F. CUNLIFFE.

20, 451/c

32a6462

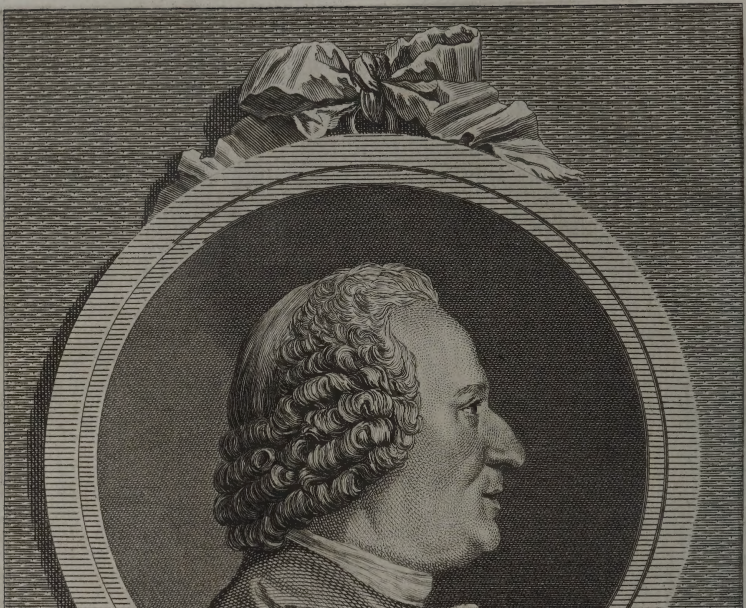

D. DIDEROT.

Dessiné par C. N. Cochin. *Gravé par L. J. Cathelin.*

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

Dessiné par C. N. Cochin. *Gravé par L. J. Cathelin.*

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

Tantùm series juncturaque pollet;
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVII.

WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DES ÉDITEURS.

L'ENCYCLOPÉDIE que nous présentons au Public, est, comme son titre l'annonce, l'Ouvrage d'une société de gens de Lettres. Nous croirions pouvoir assurer, si nous n'étions pas du nombre, qu'ils sont tous avantageusement connus, ou dignes de l'être. Mais sans vouloir prévenir un jugement qu'il n'appartient qu'aux savans de porter, il est au moins de notre devoir d'écarter avant toutes choses l'objection la plus capable de nuire au succès d'une si grande entreprise. Nous déclarons donc que nous n'avons point eu la témérité de nous charger seuls d'un poids si supérieur à nos forces, & que notre fonction d'Éditeurs consiste principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus considérable nous a été entiérement fournie. Nous avions fait expressément la même déclaration dans le corps du *Prospectus* *; mais elle auroit peut-être dû se trouver à la tête. Par cette précaution, nous eussions apparemment répondu d'avance à une foule de gens du monde, & même à quelques gens de Lettres, qui nous ont demandé comment deux personnes pouvoient traiter de toutes les sciences & de tous les arts, & qui néanmoins avoient jeté sans doute les yeux sur le *Prospectus*, puisqu'ils ont bien voulu l'honorer de leurs éloges. Ainsi, le seul moyen d'empêcher sans retour leur objection de reparoître, c'est d'employer, comme nous faisons ici, les premieres lignes de notre Ouvrage à la détruire. Ce début est donc uniquement destiné à ceux de nos lecteurs qui ne jugeront pas à propos d'aller plus loin : nous devons aux autres un détail beaucoup plus étendu sur l'exécution de l'ENCYCLOPÉDIE ; ils le trouveront dans la suite de ce Discours, avec les noms de chacun de nos collegues ; mais ce détail si important, par sa nature & par sa matiere, demande à être précédé de quelques réflexions philosophiques.

L'OUVRAGE dont nous donnons aujourd'hui le premier volume, a deux objets : comme *Encyclopédie*, il doit exposer, autant qu'il est possible, l'ordre & l'enchaînement des connoissances humaines : comme *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, il doit contenir sur chaque science & sur chaque art, soit libéral, soit méchanique, les principes généraux qui en sont la base, & les détails les plus essentiels qui en font le corps & la substance. Ces deux points de vue, d'*Encyclopédie* & de *Dictionnaire raisonné*, formeront donc le plan & la division de notre Discours préliminaire. Nous allons les

* Ce *Prospectus* a été publié au mois de Novembre 1750.

envisager, les suivre l'un après l'autre, & rendre compte des moyens par lesquels on a tâché de satisfaire à ce double objet.

Pour peu qu'on ait réfléchi sur la liaison que les découvertes ont entr'elles, il est facile de s'appercevoir que les sciences & les arts se prêtent mutuellement des secours, & qu'il y a par conséquent une chaîne qui les unit. Mais s'il est souvent difficile de réduire à un petit nombre de regles ou de notions générales, chaque science ou chaque art en particulier, il ne l'est pas moins de renfermer en un systême qui soit un, les branches infiniment variées de la science humaine.

Le premier pas que nous ayions à faire dans cette recherche, est d'examiner, qu'on nous permette ce terme, la généalogie & la filiation de nos connoissances, les causes qui ont dû les faire naître, & les caracteres qui les distinguent; en un mot, de remonter jusqu'à l'origine & à la génération de nos idées. Indépendamment des secours que nous tirerons de cet examen, pour l'énumération encyclopédique des sciences & des arts, il ne sauroit être déplacé à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci.

On peut diviser toutes nos connoissances en directes & en réfléchies. Les directes sont celles que nous recevons immédiatement sans aucune opération de notre volonté, qui trouvant ouvertes, si on peut parler ainsi, toutes les portes de notre ame, y entrent sans résistance & sans effort. Les connoissances réfléchies sont celles que l'esprit acquiert en opérant sur les directes, en les unissant & en les combinant.

Toutes nos connoissances directes se réduisent à celles que nous recevons par les sens; d'où il s'ensuit que c'est à nos sensations que nous devons toutes nos idées. Ce principe des premiers philosophes a été long-temps regardé comme un axiome par les Scholastiques; pour qu'ils lui fissent cet honneur, il suffisoit qu'il fût ancien, & ils auroient défendu avec la même chaleur des formes substantielles ou les qualités occultes. Aussi cette vérité fut-elle traitée à la renaissance de la philosophie, comme les opinions absurdes dont on auroit dû la distinguer; on la proscrivit avec elles, parce que rien n'est si dangereux pour le vrai, & ne l'expose tant à être méconnu, que l'alliage ou le voisinage de l'erreur. Le systême des idées innées, séduisant à plusieurs égards, & plus frappant peut-être parce qu'il étoit moins connu, a succédé à l'axiome des Scholastiques; & après avoir long-temps régné, il conserve encore quelques partisans; tant la vérité a de peine à reprendre sa place, quand les préjugés ou le sophisme l'en ont chassée. Enfin depuis assez peu de temps on convient presque généralement que les anciens avoient raison; & ce n'est pas la seule question sur laquelle nous commençons à nous rapprocher d'eux.

Rien n'est plus incontestable que l'existence de nos sensations; ainsi pour prouver qu'elles sont le principe de toutes nos connoissances, il suffit de démontrer qu'elles peuvent l'être: car en bonne philosophie, toute déduction qui a pour base des faits ou des vérités reconnues, est préférable à ce qui n'est appuyé que sur des hypotheses, même ingénieuses.

Pourquoi supposer que nous ayions d'avance des notions purement intellectuelles, si nous n'avons besoin, pour les former, que de réfléchir sur nos sensations? Le détail où nous allons entrer fera voir que ces notions n'ont point en effet d'autre origine.

La premiere chose que nos sensations nous apprennent, & qui même n'en

eſt pas diſtinguée, c'eſt notre exiſtence ; d'où il s'enſuit que nos premieres idées réfléchies doivent tomber ſur nous, c'eſt-à-dire, ſur ce principe penſant qui conſtitue notre nature, & qui n'eſt point différent de nous-mêmes. La ſeconde connoiſſance que nous devons à nos ſenſations, eſt l'exiſtence des objets extérieurs, parmi leſquels notre propre corps doit être compris, puiſqu'il nous eſt, pour ainſi dire, extérieur, même avant que nous ayions démêlé la nature du principe qui penſe en nous. Ces objets innombrables produiſent ſur nous un effet ſi puiſſant, ſi continu, & qui nous unit tellement à eux, qu'après un premier inſtant où nos idées réfléchies nous rappellent en nous-mêmes, nous ſommes forcé d'en ſortir par les ſenſations qui nous aſſiegent de toutes parts, & qui nous arrachent à la ſolitude où nous reſterions ſans elle. La multiplicité de ces ſenſations, l'accord que nous remarquons dans leur témoignage, les nuances que nous y obſervons, les affections involontaires qu'elles nous font éprouver, comparées avec la détermination volontaire qui préſide à nos idées réfléchies, & qui n'opere que ſur nos ſenſations mêmes ; tout cela forme en nous un penchant inſurmontable à aſſurer l'exiſtence des objets auxquels nous rapportons ces ſenſations, & qui nous paroiſſent en être la cauſe : penchant que bien des philoſophes ont regardé comme l'ouvrage d'un Etre ſupérieur, & comme l'argument le plus convaincant de l'exiſtence de ces objets. En effet, n'y ayant aucun rapport entre chaque ſenſation & l'objet qui l'occaſionne, ou du moins auquel nous la rapportons, il ne paroît pas qu'on puiſſe trouver, par le raiſonnement, de paſſage poſſible de l'un à l'autre : il n'y a qu'une eſpece d'inſtinct, plus sûr que la raiſon même, qui puiſſe nous forcer à franchir un ſi grand intervalle ; & cet inſtinct eſt ſi vif en nous, que quand on ſuppoſeroit pour un moment qu'il ſubſiſtât, pendant que les objets extérieurs ſeroient anéantis, ces mêmes objets reproduits tout-à-coup ne pourroient augmenter ſa force. Jugeons donc ſans balancer, que nos ſenſations ont en effet hors de nous la cauſe que nous leur ſuppoſons, puiſque l'effet qui peut réſulter de l'exiſtence réelle de cette cauſe, ne ſauroit différer en aucune maniere de celui que nous éprouvons ; & n'imitons point ces philoſophes dont parle Montagne, qui, interrogés ſur le principe des actions humaines, cherchent encore s'il y a des hommes. Loin de vouloir répandre des nuages ſur une vérité reconnue des Sceptiques mêmes lorſqu'ils ne diſputent pas, laiſſons aux Métaphyſiciens éclairé le ſoin d'en développer le principe : c'eſt à eux à déterminer, s'il eſt poſſible, quelle gradation obſerve notre ame dans ce premier pas qu'elle fait hors d'elle-même, pouſſée, pour ainſi dire, & retenue tout à la fois par une foule de perceptions, qui d'un côté l'entraînent vers les objets extérieurs, & qui de l'autre, n'appartenant proprement qu'à elle, ſemblent lui circonſcrire un eſpace étroit dont elles ne lui permettent pas de ſortir.

De tous les objets qui nous affectent par leur préſence, notre propre corps eſt celui dont l'exiſtence nous frappe le plus, parce qu'elle nous appartient plus intimement : mais à peine ſentons-nous l'exiſtence de notre corps, que nous nous appercevons de l'attention qu'il exige de nous pour écarter les dangers qui l'environnent. Sujet à mille beſoins, & ſenſible au dernier point à l'action des corps extérieurs, il ſeroit bientôt détruit, ſi le ſoin de ſa conſervation ne nous occupoit. Ce n'eſt pas que tous les corps extérieurs nous faſſent éprouver des ſenſations déſagréables, quelques-uns ſemblent nous dédommager par le plaiſir que leur action nous procure. Mais tel eſt le malheur de la condition humaine,

que la douleur eſt en nous le ſentiment le plus vif ; le plaiſir nous touche moins qu'elle, & ne ſuffit preſque jamais pour nous en conſoler. En vain quelques philoſophes ſoutenoient, en retenant leurs cris au milieu des ſouffrances, que la douleur n'étoit point un mal : en vain quelques autres plaçoient le bonheur ſuprême dans la volupté, à laquelle ils ne laiſſoient pas de ſe refuſer par la crainte de ſes ſuites : tous auroient mieux connu notre nature, s'ils s'étoient contentés de borner à l'exemption de la douleur le ſouverain bien de la vie préſente, & de convenir que ſans pouvoir atteindre à ce ſouverain bien, il nous étoit ſeulement permis d'en approcher plus ou moins, à proportion de nos ſoins & de notre vigilance. Des réflexions ſi naturelles frapperont infailliblement tout homme abandonné à lui-même, & libre de préjugés, ſoit d'éducation, ſoit d'étude : elles feront la ſuite de la premiere impreſſion qu'il recevra des objets ; & l'on peut les mettre au nombre de ces premiers mouvements de l'ame, précieux pour les vrais ſages, & dignes d'être obſervés par eux, mais négligés ou rejetés par la philoſophie ordinaire, dont ils démentent preſque toujours les principes.

La néceſſité de garantir notre propre corps de la douleur & de la deſtruction, nous fait examiner parmi les objets extérieurs, ceux qui peuvent nous être utiles ou nuiſibles, pour rechercher les uns & fuir les autres. Mais à peine commençons-nous à parcourir ces objets, que nous découvrons parmi eux un grand nombre d'êtres qui nous paroiſſent entiérement ſemblables à nous, c'eſt-à-dire, dont la forme eſt toute pareille à la nôtre, & qui, autant que nous en pouvons juger au premier coup d'œil, ſemblent avoir les mêmes perceptions que nous : tout nous porte donc à penſer qu'ils ont auſſi les mêmes beſoins que nous éprouvons, & par conſéquent le même intérêt de les ſatisfaire ; d'où il réſulte que nous devons trouver beaucoup d'avantage à nous unir avec eux pour démêler dans la nature ce qui peut nous conſerver ou nous nuire. La communication des idées eſt le principe & le ſoutien de cette union, & demande néceſſairement l'invention des ſignes ; telle eſt l'origine de la formation des ſociétés avec laquelle les langues ont dû naître.

Ce commerce que tant de motifs puiſſans nous engagent à former avec les autres hommes, augmente bientôt l'étendue de nos idées, & nous en fait naître de très-nouvelles pour nous, & de très-éloignées, ſelon toute apparence, de celles que nous aurions eues par nous-mêmes ſans un tel ſecours. C'eſt aux philoſophes à juger ſi cette communication réciproque, jointe à la reſſemblance que nous appercevons entre nos ſenſations & celles de nos ſemblables, ne contribue pas beaucoup à fortifier ce penchant invincible que nous avons à ſuppoſer l'exiſtence de tous les objets qui nous frappent. Pour me renfermer dans mon ſujet, je remarquerai ſeulement que l'agrément & l'avantage que nous trouvons dans un pareil commerce, ſoit à faire part de nos idées aux autres hommes, ſoit à joindre les leurs aux nôtres, doit nous porter à reſſerrer de plus en plus les liens de la ſociété commencée, & à la rendre la plus utile pour nous qu'il eſt poſſible. Mais chaque membre de la ſociété cherchant ainſi à augmenter pour lui-même l'utilité qu'il en retire, & ayant à combattre dans chacun des autres un empreſſement égal au ſien, tous ne peuvent avoir la même part aux avantages, quoique tous y aient le même droit. Un droit ſi légitime eſt donc bientôt enfreint par ce droit barbare d'inégalité, appellé loi du plus fort, dont l'uſage ſemble nous confondre avec les animaux, & dont il

eſt pourtant ſi difficile de ne pas abuſer. Ainſi la force, donnée par la nature à certains hommes, & qu'ils ne devroient ſans doute employer qu'au ſoutien & à la protection des foibles, eſt au contraire l'origine de l'oppreſſion de ces derniers. Mais plus l'oppreſſion eſt violente, plus ils la ſouffrent impatiemment, parce qu'ils ſentent que rien de raiſonnable n'a dû les y aſſujettir. Delà la notion de l'injuſte, & par conſéquent du bien & du mal moral, dont tant de Philoſophes ont cherché le principe, & que le cri de la nature, qui retentit dans tout homme, fait entendre chez les Peuples même les plus ſauvages. Delà auſſi cette loi naturelle que nous trouvons au dedans de nous, ſource des premieres loix que les hommes ont dû former : ſans le ſecours même de ces loix elle eſt quelquefois aſſez forte, ſinon pour anéantir l'oppreſſion, au moins pour la contenir dans certaines bornes. C'eſt ainſi que le mal que nous éprouvons par les vices de nos ſemblables, produit en nous la connoiſſance réfléchie des vertus oppoſées à ces vices ; connoiſſance précieuſe, dont une union & une égalité parfaites nous auroient peut-être privés.

Par l'idée acquiſe du juſte & de l'injuſte, & conſéquemment de la nature morale des actions, nous ſommes naturellement amenés à examiner quel eſt en nous le principe qui agit, ou, ce qui eſt la même choſe, la ſubſtance qui veut & qui conçoit. Il ne faut pas approfondir beaucoup la nature de notre corps & l'idée que nous en avons, pour reconnoître qu'il ne ſauroit être cette ſubſtance, puiſque les propriétés que nous obſervons dans la matiere, n'ont rien de commun avec la faculté de vouloir & de penſer : d'où il réſulte que cet être appellé *Nous* eſt formé de deux principes de différente nature, tellement unis, qu'il regne entre les mouvemens de l'un & les affections de l'autre, une correſpondance que nous ne ſaurions ni ſuſpendre ni altérer, & qui les tient dans un aſſujettiſſement réciproque. Cet eſclavage ſi indépendant de nous, joint aux réflexions que nous ſommes forcés de faire ſur la nature des deux principes & ſur leur imperfection, nous éleve à la contemplation d'une Intelligence toute-puiſſante à qui nous devons ce que nous ſommes, & qui exige par conſéquent notre culte : ſon exiſtence, pour être reconnue, n'auroit beſoin que de notre ſentiment intérieur, quand même le témoignage univerſel des autres hommes, & celui de la Nature entiere, ne s'y joindroient pas.

Il eſt donc évident que les notions purement intellectuelles du vice & de la vertu, le principe & la néceſſité des loix, la ſpiritualité de l'ame, l'exiſtence de Dieu & nos devoirs envers lui, en un mot les vérités dont nous avons le beſoin le plus prompt & le plus indiſpenſable, ſont le fruit des premieres idées réfléchies que nos ſenſations occaſionnent.

Quelque intéreſſantes que ſoient ces premieres vérités pour la plus noble portion de nous-mêmes, le corps auquel elle eſt unie nous ramene bientôt à lui par la néceſſité de pourvoir à des beſoins qui ſe multiplient ſans ceſſe. Sa conſervation doit avoir pour objet, ou de prévenir les maux qui le menacent, ou de remédier à ceux dont il eſt atteint. C'eſt à quoi nous cherchons à ſatisfaire par deux moyens ; ſavoir, par nos découvertes particulieres, & par les recherches des autres hommes ; recherches dont notre commerce avec eux nous met à portée de profiter. Delà ont dû naître d'abord l'Agriculture, la Médecine, enfin tous les Arts les plus abſolument néceſſaires. Ils ont été en même temps & nos connoiſſances primitives, & la ſource de toutes les autres, même de celles qui en paroiſſent très-éloignées par leur nature : c'eſt ce qu'il faut développer plus en détail.

Les premiers hommes, en s'aidant mutuellement de leurs lumieres, c'est-à-dire, de leurs efforts séparés ou réunis, sont parvenus, peut-être en assez peu de temps, à découvrir une partie des usages auxquels ils pouvoient employer les corps. Avides de connoissances utiles, ils ont dû écarter d'abord toute spéculation oisive, considérer rapidement les uns après les autres les différens êtres que la nature leur présentoit, & les combiner, pour ainsi dire, matériellement, par leurs propriétés les plus frappantes & les plus palpables. A cette premiere combinaison, il a dû en succéder une autre plus recherchée, mais toujours relative à leurs besoins, & qui a principalement consisté dans une étude plus approfondie de quelques propriétés moins sensibles, dans l'altération & la décomposition des corps, & dans l'usage qu'on en pouvoit tirer.

Cependant, quelque chemin que les hommes dont nous parlons, & leurs successeurs, aient été capables de faire, excités par un objet aussi intéressant que celui de leur propre conservation; l'expérience & l'observation de ce vaste Univers leur ont fait rencontrer bientôt des obstacles que leurs plus grands efforts n'ont pu franchir. L'esprit, accoutumé à la méditation, & avide d'en tirer quelque fruit, a dû trouver alors une espece de ressource dans la découverte des propriétés des corps uniquement curieuses, découverte qui ne connoît point de bornes. En effet, si un grand nombre de connoissances agréables suffisoit pour consoler de la privation d'une vérité utile, on pourroit dire que l'étude de la Nature, quand elle nous refuse le nécessaire, fournit du moins avec profusion à nos plaisirs: c'est une espece de superflu qui supplée, quoique très-imparfaitement, à ce qui nous manque. De plus, dans l'ordre de nos besoins & des objets de nos passions, le plaisir tient une des premieres places, & la curiosité est un besoin pour qui sait penser, sur-tout lorsque ce desir inquiet est animé par une sorte de dépit de ne pouvoir entiérement se satisfaire. Nous devons donc un grand nombre de connoissances simplement agréables à l'impuissance malheureuse où nous sommes d'acquérir celles qui nous seroient d'une plus grande nécessité. Un autre motif sert à nous soutenir dans un pareil travail; si l'utilité n'en est pas l'objet, elle peut en être au moins le prétexte. Il nous suffit d'avoir trouvé quelquefois un avantage réel dans certaines connoissances, où d'abord nous ne l'avions pas soupçonné, pour nous autoriser à regarder toutes les recherches de pure curiosité, comme pouvant un jour nous être utiles. Voilà l'origine & la cause des progrès de cette vaste Science, appellée en général Physique ou Etude de la Nature, qui comprend tant de parties différentes: l'Agriculture & la Médecine, qui l'ont principalement fait naître, n'en sont plus aujourd'hui que des branches. Aussi, quoique les plus essentielles & les premieres de toutes, elles ont été plus ou moins en honneur à proportion qu'elles ont été plus ou moins étouffées & obscurcies par les autres.

Dans cette étude que nous faisons de la nature, en partie par nécessité, en partie par amusement, nous remarquons que les corps ont un grand nombre de propriétés, mais tellement unies pour la plupart dans un même sujet, qu'afin de les étudier chacune plus à fond, nous sommes obligés de les considérer séparément. Par cette opération de notre esprit, nous découvrons bientôt des propriétés qui paroissent appartenir à tous les corps, comme la faculté de se mouvoir ou de rester en repos, & celle de se communiquer du mouvement; sources des principaux changemens que nous observons dans la Nature. L'examen de ces propriétés, & sur-tout de la derniere, aidé par nos propres sens, nous

fait bientôt découvrir une autre propriété dont elles dépendent ; c'eſt l'impénétrabilité, ou cette eſpece de force par laquelle chaque corps en exclut tout autre du lieu qu'il occupe, de maniere que deux corps rapprochés le plus qu'il eſt poſſible, ne peuvent jamais occuper un eſpace moindre que celui qu'ils rempliſſoient étant déſunis. L'impénétrabilité eſt la propriété principale par laquelle nous diſtinguons les corps des parties de l'eſpace indéfini où nous imaginons qu'ils ſont placés ; du moins c'eſt ainſi que nos ſens nous font juger ; & s'ils nous trompent ſur ce point, c'eſt une erreur ſi métaphyſique, que notre exiſtence & notre conſervation n'en ont rien à craindre, & que nous y revenons continuellement comme malgré nous par notre maniere ordinaire de concevoir. Tout nous porte à regarder l'eſpace comme le lieu des corps, ſinon réel, au moins ſuppoſé ; c'eſt en effet par le ſecours des parties de cet eſpace conſidérées comme pénétrables & immobiles, que nous parvenons à nous former l'idée la plus nette que nous puiſſions avoir du mouvement. Nous ſommes donc comme naturellement contraints à diſtinguer au moins par l'eſprit, deux ſortes d'étendue, dont l'une eſt impénétrable & l'autre conſtitue le lieu des corps. Ainſi quoique l'impénétrabilité entre néceſſairement dans l'idée que nous nous formons des portions de la matiere, cependant comme c'eſt une propriété relative, c'eſt-à-dire, dont nous n'avons l'idée qu'en examinant deux corps enſemble, nous nous accoutumons bientôt à la regarder comme diſtinguée de l'étendue, & à conſidérer celle-ci ſéparément de l'autre.

Par cette nouvelle conſidération nous ne voyons plus les corps que comme des parties figurées & étendues de l'eſpace ; point de vue le plus général & le plus abſtrait ſous lequel nous puiſſions les enviſager. Car l'étendue où nous ne diſtinguerions point de parties figurées, ne ſeroit qu'un tableau lointain & obſcur, où tout nous échapperoit, parce qu'il nous ſeroit impoſſible d'y rien diſcerner. La couleur & la figure, propriétés toujours attachées aux corps, quoique variables pour chacun d'eux, nous ſervent en quelque ſorte à les détacher du fond de l'eſpace ; l'une de ces deux propriétés eſt même ſuffiſante à cet égard : auſſi pour conſidérer les corps ſous la forme la plus intellectuelle, nous préférons la figure à la couleur, ſoit parce que la figure nous eſt la plus familiere étant à la fois connue par la vue & par le toucher : ſoit parce qu'il eſt plus facile de conſidérer dans un corps la figure ſans la couleur, que la couleur ſans la figure ; ſoit enfin parce que la figure ſert à fixer plus aiſément, & d'une maniere moins vague, les parties de l'eſpace.

Nous voilà donc conduits à déterminer les propriétés de l'étendue ſimplement en tant que figurée. C'eſt l'objet de la Géométrie, qui pour y parvenir plus facilement, conſidere d'abord l'étendue limitée par une ſeule dimenſion, enſuite par deux, & enfin ſous les trois dimenſions qui conſtituent l'eſſence du corps intelligible, c'eſt-à-dire, d'une portion de l'eſpace terminée en tout ſens par des bornes intellectuelles.

Ainſi, par des opérations & des abſtractions ſucceſſives de notre eſprit, nous dépouillons la matiere de preſque toutes ſes propriétés ſenſibles, pour n'enviſager en quelque maniere que ſon phantôme ; & l'on doit ſentir d'abord que les découvertes auxquelles cette recherche nous conduit, ne pourront manquer d'être fort utiles toutes les fois qu'il ne ſera point néceſſaire d'avoir égard à l'impénétrabilité des corps ; par exemple, lorſqu'il ſera queſtion d'étudier leur mouvement, en les conſidérant comme des parties de l'eſpace, figurées, mobiles, & diſtantes les unes des autres.

L'examen que nous faiſons de l'étendue figurée nous préſentant un grand nombre de combinaiſons à faire, il eſt néceſſaire d'inventer quelque moyen qui nous rende ces combinaiſons plus faciles ; & comme elles conſiſtent principalement dans le calcul & le rapport des différentes parties dont nous imaginons que les corps géométriques ſont formés, cette recherche nous conduit bientôt à l'Arithmétique ou Science des nombres. Elle n'eſt autre choſe que l'art de trouver d'une maniere abrégée l'expreſſion d'un rapport unique qui réſulte de la comparaiſon de pluſieurs autres. Les différentes manieres de comparer ces rapports donnent les différentes regles de l'Arithmétique.

De plus, il eſt bien difficile qu'en réfléchiſſant ſur ces regles, nous n'appercevions certains principes ou propriétés générales des rapports, par le moyen deſquelles nous pouvons, en exprimant ces rapports d'une maniere univerſelle, découvrir les différentes combinaiſons qu'on en peut faire. Les réſultats de ces combinaiſons, réduits ſous une forme générale, ne ſeront en effet que des calculs arithmétiques indiqués, & repréſentés par l'expreſſion la plus ſimple & la plus courte que puiſſe ſouffrir leur état de généralité. La ſcience ou l'art de déſigner ainſi les rapports eſt ce qu'on nomme Algebre. Ainſi quoiqu'il n'y ait proprement de calcul poſſible que par les nombres, ni de grandeur meſurable que l'étendue (car ſans l'eſpace nous ne pourrions meſurer exactement le temps) nous parvenons, en généraliſant toujours nos idées, à cette partie principale des Mathématiques, & de toutes les Sciences naturelles, qu'on appelle Science des grandeurs en général ; elle eſt le fondement de toutes les découvertes qu'on peut faire ſur la quantité, c'eſt-à-dire, ſur tout ce qui eſt ſuſceptible d'augmentation ou de diminution.

Cette Science eſt le terme le plus éloigné où la contemplation des propriétés de la matiere puiſſe nous conduire, & nous ne pourrions aller plus loin ſans ſortir tout-à-fait de l'univers matériel. Mais telle eſt la marche de l'eſprit dans ſes recherches, qu'après avoir généraliſé ſes perceptions juſqu'au point de ne pouvoir plus les décompoſer davantage, il revient enſuite ſur ſes pas, recompoſe de nouveau ſes perceptions mêmes, & en forme peu-à-peu & par gradation, les êtres réels qui ſont l'objet immédiat & direct de nos ſenſations. Ces êtres immédiatement relatifs à nos beſoins, ſont auſſi ceux qu'il nous importe le plus d'étudier ; les abſtractions mathématiques nous en facilitent la connoiſſance ; mais elles ne ſont utiles qu'autant qu'on ne s'y borne pas.

C'eſt pourquoi, ayant en quelque ſorte épuiſé par les ſpéculations géométriques les propriétés de l'étendue figurée, nous commençons par lui rendre l'impénétrabilité, qui conſtitue le corps phyſique, & qui étoit la derniere qualité ſenſible dont nous l'avions dépouillée. Cette nouvelle conſidération entraîne celle de l'action des corps les uns ſur les autres, car les corps n'agiſſent qu'en tant qu'ils ſont impénétrables ; & c'eſt delà que ſe déduiſent les loix de l'équilibre & du mouvement, objet de la Méchanique. Nous étendons même nos recherches juſqu'au mouvement des corps animés par des forces ou cauſes motrices inconnues, pourvu que la loi ſuivant laquelle ces cauſes agiſſent, ſoit connue ou ſuppoſée l'être.

Rentrés enfin tout-à-fait dans le monde corporel, nous appercevons bientôt l'uſage que nous pouvons faire de la Géométrie & de la Méchanique, pour acquérir ſur les propriétés des corps les connoiſſances les plus variées & les plus profondes. C'eſt à-peu-près de cette maniere que ſont nées toutes les Sciences

appellées Phyfico-mathématiques. On peut mettre à leur tête l'Aftronomie, dont l'étude, après celle de nous-mêmes, eft la plus digne de notre application par le fpectacle magnifique qu'elle nous préfente. Joignant l'obfervation au calcul, & les éclairant l'une par l'autre, cette fcience détermine avec une exactitude digne d'admiration les diftances & les mouvemens les plus compliqués des corps céleftes; elle affigne jufqu'aux forces même par lefquelles ces mouvemens font produit ou altérés. Auffi peut-on la regarder à jufte titre comme l'application la plus fublime & la plus fûre de la Géométrie & de la Méchanique réunies, & fes progrès comme le monument le plus inconteftable du fuccès auquel l'efprit humain peut s'élever par fes efforts.

L'ufage des connoiffances mathématiques n'eft pas moins grand dans l'examen des corps terreftres qui nous environnent. Toutes les propriétés que nous obfervons dans ces corps ont entr'elles des rapports plus ou moins fenfibles pour nous : la connoiffance ou la découverte de ces rapports eft prefque toujours le feul objet auquel il nous foit permis d'atteindre, & le feul par conféquent que nous devions nous propofer. Ce n'eft donc point par des hypothefes vagues & arbitraires que nous pouvons efpérer de connoître la Nature; c'eft par l'étude réfléchie des phénomenes, par la comparaifon que nous ferons des uns avec les autres, par l'art de réduire, autant qu'il fera poffible, un grand nombre de phénomenes à un feul qui puiffe en être regardé comme le principe. En effet, plus on diminue le nombre des principes d'une fcience, plus on leur donne d'étendue; puifque l'objet d'une fcience étant néceffairement déterminé, les principes appliqués à cet objet feront d'autant plus féconds qu'ils feront en plus petit nombre. Cette réduction, qui les rend d'ailleurs plus faciles à faifir, conftitue le véritable efprit fyftématique, qu'il faut bien fe garder de prendre pour l'efprit de fyftême avec lequel il ne fe rencontre pas toujours. Nous en parlerons plus au long dans la fuite.

Mais à proportion que l'objet qu'on embraffe eft plus ou moins difficile & plus ou moins vafte, la réduction dont nous parlons eft plus ou moins pénible : on eft donc auffi plus ou moins en droit de l'exiger de ceux qui fe livrent à l'étude de la Nature. L'Aimant, par exemple, un des corps qui ont été le plus étudiés, & fur lequel on a fait des découvertes fi furprenantes, a la propriété d'attirer le fer, celle de lui communiquer fa vertu, celle de fe tourner vers les poles du Monde, avec une variation qui eft elle-même fujette à des regles, & qui n'eft pas moins étonnante que ne le feroit une direction plus exacte; enfin la propriété de s'incliner en formant avec la ligne horizontale un angle plus ou moins grand, felon le lieu de la terre où il eft placé. Toutes ces propriétés fingulieres, dépendantes de la nature de l'Aimant, tiennent vraifemblablement à quelque propriété générale, qui en eft l'origine, qui jufqu'ici nous eft inconnue, & peut-être le reftera long-temps. Au défaut d'une telle connoiffance, & des lumieres néceffaires fur la caufe phyfique des propriétés de l'Aimant, ce feroit fans doute une recherche bien digne d'un Philofophe, que de réduire, s'il étoit poffible, toutes ces propriétés à une feule, en montrant la liaifon qu'elles ont entr'elles. Mais plus une telle découverte feroit utile aux progrès de la Phyfique, plus nous avons lieu de craindre qu'elle ne foit refufée à nos efforts. J'en dis autant d'un grand nombre d'autres phénomenes dont l'enchaînement tient peut-être au fyftême général du Monde.

La feule reffource qui nous refte donc dans une recherche fi pénible, quoique

ſi néceſſaire, & même ſi agréable, c'eſt d'amaſſer le plus de faits qu'il nous eſt poſſible, de les diſpoſer dans l'ordre le plus naturel, de les rappeller à un certain nombre de faits principaux dont les autres ne ſoient que des conſéquences. Si nous oſons quelquefois nous élever plus haut, que ce ſoit avec cette ſage circonſpection qui ſied ſi bien à une vue auſſi foible que la nôtre.

Tel eſt le plan que nous devons ſuivre dans cette vaſte partie de la Phyſique, appellée Phyſique générale & expérimentale. Elle differe des ſciences Phyſico-Mathématiques, en ce qu'elle n'eſt proprement qu'un recueil raiſonné d'expériences & d'obſervations; au lieu que celles-ci, par l'application des calculs mathématiques à l'expérience, déduiſent quelquefois d'une ſeule & unique obſervation un grand nombre de conſéquences qui tiennent de bien près par leur certitude aux vérités géométriques. Ainſi une ſeule expérience ſur la réflexion de la lumiere donne toute la Catoptrique, ou ſcience des propriétés des Miroirs; une ſeule ſur la réfraction de la lumiere produit l'explication mathématique de l'Arc-en-ciel, la théorie des couleurs, & toute la Dioptrique, ou Science des Verres concaves & convexes; d'une ſeule obſervation ſur la preſſion des fluides, on tire toutes les loix de l'équilibre & du mouvement de ces corps; enfin une expérience unique ſur l'accélération des corps qui tombent, fait découvrir les loix de leur chûte ſur des plans inclinés, & celles du mouvement des pedules.

Il faut avouer pourtant que les Géometres abuſent quelquefois de cette application de l'Algebre à la Phyſique. Au défaut d'expériences propres à ſervir de baſe à leur calcul, ils ſe permettent des hypotheſes les plus commodes, à la vérité, qu'il leur eſt poſſible, mais ſouvent très-éloignées de ce qui eſt réellement dans la Nature. On a voulu réduire en calcul juſqu'à l'art de guérir; & le corps humain, cette machine ſi compliquée, a été traité par nos Médecins algébriſtes comme le ſeroit la machine la plus ſimple ou la plus facile à décompoſer. C'eſt une choſe ſinguliere de voir ces Auteurs réſoudre d'un trait de plume des problêmes d'Hydraulique & de Statique capable d'arrêter toute leur vie les plus grands Géometres. Pour nous, plus ſages ou plus timides, contentons-nous d'enviſager la plupart de ces calculs & de ces ſuppoſitions vagues comme des jeux d'eſprit auxquels la Nature n'eſt pas obligée de ſe ſoumettre, & concluons que la ſeule vraie maniere de philoſopher en Phyſique conſiſte ou dans l'application de l'analyſe mathématique aux expériences, ou dans l'obſervation ſeule, éclairée par l'eſprit de méthode, aidée quelquefois par des conjectures lorſqu'elles peuvent fournir des vues, mais ſévérement dégagée de toute hypotheſe arbitraire.

Arrêtons nous un moment ici, & jetons les yeux ſur l'eſpace que nous venons de parcourir. Nous y remarquerons deux limites où ſe trouvent, pour ainſi dire, concentrées preſque toutes les connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles. L'une de ces limites, celle d'où nous ſommes partis, eſt l'idée de nous-mêmes, qui conduit à celle de l'Etre tout-puiſſant & de nos principaux devoirs. L'autre eſt cette partie des Mathématiques qui a pour objet les propriétés générales des corps, de l'étendue & de la grandeur. Entre ces deux termes eſt un intervalle immenſe, où l'intelligence ſuprême ſemble avoir voulu ſe jouer de la curioſité humaine, tant par les nuages qu'elle y a répandus ſans nombre, que par quelques traits de lumiere qui ſemblent s'échapper de diſtance en diſtance pour nous attirer. On pourroit comparer l'Univers à certains ouvrages d'une obſcurité ſublime, dont les Auteurs en s'abaiſſant quelquefois à la portée de celui qui les lit,

cherchent à lui perſuader qu'il entend tout à-peu-près. Heureux donc ſi nous nous engageons dans ce labyrinthe, de ne point quitter la véritable route ; autrement les éclairs, deſtinés à nous y conduire, ne ſerviront ſouvent qu'à nous en écarter davantage.

Il s'en faut bien d'ailleurs que le petit nombre de connoiſſances certaines ſur leſquelles nous pouvons compter, & qui ſont, ſi on peut s'exprimer de la ſorte, reléguées aux deux extrêmités de l'eſpace dont nous parlons, ſoit ſuffiſant pour ſatisfaire à tous nos beſoins. La nature de l'homme, dont l'étude eſt ſi néceſſaire & ſi recommandée par Socrate, eſt un myſtere impénétrable à l'homme même, quand il n'eſt éclairé que par la raiſon ſeule ; & les plus grands génies, à force de réflexions ſur une matiere ſi importante, ne parviennent que trop ſouvent à en ſavoir un peu moins que le reſte des hommes. On peut en dire autant de notre exiſtence préſente & future, de l'eſſence de l'Etre auquel nous la devons, & du genre du culte qu'il exige de nous.

Rien ne nous eſt donc plus néceſſaire qu'une Religion révélée qui nous inſtruiſe ſur tant de divers objets. Deſtinés à ſervir de ſupplément à la connoiſſance naturelle, elle nous montre une partie de ce qui nous étoit caché ; mais elle ſe borne à ce qui nous eſt abſolument néceſſaire de connoître ; le reſte eſt fermé pour nous, & apparemment le ſera toujours. Quelques vérités à croire, un petit nombre de préceptes à pratiquer, voilà à quoi la Religion révélée ſe réduit : néanmoins, à la faveur des lumieres qu'elle a communiquées au monde, le Peuple même eſt plus ferme & plus décidé ſur un grand nombre de queſtions intéreſſantes, que ne l'ont été les ſectes de Philoſophes.

A l'égard des Sciences mathématiques qui conſtituent la ſeconde des limites dont nous avons parlé, leur nature & leur nombre ne doivent point nous en impoſer. C'eſt à la ſimplicité de leur objet qu'elles ſont principalement redevables de leur certitude. Il faut même avouer que comme toutes les parties des Mathématiques n'ont pas un objet également ſimple, auſſi la certitude proprement dite, celle qui eſt fondée ſur des principes néceſſairement vrais & évidents par eux-mêmes, n'appartient ni également ni de la même maniere à toutes ces parties. Pluſieurs d'entr'elles, appuyées ſur des principes, c'eſt-à-dire, ſur des vérités d'expérience ou ſur de ſimples hypotheſes, n'ont, pour ainſi dire, qu'une certitude d'expérience ou même de pure ſuppoſition. Il n'y a, pour parler exactement, que celles qui traitent de calcul des grandeurs & des propriétés générales de l'étendue, c'eſt-à-dire, l'Algebre, la Géométrie & la Méchanique, qu'on puiſſe regarder comme marquées au ſceau de l'évidence. Encore y a-t-il dans la lumiere que ces Sciences préſentent à notre eſprit, une eſpece de gradation, &, pour ainſi dire, de nuance à obſerver. Plus l'objet qu'elles embraſſent eſt étendu & conſidéré d'une maniere générale & abſtraite, plus auſſi leurs principes ſont exempts de nuages ; c'eſt par cette raiſon que la Géométrie eſt plus ſimple que la Mathématique, & l'une & l'autre moins ſimples que l'Algebre. Ce paradoxe n'en ſera point un pour ceux qui ont étudié ces Sciences en Philoſophes ; les notions les plus abſtraites, celles que le commun des hommes regarde comme les plus inacceſſibles, ſont ſouvent celles qui portent avec elles une plus grande lumiere : l'obſcurité s'empare de nos idées à meſure que nous examinons dans un objet plus de propriétés ſenſibles. L'impénétrabilité, ajoutée à l'idée de l'étendue, ſemble ne nous offrir qu'un myſtere de plus, la nature du mouvement eſt une énigme pour les Philoſophes ; le principe métaphyſique des loix de la

percuffion ne leur eft pas moins caché ; en un mot, plus ils approfondiffent l'idée qu'ils fe forment de la matiere & des propriétés qui la repréfentent, plus cette idée s'obfcurcit & paroît vouloir leur échapper.

On ne peut donc s'empêcher de convenir que l'efprit n'eft pas fatisfait au même degré par toutes les connoiffances mathématiques : allons plus loin, & examinons fans prévention à quoi ces connoiffances fe réduifent. Envifagées d'un premier coup d'œil, elles font fans doute en fort grand nombre, & même en quelque forte inépuifables : mais lorfqu'après les avoir accumulées, on en fait le dénombrement philofophique, on s'apperçoit qu'on eft en effet beaucoup moins riche qu'on ne croyoit l'être. Je ne parle point ici du peu d'application & d'ufage qu'on peut faire de plufieurs de ces vérités ; ce feroit peut-être un argument affez foible contre elles ; je parle de ces vérités confidérées en elles-mêmes. Qu'eft-ce que la plupart de ces axiomes dont la Géométrie eft fi orgueilleufe, fi ce n'eft l'expreffion d'une même idée fimple par deux fignes ou mots différens ? Celui qui dit que deux & deux font quatre, a-t-il une connoiffance de plus que celui qui fe contenteroit de dire que deux & deux font deux & deux ? Les idées de tout, de partie, de plus grand & de plus petit, ne font-elles pas, à proprement parler, la même idée fimple & individuelle, puifqu'on ne fauroit avoir l'une fans que les autres fe préfentent toutes en même temps ? Nous devons, comme l'ont obfervé quelques Philofophes, bien des erreurs à l'abus des mots ; c'eft peut-être à ce même abus que nous devons les axiomes. Je ne prétends point cependant en condamner abfolument l'ufage, je veux feulement faire obferver à quoi il fe réduit ; c'eft à nous rendre les idées fimples plus familieres par l'habitude, & plus propres aux différens ufages auxquels nous pouvons les appliquer. J'en dis à-peu-près autant, quoiqu'avec les reftrictions convenables, des théorêmes mathématiques. Confidérés fans préjugés, ils fe réduifent à un affez petit nombre de vérités primitives. Qu'on examine une fuite de propofitions de Géométrie déduites les unes des autres, en forte que deux propofitions voifines fe touchent immédiatement & fans aucun intervalle, on s'appercevra qu'elles ne font toutes que la premiere propofition qui fe défigure, pour ainfi dire, fucceffivement & peu-à-peu dans le paffage d'une conféquence à la fuivante, mais qui pourtant n'a point été réellement multipliée par cet enchaînement, & n'a fait que recevoir différentes formes. C'eft à peu-près comme fi on vouloit exprimer cette propofition par le moyen d'une langue qui fe feroit infenfiblement dénaturée, & qu'on l'exprimât fucceffivement de diverfes manieres qui repréfentaffent les différens états par lefquels la langue a paffé.

Chacun de ces états fe reconnoîtroit dans celui qui en feroit immédiatement voifin ; mais dans un état plus éloigné, on ne le démêleroit plus, quoiqu'il fût toujours dépendant de ceux qui l'auroient précédé, & deftiné à tranfmettre les mêmes idées. On peut donc regarder l'enchaînement de plufieurs vérités géométriques, comme des traductions plus ou moins différentes & plus ou moins compliquées de la même propofition, & fouvent de la même hypothefe. Ces traductions font au refte fort avantageufes par les divers ufages qu'elles nous mettent à portée de faire du théorême qu'elles expriment ; ufages plus ou moins eftimables à proportion de leur importance & de leur étendue. Mais en convenant du mérite réel de la traduction mathématique d'une propofition, il faut reconnoître auffi que ce mérite réfide originairement dans la propofition même. C'eft ce qui nous doit faire fentir combien nous fommes redevables aux génies inventeurs,

qui

qui en découvrant quelqu'une de ces vérités fondamentales, source, & pour ainsi dire, original d'un grand nombre d'autres, ont réellement enrichi la Géométrie, & étendu son domaine.

Il en est de même des vérités physiques & des propriétés des corps dont nous appercevons la liaison. Toutes ces propriétés bien rapprochées ne nous offrent, à proprement parler, qu'une connoissance simple & unique. Si d'autres en plus grand nombre sont détachées pour nous, & forment des vérités différentes, c'est à la foiblesse de nos lumieres que nous devons ce triste avantage ; & l'on peut dire que notre abondance à cet égard est l'effet de notre indigence même. Les corps électriques dans lesquels on a découvert tant de propriétés singulieres, mais qui ne paroissent pas tenir l'une à l'autre, sont peut-être en un sens les corps les moins connus, parce qu'ils paroissent l'être davantage. Cette vertu qu'ils acquierent étant frottés, d'attirer de petits corpuscules, & celle de produire dans les animaux une commotion violente, sont deux choses pour nous ; c'en seroit une seule si nous pouvions remonter à la premiere cause. L'univers, pour qui sauroit l'embrasser d'un seul point de vue, ne seroit, s'il est permis de le dire, qu'un fait unique & une grande vérité.

Les différentes connoissances, tant utiles qu'agréables, dont nous avons parlé jusqu'ici, & dont nos besoins ont été la premiere origine, ne sont pas les seules que l'on ait dû cultiver : il en est d'autres qui leur sont relatives, & auxquelles par cette raison les hommes se sont appliqués dans le même temps qu'ils se livroient aux premieres. Aussi nous aurions en même temps parlé de toutes, si nous n'avions cru plus à propos & plus conforme à l'ordre philosophique de ce discours, d'envisager d'abord sans interruption l'étude générale que les hommes ont faite des corps, parce que cette étude est celle par laquelle ils ont commencé, quoique d'autres s'y soient bientôt jointes. Voici à-peu-près, dans quel ordre ces dernieres ont dû se succéder.

L'avantage que les hommes ont trouvé à étendre la sphere de leurs idées, soit par leurs propres efforts, soit par le secours de leurs semblables, leur a fait penser qu'il seroit utile de réduire en art la maniere même d'acquérir des connoissances, & celle de se communiquer réciproquement leurs propres pensées ; cet art a donc été trouvé & nommé Logique. Il enseigne à ranger les idées dans l'ordre le plus naturel, à en former la chaîne la plus immédiate, à décomposer celles qui en renferment un trop grand nombre de simples, à les envisager par toutes leurs faces, enfin à les présenter aux autres sous une forme qui les leur rende faciles à saisir. C'est en cela que consiste cette science du raisonnement, qu'on regarde avec raison comme la clef de toutes nos connoissances. Cependant il ne faut pas croire qu'elle tienne le premier rang dans l'ordre de l'invention. L'art de raisonner est un présent que la Nature fait d'elle-même aux bons esprits ; & on peut dire que les livres qui en traitent, ne sont guere utiles qu'à celui qui peut se passer d'eux. On a fait un grand nombre de raisonnemens justes, long-temps avant que la Logique réduite en principes apprît à démêler les mauvais, ou même à les pallier quelquefois par une forme subtile & trompeuse.

Cet art si précieux de mettre dans les idées l'enchaînement convenable, & de faciliter en conséquence le passage de l'une à l'autre, fournit en quelque maniere le moyen de rapprocher jusqu'à un certain point les hommes qui paroissent différer le plus. En effet, toutes nos connoissances se réduisent primitivement à des sensations, qui sont à-peu-près les mêmes dans tous les hommes ; & l'art de com-

biner & de rapprocher des idées directes, n'ajoute proprement à ces mêmes idées qu'un arrangement plus ou moins exact, & une énumération qui peut être rendue plus ou moins sensible aux autres. L'homme qui combine aisément des idées ne differe guere de celui qui les combine avec peine, que comme celui qui juge tout d'un coup d'un tableau en l'envisageant, differe de celui qui a besoin pour l'apprécier qu'on lui en fasse observer successivement toutes les parties : l'un & l'autre en jetant un premier coup d'œil, ont eu les mêmes sensations ; mais elles n'ont fait, pour ainsi dire, que glisser sur le second ; & il n'eût fallu que l'arrêter & le fixer plus long-temps sur chacune, pour l'amener au même point où l'autre s'est trouvé tout d'un coup. Par ce moyen, les idées réfléchies du premier seroient devenues aussi à portée du second, que les idées directes. Ainsi, il est peut-être vrai de dire, qu'il n'y a presque point de science ou d'art dont on ne pût à la rigueur, & avec une bonne Logique, instruire l'esprit le plus borné ; parce qu'il y en a peu dont les propositions ou les regles ne puissent être réduites à des notions simples, & disposées entr'elles dans un ordre si immédiat, que la chaîne ne se trouve nulle part interrompue. La lenteur plus ou moins grande des opérations de l'esprit, exige plus ou moins cette chaîne, & l'avantage des plus grands génies se réduit à en avoir moins besoin que les autres, ou plutôt à la former rapidement & presque sans s'en appercevoir.

La science de la communication des idées, ne se borne pas à mettre de l'ordre dans les idées mêmes ; elle doit apprendre encore à exprimer chaque idée de la maniere la plus nette qu'il est possible, & par conséquent à perfectionner les signes qui sont destinés à la rendre : c'est aussi ce que les hommes ont fait peu-à-peu. Les langues, nées avec les sociétés, n'ont sans doute été d'abord qu'une collection assez bizarre de signes de toute espece, & les corps naturels qui tombent sous nos sens, ont été en conséquence les premiers objets que l'on ait désignés par des noms. Mais autant qu'il est permis d'en juger, les langues dans cette premiere origine, destinées à l'usage le plus pressant, ont dû être fort imparfaites, peu abondantes, & assujetties à bien peu de principes certains ; & les arts ou les sciences absolument nécessaires, pouvoient avoir fait beaucoup de progrès, lorsque les regles de la diction & du style étoient encore à naître. La communication des idées ne souffroit pourtant guere de ce défaut de regles, & même de la disette de mots, ou plutôt elle n'en souffroit qu'autant qu'il étoit nécessaire pour obliger chacun des hommes à augmenter ses propres connoissances par un travail opiniâtre, sans trop se reposer sur les autres. Une communication trop facile peut tenir quelquefois l'ame engourdie, & nuire aux efforts dont elle seroit capable. Qu'on jette les yeux sur les prodiges des aveugles nés, & des sourds & muets de naissance ; on verra ce que peuvent produire les ressorts de l'esprit, pour peu qu'ils soient vifs & mis en action par les difficultés à vaincre.

Cependant la facilité de rendre & de recevoir des idées par un commerce mutuel, ayant aussi de son côté des avantages incontestables, il n'est pas surprenant que les hommes aient cherché de plus en plus à augmenter cette facilité. Pour cela, ils ont commencé par réduire les signes aux mots, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, les symboles que l'on a le plus aisément sous la main. De plus, l'ordre de la génération de mots a suivi l'ordre des opérations de l'esprit : après les individus on a nommé les qualités sensibles, qui, sans exister par elles-mêmes, existent dans ces individus, & sont communes à plusieurs : peu-à-peu l'on est enfin venu à ces termes abstraits, dont les uns servent à lier ensemble les idées,

d'autres à déſigner les propriétés générales des corps, d'autres à exprimer des notions purement ſpirituelles. Tous ces termes que les enfans ſont ſi long-tempt à apprendre, ont coûté ſans doute encore plus de temps à trouver. Enfin, réduiſans l'uſage des mots en préceptes, on a formé la Grammaire, que l'on peut regarder comme une des branches de la Logique. Eclairée par une Métaphyſique fine & déliée, elle démêle les nuances des idées, apprend à diſtinguer ces nuances par des ſignes différens, donne des regles pour faire de ces ſignes l'uſage le plus avantageux, découvre ſouvent par cet eſprit philoſophique qui remonte à la ſource de tout, les raiſons du choix bizarre en apparence, qui fait préférer un ſigne à un autre, & ne laiſſe enfin à ce caprice national, qu'on appelle uſage, que ce qu'elle ne peut abſolument lui ôter.

Les hommes en ſe communiquant leurs idées, cherchent auſſi à ſe communiquer leurs paſſions. C'eſt par l'éloquence qu'ils y parviennent. Faite pour parler au ſentiment, comme la Logique & la Grammaire parlent à l'eſprit, elle impoſe ſilence à la raiſon même ; & les prodiges qu'elle opere ſouvent entre les mains d'un ſeul ſur toute une nation, ſont peut-être le témoignage le plus éclatant de la ſupériorité d'un homme ſur un autre. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'on ait cru ſuppléer, par des regles, à un talent ſi rare. C'eſt à-peu-près comme ſi on eût voulu réduire le génie en préceptes. Celui qui a prétendu le premier qu'on devoit les Orateurs à l'art, ou n'étoit pas du nombre, ou étoit bien ingrat envers la nature. Elle ſeule peut créer un homme éloquent ; les hommes ſont le premier livre qu'il doive étudier pour réuſſir, les grands modeles ſont le ſecond ; & tout ce que ces écrivains illuſtres nous ont laiſſé de philoſophique & de réfléchi ſur le talent de l'Orateur, ne prouve que la difficulté de leur reſſembler. Trop éclairés pour prétendre ouvrir la carriere, ils ne vouloient ſans doute qu'en marquer les écueils. A l'égard de ces puérilités pédanteſques, qu'on a honorées du nom de Rhétorique, ou plutôt, qui n'ont ſervi qu'à rendre ce nom ridicule, & qui ſont à l'art oratoire, ce que la Scolaſtique eſt à la vraie Philoſophie, elles ne ſont propres qu'à donner de l'éloquence l'idée la plus fauſſe & la plus barbare. Cependant quoiqu'on commence aſſez univerſellement à en reconnoître l'abus, la poſſeſſion où elles ſont depuis long-temps de former une branche diſtinguée de la connoiſſance humaine, ne permet pas encore de les en bannir : pour l'honneur de notre diſcernement, le temps en viendra peut-être un jour.

Ce n'eſt pas aſſez pour nous de vivre avec nos contemporains, & de les dominer. Animés par la curioſité & par l'amour propre, & cherchant par une avidité naturelle à embraſſer à la fois le paſſé, le préſent & l'avenir, nous deſirons en même temps de vivre avec ceux qui nous ſuivront, & d'avoir vécu avec ceux qui nous ont précédés. Delà l'origine & l'étude de l'Hiſtoire, qui nous uniſſant aux ſiecles paſſés par le ſpectacle de leurs vices & de leurs vertus, de leurs connoiſſances & de leurs erreurs, tranſmet les nôtres aux ſiecles futurs. C'eſt là qu'on apprend à n'eſtimer les hommes que par le bien qu'ils font, & non par l'appareil impoſant qui les entoure : les Souverains, ces hommes aſſez malheureux pour que tout conſpire à leur cacher la vérité, peuvent eux-mêmes ſe juger d'avance à ce tribunal integre & terrible ; le témoignage que rend l'Hiſtoire à ceux de leurs prédéceſſeurs qui leur reſſemblent, eſt l'image de ce que la poſtérité dira d'eux.

La Chronologie & la Géographie ſont les deux rejetons & les deux ſoutiens de la ſcience dont nous parlons : l'une, pour ainſi dire, place les hommes dans le temps ; l'autre les diſtribue ſur notre globe. Toutes deux tirent un grand ſecours

de l'hiſtoire de la terre & de celle des cieux, c'eſt-à-dire, des faits hiſtoriques & des obſervations céleſtes ; & s'il étoit permis d'emprunter ici le langage des poëtes, on pourroit dire que la ſcience des temps & celle des lieux ſont filles de l'Aſtronomie & de l'Hiſtoire.

Un des principaux fruits de l'étude des Empires & de leurs révolutions, eſt d'examiner comment les hommes, ſéparés, pour ainſi dire, en pluſieurs grandes familles, ont formé diverſes ſociétés ; comment ces différentes ſociétés ont donné naiſſance aux différentes eſpeces de gouvernemens ; comment elles ont cherché à ſe diſtinguer les unes des autres, tant par les loix qu'elles ſe ſont données, que par les ſignes particuliers que chacune a imaginés que pour que ſes membres communiquaſſent plus facilement entr'eux. Telle eſt la ſource de cette diverſité de langues & de loix, qui eſt devenue pour notre malheur un objet conſidérable d'étude. Telle eſt encore l'origine de la Politique, eſpece de morale d'un genre particulier & ſupérieur, à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de fineſſe, & qui pénétrant dans les reſſorts principaux du gouvernement des États, démêle ce qui peut les conſerver, les affoiblir ou les détruire : étude peut-être la plus difficile de toutes, par les connoiſſances profondes des peuples & des hommes qu'elle exige, & par l'étendue & la variété des talens qu'elle ſuppoſe ; ſur-tout quand le politique ne veut point oublier que la loi naturelle, antérieure à toutes les conventions particulieres, eſt auſſi la premiere loi des peuples, & que pour être homme d'Etat, on ne doit point ceſſer d'être homme.

Voilà les branches principales de cette partie de la connoiſſance humaine, qui conſiſte ou dans les idées directes que nous avons reçues par les ſens, ou dans la combinaiſon & la comparaiſon de ces idées, combinaiſon qu'en général on appelle *Philoſophie*. Ces branches ſe ſubdiviſent en une infinité d'autres dont l'énumération ſeroit immenſe, & appartient plus à cet ouvrage même qu'à ſa préface.

La premiere opération de la réflexion conſiſtant à rapprocher & à unir les notions directes, nous avons dû commencer dans ce diſcours par enviſager la réflexion de ce côté-là, & parcourir les différentes ſciences qui en réſultent. Mais les notions, formées par la combinaiſon des idées primitives, ne ſont pas les ſeules dont notre eſprit ſoit capable. Il eſt une autre eſpece de connoiſſances réfléchies, dont nous devons maintenant parler. Elles conſiſtent dans les idées que nous nous formons à nous-mêmes, en imaginant & en compoſant des êtres ſemblables à ceux qui ſont l'objet de nos idées directes. C'eſt ce qu'on appelle l'imitation de la nature, ſi connue & ſi recommandée par les anciens. Comme les idées directes qui nous frappent le plus vivement, ſont celles dont nous conſervons le plus aiſément le ſouvenir, ce ſont auſſi celles que nous cherchons le plus à réveiller en nous par l'imitation de leurs objets. Si les objets agréables nous frappent plus étant réels que ſimplement repréſentés, ce déchet d'agrément eſt en quelque maniere compenſé par celui qui réſulte du plaiſir de l'imitation. A l'égard des objets qui n'exciteroient étant réels que des ſentimens triſtes ou tumultueux, leur imitation eſt plus agréable que les objets mêmes, parce qu'elle nous place à cette juſte diſtance, où nous éprouvons le plaiſir de l'émotion, ſans en reſſentir le déſordre. C'eſt dans cette imitation des objets capables d'exciter en nous des ſentimens vifs ou agréables, de quelque nature qu'ils ſoient, que conſiſte en général l'imitation de la belle nature, ſur laquelle tant d'auteurs ont écrit ſans en donner d'idée nette ; ſoit parce que la belle nature ne ſe démêle que par un ſentiment exquis, ſoit

auſſi parce que dans cette matiere les limites qui diſtinguent l'arbitraire du vrai, ne ſont pas encore bien fixées, & laiſſent quelque eſpace libre à l'opinion.

A la tête des connoiſſances qui conſiſtent dans l'imitation, doivent être placées la Peinture & la Sculpture, parce que ce ſont celles de toutes où l'imitation approche le plus des objets qu'elle repréſente, & parle le plus directement aux ſens. On peut y joindre cet art, né de la néceſſité & perfectionné par le luxe, l'Architecture, qui s'étant élevée par degrés des chaumieres au palais, n'eſt aux yeux du philoſophe, ſi on peut parler ainſi, que le maſque embelli d'un de nos plus grands beſoins. L'imitation de la belle nature y eſt moins frappante & plus reſſerrée que dans les deux autres Arts dont nous venons de parler: ceux-ci expriment indifféremment & ſans reſtriction toutes les parties de la belle nature, & la repréſentent telle qu'elle eſt, uniforme ou variée; l'Architecture au contraire ſe borne à imiter par l'aſſemblage & l'union des différens corps qu'elle emploie, l'arrangement ſymmétrique que la nature obſerve plus ou moins ſenſiblement dans chaque individu, & qui contraſte ſi bien avec la belle variété du tout enſemble.

La Poéſie qui vient après la Peinture & la Sculpture, & qui n'emploie pour l'imitation que les mots diſpoſés ſuivant une harmonie agréable à l'oreille, parle plutôt à l'imagination qu'aux ſens; elle lui repréſente d'une maniere vive & touchante, les objets qui compoſent cet univers, & ſemble plutôt les créer que les peindre, par la chaleur, le mouvement, & la vie qu'elle ſait leur donner. Enfin la Muſique, qui parle à la fois à l'imagination & aux ſens, tient le dernier rang dans l'ordre de l'imitation; non que ſon imitation ſoit moins parfaite dans les objets qu'elle ſe propoſe de repréſenter, mais parce qu'elle ſemble bornée juſqu'ici à un plus petit nombre d'images; ce qu'on doit moins attribuer à ſa nature, qu'à trop peu d'invention & de reſſource dans la plupart de ceux qui la cultivent: il ne ſera pas inutile de faire ſur cela quelques réflexions. La Muſique, qui dans ſon origine n'étoit peut-être deſtinée à repréſenter que du bruit, eſt devenue peu-à-peu une eſpece de diſcours ou même de langue, par laquelle on exprime les différens ſentimens de l'ame, ou plutôt, ſes différentes paſſions. Mais pourquoi réduire cette expreſſion aux paſſions ſeules, & ne pas l'étendre, autant qu'il eſt poſſible, juſqu'aux ſenſations même? Quoique les perceptions que nous recevons par divers organes, different entr'elles autant que leurs objets, on peut néanmoins les comparer ſous un autre point de vue qui leur eſt commun, c'eſt-à-dire, par la ſituation de plaiſir ou de trouble où elles mettent notre ame. Un objet effrayant, un bruit terrible, produiſent chacun en nous une émotion par laquelle nous pouvons juſqu'à un certain point les rapprocher, & que nous déſignons ſouvent dans l'un & l'autre cas, ou par le même nom, ou par des noms ſynonymes. Je ne vois donc point pourquoi un muſicien qui auroit à peindre un objet effrayant, ne pourroit pas y réuſſir en cherchant dans la nature l'eſpece de bruit qui peut produire en nous l'émotion la plus ſemblable à celle que cet objet y excite. J'en dis autant des ſenſations agréables. Penſer autrement, ce ſeroit vouloir reſſerrer les bornes de l'art & de nos plaiſirs. J'avoue que la peinture dont il s'agit, exige une étude fine & approfondie des nuances qui diſtinguent nos ſenſations, mais auſſi ne faut-il pas eſpérer que ces nuances ſoient démêlées par un talent ordinaire. Saiſies par l'homme de génie, ſenties par l'homme de goût, apperçues par l'homme d'eſprit, elles ſont perdues pour la multitude. Toute Muſique qui ne peint rien, n'eſt que du bruit; & ſans l'habitude qui déna-

ture tout, elle ne feroit guere plus de plaiſir qu'une ſuite de mots harmonieux & ſonores dénués d'ordre & de liaiſon. Il eſt vrai qu'un muſicien attentif à tout peindre, nous préſenteroit dans pluſieurs circonſtances des tableaux d'harmonie qui ne ſeroient point faits pour des ſens vulgaires: mais tout ce qu'on en doit conclure, c'eſt qu'après avoir fait un art d'apprendre la Muſique, on devroit bien en faire un de l'écouter.

Nous terminerons ici lénumération de nos principales connoiſſances. Si on les enviſage maintenant toutes enſemble, & qu'on cherche les points de vue généraux qui peuvent ſervir à les diſcerner, on trouve que les unes purement pratiques ont pour but l'exécution de quelque choſe; que d'autres ſimplement ſpéculatives ſe bornent à l'examen de leur objet, & à la contemplation de ſes propriétés: qu'enfin d'autres tirent de l'étude ſpéculative de leur objet l'uſage qu'on en peut faire dans la pratique. La ſpéculation & la pratique conſtituent la principale différence qui diſtingue les *Sciences* d'avec les *Arts*, & c'eſt à-peu-près en ſuivant cette notion, qu'on a donné l'un ou l'autre nom à chacune de nos connoiſſances. Il faut cependant avouer que nos idées ne ſont pas encore bien fixées ſur ce ſujet. On ne ſait ſouvent quel nom donner à la plupart des connoiſſances, où la ſpéculation ſe réunit à la pratique; & l'on diſpute, par exemple, tous les jours dans les écoles, ſi la Logique eſt un art ou une ſcience: le problême ſeroit bientôt réſolu, en répondant qu'elle eſt à la fois l'une & l'autre. Qu'on s'épargneroit de queſtions & de peines, ſi on déterminoit enfin la ſignification des mots d'une maniere nette & préciſe!

On peut en général donner le nom d'*Art* à tout ſyſtême de connoiſſances qu'il eſt poſſible de réduire à des regles poſitives, invariables & indépendantes du caprice ou de l'opinion; & il ſeroit permis de dire en ce ſens, que pluſieurs de nos ſciences ſont des arts, étant enviſagées par leur côté pratique. Mais comme il y a des regles pour les opérations de l'eſprit ou de l'ame, il y en a auſſi pour celles du corps; c'eſt-à-dire, pour celles qui bornées aux corps extérieurs, n'ont beſoin que de la main ſeule pour être exécutées. Delà, la diſtinction des Arts en libéraux & en méchaniques, & la ſupériorité qu'on accorde aux premiers ſur les ſeconds. Cette ſupériorité eſt ſans doute injuſte à pluſieurs égards. Néanmoins parmi les préjugés, tout ridicules qu'ils peuvent être, il n'en eſt point qui n'ait ſa raiſon, ou, pour parler plus exactement, ſon origine; & la philoſophie ſouvent impuiſſante pour corriger les abus, peut au moins en démêler la ſource. La force du corps ayant été le premier principe, qui a rendu inutile le droit que tous les hommes avoient d'être égaux, les plus foibles, dont le nombre eſt toujours le plus grand, ſe ſont joints enſemble pour la réprimer. Ils ont donc établi par le ſecours des loix & des différentes ſortes de gouvernemens, une inégalité de convention, dont la force a ceſſé d'être le principe. Cette derniere inégalité étant bien affermie, les hommes, en ſe réuniſſant avec raiſon pour la conſerver, n'ont pas laiſſé de réclamer ſecrétement contre elle, par ce deſir de ſupériorité que rien n'a pu détruire en eux. Ils ont donc cherché une ſorte de dédommagement dans une inégalité moins arbitraire; & la force corporelle, enchaînée par les loix, ne pouvant plus offrir aucun moyen de ſupériorité, ils ont été réduitts à chercher dans la différence des eſprits un principe d'inégalité auſſi naturel, plus paiſible, & plus utile à la ſociété. Ainſi la partie la plus noble de notre être, s'eſt en quelque maniere vengée des premiers avantages que la partie la plus vile avoit uſurpés; & les talens de l'eſprit ont été généralement reconnus

pour ſupérieurs à ceux du corps. Les arts méchaniques dépendans d'une opération manuelle, & aſſervis, qu'on me permette ce terme, à une eſpece de routine, ont été abandonnés à ceux d'entre les hommes que les préjugés ont placés dans la claſſe la plus inférieure. L'indigence qui a forcé ces hommes à s'appliquer à un pareil travail, plus ſouvent que le goût & le génie ne les y ont entraînés, eſt devenue enſuite une raiſon pour les mépriſer, tant elle nuit à tout ce qui l'accompagne. à l'égard des opérations libres de l'eſprit, elles ont été le partage de ceux qui ſe ſont crus ſur ce point les plus favoriſés de la nature. Cependant l'avantage que les arts libéraux ont ſur les arts méchaniques, par le travail que les premiers exigent de l'eſprit, & par la difficulté d'y exceller, eſt ſuffiſamment compenſé par l'utilité bien ſupérieure, que les derniers nous procurent pour la plupart. C'eſt cette utilité même qui a forcé de les réduire à des opérations purement machinales, pour en faciliter la pratique à un plus grand nombre d'hommes. Mais la ſociété, en reſpectant avec juſtice les grands génies qui l'éclairent, ne doit point avilir les mains qui la ſervent. La découverte de la Bouſſole, n'eſt pas moins avantageuſe au genre humain, que ne le ſeroit à la Phyſique l'explication des propriétés de cette aiguille. Enfin, à conſidérer en lui-même le principe de la diſtinction dont nous parlons, combien de ſavans prétendus, dont la ſcience n'eſt proprement qu'un art méchanique! & quelle différence réelle y a-t-il, entre une tête remplie de faits ſans ordre, ſans uſage, ſans liaiſon, & l'inſtinct d'un artiſan réduit à l'exécution machinale?

Le mépris qu'on a pour les arts méchaniques, ſemble avoir influé juſqu'à un certain point ſur les inventeurs mêmes. Les noms de ces bienfaicteurs du genre humain ſont preſque tous inconnus, tandis que l'hiſtoire de ſes deſtructeurs, c'eſt-à-dire, des conquérans, n'eſt ignorée de perſonne. Cependant c'eſt peut-être chez les artiſans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la ſagacité de l'eſprit, de ſa patience & de ſes reſſources. J'avoue que la plupart des Arts n'ont été inventés que peu-à-peu, & qu'il a fallu une aſſez longue ſuite de ſiecles pour porter les montres, par exemple, au point de perfection où nous les voyons. Mais n'en eſt-il pas de même des ſciences? Combien de découvertes qui ont immortaliſé les auteurs, avoient été préparés par les travaux des ſiecles précédens, ſouvent même amenées à leur maturité, au point de ne demander plus qu'un pas à faire! Et pour ne point ſortir de l'Horlogerie, pourquoi ceux à qui nous devons la fuſée des montres, l'échappement & la répétition, ne ſont-ils pas auſſi eſtimés que ceux qui ont travaillé ſucceſſivement à perfectionner l'Algebre? D'ailleurs, ſi j'en crois quelques philoſophes, que les mépris qu'on a pour les Arts, n'a point empêchés de les étudier; il eſt certaines machines ſi compliquées, & dont toutes les parties dépendent tellement l'une de l'autre, qu'il eſt difficile que l'invention en ſoit due à plus d'un ſeul homme. Ce génie rare dont le nom eſt enſéveli dans l'oubli, n'eût-il pas été bien digne d'être placé à côté du petit nombre d'eſprits créateurs, qui nous ont ouvert dans les ſciences des routes nouvelles?

Parmi les Arts libéraux qu'on a réduits à des principes, ceux qui ſe propoſent l'imitation de la nature, ont été appellés beaux Arts, parce qu'ils ont principalement l'agrément pour objet. Mais ce n'eſt pas la ſeule choſe qui les diſtingue des Arts libéraux plus néceſſaires ou plus utiles, comme la Grammaire, la Logique & la Morale. Ces derniers ont des regles fixes & arrêtées, que tout homme peut tranſmettre à un autre: au lieu que la pratique des beaux Arts conſiſte prin-

cipalement dans une invention qui ne prend guere ses loix que du génie : les regles qu'on a écrites sur ces arts, n'en sont proprement que la partie méchanique ; elles produisent à-peu-près l'effet du Télescope, elles n'aident que ceux qui voient.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que les différentes manieres dont notre esprit opere sur les objets, & les différens usages qu'il tire de ces objets même, sont le premier moyen qui se présente à nous pour discerner en général nos connoissances les unes des autres. Tout s'y rapporte à nos besoins, soit de nécessité absolue, soit de convenance & d'agrément, soit même d'usage & de caprice. Plus les besoins sont éloignés ou difficiles à satisfaire, plus les connoissances destinées à cette fin sont lentes à paroître. Quels progrès la Médecine n'auroit-elle pas fait aux dépens des sciences de pure spéculation, si elle étoit aussi certaine que la Géométrie ? Mais il est encore d'autres caracteres très-marqués dans la maniere dont nos connoissances nous affectent, & dans les différens jugemens que notre ame porte de ses idées. Ces jugemens sont désignés par les mots d'évidence, de certitude, de probabilité, de sentiment & de goût.

L'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit apperçoit la liaison tout-d'un-coup ; la certitude à celles dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires, ou, ce qui est la même chose, aux propositions dont l'identité avec un principe évident par lui-même, ne peut être découverte que par un circuit plus ou moins long ; d'où il s'ensuivroit que selon la nature des esprits, ce qui est évident pour l'un ne seroit quelquefois que certain pour un autre. On pourroit encore dire, en prenant les mots d'évidence & de certitude dans un autre sens, que la premiere est le résultat des opérations seules de l'esprit, & se rapporte aux spéculations métaphysiques & mathématiques ; & que la seconde est plus propre aux objets physiques, dont la connoissance est le fruit du rapport constant & invariable de nos sens. La probabilité a principalement lieu pour les faits historiques, & en général pour tous les événemens passés, présens & à venir, que nous attribuons à une sorte de hasard, parce que nous n'en démêlons pas les causes. La partie de cette connoissance qui a pour objet le présent & le passé, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le simple témoignage, produit souvent en nous une persuasion aussi forte que celle qui naît des axiomes. Le sentiment est de deux sortes. L'un destiné aux vérités de morale, s'appelle conscience ; c'est une suite de la loi naturelle & de l'idée que nous avons du bien & du mal ; & on pourroit le nommer évidence du cœur, parce que, tout différent qu'il est de l'évidence de l'esprit attaché aux vérités spéculatives, il nous subjugue avec le même empire. L'autre espece de sentiment est particuliérement affecté à l'imitation de la belle nature, & à ce qu'on appelle beautés d'expression. Il saisit avec transport les beautés sublimes & frappantes, démêle avec finesse les beautés cachées, & proscrit ce qui n'en a que l'apparence. Souvent même il prononce des arrêts séveres sans se donner la peine d'en détailler les motifs, parce que ces motifs dépendent d'une foule d'idées difficiles à développer sur le champ, & plus encore à transmettre aux autres. C'est à cette espece de sentiment que nous devons le goût & le génie, distingués l'un de l'autre en ce que le génie est le sentiment qui crée, & le goût, le sentiment qui juge.

Après le détail où nous sommes entrés sur les différentes parties de nos connoissances, & sur les caracteres qui les distinguent, il ne nous reste plus qu'à former un arbre généalogique ou encyclopédique qui les rassemble sous un même

point

point de vue, & qui ſerve à marquer leur origine & les liaiſons qu'elles ont entr'elles. Nous expliquerons dans un moment l'uſage que nous prétendons faire de cet Arbre. Mais l'exécution n'en eſt pas ſans difficulté. Quoique l'hiſtoire philoſophique que nous venons de donner de l'origine de nos idées, ſoit fort utile pour faciliter un pareil travail, il ne faut pas croire que l'Arbre encyclopédique doive ni puiſſe même être ſervilement aſſujetti à cette hiſtoire. Le ſyſtême général des Sciences & des Arts eſt une eſpece de labyrinthe, de chemin tortueux, où l'eſprit s'engage ſans trop connoître la route qu'il doit tenir. Preſſé par ſes beſoins, & par ceux du corps auquel il eſt uni, il étudie d'abord les premiers objets qui ſe préſentent à lui; pénetre le plus avant qu'il peut dans la connoiſſance de ces objets; rencontre bientôt des difficultés qui l'arrêtent; & ſoit par l'eſpérance ou même par le déſeſpoir de les vaincre, ſe jette dans une nouvelle route; revient enſuite ſur ſes pas, franchit quelquefois les premieres barrieres pour en rencontrer de nouvelles; & paſſant rapidement d'un objet à un autre, fait ſur chacun de ces objets à différens intervalles & comme par ſecouſſes, une ſuite d'opérations dont la génération même de ſes idées rend la diſcontinuité néceſſaire. Mais ce déſordre tout philoſophique qu'il eſt de la part de l'ame, défigureroit, ou plutôt anéantiroit entiérement un Arbre encyclopédique dans lequel on voudroit le repréſenter.

D'ailleurs, comme nous l'avons déja fait ſentir au ſujet de la Logique, la plupart des Sciences qu'on regarde comme renfermant les principes de toutes les autres, & qui doivent par cette raiſon occuper les premieres places dans l'ordre encyclopédique, n'obſervent pas le même rang dans l'ordre généalogique des idées, parce qu'elles n'ont pas été inventées les premieres. En effet, notre étude primitive a dû être celle des individus; ce n'eſt qu'après avoir conſidéré leurs propriétés particulieres & palpables, que nous avons par abſtraction de notre eſprit, enviſagé leurs propriétés générales & communes, & formé la Métaphyſique & la Géométrie; ce n'eſt qu'après un long uſage des premiers ſignes, que nous avons perfectionné l'art de ces ſignes au point d'en faire une Science; ce n'eſt enfin qu'après une longue ſuite d'opérations ſur les objets de nos idées, que nous avons par la réflexion donné des regles à ces opérations mêmes.

Enfin le ſyſtême de nos connoiſſances eſt compoſé de différentes branches, dont pluſieurs ont un même point de réunion; & comme en partant de ce point il n'eſt pas poſſible de s'engager à la fois dans toutes les routes, c'eſt la nature des différens eſprits qui détermine le choix. Auſſi eſt-il aſſez rare qu'un même eſprit en parcoure à la fois un grand nombre. Dans l'étude de la Nature, les hommes ſe ſont d'abord appliqués tous, comme de concert, à ſatisfaire les beſoins les plus preſſans; mais quand ils en ſont venus aux connoiſſances moins abſolument néceſſaires, ils ont dû ſe les partager, & y avancer chacun de ſon côté à-peu-près d'un pas égal. Ainſi pluſieurs Sciences ont été, pour ainſi dire, contemporaines; mais dans l'ordre hiſtorique des progrès de l'eſprit, on ne peut les embraſſer que ſucceſſivement

Il n'en eſt pas de même de l'ordre encyclopédique de nos connoiſſances. Ce dernier conſiſte à les raſſembler dans le plus petit eſpace poſſible, & à placer, pour ainſi dire, le Philoſophe au-deſſus de ce vaſte labyrinthe dans un point de vue fort élevé d'où il puiſſe appercevoir à la fois les Sciences & les arts principaux; voir d'un coup d'œil les objets de ſes ſpéculations, & les opérations qu'il peut faire ſur ces objets; diſtinguer les branches générales des connoiſſances humaines, les points qui les ſéparent ou qui les uniſſent; & entrevoir même quelquefois les

routes ſecretes qui les rapprochent. C'eſt une eſpece de Mappemonde qui doit montrer les principaux pays, leur poſition & leur dépendance mutuelle, le chemin en ligne droite qu'il y a de l'un à l'autre; chemin ſouvent occupé par mille obſtacles, qui ne peuvent être connus dans chaque pays que des habitans ou des voyageurs, & qui ne ſauroient être montrés que dans des cartes particulieres fort détaillées. Ces cartes particulieres ſeront les différens articles de l'Encyclopédie, & l'arbre ou ſyſtême figuré en ſera la Mappemonde.

Mais comme dans les cartes générales du globe que nous habitons, les objets ſont plus ou moins rapprochés, & préſentent un coup d'œil différent ſelon le point de vue où l'œil eſt placé par le Géographe qui conſtruit la carte, de même la forme de l'arbre encyclopédique dépendra du point de vue où l'on ſe mettra pour enviſager l'univers littéraire. On peut donc imaginer autant de ſyſtêmes différens de la connoiſſance humaine, que de Mappemondes de différentes projections; & chacun de ces ſyſtêmes pourra même avoir, à l'excluſion des autres, quelque avantage particulier. Il n'eſt guere de Savans qui ne placent volontiers au centre de toutes les Sciences celle dont ils s'occupent, à-peu-près comme les premiers hommes ſe plaçoient au centre du monde, perſuadés que l'Univers étoit fait pour eux. La prétention de pluſieurs de ces Savans enviſagée d'un œil philoſophique, trouveroit peut-être, même hors de l'amour propre, d'aſſez bonnes raiſons pour ſe juſtifier.

Quoi qu'il en ſoit, celui de tous les arbres encyclopédiques qui offriroit le plus grand nombre de liaiſons & de rapports entre les Sciences, mériteroit ſans doute d'être préféré. Mais peut-on ſe flatter de le ſaiſir? La Nature, nous ne ſaurions trop le répéter, n'eſt compoſée que d'individus qui ſont l'objet primitif de nos ſenſations & de nos perceptions directes. Nous remarquons à la vérité dans ces individus, des propriétés communes par leſquelles nous les comparons, & des propriétés diſſemblables par leſquelles nous les diſcernons; & ces propriétés, déſignées par des noms abſtraits, nous ont conduits à former différentes claſſes où ces objets ont été placés. Mais ſouvent tel objet qui par une ou pluſieurs de ſes propriétés a été placé dans une claſſe, tient à une autre claſſe par d'autres propriétés, & auroit pu tout auſſi bien y avoir ſa place. Il reſte donc néceſſairement de l'arbitraire dans la diviſion générale. L'arrangement le plus naturel ſeroit celui où les objets ſe ſuccéderoient par les nuances inſenſibles qui ſervent tout à la fois à les ſéparer & à les unir. Mais le petit nombre d'êtres qui nous ſont connus ne nous permet pas de marquer ces nuances. L'Univers n'eſt qu'un vaſte Océan, ſur la ſurface duquel nous appercevons quelques iſles plus ou moins grandes, dont la liaiſon avec le continent nous eſt cachée.

On pourroit former l'arbre de nos connoiſſances en les diviſant ſoit en naturelles & en révélées, ſoit en utiles & agréables, ſoit en ſpéculatives & pratiques, ſoit en évidentes, certaines, probables & ſenſibles, ſoit en connoiſſance des choſes & connoiſſance des ſignes, & ainſi à l'infini. Nous avons choiſi une diviſion qui nous a paru ſatisfaire tout à la fois le plus qu'il eſt poſſible à l'ordre encyclopédique de nos connoiſſances & à leur ordre généalogique. Nous devons cette diviſion à un Auteur célebre dont nous parlerons dans la ſuite de cette Préface: nous avons pourtant cru y devoir faire quelques changemens, dont nous rendons compte; mais nous ſommes trop convaincus de l'arbitraire qui régnera toujours dans une pareille diviſion, pour croire que notre ſyſtême ſoit l'unique ou le meilleur; il nous ſuffira que notre travail ne ſoit pas entiérement

désapprouvé par les bons esprits. Nous ne voulons point ressembler à cette foule de Naturalistes qu'un Philosophe moderne a eu tant de raison de censurer ; & qui occupés sans cesse à diviser les productions de la Nature en genre & en especes, ont consumé dans ce travail un temps qu'ils auroient beaucoup mieux employé à l'étude de ces productions mêmes. Que diroit-on d'un Architecte qui ayant à élever un édifice immense, passeroit toute sa vie à en tracer le plan, ou d'un curieux qui se proposant de parcourir un vaste palais, emploieroit tout son temps à en observer l'entrée ?

Les objets dont notre ame s'occupe, sont ou spirituels ou matériels, & notre ame s'occupe de ces objets ou par des idées directes ou par des idées réfléchies. Le systême des connoissances directes ne peut consister que dans la collection purement passive & comme machinale de ces mêmes connoissances ; c'est ce qu'on appelle mémoire. La réflexion est de deux sortes, nous l'avons déja observé ; ou elle raisonne sur les objets des idées directes, ou elle les imite. Ainsi la mémoire, la raison proprement dite, & l'imagination, sont les trois manieres différentes dont notre ame opere sur les objets de ses pensées. Nous ne prenons point ici l'imagination pour la faculté qu'on a de se représenter les objets ; parce que cette faculté n'est autre chose que la mémoire même des objets sensibles, mémoire qui seroit dans un continuel exercice, si elle n'étoit soulagée par l'invention des signes. Nous prenons l'imagination dans un sens plus noble & plus précis, pour le talent de créer en imitant.

Ces trois facultés forment d'abord les trois divisions générales de notre systême, & les trois objets généraux des connoissances humaines ; l'Histoire qui se rapporte à la mémoire ; la Philosophie, qui est le fruit de la raison ; & les Beaux Arts, que l'imagination fait naître. Si nous plaçons la raison avant l'imagination, cet ordre nous paroît bien fondé, & conforme au progrès naturel des opérations de l'esprit : l'imagination est une faculté créatrice ; & l'esprit, avant de songer à créer, commence par raisonner sur ce qu'il voit & ce qu'il connoît. Un autre motif qui doit déterminer à placer la raison avant l'imagination, c'est que dans cette derniere faculté de l'ame, les deux autres se trouvent réunies jusqu'à un certain point, & que la raison s'y joint à la mémoire. L'esprit ne crée & n'imagine des objets qu'en tant qu'ils sont semblables à ceux qu'il a connus par des idées directes & par des sensations ; plus il s'éloigne de ces objets, plus les êtres qu'il forme sont bizarres & peu agréables. Ainsi dans l'imitation de la Nature, l'invention même est assujettie à certaines regles ; & ce sont ces regles qui forment principalement la partie philosophique des Beaux Arts, jusqu'à présent assez imparfaite, parce qu'elle ne peut être l'ouvrage que du génie, & que le génie aime mieux créer que discuter.

Enfin, si on examine les progrès de la raison dans ses opérations successives, on se convaincra encore qu'elle doit précéder l'imagination dans l'ordre de nos facultés, puisque la raison, par les dernieres opérations qu'elle fait sur les objets, conduit en quelque sorte à l'imagination ; car ses opérations ne consistent qu'à créer, pour ainsi dire, des êtres généraux, qui séparés de leur sujet par abstraction, ne sont plus du ressort immédiat de nos sens. Aussi la Métaphysique & la Géométrie sont de toutes les Sciences qui appartiennent à la raison, celles où l'imagination a le plus de part. J'en demande pardon à nos beaux esprits détracteurs de la Géométrie ; ils ne se croient pas sans doute si près d'elle, & il n'y a peut-être que la Métaphysique qui les en sépare. L'imagination dans un Géometre

qui crée, n'agit pas moins que dans un Poëte qui invente. Il eſt vrai qu'ils operent différemment ſur leur objet; le premier le dépouille & l'analyſe, le ſecond le compoſe & l'embellit. Il eſt encore vrai que cette maniere différente d'opérer n'appartient qu'à différentes ſortes d'eſprits; & c'eſt pour cela que les talens du grand Géometre & du grand Poëte ne ſe trouveront peut-être jamais enſemble. Mais ſoit qu'ils s'excluent ou ne s'excluent pas l'un de l'autre, ils ne ſont nullement en droit de ſe mépriſer réciproquement. De tous les grands hommes de l'antiquité, Archimede eſt peut-être celui qui mérite le plus d'être placé à côté d'Homere. J'eſpere qu'on pardonnera cette digreſſion à un Géometre qui anime ſon art, mais qu'on n'accuſera point d'en être admirateur outré; & je reviens à mon ſujet.

La diſtribution générale des êtres en ſpirituels & en matériels fournit la ſubdiviſion des trois branches générales. L'Hiſtoire & la Philoſophie s'occupent également de ces deux eſpeces d'êtres, & l'imagination ne travaille que d'après les êtres purement matériels; nouvelle raiſon pour placer la derniere dans l'ordre de nos facultés. A la tête des êtres ſpirituels eſt Dieu, qui doit tenir le premier rang par ſa nature, & par le beſoin que nous avons de le connoître. Au deſſous de cet Etre ſuprême ſont les eſprits créés, dont la révélation nous apprend l'exiſtence. Enſuite vient l'homme, qui compoſé de deux principes, tient par ſon ame aux eſprits, & par ſon corps au monde matériel; & enfin ce vaſte Univers que nous appellons le Monde corporel ou la Nature. Nous ignorons pourquoi l'Auteur célebre qui nous ſert de guide dans cette diſtribution, a placé la nature avant l'homme de ſon ſyſtême; il ſemble au contraire que tout engage à placer l'homme ſur le paſſage qui ſépare Dieu & les eſprits d'avec les corps.

L'Hiſtoire en tant qu'elle ſe rapporte à Dieu, renferme ou la révélation ou la tradition, & ſe diviſe ſous ces deux points de vue en hiſtoire ſacrée & en hiſtoire eccléſiaſtique. L'hiſtoire de l'homme a pour objet, ou ſes actions ou ſes connoiſſances, & elle eſt par conſéquent civile ou littéraire, c'eſt-à-dire, ſe partage entre les grandes nations & les grands génies, entre les Rois & les Gens de Lettres, entre les Conquérans & les Philoſophes. Enfin l'hiſtoire de la nature eſt celle des productions innombrables qu'on y obſerve, & forme une quantité de branches preſque égale au nombre de ces diverſes productions. Parmi ces différentes branches, doit être placée avec diſtinction l'hiſtoire des Arts, qui n'eſt autre choſe que l'hiſtoire des uſages que les hommes ont faits des productions de la nature, pour ſatisfaire à leurs beſoins ou à leur curioſité.

Tels ſont les objets principaux de la mémoire. Venons préſentement à la faculté qui réfléchit & qui raiſonne. Les êtres tant ſpirituels que matériels ſur leſquels elle s'exerce, ayant quelques propriétés générales, comme l'exiſtence, la poſſibilité, la durée; l'examen de ces propriétés forme d'abord cette branche de la Philoſophie, dont tous les autres empruntent en partie leurs principes: on la nomme l'Ontologie ou Science de l'Etre, ou Métaphyſique générale. Nous deſcendons de là aux différens êtres particuliers; & les diviſions que fournit la Science de ces différens êtres, ſont formées ſur le même plan que celles de l'Hiſtoire.

La Science de Dieu appellée Théologie a deux branches; la Théologie naturelle n'a de connoiſſance de Dieu que celle que produit la raiſon ſeule; connoiſſance qui n'eſt pas d'une fort grande étendue: la Théologie révélée tire de l'hiſtoire ſacrée une connoiſſance beaucoup plus parfaite de cet être. De cette même Théologie révélée, réſulte la Science des eſprits créés. Nous avons cru encore

ici devoir nous écarter de notre Auteur. Il nous semble que la Science, considérée comme appartenant à la raison, ne doit point être divisée comme elle l'a été par lui en Théologie & en Philosophie ; car la Théologie révélée n'est autre chose que la raison appliquée aux faits révélés : on peut dire qu'elle tient à l'Histoire par les dogmes qu'elle enseigne, & à la Philosophie, par les conséquences qu'elle tire de ces dogmes. Ainsi séparer la Théologie de la Philosophie, ce seroit arracher du tronc un rejeton qui de lui-même y est uni. Il semble aussi que la Science des esprits appartient bien plus intimement à la Théologie révélée, qu'a la Théologie naturelle.

La premiere partie de la Science de l'homme est celle de l'ame ; & cette Science a pour but, ou la connoissance spéculative de l'ame humaine, ou celle de ses opérations. La connoissance spéculative de l'ame dérive en partie de la Théologie naturelle, & en partie de la Théologie révélée, & s'appelle Pneumatologie ou Métaphysique particuliere. La connoissance de ses opérations se subdivise en deux branches, ces opérations pouvant avoir pour objet, ou la découverte de la vérité, ou la pratique de la vertu. La découverte de la vérité, qui est le but de la Logique, produit l'art de la transmettre aux autres ; ainsi l'usage que nous faisons de la Logique est en partie pour notre propre avantage, en partie pour celui des êtres semblables à nous ; les regles de la morale se rapportent moins à l'homme isolé, & le supposent nécessairement en société avec les autres hommes.

La Science de la nature n'est autre que celle des corps : mais les corps ayant des propriétés générales qui leur sont communes, telles que l'impénétrabilité, la mobilité, & l'étendue, c'est encore par l'étude de ces propriétés que la Science de la nature doit commencer : elles ont, pour ainsi dire, un côté purement intellectuel, par lequel elles ouvrent un champ immense aux spéculations de l'esprit, & un côté matériel & sensible par lequel on peut les mesurer. La spéculation intellectuelle appartient à la Physique générale, qui n'est proprement que la Métaphysique des corps ; & la mesure est l'objet des Mathématiques, dont les divisions s'étendent presque à l'infini.

Ces deux Sciences conduisent à la Physique particuliere, qui étudie les corps en eux-mêmes, & qui n a que les individus pour objet. Parmi les corps dont il nous importe de connoître les propriétés, le nôtre doit tenir le premier rang, & il est immédiatement suivi de ceux dont la connoissance est le plus nécessaire à notre conservation ; d'où résultent l'Anatomie, l'Agriculture, la Médecine, & leurs différentes branches. Enfin tous les corps naturels soumis à notre examen produisent les autres parties innombrables de la Physique raisonnée.

La Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Poésie, la Musique, & leurs différentes divisions, composent la troisieme distribution générale qui naît de l'imagination, & dont les parties sont comprises sous le nom de Beaux Arts. On pourroit aussi les renfermer sous le titre général de Peinture, puisque tous les Beaux Arts se réduisent à peindre, & ne different que par les moyens qu'ils emploient ; enfin on pourroit les rapporter tous à la Poésie, en prenant ce mot dans sa signification naturelle, qui n'est autre chose qu'invention ou création.

Telles sont les principales parties de notre Arbre encyclopédique ; on les trouvera plus en détail à la fin de ce Discours Préliminaire. Nous en avons formé une espece de Carte à laquelle nous avons joint une explication beaucoup plus étendue que celle qui vient d'être donnée. Cette Carte & cette explication ont été déjà publiées dans le *Prospectus*, comme pour pressentir le goût du Public, nous y

avons fait quelques changemens dont il ſera facile de s'appercevoir, & qui ſont le fruit ou de nos réflexions ou des conſeils de quelques Philoſophes aſſez bons citoyens pour prendre intérêt à notre Ouvrage. Si le Public éclairé donne ſon approbation à ces changemens, elle ſera la récompenſe de notre docilité ; & s'il ne les approuve pas, nous n'en ſerons que plus convaincus de l'impoſſibilité de former un Arbre encyclopédique qui ſoit au gré de tout le monde.

La diviſion générale de nos connoiſſances, ſuivant nos trois facultés, a cet avantage, qu'elle pourroit fournir auſſi les trois diviſions du monde littéraire, en Erudits, Philoſophes, & Beaux-Eſprits ; en ſorte qu'après avoir formé l'Arbre des Sciences, on pourroit former ſur le même plan celui des Gens de Lettres. La mémoire eſt le talent des premiers, la ſagacité appartient aux ſeconds, & les derniers ont l'agrément en partage. Ainſi, en regardant la mémoire comme un commencement de réflexion, & en y joignant la réflexion qui combine, & celle qui imite, on pourroit dire en général que le nombre plus ou moins grand d'idées réfléchies, & la nature de ces idées, conſtituent la différence plus ou moins grande qu'il y a entre les hommes ; que la réflexion, priſe dans le ſens le plus étendu qu'on puiſſe lui donner, forme le caractere de l'eſprit, & qu'elle en diſtingue les différens genres. Du reſte les trois eſpeces de républiques dans leſquelles nous venons de diſtribuer les Gens de Lettres, n'ont pour l'ordinaire rien de commun, que de faire aſſez peu de cas les uns des autres. Le Poëte & le Philoſophe ſe traitent mutuellement d'inſenſés, qui ſe repaiſſent de chimeres : l'un & l'autre regardent l'Erudit comme une eſpece d'avare, qui ne penſe qu'à amaſſer ſans jouir, & qui entaſſe ſans choix les métaux les plus vils avec les plus précieux ; & l'Erudit, qui ne voit que des mots par-tout où il ne lit point de faits, mépriſe le Poëte & le Philoſophe, comme des gens qui ſe croient riches, parce que leur dépenſe excede leurs fonds.

C'eſt ainſi qu'on ſe venge des avantages qu'on n'a pas. Les Gens de Lettres entendroient mieux leurs intérêts, ſi au lieu de chercher à s'iſoler, ils reconnoiſſoient le beſoin réciproque qu'ils ont de leurs travaux, & les ſecours qu'ils en tirent. La ſociété doit ſans doute aux Beaux-Eſprits ſes principaux agrémens, & ſes lumieres aux Philoſophes : mais ni les uns ni les autres ne ſentent combien ils ſont redevables à la mémoire ; elle renferme la matiere premiere de toutes nos connoiſſances ; & les travaux de l'Erudit ont ſouvent fourni au Philoſophe & au Poëte les ſujets ſur leſquels ils s'exercent. Lorſque les Anciens ont appellé les Muſes filles de la Mémoire, a dit un Auteur moderne, ils ſentoient peut-être combien cette faculté de notre ame eſt néceſſaire à toutes les autres ; & les Romains lui élevoient des temples, comme à la Fortune.

Il nous reſte à montrer comment nous avons tâché de concilier dans ce Dictionnaire l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. Nous avons employé pour cela trois moyens, le Syſtême figuré qui eſt à la tête de l'Ouvrage, la Science à laquelle chaque article ſe rapporte, & la maniere dont l'article eſt traité. On a placé pour l'ordinaire après le mot qui fait le ſujet de l'article, le nom de la Science dont cet article fait partie ; il ne faut plus que voir dans le Syſtême figuré quel rang cette Science y occupe, pour connoître la place que l'article doit avoir dans l'Encyclopédie. S'il arrive que le nom de la Science ſoit omis dans l'article, la lecture ſuffira pour connoître à quelle Science il ſe rapporte ; & quand nous aurions, par exemple, oublié d'avertir que le mot *Bombe* appartient à l'art militaire, & le nom d'une ville ou d'un pays à la Géographie, nous comptons

aſſez ſur l'intelligence de nos lecteurs, pour eſpérer qu'ils ne ſeroient pas choqués d'une pareille omiſſion. D'ailleurs par la diſpoſition des matieres dans chaque article, ſur-tout lorſqu'il eſt un peu étendu, on ne pourra manquer de voir que cet article tient à un autre qui dépend d'une Science différente, celui-là à un troiſieme, & ainſi de ſuite. On a tâché que l'exactitude & la fréquence des renvois ne laiſſât là-deſſus rien à deſirer ; car les renvois dans ce Dictionnaire ont cela de particulier, qu'ils ſervent principalement à indiquer la liaiſon des matieres ; au lieu que dans les autres ouvrages de cette eſpece, ils ne ſont deſtinés qu'à expliquer un article par un autre. Souvent même nous avons omis le renvoi, parce que les termes d'Art ou de Science ſur leſquels il auroit pu tomber, ſe trouvent expliqués à leur article, que le lecteur ira chercher de lui-même. C'eſt ſur-tout dans les articles généraux des Sciences, qu'on a tâché d'expliquer les ſecours mutuels qu'elles ſe prêtent. Ainſi trois choſes forment l'ordre encyclopédique ; le nom de la Science à laquelle l'article appartient ; le rang de cette Science dans l'Arbre, la liaiſon de l'article avec d'autres dans la même Science ou dans une Science différente ; liaiſon indiquée par les renvois, ou facile à ſentir au moyen des termes techniques expliqués ſuivant leur ordre alphabétique. Il ne s'agit point ici des raiſons qui nous ont fait préférer dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique à tout autre ; nous les expoſerons plus bas, lorſque nous enviſagerons cette collection comme Dictionnaire des Sciences & des Arts.

Au reſte, ſur la partie de notre travail, qui conſiſte dans l'ordre encyclopédique, & qui eſt plus deſtinée aux gens éclairés qu'à la multitude, nous obſerverons deux choſes : la premiere, c'eſt qu'il ſeroit ſouvent abſurde de vouloir trouver une liaiſon immédiate entre un article de ce Dictionnaire & un autre article pris à volonté ; c'eſt ainſi qu'on chercheroit en vain par quels liens ſecrets *Section conique* peut être rapprochée d'*Accuſatif*. L'ordre encyclopédique ne ſuppoſe point que toutes les Sciences tiennent directement les unes aux autres. Ce ſont des branches qui partent d'un même tronc, ſavoir de l'entendement humain. Ces branches n'ont ſouvent entr'elles aucune liaiſon immédiate, & pluſieurs ne ſont réunies que par le tronc même. Ainſi *Section conique* appartient à la Géométrie, la Géométrie conduit à la Phyſique particuliere, celle-ci à la Phyſique générale, la Phyſique générale à la Métaphyſique ; & la Métaphyſique eſt bien près de la Grammaire à laquelle le mot *Accuſatif* appartient. Mais quand on eſt arrivé à ce dernier terme par la route que nous venons d'indiquer, on ſe trouve ſi loin de celui d'où l'on eſt parti, qu'on l'a tout-à-fait perdu de vue.

La ſeconde remarque que nous avons à faire, c'eſt qu'il ne faut pas attribuer à notre Arbre encyclopédique plus d'avantage que nous ne prétendons lui en donner. L'uſage des diviſions générales eſt de raſſembler un fort grand nombre d'objets : mais il ne faut pas croire qu'il puiſſe ſuppléer à l'étude de ces objets mêmes. C'eſt une eſpece de dénombrement des connoiſſances qu'on peut acquérir ; dénombrement frivole pour qui voudroit s'en contenter, utile pour qui deſire d'aller plus loin. Un ſeul article raiſonné ſur un objet particulier de Science ou d'Art, renferme plus de ſubſtance que toutes les diviſions & ſubdiviſions qu'on peut faire des termes généraux ; & pour ne point ſortir de la comparaiſon que nous avons tirée plus haut des Cartes géographiques, celui qui s'en tiendroit à l'Arbre encyclopédique pour toute connoiſſance, n'en ſauroit guere plus que celui qui pour avoir acquis par les Mappemondes une idée générale du globe & de ſes parties principales, ſe flatteroit de connoître les différens Peuples qui l'habitent, & les Etats

particuliers qui le composent. Ce qu'il ne faut point oublier sur-tout, en considérant notre Systême figuré, c'est que l'ordre encyclopédique qu'il présente est très-différent de l'ordre généalogique des opérations de l'esprit; que les Sciences qui s'occupent des êtres généraux, ne sont utiles qu'autant qu'elles menent à celles dont les êtres particuliers sont l'objet; qu'il n'y a véritablement que ces êtres particuliers qui existent; & que si notre esprit a créé des êtres généraux, ç'a été pour pouvoir étudier plus facilement l'une après l'autre les propriétés qui par la nature existent à la fois dans une même substance, & qui ne peuvent physiquement être séparées. Ces réflexions doivent être le fruit & le résultat de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, & c'est aussi par elles que nous terminerons la premiere Partie de ce Discours.

Nous allons présentement considérer cet Ouvrage comme *Dictionnaire raisonné des Sciences & des Arts*. L'objet est d'autant plus important, que c'est sans doute celui qui peut intéresser davantage la plus grande partie de nos lecteurs, & qui pour être rempli, a demandé le plus de soins & de travail. Mais avant que d'entrer sur ce sujet dans tout le détail qu'on est en droit d'exiger de nous, il ne sera pas inutile d'examiner avec quelque étendue l'état présent des Sciences & des Arts; & de montrer par quelle gradation l'on y est arrivé. L'exposition métaphysique de l'origine & de la liaison des Sciences nous a été d'une grande utilité pour en former l'Arbre encyclopédique; l'exposition historique de l'ordre dans lequel nos connoissances se sont succédées, ne sera pas moins avantageuse pour nous éclairer nous-mêmes sur la maniere dont nous devons transmettre ces connoissances à nos lecteurs. D'ailleurs l'histoire des Sciences est naturellement liée à celle du petit nombre de grands génies, dont les Ouvrages ont contribué à répandre la lumiere parmi les hommes; & ces Ouvrages ayant fourni pour le nôtre les secours généraux, nous devons commencer à en parler avant de rendre compte des secours particuliers que nous avons obtenus. Pour ne point remonter trop haut, fixons nous à la renaissance des Lettres.

Quand on considere les progrès de l'esprit depuis cette époque mémorable, on trouve que ces progrès se sont faits dans l'ordre qu'ils devoient naturellement suivre. On a commencé par l'Erudition, continué par les Belles-Lettres, & fini par la Philosophie. Cet Ordre differe à la vérité de celui que doit observer l'homme abandonné à ses propres lumieres, ou borné au commerce de ses contemporains, tel que nous l'avons principalement considéré dans la premiere Partie de ce Discours: en effet, nous avons fait voir que l'esprit isolé doit rencontrer dans la route la Philosophie avant les Belles-Lettres. Mais en sortant du long intervalle d'ignorance que des siecles de lumiere avoient précédé, la régénération des idées, si on peut parler ainsi, a dû nécessairement être différente de leur génération primitive. Nous allons tâcher de le faire sentir.

Les chefs-d'œuvre que les Anciens nous avoient laissés dans presque tous les genres, avoient été oubliés pendant douze siecles. Les principes des Sciences & des Arts étoient perdus, parce que le beau & le vrai qui semblent se montrer de toutes parts aux hommes, ne les frappent guere à moins qu'ils n'en soient avertis. Ce n'est pas que ces temps malheureux aient été plus stériles que d'autres en génies rares; la nature est toujours la même. Mais que pouvoient faire ces grands hommes, semés de loin à loin comme ils le sont toujours, occupés d'objets différens, & abandonnés sans culture à leurs seules lumieres? Les idées qu'on acquiert

par

par la lecture & la société, sont le germe de presque toutes les découvertes. C'est un air que l'on respire sans y penser, & auquel on doit la vie; & les hommes dont nous parlons étoient privés d'un tel secours. Ils ressembloient aux premiers créateurs des Sciences & des Arts, que leurs illustres successeurs ont fait oublier, & qui précédés par ceux-ci les auroient fait oublier de même. Celui qui trouva le premier les roues & les pignons, eût inventé les montres dans un autre siecle; & Gerbert placé au temps d'Archimede l'auroit peut-être égalé.

Cependant la plupart des beaux Esprits de ces temps ténébreux se faisoient appeller Poëtes ou Philosophes. Que leur en coûtoit-il en effet pour usurper deux titres dont on se pare à si peu de frais, & qu'on se flatte toujours de ne guere devoir à des lumieres empruntées? Ils croyoient qu'il étoit inutile de chercher des modeles de la Poésie dans les Ouvrages des Grecs & des Romains dont la Langue ne se parloit plus; & ils prenoient pour la véritable Philosophie des Anciens une tradition barbare qui la défiguroit. La Poésie se réduisoit pour eux à un méchanisme puérile: l'examen approndi de la nature, & la grande étude de l'homme, étoient remplacés par mille questions frivoles sur des êtres abstraits & métaphysiques; questions dont la solution, bonne ou mauvaise, demandoit souvent beaucoup de subtilité, & par conséquent un grand abus de l'esprit. Qu'on joigne à ce désordre l'état d'esclavage où presque toute l'Europe étoit plongée, les ravages de la superstition qui naît de l'ignorance, & qui la reproduit à son tour: & l'on verra que rien ne manquoit aux obstacles qui éloignoient le retour de la raison & du goût: car il n'y a que la liberté d'agir & de penser qui soit capable de produire de grandes choses, & elle n'a besoin que de lumieres pour se préserver des excès.

Aussi fallut-il au genre humain, pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle: l'Empire Grec est détruit, sa ruine fait refluer en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde: l'invention de l'Imprimerie, la protection de Médicis & de François I, raniment les esprits; & la lumiere renaît de toutes parts.

L'étude des Langues & de l'Histoire abandonnée par nécessité durant les siecles d'ignorance, fut la premiere à laquelle on se livra. L'esprit humain se trouvoit, au sortir de la barbarie, dans une espece d'enfance, avide d'accumuler des idées, & incapable pourtant d'en acquérir d'abord un certain ordre par l'espece d'engourdissement où les facultés de l'ame avoient été si long-temps. De toutes ces facultés, la mémoire fut celle que l'on cultiva d'abord, parce qu'elle est la plus facile à satisfaire, & que les connoissances qu'on obtient par son secours, sont celles qui peuvent le plus aisément être entassées. On ne commença donc point par étudier la Nature, ainsi que les premiers hommes avoient dû faire; on jouissoit d'un secours dont ils étoient dépourvus, celui des Ouvrages des Anciens, que la générosité des Grands & l'Impression commençoient à rendre communs: on croyoit n'avoir qu'à lire pour devenir savant; & il est bien plus aisé de lire que de voir. Ainsi, on dévora sans distinction tout ce que les anciens nous avoient laissé dans chaque genre; on les traduisit, on les commenta; & par une espece de reconnoissance on se mit à les adorer sans connoître à beaucoup près ce qu'ils valoient.

Delà cette foule d'Erudits, profonds dans les Langues savantes jusqu'à dédaigner la leur, qui comme l'a dit un Auteur célebre, connoissoient tout dans les Anciens, hors la grace & la finesse, & qu'un vain étalage d'érudition rendoit si orgueilleux, parce que les avantages qui coûtent le moins sont assez souvent ceux dont on aime le plus à se parer. C'étoit une espece de grands Seigneurs qui, sans

reſſembler par le mérite réel à ceux dont ils tenoient la vie, tiroient beaucoup de vanité de croire leur appartenir. D'ailleurs cette vanité n'étoit point ſans quelque eſpece de prétexte. Le pays de l'érudition & des faits eſt inépuiſable ; on croit, pour ainſi dire, voir tous les jours augmenter ſa ſubſtance par les acquiſitions que l'on y fait ſans peine. Au contraire le pays de la raiſon & des découvertes eſt d'une aſſez petite étendue ; & ſouvent au lieu d'y apprendre ce que l'on ignoroit, on ne parvient à force d'étude qu'à déſapprendre ce qu'on croyoit ſavoir. C'eſt pourquoi, à mérite fort inégal, un Erudit doit être beaucoup plus vain qu'un philoſophe, & peut-être qu'un Poëte : car l'eſprit qui invente eſt toujours mécontent de ſes progrès, parce qu'il voit au delà ; & les plus grands génies trouvent ſouvent dans leur amour propre même un juge ſecret, mais ſévere, que l'approbation des autres fait taire pour quelques inſtans, mais qu'elle ne parvient jamais à corrompre. On ne doit donc pas s'étonner que les Savans dont nous parlons miſſent tant de gloire à jouir d'une Science hériſſée, ſouvent ridicule, & quelquefois barbare.

Il eſt vrai que notre ſiecle qui ſe croit deſtiné à changer les loix en tout genre, & à faire juſtice, ne penſe pas fort avantageuſement de ces hommes autrefois ſi célebres. C'eſt une eſpece de mérite aujourd'hui que d'en faire peu de cas ; & c'eſt même un mérite que bien des gens ſe contentent d'avoir. Il ſemble que par le mépris que l'on a pour ces Savans, on cherche à les punir de l'eſtime outrée qu'ils faiſoient d'eux-mêmes, ou du ſuffrage peu éclairé de leurs contemporains ; & qu'en foulant aux piés ces idoles, on veuille en faire oublier juſqu'aux noms. Mais tout excès eſt injuſte. Jouiſſons plutôt avec reconnoiſſance du travail de ces hommes laborieux. Pour nous mettre à portée d'extraire des Ouvrages des Anciens tout ce qui pouvoit nous être utile, il a fallu qu'ils en tiraſſent auſſi ce qui ne l'étoit pas : on ne ſauroit tirer l'or d'une mine ſans en faire ſortir en même temps beaucoup de matieres viles ou moins précieuſes ; ils auroient fait comme nous la ſéparation, s'ils étoient venus plus tard. L'Erudition étoit donc néceſſaire pour nous conduire aux Belles-Lettres.

En effet, il ne fallut pas ſe livrer long-temps à la lecture des Anciens, pour ſe convaincre que dans ces Ouvrages même où l'on ne cherchoit que des faits & des mots, il y avoit mieux à apprendre. On apperçut bientôt les beautés que leurs Auteurs y avoient répandues, car ſi les hommes, comme nous l'avons dit plus haut, ont beſoin d'être avertis du vrai, en récompenſe ils n'ont beſoin que de l'être. L'admiration qu'on avoit eue juſqu'alors pour les Anciens, ne pouvoit être plus vive : mais elle commença à devenir plus juſte. Cependant elle étoit encore bien loin d'être raiſonnable. On crut qu'on ne pouvoit les imiter qu'en les copiant ſervilement, & qu'il n'étoit poſſible de bien dire que dans leur Langue. On ne penſoit pas que l'étude des mots eſt une eſpece d'inconvénient paſſager, néceſſaire pour faciliter l'étude des choſes, mais qu'elle devient un mal réel, quand elle la retarde ; qu'ainſi on auroit dû ſe borner à ſe rendre familiers les Auteurs Grecs & Romains, pour profiter de ce qu'ils avoient penſé de meilleur ; & que le travail auquel il falloit ſe livrer pour écrire dans leur Langue, étoit autant de perdu pour l'avancement de la raiſon. On ne voyoit pas d'ailleurs, que s'il y a dans les Anciens un grand nombre de beautés de ſtyle perdues pour nous, il doit y avoir auſſi par la même raiſon bien des défauts qui échappent, & que l'on court riſque de copier comme des beautés ; qu'enfin tout ce qu'on pourroit eſpérer par l'uſage ſervile de la Langue des Anciens, ce ſeroit de ſe faire un ſtyle bizarrement aſſorti d'une

infinité de ſtyles différens, très-correct & admirable même pour nos Modernes, mais que Cicéron ou Virgile auroient trouvé ridicule. C'eſt ainſi que nous ririons d'un Ouvrage écrit en notre Langue, & dans lequel l'Auteur auroit raſſemblé des phraſes de Boſſuet, de la Fontaine, de la Bruyere, & de Racine, perſuadé avec raiſon que chacun de ces Ecrivains en particulier eſt un excellent modele.

Ce préjugé des premiers Savans a produit dans le ſeizieme ſiecle une foule de Poëtes, d'Orateurs, & d'Hiſtoriens latins, dont les Ouvrages, il faut l'avouer, tirent trop ſouvent leur principal mérite d'une latinité dont nous ne pouvons guere juger. On peut en comparer quelques-uns aux harangues de la plupart de nos Rhéteurs, qui vuides de choſes, & ſemblables à des corps ſans ſubſtances, n'auroient beſoin que d'être miſes en françois pour n'être lues de perſonne.

Les gens de Lettres ſont enfin revenus peu-à-peu de cette eſpece de manie. Il y a apparence qu'on doit leur changement, du moins en partie, à la protection des Grands, qui ſont bien aiſes d'être ſavans, à condition de le devenir ſans peine, & qui veulent pouvoir juger ſans étude d'un Ouvrage d'eſprit, pour prix des bienfaits qu'ils promettent à l'Auteur, ou de l'amitié dont ils croient l'honorer. On commença à ſentir que le beau, pour être en Langue vulgaire, ne perdoit rien de ſes avantages; qu'il acquéroit même celui d'être plus facilement ſaiſi du commun des hommes, & qu'il n'y avoit aucun mérite à dire des choſes communes ou ridicules dans quelque Langue que ce fût, & à plus forte raiſon dans celles qu'on devoit parler le plus mal. Les gens de Lettres penſerent donc à perfectionner les Langues vulgaires; ils chercherent d'abord à dire dans ces Langues ce que les Anciens avoient dit dans les leurs. Cependant par une ſuite du préjugé dont on avoit eu tant de peine à ſe défaire, au lieu d'enrichir la Langue Françoiſe, on commença par la défigurer. Ronſard en fit un jargon barbare, hériſſé de Grec & de Latin: mais heureuſement il la rendit aſſez méconnoiſſable, pour qu'elle en devînt ridicule. Bientôt l'on ſentit qu'il falloit tranſporter dans notre Langue les beautés & non les mots des Langues anciennes. Réglée & perfectionnée par le goût, elle acquit aſſez promptement une infinité de tours & d'expreſſions heureuſes. Enfin on ne ſe borna plus à copier les Romains & les Grecs, ou même à les imiter; on tâcha de les ſurpaſſer, s'il étoit poſſible, & de penſer d'après ſoi. Ainſi l'imagination des Modernes renaquit peu-à-peu de celle des Anciens; & l'on vit éclore preſqu'en même temps tous les chefs-d'œuvre du dernier ſiecle, en Eloquence, en Hiſtoire, en Poéſie, & dans les différens genres de littérature.

Malherbe, nourri de la lecture des excellens Poëtes de l'antiquité, & prenant comme eux la Nature pour modele, répandit le premier dans notre Poéſie une harmonie & des beautés auparavant inconnues. Balzac, aujourd'hui trop mépriſé, donna à notre Proſe de la nobleſſe & du nombre. Les Ecrivains de Port-royal continuerent ce que Balzac avoit commencé, ils y ajouterent cette préciſion, cet heureux choix des termes, & cette pureté qui ont conſervé juſqu'à préſent à la plupart de leurs Ouvrages un air moderne, & qui les diſtinguent d'un grand nombre de livres ſurannés, écrits dans le même temps. Corneille, après avoir ſacrifié pendant quelques années au mauvais goût dans la carriere dramatique, s'en affranchit enfin; découvrit par la force de ſon génie, bien plus que par la lecture, les loix du Théatre, & les expoſa dans ſes Diſcours admirables ſur la Tragédie, dans ſes réflexions ſur chacune de ſes pieces, mais principalement dans ſes pieces mêmes. Racine s'ouvrant une autre route, fit paroître ſur le Théatre une paſſion que les Anciens n'y avoient guere connue; & développant les reſſorts du

cœur humain, joignit à une élégance & une vérité continues quelques traits de ſublime. DESPRÉAUX dans ſon art poétique ſe rendit l'égal d'Horace en l'imitant. MOLIERE par la peinture fine des ridicules & des mœurs de ſon temps, laiſſa bien loin derriere lui la Comédie ancienne. LA FONTAINE fit preſque oublier Eſope & Phedre ; & BOSSUET alla ſe placer à côté de Démoſthene.

Les Beaux Arts ſont tellement unis avec les Belles Lettres, que le même goût qui cultive les unes, porte auſſi à perfectionner les autres. Dans le même temps que notre littérature s'enrichiſſoit par tant de beaux Ouvrages, POUSSIN faiſoit ſes tableaux, & PUGET ſes ſtatues ; LE SUEUR peignoit le cloître des Chartreux, & LE BRUN les batailles d'Alexandre ; enfin LULLI, créateur d'un chant propre à notre Langue, rendoit par ſa Muſique aux poëmes de QUINAULT l'immortalité qu'elle en recevoit.

Il faut pourtant avouer que la renaiſſance de la Peinture & de la Sculpture avoit été beaucoup plus rapide que celle de la Poéſie & de la Muſique ; & la raiſon n'en eſt pas difficile à appercevoir. Dès qu'on commença à étudier les Ouvrages des Anciens en tout genre, les chefs-d'œuvre antiques qui avoient échappé en aſſez grand nombre à la ſuperſtition & à la barbarie, frapperent bientôt les yeux des Artiſtes éclairés ; on ne pouvoit imiter les Praxiteles & les Phidias, qu'en faiſant exactement comme eux ; & le talent n'avoit beſoin que de bien voir : auſſi RAPHAEL & MICHEL-ANGE ne furent pas long-temps ſans porter leur art à un point de perfection, qu'on n'a point encore paſſé depuis. En général, l'objet de la Peinture & de la Sculpture étant plus du reſſort des ſens, ces Arts ne pouvoient manquer de précéder la Poéſie, parce que les ſens ont dû être plus promptement affectés des beautés ſenſibles & palpables des ſtatues anciennes, que l'imagination n'a dû appercevoir les beautés intellectuelles & fugitives des anciens Ecrivains. D'ailleurs, quand elle a commencé à les découvrir, l'imitation de ces mêmes beautés, imparfaite par ſa ſervitude & par la Langue étrangere dont elle ſe ſervoit, n'a pu manquer de nuire aux progrès de l'imagination même. Qu'on ſuppoſe pour un moment nos Peintres & nos Sculpteurs privés de l'avantage qu'ils avoient de mettre en œuvre la même matiere que les Anciens : s'ils euſſent, comme nos Littérateurs, perdu beaucoup de temps à rechercher & à imiter mal cette matiere, au lieu de ſonger à en employer une autre, pour imiter les ouvrages même qui faiſoient l'objet de leur admiration, ils auroient fait ſans doute un chemin beaucoup moins rapide, & en ſeroient encore à trouver le marbre.

A l'égard de la Muſique, elle a dû arriver beaucoup plus tard à un certain degré de perfection, parce que c'eſt un art que les Modernes ont été obligés de créer. Le temps a détruit tous les modeles que les Anciens avoient pu nous laiſſer en ce genre ; & leurs Ecrivains, du moins ceux qui nous reſtent, ne nous ont tranſmis ſur ce ſujet que des connoiſſances très-obſcures, ou des hiſtoires plus propres à nous étonner qu'à nous inſtruire. Auſſi pluſieurs de nos Savans, pouſſés peut-être par une eſpece d'amour de propriété, ont prétendu que nous avons porté cet art beaucoup plus loin que les Grecs ; prétention que le défaut de monumens rend auſſi difficile à appuyer qu'à détruire, & qui ne peut être qu'aſſez foiblement combattue par les prodiges vrais ou ſuppoſés de la Muſique ancienne. Peut-être ſeroit-il permis de conjecturer, avec quelque vraiſemblance, que cette Muſique étoit tout-à-fait différente de la nôtre, & que ſi l'ancienne étoit ſupérieure par la mélodie, l'harmonie donne à la moderne des avantages.

Nous ſerions injuſtes, ſi à l'occaſion du détail où nous venons d'entrer, nous

ne reconnoiſſions point ce que nous devons à l'Italie ; c'eſt d'elle que nous avons reçu les Sciences, qui depuis ont fructifié ſi abondamment dans toute l'Europe, c'eſt à elle ſur-tout que nous devons les Beaux Arts & le bon goût, dont elle nous a fourni un grand nombre de modeles inimitables.

Pendant que les Arts & les Belles-Lettres étoient en horreur, il s'en falloit beaucoup que la Philoſophie fît le même progrès, du moins dans chaque nation priſe en corps ; elle n'a reparu que beaucoup plus tard. Ce n'eſt pas qu'au fond il ſoit plus aiſé d'exceller dans les Belles-Lettres que dans la Philoſophie ; la ſupériorité en tout genre eſt également difficile à atteindre. mais la lecture des Anciens devoit contribuer plus promptement à l'avancement des Belles-Lettres & du bon goût, qu'à celui des Sciences naturelles. Les beautés littéraires n'ont pas beſoin d'être vues long-temps pour être ſenties ; & comme les hommes ſentent avant que de penſer, ils doivent par la même raiſon juger ce qu'ils ſentent avant de juger ce qu'ils penſent. D'ailleurs, les Anciens n'étoient pas à beaucoup près ſi parfaits comme Philoſophes que comme Ecrivains. En effet, quoique dans l'ordre de nos idées les premieres opérations de la raiſon précedent les premiers efforts de l'imagination, celle-ci, quand elle a fait les premiers pas, va beaucoup plus vîte que l'autre : elle a l'avantage de travailler ſur des objets qu'elle enfante ; au lieu que la raiſon forcée de ſe borner à ceux qu'elle a devant elle, & de s'arrêter à chaque inſtant, ne s'épuiſe que trop ſouvent en recherches infructueuſes. L'univers & les réflexions ſont le premier livre des vrais Philoſophes, & les Anciens l'avoient ſans doute étudié : il étoit donc néceſſaire de faire comme eux ; on ne pouvoit ſuppléer à cette étude par celle de leurs ouvrages, dont la plupart avoient été détruits, & dont un petit nombre mutilé par le temps ne pouvoit nous donner ſur une matiere auſſi vaſte que des notions fort incertaines & fort altérées.

La Scholaſtique, qui compoſoit toute la Science prétendue des ſiecles d'ignorance, nuiſoit encore aux progrès de la vraie Philoſophie dans ce premier ſiecle de lumiere. On étoit perſuadé depuis un temps, pour ainſi dire, immémorial, qu'on poſſédoit dans toute ſa pureté la doctrine d'Ariſtote, commentée par les Arabes, & altérée par mille additions abſurdes ou puériles ; & on ne penſoit pas même à s'aſſurer ſi cette Philoſophie barbare étoit réellement celle de ce grand homme, tant on avoit conçu de reſpect pour les Anciens. C'eſt ainſi qu'une foule de peuple nés & affermis dans leurs erreurs par l'éducation, ſe croient d'autant plus ſincérement dans le chemin de la vérité, qu'il ne leur eſt même jamais venu en penſée de former ſur cela le moindre doute. Auſſi, dans le temps que pluſieurs Ecrivains, rivaux des Orateurs & des Poëtes Grecs, marchoient à côté de leurs modeles, ou peut-être même les ſurpaſſoient, la Philoſophie Grecque, quoique fort imparfaite, n'étoit pas même bien connue.

Tant de préjugés qu'une admiration aveugle pour l'antiquité contribuoit à entretenir, ſembloient ſe fortifier encore par l'abus qu'oſoient faire de la ſoumiſſion des peuples quelques Théologiens peu nombreux, mais puiſſans : je dis peu nombreux, car je ſuis bien éloigné d'étendre à un Corps reſpectable & très-éclairé une accuſation qui ſe borne à quelques-uns de ſes membres. On avoit permis aux Poëtes de chanter dans leurs Ouvrages les divinités du Paganiſme, parce qu'on étoit perſuadé avec raiſon que les noms de ces divinités ne pouvoient plus être qu'un jeu dont on n'avoit rien à craindre. Si d'un côté, la religion des Anciens, qui animoit tout, ouvroit un vaſte champ à l'imagination des beaux Eſprits ; de l'autre, les principes en étoient trop abſurdes, pour qu'on appréhendât de voir

ressusciter Jupiter & Pluton par quelque secte de Novateurs. Mais l'on craignoit, ou l'on paroissoit craindre, les coups qu'une raison aveugle ne pouvoit porter au Christianisme. Comment ne voyoit-on pas qu'il n'avoit point à redouter une attaque aussi foible? Envoyé du ciel aux hommes, la vénération si juste & si ancienne que les Peuples lui témoignoient, avoit été garantie pour toujours par les promesses de Dieu même. D'ailleurs, quelque absurde qu'une religion puisse être (reproche que l'impiété seule peut faire à la nôtre), ce ne sont jamais les Philosophes qui la détruisent: lors même qu'ils enseignent la vérité, ils se contentent de la montrer, sans forcer personne à la reconnoître; un tel pouvoir n'appartient qu'à l'Etre tout-puissant: ce sont les hommes inspirés qui éclairent le peuple, les enthousiastes qui l'égarent. Le frein qu'on est obligé de mettre à la licence de ces derniers ne doit point nuire à cette liberté si nécessaire à la vraie Philosophie, & dont la religion peut tirer les plus grands avantages. Si le Christianisme ajoute à la Philosophie les lumieres qui lui manquent, s'il n'appartient qu'à la Grace de soumettre les incrédules, c'est à la Philosophie qu'il est réservé de les réduire au silence; & pour assurer le triomphe de la Foi, les Théologiens dont nous parlons n'avoient qu'à faire usage des armes qu'on auroit voulu employer contre elle.

Mais parmi ces mêmes hommes, quelques-uns avoient un intérêt beaucoup plus réel de s'opposer à l'avancement de la Philosophie. Faussement persuadés que la croyance des peuples est d'autant plus ferme, qu'on l'exerce sur plus d'objets différens, il ne se contentoient pas d'exiger pour nos Mysteres la soumission qu'ils méritent, ils cherchoient à ériger en dogmes leurs opinions particulieres; & c'étoit ces opinions mêmes, bien plus que les dogmes, qu'ils vouloient mettre en sûreté. Par-là ils auroient porté à la religion le coup le plus terrible, si elle eût été l'ouvrage des hommes; car il étoit à craindre que leurs opinions étant une fois reconnues pour fausses, le peuple qui ne discerne rien, ne traitât de la même maniere les vérités avec lesquelles on avoit voulu les confondre.

D'autres Théologiens de meilleure foi, mais aussi dangereux, se joignoient à ces premiers par d'autres motifs. Quoique la religion soit uniquement destinée à régler nos mœurs & notre foi, ils la croyoient faite pour nous éclairer aussi sur le systême du monde, c'est-à-dire, sur ces matieres que le Tout-puissant a expressément abandonnées à nos disputes. Ils ne faisoient pas réflexion que les livres sacrés & les Ouvrages des Peres, faits pour montrer au peuple comme aux Philosophes ce qu'il faut pratiquer & croire, ne devoient point sur les questions indifférentes parler un autre langage que le peuple. Cependant le despotisme théologique où le préjugé l'emporta. Un tribunal devenu puissant dans le Midi de l'Europe, dans les Indes, dans le nouveau Monde, mais que la Foi n'ordonne point de croire, ni la charité d'approuver, & dont la France n'a pu s'accoutumer encore à prononcer le nom sans effroi, condamna un célebre Astronome, pour avoir soutenu le mouvement de la Terre, & le déclara hérétique, à-peu-près comme le pape Zacharie avoit condamné quelques siecles auparavant un Evêque, pour n'avoir pas pensé comme S. Augustin sur les Antipodes, & pour avoir deviné leur existence six cens ans avant que Christophe Colomb les découvrît. C'est ainsi que l'abus de l'autorité spirituelle réunie à la temporelle forçoit la raison au silence; & peu s'en fallut qu'on ne défendît au genre humain de penser.

Pendant que des adversaires peu instruits ou mal intentionnés faisoient ouvertement la guerre à la Philosophie, elle se réfugioit, pour ainsi dire, dans les Ouvrages de quelques grands hommes, qui, sans avoir l'ambition dangereuse

d'arracher le bandeau des yeux de leurs contemporains, préparoient de loin dans l'ombre & le silence la lumiere dont le monde devoit être éclairé peu-à-peu & par degrés insensibles.

A la tête de ces illustres personnages, doit être placé l'immortel Chancelier d'Angleterre, François Bacon, dont les Ouvrages, si justement estimés, & plus estimés pourtant qu'ils ne sont connus, méritent encore plus notre lecture que nos éloges. A considérer les vues saines & étendues de ce grand homme, la multitude d'objets sur lesquels son esprit s'est porté, la hardiesse de son style qui réunit par-tout les sublimes images avec la précision la plus rigoureuse, on seroit tenté de le regarder comme le plus grand, le plus universel, & le plus éloquent des Philosophes. Bacon né dans le sein de la nuit la plus profonde, sentit que la Philosophie n'étoit pas encore, quoique bien des gens sans doute se flattassent d'y exceller; car plus un siecle est grossier, plus il se croit instruit de tout ce qu'il peut savoir. Il commença donc par envisager d'une vue générale les divers objets de toutes les Sciences naturelles; il partagea ces Sciences en différentes branches, dont il fit l'énumération la plus exacte qu'il lui fut possible: il examina ce que l'on savoit déja sur chacun de ces objets, & fit le catalogue immense de ce qui restoit à découvrir: c'est le but de son admirable Ouvrage *de la dignité & de l'accroissement des connoissances humaines.* Dans son *nouvel organe des Sciences*, il perfectionne les vues qu'il avoit données dans le premier Ouvrage; il les porte plus loin, & fait connoître la nécessité de la Physique expérimentale, à laquelle on ne pensoit point encore. Ennemi des systêmes, il n'envisage la Philosophie que comme cette partie de nos connoissances, qui doit contribuer à nous rendre meilleurs ou plus heureux: il semble la borner à la Science des choses utiles, & recommande par-tout l'étude de la Nature. Ses autres écrits sont formés sur le même plan; tout, jusqu'à leurs titres, y annonce l'homme de génie, l'esprit qui voit en grand. Il y recueille des faits, il y compare des expériences, il en indique un grand nombre à faire; il invite les Savans à étudier & à perfectionner les Arts, qu'il regarde comme la partie la plus relevée & la plus essentielle de la Science humaine: il expose avec une simplicité noble *ses conjectures & ses pensées* sur les différens objets dignes d'intéresser les hommes; & il eût pu dire, comme ce vieillard de Térence, que rien de ce qui touche l'humanité ne lui étoit étranger. Science de la Nature, Morale, Politique, Economique, tout ensemble avoir été du ressort de cet esprit lumineux & profond; & l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou des richesses qu'il répand sur tous les sujets qu'il traite, ou de la dignité avec laquelle il en parle. Ses écrits ne peuvent être mieux comparés qu'à ceux d'Hippocrate sur la Médecine; & ils ne seroient ni moins admirés ni moins lus, si la culture de l'esprit étoit aussi chere au genre humain que la conservation de la santé. Mais il n'y a que les Chefs de secte en tout genre dont les Ouvrages puissent avoir un certain éclat; Bacon n'a pas été du nombre, & la forme de sa Philosophie s'y opposoit. Elle étoit trop sage pour étonner personne; la Scholastique qui dominoit de son temps, ne pouvoit être renversée que par des opinions hardies & nouvelles; & il n'y a pas d'apparence qu'un Philosophe, qui se contente de dire aux hommes, *voilà le peu que vous avez appris, voici ce qui vous reste à chercher*, soit destiné à faire beaucoup de bruit parmi ses contemporains. Nous oserions même faire quelque reproche au Chancelier Bacon d'avoir été peut-être trop timide, si nous ne savions avec quelle retenue, & pour ainsi dire, avec quelle superstition, on doit juger un génie si sublime. Quoiqu'il avoue que les Scholastiques ont énervé les Sciences

par leurs queſtions minutieuſes, & que l'eſprit doit ſacrifier l'étude des êtres généraux à celle des objets particuliers, il ſemble pourtant par l'emploi fréquent qu'il fait des termes de l'Ecole, quelquefois même par celui des principes ſcholaſtiques, & par des diviſions & ſubdiviſions dont l'uſage étoit alors fort à la mode, avoir marqué un peu trop de ménagement ou de déférence pour le goût dominant de ſon ſiecle. Ce grand homme, après avoir briſé tant de fers, étoit encore retenu par quelques chaînes qu'il ne pouvoit ou n'oſoit rompre.

Nous déclarons ici que nous devons principalement au Chancelier Bacon l'Arbre encyclopédique dont nous avons déja parlé fort au long, & que l'on trouvera à la fin de ce Diſcours. Nous en avions fait l'aveu en pluſieurs endroits du *Proſpectus*; nous y revenons encore, & nous ne manquerons aucune occaſion de le répéter. Cependant nous n'avons pas cru devoir ſuivre de point en point le grand homme que nous reconnoiſſons ici pour notre maître. Si nous n'avons pas placé, comme lui, la raiſon après l'imagination, c'eſt que nous avons ſuivi dans le Syſtême encyclopédique l'ordre métaphyſique des opérations de l'Eſprit, plutôt que l'ordre hiſtorique de ſes progrès depuis la renaiſſance des Lettres ; ordre que l'illuſtre Chancelier d'Angleterre avoit peut être en vue juſqu'à un certain point, lorſqu'il faiſoit comme il le dit, le cens & le dénombrement des connoiſſances humaines. D'ailleurs, le plan de Bacon, étant différent du nôtre, & les Sciences ayant fait depuis de grands progrès, on ne doit pas être ſurpris que nous ayions pris quelquefois une route différente.

Ainſi, outre les changemens que nous avons faits dans l'ordre de la diſtribution générale, & dont nous avons déja expoſé les raiſons, nous avons à certains égards pouſſé les diviſions plus loin, ſur-tout dans la partie de Mathématique & de Phyſique particuliere, d'un autre côté, nous nous ſommes abſtenus d'étendre au même point que lui, la diviſion de certaines Sciences dont il ſuit juſqu'aux derniers rameaux. Ces rameaux qui doivent proprement entrer dans le corps de notre Encyclopédie, n'auroient fait, à ce que nous croyons, que charger aſſez inutilement le Syſtême général. On trouvera immédiatement après notre Arbre encyclopédique celui du Philoſophe Anglois, c'eſt le moyen le plus court & le plus facile de faire diſtinguer ce qui nous appartient d'avec ce que nous avons emprunté de lui.

Au Chancelier Bacon ſuccéda l'illuſtre Descartes. Cet homme rare dont la fortune a tant varié en moins d'un ſiecle, avoit tout ce qu'il falloit pour changer la face de la Philoſophie ; une imagination forte, un eſprit très-conſéquent, des connoiſſances puiſées dans lui-même plus que dans les Livres, beaucoup de courage pour combattre les préjugés les plus généralement reçus, & aucune eſpece de dépendance qui le forçât à les ménager. Auſſi éprouva-t-il de ſon vivant même ce qui arrive pour l'ordinaire à tout homme qui prend un aſcendant trop marqué ſur les autres. Il fit quelques enthouſiaſtes, & eut beaucoup d'ennemis. Soit qu'il connût ſa nation ou qu'il s'en défiât ſeulement, il s'étoit réfugié dans un pays entiérement libre pour y méditer plus à ſon aiſe. Quoiqu'il penſât beaucoup moins à faire des diſciples qu'à les mériter, la perſécution alla le chercher dans ſa retraite; & la vie cachée qu'il menoit ne put l'y ſouſtraire. Malgré toute la ſagacité qu'il avoit employée pour prouver l'exiſtence de Dieu, il fut accuſé de la nier par des Miniſtres qui peut-être ne la croyoient pas. Tourmenté & calomnié par des étrangers, & aſſez mal accueilli de ſes compatriotes, il alla mourir en Suede, bien éloigné ſans doute de s'attendre au ſuccès brillant que ſes opinions auroient un jour.

On

On peut considérer Descartes comme Géometre ou comme Philosophe. Les Mathématiques, dont il semble avoir fait assez peu de cas, font néanmoins aujourd'hui la partie la plus solide & la moins contestée de sa gloire. L'algebre créée en quelque maniere par les Italiens, & prodigieusement augmentée par notre illustre VIETE, a reçu entre les mains de Descartes de nouveaux accroissemens. Un des plus considérables est sa méthode des Indéterminées, artifice très-ingénieux & très-subtil, qu'on a su appliquer depuis à un grand nombre de recherches. Mais ce qui a sur-tout immortalisé le nom de ce grand homme, c'est l'application qu'il a su faire de l'Algebre à la Géométrie; idée des plus vastes & des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, & qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non seulement dans la Géométrie sublime, mais dans toutes les Sciences physico-mathématiques.

Comme Philosophe, il a peut-être été aussi grand, mais il n'a pas été si heureux. La Géométrie qui par la nature de son objet doit toujours gagner sans perdre, ne pouvoit manquer, étant maniée par un aussi grand génie, de faire des progrès très-sensibles & apparens pour tout le monde. La Philosophie se trouvoit dans un état bien différent; tout y étoit à commencer: & que ne coûtent point les premiers pas en tout genre? Le mérite de les faire dispense de celui d'en faire de grands. Si Descartes qui nous a ouvert la route, n'y a pas été aussi loin que ses Sectateurs le croient, il s'en faut beaucoup que les Sciences lui doivent aussi peu que le prétendent ses adversaires. Sa Méthode seule auroit suffi pour le rendre immortel; sa Dioptrique est la plus grande & la plus belle application qu'on eut faite encore de la Géométrie à la Physique; on voit enfin dans ses ouvrages, même les moins lus maintenant, briller par-tout le génie inventeur. Si on juge sans partialité ces Tourbillons devenus aujourd'hui presque ridicules, on conviendra, j'ose le dire, qu'on ne pouvoit alors imaginer mieux: les observations astronomiques qui ont servi à les détruire étoient encore imparfaites, ou peu constatées; rien n'étoit plus naturel que de supposer un fluide qui transportât les planetes; il n'y avoit qu'une longue suite de phénomenes, de raisonnemens & de calculs, & par conséquent une longue suite d'années, qui pût faire renoncer à une théorie si séduisante. Elle avoit d'ailleurs l'avantage singulier de rendre raison de la gravitation des corps par la force centrifuge du tourbillon même: & je ne crains point d'avancer que cette explication de la pesanteur est une des plus belles & des plus ingénieuses hypotheses que la Philosophie ait jamais imaginées. Aussi a-t-il fallu pour l'abandonner, que les Physiciens aient été entraînés comme malgré eux par la Théorie des forces centrales, & par des expériences faites long-temps après. Reconnoissons donc que Descartes, forcé de créer une Physique toute nouvelle, n'a pu la créer meilleure; qu'il a fallu, pour ainsi dire, passer par les tourbillons pour arriver au vrai systême du monde; & que s'il s'est trompé sur les loix du mouvement, il a du moins deviné le premier qu'il devoit y en avoir.

Sa Métaphysique, aussi ingénieuse & aussi nouvelle que sa Physique, a eu le même sort à-peu-près; & c'est aussi à-peu-près par les mêmes raisons qu'on peut la justifier; car telle est aujourd'hui la fortune de ce grand homme, qu'après avoir eu des sectateurs sans nombre, il est presque réduit à des apologistes. Il se trompa sans doute en admettant les idées innées: mais s'il eût retenu de la secte Péripatéticienne la seule vérité qu'elle enseignoit sur l'origine des idées par les sens, peut-être les erreurs qui déshonoroient cette vérité par leur alliage, auroient été plus difficiles à déraciner. Descartes a osé du moins montrer aux bons esprits à

ſecouer le joug de la ſcholaſtique, de l'opinion, de l'autorité, en un mot des préjugés & de la barbarie ; & par cette révolte dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, la Philoſophie a reçu de lui un ſervice, plus difficile peut-être à rendre que tous ceux qu'elle doit à ſes illuſtres ſucceſſeurs. On peut le regarder comme un chef de conjurés, qui a eu le courage de s'élever le premier contre une puiſſance deſpotique & arbitraire, & qui en préparant une révolution éclatante, a jeté les fondemens d'un gouvernement plus juſte & plus heureux qu'il n'a pu voir établi. S'il a fini par croire tout expliquer, il a du moins commencé par douter de tout ; & les armes dont nous nous ſervons pour le combattre ne lui en appartiennent pas moins, parce que nous les tournons contre lui. D'ailleurs, quand les opinions abſurdes ſont invétérées, on eſt quelquefois forcé, pour déſabuſer le genre humain, de les remplacer par d'autres erreurs, lorſqu'on ne peut mieux faire. L'incertitude & la vanité de l'eſprit ſont telles, qu'il a toujours beſoin d'une opinion à laquelle il ſe fixe ; c'eſt un enfant à qui il faut préſenter un jouet pour lui enlever une arme dangereuſe ; il quittera de lui-même ce jouet quand le temps de la raiſon ſera venu. En donnant ainſi le change aux Philoſophes ou à ceux qui croient l'être, on leur apprend du moins à ſe défier de leurs lumieres, & cette diſpoſition eſt le premier pas vers la vérité. Auſſi Deſcartes a-t-il été perſécuté de ſon vivant, comme s'il fût venu l'apporter aux hommes.

Newton, à qui la route avoit été préparée par Huyghens, parut enfin, & donna à la Philoſophie une forme qu'elle ſemble devoir conſerver. Ce grand génie vit qu'il étoit temps de bannir de la Phyſique les conjectures & les hypotheſes vagues, ou du moins de ne les donner que pour ce qu'elles valoient, & que cette Science devoit être uniquement ſoumiſe aux expériences de la Géométrie. C'eſt peut-être dans cette vue qu'il commença par inventer le calcul de l'Infini & la méthode des Suites, dont les uſages ſi étendus dans la Géométrie même, le ſont encore davantage pour déterminer les effets compliqués que l'on obſerve dans la Nature, où tout ſemble s'exécuter par des eſpeces de progreſſions infinies. Les expériences de la peſanteur, & les obſervations de Képler, firent découvrir au Philoſophe Anglois la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enſeigna tout enſemble & à diſtinguer les cauſes de leurs mouvemens, & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de pluſieurs ſiecles. Créateur d'une Optique toute nouvelle, il fit connoître la lumiere aux hommes en la décompoſant. Ce que nous pourrions ajouter à l'éloge de ce grand Philoſophe, ſeroit fort au deſſous du témoignage univerſel qu'on rend aujourd'hui à ſes découvertes preſque innombrables, & à ſon génie tout à la fois étendu, juſte & profond. En enrichiſſant la Philoſophie par une grande quantité de biens réels, il a mérité ſans doute toute ſa reconnoiſſance ; mais il a peut-être plus fait pour elle en lui apprenant à être ſage, & à contenir dans de juſtes bornes cette eſpece d'audace que les circonſtances avoient forcé Deſcartes à lui donner. Sa Théorie du monde (car je ne veux pas dire ſon Syſtême) eſt aujourd'hui ſi généralement reçue, qu'on commence à diſputer à l'auteur l'honneur de l'invention, parce qu'on accuſe d'abord les grands hommes de ſe tromper, & qu'on finit par les traiter de plagiaires. Je laiſſe à ceux qui trouvent tout dans les ouvrages des Anciens, le plaiſir de découvrir dans ces ouvrages la gravitation des planetes, quand elle n'y ſeroit pas ; mais en ſuppoſant même que les Grecs en aient eu l'idée, ce qui n'étoit chez eux qu'un ſyſtême haſardé & romaneſque, eſt devenu une démonſtration dans les mains de Newton ; cette démonſtration qui n'appartient qu'à lui, fait

le mérite réel de sa découverte ; & l'attraction sans un tel appui seroit une hypothese comme tant d'autres. Si quelque Ecrivain célebre s'avisoit de prédire aujourd'hui sans aucune preuve qu'on parviendra un jour à faire de l'or, nos descendans auroient-ils droit sous ce prétexte de vouloir ôter la gloire du grand œuvre à un Chymiste qui en viendroit à bout ? Et l'invention des lunettes en appartiendroit-elle moins à ses auteurs, quand même quelques anciens n'auroient pas cru impossible que nous étendissions un jour la sphere de notre vue ?

D'autres Savans croient faire à Newton un reproche beaucoup plus fondé, en l'accusant d'avoir ramené dans la Physique les *qualités occultes* des Scholastiques & des anciens Philosophes. Mais les Savans dont nous parlons sont-ils bien sûrs que ces deux mots, vuides de sens chez les Scholastiques, & destinés à marquer un Etre dont ils croyoient avoir l'idée, fussent autre chose chez les anciens Philosophes que l'expression modeste de leur ignorance ? Newton qui avoit étudié la Nature, ne se flattoit pas d'en savoir plus qu'eux sur la cause premiere qui produit les phénomenes ; mais il n'employa pas le même langage, pour ne pas révolter des contemporains qui n'auroient pas manqué d'y attacher une autre idée que lui. Il se contenta de prouver que les tourbillons de Descartes ne pouvoient rendre raison du mouvement des planetes ; que les phénomenes & les loix de la Méchanique s'unissoit pour les renverser, qu'il y a une force par laquelle les planetes tendent les unes vers les autres, & dont le principe nous est entiérement inconnu. Il ne rejeta point l'impulsion ; il se borna à demander qu'on s'en servit plus heureusement qu'on n'avoit fait jusqu'alors pour expliquer les mouvemens des planetes : ses desirs n'ont point encore été remplis, & ne le seront peut-être de long-temps. Après tout, quel mal auroit-il fait à la Philosophie, en nous donnant lieu de penser que la matiere peut avoir des propriétés que nous ne lui soupçonnions pas, & en nous désabusant de la confiance ridicule où nous sommes de les connoître toutes ?

A l'égard de la Métaphysique, il paroît que Newton ne l'avoit pas entiérement négligée. Il étoit trop grand Philosophe pour ne pas sentir qu'elle est la base de nos connoissances, & qu'il faut chercher dans elle seule des notions netes & exactes de tout : il paroit même par les ouvrages de ce profond Géometre, qu'il étoit parvenu à se faire de telles notions sur les principaux objets qui l'avoient occupé.

Cependant, soit qu'il fût peu content lui-même des progrès qu'il avoit faits à d'autres égards dans la Métaphysique, soit qu'il crût difficile de donner au genre humain des lumieres bien satisfaisantes ou bien étendues sur une science trop souvent incertaine & contentieuse, soit enfin qu'il craignît qu'à l'ombre de son autorité on abusât de sa Métaphysique, comme on avoit abusé de celle de Descartes, pour soutenir des opinions dangereuses ou erronnées, il s'abstint presqu'absolument d'en parler dans ceux de ses écrits qui sont le plus connus ; & on ne peut guere apprendre ce qu'il pensoit sur les différens objets de cette science, que dans les ouvrages de ses disciples. Ainsi comme il n'a causé sur ce point aucune révolution nous nous abstiendrons de le considérer de ce côté-là.

Ce que Newton n'avoit osé, ou n'auroit peut-être pu faire, Locke l'entreprit & l'exécuta avec succès. On peut dire qu'il créa la Métaphysique à-peu-près comme Newton avoit créé la Physique. Il conçut que les abstractions & les questions ridicules qu'on avoit jusqu'alors agitées, & qui avoient fait comme la substance de la Philosophie, étoient la partie qu'il falloit sur-tout proscrire. Il chercha dans ces abstractions & dans l'abus des signes les causes principales de nos erreurs, & les y trouva. Pour connoître notre ame, ses idées & ses affections, il n'étudia

point les livres, parce qu'ils l'auroient mal instruit : il se contenta de descendre profondément en lui-même; & après s'être, pour ainsi dire, contemplé long-temps, il ne fit dans son Traité de l'entendement humain que présenter aux hommes le miroir dans lequel il s'étoit vu. En un mot il réduisit la Métaphysique à ce qu'elle doit être en effet, la Physique expérimentale de l'ame; espece de Physique très-différente de celle des corps non seulement par son objet, mais par la maniere de l'envisager. Dans celle-ci on peut découvrir, & on découvre souvent des phénomenes inconnus; dans l'autre les faits aussi anciens que le monde existent également dans tous les hommes : tant pis pour qui croit en voir de nouveaux. La Métaphysique raisonnable ne peut consister, comme la Physique expérimentale, qu'à rassembler avec soin tous ces faits, à les réduire en un corps, à expliquer les uns par les autres, en distinguant ceux qui doivent tenir le premier rang & servir comme la base. En un mot les principes de la Métaphysique, aussi simples que les axiomes, sont les mêmes pour les Philosophes & pour le Peuple. Mais le peu de progrès que cette Science a fait depuis si long-temps, montre combien il est rare d'appliquer heureusement ces principes, soit par la difficulté que renferme un pareil travail, soit peut-être aussi par l'impatience naturelle qui empêche de s'y borner. Cependant le titre de Métaphysicien, & même de grand Métaphysicien, est encore assez commun dans notre siecle ; car nous aimons à tout prodiguer : mais qu'il y a peu de personnes véritablement dignes de ce nom! Combien y en a-t-il qui ne le méritent que par le malheureux talent d'obscurcir avec beaucoup de subtilité des idées claires, & de préférer dans les notions qu'ils se forment l'extraordinaire au vrai, qui est toujours simple? Il ne faut pas s'étonner après cela si la plupart de ceux qu'on appelle *Métaphysiciens* font si peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne soit bientôt une injure pour nos bons esprits, comme le nom de Sophiste, qui pourtant signifie *Sage*, avili en Grec par ceux qui le portoient, fut rejeté par les vrais Philosophes.

Concluons de toute cette histoire, que l'Angleterre nous doit la naissance de cette Philosophie que nous avons reçue d'elle. Il y a peut-être plus loin des formes substantielles aux tourbillons, que des tourbillons à la gravitation universelle, comme il y a peut-être un plus grand intervalle entre l'Algebre pure & l'idée de l'appliquer à la Géométrie, qu'entre le petit triangle de BARROW & le calcul différentiel.

Tels sont les principaux génies que l'esprit humain doit regarder comme ses maîtres, & à qui la Grece eût élevé des statues, quand même elle eût été obligée, pour leur faire place, d'abattre celle de quelques Conquérans.

Les bornes de ce Discours Préliminaire nous empêchent de parler de plusieurs Philosophes illustres, qui sans se proposer des vues aussi grandes que ceux dont nous venons de faire mention, n'ont pas laissé par leurs travaux de contribuer beaucoup à l'avancement des Sciences, & ont, pour ainsi dire, levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre sont : GALILÉE, à qui la Géographie doit tant pour ses découvertes Astronomiques, & la Méchanique pour sa théorie de l'accélération ; HARVEY, que la découverte de la circulation du sang rendra immortel ; HUYGENS, que nous avons déja nommé, & qui par des ouvrages pleins de force & de génie, a si bien mérité de la Géométrie & de la Physique ; PASCAL, auteur d'un traité sur la Cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de sagacité & de pénétration, & d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air, qui nous a ouvert une science nouvelle :

génie universel & sublime, dont les talents ne pourroient être trop regrettés par la Philosophie, si la Religion n'en avoit pas profité; MALBRANCHE, qui a si bien démêlé les erreurs des sens, & qui a connu celles de l'imagination, comme s'il n'avoit pas été souvent trompé par la sienne; BOYLE, le pere de la Physique expérimentale; plusieurs autres enfin, parmi lesquels doivent être comptés avec distinction les VESALE, les SYDENHAM, les BOERHAAVE, & une infinité d'Anatomistes & de Physiciens célebres.

Entre ces grands hommes il en est un, dont la Philosophie aujourd'hui fort accueillie & fort combattue dans le Nord de l'Europe, nous oblige à ne le point passer sous silence; c'est l'illustre LEIBNITZ. Quand il n'auroit pour lui que la gloire, ou même que le soupçon d'avoir partagé avec Newton l'invention du calcul différentiel, il mériteroit à ce titre une mention honorable. Mais c'est principalement par sa Métaphysique que nous voulons l'envisager. Comme Descartes, il semble avoir reconnu l'insuffisance de toutes les solutions qui avoient été données jusqu'à lui des questions les plus élevées, sur l'union du corps & de l'ame, sur la providence, sur la nature de la matiere; il paroît même avoir eu l'avantage d'exposer avec plus de force que personne les difficultés qu'on peut proposer sur ces questions; mais moins sage que Locke & Newton, il ne s'est pas contenté de former des doutes, il a cherché à les dissiper, & de ce côté là il n'a peut-être pas été plus heureux que Descartes. Son principe de *la raison suffisante*, très-beau & très-vrai en lui-même, ne paroît pas devoir être fort utile à des êtres aussi peu éclairés que nous le sommes sur les raisons premieres de toutes choses; ses *Monades* prouvent tout au plus qu'il a vu mieux que personne qu'on ne peut se former une idée nette de la matiere, mais elles ne paroissent pas faites pour la donner; son *Harmonie préétablie* semble n'ajouter qu'une difficulté de plus à l'opinion de Descartes sur l'union du corps & de l'ame; enfin son sistême de *l'Optimisme* est peut-être dangereux par le prétendu avantage qu'il a d'expliquer tout.

Nous finirons par une observation qui ne paroîtra pas surprenante à des Philosophes. Ce n'est guere de leur vivant que les grands hommes dont nous venons de parler ont changé la face des Sciences. Nous avons déja vu pourquoi Bacon n'a point été chef de secte; deux raisons se joignent à celle que nous en avons apportée. Ce grand Philosophe a écrit plusieurs de ses Ouvrages dans une retraite à laquelle ses ennemis l'avoient forcé, & le mal qu'ils avoient fait à l'homme d'Etat n'a pu manquer de nuire à l'Auteur. D'ailleurs, uniquement occupé d'être utile, il a peut-être embrassé trop de matieres, pour que ses contemporains dussent se laisser éclairer à la fois sur un si grand nombre d'objets. On ne permet guere aux grands génies d'en savoir tant; on veut bien apprendre quelque chose d'eux sur un sujet borné: mais on ne veut pas être obligé à réformer toutes ses idées sur les leurs. C'est en partie pour cette raison que les Ouvrages de Descartes ont essuyé en France après sa mort plus de persécution que leur Auteur n'en avoit souffert en Hollande pendant sa vie; ce n'a été qu'avec beaucoup de peine que les écoles ont enfin osé admettre une Physique qu'elles s'imaginoient être contraire à celle de Moyse. Newton, il est vrai, a trouvé dans ses contemporains moins de contradiction: soit que les découvertes géométriques par lesquelles il s'annonça, & dont on ne pouvoit lui disputer ni la propriété, ni la réalité, eussent accoutumé à l'admiration pour lui, & à lui rendre des hommages qui n'étoient ni trop subits, ni trop forcés; soit que par sa supériorité il imposât silence à l'envie; soit enfin, ce qui paroît plus difficile à croire, qu'il eût affaire à une nation moins injuste

que les autres. Il a eu l'avantage ſingulier de voir ſa Philoſophie généralement reçue en Angleterre de ſon vivant, & d'avoir tous ſes compatriotes pour partiſans & pour admirateurs. Cependant il s'en falloit bien que le reſte de l'Europe fit alors le même accueil à ſes Ouvrages. Non ſeulement ils étoient connus en France, mais la Philoſophie ſcholaſtique y dominoit encore, lorſque Newton avoit déja renverſé la Phyſique Cartéſienne, & les tourbillons étoient détruits avant que nous ſongeaſſions à les adopter. Nous avons été auſſi long-temps à les ſoutenir qu'à les recevoir. Il ne faut qu'ouvrir nos Livres, pour voir avec ſurpriſe qu'il n'y a pas encore vingt ans qu'on a commencé en France à renoncer au Cartéſianiſme. Le premier qui ait oſé parmi nous ſe déclarer ouvertement Newtonien, eſt l'auteur du Diſcours *ſur la figure des Aſtres*, qui joint à des connoiſſances géométriques très-étendues, cet eſprit philoſophique avec lequel elles ne ſe trouvent pas toujours, & ce talent d'écrire auquel on ne croira plus qu'elles nuiſent, quand on aura lu ſes Ouvrages. M. de Maupertuis a cru qu'on pouvoit être bon citoyen, ſans adopter aveuglément la Phyſique de ſon pays; & pour attaquer cette Phyſique, il a eu beſoin d'un courage dont on doit lui ſavoir gré. En effet notre nation, ſinguliérement avide de nouveautés dans les matieres de goût, eſt au contraire en matieres de Science très-attachée aux opinions anciennes. Deux diſpoſitions ſi contraire en apparence ont leur principe dans pluſieurs cauſes, & ſur-tout dans cette ardeur de jouir qui ſemble conſtituer notre caractere. Tout ce qui eſt du reſſort du ſentiment n'eſt pas fait pour être long-temps cherché, & ceſſe d'être agréable, dès qu'il ne ſe préſente pas tout d'un coup : mais auſſi l'ardeur avec laquelle nous nous y livrons s'épuiſe bientôt; & l'ame dégoutée auſſi-tôt que remplie, vole vers un nouvel objet qu'elle abandonnera de même. Au contraire, ce n'eſt qu'à force de méditation que l'eſprit parvient à ce qu'il cherche; mais par cette raiſon il veut jouir auſſi long-temps qu'il a cherché, ſur-tout lorſqu'il ne s'agit que d'une Philoſophie hypothétique & conjecturale, beaucoup moins pénible que des calculs & des combinaiſons exactes. Les Phyſiciens attachés à leurs théories, avec le même zele & par les mêmes motifs que les artiſans à leurs pratiques, ont ſur ce point beaucoup plus de reſſemblance avec le peuple qu'ils ne s'imaginent. Reſpectons toujours Deſcartes; mais abandonnons ſans peine des opinions qu'il eût combattues lui-même un ſiecle plus tard. Sur-tout ne confondons point ſa cauſe avec celle de ſes ſectateurs. Le génie qu'il a montré en cherchant dans la nuit la plus ſombre une route nouvelle quoique trompeuſe, n'étoit qu'à lui : ceux qui l'ont oſé ſuivre les premiers dans les ténebres, ont au moins marqué du courage; mais il n'y a plus de gloire à s'égarer ſur ſes traces depuis que la lumiere eſt venue. Parmi le peu de Savans qui défendent encore ſa doctrine, il eût déſavoué lui-même ceux qui n'y tiennent que par un attachement ſervile à ce qu'ils ont appris dans leur enfance, ou par je ne ſais quel préjugé national, la honte de la Philoſophie. Avec de tels motifs on peut être le dernier de ſes partiſans; mais on n'auroit pas eu le mérite d'être ſon premier diſciple, ou plutôt on eût été ſon adverſaire, lorſqu'il n'y avoit que de l'injuſtice à l'être. Pour avoir le droit d'admirer les erreurs d'un grand homme, il faut ſavoir les reconnoître, quand le temps les a miſes au grand jour. Auſſi les jeunes gens qu'on regarde d'ordinaire comme d'aſſez mauvais juges, ſont peut-être les meilleurs dans les matieres philoſophiques & dans beaucoup d'autres, lorſqu'ils ne ſont pas dépourvus de lumiere; parce que tout leur étant également nouveau, ils n'ont d'autre intérêt que celui de bien choiſir.

Ce ſont en effet les jeunes Géometres, tant en France que des pays étrangers, qui ont réglé le ſort des deux Philoſophies. L'ancienne eſt tellement proſcrite, que ſes plus zélés partiſans n'oſent plus même nommer ces tourbillons dont ils rempliſſoient autrefois leurs Ouvrages. Si le Newtonianiſme venoit à être détruit de nos jours par quelque cauſe que ce pût être, injuſte ou légitime, les ſectateurs nombreux qu'il a maintenant joueroient ſans doute alors le même rôle qu'ils ont fait jouer à d'autres. Telle eſt la nature des eſprits : telles ſont les ſuites de l'amour propre qui gouverne les Philoſophes du moins autant que les autres hommes, & de la contradiction que doivent éprouver toutes les découvertes, ou même ce qui en a l'apparence.

Il en a été de Locke à-peu-près comme de Bacon, de Deſcartes, & de Newton. Oublié long-temps pour Rohault & pour Regis, & encore aſſez peu connu de la multitude, il commence enfin à avoir parmi nous des lecteurs & quelques partiſans. C'eſt ainſi que les perſonnages illuſtres, ſouvent trop au deſſus de leur ſiecle, travaillent preſque toujours en pure perte pour leur ſiecle même ; c'eſt aux âges ſuivans qu'il eſt réſervé de recueillir le fruit de leurs lumieres. Auſſi les reſtaurateurs des Sciences ne jouiſſent-ils preſque jamais de toute la gloire qu'ils méritent ; des hommes fort inférieurs la leur arrachent, parce que les grands hommes ſe livrent à leur génie, & les gens médiocres à celui de leur nation. Il eſt vrai que le témoignage que la ſupériorité ne peut s'empêcher de ſe rendre à elle-même, ſuffit pour la dédommager des ſuffrages vulgaires : elle ſe nourrit de ſa propre ſubſtance ; & cette réputation dont on eſt ſi avide, ne ſert ſouvent qu'à conſoler la médiocrité des avantages que le talent a ſur elle. On peut dire en effet que la Renommée qui publie tout, raconte plus ſouvent ce qu'elle entend que ce qu'elle voit, & que les Poëtes qui lui ont donné cent bouches, devoient bien auſſi lui donner un bandeau.

La Philoſophie, qui forme le goût dominant de notre ſiecle, ſemble par les progrès qu'elle fait parmi nous, vouloir réparer le temps qu'elle a perdu, & ſe venger de l'eſpece de mépris que lui avoient marqué nos peres. Ce mépris eſt aujourd'hui retombé ſur l'Erudition, & n'en eſt pas plus juſte pour avoir changé d'objet. On s'imagine que nous avons tiré des Ouvrages des Anciens tout ce qu'il nous importoit de ſavoir ; & ſur ce fondement on diſpenſeroit volontiers de leur peine ceux qui vont encore les conſulter. Il ſemble qu'on regarde l'antiquité comme un oracle qui a tout dit, & qu'il eſt inutile d'interroger ; & l'on ne fait guere plus de cas aujourd'hui de la reſtitution d'un paſſage, que de la découverte d'un petit rameau de veine dans le corps humain. Mais comme il ſeroit ridicule de croire qu'il n'y a plus rien à découvrir dans l'Anatomie, parce que les Anatomiſtes ſe livrent quelquefois à des recherches, inutiles en apparence, & ſouvent utiles par leurs ſuites ; il ne ſeroit pas moins abſurde de vouloir interdire l'Erudition, ſous prétexte des recherches peu importantes auxquelles nos Savans peuvent s'abandonner. C'eſt être ignorant ou préſomptueux de croire que tout ſoit vu dans quelque matiere que ce puiſſe être, & que nous n'ayions plus aucun avantage à tirer de l'étude & de la lecture des Anciens.

L'uſage de tout écrire aujourd'hui en Langue vulgaire, a contribué ſans doute à fortifier ce préjugé, & eſt peut-être plus pernicieux que le préjugé même. Notre Langue étant répandue par toute l'Europe, nous avons cru qu'il étoit temps de la ſubſtituer à la Langue latine, qui depuis la renaiſſance des Lettres étoit celle de nos Savans. J'avoue qu'un Philoſophe eſt beaucoup plus excuſable d'écrire en

François, qu'un François de faire des vers Latins ; je veux bien même convenir que cet usage a contribué à rendre la lumiere plus générale, si néanmoins c'est étendre réellement l'esprit d'un Peuple, que d'en étendre la superficie. Cependant il résulte delà un inconvénient que nous aurions bien dû prévoir. Les Savans des autres nations à qui nous avons donné l'exemple, ont cru avec raison qu'ils écriroient encore mieux dans leur Langue que dans la nôtre. L'Angleterre nous a donc imités ; l'Allemagne, où le Latin sembloit s'être réfugié, commence insensiblement à en perdre l'usage : je ne doute pas qu'elle ne soit bientôt suivie par les Suédois, les Danois, & les Russiens. Ainsi, avant la fin du dix-huitieme siecle, un Philosophe qui voudra s'instruire à fond des découvertes de ses prédécesseurs, sera contraint de charger sa mémoire de sept à huit Langues différentes ; & après avoir consumé à les apprendre le temps le plus précieux de sa vie, il mourra avant de commencer à s'instruire. L'usage de la Langue Latine, dont nous avons fait voir le ridicule dans les matieres de goût, ne pourroit être que très-utile dans les Ouvrages de Philosophie, dont la clarté & la précision doivent faire tout le mérite, & qui n'ont besoin que d'une Langue universelle & de convention. Il seroit donc à souhaiter qu'on rétablît cet usage : mais il n'y a pas lieu de l'espérer. L'abus dont nous osons nous plaindre est trop favorable à la vanité & à la paresse, pour qu'on se flatte de le déraciner. Les Philosophes comme les autres Ecrivains, veulent être lus, & sur-tout de leur nation. S'ils se servoient d'une Langue moins familiere, ils auroient moins de bouches pour les célébrer, & on ne pourroit pas se vanter de les entendre. Il est vrai qu'avec moins d'admirateurs, ils auroient de meilleurs juges : mais c'est un avantage qui les touche peu, parce que la réputation tient plus au nombre qu'au mérite de ceux qui la distribuent.

En récompense, car il ne faut rien outrer, nos Livres de Sciences semblent avoir acquis jusqu'à l'espece d'avantage qui sembloit devoir être particulier aux Ouvrages de Belles-Lettres. Un Ecrivain respectable que notre siecle a encore le bonheur de posséder, & dont je louerois ici les différentes productions, si je ne me bornois pas à l'envisager comme Philosophe, a appris aux Savans à secouer le joug du pédantisme. Supérieur dans l'art de mettre en leur jour les idées les plus abstraites, il a su par beaucoup de méthode, de précision, & de clarté, les abaisser à la portée des esprits qu'on auroit cru les moins faits pour les saisir. Il a même osé prêter à la Philosophie les ornemens qui sembloient lui être les plus étrangers, & qu'elle paroissoit devoir s'interdire le plus sévérement ; & cette hardiesse a été justifiée par le succès le plus général & le plus flatteur. Mais semblable à tous les Ecrivains originaux, il a laissé bien loin derriere lui ceux qui ont cru pouvoir l'imiter.

L'Auteur de l'Histoire Naturelle a suivi une route différente. Rival de Platon & de Lucrece, il a répandu dans son Ouvrage, dont la réputation croît de jour en jour, cette noblesse & cette élévation de style, qui sont si propres aux matieres philosophiques, & qui dans les écrits du sage doivent être la peinture de son ame.

Cependant la Philosophie, en songeant à plaire, paroît n'avoir pas oublié qu'elle est principalement faite pour instruire ; c'est par cette raison que le goût des systêmes, plus propre à flatter l'imagination qu'à éclairer la raison, est aujourd'hui presqu'absolument banni des bons Ouvrages. Un de nos meilleurs Philosophes semble lui avoir porté les derniers coups *. L'esprit d'hypothese & de

* M. l'Abbé de Condillac, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, dans son *Traite des Systêmes*.

conjecture pouvoit être autrefois fort utile, & avoit même été néceſſaire pour la renaiſſance de la Philoſophie; parce qu'alors il s'agiſſoit encore moins de bien penſer, que d'apprendre à penſer par ſoi-même. Mais les temps ſont changés, & un Ecrivain qui feroit parmi nous l'éloge des Syſtêmes viendroit trop tard. Les avantages que cet eſprit peut procurer maintenant ſont en trop petit nombre pour balancer les inconvéniens qui en réſultent; & ſi on prétend prouver l'utilité des Syſtêmes par un très-petit nombre de découvertes qu'ils ont occaſionnées autrefois, on pourroit de même conſeiller à nos Géometres de s'appliquer à la quadrature du cercle, parce que les efforts de pluſieurs Mathématiciens pour la trouver, nous ont produit quelques théorêmes. L'eſprit des Syſtêmes eſt dans la Phyſique ce que la Métaphyſique eſt dans la Géométrie. S'il eſt quelquefois néceſſaire pour nous mettre dans le chemin de la vérité, il eſt preſque toujours incapable de nous y conduire par lui-même. Eclairé par l'obſervation de la Nature, il peut entrevoir les cauſes des phénomenes : mais c'eſt au calcul à aſſurer, pour ainſi dire, l'exiſtence de ces cauſes, en déterminant exactement les effets qu'elles peuvent produire, & en comparant ces effets avec ceux que l'expérience nous découvre. Toute hypotheſe dénuée d'un tel ſecours acquiert rarement ce degré de certitude, qu'on doit toujours chercher dans les Sciences naturelles, & qui néanmoins ſe trouve ſi peu dans ces conjectures frivoles qu'on honore du nom de Syſtêmes. S'il ne pouvoit y en avoir que de cette eſpece, le principal mérite du Phyſicien feroit, à proprement parler, d'avoir l'eſprit de Syſtême, & de n'en faire jamais. A l'égard de l'uſage des Syſtêmes dans les autres Sciences, mille expériences prouvent combien il eſt dangereux.

La Phyſique eſt donc uniquement bornée aux obſervations & aux calculs; la Médecine à l'hiſtoire du corps humain, de ſes maladies, & de leurs remedes; l'Hiſtoire Naturelle à la deſcription détaillée des végétaux, des animaux, & des minéraux; la Chymie à la compoſition & à la décompoſition expérimentale des corps; en un mot toutes les Sciences, renfermées dans les faits autant qu'il leur eſt poſſible, & dans les conſéquences qu'on en peut déduire, n'accordent rien à l'opinion, que quand elles y ſont forcées. Je ne parle point de la Géométrie, de l'Aſtronomie, & de la Méchanique, deſtinées par leur nature à aller toujours en ſe perfectionnant de plus en plus.

On abuſe des meilleures choſes. Cet eſprit philoſophique, ſi à la mode aujourd'hui, qui veut tout voir & ne rien ſuppoſer, s'eſt répandu juſques dans les Belles-Lettres; on prétend même qu'il eſt nuiſible à leurs progrès, & il eſt difficile de ſe le diſſimuler. Notre ſiecle porté à la combinaiſon & à l'analyſe, ſemble vouloir introduire les diſcuſſions froides & didactiques dans les choſes de ſentiment. Ce n'eſt pas que les paſſions & le goût n'aient une Logique qui leur appartient : mais cette Logique a des principes tout différens de ceux de la Logique ordinaire : ce ſont ces principes qu'il faut démêler en nous, & c'eſt, il faut l'avouer, de quoi une Philoſophie commune eſt peu capable. Livrée toute entiere à l'examen des perceptions tranquilles de l'ame, il lui eſt bien plus facile d'en démêler les nuances que celles de nos paſſions, ou en général des ſentimens vifs qui nous affectent. Hé! comment cette eſpece de ſentiment ne ſeroit-elle pas difficile à analyſer avec juſteſſe? Si d'un côté il faut ſe livrer à eux pour les connoître, de l'autre, le temps où l'ame en eſt affectée, eſt celui où elle peut les étudier le moins Il faut pourtant convenir que cet eſprit de diſcuſſion a contribué à affranchir notre littérature de l'admiration aveugle des Anciens; il nous a appris à n'eſtimer en eux

que les beautés que nous ſerions contraints d'admirer dans les Modernes. Mais c'eſt peut-être auſſi à la même ſource que nous devons je ne ſais quelle Métaphyſique du cœur, qui s'eſt emparée de nos théatres; s'il ne falloit pas l'en bannir entiérement, encore moins falloit-il l'y laiſſer régner. Cette anatomie de l'ame s'eſt gliſſée juſques dans nos converſations; on y diſſerte, on n'y parle plus; & nos ſociétés ont perdu leurs principaux agrémens, la chaleur & la gaieté.

Ne ſoyons donc pas étonnés que nos Ouvrages d'eſprit ſoient en général inférieurs à ceux du ſiecle précédent. On peut même en trouver la raiſon dans les efforts que nous faiſons pour ſurpaſſer nos prédéceſſeurs. Le goût & l'art d'écrire font en peu de temps des progrès rapides, dès qu'une fois la véritable route eſt ouverte: à peine un grand génie a-t-il entrevu le beau, qu'il l'apperçoit dans toute ſon étendue; & l'imitation de la belle Nature ſemble bornée à de certaines limites qu'une génération, ou deux tout au plus, ont bientôt atteintes: il ne reſte à la génération ſuivante que d'imiter: mais elle ne ſe contente pas de ce partage; les richeſſes qu'elle a acquiſes autoriſent le deſir de les accroître; elle veut ajouter à ce qu'elle a reçu, & manque le but en cherchant à le paſſer. On a donc tout à la fois plus de principes pour bien juger, un plus grand fond de lumieres, plus de bons juges, & moins de bons Ouvrages: on ne dit point d'un Livre qu'il eſt bon, mais que c'eſt le Livre d'un homme d'eſprit. C'eſt ainſi que le ſiecle de Démétrius de Phalere a ſuccédé immédiatement à celui de Démoſthene, le ſiecle de Lucain & de Séneque à celui de Cicéron & de Virgile, & le nôtre à celui de Louis XIV.

Je ne parle ici que du ſiecle en général: car je ſuis bien éloigné de faire la ſatyre de quelques hommes d'un mérite rare avec qui nous vivons. La conſtitution phyſique du monde littéraire entraîne, comme celle du monde matériel, des révolutions forcées, dont il ſeroit auſſi injuſte de ſe plaindre que du changement des ſaiſons. D'ailleurs comme nous devons au ſiecle de Pline les ouvrages admirables de Quintilien & de Tacite, que la génération précédente n'auroit peut-être pas été en état de produire, le nôtre laiſſera à la poſtérité des monumens dont il a bien droit de ſe glorifier. Un Poëte célebre par ſes talens & par ſes malheurs a effacé Malherbe dans ſes Odes, & Marot dans ſes épigrammes & dans ſes Epîtres. Nous avons vu naître le ſeul Poëme épique que la France puiſſe oppoſer à ceux des Grecs, des Romains, des Italiens, des Anglois & des Eſpagnols. Deux hommes illuſtres, entre leſquels notre nation ſemble partagée, & que la poſtérité ſaura mettre chacun à ſa place, ſe diſputent la gloire du cothurne, & l'on voit encore avec un extrême plaiſir leurs Tragédies après celles des Corneilles & des Racine. L'un de ces deux hommes, le même à qui nous devons la Henriade, ſûr d'obtenir parmi le très-petit nombre de grands Poëtes une place diſtinguée & qui n'eſt qu'à lui, poſſede en même temps au plus haut degré un talent que n'a eu preſque aucun Poëte même dans un degré médiocre, celui d'écrire en proſe. Perſonne n'a mieux connu l'art ſi rare de rendre ſans effort chaque idée par le terme qui lui eſt propre d'embellir tout ſans ſe méprendre ſur le coloris propre à chaque choſe; enfin, ce qui caractériſe plus qu'on ne penſe les grands Ecrivains, de n'être jamais ni au deſſus, ni au deſſous de ſon ſujet. Son eſſai ſur le ſiecle de Louis XIV eſt un morceau d'autant plus précieux que l'Auteur n'avoit en ce genre aucun modele ni parmi les Anciens, ni parmi nous. Son hiſtoire de Charles XII, par la rapidité & la nobleſſe du ſtyle, eſt digne du Héros qu'il avoit à peindre; ſes pieces fugitives ſupérieures à toutes celles que nous eſtimons le plus, ſuffiroient par leur nombre & par leur mérite pour immortaliſer pluſieurs Ecrivains. Que ne puis-je

en parcourant ici ses nombreux & admirables Ouvrages, payer à ce génie rare le tribut d'éloges qu'il mérite, qu'il a reçu tant de fois de ses compatriotes, des étrangers, & de ses ennemis, & auquel la postérité mettra le comble quand il ne pourra plus en jouir!

Ce ne sont pas là nos seules richesses. Un Ecrivain judicieux, aussi bon citoyen que grand Philosophe, nous a donné sur les principes des Loix un ouvrage décrié par quelques François, & estimé de toute l'Europe. D'excellens auteurs ont écrit l'histoire; des esprits justes & éclairés l'ont approfondie : la Comédie a acquis un nouveau genre, qu'on auroit tort de rejeter, puisqu'il en résulte un plaisir de plus, & qui n'a pas été aussi inconnu des anciens qu'on voudroit nous le persuader; enfin nous avons plusieurs Romans qui nous empêchent de regretter ceux du dernier siecle.

Les Beaux-Arts ne sont pas moins en honneur dans notre nation. Si j'en crois les Amateurs éclairés, notre école de Peinture est la premiere de l'Europe, & plusieurs ouvrages de nos Sculpteurs n'auroient pas été désavoués par les Anciens. La Musique est peut-être de tous ces Arts celui qui a fait depuis quinze ans le plus de progrès parmi nous. Graces aux travaux d'un génie mâle, hardi & fécond, les Etrangers qui ne pouvoient souffrir nos symphonies, commencent à les goûter, & les François paroissent enfin persuadés que Lulli avoit laissé dans ce genre beaucoup à faire. M. Rameau, en poussant la pratique de son Art à un si haut degré de perfection, est devenu tout ensemble le modele & l'objet de la jalousie d'un grand nombre d'Artistes, qui le décrient en s'efforçant de l'imiter. Mais ce qui le distingue plus particuliérement, c'est d'avoir réfléchi avec beaucoup de succès sur la théorie de ce même Art; d'avoir su trouver dans la Basse fondamentale le principe de l'harmonie & de la mélodie; d'avoir réduit par ce moyen à des loix plus certaines & plus simples, une science livrée avant lui à des regles arbitraires ou dictées par une expérience aveugle. Je saisis avec empressement l'occasion de célébrer cet Artiste philosophe, dans un discours destiné principalement à l'éloge des grands hommes. Son mérite, dont il a forcé notre siecle de convenir, ne sera bien connu que quand le temps aura fait taire l'envie; & son nom, cher à la partie de notre nation la plus éclairée, ne peut blesser ici personne. Mais dût-il déplaire à quelques prétendus Mécenes, un Philosophe seroit bien à plaindre, si même en matiere de sciences & de goût, il ne se permettoit pas de dire la vérité.

Voilà les biens que nous possédons. Quelle idée ne se formera-t-on pas de nos trésors littéraires, si l'on joint aux Ouvrages de tant de grands hommes les travaux de toutes les Compagnies savantes, destinées à maintenir le goût des Sciences & des Lettres, & à qui nous devons tant d'excellens livres! De pareilles Sociétés ne peuvent manquer de produire dans un Etat de grands avantages, pourvu qu'en les multipliant à l'excès, on n'en facilite point l'entrée à un trop grand nombre de gens médiocres; qu'on en bannisse toute inégalité propre à éloigner ou à rebuter des hommes faits pour éclairer les autres; qu'on n'y connoisse d'autre supériorité que celle du génie; que la considération y soit le prix du travail; enfin que les récompenses y viennent chercher les talens, & ne leur soient point enlevées par l'intrigue. Car il ne faut pas s'y tromper : on nuit plus au progrès de l'esprit en plaçant mal les récompenses qu'en les supprimant. Avouons même à l'honneur des Lettres, que les Savans n'ont pas toujours besoin d'être récompensés pour se multiplier. Témoin l'Angleterre, à qui les Sciences doivent tant, sans que le Gouvernement fasse rien pour elles. Il est vrai que la Nation les

confidere, qu'elle les respecte même ; & cette espece de récompense, supérieure à toutes les autres, est sans doute le moyen le plus sûr de faire fleurir les Sciences & les Arts ; parce que c'est le Gouvernement qui donne les places, & le Public qui distribue l'estime. L'amour des Lettres, qui est un mérite chez nos voisins, n'est encore à la vérité qu'une mode parmi nous, & ne sera peut-être jamais autre chose ; mais quelque dangereuse que soit cette mode, qui pour un Mécene éclairé produit cent amateurs ignorans & orgueilleux, peut-être lui sommes-nous redevables de n'être pas encore tombés dans la barbarie où une foule de circonstances tendent à nous précipiter.

On peut regarder comme une des principales, cet amour du faux bel esprit, qui protege l'ignorance, qui s'en fait honneur, & qui la répandra universellement tôt ou tard. Elle sera le fruit & le terme du mauvais goût ; j'ajoute qu'elle en sera le remede. Car tout a des révolutions réglées, & l'obscurité se terminera par un nouveau siecle de lumiere. Nous serons plus frappés du grand jour après avoir été quelque temps dans les ténebres. Elles seront comme une espece d'anarchie très-funeste par elle-même, mais quelquefois utile par ses suites. Gardons nous pourtant de souhaiter une révolution si redoutable ; la barbarie dure des siecles, il semble que ce soit notre élément ; la raison & le bon goût ne font que passer.

Ce seroit peut-être ici le lieu de repousser les traits qu'un Ecrivain éloquent & philosophe * a lancés depuis peu contre les Sciences & les Arts, en les accusant de corrompre les mœurs. Il nous siéroit mal d'être de son sentiment à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci ; & l'homme de mérite dont nous parlons semble avoir donné son suffrage à notre travail par le zele & le succès avec lequel il y a concouru. Nous ne lui reprocherons point d'avoir confondu la culture de l'esprit avec l'abus qu'on en peut faire ; il nous répondroit sans doute que cet abus en est inséparable : mais nous le prierons d'examiner si la plupart des maux qu'il attribue aux Sciences & aux Arts ne sont point dus à des causes toutes différentes, dont l'énumération seroit aussi longue que délicate. Les Lettres contribuent certainement à rendre la société plus aimable ; il seroit difficile de prouver que les hommes en sont meilleurs, & la vertu plus commune : mais c'est un privilege qu'on peut disputer à la Morale même. Et pour dire encore plus, faudra-t-il proscrire des loix, parce que leur nom sert d'abri à quelques crimes dont les auteurs seroient punis dans une république de Sauvages ? Enfin quand nous ferions ici, au désavantage des connoissances humaines, un aveu dont nous sommes bien éloignés, nous le sommes encore plus de croire qu'on gagnât à les détruire : les vices nous resteroient, & nous aurions l'ignorance de plus.

Finissons cette Histoire des Sciences, en remarquant que les différentes formes de gouvernement qui influent tant sur les esprits & sur la culture des Lettres, déterminent aussi les especes de connoissances qui doivent principalement y fleurir, & dont chacune a son mérite particulier. Il doit y avoir en général dans une République plus d'Orateurs, d'Historiens, & de Philosophes ; & dans une Monarchie, plus de Poëtes, de Théologiens, & de Géometres. Cette regle n'est pourtant pas si absolue, qu'elle ne puisse être altérée & modifiée par une infinité de causes.

Apres les réflexions & les vues générales que nous avons cru devoir placer

* M. Rousseau de Geneve, auteur de la partie de l'Encyclopédie qui concerne la Musique, & dont nous espérons que le Public sera très-satisfait, a composé un Discours fort éloquent, pour prouver que le rétablissement des Sciences & des Arts a corrompu les mœurs. Ce discours a été couronné en 1750 par l'Académie de Dijon avec les plus grands éloges ; il a été imprimé à Paris au commencement de cette année 1751, & a fait beaucoup d'honneur à son Auteur.

à la tête de cette Encyclopédie, il est temps enfin d'instruire plus particuliérement le public sur l'Ouvrage que nous lui présentons. Le *Prospectus* qui a déja été publié dans cette vue, & dont M. DIDEROT mon collegue est l'auteur, ayant été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges, je vais en son nom le remettre ici de nouveau sous les yeux du Public, avec les changemens & les additions qui nous ont paru convenables à l'un & à l'autre.

ON NE PEUT DISCONVENIR que depuis le renouvellement des Lettres parmi nous, on ne doive en partie aux Dictionnaires les lumieres générales qui se sont répandues dans la société, & ce germe de Science qui dispose insensiblement les esprits à des connoissances plus profondes. L'utilité sensible de ces sortes d'ouvrages les a rendûs si communs, que nous sommes plutôt aujourd'hui dans le cas de les justifier que d'en faire l'éloge. On prétend qu'en multipliant les secours & la facilité de s'instruire, ils contribueront à éteindre le goût du travail & de l'étude. Pour nous, nous croyons être bien fondés à soutenir que c'est à la manie du bel esprit & à l'abus de la Philosophie, plutôt qu'à la multitude des Dictionnaires, qu'il faut attribuer notre paresse & la décadence du bon goût. Ces sortes de collections peuvent tout au plus servir à donner quelques lumieres à ceux qui sans ce secours n'auroient pas eu le courage de s'en procurer : mais elles ne tiendront jamais lieu de Livres à ceux qui chercheront à s'instruire ; les Dictionnaires par leur forme même ne sont propres qu'à être consultés, & se refusent à toute lecture suivie. Quand nous apprendrons qu'un homme de Lettres, desirant d'étudier l'Histoire à fond, aura choisi pour cet objet le Dictionnaire de Moreri, nous conviendrons du reproche que l'on veut nous faire. Nous aurions peut-être plus de raison d'attribuer l'abus prétendu dont on se plaint, à la multiplication des méthodes, des élémens, des abrégés, & des bibliotheques, si nous n'étions persuadés qu'on ne sauroit trop faciliter les moyens de s'instruire. On abrégeroit encore davantage ces moyens, en réduisant à quelques volumes tout ce que les hommes ont découvert jusqu'à nos jours dans les Sciences & dans les Arts. Ce projet, en y comprenant même les faits historiques réellement utiles, ne seroit peut-être pas impossible dans l'exécution ; il seroit du moins à souhaiter qu'on le tentât, nous ne prétendons aujourd'hui que l'ébaucher : & il nous débarrasseroit enfin de tant de Livres, dont les Auteurs n'ont fait que se copier les uns les autres. Ce qui doit nous rassurer contre la satyre des Dictionnaires, c'est qu'on pourroit faire le même reproche, sur un fondement aussi peu solide, aux Journalistes les plus estimables. Leur but n'est-il pas essentiellement d'exposer en raccourci ce que notre siecle ajoute de lumieres à celles des siecles précédens ; d'apprendre à se passer des originaux, & d'arracher par conséquent ces épines que nos adversaires voudroient qu'on laissât ? Combien de lectures inutiles dont nous nous serions dispensés par de bons extraits !

Nous avons donc cru qu'il importoit d'avoir un Dictionnaire qu'on pût consulter sur toutes les matieres des Arts & des Sciences, & qui servît autant à guider ceux qui se sentent le courage de travailler à l'instruction des autres, qu'à éclairer ceux qui ne s'instruisent que pour eux-mêmes.

Jusqu'ici personne n'avoit conçu un Ouvrage aussi grand, ou du moins personne ne l'avoit exécuté. Leibnitz, de tous les Savans le plus capable d'en sentir les difficultés, desiroit qu'on les surmontât. Cependant on avoit des Encyclopédies ; & Leibnitz ne l'ignoroit pas, lorsqu'il en demandoit une.

La plupart de ces Ouvrages parurent avant le siecle dernier, & ne furent pas

tout-à-fait méprisés. On trouvera que s'ils n'annonçoient pas beaucoup de génie, ils marquoient au moins du travail & des connoissances. Mais que seroit-ce pour nous que ces Encyclopédies ? Quel progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les Sciences & dans les Arts ? Combien de vérités découvertes aujourd'hui, qu'on n'entrevoyoit pas alors ? La vraie Philosophie étoit au berceau ; la Géométrie de l'infini n'étoit pas encore ; la Physique expérimentale se montroit à peine ; il n'y avoit point de Dialectique ; les loix de la saine critique étoient entiérement ignorées. Les Auteurs célebres en tout genre dont nous avons parlé dans ce Discours, & leurs illustres disciples, ou n'existoient pas, ou n'avoient pas écrit. L'esprit de recherche & d'émulation n'animoit pas les Savans ; un autre esprit, moins fécond peut-être, mais plus rare, celui de justesse & de méthode, ne s'étoit point soumis les différentes parties de la Littérature ; & les Académies, dont les travaux ont porté si loin les Sciences & les Arts, n'étoient pas instituées.

Si les découvertes des grands hommes & des compagnies savantes dont nous venons de parler, offrirent dans la suite de puissans secours pour former un Dictionnaire encyclopédique, il faut avouer aussi que l'augmentation prodigieuse des matieres rendit, à d'autres égards, un tel Ouvrage beaucoup plus difficile. Mais ce n'est point à nous à juger si les successeurs des premiers Encyclopédistes ont été hardis ou présomptueux ; & nous les laisserions tous jouir de leur réputation, sans en excepter Ephraïm CHAMBERS le plus connu d'entr'eux, si nous n'avions des raisons particulieres de peser le mérite de celui-ci.

L'Encyclopédie de Chambers dont on a publié à Londres un si grand nombre d'éditions rapides, cette Encyclopédie qu'on vient de traduire tout récemment en Italien, & qui de notre aveu mérite en Angleterre & chez l'étranger les honneurs qu'on lui rend, n'eût peut-être jamais été faite, si avant qu'elle parût en Anglois, nous n'avions eu dans notre Langue des Ouvrages où Chambers a puisé sans mesure & sans choix la plus grande partie des choses dont il a composé son Dictionnaire. Qu'en auroient donc pensé nos François sur une traduction pure & simple ? Il eût excité l'indignation des Savans & le cri du Public, à qui on n'eût présenté sous un titre fastueux & nouveau, que des richesses qu'il possédoit depuis long-temps.

Nous ne refusons point à cet Auteur la justice qui lui est due. Il a bien senti le mérite de l'ordre encyclopédique, ou de la chaîne par laquelle on peut descendre sans interruption des premiers principes d'une Science ou d'un Art jusqu'à ses conséquences les plus éloignées, & remonter de ses conséquences les plus éloignées jusqu'à ses premiers principes ; passer imperceptiblement de cette Science ou de cet Art à un autre, &, s'il est permis de s'exprimer ainsi, faire sans s'égarer le tour du monde littéraire. Nous convenons avec lui que le plan & le dessein de son Dictionnaire sont excellens, & que si l'exécution en étoit portée à un certain degré de perfection, il contribueroit plus lui seul aux progrès de la vraie Science, que la moitié des Livres inconnus. Mais, malgré toutes les obligations que nous avons à cet Auteur, & l'utilité considérable que nous avons retirée de son travail, nous n'avons pu nous empêcher de voir qu'il restoit beaucoup à y ajouter. En effet, conçoit-on que tout ce qui concerne les Sciences & les Arts puisse être renfermé en deux volumes *in-folio* ? La nomenclature d'une matiere aussi étendue en fourniroit un elle seule, si elle étoit complette. Combien donc ne doit-il pas y avoir dans son ouvrage d'articles omis ou tronqués ?

Ce ne sont point ici des conjectures. La traduction entiere du Chambers nous

a passé sous les yeux, & nous avons trouvé une multitude prodigieuse de choses à desirer dans les Sciences ; dans les Arts libéraux, un mot où il falloit des pages ; & tout à suppléer dans les Arts méchaniques. Chambers a lu des Livres, mais il n'a guere vu d'artistes ; cependant il y a beaucoup de choses qu'on n'apprend que dans les atteliers. D'ailleurs il n'en est pas ici des omissions comme dans un autre Ouvrage. Un article omis dans un Dictionnaire commun le rend seulement imparfait. Dans une Encyclopédie, il rompt l'enchaînement, & nuit à la forme & au fond ; & il a fallu tout l'art d'Ephraïm Chambers pour pallier ce défaut.

Mais sans nous étendre davantage sur l'Encyclopédie Angloise, nous annonçons que l'Ouvrage de Chambers n'est point la base unique sur laquelle nous avons élevé ; que l'on a refait un grand nombre de ses articles ; que l'on n'a employé presque aucun des autres sans addition, correction, ou retranchement, & qu'il rentre simplement dans la classe des Auteurs que nous avons particuliérement consultés. Les éloges qui furent donnés il y a six ans au simple projet de la Traduction de l'Encyclopédie Angloise, auroient été pour nous un motif suffisant d'avoir recours à cette Encyclopédie, autant que le bien de notre Ouvrage n'en souffriroit pas.

La Partie mathématique est celle qui nous a paru mériter le plus d'être conservée : mais on jugera par les changemens considérables qui y ont été faits, du besoin que cette Partie & les autres avoient d'une exacte révision.

Le premier objet sur lequel nous nous sommes écartés de l'Auteur Anglois, c'est l'Arbre généalogique qu'il a dressé des Sciences & des Arts, & auquel nous avons cru devoir en substituer un autre. Cette partie de notre travail a été suffisamment développée plus haut. Elle présente à nos lecteurs le canevas d'un Ouvrage qui ne se peut exécuter qu'en plusieurs Volumes *in-folio*, & qui doit contenir un jour toutes les connoissances des hommes.

A l'aspect d'une matiere aussi étendue, il n'est personne qui ne fasse avec nous la réflexion suivante. L'expérience journaliere n'apprend que trop combien il est difficile à un Auteur de traiter profondément de la Science ou de l'Art dont il a fait toute sa vie une étude particuliere. Quel homme peut donc être assez hardi & assez borné pour entreprendre de traiter seul de toutes les Sciences & de tous les Arts ?

Nous avons inféré delà que pour soutenir un poids aussi grand que celui que nous avions à porter, il étoit nécessaire de le partager ; & sur le champ nous avons jeté les yeux sur un nombre suffisant de Savans & d'Artistes ; d'Artistes habiles & connus par leurs talens ; de Savans exercés dans les genres particuliers qu'on avoit à confier à leur travail. Nous avons distribué à chacun la partie qui lui convenoit ; quelques-uns même étoient en possession de la leur, avant que nous nous chargeassions de cet Ouvrage. Le Public verra bientôt leurs noms, & nous ne craignons point qu'il nous les reproche. Ainsi, chacun n'ayant été occupé que de ce qu'il entendoit, a été en état de juger sainement de ce qu'en ont écrit les Anciens & les Modernes, & d'ajouter aux secours qu'il en a tirés, des connoissances puisées dans son propre fonds. Personne ne s'est avancé sur le terrein d'autrui, & ne s'est mêlé de ce qu'il n'a peut-être jamais appris ; & nous avons eu plus de méthode, de certitude, d'étendue, & de détails qu'il ne peut y en avoir dans la plupart des Lexicographes. Il est vrai que ce plan a réduit le mérite d'Editeur à peu de chose ; mais il a beaucoup ajouté à la perfection de l'Ouvrage ; & nous penserons toujours nous être acquis assez de gloire, si le Public est satisfait.

En un mot, chacun de nos Collegues a fait un Dictionnaire de la Partie dont il s'est chargé, & nous avons réuni tous ces Dictionnaires ensemble.

Nous croyons avoir eu de bonnes raisons pour suivre dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique. Il nous a paru plus commode & plus facile pour nos lecteurs, qui desirant de s'instruire sur la signification d'un mot, le trouveront plus aisément dans un Dictionnaire alphabétique que dans tout autre. Si nous eussions traité toutes les Sciences séparément en faisant de chacune un Dictionnaire particulier, non seulement le prétendu désordre de la succession alphabétique auroit eu lieu dans ce nouvel arrangement, mais une telle méthode auroit été sujette à des inconvéniens considérables par le grand nombre de mots communs à différentes Sciences, & qu'il auroit fallu répéter plusieurs fois ou placer au hasard. D'un autre côté, si nous eussions traité de chaque Science séparément & dans un discours suivi, conforme à l'ordre des idées, & non à celui des mots, la forme de cet Ouvrage eût été encore moins commode pour le plus grand nombre de nos lecteurs qui n'y auroient rien trouvé qu'avec peine; l'ordre encyclopédique des Sciences & des Arts y eût peu gagné, & l'ordre encyclopédique des mots ou plutôt des objets par lesquels les Sciences se communiquent & se touchent, y auroit infiniment perdu. Au contraire, rien de plus facile dans le plan que nous avons suivi que de satisfaire à l'un & à l'autre : c'est ce que nous avons détaillé ci-dessus. D'ailleurs, s'il eût été question de faire de chaque Science & de chaque Art un traité particulier dans la forme ordinaire, & de réunir seulement ces différens traités sous le titre d'Encyclopédie, il eût été bien plus difficile de rassembler pour cet Ouvrage un si grand nombre de personnes, & la plupart de nos Collegues auroient sans doute mieux aimé donner séparément leur Ouvrage, que de le voir confondu avec un grand nombre d'autres. De plus, en suivant ce dernier plan, nous eussions été forcés de renoncer presque entiérement à l'usage que nous voulions faire de l'Encyclopédie Angloise, entraînés tant par la réputation de cet Ouvrage, que par l'ancien *Prospectus*, approuvé du Public, & auquel nous desirions de nous conformer. La Traduction entiere de cette Encyclopédie nous a été remise entre les mains par les Libraires qui avoient entrepris de la publier; nous l'avons distribuée à nos Collegues, qui ont mieux aimé se charger de la revoir, de la corriger, de l'augmenter, que de s'engager sans avoir, pour ainsi dire, aucuns matériaux préparatoires. Il est vrai qu'une grande partie de ces matériaux leur a été inutile, mais du moins elle a servi à leur faire entreprendre plus volontiers le travail qu'on espéroit d'eux; travail auquel plusieurs se seroient peut-être refusés, s'ils avoient prévu ce qu'il devoit leur coûter de soins. D'un autre côté, quelques-uns de ces Savans, en possession de leur Partie long-temps avant que nous fussions Editeurs, l'avoient déja fort avancée en suivant l'ancien projet de l'ordre alphabétique; il nous eût par conséquent été impossible de changer ce projet, quand même nous aurions été moins disposés à l'approuver. Nous savions enfin, ou du moins nous avions lieu de croire qu'on n'avoit fait à l'Auteur Anglois, notre modele, aucunes difficultés sur l'ordre alphabétique auquel il s'étoit assujetti. Tout se réunissoit donc pour nous obliger de rendre cet Ouvrage conforme à un plan que nous aurions suivi par choix, si nous en eussions été les maîtres.

La seule opération dans notre travail qui suppose quelque intelligence, consiste à remplir les vuides qui séparent deux Sciences ou deux Arts, & à renouer la chaîne dans les occasions où nos Collegues se sont reposés les uns sur les autres de certains articles, qui paroissant appartenir également à plusieurs d'entr'eux, n'ont

n'ont été faits par aucun. Mais afin que la perſonne chargée d'une Partie ne ſoit point comptable des fautes qui pourroient ſe gliſſer dans des morceaux ſurajoutés, nous aurons l'attention de diſtinguer ces morceaux par une étoile. Nous tiendrons exactement la parole que nous avons donnée ; le travail d'autrui ſera ſacré pour nous, & nous ne manquerons pas de conſulter l'Auteur, s'il arrive dans le cours de l'Edition, que ſon ouvrage nous paroiſſe demander quelque changement conſidérable.

Les différentes mains que nous avons employées ont appoſé à chaque article comme le ſceau de leur ſtyle particulier, ainſi que celui du ſtyle propre à la matiere & à l'objet d'une Partie. Un procédé de Chymie ne ſera point du même ton que la deſcription des bains & des théatres anciens ; ni la manœuvre d'un Serrurier expoſée comme les recherches d'un Théologien ſur un point de dogme ou de diſcipline. Chaque choſe a ſon coloris, & ce ſeroit confondre les genres que de les réduire à une certaine uniformité. La pureté du ſtyle, la clarté, & la préciſion, ſont les ſeules qualités qui puiſſent être communes à tous les articles, & nous eſpérons qu'on les y remarquera. S'en permettre davantage, ce ſeroit s'expoſer à la monotonie & au dégoût qui ſont preſque inſéparables des Ouvrages étendus, & que l'extrême variété des matieres doit écarter de celui-ci.

Nous en avons dit aſſez pour inſtruire le Public de la nature d'une entrepriſe à laquelle il a paru s'intéreſſer ; des avantages généraux qui en réſulteront ſi elle eſt bien exécutée ; du bon ou du mauvais ſuccès de ceux qui l'ont tentée avant nous ; de l'étendue de ſon objet ; de l'ordre auquel nous nous ſommes aſſujettis ; de la diſtribution qu'on a faite de chaque Partie, & de nos fonctions d'Editeurs. Nous allons maintenant paſſer aux principaux détails de l'exécution.

Toute la matiere de l'Encyclopédie peut ſe réduire à trois chefs : les Sciences, les Arts libéraux, & les Arts méchaniques. Nous commencerons par ce qui concerne les Sciences & les Arts libéraux, & nous finirons par les Arts méchaniques.

On a beaucoup écrit ſur les Sciences. Les traités ſur les Arts libéraux ſe ſont multipliés ſans nombre ; la république des Lettres en eſt innondée. Mais combien peu donnent les vrais principes ? Combien d'autres les noient dans une affluence de paroles, ou les perdent dans les ténebres affectées ? Combien dont l'autorité en impoſe, & chez qui une erreur placée à côté d'une vérité, ou décrédite celle-ci, ou s'accrédite elle-même à la faveur de ce voiſinage ? On eût mieux fait ſans doute d'écrire moins & d'écrire mieux.

Entre tous les Ecrivains, on a donné la préférence à ceux qui ſont généralement reconnus pour les meilleurs. C'eſt de là que les principes ont été tirés. A leur expoſition claire & préciſe, on a joint des exemples ou des autorités conſtamment reçues. La coutume vulgaire eſt de renvoyer aux ſources, ou de citer d'une maniere vague, ſouvent infidelle, & preſque toujours confuſe ; en ſorte que dans les différentes Parties dont un article eſt compoſé, on ne ſait exactement quel Auteur on doit conſulter ſur tel ou tel point, ou s'il faut les conſulter tous ; ce qui rend la vérification longue & pénible. On s'eſt attaché, autant qu'il a été poſſible, à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles les Auteurs ſur le témoignage deſquels on s'eſt appuyé ; rapportant leur propre texte quand il eſt néceſſaire ; comparant par-tout les opinions ; balançant les raiſons ; propoſant des moyens de douter ou de ſortir de doute ; décidant même quelquefois, détruiſant autant qu'il eſt en nous les erreurs & les préjugés, & tâchant ſur-tout de ne les pas multiplier, & de ne les point perpétuer, en protégeant ſans examen des

ſentimens rejetés, ou en proſcrivant ſans raiſon des opinions reçues. Nous n'avons pas craint de nous étendre quand l'intérêt de la vérité & l'importance de la matiere le demandoient, ſacrifiant l'agrément toutes les fois qu'il n'a pu s'accorder avec l'inſtruction.

Nous ferons ici ſur les définitions une remarque importante. Nous nous ſommes conformés dans les articles généraux des Sciences à l'uſage conſtamment reçu dans les Dictionnaires & dans les autres Ouvrages, qui veut qu'on commence en traitant d'une Science, par en donner la définition. Nous l'avons donnée auſſi, la plus ſimple même & la plus courte qu'il nous a été poſſible. Mais il ne faut pas croire que la définition d'une Science, ſur-tout d'une Science abſtraite, en puiſſe donner l'idée à ceux qui n'y ſont pas du moins initiés. En effet, qu'eſt-ce qu'une Science, ſinon un ſyſtême de regles ou de faits relatifs à un certain objet? & comment peut-on donner l'idée de ce ſyſtême à quelqu'un qui ſeroit abſolument ignorant de ce que le ſyſtême renferme? Quand on dit de l'Arithmétique, que c'eſt la Science des propriétés des nombres, la fait-on mieux connoître à celui qui ne la ſait pas, qu'on ne feroit connoître la pierre philoſophale, en diſant que c'eſt le ſecret de faire de l'or? La définition d'une Science ne conſiſte proprement que dans l'expoſition détaillée des choſes dont cette Science s'occupe, comme la définition d'un corps eſt la deſcription détaillée de ce corps même; & il nous ſemble d'après ce principe, que ce qu'on appelle définition de chaque Science ſeroit mieux placé à la fin qu'au commencement du livre qui en traite: ce ſeroit alors le réſultat extrêmement réduit de toutes les notions qu'on auroit acquiſes. D'ailleurs, que contiennent ces définitions pour la plupart, ſinon des expreſſions vagues & abſtraites, dont la notion eſt ſouvent plus difficile à fixer que celles de la Science même? Tels ſont les mots, *ſcience*, *nombre*, & *propriété*, dans la définition déja citée de l'Arithmétique. Les termes généraux ſans doute ſont néceſſaires, & nous avons vu dans ce Diſcours quelle en eſt l'utilité; mais on pourroit les définir, un abus forcé des ſignes, & la plupart des définitions, un abus tantôt volontaire, tantôt forcé des termes généraux. Au reſte, nous le répétons, nous nous ſommes conformés ſur ce point à l'uſage, parce que ce n'eſt pas à nous à le changer, & que la forme même de ce Dictionnaire nous en empêchoit. Mais en ménageant les préjugés, nous n'avons point dû appréhender d'expoſer ici des idées que nous croyons ſaines. Continuons à rendre compte de notre Ouvrage.

L'empire des Sciences & des Arts eſt un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuſes. Il étoit important d'aſſurer les vraies, de prévenir ſur les fauſſes; de fixer des points d'où l'on partît, & de faciliter ainſi la recherche de ce qui reſte à trouver. On ne cite des faits, on ne compare des expériences, on n'imagine des méthodes, que pour exciter le génie à s'ouvrir des routes ignorées, & à s'avancer à des découvertes nouvelles, en regardant comme le premier pas celui où les grands hommes ont terminé leur courſe. C'eſt auſſi le but que nous nous ſommes propoſé, en alliant aux principes des Sciences & des Arts libéraux l'hiſtoire de leur origine & de leurs progrès ſucceſſifs; & ſi nous l'avons atteint, de bons eſprits ne s'occuperont plus à chercher ce qu'on ſavoit avant eux. Il ſera facile dans les productions à venir ſur les Sciences & ſur les Arts libéraux de démêler ce que les inventeurs ont tiré de leurs fonds d'avec ce qu'ils ont emprunté de leurs prédéceſſeurs: on appréciera les travaux; & ces hommes avides de réputation & dépourvus de génie, qui publient hardiment de vieux ſyſtêmes comme des idées nouvelles, feront bientôt

démasqués. Mais, pour parvenir à ces avantages, il a fallu donner à chaque matiere une étendue convenable, insister sur l'essentiel, négliger les minuties, & éviter un défaut assez commun, celui de s'appesantir sur ce qui ne demande qu'un mot, de prouver ce qu'on ne conteste point, & de commenter ce qui est clair. Nous n'avons ni épargné ni prodigué les éclaircissemens. On jugera qu'ils étoient nécessaires par-tout où nous en avons mis, & qu'ils auroient été superflus où l'on n'en trouvera pas. Nous nous sommes encore bien gardés d'accumuler les preuves où nous avons cru qu'un seul raisonnement solide suffisoit, ne les multipliant que dans les occasions où leur force dépendoit de leur nombre & de leur concert.

Les articles qui concernent les élémens des Sciences ont été travaillés avec tout le soin possible; ils sont en effet la base & le fondement des autres. C'est par cette raison que les élémens d'une Science ne peuvent être bien faits que par ceux qui ont été fort loin au-delà; car ils renferment le systême des principes généraux qui s'étendent aux différentes parties de la Science; & pour connoître la maniere la plus favorable de présenter ces principes, il faut en avoir fait une application très-étendue & très-variée.

Ce sont là toutes les précautions que nous avions à prendre. Voilà les richesses sur lesquelles nous pouvions compter; mais il nous en est survenu d'autres que notre entreprise doit, pour ainsi dire, à sa bonne fortune. Ce sont des manuscrits qui nous ont été communiqués par des Amateurs, ou fournis par des Savans, entre lesquels nous nommerons ici M. Formey, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse. Cet illustre Académicien avoit médité un Dictionnaire tel à-peu-près que le nôtre; il nous a généreusement sacrifié la partie considérable qu'il en avoit exécutée, & dont nous ne manquerons pas de lui faire honneur. Ce sont encore des recherches, des observations, que chaque Artiste ou Savant chargé d'une partie de notre Dictionnaire, renfermoit dans son cabinet, & qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre seront presque tous les articles de Grammaire générale & particuliere. Nous croyons pouvoir assurer qu'aucun Ouvrage connu ne sera ni aussi riche ni aussi instructif que le nôtre sur les regles & les usages de la Langue Françoise, & même sur la nature, l'origine, & le philosophique des Langues en général. Nous ferons donc part au Public, tant sur les Sciences que sur les Arts libéraux, de plusieurs fonds littéraires dont il n'auroit peut-être jamais eu connoissance.

Mais ce qui ne contribuera guere moins à la perfection de ces deux branches importantes, ce sont les secours obligeans que nous avons reçus de tous côtés; protection de la part des grands, accueil & communication de la part de plusieurs Savans; bibliotheques publiques, cabinets particuliers, recueils, porte-feuilles, *&c.* tout nous a été ouvert, & par ceux qui cultivent les Lettres & par ceux qui les aiment. Un peu d'adresse & beaucoup de dépense, ont procuré ce qu'on n'a pu obtenir de la pure bienveillance; & les récompenses ont presque toujours calmé, ou les inquiétudes réelles, ou les alarmes simulées de ceux que nous avions à consulter.

Nous sommes principalement sensibles aux obligations que nous avons à M. l'abbé Sallier, Garde de la Bibliotheque du Roi: il nous a permis, avec cette politesse qui lui est naturelle, & qu'animoit encore le plaisir de favoriser une grande entreprise, de choisir dans le riche fonds dont il est dépositaire, tout ce qui pouvoit répandre de la lumiere ou des agrémens sur notre Encyclopédie. On justifie, nous pourrions même dire qu'on honore le choix du Prince, quand on sait se prêter

ainſi à ſes vûes. Les Sciences & les Beaux Arts ne peuvent donc trop concourir à illuſtrer par leurs productions le regne d'un Souverain qui les favoriſe. Pour nous, ſpectateurs de leurs progrès & leurs hiſtoriens, nous nous occuperons ſeulement à les tranſmettre à la poſtérité. Qu'elle diſe à l'ouverture de notre Dictionnaire, tel étoit alors l'état des Sciences & des Beaux Arts. Qu'elle ajoute ſes découvertes à celles que nous aurons enrégiſtrées, & que l'hiſtoire de l'eſprit humain & de ſes productions aille d'âge en âge juſqu'aux ſiecles les plus reculés. Que l'Encyclopédie devienne un ſanctuaire où les connoiſſances des hommes ſoient à l'abri des temps & des révolutions. Ne ſerons-nous pas trop flattés d'en avoir poſé les fondemens? Quel avantage n'auroit-ce pas été pour nos peres & pour nous, ſi les travaux des Peuples anciens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains, *&c.* avoient été tranſmis dans un ouvrage encyclopédique, qui eût expoſé en même temps les vrais principes de leurs Langues? Faiſons donc pour les ſiecles à venir ce que nous regrettons que les ſiecles paſſés n'aient pas fait pour le nôtre. Nous oſons dire que ſi les Anciens euſſent exécuté une Encyclopédie, comme ils ont exécuté tant de grandes choſes, & que ce manuſcrit ſe fût échappé ſeul de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie, il eût été capable de nous conſoler de la perte des autres.

Voilà ce que nous avions à expoſer au Public ſur les Sciences & les Beaux Arts. La partie des Arts méchaniques ne demandoit ni moins de détails ni moins de ſoins. Jamais peut-être il ne s'eſt trouvé tant de difficultés raſſemblées, & ſi peu de ſecours dans les Livres pour les vaincre. On a trop écrit ſur les Sciences : on n'a pas aſſez bien écrit ſur la plupart des Arts libéraux ; on n'a preſque rien écrit ſur les Arts méchaniques. Car qu'eſt-ce que le peu qu'on en rencontre dans les Auteurs, en comparaiſon de l'étendue & de la fécondité du ſujet? Entre ceux qui en ont traité, l'un n'étoit pas aſſez inſtruit de ce qu'il avoit à dire, & a moins rempli ſon ſujet que montré la néceſſité d'un meilleur ouvrage. Un autre n'a qu'effleuré la matiere, en la traitant plutôt en Grammairien, & en homme de Lettres, qu'en Artiſte. Un troiſieme eſt à la vérité plus riche & plus ouvrier : mais il eſt en même temps ſi court, que les opérations des Artiſtes & la deſcription de leurs machines, cette matiere capable de fournir ſeule des Ouvrages conſidérables, n'occupe que la très-petite partie du ſien. Chambers n'a preſque rien ajouté à ce qu'il a traduit de nos Auteurs. Tout nous déterminoit donc à recourir aux ouvriers.

On s'eſt adreſſé aux plus habiles de Paris & du Royaume ; on s'eſt donné la peine d'aller dans leurs atteliers, de les interroger, d'écrire ſous leur dictée, de développer leurs penſées, d'en tirer les termes propres à leurs profeſſions, d'en dreſſer des tables, & de les définir, de converſer avec ceux de qui on avoit obtenu des mémoires, & (précaution preſque indiſpenſable) de rectifier dans de longs & fréquens entretiens avec les uns, ce que d'autres avoient imparfaitement, obſcurément, & quelquefois infidellement expliqué. Il eſt des Artiſtes qui ſont en même temps gens de Lettres, & nous en pourrions citer ici : mais le nombre en ſeroit fort petit. La plupart de ceux qui exercent les Arts méchaniques, ne les ont embraſſés que par néceſſité, & n'operent que par inſtinct. A peine entre mille en trouve-t-on une douzaine en état de s'exprimer avec quelque clarté ſur les inſtrumens qu'ils emploient & ſur les ouvrages qu'ils fabriquent. Nous avons vu des ouvriers qui travaillent depuis quarante années, ſans rien connoître à leurs machines. Il a fallu exercer avec eux la fonction dont ſe glorifioit Socrate, la

fonction pénible & délicate de faire accoucher les esprits, *obstetrix animorum.*

Mais il est des métiers si singuliers & des manœuvres si déliées, qu'à moins de travailler soi-même, de mouvoir une machine de ses propres mains, & de voir l'ouvrage se former sous ses propres yeux, il est difficile d'en parler avec précision. Il a donc fallu plusieurs fois se procurer les machines, les construire, mettre la main à l'œuvre; se rendre, pour ainsi dire, apprentif, & faire soi-même de mauvais ouvrages, pour apprendre aux autres comment on en fait de bons.

C'est ainsi que nous nous sommes convaincus de l'ignorance dans laquelle on est sur la plupart des objets de la vie, & de la difficulté de sortir de cette ignorance. C'est ainsi que nous nous sommes mis en état de démontrer que l'homme de Lettres qui sait le plus sa Langue, ne connoît pas la vingtieme partie des mots; que quoique chaque Art ait la sienne, cette langue est encore bien imparfaite; que c'est par l'extrême habitude de converser les uns avec les autres, que les ouvriers s'entendent, & beaucoup plus par le retour des conjonctures que par l'usage des termes. Dans un attelier c'est le moment qui parle, & non l'artiste.

Voici la méthode qu'on a suivie pour chaque Art. On a traité, 1°. de la matiere, des lieux où elle se trouve, de la maniere dont on la prépare, de ses bonnes & mauvaises qualités, de ses différentes especes, des opérations par lesquelles on la fait passer, soit avant que de l'employer, soit en la mettant en œuvre.

2°. Des principaux ouvrages qu'on en fait, & de la maniere de les faire.

3°. On a donné le nom & la description des outils & des machines, *&c.*

4°. On a recueilli & défini le plus exactement qu'il a été possible les termes propres de l'Art.

Il y a des notions qui sont communes à presque tous les hommes, & qu'ils ont dans l'esprit avec plus de clarté qu'elles n'en peuvent recevoir du discours. Il y a aussi des objets si familiers qu'il seroit ridicule d'en faire des figures. Les Arts en offrent d'autres si composés, qu'on les représenteroit inutilement. Dans les deux premiers cas, nous avons supposé que le lecteur n'étoit pas entiérement dénué de bon sens & d'expérience; & dans le dernier, nous renvoyons à l'objet même. Il est en tout un juste milieu, & nous avons tâché de ne le point manquer ici. Un seul Art dont on voudroit tout représenter & tout dire, fourniroit des volumes de discours & de planches. On ne finiroit jamais si l'on se proposoit de rendre en figures tous les états par lesquels passe un morceau de fer, avant que d'être transformé en aiguille. Que le discours suive le procédé de l'artiste dans le dernier détail, à la bonne heure.

Au reste, c'est la main-d'œuvre qui fait l'artiste, & ce n'est point dans les livres qu'on peut apprendre à manœuvrer. L'artiste rencontrera seulement dans notre Ouvrage des vues qu'il n'eût peut-être jamais eues, & des observations qu'il n'eût faites qu'après plusieurs années de travail. Nous offrirons au lecteur studieux ce qu'il eût appris d'un artiste en le voyant opérer, pour satisfaire sa curiosité; & à l'artiste, ce qu'il seroit à souhaiter qu'il apprît du Philosophe pour s'avancer à la perfection.

Nous avons distribué dans les Sciences & dans les Arts libéraux des figures & des planches. Les volumes qu'elles formeront ne seront pas la partie la moins intéressante de l'Ouvrage, par l'attention que nous aurons de placer au *verso* d'une planche l'explication de celle qui sera vis-à-vis, avec des renvois aux endroits du Dictionnaire auxquels chaque figure sera relative.

La Gravure répondra à la perfection des dessins, & nous espérons que les

planches de notre Encyclopédie surpasseront autant en beauté celles du Dictionnaire Anglois, qu'elles les surpassent en nombre. Chambers a trente planches ; l'ancien projet en promettoit cent vingt, & nous en donneront trois volumes. Il n'est pas étonnant que la carriere se soit étendue sous nos pas ; elle est immense ; & nous ne nous flattons pas de l'avoir parcourue.

Malgré les secours & les travaux dont nous venons de rendre compte, nous déclarons sans peine, au nom de nos collegues & au nôtre, qu'on nous trouvera toujours disposés à convenir de notre insuffisance, & à profiter des lumieres qui nous seront communiquées. Nous les recevrons avec reconnoissance, & nous nous y conformerons avec docilité ; tant nous sommes persuadés que la perfection derniere d'une Encyclopédie est l'ouvrage des siecles. Il a fallu des siecles pour commencer ; il en faudra pour finir : mais nous serons satisfaits d'avoir contribué à jeter les fondemens d'un Ouvrage utile.

Nous aurons toujours la satisfaction intérieure de n'avoir rien épargné pour réussir : une des preuves que nous en apporterons, c'est qu'il y a des parties dans les Sciences & dans les Arts qu'on a refaites jusqu'à trois fois. Nous ne pouvons nous dispenser de dire à l'honneur des Libraires associés, qu'Ils n'ont jamais refusé de se prêter à ce qui pouvoit contribuer à les perfectionner toutes. Il faut espérer que le concours d'un aussi grand nombre de circonstances, telles que les lumieres de ceux qui ont travaillé à l'Ouvrage, les secours des personnes qui s'y sont intéressées, & l'émulation des Editeurs & des Libraires, produira quelque bon effet.

De tout ce qui précede, il s'ensuit que dans l'Ouvrage que nous annonçons, on a traité des Sciences & des Arts, de maniere qu'on n'en suppose aucune connoissance préliminaire ; qu'on y expose ce qui importe de savoir sur chaque matiere ; que les articles s'expliquent les uns par les autres, & que par conséquent la difficulté de la nomenclature n'embarrasse nulle part. D'où nous inférons que cet Ouvrage pourra, du moins un jour, tenir lieu de bibliotheque dans tous les genres à un homme du monde ; & dans tous les genres, excepté le sien, à un Savant de profession ; qu'il développera les vrais principes des choses ; qu'il en marquera les rapports ; qu'il contribuera à la certitude & aux progrès des connoissances humaines ; & qu'en multipliant le nombre des vrais Savans, des Artistes distingués, & des Amateurs éclairés, il répandra dans la société de nouveaux avantages.

Il ne nous reste plus qu'à nommer les Savans à qui le Public doit cet Ouvrage autant qu'à nous. Nous suivrons autant qu'il est possible, en les nommant, l'ordre encyclopédique des matieres dont ils se sont chargés. Nous avons pris ce parti, pour qu'il ne paroisse point que nous cherchions à assigner entr'eux aucune distinction de rang & de mérite. Les articles de chacun seront désignés dans le corps de l'Ouvrage par des lettres particulieres, dont on trouvera la liste immédiatement après ce Discours.

Nous devons l'*Histoire Naturelle* à M. DAUBENTON, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, Garde & Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle, recueil immense, rassemblé avec beaucoup d'intelligence & de soin, & qui dans des mains aussi habiles ne peut manquer d'être porté au plus haut degré de perfection. M. Daubenton est le digne collegue de M. de Buffon dans le grand Ouvrage sur l'Histoire Naturelle, dont les trois premiers volumes déja publiés, ont eu successivement trois éditions rapides, & dont le Public attend

la ſuite avec impatience. On a donné dans le Mercure de Mars 1751 l'article *Abeille*, que M. Daubenton a fait pour l'Encyclopédie ; & le ſuccès général de cet article nous a engagés à inſérer dans le ſecond volume du Mercure de Juin 1751 l'article *Agate*. On a vu par ce dernier, que M. Daubenton ſait enrichir l'Encyclopédie par des remarques & des vues nouvelles & importantes ſur la partie dont il s'eſt chargé, comme on a vu dans l'article *Abeille* la préciſion & la netteté avec leſquelles il ſait préſenter ce qui eſt connu.

La Théologie eſt de M. Mallet, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maiſon & Société de Navarre, & Profeſſeur royal en Théologie à Paris. Son ſavoir & ſon mérite ſeul, ſans aucune ſollicitation de ſa part, l'ont fait nommer à la chaire qu'il occupe, ce qui n'eſt pas un petit éloge dans le ſiecle où nous vivons. M. l'Abbé Mallet eſt auſſi l'Auteur de tous les articles d'*Hiſtoire ancienne & moderne* ; matiere dans laquelle il eſt très-verſé, comme on le verra bientôt par l'Ouvrage important & curieux qu'il prépare en ce genre. Au reſte, on obſervera que les articles d'*Hiſtoire* de notre encyclopédie ne s'étendent pas aux noms des Rois, de Savans, & de Peuples, qui ſont l'objet particulier du Dictionnaire de Moreri, & qui auroient preſque doublé le nôtre. Enfin, nous devons encore à M. l'Abbé Mallet tous les articles qui concernent la *Poéſie*, *l'Eloquence*, & en général la *Littérature*. Il a déja publié en ce genre deux Ouvrages utiles & remplis de réflexions judicieuſes. L'un eſt ſon *eſſai ſur l'étude des Belles-Lettres*, & l'autre ſes *principes pour la lecture des Poëtes*. On voit par le détail où nous venons d'entrer, combien M. l'Abbé Mallet, par la variété de ſes connoiſſances & de ſes talens, a été utile à ce grand Ouvrage, & combien l'Encyclopédie lui a d'obligation. Elle ne pouvoit lui en trop avoir.

La *Grammaire* eſt de M. du Marsais, qu'il ſuffit de nommer.

La *Métaphyſique*, la *Logique* & la *Morale*, de M. l'Abbé Yvon, Métaphyſicien profond, & ce qui eſt encore plus rare, d'une extrême clarté. On peut en juger par les articles qui ſont de lui dans ce premier volume, entr'autres par l'article *Agir* auquel nous renvoyons, non par préférence, mais parce qu'étant court, il peut faire juger en un moment combien la philoſophie de M. l'Abbé Yvon eſt ſaine, & ſa Métaphyſique nette & préciſe. M. l'Abbé Pestré, digne par ſon ſavoir & par ſon mérite de ſeconder M. l'Abbé Yvon, l'a aidé dans pluſieurs articles de Morale. Nous ſaiſiſſons cette occaſion d'avertir que M. l'Abbé Yvon prépare conjointement avec M. l'Abbé de Prades, un Ouvrage ſur la Religion, d'autant plus intéreſſant, qu'il ſera fait par deux hommes d'eſprit & par deux Philoſophes.

La *Juriſprudence* eſt de M. Toussaint, Avocat en Parlement, & Membre de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe ; titre qu'il doit à l'étendue de ſes connoiſſances, & à ſon talent pour écrire, qui lui ont fait un nom dans la Littérature.

Le *Blaſon* eſt de M. Eidous, ci-devant Ingénieur des Armés de Sa Majeſté Catholique, & à qui la république des Lettres eſt redevable de la traduction de pluſieurs bons Ouvrages de différens genres.

L'*Arithmétique* & la *Géométrie élémentaire* ont été revues par M. l'Abbé de la Chapelle, Cenſeur royal, & Membre de la Société royale de Londres. Ses *Inſtitutions de Géométrie*, & ſon *Traité des Sections coniques*, ont juſtifié par leur ſuccès l'approbation que l'Académie des Sciences a donnée à ces deux Ouvrages.

Les articles de *Fortification*, de *Tactique*, & en général d'*Art militaire*, ſont

de M. Le Blond, Professeur de Mathématiques des Pages de la grande Ecurie du Roi, très-connu du Public par plusieurs Ouvrages justement estimés, entr'autres par ses *Elémens de Fortification* réimprimés plusieurs fois; par son *Essai sur la Castrametation;* par ses *Elémens de la Guerre des Sieges*, & par son *Arithmétique & Géométrie de l'Officier*, que l'Académie des Sciences a approuvée avec éloge.

La *Coupe des Pierres* est de M. Goussier, très-versé & très-intelligent dans toutes les parties des Mathématiques & de la Physique; & à qui cet Ouvrage a beaucoup d'autres obligations, comme on le verra plus bas.

Le *Jardinage* & l'*Hydraulique* sont de M. d'Argenville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, des Sociétés royales des Sciences de Londres & de Montpellier, & de l'Académie des Arcades de Rome. Il est Auteur d'un Ouvrage intitulé, *Théorie & Pratique du Jardinage, avec un Traité d'Hydraulique*, dont quatre éditions faites à Paris, & deux traductions, l'une en Anglois, l'autre en Allemand, prouvent le mérite & l'utilité reconnue. Comme cet Ouvrage ne regarde que les jardins de propreté, & que l'Auteur n'y a considéré l'Hydraulique que par rapport aux jardins, il a généralisé ces deux matieres dans l'Encyclopédie, en parlant de tous les jardins fruitiers, potagers, légumiers; on y trouvera encore une nouvelle méthode de tailler les arbres, & de nouvelles figures de son invention. Il a aussi étendu la partie de l'Hydraulique, en parlant des plus belles machines de l'Europe pour élever les eaux, ainsi que des écluses, & autres bâtimens que l'on construit dans l'eau. M. d'Argenville est encore avantageusement connu du Public par plusieurs Ouvrages dans différens genres, entr'autres par son *Histoire Naturelle éclaircie dans deux de ses principales parties, la Lithologie & la Conchyliologie.* Le succès de la premiere partie de cette Histoire a engagé l'Auteur à donner dans peu la seconde, qui traitera des minéraux.

La *Marine* est de M. Bellin, Censeur royal & Ingénieur ordinaire de la Marine; aux travaux duquel sont dues plusieurs Cartes que les Savans & les Navigateurs ont reçues avec empressement. On verra par nos Planches de *Marine*, que cette partie lui est bien connue.

L'*Horlogerie* & la *description des instrumens astronomiques* sont de M. J. B. le Roy, qui est l'un des fils du célebre M. Julien le Roy, & qui joint aux instructions qu'il a reçues en ce genre d'un pere si estimé dans toute l'Europe, beaucoup de connoissances des Mathématiques & de la Physique, & un esprit cultivé par l'étude des Belles-Lettres.

L'*Anatomie* & la *Physiologie* sont de M. Tarin, Docteur en Médecine, dont les Ouvrages sur cette matiere sont connus & approuvés des Savans.

La *Médecine*, la *Matiere médicale*, & la *Pharmacie*, de M. Vandenesse, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, très-versé dans la théorie & la pratique de son art.

La *Chirurgie*, de M. Louis, Chirurgien gradué, Démonstrateur royal au College de Saint Côme, & Conseiller Commissaire pour les extraits de l'Académie royale de Chirurgie. M. Louis déja très-estimé, quoique fort jeune, par les plus habiles de ses confreres, avoit été chargé de la partie chirurgicale de ce Dictionnaire par le choix de M. de la Peyronie, à qui la Chirurgie doit tant, & qui a bien mérité d'elle & de l'Encyclopédie, en procurant M. Louis à l'une & à l'autre.

La *Chymie* est de M. Malouin, Docteur Régent de la Faculté de Médecine

de

de Paris, Cenfeur royal, & membre de l'Académie royale des Sciences; Auteur d'un *Traité de Chymie* dont il y a eu deux éditions, & d'une *Chymie médicinale* que les François & les étrangers ont fort goûtée.

La *Peinture*, la *Sculpture*, la *Gravure*, font de M. LANDOIS, qui joint à la connoiffance de ces beaux Arts, beaucoup d'efprit & de talent pour écrire.

L'*Architecture* de M. BLONDEL, Architecte célebre, non feulement par plufieurs Ouvrages qu'il a fait exécuter à Paris, & par d'autres dont il a donné les deffins, & qui ont été exécutés chez différens Souverains, mais encore par fon *Traité de la Décoration des Edifices*, dont il a gravé lui-même les Planches qui font très-eftimées. On lui doit auffi la derniere édition de *Daviler*, & trois volumes de l'*Architecture Françoife* en fix cents Planches: ces trois volumes feront fuivis de cinq autres. L'amour du bien public & le defir de contribuer à l'accroiffement des Arts en France, lui a fait établir en 1744 une école d'Architecture, qui eft devenue en peu de temps très-fréquentée. M. Blondel, outre l'Architecture qu'il y enfeigne à fes éleves, fait profeffer dans cette école par des hommes habiles les parties des Mathématiques, de la Fortification, de la Perfpective, de la Coupe des Pierres, de la Peinture, de la Sculpture, *&c.* relatives à l'art de bâtir. On ne pouvoit donc, à toutes fortes d'égards, faire un meilleur choix pour l'Encyclopédie.

M. ROUSSEAU *de Geneve*, dont nous avons déja parlé, & qui poffede en Philofophe & en homme d'efprit la théorie & la pratique de *la Mufique*, nous a donné les articles qui concernent cette Science. Il a publié il y a quelques années un Ouvrage intitulé, *Differtation fur la Mufique moderne.* On y trouve une nouvelle maniere de noter la Mufique, à laquelle il n'a peut-être manqué pour être reçue, que de n'avoir point trouvé de prévention pour une plus ancienne.

Outre les Savans que nous venons de nommer, il en eft d'autres qui nous ont fourni pour l'Encyclopédie des articles entiers & très-importans, dont nous ne manquerons pas de leur faire honneur.

M. LE MONNIER, des Académies royales des Sciences de Paris & de Berlin, & de la Société royale de Londres, & Médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, nous a donné les articles qui concernent l'*Aimant* & l'*Electricité*, deux matieres importantes qu'il a étudiées avec beaucoup de fuccès, & fur lefquelles il a donné d'excellens mémoires à l'Académie des Sciences dont il eft membre. Nous avons averti dans ce volume, que les articles AIMANT & AIGUILLE AIMANTÉE font entiérement de lui, & nous ferons de même pour ceux qui lui appartiendront dans les autres volumes.

M. DE CAHUSAC, de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, Auteur de *Zénéide* que le Public revoit & applaudit fi fouvent fur la fcene Françoife, des *Fêtes de l'Amour & de l'Hymen*, & de plufieurs autres Ouvrages qui ont eu beaucoup de fuccès fur le Théatre lyrique, nous a donné les articles BALLET, DANSE, OPÉRA, DÉCORATION, & plufieurs autres moins confidérables qui fe rapportent à ces quatre principaux; nous aurons foin de défigner chacun de ceux que nous lui devons. On trouvera dans le fecond volume l'article BALLET, qu'il a rempli de recherches curieufes & d'obfervations importantes; nous efpérons qu'on verra dans tous l'étude approfondie & raifonnée qu'il a faite du Théatre lyrique.

J'ai fait ou revu tous les articles de *Mathématique & de Phyfique*, qui ne dépendent point des parties dont il a été parlé ci-deffus; j'ai auffi fuppléé quelques articles, mais en très-petit nombre, dans les autres parties. Je me fuis attaché

dans les articles de *Mathématique transcendante*, à donner l'esprit général des méthodes, à indiquer les meilleurs Ouvrages où l'on peut trouver sur chaque objet les détails les plus importans, & qui n'étoient point de nature à entrer dans cette Encyclopédie ; à éclaircir ce qui m'a paru n'avoir pas été éclairci suffisamment, ou ne l'avoir point été du tout ; enfin à donner, autant qu'il m'a été possible, dans chaque matiere, des principes métaphysiques exacts, c'est-à-dire, simples. On peut en voir un essai dans ce volume aux articles *Action*, *Application*, *Arithmétique universelle*, &c.

Mais ce travail, tout considérable qu'il est, l'est beaucoup moins que celui de M. DIDEROT mon collegue. Il est auteur de la partie de cette Encyclopédie la plus étendue, la plus importante, la plus desirée du Public, & j'ose le dire, la plus difficile à remplir ; c'est la description des Arts. M. Diderot l'a faite sur des mémoires qui lui ont été fournis par des ouvriers ou par des amateurs, dont on lira bientôt les noms, ou sur les connoissances qu'il a été puiser lui-même chez les ouvriers, ou enfin sur des métiers qu'il s'est donné la peine de voir, & dont quelquefois il a fait construire des modeles pour les étudier plus à son aise. A ce détail qui est immense, & dont il s'est acquitté avec beaucoup de soin, il en a joint un autre qui ne l'est pas moins, en suppléant dans les différentes parties de l'Encyclopédie un nombre prodigieux d'articles qui manquoient. Il s'est livré à ce travail avec un désintéressement qui honore les Lettres, & avec un zele digne de la reconnoissance de tous ceux qui les aiment ou qui les cultivent, & en particulier des personnes qui ont concouru au travail de l'Encyclopédie. On verra par ce volume combien le nombre d'articles que lui doit cet Ouvrage est considérable. Parmi ces articles, il y en a de très-étendus, comme ACIER, AIGUILLE, ARDOISE, ANATOMIE, ANIMAL, AGRICULTURE, *&c.* Le grand succès de l'article ART qu'il a publié séparément il y a quelques mois, l'a encouragé à donner aux autres tous ses soins ; & je crois pouvoir assurer qu'ils sont dignes d'être comparés à celui-là, quoique dans des genres différens. Il est inutile de répondre ici à la critique injuste de quelques gens du monde, qui peu accoutumés sans doute à tout ce qui demande la plus légere attention, ont trouvé cet article ART trop raisonné & trop métaphysique, comme s'il étoit possible que cela fût autrement. Tout article qui a pour objet un terme abstrait & général, ne peut être bien traité sans remonter à des principes philosophiques, toujours un peu difficiles pour ceux qui ne sont pas dans l'usage de réfléchir. Au reste, nous devons avouer ici que nous avons vu avec plaisir un très-grand nombre de gens du monde entendre parfaitement cet article. A l'égard de ceux qui l'ont critiqué, nous souhaitons que sur les articles qui auront un objet semblable, ils aient le même reproche à nous faire.

Plusieurs autres personnes, sans nous avoir fourni des articles entiers, ont procuré à l'Encyclopédie des secours importans. Nous avons déja parlé dans le *Prospectus* & dans ce Discours, de M. l'Abbé SALLIER & de M. FORMEY.

M. le Comte d'HEROUVILLE DE CLAYE, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Inspecteur Général d'Infanterie, que ses connoissances profondes dans l'Art militaire n'empêchent point de cultiver les Lettres & les Sciences avec succès, a communiqué des mémoires très-curieux sur la *Minéralogie*, dont il a fait exécuter en relief plusieurs travaux, comme le *cuivre*, l'*alun*, le *vitriol*,

la *couperose*, &c. en quatorze usines. On lui doit aussi des mémoires sur le *Colzat*, *la Garence*, &c.

M. Falconet, Médecin Consultant du Roi, & membre de l'Académie royale des Belles-Lettres, possesseur d'une Bibliotheque aussi nombreuse & aussi étendue que ses connoissances, mais dont il fait un usage encore plus estimable, celui d'obliger les Savans en la leur communiquant sans réserve, nous a donné à cet égard tous les secours que nous pouvions souhaiter. Cet homme de Lettres citoyen, qui joint à l'érudition la plus variée les qualités d'homme d'esprit & de philosophe, a bien voulu aussi jeter les yeux sur quelques-uns de nos articles, & nous donner des conseils & des éclaircissemens utiles.

M. Dupin, Fermier Général, connu par son amour pour les Lettres & pour le bien public, a procuré sur les *Salines* tous les éclaircissemens nécessaires.

M. Morand, qui fait tant d'honneur à la Chirurgie de Paris, & aux différentes Académies dont il est membre, a communiqué quelques observations importantes; on en trouvera dans ce volume à l'article Artériotomie.

MM. de Prades & Yvon, dont nous avons déja parlé avec l'éloge qu'ils méritent, ont fourni plusieurs mémoires relatifs à l'*histoire de la Philosophie* & quelques-uns sur *la Religion*. M. l'Abbé Pestré nous a aussi donné quelques mémoires sur *la Philosophie*, que nous aurons soin de désigner dans les volumes suivans.

M. Deslandes, ci devant Commissaire de la *Marine*, a fourni sur cette matiere des remarques importantes dont on a fait usage. La réputation qu'il s'est acquise par ses différens Ouvrages, doit faire rechercher tout ce qui vient de lui.

M. Le Romain, Ingénieur en chef de l'Isle de la Grenade, a donné toutes les lumieres nécessaires sur les *Sucres*, & sur plusieurs autres machines qu'il a eu occasion de voir & d'examiner dans ses voyages en Philosophe & en Observateur attentif.

M. Venel, très-versé dans la Physique & dans la Chymie, sur laquelle il a présenté à l'Académie des Sciences d'excellens mémoires, a fourni des éclaircissemens utiles & importans sur *la Minéralogie*.

M. Goussier, déja nommé au sujet de la *Coupe des pierres*, & qui joint la pratique du Dessin à beaucoup de connoissances de la Méchanique, a donné à M. Diderot la figure *de plusieurs Instrumens* & leur explication. Mais il s'est particuliérement occupé des figures de l'Encyclopédie qu'il a toutes revues & presque toutes dessinées avec un soin, une élégance & une précision qui ont mérité la reconnoissance des Éditeurs, & qui lui assurent les suffrages du Public éclairé.

M. Rogeau, habile Professeur de Mathématiques, a fourni des matériaux sur le *Monnoyage*, & plusieurs figures qu'il a dessinées lui-même, ou auxquelles il a veillé.

On juge bien que sur ce qui concerne l'Imprimerie & la Librairie, les Libraires associés nous ont donné par eux-mêmes tous les secours qu'il nous étoit possible de desirer.

M. Prevost, Inspecteur des *Verreries*, a donné des lumieres sur cet Art important.

La *Brasserie* a été faite sur un mémoire de M. Longchamp, qu'une fortune considérable & beaucoup d'aptitude pour les Lettres n'ont point détaché de l'état de ses peres.

M. BUISSON, Fabricant de Lyon, & ci-devant Inspecteur de Manufactures, a donné des mémoires sur la *Teinture*, sur la *Draperie*, sur la *Fabrication des étoffes riches*, sur le travail de la *Soie*, *son tirage*, *moulinage*, *ovalage*, &c. & des observations sur les Arts relatifs aux précédens, comme ceux de *dorer les lingots*, de *battre l'or & l'argent*, de les *tirer*, de les *filer*, &c.

M. LA BASSÉE a fourni les articles de *Passementerie*, dont le détail n'est bien connu que de ceux qui s'en sont particuliérement occupés.

M. DOUET s'est prêté à tout ce qui pouvoit instruire sur l'Art du *Gazier*, qu'il exerce.

M. BARRAT, ouvrier excellent dans son genre, a monté & démonté plusieurs fois en présence de M. Diderot le *métier à bas*, machine admirable.

M. PICHARD, Marchand Fabricant Bonnetier, a donné des lumieres sur la *Bonneterie*.

MM. BONNET & LAURENT, ouvriers en *Soie*, ont monté & fait travailler sous les yeux de M. Diderot, un métier *à velours*, &c. & un autre en *étoffe brochée*: on en verra le détail à l'article VELOURS.

M. PAPILLON, célebre *Graveur en bois*, a fourni un mémoire sur l'histoire & la pratique de son Art.

M. FOURNIER, très-habile *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, en a fait autant pour la *Fonderie des caracteres*.

M. FAVRE a donné des mémoires sur la *Serrurerie*, *Taillanderie*, *Fonte des canons*, &c. dont il est bien instruit.

M. MALLET, Potier d'*étain* à Melun, n'a rien laissé à desirer sur la connoissance de son Art.

M. HLL, Anglois de nation, a communiqué une *Verrerie* Angloise exécutée en relief, & tous ses instrumens avec les explications nécessaires.

MM. DE PUISIEUX, CHARPENTIER, MABILE, & DE VIENNE, ont aidé M. Diderot dans la description de plusieurs Arts. M. EIDOUS a fait en entier les articles de *Maréchallerie* & de *Manege*, & M. ARNAULD *de Senlis*, ceux qui concernent la *Pêche* & la *Chasse*.

Enfin un grand nombre d'autres personnes bien intentionnées ont instruit M. Diderot sur la fabrication des *Ardoises*, les *Forges*, la *Fonderie*, *Refenderie*, *Trifilerie*, &c. La plupart de ces personnes étant absentes, on n'a pu disposer de leur nom sans leur consentement; on les nommera, pour peu qu'elles le desirent. Il en est de même de plusieurs autres dont les noms ont échappé. A l'égard de celles dont les secours n'ont été d'aucun usage, on se croit dispensé de les nommer.

Nous publions ce premier volume dans le temps précis pour lequel nous l'avions promis. Le second volume est déja sous presse; nous espérons que le Public n'attendra point les autres, ni les volumes des Figures; notre exactitude à lui tenir parole ne dépendra que de notre vie, de notre santé, & de notre repos. Nous avertissons aussi, au nom des Libraires associés, qu'en cas d'une seconde édition, les additions & corrections seront données dans un volume séparé à ceux qui auront acheté la premiere. Les personnes qui nous fourniront quelques secours pour la suite de cet Ouvrage, seront nommées à la tête de chaque volume.

VOILA ce que nous avions à dire sur cette collection immense. Elle se présente avec tout ce qui peut intéresser pour elle; l'impatience que l'on a témoignée de

la voir paroître, les obſtacles qui en ont retardé la publication ; les circonſtances qui nous ont forcés à nous en charger ; le zele avec lequel nous nous ſommes livrés à ce travail, comme s'il eût été de notre choix ; les éloges que les bons citoyens ont donnés à l'entrepriſe ; les ſecours innombrables & de toute eſpece que nous avons reçus ; la protection du Gouvernement ; des ennemis tant foibles que puiſſans, qui ont cherché, quoique en vain, à étouffer l'ouvrage avant ſa naiſſance ; enfin des Auteurs ſans cabale & ſans intrigue, qui n'attendent d'autre récompenſe de leurs ſoins & de leurs efforts, que la ſatisfaction d'avoir bien mérité de leur patrie. Nous ne chercherons point à comparer ce Dictionnaire aux autres ; nous reconnoiſſons avec plaiſir qu'ils nous ont tous été utiles, & notre travail ne conſiſte point à décrier celui de perſonne. C'eſt au Public qui lit à nous juger : nous croyons devoir le diſtinguer de celui qui parle.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DES SUPPLÉMENS.

LE propre de la Science, quoi qu'en disent ses détracteurs, est de conduire les hommes à la vertu, au bonheur. Accroître la somme de leurs connoissances, c'est contribuer à les rendre meilleurs; c'est leur découvrir de nouvelles sources de félicité. Tel est le point de vue sous lequel on doit envisager les travaux littéraires; & dans un siecle où les gens de lettres s'attachent d'une maniere si spéciale à diriger leurs recherches vers les grandes fins de la société politique, ils méritent le titre précieux de bienfaicteurs de la patrie & de l'humanité. Tel est en particulier notre but en publiant cet Ouvrage qui est le fruit du zele & des lumieres d'un grand nombre de savans nationaux & étrangers, des plus distingués chacun dans la partie qu'il a traitée. Ils y ont rassemblé les nouvelles découvertes faites dans les Sciences & les Arts depuis la publication du *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, & celles qui avoient échappé aux Auteurs de ce dépôt immense de connoissances utiles.

M. D'ALEMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Secretaire perpétuel de l'Académie Françoise, à qui nous devons des articles de *Physique* & de *Géométrie*, dignes du génie vaste & profond qui a tant contribué aux progrès de presque toutes les Sciences, ne s'est pas contenté de nous enrichir de ses propres trésors; il nous a remis d'excellens morceaux tirés des papiers de MM. DE MAIRAN, DE LA CONDAMINE, & d'autres hommes célebres.

Il n'y a presque rien dans l'*Encyclopédie* sur les découvertes *Analytiques*, faites depuis 1754, auxquelles M. d'Alembert a eu tant de part. M. le marquis DE CONDORCET, Membre & Secretaire-Adjoint de l'Académie Royale des Sciences, y a suppléé avec une précision, une clarté, un savoir qui annoncent un grand maître. Lorsque M. de Condorcet a exposé des méthodes, ou des solutions de problêmes, trouvées par d'autres Géometres (MM. D'ALEMBERT, EULER, DE LA GRANGE, *&c.*), en leur rapportant la gloire de l'invention, il s'est cru dispensé de les copier. « Une maniere de présenter les objets uni» forme dans tout l'Ouvrage, nous écrivoit-il lui-même en nous envoyant » son travail, m'a paru préférable à d'autres manieres, meilleures sans doute, » mais qui, changeant d'un article à l'autre, auroient pu être difficiles à saisir. » Lorsque j'ai eu des théorêmes à démontrer, ou quelque opération analytique » à développer, ajoutoit ce savant Géometre, j'ai presque toujours indiqué le » fil souvent très-délié qui a pu conduire les inventeurs. Tout théorême tend » à prouver une équation; & c'est en devinant la forme dont cette équation » est susceptible, qu'on est parvenu à en découvrir l'énoncé. Toute opération » analytique tend à changer la forme d'une équation donnée, pour la rap» peller à une forme cherchée; & il faut deviner quelles opérations peuvent

» plus aisément faire ce changement. Mais cette espece de divination qui n'est » donnée qu'au génie, a sa marche, ses motifs, dans chaque cas particulier; » & en les exposant d'après les inventeurs, on peut, non pas donner du génie, » mais en hâter le développement dans ceux qui sont nés pour en avoir. »

Le supplément à l'article ANALYSE est de M. J. DE CASTILLON, ainsi que ceux qui concernent la *Gnomonique*.

La *Musique* est de M. F. DE CASTILLON, fils du précédent. Nous devons beaucoup à ces deux Académiciens de Berlin. Le dernier, aussi versé dans la pratique que dans la théorie de la musique, a extrait du *Dictionnaire de Musique* de M. J. J. ROUSSEAU, les articles qui ne se trouvent point dans l'*Encyclopédie*, & y en a ajouté un grand nombre d'autres très-considérables, tant par leur étendue que par la maniere profonde & lumineuse dont ils sont traités.

L'*Astronomie* a été revue & complétée par M. DE LA LANDE, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Auteur de l'Ouvrage le plus instructif & le plus complet que nous ayions sur l'Astronomie, & de plusieurs autres Livres généralement estimés.

Les articles COULEURS ACCIDENTELLES, INSTRUMENT BALLISTIQUE, TABLES, TABLES ASTRONOMIQUES, appartiennent à M. J. BERNOULLI, de l'Académie Royale des Sciences de Berlin. Ce savant, mis par ses contemporains au nombre des premiers Astronomes de l'Europe, jouira dans la postérité d'un titre acquis par tant d'ouvrages & de découvertes astronomiques.

Nous devons à M. le chevalier DE LA COUDRAYE, de l'Académie Royale de la Marine de Brest, capitaine de vaisseaux du roi, des articles de *Marine*, composés avec tant de savoir & d'exactitude, que nous regrettons que le temps qu'il doit au service ne lui ait pas permis de nous en donner davantage.

L'*Histoire Naturelle* est de M. ADANSON, de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Cet habile Naturaliste prépare depuis long-temps un corps complet d'Histoire Naturelle; une lecture immense, des observations sans nombre, une assiduité infatigable ont fort avancé cette vaste Collection dont M. Adanson a bien voulu tirer les articles qu'il nous a remis.

Nous devons aussi un travail considérable sur les arbres & les arbustes indigenes & exotiques, à M. le baron DE TSCHOUDI, ancien bailli de robecourte de Metz. Nous n'en exposerons point ici le plan, parce que cet illustre Botaniste l'a tracé lui-même à l'article BOTANIQUE. Nous nous contenterons de dire que M. le baron de Tschoudi y a réuni tout ce que comprend la Science des arbres, la Nomenclature, l'Histoire Naturelle, la culture & les usages des Plantes. Cultivateur lui-même, c'est presque toujours d'après ses propres expériences qu'il parle. *Voyez* les articles ALATERNE, ARBRE, BOSQUET, BOUTON, BOUTURE, ÉLAGUER, FORÊT, FRUIT, GREFFE, MARCOTTE, PEPINIERE, PLANTATION, SEMIS, TRANSPLANTATION, & un très-grand nombre d'articles particuliers, auxquels il applique les préceptes établis dans les articles didactiques. Ses méthodes ont beaucoup perfectionné la culture des arbres fruitiers dans le Pays Messin; & c'est dans ses jardins de Colombé, près de Metz, que sa main savante, dirigeant adroitement la force productrice de la nature, a augmenté les richesses du regne végétal, & puisé les connoissances qu'il a déposées dans cet Ouvrage. M. le baron de Tschoudi joint à son goût pour la Botanique, celui de la belle Littérature, & sur-tout de la Poésie qu'il cultive avec succès.

M. BEGUILLET, avocat & notaire des états de Bourgogne, connu par son grand *Traité de la Mouture économique*, dont le premier volume *in*-4°. imprimé sous les auspices du gouvernement, fait desirer la publication du second, a suppléé les articles d'*Economie rustique*, & quelques autres concernant la *Jurisprudence* & l'*Histoire*.

L'estimable auteur des articles de la *Jurisprudence Criminelle* auroit bien dû les multiplier davantage, pour le bien de l'humanité & la perfection du *Code Criminel*.

L'*Anatomie* & la *Physiologie* sont de M. le baron DE HALLER, membre de presque toutes les Académies de l'Europe, & président perpétuel de celle de Gottingue. M. de Haller, dont les nombreux écrits suffiroient pour faire la réputation de plusieurs hommes, n'a pas seulement mis au jour des vérités anatomiques & physiologiques, inconnues avant lui; mais, ce qui n'est pas d'une moindre importance, il a reconnu, démontré & décrédité des erreurs que des préjugés scientifiques, aussi dangereux que l'ignorance, avoient consacrées.

M. MARET, docteur en médecine, secretaire perpétuel de l'Académie de Dijon, & très-versé dans la connoissance de son art, a composé les articles ATONIE DE LA MATRICE, BAINS, DÉPÔT LAITEUX, MÉRIDIENNE, VITALITÉ, & quelques autres concernant la *Médecine*.

La *Médecine légale*, presque entiérement oubliée dans le *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, & dont on trouve bien peu de chose dans les autres Dictionnaires, a été faite par M. LA FOSSE, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. M. VENEL, à qui nous devons quelques additions & corrections à ses anciens articles, nous a procuré le travail de M. La Fosse. La mort vient de nous enlever M. Venel, mais sa cendre ne sera point insensible à notre reconnoissance qui ne le cede qu'à la grandeur du bienfait.

La *Chymie* est de M. DE MORVEAU, avocat-général au parlement de Dijon, pour qui les Sciences sont un délassement des fonctions de la magistrature, & dont l'esprit juste & pénétrant se montre avec le même avantage au Sénat & à l'Académie.

On reconnoîtra un militaire également distingué par ses services & ses connoissances, aux mots ABATTIS, BATTERIES SUR LES CÔTES, CAMP, CAMPAGNE, CAMPEMENT, COMBAT, DÉTACHEMENS, DISPOSITIONS DE GUERRE, LIGNES, *&c.* composés par M. DE LA ROSIERE, brigadier des armées du roi, & commandant à Saint-Malo.

Nous desirerions qu'il nous fût permis de nommer l'officier d'*Artillerie* qui a travaillé cette partie de l'Art Militaire. La maniere dont elle est traitée aux mots AFFUT, ARTILLERIE DE CAMPAGNE, CANON, CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE, *&c.* annonce, outre de profondes connoissances en ce genre, un esprit libre qui domine tous les partis, & qui, entre les différens systêmes, obligé de préférer celui qu'adopte le gouvernement, emploie les ressources de l'art à le perfectionner, & à en tirer tout l'avantage possible.

La *Géographie*, si maigre dans les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, & peut-être trop étendue dans les suivans, a été soigneusement revue, corrigée, suppléée par MM. CARA & COURTEPÉE. Celui-ci, préfet du college de

de Dijon, avoit déja fait disparoître, dans la derniere édition du *Dictionnaire Géographique portatif*, connu sous le nom de *Vosgien*, près de six cens fautes considérables qui s'étoient glissées dans les éditions précédentes. M. Courtepée a rendu dans ce *Supplément* le même service au *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers ;* l'on verra avec satisfaction combien il a relevé d'erreurs essentielles, outre qu'il l'a enrichi d'articles nouveaux & importans, sur-tout pour la Géographie du moyen âge.

M. ENGEL, membre du Conseil souverain de Berne, auteur des savantes *Recherches Géographiques*, où il se propose de faire voir la possibilité du passage au sud par le nord-est, & l'impossibilité du même passage par le nord-ouest, nous a donné de bonnes observations sur cet objet intéressant, appuyées de faits, de raisons & de cartes dignes de l'attention des géographes & des navigateurs. Nous devons encore à M. Engel un grand article POMME DE TERRE, où après avoir discuté les différentes manieres de cultiver ce légume & fixé la meilleure, il propose un moyen & une machine pour le convertir en farine & en faire un pain également salubre & peu dispendieux.

Le savant auteur des *Recherches sur les Américains, les Egyptiens & les Chinois*, M. DE PAUW, nous a donné des articles d'*Antiquités*, d'*Histoire* & de *Critique*, dignes de la réputation qu'il s'est acquise.

La *Littérature* est de M. MARMONTEL, de l'Académie Françoise, & Historiographe de France. Cette partie, si foible dans l'*Encyclopédie* (quelques articles exceptés, du nombre desquels sont tous ceux que le même auteur a donnés depuis la lettre *C* jusqu'à la lettre *G*,) reparoît ici sous la forme la plus intéressante. Un goût sûr, une critique sobre & judicieuse, des observations neuves, des traits piquans, des vues fines ou profondes, une diction pure & élégante, voilà ce que le public attend. Le nom de M. Marmontel annonce tout cela & davantage. L'attente du public ne sera point trompée.

L'*Histoire* n'entroit point dans le plan du *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers.* Nous avons cru devoir la faire entrer dans ce *Supplément*, & en étendant ainsi la base du premier plan, donner un intérêt de plus à cet Ouvrage. Il nous a semblé que c'étoit le vœu de cette partie du public, dont les autres reçoivent volontiers la loi. Mais nous nous sommes bornés aux traits généraux qui font époque dans les annales du monde. L'*Histoire ancienne* appartient à M. TURPIN, dont le mérite en ce genre est suffisamment établi. MM. MONTIGNY, DE SACY & L. CASTILHON, avantageusement connus dans la république des Lettres, ont rédigé les différentes parties de l'*Histoire moderne.* En leur donnant la juste étendue prescrite par la nature de ce *Supplément*, ils ont tracé en grand les principales révolutions des empires, & les portraits des hommes célebres qui y ont joué les principaux rôles.

M. GASTELIER DE LA TOUR, qui a fourni tout ce qui concerne l'*Art Héraldique*, aura la gloire d'avoir assujetti le premier à des proportions géométriques invariables, les partitions de l'écu, & la place qu'y doivent occuper les principales pieces. On sera agréablement surpris de voir la méthode & la symmétrie également simple & savante, que M. Gastelier a mise dans une science livrée jusqu'ici aux caprices des Blasonneurs, parce qu'on ne s'étoit pas douté qu'elle fût susceptible d'un ordre géométrique, ni qu'elle méritât quelque attention. Le génie sait donner son empreinte aux plus petits objets.

Outre les savans que nous venons de nommer, qui ont bien voulu nous consacrer leurs veilles pendant plusieurs années, d'autres nous ont envoyé des mémoires particuliers, pour lesquels nous leur devons des remerciemens.

M. DE SULZER, de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, a publié en Allemand les premiers volumes d'une *Théorie générale des Beaux-Arts*. Un de ses confreres en a extrait & traduit d'excellens morceaux qu'il nous a envoyés. Sa modestie nous fait une loi de ne le point nommer; mais elle ne nous dispense pas de dire que cet essai de traduction donne une idée très-avantageuse de l'original.

D. CASBOIS, savant Bénédictin, principal du college de Metz, membre de la Société des Sciences & Arts de la même ville, a fait les articles BAROMETRE, THERMOMETRE, TUYAUX CAPILLAIRES.

Nous ignorons le nom de la personne qui nous a fait parvenir les articles INDIGO, LÉOGANE, & quelques autres moins considérables, mais aussi précieux par les observations utiles qu'ils contiennent.

Nous devons à M. CADET, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des additions importantes aux mots BILE & BORAX.

L'article BAGNE est de M. CHOQUET, ingénieur de la marine à Brest, ainsi que les belles planches qui l'accompagnent. Le Bagne de Brest est son ouvrage, & célebre mieux la gloire de son auteur, que nous ne le pourrions faire.

M. CHABROL, chirurgien de l'Ecole du Génie à Mézieres, nous a envoyé de bonnes observations concernant son art qu'il exerce avec distinction.

L'article ALLAITEMENT est de M. GRUNWAL, médecin, qui continue avec succès la *Gazette Salutaire*.

M. LA FOSSE a fait l'article HYPPIATRIQUE, où il a rassemblé la substance des connoissances répandues dans son *Traité d'Hyppiatrique*, & dans son excellent *Dictionnaire* de la même science, qui vient de paroître.

La partie des *Arts* & des *Métiers* a été soigneusement revue & supléée. On trouvera ici plusieurs Arts & Métiers omis dans l'*Encyclopédie*, & des additions considérables à d'autres qui y sont traités beaucoup trop superficiellement. *Voyez* BRIQUETIER, CIRE, CHAUFOURNIER, COLLE FORTE, CORDONNIER, COUTURIERE, COUVREUR, DOREUR SUR CUIR, LINGERE, MARCHANDE DE MODES, PIPE, PORCELAINE, VERMICELIER, *&c.* & beaucoup d'autres articles dépendans de ceux-là.

Enfin ce *Supplément* contient plus de six mille corrections pour le *Dictionnaire Encyclopédique*. Nous en avons tiré plusieurs des *Lettres sur l'Encyclopédie*, & nous en faisons honneur à l'auteur en citant son Ouvrage. En adoptant ses observations, lorsqu'elles nous paroissent justes, nous n'avons garde d'adopter la critique qui les dépare & qui porte quelquefois à faux.

CE simple énoncé des noms & du travail des savans qui ont concouru, avec autant de zele que d'habileté, à cette entreprise littéraire, nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Puisse cet Ouvrage, en répandant la lumiere des Sciences dans les esprits, étendre sur les cœurs l'empire de la vertu!

AVERTISSEMENT

DES NOUVEAUX ÉDITEURS.

LES deux Ecrivains, qui conçurent le projet de l'*Encyclopédie*, en firent la bibliotheque de l'homme de goût, du philoſophe & du ſavant. Ce Livre vraiment philoſophique a dû accélérer les progrès de la raiſon; & depuis quelques années, l'on court à pas de géant dans une route que ces Auteurs ont applanie, & dont ils ont ſouvent changé les épines en fleurs. Mais plus ce riche dépôt des connoiſſances humaines nous offre d'avantages, plus il eſt intéreſſant de répandre les tréſors qu'il renferme; & ce ſeroit ſans doute bien mériter des Sciences & des Lettres, que de procurer à ceux qui cultivent les unes ou les autres, la facilité de pénétrer dans ces archives de l'eſprit humain. Cependant la cherté de cet Ouvrage en interdit la lecture à ceux qui pourroient en tirer la plus grande utilité, & cette cherté eſt occaſionée ſur-tout par la multitude des planches, dont la plupart ſont inutiles, & dont la collection, quelque riche qu'elle paroiſſe, ſera toujours inſuffiſante.

Sans doute il eſt inutile d'employer le burin à me peindre un marteau, une enclume, un ſoufflet, une lancette & mille choſes uſuelles qui frappent mes yeux depuis l'enfance, & dont le nom me rappelle la forme & l'uſage.

Cependant ces eſpeces d'objets, gravés pluſieurs fois dans l'*Encyclopédie*, en augmentent beaucoup le prix. On a prodigué également des vignettes qui ſervent plutôt d'ornement que d'inſtruction. Les Souſcripteurs qui ſe ſont récriés contre ce luxe & cette eſpece d'intempérance, conviennent que l'on peut retrancher preſque toutes les planches des Arts & des Métiers; ſur-tout depuis que l'Académie des Sciences en a développé les procédés, & révélé les ſecrets dans des cahiers qui ſe vendent ſéparément & à un prix très-médiocre.

Nous n'examinerons point ſi l'Artiſan & l'Artiſte peuvent s'inſtruire en parcourant des gravures qui, malgré leur perfection, ne repréſenteront ni la variété des mouvements ni la mobilité de la main qui les multiplie dans le même moment: nous avons vu des Fabricants de Lyon ne plus reconnoître dans les figures de l'*Encyclopédie* les mêmes métiers qui, ſous leurs doigts, prêtent tous les jours à la

ſoie le duvet & l'émail des fleurs. Il nous ſuffit de faire remarquer, que lors même que ces figures pourroient être lues par tous les yeux, elles ſont devenues preſque inutiles aujourd'hui, & que cependant elles augmenteroient infiniment le prix d'un Livre qui ne ſauroit être trop répandu.

Il eſt mille occaſions où la parole peut repréſenter à l'eſprit ce que les planches s'efforcent de peindre aux yeux, quelquefois même le diſcours eſt préférable au burin. Celui-ci pourroit-il nous rendre les couleurs variées des fleurs, les teintes & demi-teintes qui nuancent mille productions de la nature & de l'art? Ces planches non coloriées qui demandent trop de fatigue à nos yeux & trop d'efforts à notre intelligence, ſupprimées lorſqu'elles ſeront inutiles, ſeront remplacées par des définitions ou des deſcriptions qui feront diſtinguer de tout autre objet celui dont le burin n'offriroit qu'une image imparfaite.

Nous nous ſommes convaincus par l'expérience, qu'avec l'application, le conſeil des meilleurs Artiſtes, & le ſecours des Livres, il nous étoit facile de décrire la plupart des machines, des inſtrumens, des végétaux, des minéraux & preſque tous les outils de ces Arts, qui ont aſſervi à nos beſoins les productions de la nature. C'eſt d'après pluſieurs eſſais dans ce genre, que nous nous rendons enfin au vœu d'une infinité de Gens de Lettres, d'Artiſtes & de Savans qui nous preſſent depuis pluſieurs années de donner cette édition de l'*Encyclopédie*; en retranchant un grand nombre de planches, nous avons diminué de beaucoup le prix de l'achat. Mais en même temps que nous ſupprimons les figures inutiles ou inſuffiſantes, nous conſerverons ſcrupuleuſement celles que ſuppoſent les Mathématiques, la Statique, la Dynamique, l'Hydroſtatique, l'Hydrodinamique, la Balliſtique, enfin toutes les parties de la Méchanique, la Coſmographie, la Chymie, l'Anatomie, la Chirurgie, l'Architecture civile, militaire & navale : toutes ces planches ſeront exécutées par les burins les plus habiles.

L'édition que nous donnons aujourd'hui, offre encore d'autres avantages qui doivent la faire accueillir des perſonnes même qui ne redoutent pas la cherté des Livres.

1°. Les divers Suppléments qui ont paru, fondus dans le texte, évitent au lecteur l'ennui & la peine d'ouvrir pour le même article pluſieurs volumes différents.

2°. Nous avons réformé preſque toutes les erreurs de Chronologie & de Géographie, &c. qui déparoient l'édition de Paris & de Geneve. Les Suppléments contiennent plus de ſix mille corrections, nous en avons fait un plus grand nombre encore. Les fautes typographiques

qui altéroient ou changeoient le ſens, ont entiérement diſparu ; & nous eſpérons que nos lecteurs partageront notre reconnoiſſance pour les hommes de lettres qui n'ont pas dédaigné de préſider à la correction des épreuves.

3°. Au bas de chaque article juſtement critiqué ou cenſuré, on trouvera les motifs de la critique & de la cenſure, & nous avons tâché dans ces eſpeces de notes, de concilier les égards que nous devons aux Auteurs de l'*Encyclopédie*, avec le reſpect que nous faiſons profeſſion d'avoir pour la vérité & la vertu.

4°. Parmi la grande quantité de mémoires intéreſſans & d'obſervations nouvelles que les ſavans étrangers & nationaux ne ceſſent de nous adreſſer, depuis la publication de notre Proſpectus, nous avons choiſi ceux que leur rareté ou leur grande utilité rendent précieux. (Les Ecrivains célebres qui ont voulu concourir à la perfection de cet Ouvrage, ceſſeront d'être ſurpris de n'y pas trouver tous les morceaux qu'ils nous ont adreſſés, s'ils ſe rappellent que nous nous ſommes interdit ce qui peut compromettre la tranquillité publique.)

5°. Les changements arrivés dans l'adminiſtration en demandoient dans quelques-uns des articles qui la concernent ; on ne ſera donc point étonné de trouver des notes aux mots AFFUT, CORPS ROYAL D'ARTILLERIE, CANON, &c. Toutes les additions & corrections que nous avons adoptées ſur cette partie de l'Art militaire, ſont avouées par les Officiers généraux du Corps-Royal.

M. de Pommereul, Officier & Ecrivain diſtingué, qui a rédigé ſous leurs yeux ces différents articles, a d'autres titres encore ſur notre reconnoiſſance. Chargé par le gouvernement d'écrire l'hiſtoire de Corſe, il a extrait de cet ouvrage excellent tout ce qui pouvoit enrichir le nôtre.

6°. Les trois derniers volumes de cette nouvelle Edition préſenteront la collection des planches néceſſaires ; & pour éviter le double emploi & l'ennui de feuilleter pluſieurs volumes, l'explication des figures les précédera.

Explication des lettres & autres marques qui ſont à la tête ou à la fin de chaque article.

TOUS ceux qui ont travaillé à cette Encyclopédie devant répondre des articles qu'ils ont revus ou compoſés, on a pris le parti de diſtinguer les articles de chacun par une lettre miſe à la fin de l'article. Quelques circonſtances, dont il eſt peu important d'inſtruire le public, ont empêché qu'on ne ſuivît dans l'ordre des lettres l'ordre Encyclopédique des matieres : mais c'eſt un léger inconvénient. Il ſuffit que l'auteur de chaque article ſoit déſigné de maniere qu'on ne puiſſe pas s'y tromper.

Preſque tous les articles qui n'ont point de lettres à la fin, ou qui ont une étoile au commencement, ſont de M. Diderot : les premiers ſont ceux qui lui appartiennent comme étant un des *Auteurs* de l'Encyclopédie ; les ſeconds ſont ceux qu'il a ſuppléés comme *Éditeur*.

M. l'abbé COURTÉPÉE,	*(C)*
M. GOUSSIER,	*(D)*
M. DE PAW,	*(D. P.)*
M. l'abbé DE LA CHAPELLE,	*(E)*
M. ENGEL. Les articles concernant la Géographie,	*(E)*
M. DU MARSAIS,	*(F)*
M. DE CASTILLON, fils,	*(F. D. C.)*
M. l'abbé MALLET,	*(G)*
M. GRUNWALD,	*(g)*
M. GASTÉLIER DE LA TOUR,	*(G.D.L.T.)*
M. TOUSSAINT,	*(H)*
M. le baron DE HALLER,	*(H. D. G.)*
M. DAUBENTON,	*(I)*
M. J. BERNOULLI,	*(J. B.)*
M. DE CASTILLON, pere,	*(J. D. C.)*
M. D'ARGENVILLE,	*(K)*
M. TARIN,	*(L)*
M. L. CASTILLON,	*(L. C.)*
M. MALOUIN,	*(M)*
M. DE LA ROSIERE,	*(M. D. L. R.)*
M. MARET,	*(M. M.)*
M. MONTIGNY,	*(M-Y.)*
M. DE VANDENESSE,	*(N)*
M. D'ALEMBERT,	*(O)*
M. le marquis DE CONDORCET,	*(o)*
M. BLONDEL,	*(P)*
M. LE BLOND,	*(Q)*
M. LANDOIS,	*(R)*
M. J. J. ROUSSEAU,	*(S)*
M. LE ROY,	*(T)*
M. TURPIN,	*(T-N.)*
M. EIDOUS,	*(V)*
M. l'abbé YVON,	*(X)*
M. LOUIS,	*(Y)*
M. BELLIN,	*(Z)*

Tous les articles terminés par d'autres lettres ou d'autres ſignes ſont tirés des éditions étrangeres de l'*Encyclopédie*.

La marque § en tête d'un article, annonce une addition ou correction faite à l'article qui ſe trouvoit dans l'édition de Paris.

Les lettres *A. N.* précedent les articles nouveaux qui ne ſe trouvoient ni dans le *Dictionnaire*, ni dans les *Supplémens*.

*EXPLICATION DÉTAILLÉE

DU SYSTÊME

DES CONNOISSANCES HUMAINES.

LES ÊTRES PHYSIQUES agissent sur les sens. Les impressions de ces êtres en excitent les perceptions dans l'Entendement. L'Entendement ne s'occupe de ses perceptions que de trois façons, selon ses trois facultés principales, la Mémoire, la Raison, l'Imagination. Ou l'Entendement fait un dénombrement pur & simple de ses perceptions par la Mémoire; ou il les examine, les compare, & les digere par la Raison; ou il se plaît à les imiter & à les contrefaire par l'Imagination. D'où résulte une distribution générale de la Connoissance humaine, qui paroît assez bien fondée, en *Histoire*, qui se rapporte à la *Mémoire*; en *Philosophie*, qui émane de la *Raison*; & en *Poésie*, qui naît de l'*Imagination*.

MÉMOIRE, d'où HISTOIRE.

L'HISTOIRE est des *faits*; & les faits sont ou de *Dieu*, ou de l'*homme*, ou de la *nature*. Les faits qui sont de Dieu, appartiennent à l'*Histoire Sacrée*. Les faits qui sont de l'homme, appartiennent à l'*Histoire Civile*; & les faits qui sont de la nature, se rapportent à l'*Histoire Naturelle*.

HISTOIRE I. SACRÉE. II. CIVILE. III. NATURELLE.

I. L'HISTOIRE SACRÉE se distribue en *Histoire Sacrée* ou *Ecclésiastique*; l'*Histoire des Prophéties*, où le récit a précédé l'événement, est une branche de l'*Histoire Sacrée*.

II. L'HISTOIRE CIVILE, cette branche de l'Histoire Universelle, *cujus fidei exempla majorum, vicissitudines rerum, fundamenta prudentiæ civilis, hominum denique nomen & fama commissa sunt*, se distribue, suivant ses objets, en *Histoire Civile proprement dite*, & en *Histoire Littéraire*.

Les sciences sont l'ouvrage de la réflexion & de la lumiere naturelle des hommes. Le chancelier Bacon a donc raison de dire dans son admirable ouvrage *de dignitate & augmento Scientiarum*, que l'Histoire du Monde, sans l'Histoire des Savans, c'est la statue de Polipheme à qui on a arraché l'œil.

L'*Histoire Civile* proprement dite, peut se subdiviser en *Mémoires*, en *Antiquités*, & en *Histoire complete*. S'il est vrai que l'Histoire soit la peinture des temps passés, les *Antiquités* en sont des dessins presque toujours endommagés, & l'*Histoire complete* un tableau dont les *Mémoires* sont les études.

III. La distribution de L'HISTOIRE NATURELLE est donnée par la différence des *faits* de la Nature, & la différence des

faits de la Nature, par la différence des *états* de la Nature. Ou la Nature est uniforme & suit un cours réglé, tel qu'on le remarque généralement dans les *corps célestes*, les *animaux*, les *végétaux*, &c. ou elle semble forcée & dérangée de son cours ordinaire, comme dans les *monstres*; ou elle est contrainte & pliée à différens usages, comme dans les *Arts*. La Nature fait tout, ou dans son *cours ordinaire & réglé*, ou dans ses *écarts*, ou dans son *emploi*. *Uniformité de la Nature*, premiere partie d'Histoire Naturelle. *Erreurs* ou *Ecarts de la Nature*, seconde Partie d'Histoire Naturelle. *Usages de la Nature*, troisieme Partie d'Histoire Naturelle.

Il est inutile de s'étendre sur les avantages de l'*Histoire de la Nature uniforme*. Mais si l'on nous demande à quoi peut servir l'*Histoire de la Nature monstrueuse*, nous répondrons, à passer des prodiges de ses *écarts* aux merveilles de l'*Art*; à l'égarer encore ou à la remettre dans son chemin; & sur-tout à corriger la témérité des Propositions générales, *ut axiomatum corrigatur iniquitas*.

Quant à l'*Histoire de la Nature pliée à différens usages*, on en pourroit faire une branche de l'Histoire Civile; car l'Art en général est l'industrie de l'homme appliquée par ses besoins ou par son luxe, aux productions de la Nature. Quoi qu'il en soit, cette application ne se fait qu'en deux manieres, ou en rapprochant, ou en éloignant les corps naturels. L'homme peut quelque chose ou ne peut rien, selon que le rapprochement ou l'éloignement des corps naturels est ou n'est pas possible.

L'*Histoire de la nature uniforme* se distribue suivant ses principaux objets, en *Histoire Céleste*, ou des *Astres*, de *leurs mouvemens*, *apparences sensibles*, &c. sans en expliquer la cause par des systêmes, des hypotheses, &c. il ne s'agit ici que des phénomenes purs. En *Histoire des Météores*, comme *vents*, *pluies*, *tempêtes*, *tonnerres*, *aurores boréales*, &c. En *Histoire de la terre & de la mer*, ou des *montagnes*, des *fleuves*, des *rivieres*, des *courans*, du *flux & reflux*, des *sables*, des *terres*, des *forêts*, des *isles*, des *figures*, des *continens*, &c. En *Histoire des Minéraux*, en *Histoire des Végétaux*, & en *Histoire des Animaux*. D'où résulte une *Histoire des Elémens*, de la *Nature apparente*, des *effets sensibles*, des *mouvemens*, &c. du *feu*, de l'*air*, de la *terre*, & de l'*eau*.

L'*Histoire de la Nature monstrueuse* doit suivre la même division. La Nature peut opérer des prodiges dans les Cieux, dans les régions de l'air, sur la surface de la terre, dans ses entrailles, au fond des mers, *&c.* en tout & par-tout.

L'*Histoire de la Nature employée* est aussi étendue que les différens usages que les hommes font de ses productions dans les Arts, les Métiers, & les Manufactures. Il n'y a aucun effet de l'industrie de l'homme, qu'on ne puisse rappeller à quelque production de la Nature. On rappellera au travail & à l'emploi de l'or & de l'argent, les arts du *Monnoyeur*, du *Batteur-d'or*, du *Fileur-d'or*, du *Tireur-d'or*, du *Planeur*, &c. au travail & à l'emploi des pierres-précieuses, les arts du *Lapidaire*, du *Diamantaire*, du *Jouaillier*, du *Graveur en pierres fines*, &c. au travail & à l'emploi du fer, les *Grosses-Forges*, la *Serrurerie*, la *Taillanderie*, l'*Armurerie*, l'*Arquebuserie*, la *Coutellerie*, &c. au travail & à l'emploi du verre, la *Verrerie*, les *Glaces*, l'art du *Miroitier*, du *Vitrier*, &c. au travail & à l'emploi des peaux, les arts de *Chamoiseur*, *Taneur*, *Peaussier*, &c. au travail & à l'emploi de la laine & de la soie, son *tirage*, son *moulinage*, les arts de *Drapiers*, *Passementiers*, *Galonniers*, *Boutonniers*, *Ouvriers en velours*, *satins*, *damas*, *etoffes brochées*, *lustrines*, &c. au travail & à l'emploi de la terre, la *Poterie de terre*, la *faiance*, la *porcelaine*, &c. au travail & à l'emploi de la pierre, la partie méchanique de l'*Architecte*, du *Sculpteur*, du *Stuccateur*, &c. au travail & à l'emploi des bois, la *Menuiserie*, la *Charpenterie*, la *Marqueterie*, la *Tabletterie*, &c. & ainsi de toutes les autres matieres, & de tous les autres arts, qui font au nombre de plus de deux cents cinquante. On a vu dans le Discours Préliminaire comment nous nous sommes proposé de traiter de chacun.

Voilà

Voilà tout l'*Historique* de la connoissance humaine; ce qu'il en faut rapporter à la *Mémoire*, & ce qui doit être la matiere premiere du Philosophe.

RAISON, d'où PHILOSOPHIE.

LA PHILOSOPHIE, ou la portion de la connoissance humaine qu'il faut rapporter à la Raison, est très-étendue. Il n'est presque aucun objet apperçu par les sens, dont la réflexion n'ait fait une Science. Mais dans la multitude de ces objets, il y en a quelques-uns qui se font remarquer par leur importance, *quibus abscinditur infinitum*, & auxquels on peut rapporter toutes les Sciences. Ces chefs sont *Dieu*, à la connoissance duquel l'homme s'est élevé par la réflexion sur l'Histoire Naturelle & sur l'Histoire Sacrée : l'*Homme* qui est sûr de son existence par conscience ou sens interne; la *Nature* dont l'homme a appris l'histoire par l'usage des sens extérieurs. *Dieu*, l'*Homme*, & la *Nature*, nous fourniront donc une distribution générale de la *Philosophie* ou de la *Science* (car ces mots sont synonymes); & la *Philosophie* ou *Science*, sera *Science de Dieu*, *Science de l'Homme*, & *Science de la Nature.*

PHILOSOPHIE *ou* SCIENCE. } I. SCIENCE DE DIEU. II. SCIENCE DE L'HOMME. III. SCIENCE DE LA NATURE.

Le progrès naturel de l'esprit humain est de s'élever des individus aux especes, des especes aux genres, des genres prochains aux genres éloignés, & de former à chaque pas une science; ou du moins d'ajouter une branche nouvelle à quelque science déja formée : ainsi la notion d'une intelligence incréée, infinie, *&c.* que nous rencontrons dans la Nature, & que l'Histoire Sacrée nous annonce; & celle d'une intelligence créée, finie & unie à un corps que nous appercevons dans l'homme, & que nous supposons dans la brute, nous ont conduits à la notion d'une intelligence créée, finie, qui n'auroit point de corps; & delà, à la notion générale de l'esprit. De plus les propriétés générales des êtres, tant spirituels que corporels, étant l'*existence*, la *possibilité*, la *durée*, la *substance*, l'*attribut*, &c. on a examiné ces propriétés, & on a formé l'*Ontologie*, ou *Science de l'Etre en général.* Nous avons donc eu dans un ordre renversé, d'abord l'*Ontologie*; ensuite la *Science de l'Esprit*, ou la *Pneumatologie*, ou ce qu'on appelle communément *Métaphysique particuliere* : & cette science est distribuée en *Science de Dieu*, ou *Théologie naturelle*, qu'il a plu à Dieu de rectifier & de sanctifier par la *Révélation*, d'où *Religion & Théologie proprement dite*; d'où par abus, *Superstition.* En *doctrine des Esprits bien & malfaisans*, ou des *Anges & des Démons*; d'où *Divination*, & la chimere de la *Magie noire.* En *Science de l'Ame* qu'on a subdivisée en *Science de l'Ame raisonnable* qui conçoit, & en *Science de l'Ame sensitive*, qui se borne aux sensations.

II. SCIENCE DE L'HOMME. La distribution de la science de l'homme nous est donnée par celle de ses facultés. Les facultés principales de l'homme, sont l'*entendement*, & la *volonté*; l'*entendement*, qu'il faut diriger à la *vérité*; la volonté, qu'il faut plier à la *vertu*. L'un est le but de la *Logique*; l'autre est celui de la *Morale*.

LA LOGIQUE peut se distribuer en *art de penser*, en *art de retenir ses pensées*, & en *art de les communiquer.*

L'*art de penser* a autant de branches, que l'entendement a d'opérations principales. Mais on distingue dans l'entendement quatre opérations principales, l'*appréhension*, le *jugement*, le *raisonnement*, & la *méthode*. On peut rapporter à l'*ap-*

préhenſion, la *doctrine des idées* ou *perceptions*; au *jugement*, celle des *propoſitions*; au *raiſonnement & à la méthode*, celle de l'*induction & de la démonſtration*. Mais dans la *démonſtration*, ou l'on remonte de la choſe à démontrer aux premiers principes; ou l'on deſcend des premiers principes à la choſe à démontrer: d'où naiſſent l'*analyſe* & la *ſynthèſe*.

L'*art de retenir* a deux branches, la *ſcience de la mémoire même*, & la *ſcience des ſupplémens de la mémoire*. La mémoire que nous avons conſidérée d'abord comme une faculté purement paſſive, & que nous conſidérons ici comme une puiſſance active que la raiſon peut perfectionner, eſt ou *naturelle*, ou *artificielle*. La *mémoire naturelle* eſt une affection des organes; l'*artificielle* conſiſte dans la *prénotion* & dans l'*emblême*; la *prénotion* ſans laquelle rien en particulier n'eſt préſent à l'eſprit; l'*emblême* par lequel l'*imagination* eſt appellée au ſecours de la mémoire.

Les *repréſentations artificielles*, ſont le *ſupplément de la mémoire*. L'*écriture* eſt une de ces repréſentations: mais on ſe ſert en écrivant, ou des *caracteres courans*, ou de *caracteres particuliers*. On appelle la collection des premiers, l'*alphabet*; les autres ſe nomment *chiffres*: d'où naiſſent les arts de *lire*, d'*écrire*, de *déchiffrer*, & la ſcience de l'*orthographe*.

L'*art de tranſmettre* ſe diſtribue en *ſcience de l'inſtrument du Diſcours*, & en *ſcience des qualités du Diſcours*. La ſcience de l'inſtrument du Diſcours s'appelle *Grammaire*. La ſcience des qualités du Diſcours, *Rhétorique*.

La *Grammaire* ſe diſtribue en ſcience des *ſignes*, de la *prononciation*, de la *conſtruction*, & de la *ſyntaxe*. Les *ſignes* ſont les ſons articulés; la *prononciation* ou *proſodie*, l'art de les articuler; la *ſyntaxe*, l'art de les appliquer aux différentes vues de l'eſprit, & la *conſtruction*, la connoiſſance de l'ordre qu'ils doivent avoir dans le Diſcours, fondé ſur l'uſage & ſur la réflexion. Mais il y a d'autres ſignes de la penſée que les ſons articulés; ſavoir, le *geſte*, & les *caracteres*. Les *caracteres* ſont ou *idéaux*, ou *hiéroglyphiques*, ou *héraldiques*. *Idéaux*, tels que ceux des Indiens qui marquent chacun une idée, & qu'il faut par conſéquent multiplier autant qu'il y a d'êtres réels. *Hiéroglyphiques*, qui ſont l'écriture du monde dans ſon enfance. *Héraldiques*, qui forment ce que nous appellons la *ſcience du Blaſon*.

C'eſt auſſi à l'*art de tranſmettre*, qu'il faut rapporter la *critique*, la *Pédagogique*, & la *Philologie*. La *critique*, qui reſtitue dans les auteurs les endroits corrompus, donne des éditions, &c. La *Pédagogique*, qui traite du choix des études, & de la maniere d'enſeigner. La *Philologie*, qui s'occupe de la connoiſſance de la littérature univerſelle.

C'eſt à l'*art d'embellir le Diſcours*, qu'il faut rapporter la *Verſification*, ou le *Méchanique de la Poéſie*. Nous omettrons la diſtribution de la Rhétorique dans ſes différentes parties, parce qu'il n'en découle ni ſcience, ni art, ſi ce n'eſt peut-être la *Pantomime*, du geſte; & du geſte & de la voix, la *Déclamation*.

La Morale, dont nous avons fait la ſeconde partie de la *ſcience de l'homme*, eſt ou *générale* ou *particuliere*. Celle-ci ſe diſtribue en *Juriſprudence naturelle*, *économique* & *politique*. La *Juriſprudence naturelle* eſt la ſcience des devoirs de l'homme ſeul; l'*économique*, la ſcience des devoirs de l'homme en famille; la *politique*, celle des devoirs de l'homme en ſociété. Mais la *Morale* ſeroit incomplete, ſi ces Traités n'étoient précédés de celui de la *réalité du bien & du mal moral*; de la *néceſſité de remplir ſes devoirs*, d'être *bon*, *juſte*, *vertueux*, &c. c'eſt l'objet de la *Morale générale*.

Si l'on conſidere que les ſociétés ne ſont pas moins obligées d'être vertueuſes que les particuliers, on verra naître les devoirs des ſociétés, qu'on pourroit appeller *Juriſprudence naturelle* d'une ſociété; *Économique* d'une ſociété; *Commerce intérieur*, *extérieur*, *de terre & de mer*; & *Politique* d'une ſociété.

III. Science de la Nature. Nous diſtribuerons la ſcience de la nature en *Phyſique* & *Mathématique*. Nous tenons

encore cette distribution de la réflexion & de notre penchant à généraliser. Nous avons pris par les sens la connoissance des individus réels : *soleil*, *lune*, *sirius*, &c. Astres ; *air*, *feu*, *terre*, *eau*, &c. Elémens : *pluies*, *neiges*, *grêles*, *tonnerres*, &c. Météores ; & ainsi du reste de l'Histoire Naturelle. Nous avons pris en même temps la connoissance des abstraits, *couleur*, *son*, *saveur*, *odeur*, *densité*, *rareté*, *chaleur*, *froid*, *mollesse*, *dureté*, *fluidité*, *solidité*, *roideur*, *élasticité*, *pesanteur*, *légéreté*, &c. *figure*, *distance*, *mouvement*, *repos*, *durée*, *étendue*, *quantité*, *impénétrabilité*.

Nous avons vu par la réflexion que de ces abstraits, les uns convenoient à tous les individus corporels, comme étendue, mouvement, impénétrabilité, *&c.* Nous en avons fait l'objet de la *Physique générale*, ou méthaphysique des corps ; & ces mêmes propriétés considérées dans chaque individu en particulier, avec les variétés qui les distinguent, comme la *dureté*, le *ressort*, la *fluidité*, &c. font l'objet de la *Physique particuliere*.

Une autre propriété plus générale des corps, & que supposent toutes les autres, savoir la *quantité*, a formé l'objet des Mathématiques. On appelle *quantité* ou *grandeur* tout ce qui peut être augmenté & diminué.

La *quantité*, objet des *Mathématiques*, pouvoit être considérée, ou seule & indépendamment des individus réels, & des individus abstraits dont on en tenoit la connoissance ; ou dans ces individus réels & abstraits ; ou dans leurs effets recherchés d'après des causes réelles ou supposées ; & cette seconde vue de la réflexion a distribué les *Mathématiques* en *Mathématiques pures*, *Mathématiques mixtes*, *Physico-mathématiques*.

La *quantité abstraite*, objet des Mathématiques pures, est ou *nombrable*, ou *étendue*. La *quantité abstraite nombrable* est devenue l'objet de l'*Arithmétique* ; & la *quantité abstraite étendue*, celui de la *Géométrie*.

L'*Arithmétique* se distribue en *Arithmétique numérique* ou par *chiffres*, & en *Algebre* ou *Arithmétique universelle* par *lettres*, qui n'est autre chose que le calcul des grandeurs en général, & dont les opérations ne sont proprement que des opérations arithmétiques indiquées d'une maniere abrégée : car, à parler exactement, il n'y a calcul que de nombres.

L'*Algebre* est *élémentaire* ou *infinitésimale*, selon la nature des quantités auxquelles on l'applique. L'*infinitésimale* est ou *différentielle* ou *intégrale* : *différentielle*, quand il s'agit de descendre de l'expression d'une quantité finie, ou considérée comme telle, à l'expression de son accroissement, ou de sa diminution instantanée ; *intégrale*, quand il s'agit de remonter de cette expression à la quantité finie même.

La *Géométrie*, ou a pour objet primitif les propriétés du cercle & de la ligne droite, ou embrasse dans ses spéculations toutes sortes de courbes : ce qui la distribue en *élémentaire* & en *transcendante*.

Les *Mathématiques mixtes* ont autant de divisions & de subdivisions, qu'il y a d'êtres réels dans lesquels la *quantité* peut être considérée. La *quantité* considérée dans les corps en tant que mobiles, ou tendans à se mouvoir, est l'objet de la *Méchanique*. La *Méchanique* a deux branches, la *Statique* & la *Dynamique*. La *Statique* a pour objet la *quantité* considérée dans les corps en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* a pour objet la *quantité* considérée dans les corps actuellement mus. La *Statique* & la *Dynamique* ont chacune deux parties. La *Statique* se distribue en *Statique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps solides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir ; & en *Hydrostatique*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps fluides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* se distribue en *Dynamique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps solides actuellement mus ; & en *Hydrodinamique*, qui a pour objet la *quantité* considérée dans les corps fluides actuellement mus. Mais si l'on considere la *quantité* dans les *eaux* actuellement mues, l'*Hydrodinamique* prend alors le nom d'*Hydraulyque*. On pourroit rapporter la

Navigation à l'Hydrodynamique, & la *Balliſtique* ou le jet des Bombes à la Méchanique.

La *quantité* conſidérée dans les mouvemens des corps céleſtes, donne l'*Aſtronomie géométrique ;* d'où la *Coſmographie* ou *Deſcription de l'univers*, qui ſe diviſe en *Uranographie* ou *Deſcription du ciel ;* en *Hydrographie* ou *Deſcription des eaux ;* & en *Géographie ;* d'où encore la *Chronologie*, & la *Gnomonique* ou *l'art de conſtruire des cadrans.*

La *quantité* conſidérée dans la lumiere, donne l'*Optique.* Et la *quantité* conſidérée dans le mouvement de la lumiere, les différentes branches d'*Optique.* Lumiere mue en ligne directe, *Optique proprement dite ;* lumiere réfléchie dans un ſeul & même milieu, *Catoptrique ;* lumiere rompue en paſſant d'un milieu dans un autre, *Dioptrique.* C'eſt à l'*Optique* qu'il faut rapporter la *perſpective.*

La *quantité* conſidérée dans le ſon, dans ſa véhémence, ſon mouvement, ſes degrés, ſes réflexions, ſa vîteſſe, *&c.* donne l'*Acouſtique.*

La *quantité* conſidérée dans l'air, ſa peſanteur, ſon mouvement, ſa condenſation, raréfaction, *&c.* donne la *Pneumatique.*

La *quantité* conſidérée dans la poſſibilité des événemens, donne l'*Art de conjecturer*, d'où naît l'*Analyſe des jeux de haſards.*

L'objet des ſciences mathématiques étant purement intellectuel, il ne faut pas s'étonner de l'exactitude de ſes diviſions.

La *Phyſique particuliere* doit ſuivre la même diſtribution que l'Hiſtoire Naturelle. De l'Hiſtoire, priſe par les ſens, des *aſtres*, de *leurs mouvemens*, *apparences ſenſibles*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leur origine, des cauſes de leurs phénomenes, *&c.* & a produit la ſcience qu'on appelle *Aſtronomie phyſique*, à laquelle il faut rapporter la *ſcience de leurs influences*, qu'on nomme *Aſtrologie ;* d'où l'*Aſtrologie phyſique*, & la chimere de l'*Aſtrologie judiciaire.* De l'Hiſtoire priſe par les ſens, des *vents*, des *pluies*, *grêles*, *tonnerres*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leurs origine, cauſes, effets, *&c.* & a produit la ſcience qu'on appelle *Météorologie.*

De l'Hiſtoire, priſe par les ſens, de la *mer*, de la *terre*, des *fleuves*, des *rivieres*, des *montagnes*, des *flux & reflux*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leurs cauſes, origine, *&c.* & a donné lieu à la *Coſmologie* ou *Science de l'univers*, qui ſe diſtribue en *Uranologie* ou *Science du ciel*, en *Aérologie* ou *Science de l'air*, en *Géologie* ou *Science des continens*, & en *Hydrologie* ou *Science des eaux.* De l'Hiſtoire des *mines*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur formation, travail, *&c.* & a donné lieu à la ſcience qu'on nomme *Minéralogie.* De l'Hiſtoire des *plantes*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur économie, propagation, culture, végétation, &c. & a engendré la *Botanique*, dont l'*Agriculture* & le *Jardinage* ſont deux branches.

De l'Hiſtoire des *animaux*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur conſervation, propagation, uſage, organiſation, *&c.* & a produit la ſcience qu'on nomme *Zoologie ;* d'où ſont émanés la *Médecine*, la *Vétérinaire*, & le *Manege ;* la *Chaſſe*, la *Pêche*, & la *Fauconnerie ;* l'*Anatomie ſimple & comparée.* La *Médecine* (ſuivant la diviſion de Boerhaave) ou s'occupe de l'économie du corps humain & *raiſonne* ſon anatomie, d'où naît la *Phyſiologie :* ou s'occupe de la maniere de le garantir des maladies, & s'appelle *Hygienne :* ou conſidere le corps malade, & traite des cauſes, des différences & des ſymptomes des maladies, & s'appelle *Pathologie :* ou a pour objet les ſignes de la vie, de la ſanté, & des maladies, leur diagnoſtic & prognoſtic, & prend le nom de *Séméiotique :* ou enſeigne l'art de guérir, & ſe ſubdiviſe en *Diete*, *Pharmacie*, *& Chirurgie*, les trois branches de la *Thérapeutique.*

L'*Hygienne* peut ſe conſidérer relativement à la *ſanté* du corps, à ſa *beauté*, & à ſes *forces ;* & ſe ſubdiviſer en *Hygienne proprement dite*, en *Coſmétique*, & en *Athlétique.* La *Coſmétique* donnera l'*Orthopédie*, ou l'*Art de procurer aux membres*

une belle conformation; & l'*Athlétique* donnera la *Gymnastique* ou l'*Art de les exercer.*

De la connoissance expérimentale ou de l'Histoire prise par les sens, des *qualités extérieures, sensibles, apparentes,* &c. *des corps naturels,* la réflexion nous a conduits à la recherche artificielle de leurs propriétés intérieures & occultes; & cet art s'est appellé *Chymie.* La *Chymie* est imitatrice & rivale de la Nature: son objet est presque aussi étendu que celui de la Nature même: ou elle *décompose* les êtres; ou elle les *revivifie;* ou elle les *transforme,* &c. La *Chymie* a donné naissance à l'*Alchymie* & à la *Magie naturelle.* La *Métallurgie,* ou l'*art de traiter les métaux en grand,* est une branche importante de la *Chymie.* On peut encore rapporter à cet art la *Teinture.*

La Nature a ses écarts, & la raison ses abus. Nous avons rapporté les *monstres* aux écarts de la Nature; & c'est à l'abus de la raison qu'il faut rapporter toutes les sciences & tous les arts, qui ne montrent que l'avidité, la méchanceté, la superstition de l'homme, & qui le déshonorent.

Voilà tout le *philosophique* de la connoissance humaine, & ce qu'il en faut rapporter à la raison.

IMAGINATION, d'où POÉSIE.

L'HISTOIRE a pour objet les individus réellement existans, ou qui ont existé, & la Poésie, les individus imaginés à l'imitation des Etres historiques. Il ne seroit donc pas étonnant que la Poésie suivît une des distributions de l'Histoire. Mais les différens genres de Poésie, & la différence de ses sujets, nous en offrent deux distributions très-naturelles. Ou le sujet d'un Poëme est *sacré,* ou il est *profane:* ou le Poëte raconte des choses passées, ou il les rend présentes, en les mettant en action; ou il donne du corps à des Etres abstraits & intellectuels. La premiere de ces Poésies sera *Narrative:* la seconde, *Dramatique:* la troisieme, *Parabolique. Le Poëme Epique, le Madrigal, l'Epigramme,* &c. sont ordinairement de Poésie *narrative.* La *Tragédie,* la *Comédie,* l'*Opéra,* l'*Eglogue,* &c. de Poésie *dramatique;* & les *Allégories,* &c. de Poésie *parabolique.*

POÉSIE. I. NARRATIVE. II. DRAMATIQUE. III. PARABOLIQUE.

NOUS N'ENTENDONS ICI par *Poésie* que ce qui est fiction. Comme il peut y avoir versification sans poésie & poésie sans versification, nous avons cru devoir regarder la *Versification* comme une qualité du style, & la renvoyer à l'art oratoire. En revanche, nous rapporterons l'*Architecture,* la *Musique,* la *Peinture,* la *Sculpture,* la *Gravure,* &c. à la Poésie; car il n'est pas moins vrai de dire du Peintre qu'il est un Poëte, que du Poete qu'il est un Peintre; & du Sculpteur ou Graveur, qu'il est un Peintre en relief ou en creux, que du Musicien qu'il est un Peintre par les sons. Le *Poëte,* le *Musicien,* le *Peintre,* le *Sculpteur,* le *Graveur,* &c. imitent ou contrefont la Nature: mais l'un emploie le *discours;* l'autre, les *couleurs;* le troisieme, le *marbre,* l'*airain;* &c. & le dernier, l'*instrument* ou la *voix.* La *Musique* est *Théorique* ou *Pratique; Instrumentale* ou *Vocale.* A l'égard de l'*Architecte,* il n'imite la Nature qu'imparfaitement par la symmétrie de ses Ouvrages. *Voyez* le Discours Préliminaire.

La Poésie a ses monstres comme la Nature; il faut mettre de ce nombre toutes les productions de l'imagination déréglée, & il peut y avoir de ces productions en tous genres.

Voilà toute la *Partie poétique* de la connoissance humaine; ce qu'on en peut rapporter à l'*Imagination,* & la fin de notre Distribution Généalogique (ou si l'on veut Mappemonde) des sciences & des arts, que nous craindrions peut-être d'avoir trop détaillée, s'il n'étoit de la derniere importance de bien connoître nous-mêmes, & d'exposer clairement aux autres, l'objet d'une ENCYCLOPÉDIE.

SYSTÊME GÉNÉRAL
DE LA CONNOISSANCE HUMAINE
SUIVANT LE CHANCELIER BACON.

DIVISION générale de la ſcience humaine en *Hiſtoire*, *Poéſie* & *Philoſophie*, ſelon les trois facultés de l'entendement, *Mémoire*, *Imagination*, *Raiſon.*

Bacon obſerve que cette diviſion peut auſſi s'appliquer à la Théologie. On avoit ſuivi dans un endroit du Proſpectus cette derniere idée : mais on l'a abandonnée depuis, parce qu'elle a paru plus ingénieuſe que ſolide.

I.

Diviſion de l'*Hiſtoire*, en *naturelle* & *civile.*

Hiſtoire naturelle ſe diviſe en *Hiſtoire des productions de la Nature*, Hiſtoire des *écarts de la Nature*, Hiſtoire des *emplois de la Nature*, ou des *Arts.*

Seconde diviſion de l'Hiſtoire naturelle tirée de *ſa fin* & de *ſon uſage*, en *Hiſtoire proprement dite* & *Hiſtoire raiſonnée.*

Diviſion des productions de la Nature, en *Hiſtoire des choſes céleſtes*, des *météores*, de l'*air*, de la *terre*, & de la *mer*, des *élémens*, des *eſpeces particulieres d'individus.*

Diviſion de l'Hiſtoire civile en *eccléſiaſtique*, en *littéraire* & en *civile* proprement dite.

Premiere diviſion de l'Hiſtoire civile proprement dite, en *Mémoires*, *Antiquités*, *Hiſtoire complete.*

Diviſion de l'Hiſtoire complete en *Chroniques*, *Vies*, & *Relations.*

Diviſion de l'Hiſtoire des temps en *générale* & en *particuliere.*

Autre diviſion de l'Hiſtoire des temps, en *Annales* & *Journaux.*

Seconde diviſion de l'Hiſtoire civile, en *pure* & en *mixte.*

Diviſion de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, en Hiſtoire *eccléſiaſtique particuliere*, *Hiſtoire des prophéties*, qui contient la prophétie & l'accompliſſement, & *Hiſtoire* de ce que Bacon appelle *Néméſis*, ou *la Providence*, c'eſt-à-dire, de l'accord qui ſe remarque quelquefois entre la volonté révélée de Dieu, & ſa volonté ſecrete.

Diviſion de la partie de l'Hiſtoire qui roule ſur les *dits notables* des hommes, en *Lettres* & *Apophthegmes.*

II.

Diviſion de la Poéſie, en *narrative*, *dramatique*, & *parabolique.*

III.

Diviſion générale de la Science, en *Théologie ſacrée* & *Philoſophie.*

Diviſion de la Philoſophie, en *Science de Dieu*, *Science de la Nature*, *Science de l'Homme.*

Philoſophie premiere, ou *Science des Axiomes*, qui s'étend à toutes les branches de la Philoſophie. Autre branche de cette Philoſophie premiere, qui traite des qualités *tranſcendantes* des êtres, *peu*, *beaucoup*, *ſemblable*, *différent*, *être*, *non être*, &c.

Science des Anges & des Eſprits, ſuite de la Science de Dieu, ou *Théologie naturelle.*

Diviſion de la Science de la Nature, ou Philoſophie naturelle, en *ſpéculative* & *pratique.*

Diviſion de la Science ſpéculative de la Nature, en *Phyſique particuliere* & *Métaphyſique*; la premiere ayant pour objet la cauſe efficiente & la matiere ; & la Métaphyſique, la cauſe finale & la forme.

Diviſion de la Phyſique en *Science des principes des choſes*, *Science de la formation des choſes*, ou *du monde*, & *Science de la variété des choſes.*

Diviſion de la Science de la variété des choſes en *Science des concrets*, & *Science des abſtraits.*

Diviſion de la Science des concrets dans les mêmes branches que l'Hiſtoire naturelle.

Division de la Science des abstraits en *Science des propriétés particulieres des différens corps*, comme *densité*, *légéreté*, *pesanteur*, *élasticité*, *mollesse*, &c. & *Science des mouvemens* dont le Chancelier Bacon fait une énumération assez longue, conformément aux idées des scholastiques.

Branches de la Philosophie spéculative, qui consistent dans les *Problêmes naturels*, & les *sentimens des anciens Philosophes*.

Division de la Métaphysique, en *Science des formes* & *Science des causes finales*.

Division de la Science pratique de la Nature en *Méchanique* & *Magie naturelle*.

Branches de la Science pratique de la Nature, qui consistent dans le *dénombrement des richesses humaines*, *naturelles* ou *artificielles*, dont les hommes jouissent & dont ils ont joui, & le *catalogue des Polychrestes*.

Branche considérable de la Philosophie naturelle, tant spéculaire que pratiqne, appellée *Mathématiques*. Division des Mathématiques en *pures*, en *mixtes*. Division des Mathématiques pures en *Géométrie* & *Arithmétique*. Division des Mathématiques mixtes en *Perspective*, *Musique*, *Astronomie*, *Cosmographie*, *Architecture*, *Science des machines*, & quelques autres.

Division de la Science de l'homme, en *Science de l'homme* proprement dite, & *Science civile*.

Division de la Science de l'homme en *Science du corps humain*, & *Science de l'ame humaine*.

Division de la Science du corps humain en *Médecine*, *Cosmétique*, *Athlétique*, & *Science des plaisirs des sens*. Division de la Médecine en trois parties, *art de conserver la santé*, *art de guérir les maladies*, *art de prolonger la vie*. *Peinture*, *Musique*, &c. Branche de la Science des plaisirs.

Division de la Science de l'ame en Science du *souffle divin*, d'où est sortie l'ame *raisonnable*, & Science de l'ame *irrationnelle*, qui nous est commune avec les brutes, & qui est produite du limon de la terre.

Autre division de la Science de l'ame, en *Science de la substance de l'ame*, *Science de ses facultés*, & *Science de l'usage & de l'objet de ces facultés* : de cette derniere résultent la *Divination naturelle* & *artificielle*, &c.

Division des facultés de l'ame sensible, en *mouvement* & *sentiment*.

Division de la Science de l'usage, & de l'objet des facultés de l'ame, en *Logique* & *Morale*.

Division de la Logique en *art d'inventer*, *de juger*, *de retenir*, & *de communiquer*.

Division de l'art d'inventer, en *invention des Sciences* ou *des Arts*, & *invention des Argumens*.

Division de l'art de juger, en *jugement par induction*, & *jugement par syllogisme*.

Division de l'art du syllogisme en *Analyse*, & principes pour démêler facilement le vrai du faux.

Science de l'Analogie, branche de l'art de juger.

Division de l'Art de retenir, en Science de *ce qui peut aider la mémoire*, & Science *de la mémoire même*.

Division de la Science de la mémoire, en *prénotion* & *emblême*.

Division de la Science de communiquer, en *Science de l'instrument du discours*, *Science de la méthode du discours*, & *Science des ornemens du discours*, ou *Rhétorique*.

Division de la Science de l'instrument du discours, en *Science générale des signes*, & en *Grammaire*, qui se divise en *Science du langage*, & *Science de l'écriture*.

Division de la Science de signes, en *hiéroglyphes* & *gestes*, & en *caracteres réels*.

Seconde division de la Grammaire, en *littéraire* & *philosophique*.

Art de la Versification & *Prosodie*, branches de la Science du langage.

Art de déchiffrer, branche de l'Art d'écrire.

Critique & *Pédagogie*, branches de l'Art de communiquer.

Division de la Morale en *Science de l'objet* que l'ame doit se proposer, c'est-à-dire, du bien moral, & *Science de la*

culture de l'ame. L'auteur fait à ce ſujet beaucoup de diviſions qu'il eſt inutile de rapporter.

Diviſion de la Science civile, en *Science de la converſation*, *Science des affaires*, & *Science de l'Etat.* Nous en omettons les diviſions.

L'auteur finit par quelques réflexions ſur l'uſage de la *Théologie ſacrée*, qu'il ne diviſe en aucunes branches.

Voilà dans ſon ordre naturel, & ſans démembrement ni mutilation, l'Arbre du Chancelier Bacon. Ou voit que l'article de la *Logique* eſt celui où nous l'avons le plus ſuivi, encore avons-nous cru devoir y faire pluſieurs changemens. Au reſte, nous le répétons, c'eſt aux Philoſophes à nous juger ſur les changemens que nous avons faits : nos autres Lecteurs prendront ſans doute peu de part à cette queſtion, qu'il étoit pourtant néceſſaire d'éclaircir ; & ils ne ſe ſouviendront que de l'aveu formel que nous avons fait dans le *Proſpectus*, d'avoir l'*obligation principale* de notre Arbre au Chancelier Bacon ; aveu qui doit nous concilier tout juge impartial & déſintéreſſé.

---

* OBSERVATIONS
Sur la diviſion des Sciences, du Chancelier Bacon.

I. NOus avons avoué en pluſieurs endroits du *Proſpectus*, que nous avions l'*obligation principale* de notre Arbre encyclopédique au Chancelier Bacon. L'éloge qu'on a lu de ce grand homme dans le *Proſpectus* paroît même avoir contribué à faire connoître à pluſieurs perſonnes les Ouvrages du Philoſophe Anglois. Ainſi, après un aveu auſſi formel, il ne doit être permis ni de nous accuſer de plagiat, ni de chercher à nous en faire ſoupçonner.

II. Cet aveu n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait un très-grand nombre de choſes, ſur-tout dans la Branche philoſophique, que nous ne devons nullement à Bacon : il eſt facile au Lecteur d'en juger. Mais, pour appercevoir le rapport & la différence des deux Arbres, il ne faut pas ſeulement examiner ſi on y a parlé des mêmes choſes, il faut voir ſi la diſpoſition eſt la même. Tous les Arbres encyclopédiques ſe reſſemblent néceſſairement par la matiere ; l'ordre ſeul & l'arrangement des branches peuvent les diſtinguer. On trouve à-peu-près les mêmes noms des Sciences dans l'Arbre de Chambers & dans le nôtre. Rien n'eſt cependant plus différent.

III. Il ne s'agit point ici des raiſons que nous avons eues de ſuivre un autre ordre que Bacon. Nous en avons expoſé quelques-unes ; il ſeroit trop long de détailler les autres, ſur-tout dans une matiere d'où l'arbitraire ne ſauroit être tout-à-fait exclu. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aux Philoſophes, c'eſt-à-dire, à un très-petit nombre de gens, à nous juger ſur ce point.

IV. Quelques diviſions comme celle des Mathématiques en pures & en mixtes, qui nous ſont communes avec Bacon, ſe trouvent par-tout, & ſont par conſéquent à tout le monde. Notre diviſion de la Médecine eſt de Boerhaave ; on en a averti dans le *Proſpectus*.

V. Enfin, comme nous avons fait quelques changemens à l'Arbre du *Proſpectus*, ceux qui voudront comparer cet Arbre du *Proſpectus* avec celui de Bacon, doivent avoir égard à ces changemens.

VI. Voilà les principes d'où il faut partir, pour faire le parallele des deux Arbres avec un peu d'équité & de Philoſophie.

*SYSTÊME FIGURÉ
DES CONNOISSANCES HUMAINES.

ENTENDEMENT.

MÉMOIRE.

- HISTOIRE
  - Sacrée. (Histoire des Prophéties.)
  - Ecclésiastique.
  - Civile, Ancien. et Moderne.
    - Hist. Civile, *proprement dite.*
      - Mémoires.
      - Antiquités.
      - Histoire complete.
    - Histoire Litteraire.
  - Naturelle.
    - Uniformité de la Nature.
      - Histoire celeste.
      - Histoire
        - des Meteores.
        - de la Terre et de la Mer.
        - des Mineraux.
        - des Vegetaux.
        - des Animaux.
        - des Élemens.
    - Écarts de la Nature.
      - Prodiges celestes.
      - Meteores prodigieux.
      - Prodiges sur la terre et la mer.
      - Mineraux monstrueux.
      - Vegetaux monstrueux.
      - Animaux monstrueux.
      - Prodiges des élemens.
    - Usages de la Nature.
      - Arts.
      - Metiers.
      - Manufactures.
        - *Travail et Usages de l'Or et de l'Argent.*
          - Monnoyeur.
          - Batteur d'Or.
          - Fileur d'Or.
          - Tireur d'Or.
          - Orfevre.
          - Planeur.
          - Metteur en œuvre, *&c.*
        - *Travail et Usages des Pierres fines et precieuses.*
          - Lapidaire.
          - Diamantaire.
          - Joaillier, *&c.*
        - *Travail et Usages du Fer.*
          - Grosses Forges.
          - Serrurerie.
          - Taillanderie.
          - Armurerie.
          - Arquebuserie, *&c.*
        - *Travail et Usages du Verre.*
          - Verreries.
          - Glaces.
          - Miroitier.
          - Lunetier.
          - Vitrier, *&c.*
        - *Travail et Usages des Peaux.*
          - Taneur.
          - Chamoiseur.
          - Peaussier.
          - Gantier, *&c.*
        - *Travail et Usages de la Pierre, du Platre, de l'Ardoise,* &c.
          - Architecture pratique.
          - Sculpture pratique.
          - Maçon.
          - Couvreur, *&c.*
        - *Travail et Usages de la Soie.*
          - Tirage.
          - Moulinage.
          - Ouvrages, comme Velours, Droguets brochés, *&c.*
        - *Travail et Usages de la Laine.*
          - Draperie.
          - Bonneterie, *&c.*
        - *Travail et Usages,* &c.

RAISON.

- PHILOSOPHIE.
  - Metaphysique generale, *ou* Ontologie, *ou* Science de l'Être en general, de la Possibilité, de l'Existence, de la Durée, *&c.*
  - Science de Dieu.
    - Theologie naturelle.
    - Theologie revelée.
      - Religion, *D'où par abus,* Superstitions.
    - Science des Esprits bien et mal faisans.
      - Divination.
      - Magie noire.
  - Science de l'Homme.
    - Pneumatologie, *ou* Science de l'Ame.
      - Raisonnable.
      - Sensitive.
    - Logique.
      - Art de Penser.
        - *Apprehension.* Science des Idées.
        - *Jugement.* Science des Propositions.
        - *Raisonnement.* Induction.
        - *Methode.*
          - Demonstration.
            - Analyse.
            - Synthese.
      - Art de Retenir.
        - *Memoire.*
          - *Naturelle.*
          - *Artificielle.*
            - Prenotion.
            - Emblême.
        - *Supplement de la Memoire.*
          - Écriture.
          - Imprimerie.
            - Alphabeth.
            - Chiffres.
              - Arts d'écrire, d'imprimer, de lire, de dechiffrer.
                - Orthographe.
      - Art de Communiquer.
        - *Science de l'Instrument du Discours.*
          - Grammaire.
            - Signes.
              - Geste.
                - Pantomime.
                - Declamation.
              - Caracteres.
                - Ideaux.
                - Hieroglyphiques.
                - Heraldiques ou Blason.
            - Prosodie.
            - Construction.
            - Syntaxe.
            - Philologie.
            - Critique.
            - Pedagogique.
              - Choix des Études.
              - Maniere d'enseigner.
        - *Science des qualités du Discours.*
          - Rhetorique.
          - Mechanique de la Poésie *ou* Versification.
    - Morale
      - Générale. *Science du bien et du mal en general. Des devoirs en general. De la vertu. De la necessité d'être vertueux, &c.*
      - Particuliere.
        - *Science des Loix, ou Jurisprudence.*
          - *Naturelle.*
          - *Économique.*
          - *Politique.*
            - Commerce interieur, exterieur, de Terre, de Mer.
  - Science de la Nature.
    - Metaphysique des Corps, *ou* Physique generale. De l'Étendue, de l'Impenetrabilité, du Mouvement, du Vuide, *&c.*
    - Mathematiques
      - Pures.
        - *Arithmetique.*
          - *Numerique.*
          - Algebre.
            - Élementaire.
            - Infinitesimale.
              - Differentielle.
              - Integrale.
        - *Geometrie.*
          - *Élementaire.* (Architecture Militaire. Tactique.)
          - *Transcendante.* (Théorie des Courbes.)
      - Mixtes.
        - *Mechanique.*
          - Statique.
            - Statique, *proprement dite.*
            - Hydrostatique.
          - Dynamique.
            - Dynamique, *proprement dite.*
            - Ballistique.
            - Hydrodynamique.
              - Hydraulique.
              - Navigation.
              - Architecture Navale.
        - *Astronomie Geometrique.*
          - Cosmographie.
            - Uranographie.
            - Geographie.
            - Hydrographie.
          - Chronologie.
          - Gnomonique.
        - *Optique.*
          - Optique, *proprement dite.*
          - Dioptrique. Perspective.
          - Catoptrique.
        - *Acoustique.*
        - *Pneumatique.*
        - *Art de conjecturer.* Analyse des hazards.
      - Physico-Mathématiques.
    - Physique particuliere.
      - *Zoologie.*
        - Anatomie.
          - Simple.
          - Comparée.
        - Physiologie.
        - Medecine.
          - Hygiene.
            - Hygiene, *proprement dite.*
            - Cosmetique. (Orthopedie.)
            - Athletique. (Gymnastique.)
          - Pathologie.
          - Semeiotique.
          - Therapeutique.
            - Diete.
            - Chirurgie.
            - Pharmacie.
        - Veterinaire.
        - Manege.
        - Chasse.
        - Pêche.
        - Fauconnerie.
      - *Astronomie Physique.* Astrologie.
        - Astrologie Judiciaire.
        - Astrologie Physique.
      - *Meteorologie.*
      - *Cosmologie.*
        - Uranologie.
        - Aerologie.
        - Geologie.
        - Hydrologie.
      - *Botanique.*
        - Agriculture.
        - Jardinage.
      - *Mineralogie.*
      - *Chymie.*
        - Chymie, *proprement dite.* (Pyrotechnie. Teinture, *&c.*)
        - Metallurgie.
        - Alchymie.
        - Magie naturelle.

IMAGINATION.

- POÉSIE
  - Sacrée.
  - Profane.
    - Narrative.
      - Poeme épique.
      - Madrigal.
      - Épigramme.
      - Roman, *&c.*
    - Dramatique.
      - Tragedie.
      - Comedie.
      - Opera.
      - Pastorales, *&c.*
    - Parabolique.
      - Allegories.
  - *Musique.*
    - Theorique.
    - Pratique.
    - Instrumentale.
    - Vocale.
  - *Peinture.*
  - *Sculpture.*
  - *Architecture civile.*
  - *Gravure.*

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

A a & *a*, f. m. (*ordre Encyclopédique. Entend. Science de l'homme, Logique, Art de communiquer, Gramm.*) caractere ou figure de la premiere lettre de l'Alphabet, en latin, en françois, & en presque toutes les Langues, si l'on en excepte l'Éthiopique, où il n'est que la treizieme.

On peut considérer ce caractere, ou comme lettre, ou comme mot.

I. A, en tant que lettre, est le signe du son *a*, qui de tous les sons de la voix est le plus facile à prononcer. Il ne faut qu'ouvrir la bouche & pousser l'air des poumons.

On dit que l'*a* vient de l'*aleph* des Hébreux: mais l'*a*, en tant que son, ne vient que de la conformation des organes de la parole; & le caractere ou figure dont nous nous servons pour représenter ce son, nous vient de l'*alpha* des Grecs. Les Latins & les autres peuples de l'Europe ont imité les Grecs dans la forme qu'ils ont donnée à cette lettre. Selon les Grammaires Hébraïques, & la Grammaire générale de P. R. p. 12. l'*aleph ne* sert (aujourd'hui) *que pour l'écriture, & n'a aucun son que celui de la voyelle qui lui est jointe.* Cela fait voir que la prononciation des lettres est sujette à variation dans les Langues mortes, comme elle l'est dans les Langues vivantes. Car il est constant, selon M. Masclef & le P. Houbigant, que l'*aleph* se prononçoit autrefois comme notre *a*; ce qu'ils prouvent sur-tout par le passage

d'Eusèbe, *Prép. Ev.* liv. X. c. vj. où ce P. soutient que les Grecs ont pris leur lettres des Hébreux ? *Id ex Græcâ singulorum elementorum appellatione quivis intelligit. Quid enim aleph ab alpha magnopere differt ? Quid autem vel betha a beth ?* &c.

Quelques Auteurs (Covaruvias) disent que, lorsque les enfans viennent au monde, les mâles font entendre le son de l'*a*, qui est la premiere voyelle de *mas*, & les filles le son de l'*e*, premiere voyelle de *femina* : mais c'est une imagination sans fondement. Quand les enfans viennent au monde, & que pour la premiere fois ils poussent l'air des poumons, on entend le son de différentes voyelles selon qu'ils ouvrent plus ou moins la bouche.

On dit *un grand A*, *un petit a* : ainsi *a* est du genre masculin, comme les autres voyelles de notre alphabet.

Le son de l'*a*, aussi-bien que celui de l'*e*, est long en certains mots, & bref en d'autres : *a* est long dans *grâce*, & bref dans *place*. Il est long dans *tâche* quand ce mot signifie un ouvrage qu'on donne à faire ; & il est bref dans *tache*, *macula*, souillure. Il est long dans *mâtin*, gros chien ; & bref dans *matin*, premiere partie du jour. *Voyez l'excellent Traité de la Prosodie de M. l'Abbé d'Olivet*.

Les Romains, pour marquer l'*a* long, l'écrivirent d'abord double, *Aala* pour *Ala*; c'est ainsi qu'on trouve dans nos anciens Auteurs François *aage*, &c. Ensuite ils insérerent un *h* entre les deux *a*, *Ahala*. Enfin ils mettoient quelquefois le signe de la syllabe longue, *āla*.

On met aujourd'hui un accent circonflexe sur l'*a* long, au lieu de l'*ſ* qu'on écrivoit autrefois après cet *a* : ainsi au lieu d'écrire *mastin*, *blasme*, *asne*, &c. on écrit *mâtin*, *blâme*, *âne*. Mais il ne faut pas croire avec la plupart des Grammairiens, que nos peres n'écrivoient cette *ſ* après l'*a*, ou après toute autre voyelle, que pour marquer que cette voyelle étoit longue, ils écrivoient cette *ſ*, parce qu'ils la prononçoient ; & cette prononciation est encore en usage dans nos Provinces méridionales, où l'on prononce *mastin*, *testo*, *besti*, &c.

On ne met point d'accent sur l'*a* bref ou commun.

L'*a* chez les Romains étoit appellé *lettre salutaire* : *littera salutaris*. Cic. Attic. IX. 7. parce que lorsqu'il s'agissoit d'absoudre ou de condamner un accusé, les Juges avoient deux tablettes, sur l'une desquelles ils écrivoient l'*a*, qui est la premiere lettre d'*absolvo* ; & sur l'autre ils écrivoient le *c*, premiere lettre de *condemno*. *Voyez* A, signe d'absolution ou de condamnation. Et l'accusé étoit absous ou condamné, selon que le nombre de l'une de ces lettres l'emportoit sur le nombre de l'autre.

On a fait quelques usages de cette lettre qu'il est utile d'observer.

1. L'*a* chez les Grecs étoit une lettre numérale qui marquoit *un*. *Voyez* A, lettre numérale.

2. Parmi nous les villes où l'on bat monnoie, ont chacune pour marque une lettre de l'alphabet : cette lettre se voit au revers de la piece de monnoie au dessous des armes du Roi. *A* est la marque de la monnoie de Paris. *Voyez* A numismatique.

3. On dit de quelqu'un qui n'a rien fait, rien écrit, qu'il n'a pas fait une panse d'*a*. *Panse*, qui veut dire *ventre*, signifie ici la partie de la lettre qui avance ; *il n'a pas fait la moitié d'une lettre*.

A, mot, est 1. la troisieme personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*. *Il a de l'argent*, *il a peur*, *il a honte*, *il a envie* ; & avec le supin des verbes, *elle a aimé*, *elle a vu*, à l'imitation des Latins, *habeo persuasum*. *V.* Supin. Nos peres écrivoient cet *a* avec une *h* ; il *ha*, d'*habet*. On ne met aucun accent sur *a* verbe.

Dans cette façon de parler *il y a*, est verbe. Cette façon de parler est une de ces expressions figurées, qui se sont introduites par imitation, par abus, ou catachrese. On a dit au propre, *Pierre a de l'argent*, *il a de l'esprit* ; & par imitation on a dit, *il y a de l'argent dans la bourse*, *il y a de l'esprit dans ces vers*. *Il*, est alors un terme abstrait & général comme *ce*, *on*. Ce sont des termes métaphysiques formés à l'imitation des mots qui marquent des objets réels. L'*y* vient de l'*ibi* des Latins, & a la même signification. *Il*, *y*, c'est-à-dire, *là*, ici, dans le point dont il s'agit. Il y a *des hommes qui*, &c. *Il*, c'est-à-dire, l'être métaphysique, l'être imaginé ou d'imitation, *a* dans le point dont

il s'agit *des hommes qui*, &c. Dans les autres Langues on dit plus simplement, *des hommes sont*, *qui* &c.

C'est aussi par imitation que l'on dit, *la raison* a *des bornes*, *notre Langue n'a point de cas*, *la Logique* a *quatre parties*, &c.

2. *A*, comme mot, est aussi une préposition, & alors on doit le marquer avec un accent grave *à*.

A préposition vient du latin *à*, *à dextris*, *à sinistris*, à droite, à gauche. Plus souvent encore notre *à* vient de la préposition latine *ad*, *loqui ad*, parler *à*. On trouve aussi *dicere ad*. Cic. *It lucrum ad me*, (Plaute) le profit en vient à moi. *Sinite parvulos venire ad me*, laissez venir ces enfans à moi.

Observez que *a* mot, n'est jamais que ou la troisieme personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ou une simple préposition. Ainsi *à* n'est jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'ont cru, quoiqu'il entre dans plusieurs façons de parler adverbiales. Car l'adverbe n'a pas besoin d'être suivi d'un autre mot qui le détermine, ou, comme disent communément les Grammairiens, l'adverbe n'a jamais de régime; parce que l'adverbe renferme en soi la préposition & le nom, *prudemment*, *avec prudence*, (*V.* Adverbe) au lieu que la préposition a toujours un régime, c'est-à-dire, qu'elle est toujours suivie d'un autre mot, qui détermine la relation ou l'espece de rapport que la préposition indique. Ainsi la préposition *à* peut bien entrer, comme toutes les autres prépositions, dans des façons de parler adverbiales: mais comme elle est toujours suivie de son complément, ou, comme on dit, de son régime, elle ne peut jamais être adverbe.

A n'est pas non plus une simple particule qui marque le datif; parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaison, ni cas, ni par conséquent de datif. *Voyez* Cas. Le rapport que les Latins marquoient par la terminaison du datif, nous l'indiquons par la préposition *à*. C'est ainsi que les Latins mêmes se sont servi de la préposition *ad*; *quod attinet ad me*. Cic. *Accedit ad*, *referre ad aliquem*, & *alicui*. Il disent aussi également *loqui ad aliquem*, & *loqui alicui*, parler *à* quelqu'un, *&c.*

A l'égard des différens usages de la préposition *à*, il faut observer 1. que toute préposition est entre deux termes qu'elle lie & qu'elle met en rapport.

2. Que ce rapport est souvent marqué par la signification propre de la préposition même, comme *avec*, *dans*, *sur*, &c.

3. Mais que souvent aussi les prépositions, sur-tout *à*, *de* ou *du*, outre le rapport qu'elles indiquent quand elles sont prises dans leur sens primitif & propre, ne sont ensuite par figure & par extension, que de simples prépositions unitives ou indicatives, qui ne font que mettre deux mots en rapport; en sorte qu'alors c'est à l'esprit même à remarquer la sorte de rapport qu'il y a entre les deux termes de la relation unis entr'eux par la préposition: par exemple, *approchez vous du feu*: *du*, lie *feu* avec *approchez vous*, & l'esprit observe ensuite un rapport d'approximation, que *du* ne marque pas. *Eloignez vous du feu*; *du*, lie *feu* avec *éloignez vous*, & l'esprit observe là un rapport d'éloignement. Vous voyez que la même préposition sert à marquer des rapports opposés. On dit de même *donner à* & *ôter à*. Ainsi ces sortes de rapports different autant que les mots different entr'eux.

Je crois donc que, lorsque les prépositions ne sont, ou ne paroissent pas prises dans le sens propre de leur premiere destination, & que par conséquent elles n'indiquent pas par elles-mêmes la sorte de rapport particulier que celui qui parle veut faire entendre, alors c'est à celui qui écoute ou qui lit, à reconnoître la sorte de rapport qui se trouve entre les mots liés par la préposition simplement unitive & indicative.

Cependant quelques Grammairiens ont mieux aimé épuiser la Métaphysique la plus recherchée, & si je l'ose dire, la plus inutile & la plus vaine, que d'abandonner le lecteur au discernement que lui donne la connoissance & l'usage de sa propre Langue. *Rapport de cause*, *rapport d'effet*, *d'instrument*, *de situation*, *d'époque*, *table à piés de biche*, *c'est-là un rapport de forme*, dit M. l'Abbé Girard, tom. II. p. 199. *Bassin à barbe*, *rapport de service*, (id. ib.) *Pierre à feu*, *rapport de propriété productive*, (id. ib.) *&c.* La préposition *à* n'est point destinée à marquer par elle-même un rapport

de *propriété productive*, ou *de service*, ou de *forme*, &c. quoique ces rapports se trouvent entre les mots liés par la préposition *à*. D'ailleurs, les mêmes rapports sont souvent indiqués par des prépositions différentes, & souvent des rapports opposés sont indiqués par la même préposition.

Il me paroît donc que l'on doit d'abord observer la premiere & principale destination d'une préposition. Par exemple : la principale destination de la préposition *à*, est de marquer la relation d'une chose à une autre, comme, le terme où l'on va, ou à quoi ce qu'on fait se termine, le but, la fin, l'attribution, le pourquoi. *Aller à Rome, prêter de l'argent à usure, à gros intérêt. Donner quelque chose à quelqu'un*, &c. Les autres usages de cette préposition reviennent ensuite à ceux là par catachrese, abus, extension, ou imitation : mais il est bon de remarquer quelques-uns de ces usages, afin d'avoir des exemples qui puissent servir de regle, & aider à décider les doutes par analogie & par imitation. On dit donc :

APRÈS UN NOM SUBSTANTIF.

Air à chanter. Billet à ordre, c'est-à-dire, *payable à ordre. Chaise à deux. Doute à éclaircir. Entreprise à exécuter. Femme à la hotte?* (au vocatif). *Grenier à sel. Habit à la mode. Instrument à vent. Lettre de change à vue, à dix jours de vue. Matiere à procès. Nez à lunette. Œufs à la coque. Plaine à perte de vue. Question à juger. Route à gauche. Vache à lait.*

À *APRÈS UN ADJECTIF.*

Agréable à la vue. Bon à prendre & à laisser. Contraire à la santé. Délicieux à manger. Facile à faire.

Observez qu'on dit : *Il est facile de faire cela.*

Quand on le veut, il est facile
De s'assurer un repos plein d'appas.
Quinault.

La raison de cette différence est que dans le dernier exemple *de* n'a pas rapport à *facile*, mais *il*; *à il*, hoc, *cela*, à savoir *de faire*, &c. *est facile*, est une chose facile. Ainsi, *il*, *de s'assurer un repos plein d'appas*, est le sujet de la proposition, & *est facile* en est l'attribut.

Qu'il est doux de trouver dans un amant qu'on aime
Un époux que l'on doit aimer !
Quinault.

Il, à savoir, *de trouver un époux dans un amant*, &c. *est doux*, est une chose douce (*Voyez* PROPOSITION).

Il est gauche à tout ce qui fait. Heureux à la guerre. Habile à dessiner, à écrire. Payable à ordre. Pareil à, &c. *Propre à*, &c. *Semblable à*, &c. *Utile à la santé.*

APRÈS UN VERBE.

S'abandonner à ses passions. S'amuser à des bagatelles. Applaudir à quelqu'un. Aimer à boire, à faire du bien. Les hommes n'aiment point à admirer les autres ; ils cherchent eux-mêmes à être goûtés & à être applaudis. La Bruyere. *Aller à cheval, à califourchon*, c'est-à-dire, *jambe deçà, jambe delà. S'appliquer à*, &c. *S'attacher à*, &c. *Blesser à, il a été blessé à la jambe. Crier à l'aide, au feu, au secours. Conseiller quelque chose à quelqu'un. Donner à boire à quelqu'un. Demander à boire. Etre à. Il est à écrire, à jouer. Il est à jeun. Il est à Rome. Il est à cent lieues. Il est long-temps à venir. Cela est à faire, à taire, à publier, à payer. C'est à vous à mettre le prix à votre marchandise. J'ai fait cela à votre considération, à votre intention. Il faut des livres à votre fils. Jouer à Colin Maillard, jouer à l'hombre, aux échecs. Garder à vue. La dépense se monte à cent écus, & la recette à*, &c. *Monter à cheval. Payer à quelqu'un. Payer à vue, à jour marqué. Persuader à. Prêter à. Puiser à la source. Prendre garde à soi. Prendre à gauche. Ils vont un à un, deux à deux, trois à trois. Voyons à qui l'aura*, c'est-à-dire, *voyons à ceci*, (attendamus ad hoc nempe) *à savoir qui l'aura.*

À *AVANT UNE AUTRE PRÉPOSITION.*

À se trouve quelquefois avant la préposition *de* comme en ces exemples.

Peut-on ne pas céder à de si puissans charmes ?
Et peut-on refuser son cœur
A de beaux yeux qui le demandent ?

Je crois qu'en ces occasions il y a une ellipse synthétique. L'esprit est occupé des charmes particuliers qui l'ont frappé ; & il met ces charmes au rang des charmes puissans, dont on ne sauroit se garantir. Peut-on ne pas céder à ces charmes qui sont du nombre des charmes si puissans, &c. Peut-on ne pas céder à l'attrait, au pouvoir de si puissans charmes? Peut-on refuser son cœur à ces yeux, qui sont de la classe des beaux yeux? L'usage abrege ensuite l'expression, & introduit des façons de parler particulieres auxquelles on doit se conformer, & qui ne détruisent pas les regles.

Ainsi, je crois que *de* ou *des* sont toujours des prépositions extractives, & que quand on dit *des Savans soutiennent*, *des hommes m'ont dit*, &c. *des Savans*, *des hommes*, ne sont pas au nominatif. Et de même quand on dit, j'ai vu *des hommes*, j'ai vu *des femmes*, &c. *des hommes*, *des femmes*, ne sont pas à l'accusatif; car, si l'on veut bien y prendre garde, on reconnoîtra que *ex hominibus, ex mulieribus*, &c. ne peuvent être ni le sujet de la proposition, ni le terme de l'action du verbe; & que celui qui parle veut dire, que quelques-uns *des Savans soutiennent*, &c. *quelques-uns des hommes*, *quelques-unes des femmes*, disent, &c.

A APRÈS DES ADVERBES.

On ne se sert de la préposition *à* après un adverbe, que lorsque l'adverbe marque relation. Alors l'adverbe exprime la sorte de relation, & la préposition indique le corrélatif. Ainsi, on dit *conformément à*. On a jugé *conformément à* l'Ordonnance de 1667. On dit aussi *relativement à*.

D'ailleurs l'adverbe ne marquant qu'une circonstance absolue & déterminée de l'action, n'est pas suivi de la préposition *à*.

A *en des façons de parler adverbiales, & en celles qui sont équivalentes à des prépositions Latines, ou de quelqu'autre Langue.*

A jamais, *à toujours*. *A l'encontre*. *Tour-à-tour*. *Pas à pas*. *Vis-à-vis*. *A pleines mains*. *A sur & à mesure*. *A la fin*, tandem, aliquando. *C'est-à-dire*, nempe, scilicet. *Suivre à la piste*. *Faire le diable à quatre*. *Se faire tenir à quatre*. *A cause*, qu'on rend en latin par la préposition *propter*. *A raison de*. *Jusqu'à*, ou *jusques à*. *Au delà*. *Au dessus*. *Au dessous*. *A quoi bon*, quorsùm. *A la vue*, *à la présence*, ou *en présence*, coram.

Telles sont les principales occasions où l'usage a consacré la préposition *à*. Les exemples que nous venons de rapporter, serviront à décider par analogie les difficultés que l'on pourroit avoir sur cette préposition.

Au reste la préposition *au* est la même que la préposition *à*. La seule différence qu'il y a entre l'une & l'autre, c'est que *à* est un mot simple, & que *au* est un mot composé.

Ainsi il faut considérer la préposition *à* en deux états différens.

I. Dans son état simple : 1°. Rendez *à* César ce qui appartient à César; 2°. se prêter *à* l'exemple; 3°. se rendre *à* la raison. Dans le premier exemple *à* est devant un nom sans article. Dans le second exemple *à* est suivi de l'article masculin, parce que le mot commence par une voyelle : *à l'exemple*, *à l'esprit*, *à l'amour*. Enfin dans le dernier, la préposition *à* précede l'article féminin, *à* la raison, *à* l'autorité.

II. Hors de ces trois cas, la préposition *à* devient un mot composé par sa jonction avec l'article *le* ou avec l'article pluriel *les*. L'article *le* à cause du son sourd de l'*e* muet a amené *au*, de sorte qu'au lieu de dire *à le*, nous disons *au*, si le nom ne commence pas par une voyelle. S'adonner *au bien*; & au pluriel au lieu de dire *à les*, nous changeons *l* en *u*, ce qui arrive souvent dans notre Langue, & nous disons *aux*, soit que le nom commence par une voyelle ou par une consonne : *aux hommes*, *aux femmes*, &c. ainsi *au* est autant que *à le*, & *aux* que *à les*.

A est aussi une préposition inséparable qui entre dans la composition des mots : *donner*, *s'adonner*, *porter*, *apporter*, *mener*, *amener*, &c. ce qui sert ou à l'énergie, ou à marquer d'autres points de vue ajoutés à la premiere signification du mot.

Il faut encore observer qu'en Grec *ἀ* marque,

1. *Privation*, & alors on l'appelle *alpha*

privatif, ce que les Latins ont quelquefois imité, comme dans *amens* qui eſt compoſé de *mens*, entendement, intelligence, & de l'alpha privatif. Nous avons conſervé pluſieurs mots où ſe trouve l'alpha privatif, comme amazone, aſyle, abyme, &c. l'alpha privatif vient de la prépoſition ἄτερ, *ſine*, ſans.

2. A, en compoſition marque *augmentation*, & alors il vient de ἄγαν, *beaucoup*.

3. A, avec un accent circonflexe & un eſprit doux ἆ marque *admiration*, *deſir*, *ſurpriſe*, comme notre ah ! ou ha ! *vox quiritantis*, *optantis*, *admirantis*, dit *Robertſon*. Ces divers uſages de l'*a* en Grec ont donné lieu à ce vers des *Racines Greques*.

A, *fait un*, *prive*, *augmente*, *admire*.

En terme de Grammaire, & ſur-tout de Grammaire Greque, on appelle *a* pur, un *a* qui ſeul fait une ſyllabe comme en φιλία, *amicitia*. (*F*)

A étoit une lettre numérale parmi les Anciens. Baronius rapporte des vers techniques qui expriment la valeur de chaque lettre de l'alphabet. Celui-ci,

Poſſidet A numeros quingentos ordine recto.

marque que la lettre A ſignifioit *cinq cents* ; ſurmontée d'un titre ou ligne droite, de cette façon (Ā), elle ſignifioit *cinq mille*.

Les Anciens proprement dits ne firent point uſage de ces lettres numérales, comme on le croit communément. Iſidore de Séville qui vivoit dans le ſeptieme ſiecle aſſure expreſſément le contraire ; *Latini autem numeros ad litteras non computant*. Cet uſage ne fut introduit que dans les temps d'ignorance. M. Ducange dans ſon Gloſſaire explique au commencement de chaque lettre quel fut cet uſage, & la plupart des Lexicographes l'ont copié ſans l'entendre, puiſqu'ils s'accordent tous à dire que l'explication de cet uſage ſe trouve dans Valerius Probus, au lieu que Ducange a dit ſimplement qu'elle ſe trouvoit dans un Recueil de Grammairiens, du nombre deſquels eſt Valerius Probus. *Habetur verò illud cum Valerio Probo..... & aliis qui de numeris ſcripſerunt editum inter Grammaticos antiquos*. Les Hébreux, les Arabes emploient leur aleph, & les Grecs leur alpha qui répond à notre A, pour déſigner le nombre 1. & dans le langage de l'écriture *alpha* ſignifie le commencement & le principe de toutes choſes. *Ego ſum alpha*, &c. (*G*)

A, *lettre ſymbolique*, étoit un hiéroglyphe chez les anciens Egyptiens, qui pour premiers caracteres employoient ou des figures d'animaux ou des ſignes qui en marquoient quelque propriété. On croit que celle-ci repréſentoit l'Ibis par l'analogie de la forme triangulaire de l'A avec la marche triangulaire de cet oiſeau. Ainſi quand les caracteres Phéniciens qu'on attribue à Cadmus furent adoptés en Egypte, la lettre A y fut tout à la fois un caractere de l'écriture ſymbolique conſacrée à la Religion, & de l'écriture commune uſitée dans le commerce de la vie. (*G*)

A, *numiſmatique* ou *monétaire*, ſur le revers des anciennes médailles Greques, ſignifie qu'elles furent frappées dans la ville d'Argos, & quelquefois dans celle d'Athenes. Dans les médailles conſulaires cette lettre déſigne pareillement le lieu de la fabrique ; dans celle des Empereurs, il ſignifie communément *Auguſtus*. Dans le revers des médailles du bas Empire, qui étoient véritablement des eſpeces de monnoies ayant cours, & dont le peuple ſe ſervoit, A eſt la marque ou de la ville, comme Antioche, Arles, Aquilée, où il y avoit des Hôtels des Monnoies, ou ſignifie le nom du monétaire. Dans nos eſpeces d'or & d'argent cette lettre eſt la marque de la monnoie de Paris ; & le double AA celle de Metz. (*G*)

A, *lapidaire*, dans les anciennes inſcriptions ſur des marbres, *&c.* ſignifioit *Auguſtus*, *Ager*, *aiunt*, &c. ſelon le ſens qu'exige le reſte de l'inſcription. Quand cette lettre eſt double, elle ſignifie *Auguſti* ; triple, elle veut dire *auro*, *argento*, *ære*. Iſidore ajoute que lorſque cette lettre ſe trouve après le mot *miles*, elle ſignifie que le ſoldat étoit un jeune homme. On trouve dans des inſcriptions expliquées par d'habiles Antiquaires A rendu par *ante*, & ſelon eux, ces deux lettres AD équivalent à ces mots *ante diem*. (*G*)

A, *lettre de ſuffrage* ; les Romains ſe ſervoient de cette lettre pour donner leurs ſuffrages dans les aſſemblées du peuple. Lorſ-

qu'on propoſoit une nouvelle loi à recevoir, on diviſoit en centuries ceux qui devoient donner leurs voix, & l'on diſtribuoit à chacun d'eux deux ballotes de bois, dont l'une étoit marquée d'un A majuſcule qui ſignifioit *antiquo* ou *antiquam volo ;* l'autre étoit marquée de ces deux lettres U R, *uti, rogas.* Ceux qui s'oppoſoient à l'établiſſement de la loi jetoient dans l'urne la premiere de ces ballotes, pour ſignifier, *je rejette la loi* ou *je m'en tiens à l'ancienne.* (*G*)

A, *ſigne d'abſolution*, chez les Romains dans les cauſes criminelles, étoit un ſigne pour déclarer innocente la perſonne accuſée. C'eſt pourquoi Cicéron dans l'oraiſon pour Milon, appelle l'A une lettre favorable, *littera ſalutaris.* Quand il s'agiſſoit d'un jugement pour condamner ou renvoyer quelqu'un abſous, on diſtribuoit à chaque Magiſtrat ou à chaque opinant trois bulletins, dont l'un portoit un A qui vouloit dire *abſolvo*, j'abſous; l'autre un C qui marquoit *condemno*, je condamne, & ſur le troiſieme il y avoit une N & une L, *non liquet*, c'eſt-à-dire, *le fait* ou *le crime en queſtion ne me paroît pas évident.* Le Préteur prononçoit ſelon le nombre des bulletins qui ſe trouvoient dans l'urne. Le dernier ne ſervoit que quand l'accuſé n'avoit pas pu entiérement ſe juſtifier, & que cependant il ne paroiſſoit pas abſolument coupable ; c'étoit ce que nous appellons *un plus amplement informé.* Mais ſi le nombre de ces trois bulletins ſe trouvoit parfaitement égal, les juges inclinoient à la douceur & l'accuſé demeuroit entiérement déchargé de l'accuſation. Cicéron nous apprend encore que les bulletins deſtinés à cet uſage étoient des eſpeces de jetons d'un bois mince, poli, & frottés de cire ſur laquelle étoient inſcrites les lettres dont nous venons de parler, *ceratam unicuique tabellam dari cerâ legitimâ.* On voit la forme de ces bulletins dans quelques anciennes médailles de la famille Caſia. *Voyez* JETONS. (*G*)

* *A cognitionibus.* Scorpus fameux Agitateur du Cirque eſt repréſenté, dans un monument, courant à quatre chevaux, dont on lit les noms avec celui de Scorpus. Sur le bas du monument, au haut, Abaſcantus eſt couché ſur ſon ſéant, un génie lui ſoutient la tête ; un autre génie qui eſt à ſes pieds tient une torche allumée qu'il approche de la tête d'Abaſcantus. Celui-ci a dans la main droite une couronne, & dans la gauche une eſpece de fruit : l'inſcription eſt au deſſous en ces termes : *Diis Manibus : Titi-Flavi Auguſti liberti Abaſcanti à cognitionibus, Flavia Heſperis conjugi ſuo bene merenti fecit, cujus dolore nihil habui niſi mortis.* » Aux Dieux Manes : Flavia Heſ- » peris, épouſe de Titus Flavius Abaſcan- » tus, affranchi d'Auguſte & ſon commis, » a fait ce monument pour ſon mari, qui » méritoit bien qu'elle lui rendît ce devoir. » Après la douleur de cette perte, la mort » ſera ma ſeule conſolation. » On voit qu'*à cognitionibus* marque certainement un office de conſéquence auprès de l'Empereur. C'étoit alors Tite ou Domitien qui régnoit. Mais *à cognitionibus* eſt une expreſſion bien générale, & il n'eſt guere de Charge un peu conſidérable à la Cour, qui ne ſoit pour connoître de quelque choſe. M. Fabretti prétend qu'*à cognitionibus* doit s'entendre de l'inſpection ſur le Cirque, & ce qui concernoit la courſe des chevaux ; il ſe fonde ſur ce qu'on mettoit dans ces monumens les inſtrumens qui étoient de la charge ou du métier dont il étoit queſtion ; par exemple, le muid avec l'Edile, les ventouſes & les ligatures avec les Médecins, le faiſceau avec le Licteur, &c. d'où il infere que la qualité donnée à Abaſcantus eſt déſignée par le quadrige qui eſt au bas du monument. Mais il ne faut prendre ceci que pour une conjecture qui peut être ou vraie ou fauſſe. La coutume de déſigner la qualité de l'homme par les acceſſoires du monument, eſt démentie par une infinité d'exemples. On trouve (dit le P. Montfaucon) dans un monument un Lucius Trophymus affranchi d'Auguſte, qualifié *à veſte & à lacunâ*, Intendant de la garde-robe, avec deux arcs dont la corde eſt caſſée, deux torches, & un pot ; & ce ſavant homme demande quel rapport il y a entre ces acceſſoires & la qualité d'Intendant de la garde-robe : c'eſt un exemple qu'il apporte contre l'opinion de Fabretti, mais je ne le trouve pas des mieux choiſis, & l'on pourroit aſſez aiſément donner aux arcs ſans cordes & au reſte des acceſſoires un ſens qui ne s'éloigneroit

pas de la qualité de Trophymus. Un Intendant de la garde-robe d'un Romain n'avoit guere d'exercice qu'en temps de paix : c'eſt pourquoi on voit au monument de celui-ci deux arcs ſans cordes, ou, ce qui eſt mieux, avec des cordes rompues ; les autres ſymboles ne ſont pas plus difficile à interpréter. Mais l'exemple ſuivant du P. Montfaucon me ſemble prouver un peu mieux contre Fabretti ; c'eſt un *Æditaus Martis ultoris* repréſenté avec deux oiſeaux qui boivent dans un pot. Cela n'a guere de rapport avec l'office de Sacriſtain de Mars. Mais connoiſſons-nous aſſez bien l'antiquité pour pouvoir aſſurer qu'il n'y en a point ? Ne pouvoit-il pas facilement y avoir quelque ſingularité dans les fonctions d'un pareil Sacriſtain (c'eſt le mot du P. Montfaucon), à laquelle les oiſeaux qui boivent dans un pot feroient une alluſion fort juſte ? & la ſingularité ne pourroit-elle pas nous être inconnue ? N'admirons-nous pas aujourd'hui, ou du moins ne trouvons-nous pas très-intelligibles des figures ſymboliques dans nos monumens, qui ſeront très-obſcures, & qui n'auront pas même le ſens commun pour nos neveux qui ne ſeront pas aſſez inſtruits des minuties de nos petits uſages, & de nos conditions ſubalternes, pour en ſentir l'à propos ?

* *A curâ amicorum.* On lit dans quelques inſcriptions ſépulcrales le titre de *A CURA AMICORUM. Titus Cœlius Titi filius, Celer, A CURA AMICORUM AUGUSTI, præfectus legionis decimæ ſalutaris, Mediomatricum civitas bene merenti poſuit.* Dans une autre : *Silvano ſacrum ſodalibus ejus, & Larum donum poſuit Tiberius Claudius Auguſti Libertus Fortunatus A CURA AMICORUM, idemque dedicavit.* Ailleurs encore : *Æſculapio Deo Julius Oneſimus Auguſti Libertus A CURA AMICORUM, voto ſuſcepto dedicavit lubens merito.* Je n'entends pas trop quelle étoit cette Charge chez les Grands *à curâ amicorum*, dit Gruter. Mais ajoute le P. Montfaucon, on a des inſcriptionss par leſquelles il paroît que c'étoit une dignité que d'être leur ami & de leur compagnie ; d'où il conclud qu'il ſe peut faire que ces affranchis qui étoient *à curâ amicorum*, priſſent ſoin de ceux qui étoient parvenus à cette dignité. Ces uſages ne ſont pas fort éloignés des nôtres; nos femmes titrées ont quelquefois des femmes de compagnie; & il y a bien des maiſons où l'on attache tel ou tel domeſtique à un ami qui ſurvient ; & ce domeſtique s'appelleroit fort bien en latin *à curâ amici.*

A, *dans les Ecrivains modernes*, veut dire auſſi l'an, comme A. D. *anno Domini*, l'an de Notre Seigneur : les Anglois ſe ſervent des lettres A. M. pour dire *Artium Magiſter*, Maîtres ès Arts. *Voyez* CARACTERE. (*G*)

A, *dans le Calendrier Julien*, eſt auſſi la premiere des ſept lettres dominicales. *Voyez* DOMINICAL.

Les Romains s'en étoit ſervi bien avant le temps de Notre Seigneur : cette lettre étoit la premiere des huit lettres nundinales; & ce fut à l'imitation de cet uſage, qu'on introduiſit les lettres dominicales. (*G*)

A. D. *épiſtolaire* ; ces deux caracteres dans les Lettres que s'écrivoient les Anciens, ſignifioient *ante diem*. Des Copiſtes ignorans en ont fait tout ſimplement la prépoſition *ad*, & ont écrit *ad* IV. *Kalend. ad* VI. *Idus*, *ad* III. *Non.*, &c. au lieu d'*ante diem* IV. *Kalend. ante diem* VI. *Idus*, &c. ainſi que le remarque Paulmance. On trouve dans Valerius Probus A. D. P. pour *ante diem pridie.* (*G*)

A déſigne une propoſition générale affirmative. *Aſſerit* A . . . *verum generaliter* . . . A affirme, mais généralement, diſent les Logiciens. *V.* l'uſage qu'ils font de cette abréviation à l'article SYLLOGISME.

* A, *ſigne des paſſions* ; ſelon certains Auteurs, eſt relatif aux paſſions dans les anciens Dialectes Grecs. Le Dorien, où cette lettre ſe répete ſans ceſſe, a quelque choſe de mâle & de nerveux, & qui convient aſſez à des Guerriers. Les Latins au contraire emploient dans leur Poéſie des mots où cette lettre domine, pour exprimer la douceur. *Mollia luteolâ pingit Vaccinia calthâ.* Virg.

Parmi les peuples de l'Europe, les Eſpagnols & les Italiens ſont ceux qui en font le plus d'uſage, avec cette différence que les premiers remplis de faſte & d'oſtentation, ont continuellement dans la bouche des *a* emphatiques ; au lieu que les *a* des terminaiſons

terminaiſons Italiennes étant peu ouverts dans la prononciation, ils ne reſpirent que douceur & que molleſſe. Notre langue emploie cette voyelle ſans aucune affectation.

A, eſt auſſi une abréviation dont on ſe ſert en différens Arts & pour différens uſages. *Voyez* ABRÉVIATION. (*Y*)

A, (*Antiq.*) Cette lettre eſt une abréviation qui ſe trouve fréquemment dans l'hiſtoire & ſur les monumens anciens, ſoit ſeule avec un point, ou ſans point, ſoit double ou triple, ſoit accompagnée de quelques autres lettres. En voici quelques ſignifications qui ont rapport aux articles A (*Numiſmatique* ou *Monétaire*) & A (*Lapidaire*)

A ſeul ſignifie *Aulus*, *Aula*, noms propres; ou *Auguſtalis*, Impérial; *annus*, année; *argentum*, argent; *aurum*, or; *ager*, champ; *amicus*, *amica*, ami, amie; *anima*, ame; *album*, regiſtre; *æs*, monnoie, argent; *ærarium*, tréſor public; *ædes*, maiſon, temple; *ædilis*, *ædilitas*, édile, édilité.

AA double, pour *Auguſtales*, de la maiſon de l'Empereur; ou *aurum & argentum*, or & argent; *apud agrum*, dans le champ.

Miles A ou *Al*, pour *miles alæ*, ſoldat d'une des ailes de l'armée, quoique Iſidore prétende que *miles A* ſignifie un jeune ſoldat.

A. B. V. *à bono viro*, par un homme de bien.

A. G. *animo grato*, par reconnoiſſance; ou *Aulus Gellius*, nom propre.

A. K. *ante kalendas*, avant les calendes.

A. P. M. *amico poſuit monumentum*, a élevé ce tombeau à ſon ami. *Dict. abrégé d'Antiq. par* E. J. Monchablon.

AB. ABN. *&c. Voyez l'article* ABRÉVIATION.

A, (*Muſique.*) Cette lettre majuſcule écrite ſur l'enveloppe d'une partie de muſique, ou ſur la partie même, indique la *haute-contre* (*alto*). Lorſque dans le courant de la baſſe-continue (B. C.) d'une piece de chant à pluſieurs parties, on trouve la lettre A, elle indique que la haute-contre chante ſeule. (*F. D. C.*)

AAA, chez les Chimiſtes, ſignifie une amalgame, ou l'opération d'amalgamer. *Voyez* AMALGAMATION & AMALGAME. (*M*)

A, ā, ou āā; on ſe ſert de cette abréviation en Médecine pour *ana*, c'eſt-à-dire, pour indiquer une égale quantité de tous les différens ingrédiens énoncés dans une formule Ainſi ℞ *thuris*, *myrrhæ*, *aluminis* ā ℈ j, eſt la même choſe que ℞ *thuris*, *myrrhæ*, *aluminis*, *ana* ℈ j. Dans l'un & l'autre exemple *ā*, *āā* & *ana*, ſignifient *parties égales de chaque ingrédient;* ℞ veut dire, *prenez de l'encens*, *de la myrrhe*, *de l'alun*, *de chacun un ſcrupule.*

Cette ſignification d'*ana* ne tire point ſon origine d'un caprice du premier Médecin qui s'en eſt ſervi, & ce n'eſt point l'autorité de ſes ſucceſſeurs qui en a preſcrit la valeur & l'uſage. La propoſition ἀνὰ chez les Grecs ſe prenoit dans le même ſens que dans les auteurs de Médecine d'aujourd'hui.

Hippocrate dans ſon Traité des Maladies des Femmes, après avoir parlé d'un peſſaire qu'il recommande comme propre à la conception, & après avoir ſpécifié des drogues, ajoute ἀνὰ ὀϐολον ἑκαστον, c'eſt-à-dire, de chacune une dragme. *Voyez* ANA. (*N*)

A. Les Marchands Négocians, Banquiers, & Teneurs de Livres, ſe ſervent de cette lettre, ou ſeule, ou ſuivie de quelques autres lettres auſſi initiales, pour abréger des façons de parler fréquentes dans le Négoce, & ne pas tant employer de temps ni de paroles à charger leurs Journaux, Livres de comptes, ou autres Regiſtres. Ainſi l'*A* mis tout ſeul, après avoir parlé d'une Lettre de change, ſignifie *accepté*. A. S. P. *accepté ſous protêt*. A. S. P. C. *accepté ſous protêt pour mettre à compte*. A. P. *à proteſter*. (*G*)

* A, *caractere alphabétique*. Après avoir donné les différentes ſignifications de la lettre *A*, il ne nous reſte plus qu'à parler de la maniere de le tracer.

L'*a* dans l'écriture ronde eſt un compoſé de trois demi-cercles, ou d'un o rond & d'un demi o, obſervant les déliés & les pleins. Pour fixer le lieu des déliés & des pleins, imaginez un rhombe ſur un de ces côtés; la baſe & le côté ſupérieur, & le parallele à la baſe, marqueront le lieu des déliés; & les deux autres côtés marqueront le lieu des pleins. *Voyez* RHOMBE.

Dans la coulée, l'*a* eſt compoſé de trois demi-cercles, ou plutôt ovale, ou d'un o

coulé, & d'un demi *o* coulé : quant au lieu des déliés & des pleins, ils seront déterminés de même que dans la ronde : mais il faut les rapporter à un rhomboïde. *Voyez* RHOMBOÏDE.

Dans la grosse bâtarde, il est fait des trois quarts d'un *e* ovale, & d'un trait droit d'abord, mais terminé par une courbe, qui forme l'*a* en achevant l'ovale.

La premiere partie, soit ronde, soit ovale de l'*a*, se forme d'un mouvement composé des doigts & du poignet; & la seconde partie, du seul mouvement des doigts, excepté sur la fin de la courbure du trait qui applatit, soit l'*o*, soit l'ovale, pour en former l'*a*, où le poignet vient un peu au secours des doigts. *Voyez sur ces lettres & sur les autres sortes d'écritures*, les Préceptes de MM. Rosalet & Durel.

* A, s. petite riviere de France, qui a sa source près de Fontaines en Sologne.

A A

AA, (*Géog.*) ce nom, selon Hésiche, signifioit un amas d'eaux.

L'AA, s. f. est une riviere de France qui prend sa source dans le Haut Boulonnois. Elle sépare la Flandre de la Picardie, & se jette dans l'Océan au dessous de Gravelines. Elle se nomme en latin *Agnio*. Il y a des rivieres de ce nom dans les Pays-Bas, en Suisse & en Allemagne.

AA *ou* AADE, petite riviere du Brabant Hollandois, qui a sa source aux confins du pays de Liege & de la Gueldre, arrose la ville d'Helmont, se grossit des eaux de plusieurs ruisseaux, & va se jeter dans le Dommel au dessous de Bois-le-Duc.

AA, deux petites rivieres des Provinces-Unies, qui sortent du marais Bourtang, au pays de Drente. Après avoir coulé séparément vers le nord, elles se joignent dans le Westerwold, où elles prennent le nom de *Wester-wold-Aa*, & vont se décharger dans le golfe de Dollaert, vers les confins du comté d'Embden. Avant leur jonction, la plus occidentale se nomme *Mussel-Aa*, & la plus orientale *Ruten-Aa*.

AA & HAVELTER-AA, petite riviere de l'Overissel, coule dans le comté de Drente où elle prend sa source, baigne la petite ville de Meppen, & se joint au Wecht à Swarte-Sluys, un peu au dessus de son embouchure dans le Zuyder-zée.

AA, autre petite riviere de l'Overissel qui baigne la ville de Zivol, & se décharge dans le Wecht, un peu au dessous de la même ville.

AA & NIEUWE-AA, petite riviere des Provinces-Unies, qui coule dans l'Overissel, baigne Steenwick où elle change de nom, pour prendre celui de *Steenwickre-Aa*, se partage ensuite en deux branches dont la plus méridionale est appellée *Old-Aa;* elles se jettent l'une & l'autre dans le lac de Gieter, pour aller se décharger avec lui dans le Zuyder-zée près de Blockzyl.

AA, ALPHA *ou* ALPH, riviere de Suisse, qui a sa source au mont Brenner dans le comté d'Underwald, qu'elle traverse du sud au nord, & va jeter ses eaux dans le lac de Lucerne où elle forme un petit golfe nommé *Alph-zée* ou *la mer d'Alph*.

AA, autre riviere de Suisse, qui sort d'une montagne au nord-ouest de la ville de Lucerne, coule vers le septentrion, forme deux petits lacs dans son cours, arrose la ville de Lentzbourg, & va se perdre peu après dans la riviere d'Aar entre Arbourg & Bruck, à deux lieues au dessus de cette derniere ville.

AA, troisieme riviere de ce nom dans la Suisse, au canton de Zurich, où elle arrose la ville de Gruningen, au midi de laquelle elle a sa source, & va se jeter dans le lac appellé *Greiffen-zée*.

AA *ou* VELICER-AA, riviere d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, qui a sa source auprès de Velen dans l'évêché de Munster, baigne les petites villes de Gemen, Borcken & Bockholt, & va se rendre dans l'Yssel, entre Anholt & Ulst, au comté de Zutphen.

AA *ou* ALTE-AA, autre riviere de Westphalie, dans l'évêché de Munster, prend sa source un peu au dessus d'Aahus, baigne cette ville, puis celle de Goer au pays de Twente, & va se joindre au Wecht un peu au dessous de la ville d'Ommen dans le pays de Sallant.

AA, autre riviere de la Westphalie, prend sa source dans le comté de Steinfort, traverse ce comté dans sa longueur, en baigne

la capitale, & se réunit au Wecht, vers les confins du comté de Bentheim.

Aa, autre riviere de Westphalie, qui a sa source à l'ouest de Munster, arrose cette ville & va se perdre dans l'Ems, vis-à-vis de Greven.

Aa, cinquieme riviere de ce nom, dans le cercle de Westphalie, a sa source dans le comté de la Lippe, passe à Dethmold, puis à Hervorden, joint ses eaux à celles de la Bege pour se jeter avec elle dans le Weser, à trois lieues au dessus de Minden. Il est bon de remarquer ici que Sanson, dans ses grandes cartes, lui donne le nom de *Wehra*.

AABAM, s. m. Quelques chimistes se sont servi de ce mot pour signifier le plomb. *Voyez* Plomb. Saturne. Accib. Alabaric. (*M*)

AACH *ou* ACH, s. f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe, près de la source de l'Aach. *Long. 26. 57. lat. 47. 55.*

* AAGGI-DOGII, (*Géogr.*) montagne de l'Amasie en Turquie, sur les frontieres de Perse. Elle est fort haute & fort rude à monter; les passages en sont étroits: c'est pourtant par-là que passent les caravanes qui vont de Constantinople à Ispahan.

* AAGGI-SOU, (*Géogr.*) riviere de Perse, qui descend des montagnes voisines de la mer Caspienne, & va se perdre dans le lac Roumi à environ treize lieues de Tauris. Ses eaux sont d'une très-mauvaise qualité; c'est peut-être pourquoi il ne s'y trouve aucune sorte de poisson.

* AAG-HOLM, (*Géogr.*) autrement l'Isle d'Aag, petite isle de la côte de Norwege, à l'opposite d'une autre petite isle nommée Aan-Sire. *Lat. 58. 6.*

* AAHUS, s. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, capitale du comté d'Aahus. *Long. 24. 36. lat. 52. 10.*

* AAIN-CHARIN, (*Géogr.*) village de la Judée, à deux lieues de Jérusalem. Il tire son nom de la fontaine de Nephtoa qui en est proche. Ce lieu est remarquable par les ruines d'une ville de la Tribu de Juda, dont on ne sait pas le nom; par les débris d'une église & d'un monastere qui, selon la tradition populaire, étoient bâtis au même endroit où étoit la maison de Zacharie & d'Elisabeth, & où l'on montre encore une grotte fort fréquentée par les Pélerins, parce qu'ils croient que la Sainte Vierge y prononça le *Magnificat ;* enfin par le couvent de Saint Jean qui a une belle église dont l'autel magnifique est, dit-on, bâti sur l'endroit même où naquit Saint Jean-Baptiste.

* AAIN-EL-GINUM, (*Géogr. anc. Hist. de l'Idol.*) c'est-à-dire, *la fontaine des Idoles*, ville ancienne d'Afrique, dans la Province de Chaus, au Royaume de Fez. Elle étoit située dans une plaine entre plusieurs montagnes, sur le passage par lequel on va de Soffroi en Numidie. La tradition rapporte que les Africains encore idolâtres avoient aux environs de cette ville, auprès d'une fontaine, un temple où les personnes des deux sexes célébroient en certains temps des fêtes nocturnes, où les femmes s'abandonnoient dans l'obscurité aux hommes que le hazard leur donnoit, & que les enfans nés de ce commerce, réputé sacré, étoient élevés par les Prêtres de ce temple. C'est pourquoi celles qui y avoient passé la nuit n'approchoient point de leurs maris de toute l'année. Les Mahométans ont détruit ce temple. *Long. 14. 10. lat. sept. 32. 50.* suivant Ortelius qui, dans l'Atlas de Blaeu, nomme cette ville *Manlisnana*.

* AAIN-MARIAM, (*Géogr.*) ou *la fontaine de Marie*, ainsi nommée parce que l'on dit que la Vierge Marie y alloit puiser de l'eau lorsqu'elle demeuroit à Jérusalem. Elle est à deux cens pas du réservoir de Siloé, sur une voûte du mont Moria, d'où elle coule par un conduit souterrain. Les Mahométans vont s'y laver par dévotion.

* AAIN-TOGIAR, (*Géogr.*) ou *la fontaine des Marchands*, nom que les Arabes donnent aujourd'hui aux ruines d'une grande ville dans la Tribu de Zabulon, à une lieue du Tabor vers l'orient, sur lesquelles s'élevent une trentaine de maisons servant de retraite à des marchands qui s'y rendent pour y vendre diverses denrées & sur-tout des bestiaux. Au milieu de ces maisons il y a une belle fontaine. Ce lieu est le passage des caravanes qui vont & viennent d'Egypte & de Jérusalem à Damas; & tous les passans, Juifs, Chrétiens &

Turcs, y paient un tribut qui revient à vingt sous de France.

AAL, s. m. (*Histoire Nat. Botaniq.*) genre de plante peu connu, & dont il n'est fait mention dans aucun autre ouvrage que dans l'herbier de Rumphe. Cet auteur en distingue deux especes, dont il donne la description sans figures, au *chapitre 51e. de son troisieme volume des plantes d'Amboine, page 207.*

Premiere espece, AAL.

La premiere espece que Rumphe appelle *aalius angustifolia*, aal à feuilles étroites, est un arbre de moyenne grandeur, dont le tronc, qui a depuis neuf pouces jusqu'à un pied de diametre, est partagé en nombre de branches courtes qui lui forment une cime épaisse & arrondie. Son écorce est brune, lisse, comme hérissée, non pas d'épines, mais de tubercules obtus assez fréquens vers l'origine des branches. Ces branches sont couvertes de feuilles alternes rapprochées comme par faisceaux, & comparables à celles du bilimbi ou du pistachier, c'est-à-dire, pinnées ou rangées en ailerons avec une impaire, de figure elliptique, longues d'un pouce & demi à deux pouces, lisses, molles au toucher, verd foncé dessus, avec quelques nervures blanches, & glauques ou verd de mer en dessous.

De l'aisselle de chaque feuille sortent plusieurs boutons verds de fleurs qui toutes avortent, excepté une seule, laquelle par-là semble être femelle pendant que les autres sont mâles. Cette fleur est composée d'un petit calice entier, sans découpures, en forme de soucoupe, d'abord verd de pomme, ensuite rougeâtre, au centre duquel s'éleve un grain, c'est-à-dire, un disque en forme de pois, d'un beau rouge, un peu applati ou déprimé, & creusé d'une petite cavité en forme d'ombilic. C'est autour de ce disque que sont placées circulairement huit à dix graines noires, triangulaires, nues, assez semblables à celles de l'oseille, ou mieux encore à des portions de sphere.

Cet arbre, vu de loin, présente un coup-d'œil assez agréable, & par sa forme élégante & par la couleur rouge du disque de ses fleurs qui, persistant jusqu'à la maturité des fruits, se fait remarquer à travers la verdure de ses feuilles. Celles-ci noircissent en se séchant : elles sont sujettes à être rongées par des fourmis noires qui se rendent fréquemment sur cet arbre.

Qualités. L'écorce de l'*aal* est assez épaisse, succulente, & d'un beau rouge au dedans; elle a une saveur peu agréable ainsi que ses feuilles.

Usages. L'aubier de son bois est blanc, le cœur en est purpurin, assez solide, mais de peu de durée; on s'en sert néanmoins pour faire des montans aux portes des maisons à Amboine.

Deuxieme espece, MAHUMAHA.

L'*aal* à larges feuilles, nommé par Rumphe *aalius latifolia*, differe du premier en ce que ses feuilles sont deux à trois fois plus longues; ses fleurs n'ont pas le calice en soucoupe, & ses graines sont communément arrondies & non triangulaires. Son écorce est plus épaisse, plus succulente, & d'un rouge plus pâle, ainsi que son bois.

La premiere espece se plaît au milieu des arbrisseaux sur le rivage de la mer, au lieu que celle-ci ne se trouve que dans les forêts avancées dans le continent.

Le nom sous lequel ces deux arbres sont connus à Amboine est celui de *aal.* L'espece à larges feuilles s'appelle *zomboan-autan* en Malais; *eyhetu-eer* à Amboine, & plus communément *mahumaha*, c'est-à-dire, épice du sagou, à cause de son usage.

Usages. On ne fait pas grand cas du *mahumaha* à Amboine, néanmoins on emploie son écorce pour donner au vin de sagou un goût aromatique avec un peu de couleur, en la faisant infuser dedans, au défaut des autres écorces qui sont ordinairement préférées pour cet effet.

Remarques. Par les caracteres indiqués dans la description de ces deux arbres, il est facile de voir qu'ils sont différens de tous ceux qui sont parvenus jusqu'ici à la connoissance des Botanistes, & qu'ils doivent former un genre voisin du *fagara* dans la famille des anones dont on sait que la plupart des arbres ont l'écorce aromatique. (*M.* ADANSON.

AALHEIDE, (*Géogr.*) grande étendue de terrein ſtérile en Danemarck, dans la Province de Jutland, entre Skine & Kolding. Si cet endroit eſt remarquable, c'eſt pour n'avoir encore pu être fertiliſé comme les autres parties du Jutland, qui, toutes à-peu-près couvertes de bruyeres ou de marais, n'en récompenſent pas moins par leur produit, l'induſtrie & le travail des habitans qui les cultivent. (*D. G.*)

* AAM, ſ. meſure des liquides, en uſage à Amſterdam : elle contient environ ſoixante-trois livres, poids de marc.

* AAMA, (*Géogr.*) Province de Barbarie, à quinze journées de Tunis. L'entrée de cette Province eſt une longue digue fort étroite, conſtruite entre deux rivieres nommées les mers de Pharaon, dont le ſable mouvant couvre quelquefois la digue : ce qui la rend difficile à diſtinguer, & augmente le danger pour le voyageur.

* AANSIRE, (*Géogr.*) petite iſle de la côte de Norwege, vis-à-vis de l'iſle d'Aagholm, au nord-oueſt de l'embouchure du Lande-Wan, vers les 58^{d}. 7^{l} *de latitude ſeptentrionale.*

* AAR, ſ. grande riviere qui a ſa ſource proche de celle du Rhin, au mont de la Fourche, & qui traverſe la Suiſſe depuis les confins du Valais juſqu'à la Suabe.

* AAR, ſ. riviere d'Allemagne qui a ſa ſource dans l'Eiſſel, & qui ſe jette dans le Rhin près de Lintz.

* AAR, (*Géogr.*) iſle de la mer Baltique, appartenante au Danemarck. Elle eſt peu conſidérable & n'a point de ville, mais ſeulement quelques villages. Elle ſe trouve entre les iſles de Fune, de Langerland & d'Alſen.

* AARACK, (*Géogr.*) ville de Perſe, placée dans l'Hircanie par Duval.

* AARASSO, (*Géogr.*) ancienne ville d'Aſie, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un village de la Natolie ſur la Méditerranée.

* AARDALFFIOERD, en latin *Sinus Aardalius*, (*Géogr.*) golfe de l'océan ſeptentrional, ſur les côtes du gouvernement de Berghen, en Norwege.

AARON, (*Hiſt. Sacr.*) premier grand-prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte trois ans avant Moyſe ſon frere, l'an du monde 2430, & avant Jeſus-Chriſt 1574, ſuivant l'ere vulgaire. Ceux qui veulent donner quelque ſignification particuliere au nom d'Aaron, le tirent d'un mot chaldaïque qui ſignifie *élever*, & le traduiſent par *montagne* ou *montagnard* (*mons ſive montanus*) ou même par *montagne forte*. Quoi qu'il en ſoit, Moyſe ayant été choiſi de Dieu pour délivrer les Iſraélites de la ſervitude d'Egypte, Aaron le ſeconda dans l'exécution de ce grand deſſein, l'accompagna par-tout, & eut beaucoup de part à tout ce qu'il fit pour cette délivrance. Comme Moyſe étoit begue, Aaron portoit pour lui la parole, ſoit au peuple, ſoit au roi Pharaon : auſſi l'écriture l'appelle-t-elle le prophete de Moyſe & ſon interprete. Sa verge miraculeuſe opéra quantité de merveilles en Egypte. Après le paſſage de la mer Rouge, Aaron fut déſigné de Dieu pour être ſouverain ſacrificateur des Juifs, lui & ſes fils à perpétuité. Lorſque les Iſraélites furent nourris de manne dans le déſert, il en recueillit dans un vaſe qu'il mit depuis dans le tabernacle. Les Amalécites attaquerent les Hébreux : pendant que Joſué les combattoit, Aaron ſoutint avec Hur les mains de Moyſe élevées en haut pour le ſuccès de la bataille. Moyſe étoit ſur le ſommet du mont Sinaï pour recevoir la loi du Seigneur ; le peuple ennuyé de ſa longue abſence s'adreſſa tumultuairement à Aaron, & lui dit : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous ; car pour ce Moyſe qui nous a tirés de l'Egypte, nous ne ſavons ce qu'il eſt devenu. Aaron troublé ſans doute & intimidé par la réſolution de ce peuple mutiné, eut la criminelle complaiſance de ſe rendre à ſes cris. Il dit aux Iſraélites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent ; il les jeta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Egyptiens adoroient, & que la plupart des Hébreux avoient auſſi adoré en Egypte. Moyſe deſcendit de la montagne, &, tranſporté d'une ſainte indignation, il reprocha au peuple ſon idolâtrie, & à Aaron ſa coupable foibleſſe. Celui-ci s'excuſa en rejetant la faute ſur les importunités du peuple, s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conſerva le ſacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moyſe le

consacra avec l'onction sainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de sa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar, furent faits prêtres en même temps; mais bientôt les deux ainés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par celui du ciel.

Cependant Aaron & Marie sa sœur, transportés d'une basse jalousie, murmurerent contre Moyse. Marie fut frappée de lepre. Aaron reconnut son injustice, en demanda pardon & l'obtint avec la guérison de sa sœur. Coré voulut lui disputer la souveraine sacrificature, sous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui. Dieu confondit les prétentions de cet audacieux. Deux cens cinquante Lévites, complices de Coré, eurent la hardiesse de vouloir offrir de leur chef l'encens au Seigneur; un feu subit sortit du tabernacle & consuma ces téméraires. Ce prodige terrible fait murmurer le peuple contre Moyse & Aaron; de nouvelles flammes s'élancent du sein de la terre & dévorent une partie des murmurateurs, & le reste n'échappe à la vengeance du ciel, que par l'intercession d'Aaron. Enfin pour que le grand-prêtre ne rencontrât plus d'opposition dans l'exercice du sacerdoce, Dieu jugea à propos de lui en confirmer la possession par un nouveau miracle. Aaron & les chefs de chaque tribu reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit dessus. Ces verges devoient être mises dans le tabernacle, & y rester jusqu'au lendemain, la souveraine sacrificature devant être déférée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La chose ayant été exécutée, la verge d'Aaron se trouva, le matin du jour suivant, couverte de feuilles, de boutons & d'amandes. Depuis ce moment, Aaron exerça paisiblement sa charge. Il n'entra point dans la terre promise, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moyse témoigna lorsque le Seigneur lui dit de frapper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une source d'eau. Aaron avoit épousé Elisabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils dont j'ai parlé ci-dessus. Les deux derniers continuerent la race des grands-prêtres en Israël. Aaron reçut ordre de Dieu de se dépouiller de son vivant de sa dignité & des habits sacerdotaux, pour en revêtir Eléazar son fils, désigné son successeur; ce qu'il fit en présence de tout le peuple, avec beaucoup de solemnité, sur la montagne de Hor, au pied de laquelle les Hébreux étoient campés à Mosera; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquieme mois de la quarantieme année après la sortie d'Egypte. *Exod. chap. v. vij. & suiv. Levit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. ch. x.* Flav. Jos. *Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

L'auteur de l'ecclésiastique fait l'éloge d'Aaron à-peu-près en ces termes: « Le » Seigneur a élevé Aaron frere de Moyse, » & a fait avec lui une alliance éternelle. » Il lui a donné le sacerdoce de son peuple, » & l'a comblé de bonheur & de gloire. » Il l'a ceint d'une ceinture d'honneur, l'a » revêtu d'une robe de gloire, & l'a cou- » ronné de vertu & de majesté. Il lui a » donné la robe traînante & l'éphod: il a » mis autour de cette robe un grand nombre » de sonnettes d'or, pour annoncer sa mar- » che aux enfans de son peuple. Il lui a » donné un vêtement saint, tissu d'or & de » pourpre, garni de douze pierres gravées » par un excellent Lapidaire, pour lui rap- » peller le souvenir des douze tribus d'Is- » raël. Une couronne d'or étoit sur sa tiare, » & sur cette couronne la sainteté du Sei- » gneur, sa gloire & sa grandeur. Jamais il » n'y eut de vêtement si magnifique que » celui du grand-prêtre Aaron; nul étranger » ne s'en est revêtu. Cet honneur a été ré- » servé à ses fils & aux enfans de ses fils, » dans la suite des âges. Ses sacrifices étoient » consumés par le feu deux fois par jour. » Moyse le consacra, & lui donna l'onction » sainte qui fut comme le gage de l'alliance » que Dieu fit avec lui & avec sa postérité, » pour exercer le sacerdoce. Il le choisit entre » tous les vivans pour lui offrir les sacrifices, » l'encens & la bonne odeur, le rendre » propice à son peuple, faire observer ses » préceptes, ses volontés & son alliance; » enseigner à Jacob ses ordonnances, & don- » ner à Israël l'intelligence de la loi. Les en- » vieux se sont élevés contre lui dans le dé- » sert; les complices de Dathan & d'Abiron, » & la faction furieuse de Coré ont été

» jaloux de son élévation. Le Seigneur les » vit, & le feu de sa colere les dévora. » Dieu augmenta encore la gloire d'Aaron, » en lui donnant pour héritage les prémices » des fruits de la terre, & les sacrifices of- » ferts au Seigneur. Mais il ne doit point » hériter de la terre des nations, parce que » le Seigneur est lui-même son héritage ». *Eccles. chap. xlv. ℣ 7. & suiv.*

L'Apôtre S. Paul fait la comparaison du sacerdoce d'Aaron avec celui de Jesus-Christ & de la loi nouvelle, pour faire voir la supériorité du sacerdoce nouveau sur l'ancien. *Epître aux Hébreux, chap. v. — x.*

« Ceux qui ont recherché avec plus de » soin les rapports de ressemblance que » l'histoire sacrée fournit, comparée avec la » fable, remarquent plusieurs traits de con- » formité entre Aaron & Mercure. Ce faux » dieu étoit, dit-on, Egyptien, enfant du » Nil, pasteur, dieu des pasteurs, des voya- » geurs & des marchands, messager & in- » terprete des dieux : on le dépeint avec » une verge miraculeuse, entortillée de ser- » pens; on lui attribue une science extraor- » dinaire, le don de prédire l'avenir & » d'interpréter les songes; on l'adore comme » le dieu des chemins, des maisons, des » voleurs, des joueurs d'instrumens; on » lui attribue l'invention de la lyre.

» Aaron étoit né en Egypte, avoit fait, » comme ses peres, le métier de pasteur; » étoit avec Moyse son frere à la tête du » peuple d'Israël, qui étoit une nation de » voyageurs dans le désert. Il fut établi par » Dieu même pour être la langue & l'inter- » prete de Moyse, & le messager de Dieu » envers Pharaon & les Egyptiens. Le ca- » ducée de Mercure environné de serpens, » désigne la verge miraculeuse qu'Aaron » jeta devant Pharaon, & qui fut changée » en serpent. Ce caducée, miraculeux ins- » trument de mille merveilles, ne repré- » sente qu'imparfaitement le nombre des » miracles opérés dans l'Egypte & dans le » désert par le moyen de la verge de » Moyse, que ce législateur mit entre les » mains de son frere. Les dons de science » & de prophétie attribués à Mercure sont » le symbole des faveurs que Dieu avoit » faites à Aaron, & qu'il communiqua » même à ses successeurs dans le souverain » pontificat, à qui il accorda le privilege de » porter l'urim & thummim, qui étoit » comme un oracle toujours présent dans » Israël. La lyre, la flûte, les instrumens » de musique, les trompettes sacrées étoient » le partage des prêtres & des lévites Israé- » lites. Il étoit réservé à eux seuls de s'en » servir dans le temple & dans les assem- » blées de religion. Le vol prétendu que les » Hébreux, prêts à se mettre en voyage, » firent aux Egyptiens de ce qu'ils avoient » de plus précieux, a pu contribuer à con- » fondre Aaron avec Mercure, le dieu des » chemins & des voleurs. Mercure conduit » les morts aux enfers, & les en tire quand » il plaît aux dieux. Aaron & Moyse con- » duisirent les Hébreux dans le lit de la mer » Rouge, & les en tirerent miraculeusement » comme du tombeau. Coré, Dathan & » Abiron, engloutis dans la terre avec toute » leur faction, à l'occasion de leur révolte » contre Aaron, peuvent encore avoir oc- » casioné ce qu'on dit de Mercure. Enfin » Mercure, dieu de l'éloquence, est figuré » par Aaron dont il est dit : *Je sais qu'Aaron* » *votre frere est homme éloquent, il viendra* » *au devant de vous, parlez-lui, & mettez* » *mes paroles dans sa bouche : je serai dans* » *votre bouche & dans la sienne, il parlera* » *avec vous au peuple, & il sera votre* » *bouche*, ou votre interprete. (*Exod. iv,* » *14, 15, 16*) ». Calmet, *Dict. de la Bible, au mot* AARON.

AARON, (*Iconol. Antiq.*) est représenté habillé en grand-prêtre, couvert d'une tiare, espece de bonnet rond & élevé, tenant en main un encensoir ou une baguette.

AARON-RASHID, (*Hist. des Arabes.*) vingt-cinquieme Calife. Aaron, plus connu sous le nom de Rashid, étoit fils de Mahadi, calife Abbasside. Son pere, qui démêla la supériorité de ses talens, le déclara son successeur au préjudice de son fils ainé, l'an de l'hegire cent soixante-dix; mais Aaron respectant le droit de la nature, refusa une dignité qu'il regardoit comme une usurpation, & se trouvant auprès de son pere au moment de sa mort, il obligea tous les grands à prêter serment de fidélité à son frere Hahi-Musa. Le nouveau calife fut insensible à un si grand bienfait. Plus Aaron avoit été généreux, plus il parut redoutable.

Les tyrans croient avoir tout à craindre de ceux dont la modération eſt une cenſure de leurs mœurs. Muſa, pour éloigner du trone ſon frere, déclara ſon fils héritier du califat : c'étoit un attentat contre la loi qui déféroit le ſceptre au plus âgé de la famille. Cette injuſtice ſcandaliſa tous les zélés muſulmans. Muſa crut devoir étouffer tous les murmures dans le ſang de ſon frere & de ſes partiſans, & donna l'ordre de les étrangler. La mere de ces deux princes, irritée contre ſon ainé qui la laiſſoit languir ſans pouvoir, réſolut de s'en défaire, & ſon deſſein fut exécuté le jour même qu'Aaron devoit être étranglé. Les habitans de Bagdat proclamerent auſſi-tôt Aaron qui ſignala les premiers jours de ſon regne par une victoire ſur les Grecs commandés par Diogene. La flotte des chrétiens fut auſſi coulée à fond, avec les troupes de débarquement qu'elle portoit pour faire la conquête de l'iſle de Chypre. Ce furent là les préludes de ſon regne triomphant. Les Alides exciterent de nouveaux troubles. Le chef de cette famille ſe fit proclamer calife : tous les dévots ſe rangerent ſous ſes enſeignes, & reconnurent pour maître le deſcendant de leur prophete ; mais comme ils étoient plus propres à prier qu'à combattre, leur chef ſentit le danger de ſon entrepriſe ; & ſéduit par les promeſſes du général d'Aaron, il déſarma, & ſe rendit à des conditions honorables. On dit qu'étant arrivé à Bagdat, il fut décapité, au lieu d'y jouir de la conſidération qu'on lui avoit fait eſpérer. D'autres aſſurent qu'il y fut traité honorablement ; & cette aſſertion eſt d'autant plus probable, qu'Aaron fut le prince le plus généreux de ſon ſiecle : & puiſqu'il laiſſa vivre dix-huit enfans mâles qui ſurvécurent à ce prince Alide, il eſt à préſumer qu'il épargna le pere.

Nicephore, à ſon avénement à l'empire de Conſtantinople, lui écrivit une lettre inſolente, pour le ſommer de lui reſtituer les tributs qu'il avoit exigés de l'impératrice Irene. Le calife, au lieu de lui répondre, ſe mit à la tête d'une nombreuſe armée, dévaſta tous les lieux de ſon paſſage ; & après s'être emparé d'Héraclée, il s'avança juſqu'aux portes de Conſtantinople. Nicephore étonné de ſes progrès rapides, détourna le fléau dont il alloit être frappé, en achetant la paix par un nouvel impôt beaucoup plus conſidérable que le premier. Cet empereur lui envoya de riches préſens, & entr'autres pluſieurs épées dont le calife fit l'eſſai en préſence des ambaſſadeurs Grecs ; il les coupa toutes avec ſon cimeterre ; & alors ſe tournant vers les ambaſſadeurs, il leur dit : Rapportez à votre maître ce que vous venez de voir, pour le convaincre que ſes armes ne réſiſteront jamais aux miennes. Je pourrois encore lui faire don de mon cimeterre ; mais il lui faudroit mon bras pour s'en ſervir. Du tumulte de ſon camp il préſidoit à la police des provinces. Deſpote ſans être tyran, il dépoſoit ſur le moindre ſoupçon les gouverneurs, qui recevoient leurs arrêts ſans murmurer. Il n'accordoit rien à l'importunité de la ſollicitation ; & plein de diſcernement dans le choix de ſes agens, il falloit être digne des places pour les occuper. Il confia le gouvernement de l'Afrique occidentale à Ibrahim, fils d'Aglab ; & ce fut l'origine de la dynaſtie des Aglabetes qui, ſous les regnes ſuivans, ſe rendit indépendante.

Aaron fit ſervir la religion à la politique ; & perſuadé qu'on réuſſit mieux à captiver les hommes en careſſant leurs préjugés qu'en éclairant leur raiſon, il s'aſſujettit à toutes les pratiques qui ſemblent ne convenir qu'à des hommes crédules & bornés. Il conſulta les docteurs pour ſavoir s'il pouvoit ſe diſpenſer de faire à pied le pélerinage de la Meque ; ils prononcerent gravement que c'étoit une obligation qu'il s'étoit impoſée par un vœu. Docile à leur déciſion, il fait de grands préparatifs pour ennoblir cette cérémonie. Sa marche reſſembloit à une pompe triomphale : les peuples s'empreſſoient en foule ſur ſon paſſage, tous les chemins étoient couverts de riches tapis, & la terre ſembloit par-tout produire des parfums & des fleurs. Il fit pendant ſa vie ce pélerinage neuf fois, & toujours avec la même magnificence. Cet exemple devenoit une obligation pour ſes ſucceſſeurs ; mais ne voulant pas le faire avec moins d'éclat, ils aimerent mieux ſe diſpenſer de ce pélerinage, que d'épuiſer leurs tréſors par un faſte inutile. Les califes étoient toujours en guerre avec les empereurs de Conſtantinople, & les traités étoient enfreints

aussi-tôt que jurés. Aaron, pour se ménager l'alliance de Charlemagne, lui envoya de magnifiques présens, & un ambassadeur qui fut reçu avec de grandes distinctions entre Verceil & Ivrée. Tandis qu'il s'occupoit des prospérités de son peuple, un fameux rebelle fit soulever le Khorasan. Le calife s'y transporta avec une puissante armée. La mort l'enleva sur sa route à l'âge de quarante-six ans, dont il avoit régné vingt-trois. Il mourut l'an de l'hegire 193, emportant dans le tombeau l'amour & les regrets de son peuple. Ce calife étoit d'une taille haute & réguliere; sa démarche étoit majestueuse; sa physionomie intéressante étoit l'image de son ame tendre & compatissante : doux & affable avec dignité, il inspiroit également le respect & la confiance. Quoiqu'il s'élevât au dessus des préjugés populaires, il se livroit par politique à des saillies de dévotion qui sembloient le rapprocher des hommes vulgaires. Il consacroit plusieurs heures de la journée à la priere, qu'il faisoit avec des inclinations bizarres qui plaisent toujours à la multitude. Libéral envers les pauvres, il leur faisoit distribuer chaque jour mille drachmes. Quoiqu'il se pliât à toutes les pratiques minutieuses de la religion, son esprit s'élevoit aux plus grandes choses. Ami de tous les arts, il les cultivoit avec succès : sa cour rassembloit les savans de toutes les nations : il avoit un amour de prédilection pour les poëtes, & il excelloit lui-même à faire des vers. Toutes les fois qu'il marchoit à quelque expédition, il se faisoit accompagner de cent hommes de lettres, avec lesquels il se délassoit de la fatigue des affaires. Ennemi de la flatterie, il souffroit qu'on lui parlât avec liberté. Un jour qu'il se faisoit expliquer un passage de Malec sur les devoirs de l'homme, il ordonna de fermer la porte de la chambre, pour n'être point interrompu dans cette lecture. Le docteur chargé de faire l'explication, lui dit : Ordonnez plutôt d'ouvrir toutes les portes. La lecture est inutile aux princes, si leurs peuples n'en profitent avec eux : maxime bien opposée à la politique barbare de laisser croupir les peuples dans une ignorance brutale, sous prétexte de les tenir dans une humiliante dépendance. Un jour que ce calife marchoit à la tête de son armée, une femme lui porta ses plaintes contre des soldats qui avoient pillé ses possessions. Aaron lui répond : N'as-tu pas lu dans l'Alcoran que les princes désolent tous les lieux par où passent leurs armées. La femme lui répliqua : J'ai lu dans le même livre que les maisons des princes seront détruites à cause de leurs injustices. Le calife ne fut point scandalisé de cette réponse hardie, & il ordonna de réparer le dommage. Ce fut sous son regne que parut à Bagdat un fou qui s'imaginoit être Dieu. Aaron voulant examiner par lui-même s'il étoit imposteur ou réellement fou, le fit venir à sa cour, & lui dit : On me présenta l'autre jour un imposteur qui contrefaisoit le fou, & qui vouloit passer pour l'envoyé de Dieu : je crus devoir le punir de son audace sacrilege, j'ordonnai de lui faire son procès, & il fut condamné à perdre la tête. Le fou lui répondit : Calife, vous vous êtes comporté comme le plus fidele de mes serviteurs; je n'avois point accordé le don de prophétie à ce misérable, & il n'avoit aucune mission de ma part. Cette réponse fit connoître qu'il étoit véritablement fou, & le calife lui témoigna beaucoup de vénération. Les Musulmans ont pour principe que celui dont la raison est égarée, ne dit jamais rien que de vrai, parce que c'est Dieu qui parle en lui; ainsi ils le réverent comme le sanctuaire de la divinité. C'est par cette persuasion que s'est établi le proverbe que les fous & les enfans prophétisent. (*T—N.*)

* AA *ou* AAS, f. *ou* Fontaine des Arquebusades. Source d'eau vive dans le Béarn, surnommée des *Arquebusades*, par la propriété qu'on lui attribue de soulager ceux qui ont reçu quelque coup de feu.

* AAS *ou* AASA, Fort de Norwege dans le Bailliage d'Aggerhus.

AATENARCHEDDE, f. m. (*Hist. Nat. Bot.*) nom Malabare d'une espece d'arbrisseau du genre du *mandaru*, dans la famille des plantes légumineuses. Nous ne le connoissons que par Plukenet, qui le décrit très-briévement sous le nom de *mandaru maderaspatense, foliis firmioribus, parvis, bisulcis, glabritie splendentibus, ad surculum densiùs stipatis;* c'est-à-dire,

mandaru de Madras, à petites feuilles fendues, plus fermes que dans les autres especes, plus lisses, plus luisantes, & plus rapprochées. Cet auteur en a donné une figure passable, mais incomplette, sans fleurs & sans fruits, à la planche 44 de sa *Phytographie*, n°. 6. M. Linné a appellé, après Plumier, du nom du célebre botaniste Bauhin, *bauhinia* ce genre de plante auquel nous pensons qu'il faut rendre son ancien nom *mandaru*. (*M. ADANSON.*)

* AATTER, (*Géogr.*) contrée de l'Arabie Heureuse, au royaume d'Yemen, sur la mer Rouge. Elle a pour capitale la ville d'Alkin. Ce pays, qui peut avoir sept journées de long sur quatre de large, est situé vers le *dix-huitieme degré de latitude septentrionale*.

* AAVORA, s. m. (*Botanique*) fruit d'un palmier fort haut & épineux, commun en Afrique & en Amérique. Il renferme une amande blanche à laquelle on attribue la vertu d'arrêter le flux de ventre lorsqu'on en mange une certaine quantité.

* AAZIR, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuse, suivant quelques Géographes qui la placent dans le pays de Baharim, à deux lieues nord-ouest de la ville d'Hemz.

A B

AB, s. m. onzieme mois de l'année civile des Hébreux, & le cinquieme de leur année ecclésiastique, qui commence au mois de Nisan. Le mot *ab* répond à la Lune de Juillet, c'est-à-dire, à une partie de notre mois du même nom & au commencement d'Août. Il a trente jours. Les Juifs jeûnerent le premier jour de ce mois, à cause de la mort d'Aaron, & le neuvieme, parce qu'à pareil jour le temple de Salomon fût brûlé par les Chaldéens; & qu'ensuite le second temple bâti depuis la captivité, fut brûlé par les Romains. Les Juifs croient que ce fut le même jour que les envoyés qui avoient parcouru la terre de Chanaan, étant revenus au camp, engagerent le peuple dans la révolte. Ils jeûnent aussi ce jour-là en mémoire de la défense que leur fit l'empereur Adrien de demeurer dans la Judée, & de regarder même de loin Jérusalem, pour en déplorer la ruine. Le dix-huitieme jour du même mois, ils jeûnent à cause que la lampe qui étoit dans le sanctuaire, se trouva éteinte cette nuit, du temps d'Achaz. *Diction. de la Bibl. tom. 1. pag. 5.*

Les Juifs qui étoient attentifs à conserver la mémoire de tout ce qui leur arrivoit, avoient encore un jeûne dont parle le prophete Zacharie, institué en mémoire & en expiation du murmure des Israélites dans le désert, lorsque Moyse eut envoyé de Cadesbarné des espions dans la terre promise. Les Juifs disent aussi que dans ce mois les deux temples ont été ruinés, & que leur grande synagogue d'Alexandrie fut dispersée. L'on a remarqué que dans ce même mois ils avoient autrefois été chassés de France, d'Angleterre & d'Espagne. (*G*)

AB, s. m. en langue Syriaque est le nom du dernier mois de l'été. Le premier jour de ce mois est nommé dans leur calendrier *Saum-Miriam*, le jeûne de Notre-Dame; parce que les Chrétiens d'orient jeûnoient depuis ce jour jusqu'au quinze du même mois, qu'ils nommoient *Fathr-Miriam*, la cessation du jeûne de Notre-Dame. *D'Herbelot, Bib. Orientale.* (*G*)

AB, s. m. en Hébreu signifie *pere*; d'où les Chaldéens & les Syriens ont fait *abba*, les Grecs *abbas*, conservé par les Latins; d'où nous avons formé le nom d'*Abbé*. S. Marc & S. Paul ont employé le mot syriaque ou chaldaïque *abba*, pour signifier *pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les synagogues & dans les premieres assemblées des Chrétiens. C'est pourquoi *abba pater* dans le 14^e^. chap. de S. Marc, & dans le 8^e^. de S. Paul aux Romains, n'est que le même mot expliqué, comme s'ils disoient *abba*, c'est-à-dire, *mon pere*. Car, comme le remarque S. Jerôme dans son Commentaire sur le IV chap. de l'Epître aux Galates, les Apôtres & les Evangélistes ont quelquefois employé dans leurs écrits des mots syriaques, qu'ils interprétoient ensuite en Grec, parce qu'ils écrivoient dans cette derniere langue. Ainsi ils ont dit *Bartimée*, *fils de Timée*; *aser*, *richesses*; où *fils de Timée* & *richesses* ne sont que la version pure des mots qui les précedent. Le nom d'*abba* en syriaque,

qui signifioit un pere naturel, a été pris ensuite pour signifier un personnage à qui l'on voueroit le même respect & la même affection qu'à un pere naturel. Les docteurs Juifs prenoient ce titre par orgueil; ce qui fait dire à Jesus-Christ dans S. Matthieu, chap. 23. *N'appellez personne sur la terre votre pere, parce que vous n'avez qu'un pere qui est dans le ciel.* Les Chrétiens ont donné communément le nom d'*Abbé* aux supérieurs des monasteres. *Voyez* ABBÉ. (*G*)

* ABA, s. (*Géogr.*) ville de la Phocide, bâtie par les Abantes, peuple sorti de Thrace, nommée Aba d'Abas leur chef, & ruinée à ce que prétendent quelques-uns, par Xercès.

* ABA, (*Géogr.*) haute montagne de la grande Arménie, à douze milles de Symira aujourd'hui Erzerum. L'Euphrate y a sa source, selon Strabon, aussi-bien que l'Araxe. Cette montagne porte différens noms chez les auteurs, tant anciens que modernes, qui en ont parlé. Ils la nomment *Abos*, *Abus*, *Achos*, *Paryardes*, *Paryadris*, *Pyradria*, *Capotes*, *Leprus*, *Garamas*, *Chielder*. Les habitans la nomment aujourd'hui *Caicol*. Strabon la place entre *75 & 77 degrés de longitude*, & *43, 21 & 42 degrés de latitude septentrionale.*

* ABAB, s. m. (*Hist. moderne.*) C'est le nom des matelots que le Turc leve dans son empire, lorsque les esclaves lui manquent pour le service de la marine. Vingt familles fournissent un *abab* qui est soudoyé par les dix-neuf dont il n'est pas. Sa paie est d'environ cinq cens livres par an.

* ABABA, (*Géogr.*) riviere de Thessalie. On croit que c'est le Pénée des anciens.

* ABABIL & ABABILO, s. m. (*Religion Mahométane.*) oiseau vrai ou fabuleux dont il est parlé dans la théologie mahométane.

* ABABRUPTO, (*Littérature.*) expression latine qui a passé dans notre langue, & y a conservé sa signification originelle, *brusquement*. On disoit autrefois *ababrute*, qui signifioit la même chose.

* ABACA, (*Géogr.*) isle d'Asie, l'une des Philippines.

§ ABACA, s. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) nom corrompu qui ne se lit que dans le Dictionnaire du commerce. On sait aujourd'hui que cette plante est une espece de bananier, *musa*, appellé *coffo* dans les Indes, & particuliérement à l'isle Ternate où on l'emploie pour faire du fil & des étoffes, comme l'on fait avec le chanvre en Europe. *Voyez* COFFO, (*M. ADANSON.*)

* ABACARES, s. m. pl. (*Géogr.*) peuples de l'Amérique méridionale, peu connus, qui habitent les deux bords de la riviere de Madere. Leur pays est à *320 degrés de longitude*, & *10 degrés de lat. septentrionale.*

ABACATUAIA, s. m. (*Hist. Nat. Ichthyologie.*) poisson d'un nouveau genre, ainsi nommé au Bresil, au rapport de Marcgrave qui en fait une courte description dans son *Histoire du Bresil, liv. IV. ch. 2.* Jonston en donne, d'après cet auteur, une figure passable au n°. 2 de la planche 37 de son *Histoire naturelle des poissons.* Les Portugais l'appellent *peixe-gallo*, c'est-à-dire, *poisson-coq.* Willougby & Ray le décrivent sous le nom de *gallus marinus*, *seu faber indicus;* Artedi & M. Linné, sous celui de *zeus caudâ bifurcâ.* C'est par corruption que quelques auteurs écrivent *abucatuaja.*

Ce poisson a à-peu-près la grandeur & la forme applatie de la limande & de la plie: la bouche petite, arrondie, sans dents: les yeux noirs, un de chaque côté, entourés d'un cercle argentin; cinq nageoires dont une dorsale: une anale, c'est-à-dire, derriere l'anus, toutes deux prolongées jusqu'à la queue qui est fourchue, & deux pectorales de médiocre grandeur. Deux filets qui prennent leur origine sous le ventre, un peu au devant des nageoires pectorales, & qui s'étendent jusqu'au bout de la queue, forment les deux nageoires ventrales, de sorte que ce poisson a sept nageoires en tout, comme les autres poissons de sa famille, quoique Marcgrave ne lui en attribue que cinq. Sa peau est lisse, unie, sans écailles, très-luisante, de couleur argentine, excepté les deux fils des nageoires pectorales & celui de la nageoire dorsale qui atteint, comme eux, jusqu'aux bouts de la queue; ces trois filets sont noirs. Cette derniere remarque de Marcgrave nous prouve que le premier rayon de la nageoire

dorsale de ce poisson, qui est dessiné roide comme une épine dans la figure de Jonston, n'est qu'un filet très-souple. Ce poisson se mange au Bresil & a la chair d'un très-bon goût.

Remarque. On peut juger par cette description que l'*abacatuaia* fait un genre particulier de poisson qui doit être placé dans la famille des maquereaux près de la carangue, dont le nom est corrompu ou dérivé de celui d'*oarangal* que lui donnent les Negres au Sénégal. Ce poisson a donc été rapporté contre nature, par Artedi & par M. Linné, son copiste, dans le genre du *zeus* ou *faber* de Pline, qui a les nageoires épineuses, la queue ronde, le corps écailleux, &c. & qui vient plus naturellement dans la famille des goujons & des boulerots, lesquels portent les mêmes caracteres.

Deuxieme espece. Jonston nous apprend que dans l'histoire de l'Amérique les Hollandois citent, sous le nom d'*awah-kattoe* ou de *iawke*, une seconde espece de poisson de ce genre un peu différente de la premiere. Celle-ci est de Surinam.

Troisieme espece. L'*ican-kapelle*, figuré par Ruysch au n°. 7 de la planche IX des *poissons d'Amboine*, est une troisieme espece de ce genre, laquelle ne differe de la premiere que par sa grandeur qui ne va guere au delà de quatre à cinq pouces, & par trois bandes colorées qu'il porte sur chacun de ses côtés entre les yeux & les nageoires pectorales; du reste, suivant la remarque de Ray, page 99 de son *Synopsis*, ce poisson n'a aucun des piquans que Jonston lui attribue. (*M.* ADANSON.)

* ABACENE, s. f. *Abacæna*, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans la Médie, suivant Ptolomée. L'anonyme de Ravenne écrit *Abacagna. Long. 93. 30. Lat. 36.*

* ABACENE, s. f. *Abacæna*, (*Géogr.*) ville d'Asie, que Pline met dans la Carie.

* *ABACÆNUM*, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg appellé *Tripio.*

* ABACH, s. petite ville d'Allemagne dans la basse Baviere, que quelques auteurs donnent pour le château d'Abaude. *Long. 29. 40. lat. 48. 52.*

ABACO, s. m. Quelques anciens auteurs se servent de ce mot, pour dire l'*Arithmétique.* Les Italiens s'en servent aussi dans le même sens. *Voyez* ABAQUE & ARITHMÉTIQUE. (*O*)

* ABACOA, s. Isle de l'Amérique septentrionale, l'une des Lucayes.

* ABACOT, s. m. nom de l'ancienne parure de tête des rois d'Angleterre; sa partie supérieure formoit une double couronne. *Voyez* DYCHE.

* ABACOVRE, (*Géogr.*) montagne de l'Arabie Heureuse, appellée aussi *Azira.* C'est le passage pour aller par terre à Aden; aussi est-il défendu par deux forteresses. Quand on est sur le sommet de la montagne, on découvre cette fameuse ville dans la plaine.

* ABADA, s. m. c'est, dit-on, un animal qui se trouve sur la côte méridionale de Bengale, qui a deux cornes, l'une sur le front, l'autre sur la nuque du cou; qui est de la grosseur d'un poulain de deux ans, & qui a la queue d'un bœuf, mais un peu moins longue; le crin & la tête d'un cheval, mais le crin plus épais & plus rude, & la tête plus plate & plus courte, les piés du cerf, fendus, mais plus gros. On ajoute que de ces deux cornes, celle du front est longue de trois ou quatre piés, mince, de l'épaisseur de la jambe humaine vers la racine; qu'elle est aiguë par la pointe, & droite dans la jeunesse de l'animal, mais qu'elle se recourbe en devant; & que celle de la nuque du cou est plus courte & plus plate. Les Negres le tuent pour lui enlever ses cornes, qu'ils regardent comme un spécifique, non dans plusieurs maladies, ainsi qu'on lit dans quelques auteurs, mais en général contre les venins & les poisons. Il y auroit de la témérité sur une pareille description à douter que l'*abada* ne soit un animal réel. On sait aujourd'hui que ce nom a été employé de tout temps dans le royaume de Bengale, à Patana, à Java, &c. pour désigner le rhinocéros; ainsi la description incertaine & chancelante que Vallisneri a faite sous ce nom, sans pouvoir en faire l'application, doit être rapportée entiérement à cet animal. *Voyez* RHINOCÉROS, *dans ce Dict.; dans le Dict. des Animaux ;* & *celui d'Hist. Nat.* par M. Valmont de Bomare. (*M.* ADANSON.) *Voyez* VALLISNERI, *tom. III. p. 367.*

* ABADAN & ABBADAN, (*Géogr.*) ville de l'Iraque Babylonienne, à l'embouchure du Tigre, ſur le golfe Perſique, à une journée & demie de Baſſora. *Long.* 67.

* ABADDON, ſ. m. vient d'*abad*, perte. C'eſt le nom que S. Jean donne dans l'apocalypſe au roi des ſauterelles, à l'ange de l'abyme, à l'ange exterminateur.

ABADIR *ou* ABADDIR, ſ. m. mot compoſé de deux termes Phéniciens. Il ſignifie *pere magnifique*, titre que les Carthaginois donnoient *aux dieux du premier ordre*. En Mythologie, *abadir*, eſt le nom d'une pierre que Cybelle ou Ops, femme de Saturne, fit avaler dans des langes à ſon mari, à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Ce mot ſe trouve corrompu dans les gloſes d'Iſidore, où on lit *agadir lapis*. Barthius le prenant tel qu'il eſt dans Iſidore, le rapporte ridiculement à la langue Allemande. Bochard a cherché dans la langue Phénicienne l'origine d'*abadir*, & croit avec vraiſemblance qu'il ſignifie une *pierre ronde*; ce qui quadre avec la figure décrite par Damaſcius. Des anciens ont cru que cette pierre étoit le dieu Terme : d'autres prétendent que ce mot étoit jadis ſynonyme à *Dieu*. (*G*)

* ABAEUZ, ſ. m. pris adject. ce ſont les biens de ceux qui meurent ſans laiſſer d'héritiers, ſoit par teſtament, ſoit par droit lignager, ou autrement, & dont la ſucceſſion paſſoit, à ce que dit Ragueau, ſelon l'ancienne coutume de Poitou, au bas juſticier de la ſeigneurie dans laquelle ils étoient décédés. (*H*)

* ABAGES. *Voyez* ABCAS.

* ABAGI, ſ. m. (*Science des Monn.*) monnoie d'argent chez les Perſes, qui vaut à Tréflis & dans toute la Géorgie, environ trente-ſix ſous de France. Elle porte la même marque que l'abaſſi, mais elle vaut le double. *Voyez* ABASSI, ou plutôt ABBAASI.

* ABAHANAR, (*Géogr.*) contrée de la Tartarie, habitée par les Mogols, qui y ont d'aſſez bons établiſſemens ſur le lac de Taolnor. Elle eſt près de la grande muraille de la Chine.

ABAI, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botanique.*) Kœmpfer, dans l'ouvrage intitulé *Amœnitates*, donne, à la page 879, une figure aſſez incomplette de cette plante que les Japonois habitans de Nankin appellent encore des noms de *obai* & de *robai*. Il la déſigne ſous le nom de *jaſminus flore pleno ex ſuavi fœtido, fructu turbinato, ſemine phaſeoli*.

C'eſt, ſuivant ce voyageur, un arbriſſeau à branches menues & longues, à bois mou rempli de beaucoup de moëlle. Ses feuilles ſont diſpoſées, tantôt alternativement, tantôt à l'oppoſé les unes des autres en croix, & à-peu-près de la figure de celles du chevrefeuille ou du ſyringa; elles tombent tous les ans. C'eſt un peu avant leur renouvellement que paroiſſent les fleurs: elles ſont d'un jaune languiſſant, & ſortent ſolitairement ou deux à deux de l'extrêmité de chaque branche.

Chaque fleur conſiſte en huit pétales elliptiques, aigus, longs de ſix lignes, caducs, dont quatre extérieurs tiennent lieu de calice, & quatre intérieurs forment la corolle. Kœmpfer ne parle point des étamines : mais il paroît dans ſa figure que cette fleur en contient beaucoup, ſerrées étroitement autour des ovaires qui ſont au nombre de 12, rangés, comme les tuiles d'un toit en recouvrement, les uns ſur les autres, autour d'un ſtyle commun en forme de colonne terminée par cinq ſtigmates jaunes-blancs. Ces ovaires en mûriſſant, forment une tête ovoïde, longue d'environ un pouce, compoſée de douze écailles de pareille grandeur, diſpoſées en recouvrement ſur quatre rangs, contenant cinq à ſix graines brun-noires, ovoïdes, avec un ombilic, comme le haricot, & d'un goût amer.

Remarques. Cette plante fait, comme l'on voit, dans la famille des anones, un genre nouveau qui differe du tulipier par la diſpoſition de ſes feuilles, par le nombre des pétales de ſes fleurs, & par ſes graines qui ne ſont pas ailées, mais diſtinctes des capſules écailleuſes qui les ſéparent les unes des autres, au nombre de deux pour chaque graine.

On peut rapporter à ce genre une autre eſpece d'arbre des Indes, nommé *pokor* à Amboine, & figuré par Rumphe, volume II, planche LXIX de ſon Herbier d'Amboine, ſous le nom de *ſampaca montana*. (*M.* ADANSON.)

* ABAIBES *ou* ABIBES, (*Géogr.*) montagnes de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Carthagene, célebres par leur excessive hauteur. Elles sont près du golfe de Darien ou d'Uraba. De Laet les nomme *Abaiboes.*

ABAJOUR, s. m. nom que les architectes donnent à une espece de fenêtre ou ouverture destinée à éclairer tout étage souterrain à l'usage des cuisines, offices, caves, *&c.* On les nomme communément *des soupiraux :* elles reçoivent le jour d'en haut par le moyen de l'embrasement de l'appui qui est en talus ou glacis, avec plus ou moins d'inclinaison, selon que l'épaisseur du mur le peut permettre : elles sont le plus souvent tenues moins hautes que larges. Leurs formes extérieures n'ayant aucun rapport aux proportions de l'architecture, c'est dans ce seul genre de croisées qu'on peut s'en dispenser, quoique quelques architectes aient affecté dans l'ordre attique de faire des croisées barlongues, à l'imitation des *abajours ;* comme on peut le remarquer au château des Thuileries du côté de la grande cour : mais cet exemple est à éviter, n'étant pas raisonnable d'affecter là une forme de croisée, pour ainsi dire consacrée aux soupiraux dans les étages supérieurs.

On appelle aussi *fenêtres en abajour*, le grand vitrail d'une église, d'un grand sallon ou galerie, lorsqu'on est obligé de pratiquer à cette croisée un glacis à la traverse supérieure ou inférieure de son embrasure, pour raccorder l'inégalité de hauteur qui peut se rencontrer entre la décoration intérieure ou extérieure d'un édifice ; tel qu'on le remarque aux Invalides, au vestibule & à la galerie du château de Clagny. (*P*)

ABAISIR, s. m. quelques Alchimistes se sont servi de ce mot pour signifier *spodium. Voyez* SPODIUM. (*M*)

* ABAISSE, s. f. c'est le nom que les Pâtissiers donnent à la pâte qu'ils ont étendue sous le rouleau, & dont ils font ensuite le fond d'un pâté, d'une tourte, & autres pieces semblables.

§ ABAISSÉ, ÉE, adject. (*terme de Blason.*) se dit de l'aigle, lorsque ses ailes paroissent pliées, de sorte que les extrêmités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles sont étendues en haut : les ailes *abaissées* de cet oiseau s'expriment par ces mots, *au vol abaissé ;* voyez AIGLE.

ABAISSÉ, ÉE, se dit aussi du chevron, du pal, de la bande, de la fasce, de quelques autres pieces de longueur & de quelques meubles de l'écu, posés dans une situation plus basse que de coutume.

Abaissé, se dit encore du chef, lorsqu'il se trouve sous un autre chef, accordé par concession.

Les chevaliers & commandeurs de Malte qui ont un chef dans leurs armoiries, l'*abaissent* sous celui de la religion.

Antoine de Paulo, grand-maître de l'ordre de Malte, entra dans l'ordre en 1575 : il fut grand-croix en 1611, ensuite grand-prieur de Saint-Gilles, enfin grand-maître de l'ordre le 10 Mars 1623. Il fit de beaux établissemens ; la religion n'avoit entretenu jusqu'en 1627 que cinq galeres, il en fit construire une sixieme, & fonda une maison de religieuses Maltoises, au quartier S. Cyprien de la ville de Toulouse. Le chapitre général tenu en 1635, accorda en reconnoissance de son zele pour les intérêts de l'ordre, deux privileges à sa famille ; le premier, l'exemption du droit de passage à tous ses descendans, lors de leur entrée dans l'ordre ; le second, celui à tous les ainés mâles de porter dans leurs armes un chef de la religion, qui est *de gueules à la croix d'argent*, avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

Ce grand-maître mourut le 10 Juin 1636, après treize ans trois mois de regne dans le magistere. Depuis ce temps les aînés de la famille de Paulo, quoique mariés, ont toujours porté en chef les armoiries de la religion & les attributs de l'ordre.

Paulo de Calmont à Toulouse : *d'azur à une gerbe de bled d'or & un paon rouant de même sur la gerbe ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent :* ce chef *abaissé* sous un chef des armoiries de la religion, *de gueules à la croix d'argent.* L'écu sommé d'une couronne de marquis, & accolé d'un chapelet entrelacé dans une croix à huit pointes derriere les armes.

De Mellet de Fargues en Auvergne ;

dont plusieurs chevaliers de Malte actuellement vivans : *d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or.* Les chevaliers & commandeurs de ce nom *abaissent* ce chef sous celui de la religion, qui est *de gueules à la croix d'argent.* (*G. D. L. T.*)

François de Boczossel Mongontier, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de S. Paul, maréchal de son ordre, & depuis bailli de Lyon. D'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaissé* sous un autre chef des armoiries de la religion de S. Jean de Jérusalem, de gueules à la croix d'argent. (*V*)

ABAISSEMENT, s. m. (*des équations*) en algebre, se dit de la réduction des équations au moindre degré dont elles soient susceptibles. Ainsi l'équation $x^3 + axx = bx$ qui paroît du 3^e^ degré, se réduit ou s'abaisse à une équation du 2^d^ degré $xx + ax = bx$, en divisant tous les termes par x. De même l'équation $x^4 + aaxx = a^4$ qui paroît du 4^e^ degré, se réduit au 2^d^, en faisant $xx = az$; car elle devient alors $aazz + a^3z = a^4$, ou $zz + az = aa$. *Voyez* DEGRÉ, ÉQUATION, RÉDUCTION, *&c.*

ABAISSEMENT du *Pole.* Autant on fait de chemin en degré de latitude, en allant du pole vers l'équateur, autant est grand le nombre de degrés dont le pole s'abaisse, parce qu'il devient continuellement plus proche de l'horizon. *Voyez* ÉLÉVATION *du Pole.*

ABAISSEMENT *de l'horizon visible*, est la quantité dont l'horizon visible est abaissé au dessous du plan horizontal qui touche la terre. Pour faire entendre en quoi consiste cet abaissement ; soit C le centre de la terre représentée (*Fig. 1. Géogr.*) par le cercle ou globe BEM. Ayant tiré d'un point quelconque A élevé au dessus de la surface du globe, les tangentes AB, AE, & la ligne AOC, il est évident qu'un spectateur, dont l'œil seroit placé au point A, verroit toute la portion BOE de la terre terminée par les points touchans BE; de sorte que le plan BE est proprement l'horizon du spectateur placé en A. *Voyez* HORIZON.

Ce plan est abaissé de la distance OG, au dessous du plan horizontal FOD; qui touche la terre en O; & si la distance AO est assez petite par rapport au rayon de la terre, la ligne OG est presque égale à la ligne AO. Donc, si on a la distance AO, ou l'élévation de l'œil du spectateur, évaluée en piés, on trouvera facilement le sinus verse OG de l'arc OE. Par exemple, soit $AO = 5$ piés, le sinus verse OG de l'arc OE sera donc de 5 piés, le sinus total ou rayon de la terre étant de 19000000 piés en nombres ronds : ainsi on trouvera que l'arc OE est d'environ deux minutes & demie ; par conséquent l'arc BOE sera de cinq minutes : & comme un degré de la terre est de 25 lieues, il s'ensuit que si la terre étoit parfaitement ronde & unie sans aucunes éminences, un homme de taille ordinaire devroit découvrir à la distance d'environ deux lieues autour de lui, ou une lieue à la ronde : à la hauteur de 20 piés, l'œil devroit découvrir à deux lieues à la ronde ; à la hauteur de 45 pieds, trois lieues, *&c.*

Les montagnes font quelquefois que l'on découvre plus loin ou plus près que les distances précédentes. Par exemple, la montagne NL (*Fig. 1. n°. 2. Géogr.*) placée entre A & le point E, fait que le spectateur A ne sauroit voir la partie NE; & au contraire la montagne PQ, placée au delà de B, fait que ce même spectateur peut voir les objets terrestres situés au delà de B, & placés sur cette montagne au dessus du rayon visuel AB.

L'*abaissement d'une étoile sous l'horizon* est mesuré par l'arc de cercle vertical, qui se trouve au dessous de l'horizon, entre cette étoile & l'horizon. *Voyez* ÉTOILE, VERTICAL. (*O*)

ABAISSEMENT *du cercle crépusculaire*, (*Astronomie.*) c'est la quantité dont le soleil est abaissé au dessous de l'horizon, lorsque le crépuscule du soir est totalement fini, ou lorsque l'aurore commence ; c'est le temps où l'on commence à voir les plus petites étoiles après le coucher du soleil. Suivant l'opinion commune, cet *abaissement* est de dix-huit degrés, ou de la vingtieme partie du tour du ciel : mais ces dix-huit degrés doivent se mesurer perpendiculairement sous l'horizon, le long

d'un cercle vertical qui passe par le zénith & le nadir, & par le centre du soleil : il ne doit pas se mesurer le long du cours oblique du soleil. Le temps que le soleil emploie à descendre de dix-huit degrés, ou à parvenir à l'*abaissement* du cercle crépusculaire, est au moins d'une heure douze minutes; mais il est plus long pour un observateur qui n'est pas placé sous la ligne équinoxiale, & dans tous les cas où le soleil n'est pas précisément dans l'équateur. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *des planetes par l'effet de la paralaxe*, (*Astron.*) c'est la quantité dont nous les voyons nécessairement plus basses que si nous étions placés au centre de la terre où il faudroit être pour voir les mouvemens célestes plus uniformes. Cet *abaissement* est de plus d'un degré pour la lune dans un certain cas; on ne peut faire usage d'aucune observation qu'on ne la corrige par l'effet de cet *abaissement*. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *du niveau*, (*Astron.*) c'est la quantité dont il faut dans tous les nivellemens se placer plus bas que n'indique le coup de *niveau*. Le vrai *niveau* suit la courbure de la terre, & baisse par conséquent avec elle; il est toujours à la même distance du centre de la terre; au contraire, le *niveau* apparent marque une ligne droite, tangente à la surface de la terre, & qui s'éloigne de plus en plus de la surface. Cet *abaissement du niveau* vrai est le même que l'abaissement de l'horizon dont nous venons de parler : il est de trente-trois piés pour six mille toises de distance; pour une distance double il seroit quatre fois plus grand, parce que ces quantités croissent comme les quarrés des distances. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *des signaux*, (*Astron.*) lorsque pour mesurer la grandeur de la terre, les astronomes ont été obligés de former de grands triangles, & de placer des marques ou *signaux* à de très-grandes distances, pour y appuyer leurs triangles, l'*abaissement de ces signaux* au dessous de l'horizon rationel, rendoit l'observation des angles plus difficile & le calcul beaucoup plus long : on doit même y faire attention dans l'arpentage & en levant des cartes topographiques. On trouvera cette matiere savamment discutée dans les ouvrages qu'ont donnés, sur la mesure de la terre, M. Bouguer, M. de la Condamine, & le P. Boscovich. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *ou* ABATTEMENT, s. m. *en terme de Blason*, est quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur & la dignité, en conséquence d'une action déshonorante ou tache infamante dont est flétrie la personne qui le porte. *Voyez* ARME.

Les auteurs ne conviennent pas tous qu'il y ait effectivement dans le blason de véritables *abattemens*. Cependant Leigls & Guillaume les supposant réels, en rapportent plusieurs sortes.

Les *abattemens*, selon le dernier de ces deux auteurs, se font ou par reversion, ou par diminution.

La reversion se fait en retournant l'écu le haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

La diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe senestre, & un I gousset. *V.* chacun de ces mots à son article.

Il faut ajouter qu'en ce cas ces marques doivent être de couleur brune ou tannée; autrement, au lieu d'être des marques de diminution, c'en seroit d'honneur. *Voyez* TANNÉ, BRUN.

L'auteur de la derniere édition de Guillim rejette tout-à-fait ces prétendus *abattemens* comme des chimeres : il soutient qu'il n'y en a pas un seul exemple, & qu'une pareille supposition implique contradiction; que les armes étant des marques de noblesse & d'honneur, *insignia nobilitatis & honoris*, on n'y sauroit mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes; que ce seroit plutôt des témoignages toujours subsistans du déshonneur de celui qui les porteroit, & que par conséquent on ne demanderoit pas mieux que de supprimer. Il ajoute que, comme l'honneur qu'on tient de ses ancêtres ne peut souffrir aucune diminution, il faut dire la même chose des marques qui servent à en conserver la mémoire; qu'il les faut laisser sans altération,

ou les supprimer tout-à fait, comme on fait dans le cas du crime de lese-majesté, auquel cas on renverse totalement l'écu pour marque d'une entiere dégradation.

Cependant Colombines & d'autres rapportent quelques exemples contraires à ce sentiment. Mais ces exemples servent seulement de monumens du ressentiment de quelques princes pour des offenses commises en leur présence, mais ne peuvent pas être tirés à conséquence pour établir un usage ou une pratique constante, & peuvent encore moins autoriser des officiers inférieurs, comme des hérauts d'armes, à tenir par leurs mains des empreintes de ces armoiries infamantes.

En un mot les armes étant plutôt les titres de ceux qui n'existent plus que de ceux qui existent, il semble qu'on ne les peut ni diminuer ni abaisser : ce seroit autant flétrir l'ancêtre que son descendant ; il ne peut donc avoir lieu que par rapport à des armes récemment accordées. S'il arrive que celui qui les a obtenues vive encore, & démente ses premieres actions par celles qui les suivent, l'*abaissement* se fera par la suppression de quelques caracteres honorans ; mais non par l'introduction de signes diffamans. (*Y*)

ABAISSER *une équation*, terme d'Algebre. *Voyez* ABAISSEMENT.

ABAISSER est aussi un *terme de Géométrie. Abaisser* une perpendiculaire d'un point donné hors d'une ligne, c'est tirer de ce point une perpendiculaire sur la ligne. *Voyez* LIGNE & PERPENDICULAIRE. (*O*)

ABAISSER, c'est couper, tailler une branche près de la tige d'un arbre. Si on *abaissoit* entiérement un étage de branches, cela s'appelleroit alors *ravaler. Voyez* RAVALER. (*K*)

ABAISSER, c'est, *en terme de Fauconnerie*, ôter quelque chose de la portion du manger de l'oiseau, pour le rendre plus léger & plus avide à la proie.

ABAISSER, marque parmi *les Pâtissiers*, la façon qu'on donne à la pâte avec un rouleau de bois qui l'applatit, & la rend aussi mince que l'on veut, soit qu'on la destine à être le fond d'un pâté, ou le dessus d'une tourte grasse.

ABAISSEUR, s. m. pris adjectiv. *en Anatomie*, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'action consiste à abaisser ou à porter en bas les parties auxquelles ils sont attachés. *V.* MUSCLE.

ABAISSEUR *de la levre supérieure*, est un muscle qu'on appelle aussi *constricteur des ailes du nez* ou *petit incisif. Voyez* INCISIF.

ABAISSEUR *propre de la levre inférieure* ou *le quarré*, est un muscle placé entre les *abaisseurs* communs des levres sur la partie appellée *le menton. Voyez* MENTON.

ABAISSEUR *de la machoire inférieure*. *Voyez* DIGASTRIQUE.

ABAISSEUR *de l'œil*, est un des quatre muscles de l'œil qui le meut en bas. *Voyez* ŒIL & DROIT.

* ABAISSEUR *des sourcils*, empêche les ordures d'entrer dans l'œil, & lui fournit une défense contre la lumiere trop vive, lorsque par la contraction de ce muscle, les sourcils s'approchent de la paupiere inférieure, & en même temps l'un de l'autre.

ABAISSEUR *de la paupiere inférieure* ; ils servent à ouvrir l'œil.

ABAKAN *ou* ABAKEN, (*Géogr.*) riviere de la Sibérie Asiatique, qui passe près d'Abakanskoi à qui elle a donné son nom. Elle vient du pays des Samoyedes, & elle se jette dans le Jeniska à quelque distance d'Abakanskoi. (*C. A.*)

ABAKANSKOI, (*Géogr.*) ville de la Sibérie Asiatique, sur la riviere de Jeniska, à l'orient de Tomskoi & au nord de Crasnojar. Ce fut Pierre le Grand qui en fit jeter les fondemens en 1707 ; mais elle n'a été achevée qu'en 1725. Elle est pourvue d'artillerie & d'une garnison qui sert à protéger la chasse des martres & renards qui sont en grande quantité dans le pays, & dont les fourrures font un objet de commerce important. *Long. 111, 35 ; lat. 53, 30.* (*C. A.*)

ABALACK, (*Géogr.*) petite ville de la grande Tartarie, dans la contrée d'Ablay, sur les frontieres de la Sibérie, à l'est de la riviere de Tobol, & au nord de Bercon ou Boerkoc, capitale de la contrée. Elle est près de la riviere d'Irtisch & peu éloignée de la ville de Tara. *Long. 93, 30 ; lat. 53, 30.* (*C. A.*)

* ABALE, *Abala*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Ethiopie dont Pline fait mention.

ABALE, *Abalus*, (*Géogr.*) isle de la mer Germanique, selon Pline. C'étoit peut-être une des Glessaries dispersées dans la mer Baltique.

ABALE, *Abala*, (*Géogr.*) ancien port d'Italie entre la Sicile & le promontoire *Cœgnum*, aujourd'hui *Stilo*.

ABALIÉNATION, s. f. dans le *droit Romain*, signifie une sorte d'aliénation par laquelle les effets qu'on nommoit *res mancipi*, étoient transférés à des personnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelloit *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faisoit en présence de la cour. *Voyez* ALIÉNATION.

Ce mot est composé de *ab*, & *alienare*, aliéner. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, & qui étoient l'objet de l'*abaliénation*, étoient les bestiaux, les esclaves, les terres, & autres possessions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Le personnes en droit de les acquérir étoient les citoyens Romains, les Latins, & quelques étrangers à qui on permettoit spécialement ce commerce. La transaction se faisoit, ou avec la cérémonie des poids, & l'argent à la main, ou bien par un désistement en présence d'un magistrat. (*H*)

* ABALLABA, (*Géogr.*) *V.* APPLEBY. Au moins on croit qu'Appleby est l'ancienne *Aballaba*.

* ABALLON, (*Géogr.*) contrée de l'isle de Terre-Neuve dans l'Amérique septentrionale. Les Anglois y ont une colonie nommée *Ferryland*.

ABALON, s. m. (*Hist. Nat. Botan.*) genre de plante auquel il a plu à M. Linné de donner le nom d'*helonias*, que les Grecs attribuoient, selon Théophraste, à la jacinte-commune de nos bois, à laquelle nous avons cru devoir le rendre, avec tous les savans les plus distingués dans la bonne littérature, pour éviter la confusion des idées qui pourroit naître en lisant la description de cette plante dans les auteurs anciens. M. Linné en distingue deux especes que nous allons décrire.

Premiere espece.

La premiere espece croît dans les marécages de l'Amérique septentrionale. Plukenet l'a dessinée à la figure cinquieme de la planche 174 de sa *Phytographie*, sous le nom d'*ephemerum phalangoïdes virginianum*, *flosculis arbuteis*, *bullatis*, *aureis*, *in spicam dispositis*. Morison l'a décrite & figurée sous le même nom, section 15, planche II, n°. 1. Enfin M. Linné, p. 257 de la derniere édition de son *Systema naturæ*, l'appelle *helonias bullata foliis lanceolatis*, n°. 1.

Cette plante a beaucoup de rapport avec l'ellébore blanc ou veraire, *veratrum*. Ses racines fibreuses & ramifiées partent en faisceaux du dessous d'une espece de bulbe fort courte, d'où sortent sept à huit feuilles qui s'épanouissent sur la terre comme autant de rayons en se courbant en demi-cercle. Chacune de ces feuilles est elliptique, deux à trois fois aussi longue que large, assez mince, & striée de cinq à sept grosses nervures : son extrêmité supérieure ne s'épanouit qu'à demi, de sorte qu'elle forme une espece de petit capuchon terminé par une pointe, pendant que l'extrêmité inférieure qui est très-large, forme une espece de gaine dont l'extérieur embrasse & enveloppe toutes les autres, de l'assemblage desquelles résulte une espece de bulbe hémisphérique.

C'est du centre de cette bulbe que sort une seule tige simple, sans rameaux cylindriques, semée çà & là de sept à huit folioles qui y sont appliquées étroitement & couchées comme autant d'écailles. Vers la quatrieme partie de sa hauteur sont disposées en épi assez lâche, douze à quinze fleurs, portées sur un pédicule assez court, élevées d'abord tant qu'elles ne sont encore qu'en bouton, puis horizontales pendant leur épanouissement, enfin pendant & après leur maturité. Chacune de ces fleurs forme un calice composé de six feuilles, velu extérieurement, d'un jaune doré, ouvert à demi en forme de cloche; six étamines courtes & opposées à chacune de ces feuilles sont rangées autour d'un pistil simple à trois styles & trois stigmates, dont l'ovaire devient en mûrissant une capsule ovoïde à trois loges qui contiennent chacune plusieurs semences menues.

Remarques. 1°. La plante que nous venons de décrire d'après Plukenet, & d'après celle que nous avons reçue du Missisipi,

est fort différente de celle que M. Linné confond avec elle ; celle de M. Linné a la racine tubéreuse & non pas bulbeuse, comme traçante ; ses feuilles, au nombre de cinq, sont plus longues, plus étroites & droites ; ses fleurs sont lisses, purpurines, avec des étamines un peu plus longues que le calice, à antheres bleues, & portées sur un pédicule aussi long que lui ; ainsi elle fait au moins une autre espece.

2°. M. Linné confond encore avec cette premiere espece la plante que M. Miller a figurée à la planche 272 de son Diction-naire, sous le nom de *veratrum racemo simplissimo, corollis patentibus, staminibus longioribus ;* mais ce seul exposé prouve que cette derniere est d'une espece & même d'un genre fort différent.

Deuxieme espece.

M. Linné fait outre cela une seconde espece qu'il appelle *helonias asphodeloïdes, foliis caulinis setaceis. Syst. nat. edit. 12, pag. 257, n°. 2 ;* c'est-à-dire, jacinte semblable à l'asphodele, à feuilles des tiges menues en forme de poils.

Remarque. Ce genre de plante, supposé bien décrit, doit être placé dans la premiere section de la famille des liliacées où nous l'avons rangé près de la *scheuzera* & du veraire, *veratrum ;* mais il nous paroît mériter un nouvel examen, & avoir beaucoup de rapports avec la *burmanna* qui vient dans la même famille à la section des jacintes, si M. Burmann ne s'est pas trompé en disant que sa corolle, c'est-à-dire son calice, est d'une seule piece à six divisions. (M. ADANSON.)

ABAMA, s. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) genre de plante qui vient naturellement auprès de l'acore, *acorus*, dans la premiere section de la famille des liliacées. M. Moehring, qui l'avoit reconnu pour un genre particulier, l'avoit décrit dès l'année 1742, dans les *Ephémérides des curieux de la nature, pag. 389*, & en avoit donné une figure à la planche 5, n°. 1. sous le nom de *narthecium*, que nous rendons à la férule, à laquelle il appartient selon Théophraste ; mais M. Linné l'a confondu avec l'antheric, sous le nom de *anthericum ossifragum foliis ensiformibus, filamentis lanatis. Syst. nat. editione 12, pag. 244, n°. 8.* On va voir combien il en differe.

Cette plante croît naturellement dans les marécages des pays septentrionaux de l'Europe. Elle a un pied ou environ de hauteur. Ses racines sont traçantes, fibreuses & vivaces. Ses feuilles en glaive, disposées circulairement autour des racines & de la tige, ressemblent à bien des égards à celles de l'iris ou du glaïeul, mais elles sont plus petites, & ne forment point une gaîne autour de la tige. Celle-ci porte à son extrêmité nombre de fleurs disposées en épi.

Chaque fleur est hermaphrodite, & composée d'un calice à six feuilles, de six étamines qui leur sont opposées, d'un ovaire surmonté d'un style & de trois stigmates. L'ovaire en mûrissant devient une capsule seche, ovoïde, à trois loges qui s'ouvrent en trois battans, & dont chacune contient quinze à vingt graines ovoïdes, menues, longues.

Remarque. Il est évident, par ces divers caracteres, que cette plante differe génériquement de l'antheric qui n'a pas les feuilles en glaive, qui les a engaînées autour de la tige, qui a des graines plates, & plusieurs autres caracteres qui le rangent dans la troisieme section des liliacées, dans celle des scilles où nous l'avons placée. Voyez *Familles des Plantes, vol. II, pag. 49.* (*M. ADANSON.*)

* ABANA, riviere de Syrie qui se jette dans la mer de ce nom, après avoir arrosé les murs de Damas du côté du midi, ce qui l'a fait appeller dans l'écriture *riviere de Damas.*

* ABANBO *ou* ABANHI, (*Géogr.*) riviere de la haute Ethiopie, que quelques-uns ont confondue mal-à-propos avec le Nil, d'après le témoignage de Pline qui la nomme *Astapus*, ainsi que Strabon & Ptolomée, & dit que c'est le Nil. Elle ne se jette pourtant dans le Nil qu'après avoir formé, conjointement avec l'*Astaboras*, la presqu'isle de Meroé. D'autres géographes latins appellent encore cette riviere *Abanhus* & *Abana.*

* ABANCAY, *ou* ABANCAYO, (*Géogr.*) bourgade d'Amérique, dans le Pérou, sur la riviere du même nom, au pié d'une montagne que l'on croit riche

en mines d'argent, & sur la route de Cusco à Guamaga.

* ABANCAY, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique, dans le Pérou; elle coule dans la province de Lima, arrose le bourg d'Abancay, & va se jeter dans le Maragnon.

ABANDION, s. m. (*Hist. Nat. Bot.*) genre de plante de la famille des liliacées, dans la section des jacintes. Voyez *Familles des plantes*, *vol. II*, *pag. 54*. M. Linné en distingue deux especes, sous le nom de *bulbocedium*, que nous rendons au narcisse ayault, auquel l'appliquent les Grecs depuis Théophraste.

Premiere espece.

La premiere espece croît en Espagne. M. Linné lui donne le nom de *colchicum vernum*, *foliis lanceolatis*. *Syst. nat. edit. 12*, *pag. 237*, *n°. 1*. Elle n'a pas plus de deux pouces de hauteur, & ressemble parfaitement au colchique au premier abord. Sa racine est, comme celle du colchique, un tubercule charnu, couronné de quelques feuilles disposées de même en rayons, mais plus petites, longues d'un à deux pouces au plus.

Du centre de ces feuilles, il sort au printemps, c'est-à-dire en Mars en Espagne, & aux premiers jours d'Avril dans ce pays-ci, une fleur solitaire qui ne s'éleve pas au dessus du niveau de la terre. Cette fleur est d'une seule piece, divisée au sommet en six feuilles elliptiques égales, qui semblent posées sur la terre, mais qui portent réellement sur un tube très-long qui va sous terre gagner la racine à laquelle il est implanté sans aucune sorte de tige. Six étamines courtes sont opposées à chacune de ses divisions. Au fond de ce tube en dessus est placé l'ovaire qui est surmonté d'un style & de trois stigmates. Cet ovaire en mûrissant devient une capsule ovoïde, seche, à trois loges, qui s'ouvrent en autant de battans, & qui contiennent chacune plusieurs graines sphéroïdes.

Deuxieme espece.

La seconde espece est pareillement vivace. Elle croît communément dans les montagnes de l'Europe tempérée, comme la Suisse & l'Angleterre. C'est le *leuconarcissus* de Gaspar Bauhin, & le *bulbocodium alpinum juncifolium*, *flore unico*, *intùs albo*, *extùs squallidè rubente*, de Ray, qui en donne la figure au n°. 1 de la planche 17 du troisieme volume de son *Histoire des plantes de l'Angleterre*. M. Linné l'appelle *bulbocodium serotinum*, *foliis tubulato-linearibus*, dans son livre intitulé *Species plantarum*, *pag. 294*.

Cette espece ne differe de la premiere qu'en ce que ses feuilles sont, comme celles du safran, *crocus*, menues, comparables à celles du jonc, & en ce qu'elle fleurit plus tard.

Remarque. En comparant ce genre de plante avec celui du colchique, on voit qu'il n'en differe qu'en ce que son style est simple, au lieu que le colchique en a trois qui sont distincts dès leur sortie de l'ovaire. (*M. ADANSON.*)

ABANDONNÉ, adj. *en Droit*, se dit de biens auxquels le propriétaire a renoncé sciemment & volontairement, & qu'il ne compte plus au nombre de ses effets.

On appelle aussi *abandonnées*, les terres dont la mer s'est retirée, qu'elle a laissées à sec, & qu'on peut faire valoir.

ABANDONNÉ *au bras séculier*, c'est-à-dire, livré par les juges ecclésiastiques à la justice séculiere, pour y être condamné à des peines afflictives que les tribunaux ecclésiastiques ne sauroient infliger. (*H*)

ABANDONNÉ, adj. épithete que donnent les chasseurs à un chien courant qui prend les devans d'une meute, & qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

ABANDONNEMENT, s. m. en droit, est le délaissement qu'on fait des biens dont on est possesseur, ou volontairement, ou forcément. Si c'est à des créanciers qu'on les abandonne, cet abandonnement se nomme *cession* : si on les abandonne pour se libérer des charges auxquelles on est assujetti en les possédant, il se nomme *déguerpissement*. *Voyez* CESSION & DÉGUERPISSEMENT.

L'*abandonnement* qu'un homme fait de tous ses biens, le rend quitte envers ses créanciers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la suite. (*H*)

ABANDONNER, v. a. *en Fauconnerie*,

c'eſt laiſſer l'oiſeau libre en campagne ; ou pour l'égayer, ou pour le congédier lorſqu'il n'eſt pas bon.

ABANDONNER *un cheval*, c'eſt le faire courir de toute ſa vîteſſe ſans lui tenir la bride. *Abandonner* les étriers, c'eſt ôter les piés de dedans. *S'abandonner* ou *abandonner* ſon cheval après quelqu'un, c'eſt le pourſuivre à courſe de cheval.

* ABANGA, ſ. m. c'eſt le nom que les habitans de l'iſle S. Thomas donnent au fruit de leur palmier. Ce fruit eſt de la groſſeur d'un citron, auquel il reſſemble beaucoup d'ailleurs. G. Bauhin dit que les Inſulaires en font prendre trois ou quatre pepins par jour à ceux de leurs malades qui ont beſoin de pectoraux.

* ABAN-LA-VILLE, (*Géogr.*) bourg de France dans la Franche-Comté, entre les rivieres du Doux & de la Louve.

ABANO, (*Géogr.*) petite ville du Padouan dans l'état de Veniſe, fameuſe chez les anciens & chez les modernes, par ſes bains chauds. Les eaux y ſont de trois qualités différentes, les unes ſoufrées, les autres ferrugineuſes, & les troiſiemes bourbeuſes. On prétend que ces dernieres ont la propriété de guérir les paralyſies & les rhumatiſmes. C'eſt la patrie de Tite-Live & de Pierre *Abano*. Elle eſt à cinq milles de Padoue. (*C. A.*)

* ABANTÉENS, ſ. m. plur. ſont les peuples d'Argos ainſi nommés d'*Abas* leur roi.

* ABANTES, ſ. m. plur. peuples de Thrace, qui paſſerent en Grece, bâtirent Abée que Xercès ruina, & ſe retirerent delà dans l'iſle de Négrepont, qu'ils nommerent *Abantide*.

* ABANTIDE, ſ. f. le Négrepont. *V. ci-deſſus* ABANTES.

ABAPTISTON, ſ. m. c'eſt le nom que les anciens donnoient à un inſtrument de Chirurgie, que les écrivains modernes appellent communément *trépan*. *Voyez* TRÉPAN.

ABAPUS, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées dans la ſection des narciſſes. Voyez *Familles des plantes*, *vol. II*, *pag. 57*. MM. Linné & Burmann ont jugé à propos de lui donner le nom de *gethyllis*, par lequel Théophraſte & les Grecs ont toujours déſigné le poireau, auquel nous croyons devoir le reſtituer. M. Linné en diſtingue deux eſpeces.

Premiere eſpece.

La premiere eſt commune dans les Antilles de l'Amérique : elle a été décrite & figurée dans la plupart de ſes détails par le P. Plumier, qui l'appelle *crocus foliis & radice ſcorſoneræ*, c'eſt-à-dire, ſafran à feuilles & racine de ſcorſonere, *planche 108*, *n°. 2*. M. Burmann, dans l'édition qu'il a publiée en 1755 des plantes de Plumier, la déſigne, *pag. 99*, ſous le nom de *gethillis foliis ancipitibus nervoſis*.

Cette plante a l'apparence d'une bermudiane ou d'un iris, d'un pié & plus de hauteur. Sa racine eſt traçante, perpendiculaire, en forme de fuſeau, noirâtre, marquée de pluſieurs anneaux qui ſont reſtés après la chûte des feuilles, & ſemés çà & là de petites fibres ſimples. Son ſommet eſt couronné de ſix à dix feuilles plates de l'iris, en glaive pointu, nerveuſes, longues, étroites, comme oppoſées ou épanouies en éventail, dont les deux extérieures ſont quatre fois plus courtes, & ſemblent former une gaîne qui embraſſe tout le contour du collet de la racine. L'*abapus* n'a pas d'autre tige.

De l'aiſſelle de chaque feuille ſort un pédicule long de deux pouces ou environ, terminé par une ſpathe ou gaîne en languette, ciliée ſur ſes bords, couchée ſur le côté, & fendue juſqu'à ſon origine, d'où ſort une fleur à très-long tube, diviſé vers les deux tiers de ſa hauteur en ſix feuilles égales, ouvertes en étoiles, portant chacune une écaille & une étamine beaucoup plus courte qu'elle. L'ovaire eſt ſous la fleur, & devient en mûriſſant une capſule ovoïde enflée, à trois angles obtus, & trois loges qui contiennent chacune pluſieurs graines ſphéroïdes creuſées en forme de rein.

Remarque. L'*abapus* exige un nouvel examen : Plumier n'a pas diſtingué aſſez clairement les étamines d'avec les écailles de la fleur ; il n'a pas dit aſſez préciſément que l'ovaire fût ſous la fleur, & il a négligé de parler de ſon ſtyle & de ſon ſtigmate.

Deuxieme espece.

La seconde espece est originaire d'Afrique : elle a toute l'apparence d'un safran. M. Linné l'appelle *gethyllis Afra. Syst. nat. edit. 12, pag. 325. Horti. Cliffort. pag. 489.* (*M. Adanson.*)

ABAQUE, s. m. chez les anciens Mathématiciens signifioit une petite table couverte de poussiere sur laquelle ils traçoient leurs plans & leurs figures, selon le témoignage de Martius Capella & de Perse. *Sat. I, v. 131.*

> *Nec qui abaco numeros & secto in pulvere metas*
> *Scit risisse vafer.*

Ce mot semble venir du Phénicien אבק, *aback*, poussiere ou poudre.

Abaque, ou table de Pythagore, *abacus Pythagoricus*, étoit une table de nombres pour apprendre plus facilement les principes de l'arithmétique : cette table fut nommée *table de Pythagore*, à cause que ce fut lui qui l'inventa.

Il est probable que la table de Pythagore n'étoit autre chose que ce que nous appellons *table de multiplication. Voyez* Table de Pythagore.

Ludolphe a donné des méthodes pour faire la multiplication sans le secours de l'*abaque* ou table : mais elles sont trop longues & trop difficiles pour s'en servir dans les opérations ordinaires. *Voyez* Multiplication. (*O*)

Abaque. Chez les anciens ce mot signifioit une espece d'*armoire* ou de *buffet* destiné à différens usages. Dans un magasin de négociant il servoit de comptoir ; & dans une salle à manger, il contenoit les amphores & les crateres ; celui-ci étoit ordinairement de marbre, comme il paroît par cet endroit d'Horace :

> *Et lapis albus*
> *Pocula cum cyatho duo sustinet.*

Les Italiens ont nommé ce meuble *credenza*. Le mot *abaque* latinisé est Grec d'origine ; *abaque* signifie de plus *panier*, corbeille, chapiteau de colonne, base d'une roche, d'une montagne, le diametre du soleil, *&c.* Quelques-uns prétendent qu'*abaque* est composé d'*à* privatif & de *βάσις*, *fondement* ou *base*, c'est-à-dire, *qui est sans pié-d'estal*, *attaché contre le mur.* Mais Guichard remonte plus haut ; il dérive le mot *ἄβαξ* de l'Hébreu אבר, *extolli*, être élevé ; & il suppose qu'il signifioit d'abord une planche ou une tablette, ou quelqu'autre meuble semblable appliqué contre le mur. Tite-Live & Saluste parlant du luxe des Romains, après la conquête de l'Asie, leur reprochent pour ces buffets inconnus à leurs bons aïeux un goût qui alloit jusqu'à en faire fabriquer de bois le plus précieux, qu'on revêtoit de lames d'or.

* L'*abaque* d'usage pour les comptes & les calculs étoit une espece de quadre long & divisé par plusieurs cordes d'airain paralleles qui enfiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois mobile comme des grains de chapelet, par la disposition desquelles, & suivant le rapport que les inférieures avoient avec les supérieures, on distribuoit les nombres en diverses classes, & l'on faisoit toute sorte de calculs. Cette tablette arithmétique à l'usage des Grecs ne fut pas inconnue aux Romains. On la trouve décrite d'après quelques monumens antiques par Fulvius Ursinus & Ciaconius : mais comme l'usage en étoit un peu difficile, celui de compter avec les jetons prévalut. A la Chine & dans quelques cantons de l'Asie, les négocians comptent encore avec de petites boules d'ivoire ou d'ébene enfilées dans un fil de leton qu'ils portent accroché à leur ceinture. (*G*)

* Abaque. Le grand *abaque* est encore une espece d'auge dont on se sert dans les mines pour laver l'or.

Abaque, c'est, dit Harris, & disent d'après Harris les auteurs de Trévoux, la partie supérieure ou le couronnement du chapiteau de la colonne. L'*abaque* est quarré au Toscan, au Dorique, & à l'Ionique antique, & échancré sur ses faces aux chapiteaux Corinthien & Composite. Dans ces deux ordres, ses angles s'appellent *cornes*, le milieu s'appelle *balai*, & la courbure s'appelle *arc*, & a communément une rose au milieu. Les ouvriers, ajoutent Mauclerc & Harris, appellent aussi *abaque* un ornement gothique avec un filet ou un chapelet de la moitié de la largeur de l'ornement,

& l'on nomme ce filet, *le filet* ou *le chapelet de l'abaque*. Dans l'ordre Corinthien, l'*abaque* eſt la ſeptieme partie du chapiteau. Andrea Palladio nomme *abaque* la plinthe qui eſt autour du quart-de-rond appellé *échime*; *l'abaque* ſe nomme encore *tailloir*. Scamozzi donne auſſi le nom d'*abaque* à une moulure en creux, qui forme le chapiteau du pié-d'eſtal de l'ordre Toſcan. *Voyez* HARRIS *premiere & ſeconde partie*.

* ABARA, (*Géogr.*) ancienne ville épiſcopale de la province proconſulaire en Afrique, aſſez près de Carthage. Son évêque fut exilé avec d'autres prélats, la ſixieme année du regne de Hunneric. *Dict. de la Géogr. ſacrée.*

* ABARA *ou* AVARA, (*Géogr.*) ville d'Arménie, ſuivant Ortelius. *Theſaur. Géog.*

* ABARADIRA, (*Géogr.*) ancienne ville épiſcopale de la Byſacene en Afrique.

§ ABARANER *ou* ABRENER, (*Géogr.*) petite ville d'Aſie dans la grande Arménie, ſur le fleuve Alingene, entre Erivan & Tauris, à cinq lieues de Naſſivan. L'archevêque de Naſſivan y fait ordinairement ſa réſidence. On dit qu'il y a grand nombre de familles catholiques. Cedrene la nomme *Abara*. Elle étoit ſous la domination des Perſes; elle eſt maintenant ſous celle des Turcs. *long.* 64. *lat.* 39-50. (*C. A.*)

* ABAREMO-TEMO, ſ. m. arbre qui croît, dit-on, dans les montagnes du Bréſil. Ses racines ſont d'un rouge foncé, & ſon écorce eſt cendrée, amere au goût, & donne une décoction propre à déterger les ulceres invétérés. Sa ſubſtance a la même propriété. L'exiſtence de cet arbre n'eſt nullement douteuſe. Piſon qui l'a vu au Bréſil en a donné une deſcription à la p. 77 de ſon *Hiſtoire Naturelle*. Cette eſpece d'acacia a été obſervée aux Antilles de l'Amérique. Elle approche un peu de la plante figurée ſous le nom de *katou-conna* dans l'*Hortus malabaricus*, vol. VI, planche 12; que M. Linné appelle *mimoſa, bigemina, inermis, foliis bigeminis acuminatis. Syſtem. nat. edit.* 12, *pag.* 676. (*M.* ADANSON.)

* ABARES, reſtes de la nation des Huns qui ſe répandirent dans la Thuringe ſous Sigebert. *Voyez* la deſcription effrayante qu'en fait le Dictionnaire de Trévoux, & le mot AVARES.

§ ABARI, *Abaro, Abarum*. ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) C'eſt par erreur que ce mot a été ainſi écrit, au lieu d'*abavi, abavo, abavum*, qui ſont les noms égyptiens du *baobab* auquel quelques botaniſtes modernes ont donné le nom d'*adanſona* ou *adanſonia*, & auquel nous avons cru devoir reſtituer ſon nom de pays *baobab*. Voyez *Familles des plantes, vol. II, pag.* 398. (*M.* ADANSON.)

* ABARIM, montagne de l'Arabie d'où Moyſe vit la terre promiſe; elle étoit à l'orient du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, dans le pays des Moabites.

* ABARIME *ou* ABARIMON, grande vallée de Scythie au pié du mont Imaüs qui la forme.

ABARIS, (*Géogr.*) ville d'Egypte, connue chez les Grecs ſous le nom de Peluſium. Elle fut bâtie par un Pharaon, roi d'Egypte, & enſuite fortifiée & agrandie, à cauſe de la beauté de ſa ſituation, par Saltis, roi de certains peuples qui avoient ſubjugué l'Egypte. Elle étoit dans le nome Sethroïte, ſur le côté oriental du fleuve Bubaſtique. Cette ville fut ſucceſſivement habitée par des Juifs, par des Egyptiens & par des Syriens; elle eut ſucceſſivement divers noms, *Abaris, Typhon, Sethron, Pithom* mentionné dans l'exode, & *Peluſe* ou *Peluſium*. Il n'en reſte plus aujourd'hui qu'un petit village nommé *Belbais*, à quelque diſtance de Damiete. (*C. A*)

* ABARNAHAS, terme qu'on trouve dans quelques Alchimiſtes, & ſur-tout dans le *Theatrum chimicum* de Servien Zadith. Il ne paroît pas qu'on ſoit encore bien aſſuré de l'idée qu'il y attachoit. Chambers dit qu'il entendoit par *abarnahas*, la même choſe que par *plena luna*, & par *plenæ luna*, la même choſe que par *magneſia*, & par *magneſia*, la pierre philoſophale. Voilà bien des mots pour rien.

* ABARO, bourg ou petite ville de Syrie dans l'Antiliban.

* ABARRAGA, (*Géogr.*) ancienne ville de la Syrie, entre Cirrha & Edeſſe.

* ABAS, ſ. m. poids en uſage en Perſe pour peſer les perles. Il eſt de trois grains & demi, un peu moins forts que ceux du poids de marc.

ABAS, s. m. (*Physique, qualités actives.*) nom populaire du vent d'occident : on dit aussi *vent d'abas, aval* ou vent d'*aval*, sans doute parce qu'il vient du côté de la mer, où les rivieres viennent se décharger en s'abaissant ; ou plus exactement parce que ce vent est presque toujours inférieur, c'est-à-dire, au dessous des autres quand ils soufflent (*M. ADANSON.*)

* ABAS, (*Géogr.*) riviere d'Albanie qui prend sa source dans les montagnes de cette contrée, & va se jeter dans la mer Caspienne. Ptolomée la nomme *Albanus*.

* ABAS, (*Hist. mytholog.*) capitaine des Latins, qui conduisit à Énée des troupes de Populonie, ancienne ville de l'Étrurie.

* ABAS, (*Mytholog.*) fils d'Hypothoon & de Melanire. La déesse Cérès le changea en lézard, parce qu'il s'étoit moqué d'elle & de ses sacrifices.

ABAS, (*Mytholog.*) un des Centaures qui combattirent contre les Lapithes : Hesiode le met à la tête de ceux qu'il nomme, au nombre de quatre-vingts. (†)

ABAS, (*Mytholog.*) fils de Lyncée & d'Hypermnestre, & pere d'Acrisius & de Prœtus, fut le douzieme roi des Argiens. (†)

ABAS, (*Mytholog.*) célebre devin, à qui les Lacédémoniens éleverent une statue dans le temple de Delphes, selon Pausanias, pour avoir rendu des services signalés au célebre capitaine Lysandre. (†)

§ ABASCIE, (*Géogr.*) contrée de la Géorgie dans l'Asie. Elle a la Mingrélie à l'orient, la Circassie Noire ou Tartare au septentrion & au couchant, & la mer Noire au midi. Il y a peu de villes en ce pays-là, & même peu d'habitations fixes. La violente loi du plus fort y fait trop constamment fuir les pauvres devant les riches ; & ces deux classes sont les seules dans lesquelles se rangent les habitans de cette contrée. On les nomme indifféremment *Abasses*, ou *Abcasses* ou *Abcas*. *V.* ce dernier mot. Ils sont très-beaux & bien faits pour la plupart ; & par-là ils sont, pour les Turcs qui les achetent, un objet de commerce lucratif. Les *Abasses* sont lâches & paresseux : placés sous un beau ciel & sur un terrain fertile, ils n'ont rien chez eux qui ne soit inculte. Leurs champs sont comme leurs mœurs. *Long.* 56, 60 ; *lat.* 43, 45. (*G. D.*)

* ABASCIE, s. f. (*Géogr.*) riviere d'Asie que les anciens nommoient *Glaucus*. Elle prend sa source entre deux rivieres de Mingrélie, le Kelmhel & le Scheni-Shari, & va se perdre dans le Phase.

* ABASCUS, (*Géogr.*) fleuve de la Sarmatie Asiatique, qui, selon Ptolomée sort du mont Caucase & va se jeter dans le Pont-Euxin.

* ABASQUES, ABASAES & ABASSAS. *Voyez* ABCAS.

ABASSAM, (*Géogr.*) petit Royaume d'Afrique en Guinée, voisin de celui d'Issini, & à dix lieues, dans les terres, de Taguesschua qui est un petit port de mer. Ce royaume ne consiste que dans quelques hameaux où le plus riche est en possession de l'autorité & du gouvernement. Ces chefs, qui ne prenoient autrefois que le nom de capitaines, ont tous pris celui de rois depuis qu'ils ont lié commerce avec les Européens. Le roi d'Abassam est un de ceux-là, & il a à peine quatre mille sujets. *Long.* 17, *lat.* 4, 30. (*C. A.*)

ABASSE ou ABASCE, habitans de l'Abascie. *Voyez* ABASCIE.

* ABASTER, (*Métamorph.*) l'un des trois chevaux du char de Pluton ; c'est le noir. *V.* METHEUS & NONIUS.

* ABAT-CHAUVÉE, s. f. sorte de laine de qualité subalterne à laquelle on donne ce nom dans l'Angoumois, la Xaintonge, la Marche & le Limousin.

ABATÉE *ou* ABBATÉE, s. f. on se sert de ce terme pour exprimer le mouvement d'un vaisseau en panne, qui arrive de lui même jusqu'à un certain point, pour revenir ensuite au vent. *Voyez* PANNE & ARRIVER. (*Z*)

ABATELEMENT, s. m. terme de commerce usité parmi les François dans les échelles du Levant. Il signifie une sentence du Conseil portant interdiction de commerce contre les marchands & négocians de la nation qui désavouent leurs marchés, ou qui refusent de payer leurs dettes. Cette interdiction est si rigide, qu'il n'est pas même permis à ceux contre qui elle est prononcée d'intenter aucune action pour le paiement de leurs dettes, jusqu'à ce qu'ils aient

ment satisfait au jugement du Conseil, & faire lever l'*abatelement* en payant & exécutant ce qui est contenu. *Dictionn. du Commerce, tome I. page 548.* (G)

§ ABATOS, (*Géogr.*) isle d'Egypte dans le Palus de Memphis ou lac Mœris. Elle étoit renommée par son lin, par ses feuilles de palmier dont les anciens faisoient des tablettes à écrire, & principalement par le tombeau du roi Osiris qui, dans la suite, fut transporté à Abyde ou Abydos. Le Poëte Lucain en fait mention, *liv. 10.*

Hinc Abaton, quam nostra vocat veneranda vetustas,
Terra potens.

(*C. A.*)

* Il ne faut pas confondre cette isle avec un rocher qui porte le nom d'*Abatos*, & qui est fort éloigné du Palus de Memphis.

ABATTAGE, s. m. on dit dans un chantier & sur un attelier *faire un abattage* d'une ou plusieurs pierres, lorsque l'on veut les coucher de leur lit sur leurs joints pour en faire les paremens; ce qui s'exécute, lorsque ces pierres sont d'une moyenne grosseur, avec un boulin & des moilons : mais lorsqu'elles sont d'une certaine étendue, on se sert de leviers, de cordages, & de coins, *&c.* (*P*)

ABATTAGE, sixieme manœuvre du Faiseur de bas au métier. Elle consiste dans un mouvement assez léger : l'ouvrier tire à lui horizontalement la barre à poignée; & par ce mouvement il fait avancer les ventres des platines jusqu'entre les têtes des aiguilles, & même un peu au delà. Alors l'ouvrage paroît tomber, mais il est toujours soutenu par les aiguilles; la maille est seulement achevée. Dans la cinquieme manœuvre, la presse est sur les becs des aiguilles, & la soie est amenée sur leurs extrêmités; mais dans l'*abattage* la presse est relevée, les ventres des platines ont fait tomber au delà des têtes des aiguilles la soie qui n'étoit que sur leurs extrêmités, les ventres des platines sont avancés entre les têtes des aiguilles; ainsi l'ouvrage est abattu & soutenu par les aiguilles, avec les mailles formées. *Voyez* l'article BAS AU MÉTIER.

ABATTAGE, *terme de Charpentier.* Quand on a une piece de bois à lever, on pouce le bout d'un levier sous cette piece, on place un coin à un pié ou environ de ce bout; on conçoit que plus le coin est voisin du bout du levier qui est sous la piece à lever, plus l'autre extrêmité du levier doit être élevée, & que plus cette extrêmité est élevée, plus l'effet du levier sera considérable. On attache une corde à cette extrêmité élevée du levier; les ouvriers tirent tous à cette corde : à mesure qu'ils font baisser cette extrêmité du levier à laquelle leur force est appliquée, l'extrêmité qui est sous la piece s'éleve, & avec elle la piece de bois. Voilà ce qu'on appelle en charpenterie, *faire un abattage.*

ABATTANT, s. m. c'est un chassis de croisée, ou un volet ferré par le haut, qui se leve au plancher, en s'ouvrant par le moyen d'une corde passée dans une poulie. On s'en sert dans le haut des fermetures de boutiques : les marchands d'étoffes en font toujours usage dans leurs magasins; ils n'ont par ce moyen de jour que ce qu'il en faut pour faire valoir les couleurs de leurs étoffes, en n'ouvrant l'*abattant* qu'autant qu'il est à propos. (*P*)

ABATTANT, (*Métier à faire des bas.*) On donne ce nom aux deux parties semblables & semblablement placées du Bas au métier. Il faut y distinguer plusieurs parties; on voit sur leur face antérieure une piece qu'on appelle *garde-platine*; sur leur face postérieure une piece qu'on appelle le *crochet du dedans de l'abattant*; & sous leur partie inférieure une piece qu'on appelle le *crochet de dessous des abattans.* Il n'y a pas une de ces pieces qui n'ait son usage, relatif à son lieu & à sa configuration. *Voyez* pour vous en convaincre, l'article BAS AU MÉTIER. L'extrêmité supérieure des *abattans* s'assemble & s'ajuste dans la charniere des épaulieres, comme on peut aisément s'en appercevoir en examinant avec attention un métier de Faiseur de bas.

ABATTÉE, s. f. (*terme de marine.*) c'est le mouvement de rotation que fait un vaisseau, lorsque l'avant cede ou obéit à la direction du vent. Cette définition convient également à l'*arrivée* qui, dans le fond, ne

differe point en effet de l'*abattée* (*voyez* ARRIVÉE.) : mais l'un ou l'autre mot doit s'appliquer selon les circonstances & la situation relative du vaisseau. *Abattée* se dit de ce mouvement seulement lorsqu'il est involontaire ou forcé, tel que celui d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape, ou d'un vaisseau dont les ancres quittent le fond, qui vire de bord vent devant, ou qui est coëffé. Quoique l'*abattée* ne soit pas volontaire, on la prévoit cependant, on la dirige, on la facilite, & c'est à l'art à la régler (l'*abattée* étant un mouvement le même que celui de l'arrivée, c'est à ce dernier mot que l'on trouvera les moyens que l'on peut employer pour faire céder le vaisseau à la direction du vent). Une *abattée* ne peut pas aller jusqu'à mettre le vaisseau vent-arriere; car ce ne pourroit être que par un acte libre qu'un vaisseau en viendroit là, & le mouvement cesse d'être *abattée* lorsqu'il cesse d'être forcé. Cette distinction entre l'*abattée* & l'arrivée pourra peut-être surprendre au premier abord : mais que l'on y réfléchisse cependant, & on la trouvera juste. Lorsque j'appareille, par exemple, je suis bien maître d'abattre à tribord ou à babord, mais il faut de nécessité que j'abatte; le mouvement est donc forcé; & c'est dans la contrainte que j'établis, que doit exister la différence de l'*abattée* à l'arrivée.

On peut mesurer la grandeur d'une *abattée* par le nombre des degrés de l'horizon compris entre le point d'où le vaisseau a commencé son mouvement, & celui où il le cesse : cependant l'horizon étant divisé par les marins en trente-deux airs de vent, & une mesure exacte n'important jamais beaucoup dans la pratique, on se contente de dire une *abattée* de deux airs de vent, de deux airs & demi de vent, &c.

Les *abattées* d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape ont quelque chose qui leur est particulier, & qui mérite que l'on en développe la cause. Les *abattées* du vaisseau en panne ne dépendroient que de l'agitation de la mer, & seroient conséquemment beaucoup moins fréquentes, s'il étoit possible dans la pratique d'orienter les voiles de ce vaisseau suivant les regles prescrites au mot *panne* (*voyez* PANNE). Il en seroit de même pour le vaisseau à la cape, si l'on pouvoit aussi balancer, avec une égalité parfaite, les forces du vent sur l'avant & sur l'arriere de son centre de gravité (*V.* CAPE); mais l'espece d'impossibilité qu'il y a à le faire, fait dépendre encore les *abattées* de la voilure de ces vaisseaux. Ces deux causes, l'inégalité de la force du vent & l'inégalité de la force des lames de la mer sur l'avant & sur l'arriere du centre de gravité, communiquent donc un mouvement de rotation aux vaisseaux qui sont dans l'un ou l'autre cas; & ce mouvement lui-même rend plus sensible & augmente encore la différence de l'effet du vent sur les voiles, sur les mâts, & sur le corps même du vaisseau relativement à ce centre. Dans le mouvement de rotation qui le fait abattre, le vaisseau acquiert de l'air; & le gouvernail conséquemment acquiert de la force. L'effet du gouvernail ne tarde point à rappeller le vaisseau au point du plus près où il doit présenter; mais, en le rappellant ainsi, la force qu'il lui communique n'est point proportionnée sur l'arc que doit décrire le vaisseau pour présenter exactement à ce point du plus près : presque toujours au contraire le vaisseau acquiert trop de vîtesse & est porté au delà; alors la mer a considérablement plus de prise sur l'avant du vaisseau; les voiles fasient, & la suite nécessaire de cette position forcée est de faire une seconde *abattée*. C'est ainsi que le gouvernail contribue lui-même en quelque sorte à ce mouvement de rotation continuel, dans lequel successivement le vaisseau abat, ou fait une *abattée*, puis revient au vent : mouvement plus ou moins considérable, suivant la grosseur des lames, le balancement du vaisseau, sa voilure, & ses qualités particulieres. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABATTEMENT, s. m. état de foiblesse dans lequel se trouvent les personnes qui ont été malades, ou celles qui sont menacées de maladie. Dans les personnes revenues de maladie, l'abattement par lui-même n'annonce aucune suite fâcheuse : mais c'est, selon Hippocrate, un mauvais symptome dans les personnes malades, quand il n'est occasioné par aucune évacuation; & dans les personnes en santé, quand il ne provient ni d'exercice, ni

de chagrin, ni d'aucune autre cause de la même évidence. (*N*)

ABATTIS *ou* ABATIS, s. m. Les Carriers appellent ainsi les pierres qu'ils ont abattues dans une carriere, soit la bonne pour bâtir, ou celle qui est propre à faire du moilon. Ce mot se dit aussi de la démolition & des décombres d'un bâtiment. (*P*)

On se sert encore d'*abattis* pour mettre des postes d'infanterie dans les bois & les villages à l'abri d'être emportés par l'ennemi; dans les circonvallations & les lignes on s'en sert pour former la partie de ces ouvrages qui occupe les bois & les autres lieux qui fournissent cette fortification. (*Q*)

Abattis, se dit de la coupe d'un bois ou d'une forêt, laquelle se doit faire suivant les ordonnances. Plusieurs observent que l'*abattis* se fasse en décours de lune, parce que, avant ce temps-là, le bois deviendroit vermoulu. C'est l'opinion la plus commune, & elle n'est peut-être pas plus certaine que celle de ne semer qu'en pleine lune & de ne greffer qu'en décours.

Abattis, se dit de l'action d'un chasseur qui tue beaucoup de gibier; c'est aussi le nom qu'on donne aux petits chemins que les jeunes loups se font en allant & venant au lieu où ils sont nourris; & quand les vieux loups ont tué des bêtes, on dit, *les loups ont fait cette nuit un grand abattis*

Abattis. On entend par ce mot la tête, les pattes, les ailerons, le foie, & une partie des entrailles d'une oie, d'un dindon, chapon & autre volaille.

Les Cuisiniers font un grand usage des *abattis*, & les font servir bouillis, à l'étuvée, en ragoût, en pâté, *&c.*

* Abattis, lieu où les bouchers tuent leurs bestiaux. *Voyez* Tuerie.

* Abattis, dans les tanneries, chamoiseries, *&c.* On appelle *cuirs d'abattis*, les cuirs encore en poil, & tels qu'ils viennent de la boucherie.

Abattis, s. m. (*Art Militaire.*) c'est une sorte de retranchement dont l'idée se présente si naturellement à l'esprit, qu'on peut assurer que l'usage en a été généralement connu & pratiqué par tous les peuples du monde. Une infinité d'auteurs anciens & modernes font mention de ces sortes de fortifications, & rapportent des exemples remarquables du parti avantageux qu'on a su en tirer dans tous les temps.

Lorsqu'on fait la guerre dans un pays de bois, & qu'il s'agit de barrer un passage quelconque à la hâte, on se contente d'abattre les arbres & de les entasser les uns sur les autres. Mais toutes les fois qu'on a le temps de bien faire un *abattis*, alors il faut ranger les arbres très-près l'un de l'autre le tronc en dedans, & les assujettir avec de fortes lambourdes; observant que les branches soient bien entrelacées, bien épointées & débarrassées des plus petites, afin de voir l'ennemi au travers sans être vu, & de pratiquer, derriere, une tranchée pour mettre la troupe qui doit le défendre.

Dans cet état un *abattis* a non seulement toute la force d'un rang de palissades inclinées, qu'on ne peut ni couper ni aborder, mais c'est un obstacle bien plus admirable & infiniment plus redoutable que les meilleurs retranchemens. Le chevalier de Folard, qui recommande fortement l'usage des *abattis*, remarque que de tous les arbres les saules sont les plus propres à ces sortes d'ouvrages, & ceux qui donnent moins de prise à la hache & à la serpe, parce que les branches de cet arbre ne cedent pas aux coups, & qu'il est impossible de se couler entre elles ou de les écarter, se trouvant trop près les unes des autres.

Il y a, à la guerre, bien des cas où l'on peut se servir très-utilement des *abattis*. Rien n'est plus propre dans la défense d'une riviere pour en rompre les gués; rien de plus solide pour assurer un poste d'infanterie, pour retrancher un village, un défilé, une vallée, & tout autre lieu resserré où l'on est à portée d'avoir des arbres.

Ce fut à l'aide des *abattis*, que Mercy se rendit si formidable dans les combats de Fribourg en 1644, à Ensheim en 1674. Un petit bois qui couvroit la gauche des alliés, & dans lequel ils avoient pratiqué quelques *abattis*, exigea différentes attaques de la part des François commandés par Turenne; & ce ne fut qu'après des efforts répétés & un combat des plus furieux, qu'ils parvinrent à la fin à s'en rendre maîtres. Le maréchal de Villars à Malplaquet fortifia la droite

& la gauche de son champ de bataille, par des *abattis* : il fut battu; mais ce ne fut pas par la foiblesse de ces retranchemens. Il n'y a point de guerre qui ne fournisse quelques exemples de l'usage admirable qu'on peut faire des *abattis* pour fortifier un camp, & toutes especes de lignes.

Outre les différentes occasions qu'on vient de dire, où les *abattis* font un effet merveilleux, il en est encore d'autres où ils peuvent être de la plus grande ressource : telles sont particuliérement celles-ci. Qu'il s'agisse de passer une riviere : la meilleure façon de se couvrir & de se mettre en état de soutenir une attaque lorsqu'on auroit passé, même de le faire avec peu de monde, seroit incontestablement de se servir d'*abattis*; s'il ne se trouvoit pas d'arbres à couper au delà de la riviere, on commenceroit par en faire une provision suffisante pour les y traîner, & l'on s'en couvriroit, à mesure qu'on arriveroit, sur une ligne courbe que l'on garniroit d'un feu d'infanterie & de canon. Qu'on se trouve enfermé entre deux armées, comme il est arrivé plus d'une fois, & qu'on soit dans l'attente de quelques secours : un général qui se trouveroit en pareil cas, & qui n'auroit pu tomber sur une des deux armées avant l'arrivée de l'autre, pourroit-il prendre un meilleur & plus prudent parti pour se tirer d'embarras, que de se camper dans le poste le plus avantageux qu'il trouveroit sur sa marche, de choisir un terrain où il y eût, ainsi qu'aux environs, des arbres en quantité, de les faire couper avec autant de soin que de diligence, & d'en former un *abattis* autour de son camp, en les faisant traîner à force de bras & avec des cordes par des soldats, & par les chevaux de l'artillerie, des vivres, & des chariots d'équipages ? Il est certain que ces deux moyens de défense indiqués par le commentateur de Polybe (*Tome V. pag. 145*, & *Tome III. p. 193.*) sont infiniment supérieurs à tous les autres, d'autant qu'il n'en est pas des *abattis* comme des retranchemens ordinaires, qui sont peu capables de résister à un grand effort, & sur-tout dans les occasions où l'on n'a guere le temps de les perfectionner, & quand on a affaire à un ennemi vigoureux qui sait prendre son parti. On a vu assez souvent des corps postés dans des bois en avant de l'armée obligés de se retirer inopinément, quelquefois être enveloppés & mis en déroute, ou obligés de mettre bas les armes, qui se seroient épargné de si fâcheux événemens, s'ils s'étoient retranchés par des *abattis*, qui eussent donné le temps d'aller à leur secours & de les soutenir, ou de les dégager & de les sauver. Il ne faut donc jamais négliger de si sages précautions quand on est à même d'en user, & qu'on en a le temps.

Les *abattis* ne différant des retranchemens que par leur forme & leur construction, on trouvera à l'article de ces derniers (*voyez* RETRANCHEMENT) les différentes dispositions qu'on peut faire tant pour l'attaque que pour la défense de ces sortes de fortifications. On se contentera d'observer ici que lorsqu'on doit attaquer des *abattis*, le plutôt c'est le mieux, parce que très-souvent de tels ouvrages peuvent bien plus qu'aucuns autres, être mis promptement, par leur situation & leur peu d'étendue, en état de faire une vigoureuse résistance. Il faudroit en pareil cas donner aux grenadiers des haches bien acérées, des cordes avec des griffes de fer attachées au bout pour les jeter sur les arbres, & tâcher de les tirer à soi pour s'ouvrir un passage. Outre le canon chargé à cartouche qui doit accompagner l'infanterie, des boulets ramés tirés contre l'*abattis* feroient à coup sûr un très-grand effet. Les grenadiers & les premiers rangs des colonnes devroient être pourvus de grenades pour en accabler l'ennemi. Mais dans l'attaque comme dans la défense des *abattis*, ainsi que dans beaucoup d'autres occasions, il n'y auroit point d'arme plus nécessaire, ni plus avantageuse que la pique (*voyez* PIQUE). Malheureusement nous en avons quitté l'usage; mais en attendant que nous y revenions (cette prédiction est déja commune à bien des gens), on pourroit la suppléer, comme le conseille le chevalier de Folard, par la baïonnette mise au bout d'un long bâton, qui est une arme non moins redoutable. (*M. D. L. R.*)

ABATTON, s. m. c'est le nom que donnerent les Rhodiens à un grand édifice qu'ils construisirent pour masquer deux Statues de bronze que la Reine Artemise avoit

élevées dans leur ville en mémoire de son triomphe sur eux. Vitruve, *Liv. II. p. 48.* (*P*)

ABATTRE, v. a. *Abattre* une maison, un mur, un plancher, *&c. Voyez* DÉMOLIR. (*P*)

ABATTRE, *arriver*, *dériver*, *obéir au vent*, lorsqu'un vaisseau est sous voile. Ces termes se prennent en différens sens. On dit qu'un vaisseau *abat*, quand il est détourné de sa route par la force des courans, par les vagues & par les marées.

Faire *abattre* un vaisseau, c'est le faire obéir au vent lorsqu'il est sous les voiles, ou qu'il présente trop le devant au lieu d'où vient le vent; ce qui s'exécute par le jeu du gouvernail, dont le mouvement doit être secondé par une façon de porter ou d'orienter les voiles.

On dit que le vaisseau *abat*, lorsque l'ancre a quitté le fond, & que le vaisseau arrive ou obéit au vent. *Voyez* ARRIVER.

Abattre un vaisseau, c'est le mettre sur le côté pour travailler à la carene, ou à quelque endroit qu'il faut mettre hors de l'eau, pour qu'on puisse le radouber. *Voyez* CARENE, RADOUB. (*Z*)

Lorsqu'on *abat* le vaisseau jusqu'au point de découvrir sa quille, on appelle cela aussi le *virer en quille :* voici la façon d'exécuter cette manœuvre.

On décharge entiérement le vaisseau, à une certaine quantité de lest près, que l'on y laisse & que l'on place de l'avant. Cette précaution est nécessaire, parce que le vaisseau tirant plus d'eau de l'arriere que de l'avant, si on ne chargeoit pas la partie de l'avant pour la faire plonger, il arriveroit que lorsque le vaisseau seroit couché, la quille ne paroîtroit pas sur l'eau dans toute sa longueur en même temps, ce qui obligeroit de le coucher beaucoup davantage. On doit se régler pour la quantité de lest qu'il faut mettre de l'avant, sur la différence des capacités de l'avant avec celles de l'arriere : différence prise, non pas lorsque le vaisseau est droit, mais lorsqu'il est couché. On a vu des vaisseaux dans lesquels il a fallu pour cet effet jusqu'à cinquante tonneaux de lest. On place ce lest sous la fosse aux cables & sous la fosse aux lions; & pour qu'il ne puisse tomber du côté sur lequel le vaisseau est couché, on l'assujettit en plaçant dessus un premier rang de planches qui le couvre entiérement & exactement; puis un second rang de planches placé sur le premier en sens contraire, c'est-à-dire, de telle sorte que la longueur des planches du second rang, soit perpendiculaire à la longueur des planches du premier, & enfin en appuyant le tout avec des étançons qui portent sur ce second rang de planches & sur les baux du vaisseau.

Si les mâts d'hune sont guindés, on les amene à mi-mât, & on saisit bien leurs vergues, si elles sont en place, sur le chouquet & dans la hune. Le vaisseau ne doit point avoir ses basses vergues, parce qu'elles iroient dans l'eau, & gêneroient les pontons & radeaux qui l'entourent. On a attention de bien saisir tout ce qui peut rester dans le vaisseau, fours, cuisines, &c. Il est très-important que tout soit bien tenu, car si malheureusement quelque chose de poids venoit à tomber & à enfoncer un mantelet de sabord, le vaisseau courroit risque de couler bas avant qu'il pût être redressé; & le risque seroit tout-à-fait évident, si l'on avoit déja délivré quelque bordage du côté découvert.

On appelle *côté du vent*, le côté du vaisseau que l'on met hors de l'eau; & côté de *sous le vent*, le côté sur lequel le vaisseau est couché.

Pendant que l'on travaille à décharger le bâtiment, on doit travailler aussi à préparer ses hauts, & à soutenir sa mâture. C'est pour ce dernier objet que l'on fait usage des aiguilles, (*Voyez* AIGUILLES DE CARENE, la façon de les placer, de les assujettir, &c.) On place ordinairement deux aiguilles au grand mât, & deux au mât de misaine : dans les vaisseaux de 80 canons, on en place quelquefois une aussi au mât d'artimon; & dans les vaisseaux à trois ponts, on en a quelquefois placé jusqu'à trois à chacun des deux grands mâts, & une aussi au mât d'artimon.

C'est autour du grand mât sur la rosture de la premiere aiguille que l'on aiguillette la premiere poulie de franc-funin; & on en aiguillette une seconde à la tête de la seconde aiguille pardessus la lieure d'haubans : lorsque le vaisseau est extrêmement dur à

abattre, on met quelquefois une troiſieme poulie pardeſſus la ſeconde. On place également deux ou bien trois poulies au mât de miſaine.

On paſſe des ſaiſines du côté du vent qui doivent répondre au grand mât & au mât de miſaine, pour tenir lieu de chaînes d'haubans. Ces ſaiſines ſont de forts cordages auxquels on fait faire pluſieurs tours de dehors en dedans d'un ſabord à l'autre ſabord voiſin. Les ſaiſines du grand mât paſſent par les deux ſabords de la premiere batterie, en avant du grand mât; & celles du mât de miſaine paſſent par le ſabord de la premiere batterie, le plus en avant, & par les écubiers. C'eſt ſur ces ſaiſines que l'on frappe les caliornes dont on s'eſt ſervi pour embraquer les aiguilles: on y croche auſſi les caliornes & les palans du grand mât & du mât de miſaine, tant ceux du vent que ceux de ſous le vent; & on les roidit fortement, afin de bien tenir les mâts & leur ôter tout moyen de plier. L'inſtant de roidir ainſi ces caliornes & palans, ainſi que les haubans & pataras, eſt marqué; & on trouvera au *mot* AIGUILLE DE CARENE, quand & comment on doit le faire.

Lorſque tout eſt bien vuidé & bien tenu, on paſſe les francs-funins. Il y a deux pontons du côté de ſous le vent du vaiſſeau, l'un vis-à-vis le grand mât, & l'autre vis-à-vis le mât de miſaine. Sur chacun de ces pontons il y a deux chomars à trois rouets qui répondent aux poulies aiguilletées ſur les roſtures de chaque aiguille. Chaque franc-funin paſſe dans le rouet du milieu du chomar, & delà il monte dans la poulie de la tête des aiguilles, & paſſant alternativement dans les rouets de ces poulies & ceux du chomar, il vient faire dormant au pied du chomar: le garant de ce franc-funin eſt mis au cabeſtan, & il y a autant de cabeſtans ſur le ponton que de francs-funins.

On aiguillete la poulie de caliorne du mât de chaque ponton, l'une aux chaînes d'haubans du grand mât, & l'autre à celles du mât de miſaine, par le moyen d'un cordage qui paſſe quinze ou vingt fois dans l'œillet de l'eſtrop de la poulie de caliorne qui eſt fort grand, & qui embraſſe autant de fois les chaînes d'haubans. On appelle les caliornes des mâts des pontons ainſi diſpoſées, des *retenues*, parce qu'elles ſerviroient à retenir le vaiſſeau s'il étoit trop facile à ſe coucher: c'eſt par leur moyen auſſi qu'on peut aider à le relever.

Avant de virer, on doit avoir eu ſoin de faire un bardis (*voyez* BARDIS), & de bien calfater le côté du vaiſſeau qui doit entrer dans l'eau, ainſi que les bords des deux batteries. Comme la ſeconde batterie n'a point de mantelets, on les remplace par des planches de ſapin placées dans le ſens de la longueur du vaiſſeau, & attachées ſur deux liſteaux que l'on cloue de chaque côté du ſabord, & un peu en dedans pour que ces planches ne débordent pas. Pour fortifier le tout, & le rendre capable de ſoutenir l'effort de l'eau ſur ces planches, on ajoute deux traverſins un peu forts; poſés, ainſi que les liſteaux, dans un ſens vertical & tenus eux-mêmes en place par des taquets cloués en haut & en bas ſur les ſeuillets des ſabords. On bouche bien enfin tous les dalots, & généralement toutes les ouvertures qu'il peut y avoir. Quelquefois on fait un bâtardeau ſur le gaillard d'arriere, pour empêcher l'eau d'aller dans les chambres des officiers. Comme malgré toutes les précautions qu'on prend, il peut encore entrer de l'eau dans le vaiſſeau, on garnit trois pompes dont l'une paſſe par le grand panneau, a ſon bout inférieur ſur le bout des varangues, & vient ſur le ſecond pont d'où l'on pompe; les deux autres ont leur bout ſur le coté du vaiſſeau, auſſi haut que l'ouverture de la grande écoutille peut le permettre, & on pompe de l'entre-pont. On fait auprès de toutes ces pompes des échafauds, tels que lorſque le vaiſſeau eſt couché ils ſoient horizontaux, & que les matelots puiſſent ſe placer deſſus, & y pomper avec facilité. Les bouts inférieurs des pompes doivent être dans des mannes, pour que les ordures ne puiſſent entrer dans ces pompes & les engager.

On doit encore avoir eu ſoin de mettre des ſeilleaux pleins d'eau au côté du vent, & dans les porte-haubans, pour éteindre le feu en cas d'accident. Tout autour du vaiſſeau en dehors, & un peu au deſſous de la premiere batterie, on fait un cordon de planches de chêne de ſept ou huit pouces

de large. Ces planches sont mises horizontalement, & clouées sur des taquets attachés contre le bord. L'usage de ces planches est de détourner la direction de la flamme, & l'empêcher, en suivant les contours du côté du vaisseau, d'aller endommager les saisines, pataras & autres manœuvres. Les planches sont de chêne, parce qu'elles sont moins susceptibles de prendre feu, & on a soin de les garnir de vase pardessus pour entretenir une humidité très-propre à les garantir de cet inconvénient. Par la même raison, c'est avec des chaînes que l'on amarre les radeaux qui doivent être de l'avant à l'arriere du vaisseau, du côté du vent. C'est sur ces radeaux que l'on met le bois pour chauffer le vaisseau, que se tiennent les calfats pour travailler, & les officiers pour inspecter le travail. On y met encore des pompes aspirantes & refoulantes, connues sous le nom de pompes à incendie, pour rallentir le feu s'il étoit trop vif, & l'éteindre en cas d'accident.

Tout étant ainsi disposé, on vire aux cabestans des pontons sur les francs-funins, & on file à mesure les retenues. Si c'est un gros vaisseau, on le fait coucher jusqu'à ce que le tiers de sa partie submergée paroisse hors de l'eau. Alors on met les linquets aux cabestans, & on amarre à des palins des pontons les francs-funins qui restent garnis aux cabestans : pour plus grande sûreté on amarre encore quelques barres des cabestans à d'autres palins, & on met des bosses sur les francs-funins. On embraque aussi les retenues, & on les amarre solidement. Lorsque tout est bien saisi, on met le feu. Dès que ce premier feu est fini, on vire de nouveau aux cabestans, en filant les retenues tout doucement, & on fait coucher encore le vaisseau d'un autre tiers de sa carene. Alors on amarre tout avec les mêmes précautions que devant, & on met le second feu, après lequel on vire pour la troisieme & derniere fois, jusqu'à ce que la quille paroisse sur l'eau. Lorsque le dernier feu est fini, on travaille à carener le vaisseau ou à le radouber. Si c'est une frégate que l'on vire en quille, on l'abat pour l'ordinaire en deux fois. Lorsque le vaisseau oppose trop de résistance pour être abattu, on peut y remédier en guindant les mâts d'hune plus ou moins, en hissant les vergues d'hune, en mettant des poids dans les hunes, en suspendant des bariques aux bouts des vergues d'hune, &c. : au contraire, s'il se couchoit trop facilement, on peut dépasser les mâts d'hune, &c.; mais sur-tout on doit avoir attention de ne filer les retenues qu'avec beaucoup de précaution.

Lorsqu'on veut redresser le vaisseau, on file les francs-funins en douceur, & on vire sur les retenues que l'on a garnies avec cabestans, après en avoir ôté les francs-funins qui sont retenus par de bonnes bosses. Si le vaisseau est trop difficile à redresser, on passe un ponton du côté du vent; & frappant un fort cordage à la tête du grand mât du vaisseau, on le fait passer dans une poulie qui est à la tête du mât du ponton, d'où descendant dans une poulie de retour sur le même ponton, il vient à un cabestan sur lequel on vire. Je voudrois que cette derniere précaution fût prise par tous ceux des vaisseaux que l'on abat, desquels on n'est pas parfaitement sûr; & que l'on n'attendît point pour passer le ponton, ou pour préparer une manœuvre équivalente, à courir risque de ne pouvoir plus le faire, si, après avoir été couché jusqu'à certain point, le vaisseau se couchoit alors de lui-même tout-à-fait, comme cela est arrivé quelquefois, soit par la forme du bâtiment, soit par le dérangement du lest ou autre accident. J'ai été témoin moi-même d'un événement pareil, & j'ai vu couler bas un bâtiment du roi que l'on auroit préservé par-là de cet accident.

On eut beau virer sur les retenues, ce fut inutilement; & elles ont en effet une force assez limitée.

Lorsqu'on *abat* un vaisseau, comme lorsqu'il se releve, il faut avoir attention de faire travailler en même-temps tous les francs-funins du grand mât & du mât de misaine. Si un seul faisoit force, il seroit à craindre qu'il ne rompît, d'où il pourroit s'ensuivre que l'autre romproit aussi.

C'est là la façon dont on *abat* un vaisseau lorsqu'on peut se fournir toutes les commodités & toutes les choses que l'on vient de détailler : si l'on en étoit privé, c'est à l'esprit & à l'invention à y suppléer. On peut employer & l'on emploie souvent des mâts d'hune pour tenir lieu d'aiguilles

de carene, & on croise leurs petits bouts sur les mâts, pour y remédier à l'inconvénient de n'être point taillées comme elles en sifflet. On se sert, au lieu de pontons, d'autres bâtimens, s'il y en a dans le port, ou d'un appareil que l'on établit à terre, si l'on peut en approcher assez pour cela, & si le flux & le reflux n'y est point trop considérable. Les canons d'un vaisseau partagés en deux piles, ou des ancres enterrées & bien assujetties, peuvent remplacer les deux pontons; des cabres faites avec des vergues, & au haut desquelles on place des caliornes, peuvent servir à établir des retenues, &c. &c. L'expérience & un peu de capacité fournissent plusieurs moyens dont on peut tirer parti au besoin, mais qui ne peuvent être détaillés au plus que dans un Dictionnaire particulier de Marine. Je ne puis m'empêcher cependant de parler d'une autre façon d'*abattre* qui peut être usitée en tout lieu, & qui a cela de commode, qu'on se passe de tout l'appareil nécessaire pour le soutien de la mâture. Elle consiste à coucher le vaisseau par le moyen de son seul lest que l'on jette peu-à-peu dans la cale, sur le côté de sous le vent du vaisseau. S'il se couchoit trop difficilement, on peut faire des retranchemens avec des planches dans la cale & même dans l'entre-pont, & y placer des boulets. Cette façon d'opérer est sans doute très-simple, & il me paroît constant qu'elle seroit préférable à celle dont on se sert ordinairement, si l'on a la puissance d'établir des retenues sûres & qui ne puissent manquer. (Il est bon de remarquer que la forme des vaisseaux est telle, qu'un vaisseau *abattu* tend encore ordinairement à se relever; comme cependant cela n'est point une regle constante, les retenues sont essentielles, sur-tout dans cette façon d'*abattre*, où il est plus à craindre que le lest ne se dérange.) Dans la maniere usitée de virer un vaisseau en quille, une mâture, quelque bien soutenue qu'elle soit, court toujours risque de souffrir; & les pataras que l'on vuide avec une force extraordinaire, tirent fortement sur le côté du vaisseau, & font ouvrir les coutures; cette derniere méthode n'est point sujette à ces inconvéniens : on pourroit s'en servir pour *abattre* un vaisseau qui n'auroit point de mâts. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABATTRE *un cheval*, c'est le faire tomber sur le côté par le moyen de certains cordages appellés *entraves* & *lacs*. On l'*abat* ordinairement pour lui faire quelque opération de Chirurgie, ou même pour le ferrer lorsqu'il est trop difficile.

Abattre l'eau : c'est essuyer le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau, ou qui est en sueur; ce qui se fait par le moyen de la main, ou du couteau de chaleur.

S'abattre, se dit plus communément des chevaux de tirage qui tombent en tirant une voiture. (*V*)

ABATTRE *l'oiseau*, c'est le tenir & le serrer entre deux mains pour lui donner quelques médicamens. On dit, *il faut abattre l'oiseau.*

ABATTRE, sixieme manœuvre du Faiseur de bas au métier. *Voyez* ABATTAGE. *Voyez aussi* BAS AU MÉTIER.

ABATTRE, *terme de Chapelier*, c'est applatir sur un bassin chaud le dessus de la forme & les bords d'un chapeau, après lui avoir donné l'apprêt, & l'avoir bien fait sécher; pour cet effet il faut que le bassin soit couvert de toile & de papier, qu'on arrose avec un goupillon.

ABATTRE *du bois au trictrac*; c'est étaler beaucoup de dames de dessus le premier tas, pour faire plus facilement des cases dans le courant du jeu. *V.* CASE.

ABATTUE, subst. fém. On entend à Moyenvic & dans les autres Salines de Franche-Comté par une *abattue*, le travail continu d'une poële, depuis le moment où on la met en feu, jusqu'à celui où on la laisse reposer. A Moyenvic chaque *abattue* est composée de dix-huit tours, & chaque tour de vingt-quatre heures. Mais comme on laisse six jours d'intervalle entre chaque *abattue*, il ne se fait à Moyenvic qu'environ vingt *abattues* par an. La poële s'évalue à deux cents quarante muids par *abattue.* Son produit annuel seroit donc de 4800 muids, si quelques causes particulieres, qu'on exposera à l'article SALINE, ne réduisoient l'*abattue* d'une poële à 220 muids, & par conséquent son produit annuel à 4400 muids : sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour %, on

on peut assurer qu'une Saline, telle que celle de Moyenvic, qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cents muids de sel. *Voyez* SALINE.

ABATTURES, s. f. pl. ce sont les traces & foulures que laisse sur l'herbe, dans les broussailles, ou dans les taillis, la bête fauve en passant : on connoît le cerf par ses *abattures*.

ABATTUTA. *Voyez* MESURÉ. (*Musique*.)

ABAVENTS, s. m. plur. ce sont de petits auvents au dehors des tours & clochers dans les tableaux des ouvertures, faits de chassis de charpente, couverts d'ardoise ou de plomb, qui servent à empêcher que le son des cloches ne se dissipe en l'air, & à le renvoyer en bas, dit Vignole après Daviler. Ils garantissent aussi le béfroi de charpente de la pluie qui entreroit par les ouvertures. (*P*)

* ABAVI, *Abavo*, *Abavum*, s. m. grand arbre d'Ethiopie, qui porte un fruit semblable à la citrouille. Voilà tout ce qu'on en sait, & c'est presque en être réduit à un mot. (*I*)

§ ABAWIWAR, (*Géogr.*) contrée de la haute Hongrie, sur les frontieres de Pologne, au sud-est des monts Carpates ou Krapak, dont Cassovie ou Caschaw, ville capitale de cette contrée, n'est éloignée que de quelques lieues. Ce pays est borné au nord par la Pologne, & à l'est par la Transilvanie. Il renferme outre Cassovie, la petite ville d'Ungwar, celle de Wiwar, quelques autres, & le gros bourg de Tokai, si fameux par ses vins. La province d'*Abawiwar* tire son nom d'un château fort, situé à quatre milles d'*Abawiwar*, qu'on nomme indifféremment *Abawiwar* & *Abanwiwar*. (*C. A.*)

* ABAYANCE, subst. fém. *attente* ou *espérance*, fondée sur un jugement à venir.

* ABAZÉE, s. f. *Voyez* SABASIE.

ABAZHAJA, (*Géogr.*) ville de Sibérie, en Asie, sur la riviere d'Ischim. Elle a un temple environné d'un mur, dans l'enceinte duquel loge ordinairement une garde composée de quarante dragons. *Long.* 86', 35; *lat.* 50, 10. (*D. G.*)

ABBA. *Voyez* la signification d'AB chez les Hébreux.

ABBAASI, s. m. monnoie d'argent de Perse. Schah-Abas, deuxieme Roi de Perse, ordonna la fabrication des pieces d'argent, nommées *abbaasi*. La légende est relative à l'Alcoran, & les empreintes au nom de ce Roi, & à la ville où cette sorte d'espece a été fabriquée.

Un *abbaasi* vaut deux mamoudis ou quatre chayés. Le chayé vaut un peu plus de quatre sous six deniers de France. Ainsi l'*abbaasi* vaut, monnoie de France, dix-huit sous & quelques deniers, comme quatre à cinq deniers.

Il y a des doubles *abbaasi*, des triples & des quadruples : mais ces derniers sont rares.

Comme les *abbaasi* sont sujets à être altérés, il est bon de les peser ; & c'est pourquoi les paiemens en cette espece de monnoie se font au poids, & non pas au nombre des pieces. (*G*)

ABBAS, (*Hist. des Arabes*.) premier calife Abbasside, transmit son nom à tous ceux de sa famille qui furent revêtus de cette dignité. Ce n'est pas qu'il fût supérieur en talens à son pere & à ses freres, dont il fut l'héritier au califat, mais c'est qu'il fut le premier qui jouit de sa fortune sans la partager avec un compétiteur. La tête de Mervan, dernier calife Ommiade, exposée dans la capitale, sembloit devoir contenir les mécontens, & faire régner la tranquillité dans les provinces ; mais les Arabes inquiets & turbulens aimoient à détruire leur propre ouvrage. Les premiers jours du regne d'Abbas furent souillés d'un sang révéré de tous les Musulmans. Les Alides, tirés de leur obscurité par des factieux, servirent de prétexte à une guerre civile ; mais au lieu de recueillir l'héritage du prophete, trois payerent de leur tête la témérité de leurs partisans. Quoique le calife fût naturellement humain, il versa autant de sang que les Ommiades abhorrés, parce qu'il eut toujours des rebelles à punir. Il fut forcé de plier ses penchans à sa politique, & ses généraux firent passer au fil de l'épée plus d'Arabes que d'ennemis. A peine une rebellion étoit-elle étouffée, que le feu de la guerre embrasoit une province. Les

cruautés étoient d'autant plus atroces, que le calife tranquille dans sa capitale, se reposoit sur des généraux qui avoient des injures particulieres à venger : aux ravages des guerres se joignit le fléau de la stérilité, qui frappa l'Ibérie, l'Arménie & la Mésopotamie, où des essaims de sauterelles dévorerent les semences, & répandirent la contagion. Tandis que l'empire Musulman étoit agité de tant de tempêtes, Constantin Copronime dévastoit l'Arménie, d'où il transportoit les habitans pour en repeupler la Thrace déserte. L'empereur Grec n'exerça pas impunément ses ravages; Moslem, qui étoit le plus grand général de son temps, remporta sur lui plusieurs victoires qui l'obligerent à se retirer chargé de honte dans ses états, qui devinrent à leur tour le théatre de la guerre & des brigandages. Le regne d'Abbas n'offre que des atrocités dont son cœur ne fut point le complice; il ne se maintint dans le califat que par la supériorité des talens de Moslem son lieutenant : il mourut l'an 136 de l'hegire, qui étoit la cinquieme année de son regne. Les Musulmans exaltent sa douceur & sa générosité; ils imputent à la nécessité tout le sang qu'il fit couler. Ce fut pour se maintenir sur le trône, qu'il fit mourir par le glaive tous les partisans des Ommiades. Il fut pénétré d'une grande vénération pour toute la famille de Mahomet; sa piété le rendit cher à la multitude qui aime à voir ses maîtres courbés sous un joug qui les rapproche d'elle : il étoit si magnifique dans ses dons, qu'il fit un présent de deux millions de drachmes à un descendant d'Ali, libéralité dont ses prédécesseurs ne lui avoient point donné l'exemple. (*T—N.*)

ABBASSIDES, (*Hist. des Califes.*) les *Abbassides* avoient une origine commune avec Mahomet & Ali, puisqu'ils avoient tous le même aïeul paternel. Le cousin du prophete, nommé Abbas, donna son nom à cette race généreuse & magnifique, qui succéda aux sanguinaires Ommiades dans le califat. Tandis que les Alides & les Ommiades se disputoient le fer à la main l'héritage du prophete, les *Abbassides* tranquilles & sans ambition, prenoient des accroissemens obscurs sans être craints ni enviés, ils traitoient d'usurpateur tous les califes qui n'étoient pas de leur maison : mais au lieu de se précipiter dans le feu des guerres civiles, ils se rendoient riches & puissans par leur industrie commerçante, en faisant germer dans l'Arabie les richesses des autres nations. Les Ommiades affoiblis par les guerres & détestés par leurs cruautés, ne s'étoient servi de leur sceptre que pour accabler leurs sujets; ils avoient cimenté leur puissance par le sang d'un million d'Arabes; & leur politique barbare avoit fait beaucoup de mécontens. Mahomet, cousin du législateur, avoit trois fils aussi généreux que lui; ce vieillard, chargé d'années & de richesses, les montroit aux Musulmans comme l'espoir & le soutien de l'Islamisme. Le peuple se laisse aisément éblouir par les promesses de celui qui sait récompenser : les mécontens respectant en lui le sang de leur prophete, se rendent en foule à Moloïma où il faisoit sa résidence, tous lui prêtent serment de fidélité; mais comme il étoit dans un âge avancé, il ne jouit pas long-temps de sa fortune : Ibrahim son fils, acheva la révolution. Ce fut dans le Korasan qu'il jeta les fondemens de la grandeur future de sa maison; ses armées, sous la conduite de ses généraux, lui soumirent toute l'Arabie, l'Egypte, la Syrie & la Mésopotamie; mais la mort l'arrêta dans le cours de ses prospérités. Il voulut faire le pélerinage de la Meque avec plus de pompe que de sûreté. Les Ommiades instruits qu'il n'avoit qu'une foible escorte, lui tendirent des embûches qu'il ne put éviter; on le chargea de chaînes, & il mourut empoisonné. Abbas, tige des Abbassides, ardent à venger la mort de son frere, mit à la tête de ses armées Moslem, guerrier illustre qu'on regarde comme le héros de l'Arabie. Ce grand capitaine, par-tout vainqueur, força le calife Ommiade de se retirer en Syrie, où il fut assassiné dans une mosquée l'an de l'hegire 132.

Abbas, possesseur paisible du califat, le transmit à sa postérité. L'Arabie fut purgée de rebelles. Par la valeur de Moslem son général, qui fit passer au fil de l'épée six cens mille hommes en plusieurs combats livrés pour la cause des Abassides. Ces nouveaux califes, sans être guerriers, furent de grands

conquérans; éclairés dans le choix de leurs généraux, ils portent dans toutes les régions la gloire des armes musulmanes; quoique généreux & bienfaisans, ils ne verserent pas moins de sang que leurs prédécesseurs: ce n'est pas que la cruauté fût un vice de leur cœur, mais les Arabes étant naturellement indociles & brigands, ils eurent toujours des rebelles & des méchans à punir. Les sciences & les lettres protégées & même cultivées par ces califes, causerent une révolution dans les mœurs; les Musulmans guerriers, barbares & indisciplinés, n'avoient su jusqu'alors se servir que de leur cimeterre; ils se dépouillerent de leurs mœurs agrestes & sauvages: on vit paroître des poëtes & des orateurs, qui étalerent des richesses inconnues jusqu'alors dans l'Arabie. Leurs productions faciles annoncent une imagination gracieuse & féconde, qui les précipite quelquefois dans des écarts. Tandis que le reste de la terre étoit replongé dans la barbarie, la cour des Abbassides rassembloit des littérateurs & des philosophes qui rendoient l'Arabie émule de l'ancienne Rome & d'Athenes savante & polie; il s'éleva des mathématiciens & des médecins qui devinrent les précepteurs des nations.

L'empire Musulman, gouverné par ces princes généreux & magnifiques, auroit englouti la domination de toute la terre, s'ils eussent trouvé plus de docilité dans leurs sujets, qui furent toujours leurs plus redoutables ennemis. Motomasem, huitieme calife Abbasside, crut devoir se précautionner contre les rebellions; mais le moyen qu'il employa ne fit qu'aggraver le mal, en donnant naissance à de nouveaux désordres. Il confia la garde de sa personne à des étrangers féroces & belliqueux qui étoient sortis des marais de la Scythie, & qui se rendirent malheureusement célebres sous le nom de Turcs ou de Turcomans. Cette horde barbare magnifiquement payée pour défendre ses maîtres, les tint bientôt dans une honteuse dépendance. Les califes abrutis par l'excès des voluptés, leur abandonnerent les rênes du gouvernement, pour ne s'occuper que de leurs plaisirs. Ces barbares devenus dispensateurs de toutes les graces, n'éleverent aux dignités que leurs parens & leurs amis; les gouverneurs qu'ils appuyoient se rendirent indépendans dans leurs provinces. Le Korasan, la Mésopotamie, le Kervan & la Syrie eurent des Turcs pour maîtres. Rhadi Bellat, vingtieme calife *Abbasside*, acheva de perdre l'autorité affoiblie par la mollesse de ses successeurs: les gouverneurs devenus héréditaires conspirerent pour lui refuser les tributs auxquels ils s'étoient soumis pour acheter leur indépendance. Quatorze califes prirent en même temps le titre de successeurs de Mahomet. Le califat Arabe fut borné au territoire de la capitale, & même le calife n'exerça sa puissance que dans ce qui concernoit la religion, & depuis cette époque l'épée & l'encensoir ne furent plus réunis dans la même main. Rhadi en voulant guérir le mal, en favorisa les progrès; il eut l'imprudence de créer un officier supérieur sous le titre d'émir al-omra, qui veut dire *prince des princes*: il conféra à cet émir le privilege de faire la priere publique dans la grande mosquée & dans la chaire de Mahomet, fonction qui, en ennoblissant sa dignité, donnoit atteinte aux droits du califat. Les usurpateurs des provinces, par un reste d'attachement pour les anciennes institutions, prenoient encore leur investiture du successeur de Mahomet, qui n'avoit plus que l'ombre du pouvoir. Cette soumission apparente des émirs leur étoit inspirée par la politique; c'étoit pour rendre leur autorité plus respectable, & les peuples étoient beaucoup plus disposés à l'obéissance, quand leur maître avoit le sceau du chef de la religion.

L'an 450 de l'hegire, les *Abbassides* eurent pendant quelque temps l'espérance de se relever de leur chûte. Trogrudbek, petit-fils du fondateur de la dynastie de Selgicucides, se déclara leur protecteur. Ce prince, qui avoit rangé sous son obéissance l'Irax, la Syrie, la Mésopotamie, la Natolie & plusieurs riches provinces, ambitionna le titre d'émir al-omra, afin de jouir de la prérogative d'être nommé dans les prieres publiques, & d'être associé aux fonctions du sacerdoce; il étoit trop puissant pour essuyer un refus. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité, il se déclara le protecteur des Abbassides. Le calife Kaïem, qui avoit été déposé, fut rappellé à Bagdad, où il fit une entrée qui avoit la pompe d'un triomphe.

L'émir modeste par politique, tint les rênes de sa mule pendant toute sa marche, & par cet abaissement extérieur, il rendoit sa puissance plus sacrée : quoiqu'il lui déférât tous les honneurs de la cérémonie, il se réservoit la réalité du pouvoir; & quand il retourna dans l'Irax, il s'établit à Bagdad, qui ne reçut des ordres que de lui. Depuis le rétablissement du calife Kaïem, onze califes Abbassides languirent sans pouvoir à Bagdad, où ils ne se mêlerent que des affaires de la religion. Cette ville fut prise & saccagée par le petit-fils de Gengis, l'an de l'hegire 656. Les Abbassides furent enveloppés dans sa ruine, & depuis ce désastre il n'y eut plus de calife à Bagdad; mais lorsque Saladin eut détruit les califes Fatimites en Egypte, le Sultan Bibar, un de ses successeurs, y appella une branche des Abbassides, qui exerça le califat en Egypte jusqu'en l'an 923, que Selim en fit la conquête. (*T—N.*)

ABBAYE, s. f. Monastere ou Maison Religieuse, gouvernée par un Supérieur, qui prend le titre d'*Abbé* ou d'*Abbesse*. *Voyez* ABBÉ, *&c.*

Les *Abbayes* different des Prieurés en ce qu'elles sont sous la direction d'un Abbé; au lieu que les Prieurés sont sous la direction d'un Prieur : mais l'Abbé & le Prieur (nous entendons l'Abbé Conventuel) sont au fond la même chose, & ne different que de nom. *Voyez* PRIEUR.

Fauchet observe que dans le commencement de la Monarchie Françoise, les Ducs & les Comtes s'appelloient *Abbés*, & les Duchés & Comtés, *Abbayes*. Plusieurs personnes de la premiere distinction, sans être en aucune sorte engagées dans l'état monastique, prenoient la même qualité. Il y a même quelques Rois de France qui sont traités d'*Abbés* dans l'Histoire. Philippe I, Louis VII, & ensuite les Ducs d'Orléans, prirent le titre d'*Abbés* du Monastere de S. Agnan. Les Ducs d'Aquitaine sont appellés *Abbés* du Monastere de S. Hilaire de Poitiers, & les Comtes d'Anjou, de celui de S. Aubin, *&c.* mais c'est qu'ils possédoient en effet ces *Abbayes*, quoique laïques. *Voyez* ABBÉ.

ABBAYE, se prend aussi pour le bénéfice même, & le revenu dont jouit l'abbé.

Le tiers des meilleurs bénéfices d'Angleterre étoit anciennement, par la concession des papes, approprié aux *abbayes* & autres maisons religieuses : mais sous Henri VIII ils furent abolis, & devinrent des fiefs séculiers. 190 de ces bénéfices abolis, rapportoient annuellement entre 200 l. & 35000 l. ce qui, en prenant le milieu, se monte à 2853000 l. par an.

Les *abbayes* de France sont toutes à la nomination du roi, à l'exception d'un petit nombre; savoir, parmi les *abbayes* d'hommes, celles qui sont chefs-d'ordre, comme Cluny, Cîteaux avec ses quatre filles, *&c.* & quelques autres de l'ordre de S. Benoît, & de celui de Prémontré : & parmi les *abbayes* de filles, celles de Sainte Claire, où les religieuses, en vertu de leur regle, élisent leur abbesse tous les trois ans. On peut joindre à ces dernieres celles de l'ordre de S. Augustin, qui ont conservé l'usage d'élire leur abbesse à vie, comme les chanoinesses de S. Cernin à Toulouse.

C'est en vertu du concordat entre Léon X & François I, que les rois de France ont la nomination aux *abbayes* de leur royaume. (*H*)

ABBÉ, s. m. supérieur d'un monastere de religieux, érigé en abbaye ou prélature. *Voyez* ABBAYE & ABBESSE.

Le nom d'*abbé* tire son origine du mot Hébreu אב, qui signifie *pere;* d'où les Chaldéens & les Syriens ont formé *abba :* delà les Grecs *abbas*, que les Latins ont retenu. D'*abbas* vient en François le nom d'*abbé*, &c. S. Marc & S. Paul, dans leur Texte Grec, se servent du syriaque *abba*, parce que c'étoit un mot communément connu dans les synagogues, & dans les premieres assemblées des chrétiens. Ils y ajoutent en forme d'interprétation, le nom de pere *abba*, ὁ Πατὴρ, *abba pere*, comme s'il disoient, *abba*, c'est-à-dire, *pere*. Mais ce nom *ab* & *abba*, qui d'abord étoit un terme de tendresse & d'affection en Hébreu & en Chaldéen, devint ensuite un titre de dignité & d'honneur. Les docteurs Juifs l'affectoient; & un de leurs plus anciens livres, qui contient les apophthegmes, ou sentences de plusieurs d'entr'eux, est intitulé *Pirke abbo*, ou *avot;* c'est-à-dire, *Chapitre des Peres*. C'est par allusion à cette affectation

que Jesus-Christ défendit à ses disciples d'appeller *pere* aucun homme sur la terre : & S. Jerôme applique cette défense aux supérieurs des monasteres de son temps, qui prenoient le titre d'*abbé* ou de *pere*.

Le nom d'*abbé* par conséquent paroît aussi ancien que l'institution des moines eux-mêmes. Les directeurs des premiers monasteres prenoient indifféremment les titres d'*abbés* ou d'*archimandrites*. *Voyez* MOINE & ARCHIMANDRITE.

Les anciens *abbés* étoient des moines qui avoient établi des monasteres ou communautés, qu'ils gouvernoient comme S. Antoine & S. Pacôme ; ou qui avoient été préposés par les instituteurs de la vie monastique pour gouverner une communauté nombreuse, résidante ailleurs que dans le chef-lieu de l'ordre ; ou enfin, qui étoient choisis par les moines mêmes d'un monastere, qui se soumettoient à l'autorité d'un seul. Ces abbés & leurs monasteres, suivant la disposition du concile de Chalcédoine, étoient soumis aux évêques, tant en Orient qu'en Occident. A l'égard de l'Orient, le quatrieme canon de ce concile en fait une loi ; & en Occident, le 21e canon du premier concile d'Orléans, le 19 du concile d'Epaune, le 22 du II concile d'Orléans, & les capitulaires de Charlemagne, en avoient réglé l'usage, sur-tout en France. Depuis ce temps-là quelques *abbés* ont obtenu des exemptions des ordinaires pour eux & pour leurs abbayes, comme les monasteres de Lérins, d'Agaune, & de Luxeuil. Ce privilege leur étoit accordé du consentement des évêques, à la priere des rois & des fondateurs. Les *abbés* néanmoins étoient bénis par les évêques, & ont eu souvent séance dans les conciles après eux : quelques-uns ont obtenu la permission de porter la crosse & la mitre ; d'autres de donner la tonsure & les ordres mineurs. Innocent VIII a même accordé à l'*abbé* de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des diacres & des sous-diacres, & de faire diverses bénédictions, comme celles des abbesses, des autels & des vases sacrés.

Mais le gouvernement des *abbés* a été différent, selon les différentes especes de religieux. Parmi les anciens moines d'Egypte, quelque grande que fût l'autorité des *abbés*, leur premiere supériorité étoit celle du bon exemple & des vertus : ni eux ni leurs inférieurs n'étoient prêtres, & ils étoient parfaitement soumis aux évêques. En Occident, suivant la regle de S. Benoît, chaque monastere étoit gouverné par un abbé, qui étoit le directeur de tous ses moines pour le spirituel & pour la conduite intérieure. Il disposoit aussi de tout le temporel, mais comme *un bon pere de famille ;* les moines le choisissoient d'entr'eux, & l'évêque diocésain l'ordonnoit *abbé* par une bénédiction solemnelle : cérémonie formée à l'imitation de la consécration des évêques. Les *abbés* étoient souvent ordonnés prêtres, mais non pas toujours. L'*abbé* assembloit les moines pour leur demander leur avis dans toutes les rencontres importantes, mais il étoit le maître de la décision ; il pouvoit établir un prévôt pour le soulager dans le gouvernement ; & si la communauté étoit nombreuse, il mettoit des doyens pour avoir soin chacun de dix religieux, comme le marque le mot *Decanus*. Au reste, l'*abbé* vivoit comme un autre moine, excepté qu'il étoit chargé de tout le soin de la maison, & qu'il avoit sa mense, c'est-à-dire, sa table à part pour y recevoir les hôtes ; ce devoir ayant été un des principaux motifs de la fondation des abbayes.

Ils étoient réellement distingués du clergé, quoique souvent confondus avec les ecclésiastiques, à cause de leur degré au dessus des laïques. S. Jerôme écrivant à Héliodore, dit expressément : *alia monachorum est causa, alia clericorum*. *Voyez* CLERGÉ, PRETRES, *&c.*

Dans ces premiers temps, les abbés étoient soumis aux évêques & aux pasteurs ordinaires. Leurs monasteres étant éloignés des villes, & bâtis dans les solitudes les plus reculées, ils n'avoient aucune part dans les affaires ecclésiastiques ; ils alloient les dimanches aux églises paroissiales avec le reste du peuple ; ou s'ils étoient trop éloignés, on leur envoyoit un prêtre pour leur administrer les sacremens : enfin on leur permit d'avoir des prêtres de leur propre corps. L'*abbé* lui-même, ou l'archimandrite, étoit ordinairement prêtre : mais ses fonctions ne s'étendoient qu'à l'assistance spirituelle

de son monastere, & il demeuroit toujours soumis à son évêque.

Comme il y avoit parmi les *abbés* plusieurs personnes savantes, ils s'opposerent vigoureusement aux hérésies qui s'éleverent de leur temps; ce qui donna occasion aux évêques de les appeller de leurs déserts, & des les établir d'abord aux environs des fauxbourgs des villes, & ensuite dans les villes mêmes. C'est de ce temps qu'on doit dater l'époque de leur relâchement. Ainsi les *abbés* étant bientôt déchus de leur premiere simplicité, ils commencerent à être regardés comme une espece de petits prélats. Ensuite, ils affecterent l'indépendance de leurs évêques, & devinrent si insupportables, que l'on fit contre eux des loix fort séveres au concile de Chalcédoine & autres, dont on a parlé.

L'ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un seul *abbé*. Toutes les maisons qui en dépendoient, n'eurent que des prieurs, quelque grandes qu'elles fussent, & cette forme de gouvernement a subsisté jusqu'à présent. Les fondateurs de Cîtaux crurent que le relâchement de Cluny venoit en partie de l'autorité absolue des *abbés* : pour y remédier, ils donnerent des *abbés* à tous les nouveaux monasteres qu'ils fonderent, & voulurent qu'ils s'assemblassent tous les ans en chapitre général, pour voir s'ils étoient uniformes & fideles à observer la regle. Ils conserverent une grande autorité à Cîteaux sur ses quatre premieres filles, & à chacune d'elles sur les monasteres de sa filiation; en sorte que l'*abbé* d'une mere église présidât à l'élection des *abbés* des filles, & qu'il pût avec le conseil de quelques *abbés*, les destituer s'ils le méritoient.

Les chanoines réguliers suivirent à-peu-près le gouvernement des moines, & eurent des *abbés* dans leurs principales maisons, de l'élection desquels ils demeurerent en possession jusqu'au concordat de l'an 1516, qui transporta au roi de France le droit des élections pour les monasteres, aussi-bien que pour les évêchés. On a pourtant conservé l'élection aux monasteres qui sont chefs-d'ordre, comme Cluny, Cîteaux & ses quatre filles, Prémontré, Grammont, & quelques autres; ce qui est regardé comme un privilege, quoiqu'en effet ce soit un reste du droit commun.

Les biens des monasteres étant devenus considérables, exciterent la cupidité des séculiers pour les envahir. Dès le V siecle, en Italie & en France, les rois s'en emparerent, ou en gratifierent leurs officiers & leurs courtisans. En vain les papes & les évêques s'y opposerent-ils. Cette licence dura jusqu'au regne de Dagobert, qui fut plus favorable à l'église : mais elle recommença sous Charles Martel, pendant le regne duquel les laïques se mirent en possession d'une partie des biens des monasteres, & prirent même le titre d'*abbés*. Pepin & Charlemagne réformerent une partie de ces abus, mais ne les détruisirent pas entiérement, puisque les princes leurs successeurs donnoient eux-mêmes les revenus des monasteres à leurs officiers, à titre de récompense pour leurs services, d'où est venu le nom de *bénéfice*, & peut-être l'ancien mot, *beneficium propter officium ;* quoiqu'on l'entende aujourd'hui dans un sens très-différent, & qui est le seul vrai, savoir *des services rendus à l'eglise*. Charles le Chauve fit des loix pour modérer cet usage, qui ne laissa pas de subsister sous ces successeurs. Les rois Philippe I & Louis VI, & ensuite les ducs d'Orléans, sont appellés *abbés du monastere de S. Agnan d'Orléans*. Les ducs d'Aquitaine prirent le titre d'*abbés de S. Hilaire de Poitiers*; les comtes d'Anjou, celui d'*abbés de S. Aubin*; & les comtes de Vermandois, celui d'*abbés de S. Quentin*. Cette coutume cessa pourtant sous les premiers rois de la troisieme race; le clergé s'opposant à ces innovations, & rentrant de temps en temps dans ses droits.

Mais quoiqu'on n'abandonnât plus les revenus des abbayes aux laïques, il s'introduisit, sur-tout pendant le schisme d'Occident, une autre coutume, moins éloignée en général de l'esprit de l'église, mais également contraire au droit des réguliers. Ce fut de les donner en commende à des clercs séculiers; & les papes eux-mêmes furent les premiers à en accorder, toujours pour de bonnes intentions, mais qui manquerent souvent d'être remplies. Enfin par le concordat entre Léon X & François I, la nomination des abbayes en France fut dévolue

au roi, à l'exception d'un très-petit nombre, en sorte que maintenant, presque toutes sont en commende.

Malgré les réglemens des conciles dont nous avons parlé, les *abbés*, sur-tout en Occident, prirent le titre de *seigneur*, & des marques de l'épiscopat, comme la mitre. C'est ce qui donna l'origine à plusieurs nouvelles especes d'*abbés*; savoir aux *abbés* mitrés, crossés, & non crossés; aux *abbés* œcuméniques, aux *abbés* cardinaux, *&c.*

Les *abbés* mitrés sont ceux qui ont le privilege de porter la mitre, & qui ont en même temps une autorité pleinement épiscopale dans leurs divers territoires. En Angleterre on les appelloit aussi *abbés souverains* & *abbés généraux*, & ils étoient lords du parlement. Selon le sieur Edouard Coke, il y en avoit en Angleterre vingt-sept de cette sorte, sans compter deux prieurs mitrés. *Voyez* PRIEUR. Les autres qui n'étoient point mitrés, étoient soumis à l'évêque diocésain.

Le P. Hay, moine Bénédictin, dans son livre intitulé *Astrum inextinctum*, soutient que les *abbés* de son ordre ont non seulement une jurisdiction [comme] épiscopale, mais même une jurisdiction [comme] papale, *potestatem quasi episcopalem, imò quasi papalem*; & qu'en cette qualité ils peuvent conférer les ordres inférieurs de diacres & de sous-diacres. *V.* ORDINATION.

Lorsque les *abbés* commencerent à porter la mitre, les évêques se plaignirent amérement que leurs privileges étoient envahis par des moines: ils étoient principalement choqués de ce que dans les conciles & dans les synodes, il n'y avoit aucune distinction entr'eux. C'est à cette occasion que le pape Clément IV ordonna que les *abbés* porteroient seulement la mitre brodée en or, & qu'ils laisseroient les pierres précieuses aux évêques. *Voyez* MITRE.

Les *abbés* crossés sont ceux qui portent les crosses ou le bâton pastoral. *Voyez* CROSSE.

Il y en a quelques-uns qui sont crossés & non mitrés, comme l'*abbé* d'une abbaye de Bénédictins à Bourges; & d'autres qui sont l'un & l'autre.

Parmi les Grecs il y a des *abbés* qui prennent même la qualité d'*abbés œcuméniques*, ou d'*abbés universels*, à l'imitation des patriarches de Constantinople. *V.* ŒCUMÉNIQUE.

Les Latins n'ont pas été beaucoup inférieurs aux Grecs à cet égard. L'*abbé* de Cluny dans un concile tenu à Rome, prend le titre d'*abbas abbatum*, abbé des abbés: & le pape Calixte donne au même *abbé* le titre d'*abbé cardinal*. *V.* CLUNY. (L'*abbé* de la Trinité de Vendôme se qualifie aussi *cardinal abbé*) pour ne rien dire des autres *abbés* cardinaux, ainsi appellés, de ce qu'ils étoient les principaux *abbés* des monasteres, qui dans la suite vinrent à être séparés.

Les *abbés* cardinaux qui sont séculiers, ou qui ne sont point chefs-d'ordre, n'ont point de jurisdiction sur les religieux, ni d'autorité dans l'intérieur des monasteres.

Les *abbés* aujourd'hui se divisent principalement en *abbés* réguliers (ou titulaires), & en *abbés* commendataires.

Les *abbés* réguliers sont de véritables moines ou religieux, qui ont fait les vœux & portent l'habit de l'ordre. *V.* RÉGULIER, RELIGIEUX, VŒUX, *&c.*

Tous les *abbés* sont présumés être tels, les canons défendant expressément qu'aucun autre qu'un moine n'ait le commandement sur les moines: mais dans le fait il en est bien autrement.

En France les *abbés* réguliers n'ont la jurisdiction sur leurs moines que pour la correction monachale concernant la regle. S'il est question d'autre excès non concernant la regle, ce n'est point à l'abbé, mais à l'évêque d'en connoître; & quand ce sont des excès privilégiés, comme s'il y a port d'armes, ce n'est ni à l'abbé, ni à l'évêque, mais au juge royal à en connoître.

Les *abbés* commendataires, ou les *abbés* en commende, sont des séculiers qui ont été auparavant tonsurés. Ils sont obligés par leurs bulles de prendre les ordres quand ils seront en âge. *Voyez* SÉCULIER, TONSURE, *&c.*

Quoique le terme de *commende* insinue qu'ils ont seulement pour un temps l'administration de leurs abbayes, ils ne laissent pas d'en jouir toute leur vie, & d'en percevoir toujours les fruits aussi-bien que les abbés réguliers.

Les bulles leur donnent un plein pouvoir

tum in spiritualibus quàm in temporalibus : mais dans la réalité les *abbés* commendataires n'exercent aucune fonction spirituelle envers leurs moines, & n'ont sur eux aucune jurisdiction : ainsi cette expression *in spiritualibus*, n'est que de style dans la cour de Rome, & n'emporte avec elle rien de réel.

Quelques canonistes mettent les abbayes en commende au nombre des bénéfices, *inter titulos beneficiorum :* mais elles ne sont réellement qu'un titre canonique, ou une provision pour jouir des fruits d'un bénéfice ; & comme de telles provisions sont contraires aux anciens canons, il n'y a que le pape qui puisse les accorder en dispensant du droit ancien. *V.* COMMENDE, BÉNÉFICE, *&c.*

Comme l'histoire d'Angleterre parle très-peu de ces *abbés* commendataires, il est probable qu'ils n'y furent jamais communs : ce qui a donné lieu à quelques auteurs de cette nation de se méprendre, en prenant tous les *abbés* pour des moines. Nous en avons un exemple remarquable dans la dispute touchant l'inventeur des lignes, pour transformer les figures géométriques, appellées par les François *les lignes Robervalliennes.* Le docteur Gregory dans les transactions philosophiques, année 1694, tourne en ridicule l'*abbé* Gallois, *abbé* commendataire de l'abbaye de S. Martin de Cores ; & le prenant pour un moine : « Le » bon pere, dit-il, s'imagine que nous » sommes revenus à ces temps fabuleux, » où il étoit permis à un moine de dire » ce qu'il vouloit. »

L'*abbé* releve cette méprise, & rétorque avec avantage la raillerie sur le docteur dans les Mémoires de l'Académie, *année 1703.*

La cérémonie par laquelle on établit un *abbé*, se nomme proprement *bénédiction*, & quelquefois, quoiqu'abusivement, *consécration. Voyez* BÉNÉDICTION *&* CONSÉCRATION.

Cette cérémonie consistoit anciennement à revêtir l'abbé de l'habit appellé *Cucula, Coulle*, en lui mettant le bâton pastoral dans la main, & les souliers, appellés *pedales* (sandales), à ses piés. Nous apprenons ces particularités de l'ordre romain de Théodore, archevêque de Cantorbéry.

En France la nomination & la collation des bénéfices dépendans des abbayes en commende, appartiennent à l'*abbé* seul, à l'exclusion des religieux. Les *abbés* commendataires doivent laisser aux religieux le tiers du revenu de leurs abbayes franc & exempt de toutes charges. Les biens de ces abbayes se partagent en trois lots : le premier est pour l'*abbé ;* le second pour les religieux, & le troisieme est affecté aux réparations & charges communes de l'abbaye ; c'est l'*abbé* qui en a la disposition. Quoique le partage soit fait entre l'*abbé* & les religieux, ils ne peuvent ni les uns, ni les autres, aliéner aucune partie des fonds dont ils jouissent, que d'un commun consentement, & sans observer les solemnités de droit.

La profession des religieux faite contre le consentement de l'*abbé*, est nulle. L'*abbé* ne peut cependant recevoir aucun religieux sans prendre l'avis de la communauté.

Les *abbés* tiennent le second rang dans le clergé, & sont immédiatement après les évêques : les *abbés* commendataires doivent marcher avec les réguliers, & concurremment avec eux, selon l'ancienneté de leur réception.

Les *abbés* réguliers ont trois sortes de puissance : l'économique, celle de l'ordre, & celle de jurisdiction. La premiere consiste dans l'administration du temporel du monastere : la seconde, à ordonner du service divin, recevoir les religieux à profession, leur donner la tonsure, conférer les bénéfices qui sont à la nomination du monastere : la troisieme, dans le droit de corriger, d'excommunier, de suspendre. L'*abbé* commendataire n'a que les deux premieres sortes de puissance. La troisieme est exercée en sa place par le prieur-claustral, qui est comme son lieutenant pour la discipline intérieure du monastere. *Voyez* PRIEUR *&* CLAUSTRAL.

ABBÉ, est aussi un titre que l'on donne à certains évêques, parce que leurs sieges étoient originairement des abbayes, & qu'ils étoient même élus par les moines ; tels sont ceux de Catane & de Montréal en Sicile. *Voyez* EVEQUE.

ABBÉ,

Abbé, eſt encore un nom que l'on donne quelquefois aux ſupérieurs ou généraux de quelques congrégations de chanoines réguliers, comme celui de Sainte Genevieve à Paris. *Voyez* Chanoine, Genevieve, *&c.*

Abbé, eſt auſſi un titre qu'ont porté différens magiſtrats, ou autres perſonnes laïques. Parmi les Génois, un de leurs premiers magiſtrats étoit appellé l'*abbé du peuple :* nom glorieux, qui dans ſon véritable ſens ſignifioit *pere du peuple.* (*H* & *G*)

ABBÉCHER *ou* ABÉQUER, verb. a. c'eſt donner la béquée à un oiſeau qui ne peut pas manger de lui-même.

Abéquer ou *abbécher* l'oiſeau, c'eſt lui donner ſeulement une partie du pât ordinaire pour le tenir en appétit; on dit, *il faut abéquer le lanier.*

ABBESSE, ſ. f. nom de dignité. C'eſt la ſupérieure d'un monaſtere de religieuſes, ou d'une communauté, ou chapitre de chanoineſſes, comme l'*abbeſſe* de Remiremont en Lorraine.

Quoique les communautés de Vierges conſacrées à Dieu ſoient plus anciennes dans l'égliſe que celles des moines, néanmoins l'inſtitution des *abbeſſes* eſt poſtérieure à celle des abbés. Les premieres Vierges qui ſe ſont conſacrées à Dieu, demeuroient dans leurs maiſons paternelles. Dans le IV^e^ ſiecle elles s'aſſemblerent dans des monaſteres, mais elles n'avoient point d'égliſe particuliere; ce ne fut que du temps de S. Grégoire qu'elles commencerent à en avoir qui fiſſent partie de leurs couvens. L'*abbeſſe* étoit autrefois élue par ſa communauté: on les choiſiſſoit parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner; elles recevoient la bénédiction de l'évêque, & leur autorité étoit perpétuelle.

L'*abbeſſe* a les mêmes droits & la même autorité ſur ſes religieuſes, que les abbés réguliers ont ſur leurs moines. *Voyez* Abbé.

Les *abbeſſes* ne peuvent à la vérité, à cauſe de leur ſexe, exercer les fonctions ſpirituelles attachées à la prêtriſe, au lieu que les abbés en ſont ordinairement revêtus. Mais il y a des exemples de quelques *abbeſſes* qui ont le droit, ou plutôt le privilege de commettre un prêtre qui les exerce pour elles. Elles ont même une eſpece de juriſdiction épiſcopale, auſſi-bien que quelques abbés, qui ſont exempts de la viſite de leurs évêques diocéſains. *Voyez* Exemption.

L'*abbeſſe* de Fontevrault, par exemple, a la ſupériorité & la direction, non ſeulement ſur ſes religieuſes, mais auſſi ſur tous les religieux qui dépendent de ſon abbaye. Ces religieux ſont ſoumis à ſa correction, & prennent leur miſſion d'elle.

En France la plupart des *abbeſſes* ſont nommées par le roi. Il y a cependant pluſieurs abbayes & monaſteres qui ſe conferent par élection, & ſont exempts de la nomination du roi, comme les monaſteres de Sainte Claire.

Il faut remarquer, que quoique le roi de France ait la nomination aux abbayes de filles, ce n'eſt pas cependant en vertu du concordat; car les bulles que le pape donne pour ces *abbeſſes*, portent que le roi a écrit en faveur de la religieuſe nommée, & que la plus grande partie de la communauté conſent à ſon élection, pour conſerver l'ancien droit autant qu'il ſe peut. Selon le concile de Trente, celles qu'on élit *abbeſſes* doivent avoir 40 ans d'âge, & 8 de profeſſion, ou avoir au moins 5 ans de profeſſion, & être âgées de 30 ans. Et ſuivant les ordonnances du royaume, toute ſupérieure, & par conſéquent toute *abbeſſe*, doit avoir 10 ans de profeſſion, ou avoir exercé pendant 6 ans un office clauſtral. M. Fleury, *Inſt. au Droit Eccléſ.*

Le P. Martene dans ſon *Traité des Rits de l'Egliſe, tom. II, pag. 39*, obſerve que quelques *abbeſſes* confeſſoient anciennement leurs religieuſes. Il ajoute que leur curioſité exceſſive les porta ſi loin, que l'on fut obligé de la réprimer.

S. Baſile dans ſes *Regles abrégées, interrog. 110, tom. II, pag. 453*, permet à l'*abbeſſe* d'entendre avec le prêtre les confeſſions de ſes religieuſes. *V.* Confession.

Il eſt vrai, comme l'obſerve le P. Martene dans l'endroit cité, que juſqu'au 13^e^ ſiecle non ſeulement les *abbeſſes*, mais les laïques même entendoient quelquefois les confeſſions, principalement dans le cas de néceſſité; mais ces confeſſions n'étoient point ſacramentales, & ſe devoient auſſi faire au prêtre. Elles avoient été introduites par la grande dévotion des fideles, qui croyoient

qu'en s'humiliant ainſi, Dieu leur tiendroit compte de leur humiliation : mais comme elles dégénérerent en abus, l'égliſe fut obligée de les ſupprimer. Il y a dans quelques monaſteres une pratique appellée *la coulpe*, qui eſt un reſte de cet ancien uſage. (*H* & *G*)

§ ABBEVILLE, (*Géogr.*) ville capitale du comté de Ponthieu en Picardie, fut d'abord une maiſon de campagne de l'abbé de Saint-Riquier, ou de Centule, *Abbatis villa*, comme nous l'apprend Ariulfe, moine de cette abbaye, dans ſa chronique, compoſée en 1088, & c'eſt delà qu'elle tire ſon nom. Son heureuſe ſituation en fit enſuite un bourg qui ſe peupla inſenſiblement, & devint enfin une ville, lorſque Hugues Capet y bâtit un château en 992 ou 993, & en fit une place forte pour arrêter les courſes des Normands, que l'embouchure de la riviere de Somme, qui coule au milieu de cette ville & la coupe en deux, ſembloit inviter aux irruptions. Hugues, gendre de Capet, & ſes deſcendans, qui prirent le titre de Comtes de Ponthieu, la poſſéderent enſuite. C'eſt une grande ville, riche, marchande, bien peuplée, où il y a une collégiale de S. Vulfran, fondée en 111, dont les douze prébendes ſont à la nomination du Roi : on y trouve un Prieuré de Cluniſtes, une Chartreuſe, douze Paroiſſes, deux Abbayes, deux Hôpitaux, un College, un Préſidial, une Amirauté, & cinq groſſes manufactures, dont la plus renommée eſt celle que, ſous les auſpices du grand Colbert, le Hollandois Van-Robais y établit en 1665, & qui ne ceſſe depuis ce temps de fournir à la France & aux étrangers des draps fins de la meilleure qualité ; on les nomme ordinairement *draps d'Abbeville.*

Cette ville ſituée à cinq lieues de la mer, dans une vallée fertile & agréable, au dioceſe d'Amiens, eſt à 2 lieues de l'abbaye de S. Riquier, 4 de S. Valery, & 35 nord de Paris. C'eſt la patrie de quatre fameux géographes, les deux Samſon, Nicolas & Guillaume, Pierre Duval & Phil. Briet, jéſuite : elle a auſſi donné naiſſance au cardinal Jean Alegrin ; le médecin Hequet, connu par pluſieurs ouvrages, étoit originaire d'Abbeville. Cette ville n'a jamais été priſe, elle ſe dit en ſa deviſe *ſemper fidelis*, toujours fidele. M. l'Abbé d'Expilly lui donne 36000 ames, d'autres 40000 ; c'eſt beaucoup trop, puiſque ces mêmes géographes conviennent qu'elle n'a pas 4000 feux, & qu'on ne doit guere compter que cinq ames par feu. M. Linguet prouve que le même auteur s'eſt encore trompé par rapport au canal, qui ne doit s'étendre que juſqu'à Amiens. Voyez *Notit. Gal. Adr.* Valois ; Piganiol, *Deſcription de la France ;* la Martiniere, *Dict. Géogr.* (*C.*)

* ABBEY-BOYLE, (*Géogr.*) *Voyez* BOYLE.

* ABCAS & ABCASSES, ſ. m. plur. (*Géogr.*) peuple d'Aſie, entre la Circaſſie, la mer Noire & la Mingrélie. On les appelle auſſi *Abaſſas*, *Abages* & *Abaſques*, ou même *Abſſaes*. Ils habitent l'Abaſcie, pays ſitué vers le 45e. dégré de latitude ; & quoique un peu moins ſauvages que les Circaſſiens leurs voiſins, ils ſont comme eux adonnés au brigandage & au vol : en conſéquence, les négocians qui viennent commercer avec eux, ſont toujours ſur leurs gardes. Les Abcas donnent en échange des marchandiſes qu'on leur porte, des hommes (car ils vendroient leur voiſin s'ils pouvoient s'en rendre maîtres), des fourrures, du lin filé, du buis, de la cire & du miel. Ils habitent des cabanes de bois, & vont preſque nus. Quoiqu'on leur ait prêché autrefois le chriſtianiſme, & que quelques-uns d'eux l'aient embraſſé, ils ſont revenus à leur premier état qui n'eſt qu'une ébauche groſſiere d'idolâtrie.

* ABCÉDER, v. neut. Lorſque des parties qui ſont unies à d'autres dans l'état de ſanté, s'en ſéparent dans l'état de maladie, en conſéquence de la corruption, on dit que ces parties ſont *abcédées.*

ABCÈS, ſ. m. eſt une tumeur qui contient du pus. Les auteurs ne conviennent pas de la raiſon de cette dénomination. Quelques-uns croient que l'*abcès* a été ainſi appellé du mot latin *abcedere*, ſe ſéparer, parce que les parties qui auparavant étoient contiguës ſe ſéparent l'une de l'autre : quelques autres, parce que les fibres y ſont déchirées & détruites ; d'autres, parce que le pus s'y rend d'ailleurs, ou eſt ſéparé du ſang : enfin d'autres tirent cette dénomination de l'écoulement du pus, & ſur ce principe ils

aſſurent qu'il n'y a point proprement d'*abcès* juſqu'à ce que la tumeur creve & s'ouvre d'elle-même. Mais ce ſont là des diſtinctions trop ſubtiles, pour que les médecins s'y arrêtent beaucoup.

Tous les *abcès* ſont des ſuites de l'inflammation. On aide la maturation des *abcès* par le moyen des cataplaſmes ou emplâtres maturatifs & pourriſſans. La chaleur exceſſive de la tumeur & la douleur pulſative qu'on y reſſent, ſont avec la fievre les ſignes que l'inflammation ſe terminera par ſuppuration. Les friſſons irréguliers qui ſurviennent à l'augmentation de ces ſymptomes, ſont un ſigne que la ſuppuration ſe fait. L'*abcès* eſt formé lorſque la matiere eſt convertie en pus : la diminution de la tenſion, de la fievre, de la douleur & de la chaleur, la ceſſation de la pulſation, en ſont les ſignes rationels. L'amolliſſement de la tumeur & la fluctuation ſont les ſignes ſenſuels qui annoncent cette terminaiſon. *V.* Fluctuation.

On ouvre les *abcès* par le cauſtique ou par l'inciſion. Les *abcès* ne peuvent ſe guérir que par l'évacuation du pus. On préfere le cauſtique dans les tumeurs critiques qui terminent quelquefois les fievres malignes. L'application d'un cauſtique fixe l'humeur dans la partie où la nature ſemble l'avoir dépoſée ; elle en empêche la réſorption qui ſeroit dangereuſe & ſouvent mortelle. Les cauſtiques déterminent une grande ſuppuration & en accélerent la formation. On les emploie dans cette vue avant la maturité parfaite. On met auſſi les cauſtiques en uſage dans les tumeurs qui ſe ſont formées lentement & par congeſtion, qui ſuppurent dans un point dont la circonférence eſt dure, & où la converſion de l'humeur en pus ſeroit ou difficile ou impoſſible ſans ce moyen.

Pour ouvrir une tumeur par le cauſtique, il faut la couvrir d'un emplâtre feneſtré de la grandeur que l'on juge la plus convenable ; on met ſur la peau à l'endroit de cette ouverture, une traînée de pierre à cautere. Si le cauſtique eſt ſolide, on a ſoin de l'humecter auparavant ; on couvre le tout d'un autre emplâtre, de compreſſes, & d'un bandage contentif. Au bout de cinq ou ſix heures, plus ou moins, lorſqu'on juge, ſuivant l'activité du cauſtique dont on s'eſt ſervi, que l'eſcarre doit être faite, on leve l'appareil, & on inciſe l'eſcarre d'un bout à l'autre avec un biſtouri, en pénétrant juſqu'au pus ; on panſe la plaie avec des digeſtifs, & l'eſcarre tombe au bout de quelques jours par une abondante ſuppuration.

Dans les cas ordinaires des *abcès*, il eſt préférable de faire l'inciſion avec l'inſtrument tranchant qu'on plonge dans le foyer de l'*abcès*. Lorſque l'*abcès* eſt ouvert dans toute ſon étendue, on introduit le doigt dans ſa cavité ; & s'il y a des brides qui forment des cloiſons, & ſéparent l'*abcès* en pluſieurs cellules, il faut les couper avec la pointe des ciſeaux ou avec le biſtouri. Il faut que l'extrêmité du doigt conduiſe toujours ces inſtrumens, de crainte d'intéreſſer quelques parties qu'on pourroit prendre pour des brides ſans cette précaution. Si la peau eſt fort amincie, il faut l'emporter avec les ciſeaux & le biſtouri. Ce dernier inſtrument eſt préférable, parce qu'il cauſe moins de douleur, & rend l'opération plus prompte. On choiſit la partie la plus déclive pour faire l'inciſion aux *abcès*. Il faut, autant que faire ſe peut, ménager la peau ; dans ce deſſein on fait ſouvent des contre-ouvertures, lorſque l'*abcès* eſt fort étendu. *Voyez* Contre-ouverture. Les *abcès* cauſés par la préſence de quelques corps étrangers ne ſe guériſſent que par l'extraction de ces corps. *Voyez* Tumeur.

L'orſque l'*abcès* eſt ouvert, on remplit de charpie mollette le vuide qu'occupoit la matiere, & on y applique un appareil comtentif. On panſe, les jours ſuivans, avec des digeſtifs juſqu'à ce que les vaiſſeaux qui répondent dans le foyer de l'*abcès* ſe ſoient dégorgés par la ſuppuration. Lorſqu'elle diminue, que le pus prend de la conſiſtance, devient blanc & ſans odeur, le vuide ſe remplit alors de jour en jour de mammelons charnus, & la cicatrice ſe forme à l'aide des panſemens méthodiques dont il ſera parlé à la cure des ulceres. *Voyez* Ulcere.

M. Petit a donné à l'Académie royale de chirurgie un mémoire important ſur les tumeurs de la véſicule du fiel qu'on prend pour des *abcès* au foie. Les remarques de ce célebre chirurgien enrichiſſent la Pathologie d'une maladie nouvelle. Il rapporte

les signes qui distinguent les tumeurs de la vésicule du fiel distendue par la bile retenue, d'avec les *abcès* au foie. Il fait le parallele de cette rétention de la bile & de la pierre biliaire avec la rétention d'urine & la pierre de la vessie, & propose des opérations sur la vésicule du fiel à l'*instar* de celles qu'on fait sur la vessie. *Voyez le premier vol. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.*

Il survient fréquemment des *abcès* considérables au fondement, qui occasionent des fistules. *Voyez* ce qu'on en dit à l'article de la FISTULE A L'ANUS. (*Y*)

* M. Littre observe, *Histoire de l'Académie, ann. 1701, pag. 29*, à l'occasion d'une inflammation aux parois du ventricule gauche du cœur, que les ventricules du cœur doivent être moins sujets à des *abcès* qu'à des inflammations. Car l'*abcès* consiste dans un fluide extravasé qui se coagule, se corrompt & se change en pus, & l'inflammation dans un gonflement de vaisseaux causé par trop de fluide. Si donc on suppose que des arteres coronaires qui nourrissent la substance du cœur, il s'extravase & s'épanche du sang qui ne rentre pas d'abord dans les veines coronaires destinées à le reprendre ; il sera difficile que le mouvement continuel de contraction & de dilatation du cœur ne le force à y rentrer, ou du moins ne le brise & ne l'atténue, de sorte qu'il s'échappe dans les ventricules au travers des parois. Quant à l'inflammation, le cœur n'a pas plus de ressources qu'une autre partie pour la prévenir, ou pour s'en délivrer.

* On lit, *Histoire de l'Acad. ann. 1730, pag. 40*, la guérison d'un *abcès* au foie qui mérite bien d'être connue. M. Soullier, chirurgien de Montpellier, fut appellé auprès d'un jeune homme âgé de 13 à 14 ans, qui après s'être fort échauffé, s'étoit mis les piés dans l'eau froide & avoit eu une fievre ordinaire, mais dont la suite fut très-fâcheuse. Ce fut une tumeur considérable au foie, qu'il ouvrit. Il trouva ce viscere considérablement abcédé à sa partie antérieure & convexe. Il s'y étoit fait un trou qui auroit pu recevoir la moitié d'un œuf de poule, & il en sortoit dans les pansemens une matiere sanguinolente, épaisse, jaunâtre, amere & inflammable : c'étoit de la bile véritable accompagnée de flocons de la substance du foie.

Pour vuider la matiere de cet *abcès*, M. Soullier imagina une cannule d'argent émoussée par le bout qui entroit dans le foie, sans l'offenser, & percée de plusieurs ouvertures latérales qui recevoient la matiere nuisible & la portoient en dehors, où elle s'épanchoit sur une plaque de plomb qu'il avoit appliquée à la plaie, de maniere que cette matiere ne pouvoit excorier la peau. L'expédient réussit, la fievre diminua, l'embonpoint revint, la plaie se cicatrisa, & le malade guérit.

* On peut voir encore dans le *Recueil de 1731, pag. 515*, une observation de M. Chicoyneau pere, sur un *abcès* intérieur de la poitrine accompagné des symptomes de la phthisie & d'un déplacement notable de l'épine du dos & des épaules ; le tout terminé heureusement par l'évacuation naturelle de l'*abcès* par le fondement.

ABDALLA, (*Hist. des califes.*) oncle des deux premiers califes Abbassides, fut un des principaux instrumens de la grandeur de sa famille, que sa capacité & ses victoires éleverent au califat. Huit princes de la race des Ommiades avoient occupé le trône Musulman pendant environ trente années ; leur regne agité de dissentions civiles, n'offrit que des scenes de carnages, qui les rendirent l'objet de l'exécration publique. La nation opprimée appella au califat les Abbassides issus d'Abbas, cousin germain du prophete législateur. L'étendard de la rebellion fut déployé dans presque toutes les provinces. Un Mahomet descendant d'Abbas, fut proclamé calife, & ses deux fils firent valoir ses droits les armes à la main ; mais le calife Ommiade régnoit toujours dans la Syrie, & les Musulmans partagés avoient deux chefs. Abdalla hâta la révolution par une victoire remportée près de Tabar, sur Mervan, dernier calife de la race des Ommiades ; ce prince vaincu se retira à Damas, capitale de son empire. Les habitans, qui depuis long-temps gémissoient sous sa domination tyrannique, l'accablerent de leur mépris ; & comme ils paroissoient disposés à le livrer à son vainqueur, il se réfugia dans l'Egypte, où il croyoit trouver des sujets fideles. Il y fut poursuivi par Abdalla qui,

dans tous les lieux de ſon paſſage, immola à ſes vengeances tous ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte. Le calife fugitif ne trouva pas les Egyptiens diſpoſés à défendre ſa cauſe; dès qu'il fut malheureux, il ſe vit abandonné : il crut trouver un aſyle dans la moſquée de Buſiv, & il y fut tué d'un coup de lance par un Arabe qui avoit ſes parens à venger; ſa mort aſſura le califat aux Abbaſſides. Abdalla, devenu l'arbitre des deſtinées de l'empire Muſulman, ſe rendit à Damas, qu'il fit démanteler pour contenir dans l'obéiſſance les habitans indociles. Ce prince féroce dans ſes vengeances, fit déterrer les os des califes ommiades pour les réduire en cendres, ne voulant pas laiſſer ſubſiſter les reſtes inſenſibles de cette famille ſanguinaire; il pouſſa la férocité à ſon dernier excès. Un fils du calife Abdamalec fut condamné à recevoir cent coups de bâton nu; ſa chair fut enlevée de deſſus ſes os, & on la brûla ſous les yeux de cette victime expirante. Le barbare Abdalla, témoin complaiſant de ſes ſouffrances, crut les juſtifier en diſant : Le devoir m'oblige de lui faire ſubir tant de tourmens; ce fut par ſon ordre que mon pere, ſans être coupable, reçut ſoixante coups de bâton; ainſi, je ſatisfais à ce que me preſcrit la piété filiale. Ces exemples nous donnent une affreuſe idée de ces premiers Muſulmans dévots & barbares. Abbas, chef des Abbaſſides, fut proclamé calife par le ſuffrage unanime des Muſulmans. Son oncle *Abdalla*, pour prix de ſes ſervices, eut le gouvernement de la Syrie, qui étoit le plus conſidérable de l'empire. Il en fut prendre poſſeſſion avec tout l'appareil de la vengeance; tous les princes de la race des Ommiades furent traités en criminels, & quoiqu'ils n'euſſent point été les complices des fureurs des califes de leur maiſon, tous devinrent les victimes du ſanguinaire Abbaſſide. Les uns expirerent dans les tortures, & les autres au milieu des flammes; & l'impitoyable gouverneur voulut repaître ſes yeux de leur ſupplice.

Après la mort d'Abbas, *Abdalla*, qui avoit fait les califes, eut l'ambition de l'être, & de monter à ſon tour ſur un trône affermi par ſes victoires; il refuſa de reconnoître ſon neveu Almanſor, & il ſe fit proclamer calife à Damas : ſes prétentions n'étoient pas ſans titres. Le calife Abbas, dont la fortune avoit été ſon ouvrage, s'étoit engagé par ſerment à le déſigner ſon ſucceſſeur, s'il pouvoit le délivrer de la concurrence de Mervan. Cette condition ayant été remplie, il étoit en droit d'exiger l'exécution de cette promeſſe; & ce fut pour faire valoir ſes droits qu'il leva une puiſſante armée dans l'Arabie, la Syrie & la Méſopotamie, à la tête de laquelle il s'avança juſqu'aux bords du Maſcus, près de Niſibe en Méſopotamie, où il fut vaincu par le célebre Moſlem, qui ſe rendit maître de ſon camp & de tout ſon bagage. *Abdalla*, ſans eſpoir de rétablir ſa fortune, fut chercher un aſyle à Baſra, où dégagé de toute ambition, il mena une vie privée, avec ſon frere Soliman. Almanſor craignit que ce lion qui ſommeilloit ne fût terrible au moment de ſon réveil; & au lieu de le combattre, il ne ſongea qu'à le ſéduire. *Abdalla*, ébloui par l'éclat de ſes promeſſes, ſe rendit à la cour de Bagdad, où il fut accueilli avec les diſtinctions dues à ſa naiſſance. Le calife lui fit conſtruire un palais dont les fondemens étoient de ſel, & dès qu'il y fut logé, on fit couler par des canaux ſecrets une grande quantité d'eau qui mina l'édifice. *Abdalla* fut enſeveli ſous les débris avec ſes femmes, ſes eunuques & ſes eſclaves, l'an de l'hegire 145. (*T—N.*)

ABDALLA, fils de Motateb & pere de Mahomet, étoit d'une beauté ſi touchante, que les femmes les plus inſenſibles ne pouvoient réſiſter à la tentation d'en jouir; il étoit âgé de quatre-vingt-cinq ans, &, ſelon d'autres, de ſoixante & quinze, lorſqu'il épouſa Amena, qui étoit la plus belle & la plus vertueuſe de toutes les femmes de ſa tribu. On débite que la premiere nuit de ſes noces, cent filles moururent de déſeſpoir en voyant une femme plus fortunée qu'elles paſſer dans une couche qu'envioit leur amour. Quelques années s'écoulerent dans la ſtérilité; mais enfin leur tendreſſe conjugale fut récompenſée par la naiſſance d'un fils qui changea les deſtinées du monde. Les écrivains Muſulmans ſe ſont fort étendus ſur les circonſtances de la conception de cet enfant extraordinaire : ce fut,

difent-ils, dans une maifon de campagne & la nuit du vendredi où les Méquois affemblés facrifioient dans la vallée de Muna; l'enfant, ajoutent-ils, fut précifément conçu dans le temps où le peuple jetoient des pierres à Sathan. *Adalla* ne jouit pas de la gloire promife à fon fils; il mourut deux ans après fa naiffance, avec la réputation d'avoir été un homme aimable, un bon guerrier & un zélé citoyen : il avoit donné de grands témoignages de valeur dans la guerre de l'éléphant, où il avoit combattu fous les ordres de fon pere, qui avoit le commandement général de l'armée; ce fut lui qui fut chargé d'aller reconnoître l'ennemi, & il s'en acquitta avec une confiance audacieufe qui lui attira l'eftime de fa nation : il laiffa à fon fils peu de fortune, mais il lui tranfmit un riche héritage de gloire. (*T*—N.)

Abdalla Saba, (*Hift. des Sect. relig.*) né dans le fein du judaïfme, abjura le culte de fes peres pour embraffer l'Iflamifme. Sa vénération fuperftitieufe pour Ali, coufin & gendre du prophete Mahomet, donna naiffance à la fecte des Gholaïtes, dont le zele impie ennobliffoit les imans des attributs de la divinité. *Abdalla Saba* en faluant Ali, lui dit : *tu es toi*, c'eft-à-dire, *tu es Dieu.* Il avoit la même idée de Jofué, fils de Nun. Cette fecte extravagante, qui faifoit de Dieu un être corporel, prit de grands accroiffemens, & fe partagea en plufieurs branches, dont toutes fe réunirent pour déifier leur iman. Ces infenfés foutenoient que, quoiqu'il eût quitté la terre, il n'avoit point été foumis à la mort, & qu'il reparoîtroit un jour porté fur un nuage refplendiffant, pour faire régner la juftice & pour réformer les abus : ils établiffoient comme une vérité de fait, que Dieu avoit fouvent apparu fous la forme humaine, & que c'étoit fous ce voile qu'il venoit dicter fes loix & manifefter fa volonté; & comme depuis le prophete aucun être n'a paru fur la terre auffi parfait qu'Ali, on ne peut, difent-ils, révoquer en doute que Dieu ne fe foit déguifé fous fa forme; & c'eft en ce fens qu'ils attribuoient à cet iman & à fes defcendans les propriétés divines. Plufieurs de ces hérétiques fe glorifioient, pour prix de leur foi, de participer à la dignité divine de leurs imans Un certain Baftami ne parloit jamais de lui fans dire, *louange foit à moi.* Un de ces fanatiques fut condamné à la mort pour avoir dit, *je fuis la vérité.* Cette extravagance fit de fi grands progrès, que des hommes groffiers afpirerent à la gloire des Dieux; plufieurs renoncerent au travail, pour fe livrer à des exercices bizarres, à des jeûnes & à des auftérités meurtrieres, pour purifier leur ame & la rendre le fanctuaire de la divinité. Quelques imans ont favorifé ce délire, & leur politique a non feulement toléré qu'on les prît pour Dieu même, ils ont encore eu l'impiété de foutenir qu'ils avoient cette prérogative. (*T*—N.)

Abdalla, furnommé *Al-Shafei*, (*Hift. des Sectes relig.*) chef de la troifieme fecte orthodoxe de Sonnites, naquit à Gaza, ou Afcalon, dans la Paleftine, l'an 150 de l'hegire. La fainteté de fes mœurs & l'étendue de fes lumieres, lui concilierent l'amour & la vénération du peuple & des grands; & l'on difoit qu'il étoit pour les hommes ce qu'eft le foleil pour la terre, & ce que la fanté eft au corps. Tous les docteurs avoient une fi haute idée de fa capacité, qu'ils fe dépouilloient de leurs fentimens pour adopter fes décifions; & lorfqu'il fe montroit dans les rues monté fur fa mule, ils fe faifoient une gloire de le fuivre à pié, le reconnoiffant pour leur maître. Ce fut dans la jurifprudence, dont il développa les principes, qu'il s'exerça avec le plus de fuccès. Ses décifions parurent fi fatisfaifantes, que pour lui faire honneur on s'accordoit à dire que ceux qui rapportoient les traditions de Mahomet avoient dormi jufqu'à ce que *Abdalla* fût venu les éveiller. En effet, les Arabes, alors plus occupés des cérémonies que de la morale, avoient négligé la fcience des mœurs, & leurs favans s'étoient bornés à cultiver leur langue. *Shafei* partageoit la nuit en trois parties, deftinées, l'une à l'étude, l'autre à la priere, & la troifieme au fommeil. Le jour étoit confacré tout entier à l'inftruction de ceux qui venoient le confulter. Une vie fi laborieufe n'a rien de pénible pour celui qui a la vanité de dominer fur les efprits &

ſur les cœurs. Adorateur tremblant de l'être ſuprême, il ne jura jamais par le nom de Dieu pour atteſter une vérité, ou pour confondre le menſonge. Toutes les fois qu'il étoit interrogé, il gardoit quelque temps le ſilence, pour méditer s'il étoit plus à propos de ſe taire que de répondre. Jamais il ne ſe levoit de table ſans appétit, parce qu'il étoit perſuadé que le corps raſſaſié oppoſoit des obſtacles à l'ame pour ſe livrer à l'étude & à la priere; plus jaloux d'être reſpecté que de plaire, il avoit cette auſtérité de mœurs, ces caprices de dévotion qui en impoſent toujours au vulgaire, qui croit que celui qui eſt ſans attachement ſur la terre, a ſes affections dans le ciel; auſſi avoit-il coutume de dire que celui qui prétendoit aimer le monde & ſon auteur, prononçoit un menſonge. Il étoit ennemi déclaré de cette théologie contentieuſe qui fait tout obſcurcir ſous prétexte de tout diſcuter. Le vertige de la diſpute avoit alors ſaiſi tous les Muſulmans; & après avoir défendu leur religion par le fer, ces hommes groſſiers employerent la ſcholaſtique pour défendre l'Iſlamiſme. Ce fut de ſon temps qu'on agita ſi l'alcoran étoit créé ou incréé; ces diſputes firent des victimes & des perſécuteurs. *Shafei* mépriſa ces queſtions futiles; & plaignant les fureurs religieuſes des deux partis, il compoſa un ouvrage ſur les fondemens de l'Iſlamiſme, où tout le droit civil & canonique des Muſulmans eſt expliqué. Sa doctrine parut ſi pure & ſi lumineuſe, que Saladin fonda un college pour l'enſeigner publiquement. Gayathoddin, troiſieme ſultan de la dynaſtie des Gaurides, fit bâtir à Hera dans le Khoraſan, une magnifique moſquée, dont une partie des revenus fut affectée à l'entretien des profeſſeurs d'un college où l'on enſeignoit la juriſprudence de ce docteur Sonnite; ſes ſectateurs nommés *Shafeites*, étoient autrefois répandus dans tout l'orient, mais ils ſont aujourd'hui bornés à l'Arabie. Leur hiſtoire eſt écrite dans un livre intitulé *Thabakath*. (*T—N.*)

ABDALLA ALMAMON, 27e calife de Bagdad, (*Hiſt. des Califes.*) fut proclamé le même jour que ſon frere fut aſſaſſiné. Son premier ſoin fut de confier l'adminiſtration à des hommes integres & éclairés, qui conſpiraſſent avec lui à faire le bonheur de ſon peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles : deux deſcendans d'Ali s'étoient fait ſucceſſivement proclamer califes dans Cufa; mais cette rebellion fut bientôt réprimée. Les théologiens Muſulmans ſuſciterent des troubles plus difficiles à appaiſer : il s'agiſſoit de décider ſi l'alcoran étoit créé ou incréé. Un de ces docteurs débita devant lui des argumens ſubtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui; le calife qui ſavoit mieux faire uſage de ſon cimeterre que des armes de la ſcholaſtique, finit la diſpute en coupant d'un ſeul coup la tête du ſcientifique docteur. *Abdalla Almamon* penchoit en ſecret pour la ſecte d'Ali, & ne pouvant plus contenir ſon zele, il déſigna pour ſon ſucceſſeur un deſcendant du gendre du prophete. C'étoit ſacrifier à ſa religion les intérêts de ſa famille, qui depuis longtemps poſſédoit le califat. Les Abbaſſides, pour prévenir leur dégradation, réſolurent de le dépoſer, & de mettre à ſa place Ibrahim ſon oncle, qui auſſi-tôt fut proclamé calife dans Bagdad. *Almamon* reconnut alors l'indiſcrétion de ſon zele; & pour regagner l'affection des peuples, il fit aſſaſſiner dans le bain ſon viſir, qui lui avoit conſeillé de ſe ranger parmi les diſciples d'Ali; & marchant enſuite vers Bagdad, il apprit ſur ſa route qu'Ibrahim avoit été dépoſé; il y fit ſon entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inſpiré la crainte, il eut la modération de pardonner. Mais les habitans furent ſcandaliſés de voir ſes troupes habillées de verd, qui étoit la livrée des Alides; & ce fut pour faire ceſſer les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des Abbaſſides. Quand tous les troubles domeſtiques furent appaiſés, il tourna ſes armes contre les Grecs qui avoient fait périr ſeize cents habitans de Tarſe & de Maſyſia, en Cilicie; les terres de l'empire furent ravagées; il parcourut enſuite ſes provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en ſouverains. Aydus, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les Bimaïdes,

tribu puissante d'Egypte, qui ne vouloit point reconnoître de maîtres, furent taillés en pieces ou réduits en esclavage; & rentrant ensuite sur les terres de l'empereur Grec, il s'empara de quatorze villes. Il eût poussé plus loin ses conquêtes, si la mort ne l'eût arrêté dans le cours de ses triomphes. Ses traits nous ont été transmis par les historiens ses contemporains. Sa physionomie étoit agréable, & sa taille réguliere & majestueuse annonçoit un maître du monde. Il mourut dans la quarante-neuvieme année de son âge, après un regne de vingt ans cinq mois & treize jours. Ce prince fut l'ornement de la famille des Abbassides, si féconde en grands hommes; protecteur des talens, il appella dans sa cour les savans de toutes les contrées. C'étoit par le glaive que ses prédécesseurs avoient établi l'Islamisme; il prit une autre route : ennemi de la théologie scholastique, il dédaigna & punit ces docteurs turbulens qui obscurcissent les vérités les plus simples par des raisonnemens pointilleux. La tolérance de tous les cultes assura la tranquillité de l'empire; humain & indulgent, il avoit coutume de dire que si la trempe de son cœur étoit bien connue, les plus grands criminels l'aborderoient sans craindre d'être punis. Les docteurs rigides le blâmerent d'avoir introduit la philosophie & les autres sciences spéculatives; ce fut sous son regne que l'astronomie commença à être cultivée chez les Musulmans, qui auparavant n'avoient que des astrologues imbéciles ou frippons. (*T—N.*)

Abdallâ, fils de Zobeir & d'Asma, fut un guerrier dévot & féroce, comme tous les premiers Musulmans : il étoit de la tribu des Ashémites, comme le premier calife Ali; & ce titre devoit l'intéresser à la cause de cette famille, dont deux enfans sauvés du carnage avoient des droits au califat, que leur enfance les empêchoit de faire valoir. L'Arabie & la Syrie se disputoient, les armes à la main, le privilege de nommer le calife. Jesid, de la famille des Ommiades, occupoit alors cette dignité sans partage; les Alides, retirés dans Médine, avoient de nombreux partisans qui n'attendoient qu'un temps favorable pour éclater. *Abdalla* se mit à leur tête, & couvrant son ambition du voile de l'Islamisme, il inspire à sa troupe ce zele fanatique qui prépare les grandes révolutions. Il se transporte dans la mosquée, où, se dépouillant de son turban, il dit au peuple assemblé, *je dépose Jesid du califat, comme j'ôte ce turban de dessus ma tête.* Les autres secouent leurs sandales & disent, *nous déposons Jesid du califat, comme nous ôtons ces sandales de nos piés.* La terre fut dans l'instant couverte de turbans & de sandales, & tout le peuple est entraîné par l'exemple. *Abdalla* profite de ce premier mouvement, & faisant de cette multitude une armée, il la conduit à la Mecque, où il fut reçu comme le vengeur de la famille du prophete : dès qu'il fut assuré de ces deux villes, il parcourut l'Arabie pour la ranger sous sa domination; son éloignement de Médine, qui avoit donné l'exemple de la révolution, exposa cette ville au ressentiment des Ommiades. Le siege fut long & meurtrier; les assiégeans & les assiégés, dans leurs attaques, faisoient éclater cette intrépidité qu'inspire le zele religieux, & l'espoir d'obtenir la palme du martyre. Médine, sans espoir d'être secourue, s'abandonna à la discrétion du vainqueur barbare, qui porta par-tout le fer & la flamme. La famille d'Ali fut la seule respectée; Jesid, quoique usurpateur de ses droits, fut toujours assez généreux ou assez politique, pour ne pas souiller ses mains d'un sang précieux aux zélés Musulmans. Il craignoit qu'en les rendant trop malheureux, il ne les rendît trop respectables; & en effet, la persécution religieuse ne fait qu'enfanter de nouveaux rebelles.

L'armée Syrienne, après la conquête de Médine, marcha vers la Mecque, pour lui faire subir la même destinée. Le général apprit dans sa marche que la mort avoit enlevé son maître Jesid; les Musulmans les plus superstitieux crurent que le bras de l'éternel s'étoit appesanti sur lui, pour le punir du dessein impie de profaner la ville du prophete. Le général & ceux qui lui étoient subordonnés, furent frappés de la même terreur, & ce fut la superstition qui sauva la Mecque. Moavia II recueillit avec remords l'héritage de son pere, & à peine fut-il monté sur le trône, qu'il crut devoir en descendre. Voici le discours qu'il adressa au peuple

peuple le jour de son abdication : *Mon aïeul Moavie I usurpa le sceptre de Syrie sur la postérité du prophete, dont le gendre étoit beaucoup plus noble, plus parfait & plus vertueux que Moavie, qui ne fut qu'un usurpateur. Mon pere Jesid trempa ses mains dans le sang d'Osein, petit-fils du prophete, qu'il eût dû respecter comme son maître; je me croirois criminel, si je regardois comme un légitime héritage une puissance usurpée, qui ne s'est affermie qu'en versant le sang le plus sacré. Je me condamne à pleurer dans le silence la faute de mes peres, & je vais demander au prophete qu'il pardonne les crimes de ma maison.*

Abdalla ne sut pas profiter de cette abdication pour abolir le califat de Syrie. Les Arabes & les Syriens, long-temps rivaux & ennemis, sentoient également l'importance de réunir sous un même chef toutes les forces de l'empire. Tous les yeux se fixerent sur *Abdalla*, & il fut le seul qui opposa des obstacles à son élévation; au lieu de désarmer les haines, il les aigrit par des vengeances imprudentes; ébloui par une aurore de fortune, il s'abandonna à toute la férocité de son caractere. Tous les Ommiades qui résidoient à la Mecque furent égorgés avec leurs partisans. Les Syriens instruits de ses cruautés, refuserent d'obéir à un maître aussi barbare. Mervan, qui d'abord avoit voulu l'élever au trône, y fut placé lui-même par le suffrage unanime de la nation. Le califat fut partagé, & les haines nationales produisirent de nouveaux ravages. *Abdalla* resserré dans l'Arabie, laissoit languir dans l'obscurité les enfans d'Ali, quoique ce fût du titre d'être leur parent qu'il empruntât le droit de commander. Il étoit trop ambitieux pour descendre du trône, & l'habitude du commandement ne laisse appercevoir que des amertumes & des humiliations dans la vie privée. Le droit des Alides au califat, lui causoit de vives inquiétudes. Il exigea de Mahomet qui étoit l'ainé, un serment de fidélité; mais ce jeune prince, fier de la noblesse de son origine, lui répondit que le sang dont il sortoit ne connoissoit point de maître : les menaces ni les promesses ne purent vaincre sa résistance. L'usurpateur indigné de ce refus, comprit ce qu'il devoit en attendre; tous les Alides furent traînés en prison par ses ordres, & il ne leur laissa que l'alternative de mourir ou de souscrire à leur dégradation. Il leur accorda un temps limité pour se résoudre; leurs partisans alarmés sur leur sort, s'assemblent tumultuairement, & se rangent sous les ordres de Moctar, qui force *Abdalla* à relâcher ces illustres prisonniers, le jour même qu'on devoit prononcer l'arrêt de leur mort. Cette faction assez puissante pour leur conserver la vie, fut trop foible pour les placer sur le trône de leurs peres. L'Arabie étoit alors dévastée par les Syriens, qui s'en regardoient comme les dominateurs; on avoit besoin d'un chef qui pût la garantir du joug étranger : il eût été imprudent d'allumer une guerre civile, quand les Syriens menaçoient les villes. Les haines furent suspendues, les factions se réunirent sous les ordres d'*Abdalla* qui, étant déja revêtu du pouvoir, paroissoit le seul capable de présider aux destinées publiques. Il ne confirma pas l'idée qu'on s'étoit formée de sa capacité : cet usurpateur ne savoit répandre que le sang de ses ennemis désarmés; intrépide soldat & général sans talent, il ne put sauver ni la Mecque, ni Médine, ni l'Irax, qui furent la conquête des Syriens; & après avoir été le honteux témoin de leurs victoires, il perdit la vie dans une bataille, l'an 73 de l'hegire, & la soixante & douzieme année de son âge. (*T—N.*)

ABDAR, s. m. nom de l'officier du roi de Perse qui lui sert de l'eau à boire, & qui la garde dans une cruche cachetée, de peur qu'on n'y mêle du poison, à ce que rapporte Olearius dans son voyage de Perse. (*G*)

* ABDARA, (*Géogr.*) ville d'Espagne, bâtie par les Carthaginois dans la Bétique, sur la côte de la Méditerranée; on soupçonne que c'est la ville qu'on nomme aujourd'hui *Adra* dans le Royaume de Grenade.

ABDELATIF, (*Hist. des Tartares.*) grand Kam des Tartares, mort en 1435, fut le dernier de la race de Gengis-Kham.

§ ABDELAVI, subst. masc. (*Histoire natur. Botanique.*) nom Egyptien d'une espece de melon, qui differe des autres especes en ce que la plante en est beaucoup plus velue, plus tendre; les feuilles plus rondes, moins découpées ou moins sinueuses;

les fruits de moyenne grandeur, plus alongés, plus pointus, verds à l'extérieur, couverts d'un duvet assez épais, sans aucune broderie, à chair blanc-jaunâtre intérieurement, ordinairement creuse au centre, & d'une saveur sucrée, mais fade, & inférieure à celles des melons ordinaires, que l'on appelle *melons maraischés*, à Paris. *Voyez* MELON. (*M. ADANSON.*)

ABDEMELECH, (*Histoire Sainte.*) Ethiopien de naissance, eunuque ou serviteur du roi Sédécias, sachant que Jérémie languissoit dans une prison où les principaux de Jérusalem l'avoient fait mettre, obtint de son maître la permission d'aller l'en tirer. Cette action généreuse ne resta pas sans récompense, comme le lui avoit prédit le prophete (*Jérém. xxxix. 15. 16.*) Nabuzardan ayant pris & pillé la ville, Abdemelec & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ere vulgaire 588.

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Histoire Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel, qui furent jetés dans une fournaise ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu se prosterner devant la statue que Nabuchodonosor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeusement, en envoyant son ange, qui réprima l'ardeur des flammes, afin qu'ils n'en fussent point endommagés.

ABDERAME I, (*Hist. des califes.*) surnommé *Abdel*, c'est-à-dire, *le Juste*, mérita sans doute ce glorieux surnom par des actions que l'histoire ne nous a pas transmises : car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaste tous les pays qu'il soumet à sa puissance. Il étoit petit-fils du calife Hescham, de la race des Ommiades ; après la ruine de sa famille en Asie, les Sarrasins révoltés contre leur roi Joseph, l'appellerent d'Afrique en Espagne, vers l'an 754. Il défit plusieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de calife en 762. Il conquit ou plutôt il ravagea la Castille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Espagne, acheta de lui la paix, en lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande mosquée de Cordoue ; mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le surnom de *Juste*. Il mourut en 790, laissant onze fils & neuf filles ; Osman son fils lui succéda. Il y a eu trois autres *Abderame*, rois de Cordoue, qui méritent à peine d'être nommés.

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hist. des Sarrasins.*) général de Hescham, calife des Sarrasins au huitieme siecle, conquit l'Espagne, pénétra en France avec une puissante armée, prit Bordeaux, dont il pilla & incendia les églises, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, traversa le Poitou en conquérant dévastateur, & s'avança jusqu'à Tours. Charles Martel, secondé d'Eudes, que sa défaite enflammoit d'une nouvelle ardeur contre *Abderame*, arrêta ses conquêtes, & lui ôta la vie dans une bataille fameuse, donnée près de Poitiers en 732.

ABDERAME, (*Hist. Mod.*) souverain de Safie, dans le royaume de Maroc, parvint à cette souveraineté en faisant poignader son neveu Amedux qui la possédoit. Il jouit long-temps en paix du fruit de son crime. Il fut enfin assassiné à son tour par un jeune seigneur de sa cour, nommé Ali-Ben-Guécimin, amant de sa fille, qu'il connut par l'entremise d'un esclave & même de sa mere. *Abderame* instruit de l'intrigue de ce jeune homme, résolut de s'en venger. La fille & la mere l'en avertirent, afin qu'il se tînt sur ses gardes. Il fit plus : ayant fait entrer dans ses vues Johaja, un de ses amis, ils poignarderent le roi dans la mosquée, lorsqu'il faisoit sa priere, vers l'an 1505.

ABDERE, (*Mythol.*) favori d'Hercule, fut mis en pieces par les jumens de Diomede. Pour en conserver la mémoire, le héros jeta les fondemens d'une ville près de son tombeau, & lui donna son nom. Cette ville fut la patrie de Démocrite : ce qui suffit pour réfuter ce que l'on raconte communément de l'air contagieux d'*Abdere*, qui, dit-on, menoit à la folie & à la stupidité. Le rire du philosophe n'étoit rien moins que celui d'un fou.

ABDERE, ABDÉRITES, ABDÉRITAINS, (*Hist. anc.*) *Abdere*, ville de Thrace, étoit si avilie chez le reste des nations, par

la ſtupidité de ſes habitans, que Juvenal l'appelle *vervecum patria :* il n'eſt point de ſol aſſez ingrat qui ne donne quelquefois d'excellens fruits. Ce fut dans cette ville ſi ſtérile en génies, que Démocrite, Protagoras, Anaxarque, Hecatée, Nicenete & pluſieurs autres philoſophes célebres prirent naiſſance. Les *Abdérites*, quoique groſſiers & ſtupides, furent affligés d'une maladie qui ſemble avoir ſa ſource dans une imagination vive & bondiſſante, qui décele plus de légéreté que de peſanteur, & qui ſemble incompatible avec la ſtupidité. Lucien & pluſieurs autres écrivains aſſurent que dans un certain temps de l'année, ils étoient attaqués d'une fievre brûlante, accompagnée de tranſports au cerveau. Quoique leurs viſages fuſſent pâles & décharnés, leur folie n'étoit qu'une fureur poétique, qui les rendoient plus vifs & plus aimables. Ils couroient les rues ſans tenir de route certaine; ils récitoient avec enthouſiaſme les vers des plus fameux poëtes tragiques, & ils répétoient ſans ceſſe ce refrain: *ô amour, tyran des dieux & des hommes !* Cette exclamation fait préſumer que cette extravagance, qu'on attribue aux ardeurs brûlantes du ſoleil, n'étoit qu'une ivreſſe ou une fievre d'amour. Cette folie n'avoit rien de déshonorant à leurs yeux, ils la regardoient comme un tranſport divin, comme une ivreſſe ſainte qui élevoit leur eſprit vers le ciel. *Les Abdérites* appellerent Hyppocrate pour guérir Démocrite leur concitoyen, qu'ils traitoient d'inſenſé, parce qu'il rioit de leur folie. Ils prirent ces ris immodérés pour un accès de cette fievre dont ils étoient brûlés; mais le ſavant médecin les crut plus malades que lui. Le tableau qu'on nous a laiſſé des *Abdérites*, peut bien avoir été deſſiné par les Grecs, ingénieux à tout exagérer; on doit ſe précautionner, en les liſant, contre la ſéduction. Il ne faut qu'un imbécile dans une contrée, pour lui attirer le mépris & le ſarcaſme de tous ſes voiſins. (*T*—N.)

* ABDÉRITES, habitans d'Abdere. *Voyez* ABDERE.

ABDEST, ſ. m. mot qui dans la langue Perſane ſignifie proprement l'eau qui ſert à laver les mains : mais il ſe prend par les Perſans & par les Turcs pour la purification légale; & ils en uſent avant que de commencer leurs cérémonies religieuſes. Ce mot eſt compoſé d'*ab* qui ſignifie de l'eau, & d'*eſt* la main. Les Perſans, dit Olearius, paſſent la main mouillée deux fois ſur leur tête depuis le cou juſqu'au front, & enſuite ſur les piés juſqu'aux chevilles : mais les Turcs verſent de l'eau ſur leur tête, & ſe lavent les piés trois fois. Si néanmoins ils ſe ſont lavé les piés le matin avant que de mettre leur chauſſure, ils ſe contentent de mouiller la main, & de la paſſer pardeſſus cette chauſſure depuis les orteils juſqu'à la cheville du pié. (*G*)

ABDIAS de Babylone, (*Hiſt. eccléſ.*) eſt auteur d'une *Hiſtoire du combat des Apôtres*. Il nous dit dans ſa préface qu'il avoit vu Jeſus-Chriſt; qu'il étoit du nombre des ſoixante & douze diſciples; qu'il ſuivit en Perſe S. Simon & S. Jude, qui l'ordonnerent premier évêque de Babylone. Mais en même temps il cite Hégéſippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, & veut nous faire accroire qu'ayant écrit lui-même en Hébreu, ſon ouvrage a été traduit en Grec par un nommé Eutrope, ſon diſciple; & du Grec en Latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Ces contradictions ſont moins propres à conſtater l'authenticité de ſon hiſtoire, qu'à le faire regarder comme un impoſteur auſſi mal-adroit qu'impudent. Cependant Wolfang Lazius, qui déterra le manuſcrit de cet ouvrage dans le monaſtere d'Oſſiak en Carinthie, le fit imprimer à Baſle en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu pluſieurs autres éditions, ſans que cette hiſtoire en ait acquis plus d'autorité auprès des critiques ſenſés.

ABDIAS, (*Hiſt. Sainte.*) le quatrieme des douze petits prophetes, vivoit ſous le regne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jeſus-Chriſt. Il prédit la ruine des Iduméens & le retour de la captivité de Juda, la venue du Meſſie & la vocation des Gentils; mais ces dernieres prédictions ne paroiſſent pas auſſi claires que les premieres. Il ne faut pas le confondre avec pluſieurs autres *Abdias*, dont il eſt parlé dans l'Écriture : ſavoir, 1. un certain *Abdias*, intendant de la maiſon d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna ſon nom, cent prophetes pour les ſouſtraire à la fureur

de Jézabel; 2. un intendant des finances de David; 3. un des généraux d'armée du même roi; 4. & un lévite qui rétablit le temple sous le regne de Josias.

ABDICATION, s. f. acte par lequel un magistrat ou une personne en charge y renonce, & s'en démet avant que le terme légal de son service soit expiré. *Voyez* RENONCIATION.

* Ce mot est dérivé d'*abdicare*, composé de *ab*, & de *dicere*, déclarer.

On confond souvent l'*abdication* avec la *résignation* : mais à parler exactement, il y a de la différence. Car l'*abdication* se fait purement & simplement, au lieu que la *résignation* se fait en faveur de quelque personne tierce. *Voyez* RÉSIGNATION.

En ce sens on dit que Dioclétien & Charles V *abdiquerent* la couronne, & que Philippe IV, roi d'Espagne, la *résigna*. Le Parlement d'Angleterre a décidé que la violation des loix faites par le roi Jacques, en quittant son Royaume, sans avoir pourvu à l'administration nécessaire des affaires pendant son absence, emportoit avec elle l'*abdication* de la couronne: mais cette décision du Parlement est-elle bien équitable?

ABDICATION *dans le droit civil*, se prend particuliérement pour l'acte par lequel un pere congédie & désavoue son fils, & l'exclut de sa famille. En ce sens, ce mot est synonyme au mot Grec ἀποκήρυξις, & au mot Latin, *à familiâ alienatio*, ou quelquefois *ablegatio* & *negatio*, & est opposé à *adoption*. Il differe de l'*exhérédation*, en ce que l'*abdication* se faisoit du vivant du pere, au lieu que l'*exhérédation* ne se faisoit qu'à la mort. Ainsi quiconque étoit *abdiqué*, étoit aussi *exhérédé*, mais non *vice versâ*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

L'*abdication* se faisoit pour les mêmes causes que l'*exhérédation*.

ABDICATION s'est dit encore de l'action d'un homme libre qui renonçoit à sa liberté, & se faisoit volontairement esclave; & d'un citoyen Romain qui renonçoit à cette qualité, & aux privileges qui y étoient attachés.

ABDICATION, *au Palais*, est aussi quelquefois synonyme à *abandonnement*. *Voyez* ABANDONNEMENT. (*H*)

ABDISSI, ABDISU ou ABDIESU, (*Hist. Ecclés.*) patriarche de Muzal, vint du fond de la Syrie orientale rendre ses hommages au Pape Pie IV, qui lui donna le pallium, le 7 Mars 1562. Ce prélat savant dans les langues orientales & dans la théologie, envoya sa profession de foi au concile de Trente, qui l'approuva; & par un juste retour, il tâcha de faire observer, dans les pays de sa jurisdiction, les décisions de ce concile.

ABDOLONIME, (*Hist. de Sidon.*) ce Phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui fuit ceux qui la cherchent, & qui cherche celui qui la fuit. Alexandre, conquérant de Tyr, avoit arraché le sceptre des mains de Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embrassé le parti de Darius. Il fallut lui donner un successeur, & ce fut Epheſtion qui fut chargé de choisir celui qui lui paroîtroit le plus digne. Le trône fut offert à deux freres, qui par leur naissance & leurs richesses étoient les plus considérables du pays; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter : ils alléguerent que n'étant point du sang des rois, ils n'avoient aucun titre pour aspirer au rang suprême. Epheſtion, étonné de cette modération, s'écria : *ô ames héroïques! qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuser le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon estime & de ma confiance, que de vous déférer l'honneur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux illustres citoyens ne jeterent point les yeux sur ces hommes rampans, qui à force de bassesses s'insinuent dans la faveur du maître & de ses premiers esclaves; & ne consultant que l'intérêt & l'honneur de leur patrie, ils désignent un descendant fort éloigné des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonime*, qui, obligé de cultiver son champ pour subsister, vivoit ignoré & sans ambition; sa probité ennemie de l'intrigue & des bassesses, l'avoit laissé languir dans l'indigence; & occupé de détails champêtres, il avoit presque oublié la noblesse de son origine. Les deux freres qui avoient préparé son élévation, furent chargés de lui en porter la nouvelle; ils le trouverent puisant de l'eau pour arroser son jardin : l'un d'eux lui adressa ces paroles : *vertueux Abdolonime, dépouillez-vous de ces vête-*

mens vils & grossiers, pour vous revêtir de la pourpre; c'est vous qu'on a choisi pour roi de Sidon, prenez un extérieur & des sentimens conformes à votre nouvelle dignité : songez que pour vous en rendre digne, il faut vous souvenir du néant dont vous venez d'être tiré; c'est à l'indigence vertueuse que le vainqueur des Sidoniens défere aujourd'hui l'honneur de les gouverner.

Abdolonime étonné, croit être séduit par l'illusion d'un songe; il se persuade qu'abusant de sa misere, on veut le faire servir à la dérision publique; mais rassuré par les sermens des deux freres, il s'abandonne à leurs promesses. On le dépouille de ses haillons, on le purifie & on le revêt de la pourpre des rois. Alexandre l'appelle à sa cour pour jouir de sa surprise : il y paroît avec une robe parsemée d'or; les courtisans scandalisés de sa pauvreté, murmuroient en secret de se voir réduits à se prosterner devant un maître vieilli dans les travaux rustiques. Le héros Macédonien en conçut une plus haute idée; frappé de l'assurance de son maintien & de la noblesse de ses traits, il lui dit : *je voudrois bien savoir avec quelle patience vous avez supporté la pauvreté? Plût aux Dieux*, lui répondit Abdolonime, *que je puisse porter la couronne avec autant de force que j'ai supporté la misere; mon industrie laborieuse a fourni à tous mes besoins, & tant que je n'ai rien possédé, j'ai trouvé l'abondance dans la modération de mes desirs.* Le monarque dispensateur des trônes, fut charmé de sa réponse : il lui fit donner tous les trésors de Straton, auxquels il ajouta une portion des dépouilles des Perses. L'histoire garde un profond silence sur la maniere dont il gouverna son peuple (*T*—N.)

ABDOMEN, s. m. signifie le *bas-ventre*, c'est-à-dire, cette partie du corps qui est comprise entre le thorax & les hanches. *Voyez* VENTRE.

Ce mot est purement latin, & est dérivé d'*abdere*, cacher, soit parce que les principaux visceres du corps sont contenus dans cette partie, & y sont, pour ainsi dire, cachés, soit parce que cette partie du corps est toujours couverte & cachée à la vue; au lieu que la partie qui est au dessus, savoir le thorax, est souvent laissée à nu. D'autres croient que le mot *abdomen* est composé de *abdere* & d'*omentum*, parce que l'*omentum* ou l'épiploon est une des parties qui y sont contenues. D'autres regardent ce mot comme un pur paronymon ou terminaison d'*abdere*, principalement de la maniere dont on le lit dans quelques anciens glossaires, où il est écrit *abdumen*, qui pourroit avoir été formé de *abdere*, comme *legumen* de *legere*, l'*o* & l'*u* étant souvent mis l'un pour l'autre.

Les Anatomistes divisent ordinairement le corps en trois régions ou ventres; la tête, le thorax ou la poitrine, & l'*abdomen* qui fait la partie inférieure du tronc, & qui est terminé en haut par le diaphragme, & en bas par la partie inférieure du bassin des os innominés. *Voyez* CORPS.

L'*abdomen* est doublé intérieurement d'une membrane unie & mince appellée *péritoine*, qui enveloppe tous les visceres contenus dans l'*abdomen*, & qui les retient à leur place. Quand cette membrane vient à se rompre ou à se dilater, il arrive souvent que les intestins & l'épiploon s'engagent seuls ou tous deux ensemble dans les ouvertures du bas-ventre, & forment ces tumeurs qu'on appelle *hernies* ou *descentes*. *Voyez* PÉRITOINE & HERNIE.

Les muscles de l'*abdomen* sont au nombre de dix, cinq de chaque côté; non seulement ils défendent les visceres, mais ils servent par leur contraction & dilatation alternative à la respiration, à la digestion, & à l'expulsion des excrémens. Par la contraction de ces muscles, la cavité de l'*abdomen* est resserrée, & la descente des matieres qui sont contenues dans l'estomac & dans les intestins, est facilitée. Ces muscles sont les antagonistes propres des sphincters de l'anus & de la vessie, & chassent par force les excrémens contenus dans ces parties, comme aussi le fœtus dans l'accouchement. *Voyez* MUSCLE, RESPIRATION, DIGESTION, ACCOUCHEMENT, *&c.*

Ces muscles sont les deux obliques descendans, & les deux obliques ascendans, les deux droits, les deux transversaux & les deux pyramidaux. *V.* OBLIQUE, DROIT, PYRAMIDAL, *&c.*

On divise la circonférence de l'*abdomen* en régions : antérieurement on en compte

trois; savoir, la région épigastrique ou supérieure, la région ombilicale ou moyenne, & la région hypogastrique ou inférieure : postérieurement on n'en compte qu'une sous le nom de *région lombaire*. *Voyez* ÉPIGASTRIQUE, OMBILICAL, *&c.*

On subdivise chacune de ces régions en trois, savoir en une moyenne & deux latérales; l'épigastrique en épigastre & en hypocondre; l'ombilicale en ombilicale proprement dite, & en flancs; l'hypogastrique en pubis & en aînes; la lombaire en lombaires proprement dites & en lombes. *Voyez* ÉPIGASTRE, HYPOCONDRE, *&c.*

Immédiatement au dessous des muscles se présente le péritoine, qui est une espece de sac qui recouvre toutes les parties renfermées dans l'*abdomen*.

On apperçoit sur ce sac ou dans son tissu cellulaire antérieurement les vaisseaux ombilicaux, l'ouraque, la vessie. *Voyez* OMBILICAL, OURAQUE, *&c.*

Lorsqu'il est ouvert, on voit l'épiploon, les intestins, le mésentere, le ventricule, le foie, la vésicule du fiel, la rate, les reins, le pancréas; les vésicules séminaires dans l'homme; la matrice, les ligamens, les ovaires, les trompes, *&c.* dans la femme; la portion inférieure de l'aorte descendante, la veine-cave ascendante, la veine-porte hépatique, la veine-porte ventrale, les arteres cœliaque, mésentérique, supérieure & inférieure, les émulgentes, les hépatiques, les spléniques, les spermatiques, *&c.* les nerfs stomachiques qui sont des productions de la huitieme paire, & d'autres du nerf intercostal, *&c.* *Voyez* ÉPIPLOON, INTESTIN, MÉSENTERE, *&c.* (*L*)

ABDON, (*Hist. Sainte.*) fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixieme juge d'Israël, succéda à Ahialon, l'an du monde 2840, & jugea Israël pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuse postérité composée de quarante fils, & de trente petits-fils, qu'il eut la satisfaction de voir presque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de sa naissance.

L'écriture fait mention de plusieurs autres *Abdon* : 1. *Abdon* de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacha; 3. *Abdon*, fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Josias à la prophetesse Holda, pour lui demander son avis sur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple.

* ABDON, (*Géogr. Sacr.*) en Hébreu עכרן; c'étoit une ville de la tribu d'Asser, assignée aux lévites. Eusebe a mal écrit ce mot, lorsqu'il a mis dans son dictionnaire ΑΡΔΩΜ; c'est ce qui paroît par la maniere dont les lettres sont placées, & par la version de S. Jerôme. Il paroît pourtant que Eusebe a écrit ΑΒΔΩΜ *ou* ΑΒΔΩΝ; mais le trait de dessous ayant été ôté de la lettre Β, il n'en est resté que le Ρ, & delà on écrit ΑΡΔΩΜ pour ΑΒΔΩΜ. Il est surprenant qu'on ne trouve pas cette ville parmi celles qui furent assignées à la tribu d'Asser. Acco étoit aussi une ville de la tribu d'Asser, comme cela paroît par *Juges*, *v.* 31. Achlab & Chalba l'étoient aussi; cependant elles ne se trouvent point parmi les villes d'Asser, dont il est fait mention dans Josué. La version grecque rend ce nom par celui de Αβδῶ & Αβδῶν & Δαββων, *au chapitre xxj. de Josué*, *v.* 30; & par celui de Ραββωθ, *chron. vj*, 74, dans quelques manuscrits. Les interpretes Grecs même ne paroissent point avoir parlé d'une ville de ce nom, parmi celles qui furent assignées à la tribu d'Asser. Ils parlent bien d'une ville appellée Ραββωτ, qui est nommée en Hébreu *Harabbith*, ר.רבית; mais celle-ci étoit dans la portion qui fut assignée à la tribu d'Issachar. Il paroît que cette ville de עכרין, pourroit être la même que celle de עבקין, qui est marquée parmi les villes d'Asser. On ne sauroit dire beaucoup de choses sur cette ville, puisqu'on ne peut tirer ni des livres sacrés, ni des autres monumens de l'antiquité, rien qui puisse fournir de quoi faire une description étendue de cet endroit. On a donc lieu d'être surpris de ce qu'on a placé cette ville dans les cartes géographiques, près d'un fleuve, à peu de distance de Tyr & à l'orient de Sarepta. D'où cela paroît-il? quel auteur en a parlé? quel témoignage produit-on pour affirmer que cette ville étoit dans cet endroit? On ne sait rien là-dessus, si ce n'est que cette ville étoit dans la tribu d'Asser, & qu'elle fut donnée aux lévites. Il seroit à souhaiter, dit M. Reland, que nous n'eussions lieu

de nous plaindre qu'au ſujet de cet endroit. Nous voyons que la même choſe s'eſt pratiquée à l'égard d'autres lieux, dont la ſituation n'eſt pas plus certaine. Nous préférerons toujours peu de témoignage, pourvu qu'ils ſoient certains, à un nombre innombrable qui ſeroient incertains.

ABDUCTEUR, ſ. m. pris adj. nom que les Anatomiſtes donnent à différens muſcles deſtinés à éloigner les parties auxquelles ils ſont attachés, du plan que l'on imagine diviſer le corps en deux parties égales & ſymmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. *V.* MUSCLE.

Ce mot vient des mots latins *ab*, de, & *ducere*, mener: les antagoniſtes des *abducteurs*, ſont appellés *adducteurs*. *V.* ADDUCTEUR & ANTAGONISTE.*

Les *abducteurs* du bras. *V.* SOUSÉPINEUX & PIÉ.

L'*abducteur* du pouce. *V.* THENAR.

Abducteur des doigts. *V.* INTÉROSSEUX.

L'*abducteur* du doigt auriculaire ou l'hypothenar, ou le petit hypothenar de M. Winſlow, vient de l'os piſiforme, du gros ligament du carpe, & ſe termine à la partie interne de la baſe de la premiere phalange du petit doigt. *Anat. Pl. VI, fig. 1.* Ω

ABDUCTION, ſ. f. nom dont ſe ſervent les Anatomiſtes pour exprimer l'action par laquelle les *muſcles abducteurs* éloignent une partie d'un plan qu'ils ſuppoſent diviſer le corps humain dans toute ſa longueur en deux parties égales & ſymmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. (*L*)

ABDUCTION, ſ. f. *en Logique*, eſt une façon d'argumenter que les Grecs nomment *apogage*, où le grand terme eſt évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'eſt pas intimement lié avec le petit terme; de ſorte qu'on vous accorde la majeure d'un tel ſyllogiſme, tandis qu'on vous oblige à prouver la mineure, afin de développer davantage la liaiſon du moyen terme avec le petit terme. Ainſi dans ce ſyllogiſme,

Tout ce que Dieu a révélé eſt très-certain :
Or Dieu nous a révélé les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation ;
Donc ces myſteres ſont très-certains.

la majeure eſt évidente; c'eſt une des premieres vérités que l'eſprit ſaiſit naturellement, ſans avoir beſoin de preuve. Mais la mineure ne l'eſt pas, à moins qu'on ne l'étaie, pour ainſi dire, de quelques autres propoſitions propres à répandre ſur elle leur évidence. (*X*)

ABDYRMACHIDES, (*Hiſt. anc.*) Les *Abdyrmachides*, peuples de l'ancienne Lybie, ne nous ſont connus que par Silius, qui nous apprend qu'ils tiroient leur nom d'un vêtement qui leur étoit particulier, qu'ils appelloient *abdermnih*. Ils habitoient près des embouchures du Nil : & quoiqu'ils fuſſent tous ſoldats, ils n'avoient d'autre arme qu'un cimeterre dont ils ſe ſervoient avec beaucoup de dextérité : ils vivoient pauvres, ſi l'on peut qualifier ainſi un peuple ſans beſoins. Ils ne connoiſſoient ni les riches ameublemens, ni les étoffes précieuſes, ni la délicateſſe de la table; & différens des Egyptiens leurs voiſins, ils ſe contentoient des productions de leur ſol. Leurs femmes portoient à chaque bras une chaîne de cuivre, qui faiſoit leur parure. Les filles, avant d'entrer dans la couche nuptiale, étoient préſentées au roi, qui avoit le privilege de cueillir la fleur de leur virginité. Si la nation étoit nombreuſe, on en doit conclure que l'exercice de la royauté étoit fort pénible. (*T—N.*)

* ABÉATES, ſ. m. pl. habitans d'Abée dans le Péloponeſe; ceux d'Abée ou Aba dans la Phocide s'appelloient *Abantes*. *Voy.* ABANTES.

ABÉCÉDAIRE, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botaniq.*) Nous traduiſons ainſi le nom latin *Abcdaria*, que Rumphe a donné à une plante de l'iſle de Ternate, & dont il a publié une bonne figure, quoique incomplette, à la *planche 65 du ſixieme volume de ſon Herbier, pag. 145*. Les habitans de Ternate l'appellent *ſuba-goratsji*, c'eſt-à-dire, *tête-jaune*, à cauſe de la couleur de ſes fleurs. Les Malays lui donnent le nom de *daun-lada*, c'eſt-à-dire, *herbe poivrée ou piquante*.

Cette plante qui n'a point encore été déterminée par les botaniſtes modernes, nous paroît être du même genre que l'*eupatoriophalacron*, & différente de l'acmella dont elle eſt une eſpece. Elle eſt annuelle,

à racines fibreuſes, ne durant guere plus de quatre mois, haute de trois piés environ, foible, couchée, ſinueuſe, & croiſſant le long des chemins, dans les lieux incultes, arides, entre les rochers qui bordent les rivieres des Iſles Moluques; on la cultive auſſi quelquefois, alors elle prend un peu plus de force & de grandeur : ſes branches ſont menues, foibles, cylindriques, oppoſées ainſi que ſes feuilles qu'on peut comparer en quelque ſorte à celles de l'ortie blanche ou de l'archangélique, mais elles ont juſqu'à cinq pouces de longueur ſur deux de largeur ; elles ſont portées ſur un long pédicule, & toutes pointillées, c'eſt-à-dire, percées de petits trous, ou plutôt ſemées de petites véſicules huileuſes, qui, regardées à l'oppoſé de la lumiere, la laiſſent paſſer, comme ſont les feuilles de l'*eupatoriophalacron*, de l'œillet-d'inde, *tagetes*, de l'oranger, du millepertuis & de beaucoup d'autres plantes.

De l'aiſſelle des branches & des feuilles, & du bout même de chaque branche, il ſort un long pédicule ſurmonté d'une tête conique, formée de l'aſſemblage d'environ vingt-cinq fleurs jaunes, enveloppées dans un calice commun aſſez petit & compoſé de cinq à ſix feuilles. Chaque fleur ou fleuron ſurmonte un ovaire qui eſt ſéparé de ſes voiſins par une écaille menue, & qui devient en mûriſſant une graine menue, griſe, qui, tombant à terre, germe auſſi-tôt & reproduit une nouvelle plante qui remplace la premiere.

Qualités. Toute cette plante a une ſaveur âcre & piquante, beaucoup plus pénétrante dans ſes têtes de fleurs, & comparable à celle de la pyrethre ou de l'écorce de bigarrade, mais ſans odeur. Lorſqu'on mâche ſes têtes ou ſa racine, la langue éprouve une ſenſation ſtimulante, qui fait l'effet d'un corroſif, & qui lui procure une volubilité ſinguliere.

Uſages. Les maîtres de langues Ethiopiens mettent à profit cette propriété, pour délier la langue des enfans qui ont de la peine à prononcer certaines lettres Arabes difficiles, comme le *tſcha* & le *za*; à cet effet, ils leur font mâcher des têtes ou des racines de cette plante, ſeule ou mêlée avec l'arec; c'eſt de cet uſage que Rumphe lui a donné le nom d'*Abécédaire*, au lieu de celui de *daun-murit*, c'eſt-à-dire, *herbe des enfans*, que les Malays lui donnent ainſi qu'à l'eſpece de bidens, dont Rumphe donne la figure à la *planche 15* de ce même volume, ſous le nom d'*agrimmia molucca*.

Remarque. L'*Abécédaire* eſt bien évidemment de la famille des plantes à fleurs compoſées, & de la ſection des bidens; mais, quoiqu'elle ait plus de rapport avec l'*acmella* ou l'*eupatoriophalacron*, qu'avec aucune autre plante de cette ſection, on ne peut cependant pas aſſurer poſitivement qu'elle ſoit de ce genre ou de tout autre, que l'on n'ait vérifié 1°. ſi elle a des demi-fleurons dans ſes têtes de fleurs; 2°. ſi elle a un calice particulier ſur chaque ovaire; 3°. ſi chaque graine eſt nue ou couronnée de piquans; toutes particularités eſſentielles, & que Rumphe a laiſſées à l'écart. (*M. Adanson.*)

Abécédaire, adjectif dérivé du nom des quatre premieres lettres de l'Alphabet *A*, *B*, *C*, *D*; il ſe dit des ouvrages & des perſonnes. M. Dumas, inventeur du bureau typographique, a fait des livres abécédaires fort utiles, c'eſt-à-dire, des livres qui traitent des lettres par rapport à la lecture, & qui apprennent à lire avec facilité & correctement.

Abécédaire, eſt différent d'*alphabétique*. *Abécédaire* a rapport au fond de la choſe, au lieu qu'*alphabétique* ſe dit par rapport à l'ordre. Les Dictionnaires ſont diſpoſés ſelon l'ordre *alphabétique*, & ne ſont pas pour cela des ouvrages *abécédaires*.

Il y a en Hébreu des Pſeaumes, des Lamentations, & des Cantiques, dont les verſets ſont diſtribués par ordre *alphabétique* : mais je ne crois pas qu'on doive pour cela les appeller des ouvrages *abécédaires*.

Abécédaire, ſe dit auſſi d'une perſonne qui n'eſt encore qu'à l'*A*, *B*, *C*. *C'eſt un docteur abécédaire*, c'eſt-à-dire, qui commence, qui n'eſt pas encore bien ſavant. On appelle auſſi *abécédaires*, les perſonnes qui montrent à lire. Ce mot n'eſt pas fort uſité. (*F*)

ABÉ, ſ. f. ouverture pratiquée à la baie d'un moulin, par laquelle l'eau tombe ſur la grande roue & fait moudre. Cette ouverture s'ouvre & ſe ferme avec des pales ou lamoirs.

ABÉE,

* ABÉE, (*Géogr.*) ville de Grece dans la Phocide : c'est ABA dont il est parlé dans ce *Dict.* Nous ajouterons seulement qu'Apollon y avoit un temple très-renommé par ses oracles.

ABÉE, (*Géogr.*) ancienne ville du Péloponese, sur le golfe Messéniaque : c'étoit la derniere ville des Messéniens du côté de la Laconie. Quelques Géographes l'ont confondue mal-à-propos avec une autre ville nommée indifféremment *Thuria* & *Æpea*, située aussi dans le golfe Messéniaque. Mais *Abée* (*Abea*) & *Æpea* étoient deux villes si distinctes l'une de l'autre, qu'il y en avoit entr'elles une autre qu'on nommoit *Pharæ* ou *Pheræ*. *Long.* 49. 50. *lat. sept.* 35. 10. selon Ptolomée.

Pausanias met une autre ABÉE dans la Locride Epicnemidienne ; & Etienne le géographe en met encore une dans la Carie : c'est un erreur chez ce dernier.

ABEILLE, (*Astronomie.*) constellation méridionale : on l'appelle aussi *mouche*, en latin *musca* ou *apis* ; on ne la voit point en Europe. Elle ne renferme que quatre étoiles remarquables, dont une est de la troisieme ou quatrieme grandeur ; les autres sont plus petites. La principale étoile est marquée dans le *Catalogue d'étoiles* de M. l'abbé de la Caille, pour 1750, à 185° 38′ 44″ d'ascension droite, & à 67° 45′ 15″ de déclinaison australe. (*M.* DE LA LANDE.)

ABEILLE, s. f. *apis*, *is* ; (*terme de Blason.*) mouche à miel : sa situation est d'être montante & volante.

L'*abeille* étant laborieuse & soumise à son roi, est l'hiéroglyphe du travail & de l'obéissance. Barberin de Reignac en Saintonge, originaire de Florence ; *d'azur à trois abeilles d'or*. (*G. D. L. T.*)

ABEILLE, s. f. insecte de l'espece des mouches. Il y en a de trois sortes : la premiere & la plus nombreuse des trois est l'*abeille commune* : la seconde est moins abondante ; ce sont les *faux-bourdons* ou mâles : enfin la troisieme est la plus rare, ce sont les *femelles*.

Les *abeilles femelles* que l'on appelle *reines* ou *meres abeilles*, étoient connues des anciens sous le nom de *rois des abeilles*, parce qu'autrefois on n'avoit pas distingué leur sexe : mais aujourd'hui il n'est plus équivoque. On les a vu pondre des œufs, & on en trouve aussi en grande quantité dans leur corps. Il n'y a ordinairement qu'une *reine* dans une ruche ; ainsi il est très-difficile de la voir : cependant on pourroit la reconnoître assez aisément, parce qu'elle est plus grande que les autres ; sa tête est plus allongée, & ses ailes sont très-courtes par rapport à son corps ; elles n'en couvrent guere que la moitié ; au contraire celles des autres *abeilles* couvrent le corps en entier. La reine est plus longue que les mâles : mais elle n'est pas aussi grosse. On a prétendu autrefois qu'elle n'avoit point d'aiguillon : cependant Aristote le connoissoit ; mais il croyoit qu'elle ne s'en servoit jamais. Il est aujourd'hui très-certain que les *abeilles* femelles ont un aiguillon même plus long que celui des ouvrieres ; cet aiguillon est recourbé. Il faut avouer qu'elles s'en servent fort rarement, ce n'est qu'après avoir été irrités pendant long-temps : mais alors elles piquent avec leur aiguillon, & la piquure est accompagnée de venin comme celle des *abeilles* communes. Il ne paroît pas que la mere *abeillle* ait d'autre emploi dans la ruche que celui de multiplier l'espece, ce qu'elle fait par une ponte fort abondante ; car elle produit dix à douze mille œufs en sept semaines, & communément trente à quarante mille par an.

On appelle les *abeilles* mâles *faux-bourdons*, pour les distinguer de certaines mouches que l'on connoît sous le nom de *bourdons*. *Voyez* BOURDON.

On ne trouve ordinairement des mâles dans les ruches que depuis le commencement ou le milieu du mois de Mai jusques vers la fin du mois de Juillet ; leur nombre se multiplie de jour en jour pendant ce temps, à la fin duquel ils périssent subitement de mort violente, comme on le verra dans la suite.

Les mâles sont moins grands que la reine, & plus grands que les ouvrieres ; ils ont la tête plus ronde, ils ne vivent que de miel, au lieu que les ouvrieres mangent souvent de la cire brute. Dès que l'aurore paroît, celles-ci partent pour aller travailler, les mâles sortent bien plus tard ; & c'est seulement pour voltiger autour de la ruche, sans travailler. Ils rentrent avec le serein & la

fraîcheur du soir; ils n'ont ni aiguillon, ni patelles, ni dents saillantes comme les ouvrieres. Leurs dents sont petites, plates & cachées, leur trompe est aussi plus courte & plus déliée : mais leurs yeux sont plus grands & beaucoup plus gros que ceux des ouvrieres : ils couvrent tout le dessus de la partie supérieure de la tête, au lieu que les yeux des autres forment simplement une espece de bourlet de chaque côté.

On trouve dans certains temps des faux-bourdons qui ont à leur extrêmité postérieure deux cornes charnues aussi longues que le tiers ou la moitié de leur corps : il paroît aussi quelquefois entre ces deux cornes un corps charnu qui se recourbe en haut. Si ces parties ne sont pas apparentes au dehors, on peut les faire sortir en pressant le ventre du faux-bourdon ; si on l'ouvre, on voit dans des vaisseaux & dans des réservoirs une liqueur laiteuse, qui est vraisemblablement la liqueur séminale. On croit que toutes ces parties sont celles de la génération ; car on ne les trouve pas dans les *abeilles* meres, ni dans les ouvrieres. L'unique emploi que l'on connoisse aux mâles, est de féconder la reine; aussi dès que la ponte est finie, les *abeilles* ouvrieres les chassent & les tuent.

Il y a des *abeilles* qui n'ont point de sexe. En les disséquant on n'a jamais trouvé dans leurs corps aucune partie qui eût quelque rapport avec celles qui caractérisent les *abeilles mâles* ou les *femelles*. On les appelle *mulets* ou *abeilles communes*, parce qu'elles sont en beaucoup plus grand nombre que celles qui ont un sexe. Il y en a dans une seule ruche jusqu'à quinze ou seize mille, & plus; tandis qu'on n'y trouve quelquefois que deux ou trois cents mâles, quelquefois sept ou huit cents, ou mille au plus.

On désigne aussi les *abeilles communes* par le nom d'*ouvrieres*, parce qu'elles font tout l'ouvrage qui est nécessaire pour l'entretien de la ruche, soit la récolte du miel & de la cire, soit la construction des alvéoles ; elles soignent les petites *abeilles* : enfin elles tiennent la ruche propre, & elles écartent tous les animaux étrangers qui pourroient être nuisibles. La tête des *abeilles communes* est triangulaire ; la pointe du triangle est formé par la rencontre de deux dents posées horizontalement l'une à côté de l'autre, longues, saillantes & mobiles. Ces dents servent à la construction des alvéoles : aussi sont-elles plus fortes dans les *abeilles ouvrieres* que dans les autres. Si on écarte ces deux dents, on voit qu'elles sont comme des especes de cuillers dont la concavité est en dedans. Les *abeilles* ont quatre ailes, deux grandes & deux petites; en les levant, on trouve de chaque côté auprès de l'origine de l'aile de dessous en tirant vers l'estomac, une ouverture ressemblante à une bouche ; c'est l'ouverture de l'un des poumons : il y en a une autre sous chacune des premieres jambes, de sorte qu'il y a quatre ouvertures sur le corcelet. (*Voyez* CORCELET), & douze autres de part & d'autre sur les six anneaux qui composent le corps : ces ouvertures sont nommées *stigmates*. *Voyez* STIGMATES.

L'air entre par ces stigmates, & circule dans le corps par le moyen d'un grand nombre de petits canaux; enfin il en sort par les pores de la peau. Si on tiraille un peu la tête de l'*abeille*, on voit qu'elle ne tient à la poitrine ou corcelet que par un cou très-court, & le corcelet ne tient au corps que par un filet très-mince. Le corps est couvert en entier par six grandes pieces écailleuses, qui portent en recouvrement l'une sur l'autre, & forment six anneaux qui laissent au corps toute sa souplesse. On appelle *antennes* (*Voyez* ANTENNES.) ces especes de cornes mobiles & articulées qui sont sur la tête, une de chaque côté; les antennes des mâles n'ont que onze articulations, celles des autres en ont quinze.

L'*abeille* a six jambes placées deux à deux en trois rangs; chaque jambe est garnie à l'extrêmité de deux grands ongles & de deux petits, entre lesquels il y a une partie molle & charnue. La jambe est composée de cinq pieces; les deux premieres sont garnies de poils; la quatrieme piece de la seconde & de la troisieme paire est appellée *la brosse* : cette partie est quarrée, sa face extérieure est rase & lisse, l'intérieure est plus chargée de poils que nos brosses ne le sont ordinairement, & ces poils sont disposés de la même façon. C'est avec ces sortes de brosses que l'*abeille* ramasse les poussieres des étamines qui

tombent ſur ſon corps, lorſqu'elle eſt ſur une fleur pour faire la récolte de la cire. *Voyez* Cire. Elle en fait de petites pelotes qu'elle tranſporte à l'aide de ſes jambes ſur la palette qui eſt la troiſieme partie des jambes de la troiſieme paire. Les jambes de devant tranſportent à celles du milieu ces petites maſſes ; celles-ci les placent & les empilent ſur la palette des jambes de derriere.

Cette manœuvre ſe fait avec tant d'agilité & de promptitude, qu'il eſt impoſſible d'en diſtinguer les mouvemens lorſque l'*abeille* eſt vigoureuſe. Pour bien diſtinguer cette manœuvre de l'*abeille*, il faut l'obſerver lorſqu'elle eſt affoiblie & engourdie par la rigueur d'une mauvaiſe ſaiſon. Les palettes ſont de figure triangulaire ; leur face extérieure eſt liſſe & luiſante, des poils s'élevent au deſſus des bords ; comme ils ſont droits, roides & ſerrés, & qu'ils l'environnent, ils forment avec cette ſurface une eſpece de corbeille : c'eſt-là que l'*abeille* dépoſe, à l'aide de ſes pattes, les petites pelotes qu'elle a formées avec les broſſes ; pluſieurs pelotes réunies ſur la palette font une maſſe qui eſt quelquefois auſſi groſſe qu'un grain de poivre.

La trompe de l'*abeille* eſt une partie qui ſe développe & qui ſe replie. Lorſqu'elle eſt dépliée, on la voit deſcendre du deſſous des deux groſſes dents ſaillantes qui ſont à l'extrêmité de la tête. La trompe paroît dans cet état comme une lame aſſez épaiſſe, très-luiſante & de couleur châtain. Cette lame eſt appliquée contre le deſſous de la tête : mais on n'en voit alors qu'une moitié qui eſt repliée ſur l'autre ; lorſque l'*abeille* la déplie, l'extrêmité qui eſt du côté des dents s'éleve, & on apperçoit alors celle qui étoit deſſous. On découvre auſſi par ce déplacement la bouche & la langue de l'*abeille* qui ſont au deſſus des deux dents. Lorſque la trompe eſt repliée, on ne voit que les étuis qui la renferment.

Pour développer & pour examiner cet organe, il faudroit entrer dans un grand détail. Il ſuffira de dire ici que c'eſt par le moyen de cet organe que les *abeilles* recueillent le miel ; elles plongent leur trompe dans la liqueur miellée pour la faire paſſer ſur la ſurface extérieure. Cette ſurface de la trompe forme avec les étuis un canal par lequel le miel eſt conduit : mais c'eſt la trompe ſeule qui étant un corps muſculeux, force par ſes différentes inflexions & mouvemens vermiculaires la liqueur d'aller en avant, & qui la pouſſe vers le goſier.

Les *abeilles* ouvrieres ont deux eſtomacs : l'un reçoit le miel, & l'autre la cire : celui du miel a un cou qui tient lieu d'œſophage, par lequel paſſe la liqueur que la trompe y conduit, & qui doit s'y changer en miel parfait : l'eſtomac ou la cire brute ſe change en vraie cire, eſt au deſſous de celui du miel. *Voyez* Cire, Miel.

L'aiguillon eſt caché dans l'état de repos ; pour le faire ſortir, il faut preſſer l'extrêmité du corps de l'*abeille*. On le voit paroître accompagné de deux corps blancs qui forment enſemble une eſpece de boîte, dans laquelle il eſt logé lorſqu'il eſt dans le corps. Cet aiguillon eſt ſemblable à un petit dard qui, quoique très-délié, eſt cependant creux d'un bout à l'autre. Lorſqu'on le comprime vers la baſe, on fait monter à la pointe une petite goutte d'une liqueur extrêmement tranſparente ; c'eſt-là ce qui envenime les plaies que fait l'aiguillon. On peut faire une équivoque par rapport à l'aiguillon comme par rapport à la trompe, ce qui paroît être l'aiguillon n'en eſt que l'étui ; c'eſt par l'extrêmité de cet étui que l'aiguillon ſort, & qu'il eſt dardé en même temps que la liqueur empoiſonnée. De plus, cet aiguillon eſt double ; il y en a deux à côté qui jouent en même temps, ou ſéparément au gré de l'*abeille* ; ils ſont de matiere de corne ou d'écaille, leur extrêmité eſt taillée en ſcie, les dents ſont inclinées de chaque côté, de ſorte que les pointes ſont dirigées vers la baſe de l'aiguillon, ce qui fait qu'il ne peut ſortir de la plaie ſans la déchirer ; ainſi il faut que l'*abeille* le retire avec force. Si elle fait ce mouvement avec trop de promptitude, l'aiguillon caſſe & il reſte dans la plaie ; & en ſe ſéparant du corps de l'*abeille*, il arrache la veſſie qui contient le venin, & qui eſt poſée au dedans à la baſe de l'aiguillon. Une partie des entrailles ſort en même temps, ainſi cette ſéparation de l'aiguillon eſt mortelle pour la mouche. L'aiguillon qui reſte dans la plaie a encore du mouvement, quoique

ſéparé du corps de l'*abeille ;* il s'incline alternativement dans des ſens contraires, & il s'enfonce de plus en plus.

La liqueur qui coule dans l'étui de l'aiguillon eſt un véritable venin, qui cauſe la douleur que l'on éprouve lorſque l'on a été piqué par une *abeille*. Si on goûte de ce venin, on le ſent d'abord douceâtre; mais il devient bientôt âcre & brûlant; plus l'*abeille* eſt vigoureuſe, plus la douleur de la piquure eſt grande. On ſait que dans l'hiver on en ſouffre moins que dans l'été, toutes choſes égales de la part de l'*abeille :* il y a des gens qui ſont plus ou moins ſenſibles à cette piquure que d'autres. Si l'*abeille* pique pour la ſeconde fois, elle fait moins de mal qu'à la premiere fois, encore moins à une troiſieme; enfin le venin s'épuiſe, & alors l'*abeille* ne ſe fait preſque plus ſentir. On a toujours cru qu'un certain nombre de piquures faites à la fois ſur le corps d'un animal pourroient le faire mourir; le fait a été confirmé pluſieurs fois; on a même voulu déterminer le nombre de piquures qui ſeroit néceſſaire pour faire mourir un grand animal; on a auſſi cherché le remede qui détruiroit ce venin : mais on a trouvé ſeulement le moyen d'appaiſer les douleurs en frottant l'endroit bleſſé avec de l'huile d'olive, ou en y appliquant du perſil pilé. Quoi qu'il en ſoit du remede, il ne faut jamais manquer en pareil cas de retirer l'aiguillon, s'il eſt reſté dans la plaie comme il arrive preſque toujours. Au reſte la crainte des piquures ne doit pas empêcher que l'on approche des ruches : les *abeilles* ne piquent point lorſqu'on ne les irrite pas; on peut impunément les laiſſer promener ſur ſa main ou ſur ſon viſage, elles s'en vont d'elles-mêmes ſans faire de mal; au contraire, ſi on les chaſſe, elles piquent pour ſe défendre.

Pour ſuivre un ordre dans l'hiſtoire ſuccincte des *abeilles* que l'on va faire ici, il faut la commencer dans le temps où la mere *abeille* eſt fécondée. Elle peut l'être dès le quatrieme ou cinquieme jour après celui où elle eſt ſortie de l'état de nymphe pour entrer dans celui de mouche, comme on le dira dans la ſuite. Il ſeroit preſque impoſſible de voir dans la ruche l'accouplement des *abeilles*, parce que la reine reſte preſque toujours dans le milieu, où elle eſt cachée par les gâteaux de cire, & par les *abeilles* qui l'environnent. On a tiré de la ruche des *abeilles* meres, & on les a miſes avec les mâles dans des bocaux pour voir ce qui s'y paſſeroit.

On eſt obligé pour avoir une mere *abeille* de plonger une ruche dans l'eau, & de noyer à demi toutes les *abeilles*, ou de les enfumer, afin de pouvoir les examiner chacune ſéparément pour reconnoître la mere. Lorſqu'elle eſt revenue de cet état violent, elle ne reprend pas d'abord aſſez de vivacité pour être bien diſpoſée à l'accouplement. Ce n'eſt donc que par des haſards que l'on en peut trouver qui faſſent réuſſir l'expérience; il faut d'ailleurs que cette mere ſoit jeune; de plus il faut éviter le temps où elle eſt dans le plus fort de la ponte. Dès qu'on préſente un mâle à une mere *abeille* bien choiſie, auſſi-tôt elle s'en approche, le leche avec ſa trompe, & lui préſente du miel : elle le touche avec ſes pattes, tourne autour de lui, ſe place vis-à-vis, lui broſſe la tête avec ſes jambes, *&c.* Le mâle reſte quelquefois immobile pendant un quart-d'heure; & enfin il fait à peu près les mêmes choſes que la femelle; celle-ci s'anime alors davantage. On l'a vu monter ſur le corps du mâle; elle recourba l'extrêmité du ſien, pour l'appliquer contre l'extrêmité de celui du mâle, qui faiſoit ſortir les deux cornes charnues & la partie recourbée en arc. Suppoſé que cette partie ſoit, comme on le croit, celle qui opere l'accouplement, il faut néceſſairement que l'*abeille* femelle ſoit placée ſur le mâle pour la rencontrer, parce qu'elle eſt recourbée en haut; c'eſt ce qu'on a obſervé pendant trois ou quatre heures. Il y eut pluſieurs accouplemens, après quoi le mâle reſta immobile : la femelle lui mordit le corcelet, & le ſouleva en faiſant paſſer ſa tête ſous le corps du mâle; mais ce fut en vain, car il étoit mort. On préſenta un autre mâle; mais la mere *abeille* ne s'en occupa point du tout, & continua pendant tout le reſte du jour de faire différens efforts pour tâcher de ranimer le premier. Le lendemain elle monta de nouveau ſur le corps du premier mâle, & ſe recourba de la même façon que la veille, pour appliquer l'extrêmité de ſon corps contre celui du mâle. L'accouplement

des *abeilles* ne consiste-t-il que dans cette jonction qui ne dure qu'un instant ? On présume que c'est la mere *abeille* qui attaque le mâle avec qui elle veut s'accoupler ; si c'étoient au contraire les mâles qui attaquassent cette femelle, ils seroient quelquefois mille mâles pour une femelle. Le temps de la fécondation doit être nécessairement celui où il y a des mâles dans la ruche ; il dure environ six semaines prises dans les mois de Mai & de Juin ; c'est aussi dans ce même temps que les essaims quittent les ruches. Les reines qui sortent sont fécondées ; car on a observé des essaims entiers dans lesquels il ne se trouvoit aucun mâle, par conséquent la reine n'auroit pu être fécondée avant la ponte qu'elle fait : aussi-tôt que l'essaim est fixé quelque part, vingt-quatre heures après on trouve des œufs dans les gâteaux.

Après l'accouplement, il se forme des œufs dans la matrice de la mere *abeille ;* cette matrice est divisée en deux branches, dont chacune est terminée par plusieurs filets, chaque filet est creux ; c'est une sorte de vaisseau qui renferme plusieurs œufs disposés à quelque distance les uns des autres dans toute sa longueur. Ces œufs sont d'abord fort petits, ils tombent successivement dans les branches de la matrice, & passent dans le corps de ce viscere pour sortir au dehors ; il y a un corps sphérique posé sur la matrice ; on croit qu'il en dégoutte une liqueur visqueuse qui enduit les œufs, & qui les colle au fond des alvéoles, lorsqu'ils y sont déposés dans le temps de la ponte. On a estimé que chaque extrêmité des branches de la matrice est composée de plus de 150 vaisseaux, & que chacun peut contenir dix-sept œufs sensibles à l'œil ; par conséquent une mere *abeille* prête à pondre, a cinq mille œufs visibles. Le nombre de ceux qui ne sont pas encore visibles, & qui doivent grossir pendant la ponte, doit être beaucoup plus grand ; ainsi il est aisé de concevoir comment une mere *abeille* peut pondre dix à douze mille œufs & plus, en sept ou huit semaines.

Les *abeilles* ouvrieres ont un instinct singulier pour prévoir le temps auquel la mere *abeille* doit faire la ponte, & le nombre d'œufs qu'elle doit déposer ; lorsqu'il surpasse celui des alvéoles qui sont faits, elles en ébauchent de nouveaux pour fournir au besoin pressant ; elles semblent connoître que les œufs des *abeilles* ouvrieres sortiront les premiers, & qu'il y en aura plusieurs milliers ; qu'il viendra ensuite plusieurs centaines d'œufs qui produiront des mâles ; & qu'enfin la ponte finira par trois ou quatre, & quelquefois par plus de quinze ou vingt œufs d'où sortiront les femelles. Comme ces trois sortes d'*abeilles* sont de différentes grosseurs, elles y proportionnent la grandeur des alvéoles. Il est aisé de distinguer à l'œil ceux des reines, & que l'on a appellés pour cette raison *alvéoles royaux ;* ils sont les plus grands. Ceux des faux-bourdons sont plus petits que ceux des reines, mais plus grands que ceux des mulets ou *abeilles* ouvrieres.

La mere *abeille* distingue parfaitement ces différens alvéoles ; lorsqu'elle fait sa ponte, elle arrive environnée de dix ou douze *abeilles* ouvrieres, plus ou moins, qui semblent la conduire & la soigner ; les unes lui présentent du miel avec leur trompe, les autres la lechent & la brossent. Elle entre d'abord dans un alvéole la tête la premiere, & elle y reste pendant quelques instans ; ensuite elle sort, & y rentre à reculons ; la ponte est faite dans un moment. Elle en fait cinq ou six de suite, après quoi elle se repose avant que de continuer. Quelquefois elle passe devant un alvéole vuide sans s'y arrêter.

Le temps de la ponte est fort long ; car c'est presque toute l'année, excepté l'hiver. Le fort de cette ponte est au printemps ; on a calculé que dans les mois de Mars & de Mai, la mere *abeille* doit pondre environ douze mille œufs, ce qui fait environ deux cents œufs par jour : ces douze mille œufs forment en partie l'essaim qui sort à la fin de Mai ou au mois de Juin, & remplacent les anciennes mouches qui font partie de l'essaim ; car après sa sortie, la ruche n'est pas moins peuplée qu'au commencement de Mars.

Les œufs des *abeilles* ont six fois plus de longueur que de diametre ; ils sont courbes, l'une de leurs extrêmités est plus petite que l'autre ; elles sont arrondies toutes les deux. Ces œufs sont d'une couleur blanche tirant sur le bleu ; ils sont revêtus d'une mem-

brane flexible, de ſorte qu'on peut les plier, & cela ne ſe peut faire ſans nuire à l'embryon. Chaque œuf eſt logé ſéparément dans un alvéole, & placé de façon à faire connoître qu'il eſt ſorti du corps de la mere par le petit bout; car cette extrêmité eſt collée au fond de l'alvéole. Lorſque la mere ne trouve pas un aſſez grand nombre de cellules pour tous les œufs qui ſont prêts à ſortir, elle en met deux ou trois, & même quatre dans un ſeul alvéole; ils ne doivent pas y reſter; car un ſeul ver doit remplir dans la ſuite l'alvéole en entier On a vu les *abeilles* ouvrieres retirer tous les œufs ſurnuméraires : mais on ne ſait pas ſi elles les replacent dans d'autres alvéoles; on ne croit pas qu'il ſe trouve dans aucune circonſtance pluſieurs œufs dans les cellules royales.

La chaleur de la ruche ſuffit pour faire éclore les œufs; ſouvent elle ſurpaſſe de deux degrés celle de nos étés les plus chauds: en deux ou trois jours, l'œuf eſt éclos; il en ſort un ver qui tombe dans l'alvéole. Dès qu'il a pris un peu d'accroiſſement, il ſe roule en cercle; il eſt blanc, charnu, & ſa tête reſſemble à celle des vers à ſoie; le ver eſt poſé de façon qu'en ſe tournant, il trouve une ſorte de gelée ou de bouillie qui eſt au fond de l'alvéole, & qui lui ſert de nourriture. On voit des *abeilles* ouvrieres qui viſitent pluſieurs fois chaque jour les alvéoles où ſont les vers; elles y entrent la tête la premiere, & y reſtent quelque temps. On n'a jamais pu voir ce qu'elles y faiſoient : mais il eſt à croire qu'elles renouvellent la bouillie dont le ver ſe nourrit. Il vient d'autres *abeilles* qui ne s'arrêtent qu'un inſtant à l'entrée de l'alvéole, comme pour voir s'il ne manque rien au ver. Avant que d'entrer dans une cellule, elles paſſent ſucceſſivement devant pluſieurs; elles ont un ſoin continuel de tous les vers qui viennent de la ponte de leur reine : mais ſi on apporte dans la ruche des gâteaux dans leſquels il y auroit des vers d'une autre ruche, elles les laiſſent périr, & même elles les entraînent dehors. Chacun des vers qui eſt né dans la ruche n'a que la quantité de nourriture qui lui eſt néceſſaire, excepté ceux qui doivent être changés en reines; il reſte du ſuperflu dans les alvéoles de ceux-ci. La quantité de la nourriture eſt proportionnée à l'âge du ver; lorſqu'ils ſont jeunes, c'eſt une bouillie blanchâtre, inſipide comme de la colle de farine. Dans un âge plus avancé, c'eſt une gelée jaunâtre ou verdâtre qui a un goût de ſucre ou de miel; enfin lorſqu'ils ont pris tout leur accroiſſement, la nourriture a un goût de ſucre mêlé d'acide. On croit que cette matiere eſt compoſée de miel & de cire que l'*abeille* a plus ou moins digérés, & qu'elle peut rendre par la bouche lorſqu'il lui plaît.

Il ne ſort du corps des vers aucun excrément : auſſi ont-ils pris tout leur accroiſſement en cinq ou ſix jours. Lorſqu'un ver eſt parvenu à ce point, les *abeilles* ouvrieres ferment ſon alvéole avec de la cire; le couvercle eſt plat pour ceux dont il doit ſortir des *abeilles* ouvrieres, & convexe pour ceux des faux-bourdons. Lorſque l'alvéole eſt fermé, le ver tapiſſe l'intérieur de ſa cellule avec une toile de ſoie : il tire cette ſoie de ſon corps au moyen d'une filiere pareille à celle des vers à ſoie, qu'il a au deſſous de la bouche. La toile de ſoie eſt tiſſue de fils qui ſont très-proches les uns des autres, & qui ſe croiſent; elle eſt appliquée exactement contre les parois de l'alvéole. On en trouve où il y a juſqu'à vingt toiles les unes ſur les autres; c'eſt parce que le même alvéole a ſervi ſucceſſivement à vingt vers, qui y ont appliqué chacun une toile : car lorſque les *abeilles* ouvrieres nettoient une cellule où un ver s'eſt métamorphoſé, elles enlevent toutes les dépouilles de la nymphe ſans toucher à la toile de ſoie. On a remarqué que les cellules d'où ſortent les reines ne ſervent jamais deux fois; les *abeilles* les détruiſent pour en bâtir d'autres ſur leurs fondemens.

Le ver après avoir tapiſſé de ſoie ſon alvéole, quitte ſa peau de ver, & à la place de ſa premiere peau, il s'en trouve une bien plus fine : c'eſt ainſi qu'il ſe change en nymphe. *Voyez* NYMPHE. Cette nymphe eſt blanche dans les premiers jours; enſuite ſes yeux deviennent rougeâtres, il paroît des poils; enfin après environ quinze jours, c'eſt une mouche bien formée, & recouverte d'une peau qu'elle perce pour paroître au jour. Mais cette opération eſt fort laborieuſe pour celles qui n'ont pas de

force, comme il arrive dans les temps froids. Il y en a qui périssent après avoir passé la tête hors de l'enveloppe, sans pouvoir en sortir. Les *abeilles* ouvrieres qui avoient tant de soin pour nourrir le ver, ne donnent aucun secours à ces petites *abeilles* lorsqu'elles sont dans leurs enveloppes : mais dès qu'elles sont parvenues à en sortir, elles accourent pour leur rendre tous les services dont elles ont besoin. Elles leur donnent du miel, les lechent avec leurs trompes & les essuient, car ces petites *abeilles* sont mouillées, lorsquelles sortent de leur enveloppe ; elles se sechent bientôt ; elles déploient les ailes ; elles marchent pendant quelques temps sur les gâteaux ; enfin elles sortent au dehors, s'envolent ; & dès le premier jour elles rapportent dans la ruche du miel & de la cire.

Les *abeilles* se nourrissent de miel & de cire brute ; on croit que le mêlange de ces deux matieres est nécessaire pour que leurs digestions soient bonnes ; on croit aussi que ces insectes sont attaqués d'une maladie qu'on appelle *le dévoiement*, lorsqu'ils sont obligés de vivre de miel seulement. Dans l'état naturel, il n'arrive pas que les excrémens des *abeilles* qui sont toujours liquides, tombent sur d'autres *abeilles*, ce qui leur feroit un très-grand mal ; dans le dévoiement ce mal arrive, parce que les *abeilles* n'ayant pas assez de force pour se mettre dans une position convenable les unes par rapport aux autres, celles qui sont au dessus laissent tomber sur celles qui sont au dessous une matiere qui gâte leurs ailes, qui bouche les organes de la respiration, & qui les fait périr.

Voilà la seule maladie des *abeilles* qui soit bien connue : on peut y remédier en mettant dans la ruche où sont les malades, un gâteau que l'on tire d'une autre ruche, & dont les alvéoles sont remplis de cire brute ; c'est l'aliment dont la disette a causé la maladie ; on pourroit aussi y suppléer par une composition : celle qui a paru la meilleure se fait avec une demi-livre de sucre, autant de bon miel, une chopine de vin rouge, & environ un quarteron de fine farine de feve. Les *abeilles* courent risque de se noyer en buvant dans des ruisseaux ou dans des réservoirs dont les bords sont escarpés. Pour prévenir cet inconvénient, il est à propos de leur donner de l'eau dans des assiettes autour de leur ruche. On peut reconnoître les jeunes *abeilles* & les vieilles par leur couleur. Les premieres ont les anneaux bruns & les poils blancs ; les vieilles ont au contraire les poils roux & les anneaux d'une couleur moins brune que les jeunes. Celles-ci ont les ailes saines & entieres ; dans un âge plus avancé, les ailes se frangent & se déchiquetent à force de servir. On n'a pas encore pu savoir quelle étoit la durée de la vie des *abeilles* : quelques auteurs ont prétendu qu'elles vivoient dix ans ; d'autres sept ; d'autres enfin ont rapproché de beaucoup le terme de leur mort naturelle, en le fixant à la fin de la premiere année : c'est peut-être l'opinion la mieux fondée ; il seroit difficile d'en avoir la preuve ; car on ne pourroit pas garder une *abeille* séparément des autres : ces insectes ne peuvent vivre qu'en société.

Après avoir suivi les *abeilles* dans leurs différens âges, il faut rapporter les faits les plus remarquables dans l'espece de société qu'elles composent. Une ruche ne peut subsister, s'il n'y a une *abeille* mere ; & s'il s'en trouve plusieurs, les *abeilles* ouvrieres tuent les surnuméraires. Jusqu'à ce que cette exécution soit faite, elles ne travaillent point, tout est en désordre dans la ruche. On trouve communément des ruches qui ont jusqu'à seize ou dix-huit mille habitans ; ces insectes travaillent assiduement tant que la température de l'air le leur permet. Elles sortent de la ruche dès que l'aurore paroît ; au printemps, dans les mois d'Avril & de Mai, il n'y a aucune interruption dans leurs courses depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir ; on en voit à tout instant sortir de la ruche & y rentrer chargées de butin. On a compté qu'il en sortoit jusqu'à cent par minute, & qu'une seule *abeille* pouvoit faire cinq, & même jusqu'à sept voyages en un jour. Dans les mois de Juillet & d'Août, elles rentrent ordinairement dans la ruche pour y passer le milieu du jour ; on ne croit pas qu'elles craignent pour elles-mêmes la grande chaleur, c'est plutôt parce que l'ardeur du soleil ayant desséché les étamines des fleurs, il leur est plus difficile de les pelotonner ensemble

pour les transporter ; aussi celles qui rencontrent des plantes aquatiques qui sont humides, travaillent à toute heure.

Il y a des temps critiques où elles tâchent de surmonter tout obstacle, c'est lorsqu'un essaim s'est fixé dans un nouveau gîte ; alors il faut nécessairement construire des gâteaux ; pour cela elles travaillent continuellement ; elles iroient jusqu'à une lieue pour avoir une seule pelote de cire. Cependant la pluie & l'orage sont insurmontables ; dès qu'un nuage paroît l'annoncer, on voit les *abeilles* se rassembler de tous côtés, & rentrer avec promptitude dans la ruche. Celles qui rapportent du miel ne vont pas toujours le déposer dans les alvéoles ; elles le distribuent souvent en chemin à d'autres *abeilles* qu'elles rencontrent ; elles en donnent aussi à celles qui travaillent dans la ruche, & même il s'en trouve qui le leur enlevent de force.

Les *abeilles* qui recueillent la cire brute, l'avalent quelquefois pour lui faire prendre dans leur estomac la qualité de vraie cire : mais le plus souvent elles la rapportent en pelotes, & la remettent à d'autres ouvrieres qui l'avalent pour la préparer ; enfin la cire brute est aussi déposée dans les alvéoles. L'*abeille* qui arrive chargée entre dans un alvéole, détache avec l'extrêmité de ses jambes du milieu les deux pelotes qui tiennent aux jambes de derriere, & les fait tomber au fond de l'alvéole. Si cette mouche quitte alors l'alvéole, il en vient une autre qui met les deux pelotes en une seule masse qu'elle étend au fond de la cellule ; peu-à-peu elle est remplie de cire brute, que les *abeilles* pêtrissent de la même façon, & qu'elles détrempent avec du miel. Quelque laborieuses que soient les *abeilles*, elles ne peuvent pas être toujours en mouvement ; il faut bien qu'elles prennent du repos pour se délasser : pendant l'hiver, ce repos est forcé ; le froid les engourdit, & les met dans l'inaction : alors elles s'accrochent les unes aux autres par les pattes, & se suspendent en forme de guirlande.

Les *abeilles* ouvrieres semblent respecter la mere *abeille*, & les *abeilles* mâles seulement, parce qu'elles sont nécessaires pour la multiplication de l'espece. Elles suivent la reine, parce que c'est d'elle que sortent les œufs : mais elles n'en reconnoissent qu'une, & elles tuent les autres ; une seule produit une assez grande quantité d'œufs. Elles fournissent des alimens aux faux-bourdons pendant tout le temps qu'ils sont nécessaires pour féconder la reine : mais dès qu'elle cesse de s'en approcher, ce qui arrive dans le mois de Juin, dans le mois de Juillet, ou dans le mois d'Août, les *abeilles* ouvrieres les tuent à coups d'aiguillon, & les entraînent hors de la ruche : elles sont quelquefois deux, trois, ou quatre ensemble pour se défaire d'un faux-bourdon. En même temps elles détruisent tous les œufs & tous les vers dont il doit sortir des faux-bourdons ; la mere *abeille* en produira dans sa ponte un assez grand nombre pour une autre génération. Les *abeilles* ouvrieres tournent aussi leur aiguillon contre leurs pareilles ; & toutes les fois qu'elles se battent deux ensemble, il en coûte la vie à l'une, & souvent à toutes les deux, lorsque celle qui a porté le coup mortel ne peut pas retirer son aiguillon ; il y a aussi des combats généraux dont on parlera au mot ESSAIM.

Les *abeilles* ouvrieres se servent encore de leur aiguillon contre tous les animaux qui entrent dans leur ruche, comme des limaces, des limaçons, des scarabés, *&c.* Elles les tuent & les entraînent dehors. Si le fardeau est au dessus de leur force, elles ont un moyen d'empêcher que la mauvaise odeur de l'animal ne les incommode ; elles l'enduisent de propolis, qui est une résine qu'elles emploient pour espalmer la ruche. *Voyez* PROPOLIS. Les guêpes & les frêlons tuent les *abeilles*, & leur ouvrent le ventre pour tirer le miel qui est dans leurs entrailles ; elles pourroient se défendre contre ces insectes, s'ils ne les attaquoient par surprise : mais il leur est impossible de résister aux moineaux qui en mangent une grande quantité, lorsqu'ils sont dans le voisinage des ruches. *Voyez* Mouffet, Swammerdam, les *Mémoires* de M. Maraldi *dans le Recueil de l'Académie Royale des Sciences, & le cinquieme volume des Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes, par* M. de Reaumur, donc cet abrégé a été tiré en grande partie. *Voyez* ALVÉOLE, ESSAIM, GATEAU, PROPOLIS, RUCHE, INSECTE.

Il y a plusieurs especes d'*abeilles* différentes de celles qui produisent le miel & la cire; l'une des principales especes, beaucoup plus grosse que les *abeilles*, est connue sous le nom de *bourdon*. *Voyez* BOURDON.

Les *abeilles* que l'on appelle *perce-bois*, sont presque aussi grosses que les bourdons; leur corps est applati & presque ras: elles sont d'un beau noir luisant, à l'exception des ailes dont la couleur est violette. On les voit dans les jardins dès le commencement du printemps, & on entend de loin le bruit qu'elles font en volant: elles pratiquent leur nid dans des morceaux de bois sec qui commencent à se pourrir; elles y percent des trous avec leurs dents; d'où vient leur nom de *perce-bois*. Ces trous ont douze à quinze pouces de longueur, & sont assez larges pour qu'elles puissent y passer librement. Elles divisent chaque trou en plusieurs cellules de sept ou huit lignes de longueur; elles sont séparées les unes des autres par une cloison faite avec de la sciure de bois & une espece de colle. Avant que de fermer la premiere piece, l'*abeille* y dépose un œuf, & elle y met une pâtée composée d'étamines de fleurs, humectée de miel, qui sert de nourriture au ver lorsqu'il est éclos. La premiere cellule étant fermée, elle fait les mêmes choses dans la seconde, & successivement dans toutes les autres; le ver se métamorphose dans la suite en nymphe; & il sort de cette nymphe une mouche qui va faire d'autres trous, & pondre de nouveaux œufs, si c'est une femelle.

Une autre espece d'*abeille* construit son nid avec une sorte de mortier. Les femelles sont aussi noires que les *abeilles* perce-bois & plus velues; on voit seulement un peu de couleur jaunâtre en dessous à leur partie postérieure: elles ont un aiguillon pareil à celui des mouches à miel; les mâles n'en ont point, ils sont de couleur fauve ou rousse. Les femelles construisent seules les nids, sans que les mâles y travaillent: ces nids n'ont que l'apparence d'un morceau de terre, gros comme la moitié d'un œuf collé contre un mur; ils sont à l'exposition du midi. Si on détache ce nid, on voit dans son intérieur environ huit ou dix cavités dans lesquelles on trouve ou des vers & de la pâtée, ou des nymphes, ou des mouches. Cette *abeille* transporte entre ses dents une petite pelote composée de sable, de terre, & d'une liqueur gluante qui lie le tout ensemble, & elle applique & façonne avec ses dents la charge de mortier qu'elle a apportée pour la construction du nid. Elle commence par faire une cellule à laquelle elle donne la figure d'un petit dé à coudre; elle la remplit de pâtée, & elle y dépose un œuf & ensuite elle la ferme. Elle fait ainsi successivement, & dans différentes directions, sept ou huit cellules qui doivent composer le nid en entier; enfin elle remplit avec un mortier grossier les vuides que les cellules laissent entr'elles, & elle enduit le tout d'une couche fort épaisse.

Il y a d'autres *abeilles* qui font des nids sous terre; elles sont presque aussi grosses que des mouches à miel; leur nid est cylindrique à l'extérieur, & arrondi aux deux bouts: il est posé horizontalement & recouvert de terre de l'épaisseur de plusieurs pouces, soit dans un jardin, soit en plain champ, quelquefois dans la crête d'un sillon. La mouche commence d'abord par creuser un trou propre à recevoir ce cylindre; ensuite elle le forme avec des feuilles découpées: cette premiere couche de feuilles n'est qu'une enveloppe qui doit être commune à cinq ou six petites cellules faites avec des feuilles comme la premiere enveloppe. Chaque cellule est aussi cylindrique, & arrondie par l'un des bouts; l'*abeille* découpe des feuilles en demi-ovale: chaque piece est la moitié d'un ovale coupé sur son petit diametre. Si on faisoit entrer trois pieces de cette figure dans un dé à coudre pour couvrir ses parois intérieures, de façon que chaque piece anticipât un peu sur la piece voisine, on feroit ce que fait l'*abeille* dont nous parlons. Pour construire une petite cellule dans l'enveloppe commune, elle double & triple les feuilles pour rendre la petite cellule plus solide, & elle les joint ensemble, de façon que la pâtée qu'elle y dépose avec l'œuf ne puisse couler au dehors. L'ouverture de la cellule est aussi fermée par des feuilles découpées en rond qui joignent exactement les bords de la cellule. Il y a trois feuilles

l'une fur l'autre pour faire ce couvercle. Cette pemiere cellule étant placée à l'un des bouts de l'enveloppe cylindrique, de façon que fon bout arrondi touche les parois intérieures du bout arrondi de l'enveloppe; la mouche fait une feconde cellule fituée de la même façon, & enfuite d'autres jufqu'au bout de l'enveloppe. Chacun a environ fix lignes de longueur fur trois lignes de diametre, & renferme de la pâtée & un ver qui, après avoir paffé par l'état de nymphe, devient une *abeille.* Il y en a de plufieurs efpeces: chacune n'emploie que la feuille d'une même plante; les unes celles du rofier, d'autres celles du marronnier, de l'orme: d'autres *abeilles* conftruifent leurs nids à-peu-près de la même façon, mais avec des matériaux différens; c'eft une matiere analogue à la foie, & qui fort de leur bouche.

Il y a des *abeilles* qui font feulement un trou en terre; elles dépofent un œuf avec la pâtée qui fert d'aliment au ver, & elles rempliffent enfuite le refte du trou avec de la terre. Il y en a d'autres qui, après avoir creufé en terre des trous d'environ trois pouces de profondeur, le revêtent avec des feuilles de coquelicot: elles les découpent & les appliquent exactement fur les parois du trou: elles mettent au moins deux feuilles l'une fur l'autre. C'eft fur cette couche de fleurs que la mouche dépofe un œuf & la pâtée du ver; comme cela ne fuffit pas pour remplir toute la partie du trou qui eft revêtue de fleurs, elle renverfe la partie de la tenture qui déborde, & en fait une couverture pour la pâtée & pour l'œuf, enfuite elle remplit le refte du trou avec de la terre. On trouvera l'hiftoire de toutes ces mouches dans le fixieme volume des *Mémoires pour fervir à l'hiftoire des infectes*, *par* M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré. *Voyez* Mouche, Insecte. (I)

Abeilles, (*Myth.*) pafferent pour les nourrices de Jupiter fur ce qu'on en trouva des ruches dans l'antre de Dicté, où Jupiter avoit été nourri.

* ABEL, fubf. (*Géogr.*) petite ville des Ammonites que Jofeph fait de la demi-tribu de Manafsès, au delà du Jourdain, dans le pays qu'on appella depuis *la Trachonite.*

Abel, (*Hiftoire Sainte.*) fecond fils d'Adam, naquit l'an du monde 2, & fut tué par fon frere Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Genefe à ce fujet: « Caïn & *Abel*, inf- » truits par Adam leur pere, de leur » devoir envers le Créateur, lui offrirent » chacun les prémices de leurs travaux. » Caïn étoit laboureur, & *Abel* pafteur » de troupeaux; le premier lui offrit les » prémices de fes fruits, & l'autre, la » graiffe ou le lait de fes troupeaux. Dieu » témoigna qu'il avoit pour agréable l'of- » frande d'*Abel*, fans témoigner agréer de » même celle de Caïn. Celui-ci en conçut » une jaloufie & une haine violentes contre » fon frere, qui le porterent à le tuer. » M. Gefner, excellent poëte Allemand, a fait dans fa langue un poëme fort eftimé, intitulé *La Mort d'Abel*, dont nous avons une bonne traduction Françoife.

Abel, (*Hift. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, défigna Eric pour fon fucceffeur, & donna au jeune *Abel* le Jutland en apanage; fes deux autres enfans Canut & Chriftophe eurent, l'un le duché de Bleking, l'autre l'ifle de Langeland. Après la mort de Waldemar, Eric fut couronné en 1241. *Abel* avoit époufé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holftein: ce prince avoit toujours confervé une haine implacable contre le Danemarck; fes enfans, dont *Abel* étoit tuteur, en avoient hérité; quelques feigneurs Allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop juftifiée par tous les efforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans cette ligue, & *Abel* qui devoit au moins être médiateur entre fes pupilles & fon frere, donna contre lui le fignal de la guerre; Eric la foutint avec beaucoup de fermeté, une bataille décifive alloit la terminer: les deux armées étoient en préfence, l'Europe avoit les yeux fixés fur elles. Dans cet inftant critique, les alliés d'*Abel* prévinrent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gagneroient rien en remportant la victoire, & qu'*Abel*, maître alors du Danemarck,

ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux : ils engagerent une négociation ; les deux freres jurerent de vivre dans l'union la plus intime. Eric fut fidele à ſon ſerment : on va voir comment *Abel* obſerva le ſien.

Il poſſédoit auſſi le duché de Slewigh : ces ducs avoient toujours été vaſſaux de la couronne de Danemarck. Dans l'origine, ce domaine n'étoit qu'un ſimple apanage que l'on donnoit au premier prince du ſang, dont ſes enfans n'héritoient pas, & qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit ſage : car ſi tous les princes de la maiſon royale avoient été indépendans & rois dans leurs domaines, après quelques ſiecles, le Danemarck auroit eu autant de ſouverains que de châteaux, & ſeroit devenu un théatre de diſcordes perpétuelles. Cependant *Abel* refuſa de rendre hommage à ſon frere ; la guerre fut déclarée. Eric ravagea les états de ſon ennemi, *Abel* mit tout à feu & à ſang dans ceux de ſon frere, & les ſujets des deux princes furent les victimes de leur méſintelligence. Les domaines de l'égliſe ne furent pas reſpectés par les deux partis ; le clergé, ſans décider lequel des deux princes avoit eu raiſon de prendre les armes, les excommunia tous deux indirectement & ſans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oſeroit porter une main avide ſur les biens de l'égliſe. Cet acte lu toutes les ſemaines au peuple aſſemblé dans les temples, lui apprit à mépriſer des princes marqués du ſceau de la réprobation ; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Eric & *Abel* occupés à la calmer chacun dans leurs états, paſſerent quelque temps ſans commettre aucune hoſtilité l'un contre l'autre.

Le Jutland fut plutôt pacifié que le reſte du Danemarck, & tandis qu'Eric étoit encore aux priſes avec ſes ſujets, *Abel* fortifia ſon parti, anima contre Eric ſes freres Canut & Chriſtophe, & forma avec eux une ligue offenſive & défenſive, qui fut ſignée en 1247. Dans le choc des premieres hoſtilités, Canut fut fait priſonnier ; les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui que par haine pour Eric, briſerent ſes fers ; la guerre s'échauffa de plus en plus : toutes les villes priſes d'aſſaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des priſonniers furent impitoyablement maſſacrés ; deux filles d'Eric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruellement par *Abel* qui ne reſpecta ni la foibleſſe de leur ſexe, ni les liens du ſang qui l'attachoient à elles. Les Lubékois augmenterent le déſordre par leurs irruptions fréquentes, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Eric ſoumit tout le duché de Slewigh, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chaſſa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu ; mais abandonné par ſes alliés, il fut contraint de faire ſa paix, le roi la ſigna avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Eric l'embraſſa, le traita non comme ſon vaſſal, mais comme ſon ami. Le ſpectacle de leur réconciliation attendrit tous les aſſiſtans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1348 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainſi qu'Eric, ne paroiſſoit occupé qu'à effacer les traces des maux qu'il avoit cauſés lui-même à ſes états ; mais ſa haine étoit d'autant plus dangereuſe, qu'il la couvoit dans le ſilence & la cachoit ſous les dehors de l'amitié. Eric s'avançoit à la tête d'une armée, pour ſoumettre quelques provinces ſoulevées par les évêques, il paſſoit près de Slewigh ; *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans ſon palais, & à reſſerrer par de nouveaux ſermens les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Eric s'y rend avec confiance ; un feſtin pompeux eſt préparé, & une gaieté véritable ſemble l'animer. Au repas ſuccedent des jeux innocens, enfin les deux freres reſtent ſeuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à-coup la ſcene change, la fureur d'*Abel* long-temps étouffée, s'exhale dans un torrent d'injures. Eric eſt chargé de fers, jeté dans un bateau qu'on abandonne à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi*, dit Lagon-Guthmund, miniſtre de la vengeance du duc ? *Fais-en ce que tu voudras, je te l'abandonne*, répond froidement *Abel*. Lagon ſaute dans une barque, joint celle d'Eric, lui fait trancher la tête, & jette ſon corps à la mer. *Abel* joua la douleur avec tant d'art, qu'il eſt aiſé de

croire que ce rôle n'étoit pas nouveau pour lui; en public, il s'arrachoit les cheveux, remplissoit son palais de cris toujours répétés par ses courtisans, appelloit son frere comme si son amitié l'eût rendu encore présent à ses yeux; faisoit chercher son cadavre, lui promettoit un superbe mausolée, & juroit d'en cimenter les pierres du sang des assassins, s'il pouvoit les découvrir: cet artifice réussit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de son frere, & la nation, d'une voix unanime, mit la couronne sur la tête d'un fratricide, en 1250.

Au reste, un des plus puissans motifs qui firent pencher la balance en sa faveur, fut la crainte de le voir assouvir sa vengeance dans le sang de ceux qui lui auroient refusé leurs suffrages; entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger, replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine sorti, & se rendre lui-même indépendant de la couronne dans son duché de Slewigh.

Le premier soin d'*Abel* fut de s'emparer des trésors que son frere avoit laissés; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés: il le fit ouvrir; mais au lieu des richesses que son avarice lui promettoit, il n'y trouva qu'un codicile par lequel Eric déclaroit que son projet étoit de quitter la pourpre royale, pour se revêtir du froc de S. François, & de laisser son trône à son frere *Abel*. On prétend que celui-ci laissa échapper quelques larmes à la lecture de cet écrit; mais elles prouvent moins sa sensibilité que sa ruse: il la poussa jusqu'à captiver par une équité apparente tous les ordres de l'état. Le rétablissement des assemblées générales suspendues par la guerre, l'affermissement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la distribution des faveurs, la cession de la Gervie faite à l'ordre Teutonique par Waldemar, confirmée de nouveau par *Abel*, lui donnerent en Allemagne des alliés puissans, des amis fideles dans sa famille, & dans ses états une foule d'adorateurs; mais cet enthousiasme s'éteignit plus vîte encore qu'il ne s'étoit allumé.

Un impôt considérable établi sous prétexte de payer les dettes de l'état, occasionées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans de Slewigh, les Dythmases & les Frisons: des murmures on passa à une révolte décidée. *Abel* s'avança, à la tête d'une armée, vers le pays des Frisons, défendu par des marais que la glace rendoit accessibles: un dégel força le roi de revenir sur ses pas. Il signala son retour par des ravages qui firent assez voir la férocité naturelle de son caractere, long-temps déguisée sous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année suivante 1252, attaqua les Frisons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut assassiné: mort digne d'un assassin. (*M.* DE SACY.)

ABÉLIENS, ABÉLONIENS & ABÉLOITES, s. m. plur. sorte d'hérétiques en Afrique proche d'Hippone, dont l'opinion & la pratique distinctive étoit de se marier, & cependant de faire profession de s'abstenir de leurs femmes, & de n'avoir aucun commerce charnel avec elles.

Ces hérétiques peu considérables par eux-mêmes (car ils étoient confinés dans une petite étendue de pays, & ne subsisterent pas long-temps), sont devenus fameux par les peines extraordinaires que les savans se sont données pour découvrir le principe sur lequel ils se fondoient, & la raison de leur dénomination.

Il y en a qui pensent qu'ils se fondoient sur ce texte de S. Paul, 1. Cor. VII. 29. *Reliquum est ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint.*

Un auteur qui a écrit depuis peu, prétend qu'ils régloient leurs mariages sur le pié du paradis terrestre; alléguant pour raison qu'il n'y avoit point eu d'autre union entre Adam & Eve dans le paradis terrestre, que celle des cœurs. Il ajoute qu'ils avoient encore en vue l'exemple d'Abel, qu'ils soutenoient avoir été marié, mais n'avoir jamais connu sa femme, & que c'est de lui qu'ils prirent leur nom.

Bochart observe qu'il couroit une tradition dans l'Orient, qu'Adam conçut de la mort d'Abel un si grand chagrin, qu'il demeura cent trente ans sans avoir de commerce avec Eve. C'étoit, comme il le montre, le sentiment des docteurs Juifs; d'où cette fable fut transmise aux Arabes; & c'est delà, selon Giggeus, que תאבל *Thabala*

en Arabe, eſt venu à ſignifier *s'abſtenir de ſa femme*. Bochart en a conclu qu'il eſt très-probable que cette hiſtoire pénétra juſqu'en Afrique, & donna naiſſance à la ſecte & au nom des *Abéliens*.

Il eſt vrai que les rabbins ont cru qu'Adam après la mort d'Abel, demeura long-temps ſans uſer du mariage, & même juſqu'au temps qu'il engendra Seth. Mais d'aſſurer que cet intervalle fut de cent trente ans, c'eſt une erreur manifeſte & contraire à leur propre chronologie, qui place la naiſſance de Seth à la cent trentieme année du monde, ou de la vie d'Adam, comme on peut le voir dans les deux ouvrages des Juifs intitulés *Seder Olam*.

Abarbanel dit que ce fut cent trente ans après la chûte d'Adam, ce qui eſt conforme à l'opinion d'autres rabbins, que Caïn & Abel furent conçus immédiatement après la tranſgreſſion d'Adam. Mais, diſent d'autres, à la bonne heure que la continence occaſionée par la chûte d'Adam ou par la mort d'Abel ait donné naiſſance aux *Abéliens*: ce fut la continence d'Adam, & non celle d'Abel, que ces hérétiques imiterent; & ſur ce pié, ils auroient dû être appellés *Adamites*, & non pas *Abéliens*. En effet, il eſt plus que probable qu'ils prirent leur nom d'Abel ſans aucune autre raiſon, ſi ce n'eſt que, comme ce patriarche, ils ne laiſſoient point de poſtérité; non qu'il eût vécu en continence après ſon mariage, mais parce qu'il fut tué avant que d'avoir été marié.

Les *Abéliens* croyoient apparemment, ſelon l'opinion commune, qu'Abel étoit mort avant que d'avoir été marié : mais cette opinion n'eſt ni certaine ni univerſelle. Il y a des auteurs qui penſent qu'Abel étoit marié & qu'il laiſſa des enfans. Ce fut même, ſelon ces auteurs, la cauſe principale de la crainte de Caïn, qui appréhendoit que les enfans d'Abel ne tiraſſent vengeance de ſa mort.

* On croit que cette ſecte commença ſous l'empire d'Arcadius, & qu'elle finit ſous celui de Théodoſe le jeune; & que tous ceux qui la compoſoient, réduits enfin à un ſeul village, ſe réunirent à l'Egliſe. S. Aug. *de hæreſ. c. lxxxv*. Bayle, *dictionn*. (G)

ABELLA, (*Géogr.*) ville de la Campanie, ſelon Ptolomée & Strabon. Virgile l'appelle *Bella. Enéide, liv. vij.*

Et quos maliferæ deſpectant mœnia Bellæ.

& Silius Italicus,

Surrentum & pauper ſulci cerealis Abella.

Juſtin, *liv. xx*, dit que ceux d'*Abelle* & de Nole ſont une colonie des Chalcidiens. Ambroiſe Léon, qui a fait trois livres ſur cette ville, ſa patrie, dit que les Grecs l'appelloient Αελλα, parce qu'elle étoit expoſée aux coups de vent; c'eſt aujourd'hui *Avella*. *Long.* 320. *lat.* 40. 52. (*C. A.*)

* ABELLINAS. ſ. (*Géogr.*) vallée de Syrie entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle Damas eſt ſituée.

ABELLINATES, (*Géogr.*) nom de deux peuples d'Italie, dont les uns furent ſurnommés *Marſes*, & les autres *Protorpes*, aux environs de la Pouille. L'origine étymologique du nom d'*Abellinates*, venoit auparavant d'*Abella*, d'où ils étoient ſans doute ſortis. *Voyez ci-devant* ABELLA. (*C. A.*)

* ABELLION, ancien Dieu des Gaulois, que Boucher dit avoir pris ce nom du lieu où il étoit adoré. Cette conjecture n'eſt guere fondée, non plus que celle de Voſſius, qui croit que l'*Abellion* des Gaulois eſt l'Apollon des Grecs & des Romains, ou, en remontant plus haut, le Bélus des Crétois.

ABELMAACHA *ou* ABELE, (*Géogr.*) ville de la tribu de Nephtali, à l'occident de la terre de Hus, & au ſud du mont Liban, dont elle n'étoit éloignée que de huit ou dix lieues. Cette ville ne fut pas tant illuſtre par ſes fortifications qui la rendoient imprenable, que pour avoir produit une femme qui eut le courage d'engager ſes concitoyens à faire couper la tête au traître Seba, lorſque ce malheureux perturbateur étant venu s'enfermer dans *Abelmaacha*, donna occaſion à Joad, général de David, de mettre le ſiege devant cette ville, & de la réduire à l'extrêmité. Cette tête fut jetée dans le camp de David, & la ville fut délivrée. *Long.* 69. 10. *lat.* 30. 20. (*C. A.*)

§ ABELMOSC, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botaniq.*) Il ne faut pas confondre, comme

l'ont fait quelques auteurs, cette plante avec l'*ambrette*, qui est une espece de *rhapontic*. Celle-ci est une espece de *bamia* dans la famille des mauves, & differe beaucoup du *ketmia*, auquel on le rapporte communément; & de l'*hibiscus* de Théophraste, qui est l'*abutilon* ou *unutilon* d'Avicenne. M. Linné a donc eu tort de lui donner le nom d'*hibiscus, abelmorchus, foliis, subpeltato cordatis, septem angularibus, serratis, caule hispido. Syst. Nat. pag.* 464. *n°.* 18. Pline l'a désignée, *liv. xxj, chap.* 4. *de son Histoire Naturelle*, sous les noms de *mosceutos* & *moscheutos*; Belli, sous celui de *belmuscus*; & les Egyptiens, ainsi que les Arabes, lui donnent le nom d'*abelmosc*, que nous adoptons; on la nomme en François *graine de musc* & *herbe à la poudre de Chypre*; enfin elle est appellée *bonda-calo*, par les Brames; & *cattu-gasturi* au Malabar: c'est sous ce dernier nom qu'elle est décrite & figurée dans le second volume de l'*Hortus Malabaricus, pag.* 7, *planche* 38. Rumphe en a donné aussi une bonne figure, sous le nom de *gramen moschatum, vol. IV, pag.* 38, *planche* 15.

Cette plante est annuelle, & croît dans les lieux sablonneux sous la forme d'un arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur. De sa racine, qui est ligneuse, blanche, fibreuse, remplie d'un mucilage blanchâtre, sans saveur, sans odeur, s'éleve une tige cylindrique très-droite, rouge-brune du côté opposé au soleil, verte de l'autre côté, & hérissée par-tout de poils longs & épais; ses feuilles sont alternes, comparables à celles de la vigne, c'est-à-dire, marquées de trois à sept angles dans leur contour, dentelées irréguliérement, longues de cinq à dix pouces, portées sur un pédicule cylindrique un peu plus long qu'elles, & accompagné à son origine de deux stipules en écailles, qui tombent de bonne heure.

Les fleurs sortent solitairement de l'aisselle de chaque feuille: leur calice est double; l'extérieur composé de huit à dix feuilles, & l'intérieur d'une seule piece, en forme de bourse conique, qui se fend ordinairement d'un côté dans toute sa longueur, dont l'extrêmité est partagée en cinq dentelures, & qui tombe de bonne heure. La corolle, ou la fleur proprement dite, est, comme celle de la mauve, composée de cinq pétales grands, elliptiques, sinueux, dentelés grossiérement & inégalement, ouverts en forme de cloche très-évasée, blanc-jaunâtre, excepté à son fond qui est purpurin; ils sont réunis par leurs onglets à la base de la colonne qui porte les étamines & qui enveloppe le pistil. Les étamines au nombre de quatre-vingts ou environ, sont composées de filets courts semés çà & là autour de cette colonne, & surmontés chacun d'une anthere blanchâtre. L'ovaire est conique, & porte un long style terminé par cinq stigmates sphériques veloutés, & semblables à de petites houppes d'un beau rouge de pourpre; après la chûte des fleurs, l'ovaire devient une capsule pyramidale à cinq angles, longue de trois à quatre pouces, une à deux fois moins large, hérissée de poils, accompagnée des huit feuilles du calice extérieur qui persiste jusqu'à sa maturité: elle s'ouvre à cinq battans, qui sont partagés chacun par une cloison dans le milieu sur toute leur longueur, & réunis autour d'un axe ou d'une colonne centrale, qui est le prolongement du pédicule de la fleur; chaque loge contient environ quarante graines attachées sur deux rangs à son angle intérieur, sphéroïdes, un peu applaties, brun-noirâtres, marquées de plusieurs sillons paralleles.

Qualités. Toutes les parties de l'*abelmosc* sont insipides & inodores; ainsi les noms qu'on lui a donnés de *plante musquée, fleur musquée*, sont peu exacts; ses graines seules ont une odeur de musc, qui même se dissipe en peu de temps.

Usages. Néanmoins on en fait un grand usage dans le levant, où on la cultive pour en faire une poudre ambrée que l'on connoît ici sous le nom de *poudre de Chypre*; cette plante est originaire du centre de l'Afrique, du Sénégal & des Indes. (*M.* ADANSON.)

* ABENEZER, (*Géogr.*) lieu de la terre-sainte où les Israélites défaits abandonnerent l'arche d'alliance aux Philistins.

* ABENSPERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle & duché de Baviere. *Long.* 29. 25. *lat.* 48. 45.

* ABEONE, s. f. déesse du paganisme à

laquelle les Romains se recommandoient en se mettant en voyage.

* ABER, s. m. dans l'ancien Breton, chûte d'un ruisseau dans une riviere; telle est l'origine des noms de plusieurs confluens de cette nature, & de plusieurs villes qui y ont été bâties; telles que Aberdeen, Aberconway, *&c.*

* ABER, (*Géogr.*) lac d'Ecosse dans la partie occidentale de la province de *Lock-Aber*. Quelques-uns le nomment aussi *Loch* ou *Coch*, mais son vrai nom est *Aber*. Il a quinze à seize milles de long, & communique à la mer d'Irlande par un canal assez long, qui dans son embouchure prend le nom de *Loch-i-oll*.

ABER, s. m. (*Hist. Nat. Conchyliologie.*) nom que les negres du Sénégal donnent à un petit coquillage du genre du jambonneau dans la famille des bivalves. On en voit une figure exacte à la *planche 15 de l'Histoire Naturelle des Coquillages du Sénégal, pag. 210.*

Ce coquillage est commun autour des rochers de l'Isle de Gorée. Sa coquille qui est si renflée que sa profondeur surpasse de beaucoup sa largeur, n'a guere plus de 14 lignes de longueur; chacun de ses battans porte environ 50 cannelures longitudinales, qui forment autant de dentelures sur ses bords. La charniere qui les unit, paroît formée elle-même de quatre denticules presque insensibles; au dessous de l'épiderme, qui est fauve, la coquille paroît au dehors d'un violet ou d'un ponceau éclatant; quelquefois ces deux couleurs sont mêlangées agréablement de brun & de verd: le blanc est la couleur ordinaire de l'intérieur, qui quelquefois montre une teinte de violet obscur. (*M.* ADANSON.)

* ABERBROTHOCK, (*Géogr.*) village d'Ecosse sur le Tay, célebre par ses eaux minérales, qui ont beaucoup de conformité avec celles de Spa & de Pyrmont. M. Tompson, médecin Anglois, les analysa en 1734, & trouva que l'alkali y dominoit, quoiqu'on les nomme ordinairement *acidules*; aussi les prend-on efficacement dans les maladies qui proviennent de l'acide dominant dans les premieres voies, au lieu qu'elles sont dangereuses dans les cas opposés. *Medical essays and observations, revised and published by a Society in Edimburg., vol. II.* Ce village considérable, situé dans une des plus riantes parties du comté d'Angus, a un port très-commode pour le commerce. La réformation a fait disparoître de cet endroit un monastere qui contenoit, dit-on, plus de deux cens moines. *Long. 15. 16. lat. 36. 30.*

§ ABERDEEN *ou* ABERDON, (*Géogr.*) ville maritime de l'Ecosse septentrionale, & capitale d'un comté enclavé dans celui de Marr. Elle est divisée en deux; *Aberdeen* à l'embouchure de la Done, & *Aberdeen* à l'embouchure de la Dée: la premiere se nomme *la vieille Aberdeen, old Aberdeen*, & l'autre *la nouvelle Aberdeen, new Aberdeen*; elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de 1000 pas. La vieille ville appellée *Devana* par les anciens, avoit autrefois un évêché; la nouvelle, qui est la plus considérable, surpasse toutes les autres villes de l'Ecosse septentrionale par sa beauté & son commerce, qui consiste en toiles, en bonneteries & dans la pêche du saumon. Il y a une fontaine d'eau minérale, trois hôpitaux, une maison de force, deux universités, dont la plus moderne est dans la nouvelle ville, & un très-beau pont sur la Dée. *Aberdeen* est la patrie de plusieurs savans, entr'autres de Guillaume Barclay & Robert Morisson: elle envoie deux députés au parlement. Elle est à 30 lieues nord-est d'Edimbourg. *Long. 16. lat. 57. 23.* (*C. A.*)

ABERFRAW *ou* ABERFAW, (*Géogr.*) petite ville de l'isle d'Anglesey, sur la côte de la mer, du côté du canal de Saint-George. Elle étoit autrefois décorée d'un palais où résidoient les rois de la province de Galles en Angleterre, du temps que ce pays avoit ses rois particuliers; on y voit encore les restes de ce palais. *Long. 13. 57. lat. 53.* (*C. A.*)

ABERGAVENNY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Monmouth, pays de Galles. Elle est remarquable par son grand commerce de flanelle & autres laines travaillées, par ses grosses foires de bétail, & par la propreté de ses rues. *Long. 14. 30. lat. 52.* (*C. A.*)

ABERGEMENT, (*Géogr.*) il y a plusieurs endroits de ce nom, sur-tout en

Bourgogne. Ce mot vient du Latin *albergamentum*, qui signifie gîte, hospice, d'où notre mot, *héberger*, *auberge*.

Abergement-le-Duc (l') sur Saône, (*Géogr.*) est le plus considérable de ces villages : il fut ainsi nommé parce que c'étoit d'abord un repos de chasse pour les ducs, il devint ensuite gros village. Il est du diocese de Châlons, dans le bailliage de Nuits : il y a une Prévôté royale.

Abergement, (le Grand) (*Géogr.*) bourgade du Valromey, dans le diocese de Geneve, & la généralité de Dijon.

Abergement, (le Petit) (*Géogr.*) village du Valromey, même diocese, même généralité.

Abergement, (l') (*Géogr.*) village de Franche-Comté, au diocese de Besançon, bailliage de Pontarlier.

Abergement, (l') (*Géogr.*) paroisse de Franche-Comté, dans le baillage d'Ornans, au diocese de Besançon.

Abergement, (le Petit) (*Géogr.*) autre paroisse de Franche-Comté, dans le bailliage d'Arbois.

Abergement, (le Grand) (*Géogr.*) autre lieu du même bailliage.

Abergement de Foigny, (l') (*Géogr.*) lieu de Bourgogne, dans le diocese & le bailliage de Dijon.

Abergement de Guisery, (l') (*Géogr.*) bourgade de Bourgogne, au diocese de Besançon, bailliage de Châlons.

Abergement de la Ronce, (l') (*Géogr.*) petit village de Franche-Comté, dans le diocese de Besançon, & le bailliage de Dôle.

Abergement de Messey, (l') (*Géogr.*) hameau de Bourgogne, dans le Mâconnois, & le diocese de Châlons.

Abergement de Sainte-Colomere, (l') (*Géogr.*) village de Bourgogne, au diocese de Besançon, bailliage de Châlons.

Abergement de S. Jean, (l') (*Géogr.*) lieu de la Franche-Comté, diocese de Besançon, bailliage de Châlons.

Abergement de Varey, (l') (*Géogr.*) village de Bourgogne, dans la généralité de Dijon, & le bailliage de Dôle.

Abergement de Verdun, (l') (*Géogr.*) petit village de Bourgogne, dans le diocese de Châlons, & le bailliage d'Auxonne.

Abergement-lès-Auxonne, (l') (*Géogr.*) paroisse de Bourgogne, située dans une plaine marécageuse, au diocese de Besançon, bailliage d'Auxonne. (*C.*)

§ ABERNETHY, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse septentrionale, au district de Perth, nommée *Sirathern*, un peu au dessus de l'embouchure de l'Ern, proche le Tay. C'étoit autrefois la capitale des Pictes ; elle eut ensuite un évêché que le roi Canut ou Kennet fit transférer à S. André : cette ville est peu considérable aujourd'hui. *Long.* 14. 40. *lat.* 56. 37. (*C. A.*)

ABERRATION, f. f. *en Astronomie*, est un mouvement apparent qu'on observe dans les étoiles fixes, & dont la cause & les circonstances ont été découvertes par M. Bradley, membre de la Société royale de Londres, & aujourd'hui Astronome du roi d'Angleterre à Greenvick.

M. Picard & plusieurs autres Astronomes après lui, avoient observé dans l'étoile polaire un mouvement apparent d'environ 40″ par an, qu'il paroissoit impossible d'expliquer par la parallaxe de l'orbe annuel ; parce que ce mouvement étoit dans un sens contraire à celui suivant lequel il auroit dû être, s'il étoit venu du seul mouvement de la terre dans son orbite. *Voyez* Parallaxe du grand Orbe.

Ce mouvement n'ayant pu être expliqué pendant 50 ans, M. Bradley découvrit enfin en 1727 qu'il étoit causé par le mouvement successif de la lumiere combiné avec le mouvement de la terre. Si la France a produit dans le dernier siecle les deux plus grandes découvertes de l'astronomie physique, savoir, l'accourcissement du pendule sous l'équateur, dont Richer s'apperçut en 1672, & la propagation ou le mouvement successif de la lumiere démontré dans l'Académie des Sciences par M. Roëmer, l'Angleterre peut bien se flatter aujourd'hui d'avoir annoncé la plus grande découverte du 18e siecle.

Voici de quelle maniere M. Bradley a expliqué la théorie de l'*aberration*, après avoir observé pendant deux années consécutives que l'étoile γ de la tête du dragon, qui passoit à son zénith, & qui est fort près du pole de l'écliptique, étoit plus méridionale

méridionale de 39″ au mois de Mars qu'au mois de Septembre.

Si l'on suppose (*Planche Astron. fig. 31. n. 3.*) que l'œil soit emporté uniformément suivant la ligne droite *A B*, qu'on peut bien regarder ici comme une très-petite partie de l'orbite que la terre décrit durant quelques minutes, & que l'œil parcoure l'intervalle compris depuis *A* jusqu'à *B* précisément dans le temps que la lumiere se meut depuis *C* jusqu'en *B*, je dis qu'au lieu d'appercevoir l'étoile dans une direction parallele à *B C*, l'œil appercevra, dans le cas présent, l'étoile selon une direction parallele à la ligne *A C*. Car supposons que l'œil étant entraîné depuis *A* jusqu'en *B*, regarde continuellement au travers de l'axe d'un tube très-délié, & qui seroit toujours parallele à lui-même suivant les directions *AC*, *ac*, &c. il est évident que *si la vîtesse de la lumiere a un rapport assez sensible à la vîtesse de la terre*, & que ce rapport soit celui de *BC* à *AB*, alors la particule de lumiere qui s'étoit d'abord trouvée à l'extrêmité *C* du tube, coulera uniformément & sans trouver d'obstacle le long de l'axe, à mesure que le tube viendra à s'avancer, puisque selon la supposition on a toujours *A B* à *BC* comme *aB* à *Bc*, & *Aa* à *Cc* comme *AB* à *BC*; c'est-à-dire, que l'œil ayant parcouru l'intervalle *Aa*, la particule de lumiere a dû descendre uniformément jusqu'en *c*, & par conséquent se trouvera dans le tuyau qui est alors dans la situation *ac*. D'ailleurs il est aisé de voir que si on donnoit au tube toute autre inclinaison, la particule de lumiere ne pourroit plus couler le long de l'axe, mais trouveroit dès son entrée un obstacle à son passage, parce que le point *c* où la particule de lumiere arriveroit, ne se trouveroit pas alors dans le tuyau, qui ne seroit plus parallele à *AC*. Or, parmi cette multitude innombrable de rayons que lance l'étoile & qui viennent tous parallélement à *BC*, il s'en trouve assez de quoi fournir continuellement de nouvelles particules qui se succédant les unes aux autres à l'extrêmité du tube, coulent le long de l'axe, & forment par conséquent un rayon suivant la direction *AC*. Il est donc évident que ce même rayon *AC* sera l'unique qui viendra frapper l'œil, qui par conséquent ne sauroit appercevoir l'étoile autrement que sous cette même direction. Maintenant si au lieu de ce tube on imagine autant de lignes droites ou de petits tubes extrêmement fins & déliés, que la prunelle de l'œil peut admettre de rayons à la fois, le même raisonnement aura lieu pour chacun de ces tubes, que pour celui dont nous venons de parler. Donc l'œil ne sauroit recevoir aucun des rayons de l'étoile que ceux qui paroîtront venir suivant des directions paralleles à *AC*, & par conséquent l'étoile paroîtra en effet dans un lieu où elle n'est pas véritablement; c'est-à-dire, dans un lieu différent de celui où on l'auroit apperçue, si l'œil étoit resté fixe au point *A*.

Ce qui confirme parfaitement cette théorie si ingénieuse, & qui en porte la certitude jusqu'à la démonstration, c'est que la vîtesse que doit avoir la lumiere pour que l'angle d'*aberration* *B C A* soit tel que les observations le donnent, s'accorde parfaitement avec la vîtesse de la lumiere déterminée par M. Roëmer d'après les observations des satellites de Jupiter. En effet, imaginons (*Fig. 31, n°. 2.*) que *bc* soit égal au rayon de l'orbe annuel, l'angle *bca* est donné par l'observation de la plus grande *aberration* possible des étoiles; savoir, de 20″. On fera donc, comme le rayon est à la tangente de 20″, ainsi *cb* est à un quatrieme terme, qui sera la valeur de la petite portion *ab* de l'orbe terrestre, laquelle se trouve excéder un peu la dix-millieme partie de la moyenne distance *AB* ou *Ab* de la terre au soleil, puisqu'elle en est la $\frac{1}{10313}$ partie. C'est pourquoi la terre parcourant 360 degrés en 365 jours $\frac{1}{4}$, & à proportion un arc de 57 degrés égal au rayon de l'orbite, en 58 jours $\frac{131}{1000}$ ou 83709′, il s'ensuit que la 10313 partie de ce dernier nombre, c'est-à-dire, 8′ $\frac{12}{100}$, ou 8′ 7″ $\frac{1}{7}$, sera le temps que la terre met à parcourir le petit espace *ab*, & le temps que la lumiere met à parcourir l'espace *bc* égal au rayon de l'orbe annuel. Or M. Roëmer a trouvé par les observations des satellites de Jupiter, que la lumiere doit mettre en effet environ 8′ 7″ à venir du soleil jusqu'à nous. *Voyez* LUMIERE. C'est pourquoi chacune des deux théories de M. Roëmer & de

M. Bradley s'accordent à donner la même quantité pour la vîtesse avec laquelle la lumiere se meut.

Au reste comme les directions que l'on regarde comme paralelles, *bc*, *BC*, ou bien *ac*, *AC* ne le sont pas en effet, mais concourent au même point du ciel, savoir à l'étoile *E*, il s'ensuit qu'à mesure que la terre avancera sur la circonférence de son orbite, l'arc ou la petite tangente *ab* qu'elle décrit chaque jour venant à changer de direction, il en sera de même à l'égard de la ligne *AC* qui dans le cours d'une année entiere aura un mouvement conique autour de *BC* ou de *AE*, en sorte que prolongée dans le ciel, son extrêmité doit décrire un petit cercle autour du vrai lieu qu'occupe l'étoile; & comme l'angle *ACB* ou l'angle alterne *CAE* qui lui est égal est de 20″, il sera vrai de dire que l'étoile ne sauroit jamais être apperçue dans son vrai lieu, mais qu'à chaque année elle doit recommencer à parcourir la circonférence d'un cercle autour de son véritable lieu : en sorte que si elle est au zénith, par exemple, elle pourra être vue à son passage au méridien alternativement 20″ plus au nord ou plus au midi à chaque intervalle d'environ six mois. M. de Maupertuis dans son excellent ouvrage intitulé *Elémens de Géographie*, explique l'*aberration* par une comparaison ingénieuse. Il en est ainsi, dit-il, de la direction qu'il faut donner au fusil pour que le plomb frappe l'oiseau qui vole: au lieu d'ajuster directement à l'oiseau, le chasseur tire un peu au devant, & tire d'autant plus au devant, que le vol de l'oiseau est plus rapide par rapport à la vîtesse du plomb. Il est évident que dans cette comparaison l'oiseau représente la terre, & le plomb représente la lumiere de l'étoile qui la vient frapper. Cette comparaison peut servir à faire entendre le principe de l'*aberration* à ceux de nos lecteurs qui n'ont aucune teinture de Géométrie. L'explication que nous venons de donner de ce même principe d'après M. Bradley, peut être aussi à l'usage de ceux qui n'en ont qu'une teinture légere; car on doit sentir que si un tuyau est mu avec une direction donnée qui ne soit pas suivant la longueur du tuyau, un corpuscule ou globule qui doit traverser ou *enfiler* ce tuyau en ligne droite durant son mouvement sans choquer les parois du tuyau, doit avoir pour cela une direction différente de celle du tuyau, & qui ne soit pas parallele non plus à la longueur du tuyau.

Mais voici une démonstration qui pourra être facilement entendue par tous ceux qui sont un peu au fait des principes de méchanique, & qui ne suppose ni tuyau, ni rien d'étranger. Je ne sache pas qu'elle ait encore été donnée, quoiqu'elle soit simple. Aussi ne prétends-je pas m'en faire un mérite. *CB*, (*fig. 31. n°. 3.*) étant (*hyp.*) la vîtesse absolue de l'étoile, on peut regarder *CB* comme la diagonale d'un parallélogramme dont les côtés seroient *CA* & *AB*; ainsi on peut supposer que le globule de lumiere, au lieu du mouvement suivant *CB*, ait à la fois deux mouvemens, l'un suivant *CA*, l'autre suivant *AB*. Or le mouvement suivant *AB* est commun à ce globule & à l'œil du spectateur. Donc ce globule ne frappe réellement l'œil du spectateur que suivant *CA*; donc *AC* est la direction dans laquelle le spectateur doit voir l'étoile: car la ligne dans laquelle nous voyons un objet, n'est autre chose que la ligne suivant laquelle les rayons entrent dans nos yeux. C'est pour cette raison que dans les miroirs plans, par exemple, nous voyons l'objet au dedans du miroir, *&c. Voyez* MIROIR. *Voyez aussi* APPARENT.

M. Bradley a joint à sa théorie des formules pour calculer l'*aberration* des fixes en déclinaison & en ascension droite : ces formules ont été démontrées en deux différentes manieres, & réduites à un usage fort simple par M. Clairaut dans les *Mémoires de l'Académie de 1737*. Elles ont aussi été démontrées par M. Simpson, de la Société royale de Londres, dans un *Recueil de différens opuscules Mathématiques, imprimé en Anglois à Londres 1745*. Enfin M. Fontaine des Crutes a publié un traité sur le même sujet. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1744. Des Astronomes habiles nous ont paru en faire cas; tant parce qu'il explique fort clairement la théorie & les calculs de l'*aberration*, que parce qu'il contient une histoire assez curieuse de l'origine & du progrès de l'Astronomie, dressée sur des Mémoires de M. le Monnier. Nous avons tiré des *Institutions Astrono-*

miques de ce dernier une grande partie de cet article. (*O*)

La découverte de l'*aberration* étant une des plus ſingulieres que l'on ait faites en aſtronomie, & la plus intéreſſante de ce ſiecle-ci, il importe à l'hiſtoire des progrès de l'eſprit humain de faire voir comment M. Bradley a dû y parvenir. On étoit perſuadé, avant les obſervations de M. Picard, faites en 1672, que les étoiles ne changeoient point de poſition pendant le cours d'une année. Tycho-Brahé & Riccioli croyoient s'en être aſſurés par leurs obſervations; ils en concluoient que la terre ne tournoit point autour du ſoleil, & qu'il n'y avoit point de *parallaxe annuelle* dans les étoiles. M. Picard, dans la relation de ſon voyage d'Uranibourg, fait en 1672, dit que l'étoile polaire, en divers temps de l'année, a des variations qu'il obſervoit depuis environ dix ans. Les ſavans qui étoient déja convaincus du mouvement de la terre, étoient portés à en conclure que ces variations étoient l'effet de la parallaxe du grand orbe. Le docteur Hook alla plus loin, il publia en 1674 des obſervations qu'il prétendoit avoir faites en 1669, par leſquelles il avoit trouvé l'étoile γ du dragon plus ſeptentrionale de 23″ le 6 Juillet, que le 21 Octobre; cela s'accordoit très-bien avec l'effet que devoit avoir la parallaxe annuelle : mais comme il eſt bien reconnu aujourd'hui qu'elle n'exiſte point, on a lieu de croire que ces obſervations étoient abſolument ſuppoſées, & qu'il les avoient ajuſtées ſur l'hypotheſe de la parallaxe annuelle.

Flamſteed ayant obſervé l'étoile polaire avec ſon mural, en 1689 & dans les années ſuivantes, trouva que ſa déclinaiſon étoit plus petite de 40″ au mois de Juillet, qu'au mois de Décembre; ces obſervations étoient juſtes, mais elles ne prouvoient point la parallaxe annuelle, comme le fit voir M. Caſſini. Au reſte, quoique Flamſteed crut reconnoître l'effet de la parallaxe annuelle dans les différences qu'il avoit obſervées, il avoit quelques doutes ſur ſes obſervations; & il ſouhaitoit que quelqu'un fît faire un inſtrument de quinze à vingt pieds de rayon ſur un fondement inébranlable, pour éclaircir une queſtion qui ſans cela, diſoit-il, pourroit être bien long-temps indéciſe. M. Caſſini crut trouver enſuite dans Sirius une parallaxe de 6″. (*Mém. Acad. 1717.*) Mais M. Manfredy, en 1729, publia des obſervations qui étoient abſolument contraires à l'idée de cette parallaxe.

Il étoit donc impoſſible de démêler la nature & les cauſes de ces variations annuelles dans la poſition des étoiles, à moins qu'on n'en déterminât les circonſtances par des obſervations très-exactes & très-multipliées. C'eſt ce qu'entreprit en 1725 un riche particulier d'Angleterre, nommé Samuël Molyneux, amateur des ſciences; il fut heureuſement ſecondé par Graham, cet horloger célebre dans les arts & même dans les ſciences, qui fit conſtruire un ſecteur de vingt-quatre pieds de rayon, avec lequel une ſeule ″ étoit ſenſible. Cet inſtrument fut placé à Kew; on y obſerva l'étoile γ du dragon, & l'on ne tarda pas à reconnoître que les variations de cette étoile étoient tout-à-fait oppoſées à celles qu'exigeoit la parallaxe annuelle.

Suivant les loix de cette parallaxe, une étoile ſituée au pôle de l'écliptique, paroîtroit décrire dans une année un petit cercle parallele à l'orbite de la terre, mais dont elle paroîtroit toujours occuper la partie oppoſée à celle où ſe trouve la terre; c'étoit tout le contraire dans les nouvelles obſervations. M. Bradley qui avoit obſervé avec Molyneux, ſe trouva fort embarraſſé pour aſſigner une cauſe à ce nouveau phénomene. Sa premiere idée fut d'examiner ſi cela ne prouvoit point quelque nutation dans l'axe de la terre, produite par l'action du ſoleil ou de la lune, à cauſe de l'applatiſſement de la terre, ainſi que cela devoit avoir lieu par l'attraction; mais d'autres étoiles obſervées en même temps ne permettoient pas d'adopter cette hypotheſe. Une petite étoile qui étoit à même diſtance du pole, & oppoſée en aſcenſion droite à γ du dragon, auroit dû avoir par l'effet de cette nutation, le même changement en déclinaiſon; cependant elle n'en avoit eu environ que la moitié, comme cela parut en comparant jour par jour les variations de l'une & de l'autre, obſervées en même temps; c'étoit la trente-cinquieme étoile de la giraffe.

Il remarquoit que les changemens de déclinaiſon de cette étoile, par rapport à

ſon lieu moyen, étoient comme les ſinus des diſtances du ſoleil au ſolſtice; cela ſembloit indiquer un rapport avec le mouvement de la terre. Mais il falloit des obſervations ſur un plus grand nombre d'étoiles, pour ſavoir ſi cette regle étoit conſtante. M. Bradley fit donc faire un nouveau ſecteur en 1727, il obſerva beaucoup d'étoiles, & il reconnut que la regle précédente n'avoit lieu que pour les étoiles qui répondoient au ſolſtice; mais une regle générale qui ne pouvoit guere lui échapper, étoit que chaque étoile paroiſſoit ſtationnaire, ou dans ſon plus grand éloignement vers le nord ou vers le ſud, lorſqu'elle paſſoit au zénith vers ſix heures du ſoir ou du matin; que toutes les étoiles avançoient vers le ſud lorſqu'elles paſſoient le matin, & vers le nord lorſqu'elles paſſoient le ſoir, & que le plus grand écart étoit à-peu-près comme le ſinus de la latitude de chacune. Enfin, lorſqu'au bout d'une année il eut vu toutes les étoiles reparoître, chacune au même lieu où elle avoit d'abord paru, M. Bradley, muni d'un aſſez bon nombre d'obſervations, s'occupa à trouver la cauſe de ces variations.

Il avoit reconnu que le plus grand effet du nord au ſud étoit comme le ſinus de la latitude de chaque étoile; que, lorſqu'une étoile paſſoit au méridien à ſix heures, elle paroiſſoit ou le plus haut ou le plus bas; elle étoit donc alors à 90° de l'endroit où elle auroit dû être ſuivant la parallaxe annuelle. Delà il étoit naturel de conclure que l'étoile en oppoſition ſeroit la plus orientale, au lieu d'être la plus méridionale, comme l'auroit exigé la parallaxe.

Soit *S*, le ſoleil (*figure 1 d'Aſtronomie.*); *E*, le lieu vrai de l'étoile; *G H*, l'orbite de la terre; *B E*, un rayon incliné de 20″ vers l'orient, pour marquer le lieu apparent de l'étoile: car M. Bradley avoit déja reconnu que la plus grande *aberration* étoit d'environ 20″. On ſavoit par la découverte de M. Roëmer que la lumiere employoit environ un demi-quart d'heure à parcourir un eſpace *E G*, égal au rayon de l'orbite terreſtre. *Voyez* PROPAGATION *de la lumiere*. Or, un arc *BG* de 20″, ſur l'orbite terreſtre, exige auſſi environ un demi-quart d'heure; ainſi il étoit clair que la vîteſſe *EG* de la lumiere, & la vîteſſe *B G* de la terre formoient les deux côtés d'un parallélogramme, dont le rayon viſuel *B E* étoit la diagonale & faiſoit un angle de 20″: d'où il s'enſuivoit naturellement que c'étoit la compoſition de ces deux mouvemens qui produiſoit l'apparence de cette *aberration*

Telle fut la filiation des idées qui durent conduire l'inventeur à cette ingénieuſe explication; le calcul fait d'après cette hypotheſe, s'accorda ſi bien avec le nombre prodigieux d'obſervations qu'avoit faites M. Bradley dans tous les temps de l'année, & ſur toutes ſortes d'étoiles, que ce phénomene eſt devenu une démonſtration nouvelle, ſoit du mouvement de la terre, ſoit de la propagation ſucceſſive de la lumiere.

J'ai donné fort au long, dans le dix-ſeptieme livre de mon *Aſtronomie*, le calcul de l'*aberration* & de ſes effets dans toutes les circonſtances; on ne peut en placer ici que le réſultat. Chaque étoile paroît décrire dans le cours d'une année, par l'effet de l'*aberration*, une ellipſe dont le grand axe eſt de 40″, & dont le petit axe perpendiculaire à l'écliptique eſt de 40″ multipliées par le ſinus de la latitude de l'étoile. L'extrêmité orientale du grand axe marque le lieu apparent de l'étoile, le jour de l'oppoſition; & l'extrêmité du petit axe qui eſt la plus éloignée de l'écliptique, marque ſa ſituation trois mois après, comme on le voit pour Sirius, dans la *fig.* 2, où j'ai tracé l'ellipſe d'*aberration*, & marqué la place de l'étoile pour le premier jour de chaque mois.

La plus grande *aberration* en longitude eſt égale à $\frac{20 \text{ ſec.}}{\text{coſ. lat.}}$, & l'*aberration* pour un temps donné $\frac{20 \text{ ſ. coſ. élong.}}{\text{coſ. lat.}}$ c'eſt-à-dire, 20″ diviſées par le co-ſinus de la latitude, & multipliées par le co-ſinus de l'élongation de l'étoile trouvée pour ce même temps. Cette *aberration* eſt ſouſtractive dans les trois premiers ſignes de l'argument & dans les trois derniers; cet argument eſt la longitude de l'étoile dont on a ôté la longitude du ſoleil pour le jour donné.

Pour avoir l'*aberration* en latitude à un jour donné, il faut multiplier la plus grande *aberration*, qui eſt 20″ ſin. lat. par le ſinus

de l'élongation de l'étoile : la latitude en ſera diminuée avant l'oppoſition, ou vers la premiere quadrature, & augmentée après l'oppoſition, ſoit dans les étoiles boréales, ſoit dans celles dont la latitude eſt auſtrale.

Pour trouver l'*aberration* en déclinaiſon, il faut commencer par calculer l'*angle de poſition*, ou l'*angle du cercle de latitude & du cercle de déclinaiſon*, qui paſſent par l'étoile ; alors le ſinus de la latitude de l'étoile eſt au rayon, comme la tangente de l'angle de poſition eſt à la tangente d'un arc, qui eſt la diſtance entre le lieu du ſoleil au temps de la conjonction, c'eſt-à-dire, le lieu même de l'étoile & le lieu du ſoleil, quand l'*aberration* en déclinaiſon eſt nulle. Ce lieu du ſoleil augmenté de trois ſignes, eſt celui qui a lieu quand l'*aberration* en déclinaiſon eſt la plus grande. Pour avoir la quantité de cette plus grande *aberration*, on dira, le co-ſinus de l'élongation de l'étoile au temps de la plus grande *aberration* en déclinaiſon, eſt au ſinus de l'angle de poſition, comme 20″ ſont à la plus grande *aberration* en déclinaiſon ; enfin, pour avoir l'*aberration* en déclinaiſon à un jour donné, ou pour un lieu donné du ſoleil, on multipliera la plus grande *aberration* en déclinaiſon, par le co-ſinus de la différence entre le lieu du ſoleil au temps où elle eſt la plus grande, & le lieu actuel du ſoleil qu'on en aura retranché.

Pour l'*aberration* en aſcenſion droite, on dira d'abord : le ſinus de la latitude de l'étoile eſt au rayon, comme la cotangente de l'angle de poſition eſt à la tangente de la différence entre la longitude de l'étoile & celle du ſoleil au temps où l'*aberration* en aſcenſion droite eſt nulle. Quand le lieu du ſoleil eſt plus avancé de trois ſignes, l'*aberration* en aſcenſion droite eſt la plus grande.

Le ſinus de la différence trouvée eſt au co-ſinus de l'angle de poſition, comme 20″ ſont à la plus grande *aberration* en aſcenſion droite. L'*aberration* actuelle pour un jour donné, eſt égale à la plus grande *aberration* multipliée par le co-ſinus de la longitude du ſoleil au temps où elle étoit la plus grande, moins la longitude actuelle du ſoleil.

On trouve des tables détaillées de toutes ces *aberrations* en aſcenſion droite & en déclinaiſon, dont les aſtronomes font un uſage continuel, dans *la Connoiſſance des Temps de 1774*, & dans celles des années précédentes. Voici un abrégé de ces tables pour les dix étoiles principales, vers 1750.

Noms des étoiles.	*Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en aſcenſion droite.*			*La plus grande aberr. en aſcenſion droite.*	*Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en déclinaiſon.*			*La plus grande aberration, en déclinaiſon.*
Étoile polaire. . .	0ˢ	11°	38′	8′ 34″, 4	3ˢ	8°	48′	19″, 9
Aldebaran.	2	7	10	0 20, 6	1	6	46	3, 8
La Chevre. . . .	2	15	43	23, 5	5	1	36	8, 1
Sirius.	3	7	48	20, 8	6	3	45	12, 8
Regulus.	4	26	28	19, 3	10	25	3	6, 8
L'épi de la Vierge.	6	19	30	18, 6	6	25	14	7, 6
Arcturus.	7	33	15	20, 1	5	0	55	12, 4
Antarès.	8	5	24	21, 8	8	29	40	3, 9
La lyre.	9	6	33	25, 5	0	5	1	17, 6
L'aigle.	9	22	48	19, 9	0	6	37	10, 3

Quand nous avons ſuppoſé l'étoile au point *E*, nous n'avons pas prétendu dire que les étoiles n'étoient pas plus éloignées de nous que le ſoleil ; il eſt évident qu'elles le ſont infiniment plus : la lumiere emploie peut-être pluſieurs mois à venir des étoiles juſqu'à nous ; mais nous ne pouvons nous appercevoir que du temps qu'elle emploie à parcourir *EG*, parce que l'effet de cette partie étant ſucceſſivement en plus & en moins, il devient ſenſible par cela même ; tout le reſte ne peut s'appercevoir.

Nous n'avons eu égard, dans tout ce qui précede, qu'au mouvement annuel de la

terre, & non point au mouvement diurne, parce qu'il eſt trop lent pour qu'il puiſſe avoir un effet ſenſible. En effet, la vîteſſe du mouvement diurne eſt à celle du mouvement annuel, en raiſon inverſe des temps & en raiſon directe des diſtances; elle n'eſt donc que $\frac{1}{63}$ de la vîteſſe du mouvement annuel : ce qui feroit une *aberration* de deux tiers de ſeconde dans l'eſpace de douze heures, quantité abſolument inſenſible.

L'*aberration* a lieu dans les planetes, auſſi-bien que dans les étoiles fixes; mais elle eſt plus facile à calculer, quand on connoît leur mouvement & leur diſtance.

L'*aberration* d'une planete eſt toujours égale à ſon mouvement vu de la terre, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete juſqu'à la terre. Par exemple, la lumiere emploie 8′ 8″ à venir du ſoleil juſqu'à nous; le mouvement du ſoleil pendant ces 8′ eſt de 20″ : d'où il ſuit que le ſoleil a 20″ d'*aberration* en longitude en tout temps; & comme l'*aberration* fait paroître la planete du côté où va la terre, oppoſé à celui où la planete paroît aller, il s'enſuit que ſi la longitude eſt croiſſante, l'*aberration* la diminue, & il faudra l'ôter de la longitude calculée, pour avoir la longitude apparente. Il en ſera de même de la latitude, de l'aſcenſion droite, de la déclinaiſon, pourvu qu'on prenne le mouvement géocentrique en latitude, en aſcenſion droite, en déclinaiſon, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete juſqu'à nous. On peut voir des formules & des méthodes particulieres de M. Clairaut à ce ſujet, dans les *Mém. de l'Acad. 1746*; & celles de M. Euler, dans les *Mém. de Berlin, 1746, tom. II.* (*M.* DE LA LANDE.)

ABERRATION, (*Optique.*) l'*aberration* dont il s'agit ici, eſt la diſperſion des rayons qui par l'imperfection des lunettes, au lieu de ſe réunir préciſément dans un point, ſe diſtribuent ſur un petit eſpace, & y produiſent la confuſion des images.

Il y a deux cauſes d'*aberration*; la premiere cauſe eſt la ſphéricité des verres ou des miroirs; la ſeconde eſt la diverſe refrangibilité des rayons. L'*aberration de ſphéricité* vient de ce qu'un verre de figure exactement circulaire, tel qu'on les travaille dans les baſſins pour faire les lunettes d'approche, ne peut pas raſſembler en un ſeul point tous les rayons de lumiere qui partant de l'objet, traverſent les différens points du verre; cette *aberration* eſt d'autant plus grande, que le verre a une plus grande ouverture : il faut voir à ce ſujet le *Traité d'Optique* de Smith, imprimé à Cambridge en 1738, en deux volumes *in*-4°., traduit par le Pere Pezenas, à Avignon, 1767; & par M. Duval le Roi, à Breſt, 1767. Ces deux dernieres éditions renferment beaucoup d'augmentations nouvelles, ſurtout par rapport aux lunettes acromatiques.

L'*aberration de refrangibilité* vient de la décompoſition d'un rayon de lumiere qui, en traverſant un milieu diaphane tel qu'un verre de lunette, ſe diviſe en différentes couleurs, dont les plus remarquables ſont les ſept couleurs ſuivantes, violet, indigo, bleu, verd, jaune, oranger, rouge. Dans une lunette de vingt-ſept piés, les rayons rouges ſe réuniſſent dans un foyer qui differe de près d'un pied du foyer des rayons violets. Il faudroit cependant que tous ces rayons ſe raſſemblaſſent au même point, pour que l'image d'un objet fût tranchée nette & diſtincte; c'eſt pour remédier à cette *aberration de refrangibilité & de ſphéricité*, que M. Euler chercha le moyen de faire des verres de lunettes, compoſés de différentes ſubſtances; & c'eſt ce qui a donné naiſſance à la nouvelle invention des lunettes acromatiques, qui diminuent en effet conſidérablement les deux eſpeces d'*aberrations* dont nous venons de parler. *Voyez* LUNETTE ACROMATIQUE, (*M.* DE LA LANDE.)

ABER-YSWITH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la Caſdiganshire, province de la principauté de Galles, proche de l'embouchure de l'Yſwith. *Long. 13. 20. lat. 52. 30.*

ABESKOUN, (*Géogr.*) iſle d'Aſie, dans la mer Caſpienne.

§ ABEX, (*Géogr.*) contrée maritime d'Afrique, à l'occident de la mer Rouge, au midi de l'Egypte, à l'orient de la Nubie & de l'Abiſſinie, & au ſeptentrion de la côte d'Ajan. Le pays eſt aride & ſablonneux, & ne produit preſque rien que des aromates & de l'ébene, dont on fait un

assez grand commerce sur cette côte. Les habitans suivent le mahométisme, & sont pour la plupart sujets ou tributaires du Grand Seigneur; leur gouverneur demeure à Suaquem, capitale de la contrée. *Long.* 60. *lat.* 15. (*C. A.*)

* ABGARES. Les *Abgares* d'Edesse, en Mésopotamie, étoient de petits rois qu'on voit souvent sur des médailles avec des thiares d'une forme assez semblable à certaines des rois Parthes. *Voyez les antiquités du Pere* Montfaucon, *tom. III. part. I. pag.* 80.

* ABHAL, c'est, à ce qu'on lit dans James, un fruit de couleur rousse, très-connu dans l'Orient, de la grosseur à-peu-près de celui du cyprès, & qu'on recueille sur un arbre de la même espece. On le regarde comme un puissant emménagogue.

ABIA *ou* ABIAS, (*Hist. Sainte.*) il est parlé de plusieurs personnages de ce nom dans l'ancien Testament.

I. *Abia*, second fils de Samuël, qui, par sa mauvaise conduite dans l'administration de la justice qu'il partageoit avec Joël son frere, juge aussi corrompu que lui, fit soulever le peuple, & l'obligea à demander un roi. An du monde 2909.

II. *Abia*, premier fils de Jéroboam, qui mourut fort jeune.

III. *Abia*, fils de Roboam, roi de Juda, succéda à son pere l'an du monde 3046, & fut aussi pervers que lui, vainquit Jéroboam I, roi d'Israël, & mourut après trois ans de regne.

IV. *Abia*, un des descendans d'Eléazar, fils d'Aaron, chef de la huitieme des vingt-quatre classes des prêtres Juifs, suivant la division qu'en fit le roi David. Zacharie, pere de Saint Jean-Baptiste, étoit de la classe d'*Abia*.

V. *Abia*, femme d'Achas, & mere d'Ezéchias, roi de Juda.

ABIA, (*Hist. anc.*) roi des Parthes, excité par les principaux seigneurs de la cour d'Izate, roi des Adiabéniens, soulevés contre lui, parce qu'il avoit embrassé le Judaïsme, ou peut-être le Christianisme, comme le prétendent quelques auteurs, fit la guerre à ce monarque; cette expédition ne fut pas heureuse. *Abia* fut vaincu, & se donna la mort pour ne pas tomber entre les mains de son ennemi. Digne punition d'un roi qui, sans une cause légitime, va porter le fer & le feu dans les états de ses voisins!

§ ABIAD, (*Géogr.*) ville d'Afrique sur la côte d'Abex, remarquable par son trafic en coton, en ébene & en plantes aromatiques. Elle est sur une haute montagne, à l'orient du pays de Ballous, dans la situation la plus délicieuse, & au milieu d'un air sans cesse parfumé des plus douces odeurs. C'est la ville la plus considérable du pays, après Suaquem. *Long.* 57. 30. *lat.* 16. 10. (*C. A.*)

ABIAGRASSO, (*Géogr.*) petite ville fortifiée d'Italie, dans l'état de Milan; elle est au continent du canal qui porte son nom, & du canal de Naviglio qui passe à Milan, environ à cinq lieues au sud-ouest de cette capitale, & à l'est de Novare. *Long.* 30. 55. *lat.* 44. 50. (*C. A.*)

* ABIANNEUR. *Voyez* ABIENHEUR.

ABIATHAR, (*Histoire Sainte.*) fils d'Achimelech, fut le dixieme grand-prêtre des Juifs. Échappé à la vengeance de Saül qui fit massacrer son pere, il se retira auprès de David, avec qui il demeura revêtu de cette dignité, tandis que Saül faisoit exercer la souveraine sacrificature par Sadoc; de sorte qu'il y avoit alors deux souverains pontifes, l'un dans le parti de David, l'autre dans celui de Saül: ce qui subsista jusqu'au regne de Salomon. Alors *Abiathar*, (nommé aussi quelquefois Achimelech ou Abimelech) s'étant attaché au parti d'Adonias, fut privé du sacerdoce, & relégué à Anathot, vers l'an du monde 2989.

ABIB, s. m. nom que les Hébreux donnoient au premier mois de leur année sainte. Dans la suite il fut appellé *Nisan*. *Voyez* NISAN. Il répond à notre mois de Mars. *Abib*, en Hébreu, signifie des *épis verds*. S. Jerôme le traduit par *des fruits nouveaux*, *mense novarum frugum*. *Exod. XIII. vers.* 4. *Voyez* sous le mot *Nisan*, les principales fêtes & cérémonies que les Juifs pratiquoient ou pratiquent encore pendant ce mois. *Dictionn. de la Bible*, *tom. I. pag.* 14. (*G*)

* ABIENHEUR, s. m. *terme de la Coutume de Bretagne;* c'est le sequestre ou le commissaire d'un fonds saisi.

* ABIENS. C'étoient entre les Scythes, d'autres disent entre les Thraces, des peuples

qui faisoient profession d'un genre de vie austere, dont Tertulien fait mention, *lib. de præscrip. cap. xliij.* que Strabon loue d'une pureté de mœurs extraordinaire, & qu'Alexandre *ab Alexandro* & Scaliger ont jugé à propos d'appeller du nom de *philosophes*, enviant, pour ainsi dire, aux Scythes une distinction qui leur fait plus d'honneur qu'à la Philosophie, d'être les seuls peuples de la terre qui n'aient presque eu ni poëtes, ni philosophes, ni orateurs, & qui n'en aient été ni moins honorés, ni moins courageux, ni moins sages. Les Grecs avoient une haute estime pour les Abiens, & ils la méritoient bien par je ne sais quelle élévation de caractere, & je ne sais quel degré de justice & d'équité dont ils se piquoient, singuliérement entre leurs compatriotes, pour qui leur personne étoit sacrée. Que ne devoient point être aux yeux des autres hommes ceux pour qui les sages & braves Scythes avoient tant de vénération? Ce sont ces Abiens, je crois, qui se conserverent libres sous Cyrus, & qui se soumirent à Alexandre. C'est un grand honneur pour Alexandre, ou peut-être un reproche à leur faire.

ABIGAIL, (*Hist. Sainte.*) fut d'abord femme de Nabal, homme d'une avarice & d'une dureté extrêmes. Lorsque David fuyoit les poursuites de Saül, il demeura assez long-temps avec tout son monde dans les montagnes où Nabal avoit ses troupeaux. Un jour le prince fugitif lui envoya demander quelques rafraîchissemens, que Nabal lui refusa en accompagnant ce refus de paroles outrageantes. David irrité jura de s'en venger; & il l'eût fait si *Abigaïl* ne se fût hâtée de réparer la faute de son mari. Elle fit charger quelques ânes de provisions, & alla elle-même avec ses domestiques offrir ses présens au prince, pour tâcher de calmer sa colere. *Abigaïl* étoit belle; David fut charmé de sa libéralité & touché de sa beauté. Nabal ayant appris par sa femme le danger qu'il avoit couru, tomba malade & mourut dix jours après. Alors David se souvint d'*Abigaïl*, & la demanda pour femme; elle reçut cet honneur avec reconnoissance, & après que les jours du deuil de son mari furent passés, elle se rendit au camp de David, & l'épousa.

ABIGEAT, s. m. *terme de Droit civil*, étoit le crime d'un homme qui détournoit des bestiaux pour les voler.

* ABIMALIG, s. m. langue des Africains Beriberes, ou naturels du pays.

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) fut un nom commun à tous les rois de Gérare, ville de l'Arabie Pétrée, de même qu'on désigna les rois d'Egypte par celui de Pharaon. Celui dont il est ici question, conçut une passion violente pour Sara qui, quoique enceinte & âgée de quatre-vingt-dix ans, avoit encore la fleur & le coloris de son printemps. Les rabbins qui jugent de la nature primitive d'après ce que leur offre la nature épuisée, assurent que sa beauté toujours nouvelle fut un don surnaturel. Mais il est inutile de recourir au miracle, pour ne rien voir d'extraordinaire dans cette passion, puisque la nature alors plus vigoureuse, prolongeoit le cours de la vie humaine jusqu'à cent trente ans. Ainsi l'âge de quatre-vingt-dix ans étoit en proportion ce qu'est aujourd'hui l'âge de quarante-cinq ans, où l'on voit des femmes privilégiées qui ont assez de fraîcheur pour inspirer une véritable passion; d'ailleurs, l'expérience dépose que ce ne sont pas les plus belles qui font naître le plus tendre & le plus durable attachement. Il est des traits vainqueurs & indépendans de la beauté & des outrages du temps, qui fixent les penchans & qui n'ont rien à redouter de l'inconstance. *Voyez* ABRAHAM, (*T—N.*)

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) roi de Gérare, fils du précédent, pensa aussi prendre pour femme Rebecca, déja mariée à Isaac parce que celui-ci disoit qu'elle étoit sa sœur, dans la crainte que si on eût soupçonné qu'elle fût son épouse, on ne le tuât pour la lui enlever. Mais le roi ayant vu Isaac qui se jouoit avec Rebecca, suivant le langage de l'Ecriture, se douta bien qu'elle étoit sa femme, le fit avouer à Isaac, & ordonna à ses sujets de la respecter comme telle.

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) fils de Gédéon & d'une concubine qu'il avoit dans la ville de Sichem, s'empara du gouvernement après la mort de son pere, & se fit reconnoître pour roi, d'abord par les Sichimites qui lui donnerent soixante & dix

sicles

ficles d'argent, avec lefquels il leva des troupes. Il commença par fignaler fon ufurpation par la mort de foixante & dix de fes freres : Jonathan, le plus jeune, échappa feul à ce carnage. La fuite de fon regne fut conféquente à ce commencement. Au bout de trois ans, fes nouveaux fujets fe révolterent contre lui, & le chafferent de leur ville. Il y rentra bientôt à main armée, après avoir vaincu les Sichimites qui lui livrerent bataille; la faccagea, & la ruina de telle forte qu'il fema du fel où elle avoit été. Après cette expédition, *Abimelech* marcha vers la ville de Thebes qui étoit environ à trois lieues de Sichem, & qui s'étoit auffi foulevée contre lui. Il approcha d'une des portes où il voulut mettre le feu: dans cet inftant il fut bleffé à mort par un éclat d'une meule de moulin qu'une femme lui jeta du haut d'une tour. *Abimelech* dit alors à fon écuyer : *Tirez votre épée, & achevez de me tuer, de peur qu'on ne dife que j'ai été tué par une femme.* L'écuyer obéit.

* ABINGDON, *ou* ABINGTON, *ou* ABINDON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, en Barkshire, & fur la Tamife. *Long. 16. 20. lat. 51. 40.*

AB-INTESTAT, *voy.* INTESTAT. (*H*)

ABIRON, (*Hift. Sacrée.*) l'un des conjurés avec Coré & Dathan, contre Moyfe & Aaron, étoit fils d'Eliab, & petit-fils de Phallu, de la tribu de Ruben. *Voyez* CORÉ.

ABISAÏ, (*Hift. Sainte.*) fils de Zuri & de Sarvia, eft célebre dans l'Ecriture pour fa force & fa bravoure. Il fut un des premiers généraux des armées de David : fon plus bel exploit eft d'avoir fauvé la vie à ce prince, en tuant Jesbibénob, géant de la race des Raphaïms, qui portoit une lance dont le fer pefoit 300 ficles.

* ABISCAS, (*Géogr.*) f. m. peuple de l'Amérique méridionale, à l'eft du Pérou.

§ ABISSINIE *ou* ETHIOPIE, (*Géogr.*) grand royaume de la partie orientale de l'Afrique ; il eft borné au nord par la Nubie, à l'oueft par la Nigritie, au fud par la Cafrerie, & à l'eft par la côte d'Abex & celle d'Ajan. On lui donnoit autrefois 400 lieues de longueur, fur 280 de largeur; mais on y comprenoit alors les côtes dont nous venons de parler, qui n'en font plus aujourd'hui partie, & plufieurs autres provinces, que les Turcs, les Arabes & principalement les Gales en ont démembrées. Il ne refte plus dans ce que nous nommons préfentement l'*Abiffinie*, que les provinces de Tigre, Dambea, Bagamedri, Goyame, Amahara, Narea, Magefa, Ogara, Salai, Holcait, Semen, Segueda, Salao, Ozeca, Doba & Gan. Le pays eft entrecoupé, à chaque inftant, de montagnes & de rochers, fur le fommet defquels on trouve quelquefois des fources d'eau vive, des terres labourables, des bois & des prairies. Le fol eft affez fertile en différens endroits; il produit plufieurs fortes de grains, principalement du millet & des légumes. On prétend qu'il y a des cantons où l'on fait trois moiffons pendant l'année : on dit auffi qu'il s'y trouve des endroits plantés de vignes dont le vin eft fort bon; cependant la boiffon ordinaire des Abiffins eft du cidre de pommes fauvages. Outre un grand nombre d'animaux inconnus en Europe, il y a des bœufs d'une grandeur prodigieufe, & des brebis dont la queue pefe jufqu'à 40 livres. La chaleur du climat eft exceffive, fur-tout dans les vallées; l'air n'eft tempéré que fur les montagnes. Les Abiffins en général font bien faits, vigoureux, adroits, & ne manquent pas d'intelligence; mais ils font pareffeux d'habitude. Le feul commerce qu'ils faffent entr'eux, c'eft celui du fel dont ils ont une grande quantité. Ils ont le teint ou noir ou fort bafané. Leur fouverain fe nomme le *Grand Negus;* il eft maître abfolu de la vie & des biens de fes fujets : il eft entouré continuellement d'une garde nombreufe, & il campe, ainfi que fes peuples, fous des tentes, neuf mois de l'année; & les trois ou quatre autres mois, qui font ceux des pluies périodiques dont le Nil fe groffit, il les paffe à Gondar, capitale de fon royaume, qui n'eft qu'un gros village. Il n'y a pour ainfi dire aucune ville dans ce grand empire ; ce ne font que des tas de chetives maifons, femés de province en province, & fans murailles. La religion de ces peuples eft un mêlange de Judaïfme, de Chriftianifme & de Mahométifme; leur langue eft très-belle & facile à prononcer, & leur naturel eft fort doux;

ils vivent ſobrement & long-temps. C'eſt dans le milieu de l'*Abiſſinie* que les miſſionnaires Portugais découvrirent les ſources du Nil, ſi long-temps ignorées. Les Hollandois ſont les ſeuls Européens qui aient des établiſſemens dans ces contrées; ils en tirent, ainſi que les Juifs & les Arabes, de l'or, de l'argent, des épiceries, des plantes médicinales, des aromates & des dents d'éléphans. C'eſt près du lac d'Ambea, au milieu du pays, que l'on trouve cette plante ſinguliere nommée *aſſazoé*, qui endort les aſpics & les ſerpens. *Long. 48. 65. lat. 6. 20.* (*C. A.*)

ABISSINS, *voyez ci-deſſus* ABISSINIE.

ABIT, ſ. m. Quelques-uns ſe ſervent de ce mot pour exprimer la céruſe. *V.* ABOIT, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. (*M*)

ABIU, (*Hiſt. Sacrée.*) fils du grand-prêtre Aaron & d'Eliſabeth, fut conſacré lui-même prêtre du dieu vivant; mais ayant mis du feu étranger dans ſon encenſoir, au lieu d'en prendre ſur l'autel des holocauſtes, il en fut puni ſur le champ par une flamme miraculeuſe qui ſortit de l'autel, & le conſuma lui & ſon frere Nadab, coupable du même ſacrilege.

ABJURATION, ſ. f. en général, acte par lequel on dénie ou l'on renonce une choſe d'une maniere ſolemnelle, & même avec ſerment. *Voyez* SERMENT.

Ce mot vient du Latin *abjuratio*, compoſé de *ab*, de ou contre, & de *jurare*, jurer.

Chez les Romains le mot d'*abjuration* ſignifioit *dénégation* avec faux ſerment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt, ou autre choſe ſemblable, auparavant confiée. En ce ſens l'*abjuration* eſt la même choſe que le *parjure;* elle differe de l'*éjuration* qui ſuppoſe le ſerment juſte. *Voyez* PARJURE, *&c.*

L'*abjuration* ſe prend plus particuliérement pour la ſolemnelle renonciation ou rétractation d'une doctrine ou d'une opinion regardée comme fauſſe & pernicieuſe.

Dans les loix d'Angleterre, *abjurer* une perſonne, c'eſt renoncer à l'autorité ou au domaine d'une telle perſonne. Par le ſerment d'*abjuration*, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la perſonne appellée le *prétendant*, & de ne lui rendre jamais l'obéiſſance que doit rendre un ſujet à ſon prince. *Voyez* SERMENT, FIDÉLITÉ, *&c.*

Le mot d'*abjuratian* eſt auſſi uſité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le ſerment fait par une perſonne coupable de félonie, qui ſe retirant dans un lieu d'aſyle, s'obligeoit par ſerment d'abandonner le royaume pour toujours; ce qui le mettoit à l'abri de tout autre châtiment. Nous trouvons auſſi des exemples d'*abjuration* pour un temps, pour trois ans, pour un an & un jour, & ſemblables.

Les criminels étoient reçus à faire cette *abjuration*, en certains cas, au lieu d'être condamnés à mort. Depuis le temps d'Edouard le confeſſeur, juſqu'à la réformation, les Anglois avoient tant de dévotion pour les égliſes, que ſi un homme coupable de félonie ſe réfugioit dans un égliſe ou dans un cimetiere, c'étoit un aſyle dont il ne pouvoit être tiré pour lui faire ſon procès; mais en confeſſant ſon crime à la juſtice ou au *coroner*, & en abjurant le royaume, il étoit mis en liberté. *Voyez* ASYLE & CORONER.

Après l'*abjuration* on lui donnoit une croix, qu'il devoit porter à la main le long des grands chemins, juſqu'à ce qu'il fût hors des domaines du roi: on l'appelloit *la banniere de Mere-Egliſe.* Mais l'*abjuration* déchut beaucoup dans la ſuite, & ſe réduiſit à retenir toujours le priſonnier dans le ſanctuaire, où il lui étoit permis de finir le reſte de ſes jours, après avoir abjuré ſa liberté & ſa libre habitation. Par le ſtatut 21 de Jacques I, tout uſage d'aſyle, & conſéquemment d'*abjuration*, fut aboli. *Voyez* SANCTUAIRE. (*G*)

* ABLAB, ſ. arbriſſeau de la hauteur d'un cep de vigne. On dit qu'il croît en Egypte, qu'il garde ſa verdure hiver & été, qu'il dure un ſiecle, que ſes feuilles & ſes fleurs reſſemblent à celles de la feve de Turquie, que ſes feves ſervent d'aliment en Egypte, & de remede contre la toux & la rétention d'urine, *&c.* Mais il faut attendre, pour ajouter foi à cette plante & à ſes propriétés, que les Naturaliſtes en aient parlé clairement. *Voyez-en la diſcription à ſon vrai nom* LABLAB.

§ ABLAI, (*Géogr.*) contrée de la grande Tartarie, au ſud de la Sibérie; &

au nord du pays des Calmoucks noirs. Ses peuples ſont gouvernés par un prince Calmouck, ſous la protection de l'empire Ruſſien; ils n'ont d'autre métier que celui de la guerre. Le prince fait ſa réſidence à Bercon *ou* Boërkoë, petite ville proche de la riviere d'Irtiſch. *Long.* 91. 95. *lat.* 51. 54. (*C. A.*)

ABLAIS, ſ. m. *terme de coutume;* il ſe dit des blés ſciés encore giſants ſur le champ. (*H*)

* ABLAQUE, ſ. nom que les François ont donné à la ſoie de perle, ou ardaſſine. Cette ſoie vient par la voie de Smyrne; elle eſt fort belle: mais comme elle ne ſouffre pas l'eau chaude, il y a peu d'ouvrages dans leſquels elle puiſſe entrer.

* ABLAQUÉATION, ſ. f. (*Agric.*) en Latin *ablaqueatio*, de *ab* & *laqueus.* Ce mot mérite d'être adopté dans notre langue, comme il l'a été dans la langue Angloiſe. Il ſignifie l'ouverture que l'on fait à la terre autour des racines des arbres, pour les expoſer à l'action immédiate de l'air, de la pluie & du ſoleil; opération qui ſe fait communément en Janvier, & qui ſert beaucoup à vivifier & à fertiliſer les arbres. *Botanical Dictionnary by R.* Bradley.

ABLATIF, ſ. m. *terme de Grammaire;* c'eſt le ſixieme cas des noms Latins. Ce cas eſt ainſi appellé du Latin *ablatus*, ôté, parce qu'on donne la terminaiſon de ce cas aux noms Latins qui ſont le complément des prépoſitions *à*, *abſque*, *de*, *ex*, *ſine*, qui marquent *extraction* ou tranſport d'une choſe à une autre : *ablatus à me*, ôté de moi; ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive mettre un nom à l'*ablatif* que lorſqu'il y a *extraction* ou *tranſport ;* car on met auſſi à l'*ablatif* un nom qui détermine d'autres prépoſitions, comme *clam*, *pro*, *præ*, &c. mais il faut obſerver que ces ſortes de dénominations ſe tirent de l'uſage le plus fréquent, ou même de quelqu'un des uſages. C'eſt ainſi que Priſcien, frappé de l'un des uſages de ce cas, l'appelle *cas comparatif;* parce qu'en effet on met à l'*ablatif* l'un des correlatifs de la comparaiſon : *Paulus eſt doctior Petro;* Paul eſt plus ſavant que Pierre. Varron l'appelle *cas Latin*, parce qu'il eſt propre à la langue Latine. Les Grecs n'ont point de terminaiſon particuliere pour marquer l'*ablatif*: c'eſt le *génitif* qui en fait la fonction; & c'eſt pour cela que l'on trouve ſouvent en Latin le *génitif* à la maniere des Grecs, au lieu de l'*ablatif* Latin.

Il n'y a point d'*ablatif* en François, ni dans les autres langues vulgaires, parce que dans ces langues les noms n'ont point de cas. Les rapports ou vues de l'eſprit que les Latins marquoient par les différentes inflexions ou terminaiſons d'un même mot, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le ſecours des prépoſitions. Ainſi, quand nos Grammairiens diſent qu'un nom eſt à l'*ablatif*, ils ne le diſent que par analogie à la langue Latine; je veux dire, par l'habitude qu'ils ont priſe dans leur jeuneſſe à mettre du François en Latin, & à chercher en quel cas Latin ils mettront un tel mot François : par exemple, ſi l'on vouloit rendre Latin ces deux phraſes, *la grandeur de Paris*, & *je viens de Paris;* *de Paris* ſeroit exprimé par le *génitif* dans la premiere phraſe, au lieu qu'il ſeroit mis à l'*ablatif* dans la ſeconde. Mais comme en François l'effet que les terminaiſons Latines produiſent dans l'eſprit y eſt excité d'une autre maniere que par les terminaiſons, il ne faut pas donner à la maniere Françoiſe les noms de la maniere Latine. Je dirai donc qu'en Latin *amplitudo* ou *vaſtitas Lutetiæ*, eſt au *génitif; Lutetia*, *Lutetiæ*, c'eſt le même mot avec une inflexion différente : *Lutetiæ* eſt dans un cas oblique qu'on appelle *génitif*, dont l'uſage eſt de déterminer le nom auquel il ſe rapporte, d'en reſtreindre l'extenſion, d'en faire une application particuliere. *Lumen ſolis*, le génitif *ſolis* détermine *lumen.* Je ne parle, ni de la lumiere en général, ni de la lumiere de la lune, ni de celle des étoiles, *&c.* je parle de la lumiere du ſoleil. Dans la phraſe Françoiſe *la grandeur de Paris*, *Paris* ne change point de terminaiſon; mais *Paris* eſt lié à *grandeur* par la prépoſition *de*, & ces deux mots enſemble déterminent *grandeur;* c'eſt-à-dire, qu'ils font connoître de quelle grandeur particuliere on veut parler: c'eſt *de la grandeur de Paris.*

Dans la ſeconde phraſe, *je viens de Paris*, *de* lie *Paris* à *je viens*, & ſert à déſigner le lieu d'où je viens.

L'*ablatif* a été introduit après le *datif* pour plus grande netteté.

Sanctius, Vossius, la méthode de Port-Royal, & les Grammairiens les plus habiles, soutiennent que l'*ablatif* est le cas de quelqu'une des *prépositions* qui se construisent avec l'*ablatif;* en sorte qu'il n'y a jamais d'*ablatif* qui ne suppose quelqu'une de ces prépositions exprimée ou sous-entendue.

Ablatif *absolu.* Par *ablatif absolu* les Grammairiens entendent un incise qui se trouve en Latin dans une période, pour y marquer quelque circonstance ou de temps ou de maniere, *&c.* & qui est énoncé simplement par l'*ablatif:* par exemple, *imperante Cæsare Augusto, Christus natus est:* J. C. est venu au monde sous le regne d'Auguste. *Cæsar, deleto hostium exercitu*, &c. César après avoir défait l'armée de ses ennemis, *&c. imperante Cæsare Augusto, deleto exercitu*, sont des *ablatifs* qu'on appelle comunément *absolus*, parce qu'ils ne paroissent pas être le régime d'aucun autre mot de la préposition. Mais on ne doit se servir du terme d'*absolu*, que pour marquer ce qui est indépendant, & sans relation à un autre: or dans tous les exemples que l'on donne de l'*ablatif absolu*, il est évident que cet *ablatif* a une relation de raison avec les autres mots de la phrase, & que sans cette relation il y seroit hors d'œuvre, & pourroit être supprimé.

D'ailleurs, il ne peut y avoir que la premiere dénomination du nom qui puisse être prise absolument & directement; les autres cas reçoivent une nouvelle modification; & c'est pour cela qu'ils sont appellés *cas obliques.* Or il faut qu'il y ait une raison de cette nouvelle modification ou changement de terminaison; car tout ce qui change, change par autrui; c'est un axiome incontestable en bonne Métaphysique: un nom ne change la terminaison de sa premiere dénomination, que parce que l'esprit y ajoute un nouveau rapport, une nouvelle vue. Quelle est cette vue ou rapport qu'un tel *ablatif* désigne? est-ce le temps, ou la maniere, ou le prix, ou l'instrument, ou la cause, *&c.* Vous trouverez toujours que ce rapport sera quelqu'une de ces vues de l'esprit qui sont d'abord énoncées indéfiniment par une préposition, & qui sont ensuite déterminées par le nom qui se rapporte à la *préposition:* ce nom en fait l'application; il en est le complément.

Ainsi l'*ablatif*, comme tous les autres cas, nous donne par la nomenclature l'idée de la chose que le mot signifie; *tempore*, temps; *fuste*, bâton; *manu*, main; *patre*, pere, *&c.* mais de plus nous connoissons par la terminaison de l'*ablatif*, que ce n'est pas là la premiere dénomination de ces mots; qu'ainsi ils ne sont pas le sujet de la proposition, puisqu'ils sont dans un cas oblique: or la vue de l'esprit qui a fait mettre le mot dans ce cas oblique, est ou exprimée par une *préposition*, ou indiquée si clairement par le sens des autres mots de la phrase, que l'esprit apperçoit aisément la *préposition* qu'on doit suppléer, quand on veut rendre raison de la construction. Ainsi observez:

1. Qu'il n'y a point d'*ablatif* qui ne suppose une *préposition* exprimée ou sous-entendue.

2. Que dans la construction élégante on supprime souvent la *préposition*, lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la *préposition* qui est sous-entendue; comme *imperante Cæsare Augusto, Christus natus est:* on voit aisément le rapport de temps, & l'on sous-entend *sub.*

3. Que lorsqu'il s'agit de donner raison de la construction, comme dans les versions interlinéaires, qui ne sont faites que dans cette vue, on doit exprimer la *préposition* qui est sous-entendue dans le texte élégant de l'auteur dont on fait la construction.

4. Que les meilleurs auteurs Latins, tant Poëtes qu'Orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorsqu'il ne s'agit que de rendre raison de la construction: en voici quelques exemples.

Sæpe ego correxi SUB *te censore libellos.* Ov. de Ponto, IV. ep. xij. v. 25. J'ai souvent corrigé mes ouvrages sur votre critique. *Marco* SUB *judice palles.* Perse, sat. v. *Quos decet esse hominum, tali* SUB *principe, mores.* Mart. liv. I. *Florent* SUB *Cæsare leges.* Ov. II. Fast. v. 141. *Vacare à negotiis.* Phæd. lib. III. Prol. v. 2. *Purgare à foliis.* Cato, de re rusticâ, 66. *De injuria*

queri. Cesar. *Super re queri.* Horat. *Uti de aliquo.* Cic. *Uti de victoria.* Servius. *Nolo me in tempore hoc videat senex.* Ter. And. act. IV. v. ult. *Artes excitationesque virtutum in omni ætate cultæ, mirificos afferunt fructus.* Cic. de Senect. n. 9. *Doctrina nulli tanta in illo tempore.* Auson Burd. Prof. v. ỳ. 15. *Omni de parte timendos.* Ov. de Ponto, lib. IV. epist. xij. v. 25. *Frigida de tota fronte cadebat aqua.* Prop. lib. II. eleg. xxij. *Nec mihi solstitium quidquam de noctibus aufert.* Ovid. Trist. lib. V. eleg. x. 7. *Templum de marmore.* Virg. & Ovid. *Vivitur ex rapto.* Ovid. Metam. I. v. 144. *Facere de industria.* Ter. And. act. IV. *De plebe Deus;* un Dieu du commun. Ovid. Metam. lib. V. v. 595.

La préposition *à* se trouve souvent exprimée dans les bons auteurs dans le même sens que *post*, après : ainsi lorsqu'elle est supprimée devant les *ablatifs* que les Grammairiens vulgaires appellent *absolus*, il faut la suppléer, si l'on veut rendre raison de la construction.

Cujus à morte, hic tertius & tricesimus est annus. Cic. Il y a trente-trois ans qu'il est mort : *à morte*, depuis sa mort. *Surget, ab his, solio.* Ovid. II. Met. où vous voyez que *ab his* veut dire, après ces choses, après quoi. *Jam ab re divina, credo, apparebunt domi.* Plaut. Phænul. *ab re divina :* après le service divin, après l'office, au sortir du Temple, ils viendront à la maison. C'est ainsi qu'on dit, *ab urbe condita*, depuis la fondation de Rome : *à cœna*, après souper : *secundus à rege*, le premier après le roi. Ainsi quand on trouve *urbe captâ triumphavit;* il faut dire, *ab urbe capta*, après la ville prise. *Lectis tuis litteris, venimus in senatum ;* suppléez *à litteris tuis lectis;* après avoir lu votre lettre.

On trouve dans Tite-Live, lib. IV. *ab re malè gesta*, après ce mauvais succès; *& ab re benè gesta*, L. XXIII. après cet heureux succès. Et dans Lucain, L. I. *positis ab armis*, après avoir mis les armes bas ; & dans Ovid. II. Trist. *redeat superato miles ab hoste ;* que le soldat revienne après avoir vaincu l'ennemi. Ainsi dans ces occasions on donne à la préposition *à*, qui se construit avec l'*ablatif*, le même sens que l'on donne à la préposition *post*, qui se construit avec l'*accusatif*. C'est ainsi que Lucain au Liv. II. a dit *post me ducem ;* & Horace, I. liv. Od. iij. *post ignem ætheriâ domo subductum ;* où vous voyez qu'il auroit pu dire, *ab igne ætheriâ domo subducto*, ou simplement, *igne ætheriâ domo subducto.*

La préposition *sub* marque aussi fort souvent le temps : elle marque ou le temps même dans lequel la chose s'est passée, ou par extension, un peu avant ou un peu après l'événement. Dans Corn. Nepos, Art. xij. *Quos sub ipsa proscriptione perillustre fuit ;* c'est-à-dire, dans le même temps de la proscription. Le même auteur à la même vie d'Atticus, ch. 105. dit, *sub occasu solis*, vers le coucher du soleil, un peu avant le coucher du soleil. C'est dans le même sens que Suétone a dit, Ner. 5. *majestatis quoque, sub excessu Tiberii, reus*, où il est évident que *sub excessu Tiberii*, veut dire vers le temps, ou peu de temps avant la mort de Tibere. Au contraire, dans Florus, liv. III. c. 5. *sub ipso hostis recessu, impatientes soli, in aquas suas resiluerunt : sub ipso hostis recessu* veut dire, *peu de temps après que l'ennemi se fut retiré ;* à peine l'ennemi s'étoit-il retiré.

Servius, sur ces paroles du V. liv. de l'Énéid. *quo deinde sub ipso*, observe que *sub* veut dire là, *post*, après.

Claudien pouvoit dire par l'ablatif absolu, *gratus feretur, te teste, labor ;* le travail sera agréable sous vos yeux : cependant il a exprimé la préposition *gratusque feretur sub te teste labor.* Claud. IV. Conf. Honor.

A l'égard de ces façons de parler, *Deo duce, Deo juvante, Musis faventibus*, &c. que l'on prend pour des *ablatifs absolus*, on peut sous-entendre la préposition *sub* ou la préposition *cum*, dont on trouve plusieurs exemples : *sequere hac, mea gnatâ, cum Diis volentibus.* Plaut. Perse. Tite-Live, au Liv. I. Dec. iij. dit : *agite cum Diis bene juvantibus.* Ennius cité par Cicéron, dit : *doque volentibus cum magnis Diis :* & Caton au chapitre xiv. *de Re rust.* dit : *circumagi cum divis.*

Je pourrois rapporter plusieurs autres exemples, pour faire voir que les meilleurs auteurs ont exprimé les prépositions que nous disons qui sont sous-entendues dans le cas de l'*ablatif absolu.* S'agit-il de l'instru-

ment ? c'eſt ordinairement *cum*, avec, qui eſt ſous-entendu, *armis confligere ;* Lucius a dit, *acribus inter ſe cum armis confligere cernit.* S'agit-il de la cauſe, de l'agent ? Suppléez *à*, *ab : trajectus enſe*, percé d'un coup d'épée. Ovid. V. Faſt. a dit, *Pectora trajectus Lynceo Caſtor ab enſe :* & au ſecond livre des Triſtes, *Neve peregrinis tantum defendar ab armis.*

Je finirai cet article par un paſſage de Suétone, qui ſemble être fait exprès pour appuyer le ſentiment que je viens d'expoſer. Suétone dit qu'Auguſte, pour donner plus de clarté à ſes expreſſions, avoit coutume d'exprimer les *prépoſitions* dont la ſuppreſſion, dit-il, jette quelque ſorte d'obſcurité dans le diſcours, quoiqu'elle en augmente la grace & la vivacité. Suéton. C. Aug. n. 86. Voici le paſſage tout au long. *Genus eloquendi ſecutus eſt elegans & temperatum : vitatis ſententiarum ineptiis, atque inconcinnitate, & reconditorum verborum, ut ipſe dicit, fœtoribus : præcipuamque curam duxit, ſenſum animi quàm apertiſſimè exprimere : quod quò faciliùs efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque* præpoſitiones *verbis addere, neque conjunctiones ſæpius iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obſcuritatis, etſi gratiam augent.*

Auſſi a-t-on dit de cet empereur que ſa maniere de parler étoit facile & ſimple, & qu'il évitoit tout ce qui pouvoit ne pas ſe préſenter aiſément à l'eſprit de ceux à qui il parloit. *Auguſti prompta ac profluens quæ decebat principem eloquentia fuit.* Tacit.

In divi Auguſti epiſtolis, elegantia orationis, neque moroſa neque anxia : ſed facilis hercle & ſimplex. A. Gell.

Ainſi quand il s'agit de rendre raiſon de la conſtruction grammaticale, on ne doit pas faire difficulté d'exprimer les *propoſitions*, puiſqu'Auguſte même les exprimoit ſouvent dans le diſcours ordinaire, & qu'on les trouve ſouvent exprimées dans les meilleurs auteurs.

A l'égard du François, nous n'avons point d'*ablatif abſolu*, puiſque nous n'avons point de *cas :* mais nous avons des façons de parler abſolues, c'eſt-à-dire, des phraſes où les mots, ſans avoir aucun rapport grammatical avec les autres mots de la propoſition dans laquelle ils ſe trouvent, y forment un ſens détaché qui eſt un inciſe équivalent à une propoſition incidente ou liée à une autre, & ces mots énoncent quelque circonſtance ou de temps ou de maniere, *&c.* la valeur des termes & leur poſition nous font entendre ce ſens détaché.

En Latin la vue de l'eſprit qui dans les phraſes de la conſtruction ſimple eſt énoncée par une prépoſition, eſt la cauſe de l'ablatif : *re confectâ ;* ces deux mots ne ſont à l'ablatif qu'à cauſe de la vue de l'eſprit qui conſidere la choſe dont il s'agit comme faite & paſſée : or cette vue ſe marque en Latin par la prépoſition *à :* cette prépoſition eſt donc ſous-entendue, & peut être exprimée en Latin.

En François, quand nous diſons *cela fait, ce conſidéré, vu par la cour, l'opéra fini*, &c. nous avons la même vue du paſſé dans l'eſprit : mais quoique ſouvent nous puiſſions exprimer cette vue par la prépoſition *après*, &c. cependant la valeur des mots iſolés du reſte de la phraſe eſt équivalente au ſens de la prépoſition latine.

On peut encore ajouter que la Langue Françoiſe s'étant formée de la Latine, & les Latins retranchant la prépoſition dans le diſcours ordinaire, ces phraſes nous ſont venues ſans prépoſitions, & nous n'avons ſaiſi que la valeur des mots qui marquent ou le paſſé ou le préſent, & qui ne ſont point ſujets à la variété des terminaiſons, comme les noms Latins ; & voyant que ces mots n'ont aucun rapport grammatical ou de ſyntaxe avec les autres mots de la phraſe, avec leſquels ils n'ont qu'un rapport de ſens ou de raiſon, nous concevons aiſément ce qu'on veut nous faire entendre. (*F*)

ABLE, ſ. m. *ou* ABLETTE, ſ. f. poiſſon de riviere, de la longueur du doigt : il a les yeux grands pour ſa groſſeur, & de couleur rouge, le dos verd, & le ventre blanc ; ſa tête eſt petite ; ſon corps eſt large & plat : on y voit deux lignes de chaque côté, dont l'une eſt au milieu du corps, depuis les ouies juſqu'à la queue, & l'autre un peu plus bas ; elle commence à la nageoire qui eſt au deſſous des ouies, & elle diſparoît avant que d'arriver juſqu'à la queue. Ce poiſſon n'a point de fiel ; ſa chair eſt fort

mollaſſe: on le prend aiſément à l'hameçon, parce qu'il eſt fort goulu. *Rondelet. L'ablette* reſſemble à un éperlan : mais ſes écailles ſont plus argentées & plus brillantes.

On tire de l'*able* la matiere avec laquelle on colore les fauſſes perles. *V.* FAUSSES PERLES. C'eſt cette matiere préparée que l'on appelle *eſſence d'Orient*. Pour la faire, on écaille le poiſſon à l'ordinaire, on met les écailles dans un baſſin plein d'eau claire, & on les frotte comme ſi on vouloit les broyer. Lorſque l'eau a pris une couleur argentée, on la tranſverſe dans un verre, & enſuite on en verſe de nouvelle ſur les écailles, & on réitere la même opération tant que l'eau ſe colore : après dix ou douze heures, la matiere qui coloroit l'eau ſe dépoſe au fond du verre, l'eau devient claire ; alors on la verſe par inclination juſqu'à ce qu'il ne reſte plus dans le verre qu'une liqueur épaiſſe à-peu-près comme de l'huile, & d'une couleur approchante de celle des perles : c'eſt l'*eſſence d'Orient*. Les particules de matiere qui viennent des écailles ſont ſenſibles dans cette liqueur au moyen du microſcope, ou même de la loupe. On y voit des lames, dont la plupart ſont de figure rectangulaire, & ont quatre fois plus de longueur que de largeur : il y en a auſſi dont les extrêmités ſont arrondies, & d'autres qui ſont terminées en pointe ; mais toutes ſont extrêmement minces ; toutes ſont plates & brillantes. Cette matiere vient de la ſurface intérieure de l'écaille où elle eſt rangée réguliérement & recouverte par des membranes ; de ſorte que ſi on veut en enlever avec la pointe d'une épingle, on enleve en même temps tout ce qui vernit l'écaille, ou au moins la plus grande partie, parce qu'on arrache la membrane qui l'enveloppe. Cette matiere brillante ne ſe trouve pas ſeulement ſur les écailles du poiſſon ; il eſt encore brillant après avoir été écaillé, parce qu'immédiatement au deſſous de la peau que touchent les écailles, il y a auſſi une membrane qui recouvre des lames argentées. La membrane qui enveloppe l'eſtomac & les inteſtins en eſt toute brillante. Cette matiere eſt molle & ſouple dans les inteſtins, & elle a toute ſa conſiſtance & ſa perfection ſur les écailles. Ces obſervations, & pluſieurs autres, ont fait conjecturer que la matiere argentée ſe forme dans les inteſtins, qu'elle paſſe dans des vaiſſeaux pour arriver à la peau & aux écailles, & que les écailles ſont compoſées de ces lames qui ſont arrangées comme autant de petites briques, ſoit les unes contre les autres, ſoit les unes au deſſus des autres, ainſi qu'on peut le reconnoître à l'inſpection de l'écaille. Si les écailles de l'*able* ſe forment de cette façon, celles des autres poiſſons pourroient avoir auſſi la même formation. M. de Réaumur, *Mém. de l'Acad. royale des Scienc. année 1716.* *Voyez* ÉCAILLE, POISSON. (*I*)

ABLERET *ou* ABLERAT, ſ. m. ſorte de filet quarré que l'on attache au bout d'une perche, & avec lequel on pêche de petits poiſſons nommés vulgairement *ables*.

ABLETTE, poiſſon de riviere. *Voyez* ABLE. (*I*)

ABLOQUIÉ, ſ. m. *terme de Coutume*, qui ſignifie la même choſe que *ſitué*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt pris dans la coutume d'Amiens, laquelle défend de démolir aucuns édifices *abloquiés* & ſolivés dans des héritages tenus en roture, ſans le conſentement du ſeigneur. (*H*)

ABLUTION, ſubſt. f. Dans l'antiquité c'étoit une cérémonie religieuſe uſitée chez les Romains, comme une ſorte de purification pour laver le corps avant que d'aller au ſacrifice. *Voyez* SACRIFICE.

Quelquefois ils lavoient leurs mains & leurs piés, quelquefois la tête, ſouvent tout le corps : c'eſt pourquoi à l'entrée des temples il y avoit des vaſes de marbre remplis d'eau.

Il eſt probable qu'ils avoient pris cette coutume des Juifs ; car nous liſons dans l'Ecriture, que Salomon plaça à l'entrée du temple qu'il éleva au vrai Dieu, un grand vaſe que l'Ecriture appelle *la mer d'airain*, où les prêtres ſe lavoient avant que d'offrir le ſacrifice, ayant auparavant ſanctifié l'eau en y jetant les cendres de la victime immolée.

Le mot d'*ablution* eſt particuliérement uſité dans l'égliſe Romaine pour un peu de vin & d'eau que les communians prenoient anciennement après l'hoſtie,

pour aider à la consommer plus facilement.

Le même terme signifie aussi l'eau qui sert à laver les mains du prêtre qui a consacré. (*G*)

Ablution, cérémonie qui consiste à se laver ou purifier le corps, ou quelque partie du corps, & fort usitée parmi les Mahométans, qui la regardent comme une condition essentiellement requise à la priere. Ils ont emprunté cette pratique des Juifs, & l'ont altérée comme beaucoup d'autres. Ils ont pour cet effet des fontaines dans les parvis de toutes les Mosquées.

Les Musulmans distinguent trois sortes d'*ablutions ;* l'une, qu'ils appellent *goul*, & qui est une espece d'immersion ; l'autre, qu'ils nomment *wodou*, & qui concerne particuliérement les piés & les mains ; & la troisieme, appellée *terreuse* ou *sablonneuse*, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du sable ou de la terre.

A l'égard de la premiere, trois conditions sont requises. Il faut avoir intention de se rendre agréable à Dieu, nettoyer le corps de toutes ses ordures, s'il s'y en trouve, & faire passer l'eau sur tout le poil & sur la peau. La Sonna exige encore pour cette *ablution* qu'on récite d'abord la formule usitée, *au nom du grand Dieu : louange à Dieu, Seigneur de la foi Musulmane ;* qu'on se lave la paume de la main avant que les cruches se vuident dans le lavoir ; qu'il se fasse une expiation avant la priere ; qu'on se frotte la peau avec la main pour en ôter toutes les saletés ; enfin que toutes ces choses soient continuées sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

Six raisons rendent cette purification nécessaire. Les premieres communes aux deux sexes, sont les embrassemens illicites & criminels par le desir seul, quoiqu'il n'ait été suivi d'aucune autre impureté : les suites involontaires d'un commerce impur, & la mort. Les trois dernieres sont particulieres aux femmes, telles que les pertes périodiques du sexe, les pertes de sang dans l'accouchement, & l'accouchement même. Les vrais croyans font cette *ablution* au moins trois fois la semaine ; & à ces six cas, les sectateurs d'Aly en ont ajouté quarante autres ; comme lorsqu'on a tué un lésard, touché un cadavre, *&c.*

Dans la seconde espece d'*ablution*, il y a six choses à observer : qu'elle se fasse avec intention de plaire à Dieu ; qu'on s'y lave tout le visage, les mains & les bras jusqu'au coude inclusivement ; qu'on s'y frotte certaines parties de la tête ; qu'on s'y nettoie les piés jusqu'aux talons inclusivement ; qu'on y observe exactement l'ordre prescrit.

La Sonna contient dix préceptes sur le *wodou*. Il faut qu'il soit précédé de la formule *au nom du grand Dieu*, &c. qu'on se lave la paume de la main avant que les cruches soient vuidées ; qu'on se nettoie le visage ; qu'on attire l'eau par les narines ; qu'on se frotte toute la tête & les oreilles ; qu'on sépare ou qu'on écarte la barbe pour la mieux nettoyer quand elle est épaisse & longue, ainsi que les doigts des piés ; qu'on nettoie les oreilles l'une après l'autre ; qu'on se lave la main droite avant la gauche ; qu'on observe le même ordre à l'égard des piés ; qu'on répete ces actes de purification jusqu'à trois fois, & qu'on les continue sans interruption jusqu'à la fin.

Cinq choses rendent le *wodou* nécessaire : 1°. l'issue de quelque excrément que ce soit (*excepto semine*) par les voies naturelles : 2°. lorsqu'on a dormi profondément, parce qu'il est à supposer que dans un profond sommeil on a contracté quelque impureté dont on ne se souvient pas : 3°. quand on a perdu la raison par quelque excès de vin, ou qu'on l'a eue véritablement aliénée par maladie ou quelqu'autre cause : 4°. lorsqu'on a touché une femme impure, sans qu'il y eût un voile ou quelqu'autre vêtement entre deux : 5°. lorsqu'on a porté la main sur les parties que la bienséance ne permet pas de nommer.

Quant à l'*ablution terreuse* ou *sablonneuse*, elle n'a lieu que quand on n'a point d'eau, ou qu'un malade ne peut souffrir l'eau sans tomber en danger de mort. Par le mot de *sable*, on entend toute sorte de terre, même les minéraux ; comme par l'*eau*, dans les deux autres *ablutions*, on entend celle de riviere, de mer, de fontaine, de neige, de grêle, *&c.* en un mot

toute

toute eau naturelle. Guer, *Mœurs des Turcs ; tome I, livre II.*

Au reste ces *ablutions* sont extrêmement fréquentes parmi les Mahométans : 1°. pour les raisons ci-dessus mentionnées ; & en second lieu, parce que la moindre chose, comme le cri d'un cochon, l'approche ou l'urine d'un chien, suffisent pour rendre l'*ablution* inutile, & mettre dans la nécessité de la réitérer : au moins est-ce ainsi qu'en usent les Musulmans scrupuleux. (*G*)

Ablution, Lotion. On appelle de ce nom plusieurs opérations qui se font chez les Apothicaires. La premiere est celle par laquelle on sépare d'un médicament, en le lavant avec de l'eau, les matieres qui lui sont étrangeres : la seconde est celle par laquelle on enleve à un corps les sels surabondans, en répandant de l'eau dessus à différentes reprises ; elle se nomme encore *édulcoration :* la troisieme est celle dont on se sert, quand pour augmenter les vertus & les propriétés d'un médicament, on verse dessus, ou du vin, ou quelque liqueur distillée qui lui communique sa vertu ou son odeur, par exemple, lorsqu'on lave les vers de terre avec le vin, *&c.*

Le mot d'*ablution* ne convient qu'à la premiere de ces opérations, & ne peut servir tout au plus qu'à exprimer l'action de laver des plantes dans l'eau avant que de les employer : la seconde est proprement l'*édulcoration :* la troisieme peut se rapporter à l'*infusion*. *Voyez* Édulcoration, Infusion. (*N*)

* Ablution. (*Science Hermétique, Philosophie Spagyrique.*) Les philosophes entendant par les *eaux* les rayons & la lueur de leur feu, appellent *ablution* une abstersion, un lavement de la noirceur, tache, souillure, puanteur, &c. de la matiere, par la continuation du second degré du feu d'Egypte. *Anonymi Epist. ad Nortman. filium dilectum.* L'*ablution*, en terme de philosophie spagyrique, ne signifie donc pas l'action de laver quelque chose avec de l'eau ou une autre liqueur ; mais celle de purifier la matiere qui est en putréfaction, au moyen d'un feu continué sans interruption, jusqu'à ce que la matiere de noire devienne blanche. *Dictionnaire Mytho-Hermétique de D. Pernety.* Cet auteur ajoute que les anciens ont caché cette *ablution* sous l'énigme de la salamandre, qu'ils disent se nourrir dans le feu ; & du lin incombustible qui s'y purifie & s'y blanchit sans s'y consumer.

* ABNAKIS, (*Géog.*) s. m. peuple de l'Amérique septentrionale, dans le Canada. Il occupe le *309. de long.* & le *46. de lat.*

ABNER, (*Hist. Sacrée.*) fils de Ner, général des armées de Saül, servit ce prince avec une fidélité inviolable, même au delà du tombeau ; car après la bataille de Gelboé, où Saül fut tué : il maintint Isboseth son fils, sur le trône pendant sept ans, contre les forces de David, & ne l'auroit probablement jamais abandonné, si ce roi qu'il avoit fait ne lui eût donné des sujets de mécontentement. *Abner* donc, outré de l'ingratitude vraie ou supposée (car il étoit question d'une concubine de Saül, dont le roi accusa son général d'avoir abusé) d'Isboseth, se rangea du parti de David, & lui rendit sa femme Michol, que Saül lui avoit enlevée. David lui témoigna beaucoup d'amitié ; elle lui devint funeste. Joab, autre général des armées de David, jaloux de la faveur & de la gloire d'*Abner*, lui tendit des embûches, & le tua en lâche, sous prétexte de venger la mort de son frere Asaël, qu'*Abner* avoit tué dans un combat. David cruellement affligé de cette perte, fit faire des funérailles solennelles à *Abner*, composa en son honneur un cantique lugubre, & jeûna jusqu'au soir en signe de sa douleur profonde. La mort d'*Abner* est rapportée à l'an du monde 2956.

§ ABO, (*Géog.*) ville de Suede, sur le fleuve Aurajocki, à la pointe de l'angle formé par les golfes de Finlande & de Bothnie ; elle fut fondée en 1155 ; son port est sûr & commode. Il y a un évêché suffragant d'Upsal, & une université établie en 1640, par la reine Christine ; cette université étoit auparavant un college fondé par le grand Gustave. Cette ville fut presque entiérement brûlée en 1678, & elle fut prise en 1713 par les Russes, qui la rendirent à la Suede au dernier traité de la paix du nord. Cette ville a le huitieme rang à la diete du royaume. On y fait un grand

commerce de grains, de toiles, de planches & de cordages. *Long.* 43. 21. *lat.* 60. 27. (*C. A.*)

ABOCHARANA, (*Géog.*) ville de l'Arabie Heureuſe, ſituée ſur une haute montagne au ſud-eſt de la Mecque; on n'y peut aller que par un chemin étroit qui, durant ſept mille pas, peut à peine contenir deux hommes de front. C'eſt le lieu où l'on garde le tréſor du ſultan. *Hiſt. de l'Arabie Heureuſe*, par L. Barth. (*C. A.*)

ABODRITES, ſ. m. plur. (*Géogr.*) nom de certains peuples qui vinrent s'établir en Allemagne du temps de Charlemagne. On prétend que ce ſont les mêmes qui ſont préſentement dans le duché de Mekelbourg, près de la mer Baltique. (*C. A.*)

* ABOERA, ſ. (*Géogr.*) ville d'Afrique, ſur la côte d'or de Guinée.

ABOILAGE, ſ. m. vieux terme *de Pratique*, qui ſignifie un droit qu'a le ſeigneur ſur les abeilles qui ſe trouvent dans l'étendue de ſa ſeigneurie. Ce terme eſt dérivé du mot *aboille*, qu'on diſoit anciennement pour *abeille*. (*H*)

ABOIS, ſ. m. plur. *terme de Chaſſe;* il marque l'extrêmité où le cerf eſt réduit, lorſqu'excédé par une longue courſe il manque de force, & regarde derriere lui ſi les chiens ſont toujours à ſes trouſſes, pour prendre un relâche; on dit alors que *le cerf tient les abois.*

Derniers abois. Quand la bête tombe morte, ou eſt outrée, on dit *la bête tient les derniers abois.*

ABOIT, ſ. quelques-uns ſe ſervent de ce mot pour ſignifier *la céruſe. Voyez* ABIT, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. (*M*)

ABOKELLE, *Voyez* ABUKELB. (*G*)

ABOLA, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botaniq.*) genre de plante du Canada, auquel M. Linné a donné ſans fondement le nom Grec *cinna* d'une eſpece de renoncule qui enflamme & brûle comme un cauſtique le palais des beſtiaux qui en mangent, & qui ne ſe trouve point dans l'Amérique, dont les Grecs n'avoient d'ailleurs aucune connoiſſance.

Cette herbe eſt vivace: elle a l'apparence d'un roſeau de trois à quatre pieds de hauteur; les feuilles liſſes de l'avoine, avec une gaîne membraneuſe; les fleurs diſpoſées en panicule épaiſſe, penchée & courbée ſous ſon propre poids.

Le calice de chaque fleur ne renferme qu'une ſeule corolle hermaphrodite: il eſt compoſé de deux bâles ovoïdes, applaties par les côtés, ſans arêtes, mais dentelées en ſcie ſur leur dos. La corolle eſt pareillement ovoïde comprimée, à deux bâles, dont l'extérieure porte une arête fort courte, placée au deſſous de ſon extrêmité. Il n'y a qu'une ſeule étamine; l'ovaire porte deux ſtyles & deux ſtigmates en pinceau, & devient une graine ovoïde.

Remarques. Il eſt évident, par ces caracteres, que l'*abola* ſe range naturellement dans la ſection des avoines, dans la famille des gramens, & qu'elle forme un genre voiſin de la floure *anthoxanthon*, indépendamment de ſa ſingularité de n'avoir qu'une ſeule étamine, ſeul caractere ſur lequel M. Linné s'étoit fondé pour en faire un genre nouveau: caractere qui nous paroît d'autant plus douteux & inconſtant, que les botaniſtes qui obſervent ſcrupuleuſement, remarquent tous les jours que nombre de plantes étrangeres, tranſportées & ſemées en Suede, & dans d'autres pays froids de l'Europe, perdent dans ces climats la plupart de leurs étamines, & deviennent par-là ſtériles. (*M.* ADANSON.)

ABOLITION, ſ. f. en général, eſt l'action par laquelle on détruit ou on anéantit une choſe.

Ce mot eſt Latin, & quelques-uns le font venir du Grec ἀπόλλυω ou ἀπόλλυμι, *détruire*: mais d'autres le dérivent de *ab* & *olere*, comme qui diroit *anéantir* tellement une choſe, qu'elle ne laiſſe pas même d'odeur.

Ainſi abolir une loi, un réglement, une coutume, c'eſt l'abroger, la révoquer, l'éteindre, de façon qu'elle n'ait plus lieu à l'avenir. *Voyez* ABROGATION, RÉVOCATION, EXTINCTION, &c.

§ ABOLITION, ſ. f. (*Juriſpr. crimin.*) On confond mal-à-propos les termes d'*abolition*, de *rémiſſion*, de *pardon*, de *grace*. *Grace* eſt le terme générique. *Pardon* eſt cette clémence dont uſe le prince envers un homme qui a participé à un crime, ſans en être ni l'auteur, ni le complice; par exemple, celui-là doit obtenir des lettres de *pardon*, qui s'eſt trouvé dans une querelle

où un homme a été assassiné. La *rémission* a lieu dans les cas de meurtres involontaires, ou qui ont été commis en défendant sa vie. Sur la forme de ces sortes de lettres, la nature des tribunaux à qui elles sont adressées, la maniere de les leur présenter, les formalités de l'entérinement, on peut consulter le tit. 16 de l'Ordonnance du mois d'Août 1670, & les commentateurs qui en ont interprété les dispositions.

L'*abolition* est différente ; elle suppose que le crime existe, & qu'il n'est pas de nature à être remis. Le prince use alors de son autorité souveraine, & fait grace au coupable : si celui-ci est déja jugé, les lettres d'*abolition* n'écartent que la peine ; l'infamie subsiste. Elle ne subsiste pas au contraire, si les lettres d'*abolition* sont obtenues avant le jugement.

Elles doivent être présentées dans les trois mois du jour de l'obtention. Celui qui en est porteur, est obligé de se constituer dans les prisons ; il y demeure pendant toute l'instruction de la procédure en entérinement : c'est lui-même qui, après avoir été conduit de la prison à l'audience, y présente ses lettres à genoux & tête nue ; il en écoute la lecture dans cette posture ; il prête serment que leur exposé est conforme au vrai ; après quoi, on le reconduit en prison, d'où il ne sort qu'après l'entérinement de la grace.

Il est des crimes que les lettres d'*abolition* ne sauroient dérober au châtiment : tels sont les assassinats prémédités, le rapt de violence, &c. L'article 4 de l'Ordonnance criminelle en contient la disposition précise : le législateur y déclare qu'il n'accordera point d'*abolition* dans ces cas-là ; & il fait assez entendre qu'on doit regarder comme surprises à sa religion, les lettres qui auroient été obtenues pour ces sortes de crimes.

Il seroit à desirer qu'ils fussent tous dans la même classe. A Dieu ne plaise qu'on veuille ôter au prince le droit de faire grace, ni aux malheureux l'espérance de l'obtenir ! Mais la nature même des lettres d'*abolition*, a quelque chose qui outrage l'humanité. Différentes en ceci des lettres de pardon ou de rémission, elles ne s'accordent qu'à de vrais criminels ; & c'est moins les circonstances du fait, que la qualité du coupable qui en détermine la concession. Elles seroient accordées à l'homme puissant, pour le même crime qui conduiroit l'homme du peuple au gibet ; c'est un abus. S'il falloit mettre une différence entre deux criminels, ce devroit être pour aggraver la peine de celui qui tient dans la société un rang plus considérable, parce que ses fautes sont d'un exemple plus dangereux ; tel fut l'usage constant des anciens peuples, tel est encore celui des Chinois. Il paroît donc que les lettres d'*abolition* s'éloignent du but de toute bonne législation, qui veut que le crime soit puni, sans faire acception du criminel. Ce qu'on pourroit faire dans quelques cas rares, ce seroit d'accorder de simples lettres de commutation de peine à un criminel qui, par ses services personnels, ou ceux de sa famille, auroit mérité de l'indulgence.

Les lettres d'*abolition* s'obtiennent à la grande chancellerie, & sont adressées, si elles sont obtenues par un gentilhomme, à une cour souveraine ; sinon à un bailli ou sénéchal.

Peut-être n'est-il pas hors de propos d'observer en finissant, que la cour de Rome a la prétention singuliere de pouvoir donner des lettres d'*abolition*, dans tout le monde chrétien ; c'est étendre bien loin le pouvoir des clefs : heureusement il est balancé en France par le pouvoir de la raison, c'est-à-dire, des maximes & des libertés de l'église gallicane. (*A A.*)

* ABOLLA, f. habit que les philosophes affectoient de porter, que quelques-uns confondent avec l'exomide : cela supposé, c'étoit une tunique sans manches, qui laissoit voir le bras & les épaules ; c'est delà qu'elle prenoit son nom. C'étoit encore un habit de valets & de gens de service.

ABOMASUS, ABOMASUM, *ou* ABOMASIUM, f. m. *dans l'Anatomie comparée*, c'est un des estomacs ou ventricules des animaux qui ruminent. *Voyez* RUMINANT ; *voyez aussi* ANATOMIE COMPARÉE.

On trouve quatre estomacs dans les animaux qui ruminent ; savoir, le rumen ou estomac proprement dit, le *reticulum*, l'*omasus* & l'*abomasus*. *V.* RUMINATION.

L'*abomasus*, appellé vulgairement la *caillette*; est le dernier de ces quatre estomacs; c'est l'endroit où se forme le chyle, & d'où la nourriture descend immédiatement dans les intestins.

Il est garni de feuillets comme l'omasus; mais ses feuillets ont cela de particulier, qu'outre les tuniques dont ils sont composés, ils contiennent encore un grand nombre de glandes qui ne se trouvent dans aucun des feuillets de l'omasus. *Voyez* OMASUS, *&c.*

C'est dans l'*abomasus* des veaux & des agneaux que se trouve la présure dont on se sert pour faire cailler le lait. *Voyez* PRESURE. (*L*)

* ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXECRABLE, synonymes. L'idée primitive & positive de ces mots est une qualification de mauvais au suprême degré: aussi ne sont-ils susceptibles ni d'augmentation, ni de comparaison, si ce n'est dans le seul cas où l'on veut donner au sujet qualifié le premier rang entre ceux à qui ce même genre de qualification pourroit convenir: ainsi l'on dit *la plus abominable de toutes les débauches*; mais on ne diroit guere *une débauche très-abominable*, ni *plus abominable qu'une autre*: exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent toutes les modifications dont on peut accompagner la plupart des autres épithetes. Voilà en quoi ils sont synonymes.

Leur différence consiste en ce qu'*abominable* paroît avoir un rapport plus particulier aux mœurs, *détestable* au goût, & *exécrable* à la conformation. Le permier marque une sale corruption; le second, de la dépravation; & le dernier, une extrême difformité.

Ceux qui passent d'une dévotion superstitieuse au libertinage, s'y plongent ordinairement dans ce qu'il y a de plus *abominable*. Tels mets sont aujourd'hui traités de *détestables*, qui faisoient chez nos peres l'honneur des meilleurs repas. Les richesses embellissent aux yeux d'un homme intéressé la plus *exécrable* de toutes les créatures.

ABOMINATION, s. f. Les pasteurs de brebis étoient en *abomination* aux Egyptiens. Les Hébreux devoient immoler au Seigneur dans le désert les *abominations* des Egyptiens, c'est-à-dire, leurs animaux sacrés; les bœufs, les boucs, les agneaux & les beliers, dont les Egyptiens regardoient les sacrifices comme des *abominations* & des choses illicites. L'Ecriture donne d'ordinaire le nom d'*abomination* à l'idolâtrie, & aux idoles, tant à cause que le culte des idoles en lui-même est une chose abominable, que parce que les cérémonies des idolâtres étoient presque toujours accompagnées de dissolutions & d'actions honteuses & abominables. Moyse donne aussi le nom d'*abominable* aux animaux dont il interdit l'usage aux Hébreux. *Genes. xlj. 34. Exod. viij. 26.*

L'*abomination* de désolation prédite par Daniel, *c. ix. v. 27.* marque, selon quelques interpretes, l'idole de Jupiter Olympien, qu'Antiochus Epiphane fit placer dans le temple de Jérusalem. La même *abomination* de désolation dont il est parlé en S. Marc, *c. vj. v. 7.* & en S. Matth. *c. xxiv. v. 15.* qu'on vit à Jérusalem pendant le dernier siege de cette ville par les Romains, sous Tite, ce sont les enseignes de l'armée Romaine, chargées de figures de leurs dieux & de leurs empereurs, qui furent placées dans le temple après la prise de la ville & du temple. Calmet, *diction. de la Bible*, *tome I. lettre A. pag. 21.* (G)

ABONDANCE, sub. fém. divinité des païens que les anciens monumens nous représentent sous la figure d'une femme de bonne mine, couronnée de guirlandes de fleurs, versant d'une corne qu'elle tient de la main droite toutes sortes de fruits; & répandant à terre de la main gauche des grains qui se détachent pêle-mêle d'un faisceau d'épis. On la voit avec deux cornes, au lieu d'une, dans une médaille de Trajan.

ABONDANCE, PLÉNITUDE, *voyez* FÉCONDITÉ, FERTILITÉ, *&c.* les étymologistes dérivent ce mot d'*ab* & *unda*, *eau* ou *vague*, parce que dans l'*abondance* les biens viennent en affluence, & pour ainsi dire comme des flots.

L'*abondance* portée à l'excès dégénere en un défaut qu'on nomme *regorgement* ou *redondance*. *Voyez* REDONDANCE, SURABONDANCE.

L'auteur du Dictionnaire économique

donne différens secrets ou moyens pour produire l'*abondance*: par exemple, une abondante récolte de blé, de poires, de pommes, de pêches, *&c.*

§ ABONDANCE, (*Politique Economique.*) Ce mot est méthaphorique en ce sens.

L'*abondance* des richesses & des commodités de la vie, est le partage d'un petit nombre de particuliers privilégiés, que l'on regarde avec envie, mais dont on cesseroit souvent d'ambitionner le sort, si l'on pouvoit savoir à quel prix ou par quels moyens ils ont acquis cette *abondance* qui fait l'objet de nos desirs, & par combien de peines, de soins, de sollicitudes & souvent de remords, ils sont parvenus à cet heureux état, dont ils ne peuvent sentir eux-mêmes les avantages, s'ils n'en profitent pas pour exercer la BIENFAISANCE. *Voyez* ce mot.

L'*abondance* des particuliers n'est point l'objet de cet article, où il ne s'agit que de celle qui fait la richesse des états & le bonheur universel des citoyens.

Une paix durable dans un état policé, où la loi sacrée des propriétés est maintenue dans sa plus grande vigueur, pourroit être regardée comme la *cause premiere de l'abondance* & de la félicité publique, puisque une guerre intestine de quelques années suffit pour entraîner après elle les fléaux de la famine & de la peste, avec la désolation universelle & la destruction entiere du corps politique. L'état actuel de la Pologne, l'un des pays le plus abondant & le plus fertile de l'Europe, suffit pour la confirmation de cette triste vérité. Mais si la paix procure l'*abondance*, ce n'est qu'autant qu'elle met les hommes en état de s'occuper sans relâche des travaux de la terre, dont les fruits renaissans fournissent à leurs besoins journaliers comme à leurs commodités & même à leurs plaisirs, tandis que l'éducation des bestiaux qui est une suite & une dépendance de cette occupation tranquille, procure au peuple agricole des richesses d'un autre genre, que l'industrie fait mettre en valeur pour satisfaire la multiplicité de nos goûts.

Ainsi les deux sources uniques de l'*abondance* générale roulent sur deux points fondamentaux, que les hommes ne doivent jamais perdre de vue: l'*agriculture* & toutes ses branches d'une part; & de l'autre, *la nourriture des bestiaux*. Delà découlent les jouissances des citoyens consommateurs, l'augmentation de la population, la gloire & la puissance de l'état, & même le progrès des arts & des sciences. En effet, l'esprit humain tranquille & rassuré sur les moyens de se procurer le nécessaire, comme le superflu (suivant les conditions où les hommes se trouvent) dans un état où la terre le produit, cherche à multiplier ses jouissances par l'invention des arts, & à satisfaire par l'étude & la culture des hautes sciences la curiosité qui le dévore & le consume. La félicité publique s'augmente en raison des efforts que font tous les membres de la société pour concourir au même but, & participer à cette *abondance de l'état* qui fait le fruit du travail. C'est alors que *le luxe de consommation* devient véritablement utile, & contribue à entretenir la joie & la santé parmi les hommes, à la différence de ce luxe destructeur qui ne consiste que dans une somptuosité d'apparence, dont le but est d'avilir l'agriculture en dévorant sa substance en pure perte.

Lisez l'admirable *Essai* de M. Melon, *sur le commerce*: dans sa supposition de trois isles seules sur la terre, celle qui ne produiroit que des métaux & des richesses de convention, seroit bientôt abandonnée pour aller peupler l'isle du blé, où l'*abondance* & le superflu deviennent la suite nécessaire des récoltes annuelles, sur-tout si l'on sait y mettre le superflu en réserve, comme à la Chine, pour prévenir les disettes.

On distingue dans l'*Esprit des Loix*, les *peuples chasseurs*, comme les sauvages de l'Amérique; les *peuples pasteurs*, comme les Tartares, les Arabes; & les *peuples agricoles*. Les premiers ne peuvent jamais être dans l'*abondance*, & la population y est nécessairement restreinte au plus petit nombre possible, eu égard à la vaste étendue de terrain qu'il faut parcourir pour se procurer la subsistance. En effet, les progressions de la population suivent nécessairement les moyens de subsister; & les peuples qui ne sont point agricoles, ne peuvent jamais former une grande nation. S'ils sont pasteurs, ils ont besoin d'un grand

pays, pour qu'ils puissent subsister en certain nombre : ils peuvent se réunir pour quelque temps, comme les Tartares de l'Asie, parce que leurs troupeaux peuvent être rassemblés quelque temps ; mais toutes ces hordes étant réunies, il faut qu'elles se séparent bientôt, ou qu'elles aillent faire de grandes conquêtes dans quelque empire du midi. Si ce sont au contraire des peuples chasseurs, comme les sauvages de l'Amérique, ils sont encore en plus petit nombre, & forment pour vivre une plus petite nation. La chasse & la pêche ne peuvent suffire à tous leurs besoins ; ils ne peuvent acquérir l'objet de leur recherche qu'avec des peines & des soins immenses, & qu'en parcourant de vastes solitudes pour les dépeupler des animaux dont ils se nourrissent : aussi les peuples chasseurs sont nécessairement sauvages, nomades, errans, ignorant tous les arts, & réduits à la plus petite population. Leur pays est ordinairement plein de forêts ; & comme les hommes n'y ont point donné de cours aux eaux, il est rempli de marécages où chaque troupe se cantonne & forme de loin à loin une petite nation sauvage.

Quand les nations ne cultivent pas les terres, dit l'auteur de l'*Esprit des Loix*, voici dans quelle proportion le nombre des hommes s'y trouve. Comme le produit d'un terrain inculte est au produit d'un terrain cultivé, de même le nombre des sauvages dans un pays est au nombre des laboureurs dans un autre ; & quand le peuple qui cultive les terres, cultive aussi les arts, le nombre des sauvages est au nombre de ce peuple, en raison composée du nombre des sauvages à celui des laboureurs, & du nombre des laboureurs à celui des hommes qui cultivent les arts.

La population, cette force des empires, suit donc nécessairement les moyens de subsister ; plus ces moyens sont faciles & sûrs, plus la population augmente : au contraire, plus ces moyens diminuent, plus la population se rétrecit. L'*abondance* influe donc nécessairement sur la population ; mais il n'appartient qu'aux peuples agricoles d'être dans l'*abondance* de toutes choses, sur-tout si à la culture de la terre ils joignent le soin & la nourriture des bestiaux, dont les profits continuels & journaliers s'accumulent avec le produit annuel des récoltes.

La fertilité ayant des bornes, & les fruits de la terre étant périssables, l'*abondance* des choses nécessaires à la vie est nécessairement restreinte & peu durable, si l'industrie humaine ne prévient ces inconvéniens, & si la législation des peuples agricoles n'est pas sans cesse occupée des moyens de perpétuer cette *abondance* qui fait la félicité de tous, & de l'assurer sur une base solide & inébranlable. Les terrains incultes, les friches, les landes & les marais sont donc des signes visibles de la négligence d'un gouvernement, n'y ayant aucun de ces terrains que l'art ne puisse féconder : l'agriculture, livrée à la routine & à l'ignorance des gens qui l'exercent sans principes, la mauvaise distribution des soles dont on laisse ordinairement la moitié sans culture, sous prétexte de repos, le défaut des prairies artificielles, par lesquelles on pourroit suppléer si aisément aux prés naturels ; la langueur du commerce, les loix fiscales qui l'enchaînent, les formes judiciaires qui rendent la justice si lente & si coûteuse, l'encouragement des arts futiles, la mendicité forcée par le défaut d'atteliers publics, où l'on occuperoit les mendians valides, les troupes trop nombreuses, dont l'inaction en temps de paix pourroit être utilement employée aux travaux publics, &c. sont autant de reproches faits aux gouvernemens, & de moyens pour éloigner & rétrecir cette *abondance* qui rendroit les états florissans ; mais ce n'est qu'en se précautionnant contre l'intempérie des saisons & l'incertitude des récoltes, par des *approvisionnemens d'ordonnance, & par des greniers publics de conservations*, où l'on met quelques années en réserve, que l'on peut rendre l'*abondance fixe & durable*. La Chine est le seul pays de l'univers où l'homme ait une prévoyance d'où dépendent sa vie & celle de sa postérité. *Voyez* CHINE.

On a beaucoup écrit depuis quelques années en faveur de la liberté du commerce des grains & de l'exportation, avec une chaleur inconsidérée qui a obscurci le jugement des têtes les mieux organisées. On n'a pas senti qu'en se privant volontairement de son superflu sur l'espérance d'une

récolte incertaine, avant d'avoir mis en réserve une suffisante quantité de blé, on rend précaire la vie du peuple, & on l'échange contre l'or des commerçants & des monopoleurs qui hâtent le moment de la disette pour se faire rentrer leurs fonds avec usure. On n'a pas même senti que l'enchérissement d'une denrée dont dépend la vie de l'homme, entraîne avec lui la chûte des manufactures & des arts, & l'émigration de ceux dont les biens, l'industrie ou le travail ne peuvent atteindre le prix des grains; que ce n'est qu'en faisant consommer à bas prix sur les lieux le superflu des récoltes, qu'on peut faire fleurir les arts, augmenter les manufactures & encourager la population par la certitude de l'*abondance*; & qu'en tous cas, si l'exportation pouvoit avoir quelques avantages, ce ne seroit qu'en la restreignant au superflu: mais qu'il ne peut y avoir de superflu que lorsque le nécessaire est assuré, & sous la main, pour ainsi dire, *dans des greniers d'abondance*, toujours prêts à être ouverts dans les disettes, car plus la population est considérable, plus les disettes sont à craindre.

On a dit ingénieusement que le blé étoit un cinquieme élément, aussi nécessaire à l'homme que l'air & l'eau. Il seroit donc à souhaiter qu'il fût aussi abondant, & que l'homme trouvât aussi aisément à appaiser sa faim qu'à étancher sa soif; mais ce n'est qu'à la sueur de son front, ou par un travail opiniâtre, que l'homme se procure cette denrée de premiere nécessité; la providence l'y a condamné, pour l'obliger à un exercice utile, d'où dépendent sa vie & sa santé.

Sed pater ipse colendi
Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
Movit agros curis acuens mortalia corda,
Nec torpere gravi passus sua regna veterno.

Géorg. de Virg.

Mais si l'homme ne peut se procurer l'*abondance* de cette denrée qu'avec des peines & des soins infinis, il pourroit du moins par son industrie trouver des moyens sûrs & peu dispendieux, de conserver ces mêmes denrées de premiere nécessité, de les tenir en réserve pour les temps malheureux qui surviennent inopinément, ou par l'intempérie des saisons, ou par des causes que toute la science humaine ne peut connoître, ni prévenir; pour ces années de stérilité, où la terre semble se refuser à la production des semences qui lui sont confiées : mais parvenir à rendre ces précautions générales, par la voie de la persuasion, & par la conviction que chaque famille, chaque individu doit avoir de son plus grand intérêt, faire répandre ces connoissances de maniere qu'elles deviennent des notions communes, en démontrer les avantages dans des pratiques sûres & par des exemples mis sous les yeux du peuple, c'est là le point capital & le vœu d'une administration éclairée, qui fait aller au devant du besoin, & qui veut fixer dans ses états l'*abondance* & le bonheur des peuples. Telles ont été les vues qui ont dicté les ordres que j'ai reçus d'écrire sur la nature, la conservation & le meilleur emploi des grains, dans le *Traité de la Mouture économique*, dont on trouvera la substance & la doctrine en plusieurs articles de ce Dictionnaire. (*M. Beguillet.*)

Abondance, s. f. (*Belles-Lettres.*) Il y a dans le style une *abondance* qui en fait la richesse & la beauté : c'est une affluence de mots & de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentimens & des images.

Il y a aussi une *abondance* vaine qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit & la disette des pensées, par l'ostentation des paroles.

Soit qu'on veuille toucher ou plaire, ou même instruire simplement, l'*abondance* du style suppose l'*abondance* des sentimens & des idées, que produit un sujet fécond, digne d'être développé. C'est alors que la pensée & l'expression coulent ensemble à pleine source.

La peine qu'on se donne pour enrichir des sujets stériles, pour agrandir de petits objets, est au moins inutile & souvent importune.

Chapelain, qu'on a voulu donner pour un homme de goût, en fait de poésie, & qui n'avoit pas même l'idée de la grace & de la beauté poétiques, emploie à décrire les charmes & la parure d'Agnès

Sorel, quarante vers dans le goût de ceux-ci.

On voit hors des deux bouts de ses deux courtes manches,
Sortir à découvert deux mains longues & blanches,
Dont les doigts inégaux, mais tous ronds & menus,
Imitent l'embonpoint des bras longs & charnus.

L'art de peindre en poésie, est l'art de toucher avec esprit; & l'*abondance* consiste alors à faire beaucoup avec peu, c'est-à-dire, à donner à l'imagination, par quelques traits légérement jetés, de quoi s'exercer elle-même.

Voyez dans trois vers de Virgile, comme Vénus est peinte en chasseresse:

Namque humeris de more habilem suspenderat arcum
Venatrix, dederatque comam diffundere ventis,
Nuda genu, nudosque sinus collecta fluentes.

L'*abondance* du style a lieu non seulement dans la poésie descriptive, mais dans l'expression des sentimens où l'ame se répand, dans les réflexions où elle se répose. Virgile, & Racine son rival, en ont mille exemples.

C'est une précieuse *abondance* que celle qui, réunie avec la précision, dont on la croiroit ennemie, rassemble dans le plus petit espace tous les traits d'un riche tableau, comme dans ces vers d'Horace, qu'on ne traduira jamais:

Quo pinus ingens, albaque populus
Umbram hospitalem consociare amant
Ramis; & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

Un nouveau charme de l'*abondance*, c'est l'air de négligence & de simplicité dans celui qui prodigue les richesses du style, avec celles du génie. Cette rare félicité, si j'ose m'exprimer ainsi, regne dans le style de La Fontaine & dans celui d'Ovide; mais l'*abondance* d'Ovide va jusqu'au luxe. Des différentes faces sous lesquelles Ovide présente une pensée, ou des nuances variées qu'il démêle dans un sentiment, chacune plairoit, si elle étoit seule: mais la foule en est fatigante; & à côté de la richesse on apperçoit enfin l'épuisement.

La poésie Allemande surabonde en détails dans les peintures physiques; la poésie Italienne, dans l'analyse des sentimens, donne souvent dans le même excès.

La passion donne lieu à l'*abondance* du style dans les momens où l'ame se détend, & se soulage par des plaintes:

Les foibles déplaisirs s'amusent à parler.

Mais lorsque le cœur est saisi de douleur, enflé d'orgueil ou de colere, la précision & l'énergie en sont l'expression naturelle. Il arrive cependant quelquefois que l'*abondance* contribue à l'énergie, comme dans ces vers de Didon:

Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiscat,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras Erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura resolvo.

On voit là une femme qui sent sa foiblesse, & qui tâchant de s'affermir par un nouveau serment, le fait le plus inviolable & le plus effrayant qu'il lui est possible: ainsi cette redondance de style,

Pallentes umbras Erebi, noctemque profundam,

est l'expression très-naturelle de la crainte qu'elle a de manquer à sa foi.

Quand le caractere de celui qui parle est austere & grave, l'expression doit être pleine, forte & précise. Fernand Cortès, à son retour du Mexique, rebuté par les ministres de Philippe II, & n'ayant pu approcher de lui, se présente sur son passage & lui dit: *Je m'appelle Fernand Cortès; j'ai conquis plus de terres à votre majesté, qu'elle n'en a hérité de l'empereur Charles-Quint son pere, & je meurs de faim.* Voilà de l'éloquence.

L'entretien de Caton & de Brutus dans la Pharsale, seroit sublime s'il n'étoit pas diffus. Lucain étoit jeune; & l'ambition

d'un jeune homme est d'étonner en renchérissant sur lui-même. Le comble de l'art est de s'arrêter où s'arrêteroit la nature. Virgile & Racine sont des modeles de cette sobriété; Homere & Corneille n'ont pas ce mérite.

Par-tout où la philosophie est susceptible d'éloquence, elle permet au style une *abondance* ménagée. Voyez Plutarque exprimant le délire & les angoisses de l'homme superstitieux.

Voyez dans l'*Histoire Naturelle* toutes les richesses de la langue, employées à décrire la beauté du paon & la férocité du tigre.

Le genre oratoire est celui où les richesses du style peuvent se répandre le plus abondamment; & c'est là sur-tout que l'on voit des exemples d'une *abondance* vicieuse : il n'y a peut-être pas un orateur qui soit exempt de ce reproche.

Le barreau moderne, où en dépit de la raison & de l'équité, l'éloquence passionnée veut dominer comme dans la tribune, retentit de déclamations : c'est un débordement de paroles, auquel il seroit bien à souhaiter qu'on pût mettre une digue. Comment démêler la vérité dans le cahos des plaidoyers ? Combien de fois les juges ne pourroient-ils pas dire aux avocats, ce que les Lacédémoniens disoient à certain harangueur prolixe : *Nous avons oublié le commencement de ta harangue, ce qui est cause que n'ayant pas compris le milieu, nous ne saurions répondre à la fin !*

C'est encore pis, s'il est possible, pour l'éloquence de la chair. L'usage de parler une heure sur un sujet stérile ou simple; la méthode établie de diviser, de subdiviser, de prouver ce qui est évident, ou d'expliquer ce qui est ineffable; d'analyser, d'amplifier ce qui demanderoit, pour frapper les esprits, des touches fortes & de grands traits : voilà ce qui ne fait que trop souvent de l'éloquence de la chaire un babil dont la volubilité nous étourdit, & dont la monotonie nous endort.

Il est certain que les grandes vérités morales & religieuses, dont la chair doit retentir, exigent quelquefois des développemens; & c'est là que le style doit employer son *abondance*, mais avec l'économie que le goût & la raison prescrivent.

Le sage est ménager du temps & des paroles, sur-tout lorsqu'il occupe tout un peuple assemblé.

Ecoutez Massillon, parlant de la tolérance religieuse : « L'église n'opposa jamais » aux persécutions que la patience & la » fermeté; la foi fut le seul glaive avec le- » quel elle vainquit les tyrans. Ce ne fut » pas en répandant le sang de ses ennemis » qu'elle multiplia ses disciples, le sang de » ses martyrs tout seul fut la semence des » fideles. Ses premiers docteurs ne furent » pas envoyés dans l'univers comme des » lions, pour porter par-tout le meurtre » & le carnage, mais comme des agneaux, » pour être eux-mêmes égorgés. Ils prou- » verent, non en combattant, mais en » mourant pour la foi, la vérité de leur » mission. »

Ecoutez le même, prêchant la bienfaisance à un jeune roi : « Toute cette vaine » montre qui vous environne, lui dit-il, » est pour les autres; ce plaisir (le plaisir » de faire du bien) est pour vous seul; » tout le reste a ses amertumes, ce plaisir » seul les adoucit toutes. La joie de faire » du bien est tout autrement douce & » touchante que la joie de le recevoir : » revenez y encore c'est un plaisir qui ne » s'use point : plus on le goûte, plus on se » rend digne de le goûter. On s'accou- » tume à sa propriété propre, & on y de- » vient insensible; mais on sent toujours » la joie d'être l'auteur de la prospérité » d'autrui. »

On voit là sans doute la même idée revenir, & se présenter sous des traits qui semblent les mêmes, mais dont chacun la rend plus vive & plus touchante, & qui, pour émouvoir le cœur, ont la force de l'eau qui tombe goutte à goutte sur le rocher qu'elle amollit enfin.

L'*abondance* du sentiment n'est pas fatiguante, comme celle de l'esprit; aussi n'y a-t-il que les sujets pathéthiques sur lesquels il soit possible de *parler d'bondance*; expression qui peint vivement cette sorte d'éloquence, où, sans préparation comme sans ordre & sans suite, une ame pleine d'un grand sujet, & profondément pénétrée, répand avec impétuosité les senti-

mens dont elle est remplie, & fait passer dans toutes les ames ses rapides émotions.

On a vu des prodiges du pouvoir de cette éloquence : le véhément Bridaine a déchiré plus de cœurs & fait couler plus de larmes, que le savant & profond Bourdaloue, &, si j'ose le dire, que le véhément Bossuet.

Mais lorsque la force de l'éloquence doit résulter de l'ordre & de l'enchaînement des idées, c'est une imprudence de se livrer à l'inspiration du moment, à moins qu'une longue habitude de l'élocution n'ait mis l'orateur en état de s'abandonner à sa véhémence, sans rien perdre de la méthode pressante du raisonnement. Ce sont des exceptions rares à ce que Plutarque avoit observé dans *Oraisons faites à l'imprévu*. » Elles sont pleines, dit-il, de grande nonchalance & de beaucoup de légéreté ; » car ceux qui parlent ainsi à l'étourdi, ne » savent là où il faut commencer, ni là où » ils doivent achever ; & ceux qui s'accoutument ainsi à parler à la volée, outre les » autres fautes qu'ils commettent, ils ne » savent garder mesure ni moyen en leurs » propos, & tombent dans une merveilleuse superfluité de langage. »

On raconte à ce propos qu'en Italie, où les prédicateurs parlent assez communément d'*abondance*, l'un d'eux prêchant sur le pardon des ennemis, après s'être efforcé de persuader à ses auditeurs, qu'il falloit non seulement pardonner à ses ennemis, & ne pas leur vouloir du mal, mais encore les aimer & leur faire du bien, emporté par sa véhémence, reprit ainsi : *Mais, me direz-vous, je n'ai point d'ennemis : vous n'avez point d'ennemis, mes freres ! & le monde, le péché, la chair ne sont-ils pas vos ennemis ?*

C'est ainsi qu'un orateur dont la marche n'est point réglée, risque souvent de s'égarer.

Il faut avouer cependant qu'il n'y a que cette façon de produire les grands effets de l'éloquence, & de saisir tous les avantages du lieu, du moment, de son émotion propre & de celle des auditeurs ; & voilà pourquoi Bourdaloue disoit d'un Missionnaire de son temps : *On rend à ses sermons les bourses que l'on vole aux miens*. Les missionnaires ont en effet cet avantage inestimable sur les prédicateurs étudiés ; elle est la même au barreau, pour les avocats qui parlent d'*abondance*, sur ceux qui froidement récitent le plaidoyer qu'ils ont écrit. Ce talent, que Fénelon vouloit que l'on acquît, demande un grand travail, & suppose les dons les plus précieux de la nature : il est cependant quelquefois porté si loin par l'habitude, qu'il y a des orateurs dont l'élocution même gagne à n'être point travaillée, & qui parlent mieux d'*abondance* qu'ils n'écrivent avec réflexion.

Le vice du style opposé à l'*abondance*, est la sécheresse & la stérilité : on s'en apperçoit aisément, lorsque sur un sujet qui demande à être approfondi & développé, l'écrivain demeure comme Tantale au milieu d'un fleuve, haletant, si j'ose le dire, après l'expression vive, énergique ou touchante, qui semble lui échapper des levres au moment qu'il croit la saisir. *Voyez* ÉLOQUENCE. (*M.* MARMONTEL.)

* ABONDANCE, (*Géog.*) petite ville de Savoie, dans le diocese de Chablais.

ABONDANT, adj. *nombre abondant en Arithmétique*, est un nombre dont les parties aliquotes prises ensemble, forment un tout plus grand que le nombre ; ainsi 12 a pour parties aliquotes 1, 2, 3, 4, 6, dont la somme 16 est plus grande que 12. Le nombre *abondant* est opposé au nombre *défectif*, qui est plus grand que la somme de ses parties aliquotes, comme 14, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 7, & au nombre parfait qui est égal à la somme de ses parties aliquotes, comme 6, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 3. *V.* NOMBRE & ALIQUOTE. (*O*)

ABONDANT, (*d'*) *terme de Palais*, qui signifie *par surérogation*, ou *par surabondance de droit ou de procédure*. (*H*)

ABONNEMENT, s. m. est une convention faite à l'amiable, par laquelle un seigneur à qui sont dus des droits, ou un créancier de sommes non liquides, ou non encore actuellement dues, se contente par indulgence, ou pour la sûreté de ses droits, d'une somme claire & liquide une fois payée, ou se relâche de façon quelconque de ses droits.

Ce terme a succédé à celui d'*abournement*, dérivé du mot *borne*, parce que l'*abonnement* est la facilité qu'a quelqu'un

de borner, limiter, ou reſtreindre ſes prétentions. (*H*)

ABONNIR, v. act. *terme de Potier de terre :* on dit *abonnir le carreau*, pour dire, *le ſécher à demi, le mettre en état de rebattre. Voyez* REBATTRE.

A-BORD, (*Marine.*) terme de commandement pour obliger une chaloupe, un canot ou un petit bâtiment quelconque, d'approcher & de venir au vaiſſeau qui le lui commande. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABORDABLE, adject. (*Marine.*) on dit, en terme de marine, qu'*une rade eſt abordable*, lorſqu'aucune cauſe ne rend point trop dangereuſe l'entrée ou la ſortie de cette rade, ou même le ſéjour que l'on voudroit y faire. On dit qu'une côte n'eſt pas *abordable*, lorſqu'il n'eſt pas poſſible d'y débarquer. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

§ ABORDAGE, ſ. m. (*Marine.*) ce mot pris dans toute l'étendue que les marins lui donnent, déſigne le choc qu'éprouve une choſe qui en touche une autre. Un vaiſſeau craint l'*abordage* d'un autre vaiſſeau. Un canot craint l'*abordage* des glaçons que charie une riviere. Un matelot s'eſt bleſſé dans l'*abordage* qu'il s'eſt donné contre un canon, &c.

Abordage, eſt l'action d'aborder (*Voyez* ABORDER.) C'eſt en ce ſens qu'on dit *faire un abordage de capitaine*, pour déſigner le tour ou le circuit que prend un canot qui veut accoſter un vaiſſeau, ou une cale, de la maniere la plus avantageuſe.

Abordage s'emploie particuliérement pour exprimer l'action d'un vaiſſeau qui joint un vaiſſeau ennemi à deſſein de l'accrocher & de s'en emparer, en faiſant paſſer ſon équipage à bord de cet ennemi. (*V.* ACCROCHER.) Quand on fait route pour exécuter cette manœuvre, *on va à l'abordage ;* quand l'équipage paſſe ſur le vaiſſeau ennemi, *il ſaute à l'abordage.* L'*abordage* demande de la préciſion & de la fineſſe dans la manœuvre : car il eſt bien important de faire un *abordage* avantageux. L'avantage conſiſte particuliérement à prendre une poſition telle que l'ennemi reſte expoſé à votre artillerie, & que la ſienne ne puiſſe avoir d'effet : telle ſeroit celle où l'on engageroit le beaupré ennemi dans ſes grands haubans. Il faut auſſi, tant qu'on peut, procurer de la facilité à paſſer d'un bord à l'autre.

Dans tous les vaiſſeaux de guerre il y a un rôle de combat, c'eſt-à-dire, que dès l'armement on nomme & l'on deſtine une certaine quantité de matelots pour occuper les différens poſtes du vaiſſeau pendant le combat ; dans cette diſtribution il y en a de particuliérement deſtinés à ſauter des premiers à l'*abordage*, & ce ſont ceux qui, également deſtinés pour la manœuvre, occupent les gaillards & les hauts du vaiſſeau. On a ſoin de choiſir les gens les plus alertes & ſur la bravoure deſquels on puiſſe compter. Les batteries doivent redoubler leur feu lorſqu'on va à l'*abordage*, & on ne doit ceſſer de les ſervir que le plus tard qu'il ſe peut. On doit fermer ſoigneuſement tous les ſabords, à meſure que les canons deviennent inutiles, dans la crainte que l'ennemi ne s'introduiſe par cette voie dans le vaiſſeau, ou n'y lance du feu. A meſure que les matelots quittent les batteries, ils doivent monter ſur le gaillard & paſſer à la mouſqueterie, juſqu'au moment marqué pour ſauter à l'*abordage*. Ce moment doit être déſigné par le capitaine, & c'eſt à lui à juger lorſqu'il eſt favorable. Le feu des gaillards & des hunes doit être bien ſervi, pour faciliter ce paſſage en tuant & en écartant l'ennemi, les grenades, ſur-tout, lancées avant que les deux équipages ſe mêlent, ſont très-propres à cet effet. On doit, en un mot, ne rien négliger pour ſemer la mort & la terreur parmi ſon ennemi & pour l'ébranler. Il eſt à propos que chacun ait une cocarde ou autre marque diſtinctive pour ſe reconnoître dans la mêlée les uns les autres, & n'être pas tué par la mouſqueterie de ſon propre vaiſſeau.

L'*abordage* eſt certainement avantageux pour le vaiſſeau qui ne peut réſiſter à l'artillerie de ſon ennemi : l'adreſſe & le courage peuvent alors ſuppléer à la force. Les vaiſſeaux François autrefois avoient proportionnellement plus de monde que les vaiſſeaux Anglois, & cela leur donnoit de la ſupériorité à l'*abordage :* aujourd'hui il y a une égalité entr'eux à cet égard, mais l'impétuoſité françoiſe peut faire encore

subsister l'avantage de leur côté. Il faut cependant être bien sûr de son équipage, avant de le mener à une action qui décide aussi promptement du sort du combat, & qui a réellement en soi quelque chose d'autant plus terrible qu'elle est moins pratiquée. On ne peut donc trop l'exercer dans les ports & se familiariser, pour ainsi dire, avec les dangers de l'*abordage* : l'espoir de la récompense est de plus, pour le matelot, un puissant motif d'émulation; le pillage cependant, si on le tolere, doit toujours être limité : périssent ces ames, moins militaires que féroces, qui croient tout permis dans une place emportée d'assaut!

On dispute si dans un *abordage*, toutes choses d'ailleurs égales, l'avantage est du côté de l'attaquant ou de l'attaqué? Il est certain que celui qui attaque étonne l'ennemi; mais si l'attaqué conserve & son sang-froid & son courage, il acquiert bien de l'avantage de la difficulté qu'a l'attaquant pour venir à son bord.

Les armes en usage sur nos vaisseaux pour défendre l'*abordage*, sont le fusil, la pique, & la hallebarde. Celles dont on se sert pour passer à l'*abordage* sont le pistolet, le sabre, & la hache d'armes; on les pose sur le pont, & chacun, pour passer sur le vaisseau ennemi, se munit de celle qui lui convient le mieux. Je trouve ces armes très-défectueuses; & je vais montrer en gros ce en quoi elles pechent, & examiner si on ne pourroit pas en substituer d'autres plus convenables. Le pistolet très-grand, est difficilement porté dans un passage que l'on fait quelquefois d'une vergue sur une vergue, où les deux mains sont alors si souvent nécessaires pour s'y tenir; & le sabre, tel qu'on le fournit, est embarrassant par sa longueur & par son poids? la hache d'armes seule réunit quelques avantages, mais je lui trouve des inconvéniens encore plus grands, & on peut avancer, je crois, que toute arme qu'il faut lever pour frapper, ne vaut point en général une arme qui pointe. Lorsqu'on est passé à l'*abordage*, le combat n'est plus un combat sur mer, c'est un combat livré par des fantassins sur un terrain égal & de plain-pied. Il est impossible, sans doute, d'y établir un ordre égal à celui qu'observe l'infanterie dans ses batailles; aussi ne veux-je pas que nos armes ressemblent aux siennes : cependant jetons un coup d'œil dessus, & songeons que c'est l'expérience, ce principe sûr, qui a amené leurs armes à l'état où elles sont. Je voudrois donc que les armes pour l'*abordage* fussent courtes, propres à pointer & à couper, & d'un poids qui ne fût point à charge. Telle seroit une lame de dix-huit pouces de long, un peu courbée & suffisamment épaisse pour recevoir un fil capable de couper, en cas de besoin, un cordage assez gros : je voudrois que cette arme, élongée le long de la cuisse gauche, fût portée par un large ceinturon, dont chaque matelot seroit ceint en cas de combat; que le ceinturon eût, de plus, de quoi soutenir un pistolet à deux coups un peu plus fort seulement que les pistolets connus sous le nom de *pistolets de poche*; & un petit coutelas fait en forme de poignard, tel que les Turcs en portent à leur côté. Ce même ceinturon pourroit facilement porter deux cartouches de recharge pour recharger le pistolet en cas de besoin; & même une grenade que les matelots & soldats lanceroient à leur arrivée sur le vaisseau ennemi, moyennant une petite meche dont ils seroient pourvus. Il faudroit que ces armes, entretenues par l'armurier du vaisseau, eussent toutes les qualités & la trempe nécessaires pour en faire des armes bonnes & bien conditionnées. Avec le pistolet on peut se défaire d'un ennemi qui s'oppose à votre entrée dans le vaisseau; & le poignard que je conseille, est une arme qui peut être utile dans les combats corps-à-corps qui arrivent quelquefois dans la mêlée. Pour défendre l'*abordage*, je ne crois pas qu'il y ait d'armes meilleures que le fusil avec sa bayonnette.

La forme actuelle des vaisseaux dont les côtés rentrent beaucoup, & la perfection de la manœuvre, ont rendu l'*abordage* fort rare. Il seroit bien facile de remédier au premier empêchement; & je m'étonne qu'on ne l'ait pas déja fait, puisqu'il y a des occasions où l'*abordage* est d'un avantage décidé. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

Abordage se dit aussi du choc des vaisseaux contre des rochers. *Nous nous étions*

pourvus de boute-hors pour nous défendre de l'abordage des rochers, où nous appréhendions d'être emportés par l'impétuosité du courant. (Z)

§ ABORDER, v. act. (*Marine.*) c'est joindre & toucher déja un objet. On *aborde* un vaisseau; on *aborde* une piece de bois; on *aborde une roche.* Ce verbe a son passif, *être abordé.*

ABORDER, verbe neutre, a la même signification: on l'emploie comme verbe neutre, lorsque la chose que l'on *aborde* est un point fixe & déterminé, & que l'on *aborde* avec volonté ce point fixe. C'est en ce sens que l'on dit: *aborder* au rivage: *j'aborderai* à tel endroit, avant de remonter plus haut dans la riviere, *&c.* En observant la différence du verbe *aborder* employé comme actif ou comme neutre, on reconnoîtra pourquoi les marins disent, selon l'occasion, *aborder* une cale, ou *aborder* à une cale. En effet, quoique dans l'un & l'autre cas la chose que l'on *aborde* soit un même point, & soit une chose fixe & déterminée, cependant dans le dernier exemple l'abordage est volontaire, & dans le premier il est accidentel.

Les vaisseaux *s'abordent* quelquefois involontairement, soit par mal-adresse, soit par la force du vent, ou celle de courans opposés, ou même le calme les porte l'un sur l'autre. Cet événement est presque toujours accompagné de dommages, & est souvent très-dangereux. Qu'on fasse attention à la masse d'un vaisseau, & on ne sera point étonné que la force du choc de deux vaisseaux qui *s'abordent*, lorsqu'ils ont acquis un certain degré de vîtesse, puisse être telle qu'un des deux coule l'autre bas.

J'ai dit que le calme pouvoit être compté parmi les causes qui font *aborder* les vaisseaux; cela mérite une remarque pour laquelle je renvoie *au mot* CALME.

Lorsque des vaisseaux sont sur le point de *s'aborder*, on doit toujours, lorsque la chose est possible, chercher à amortir le choc, ou même à l'empêcher en s'écartant les uns les autres avec des espares & des boute-hors: on ne doit même point attendre aussi tard pour chercher à éviter l'abordage; mais il est bon de se faire remorquer de bonne heure par ses canots & chaloupe, chacun d'un côté opposé. Dans les frégates on peut gréyer des avirons. Il faut sur-tout avoir cette attention, lorsqu'une lame sourde rendroit l'abordage plus à craindre par l'agitation qu'elle communique aux vaisseaux; agitation qui peut être alors comparée à une vîtesse réelle. On voit bien que je ne parle ici que pour les vaisseaux qui sont en calme, ou qui ne sont point maîtres de diriger leurs mouvemens faute d'avoir de l'air & d'être en marche. Lorsqu'il y a du vent, que le vaisseau fait route, & que celui qui le conduit y voit clair, si l'on *s'aborde*, ce ne peut être que par entêtement ou par ignorance. Dans le premier cas, il faut se corriger; dans le second il faut s'instruire.

On dit qu'un vaisseau *aborde* de bout au corps, lorsque l'avant de ce vaisseau frappe le côté du vaisseau abordé. Deux vaisseaux *s'abordent* de long en long, lorsqu'ils se joignent côté-à-côté, soit qu'ils marchent du même sens, soit qu'ils marchent du sens opposé. Ils *s'abordent* tous les deux par l'avant, lorsque ce sont les deux avans qui se choquent; ils *s'abordent* par l'arriere, par la hanche, &c.

Il est nécessaire à un marin de savoir *aborder* & éviter l'abordage: on a dû s'en convaincre en lisant cet article & celui ABORDAGE. Il n'est point possible, surtout dans un ouvrage comme celui-ci, de prescrire des regles à cet égard, parce que la manœuvre nécessaire dépend de la position respective des deux vaisseaux, c'est-à-dire, qu'elle varie à l'infini. Quelques ouvrages citent un certain nombre de positions, & enseignent la manœuvre qu'il faut alors employer: sans les blâmer, je me crois dispensé de les imiter. De telles regles ne peuvent servir qu'au marin navigateur; & c'est par l'expérience seule, & par l'étude réfléchie qu'il doit y joindre, qu'il peut se flatter d'acquérir le fonds de science nécessaire pour être appliquée au besoin. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABORDER *un vaisseau.* Les gens de mer ne donnent point à ce terme la même signification que lui donnent les gens de riviere. Les premiers le tirent du mot *bord*, par lequel ils désignent une partie du navire,

& non de celui de *bord*, qui se prend pour le rivage. Ainsi *aborder, en Marine*, c'est ou tomber sur un vaisseau, ou désigner l'action d'un bord qui tombe sur l'autre. Delà viennent les mots *déborder*, *reborder*, pour dire, *tomber une seconde fois*, & *se détacher des amarres.* Lorsque les Marins veulent marquer l'action de gagner le rivage, ils disent *toucher mouches*, *rendre le bord*, *débarquer*, *prendre terre*, *relâcher.*

On tâche d'*aborder* les vaisseaux ennemis par leur arriere vers les hanches, pour jeter les grapins aux haubans, ou bien par l'avant & par le beaupré.

Il y eut un brûlot qui nous aborda à la faveur du canon de l'amiral. Voyez Brulot.

Aborder de bout au corps ou *en belle*, c'est mettre l'éperon dans le flanc d'un vaisseau. On dit aussi de deux vaisseaux qui s'approchent en droiture, *qu'ils s'abordent de franc étable. Voyez* Etable.

Aborder en travers en dérivant. Couler un vaisseau à fond en l'abordant. Vaisseaux qui s'abordent, soit en chassant sur leurs ancres, soit à la voile.

« Si un vaisseau qui est à l'ancre dans un » port ou ailleurs, vient à chasser & en *abor-* » *der* un autre, & qu'en l'*abordant* il lui » cause quelque dommage, les intéressés le » supporteront par moitié.

» Si deux vaisseaux sans voiles viennent » à s'*aborder* par hasard, le dommage qu'ils » se causeront se paiera par moitié : mais » s'il y a de la faute d'un des pilotes, ou » qu'il ait *abordé* exprès, il paiera seul le » dommage. » *Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, art. 10 & 11, tit. vij. liv. III.* (Z)

Aborder, v. act. (*terme de Fauconnerie* :) lorsque la perdrix poussée par l'oiseau gagne quelque buisson, on dit *il faut aborder la remise sous le vent*, afin que les chiens sentent mieux la perdrix dans le buisson.

ABORIGENES, (*Géogr.*) nom que l'on donne quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, ou à ceux qui en ont tiré leur origine, par opposition aux colonies ou nouveaux habitans qui y sont venus d'ailleurs. *Voyez* Colonie.

Le mot d'*Aborigenes* est fameux dans l'antiquité : quoiqu'on le prenne à présent pour un nom appellatif, ç'a été cependant autrefois le nom propre d'un certain peuple d'Italie ; l'étymologie de ce nom est extrêmement disputée entre les savans.

Ces *Aborigenes* sont la nation la plus ancienne que l'on sache qui ait habité le Latium, ou ce qu'on appelle à présent *la campagne de Rome*, *campagna di Roma.*

En ce sens on distingue les *Aborigenes* des Janigenes, qui, selon le faux Berose, étoient établis dans le pays avant eux ; des Sicules que ces *Aborigenes* chasserent ; des Grecs, de qui ils tiroient leur origine ; des Latins, dont ils prirent le nom après leur union avec Énée & les Troyens ; & enfin des Ausoniens, des Volsques, des Ænotriens, & autres qui habitoient d'autres cantons du même pays.

On dispute fort pour savoir d'où vient le mot *Aborigenes* : s'il faut le prendre dans le sens que nous l'avons expliqué au commencement de cet article, ou s'il faut le faire venir par corruption d'*aberrigenes*, *errans* ; ou de ce qu'ils habitoient les montagnes, ou de quelqu'autre étymologie.

S. Jerôme dit qu'on les appella ainsi de ce qu'ils étoient *absque origine*, les premiers habitans du pays après le déluge. Denys d'Halicarnasse dit que ce nom signifie les fondateurs & les premiers peres de tous les habitans du pays.

D'autres croient que la raison pour laquelle ils furent ainsi appellés, est qu'ils étoient Arcadiens d'origine, lesquels se disoient enfans de la terre, & non issus d'aucun autre peuple.

Aurelius Victor, & après lui Festus, font venir *Aborigenes* par corruption d'*aberrigenes*, comme qui diroit *errans*, *vagabonds*, & prétendent que le nom de *Pélasgiens* qu'on leur a aussi donné, a la même origine, ce mot signifiant aussi *errant.*

Pausanias veut qu'ils aient été ainsi appellés ἀπὸ ὄρεσι, des montagnes qu'ils habitoient. Ce qui semble être confirmé par le sentiment de Virgile, qui parlant de Saturne, le législateur de ce peuple, s'exprime ainsi :

Is genus indocile, ac dispersum montibus altis
Composuit, legesque dedit.

Les *Aborigenes* étoient ou les anciens habitans du pays qui y avoient été établis par Janus, à ce que quelques-uns prétendent, ou par Saturne, ou par Cham, ou quelqu'autre chef, peu de temps après la dispersion, ou même auparavant, selon le sentiment de quelques auteurs ; ou bien c'étoit une colonie que quelqu'autre nation y avoit envoyée, & qui ayant chassé les anciens Sicules s'établit en leur place. Or il y a beaucoup de partage entre les auteurs touchant le nom de cette nation primordiale : quelques-unes veulent que ç'ait été des Arcadiens qui vinrent en Italie en différens temps ; les premiers sous la conduite d'Ænotrus, fils de Lycaon, 450 ans avant la guerre de Troie, & d'autres sous la conduite d'Hercule : quelques autres font venir cette colonie de Lacédémoniens qui quitterent leur pays, rebutés par la sévérité du gouvernement de Lycurgue ; & ils prétendent que les uns & les autres unis ensemble avoient formé la nation des Aborigenes. D'autres les font venir des contrées barbares plutôt que de la Grece, & les prétendent originaires de Scythie ; d'autres des Gaules ; d'autres enfin disent que c'étoient les Cananéens que Josué avoit chassés de leur pays. (*G*)

ABORTIF. adj. *avorté*, qui est venu avant terme, ou qui n'a point acquis la perfection, la maturité. *Fruit abortif*, *voyez* AVORTEMENT *ou* ACCOUCHEMENT, ARISTOLOCHIQUES & ECBOLIQUES. (*L*)

ABORTIF, adj. pris subst. est un enfant né avant terme. Dans le *Droit civil* un *abortif*, aussi-bien qu'un *posthume* venu à terme, rompt le testament par sa naissance. *L. Uxoris, cap. de post hæred. Inst.* (*H*)

ABORTIF, adj. (*Médecine légale.*) *Médicament abortif*, *substances abortives*, qui ont la propriété de faire avorter ou de hâter l'accouchement. *Voyez* ARISTOLOCHIQUES & ECBOLIQUES, (*Mat. Méd.*) & AVORTEMENT, (*Méd. Lég.*)

* ABOUCOUCHOU, s. m. sorte de drap de laine qui se fabrique en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, & qui s'en voie au Levant par Marseille.

ABOUEMENT, s. m. synonyme à *arasement* ; ils se disent l'un & l'autre des joints des traverses avec les montans, & même des joints de tout autre assemblage, lorsque ces joints sont affleurés ou affleurent (car *affleurer* chez les Artistes est actif, passif & neutre) & qu'une des pieces n'excede point l'autre ; en sorte que si l'on passoit l'ongle sur leur union, il ne seroit point arrêté. L'*abouement* de ces joints est imperceptible. Voilà un *abouement* bien grossiérement fait.

* ABOUGRI, adject. bois de mauvaise venue, dont le tronc est tortueux, court & noueux. *Voyez* RABOUGRI.

ABOU HANIFA, (*Hist. des Sectes Relig.*) fondateur d'une des principales sectes des Sonnites, étoit né à Cuffa, l'an quatre-ving de l'hegire. Les Arabes appellent ses disciples, les *sectateurs de la raison*, parce que leur dogme fondamental étoit de ne rien croire qui ne fût conforme aux lumieres naturelles ; au lieu que les trois autres sectes Musulmanes exigent de leurs disciples le sacrifice de leur raison, & une obéissance sans examen aux traditions & à l'autorité de leurs docteurs. *Hanifa*, détaché de la terre, croyoit n'y être descendu, que pour en rendre les habitans plus vertueux & plus éclairés. Ce fut pour remplir sa vocation, qu'il se consacra tout entier à l'étude & à la méditation de l'alcoran. Sa conscience délicate & la modération de ses desirs lui inspirerent du dégoût pour l'administration publique ; & quoiqu'il fût propre à tous les emplois, il ne se crut point assez de capacité pour en remplir aucun. Le calife Almansor, instruit de la pureté de ses mœurs & de l'étendue de ses lumieres, crut devoir rendre ses talens utiles à la société : il le nomma cadi. *Hanifa*, trompé par un faux systême, ne put consentir à quitter sa retraite, où il jouissoit de la considération des hommes sans leur être utile. Sur le refus qu'il fit d'accepter cette dignité, il fut conduit dans les prisons de Bagdat, où les promesses & les menaces ne purent ébranler sa constance ni vaincre ses refus. *J'aime mieux*, disoit-il, *être puni des hommes que de Dieu* ; réponse familiere aux fanatiques & aux enthousiastes, pour se dispenser de l'obéissance. Lorsqu'on lui demanda les motifs de sa répugnance

pour les fonctions publiques : *c'est*, répondit-il, *que personne ne voudra m'avoir pour juge, si je suis assez généreux pour n'écouter que la vérité ; & si je suis assez lâche pour la pallier ou la trahir, je me rendrai indigne de présider à la fortune de mes concitoyens.* Sa détention le rendit plus cher à la multitude, incapable de distinguer l'héroïsme de l'opiniâtreté. Sa prison devint une espece de sanctuaire, où l'on n'approchoit qu'avec un respect religieux. *Hanifa*, heureux dans les fers, s'occupoit à méditer l'alcoran, qu'il lut sept mille fois. Ce fut dans l'Yrak que sa doctrine prit les plus grands accroissemens, & elle est aujourd'hui adoptée par tous les Turcs & les Tartares. Ses décisions & ses maximes sont si pures & si judicieuses, que les sectes les plus amoureuses de leurs opinions ne les ont jamais frappées d'anathêmes. Ce célebre docteur mourut l'an cent cinquante de l'hégire. (*T--N.*)

ABOUQUEMENT, subs. m. *dans les Ordonnances en matiere de Salines*, signifie l'entassement de nouveau sel sur un meulon ou monceau de vieux sel, qu'elles défendent expressément, si ce n'est en présence des officiers royaux. (*H*)

ABOUT, s. m. (*Architecture navale.*) se dit d'un bout de planche qu'on joint au bout d'un bordage, ou à l'extrêmité d'une autre planche qui se trouve courte. Cet ébranlement fit larguer à notre bâtiment un *about* de dessous la premiere ceinte. *Voyez* CEINTE. (*Z*)

ABOUT, c'est en général l'extrêmité de toute sorte de piece de charpente, coupée à l'équerre, façonnée en talus, &c, en un mot, mise en œuvre de quelque maniere que ce soit. On dit l'*about* des liens, l'*about* des tournices, l'*about* des guettes, des éperons, des tenons.

ABOUTÉ, adj. (*terme de Blason*) se dit de quatre hermines, dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Hurleston en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermine en croix, & *aboutées* en cœur.

ABOUTER *ou* ABUTER, v. n. (*Architecture navale.*) Les charpentiers-constructeurs se servent de ce terme pour dire, joindre exactement, & ne laisser aucune distance entre les bouts de deux pieces qui doivent se toucher. Les deux verbes s'emploient : le premier veut dire, faire joindre les bouts ; & le second, faire joindre le but. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

§ ABOUTIGE, ABUTICH *ou* ABOUHIBE, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique, dans la haute Egypte, près du Nil. C'étoit autrefois Abyde ou Abydos, ville célebre dans l'antiquité. *Voyez* ABYDE, ville d'Egypte. C'est aux environs de cette ville que croît la plus grande quantité de ces pavots noirs, dont se fait le meilleur opium qu'on nous apporte du Levant. Ce lieu est peu fréquenté des étrangers, à cause de la quantité de brigands qui s'y trouvent. *Long.* 50. *lat.* 26, 50. (*C. A.*)

ABOUTIR, v. a. *Voyez* SUPPURER, SUPPURATION.

ABOUTIR, *en Hydraulique*, c'est raccorder un gros tuyau sur un petit. S'il est de fer, de grès, ou de bois, ce sera par le moyen d'un colet de plomb qui viendra en diminuant du gros au petit. Quand le tuyau est de plomb, l'opération est encore plus aisée : mais quand il s'agit de raccorder une conduite de six pouces sur une de trois, il faut un tambour de plomb fait en cone, en prenant une table de plomb dont on forme un tuyau que l'on soude pardessus. (*K*)

ABOUTIR, se dit des arbres fruitiers lorsqu'ils sont boutonnés. L'on entend alors que la seve s'est portée jusqu'au bout des branches. (*K*)

ABOUTIR, c'est revêtir des tables minces de plomb ; ce qui se pratique aux corniches, quelquefois aux cimaises, & autres saillies, soit d'Architecture, soit de Sculpture.

ABOUTISSANT, adj. qui touche, qui confine par un bout : ainsi l'on dit, telle terre est *aboutissante* d'un bout au grand chemin, de l'autre au pré appellé *N.*

ABOUTISSANS, s. m. pl. ne se dit jamais seul, mais se joint toujours avec le mot *tenans*, de cette maniere, *tenans* & *aboutissans*. *Voyez* TENANS.

Une déclaration d'héritage par *tenans* & *aboutissans*, est celle qui en désigne les bornes & les limites de tous les côtés ; telle doit être la description portée en une saisie-réelle des biens roturiers.

Les

Les *tenans* & *aboutissans* sont autrement appellés *bouts* & *joûtes*. *V.* Bouts & Joutes. (*H*)

* ABOY, subst. (*Géogr.*) petite ville d'Irlande dans la province de Linster.

ABOYEUR, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) espece de barge ou d'oiseau qui vient dans la famille des vanneaux ou des becasses, c'est-à-dire, des oiseaux qui ont la partie inférieure des cuisses, ou, pour mieux dire, des jambes, sans plumes, & quatre doigts, dont les trois antérieurs sont réunis ensemble par une membrane lâche, qui embrasse à peine leurs deux premiers articles ou phalanges.

Cet oiseau est appellé *totano* à Venise; *harker* en Angleterre; *meer-houn* ou *polschnep* ou *pfulschnepf* en Allemagne sur les côtes maritimes; *crex* par Belon; *totanus* par Gesner, qui en donne une figure peu exacte. *Avi. pag.* 518. Albin en a publié aussi une figure mal coloriée, sous le nom de *petit corlieu* ou *aboyeur des Anglois*; *vol. II. pag.* 45, *planche* 71. M. Brisson l'appelle bargue grise, *limosa supernè griseo-fusca, maculis nigricantibus varia, infernè alba; capite & collo superioribus, fusco-nigricantibus, marginibus pennarum albidis; collo inferiore & pectore lineis longitudinalibus fusco-nigricantibus variegatis; tæniâ supra occulos & arrhopygio candidis; rectricibus albis, fusco transversim striatis, lateralibus interius versùs exortum penitùs candidis... limosa grisea. Ornitholog. Vol. V. pag.* 267, *n°.* 2, *planche* 23, *fig.* 1, exacte, mais sans détails.

L'*aboyeur* habite les marécages des côtes maritimes de l'Europe, où il fait son nid, tant autour de la mer Méditerranée qu'autour de l'Océan: il est à-peu-près de la grandeur du pigeon ou du chevalier, car il a un pié de longueur du bout du bec au bout de la queue, quatorze pouces un quart jusqu'au bout des ongles, & trois pouces de diametre au milieu de la poitrine. La longueur de son bec est de deux pouces un quart, celle de sa queue deux pouces trois quarts; ses ailes étendues ont un pié trois quarts de vol ou d'envergure, &, lorsqu'elles sont pliées, elles atteignent jusqu'au bout de la queue; la partie de ses jambes qui est dégarnie de plumes, a un pouce & demi de longueur; & le plus long de ses doigts, l'ongle y compris, un pouce & un tiers.

Son bec differe de celui de la becassine, en ce qu'il est comme creusé en dessus au milieu de sa longueur, de sorte qu'il semble se recourber en haut vers son extrêmité qui est unie, un peu pointue & sans renflement. Ses ailes sont composées de vingt-une plumes, dont les quatorze intérieures sont une fois plus courte que les douze extérieures; les intérieures les plus voisines du corps sont recouvertes de cinq plumes, disposées en recouvrement les unes sur les autres, & qui, lorsque l'aile est pliée en deux, égalent la longueur des plus longues plumes de l'aile & de la queue: celle-ci n'a que douze plumes.

La couleur dominante de cet oiseau est le brun. Ce brun est semé de grandes taches noirâtres sur le dos. La tête, le cou, la poitrine & les épaules sont couverts de plumes brun-noir, bordées de blanchâtre des deux côtés. La gorge, une bande des deux côtés de la tête, le ventre, le dessus & le dessous de la queue sont blancs. Les plumes de la queue son pareillement blanches, mais les deux du milieu sont rayées tansversalement de brun des deux côtés; au lieu que leurs collatérales ne le sont que du côté extérieur, & un peu vers le bout du côté intérieur. Le bec est brun; les piés sont gris, & les ongles couleur de poix ou brun-noir. Les sept premieres plumes de l'aile sont gris-blanc en dessous & noirâtres en dessus, avec une partie de leur bord intérieur gris tacheté de brun; la tige de la premiere est blanche: les quatorze suivantes, depuis la huitieme jusqu'à la vingt-unieme, ont leur bord extérieur gris-brun dentelé de blanc, comme en scie, & le bord intérieur blanc, rayé en travers de zigzags gris-bruns.

On mange cet oiseau comme la barge & la becassine; il leur est inférieur, mais cependant de bon goût. Son nom d'*aboyeur* lui vient sans doute de son cri ordinaire, qui est comme une espece d'aboiement. (*M.* Adason.)

ABOYEURS, s. m. pl. c'est ainsi qu'on nomme des chiens qui annoncent la présence ou le départ du sanglier, ou

d'une autre bête chassée, qui ne manquent jamais de donner à sa vue, & d'avertir le chasseur.

ABRA, s. m. ce terme est générique, pour signifier une fille d'honneur, une demoiselle suivante, la servante d'une femme de condition. L'Ecriture donne ce nom aux filles de la suite de Rebecca; à celles de la fille de Pharaon, roi d'Egypte; à celles de la reine Esther, & enfin à la servante de Judith. On dit qu'*abra* signifie proprement une *coëffeuse*, une *fille d'atours*. *Genes. xxiv. 16. Ex. ij. 5. Esther, iv. 15. Judith, viij. 32. Eutych. Alex. Arab. Lat. p. 304.* (G)

ABRA, subst. m. monnoie d'argent de Pologne, qui vaut trois sous six deniers de France.

Cette monnoie a cours en quelques provinces d'Allemagne, à Constantinople où elle est reçue pour le quart d'un asselin; à Astracan, à Smyrne, au Caire, elle est évaluée sur le pié du daller d'Hollande *Voyez* DALLER (G)

* ABRACADABRA, parole magique qui étant répétée dans une certaine forme, & un certain nombre de fois, est supposée avoir la vertu d'un charme pour guérir les fievres, & pour prévenir d'autres maladies. *Voyez* CHARME & AMULETTE.

D'autres écrivent ce mot *abrasadabra*; car on le trouve ainsi figuré en caracteres grecs ΑΒΡΑΚΑΔΑΒΡΑ où le C est l'ancien Σ qui vaut S. Voici la maniere dont doit être écrit ce mot mystérieux pour produire la prétendue vertu qu'on lui attribue.

A B R A C A D A B R A
A B R A C A D A B R
A B R A C A D A B
A B R A C A D A
A B R A C A D
A B R A C A
A B R A C
A B R A
A B R
A B
A

Serenus Samonicus, ancien Médecin, sectateur de l'hérétique Basilide qui vivoit dans le deuxieme siecle, a composé un livre des préceptes de la Médecine en vers hexametres, sous le titre *De Medecina pravo pretio parabili*, où il marque ainsi la disposition & l'usage de ces caracteres.

Inscribes chartæ quod dicitur ABRACADABRA
Sæpius & subter repetes, sed detrahe summam,
Et magis atque magis desint elementa figuris,
Singula quæ semper rapies & cætera figes,
Donec in angustum redigatur littera conum;
His lino nexis collum redimere memento:
Talia languentis conducent vincula collo,
Lethalesque abingent (miranda potentia) morbos.

Wendelin, Scaliger, Saumaise, & le P. Kircher se sont donné beaucoup de peine pour découvrir le sens de ce mot. Delrio en parle, mais en passant, comme d'une formule connue en magie & qu'au reste il n'entreprend point d'expliquer. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que Serenus qui suivoit les superstitions magiques de Basilide, forma le mot d'ABRACABAERA sur celui d'*abrasac* ou *abrasax*, & s'en servit comme d'un préservatif ou d'un remede infaillible contre les fievres. *Voyez* ABRASAX.

Quant aux vertus attribuées à cet amulette, le siecle où nous vivons est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire d'avertir que tout cela est une chimere. (G)

* ABRACALAN, *terme Cabalistique*, auquel les Juifs attribuent les mêmes propriétés qu'à l'*abracadabra*. Ces deux mots sont, outre des amulettes, des noms que les Syriens donnoient à une de leurs idoles.

ABRAHAM. & *d'abord* ABRAM, (*Hist. sacrée.*) fils de Tharé, descendoit en droite ligne de Sem, fils ainé de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Rehu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008. Son pere étoit idolâtre. *Abram* avoit reconnu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quitterent leur patrie, pour venir en Mésopotamie: ils s'arrêterent à Haran où Tharé mourut. *Abram* passa en Palestine, & se fixa à Sichem avec Sara sa femme, & Loth son neveu. La famine les

obligea de se rendre en Egypte : ils revinrent ensuite dans la terre de Chanaan. Alors il se sépara de Loth son neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Haï ne pouvoit suffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ses courses, changea son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *pere de la multitude*, lui promit un fils de sa femme Sara, quoique déja fort avancée en âge, & lui prescrivit la circoncision comme le sceau de son alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Ismaël*, d'Agar, une de ses servantes, qu'il avoit prise pour femme, du vivant & du consentement de Sara. Celle-ci devint grosse & accoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même soumis à cette opération à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appellé *Isaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il seroit pere d'une postérité nombreuse. *Isaac* avoit à peine vingt-cinq ans, qu'*Abraham* reçut ordre du Seigneur de le lui offrir en sacrifice. Le Patriarche se disposoit à obéir; & lorsqu'il levoit le bras sur la victime pour la frapper; l'ange du Seigneur arrêta son bras, & substitua un belier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épousa Cethura dont il eut six enfans; & enfin il mourut à l'âge de cent soixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le sépulcre qu'il avoit acheté à Hebron. *Voyez* la *Genese* & *Josephe*. L'histoire d'*Abraham* est raconté par les rabbins avec beaucoup d'autres circonstances dont ces hommes crédules & superstitieux l'ont chargée, & parmi lesquelles il est difficile de reconnoître la vérité. *V.* AGAR, SARA, ABIMELECH, ISAAC.

ABRAHAMIEN ou ABRAHAMITE, f. m. (*Théol.*) *Voyez* PAULIANISTE.

ABRAHAMITES, s. m. pl. moines catholiques qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile, au neuvieme siecle. (*G*)

* ABRAMBOÉ, ABRAMBAN, (*Géogr.*) ville & pays sur la côte d'Or d'Afrique & la riviere de Volte. *Long.* 18. *lat.* 7.

ABRAMSDORF, (*Géogr.*) petite ville de la Haute Hongrie, dans la préfecture des dix Lanciers, à l'occident du lac Bataton & au nord de la riviere de Drave. Elle est très-peuplée & fait un grand commerce en grains. *Longitude* 37. 20. *Lat.* 46. 20. (*C. A.*)

ABRANTES, (*Géorg.*) ville de Portugal, sur le Tage, dans la province d'Estramadure, au nord-est de Lisbonne & au nord-ou-est de Portalegro. Sa situation élevée, ses jardins, ses oliviers & le cours du fleuve, lui donnent un aspect charmant. Elle fut fortifiée sous le regne de Pierre II. Elle a un hôpital, une maison de charité, quatre couvens, quatre paroisses & un district de quatorze autres. On y compte environ quatre mille habitans. C'est la maison des marquis du même nom qui la possedent. *Long.* 9. 11. *Lat.* 39. 13. (*C. A.*)

ABRASION, s. f. signifie, *en Médecine*, l'irritation que produisent sur la membrane interne de l'estomac & des intestins les médicamens violens, comme les purgatifs auxquels on a donné le nom de *drastiques*. *Voyez* DRASTIQUE.

La violence avec laquelle ces remedes agissent sur le velouté de l'estomac & du canal intestinal, produit des effets si fâcheux, que la vie des malades est en danger, lorsque l'on n'y remédie pas promptement par des remedes adoucissans & capables d'émousser ou embarrasser les pointes de ces especes de médicamens. (*N*)

* ABRAXAS ou ABRASAX, terme mystique de l'ancienne Philosophie & de la Théologie de quelques hérétiques, en particulier des Basilidiens. Quelques modernes ont cru, sur la foi de Tertullien & de saint Jerôme, que Basilide appelloit le Dieu suprême ou le Dieu tout-puissant du nom d'*Abraxas*, marquant, ajoutent-ils, par ce mot les trois cents soixante & cinq processions divines qu'il invitoit; car selon la valeur numérale des lettres de ce nom, A vaut 1. β, 2. ρ, 100. α, 1. σ, 200. α, 1. ξ, 60, ce qui fait en tout 365. Mais outre que S. Jerôme dit ailleurs qu'*Abraxas* étoit peut-être le nom de Mithra ou du soleil, qui étoit le Dieu des Perses, & qui dans sa révolution annuelle fournit le nombre de 365 jours, le sentiment de ces peres est détruit par celui de S. Irénée, qui assure, 1°. que les Basilidiens ne donnoient point

de nom au Dieu suprême. *Le Pere de toutes choses*, disoient-ils, *est ineffable & sans nom :* ils ne l'appelloient donc pas *abraxas ;* 2°. que ce nom faisant le nombre de 365, les Basilidiens appelloient de la sorte le premier de leurs CCCLXV cieux, ou le prince & le premier des CCCLXV anges qui y résidoient. Tertull. *de præscript. hæret. cap. xlvj.* Saint Jerôme, *in amor. tom. VI. pag.* 100. Beausob. *Hist. du Manich. tom. II. pag.* 52.

Ce mot énigmatique a fort exercé les suivans : mais comme les anciens n'en ont donné aucune explication satisfaisante, nous en rapporterons différentes imaginées par les modernes ; le lecteur jugera de leur solidité.

Godfrid Wendelin, homme fort versé dans l'antiquité ecclésiastique, a proposé son opinion sur cette matiere dans une lettre écrite à Jean Chiflet au mois de Septembre 1615. Il y prétend qu'*abrasax* est composé des lettres initiales de plusieurs mots ; que chaque lettre exprime un mot ; les quatre premieres, quatre mots Hébreux, les trois dernieres, trois mots Grecs, de la maniere suivante :

A	signifie	*Ab*, le pere.
B		*Ben*, le fils.
R		*Rouach*, l'esprit.
A		*Acadosch*, le saint.
S		*Soteria*, le salut.
A		*Apo*, par.
X		*Xulou* - le bois.

Voilà *abrasax* bien orthodoxe & bien honoré, puisqu'on y trouve distinctement exprimées les trois personnes divines, & le salut acquis par la croix du Rédempteur. Il est aisé de réfuter cette idée de Wendelin par deux raisons : la premiere, qu'il n'est pas naturel de former un même mot de quatre mots Hébreux & de trois mots Grecs. Cette objection n'est pas à la vérité suffisante ; il y a d'autres exemples de ces mots bâtards : d'ailleurs les Basilidiens auroient pu désigner par-là l'union des deux peuples, des Hébreux & des Grecs, dans la même église & dans la même foi. La seconde raison paroît plus forte : on dit que ces hérétiques croyant que Simon le Cyrénéen fut crucifié à la place de Jesus-Christ, & sur cette rêverie, refusant de croire en celui qui a été crucifié, ils ne pouvoient dire que *le salut a été acquis par la croix*. Le rafinement & la subtilité qui regnent dans cette opinion de Wendelin, contribuent à la détruire.

Le P. Hardouin a profité de la conjecture précédente. Il veut que les trois premieres lettres du mot *abrasax* désignent le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ; mais il croit que ces quatre dernieres A. S. A. X. signifient ἀνθρώπους σώζων ἁγίῳ ξύλῳ, mots Grecs qui veulent dire *sauvant les hommes par le saint bois*. En suivant la même méthode, on a donné un sens fort pieux au mot *abracadabra*, dont on a fait un remede contre la fievre. On y a trouvé, *le Pere, le Fils, le saint-Esprit, sauvant les hommes par le saint arbre. Le Pere, le Fils, le saint-Esprit, le Seigneur est unique. Voyez* ABRACADABRA.

M. Basnage dans son *Histoire des Juifs, tome III, part. II, pag.* 700, a proposé une autre hypothese ; « *Abraxas*, dit-il, » tire son origine des Egyptiens, puisque » l'on voit un grand nombre d'amulettes » sur lesquels est un Harpocrate assis sur » son lotus, & le fouet à la main avec le » mot d'*abrasax.* » Jusques-là cette conjecture de M. Basnage est non seulement vraisemblable ; elle est vraie & évidemment prouvée par le mot *abracadabra*, qui est formé sur celui d'*abrasax*, & qui répété plusieurs fois, & écrit sur du parchemin en forme de pyramide renversée, passoit pour un remede contre la fievre. La preuve que cette superstition venoit des Païens, c'est que le poëte Serenus qui fut précepteur du jeune Gordien, & qui est le plus ancien auteur qui nous ait parlé de ce prétendu remede, ne peut avoir fait profession du Christianisme : mais ce qui confirme encore plus solidement le sentiment de M. Basnage, c'est le mot ΑΒΡΑΣΑΞ en grec qu'on lit fort distinctement sur l'un des deux Talismans qui ont été trouvés dans le XVII siecle, & dont le cardinal Baronius nous a donné la figure dans le *tome II de ses Annales*, sous l'année de Jesus-Christ 120 ; l'autre est dans le cabinet de Sainte-Génevieve ; en voici l'inscription :

ΑΒΡΑΣΑΞ. ΑΔΩΝΑΙ. ΔΑΙΜΟΝΩΝ. ΔΕΞΙΑΙ. ΔΙΝΑΜΕΙΣ. ΦΥΛΑΞΑΤΕ. ΟΥΛΒΙΑΝ. ΠΑΥΕΙΝΑΝ. ΑΠΟ. ΠΑΝΤΟΣ. ΚΑΚΟΪ. ΔΑΙΜΟΝΟΚ ; c'eſt-à-dire, *Abraxas Adonar*, ou *Seigneur des démons, bonnes Puiſſances, préſervez Ulpie Pauline de tout méchant démon ;* formule qui reſſent fort le Paganiſme. Mais ce qu'ajoute M. Baſnage n'eſt pas auſſi juſte : « *Abraxas*, continue-t-il, eſt un » mot barbare qui ne ſignifie rien, & dans » lequel il ne faut chercher que des nom- » bres. Les Baſilidiens s'en ſervoient pour » exprimer le Dieu Souverain qui a créé » trois cents ſoixante & cinq cieux, & par- » tagé le cours du ſoleil en trois cents » ſoixante & cinq jours. » On a vu ci-deſſus qu'*Abraxas* n'eſt point le nom que les Baſilidiens donnoient au Dieu Suprême ; & nous allons montrer que ce terme n'eſt pas un mot barbare & qui ne ſignifie rien.

Les recherches de M. Beauſobre nous en fourniront la preuve. « Je crois, dit ce » ſavant qu'*Abraxas* ou *Abraſax* eſt com- » poſé de deux mots Grecs Le premier » eſt ἁϐρὸς qui a diverſes ſignifications; mais » entr'autres, celle de *beau*, de *magnifi-* » *que.* C'eſt une épithete ou un attribut » du Dieu appellé *Jao*, comme on le voit » dans cet oracle d'Apollon de Claros rap- » porté par Macrobe. *Saturnal, lib. I.* 17.

Χειμάτι μὲν τ' Ἀΐδην, Δία δ' εἴαρος ἀρχομένοιο,

Ἠέλιον δὲ θέρευς, μετὰ φθινοπώρου δ' ἁϐρὸν Ἰαώ.

» C'eſt-à-dire, *Pluton préſide ſur l'hiver,* » *Jupiter ſur le printemps, le Soleil ſur* » *l'été, & le beau Jao ſur l'automne. On* » traduit ordinairement *mollis Iao*, ce » qui ne veut pas dire une divinité molle » & foible, mais une divinité qui fournit » aux hommes toutes les délices de la » vie, & qui préſide ſur l'automne, » ſaiſon des vins & des fruits.... Ἁϐρὸς » ſignifie auſſi *beau, majeſtueux, ſuperbe ;* » de là vient l'ἁϐραϐαίνειν d'Euripide, pour » dire *une démarche ſuperbe, majeſtueuſe.* . . . » Dans les vers que je viens d'alléguer, » *Iao* eſt Bacchus : mais Bacchus eſt le » Soleil, comme Macrobe l'a fait voir.... » Quoiqu'il en ſoit, ἁϐρὸς eſt une épithete » du Soleil. Le ſecond mot Grec dont » *abraſax* eſt compoſé, eſt ou celui de » *Sao*, ΣΑΩ, qui eſt ſouvent employé » dans Homere, & qui veut dire *ſauver* » ou *guérir*, ou celui de *Sa*, ΣΑ, qui » ſignifie *ſalut, ſanté.* Ainſi *abraſax* voudroit » dire à la lettre, le *beau*, le *magnifique* » *Sauveur, celui qui guérit les maux, & qui* » *en préſerve.* » *Hiſt. du Manichéiſme, tome II, page 55.*

M. de Beauſobre détaille enſuite fort au long les preuves qui établiſſent qu'*abraſax* ou ce magnifique Sauveur, n'eſt autre que le Soleil. C'eſt pourquoi nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage de cet auteur. *Cet article eſt en grande partie tiré des Mémoires de M. Formey, Hiſtoriographe de l'Académie royale de Pruſſe.* (G)

ABRÉGÉ, ſ. m. *épitome, ſommaire, précis raccourci.* Un *abrégé* eſt un diſcours dans lequel on réduit en moins de paroles, la ſubſtance de ce qui eſt dit ailleurs plus au long & plus en détail.

* « Les critiques, dit M. Baillet, & géné- » ralement tous les ſtudieux qui ſont ordi- » nairement les plus grands ennemis des » *abrégés*, prétendent que la coutume de » les faire ne s'eſt introduite que long-temps » après ces ſiecles heureux où floriſſoient » les Belles-Lettres & les Sciences parmi » les Grecs & les Romains. C'eſt à leur » avis un des premiers fruits de l'ignorance » & de la fainéantiſe, où la barbarie a fait » tomber les ſiecles qui ont ſuivi la déca- » dence de l'empire. Les gens de lettres » & les ſavans de ces ſiecles, diſent-ils, » ne cherchoient plus qu'à abréger leurs » peines & leurs études, ſur-tout dans la » lecture des hiſtoriens, des philoſophes, » & des juriſconſultes, ſoit que ce fût le » loiſir, ſoit que ce fût le courage qui leur » manquât. »

Les *abrégés* peuvent, ſelon le même auteur, ſe réduire à ſix eſpeces différentes : 1°. les *épitomes* où l'on a réduit les auteurs, en gardant réguliérement leurs propres termes & les expreſſions de leurs originaux, mais en tâchant de renfermer tout leur ſens en peu de mots ; 2°. les *abrégés* proprement dits, que les abréviateurs ont faits à leur mode, & dans le ſtyle qui leur étoit particulier ; 3°. les *centons* ou *rapſodies*, qui ſont des compilations de divers morceaux ; 4°, *les lieux communs* ou *claſſes*

ſous lequel on a rangé les matieres relatives à un même titre ; 5°. les *recueils* faits par certains lecteurs pour leur utilité particuliere, & accompagnés de remarques ; 6°. les *extraits* qui ne contiennent que des lambeaux tranſcrits tout entiers dans les auteurs originaux, la plupart du temps ſans ſuite & ſans liaiſon les uns avec les autres.

« Toutes ces manieres d'abréger les » auteurs, continue-t-il, pouvoient avoir » quelque utilité pour ceux qui avoient » pris la peine de les faire, & peut-être » n'étoient-elles point entiérement inutiles » à ceux qui avoient lu les originaux. Mais » ce petit avantage n'a rien de comparable » à la perte que la plupart de ces *abrégés* » ont cauſés à leurs auteurs, & n'a point » dédommagé la république des Lettres. »

En effet, en quel genre ces *abrégés* n'ont-ils pas fait diſparoître une infinité d'originaux ? Des auteurs ont cru que quelques-uns des livres ſaints de l'ancien Teſtament n'étoient que des *abrégés* des livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, des mémoires de *Salomon*, de la chronique des rois de *Juda*, &c. Les juriſconſultes ſe plaignent qu'on a perdu par cet artifice plus de deux mille volumes des premiers écrivains dans leur genre, tels que *Papinien*, les trois *Scevoles*, *Labéon*, *Ulpien*, *Modeſtin*, & pluſieurs autres dont les noms ſont connus. On a laiſſé périr de même un grand nombre des ouvrages des peres Grecs depuis *Origene* ou *S. Irénée*, même juſqu'au ſchiſme, temps auquel on a vu toutes ces *chaînes* d'auteurs anonymes ſur divers livres de l'Ecriture. Les extraits que *Conſtantin Porphyrogenete* fit faire des excellens hiſtoriens Grecs & Latins ſur l'hiſtoire, la politique, la morale, quoique d'ailleurs très-louables, ont occaſioné la perte de l'*hiſtoire univerſelle de Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denys d'Halicarnaſſes*, &c. On ne doute plus que *Juſtin* ne nous ait fait perdre le *Trogue Pompée* entier par l'*abrégé* qu'il en fait ; & ainſi dans preſque tous les autres genres de littérature.

Il faut pourtant dire en faveur des *abrégés*, qu'ils ſont commodes pour certaines perſonnes qui n'ont ni le loiſir de conſulter les originaux, ni les facilités de ſe les procurer, ni le talent de les approfondir, ou d'y démêler ce qu'un compilateur habile & exact leur préſente tout digéré. D'ailleurs, comme l'a remarqué Saumaiſe, les plus excellens ouvrages des Grecs & des Romains auroient infailliblement & entiérement péri dans les ſiecles de barbarie, ſans l'induſtrie de ces faiſeurs d'*abrégés* qui nous ont au moins ſauvé quelques planches du naufrage : ils n'empêchent point qu'on ne conſulte les originaux quand ils exiſtent. Baillet, *Jugement des Savans*, *tome I*, *page 240. & ſuiv.* (*G*)

Ils ſont utiles : 1°. à ceux qui ont déja vu les choſes au long.

2°. Quand ils ſont faits de façon qu'ils donnent la connoiſſance entiere de la choſe dont ils parlent, & qu'ils ſont ce qu'eſt un portrait en miniature par rapport à un portrait en grand. On peut donner une idée générale d'une grande hiſtoire, ou de quelqu'autre matiere ; mais on ne doit point entamer un détail qu'on ne peut pas éclaircir, & dont on ne donne qu'une idée confuſe qui n'apprend rien, & qui ne réveille aucune idée déja acquiſe. Je vais éclaircir ma penſée par ces exemples : Si je dis que Rome fut d'abord gouvernée par des rois, dont l'autorité duroit autant que leur vie ; enſuite par deux conſuls annuels ; que cet uſage fut interrompu pendant quelques années ; que l'on élut des décemvirs qui avoient la ſuprême autorité, mais qu'on reprit bientôt l'ancien uſage d'élire des conſuls : qu'enfin Jules Céſar, & après lui, Auguſte, s'emparerent de la ſouveraine autorité ; qu'eux & leurs ſucceſſeurs furent nommés *Empereurs* : il me ſemble que cette idée générale s'entend en ce qu'elle eſt en elle-même : mais nous avons des abrégés qui ne nous donnent qu'une idée confuſe qui ne laiſſe rien de précis. Un célebre abréviateur s'eſt contenté de dire que Joſeph fut vendu par ſes freres, calomnié par la femme de Putiphar, & devint le ſurintendant de l'Egypte. En parlant des décemvirs, il dit qu'ils furent chaſſés à cauſe de la lubricité d'Appius ; ce qui ne laiſſe dans l'eſprit rien qui le fixe & qui l'éclaire. On n'entend ce que l'abréviateur a voulu dire, que

lorſque l'on ſait en détail l'hiſtoire de Joſeph & celle d'Appius. Je ne fais cette remarque que parce qu'on met ordinairement entre les mains des jeunes gens des abrégés dont ils ne tirent aucun fruit, & qui ne ſervent qu'à leur inſpirer du dégoût. Leur curioſité n'eſt excitée que d'une maniere qui ne leur fait pas venir le deſir de la ſatisfaire. Les jeunes gens n'ayant point encore aſſez d'idées acquiſes, ont beſoin de détail; & tout ce qui ſuppoſe des idées acquiſes, ne ſert qu'à les étonner, à les décourager, & à les rebuter.

En abrégé, façon de parler adverbiale, *ſummatim*. Les jeunes gens devroient recueillir *en abrégé* ce qu'ils obſervent dans les livres, & ce que leurs maîtres leur apprennent de plus utile & de plus intéreſſant. (*F*)

Abrégé *ou* Abréviation, lorſqu'on veut écrire avec diligence, ou pour diminuer le volume, ou en certains mots faciles à deviner, on n'écrit pas tout au long. Ainſi au lieu d'écrire *Monſieur* & *Madame*, on écrit *Mr.* ou *Mde.* par abréviation ou par abrégé. Ainſi les abréviations ſont des lettres, notes, caracteres, qui indiquent les autres lettres qu'il faut ſuppléer. *D. O. M.* c'eſt-à-dire, *Deo optimo, maximo*. *A. R. S. H. Anno reparatæ ſalutis humanæ*. Au commencement des épîtres Latines, on trouve ſouvent *S. P. D.* c'eſt-à-dire, *ſalutem plurimam dicit*. Aux inſcriptions, *D. V. C.* c'eſt-à-dire, *dicat, vovet, conſecrat*. Sertorius Urſatus a fait une collection des explications *de notis Romanorum*. (*F*)

ABRÉGÉ, ſ. m. (*partie de l'orgue.*) c'eſt un aſſemblage de pluſieurs rouleaux, par le moyen deſquels on répand & l'on tranſmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue.

ABRÉGER *un fief*, *terme de Juriſprudence féodale*, ſynonyme à *démembrer*, mais qui ſe dit ſinguliérement, lorſque le ſeigneur permet à des gens de main-morte de poſſéder des héritages qui en relevent. (*H*)

ABRÉVIATEUR, adj. pris ſubſtantivement; c'eſt l'auteur d'un abrégé. Juſtin, *abréviateur* de Trogue Pompée, nous a fait perdre l'ouvrage de ce dernier. On reproche aux *abréviateurs* des Tranſactions Philoſophiques, d'avoir fait un choix plutôt qu'un abrégé, parce qu'ils ont paſſé pluſieurs mémoires, par la ſeule raiſon que ces mémoires n'étoient pas de leur goût. (*F*)

Abréviateur, ſ. m. (*terme de Chancellerie Romaine.*) c'eſt le nom d'un officier dont la fonction eſt de rédiger la minute des bulles & des ſignatures. On l'appelle *abréviateur*, parce que ces minutes ſont farcies d'abréviations.

Il y en a de deux claſſes; les uns qu'on appelle *de parco majori* (du grand blanc,) à qui le régent de la chancellerie diſtribue les ſuppliques, & qui font dreſſer la minute des bulles par des ſubſtituts qu'ils ont ſous eux; & ceux qu'on appelle *de parco minori* (du ſecond blanc), dont la fonction eſt de dreſſer les diſpenſes de mariage. (*G*)

* ABBRÉVIATION, ſ. f. contraction d'un mot ou d'un paſſage qui ſe fait en retranchant quelques lettres, ou en ſubſtituant à leur place des marques ou des caracteres. *Voyez* Symbole *&* Apocope.

Ce mot eſt dérivé du Latin *brevis*, qui vient du Grec ϐραχὺς, *bref*.

Les juriſconſultes, les médecins, *&c.* ſe ſervent fréquemment d'*abréviation*, tant pour écrire avec plus de diligence, que pour donner à leurs écrits un air myſtérieux.

Les rabbins ſont ceux qui emploient le plus d'*abréviations*. On ne ſauroit lire leurs écrits qu'on n'ait une explication des *abréviations* Hébraïques. Les écrivains Juifs & les copiſtes ne ſe contentent pas de faire des *abréviations* comme les Grecs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou ſyllabes dans un mot; ſouvent ils n'en mettent que la premiere lettre. Ainſi ר ſignifie *Rabbi*, & א ſignifie אב, אדרבי, ou אמר, ſelon l'endroit où il ſe trouve.

Ils prennent ſouvent les premieres lettres de pluſieurs mots de ſuite, & en y ajoutant des voyelles, ils font un mot barbare qui repréſente tous les mots dont il eſt l'abrégé. Ainſi *Rabbi Schelemoh Jarchi*, en jargon d'*abréviations* Hébraïques, s'appelle *Raſi*: & *Rabbi Moſes ben Maïemom Rambam*. De même מביא eſt mis pour מחך כבהו יכבה אך, *donum in abdito evertit iram*. Mercerus, David de Pomis,

Schindler, Buxtorf & d'autres, ont donné des explications de ces sortes d'*abréviations*. La plus ample collection des *abréviations* romaines, est celle de Sertorius Ursatus, qui est la fin des marbres d'Oxford. *Sertorii Ursati, equitis, de notis Romanorum, commentarius*. Dans l'antiquité on appelloit les *abréviations*, *notes*. On les nomme encore de même dans les anciennes inscriptions latines. (*G*)

Abréviations. Ce sont des lettres initiales ou des caracteres dont se servent les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, pour abréger certains termes de négoce, & rendre les écritures plus courtes. Voici les principales, avec leurs explications.

C. signifie	*Compte.*
C. O.	*Compte ouvert.*
C. C.	*Compte courant.*
M. C.	*Mon compte.*
S. C.	*Son compte.*
L. C.	*Leur compte.*
N. C.	*Notre compte.*
A.	*Accepté.*
ACCEPTÉ S. P.	*Accepté sous protêt.*
ACCEPTÉ. S. P. C.	*Accepté sous protêt pour mettre à compte.*
A. P.	*A protester.*
P.	*Protesté* ou *payé.*
TR^E. *ou* TR^S.	*Traite* ou *traites.*
R^S.	*Remises.*
R.	*Reçu.*
P^R. %.	*Pour cent.*
N°.	*Numéro.*
F°.	*Folio* ou *page.*
R°.	*Recto.*
V°.	*Verso.*
V.	*Ecu de 60 sous* ou *de 3 liv. tournois.*
W.	*Ecu de 60 sous* ou *de 3 liv. tournois.*
FL. *ou* F^S.	*Florins.*
R^X. *ou* R^LE.	*Richedale, Risdale, Rixdale*, ou *Retchedale.*
DAL. *ou* D^RE.	*Daller* ou *Daldre.*
DUC. *ou* D^D.	*Ducat.*
M. L.	*Marc Lubs.*
L. st.	*Livres sterlings.*
L de G. *ou* L. G.	*Livres de gros.*
ℒ *ou* ₶	*Livres tournois.*
S. *ou* ʃ	*Sous tournois.*
D. *ou* ∂	*Deniers tournois.*
℔.	*Livres de poids.*
M. *ou* M^e.	*Marcs.*
ONC. *ou* ON.	*Onces.*
G.	*Gros.*
DEN.	*Denier* ou *gros.*
D°.	*Dito.*
D^t.	*Dit.*

Les négocians & banquiers Hollandois ont aussi leurs *abréviations* particulieres. Comme toutes les marchandises qui se vendent en Hollande, & particuliérement à Amsterdam, s'y vendent par livres de gros, par rixdales, par florins d'or, par florins, par sous de gros, par sous communs, & par deniers de gros, pour abréger toutes ces monnoies de compte, on se sert des caracteres suivans.

Livres de gros.	Ld. *en François* & Lv. Ls. *en Hollandois.*
Rixdales.	R^x.
Florins d'or.	F. d'or *en François*, 88 *en Hollandois.*
Florins.	F.
Sous de gros.	ß
Sous communs.	S. *en François*, & st. W *en Hollandois.*
Deniers de gros.	∂.

Abréviations pour les Poids.

Schippont, poids de trois cents liv.	Schipt.
Lispont, poids de quinze livres.	L. pt.
Quintal, poids de cent livres.	Ct. *ou* %.
La livre de deux marcs ou *16 onces.*	₶
Stéen ou *pierre, poids de huit liv.*	Stz. (*G*)

* Abréviation, (*Litt.*) les *abréviations*, & sur-tout les *abréviations* numéraires, se rencontrent si souvent dans les auteurs, sur les monumens, inscriptions & médailles, que nous avons jugé à propos d'en donner ici l'explication, d'après le recueil alphabétique des *abréviations numéraires*, qu'en a donné Sertorius Ursatus, copié

copié par l'abbé Lenglet Dufresnoy ; mais nous l'avons considérablement augmenté de plusieurs autres *abréviations*, dont l'intelligence est également utile & nécessaire.

A

AB. *Abdicavit.*

AB. AUG. M. P. XXXXI. *Ab Augusta millia passuum quadraginta unum.*

AB. AUGUSTOB. M. P. X. *Ab Augustobriga millia passuum decem.*

ABN. *Abnepos.*

AB. U. C. *Ab urbe condita.*

A. CAMB. M. P. XI. *A Camboduno millia passuum undecim.*

A. COMP. XIIII. *A Compluto quatuordecim.*

A. C. P. VI. *A capite* ou *ad caput pedes sex.*

A. D. *Ante diem.*

ADJECT. H—S. IX ∞. *Adjectis sestertiis novem mille.*

ADN. *Adnepos.*

ADQ. *Adquiescit.*

ÆD. II. II VIR. II. *Ædilis iterùm, duumvir iterùm.*

ÆD. II : VIR. QUINQ. *Ædilis duumvir quinquennalis.*

ÆD. Q. II : VIR. *Ædilis quinquennalis duumvir.*

ÆL. *Ælius*, *Ælia.*

ÆM. *vel* AIM. *Æmilius*, *Æmilia.*

A. K. *Ante kalendas.*

A. G. *Animo grato ; Aulus Gellius.*

AG. *Ager*, vel *Agrippa.*

ALA. I. *Ala prima.*

A. MILL. XXXV. *A milliari tringinta quinque*, ou *ad milliaria triginta quinque.*

A. M. XX. *Ad milliare vigesimum.*

AM. *vel* AMS. *Amicus.*

AN. A. V. C. *Anno ab urbe condita.*

AN. C. H. S. *Annorum centum hic situs est.*

AN. DCLX. *Anno sexcentisimo sexagesimo.*

AN. II. S. *Annos duos semis.*

AN. IVL. *Annos quadraginta sex.*

AN. N. *Annos natus.*

ANN. *Anni*, *annis* ou *annos.*

ANN. LIII. H. S. E. *Annorum quinquagesimâ trium hic situs est.*

ANN. NAT. LXVI. *Annos natus sexaginta sex.*

ANN. PL. M. X. *Annos* ou *annis plus minùs decem.*

AN. ☉. XVI. *Anno defunctus decimo sexto.*

A. V. XX. *Annos vixit viginti.*

AN. P. M. *Annorum plus minùs.*

A. XII. *Annis duodecim*, &c.

AN. P. M. L. *Annorum plus minùs quinquaginta.*

A. XX. H. EST. *Annorum viginti hic est.*

AN. P. R. C. *Anno post Roman conditam.*

AN. V. P. M. II. *Annis vixit plus minùs duobus.*

AN. XXV. STIP. VIII. *Annorum viginti quinque*, *stipendii* vel *stipendiorum octo.*

ANN. SEN. *Anneus Seneca.*

A. P. M. *Amico posuit monumentum.*

AP. *Appia*, *Appius.*

AP. *Apud.*

A. P. V. C. *Annorum post urbem conditam.*

APVD. L. V. CONV. *Apud lapidem quinque convenerunt.*

A. RET. P. III. S. *Antè retrò pedes tres semis.*

AR. P. *Aram posuit.*

ARG. P. X. *Argenti pondo decem.*

ARR. *Arrius.*

A. V. B. *A viro bono.*

A. V. C. *Ab urbe condita.*

B

B. *Balbus*, *Bulbius*, *Brutus*, *Belenus*, *Burrus.*

B. *Beneficiario*, *beneficium*, *bonus*, *bona*, *bonæ*, *bonum*, *bonorum*, *benè*, *bonis*, &c.

B. *Balnea*, *bustum*, *beatus.*

B. *pro* V. *Berna* pro *verna ; bixit* pro *vixit ; bibo* pro *vivo ; bictor* pro *victor ; bedua* pro *vidua.*

B. A. *Bixit annis ; bonâ actione ; bonam actionem ; bonus ager ; bonus amabilis ; bona aurea ; bonum aureum ; bonis auguriis ; bonis auspiciis.*

B. B. *Bona bona* (de grands biens), *benè*, *benè.*

B. DD. *Bonis deabus.*

B. F. *Bonâ fide ; bona femina ; bona fortuna ; benè factum.*

B & F renversés en cette maniere ꟼ. Ⅎ. *Bona femina , bona filia.*

B. H. *Bona hæreditaria , bonorum hæreditas.*

B. I. I. *Boni judicis judicium.*

B. L. *Bona lex.*

B. M. P. *Benè merito posuit.*

B. M. P. C. *Benè merito ponendum curavit.*

B. M. S. C. *Benè merito sepulchrum condidit.*

BN. EM. *Bonorum emptores.*

BN. H. I. *Bona hic invenies.*

B. RP. N. *Bono reipublicæ natus.*

B. A. *Bixit*, id est *vixit annis* , &c.

BIGINTI. *Viginti.*

BIXIT. BIXSIT. BISSIT. *Vixit.*

BIX. ANN. XXCI. M. IV. D. VII. *Vixit annis octoginta unum , mensibus quatuor , diebus septem.*

BX. ANVS. VII. ME. VI. DI. XVII. *Vixit annos septem , menses sex , dies septemdecim.*

C.

C. *Cæsar , Caia , Caius ; censor , civis , centuria , civitas , colonia , consul ; condemno , conjux ; clarissimus , curavit* , &c.

C. C. *Carissimæ conjungi , calumniæ causa , consilium cepit.*

C. C. F. *Caius Caii filius.*

C. B. *Commune bonum.*

C. D. *Comitialibus diebus.*

C. H. *Custos hortorum* vel *hæredum.*

C. I. C. *Caius Julius Cæsar.*

CC. VV. *Clarissimi viri.*

CIƆ. *Mille.*

CIƆ. IƆC. *Mille sex centum.*

CIƆ. CIƆ. CIƆ. CVI. *Tria millia centum sex.*

CIƆ. CIƆ. CIƆ. IƆV. *Tria millia quingenti quinque.*

CIƆ. CIƆ. CIƆ. DCCCLXXX. *Tria millia octo centum octoginta.*

CCIƆƆ. *Decem millia.*

CCIƆƆ. ∞ *Undecim millia.*

CCIƆƆ. ∞ IƆC. *Undecim millia sex centum.*

CCIƆƆ. ∞ ∞ ∞ CC. *Tredecim millia ducentum.*

CCIƆƆ. ∞ ∞ ∞ CCXXIII. *Tredecim millia ducentum viginti tres.*

CCIƆƆ. IƆƆ. IƆC. *Quindecim millia sex centum.*

CCIƆƆ. IƆƆ. ∞ DCCCLXVII. *Quindecim millia octo centum sexaginta septem.*

CCIƆƆ. IƆƆ. DCCCCL. *Quindecim millia novem centum quinquaginta.*

CCIƆƆ. IƆƆ. ∞ CCC. *Sexdecim millia tercentum.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. *Viginti millia.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. ∞ ∞ ∞ DCC. *Viginti tria millia septem centum.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. ∞ IƆƆ. *Viginti quatuor millia.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. ∞ ∞ ∞ ∞ CDXXCIX. *Viginti quatuor millia quatuor centum octoginta novem.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. CCIƆƆ. *Triginta millia.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. CCIƆƆ. ICLX. *Triginta millia quingenti sexaginta.*

CCIƆƆ. IƆƆƆ. *Quadraginta millia.*

CCIƆƆ. CCIƆƆ. CCIƆƆ. CCIƆƆ. *Quadraginta millia.*

CCIƆƆ. IƆƆƆ. ∞ C ∞ XII. *Quadraginta unum mille novem centum duodecim.*

CCIƆƆ. CCCIƆƆƆ. *Nonaginta millia.*

CCCIƆƆƆ. *Centum millia.*

CCC. M. N. *Tercentum millia nummûm.*

CCCCIƆƆƆ. *Decies centena millia.*

CEN. *Censor ; centuria ; centurio.*

CERTA. QUINQ. ROM. CO. *Certamen quinquennale Romæ conditum.*

CL. *Claudius.*

CL. V. *Clarissimus vir.*

CH. COH. *Cohors.*

C. M. *vel* CA. M. *Causa mortis.*

CN. *Cneus.*

C. O. *Civitas omnis.*

COH. I. *aut* II. *Cohors prima* , aut *secunda* ; & sic de aliis.

COR. *Cornelius , Cornelia.*

COS. ITER. ET. TERT. DESIG. *Consul iterùm & tertiùm designatus.*

COS. TER. *vel* QUAR. *Consul tertiùm* vel *quartum* ; & sic de aliis.

COSS. *Consules.*

COST. CUM. LOC. H — S ∞ D *Custodiam cum loco sestertii mille qüingentis.*
C. R. *Civis romanus.*
CS. IP. *Cæsar imperator.*
C. V. *Centum viri.*
C ∞ IX. *Nongenti novem.*

D

D. *Quingenti.*
D. *Decius ; decimus ; decuria ; decurio ; dedicavit , dedit , devotus , dies ; divus , deus , dii ; dominus , domus , donum , datum , decretum ; de.*
D. A. *Divus Augustus.*
D. B I. *Diis benè juvantibus.*
D. B. S. *De bonis suis.*
DCT. *Detractum.*
DDVIT. *Dedicavit.*
D. D. *Donum dedit ; datis datio ; deus dedit.*
D. DD. *Dono dederunt*, ou *datum decreto decurionum.*
D. D. D. D. *Dignum deo donum dedicavit.*
DDPP. *Depositi.*
D. N. *Dominus noster.* D. D. N. N. *Domini nostri.*
D. D. Q. O. H. L. S. E. V. *Diis deabusque omnibus hunc locum sacrum esse voluit.*
DIG. M. *Dignus memoriâ.*
D. M. S. *Diis Manibus sacrum.*
D. O. M. *Deo optimo maximo.*
D. O. Æ. *Deo optimo æterno.*
D. PP. *Deo perpetuo.*
DR. *Drusus.*
DR. P. *Dare promittit.*
D. RM. *De Romanis.*
D. RP. *De Republica.*
D. S. P. F. C. *De sua pecunia faciendum curavit.*
DT. *Duntaxat.*
DVL. *ou* DOL. *Dulcissimus.*
DEC. * XIII. AUG. XII. POP. XI. *Decurionibus denariis tredecim , augustalibus duodecim , populo undecim.*
D. IIII. ID. *Die quartâ idus.*
D M I Ↄ Ↄ Ↄ. *Quingenta & quinquaginta millia.*
D. VIIII. *Diebus novem.*
D. V. ID. *Die quintâ idus.*

E

E. *Ejus , ergo , esse , est , erexit , exactum* , &c.
E. C. F. *Ejus causâ fecit.*
E. D. *Ejus domus.*
ED. *Edictum.*
E. E. *Ex edicto.*
EE. N. P. *Esse non potest.*
EG. *Egit , egregius.*
E. H. *Ejus hæres.*
EID. *Idus.*
EIM. *Ejusmodi.*
E. L. *Eâ lege.*
E. M. *Elexit* , ou *erexit monumentum.*
EQ. M. *Equitum magister.*
EQ. O. *Equester ordo.*
EX. A. D. K. *Ex ante diem kalendas.*
EX. A. D. V. K. DEC. AD. PRID. K. IAN. *Ex ante diem quinto kalendas decembris ad pridiè kalendas januarias.*
EX. H — S. X. P. F. I. *Ex sestertiis decem parvis fieri jussit.*
EX. H — S. CIↃN. *Ex sestertiis mille nummûm.*
EX. H — S. ∞ ∞ ∞ ∞. *Ex sestertiis quatuor millia.*
EX. H — S. N. CC. L. ∞ D. XL. *Ex sestertiis nummorum ducentis quinquaginta millibus quingentis quadraginta.*
EX. H — S. DC. ∞ D. XX. *Ex sestertiis sexcentis millibus quingentis viginti.*
EX. KAL. IAN. AD. KAL. IAN. *Ex kalendis januarii ad kalendas januarii* ; & sic de aliis.

F

F. *Fabius ; fecit , factum , faciendum ; familia , famula , fastus ; februarius ; feliciter , felix , fides , fieri , fit ; femina , filia , filius , frater ; finis , flamen , forum , fluvius , faustum , fuit , figura , frons* , &c.
F. A. *Filio amantissimo* ou *filiæ amantissimæ.*
F. AN. X. F. C. *Filio* vel *filiæ annorum decem faciendum curavit.*
F C. *Fieri* ou *faciendum curavit* , *fidei commissum.*
F. D. *Flamen dialis ; filius dedit , factum dedicavit.*
FD. *Fidejussor , fundum.*

FEA. *Femina.*

FE C. *Fermè centum.*

F. F. *Fabrè factum*, *filius familias*, *fratris filius.*

F. F. F. *Ferro*, *flammâ*; *fame fortior fortunâ*, *fato.*

FF. *Fecerunt.*

FL. F. *Flavii filius.*

F. F. Q. *Filiis filiabusque.*

ƎIX. ANN. XXXIX M. I. D. VI. HOR. SCIT. NEM. *Vixit annos triginta novem*, *mensem unum*, *dies*, *sex*; *horas scit nemo.*

FO. FR. *Forum.*

F. R. *Forum romanum.*

G

G. *Gellius*; *Gaius* pro *Caius*; *genius*, *gens*, *gaudium*, *gesta*, *gratia*, *gratis*, &c.

GAB. *Gabinius.*

GAL. *Gallus* - *Galerius.*

G. C. *Genio civitatis.*

GEN. P. R. *Genio populi romani.*

GL. *Gloria.*

GL. S. *Gallus Sempronius.*

GN. *Gneus* pro *Cneus*; *gens*, *genius.*

GNT. *Gentes.*

GRA. *Gracchus.*

GRC. *Græcus.*

H

H. *Habet*, *hic*, *hastatus*, *hæres*, *homo*, *hora*, *hostis*, *hereus*, &c.

H. A. *Hoc anno.*

HA. *Hadrianus.*

HC. *Hunc*, *huic*, *hic.*

HER. *Hæres*, *hæreditas*, *Herennius.*

HER. ou HERC. S. *Herculi sacrum.*

H. M. E. H—S. CCIƆƆ. CCIƆƆ. IƆƆ. M. N. *Hoc monumentum erexit sestertiis viginti quinque mille nummûm.*

H. M. AD. H N. T. *Hoc monumentum ad hæredes non transit.*

H. O. *Hostis occisus.*

HOSS. *Hostes.*

H. S. *Hic situs* ou *sita*, *sepultus* ou *sepulta.*

H—S. N. III. *Sestertiis nummûm quatuor.*

H—S. CCCC. *Sestertiis quatuor centum.*

H—S. ∞. N. *Sestertiis mille nummûm.*

H—S. ∞. CCIƆƆ. N. *Sestertiis novem mille nummûm.*

H—S. XMX. N. *Sestertiis viginti mille nummûm.*

H—S. CCIƆƆ. CCIƆƆ. *Sestertiis viginti mille.*

H. SS. *Hic supra scriptis.*

I

I. *Junius*, *Julius*, *Jupiter*, *ibi*; *id est*; *immortalis*; *imperator*; *inferi*, *inter*, *invenit*, *invictus*, *ipse*, *iterùm*, *judex*, *jussit*, *jus*, &c.

IA. *Intra.*

I. AG. *In agro.*

I. AGL. *In angulo.*

IAD. *Jamdudum.*

IAN. *Janus.*

IA. RI. *Jam respondi.*

I. C. *Jurisconsultus*, *Julius Cæsar*, *judex cognitionum.*

IC. *Hic.*

I. D. *Inferis diis*, *Jovi dedicatum*, *Isidi deæ jussu dei.*

ID. *Idus.*

I. D. M. *Jovi deo magno.*

I. F. *vel* I. FO. *In foro.*

IF. *Interfuit.* IFT. *Interfuerunt.*

I. FNT. *In fronte.*

IG. *Igitur.*

I. H. *Jacet hic.*

I. I. *In jure.*

IM. *Imago*, *immortalis*, *imperator.*

I. M. CT. *In medio civitatis.*

IMM. *Immolavit*, *immortalis*, *immunis.*

IM. S. *Impensis suis.*

IN. *Inimicus*, *inscripsit*, *intereà.*

IN. A. P. XX. *In agro pedes viginti.*

IN. *vel* INL. V. I. S. *Inlustris vir infrà scriptus.*

I. R. *Jovi regi*, *Junoni reginæ*, *jure rogavit.*

I. S. *vel* I. SN. *In senatu.*

I. V. *Justus vir.*

IVD. *Judicium.*

IVV. *Juventus*, *Juvenalis.*

IƆƆ *Quinque millia.*

IƆƆ. ∞. *Sex millia.*

IƆƆ. ∞. ∞. *Septem millia.*

IƆƆƆ *Quinquaginta millia.*

IƆƆƆ. CCIƆƆ. *Sexaginta millia.*

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. ∞. IↃↃ. *Septuaginta quatuor millia.*

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Octoginta millia.*

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. IↃↃ ∞. ∞. *Octoginta septem millia.*

II. VIR. *Duum-vir* ou *duum-viri.*

III. V. ou III. VIR. *Trium-vir* ou *Trium-viri.*

IIII. VIR. *Quatuor-vir*, *quatuor-viri*, ou *quatuor-viratus.*

IIIIII. V. *vel* VIR. *Sextum-vir*, *se-vir*, *sex-vir.*

IIX. *Octo.*

IIXX. *Duodeviginti.*

INDE. *vel.* IND. *aut.* INDICT. *Indictio vel indictione.*

K

K. *Cæso*, *Caius*, *Caia*, *Cœlius*, *Carolus*; *calumnia*, *candidatus*, *caput*, *cariſſimus*, *clariſſimus*, *caſtra*, *cohors*, *Carthago*, &c.

K. KAL. KL. KLD. KLEND. *Kalendæ aut kalendis*; & ſic de cæteris ubi menſium apponuntur nomina.

KARC. *Carcer.*

KK. *Cariſſimi.*

KM. *Cariſſimus.*

K. S. *Carus ſuis.*

KR. *Chorus.*

KR. AM. N. *Carus amicus noſter.*

L

L. *Lucius*, *Lucia*, *Lælius*, *Lollius*, *lares*, *latinus*; *latum*, *legavit*, *lex*, *legio*, *libens* vel *lubens*; *liber*, *libera*, *libertus* vel *liberta*, *libra*, *locavit*, *locus*, *lector* *longum*, *ludus*, *luſtrum*, *ſeſtertius*, &c.

L. A. *Lex alia.*

LA. C. *Latini coloni.*

L. A. D. *Locus alteri datus.*

L. AG. *Lex agraria.*

L. AN. *Lucius Annius*, *vel quinquaginta annis.*

L. AP. *Ludi Apollinares.*

LAT. P. VIII. ES. *Latum pedes octo & ſemis.*

LONG. P. VII. L. P. III. *Longum pedes ſeptem*, *latum pedes tres.*

L. ADQ. *Locus adquiſitus.*

LB. *Libertus*, *liberi.*

L. D. D. D. *Locus datus decroto decurionum.*

LECTIS. *Lectiſternium.*

LEG. I. *Legio prima.*

L. E. D. *Lege ejus damnatus.*

LEG. PROV. *Legatus provinciæ.*

LIC. *Licinius.*

LICT. *Lictor.*

LL. *Libentiſſimè*, *liberti*, *libertas.*

L. L. *Seſtertius magnus.*

LVD. SÆC. *Ludi ſæculares.*

LVPERC. *Lupercalia.*

LV. P. F. *Ludos publicos fecit.*

M

M. *Marcus*, *Marca*, *Martius*, *Mutius*; *maceria*, *magiſter*, *magiſtratus*, *magnus*, *manes*, *mancipium*, *marmoreus*; *Marti*; *mater*, *maximus*, *memor*, *memoria*, *menſis*, *meus*, *miles*, *militavit*, *militia*; *mille*; *miſſus*, *monumentum*, *mortuus*, *mulier*, *municipium*, *municeps*, *merens*, *merenti*, *meritus*, *meritas*, &c.

MAG. EQ. *Magiſter equitum.*

MAR. VLT. *Mars ultor.*

MAX. POT. *Maximus Pontifex.*

MC. *Mille centum.*

MD. *Mandatum.*

MD. *Mille quingenti.*

MED. *Medicus*, *medius.*

MER. *Mercurius*, *mercator.*

MERK. *Mercurialia*, *mercatus.*

MES. VII. DIIIB. XI. *Menſibus ſeptem*, *diebus indecim.*

M. I. *Maximo Jovi*, *matri Ideæ*, *vel Iſidi*; *militiæ jus*, *monumentum juſſit.*

MIL. COH. *Miles cohortis.*

MIN. *vel* MINER. *Minerva.*

M. MON. MNT. MONET. *Moneta.*

M. *aut* MS. *Menſis* aut *menſes.*

MM. *Viginti millia.*

MNF. *Maniſeſtus.*

MNM. *Manumiſſus.*

M. P. II. *Millia paſſuum duo*, & ſic de aliis.

MV. MN. MVN. MVNIC. *Municipium* vel *municeps.*

N

N. *Neptunus*, *Numerius*, *Numeria*, *Nonius*, *Nero*; *nam*, *non*; *natus*, *natio*,

nefaftus; *nepos*, *neptis*, *niger*, *nomen*, *nonæ*, *nofter*, *numerarius*, *numerator*, *numerus*, *nummus* vel *numifma*; *numen*.

N A V. *Navis*.

N. B. *Numeravit bivus* pro *vivus*.

NB. *vel* NBL. *Nobilis*.

N. C. *Nero Cæfar*, vel *Nero Claudius*.

NEG. *vel* NEGOT. *Negotiator*.

NEP. S. *Neptuno facrum*.

N. F. N. *Nobili familiâ natus*.

N. L. *Non liquet*, *non licet*, *non longe*, *nominis latini*.

N. M. *Nonius Macrinus*, *non malum*, *non minus*.

NN. *Noftri* NNR. *vel* NR. *Noftrorum*.

NO. *Nobis*.

NOBR. *November*.

NON. AP. *Nonis aprilis*.

NQ. *Namque*, *nufquam*, *nunquam*.

N. V. N. D. N. P. O. *Neque vendetur*, *neque donabitur*, *neque pignori obligabitur*.

NUP. *Nuptiæ*.

O

O. *Officium*, *optimus*, *olla*, *omnis*, *optio*, *ordo*, *offa*, *oftendit*, &c.

OB. *Obiit*.

OB. C. S. *Ob cives fervatos*.

OCT. *Octavianus*, *October*.

O. E. B. Q. C. *Offa ejus benè quiefcant condita*.

O. H. F. *Omnibus honoribus functus*.

ONA. *Omnia*.

OO. *Omnes*, *omnino*. O. O. *Optimus ordo*.

OP. *Oppidum*, *Opiter*, *oportet*, *optimus*, *opus*.

OR. *Ornamentum*.

OTIM. *Optimæ*.

P

P. *Publius*; *paffus*, *patria*, *pecunia*, *pedes*, *perpetuus*, *pius*, *plebs*, *populus*, *pontifex*, *pofuit*, *poteftas*, *præfes*, *prætor*, *pridie*, *pro*, *poft*, *provincia*, *puer*, *publicus*, *publicè*, *primus*, &c.

PA. *Pater*, *patricius*.

PAE. ET. ARR. COS. *Pæto & Arrio confulibus*.

P. A. F. A. *Poftulo an fias auctor*.

PAR. *Parens*, *Parilia*, *Partichus*.

PAT. PAT. *Pater patriæ*.

PBLC. *Publicus*.

PC. *Procurator*.

P C. *Poft confulatum*, *patres confcripti*, *patronus coloniæ*, *ponendum curavit*, *præfectus corporis*, *pactum conventum*.

PED. CXVS. *Pedes centum quindecim femis*.

PEG. *Peregrinus*.

P. II. ∽ L. *Pondo duarum femis librarum*.

P. II. S. : : *Pondo duo femis & triente*.

P. KAL. *Pridie kalendas*.

POM. *Pompeius*.

P. P. P. C. *Propriâ pecuniâ ponendum curavit*.

P. R. C. A. DCCCXLIIII. *Poft Romam conditam annis octingentis quadraginta quatuor*.

PROC. *Proconful*. P. PR. *Pro-prætor*.

P. RR. *Prætores*.

PR. N. *Pro-nepos*.

P. R. V. X. *Populi romani vota decennalia*.

PS. *Paffus plebifcitum*.

PUD. *Pudicus*, *pudica*, *pudor*.

PUR. *Purpureus*.

Q

Q. *Quinquennalis*, *quartus*, *quintus*; *quando*, *quantum*, *qui*, *quæ*, *quod*; *Quintus*, *Quintius*, *Quintilianus*; *quæftor*; *quadratum*, *quæfitus*.

Q. B. AN. XXX. *Qui bixit*, id eft *vixit annos triginta*.

QM. *Quomodo*, *quem*, *quoniam*.

QQ. *Quinquennalis*. QQ. V. *Quoquo verfum*.

Q. R. *Quæftor reipublicæ*.

Q. V. A. III. M. II. *Qui* vel *quæ vixit annos tres*, *menfes duos*.

R

R. *Roma*, *Romanus*; *rex*, *reges*; *Regulus*, *rationalis*; *Ravennæ*; *recto*, *recto*, *requietorium*, *retro*, *roftra*, *rudera*, &c.

RC. *Refcriptum*.

R. C. *Romana civitas*.

REF. C. *Reficiendum curavit*.

REG. *Regio*.

R. P. RESP. *Refpublica*.

RET. P. XX. *Retrò pedes viginti*.

REC. *Requiescit.*
RMS. *Romanus.*
ROB. *Robigalia*, *robigo.*
RS. *Responsum.*
RVF. *Rufus.*

S

S. *Sacrum*, *sacellum*, *scriptus*, *semis*, *senatus*; *sepulcrum*, *sepultus*; *sanctus*; *servus*, *serva*; *Servius*; *sequitur*, *sibi*, *situs*, *solvit*, *sub*, *stipendium*, &c.
SAC. *Sacerdos*, *sacrificium.*
SÆ. *vel* SÆC. *Sæculum*, *sæculares.*
SAL. *Salus.*
S. C. *Senatûs-consultum.*
SCI. *Scipio.*
S. D. *Sacrum diis.*
S. EQ. Q. OD. ET. P. R. *Senatus*, *equesterque ordo & populus Romanus.*
SEMP. *Sempronius.*
SL. SVL. SYL. *Sylla.*
S. L. *Sacer. ludus*, *sinè linguâ.*
S. M. *Sacrum manibus*, *sinè manibus*, *sinè malo.*
S. N. *Senatus*, *sententia*, *sinè.*
S. P. *Sinè pecuniâ.*
S. P. Q. S. *Senatus populusque Romanus.*
S. P. D. *Salutem plurimam dicit.*
S. T. A. *Sinè* vel *sub Tutoris auctoritate.*
SLT. *Scilicet.*
S. E. T L. *Sit ei terra levis.*
SIC. V. SIC. X. *Sicuti quinquennalia*, *sicuti decennalia.*
SSTVP. XVIIII. *Stipendiis novemdecim.*
ST. XXXV. *Stipendiis trigintaquinque.*

T

T. *Titus*, *Tullius*; *tantùm*, *terra*, *tibi*, *ter*, *testamentum*; *titulus*, *terminus*, *triarius*; *tribunus*; *turma*, *tutor*, *tutela*, &c.
TAB. TABVL. *Tabula*, *Tabularius.*
TAR. *Tarquinius.*
TB. D F. *Tibi dulcissimo filio.*
TB. PL. *Tribunus Plebis.*
TB. TI. TIB. *Tiberius.*
T. F. *Titus Flavius*, *Titi filius.*
THR. *Thrax.*
T. L. *Titus-Livius*, *Titi libertus.*
TIT. *Titulus.*
T. M. *Terminus*, *Thermæ.*
TR. PO. *Tribunitia potestas.*
TRAL. *Trajanus.*
TVL. *Tullus* vel *Tullius.*
TR. V. *Trium-vir.*
TT. QTS. *Titus-Quintus.*
Θ *vel* TH. AN. *Mortuus anno.*
Θ ⋈ III. *Defunctus viginti-tribus.*
⋈

V

V. *Quinque*, *quinto* & *quintùm.*
V. *Vitellius*, *Volera*, *Volero*, *Volusus*, *Vopiscus*; *vale*, *valeo*; *Vesta*, *vestalis*; *vestis*, *vester*, *veteranus*, *vir*, *virgo*, *vivus*, *vixit*, *votum*, *vovit*, *urbs*, *usus*, *uxor*, *victus*, *victor*. &c.
V. A. *Veterano assignatum.*
V. A. I. D. XI. *Vixit annum unum*, *dies undecim.*
V. A. L. *Vixit annos quinquaginta*; & sic de aliis.
V. B. A. *Viri boni arbitratu.*
V. C. *Vale*, *conjux*, *vivens*, *curavit*, *vir consularis*, *vir clarissimus*, *quintùm consul.*
VDL. *Videlicet.*
V. E. *Vir. egregius*, *visum est*, *verùm etiam.*
VESP. *Vespasianus.*
VI. V. *Sextum-vir.* VII. V. *Septem-vir.* VIII. VIR. *Octum-vir.*
VIX. A. FF. C. *Vixit annos fermè centum.*
⋈
VIV. AN ⋈ *Vixit annos triginta.*
⋈
ULPS. *Ulpius*, *Ulpianus.*
V. M. *Vir magnificus*, *vivens*, *mandavit*, *volens meritò.*
V. N. *Quinto nonas.*
N. MVN. *Vias munivit.*
VOL. *Volcania*, *Voltina*, *Volusus.*
VONE. *Bonæ.*
VOT. V. *Votis quinquennalibus.*
VOT. V. MULT. X. *Votis quinquennalibus*, *multis decennalibus.*
VOT. X. *Vota decennalia.*
VOT. XX. *vel* XXX. *vel* XXXX. *Vota vicennalia*; *aut tricennalia*, *aut quadragenalia.*

V.R. *Urbs Roma, votum reddidit.*
VV. CC. *Viri clarissimi.*
UX. *Uxor.*

X

⋈. *Mille.*
X. AN. *Annalibus decennalibus.*
X. K. OCT. *Decimo kalendas octobris.*
⋈. IↃC. *Mille sex centum.*
X. M. *Decem millia.* X. P. *Decem pondo.*
X. V. *Decem-vir.* XV. VIR. *Quindecim-vir.*
⋈ ⋈ *Duo millia*; & sic de aliis.
XXIIX. *Duodetriginta.*
⋈IIII. *Triginta quatuor millia.*
⋈
⋈

Abréviations *en usage dans les bulles*, &c. En chancellerie romaine les *abréviations* sont d'un très-grand usage : on suspecteroit même de faux tout acte où les mots qui s'écrivent ordinairement en abrégé, seroient écrits différemment. Comme ces *abréviations* rendent les bulles très-difficiles à déchiffrer, nous en donnerons ici l'explication par ordre alphabétique, d'après le *Traité des Usages de la Cour de Rome*, copié par les auteurs du *Grand Vocabulaire François*.

A

AA.	*Anno.*
Aa.	*Anima.*
Au. de cã.	*Auri de Camera.*
Ab.	*Abbas.*
Abs.	*Absolutio.*
Abñe.	*Absolutione.*
Abñs, abs.	*Absens.*
Absolvẽn.	*Absolventes.*
Accu.	*Accusatio.*
Adhẽren.	*Adherentiam.*
Admitt. admittẽn.	*Admittentes.*
Ad no. præs.	*Ad nostram præsentiam.*
Adriõr.	*Adversariorum.*
Adrios.	*Adversarios.*
Æst.	*Æstimatio.*
Affect.	*Affectus.*
Affin.	*Affinitas.*
Aiãr.	*Animarum.*
Aiũm.	*Animarum.*
Al.	*Aliàs.*
Aliã	*Aliam.*
Alienat$^{ne.}$	*Alienatione.*
Aliquod$^{o.}$	*Alioquomodo.*
Al$^{mus.}$	*Altissimus.*
Alr.	*Alter.*
Als. pñs. grã.	*Aliàs præsens gratia.*
Alter.	*Alterius.*
Altũs.	*Alterius.*
Ann.	*Annuatim.*
Ann.	*Annum.*
Annex.	*Annexorum.*
Appel. rem.	*Appellatione remotâ.*
Ap. obst. rem.	*Appellationis obstaculo remoto.*
Aplicam, Apcam.	*Apostolicam.*
Apostol.	*Apostolicam.*
Ap. Sed. Leg.	*Apostolicæ sedis legatus.*
Appatis, aptis.	*Approbatis.*
Approbat.	*Approbationem.*
Approb$^{em.}$	*Approbationem.*
Approbõ.	*Approbatio.*
Arbõ.	*Arbitrio.*
Arch.	*Archidiaconus.*
Ap. Aripo. Archopo.	*Archiepiscopo.*
Archiepus.	*Archiepiscopus.*
Arg.	*Argumentum.*
Asseq.	*Assequata.*
Assequẽm.	*Assequationem.*
Assequatiõ.	*Assequationem.*
Attata.	*Attentata.*
Attator.	*Attentatorum.*
Attent.	*Attento.*
Atto, att.	*Attento.*
Aũ.	*Auri.*
Auctẽ.	*Authoritate.*
Audieñ.	*Audientium.*
Augen.	*Augendam.*
Aug$^{ni.}$	*Augustini.*
Authen.	*Authentica.*
Aux.	*Auxiliares.*
Aux$^{o.}$	*Auxilio.*

B

BB.	*Benedictus.*
Beatiss.	*Beatissime.*
Beat$^{me.}$ Pr.	*Beatissime Pater.*
Bed^{ri} Bene$^{dd.}$	*Benedicti.*
Ben.	*Benedictionem.*
Benealibus.	*Beneficialibus.*

Beneúm.

Benẽum.	*Beneficium.*
Benelos.	*Benevolos.*
Benevol.	*Benevolentia.*
Benig$^{te.}$	*Benignitate.*
Bo. mem.	*Bonæ memoriæ.*

C

Cã. Cam̃.	*Camera.*
Caã. Cã.	*Causa.*
Cãis. aĩum.	*Causis animarum.*
Canice.	*Canonicè.*
Canõcor.	*Canonicorum.*
Canon.	*Canonicatum.*
Canon. Reg.	*Canonicus regularis.*
Canon. Sec.	*Canonicus ſegularis.*
Canõtus.	*Canonicatus.*
Canria.	*Cancellaria.*
Capel.	*Capella.*
Capels.	*Capellanus.*
Cap$^{na.}$	*Capellania.*
Car.	*Cauſarum.*
Card.	*Cardinalis.*
Cardilis.	*Cardinalis.*
Caſ.	*Cauſas.*
Cauſ.	*Cauſa.*
Cen. Eccleſ.	*Cenſura eccleſiaſtica.*
Cenſ.	*Cenſuris.*
Cerd^{o}.	*Certo modo.*
Ces^{o}.	*Ceſſio.*
Ch.	*Chriſti.*
Ci.	*Civis.*
Circumpeõni.	*Circumſpectioni.*
Ciſter.	*Ciſtercienſis.*
Clæ.	*Claræ.*
Cla.	*Clauſula.*
Clico.	*Clerico.*
Clis.	*Clauſulis.*
Clunia. Clã.	*Cluniacenſis.*
Co. Com.	*Communem.*
Cog. le.	*Cognatio legalis.*
Cog. ſpir.	*Cognatio ſpiritalis.*
Cog^{a}. Cog. Co-gnoĩa.	*Cognomina.*
Cogẽn.	*Cognomen.*
Cohão.	*Cohabitatio.*
Cog$^{tus.}$	*Cognominatus.*
Coig$^{is.}$ Cog^{tis}. Conſ.	*Conſanguinitatis.*
Coiõne.	*Communione.*
Coittatur.	*Committatur.*
Collat.	*Collatio.*
Colleata.	*Collegiata.*
Colleg.	*Collegiata.*
Collitigan.	*Collitigantibus.*
Collm.	*Collitigantium.*
Com.	*Communis.*
Com$^{dam.}$	*Commendam.*
Comd$^{tus.}$	*Commendatus.*
Comm^{r}. Epõ.	*Committantur epiſcopo.*
Competem.	*Competentem.*
Cõn.	*Contra.*
Conc.	*Concilium.*
Confeone.	*Confeſſione.*
Confeori.	*Confeſſori.*
Concone.	*Communicatione.*
Cõnlis.	*Conventualis.*
Cõnriis.	*Contrariis.*
Conſ.	*Conſecratio.*
Conſ. t. r.	*Conſultationi taliter reſpondetur.*
Cõnſciæ.	*Conſcentiæ.*
Conſequẽn.	*Conſequendum.*
Conſervan.	*Conſervando.*
Conſne.	*Conceſſione.*
Cõnſit.	*Conceſſit.*
Conſt$^{bus.}$	*Conſtitutionibus.*
Conſtitution.	*Conſtitutionum.*
Cõnſu.	*Conſenſu.*
Cont.	*Contra.*
Coẽndarent.	*Commendarent.*
Coeretur.	*Commendaretur.*
Cujuſcump.	*Cujuſcumque.*
Cujuſlt.	*Cujuſſlibet.*
Cur.	*Curia.*

D

D. N.	*Domini noſtri.*
D. N. PP.	*Domini noſtri Papæ.*
Dãt.	*Datum.*
Deãt.	*Debeat.*
Decrõ.	*Decreto.*
Decrũm.	*Decretum.*
Dẽfcti.	*Defuncti.*
Defivõ.	*Definitivo.*
Denomin.	*Denominatio.*
Denominãt.	*Denominationem.*
Derogãt.	*Derogatione.*
Deſup.	*Deſuper.*
Devolũt. Devol.	*Devolutum.*
Dic.	*Diœceſis.*
Dic.	*Dictam.*
Digñi. Digñ.	*Dignemini.*
Dil. fil.	*Dilectus filius.*
Dip$^{n.}$	*Diſpoſitione.*

Diſ. veſ.	*Diſcretioni veſtræ.*
Diſcreõni.	*Diſcretioni.*
Diſpão.	*Diſſipatio.*
Diſpén.	*Diſpendium.*
Diſpens.	*Diſpenſatio.*
Diſpenſaõ.	*Diſpenſatio.*
Diſpoſit.	*Diſpoſitivè.*
Diversór.	*Diverſorum.*
Divor.	*Divortium.*
Dñi.	*Domini.*
Dñicæ.	*Dominicæ.*
Dño.	*Domino.*
D. Dñs. Do^ms.	*Dominus.*
Dom.	*Domini.*
Dotat.	*Dotatio.*
Dotate. Dot.	*Dotatione.*
Dr.	*Dicitur.*
Dté.	*Dictæ.*
Dti.	*Dicti.*
Duc. au. de ca.	*Ducatorum auri de camera.*
Ducat.	*Ducatorum.*
Ducén.	*Ducentum.*
Dùm. ret. dùm. viv.	*Dùm viveret.*

E

Eã.	*Eam.*
Eccl. Rom.	*Eccleſia Romana.*
Ecclеiũm.	*Eccleſiarum.*
Eccleſiaſt.	*Eccleſiaſtici*
Ecclia. Eccl.	*Eccleſia.*
Ecclis. Ecclicis.	*Eccleſiaſticis.*
Ee.	*Eſſe.*
Effũm.	*Effectum.*
Ejuſd.	*Ejuſdem.*
Elec.	*Electio.*
Em̃.	*Enim.*
Emoltum.	*Emolumentum.*
Eod.	*Eodem.*
Epõ.	*Epiſcopo.*
Epũs.	*Epiſcopus.*
Et.	*Etiam.*
Ex.	*Extra.*
Ex. Rom. Cur.	*Extrà Romanam Curiam.*
Ex. val.	*Exiſtimationem valoris.*
Exãt. Exiſt.	*Exiſtat.*
Excõe.	*Excommunicatione.*
Excois.	*Excommunicationis.*
Excom.	*Excommunicatio.*
Excrab.	*Execrabilis.*
Exéns.	*Exiſtens.*
Exiſt.	*Exiſtenti.*
Exĩt.	*Exiſtit.*
Exp.	*Exprimi.*
Exped^a.	*Exprimenda.*
Expis. Expreſſ.	*Expriſſis.*
Expm̃i.	*Exprimi.*
Exprimend.	*Exprimenda.*
Exped.	*Expediri.*
Exped^a.	*Expedienda.*
Expedni.	*Expeditioni.*
Expreſ.	*Expreſſis.*
Exp^o. Expreſſ.	*Expreſſio.*
Extén.	*Extendendus.*
Exténd.	*Extendenda.*
Extraordin.	*Extraordinario.*

F

Facién.	*Facientes.*
Facin.	*Facientes.*
Fact.	*Factum.*
Famãri.	*Famulari.*
Fel.	*Felicis.*
Fel. rec. pred. n.	*Felicis recordationis prædeceſſoris noſtri.*
Feſtiũibus.	*Feſtivitatibus.*
Fn. Fors.	*Forſan.*
Foã.	*Forma.*
Fol.	*Folio.*
Fr.	*Frater.*
Fraẽm.	*Fratrem.*
Franũs.	*Franciſcus.*
Frat.	*Fraternitas.*
Fruct.	*Fructus.*
Fructib. Fruct.	*Fructibus.*
Frũm.	*Fratrum.*
Fundat.	*Fundatio. Fundatum. urda t.*
Fund^e. Fund^ne. Fundaõne.	*Fundatione.*

G

Gener.	*Generalis.*
General.	*Generalem.*
Gnãlis.	*Generalis.*
Gnãtio.	*Generatio.*
Gñli.	*Generali.*
Gña. General.	*Generaliter.*
Gnrã.	*Genera.*
Grã.	*Gratia.*
Grad. Affin.	*Gradûs affinitas.*

Grar.	*Gratiarum.*
Grat.	*Gratia.*
Grat.	*Gratiosæ.*
Gratific.	*Gratificatione.*
Grat^{ne}.	*Gratificatione.*
Grẽ.	*Gratiæ.*
Gras^{e}.	*Gratiosè.*

H

Hab.	*Habere. Haberi.*
Habeant.	*Habeantur.*
Habẽn.	*Habentia.*
Hactũs.	*Hactenus.*
Hẽantur.	*Habeantur.*
Hẽt.	*Habet.*
Here.	*Habere.*
Hita.	*Habita.*
Hoe.	*Homine.*
Homici.	*Homicidium.*
Hujusm.	*Hujusmodi.*
Humil. Humlr.	*Humiliter.*
Huõi. Humõi.	*Hujusmodi.*

I

I.	*Infra.*
Id.	*Idus.*
Igr.	*Igitur.*
Illor.	*Illorum.*
Immun.	*Immunitas.*
Impetran.	*Impetrantium.*
Imponen.	*Imponendis.*
Import.	*Importante.*
Incipi.	*Incipiente.*
Infrap^{tum}.	*Infra scriptum.*
Infrascrip. Infrap^{e}.	*Infrascriptæ.*
Intrõpta.	*Intro scripta.*
Invocaõne.	*Invocatione.*
Invocat. Invocaõnum.	*Invocationum.*
Irregulte.	*Irregularitate.*
Is.	*Idibus.*

J

Januar.	*Januarius.*
Joẽs.	*Joannes.*
Jud. Jud^{m}.	*Judicium.*
Jur.	*Juravit.*
Jurispatr.	*Juris patronatus.*
Jurtõ.	*Juramento.*
Jux.	*Juxta.*

K

Kal. Kl.	*Kalendas.*

L

Laïc.	*Laïcus.*
Laïcor.	*Laïcorum.*
Latiss. Latme.	*Latissimè.*
Legit.	*Legitimè. Legitimus.*
Legma.	*Legitima.*
Liã.	*Licentia.*
Lib.	*Liber vel libro.*
Lĩt.	*Litis.*
Litig.	*Litigiosus.*
Litigios.	*Litigiosa.*
Lima.	*Legitima.*
Litt.	*Littera.*
Lris.	*Litteris.*
Lte.	*Licitè.*
Ltimo.	*Legitimo.*
Lud^{cus}.	*Ludovicus.*

M

M.	*Monetæ.*
Mãa.	*Materia.*
Magist.	*Magister.*
Magro.	*Magistro.*
Mand.	*Mandamus. Mandatum.*
Mand. q.	*Mandamus quatenùs.*
Manib.	*Manibus.*
Mediet.	*Medietate.*
Med^{te}.	*Mediatè.*
Mens.	*Mensis.*
Mir.	*Misericorditer.*
Miraõne.	*Miseratione.*
Mniri.	*Ministrari.*
Mõ.	*Modo.*
Moŋ. Can. præm.	*Monitione. Canonicâ præmissâ.*
Moñrium.	*Monasterium.*
Movẽn.	*Moventibus.*
Mrimonium.	*Matrimonium.*
Mtmon.	*Matrimonium.*

N

Nri.	*Nostri.*
N.	
Nãa.	*Natura.*
Nativit^{m}	*Nativitatem.*
Necess.	*Necessariis.*
Necessar.	*Necessariorum.*

Neriã.	*Necessaria.*
Nerior.	*Necessariorum.*
Nó.	*Non.*
Nobil.	*Nobilium.*
Noén.	*Nomen.*
Noiá. Nóa. Nom.	*Nomina.*
Nonobst.	*Nonobstantibus.*
Nost.	*Nostri.*
Not.	*Notandum.*
Not. Notã.	*Notitia.*
Notar.	*Notario.*
Notó. pũbco.	*Notario publico.*
Nrã.	*Nostra.*
Nũltùs.	*Nullatenùs.*
Nuncũp.	*Nuncupatum.*
Nuncupat.	*Nuncupationum.*
Nuncupe.	*Nuncupatæ.*
Nũp.	*Nuper.*
Nũp.	*Nuptiæ.*

O

Obbat.	*Obtinebat.*
Obĩt.	*Obitum.*
Obit.	*Obitus.*
Obñeri.	*Obtineri.*
Onet.	*Obtinet.*
Obst.	*Oastaculum.*
Obstant.	*Obstantibus.*
Obt.	*Obtinet.*
Octint.	*Obtinebat.*
Occup.	*Occupatam.*
Octobr.	*Octobris.*
Oés.	*Omnes.*
Offãli.	*Officiali.*
Offiũm.	*Officium.*
Oĩ.	*Omni.*
Oib.	*Omnibus.*
Oio. Oino.	*Omninò.*
Oiũm. Om.	*Omnium.*
Omn.	*Omnibus. Omninò.*
Oppis.	*Opportunis.*
Opp$^{na.}$ Opport.	*Opportuna.*
Or. Orat.	*Orator.*
Orat.	*Oratoria.*
Orcè. Oracè.	*Oratricè.*
Ord$^{bus.}$	*Ordinationibus.*
Ordiñ. Ordió.	*Ordinario.*
Ordis.	*Ordinis.*
Ordris.	*Ordinariis.*
Ori.	*Oratori.*
Oris.	*Oratoris.*
Orx.	*Oratrix.*

P

PP.	*Papæ.*
Pa.	*Papa.*
Pact.	*Pactum.*
Pũdlis.	*Præjudicialis.*
Pam.	*Primam.*
Parochial. Parolis.	*Parochialis.*
Pbr.	*Præsbiter.*
Pbrẽcida.	*Præsbytericida.*
Pbri.	*Præsbyteri.*
Pcẽpit.	*Percepit.*
Penĩa.	*Pœnitentia.*
Penĩaria.	*Pœnitentiaria.*
Penitent.	*Pœnitentibus.*
Pens.	*Pensione.*
Penult.	*Penultimus.*
Perindè val.	*Perindè valere.*
Perpũam.	*Perpetuam.*
Perq^{o}.	*Perquisitio.*
Persolven.	*Persolvenda.*
Pet.	*Petitur.*
Pfessus.	*Professus.*
Pindè.	*Perindè.*
Pmissór.	*Præmissorum.*
Pñ. Pñs.	*Præsens.*
Pñdit.	*Prætendit.*
Pñt.	*Possunt.*
Pãtia.	*Præsentia.*
Pãtium.	*Præsentium.*
Pntódum.	*Prætendo standum.*
P$^{o.}$ seu I$^{o.}$	*Primò.*
Podtus.	*Primò dictus.*
Pœn.	*Pœnitentia.*
Poĩnt.	*Possint.*
Poñtus.	*Pontificatus.*
Poss.	*Possit. Possessionem. Possint.*
Possess.	*Possessione. Possessor.*
Possoné.	*Possessionem.*
Possór.	*Possessor.*
Poten.	*Potentia.*
Ppũum.	*Perpetuum.*
Pr.	*Pater.*
Præal.	*Præallegatus.*
Præd.	*Præbenda.*
Præfer.	*Præfertur.*
Præm.	*Præmissum.*
Præsen.	*Præsentia.*
Præt.	*Prætendit.*
Præd$^{tus.}$	*Prædictus.*
Præsbyt.	*Præsbyter.*

Prim.	*Primam.*
Primod.	*Primodicta.*
Priotũs.	*Prioratus.*
Procurat.	*Procurator.*
Prori.	*Procuratori.*
Prõr.	*Procurator.*
Prov.	*Provisionis.*
Proviõne.	*Provisione.*
Proxõs.	*Proximos.*
Præd^{r}.	*Prædicitur.*
Pt.	*Potest Prout.*
Ptam.	*Prædictam.*
Ptr. Ptũr.	*Præfertur.*
Pttũr.	*Petitur.*
Pub.	*Publico.*
Purg. Canon.	*Purgatio Canonica.*
Pũidere.	*Providere.*

Q

Q.	*Que.*
Qd.	*Quod.*
Qm. Qõn.	*Quondam.*
Qmlt. Quomolt.	*Quomodolibet.*
Qtnùs. Qntùs.	*Quatenùs.*
Qu.	*Quod.*
Qualit.	*Qualitatum.*
Quat. Quaten.	*Quatenùs.*
Quoad. vix.	*Quoad vixerit.*
Quod^{o}.	*Quovismodo.*
Quon.	*Quondam.*
Quor.	*Quorum.*

R

Rrtã.	*Registrata.*
Rec.	*Recordationis.*
Reg.	*Regulæ.*
Regul.	*Regularum.*
Relione.	*Religione.*
Rescrip^{t}.	*Rescriptum.*
Resd^{am}.	*Residentiam.*
Resevat.	*Reservatio. Reservata.*
Resig.	*Resignatio.*
Resignation.	*Resignationem.*
Resig^{re}.	*Resignatione.*
Resig^{o}.	*Resignattio.*
Resig^{re}.	*Resignare.*
Res^{o}.	*Reservatio.*
Restois.	*Restitutionis.*
Retro script.	*Retro scriptus.*
Regñet.	*Resignet.*
Rlãris.	*Regularis.*
Rlẽ.	*Regulæ.*
Rlium.	*Regularium.*
Rñtus.	*Renatus.*
Robor.	*Roboratis.*
Rom.	*Romanus.*
Romã.	*Romana.*
Rtũs.	*Retro scriptus.*
Rũglari.	*Regulari.*

S

S.	*Sanctus.*
S. P.	*Sanctum Petrum.*
S.	*Sanctitas.*
S. R. E.	*Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*
S. V.	*Sanctitati vestræ.*
S. V. Or.	*Sanctitati vestræ Orator.*
S^{a}.	*Supra.*
Sacr. Unc.	*Sacra unctio.*
Sacror.	*Sacrorum.*
Sæcul.	*Sæcularis.*
Saluri. salri.	*Salutari.*
Sanctit.	*Sanctitatis.*
Sanct^{me}. Pr.	*Sanctissime Pater.*
Sãrtum	*Sacramentum.*
Se. co. ex. val. an.	*Secundùm communem existimationem valoris annorum.*
Sec.	*Secundùm.*
Sed. Ap.	*Sedis Apostolicæ.*
Sen.	*Sententiis.*
Sen. exco.	*Sententia excommunicationis.*
Sentent.	*Sententiis.*
Sparat.	*Separatim.*
Sigra.	*Signatura.*
Silem̃.	*Similem.*
Silibus.	*Similibus.*
Simpl.	*Simplicis.*
Singul.	*Singulorum.*
Sit	*Sitam.*
Slaris.	*Secularis.*
Slem.	*Salutem.*
Slorum.	*Singulorum.*
S. M. M.	*Sanctam Mariam Majorem.*
Snĩa.	*Sententia.*
Sntã. Stã.	*Sancta.*
Sñti. Sati.	*Sanctitati.*
Sollic.	*Sollicitatorem.*
Solit.	*Solitam.*

Solut.	*Solutionis.*
Solut^{is} Solunóis.	*Solutionis.*
Sortile.	*Sortiligium.*
Spealem̃.	*Specialem.*
Spealér.	*Specialiter.*
Spéali.	*Speciali.*
Spec.	*Specialis.*
Spo. Specif.	*Specificatio.*
Spuālibus.	*Spiritualibus.*
Spũ.	*Spiritu.*
Spũs.	*Spiritus.*
Stat.	*Status.*
Subſtãnlis.	*Subſtantialis.*
Subvent.	*Subtentionis.*
Subv^{nis}.	*Subventionis.*
Succ.	*Succeſſores.*
Succores.	*Succeſſores.*
Sumpt.	*Sumptum.*
Sup.	*Suprà.*
Supp$^{at.}$	*Supplicat.*
Supp$^{antis.}$	*Supplicantibus.*
Supplic.	*Supplicat.*
Supplicatiónis.	*Suppltcationis.*
Supp$^{ne.}$	*Supplicatione.*
Supt$^{um.}$	*Supradictum.*
Surrog.	*Surrogandus.*
Surrogan.	*Surrogandis.*
Surrogaónis.	*Surrogationis.*
Surrogat.	*Surrogationis.*
Suſpén.	*Suſpenſionis.*

T

Tangen.	*Tangendum.*
Tant.	*Tantum.*
Temp.	*Tempus.*
Tén.	*Tenore.*
Ténen.	*Tenendum.*
Terno.	*Termino.*
Teſt.	*Teſtimonium.*
Teſtib.	*Teſtibus.*
Thiā. Theolia.	*Theologia.*
Tit.	*Tituli.*
Tli.	*Tituli.*
Tñ.	*Tamen.*
Tpóre.	*Tempore.*
Tpũs.	*Tempus.*
Trecén.	*Trecentum.*

U

Ult.	*Ultima.*
Ult. poſ.	*Ultimus poſſeſſor.*
Ulti.	*Ultini.*
Ultũs.	*Ultimus.*
Urſis.	*Univerſis.*
Uſq.	*Uſque.*

V

V.	*Veſtra.*
Vr.	*Veſter.*
V. Vrẽ.	*Veſtræ.*
Vaçan.	*Vaticantem. Vacantibus.*
Vacaónum.	*Vacationum.*
Vacat$^{nis.}$ Vacaónis.	*Vacationis.*
Val.	*Valorem.*
Venébli.	*Venerabili.*
Veriſilè.	*Veriſimilè.*
Veruſq.	*Veruſque.*
Veſt.	*Veſter.*
Videb. Videbr.	*Videbitur.*
Videl.	*Videlicet.*
Viginti quat.	*Viginti quatuor.*

X

Xpti.	*Chriſti.*
Xptiãnorum.	*Chriſtianorum.*
Xptñi	*Chriſtiani.*
XX.	*Viginti.*

ABREUVER *un vaiſſeau*, c'eſt y jeter de l'eau après qu'il eſt achevé de conſtruire; & l'en remplir entre le francbord & le ſerrage, pour éprouver s'il eſt bien étanché, & s'il n'y a pas de voie d'eau. Depuis le dix-huitieme ſiecle, cette expreſſion n'eſt plus uſitée.

Abreuver, eſt auſſi le même qu'*arroſer;* on le dit particuliérement des prés où l'on fait d'abord venir l'eau d'une riviere, d'une ſource, ou d'un ruiſſeau, dans une grande rigole ou canal ſitué à la partie ſupérieure des terres, & diviſé enſuite par les ramifications de petits canaux dans toute l'étendue d'un pré. Cette maniere d'*abreuver* les prairies, établie en Provence & en Languedoc, les rend extrêmement fertiles, lorſqu'elle eſt faite à propos. La trop grande quantité d'eau, ſi elle y ſéjournoit, rendroit les prés marécageux. (*K*)

On ne ſauroit rendre un plus grand ſervice à l'agriculture, qu'en indiquant les moyens d'augmenter le produit des prés. Non ſeulement les beſtiaux qui cultivent les terres, & les fumiers qui les fertiliſent, ſont en proportion du fourrage qu'on re-

cueille ; mais encore, au moyen des prairies, on fait des nourriſſons ; on engraiſſe des bœufs pour la conſommation ; on entretient des vaches qui fourniſſent des veaux & toute eſpece de laitage ; on éleve des moutons qui donnent la matiere premiere des manufactures de draps ; on ſe procure des cuirs, des ſuifs, des ſalaiſons, &c. pour l'uſage domeſtique & pour la vente. Or, par l'irigation des prés, on ſe propoſe de les *abreuver* avec diſcernement & avec principe ; de rafraîchir les racines des plantes, & d'augmenter par-là, avec le moins de frais poſſible, la récolte des fourrages la plus abondante. Les prés, *abreuvés* avec prudence, donnent ſouvent trois & même quatre récoltes par année, lorſqu'on en éloigne les beſtiaux en automne ; & il n'eſt pas rare de tirer d'un arpent quatre ou même huit miliers de foin ſec : en ſorte que cette économie a, depuis une cinquantaine d'années, décuplé le produit de pluſieurs domaines.

Le premier objet eſt de ſe procurer des eaux à portée du cultivateur : on a des eaux de ſources, de réſervoirs, de rivieres, & d'égoûts de grands chemins.

Vitruve eſt entré dans quelques détails ſur les ſignes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux ſouterraines. Donnons le précis de ſes obſervations, en y ajoutant celles de Palladius, de Pline, de Caſſiodore, du Pere Kircher, du Pere Jean-François, & de Bélidor.

1°. Si en ſe couchant un peu avant le lever du ſoleil, le ventre contre terre ayant le menton appuyé, & regardant la ſurface de la campagne, on apperçoit en quelque endroit des vapeurs s'élever en ondoyant, on doit hardiment y faire fouiller. La ſaiſon la plus propre pour cette épreuve, eſt le mois d'Août.

2°. Lorſqu'après le lever du ſoleil, on voit comme des nuées de petites mouches qui volent vers la terre, ſi ſur-tout elles volent conſtamment ſur le même endroit, on doit en conclure qu'il y a de l'eau au deſſous.

3°. Lorſqu'on a lieu de ſoupçonner qu'il y a de l'eau en quelque endroit, on doit y creuſer une foſſe de cinq à ſix pis de profondeur, ſur trois piés de largeur, & mettre au fond, ſur la fin du jour, un chauderon renverſé, dont l'intérieur ſoit frotté d'huile : fermez l'entrée de cette eſpece de puits avec des planches couvertes de gazon. Si, le lendemain, vous trouvez des gouttes d'eau attachées au dedans du chauderon, c'eſt un ſigne certain qu'il y a au deſſous une ſource. On peut auſſi mettre ſous le baſſin, de la laine, qui, en la preſſant, fera juger ſi la ſource eſt abondante.

5°. On peut encore, avec ſuccès, poſer en équilibre dans cette foſſe, une aiguille de bois, ayant à une de ſes extrêmités une éponge attachée. S'il y a de l'eau, l'aiguille perdra bientôt ſon équilibre.

5°. Les endroits où l'on voit fréquemment des grenouilles ſe tapir & preſſer la terre fourniront infailliblement des rameaux de ſources ; de même que ceux où l'on remarque des joncs, des roſeaux, du baume ſauvage, de l'argentine, du lierre terreſtre, du perſil de marais & autres herbes aquatiques.

6°. Un terrain de craie fournit peu d'eau & mauvaiſe. Dans le ſable mouvant, on n'en trouve qu'en petite quantité. Dans la terre noire, ſolide, non ſpongieuſe, elle eſt plus abondante. Les terres ſablonneuſes donnent de bonnes eaux & peu abondantes : elles le ſont davantage dans le ſablon mâle, dans le gravier vif ; elles ſont excellentes & abondantes dans la pierre rouge. Pour connoître la nature intérieure du terrain, on ſe ſert de tarrieres. Si, ſous des couches de terre, de ſable, ou de gravier, on apperçoit un lit d'argille, de marne, de terre franche & compacte, on rencontre bientôt & infailliblement une ſource ou des filets d'eaux.

7°. Au pié des montagnes, parmi les rochers & les cailloux, les ſources ſont plus abondantes, plus fraîches, plus ſaines & plus communes que par-tout ailleurs ; principalement au pié des pentes tournées au ſeptentrion, ou expoſées aux vents humides. Les montagnes dont la pente eſt douce, & qui ſont couvertes d'herbes, renferment d'ordinaire quantité de rameaux : de même que les montagnes partagées en petites vallées, placées les unes ſur les autres : l'aſpect eſt, ou nord-eſt, ou même oueſt, eſt communément le plus humide. Il n'y a

au reste que des dupes qui puissent être trompés par la baguette divinatoire, & des fontainiers superstitieux ou charlatans qui osent l'employer.

On peut quelquefois ramasser des eaux pour l'irrigation, en construisant des bassins ou de étangs au pié de quelque gorge, ou dans quelque ravin, en aidant la direction des eaux par quelque bouillet, ou par de petits fossés.

On ne doit jamais laisser perdre les eaux des grands chemins : souvent, avec une simple rigole pavée qui traverse le chemin en biais, on les conduit sur le pré.

Les eaux grasses dégouts sont si précieuses, qu'il ne faut épargner aucun soin pour les rassembler. Souvent aussi, avec quelque industrie, on pourroit profiter des rivieres ou des ruisseaux, lors même qu'ils paroissent trop bas : il ne s'agit que de les prendre plus haut par un canal, ou d'élever le lit du ruisseau, ou d'élever les eaux par des roues & des machines dont quelques-unes coûtent très-peu, soit d'établissement, soit d'entretien.

Vitruve & Perrault ont indiqué plusieurs signes extérieurs des bonnes eaux : réunissons les ici, en y ajoutant nos propres observations.

1°. Les bonnes eaux se connoissent au teint fleuri, à la vigueur & à la bonne constitution de ceux qui en usent. Toutes les eaux bonnes à boire, le sont aussi pour fertiliser les prés.

2°. Vitruve dit que les bonnes eaux ne font point de taches sur le bon cuivre.

3°. Elles sont propres à cuire promptement les légumes, pois, feves, lentilles, &c.

4°. La légéreté de l'eau est un indice de bonté.

5°. Les eaux qui détrempent bien le savon, qui s'incorporent plus intimément avec lui, qui le font écumer davantage, & qui, par son mêlange, deviennent blanches comme du lait, sont plus légeres, & meilleures que celles dans lesquelles il ne se dissout qu'en grumeaux blancs, qui nagent sans se dissoudre entiérement.

6°. Toutes les eaux bonnes pour le blanchiment des toiles, le sont aussi pour l'irrigation.

7°. Les sources qui sortent du fond des vallées, après avoir coulé du fond des montagnes, sont légeres & très-bonnes, pour l'ordinaire. Celles qui sortent du sable mâle, du gravier, de la terre rouge, sont encore meilleures.

8°. Les eaux qui viennent par les fissures de la pierres de grès, ou arenacée & sablonneuse, ne sont pas les meilleures, ni pour la boisson, ni pour l'irrigation.

9°. Les bonnes eaux n'ont ni goût ni odeur : si elles sont somaches, ameres, fades, &c. elles doivent être rejetées.

10°. Les bonnes eaux prennent aisément le goût, la couleur & l'odeur qu'on veut leur donner.

11°. Si elles sont fraîches en été, & qu'elles paroissent chaudes & fumantes en hiver, elles sont bonnes. Il en est de même des eaux dont le cours ne gele que très-difficilement, & qui, dans les diverses saisons, n'éprouvent que peu de variation.

12°. Les bonnes eaux s'échauffent facilement au feu, & se refroidissent promptement à l'air.

13°. Elles sont bonnes, si l'on voit le long de leur cours un gazon frais & verd.

14°. Elles sont bonnes lorsqu'elles produisent le cresson, le becabunga & le souci aquatique ; si les pierres sur lesquelles elles coulent prennent un enduit brun, gras, doux au toucher.

15°. Elles sont mauvaises lorsqu'elles couvrent les cailloux d'une espece de rouille jaune ; & très-bonnes, lorsqu'elles les couvrent d'une mousse chevelue, longue, épaisse & d'un verd brun.

16°. Les eaux des ruisseaux poissonneux sont bonnes ; & celles où les poissons & les écrevisses périssent ou ne prosperent pas, sont mauvaises.

17°. Enfin les eaux sont excellentes pour l'arrosement, lorsque, dans leur cours & dans les bassins où elles passent, on voit de longs filamens verds, qui ne sont autre chose qu'une sorte de mousse aquatique, ou des parties végétales réunies. Mais on connoîtra mieux encore les bonnes eaux, par les caracteres que nous donnerons des eaux mauvaises ou médiocres.

Eaux mauvaises. 1°. Les eaux ferrugineuses ou vitrioliques sont, sans contredit, les

les plus mauvaifes pour l'irrigation ; ce font celles qui, dans leurs cours, ont rencontré des parties martiales affez diffoutes par l'acide vitriolique, pour fe mêler & s'incorporer avec l'eau. Les eaux martiales font exception à la premiere regle générale indiquée ci-deffus, à moins qu'en même temps elles ne foient chargées d'un limon gras, toujours très-propre à fertilifer les prairies.

2°. Les eaux vitrioliques font toujours nuifibles. On les reconnoît en y jetant des noix de galles pilées. Le mêlange noircit fur le champ.

3. Il n'eft pas rare de voir un ruiffeau très-bon en certain temps, & très-nuifible dans d'autres. Cette différence vient de ce qu'il s'y mêle, après de grandes pluies, des eaux étrangeres, chargées de parties hétérogenes & nuifibles.

4°. Les eaux fulfureufes ne font pas en elles-mêmes pernicieufes. Les circonftances en décident.

5°. Les eaux topheufes ou pétrifiantes font funeftes aux prés. Chargées de fucs lapidifiques, d'un fable glutineux très-fin, ou de fubftances topheufes, elles les dépofent fur les lieux qu'elles arrofent, & les rendent ftériles ou mouffeux. Les eaux marécageufes font mauvaifes ; & nous appellons de ce nom non feulement les eaux croupiffantes qui féjournent dans les marais & les terrains bas, mais encore les eaux de fources & de ruiffeaux, qui, arrêtées dans leurs cours fur des terres vifqueufes, perdent leur propriété végétative & fe corrompent dans le repos. Les eaux de cette nature ne valent rien pour l'irrigation, à moins qu'elles ne foient corrigées par le mouvement.

6°. Les eaux, chargées de parties vifqueufes, pechent par l'excès de ces parties gluantes : c'eft un défaut très-ordinaire aux eaux de puits, à celles qui coulent fur les terres blanches, lourdes & argilleufes : ces terres gluantes & compactes fucent & retiennent l'eau comme une éponge, & ne la rendent qu'après leur avoir communiqué une vifcofité très-nuifible aux prés, peut-être même après avoir abforbé & enveloppé fes parties végétatives.

Obfervation générale. Tant que les eaux coulent fur un lit de gravier, de fable ou de petits cailloux, elles font de bonne qualité & ne contractent aucun vice, ou le perdent d'ordinaire, fi elles en ont eu.

Pour découvrir la vifcofité de l'eau, on prend une éponge bien lavée, fur laquelle on fait tomber, pendant quelque temps, l'eau qu'on fe propofe d'éprouver. Si elle dépofe une matiere liffe, huileufe & graiffeufe, qui n'eft autre chofe que du limon fin & des végétaux diffous, elle eft très-bonne. Les eaux vicieufes y laiffent une vifcofité gluante & épaiffe qui, à la vue & au toucher, reffemble affez à un blanc d'œuf, matiere qui infenfiblement durcit le terrain, en ferme les pores & en diminue la fertilité. Ces eaux font très-pernicieufes aux terres fortes, mais les terres fablonneufes peuvent encore en profiter.

7°. Les eaux fatiguées & les eaux crayeufes font en très-mauvaife réputation parmi les cultivateurs. Les eaux fatiguées font celles qui, étant bonnes naturellement, ont perdu leur fertilité dans leur cours & fur les terres qu'elles ont arrofées ; ou plutôt qui ont perdu leur fertilité, parce qu'elles ont acquis trop de chaleur, ou qu'elles fe font chargées de parties glutineufes, vitrioliques ou ferrugineufes.

Quant aux eaux crayeufes, elles font très-bonnes pour l'irritation, pourvu qu'elles foient imprégnées de véritable craie, qui convient très-bien fur les terres argilleufes, & fur toutes celles qui ont befoin d'abforbans.

8°. Les eaux crues ou froides à l'excès font nuifibles : elles proviennent des neiges & des glaces fondues, & paffent par des lieux couverts, profonds, ou les rayons du foleil ne peuvent pénétrer : ces eaux gelent les terres en hiver ; elles arrêtent la feve au printemps & en été, & occafionnent les mouffes.

9°. Les eaux qui gelent profondément en hiver, font nuifibles en certains temps ; ce qui dépend autant de la nature du terrain & de fon expofition, que de la nature de l'eau. Les eaux glaifeufes font particuliérement fufceptibles de gelée.

10°. Les eaux limonneufes font quelquefois très-bonnes & d'autres fois très-mauvaifes ; ce qui dépend des fubftances qu'elles ont entraînées, ou de la nature des terres qu'elles doivent *abreuver*. Un limon vif-

queux ne nuit pas aux terres ſablonneuſes ; mais il augmente la tenacité des terres argilleuſes.

Je paſſe ſous ſilence les eaux d'égouts, de fumier, de grands chemins, de rue, de végétaux diſſous & d'immondices; leur excellence pour l'arroſement ne ſera jamais conteſtée.

Celles qui charient des matieres homogenes aux terres qu'elles doivent arroſer, réuſſiſſent rarement ſur ces terres-là ; mais celles qui charient des matieres hétérogenes ou différentes, font un effet merveilleux : les eaux troublées par des parties argilleuſes, donnent à un pré dont le ſol eſt ſablonneux, une conſiſtance qui favoriſe ſa fertilité ; & celles qui portent des parties calcaires, ou du ſable ſur les terres argilleuſes, les raniment & les rendent plus meubles.

Les eaux qui découlent immédiatement des montagnes, à la fonte des neiges, ſont toujours limonneuſes, mais très-froides, & conſtamment mauvaiſes ſur les prés qui commencent à pouſſer. Ceux qui habitent au pié des montagnes ne manquent jamais de les détourner de leurs prairies. On a encore obſervé que les eaux des torrens qui découlent des montagnes, ſont quelquefois merveilleuſes pour les prés au commencement de la crue ; mais elles deviennent peu à peu très-mauvaiſes, ſur-tout en été.

Les eaux qu'on a dans ſon domaine, ou qu'on peut ſe procurer ſans frais conſidérables, quoique d'une médiocre qualité, ne doivent pas être négligées. Elles peuvent ſervir à *abreuver* les prés en les employant avec précaution, ou après avoir été corrigées.

Les eaux viſqueuſes font un aſſez bon effet ſur les terres légeres : celles du tuf peuvent encore leur être utiles. Les eaux marécageuſes, après qu'on leur a donné du cours, les eaux trop chaudes ou trop froides, en les employant dans les temps qu'elles ont une température proportionnée à celle du terrain, peuvent devenir utiles. Mais on comprend aiſément que la diſtribution des eaux vicieuſes ou médiocres, exige plus de ſoin & d'exactitude que l'économie des bonnes eaux.

On purge & on garantit l'eau des parties anti-végétatives, par l'atténuation, la précipitation, l'évaporation, l'enveloppement, les influences de l'air ou la température convenable.

1°. On empêche les eaux de contracter de mauvaiſes qualités, en changeant leur cours, en les détournant des terres viſqueuſes, topheuſes, marécageuſes, ferrugineuſes & vitrioliques, & en formant au fond des tranchées ou des aqueducs, un lit de gravier.

2°. Le mêlange d'une eau bonne avec des eaux de qualité inférieure, eſt un moyen qu'on doit mettre en uſage toutes les fois que la bonne n'eſt pas en quantité ſuffiſante, & que la mauvaiſe n'eſt pas aſſez abondante pour noyer la bonne. Faites paſſer vos eaux viſqueuſes, ferrugineuſes dans l'égout de fumier, vous les rendrez excellentes. Réuniſſez vos ſources de différentes qualités ; leur réunion rend les eaux propres à ſervir par-tout où elles ſont néceſſaires. Cependant, ſi elles ſont de différente qualité, il faut pouvoir les ſéparer dans le beſoin. Il y a telle ſaiſon où les eaux médiocres doivent être détournées, lorſque celles de la premiere qualité manquent pour les corriger.

3°. On corrige les eaux par le moyen des étangs. Si l'eau eſt trop froide, on laiſſe ſéjourner l'eau dans un étang expoſé au midi. On augmente encore plus efficacement ſa chaleur par le moyen de la chaux, du fumier de cheval, nouvellement tiré de l'écurie, & que l'on jette dans l'étang. Si l'eau eſt chargée de tuf, on la fait paſſer dans les étangs, qu'on a ſoin de nettoyer du tuf qui s'attache au fond & ſur les bords, & l'on jette du fumier dans le dernier.

4°. Toutes les eaux mauvaiſes peuvent être corrigées par le moyen de quelque rouage, ou en les faiſant jaillir en forme de jet d'eau. On atténue ainſi ſon tuf, on diſſout ſes glaires, on liquéfie ſes glaces, on l'expoſe aux influences de l'air, & on lui donne de l'activité.

Plus l'eau eſt battue, plus elle acquiert les qualités requiſes.

Si l'eau qui peche par une excès de froid coule dans un lit profond, couvert & ombragé, il faut, s'il eſt poſſible, donner du jour au canal & l'expoſer au ſoleil.

Si l'eau étoit trop chaude, on pourroit quelquefois la faire passer dans un canal moins exposé à l'ardeur du soleil, ou planter sur l'un des bords de la conduite, une ligne de saules, d'aunes, de peupliers, &c. suivant le terrain & le climat.

Pour corriger les eaux, on peut encore employer la filtration. Il n'est pas douteux que si, imitant la nature, on faisoit passer les eaux visqueuses, fatiguées, crues, froides, marécageuses, pétrifiantes, peut-être même les eaux ferrugineuses & vitrioliques, au travers d'un ban factice de sable, on ne leur enlevât en tout ou en partie leurs qualités nuisibles.

Il paroît que la dépense ne doit pas rebuter, si l'on a déja ces eaux, si elles sont à portée, & que la prairie soit un peu considérable. Je regarde même ce moyen comme très-propre à donner de la salubrité aux eaux de boisson, qui ont naturellement quelque vice essentiel.

On indique une seconde espece de filtration, qui est très-propre à corriger les eaux de tuf & les eaux visqueuses. Il faut les faire passer au travers de plusieurs branches vertes de sapin, munies de leurs feuilles ou piquans. On les emploie de deux manieres: quelquefois on se contente d'en remplir un étang, en les serrant fortement contre l'issue; d'autres fois on en forme deux haies tressées, dont l'une tapisse l'intérieur de l'étang du côté de l'issue, & l'autre est placée en dehors: les parties visqueuses, topheuses, &c. s'attachent à ces branches, que l'on change dès que les piquans sont tombés. L'expérience a appris que le poisson, qui ne peut vivre dans les eaux visqueuses, &c. s'y plaît assez après qu'elles ont passé au travers de ces claies ou fascines, qui retiennent une partie des corps hétérogenes qui les rendoient mauvaises.

Pour conduire des eaux sur une prairie, il faut commencer par niveller le terrain, pour voir s'il y a de la pente, & si elle est suffisante. On ne doit point s'en rapporter à ses yeux. J'ai vu très-souvent des sources amenées sur des lieux, où, à la vue simple, on jugeoit la chose absolument impossible.

Vitruve exigeoit six pouces par cent piés: c'est beaucoup trop. Les modernes, qui ont fait sur ce sujet les expériences les plus exactes, se contentent de deux pouces par cent toises, lorsqu'ils n'en peuvent pas avoir davantage, mais ils recommandent d'adoucir les coudes & d'unir le fond des conduites; la pente doit croître en raison directe des frottemens. C'est à-peu-près la pente de l'aqueduc de Belidor-Roquancourt, qui amene l'eau à Versailles. Il n'y a que trois piés de pente sur une longueur de dix-sept cents toises. Celui d'Arcueil a trois pouces sur cent toises.

Puisque les ouvriers ont plus de facilité à amener une tranchée de niveau, il convient de les faire toujours travailler de cette maniere, & de faire, de distance en distance, un gradin.

On garnira de glaise bien pêtrie, ou l'on pavera les conduites dans la plaine, si le sol n'est ni d'argille ni de terre franche. On les pavera toujours dans les endroits où la pente est rapide. Si les pentes & contre-pentes obligent d'approfondir la conduite, on a besoin de pierrées, ouvrage qui demande beaucoup de précaution. D'abord le fond doit être sur glaise ou sur terre franche, ou glaisé, bien battu & bien pêtri.

Les piés droits, ou pierres de côté, seront bien assurés & solidement posés.

Les dalles ou pierres plates qui doivent servir de couverture, reposeront fermement sur leurs piés droits avec environ trois pouces de portée. On aura soin de boucher tous les vuides & les interstices avec des éclats de pierre ou de cailloux.

Sur les dalles on étendra une couche épaisse de mousse, de foin grossier de marais, ou de paille, pour empêcher qu'en recomblant la fouille, il ne tombe dans la conduite aucun corps qui puisse y causer des engorgemens.

Dans les lieux où le terrain manque, on pourra employer des gouttieres ou chenaux de bois creux, posés sur des chevalets de pierre ou de bois.

On peut fort bien se dispenser de couvrir le canal lorsqu'il est peu profond, & qu'il coule rez-terre au travers d'un terrain solide: mais si le ruisseau étoit dominé par une terre mouvante, graveleuse, friable, il seroit bientôt rempli & obstrué, s'il restoit découvert.

Enfin, il est absolument nécessaire de

menager un sentier ou une banquette le long de la conduite, lorsqu'elle côtoie une colline escarpée, afin de pouvoir la visiter facilement, & obvier à propos aux accidens. Si la tranchée est profonde & couverte, on établira, d'intervalle en intervalle, des soupiraux, afin de découvrir plus aisément l'endroit où il pourroit survenir quelque obstruction.

Si l'on est obligé de profiter de la pente pour forcer l'eau à remonter, on a besoin de canaux, qu'on fait ordinairement de sapin ou de pin, & quelquefois de chêne : on les joint ensemble avec des viroles de fer tranchantes, de trois à quatre pouces de diametre & autant de hauteur. On pose une virole entre deux tuyaux, au milieu, bout à bout ; à l'autre extrêmité on frappe à grands coups de maillet, jusqu'à ce que la virole entrant en même temps dans l'un & dans l'autre bout, les tuyaux se touchent.

Une prairie, située sur les bords d'un ruisseau ou d'une riviere, pourroit quelquefois être arrosée, en ménageant, dans les endroits commodes, des écluses qu'on ouvriroit ou qu'on fermeroit dans le besoin. J'en dis autant d'une prairie placée dans une vallée, dont le fond est occupé par un ruisseau ou une riviere qui serpente. A l'aide d'une écluse, & de canaux placés de proche en proche aux points les plus élevés, on peut arroser toute la colline avec le même ruisseau.

Si l'on manque de pente pour prendre l'eau à l'entrée de la prairie, il faut examiner s'il n'y a pas moyen d'en gagner, en faisant prendre le canal de conduite plus haut. Tel ruisseau qui se perd & qui n'est d'aucune utilité, pourroit souvent, avec quelque industrie, fournir des arrosemens capables de fertiliser une vaste prairie. C'est ici où l'agriculteur a principalement besoin de faire un nivellement exact & précis.

Il est presque inutile d'observer que, pour jeter l'eau dans le canal, on barre le ruisseau ou la riviere, & qu'on en fait monter les eaux par un arrêt ou gradin, une digue, une chaussée plus ou moins considérable, suivant la pente & la quantité d'eau qu'on veut se procurer.

Si la riviere, ou le ruisseau a assez d'eau, ou de courant, on peut, par quelque machine simple, peu coûteuse & de petit entretien, en amener l'eau sur la prairie qu'on se propose d'*abreuver*. Celle dont le Pere de Chales donne la description dans son *Traité des machines hydr. prop. XV. oper. tom. III. fol. 164.*, est très simple, & ne consiste qu'en une seule roue mise en mouvement par le courant même de la riviere : elle a été exécutée à Breme, où, suivant cet auteur, elle fournit quarante-huit muids d'eau à chaque tour, ce qui donne dans la ville une quantité d'eau très-considérable. Mais comme, dans le fond, ce n'est que le *timpan* de Vitruve, elle ne fait monter l'eau qu'à la hauteur de l'axe.

Si l'on avoit besoin d'une hauteur plus considérable, on pourroit construire une roue à godets, ou plutôt à seaux mobiles. Enfin, on pourroit se procurer quelquefois une grande quantité d'eau par le moyen du vent.

Avant que d'introduire les eaux sur la prairie, il faut la préparer à les recevoir.

1°. La prairie sera tenue bien close.

2°. Elle doit être en défense, & non assujettie au parcours. Les prés *abreuvés* souffrent extrêmement des piés & de la dent des bestiaux.

3°. Elle sera nette de buissons, de troncs d'arbres & de pierres.

4°. Il faut, autant qu'on peut, égaliser le terrain.

5°. Les endroits fangeux, pourris, & spongieux, seront soigneusement égouttés par des saignées, & desséchés par des décombres de vieux bâtimens, par des cendres ou des graviers. Les saignées se font de différentes manieres, suivant le besoin & les facilités qu'on peut avoir.

Quelquefois il suffit de creuser au milieu de l'espace marécageux, un fossé qu'on laisse ouvert. Si on peut lui donner de l'écoulement par la pente du terrain, il faudra en profiter ; sinon on lui en donnera par l'approfondissement & les graduations qu'on y ménage.

Nous avons parlé ci-dessus des aqueducs ou conduites couvertes & de leur formation ; ce sont les pierrées.

Quelquefois on fait une tranchée, qu'on remplit à moitié de cailloux jetés à l'aventure & sans arrangement, ou de sable ou

de gravier ; on les couvre ensuite de mousse, de terre & de gazon.

En d'autres endroits, on emploie des chenaux renversés au fond du fossé, & posés sur de petites traverses de bois de distance en distance. On peut aussi se servir de prismes faits de deux planches réunies dans leur longueur, pour former un angle aigu au sommet. Ils sont tenus en regle par des traverses de bois, & reposent au fond de la tranchée.

On emploie, en certains cas, des quadrilataires faits de trois planches, & posés comme les prismes.

D'autres, après avoir fait la tranchée large & profonde, la remplissent à moitié de branches vertes de saule, d'aune, &c. mais sans feuilles, ou de branches de sapin avec leurs piquans, arrangées & posées dans leur longueur. On remplit le reste de terre, sans autre précaution que de gazonner pardessus

Enfin, on fait des saignées très-durables de cette maniere : on creuse un fossé d'un pié de largeur, & de la profondeur convenable. S'étant procuré des pieux de deux ou trois pouces de diamettre & de trois piés ou trois piés & demi de longueur, on les enfonce à quatre ou cinq piés de distance dans le fossé, en dirigeant leur pointe dans un des angles du fond du fossé, pendant que l'autre bout effleurera le haut du côté opposé. Vis-à-vis de ce pieu on en plantera un autre dans l'angle opposé & avec les mêmes précautions, en sorte que les deux pieux opposés se trouveront en sautoir ou en croix. A cinq ou six piés de distance, on réitérera l'opération jusqu'au bout du fossé.

Alors on couchera sur ces pieux des fascines liées de deux ou trois liens, de maniere qu'elles entrent les unes dans les autres par leurs bouts. Le tout sera recouvert de terre, & enfin du gazon qui aura été mis à part.

Les cultivateurs ne s'accordent pas sur la direction qu'il faut donner aux saignées : je préfere la transversale comme plus propre à égoutter le terrain.

On fera en tout temps la guerre aux taupes. On a publié, il y a quelques années, un secret pour les chasser. On fait bouillir, dans une lessive nouvelle, des noix qu'on a précédemment fendues en deux parties, & qui doivent avoir leur écorce. Lorsque ces noix ont bouilli assez long-temps, on en met une moitié dans tous les nouveaux trous. C'est là un poison certain pour ces animaux destructeurs.

Si le terrain est léger ou fort à l'excès, & qu'on ait à portée de bonnes eaux, ce sera une très-bonne économie, de corriger ces terrains par le mêlange de terres contraires.

Les terres ferrugineuses souffrent de l'arrosement même des meilleures eaux. Avant que d'y jeter l'eau, il s'agit de les corriger. Le docteur Home indique la marne, la chaux, les cendres, & toutes les matieres calcaires.

Enfin, pour préparer les prés à être *abreuvés*, il faut creuser des canaux, construire des étangs & faire des écluses.

Les canaux d'irrigation sont de deux especes : les uns s'appellent *maîtresses rigoles* ; ce sont les canaux de conduite, d'introduction, de dérivation ; de détente : les autres sont de simples rigoles ; ; savoir, les canaux d'arrosement, de décharge, de repos, de reprise, découlement & de desséchement.

Le canal de conduite est celui qui amene & conduit l'eau à la tête du pré. Il est déja quelquefois tout formé par la nature, & il n'est besoin que d'une écluse, un batardeau ou un arrêt, pour donner entrée à l'eau. Si le pré est considérable, & que l'eau ait un long trajet à parcourir, on tapissera le fond de ce canal, de gravier : il tient l'eau fraîche, & lui donne une agitation favorable, en même temps qu'il empêche qu'elle ne se charge des parties glaireuses. Cette précaution est plus ou moins nécessaire aux maîtresses rigoles.

Le canal d'introduction est celui qui amene l'eau dans l'intérieur du pré, le long de sa partie supérieure, pour que delà on puisse la conduire où l'on veut.

Ce canal ne doit point déborder, à moins qu'il ne serve en même temps de rigole ou de canal d'arrosement. Souvent il est formé par la nature ; souvent encore, à l'entrée de l'eau dans le pré, elle trouve le canal de dérivation qui part du canal d'introduction, pour fournir les rigoles. Si la prairie n'est pas trop large, le canal de dérivation

borde la prairie de haut en bas. Si elle a beaucoup de largeur, on la tire dans le même ſens, mais dans l'intérieur. On en fait même plus d'un, ſi la piece eſt fort large, ou qu'elle ait des pentes en pluſieurs ſens. On ſe laiſſe diriger par les irrégularités du terrain.

Si l'eau coule naturellement le long de la prairie, on eſt diſpenſé de faire le canal de dérivation : les canaux d'arroſement ſuffiſent.

Le canal de détente eſt celui qui reçoit l'eau à la ſortie de l'étang, lorſque la bonde eſt ouverte.

Les rigoles ſont les ramifications qui partent du canal de dérivation, ou de celui qui en fait la fonction. Les grands canaux ſont le tronc ou l'artere ; les rigoles ſont les branches ou les veines.

Lorſque le canal de dérivation eſt dans l'intérieur, les rigoles ſont doubles. Il y en a à droite & à gauche.

Ces rigoles ont un pouce & demi de profondeur dans les terres fortes, & ſeulement un pouce dans les terres légeres. Elles auront huit à neuf pouces de largeur, & iront en diminuant, à meſure qu'elles s'éloignent du tronc. Elles ſeront tirées au cordeau, à trente ou cinquante piés de diſtance, ſuivant la légéreté ou la force du terrain. Dans les terres fortes, on ne leur donne preſque point de pente.

Si le terrain à beaucoup de pente, on ne fait point d'ouverture aux rigoles.

En général, toutes les tranchées doivent être faites avec netteté, régularité & préciſion.

Pour former les rigoles, on a des eſpeces de haches fortes, peſantes, armées d'un long manche, aſſez ſemblables à celles dont les charpentiers parent les poutres, après les avoir dégroſſies. Lorſque le gazon eſt tranché des deux côtés le long du cordeau, on le détache avec une beche de bois garnie de fer, que l'ouvrier pouſſe devant lui entre deux terres.

On ſe ſert auſſi d'un grand couteau, avec deux douilles, où s'emmanchent deux perches : un homme tire celle qui eſt devant, & un autre pouſſe celle de derriere. Le gazon ſe coupe ainſi le long du cordeau avec beaucoup de propreté & de promptitude, & on le détache comme ci-deſſus.

Le canal de décharge eſt celui qui, en tout temps, reçoit le ſuperflu des eaux, ou le ruiſſeau en entier, lorſqu'il ne convient pas d'arroſer. Ce canal a pour l'ordinaire une écluſe, pour meſurer ou pour écarter les eaux. Le canal de dérivation, lorſqu'il a une iſſue commode dans le bas, peut ſervir de décharge. Quelquefois le canal de conduite en fait la fonction, ainſi que le canal d'introduction.

Les canaux de repos ſont des foſſés ou tranchées qui coupent tranſverſalement le pré, & qui ont un peu plus de profondeur & de largeur que les rigoles. Ils ſervent à porter les eaux ſur quelques endroits trop élevés, pour que les rigoles puiſſent y atteindre. On les emploie dans les prairies qui ont des pentes en pluſieurs ſens, & on leur donne les courbures indiquées par le terrain.

Les canaux de repriſe ſont les rigoles qui partent des canaux de repos. Leur dérivation dépend des inflexions du canal de repos d'où elles ſortent, & des pentes du terrain.

Les canaux d'écoulement ſont des foſſés plus ou moins profonds, placés au deſſous de la prairie où ſe rendent les eaux, après qu'elles ont ſervi à l'arroſement.

Les canaux de deſſéchement ſont des ſaignées dont on a parlé plus haut.

Les étangs ſervent, dans l'irrigation, à raſſembler les eaux, à rompre leur impétuoſité, à les porter ſur la hauteur d'un pré fort incliné, ou plus loin, à corriger diverſes eſpeces de mauvaiſes eaux, à y délayer des fumiers. Quelquefois il eſt plus commode de placer ces engrais le long du canal de détente. L'eau, ſortant avec impétuoſité de l'étang, entraîne ces matieres avec elle, pour peu qu'on leur aide en les remuant.

Les étangs ſont indiſpenſables, lorſqu'on a des eaux graſſes ou des égouts de fumier, qui méritent d'être diſpenſées avec le plus grand ménagement.

Les eaux qui ſe partagent entre pluſieurs particuliers, exigent auſſi un étang, pour profiter en tout temps de ſon droit, & en augmenter le bénéfice.

Ils ſont encore néceſſaires pour empê-

cher que les eaux de grand chemin ou d'égout ne saliſſent l'herbe dans le temps que les prés ſont en fleur, comme auſſi pour retenir le limon qu'on a ſoin de répandre ſur les endroits qui en ont beſoin.

Enfin les étangs ſervent à ramaſſer les eaux ſucculentes; qu'on charie au printemps dans des tonneaux ſur les prés, où ces eaux ne peuvent être conduites autrement. Pour conſtruire ces baſſins ou étangs, on s'y prend de cette maniere:

Le fond ſera battu, glaiſé, ou payé, ſuivant le local. Le pourtour ſera auſſi glaiſé.

Le pavé ſera battu à pluſieurs roſées; & à défaut ou refus de demoiſelle, on arroſera à chaque fois.

Le corroi de glaiſe du fond & des côtés, doit avoir un pié d'épaiſſeur. La glaiſe ſera ferme, ductile, point ſablonneuſe: elle doit s'alonger lorſqu'on veut la rompre, & paroître huileuſe & graſſe en la maniant. C'eſt la terre dont ſe ſervent les tuiliers, les briquetiers, potiers, &c.

Pour préparer la glaiſe, on la coupe deux ou trois fois avec la beche ou le tranchant de la houe; on la bat enſuite, & on la pêtrit avec la tête de cet outil. Pendant ces opérations, on y répand de temps en temps un peu d'eau, & on l'emploie en la foulant, en la preſſant à pieds nus, lits par lits, ſans y laiſſer aucun intervalle.

La terre qui environne le corroi aura une épaiſſeur & un talus proportionnés à la preſſion, à la largeur & à la hauteur de l'eau contenue dans l'étang. L'angle doit être depuis quarante degrés & au deſſous. Lorſqu'on en a la facilité, on fait, ſur le devant, un mur de maçonnerie en chaux maigre.

Si l'on manquoit de bonne terre galiſe, on peut employer de bonne terre noire mêlée de terre graſſe ordinaire, & de fumier gras & conſommé. Ce mêlange fournit un excellent corroi qui ſe pêtrit très-bien.

Si l'on n'a que des terres légeres pour conſtruire l'étang: on s'y prendra de cette maniere.

En élevant l'enceinte du baſſin, on donnera aux terres, en dedans, la moitié du talus extérieur; & dans la chauſſée même ou dans l'enceinte, à ſix pouces de la ſurface intérieure, on ménagera une eſpace vuide de demi-pouce; ce qu'on fera par le moyen d'une planche, qu'on levera lorſque l'enceinte ſera formée. Dans cet eſpace vuide, on fera couler du lait de chaux refroidi, aſſez clair pour qu'il rempliſſe exactement tout cet intervalle. Sur les terres qui forment l'enceinte du baſſin, on ſemera du gramen, appellé *fauſſe ivraie* ou *ivraie ſauvage*, pour y former un gazon épais. Si le fond ne retient pas l'eau, on y répandra des cendres de bois, d'une ligne ou deux d'épaiſſeur.

Lorſqu'on n'a en vue que l'arroſement, il faut que le baſſin puiſſe ſe remplir en douze ou vingt-quatre heures, & on l'ouvre à volonté. On a cherché à épargner cet aſſujettiſſement d'ouvrir & de fermer l'étang lorſqu'il eſt plein, en faiſant ſervir l'eau même de l'étang à cette opération.

L'étang n'a ni bonde ni pale pour retenir les eaux; mais, au bout extérieur d'un tuyau de fontaine qu'on place au fond pour les vuider, on adapte, avec une charniere, une ſoupape de bois amincie, doublée de feutre ou de peau.

Cette ſoupape eſt attachée à la partie inférieure de l'orifice du tuyau, de maniere que lorſqu'elle eſt appliquée & preſſée contre le trou du tuyau, elle le bouche exactement ſans laiſſer paſſer une ſeule goutte d'eau.

Pour tenir la ſoupape en cette état, on place, vis-à-vis & à ſa hauteur, une baſcule de chêne de trois à quatre piés de longuer, poſée ſur des pivots qui roulent ſur deux pieux ſolidement plantés en terre.

A la partie intérieure de cette baſcule, on fixe, ſur deux pivots, un rouleau de bois dur, de trois pouces de diametre, & de quatre ou cinq de longueur.

L'extrêmité antérieure de cette baſcule eſt creuſée en cuiller, & placée au point de chûte de l'eau, qui, lorſque l'étang eſt plein, s'échappe par un tuyau au deſſus de la chauſſée. Le cuilleron ſe remplit alors & baiſſe; la ſoupape n'étant plus retenue, s'ouvre; l'eau de l'étang fait une preſſion violente & l'ouvre toujours d'avantage. Dès que l'étang eſt vuide, ou qu'il n'y a que peu d'eau, la baſcule reprend d'elle-même ſa ſituation horizontale, & renferme la ſoupape; & le fermier, ſuivant ſa commodité, ouvre ou ferme les rigoles, ou dirige l'arroſement.

Pour empêcher que l'eau, en entrant dans l'étang, ne le creuse ou ne le dégrade ; on prend la précaution de la faire tomber sur une planche qui en rompt l'effort : & si le bassin est grand, & qu'on craigne que le vent n'agite l'eau, & ne forme des ondes capables de dégrader la chaussée de l'étang, il faut placer quelque abri, une toile ou un filet, pour rompre les vagues.

Il faut souvent des chaussées, des digues, des batardeaux, des arrêts & des écluses.

Les batardeaux, se font souvent à peu de frais. Quelquefois on trouve sur les lieux de grosses pierres qui, rangées au travers du ruisseau, suffisent pour faire refluer les eaux. D'autres fois, il ne faut qu'une piece de chêne qui le traverse. On peut aussi construire une grille de bois de chêne, dont on remplit les vuides avec de grosses pierres.

Enfin une seule écluse qui occupe tout le lit du ruisseau, peut faire dégorger l'eau, suivant le local. On les appelle *travesieres*.

Il y a des écluses d'introduction : ce sont des portes qu'on ouvre ou qu'on ferme au besoin, ou bien des pelles qu'on éleve ou qu'on abaisse plus ou moins, à proportion de la quantité d'eau qu'on souhaite.

On en construit aussi à demeure & à trous. Ces dernieres sont les plus simples. Une ou deux grosses planches, ou plateaux, de deux pouces d'épaisseur, posées l'une sur l'autre, suffisent. On les perce de plusieurs trous ronds ou quarrés, qu'on ferme avec des tampons lorsqu'il le faut. La planche inférieure est enfoncée en terre, & toutes sont exactement jointes.

Enfin, on a besoin de planches mobiles, qu'on assure grossiérement au travers des maîtresses rigoles, pour jeter les eaux sur les endroits convenables.

Voici les regles qu'il faut suivre dans l'arrosement. 1°. Une prairie élevée & découverte demande plus d'eau qu'une prairie basse & ombragée. 2°. Pour les arrosemens ordinaires & réguliers, les eaux doivent être répandues avec plus d'abondance sur une prairie en pente, ou dont la terre est légere, &c. 3°. Les prés dont l'aspect est au midi sont les plus altérés ; ceux qui sont à l'orient ou à l'occident tiennent le milieu. 4°. On court moins de risque à trop arroser avec de bonnes eaux naturelles, qu'avec les eaux médiocres. Mais l'excès des aux grasses est toujours pernicieux. 5°. Il faut moins arroser dans les années pluvieuses, que dans les années seches. 6°. L'abondance des eaux médiocres nuit plus aux terres fortes qu'aux terres légeres. 7°. Tous les terrains qui ont des pentes en divers sens & des contre-pentes, sont sujets à devenir fangeux en les arrosant sans précaution. Il convient d'y faire attention. 8°. Quelques-uns pensent qu'une terre qui est arrosée pour la premiere fois, doit être d'abord *abreuvée* à satiété ; d'autres, au contraire, qu'il faut l'accoutumer peu à peu à l'arrosement. C'est à l'expérience à décider. Je crois qu'on ne peut innoder qu'avec succès les terres légeres dont la pente est réguliere; mais je pense qu'il en est tout autrement des terres fortes ou mi-fortes, ou de celles qui ont des pentes en divers sens. 9°. L'arrosement doit être plus abondant en automne qu'au printemps, & au printemps qu'en été. En hiver il ne faut arroser qu'avec de bonnes eaux, & toujours abondamment.

Les regles qu'on donne sur le temps de l'arrosement sont les suivantes. 1°. Dès que le dernier foin est recueilli, l'on doit *abreuver* abondamment les prés. Toutes les eaux médiocres peuveut servir. C'est donc une mauvaise économie que d'y faire pâturer le bétail dans cette saison ; & sur-tout d'arroser la nuit les prés qu'on pâture le jour. 2°. On doit bannir des prés les eaux médiocres, dès que la gelée survient, & n'y laisser entrer que celles qui ne gelent pas ou qui gelent peu. 3°. Ne changez point les eaux pendant la gelée; attendez, pour les conduire ailleurs, que le dégel soit venu. 4°. Les meilleures eaux sont dangereuses sur les prés, lorsque l'herbe commençant à pousser, l'on craint les gelées blanches. Le sixieme degré au dessus de la glace pilée du thermometre de Réaumur, annonce la gelée blanche pour le lendemain matin. On doit sur-tout être attentif aux premiers avis de froid, dans le printemps, lorsque la lune luit le matin, & que l'air est serein. 5°. Les arrosemens du printemps demandent plus de soin & d'attention que ceux d'automne, pour changer l'eau, & empêcher qu'elle ne croupisse nulle part. 6°. Lorsque l'eau & la terre sont échauffées par les rayons du soleil,

Les

les arrosemens sont nuisibles ; & il ne faut jamais changer l'eau pendant la chaleur du jour. 7°. Les neiges ou glaces fondues sont pernicieuses aux prés, lorsqu'elles coulent immédiatement des montagnes. 8°. On interrompt l'arrosement, dès que les plantes des prés commencent à entrer en fleur, afin de laisser prendre de la consistance à l'herbe. 9°. Pendant les pluies froides on *abreuve*, avec de bonnes eaux, autant d'étendue de prairie qu'il est possible. 10°. Si l'année est pluvieuse, on ne doit arroser qu'avec des eaux excellentes. 11°. On n'arrose point pendant qu'il souffle un vent froid. 12°. Il ne faut changer l'eau des prés qu'après que la rosée est enlevée, lorsqu'elle a été abondante ; les eaux conduites sur une herbe couverte de rosée, sont nuisibles. On ne les change point non plus pendant la chaleur & au gros du jour. On les change le soir avant la rosée, & le matin après que la rosée est dissipée.

On suit diverses regles sur la maniere de pratiquer & d'employer les divers canaux destinés à porter & à répandre les eaux sur le terrain. 1°. Toute les parties doivent profiter de l'irrigation, & l'arrosement ne doit nuire à aucune. 2°. Chacune doit être plus ou moins arrosée, suivant sa nature. 3°. Le nombre des canaux de dérivation doit être proportionné à la largeur de la prairie, & à la légéreté du terrain ; & le nombre des canaux de desséchement à la quantité des bas-fonds ; &c. La distance des canaux d'arrosement qu'on appelle *rigoles*, doit aussi varier suivant la nature du terrain. Cette distance sera moindre sur les terres légeres, & sur les terres moins penchantes ; mais plus grande sur les terres fortes, & sur les terres fort inclinées, depuis trente à cinquante piés. 3°. Les rigoles ne doivent pas être trop longues, sans cela l'eau n'atteindra pas à leur extrêmité, ou elle y parviendra trop froide, s'il fait froid ; ou trop chaude, s'il fait chaud. Pour diminuer cette longueur, on fera un canal de détente. De plus, si l'on ne peut, on pavera la rigole jusqu'à une certaine distance, où on lui donnera plus de pente. 6°. Les rigoles doivent être plus larges à leur entrée, & diminuer insensiblement jusqu'à leur issue. 7°. Le fermier veillera sur les canaux & les rigoles, pour empêcher qu'ils ne s'obstruent. 8°. Les eaux ne doivent ni s'arrêter, ni croupir en aucun endroit ; mais avoir toujours un libre cours. 9°. Le canal de conduite ne doit jamais dégorger, pour n'en pas dégrader les bords. 10°. Au canal d'introduction qui sert de rigole, l'on doit faire d'intervalle en intervalle de petites ouvertures dans la direction de la pente. 11°. Ces ouvertures sont en biais pour les terrains un peu penchans. 12°. En automne, on ne change point le cours de l'eau, que l'endroit ne soit parfaitement humecté : soyez ménager de l'eau, sur la fin de l'hiver, & même plus encore pendant les chaleurs de l'été, & ne la changez jamais au plus chaud du jour. 13°. L'eau doit couler & glisser sur la superficie du gazon, & non entre deux terres. 14°. On se conduit sur les mêmes principes à l'égard des étangs.

Les eaux grasses & accidentelles sont celles qui lavent les grands chemins ou les rues, & celles qui découlent des fumiers. *Regles sur leur usage.* 1°. On voiture avec succès les eaux d'égoûts, depuis l'automne jusqu'au printemps, sur les prés qui ne sont pas à portée d'en profiter autrement. Dans les autres saisons on rejettera l'eau de ces égoûts sur le fumier même. 2°. Si ces eaux peuvent couler d'elles-mêmes sur les prairies, il faut paver les conduites. 3°. On creusera dans l'endroit le plus commode du pré, un petit étang bien étanché & pavé, pour y faire passer l'eau, & l'on répandra le limon qui s'y déposera sur les endroits convenables. 4°. Il faut souvent changer ces eaux, & les faire couler aussi loin qu'il est possible. 5°. On les détourne dès que l'herbe est parvenue à la hauteur d'environ six pouces ; enfin, quelques économes ne transportent sur les prés les égouts, qu'après qu'ils ont fermenté.

Pour les eaux à temps, il faut 1°. paver le canal d'introduction, & même celui de dérivation, jusqu'à un éloignement convenable. 2°. Comme l'eau se prend ordinairement le soir, & qu'on la garde jusqu'au lendemain à la même heure, il faudroit recevoir dans un étang l'eau qui couleroit pendant la chaleur du jour, elle serviroit à arroser la nuit suivante. 3°. Les canaux doivent être tenus, dans toute leur longueur,

bien nets & en bon état, afin de mettre à profit toutes les eaux. 4°. La terre qui s'amassera dans l'étang, sera employée comme il est dit ci-dessus.

Pour l'irrigation d'un pré de terre forte, dont la pente est médiocre, les canaux d'arrosement ou les rigoles doivent avoir moins de profondeur dans les terres fortes, que dans les terres légeres & les moyennes. Ils doivent être changés toutes les automnes, en en coupant de nouveaux entre deux.

Si le terrain n'a que peu de pente, on ne peut en faire un pré d'irrigation. On y semera alternativement du froment & du trefle. *Voyez* ALTERNER.

On ne doit pas prodiguer l'eau aux terres fortes, qui n'ont que peu de pente, sur-tout à l'aspect du nord, ou si les eaux sont médiocres.

Les fumiers sont très-profitables sur ces terrains. On se sert des boues des rues & en général des fumiers bien consommés qu'on répand en automne. Au printemps, on ramasse les résidus, qui n'ont pas été dissous par la gelée.

S'il y a de la mousse, on l'arrachera avec le rateau de fer, avant que de jeter le fumier; ou, ce qui sera mieux, on labourera le terrain & on y semera du blé, & ensuite du trefle alternativement.

Quelquefois on dissout le fumier dans un étang, d'autres fois on le répand sur la place qu'on se propose d'améliorer; d'autres encore placent l'engrais le long du canal de détente. Chacun en cela suit son opinion, le local & sa commodité.

On ne court aucun risque d'arroser les prés de terre forte dont la pente est rapide, après avoir égalisé le terrain. Mais 1°. les canaux de dérivation seront coupés un peu en biais. 2°. On les pavera, si le cours est abondant. 3°. En tirant les rigoles en biais depuis le canal d'introduction, on peut se dispenser de faire des canaux de dérivation. 4°. On n'arrosera point ces prés en hiver, & ils ne le seront qu'avec précaution en été. 5°. On bannira absolumeut les bestiaux de ces prés en tout temps, & sur-tout en automne. 6°. Il convient toujours de labourer de temps en temps ces terrains, ce qu'on fait par parcelles suivant la nécessité. 7°. Dans les endroits escarpés où la charrue ne peut agir que difficilement, on semera du sainfoin à fleurs rouges ou esparcette; enfin, si l'on n'a que peu d'eau, il faut paver son issue & le canal de détente.

D'une terre légere & sans pente on en devroit faire un champ; si l'on est obligé d'en faire un pré, il doit être arrosé & couvert d'eau de temps en temps: si les mousses le gagnent, il faut le labourer & y semer du trefle. *Voyez* ALTERNER.

On peut donner de la pente à ce terrain par une suite de labours donnés constamment d'un même côté, comme si l'on vouloit former des planches ou sillons. Entre les sillons on creusera des canaux de dessé-chement.

Un pré de terre légere dont la pente est douce ou rapide, est le vrai terrain à faire des prés à arroser & à recevoir de la marne.

Il faut paver les principales tranchées.

Plus la pente est rapide, plus les rigoles doivent être tirées horisontalement.

Les regles précédentes suffisent pour diriger les cultivateurs.

Quant au marais, on commencera par l'écoulement des eaux croupissantes, on élevera des bermes du côté d'où viennent les eaux, on creusera des tranchées aux lieux convenables, & sur leurs bords on plantera des saules. Mais bientôt ces terres ne produiroient presque plus, si on les privoit tout-à-fait d'eau. On y supplée par des inondations artificielles, ménagées avec prudence. Pour cela, on laisse des ouvertures à la berme, & on y établit des écluses qu'on ouvrira & qu'on fermera suivant les temps & les saisons. On ne craindra point les inondations dès que les derniers foins sont recueillis.

On pourroit encore employer des tuyaux percés qui, couchés au milieu des digues, boiroient dans la riviere, & fourniroient à la prairie des fontaines suivant le besoin. Comme ces conduites doivent être de gros calibre, il seroit plus commode de faire des prismes avec des plateaux de chêne.

On arrose les chenevieres, soit par immersion comme les marais, soit par irrigation comme les prés.

Enfin les jardins s'*abreuvent* aussi par irrigation, lorsqu'ils ont une pente douce &

qu'on a à portée un cours d'eau ou une fontaine : rien n'eſt plus facile que d'y faire couler des eaux dans les ſentiers lorſqu'elles conviennent.

On verſe avec ſuccès au pied de chaque plante une demi-pinte d'égout de fumier ou d'urine, en prenant garde de ne pas arroſer les feuilles.

L'automne eſt la vraie ſaiſon de chercher les ſources : alors les eaux ſont baſſes, & l'on peut compter ſur leur permanence. Après la derniere récolte, on viſite tous les canaux, on les nettoie & on les répare. Rigolez vos prés, changez & renouvellez les rigoles. S'il n'y a pas d'inconvénient, placez-les entre les anciennes, que vous remplirez des mêmes gazons levés pour les nouvelles. Mettez l'eau ſur la prairie, après chaque coupe, dès que la pointe de l'herbe eſt ſeche. Changez le cours de l'eau tous les mois, quatre, cinq, ſix jours, ſuivant l'abondance de l'eau & la nature du terrain. Il faut donner de forts arroſemens, & ne point perdre d'eau dans cette ſaiſon. Arrachez la mouſſe ; fumez, après avoir répandu des balayures de grange. Ouvrez la portion de vos prés de terre forte, que vous voulez renouveller. Ne faites point pâturer vos prés & tenez les exactement fermés. Les portions prêtes à être ſemées doivent l'être alors.

Achevez dans les beaux jours d'hiver les ouvrages négligés. Tranſportez vos fumiers ſur les bords du canal de détente du réſervoir ou de l'étang. Arroſez avec de bonnes eaux, & n'en changez point le cours pendant la gelée. Détournez les eaux médiocres : on tranſporte des égouts de fumiers ſur les prés éloignés.

On charie des égouts dans le printemps comme dans la ſaiſon précédente ; on délaie les fumiers, mis dans l'étang ou à ſon iſſue: on arroſe comme en automne, mais on fait des eaux une diſtribution plus étendue. On nettoie exactement la prairie avec le rateau de bois & la pelle, & on répand les taupinieres. On arrache les mauvaiſes herbes. En divers lieux, on détourne les eaux à la fonte des neiges. Prévenez les gelées blanches, & détournez les eaux. A meſure que la ſaiſon avance, on donne plus d'étendue à l'irrigation : dès que les plantes fleuriſſent, on détourne les eaux; on les remet, lorſque la pointe de l'herbe eſt ſeche : on les change ordinairement le ſoir, quelquefois le matin, mais après que la roſée eſt diſſipée. On ne met point les eaux ſur la roſée, ni au printemps, ni en été. On ne change point l'arroſement, pendant que le vent du nord regne. Pendant les pluies froides, on doit arroſer autant de terrain qu'on peut, avec de bonnes eaux, & éloigner les médiocres.

Pendant les chaleurs, on ne change les eaux que le ſoir, ou le grand matin. Si les eaux ſont de médiocre qualité, on les détourne pendant la chaleur & dès le matin; on ne les emploie que pendant la nuit. *Encyclopédie Economique.* (+)

Abreuver *un cheval*, c'eſt-à-dire, *le faire boire;* ce qu'il faut avoir ſoin de faire deux fois par jour. (*V*)

* Abreuver. Les Verniſſeurs diſent de la premiere couche de vernis qu'ils mettent ſur le bois, qu'elle l'*abreuve*.

* ABREUVOIR *ou* GOUTTIERE, défaut des arbres qui vient d'une altération des fibres ligneuſes qui s'eſt produite intérieurement, & n'a occaſionné aucune cicatrice qui ait changé la forme extérieure de l'arbre. L'*abreuvoir* a la même cauſe que la gélivure. *Voyez l'article* Gélivure.

Abreuvoir, ſ. m. On appelle ainſi un lieu choiſi & formé en pente douce au bord de l'eau, pour y mener boire ou baigner les chevaux. Les *abreuvoirs* ſont ordinairement pavés & bordés en barriere. On dit: *Mettez ce cheval à l'abreuvoir* ou *à l'eau*. (*V*)

Abreuvoir, lieu où les oiſeaux vont boire : on dit *prendre les oiſeaux à l'abreuvoir.* Pour réuſſir à cette chaſſe, il faut choiſir un endroit fréquenté par les petits oiſeaux, & où il y ait quelque ruiſſeau le long duquel on cherche l'endroit le plus commode pour y faire un petit *abreuvoir* de la longueur d'un filet, & large environ d'un pié ou d'un pié & demi : on couvre l'eau des deux côtés de l'*abreuvoir*, de joncs, de chaume ou d'herbes, afin que les oiſeaux ſoient obligés de boire à l'endroit que l'on a deſtiné pour l'*abreuvoir :* on attend qu'ils ſoient deſcendus pour boire; & quand on en voit une quantité, on les enveloppe du filet, en tirant une ficelle qui

répond à ce filet, & que tient le chasseur qui est caché; ou bien l'on couvre l'*abreuvoir* de petits brins de bois enduits de glu, & les oiseaux venans se poser sur ces baguettes pour boire plus commodément, se trouvent pris.

L'heure la plus convenable pour tendre à l'*abreuvoir*, est depuis dix heures du matin jusqu'à onze, & depuis deux heures jusqu'à trois après midi, & enfin une heure & demie avant le coucher du soleil : alors les oiseaux y viennent en foule, parce que l'heure les presse de se retirer.

Remarquez que plus la chaleur est grande, meilleure est cette chasse.

ABREUVOIRS, *terme de Maçonnerie ou d'Architecture*, sont de petites tranchées faites avec le marteau de tailleur de pierre, ou avec la hachette de maçon, dans les joints & lits des pierres, afin que le mortier ou coulis qu'on met dans ces joints s'accroche avec les pierres & les lie. *Vignole de Daviler, p. 353.* (*P*)

ABREX, mot qui se trouve dans une inscription Latine découverte à Langres en 1573, & qui les a fait penser à M. Mahudel que Bellorix, dont il est parlé dans cette inscription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois; car il prétend que le mot *abrex* marque qu'il avoit abdiqué la royauté, soit qu'elle fût annuelle & élective chez ces peuples, comme parmi quelques autres des Gaules, soit qu'elle fût perpétuelle dans la personne de celui qu'on avoit élu; car si ce n'eût pas été de son propre mouvement qu'il eût renoncé à cette dignité, mais qu'il l'eût quittée après l'expiration du terme, on auroit dit *exrex*, & non pas *abrex*. Nous ne donnons ceci d'après les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que comme une conjecture ingénieuse qui n'est pas dénuée de vraisemblance. (*G*)

ABREYER, v. a. (*terme de Marine.*) c'est mettre à l'*abri*, mettre à *couvert*. Lorsqu'un vaisseau est vent-arriere, les voiles de l'arriere *abreyent* celles de devant, c'est-à-dire, interceptent le vent, & l'empêchent de frapper celles de devant. Un vaisseau au-plus-près du vent *abreye* le vaisseau qui veut passer sous le vent à lui à une petite distance. Une frégate qui répete les signaux dans une escadre, doit avoir grande attention à bien faire remorquer ses pavillons, & à empêcher qu'ils ne soient *abreyés* par ses voiles. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ABRI, s. m. c'est ainsi qu'on appelle un endroit où l'on peut mouiller à couvert du vent. Ce port est à l'*abri* des vents de ouest & de nord-ouest. L'anse où nous mouillâmes est sans aucun *abri*. Le vent renforçant, nous fûmes nous mettre à l'*abri* de l'isle. Mouiller à l'*abri* d'une terre.

Abri se dit aussi du côté du pont où l'on est moins exposé au vent. (*Z*)

* ABRI, (*Agriculture.*) Un *abri* est tout endroit où l'on est à *couvert* de la pluie. En jardinage, c'est aussi les endroits où les plantes sont en assurance contre les pluies froides, les frimas, les gelées, les mauvais vents, ou même la trop grande ardeur du soleil. Tout ce qui sert à parer de toutes ces choses, comme paillassons & autres, peut encore s'appeller *abri*. *Diction. du Jardinage.*

Un *abri* est nécessaire dans un jardin : c'est là, qu'au commencement de l'automne, on replante en place quelques especes de laitues; à la fin de l'été, du plant de choux pommés; en Mai, des artichaux; &c.

On *abrite* un terrain contre les vents destructeurs, par des plantations d'arbres, des haies & des murailles.

L'*abri* d'un mur est favorable aux poiriers de haute tige greffés sur coignassier : quoique plantés dans une terre humide & grasse qui tempere leur sécheresse, il leur arriveroit souvent de s'éclater & de ne point s'élever, s'ils n'avoient point cet avantage.

Lorsqu'il y a quelque fosse à l'*abri* dans les bois, on peut ordinairement compter d'y prendre des bécasses. *Voyez* ABRIER.

ABRICOT, (*Econ. dom. cuisine.*) L'*abricot*, ainsi que tous les autres fruits précoces, fait l'ornement des tables, soit crud, soit confit au sucre, ou préparé de quelqu'autre maniere.

L'*abricot* est assez bon à manger crud. Mais la cuisson & le sucre y réveillent une odeur suave, qui étoit peu sensible auparavant. C'est pourquoi l'on en fait des confitures & des compotes. On emploie même à cet usage des *abricots* verds, &

avant que le bois du noyau soit formé : ils n'ont cependant alors qu'un goût de verd, qui n'est pas fort agréable. Les *abricots* mûrs servent encore à faire d'assez bon ratafia.

Dans les années fort chaudes, l'*abricot* qui reste long-temps sur l'arbre, perd son aigreur naturelle, & y devient presque aussi exquis que s'il étoit confit au sucre.

En Hollande, les *abricots* ont la chair molle ; en sorte que ces fruits ne sont presque que de l'eau : ce qu'il faut attribuer à l'humidité du sol.

Maniere de faire sécher les abricots.

On les prend lorsqu'ils sont bien mûrs. Et, au lieu de les ouvrir comme les pêches, pour leur ôter le noyau, on se contente de le repousser par l'endroit de la queue, ce qui le fait sortir. Les *abricots* étant ainsi entiers, on les applatit seulement ; & on les fait sécher comme les pêches.

Autre maniere.

Prenez des *abricots* : mettez du sucre, gros comme un pois, à la place du noyau. Remplissez-en une terrine, à laquelle vous ferez un couvercle de pâte : mettez la au four lorsque le pain a pris couleur : laissez l'y jusqu'à ce que le four soit refroidi. Cela fait, mettez les sur les ardoises : & les *abricots* étant assez secs, poudrez les de sucre lorsqu'ils sont encore chauds. Serrez les deux jours après qu'ils auront été séchés.

Compote d'abricots verds.

1. Il faut prendre des *abricots* verds, les plus frais cueillis que vous pourrez. Vous les mettrez dans une serviette. Et suivant la quantité que vous en voudrez faire, vous prendrez du sel pilé très-fin, que vous jetterez sur vos *abricots*. Vous les remuerez bien dans la serviette, & les y arroserez avec une cuillerée d'eau ou de vinaigre ; cela leur ôtera toute la bourre, c'est-à-dire, le duvet qui couvre leur premiere peau. Ensuite vous les jetterez dans de l'eau fraîche, pour les bien laver. Il ne faut pas jeter cette premiere eau : vous pouvez la laisser dépurer, la tirer au clair, & la faire bouillir pour en tirer tout le sel, & même la premiere peau. Après les avoir bien lavés dans l'eau fraîche, vous ferez bouillir de l'eau dans une poële. Et lorsque vos *abricots* seront bien égouttés sur un tamis, vous les jetterez dans l'eau bouillante. Vous prendrez une écumoire pour les regarder de temps en temps ; ayant attention qu'ils ne cuisent point trop. Lorsqu'une épingle y entrera facilement, vous les tirerez de dessus le feu, & les jetterez dans de l'eau fraîche avec l'écumoire. Vous prendrez enfin du sucre clarifié ; & lorsqu'il bouillira, & qu'il ne sera point trop cuit, vous y mettrez les *abricots*, que vous ferez bouillir à petit feu : ainsi ils deviendront verds & beau d'abord : il faudra pourtant les laisser un peu reposer, afin qu'ils jettent leur eau & qu'ils prennent le sucre. Après qu'ils auront reposé, vous pourrez les achever promptement, afin qu'ils conservent leur verd.

Si vous voulez une autre maniere pour ôter la bourre & la premiere peau, ou les peler, vous ferez une lessive avec de la cendre de bois neuf : lorsque la cendre aura bouilli, vous jetterez vos *abricots* dans cette lessive & dans sa cendre, & les ferez bouillir jusqu'à ce qu'ils se débourrent & quittent même leur premiere peau, en les frottant doucement avec vos mains. Si vous ne trouvez point de bonne cendre, vous pouvez faire une lessive avec une livre de cendres gravelées : jettez ensuite les *abricots* dans de l'eau fraîche, & les lavez bien dans une premiere & seconde eau, pour les nettoyer & leur ôter la peau. La premiere lessive avec le sel est meilleure, & plutôt faite : ils en verdissent mieux & deviennent plus beaux. Pour le sucre, il en faut mettre une livre pour une livre d'*abricots*, lorsqu'on veut les garder ; sinon il suffit de mettre demi livre de sucre pour une livre de fruit. Voyez encore ci-dessous l'article *Confitures d'abricots verds* ; & la seconde maniere de faire la compote de ces *abricots*.

Autre compote d'abricots verds.

2. Prenez la valeur d'un litron ou environ, d'*abricots* verds : puis un chauderon ou une poële à confitures, où vous mettrez de l'eau à demi. vous y mettrez ensuite deux ou trois pellées de cendre de bois neuf,

ou des cendres gravelées : & lorſque vous aurez fait cette leſſive, & qu'elle aura bouilli ſept ou huit bouillons, vous y jetterez les *abricots*, que vous remuerez doucement avec l'écumoire : en les maniant, vous examinerez s'ils quittent leur bourre. Et ſitôt qu'ils la quitteront, vous les prendrez avec l'écumoire, & les jetterez dans de l'eau froide ; enſuite vous les manierez avec les doigts pour les bien nettoyer, & les rejetterez à meſure dans d'autre eau claire. Vous mettrez de l'eau bouillante dans une poële à confitures, & y jetterez vos *abricots* pour les faire blanchir; ce qui s'appelle *cuire*. Vous eſſaierez avec une épingle s'ils ſont cuits, & ſi elle y entre facilement ſans trop la preſſer. Vous mettrez enſuite un demi-ſetier ou chopine de ſucre clarifié. Lorſque le ſucre bouillira, vous prendrez les *abricots*, que vous aurez fait égoutter ſur un tamis ou quelqu'autre choſe, & les y jetterez. Vous les ferez bouillir deux douzaines de bouillons doucement. Et lorſque vous verrez qu'ils commenceront à verdir, vous les pouſſerez promptement ſept ou huit bouillons, & les ôterez de deſſus le feu. Cela fait, & après les avoir remués, vous les laiſſerez refroidir, & les ſervirez.

Autre.

3. Pelez les *abricots*, & les mettez à meſure dans de l'eau fraîche ; puis tous enſemble dans de l'eau tiede, avec un peu de vinaigre ; couvrez les, & les faites bouillir juſqu'à ce qu'ils aient une couleur verte. Alors ôtez les du feu, & les laiſſez refroidir dans leur eau; après quoi vous les tirerez & les mettrez dans de l'eau fraîche. Faites enſuite cuire du ſucre à perlé, ;égouttez les *abricots*, & les y mettez cuire à grand feu ; tirez les lorſque le ſirop ſera cuit à grand perlé. Si c'eſt pour garde, il ne faut pas que le ſucre ſoit cuit avant d'y mettre les *abricots*.

Voyez ci-après dans l'article AMANDIER, ce qui regarde les compotes d'amendes vertes.

Ces compotes vertes, ainſi que les confitures ſeches de ces mêmes *abricots*, peuvent s'accorder avec une économie bien entendue : car il n'y a preſque point d'année où la trop grande quantité d'*abricots* noués n'oblige à en éplucher une bonne partie. Ceux que l'on épluche ne ſont donc pas en pure perte, comme les autres fruits, dont on eſt quelquefois obligé de décharger les arbres avant la maturité.

Compote d'abricots en maturité.

Vous prendrez une douzaine d'*abricots*, que vous fendrez par la moitié. Vous en caſſerez les noyaux pour avoir les amandes, que vous pelerez, & tiendrez prêtes pour les jeter à la fin dans la compote. Vous mettrez enſuite une demi-livre de ſucre dans une poële à confitures. Vous le ferez fondre. Et après qu'il aura bouilli, vous y arrangerez vos moitiés d'*abricots*; les ferez bouillir une trentaine de bouillons, & y jetterez les amendes. vous retirerez votre compote de deſſus le feu, en la remuant doucement, afin d'amaſſer l'écume, que vous ôterez avec du papier. Quand les *abricots* auront jeté leur eau, vous les remettrez ſur le feu bouillir dix ou douze bouillons : & s'il y a encore de l'écume, vous l'ôterez, & les laiſſerez refroidir avant de ſervir. Si par haſard vos *abricots* étoient trop durs, vous pouvez les paſſer à l'eau, leur donner un bouillon, & les faire égoutter avant de les mettre dans le ſucre. On peut les peler, la compote en eſt plus belle, mais elle n'a pas tant de goût, parce qu'avec la peau elle ſent plus le fruit; ce qui eſt plus agréable. Avant de les mettre dans le ſucre, il faut qu'il ſoit cuit en ſirop : autrement, tout s'en iroit en marmelade.

Compote d'abricots grillés.

Vous prendrez des *abricots* en telle quantité qu'il vous plaira, que vos ferez griller ſur un réchaud de feu bien allumé. Vous les pelerez proprement avec les doigts ; & les mettrez dans un plat d'argent, ou dans une terrine, ou dans une petite poële à confitures, bien nette. Vous y jetterez une bonne poignée ou deux de ſucre en poudre, avec un demi verre d'eau ; les remuerez bien ſur le feu, & leur donnerez quatre ou cinq bouillons, afin que le ſucre fonde. Enſuite vous les retirerez, & les laiſſerez refroidir ; & lorſque vous voudrez les ſervir, vous les arroſerez d'un peu de jus de citron ou d'orange.

Confitures d'abricots verds.

Ce font les premiers fruits qui fe confifent. On les prend tendres, avant que le bois du noyau commence à fe durcir. On les éverdume dans l'eau claire, y mettant un peu de bon tartre pour détacher la bourre qui eft deffus. On les effuie enfuite chacun à part, pour ôter cette bourre ; & on les confit, mettant livre pour livre de fucre & de fruit.

Autres confitures d'abricots, qui ne foient ni trop mûrs ni trop verds.

Si vous les voulez faire entiers, il faut pouffer le noyau avec un couteau, en faifant une petite entaille à la pointe de l'*abricot*. Quand vous en aurez quatre livres préparées de cette maniere, vous les ferez blanchir à l'eau bouillante ; prenant garde qu'ils ne fe lâchent dans l'eau. Levez les proprement avec une écumoire ; & les mettez bien égoutter fur un tamis. Prenez quatre livres de fucre clarifié, que vous ferez cuire à la plume. Vous y mettrez les *abricots* tout doucement l'un après l'autre. Puis vous les mettrez fur le feu, & leur donnerez deux ou trois bouillons feulement : vous les retirerez de deffus le feu, & les laifferez refroidir. Ils jetteront ainfi leur humidité & leur eau, & prendront fucre. Vous égoutterez enfuite le fucre, & le ferez rebouillir. Après fept ou huit bouillons, vous y remettrez les *abricots*, auxquels vous donnerez encore cinq ou fix bouillons, & les laifferez repofer deux ou trois heures, ou fi vous voulez, jufqu'au lendemain. Vous les remettrez fur le feu, les acheverez ; & les garderez liquides avec leur firop dans des pots.

Si vous voulez les faire fecs, qui eft ce qu'on appelle *à mi-fucre*, vous les drefferez fur des ardoifes. Après que vous les aurez fait égoutter & qu'ils feront dreffés, vous les faupoudrerez de fucre au travers d'une toile de foie, & les mettrez à l'étuve. Lorfqu'ils feront fecs de ce côté-là, vous les retournerez & les arrangerez fur un tamis ou clayon, & les faupoudrerez de même. Lorfqu'ils feront tout-à-fait fecs & froids, vous pourrez les mettre dans des boîtes avec du papier gris : & au bout de quelque temps, s'ils deviennent humides, il ne faut que changer le papier. Si vous voulez les faire par moitié, & les mettre en oreille, vous pouvez faire de même.

2. Les *abricots* étant dans leur parfaite groffeur, fe confifent pelés, & fans être pelés. On pouffe le noyau aux plus verds ; on leur donne un petit bouillon pour les éverdumer ; puis fans les fécher, on les prend avec l'écumoire, & on les met dans le fucre caffé, avec un peu d'eau. Enfuite on les confit & gouverne jufqu'à la fin, de la même façon que les prunes : il faut cinq quarterons de fucre pour une livre de fruit. *Confultez* l'article PRUNIER.

Quant à ceux qui font trop mûrs, pelés ou non pelés, il les faut mettre parmi le fucre caffé, avec fort peu d'eau, fans les faire bouillir auparavant : & il ne faut pas craindre qu'ils fe défaffent ; car la force du fucre les faifit, & on les retire de la poële auffi entiers qu'on les y a mis.

Quelques-uns y mettent les amandes de leurs noyaux, en plaçant une à chaque vuide d'entre les *abricots* qui font dans les taffes. Si vous en voulez mettre, il eft à propos de les confire à part dans un peu de fucre ; car fi vous les mettiez fans cuire, elles feroient décuire votre confiture, & elle chanciroit.

3. Quelques-uns commencent par peler les *abricots* : puis, au lieu de les mettre dans l'eau, ils les faupoudrent de fucre, & les laiffent ainfi un jour ou deux jufqu'à ce que le fucre foit bien fondu. Après quoi ils les mettent fur le feu : & les ayant retirés après le premier bouillon, ils les laiffent repofer encore deux autres jours dans leur firop ; au bout defquels ils les achevent de cuire, mettent les *abricots* dans des pots, font très-bien recuire le firop, & le verfent pardeffus. Cette façon de confire eft un peu embarraffante, & ne fait pas fi bien que la précédente.

4. On les pique avec une épingle partout, afin que dans la cuiffon le fucre y pénetre plus aifément. Etant ainfi piqué, on les jette dans l'eau ; puis la changeant, on les fait bouillir dans une autre eau, & quand on s'apperçoit qu'ils montent, on a foin de les ôter de deffus le feu pour les laiffer refroidir. Comme il eft effentiel à la beauté de cette confiture d'avoir une cou-

leur verdâtre, on ne manque point, après les avoir ôtés de dessus le feu, de les remettre sur un petit feu; observant de les tenir alors bien couverts, & veillant à ce qu'ils ne bouillent point, parce qu'ils se mettroient en marmelade. Les *abricots* ayant acquis cette couleur qui leur convient, on les met dans l'eau pour les rafraîchir. Cela fait, on les met dans d'autre eau, avec deux cuillerées de sucre pour une d'eau, jusqu'à ce qu'ils y soient plongés légérement. On les laisse en cet état jusqu'au lendemain, qu'on les met sur le feu dans un poëlon, où ils ne doivent seulement que frémir, & non pas bouillir: ce que l'on empêche en les remuant souvent avec une spatule. Le jour suivant, on les met égoutter: puis, ayant donné sept ou huit bouillons au sirop, on les y pose doucement; & quand ils frémissent, on les ôte de dessus le feu. On les laisse ainsi jusqu'au lendemain, qu'on leur fait jeter quinze ou vingt bouillons, en augmentant le sucre. Le jour d'après, on a soin de faire cuire le sirop, de telle maniere, qu'en y trempant le bout du doigt, & le portant en cet état sur le pouce, & les ouvrant aussi-tôt un peu, il se forme de l'un à l'autre un filet qui se casse tout d'un coup, & qui reste en goutte sur le doigt; ce qui est un sirop qu'on appelle quelquefois *à lissé*. Cela fait, on les laisse encore jusqu'au lendemain, qu'on fait prendre au sirop quelques bouillons, afin de lui donner plus de consistance. Et lorsqu'on le voit tel, on y met les *abricots*, qu'on ne laisse que frémir sur le feu pour la derniere fois. Enfin, ayant encore fait cuire le sirop, on y glisse les *abricots* pour leur faire prendre sept ou huit bouillons; ayant soin pendant ce temps-là de les tenir couverts, & de les écumer de moment en moment. Et lorsqu'ils sont cuits, on les dresse.

Autre confiture d'abricots verds.

Si vous voulez les confire avec la peau, mettez sur le feu des cendres avec de l'eau, & ayez soin d'ôter avec une écumoire les charbons qui nageront dessus. Après que cette lessive aura bouilli, & que vous la jugerez bonne, ôtez la de dessus le feu, & la laissez reposer pour n'en prendre que le clair. Cela fait, remettez cette lessive sur le feu. Sitôt qu'elle commencera à bouillir, jettez y deux ou trois *abricots*: & si vous voyez que la bourre qui tient à leur peau s'en ôte facilement, vous y mettrez tout le reste, pour les tirer après dans une serviette, avec laquelle vous les frotterez pour les nettoyer. Après quoi vous les jetterez dans de l'eau fraîche pour les bien laver. Tout cela étant bien observé, prenez vos *abricots*; piquez les avec un petit poinçon; jettez les en même temps dans d'autre eau. Vous les en tirerez pour les mettre dans une troisieme. Faites les y bouillir à grands bouillons, jusqu'à ce qu'ils soient cuits: ce qui se connoît lorsqu'ils obéissent aisément sous le doigt.

Ensuite prenez du sucre clarifié; mettez-le sur le feu: & lorsqu'il commencera à bouillir, jettez y vos *abricots*, après qu'ils auront été égouttés. Conduisez les à petit feu jusqu'à ce qu'ils commencent à verdir. Quand ils auront pris le sucre, faites les égoutter sur quelque chose. Cela fait, versez de ce sirop par-dessus, en telle sorte qu'ils y soient plongés, & les y laissez jusqu'au lendemain. Alors, mettez le tout dans un poëlon sur le feu, où il frémira. Ensuite remettez vos *abricots* dans la terrine: & le jour suivant, égouttez les sur une passoire, tandis que vous ferez prendre sept ou huit bouillons à votre sirop, en l'augmentant d'un peu de sucre. Jettez-y ensuite votre fruit; laissez l'y seulement frémir. Continuez de même pendant quatre ou cinq jours, observant chaque fois d'augmenter votre sirop de sucre, & d'y faire frémir les *abricots*. Pour achever enfin leur cuisson, faites les bouillir jusqu'à ce que vous jugiez que le sirop soit assez épais. Après quoi tirez les dans des pots, pour les conserver.

Marmelade d'abricots.

1. On fait de très-bonne marmelade d'*abricots*, en les prenant bien mûrs, & les faisant cuire avec le sucre, y mettant la moitié de demi-setier d'eau sur deux livres de sucre & trois livres de fruit. Vous la cuirez en consistance pour garder. Et vous la mettrez dans les pots ou tasses, en la couvrant & gouvernant comme les autres confitures.

Autre,

Autre.

2. Il faut prendre des *abricots* bien mûrs ; en ôter les durillons, les taches & les pourritures, & les couper par morceaux dans une poële à confitures. Pesez votre poële avant d'y mettre la marmelade, que l'on suppose ici être de quatre livres de fruit. Vous les dessécherez & réduirez à deux livres. Puis vous prendrez deux livres de sucre en poudre, après que vous aurez tiré la poële de dessus le feu, & que vous l'aurez pesée pour voir si elle est à sa réduction. Pour lors, vous y jetterez vos deux livres de sucre en poudre, remuerez bien avec la spatule, & les mettrez sur le feu, afin que le sucre fonde & s'incorpore mieux, pendant quelques minutes. Vous les mettrez ensuite dans des pots. Vous pouvez en dresser en pâte sur des ardoises, ou dans des moules de fer-blanc.

Vous pouvez avec une ou deux pommes cuites, mêlées dans deux ou trois cuillerées de cette marmelade, faire des tourtes qui seront admirables ; ou bien, au lieu de pomme, avec une poire cuite à la braise.

Marmelade d'abricots, à la mode de France.

Il faut prendre des *abricots* mûrs, c'est-à-dire, prêts à manger, les peler bien proprement ; les passer dans l'eau bouillante ; prendre bien garde qu'ils ne s'écartent que le moins qu'il se pourra ; les mettre égoutter sur un tamis, & les dessécher pour leur faire rendre leur humidité. Sur chaque livre de cette marmelade vous mettrez une livre de sucre clarifié, que vous ferez cuire à la plume : laissez reposer votre sucre. Jettez y la marmelade, que vous remuerez avec la spatule. Vous la remettrez un moment sur le feu, afin que le tout s'incorpore bien ensemble. Prenez garde de la faire cuire trop ou trop peu. Quand vous verrez qu'elle sera belle, claire, & transparente, vous la mettrez dans des pots, la laisserez refroidir & la boucherez bien.

L'amande d'*abricot*, mise dans la marmelade, cassée en deux ou trois, lui donne un nouveau mérite.

Pâte d'abricots.

Choisissez de beaux *abricots* bien mûrs ; pelez les, & ôtez en le noyau. Faites les dessécher à petit feu, en les remuant toujours avec la cuiller ou la spatule. Quand ils seront bien séchés, & que la pâte aura assez de consistance, vous la jetterez dans le sucre que vous aurez préparé en même temps, & que vous aurez fait cuire à la plume. Vous la mêlerez bien : & quand elle sera suffisamment incorporée, vous la ferez frémir ; puis vous la dresserez sur des ardoises ou dans des moules, & la ferez sécher à l'étuve avec bon feu. Voyez ci-dessus, 2. *Marmelade*.

Eau d'abricots.

1. Mettez six ou huit *abricots* dans une pinte d'eau, leur grosseur en détermine le nombre. Coupez les en morceaux auparavant. Donnez leur un bouillon dans l'eau pour en tirer le goût ; ôtez les ensuite de dessus le feu : & quand ils seront refroidis, mettez y quatre ou cinq onces de sucre. Le sucre étant fondu, passez le tout à la chausse, jusqu'à ce que la liqueur soit claire. Et faites la rafraîchir avant de la servir.

Autre.

2. Prenez des *abricots* bien mûrs, ôtez en les noyaux ; faites les cuire dans de l'eau bien nette ; laissez refroidir l'eau ; passez là dans une serviette : mettez dans une pinte d'eau un quarteron de sucre. Cette liqueur se boit très-froide.

Ratafia d'abricots, ou *abricots à l'eau-de-vie.*

Voyez RATAFIA. Pour soixante *abricots*, il faut deux livres de sucre, deux pintes d'eau, & quatre pintes d'eau-de-vie.

Autre maniere : prenez vos *abricots*, dont vous ôterez le duvet. Sur chaque livre de fruit il faut un quarteron de sucre, dont on fait un sirop jusqu'au grand perlé. On y met les *abricots*, auxquels on donne trois ou quatre bouillons. Et après en avoir ôté le fruit, on y jette trois demi-setiers d'eau-de-vie pour une livre de fruit, en remuant avec une cuiller l'eau-de-vie avec le sirop. Le tout est ensuite mis dans une bouteille bouchée de liege, & d'un parchemin mouillé.

Crême d'abricots.

Après les avoir faits cuire dans le sucre,

on les paſſe au tamis, & on y ajoute du vin du Rhin, ou de Champagne. Lorſque le tout eſt d'un bon goût, on le laiſſe refroidir; puis on y met des jaunes d'œufs, une demi-douzaine pour un petit plat. Quand on a paſſé ce mêlange à l'étamine, on le fait cuire au bain-marie dans le plat où on ſervira. Cette crême ſe ſert pour entremets froide ou chaude.

Tourte d'abricots.

Pelez les *abricots* & ôtez en les noyaux. Faites cuire la chair dans une poële, avec ſuffiſante quantité d'eau & de ſucre. Etant cuits & refroidis, dreſſez les ſur une abaiſſe de pâte feuilletée: couvrez la tourte d'une autre abaiſſe découpée par fleurons & dorée d'un jaune d'œuf, puis faites la cuire.

Beignets d'abricots

Ayez des *abricots* qui ne ſoient pas trop mûrs, ouvrez les en deux, & les mettez dans une caſſerole avec un peu de ſucre & un verre d'eau-de-vie. Laiſſez les macérer une couple d'heures, en les retournant de temps en temps. Prenez enſuite une bonne poignée de farine que vous détremperez dans une caſſerole ou autre vaiſſeau avec du vin blanc, ou de la biere; le vin blanc eſt toujours préférable: mettez vos *abricots* dans la pâte, & les faites frire ſur le champ, il faut que la friture ſoit bien chaude. Obſervez de laiſſer vos beignets prendre une belle couleur. Tirez les, poudrez les de ſucre, & les glacez avec la pelle rouge, & ſervez chaudement pour entremets.

Lorſque les *abricots* ſont d'une bonne qualité, & que leur chair eſt ferme, il n'eſt pas beſoin de faire une pâte; il ſuffit de les poudrer de farine. *Encyclopédie économique.* (+)

ABRICOT DE SAINT-DOMINGUE, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botanique.*) fruit d'un arbre qui ne reſſemble à l'*abricot* que par le goût: on ne l'a encore obſervé qu'en Amérique ſous la zone torride où les Caraïbes lui donnent le nom de *mamei.* (*M. ADANSON.*)

§ ABRICOTIER, (*Botanique.*) en latin *armeniaca*; en anglois, *the abricottree*; en allemand, *apricoſenbaum.*

Caractere générique.

La fleur eſt compoſée de cinq grands pétales arrondis, fixés dans le calice: au centre eſt placé un ambryon ſphérique accompagné de vingt étamines en forme d'alêne: l'embryon devient un fruit rond & ſucculent, partagé par un ſillon longitudinal qui contient un noyau comprimé.

Linnæus a rangé l'*abricotier* parmi les pruniers: il le nomme *prunus floribus ſubſeſſilibus, foliis ſubcordatis. Sp. pl.* 474.

Nous regarderons l'*abricotier* comme un genre, pour nous conformer à l'uſage le plus général; & comme la forme conſtante des feuilles eſt un caractere ſpécifique dans Linnæus même, nous donnerons les *abricotiers* ſuivans comme de vraies eſpeces.

1. *Abricotier* commun; *armeniaca vulgaris.*

2. *Abricotier* à petit fruit oblong, à feuilles étroites, à long pédicules; *abricotier* Angoumois; *armeniaca anguſtifolia, fructu parvo, oblongo, pedumculis longiſſimis.*

3. *Abricotier* à petit fruit & à racines rouges, ou *abricotier* alberge: *armeniaca fructu parvo, radice rubro.*

4. *Abricotier* à feuilles de prunier, à petit fruit oblong: *abricotier* noir, ou *abricotier* prune; *armeniaca pruni-folio; fructu parvo oblongo.*

Variétés.

1. Abricot précoce ou abricot hâtif muſqué.

2. Abricot blanc ou abricot pêche.

3. Abricot de Hollande ou amande-aveline.

4. Abricot de Provence.

5. Abricot de Portugal.

6. Abricot violet, ſur-variété.

7. Gros abricot, abricot de Nanci, abricot de Wirtemberg ou de Nuremberg.

8. Abricot d'Alexandrie.

L'eſpece, n°. 1. donne par ſes noyaux différentes variétés qui lui reſſemblent. Je ne fais point ſi ceux de l'eſpece n°. 2, varient, mais il eſt certain que ceux des n°. 3. & 4. ne varient pas: c'eſt même la meilleure maniere d'élever le n°. 3. qui réuſſit mieux en plein vent qu'en eſpalier.

Le n°. 2. ſe greffe ſur le prunier de damas noir, dont l'écorce eſt auſſi mince que la

fienne : il reprend encore mieux fur le prunier de Virginie ; mais fes écuffons font très-difficiles à enlever.

Les autres efpeces & variétés fe greffent fur *abricotier* de noyau, fur amandier & fur prunier. Lorfqu'on veut avoir des arbres nains, il faut greffer à quatre pouces de terre, & pour les demi-tiges & haut vent à cinq ou fix piés ; les fujets d'un an de greffe font les meilleurs.

On recoupe au printemps à cinq piés au deffus de la fuperficie du fol un jeune prunier ; il pouffe un bourgeon vigoureux dont l'écorce tendre & la feve abondante affurent la reprife de l'écuffon d'*abricotier*, qu'on n'a foin d'y inférer, que lorfque le mouvement de la feve eft modéré : c'eft ordinairement dans les premiers jours d'Août.

Donnons une idée des différentes efpeces & variétés d'*abricotiers*.

L'*abricotier* n°. 1. porte de grandes feuilles affez profondément dentelées : leur largeur eft d'environ quatre pouces : fes boutons font longs, pointus, difpofés par trois, & fouvent en plus grand nombre à chaque nœud. Le fruit eft applati fuivant fa hauteur ; il eft affez gros en efpalier ; en plein vent il eft de meilleur goût, mais moins gros & moins propre à faire des confitures. La maturité de fes premiers fruits en efpalier concourt avec celle des derniers abricots précoces ; fon amande eft amere.

L'*abricotier* n°. 2. forme un moins grand arbre que le précédent ; fes feuilles font petites, dentelées finement & profondément : elles font attachées à de très-longs pédicules, & fe terminent en pointe à leurs extrêmités : elles portent ordinairement deux petites oreilles à leur épanouiffement. L'écorce du vieux bois eft blanchâtre ou cendrée : fon fruit eft petit, d'un goût vineux très-relevé, aiguifé d'un peu d'acide. Il mûrit vers la mi-Juillet avant l'abricot commun. Cet *abricotier* ne fe trouve pas dans toutes les pépinieres. L'amande eft douce & agréable à manger ; elle a le goût d'une aveline nouvelle.

L'*abricotier* n°. 3. lorfqu'il eft élevé de noyau, fe diftingue de tous les autres par fes racines qui reffemblent à des branches de corail. Cet arbre devient auffi grand que l'*abricotier* commun ; fes bourgeons ; font menus & prefqu'entiérement rouges : fes boutons font gros, pointus, la plupart fimples, & leurs fupports font très-faillans. Les feuilles font dentelées & fur-dentelées ; une partie de la groffe arête, & même les petites nervures, font teintes d'un rouge foncé : elles font petites, larges du côté de la queue ; elles fe terminent en une pointe fort longue qui fe replie en dehors. Le fruit eft petit, fa chair d'un jaune rougeâtre eft fondante. Son eau eft d'un goût vineux relevé, mêlé d'un peu d'amertume qui n'eft pas défagréable. Son amande eft amere. Le temps de fa maturité eft à la mi-Août : c'eft le meilleur pour les confitures.

L'*abricotier* n°. 4. fe diftingue de tous les autres au premier coup d'œil : fon fruit eft d'un pourpre fi obfcur en dehors, qu'il paroît noir ; il eft alongé & reffemble à une groffe prune : fa chair eft d'un orangé foncé. Quelques perfonnes le mangent avec plaifir, & il embellit les deffers par la variété qu'il y apporte.

L'*abricotier* précoce a des feuilles larges, concaves, dentelées & fur dentelées peu profondément. Le fruit eft petit, & l'amande amere. Sa maturité eft au commencement de juillet.

La variété n°. 2. differe de la précédente par des feuilles moins grandes, & dont les dentelures font moins profondes : elles ne fe creufent point en dedans, elles fe ferment plutôt en gouttiere. Le fruit eft petit, fa peau eft couverte d'un duvet fin, plus fenfible que dans les autres abricots ; le côté de l'ombre eft d'un blanc de cire, le côté du foleil fe colore légérement d'un rouge brun, le fruit qui mûrit fous les feuilles eft tout blanc : fon goût approche de celui de la pêche. Sa maturité précede quelquefois celle de l'abricot précoce. L'arbre charge beaucoup ; il demande l'efpalier, une terre feche & une expofition chaude.

La variété n°. 3. porte des feuilles dont la plupart font plus longues que larges : la groffe nervure les partage inégalement : leur dentelure fine & aiguë imite les dents d'une fcie. Le fruit eft petit, d'un goût relevé & excellent : fon amande eft douce, d'un goût d'aveline agréable : fa maturité en efpalier eft un peu après la mi-Juillet.

La variété n°. 4. porte quelquefois des boutons au nombre de huit ſur un même ſupport : ſes feuilles ſont petites, rondes, terminées par une pointe aſſez large, toujours repliée en dehors. La dentelure & ſur-dentelure eſt obtuſe & peu profonde : ſon fruit eſt petit & applati : ſa chair eſt d'un jaune très-foncé : ſon eau eſt d'un goût fort vineux & relevé : ſon amande eſt douce : & ſa maturité en eſpalier eſt à la mi-Juillet.

La variété n°. 5. porte quelquefois des boutons au nombre de huit, ſur un même ſupport, comme la précédente : les fleurs ſe teignent légérement de rouge ; pluſieurs ſont compoſées de ſix pétales. Les feuilles ſont petites, oblongues, dentelées très-finement & peu profondément ; elles s'élargiſſent beaucoup moins à leur épanouiſſement que celles des autres *abricotiers*, excepté celles de l'*abricotier* Angoumois : leur extrêmité ſe termine preſque régulièrement en pointe. Le fruit eſt petit, ſa peau eſt caſſante, quelquefois un peu amere. L'eau en eſt abondante, & d'un goût relevé : c'eſt un des meilleurs abricots. L'amande eſt amere. Sa maturité eſt vers la mi-Août.

L*abricotier* à fruit violet paroît être une ſur-variété de l'*abricotier* Angoumois ou de celui de Portugal ; on ne le diſtingue que par ſon fruit : il eſt petit, ſa peau eſt d'un rouge tirant ſur le violet du côté du ſoleil. Sa chair eſt d'un jaune rouge : ſon eau eſt ſucrée, peu abondante & peu relevée. Son amande eſt douce. Il mûrit dans le commencement d'Août.

L'*abricotier* de Nanci, que quelques-uns appellent *abricotier-pêche*, ſurpaſſe en grandeur l'*abricotier* commun. Les boutons ſont gros & courts, très-larges par la baſe, & ſouvent raſſemblés par grouppes de cinq ou ſix, peu diſtans les uns des autres. Les feuilles ſont grandes, larges, terminées par une pointe longue, étroite & penchée. Le fruit eſt beaucoup plus gros que celui de l'*abricotier* commun : l'eau en eſt abondante, & d'un goût relevé très-agréable, particulier à cet abricot, qui mérite la premiere place. Il forme un bel arbre en plein vent ; & ſes fruits, quoique moindres qu'en eſpalier, ſont cependant d'une groſſeur ſupérieure à celle de tous les autres *abricotiers* élevés en plein vent.

L'*abricotier* d'Alexandrie a ſes bourgeons jaunâtres, marqués de petites protubérances griſes : ſa feuille eſt petite & finement dentelée. Les pétales de la fleur ſont étroits : ſon fruit, qui n'eſt pas fort gros, eſt excellent. Comme il fleurit de très bonne heure, il arrive ſouvent que l'embryon périt ; il demande donc une excellente expoſition.

La taille de l'*abricotier* ſuit les regles générales ; comme il reperce aiſément, un arbre mal taillé, négligé, vieux ou malade, peut ſe rétablir ſous une main adroite.

La plupart des obſervations que l'on trouve ici, ſont de M. Duhamel du Monceau, elles ſont conformes aux nôtres ; nous n'avons fait que les abréger, y en ajouter quelques-unes, & mettre un ordre différent dans les eſpeces : on peut conſulter ſon *Traité des arbres fruitiers*, & conſidérer les planches ſuperbes qui s'y trouvent. Nous recommandons auſſi le livre de l'abbé Royer Shabol, pour la taille.

Les *abricotiers* à haut vent feront un très-bel effet dans les boſquets du premier printemps ; leurs fruits enrichiront & embelliront les boſquets d'été. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

ABRIER, (*Jardinage.*) mettre une plante, une couche, *&c.* à l'abri du vent, de la gelée, ou de la trop grande ardeur du ſoleil. C'eſt peut-être mal-à-propos que quelques jardiniers ont retenu ce mot, au lieu d'*abriter*, dont on ſe ſert plus communément aujourd'hui, quoique l'étymologie ſoit pour eux : car certainement il vient du ſubſtantif *abri* (& non pas *abrit*) ; d'où il paroît qu'on devroit plutôt dire *abrier* & *abrié*, qu'*abriter* & *abrité*, quoique l'uſage actuel y ſoit contraire. Notre langue a beaucoup d'autres bizarreries ſemblables.

* ABRITE, ſ. & adj. des deux genres (*Hiſt. anc.*) nation des Indes ainſi appellée du fleuve *Abris*, ſur les bords duquel elle habitoit. On rapporte que les Abrites étoient ſi jaloux de leur liberté, qu'ils aimerent mieux abandonner leur patrie que de ſe ſoumettre à Alexandre.

ABRITER, v. a. c'eſt porter à l'ombre une plante miſe dans un pot, dans une caiſſe, pour lui ôter le trop de ſoleil. On

peut encore *abriter* une planche entiere, en la couvrant d'une toile ou d'un paillasson ; ce qui s'appelle proprement *couvrir*. *Voyez* COUVRIR. (*K*)

ABRIVER, mot ancien, encore en usage parmi les gens de riviere ; c'est aborder & se joindre au rivage. (*Z*)

§ ABROBANIA *ou* ABRUGBANIA, (*Géogr.*) contrée de la Transilvanie, avec titre de comté. Elle avoisine le comté de Colosvar, & elle est séparée de la Hongrie par une chaîne de montagnes dans lesquelles il y a des mines d'or. La ville capitale de ce comté porte le même nom ; elle est située sur la riviere d'Aranias qui a son embouchure dans le Marosch, & non sur la riviere d'Ompay, comme le dit Daviti & ceux qui l'ont copié. Elle est à douze ou treize lieues d'Albe-Julie. *Long.* 40. 22. *lat.* 46. 50.

ABROBI, (*Géogr.*) gros village d'Afrique en Guinée, sur la Côte d'or, dans le pays de Jabs ou Yabah. Il est remarquable par sa situation dans une baie : il est divisé en deux parties, avec de grandes plaines par derriere, qui s'étendent jusqu'au pied de plusieurs montagnes, & qui de la mer, font paroître la côte comme une double terre. Le pays est abondant en grains & en volaille, mais il fournit peu d'or qui ne soit altéré. La baie finit au cap d'*Aldea das terras*. *Long.* 15. *lat.* 5. (*C. A.*)

ABROGATION, subst. f. Action par laquelle on révoque ou annulle une loi. Il n'appartient qu'à celui qui a le pouvoir d'en faire, d'en abroger. *Voyez* ABOLITION, RÉVOCATION.

Abrogation differe de *dérogation*, en ce que la loi dérogeante ne donne atteinte qu'indirectement à la loi antérieure, & dans les points seulement où l'une & l'autre seroient incompatibles ; au lieu que l'*abrogation* est une loi faite expressément pour en abolir une précédente. *Voyez* DÉROGATION. (*H*)

ABROHANI, (*Comm.*) *voyez* MALLE-MOLLE.

§ ABROLHOS *ou* BAXOS DE BABUCHA, (*Géogr.*) écueils très-dangereux, & fameux par un grand nombre de naufrages. Ils sont dans l'océan méridional, près de l'isle de sainte-Marie d'Agosta, à vingt lieues de la côte du Brésil, & au sud-est de Porto-Seguro. Il y en a encore plusieurs de ce nom à trois degrés de l'Equateur. Ce mot signifie *ouvre l'œil*, *prends garde au danger*. *Long.* 345. *lat.* 20. (*C. A.*)

* ABROTANOIDES, s. m. espece de corail ressemblant à l'aurone femelle, d'où il tire son nom. On le trouve, selon Clusius qui en a donné le nom, sur les rochers au fond de la mer.

ABROTONE, *femelle*, s. f. plante plus connue sous le nom de *santoline*. *Voyez* SANTOLINE.

ABROTONE, *mâle*, subs. m. plante plus connue sous le nom d'*aurone*. *Voyez* AURONE. (*I*)

* ABROUSTURES, s. f. vieux mot qui signifioit autrefois le droit de faire brouter le bétail en certains lieux.

* ABROUTI, IE, adj. *terme de Forestier*, se dit des arbres dont les bestiaux ont brouté les bourgeons. Un arbre *abrouti* par les chevres ; une vigne *abroutie* ; une forêt *abroutie*.

§ ABRUS, s. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) nom Egyptien d'une plante qui croît dans les bois de l'Afrique, sous la zone torride, d'où elle a été transportée par les Negres en Amérique, & même dans quelques endroits de l'Inde, si l'on en croit Rumphe qui en a donné une bonne figure quoiqu'incomplette, à la page 32 du cinquieme volume de son *Herbarium ambonicum*, sous le nom de *abrus frutex*, page 57. Cette plante est des plus communes au pied des gommiers, dans les terres sablonneuses du Sénégal, où les Negres Oualofs l'appellent *bouti-giann*, c'est-à-dire, *yeux de serpent*, à cause de la ressemblance qu'ont ses graines avec les yeux de leurs serpens, dont l'iris est rouge de feu & la prunelle noire. Les François l'appellent *réglisse sauvage*, parce que sa racine a une saveur sucrée ; ou *bois bedeau*, à cause de l'opposition des deux couleurs de sa graine, le noir ou bleuâtre sur le rouge. Le nom que les Chinois lui donnent de *tsjontso* ou *tsjontsjci*, & que les Allemands écrivent & prononcent comme *zongsi*, qui veut dire *prunelle d'œil*, exprime assez l'idée des Sénégalois. Les Chinois l'appellent encore *tsjendikithoe*, qui veut dire quelque chose qui s'étend ou qui

se renfle, à cause de sa propriété dont nous parlerons ci-après. Les habitans de Ternate l'appellent *ide ide Malacca*, c'est-à-dire, *yeux d'étourneaux*; ceux d'Amboine, *ay-lalun*; ceux de Banda, *lale* ou *caju-lale*. *Zaza* est son nom Arabe; qui désigne l'art de l'orfévrerie, parce que ses graines servent aux orfevres, comme on le dira par la suite. Ce nom est métamorphosé par les Malays en celui de *zoga*, & en celui de *saga* par les habitans de l'isle Java. *Mangielin* est son nom Malabare. C'est le *phaseolus alatus minor Americanus, glycyrrhizæ sapore, siliquis orobi, seminibus nigris stylo coccineo notatis*: liquorice tree, *id est, glycyrrhiza arbor jamaïcensis, cujus semina* monkei berryes *Barbadensibus nuncupantur*. Plukenet, *Almagest. page 294. Phytographie, planche 214, figure 6*. Cet auteur n'en a déssiné que les légumes. C'est le *ginge* de Camerarius: on en connoît trois especes.

Premiere espece. ABRUS.

La premiere espece est celle que nous venons de nommer, & qui s'appelle proprement *abrus*. C'est une plante vivace, grimpante, haute de douze à quinze pieds, à tige plate de cinq à six lignes de diametre, comme composée de deux tiges unies, cendré rousse, à bois blanc, plein & dur, qui se partage en divers rameaux qui se subdivisent de même, & s'entortillent autour des arbres qui leur servent d'appui. Ses feuilles sont alternes, ailées simplement, composées de quinze à vingt paires de folioles sans impaire, comparables à celles du tamarin, mais plus minces, plus lisses, d'un verd plus jaune & plus gai que dans aucune autre plante, au moins dans leur jeunesse; car en vieillissant, elles passent à un verd plus mâle & plus foncé: leur figure est elliptique; leur longueur de cinq à six lignes sur une largeur de deux à trois lignes environ: elles sont accompagnées à leur origine de deux stipules ou soies qui tombent de bonne heure. On remarque dans ces feuilles un mouvement journalier qui suit le cours du soleil avec une régularité qui n'a pas d'exemple dans aucune autre des plantes où l'on a remarqué cette singularité, pas même dans la casse, le tamarin, l'acacia ou la sensitive, qui sont des plus sensibles; car, dès que le soleil se leve, elles s'épanouissent, & présentent un feuillage d'un verd gai & tendre: à midi elles se ferment, les unes plus, les autres moins, à proportion de ce qu'elles sont plus ou moins exposées à l'action du soleil; après le passage du soleil au méridien, elles se relevent insensiblement jusqu'à son coucher, où elles se replient de nouveau, se laissant pendre la pointe en bas, au contraire de la crête de paon, *crista pavonis*, espece de casse qui les releve en haut, la pointe tournée vers le ciel. Les vieilles feuilles n'ont pas ce mouvement aussi régulier, aussi sensible que les jeunes; cette régularité est aussi troublée par les pluies & par l'ombre.

De l'aisselle des feuilles sort un péduncule aussi long qu'elles, qui porte dans sa moitié supérieure environ deux cents fleurs incarnates, sans odeur, disposées en épi, & rassemblées au nombre de douze à quinze sur chacun des quinze tubercules qui s'élevent sur l'axe de cet épi. Chaque fleur porte sur un péduncule très-court, & est composée d'un calice verd-rougeâtre, d'une seule piece en entonnoir, couronné de cinq dents inégales; d'une coronne à cinq pétales en papillons, menus, alongés; de dix étamines réunies toutes ensemble par leurs filets en une colonne cylindrique; & d'un ovaire cylindrique comprimé, cinq fois plus long que large, velouté, terminé par un style cylindrique une fois plus court que lui, & par un stigmate hémisphérique. Cet ovaire devient en mûrissant un légume court, verd-jaune, comprimé, long d'un pouce, une fois moins large, terminé à son extrêmité supérieure par le style qui est courbé en bas en crochet, de substance coriace épaisse, ridé & semé de poils blancs & courts, partagé intérieurement en cinq à six loges par autant de doubles membranes blanches, & qui s'ouvre du haut en bas d'un bout à l'autre en deux battans qui se roulent en spirale pendant la sécheresse. Chacune de ces loges contient une graine ovoïde très-raccourcie & presque sphérique, longue de près de trois lignes & presque d'un tiers plus courte, d'une très-grande dureté, lisse, très-luisante, de couleur écarlate, avec une tache noire orbiculaire autour de l'ombilic

qui eſt rond & petit, & par lequel elle étoit attachée au bord ſupérieur des battans du légume. La peau qui recouvre chaque graine eſt coriace, épaiſſe, & cache ſous elle une ſeconde peau membraneuſe mince qui enveloppe l'embryon, lequel eſt compoſé de deux cotylédons hémiſphériques, jaunâtres, appliqués l'un contre l'autre en forme de ſphere, au haut de laquelle eſt implantée une radicule cylindrique fort courte, & couchée horizontalement ſur le côté.

Sa racine eſt cylindrique, peu rameuſe, longue de deux à trois piés, enfoncée perpendiculairement ſous terre, du diametre de ſix lignes, ligneuſe, blanche, dure, pleine, couverte d'une écorce épaiſſe, charnue, brune, qui ſe leve par lames membraneuſes.

Qualités. Les feuilles de l'*abrus*, ainſi que ſa racine mâchées, ont une ſaveur amere d'abord, qui enſuite tourne en douceur, & approche un peu de celle de la régliſſe.

Uſages. Ses feuilles paſſent pour être le ſpécifique des maux de gorge accompagnés ſoit d'enrouement, ſoit d'inflammation; pour cet effet, on en boit l'infuſion, faite en verſant deſſus de l'eau bouillante à la maniere du thé; mais ſa douceur donne des nauſées, des envies de vomir; & ſon uſage continué pendant pluſieurs jours, laiſſe ſur la langue une ſenſation d'amertume ſemblable à celle qui annonce que l'eſtomac eſt ſurchargé de bile. On s'en gargariſe auſſi la bouche pour guérir les aphtes. En Chine on l'applique pilée avec du ſel & du vinaigre ſur les parotides, lorſqu'elles ſont enflées. Proſper. Alpin, *au chapitre* 21 de ſon *Hiſtoire des Plantes de l'Egyte*, avance que les Egyptiens font cuire ſes graines, & les mangent comme nous mangeons les lentilles; mais cette aſſertion eſt d'autant plus douteuſe, qu'au Sénégal, où cette plante eſt des plus communes, & où il arrive ſouvent des famines ou des diſettes de grains farineux, les Negres en mépriſent l'uſage, ainſi qu'en Amérique & aux iſles Amboines où elle a été tranſportée depuis un ou deux ſiecles, parce qu'elle paſſe pour une nourriture trop venteuſe & même pernicieuſe.

Au reſte, ces graines ſont d'un grand uſage en Afrique & en Aſie chez les Orfevres. Ils les font macérer & renfler dans l'eau, puis ils les broyent en les humectant, juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites en une pâte viſqueuſe qui renfle conſidérablement, & qu'ils mêlent avec le borax, pour en cémenter les ouvrages d'or auxquels ils veulent procurer une plus grande ſolidité. Au défaut des graines du vrai *condori*, qui ſont fort rares, & qui ſervent de poids dans les Indes, ont ſe ſert de celles de l'*abrus*, au rapport de *Rhumphe:* ſelon cet auteur, dix *condori* peſent un gros ou un écu d'or d'Hollande, appellé *ducat*, dont il faut dix pour peſer un taël; & il faut depuis vingt & un juſqu'à vingt-quatre grains de *zaga* ou *abrus*, pour balancer le poids d'un gros ou de dix *condori:* de ſorte qu'un condori peſe un peu plus du double d'un zaga.

Le dernier uſage que l'on fait des graines de l'*abrus* à cauſe de leur beauté, eſt de les employer dans les parures. Les Negres du Sénégal les percent & les enfilent pour les porter en colliers, en bracelets, en brodequins, en tour de ceinture; ou bien ils les enchâſſent en partie dans de la cire noircie, dont ils bouchent des cornets ou cornes de gazelles où ſont enfermés des gris-gris, & ſemblables amulettes qu'ils portent pendus au cou, aux coudes, ou à leurs côtés. Cet uſage eſt plus ordinaire aux Marabous ou docteurs de la loi, qui en ſont preſque couverts & appeſantis, ſur-tout lorſqu'ils partent pour la guerre ou pour quelque expédition où leur vie eſt en danger. Ces grains ainſi enchâſſés à demi, & rangés par compartimens, montrant, tantôt leur tache noire qui repréſente un œil de ſerpent, tantôt leur côté rouge, forment un très-joli effet.

Culture. Au Sénégal, où cette plante eſt extrêmement commune dans les brouſſailles, & ſur-tout dans les ſables au milieu des gommiers, on ne la cultive point; elle y fleurit en Novembre & en Décembre, & mûrit en Février: mais on la cultive dans nombre de pays pour en faire des tonnelles ou des berceaux, à cauſe de la beauté de ſa verdure, & de la couleur frappante de ſes graines qui reſtent long-

temps après l'ouverture de leurs légumes, & qui imitent l'éclat du feu ou de l'écarlate. C'est ainsi que Honorius Bellus nous apprend qu'on l'a transportée de l'Afrique dans l'isle de Candie. Rumphe dit qu'on l'a apportée de Guinée aux isles Amboines & au Brésil où elle est aujourd'hui comme naturalisée dans les campagnes sur la côte maritime.

Lorsqu'on cueille les graines de l'*abrus* avant leur maturité, au lieu de prendre une belle couleur écarlate, elles deviennent noires comme quand elles sont moisies : cette remarque fournit un moyen de s'assurer de celles qui sont bonnes à semer, ou que l'on peut espérer qui germeront. Elles sont extrêmement lentes à lever, & restent quelquefois jusqu'à trois ans sans se corrompre dans les terres qui sechent promptement & qui ne retiennent pas l'eau, au lieu que dans les sables humides, & dans les terres fortes & argilleuses, elles levent au bout de quelques mois.

Seconde espece. KONNI.

Tous les botanistes qui n'ont pas voyagé dans la zone torride où croît l'*abrus*, ont révoqué en doute l'exactitude des observations de ceux qui ont décrit l'*abrus* de l'Afrique comme une espece différente de celui des Indes ; c'est ainsi que M. Linné a cru pouvoir confondre ces deux especes : mais on va voir que le jugement de ce célebre botaniste est aussi fautif en cette occasion, qu'il l'est toutes les fois qu'il veut classer ou distinguer les genres & les especes des plantes étrangeres.

La seconde espece dont il est question ici, n'a encore été observée, que je sache, que sur la côte du Malabar où elle porte le nom de *konni*, sous lequel elle a été figurée passablement & sans détails à la planche 39 du huitieme volume de l'*Hortus Malabaricus*, pag. 71. Les Brames l'appellent *ratena-gundi* ; les Portugais, *fruita contsji* ; les Hollandois *ronde-weeg-bonen*. C'est le *phaseolus alatus volubilis & major Indiæ orientalis, fructu coccineo hilo nigro notato* de Plukenet, *Almagest*, pag. 294, qui en a donné une figure incomplette & fort petite dans la planche 214 de sa *Phytographie au n°. 5.* M. Linné l'appelle, dans son Catalogue intitulé *Species plantarum, glycine, abrus, foliis pinnatis conjugatis, pinnis ovatis, oblongis, obtusis, page 253* ; & dans sa derniere édition d'un autre Catalogue qui a pour titre *Systema naturæ*, il le désigne sous le nom d'*abrus precatorius ; glycine foliis abrupto pinnatis : pinnis numerosis obtusis, page 472.*

Le *konni* croît autour de Cochin, & sur toute la côte du Malabar où il fleurit en Août. Il differe principalement de la premiere espece en ce qu'il est presqu'une fois plus grand. Ses feuilles ne portent pas plus de dix à douze paires de folioles qui ont communément huit à dix lignes de longueur. L'épi des fleurs n'a guere plus de vingt fleurs, & il est une fois plus court que le pédicule qui le porte ; ces fleurs sont d'un rouge violet ou purpurin ; les gousses ont un pouce & demi à deux pouces de longueur sur cinq à six lignes dans leur plus grande largeur : de sorte qu'elles paroissent proportionnellement plus étroites que celles de la premiere espece. Elles rendent une petite odeur agréable, & sont partagées en huit à onze cellules qui contiennent autant de graines sphériques écarlates, dont la tache noire est plus petite & formée en demi-lune.

Si ces sept caracteres de différences ne suffisent pas pour distinguer cette espece de la précédente, il faudra dorénavant fuir la voie de comparaison, confondre les especes avec les genres, ceux-ci avec les classes, & bouleverser l'ordre naturel des choses les plus connues & leurs noms, comme fait tous les jours M. Linné, plus sensiblement encore dans les plantes étrangeres que dans les plantes de l'Europe.

Usages. Les feuilles du *konni* séchées au soleil & pulvérisées, se prennent intérieurement avec le sucre pour adoucir & calmer les toux opiniâtres. L'infusion de sa racine à froid dans l'eau avec le cumin, se boit comme incisif pour atténuer & corriger les humeurs épaisses qui obstruent les intestins. On applique en topique ses feuilles pilées avec l'acore, *acorus*, cuites dans l'huile ou réduites en pâte avec de l'eau, pour appaiser les douleurs lancinantes causées par des humeurs âcres & salines. Ses graines

pilées

pilées avec sa racine, & réduites en pâte avec le lait de coco, s'appliquent avec succès sur les hémorroïdes. Le suc exprimé de ses feuilles réduit en consistance de liniment, avec le poivre long, le gingembre, le lait de vache & l'huile de sésame, dissipe les douleurs causées par le froid & l'épaississement des humeurs, comme dans les rhumatismes.

Troisieme espece. ANACOCK.

Les voyageurs nous ont donné fort peu de connoissances sur cette espece qui croît particuliérement à Surinam où elle porte le nom d'*anacock*. Elle a reçu divers autres noms à Cayenne, tels que *aouarou*, *boco*, *parécoutai*, petit *panacoco*. Nous savons seulement que c'est une liane, c'est-à-dire, une plante grimpante, plus grande que les précédentes, à fleurs jaunes, & qui est d'un usage familier dans la plupart des tisanes. (*M. ADANSON.*)

§ ABRUZZE, (*Géogr.*) province du royaume de Naples. Elle a pour bornes le golfe de Venise à l'orient, la marche d'Ancone, l'Ombrie & la Campagne de Rome au nord & au couchant, & la terre de Labour avec Molise au midi. L'empereur Fréderic II. voulant en faire au XIII. siecle un état séparé, lui donna pour capitale Sulmona. Mais Sulmona n'est maintenant la capitale que de l'*Abruzze* citérieure, Aquila l'est de l'ultérieure. Les autres villes principales de l'*Abruzze* ultérieure sont Atri, Campli, Civitella, Celano, Civita-Sant-Angelo, patrie de Ganganelli, dernier Pape; Piscina où est né le cardinal Mazarin; au sud-est le lac Celano, autrefois Fucin, autour duquel habitoient les Marses. Cette province est froide & montagneuse, étant traversée par l'Apennin. L'air y est sain: on y recueille du bled, des fruits & du safran.

L'*Abruzze* citérieure a pour principales villes, outre Sulmona, sa capitale & la patrie du poëte Ovide, Chieti ou Théate qui a donné son nom à la Congrégation des Théatins fondée en 1524 par Gaëtan. Jean Caraffe, depuis Pape sous le nom de Paul IV, en a été général; Lancigano, Ortona, port & évêché, Pescara, place forte & marquisat. Le mont Majelle, qui est dans cette province, est toujours couvert de neige qui enveloppe les passans, & les étouffe dans la plaine qui est de cinq milles, s'ils ont le malheur de s'y rencontrer durant le combat des vents.

On donne à l'*Abruzze* 30 lieues de longueur, & 20 de largeur. *Long. de* 30, 40, *à* 32, 45. *lat. de* 41, 45. *à* 42, 52. (*D. G.*) (*C.*)

ABSALOM, (*Hist. Sainte.*) troisieme fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur. C'étoit le plus bel homme de tout Israël. L'Ecriture célebre beaucoup sa chevelure, qu'il faisoit couper une fois tous les ans, parce que son poids de deux cens sicles l'incommodoit beaucoup. Informé de l'outrage qu'Amnon son frere avoit fait à leur sœur Thamar (*Voyez* AMNON), il en conçut un violent desir de le laver dans le sang du coupable: deux ans après il l'invita à un festin, au temps des tondailles, & l'y fit massacrer sous ses yeux. David en fut irrité, & ne lui pardonna ce fratricide que plus de cinq ans après. De retour à la cour de son pere, il profita de ses bontés pour faire soulever le peuple contre lui, & le chasser de Jérusalem. Joignant l'inceste à la rebellion, il jouit publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dressée sur la terrasse du palais du roi. David leva une armée, & envoya Joab pour réprimer les emportemens forcenés de ce jeune ambitieux. *Absalom* fut défait dans la forêt d'Ephraïm; & comme il fuyoit, ses cheveux s'étant embarrassés dans les branches d'un arbre, son cheval se déroba sous lui, & le prince resta suspendu. Joab le voyant en cet état, ordonna à un soldat de le tuer, & sur le refus du soldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David, par un excès de tendresse, eût expressément ordonné à tout le monde d'épargner la vie de cet enfant rebelle & dénaturé. Ainsi périt, vers l'an du monde 2980, un prince dont les graces de la figure servoient de masque trompeur à une ame cruelle, ambitieuse, & sensuelle jusqu'à l'emportement. David eut la foiblesse de le regretter.

ABLASON, (*Histoire de Dannemarck.*) ministre général & prélat, descendoit d'une des plus illustres maisons du Dannemark. Il avoit été élevé à la cour du jeune Valde-

mar, qui depuis parvint au trône, & fut contraint de disputer à Suénon III. & à Canut V. l'héritage de ses peres. Il fut l'ami de son maître, partagea sa bonne & sa mauvaise fortune, l'aida de ses conseils, de ses biens, de son sang, administra ses finances, commanda ses armées, dirigea ses démarches politiques. Il étoit présent en 1157 à la fête exécrable où le perfide Suénon fit assassiner ses deux rivaux. Dans l'horreur des ténebres, *Absalon* chercha Valdemar pour se jeter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ses bras la victime des fureurs de Suénon, l'emporta toute sanglante; & lorsque la lumiere lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconnut Canut, le rival de Valdemar. Alors, dit Pontanus, une joie secrete se mêla à sa douleur; il alla rejoindre Valdemar qui, après s'être long-temps défendu contre les assassins, s'étoit fait jour l'épée à la main, & avoit trouvé chez quelques Danois fideles un asyle inaccessible à la haine du tyran. Là il rassembla quelques amis: cette troupe devint bientôt un parti; ce parti se grossit, & forma en peu de temps une armée. *Absalon* la commanda sous Valdemar: elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Valdemar reconnu sans obstacles, se livra au penchant de son amitié; il fit *Absalon* évêque de Roschild, puis archevêque de Lunden. Le prélat ne suspendit ni ses fonctions pacifiques, ni ses travaux militaires. On sait que dans ces temps barbares, les ministres d'un Dieu de paix marchoient à la tête des armées, échauffoient le carnage, & trempoient dans le sang des hommes, des mains qu'ils levoient ensuite vers le ciel, pour lui rendre grace du succès de leurs fureurs. Dans un siecle plus éclairé, & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les sieges & dans les combats.

Valdemar fit partir *Absalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un désert de leur contrée, les Danois songerent à rentrer dans leur patrie. *Absalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, toujours le dernier dans la retraite. L'armée venoit de passer une riviere, mais le prélat étoit encore sur l'autre bord avec l'arriere-garde. On apperçoit un parti de Slaves; il étoit aisé au général de mettre la riviere entre les ennemis & lui; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes Danoises, pour disparoître sans coup férir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court sus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Aussi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, sans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infestoient les mers, furent les seuls avec qui il n'usa point de cette modération: elle eût été dangereuse. Il les attaqua dans le golfe d'Oréonde; ils n'oserent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles; mais *Absalon* les poursuivit, sut les atteindre, en massacra une partie sur leurs vaisseaux, fit pendre le reste sur le rivage, pour effrayer par cet exemple ces ramas de fainéans avides qui troubloient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable ministre passe en Zélande, & par des moyens doux & infaillibles étouffe une révolte prête à éclorre. Il apprend que le même esprit de sédition fermente dans la Scanie; il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à son approche; les troubles se réveillent en Zélande, *Absalon* y revient, & tout est pacifié.

Sur ces entrefaites Valdemar mourut en 1182. Ses sujets le pleurerent, & l'on sent qu'elle impression profonde cette perte dut faire sur le cœur de son ami. *Absalon* conserva à Canut VI. ce zele actif, ce désintéressement héroïque qu'il avoit fait éclater sous le regne précédent. Quelques troubles ayant appellé le roi en Jutland, Bogislas, duc de Poméranie, vint fondre sur l'isle de Rugen: *Absalon*, sans attendre l'ordre du roi, équippa une flotte, présenta la bataille à Bogislas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ses vaisseaux, & le poursuivit jusqu'au sein de ses états. Enfin il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrets de la nation & ceux du monarque.

La faveur constante dont il jouit sous

Valdemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux princes, que celui d'*Absalon*. C'est le seul ministre peut-être, qui, maître de tout faire, n'ait rien fait que de juste. Les historiens Danois, esclaves des préjugés de leur siecle, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des églises & enrichit les moines. Mais ils nous ont transmis des faits qui fournissent à son éloge une matiere plus ample & plus belle. La politique, qui n'est pour tant de ministres que l'art de mentir avec adresse, n'étoit aux yeux d'*Absalon* que celui de se taire à propos. Les secrets de l'état étoient pour lui un dépôt sacré; mais il confioit les siens avec une candeur naturelle aux belles ames. Aussi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du souverain, il fut souvent médiateur entre son peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il se jeta aux genoux de Canut pour obtenir leur grace. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, si les préjugés de son siecle ne se fussent opposés au soin qu'il prenoit déclairer les hommes. L'histoire de Danemarck que Saxon a laissée, est un des bienfaits d'*Absalon*, qui encouragea les efforts de ce savant. Il fonda même un monastere où, suivant son projet, des moines versés dans les annales du nord devoient enrichir, par un travail assidu, le dépôt des archives du Danemarck : mais les moines s'engraisserent tranquillement à l'ombre de l'autel; &, soit ignorance, soit fainéantise, ne laisserent à la postérité que le souvenir de leurs débauches, (*M. de Sacy.*)

* ABSCISSE, s. f. est une partie quelconque du diametre ou de l'axe d'une courbe, comprise entre le sommet de la courbe ou un autre point fixe, & la rencontre de l'ordonnée. *Voyez* Axe, Ordonnée.

Telle est la ligne *AE* (*Plan. sect. coniq. fig.* 26.) comprise entre le sommet *A* de la courbe *MAm*, & l'ordonnée *EM*, &c. On appelle les lignes *AF abscisses*, du Latin *abscindere*, couper parce qu'elles sont des parties coupées de l'axe ou sur l'axe; d'autres les appellent *sagittæ*, c'est-à-dire *fleches*. *Voyez* Fleche.

Dans la parabole l'*abscisse* est troisieme proportionnelle au parametre & à l'ordonnée, & le parametre est troisieme proportionnel à l'*abscisse* & à l'ordonnée. *Voyez* Parabole, *&c.*

Dans l'ellipse le quarré de l'ordonnée est égal au rectangle du parametre par l'*abcisse*, dont on a ôté un autre rectangle de la même *abscisse* par une quatrieme proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'*abscisse*. *Voyez* Ellipse.

Dans l'hyperbole les quarrés des ordonnées sont entr'eux, comme les rectangles de l'*abscisse* par une autre ligne composée de l'*abscisse* & de l'axe transverse. *Voyez* Hyperbole.

Dans ces deux dernieres propositions sur l'ellipse & l'hyperbole, on suppose que l'origine des *abscisses*, c'est-à-dire le point *A*, duquel on commence à les compter, soit le sommet de la courbe; ou ce qui revient au même, le point où elle est rencontrée par son axe. Car si on prenoit l'origine des *abscisses* au centre, comme cela se fait souvent, alors les deux théorêmes précédens n'auroient plus lieu. (*O*)

ABSECTOR, s. m. (*Hist. Nat. Minéralogie.*) nom employé dans quelques dictionnaires, pour désigner une pierre précieuse noire, dont l'espece n'est pas déterminée, ni caractérisée précisément. (*M. Adanson.*

ABSENCE, s. f. *en Droit*, est l'éloignement de quelqu'un du lieu de son domicile. *Voyez* Absent & présent.

L'*absence* est présumée en matiere de prescription; & c'est à celui qui l'allegue pour exception à prouver la présence.

Celui qui est absent du royaume, avec l'intention de n'y plus retourner, est réputé étranger : mais il n'est pas réputé mort. Cependant ses héritiers ne laissent pas par provision de partager ses biens. Or on lui présume l'intention de ne plus revenir, s'il s'est fait naturaliser en pays étranger, & y a pris un établissement stable.

ABSENT, adj. *en Droit*, signifie en général quiconque est éloigné de son domicile.

Absent, *en matiere de prescription*, se dit de celui qui est dans une autre province que celle où est le possesseur de son héritage. *Voyez* Prescription & Présent.

Les *absens* qui le sont pour l'intérêt de l'état, sont réputés présens *quoties de commodis eorum agitur.*

Lorsqu'il s'agit de faire le partage d'une succession où un *absent* a intérêt, il faut distinguer s'il y a une certitude probable qu'il soit vivant, ou si la probabilité au contraire est qu'il soit mort. Dans le premier cas, il n'y a qu'à le faire assigner à son dernier domicile, pour faire ordonner avec lui qu'il sera procédé au partage. Dans l'autre cas, ses co-héritiers partageront entr'eux la succession, mais en donnant caution pour la part de l'*absent*. Mais la mort ne se présume pas sans de fortes conjectures; & s'il reste quelque probabilité qu'il puisse être vivant, on lui réserve sa part dans le partage, & on en laisse l'administration à son héritier présomptif, lequel aussi est obligé de donner caution. (*H*)

Lorsque M. Nicolas Bernoulli, neveu des célebres Jacques & Jean Bernoulli, soutint à Bâle en 1709 sa these de docteur en Droit, comme il étoit grand Géometre, aussi-bien que Jurisconsulte, il ne peut s'empêcher de choisir une matiere qui admît de la Géométrie. Il prit donc pour sujet de sa these, *de usu artis conjectandi in Jure*, c'est-à-dire, *de l'application du calcul des probabilités aux matieres de Jurisprudence*; & le troisieme chapitre de cette these traite du temps où *un absent doit être réputé pour mort.* Selon lui, il doit être censé tel, lorsqu'il y a deux fois plus a parier qu'il est mort que vivant. Supposons donc un homme parti de son pays à l'âge de vingt ans; & voyons, suivant la théorie de M. Bernoulli, en quel temps il peut être censé mort.

Suivant les tables données par M. Deparcieux de l'Académie Royale des Sciences, de 814 personnes vivantes à l'âge de 20 ans, il n'en reste à l'âge de 72 ans que 271, qui sont à peu près le tiers de 814; donc il en est mort les deux tiers depuis 20 jusqu'à 72; c'est-à-dire, en 52 ans; donc au bout de 52 ans il y a deux fois plus à parier pour la mort que pour la vie d'un homme qui s'absente & qui disparoît à 20 ans. J'ai choisi ici la table de M. Deparcieu, & je l'ai préférée à celle dont M. Bernoulli paroît s'être servi, me contentant d'y appliquer son raisonnement: mais je crois notre calcul trop fort en cette occasion à un certain égard, & trop foible à un autre; car 1°. d'un côté la table de M. Deparcieux a été faite sur des rentiers de tontines, qui, comme il le remarque lui-même, vivent ordinairement plus que les autres, parce que l'on ne met ordinairement à la tontine que quand on est assez bien constitué pour se flatter d'une longue vie. Au contraire, il y a à parier qu'un homme qui est *absent*, & qui depuis long-temps n'a donné de ses nouvelles à sa famille, est au moins dans le malheur ou dans l'indigence, qui joints à la fatigue des voyages, ne peuvent guere manquer d'abréger les jours 2°. D'un autre côté je ne vois pas qu'il suffise pour qu'un homme soit censé mort, qu'il y ait seulement deux contre un à parier qu'il l'est, sur-tout dans le cas dont il s'agit. Car lorsqu'il est question de disposer des biens d'un homme, & de le dépouiller sans autre motif que sa longue absence, la loi doit toujours supposer sa mort certaine. Ce principe me paroît si évident & si juste, que si la table de M. Deparcieux n'étoit pas faite sur des gens qui vivent ordinairement plus long-temps que les autres, je croirois que l'*absent* ne doit être censé mort que dans le temps où il ne reste plus aucune des 814 personnes agées de vingt ans, c'est-à-dire, à 93 ans. Mais comme la table de M. Deparcieux seroit dans ce cas trop favorable aux *absens*; on pourra ce me semble faire une compensation, en prenant l'année où il ne reste que le quart des 814 personnes, c'est-à-dire, environ 75 ans. Cette question seroit plus facile à décider si on avoit des tables de mortalité des voyageurs: mais ces tables nous manquent encore, parce qu'elles sont très-difficiles, & peut-être impossibles dans l'exécution.

M. de Buffon a donné à la fin du troisieme volume de son histoire naturelle, des tables de la durée de la vie plus exactes & plus commodes que celle de M. Deparcieux, pour résoudre le problême dont il s'agit, parce qu'elles ont été faites pour tous les hommes sans distinction, & non pour les rentiers seulement. Cependant ces tables seroient peut-être encore un peu trop favorables aux voyageurs, qui doivent généralement vivre moins que les autres hommes:

c'eſt pourquoi au lieu d'y prendre les $\frac{4}{5}$ comme nous avons fais dans les tables de M. Deparcieux, il ſeroit bon de ne prendre que les $\frac{5}{6}$, ou peut-être les $\frac{7}{8}$. Le calcul en eſt aiſé à faire: il nous ſuffit d'avoir indiqué une méthode. (*O*)

* D'ailleurs, la ſolution de ce problême ſuppoſe une autre théorie ſur la probabilité morale des événemens, que celle qu'on a ſuivie juſqu'à préſent. En attendant que nous expoſions à l'*article* PROBABILITÉ cette théorie nouvelle qui eſt de M. de Buffon, nous allons mettre le lecteur en état de ſe ſatisfaire lui-même ſur la queſtion préſente *des abſens réputés pour morts*, en lui indiquant les principes qu'il pourroit ſuivre. Il eſt conſtant que quand il s'agit de décider par une ſuppoſition du bien-être d'un homme qui n'a contre lui que ſon abſence, il faut avoir la plus grande certitude morale poſſible que la ſuppoſition eſt vraie. Mais comment avoir cette plus grande certitude morale poſſible? où prendre ce *maximum?* comment le déterminer? Voici comment M. de Buffon veut qu'on s'y prenne; & l'on ne peut douter que ſon idée ne ſoit très-ingénieuſe, & ne donne la ſolution d'un grand nombre de queſtions embarraſſantes, telles que celles du problême ſur la ſomme que doit parier à croix ou pile un joueur *A* contre un joueur *B* qui lui donneroit un écu, ſi lui *B* amenoit pile du premier coup; deux écus, ſi lui *B* amenoit encore pile au ſecond coup; quatre écus, ſi lui *B* amenoit encore pile au troiſieme, & ainſi de ſuite: car il eſt évident que la miſe de *A* doit être déterminée ſur la plus grande certitude morale poſſible que l'on puiſſe avoir que *B* ne paſſera par un certain nombre de coups; ce qui fait rentrer la queſtion dans le fini, & lui donne des limites. Mais on aura dans le cas de l'*abſent* la plus grande certitude morale poſſible de ſa mort, ou d'un événement en général, par celui où un nombre d'hommes ſeroit aſſez grand pour qu'aucun ne craignît le plus grand malheur, qui devroit cependant arriver infailliblement à un d'entr'eux. Exemple: prenons dix mille hommes de même âge, de même ſanté, *&c.* parmi leſquels il en doit certainement mourir un aujourd'hui: ſi ce nombre n'eſt pas encore aſſez grand pour délivrer entiérement de la crainte de la mort chacun d'eux, prenons-en vingt. Dans cette derniere ſuppoſition, le cas où l'on auroit la plus grande certitude morale poſſible qu'un homme ſeroit mort, ce ſeroit celui où de ces vingt mille hommes vivans, quand il s'eſt abſenté, il n'en reſteroit plus qu'un.

Voilà la route qu'on doit ſuivre ici & dans toutes autres conjectures pareilles, où l'humanité ſemble exiger la ſuppoſition la plus favorable.

ABSIDE, ſubſ. f. *terme d'Aſtronomie; voyez* APSIDE.

ABSIMARE; (*Hiſt. des Empereurs.*) que l'on déſigne encore par le nom de Tibere III. fut élu empereur par ſon armée. Il profita du malheur de l'empereur Léonce, qui étoit tombé dans le mépris, parce qu'il avoit échoué dans ſon expédition contre les Arabes qui venoient d'établir leur domination dans l'Afrique. *Abſimare*, modéré dans la victoire, ne ſouilla point ſes mains dans le ſang de ſon rival dégradé; il lui fournit même les moyens de ſubſiſter honorablement. Il n'eut pas la même modération envers Philippicus, homme de haute naiſſance, qu'il rélégua dans la Cherſoneſe, parce qu'en dormant un aigle l'avoit protégé contre les ardeurs du ſoleil, en le couvrant de ſes ailes. Juſtinien le jeune, que Léonce, prédéceſſeur d'*Abſimare*, avoit fait deſcendre du trône, implora l'aſſiſtance du roi des Bulgares, qui le remit en poſſeſſion de l'empire. *Abſimare*, fait priſonnier, fut chargé de chaînes & expoſé aux plus grands outrages. Juſtinien, pour aſſouvir ſa vengeance, le fit conduire avec Léonce dans l'hyppodrome où l'on donnoit des jeux publics; & en préſence de la multitude aſſemblée, il leur mit le pied ſur la gorge juſqu'à ce que l'exécuteur leur eût tranché la tête. Pendant qu'il goûtoit ce plaiſir barbare, le peuple auſſi cruel que lui, chantoit: *ſuper aſpidem & baſilicum ambulaſti, & leonem draconemque conculcaſti.* Le Pape Alexandre fit eſſuyer dans la ſuite la même humiliation à l'empereur Fréderic. (*T-N.*)

ABSINTHE, ſ. f. herbe qui porte une fleur à fleurons. Cette fleur eſt petite, & compoſée de fleurons découpés, portés cha-

cun sur un embryon de graine, & renfermés dans un calice écailleux : lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui n'a point d'aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

ABSINTHE *ou* ALUYNE : il y a quatre sortes d'*absinthe* : la romaine ou grande ; la petite appellée *pontique ;* l'*absinthe* ou l'*aluyne de mer*, & celle des Alpes appellée *génepi.*

Cette plante se met en bordure à deux ou trois piés de distance, & se peut tondre. Elle donne de la graine difficile à vanner ; c'est pourquoi on la renouvelle tous les deux ans en sevrant les vieux piés. (*K*)

* La grande *absinthe* a donné dans l'analyse chymique, n'étant pas encore fleurie, du flegme liquide, de l'odeur & du goût de la plante, sans aucune marque d'acide, ni d'alkali : il étoit mêlé avec l'huile essentielle, ensuite une liqueur limpide, odorante, qui a donné des marques d'un acide foible & d'un alkali très-fort : enfin une liqueur purement alzaline & mêlée de sel volatil, de sel volatil urineux concret, & de l'huile, soit subtile, soit grossiere.

La masse noire restée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, on a tiré de ses cendres, par la lixiviation, du sel fixe purement alkali.

Les feuilles & les sommités chargées de fleurs & de graines, ont donné un phlegme limpide, de l'odeur & du goût de la plante, avec des marques d'un peu d'acidité d'abord, puis d'un acide violent, enfin d'un acide & d'un alkali urineux avec beaucoup d'huile essentielle ; une liqueur rousseâtre empyréumateuse, alkaline, & pleine de sel urineux ; du sel volatil concret ; de l'huile, soit essentielle & subtile, soit puante & grossiere.

De la masse noire restée dans la cornue & calcinée au feu de réverbere, on a tiré des cendres qui ont donné, par la lixiviation, du sel fixe purement alkali. La comparaison des élémens obtenus & de leur quantité, a démontré que les feuilles ont plus de parties subtiles & volatiles que les fleurs & les graines ; qu'elles ont beaucoup moins de sel acide & d'huile que les sommités ; d'où il s'ensuit que les feuilles contiennent un sel ammoniac & beaucoup d'huile subtile, & que l'on rencontre dans les sommités un sel tartareux uni avec un sel ammoniacal : mais il est vraisemblable que son efficacité dépend principalement de son huile essentielle, amere & aromatique ; & que quoiqu'elle paroisse la même dans les feuilles & les sommités, cependant elle est plus subtile, plus développée & plus volatile dans les feuilles, à cause de son union intime avec les sels volatils.

On l'ordonne dans la jaunisse, la cachexie, & les pâles couleurs : elle tue les vers, raffermit l'estomac ; mais elle est ennemie des nerfs comme la plupart des amers. On en tire plusieurs compositions médicinales ; *voyez celles qui suivent.*

ABSINTHE (*vin d'*) : Prenez des sommités de deux *absinthes* fleuries & récentes, mondées, hachées ou rompues, de chacune quatre livres ; de la cannelle concassée, trois gros : mettez le tout dans un baril de cent pintes, remplissez le barril de moût récemment exprimé de raisins blancs : placez le barril à la cave, laissez fermenter le vin ; & la fermentation finie, remplissez le tonneau de vin blanc ; bouchez-le, & gardez le vin pour votre usage.

Vin d'absinthe qui peut se préparer en tout temps. Prenez feuilles de deux *absinthes* séchées, de chacune six gros ; versez dessus vin blanc quatre livres ; faites les macérer à froid dans un matras pendant vingt-quatre heures ; passez la liqueur avec expression, & filtrez ; vous aurez le vin d'*absinthe* que vous garderez pour votre usage. (*N*)

ABSOLU, adjectif. On appelle ainsi le Jeudi de la Semaine-Sainte, ou celui qui précede immédiatement la fête de Pâque, à cause de la cérémonie de l'absoute qui se fait ce jour-là. *Voyez* ABSOUTE.

ABSOLU ; *nombre absolu*, en *Algebre*, est la quantité ou le nombre connu qui fait un des termes d'une équation. *Voyez* ÉQUATION & RACINE.

Ainsi dans l'équation $xx + 16xx = 36$, le nombre absolu est de 36, qui égale x multiplié par lui-même, ajouté à 16 fois x.

C'est ce que Viete appelle *homogeneum comparationis.* *Voyez* HOMOGENE *de comparaison.* (*O*)

ABSOLUE. Equation absolue, *en Astro-*

nomie, eſt la ſomme des équations optique & excentrique : on appelle *équation optique*, l'inégalité apparente du mouvement d'une planete, qui vient de ce qu'elle n'eſt pas toujours à la même diſtance de la terre, & qui ſubſiſteroit quand même le mouvement de la planete ſeroit uniforme ; & on appelle *équation excentrique*, l'inégalité réelle du mouvement d'une planete qui vient de ce que ſon mouvement n'eſt pas uniforme. Pour éclaircir cela par un exemple ; ſuppoſons que le ſoleil ſe meuve ou paroiſſe ſe mouvoir ſur la circonférence d'un cercle dont la terre occupe le centre, il eſt certain que ſi le ſoleil ſe meut uniformément dans ce cercle, il paroît ſe mouvoir uniformément étant vu de la terre ; & il n'y aura en ce cas ni équation optique, ni équation excentrique : mais ſi la terre n'occupe pas le centre du cercle, alors quand même le mouvement du ſoleil ſeroit réellement uniforme, il ne paroît pas, étant vu de la terre. *V.* Inégalité optique ; & en ce cas, il y auroit une équation optique ſans équation excentrique. Changeons maintenant l'orbite circulaire du ſoleil en une orbite elliptique dont la terre occupe le foyer : on ſait que le ſoleil ne paroît pas ſe mouvoir uniformément dans cette ellipſe : ainſi ſon mouvement eſt pour lors ſujet à deux équations, l'équation optique, & l'équation excentrique. *Voyez* Équation. (*O*)

Absolu, ue, (*Gramm.*) adject. du mot latin *abſolutus*, détaché, ſéparé entiérement, complet, entier, indépendant ; ce mot renferme une idée d'affranchiſſement de toute gêne, d'indépendance, d'abſence de toute liaiſon, de tout rapport avec d'autres êtres.

Absolu, *en Métaphyſique*, eſt oppoſé à conditionnel ou hypothétique, & il marque ce qui eſt tel uniquement par une ſuite de l'eſſence de la choſe, ſans dépendre d'aucune ſuppoſition étrangere à l'eſſence de cette choſe ; au lieu que l'*hypothétique* n'eſt ce qu'il eſt que par l'effet d'une condition ou ſuppoſition de l'exiſtence de laquelle dépend la ſienne.

Il faut remarquer ici que ce mot n'eſt jamais dans ce ſens l'attribut d'une ſubſtance, mais l'épithete de ſes attributs. On demande s'il y a une éternité, une infinité, une perfection, une poſſibilité, une impoſſibilité *abſolue*. *Voyez* chacun de ces mots.

L'exiſtence d'un être éternel eſt d'une néceſſité *abſolue* ; car, indépendamment de toute ſuppoſition, Dieu exiſte & ne peut pas ne pas exiſter. Il eſt d'une néceſſité *abſolue* qu'un triangle rectiligne ſoit une figure de trois côtés & de trois angles, & que ces trois angles ſoient égaux à deux droits : cela naît de l'eſſence même du triangle. La néceſſité hypothétique dépend de l'exiſtence de la condition ſuppoſée ; ainſi, l'exiſtence d'un triangle rectiligne, quoique néceſſaire puiſqu'il exiſte, n'eſt pourtant que d'une néceſſité hypothétique ; puiſqu'elle a dépendu d'un être qui l'a tracé.

On dit auſſi *en Théologie*, un décret *abſolu*, une volonté *abſolue*, pour déſigner un décret, & une volonté qui n'ont rien de conditionnel, ni d'hypothétique.

Absolu, *en Logique*, eſt l'oppoſé de relatif ; il devient alors l'épithete ſoit des idées, ſoit des termes. Il y a des idées *abſolues* & des idées relatives, des termes *abſolus* & des termes relatifs.

L'idée *abſolue* eſt celle qui n'a pas beſoin d'une autre idée à laquelle on la rapporte, pour être entiérement compriſe, & qui n'en réveille néceſſairement point d'autre par ſa préſence dans l'eſprit. L'idée de pierre, de tête, ou de tel autre individu, de telle couleur, de telle figure, de telle ſubſtance, de tel mode, de tel objet, quelque compoſé qu'il ſoit, tant que je ne les conſidere chacun que comme un être iſolé, déterminé en lui-même, ſans le rapporter à aucun autre objet, eſt une idée *abſolue* ; en un mot, tout ce qui exiſte, tout ce qui peut exiſter, ou être conſidéré comme une ſeule choſe, eſt un être poſitif, l'objet d'une idée *abſolue* ; car quoique les parties dont ces êtres ſont compoſés, ou les idées ſimples réunies dans l'idée totale d'un objet, ſoient relatives les unes avec les autres, le tout pris enſemble eſt conſidéré comme une ſeule choſe poſitive, dont l'idée eſt *abſolue*, puiſqu'elle n'en réveille néceſſairement point d'autre par ſa préſence dans l'eſprit, & n'a pas beſoin d'une autre idée pour être entiérement compriſe.

L'idée relative, au contraire, suppose nécessairement un autre idée, sans laquelle on ne la saisiroit pas entiérement, & la présence de l'une réveille nécessairement l'autre; ainsi l'idée d'un triangle est une idée *absolue.* Mais celle de l'égalité de ses trois angles à deux angles droits, ne peut être saisie sans l'idée des trois angles du triangle, & l'idée de deux angles droits, elle est donc relative. Tite, considéré simplement comme individu, est l'objet positif d'une idée *absolue;* mais si je le considere comme pere, mari, frere, maître, docteur, roi, grand, petit, prochain, éloigné, &c. je me forme autant d'idées relatives qui réveillent nécessairement chez moi par leur présence celles de fils, de femme, de frere, ou de sœur, de domestique, de disciple, de sujet, de quelque chose de plus petit ou de plus grand que lui, d'objet dont il est près ou loin.

Il y a cette différence entre l'idée *absolue* & l'idée relative, outre la différence essentielle que nous venons de décrire, qu'il n'est point d'idée qu'on ne puisse rendre relative à une autre, en les mettant en rapport; au lieu qu'il est des idées relatives que l'on ne sauroit rendre *absolues*, telles sont celles de *grandeur*, de *quantité*, de *partie*, de *cause*, de *pere*, *&c.*

Les termes *absolus* sont ceux qui expriment des idées *absolues*, tels sont ceux-ci: *substance*, *mode*, *homme*, *cheval*, *noir*, *gai*, *pensif*, *sincere*, &c. les termes relatifs expriment des idées relatives, tels que *créateur*, *pere*, *époux*, *sujet*, *partie*, *grand*, *petit*, *heureux*, *foible.*

Un terme *absolu* devient relatif en y ajoutant quelque mot qui indique une comparaison, comme: *plus* noir, *plus* gai, *moins* sincere, *également* pensif, *&c.* Il est des mots qui paroissent *absolus* & qui ne le sont pas, parce qu'ils supposent tacitement une relation, tels sont: *voleur*, *concubine*, *imparfait*, *vieux;* le *voleur* n'est pas tel sans une chose *volée;* la *concubine*, sans un *homme* avec qui elle vit; un être *imparfait*, relativement à *une fin;* un être *vieux*, relativement à un *plus jeune*, &c. (*G. M.*)

ABSOLUMENT, adv. Un mot est dit *absolument*, lorsqu'il n'a aucun rapport grammatical avec les autres mots de la proposition dont il est un incise. *Voyez* ABLATIF. (*F*)

ABSOLUMENT, terme que les Théologiens scholastiques emploient par opposition à ce qui se fait par voie déclarative: ainsi les Catholiques soutiennent que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés *absolument.* Les Protestans au contraire prétendent qu'il ne les remet que par voie déclarative & ministérielle. *Voyez* ABSOLUTION.

Absolument se dit encore, *en Théologie*, par opposition à ce qui est conditionnel: ainsi les Scholastiques ont distingué en Dieu deux sortes de volontés, l'une efficace & *absolue*, l'autre inefficace & conditionnelle. *Voyez* VOLONTÉ. (*G*)

ABSOLUMENT, *en Géométrie*, ce mot signifie précisément la même chose que les expressions *tout-à-fait*, *entiérement:* ainsi nous disons qu'une figure est *absolument* ronde, par opposition à celle qui ne l'est qu'en partie, comme un sphéroïde, une cycloïde, *&c.* (*E*)

* ABSOLUTION, *pardon*, *rémission*, synonymes. Le *pardon* est en conséquence de l'offense, & regarde principalement la personne qui l'a faite. Il dépend de celle qui est offensée, & il produit la réconciliation, quand il est sincérement accordé & sincérement demandé.

La *rémission* est en conséquence du crime, & a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni. Elle est accordée par le Prince ou par le Magistrat, & elle arrête l'exécution de la justice.

L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché, & concerne proprement l'état du coupable. Elle est prononcée par le juge civil, ou par le ministre ecclésiastique, & elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.

ABSOLUTION, *terme de Droit*, est un jugement par lequel un accusé est déclaré innocent, & comme tel préservé de la peine que les loix infligent pour le crime ou délit dont il étoit accusé.

Chez les Romains la maniere ordinaire de prononcer le jugement étoit telle: la cause étant plaidée de part & d'autre, l'huissier

l'huissier crioit : *dixerunt*, comme s'il eût dit, *les parties ont dit ce qu'elles avoient à dire :* alors on donnoit à chacun des juges trois petites boules, dont l'une étoit marquée de la lettre A, pour l'*absolution* ; une autre de la lettre C, pour la *condamnation* ; & la troisieme, des lettres NL, *non liquet*, la chose n'est pas claire, pour requérir le délai de la sentence. Selon que le plus grand nombre des suffrages tomboit sur l'une ou sur l'autre de ces marques, l'accusé étoit absous ou condamné, *&c.* s'il étoit absous, le préteur le renvoyoit, en disant *videbitur non fecisse* ; & s'il n'étoit pas absous, le préteur disoit *jure videtur fecisse*.

S'il y avoit autant de voix pour l'absoudre que pour le condamner, il étoit absous. On suppose que cette procédure est fondée sur la loi naturelle. Tel est le sentiment de Faber sur la 125^e^. loi, *de div. reg. jur.* de Cicéron, *pro Cluentio ;* de Quintilien, *declam.* 264. de Strabon, *lib. IX.* &c.

Dans Athenes la chose se pratiquoit autrement : les causes en matiere criminelle, étoient portées devant le tribunal des héliastes, juges ainsi nommés d'Ἥλιος, *le soleil ;* parce qu'ils tenoient leurs assemblées dans un lieu découvert. Ils s'assembloient sur la convocation des thesmothetes au nombre de mille, & quelquefois de quinze cents ; & donnoient leur suffrage de la maniere suivante. Il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre & l'autre de bois : au couvercle de ces urnes étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, se rétrecissoit par le bas, comme nous le voyons à quelques troncs anciens dans les Eglises : l'une de bois nommée κυριος, étoit celle où les juges jetoient les suffrages de la condamnation de l'accusé, celle de cuivre, nommée ακυρος, recevoit les suffrages portés par l'*absolution*. Avant le jugement on distribuoit à chacun de ces magistrats deux pieces de cuivre, l'une pleine & l'autre percée : la premiere pour ab foudre, l'autre pour condamner ; & l'on décidoit à la pluralité des pieces qui se trouvoient dans l'une ou l'autre des urnes.

Absolution, *dans le Droit Canon*, est un acte juridique par lequel le prêtre, comme juge, & en vertu du pouvoir qui lui est donné par Jesus-Christ, remet les péchés à ceux qui, après la confession, paroissent avoir les dispositions requises.

Les Catholiques Romains regardent l'*absolution* comme une partie du sacrement de Pénitence : le concile de Trente, *sess. XIV. cac. iij.* & celui de Florence dans le décret *ad Armenos*, fait consister la principale partie essentielle ou la forme de ce sacrement, dans ces paroles de l'*absolution :* je vous absous de vos péchés ; *ego te absolvo à peccatis tuis*.

La formule d'*absolution* est absolue dans l'Eglise Romaine, & déprécatoire dans l'Eglise Greque, & cette derniere forme à été en usage dans l'Eglise d'Occident jusqu'au xiij siecle. Arcudius prétend à la vérité que chez les Grecs elle est absolue, & qu'elle consiste dans ces paroles, *mea mediocritas habet te veniâ donatum :* mais les exemples qu'il produit, ou ne sont pas des formules d'*absolution*, ou sont seulement des formules d'*absolution* de l'excommunication, & non pas de l'*absolution* sacramentale.

Les Protestants prétendent qu'elle est déclaratoire & qu'elle n'influe en rien dans la rémission des péchés : d'où ils concluent que le prêtre en donnant l'*absolution*, ne fait autre chose que déclarer au pénitent que Dieu lui a remis les péchés, & non pas les lui remettre lui-même, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jesus Christ. Mais cette doctrine est contraire à celle de Jesus-Christ, qui dit en St. Jean, ch. xx. vers. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis.* Aussi le Concile de Trente, *sess. XIV. can. iv.* l'a-t-il condamnée comme hérétique.

Absolution signifie assez souvent une sentence qui délie & releve une personne de l'excommunication qu'elle avoit encourue. *Voyez* Excommunication.

L'*absolution* dans ce sens, est également en usage dans l'Eglise Catholique & chez les Protestants. Dans l'Eglise réformée d'Ecosse, si l'excommunié fait paroître des signes réels d'un pieux repentir ; & si en se présentant au *presbytere*, (c'est-à-dire, à l'assemblée des anciens) on lui accorde un billet d'assurance pour son *absolution*, il est alors présenté à l'assemblée pour con-

fesser son péché. Il manifeste son repentir autant de fois que le presbytere le juge convenable ; & quand l'assemblée est satisfaite de sa pénitence, le ministre adresse sa priere à Jesus-Christ, le conjurant d'agréer cet homme, de pardonner sa désobéissance, &c. lui qui a institué la loi de l'excommunication,(c'est-à-dire, de lier & délier les péchés des hommes sur la terre) avec promesse de ratifier les sentences qui sont justes. Cela fait, il prononce son *absolution*, par laquelle sa premiere sentence est abolie, & le pécheur reçu de nouveau à la communion. (*G*)

Absolution, *en Droit Canonique*, se prend encore dans un sens différent, & signifie la levée des censures. L'*absolution* accordée à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication est de deux sortes, l'une absolue & sans réserve, l'autre restreinte & sous réserve : celle-ci est encore de deux sortes ; l'une qu'on appelle *ad effectum*, ou simplement *absolution des censures*, l'autre appellée *ad cautelam.*

La premiere, c'est-à-dire, l'*absolution ad effectum*, est de style dans les signatures de la Cour de Rome dont elle fait la clôture, & à l'effet de rendre l'impétrant capable de jouir de la concession apostolique, l'excommunication tenant toujours quant à ses autres effets.

L'*absolution ad cautelam* est une espece d'*absolution* provisoire qu'accorde à l'appellant d'une sentence d'excommunication, le juge devant qui l'appel est porté, à l'effet de le rendre capable d'ester en jugement pour poursuivre son appel ; ce qu'il ne pouvoit pas faire étant sous l'anathême de l'excommunication qui l'a séparé de l'Eglise : elle ne s'accorde à l'appellant qu'après qu'il a promis avec serment, qu'il exécutera le jugement qui interviendra sur l'appel.

L'*absolution à sævis*, *en terme de Chancellerie Romaine*, est la levée d'une irrégularité ou suspense encourue par un ecclésiastique, pour avoir assisté à un jugement, ou une exécution de mort ou de mutilation (*H*)

On donne encore le nom d'*absolution* à une priere qu'on fait à la fin de chaque nocturne & des heures canoniales : on le donne aussi aux prieres pour les morts (*G*)

ABSOLUTOIRE, adj. *terme de Droit ;* se dit d'un jugement qui prononce l'absolution d'un accusé. *Voyez* Absolution. (*H*)

* ABSORBANT, adj. Il y a des vaisseaux *absorbans* par-tout où il y a des arteres exhalantes. C'est par les pores *absorbans* de l'épiderme que passent l'eau des bains, le mercure ; & rien n'est plus certain en Anatomie, que les arteres exhalantes & les veines *absorbantes. Les vaisseaux lactées absorbent le chyle*, &c.

Il ne seroit pas inutile de rechercher le méchanisme par lequel se fait l'absorption. Est-ce par absorption, ou par application ou adhésion des parties, que se communiquent certaines maladies, comme la gale, les dartres, &c.

Absorbans, remedes dont la vertu principale est de se charger des humeurs surabondantes contenues dans l'estomac, ou même dans les intestins, lorsqu'ils y parviennent, mêlés avec le chyle : les *absorbans* peuvent s'appliquer aussi extérieurement quand il est question de dessécher une plaie ou un ulcere.

On met au nombre des *absorbans* les coquillages pilés, les os desséchés & brûlés, les craies, les terres, & autres médicamens de cette espece.

Les *absorbans* sont principalement indiqués, lorsque les humeurs surabondantes sont d'une nature acide : rien en effet n'est plus capable d'émousser les pointes des acides, & d'en diminuer la mauvaise qualité, qu'un mêlange avec une matiere qui s'en charge, & qui étant pour l'ordinaire des alkalis fixes ; en fait des sels neutres.

La précaution que l'on doit prendre avant & pendant l'usage des *absorbans*, & après qu'on les a cessés, est de les joindre aux délayans aqueux, & de se purger légérement ; alors on prévient tous les inconvéniens dont ils pourroient être suivis. (*N*).

* ABSORBER, ENGLOUTIR, synonymes. *Absorber* exprime une action générale à la vérité, mais successive, qui en ne commençant que sur une partie du sujet, continue ensuite & s'étend sur le tout. Mais *engloutir* marque une action dont l'effet général est rapide, & saisit tout à la fois, sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation & à la destruction; le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte, & fait disparoître tout d'un coup : ainsi le feu *absorbe*, pour ainsi dire, mais l'eau *engloutit*.

C'est selon cette même analogie qu'on dit dans un sens figuré ; être *absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque objet, lorsqu'on s'y livre dans toute l'étendue de sa pensée, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* soit d'usage au figuré.

ABSORBER, v. act. se dit quand la branche gourmande d'un arbre fruitier emporte toute la nourriture nécessaire aux autres parties de ce végétal. (*K*)

ABSORPTION, s. f. *dans l'Économie animale*, est une action dans laquelle les orifices ouverts des vaisseaux pompent les liqueurs qui se trouvent dans les cavités du corps *Ess. de la Société d'Edimbourg*.

Les extrêmités de la veine ombilicale pompent les liqueurs par voie d'*absorption*, de même que les vaisseaux lactées pompent le chyle des intestins.

Ce mot vient du latin *absorbere*, absorber. (*L*)

§ ABSORPTION *ou* RÉSORPTION, s. f. (*Physiologie*, *Économie animale*.) Nous entendons par ce terme la rentrée dans la masse générale des humeurs, d'un liquide quelconque extravasé dans une cavité, ou répandu dans l'athmosphere.

Il est assez étonnant que, sans injection & sans expériences, Hyppocrate, ou du moins un auteur très-ancien, dont les ouvrages ont été attribués au médecin de Cos, ait pu connoître cette partie du mouvement des humeurs, & qu'il en ait apperçu l'universalité.

En effet le corps animal a par-tout, & sans exceptions, des vaisseaux invisibles, occupés à attirer l'humeur épanchée, & à la rendre au sang. Suivons le détail de ces chemins imperceptibles.

Les grandes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, sont perpétuellement humectées d'une humeur fine, mais onctueuse, de l'espece lymphatique, & qui généralement se fige par la chaleur, & mieux encore par les esprits acides ou vineux rectifiés. Cette humeur doit rentrer dans le sang; si elle n'y rentroit pas, elle augmenteroit continuellement de volume, & l'ydropisie seroit inévitable.

Elle rentre avec la même vîtesse avec laquelle elle est sortie du sang. On a injecté dans les grandes cavités, de l'eau; on a fermé la blessure; en peu d'heures cette eau étoit disparue. Ces expériences ont été vérifiées & multipliées.

Les ventricules du cerveau, la cavité comprise entre le testicule & sa tunique vaginale, les chambres de l'œil, la cavité du nez & celle de la bouche, les cavités articulaires contiennent une humeur variée selon les exigences du corps animal; la *résorption* y regne comme dans les grandes cavités; & cette *résorption* détruite, l'hydropisie particuliere se forme, dans chaque cavité; par l'accumulation des humeurs qui ne sont pas repompées.

Le tissu cellulaire est plus considérable que toutes ces cavités; il s'étend dans toutes les parties du corps animal : il est rempli par-tout, ou de cette même humeur lymphatique, ou de graisse. Toutes ces liqueurs se repompent & rentrent dans le sang. On voit des hommes & des animaux s'amaigrir, & perdre une partie de leur poids, par la violence de l'exercice, par les fievres, la petite-vérole, les effets du mercure; le meilleur embonpoint disparoît dans la phthisie, & ne laisse après lui qu'un squelette. Le sang épanché dans la cellulosité, se dissout & se *résorbe*; souvent même la matiere des abcès se perd, sans que la peau ait été ouverte. L'hydropisie anasarque se guérit, les membres infiltrés d'une lymphe épanchée, reprennent leur état naturel, & les jambes redeviennent seches, la moëlle même des os rentre dans le sang, & s'épuise dans les bœufs fatigués par une longue marche.

Il y a plus; toutes les membranes *résorbent* par leurs deux surfaces. On a seringué de l'eau entre la dure-mere & le crâne d'un animal en vie; on a fait la même chose entre la dure-mere & celle qu'on continue à nommer *pie*; on a mis l'appareil nécessaire, & cette eau a disparu.

Le poumon est cellulaire; il est sujet à

une puiſſante *réſorption*. Les vapeurs empoiſonnées, priſes par le poumon, affectent les nerfs, & produiſent les ſymptomes les plus funeſtes. Les maladies contagieuſes ſe communiquent par la reſpiration : les animaux à cornes contractent la pulmonie, en attirant l'odeur de ce qui ſort des animaux malades. L'odeur reſpirée de la térébenthine paſſe dans l'urine. La vapeur empeſtée d'une multitude d'hommes renfermés dans une chambre peu aérée, produit les fievres les plus meurtrieres.

La peau *réſorbe* évidemment le mercure dont on la frotte : elle pompe l'eau des bains, & le poids du côrps humain en prend de l'accroiſſement, malgré la ſueur qui diſſipe ſes humeurs : on a cru même s'appercevoir que le nitre, que les parties les plus fines du kinkina, diſſoutes dans l'eau d'un bain, rentroient dans le ſang. L'humidité d'une air chargé de vapeurs, s'imbibe par la ſurface du corps animal & en augmente le poids. Nous avons vu l'arſenic, appliqué à la peau d'un animal, produire l'inflammation de l'eſtomac, effet ordinaire de ce poiſon. Les cantharides, appliquées à la peau, enflamment l'uretre.

La *réſorption* a lieu dans tous les organes creux du corps humain, dans l'eſtomac, dans les inteſtins, dans la véſicule du fiel, la veſſie urinaire.

La bile & l'urine retenues s'épaiſſiſſent, & deviennent d'une âcreté extrême, parce que les parties aqueuſes ont été repompées. L'eau & le chyle s'*abſorbent* dans les inteſtins. L'odeur du muſc, de l'ail & de l'eſprit de vin rentre dans les vaiſſeaux : l'humeur des ventricules du cerveau a été trouvée imprégnée de ces odeurs.

Cette énumération fait voir que toutes les humeurs un peu atténuées, rentrent dans le ſang par les vaiſſeaux de l'*abſorption*, le ſang même, mais réduit en ichor jaune ; la graiſſe, dans ſon état de graiſſe, puiſqu'on l'a ſouvent vu ſurnager dans les urines des perſonnes néphétiques ou phthiſiques, & qu'elle enduit les excrémens du cheval affecté par le gras fondu.

Les particules terreuſes même & la terre du fer, entrent dans les vaiſſeaux lactées. L'âcreté ſeule, portée à un certain degré paroît exclure la *réſorption*. Delà vient la différence qu'on obſerve dans les poiſons tirés des végétaux & des animaux; ils ſont mortels, & ſur le champ, quand ils peuvent atteindre immédiatement le ſang : ils deviennent innocens, quand ils paſſent par les voies de la digeſtion. On ſait que le poiſon de la vipere s'avale ſans danger. On prend, en Suiſſe, le thorax, ſous le nom de *cabaret*, pour purger & faire vomir ; au lieu que ſon ſuc arme une fleche d'un poiſon mortel.

Il nous reſte à déterminer les routes que prennent ces humeurs pour rentrer dans le ſang.

Celles qui s'offrent le plus naturellement, ce ſont les veines rouges : ce ſont elles, ſans contredit, qui *réſorbent* le ſang épanché dans les cavités deſtinées à cet uſage, dans les parties de la génération, dans le mammelon du ſein, dans la cellulοſité de la gorge du dindon. C'eſt dans le ſang des veines méſentériques que paſſe la terre ferrugineuſe *réſorbée*.

L'expérience paroît étendre cette fonction des veines ſur toutes les *réſorptions*. En effet, l'eau, & même une liqueur plus épaiſſe, comme la colle de poiſſon & la graiſſe liquide, ſuinte de toutes les veines du corps humain, s'épanche dans toutes les cavités que nous venons de nommer. Il y a donc, de ces cavités, une route très-courte qui mene aux veines rouges. La graiſſe n'enfileroit pas des vaiſſeaux qui ſeroient longs ou d'une fineſſe extrême. Delà les œdemes, l'hydropiſie même, qui ſurviennent aux ligatures des veines, ou bien aux tumeurs, qui, en comprimant les veines rouges, gênent le retour de l'humeur *réſorbé*.

Il y auroit, dans cette hypotheſe, des vaiſſeaux veineux plus fins que les vaiſſeaux rouges, qui pomperoient l'humeur épanchée, & dont l'autre extrêmité s'ouvriroit dans les veines les plus voiſines.

Une autre voie par où les humeurs épanchées dans la celluloſité, rentrent dans la maſſe du ſang, ce ſont les vaiſſeaux lymphatiques. Nous les avons remplis par les canaux galactophores du ſein de la femme. Ils naiſſoient, non pas de ſubſtance glanduleuſe ſeule, mais de la graiſſe qui

l'environne. On a remarqué que les vaiſſeaux lymphatiques *réſorbent* particuliérement ce qui eſt épanché dans la celluloſité. On remplit un artere d'air, ou même d'huile de térébenthine; on foule & preſſe entre le doigt la celluloſité, dans laquelle cette artere ſe ramifie; alors, & non pas auparavant, on voit cette liqueur paſſer dans les vaiſſeaux lymphatiques. L'expérience s'eſt faite dans la rate, les glandes du méſentere & les teſticules.

On eſt allé plus loin de nos jours: on a réſervé aux vaiſſeaux lymphatiques la *réſorption* des humeurs, & on a voulu en exclure les veines rouges. Nous ne ſaurions adopter ce monopole. On a allégué l'expérience, pour prouver que les vaiſſeaux lymphatiques ne rapportent que ce qui a été épanché; mais elle peut être vraie, ſans être générale. Nous avons vu très-ſouvent l'huile de térébenthine colorée paſſer des arteres du méſentere, dans les vaiſſeaux lactées ou lymphatiques, ſans qu'il y eut eu de léſion. Ceux de la rate de veau s'enflent avec la plus grande facilité par la veine, ſans qu'il y ait eu rien de léſé.

Les vaiſſeaux lymphatiques n'ont pas été démontrés dans toutes les parties du corps humain, dans leſquelles un épanchement & une *réſorption* ſont démontrés. Le cerveau & l'œil n'ont pas des vaiſſeaux lymphatiques, mais leurs humeurs s'épanchent & ſe *réſorbent* également. Comme ces vaiſſeaux ſont accompagnés par-tout de glandes conglobées, la plus grande partie du corps humain étant deſtituée de ces glandes, ne paroît pas avoir de vaiſſeaux l'ymphatiques.

Le ſuintement de toutes les veines du corps, & la facilité avec laquelle les humeurs, même groſſieres, enfilent les routes qui menent aux cavités grandes ou petites du corps animal, ne paroiſſent pas admettre des vaiſſeaux lymphatiques. Ce ne ſont pas les extrêmités des veines qui ſuintent; ce ne ſont donc pas les plus petites branches veineuſes qui, changées en lymphatiques, *réſorbent* l'humeur, ou qui reçoivent des vaiſſeaux de cette eſpece chargés de l'humeur repompée: c'eſt toute la longueur de la veine qui ſe trouve, après l'injection, baignée dans une enveloppe de la liqueur qu'on a ſeringuée dans la veine: il faudroit ſuppoſer gratuitement des vaiſſeaux lymphatiques ſans nombre & très-courts, qui, nés de la tunique cellulaire, s'inſéraſſent dans toute la longueur de la veine.

On a vu l'eau paſſer de l'inteſtin dans les veines du meſentere; on y a vu même de la lymphe blanche. C'eſt une preuve directe de la *réſorption* qui ſe fait par les veines rouges; & l'analogie concourt à l'étendre à d'autres cavités.

On nous demandera peut-être la cauſe de la *réſorption*. C'eſt un phénomene que nos yeux ne découvrent pas, & que nous n'avons jamais pu ſaiſir dans les animaux à ſang froid ſoumis au microſcope: il ne paroît cependant pas s'éloigner de la loi commune des vaiſſeaux capillaires & des racines des plantes. Des tuyaux étroits, qui flottent dans une cavité remplie de liqueur, paroiſſent pomper, par l'attraction de leurs parois, la liqueur qui en abreuve l'orifice. Cette même attraction les éleve, & leur fait faire le chemin néceſſaire. Elle eſt favoriſée par la diminution du liquide dans les tuyaux capillaires ou dans les veines, dans leſquelles ces vaiſſeaux abſorbans apportent l'humeur qu'ils ont pompée. Delà l'effet des remedes purgatifs: en irritant les vaiſſeaux exhalans des inteſtins, ils en font couler une grande quantité d'humeurs aqueuſes: il ſe fait dans le ſyſtême veineux un déſempliſſement, dont les veines *réſorbantes* du tiſſu cellulaire ſe reſſentent: l'eau abandonne ce tiſſu, dans lequel elle étoit embarraſſée; elle accourt depuis les piés & les jambes, & rentre dans le ſang. Le mercure produit le même effet, par l'abondance de la ſalive qu'il fait répandre. La graiſſe même eſt rappellée dans le ſang, par l'inanition des vaiſſeaux.

La contraction lente du tiſſu cellulaire peut y concourir, en offrant aux embouchures des vaiſſeaux abſorbans la liqueur que ce tiſſu contenoit. L'amaigriſſement qui ſurvient preſque ſubitement aux fievres, pourroit faire croire que la pulſation des arteres entre pour quelque choſe dans la *réſorption*. (*H. D. G.*)

ABSOUTE, ſ. f. cérémonie qui ſe pratique dans l'Egliſe Romaine, le Jeudi de la ſemaine-ſainte, pour repréſenter l'abſolution qu'on donnoit vers le même temps aux pénitens de la primitive Egliſe.

L'uſage de l'Egliſe de Rome, & de la plupart des Egliſes d'Occident, étoit de donner l'abſolution aux pénitens le jour du Jeudi-ſaint, nommé pour cette raiſon le *Jeudi abſolu*. *Voyez* ABSOLU.

Dans l'Egliſe d'Eſpagne & dans celle de Milan, cette abſolution publique ſe donnoit le jour du Vendredi-ſaint; & dans l'Orient c'étoit le même jour, ou le Samedi ſuivant, veille de Pâque. Dans les premiers temps, l'évêque faiſoit l'*abſoute*, & alors elle étoit une partie eſſentielle du ſacrement de pénitence, parce qu'elle ſuivoit la confeſſion des fautes, la réparation de leurs déſordres paſſés; & l'examen de la vie préſente. « Le » Jeudi-ſaint, dit M. l'abbé Fleury, les » pénitens ſe préſentoient à la porte de » l'Egliſe; l'évêque, après avoir fait pour » eux pluſieurs prieres, les faiſoit rentrer à » la ſollicitation de l'archidiacre, qui lui » repréſentoit que c'étoit un temps propre » à la clémence...... Il leur faiſoit une » exhortation ſur la miſéricorde de Dieu: » & le changement qu'ils devoient faire pa- » roître dans leur vie, les obligeant à lever » la main pour ſigne de cette promeſſe; » enfin, ſe laiſſant fléchir aux prieres de » l'Egliſe, & perſuadé de leur converſion, » il leur donnoit l'abſolution ſolemnelle ». *Mœurs des Chrétiens, tit. XXV.*

Maintenant ce n'eſt plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un ſimple prêtre, & qui conſiſte à réciter les ſept pſeaumes de la Pénitence, quelques oraiſons relatives au repentir que les Fideles doivent avoir de leurs péchés, une entr'autres que le prêtre dit debout, couvert, & la main étendue ſur le peuple, après quoi il prononce les formules *Miſereatur & Indulgentiam.* Mais tous les Théologiens conviennent qu'elles n'operent pas la rémiſſion des péchés; & c'eſt la différence de ce qu'on appelle *abſoute*, avec l'*abſolution* proprement dite. *Voyez* ABSOLUTION. (*G*)

ABSPERG, ſ. (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe.

ABSTEINEN; (*Géogr. mod.*) riche bailliage de la Lithuanie Pruſſienne, au delà du fleuve Memel, dans une contrée montueuſe, mais riante. La fertilité de ſon ſol, & le nombre des beſtiaux qu'on y éleve, lui ont fait donner le ſurnom d'*engrais de Lithuanie.* Le gibier y abonde, comme dans le reſte de la Pruſſe; les haras en ſont eſtimés. (*D. G.*)

ABSTEME, du latin *abſtemius*, adj. pris ſubſt. terme qui s'entend à la lettre des perſonnes qui s'abſtiennent entiérement de boire du vin, principalement par la répugnance & l'averſion qu'elles ont pour cette liqueur.

Dans ce ſens *abſteme* eſt ſynonyme au mot latin *invinius*, & au mot grec ἄοινος, & même à ceux-ci, ὑδροπότης & ὑδροπαραςάτης, *bûveur d'eau, panégyriſte de l'eau*; étant compoſé d'*abs*, qui marque *retranchement, éloignement, privation, répugnance*, & de *temetum*, vin.

Les Théologiens proteſtans emploient plus ordinairement ce terme pour ſignifier les perſonnes qui ne peuvent participer à la coupe dans la réception de l'euchariſtie, par l'averſion naturelle qu'elles ont pour le vin. *Voyez* ANTIPATHIE.

Leurs ſectes ont été extrêmement diviſées pour ſavoir ſi l'on devoit laiſſer communier ces *abſtemes* ſous l'eſpece du pain ſeulement. Les Calviniſtes, au ſynode de Charenton, déciderent qu'ils pouvoient être admis à la cene, pourvu qu'ils touchaſſent ſeulement la coupe du bout des levres, ſans avaler une ſeule goutte de l'eſpece du vin. Les Luthériens ſe récrierent fort contre cette tolérance, & la traiterent de *mutilation ſacrilege du ſacrement.* Il n'y a point d'ame pieuſe, diſoient-ils, qui par la ferveur de ſes prieres n'obtienne de Dieu le pouvoir & la force d'avaler au moins une goutte de vin. *Voyez* Stricker, *in nov. Lit. Germ. ann.* 1709, *p.* 304.

M. de Meaux a tiré avantage de cette variation pour juſtifier le retranchement de la coupe; car il eſt clair, dit-il, que la communion ſous les deux eſpeces n'eſt pas de précepte divin, puiſqu'il y a des cas où l'on en peut diſpenſer. *Voyez les Nouv. de la République des Lettres, tom. III, p.* 23. *Mém. de Trev.* 1708, *p.* 33, & 1717, *p.* 1415.

Dans les premiers ſiecles de la république Romaine, toutes les dames devoient être *abſtemes* ; & pour s'aſſurer ſi elles obſervoient cette coutume, c'étoit une regle de politeſſe conſtamment obſervée, que toutes les fois que des parens ou des amis les venoient voir, elles les embraſſaſſent. (*G*)

ABSTENSION, ſ. m. *terme de Droit civil*, eſt la répudiation de l'hérédité par l'héritier, au moyen de quoi la ſucceſſion ſe trouve vacante, & le défunt inteſtat, s'il ne s'eſt pourvu d'un ſecond héritier par la voie de la ſubſtitution. *Voyez* SUBSTITUTION & INTESTAT.

L'*abſtention* differe de la *renonciation*, en ce que celle-ci ſe fait par l'héritier à qui la nature ou la loi déferent l'hérédité, & l'*abſtenſion* par celui à qui elle eſt déférée par la volonté du teſtateur. (*H*)

ABSTERGEANS, adj. remedes de nature ſavonneuſe, qui peuvent diſſoudre les concrétions réſineuſes. On a tort de les confondre, comme fait Caſtelli, avec les abluans : ceux-ci ſont des fluides qui ne peuvent fondre & emporter que les ſels que l'eau peut diſſoudre. (*N*)

ABSTINENCE, (*Philoſophie mor.*) c'eſt la privation volontaire des choſes permiſes & agréables, dont nous nous interdiſons à nous-mêmes l'uſage, dans la vue de nous rendre plus parfaits.

Il ne faut pas confondre l'*abſtinence* avec l'obéiſſance à une loi qui nous défend l'uſage criminel d'une choſe, ni avec la néceſſité qui nous en prive malgré nous, ni avec l'effort d'un malade qui ſe prive de ce qui rendroit ſon mal incurable. Les uns & les autres cedent à l'autorité de la loi, à la force de la néceſſité, à la crainte de la mort ou des ſouffrances.

L'*abſtinence* n'eſt pas non plus la même choſe que la *modération* ; celle-ci ſe borne dans l'uſage & s'éloigne de l'excès, l'*abſtinence* s'interdit l'uſage, & ſe prive tout-à-fait de ce qui eſt agréable & permis. L'excès étant vicieux, la modération eſt un devoir étroit dans tous les cas ; s'en écarter, c'eſt être intempérant ; l'*abſtinence* eſt une obligation imparfaite, elle dépend des circonſtances, elle varie au point que dans bien des cas elle ſeroit vicieuſe.

Les objets de l'*abſtinence* ſont tous les plaiſirs naturels dont notre conſtitution corporelle & ſpirituelle nous met en état de jouir, & que les regles de la vertu n'interdiſent pas.

Les motifs à l'*abſtinence* ne peuvent donc pas être tirés de la nature même des plaiſirs ; car, ſelon la définition, ils ſont tous de la claſſe des choſes que Dieu a faites pour notre uſage : en jouir conformément aux vues de la nature & aux loix de la raiſon, ne ſauroit être un crime : s'en priver ne ſauroit être par ſoi-même une vertu. La religion ſeule peut la rendre telle.

Le ſage s'impoſe la loi de l'*abſtinence*, par des raiſons auxquelles il ne cede que quand le ſoin de la perfection lui paroît le demander, & que des devoirs eſſentiels l'exigent comme moyen de s'en acquitter plus parfaitement.

1°. Le premier motif à l'*abſtinence* eſt pour le ſage, le danger de l'habitude qu'il ſent ſe former chez lui & acquérir trop de force. Quel eſt l'homme qui n'eſt pas quelquefois ſollicité par ſon devoir, par quelque circonſtance grave, à ſe priver d'un plaiſir permis & à ſa portée ? Or, pour peu que l'habitude ſoit enracinée, que la pente du cœur y porte, les ſens ſe révoltent contre la néceſſité des privations, on ſupporte impatiemment le joug d'un devoir pénible, on le remplit à contre-cœur, on s'en acquitte mal, on court riſque de devenir coupable, ſi la tentation ſe préſente. L'*abſtinence* rompt le charme de l'habitude, prévient par cela même la révolte des ſens, & les murmures du cœur contre un devoir qui n'exige que ce à quoi nous nous ſommes ſoumis nous-mêmes ſans y être contraints.

2°. Toute jouiſſance agréable diſtrait l'eſprit, & le diſpoſe mal pour des réflexions ſérieuſes, importantes, qui exigent une ame détachée de tous les objets ſenſibles. Nouveau motif à l'*abſtinence*, pour une perſonne ſage qui ſe trouve dans des circonſtances qui exigent d'elles des réflexions de cette nature.

3°. Je m'apperçois du germe de quelque

vice dans mon cœur, il faut le combattre & le déraciner ; des sens auxquels je ne refuse aucune satisfaction, quoique sans excès, me rendent peu propre à combattre un penchant vicieux, l'*abstinence* affoiblit cet empire de mes sens, & augmente par-là celui de ma raison ; j'ai recours à elle, non comme à une action bonne par elle-même, ou comme à un équivalent à donner au suprême législateur en place de la vertu qui me manque, mais comme un moyen de me corriger plus facilement de mes défauts ; c'est un autre motif à l'*abstinence*.

Si l'*abstinence* est, par ces considérations, une pratique utile pour le sage, il faut se souvenir encore que le christianisme en a fait une vertu religieuse ; mais qu'aussi on peut la rendre vicieuse, si la prudence n'en dirige pas l'usage. . . . (*G. M.*)

Plusieurs croient que les premiers hommes avant le déluge s'abstenoient de vin & de viande, parce que l'Ecriture marque expressément que Noé, après le déluge, commença à planter la vigne, & que Dieu lui permit d'user de viande, au lieu qu'il n'avoit donné à Adam pour nourriture que les fruits & les herbes de la terre : mais le sentiment contraire est soutenu par quantité d'habiles interpretes, qui croient que les hommes d'avant le déluge ne se refusoient ni les plaisirs de la bonne chere, ni ceux du vin ; & l'Ecriture en deux mots nous fait assez connoître à quel excès leur corruption étoit montée, lorsqu'elle dit que *toute chair avoit corrompu sa voie.* Quand Dieu n'auroit pas permis à Adam ni l'usage de la chair, ni celui du vin, ses descendans impies se seroient peu mis en peine de ces défenses. *Genes. ix. 20. iij. 17. vj. 11. 12.*

La loi ordonnoit aux prêtres de s'abstenir de vin pendant tout le temps qu'ils étoient occupés au service du temple. La même défense étoit faite aux Nazaréens pour tout le temps de leur nazaréat. Les Juifs s'abstiennent de plusieurs sortes d'animaux, dont on trouve le détail dans le Lévitique & le Deutéronome. S. Paul dit que les athletes s'abstiennent de toutes choses pour obtenir une couronne corruptible, c'est-à-dire, qu'ils s'abstiennent de tout ce qui peut les affoiblir ; & en écrivant à Timothée, il blâme certains hérétiques qui condamnoient le mariage & l'usage des viandes que Dieu a créées. Entre les premiers Chrétiens, les uns observoient l'*abstinence* des viandes défendues par la loi, & des chairs immolées aux idoles ; d'autres méprisoient ces observances comme inutiles, & usoient de la liberté que Jesus-Christ a procurée à ses fideles. S. Paul a donné sur cela des regles très-sages, qui sont rapportées dans les épîtres aux Corinthiens & aux Romains. *Lévit. x. 9. Num. vj. 3. 1. Cor. ix. 25. Tim. I. c. iv. 3. 1. Cor. viij. 7. 10. Rom. xiv. 23.*

Le concile de Jérusalem tenu par les Apôtres, ordonne aux fideles convertis du paganisme de s'abstenir du sang des viandes suffoquées, de la fornication, & de l'idolâtrie. *Act. xv. 20.*

S. Paul veut que les infideles s'abstiennent de tout ce qui a même l'apparence du mal : *ab omni specie mala abstinete vos ;* & à plus forte raison de tout ce qui est réellement mauvais, & contraire à la religion & à la piété. *Thessal. v. 21.* Calmet ; *Dictionnaire de la Bible*, *lettre* A. *tom.* I. *pag.* 32. (*G*)

Abstinence, s. f. Orphée après avoir adouci les mœurs des hommes, établit une sorte de vie, qu'on nomma depuis *Orphique ;* & une des pratiques des hommes qui embrassoient cet état, étoit de ne point manger de la chair des animaux. Il est plausible de dire qu'Orphée ayant rendu sensibles aux loix de la société les premiers hommes qui étoient antropophages :

> *Silvestres homines sacer interpresque deorum,*
> *Cædibus & fœdo victu deterruit Orpheus.*
>
> Horat.

il leur avoit imposé la loi de ne plus manger de viande du tout, & cela sans doute pour les éloigner entiérement de leur premiere férocité ; que cette pratique ayant ensuite été adoptée par des personnes qui vouloient embrasser une vie plus parfaite que les autres, il y eut parmi les Païens une sorte de vie qui s'appella pour lors *vie Orphique*, ὀρφικὸς βίος, dont Platon parle dans

dans l'Epinomis, & aux ſixieme livre de ſes loix. Les Phéniciens & les Aſſyriens, voiſins des Juifs, avoient leurs jeûnes ſacrés. les Egyptiens, dit Hérodote, ſacrifient une vache à Iſis, après s'y être préparés par des jeûnes; & ailleurs il attribue la même coutume aux femmes de Cyrene. Chez les Athéniens, les fêtes d'Eleuſine & des Teſmophores étoient accompagnées de jeûnes rigoureux, ſur-tout entre les femmes, qui paſſoient un jour entier aſſiſes à terre dans un équipage lugubre, & ſans prendre aucune nourriture. A Rome il y avoit des jeûnes réglés en l'honneur de Jupiter; & les hiſtoriens font mention de ceux de Jules Céſar, d'Auguſte, de Veſpaſien, de Marc Aurele, *&c.* Les athletes en particulier en pratiquoient d'étonnans: nous en parlerons ailleurs. *V.* Athlete. (*G*)

* Abstinence *des Pythagoriciens.* Les Pythagoriciens ne mangeoient ni chair, ni poiſſon, du moins ceux d'entr'eux qui faiſoient profeſſion d'une grande perfection, & qui ſe piquoient d'avoir atteint le dernier degré de la théorie de leur maître. Cette *abſtinence* de tout ce qui avoit eu vie, étoit une ſuite de la métempſycoſe: mais d'où venoit à Pythagore l'averſion qu'il avoit pour un grand nombre d'autres alimens, pour les feves, pour la mauve, pour le vin *&c.*? On peut lui paſſer l'*abſtinence* des œufs; il en devoit un jour éclorre des poulets: où avoit-il imaginé que la mauve étoit une herbe ſacrée, *folium ſanctiſſimum*? Ceux à qui l'honneur de Pythagore eſt à cœur, expliquent toutes ces choſes; ils démontrent que Pythagore avoit grande raiſon de manger des choux, & de s'abſtenir des feves. Mais n'en déplaiſe à Laerce, à Euſtathe, à Ælien, à Jamblique, à Athenée, *&c.* on n'apperçoit dans toute cette partie de ſa philoſophie que de la ſuperſtition ou de l'ignorance: de la ſuperſtition, s'il penſoit que la feve étoit protégée des dieux; de l'ignorance, s'il croyoit que la mauve avoit quelque qualité contraire à la ſanté. Il ne faut pas pour cela en faire moins de cas de Pythagore: ſon ſyſtême de la métempſycoſe ne peut être mépriſé qu'à tort par ceux qui n'ont pas aſſez de philoſophie pour connoître les raiſons qui le lui avoient ſuggéré, ou qu'à juſte titre par les Chrétiens, à qui Dieu a révélé l'immortalité de l'ame & notre exiſtence future dans une autre vie.

Abstinence, (*Med.*) La privation des alimens qu'on entend par ce mot, eſt ſoumiſe en Médecine à des regles importantes pour ne pas les expoſer dans cet ouvrage.

Le mot *abſtinence*, dans le ſens des Médecins, ſignifie la privation des alimens ſucculens ou trop nourriſſans, auxquels on en ſubſtitue d'autres qui le ſont beaucoup moins. L'*abſtinence*, qui conſtitue une partie du régime de vivre, eſt l'un des premiers moyens employés contre les différentes maladies aigües & chroniques. Celſe en a vanté l'extrême utilité; & le témoignage de preſque tous les Médecins des différens temps s'accorde à la confirmer. Cette pratique univerſellement adoptée, a malheureuſement dégénéré en routine; on a ſouvent négligé d'éclaircir le but de l'inſtitution, & les médecins eux-mêmes trop pareſſeux ou trop peu obſervateurs, ont dédaigné de deſcendre dans des détails qui leur paroiſſoient trop peu importans. La néceſſité de l'*abſtinence* eſt devenue une eſpece d'axiome qu'il ſeroit dangereux d'attaquer; il n'eſt point de barbier ou de garde-malade qui ne ſe crût aſſuré de la ſoutenir contre les plus fortes démonſtrations. Je n'ai garde de conteſter l'utilité du moyen dont je parle; mais c'eſt contre l'abus que je m'éleve: ramenons ce principe aux vues qui le firent imaginer; & puiſque les autorités ont tant d'empire ſur les opinions, oppoſons à l'opinion commune la plus reſpectable des autorités en Médecine.

Hippocrate preſcrivoit l'*abſtinence* dans quelque maladie, ou dans certains de leurs temps; mais il mettoit autant d'attention à choiſir le moment où il falloit l'admettre ou l'exclure, qu'à choiſir l'inſtant où il falloit appliquer un médicament déciſif; il expliquoit l'eſpece d'aliment qu'il falloit admettre ſelon l'état & l'habitude du malade, l'eſpece & le temps de la maladie; il n'étoit point réduit à la pitoyable coutume de n'avoir qu'une ſeule formule de régime applicable à tous les tempéramens, à tous les goûts, à toutes les maladies: il ſavoit

combien il importe de ne pas exténuer des forces à peine suffisantes contre le mal; & son grand art consistoit principalement à déterminer les cas où les forces pouvoient se suffire sans nourriture, & ceux où elles en exigeoient.

Parcourons ses aphorismes. *Tenues & exacti victus & in longis semper affectionibus, & in acutis ubi non expedit, periculosi sunt. In tenui victu delinquentes ægrotantes magis læduntur. Omne enim delictum quod committi poterit, magis magnum committitur in tenui, quàm in paulò planiore victu.... Ubi igitur peractus est morbus, statim etiam extremos labores habet, & extremè tenuissimo victu uti necesse est.... Cum in vigore fuerit morbus, tunc tenuissimo victu uti necesse est. Senes facillimè jejunium fuerunt, deindè ætate consistentes, minimè adolescentes, omnium verò minimè pueri.... & quibus semel, aut bis, aut plus, aut minus & ex parte exhibere oportet considerandum est, dandum verò etiam aliquid est tempori, & regioni, & ætati, consuetudini.... paulò deterior & potus & cibus, verùm jucundior, melioribus quidem, sed injucundioribus præferendus est.*

Je transcrirois une partie des ouvrages de ce pere de la Médecine, si je voulois rapporter tout ce qu'ils contiennent de relatif à cet objet.

On est surpris de trouver le contraste le plus frappant entre ces préceptes, & la méthode de la plupart des modernes. Le premier soin d'un médecin auprès d'un malade, est de prescrire un régime sévere, qui doit être le même jusqu'à la fin de la maladie. On s'informe rarement de ses habitudes, de ses goûts ou de ses besoins, dans la vue de modifier le plan du régime; on insiste sur la nécessité d'exécuter ponctuellement tout ce qu'on a ordonné, & les instances les plus vives d'un malade qui s'épuise, obtiennent à peine la révocation de cet arrêt. Tant qu'un mouvement de fievre se fait appercevoir, le médecin, dont l'attention n'est pas toujours excessive, l'attribue à un reste de mal que la diete & les remedes n'ont pas domté; mais il est une fievre de convalescence ou de langueur qui suit les maladies un peu longues, & que l'usage seul des alimens modéré peut dissiper. C'est principalement dans les hôpitaux & autres lieux publics, qu'on voit une foule de ces victimes insensiblement consumées par la rigueur d'un abstinence déplacée: elles n'y ont point la ressource d'être entourées de gardes ou de parens complaisans qui veuillent les contenter à l'insu du médecin.

Les hommes qui se portent le mieux, ne supportent qu'avec peine les changemens trop subits dans la maniere de vivre. Osera-t-on prétendre que cet effet n'ait point lieu dans les maladies?... Il en est qui ne font qu'un seul repas par jour, d'autres en font deux; trois suffisent à peine à la voracité de quelques autres, & la suppression d'un seul repas les réduit aux angoisses. On sait encore combien l'habitude rend le manger indispensable à certaines heures marquées. Un sentiment de faim identifié, pour ainsi dire, avec nous-mêmes, nous avertit de ce besoin, & ce n'est qu'en souffrant qu'on parvient à l'éluder. Ecoutons notre oracle. *Oportet autem & ex sanorum adhuc hominum victu, quæ conferant addiscere, si enim sanis tales vel tales victus magnoperè inter se differre videntur, cum in aliis quibusdam, tum in mutationibus; quomodo & in morbis, maximèque in acutissimis non multum different? Atqui quod simplex victus cibi & potus sui semper similis ad sanitatem tutior omninò sit, quam si quis subitò ad alium meliorem magnam mutationem faciat, facilè addiscitur. Quandoquidèm tum bis die, tum semel cibum adsumentibus repentinæ mutationes damna & morbos invehunt, & sanè qui prandere non consueverunt, si prandeant, ob id statim infirmos effici, & toto corpore graves & imbecilles & ignavos, &c. &c.* (Hip. *de vict. rat. in acut.*)

Il faudroit même, pour se conformer aux vues saines de ce pere des observateurs, choisir par préférence l'heure ordinaire des repas, pour donner aux malades les bouillons les crêmes, ou autres nourritures légeres, que les circonstances de la maladie ou de l'abattement des forces digestives, ont fait substituer à une nourriture trop succulente.

Il semble, par ce que je viens de dire,

qu'une diete outrée n'ait d'autre inconvénient que de prolonger une convalescence, ou d'abattre les forces d'un malade qui auroit besoin d'en acquérir, & que tout au moins elle est conforme à la doctrine d'Hippocrate dans les maladies aiguës; mais ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que le choix des bouillons de viande qu'on substitue à la nourriture qu'Hippocrate donnoit à ses malades, est dans la plupart de ces maladies un inconvénient plus redoutable que la nourriture solide. On fait mitonner avec soin de la chair de bœuf, de veau, de mouton, de volaille; on en rapproche la gelée, on réduit dans le petit volume d'une prise de bouillon, tout ce que ces masses de chair peuvent contenir de substance nourriciere, & l'on croit avoir beaucoup fait en épargnant à l'estomac la peine de la séparer. N'est-ce pas un mal que de laisser l'estomac & ses sucs sans action? Croit-on même que le volume d'un aliment, d'ailleurs peu abondant en suc, soit une chose inutile dans l'économie animale? Et n'a-t-on pas à se reprocher la transition subite d'une action continue de ces organes à un repos presque parfait? Qu'on considere ce volume de chyle passant dans les secondes voies, moins accoutumées que les premieres au travail pénible d'un surcroît d'aliment; qu'on consulte la nature même de cet aliment, son gluant, sa tendance à la putréfaction: & l'on verra s'il est de tous ceux qu'on pourroit choisir, le plus convenable dans cet état de chaleur inflammatoire qui fait tout dégénérer. Il est triste pour l'espece humaine que l'empire de l'habitude nous aveugle au point de nous rendre indifférens sur les objets les plus importans & les plus familiers. Les hommes se suivent à la piste sans examen: heureux encore si, après des milliers de fautes, ils ouvrent les yeux au vrai, & s'il leur reste assez de courage pour l'adopter! (*Cet article est de M.* La Fosse, *Docteur en Médecine.*)

ABSTINENS, adject. pris subst. secte d'hérétiques qui parurent dans les Gaules & en Espagne sur la fin du troisieme siecle. On croit qu'ils avoient emprunté une partie de leurs opinions des Gnostiques & des Manichéens; parce qu'ils décrioient le mariage, condamnoient l'usage des viandes, & mettoient le Saint-Esprit au rang des créatures. Baronius semble les confondre avec les Hiéracites: mais ce qu'il en dit d'après S. Philastre, convient mieux aux Encratites, dont le nom se rend exactement par ceux d'*Abstinens* ou *Continens. Voyez* Encratites & Hiéracites. (*G*)

§ ABSTRACTION, (*Psychologie. Logique.*) l'action d'abstraire, du verbe latin *abstrahere*, *séparer une chose d'une autre*, *tirer*, *mettre à part.*

Dans son acception la plus générale, l'*abstraction* est l'opération par laquelle l'esprit sépare de l'idée totale d'un sujet, une partie de cette idée, pour la considérer seule, quoique la nature n'offre jamais ces idées ainsi séparées, & que leurs objets ne puissent pas même exister séparément. Ainsi, c'est par *abstraction* que l'on considere dans un sujet la substance sans la maniere d'être, ou les modes sans la substance, ou les relations sans penser aux modes ou à la substance; mais ce ne seroit pas une *abstraction*, si, dans un sujet composé de parties distinctes les unes des autres, & qui peuvent exister séparément, on ne faisoit attention qu'à une des parties: les branches d'un arbre, par exemple, son tronc, ses racines, ses feuilles, sont bien les parties d'un tout; mais chacune a son existence propre, & peut être séparée des autres sans être pour cela anéantie. Le soldat peut exister séparé de l'armée, & la tête séparée du corps. C'est à tort que M. Bayle, dans sa *Logique, chap. ij*, donne le nom d'*abstraction* à cette division; cette remarque n'a pas échappé à M. le Clerc. *Logicæ pars prima*, *cap. vj.* § 5.

Pour bien entendre ce que les Philosophes disent de l'*abstraction*, il faut en distinguer de deux especes; l'*abstraction physique*, & l'*abstraction métaphysique.*

L'Abstraction Physique, est celle dont la logique m'apprend à faire usage dans l'examen de tout sujet particulier, dont je veux avoir une idée distincte. Elle consiste à séparer l'une de l'autre, & à considérer à part chacune des idées différentes que présente l'idée totale d'un

individu. Un globe blanc tombant du haut d'une tour, frappe ma vue ; l'existence de ce fait, & son impression sur mes sens, me donnent une idée composée qui me représente cet objet entier, avec toutes les circonstances qui le caractérisent, & le distinguent de tout autre individu. Si je m'en tiens à cette premiere vue, j'ai, il est vrai, de cet objet une idée qui me le représente tel qu'il est, comme un tout à part ; mais, comme je n'ai point décomposé cette idée, elle est confuse, je n'y distingue rien ; la brute, aux yeux de laquelle cet objet se présente comme aux miens, en a une idée aussi claire que l'est la mienne ; mais j'ai de plus que la brute, la faculté de décomposer cette idée totale, & sur-tout d'en considérer à part chaque idée partielle, que je distingue, que je sépare des autres, & que je rends seule présente à mon esprit par l'*abstraction*, comme si elle étoit isolée, & avoit à elle une existence réelle & indépendante ; en conséquence je donne ou au moins je puis donner à chacune d'entr'elles un nom qui la désigne seule. Ainsi, dans le globe blanc qui tombe à ma vue, quoique je ne voie, & qu'il n'y ait réellement qu'un seul individu, je distingue cependant la couleur, la figure, le mouvement, &c. qui sont autant d'objets distincts d'idées que je puis examiner chacune à part, & indépendamment des autres : je pense au mouvement de ce globe, sans penser à sa figure ou à sa couleur ; j'étudie sa figure sans penser à sa couleur : je puis parcourir ainsi de suite toutes les idées que cet objet unique offre à ma pensée, & je leur donne, dans mon esprit, par l'*abstraction*, une réalité, une existence à part qu'elles n'ont pas en effet.

Observez ici que quand je ne connoîtrois, & que même il n'existeroit dans la nature que ce seul être, ensorte que je ne pourrois le comparer avec aucun autre, à aucun égard que ce soit, mon esprit pourroit également en décomposer l'idée totale, & par l'*abstraction* physique, séparer, étudier à part, & nommer chacune des idées partielles renfermées dans l'idée totale ; parce que l'existence des objets de ces idées partielles, & la perception que j'en ai, ne dépendent pas des autres êtres ; ni de leur rapport avec celui que j'examine, ni des idées que je puis avoir d'ailleurs : il ne s'agit dans mon esprit que de ce seul individu.

Deux traits essentiels distinguent cette premiere *abstraction* de la seconde, dont nous parlerons ensuite.

1°. L'*abstraction* physique n'a pour but que l'acquisition des idées distinctes que peuvent nous offrir, non pas la généralité des êtres, mais chaque individu pris à part ; ainsi elle ne nous donne que *des idées individuelles*.

2°. Quoique nul des objets de ces idées abstraites individuelles, que l'*abstraction* physique sépare de l'idée totale de l'être particulier, n'existe, & ne puisse exister à part, chacun d'eux cependant *existe réellement* dans le sujet dont on l'abstrait, & y existe tel qu'il le falloit pour faire naître l'idée qui le représente, soit par son impression sur les organes des sens, soit par le moyen de la réflexion sur ce que nous sentons en nous-mêmes ; la nature fournit individuellement la cause vraie de chacune de ces idées. L'*abstraction* physique ne s'exerce donc que sur les idées des individus, & dans chaque individu elle n'y distingue & n'en sépare que les idées dont les objets y sont réellement. Ainsi, dans le cas supposé, l'objet que je considere, & dont par l'*abstraction* je sépare les idées partielles, est uniquement ce globe blanc & tombant, & non un autre ; c'est sa couleur, sa figure, son mouvement, & non la couleur, la figure ou le mouvement d'un autre : or cette couleur blanche, cette figure sphérique, ce mouvement de chûte, sont des choses réelles ; les causes des idées que j'en ai, existent effectivement dans cet individu, indépendamment de tout autre être ; c'est dans l'état naturel des choses, & non dans mon imagination, que j'en puise les idées : & c'est par cette raison que je donne à cette opération de l'esprit le nom d'*abstraction physique*.

Nous observerons ici, par rapport au langage, que l'on dit, *faire abstraction* non pas de l'idée que l'on sépare pour la considérer seule, mais de celles dont on la sépare & que l'on ne considere point.

Ainſi on dira : *Louis XVI*, abſtraction faite, ou faiſant abſtraction *de ſon rang*, *de ſon pouvoir*, *de ſes richeſſes*, *mérite*, *par la ſeule bonté de ſon cœur*, *l'amour de tous ceux qui le connoiſſent*.

C'eſt à l'*abſtraction* phyſique que nous devons toutes nos idées diſtinctes ; ſans elle nous n'en aurions que de confuſes, nous ne nous éleverions pas au deſſus des notions de la brute qui, ſelon les apparences, bornée à diſtinguer un individu d'un autre, eſt, comme le penſe M. Locke, incapable de décompoſer & d'abſtraire les idées. C'eſt peut-être à ce défaut que tant de gens doivent leur ſtupidité, leur manque de mémoire, leur incapacité ; ils ne diſtiguent rien dans l'idée compoſée d'un individu ou s'ils y apperçoivent divers objets d'idées différentes, comme la figure, la couleur, le mouvement, c'eſt d'une maniere très-imparfaite, ſans les diſtinguer réellement l'une de l'autre, ſans les abſtraire & ſans avoir jamais chacune des idées claires & ſéparées.

Du défaut d'*abſtraction* phyſique doit naître auſſi le manque de mots pour exprimer les idées abſtraites de *ſubſtance*, de *mode*, de *relation*, que l'on peut diſtinguer dans l'idée totale de chaque individu : je ne puis pas donner de noms propres à des idées que je ne diſtingue pas les uns des autres. Delà ſans doute la pauvreté de la langue des nations ſauvages & ignorantes ; la richeſſe au contraire des langues que parlent les gens ſavans, naîtra de la cauſe oppoſée. Lorſqu'en décompoſant une idée totale, je découvre clairement différens objets d'idées diſtinctes que j'abſtrais les uns des autres, & dont je me fais un concept à part, chacune de ces idées claires eſt une richeſſe nouvelle ajoutée à mes connoiſſances, & ſon nom un nouveau mot dont ma langue s'enrichit. C'eſt pour avoir abſtrait l'idée de la figure du globle tombant, que j'ai acquis l'idée & le nom de la *figure ſphérique*.

C'eſt enfin à cette opération de l'eſprit que nous devons le pouvoir de définir, de décrire & d'analyſer ; puiſque ces actes conſiſtent dans l'énumération exacte des idées claires que l'on diſtingue dans l'idée totale du ſujet que l'on veut faire connoître diſtinctement, & que l'on en a abſtraite.

Quelque avantage que l'eſprit humain retire de l'uſage de l'*abſtraction* phyſique, pour perfectionner les idées & les rendre plus diſtinctes, on peut cependant en abuſer, & de l'abus qu'on en fait, naiſſent nombre d'erreurs dans les ſciences. Cet abus conſiſte à donner à ces idées abſtraites une réalité, une exiſtence à part qu'elles n'ont point, & à les conſidérer en conſéquence ſéparément de l'individu dans & par lequel chacun des objets de ces idées exiſte. On ſe fait l'idée abſtraite de la matiere ou de la ſubſtance d'un individu, ſans penſer à ſes modes & à ſes relations ; & on ſe forme bientôt je ne ſais quelle idée obſcure d'une ſubſtance dépouillée de toute maniere d'être & de toute relation ; en même temps on ſe forme l'idée tout auſſi obſcure de ces modes & de ces relations, comme de quelque choſe qui exiſtoit à part ſans la ſubſtance, & qui va s'y joindre pour que cette ſubſtance, devienne un tel individu ; ne conſidérant pas que nulle ſubſtance n'exiſte ni ne peut exiſter ſans quelque maniere d'être & ſans quelque relation ; & que les modes & les relations ſont, non des ſubſtances ; mais la maniere dont exiſtent les ſubſtances, ſoit en elles-mêmes, ſoit par rapport aux autres ſubſtances.

D'un autre côté, faiſant attention aux diverſes idées qui ſont excitées dans notre eſprit, ſoit par la réflexion qui s'exerce ſur ce que nous ſentons au dedans de nous, ſoit par la ſenſation que nous fait éprouver un être dont nous ſentons les effets, nous avons ſuppoſé autant d'êtres différens dans un individu que nous avons eu par lui d'idées différentes ; chacun de ſes modes s'eſt offert à nous, ſur-tout depuis que nous avons donné un nom à chacune des idées qu'ils ont fait naître, comme un être ſéparé, réel & indépendant ; & par une ſuite de cette erreur, nous avons fait ſouvent de l'être le plus ſimple un être compoſé de pluſieurs êtres. La Théologie nous en fournit bien des exemples, ainſi que la Pſychologie : Dieu n'eſt plus ſimplement l'être parfait ; il y a en lui, ſi l'on prend à la lettre les diſcours

de divers docteurs, des connoiſſances de diverſe nature, des volontés oppoſées. Une miſéricorde & une juſtice, une ſainteté & une bonté, une ſageſſe & une volonté qui, comme autant d'êtres diſtincts, agiſſent ſéparément & indépendamment l'un de l'autre, qui quelquefois même ſont en oppoſition, pour ne pas dire en contradiction. Dieu n'eſt plus un ſeul être, mais un compoſé de divers êtres qui ont un département ſéparé & diſtinct. Il en eſt de même par rapport à notre ame; » je crains, dit M. Locke, que la ma- » niere dont on parle des facultés de l'ame, » n'ait fait venir à pluſieurs perſonnes » l'idée confuſe d'autant d'agens qui exiſ- » tent diſtinctement en nous, qui ont » différentes fonctions & différens pou- » voirs, qui commandent, obéiſſent & » exécutent diverſes choſes, comme au- » tant d'êtres diſtincts; ce qui a produit » quantité de vaines diſputes, de diſcours » obſcurs, & pleins d'incertitude ſur les » queſtions qui ſe rapportent aux différens » pouvoirs de l'ame. » Rien n'eſt mieux fondé qu'une telle crainte: ſi l'on n'étoit pas tombé dans l'erreur dont je parle, auroit-on propoſé & agité comme très-importantes ces queſtions ſur leſquelles on eſt ſi fort diviſé? Si le jugement appartient à l'entendement ou à la volonté? S'ils ſont l'un & l'autre également actifs, également libres? Si la volonté eſt capable de connoiſſance, ou ſi ce n'eſt qu'une faculté aveugle? Si l'entendement guide la volonté & la détermine, ou ſi la volonté eſt indépendante de l'entendement, &c? S'exprimeroit-on autrement quand l'ame ſeroit un être compoſé de divers êtres, comme le jugement, l'entendement & la volonté & que ces êtres exiſteroient auſſi ſéparément dans l'ame, qu'un pere de famille, ſa femme, ſon fils & ſon valet exiſtent ſéparément & individuellement dans une même maiſon? Au lieu qu'il falloit ſe ſouvenir que toutes les idées abſtraites n'ont de réalité diſtincte que dans notre eſprit; que les diverſes idées que la connoiſſance que nous avons d'un individu nous donne, ne ſont le fruit que des diverſes faces ſous leſquelles nous l'enviſageons, & des diverſes impreſſions qu'il peut faire ſur nous, par un effet de la puiſſance qui eſt en lui de les produire, & en nous de les recevoir; que nous ne ſommes venus à les diſtinguer, & à leur donner des noms, que par l'incapacité où nous ſommes de voir en même temps, & par un ſeul acte de l'eſprit, un ſujet ſous toutes les faces, & de nous en faire, ſans l'*abſtraction*, des idées diſtinctes. Sa ſubſtance, ſes modes, ſes relations ne ſont point différens êtres, mais un ſeul & même être, qui n'exiſte point autrement. En vain l'on diſtingue en Dieu des attributs phyſiques, des attributs moraux, & dans chacune de ces claſſes divers attributs particuliers; il n'y a rien en Dieu de réellement diſtinct. L'être éternel eſt en même temps l'être juſte; le Dieu ſaint & ſage eſt en même temps l'être immortel & bon; il n'eſt jamais l'un ſans l'autre, il ne laiſſe pas une de ſes perfections de côté, & ne s'en dépouille pas pour en exercer un autre. Ce ſont là les attributs, les pouvoirs divers d'un être ſimple, c'eſt ſon eſſence. L'homme a la faculté de marcher, de chanter, de parler, de penſer, de choiſir, de vouloir, ce ſont bien dans notre eſprit différentes facultés, mais non pas différens êtres: cet homme qui marche, qui chante, qui parle, eſt le même que celui qui penſe, qui choiſit, qui veut. C'eſt la réunion de tout ce que nous diſtinguons dans un ſujet qui en conſtitue l'être; y ajouter ou y retrancher, c'eſt en faire un être différent: ce n'eſt donc pas de Dieu que vous parlez quand, vous livrant au goût de l'*abſtraction*, vous parlez d'un être qui n'a qu'une bonté, ou une juſtice, ou une miſéricorde, ou une ſainteté ſans bornes: qui dit *Dieu*, parle d'un être qui eſt ſouverainement parfait: qui dit *ame*, parle d'un être intelligent; toutes les facultés ou qualités diverſes que nous lui attribuons, ne ſont que les ſuites ou effets néceſſaires de ce qu'elle eſt.

Quelque loin que nous pouſſions l'analyſe & la décompoſition d'une idée totale, avec quelque ſoin que nous ayions étudié chacune des idées partielles qu'elle renferme, quelque diſtinctement que par l'*abſtraction* nous les ayions conſidérées, ne nous flattons pas d'avoir jamais acquis une idée parfaitement complette d'un individu

quelconque : l'eſprit le plus pénétrant ne parviendra jamais juſqu'à une connoiſſance parfaite d'aucun des êtres que nous offre la nature. Le premier principe des ſubſtances, ou ce qu'on nomme l'*eſſence des ſubſtances*, nous ſera toujours caché ; ainſi quelque diſtincte que nous paroiſſe l'idée que par l'*abſtraction* phyſique nous nous ſommes formée d'un être, ne jugeons pas témérairement que nous l'avons approfondi, & qu'il ne nous reſte plus rien à y connoître : tant que l'eſſence même nous eſt inconnue, nous ſommes forcés de convenir qu'il peut y avoir dans cette eſſence des côtés qui ont échappé à nos regards, & qui nous fourniroient bien de nouvelles idées que nous ne ſoupçonnons pas, ſi le voile qui nous cache l'eſſence de la choſe étoit levé : il n'y a que les idées que nous formons nous-mêmes, dont nous puiſſions dire que nous les connoiſſons entiérement.

Tant que nous nous en tenons à cette premiere *abſtraction*, nous avons, il eſt vrai, des idées diſtinctes des individus : mais comme elle ne fait aucune comparaiſon d'un individu à un autre, pour en ſaiſir le réſultat, nous n'avons toujours par ſon moyen que des idées individuelles ; & tant que mon eſprit eſt borné aux idées des individus, un objet ne m'aide point à en connoître un autre ; chaque idée que je découvre dans le dernier objet que j'examine, eſt pour moi une idée toute nouvelle, qui appartient en propre à l'idée totale de cet individu : elle eſt elle-même une idée individuelle, pour laquelle je dois inventer un nouveau nom, & il m'en faudra inventer autant que la nature m'offrira d'idées individuelles dans l'immenſe variété des êtres. Mais quelle imagination ſeroit capable de les inventer ? Quelle mémoire pourroit les retenir ? Et quels organes ſuffiroient à les prononcer ? Non ſeulement la neige, les lis, le papier, le linge, la craie, le lait, le plâtre, &c. auront leurs noms propres, mais encore chacun des modes de ces ſubſtances, qui ne s'offre à l'eſprit que comme mode d'un tel individu. La blancheur, par exemple, qui eſt commune à ces divers êtres, ne pourra pas être déſignée par un nom commun, elle exigera un nom particulier dans chaque ſubſtance dont elle ſera un mode. Je n'aurai nulle meſure, nulle notion, nulle idée commune à laquelle je puiſſe rapporter plus d'un ſujet : chacun me paroîtra iſolé & ſans rapport ; & mon eſprit accablé par la multitude de ces idées individuelles, qu'aucune claſſification ne raſſemble ſous une idée commune, ſous une dénomination générale, n'y verra aucun ordre, & ſe perdra dans ce cahos immenſe : mais dès que je viens à comparer entr'eux les êtres, non ſeulement ſous leur idée totale & individuelle, mais auſſi par les idées partielles que j'ai abſtraites de l'idée totale ; quand, par exemple, je compare l'idée de la ſubſtance, ou des modes, de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement, ou des relations d'un individu, avec l'idée de la ſubſtance, ou de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement d'un autre individu, je reconnois bientôt dans l'idée de l'un des idées que j'avois déja découvertes dans celle de l'autre ; j'y vois des traits de reſſemblance plus ou moins nombreux ; un troiſieme me les repréſente encore, plus un quatrieme, un dixieme, un centieme, un millieme m'offrent ſucceſſivement le même objet d'idée, quoique diverſement accompagné chez chacun d'eux ; ſéparant cette idée de toutes celles qui s'offrent à moi dans ces objets, mais qui ne ſe reſſemblent pas, je la conſidere ſeule, je l'iſole de tout ce qui l'accompagnoit, & je m'en fais une idée à part, à laquelle je donne un nom qui la déſigne également par-tout où ſon objet exiſte : ce n'eſt plus une idée individuelle, c'eſt une idée commune & générale qui convient à tous les êtres en qui ſon objet ſe trouve, quelque différens qu'ils ſoient à tout autre égard. La blancheur n'eſt plus un mode particulier du papier ſur lequel j'écris maintenant, c'eſt le nom d'une idée commune à tous les objets blancs, au lait, à la neige, au plâtre, au linge, au lis, à tous les papiers blancs de l'univers. Je vais plus loin encore, & ſéparant l'idée de blancheur de l'idée de tous les êtres qui l'ont excitée chez moi, par leur impreſſion ſur mes ſens, je me la repréſente elle-même comme être à part,

réel, isolé dans mon esprit; par ce moyen, j'ai l'idée abstraite métaphysique de la blancheur, j'en ai une idée que je nomme *universelle* ou générale, parce qu'elle me représente la blancheur par-tout où existe l'objet que m'en peut procurer la sensation. L'opération de l'esprit par laquelle je me forme ainsi des idées générales, universelles, séparées de celles de tout individu, est ce que nous nommons *abstraction métaphysique*.

L'*abstraction* métaphysique est donc l'acte de l'esprit qui, séparant de l'idée d'un individu ce qu'il a de commun avec d'autres, en forme une idée commune à tous, qui ne représente plus aucun individu, mais uniquement les traits par lesquels ces divers êtres se ressemblent. Tant que je me suis borné à décomposer l'idée de moi, & à séparer par l'*abstraction* physique chacune des idées que mes sens & le sentiment intime de ce qui se passe en moi, pouvoient me découvrir, je me suis formé une idée distincte, mais individuelle, qui ne représente que moi: je me suis donné, ou au moins j'ai pu me donner un nom, celui d'*homme*: de même j'ai pu donner un nom particulier à chacune des idées partielles que j'ai distinguées & abstraites de mon idée totale, corps organisé, ame raisonnable, sensibilité physique, sentiment moral, action corporelle, mouvement spontanée, pensée, volonté, plaisir, peine, crainte, desir, &c. je n'ai eu besoin que de m'étudier moi seul, pour parvenir à me former par l'*abstraction* physique toutes ces idées; j'ai vu d'autres individus, mais ne les comparant point avec moi, je ne les ai considérés que comme d'autres individus qui n'étoient point moi: dans l'idée de chacun d'eux étoient renfermées les idées de tout ce qui les fait être tels individus & non d'autres: je leur ai donné aussi à chacun des noms, *Pierre*, *Alexandre*, *Fréderic*, *Louis*, & ces noms se terminent à ces individus, & n'en désignent point d'autres. Mais enfin, à force de voir ces individus & un nombre infini d'autres, & venant à les comparer, en décomposant l'idée totale de chacun d'eux, & en m'en formant par l'*abstraction* physique des idées distinctes, j'ai apperçu que ces individus se ressembloient par nombre d'endroits; j'ai reconnu dans eux les mêmes objets d'idées partielles que j'avois découverts en moi: malgré quelques différences de taille, de couleur, d'habillement, d'attitude, de lieu, de temps, &c. qui m'empêchent de les confondre, je retrouve chez tous un corps organisé, une ame raisonnable, une sensibilité physique, un sentiment moral: je rassemble tous ces traits communs, j'en forme une idée qui ne renferme que ces traits-là, & à laquelle je trouve que tous ces êtres particuliers participent également. Je leur donne à tous, comme à moi, le nom commun d'*homme*; & ce nom ne désigne plus un tel être particulier, mais tous ceux qui participent à l'idée générale que je me suis formée; cette idée même à laquelle je compare désormais tous les individus que je vois, se présente à mon esprit comme quelque chose de déterminé, de réel, d'existant à part, comme une mesure commune pour juger de tous les êtres avec lesquels je me compare: cette idée reçoit de moi un nom qui semble augmenter encore la réalité imaginaire de l'existence de son objet, je la désigne par le mot *humanité*, par lequel je veux marquer l'idée composée de tous les traits par lesquels tous les hommes se ressemblent, & jamais ceux qui les distinguent les uns des autres. *Voyez* ci-après ABSTRAIT & ABSTRAITE.

Ce qui n'étoit donc d'abord qu'une idée individuelle, devient par l'*abstraction* métaphysique telle que nous l'avons définie, une idée plus ou moins générale, selon qu'elle convient à un plus ou moins grand nombre d'individus. Ainsi l'*abstraction* métaphysique & l'acte par lequel l'esprit généralise ses idées, ne sont qu'un seul & même acte, qui, sous l'une & l'autre dénominations, consiste à former, par la réunion des traits semblables, que l'on découvre en divers sujets, des idées qui leur conviennent également à tous; & par le nom qu'on donne à ces idées, nous procurer un mot commun qui les désigne tous, sans aucun égard aux traits par lesquels ils sont distingués les uns des autres.

Employant le terme d'*homme* pour désigner un certain objet déterminé, tous les objets semblables pourront être représentés

par

par ce même terme. Si l'ame porte ensuite son attention sur tout ce qui est renfermé dans l'idée particuliere de l'homme qu'elle a sous les yeux, & que par l'*abstraction* physique elle s'en forme autant d'idées séparées, à chacune desquelles elle donne un nom, elle trouvera dans ces idées partielles les élémens d'une idée abstraite métaphysique, au moyen desquels elle s'élevera par degré aux notions les plus universelles.

Détachant donc de l'idée particuliere d'un certain homme ce qu'elle a de propre ou d'accidentel, & ne conservant que ce qu'elle a d'essentiel, ou plutôt de commun à tous les hommes que je connois, mon ame se formera l'idée de l'homme en général. Si je ne fixe mon attention que sur la nutrition, le mouvement, le sentiment, j'acquerrai l'idée plus générale d'animal. Si je me borne à ne considérer dans l'homme & dans les animaux, que cet arrangement des parties physiques, qui rend les corps propres à croître par une nourriture quelconque, qui s'incorpore en eux, j'acquerrai l'idée plus générale encore de corps organisé, qui conviendra aux hommes, aux animaux brutes & aux plantes. Laissant là l'idée d'organisation, pour ne considérer que l'étendue & la solidité, mon ame se formera l'idée plus universelle de corps en général. Faisant encore *abstraction* de l'étendue solide, pour ne m'arrêter qu'à l'existence seule, l'ame acquerra l'idée la plus générale de toutes, celle de l'être. Par ces exemples de l'*abstraction* métaphysique, on peut aisément comprendre comment l'ame humaine s'est formé cette immense quantité d'idées abstraites qui sont presque toujours l'objet de ses méditations & de son étude, & dont les termes qui les désignent composent presque toute la richesse des langues.

C'est au moyen de cette opération, que sans surcharger les langues de tous les mots nécessaires pour égaler le nombre des individus, nous pouvons tous les désigner, & que, sans avoir une idée de chacun d'eux, nous nous les représentons tous; c'est par elle que saisissant les traits par lesquels les êtres se ressemblent, nous les avons rangés sous des classes dont les limites sont marquées; delà les genres & les especes diverses, qui nous facilitent si fort l'étude & la connoissance de ce nombre immense de choses que la nature présente à nos regards; par-là nous établissons entre nos idées des rapports qui nous représentent les rapports des êtres entr'eux, & leur enchaînement; nous transportons dans nos idées l'ordre qui regne dans la nature; nous ne courons plus le risque de nous perdre dans la foule innombrable des êtres; ils se présentent à nous chacun dans son rang & dans l'ordre convenable, pour que nous les distinguions. Sans les classifications, que feroit toute l'histoire naturelle? Et comment, sans l'*abstraction* métaphysique, aurions-nous pu ranger nos idées par classes? Comment aurions-nous distingué sans elle ces traits communs aux êtres de même genre ou de même espece? Au lieu que par le secours de l'*abstraction*, nous pouvons nous représenter distinctement tout le spectacle de la nature, chaque genre, chaque classe, chaque espece supérieure & inférieure, chaque division & subdivision; chaque idée distincte ayant un nom connu, que la mémoire retient aisément, nous pouvons sans peine parler avec clarté de diverses choses, dont nous n'aurions jamais pu sans confusion faire le sujet de nos conversations, ni l'objet de nos jugemens. Sans l'*abstraction* métaphysique, nous ne pouvons juger que des individus que nous connoissons; mais ayant généralisé nos idées, nous pouvons juger de tous les individus de l'espece, pourvu que nous ne prononcions à leur égard que sur les idées distinctes que nous en avons acquises.

Quelque avantage cependant que nous tirions de la capacité d'abstraire; quelque supériorité que nous ayions à cet égard sur les brutes, n'oublions pas d'un côté que cette faculté ne nous est nécessaire qu'à cause des bornes de nos connoissances; & de l'autre, que l'abus qu'il est si facile d'en faire, est pour nous une source funeste de disputes vaines & d'erreurs dangereuses.

Incapables de voir d'un coup-d'œil & distinctement toutes les faces d'un sujet, toutes les idées partielles, renfermées dans l'idée totale, il a fallu, pour en acquérir la connoissance, le décomposer & en séparer

chaque idée par l'*abſtraction* phyſique ; trop bornés pour voir & examiner tous les êtres, tous les faits individuels, nous avons dû nous reſtreindre à l'étude d'un très-petit nombre, d'après leſquels nous jugeons de tous les autres que nous croyons leur être ſemblables : notre mémoire étant trop foible pour rappeller toutes les circonſtances particulieres, & les modifications propres à chaque individu, & tous les caracteres qui les diſtinguent les uns des autres, nous les retranchons par l'*abſtraction* métaphyſique; nous les laiſſons à part comme s'ils n'exiſtoient pas,&nousnous bornons à ce qui nous a paru être eſſentiel & commun à chacun d'eux. Rien de tel n'eſt néceſſaire, & n'a lieu dans l'intelligence ſuprême ; ſa connoiſſance infinie comprend tous les individus; il ne lui eſt pas plus difficile de penſer à tous en même temps, que de ne penſer qu'à un ſeul, de voir toutes les faces d'un ſujet que de n'en enviſager qu'une ſeule ; au lieu que la capacité de notre eſprit eſt remplie, non ſeulement lorſque nous penſons à un ſeul objet, mais même lorſque nous ne le conſidérons que par un ſeul endroit.

Des notions qui partent d'une telle origine, ne peuvent être que défectueuſes, & vraiſemblablement il y aura du danger à nous en ſervir ſans précaution; l'expérience ne nous en a que trop ſouvent convaincus, & il eſt du devoir d'un philoſophe de ſe tenir en garde contre les erreurs qui peuvent en naître. Nous allons parcourir en peu de mots les différens pieges que nous tend l'agrément des idées univerſelles.

1°. L'*abſtraction* métaphyſique, en généraliſant nos idées, a donné plus d'étendue à nos connoiſſances, & a ouvert un champ plus vaſte à nos méditations. Il eſt flatteur pour notre eſprit de pouvoir, au moyen des claſſifications ſous leſquelles nous rangeons tous les êtres, embraſſer la nature entiere : nous en ſommes, ou au moins nous en paroiſſons plus ſavans, plus profonds : nous faiſons, d'après ces idées univerſelles, des regles générales en plus petit nombre, nous portons des jugemens plus étendus, notre pareſſe, ou plutôt la foible portée de notre eſprit en eſt flattée ; mais en nous applaudiſſant de notre ſcience ſpéculative, nous ſommes forcés à chaque pas de déplorer notre peu d'habileté dans la pratique. Etendre nos idées générales n'eſt pas perfectionner nos idées individuelles, & cependant ce n'eſt jamais d'une maniere générale & univerſelle que nous agiſſons, mais toujours dans les cas particuliers, & envers tel ou tel individu. Or, ces traits particuliers, ces différences propres, ces circonſtances individuelles, dont nous faiſons *abſtraction* pour généraliſer nos idées, modifie ſi conſidérablement & de tant de façons différentes dans chaque individu, l'objet de l'idée métaphyſique que nous nous ſommes faite par l'*abſtraction*, que ce qui étoit vrai à l'égard de l'idée générale, ne l'eſt plus à l'égard de l'individu. Si, pour juger ſainement d'une choſe dans chaque cas particulier, il faut la connoître ſous toutes ſes faces ; ſi, pour réuſſir à produire tel effet deſiré ſur tel individu, il faut avoir une idée la plus exacte poſſible du ſujet ſur lequel on veut agir, & des moyens que l'on emploie, on devra convenir que le plus habile dans chaque genre d'occupation, & dans chaque cas particulier, ne ſera pas celui qui aura le plus d'idées abſtraites métaphyſiques, & les notions les plus univerſelles, mais celui qui aura le plus d'idées diſtinctes individuelles. Delà vient, par exemple, que tant de ſavans médecins, dont les jugemens généraux ſont des oracles, & qui dans la ſpéculation l'emportent ſur tous les autres, ont ſi peu de ſuccès & montrent une capacité au deſſous du médiocre dans la cure des maladies pour leſquelles les particuliers les conſultent. Delà tant de ſyſtêmes de légiſlation, d'éducation, d'économie, qui, auſſi long-temps que l'on s'en tient aux idées générales, paroiſſent bien liés & infaillibles, qui cependant, lorſqu'on vient à en faire l'application aux cas particuliers, ſont abſolument impraticables. Delà tant de machines inventées avec eſprit, mais qui, pour avoir été conſtruites d'après des idées purement métaphyſiques, ont prouvé ce que nous avons dit, que ce ne ſont pas les idées univerſelles, mais le plus grand nombre d'idées diſtinctes individuelles, qui font l'homme habile dans chaque genre d'occupation, dans chaque cas particulier. Les défauts dont nous avons parlé viennent de ce que l'on ne ſe ſouvient pas,

comme on le devroit, 1°. que les *abstractions* ne sont que dans notre esprit & jamais dans la nature; qu'il n'existe point d'être métaphysique, aucun objet général, mais seulement des individus; que la nature n'agit jamais par classe, mais par individus, & que l'idée abstraite universelle est dans chacun des êtres, modifiée par tant de circonstance propre, que l'on ne saura établir aucune regle générale d'une application sûre, sur la seule idée universelle formée par l'*abstraction* métaphysique. On oublie, 2°. que quelque profondément que l'on ait médité sur les êtres d'une même espece, quelque soin qu'on ait apporté à rassembler dans l'idée universelle tous les traits qu'on suppose leur être essentiels, & qu'on voit leur être communs à tous, jamais cette idée universelle ne nous représentera leur essence, & par conséquent ne nous mettra en droit de dire sans témérité: Je ne vois rien de plus que cela dans mon idée, donc il n'y a rien de plus que cela dans les êtres qu'elle doit me représenter, donc tels êtres ne peuvent produire ou souffrir que tels effets précisément. 3°. Que c'est moins par rapport à leur nature réelle, que par rapport à nos connoissances, que nous rangeons les êtres dans différentes classes subordonnées, un œil plus perçant, des sens plus délicats, plus de pénétration dans l'esprit, nous feroient appercevoir, entre des êtres que nous croyons semblables, des différences qui nous obligeroient à les ranger dans d'autres classes distinctes de toutes les autres: nous verrions qu'il n'est pas dans la nature deux êtres parfaitement semblables; que chacun a des rapports, des influences, des qualités, des facultés, des pouvoirs différens; nous voyons des ressemblances, & nous en concluons précipitamment, que les différences dont nous faisons *abstraction* ou que nous n'avons pas apperçues, ne sont rien; en conséquence, nous croyons pouvoir attendre les mêmes effets de chacun des individus que nous rangeons dans la même classe, & nous nous trompons.

2°. Une seconde erreur qui naît de l'habitude des *abstractions*, & de l'abus des idées universelles, consiste à regarder chaque genre, chaque espece, chaque classe d'êtres, comme faisant un corps à part, qui agit en bloc, qui forme dans la nature une province isolée, qui ne tient qu'à elle-même, & qui suit en corps une même loi générale; au lieu que dans le vrai, nul être n'agit en général, nul genre, nulle espece n'agit en corps: chaque individu agit individuellement, par une suite de ce qu'il est, comme étant un tel être & non un autre, déterminé en tous sens, qui existe en ce moment en tel lieu, avec tel caractere, tels rapports qui lui sont propre, & qui a en conséquence des influences particulieres dont l'effet est détruit si vous lui substituez un autre individu. Cet être tel qu'il existe, est aussi différent dans sa place, de tout individu de son espece, relativement aux effets qu'il produira, que s'il étoit d'une espece différente; c'est de l'oubli de cette vérité qu'est sans doute venue l'erreur si commune aujourd'hui chez les philosophes à la mode, qui, pour combattre le systême consolant d'une providence particuliere, enseignent que Dieu n'agit que par des loix générales; supposant qu'il ne connoît la nature que par les idées universelles, qu'il ne fait attention qu'aux genres & aux especes & jamais aux individus, ne faisant pas réflexion que ces classifications, ces idées universelles ne sont dues qu'aux bornes de notre esprit, & qu'elles ne peuvent avoir lieu dans l'intelligence infinie à qui tout est présent; qui découvrant toutes les différences qui distinguent un individu d'un autre, ne peut jamais les confondre; qui par conséquent n'a jamais besoins d'*abstractions*, & d'idées universelles pour étendre ses connoissances, pour prévenir la confusion dans ses idées, & pour soulager sa mémoire. Chaque individu est pour lui un être à part, un agent déterminé, dont les rapports, l'influence, les modifications, sont fixées par ce qu'il est précisément.

3°. Une troisieme erreur due à l'abus des *abstractions* métaphysiques, consiste à donner à nos idées universelles abstraites une existence hors de nous, une réalité distincte des individus qui nous ont fourni les idées simples dont nous composons l'idée générale. On semble soupçonner hors des individus je ne sais quelle essence qui va se placer dans chaque être, & à laquelle ensuite

vont ſe joindre les modifications qui font qu'un tel individu eſt tel & non un autre. Delà tous ces termes inintelligibles des ſcholaſtiques, *nature univerſelle*, *relations*, *formalités*, *qualités ocultes*, *formes ſubſtantielles*, *eſpeces intentionnelles*. Delà tant de queſtions vaines & abſurdes ſur le néant, ſur les êtres poſſibles, ſur les créatures non exiſtantes encore. Delà la fameuſe controverſe entre les nominaux & les réaliſtes. Peut-être même les modernes ne ſont-ils pas exempts de cette erreur; au moins ne paroît-il pas qu'ils emploient toujours, comme ils le devroient, les mots par exemple, de *ſubſtance*, d'*eſpece*, d'*être*, de *genre*, d'*eſſence*, &c. pour être ſeulement les noms de certaines collections d'idées ſimples, mais ils ſemblent vouloir déſigner par-là je ne ſais quelles réalités exiſtantes hors d'eux. *Voyez* Locke, *Eſſai ſur l'entendement humain.* Condillac, *Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, *ſect.* 5. Clerici, *opera Philoſophica. Pars prima Logicæ.* Wats, *Philoſophical.* Works, *Eſſai III.* Wats, *Logick.* Bonnet, *Eſſai de Pſychologie.* (*G. M.*)

§ ABSTRAIT (Terme), *Logique.* On entend par-là tout terme qui eſt le ſigne d'une idée abſtraite. Il y aura donc autant de diverſes ſortes de termes *abſtraits* qu'il y aura de différentes idées *abſtraites*; puiſque chacune d'elles doit avoir un nom qui la fixe dans notre mémoire, & qui lui donne dans notre eſprit une réalité qui lui manque hors de nous. Nulle part la nature ne nous offre l'objet iſolé & ſubſiſtant d'une idée *abſtraite*. *Voyez* Abstraction, Abstraite. Tous les termes de la langue ſont ou individuels ou *abſtraits*: les individuels déſignent chacun un individu diſtinct; ce ſont ceux que l'on appelle *noms propres*, tels que *Cicéron*, *Virgile*, *Bucéphale*, *Londres*, *Rome*, *Seine*, *Tibre*. Les autres ſont des termes *abſtraits*, parce qu'ils ne déſignent pas des individus, mais des idées communes à pluſieurs. Tous les ſubſtantifs de cette eſpece qui déſignent des idées univerſelles, des eſpeces ou des genres d'êtres, ſe nomment chez les grammairiens, *noms appellatifs*, tels que *poiſſon*, *cheval*, *homme*, *ville*, *riviere*, &c. mais en philoſophie on nomme *abſtraits*, généralement tous les termes qui déſignent quelque idée *abſtraite*, de quelque nature qu'elle ſoit, de ſubſtance, de mode, de relation, ſoit qu'elle ſe rapporte à des êtres exiſtans ſubſtantiellement, ſoit qu'elle n'ait d'exiſtence que dans notre eſprit, comme ſont les mots *corps*, *eſprit*, *étendue*, *couleur*, *ſolidité*, *mouvement*, *vie*, *mort*, *penſée*, *volonté*, *ſentiment*, *honneur*, *vertu*, *tempérance*, *religion*, &c. Les pronoms, les adjectifs, les nombres, les verbes, les adverbes, les conjonctions, les prépoſitions, les particules ſont des termes *abſtraits*, puiſqu'ils ne déſignent point par eux-mêmes d'individus, mais des idées communes à pluſieurs, formées dans notre eſprit par *abſtraction.*

Entre ces termes, les ſcholaſtiques en ont diſtingué deux ſortes, qu'ils ont oppoſées l'une à l'autre, dont l'une forme une claſſe de termes qu'ils nomment *abſtraits*, & l'autre celle des termes qu'ils nomment *concrets.*

Les *abſtraits*, ſelon eux, ſont les termes qui ſignifient les modes ou les qualités d'un être, ſans aucun rapport à l'objet en qui ſe trouve ce mode ou cette qualité, ce ſont les noms ſubſtantifs en grammaire; tels ſont les mots *blancheur*, *rondeur*, *longueur*, *ſageſſe*, *mort*, *immortalité*, *vie*, *religion*, *foi*, &c.

Les concrets ſont ceux qui repréſentent ces modes, ces qualités avec un rapport à quelque ſujet indéterminé, ou autrement ceux qui repréſentent le mode comme appartenant à quelque être; & ces termes ſont ceux que les grammairiens nomment *adjectifs*, quoiqu'aſſez ſouvent ils ſoient employés comme ſubſtantifs, tels ſont, *blanc*, *rond*, *long*, *ſage*, *mortel*, *mort*, *immortel*, *vivant*, *religieux*, *fidele*, &c. quoique les termes *ſage*, *fou*, *philoſophe*, *lâche*, &c. s'emploient ſouvent comme ſubſtantifs, ils ſont cependant termes concrets, parce qu'ils ont leurs termes *abſtraits* correſpondans, *ſageſſe*, *folie*, *philoſophie*, *lâcheté*, &c.

Après ces explications, que nous ne ſaurions étendre ſans répéter ce que nous avons dit ſous *abſtraction*, & ce que nous dirons ſous *idées abſtraites*, il ne nous reſte qu'une ou deux remarques à faire ſur les termes *abſtraits*.

1°. Un terme *abſtrait* peut quelquefois être employé comme nom propre & individuel, en y ajoutant quelque mot qui en reſtreigne le ſens à un ſeul individu, ou en indiquant quelque circonſtance qui produiſe le même effet dans l'eſprit de ceux qui la connoiſſent. Ainſi, *pere*, *mere*, *femme*, *ſœur*, *maiſon* ſont des termes généraux, des termes *abſtraits* : ils deviendront individuels, ſi je dis, par exemple, *mon pere*, *ma mere*, *ma femme*, *ſa ſœur*, *la maiſon de S. Paul*. De même ſi, étant à Paris, je dis, *le roi*, *la riviere*, *le lieutenant de police*, chacun ſait que je parle de *Louis XVI*, *de la Seine*, *de M. Lenoir*, quoique ces termes *roi*, *riviere*, *lieutenant de police* ſoient des termes généraux qui, en tout autre cas, déſignent *chaque roi*, *chaque riviere*, *chaque lieutenant de police*.

2°. De même des termes individuels, des noms propres peuvent devenir des termes univerſels & *abſtraits*, parce qu'ayant pris, de l'être unique que chacun déſigne, les caracteres les plus frappans qui les ont diſtingués, on en fait un concept à part, auquel on donne ce nom propre individuel, & on emploie ce nom propre à déſigner tout autre être qui lui reſſemble par ces traits caractériſtiques. Ayant ſaiſi, par exemple, dans l'idée individuelle d'*Alexandre*, les idées partielles d'*ambition*, de *valeur entreprenante* ; dans l'idée de *Céſar*, celle *d'un général parfait*, qui joint *la ſcience militaire*, *l'étude des belles-lettres*, *la prudence*, *l'activité au courage héroïque* ; j'emploie les mots *Alexandre* & *Céſar*, comme des noms communs qui ne déſignent que des traits diſtinctifs de ces individus : je les emploie dans ce ſens & je dis de *Charles XII*, c'eſt l'*Alexandre du nord* ; de *Fréderic III*, c'eſt un *Céſar*. C'eſt dans ce même ſens que l'on dira d'un politique fourbe, cruel, qui emploie la trahiſon & le crime, c'eſt un *Machiavel*.

3°. C'eſt à l'exiſtence des termes *abſtraits* que nous devons ces figures poétiques, qui conſiſtent à perſonnifier des idées purement intellectuelles ; la *mort*, la *religion*, la *diſcorde*, les *idées métaphyſiques* dont un auteur fait une voiture d'une rapidité de courſe étonnante, la *nature*, la *ſuperſtition*, &c. Peut-être eſt-ce à l'abus de ces termes que l'on a dû le polythéiſme abſurde de tant de peuples, parce que l'on a perſonnifié les attributs divins & les divers actes de la providence. On a bientôt oublié que ces termes ne déſignoient que des idées *abſtraites*, & non des êtres réels exiſtans à part.

4°. Enfin, il faut obſerver que l'on ne peut fixer le ſens des termes *abſtraits*, qu'en détaillant les diverſes idées ſimples dont la réunion conſtitue l'*idée abſtraite*, qu'on déſigne par leur moyen ; mais ſi l'objet que ſignifie ce terme *abſtrait*, n'eſt lui-même qu'une ſeule idée ſimple, ce qui a lieu dans les noms des ſenſations ſimples, comme *rouge*, *verd*, *doux*, *aigre*, *chaud*, *froid*, on ne peut pas les définir ; il faut les expliquer par d'autres termes, ou préſenter l'objet même, & le faire agir ſur les ſens. (*G. M.*)

ABSTRAIT, *abſtraite*, adjectif. participe ; il ſe dit des perſonnes & des choſes. Un eſprit *abſtrait*, c'eſt un eſprit inattentif, occupé uniquement de ſes propres penſées, qui ne penſe à rien de ce qu'on lui dit. Un auteur, un géometre, ſont ſouvent *abſtraits*. Une nouvelle paſſion rend *abſtrait* : ainſi nos propres idées nous rendent *abſtraits* ; au lieu que *diſtrait* ſe dit de celui qui, à l'occaſion de quelque nouvel objet extérieur, détourne ſon attention de la perſonne à qui il l'avoit d'abord donnée, ou à qui il devoit la donner. On ſe ſert aſſez indifféremment de ces deux mots en pluſieurs rencontres. *Abſtrait* marque une plus grande inattention que *diſtrait*. Il ſemble qu'*abſtrait* marque une inattention habituelle, & *diſtrait* en marque une paſſagere à l'occaſion de quelque objet extérieur.

ABSTRAIT, eſt auſſi un mot en uſage dans les Mathématiques : en ce ſens l'on dit que les nombres *abſtraits* ſont des aſſemblages d'unités conſidérées en elles-mêmes, & qui ne ſont point appliqués à ſignifier des collections de choſes particulieres & déterminées. Par exemple, 3 eſt un nombre *abſtrait*, tant qu'il n'eſt pas appliqué à quelque choſe : mais ſi on dit 3 *piés* par exemple, 3 devient un nombre concret. *Voyez* CONCRET. *Voyez auſſi* NOMBRE.

Les Mathématiques *abſtraites* ou *pures*,

ſont celles qui traitent de la grandeur ou de la quantité conſidérée abſolument & en général, ſans ſe borner à aucune eſpece de grandeur particuliere. *Voyez* MATHÉMATIQUES.

Telles ſont la Géométrie & l'Arithmétique. *Voyez* ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

En ce ſens les Mathématiques *abſtraites* ſont oppoſées aux Mathématiques *mixtes*, dans leſquelles on applique aux objets ſenſibles les propriétés ſimples & *abſtraites*, & les rapports des quantités dont on traite dans les Mathématiques *abſtraites* : telles ſont l'Hydroſtatique, l'Optique, l'Aſtronomie, *&c.* (*E*)

ABSTRAITE (IDÉE), *Logique.* C'eſt celle qui nous repréſente ſeulement une partie des idées ſimples que nous diſtinguons dans l'idée totale d'un individu. Nous acquérons ces idées par le moyen de l'*abſtraction.* Voyez ci-deſſus ce mot.

Comme il y a deux ſortes d'abſtractions, l'abſtraction phyſique qui nous donne les idées *abſtraites* individuelles, & l'abſtraction métaphyſique qui nous procure les idées générales ou univerſelles; il y a auſſi deux ſortes d'idées *abſtraites* conſidérées relativement à leur origine.

Les idées *abſtraites* individuelles ſont celles que j'acquiers par la décompoſition de l'idée totale d'un individu unique, que j'examine ſeul, en lui-même, ſans rapport à aucun autre qu'à moi, ſoit que cet individu ſoit moi-même, ſoit qu'il exiſte hors de moi. Ces idées individuelles *abſtraites* ſont les élémens de toutes les autres idées que je puis avoir, de toutes les connoiſſances que j'acquiers, de toute la capacité intellectuelle qui me diſtingue des brutes. Je dois ces idées, ſoit à mes ſens qui reçoivent des impreſſions qui ſe communiquent à mon ame, & lui donnent ces idées qui lui repréſentent, ou qu'elle croit lui repréſenter les objets qui les occaſionent; ſoit à ce ſentiment intime qu'elle a de ce qui ſe paſſe en elle-même, de ce qu'elle fait, de ce qu'elle ſouffre. Si chaque individu ne l'affectoit que d'une ſeule maniere, elle n'auroit de chacun qu'une idée ſimple, indiviſible, dont elle ne pourroit rien abſtraire; mais chaque individu, chaque être l'affectant de diverſes manieres, faiſant ſur elle des impreſſions différentes, ſoit momentanées, ſoit ſucceſſives, elle diſtingue ces impreſſions, elle les conſidere à part, & ſe forme par ce moyen des idées *abſtraites.* Une boule s'offre à mes regards, & repoſe ſur ma main; je m'en forme une idée d'après les impreſſions qu'elle fait ſur mes ſens; je diſtingue ces impreſſions, ſa rondeur, ſa blancheur, ſa peſanteur : chacune de ces idées, ou plutôt les cauſes qui les font naître en moi, je les nomme modes de cette ſubſtance : ces modes me paroiſſent attachés à cet individu dont je dis qu'il eſt rond, qu'il eſt blanc, qu'il eſt peſant : cet individu me paroît être quelque choſe à qui ces qualités appartiennent : or, ce quelque choſe, je le nomme *ſubſtance*, & c'eſt de cette ſubſtance que je dis qu'elle eſt ronde, blanche & peſante; je la touche, je la remue; je vois qu'il y a entr'elle & moi un rapport qui fait qu'elle agit ſur mes ſens & que j'agis ſur elle; par-là je forme l'idée des relations de lieux, de cauſe, d'effets : de même je fais attention à ce qui ſe paſſe en moi : je ſens un être qui penſe tantôt à une choſe, tantôt à une autre; qui éprouve quelquefois du plaiſir, quelquefois de la douleur : cet être eſt toujours le même : je le conſidere ſeul, & ſous cette face qui me le repréſente comme ſubſiſtant par lui-même; je dis que c'eſt une ſubſtance : je conſidere à part ſes penſées, ſes ſentimens divers; je ſens qu'ils appartiennent à cette ſubſtance, & qu'ils ſont différentes manieres dont elle exiſte; je les regarde commes des modes de cette ſubſtance : je dis qu'elle penſe, qu'elle ſent du plaiſir, de la douleur : je ſens que ces modes ſe ſuccedent, commencent & finiſſent, durent plus ou moins; j'acquiers par-là l'idée des relations de temps, de durée, de ſucceſſion.

Toutes nos idées *abſtraites* peuvent ſe réduire à ces trois claſſes; les ſubſtances, les modes, les relations.

Les idées que nous acquérons par l'abſtraction phyſique peuvent être ſimples ou compoſées. Elles ſont ſimples lorſqu'elles ne nous repréſentent qu'un ſeul & unique objet indiviſible; il n'y a que les idées *abſ-*

traites des modes, lorſqu'on les conſidere chacun à part, qui ſoient des idées ſimples; & elles nous ſont fournies, ou par les ſens qui reçoivent l'impreſſion des objets extérieurs, ou par le ſentiment intime de ce qui ſe paſſe en nous. Une couleur, un ſon, le goût, l'étendue, la ſolidité, le mouvement, le repos, le plaiſir, la douleur, &c. ſont des idées ſimples. Au contraire, les idées *abſtraites* de *ſubſtance* & de *relation* ſont toujours des idées compoſées, de même que celles des modes mixtes, comme *la vérité*, *la religion*, *l'honneur*, *la foi*, *la gloire*, *la vertu*, &c.

Nous pouvons augmenter le nombre des idées *abſtraites* que nous fournit un individu, en pouſſant auſſi loin qu'il eſt poſſible la décompoſition non ſeulement de l'idée totale, qui eſt toujours compoſée, mais encore de chaque idée partielle, qui peut encore elle-même être compoſée, & nous offrir diverſes idées diſtinctes qu'elle renferme. La figure ſphérique, par exemple, que je conſidere à part dans une boule d'or, peut m'offrir les idées de centre, de circonférence, de rayons, &c.

On a donné le nom de *pénétration* à la faculté de l'eſprit qui développe, & découvre dans chaque ſujet qu'il étudie, toutes les différentes idées qu'il eſt poſſible d'y diſtinguer; & le plus haut degré de la *pénétration* d'eſprit conſiſte à réduire toutes les idées compoſées aux idées ſimples qui leur ſervent d'élémens. Je dirai avec M. Bonnet: « Plus un génie a de profondeur, » plus il décompoſe un ſujet. L'intelli- » gence pour qui la décompoſition de cha- » que ſujet ſe réduit à l'unité, eſt l'intelli- » gence créatrice. » En effet, il n'y a qu'elle pour qui chaque ſujet ne renferme pas des objets d'idées dans le fond deſquels il n'eſt pas poſſible de pénétrer. Pour elle ſeule, au moins, les ſubſtances ne ſont pas un myſtere impénétrable.

Les idées *abſtraites* métaphyſiques ſuppoſent les idées *abſtraites* individuelles: celles-ci ſont les élémens de celles-là. Nous les nommons également *idées générales*, *idées univerſelles*, parce qu'elles ſont celles qui ne nous repréſentent que ce qui eſt commun à pluſieurs êtres, faiſant abſtraction de ce qui eſt particulier à chacun d'eux.

Dans toute idée *abſtraite* métaphyſique, il faut conſidérer, 1°. la compréhenſion, & l'étendue de l'idée; 2°. ſon degré d'abſtraction plus ou moins grand.

1°. La compréhenſion de l'idée *abſtraite* métaphyſique eſt l'aſſemblage des idées partielles que nous réuniſſons dans l'idée univerſelle, pour repréſenter, comme dans un ſeul tableau, les traits que nous regardons comme étant communs à tous les êtres d'une même eſpece, ou que nous voulons ranger dans la même claſſe. Ainſi, quand je dis *un être*, ou ſimplement *l'être*, la compréhenſion de cette idée ſe borne à la ſeule idée de l'exiſtence. Si je dis *animal*, la compréhenſion de cette idée renferme tous les traits qui diſtinguent un animal de tout être qui n'eſt pas un animal; ainſi il y aura les idées d'exiſtence, d'étendue, d'organiſation, de nutrition, de mouvement, de ſentiment; ſi je dis *homme*, à cette idée d'animal en général, je joindrai celles d'une certaine figure, d'un certain arrangement de parties, & d'ame raiſonnable unie à un corps organiſé.

L'extenſion ou étendue de l'idée *abſtraite* métaphyſique, eſt l'aſſemblage ou le total des êtres divers, des différens individus, auxquels l'idée eſt applicable; ainſi l'idée de l'être s'étend à tous les êtres, à tout ce qui exiſte, de quelque nature qu'il ſoit. C'eſt, de toutes les idées, la plus générale, la plus étendue. L'idée d'animal s'étend à tous animaux; c'eſt-à-dire, à tous les êtres en qui on trouve l'exiſtence, l'étendue, l'organiſation, le mouvement, le ſentiment, &c. l'idée d'homme s'étend à tous les hommes qui exiſtent.

C'eſt en travaillant, par la méditation, ſur la compréhenſion & l'étendue des idées *abſtraites* métaphyſiques, que notre eſprit range les êtres par claſſes, genres, eſpeces, &c. Plus nous avons approfondi & décompoſé l'idée de divers individus qui nous ſont connus, pour y diſtinguer toutes les idées ſimples & diſtinctes qu'ils offrent à notre méditation; plus nous ſommes en état de rendre exacte & préciſe la diſtribution que nous en faiſons par claſſes, moins nous courons de riſque de mettre dans le même genre ou la même eſpece,

comme ſemblables, des êtres qui, mieux connus, nous offriroient des différences aſſez eſſentielles pour exiger d'en faire des claſſes à part, ou de les rapporter à d'autres.

La compréhenſion de l'idée en reſſerre ou en étend l'extenſion, ſelon qu'elle eſt plus ou moins compoſée, c'eſt-à-dire, ſelon qu'elle renferme un plus ou moins grand nombre d'idées diſtinctes. Qu'à l'idée de l'être, je n'en joigne aucune autre; qu'elle ne renferme que la ſeule idée de l'exiſtence; j'aurai l'idée *abſtraite* de la plus grande étendue, puiſqu'elle s'appliquera à tout ce qui exiſte. Qu'à l'idée d'exiſtence ſe joigne celle d'étendue ſolide, de diviſibilité, d'impénétrabilité, j'aurai une idée univerſelle moins étendue, puiſqu'elle ne conviendra qu'aux corps. Qu'à ces idées renfermées dans la compréhenſion de l'idée de corps, je joigne celle de fuſibilité, de malléabilité, de peſanteur, je reſſerre l'étendue de cette idée en augmentant ſa compréhenſion; elle ne convient plus qu'à cette ſorte de corps qu'on nomme *métaux*. Que j'y ajoute encore celle d'une plus grande peſanteur, de la couleur jaune & brillante, de la fixité; je reſtreins l'idée de métaux, à l'idée de celui-là ſeul que l'on nomme *or*. Plus donc, dans l'idée *abſtraite* métaphyſique, je fais entrer d'idées qui en augmentent la compréhenſion, plus par-là je reſtreins ſon étendue ou extenſion.

2°. Les idées *abſtraites* peuvent avoir différens degrés d'abſtraction, ſelon que ce qu'elles repréſentent à l'eſprit s'éloigne plus ou moins de l'idée complette d'un individu: ſi je ne retranche ou n'abſtrais rien de l'idée de Louis XVI, mais que dans la compréhenſion de l'idée que j'en ai, je raſſemble ſans exception tous les traits, toutes les idées diſtinctes que m'offre ſa perſonne, j'ai une idée individuelle qui ne convient qu'à ce ſeul objet: ſi je retranche de cette idée celle du numéro de ſon nom, pour ne conſerver que ce qu'il a de commun avec tous les rois de ſa maiſon qui ſe ſont nommés *Louis*, l'idée que je me forme par-là eſt une idée *abſtraite*, qui convient à tous les rois de France qui ſe ſont nommés *Louis*. Si je retranche de cette idée ce qui n'a été commun qu'aux rois nommés *Louis*, pour ne garder que ce qui eſt commun aux rois de France de la race Capétienne, j'aurai une idée plus *abſtraite* d'une compréhenſion plus reſtreinte, mais d'une plus grande étendue, qui embraſſera tous les rois qui ont régné en France depuis Hugues Capet. Si je retranche ou abſtrais de cette idée tout ce qui eſt particulier à chaque race, pour ne joindre à l'idée de roi que celle de la domination ſur le royaume de France, mon idée ſera plus *abſtraite*, & conviendra à tous les rois de France ſans exception. Que j'abſtraie encore de cette idée toute idée de domination ſur un pays plutôt que ſur un autre, toute idée du temps ancien ou moderne, mon idée devient toujours plus *abſtraite*, d'une compréhenſion moins compoſée, mais en même temps d'une étendue plus vaſte, puiſqu'elle ſera applicable à tous les rois qui ont régné ſur la terre depuis le commencement, & qui y régneront juſqu'à la fin. Voilà une premiere face ſous laquelle on peut enviſager les idées *abſtraites*, & qui nous les offre comme plus ou moins *abſtraites*, relativement à leur compréhenſion & à leur étendue. Plus la compréhenſion eſt reſtreinte, plus l'extenſion augmente; plus l'idée eſt *abſtraite*.

Les idées métaphyſiques ſont auſſi plus ou moins *abſtraites*, relativement à la nature des objets qu'elles repréſentent.

1°. Les idées métaphyſiques moins *abſtraites*, ſont celles qui repréſentent les diverſes natures communes des êtres, & qui ſont formées ſur les modeles des individus exiſtans réellement dans la nature: telles ſont les idées générales d'homme, de cheval, de pigeon, de métal, d'eſprit. On peut donner à ces idées le nom d'idées *abſtraites* corporelles ou ſpirituelles, ſuivant la nature corporelle ou ſpirituelle des êtres qu'elles comprennent dans leur extenſion, quoiqu'elles ne repréſentent pas parfaitement ces êtres, puiſque, dans leur compréhenſion, on ne fait entrer que les idées des traits par leſquels chacun des individus de l'eſpece ſe reſſemble.

2°. On peut placer dans le ſecond rang des idées *abſtraites*, celles qui ont pour objets les modes, les propriétés des êtres; enviſagées en général & ſéparément des

ſubſtances,

ſubſtances, ou les ſubſtances des êtres conſidérées en général & ſéparément des qualités, des propriétés & des modes; comme ſont les idées *abſtraites* de figure, de couleur, de mouvement, de la puiſſance, de l'action, de l'exiſtence, de l'étendue, de la penſée, de ſubſtance, d'eſſence, &c.

3°. Moins les objets des idées *abſtraites* ont de réalité, & plus eſt conſidérable leur degré d'abſtraction: je ſerai donc autoriſé par cette regle, à placer dans un troiſieme rang, &, par-là même, d'aſſigner un degré plus élevé d'abſtraction aux idées qui n'ont pour objet que les relations qui ſubſiſtent ou peuvent ſubſiſter entre les êtres: je les acquiers en comparant un être à un autre, en obſervant les circonſtances dans leſquelles un être eſt par rapport à l'autre, & enfin en ſéparant l'idée de ces relations de celle des êtres entre leſquels je les ai apperçues: telles ſont les idées de cauſe, d'effet, de reſſemblance, de différence, de tout, de partie, &c.

4°. Si les idées de cauſe, de ſubſtance, de mode, ſont déja par elles-mêmes des idées *abſtraites*; les idées de cauſalité, de ſubſtantialité, de modalité, ſeront plus abſtraites encore; car ces mots ne ſignifient pas la choſe même, mais ſeulement une maniere de conſidérer une choſe comme cauſe, comme ſubſtance, comme mode. Dans ce rang on peut mettre les idées générales de genres, d'eſpeces de nom, de pronom, de verbe &c. & une multitude d'autres idées qui entrent dans le diſcours des gens du commun, auſſi-bien que des ſavans.

Remarquons ici que les idées de cauſe, d'effet, de ſubſtance, de mode, de différence, de reſſemblance & autres de cette eſpece, ont ceci de particulier, par une ſuite de leur plus grand degré d'abſtraction, qu'elles ſont toujours les mêmes, ſoit qu'on les tire de l'idée d'un être corporel ou d'un être ſpirituel, ou qu'on les y rapporte, & qu'ainſi elles ſont d'une eſpece différente des autres idées *abſtraites* dont nous avons parlé d'abord, & qui ſont moins *abſtraites*, moins générales; ces dernieres ſeront néceſſairement corporelles ou intellectuelles, ſelon la nature de l'objet dont on les a *abſtraites*. Que je regarde l'épée comme la cauſe de la bleſſure, ou mon ame comme la cauſe de ma penſée, ou Dieu comme la cauſe de l'univers, l'idée *abſtraite* de cauſe eſt toujours la même. Mais que je penſe au mouvement, à la couleur, à l'étendue, mon idée ſe rapporte néceſſairement à un corps; que je parle de penſée, de volonté, de deſir, mon idée ſe rapporte néceſſairement à un eſprit.

Finiſſons cet expoſé, en remarquant qu'aux ſenſations & au ſentiment intime de ce qui ſe paſſe en nous, que M. Locke indique comme les deux ſeules ſources de nos idées, on peut ajouter, comme une troiſieme ſource féconde d'idées d'un genre particulier, l'abſtraction, quoiqu'elle doive avoir pour s'exercer, les matériaux fournis par la ſenſation ou la réflexion, car il eſt certain que les ſens & le ſentiment intime ne nous fourniront jamais ſeuls des idées *abſtraites*. Voyez J. Wats, *Logick.* ejuſd. *Philoſophical Eſſai III.* Wolfii. *Pſychologia Empirica.* (*G. M.*)

ABSURDE, adj. (*Gramm.*) qui eſt contraire au ſens commun.

ABSURDE, (*Géom.*) En Géométrie on démontre preſque toutes les converſes en les réduiſant à l'*abſurde*, c'eſt-à-dire, en prouvant que ſi la converſe n'étoit pas vraie, une propoſition déja démontrée, ſeroit fauſſe. Or, il eſt contraire au ſens commun, il eſt *abſurde*, qu'une propoſition démontrée ne ſoit pas vraie. (*J. D. C.*)

* ABSURDEMENT, adv. (*Gramm.*) d'une maniere abſurde ou contraire à la raiſon.

* ABSURDITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) tout ce qui choque le ſens commun.

§ ABSUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante confondu juſqu'ici avec la caſſe & le ſéné dans la famille des légumineuſes. Il differe de la caſſe par ſon fruit, qui n'eſt ni cylindrique ni charnu; & du ſéné, par le nombre des ailerons ou folioles de ſes feuilles qui ne paſſe pas quatre, par ſes gouſſes qui, quoique plates, ſont étroites, alongées, & par ſes graines qui, au lieu d'être triangulaires & imprimées de caracteres, ſont rhomboïdales à quatre angles & liſſes. Nous en connoiſſons trois eſpeces.

Premiere espece. ABSUS.

L'*absus*, proprement dit, & figuré par Prosper Alpin sous ce nom Egyptien, à la *pag.* 97 de son *Histoire des Plantes de l'Egypte*, est une plante annuelle, haute d'un pié au plus, qui fleurit en Septembre & Octobre dans les terres argilleuses de Podor au Sénégal, où elle est moins commune qu'en Egypte. Elle s'éleve rarement bien droite, étant penchée communément vers la terre, & est toute couverte d'un velouté de poils argentins, luisans, assez longs. Ses racines son fibreuses, courtes & fort ramifiées. Sa tige cylindrique a à peine une ligne de diametre, & est partagée en un petit nombre de rameaux, sur lesquels les feuilles sont distribuées alternativement & assez serrées, c'est-à-dire, près à près; elles sont ailées simplement, composées de deux paires de folioles sans impaires, chacune à cinq nervures de chaque côté, occupant la moitié supérieure de leur pédicule, qui porte une glande, c'est-à-dire, une denticule conique élevée entre chaque paire, & deux stipules subulées à son origine. Chaque foliole forme une ellipse fort courte de sept à huit lignes, comme arrondie, & terminée par une petite pointe.

Les fleurs sortent au nombre de deux ou trois en corymbe de l'aisselle des feuilles supérieures de chaque branche, portant deux écailles au milieu du pédicule qui les soutient, & une à son origine. Elles sont d'abord rougeâtres, ensuite blanchâtres en se flétrissant. Leur calice est composé de cinq feuilles inégales, caduques, & leur corolle de cinq pétales assez égaux. Dix étamines, dont cinq stériles peu sensibles, & cinq plus longues, égales à la corolle, & terminées par des antheres quarrées, longues, qui ne s'ouvrent qu'à leur sommet par deux trous qui répondent à deux loges. L'ovaire est au centre des étamines, sous la forme d'un cylindre applati, terminé par un style assez long & par un stigmate ovoïde Cet ovaire devient par la suite un légume très-applati, long d'un pouce au plus, & deux fois moins large, velouté, blanchâtre, s'ouvrant en deux battans & partagé intérieurement en deux à trois loges qui renferment chacune une graine brun-noir, lisse, luisante, comprimée en forme de lentille, mais rhomboïdale à quatre angles inégaux.

Seconde espece. TELAMANDU-KOLA.

L'espece de plante la plus approchante de l'*absus* est celle que les habitans de l'isle de Ceylan appellent *telamandu-kola*, selon Hermann, & que M. Burmann désigne à la *pag.* 103 de son *Thesaurus Zeylanicus*, sous le nom *de galega quadrifolia telamandu - kola Zeylanicè dicta.* C'est le *senna exigua Maderaspatana sivè terraphylla siliquifera glabra, florum pediculis ad exortum foliorum prodeuntibus.* Plukenet, *Almagest. pag.* 341. *Phytographie, planche* 60, *fig.* 1, médiocre & incomplette.

Elle differe de l'*absus* en ce qu'elle est lisse par-tout, à feuilles moins pointues au bout, & à gousse un peu plus petite, de la grandeur du pois chiche, *cicer*, renfermant deux ou trois graines très-noires, en lentille rhomboïdale à quatre angles, du diametre d'une ligne & demie.

Usages. On cuit, aux Indes, cette plante au défaut de la brede ou du bajan, comme on cuit en Europe la poirée ou l'épinard; son nom Geylanois indique qu'elle a du goût, quoique cuite sans beurre.

Troisieme espece. GASDAMINI.

Les habitans de l'isle Ceylan appellent du nom de *gasdamini* une troisieme espece d'*absus* dont M. Burmann a donné une figure assez bonne quoique incomplette, à la *pag.* 213, *planche* 97, de son *Thesaurus Zeylanicus* sous le nom de *senna quadrifolia, siliquâ planâ hirsutâ, flore aureo sanguineo.*

Cette plante differe des deux précédentes en ce que ses feuilles sont les seules parties qui en soient lisses, & que le poil de ses tiges, de ses branches & de ses gousses, est comme hérissé. Ses feuilles sont obtuses comme celle du *Telamandu-kola*, mais portées sur un pédicule plus long. Ses fleurs sont purpurines avec des veines rouges. Ses légumes sont plus longs & plus étroits, ayant quinze à dix-huit ligne de longueur, sur deux à trois lignes de largeur, & par-

tagés en cinq à six loges, qui contiennent chacune une graine. C'est une gousse de cette espece que Plukenet a figurée à la *planche* 60 de sa Phytographie, sous la lettre *d*, sans aucune description.

Remarque. M. Liné à confondu ces trois especes dans son *Systema Naturæ*; *p.* 288, sous le nom de *cassia*, *absus*, *foliolis bijugis subovatis* : *glandulis duabus subulatis inter infirma*; & c'est bien à tort qu'il dit, *page* 66 de son *Flora Zeylanica*, que leurs gousses sont à une seule loge, puisque dans la premiere & la seconde espece elles sont à deux & trois loges, & que dans la troisieme elles sont partagées en cinq à six loges. (*M. Adanson.*)

* ABSYRTIDES, s. f. (*Géogr.*) isles de la Dalmatie ou de l'ancienne Liburnie; située à l'entrée du golfe de Venise, & qu'on prétend ainsi nommées d'*Absyrte*, frere de Médée, qu'elle y tua, & dont elle sema les membres sur la route pour ralentir la poursuite de son pere.

ABU, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) Les Malays appellent de ce nom, & indifféremment de ceux de *pissang-abu*, *pissang-soldado*, une espece de bananier décrit par Rumphe au *vol. V.* de son *Herbarium Amboinicum*, *pag.* 132, dont le fruit est ovoïde, comprimé par les côtés, long de trois pouces, épais de deux pouces, cendré de sa couleur, visqueux, d'un goût fade, mais qui devient supportable lorsqu'on le fait rôtir & frire. (*M. Adanson.*)

ABUB, (*Musique instrument. des Hébreux.*) Ce mot Chaldéen, qu'on trouve dans le Vieux Testament, pour désigner un instrument de Musique, signifie, selon quelques Auteurs, la même chose que *Hugab* ou *Ugab*. *Voyez* Ugab. (*Musique instrument. des Hébreux.*)

Kircher, dans sa *Musurgie*, fait de l'*abub* un instrument à vent du genre des cornets, mais non percé de trous pour produire les différens tons : il ne cite aucune autorité; ainsi nous n'en dirons pas davantage.

Quelques-uns veulent que l'*abub* ou *abuba*, signifie une flûte, & la même que les Latins appelloient *Ambubaia*. La grande ressemblance des mots rend très-probable cette opinion, qui est aussi celle de D. Calmet.

Un passage du Talmud tend encore à la confirmer. Il y est dit que l'*abub* étoit un instrument qui se trouvoit dans le sanctuaire du temple de Salomon, & qui avoit existé déja depuis Moyse. Il étoit mince, uni & de roseau, qualité qui conviennent toutes aux flûtes. De plus, le Roi le fit garnir d'or & le son se perdit : on ôta l'or & le son redevint tel qu'il étoit. La même chose arriveroit à une flûte mince; l'or étant un métal très-compacte & peu élastique, en rendroit le son sourd & triste.

D'autres veulent encore que l'*abub* fût la baguette de roseau dont on frappoit le tambour des Hébreux, prétendant que cette baguette de roseau rendoit le son du tambour plus doux; mais je pense qu'il faut s'en tenir au sentiment de ceux qui font d'*abub* une flûte. (*F. D. C.*)

ABU-BEKER *ou* Abu-Becre, (*Hist. des Califes.*) premier calife, successeur de Mahomet, fut un de ses premiers disciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba; que le prophete changea en celui d'Abdal, qui signifie *serviteur de Dieu*. Il est plus connu sous le nom d'*Abu-Becre*, qui désigne le pere de la pucelle; parce que sa fille Aïesha étoit vierge lorsqu'elle épousa le prophete, dont toutes les autres femmes étoient veuves lorsqu'elles entrerent dans son lit. *Abu-Becre*, illustre par sa naissance, & plus encore par ses richesses, sembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son désintéressement, ses mœurs pures & rigides, donnerent beaucoup d'éclat à la secte naissante : l'exemple d'un homme de bien qui tombe dans l'erreur, répand bientôt la contagion. Le vulgaire juge de la solidité d'une opinion, par l'idée qu'il se forme du mérite de ceux qui la suivent, & il ne croit pas, quand le cœur est sans tache, que l'esprit puisse s'égarer. Le nouveau prosélyte fit servir ses immenses richesses au triomphe de la religion nouvelle. Les principaux seigneurs de l'Arabie furent subjugués par son exemple; & ce fut à son fanatisme, que le prophete fut redevable de la conquête d'Omar, de Zobeir, de Thela, & de plusieurs autres illustres Mecquois. *Abu-Becre* fut Musulman de bonne-foi; & quoiqu'il ait passé sa vie dans la familiarité du prophete, il eut pour lui une vénération qui ne se

démentit jamais. Ce dévot imbécille se rendit garant des révélations dont l'imposteur prétendoit être gratifié, ainsi que de son voyage nocturne dans le ciel : c'est ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidele ;* Mahomet l'honora encore du titre d'*Atik*, qui veut dire *prédestiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop sublime d'un disciple dont la crédulité réalisoit toutes ses chimeres. Ce fondateur de secte eut raison de choisir pour agent un ignorant susceptible de fanatisme : il n'auroit pas trouvé son compte avec un philosophe. Il est plus facile d'ébranler l'imagination, que de séduire la raison.

Abu-Becre, sans avoir aucune des qualités qui forment le grand homme, fut chargé de toutes les expéditions qui sembloient exiger de la capacité. Il les exécuta avec gloire, parce qu'il étoit né dans un siecle où une valeur brutale étoit plus nécessaire que des combinaisons réfléchies ; & comme il étoit persuadé qu'une milice céleste combattoit toujours à ses côtés, il se précipitoit avec une assurance imprudente dans tous les périls. Lorsque le prophete eut rendu le dernier soupir, ses disciples enthousiastes ne purent se résoudre à croire qu'il eût subi la commune loi. Omar, entraîné par le préjugé populaire, tire son sabre, & menace de hacher en pieces les téméraires qui osoient dire que le prophete étoit mort. Toute la ville étoit en rumeur ; *Abu-Becre*, plus calme parle à la multitude séditieuse, & lui dit : *est-ce Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoître ; sachez que ce Dieu est seul immortel, & que tous ceux qu'il a créés sont sujets à la mort.* A sa voix les esprits se calmerent, & l'on ne songea plus qu'à nommer un successeur. On fut quelque temps incertain sur le choix. Le prophete, avant que de mourir, avoit chargé *Abu-Becre* d'officier en sa place dans la mosquée ; & cette fonction servit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de cousin germain & de gendre du prophete, avoit des drois à son héritage. Ce mépris de la loi fut une source malheureusement féconde des guerres qui ravagerent les champs de l'Islamisme. Ali, forcé de souscrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ses partisans comme le successeur légitime, & leur opinion s'est perpétuée parmi un grand nombre de Musulmans, qui prétendent que l'autorité souveraine, tant dans le temporel que dans le spirituel, réside dans ses descendans : c'est l'origine de cette haine invétérée qui regne entre les Turcs & les Persans. *Abu-Becre* prit le titre de calife, c'est-à-dire, *lieutenant* : ce titre modeste lui parut convenir au successeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de son regne furent orageux. Un grand nombre de tribus retomberent dans l'idolâtrie ; quelques-unes retournerent au Christianisme, que l'on confondoit alors avec la religion Judaïque. Plusieurs imposteurs s'érigerent en messagers du ciel ; des femmes s'arrogerent le droit de prophétie, & des provinces entieres furent séduites par ces apôtres du mensonge. Le plus redoutable de ces prophetes fut Moscilama, qui, après avoir été le complice des impostures de Mahomet, prétendit avoir une mission pour rappeller les hommes à la pureté du culte primitif. Il prit pour femme une aventuriere célebre, qui se vantoit d'avoir des révélations. Il n'y avoit pas beaucoup de mérite à séduire la crédulité des Arabes ; quiconque avoit assez d'impudence pour publier un commerce secret avec les anges, étoit aussi-tôt accueilli de la multitude : c'étoit la patrie des faux prophetes ; & il n'y avoit point de contrée qui n'eût le sien. Le succès de Mahomet décréditerent ceux qui voulurent l'imiter ; tous ces imposteurs furent punis. Kaleb, célebre par ses exploits guerriers, & plus encore par les cruautés qu'il exerça sur les infideles & les apostats, dissipa leurs partisans, dont la plupart expirerent dans les supplices. Ce grand capitaine, barbare par piété, fit périr plus d'hommes sous la hache des bourreaux, que dans une multitude de combats couronnés de la victoire. Tant de défections auroient affoibli l'Islamisme, si elles n'eussent été compensées par la conquête de nouveaux prosélytes ; ce qui semble indiquer que les Arabes, chancelans dans leur foi, n'avoient de véritable attachement que pour le merveilleux.

Lorsque toutes ces fureurs religieuses furent calmées, *Abu-Becre* tourna ses armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il transporta le théâtre de la guerre ; & son

armée n'en sortit que lorsqu'il n'y eut plus rien à piller. Kaleb, par-tout vainqueur, soumit ensuite l'Irak ; & le tribu qu'il imposa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Médine. Après une conquête aussi facile, il fit une seconde irruption dans la Syrie, & il n'offrit aux peuples que l'alternative, ou d'embrasser l'Islamisme, ou de se soumettre à payer un tribu annuel. Des conditions si dures furent rejetées avec indignation : la querelle fut décidée par les armes. Il y eut une action sanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes, émules du courage de leurs époux, se précipiterent dans la mêlée avec une intrépidité qui sembloit défier la mort. Elles parcouroient les rangs la lance à la main, exhortant leurs époux à mériter la palme du martyre, qu'elles ambitionnoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs resterent sur la place, & leur défaite fut suivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ses portes aux vainqueurs. La joie que cet heureux succès inspiroit aux Musulmans, fut troublée par la nouvelle de la mort du calife, qui mourut le jour même que la capitale de Syrie tomba sous la domination des Musulmans. Il étoit âgé de soixante-trois ans, & les trois qu'il régna ne furent qu'une chaîne de prospérités continues. Son génie borné & crédule étoit plus propre à faire fleurir une secte naissante, que les talens & les lumieres d'un Socrate ou d'un Platon. Son imbécillité le rapprochoit des hommes grossiers qu'il avoit à gouverner ; & comme il étoit la premiere victime de la séduction, il ne pouvoit manquer d'y entraînet les autres. Sa physionomie austere, sa gravité dans l'exercice du culte public, lui attiroient le respect du peuple qui confond toujours avec la véritable piété, les saillies d'une humeur bizarre, qui étouffe la nature, au lieu de lui commander. Sa vie ne fut qu'un cercle d'austérités : c'étoit un être impassible, qui tenoit ses sens asservis au joug de la loi. Indulgent pour les foiblesses des autres, il n'étoit dur qu'à lui-même, il est vrai que le système de l'intolérance élevé par Mahomet, corrompit la douceur naturelle de son caractere, & qu'il persécuta sans pitié les infideles & les apostats ; mais cette dureté ne fut point un vice de son cœur, c'étoit une conséquence d'un principe, dont son esprit borné ne put appercevoir l'horreur. Il étoit si libéral & si désintéressé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans son trésor ; ce qui fit dire à Omar, son successeur, *il me donne un exemple bien difficile à suivre.* Sa vénération pour le prophete ne se démentit jamais ; & quoiqu'il fût son successeur, il ne se regarda jamais comme son égal ; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il ne s'asséyoit jamais que dans un degré plus bas que celui où se plaçoit le prophete. Ce n'étoit point par un mouvement de vanité qu'il se peignoit la barbe avec une couleur extraite de l'anil, & d'une plante nommée *catham* ; il ne faisoit que s'assujettir à l'usage introduit par Mahomet, & suivi par ses successeurs : cette coutume s'est perpétuée parmi les Arabes Scénites. Son testament étoit conçu en ces termes : « C'est ici le testament d'*Abu-Becre*, qu'il a dicté au moment qu'il étoit sur le point de sortir de ce monde. Dans ce temps où les infideles ont des motifs de croire, où les impies ne doivent plus avoir de doute, où les méchans sont dans l'impuissance de déguiser la vérité, je nomme Omar pour mon successeur. Musulmans, écoutez sa voix, obéissez à ses ordres. S'il gouverne avec équité, il répondra à la haute opinion que j'ai conçue de lui ; s'il s'écarte du sentier de la justice, il en rendra compte devant le tribunal du souverain juge. Mon intention est bonne, mais je ne pénetre point dans l'avenir. Au reste, ceux qui font mal seront punis. Adieu. »

Ce testament fait mieux connoître la trempe de son cœur, que tous les traits de sa vie. On ne s'accorde point sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut de consomption, d'autres prétendent qu'il fut empoisonné par un Juif : c'étoit l'usage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés. Sa fille Aïesha rapporte que s'étant mis au bain un jour où il faisoit très-froid, il en sortit avec une fievre qui le mit au tombeau : il mourut la treizieme année de l'hegire. Ce fut lui qui lui rédigea les révélations de Mahomet, qui jusqu'alors étoient éparses, comme les réponses des Sibylles. Il ordonna

de ramaſſer tout ce qui étoit écrit ſur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Muſulman avoit retenu dans ſa mémoire ; il en forma un corps complet : c'eſt ce recueil révéré que les Arabes appellent *moshaf*, c'eſt-à-dire, *le livre*. Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omar, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que ſous le califat d'Othman. *Abu-Becre*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils ſont à préſent, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés ; les plus longs furent placés les premiers. (*T-N.*)

* ABUCCO, *ou* ABOCCO, *ou* ABOCCHI. ſ. m. poids dont on ſe ſert dans le royaume de Pegu ; il équivaut à une livre & demie & quatre onces & demie, poids léger de Veniſe.

ABUDAHERT, *Hiſt. du Mahométiſme.*) La religion des Mahométans ne fut point exempte des ſchiſmes qui ont affligé celle des autres peuples. L'Alcoran, ce livre de menſonges ; fut à peine publié, que l'on vit s'élever en Arabie une multitude de ſectes, qui remplirent cette contrée de ſang & de confuſion ; cependant la plupart de ces diſputes meurtrieres n'avoient pour objet que la perfection du culte, aucune ne tendoit à le détruire. Ce ne fut que vers l'an 278 de l'hegire, que l'Iſlamiſme, attaqué dans la plupart de ſes dogmes, courut de véritables dangers. Les Carmaciens, révoltés contre les erreurs populaires, prétendirent renverſer tous les monumens qui ſervoient à les entretenir. Leur fureur religieuſe étoit encore excitée par des vues d'intérêt. Ils n'avoient pu voir ſans envie le ſort des Mecquois, qui, poſſeſſeurs de la Gaaba, vivoient dans une abondance que leur procuroit la crédulité des dévots. *Abudahert*, en proie à cette même jalouſie, ſe fit un devoir d'exécuter un projet qu'il méditoit depuis long-temps : il déploya l'étendart de la guerre, & s'avança à leur tête vers la Mecque. Après s'en être rendu maître, il maſſacra plus de deux mille perſonnes ſur le territoire ſacré, & fit jeter leurs cadavres dans le puits Zemzem : ce puits fameux, qui, ſuivant la tradition Arabe, s'étoit formé des larmes de la mere d'Iſmaël, ou qui s'étoit miraculeuſement formé dans le déſert pour étancher ſa ſoif. *Abudahert*, après ce maſſacre, entra de force dans le temple, & le ſouillant de ſes ordures, il appelloit les Mahométans à témoin de leur ſtupide crédulité. *Si ce temple*, leur diſoit-il, *étoit celui du Seigneur, ne le feroit-il pas connoître, en me frappant de ſa juſte colere ?* Mais ce fut en vain que ce chef emporté prétendoit faire revenir les Mahométans de leurs préjugés : ils étoient trop invétérés. Rien ne pouvoit diminuer la vénération pour un aſyle que le prophete avoit reconnu pour celui de la divinité ; & lorſqu'il en eut enlevé tous les monumens antiques, comme la fameuſe pierre noire, ils reſpecterent la place où ils avoient repoſé. C'eſt ainſi qu'il ne reſta à *Abudahert* que le regret d'avoir fait couler le ſang inutilement. Les Carmaciens furent obligés de renvoyer aux Mecquois la pierre noire, voyant qu'elle ne ſervoit chez eux qu'à perpétuer le ſouvenir de leur impiété. Cette pierre avoit bien des titres pour captiver la vénération des Arabes, elle avoit ſervi, diſoient-ils, de marche-pié à Abraham, lorſqu'il conſtruiſit la Caaba ; & docile à la voix de ce patriarche, elle ſe levoit ou s'abaiſſoit à ſon gré. L'expédition d'*Abudahert* ſe rapporte à l'an de l'hegire 317. (T-N.)

ABUKESB, ſ. m. *monnoie ;* c'eſt le nom que les Arabes donnent au daller de Hollande qui a cours chez eux. Le lion qu'elle porte eſt ſi mal repréſenté, qu'il eſt facile de le prendre pour un chien, & c'eſt ce qui l'a fait nommer par les Arabes *abukesb*, qui ſignifie *chien* dans leur langue. *Voyez* DALLER. (*G*)

ABULFALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botanique.*) genre de plante de la famille des labiées, & qui doit être placé aſſez près de la ſauge, c'eſt-à-dire, dans la ſection de celles qui ont les fleurs diſtingues les unes des autres, & accompagnées d'écailles d'une nature différente de celle des feuilles.

Au rapport de Celſe, cette plante croît dans la Macédoine & dans la Syrie, ſur-tout au mont Liban où les Druſes & les Arabes la connoiſſent ſous le nom d'*abulfali* ; ils la déſignent encore ſous les noms

d'*abes*, *abs*, & *gufen*. Plukenet en a donné une figure passable, quoique sans détails, à la *planche 116. n°. 5*, de sa *Phytographie*, & à la *page 368* de son *Almageste*, sous le nom de *thymum majus longifolium, stœchadis foliaceo capite purpurascente, pilosum*. C'est le *thymbra spicata verior hispanica* de Barrelier, qui en a donné une bonne figure aux détails près, car elle en représente fort bien le port & l'ensemble. M. Linné l'appelle *thymbra, spicata, floribus spicatis Syst. nat. edit. 12. pag. 389 n°. 1.*

L'*abulfali* ne s'éleve guere qu'à la hauteur de sept à huit pouces : on peut la comparer en quelque sorte à la sariette, *satureia* ; mais ses branches sont moins nombreuses, moins étendues, plus fortes & plus ramassées. Sa racine est courte, fibreuse, très-ramifiée ; sa tige ligneuse, quarrée, rouge-brun, noueuse par intervalles, légérement velue, ne produisant des branches que vers sa partie inférieure. Ces branches sont opposées en croix, ainsi que les feuilles, qui sont étroites, d'un verd obscur, assez semblables à celles de la sariette, pointillées de même, mais plus roides & bordées tout au tour de poils en forme de cils.

Le bout des tiges & des branches est terminé par un amas de fleurs purpurines dont l'ensemble représente un épi ovoïde très-compacte, de deux pouces environ de longueur, sur une largeur deux à trois fois moindre. En faisant l'anatomie de cet épi, on s'apperçoit qu'il est composé de plusieurs étages de feuilles opposées deux à deux, semblables à celles des tiges qui supportent chacune à leur aisselle trois fleurs distinctes entr'elles, portées sur un court péduncule, & accompagnées de deux larges écailles : ces feuilles & ces écailles sont ciliées de poils roides comme les feuilles des tiges & des branches, quoique l'on rencontre quelquefois, sur les tiges vigoureuses & bien nourries, des feuilles plus fortes que les autres, plus molles, longues d'un pouce sur deux lignes de largeur, & qui sont dépourvues de poils.

Chaque fleur est composée d'un calice monophylle, c'est-à dire, d'une seule piece, en entonnoir, roide, partagé jusqu'à son milieu en cinq dents qui forment deux levres, dont la supérieure en a trois, & est plus large. La corolle consiste en un long tube un peu courbé en devant, partagé à son extrêmité en deux levres, dont la supérieure est fendue en deux & l'inférieure en trois, au contraire du calice. Quatre étamines, dont deux sont plus courtes, partent du milieu du tube de la corolle, & sont appliquées & cachées sous sa levre supérieure. Au centre de la corolle sur le fond du calice, sont placés quatre ovaires distincts, mais portés sur un disque jaunâtre, & rapprochés autour d'un style partagé en deux stigmates coniques qui égalent la hauteur des étamines & de la corolle. Ces quatre ovaires deviennent par la suite autant de graines ovoïdes un peu applaties, renfermées dans le calice qui les accompagne jusqu'à leur parfaite maturité.

Qualités. Toute cette plante a une saveur & une odeur suave, mais extrêmement forte & piquante. (*M.* ADANSON.)

ABULI, s. m. (*Hist. nat. Botanique.*) nom brame d'une plante de Malabar, qui est décrite & figurée dans l'*Hortus Malabaricus* sous le nom Malabare *manja-kurini*, *Volume IX. page 121, planche 62*.

Elle croît dans les terres sablonneuses, jusqu'à la hauteur de deux ou trois piés. Sa tige est cylindrique, noueuse, couverte d'une écorce verd-brun, lisse, à bois blanc, dont le centre est très-moëlleux, & divisée en quelques branches alternes. Ses feuilles sont opposées quatre à quatre, & disposées par étages assez écartés, semblables à celles de l'adatoda, c'est-à-dire, elliptiques, pointues aux deux extrêmités, longues de quatre pouces, une fois moins larges, minces, molles, d'un verd gai, portées sur un pédicule assez long, plat en dessus, & légérement ailé, c'est-à-dire, accompagné sur ses côtés d'une membrane qui part de la feuille dont il est le prolongement : leur surface supérieure est comme ridée légérement & creusée de sillons qui correspondent à autant de côtes ou de nervures qui sont élevées sous leur surface inférieure.

De l'aisselle de chaque étage de feuilles sort d'un côté une branche, & de l'autre un épi de fleurs porté sur un pédicule aussi long que lui, de sorte que tous deux en-

semble égalent la longueur des feuilles : on voit aussi des branches terminées par un semblable épi. Cet épi est ovoïde, long de deux pouces, trois fois moins large, composé de quatre rangs, chacun de dix écailles élliptiques concaves, se recouvrant les unes les autres, & contenant chacune une fleur qui consiste en un calice à cinq feuilles persistantes, & en une corolle jaune-orangé, personée, à tube très-long cylindrique mince, terminée par une seule levre inférieure fort grande, en forme de girouette, marquée de cinq crenelures, & pendante. Au haut du tube de la corolle sont placées quatre étamines médiocres, dont deux plus courtes, toutes à antheres longues & jaunes. Au fond du même tube on voit sur le centre du calice un disque jaune portant un ovaire ovoïde terminé par un long style qui, à la hauteur des étamines, se fourche en deux stigmates hémisphériques. L'ovaire en mûrissant devient une capsule ovoïde, pointue aux extrêmités, un peu comprimée, longue de six lignes, deux fois plus étroite, ligneuse, d'abord verte, ensuite blanchâtre, à deux loges, s'ouvrant élastiquement en deux battans partagés chacun par une cloison, & armés d'un à deux crochets de chaque côté, dont chacun supporte une graine lenticulaire, chagrinée ou ridée, d'une ligne & un tiers de diametre.

Qualités. Les feuilles & jeunes branches de l'*abuli* étant mâchées, ont un goût mucilagineux d'abord, ensuite âcre & mordicant à-peu-près comme celui du raifort.

Remarque. Ce genre de plante, qui n'a point encore été classé par les Botanistes, doit être placé dans la famille des personées, auprès de celui que Plumier a nommé *Ruellia.* (*M. Adanson.*)

ABU-MESLEM, (*Hist. des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khorascao, est célebre dans l'histoire, pour avoir fait passer la dignité de calife en 746, de la race des Ommiades à celle des Abassides : révolution qui causa la mort à plus de six cens mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été massacré huit ans après par l'ordre du calife Almansor.

ABUMON, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante de la section des jacinthes dans la famille des liliacées, c'est-à-dire, de l'ordre de celles qui ont, comme la jacinthe, l'ovaire placé dessus & dans la fleur. M. Linné n'a sans doute pas fait attention à ce caractere, quand il a confondu cette plante dans le genre qu'il appelle improprement *crinum*, lequel a l'ovaire placé dessous la fleur, & qui, par conséquent, se range naturellement dans la section des narcisses, qui ont ce caractere. Voyez *Famille des plantes, p. 54.*

De tous les auteurs qui ont donné des figures de cette plante, Caspar Commelin est celui qui a le mieux réussi, quoiqu'il en ait omis le fruit ; il l'a décrite à la *page 133* de son *Hortus Amstelodamensis, volume II, planche 67*, sous le nom que Breyn lui avoit assigné, *Hyacinthus Africanus tuberosus, flore cœruleo umbellato.* Breyn. *Prodrom. 1, planche 10.* La figure de Breyn n'est pas aussi bonne, non plus que celle que Seba en a donnée depuis dans son *Thesaurus rerum naturalium*, à la *planche 19, nº. 4.* Plukenet l'a figurée aussi sans détails après Breyn & Commelin à la *planche 195, nº. 1* de sa *Phytographie*, sous le nom que lui avoit donné Hermann : *Hyacintho affinis tuberosâ radice, Africana, umbellâ cœruleâ inodorâ.* Enfin le judicieux & savant botaniste Heister en avoit fait un nouveau genre sous le nom de *tulbaghia.*

Cette plante, aussi belle que rare, vient originairement du cap de Bonne-Espérance, où elle croît entre les rochers. Sa racine est un tubercule charnu cylindrique, long & large d'un pouce, jaunâtre, entouré en dessus d'une couronne de fibres blanches, ramifiées, de la grosseur d'un tuyau de plume d'oie. Ce tubercule meurt tous les ans, après avoir produit en dessus une espece de bulbe alongée cylindrique, formée, comme celle du poireau, de la base des feuilles qui s'engaînent les unes dans les autres. Ces feuilles, au nombre de huit à dix, sont disposées en éventail, & comme opposées, vertes, longues d'un pié, larges de six à sept lignes, assez épaisses, creusées légérement en demi-tuyau, & comparables à celles du *narcisse.*

Du centre de ces feuilles sort une seule tige cylindrique, nue, c'est-à-dire, sans feuilles, longue de deux piés, fistuleuse ou

ou creuſe dans la moitié de ſon épaiſſeur, dont le ſommet porte une grande feuille en forme de gaîne, qui, en s'ouvrant ſur le côté, laiſſe voir quinze à vingt fleurs bleues, ſans odeur, diſpoſées en ombelle, longues de deux pouces environ, portées ſur un pédicule de même longueur & pendantes. Chaque fleur eſt un calice d'une ſeule piece, formant un tube cylindrique, droit, diviſé juſqu'au milieu de ſa longueur, & même plus profondément en ſix portions oblongues, aſſez égales & régulieres, qui s'épanouiſſent en étoile, à-peu-près comme dans la *jacinthe*. Du haut du tube & de l'origine de ſes diviſions partent ſix étamines qui les égalent, à peu de choſe près, en longueur, & qui ſont rapprochées en bas les unes contre les autres, & recourbées en arc en deſſus; leurs ſommets ou antheres ſont jaunes, & leurs filets blancs. Sur le fond du calice eſt placé un petit ovaire qui eſt ſurmonté d'un ſtyle blanc auſſi long que les étamines, courbé comme elles, & terminé par un ſtigmate ſimple triangulaire. L'ovaire devient par la ſuite une capſule à trois loges, qui contiennent chacune pluſieurs ſemences ſphéroïdes diſpoſées ſur deux rangs.

Culture. L'*abumon* réuſſit beaucoup mieux dans les ſerres chaudes, au milieu des plantes de la zone torride, que dans les ſerres plus tempérées, que l'on deſtine communément aux plantes du cap de Bonne-Eſpérance dont il eſt originaire. Dans nos climats il fleurit annuellement au mois d'Août, & mûrit ſes graines en Novembre. On le poſſede depuis long-temps en France, où on le cultive dans tous les jardins royaux.

Remarque. Il eſt évident, en liſant le caractere de cette plante, que M. Linné s'eſt trompé lorſqu'il l'a placée dans le genre du *tanghekolli* du Malabar qu'il nomme *crinum*, & qui n'eſt pas même du même ordre naturel. (*M. Adanson.*)

ABUS, ſ. m. ſe dit de l'uſage irrégulier de quelque choſe; ou bien c'eſt l'introduction d'une choſe contraire à l'intention que l'on avoit eue en l'admettant.

Ce mot eſt compoſé des mots *ab*, de, & *uſus*, uſage.

Les réformes & les viſites ſont faites pour corriger les *abus* qui ſe gliſſent inſenſiblement dans la diſcipline ou dans les mœurs. Conſtantin le Grand, en introduiſant dans l'égliſe l'abondance des biens, y jeta les fondemens de cette multitude d'*abus*, ſous leſquels ont gémi les ſiecles ſuivans.

Abus de ſoi-même. C'eſt une expreſſion dont ſe ſervent quelques auteurs modernes, pour dénoter le crime de la pollution volontaire. *Voyez* Pollution.

En grammaire, appliquer un mot abuſivement, ou dans un ſens abuſif, c'eſt en faire une mauvaiſe application, ou en pervertir le vrai ſens. *Voyez* Catachrese. (*H*)

Abus, dans un ſens plus particulier, ſignifie toute *contravention* commiſe par les juges & ſupérieurs eccléſiaſtiques en matiere de Droit.

Il réſulte principalement de l'entrepriſe de la juriſdiction eccléſiaſtique ſur la laïque; de la contravention à la police générale de l'égliſe ou du royaume, réglée par les canons, les ordonnances, ou les arrêts.

La maniere de ſe pourvoir contre les jugemens & autres actes de ſupériorité des eccléſiaſtiques, même de la cour de Rome, où l'on prétend qu'il y a *abus*, eſt de recourir à l'autorité ſéculiere des parlemens par appel, qu'on nomme pour le diſtinguer de l'appel ſimple, *appel comme d'abus*.

Le terme d'*abus* a été employé preſque dans tous les temps dans le ſens du préſent article: mais l'appel comme d'*abus* n'a pas été d'uſage dans tous les temps. On employa pluſieurs moyens contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques & de la cour de Rome avant de venir à ce dernier remede.

D'abord on imagina d'appeller du ſaint ſiege au ſaint ſiege apoſtolique, comme fit le roi Philippe Auguſte lors de l'interdit fulminé contre ſon royaume par Innocent III.

Dans la ſuite on appella au futur concile, ou au pape mieux aviſé, *ad papam meliùs conſultum*, comme fit Philippe-le-Bel, qui appella *ad concilium de proximo congregandum, & ad futurum verum & legitimum pontificem, & ad illum ſeu ad*

illos ad quem vel ad quos de jure fuerit provocandum.

On joignit ensuite aux appels au futur concile les protestations de poursuivre au conseil du roi, ou dans son parlement, la cassation des actes prétendus abusifs, pour raison d'infraction des canons & de la pragmatique-sanction. *Voyez* PRAGMATIQUE-SANCTION.

Cette derniere voie acheminoit de bien près aux appels comme d'*abus*.

Enfin l'appel comme d'*abus* commença d'être en usage sous Philippe de Valois, & fut interjeté solemnellement par Pierre de Cugnieres, avocat général, & a toujours été pratiqué depuis au grand avantage de la jurisdiction royale & des sujets du roi.

Le ministere public est la véritable partie dans l'appel comme d'*abus*; de sorte que les parties privées, l'appel une fois interjeté, ne peuvent plus transiger sur leurs intérêts au préjudice de l'appel, si ce n'est de l'avis & du consentement du ministere public, lequel peut rejeter l'expédient proposé s'il y reconnoît quelque collusion préjudiciable au bien public.

Les parlemens prononcent sur l'appel comme d'*abus* par ces mots, *il y a*, ou *il n'y a abus*.

Quelquefois les parlemens convertissent l'apel comme d'*abus* en appel simple; c'est-à-dire, renvoient les parties pour se pourvoir pardevant le juge ecclésiastique, supérieur à celui d'où étoit émané le jugement prétendu abusif: quelquefois ils le convertissent aussi en simple opposition.

L'exception tirée du laps des temps n'est point admissible en matiere d'*abus*, ni celle tirée de la désertion d'appel en l'appel d'icelui.

L'appel comme d'*abus* est suspensif, si ce n'est en matiere de discipline ecclésiastique & de correction réguliere où il n'est que dévolutif.

Il se plaide en la grand'chambre, & se doit juger à l'audience, si ce n'est que le tiers des juges soit d'avis d'appointer.

Les appels comme d'*abus* ne se relevent qu'au parlement, & les lettres de relief se prennent au petit sceau, l'appellant y annexant la consultation de trois avocats: mais ce n'est pas par forme de gradation de l'inférieur au supérieur que les appels comme d'*abus* sont portés aux parlemens, mais comme aux dépositaires de la puissance & de la protection royale.

L'appellant qui succombe à l'appel comme d'*abus* est condamné outre les dépens, à une amende de 75 livres. (*H*)

ABUS. Ce mot est consacré en médecine aux choses que les médecins ont nommées *non-naturelles*, dont le bon usage conserve & fortifie la santé, pendant que l'*abus* ou le mauvais usage qu'on en fait, la détruit & produit des maladies. *Voyez* NON-NATURELLES. (*N*)

ABUSIF, adject. *terme de Droit*, qui se dit singuliérement des entreprises, procédures, & jugemens des ecclésiastiques, où il y a eu abus, c'est-à-dire, infraction des canons ou des ordonnances. *Voyez ci-devant le mot* ABUS.

ABUSIVEMENT, adv. *terme de Droit. Voyez ci-devant* ABUSIF *&* ABUS.

La cour en prononçant sur l'appel comme d'abus interjeté du jugement d'une cour ecclésiastique dit, s'il y a lieu à l'infirmer, qu'*il a été mal, nullement & abusivement jugé*. (*H*)

* ABUTER, v. a. Aux quilles, avant que de commencer le jeu, chaque joueur en prend une & la jette vers la boule placée à une distance convenue entre le joueur; voilà ce qu'on appelle *abuter*. Celui qui *abute* le mieux, c'est-à-dire, dont la quille est la plus proche de la boule, gagne l'avantage de jouer le premier.

ABUTILON, s. m. herbe à fleur d'une seule feuille semblable en quelque maniere à une cloche fort ouverte & découpée; il sort du fond un tuyau pyramidal chargé le plus souvent d'étamines. Le pistil tient au calice, & est fiché comme un clou dans la partie inférieure de la fleur & dans le tuyau. Ce pistil devient un fruit en forme de chapiteau; il est composé de plusieurs petites gaînes assemblées autour d'un axe. Chaque gaîne ou capsule est reçue dans une strie de l'axe: ces capsules s'ouvrent en deux parties, & renferment des semences qui ont ordinairement la forme d'un rein. *Tournefort, Inst. rei herb. V.* PLANTE. (*I*)

* On se sert de ses feuilles & de ses semences. Ses feuilles appliquées sur les ulceres les nettoient. Ses semences provoquent les ruines & chassent le gravier. Elle est diurétique & vulnéraire.

ABUYO *ou* ABUYA, s. (*Géogr.*) une des isles Philippines aux Indes Orientales. *Long. 138. lat. 10.*

§ ABYDE ou ABYDOS. (*Géogr.*) Cette ancienne ville ruinée, fut fondée par les Miléfiens, 655 ans avant J. C. Xerxès y jeta un pont de navires pour passer en Europe : monté sur la colline pour y jouir du spectacle de ses armées, & voyant la terre & la mer couvertes de ses troupes & de ses vaisseaux, il se félicita d'abord de commander à tant d'hommes ; mais un moment après il versa des larmes, considérant que dans cent ans il ne resteroit pas un seul de ces hommes au monde.

La fable des amours de Léandre qui passoit le détroit à la nage, & de Héro, prêtresse de Vénus à Seste, est célebre. La charlatanerie qui régnoit à *Abyde* faisoit que les termes de *menteur* & *abydenin* étoient synonymes : ce qui avoit donné lieu au proverbe, en forme d'avis aux voyageurs ; *ne temerè Abydum.*

Assiégés par Philippe, roi de Macédoine, l'an 552 de Rome, les habitans se défendirent en désespérés ; à l'exemple de ceux de Sagonte, ils aimerent mieux s'ensévelir sous leurs propres ruines, après s'être égorgés les uns après les autres, que de se rendre. *Tit. Liv. lib. xxxj.* (C.)

§ ABYDE, (*Géogr.*) Cette ville d'Egypte, la plus grande du pays après Thebes, étoit à 7500 pas du Nil, vers l'Occident, & au dessous de Diospolis, de Tentyris & de Ptolémaïde. Le fameux roi Memnon y demeura & y fit bâtir un magnifique palais. Le temple & le sépulcre d'Osiris, qui étoient dans cette ville, la rendirent extrêmement recommandable. Mais elle fut célebre sur-tout par l'oracle du dieu Bésa, qui répondoit par écrit quand on n'avoit pas la commodité de le consulter en personne. Strabon parle d'*Abyde* comme d'une ville fort délabrée : on croit qu'aujourd'hui elle s'appelle *Aboutige* ou *Abutich.* Voyez ce mot. (*C. A.*)

* ABYLA, s. (*Géogr.*) nom de montagne & de ville dans le détroit de Gibraltar sur la côte de Mauritanie. C'étoit une des colonnes d'Hercule, & Calpé sur la côte d'Espagne étoit l'autre. On croit que la ville d'*Abyla* des anciens est le Septa des modernes ; & la montagne, celle que nous appellons *montagne des Singes.*

ABYLA *ou* ABYLENE, s. (*Géogr.*) ville de la Colæsynie au midi de la Chalcide, entre l'Antiliban & le fleuve Abana, & capitale d'une petite contrée qui portoit son nom.

ABYME, s. m. pris généralement, signifie quelque chose de très-profond, & qui, pour ainsi dire, n'a point de fond.

Ce mot est grec ordinairement, ἄβυσσος ; il est composé de la particule privative ἀ, & βυσσὸς, fond ; c'est-à-dire, *sans fond.* Suidas & d'autres lui donnent différentes origines : ils disent qu'il vient de ἀ & de δύω *couvrir cacher*, ou de ἀ & de δύω : mais les plus judicieux critiques rejettent cette étymologie comme ne valant guere mieux que celle d'un vieux glossateur, qui fait venir *abyssus* de *ad ipsus*, à cause que l'eau vient s'y rendre en abondance.

Abyme, pris dans un sens plus particulier, signifie un amas d'eau fort profond. *Voyez* EAU.

Les Septante se servent particuliérement de ce mot en ce sens, pour désigner l'eau que Dieu créa au commencement avec la terre ; c'est dans ce sens que l'Ecriture dit que *les ténebres étoient sur la surface de l'abyme.*

On se sert aussi du mot *abyme*, pour marquer le réservoir immense creusé dans la terre, où Dieu ramassa toutes les eaux le troisieme jour : réservoir que l'on désigne dans notre langue par le mot *mer*, & quelquefois dans les livres saints par le *grand abyme.*

ABYME, se dit, dans l'Ecriture, de l'enfer & des lieux les plus profonds de la mer, & du chaos qui étoit couvert de ténebres au commencement du monde, & sur lequel l'esprit de Dieu étoit porté. *Gen. I. 2.* Les anciens Hébreux, de même que la plupart des Orientaux, encore à présent, croient que l'*abyme*, la mer, les cieux, environnoient toute la terre ; que la terre étoit comme plongé & flottante

sur l'*abyme*, à peu-près, disent-ils, comme un melon d'eau nage sur l'eau & dans l'eau, qui le couvre dans toute sa moitié. Ils croient de plus, que la terre étoit fondée sur les eaux, ou du moins qu'elle avoit son fondement dans l'*abyme*. C'est sous ces eaux & au fond de cet *abyme*, que l'Ecriture nous représente les Géans qui gémissent & qui souffre la peine de leurs crimes : c'est là où sont les relégués les Rephaïms, ces anciens Géans, qui de leur vivant faisoient trembler les peuples ; enfin c'est dans ces sombres cachots que les Prophetes nous font voir les rois de Tyr, de Babylone, & d'Egypte, qui y sont couchés & ensevelis, mais toutefois vivant & expiant leur orgueil & leur cruauté. *Psal.* XXXIII. 2. XXXV. 6. *Proverb.* XI. 18. IX. 18. XXI. 16. *Ps.* LXXXVII. 2. LXX. 20. *Is.* XIV. 9. *Ezech.* XXVIII. 10. XXXI. 18. XXXII. 19.

Ces *abymes* sont la demeure des démons & des impies. Je vis, dit S. Jean dans l'Apocalypse, une étoile qui tomba du ciel, & à qui l'on donna la clef du puits de l'*abyme*; elle ouvrit le puits de l'*abyme*, & il en sortit une fumée comme d'une grande fournaise, qui obscurcit le soleil & l'air, & de cette fumée sortirent des sauterelles, qui se répandirent sur toute la terre ; elles avoient pour roi, à leur tête, l'ange de l'*abyme*, qui est nommé *Exterminateur*. Et ailleurs, on nous représente la bête qui sort de l'*abyme*, & qui fait la guerre aux deux témoins de la Divinité. Enfin l'Ange du Seigneur descend du ciel, ayant en sa main la clef de l'*abyme*, & tenant une grande chaîne. Il saisit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & satan, le lie, le jette dans l'*abyme* pour y demeurer pendant mille ans, ferme sur lui le puits de l'*abyme* & le scelle, afin qu'il n'en puisse sortir de mille ans, *&c.* *Apoc.* IX. 1. 2. XI. 7. XX. 1. 3.

Les fontaines & les rivieres, au sentiment des Hébreux, ont toutes leur source dans l'*abyme* ou dans la mer : elles en sortent par des canaux invisibles, & s'y rendent par les lits qu'elles se sont formés sur la terre. Au temps du déluge, les *abymes* d'en bas, ou les eaux de la mer rompirent leur digue, les fontaines forcerent leurs sources, & se répandirent sur la terre dans le même temps que les cataractes du ciel s'ouvrirent, & inonderent tout le monde. *Eccl.* 1. 7. *Genes.* VIII. *vers.* 2.

L'*abyme* qui couvroit la terre au commencement du monde, & qui étoit agité par l'esprit de Dieu, ou par un vent impétueux ; cet *abyme* est ainsi nommé par anticipation, parce qu'il composa dans la suite la mer, & que les eaux de l'*abyme* en sortirent & se formerent de son écoulement : ou si l'on veut, la terre sortit du milieu de cet *abyme*, comme une isle qui sort du milieu de la mer, & qui paroît tout d'un coup à nos yeux, après avoir été longtemps caché sous les eaux. *Genes.* 1. 2. *Dictionn. de la Bibl. de* Calmet, *tom.* I. *lettre* A. *au mot* Abyme, *pag.* 15.

M. Woodward nous a donné des conjectures sur la forme du grand *abyme*, dans son Histoire naturelle de la terre : il soutient qu'il y a un grand amas d'eaux renfermées dans les entrailles de la terre, qui forment un vaste globe dans ses parties intérieures ou centrales, & que la surface de cette eau est couverte de couches terrestres : c'est, selon lui, ce que Moyse appelle *le grand gouffre*, & ce que la plupart des auteurs entendent par *le grand abyme*.

L'existence de cet amas d'eaux dans l'intérieur de la terre, est confirmée, selon lui, par un grand nombre d'observations. *Voyez* TERRE, DÉLUGE.

Le même auteur prétend que l'eau de ce vaste *abyme* communique avec celle de l'Océan, par le moyen de quelques ouvertures qui sont au fond de l'Océan : il dit que cet *abyme* & l'Océan ont un centre commun, autour duquel les eaux des deux réservoirs sont placées ; de maniere cependant que la surface de l'*abyme* n'est point de niveau avec celle de l'Océan, ni à une aussi grande distance du centre, étant en partie resserrée & comprimée par les couches solides de la terre qui sont dessus. Mais partout où ces couches sont crevassées, où si poreuses que l'eau peut les pénétrer, l'eau de l'*abyme* y monte, elle remplit toutes les fentes & les crevasses où elle peut s'introduire, & elle imbibe tous les interstices & tous les pores de la terre, des pierres, & des autres matieres qui sont autour du

globe, jusqu'à ce que cette eau soit montée au niveau de l'Océan. Sur quoi tout cela est-il fondé?

Si ce qu'on rapporte dans les *Mémoires de l'Académie de 1741*, de la fontaine sans fond de Sablé en Anjou, est entiérement vrai, on peut mettre cette fontaine au rang des *abymes;* parce qu'en effet ceux qui l'ont sondée n'y ont point trouvé de fond; & que selon la tradition du pays, plusieurs bestiaux qui y sont tombés, n'ont jamais été retrouvés. C'est une espece de gouffre de 20 à 25 piés d'ouverture, situé au milieu & dans la partie la plus basse d'une lande de 8 à 9 lieues de circuit, dont les bords élevés en entonnoir, descendent par une pente insensible jusqu'à ce gouffre, qui en est comme la citerne. La terre tremble ordinairement tout-autour, sous les piés des hommes & des animaux qui marchent dans ce bassin. Il y a de temps en temps des débordemens, qui n'arrivent pas toujours après les grandes pluies, & pendant lesquels il sort de la fontaine une quantité prodigieuse de poisson, & sur-tout beaucoup de brochets truites, d'une espece fort singuliere, & qu'on ne connoît point dans le reste du pays. Il n'est pas facile cependant d'y pêcher, parce que cette terre tremblante & qui s'affaisse au bord du gouffre, & quelquefois assez loin aux environs, en rend l'approche fort dangereuse; il faut attendre pour cela des années seches, & où les pluies n'aient pas ramolli d'avance le terrain inondé. En général, il y a lieu de croire que tout ce terrain est comme la voûte d'un lac, qui est au dessous. L'Académie qui porte par préférence son attention sur les curiosités naturelles du royaume, mais qui veut en même temps que ce soit de vraies curiosités, a jugé que celle-ci méritoit une plus ample instruction. Elle avoit chargé M. de Bremond de s'informer plus particuliérement de certains faits, & de quelques circonstances qui pouvoient plus sûrement faire juger de la singularité de cette fontaine: mais une longue maladie, & la mort de M. de Bremond arrivée dans l'intervalle de cette recherche; ayant arrêté les vastes & utiles projets de cet Académicien, l'Académie n'a pas voulu priver le public de ce qu'elle savoit déja sur la fontaine de Sablé. *Voyez* Gouffre. (*O* & *G*)

Abyme, s. m. *terme de Blason*, c'est le centre ou le milieu de l'écu, en sorte que la piece qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. Ainsi on dit d'un petit écu qui est au milieu d'un grand, qu'il est en *abyme;* & tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est en *abyme*, comme si on vouloit dire que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroît petite; & comme cachée & abymée. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lis en *abyme*: ainsi ce terme ne signifie pas simplement le milieu de l'écu, car il est relatif, & suppose d'autres pieces, au milieu desquelles une plus petite est abymée.

Une piece *en abyme*, est ordinairement au milieu de trois autres pieces ou meubles, & est nommée la derniere.

La piece *en abyme* est quelquefois seule.

Bourbon Condé; *d'azur à trois fleurs de lis d'or, en abyme un bâton de gueules en bande.*

Bourbon d'Eu, Bourbon Penthievre; *d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri en barre de gueules.*

Pelet de Narbonne en Languedoc. *Plein de gueules* qui est de Pelet-Narbonne; un écusson *d'argent au chef de sable* qui est de Melgueil; cet écusson *en abyme.* (*G. D. L. T.*)

* Abyme. C'est une espece de cuvier ou vaisseau de bois à l'usage des Chandeliers, dont l'ouverture est parallélogrammatique; les airs quarrés oblongs qui forment les grands côtés de ce cuvier sont inclinés l'un vers l'autre, font un angle aigu, & s'assemblent par cet angle dans deux patens sur une banquette à quatre piés autour de laquelle il y a un rebord pour recevoir le suif qui coule de la chandelle quand elle sort de ce vaisseau. On voit par ce qui vient d'être dit, que les deux petits côtés de ce cuvier, sont nécessairement taillés en triangle. C'est dans ce vaisseau rempli de suif en fusion, que l'on plonge à différentes reprises les meches qui occupent le centre de la chandelle. Ces meches sont enfilées sur des baguettes.

Voyez la maniere de faire la chandelle à la broche ou baguette, à l'art. CHANDELLE.

ACA

ACACAHOATLI, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) Nom Mexicain qui veut dire oiseau aquatique à voix rauque. C'est selon Eusebe Nieremberg, *liv. 10*, *chap. 36* de son *Histoire naturelle*, une espece de *martin-pêcheur* que les Espagnols appellent *marinette pescador*, ou plutôt, *martineté pescador*. Il est un peu plus petit que le canard domestique, & a un coup long de neuf pouces environ, qu'il raccourcit quand il veut, & souvent de maniere qu'il disparoît presqu'entiérement. Son bec, de même longueur, est droit, très-pointu, comprimé en tranchant de couteau, haut ou épais de deux pouces vers son origine: noir dessus, blanc en dessous, & jaune livide sur les côtés. Ses yeux sont noirs, avec un iris rouge d'abord près de la prunelle, puis pâle, enfin blanchâtre. Ses jambes sont nues en partie, & ses piés sont fendus en quatre doigts longs, dont le postérieur est plus haut, & les trois antérieurs sont réunis en partie par une membrane lâche & libre.

La couleur dominante de son corps est le blanc; il est rembruni & mêlé de plumes fauves sur le dos. Les ailes sont cendrées dessous & noires au bout; mais leur dessus est d'un fauve qui tire sur le rouge vers les bords, & qui s'affoiblit peu-à-peu au point qu'auprès du corps il n'est plus que fauve. Une bande verd-pâle s'étend de l'origine du bec jusqu'aux yeux. Ses jambes sont d'un verd qui pâlit sur leur face intérieure. Sa queue est petite, d'un noir terne & sans aucun éclat.

Cet oiseau est particulier à la côte du Mexique. Il vit de poissons, de vermisseaux, & autres animaux semblables autour des marais, où il pond, couve, & éleve ses petits au milieu des roseaux & des joncs. Aux premiers jours du printemps on les voit se promener dans les marécages: on les apprivoise facilement, & on les nourrit avec de la chair & d'autres nourritures grossieres comme le canard sauvage, dont ils approchent beaucoup pour le naturel. Le chant de cet oiseau, ou plutôt son cri, tout rauque qu'il est, n'est pas désagréable.

Remarque. On peut juger par l'ensemble de cette description, toute incomplette qu'elle est, que l'*acacahoatli* n'est pas une espece de *martin-pêcheur* ou d'*alcyon*, *halcedo*, comme le pense Eusebe Nieremberg, mais une espece de *cicogne* ou plutôt de *jabiru*, qui approche assez du *hoacton*, que M. Brisson appelle *héron huppé* du Mexique: *Ornithologie*, *vol. V*, *page 418*, mais qui en differe comme espece. (*M. ADANSON.*)

* ACACALIS, s. m. arbrisseau qui porte une fleur en papillon, & un fruit couvert d'une cosse. *Voyez* RAY. *Hist. Plant.* On lit dans Discoride que l'*acacalis* est le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte; que sa graine est semblable à celle du tamarin, & que son infusion mêlée avec le collyre ordinaire éclaircit la vue. Ray ajoute que c'est à Constantinople un remede populaire pour les maladies des yeux. Malgré toutes ces autorités, je ne regarde pas le sort de l'*acacalis* comme bien décidé; sa description est trop vague, & il faut attendre ce que les progrès de l'Histoire Naturelle nous apprendront là-dessus.

ACACALOTL, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ou *corbeau aquatique*; c'est ainsi que Fernandez & Nieremberg désignent l'oiseau que M. Brisson décrit, *vol. V*, *pag. 333*, de son *Ornithologie*, sous le nom de *coulis varié* du Mexique, *Numenius Mexicanus varius*.

Le mâle de cet oiseau, selon Fernandez, (*Histoire de la Nouvelle Espagne*, *pag. 15*, *chap. IX.*) a près de trois piés de longueur entre le bout du bec & celui de la queue; le bec cylindrique, menu, courbé en bas en arc, long de six pouces comme le cou, marqué d'un sillon de chaque côté au bout des narrines; les jambes longues de dix pouces & demie, nues en partie; quatre doigts longs, dont le postérieur est plus haut que les trois intérieurs, qui sont réunis jusques vers le tiers de leur longueur par une membrane fort lâche; la tête petite à proportion du corps; le front chauve ou sans plumes, couleur de chair depuis l'origine du bec jusqu'aux angles externes des yeux.

Son bec eſt bleu, ſon front incarnat, ſes yeux noirs, entourés d'un cercle rouge de ſang. Sa tête & ſon cou ſont couverts de plumes blanches, vertes & brunes, qui tirent un peu ſur le fauve. Les plumes des aîles, ainſi que celles de ſon dos, ſont d'un verd changeant, cuivré & luiſant, qui tire ſur le rouge & ſur le pourpre, comme celles du pigeon ou du paon; celles du ventre & des parties inférieures ſont brunes, mêlées de rouge. Ses piés ſont noir-clair, & ſes ongles d'un noir très-foncé.

L'*acacalotl* eſt commun autour des lacs du Mexique qu'il fréquente : il s'y nourrit de vermiſſeaux & de petits poiſſons, & il y conduit ſes petits, que l'on rencontre ſouvent au printemps. Sa chair n'eſt pas déſagréable, & fournit une bonne nourriture, mais elle eſt un peu ferme, & conſerve toujours une légere odeur de poiſſon, comme la plupart des oiſeaux aquatiques.

Remarques. Cet oiſeau differe, comme l'on voit du courlis, *Numenius*, en ce qu'il a la peau du front chauve ſans plumes; & comme ce caractere lui eſt commun avec pluſieurs autres eſpeces d'oiſeaux, tels que le guara, le cuticaca, &c. nous avons cru devoir en faire un genre particulier voiſin de l'*ibis*, dans la famille des vanneaux, qui ſe font reconnoître au premier coup-d'œil, parce qu'ils ont une partie des jambes, que l'on appelle improprement cuiſſes, dénuées de plumes, & quatre doigts dont le poſtérieur eſt attaché un peu plus haut que les trois antérieurs, qui ſont réunis enſemble en partie par une membrane fort lâche. (*M.* ADANSON.)

ACACHUMA, (*Géogr.*) ville de l'Ethiopie, que Ptolomée appelle *Achuma.* Les Abyſſins prétendent qu'elle a été le ſéjour de Maqueda, Reine de Saba, & le lieu où l'on conſervoit ſes tréſors. (*C. A*)

* ACACIA, ſ. m. C'eſt une ſorte de petit ſac ou de rouleau long & étroit. Les conſuls & les empereurs depuis Anaſtaſe l'ont à la main dans les médailles. Les uns veulent que ce ſoit un mouchoir plié qui ſervoit à l'empereur pour donner le ſignal de faire commencer les jeux : les autres, que ce ſoit des mémoires qui lui ont été préſentés; c'eſt l'avis de M. du Cange : pluſieurs, que ce ſoit un petit ſac de terre que les empereurs tenoient d'une main, & la croix de l'autre; ce qui les avertiſſoit que tous grands qu'ils étoient, ils ſeroient un jour réduits en pouſſiere. Le ſac ou *acacia* fut ſubſtitué à la nappe, *mappa*, que l'empereur, le conſul, ou tout autre magiſtrat avoit à la main, & dont il ſe ſervoit pour donner le ſignal dans les jeux.

§ ACACIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) eſt le nom ancien que les Grecs ont toujours donné, depuis Téophraſte, Dioſcoride, Pline, &c. & qu'ils donnent encore aujourd'hui à l'arbre qui porte la *gomme arabique :* néanmoins, malgré les réflexions judicieuſes de quelques botaniſtes, on confond actuellement ſous ce nom dans nos pays lettrés, deux autres ſortes d'arbres, qui n'ont rien de commun avec le gommier d'Arabie, ſinon d'être épineux & de porter quelquefois de la gomme, mais d'une qualité fort inférieure, & qui d'ailleurs en different, non-ſeulement comme des eſpeces, mais même comme des genres de plantes très-éloignés.

Le premier de ces arbres eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & particuliérement du Canada, d'où il fut apporté en France avant l'année 1600, par Veſpaſien Robin, profeſſeur de botanique au jardin royal de Paris, où il le démontroit ſous le nom d'*Acacia Americana*, *acacia* d'Amérique. On ſait que cet arbre porte le long de ſes jeunes branches des épines nombreuſes, brun-rougeâtres, courtes, applaties & courbées en crochet comme celles du roſier; que ſes feuilles ſont aîlées avec un impaire, aſſez ſemblables à celles de la régliſſe ou du galega : que ſes fleurs ſont pareillement papillonacées, blanches, pendantes en épi, d'une odeur ſuave, mais très-forte; enfin que ſon fruit eſt un légume applati, membraneux, de la longueur du doigt, à une ſeule loge qui s'ouvre en deux battans, & qui contient depuis deux juſqu'à huit graines en forme de rein, mais applaties. Son écorce intérieure a un goût de régliſſe qui, au rapport de Plukenet, lui a fait donner le nom de *liquorice-tree*, c'eſt-à-dire, *régliſſe arbre*, *glycyrrhiza arbor & locus* par les Anglois de la Virginie. *Almageſt, page 6.* Cet auteur en a donné

une figure fort incomplette à la *planche 73*, *n°. 4* de sa *Phytographie*. Tant de caracteres firent penser à M. de Tournefort que cette plante, quoique très-voisine de la régliffe, méritoit cependant d'en être distinguée comme genre différent, & il lui donna le nom latin de *pseudo acacia*, c'est-à-dire, *faux acacia*. Les jardiniers l'appellent aussi *agacia* ou *agacier*, *agassier*, par corruption du mot *acacia*. Il est étonnant que M. de Tournefort ait composé un nouveau nom aussi impropre, pour désigner une plante qui a aussi peu de rapport avec l'*acacia*, lui qui savoit, ou qui devoit savoir que, vingt ans avant lui, & même avant l'année 1680, Elsholtz, professeur de Botanique & médecin de l'électeur de Brandebourg, connu par son *Flora marchica*, avoit donné à cet arbre nouveau le nom *robina* de M. Robin qui l'avoit le premier fait connoître en Europe. C'est sous ce nom que l'on peut voir l'historique de cet arbre utile à nombre d'égards, & que nous l'avons désigné dans nos *Familles des plantes*, à la *page 323*.

Le second arbre, auquel on a appliqué aussi improprement le nom d'*acacia*, est le *prunellier* ou *prunier sauvage*, dont les fruits appellés *prunelles* ou *petites prunes sauvages*, cueillis avant la maturité, rendent par expression un suc qui, réduit en consistance d'extrait solide & en tablettes, au moyen de la chaleur du soleil ou du feu, s'emploie en médecine au défaut de la gomme d'*acacia*, sous le nom d'*acacia nostras*, c'est-à-dire, *acacia de notre pays*, *acacia* d'Europe, ou sous celui d'*acacia Germanica*, *acacia* d'Allemagne, sans doute parce qu'on commença d'abord à en faire usage dans ce pays. *Voyez* sa description au *mot* PRUNELLIER, *&c.* On a encore transféré le nom d'*acacia* à nombre d'autres plantes épineuses, comme au fevier, *gleditsia*, figuré par Plukenet, à la *planche 352*, *n°. 2* de sa *Phytographie*, au cytise épineux, qui est l'aspalathe second à trois feuilles de Jean Bauhin, au bois du Brésil, au caretti ou bonduc, & à beaucoup d'autres arbres qui, quoique de la même famille que l'*acacia*, méritoient cependant de n'être pas confondus avec lui.

Quoique le genre de l'*acacia* proprement dit, reconnoisse plusieurs especes qu'on ne peut séparer sans faire violence à la liaison que la nature semble avoir mise entr'elles; quoique l'Amérique en produise quelques-unes, & que d'autres croissent dans les Indes, les trois especes qui rendent plus abondamment la gomme arabique & la gomme de Sénégal, n'ont encore été observées que dans les terres brûlantes de l'Afrique, soit en Arabie, sur les côtes de la mer rouge, soit au Sénégal vers l'océan atlantique, pays tous deux situés sous la zone torride, dans l'hémisphere boréal. Les anciens, depuis Théophraste, connoissoient trois especes d'*acacia* auxquelles Pline en ajoute une quatrieme qu'il convient qu'on néglige à cause de son peu de mérite; mais, autant qu'on en peut juger par la description de Dioscoride, le gommier rouge, qui porte plus particuliérement le nom d'*acacia*, étoit le plus commun en Arabie, au lieu que le gommier blanc est au moins aussi commun, & même plus commun au Sénégal que le gommier rouge. Nous allons décrire ces trois especes, & ensuite celles qui ont quelques rapports avec elles.

Premiere espece.

Gommier rouge. NEBNEB.

L'*acacia* des Grecs, selon Dioscoride, c'est-à-dire, l'*arbre sans malice*, parce que la piquure de ses épines n'est suivie d'aucun fâcheux accident, avoit été appellé pour la même raison, du temps de Théophraste, l'*épine par excellence*, *acantha*, l'*épine d'Egypte*, *acantha Ægyptia*. Les Arabes lui donnent les noms de *achachie*, *alcharad*, *alchard*, *charad*, *amgailem*, *schitte*, *schittim*; les François l'appellent *acacie*, & quelques-uns par corruption *cassie*, depuis M. de Tournefort qui a le premier introduit ce nom impropre dans ses *Instituts de Botanique*. Les seuls auteurs qui aient donné une figure reconnoissable & caractérisée de cette plante, sont Lobel, *pag. 536*, *planche 110*, *tom. II*, sous le nom de *spina acaciæ Dioscorodis*; Prosper Alpin, sous le nom d'*acacia fœmina*, *planche 9*; Parkinson, sous celui d'*acacia vera*, *sivè spina Ægyptiaca*; en Anglois, *the Egyptian thorn*, *or binding beane tree*; & Plukenet, *planche*

251 *figure 1* de sa *Phytographie*, sous le nom de *acacia altera vera seu spina Mazcatensis vel Arabica, foliis angustioribus, flore albo, siliquâ longâ villosâ, plurimis isthmis & cortice candicantibus donatâ.* M. Linné la désigne ainsi, *mimosa, nilotica, spinis stipularibus patentibus, foliis bipinnatis; partialibus extimis glandulâ interjectâ: spicis globosis pedunculatis. Systema nat. edit. 12. pag. 678. n°. 34.* L'*acacia* a reçu encore des Botanistes modernes beaucoup d'autres noms que nous supprimons ici comme peu instructifs.

Cet arbre croît dans les sables du Sénégal, ainsi que dans l'Arabie; il est sur-tout fort commun dans l'Isle de Sor, & dans le voisinage de l'isle Saint-Louis, près de l'embouchure du Niger, où il s'éleve à peine à la hauteur de vingt piés, sous la forme d'un buisson peu régulier, dont le tronc est assez droit, mais court, à peine de cinq ou six piés de hauteur, sur un pié de diametre, ayant une écorce grossiere, sillonnée, comparable à celle de l'orme, brun-noir, qui recouvre un bois compacte, très-dur, très-pesant, dont l'aubier est jaune & le cœur rouge-brun, plein, sans aucune moëlle. Ses racines sont rougeâtres, & s'étendent presqu'horizontalement à une petite profondeur sous la surface de la terre, à la distance de quinze à vingt piés. Le tronc se partage en un grand nombre de branches assez fortes, presqu'horizontales, tortueuses, dont les vieilles ont l'écorce semblable à celle du tronc, mais dont les jeunes sont rougeâtres, lisses, d'abord triangulaires, ensuite cylindriques.

Le long de ces branches sortent des feuilles alternes, assez serrées ou près à près les unes des autres, pinnées, c'est-à-dire, ailées sur deux rangs, dont le premier est composé pour l'ordinaire de cinq paires de pinnules, qui portent chacune 18 à 20 paires de folioles longues de deux lignes; le pédicule commun qui soutient les pinnulles a environ un tiers de plus qu'elles en longueur, & montre une petite glande hémisphérique, concave entre la premiere & la derniere paire, entre laquelle elle se termine par un petit filet conique. Chaque feuille porte à ses côtés, au lieu de stipules, deux épines coniques, droites, écartées horizontalement, dont l'une est plus courte d'un tiers que l'autre. Ces épines ne sont pas d'égale grandeur sur toutes les branches; celles de l'année ou de la saison précédente, ou, pour parler plus exactement, les branches qui ont poussé au moment où la seve est prête de s'arrêter, sont brunes, longues de cinq à six lignes au plus; les branches au contraire qui poussent dans le temps de la force de la seve, en Juillet & Août, produisent de ces mêmes épines longues de deux pouces à deux pouces & demi, sur une ligne de diametre, & d'un jaune de bois.

De l'aisselle de chaque feuille & de chaque paire d'épines, sortent deux têtes de fleurs jaunes sphériques, de sept lignes environ de diametre, portées sur un péduncule trois fois aussi long, articulé à son milieu, où il porte une membrane cylindrique en forme de gaîne couronnée de quatre denticules; ce péduncule avec sa tête est presqu'une fois plus court que les feuilles. Chaque tête est formée par l'assemblage de soixante fleurs très-rapprochées, contiguës, mais séparées les unes des autres par une écaille deux fois plus longue que large, un tiers plus courte que le calice, figurée en palette orbiculaire, velue, bordée de poils, & dont la grande moitié inférieure forme un pédicule entiérement mince.

En détachant chacune de ces fleurs, on voit qu'elle est hermaphrodite, composée d'un calice d'une seule piece en entonnoir, d'un tiers plus long que large, incarnat, tout couvert de poils courts, denses, couchés en tout sens, & partagé jusqu'au tiers de sa hauteur en cinq denticules égaux triangulaires, une fois plus larges que longs, convexes à leur face extérieure, & concaves à l'intérieure. Du fond de ce calice sort une corolle une fois & demie plus longue que lui, de même forme, mais marquée extérieurement de cinq angles qui font l'alternative avec les cinq dentelures dont elle est couronnée, & qui sont triangulaires, une fois plus longues que larges, concaves à leur face intérieure, & trois fois plus courtes que le tube, qui lui-même a une fois plus de longueur que de largeur. Les étamines, au nombre de soixante & dix à

quatre-vingts, sortent, disposées sur cinq rangs circulaires, d'une espece de disque creusé en hémisphere qui s'éleve du fond du calice en touchant à la corolle, & en laissant un petit espace vuide autour de l'ovaire; elles sont assez égales entr'elles, une fois plus longues que la corolle, lisses, luisantes, & épanouies comme un faisceau dont les filets ne divergent que de quinze degrés ou environ. Ces filets sont cylindriques, très-fins, comme articulés ou composés d'anneaux, chagrinés de petits tubercules, pointus à leur extrêmité, quinze fois plus longs, & deux fois plus étroits que les antheres: celles-ci sont sphéroïdes, marquées sur la face intérieure qui regarde le pistil, de trois sillons longitudinaux, dont les deux collatéraux s'ouvrent, imprimées sur la face opposée d'une petite cavité par laquelle elles sont implantées sur les filets, & ornées à leur extrêmité d'un petit globule blanc, trois fois plus petit qu'elles, hérissé de denticules coniques, & porté sur un petit filet assez long; la poussiere séminale qui sort de ces antheres, est composée d'une prodigieuse quantité de petits globules de couleur d'or, lisses & luisans.

Du milieu du vuide que laisse le disque des étamines au centre du calice, s'éleve le pistil qui égale la longueur des étamines, & qui est composé d'un ovaire cylindrique deux fois plus long que large, porté sur un pédicule cylindrique, menu, égal à la corolle, huit fois plus court que lui, trois fois plus étroit, & terminé par un style cylindrique, lisse, luisant, tortillé, trois fois plus long, & trois fois plus étroit que lui, qui sort d'un de ses côtés, & qui a pour stigmate à son extrêmité tronquée horizontalement, une petite cavité toute hérissée de petites pointes coniques qui ne sont bien apparentes qu'avec le secours d'un verre lenticulaire de deux à trois lignes de foyer. L'ovaire, en mûrissant, devient un légume plat, droit, long de quatre à cinq pouces, huit à dix fois plus étroit, verd-brun, lisse, luisant, composé de six à dix articles discoïdes, si étranglés qu'ils paroissent attachés bout à bout, comme par un collet qui n'a souvent pas une ligne de diametre; son écorce est assez épaisse, & contient entre les deux épidermes un parenchyme gommeux, rougeâtre & luisant: les articulations ne se séparent pas naturellement; elles contiennent chacune une semence elliptique, obtuse, gris-brun, longue de deux lignes, imprimée sur chacune de ses faces d'un sillon qui enferme un grand espace pareillement elliptique, & qui est attaché au bord supérieur du légume par un filet extrêmement court.

Qualités. Les feuilles de l'*acacia* mâchées ont, ainsi que son écorce, une saveur styptique très-amere. Il rend naturellement, sans incision, de diverses parties de son tronc & de ses branches, après la saison des pluies, & vers le temps de sa fleuraison, c'est-à-dire, depuis le mois de septembre & d'octobre, une gomme rougeâtre en larmes ou en boules, qui ont depuis six lignes jusqu'à un pouce & demi de diametre. Cette gomme est transparente & d'une saveur amere.

Usages. Les Negres Oualofs du Sénégal font moins de cas de cette gomme, à cause de son amertume, que de la blanche, dont nous parlerons ci-après; mais ils l'emploient par préférence à elle dans plusieurs maladies, parce qu'elle est beaucoup plus astringente. Ils la font avaler seule, ou dissoute dans une légere décoction de la racine d'une plante malvacée qu'ils appellent *lâff*, non seulement dans les maladies vénériennes, mais encore pour arrêter les écoulemens les plus invétérés, après avoir néanmoins favorisé d'abord ces écoulemens, ou disposé le corps à l'action de ce remede par des apéritifs qu'ils regardent comme appropriés à ces cas, tels que la racine d'une argemone, & les branches d'une plante de la famille des solanums qu'ils appellent *dimeli*, & qui a beaucoup de rapport avec la *dulcamara* de l'Europe, autrement nommée *vigne grimpante* ou *vigne de Judée.* Cette gomme passe encore pour le spécifique des débordemens de bile & des maladies du foie qui en sont les suites: pour cet effet les Sénégalois en boivent une once le matin à jeun & autant le soir, dissoute dans un demi-setier de limonnade faite avec le tamarin aiguisé d'un peu de sucre qui en releve la fadeur; l'acide du limon est trop tranchant, trop incisif & corrosif; il ne rempliroit pas aussi bien l'objet du tamarin, qui est un

acide astringent : celui-ci tempere l'ardeur de la bile, pendant que la gomme lubrifie & ferme les plaies du foie ulcéré par la chaleur de cette bile ; cette gomme en adoucit les douleurs, elle nourrit mieux qu'aucun consommé, en même temps qu'elle guérit ; enfin ce consommé végétal est plus favorable dans les maladies bilieuses, que le consommé animal ; aussi les Negres évitent-ils alors toute nourriture tirée des animaux, ils se bornent à celle des végétaux, tels que le riz, ou de la crême de riz, lorsque leur estomac ne peut pas supporter davantage. Les Negres mâchent les feuilles de l'*acacia*, ou, à leur défaut, son écorce ou ses gousses, comme un déterfif astringent, dans toutes les affections scorbutiques. La décoction de ses légumes entiers, ou l'infusion de leur poudre dans l'eau froide, s'emploie dans les maladies des yeux qui ont pour cause le relâchement des fibres. Le parenchyme gommeux, qui est contenu entre les deux épidermes de ses gousses, ainsi que son écorce intérieure qui est rouge, soit récente, soit seche, infusée dans l'eau à froid ou en décoction, donne une teinture rouge-pâle. Son écorce sert particuliérement à tanner les peaux de mouton & de chevre en façon des plus beaux marroquins, dont la perfection est vraisemblablement due aux Sénégalois ou aux Maures qui fréquentent les bords du Niger.

Remarques. Nous savons par les anciens, & sur-tout par Théophraste, Dioscoride & Pline, que l'*acacia* d'Arabie & d'Egypte rend naturellement une gomme ; que l'on retire outre cela de ses gousses, humectées d'eau de pluie, broyées avant leur maturité, & exprimées, un suc qui, épaissi par la chaleur du soleil ou par l'ébullition, se réduit en masses arrondies, jaunes ou rougeâtres, dures, s'amollissant dans la bouche, d'un goût austere, peu désagréable, du poids de quatre à huit onces, qu'on enveloppe dans des vessies minces ; que ce suc est rouge-brun ou noirâtre, lorsque les gousses dont on le tire sont plus avancées & proches de leur maturité ; qu'on en retire aussi de ses feuilles, mais qu'on ne l'estime pas plus que la gomme de l'*acacia* de Galatie, parce qu'il est brun-noir comme elle ; que celle qui est jaunâtre ou purpurine, qui se dissout facilement dans l'eau, est préférée ; qu'elle est extrêmement rafraîchissante, épaississante ou incrassante & astringente ; qu'à cause de ces propriétés, on l'emploie par préférence à toute autre drogue dans les maladies des yeux, de la bouche & des génitoires, dans les chûtes de la matrice & du fondement, dans les pertes des femmes & autres hémorragies, dans les dyssenteries & cours de ventre ; que son bois qui est noirâtre est incorruptible dans l'eau, & employé pour cette raison pour faire des membrures de vaisseaux ; qu'enfin ses gousses servent au lieu de la galle du chêne, appellée *noix de galle*, pour tanner & perfectionner les cuirs. *Voyez* Hippocrate, *Livre xxj. § 5. p. 130.* Théophraste (*Liv. IV. chap. iij.*) lui donne le nom de *gomme thébaïque*, & dit qu'il y en a une grande forêt dans le champ de Thebes. Ce que Dioscoride dit (*Liv. 1. chap. cxxxiij & cxxxiv.*) ne peut s'appliquer qu'à cette espece : *acacia est arbor, aliis frutex, nascitur in calidioribus ut in Ægypto*, &c. *unde septentrionale frigus perferre nequit; gummi ex ea promanans Arabicum gummi officinarum est. Succus ejus in usu quoque est. Vis ei spissandi & refrigerandi, ad ignem sacrum, ulcera serpentia, oculorum affectus*, &c. C'est cette espece que Pline désigne particuliérement, *liv. XXIV. chap. xij* de son *Histoire Naturelle*, quand il dit : *est & acaciæ spina. Fit in Ægypto albâ nigrâque arbore : item viridi, sed longè melior è prioribus. Fit & in Galatia tenerrima spinosiore arbore. Semen omnium lenticulæ simile : minore est tantùm grano & folliculo. Colligitur autumno, antè collectum nimiò validius. Spissatur succus ex folliculis aquâ cœlesti perfusis ; mox in pila tusis exprimitur organis : tunc densatur in sole mortariis in pastillos. Fit & ex foliis minùs efficax. Ad coria perficienda semine pro galla utuntur. Foliorum succus & Galatiacæ acaciæ nigerrimus improbatur : item qui valdè rufus. Purpurea aut leucophæa, & quæ facillimè diluitur, vi summâ ad spissandum refrigerandumque est, oculorum medicamentis antè alias utiles. Lavantur in eos usus pastilli ab aliis, terrentur ab aliis. Capillum tingunt, sanant ignem sacrum, ulceraque serpunt, & humida vitia*

corporis, collectiones, articulos contusos, perniones, phthirygia. Abundantiam mensium fœminis sistunt, vulvamque & sedem procidentes : item oculos, oris vitia & genitalium.

Belon, le plus ancien, & en même temps le plus savant des voyageurs modernes qui ont été dans l'Egypte, nous apprend, dans la relation de son voyage imprimé en 1553, que les déserts stériles de l'Arabie, sur les bords de la mer Rouge, ne produisent pas d'autres arbres que ceux de l'*acacia*, qui y sont si abondans, que les Arabes ne s'occupent presque que du soin d'en recueillir la gomme qui porte le nom de *gomme d'Arabie* : & cette gomme que l'on nomme encore *gomme de Babylone*, contient souvent des épines & des graines si semblables à celles du nebneb du Sénégal, que l'on ne peut douter que l'*acacia* vrai ne soit la même espece. Rauwolf, qui a voyagé après Belon dans le levant, est le premier qui ait occasioné une confusion qui ne peut avoir lieu, lorsqu'on compare le nebneb du Sénégal avec l'*acacia* décrit par les anciens & par les modernes qui l'ont précédé. Cet auteur dit en 1582, qu'il a vu autour d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Mésopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie déserte, une espece d'*acacia* appellé *schack* par les habitans de ce pays, & *schamuth* par les Arabes, qui est le nom corrompu de *sant*, selon Celse ; que l'on trouve en vente chez les marchands d'Alep des gousses apportées d'Egypte sous le nom de *cardem*, que quelques personnes croient être l'*acacia* de Dioscoride & des anciens ; que ces gousses sont d'un brun châtain, partagées en deux à trois loges en forme de sacs comprimés, contenant chacun une semence rougeâtre, semblable à celle de la balsamine mâle, c'est-à-dire, de la pomme de merveille, *momordica* ; mais ces deux plantes different beaucoup de l'*acacia*. Le voyage de Prosper Alpin en Egypte, a contribué en quelque sorte à augmenter la confusion : ce botaniste nous apprend en 1592, que l'on trouve dans l'Egypte deux especes d'*acacia* ; l'une mâle, l'autre femelle ; que le mâle est hérissé d'épines, & ne porte aucuns fruits ; que la femelle au contraire a des épines plus molles, en moindre quantité, qu'elle fleurit en novembre & en mars, & fructifie de même deux fois l'an ; qu'enfin elle croît abondamment sur les montagnes de Sinaï qui bordent la mer rouge. Prosper Alpin est le premier & le seul auteur qui ait dit que l'*acacia* a deux individus, dont l'un est mâle & sans fruits ; il a voulu sans doute parler de quelqu'autre plante épineuse, ou de quelqu'individu qui par hasard s'est présenté à lui sans fruits ; car tous les gommiers connus sont hermaphrodites : mais ce qui leve tous les doutes, & qui nous assure qu'il a observé l'*acacia* vrai des anciens, qu'il appelle *acacia fœmina*, c'est la figure qu'il a donnée des épines, des gousses, des graines, & de la gomme de cet arbre, qui ne different en rien de celles du nebneb du Sénégal.

Shaw remarque fort à propos, ce me semble, que cet *acacia*, qui est celui dont parle Belon, étant presque le seul qui croisse dans l'Arabie Pétrée, & qui puisse fournir des planches, est sans contredit l'arbre désigné dans la sainte écriture, sous le nom de *schittim*.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde l'histoire de l'*acacia*, nous ne devons pas laisser ignorer l'opinion de M. Grangé qui s'est fait quelques partisans : ce voyageur, de retour de l'Egypte, dit à M. de Jussieu que le suc de l'*acacia* n'étoit pas tiré de l'*acacia* qui donne la gomme Arabique, mais de l'autre espece appellée *sant*, qui rend une gomme rougeâtre nommée *gomme thurique*, & dont les gousses sont longues & très-étroites ; on verra ci-après à l'article du *sant* le peu de probabilité de cette opinion, qui au reste n'infirme en aucune maniere nos observations sur le gommier d'Arabie.

Tout ce que les modernes nous ont appris de plus que les anciens sur l'*acacia*, c'est que cet arbre se trouve aujourd'hui au Caire ; que son suc analysé rend une portion médiocre de sel acide, fort peu de sel alkali, beaucoup de terre styptique, & une grande quantité d'huile ou subtile ou grossiere ; qu'on l'ordonne depuis la dose d'une demi-dragme, jusqu'à une dragme, soit en poudre, soit en bol, soit dissous dans une liqueur appropriée ; que cette derniere maniere est la plus usitée chez les Egyptiens

qui en ordonnent un gros tous les matins à ceux qui crachent le ſang. M. Haſſelquiſt, éleve de M. Linné, qui fut envoyé par la Suede, le 7 Août de l'année 1749, pour faire un voyage de deux ans & demi dans la Paleſtine, & qui alla au Caire, dans le deſſein d'y examiner & décrire, entr'autres plantes fameuſes dans le commerce, le gommier d'Arabie, nous a ſeulement confirmé ce qu'on ſavoit avant lui, que cet arbre ne produit point de gomme dans la baſſe-Egypte ; qu'il n'y paroît point naturel, mais y avoir été ſemé de main d'homme, ou par les oiſeaux qui y tranſportent ces graines. Si ce voyageur, vraiſemblablement trop peu inſtruit, eût fait attention que c'eſt pour ſuppléer à cette gomme, que les habitans en font avec ſes gouſſes une artificielle qui paſſe pour le ſpécifique des crachemens de ſang, il ſe fût ſans doute préſervé ou guéri de cette maladie, dont il mourut à Smyrne, le 9 Février de l'année 1752.

Au reſte, Haſſelquiſt ignoroit encore alors qu'avant même qu'il partît de la Suede, j'avois découvert au Sénégal, non ſeulement ce gommier rouge, mais encore toutes les autres eſpeces qui fourniſſent la gomme Arabique, parmi leſquelles le gommier blanc, qui paroît n'avoir pas encore été apperçu en Egypte ni en Arabie, tient le premier rang dans le commerce ; & c'eſt parce que ni cet auteur, ni perſonne avant moi n'en avoit donné les détails botaniques, que j'ai cru devoir faire une deſcription complette de toutes ſes parties ; c'étoit le ſeul moyen de pouvoir le faire reconnoître dans des pays moins ardens que l'Arabie ou le Sénégal, où il ne produit pas plus de gomme que dans la baſſe-Egypte, par le ſeul défaut d'une chaleur ſuffiſante.

Quoique la deſcription d'Haſſelquiſt ne ſoit pas aſſez circonſtanciée, pour nous aſſurer que ſon *mimoſa nilotica* ſoit le gommier d'Arabie, cependant les propriétés, les uſages & autres qualités que nous en ont rapporté les anciens, & qui ſe trouvent parfaitement ſemblables dans le gommier rouge, que les Negres Oualofs appellent *nebneb* au Sénégal, ne nous laiſſent aucun lieu de douter de l'identité de ces deux arbres. Mais il faut ſe garder de confondre avec cette eſpece, comme avoit fait M. Linné dans ſon *Species plantarum*, *pag.* 521, le gommier blanc, ou comme M. Gronovius dans le *Flora orientalis* de Rouwolf, le *ſant* & le *cardem*, qui ſont trois eſpeces fort différentes de l'*acacia* en queſtion.

Le nom de *mimoſa nilotica*, que M. Linné donne aujourd'hui à cet arbre, n'eſt pas trop exact ; car 1°. ſes feuilles, quoique ſujettes, comme celles de la plupart des plantes légumineuſes, à ſe plier en éventail toutes les nuits, ou toutes les fois que le ſoleil reſte long-temps caché, n'ont pas au moindre contact cette eſpece de ſenſibilité & de mouvement qui a fait donner le nom de *mimoſa* à la ſenſitive ; en ſecond lieu, cet arbre n'étant pas auſſi naturel, auſſi commun aux bords du Nil qu'en Arabie, ne pouvoit être déſigné qu'improprement par l'épithete ou le ſurnom de *nilotica* : de ſorte qu'il nous paroît plus à propos de lui conſerver ſon ancien nom d'*acacia* ou *acacia Arabica.*

Deuxieme eſpece.

Gommier rouge. GONAKÉ.

Le Sénégal produit une ſeconde eſpece de gommier rouge, que les Negres du pays d'Oualo connoiſſent ſous le nom de *gonaké*. Cet arbre differe du précédent, qu'ils appellent *nebneb*, en ce qu'il croît moins volontiers dans les ſables mouvans de la côte maritime, mais plus communément dans les terres moitié ſablonneuſes, moitié argilleuſes rougeâtres, qui commencent à huit ou dix lieues de la mer, & s'étendent juſqu'à ſoixante lieues dans le continent, où il compoſe la plus grande partie des forêts qui couvrent généralement tout le pays du Sénégal.

Le gonaké s'éleve communément à vingt-cinq ou trente piés de hauteur. Son tronc eſt droit, haut de dix piés ſur un pié & demi d'épaiſſeur, couronné de branches ouvertes ſous un angle de quarante-cinq degrés, & dont le bois eſt, comme le ſien, blanc-ſale ou griſâtre, pendant qu'il eſt encore humide, mais devient, en ſéchant, d'un beau rouge foncé. Ses jeunes branches ſont d'abord anguleuſes, d'un gris blanchâtre ; puis elles s'arrondiſſent, deviennent gris-brun, & ſont couvertes de

poils courts fort ferrés, & couchés en différens fens. Ses feuilles different de celles du nebneb, en ce qu'elles n'ont que quatre paires de pinnules, compofées chacune de douze à feize paires de folioles : on remarque deux glandes fur leur pédicule, comme dans le nebneb, mais difpofées différemment; l'une entre la premiere paire de pinnules qui termine fon extrêmité, l'autre entre la troifieme paire en defcendant. Ses têtes de fleurs fortent au nombre de quatre, de l'aiffelle de chaque feuille. La gouffe qui leur fuccede eft longue de fix à fept pouces, un peu courbe, large de huit à neuf lignes, d'un brun noir, terne, couverte de poils comme les jeunes branches, marquée, non pas d'étranglemens à collet, mais de douze à treize nœuds, dont les enfoncemens alternatifs indiquent les féparations d'autant de cellules, qui renferment chacune une graine de cinq lignes de longueur.

Qualités. Sa gomme eft plus rouge, plus amere, & pour le moins auffi abondante que la précédente; auffi entre-t-elle pour une bonne partie dans le commerce qui fe fait de la gomme au Sénégal.

Ufages. Son écorce intérieure donne, ainfi que fa gouffe, une teinture rouge, mais plus foncée, & à laquelle on donne une préférence fur celle du nebneb. Son écorce eft auffi préférée pour tanner les cuirs deftinés à faire le marroquin. Son bois eft extrêmement dur, d'une couleur rouge foncée agréable, & très-propre aux ouvrages de marqueterie.

Remarque. Cette efpece n'a point encore été décrite dans aucun ouvrage de Botanique.

Troifieme efpece. SIUNG.

Celle-ci eft encore une efpece du vrai *acacia*, qui n'a été décrite ni figurée nulle part, & qui croît plus volontiers dans les terres argilleufes que dans les fables. J'en ai obfervé beaucoup dans les forêts du milieu du continent & même autour du Cap-Verd. C'eft un arbre rarement plus haut que vingt-cinq piés, & d'une forme finguliere, qui le fait remarquer par-tout où il eft. Sur un tronc de dix à douze piés de hauteur, s'élevent des branches de vingt piés de longueur, qui s'étendent horizontalement, de maniere que l'arbre entier fe préfente de loin fous la forme d'un parafol. Ses jeunes branches font brunes comme les vieilles, couvertes de feuilles folitaires, mais raffemblées fix à huit en faifceau fur les vieilles. Chaque feuille porte quatre à fix & plus communément quatre pinnules, compofées chacune de douze paires de folioles : le pédicule commun qui foutient les pinnules ne montre aucune glande; mais, à fon origine, on voit deux épines courtes, coniques, longues de deux lignes, noirâtres, courbées en deffous.

Du milieu de chaque faifceau de feuilles, fortent, comme dans le nebneb, des têtes compofées chacune de cinquante fleurs blanches, longues de deux lignes, & accompagnées d'une écaille une fois plus courte que le calice. Celui-ci ne differe de celui du nebneb qu'en ce qu'il eft verd-gai, de moitié plus court que la corolle, fes découpures ont extérieurement une petite boffe très-fenfible. Les découpures de fa corolle font elliptiques, une fois plus longues que larges. Ses étamines, au nombre de trente feulement, & fon piftil reffemblent à ceux du nebneb; mais fon ovaire eft une fois plus long que large, feffile, fans pédicule, furmonté d'un ftyle deux fois plus long. En mûriffant, cet ovaire devient une gouffe prefque cylindrique, un peu applatie, à écorce épaiffe, avec un parenchyme charnu, de quatre à cinq pouces de longueur, étroite, douze à quinze fois plus longue que large, liffe, luifante, verd-brune, de douze à quinze loges, contenant chacune une graine longue de trois lignes, & d'ailleurs femblable à celle du nebneb.

Qualités. Le fiung rend une gomme blanchâtre, mais peu abondante & en petites larmes, qui fe recueille fans aucune diftinction avec les autres. Ses feuilles mâchées ont une faveur douce.

Ufages. Ses racines font fi longues, fi égales, fi dures, fi fouples, fi difficiles à fe rompre, & d'un rouge-brun fi agréable à la vue, que les Negres en font les manches de leurs zagayes, auxquels ils donnent communément fix à fept piés de longueur fur huit à neuf lignes au plus de diametre. Ils boivent l'infufion à froid des plus jeunes

de ces racines, dans les maladies ſcorbutiques. Ses fruits, ou plutôt les graines contenues dans ſes gouſſes, font la nourriture la plus ordinaire des ſinges verds appellés *golo*, & des perruches connues ſous le nom de *kueïl* au Sénégal.

Quatrieme eſpece.

Gommier blanc. UEREK.

Les trois eſpeces de *gommier* que nous venons de décrire, appartiennent au genre de l'*acacia*; les deux ſuivantes doivent former un autre genre, qui reconnoîtra pour chef le gommier blanc, le gommier par excellence, le gommier du Sénégal, celui dont le ſuc fait preſque la ſeule nourriture des Arabes, pendant leurs voyages dans les déſerts de l'Afrique.

Cet arbre, des plus communs parmi ceux qui couvrent la côte ſablonneuſe du Sénégal, depuis l'embouchure du Niger juſques vers la hauteur du Cap-Blanc, quoique vu, ou au moins à portée d'être vu tous les jours par les commerçans européens, qui fréquentent ce pays depuis plus de quatre cens ans, n'avoit cependant encore été reconnu par aucun d'eux. L'intérêt qu'ils avoient de connoître cette branche d'un commerce qui eſt ſans contredit le plus lucratif qui ſe faſſe en Afrique & peut-être dans le monde, qui, par ſa quantité, par la modicité de ſon prix & par la facilité de ſon tranſport, eſt préférable à la traite de l'or & à celle des Negres, les avoit engagés pluſieurs fois dans le projet de faire, avec les Maures, un voyage dans les forêts où l'on ſait qu'ils recueillent cette gomme. Pluſieurs fois ils tenterent ce voyage; mais rebutés, ſoit par les difficultés qu'ils rencontrerent à traverſer des ſables brûlans dans le pays le plus chaud qui ſoit connu, ſoit par le danger qu'ils avoient à courir livrés ainſi entiérement à la merci des brigands tels que les Maures, ces tentatives échouerent; de ſorte que l'arbre qui produit la gomme reſta inconnu juſqu'à l'année 1748, où je partis pour le Sénégal. Arrivé dans ce pays, dans le deſſein d'y découvrir, s'il étoit poſſible, les plantes qui fourniſſent au commerce une ſource auſſi variée que conſidérable de richeſſes, & dont MM. de Juſſieu, de l'académie des ſciences, m'avoient remis une note; ſavoir, le gommier, l'encens, le bdellium, la myrrhe, l'aſſa-fœtida, l'opopanax, la ſarcocolle, &c. Mes premieres vues ſe porterent ſur le gommier & ſur l'arbre de l'encens, que l'on diſoit croître dans les mêmes forêts. Je formai donc le projet de courir les riſques d'aller viſiter les forêts de gommiers: il ne s'agiſſoit pour cela, que de remonter le Niger à trente lieues de ſon embouchure, juſqu'au lieu que l'on nomme le *Déſert*, où ſe fait annuellement la traite de la gomme, & de traverſer de cet endroit quinze à vingt lieues de terres en allant vers le nord, pour gagner leſdites forêts.

Pendant que l'on équipoit un bateau pour faire ce voyage, je m'aviſai, pour ne pas perdre du temps, de faire quelques promenades aux environs de l'iſle du Sénégal où j'avois débarqué: mais quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'en mettant pié à terre ſur la pointe méridionale de l'Iſle-au-Bois, diſtante d'une petite lieue au nord de l'iſle du Sénégal, un des premiers arbres que je rencontrai fut un gommier, portant, le long de ſes branches & de ſon tronc, pluſieurs boules de gomme d'un blanc terne, mais très-tranſparent. Je la goûtai; & ſa douceur ſans fadeur, jointe à ſa couleur & à ſa forme, m'aſſura qu'elle ne différoit aucunement de la gomme du commerce: puis, examinant les feuilles & les fruis de cet arbre, il me parut former, ſinon un genre, au moins une eſpece nouvelle d'*acacia*; de ſorte que, comme elle n'avoit point encore été nommée par aucun Botaniſte avant moi, je l'envoyai dès la même année à MM. de Juſſieu, avec beaucoup d'autres plantes, pour en communiquer la découverte à l'Académie ſous la dénomination ſuivante: *Acacia, uerek Senegalenſibus dicta, aculeata aculeis ternis, intermedio reflexo, floribus polyandris ſpicatis, legumine compreſſo lævi elliptico*, que M. Linné fit imprimer en 1753, dans ſon *Species plantarum, page 521*, & qu'il lui plut alors de métamorphoſer ainſi: *mimoſa, Senegal, ſpinis ternis, intermedio reflexo, foliis bipinnatis, floribus ſpicatis.* Tel eſt l'hiſtorique abrégé de la premiere découverte du gommier blanc, qui me mena peu après

à celle de divers gommiers rouges qui se trouvent aussi dans les mêmes cantons, & qui me dispensa de faire un voyage au moins superflu, & peut-être très-pernicieux, chez les Maures. Passons actuellement à sa description.

Le gommier blanc est connu par les Negres du pays d'Oualo, sous le nom d'*uerek*. Il se plaît particuliérement dans les sables blancs & mobiles qui bordent la côte maritime du Sénégal, où ils forment une espece de bande de dix à quinze lieues de largeur, qui s'étend depuis la riviere de Cachao, par le douzieme degré de latitude boréale, jusqu'au Cap-Blanc, par le vingtieme degré & demi, & au delà. J'en ai trouvé par toute cette bande, depuis l'isle S. Louis du Sénégal jusqu'au Cap-Verd, mais nulle part en aussi grande abondance, qu'à deux ou trois lieues à la ronde de l'isle même du Sénégal. C'est un arbre de moyenne taille, un arbrisseau de quinze à vingt pieds de hauteur, d'une forme peu élégante, très irréguliere, comme celle d'un buisson. Son tronc est cylindrique, rarement droit, mais diversement incliné, d'un pié au plus de diametre, & couvert pour l'ordinaire, de bas en haut, de branches pareillement tortueuses, fort irrégulieres, assez denses, menues, mais roides & fortes. L'écorce qui couvre les vieilles branches ainsi que le tronc, est médiocrement épaisse, assez lisse, un peu luisante, & d'un gris qui tire sur le cendré ou sur le brun: leur bois est plein, dur, & blanc par-tout. Les jeunes branches sont d'un gris-blanc, & semées de poils coniques, très-petits & couchés.

Les feuilles sont disposées alternativement & circulairement autour des branches, à un travers de doigt de distance les unes des autres, & ailées doublement, c'est-à-dire, composées chacune de quatre, mais plus communément de cinq paires de pinnules, qui portent chacune quinze paires de folioles elliptiques d'un verd bleuâtre, longues de deux lignes & demie, & deux fois moins larges. Les pinnules ont à peine un pouce de longueur, & sont d'un tiers plus courtes que le pédicule commun qui les soutient. Celui-ci n'est point terminé par un denticule, & porte sur sa face supérieure, deux ou trois glands en cupule hémisphérique concave, dont la premiere est placée vers son extrêmité, entre les deux pinnules de la premiere paire, & la seconde, tantôt entre la derniere paire inférieure, tantôt plus bas; la troisieme, lorsqu'elle s'y trouve, est placée entre la seconde paire des pinnules supérieures. De l'origine du pédicule commun de chaque feuille, sortent deux, & plus communément trois épines coniques, brun-noir, luisantes, longues de deux lignes, assez égales entr'elles, dont les deux collatérales sont droites, écartées horizontalement, & la troisieme ou l'intermédiaire est courbée en dessous en crochet. Les branches de la seve précédente portent souvent deux feuilles, qui sortent d'une espece de tubercule qui est resté comme un bourgeon après la chûte de l'ancienne feuille.

Ce n'est que sur ces branches de la seve ou de la crue précédente, que l'on voit les épis de fleurs: ils sortent communément deux à deux, non de l'aisselle d'une feuille, mais derriere elle, c'est-à-dire, chacun entre une feuille & une des deux épines latérales. Chaque épi est garni d'environ cent fleurs hermaphrodites, disposées par grouppes ou paquets de trois à cinq, semés çà & là sur toute leur longueur, qui est de trois pouces environ, c'est-à-dire, une fois plus longue que les feuilles prises dans leur entier. Lorsque cet épi est en fleurs bien épanouies, il a à-peu-près la forme & la grandeur du petit doigt, de sorte qu'il paroît avoir cinq fois plus de longueur que de largeur. Chaque fleur est blanche, longue de trois lignes, & accompagnée à son origine d'une écaille elliptique, pointue, une fois plus longue que large, ciliée, c'est-à-dire, bordée de poils en forme de cils, trois fois plus courte que le calice, & qui tombe bien avant lui. Celui-ci forme un tuyau cylindrique blanc-verdâtre, moitié plus long que large, partagé, jusqu'au tiers de sa longueur, en cinq denticules égaux, triangulaires équilatéraux. Il renferme une corolle de même forme, blanche, un quart plus longue, & dont les cinq dentelures ont une fois plus de longueur que de largeur, & sont bordées de petites pointes coniques crystallines. Soixante & dix à quatre-vingts

vingts étamines égales, droites, blanches, une fois plus longues que la corolle, divergentes à peine sous un angle de quinze degrés lisses, luisantes, sortent d'un disque en forme d'anneau contigu à la corolle, qui part du fond du calice, & autour duquel elles sont distribuées sur cinq rangs : chacun de leurs filets est couronné par une anthere sphéroïde, marquée de trois sillons sur sa face intérieure ; & sur sa face extérieure, d'un petit enfoncement qui reçoit l'extrêmité du filet : cette anthere est, outre cela, terminée par un tubercule blanc, sphérique, chagriné de denticules coniques ; & c'est par les deux sillons latéraux qu'elle s'ouvre pour répandre la poussiere fécondante, qui est composée de globules très-nombreux, lisses, luisans, de couleurs d'or, & d'une petitesse qui échappe à la vue. Le disque des étamines laisse à son centre un petit vuide, duquel s'éleve, sans le toucher, un filet fort mince qui sert de support à un ovaire cylindrique ou peu applati, trois fois plus long que lui & deux fois plus long que large : cet ovaire est terminé par un style cylindrique trois fois plus long & plus étroit que lui, dont le sommet est creux, coupé horizontalement, & tout couvert de pointes coniques insensibles à la vue simple.

La forme de l'ovaire change peu-à-peu en grandissant, au point qu'il devient, lors de sa maturité, un légume extrêmement applati, presque aussi mince qu'une membrane, d'un jaune de bois, elliptique pointu aux deux bouts, long de trois pouces & demi, cinq fois moins large, veiné finement à l'extérieur, ondé légérement & inégalement sur ses bords, semé de poils courts peu sensibles, & qui s'ouvre de lui-même d'un bout à l'autre en deux valves ou battans égaux rapprochés l'un de l'autre en six endroits, pour former autant de loges qui contiennent chacune une semence jaune-verdâtre, orbiculaire ou taillée en cœur extrêmement applati, du diametre de trois lignes & demie, pointue par son bout inférieur, marquée sur chaque face d'un sillon demi-circulaire, dont les cornes regardent le point du bord par lequel elle est attachée pendante au bord supérieur de l'un des battans, au moyen d'un filet cylindrique, blanc, de sa longueur, & tortillé : ces graines ne sont pas attachées toutes au même battant ; mais alternativement à l'un & à l'autre, comme dans toutes les autres plantes légumineuses.

Qualités. En mâchant les feuilles du gommier blanc, on leur sent une légere amertume, qui est bientôt suivie par un peu d'astriction. Lorsque la terre a été humectée abondamment par les pluies de l'été, qui tombent depuis le 15 de juin jusqu'en septembre, alors on commence à voir couler du tronc & des branches de cet arbre, un suc gommeux qui y reste attaché sous la forme de larmes quelquefois vermiculées & tortillées, mais communément ovoïdes ou sphéroïdes, de deux pouces de diametre, ridées à leur surface, d'un blanc terne, mais transparentes, crystallines & luisantes dans leur cassure, d'une saveur douce sans fadeur, accompagnée d'une légere acidité qui ne se laisse reconnoître que par les personnes qui en font un usage habituel. Ces larmes coulent naturellement sans le secours d'aucune sorte d'incision, pendant toute la saison de la sécheresse qui dure depuis le mois d'octobre jusqu'en celui de juin : quelquefois la grande sécheresse du vent d'est qui regne alors, les détache & les fait tomber à terre ; mais le plus grand nombre reste attaché à l'écorce d'où elles sont sorties. C'est aussi pendant cette saison que l'uerek porte ses fleurs : ses premieres gousses commencent à mûrir dès le mois de novembre.

Usages. La gomme est la seule partie de cet arbre dont on fasse usage au Sénégal. Elle est si nourrissante, si salutaire, si rafraîchissante, que les Maures & les Arabes, qui font un peuple considérable dans l'Afrique, un peuple toujours errant, qui ne sait ni semer du grain ni recueillir, en font leur unique nourriture pendant la plus grande partie de l'année, ou au moins pendant leurs longs voyages, où, avec le lait de leurs chameaux, de leurs vaches, de leurs chevres & brebis, ils se passent de tout autre mets & de toute sorte de boisson, dans une saison & dans des sables où la sécheresse ne leur permettroit pas de trouver une goutte d'eau pour étancher leur soif. Cette manne, toute répandue qu'elle est

sur la côte du Sénégal, exige qu'on en fasse une récolte annuelle, pour subvenir à de si grands besoins, & pour contenter les desirs des commerçans Européens qui fréquentent la côte du Sénégal. On sait que la plus grande consommation de cette gomme se fait pour donner du corps aux étoffes de soie; qu'on en emploie beaucoup pour faire tenir les couleurs sur le vélin, pour coller le papier, & dans nombre d'autres manufactures. La Médecine l'ordonne aussi dans les maladies d'épuisement, dans celles où il faut adoucir, lubrifier, rafraîchir, resserrer; dans les dyssenteries bilieuses & les pertes de sang les plus opiniâtres.

Récolte. Les Maures, qui sont de vrais Arabes, toujours errans dans le royaume de Maroc, & le long du fleuve Niger, dont les Negres leur ont abandonné la rive septentrionale, se chargent seuls de la récolte de la gomme, dont les arbres couvrent la plus grande partie de ce terrain. Pendant l'été, qui est la saison des pluies, ils se retirent vers le nord, au pié des montagnes voisines du pays de Maroc; & lorsque les pluies ont cessé, vers la fin de l'année ils se rapprochent peu-à-peu du Niger, en descendant dans la plaine où sont les forêts de gommiers, car ces arbres ne se cultivent pas. Ces forêts commencent à quinze lieues environ du fleuve Niger, & s'étendent en gagnant vers le nord, à une distance que l'on estime communément de quatre-vingt lieues, & qui pourroit bien aller jusqu'au Cap-Blanc, c'est-à-dire, jusqu'à cent lieues, & peut-être beaucoup au delà, en approchant de Maroc, à en juger par la relation des Maures eux-mêmes. Ils donnent à cette forêt environ trente lieues de largeur de l'occident à l'orient, & la distinguent en trois portions distantes de dix lieues l'une de l'autre, dont la premiere, qu'ils appellent la forêt de Sahel, est la plus proche du Niger, en étant éloignée de quinze lieues, ainsi que de la mer; celle qui vient après, en longeant vers le nord, s'appelle la forêt de Lébiar, & côtoie, comme elle, la bande sablonneuse qui borde l'océan; c'est la plus grande des trois: enfin la forêt d'Alfatak occupe le milieu de la bande de terre moitié sablonneuse, moitié argilleuse, à l'orient des deux autres forêts; sa largeur est ignorée. Il paroît, par le récit des mêmes Maures, que la forêt de Sahel, qui est, pour la plus grande partie, plantée sur la bande sablonneuse, & presqu'entiérement composée de gommiers blancs uerek; que celle de Lébiar, qui borde en partie les mêmes sables vers le nord, contient plus du petit gommier rouge nebneb, qui est celui d'Arabie; qu'enfin la forêt d'Alfatak, qui est plus enfoncée dans le continent, où la terre est plus substantieuse, & entiérement du grand gommier rouge appellé *gonaké*. Ces trois forêts appartiennent à trois tribus de Maures, qui y font leur récolte chacun dans la leur; ce sont elles qui fournissent toute la gomme qui se porte au Sénégal. Les trois especes se trouvent mêlangées indistinctement; &, suivant le canton où elle a été cueillie, tantôt c'est la blanche, tantôt c'est la rouge qui domine: celle-ci est la moins estimée. On y rencontre aussi des morceaux de *bdellium*, que les Européens regardent mal-à-propos comme l'encens; c'est une résine très-odoriférante, dont nous donnerons l'histoire en son temps.

Les Maures nous assurent qu'ils font deux récoltes de gomme chaque année: la premiere, qui est la plus abondante, se fait au mois de décembre: les boules en sont plus grosses, plus nettes, moins seches, moins ridées, parce que les arbres, alors surchargés de seve par les pluies de l'été, la rendent en abondance; & que le soleil, moins chaud pendant ce mois que dans le reste de l'année ne la desseche pas tant. La seconde récolte se fait au mois de Mars: les boules en sont plus petites, plus ridées, moins fréquentes, mais souvent plus blanches, & tombent quelquefois par terre desséchées par le vent d'est, qui les fait détacher de l'écorce: quelques-uns ont prétendu que les Maures la tiroient par incision; mais c'est une erreur qui n'a aucun fondement.

Il n'y a que cinq endroits principaux où l'on n'ait jamais fait la traite de la gomme au Sénégal, dont trois sur la côte, savoir, Marsa ou le petit Portendic, à trente-quatre lieues marines au nord de l'isle du Sénégal ou de l'embouchure du Niger;

Portendic, à quarante-deux lieues ; & l'isle de Gui-Aguadir ou Arguin, à quatre-vingt-cinq lieues. Les deux autres escalles de traite sont sur le fleuve Niger, dont la premiere & la plus considérable, appellée le Désert, & à trente lieues de son embouchure, dans l'est-nord-est, & correspond au grand & au petit Portendic ; la seconde est à Donaï sur le Terrier Rouge, à quarante lieues de la même embouchure, & correspond au commerce d'Arguin : voici comment.

Nous avons dit qu'il y a trois forêts de gommiers au Sénégal, que chacune d'elles appartient à une tribu de Maures, qui se réserve le droit exclusif d'y venir faire annuellement sa récolte de gomme. Or la position physique de chacune de ces forêts a déterminé leurs propriétaires à porter leur gomme à l'escalle la plus voisine de leur habitation ordinaire ; & comme les pâturages nécessaires à leurs troupeaux sont plus abondans dans le voisinage des rivieres, ils se sont rapprochés autant qu'ils ont pu du fleuve Niger, sans quitter leur forêt. C'est ainsi que le Bakar, chef de la tribu des Ebragena, à laquelle appartient la grande forêt d'Alfatak, qui commence aux bords du lac Caër, improprement appellé *Cayar*, & qui s'étend considérablement dans l'est, vient porter sa gomme à l'escalle de Donaï sur le terroir Rouge, dans le voisinage du comptoir de Podor. Nous apprenons par les Negres qui avoisinent cette tribu, que son adouard, ou le lieu de son campement, est à 50 lieues du fort de Podor, sur les terres du royaume de Siratik, dont les peuples appellés *Peuls*, & par corruption *Foules*, sont des Negres. On sait par les dépouillemens des registres de la compagnie des Indes, qu'en l'année 1700, où son commerce n'étoit pas aussi considérable que dans les derniers temps, il fut traité au Terrier Rouge, pendant les mois de mars, avril & mai, plus de 3,600 quintaux de gomme, qui équivalent à 14,400 quintaux de France ; or le quintal des Maures pesoit alors 400, & depuis l'année 1715, M. Brue, alors directeur général au Sénégal, le fit monter à 700 l. où il est resté.

La forêt de Lébiar, que le P. Labat dit n'être qu'à 30 lieues au nord-est de l'escalle du Désert, & que les Maures nous assurent être à plus de quarante lieues, appartient à la famille des Darmanco, chefs de la tribu des Auled-el-hagi. Ces Maures sont fort laborieux, & quoiqu'aussi voisins d'Arguin, ils préferent d'apporter leur gomme à l'escalle du Désert, à cause des pâturages qu'ils trouvent au bord du Niger, où ils passent le reste de la saison seche, c'est-à-dire, jusqu'en mai & juin. Quoique leur forêt soit la plus grande des trois, & qu'elle fournisse abondamment, néanmoins ils en recueillent aussi quelquefois dans celle d'Alfatak, & ils en portent communément 12 à 15 mille quintaux au Désert.

La forêt de Sahel, quoique la moindre des trois forêts de gommier, est la plus précieuse par la qualité de la gomme qu'elle produit ; aussi le maître de cette forêt a-t-il sur les deux autres une supériorité, que lui donne peut-être aussi sa plus grande proximité de Portendic & l'Isle Saint-Louis, qui est le chef-lieu de la concession du Sénégal : elle fournit environ dix mille quintaux de gomme. La tribu à laquelle elle appartient, se nomme *Thrarga* ou *Terarza*, & a pour chef Hamar Alichandora, fils d'Addi, qui a donné son nom au port d'Addi, appellé par corruption *Portendic*. Ce seigneur promene ses tentes ou ses villages ambulans au nord & à l'occident de cette forêt, du côté d'Arguin & de Portendic où il porte sa gomme, mais par préférence à Portendic où sont deux pauvres hameaux d'environ deux cens personnes chacun, qui y sont fixés, au moins pendant le temps de la traite, c'est-à-dire, depuis le mois de décembre jusqu'au commencement de juin. Le gouvernement de ces deux hameaux est confié à un maître de l'escalle nommé autrefois *Bovali*, qui fait avertir Alichandora dès qu'il arrive des vaisseaux pour la traite.

Les Maures trouvant beaucoup plus de facilité à porter leur gomme sur les bords du Niger, où ils sont attirés après leur récolte, & comme fixés pendant l'hiver par l'abondance des pâturages, la vendoient autrefois toute aux François qui étoient en possession de ce fleuve, & qui profitoient de cette facilité pour l'acquérir à très-vil prix. Les Anglois de leur côté, les Hol-

landois & les Portugais, qui vouloient enlever aux François, ou au moins partager avec eux ce commerce avantageux, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de s'en emparer entiérement, chercherent à attirer les Maures avec leur gomme sur la côte maritime. Pour y réussir ils s'établirent d'abord parmi eux à Portendic, puis ils gagnerent Hamar Ali-chandora par des présens, & le détermi-nerent à force d'argent à insulter, maltraiter & piller les deux autres tribus qui alloient porter leurs gommes sur le Niger, pour les forcer de les amener à Portendic, où ils les achetoient à un prix excessif en livrant leurs marchandises à perte; afin d'engager ces trois nations Maures à leur apporter leurs récoltes entieres. Ces interlopes étrangers firent donc en contrebande ce commerce, d'abord à terre, mais ils en sentirent bientôt les inconvéniens; les friponneries des Maures, leurs contestations élevées à dessein sur leur droit de propriété du terrain où se faisoit la traite, le double maniement de la gomme ainsi traitée à terre, le temps perdu à cette double opération, les risques de la mouiller en l'embarquant dans les chaloupes pour la porter à bord, la perte & le déchet qui en sont les suites, & qui doivent retomber sur le vendeur & non sur l'acheteur; tout cela leur fit faire des réflexions: ils jugerent à propos de ne plus descendre à terre, & de se faire apporter la gomme à bord de leurs vaisseaux; mais cela fut sujet à d'autres inconvéniens: ils prirent donc le parti de s'établir à terre dans un lieu où ils n'eussent point à craindre le brigandage des Maures. Pour cet effet ils bâtirent sur le roc de l'isle d'Arguin un fort, dont ils furent bientôt chassés par les François qui le démolirent. Ce fut ainsi que les Anglois abandonnerent peu-à-peu un commerce dont ils sentoient tout le prix.

La quantité de gomme qui se vend annuellement au Sénégal va communément à trente mille quintaux: savoir, douze mille à l'escalle du Désert, six mille à celle de Donaï ou du Terrier Rouge, & dix mille à Portendic, qui, portés en Europe, rendent près de dix millions en especes. Son commerce est donc infiniment plus avantageux, comme nous l'avons dit, que la traite de l'or, & que celle des Negres, dont on ne tire guere plus de trois mille par an de ce même pays.

Autrefois la gomme se tiroit toute de l'Arabie, avant que les François se fussent établis sur le fleuve Niger au Sénégal; mais depuis qu'ils ont ouvert ce commerce à l'Europe, le prix de cette marchandise a beaucoup diminué, & a fait disparoître celle qui venoit de l'Arabie. Elles ne different en rien l'une de l'autre; elles ont les mêmes qualités, les mêmes vertus, les mêmes usages, les mêmes avantages; & il paroît, par ce qui a été dit ci-dessus, qu'elles sont tirées des mêmes arbres, au moins des deux gommiers rouges dont nous avons fait la description.

Remarques. Quoique nous ne trouvions dans aucun auteur ancien une description qui puisse s'appliquer à cette espece, on voit cependant que ce que Pline dit, *livre XIII* de son *Histoire Naturelle*, au commencement du *chapitre 11*, ne peut guere être appliqué qu'à elle. *Gummi optimum esse ex Ægyptia spina convenit, vermiculatum, colore glauco, purum, sine cortice, dentibus adhærens. Pretium ejus in libras xiij. Deterius ex amygdalis amaris & cераso, pessimum ex prunis*, &c.

Quelqu'éloignés que nous soyons de vouloir paroître trouver M. Linné en défaut presqu'à chaque pas, nous ne pouvons nous refuser à la vérité de dire qu'il s'est trompé en rapportant à cette plante celle que Prosper Alpin a figurée à la *planche 9*, sous le nom d'*acacia fœmina*, ainsi que celle que Plukenet a fait graver *planche 251*, *figure 1* de sa *Phytographie*, avec la dénomination suivante: *acacia altera vera, siliquâ longâ villosâ, cortice candicante donatâ*, qui est, comme l'on a vu, la premiere espece ou l'*acacia vera*: l'*acacia* proprement dit appellé *nebneb* au Sénégal. Au reste, cette espece est assez différente des trois premieres, par la disposition de ses fleurs en épi, & par la forme applatie de ses gousses, pour déterminer les botanistes à en faire un genre différent, que l'on pourroit appeller de son nom de pays *uerek*.

Cinquieme espece. Ded.

Le ded des Negres du Sénégal est une cinquieme sorte d'*acacia*, qui vient natu-

rellement dans le genre de l'uerek ou du gommier blanc, & qui eſt aſſez commun dans les ſables voiſins de l'embouchure du Niger. Je n'en trouve la figure dans aucun auteur de botanique.

C'eſt un arbriſſeau en buiſſon conique de la hauteur de ſix à dix pieds, dont les vieilles branches garniſſent le tronc depuis la racine juſqu'au faîte, & ſont couvertes d'une écorce brune mince, qui enveloppe un bois blanc, plein, aſſez dur. Les jeunes branches ſont verdâtres, pentagones, couvertes de poils courts, aſſez ſerrés, couchés & armés de tous côtés d'épines ſemblables à celles du *roſier*, c'eſt-à-dire, coniques, comprimées, rouges-brunes, longues de deux lignes & demie, & recourbées en deſſous en forme de crochet. Ses feuilles different de celles des précédens *acacias*, en ce qu'elles ont depuis ſept juſqu'à quatorze paires de pinnules, chacune de trente-cinq paires de folioles plus étroites, longues de trois lignes, & trois fois moins larges : leur pédicule commun eſt ſemé en deſſous, comme les branches, d'épines rouge-clair, & porte en deſſus quatre tubercules ou glandes, dont une conique entre la premiere paire inférieure des pinnules, & trois hémiſphériques entre les trois dernieres paires d'en haut. Au lieu d'épines comme dans les eſpeces précédentes, ce pédicule commun eſt accompagné à ſon origine, ſur les côtés, de deux ſtipules en lames triangulaires-plates, une fois plus longues que larges, & qui tombent bien avant lui.

Deux épis cylindriques de fleurs blanches ſortent de l'aiſſelle de chacune des feuilles qui terminent le bout des branches ; ils ont chacun deux pouces de longueur, & quatre fois moins de largeur. Ils ſont une fois plus courts que les pédicules communs des feuilles, écartés ſous un angle de quarante-cinq degrés, & couverts depuis le haut juſques vers le bas d'une centaine de fleurs ſeſſiles contiguës, couchées horizontalement, & accompagnées chacune d'une écaille en forme de lance, égale à la longueur de la corolle, arrondie à ſon origine, deux fois plus longue que large, ſemée de longs poils & caduque. Au deſſous de ces dernieres fleurs, cet épi porte encore une eſpece d'enveloppe compoſée de trois écailles triangulaires de grandeur médiocre, deux à trois fois plus longues que larges, velues, & qui tombent de bonne heure.

Chaque fleur a deux lignes de longueur. Son calice eſt un tuyau cylindrique, jaunâtre, liſſe, mince, preſqu'une fois plus long que large, diviſé juſqu'au quart de ſa longueur en cinq dents triangulaires, qui enveloppe une corolle une fois plus longue que lui, de même forme, blanche, deux fois plus longue que large, partagée juſqu'au quart de ſa longueur en cinq denticules triangulaires, un tiers plus longues que larges. Les étamines ſont comme dans l'uerek. L'ovaire eſt ovoïde, comprimé, une fois plus long que large, tout couvert de poils blancs cryſtallins, porté ſur un pédicule une fois plus court, & trois fois plus mince que lui, égale à la corolle, & il eſt ſurmonté par un ſtyle cylindrique tortillé, une fois plus long que lui, & du reſte ſemblable à celui du uerek. Le légume qui provient de cet ovaire, ne differe de celui du uerek qu'en ce qu'il n'a que deux pouces & demi de longueur, qu'il eſt trois fois moins large, brun-noir, marqué ſur chacune de ſes faces de deux à trois grandes foſſettes, & partagé intérieurement en quatre à cinq loges renfermant chacune une graine orbiculaire, qui n'a ni prolongement ni impreſſion ſur ſes faces.

Uſages. Je n'ai jamais rencontré de ſuc gommeux ſur cet arbriſſeau, quoiqu'il paroiſſe devoir en fournir comme les précédens, & il n'eſt d'aucun uſage. Les Negres le reſpectent beaucoup, le regardent ſuperſtitieuſement comme un arbre ſacré, ſans doute à cauſe de la quantité d'épines dont il eſt couvert ; & ils prétendent qu'un homme qui s'y réfugieroit, pourſuivi en guerre ou pour quelque crime, y ſeroit à l'abri de ſes ennemis, & de leurs fleches empoiſonnées. Pareille recette ne ſeroit certainement guere goûtée par de braves guerriers.

Remarques. Rauwolf nous apprend qu'auprès d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Méſopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie Déſerte, on trouve une eſpece d'*acacia* appellée *ſchack* par les Turcs, & *ſchamuth* par les Arabes, qui l'ont corrompu du mot *ſant*, ſelon Celſe ;

que cet arbrisseau n'est qu'un buisson aussi détesté par les laboureurs du pays, que le sont les fougeres & l'arrête-bœuf, *anonis resta bovis*, lorsqu'ils gagnent dans nos champs; que ses branches sont cendrées & couvertes d'épines semblables à celles du rosier; que ses feuilles sont ailées comme celles du tragacant ou de la fougere femelle, mais si petites & si nombreuses sur la même côte, qu'au rapport de Belon le pouce seul pourroit en couvrir une cinquantaine; qu'il n'en a point vu les fleurs, mais que ses gousses sont brunes, plus épaisses & plus arrondies que celles de la feve, fongueuses intérieurement, & contenant deux à trois graines rouges. Peut-on trouver une plus grande conformité entre cet arbrisseau & le ded du Sénégal? & ne seroit-on pas autorisé à les regarder comme la même espece, si son légume n'étoit pas aussi épais que le dit Rauwolf, qui paroît avoir décrit une gousse de tamarin? Ce seroit encore celle dont Pline parle au *chapitre 9 du livre XIII* de son *Histoire naturelle*, & qu'il dit avoir le bois blanc: *nec minùs spina celebratur in eâdem gente (Ægypto) dumtaxat nigra, quoniam incorrupta etiam in aquis durat, ob id utilissima navium costis. Candida facilè putrescit. Aculeus spinarum & in foliis. Semen in siliquis, quo coria perficiuntur gallæ vice. Flos & coronis jucundus, & medicamentis utilis. Manat & gummi ex eâ. Sed præcipua utilitas quod cæsa anno tertio resurgit. Circà Thèbas hæc, ubi & quercus & Persica & oliva 30 à Nilo stadiis, silvestri tractu & suis fontibus riguo.*

Si M. Grangé ne s'est pas trompé, cette plante seroit, selon lui, le sant dont les gousses bouillies fournissent le suc d'*acacia*; mais elles sont si minces, si peu succulentes, que cette assertion doit au moins passer encore pour douteuse.

Il n'y a presque pas d'*acacia* au Sénégal, qui ne fournisse plus ou moins de gomme. De plus de quarante especes que je possede, & qui doivent former au moins sept à huit genres, quoique M. Linné les ait confondus sous le nom très-impropre de *mimosa*; je me suis borné, pour le présent, à la description de ces cinq especes, qui comprennent les trois vrais gommiers, & deux arbres qu'on a souvent pris pour eux: leur histoire m'a paru assez neuve & assez intéressante pour mériter les recherches pénibles que j'ai faites dans la vue de vérifier, concilier, ou corriger les contradictions ou les erreurs qui se trouvent répandues dans les auteurs qui en ont parlé. (*M.* ADANSON.)

ACACIENS, (*Hist. Ecclésiastique.*) Acace, surnommé *le Borgne*, en latin *Acacius luscus*, disciple & successeur d'Eusebe au siege de Césarée, avoit beaucoup d'érudition, d'éloquence, de crédit & d'ambition. Cette derniere qualité corrompit souvent l'usage qu'il fit des autres. Il fut le chef d'une secte d'Ariens, qu'on appelle *Acaciens*, du nom de cet évêque. Il fit déposer S. Cyrille de Jérusalem, eut part au bannissement du pape Libere, & à l'intrution de l'anti-pape Felix, & mourut vers l'an 365.

* ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE, s. m. Ils sont l'un & l'autre membres d'une société qui porte le nom d'*Académie*, & qui a pour objet des matieres qui demandent de l'étude & de l'application. Mais les sciences & le bel esprit sont le partage de l'*Académicien*, & les exercices du corps occupent l'*Académiste*. L'un travaille & compose des ouvrages pour l'avancement & la perfection de la littérature: l'autre acquiert des talens purement personnels.

ACADÉMICIENS, s. m. plur. secte de Philosophes qui suivoient la doctrine de Socrate & de Platon, quant à l'incertitude de nos connoissances & à l'incompréhensibilité du vrai. *Académicien* pris en ce sens revient à-peu-près à ce que l'on appelle *Platonicien*, n'y ayant d'autre différence entr'eux que le temps où ils ont commencé. Ceux des anciens qui embrassoient le systême de Platon étoient appellés *Academici*, Académiciens; au lieu que ceux qui ont suivi les mêmes opinions depuis le rétablissement des Lettres, ont pris le nom de *Platoniciens*.

On peut dire que Socrate & Platon qui ont jeté les premiers fondemens de l'Académie, n'ont pas été à beaucoup près si loin que ceux qui leur ont succédé, je veux dire Arcésilas, Carnéade, Clitomaque, & Philon. Socrate, il est vrai, fit

profeſſion de ne rien ſavoir : mais ſon doute ne tomboit que ſur la Phyſique, qu'il avoit d'abord cultivée diligemment, & qu'il reconnut enfin ſurpaſſer la portée de l'eſprit humain. Si quelquefois il parloit le langage des Sceptiques, c'étoit par ironie ou par modeſtie, pour rabattre la vanité des Sophiſtes qui ſe vantoient ſottement de ne rien ignorer, & d'être toujours prêts à diſcourir ſur toutes ſortes de matieres.

Platon, pere & inſtituteur de l'Académie, inſtruit par Socrate dans l'art de douter, & s'avouant ſon ſectateur, s'en tint à ſa maniere de traiter les matieres, & entreprit de combattre tous les Philoſophes qui l'avoient précédé. Mais en recommandant à ſes diſciples de ſe défier & de douter de tout, il avoit moins en vue de les laiſſer flottans & ſuſpendus entre la vérité & l'erreur, que de les mettre en garde contre ces déciſions téméraires & précipitées, pour leſquelles on a tant de penchant dans la jeuneſſe, & de les faire parvenir à une diſpoſition d'eſprit qui leur fît prendre des meſures contre ces ſurpriſes de l'erreur, en examinant tout, libres de tout préjugé.

Arcéſilas entreprit de réformer l'ancienne Académie, & de former la nouvelle. On dit qu'il imita Pyrrhon, & qu'il converſa avec Timon ; de ſorte que, ayant enrichi l'*époque*, c'eſt-à-dire, l'art de douter de Pyrrhon, de l'élégante érudition de Platon, & l'ayant armée de la dialectique de Diodore, Ariſton le comparoit à la chimere, & lui appliquoit plaiſamment les vers où Homere dit qu'elle étoit lion pardevant, dragon parderriere, & chevre par le milieu. Ainſi Arcéſilas étoit, ſelon lui, Platon pardevant, Pyrrhon parderriere, & Diodore par le milieu. C'eſt pourquoi quelques-uns le rangent au nombre des Sceptiques, & Sextus Empiricus ſoutient qu'il y a fort peu de différence entre ſa ſecte, qui eſt la Sceptique, & celle d'Arcéſilas, qui eſt celle de la nouvelle Académie *Voy.* les SCEPTICIENS.

En effet, il enſeignoit que nous ne ſavons pas même ſi nous ne ſavons rien ; que la nature ne nous a donné aucune regle de vérité ; que les ſens & l'entendement humain ne peuvent rien comprendre de vrai ; que dans toutes les choſes il ſe trouve des raiſons oppoſeés d'une force égale : en un mot que tout eſt enveloppé de ténebres, & que par conſéquent il faut toujours ſuſpendre ſon conſentement. Sa doctrine ne fut pas fort goûtée, parce-qu'il vouloit éteindre toute la lumiere de la Science, jeter des ténebres dans l'eſprit, & renverſer les fondemens de la Philoſophie. Lacyde fut le ſeul qui défendit la doctrine d'Arcéſilas : il la tranſmit à Evandre, qui fut ſon diſciple avec beaucoup d'autres. Evandre la fit paſſer à Hégeſime, & Hégeſime à Carnéade.

Carnéade ne ſuivoit pas pourtant en toutes choſes la doctrine d'Arcéſilas, quoiqu'il en retînt le gros & le ſommaire. Cela le fit paſſer pour auteur d'une nouvelle Académie, qui fut nommée la *troiſieme*. Sans jamais découvrir ſon ſentiment, il combattoit avec beaucoup d'eſprit & d'éloquence toutes les opinions qu'on lui propoſoit ; car il avoit apporté à l'étude de la Philoſophie une force d'eſprit admirable, une mémoire fidele, une grande facilité de parler, & un long uſage de la Dialectique. Ce fut lui qui fit le premier connoître à Rome le pouvoir de l'éloquence & le mérite de la Philoſophie ; & cette floriſſante jeuneſſe qui méditoit dès-lors l'empire de l'Univers, attirée par la nouveauté & l'excellence de cette noble ſcience, dont Carnéade faiſoit profeſſion, le ſuivoit avec tant d'empreſſement, que Caton, homme d'ailleurs d'un excellent jugement, mais rude, un peu ſauvage, & manquant de cette politeſſe que donnent les Lettres, eut pour ſuſpect ce nouveau genre d'érudition, avec lequel on perſuadoit tout ce qu'on vouloit. Caton fut d'avis dans le Sénat qu'on accordât à Carnéade, & aux Députés qui l'accompagnoient, ce qu'ils demandoient, & qu'on les renvoyât promptement & avec honneur.

Avec une éloquence auſſi ſéduiſante il renverſoit tout ce qu'il avoit entrepris de combattre, confondoit la raiſon par la raiſon même, & demeuroit invincible dans les opinions qu'il ſoutenoit. Les Stoïciens, gens contentieux & ſubtils dans la diſpute, avec qui Carnéade & Arcéſilas avoient de fréquentes conteſtations, avoient peine à ſe débarraſſer des pieges qu'il leur tendoit,

Aussi disoient-ils, pour diminuer sa réputation, qu'il n'apportoit rien contre eux dont il fût l'inventeur, & qu'il avoit pris ses objections dans les Livres du Stoïcien Chrysippe. Carnéade, cet homme à qui Cicéron accorde l'art de tout réfuter, n'en usoit point dans cette occasion qui sembloit si fort intéresser son amour propre : il convenoit modestement que, sans le secours de Chrysippe, il n'auroit rien fait, & qu'il combattoit Chrysippe par les propres armes de Chrysippe.

Les correctifs que Carnéade apporta à la doctrine d'Arcésilas sont très-légers. Il est aisé de concilier ce que disoit Arcésilas, qu'il ne se trouve aucune vérité dans les choses, avec ce que disoit Carnéade, qu'il ne nioit point qu'il n'y eût quelque vérité dans les choses, mais que nous n'avons aucune regle pour les discerner. Car il y a deux sortes de vérité ; l'une que l'on appelle *vérité d'existence*, l'autre que l'on appelle *vérité de jugement*. Or il est clair que ces deux propositions d'Arcésilas & de Carnéade regardent la vérité de jugement : mais la vérité de jugement est du nombre des choses relatives qui doivent être considérées comme ayant rapport à notre esprit ; donc quand Arcésilas a dit qu'il n'y a rien de vrai dans les choses, il a voulu dire qu'il n'y a rien dans les choses que l'esprit humain puisse connoître avec certitude ; & c'est cela même que Carnéade soutenoit.

Arcésilas disoit que rien ne pouvoit être compris, & que toutes choses étoient obscures. Carnéade convenoit que rien ne pouvoit être compris ; mais il ne convenoit pas pour cela que toutes choses fussent obscures, parce que les choses probables auxquelles il vouloit que l'homme s'attachât, n'étoient pas obscures, selon lui. Mais encore qu'il se trouve en cela quelque différence d'expression, il ne s'y trouve aucune différence en effet ; car Arcésilas ne soutenoit que les choses sont obscures, qu'autant qu'elles ne peuvent être comprises ; mais il ne les dépouilloit pas de toute vraisemblance ou de toute probabilité : c'étoit-là le sentiment de Carnéade ; car quand il disoit que les choses n'étoient pas assez obscures pour qu'on ne pût pas discerner celles qui doivent être préférées dans l'usage de la vie, il ne prétendoit pas qu'elles fussent assez claires pour pouvoir être comprises.

Il s'ensuit delà qu'il n'y avoit pas même de diversité de sentiment entr'eux, lorsque Carnéade permettoit à l'homme sage d'avoir des opinions, & peut-être même de donner quelquefois son consentement ; & lorsqu'Arcésilas défendoit l'un & l'autre, Carnéade prétendoit seulement que l'homme sage devoit se servir des choses probables dans le commun usage de sa vie, & sans lesquelles on ne pourroit vivre, mais non pas dans la conduite de l'esprit, & dans la recherche de la vérité, d'où seulement Arcésilas bannissoit l'opinion & le consentement. Tous leurs différens ne consistoient donc que dans les expressions, mais non dans les choses mêmes.

Philon disciple de Clitomaque, qui l'avoit été de Carnéade, pour s'être éloigné sur de certains points des sentiments de ce même Carnéade, mérita d'être appellé avec Charmide, *fondateur de la quatrieme Académie*. Il disoit que les choses sont compréhensibles par elles-mêmes, mais que nous ne pouvons pas toutefois les comprendre.

Antiochus fut fondateur de la cinquieme Académie : il avoit été disciple de Philon pendant plusieurs années, & il avoit soutenu la doctrine de Carnéade : mais enfin il quitta le parti de ses Maîtres sur ses vieux jours, & fit repasser dans l'Académie les dogmes des Stoïciens qu'il attribuoit à Platon, soutenant que la doctrine des Stoïciens n'étoit point nouvelle, mais qu'elle étoit une réformation de l'ancienne Académie. Cette cinquieme Académie ne fut donc autre chose qu'une association de l'ancienne Académie & de la philosophie des Stoïciens ; ou plutôt c'étoit la Philosophie même des Stoïciens, avec l'habit & les livrées de l'ancienne Académie, je veux dire, de celle qui fut florissante sous Platon & sous Arcésilas.

Quelques-uns ont prétendu qu'il n'y a eu qu'une seule Académie ; car, disent-ils, comme plusieurs branches qui sortent d'un même tronc, & qui s'étendent vers différens côtés, ne sont pas des arbres différens ; de

de même toutes ces sectes qui sont sorties de ce tronc unique de la doctrine de Socrate, *que l'homme ne sait rien*, quoique partagées en diverses écoles, ne sont cependant qu'une seule Académie. Mais si nous y regardons de plus près, il se trouve une telle différence entre l'ancienne & la nouvelle Académie, qu'il faut nécessairement reconnoître deux Académies : l'ancienne, qui fut celle de Socrate & d'Antiochus ; & la nouvelle, qui fut celle d'Arcésilas, de Carnéade, & de Philon. La premiere fut dogmatique dans quelques points ; on y respecta du moins les premiers principes & quelques vérités morales, au lieu que la nouvelle se rapprocha presque entiérement du Scepticisme. *Voyez* SCEPTICIENS. (*X*)

ACADÉMIE, s. f. C'étoit dans l'antiquité un jardin ou une maison située dans le Céramique, un des fauxbourgs d'Athenes, à un mille ou environ de la ville, où Platon & ses sectateurs tenoient des assemblées pour converser sur des matieres philosophiques. Cet endroit donna le nom à la secte des Académiciens. *Voyez* ACADÉMICIEN.

Le nom d'*Académie* fut donné à cette maison, à cause du nommé *Académus* ou *Ecadémus*, citoyen d'Athenes, qui en étoit possesseur & y tenoit une espece de gymnase. Il vivoit du temps de Thésée. Quelques-uns ont rapporté le nom d'*Académie* à Cadmus qui introduisit le premier en Grece les Lettres & les Sciences des Phéniciens : mais cette étymologie est d'autant moins fondée, que les Lettres dans cette premiere origine furent trop foiblement cultivées pour qu'il y eût de nombreuses assemblées de Savans.

Cimon embellit l'*Académie* & la décora de fontaines, d'arbres & de promenades, en faveur des Philosophes & des gens de Lettres qui s'y rassembloient pour conférer ensemble & pour disputer sur différentes matieres, *&c.* C'étoit aussi l'endroit où l'on enterroit les hommes illustres qui avoient rendu de grands services à la République. Mais dans le siege d'Athenes, Sylla ne respecta point cet asyle des beaux arts ; & des arbres qui formoient les promenades, il fit faire des machines de guerre pour battre la place.

Cicéron eut aussi une maison de campagne ou un lieu de retraite près de Pouzole, auquel il donna le nom d'*Académie*, où il avoit coutume de converser avec ses amis qui avoient du goût pour les entretiens philosophiques. Ce fut là qu'il composa ses Questions académiques, & ses Livres sur la nature des Dieux.

Le mot *Académie* signifie aussi une secte de Philosophes qui soutenoient que la vérité est inaccessible à notre intelligence, que toutes les connoissances sont incertaines, & que le sage doit toujours douter & suspendre son jugement, sans jamais rien affirmer ou nier positivement. En ce sens l'*Académie* est la même chose que la secte des Académiciens. *Voyez* ACADÉMICIEN.

On compte ordinairement trois *Académies* ou trois sortes d'Académiciens, quoiqu'il y en ait cinq, suivant quelques-uns. L'ancienne *Académie* est celle dont Platon étoit le chef. *Voyez* PLATONISME.

Arcésilas, un de ses successeurs, en introduisant quelques changemens ou quelques altérations dans la Philosophie de cette secte, fonda ce que l'on appelle *la seconde Académie*. C'est cet Arcésilas principalement qui introduisit dans l'*Académie* le doute effectif & universel.

On attribue à Lacyde, ou plutôt à Carnéade, l'établissement de la troisieme, appellée aussi *la nouvelle Académie*, qui reconnoissant que non seulement il y avoit beaucoup de choses probables, mais aussi qu'il y en avoit de vraies & d'autres fausses, avouoit néanmoins que l'esprit humain ne pouvoit pas bien les discerner.

Quelques autres en ajoutent une quatrieme fondée par Philon, & une cinquieme par Antiochus, appellée l'*Antiochéene*, qui tempéra l'ancienne *Académie* avec les opinions du Stoïcisme. *Voyez* STOÏCISME.

L'ancienne *Académie* doutoit de tout : elle porta même si loin ce principe, qu'elle douta si elle devoit douter. Ceux qui la composoient eurent toujours pour maxime de n'être jamais certains, ou de n'avoir jamais l'esprit satisfait sur la vérité des choses, de ne jamais rien affirmer, ou de ne jamais rien nier, soit que les choses leur parussent

vraies, soit qu'elles leur parussent fausses. En effet, ils soutenoient une acatalepsie absolue, c'est-à-dire, que quant à la nature ou à l'essence des choses, l'on devoit se retrancher sur un doute absolu. *Voyez* ACATALEPSIE.

Les sectateurs de la nouvelle *Académie* étoient un peu plus traitables : ils reconnoissoient plusieurs choses comme vraies, mais sans y adhérer avec une entiere assurance. Ils avoient approuvé que le commerce de la vie & de la société étoit incompatible avec le doute universel & absolu qu'affectoit l'ancienne *Académie*. Cependant il est visible que ces choses mêmes dont ils convenoient, ils les regardoient plutôt comme probables que comme certaines & déterminément vraies : par ces correctifs, ils comptoient du moins éviter les reproches d'absurdité faits à l'ancienne *Académie*. *Voyez* DOUTE. *Voyez aussi les Questions Académiques* de Cicéron où cet auteur réfute avec autant de force que de netteté les sentimens des Philosophes de son temps qui prenoient le titre de sectateurs de l'ancienne & de la nouvelle *Académie*. *Voyez aussi l'article* ACADÉMICIEN, où les sentimens de différentes *Académies* sont exposés & comparés. (*G*)

ACADÉMIE, (*Hist. Litt.*) parmi les Modernes, se prend ordinairement pour une Société ou Compagnie de Gens de Lettres, établie pour la culture & l'avancement des Arts ou des Sciences.

Quelques Auteurs confondent *Académie* avec *Université* : mais quoique ce soit la même chose en Latin, c'en sont deux bien différentes en François. Une Université est proprement un Corps composé de Gens Gradués en plusieurs Facultés ; de Professeurs qui enseignent dans les écoles publiques, de Précepteurs ou Maîtres particuliers, & d'Etudians qui prennent leurs leçons & aspirent à parvenir aux mêmes degrés. Au lieu qu'une *Académie* n'est point destinée à enseigner ou professer aucun Art, quel qu'il soit, mais à en procurer la perfection. Elle n'est point composée d'Ecoliers que de plus habiles qu'eux instruisent, mais de personnes d'une capacité distinguée, qui se communiquent leurs lumieres & se font part de leurs découvertes pour leur avantage mutuel. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La premiere *Académie* dont nous lisions l'institution, est celle que Charlemagne établit par le conseil d'Alcuin : elle étoit composée des plus beaux génies de la Cour, & l'Empereur lui-même en étoit un des membres. Dans les conférences *académiques* chacun devoit rendre compte des anciens auteurs qu'il avoit lus ; & même chaque Académicien prenoit le nom de celui de ces anciens auteurs pour lequel il avoit le plus de goût, ou de quelque personnage célebre de l'antiquité. Alcuin entre autres, des lettres duquel nous avons appris ces particularités, prit celui de *Flaccus*, qui étoit le surnom d'Horace, un jeune seigneur qui se nommoit Angilbert, prit celui d'*Homere* ; Adelard, évêque de Corbie, se nomma *Augustin* ; Riculphe, archevêque de Mayence, *Dametas*, & le roi lui-même, *David*.

Ce fait peut servir à relever la méprise de quelques écrivains modernes, qui rapportent que ce fut pour se conformer au goût général des savans de son siecle, qui étoient grands admirateurs des noms Romains, qu'Alcuin prit celui de *Flaccus Albinus*.

La plupart des nations ont à présent des *Académies*, sans en excepter la Russie : mais l'Italie l'emporte sur toutes les autres au moins par le nombre des siennes. Il y en a peu en Angleterre ; la principale, & celle qui mérite le plus d'attention, est celle que nous connoissons sous le nom de *Société Royale*. *Voyez* ce qui la concerne à l'*article* SOCIÉTÉ ROYALE. *Voyez aussi* SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG.

Il y a cependant encore une *Académie* royale de musique & une de peinture, établies par lettres patentes, & gouvernées chacune par des directeurs particuliers.

En France nous avons des *Académies* florissantes en tout genre, plusieurs à Paris, & quelques-unes dans des villes de province ; en voici les principales.

ACADÉMIE FRANÇOISE. Cette *Académie* a été instituée en 1635 par le cardinal de Richelieu, pour perfectionner la langue, & en général elle a pour objet toutes les matieres de grammaire, de poésie & d'é-

loquence. La forme en eſt fort ſimple, & n'a jamais reçu de changement: les membres ſont au nombre de quarante, tous égaux; les grands ſeigneurs & les gens *titrés* n'y ſont admis qu'à *titre* d'hommes de lettres; & le cardinal de Richelieu qui connoiſſoit le prix des talens, a voulu que l'eſprit y marchât ſur la même ligne à côté du rang & de la nobleſſe. Cette *Académie* a un directeur & un chancelier, qui ſe tirent au ſort tous les trois mois, & un ſecrétaire qui eſt perpétuel. Elle a compté & compte encore aujourd'hui parmi ſes membres pluſieurs perſonnes illuſtres par leur eſprit & par leurs ouvrages. Elle s'aſſemble trois fois la ſemaine au vieux Louvre pendant toute l'année, le lundi, le jeudi & le ſamedi. Il n'y a point d'autres aſſemblées publiques que celles où l'on reçoit quelque Académicien nouveau, & une aſſemblée qui ſe fait tous les ans le jour de la S. Louis, & où l'*Académie* diſtribue les prix d'éloquence & de poéſie, qui conſiſtent chacun en une médaille d'or. Elle a publié un dictionnaire de la langue françoiſe qui a déja eu trois éditions, & qu'elle travaille ſans ceſſe à perfectionner. La deviſe de cette *Académie* eſt *A l'immortalité*.

Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. A quelque degré de gloire que la France fût parvenue ſous les regnes de Henri IV & de Louis XIII, & particuliérement après la paix des Pyrénées & le mariage de Louis XIV, elle n'avoit pas encore été aſſez occupée du ſoin de laiſſer à la poſtérité une juſte idée de ſa grandeur. Les actions les plus brillantes, les événemens les plus mémorables, étoient oubliés, ou couroient riſque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en conſacrer le ſouvenir ſur le marbre & ſur le bronze. Enfin on voyoit peu de monumens publics, & ce petit nombre même avoit été juſques-là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiſcrétion de quelques particuliers.

Le roi regarda donc comme un avantage pour la nation l'établiſſement d'une *Académie* qui travailleroit aux inſcriptions, aux deviſes, aux médailles, & qui répandroit ſur tous ces monumens le bon goût & la noble ſimplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes choiſis dans l'*Académie* françoiſe, qui commencerent à s'aſſembler dans la bibliotheque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majeſté.

Le jour des aſſemblées n'étoit pas déterminé: mais le plus ordinaire au moins pendant l'hiver étoit le mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert, qui s'y trouvoit preſque toujours. En été ce miniſtre menoit ſouvent les académiciens à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers travaux de l'*Académie* le ſujet des deſſins des tapiſſeries du roi, tels qu'on les voit dans le recueil d'eſtampes & de deſcriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut enſuite chargé en particulier de la deſcription du Carrouſel; & après qu'elle eut paſſé par l'examen de la compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les figures.

On commença à faire des deviſes pour les jetons du tréſor royal des parties caſuelles, des bâtimens & de la marine; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin on entreprit de faire par médailles une hiſtoire ſuivie des principaux événemens du regne du roi. La matiere étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la bien mettre en œuvre. Les anciens, dont il nous reſte tant de médailles, n'ont laiſſé ſur cela d'autres regles que leurs médailles mêmes, qui juſques-là n'avoient guere été recherchées que pour la beauté du travail, & étudiées que par rapport aux connoiſſances de l'hiſtoire. Les modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux ſiecles, s'étoient peu embarraſſés des regles; ils n'en avoient ſuivi, ils n'en avoient preſcrit aucune; & dans les recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre pieces où le génie eût heureuſement ſuppléé à la méthode.

La difficulté de pouſſer tout d'un coup à ſa perfection un art ſi négligé, ne fut pas la ſeule raiſon qui empêcha l'*Académie* de beaucoup avancer ſous M. Colbert l'hiſtoire du roi par médailles: il appliquoit à mille autres uſages les lu-

mieres de la compagnie. Il y faisoit continuellement inventer ou examiner les différens dessins de peinture & de sculpture dont on vouloit embellir Versailles. On y régloit le choix & l'ordre des statues : on y consultoit ce que l'on proposoit pour la décoration des appartemens & pour l'embellissement des jardins.

On avoit encore chargé l'*Académie* de faire graver le plan & les principales vues des Maisons royales, & d'y joindre des descriptions. Les gravures en étoient fort avancées, & les descriptions étoient presque faites quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan & les vues des Places conquises, & y joindre une histoire de chaque ville & de chaque conquête : mais ce projet n'eut pas plus de suite que le précédent.

M. Colbert mourut en 1683, & M. de Louvois lui succéda dans la Charge de Surintendant des Bâtimens. Ce Ministre ayant su que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des inscriptions qu'on devoit mettre au dessous des tableaux de la galerie de Versailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roi, le manda aussi-tôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choses. M. l'Abbé Tallemant lui en rendit compte, & lui montra les inscriptions qui étoient toutes prêtes. M. de Louvois le présenta ensuite au Roi, qui lui donna lui-même l'ordre d'aller incessamment faire placer ces inscriptions à Versailles. Elles ont depuis éprouvé divers changemens.

M. de Louvois tint d'abord quelques assemblées de la petite *Académie* chez lui à Paris & à Meudon. Nous l'appellons *petite Académie*, parce qu'elle n'étoit composée que de quatre personnes, M. Charpentier, M. Quinault, M. l'Abbé Tallemant, & M. Felibien le pere. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le même lieu où se tiennent celles de l'*Académie* Françoise; & il régla qu'on s'assembleroit deux fois la semaine, le lundi & le samedi, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

M. de la Chapelle, devenu Contrôleur des Bâtimens après M. Perrault, fut chargé de se trouver aux assemblées pour en écrire les délibérations, & devint par-là le cinquieme Académicien. Bientôt M. de Louvois y en ajouta deux autres, dont il jugea le secours très-nécessaire à l'*Académie* pour l'Histoire du Roi : c'étoit M. Racine & M. Despreaux. Il en vint enfin un huitieme, M. Rainssant, homme versé dans la connoissance des médailles, & qui étoit Directeur du cabinet des Antiques de Sa Majesté.

Sous ce nouveau ministere on reprit avec ardeur le travail des Médailles de l'Histoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les dernieres années de M. Colbert. On en frappa plusieurs de différentes grandeurs, mais presque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées depuis : ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande Histoire*. La Compagnie commença aussi à faire des devises pour les jetons de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres, sur lesquelles elle n'avoit pas encore été consultée.

Le Roi donna en 1691 le département des *Académies* à M. de Pontchartrain, alors Contrôleur Général & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi, & depuis Chancelier de France. M. de Pontchartrain né avec beaucoup d'esprit, & avec un goût pour les Lettres qu'aucun emploi n'avoit pu ralentir, donna une attention particuliere à la petite *Académie*, qui devint plus connue sous le nom d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain, son fils, se rendit souvent aux assemblées, qu'il fixa exprès au mardi & au samedi. Enfin il donna l'inspection de cette Compagnie à M. l'abbé Bignon, son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà fort célebres.

Les places vacantes par la mort de M. Rainssant & de M. Quinault furent remplies par M. de Tourreil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les médailles dont on avoit arrêté les dessins du temps de M. de Louvois, celles mêmes qui étoient déja faites & gravées, furent revues avec soin : on en réforma plusieurs, on en ajouta un grand nombre; on les réduisit toutes à une même grandeur; & l'histoire du Roi fut ainsi poussée jusqu'à l'avénement de monseigneur le duc d'Anjou, son petit-fils, à la couronne d'Espagne.

Au mois de septembre 1699, M. de Pontchartrain fut nommé Chancelier. M. le Comte de Pontchartrain, son fils, entra en plein exercice de sa Charge de Secrétaire d'Etat, dont il avoit depuis long-temps la survivance, & les Académiciens demeurerent dans son département. Mais M. le Chancelier qui avoit extrêmement à cœur l'Histoire du Roi par médailles, qui l'avoit conduite & avancée par ses propres lumieres, retint l'inspection de cet ouvrage; & eut l'honneur de présenter à Sa Majesté les premieres suites que l'on en frappa, & les premiers exemplaires du Livre qui en contenoit les dessins & les explications.

L'établissement de l'*Académie des Inscriptions* ne pouvoit manquer de trouver place dans ce Livre fameux, où aucune des autres *Académies* n'a été oubliée. La médaille qu'on y trouve sur ce sujet représente Mercure assis, & écrivant avec un style à l'antique sur une table d'airain. Il s'appuie du bras gauche sur une urne pleine de médailles; il y en a d'autres qui sont rangées dans un carton à ses piés. La légende *Rerum gestarum fides*, & l'exergue *Academia Regia Inscriptionum & Numismatum, instituta M. DC. LXIII.* signifient que *l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles*, établie en 1663, doit rendre aux siecle à venir un témoignage fidele des grandes actions.

Presque toute l'occupation de l'*Académie* sembloit devoir finir avec le Livre des Médailles; car les nouveaux événemens & les devises des jetons de chaque année n'étoient pas un objet capable d'occuper huit ou neuf personnes qui s'assembloient deux fois la semaine. M. l'abbé Bignon prévit les inconvéniens de cette inaction, & crut pouvoir en tirer avantage. Mais pour ne trouver aucun obstacle dans la compagnie, il cacha une partie de ses vues aux Académiciens, que la moindre idée de changement auroit peut-être alarmés: il se contenta de leur représenter que l'Histoire par médailles étant achevée, déja même sous la presse, & que le Roi ayant été fort content de ce qu'il en avoit vu, on ne pouvoit choisir un temps plus convenable pour demander à Sa Majesté qu'il lui plût assurer l'état de l'*Académie* par quelque acte public émané de l'autorité royale. Il leur cita l'exemple de l'*Académie* des sciences, qui fondée peu de temps après celle des Inscriptions par ordre du Roi, & n'ayant de même aucun titre authentique pour son rétablissement, venoit d'obtenir de Sa Majesté (comme nous allons le dire tout à l'heure) un réglement signé de sa main, qui fixoit le temps & le lieu de ses assemblées, qui déterminoit ses occupations, qui assuroit la continuation des pensions, *&c.*

La proposition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée: on dressa aussi-tôt un Mémoire. M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent suppliés de l'appuyer auprès du Roi; & ils le firent d'autant plus volontiers, que parfaitement instruits du plan de M. l'Abbé Bignon, ils n'avoient pas moins de zele pour l'avancement des Lettres. Le Roi accorda la demande de l'*Académie*, & peu de jours après elle reçut un Réglement nouveau daté du 16 juillet 1701.

En vertu de ce premier Réglement l'*Académie* reçoit des ordres du Roi par un des Secrétaires d'Etat, le même qui les donne à l'*Académie* des Sciences. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, dix Pensionnaires, dix Associés, ayant tous voix délibérative, & outre cela de dix Eleves, attachés chacun à des Académiciens pensionnaires. Elle s'assemble le mardi & le vendredi de chaque semaine dans une des salles du Louvre, & tient par an deux assemblées publiques, l'une après la S. Martin, l'autre après la quinzaine de Pâque. Ses vacances sont les mêmes que celles de l'*Académie* des Sciences. *Voyez* ACADÉMIE DES SCIENCES. Elle a quelques Associés correspondans, soit regnicoles, soit étrangers. Elle a aussi, comme l'*Académie* des sciences, un Président, un vice-Président, pris parmi les Honoraires, un Directeur & un sous-Directeur pris parmi les Pensionnaires.

La classe des Eleves a été supprimée depuis & réunie à celle des Associés. Le Secrétaire & le Trésorier sont perpétuels, & l'*Académie* depuis son renouvellement en 1701 a donné au public plusieurs volumes qui sont le fruit de ses travaux. Ces volumes contiennent, outre les Mémoires qu'on a jugé à propos d'imprimer en entier, plu-

ſieurs autres dont l'extrait eſt donné par le Secrétaire, & les éloges des Académiciens morts. M. le Préſident Durey de Noinville a fondé depuis environ 15 ans un prix littéraire que l'*Académie* diſtribue chaque année. C'eſt une médaille d'or de la valeur de 400 livres.

La deviſe de cette *Académie*, eſt *Vetat mori. Tout cet article eſt tiré de l'Hiſtoire de l'Acad. des Belles-Lettres, T. I.*

Académie Royale des Sciences. Cette *Académie* fut établie en 1666 par les ſoins de M. Colbert : Louis XIV, après la paix des Pyrénées deſirant faire fleurir les Sciences, les Lettres & les Arts dans le royaume, chargea M. Colbert de former une Société d'hommes choiſis & ſavans en différens genres de littérature & de ſcience, qui s'aſſemblant ſous la protection du Roi, ſe communiquaſſent réciproquement leurs lumieres & leurs progrès. M. Colbert après avoir conféré à ce ſujet avec les ſavans les plus illuſtres & les plus éclairés, réſolut de former une ſociété de perſonnes verſées dans la Phyſique & dans les Mathématiques, auxquelles ſeroient jointes d'autres perſonnes ſavantes dans l'Hiſtoire & dans les matieres d'érudition, & d'autres enfin uniquement occupées de ce qu'on appelle plus particuliérement *Belles-Lettres*, c'eſt-à-dire, de la Grammaire, de l'Eloquence, & de la Poéſie. Il fut réglé que les Géometres & les Phyſiciens de cette ſociété s'aſſembleroient ſéparément le mercredi, & tous enſemble le ſamedi, dans une ſalle de la bibliotheque du Roi, où étoient les livres de Phyſique & de Mathématiques : que les ſavans dans l'Hiſtoire s'aſſembleroient le lundi & le jeudi dans la ſalle des livres d'Hiſtoire : qu'enfin la claſſe des Belles-Lettres s'aſſembleroient les mardi & vendredi, & que le premier jeudi de chaque mois, toutes ces différentes claſſes ſe réuniroient enſemble, & ſe feroient mutuellement, par leurs Secrétaires, un rapport de tout ce qu'elles auroient fait durant le mois précédent.

Cette *Académie* ne put pas ſubſiſter long-temps ſur ce pié : 1°. les matieres d'hiſtoire profane étant liées ſouvent à celles d'hiſtoire eccléſiaſtique, & par là à la Théologie & à la diſcipline de l'Egliſe, on craignit que les Académiciens ne ſe haſardaſſent à entamer des queſtions délicates, & dont la déciſion auroit pu produire du trouble : 2°. ceux qui formoient la claſſe des Belles-Lettres étant preſque tous de l'*Académie* Francoiſe, dont l'objet étoit le même que celui de cette claſſe, & conſervant beaucoup d'attachement pour leur ancienne *Académie*, prierent M. Colbert de vouloir bien répandre ſur cette *Académie* les mêmes bienfaits qu'il paroiſſoit vouloir répandre ſur la nouvelle, & lui firent ſentir l'inutilité de deux *Académies* différentes appliquées au même objet, & compoſées preſque des mêmes perſonnes. M. Colbert goûta leurs raiſons, & peu de temps après le Chancelier Seguier étant mort, le Roi prit ſous ſa protection l'*Académie* Françoiſe, à laquelle la claſſe des Belles-Lettres dont nous venons de parler fut cenſée réunie, ainſi que la petite *Académie* d'Hiſtoire : de ſorte qu'il ne reſta plus que la ſeule claſſe des Phyſiciens & des Mathématiciens. Celle des Mathématiciens étoit compoſée de Meſſieurs Carcavy, Huyghens, de Roberval, Frénicle, Auzout, Picard & Buot. Les Phyſiciens étoient Meſſieurs de la Chambre, Médecin ordinaire du Roi; Pertault, très-ſavant dans la Phyſique & dans l'Hiſtoire naturelle; Duclos & Bourdelin, Chymiſtes; Pequet & Gayen, Anatomiſtes; Marchand, Botaniſte; & Duhamel, Secrétaire.

Ces ſavans, & ceux qui après leur mort les remplacerent, publierent pluſieurs excellens ouvrages pour l'avancement des Sciences; & en 1692 & 1693, l'*Académie* publia, mois par mois, les pieces fugitives qui avoient été lues dans les aſſemblées de ces années, & qui étant trop courtes pour être publiées à part, étoient indépendantes des ouvrages auxquels chacun des membres travailloit. Pluſieurs de ces premiers Académiciens recevoient du Roi des penſions conſidérables, & l'égalité étoit parfaite entr'eux comme dans l'*Académie* Françoiſe.

En 1699 M. l'Abbé Bignon qui avoit long-temps préſidé à l'*Académie* des Sciences, s'imagina la rendre plus utile en lui donnant une forme nouvelle. Il en parla à M. le Chancelier de Ponchartrain, ſon oncle, & au commencent de cette année l'*Académie* reçut un nouveau réglement

qui en changea totalement la forme. Voici les articles principaux de ce réglement.

1°. L'*Académie des Sciences* demeure immédiatement sous la protection du Roi, & reçoit ses ordres par celui des Secrétaires d'Etat à qui il plaît à Sa Majesté de les donner.

2°. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, l'un desquels sera Président, de vingt Pensionnaires, trois Géometres, trois Astronomes, trois Méchaniciens, trois Anatomistes, trois Botanistes, trois Chymistes, un Trésorier & un Secrétaire, l'un & l'autre perpétuels; vingt Associés: savoir, douze regnicoles, dont deux Géometres, deux Astronomes, *&c.* & huit étrangers; & vingt Eleves, dont chacun est attaché à un des Académiciens pensionnaires.

3°. Les seuls Académiciens honoraires & pensionnaires doivent avoir voix délibérative quand il s'agira d'élections ou d'affaires concernant l'*Académie*: quand il s'agira de Sciences, les Associés y seront joints; mais les Eleves ne parleront que lorsque le Président les y invitera.

4°. Les Honoraires doivent être regnicoles & recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques & dans la Physique; & les Réguliers ou Religieux peuvent être admis dans cette seule classe.

5°. Nul ne peut être Pensionnaire, s'il n'est connu par quelque ouvrage considérable, ou quelque découverte importante, ou quelque cours éclatant.

6°. Chaque Académicien pensionnaire est obligé de déclarer au commencement de l'année l'ouvrage auquel il compte travailler. Indépendamment de ce travail, les Académiciens pensionnaires & associés sont obligés d'apporter à tour de rôle quelques observations ou mémoires. Les assemblées se tiennent le mercredi & le samedi de chaque semaine, & en cas de fête, l'assemblée se tient le jour précédent.

7°. Il y a deux de ces assemblées qui sont publiques par an; savoir, la premiere après la S. Martin, & la seconde, après la quinzaine de Pâque.

8°. L'*Académie* vaque pendant la quinzaine de Pâque, la semaine de la Pentecôte, & depuis Noël jusqu'aux Rois, & outre cela depuis la Nativité jusqu'à la S. Martin.

En 1716, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, jugea à propos de faire quelques changemens à ce réglement, sous l'autorité du roi. La classe des éleves fut supprimée. Elle parut avoir des inconvéniens, en ce qu'elle mettoit entre les académiciens trop d'inégalité, & qu'elle pouvoit par-là occasionner entr'eux, comme l'expérience l'avoit prouvé, quelques termes d'aigreur ou de mépris. Ce nom seul rebutoit les personnes d'un certain mérite, & leur fermoit l'entrée de l'*Académie*. « Cependant » le nom d'*éleve*, dit M. de Fontenelle, » *Eloge de M. Amontons*, n'emporte » parmi nous aucune différence de mérite; » il signifie seulement moins d'ancienneté » & une espece de survivance. » D'ailleurs quelques académiciens étoient morts à soixante & dix ans avec le titre d'*éleves*, ce qui paroissoit mal sonnant. On supprima donc la classe des éleves, à la place de laquelle on créa douze *adjoints*, & on leur accorda ainsi qu'aux associés, voix délibérative en matiere de science. On fixa à douze le nombre des honoraires. On créa aussi une classe d'associés libres, au nombre de six. Ces associés ne sont attachés à aucun genre de science, ni obligés à aucun travail; & il fut décidé que les réguliers ne pourroient à l'avenir entrer que dans cette classe.

L'*Académie* a chaque année un président & un vice-président, un directeur & un sous-directeur nommés par le roi. Les deux premiers sont toujours pris parmi les honoraires, & les deux autres parmi les pensionnaires. Les seuls pensionnaires ont des jetons pour leur droit de présence aux assemblées. Aucun académicien ne peut prendre ce titre au frontispice d'un livre, si l'ouvrage qu'il publie n'est approuvé par l'*Académie*.

Depuis ce renouvellement en 1699, l'*Académie* a été fort exacte à publier chaque année un volume contenant les travaux de ses membres ou les mémoires qu'ils ont composés & lus à l'*Académie* durant cette année. A la tête de ce volume est l'histoire de l'*Académie*, ou l'extrait des mémoires, & en général de tout ce qui a

été lu & dit dans l'*Académie* ; & à la fin de l'histoire sont les éloges des académiciens morts durant l'année.

La place de secrétaire a été remplie par M. de Fontenelle depuis 1699 jusqu'en 1740. M. de Mairan lui a succédé pendant les années 1741, 1742, 1743 ; & elle est à présent occupée par M. de Fouchy.

Feu M. Rouillé de Meslay, conseiller au parlement de Paris, a fondé deux prix, l'un de 2500 livres, l'autre de 2000 livres, que l'*Académie* distribue alternativement tous les ans. Les sujets du premier prix doivent regarder l'Astronomie physique. Les sujets du second prix doivent regarder la Navigation & le Commerce.

L'*Académie* a pour devise, *Invenit & perficit.*

Les assemblées qui se tenoient autrefois dans la bibliotheque du Roi, se tiennent depuis 1699 dans une très-belle salle du vieux Louvre.

En 1713 le Roi confirma par des lettres patentes l'établissement de deux *Académies des Sciences & des Belles-Lettres.*

Outre ces *Académies* de la capitale, il y en a dans les provinces une grande quantité d'autres, à Toulouse, l'*Académie* des jeux floraux, composée de quarante personnes, la plus ancienne du royaume, & outre cela une *Aacadémie* des sciences & des belles-lettres, à Montpellier, la société royale des sciences, qui depuis 1706 ne fait qu'un même corps avec l'*Académie* des sciences de Paris ; à Bordeaux, à Soissons, à Marseille, à Lyon, à Pau, à Montauban, à Angers, à Amiens, à Villefranche, à Dijon, à Nîmes, à Besançon, à Châlons-sur-Marne, *&c.* Le nombre de ces *Académies* augmente de jour en jour ; & dans les villes même où il n'y a point d'*Académies*, il se forme des sociétés littéraires qui ont à-peu-près les mêmes exercices.

Passons maintenant aux principales *Académies* étrangeres.

Outre la société royale de Londres dont nous avons déja dit que nous parlerions ailleurs, une des *Académies* les plus célebres aujourd'hui est celle de Berlin appellée l'*Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse.* Fréderic I, Roi de Prusse, l'établit en 1700, & en fit M. Leibnitz président. Les plus grands noms illustrerent sa liste dès le commencement Elle donna en 1710 un premier volume sous le titre de *Miscelanea Berolinensia ;* & quoique le successeur de Fréderic I protégeât peu les lettres, elle ne laissa pas de publier de nouveaux volumes en 1723, 1727, 1734, 1737, & 1740. Enfin Fréderic II, aujourd'hui Roi de Prusse, monta sur le trône. Ce prince, l'admiration de toute l'Europe par ses qualités guerrieres & pacifiques, par son goût pour les sciences, par son esprit & par ses talens, jugea à propos de redonner à cette *Académie* une nouvelle vigueur. Il y appella des étrangers très-distingués, encouragea les meilleurs sujets par des récompenses, & en 1743 parut un nouveau volume des *Miscellanea Berolinensia*, où l'on s'aperçoit bien des nouvelles forces que l'*Académie* avoit déja prises. Ce prince ne jugea pas à propos de s'en tenir là. Il crut que l'*Académie Royale des Sciences* de Prusse qui avoit été jusqu'alors presque toujours présidée par un ministre ou grand seigneur, le seroit encore mieux par un homme de lettres, il fit à l'*Académie des Sciences* de Paris l'honneur de choisir parmi ses membres le président qu'il vouloit donner à la sienne. Ce fut M. de Maupertuis si avantageusement connu dans toute l'Europe, que les graces du roi de Prusse engagerent à aller s'établir à Berlin. Le Roi donna en même temps un nouveau réglement à l'*Académie*, & voulut bien prendre le titre de *Protecteur.* Cette *Académie* a publié depuis 1743 trois volumes françois dans le même goût à peu près que l'histoire de l'*Académie des Sciences* de Paris ; avec cette différence, que dans le second de ces volumes, les extraits des mémoires sont supprimés, & le seront apparemment dans tous ceux qui suivront. Ces volumes seront suivis chaque année d'un autre. Elle a deux assemblées publiques ; l'une en Janvier le jour de la naissance du Roi aujord'hui régnant, l'autre à la fin de Mai, le jour de l'avénement du Roi au trône. Dans cette derniere assemblée on distribue un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats, c'est-à-dire, un peu plus de 500 livres. Le sujet de ce prix est successivement de Physique,

Physique, de Mathématique, de Métaphysique, & d'Erudition. Car cette *Académie* a cela de particulier, qu'elle embrasse jusqu'à la Métaphysique, la Logique & la Morale, qui ne sont l'objet d'aucune autre *Académie*. Elle a une classe particuliere occupée de ces matieres, & qu'on appelle la classe de *Philosophie spéculative*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE PETERSBOURG. Le Czar Pierre I, dit le Grand, par qui la Russie a enfin secoué le joug de la barbarie qui y regnoit depuis tant de siecles, ayant fait un voyage en France en 1717, & ayant reconnu par lui-même l'utilité des *Académies*, résolut d'en établir une dans sa capitale. Il avoit déja pris toutes les mesures nécessaires pour cela, lorsque la mort l'enleva au commencement de 1725. La Czarine Catherine qui lui succéda, pleinement instruite de ses vues, travailla sur le même plan, & forma en peu de temps une des plus célebres *Académies* de l'Europe, composée de tout ce qu'il y avoit alors de plus illustre parmi les étrangers, dont quelques-uns même vinrent s'établir à Pétersbourg. Cette *Académie* qui embrasse les sciences & les belles-lettres, a publié déja dix volumes de mémoires depuis 1726. Ces mémoires sont écrits en latin, & sont sur-tout très-recommandables par la partie Mathématique qui contient un grand nombre d'excellentes pieces. La plupart des étrangers qui composoient cette *Académie* étant morts ou s'étant retirés, elle se trouvoit au commencement du regne de la Czarine Elisabeth dans une espece de langueur, lorsque M. le comte Rasomowski en fut nommé président, heureusement pour elle. Il lui a fait donner un nouveau réglement, & paroît n'avoir rien négligé pour la rétablir dans son ancienne splendeur. L'*Académie* de Pétersbourg a cette devise modeste. *Paulatim*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX ARTS, établie à St. Pétersbourg en 1765. Catherine II, Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies, a destiné une somme considérable pour l'entretien d'une *Académie* & d'un *College* d'éducation qui en dépend : six professeurs de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, six Adjoints à Professeurs; douze Amateurs honoraires choisis dans la principale noblesse; douze autres Membres honoraires; six Conseillers, un Président, trois Recteurs, & trois Adjoints à Recteurs, composent cette nouvelle *Académie*.

Ses membres actuels, les éleves présens & à venir, dès qu'il sont munis d'un certificat du Comité Académique, obtiennent tant pour eux que pour leurs descendans & à perpétuité, la pleine liberté, & en cas que par supercherie, ou même de sa propre volonté quelqu'un d'eux se mariât avec une fille ou veuve dépendante, les conjoints, du moment de la célébration de leur mariage, jouissent de tous les privileges des citoyens nés libres.

Des pensions viageres, assignées par l'assemblée académique, sont la récompense des maîtres. Cette même assemblée honore d'une épée les éleves qui ont étudié avec succès pendant les neuf années prescrites, & leur accorde une gratification convenable pour subvenir aux frais de leur premier établissement.

Elle envoie tous les ans dans les pays étrangers, douze jeunes artistes choisis parmi ceux qui ont remporté des médailles : ces pensionnaires entretenus honnêtement aux frais de l'*Académie*, sont tenus de l'informer tous les quatre mois, de leurs occupations présentes & passées, & des choses remarquables qu'ils ont vues. Cet établissement, si propre à vivifier les arts, contribuera à la gloire de leur protectrice plus que ses conquêtes & autant que sa législation.

Il y a à Bologne une *Académie* qu'on appelle l'*Institut*. *Voyez* INSTITUT.

L'ACADÉMIE ROYALE D'ESPAGNE est établie à Madrid pour cultiver la langue Castillane : elle est formée sur le modele de l'*Académie* Françoise. Le plan en fut donné par le duc d'Escalone, & approuvé en 1714 par le roi, qui s'en déclara le protecteur. Elle consiste en vingt-quatre académiciens, y compris un directeur & un secretaire.

Elle a pour devise un creuset sur le feu, & le mot de la devise, est : *Limpia, fija, y da esplendor*.

L'*Académie des Curieux de la Nature*, en Allemagne, avoit été fondée d'abord

en 1652 par M. Bausch, médecin, & l'empereur Léopold la prit sous sa protection en 1670, je ne sais s'il fit autre chose pour elle.

L'Italie seule a plus d'*Académies* que tout le reste du monde ensemble. Il n'y a pas une ville considérable où il n'y ait assez de savans pour former une *Académie*, & qui n'en forment une en effet. Jarckius nous en a donné une histoire abrégée, imprimée à Léipsick en 1725.

Jarckius n'a écrit l'histoire que des *Académies* du Piémont, de Ferrare, & de Milan; il en compte vingt-cinq dans cette derniere ville toute seule : il nous a seulement donné la liste des autres, qui montent à cinq cents cinquante. La plupart ont des noms tout-à-fait singuliers & bizarres.

Les Académiciens de Bologne, par exemple, se nomment *Abbandonati*, *Ansiosi*, *Ociosi*, *Arcadi*, *Confusi*, *Difettuosi*, *Dubbiosi*, *Impatienti*, *Inabili*, *Indifferenti*, *Indomiti*, *Inquieti*, *Instabili*, *Della notte piacere*, *Sienti*, *Sonnolenti*, *Torbidi*, *Vespertini* : ceux de Gênes, *Accordati*, *Sopiti*, *Resuegliati* : ceux de Gubio, *Addormentati* : ceux de Venise, *Acuti*, *Allettati*, *Discordanti*, *Disjiundi*, *Disingannati*, *Dodonei*, *Filadelfici*, *Incruscabili*, *Instaucabili* : ceux de Rimini, *Adagiati*, *Eutrapeli* : ceux de Pavie, *Affidati*, *Della chiave* : ceux de Fermo, *Raffrontati* : ceux de Molise, *Agitati* : ceux de Florence, *Alterati*, *Humidi*, *Furfurati*, *Della Crusca*, *Del Cimento*, *Infocati* : ceux de Cremone, *Animosi* : ceux de Naples, *Arditi*, *Infernati*, *Intronati*, *Lunatici*, *Secreti*, *Sirenes*, *Sicuri*, *Volanti* : ceux d'Ancone, *Argonauti*, *Caliginosi* : ceux d'Urbin, *Assorditi* : ceux de Perouse, *Atomi*, *Eccentrici*, *Insensati*, *Insipidi*, *Unisoni* : ceux de Tarente, *Audaci* : ceux de Marcerata, *Catenati*, *Inperfetti* ; d'autres *Chimœrici* : ceux de Sienne, *Cortesi*, *Gioviali*, *Trapassati* : ceux de Rome, *Delfici*, *Humoristi*, *Lincei*, *Fantastici*, *Illuminati*, *Incitati*, *Indispositi*, *Infecondi*, *Melancholici*, *Negletti*, *Notti Vaticane*, *Notturni*, *Ombrosi*, *Pellegrini*, *Sterili*, *Virgilanti* : ceux de Padoue, *Delii*, *Immaturi*, *Orditi* : ceux de Drepano, *Difficili* : ceux de Bresse, *Dispersi*, *Erranti* : ceux de Modene, *Dissonanti* : ceux de Reccanati, *Disuguali* : ceux de Syracuse, *Ebrii* : ceux de Milan, *Eliconii*, *Faticosi*, *Fenici*, *Incerti*, *Nascosti* : ceux de Candie, *Extravaganti* : ceux de Pezzaro, *Eterocliti* : ceux de Camacchio, *Fluttuanti* : ceux d'Arezzo, *Forzati* : ceux de Turin, *Fulminales* : ceux de Reggio, *Fumosi*, *Muti* : ceux de Cortone, *Humorosi* : ceux de Bari, *Incogniti* : ceux de Rossano, *Incuriosi* : ceux de Brada, *Innominati*, *Pigri* : ceux d'Acis, *Intricati* : ceux de Mantoue, *Invaghiti* : ceux d'Agrigente, *Mutabili*, *Offuscati* : de Verone, *Olympici*, *Unanii* : de Viterbe, *Ostinati* : d'autres, *Vagabondi*.

Parmi toutes ces Académies d'Italie, l'on distingue les suivantes.

ACADÉMIE DE LA CRUSCA. La plus célebre de toutes les *Académies* d'Italie, a été, sans contredit, l'*Académie de la Crusca*, établie à Florence en 1582, par les soins d'Antoine-François Grazzini : elle est la mere de l'Académie Françoise. La langue Italienne lui a les plus grandes obligations. Elle porte le titre glorieux de *Regina e moderatrice della lingua Italiana*, & elle est connue chez les étrangers par son dictionnaire. Elle a pour objet d'épurer & de perfectionner la langue Italienne, comme l'*Académie* Françoise a pour but d'épurer & de perfectionner notre langue. Le nom de *Crusca*, qui veut dire du *son*, vient du son & du blutoir qui en sépare la plus belle fleur de farine, que cette *Académie* avoit pris pour devise, avec ces mots : *Il piu bel fior ne coglie*. Les meubles de la salle répondent à la devise, & sont une allégorie continue. On y voit une chaire en forme de trémie, dont les degrés sont des meules de moulin. Le siege du directeur est une meule ; ceux des autres académiciens sont en forme de hottes, & le dossier en forme de pelle à four. La table est un pêtrin; le secretaire, ou tout autre académicien, a la moitié du corps passé dans un blutoir lorsqu'il lit quelque mémoire. Les portraits même qui décorent la salle, ont la forme d'une pelle à four. Cette affectation a quelque chose de petit & de puérile ; elle ne seroit guere propre à donner

une grande idée du génie & du goût de cette *Académie*, si sa réputation n'avoit pas des titres plus solides : elle continue encore ses assemblées dans un college qui n'est pas loin de la cathédrale. Ses membres, d'un savoir & d'un mérite distingué, suivant l'objet de son institution, ont rendu dans tous les temps, & continuent à rendre les plus grands services à la langue Italienne. Ils l'ont en quelque sorte fixée par l'autorité des auteurs classiques de la nation, tels que Bocace, Machiavel, Castiglione, Villani, *&c.* que pour cette raison on appelle familiérement *autori cruscanti*. Cela n'empêche pas que le Dictionnaire *de la Crusca* ne soit encore susceptible de corrections & d'augmentations, comme l'ont démontré plusieurs écrivains Italiens, & en particulier le P. Bergantini.

Académie Platonique de Florence. Côme de Médicis, surnommé *le pere de la patrie*, conçut le projet d'une *Académie Platonique*, & destina pour la former le jeune Ficin, fils de son médecin. Ce ne fut pourtant que Laurent le magnifique, petit-fils de Côme, qui mit ce projet en exécution quelques années après. Il engagea, (dit M. de la Lande, dans son *Voyage d'un François en Italie*) Christophe Landinus, Marsile Ficin, & Pic de la Mirandole, à s'occuper de l'explication & de la traduction des ouvrages de Platon ; il exhortoit toutes les personnes qui avoient du goût pour la Philosophie, à se joindre à eux pour former cette *Académie Platonique*. On s'assembloit ou chez Bandini à Florence, ou chez Laurent de Médicis à la campagne : on mangeoit ensemble. Après dîner on lisoit & l'on expliquoit Platon ; & chacun tiroit au sort l'article sur lequel il devoit disserter. L'assemblée la plus remarquable étoit celle du 7 Novembre, jour où Platon étoit né, & auquel il cessa de vivre, après avoir dîné avec ses amis.

Laurent le magnifique étant mort en 1492, (continue le même historien voyageur), Bernard Oricellarius attira cette assemblée dans ses jardins : Petrus Crinitus, & d'autres auteurs de ce temps-là, parlent souvent de ces conférences. On y traitoit aussi des regles de la langue Italienne, des causes de sa corruption, & des moyens de la rétablir : ce fut l'origine des *Académies* de Belles-Lettres : Nicolas Machiavel, Ange Politien, & plusieurs autres personnages célebres y assistoient. Les troubles de la république de Florence, & sur-tout la conjuration contre le cardinal Jules de Médicis, qui vouloit gouverner Florence, coûterent la vie à quelques-uns des membres de l'*Académie Platonique*, & en causerent la dispersion en 1521 (*voy.* Nardi *dans son Histoire de Florence*, *liv. VII.*) ; mais elle fut rétablie ensuite par les soins du prince Léopold, frere du grand duc Ferdinand de Médicis, vers l'an 1660. Nous voyons qu'on y lisoit alors les ouvrages de Platon, qu'on dissertoit sur leur véritable sens ; on y lisoit aussi les poésies de Dante, aussi savantes que difficiles. (*Voyez* Bandini *specimen Litteraturæ Florentinæ sæculi XV. Florent. 1747 & 1752. in-8°.*)

Académie del Cimento. Florence avoit donné le premier exemple d'une *Académie* de philosophie spéculative, celle dont on vient de parler ; elle eut encore la gloire de donner à l'Europe la premiere *Académie* de Physique, sous le nom *del Cimento*, c'est-à-dire, *de l'expérience*. Galilée, Toricelli, Aggiunti, Viviani en furent les précurseurs. Elle fut formée par le cardinal Léopold de Médicis, frere du grand duc Ferdinand II, le 19 de juin 1657, des débris de l'*Académie Platonique*, dont ce prince rassembla les membres dispersés, comme on vient de le dire plus haut. Mais elle avoit été précédée par une espece d'*Académie* de physique qui s'assembloit auprès du duc Ferdinand II, dès l'an 1651. *Voyage d'un François en Italie.* Nous avons un recueil d'expériences de cette *Académie* en langue Italienne : le célebre Musschenbroek l'a traduit en Latin, & y a joint d'excellentes notes ou additions. Les expériences de l'*Académie* & les additions de Musschenbroek ont été traduites en François, & se trouvent dans le premier tome de la *collection académique*, imprimée à Dijon. Nous saisirons l'occasion qui se présente ici, de dire que le grand duc Ferdinand II étoit physicien, qu'il aimoit la chymie, qu'il avoit un laboratoire, &

qu'il inventa des thermometres, dont on trouve la construction & l'usage dans le recueil de l'*Académie del Cimento. Voyez* le *Saggio di storia Literaria Florentina del secolo XVII, da* Giov. Bat. Nelli 1759, *p. 98.* Les premiers académiciens furent Paul del Buono, qui imagina en 1657 l'instrument propre à reconnoître l'incompressibilité de l'eau; Alphonse Borelli, si connu par son traité *de Motu animalium;* Candide del Buono, frere de Paul; Alexandre Marsili, Vincent Viviani, le comte Laurent Magalotti, François Rhedi, *&c.* Le recueil d'expériences dont nous venons de parler, & qui parut imprimé à Florence en 1667, traite de la pression de l'air, de la compression de l'eau, du froid, du chaud, de la glace, de l'aimant, de l'électricité, des odeurs, du mouvement du son, de celui des projectiles, de la lumiere, & de la pression que l'estomac exerce sur les alimens. On ne voit pas que depuis ce temps l'*Académie del Cimento* ait continué ses travaux; ses registres originaux finissent au 5 mars 1667. Au reste, cette *Académie* n'avoit point de statuts ni de forme réglée; c'étoit simplement un rendez-vous connu pour certains jours dans le palais du cardinal Léopold, en présence de qui l'on faisoit des expériences; & dans chaque assemblée l'on annonçoit le sujet de l'assemblée suivante. On y faisoit aussi des observations anatomiques; & il paroît, par des lettres de quelques académiciens qui se sont conservées, que l'on entretenoit une correspondance avec les plus grands physiciens de France & d'Angleterre. L'auteur dont nous tirons ces détails, nous apprend que le comte de Richecourt avoit eu envie de la rétablir il y a quelques années; mais que ce ministre fit pour cela des efforts qui, n'étant pas secondés, furent sans effet.

Académie degli Intronati. Vers l'an 1450 il s'établit à Sienne une *Académie* destinée à cultiver la poésie Italienne. Les académiciens prirent le nom singulier *Degli Intronati*, qui veut dire *des Hébêtés* ou *des Imbécilles*, soit pour marquer le peu de prétentions qu'ils avoient à l'esprit, soit plutôt par antiphrase, ou peut-être par une bizarrerie dont il seroit difficile de rendre raison. Il est à croire que c'est à son exemple que les autres *Académies* d'Italie prirent les noms allégoriques, & le plus souvent fort ridicules, dont on a donné ci-devant une assez longue liste, laquelle pourroit être encore fort augmentée.

Académie degli Scossi. Cette *Académie* des Secoués, établie à Pérouse dès les premiers temps de la renaissance des lettres, tiroit son nom de son emblême, qui étoit un blutoir ou tamis à passer la farine, avec cette devise: *excussa nitescit.* Elle vouloit montrer par-là que les esprits ont besoin de secousses pour être perfectionnés, & devenir utiles. Il paroît que l'*Académie* de *la Crusca* de Florence, dont nous avons parlé, emprunta son emblême de celle-ci. L'*Académie degli Scossi* fut réunie en 1561 à celle *degli Insensati*, aussi de Pérouse, qui prit pour devise une volée de grues qui traversent la mer, ayant chacune une pierre au pié, avec ces mots: *vel cum pondere.* L'*Académie degli Excentrici*, établie dans la même ville en 1567, avoit pour emblême l'orbe excentrique de la lune, avec son épicycle; tel qu'on l'employoit alors pour expliquer les inégalités de cette planete, qui va tantôt plus vîte, tantôt plus lentement, avec ces mots: *retardat, non retrahit.* Elle retarde, & ne recule pas.

L'Académie des Apatistes *ou* l'Académie impartiale, mérite d'être citée, sur-tout à cause de l'étendue de son plan: elle embrasse l'universalité des sciences & des arts. Elle tient de temps en temps des assemblées publiques à Florence, où chacun, soit académicien ou étranger, peut lire des ouvrages, en telle forme, en telle langue & sur telle matiere qu'ils soient écrits; cette *Académie* écoutant & adoptant tout avec la plus grande impartialité.

Académie de Chirurgie. *Voyez* Chirurgie.

Académie de Peinture, est une école publique où les peintres vont dessiner ou peindre, & les sculpteurs modeler d'après un homme nu, qu'on appelle *modele.*

L'*Académie* Royale de Peinture & de Sculpture de Paris doit sa naissance aux

démêlés qui furvinrent entre les maîtres peintres & fculpteurs de Paris, & les peintres privilégiés du roi, que la communauté des peintres voulut inquiéter. Le Brun, Sarazin, Corneille, & les autres peintres du roi, formerent le projet d'une *Académie* particuliere; & ayant préfenté à ce fujet une requête au confeil, ils obtinrent un arrêt tel qu'ils le demandoient, daté du 20 Janvier 1648. Ils s'affemblerent d'abord chez Charmois, fecretaire du maréchal Schomberg, qui dreffa les premiers ftatuts de l'*Académie*.

L'*Académie* tint enfuite fes conférences dans la maifon d'un des amis de Charmois, fituée proche S. Euftache. Delà elle paffa dans l'hôtel de Cliffon, rue des deux-boules, où elle continua fes exercices jufqu'en 1653, que les Académiciens fe tranfporterent dans la rue des déchargeurs. En 1654 & au commencement de 1655, elle obtint du cardinal Mazarin un brevet & des lettres-patentes, qui furent enrégiftrées au parlement, & en reconnoiffance elle choifit ce cardinal pour fon protecteur, & le chancelier pour vice-protecteur.

Il eft à remarquer que le chancelier, dès la premiere inftitution de l'*Académie*, en avoit été nommé protecteur : mais pour faire fa cour au cardinal Mazarin, il fe démit de cette dignité, & fe contenta de celle de vice-protecteur.

En 1656, Sarazin céda à l'*Académie* un logement qu'il avoit dans les galeries du louvre : mais en 1661 elle fut obligée d'en fortir; & M. de Ratabon, furintendant des bâtimens, la transféra au palais royal, où elle demeura trente & un ans. Enfin le roi lui donna un logement au vieux louvre.

Enfin, en 1663 elle obtint, par le crédit de M. Colbert, 4000 livres de penfion.

Cette *Académie* eft compofée d'un protecteur, d'un vice-protecteur, d'un directeur, d'un chancelier, de quatre Recteurs, d'adjoints aux recteurs, d'un tréforier, & de quatorze profeffeurs, dont un pour l'Anatomie, & un autre pour la Géométrie; de plufieurs adjoints & confeillers, d'un fecretaire & hiftoriographe, & de deux huiffiers. Les premiers membres de cette *Académie* furent MM. le Brun, Errard, Bourdin, la Hire, Sarazin, Corneille, Beaubrun, le Sueur, d'Egmont, Vanobftat, Guillin, *&c.*

L'*Académie* de Paris tient tous les jours après midi pendant deux heures école publique, où les peintres vont deffiner ou peindre, & les Sculpteurs modeler, d'après un homme nu; il y a douze Profeffeurs qui tiennent école chacun pendant un mois, & douze Adjoints pour les fuppléer en cas de befoin; le Profeffeur en exercice met l'homme nu, qu'on nomme *modele*, dans la pofition qu'il juge convenable, & le pofe en deux attitudes différentes par chaque femaine, c'eft ce qu'on appelle *pofer le modele*; dans l'une des femaines il pofe deux modeles enfemble, c'eft ce qu'on appelle *pofer le groupe* : les deffins, peintures & modeles faits d'après cet homme, s'appellent *Académies*, ainfi que les copies faites d'après ces *Académies*. On ne fe fert point dans les Ecoles publiques de femme pour modele, comme plufieurs le croient. On diftribue tous les trois mois aux éleves trois prix de Deffin, & tous les ans deux prix de Peinture & deux de Sculpture; ceux qui gagnent les prix de Peinture & de Sculpture font envoyés à Rome aux dépens du Roi pour y étudier & s'y perfectionner.

Outre l'*Académie* royale, il y a encore à Paris deux autres écoles ou *Académies* de Peinture, dont une à la manufacture royale des Gobelins.

Cette école eft dirigée par les Artiftes à qui le Roi donne un logement dans l'hôtel royal des Gobelins, & qui font pour l'ordinaire membres de l'*Académie* royale.

L'autre eft l'*Académie* de S. Luc, entretenue par la communauté des maîtres Peintres & Sculpteurs; elle fut établie par le prévôt de Paris, le 12 août 1391. Charles VII lui accorda en 1430 plufieurs privileges qui furent confirmés en 1584 par Henri III. En 1613 la communauté des Sculpteurs fut unie à celle des Peintres. Cette communauté occupe, proche S. Denys de la Chartre, une maifon, où elle tient fon bureau, & une *Académie* publique adminiftrée ainfi que l'*Académie* royale, & où l'on diftribue tous les ans trois prix de Deffin aux éleves. *(R)*

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE; c'eft

une compagnie de ſavans Architectes, établie à Paris par M. Colbert, miniſtre d'état, en 1671, ſous la direction du ſurintendant des bâtimens.

* Paracelſe diſoit qu'il n'avoit étudié ni à Paris, ni à Rome, ni à Toulouſe, ni dans aucune *Académie* : qu'il n'avoit d'autre Univerſité que la nature, dans laquelle Dieu fait éclater ſa ſageſſe, ſa puiſſance, & ſa gloire, d'une maniere ſenſible pour ceux qui l'étudient. C'eſt à la nature, ajoutoit-il, que je dois ce que je fais, & ce qu'il y a de vrai dans mes écrits.

L'ACADÉMIE DE FRANCE à Rome, eſt une école de peinture que le roi Louis XIV y établit en 1666, & un des plus beaux établiſſemens de ce grand monarque pour la gloire du royaume & les progrès des beaux arts. Elle eſt compoſée d'un directeur & de douze penſionnaires, choiſis parmi les éleves qui ont remporté le prix de peinture, de ſculpture ou d'architecture à Paris. Elle coûte environ trente-cinq mille livres par année au roi ; mais elle a été une des plus grandes cauſes de la perfection de l'art en France. Charles le Brun en fut le premier promoteur ; cet artiſte avoit étudié à Rome, & y avoit fait ces progrès qui l'éleverent à une ſi haute réputation, & le mirent en état de repréſenter, comme un autre Appelle, les glorieuſes actions de ce prince, qui, tout jeune encore, parcourut & ſubjugua l'univers. De même que les jeunes Romains qui vouloient embraſſer la profeſſion d'orateur, alloient ſe former à Athenes, qu'on regardoit comme le véritable ſiege de l'éloquence & de la philoſophie ; ainſi le Brun penſa que les jeunes François qui ſe deſtinoient à l'étude des beaux arts, devoient aller à Rome, & y faire un aſſez long ſéjour. C'eſt-là que les ouvrages des Michel-Ange, des Vignole, des Dominiquain, des Raphaël, & ceux des anciens Grecs donnent des leçons muettes, bien ſupérieures à celles que pourroient donner nos plus grands maîtres modernes. Cet établiſſement ſi utile & ſi louable, qui a toujours ſubſiſté depuis le Brun juſqu'à nos jours, peut être regardé comme une pépiniere d'artiſtes que la France entretient en Italie. Enrichis des plus ſavantes dépouilles des anciens & des modernes, ils retournent dans leur patrie, qu'ils embelliſſent, & qu'ils mettent à portée de le diſputer à l'Italie, par rapport à l'architecture & à la ſculpture.

Il s'eſt pourtant trouvé, & il ſe trouve encore en France des perſonnes qui oſent fronder cet établiſſement, comme moins néceſſaire qu'on ne penſe, pour ne pas dire inutile ; comme s'ils rougiſſoient d'être obligés de paſſer les monts pour devenir bons peintres ou bons architectes ; de même que d'autres rougiſſent de traverſer les mers pour devenir bons philoſophes. Le feu comte Algarotti, bon juge en ces matieres comme dans pluſieurs autres, témoin des raiſons alléguées par ces frondeurs, pour ſoutenir une opinion auſſi déraiſonnable, les a réfutées dans un excellent *Eſſai ſur l'Académie de France à Rome*, & a de plus propoſé de bons moyens de perfectionner cet établiſſement glorieux & avantageux. Ces perſonnes, dit-il, à qui il ne tient pas qu'on ne voie s'écrouler le temple des arts, laiſſent ſans peine à l'Italie l'avantage & la gloire, qu'on ne peut lui conteſter, d'être la plus riche miniere de ces modeles antiques qui peuvent ſervir de guide aux modernes, & les éclairer dans la recherche du beau idéal ; d'avoir fait renaître dans le monde les arts qui étoient perdus ; d'avoir produit des artiſtes excellens en tout genre ; enfin d'avoir donné des leçons aux autres peuples à qui jadis elle donna des loix. Mais d'ailleurs ces François prévenus ſoutiennent hardiment que la France a chez elle des ſujets capables de former de bons éleves, & de bien conduire leurs talens ; que depuis longtemps les arts y ont jeté de profondes racines ; que ſes maîtres ne le cedent point à ceux d'Italie ; que dans un ſiecle auſſi philoſophique que celui où nous vivons, on doit renverſer les vieilles idoles de la prévention & de l'autorité ; qu'on n'a que trop rendu d'hommages au nom plutôt qu'au mérite des étrangers ; que Jouvenet & le Sueur, ſans avoir fait le voyage d'Italie, n'ont pas laiſſé d'exceller dans la peinture, le dernier ſur-tout, qui, rival de le Brun, a mérité le titre de *Raphaël de la France*. Ils ajoutent qu'ils ont dans leur patrie un grand nombre de tableaux des meilleurs

maîtres d'Italie, & assez de statues antiques, pour que les jeunes éleves puissent se former, sans avoir besoin de s'expatrier, & d'abandonner pour quelques années un pays où toutes les nations viennent chercher le bon goût, & apprendre la politesse.

Il n'est pas difficile au comte Algarotti de faire voir combien ces allégations sont peu fondées, soit en elles-mêmes, soit dans les conséquences qu'on en tire. L'exemple de deux maîtres (car enfin l'école Françoise n'en peut pas citer davantage) qui, sans passer les Alpes, ont réussi dans leur art, peut-il dissuader les jeunes éleves de France de quitter Paris, & de voir Rome & l'Italie? Doivent-ils imiter ces deux artistes, plutôt que de suivre le conseil de tant d'habiles maîtres de la même école, qui leur recommandent d'aller à Rome, où ils ont eux-mêmes puisé leurs plus précieuses connoissances, & toute la finesse de leur art? L'exemple de Jouvenet & de le Sueur a-t-il assez de force pour l'emporter sur l'autorité de Bourdon, de Mignard, de le Brun, de la Fage, de le Moine, & d'une infinité d'autres, principalement du Poussin, qui dit un jour ouvertement, qu'il retournoit à Rome pour tâcher d'y réparer le tort que le séjour de France avoit fait à son talent. Jouvenet, estimable par sa facilité, est pourtant un peintre maniéré; & l'éleve qui s'attacheroit à l'étudier, risqueroit de s'éloigner de l'imitation de la nature & du vrai. Ses compositions seroient plus libres, s'il étoit sorti de France: son exemple prouve donc directement le contraire de ce qu'on veut lui faire prouver. Il en est de même de celui de le Sueur; s'il ne vint point en Italie, il prit Raphaël pour modele; & si avec le petit nombre de tableaux que les François ont de ce grand homme, & des estampes gravées d'après ses ouvrages, il parvint à cette habileté qui fit de lui l'honneur de la Peinture & la gloire du pays qui l'a vu naître, que n'eût-il pas fait s'il eût vu les ouvrages immortels qu'on admire au Vatican? D'ailleurs l'exemple d'un génie rare & heureux, à qui la nature prodigue a accordé ce qu'elle vend aux autres, & qu'ils n'acquierent qu'à force d'étude & de travail, ne doit pas tirer à conséquence, ni servir de regle aux esprits ordinaires. Parce que le Correge, sans avoir jamais vu de statues Grecques, réussit à donner des graces inexprimables à ses airs de tête, voudra-t-on en conclure que ce soit perdre son temps que d'étudier d'après l'antique? S'avisa-t-on jamais de dire qu'il est inutile d'expliquer les élémens d'Euclide à la jeunesse qui veut apprendre la Géométrie, parce que Pascal, encore très-jeune, trouva par lui-même, & sans le secours d'aucun maître, la démonstration de plusieurs théorêmes?

L'Italie est pour les artistes une véritable terre classique, comme l'appelle un Anglois. Tout y invite l'œil du peintre, tout l'instruit, tout réveille son attention. Sans parler des statues modernes, combien la superbe Rome n'en renferme-t-elle pas, dans son enceinte, de ces antiques, qui, par l'exacte proportion & l'élégante variété de leurs formes, servirent de modele aux artistes des derniers temps, & doivent en servir à ceux de tous les siecles? Quoiqu'il y ait en France de très-belles statues, comme le Cincinnatus, & quelques autres, on peut pourtant avancer, sans crainte de se méprendre, qu'il n'y en a point de la premiere classe, ou de celles que les Italiens nomment *préceptives*, & qu'on puisse mettre en parallele avec l'Apollon, l'Antinoüs, le Laocoon, l'Hercule, le Gladiateur, le Faune, la Vénus, & tant d'autres qui décorent le Belveder, le palais Farnese, la vigne Borghese, & la galerie de Florence. La seule galerie Justiniani est peut-être plus riche en statues antiques que tout le royaume de France. Il est vrai qu'à proportion des statues, il y a en France un beaucoup plus grand nombre de tableaux des plus habiles maîtres Italiens, où l'on peut apprendre les différens caracteres & les diverses modifications de la Peinture. Mais où sont-ils placés? Dans les palais de Versailles & du Luxembourg, dans la galerie du duc d'Orléans, chez les héritiers de M. Crozat, & chez quelques autres amateurs distingués. En Italie, chaque église, est, pour ainsi dire, une galerie; les monasteres, les palais publics & particuliers sont enrichis de tableaux; il n'est pas juf-

qu'aux façades & aux murailles des maiſons qui ne ſoient décorées de peintures, leſquelles, pour être dans des lieux ſi peu conſidérables, ne perdent rien de leur mérite réel. Ces morceaux au contraire ont ſouvent été travaillés avec beaucoup de ſoin, parce qu'ils devoient être continuellement expoſés aux yeux du public; juge incorruptible, & plus redoutable pour les artiſtes que quelque *Académie* que ce ſoit.

Mais, quand il y auroit en France encore plus de tableaux des excellens maîtres d'Italie, qu'il n'y en a effectivement, il n'y a pas d'apparence que les jeunes peintres François puiſſent en retirer autant d'avantage qu'ils le feroient de ceux que ces mêmes maîtres ont exécutés dans leur propre pays. Les meilleurs ouvrages d'un artiſte ſe voient d'ordinaire dans ſa patrie, ou dans le lieu où il a fixé ſon ſéjour. C'eſt dans les grandes machines, dans ces ouvrages publics & durables, que les grands peintres, jaloux de la gloire nationale, & de l'emporter ſur des rivaux dignes d'eux, ont déployé toute la force de leurs talens; c'eſt-là, dis-je, qu'il faut les voir & les étudier: de même qu'il faut juger les architectes d'après les édifices publics, &, comme dit Vitruve, d'après les temples des Dieux, parce que ce ſont là des monumens éternels de leurs talens ou de leurs défauts.

C'eſt, par exemple, dans l'école de Saint Marc, dans la bibliotheque publique de Veniſe, dans la chapelle Contarini tant admirée du Cortone, au palais Toffetti, qu'il faut voir le Tintoret; c'eſt là qu'on apperçoit qu'il n'avoit rien à craindre dans la comparaiſon qu'on vouloit faire de lui avec Paul Véroneſe, ou avec les autres habiles artiſtes de ſon temps; c'eſt là qu'on admire l'heureux talent qu'il eut de réunir l'excellence du coloris du Titien, à la fierté du deſſin de Michel-Ange. C'eſt dans l'école de la Charité, aux Cordeliers conventuels, à Saint Jean & Saint Paul de Veniſe, qu'il faut étudier le Titien, & ſur-tout dans le fameux tableau qui repréſente S. Pierre martyr, lequel, plus que tous ſes autres ouvrages, fait connoître la ſublimité de ſon génie; de même que la Nativité que le Baſſan peignit pour ſa ville natale, & l'Apparition de J. C. à la Vierge, que le Guerchin fit à Cento ſa patrie, font ſentir le vrai caractere de ces deux artiſtes. C'eſt à Saint Zacharie & à Saint George de Veniſe, dans le réfectoire des moines de Notre-Dame du mont de Vicence, que triomphe Paul Véroneſe; il a peint dans cet endroit la plus belle cene qui ait jamais été exécutée. C'eſt à Urbain & à Péſara qu'on doit chercher le Baroche. C'eſt à Parme, & ſur-tout dans le tableau de S. Jérôme, que le goût éclairé du duc Infant a conſervé à l'Italie, que s'eſt diſtingué le Correge. Annibal Carrache brille dans la galerie Farneſe; & S. Michel-au-Bois eſt le théâtre de la gloire de Louis, qui réuſſiſſoit dans tous les ſtyles, & que les Ultramontains ont mis trop au deſſous d'Annibal. C'eſt dans les égliſes de Rome que le Dominiquain s'eſt le plus ſignalé. Le vatican a été le champ où Raphaël & Michel-Ange, eux qui porterent dans la peinture tout le feu de l'imagination la plus poétique, ont travaillé à l'envi, & ont combattu pour la gloire d'être couronnés au capitole. Si un Italien ſe haſardoit de juger du mérite de le Brun ſur quelque tableau de cet artiſte qu'il auroit vu en Italie, il eſt certain que les François le blâmeroient, & ils auroient raiſon. On le citeroit à la galerie de l'hôtel Lambert; on le renverroit à celle de Verſailles, lieux où le Brun peignit en concurrence avec le Sueur, & où il diſputa la palme à Mignard.

Qu'on ne diſe pas que nous avons en eſtampes les ouvrages merveilleux de ces habiles maîtres que l'on propoſe à l'imitation des jeunes artiſtes. Les eſtampes, quelque adroite que ſoit la main qui les a gravées, ne feront jamais l'image fidelle d'un tableau. Elles peuvent bien exprimer les attitudes & les contours des figures, les airs de tête en partie, la compoſition & l'enſemble; mais elles ne ſauroient jamais rendre l'extrême délicateſſe des chairs, la fraîcheur & le moëlleux des teintes; elles font diſparoître le plus grand charme de la Peinture, la magie du coloris. D'ailleurs le burin n'a pas toujours été fidele: & tous les ouvrages des plus grands maîtres ne ſont pas gravés. Quelle différence d'étudier Sanſovin, Vignole & Palladio, dans les eſtampes

eſtampes ou dans leurs chefs-d'œuvre d'Architecture ?

C'eſt ainſi que le comte Algarotti prouve, d'une maniere ſenſible, qu'il n'y a point de raiſon qui puiſſe diſpenſer les jeunes artiſtes, non ſeulement de France, mais encore des autres pays, de paſſer quelques années en Italie, la mere des beaux arts, pour s'y former & atteindre à la perfection. Louis XIV donna une preuve de ſon diſcernement & de ſon goût, lorſqu'il prit la réſolution d'y établir une *académie* ou *école de Peinture.* Dans l'exécution de ce projet glorieux, Rome méritoit la préférence, à cauſe de la quantité de chefs-d'œuvre de Peinture, d'Architecture & de Sculpture qu'elle renferme en ſon ſein. Mais quoiqu'à cet égard Rome ſoit la premiere ville du monde, l'abondance des tréſors que l'Italie poſſede, devroit encore attirer les François dans pluſieurs autres villes conſidérables, à Veniſe ſur-tout, à Bologne & à Florence, où tous ceux qui aiment à cueillir les fleurs les plus exquiſes dans le champ des beaux arts, trouvent amplement de quoi ſe ſatisfaire. A cette occaſion le comte Algarotti propoſe d'étendre & de perfectionner l'établiſſement de Louis XIV.

Quel avantage, dit-il, pour l'art en général, & en particulier pour la France, ſi l'*académie* de cette nation, établie à Rome, étendoit ſes branches à Veniſe, à Bologne, à Florence, & y formoit des colonies qui dépendiſſent d'elle ! Il y préſideroit un chef ſubordonné au directeur de Rome. Ce dernier, en qui réſideroit l'autorité ſuprême, deſtineroit, dans les temps convenables, les jeunes éleves à paſſer un ou deux ans, les uns à Florence, les autres à Bologne ou à Veniſe. Ils s'y occuperoient à copier les tableaux les plus rares & les plus belles ſtatues qu'il y ait dans ces villes, à lever le plan des plus beaux édifices, & à les deſſiner. On en feroit un choix d'après la plus judicieuſe critique : on ne ſe laiſſeroit point éblouir par le nom des auteurs ; le ſeul mérite de l'ouvrage feroit pencher la balance. Il arrive ſouvent que d'habiles maîtres, ou pour n'avoir pas été à la tête des écoles, ou pour n'avoir pas eu occaſion de travailler pour de grands princes, ou dans des villes conſidérables, ne ſont pas auſſi connus que le mériteroit la ſupériorité de leurs talens. On peut voir dans les artiſtes de nos jours la vérité de ce que diſoit Vitruve des anciens artiſtes : Si Nicomaque & Ariſtomene n'ont pas été auſſi célebres qu'Apelle & Protogene ; ſi Chion & Pharax n'ont pas eu autant de réputation que Polyclete ou Phydias, cela ne vient point de leur peu de talent, mais du caprice de la fortune. Alphonſe de Ferrare & Antoine Begarelli éprouverent le même ſort ; ils furent preſqu'inconnus. Cependant l'un, dans ſes modeles, égale Buonarotti, qui dit de l'autre en voyant quelques-uns de ſes ouvrages : Si cette terre ſe changeoit en marbre, malheur aux ſtatues antiques. Alexandre Minganti étoit appellé par Auguſtin Carache, le *Michel-Ange inconnu.* Proſper Clément de Modene a vécu dans la même obſcurité ; on voit pourtant dans le ſouterrain de la cathédrale de Parme un mauſolée de la maiſon Prati, que ce ſculpteur a ciſelé dans la derniere perfection. Les deux femmes qui y ſont repréſentées, ſont ſi touchantes, leur attitude eſt ſi noble, & l'expreſſion ſi tendre, qu'il n'eſt perſonne qui ne partage leur affliction, & ne veuille pleurer avec elles. Si, par la nobleſſe de ſa maniere, Algardi mérita le nom du *Guide des ſculpteurs*, Proſper Clément, par ces graces tendres & naïves, par cette délicateſſe qu'il a ſu donner au marbre, ne devroit-il pas en être appellé *le Correge ?*

Il arrive auſſi très-communément que les maîtres ordinaires ſe ſurpaſſent quelquefois, & alors ces ouvrages l'emportent ſur les productions médiocres des plus grands artiſtes. Nous en avons une preuve dans le tableau de la Nativité de la Vierge, qui eſt à l'Annonciade de Piſtoie. Cigoli, qui en eſt l'auteur, a ſi bien ménagé ſes teintes, ſi bien conduit ſon pinceau, & ſi bien diſtribué ſes jours, qu'il eſt fort ſupérieur dans cet ouvrage, à de célebres peintres Lombards. Il y a dans la Cathédrale de Veniſe, un tableau de Belluzzi qui produit un ſi grand effet de clair-obſcur ; & dans le réfectoire des moines de Saint-Jean de Verdara, à Padoue, Verotari en a fait un où l'on voit un ſi beau mêlange de couleurs, & un accord ſi parfait, que pour être mi-

au rang des morceaux les plus excellens d'Italie, il ne manque à ces deux ouvrages que d'être faits par des artiſtes d'un nom plus connu.

Les jeunes gens dont ſeroient compoſées les diverſes colonies de l'*académie* de Rome, parcourroient toute l'Italie, pour y chercher ce qu'il y auroit de meilleur, & pour le faire connoître au public. Ces précieuſes découvertes réveilleroient le génie de ceux qui les auroient faites, & rendroient leur imagination plus féconde. Outre l'avantage que ces éleves en retireroient, cela pourroit contribuer à la ſatisfaction du roi, & produire beaucoup d'utilité à la France. Le roi retenant pour ſon cabinet les deſſins des morceaux les plus rares en tout genre, qui ſont épars dans toute l'Italie, rien ne l'empêcheroit de faire diſtribuer dans les égliſes de ſon royaume, les copies des plus beaux tableaux Italiens. Alors le bon goût ne ſeroit pas uniquement concentré dans la capitale; il ſe répandroit dans toutes les provinces, d'une mer à l'autre, des Alpes aux Pyrénées. Tels devroient être les vœux des François, qui aiment leur patrie & les Arts.

ACADÉMIE DES ARTS établie en Saxe en 1765. L'électeur de Saxe, fils & ſucceſſeur d'Auguſte III, avoit formé le deſſein d'établir dans ſes états une *académie des Arts;* mais ſa mort prématurée l'ayant empêché d'exécuter ce projet utile, le prince Xavier, ſon frere, adminiſtrateur de l'électorat, & l'électrice douairiere le remplirent en 1765. Cette *académie* embraſſe l'Architecture, la Peinture, la Sculpture & la Gravure; ſes membres ſont tous profeſſeurs, & ils ont été diviſés en trois corps, dont l'un eſt établi à Dreſde, l'autre à Leipſick, & le troiſieme à Meiſſen. Ces trois corps, indépendamment d'un directeur général, ont chacun un directeur particulier.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Voyez* OPÉRA.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, (*Muſiq.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois en France, & qu'on appelle encore en Italie, une aſſemblée de muſiciens ou d'amateurs à laquelle les François ont depuis donné le nom de *concert.* Voyez CONCERT (*Muſique.*) (*S.*)

ACADÉMIE ROYALE DE MARINE *établie à Breſt:* elle tient ſes ſéances dans une ſalle de l'arcenal deſtinée à cet effet.

Sa formation ancienne, ſous la dénomination d'*académie de marine*, eſt due à ce que pluſieurs officiers de la marine du département de Breſt, engagerent M. Rouillé, alors miniſtre de la marine, à repréſenter au roi que l'extrême envie qu'ils avoient d'acquérir ou perfectionner toutes les connoiſſances convenables à leur état, les avoit déja portés à établir entr'eux des conférences, où ils examinoient & diſcutoient ſouvent, avec aſſez de ſuccès, les différentes parties des Mathématiques & de la Phyſique, qui ont rapport à la Navigation; mais que l'utilité de ces conférences deviendroit plus ſenſible, s'il plaiſoit à S. M. d'autoriſer les aſſemblées de cette *académie* naiſſante, & lui preſcrire des regles qui, en déterminant plus particuliérement ſon objet, hâteroient ſes progrès & rendroient ſa forme plus ſtable. D'après ces humbles repréſentations, S. M. chargea M. Rouillé d'ordonner, pour ladite *Académie de marine*, les trente-cinq articles qui conſtituent ſon premier réglement, daté de Compiegne du 30 Juillet 1752.

Par le premier, l'*académie* eſt miſe ſous la protection du ſecretaire d'état ayant le département de la marine.

L'*académie* étoit compoſée de ſoixante & quinze académiciens, dont dix honoraires, choiſis parmi les principaux officiers de la marine, & parmi les perſonnes recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques, Phyſique, ou connoiſſances utiles à la marine, & dans ce nombre devoit toujours être compris le commandant & l'intendant de la marine du port de Breſt; dix académiciens libres, qui ſont des perſonnes de mérite attachés ou non à la marine, jugés utiles à l'*académie* par leurs connoiſſances ou correſpondance; trente académiciens ordinaires, tous attachés au ſervice de la marine, dont moitié environ du département de Breſt; vingt-cinq adjoints, également attachés au ſervice de la marine, dont environ quinze du département de Breſt; le nombre des correſpondans n'eſt point limité.

Les places vacantes ſont remplies par la

voie du ſcrutin, d'après les ordres du miniſtre auquel l'*académie* doit préſenter deux ſujets pour une place, & il nomme celui qui doit être admis.

Perſonne ne peut être propoſé s'il ne s'eſt fait connoître à l'*académie* par quelque ouvrage qui juſtifie les connoiſſances, principalement dans les Mathématiques ou autres parties relatives à la marine.

Les officiers dont l'exercice eſt annuel & qui doivent être de la claſſe des académiciens ordinaires, ſont: le directeur, qui préſide aux aſſemblées; le vice-directeur, qui préſide en l'abſence du directeur; le ſecretaire, chargé des regiſtres, effets, & de l'emploi des fonds ſur les délibérations de l'*académie*, de la correſpondance, &c.; le ſous-ſecretaire, qui l'aide dans ſes fonctions, & le remplace en cas d'abſence. L'élection s'en fait en décembre pour l'année ſuivante, & ils peuvent être continués, à l'exception du directeur qui ne peut rentrer en charge qu'après une année d'intervalle.

Les ſéances ſe tiennent le jeudi de chaque ſemaine, & s'il s'y rencontroit une fête, ce ſeroit le vendredi. Il n'y a de vacance que depuis Noël juſqu'aux Rois, & pendant la quinzaine de Pâque.

Il étoit recommandé aux académiciens qui avoient commencé le travail d'un dictionnaire de marine, de s'appliquer à ſa continuation, & à le rendre auſſi complet qu'il ſeroit poſſible. Au reſte, leur indication de travaux étoit l'application aux parties des Mathématiques, qui ont un rapport direct à la marine, & l'exhortation d'étendre leurs recherches ſur tout ce qui peut être utile ou curieux dans les autres parties des Mathématiques & de la Phyſique, relativement aux Arts, auſſi-bien qu'à l'Hiſtoire naturelle.

Le roi avoit accordé des fonds annuels pour achats de livres, inſtrumens, &c.

Les aſſemblées ont eu lieu juſqu'à ce que la guerre diſperſant les membres, elles vinrent à ceſſer, les fonds ne furent plus continués, & elle tomba dans une eſpece d'abandon. A la fin de la guerre, au lieu de reprendre vigueur, la diſperſion ou mort de pluſieurs membres, produiſit un anéantiſſement qui fut la cauſe de la perte de nombre de mémoires & ouvrages précieux dans différens genres. Enfin en 1769 M. le duc de Praſlin s'étant fait remettre ſous les yeux le principe de cet établiſſement, & en ayant reconnu l'utilité, en rendit compte à S. M. qui en ordonna le rétabliſſement ſous le titre d'*académie royale de marine*, & expliqua ſes intentions en lui donnant un réglement daté de Verſailles le 24 avril 1769, lequel contient, comme l'ancien, trente-cinq articles.

La plupart des anciens membres exiſtans ont été rappellés, & il en a été établi de nouveaux pour compléter le nombre de ſoixante académiciens: ſavoir, dix honoraires, dix aſſociés, vingt académiciens ordinaires, & vingt adjoints.

Le premier article du réglement continue de mettre l'*académie* ſous la protection du ſecretaire d'état ayant le département de la marine.

La formation d'un dictionnaire de marine eſt principalement recommandée, comme dans le premier réglement, même indication de travaux, même police; & le roi a accordé des fonds comme ci-devant.

Le mouvement continuel occaſioné par ce genre de ſervice, rendant les aſſemblées très-peu nombreuſes, vers la fin de 1770 cette *académie* demanda une augmentation de dix membres: ſavoir, cinq dans la claſſe des académiciens ordinaires, & cinq dans celle des adjoints, ce qui lui a été accordé l'année ſuivante.

Le deſir d'être utile au corps entier de la marine, l'a déterminée à permettre trois jours dans la ſemaine l'entrée dans ſa bibliotheque, afin que chacun pût profiter de l'avantage de faire les recherches que l'envie de s'inſtruire, ou même la curioſité, peuvent faire deſirer.

Les travaux ſe ſont principalement tournés vers la formation du dictionnaire & vers les recherches & les expériences vraiment utiles auxquelles ſes membres ſe livrent avec aſſiduité; ce qui fait concevoir l'avantage d'un établiſſement qui a pour but la perfection d'un art eſſentiel à la grandeur de l'état, & la ſûreté de ceux qui l'exercent. (*Cet article nous a été envoyé par un membre de cette Académie.*)

* Académie d'Histoire, depuis l'établiſſement de l'*académie del Cimento*

jusqu'à nos jours, il n'y a point de pays un peu civilisé où sous le titre d'*académie des Sciences*, d'*institut*, de *société royale*, ou autre semblable, les princes n'aient formé des compagnies savantes dont le principal objet est d'observer les diverses opérations de la nature, de recueillir les phénomenes dont la certitude est le mieux fondée, & de travailler à l'accroissement des sciences naturelles. Mais aucun pays, aucun prince n'a encore pensé à fonder une *académie d'Histoire* dont le but principal fût d'observer avec soin les différens états de la nation, de transmettre à la postérité les événemens avec la vérité la plus sincere, & de perfectionner la science de la morale & de la législation, dont l'unique base sont les faits historiques, comme les phénomenes naturels le sont de la Physique. Mais la connoissance des premiers est d'autant plus utile qu'il importe bien davantage à un état de savoir quelles sont les meilleures loix, pour bannir la paresse & pour inspirer aux citoyens l'amour de la patrie & de la vertu, que de savoir quelles loix observent dans leurs mouvemens les quatre satellites de Jupiter. Pourquoi donc abandonner indifféremment au premier venu le soin important d'écrire l'histoire, que l'on a raison d'appeller l'*œil de l'avenir*, ainsi que du passé, & le flambeau de la vie? Pourquoi ne pas suivre l'exemple des Chinois qui ont si fort excellé dans la morale & dans la législation? Ils ont fondé un tribunal d'histoire où l'on tient registre de tout ce qui arrive sous le regne de chaque empereur, avec la même exactitude qu'on marque dans nos *académies* les appulsions de la lune aux étoiles, les éclipses & tout ce qui arrive dans le ciel. Après la mort de l'empereur, cela se divulgue pour servir d'instruction à ses successeurs, & de regle à la félicité publique. Dans plusieurs états de l'Europe il y a des places d'historiographes & des chaires publiques d'histoire. C'est un commencement de l'*académie d'Histoire* qu'on propose; il seroit aisé d'étendre ces commencemens & d'en former un établissement fixe dont on pourroit tirer de grands avantages pour la bonne administration des états & le bonheur du peuple qui doit toujours être la loi suprême. Nous observerons cependant que la connoissance des causes morales ne demanda pas tant de sagacité que la connoissance des causes naturelles, l'Europe n'a peut-être pas besoin pour les premieres d'une *académie* de savans, ou d'un tribunal de mandarins nécessaire à la Chine, où l'esprit humain paroît être moins actif. D'ailleurs cette dose de liberté qui entre dans plusieurs gouvernemens de l'Europe, porte naturellement tout homme à rechercher les vraies causes des faits historiques, & à les publier; ce qui se peut sans danger, en Angleterre sur-tout où l'on jouit toujours de ces temps heureux que les Romains eurent sous Trajan; au lieu qu'à la Chine, où le despotisme a érigé son trône, personne n'oseroit parler le langage de la vérité, si en vue du bien public le gouvernement n'avoit pas accordé ce privilege à un tribunal, devant lequel les empereurs sont cités après leur mort. Ainsi, ce qui, au premier coup d'œil, paroît à la Chine le plus haut période où puisse être portée la législation, n'en est peut-être que le correctif. Soit: mais n'avons-nous pas besoin de ce correctif, dans plusieurs de nos gouvernemens d'Europe, où la vérité n'est que trop souvent tenue captive, & où le despotisme sourd & caché n'en est que plus arbitraire, au lieu que celui de la Chine, est vraiment un despotisme légal? *Voyez les Œuvres du comte* ALGAROTTI.

ACADÉMIE ROYALE DE JUILLY. Juilly est un bourg de l'Isle de France à sept lieues de Paris, & à trois lieues de Meaux. Les PP. de l'Oratoire y ont établi un college & une pension. Ils ont érigé dans ce college une Académie. Les écoliers les plus distingués par leurs talens ou par leurs connoissances y lisent des productions latines ou françoises. Les assemblées publiques se tiennent tous les mois, & les applaudissemens d'une compagnie choisie deviennent la récompense & l'aiguillon du travail.

Plusieurs instituteurs publics ont tâché d'imiter Juilly. Le grand college de Lyon, dirigé aussi par les prêtres de l'Oratoire, est remarquable par un établissement de la même espece. M. Malvin de Montazet, primat des Gaules, l'un des quarante de l'Académie Françoise, préside les séances où les jeunes Académiciens rendent compte

au public de leurs travaux littéraires. Ce prélat, digne de protéger les Muses, auxquelles il doit tant de reconnoissance, daigne entrer dans les plus grands détails sur les occupations de cette Académie. Que n'a-t-il beaucoup d'imitateurs!

Académie, se dit aussi des écoles & séminaires des Juifs, où leurs rabins & docteurs instruisent la jeunesse de leur nation dans la langue Hébraïque, lui expliquant le thalmud & les secrets de la cabale. Les Juifs ont toujours eu de ces *Académies* depuis leur retour de Babylone. Celle de cette derniere ville, & celle de Tibériade entr'autres, ont été fort célebres. *(G)*

On appelle aussi quelquefois *Académie*, en Angleterre, des especes d'écoles ou de colleges où la jeunesse est formée aux sciences & aux arts libéraux par des maîtres particuliers. La plupart des ministres non-conformistes ont été élevés dans ces sortes d'*Académies* privées, ne s'accommodant pas de l'éducation qu'on donne aux jeunes gens dans les universités. *(O)*

Académie, se dit encore dans un sens particulier des lieux où la jeunesse apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danser, à voltiger, *&c.* *Voyez* Exercice.

C'est ce que Vitruve appelle *Ephebeum*; quelques autres auteurs anciens *Gymnasium*, & les modernes *Académie à monter à cheval*, ou *Académie militaire*. *Voyez* Gymnase & Gymnastique.

Le duc de Newcastle, seigneur Anglois, rapporte que l'Art de monter à cheval a passé d'Italie en Angleterre; que la premiere *Académie* de cette espece fut établie à Naples par Fréderic Grison, lequel, ajoute-t-il, a écrit le premier sur ce sujet en vrai cavalier & en grand maître. Henri VIII, continue le même auteur, fit venir en Angleterre deux Italiens, disciples de ce Grison, qui y en formerent en peu de temps beaucoup d'autres. Le plus grand maître, selon lui, que l'Italie ait produit en ce genre, a été Pignatelli de Naples. La Broue apprit sous lui pendant cinq ans, Pluvinel neuf, & Saint-Antoine un plus long-temps; & ces trois François rendirent les écuyers communs en France, où l'on n'en avoit jamais vu que d'Italiens.

L'emplacement dans lequel les jeunes gens montent à cheval s'appelle *manege*. Il y a pour l'ordinaire un pilier au milieu, autour duquel il s'en trouve plusieurs autres, rangés deux à deux sur les côtés. *Voyez* Manege, Pilier, *&c.* *(V)*

Les exercices de l'*Académie* dont nous parlons, ont été toujours recommandés pour conserver la santé & donner de la force. C'est dans ce dessein que l'on envoie les jeunes gens à l'*Académie*; ils en deviennent plus agiles & plus forts. Les exercices que l'on fait à l'*Académie* sont d'un grand secours dans les maladies chroniques; ils sont d'une grande utilité à ceux qui sont menacés d'obstructions, ou aux vaporeux, aux mélancoliques, *&c.* *V.* Exercice. *(N)*

Académies (avantages des). C'est ici le lieu de placer quelques observations sur ce qu'on peut regarder aujourd'hui comme le but principal des *académies*, & comme leur effet le plus avantageux. M. Formey a traité cette matiere en deux discours qui se trouvent dans les tomes XXIII & XXIV de l'*Histoire de l'académie de Berlin*. Après avoir rappellé ce que fit Charlemagne, il continue en ces termes.

« Je ne puis m'empêcher de produire un échantillon du ton qui régnoit alors dans les conversations des savans appellés à la Cour, où ils avoient l'honneur d'approcher des plus grands princes, de vivre familiérement avec eux, & de leur faire passer, de l'aveu de ces princes mêmes, les meilleurs momens de leur vie. Conrad III, empereur d'Allemagne, mort à la diete de Bamberg, le 13 de février 1152, avoit des connoissances & du goût pour les lettres. Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, lui dédia un ouvrage qu'il avoit fait sur des abréviations fort en usage dans l'ancienne écriture; & dans sa dédicace, il exalte beaucoup les soins que ce prince se donnoit pour former une bibliotheque, & pour rassembler en particulier tout ce qui regardoit les livres sacrés. On s'entretenoit beaucoup de littérature à sa table. L'abbé Guibald, qui y occupoit une place distinguée, & comme savant & comme homme d'état, rendoit compte d'une de ces conversations à un de ses correspondans, *ad Manegoldum*, *ma-*

gistrum scholæ, & voici ses propres termes: *Mirabatur dominus noster, Conradus rex, quæ à litteratis vestris dicebantur, & probari non posse hominem esse asinum, aiebat. Dicebam ei hoc in rerum natura fieri non posse, sed ex concessione indeterminata nascens à vero mendacium falsa conclusione adstringi. Cùm non intelligeret, ridiculo eum sophismate adortus sum. Unum, inquam, habetis oculum! quod cum dedisset; duos, inquam, oculos habetis! quod cùm absolutè annuisset: unus, inquam, & duo tres sunt; ergo tres oculos habetis. Caphes verbi cavillatione jurabat, se tantùm duos habere; multis tamen & his similibus determinare doctus, jucundam vitam dicebat habere litteratus.* Quelqu'un pourroit-il bien évaluer à quelle distance l'esprit humain étoit alors du point auquel nous le voyons parvenu?

Transportons-nous donc tout d'un coup à une époque plus lumineuse; mais n'insistons pas sur celle du renouvellement des lettres, lorsque les Grecs chassés de Constantinople se répandirent dans l'occident, où ils ne firent que des éleves semblables à eux, des critiques & des littérateurs. Ce qu'on appelloit alors philosophie, en étoit les vrais antipodes. Un exemple pourra tenir ici lieu de tous les autres. C'est celui de ce Pic de la Mirandole, qui fit tant de bruit dans son siecle, & qui certainement ne le méritoit guere. C'étoit un jeune homme à qui la lecture des Scholastiques, & peut-être aussi les louanges des flatteurs, qui ne manquent jamais aux grands, avoient gâté l'esprit. Il croyoit être instruit & pouvoir répondre *de omni scibili*. Faut-il d'autre titre pour avoir droit d'être logé aux petites maisons? Il vouloit réfuter l'Alcoran sans savoir l'Arabe. Il vouloit accorder Platon & Aristote; Saint Thomas & Scot; apprécier toutes les sectes, toutes les religions; concilier tous les théologiens & tous les philosophes. Il finit par vouloir de prince devenir moine.

Passons donc à l'époque du véritable rétablissement des sciences, de la renaissance, ou pour dire l'exacte vérité, de la naissance de la philosophie, qui me paroît être sortie du cerveau de Descartes, comme Pallas de celui de Jupiter. Oui, c'est ce grand homme qui a appris aux mortels à penser, à raisonner, à se dégager de l'orniere fangeuse où des maîtres aussi durs qu'imbécilles les traînoient, pour entrer dans la route du vrai, & y marcher à l'aide de leurs propres forces, de leur seul génie. Oui, je ne fais point de difficulté de dire que Descartes est le véritable pere des *académies*, puisqu'il est incontestablement le pere de la saine philosophie & de l'esprit philosophique. Il est à la vérité dans le cas de ces docteurs dont il vaut mieux suivre les préceptes que d'imiter la conduite; mais je ne parle aussi que des préceptes, & je maintiens que leur prix & leur efficace sont d'une évidence inconteﬆable. Ecoutez M. Thomas: c'est à lui qu'il appartient de décrire dignement la grande influence de ce puissant génie sur les esprits & sur les siecles. « C'est ici, dit-» il, le vrai triomphe de Descartes. C'est » là sa grandeur. Il n'est plus, mais son » esprit vit encore. Cet esprit est immor-» tel, il se répand de nation en nation & » de siecle en siecle. Il respire à Paris, à » Londres, à Berlin, à Leipsick, à Flo-» rence. Il pénetre à Petersbourg; il péné-» trera un jour jusques dans ces climats où » le genre humain est encore ignorant » & avili; peut-être qu'il fera le tour de » l'univers ».

Je vais plus loin encore, & je dis que les erreurs, les écarts de Descartes ont mieux conduit à l'érection des *académies* que sa méthode & ses maximes de raisonnement. D'abord l'admiration qu'il excita, la reconnoissance pour ses bienfaits signalés, firent qu'on l'écouta comme un oracle, qu'on lui accorda cette confiance aveugle qu'il étoit venu à bout de bannir de l'esprit humain. On devint Cartésien comme on avoit été Péripatéticien; peut-être aussi parce qu'on avoit encore le pli de la sujettion, le caractere servile. Mais peu-à-peu les yeux s'ouvrirent; on comprit que Descartes pouvoit se tromper; on vit qu'il s'étoit trompé effectivement; & je date delà une seconde révolution, entée, pour ainsi dire, sur la premiere, qui n'auroit pas eu lieu sans doute, si la premiere n'avoit précédé, mais qui ne laisse pas d'être beaucoup plus importante, & la seule décisive: celle par laquelle tout bon esprit, tout vrai

philosophe, ne porte plus le nom d'aucun maître, d'aucune secte; mais après avoir suffisamment pesé, mûrement examiné toutes les doctrines, en adopte une, parce qu'il la trouve vraie, ou s'en forme une en réunissant tout ce qu'il a trouvé de solide dans le cours de toutes ses études & par la voie de ses propres recherches.

Quand je dis que les choses sont ainsi, un scrupule m'arrête; & je devrois plutôt dire qu'on les croit sur ce pied, qu'on s'en flatte & qu'on s'en vante, comme de tant d'autres prérogatives, dans lesquelles il entre plus d'illusion que de réalité. Non, l'affranchissement de l'esprit humain n'est rien moins que décidé; le nombre de ceux qui aiment à voir de leurs propres yeux, à faire usage de leur esprit & de leur raison, demeure toujours le plus petit. S'il n'y a plus de Cartésiens, on a vu depuis des Newtoniens, des Leibnitziens, des Wolfiens même; & qui sait ce que l'on verra encore! Mais il suffit qu'il y ait eu depuis Descartes, ce qui n'avoit pas existé avant lui, un certain nombre de génies supérieurs, qui ont défriché & mis en valeur des portions incultes du domaine philosophique; domaine qui s'étend & se fertilise de jour en jour, sans qu'il y ait personne qui puisse ni qui ose s'y arroger un droit despotique. Je dirois presque qu'on y voit à présent l'image du gouvernement féodal, sans y en rencontrer les inconvéniens. Chacun est seigneur suzerain de ses propres découvertes; & le titre authentique de cette propriété se transmet aux races futures. Rien de plus encourageant que cette forme de gouvernement: la vérité seule regne; c'est au pié de son trône qu'on porte toutes les conquêtes, qu'on dépose tous les trésors; elle en regle la distribution, elle décide de la mouvance de tous les fiefs.

Il n'y a donc point d'homme à présent qui, après avoir acquis les connoissances préalables nécessaires, ne puisse travailler pour soi en fait de philosophie, & recueillir immédiatement le fruit de son travail. La sagesse n'habite plus le Lycée, ni le Portique, encore moins ces écoles poudreuses, où, pendant si long-temps, le fantôme qui avoit usurpé son nom & sa dignité, transforma son sceptre en une vraie marotte. Elle est dans le cabinet de chaque philosophe; elle s'y plaît à proportion de l'application qu'on lui consacre & des progrès qu'on y fait. N'existât-il qu'un seul de ces cabinets, il seroit le palais de la philosophie, le sanctuaire de la vérité. Quelle douceur! quelles délices au prix de l'avidité & de la tyrannie de tout ce qu'on nommoit autrefois *étude* & *science!*

Cependant les hommes aiment les associations, soit par le goût naturel & général qu'ils ont pour la société, soit par la connoissance du profit qu'on peut retirer des forces réunies & des travaux combinés. Delà tous les états, toutes les villes, les bourgades, les hameaux: delà les corps & les compagnies qui, de tout temps, ont formé des entreprises de concert. Celle de cultiver ainsi les sciences n'est pas de premiere nécessité; & l'on peut jouir des principaux agrémens de la vie sans la former, ni même sans en avoir l'idée, comme le prouve l'expérience de la plupart des temps & des lieux. Cependant dès que l'esprit humain est développé jusqu'à un certain point, & a fait certains progrès, il a ses plaisirs & ses besoins à part: il lui faut des alimens dont l'usage devient presque indispensable; & il cherche avec empressement les moyens de se les procurer. On a cru en trouver un fort convenable, en faisant un dépôt commun des connoissances acquises par un certain nombre de personnes, qui se rendent des services réciproques dans cette acquisition. Depuis un siecle, à dater de l'origine de la société royale de Londres, l'une de celles, selon moi, qui ont le plutôt suivi & le mieux saisi le véritable objet de ces établissemens, on a fait, à la lettre, plus qu'on n'avoit fait en quarante siecles à-peu-près que comprend l'histoire philosophique. De grands princes ont beaucoup contribué à ces rapides progrès & à ces glorieux succès, par leur protection & par toutes sortes d'encouragemens.

Je ferois scrupule de répandre des ombres sur ce riant tableau, & de montrer, comme il ne me seroit que trop aisé de le faire, qu'il s'en faut bien que les *Académies* aient, ni au dedans l'agrément, ni au dehors l'utilité qu'on pourroit s'en promettre. Au fond les causes que j'en alléguerois, sont moins

dans les *Académies* mêmes, que dans les hommes, dans le cœur humain. La concorde & l'union ſont rares : elles ſuppoſent une franchiſe, une cordialité, des ſentimens qui n'exiſterent jamais dans la plupart des individus, & que l'envie & la jalouſie, l'orgueil & l'intérêt, étouffent plus ou moins dans les autres. Il faudroit d'ailleurs pour que des académiciens ſe prêtaſſent mutuellement tous les ſecours qu'ils peuvent & doivent ſe fournir, qu'au lieu de ces lectures, rarement intéreſſantes, ou qui ne le ſont jamais que pour le plus petit nombre des aſſiſtans, & cela en ſuppoſant qu'ils y prêtent une attention dont à peine ſauve-t-on quelquefois les apparences ; il faudroit que chaque diſcours n'offrît rien qui ne pût être ſaiſi, au moins dans ſes réſultats par ceux qui l'entendent, & qu'enſuite on fît ſur ce qui a été lu des remarques judicieuſes & décentes. Mais, à parler franchement, il n'y a preſque point de ſavans qui ſachent exercer la critique, & il y en a moins encore qui ſachent la ſoutenir. Je me rappelle à ce ſujet une anecdote que je tiens de M. de Maupertuis. L'abbé Gedouyn, connu par ſes belles traductions, demanda à l'*Académie* Françoiſe la permiſſion de lui lire, dans ſes aſſemblées ordinaires, celle de Quintilien à laquelle il travailloit, & pria qu'on lui fît part des remarques qui ſe préſenteroient. Il commença en effet ; mais il ne put aller au delà de la ſeconde lecture, en partie excédé par les obſervations vétilleuſes de ſes confreres, en partie trop vif & trop ſenſible pour ſavoir ſe rendre de bonne grace toutes les fois que le cas l'exigeoit. Je ne vois point de remede à cet inconvénient, parce qu'il n'y a point de ſecret pour refondre l'homme.

Mais j'abrege ; & laiſſant l'homme tel qu'il eſt, je me livre à une idée de ſpéculation, qui eſt permiſe dans toutes les eſpeces du genre auquel mon ſujet appartient. Je ſuppoſe les *Académies* auſſi parfaites qu'elles pourroient être, compoſées de membres éclairés, judicieux, impartiaux, unis enſemble par les liens de l'eſtime & de l'amitié, & je demande quel eſt le plus grand avantage qui puiſſe réſulter de leurs efforts réunis. C'eſt toujours ma queſtion originaire. Je diſtingue ; &, comme dans l'énoncé de cette queſtion, j'ai ajouté le mot d'*actuel* à celui d'*avantage*, je remonte d'abord au premier bien que les *académies* étoient appellées à faire dans leur inſtitution même, au ſiecle où elles ont été fondées ; & ce ſiecle, comme nous l'avons inſinué, ne remonte pas au delà du précédent.

L'ennemi qu'elles avoient en tête, & dont la défaite faiſoit la matiere de leurs triomphes, c'étoit l'ignorance. Mais quelle ignorance ? Je ſaiſis de nouveau ici deux points de vue. D'abord celui de l'ignorance privative, de cet état dans lequel on ne ſait rien, parce qu'on ne veut rien ſavoir, & qu'on mépriſe les ſciences. Qu'on ſe rappelle quels ont été les préjugés à cet égard ; nous les avons vus, je parle de ceux d'entre nous dont la carriere eſt à ſon déclin, nous les avons vus encore aſſez fortement enracinés ; & je ne ſais ſi on peut les regarder comme pleinement détruits. Le ſavoir étant regardé comme ſynonyme de la pédanterie, tous ceux qui aſpiroient à quelque genre de diſtinction, auroient cru s'avilir, contracter une eſpece de rouille, de craſſe, en devenant érudits, en ſe mettant au fait des notions de la Grammaire, de la Logique, de tout ce qu'on enſeigne dans les colleges, dans les univerſités. Les nobles ne connoiſſoient point de dérogeance plus marquée que celle de ſavoir quelque choſe. Les militaires enchériſſoient ſur eux : à leur avis on ne pouvoit bien manier l'épée qu'en foulant aux piés la plume. Le connétable Anne de Montmorenci, qui a fait une ſi grande figure ſous pluſieurs regnes, l'un des plus illuſtres perſonnages de cette maiſon, qui ſe glorifie du titre de premier baron chrétien, étoit un cacique, ou pis encore, un vrai chef de ſauvages, dur, barbare, ignorant juſqu'à avoir de la peine à ſigner ſon nom. Le ſexe n'auroit fourni alors à Moliere, ni précieuſes ridicules, ni femmes ſavantes : il avoit des graces, il avoit du génie, cela ne lui a jamais manqué : mais il n'avoit point de connoiſſances proprement dites. J'en atteſte les cours de Catherine de Médicis, de Henri IV, de Louis XIII, & même de Louis XIV. Dans celle-ci, meſdames de

Sévigné

Sévigné & de Maintenon ne peuvent être regardées que comme des femmes prodigieusement spirituelles ; & madame Deshoulieres, la comtesse de la Suze & quelques autres qui ont excellé en divers genres de poésies délicates & galantes, ne changent rien à ma these. Quelqu'une s'émancipoit-elle au delà de ces bornes, Boileau, quoiqu'injuste dans les traits de satyre qu'il a décochés à ce sujet, ne laissoit pas de se monter au ton du siecle, en voulant imprimer du ridicule à la dame que Roberval fréquentoit. Il reste peut-être à décider, s'il n'auroit pas mieux valu, & ne vaudroit pas mieux encore, par rapport au sexe, qu'il fût demeuré en deçà par rapport au savoir, que d'aller au delà de certaines bornes qu'on peut regarder comme circonscrites par l'esprit, le goût, la finesse du sentiment, l'élégance du style, le langage des passions, l'expression du cœur. Pour l'ordinaire la délicatesse de ses organes n'en permet pas davantage ; les agrémens de la société, les besoins de la vie, le bien des familles en exigent encore moins.

Ne dissimulons rien. Louis XIV, l'objet de tant d'admirations, la matiere de tant d'éloges, l'Apollon & l'Auguste de son siecle, avoit un grand sens, mais il ne savoit rien de rien. Philippe, duc d'Orléans, son frere, parloit perpétuellement sans rien dire. Il n'a jamais eu d'autres livres que ses heures, que le Tay, son maître de chapelle, & en même temps son bibliothécaire, qu'il portoit dans sa poche. Colbert, ce grand ministre, n'étoit pas plus Mécene, que son maître étoit Auguste ; il étoit guidé dans ses distributions par des sots, ou par sa vanité qui se sentoit flattée de se faire louer à trois cents lieues de lui. Les Tallement, les Chapelain, les Cassagne, les Boyer & les Le Clerc étoient ses illustres. Son abbé Gallois n'estimoit que le grec. Son bibliothécaire Baluze n'excelloit qu'à lire de vieux parchemins. Tous ces gens-là ne cherchoient qu'à faire valoir leurs amis. Pendant ce temps-là, Patru, le dictateur de l'éloquence françoise, le Fevre de Saumur, le plus habile critique & littérateur de son temps, Bouillaud & Auzout, aussi versés dans les mathématiques & la physique qu'on pouvoit l'être alors, & bien d'autres savans du premier ordre, mouroient de faim. N'avois-je pas raison de dire que les mêmes objets offrent des points de vue bien différens & souvent opposés ? J'avoue cependant que l'ignorance diminuoit alors à vue d'œil ; & qu'en passant par des nuances & des dégradations insensibles, elle tendoit au savoir.

Recherchons à présent d'où venoit cet éloignement pour la science, cet attachement à l'ignorance privative. Changez de position, & vous trouverez la raison du fait dans ce que je crois pouvoir nommer l'ignorance positive, dans le faux savoir. Les subtilités, les obscurités, les puérilités de toutes les doctrines, sans en excepter la plus sainte de toutes, avoient tellement dégoûté le reste des humains de l'étude, qu'on ne peut bonnement leur en faire un reproche. Ouvrez les livres du maître des sentences, & de tous les docteurs de la même trempe ; & voyez si de pareils ouvrages ne tomboient pas nécessairement des mains de ceux qui y jetoient les yeux, & ne leur inspiroient pas même une sorte de frayeur. Suivant le poëte satyrique, l'homme est bien au dessous de l'âne ; mais le docteur étoit alors fort au dessous de l'homme. Cela me rappelle la plaisanterie du libraire de Hollande, qui faisant la table d'un Boileau, y mit DOCTEUR, *voyez* ANE.

Dans le grand nombre il y avoit sans contredit quelques docteurs estimables ; mais je ne puis mieux faire sentir la différence que le temps mettoit entr'eux, qu'en comparant deux hommes qui se touchent, & dont l'un a succédé immédiatement à l'autre : ce sont les deux premiers secretaires de l'*Académie* des sciences de Paris, MM. du Hamel & de Fontenelle. M. du Hamel étoit certainement ce qu'on pouvoit être de mieux de son temps : encore faut-il remarquer qu'il avoit vu l'aurore du jour cartésien, & qu'il avoit su en profiter. Mais quelle différence de lui à M. de Fontenelle ! inondé, pour ainsi dire, de tout l'éclat d'un siecle de lumiere, & y rayonnant lui-même avec la plus grande force, quoiqu'avec la petite tache d'être mort cartésien ; peut-être parce que, sans le savoir, & quoique l'avocat, le héraut des modernes, il étoit encore un peu ancien !

Dans cette fermentation d'efprits, de quoi s'agiffoit-il ? D'infpirer aux uns le goût du vrai favoir, & de porter les autres, chofe bien plus difficile, à l'abjuration du faux favoir. Après le flambeau allumé & préfenté par Defcartes, rien n'étoit plus propre à produire ces heureux effets, & ne les a mieux produits en effet que l'établiffement des *Académies*. Quand on a vu des gens d'élite, parmi lefquels il n'a pas tardé à s'en trouver de très-diftingués par leur naiffance & par leurs dignités, fe dévouer à l'étude, & fans prendre ni robe, ni bonnet, s'en aller s'enrouer fur les bancs d'aucune école, s'abforber dans les fciences, dans celles en particulier, qui, vers la fin du fiecle paffé, acquirent, par un jet imprévu, fi je puis m'exprimer ainfi, tant de hauteur ; quand on les a vus en faire leurs délices, y chercher leur gloire, on a d'abord eu peine à en croire fes yeux ; mais de l'étonnement on a bientôt paffé à l'admiration, de l'admiration à l'imitation ; & je ferois tenté de craindre qu'on ne fe foit jeté, ou qu'on ne vienne à fe jeter dans l'extrêmité oppofée. Les places d'académicien font devenues des brevets d'honneur, qui figurent avec ceux des maréchaux & des miniftres ; elles font même recherchées par des princes, par des héros, que la renommée exalte, que la gloire couronne.

Quelle révolution ! Et ne fommes-nous pas excufables de l'envifager avec complaifance ! L'ignorance n'a plus d'autre partage que le mépris & la honte ; le faux favoir d'autre afyle que le refte de quelques écoles péripatéticiennes. Par-tout ailleurs, jufqu'aux glaces du pole, les *Académies* font des capitales des fciences dont on ne croit pas que les capitales des empires doivent ou même puiffent être dépourvues. Il me femble déja les voir traverfer ce détroit tant cherché, & à la découverte duquel il femble qu'on touche, celui qui fépare l'Europe de l'Amérique, & procurer à notre globe un avantage dont le foleil lui-même, quoique pere du jour, ne fauroit le faire jouir, c'eft d'avoir fes deux hémifpheres éclairés à la fois.

Que refte-t-il donc à faire aux *Académies* ? Quelle eft leur tâche actuelle, leur but principal, & leur effet le plus avantageux dans les circonftances où nous nous trouvons ? C'eft ce qu'il s'agit à préfent de déterminer. Il a fallu préalablement montrer d'où nous fommes partis, en fait de fcience, & voir jufqu'où nous fommes arrivés. Nous fommes partis de l'ignorance qui eft naturelle à l'homme ; fes ténebres ont été infenfiblement diffipées par les travaux d'une longue fuite de fiecles ; on a obfervé les phénomenes, on a cherché leurs caufes, & l'on eft parvenu à en connoître un certain nombre ; mais tandis que ce paffage de l'ignorance à la fcience, s'opéroit avec la plus grande lenteur, & par des efforts, qui le plus fouvent n'étoient que des tâtonnemens, il furvint une efpece de maladie épidémique de l'efprit humain, qui arrêta tout court l'activité de fes recherches, & qui retint pendant une autre fuite de fiecles, les hommes au point où ils étoient arrivés, dans la fauffe & folle perfuafion qu'ils ne pouvoient aller plus loin, & qu'il n'y avoit aucune queftion qui ne fût actuellement décidée.

On comprend que je parle du regne de la fcholaftique. Les docteurs angéliques, fubtils, illuminés, n'ignoroient rien ; ils avoient la fcience infufe & univerfelle ; ils la communiquoient à leurs difciples, qui la tranfmettoient à d'autres, toujours la même ; à peu près comme ce talent enfoui qu'on retire de la terre tel qu'il lui a été confié. Avec des cieux de cryftal, on n'avoit pas befoin du fyftême de Copernic & de l'Aftronomie de Newton. Avec des qualités occultes, on étoit difpenfé de connoître les loix de la nature, le méchanifme de l'organifation. Avec des diftinctions, on fe débarraffoit de toutes les difficultés : il n'y avoit point de nœud gordien dont leur redoutable tranchant ne vînt à bout.

Une pareille fituation auroit pu durer toujours, & il eft furprenant qu'elle ait pris fin ; puifque l'orgueil & la pareffe, les deux paffions les plus cheres à l'homme, y trouvoient également leur compte. Cependant un rayon d'évidence perça ; les yeux fe deffillerent, quoiqu'après une longue & opiniâtre réfiftance : on eut honte du faux favoir, on comprit qu'il étoit pire que l'ignorance ; & ce font certainement les *Académies* qui, depuis leur établiffement,

ont le plus contribué, soit à défricher les terres incultes, soit à arracher les ronces & les épines de dessus celles qui en étoient couvertes. On n'admet plus aucun fait sans des preuves de fait; on n'affirme plus aucune proposition sans des preuves de raisonnement. Quand les unes ou les autres de ces preuves manquent, on suspend son jugement, ou, si l'on hasarde des décisions, elles sont vigoureusement relancées; personne n'étant plus d'humeur de voir par les yeux d'autrui, & de se rendre à la simple autorité de qui que ce soit.

Que reste-t-il donc à faire? Les *Académies* ont, selon moi, une nouvelle tâche à remplir, une nouvelle révolution à opérer; tâche peut-être plus difficile que les précédentes, révolution à laquelle je prévois les obstacles les plus puissans, si tant est qu'ils ne soient pas insurmontables. L'ennemi que la science a aujourd'hui en tête, & qui partage avec elle l'empire des lettres, ou plutôt qui l'a presque usurpé & envahi tout entier, c'est le demi-savoir. Qu'est-ce que ce demi-savoir? Que peuvent & que doivent faire les *Académies* pour l'extirper? Ces objets me paroissent dignes d'une attention toute particuliere.

Le demi-savoir est une expression connue & reçue, dont je me propose de fixer le sens relativement à mon but. J'en fais donc un terme générique, par lequel j'entends tout degré de connoissance, qui n'est pas exactement apprécié par ceux qui le possedent. Ainsi le mot de *demi* n'est employé que pour abréger. Divisons le savoir en cent portions: celui qui en a dix, & celui qui en a quatre-vingt-dix, s'ils croient l'un & l'autre avoir les cent, sont des demi-savans; ils prennent la partie quelconque pour le tout.

Il s'ensuit donc delà d'abord que je n'appelle pas demi-savans ceux qui, ne sachant que certaines choses, savent en meme temps & reconnoissent qu'ils ne savent que ces choses-là. Ce sont au contraire les citoyens les plus estimables de la république des lettres. Le savoir universel n'existe point: les savans qu'on a décorés de cette épithete, sont ceux qui ont le mieux senti combien peu elle leur convenoit. Si vous possédez un champ que vous avez bien cultivé, je vous regarderai comme un bon laboureur, & je vous donnerai les éloges que vous méritez incontestablement; mais si vous prétendez être un seigneur, un prince, je me moquerai de votre vanité. Le botaniste est un savant, quoiqu'il ne soit pas chymiste; & le chymiste un savant, quoiqu'il ne soit pas botaniste. Celui qui n'est exactement au fait que des champignons, est un savant, quoiqu'il ignore le reste de la botanique; il en est de même du métallurgiste, quoique toutes les opérations du laboratoire chymique ne soient pas son fait. En un mot, celui qui sait bien une chose, est savant quant à cette chose-là, & n'est point un demi-savant, s'il ne s'arroge rien au delà: en faisant allusion à un proverbe, qui n'est pas assez noble pour le citer, je dis que, si chacun faisoit ainsi son métier, les sciences seroient mieux cultivées.

Ces hommes simples & modestes sont le petit nombre ici, tout comme en morale & dans la société: on ne rencontre de toutes parts que gens à prétentions; il s'agit de les caractériser, &, pour ainsi dire, de les nuancer.

La premiere nuance, mais si obscure qu'elle ne mérite pas d'arrêter long-temps nos regards, c'est celle qu'offrent des gens qui n'ont que la teinture d'une seule science, & qui croient y primer, y exceller. Cette illusion est rare dans les sciences exactes, telles que la Géométrie, & toutes ses dépendances, mais elle est commune dans les autres sciences, telles que la métaphysique, la morale, le droit naturel, la politique: tout fourmille de gens qui s'annoncent & s'affichent pour savoir le fin, si j'ose m'exprimer ainsi, & avoir le secret de ces sciences, tandis qu'ils ne font qu'y balbutier.

Ne les tirons pas davantage de leur obscurité, & considérons ceux qui possedent en effet une science, & y ont même pris un vol aussi élevé qu'elle le permet. La hauteur de ce vol leur fait quelquefois tourner la tête, & alors ils donnent aisément dans l'une ou l'autre de ces deux chimeres; c'est de croire leur science unique ou de la croire universelle. Ils croient leur science unique, lorsque toutes les autres

s'appetiſſent & s'anéantiſſent preſque à leurs yeux. A quoi bon les ſpéculations du métaphyſicien, dit le géometre ? A quoi bon les calculs du géometre, dit le métaphyſicien ? & ainſi des autres. Ils croient leur ſcience univerſelle, lorſqu'en admettant la réalité, l'utilité des autres ſciences, ils veulent les ſubordonner à celle qu'ils profeſſent, dont les principes ſont, à leur avis, primitifs & irréſolubles. Cependant il n'y a qu'une ſcience premiere, c'eſt l'Ontologie; & quiconque méconnoît ſes droits, eût-il réſolu les plus importans problêmes des plus hautes ſciences, n'eſt qu'un demi-ſavant; il n'eſt ſur-tout qu'un demi-philoſophe, ou pour mieux dire il n'eſt point philoſophe, puiſqu'on ne l'eſt pas, en tant qu'on s'eſt approprié les connoiſſances qui ſont du reſſort de la philoſophie, mais en tant qu'on a cet eſprit philoſophique, qui eſt pour le vrai ſavant ce qu'eſt l'art de la tactique pour un grand général. Cependant il n'eſt point du tout ſurprenant qu'un homme qui s'eſt dévoué à une ſcience, qui en a fait ſon ſeul objet pendant toute ſa vie, en ait la plus haute idée, la regarde comme unique, ou comme univerſelle : c'eſt là une des foibleſſes les plus naturelles à l'homme. On a bien vu à Paris un maître à danſer, le fameux Marcel, qui parloit de ſon art, comme s'il donnoit le branle à la ſociété, à l'état; & pour peu qu'on l'eût fâché, il auroit peut-être ajouté aux planetes, à toutes les ſpheres.

Les nuances précédentes ne ſont que partiales; en voici une générale, dominante, qui donne à ce ſiecle le ton de couleur auquel il eſt reconnoiſſable, & le demeurera probablement aux yeux des ſiecles à venir. On aime à l'appeller le *ſiecle de la philoſophie :* ſans nier entiérement l'aſſertion, je l'appellerois volontiers *le ſiecle du demi-ſavoir.* Il s'agit de juſtifier ce que j'oſe avancer, & c'eſt à quoi je vais travailler.

La premiere révolution opérée dans l'eſprit humain, on l'a vu, a été de lui faire ſecouer le joug du faux ſavoir : Deſcartes, Newton, Leibnitz, les *Académies ;* voilà les inſtrumens de cette révolution. Et je ne puis m'empêcher de remarquer qu'aucun ouvrage n'a peut-être été plus efficace à cet égard, que cette partie des Mémoires de l'*Académie* des Sciences de Paris, qui porte le nom d'*Hiſtoire*, & que M. de Fontenelle a faite pendant un demi-ſiecle d'une maniere qui doit lui mériter une reconnoiſſance immortelle de la part de nos derniers neveux. C'étoit là la bonne route; il falloit y reſter : on auroit été bien loin. Mais elle étoit trop ſimple & trop ſérieuſe pour fixer tous ceux qu'on invitoit à y marcher, & ſur-tout la nation volage aux yeux de laquelle on la traçoit.

Deux ſecours prétendus par leſquels on vouloit étendre & faciliter les études, vinrent plutôt en détourner, & égarerent les hommes dans toutes ſortes de ſentiers, dont les uns ne menent au but que par de longs circuits, & les autres y font entiérement tourner le dos. Je parle des journaux & des dictionnaires. Je n'en ferai pas l'hiſtoire qui rempliroit des volumes. Je n'en conteſterai pas les avantages, à les prendre dans la ſimplicité de leur origine & dans les limites de leur deſtination. Mais, bon Dieu ! à quoi ces premiers commencemens n'ont-ils pas conduits ? Une comparaiſon exprimera ce que je penſe. Quelqu'un ſouhaite de la pluie pour arroſer ſon champ; un nuage ſe forme, groſſit, & en crevant au deſſus, le ſubmerge. Voilà préciſément l'effet du déluge des deux ſortes de productions que nous venons de nommer. Cependant, & c'eſt ce qui les a tant multipliées, rien n'égale l'avidité avec laquelle elles ont été reçues ; & quoiqu'elles ſouffrent actuellement quelque diſcrédit, il ſe paſſe peu d'années où l'on n'en voie éclorre de nouvelles. D'où vient cette vogue ? De l'eſpérance qu'on a conçue de devenir ſavans par ces lectures, ſans eſſuyer la longueur & la ſéchereſſe des études proprement dites. Auſſi le ſavoir a-t-il germé & pullulé de toutes parts. Mais quel ſavoir ! Liſez les écrits qui ont paru depuis le commencement de ce ſiecle, ou pour ne pas vous demander l'impoſſible, liſez en ſeulement les titres ; & vous verrez qu'au lieu d'un petit nombre de ſavans, qui ſeroient le ſel de la terre, cette terre eſt couverte de légions innombrables de demi-ſavans qui ne ſont pas ſeulement dignes d'en être appellés le fumier ; matiere certainement bien plus

précieuse que tous leurs écrits. Tout regorge d'essais, d'examens, de recherches, de dissertations & de traités ; les presses gémissent, le papier enchérit, & le savoir diminue en raison de ces progrès : il est relégué dans les cabinets de quelques adeptes, qui ne s'empressent pas à le produire au grand jour, connoissant & méprisant la frivolité du siecle.

Je ne puis taire ici une chose trop vraie, ce me semble, pour que personne de ceux qui pensent sagement, puissent la désavouer, ou me blâmer de l'avoir dite. Il est fâcheux que des hommes de la plus grande célébrité, & qui ont à bien des égards illustré les temps & les lieux où ils ont vécu, préferent au ton de la décence celui d'une plaisanterie dont on est à la fin excédé, & qui donne le plus souvent dans le bas, dans le trivial. Se jouant également de tous les sujets, ne mettant aucune différence entre les plus importans & les plus légers, ou plutôt se plaisant à noyer par préférence les premiers dans des flots de ridicule, ils introduisent un genre de burlesque, qui, à ce que j'espere, fera une fin aussi ignominieuse que celui du siecle passé. On distinguera les chefs-d'œuvre de ces écrivains de leurs productions manquées ; ou bien, au lieu que de semblables écarts étoient autrefois supportés quand on pouvoit les intituler *Juvenilia*, on fondera l'indulgence pour eux sur le titre de *Senilia*.

Mais, en attendant, voici le mal désolant qui en résulte. C'est qu'il y a une foule de subalternes, de véritables goujats, qui, voulant se mettre au ton de ceux qu'ils prennent pour leurs chefs & leurs modeles, barbouillent, salissent, infectent le papier d'inutilités, d'indécences, d'horreurs. A la vue de ce bouleversement des loix, de cette dépravation des mœurs, qui déshonorent la république des lettres, ne feroit-ce point le cas de dire comme l'un de ceux qui y ont figuré avec le plus d'éclat : vive l'ignorance ! qu'elle revienne : ou allons la retrouver parmi les sauvages. Point du tout : ne nous jetons pas d'une extrêmité dans une autre. Vive seulement, vive le bon esprit & la saine philosophie ! Mais où les rencontrer ? Qui nous les procurera ? Je pourrois faire ici plus d'une réponse ; mais je suis borné par l'énoncé de mon sujet à charger les *Académies* de cette fonction. Il ne reste qu'à faire voir qu'elles doivent s'en acquitter, & comment elles peuvent le faire.

Elles doivent s'en acquitter. Les plus sages d'entre les anciens philosophes ont été appellés les *apôtres de la raison*. Cela est fort bien dit ; c'est un titre que les vrais philosophes sont en droit de revendiquer dans tous les temps. Il n'en faudroit qu'un seul dans un siecle, ou du moins dans un état, pour y répandre les clartés les plus salutaires, si la sagesse qui a toujours son prix en elle-même, l'avoit toujours aux yeux des hommes. Mais on l'a presque continuellement vue la victime, tantôt de l'ignorance & de la barbarie, tantôt du faux zele & de la superstition, jusqu'à ce qu'enfin la voilà devenue le jouet de la frivolité & de la malignité. Quand un seul homme voudroit résister à un pareil torrent, il ne feroit que troubler le repos de ses jours, sans contribuer au bonheur de ses contemporains ; s'il évitoit la ciguë, au moins boiroit-il l'absynthe à longs traits. Si la chose est faisable, ce n'est qu'à des corps, à des compagnies qu'elle est réservée. L'union des forces les augmente. Quand de semblables corps jouissent de la considération qui leur est due, ils peuvent être le soutien de la bonne cause dans l'étendue de leur sphere & de leur vocation. L'église veille au dépôt sacré de la religion, les tribunaux au maintien des loix ; c'est aux *Académies* à faire régner un savoir épuré, solide, fécond en fruits précieux, qui donne, pour ainsi dire la chasse au demi-savoir, comme on l'a donnée précédemment au faux savoir. Il faut précipiter dans l'abyme de l'opprobre & de l'oubli toutes les vaines productions de notre âge, comme on y a précipité les productions maussades, d'abord de la scholastique, & ensuite de la pédanterie, qui étoient révérées dans les âges précédens. Les *Académies* n'ont point de devoir plus essentiel à remplir, de tâche plus glorieuse à exécuter. Qu'ont-elles à faire pour y réussir ?

D'abord, & j'avoue que ce premier article ne dépend pas entiérement d'elles, il

convient qu'elles soient composées d'hommes également éclairés & bien-intentionnés, qui n'aient d'autre but que la vérité & le bien public. Quelle que soit d'ailleurs la science particuliere à laquelle ils s'attachent, le concours & le concert d'académiciens de cet ordre produira l'effet desiré. On admirera, on aimera, on respectera, on imitera des hommes dévoués par état à étendre les limites des connoissances humaines; lorsqu'on verra qu'exempts de partialité, de passion, de vues ambitieuses & intéressées, de jalousies & de discordes, chacun d'eux ressemble à la diligente abeille, qui porte fidellement à la ruche un miel qu'elle a recueilli sur les plantes les plus salutaires. Pourroit-on nier que, si les *Académies* étoient, & avoient toujours été telles, on verroit revivre dans chacune d'elles l'aréopage le plus imposant & le plus efficace? Que sont-elles effectivement? L'éloge ni la satyre ne seroient ici à leur place. Je les crois cependant, en les prenant telles qu'elles sont, en état d'influer beaucoup sur l'extirpation du demi-savoir; & c'est à quoi je les invite.

Pour ne pas multiplier les moyens dont elles peuvent se servir dans cette vue, je me restreins à en indiquer deux; le goût qui doit régner dans leurs propres productions & l'approbation qu'elles donnent à celles des autres. Au premier égard, les académiciens peuvent composer deux sortes d'ouvrages, les mémoires qu'ils font entrer dans les *recueils académiques*, & les livres qu'ils publient séparément. Il est de leur dignité, & de celle du corps auquel ils ont l'honneur d'appartenir, que ces écrits soient d'abord consacrés à la vérité, & ensuite soumis aux loix de la décence, *verum ac decens*; deux conditions qu'a déja exigé un des plus beaux génies & des plus judicieux Aristarques de l'antiquité. Il ne s'agit pas de proscrire le goût & de négliger les ornemens qui rehaussent un sujet sans l'altérer ni le dégrader. On peut être un écrivain solide & profond, sans être froid, sec, pesant. Des hommes célebres ont suivi très-heureusement ce juste milieu. S'il n'existoit pas, cela seroit fâcheux; mais, dans le cas d'opter, un académicien ne devroit-il pas être tout décidé?

Quand les membres d'une *Académie* se seront prescrit de semblables loix, ils n'en dispenseront assurément pas les autres; ils ne donneront leur attache qu'à des écrits marqués au même coin de la vérité & de la décence. Le public littéraire est naturellement disposé à consulter les compagnies savantes, & à regarder leurs réponses comme des décisions, des oracles. Voilà une grande avance: il ne s'agit que de réaliser l'attente publique, & de rendre effectivement des oracles, autant que cela convient à des bouches mortelles. Il s'agit d'encourager & de diriger ceux en qui se trouvent réunies les lumieres & les bonnes intentions; de dissuader & de détourner avec douceur ceux à qui les talens manquent; de réprimer, d'écraser, s'il le faut, ceux qui associent l'incapacité à l'insolence & à la turpitude. Un demi-siecle d'une semblable dictature sagement exercée par une *Académie*, produiroit les changemens les plus avantageux dans l'étendue des contrées sur lesquelles son exemple a une influence immédiate, & ne pourroit qu'être utile à tout le reste du genre humain. » (+)

ACADÉMISTE, s. m. pensionnaire ou externe qui apprend à monter à cheval dans une Académie.

On trouve dans l'ordonnance de Louis XIV, du 3 mai 1654, un article relatif aux *Académistes*.

« Défendons aux gentilshommes des » Académies de chasser ou faire chasser » avec fusils, arquebuses, alliés, filets, » collets, poches, tonnelles, traîneaux, » ni autres engins de chasse, mener, ni » faire mener chiens courans, levriers, » épagneuls, barbets, & oiseaux; enjoi- » gnant aux écuyers desdites Académies » d'y tenir la main, à peine d'en répondre » en leur propre & privé nom, sur peine » de 300 livres d'amende, confiscation » d'armes, chevaux, chiens, oiseaux, & » engins à chasser. »

§ ACADIE *ou* NOUVELLE ECOSSE, (*Géogr.*) Cette péninsule a environ cent vingt lieues de long sur quarante dans sa plus grande largeur. Placée entre l'isle de Terre-Neuve, la Nouvelle Angleterre, & le Canada proprement dit, sa situation est très-avantageuse pour le commerce. Outre

les richesses qui lui sont propres, elle rassemble encore aisément celles des contrées voisines. Le terroir est fertile en bled & en légumes. La pêche est abondante sur les côtes. La chasse des castors & des autres amphibies y est aussi facile & aussi abondante que dans le reste de l'Amérique septentrionale. Annapolis, autrefois Port royal, en est la capitale.

Les Acadiens ont toutes les qualités estimables des Sauvages de l'Amérique septentrionale & peu de leurs défauts. Ils aiment la guerre & non pas le carnage. Le but de leurs expéditions est la paix après la victoire. Ils traitent leurs prisonniers avec noblesse, & ne les mangent pas. Dociles aux leçons de l'équité, à l'épreuve des exemples du vice, ils ont adopté notre morale sans adopter nos mœurs. Lorsqu'on les découvrit, chaque bourgade étoit gouvernée par un *sagamo* ou chef, dignité élective dont on honoroit presque toujours le chef de la plus nombreuse famille. Chaque pere comptoit ses enfans avec autant de fierté, qu'un héros compte ses victoires : c'étoit autant de titres pour mériter des suffrages dans une élection. La polygamie étoit tolérée en faveur des plus robustes. Le sagamo jouissoit de la pêche & de la chasse des jeunes gens qui n'étoient pas mariés, &, même après leur mariage, il levoit un tribut sur eux. Il les conduisoit à la guerre ; & ces soldats, avant de partir, s'exerçoient en luttant contre leurs femmes : si celles-ci triomphoient, l'augure étoit favorable pour le succès de l'expédition : si elles étoient battues, on désespéroit de la victoire, mais on partoit toujours. Après la mort d'un pere de famille, on mettoit le feu à sa cabane, & l'on ornoit son tombeau de choses qu'il avoit le plus aimées. La naissance d'un mâle, l'apparition de sa premiere dent, son premier coup d'essai à la chasse, étoient marqués par autant de fêtes. Les femmes y étoient traitées avec autant de dureté que de mépris, chose étonnante chez des hommes qui travailloient avec tant de zele à la propagation de l'espece. Quant à leur religion, à leurs mariages, à leur maniere de vivre & de combattre, ils ressembloient aux autres Sauvages du Canada. *Voyez* CANADA.

Ce fut en 1598 que le marquis de la Roche, que Henri IV avoit choisi pour continuer les découvertes de Jacques Cartier, aborda sur les côtes d'*Acadie*. En 1604, Pierre de Guast, sieur de Monts, & Samuel Champlain pénétrerent jusqu'à l'isthme qui joint cette péninsule au continent. Les François ne demeurerent pas tranquilles dans leur établissement : les Anglois leur enleverent leur conquête ; mais elle fut bientôt restituée, soit que le conseil britannique ignorât les richesses de cette contrée, soit qu'il fût effrayé par l'impossibilité d'ouvrir une communication par terre entre l'*Acadie* & la Nouvelle Angleterre. Les François rentrerent donc dans cette péninsule, & renouvellerent leur alliance avec les Sauvages, qui, charmés de leur douceur, les caressoient malgré les oracles de leurs jongleurs. Ceux-ci ne cessoient de leur prédire que leur destruction entiere seroit l'ouvrage des François : il étoit plus à craindre que les François & les Anglois ne se détruisissent les uns les autres dans cette contrée. La Tour y commandoit au nom du roi de France. Son pere, qui avoit passé au service du roi d'Angleterre, promit à ce prince de lui livrer l'*Acadie*, & crut que le jeune homme, séduit par l'espérance d'une haute fortune, ne résisteroit pas aux sollicitations d'un pere qu'il aimoit tendrement. Il s'embarqua donc chargé de riches promesses & de magnifiques présens que S. M. B. prodiguoit au gouverneur. Trois fois il tenta de corrompre son fils, & trois fois le jeune homme lui répondit avec autant de noblesse que de fermeté. Le pere, devenu furieux, l'assiégea dans son fort. Ses armes ne réussirent pas mieux que sa politique. Enfin, craignant de trouver en Angleterre une mort ignominieuse pour prix d'une tentative inutile, il rentra dans son devoir, demeura en *Acadie*, & renvoya les Anglois.

Le gouvernement de La Tour auroit fait le bonheur de la colonie, si on ne lui avoit pas donné des collegues avides, qui ennemis l'un de l'autre, le furent bientôt aussi de cet officier. Le partage des terres, les limites de leur jurisdiction causerent des débats très-vifs ; la querelle s'échauffa de plus en plus, & devint une guerre civile. Tandis qu'on étoit aux mains, les Anglois,

toujours attentifs à profiter de nos fautes, firent une nouvelle irruption dans l'*Acadie*. Les places évacuées leur offroient des conquêtes faciles. Le seul Montorgueil, à la tête de quatorze soldats, osa leur résister dans le fort de Chedabouctou. Il reçut cinq sommations consécutives, & répondit toujours qu'il étoit François, qu'il savoit combattre & mourir, mais qu'il n'avoit point appris à capituler. Phibs livre plusieurs assauts, & n'est pas plus heureux en guerre qu'en négociation. Enfin, craignant de perdre, devant une masure défendue par quatorze malheureux, une réputation acquise par des victoires navales & des conquêtes importantes, il fit mettre le feu à la place. Montorgueil, sur le point d'être consumé avec ses compagnons, dit qu'il capituleroit, si on le laissoit maître des conditions; & il le fut. Enfin l'*Acadie* restituée à la France en 1680, reconquise par les Anglois dans la même année, reprise ensuite par les François, retombée en 1690 sous la domination britannique, partagée ensuite entre les deux nations, puis entiérement subjuguée par nos rivaux, vainement attaquée par nos flottes, a été pendant long-temps un théatre de révolutions, &, dans l'espace d'un demi-siecle, a changé sept ou huit fois de maîtres & de cultivateurs. Le traité d'Utrecht en a depuis assuré aux Anglois la tranquille possession. Les Sauvages, assez indifférens sur le choix de leurs voisins, avoient été paisibles spectateurs de nos débats avec les Anglois : ces changemens fréquens sembloient moins les alarmer que les récréer. Ils caressoient tour-à-tour les vainqueurs, sans insulter les vaincus. Enfin, les Anglois, par une libéralité politique, étoient parvenus à les refroidir à notre égard, & à leur inspirer une amitié durable. Pendant toutes ces guerres l'agriculture languissoit en *Acadie*; & cette province, peu féconde en objets de luxe, mais qui produit avec abondance les denrées de premiere nécessité, n'a fleuri que depuis la paix d'Utrecht. Les Anglois l'ont appellée *Nouvelle Ecosse*. (*M.* DE SACY.)

ACAFRAN, (*Géogr.*) riviere considérable dans le royaume de Tremecen en Afrique. Elle prend sa source du mont Atlas, & se jette dans la mer près de Tenès. On la nommoit autrefois *Celef* ou *Quinalaf*, & aujourd'hui *Vetxilef*. (*C. A.*)

* ACAJA, subst. arbre de la hauteur du tilleul, dont l'écorce est raboteuse, & la couleur cendrée comme celle du suréau; les feuilles sont douces au toucher, opposées les unes aux autres, longues de quatre travers de doigt, larges d'un & demi ou deux, de grandeurs inégales, brillantes, & traversées dans leur longueur d'une grosse côte. Il porte des fleurs jaunâtres, auxquelles succedent des prunes semblables aux nôtres, tant par la figure que par la grosseur, jaunes, acides, à noyau ligneux, facile à casser, & contenant une amande d'un blanc jaunâtre. Son bois est rouge & léger comme le liege.

Sa feuille est astringente; on arrose le rôti avec leur suc. On emploie ses prunes, qu'on appelle *prunes de monbain*, contre la fievre & la dyssenterie, & on en exprime du vin. On confit ses boutons. *Voyez dans le Dict. de Médecine* le reste des propriétés admirables de l'*acaja*, rapportées sur la bonne foi de Ray.

ACAJOU, s. m. c'est un genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir & bien découpée : il sort du calice un pistil entouré de filamens & attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou : ce calice devient dans la suite un fruit mou, au bout duquel il se trouve une capsule en forme de rein, qui renferme aussi une semence de la même forme. Tournefort, *Inst. rei herb. append. Voyez* PLANTE. (*I*)

* L'*acajou* croît dans tous les endroits du Malabar, quoiqu'il soit originaire du Bresil. On en tire une boisson qui enivre comme le vin. L'amande de sa noix se mange rôtie; quant à l'écorce, elle est tellement acrimonieuse, qu'elle excorie les gencives quand on met la noix entre ses dents.

Les Teinturiers emploient l'huile qu'on en tire dans la teinture du noir. Les habitans du Bresil comptent leur âge par ces noix : ils en serrent une chaque année.

* ACALIPSE. Nicander & Gellius font mention, l'un d'un poisson, l'autre d'un oiseau de ce nom. Le poisson de ce nom dont parle Athenée, a la chair tendre & facile à digérer. Voilà encore un de ces

êtres

êtres dont il faut attendre la connoiſſance des progrès de l'hiſtoire naturelle, & dont on n'a que le nom, comme ſi l'on n'avoit pas déja que trop de noms vuides de ſens dans les Sciences & les Arts, *&c.*

ACAMACU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) eſpece de gobemouche huppé du Breſil, figuré par Séba, *vol. II. page 93, planche 87, n°. 2,* ſous le nom de *avis paradiſiaca Braſilienſis ſeu cuiriri acamaku criſtata.* Il eſt appellé *turdus criſtatus* par Klein, *avi.* p. 70, n°. 31; *monedula,* par Moehring. *avi.* genre 11; *gobemouche huppé du Breſil,* par M. Briſſon, qui le déſigne ainſi: *muſcicapa criſtata, supernè dilutè ſpadicea, infernè alba; capite nigro-virideſcente; tectricibus alarum ſuperioribus aureis; rectricibus dilutè ſpadiceis..... muſcicapa Braſilienſis criſtata.* Ornithologie, *vol. II, p. 416.*

Cet oiſeau reſſemble tellement à une eſpece qui eſt commune au Sénégal, & qu'on apporte auſſi quelquefois de Madagaſcar, qu'il eſt probable que Séba a été trompé lorſqu'on lui a dit qu'il ſe trouvoit au Breſil. Au reſte, il a à-peu-près la grandeur de l'alouette huppée; ſept pouces & demi de longueur du bout du bec au bout de la queue; un pouce & demi d'épaiſſeur vers les épaules; la queue longue de trois pouces & demi, comme les ailes, & le bec long de dix lignes.

Sa queue forme une ellipſe ou un ovale alongé au moyen de la dégradation des douze plumes qui la compoſent, dont les deux extérieures ou latérales ſont d'un tiers plus courtes que les autres qui vont toujours en augmentant de grandeur juſqu'à la paire du milieu, qui eſt plus longue que les autres. Le ſommet de la tête eſt orné de dix à douze plumes étagées, étroites, plus longues, plus menues que les autres, & redreſſées de maniere qu'elles forment une eſpece de crête haute de près d'un pouce qui regne ſur toute ſa longueur, à-peu-près comme dans la huppe. Son bec eſt ſi applati de deſſus en deſſous, qu'il a plus de largeur que de profondeur. Les narines ſont très-apparentes ſous la forme d'une ellipſe, un peu au devant de ſon origine, d'où partent de chaque côté juſques vers les coins de la bouche huit à dix poils noirs, tournés en avant, longs & roides comme des mouſtaches.

La couleur dominante de l'*acamacu* en deſſus du cou, du dos, des ailes, du croupion & de la queue, eſt un beau fauve, mais terne. En deſſous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés & le deſſous du croupion ſont blancs. Son bec eſt rouge-pâle; ſa tête & ſa gorge ſont d'un noir d'acier changeant en verd très-brillant, ſes épaules jaune d'or, ſes piés noirs, ſes yeux rouges de feu très-vif.

Les mangliers qui bordent les marigots & les rivieres dans les lieux ſolitaires & peu fréquentés du fleuve Niger & du Gambie, ſont l'habitation ordinaire de ce joli oiſeau. (*M. ADANSON.*)

ACAMANTE *ou* ACAMAS, (*Géogr.*) ville & promontoire de l'iſle de Chypre dans la partie de l'Occident. Cette ville fut autrefois épiſcopale, & eut quelques évêques qui aſſiſterent à divers conciles. Elle eſt aujourd'hui réduite en un petit village, qu'on nomme *Cruſoceo;* & le promontoire eſt appellé *Capo di San-Epifanio. Long. 50. lat. 35. (C. A.)*

§ ACAMBOU, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte de Guinée, à l'occident de celui d'Akra ou Acara. Le roi y eſt abſolu. Quelques voyageurs nous diſent que les peuples de ce pays ſont inſolens & orgueilleux. Cette maniere d'avoir vu, n'eſt peut-être que l'effet d'une circonſtance; ce qui ne doit point décider le caractere d'une nation. On tire beaucoup d'or de ce pays. *Longit. 15. 18. latit. 7. 10. (C. A.)*

ACAMPTE, adject. (*Optique.*) mot haſardé par Leibnitz (*Actes de Leipſick pour le mois de ſeptembre 1692*) qui appelle *figure acampte* celle qui étant opaque, polie, en un mot, douée de toutes les propriétés néceſſaires pour réfléchir la lumiere, n'en réfléchit point. (*J. D. C.*)

* ACANES, ſ. m. pl. (*Géogr.*) Il y a le grand & le petit *Acane.* Ces deux villes ſont ſituées ſur la côte d'or de Guinée. *Long. 17. 40. lat. 8. 30.*

ACANGATARA, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Ornithologie.*) nom que les habitans du Breſil donnent à une eſpece de coucou huppé dont Marcgrave & Piſon ſon copiſte, ont donné une aſſez mauvaiſe figure, *page 216,*

fous le nom de *guira acangatara*, laquelle a été copiée par Jonfton, *planche 60, page 148*. M. Moehring lui donne le nom de *trogon, avi. genre 114*; & M. Briffon en fait, d'après Marcgrave, la defcription fous le nom de *coucou huppé du Brefil; cuculus criftatus, ex albo pallidè flavefcens; criftâ, capite, collo & tectricibus alarum fuperioribus fufco & flavefcente variegatis; rectricibus fufcis, apice albis... Cuculus Brafilienfis criftatus*. Ornithologie, *volume IV, pag. 144*.

Selon Marcgrave, cet oifeau reffemble à la pie pour la grandeur. Du bout du bec à celui de la queue, il a quinze pouces de longueur, & jufqu'au bout des ongles dix pouces. Son bec a un pouce, & fa queue, huit pouces de longueur : celle-ci eft arrondie & compofée de dix plumes. Ses doigts, au nombre de quatre, font difpofés comme dans le perroquet ou le coucou, c'eft-à-dire, deux devant & deux derriere, de maniere que les deux plus longs fe trouvent placés fur le côté intérieur de chaque pié; le bec eft à-peu-près conique, & a la mâchoire fupérieure courbée en crochet; les plumes du milieu de la tête font plus longues que les autres, brunes au milieu, jaunes fur les côtés, & s'élevent en forme de huppe.

Un jaune pâle ou blanchâtre eft la couleur dominante du dos & du ventre de l'*acangatara*. Ses ailes & fa queue font brunes, excepté un bord blanc qui termine celle-ci. Les plumes de la tête font, ainfi que celles de la crête, brunes à leur milieu & jaunes aux bords, au contraire de celles du cou & des ailes, qui ont le milieu jaune & les bords bruns : le bec eft d'un jaune obfcur; les piés font d'un verd d'eau.

L'*acangatara* habite particuliérement les forêts au Brefil : il eft fort criard, & fe fait entendre de très-loin. (*M. ADANSON.*)

ACANGIS, f. m. plur. c'eft-à-dire *gâteurs, aventuriers* cherchant fortune; nom que les Turcs donnent à leurs huffards, qui ainfi que les nôtres font des troupes légeres, plus propres aux efcarmouches & aux coups de main, qu'à combattre de pié ferme dans une action. On les emploie à aller en détachement à la découverte, harceler les ennemis, attaquer les convois, & faire le dégât dans la campagne. (*G*)

ACANOS, f. m. (*Hift. nat. Botaniq.*) nom ancien que Théophrafte & les Grecs donnoient à un genre de chardon que M. Linné a changé en celui d'*onopordon, acanthium, calicibus fquarrofis; fquammis patentibus, foliis ovato-oblongis finuatis. Syftema nat. edition. 12, pag. 531. Species plantarum, pag. 827*. Dodoens en a donné une figure très-médiocre, fous le nom d'*acanthium, Pemptad. 721*; & Loëfel, fous le nom de *fpina alba filveftris. Flor. Pruffica, pag. 261, pl. 82*.

Cette plante eft un des plus grands chardons, ou au moins celui qui porte les plus larges feuilles & les plus groffes têtes de tous ceux qui croiffent dans nos campagnes : on la trouve communément le long des chemins, & dans les terrains abondans en boufin & en pierre marneufe à bâtir.

Elle ne differe du genre du chardon qu'en ce que le réceptacle de fes fleurs ou fleurons, au lieu d'être rempli de poils comme dans le chardon, eft creufé de foffettes bordées d'une membrane, & qui reçoivent chacune un fleuron furmontant fon ovaire; elle eft bifannuelle, c'eft-à-dire, que la premiere année avant l'hiver, fa racine, qui reffemble à une carotte blanche d'un à deux piés de longueur, ne porte que des feuilles qui, au nombre de fix à dix, fe répandent circulairement fur la terre. Ces feuilles font elliptiques, longues de fix à huit pouces, trois à quatre fois moins larges, ondées, fans découpures fur les bords qui font garnis d'épines, & couvertes partout d'un duvet court, léger & blanchâtre.

A la feconde année, vers les mois de mai & juin, du centre de ces feuilles, fort une tige garnie d'ailerons d'un bout à l'autre, & de feuilles à-peu-près femblables, mais moins grandes & un peu moins velues. Cette tige, dont la hauteur ordinaire n'eft que de deux à trois piés, va quelquefois jufqu'à quatre ou cinq piés dans un bon terrain, & ne fe divife guere qu'au deffus du milieu de fa longueur en quinze à trente branches très-divergentes, terminées chacune par une tête fphéroïde du diametre d'un pouce & plus.

Chaque tête n'eft qu'une enveloppe compofée de deux cents écailles environ, plates, fort peu velues, terminées par une pointe

ſimple, poſées en recouvrement les unes ſur les autres en cinq à ſix rangs à-peu-près comme les tuiles d'un toit. Cette enveloppe contient & porte ſur ſon fond ou ſur ſon réceptacle creuſé de foſſettes, bordées d'une membrane, environ deux cents fleurons hermaphrodites rouges, diviſés en cinq denticules égaux, & poſés chacun ſur un ovaire couronné d'une aigrette de poils dentés, lequel devient par la ſuite une graine ovoïde, anguleuſe, chagrinée, brune, d'environ deux lignes de longueur.

Uſages. On fait très-peu d'uſage de cette plante en médecine, quoique ſes feuilles ſoient vulnéraires, aſtringentes, & que ſes racines ſoient diurétiques, ainſi que ſes graines. Chacun ſait que l'âne en fait ſes délices, auſſi bien que des autres chardons, & que ſes feuilles nourriſſent pareillement la chenille épineuſe griſe du papillon appellé *belledame.*

Remarques. Il n'eſt pas douteux que cette plante ne ſoit l'*acanos* des anciens, qui ont cru le déſigner ſuffiſamment par la largeur de ſes feuilles, qui ſurpaſſent celles de tous nos autres chardons. Conſultez Pline qui dit (*Hiſt. nat. livre XXII, chap. 22.*) *ſunt qui & acanon eryngio adſcribant, ſpinoſam brevemque ac latam herbam, ſpiniſque latioribus, hanc impoſitam ſanguinem mirè ſiſtere. Alii eryngen falsò eamdem putaverunt eſſe.* On ne pouvoit donc appliquer à cette plante un plus grand nombre de dénominations fauſſes, qu'en la déſignant, comme M. Linné, par les noms d'*onopordon*, *acanthium*, dont le dernier appartient à l'eſpece de *cirſium*, que ce botaniſte appelle *carduus eriophorus*, comme il va être dit ci-après à l'article ACANTHION. (*M.* ADANSON.)

ACANTHA, ſ. Quelques Anatomiſtes nomment ainſi les apophyſes épineuſes des vertebres du dos, qui forment ce qu'on appelle l'*épine du dos :* ce nom eſt Grec, & ſignifie *épine.* *Voyez* VERTEBRE & ÉPINE. (*L*)

* ACANTHABOLE, ſ. m. inſtrument de *Chirurgie* dont on trouve la deſcription dans Paul Eginette, & la figure dans Scultet. Il reſſemble à des pincettes dont les extrêmités ſont taillées en dents qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui ſaiſiſſent les corps avec force. On s'en ſervoit pour enlever les eſquilles des os cariés, les épines, les tentes, en un mot tous les corps étrangers qui ſe trouvoient profondément engagés dans les plaies, & pour arracher les poils incommodes des paupieres, des narines, & des ſourcils.

* ACANTHACÉE, adj. f. On dit d'une plante qu'elle eſt *acanthacée*, lorſqu'elle tient de la nature du chardon, & qu'elle eſt armée de pointes.

ACANTHE, (*Mythol.*) jeune Nymphe qui, pour avoir plu à Apollon, fut changée en la plante qui porte ce nom. (+)

ACANTHE, ſ. f. herbe à fleur d'une ſeule feuille irréguliere, terminée en bas par un anneau. La partie antérieure de la fleur de l'*acanthe* eſt partagée en trois pieces; la partie poſtérieure eſt en forme d'anneau. La place de la levre ſupérieure eſt occupée par quelques étamines qui ſoutiennent des ſommets aſſez ſemblables à une vergette. Il ſort du calice un piſtil qui eſt fiché comme un clou dans la partie poſtérieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit qui a la forme d'un gland, & qui eſt enveloppé par le calice. Ce fruit eſt partagé par une cloiſon mitoyenne en deux cellules, dans chacune deſquelles il ſe trouve des ſemences qui ſont ordinairement de figure irréguliere. Tournefort, *Inſtit. rei herb. append.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Les feuilles récentes de cette herbe ont donné dans l'analyſe, du phlegme ſans odeur ni goût, mais chargé d'un peu de ſel ſalé qui troubloit la ſolution de Saturne; une liqueur tirant d'abord à l'acide, qui le devenoit clairement enſuite, & qui étoit même un peu alkaline; une liqueur rouſsâtre empyréumatique, légérement acide, mais pleine d'un ſel alkali urineux, & de beaucoup de ſel volatil; de l'huile, ſoit fluide, ſoit épaiſſe.

La maſſe noire reſtée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, a donné des cendres blanchâtres, dont par la lixiviation on a tiré un ſel fixe purement alkali. De cette analyſe, de la quantité relative des choſes qu'on en a tirées, & de la viſcoſité de la plante, il s'enſuit qu'elle contient beaucoup de ſel ammoniac, & un peu d'huile délayée dans beaucoup de phlegme. On

n'emploie que ses feuilles, en lavemens, en fomentations, & en cataplasmes.

ACANTHE, s. f. *en Architecture*, ornement semblable à deux plantes de ce nom, dont l'une est sauvage, l'autre cultivée : la premiere est appellée en Grec *acantha*, qui signifie *épine* ; & c'est elle que la plupart des Sculpteurs gothiques ont imitée dans leurs ornemens ; la seconde est appellée en latin *branca ursina*, à cause que l'on prétend qu'elle ressemble au pié d'un ours : les Sculpteurs anciens & modernes ont préféré celle-ci, & s'en sont servis particuliérement dans leurs chapiteaux. Vitruve & plusieurs de ses commentateurs prétendent que cette plante donna occasion à Callimachus, Sculpteur Grec, de composer le chapiteau Corinthien ; voici à-peu-près comme il rapporte le fait : « Une jeune fille étant » morte chez sa nourrice, & cette femme » voulant consacrer aux manes de cette » jeune personne plusieurs bijoux qu'elle » avoit aimés pendant sa vie, les porta sur » son tombeau ; & afin qu'ils se conservassent plus long-temps, elle couvrit » cette corbeille d'une tuile : ce panier se » trouvant placé par hasard sur une racine » d'*acanthe*, le printemps suivant cette » racine poussa des branches qui, trouvant » de la résistance par le poids de la corbeille, se diviserent en plusieurs rameaux, » qui ayant atteint le sommet de la corbeille, furent contraints de se recourber » sur eux-mêmes par la saillie que formoit » la tuile sur ce panier ; ce qui donna idée » à Callimachus, qui apperçut ce jeu de la » nature, de l'imiter dans les chapiteaux de » cet ordre, & de distribuer les seize feuilles comme on l'exécute encore aujourd'hui ; la tuile lui fit aussi imaginer le » tailloir. » *Voyez* CHAPITEAU CORINTHIEN, COLLICOLO, TIGETTES, *&c.*

Villalpand qui nous a donné la description du Temple de Salomon, traite de fable cette histoire, & prétend que ce chapiteau étoit exécuté à ce Temple. Il est vrai qu'il nous le décrit composé de feuilles de palmier ; ce qui donna lieu, dit-il expressément, dans la suite, à composer les chapiteaux Corinthiens de feuilles d'olivier plutôt que d'*acanthe*. Sans entrer en discussion avec ces deux auteurs, je crois ce que l'un & l'autre en disent, c'est-à-dire, que les chapiteaux Corinthiens peuvent fort bien avoir été employés dans leur origine à la décoration du Temple de Jérusalem ; mais que Callimachus, Sculpteur habile, peut être aussi celui à qui nous avons l'obligation de la perfection de sa forme générale, de la distribution de ses ornemens & de son élégance. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis plusieurs siecles, ce chapiteau a passé pour un chef-d'œuvre dans son genre, & qu'il a presque été impossible à tous nos Architectes modernes qui ont voulu composer des chapiteaux d'une nouvelle invention, de l'égaler. *(P)*

ACANTHION, s. m. *(Hist. nat. Botaniq.)* espece de plante du genre du cirsium, que Dioscoride & Pline comparent à l'échinope. *Huic (spinæ albæ, id est echinopo) similis est spina illa quam græci acanthion vocant, minoribus multò foliis, aculeatis per extremitates : & araneosâ lanugine obductis : quâ collectâ etiam vestes quædam bombycinis similes fiunt in Oriente. Ipsa folia vel radices ad remedia opistotoni bibuntur.* Pline, *Histoire naturelle, livre XXIV, chap. 12.* Nous n'avons point d'autre plante, de la famille des chardons, qui ait les feuilles de l'échinope, mais plus étroites, couvertes comme ses têtes d'un duvet blanc en filets tendus comme une toile d'araignée, que celle que Lobel a figurée sous le nom de *carduus tomentosus, coronâ fratrum herbariorum. (icon. 2. pag. 9.)* & Bauhin & Parkinson sous celui de *carduus capite rotundo tomentoso.* Or cette plante n'est point une espece de chardon, mais une espece de cirsium : car selon nos remarques, *Familles des plantes pag. 116*, ses graines portent une aigrette velue, au lieu que l'aigrette du chardon est composée de poils simplement dentés : donc M. Linné auroit dû ne le pas confondre avec les chardons, & il a eu tort de changer son nom ancien d'*acanthion* en celui de *carduus eriophorus foliis sessilibuus bifariam pinnatifidis : laciniis alternis erectis, calycibus globosis villosis. (Systema naturæ, edition. 12, pag. 530, n°. 16.)* C'est sous ce nom que M. Miller en a donné une figure à la *planche 293* de son *Dictionnaire*. Dodoens l'appelloit *erioce-*

phalus, nom qui lui convenoit beaucoup mieux.

L'*acanthion* eſt, comme l'acanos, une plante biſannuelle qui croît dans les terres fortes & humides juſqu'à la hauteur de quatre à cinq piés. Sa tige eſt rouge-brune, garnie tout-autour de feuilles, dont la figure ſinguliere lui donne une apparence plus élégante que celle de tous les autres chardons; elles ſont longues de huit à neuf pouces, d'un verd noir à côtes rouges, découpées très-profondément de chaque côté en un rang d'ailerons qui ſont alternativement relevés verticalement, & forment à leur origine une eſpece de collet ou de manchette découpée qui environne la tige, ſans cependant y former une gaîne. Ce n'eſt qu'au deſſus du milieu de ſa longueur que cette tige ſe partage en pluſieurs branches peu divergentes, terminées chacune par une tête ſphérique de huit à neuf lignes de diametre.

Chaque tête eſt une enveloppe compoſée de deux cents feuilles ou écailles pointues, imbricées, recouvertes & comme entrelacées de fils blancs croiſés, ſemblables à une toile d'araignée, dont l'intérieur contient une centaine de fleurons purpurins, hermaphrodites, à cinq découpures égales, portés ſur un ovaire couronné d'une aigrette de poils velus qui lui tiennent lieu de calice. Chaque ovaire devient une graine ovoïde, liſſe, d'une ligne environ de longueur, qui eſt ſéparée de ſes voiſines par nombre de poils auſſi longs que l'enveloppe des fleurs.

Uſages. Quoique l'on ne faſſe aucun uſage du duvet cotonneux extrêmement fin, qui abonde entre les écailles des têtes ou enveloppes de fleurs de l'*acanthion*, il ſemble qu'on ne devroit pas négliger la remarque de Pline, qui dit que de ſon temps on en faiſoit certaines étoffes ſemblables aux étoffes de ſoie, mais il faut ſe donner de garde d'appliquer cette propriété avec le nom d'*acanthion* à l'acanos, comme a fait M. Linné, qui induit tous les jours en erreur les modernes qui emploient indiſtinctement ſes dénominations, ignorant que cet auteur a négligé entiérement l'exactitude dans cette partie, qui étant la baſe de toutes nos connoiſſances naturelles, doit eſſentiellement être fixe & invariable.

Remarque. Nous remarquerons que M. Van-Royen & M. Dalibard qui l'a copié fidellement, ſe ſont trompés quand ils ont dit que les feuilles de cette plante ſe prolongeoient le long de la tige, qui par ce moyen, devenoit ailée. *Carduus foliis ſinuatis decurrentibus : denticulis ſuperficieque ſpinoſis, calicibus lanigeris*. Van-Royen. *Flora Leyd. 133*. Dalibard, *Flora Pariſienſis, page 247*. (*M.* ADANSON.)

ACAPATHI, ſ. m. *Voyez* POIVRE.

* ACAPULCO, ſ. m. (*Géogr.*) ville & port de l'Amérique dans le Mexique ſur la mer du Sud. *Long. 276. lat. 17.*

Le commerce ſe fait d'*Acapulco* au Pérou, aux iſles Philippines, & ſur les côtes les plus proches du Mexique. Les marchands d'*Acapulco* envoient leurs marchandiſes à Réalajo, à la Trinité, à Vatulco, & autres petits havres, pour en tirer des vivres & des rafraîchiſſemens. Il leur vient cependant du côté de la terre, des fromages, du chocolat, de la farine, des chairs ſalées, & des beſtiaux. Il va tous les ans d'*Acapulco* à Lima un vaiſſeau, ce qui ne ſuffit pas pour lui donner la réputation de commerce qu'a cette ville; elle ne lui vient cependant que de deux ſeuls vaiſſeaux appellés *hourques*, qu'elle envoie aux Philippines & à l'Orient. Leur charge au départ d'*Acapulco* eſt compoſée, partie de marchandiſes d'Europe, qui viennent au Mexique par la Vera-crux, & partie de marchandiſes de la nouvelle Eſpagne. La cargaiſon au retour eſt compoſée de tout ce que la Chine, les Indes & l'Orient produiſent de plus précieux, perles, pierreries, & or en poudre. Les habitans d'*Acapulco* font auſſi quelque négoce d'oranges, de limons, & d'autres fruits que leur ſol ne porte pas.

* ACARA *ou* ACARAI, (*Géogr.*) place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai, bâtie par les Jéſuites en 1624. *Long. 26. 55. lat. mérid. 26.*

Les Anglois, les Hollandois, les Danois, ſont établis à *Acara*, ce qui les rend maîtres de la traite des Negres & de l'or. Celle de l'or y étoit jadis conſidérable; celle des Negres y étoit encore bonne; les marchands Maures du petit *Acara* ſont entendus: ils achetent en gros, & détaillent enſuite. La

traite de Lampy & de Juda eſt conſidérable pour l'achat des Negres. En 1706 & 1707, les vaiſſeaux de l'Aſſiente en eurent plus de deux cents cinquante pour ſix fuſils, cinq pieces de perpétuanes, un barril de poudre de cent livres, ſix pieces d'Indienne, & cinq de tapſels; ce qui, valeur d'Europe, ne faiſoit pas quarante-cinq à cinquante livres pour chaque Negre. Les Negres à Juda étoient plus chers. On voit par une comparaiſon des marchandiſes avec une certaine quantité de Negres obtenue en échange, qu'on portoit là des fuſils, des pieces de perpétuanes, de tapſels, des baſſins de cuivre, des bougies, des chapeaux, du cryſtal de roche, de l'eau-de-vie, du fer, de la poudre, des couteaux, des pierres à fuſil, du tabac, & que le Negre revenoit à quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-dix livres, valeur réelle de cette marchandiſe.

ACARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyologie.*) nom que les habitans du Breſil donnent à un poiſſon dont Marcgrave a publié une bonne deſcription & une figure paſſable au *chapitre 14 du IV. livre* de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil*. Ruiſch, à la *planche 34, n°. 8, page 134*, a copié cette figure qui eſt de grandeur naturelle.

Ce poiſſon a trois pouces de longueur du bout du nez au bout de la queue; en tout ſept nageoires, dont deux ventrales au deſſous de deux pectorales, toutes quatre de grandeur médiocre; une dorſale à rayons épineux, plus longue que profonde, & plus courte devant que derriere; une anale ou derriere l'anus, plus profonde que longue; enfin une à la queue qui eſt tronquée au bout, mais légérement fourchue ou creuſée en arc. Par ſa figure il reſſemble aſſez à la perche ou au ſparaillon, ayant le corps fort comprimé, médiocrement long, le dos arqué & élevé, les écailles aſſez grandes, la bouche petite, les dents fines, ſerrées comme celles d'une lime, & les yeux grands.

En général, il eſt d'un blanc argentin, qui brunit en approchant du deſſus du dos & de la tête, & il porte ſur chacun de ſes côtés, deux grandes taches noires orbiculaires, l'une proche de la queue, l'autre vers le milieu du corps. Ses nageoires ſont d'un cendré-brun. La prunelle des yeux eſt noire, entourée d'un iris jaune doré.

L'*acara* vit dans les rivieres d'eau douce au Breſil; il ſe mange, & a la chair de fort bon goût.

Remarques. Ce poiſſon approche beaucoup de celui que les Negres appellent *ouas*, & les François *carpet* au Sénégal; il forme avec lui un genre particulier dans la famille des Spares. (*M. Adanson.*)

ACARAAJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyologie.*) poiſſon du Breſil dont Marcgrave a donné une figure médiocrement bonne dans ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil, livre IV, chap. 14*, que Jonſton & Ruiſch ont copiée, *planche 34, n°. 7, page 133*. On le nomme auſſi par corruption *garanha*, ſelon Marcgrave. Il vit dans l'eau douce des rivieres, on le mange frais, & on le ſale pour le conſerver.

Il prend juſqu'à trois piés de longueur. Il a à-peu-près la figure de la carpe ou du ſpare, les yeux grands, la bouche petite, les dents de la mâchoire inférieure menues comme des aiguilles, celles de la mâchoire ſupérieure beaucoup plus petites, mais deux ſur le devant beaucoup plus grandes; les écailles de moyenne grandeur. Ses nageoires, au nombre de ſept, ſont diſpoſées comme celles de l'acara ou du ſpare: ſavoir, deux ventrales médiocres au deſſous des deux pectorales; une derriere l'anus un peu plus profonde que longue, avec une épine; celle de la queue tronquée & légérement fourchue; mais celle du dos, qui eſt fort longue, ſemble ſe diviſer en deux parties dans ſon milieu, étant compoſée, dans ſa moitié antérieure, de rayons épineux, ſimples, roides, qui ſe couchent à volonté dans une rainure, pendant que la moitié poſtérieure conſiſte en rayons mous, articulés, ramifiés & flexibles.

Sa couleur eſt argentine, mêlée d'une teinte ſanguine. Ses nageoires ſont pareillement couleur de ſang, excepté celles du ventre qui ne le ſont qu'à l'extrêmité & blanches d'ailleurs. La prunelle de ſes yeux eſt cryſtalline, entourée d'un iris dont le cercle intérieur eſt ſanguin & l'extérieur argentin.

Remarques. L'*acaraaja* me paroît être une eſpece du poiſſon appellé *giabar*, par

les Negres du Sénégal, & que les François nomment *capitaine*. Il forme un genre particulier dans la famille des fpares. (*M. ADANSON.*)

ACARAMUCU, f. m. (*Hift. nat. Ichthyologie.*) nom d'un poiffon du Brefil qui fe range naturellement dans la famille de ceux que l'on appelle *coffres*, *orbes*. Marcgrave en donne, au *chapitre 12 du livre IV* de fon *Hiftoire naturelle du Brefil*, une figure affez médiocre que Jonfton & Ruifch ont copiée à la *page 141*, *planche 37*, *n. 3*, de leur *Hiftoire univerfelle*.

Son corps eft fort applati par les côtés, de figure elliptique, à peu près trois fois auffi long qu'il a de profondeur. Sa longueur ordinaire ne paffe guere huit à neuf pouces. Sa bouche eft ronde, petite, incapable d'admettre à peine le bout du petit doigt; garnie au devant de petites dents taillées en pointe triangulaire. Ses yeux font pareillement petits relativement à fa grandeur. Il n'a que fix nageoires, dont deux pectorales fort petites; deux dorfales, dont l'antérieure confifte en une épine conique, roide, mobile, longue de trois pouces, plantée directement au deffus des yeux où elle peut fe coucher dans une rainure, au lieu que la poftérieure eft affez baffe & longue, compofée de plufieurs rayons mous, flexibles; une affez longue derriere l'anus; enfin celle de la queue qui eft quarrée & peu fenfiblement échancrée: les nageoires ventrales manquent abfolument. On apperçoit à l'origine des nageoires pectorales, au devant d'elles, une petite fente oblique qui fert d'ouverture aux ouies. Sa peau n'eft nullement écailleufe; elle reffemble à un cuir épais peu fouple, tout hériffé de petites pointes, à peu près comme celles des jeunes requins ou chiens de mer, mais infiniment plus fines & plus ferrées.

Sa couleur approche auffi de celle du chien de mer; c'eft un gris-blanc ou gris-cendré, un peu plus foncé vers le dos. La prunelle des yeux eft noire & l'iris cryftallin.

L'*acaramucu* eft commun dans la mer du Brefil où il vit de fucus & autres plantes marines. Il ne fe mange point. Sufpendu dans les appartemens, il paroît lumineux pendant l'obfcurité de la nuit. (*M. ADANSON.*)

ACARA-PATSJOTTI, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) plante du Malabar dont on voit une figure affez bonne, mais incomplette au *volume V. page 15*, *planche 8*, de l'*Hortus Malabaricus*. Les Brames l'appellent *tilo-fameno*, les Portugais *falaö-femea*, les Hollandois *lerick-wifken*.

C'eft un arbriffeau de fept à huit piés de hauteur, dont le port approche affez du port de l'anona. Ses branches font alternes & cylindriques. Ses feuilles font pareillement alternes, épaiffes, entieres, difpofées horizontalement & parallélement fur deux côtés oppofés le long des branches, elliptiques, pointues aux deux extrêmités, concaves fur leur furface fupérieure, longues de quatre à cinq pouces, deux fois moins larges, & portées fur un pédicule affez court.

Ses fleurs terminent les branches, difpofées au nombre de quinze à vingt fous la forme d'une grappe. Elles font hermaphrodites, blanches, de très-bonne odeur, compofées d'un calice d'une feule piece, divifé jufqu'au bas en quatre parties affez égales, concaves, épaiffes, arrondies, ou fort peu plus longues que larges, & qui accompagnent l'ovaire jufqu'à fa maturité. Ce calice contient quatre pétales, blancs, oblongs, obtus, prefqu'une fois plus longs que lui & que les étamines qui femblent le remplir, au nombre de deux cents, fous la forme d'une houppe au centre des étamines; on voit fur le fond du calice quatre ovaires diftincts, terminés chacun par un ftyle & un ftigmate conique, & qui deviennent par la fuite autant de capfules ovoïdes, verdâtres, contenant chacune une graine de même forme.

Qualités. Cet arbriffeau eft toujours verd; il fleurit en août & fructifie en feptembre & en octobre. Il n'a ni faveur ni odeur, fi ce n'eft dans fes fleurs. Il croît abondamment dans les rochers, fur les montagnes du Malabar.

Ufages. On le regarde comme un remede fouverain pour guérir les aphtes & les ulceres de la bouche; pour cet effet on prend en gargarifme la décoction de

ses feuilles bouillies avec l'eau dans laquelle on a fait infuser du riz.

Remarques. Cette plante peut former, comme l'on voit, un genre nouveau voisin du fagara, dans la famille des anones. (*M. Adanson.*)

ACARAPINIMA, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson du Bresil figuré un peu au dessous de sa grandeur naturelle par Marcgrave, *liv. IV. chap. 6* de son *Histoire naturelle du Bresil*, & copié par Jonston & Ruisch, *page 126*, *planche 32*, *figure 11*, de *l'Histoire naturelle des poissons.*

Celui-ci ressemble assez à une perche qui n'auroit que cinq pouces de longueur; mais, au lieu d'avoir huit nageoires comme elle, il n'en a que sept, celle du dos étant continue, quoique plus basse à son milieu, qui sépare les rayons antérieurs épineux des postérieurs qui sont mous; la nageoire de l'anus porte une forte épine sur le devant; celle de la queue est sensiblement fourchue, du reste les autres nageoires ressemblent à celles de l'acaraaja, dont ce poisson est une espece. Ses yeux sont assez grands, sa bouche petite, avec des dents extrêmement fines, ses écailles de grandeur moyenne.

Sa couleur est un argentin mêlé d'or qui est pur sur toutes les nageoires. Il regne sur chacun de ses côtés sept bandes longitudinales brunes, mêlées quelquefois d'un peu de jaune doré, & qui s'étendent de la tête à la queue: deux autres bandes transversales noires descendent outre cela l'une sur la tête derriere les yeux, l'autre sur le corps, au devant de la nageoire dorsale, jusqu'aux nageoires pectorales; celle de la tête est souvent bordée de bleu. La prunelle des yeux est crystalline, entourée d'un iris argentin bordé de brun.

C'est un poisson de rocher fort commun dans la mer du Bresil: il se mange, & est de fort bon goût.

Remarque. On ne peut s'empêcher après cette description, de regarder l'*acarapinima* comme une espece de l'acaraaja qui vient naturellement dans notre sixieme famille des spares. (*M. Adanson.*)

ACARAPITAMBA, s. m. (*Hist. naturelle Ichthyologie.*) poisson du Bresil dont Marcgrave donne une figure passable, fort au dessous de sa grandeur naturelle, *liv. IV*, *chap. 8*, laquelle est copiée par Jonston, *page 128* de son *Histoire générale des poissons*, *planche 33*, *figure 3*.

Son corps est alongé, & formé à-peu-près comme celui du mulet ou du barbeau; il acquiert jusqu'à deux piés & plus de longueur; il a la bouche petite, les dents fines, les yeux grands; sept nageoires, dont deux ventrales médiocres au dessous des deux pectorales; une sous l'anus petite, un peu plus profonde que longue; une dorsale très-longue, qui s'étend depuis les pectorales jusqu'auprès de la queue, dont les rayons antérieurs sont épineux, & plus longs que les postérieurs qui sont mous; & celle de la queue qui est fourchue ou fendue jusqu'aux deux tiers de sa longueur. Ses écailles sont de médiocre grandeur, comparables à celles de la carpe.

La prunelle de ses yeux est d'un blanc crystallin entouré d'un iris rouge de vermillon. La couleur générale de son corps est un purpurin bleuâtre, qui est coupé des deux côtés par une bande couleur d'or, de la largeur du doigt, étendue des yeux à la queue: au dessus de cette ligne les côtés du corps vers le dos sont marquetés de grandes taches dorées; au dessous d'elle ce sont des lignes longitudinales très-subtiles d'un jaune d'or.

L'*acarapitamba* vit dans la mer. Ses nageoires seules sont lumineuses pendant la nuit: il est de fort bon goût, mais meilleur rôti sur le gril que bouilli ou cuit au court-bouillon.

Il est sujet à une espece de pou assez semblable à un cloporte, qui se glisse dans l'intérieur de sa bouche, s'attache à son gosier, & se cramponne si bien en y enfonçant ses ongles, qu'aucuns efforts du poisson ne peuvent l'en détacher. Cet insecte a un pouce environ de longueur. Il est figuré en demi-ovale, convexe sur le dos, concave sous le ventre, composé de sept articulations, dont l'antérieure beaucoup plus large forme une espece de casque, sous lequel la tête se trouve cachée, au lieu que la postérieure est moins grande, & forme une petite queue composée de trois écailles. Sous cette espece de couverture crustacée,

crustacée, se trouve le corps qui est mou. On ne lui apperçoit ni yeux, ni bouche, ni antennes ; toutes ces parties sont cachées avec la tête au dessous du casque que forme la premiere articulation du corps ; mais au dessous du corps, on voit quatorze jambes courtes articulées, sept de chaque côté attachées sur les bords de chaque écaille ou articulation du corps.

Remarque. L'*acarapitamba* doit former un genre particulier de poisson dans la famille des spares. (*M.* ADANSON.)

ACARAPUCU, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson du Bresil dont Marcgrave a donné une courte description sans figure au *liv. IV, chap. 2* de son *Histoire naturelle.*

Suivant lui, ce poisson est fluviatil, de bon goût, & se mange. Il a la forme comprimée d'un barbeau ou d'une perche d'un pié & demi de long, & trois à quatre pouces seulement, c'est-à-dire, quatre à cinq fois moins de largeur ou de profondeur ; les écailles petites, les yeux grands, la bouche petite, prolongée en une espece de museau long de près de deux pouces, qui a la facilité de pousser les levres en avant, & de les retirer en dedans & les cacher entiérement à volonté. Il paroît absolument sans dents : ses nageoires sont au nombre de sept : savoir, deux pectorales ; deux ventrales au dessous ; une derriere l'anus ; une qui s'étend le long du dos jusqu'auprès de la queue, mais peu élevée, composée de rayons dont les antérieurs sont épineux, un peu plus longs, & peuvent se coucher en arriere dans une rainure : la septieme, ou celle de la queue est fourchue & longue de trois pouces à trois pouces & demi.

Les nageoires sont cendré-clair, à l'exception des deux ventrales, & de celle de l'anus dont la couleur est blonde ou jaunâtre. Son corps est argentin, un peu mêlangé d'or vers le dos : on apperçoit aussi de chaque côté six taches oblongues bleu-roussâtres, mais d'une teinte fort légere, & peu apparentes.

Remarques. On ne peut guere douter, d'après cette description, que ce poisson ne soit une espece du genre de l'*acarapitamba* dans la famille des spares. (*M.* ADANSON.)

ACARAUNA, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson ainsi appellé au Bresil, & qui se trouve pareillement au Cap-Verd, où on le pêche autour des rochers. Marcgrave en a fait graver, au *livre IV, chap. 2* de son *Histoire naturelle du Bresil*, une figure qui n'est pas trop bonne, & qui a été copiée par Jonston & Ruisch, *page 123, planche 32, figure 1* de son *Histoire générale des poissons.* Artedi & M. Linné, après lui, l'appellent *chætodon caudâ bifurcâ aculeo in utroque latere ad caudam.*

La forme de ce poisson est très-comprimée par les côtés, fort haute du dos & peu alongée. Il a environ huit pouces de longueur, les yeux grands, la bouche petite, bien garnie de dents très-fines & longuettes ; les écailles petites. Ses nageoires sont au nombre de sept : savoir, deux pectorales de moyenne grandeur, deux ventrales étroites au dessous d'elles ; une derriere l'anus fort longue ; une plus longue encore étendue sur le dos de la tête à la queue, dont les rayons antérieurs sont plus épineux & plus courts que les postérieurs ; une septieme enfin à la queue qui est fourchue jusqu'à son milieu.

Sa couleur générale est un cendré-noir, rougeâtre aux deux côtés du corps près de la queue ; on voit une espece d'aiguillon ou d'osselet cartilagineux comme les autres os de poisson, ovoïde, long de six lignes environ, couleur de corne, lisse, luisant, très-pointu à ses extrêmités, attaché par son milieu dans une rainure pratiquée dans le corps où il est ordinairement couché comme dans une gaîne, mais dont il peut sortir à volonté, pour attaquer ses ennemis ou se défendre contre eux. Cet aiguillon lui a fait donner aussi les noms de *lancette* & de *chirurgien.*

Remarques. L'*acarauna* peut donc, par ce caractere, faire un genre particulier de poisson dans la famille des spares avec lesquels il a tant d'autres rapports, & il est étonnant qu'Artedi & M. Linné aient changé ce nom en celui de *chætodon*, qui veut dire *dents en cheveux*, d'autant plus que ce nom peut s'appliquer également à nombre d'autres genres de poissons de cette même famille, qui ont, comme celui-ci, les dents menues, & pour ainsi dire capillaires. (*M.* ADANSON.)

ACARIATION, s. f. *voyez* ACCARIATION. *(H)*

* ACARICABA, s. plante du Bresil dont les racines aromatiques peuvent être comptées entre les meilleurs apéritifs. On s'en sert dans les obstructions de la rate & des reins. Les Médecins regardent le suc de ses feuilles comme un antidote & comme un vomitif. Cet article de l'*acaricaba* pourroit bien avoir deux défauts; celui d'en dire trop des propriétés de la plante, & de n'en pas dire assez de ses caracteres.

§ ACARICOBA, s. m. *(Histoire nat. Botaniq.)* On sait aujourd'hui que cette plante est une espece d'écuelle d'eau, *hydrocotyle*, qui differe particuliérement de celle de l'Europe, en ce que son ombelle porte plus de cinq fleurs qui sont d'un blanc jaunâtre. Sa racine principale, qui ressemble à celle du persil, a une saveur agréable, aromatique, piquante & échauffante, d'où dépend sa vertu apéritive & désobstructive des reins & du foie. Le suc de ses feuilles n'est un antidote que comme vomitif, qui débarrasse aussi-tôt l'estomac du poison qu'on auroit avalé.

Remarques. C'est par corruption qu'on lit dans quelques dictionnaires *acaricaba* au lieu d'*acaricoba*, nom que les Brasiliens donnent à cette plante, selon Marcgrave qui en fait la description à la *page 27* de son *Histoire naturelle du Bresil.* Les Portugais l'appellent *herbe de capitaine*, *erva do capitaõ*, à raison de ses propriétés. M. Linné la désigne sous le nom d'*hydrocotyle*, *umbellata*, *foliis peltatis*, *umbellis multifloris.* *(Systema. nat. edition. 12, page 202, n°. 2.)* L'écuelle d'eau est, comme l'on sait, de la famille des plantes ombelliferes. *Voyez* en les caracteres généraux dans nos *Familles des plantes*, *page 100.* *(M. ADANSON.)*

* ACARNAN, s. ἄκαρναν, poisson de mer dont il est parlé dans Athenée, Rondelet, & Aldrovande. On prétend qu'il est diurétique, de facile digestion, & très-nourrissant. Mais il y a mille poissons dont on en peut dire autant, & qui peut-être ne sont pas mentionnés dans Athenée, & ne s'appellent pas *acarnan.* C'est peut-être le même qu'*acarne. Voyez ce mot.*

* ACARNANIE, s. f. *(Géogr.)* province de l'Epire qui avoit à l'orient l'Ætolie, à l'occident le golfe d'Ambracie, & au midi la mer Ionienne. C'est aujourd'hui Despotat, ou la petite Grece, ou la Carnie.

* ACARNANIE, s. f. *(Géogr.)* ville de Sicile où Jupiter avoit un temple renommé.

ACARNAR, s. nom d'une étoile. *Voyez* ACHARNAR. *(O)*

ACARNE, s. m. ἄκαρναν, poisson de mer semblable au pagre & au pagel, avec lesquels on le vend à Rome sous le nom de *phragolino*, que l'on donne à ces trois especes de poisson. L'*acarne* est blanc, ses écailles sont argentées, le dessus de sa tête est arqué en descendant jusqu'à la bouche, qui est petite. Ses dents sont menues, ses yeux grands & de couleur d'or; l'espace qui se trouve entre les deux yeux est applati, les nageoires sont blanches; il y a à la racine des premieres une marque mêlée de rouge & de noir. La queue est rouge; on voit sur le corps un trait qui va en ligne droite depuis les ouies jusqu'à la queue. On pêche ce poisson en été & en hiver; sa chair a un goût doux, quoiqu'un peu astringent à la langue; elle est nourrissante, & se digere facilement. Les parties intérieures de l'*acarne* sont à-peu-près semblables à celles du pagre & du pagel. *Rondelet*, *Aldrovande. Voyez* PAGRE & PAGEL. *Voyez aussi* POISSON. *(I)*

* ACARO, s. *(Géogr.)* contrée & village du royaume d'Acambou, sur la côte de Guinée en Afrique. *Long. 18. lat. 5. 40*

ACASTE, *(Mytholog.)* fils de Pélias, roi de Thessalie, & parent de Jason, fut un des Argonautes: il a passé pour un grand chasseur, habile sur-tout à tirer de l'arc, *jaculo insignis Acastus*, dit Ovide. A son retour de l'expédition de la Colchide, ayant trouvé son pere mort, il engagea les Argonautes à descendre avec lui en Thessalie pour y célébrer des jeux funebres en l'honneur de Pélias. Pline veut qu'*Acaste* soit le premier qui ait fait célébrer des jeux funebres. Ce prince voulut ensuite venger la mort de son pere sur ses sœurs qui l'avoient égorgé; mais Hercule s'opposa à sa vengeance. (+)

* ACATALECTIQUE, adj. pris subst. *dans la Poëtique des Anciens*, signifie des vers complets, qui ont tous leurs piés,

leurs ſyllabes, & auxquels il ne manque rien à la fin. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot eſt compoſé du Grec κατὰ & de λήγω, *finir*, *ceſſer*, d'où ſe forme καταληκτικὸς, qui ſignifie *manquant de quelque choſe à la fin* ou *incomplet*, & d'ἀ privatif, qui précédant καταληκτικος, lui donne une ſignification toute oppoſée; conſéquemment on appelloit *catalectique* tout vers qui manquoit d'une ſyllabe à la fin, & dont la meſure n'étoit pas complette.

Horace fournit un exemple de l'un & de l'autre dans ces deux vers de la quatrieme ode de ſon premier livre : ainſi ſcandez.

Solvitur | *acris hy* | *ems gra* | *tâ vice* | *veris* | & *fa* | *voni*,
Trahunt | *quæ ſic* | *cas ma* | *chinæ* | *cari* | *nas*.

dans le premier deſquels les piés ſont complets, au lieu que dans le ſecond il manque une ſyllabe pour faire un vers iambique de ſix piés. (*G*)

ACATALEPSIE, ſ. f. terme qui ſignifie l'impoſſibilité qu'il y a qu'une choſe ſoit conçue ou compriſe. *V*. CONCEPTION.

Ce mot eſt formé d'ἀ privatif, & καταλάμβανω, *découvrir*, *ſaiſir*, lequel eſt compoſé lui-même de κατὰ & λάμβανω, *prendre*. *Voyez* CATALEPSIE.

Acatalepſie eſt ſynonyme à *incompréhenſibilité*. *Voyez* COMPRÉHENSION.

Les Pyrrhoniens ou Sceptiques tenoient pour l'*acatalepſie* abſolue : toutes les ſciences ou les connoiſſances humaines n'alloient, ſelon eux, tout au plus qu'à l'apparence & à la vraiſemblance. Ils déclamoient beaucoup contre les ſens, & les regardoient comme la ſource principale de nos erreurs & de notre ſéduction. *Voyez* SCEPTIQUE, PYRRHONIEN, ACADÉMIQUE, SENS, ERREUR, PROBABILITÉ, DOUTE, SUSPENSION, *&c*. (*X*)

* Arcéſilas fut le premier défenſeur de l'*acatalepſie*. Voici comment il en raiſonnoit. On ne peut rien ſavoir, diſoit-il, pas même ce que Socrate croyoit ne pas ignorer, qu'on ne ſait rien.

Cette impoſſibilité vient, & de la nature des choſes, & de la nature de nos facultés, mais plus encore de la nature de nos facultés que des choſes.

Il ne faut donc ni nier, ni aſſurer quoi que ce ſoit; car il eſt indigne du philoſophe d'approuver ou une choſe fauſſe, ou une choſe incertaine, & de prononcer avant que d'être inſtruit.

Mais tout ayant à-peu-près les mêmes degrés de probabilité, un philoſophe pour & contre peut donc ſe déclarer contre celui qui nie ou qui aſſure quoi que ce ſoit; sûr, ou de trouver enfin la vérité qu'il cherche, ou de nouvelles raiſons de croire qu'elle n'eſt pas faite pour nous. C'eſt ainſi qu'Arcéſilas la chercha toute ſa vie, perpétuellement aux priſes avec tous les philoſophes de ſon temps.

Mais ſi ni les ſens ni la raiſon ne ſont pas des garans aſſez sûrs pour être écoutés dans les écoles de Philoſophie, ajoutoit-il, ils ſuffiſent au moins dans la conduite de la vie, où l'on ne riſque rien à ſuivre des probabilités, puiſqu'on eſt avec des gens qui n'ont pas de meilleurs moyens de ſe déterminer.

ACATECHICHITLI, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Ornitholog.*) eſpece de tarin du Mexique, que Fernandez décrit ſous le nom d'*acatechichictli*, *ſeu avis confricans ſe ad arundines* (*Hiſtoire de la nouvelle Eſpagne*, *chap. 13*, *pag. 17*.) M. Briſſon le nomme *tarin* du Mexique : *Carduelis ſupernè ex fuſco-vireſcens*, *infernè ex albo-palleſcens; remigibus rectricibuſque fuſco-vireſcentibus*..... *Ligurinus Mexicanus*. (*Ornithologie*, *vol. III*, *pag. 70*.)

Cet oiſeau eſt un peu moins grand que le chardonneret. Il eſt par-tout d'un brun verdâtre, excepté ſous la gorge; le deſſous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les cuiſſes, les jambes, les plumes tectrices du deſſous de la queue, & celles du deſſous des ailes qui ſont d'un blanc jaunâtre.

Il reſte communément dans les roſeaux qui bordent les marécages au Mexique. Il ſe nourrit de grains, fait ſon nid, éleve ſes petits & chante de meme que le tarin de l'europe. (*M. ADANSON*.)

ACATSJA-VALLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) plante paraſite du Malabar, dont on voit une figure aſſez bonne quoi-

qu'incomplette, dans l'*Hortus Malabaricus, vol. VII, planche 44, pag. 83*. Les Brames l'appellent encore *medica-tali* & *mudila-tali*; les Portugais *ramos dasevi*; les Hollandois *meer vlecht wortel*. C'est le *cassytha filiformis* de M. Linné. *Systema nat. edit. 12, pag. 281, n°. 1.*

C'est à Cochin, & dans d'autres endroits des Indes, que croît communément cette plante. Elle couvre, sous la forme d'un peloton de ficelle bien mêlée, les arbres des forêts les plus épaisses, entortillant irréguliérement autour de leurs branches ses tiges qui sont cylindriques, du diametre d'une ligne, & qui s'y attachent au moyen d'un nombre considérable de suçoirs hémisphériques, qui tirent & pompent la seve de leur écorce, ainsi que nombre de branches qui se subdivisent en d'autres encore plus petites, alternes, & du diametre d'un tiers de ligne au plus. Le long de ces tiges & branches sortent çà & là de petites feuilles verd-jaunes comme elles, en forme d'écailles fort espacées, & écartées les unes des autres.

De l'aisselle de chaque feuille, à la distance de trois à quatre pouces, sort un pédicule cylindrique, ordinairement sinueux ou tortillé, long d'un pouce sur un tiers de ligne de diametre, qui porte dans sa moitié supérieure six à dix fleurs disposées en épi, sessiles, blanches, de deux lignes de diametre, accompagnées chacune d'une écaille une fois plus courte, assez semblable aux feuilles des tiges. Chaque fleur consiste en un calice d'une seule piece, renflé en sphéroïde ou en bourse, à petite ouverture bordée de six denticules, disposés sur deux rangs, de maniere que les trois intérieurs, qui sont fourchus, sont alternes avec les trois extérieurs, & semblent tenir lieu de la corolle qui lui manque : il accompagne & enveloppe le fruit jusqu'à sa parfaite maturité. Sur les parois intérieures de ce calice sont disposées sur trois rangs neuf étamines, entre les filets desquelles on apperçoit neuf tubercules jaunes-rougeâtres : les antheres de ces étamines sont à deux loges, qui s'ouvrent de bas en haut par une valvule elliptique, comme dans le laurier. Du fond du calice s'éleve un ovaire sphéroïde, surmonté d'un style épais cylindrique, dont le bout est tronqué, & forme un stigmate velouté. L'ovaire en mûrissant, devient une capsule membraneuse, sphéroïde, mince, verte d'abord, ensuite noire, enveloppée entiérement dans le calice, qui est verd d'abord, ensuite blanchâtre & épais. Cette capsule ne s'ouvre pas; elle est à une loge, & contient une graine sphéroïde à deux enveloppes, composées de deux lobes ou cotyledons plats, terminés & réunis par une radicule assez courte, qui pointe en haut vers le ciel.

Qualités. Les fleurs de cette plante sont sans odeur, ainsi que ses autres parties. Elle a une vertu astringente vulnéraire.

Usages. Les Indiens la font sécher ou rôtir avec le nirvalli pullu, qu'ils pulvérisent avec le gingembre; puis ils font de cette poudre, mêlée avec du beurre, un onguent, qu'ils appliquent sur les vieux ulceres, pour les nettoyer. On l'emploie pareillement pour les ulceres de la tête, après l'avoir séchée au feu avec l'écorce de l'arec & le tsjangelam parendi, pulvérisée & mêlée avec l'opium ou le suc du pavot. Pilée & réduite en consistance liquide avec le cardamome, le lait & l'huile de sésame, elle appaise les ardeurs de la tête. Son infusion & sa décoction, prise en forme de bain, soulage la migraine; & son suc, uni au sucre, tempere les chaleurs & dissipe l'embarras des yeux.

Remarques. L'*acatsja-valli* est donc un genre de plante bien différent de la cuscute; & c'est pour ne pas tomber dans le défaut de M. Linné, qui a voulu lui approprier le nom grec *cassytha*, de la cuscute, que nous lui avons laissé son nom spécifique Malabare, en la rangeant sous le genre du rombut d'Amboine, que nous avons placé dans notre *quarantieme famille des garous*, où elle est vient naturellement. (*M.* Adanson.)

ACAWERIA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Ceylan, dont M. Burmann donne une figure assez bonne, mais incomplette, dans son *Thesaurus Zeylanicus, planche LXIV*, sous le nom de *ligustrum foliis ad singula internodia ternis, lignum colubrinum officinis creditum, pag. 141*. Les habitans de Ceylan l'appellent *acawerya*, selon Hermann, (*p. 4.*)

& *rametul* ou *cametul*, selon Garzias & Grimm. C'est le *lignum colubrinum primum & laudatissimum* de Garzias, *aromat. pag.* 163; le *clematis indica persicæ foliis, fructu periclymeni.* Bauhin. *Pinax, pag.* 304; & l'*ophionylon foliis quaternis* de M. Linné, *flora Zeylanica, n°.* 398; *ophioxylum serpentinum. Systema nat. edit.* 12, *pag.* 667, *n°.* 1.

C'est un arbrisseau de cinq piés de hauteur, peu rameux, & d'une forme élégante & agréable à la vue, dont la racine noueuse serpente, comme une couleuvre, sous terre, est ligneuse, blanche, & couverte d'une écorce cendrée. Ses branches sont menues, triangulaires, cannelées, & comme articulées à chaque nœud, d'où les feuilles sortent trois à trois, étagées ou verticillées, elliptiques, pointues aux deux bouts, longues de trois à quatre pouces, & deux fois moins larges, entieres, portées sur un pédicule assez court.

Du bout de chaque branche sort un pédicule long d'un pouce environ, terminé par un corymbe de trente à quarante fleurs, longues de deux lignes au plus, portées sur un péduncule un peu plus long. Chaque fleur est hermaphrodite, composée d'un calice fort petit, hémisphérique, d'une seule piece, à cinq dents, d'une corolle d'une seule piece, en entonnoir, à cinq divisions régulieres, & de deux étamines courtes. Du fond de ce calice sort un ovaire ovoïde, surmonté d'un style terminé par deux stigmates en lames. Cet ovaire devient en mûrissant une capsule sphéroïde comprimée, de cinq lignes de diametre, un peu moins longue, fourchue en deux cornes, comme une mitre, à deux loges qui contiennent chacune une graine ovoïde de trois lignes environ de longueur.

Qualités. Toute la plante a une saveur amere, & elle possede les mêmes vertus que le mungos ou le grand arbre des serpens.

Usages. Les habitans de l'isle de Ceylan emploient la poudre de sa racine à la dose d'une demi-dragme jusqu'à une dragme dans toutes les maladies soupçonnées de poison, & contre les morsures des bêtes venimeuses.

Remarques. Il y a une grande contradiction entre les auteurs au sujet du rang que doit occuper cette plante parmi les quatre qui passent pour être le contre-poison des serpens les plus venimeux. Garzias paroît lui donner le premier rang; & son nom dans les boutiques, est celui de racine aux serpens, *serpentum radix*, autant parce que sa racine serpente sous terre, que parce qu'elle seule est d'usage contre les morsures venimeuses des serpens; c'est donc à tort que M. Linné lui donne le nom d'*ophioxylum* ou *bois de serpent, lignum colubrinum.* Le vrai bois de serpens, *lignum colubrinum*, des boutiques, est l'arbre que Rumphe appelle *caju-ular*, qui ne croît point dans l'isle de Ceylan, où sont les trois autres especes, & dont le bois, très-amer, est l'antidote des morsures venimeuses aux isles de Timor, Rotta, *&c.* où il est commun.

L'*ophiorrhiza*, ou *serpentum radix* de M. Linné, *Systema naturæ, pag.* 153, comprend le mungos des Persans & le mitra de l'Amérique, qui sont deux plantes de genres fort différens. Nous donnerons aux *articles* MUNGOS, BOIS DE SERPENT, RACINE DE SERPENT, des notions plus certaines, & capables de lever la confusion qui regne, & que M. Linné a augmentée, sur les quatre ou cinq plantes qui portent le nom de *bois de serpent*, ou *racine de serpent.*

L'*acaweria* forme un genre particulier voisin du lilas dans la famille des jasmins, qui est la vingt-neuvieme de nos *familles, pag.* 223. (*M.* ADANSON.)

* ACAZER, v. act. *donner en fief ou à rente :* delà vient *acazement.* *V.* FIEF, RENTE.

ACCAPAREMENT, s. m. c'est un achat de marchandises défendues par les ordonnances.

On le prend aussi pour une espece de monopole consistante à faire des levées considérables de marchandises, pour s'en approprier la vente à soi seul, à l'effet de les vendre à si haut prix qu'on voudra.

ACCAPARER par conséquent signifie *acheter des marchandises défendues*, ou *faire des levées des marchandises permises*, qui les rendent rares. (*H*)

On dit *accaparer* des bleds, des laines,

des cires, des suifs, &c. En bonne police cette manœuvre est défendue sous peine de confiscation des marchandises *accaparées*, d'amende pécuniaire, & même de punition corporelle en cas de récidive.

Quelques-uns confondent le terme d'*accaparer* avec celui d'*enharrer* : mais ils sont différens, & n'ont rien de commun que les mêmes défenses & les mêmes peines. *Voyez* ENHARRER. (*G*)

§ ACCAREMENT, s. m. *ou* ACAREMENT, *ou* ACCARIATION. *V. ce mot.*

ACCARER, v. a. (*terme de palais.*) n'est pas précisément synonyme à *confronter*, quoiqu'il signifie littéralement & suivant l'étymologie Espagnole, *mettre tête à tête* ou *face à face*. *Accarer* ne se dit que d'un accusé que l'on présente à son co-accusé; au lieu que l'on dit *confronter des témoins*, ou les présenter les uns aux autres : *confronter un accusé avec les témoins*, *confronter des accusés*. *Accarer* ne se dit que dans le dernier sens, lorsque l'on confronte plusieurs accusés ensemble. On ne dit point *accarer des témoins*. (*AA.*)

§ ACCARIATION, s. f. (*terme de palais.*) Il n'est point synonyme à *confrontation*. Celle-ci consiste à présenter l'accusé aux témoins. L'*accariation*, au contraire, est la confrontation qui se fait d'un accusé à son co-accusé : on la nomme quelquefois *affrontation*. Ferriere dit que « ce mot vient » de *cara*, qui signifie en Espagnol la » *tête* ou le *visage de l'homme*. » *Acarement* ou *accariation* seroit donc au sens littéral l'action de mettre un accusé tête à tête ou face à face avec son co-accusé. (*AA.*)

* ACCARON, s. m. (*Géogr.*) ville de la Palestine, celui des cinq gouvernemens des Philistins où l'arche fut gardée après avoir été prise. Beelzébuth étoit le dieu d'*Accaron*.

* ACCASTILLAGE, (*Architecture Navale.*) Ce mot vient de castel ou château; mais l'usage veut que l'on prononce accastillage. L'accastillage est le château sur l'avant & sur l'arriere d'un vaisseau. Pour s'en former une idée exacte, on n'aura qu'à consulter la *Planche premiere de la Marine*, & les explications qui y seront jointes.

Le roi par une ordonnance de l'année 1675, défend aux officiers de ses vaisseaux de faire aucun changement aux *accastillages* & aux *soutes* par des séparations nouvelles, à peine de cassation.

On fait un *accastillage* à l'avant & à l'arriere des vaisseaux, en les élevant & bordant au dessus de la lisse de vibord, & cet exhaussement commence aux herpes de l'embelle. On met pour cet effet deux, trois ou quatre herpes derriere le mât, à proportion de la hauteur qu'on veut donner à l'*accastillage* : on le borde ensuite de planches qu'on nomme *qlin*, ou *esquain*, ou *quein*, auxquelles on donne l'épaisseur convenable.

Ces bordages qu'on appelle l'*esquain*, doivent être tenus plus larges à l'arriere, où ils joignent les montans du revers, qu'en dedans ou vers le milieu du vaisseau, afin que l'*accastillage* aille toujours en s'élevant; car s'il paroissoit baisser, ou être de niveau, il formeroit un coup d'œil désagréable. Lorsque ces bordages sont cousus & élevés autant qu'il faut, on laisse une ouverture au dessus, telle qu'on juge à propos, & l'on coud ensuite les dernieres planches de l'esquain. A chaque herpe, on éleve l'*accastillage* d'un pié, ou à-peu-près, selon la grandeur du vaisseau : mais à l'arriere, on met les herpes entre les dernieres planches de l'esquain, pour que la dunette soit plus saine : on laisse aussi fort souvent du jour ou un vuide entre les plus hautes planches & celles qui sont au dessous.

ACCASTILLÉ, adj. & part. passif. Un vaisseau *accastillé* est celui qui a un château sur son avant & sur son arriere.

Le mot *accastillé* s'applique au côté entier du vaisseau, depuis sa ligne de flotaison jusqu'au sommet des châteaux, des gaillards d'avant & d'arriere; & il veut dire que l'on a fini entiérement de border les côtés du vaisseau, & de placer les préceintes & les lisses. C'est en ce sens que l'on dit qu'un vaisseau est bien *accastillé*, lorsque la tonture ou courbure de ses préceintes & de ses lisses forme un coup d'œil agréable, & fait bien augurer des qualités du vaisseau.

Accastillé s'applique aussi aux seuls châteaux d'avant & d'arriere, & il sert à désigner qu'un vaisseau a ou n'a point de

château sur son avant & sur son arriere. *Accastillé* devroit se prononcer *acastellé*, par la même raison que l'on devroit prononcer *accastellage* pour *accastillage*. (*Voy. ci-devant ce mot.*) Dans l'usage, *accastillé* differe cependant d'*accastillage*, en ce que *accastillage* désigne plus particuliérement les seuls châteaux d'avant & d'arriere, & qu'*accastillé* s'applique plus particuliérement au côté entier du vaisseau. (*M. Dulac.*)

ACCÉDER *à un contrat* ou *à un traité*, c'est joindre son consentement à un contrat ou traité déja conclu & arrêté entre deux autres personnes ou un plus grand nombre.

En ce sens on dit : les états généraux ont *accédé* au traité d'Hanovre; la Czarine a *accédé* au traité de Vienne. *Voyez* Traité. (*H*)

§ ACCÉLÉRATEUR, (*Anatomie.*) c'est le nom d'un muscle qui mérite d'être décrit exactement, étant, sans comparaison, le principal muscle de la génération dans l'homme.

Ce muscle paroît assez simple au premier abord; c'est une espece de gaîne musculaire qui couvre entiérement la bulbe de l'uretre, & dont la convexité inférieure est partagée par une ligne cellulaire, d'où se répandent à droit & à gauche des fibres paralleles qui se réunissent & forment deux queues attachées à l'enveloppe des corps caverneux, avant que ces corps se réunissent, & au delà de leur réunion.

Ces muscles ont plusieurs communications avec les muscles voisins : deux faisceaux de fibres y viennent depuis le sphincter : des fibres des muscles transversaux de l'uretre accompagnent ces faisceaux : un autre paquet de fibres part du sphincter, & se termine au milieu de l'extrêmité de l'*accélérateur :* quelques fibres du levateur s'y réunissent quelquefois.

Le point fixe de l'*accélérateur*, c'est le sphincter ; pour que l'*accélérateur* puisse déployer sa force, il faut que le sphincter soit ferme. L'*accélérateur* comprime alors, en se contractant, la bulbe de l'uretre ; il le vuide entiérement, & on sent, dans cette action, le sphincter qui se durcit, quelle que soit la liqueur qui sorte de l'uretre.

De grosses branches de l'artere & de la veine du penil passent entre les fibres de l'*accélérateur*, & se rendent à la bulbe. Ces vaisseaux sont comprimés dans l'action de ce muscle, & il contribue par-là à l'érection. Comme il est soumis à la volonté, & que l'érection ne l'est pas, il n'est qu'accessoire dans cette action, dont les causes se dérobent à nos sens. L'*accélérateur* agit par secousses & par intervalles. (*H. D. G.*)

ACCÉLÉRATION, s. f. c'est l'accroissement de vîtesse dans le mouvement d'un corps. *Voyez* Vitesse & Mouvement.

Accélération est opposée à *retardation ;* terme par lequel on entend *la diminution de vîtesse*. *Voyez* Retardation.

Le terme d'*accélération* s'emploie particuliérement en Physique, lorsqu'il est question de la chûte des corps pesans qui tendent au centre de la terre par la force de leur gravité. *Voyez* Gravité & Centre.

Que les corps en tombant soient accélérés, c'est une vérité démontrée par quantité de preuves, du moins *à posteriori ;* ainsi nous éprouvons que plus un corps tombe de haut, plus il fait une forte impression, plus il heurte violemment la surface plane, ou autre obstacle qui l'arrête dans sa chûte.

Il y a eu bien des systêmes imaginés par les philosophes pour expliquer cette *accélération*. Quelques-uns l'ont attribuée à la pression de l'air : plus, disent-ils, un corps descend, plus le poids de l'athmosphere qui pese dessus est considérable, & la pression d'un fluide est en raison de la hauteur perpendiculaire de ses colonnes : ajoutez, disent-ils, que toute la masse du fluide pressant par une infinité de lignes droites qui se rencontrent toutes en un point, savoir au centre de la terre, ce point où aboutissent toutes ces lignes soutient, pour ainsi dire, la pression de toute la masse; conséquemment plus un corps en approche de près, plus il doit sentir l'effet de la pression qui agit suivant des lignes prêtes à se réunir. *Voyez* Air & Athmosphere.

Mais ce qui renverse toute cette explication, c'est que plus la pression de l'air

augmente, plus augmente auſſi la réſiſtance ou la force avec laquelle ce même fluide tend à repouſſer en en-haut le corps tombant. *Voyez* FLUIDE.

On eſſaie pourtant encore de répondre que l'air à meſure qu'il eſt plus proche de la terre, eſt plus groſſier & plus rempli de vapeurs & de particules hétérogenes qui ne ſont point un véritable air élaſtique; & l'on ajoute que le corps, à meſure qu'il deſcend, trouvant toujours moins de réſiſtance de la part de l'élaſticité de l'air, & cependant étant toujours déprimé par la même force de gravité qui continue d'agir ſur lui, il ne peut pas manquer d'être accéléré. Mais on ſent aſſez tout le vague & le peu de préciſion de cette réponſe: d'ailleurs, les corps tombent plus vîte dans le vuide que dans l'air. *Voyez* MACHINE PNEUMATIQUE; *voyez auſſi* ÉLASTICITÉ.

Hobbes, *Philoſop. Probl. c. j. p. 3.* attribue l'*accélération* à une nouvelle impreſſion de la cauſe qui produit la chûte des corps, laquelle ſelon ſon principe eſt auſſi l'air: en même temps, dit-il, qu'une partie de l'athmoſphere monte, l'autre deſcend: car en conſéquence du mouvement de la terre, lequel eſt compoſé de deux mouvemens, l'un circulaire, l'autre progreſſif, il faut auſſi que l'air monte & circule tout à la fois. Delà il s'enſuit que le corps qui tombe dans ce milieu, recevant à chaque inſtant de ſa chûte une nouvelle preſſion, il faut bien que ſon mouvement ſoit accéléré.

Mais pour renverſer toutes les raiſons qu'on tire de l'air par rapport à l'*accélération*, il ſuffit de dire qu'elle ſe fait auſſi dans le vuide, comme nous venons de l'obſerver.

Voici l'explication que les Péripatéticiens donnent du même phénomene. Le mouvement des corps peſans en en-bas, diſent-ils, vient d'un principe intrinſeque qui les fait tendre au centre, comme à leur place propre & à leur élément, où étant arrivés ils ſeroient dans un repos parfait; c'eſt pourquoi, ajoutent-ils, plus les corps en approchent, plus leur mouvement s'accroît: ſentiment qui ne mérite pas de réfutation.

Les Gaſſendiſtes donnent une autre raiſon de l'*accélération*: ils prétendent qu'il ſort de la terre des eſpeces de corpuſcules attractifs, dirigés ſuivant une infinité de filets directs qui montent & deſcendent; que ces filets partant comme des rayons d'un centre commun, deviennent de plus en plus divergens à meſure qu'ils s'en éloignent; en ſorte que plus un corps eſt proche du centre, plus il ſupporte de ces filets attractifs, plus par conſéquent ſon mouvement eſt accéléré. *V.* CORPUSCULES & AIMANT.

Les Cartéſiens expliquent l'*accélération* par des impulſions réitérées de la matiere ſubtile éthérée, qui agit continuellement ſur les corps tombans, & les pouſſe en en-bas. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉTHER, MATIERE SUBTILE, PESANTEUR, *&c.*

La cauſe de l'*accélération* ne paroîtra pas quelque choſe de ſi myſtérieux, ſi on veut faire abſtraction pour un moment de la cauſe qui produit la peſanteur, & ſuppoſer ſeulement avec Galilée que cette cauſe ou force agit continuellement ſur les corps peſans; on verra facilement que le principe de la gravitation qui détermine le corps à deſcendre, doit accélérer ces corps dans leur chûte par une conſéquence néceſſaire. *Voyez* GRAVITATION.

Car le corps étant une fois ſuppoſé déterminé à deſcendre, c'eſt ſans doute ſa gravité qui eſt la premiere cauſe de ſon commencement de deſcente: or quand une fois ſa deſcente eſt commencée, cet état eſt devenu en quelque ſorte naturel au corps; de ſorte que laiſſé à lui-même il continueroit toujours de deſcendre, quand même la premiere cauſe ceſſeroit; comme nous voyons dans une pierre jetée avec la main, qui ne laiſſe pas de continuer de ſe mouvoir après que la cauſe qui lui a imprimé le mouvement a ceſſé d'agir. *Voyez* LOI DE LA NATURE & PROJECTILE.

Mais outre cette détermination à deſcendre imprimée par la premiere cauſe, laquelle ſuffiroit pour continuer à l'infini le même degré de mouvement une fois commencé, il s'y joint perpétuellement de nouveaux efforts de la même cauſe: ſavoir de la gravité, qui continue d'agir ſur le corps déja en mouvement, de même que s'il étoit en repos.

Ainſi y ayant deux cauſes de mouvement qui

qui agissent l'une & l'autre en même direction, c'est-à-dire, vers le centre de la terre, il faut nécessairement que le mouvement qu'elles produisent ensemble, soit plus considérable que celui que produiroit l'un des deux. Et tandis que la vîtesse est ainsi augmentée, la même cause subsistant toujours pour l'augmenter encore davantage, il faut nécessairement que la descente soit continuellement accélérée.

Supposons donc que la gravité, de quelque principe qu'elle procede, agisse uniformément sur tous les corps à égale distance du centre de la terre; divisant le temps que le corps pesant met à tomber sur la terre, en parties égales infiniment petites, cette gravité poussera le corps vers le centre de la terre, dans le premier instant infiniment court de la descente: si après cela on suppose que l'action de la gravité cesse, le corps continueroit toujours de s'approcher uniformément du centre de la terre avec une vîtesse infiniment petite, égale à celle qui résulte de la premiere impression.

Mais ensuite si l'on suppose que l'action de la gravité continue, dans le second instant le corps recevra une nouvelle impulsion vers la terre, égale à celle qu'il a reçue dans le premier, par conséquent sa vîtesse sera double de ce qu'elle étoit dans le premier instant; dans le troisieme instant elle sera triple; dans le quatrieme, quadruple; & ainsi de suite: car l'impression faite dans un instant précédent, n'est point du tout altérée par celle qui se fait dans l'instant suivant; mais elles sont, pour ainsi dire, entassées & accumulées l'une sur l'autre.

C'est pourquoi comme les instans de temps sont supposés infiniment petits, & tous égaux les uns aux autres, la vîtesse acquise par le corps tombant sera dans chaque instant comme les temps depuis le commencement de la descente, & par conséquent la vîtesse sera proportionnelle au temps dans lequel elle est acquise.

De plus l'espace parcouru par le corps en mouvement pendant un temps donné, & avec une vîtesse donnée, peut être considéré comme un rectangle composé du temps & de la vîtesse. Je suppose donc *A* (*Pl. de Méchan. fig.* 64.) le corps pesant qui descend, *A B* le temps de la descente; je partage cette ligne en un certain nombre de parties égales, qui marqueront les intervalles ou portions du temps donné: savoir, *A C*, *C E*, *E G*, &c. je suppose que le corps descend durant le temps exprimé par la premiere des divisions *A C*, avec une certaine vîtesse uniforme provenant du degré de gravité qu'on lui suppose; cette vîtesse sera représentée par *A D*, & l'espace parcouru, par le rectangle *C A D*.

Or l'action de la gravité ayant produit dans le premier moment la vîtesse *A D*, dans le corps précédemment en repos; dans le second moment elle produira la vîtesse *C F*, double de la précédente; dans le troisieme moment à la vîtesse *C F* sera ajouté un degré de plus, au moyen duquel sera produite la vîtesse *E H*, triple de la premiere, & ainsi du reste; de sorte que dans tout le temps *A B*, le corps aura acquis la vîtesse *B K*: après cela prenant les divisions de la ligne qu'on voudra, par exemple, les divisions *A C*, *C E*, &c. pour le temps, les espaces parcourus pendant ces temps seront comme les aires ou rectangles *C D*, *E F*, &c. en sorte que l'espace décrit par le corps en mouvement, pendant tout le temps *A B*, sera égal à tous les rectangles, c'est-à-dire, à la figure dentelée *A B K*.

Voilà ce qui arriveroit si les accroissemens de vîtesse se faisoient, pour ainsi dire, tout-à-coup, au bout de certaines portions finies de temps; par exemple, en *C*, en *E*, &c. en sorte que le degré de mouvement continuât d'être le même jusqu'au temps suivant où se feroit une nouvelle *accélération*.

Si l'on suppose les divisions ou intervalles de temps plus courts, par exemple, de moitié; alors les dentelures de la figure seront à proportion plus serrées, & la figure approchera plus du triangle.

S'ils sont infiniment petits, c'est-à-dire, que les accroissemens de vîtesse soient supposés être faits continuellement & à chaque particule de temps indivisible, comme il arrive en effet; les rectangles ainsi successivement produits formeront un véritable triangle, par exemple, *A B E*, *fig.* 65; tout le temps *A B* consistant en petites por-

tions de temps *A* 1, *A* 2, &c. & l'aire du triangle *A B E* en la ſomme de toutes les petites ſurfaces ou petits trapezes qui répondent aux diviſions du temps; l'aire ou le triangle total exprime l'eſpace parcouru dans tout le temps *A B*.

Or les triangles *A B E*, *A* 1 *f*, étant ſemblables, leurs aires ſont l'une à l'autre comme les quarrés de leurs côtés homologues *A B*, *A* 1, &c. & par conſéquent les eſpaces parcourus ſont l'un à l'autre, comme les quarrés des temps.

Delà nous pouvons auſſi déduire cette grande loi de l'*accélération* : « qu'un corps » deſcendant avec un mouvement uniformément accéléré, décrit dans tout le » temps de ſa deſcente un eſpace qui eſt » précisément la moitié de celui qu'il auroit » décrit uniformément dans le même temps » avec la vîteſſe qu'il auroit acquiſe à la » fin de ſa chûte ». Car, comme nous l'avons déja fait voir, tout l'eſpace que le corps tombant a parcouru dans le temps *A B*, ſera repréſenté par le triangle *A B E*; & l'eſpace que ce corps parcouroit uniformément en même temps avec la vîteſſe *B E*, ſera repréſenté par le rectangle *A B E F*: or on ſait que le triangle eſt égal préciſément à la moitié du rectangle. Ainſi l'eſpace parcouru ſera la moitié de celui que le corps auroit parcouru uniformément dans le même temps avec la vîteſſe acquiſe à la fin de ſa chûte.

Nous pouvons donc conclure, 1°. que l'eſpace qui ſeroit uniformément parcouru dans la moitié du temps *A B*, avec la derniere vîteſſe acquiſe *B E*, eſt égal à celui qui a été réellement parcouru par le corps tombant pendant tout le temps *A B*.

2°. Si le corps tombant décrit quelque eſpace ou quelque longueur donnée dans un temps donné, dans le double du temps il la décrira quatre fois; dans le triple, neuf fois, *&c.* En un mot, ſi les temps ſont dans la proportion arithmétique, 1, 2, 3, 4, *&c.* les eſpaces parcourus ſeront dans la proportion 1, 4, 9, 16, *&c.* c'eſt-à-dire, que ſi un corps décrit, par exemple, 15 piés dans la premiere ſeconde de ſa chûte, dans les deux premieres ſecondes priſes enſemble, il décrira quatre fois 15 piés; neuf fois 15 dans les trois premieres ſecondes priſes enſemble, & ainſi de ſuite.

3°. Les eſpaces décrits par le corps tombant dans une ſuite d'inſtans ou intervalles de temps égaux, ſeront comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, *&c.* c'eſt-à-dire, que le corps qui a parcouru 15 piés dans la premiere ſeconde, parcourra dans la ſeconde trois fois 15 piés, dans la troiſieme, cinq fois 15 piés, *&c.* & puiſque les vîteſſes acquiſes en tombant ſont comme les temps, les eſpaces ſeront auſſi comme les quarrés des vîteſſes; & les temps & les vîteſſes en raiſon ſous-doublée des eſpaces.

Le mouvement d'un corps montant ou pouſſé en-haut, eſt diminué ou retardé par le même principe de gravité agiſſant en direction contraire, de la même maniere qu'un corps tombant eſt accéléré. *Voyez* RETARDATION.

Un corps lancé en en-haut s'éleve juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement; ce qui ſe fait dans le même eſpace de temps que le corps tombant auroit mis à acquérir une vîteſſe égale à celle avec laquelle le corps lancé a été pouſſé en en-haut.

Et par conſéquent les hauteurs auxquelles s'élevent des corps lancés en en-haut avec différentes vîteſſes, ſont entr'elles comme les quarrés de ces vîteſſes.

ACCÉLÉRATION *des corps ſur des plans inclinés.* La même loi générale qui vient d'être établie pour la chûte des corps qui tombent perpendiculairement, a auſſi lieu dans ce cas-ci. L'effet du plan eſt ſeulement de rendre le mouvement plus lent. L'inclinaiſon étant par-tout égale, l'*accélération*, quoiqu'à la vérité moindre que dans les chûtes verticales, ſera égale auſſi dans tous les inſtans depuis le commencement juſqu'à la fin de la chûte. Pour les loix particulieres à ce cas, *voyez l'article* PLAN INCLINÉ.

Galilée découvrit le premier ces loix par des expériences, & imagina enſuite l'explication que nous venons de donner de l'*accélération*.

Sur l'*accélération* du mouvement des pendules, *voyez* PENDULE.

Sur l'*accélération* du mouvement des projectiles, *voyez* PROJECTILE.

Sur l'*accélération* du mouvement des

corps comprimés lorſqu'ils ſe rétabliſſent dans leur premier état & reprennent leur volume ordinaire, *voyez* COMPRESSION, DILATATION, CORDES, TENSION, *&c.*

Le mouvement de l'air comprimé eſt accéléré, lorſque par la force de ſon élaſticité il reprend ſon volume & ſa dimenſion naturelle : c'eſt une vérité qu'il eſt facile de démontrer de bien des manieres. *Voyez* AIR, ÉLASTICITÉ.

ACCÉLÉRATION *diurne des étoiles*, (*Aſtronomie.*) c'eſt la quantité dont leur lever & leur coucher avancent chaque jour, ainſi que leur paſſage au méridien ; elle eſt de $3' \, 55'' \, \frac{9}{10}$ en temps moyen, quoiqu'on diſe communément $3' \, 56''$, parce qu'on néglige un dixieme de ſeconde. Cette *accélération*, dont les aſtronomes font un uſage continuel, vient du retardement effectif du ſoleil ; ſon mouvement propre vers l'orient, qui eſt de $59' \, 8'' \, \frac{2}{10}$ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui paſſoit au méridien hier en même temps que le ſoleil, eſt plus occidentale aujourd'hui de $59' \, 8''$, ce qui exige $3' \, 56''$ de temps ; elle paſſera donc plutôt de la même quantité.

Pour calculer rigoureuſement la quantité de cette *accélération*, il faut faire la proportion ſuivante : $360^\circ \, 59' \, 8'' \, 204$, ſont à $24^h \, 0' \, 0''$, comme $360^\circ \, 0'$ ſont à $23^h \, 56' \, 4'' \, 908$; c'eſt la durée moyenne de la révolution diurne des étoiles fixes, qui differe de 24 heures ſolaires moyennes de $3' \, 55'' \, 902$.

Il y a eu des aſtronomes célebres qui ſe ſont mépris à cet égard, & qui faiſoient l'*accélération* de $3' \, 56'' \, 55$; ils commençoient la proportion par 360°, & dès-lors ils ſuppoſoient implicitement que l'*accélération* étoit comptée en heures du premier mobile ou des étoiles fixes, au lieu que tous les temps doivent ſe compter en heures ſolaires moyennes ; ou bien ils ſuppoſoient que l'*accélération* ſe comptoit ſur l'horloge du temps moyen, mais au moment où le ſoleil paſſe par le méridien, au lieu de la compter au moment du paſſage de l'étoile : c'eſt le retardement du ſoleil qu'ils prenoient, au lieu de l'*accélération* des étoiles. Le P. Hell, qui avoit défendu long-temps ce ſyſtême dans ſes *éphémérides*, y a renoncé depuis quelques années, & il a adopté la table de l'*accélération* diurne telle qu'elle eſt dans la *Connoiſſance des temps*, que je publie chaque année pour l'utilité des aſtronomes & des navigateurs.

L'*accélération* diurne ſe rapporte, comme je l'ai dit, au temps moyen & non pas au temps vrai ; ainſi le vrai paſſage d'une étoile au méridien, n'avance pas tous les jours de $3' \, 56''$, ni tous les jours également, par rapport au ſoleil vrai qui regle nos cadrans, mais ſeulement par rapport à un ſoleil moyen ſuppoſé uniforme, que les aſtronomes imaginent pour conſtruire leurs tables & pour régler leurs horloges : le temps moyen differe d'un quart-d'heure du temps vrai en certain temps de l'année, & il s'en faut de la même quantité que les *accélérations* diurnes des étoiles faſſent des ſommes toujours égales. L'*accélération* diurne ſert à régler des pendules ; ſi je vois une étoile fixe ſe coucher derriere une montagne ou un clocher, lorſque ma pendule marquoit $7^h \, 4' \, 0''$, & que le lendemain, mon œil reſtant à la même place, l'étoile diſparoiſſe à $7^h \, 0' \, 4''$, j'en conclus que la pendule eſt bien réglée quant à ſon mouvement, ou à ſa marche d'un jour à l'autre ; mais pour la mettre à l'heure, il faut ſavoir le temps vrai par des hauteurs correſpondantes, par une méridienne ou par quelque autre moyen. (*M.* DE LA LANDE.)

ACCÉLÉRATRICE (*Force*), on appelle ainſi la force ou cauſe qui accélere le mouvement d'un corps. Lorſqu'on examine les effets produits par de telles cauſes, & qu'on ne connoît point les cauſes en elles-mêmes, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits : c'eſt ainſi que ſans connoître la cauſe de la peſanteur, nous apprenons par l'expérience que les eſpaces décrits par un corps qui tombe ſont entr'eux comme les quarrés des temps. En général dans les mouvemens variés dont les cauſes ſont inconnues, il eſt évident que l'effet produit par la cauſe, ſoit dans un temps fini, ſoit dans un inſtant, doit toujours être donné par l'équation entre les temps & les eſpaces : cet effet une fois connu, & le prin-

cipe de la force d'inertie ſuppoſé, on n'a plus beſoin que de la Géométrie ſeule & du calcul pour découvrir les propriétés de ces ſortes de mouvemens. Il eſt donc inutile d'avoir recours à ce principe dont tout le monde fait uſage aujourd'hui, que la force *accélératrice* ou *retardatrice* eſt proportionnelle à l'élément de la vîteſſe; principe appuyé ſur cet unique axiome vague & obſcur, que l'effet eſt proportionnel à ſa cauſe. Nous n'examinerons point ſi ce principe eſt de vérité néceſſaire; nous avouerons ſeulement que les preuves qu'on en a données juſqu'ici ne nous paroiſſent pas fort convaincantes: nous ne l'adopterons pas non plus, avec quelques Géometres, comme de vérité purement contingente; ce qui ruineroit la certitude de la Méchanique, & la réduiroit à n'être plus qu'une ſcience expérimentale. Nous nous contenterons d'obſerver que, vrai ou douteux, clair ou obſcur, il eſt inutile à la Méchanique, & que par conſéquent il doit en être banni. *(O)*

ACCÉLÉRÉ, *(Mouvement) en Phyſique*, eſt un mouvement qui reçoit continuellement de nouveaux accroiſſemens de vîteſſe. *Voyez* MOUVEMENT. Le mot *accéléré* vient du Latin *ad*, & *celer*, prompt, vîte.

Si les accroiſſemens de vîteſſe ſont égaux dans des temps égaux, le mouvement eſt dit être *accéléré* uniformément. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Le mouvement des corps tombans eſt un mouvement *accéléré*; & en ſuppoſant que le milieu par lequel ils tombent, c'eſt-à-dire l'air, ſoit ſans réſiſtance, le même mouvement peut auſſi être conſidéré comme *accéléré* uniformément. *Voy.* DESCENTE, *&c.*

Pour ce qui concerne les loix du mouvement *accéléré*, *voyez* MOUVEMENT, ACCÉLÉRATION. *(O)*

ACCÉLÉRER *dans ſon mouvement.* En Aſtronomie, on dit qu'une planete eſt *accélérée* dans ſon mouvement, lorſque ſon mouvement diurne réel excede ſon moyen mouvement diurne. On dit qu'elle eſt *retardée* dans ſon mouvement, lorſqu'il arrive que ſon mouvement réel eſt moindre que ſon mouvement moyen. Quand la terre eſt le plus éloignée du ſoleil, elle eſt alors le moins *accélérée* dans ſon mouvement qu'il eſt poſſible, & c'eſt le contraire lorſqu'elle eſt le plus proche du ſoleil. Les Aſtronomes s'apperçoivent de ces inégalités dans leurs obſervations, & on en tient compte dans les tables du mouvement apparent du ſoleil. *Voyez* ÉQUATION. *(O)*

ACCENSES, adject. pris ſubſt. du Latin *accenſi forenſes.* C'étoient des officiers attachés aux magiſtrats Romains, & dont la fonction étoit de convoquer le peuple aux aſſemblées, ainſi que le porte leur nom, *accenſi ab acciendo.* Ils étoient encore chargés d'aſſiſter le Préteur lorſqu'il tenoit le ſiege, & de l'avertir tout haut de trois heures en trois heures quelle heure il étoit dans les armées Romaines.

Les *accenſes*, ſelon Feſtus, étoient auſſi des ſurnuméraires qui ſervoient à remplacer les ſoldats tués dans une bataille ou mis hors de combat par leurs bleſſures. Cet auteur ne leur donne aucun rang dans la milice: mais Aſconius Pedianus leur en aſſigne un ſemblable à celui de nos caporaux & de nos trompettes. Tite-Live en fait quelque mention, mais comme de troupes irrégulieres, & dont on faiſoit peu d'eſtime. *(O)*

ACCENT, ſ. m. ce mot vient d'*accentum*, ſupin du verbe *accinere* qui vient de *ab* & *canere*: les Grecs l'appellent προσῳδία, *modulatio quæ ſyllabis adhibetur*, venant de πρὸς, prépoſition Grecque qui entre dans la compoſition des mots, & qui a divers uſages, & ᾠδὴ, *cantus*, chant. On l'appelle auſſi τόνος, *ton.*

Il faut ici diſtinguer la choſe, & le ſigne de la choſe.

La choſe, c'eſt la voix; la parole, c'eſt le mot, en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'uſage de la langue que l'on parle.

Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, differe d'une autre dans le langage, non ſeulement parce qu'on ſe ſert de mots différens, mais encore par la maniere d'articuler & de prononcer les mots.

Cette maniere différente, dans l'articulation des mots, eſt appellée *accent.* En ce ſens les mots écrits n'ont point d'*accens*; car l'*accent*, ou l'articulation modifiée, ne

peut affecter que l'oreille ; or l'écriture n'est apperçue que par les yeux.

C'est encore en ce sens que les Poëtes disent : prêtez l'oreille à mes tristes *accens*. Et que M. Pelisson disoit aux réfugiés : vous tâcherez de vous former aux *accens* d'une langue étrangere.

Cette espece de modulation dans les discours, particuliere à chaque pays, est ce que M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent *traité de la Prosodie*, appelle *accent national.*

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même *accent*, la même inflexion de voix, qu'ont les honnêtes gens de la capitale ; ainsi quand on dit, que pour bien parler François il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'*accent* Italien, ni l'*accent* Gascon, ni l'*accent* Picard, ni aucun autre *accent* qui n'est pas celui des honnêtes gens de la capitale.

Accent ou modulation de la voix dans le discours, est le genre dont chaque *accent* national est une espece particuliere ; c'est ainsi qu'on dit, l'*accent Gascon*, l'*accent Flamand*, &c. L'*accent* Gascon éleve la voix où, selon le bon usage, on la baisse : il abrege des syllabes que le bon usage allonge ; par exemple, un Gascon dit *par consquent*, au lieu de dire *par conséquent* ; il prononce séchement toutes les voyelles nazales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, &c.

Selon le méchanisme des organes de la parole, il y a plusieurs sortes de modifications particulieres à observer dans l'*accent* en général, & toutes ces modifications se trouvent aussi dans chaque *accent* national, quoiqu'elles soient appliquées différemment ; car si l'on veut bien y prendre garde, on trouve par-tout uniformité & variété. Par-tout les hommes ont un visage, & pas un ne ressemble parfaitement à un autre ; par-tout les hommes, parlent & chaque pays a sa maniere particuliere de parler & de modifier la voix. Voyons donc quelles sont ces différentes modifications de voix qui sont comprises sous le mot général *accent.*

Premiérement, il faut observer que les syllabes en toute langue ne sont pas prononcées du même ton. Il y a diverses inflexions de voix dont les unes élevent le ton, les autres le baissent, & d'autres enfin l'élevent d'abord, & le rabaissent ensuite sur la même syllabe. Le ton élevé est ce qu'on appelle *accent aigu* ; le ton bas ou baissé est ce qu'on nomme *accent grave* ; enfin, le ton élevé & baissé successivement & presque en même temps sur la même syllabe, est l'*accent circonflexe.*

« La nature de la voix est admirable, » dit Cicéron ; toute sorte de chant est » agréablement varié par le ton circonflexe, » par l'aigu & par le grave : or le discours » ordinaire, poursuit-il, est aussi une espece » de chant. » *Mira est natura vocis, cujus quidem, è tribus omninò sonis inflexu, acuto, gravi tanta fit, & tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo etiam quidam cantus*. Cic. Orator. n. XVII & XVIII. Cette différente modification du ton, tantôt aigu, tantôt grave, & tantôt circonflexe, est encore sensible dans le cri des animaux, & dans les instrumens de musique.

2. Outre cette variété dans le ton, qui est ou grave, ou aigu, ou circonflexe, il y a encore à observer le temps que l'on met à prononcer chaque syllabe. Les unes sont prononcées en moins de temps que les autres, & l'on dit de celles-ci qu'elles sont longues, & de celles-là qu'elles sont breves. Les breves sont prononcées dans le moins de temps qu'il est possible ; aussi dit-on qu'elles n'ont qu'un temps, c'est-à-dire, une mesure, un battement ; au lieu que les longues en ont deux ; & voilà pourquoi les anciens doubloient souvent dans l'écriture les voyelles longues, ce que nos peres ont imité en écrivant *aage*, &c.

3. On observe encore l'*aspiration* qui se fait devant les voyelles en certains mots, & qui ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle & dans une syllabe pareille : c'est ainsi que nous prononçons *le héros* avec aspiration, & que nous disons l'*héroïne*, l'*héroïsme* & *les vertus héroïques* ; sans aspiration.

4. A ces trois différences que nous venons d'observer dans la prononciation, il faut encore ajouter la variété du ton pathétique, comme dans l'interrogation, l'admiration, l'ironie, la colere & les autres

passions : c'est ce que M. l'abbé d'Olivet appelle l'*accent oratoire*.

5. Enfin, il y a à observer les intervalles que l'on met dans la prononciation depuis la fin d'une période jusqu'au commencement de la période qui suit, & entre une proposition & une autre proposition ; entre un incise, une parenthese, une proposition incidente, & les mots de la proposition principale dans lesquels cet incise, cette parenthese ou cette proposition incidente sont enfermés.

Toutes ces modifications de la voix, qui sont très-sensibles dans l'élocution, sont, ou peuvent être marquées dans l'écriture par des signes particuliers que les anciens Grammairiens ont aussi appellés *accens ;* ainsi ils ont donné le même nom à la chose, & au signe de la chose.

Quoique l'on dise communément que ces signes, ou *accens*, sont une invention qui n'est pas trop ancienne, & quoiqu'on montre des manuscrits de mille ans, dans lesquels on ne voit aucun de ces signes, & où les mots sont écrits de suite sans être séparés les uns des autres, j'ai bien de la peine à croire que lorsqu'une langue a eu acquis un certain degré de perfection, lorsqu'elle a eu des Orateurs & des Poëtes, & que les Muses ont joui de la tranquillité qui leur est nécessaire pour faire usage de leurs talens ; j'ai, dis-je, bien de la peine à me persuader qu'alors les copistes habiles n'aient pas fait tout ce qu'il falloit pour peindre la parole avec toute l'exactitude dont ils étoient capables ; qu'ils n'aient pas séparé les mots par de petits intervalles, comme nous les séparons aujourd'hui, & qu'ils ne se soient pas servi de quelques signes pour indiquer la bonne prononciation.

Voici un passage de Cicéron qui me paroît prouver bien clairement qu'il y avoit de son temps des notes ou signes dont les copistes faisoient usage. *Hanc diligentiam subsequitur modus etiam & forma verborum. Versus enim veteres illi, in hâc solutâ oratione propemodum, hoc est, numeros quosdam nobis esse adhibendos putaverunt. Interspirationis enim, non defatigationis nostræ, neque* LIBRARIORUM NOTIS, *sed verborum & sententiarum modò, interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt : idque, princeps Isocrates instituisse fertur.* Cic. Orat. lib. III. n. XLIV. « Les anciens, dit-il, ont voulu qu'il y » eût dans la prose même des intervalles, » des séparations, du nombre & de la » mesure comme dans les vers ; & par ces » intervalles, cette mesure, ce nombre, » ils ne veulent pas parler ici de ce qui » est déja établi pour la facilité de la res- » piration & pour soulager la poitrine de » l'Orateur, ni des notes ou signes des » copistes : mais ils veulent parler de cette » maniere de prononcer qui donne de » l'ame & du sentiment aux mots & aux » phrases, par une sorte de modulation » pathétique. » Il me semble que l'on peut conclure de ce passage, que les signes, les notes, les *accens* étoient connus & pratiqués dès avant Cicéron, au moins par les copistes habiles.

Isidore, qui vivoit il y a environ douze cens ans, après avoir parlé des *accens*, parle encore de certaines notes qui étoient en usage, dit-il, chez les auteurs célebres, & que les anciens avoient inventées, poursuit-il, pour la distinction de l'écriture, & pour montrer la raison, c'est-à-dire, le mode, la maniere de chaque mot & de chaque phrase. *Prætereà quædam sententiarum notæ apud celeberrimos auctores fuerunt, quasque antiqui ad distinctionem scripturarum carminibus & historiis apposuerunt, ad demonstrandam unamquamque verbi sententiarumque, ac versuum rationem.* Isid. Orig. liv. I. c. XX.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la maniere d'écrire a été sujette à bien des variations, comme tous les autres Arts. L'Architecture est-elle aujourd'hui en Orient dans le même état où elle étoit quand on bâtit Babylone ou les pyramides d'Egypte ? Ainsi tout ce que l'on peut conclure de ces manuscrits, où l'on ne voit ni distance entre les mots, ni *accens*, ni points, ni virgules, c'est qu'ils ont été écrits, ou dans les temps d'ignorance, ou par des copistes peu instruits.

Les Grecs paroissent être les premiers qui ont introduit l'usage des *accens* dans l'écriture. L'auteur de la *Méthode Grecque de P. R.* (pag. 546.) observe que la bonne

prononciation de la langue Grecque étant naturelle aux Grecs, il leur étoit inutile de la marquer par des *accens* dans leurs écrits; qu'ainsi il y a bien de l'apparence qu'ils ne commencerent à en faire usage que lorsque les Romains, curieux de s'instruire de la langue Grecque, envoyerent leurs enfans étudier à Athenes. On songea alors à fixer la prononciation, & à la faciliter aux étrangers; ce qui arriva, poursuit cet auteur, un peu avant le temps de Cicéron.

Au reste, ces *accens* des Grecs n'ont eu pour objet que les inflexions de la voix, en tant qu'elle peut être ou élevée ou rabaissée.

L'*accent* aigu ʹ que l'on écrivoit de droit à gauche, marquoit qu'il falloit élever la voix en prononcant la voyelle sur laquelle il étoit écrit.

L'*accent* grave ˋ ainsi écrit, marquoit au contraire qu'il falloit rabaisser la voix.

L'*accent* circonflexe est composé de l'aigu & du grave ^; dans la suite les copistes l'arrondirent de cette maniere ˜, ce qui n'est en usage que dans le Grec. Cet *accent* étoit destiné à faire entendre qu'après avoir d'abord élevé la voix, il falloit la rabaisser sur la même syllabe.

Les Latins ont fait le même usage de ces trois *accens*. Cette élévation & cette dépression de la voix étoient plus sensibles chez les anciens, qu'elles ne le sont parmi nous; parce que leur prononciation étoit plus soutenue & plus chantante. Nous avons pourtant aussi élévement & abaissement de la voix dans notre maniere de parler, & cela indépendamment des autres mots de la phrase; en sorte que les syllabes de nos mots sont élevées & baissées selon l'*accent* prosodique ou tonique, indépendamment de l'*accent* pathétique, c'est-à-dire, du ton que la passion & le sentiment font donner à toute la phrase: *car il est de la nature de chaque voix*, dit l'auteur de la *Méthode Grecque de P. R.* (p. 551.) d'avoir quelque élévement qui soutienne la prononciation; & cet élévement est ensuite modéré & diminué, & ne porte pas sur les syllabes suivantes.

Cet *accent* prosodique, qui ne consiste que dans l'élévement ou l'abaissement de la voix en certaines syllabes, doit être bien distingué du ton pathétique ou du ton de sentiment.

Qu'un Gascon, soit en interrogeant, soit dans quelqu'autre situation d'esprit ou de cœur, prononce le mot d'*examen*, il élevera la voix sur la premiere syllabe, la soutiendra sur la seconde, & la laissera tomber sur la derniere, à-peu-près comme nous laissons tomber nos *e* muets; au lieu que les personnes qui parlent bien François, prononcent ce mot, en toute occasion, à-peu-près comme le dactyle des Latins, en élevant la premiere, passant vîte sur la seconde, & soutenant la derniere. Un Gascon, en prononçant *cadis*, éleve la premiere syllabe *ca*, & laisse tomber *dis*, comme si *dis* étoit un *e* muet: au contraire, à Paris, on éleve la derniere *dis*.

Au reste, nous ne sommes pas dans l'usage de marquer dans l'écriture, par des signes ou *accens*, cet élévement & cet abaissement de la voix: notre prononciation, encore un coup, est moins soutenue & moins chantante que la prononciation des anciens; par conséquent la modification ou ton de voix dont il s'agit nous est moins sensible; l'habitude augmente encore la difficulté de démêler des différences délicates. Les anciens prononçoient, au moins leurs vers, de façon qu'ils pouvoient mesurer par des battemens la durée des syllabes. *Adsuetam moram pollicis sonore vel plausu pedis, discriminare, qui docent artem, solent.* (Terentianus Maurus de Metris sub med.) ce que nous ne pouvons faire qu'en chantant. Enfin, en toutes sortes d'*accens* oratoires, soit en interrogeant, en admirant, en nous fâchant, *&c.* les syllabes qui précedent nos *e* muets ne sont-elles pas soutenues & élevées comme elles le sont dans le discours ordinaire?

Cette différence entre la prononciation des anciens & la nôtre, me paroît être la véritable raison pour laquelle, quoique nous ayions une quantité comme ils en avoient une, cependant la différence de nos longues & de nos breves n'étant pas également sensible en tous nos mots, nos vers ne sont formés que par l'harmonie qui résulte du nombre des syllabes; au lieu que les vers grecs & les vers latins tirent leur harmonie du nombre des piés assortis

par certaines combinaiſons de longues & de breves.

« Le dactyle, l'ïambe, & les autres piés » entrent dans le diſcours ordinaire, dit » Cicéron, & l'auditeur les reconnoît fa- » cilement, *eos facilè agnoſcit auditor.* (Cic. orator. n°. LVI.) « Si dans nos » théatres, ajoute-t-il, un acteur prononce » une ſyllabe breve ou longue autrement » qu'elle ne doit être prononcée, ſelon » l'uſage, ou d'un ton grave ou aigu, » tout le peuple ſe récrie. Cependant, » pourſuit-il, le peuple n'a point étudié » la regle de notre Proſodie; ſeulement il » ſent qu'il eſt bleſſé par la prononciation » de l'acteur: mais il ne pourroit pas dé- » mêler en quoi ni comment; il n'a ſur » ce point d'autre regle que le diſcerne- » ment de l'oreille; & avec ce ſeul ſe- » cours que la nature & l'habitude lui » donnent, il connoît les longues & les » breves, & diſtingue le grave de l'aigu. » *Theatra tota exclamant, ſi fuit una ſyllaba brevior aut longior. Nec verò multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet: nec illud quod offendit, aut cur, aut in quo offendat* INTELLIGIT; *& tamen omnium longitudinum & brevitatum in ſonis, ſicut acutarum graviumque vocum, judicium ipſa natura in auribus noſtris collocavit.* (Cic. orat. n°. LI. fin.)

Notre parterre démêle avec la même fineſſe, ce qui eſt contraire à l'uſage de la bonne prononciation; & quoique la multitude ne ſache pas que nous avons un *e* ouvert, un *e* fermé & un *e* muet, l'acteur qui prononceroit l'un au lieu de l'autre ſeroit ſifflé.

Le célebre Lulli a eu preſque toujours une extrême attention à ajuſter ſon chant à la bonne prononciation; par exemple, il ne fait point de tenue ſur les ſyllabes breves, ainſi dans l'opéra d'Atis,

Vous vous éveillez ſi matin,

l'*a* de *matin* eſt chanté bref tel qu'il eſt dans le diſcours ordinaire; & un acteur qui le feroit long comme il l'eſt dans *mâtin*, gros chien, ſeroit également ſifflé parmi nous, comme il l'auroit été chez les anciens en pareil cas.

Dans la Grammaire grecque, on ne donne le nom d'*accent* qu'à ces trois ſignes, l'aigu ´, le grave `, & le circonflexe ˜, qui ſervoient à marquer le ton, c'eſt-à-dire, l'élévement & l'abaiſſement de la voix; les autres ſignes, qui ont d'autres uſages, ont d'autres noms, comme l'*eſprit rude*, l'*eſprit doux*, &c.

C'eſt une queſtion s'il faut marquer aujourd'hui ces *accens* & ces *eſprits* ſur les mots grecs: le P. Sanadon, dans ſa préface ſur Horace, dit qu'il *écrit le grec ſans accens.*

En effet, il eſt certain qu'on ne prononce les mots des langues mortes que ſelon les inflexions de la langue vivante; nous ne faiſons ſentir la quantité du grec & du latin que ſur la pénultieme ſyllabe, encore faut-il que le mot ait plus de deux ſyllabes: mais à l'égard du ton ou *accent*, nous avons perdu ſur ce point l'ancienne prononciation; cependant, pour ne pas tout perdre, & parce qu'il arrive ſouvent que deux mots ne different entr'eux que par l'*accent*, je crois avec l'auteur de la Méthode grecque de P. R. que nous devons conſerver les *accens* en écrivant le grec: mais j'ajoute que nous ne devons les regarder que comme les ſignes d'une prononciation qui n'eſt plus: & je ſuis perſuadé que les ſavans qui veulent aujourd'hui régler leur prononciation ſur ces *accens*, ſeroient ſifflés par les Grecs même, s'il étoit poſſible qu'ils en fuſſent entendus.

A l'égard des Latins, on croit communément que les *accens* ne furent mis en uſage dans l'écriture que pour fixer la prononciation, & la faciliter aux étrangers.

Aujourd'hui, dans la Grammaire latine, on ne donne le nom d'*accent* qu'aux trois ſignes dont nous avons parlé, le grave, l'aigu, & le circonflexe, & ce dernier n'eſt jamais marqué qu'ainſi ^, & non ˜ comme en grec.

Les anciens Grammairiens latins n'avoient pas reſtreint le nom d'*accent* à ces trois ſignes. Priſcien qui vivoit dans le ſixieme ſiecle, & Iſidore qui vivoit peu de temps après, diſent également que les Latins ont dix *accens*. Ces dix *accens*, ſelon ces auteurs, ſont:

1. L'accent aigu ´.
2. Le grave `.

3.

3. Le circonflexe ^.

4. La longue barre, pour marquer une voyelle longue —; *longa linea*, dit Priſcien; *longa virgula*, dit Iſidore.

5. La marque de la briéveté d'une ſyllabe, *brevis virgula* ᵕ.

6. L'hyphen qui ſervoit à unir deux mots, comme *ante-tulit;* ils le marquoient ainſi ‿, ſelon Priſcien, & ainſi ᴒ, ſelon Iſidore. Nous nous ſervons du tiret ou trait d'union pour cet uſage, *porte-manteau*, *arc-en-ciel;* ce mot *hyphen* eſt purement grec, ὑπὸ, *ſub*, & ἓν, *unum*.

7. La diaſtole au contraire étoit une marque de ſéparation; on la marquoit ainſi ͻ ſous le mot, *ſuppoſita verſui*. (Iſid. *de fig. accentuum.*)

8. L'apoſtrophe dont nous nous ſervons encore, les anciens la mettoient auſſi au haut du mot pour marquer la ſuppreſſion d'une lettre, *l'ame* pour *la ame*.

9. La Δασεῖα; c'étoit le ſigne de l'aſpiration d'une voyelle. *Rac* δασὺς, *hirſutus*, hériſſé, rude. On le marquoit ainſi ſur la lettre ʽ; c'eſt l'eſprit rude des Grecs, dont les copiſtes ont fait l'*h*, pour avoir la facilité d'écrire de ſuite ſans avoir la peine de lever la plume pour marquer l'eſprit ſur la lettre aſpirée.

10. Enfin, le ψιλὴ, qui marquoit que la voyelle ne devoit point être aſpirée; c'eſt l'eſprit doux des Grecs, qui étoit écrit en ſens contraire de l'eſprit rude.

Ils avoient encore, comme nous, l'*aſtériſque* & pluſieurs autres notes dont Iſidore fait mention, (*Orig. liv. I.*) & qu'il dit être très-anciennes.

Pour ce qui eſt des Hébreux, vers le cinquieme ſiecle, les docteurs de la fameuſe école de Tibériade travaillerent à la critique des livres de l'écriture-ſainte, c'eſt-à-dire, à diſtinguer les livres apocryphes d'avec les canoniques : enſuite ils les diviſerent par ſections & par verſets; ils en fixerent la lecture & la prononciation par des points, & par d'autres ſignes que les Hébraïſans appellent *accens;* de ſorte qu'ils donnent ce nom, non ſeulement aux ſignes qui marquent l'élévation & l'abaiſſement de la voix, mais encore aux ſignes de la ponctuation.

Aliorum exemplo excitati vetuſtiores Maſſoretæ huic malo obviam ierunt, voceſque à vocibus diſtinxerunt interjecto vacuo aliquo ſpatiolo; verſus verò ac periodos notulis quibuſdam, ſeu ut vocant accentibus, quos eam ob cauſam ACCENTUS PAUSANTES & DISTINGUENTES *dixerunt.* Maſclef, *Gram. Hebraïc. 1731, tom. I, pag. 34.*

Ces docteurs furent appellés *Maſſoretes*, du mot *maſſore*, qui veut dire *tradition;* parce que ces docteurs s'attacherent dans leur opération à conſerver, autant qu'il leur fut poſſible, la tradition de leurs peres dans la maniere de lire & de prononcer.

A notre égard, nous donnons le nom d'*accent* premiérement aux inflexions de voix, & à la maniere de prononcer des pays particuliers; ainſi, comme nous l'avons déja remarqué, nous diſons l'*accent gaſcon*, &c. *Cet homme a l'accent étranger*, c'eſt-à-dire, qu'il a des inflexions de voix & une maniere de parler, qui n'eſt pas celle des perſonnes nées dans la capitale. En ce ſens, *accent* comprend l'élévation de la voix, la quantité & la prononciation particuliere de chaque mot & de chaque ſyllabe.

En ſecond lieu, nous avons conſervé le nom d'*accent* à chacun des trois ſignes du ton qui eſt ou aigu, ou grave, ou circonflexe : mais ces trois ſignes ont perdu parmi nous leur ancienne deſtination; ils ne ſont plus, à cet égard, que des *accens* imprimés : voici l'uſage que nous en faiſons en grec, en latin, & en françois.

A l'égard du grec, nous le prononçons à notre maniere, & nous plaçons les *accens* ſelon les regles que les Grammairiens nous en donnent, ſans que ces *accens* nous ſervent de guide pour élever, ou pour abaiſſer le ton.

Pour ce qui eſt du latin, nous ne faiſons ſentir aujourd'hui la quantité des mots que par rapport à la pénultieme ſyllabe; encore faut-il que le mot ait plus de deux ſyllabes; car les mots qui n'ont que deux ſyllabes ſont prononcés également, ſoit que la premiere ſoit longue ou qu'elle ſoit breve : par exemple, en vers, l'*a* eſt bref dans *pater*, & long dans *mater;* cependant nous prononçons l'un & l'autre comme s'ils avoient la même quantité.

Or, dans les livres qui servent à des lectures publiques, on se sert de l'*accent* aigu, que l'on place différemment, selon que la pénultieme est breve ou longue : par exemple, dans *matutinus*, nous ne faisons sentir la quantité que sur la pénultieme *ti*; & parce que cette pénultieme est longue, nous y mettons l'*accent* aigu, *matutínus*.

Au contraire cette pénultieme *ti* est breve dans *serótinus*; alors nous mettons l'*accent* aigu sur l'antépénultieme *ro*, soit que dans les vers cette pénultieme soit breve ou qu'elle soit longue. Cet *accent* aigu sert alors à nous marquer qu'il faut s'arrêter comme sur un point d'appui sur cette antépénultieme accentuée, afin d'avoir plus de facilité pour passer légérement sur la pénultieme, & la prononcer breve.

Au reste, cette pratique ne s'observe que dans les livres d'église destinés à des lectures publiques. Il seroit à souhaiter qu'elle fût également pratiquée à l'égard des livres classiques, pour accoutumer les jeunes gens à prononcer réguliérement le latin.

Nos Imprimeurs ont conservé l'usage de mettre un *accent* circonflexe sur l'*â* de l'ablatif de la premiere déclinaison. Les anciens relevoient la voix sur l'*a* du nominatif, & le marquoient par un *accent* aigu, *musá*; au lieu qu'à l'ablatif ils l'élevoient d'abord, & la rabaissoient ensuite comme s'il y avoit eu *musáà*; & voilà l'*accent* circonflexe que nous avons conservé dans l'écriture, quoique nous en ayions perdu la prononciation.

On se sert encore de l'*accent* circonflexe en latin quand il y a syncope, comme *virûm* pour *virorum*; *sestertiûm* pour *sestertiorum*.

On emploie l'*accent* grave sur la derniere syllabe des adverbes, *malè*, *benè*, *diù*, &c. Quelques-uns même veulent qu'on s'en serve sur tous les mots indéclinables, mais cette pratique n'est pas exactement suivie.

Nous avons conservé la pratique des anciens à l'égard de l'*accent* aigu qu'ils marquoient sur la syllabe qui est suivie d'un enclitique, *arma virúmque cano*. Dans *virúmque* on éleve la voix sur l'*u* de *virum*, & on la laisse tomber en pronoçant *que*, qui est un enclitique. *Ne*, *ve*, sont aussi deux autres enclitiques; de sorte qu'on éleve le ton sur la syllabe qui précede l'un de ces trois mots, à-peu-près comme nous élevons en françois la syllabe qui précede un *e* muet : ainsi quoique dans *mener* l'*e* de la premiere syllabe *me* soit muet, cet *e* devient ouvert, & doit être soutenu dans *je mene*, parce qu'alors il est suivi d'un *e* muet qui finit le mot; cet *e* final devient plus aisément muet quand la syllabe qui le précede est soutenue. C'est le méchanisme de la parole qui produit toutes ces variétés, qui paroissent des bizarreries ou des caprices de l'usage à ceux qui ignorent les véritables causes des choses.

Au reste, ce mot *enclitique* est purement grec & vient d'ἐγκλίνω, *inclino*, parce que ces mots sont comme inclinés & appuyés sur la derniere syllabe du mot qui les précede.

Observez que lorsque ces syllabes, *que*, *ne*, *ve*, font partie essentielle du mot, de sorte que si vous les retranchiez, le mot n'auroit plus la valeur qui lui est propre ; alors ces syllabes n'ayant point la signification qu'elles ont quand elles sont enclitiques, on met l'*accent*, comme il convient, selon que la pénultieme du mot est longue ou breve ; ainsi dans *ubíque* on met l'*accent* sur la pénultieme, parce que l'*i* est long; au lieu qu'on le met sur l'antépénultieme dans *dénique*, *úndique*, *útique*.

On ne marque pas non plus l'*accent* sur la pénultieme avant le *ne* interrogatif, lorsqu'on éleve la voix sur ce *ne*, *ego-ne ? sicci-ne ?* parce qu'alors ce *ne* est aigu.

Il seroit à souhaiter que l'on accoutumât les jeunes gens à marquer les *accens* dans leurs compositions. Il faudroit aussi que lorsque le mot écrit peut avoir deux acceptions différentes, chacune de ces acceptions fût distinguée par l'*accent*; ainsi quand *occido* vient de *cado*, l'*i* est bref & l'*accent* doit être sur l'antépénultieme; au lieu qu'on doit le marquer sur la pénultieme quand il signifie *tuer*; car alors l'*i* est long, *occído*, & cet *occído* vient de *cædo*.

Cette distinction devroit être marquée même dans les mots qui n'ont que deux syllabes : ainsi il faudroit écrire *légit*, il lit,

avec l'*accent* aigu; & *légit*, il a lu, avec le circonflexe : *vénit*, il vient; & *vênit*, il est venu.

A l'égard des autres observations que les Grammairiens ont faites sur la pratique des *accens*, par exemple, quand la méthode de P. R. dit qu'au mot *muliéris*, il faut mettre l'*accent* sur l'*e*, quoique bref, qu'il faut écrire *flôs* avec un circonflexe, *spés* avec un aigu, *&c.* cette pratique n'étant fondée que sur la prononciation des anciens, il me semble que non seulement elle nous seroit inutile, mais qu'elle pourroit même induire les jeunes gens en erreur en leur faisant prononcer *muliéris* long pendant qu'il est bref, ainsi des autres que l'on pourra voir dans la *Méthode de P. R.*, *pag. 733, 735*, &c.

Finissons cet article par exposer l'usage que nous faisons aujourd'hui, en françois, des *accens* que nous avons reçus des anciens.

Par un effet de ce concours de circonstances, qui forment insensiblement une langue nouvelle, nos peres nous ont transmis trois sons différens, qu'ils écrivoient par la même lettre *e*. Ces trois sons, qui n'ont qu'un même signe, ou caractere, sont,

1°. L'*e* ouvert, comme dans *fer*, *Jupiter*, *la mer*, *l'enfer*, &c.

2°. L'*e* fermé, comme dans *bonté*, *charité*, &c.

3°. Enfin l'*e* muet, comme dans les monosyllabes *me*, *ne*, *de*, *te*, *se*, *le*, & dans la derniere de *donne*, *ame*, *vie*, &c.

Ces trois sons différens se trouvent dans ce seul mot, *fermeté*; l'*e* est ouvert dans la premiere syllabe *fer*, il est muet dans la seconde *me*, & il est fermé dans la troisieme *té*. Ces trois sortes d'*e* se trouvent encore en d'autres mots, comme *netteté*, *évêque*, *sévère*, *repêché*, &c.

Les Grecs avoient un caractere particulier pour l'*e* bref ε qu'ils appelloient *épsillon*, ἐψιλὸν, c'est-à-dire, *e* petit; & ils avoient une autre figure pour le long, qu'ils appelloient *éta*, ἦτα; ils avoient aussi un *o* bref, *omicron*, ὀμικρὸν, & un *o* long, *omega*, ὠμέγα.

Il y a bien de l'apparence que l'autorité publique, ou quelque corps respectable, & le concert des copistes, avoient concouru à ces établissemens.

Nous n'avons pas été si heureux : ces finesses & cette exactitude grammaticale ont passé pour des minuties indignes de l'attention des personnes élevées. Elles ont pourtant occupé les plus grands des Romains, parce qu'elles sont le fondement de l'art oratoire, qui conduisoit aux grandes places de la république. Cicéron, qui d'Orateur devint Consul, compare ces minuties aux racines des arbres. « Elles ne nous » offrent, dit-il, rien d'agréable : mais c'est » delà, ajoute-t-il, que viennent ces hautes » branches & ce verd feuillage, qui font » l'ornement de nos campagnes ; & pour-» quoi mépriser les racines, puisque sans » le suc qu'elles préparent & qu'elles dis-» tribuent, vous ne sauriez avoir ni les » branches, ni les feuillages? » *De syllabis propemodum denumerandis & dimetiendis loquemur ; quæ etiamsi sunt, sicut mihi videntur, necessaria, tamen fiunt magnificentiùs, quàm docentur. Est enim hoc omninò verum, sed propriè in hoc dicitur. Nam omnium magnarum artium, sicut arborum, latitudo, nos delectat : radices stirpesque non item : sed, esse illa sine his, non potest.* Cic. Orat. n. XLIII.

Il y a bien de l'apparence que ce n'est qu'insensiblement que l'*e* a eu les trois sons différens dont nous venons de parler. D'abord nos peres conserverent le caractere qu'ils trouverent établi, & dont la valeur ne s'éloignoit jamais que fort peu de la premiere institution.

Mais lorsque chacun des trois sons de l'*e* est devenu un son particulier de la langue, on auroit dû donner à chacun un signe propre dans l'écriture.

Pour suppléer à ce défaut, on s'est avisé, depuis environ cent ans, de se servir des *accens*, & l'on a cru que ce secours étoit suffisant pour distinguer dans l'écriture ces trois sortes d'*e*, qui sont si bien distingués dans la prononciation.

Cette pratique ne s'est introduite qu'insensiblement, & n'a pas été d'abord suivie avec bien de l'exactitude : mais aujourd'hui que l'usage du bureau typographique & la nouvelle dénomination des lettres ont instruit les maîtres & les éleves, nous voyons

que les Imprimeurs & les Ecrivains sont bien plus exacts sur ce point, qu'on ne l'étoit il y a même peu d'années; & comme le point que les Grecs ne mettoient pas sur leur iota, qui est notre *i*, est devenu essentiel à l'*i*, il semble que l'*accent* devienne, à plus juste titre, une partie essentielle à l'*e* fermé, & à l'*e* ouvert, puisqu'il les caractérise.

1°. On se sert de l'*accent* aigu pour marquer le son de l'*e* fermé, *bonté*, *charité*, *aimé*.

2°. On emploie l'*accent* grave sur l'*e* ouvert, *procès*, *accès*, *succès*.

Lorsqu'un *e* muet est précédé d'un autre *e*, celui-ci est plus ou moins ouvert; s'il est simplement ouvert, on le marque d'un *accent* grave, *il mène*, *il pèse*; s'il est très-ouvert, on le marque d'un *accent* circonflexe; & s'il ne l'est presque point & qu'il soit seulement ouvert bref, on se contente de l'*accent* aigu, *mon pére*, *une régle:* quelques-uns pourtant y mettent le grave.

Il seroit à souhaiter que l'on introduisît un *accent* perpendiculaire qui tomberoit sur l'*e* mitoyen & qui ne seroit ni grave ni aigu.

Quand l'*e* est fort ouvert, on se sert de l'*accent* circonflexe, *tête*, *tempête*, *même*, &c.

Ces mots, qui sont aujourd'hui ainsi accentués, furent d'abord écrits avec une *s*, *beste*; on prononçoit alors cette *s* comme on le fait encore dans nos provinces méridionales, *beste*, *teste*, &c. dans la suite on retrancha l'*s* dans la prononciation, & on la laissa dans l'écriture, parce que les yeux y étoient accoutumés, & au lieu de cette *s*, on fit la syllabe longue; & dans la suite on a marqué cette longueur par l'*accent* circonflexe. Cet *accent* ne marque donc que la longueur de la voyelle, & nullement la suppression de l'*s*.

On met aussi cet *accent* sur *le vôtre*, *le nôtre*, *apôtre*, *bientôt*, *maître*, *afin qu'il donnât*, &c. où la voyelle est longue: *votre* & *notre* suivis d'un substantif, n'ont point d'*accent*.

On met l'*accent* grave sur l'*à*, préposition; *rendez à César ce qui appartient à César*. On ne met point d'*accent* sur *a*, verbe; *il a*, habet.

On met ce même *accent* sur *là*, adverbe; *il est là*. On n'en met point sur *la*, article; *la raison*. On écrit *holà* avec l'*accent* grave. On met encore l'*accent* grave sur *où*, adverbe; *où est-il?* cet *où* vient de l'*ubi* des Latins, que l'on prononçoit *oubi*, & l'on ne met point d'*accent* sur *ou*, conjonction alternative; *vous ou moi*, *Pierre ou Paul:* cet *ou* vient de *aut*.

J'ajouterai, en finissant, que l'usage n'a point encore établi de mettre un *accent* sur l'*e* ouvert quand cet *e* est suivi d'une consonne avec laquelle il ne fait qu'une syllabe; ainsi on écrit sans *accent*, *la mer*, *le fer: les hommes*, *des hommes*. On ne met pas non plus d'*accent* sur l'*e* qui précede l'*r* de l'infinitif des verbes, *aimer*, *donner*.

Mais comme les maîtres qui montrent à lire, selon la nouvelle dénomination des lettres, en faisant épeler, font prononcer l'*e* ouvert ou fermé, selon la valeur qu'il a dans la syllabe, avant que de faire épeler la consonne qui suit cet *e*, ces maîtres, aussi-bien que les étrangers, voudroient que, comme on met toujours le point sur l'*i*, on donnât toujours à l'*e*, dans l'écriture, l'*accent* propre à en marquer la prononciation; ce qui seroit, disent-ils, & plus uniforme & plus utile.

Accent aigu ´.
Accen bref, ou marque de la brièveté d'une syllabe; on l'écrit ainsi ˘ sur la voyelle.
Accent circonflexe ^ & ˜.
Accent grave `.
Accent long —, qu'on écrit sur une voyelle pour marquer qu'elle est longue.
} *Voyez* ACCENT.

Il y a différentes especes d'*accens*; ils ont lieu dans le discours ordinaire qui est la langue artificielle, & dans le chant qui est le langage naturel. Nous allons traiter de chaque espece séparément.

Chaque mot qui a plus d'une syllabe reçoit un *accent* dans la prononciation, même lorsqu'on le prononce seul, & hors de sa liaison avec d'autres. L'effet de cet *accent* est de détacher ce mot de ceux qui pourroient le précéder ou le suivre, & d'en faire un tout qui ait un commencement &

une fin, une élévation, & un abaissement. Cet *accent* se nomme l'*accent grammatical*. C'est l'usage seul qui le détermine dans chaque langue, & il seroit difficile de rendre raison de sa détermination. Il contribue à rendre les périodes sonores, en ce qu'il les divise en membres, & qu'il donne de la variété à ces membres. Dans des mots qui ont un nombre égal de syllabes, l'*accent* est tantôt sur la finale, tantôt sur la pénultieme, tantôt sur quelqu'une des autres.

L'*accent oratoire* compose la seconde espece. Il est destiné à indiquer plus précisément le sens du discours, & à exprimer plus fortement l'idée principale. Les monosyllabes n'ont point d'*accent* grammatical, mais ils peuvent avoir un *accent* oratoire, lorsque c'est sur l'idée qu'ils expriment que l'orateur veut diriger l'attention de son auditoire. Dans les mots polysyllabes, l'*accent* oratoire renforce ou affoiblit l'*accent* grammatical, quelquefois même il fait disparoître ce dernier, en appuyant sur d'autres syllabes.

L'*accent pathétique* est une espece particuliere de l'*accent* oratoire. Il donne le ton au discours, & ajoute un nouveau degré de force à l'*accent* simplement oratoire, qu'il détermine plus précisément. On peut en effet prononcer les mêmes discours, avec les mêmes *accens* oratoires, en des manieres si différentes, qu'ils changent totalement de caractere.

C'est de l'observation exacte des *accens* que dépend en grande partie l'harmonie du discours. L'orateur ou le poëte qui sait arranger les mots & les phrases de maniere que les *accens* agréablement variés se présentent d'eux-mêmes à la lecture, & répondent si exactement aux pensées qu'on ne puisse les transposer, sera à coup sûr harmonieux. Car il n'est pas douteux que l'harmonie ne tienne plus à la belle variété des *accens*, qu'à une prosodie scrupuleuse.

Ce que nous avons dit sur la nécessité des *accens* dans le langage ordinaire peut s'appliquer encore aux *accens* dans la musique. Le chant est un langage qui a ses pensées & ses périodes. Si les tons isolés ne different point entr'eux par le degré & la variété de l'emphase, il n'y a point de chant. Il faut que, sans rien changer au genre de l'expression, ou à la note, l'oreille soit tantôt excitée, tantôt relâchée; qu'elle reçoive successivement des impressions plus fortes, & plus foibles; or ce sont les *accens* qui produisent ces divers effets, soit en rendant les simples tons plus forts ou plus foibles, soit en donnant plus de vivacité, ou plus de douceur à des passages entiers.

L'*accent* musical est, comme dans le langage ordinaire, ou grammatical, ou oratoire, ou pathétique. C'est au compositeur à les bien placer, & au chanteur ou au musicien à les observer avec la plus grande exactitude. A l'*accent* grammatical répondent les tons forts & soutenus de chaque accord, qui par leur tenue, & l'impression qu'ils font, se distinguent sensiblement des tons transitoires du même accord. Ces tons marqués tombent sur le temps *bon* de la mesure; mais dans les ariettes il est absolument nécessaire qu'ils coïncident aussi avec l'*accent* des paroles.

On exprime en musique les *accens* oratoires & pathétiques par les mouvemens figurés qu'on fait sur les mots qui désignent l'idée principale; on y déploie toutes les ressources de l'art pour rendre ces endroits saillans, expressifs & énergiques.

Ainsi dans l'*aria*, le compositeur doit avant toutes choses étudier soigneusement les *accens* de son texte, afin d'y faire exactement correspondre les siens. La chose n'est pas aisée sans doute, parce qu'il faut encore concilier avec cela l'harmonie & la mesure, qui imposent au compositeur une gêne pénible. Mais un homme de génie ne manque pas de ressources. Il en trouve dans les pauses de chant pendant que les instrumens achevent la période, la répétition des mots, & d'autres expédiens semblables, le tireront d'embarras, pourvu qu'il sache les employer à propos.

La musique a incomparablement plus de moyens que le langage ordinaire, pour modifier & varier ses expressions; cela veut dire qu'elle a un grand nombre d'*accens* oratoires & pathétiques, au lieu que le langage simple n'en a que très-peu. C'est là une des principales raisons de la supériorité que la musique a sur la poésie, dans la force

de l'expreſſion, lorſque le compoſiteur ſait ſurmonter les difficultés, & combiner heureuſement les *accens* avec les autres propriétés eſſentielles du chant.

La danſe a auſſi ſes *accens :* c'eſt ce qui la diſtingue du ſimple marcher, & d'une ſuite irréguliere de pas, ou de ſauts ſans liaiſon; ainſi par exemple le frappé, le plié, le ſaut ſimple, ſont dans la danſe ce que ſeroit l'*accent* grammatical dans le langage. La figure du pas & ſes accompagnemens répondent aux *accens* oratoires & pathétiques. L'application bien combinée de ces *accens* rencontre ici les mêmes difficultés qu'elle a dans la muſique, & il eſt aiſé de comprendre que les qualités eſſentielles de la danſe la rendent encore plus difficile.

A ces deux articles dont le premier eſt de M. du Marſais, le ſecond de M. Sulzer; nous allons joindre quelques obſervations de M. Thiébaud. Nous les avons tirées d'un manuſcrit que l'auteur a envoyé récemment à l'Académie de Lyon.

A. N. Au moyen de la flexibilité que Dieu a miſe dans les organes de la voix, & par une ſuite de la nature de l'air, cet élément qui ſert de baſe & de véhicule à l'élocution, l'homme peut non ſeulement former divers ſons articulés, mais encore produire des inflexions, des intonations, que l'on nomme *accens* quand elles accompagnent la parole.

Il ſemble que la parole (c'eſt-à-dire les ſons articulés) a été donnée à l'homme pour exprimer ſes idées, *ce qu'il voit*, & que les intonations (c'eſt-à-dire, *les accens*) lui ont été primitivement données pour exprimer ſes paſſions, *ce qu'il ſent.*

Sur quoi il faut obſerver qu'abandonné à lui-même, il n'a pu former, dans les commencemens, qu'un très-petit nombre de ſons articulés & d'intonations, non ſeulement parce qu'il n'a dû avoir qu'un très-petit nombre d'idées & de paſſions, mais auſſi parce que ſes organes n'ont pas d'abord été aſſez exercés, aſſez déployés, pour pouvoir exécuter un nombre un peu conſidérable de ſons & de tons divers.

Mais l'habitude a peu-à-peu perfectionné ces deux facultés en nous. Le jeu des organes eſt devenu plus aiſé, les effets en ont été multipliés & diverſifiés : en même temps que par un développement naturel des facultés de l'ame on a eu plus d'idées & plus de paſſions, les mots & les intonations ont ſuivi le même ordre; & nos moyens ont accru d'un côté, à proportion que nos richeſſes croiſſoient de l'autre.

La faculté de former des ſons articulés, & la faculté de former des *accens*, étoient faites pour agir enſemble : les *accens* ajoutent de l'énergie, & donnent de l'ame aux paroles, les paroles ajoutent de la préciſion & donnent un objet déterminé aux *accens*, d'où l'on voit que les langues doivent infiniment gagner à cette aſſociation, à cet accord; cette conſéquence eſt vraie, ſur-tout lorſqu'il s'agit de langues premieres & encore très-voiſines de leur formation, car alors les mots ſont des expreſſions naturelles, qui rendent les objets en les imitant auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible, & les *accens* ne ſont encore que le cri de la nature, que l'expreſſion & l'effet pur & ſimple des diſpoſitions actuelles & analogues de l'ame & du corps.

Cet état des langues pauvres, mais nettes, énergiques & vigoureuſes, ne dure pas long-temps : le cercle de l'imitation, cercle toujours trop étroit, a bientôt été parcouru; il faut en franchir les bornes, & tant par une ſuite néceſſaire du beſoin, que par un effet naturel de l'art on ſe jette dans l'arbitraire.

Juſqu'à cette époque, les nations également guidées par la nature, ont ſuivi la même route, à-peu-près, l'arbitraire fait qu'elles s'en écarterent & qu'elles ſe partagerent, pour ſuivre deux méthodes différentes : certains peuples, comme les Chinois, ajoutent peu aux ſons primitifs originairement inventés; mais ils y ſuppléent par les *accens* qu'ils varient à l'infini d'une maniere prodigieuſe : les autres peuples, tels que ceux de l'Europe, multiplient leurs mots bien plus que leurs *accens*.

De la multiplicité des ſons & des *accens*, & bien plus encore de l'arbitraire qui produit cette multiplicité, il ſuit que chez les peuples de la premiere claſſe, les *accens* déterminent & marquent ſouvent les idées, tandis que chez les peuples de la ſeconde claſſe les mots ou du moins les tours de conſtruction déterminent & marquent ſou-

vent les paſſions, ainſi tout ſe trouve dénaturé.

On peut demander laquelle de ces deux méthodes qui partagent les langues en deux claſſes, eſt la moins vicieuſe, ou ſi l'on veut, la meilleure : cette queſtion, aſſez curieuſe en elle-même, eſt étrangere à notre objet : ainſi nous nous contenterons d'obſerver que les *accens*, conſacrés à l'expreſſion des idées, ne doivent plus guere conſerver de force, quand il s'agit de rendre les ſentimens, au lieu que les mots ne perdent pas tant de leur netteté, pour être quelquefois chargés d'exprimer l'effet que les objets font ſur notre ame ; d'où il ſuivroit que la langue Chinoiſe, par exemple, eſt moins propre à émouvoir que nos langues Européennes occidentales.

Une autre recherche bien digne d'occuper quelque ſavant & habile obſervateur, ſeroit celle des cauſes naturelles ou fortuites qui ont pu déterminer les peuples à ſuivre des routes différentes, pour parvenir à enrichir leurs langues ; il nous ſemble qu'ici l'on pourroit beaucoup donner à l'influence du climat.

Quoi qu'il en ſoit de ces deux queſtions, il ne faut pas croire que les uns, en multipliant ſur-tout les *accens*, n'aient adopté pour ſons articulés que des ſons imitatifs ; & que les autres, en s'attachant ſur-tout à varier les mots, n'aient pris que des *accens* pathétiques. L'arbitraire en dominant d'une maniere plus frappante ſur l'un des deux genres, n'a pas laiſſé d'influer ſur l'autre ; & c'eſt ainſi qu'en Europe & même en France, nous avons étendu l'emploi de nos *accens* à des cas où l'on ne voit pas qu'il ſoit queſtion d'exprimer un ſentiment.

Dans les langues où toutes les idées ſe rendent par des ſons articulés, comme dans nos langues Européennes, les *accens* ne ſervent donc quelquefois qu'à l'agrément du langage ; & voilà le ſeul fondement de la diviſion en *accens* toniques ou proſodiques, & en *accens* pathétiques ou oratoires.

Ajoutons que toutes les langues de l'Europe ne ſont pas également timides & reſervées dans l'emploi arbitraire des *accens*. Les unes en admettent plus & les autres moins ; les unes en ont de plus marqués, & les autres de moins ſenſibles, & il nous ſemble que c'eſt ſur ce que la langue françoiſe en a encore moins, ou plutôt en a de moins ſenſibles que les autres langues, que l'on a dit qu'il faut *parler ſans accens* pour bien parler françois : en effet, c'eſt en quelque ſorte n'avoir point d'*accens* que d'en avoir ſi peu, ou que de n'en avoir que de ſi timides en comparaiſon des autres langues.

M. du Marſais à qui il a paru que le proverbe en queſtion ne ſignifioit rien autre choſe ſinon qu'il ne faut point avoir d'autres *accens* que ceux des honnêtes gens de la capitale, n'a donc pas ſi bien remontré le ſens de cette vieille maxime que M. d'Olivet, lequel a cru que par-là on vouloit dire que nous n'avons à la rigueur que l'*accent* oratoire. M. du Marſais dans ſa prétendue explication, dit poſitivement le contraire de ce que dit le proverbe ; & contredire ce n'eſt pas interpréter.

En marquant les différences qui ſe trouvent entre l'*accent* pathétique & l'*accent* tonique, il ne faut pas préſenter ces deux ſortes d'*accens* comme deux genres qui n'auroient aucune influence l'un ſur l'autre ; car il n'eſt pas vrai qu'en changeant le premier on ne change jamais le ſecond.

Qu'une perſonne naturellement douce & timide, ſe trouve dans une ſituation intéreſſante ou craignant de dire la vérité, mais ne pouvant guere douter qu'elle ne la diſe, elle prononce d'un ton plaintif & languiſſant ces mots : *vous voulez m'abandonner !* Il eſt évident pour quiconque ſait lire, que dans cette phraſe la voix ſe hauſſe d'une maniere ſenſible ſur la premiere ſyllabe de *voulez*, & ſur la pénultieme de *m'abandonner*, & qu'enſuite elle tombe en s'affoibliſſant ſur les dernieres ſyllabes des mêmes mots.

Mais qu'une perſonne d'un caractere plus décidé & plus impétueux, s'apperçoive en frémiſſant qu'on veut ſe ſéparer d'elle, & diſe avec un ſentiment de ſurpriſe & d'effroi : *vous voulez m'abandonner !* il eſt également évident que la voix s'éleve ſur les dernieres ſyllabes des deux mots, *voulez m'abandonner*, & par conſéquent qu'elle s'éleve ici ſur les mêmes ſyllabes où elle ſe baiſſoit dans le premier cas.

L'accent tonique n'eſt donc pas conſtam-

ment le même dans chaque mot d'une langue : pour ne pas s'écarter de la vérité, il faut dire que les inflexions de voix marquent naturellement & originairement quelque passion, & qu'à cet égard on les nomme *accens pathétiques*, mais qu'il est des occasions où certaines inflexions sont si peu caractérisées quant à leur effet, qu'elles ne marquent qu'une sorte d'activité en général : en même temps qu'elles préservent d'une ennuyeuse monotonie, & qu'elles servent à l'agrément du langage, elles indiquent que celui qui parle est en action, qu'il est animé : alors ces inflexions se nomment *accens toniques*. Mais si l'on réunit ces dernieres à quelques autres inflexions bien décidément pathétiques, celles-là sont subordonnées à celles-ci, & en font partie : & même pour substituer des inflexions pathétiques à celles qui ne sont que toniques, il suffit de faire à ces dernieres un changement léger, & les altérer un peu, comme de les rendre plus languissantes, plus foibles, plus tremblantes, ou plus rapides, plus fortes, plus hardies, &c.

S'il est vrai, comme nous en sommes convenus, que les *accens* toniques sont moins marqués, moins fréquens, & plus foibles dans notre langue que dans plusieurs autres, il n'est pas vrai pour cela que nous n'ayions point l'*accent* tonique que l'on nomme *circonflexe :* d'autres peuples sans doute peuvent le marquer plus fortement que nous, soit en appuyant davantage sur les deux tons qui le composent, soit en mettant un plus grand intervalle, une plus grande distance de l'un à l'autre : mais enfin on l'entend très-distinctement sur les syllabes finales des expressions *arriver trop tôt*, *hommes de goût*, *signer la paix ;* de même que *sur les mots*, *fête*, *tête*, *le vôtre*, *&c.* quand ces mots finissent la phrase. Dans l'ancienne orthographe, nous dit-on, on écrivoit *aage*, *roole*, & il est vraisemblable que les voyelles se prononçoient comme elles s'écrivoient ; or, continue-t-on, on écrit aujourd'hui *âge*, *rôle*, pour indiquer les deux tons successifs qui doivent y être exécutés... On avoue donc indirectement que ces deux mots ont l'*accent* circonflexe tonique dont le figuré n'est que *le signe*, & delà il faut conclure qu'on a tort de nous le refuser en général ; outre qu'il n'est pas plus sensible sur *rôle* & *âge*, que sur les autres exemples cités.

Finissons par proposer une question qui paroît d'abord très-difficile à résoudre, & qui est assez intéressante : Pourquoi & comment les Chinois, qui sont de tous les peuples connus le plus riche en *accens*, ont-ils une musique si monotone & si pauvre, tandis qu'en Europe où nous avons si peu d'*accens*, la musique est si près de la perfection en comparaison de ce qu'elle est chez ce peuple fameux ? Nous disons ici que la musique Chinoise est pauvre & monotone parce que les pieces qui en sont venues en Europe, & qui se trouvent dans la relation générale des voyages, *&c.* forcent à porter ce jugement. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire, pour répondre à notre question, de remonter aux considérations générales qui expliquent comment les Chinois ont fait si peu de progrès dans toutes les sciences, & dans tous les arts, après en avoir saisi & possédé les principes depuis tant de siecles. Il suffira d'observer que chez eux les *accens* sont presque toujours toniques, selon ce que nous en avons dit plus haut ; & que par conséquent on n'y retrouve presque plus rien de leur valeur & énergie pathétique ; ce qui fait que ce peuple ne s'en sert pas dans sa musique, où ils seroient inutiles, puisqu'à la rigueur la musique ne consiste que dans l'emploi de la valeur & de l'énergie pathétique des tons.

ACCENT, quant à la formation, c'est, disent les *Ecrivains*, une vraie virgule pour l'aigu, un plan oblique incliné de gauche à droite pour le grave, & un angle aigu, dont la pointe est en haut, pour le circonflexe. Cet angle se forme d'un mouvement mixte des doigts & du poignet. Pour l'*accent* aigu & l'*accent* grave, ils se forment d'un seul mouvement des doigts.

ACCENT, s. m. (*Belles-Lettres.*) *Il y a dans la parole une espece de chant*, dit Cicéron. Mais ce chant étoit-il noté par la prosodie des langues anciennes ? On nous le dit ; on nous assure que dans le grec & le latin, l'*accent* marquoit l'intonation de la voix sur telle & sur telle syllabe ; & c'est ce qu'on appelle l'*accent prosodique*, distinct de l'*accent oratoire ;* ou des inflexions

données

données à la parole par la pensée & par le ſentiment. Il eſt pourtant bien difficile de concevoir cet *accent* proſodique adhérant aux ſyllabes, à moins que dans la prononciation, animée par les mouvemens de l'éloquence, il ne cédât la place à l'*accent* oratoire ; & voici la difficulté.

Qu'on donne à un muſicien des paroles déja notées par l'*accent* de la langue ; il eſt évident que, s'il veut laiſſer aux ſyllabes leurs intonations proſodiques, il ſera dans l'impoſſibilité de donner du naturel & du caractere à ſon chant ; & que, s'il veut au contraire plier le ſon des paroles à l'expreſſion que l'idée ou le ſentiment ſollicite, il faut qu'il les dégage de l'*accent* proſodique, & ſe donne la liberté de les moduler à ſon gré. Or il en eſt de la prononciation oratoire comme de la muſique : *Eſt in dicendo etiam quidam cantus*. (Cicer.)

L'*accent* proſodique qui nuiroit à l'une, s'il étoit invariable, nuiroit donc également à l'autre : des paroles, déja notées par la proſodie, ſupplieroient & menaceroient avec les mêmes inflexions.

Il ne faut pas confondre ici la quantité avec l'*accent*. La durée relative des ſyllabes peut être fixe & immuable dans une langue, ſans que l'expreſſion en ſoit gênée, au moins ſenſiblement. Par exemple, que l'on prolonge la pénultieme, ou qu'on appuie ſur la derniere, la différence n'eſt que dans les temps, & non pas dans les tons. La quantité peut donc être fixe & preſcrite ; mais les intonations, les inflexions de la parole doivent être libres, & au choix de celui qui parle ; ſans quoi il ne ſauroit y avoir de vérité dans l'élocution.

Dans la langue françoiſe, telle qu'on la parle à Paris, il n'y a point d'*accent* proſodique. Il eſt vrai que la finale muette n'eſt jamais ſuſceptible de l'élévation de la voix, & qu'on eſt obligé ou de l'abaiſſer, ou de la tenir à l'uniſſon ; mais c'eſt la ſeule voyelle qui de ſa nature gêne la liberté de l'*accent* oratoire. C'eſt le repos, le ſens ſuſpendu, le ton ſuppliant, menaçant, celui de la ſurpriſe, de la plainte, de la frayeur, *&c.* qui décide de l'élévation ou de l'abaiſſement de la voix, ſur telle ou ſur telle ſyllabe ; & quelquefois le même ſentiment eſt ſuſceptible de différentes inflexions. Je n'en citerai qu'un exemple, pris du rôle de Phedre dans la tragédie de Racine ;

> *Malheureuſe ! quel mot eſt ſorti de ta bouche ?*

ce vers peut ſe déclamer de façon que la voix élevée ſur la premiere ſyllabe de *màlheureuſe !* s'abaiſſe ſur les trois dernieres ; que la voix ſe releve ſur la premiere de *quèl mot*, & deſcende ſur la ſeconde ; qu'elle remonte ſur la troiſieme de ce nombre, *eſt ſortì*, & retombe ſur la fin du vers.

> *Màlheureuſe ! quèl mot eſt ſortì de ta bouche ?*

On peut auſſi, & peut-être auſſi bien, le déclamer dans une modulation contraire, en abaiſſant les ſyllabes que nous venons d'élever, & en élevant celles que nous avons abaiſſées.

> *Malheurèuſe ! quel mòt eſt sòrti de ta bouche ?*

Le choix de ces intonations fait partie de l'art de la prononciation théatrale & oratoire ; & l'on ſent bien que, s'il y avoit dans la langue un *accent* proſodique déterminé & invariable, le choix des intonations n'auroit plus lieu, ou ſeroit ſans ceſſe contrarié par l'*accent*.

Ce qu'on appelle l'*accent* des provinces, conſiſte, en partie, dans la quantité proſodique, le normand prolonge la ſyllabe que le gaſcon abrege. Il conſiſte encore plus dans les inflexions attachées, non pas aux ſyllabes des mots, mais aux mouvemens du langage : par exemple dans l'*accent* du gaſcon, du picard, du normand, l'inflexion de la ſurpriſe, de la plainte, de la priere, de l'ironie, n'eſt pas la même. Un gaſcon vous demande, *commênt vous portez-vous ?* d'un ton gai, vif & animé, qui ſe releve ſur la fin de la phraſe ; le normand dit la même choſe d'un ſon de voix languiſſant qui s'éleve ſur la pénultieme, & retombe ſur la derniere, à peu-près du même ton que le gaſcon ſe plaindroit.

Ce que nous diſons de la langue françoiſe, doit s'entendre de toutes les langues

vivantes. Leur prosodie est dans la durée relative des syllabes; leur *accent* est dans les inflexions de la parole, relativement à l'idée, au sentiment, à la passion qu'elle exprime, au mouvement de l'ame qu'elle imite; mais d'*accent* prosodique adhérant aux sons, immobile & invariable, aucune langue n'en peut avoir, sans renoncer à toutes les nuances de l'expression, qui doit pouvoir sans cesse varier, & se plier dans tous les sens. (*M. MARMONTEL.*)

ACCENT, (*Musiq.*) On appelle ainsi, selon l'acception la plus générale, toute modification de la voix parlante, dans la durée, ou dans le ton des syllabes & des mots dont le discours est composé; ce qui montre un rapport très-exact entre les deux usages des *accens*, & les deux parties de la mélodie, savoir, le rhythme & l'intonation. *Accentus*, dit le grammairien Sergius dans Donat, *quasi ad cantus*. Il y a autant d'*accens* différens, qu'il y a de manieres de modifier ainsi la voix; & il y a autant de genres d'*accens*, qu'il y a de causes générales de ces modifications.

On distingue trois de ces genres dans le simple discours: savoir, l'*accent* grammatical qui renferme la regle des *accens* proprement dits par lesquels le son des syllabes est grave ou aigu, & celle de la quantité, par laquelle chaque syllabe est breve ou longue: l'*accent* logique ou rationnel, que plusieurs confondent mal-à-propos avec le précédent, cette seconde sorte d'*accent* indiquant le rapport, la connexion plus ou moins grande que les propositions & les idées ont entr'elles, se marque en partie par la ponctuation: enfin l'*accent* pathétique ou oratoire, qui, par diverses inflexions de voix, par un ton plus ou moins élevé, par un parler plus vif ou plus lent, exprime les sentimens dont celui qui parle est agité, & les communique à ceux qui l'écoutent; l'étude de ces divers *accens* & de leurs effets dans la langue, doit être la grande affaire du musicien; & Denis d'Halicarnasse regarde avec raison l'*accent* en général comme la semence de toute musique; aussi devons-nous admettre pour une maxime incontestable, que le plus ou moins d'*accent* est la vraie cause qui rend les langues plus ou moins musicales; car quel seroit le rapport de la musique au discours, si les tons de la voix chantante n'imitoient les *accens* de la parole? D'où il suit que, moins une langue a de pareils *accens*, plus la mélodie y doit être monotone, languissante & fade, à moins qu'elle ne cherche dans le bruit & la force des sons, le charme qu'elle ne peut trouver dans leur variété.

Quant à l'accent pathétique & oratoire, qui est l'objet le plus immédiat de la musique imitative du théatre, on ne doit pas opposer à la maxime que je viens d'établir, que tous les hommes étant sujets aux mêmes passions, doivent en avoir également le langage; car autre chose est l'*accent* universel de la nature, qui arrache à tout homme des cris inarticulés, & autre chose l'*accent* de la langue qui engendre la mélodie particuliere à une nation. La seule différence du plus ou moins d'imagination & de sensibilité qu'on remarque d'un peuple à l'autre, en doit introduire une infinie dans l'idiome accentué, si j'ose parler ainsi. L'Allemand, par exemple, hausse également & fortement la voix dans la colere, il crie toujours sur le même ton: l'Italien, que mille mouvemens divers agitent rapidement & successivement dans le même cas, modifie sa voix de mille manieres. Le même fond de passion regne dans son ame; mais quelle variété d'expressions dans les *accens* & dans son langage! Or, c'est à cette seule variété, quand le musicien sait l'imiter, qu'il doit l'énergie & la grace de son chant.

Malheureusement tous ces *accens* divers, qui s'accordent parfaitement dans la bouche de l'orateur, ne sont pas si faciles à concilier sous la plume du musicien, déja si gêné par les regles particulieres de son art. On ne peut douter que la musique la plus parfaite, ou du moins la plus expressive, ne soit celle où tous les *accens* sont le plus exactement observés; mais ce qui rend ce concours si difficile, est que trop de regles dans cet art sont sujettes à se contrarier mutuellement, & se contrarient d'autant plus que la langue est moins musicale, car nulle ne l'est parfaitement, autrement ceux qui s'en servent chanteroient au lieu de parler.

Cette extrême difficulté de suivre à la fois les regles de tous les *accens*, oblige

donc souvent le compositeur à donner la préférence à l'une ou à l'autre, selon les divers genres du musique qu'il traite: ainsi, les airs de danse exigent sur-tout un *accent* rhythmique & cadencé, dont en chaque nation le caractere est déterminé par la langue. L'*accent* grammatical doit être le premier consulté dans le récitatif, pour rendre plus sensible l'articulation des mots, sujette à se perdre par la rapidité du débit, dans la résonnance harmonique; mais l'*accent* passionné l'emporte à son tour dans les airs dramatiques, & tous deux sont subordonnés, sur-tout dans la symphonie, à une troisieme sorte d'*accent*, qu'on pourroit appeller *musical*, & qui est en quelque sorte déterminé par l'espece de mélodie que le musicien veut approprier aux paroles.

En effet, le premier & le principal objet de toute musique est de plaire à l'oreille; ainsi tout air doit avoir un chant agréable: voilà la premiere loi qu'il n'est jamais permis d'enfreindre. On doit donc premiérement consulter la mélodie & l'*accent* musical dans le dessein d'un air quelconque; ensuite, s'il est question d'un chant dramatique & imitatif, il faut chercher l'*accent* pathétique qui donne au sentiment son expression, & l'*accent* rationnel, par lequel le musicien rend avec justesse les idées du poëte; car, pour inspirer aux autres la chaleur dont nous sommes animés en leur parlant, il faut leur faire entendre ce que nous disons. L'*accent* grammatical est nécessaire par la même raison, & cette regle, pour être ici la derniere en ordre, n'est pas moins indispensable que les deux précédentes, puisque le sens des propositions & des phrases dépend absolument de celui des mots; mais le musicien qui sait sa langue a rarement besoin de songer à cet *accent*: il ne sauroit chanter son air sans s'appercevoir s'il parle bien ou mal, & il lui suffit de savoir qu'il doit toujours bien parler. Heureux toutefois quand une mélodie flexible & coulante ne cesse jamais de se prêter à ce qu'exige la langue. Les musiciens françois ont en particulier des secours qui rendent sur ce point leurs erreurs impardonnables, & sur-tout le *traité de la Prosodie françoise* de M. l'abbé d'Olivet, qu'ils devroient tous consulter: ceux qui seront en état de s'élever plus haut, pourront étudier la *Grammaire* de Port-Royal, & les savantes notes du Philosophe qui l'a commentée; alors en appuyant l'usage sur les regles, & les regles sur les principes, ils seront toujours sûrs de ce qu'ils doivent faire dans l'emploi de l'*accent* grammatical de toute espece.

Quant aux deux autres sortes d'*accens*, on peut moins les réduire en regles, & la pratique en demande moins d'étude, & plus de talent; on ne trouve point de sang-froid le langage des passions; & c'est une vérité rebattue, qu'il faut être ému soi-même pour émouvoir les autres. Rien ne peut donc suppléer dans la recherche de l'*accent* pathétique à ce génie qui réveille à volonté tous les sentimens, & il n'y a d'autre art dans cette partie que d'allumer en son propre cœur le feu qu'on veut porter dans celui des autres. *Voyez* GÉNIE (*Musiq.*) Est-il question de l'*accent* rationnel, l'art a tout aussi peu de prise pour le saisir, par la raison qu'on n'apprend point à entendre à des sourds. Il faut avouer aussi que cet *accent* est moins que les autres du ressort de la musique, parce qu'elle est bien plus le langage des sens que celui de l'esprit: donnez donc au musicien beaucoup d'images ou de sentiment & peu de simples idées à rendre, car il n'y a que les passions qui chantent, l'entendement ne fait que parler. (*S*)

ACCENT MUSICAL, (*Musiq.*) Dans l'article précédent, M. Rousseau indique l'*accent musical*, dont on n'avoit pas parlé encore (dans le sens dont je l'entends). Encouragé par le peu qu'il en dit, je veux tâcher d'en donner quelque idée qui, sans doute, sera bien au dessous de celle qu'en auroit donné M. Rousseau, s'il avoit voulu.

Dans la musique, l'intonation de la voix ou de l'instrument étant déterminée, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'*accent*, mais dans la maniere de faire cette intonation. Je m'explique: sur les instrumens à cordes & à archet (le violon, par exemple,) on peut donner un coup d'archet sec & détaché, ou un coup d'archet long & traînant sur la même note; on peut même, sans tenir la note plus long-temps, faire

toucher une plus grande partie d'archet à la corde, en le tirant avec plus de vélocité. Dans les inftrumens à vent, les coups de langue font le même effet, & les différens coups d'archet & de langue conftituent en partie l'*accent mufical.*

On peut commencer une note *piano* & la finir *forte*, en enflant graduellement le ton; on peut au contraire la commencer *forte* & la finir *piano* en diminuant le ton: autre partie de l'*accent mufical.*

Enfin on peut détacher certaines notes dans un trait de chant, & lier les autres; ce qui acheve de compléter l'*accent mufical.*

La phrafe prendra des expreffions différentes, fuivant qu'on y appliquera l'*accent mufical.* Remarquez que les marques par lefquelles on tâche d'indiquer les différens *accens*, ne les expriment que très-imparfaitement.

C'eft au choix de l'*accent mufical* propre à la piece qu'on exécute, qu'on reconnoît le bon muficien, l'homme de goût; c'eft de ce choix que dépend toute l'expreffion: c'eft ce choix qu'un bon maître peut donner jufqu'à un certain point, mais qu'on fent mieux qu'on ne peut l'indiquer, & qu'il faut tenir de la nature pour le bien pofféder.

C'eft l'*accent mufical* qui fait qu'une mufique expreffive pour un Allemand, ne l'eft point pour un François. Je me fouviens à cette occafion d'avoir entendu raconter à un compofiteur diftingué, que Hafe eut peine à reconnoître fes airs exécutés à Paris par des François.

Outre cet *accent mufical* indéterminé, lorfque le compofiteur ne l'a pas marqué expreffément, il y a un *accent* déterminé, & à quoi le compofiteur a droit de s'attendre fans le marquer.

Pour les inftrumens à corde, cet *accent* confifte à marquer d'un nouveau coup d'archet chaque note, à moins qu'elles ne foient d'une valeur trop courte pour que cela fe puiffe; ainfi on paffera fous le même coup d'archet les doubles croches dans un *alla breve*; les triples croches dans un *allegro* à 2, à 3 ou à 4 temps dans un *vivace* ou dans un *prefto* de mêmes mefures; mais dans un *vivace* ou dans un *allegretto* à $\frac{3}{8}$, les triples croches demandent chacune un nouveau coup d'archet: il en eft de même de l'*allegretto* à 2 ou à 4 temps. Dans les pieces où il y a des trois pour deux, chaque note demande ordinairement un nouveau coup d'archet. Quant aux *ficiliennes*, dont la mefure eft $\frac{6}{8}$, le temps lent; & la premiere de trois notes, une croche pointée; la feconde, une double croche; & la troifieme, une croche, on donne un nouveau coup d'archet à chaque note.

Je ne parlerai point ici du temps de la mefure où l'archet doit defcendre ou monter, quoique cela faffe une partie confidérable de l'*accent mufical*, parce que c'eft un de ces principes fondamentaux que tout exécuteur connoît.

Quant aux inftrumens à vent, ils ne donnent le coup de langue qu'à la premiere des deux notes vîtes, & coulent l'autre, en obfervant de faire la premiere plus longue & plus forte que la feconde: 1°. parce que cela facilite l'exécution, & la rend beaucoup plus moëlleufe: 2°. parce que la premiere des deux notes eft celle qui eft effectivement dans l'harmonie, & que l'autre n'eft qu'une note de goût; cette feconde raifon devroit porter tous les inftrumens à obferver cette regle. Dans les *ficiliennes*, on donne un coup de langue, comme le coup d'archet.

Les hauts-bois & les baffons coulent ordinairement jufqu'à huit notes vîtes, à caufe de la difficulté du jeu.

Quant aux chanteurs l'*accent mufical* eft déterminé par les paroles mêmes: toutes les notes qui paffent fous la même fyllabe, doivent auffi paffer fous le même coup de gofier, à moins que ce ne foit une roulade, alors cela dépend du bon goût & de l'habileté de l'exécuteur. (*F. D. C.*)

ACCENT, (*Mufiq.*) Sorte d'agrément du chant françois, qui fe notoit autrefois avec la mufique, mais que les maîtres de goût du chant marquent aujourd'hui feulement avec du crayon jufqu'à ce que les écoliers fachent le placer eux-mêmes. L'*accent* ne fe pratique que fur une fyllabe longue, & fert de paffage d'une note appuyée à une autre note non appuyée, placée fur le même degré: il confifte en un coup de gofier qui éleve le fon d'un degré pour reprendre à l'inftant fur la note

ſuivante le même ſon d'où l'on eſt parti; pluſieurs donnoient le nom de *plainte* à l'*accent.*

Bien des muſiciens appellent, ou du moins appelloient autrefois *accent* un agrément conſiſtant à faire entendre la note immédiatement au deſſus ou au deſſous de celle qui eſt notée, ſuivant que la note qui la précede eſt au deſſus ou au deſſous, & en diminuant la valeur de la note, ſur laquelle on fait l'*accent*, de la valeur de ce même *accent.* Quelques anciens muſiciens françois indiquoient cet *accent* par un crochet, les Allemands par un petit trait, aujourd'hui on le marque par une petite note de la valeur que l'on veut donner à l'*accent.*

Les auteurs qui ont écrit en allemand & en latin au 16^e^. & 17^e^. ſiecles, diviſent l'*accent* en trois différentes ſortes: 1°. *accentus intendens*, 2°. *accentus remittens*, & 3°. *accentus varius* ou *circumflexus*, compoſé, pour ainſi dire, des deux précédens, & qui n'eſt que le *flatté* d'aujourd'hui. *Voyez* FLATTÉ, (*Muſique.*) (*F. D. C.*)

ACCENT DOUBLE, (*Muſiq.*) Cet agrément que l'on note aujourd'hui tout du long, conſiſte à retrancher la moitié de la valeur d'une note en anticipant celle qui la ſuit; on le marquoit autrefois par deux petits traits verticaux paralleles.

ACCENT, (*Muſiq.*) Les poëtes emploient ſouvent ce mot au pluriel, pour ſignifier le chant même, & l'accompagnent ordinairement d'une épithete, comme *doux, tendres, triſtes accens.* Alors ce mot reprend exactement le ſens de ſa racine, car il vient de *canere cantus*, d'où l'on a fait *accentus*, comme *concentus.* (*S*)

ACCENS ECCLÉSIASTIQUES, (*Muſiq.*) On appelloit ci-devant ainſi les différentes inflexions de voix qu'on faiſoit dans les égliſes catholiques en pſalmodiant. Il y avoit,

1°. L'*accent immuable*, lorſque la voix reſtoit toujours ſur le même ton.

2°. Le *moyen*, quand on abaiſſoit la voix de tierce ſur une ſyllabe.

3°. Le *grave*, quand la voix tomboit de quinte.

4°. L'*aigu*, qui avoit lieu lorſqu'après avoir abaiſſé la voix de tierce pendant quelques ſyllabes, on reprenoit le premier ton.

5°. Le *modéré*, quand, après avoir élevé la voix de ſeconde pendant quelques ſyllabes, on reprenoit le premier ton.

6°. L'*interrogatif*, pour exprimer une interrogation; on élevoit la voix d'une ſeconde pour les derniers mots.

7°. Enfin le *final*, quand la voix tomboit de quarte ſur la derniere ſyllabe.

Il paroît qu'aujourd'hui ces noms de ces *accens* ne ſont plus d'uſage, & quelques *accens* ſont dans le même cas. Au moins je n'ai trouvé aucun de ces noms dans le *Traité hiſtorique & pratique ſur le chant eccléſiaſtique* de l'abbé le Bœuf, que je crois le plus récent ſur ce ſujet; & cet auteur n'admet que le premier, le ſecond, le troiſieme & le quatrieme de ces *accens*, ſans en rapporter les noms. (*F. D. C.*)

ACCENS, (*Muſique des Hébreux.*) Quelques auteurs veulent que les *accens* des Hébreux leur ſerviſſent auſſi de notes. On peut voir l'opinion de Kircher à ce ſujet, dans ſa *Muſurgie*, *liv. II.* Nous ne mettons point ici ces *accens*, ni les traits de chant qu'ils indiquent ſuivant ce ſavant, parce que certainement jamais les anciens Juifs n'ont eu une muſique ſi variée. (*F. D. C.*)

ACCEPTABLE, adj. ſe dit, *au Palais*, des offres, des propoſitions, des voies d'accommodement qui ſont raiſonnables, & concilient autant qu'il eſt poſſible les droits & prétentions reſpectives des parties litigeantes. (*H*)

ACCEPTATION, ſ. f. dans un ſens général, l'action de recevoir & d'agréer quelque choſe qu'on nous offre, conſentement ſans lequel l'offre qu'on nous fait ne ſauroit être effectuée.

Ce mot vient du Latin *acceptatio*, qui ſignifie la même choſe.

L'*acceptation* d'une donation eſt néceſſaire pour ſa validité: c'eſt une ſolemnité qui y eſt eſſentielle. Or l'*acceptation*, diſent les Juriſconſultes, eſt le concours de la volonté ou l'agrément du donataire qui donne la perfection à l'acte, & ſans lequel le donateur peut révoquer ſa donation quand il lui plaira. *Voyez* DONATION, &c.

En matiere bénéficiale, les canoniſtes tiennent que l'*acceptation* doit être ſignifiée dans le temps même de la réſignation, & non *ex intervallo.*

En matiere eccléſiaſtique, elle ſe prend pour une adhéſion aux conſtitutions des papes ou autres actes, par laquelle ils ont été reçus & déclarés obligatoires. *Voyez* CONSTITUTION, BULLE, *&c.*

Il y a deux ſortes d'*acceptation*, l'une ſolemnelle, & l'autre tacite.

L'*acceptation* ſolemnelle eſt un acte formel, par lequel l'acceptant condamne expreſſément quelque erreur ou quelque ſcandale que le pape a condamné.

Quand une conſtitution a été acceptée par tous ceux qu'elle regarde plus particuliérement, elle eſt ſuppoſée acceptée par tous les prélats du monde chrétien qui en ont eu connoiſſance : & c'eſt cet acquieſcement qu'on appelle *acceptation tacite.*

En ce ſens la France, la Pologne, & autres états, ont accepté tacitement la conſtitution contre la doctrine de Molinos & des Quiétiſtes. De même l'Allemagne, la Pologne, & autres états catholiques, ont accepté tacitement la conſtitution contre Janſénius, *Voyez* MOLINISTE, JANSÉNISTE, *&c.*

ACCEPTATION, *en ſtyle de Commerce*, ſe dit des lettres de change & billets à ordre. Or accepter une lettre de change, c'eſt reconnoître qu'on eſt débiteur de la ſomme y portée, & s'engager à la payer à ſon échéance ; ce qui ſe fait en appoſant ſimplement par l'accepteur ſa ſignature au bas. *Voyez* LETTRE DE CHANGE.

L'*acceptation* ſe fait ordinairement par celui ſur qui la lettre eſt tirée lorſqu'elle lui eſt préſentée par celui en faveur de qui elle eſt faite, ou à l'ordre de qui elle eſt paſſée. Tant que l'accepteur eſt maître de ſa ſignature, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ait remis la lettre acceptée au porteur, il peut rayer ſon *acceptation*, mais il ne le peut plus quand il l'a une fois délivrée. *Voyez* ACCEPTEUR.

Les lettres payables à vue n'ont pas beſoin d'*acceptation*, parce qu'elles doivent être payées dès qu'on les préſente, ou à défaut de paiement proteſtées. Dans les lettres tirées pour un certain nombre de jours après la vue, l'*acceptation* doit être datée, parce que c'eſt du jour d'icelle que le temps court. La maniere d'accepter dans ce cas, eſt de mettre au bas, *J'accepte pour tel jour*, & de ſigner.

Les lettres de change payables à jour nommé, ou à uſance, ou à double uſance, n'ont pas beſoin d'être datées ; l'uſance ſervant aſſez pour faire connoître la date du billet. *Voyez* USANCE. Pour accepter celles-ci, il n'eſt queſtion que d'écrire au bas, *accepté*, & de ſigner.

Si le porteur d'une lettre de change n'en fait point faire l'*acceptation* à temps, il n'a plus de garantie ſur le tireur. *Voyez* PORTEUR. S'il ſe contente d'une *acceptation* à payer dans vingt jours après vue, tandis que la lettre n'en portoit que huit, les douze jours de ſurplus ſont à ſes riſques, en ſorte que ſi pendant ces douze jours l'accepteur venoit à faillir, il n'auroit pas de recours contre le tireur. Et ſi le porteur ſe contente d'une moindre ſomme que celle qui eſt portée par la lettre, le reſtant eſt pareillement à ſes riſques. *Voyez* PROTÊT, ENDOSSEMENT. (*H*)

* Il y a des *acceptations* ſous conditions en certain cas, comme ſont celles de payer à ſoi-même, celles qui ſe font ſous protêt ſimple, & celles ſous protêt pour mettre à compte.

ACCEPTER *une lettre de change*, c'eſt la ſouſcrire, s'engager au paiement de la ſomme qui y eſt portée dans le temps marqué ; ce qui s'appelle *accepter* pour éviter à protêt. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & PROTÊT.

Il faut prendre garde à ne point *accepter* des lettres que l'on n'ait proviſion en main, ou qu'on ne ſoit certain qu'elle ſera remiſe dans le temps ; car quand une fois on a accepté une lettre, on en devient le principal débiteur : il la faut abſolument acquitter à ſon échéance, autrement on ſeroit pourſuivi à la requête de celui qui en eſt le porteur, après le protêt qu'il en auroit fait faire faute de paiement.

Il eſt d'uſage de laiſſer les lettres de change chez ceux ſur qui elles ſont tirées pour les *accepter :* mais les auteurs qui ont écrit du Commerce, remarquent que cet uſage eſt dangereux, & que ſur-tout

quand une lettre de change eſt ſignée au dos pour acquit, & qu'elle n'eſt pas encore acceptée, comme il peut arriver quelquefois, alors il ne faut jamais la laiſſer, pour quelque raiſon que ce ſoit, chez celui qui doit l'*accepter*, parce que s'il étoit de mauvaiſe foi il pourroit en meſuſer. Si cependant celui chez qui une lettre de change a été laiſſée pour *accepter*, la vouloit retenir ſous quelque prétexte que ce fût, la difficulté qu'il feroit de la rendre vaudroit acceptation, & il ſeroit obligé d'en payer le contenu.

Nous obſerverons pour ceux qui veulent ſe mêler du commerce des lettres de change, que celles qui ſont tirées des places où le vieux ſtyle eſt en uſage, comme à Londres, ſur d'autres places où l'on ſuit le nouveau ſtyle, comme à Paris, la date differe ordinairement de dix jours; c'eſt-à-dire, que ſi la lettre eſt datée à Londres le 11 Mars, ce ſera le 21 Mars à Paris; & ainſi des autres dates. Cette obſervation n'eſt pas également sûre pour tous les lieux où l'ancien ſtyle eſt en uſage. En Suede, par exemple, la différence eſt toujours de dix jours; ce qui a changé en Angleterre depuis 1700, où elle a commencé d'être d'onze jours, à cauſe que cette année n'a pas été biſſextile. *Voyez* NOUVEAU STYLE & VIEUX STYLE.

ACCEPTEUR, ſ. m. *terme de Commerce*, eſt celui qui accepte une lettre de change. *Voyez* ACCEPTATION.

L'*accepteur*, qui ordinairement eſt celui ſur qui la lettre de change eſt tirée, devient débiteur perſonnel par ſon acceptation, & eſt obligé à payer, quand même le tireur viendroit à faillir avant l'échéance. *Voyez* CHANGE. *(G)*

* Parmi les Négocians on ſe ſert quelquefois du terme d'*acceptator*, qui ſignifie la même choſe. *Voyez* ACCEPTATION.

ACCEPTILATION, ſ. f. *terme de Juriſprudence Romaine*; remiſe qu'on fait de ſa créance à ſon débiteur par un acte exprès ou quittance, par laquelle on le décharge de ſa dette ſans en recevoir le paiement. *(H)*

ACCEPTION, ſ. f. *terme de Grammaire*; c'eſt le ſens que l'on donne à un mot. Par exemple, ce mot *eſprit*, dans ſa premiere *acception*, ſignifie *vent*, *ſouffle*: mais en Métaphyſique il eſt pris dans une autre *acception*. On ne doit pas dans la la ſuite du même raiſonnement le prendre dans une *acception* différente.

Acceptio vocis eſt interpretatio vocis ex mente ejus qui excipit. Sicul. pag. 18. L'*acception* d'un mot que prononce quelqu'un qui vous parle, conſiſte à entendre ce mot dans le ſens de celui qui l'emploie: ſi vous l'entendez autrement, c'eſt une *acception* différente. La plupart des diſputes ne viennent que de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même *acception*. On dit qu'un mot a pluſieurs *acceptions*, quand il peut être pris en pluſieurs ſens différens: par exemple, *coin* ſe prend pour un angle ſolide, *le coin de la chambre*, *de la cheminée*; *coin* ſignifie une piece de bois ou de fer qui ſert à fendre d'autres corps; *coin*, en terme de monnoie, eſt un inſtrument de fer qui ſert à marquer les monnoies, les médailles & les jetons; *coin* ou *coing* eſt le fruit du coignaſſier. Outre le ſens propre qui eſt la premiere *acception* d'un mot, on donne encore ſouvent au même mot un ſens figuré: par exemple, on dit d'un bon livre *qu'il eſt marqué au bon coin*: *coin* eſt pris alors dans une *acception* figurée; on dit plus ordinairement *dans un ſens figuré*. *(F)*

ACCEPTION, *en Médecine*, ſe dit de tout ce qui eſt reçu dans le corps, ſoit par la peau, ſoit par le canal alimentaire. *(N)*

ACCÈS; ce mot vient du Latin *acceſſus*, qui ſignifie *approcher*, l'action par laquelle un corps s'approche de l'autre: mais il n'eſt pas uſité en François dans ce ſens littéral. Il ſignifie dans l'uſage ordinaire, *abord*, *entrée*, *facilité d'aborder quelqu'un*, *d'en approcher*. *Voyez* ENTRÉE, ADMISSION. Ainſi l'on dit: cet homme a *accès* auprès du prince; cette côte eſt de difficile *accès*, à cauſe des rochers qui la bordent. *(F)*

* ACCÈS, *avoir accès*, *aborder*, *approcher*: on a *accès* où l'on entre; on *aborde* les perſonnes à qui l'on veut parler, on *approche* celles avec qui l'on eſt ſouvent. Les princes donnent *accès*, ſe laiſſent *aborder*, permettent qu'on les *approche*; l'*accès* en eſt facile où difficile; l'*abord* rude ou gracieux; l'*approche* utile ou dange-

reuſe. Qui a des connoiſſances peut avoir *accès;* qui a de la hardieſſe *aborde ;* qui joint à la hardieſſe un eſprit ſouple & flatteur, peut *approcher* les grands. *Voyez les Synonymes de* M. l'abbé Girard.

ACCÈS, *en Médecine*, ſe dit du retour périodique de certaines maladies qui laiſſent de temps en temps des intervalles de relâche au malade. *Voy.* PÉRIODIQUE.

Ainſi l'on dit un *accès* de goutte, mais plus ſpécialement un *accès* de fievre, d'épilepſie, de folie : on dit auſſi un *accès* prophétique.

On confond bien ſouvent *accès* avec *paroxiſme ;* cependant ce ſont deux choſes différentes ; l'*accès* n'étant proprement que le commencement ou la premiere attaque de la maladie ; au lieu que le *paroxiſme* en eſt le plus fort & le plus haut degré. *Voyez* PAROXISME. *(N)*

ACCÈS, *terme uſité à la cour de Rome*, lorſqu'à l'élection des papes les voix ſe trouvant partagées, quelques cardinaux ſe déſiſtent de leur premier ſuffrage, & donnent leur voix à un ſujet qui en a déja d'autres, pour en augmenter le nombre. Ce mot vient du Latin *acceſſus*, dérivé d'*accedo*, accéder, ſe joindre.

ACCÈS, *en Droit canonique*, ſignifioit la faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour poſſéder un bénéfice après la mort du titulaire, ou parce que celui à qui on accordoit cette faculté n'avoit pas encore l'âge compétent, auquel cas on donnoit en attendant le bénéfice à un autre ; & lorſqu'il avoit atteint l'âge requis, il entroit dans ſon bénéfice ſans nouvelle proviſion.

Le concile de Trente, *ſeſſion XXV, chap. vij*, a abrogé les *accès :* il réſerve ſeulement au pape la faculté de nommer des coadjuteurs aux archevêques & évêques, pourvu qu'il y ait néceſſité preſſante, & que ce ſoit en connoiſſance de cauſe.

La différence que les canoniſtes mettent entre l'*accès* & le regrès, c'eſt que le regrès *habet cauſam de præterito*, parce qu'il faut pour l'exercer avoir eu droit au bénéfice ; au lieu que l'*accès habet cauſam de futuro. Voyez* REGRÈS. *(H)*

ACCESSIBLE, adj. *ce dont on peut aborder, qui peut être approché.*

On dit : cette place ou cette fortereſſe eſt *acceſſible* du côté de la mer, c'eſt-à-dire, qu'on peut y entrer par ce côté là.

Une hauteur ou diſtance *acceſſible, en Géométrie*, eſt celle qu'on peut meſurer méchaniquement en y appliquant la meſure ; ou bien c'eſt une hauteur du pié de laquelle on peut approcher, & d'où l'on peut meſurer quelque diſtance ſur le terrain. *Voyez* DISTANCE, *&c.*

Avec le quart de cercle on peut prendre les hauteurs, tant *acceſſibles* qu'*inacceſſibles. Voyez* HAUTEUR, QUART DE CERCLE, *&c.*

Un des objets de l'arpentage eſt de meſurer non ſeulement les diſtances *acceſſibles*, mais auſſi les *inacceſſibles. Voyez* ARPENTAGE. *(E)*

ACCESSION, ſ. f. *terme de Pratique*, eſt l'action d'aller dans un lieu. Ainſi l'on dit en ce ſens : le juge a ordonné une *acceſſion* en tel endroit, pour y dreſſer un procès verbal de l'état des choſes.

ACCESSION, *en Droit*, eſt l'union, l'adjection d'une choſe à une autre, au moyen de laquelle celle qui a été ajoutée, commence dès-lors à appartenir au propriétaire de la premiere. *Voyez* ACCESSOIRE & ACCROISSEMENT.

Acceſſion eſt encore ſynonyme à *accès*, terme uſité à la cour de Rome. *Voyez ci-deſſus* ACCÈS. *(H)*

* *ACCESSIT*, terme Latin uſité dans les colleges, ſe dit dans les diſtributions des prix, des écoliers qui ont le mieux réuſſi après ceux qui ont obtenu les prix, & qui par conſéquent en ont le plus approché. Il y a preſque toujours pluſieurs *acceſſit.* Les Académies qui diſtribuent des prix donnent ſouvent auſſi des *acceſſit.*

ACCESSOIRE, ſ. m. *(Droit nat.)* La plupart des choſes qui entrent en propriété, ne demeurent pas dans le même état. Il y en a dont la matiere ſe dilate intérieurement & groſſit par ce moyen leur ſubſtance, comme celle des mines, des carrieres, les arbres, *&c.* D'autres reçoivent des accroiſſemens extérieurs, comme il arrive dans les alluvions. *Voyez ce mot.* D'autres produiſent des fruits ou des revenus de différente nature. Pluſieurs enfin acquierent, par un effet de l'induſtrie humaine, une nouvelle forme qui leur donne un

un plus grand prix. C'eſt ainſi qu'avec du grain on fait de la farine, & avec de la farine du pain. Un peintre avec ſes couleurs & ſon pinceau, fait d'un morceau de toile fort commune, un tableau rare & de grand prix.

Tout cela eſt compris ſous le nom général d'*acceſſoires*, qui ſe réduiſent en général à deux ſortes : l'une de ceux qui proviennent uniquement de la nature même des choſes, ſans que les hommes aient aucune part à leur production : l'autre de ceux qui doivent leur origine, ou en tout, ou en partie, au fait des hommes & à quelque travail ou quelque induſtrie.

Pour décider aiſément ces ſortes de cas aſſez difficiles, voici des principes fort ſimples :

1°. Il faut voir ſi c'eſt de bonne ou de mauvaiſe foi que quelqu'un a mêlé ſon bien ou ſon travail avec le bien d'autrui; car s'il y a de la mauvaiſe foi de ſa part, il mérite de perdre ſa peine ou ſon bien; autrement un propriétaire ſe verroit tous les jours expoſé, par la malice d'autrui, à ne pouvoir diſpoſer à ſa fantaiſie de ce qui lui appartient. Si donc quelqu'un a, par exemple, planté des arbres ou ſemé des grains dans un fonds qu'il ſavoit bien n'être pas à lui, le maître du fonds n'eſt point obligé de lui laiſſer reprendre les arbres, ni de partager les grains avec lui : & il eſt au contraire en droit de ſe faire dédommager du préjudice qui peut lui être revenu de ce que ſa terre a été occupée & employée à d'autres uſages qu'à ceux auxquels il l'avoit deſtinée. Il y a néanmoins ici une exception à faire; c'eſt lorſque la choſe appartenante à autrui eſt de très-petite valeur & en elle-même, & en comparaiſon du prix de la forme qu'on lui a donnée. Suppoſé, par exemple, que quelqu'un ait pris une main de papier, ou une planche de bois commun, ou un morceau de toile, qu'il ſavoit être à autrui, & y ait écrit des choſes de conſéquence, ou fait quelque belle peinture : en ce cas-là il ne peut guere y avoir de mauvaiſe foi conſidérable : il y a lieu de préſumer que celui qui a pris de ſon chef le papier, la planche ou la toile, a cru que le propriétaire y conſentiroit aiſément, ſur-tout ſi on lui rendoit une quantité de même ſorte, ou la valeur; ainſi celui-ci ne peut pas s'approprier les écrits ou le tableau.

2°. Celui au bien duquel une choſe d'autrui a été jointe & incorporée, ſoit par le fait innocent de celui-là même à qui elle appartenoit, ou ſans que celui-ci y ait eu aucune part, doit, toutes choſes d'ailleurs égales, avoir l'ouvrage ou le compoſé qui en réſulte. Car il y a pour l'ordinaire quelque imprudence dans celui qui s'eſt mépris : & quand même il n'auroit contribué en aucune maniere au mêlange, s'il lui en revient du préjudice, ce n'eſt pas la faute de l'autre. Ainſi, par exemple, ſi l'eau ayant emporté un morceau de terre, l'ajoute au champ voiſin, le maître de ce champ peut s'approprier ce morceau de terre, à moins que celui à qui il appartenoit ne le retire inceſſamment delà. Et le premier n'eſt pas obligé de payer à l'autre la valeur du morceau de terre qui reſte dans ſon champ, parce qu'il ne lui en revient aucun profit; au contraire il peut ſe faire qu'il en reçoive quelque préjudice dont l'ancien maître du morceau de terre ne doit pourtant pas le dédommager, parce qu'il n'en eſt pas la cauſe, comme nous le ſuppoſons. Mais lorſque quelqu'un a, par exemple, ſemé de bonne foi dans le champ d'autrui, le propriétaire du champ doit lui rembourſer la valeur de la ſemence & de la peine priſe pour ſemer, parce qu'il en profite, à moins qu'il n'eût réſolu de ſemer dans ſon champ quelque graine de plus grand prix, ou d'y mettre quelqu'autre choſe qui lui auroit été de plus grand revenu.

3°. Si la choſe ou la peine de l'un des deux eſt ſuſceptible de remplacement, & que celle de l'autre ne le ſoit pas, ſans qu'il y ait d'ailleurs aucune mauvaiſe foi de part & d'autre, celui à qui appartient cette choſe, ou cette peine, doit ſe contenter qu'on lui en rende une autre toute ſemblable de même eſpece, ou la valeur en argent. Car alors le dernier ne perd rien ; au lieu que l'autre pourroit quelquefois y perdre beaucoup, & il perdroit beaucoup, en ce qu'il ne recouvreroit rien qui pût tenir lieu de ſon bien ou de ſa peine. C'eſt en vertu de ce principe, que ce qui a été planté ou ſemé demeure ordinairement au maître du

fonds; les actes ou les écrits à celui qui les a faits, & non pas à celui à qui étoit le papier : le tableau au peintre, & non pas au maître de la toile ou de la planche; le cachet à celui qui l'a gravé, ou qui l'a fait graver, &c. Mais par la même raison, si quelqu'un avoit fait tracer quelque méchante peinture sur une table ou une toile rare & de grand prix qui m'appartient, ou si l'on avoit gravé quelque chose sur une pierre précieuse qui est à moi, je devrois recouvrer ma table, ma toile ou ma pierre précieuse. *(D. F.)*

Accessoire, *(Jurisprud.)* On appelle *accessoire* d'une chose léguée, ce qui, n'étant pas de la chose même, y a quelque liaison qui fait qu'on ne doit pas l'en séparer, & qu'il doit la suivre. Ainsi les fers & le licou d'un cheval, & le cadre d'un tableau, en sont des *accessoires*.

On peut distinguer deux sortes d'*accessoires* des choses léguées : ceux qui suivent naturellement la chose, & qui, sans qu'on les exprime, demeurent compris dans les legs, & ceux qui n'y sont ajoutés que par une disposition particuliere du testateur. Ainsi le legs d'une montre en comprend la boîte, & le legs d'une maison en comprend les clefs. Au contraire, le legs d'une maison ne comprendra pas les meubles qui s'y trouveront, à moins que le testateur ne l'ait exprimé.

Il y a des *accessoires* de certaines choses qui n'en sont pas séparés, tels que sont les arbres plantés dans un fonds : & ces sortes d'*accessoires* suivent toujours la chose léguée, s'ils n'en sont exceptés; & il y a des *accessoires* qui, quoique séparés des choses, les suivent aussi, comme les harnois d'un attelage de chevaux de carrosse & autres semblables. Il peut même y avoir un progrès d'*accessoires* des *accessoires*, comme des pierreries à la boîte d'une montre. Et il y a enfin de certaines choses dont on peut douter si elles sont *accessoires* d'autres, ou ne le sont point. Ce qui peut dépendre de la disposition du testateur, & de l'étendue ou des bornes qu'il donne à ses legs, comme bon lui semble. Ainsi il n'y a pas d'autre regle générale dans les doutes de ce qui doit suivre la chose léguée comme son *accessoire*, que l'intention du testateur, dont l'expression jointe aux circonstances & aux usages des lieux, s'il y en a, peut faire juger de ce qui doit être *accessoire* ou non. Que si la disposition d'un testateur laisse la chose en doute, on peut en chaque cas juger de ce qui doit être compris dans les legs comme *accessoire*, ou ne l'être pas, par les regles particulieres sur les divers cas expliqués dans les articles suivans.

Si un testateur legue une maison sans rien spécifier de ce qu'il entend comprendre dans ce legs, le légataire aura le fonds, le bâtiment & ses dépendances, comme une cour, un jardin & autres appartenances de cette maison, avec les peintures à fresque & autres ornemens ou commodités, qui tiennent à fer & à clou, ou sont scellés en plâtre pour perpétuelle demeure ; car ces sortes de choses ont la nature d'immeubles. Mais il n'y aura aucun meuble compris dans ce legs, à la réserve des clefs & autres choses, s'il y en avoit qu'un pareil usage rendît aussi nécessaires.

Si celui qui avoit légué un fonds par son testament y fait ensuite quelque augmentation, comme s'il ajoute quelque chose à son étendue, ou s'il y fait quelque bâtiment, ces augmentations font partie du fonds & sont au légataire, si ce n'est que le testateur en eût disposé autrement.

Il en seroit de même d'un legs d'une terre, si le testateur l'ayant léguée y ajoutoit de nouveaux bâtimens, & même de nouveaux droits, ou s'il achetoit des fonds pour augmenter l'étendue ou d'un parc, ou de quelques héritages dépendans de la terre. Car toutes ces sortes d'augmentations seroient des *accessoires* qui suivroient le legs, soit par leur nature d'*accessoire*, ou parce qu'on ne pourroit présumer que le testateur eût voulu séparer ces sortes de choses pour les laisser, sans la terre, à son héritier.

Si le legs étoit d'un seul héritage, & qu'après le testament le testateur y eût ajouté quelque fonds joignant, cette augmentation pourroit appartenir ou au légataire, ou à l'héritier, selon que cette nouvelle acquisition pourroit être considérée comme un *accessoire* du legs, ou qu'elle seroit autre. Car si, par exemple, c'étoit une acquisition d'une parcelle de terre pour quarrer

un champ, ou pour servir à une prise d'eau ou autre servitude, ou même pour augmenter seulement le fonds de quelque étendue; ces acquisitions seroient des *accessoires* qui suivroient le legs, de même que ce qui s'y trouveroit naturellement ajouté par quelque changement que feroit le cours d'une riviere joignante. Mais si le fonds acquis & joignant à l'héritage légué étoit d'une autre nature, comme un pré joint à une vigne que le testateur auroit léguée, ou que cet héritage acquis par le testateur fût également joignant, & à celui qu'il auroit légué, & à un autre qu'il laisseroit à son héritier, ces sortes d'acquisitions ne seroient pas des *accessoires* du legs, à moins qu'on ne dût en juger autrement par la disposition du testateur, & les circonstances qui pourroient expliquer son intention.

Si un testateur qui auroit légué un fonds, y fait un bâtiment, cet *accessoire* du fonds sera au légataire, s'il ne paroît que le testateur ait voulu révoquer le legs; & si, par exemple, un testateur ayant légué une place à bâtir dans une ville, y fait une maison, ou si, ayant légué quelque jardin, verger ou autre lieu, il l'accommode d'un logement, ces bâtimens dans ces circonstances seront au légataire. Mais s'il avoit bâti dans un fonds légué une maison ou d'autres commodités nécessaires pour une ferme à laquelle il joindroit ce fonds, donnant cette ferme à un autre légataire, ou la laissant à son héritier, on jugeroit par l'usage de ce bâtiment qu'il auroit révoqué le legs.

Si pour l'usage d'un fonds dont le testateur auroit légué l'usufruit, la servitude d'un passage étoit nécessaire sur un autre fonds de l'hérédité, l'héritier ou autre légataire à qui appartiendroit l'héritage qui devroit être sujet à la servitude, la devroit souffrir. Car le légataire doit jouir de l'héritage sujet à l'usufruit, comme en jouissoit le testateur qui prenoit son passage dans son propre fonds : & cet *accessoire* est tel qu'il est de l'intention du testateur qu'il suive le legs.

Si un testateur qui avoit deux maisons joignantes, en legue une à un légataire, & l'autre à un autre, ou en legue l'une & laisse l'autre à son héritier; le mur mitoyen de ces deux maisons, qui n'avoit pour seul maître que le testateur, deviendra commun aux deux propriétaires de ces deux maisons. Ainsi la servitude réciproque sur ce mur commun sera comme un *accessoire* qui suivra le legs.

Si de deux maisons d'un testateur, l'une laissée à l'hérédité, l'autre donnée à un légataire, ou les deux données à deux légataires, l'une ne pouvoit être haussée sans ôter le jour de l'autre, ou y nuire beaucoup; l'héritier ou le légataire qui auroit la premiere, ne pourroit la hausser que de telle sorte, qu'il restât pour l'autre ce qui seroit nécessaire de jour pour pouvoir en jouir. Car le testateur n'auroit pas voulu que son héritier ni ce légataire pussent rendre inutile le legs de l'autre maison.

Le legs d'une maison dans la ville n'en comprend pas les meubles, s'ils n'y sont ajoutés par le testateur. Et le legs d'une maison de campagne ne comprend pas non plus ce qu'il peut y avoir de meubles nécessaires pour la culture des héritages & pour les récoltes. Mais ce legs comprend les choses qui tiennent au bâtiment, comme en certains lieux les pressoirs & les cuves.

Le legs d'une maison de campagne, avec ce qui s'y trouvera nécessaire pour l'usage de la culture des héritages & pour les récoltes, comprend les meubles qui peuvent servir à ces usages. Et s'il y a quelque doute de l'étendue que doit avoir ce legs, il faut l'interpréter par les présomptions de l'intention du testateur qu'on pourra tirer des termes du testament & des circonstances : & on peut aussi se servir des éclaircissemens que pourroit donner l'usage des lieux.

Si un testateur avoit légué une maison & tout l'ameublement qui s'y trouveroit, ce legs comprendroit tout ce qu'il y auroit de meubles destinés pour l'ameublement de cette maison, comme les lits, les tapisseries, les tableaux, les tables, les fauteuils & autres semblables : mais s'il s'y trouvoit des tapisseries ou autres meubles en réserve destinés, ou pour vendre, ou pour l'usage d'une autre maison, le légataire n'y auroit aucun droit. Et si au contraire quelques meubles de cette maison se trouvoient ailleurs au temps de la mort du testateur, comme si des tapisseries avoient été prêtées

Pp 2

ou données à raccommoder, ce qui seroit hors de la maison pour de telles causes ne laisseroit pas d'être compris dans le legs.

Si, dans le legs d'une maison, le testateur avoit compris en termes généraux & indéfinis tout ce qui pourroit se trouver dans cette maison au temps de sa mort, sans en rien excepter, ce legs, qui contiendroit toutes les choses mobiliaires, & même l'argent, ne comprendroit pas les dettes actives, ni les autres droits de ce testateur, dont les titres se trouveroient dans cette maison. Car les dettes & les droits ne consistent pas en papiers qui en contiennent les titres, & n'ont pas de situation en un certain lieu; mais leur nature consiste dans le pouvoir que la loi donne à chacun de les exercer. Ainsi les titres ne sont que les preuves des droits, & non pas les droits mêmes.

Les *accessoires* qui doivent suivre la chose léguée, ne sont jugés tels que par l'usage qu'on leur donne, & non par leur prix. De sorte que l'*accessoire* est souvent d'une bien plus grande valeur que la chose même dont il est l'*accessoire*; & il ne laisse pas d'être à celui à qui elle est léguée. Ainsi, par exemple, des pierreries enchâssées dans la boîte d'une montre n'en sont qu'un ornement & un *accessoire*, mais elles suivront le legs de la montre. (*D. F.*)

ACCESSOIRE, adj. (*terme de Logique.*) C'est tout ce qui ayant quelque liaison avec le sujet dont il s'agit, n'est cependant point essentiel à ce sujet, quant à la maniere actuelle de le considérer, ni nécessaire à l'intelligence de ce qu'on en dit; en sorte qu'on peut le passer sous silence comme non existant, sans altérer l'idée que l'on doit s'en faire, ni diminuer la clarté du discours qui doit l'expliquer. Dans ce sens l'*accessoire* est l'opposé du fond, de l'essentiel, du principal de la chose dont il est question.

Dans l'exposition d'un sujet, on fait souvent entrer des idées *accessoires* qui ne font qu'alonger le discours, distraire l'attention de ceux qu'on veut instruire, & donner le change à des esprits peu justes qui prennent l'*accessoire* pour le principal, & ne retiennent rien de ce qui devoit les mettre au fait du fond de la chose.

Dans les disputes, il arrive souvent que l'on attaque l'*accessoire*, & quel l'on perd de vue l'essentiel. (*G. M.*)

ACCESSOIRES, adj. pris subst. *accessoires* de Willis ou *par accessorium*, *en Anatomie*, sont une paire de nerfs qui viennent de la moëlle épiniere, entre la partie antérieure & postérieure de la quatrieme paire des nerfs cervicaux; ensuite ils montent vers le crane, & y étant entrés, ils en sortent avec la paire vague ou huitieme paire, enveloppés avec elle dans une membrane commune; après quoi ils abandonnent la huitieme paire, & vont se distribuer aux muscles du cou & de l'omoplate.

Ces nerfs-ci en montant vers le crane, reçoivent des branches de chacune des cinq premieres paires cervicales près de leur origine de la moëlle de l'épine, & fournissent des rameaux aux muscles du larynx, du pharynx, &c. s'unissant avec une branche du nerf intercostal, ils forment le plexus ganglio-forme. *Voyez* PLEXUS. (*N*)

ACCESSOIRES, s. m. pl. *en Peinture*, sont des choses qu'on fait entrer dans la composition d'un tableau, comme vases, armures, animaux, qui sans y être absolument nécessaires, servent beaucoup à l'embellir, lorsque le Peintre fait les y placer sans choquer les convenances. (*R*)

* ACCHO, (*Géogr.*) ville de Phénicie, qui fut donnée à la tribu d'Azer. Il y en a qui prétendent que c'est la même ville qu'Acé ou Ptolémaïs; d'autres, que c'est Accon.

ACCIACATURA, (*Musique.*) ce mot italien qui n'a, que je sache, aucun correspondant en françois, signifie un agrément qui ne peut avoir lieu que dans l'accompagnement du clavessin, ou quand celui-ci a une partie obligée à exécuter où il y a des arpegges. L'*acciacatura* consiste à frapper dans un accord une ou plusieurs notes qui n'y appartiennent pas, mais qui se trouvent entre les notes qui font l'accord. On compend aisément qu'il faut avoir des doigts de reste, & qu'il faut d'abord laisser échapper le notes qui font l'*acciacatura*. Il me semble qu'on ne doit faire aucun agrément dans l'accompagnement, il n'est fait que pour faire valoir la partie principale, comme l'observe M. Rousseau dans l'article ACCOMPAGNER.

D'autres appellent encore *acciacatura*, lorſqu'à une cadence parfaite on double l'accord de $\frac{6}{4}$ qui ſe trouve ſur la dominante, c'eſt-à-dire, qu'on le prend des deux mains & qu'on ne prend l'accord de $\frac{5}{3}$ ſuivant, que de la main droite.

ACCIDENT, ACCIDENTEL, (*Muſique.*) On appelle *accidens* ou ſignes *accidentels* les bémols, dieſes ou béquarres qui ſe trouvent par *accident* dans le courant d'un air, & qui par conſéquent n'étant pas à la clef, ne ſe rapportent pas au mode ou ton principal. *Voyez* DIESE, BÉMOL, SON. (*Muſique.*) (*S*)

ACCIDENT, (*Métaphyſique*) ce mot ſe prend en différens ſens par les philoſophes.

1°. Dans ſon acception la plus générale, il déſigne tous les modes ou les manieres d'être d'une choſe, par oppoſition à la ſubſtance conſidérée abſtractivement. C'eſt dans ce ſens que les Ariſtotéliciens emploient le mot *accident* lorſqu'ils diviſent tous les êtres en ſubſtances & *accidens*. C'eſt auſſi dans ce ſens que Wolf & ſes diſciples s'en ſervent, renfermant ſous ce mot les modes & les attributs des ſubſtances. L'*accident*, dit Wolf, *Phil. prima* § 779, eſt tout ce qu'on ne ſauroit attribuer à un ſujet ſans ſuppoſer auparavant quelque choſe dans ce ſujet. Or, il faut toujours ſuppoſer l'exiſtence du ſujet, avant que de lui attribuer quelque maniere d'être, & cette exiſtence ou cette ſubſtance de la choſe eſt la ſeule idée qu'il faille néceſſairement ſuppoſer. C'eſt là auſſi l'idée que Locke en donne dans ſon *Eſſai ſur l'entendement humain*, *liv. II*, *chap.* 23. Avec quelque ſoin, dit-il, que nous faſſions l'analyſe de l'idée que nous avons de la ſubſtance, nous devons toujours reconnoître que nous n'en avons point d'autre que celle de je ne ſais quel ſujet inconnu, que nous ſuppoſons être le ſoutien des qualités qui ſont capables d'exciter en nous des idées ſimples; qualités qu'on nomme communément des *accidens*. Le pere Buffier, un des métaphyſiciens qui a le plus ſimplifié les idées abſtraites, & qui me paroît avoir pour l'ordinaire répandu le plus de jour ſur ces objets obſcurs, eſt dans les mêmes idées à cet égard que les philoſophes que nous venons de citer : il prend auſſi le mot *accident* dans ce ſens général, peut-être même lui donne-t-il plus d'étendue encore, *Traité des premieres vérités*, *part. II*, *chap.* 21, § 334. Je cherche ici, dit-il, quelles idées l'eſprit humain peut ſe former naturellement ſous ces termes *ſubſtance* & *accident*. Après y avoir penſé, je n'ai pu rien concevoir par ſubſtance, ſinon ce qui répond à l'idée d'être, que je dépouille de toutes modifications ou manieres d'être, pour le conſidérer ſeulement en tant que ſuſceptible de ces modifications ou manieres d'être. La ſubſtance donc, conſidérée préciſément en tant que ſubſtance, n'eſt qu'une idée abſtraite; car il n'exiſte point naturellement & réellement de ſubſtance qui ne ſoit que ſubſtance, ſans être revêtue de ſes modifications, leſquelles, ſuivant les idées que nous en pouvons naturellement avoir, ne ſont que la ſubſtance conſidérée par ſes divers endroits. C'eſt ce qui s'appelle tantôt des qualités, tantôt des modes ou des modifications, tantôt des attributs ou adjoints, tantôt des circonſtances ou *accidens* de la choſe.

Dans ce premier ſens du mot *accident*, oppoſé à celui de ſubſtance, il paroît que nous ne connoiſſons dans chaque choſe que les *accidens*; & que l'idée de la ſubſtance n'eſt dans le fond que la ſimple idée abſtraite de l'exiſtence : ſous ce point de vue il faut prendre garde de ne pas confondre la ſubſtance avec l'eſſence; car dans l'idée de l'eſſence réelle d'une choſe, entre néceſſairement celle des attributs, modifications, manieres d'être & celle de tous les *accidens* eſſentiels de cette choſe; au lieu que dans l'idée de ſubſtance telle que nous la conſidérons ici, par oppoſition aux *accidens*, nous ne pouvons rien diſtinguer que la ſeule idée d'exiſtence, puiſque nous en ſéparons celle de toute eſpece de modification. Une autre attention qu'il faut avoir en traitant de la ſubſtance & des *accidens*, conſiſte à ſe ſouvenir que ce ſont ici des idées abſtraites, qui n'ont point hors de nous d'objet réel correſpondant, & exiſtant à part, comme exiſtent à part dans l'écriture ou le diſcours les mots *accidens* & ſubſtance. En effet, nulle ſubſtance n'exiſte qu'elle n'exiſte d'une certaine maniere, avec telle modification, qualité,

attribut, relation. Nulle maniere d'être, nul attribut, nul *accident* ne peut exister sans une substance dont il est l'*accident*, la modification. Les *accidens* ou les modifications ne sont donc réellement que la substance elle-même modifiée, & la substance n'est réellement que l'être même modifié de telle ou telle maniere. La substance ne peut donc pas exister sans les *accidens*, ni les *accidens* sans la substance. Je ne nie pas cependant qu'une substance ne puisse exister dans un lieu, sans que j'en apperçoive les *accidens*. Si la lumiere est un être répandu par-tout dans l'espace, mais dont l'effet lumineux ne se fait appercevoir qu'autant que cet être reçoit un ébranlement qui parvient jusqu'à mes yeux, cette lumiere existera autour de moi sans que j'en apperçoive les *accidens*, aussi long-temps qu'ils n'agiront pas sur mes yeux; mais la substance de cette lumiere n'existera pas sans les *accidens*. La forme de ses parties, leur position respective, subsiste avec la substance, quoique je ne l'apperçoive pas; car si une substance existoit quelque part sans ses propres *accidens*, mais avec ceux d'une autre, elle ne seroit plus telle substance que l'on annonçoit d'abord, mais elle seroit la substance dont elle auroit les *accidens*, puisque les *accidens* ne sont que la substance modifiée, c'est-à-dire, un être qui existe de telle maniere. Un cercle ne peut pas exister cercle & avoir les *accidens* d'un triangle; car si l'espece renfermée dans la circonférence a les *accidens* d'un triangle, c'est un triangle & non pas un cercle. Si ce qui existe en tel lieu a les *accidens* d'une pierre, ce n'est pas de l'or, c'est une pierre. Mais, dira-t-on, la toute-puissance divine ne peut-elle pas faire que de l'or existe avec les *accidens* d'une pierre, en sorte que les *accidens* de l'or & la substance de la pierre soient anéantis, & qu'il n'existe plus dans ce lieu que la substance de l'or & les *accidens* de la pierre? Je me garderai bien de dire, la toute-puissance peut ou ne peut pas faire une telle transmutation; mais je dirai toujours. 1°. Il n'y a point d'*accidens* là où rien n'existe. 2°. Rien n'existe là où il n'y a aucune maniere d'être, aucun *accident*. 3°. Les *accidens* qui existent ne sont que la substance même modifiée. 4°. Ce qui constitue l'essence d'une substance, c'est la maniere d'être, ou la réunion de ses *accidens*. 5°. Ce sont les *accidens* seuls d'une substance qui pour moi constituent un tel être, & non un autre. Là où il n'y a que les *accidens* d'une pierre, il n'y a pour moi qu'une pierre, & il est impossible que j'y conçoive autre chose qu'une pierre, en sorte que si là où existoit un morceau d'or, c'est-à-dire, un être dont les *accidens* sont ceux de l'or, on fait exister les *accidens* d'une pierre, cet être n'est plus pour moi de l'or, c'est une pierre. Je terminerai ces réflexions par la pensée du pere Buffier: la modification de la substance n'étant que la substance même modifiée, demander si la modification peut se trouver sans la substance, c'est demander si la modification peut être sans la modification, si la substance peut se trouver sans la substance. *Chap. 21 de la II partie*, § 338.

2°. Pour répandre plus de jour sur cette matiere, il faut considérer que le terme *accident* se prend souvent dans un sens plus restreint, pour désigner les attributs non essentiels d'une chose, c'est-à-dire, ces qualités, attributs, modifications, manieres d'être, sans lesquelles une chose reste la même pour le fond. Le mouvement dans une boule d'or, peut continuer, cesser, se ralentir, s'accélérer, changer de direction, sans que pour cela cette boule cesse d'être une telle boule d'or. Du papier peut être bleu, blanc, rouge ou noir sans cesser d'être du papier. On peut nommer ces manieres d'être *modifications accidentelles*. Une chose peut exister sans telle ou telle modification de cette espece, la recevoir ou la perdre sans cesser d'être la même substance.

Si au contraire la modification à laquelle je pense, fait partie de ce qui est essentiel à la chose, celle-ci ne peut pas exister sans cet *accident*, parce qu'alors il est un *accident* essentiel.

On auroit moins disputé sur les *accidens*, si l'on avoit bien distingué dans tous les cas ces deux genres de modifications. Je doute au moins que l'on eût jamais agité de part & d'autre avec vivacité cette question; la substance peut-elle exister sans ses modifica-

tions, ou les modifications sans la substance? La réponse eût été aisée. S'agit-il des modifications essentielles, des *accidens* en général? nulle substance n'est possible sans eux, à moins que vous n'admettiez la possibilité de l'existence, là où vous ne supposez aucune maniere d'être. S'agit-il des modifications accidentelles ou non essentielles? une substance peut en être dépouillée sans cesser d'être la même. Remarquez cependant que cette assertion n'est pas vraie absolument. On peut ôter à une substance un attribut non essentiel, une modification accidentelle sans la détruire; mais vous ne pouvez détruire un de ces *accidens* sans le remplacer par un autre. On peut bien concevoir une substance dont on ne considere que l'essence, ou les attributs essentiels, mais ce n'est que par l'abstraction de toutes les modifications accidentelles qui n'en existent pas moins, & sans lesquelles il n'est pas possible que la substance existe. On peut les changer; mais la destruction de l'une est toujours la production d'une autre. La boule d'or reste la même, quoiqu'elle cesse d'être en mouvement, mais la cessation du mouvement est le commencement du repos. La couleur, la figure, la solidité de l'or ne peuvent cesser d'être, que parce qu'une autre couleur, une autre figure, un autre degré de solidité, succedent à ces premieres.

Si la substance ne peut exister sans les *accidens*, les *accidens* de quelque nature qu'ils soient, ne peuvent pas non plus exister sans la substance, sans un être dont ils soient les modifications essentielles ou accidentelles; là où rien n'existe, il ne sauroit y avoir de maniere d'exister.

Ici on apperçoit dans les raisonnemens de certaines personnes l'abus des abstractions. S'étant accoutumés à penser abstractivement à la substance & aux *accidens* de la substance, quelques-uns ont regardé ces derniers comme des êtres à part qui pouvoient exister sans la substance, & pour preuve, ils ont dit que la blancheur d'un tel lis existoit sans lui, puisqu'elle existoit dans un autre lis, ou dans quelqu'autre objet qui a, dit-on, la blancheur du lis. Mais je dirai ici avec le pere Buffier, que la blancheur du premier lis n'est pas la blancheur du second, puisque celle-là n'est que le premier lis qui est blanc, celle-ci n'est que le second lis qui est blanc aussi, sans qu'il y ait rien de commun entre l'un & l'autre, mais seulement une entiere ressemblance de couleur. La blancheur de l'un n'est que sa substance même modifiée d'une telle maniere: la blancheur du second n'est que la substance même du second modifiée d'une même maniere. Pour que l'*accident* de l'un fût l'*accident* de l'autre, il faudroit que la substance de celui-ci fût la substance de celui-là, puisque la modification de la substance n'est que la substance même modifiée. Mais les substances ne se communiquent pas; la substance d'un être n'est pas la substance d'un autre être. Les *accidens* de l'un ne peuvent donc pas être les *accidens* de l'autre, ils peuvent seulement être semblables.

3°. Je ne sais pas trop ce que quelques théologiens ont voulu dire quand ils ont parlé d'*accidens* absolus, c'est-à-dire d'*accidens* ou de modifications qui ont une existence propre, qui leur permet de subsister lors même que la substance qu'ils modifioient n'existe plus, à moins qu'ils n'entendent par-là les *accidens* qui consistent dans l'application d'une substance modifiée, sur une autre substance aussi modifiée, dont la premiere devient une nouvelle modification; comme quand sur mon corps je mets des habits dont il se trouve alors revêtu; en conséquence de quoi je dis de mon corps, qu'il est habillé; dans ce cas l'habillement est un *accident* du corps habillé, un *accident* qui peut subsister, séparé de la substance qu'il modifioit lorsqu'il lui étoit joint; il en est de même de tout mélange d'une substance avec une autre qu'on lui unit, ou qu'on incorpore en elle pour lui donner une nouvelle modification; comme quand je mélange des couleurs différentes; mais alors cette nouvelle modification n'est que l'union de deux ou plusieurs substances, dont chacune a ses propres *accidens* aussibien que sa propre substance. Dépouillé de mes habits, je reste nu, & j'existe encore; mes habits séparés de moi ne me revêtent plus, cependant ils subsistent encore: mais s'ils subsistent, c'est qu'ils sont eux-mêmes une substance, qui a ses *accidens*: détrui-

ſez en la ſubſtance, vous en anéantiſſez les *accidens*, vous ne pouvez plus m'en revêtir : ils ne ſauroient ſubſiſter ſans elle, ni elle ſans eux. La difficulté ſe retrouve donc par rapport aux ſubſtances modifiantes, tout comme quand il n'étoit queſtion que de la ſubſtance ſimplement modifiée ; & on ne donnera jamais à l'eſprit l'idée d'un *accident* qui exiſte ſans une ſubſtance.

Ces différens ſens qu'on peut donner au terme *accident*, rentrent tous dans l'idée générale qu'Ariſtote attachoit à ce mot, lorſque conſidérant tous les êtres, il les diviſoit en deux claſſes, la ſubſtance & les *accidens*. Cette derniere, ſavoir celle des *accidens*, ſe ſubdiviſoit en neuf autres qui, en y ajoutant celle de la ſubſtance, formoient dix claſſes d'objets d'idées : claſſes que les Ariſtotéliciens nommoient *catégories*, & qui ſont connues dans l'école ſous le nom des dix catégories d'Ariſtote ou des dix prédicamens, qui ſont, 1°. la ſubſtance ; 2°. la quantité ; 3°. la qualité ; 4°. la relation ; 5°. l'action ; 6°. la paſſion ; 7°. le lieu ; 8°. le temps ; 9°. la ſituation ; 10°. les accompagnemens extérieurs : les neuf derniers prédicamens étoient renfermés ſous le terme d'*accidens*.

4°. Enfin le terme *accident* s'emploie pour déſigner le cinquieme des univerſaux, c'eſt-à-dire la cinquieme & derniere claſſe des idées abſtraites métaphyſiques. Ces cinq claſſes ou degrés d'abſtractions métaphyſiques, en commençant par les idées les plus univerſelles, pour deſcendre à celles qui le ſont le moins, ſont le genre, l'eſpece, la différence, le propre & l'*accident*. On entend ici par ce dernier des univerſaux, ces attributs des choſes que nous avons nommés *modifications accidentelles*, & dont le caractere conſiſte en ce que ces attributs peuvent être détruits, ſans que la ſubſtance ceſſe d'être la même, ſoit que ces modifications ſoient des ſubſtances telles que les habits, les cheveux, ſoit qu'ils ſoient des modifications inhérentes à la ſubſtance, comme la couleur du papier, la rondeur par rapport à de la cire, le mouvement dans une pierre.

Dans le langage ordinaire des philoſophes qui n'emploient pas les termes ſcholaſtiques, le mot *accident* ſe prend toujours dans ce dernier ſens, pour déſigner ce qui n'eſt pas eſſentiel à la choſe dont il s'agit.

Dans le cours ordinaire de la vie le mot *accident* ſe prend dans un ſens différent, pour marquer un événement que l'on n'avoit pas cherché à procurer, auquel on ne s'attendoit pas, & qui cauſe quelque dommage. Une chûte, un incendie, une rencontre funeſte, ſont des *accidens*. *(G. M.)*

ACCIDENT, ſ. m. *terme de Grammaire ;* il eſt ſur-tout en uſage dans les anciens Grammairiens ; ils ont d'abord regardé le mot comme ayant la propriété de ſignifier. Telle eſt, pour ainſi dire, la ſubſtance du mot, c'eſt ce qu'ils appellent *nominis poſitio :* enſuite ils ont fait des obſervations particulieres ſur cette poſition ou ſubſtance métaphyſique, & ce ſont ces obſervations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appellé *accidens* des dictions, *dictionum accidentia*.

Ainſi par *accident* les Grammairiens entendent une propriété, qui, à la vérité, eſt attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition eſſentielle du mot ; car de ce qu'un mot ſera primitif, ou qu'il ſera dérivé, ſimple ou compoſé, il n'en ſera pas moins un terme ayant une ſignification. Voici quels ſont ces *accidens*.

1. Toute diction ou mot peut avoir un ſens propre ou un ſens figuré. Un mot eſt au propre, quand il ſignifie ce pourquoi il a été premiérement établi : le mot *lion* a été d'abord deſtiné à ſignifier cet animal qu'on appelle *lion :* je viens de la foire, j'y ai vu un beau *lion ; lion* eſt pris là dans le ſens propre : mais ſi en parlant d'un homme emporté, je dis que c'eſt un *lion*, *lion* eſt alors dans un ſens figuré. Quand par comparaiſon ou analogie, un mot ſe prend en quelque ſens autre que celui de ſa premiere deſtination, cet *accident* peut être appellé l'*acception* du mot.

2. En ſecond lieu, on peut obſerver ſi un mot eſt primitif, ou s'il eſt dérivé.

Un mot eſt primitif, lorſqu'il n'eſt tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il eſt en uſage. Ainſi en François, *ciel*, *roi*, *bon*, ſont des mots primitifs.

Un mot eſt dérivé lorſqu'il eſt tiré de quelqu'autre mot comme de ſa ſource : ainſi

céleſte,

celeste, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement*, sont autant de dérivés. Cet *accident* est appellé par les Grammairiens l'*espece du mot*; ils disent qu'un mot est de l'espece primitive ou de l'espece dérivée.

3. On peut observer si un mot est simple ou s'il est composé : *juste*, *justice*, sont des mots simples ; *injuste*, *injustice*, sont composés. En Latin *res* est un mot simple, *publica* est encore simple ; mais *respublica* est un mot composé.

Cet *accident* d'être simple ou d'être composé a été appellé par les anciens Grammairiens *la figure*. Ils disent qu'un mot est de la figure simple ou qu'il est de la figure composée ; en sorte que *figure* vient ici de *fingere*, & se prend pour la forme ou constitution d'un mot qui peut être ou simple ou composé. C'est ainsi que les anciens ont appellé *vasa fictilia*, ces vases qui se font en ajoutant matiere à matiere, & *figulus* l'ouvrier qui les fait, *à fingendo*.

4. Un autre *accident* des mots regarde la prononciation ; sur quoi il faut distinguer l'accent, qui est une élévation ou un abaissement de la voix toujours invariable dans le même mot ; & le ton & l'emphase qui sont des inflexions de voix qui varient selon les diverses passions & les différentes circonstances, un ton fier, un ton soumis, un ton insolent, un ton piteux. *V*. ACCENT.

Voilà quatre *accidens* qui se trouvent en toutes sortes de mots. Mais de plus chaque sorte particuliere de mots a ses *accidens* qui lui sont propres ; ainsi le nom substantif a encore pour *accidens* le genre, (*Voyez* GENRE) le cas, la déclinaison, le nombre, qui est ou singulier ou pluriel, sans parler du duel des Grecs.

Le nom adjectif a un *accident* de plus, qui est la comparaison; *doctus*, *doctior*, *doctissimus*; savant, plus savant, très-savant.

Les pronoms ont les mêmes *accidens* que les noms.

A l'égard des verbes, ils ont aussi par *accident* l'acception, qui est ou propre ou figurée : *ce vieillard marche d'un pas ferme* ; *marche* est là au propre : *celui qui me suit ne marche point dans les ténebres*, dit Jesus-Christ ; *suit* & *marche* sont pris dans un sens figuré, c'est-à-dire, que celui qui pratique les maximes de l'Evangile a une bonne conduite, & n'a pas besoin de se cacher ; il ne fuit point la lumiere, il vit sans crainte & sans remords.

2. L'espece est aussi un *accident* des verbes ; ils sont ou primitifs, comme *parler*, *boire*, *sauter*, *trembler* ; ou dérivés, comme *parlementer*, *buvoter*, *sautiller*, *trembloter*. Cette espece de verbes dérivés en renferme plusieurs autres ; tels sont les inchoatifs, les fréquentatifs, les augmentatifs, les diminutifs, les imitatifs, les désidératifs.

3. Les verbes ont aussi la figure, c'est-à-dire, qu'ils sont simples, comme *venir*, *tenir*, *faire* ; ou composés, comme *prévenir*, *convenir*, *refaire*, &c.

4. La *voix* ou *forme du verbe* : elle est de trois sortes ; la voix ou forme active, la voix passive, & la forme neutre.

Les verbes de la voix active, sont ceux dont les terminaisons expriment une action qui passe de l'agent au patient, c'est-à-dire, de celui qui fait l'action sur celui qui la reçoit : *Pierre bat Paul* ; *bat* est un verbe de la forme active ; *Pierre* est l'agent, *Paul* est le patient, ou le terme de l'action de *Pierre* : *Dieu conserve ses créatures* ; *conserve* est un verbe de la forme active.

Le verbe est à la voix passive, lorsqu'il signifie que le sujet de la proposition est le patient, c'est-à-dire, qu'il est le terme de l'action ou du sentiment d'un autre : *les méchans sont punis*, *vous serez pris par les ennemis* ; *sont punis*, *serez pris*, sont de la forme passive.

Le verbe est de la forme neutre, lorsqu'il signifie une action ou un état qui ne passe point du sujet de la proposition sur aucun autre objet extérieur ; comme *il pâlit*, *il engraisse*, *il maigrit*, *nous courons*, *il badine toujours*, *il rit*, *vous rajeunissez*, &c.

5. Le mode, c'est-à-dire, les différentes manieres d'exprimer ce que le verbe signifie, ou par l'indicatif qui est le mode direct & absolu, ou par l'impératif, ou par le subjonctif, ou enfin par l'infinitif.

6. Le sixieme *accident* des verbes, c'est de marquer le temps par des terminaisons particulieres : *j'aime*, *j'aimois*, *j'ai aimé*, *j'avois aimé*, *j'aimerai*.

7. Le septieme *accident* est de marquer les personnes grammaticales, c'est-à-dire, les

personnes relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du discours ; & en ce sens il est évident qu'il n'y a que trois personnes.

La premiere est celle qui fait le discours, c'est-à-dire, celle qui parle, *je chante* ; *je* est la premiere personne, & *chante* est le verbe à la premiere personne, parce qu'il est dit de cette premiere personne.

La seconde personne est celle à qui le discours s'adresse ; *tu chantes*, *vous chantez*, c'est la personne à qui l'on parle.

Enfin lorsque la personne ou la chose dont on parle n'est ni à la premiere ni à la seconde personne, alors le verbe est dit être à la troisieme personne : *Pierre écrit*, *écrit* est à la troisieme personne ; *le soleil luit*, *luit* est à la troisieme personne du présent de l'indicatif du verbe *luire*.

En Latin & en Grec les personnes grammaticales sont marquées, aussi bien que les temps, d'une maniere plus distincte, par des terminaisons particulieres ; τύπτω, τύπτεις, τύπτει, τύπτομεν, τύπτετε, τύπτουσι ; canto, cantas, cantat, cantavi, cantavisti, cantavit, cantaveram, cantabo, &c. au lieu qu'en François la différence des terminaisons n'est pas souvent bien sensible ; & c'est pour cela que nous joignons aux verbes les pronoms qui marquent les personnes ; *je chante*, *tu chantes*, *il chante*.

8. Le huitieme *accident* du verbe est la conjugaison. La conjugaison est une distribution ou liste de toutes les parties & de toutes les inflexions du verbe, selon une certaine analogie. Il y a quatre sortes d'analogies en Latin par rapport à la conjugaison : ainsi il y a quatre conjugaisons ; chacune a son *paradigme*, c'est-à-dire, un modele sur lequel chaque verbe régulier doit être conjugué : ainsi *amare*, selon d'autres *cantare*, est le paradigme des verbes de la premiere conjugaison ; & ces verbes, selon leur analogie, gardent l'*a* long de l'infinitif dans presque tous leurs temps & dans presque toutes les personnes. *Amare*, *amabam*, *amavi*, *amaveram*, *amabo*, *amandum*, *amatum*, &c.

Les autres conjugaisons ont aussi leur analogie & leur paradigme.

Je crois qu'à ces quatre conjugaisons on doit en ajouter une cinquieme, qui est une conjugaison mixte, en ce qu'elle a des personnes qui suivent l'analogie de la troisieme conjugaison, & d'autres celle de la quatrieme ; tels sont les verbes en *ere*, *io*, comme *capere*, *capio* ; on dit à la premiere personne du passif, *capior*, *je suis pris*, comme *audior* ; cependant on dit *caperis* à la seconde personne, & non *capiris*, quoiqu'on dise *audior*, *audiris*. Comme il y a plusieurs verbes en *ere*, *io*, *suscipere*, *suscipio*, *interficere*, *interficio*, *elicere*, *io*, *excutere*, *io*, *fugere*, *fugio*, &c. & que les commençans sont embarrassés à les conjuguer, je crois que ces verbes valent bien la peine qu'on leur donne un *paradigme* ou modele.

Nos Grammairiens comptent aussi quatre conjugaisons de nos verbes François.

1. Les verbes de la premiere conjugaison ont l'infinitif en *er*, *donner*.

2. Ceux de la seconde ont l'infinitif en *ir*, *punir*.

3. Ceux de la troisieme ont l'infinitif en *oir*, *devoir*.

4. Ceux de la quatrieme ont l'infinitif en *re*, *dre*, *tre*, *faire*, *rendre*, *mettre*.

La Grammaire de la Touche voudroit une cinquieme conjugaison des verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, tels que *craindre*, *feindre*, *joindre*, parce que ces verbes ont une singularité qui est de prendre le *g* pour donner un son mouillé à l'*n* en certains temps, nous *craignons*, je *craignis*, je *craignisse*, *craignant*.

Mais le P. Buffier observe qu'il y a tant de différentes inflexions entre les verbes d'une même conjugaison, qu'il faut, ou ne reconnoître qu'une seule conjugaison, ou en reconnoître autant que nous avons de terminaisons différentes dans les infinitifs. Or M. l'abbé Regnier observe que la langue Françoise a jusqu'à vingt-quatre terminaisons différentes à l'infinitif.

9. Enfin le dernier *accident* des verbes est l'analogie, ou l'anomalie, c'est-à-dire, d'être réguliers & de suivre l'analogie de leur paradigme, ou bien de s'en écarter ; & alors on dit qu'ils sont irréguliers ou anomaux.

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque temps, ou de quelque personne, on les appelle *défectifs*.

A l'égard des prépositions, elles sont

toutes primitives & simples, *à*, *de*, *dans*, *avec*, &c. sur quoi il faut observer qu'il y a des langues qui énoncent en un seul mot ces vues de l'esprit, ces rapports, ces manieres d'être ; au lieu qu'en d'autres langues, ces mêmes rapports sont divisés par l'élocution & exprimés par plusieurs mots : par exemple : *coram patre*, en présence de son pere ; ce mot *coram*, en Latin, est un mot primitif & simple, qui n'exprime qu'une maniere d'être considérée par une vue simple de l'esprit.

L'élocution n'a point en François de terme pour l'exprimer ; on la divise en trois mots, *en présence de*. Il en est de même de *propter*, *pour l'amour de* ; ainsi que de quelques autres expressions que nos Grammairiens François ne mettent au nombre des prépositions, que parce qu'elles répondent à des prépositions latines.

La préposition ne fait qu'ajouter une circonstance ou maniere au mot qui précede, & elle est toujours considérée sous le même point de vue ; c'est toujours la même maniere ou circonstance qu'elle exprime ; *il est dans* ; que ce soit dans la ville, ou dans la maison, ou dans le coffre, ce sera toujours être *dans*. Voilà pourquoi les prépositions ne se déclinent point.

Mais il faut observer qu'il y a des prépositions séparables, telles que *dans*, *sur*, *avec*, &c. & d'autres qui sont appellées *inséparables*, parce qu'elles entrent dans la composition des mots, de façon qu'elles n'en peuvent être séparées sans changer la signification particuliere du mot ; par exemple, *refaire*, *surfaire*, *défaire*, *contrefaire*, ces mots, *re*, *sur*, *dé*, *contre*, *&c.* sont alors des prépositions inséparables, tirées du Latin. Nous en parlerons plus en détail au mot PRÉPOSITION.

A l'égard de l'adverbe, c'est un mot qui, dans sa valeur, vaut autant qu'une préposition & son complément. Ainsi *prudemment*, c'est *avec prudence* ; *sagement*, *avec sagesse*, &c. *Voyez* ADVERBE.

Il y a trois *accidens* à remarquer dans l'adverbe outre la signification, comme dans tous les autres mots. Ces trois *accidens* sont,

1. L'espece, qui est ou primitive ou dérivative : *ici*, *là*, *ailleurs*, *quand*, *lors*, *hier*, *où*, &c. sont des adverbes de l'espece primitive, parce qu'ils ne viennent d'aucun autre mot de la langue.

Au lieu que *justement*, *sensément*, *poliment*, *absolument*, *tellement*, &c. sont de l'espece dérivative ; ils viennent des noms adjectifs *juste*, *sensé*, *poli*, *absolu*, *tel*, &c.

2. La figure, c'est d'être simple ou composé. Les adverbes sont de la figure simple, quand aucun autre mot ni aucune préposition inséparable n'entre dans leur composition ; ainsi *justement*, *lors*, *jamais*, sont des adverbes de la figure simple.

Mais *injustement*, *alors*, *aujourd'hui*, & en Latin *hodie*, sont de la figure composée.

3. La comparaison est le troisieme *accident* des adverbes. Les adverbes qui viennent des noms de qualité se comparent, *justement*, *plus justement*, *très* ou *fort justement*, *le plus justement*, *bien*, *mieux*, *le mieux*, *mal*, *pis*, *le pis*, *plus mal*, *très-mal*, *fort mal*, &c.

A l'égard de la conjonction, c'est-à-dire, de ces petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots & des mots, ou entre des phrases & des phrases ; outre leur signification particuliere, il y a encore leur figure & leur position.

1. Quant à la figure, il y en a de simples, comme *&*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, &c.

Il y en a beaucoup de composées, *& si*, *mais*, *si*, & même il y en a qui sont composées de noms ou de verbes ; par exemple, *à moins que*, *de sorte que*, *bien entendu que*, *pourvu que*.

2. Pour ce qui est de leur position, c'est-à-dire, de l'ordre ou rang que les conjonctions doivent tenir dans le discours, il faut observer qu'il n'y en a point qui ne suppose au moins un sens précédent ; car ce qui joint doit être entre deux termes. Mais ce sens peut quelquefois être transposé, ce qui arrive avec la conditionnelle *si*, qui peut fort bien commencer un discours ; *si vous êtes utile à la société*, *elle pourvoira à vos besoins*. Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si* ; c'est comme s'il y avoit, *la société pourvoira à vos besoins si vous y êtes utile*.

Mais vous ne sauriez commencer un discours par *mais*, *&*, *or*, *donc*, &c. c'est le plus ou moins de liaison qu'il y a entre la phrase qui suit une conjonction & celle qui la précede, qui doit servir de regle pour la ponctuation.

* Ou s'il arrive qu'un discours commence par un *or* ou un *donc*, ce discours est censé la suite d'un autre qui s'est tenu intérieurement, & que l'orateur ou l'écrivain a sous-entendu, pour donner plus de véhémence à son début. C'est ainsi qu'Horace a dit au commencement d'une ode :

Ergo Quintilium perpetuus sopor
Urget.....

Et Malherbe dans son ode à Louis XIII partant pour la Rochelle :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête ;
Prens ta foudre, Louis.....

A l'égard des interjections, elles ne servent qu'à marquer des mouvemens subits de l'ame. Il y a autant de sortes d'interjections, qu'il y a de passions différentes. Ainsi il y en a pour la tristesse & la compassion, *hélas*, *ha !* pour la douleur *aï*, *ai*, *ha !* pour l'aversion & le dégoût, *fi*. Les interjections ne servant qu'à ce seul usage, & n'étant jamais considérées que sous la même face, ne sont sujettes à aucun autre *accident*. On peut seulement observer qu'il y a des noms, des verbes, & des adverbes, qui étant prononcés dans certains mouvemens de passions, ont la force de l'interjection, *courage*, *allons*, *bon-Dieu*, *voyez*, *marche*, *tout-beau*, *paix*, &c. c'est le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. *(F)*

Accident, s. m. *en Logique*, quand on joint une idée confuse & indéterminée de substance avec une idée distincte de quelque mode : cette idée est capable de représenter toutes les choses où sera ce mode ; comme l'idée de prudent, tous les hommes prudens ; l'idée de rond, tous les corps ronds. Cette idée exprimée par un terme adjectif *prudent*, *rond*, donne le cinquieme *universel* qu'on appelle *accident*, parce qu'il n'est pas essentiel à la chose à laquelle on l'attribue ; car s'il l'étoit, il seroit *différence* ou *propre*.

Mais il faut remarquer ici, que quand on considere deux substances ensemble, on peut en considérer une comme mode de l'autre. Ainsi un homme habillé peut être considéré comme un tout composé de cet homme & de ses habits : mais être habillé à l'égard de cet homme, est seulement un mode ou une façon d'être, sous laquelle on le considere, quoique ses habits soient des substances. *V.* Universaux. *(X)*

* Les Aristotéliciens, après avoir distribué les êtres en dix classes, réduisoient ces dix classes à deux générales ; à la classe de la substance, ou de l'être qui existe par lui-même, & à la classe de l'*accident*, ou de l'être qui est dans un autre comme dans un sujet.

De la classe de l'*accident*, ils en faisoient neuf autres, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le temps, le lieu, la situation, & l'habitude.

Accident, *en Médecine*, signifie une révolution qui occasione une maladie, ou quelqu'autre chose de nouveau qui donne de la force à une maladie déja existante. La suppression subite des crachats dans la péripneumonie est un *accident* fâcheux. Les plus fameux praticiens en médecine recommandent d'avoir communément plutôt égard à la violence des *accidens* qu'à la cause de la maladie ; parce que leur durée pourroit tellement augmenter la maladie, qu'elle deviendroit incurable. *Voy.* Symptome. *(N)*

Accident, *en Peinture*. On dit *des accidens de lumiere*, lorsque les nuages interposés entre le soleil & la terre produisent sur la terre des ombres qui l'obscurcissent par espace ; l'effet que produit le soleil sur ces espaces qui en restent éclairés, s'appelle *accident de lumiere*. Ces *accidens* produisent des effets merveilleux dans un tableau.

On appelle encore *accident de lumiere*, les rayons qui viennent par une porte, par une lucarne, ou d'un flambeau, lorsque cependant ils ne font pas la lumiere principale d'un tableau. *(R)*

Accident, se dit aussi *en Fauconnerie*. Les oiseaux de proie sont sujets à plusieurs

accidens ; il arrive quelquefois que les faucons sont blessés en attaquant le milan ou le héron : si la blessure est légere, vous la guérirez avec le remede suivant : mettez dans un pot verni une peinte de bon verjus ; faites y infuser pendant douze heures pimprenelle & consoude de chacune une poignée, avec deux onces d'aloès & autant d'encens, une quantité suffisante d'origan, & un peu de mastic : l'infusion étant faite, passez le tout par un linge avec expression, & gardez ce remede pour le besoin. On se sert de cette colature pour étuver doucement la blessure qui se guérit par ce moyen aisément.

Si la blessure est considérable, il faut d'abord couper la plume pour empêcher qu'elle ne s'y attache, & y mettre une tente imbibée de baume ou d'huile de mille-pertuis.

Si la blessure est interne, ayant été causée par l'effort qu'a fait le faucon en fondant sur sa proie, il faut prendre un boyau de poule ou de pigeon, vuider & laver bien ce boyau, puis mettre dedans de la momie, & faire avaler le tout à l'oiseau ; il vomira sur le champ le sang qui sera caillé dans son corps, & peu de temps après il sera guéri.

Si la blessure de l'oiseau est considérable, mais extérieure, & que les nerfs soient offensés, il faudra premiérement la bien étuver avec un liniment fait avec du vin blanc, dans lequel on aura fait infuser des roses seches, de l'écorce de grenade, un peu d'absinthe & d'alun ; ensuite on y appliquera de la térébenthine.

ACCIDENTEL, adj. *en Physique*, se dit d'un effet qui arrive, ou d'une cause qui arrive par accident, pour ainsi dire, sans être ou du moins sans paroître sujette à des loix, ni à des retours réglés. En ce sens *accidentel* est opposé à *constant* & *principal.* Ainsi la situation du soleil à l'égard de la terre, est la cause constante & principale du chaud de l'été, & du froid de l'hiver : mais les vents, les pluies, *&c.* en font les causes *accidentelles*, qui alterent & modifient souvent l'action de la cause principale.

Point accidentel, en Perspective, est un point de la ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes qui sont paralleles l'une à l'autre, dans l'objet qu'on veut mettre en perspective, & qui ne sont pas perpendiculaires au tableau. On appelle ce point *accidentel*, pour le distinguer du point principal, qui est le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau, & où se rencontrent les projections de toutes les lignes perpendiculaires au tableau. *Voyez* LIGNE HORIZONTALE. *(O)*

ACCIL, s. m. *(Chymie.)* il y en a qui se sont servi de ce mot pour signifier *le plomb. Voyez* PLOMB, SATURNE, ALABARI, AABAM. *(M)*

ACCISE, s. f. *terme de Commerce*, droit qui se paie à Amsterdam, & dans tous les états des Provinces-Unies, sur diverses sortes de marchandises & de denrées, comme sont le froment, & d'autres grains, la biere, les tourbes, le charbon de terre.

Les droits d'*accise* du froment se paient à Amsterdam à raison de trente sous le *lost*, soit que les grains soient chers, soit qu'ils soient à bon marché, outre les droits d'entrée qui sont de dix florins, non compris ce que les boulangers & les bourgeois paient pour le mesurage, le courtage, & le port à leurs maisons. *(G)*

ACCLAMATION, s. f. marque de joie ou d'applaudissement par lequel le public témoigne son estime ou son approbation. L'antiquité nous a transmis plusieurs sortes d'*acclamations.* Les Hébreux avoient coutume de crier *hosanna ;* les Grecs ἀγαθῃ τυχῃ, *bonne fortune.* Il est parlé dans les Historiens, de quelques magistrats d'Athenes qui étoient élus par *acclamation.* Cette *acclamation* ne se manifestoit point par des cris, mais en élevant les mains. Les Barbares témoignoient leur approbation par un bruit confus de leurs armes. Nous connoissons plus en détail sur ce point les usages des Romains, dont on peut réduire les *acclamations* à trois especes différentes ; celles du peuple, celles du sénat, & celles des assemblées des gens de Lettres.

Les *acclamations* du peuple avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs, aux spectacles donnés par les princes ou les magistrats, & aux triomphes des vainqueurs. D'abord ce n'étoit que les cris

confus d'une multitude transportée de joie, & l'expreſſion ſimple & ſans fard de l'admiration publique, *plauſus tunc arte carebat*, dit Ovide. Mais ſous les empereurs, & même dès Auguſte, ce mouvement impétueux auquel le peuple s'abandonnoit comme par enthouſiaſme, devint un art, un concert apprêté. Un Muſicien donnoit le ton, & le peuple faiſant deux chœurs répétoit alternativement la formule d'*acclamation*. La fauſſe nouvelle de la convaleſcence de Germanicus s'étant répandue à Rome, le peuple courut en foule au capitole avec des flambeaux & des victimes en chantant, *ſalva Roma, ſalva patria, ſalvus eſt Germanicus*. Néron, paſſionné pour la muſique, lorſqu'il jouoit de la lyre ſur le théatre, avoit pour premiers acclamateurs Seneque & Burrhus, puis cinq mille ſoldats nommés *Auguſtales*, qui entonnoient ſes louanges, que le reſte des ſpectateurs étoit obligé de répéter. Ces *acclamations* en muſique durerent juſqu'à Théodoric. Aux *acclamations* ſe joignoient les applaudiſſemens auſſi en cadence. Les formules les plus ordinaires étoient *feliciter, longiorem vitam, annos felices;* celles des triomphes étoient des vers à la louange du général, & les ſoldats & le peuple crioient par intervalles *ïo triumphe :* mais à ces louanges le ſoldat mêloit quelquefois des traits piquans & ſatyriques contre le vainqueur.

Les *acclamations* du ſénat, quoique plus ſérieuſes, avoient le même but d'honorer le Prince, & ſouvent de le flatter. Les ſénateurs marquoient leur conſentement à ſes propoſitions par ces formules, *omnes, omnes, æquum eſt, juſtum eſt*. On a vu des élections d'empereurs ſe faire par *acclamation*, ſans aucune délibération précédente.

Les gens de Lettres récitoient ou déclamoient leurs pieces dans le capitole ou dans les temples, & en préſence d'une nombreuſe aſſemblée. Les *acclamations* s'y paſſoient à-peu-près comme celles des ſpectacles, tant pour la muſique que pour les accompagnemens. Elles devoient convenir au ſujet & aux perſonnes; il y en avoit de propres pour les Philoſophes, pour les Orateurs, pour les Hiſtoriens, pour les Poëtes. Une des formules les plus ordinaires étoit le *ſophos* qu'on répétoit trois fois. Les comparaiſons & les hyperboles n'étoient point épargnées, ſur-tout par les admirateurs à gages payés pour applaudir; car il y en avoit de ce genre, au rapport de Philoſtrate. *(G)*

ACCLAMPER, *acclampe, mât acclampé, mât jumellé*. C'eſt un mât fortifié par les pieces de bois attachées à ſes côtés. *Voyez* CLAMP & JUMELLE. *(Z)*

ACCLIVITAS, ſ. f. pente d'une ligne ou d'un plan incliné à l'horizon, priſe en montant. *Voyez* PLAN *incliné*.

Ce mot eſt tout latin : il vient de la prépoſition *ad*, & de *clivus, pente, penchant*.

La raiſon pour laquelle nous inſérons ici ce mot, c'eſt qu'il ſe trouve dans quelques ouvrages de Phyſique & de Méchanique, & qu'il n'y a point de mot François qui lui réponde.

La pente, priſe en deſcendant, ſe nomme *declivitas*.

Quelques auteurs de Fortifications ont employé *acclivitas* pour ſynonyme à *talut*.

Cependant le mot *talut* eſt d'ordinaire employé indifféremment pour déſigner la pente, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. *(O)*

ACCOINTANCE, ſ. f. vieux mot qui s'emploie encore quelquefois au Palais, pour ſignifier *un commerce illicite* avec une femme ou une fille. *(H)*

ACCOISEMENT, ſ. m. *terme de Médecine*. Il n'eſt d'uſage que dans cette phraſe, *l'accoiſement des humeurs;* & il déſigne alors la ceſſation d'un mouvement exceſſif excité en elles par quelque cauſe que ce ſoit. *Voyez* CALME.

ACCOISER, v. act. *en Médecine*, calmer, appaiſer, rendre coi. *Accoiſer les humeurs, les humeurs ſont accoiſées. (N)*

ACCOLADE, ſ. f. cérémonie qui ſe pratiquoit en conférant un ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle conſiſtoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embraſſoit enſuite en ſigne d'amitié, & lui donnoit ſur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance eſt ſi ancienne, que Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la premiere

race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baiſoient les chevaliers à la joue gauche, en proférant ces paroles, *au nom du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit*, & comme nous venons de dire, les frappoient de l'épée légérement ſur l'épaule. Ce fut de la ſorte que Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri ſon fils âgé de dix-neuf ans, en lui donnant encore des armes ; & c'eſt pour cette raiſon que le chevalier qui recevoit l'*accolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en Latin *miles ;* parce qu'on le mettoit en poſſeſſion de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les ſymboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainſi reçu l'*accolade*, de porter l'épée & de chauſſer des éperons dorés ; d'où ils étoient nommés *equites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les ſimples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes : mais le roi les faiſoit ſouvent chevaliers bannerets en temps de guerre, leur permettant de porter la banniere comme les barons. *Voyez* BANNERET. *(G)*

ACCOLADE, *en Muſique*, eſt un trait tiré à la marge de haut en bas, par lequel on joint enſemble dans une partition les portées de toutes les différentes parties. Comme toutes ces parties doivent s'exécuter en même temps, on compte les lignes d'une partition, non par le nombre des portées, mais par celui des *accolades ;* car tout ce qui eſt ſous une *accolade* ne forme qu'une ſeule ligne. *Voyez* PANTITION. *(S)*

ACCOLADE, ſ. f. *(terme d'Imprimerie & de Fonderie de caracteres.)* ce ſont , ou des aſſemblages de différentes pieces qui font une piece de milieu , à laquelle on ajoute des pieces droites de différente épaiſſeur ou longueur, qui ſont multipliées ſuivant le beſoin, & terminées par des crochets .

Cet aſſemblage décrit dans l'impreſſion les lignes courbes ou mixtes qui ſervent pour accoler toutes les différentes parties d'une choſe à ſon tout, qui ſe trouve nommé en dehors de l'*accolade*. (+)

* ACCOLAGE, ſ. m. ſe dit de la vigne : c'eſt un travail qui conſiſte à attacher les ſarmens aux échalas. Il y a des pays où on les lie ou accole, car ces termes ſont ſynonymes, auſſi-tôt qu'ils ſont taillés. Il y en a d'autres où on n'accole que ceux qui ſont crûs depuis la taille.

Il faut commencer l'*accolage* de bonne heure. On dit que pour qu'il fût auſſi utile qu'il doit l'être, il faudroit s'y prendre à deux fois : la premiere, on accoleroit les bourgeons des jeunes vignes au bas ſeulement, afin qu'ils ne ſe mêlaſſent point les uns avec les autres, ni par le milieu, ni par le haut ; cette précaution empêcheroit qu'on ne les caſſât, quand il s'agiroit de les ſéparer pour les accoler entiérement. La ſeconde fois on les accoleroit tous généralement. Quoiqu'entre les bourgeons il y en eût de plus grands les uns que les autres, il ſeroit néceſſaire de les accoler tous la premiere fois & par le haut & par le bas : ſi on attendoit qu'ils fuſſent tous à-peu-près de la même hauteur pour leur donner la même façon, un vent qui ſurviendroit pourroit les caſſer : mais les vignerons n'ont garde d'avoir toutes ces attentions, à moins que la vigne ne leur appartienne.

ACCOLÉ, adj. ſe prend *dans le Blaſon* en quatre ſens différens : 1°. pour deux choſes attenantes & jointes enſemble, comme les écus de France & de Navarre qui ſont *accolés* ſous une même couronne, pour les armoiries de nos rois. Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fuſées, les loſanges & les macles, ſont auſſi cenſées être *accolées* quand elles ſe touchent de leurs flancs ou de leurs pointes, ſans remplir tout l'écu : 2°. *Accolé* ſe dit des chiens, des vaches, ou autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes paſſées dans le cou, comme les cygnes, les aigles : 3°. des choſes qui ſont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échalas, un ſerpent à une colonne ou à un arbre, &c. 4°. On ſe ſert enfin de ce terme pour les chefs, bâtons, maſſes, épées, bannieres & autres choſes ſemblables qu'on paſſe en ſautoir derriere l'écu. *V.* ÉCU, FUSÉE, LOSANGE, MACLE, CHEF, BATON, &c.

Accolé, ſe dit de même des colliers des ordres de chevaleries qui environnent l'écu.

Les chevaliers des ordres *accolent* leurs armoiries de l'ordre de Saint-Michel & de celui du Saint-Eſprit.

L'ordre de Saint-Michel *accole* de plus près l'écu, parce qu'il eſt de plus ancienne création.

Les prélats aſſociés à l'ordre du Saint-Eſprit *accolent* leurs armoiries du ruban bleu, d'où pend la croix du Saint-Eſprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de Saint-Louis *accolent* leur écu d'un ruban rouge où eſt attachée la croix du Saint.

De Valbelle de Meirargues, de Tourve, en Provence; *d'azur au levrier rampant d'argent, accolé de gueules.*

Nagu de Varennes en Beaujolois; *d'azur à trois fuſées d'argent, accolées en faſce.*

Chauvelin de Griſenoir, de Beauſéjour, à Paris; *d'argent au chou ſauvage de ſinople à cinq branches, poſé ſur une terraſſe de même, la tige du chou accolée d'une biſſe d'or.*

Rohan en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois faſces. *(V)*

ACCOLÉ, c'eſt unir deux ou pluſieurs pieces de bois enſemble ſans aucun aſſemblage, ſimplement pour les fortifier les unes par les autres, & leur donner la force néceſſaire pour le ſervice qu'on en veut tirer.

ACCOLER, verb. act. c'eſt attacher une branche d'arbre ou un cep de vigne à un échalas ou ſur un treillage d'eſpalier, afin qu'en donnant plus d'air aux fruits & aux raiſins, leur maturité ſoit plus parfaite, & leur goût plus exquis. *(K)*

On dit *accoler* la vigne à l'échalas; c'eſt l'attacher à l'échalas avec les branches les plus petites du ſaule qu'on réſerve pour cet uſage.

ACCOLER, v. a. *(terme d'Agriculture.)* ſe dit particuliérement des pampres & des bourgeons de la vigne, quand on les rapproche enſemble, & lorſqu'on les lie à l'échalas, ainſi qu'à tout ce qui lui ſert de ſupport.

ACCOLER, *terme de Commerce*, ſignifie faire un certain trait de plume en marge d'un livre, d'un compte, d'un mémoire, d'un inventaire, qui marque que pluſieurs articles ſont compris dans une même ſupputation, ou dans une ſeule ſomme, laquelle eſt tirée à la marge du côté où ſont poſés les chiffres dont on doit faire l'addition à la fin de la page.

EXEMPLE.

Dettes actives tant bonnes que douteuſes, à moi dues par les ci-après.

Bonnes.

Par Jacques,	300 l.	500 l.
Par Pierre,	200	

Douteuſes.

Par Jean,	400	900
Par Nicolas,	500	
Total, ...		1400 l.

ACCOLURE, ſubſ. fém. piece de bois ſervant dans la compoſition d'un train. *Voy.* TRAIN.

ACCOMMODAGE, ſ. m. qui ſignifie l'action d'arranger les boucles d'une tête ou d'une perruque: ainſi *accommoder* une tête, c'eſt en peigner la friſure, arranger les boucles, y mettre de la pommade & de la poudre; pour cet effet après que les cheveux ont été mis en papillotes & paſſés au fer, on les laiſſe refroidir, & quand ils ſont refroidis, on ôte les papillotes, on peigne la friſure, & on arrange les boucles avec le peigne, de façon à pouvoir les étaler & en former pluſieurs rangs, après quoi on y met un peu de pommade qu'on a fait fondre dans la main. Cette pommade nourrit les cheveux, y entretient l'humidité néceſſaire, & ſert outre cela à leur faire tenir la poudre.

ACCOMMODATION, ſ. f. *terme de Palais* qui eſt vieilli. *Voyez* ACCOMMODEMENT, qui ſignifie la même choſe. *(H)*

ACCOMMODEMENT, ſubſt. m. *en terme de Pratique*, eſt un traité fait à l'amiable, par lequel on termine un différent, une conteſtation ou un procès. On dit qu'un mauvais *accommodement* vaut mieux que le meilleur procès.

Il ſe peut faire par le ſeul concours des parties,

parties, ou par l'entremise d'un tiers arbitre, ou de plusieurs à qui ils s'en sont rapportés. C'est à-peu-près la même chose que *transaction*. *Voyez* TRANSACTION, ARBITRAGE. (*H*)

ACCOMMODER, verb. act. c'est apprêter des mets ou les préparer par le moyen du feu ou autrement, pour servir de nourriture ou d'aliment. *Voyez* NOURRITURE *ou* ALIMENT.

Le dessein de l'accommodage des mets devroit être de détacher la tissure trop compacte de la chair ou des viandes, pour les préparer à la dissolution & à la digestion dans l'estomac, la viande n'étant pas un aliment propre à l'homme lorsqu'elle n'est pas préparée. Il y en a qui pensent que la nature n'a pas eu en vue d'en faire un animal carnacier. *Voyez* CARNACIER.

Les opérations les plus ordinaires sont le rôti, le bouilli, l'étuvée. Il faut observer que dans le rôti, les mets supporteront une chaleur plus grande & plus longue que dans le bouilli ou l'étuvée, & dans le bouilli, plus grande & plus longue que dans l'étuvée. La raison en est que le rôti se faisant en plein air, comme les parties commencent à s'échauffer extérieurement, elles s'étendent, elles se dilatent, & ainsi elles donnent par degrés un passage aux parties raréfiées de l'air qu'elles renferment; moyennant quoi les secousses intérieures qui opérent la dissolution, en deviennent plus foibles & plus ralenties. Le bouilli se faisant dans l'eau, sa compression en est plus considérable, & par une suite nécessaire, les secousses qui doivent soulever le poids sont à proportion plus fortes; ainsi la coction des mets s'en fait beaucoup plus vîte: & même dans cette maniere de les préparer, il y a de grandes différences; car l'opération est plutôt faite, à mesure que le poids d'eau est plus grand.

Dans l'étuvée, quoique la chaleur dure infiniment moins que dans les autres manieres d'acommoder, l'opération est beaucoup plus vive, à cause qu'elle se fait dans un vaisseau plein & bien clos; ce qui cause des secousses beaucoup plus souvent réitérées & réverbérées avec beaucoup plus de vigueur: c'est delà que procede la force extrême du digesteur, ou de la machine de Papin, & que l'on peut concevoir plus clairement l'opération de la digestion. *Voy.* DIGESTEUR & DIGESTION.

M. Cheyne observe que le bouilli sépare ou détache une plus grande partie des jus succulens que contiennent les mets, qu'ils en deviennent moins nourrissans, plus détrempés, plus légers, & d'une digestion plus aisée: que le rôti, d'un autre côté, laisse les mets trop pleins de sucs nourrissans, trop durs de digestion, & qui ont besoin d'être plus détrempés ou délayés. C'est pourquoi on doit faire bouillir les animaux robustes, grands & adultes, dont on veut faire sa nourriture: mais on doit faire rôtir les plus jeunes & les plus tendres.

ACCOMPAGNAGE, s. f. *terme de Soierie*, trame fine de même couleur que la dorure dont l'étoffe est brochée, servant à garnir le fond sous lequel elle passe, pour empêcher qu'il ne respire au travers de cette même dorure, ce qui en diminueroit l'éclat & le brillant.

Toutes les étoffes riches dont les chaînes sont de couleurs différentes de la dorure, doivent être accompagnées. *Voyez* FOND OR, BROCARD, TISSUS, *&c.* & LISSES DE POIL.

ACCOMPAGNATEUR, s. m. en *Musique*. On appelle ainsi celui qui dans un concert accompagne ou de l'orgue ou du clavessin.

Il faut qu'un bon *accompagnateur* soit excellent Musicien, qu'il sache bien l'harmonie, qu'il connoisse à fond son clavier, qu'il ait l'oreille excellente, les doigts souples, & le goût bon.

Nous aurons occasion de parler au mot ACCOMPAGNEMENT de quelques-unes des qualités nécessaires à l'accompagnateur. (*S*)

ACCOMPAGNÉ, ÉE, adj. (*terme de Blas.*) Il se dit de quelques pieces honorables qui en ont d'autres en séantes partitions. Ainsi on dit que *la croix est accompagnée de quatre étoiles, de quatre coquilles, & seize alérions, de vingt billettes*, lorsque les choses sont également disposées dans les quatre cantons qu'elle laisse vuides dans l'écu. *Voyez* CROIX, ALÉRION, BILLETTES *&c.* Le chevron peut être *accom-*

pagné de trois croissans, deux en chef & un en pointe, de trois roses, de trois besans, &c. La fasce peut être *accompagnée* de deux losanges, deux molettes, deux croisettes, &c. l'une en chef, l'autre en pointe, ou de quatre tourteaux, quatre aiglettes, &c. deux en chef & deux en pointe. Le pairle de trois pieces semblables, une en chef & l'autre aux flancs, & le sautoir de quatre; la premiere en chef, la seconde en pointe, & les deux autres aux flancs. On dit la même chose des pieces mises dans le sens de celles-là, comme deux clefs en sautoir, trois poissons mis en pairle, &c. *Voyez* SAUTOIR, PAIRLE, &c.

Esparbez en Guienne, d'argent à la fasce de gueules, *accompagné* de trois merlettes de sable. (*V*)

§ ACCOMPAGNÉ, il se dit encore lorsqu'un ou plusieurs chevrons, une ou plusieurs fasces, ont en chef, en pointe ou ailleurs en séantes positions, un ou plusieurs meubles.

Une ou plusieurs bandes sont dites *accompagnées*, lorsqu'elles ont à leurs côtés des pieces ou meubles en longueur en séantes positions, & perpendiculaires; mais si ces pieces ou meubles sont posés en diagonales, c'est-à-dire, dans le sens de la bande, alors on dit que cette bande ou ces bandes sont accôtées.

Accompagné, ée; se dit aussi du lion, du léopard, & autres quadrupedes, de même que de l'aigle & autres volatiles & reptiles, lorsque quelques meubles ou pieces se trouvent en séantes positions au dessus, au dessous ou à leurs côtés.

Les croix & sautoirs, dont les vuides sont remplis de quelques pieces ou meubles, sont dits cantonnés & non *accompagnés*.

Si dans un écu, un animal occupoit le milieu, & qu'il y eût quatre pieces ou meubles aux angles, on se serviroit du terme *cantonné*.

Laurencin de la Bussiere en Bourgogne, *de sable, au chevron d'or, accompagné des trois étoiles argent.*

Ranchin d'Almary, de Fonfrede, en Languedoc, *d'azur à la fasce d'or, accompagné en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un puits d'argent.*

La Bruyere de Caumont, en Champagne; *d'azur au lion d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermine d'argent.* (*G. D. I. T.*)

ACCOMPAGNEMENT, s. m. c'est l'exécution d'une harmonie complete & réguliere sur quelque instrument, tel que l'orgue, le clavessin, le théorbe, la guitare, &c. Nous prendrons ici le clavessin pour exemple.

On y a pour guide une des parties de la Musique, qui est ordinairement la basse. On touche cette basse de la main gauche, & de la droite l'harmonie indiquée par la marche de la basse, par le chant des autres parties qu'on entend en même temps, par la partition qu'on a devant les yeux, ou par des chiffres qu'on trouve communément ajoutés à la basse. Les Italiens méprisent les chiffres; la partition même leur est peu nécessaire; la promptitude & la finesse de leur oreille y supplée, & ils accompagnent fort bien sans tout cet appareil: mais ce n'est qu'à leur disposition naturelle qu'ils sont redevables de cette facilité; & les autres peuples qui ne sont pas nés comme eux pour la musique, trouvent à la pratique de l'*accompagnement* des difficultés infinies; il faut des dix à douze années pour y réussir passablement. Quelles sont donc les causes qui retardent l'avancement des éleves, & embarrassent si long-temps les maîtres? La seule difficulté de l'art ne fait point cela.

Il y en a deux principales: l'une dans la maniere de chiffrer les basses; l'autre dans les méthodes d'*accompagnement*.

Les signes dont on se sert pour chiffrer les basses sont en trop grand nombre. Il y a si peu d'accords fondamentaux! pourquoi faut-il une multitude de chiffres pour les exprimer? les mêmes signes sont équivoques, obscurs, insuffisans. Par exemple, ils ne déterminent presque jamais la nature des intervalles qu'ils expriment, ou, ce qui pis est, ils en indiquent d'opposés: on barre les uns pour tenir lieu de diese, on en barre d'autres pour tenir lieu de bémol: les intervalles majeurs & les superflus, même les diminués, s'expriment souvent de la même maniere. Quand les chiffres sont doubles, ils sont trop confus; quand ils sont simples, ils n'offrent presque jamais

que l'idée d'un ſeul intervalle ; de ſorte qu'on en a toujours pluſieurs autres à ſous-entendre & à exprimer.

Comment rémédier à ces inconvéniens ; faudra-t-il multiplier les ſignes pour tout exprimer ? mais on ſe plaint qu'il y en a déja trop. Faudra-t-il les réduire ? on laiſſera plus de choſes à deviner à l'accompagnateur, qui n'eſt déja que trop occupé. Que faire donc ? Il faudroit inventer de nouveaux ſignes, perfectionner le doigter, & faire des ſignes & du doigter deux moyens combinés qui concourent en même temps à ſoulager l'accompagnateur. C'eſt ce que M. Rameau a tenté avec beaucoup de ſagacité dans ſa diſſertation ſur les différentes méthodes d'*accompagnement.* Nous expoſerons aux *mots* CHIFFRER & DOIGTER, les moyens qu'il propoſe. Paſſons aux méthodes.

Comme l'ancienne Muſique n'étoit pas ſi compoſée que la nôtre, ni pour le chant, ni pour l'harmonie, & qu'il n'y avoit guere d'autre baſſe que la fondamentale, tout l'*accompagnement* ne conſiſtoit que dans une ſuite d'accords parfaits, dans leſquels l'accompagnateur ſubſtituoit de temps en temps quelque ſixte à la quinte, ſelon que l'oreille le conduiſoit. Ils n'en ſavoient pas davantage. Aujourd'hui qu'on a varié les modulations, ſurchargé, & peut-être gâté l'harmonie par une foule de diſſonances, on eſt contraint de ſuivre d'autres regles. M. Campion imagina celle qu'on appelle *regle de l'octave ;* & c'eſt par cette méthode que la plupart des maîtres montrent aujourd'hui l'*accompagnement.*

Les accords ſont déterminés par la regle de l'octave, relativement au rang qu'occupent les notes de la baſſe dans un ton donné. Ainſi un ton connu, la note de la baſſe connue, le rang de cette note dans le ton, le rang de la note qui la précede immédiatement, le rang de celle qui la ſuit, on ne ſe trompera pas beaucoup en accompagnant par la regle de l'octave, ſi le compoſiteur a ſuivi l'harmonie la plus ſimple & la plus naturelle : mais c'eſt ce qu'on ne doit guere attendre de la Muſique d'aujourd'hui. D'ailleurs le moyen d'avoir toutes ces choſes préſentes ? & tandis que l'accompagnateur s'en inſtruit, que deviennent les doigts ? A peine eſt-on arrivé à un accord qu'un autre ſe préſente ; le moment de la réflexion eſt préciſément celui de l'exécution : il n'y a qu'une habitude conſommée de Muſique, une expérience réfléchie, la facilité de lire une ligne de Muſique d'un coup d'œil, qui puiſſent ſecourir ; encore les plus habiles ſe trompent-ils avec ces ſecours.

Attendra-t-on pour accompagner que l'oreille ſoit formée, qu'on ſache lire rapidement la Muſique, qu'on puiſſe débrouiller à livre ouvert une partition ? Mais en fût-on là, on auroit encore beſoin d'une habitude de doigter, fondée ſur d'autres principes d'*accompagnement* que ceux qu'on a donnés juſqu'à M. Rameau.

Les maîtres zélés ont bien ſenti l'inſuffiſance de leurs principes. Pour y remédier ils ont eu recours à l'énumération & à la connoiſſance des conſonnances, dont les diſſonances ſe préparent & ſe ſauvent : détail prodigieux, dont la multitude des diſſonances fait ſuffiſamment appercevoir.

Il y en a qui conſeillent d'apprendre la compoſition avant que de paſſer à l'*accompagnement ;* comme ſi l'*accompagnement* n'étoit pas la compoſition même, aux talens près, qu'il faut joindre à l'un pour faire uſage de l'autre. Combien de gens au contraire veulent qu'on commence par l'*accompagnement* à apprendre la compoſition !

La marche de la baſſe, la regle de l'octave, la maniere de préparer & de ſauver les diſſonances, la compoſition en général, ne concourent qu'à indiquer la ſucceſſion d'un ſeul accord à un autre ; de ſorte qu'à chaque accord, nouvel objet, nouveau ſujet de réflexion. Quel travail pour l'eſprit ! Quand l'eſprit ſera-t-il aſſez inſtruit & l'oreille aſſez exercée pour que les doigts ne ſoient plus arrêtés ?

C'eſt à M. Rameau, qui par l'invention de nouveaux ſignes & la perfection du doigter, nous a auſſi indiqué les moyens de faciliter l'*accompagnement* ; c'eſt à lui, dis-je, que nous ſommes redevables d'une méthode nouvelle, qui garantit des inconvéniens de toutes celles qu'on avoit ſuivies juſqu'à préſent. C'eſt lui qui le premier a fait connoître la baſſe fondamentale, & qui

par-là nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroissoit arbitraire.

Voici en peu de mots les principes sur lesquels sa méthode est fondée.

Il n'y a dans l'harmonie que des consonances & des dissonances. Il n'y a donc que des accords consonans & dissonans.

Chacun de ces accords est fondamentalement divisé par tierces. (C'est le systême de M. Rameau.) Le consonant est composé de trois notes, comme *ut*, *mi*, *sol*; & le dissonant de quatre, comme *sol*, *si*, *ré*, *fa*.

Quelque distinction ou distribution que l'on fasse de l'accord consonant, on y aura toujours trois notes, comme *ut*, *mi*, *sol*. Quelque distribution qu'on fasse de l'accord dissonant, on y trouvera toujours quatre notes, comme *sol*, *si*, *ré*, *fa*, laissant à part la supposition & la suspension qui en introduisent d'autres dans l'harmonie comme par licence. Ou des accords consonans se succedent, ou des accords dissonans sont suivis d'autres dissonans, ou les consonans & les dissonans sont entrelacés.

L'accord consonant parfait ne convenant qu'à la tonique, la succession des accords consonans fournit autant de toniques, & par conséquent de changemens de ton.

Les accords dissonans se succedent ordinairement dans un même ton. La dissonance lie le sens harmonique. Un accord y fait souhaiter l'autre, & fait sentir en même temps que la phrase n'est pas finie. Si le ton change dans cette succession, ce changement est toujours annoncé par un diese ou par un bémol. Quant à la troisieme succession, savoir l'entrelacement des accords consonans & dissonans, M. Rameau réduit à deux cas cette succession, & il prononce en général, qu'un accord consonant ne peut être précédé d'un autre dissonant que de celui de septieme de la dominante, ou de celui de sixte-quinte de la sous-dominante, excepté dans la cadence rompue & dans les suspensions ; encore prétend-il qu'il n'y a pas d'exception quant au fond. Il nous paroît que l'accord parfait peut encore être précédé de l'accord de septieme diminuée, & même de celui de sixte superflue ; deux accords originaux, dont le dernier ne se renverse point.

Voilà donc trois textures différentes de phrases harmoniques : des toniques qui se succedent & qui font changer de ton : des consonances qui se succedent ordinairement dans le même ton ; & des consonances & des dissonances qui s'entrelacent, & où la consonance est, selon M. Rameau, nécessairement précédée de la septieme de la dominante, ou de la sixte-quinte de la sous-dominante. Que reste-t-il donc à faire pour la facilité de l'*accompagnement*, sinon d'indiquer à l'accompagnateur quelle est celle de ces textures qui regne dans ce qu'il accompagne ? Or c'est ce que M. Rameau veut qu'on exécute avec des caracteres.

Un seul signe peut aisément indiquer le ton, la tonique & son accord.

On tire delà la connoissance des dieses & des bémols qui doivent entrer dans le courant des accords d'une tonique à une autre.

La succession fondamentale par quintes ou par tierces, tant en montant qu'en descendant, donne la premiere texture de phrases harmoniques toute composée d'accords consonans.

La succession fondamentale par tierces ou par quintes en descendant, donne la seconde texture, composée d'accords dissonans, savoir, des accords de septieme, & cette succession donne l'harmonie descendante.

L'harmonie ascendante est fournie par une succession de quintes en montant, & de quartes en descendant, accompagnée de la dissonance propre à cette succession, qui est la sixte ajoutée ; & c'est la troisieme texture des phrases harmoniques, qui n'a jusqu'ici été observée de personne, quoique M. Rameau en ait trouvé le principe & l'origine de la cadence irréguliere. Ainsi par les regles ordinaires, l'harmonie qui naît d'une succession de dissonances descend toujours, quoique selon les vrais principes & selon la raison, elle doive avoir en montant une progression tout aussi réguliere qu'en descendant. *Voyez* CADENCE.

Les cadences fondamentales donnent la quatrieme texture des phrases harmoniques, où les consonances & les dissonances s'entrelacent.

Toutes ces textures peuvent être défi-

gnées par des caracteres simples, clairs & peu nombreux, qui indiqueront en même temps, quand il le faut, la dissonance en général; car l'espece en est toujours déterminée par la texture même. *Voyez* CHIFFRER. On commence par s'exercer sur ces textures prises séparément, puis on les fait se succéder les unes aux autres sur chaque ton & sur chaque mode successivement.

Avec ces précautions, M. Rameau prétend qu'on fait plus d'*accompagnement* en six mois, qu'on n'en savoit auparavant en six ans, & il a l'expérience pour lui. *Voyez* MUSIQUE, HARMONIE, BASSE FONDAMENTALE, BASSE CONTINUE, PARTITION, CHIFFRER, DOIGTER, CONSONANCE, DISSONANCE, REGLE DE L'OCTAVE, COMPOSITION, SUPPOSITION, SUSPENSION, TON, CADENCE, MODULATION, *&c.*

A l'égard de la maniere d'accompagner avec intelligence, elle dépend plus de l'habitude & du goût que des regles qu'on en peut donner. Voici pourtant quelques observations générales qu'on doit toujours faire en accompagnant.

1°. Quoique, suivant les principes de M. Rameau, il faille toucher tous les sons de chaque accord, il ne faut pas toujours prendre cette regle à la lettre. Il y a des accords qui seroient insupportables avec tout ce remplissage. Dans la plupart des accords dissonans, sur-tout dans les accords par supposition, il y a quelque son à retrancher pour en diminuer la dureté; ce son est souvent la septieme, quelquefois la quinte, quelquefois l'une & l'autre. On retranche encore assez souvent la quinte ou l'octave de la basse dans les accords dissonans, pour éviter des octaves ou des quintes de suite, qui font souvent un fort mauvais effet, sur-tout dans le haut; & par la même raison, quand la note sensible est dans la basse, on ne la met pas dans l'*accompagnement*; au lieu de cela, on double la tierce ou la sixte de la main droite. En général on doit penser en accompagnant, que quand M. Rameau veut qu'on remplisse tous les accords, il a bien plus d'égard à la facilité du doigter & à son systême particulier d'*accompagnement*, qu'à la pureté de l'harmonie.

2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractere de la Musique, & à celui des instrumens ou des voix qu'on a à accompagner: ainsi dans un chœur on frappe les accords pleins de la main droite, & l'on redouble l'octave ou la quinte de la main gauche, quelquefois tout l'accord. Au contraire dans un récit lent & doux, quand on n'a qu'une flûte ou une voix foible à accompagner, on retranche des sons, on les arpege doucement, on prend le petit clavier: en un mot, on a toujours attention que l'*accompagnement*, qui n'est fait que pour soutenir & embellir le chant, ne le gâte & ne le couvre pas.

3°. Quand on a à refrapper les mêmes touches dans une note longue ou une tenue, que ce soit plutôt au commencement de la mesure ou du temps fort, que dans un autre moment: en un mot, il faut ne rebattre qu'en bien marquant la mesure.

4°. Rien n'est si désagréable que ces traits de chant, ces roulades, ces broderies, que plusieurs accompagnateurs substituent à l'*accompagnement*. Ils couvrent la voix, gâtent l'harmonie, embrouillent le sujet; & souvent ce n'est que par ignorance qu'ils font les habiles mal-à-propos, pour ne savoir pas trouver l'harmonie propre à un passage. Le véritable accompagnateur va toujours au bien de la chose, & accompagne simplement. Ce n'est pas que dans de certains vuides on ne puisse au défaut des instrumens placer quelque joli trait de chant: mais il faut que ce soit bien à propos, & toujours dans le caractere du sujet. Les Italiens jouent quelquefois tout le chant au lieu d'*accompagnement*; & cela fait assez bien dans leur genre de musique. Mais quoi qu'ils en puissent dire, il y a souvent plus d'ignorance que de goût dans cette maniere d'accompagner.

5°. On ne doit pas accompagner la musique Italienne comme la Françoise. Dans celle-ci il faut soutenir les sons, les arpéger gracieusement du bas en haut, s'attacher à remplir l'harmonie, à jouer proprement la basse: car les compositeurs François lui donnent aujourd'hui tous les petits ornemens & les tours de chant de dessus. Au contraire, en accompagnant de l'Italien, il faut frapper simplement les notes de la basse, n'y faire ni cadences, ni broderie, lui con-

ſerver la marche grave & poſée qui lui convient : l'*accompagnement* doit être ſec & ſans arpéger. On y peut retrancher des ſons ſans ſcrupule ; mais il faut bien choiſir ceux qu'on fait entendre. Les Italiens font peu de cas du bruit ; une tierce, une ſixte bien adaptée, même un ſimple uniſſon, quand le bon goût le demande, leur plaiſent plus que tous nos fracas de parties & d'*accompagnement :* en un mot, ils ne veulent pas qu'on entende rien dans l'*acccompagnement*, ni dans la baſſe, qui puiſſe diſtraire l'oreille du ſujet principal, & ils ſont dans l'opinion que l'attention s'évanouit en ſe partageant.

6°. Quoique l'*accompagnement* de l'orgue ſoit le même que celui du claveſſin, le goût en eſt différent. Comme les ſons y ſont ſoutenus, leur marche doit être plus douce & moins ſautillante. Il faut lever la main entiere le moins qu'on peut, faire gliſſer les doigts d'une touche à l'autre ſans lever ceux qui, dans la place où ils ſont, peuvent ſervir à l'accord où l'on paſſe ; rien n'eſt ſi déſagréable que d'entendre ſur l'orgue cette eſpece d'*accompagnement* ſec & détaché, qu'on eſt forcé de pratiquer ſur le claveſſin. *Voyez le mot* DOIGTER.

On appelle encore *accompagnement*, toute partie de baſſe ou autre inſtrument, qui eſt compoſée ſur un chant principal pour y faire harmonie. Ainſi un *ſolo* de violon s'accompagne du violoncelle ou du claveſſin, & un *accompagnement* de flûte ſe marie fort bien à la voix ; cette harmonie ajoute à l'agrément du chant : il y a même par rapport aux voix une raiſon particuliere pour les faire toujours accompagner de quelques inſtrumens : car quoique pluſieurs prétendent qu'en chantant on modifie naturellement ſa voix ſelon les loix du tempérament, cependant l'expérience nous montre que les voix les plus juſtes & les mieux exercées ont bien de la peine à ſe maintenir long-temps dans le même ton quand rien ne les y ſoutient. A force de chanter on monte ou l'on deſcend inſenſiblement ; & en finiſſant, rarement ſe trouve-t-on bien juſte dans le même ton d'où l'on étoit parti. C'eſt en vue d'empêcher ces variations, que l'harmonie dun inſtrument eſt employée pour maintenir toujours la voix dans le même *diapaſon*, ou pour l'y rappeller promptement lorſqu'elle s'en égare. *Voyez* BASSE CONTINUE. (*S*)

ACCOMPAGNEMENT, ſ. m. (*Poéſie lyrique.*) Dans la muſique vocale, tout doit avoir ſon analogie avec la fiction poétique, & ſa vraiſemblance comme elle. Les vers, le chant, la ſymphonie qui l'accompagne, forment enſemble une hypotheſe, dont le principe eſt dans la nature. *Voyez* dans les articles AIR, DUO, CHANT, LYRIQUE, RÉCITATIF, en quoi conſiſte la vraiſemblance de l'expreſſion muſicale.

La vraiſemblance de l'*accompagnement* eſt moins aiſée à concevoir ; & de toutes les licences que la muſique s'eſt données, la plus grande eſt ſans contredit le concours des inſtrumens avec la voix. Il ne laiſſe pourtant pas d'être indiqué par la nature, & d'être analogue au ſyſtême de la fiction poétique, dont la muſique eſt une branche du côté de l'expreſſion.

1°. On a obſervé dans la nature du corps ſonore qu'il n'y a point de ſon pur & ſimple, comme il n'y a point de rayon pur & ſimple dans la lumiere du ſoleil. Chaque rayon de lumiere eſt formé, comme l'on ſait, d'un faiſceau de rayons, qui ſéparés, donnent les couleurs primitives. Chaque ſon eſt compoſé de même de ſes élémens qui donnent la baſſe & ſes accords. Ce n'eſt pas ici le moment d'en faire l'analyſe ; mais de cela ſeul que dans la nature le ſon principal eſt toujours accompagné de ſes harmoniques, la voix humaine eſt en elle-même un compoſé de ſons qui forment enſemble un accord. Le premier modele de l'*accompagnement* eſt donc ce compoſé harmonieux, & ſa premiere regle eſt d'imiter l'accord donné par la nature.

Quel eſt donc l'emploi de la ſymphonie dans cette eſpece d'*accompagnement* ? C'eſt d'imiter le retentiſſement harmonieux de la voix, & de le rendre plus ſenſible. L'oreille même la plus exercée ne diſtingue pas dans le timbre de la voix les ſons harmoniques & fugitifs ; la ſymphonie les exprime, & l'oreille qui en eſt frappée, reconnoît leur analogie avec la voix dont ils ſont émanés. Ainſi une voix ſoutenue par des accords de tierce & de quinte, n'eſt qu'une voix dont la réſonnance eſt diſtinctement prononcée. Voilà dans l'*accompagnement*

le premier procédé de l'imitation : pour rendre cela plus sensible, on n'a qu'à supposer un peintre qui, au microscope, peindroit en grand des objets imperceptibles à la vue ; l'image, quoiqu'exagérée, en seroit correcte & fidelle ; l'hypothese est la même à l'égard des sons. Le musicien nous donne, s'il est permis de le dire, une oreille microscopique, & nous fait entendre dans la nature des sons que notre simple organe n'auroit pas apperçus sans lui. Delà, guidé par son oreille, l'artiste a étendu les procédés de l'harmonie ; mais il n'en est pas moins vrai que la nature du corps sonore lui a indiqué les premiers accords.

2°. La force, l'énergie, la délicatesse, les nuances de la pensée & du sentiment sont bien souvent au dessus de l'expression de la parole & de la voix. La musique a imaginé de donner à l'ame un nouvel organe, & comme une seconde voix qui mêle aux sons articulés des sons plus confus & plus vagues, mais dont la sensibilité se communique à la voix même, & rend plus vive & plus touchante l'impression commune que l'oreille en reçoit. Tantôt la voix fictive ne fait que soutenir & seconder la voix réelle ; tantôt elle y supplée, en achevant pour elle les parties du chant les plus déliées, & en donnant à l'expression ses nuances les plus délicates ou ses traits les plus énergiques ; tantôt, dialoguant avec elle sur un dessein qui lui est propre, elle exprime les accidens, les variétés, les différences simultanées des sentimens qui agitent l'ame, ou des pensées qui l'occupent ? & alors même l'*accompagnement* a son motif dans la nature. Quoi de plus ordinaire en effet que d'éprouver, dans l'instant qu'on exprime un sentiment ou une pensée, le besoin d'exprimer aussi une foule d'idées qui se croisent, de mouvemens qui se combattent, ou d'images qui viennent en foule se présenter à l'esprit ? Il n'est personne alors qui ne voulût avoir plus d'une voix, pour embrasser dans une expression commune l'ensemble & les rapports de ses perceptions diverses ; l'*accompagnement* satisfait à ce desir impatient : c'est le supplément de la voix. La parole, si j'ose le dire, est un miroir uni ; l'*accompagnement* est un miroir à plusieurs faces, où tous les accessoires de la pensée & du sentiment, & leurs relations diverses, se retracent en même temps. Et quel charme de plus pour la musique, que de pouvoir exprimer non seulement les alternatives, mais le mêlange des différentes affections de l'ame ? La voix exprime le desir, la symphonie exprime la crainte ; l'une fait voir l'ame irritée, l'autre l'appaise & la désarme par un mouvement de pitié ; l'une éclate en reproches, l'autre y mêle des plaintes qui, sous les dehors de la haine, décelent un reste d'amour. Une femme ordonne à son amant de la sacrifier à son devoir & à sa gloire ; mais la constance qu'elle affecte, son cœur la désavoue, il en soupire, il en gémit ; sa voix dira donc : *je t'ordonne de me quitter* ; & l'*accompagnement* dira : *mais j'en mourrai*. Tels seroient en musique les adieux de Bérénice & de Titus, ainsi, de toutes les situations où l'ame est en contradiction avec elle-même.

L'expression de l'*accompagnement* ne sert pas moins dans la dissimulation à trahir le secret de l'ame ; & lorsque Phedre, aux genoux d'Hippolyte, l'imploreroit pour ses enfans, lorsque Médée, aux genoux de Creuse, la supplieroit d'avoir pitié des siens, l'emploi sublime de la symphonie seroit, par des traits échappés, de faire éclater, comme des étincelles, les mouvemens de l'amour de Phedre & de la rage de Médée, à travers leur humble priere ? & alors le jeu du visage & l'accent de la voix n'auroient pas besoin d'exprimer la dissimulation ; le caractere en seroit assez marqué par l'*accompagnement*, qui est l'infidele confident de la passion, & comme la voix indiscrete de la pensée & du sentiment.

3°. La déclamation même la plus animée a ses silences, dont les temps sont remplis dans l'ame, ou par des réflexions, ou par des sentimens que la parole n'exprime pas ; & l'*accompagnement* sert alors à révéler ses réticences. Dans le dialogue, cela est moins fréquent ; mais dans le monologue, où l'on ne parle qu'à soi-même, les développemens ne sont jamais complets, & c'est alors que les silences plus fréquens & plus longs, laissent à l'*accompagnement* une

partie de l'expreſſion, & donnent lieu à une eſpece d'alternative & de dialogue des inſtrumens & de la voix. Armide prête à percer le cœur de Renaud, ſe demande à elle-même : *qui me fait héſiter ? Qu'eſt-ce qu'en ſa faveur la pitié me veut dire ?* C'eſt à la ſymphonie à lui répondre ; & voilà ce qui fait la magie & le charme du récitatif obligé.

On a cru que cette ſorte de récitatif, entrecoupé par la ſymphonie, étoit moins propre à notre langue, qu'à la langue Italienne, parce que notre prononciation naturelle eſt moins détachée que celle des Italiens. Mais s'il ne s'agit pas de détacher les mots qui doivent être liés enſemble ; il s'agit d'articuler chaque phraſe, & d'y attacher le trait de chant & d'harmonie qui lui convient. Or, notre déclamation ſimple, dans les momens paſſionnés, a des articulations auſſi marquées, des pauſes, des interruptions, des ſilences auſſi fréquens que peut l'exiger la muſique, pour entrelacer l'expreſſion de l'*accompagnement* à celle de la voix. Du reſte, c'eſt au poëte à ſavoir prendre alors un ſtyle rapide & concis ; & rien au monde n'eſt plus facile.

4°. Une hypotheſe encore ſur laquelle eſt fondée la vraiſemblance de l'*accompagnement*, c'eſt la même qui, dès long-temps reçue en poéſie, a donné lieu à de ſi douces illuſions ; ſavoir, que tout dans la nature eſt animé, ſenſible, & que tout parle ſon langage. Ainſi, toutes les fois que dans le poëme lyrique, il s'établit une communication, une correſpondance, une influence réciproque entre l'ame de l'acteur, & les objets qui l'environnent, l'*accompagnement* devient l'organe de ces objets ſuppoſés ſenſibles ; & entre l'homme & la nature intéreſſée à ſa ſituation, ſe forme alors un dialogue dont l'illuſion nous enchante.

5°. Enfin, parmi ces objets correſpondans à la ſituation de l'ame, il y en a qui ont eux-mêmes une eſpece de voix : un vent doux murmure à travers le feuillage, un ruiſſeau gazouille à travers les cailloux ; les flots mugiſſent, le tonnerre gronde, la foudre éclate, les monſtres des forêts rugiſſent, les oiſeaux chantent leurs amours ; la ſymphonie alors n'eſt pas abſolument fictive, elle eſt imitative ou du bruit, ou des ſons qui, dans la réalité, ſe feroient entendre, & porteroient dans l'ame la mélancolie ou la joie, la volupté, le calme ou la terreur.

Ce qui prouve que l'*accompagnement* eſt ſuppoſé tantôt faire partie de l'expreſſion, comme ſupplément de la voix, tantôt repréſenter une voix étrangere, c'eſt que dans la premiere hypotheſe, celui qui chante eſt-cenſé ne pas entendre la ſymphonie, & qu'en effet il ne paroît jamais s'appercevoir qu'il eſt accompagné ; au lieu que dans la ſeconde, il eſt cenſé l'entendre & en être ému, ou dialoguer avec elle.

On voit par-là tout ce qu'embraſſe le ſyſtême hypothétique de l'*accompagnement*, & juſqu'où s'étend ſa magie. Mais on ne doit jamais oublier que la mélodie en eſt l'ame, qu'elle ſeule peut lui donner un caractere, un charme, un attrait continu ; que, s'il n'eſt lié par le chant, ſes traits épars, ſes paſſages bruſques, ſes idées incohérentes, ne ſeront bientôt pour l'oreille qu'un bruit monotone & pénible, & pour l'ame, que des lueurs de penſée & de ſentiment. (*Art. de M.* MARMONTEL.)

ACCOMPAGNEMENT *ſans chiffres*, (*Muſique.*) On entend par *accompagnement ſans chiffres*, celui où l'on n'a pour guide que la partie de la baſſe, ſans chiffres, & ſans la partie du chant écrite au deſſus. Tout bon accompagnateur doit pouvoir accompagner une baſſe non chiffrée, lorſqu'il a toute la partition, ce qui n'eſt par fort difficile, & même lorſqu'il n'a que la partie principale au deſſus de la baſſe ; les récitatifs italiens ſont ordinairement dans ce dernier cas. Mais il eſt impoſſible, j'oſe le dire appuyé de bons maîtres, il eſt impoſſible d'accompagner bien, lorſqu'on n'a que la baſſe ſeule ; en voici un exemple convainquant. Que dans une piece en *ut majeur*, la baſſe ait les deux notes *ut*, *ut* ; quel accord portera l'*ut* ? Il en peut porter au moins trois ; l'accord de ſixte-quinte, qui eſt le plus naturel ; l'accord de ſeptieme ordinaire, qui l'eſt moins ; & l'accord de ſeptieme diminuée, qui eſt preſque auſſi naturel que le premier. Par le moyen des deux premiers accords, on fait une excurſion dans le relatif

relatif de la quinte *sol*; par le dernier, on tombe dans le mode relatif de la seconde *re*. Un autre cas encore plus embarrassant, c'est lorsque la basse a une longue tenue: dans ce cas le compositeur peut faire sur cette tenue nombre d'accords en forme de points d'orgue. Cependant, comme on a quelques regles bonnes dans les cas ordinaires, nous les donnerons ici; mais, nous le répétons, elles sont insuffisantes: & c'est une chimere qui prouve l'ignorante présomption de celui qui la soutient, que de croire qu'on puisse bien accompagner une basse continue, seule & non chiffrée.

Pour pouvoir se servir des regles suivantes, il faut accompagner bien les basses continues chiffrées, être assez ferme pour parcourir rapidement des yeux, jusqu'à quatre & même cinq mesures, pour savoir d'avance la suite des accords; il faut enfin bien savoir tout ce que l'on trouve dans les articles REGLE DE L'OCTAVE, CHANGER, (*Musique.*) ANTICIPATIM, (*Musique.*)

Celui qui accompagne d'après une basse continue non chiffrée, doit encore être bien attentif, & sur-tout quand la basse continue reste long-temps sur la même note, parce que souvent, dans la musique italienne & allemande, le compositeur change pour un instant la tierce majeure & mineure.

Enfin remarquons que, pour les regles suivantes, toutes les fois qu'on parle d'un saut de tierce mineure & majeure en montant, on entend aussi parler du saut de sixte majeure ou mineure en descendant. Dans les exemples en notes, on indiquera cela par des notes doubles.

Premiere regle. Lorsqu'une note, portant l'accord parfait majeur ou mineur, descend d'un semi-ton majeur, ou monte d'une tierce majeure & mineure sur la note suivante, cette derniere porte l'accord de sixte majeure ou mineure avec sa tierce majeure ou mineure, suivant que les dieses ou bémols de la clef l'indiquent; ce dont nous avertissons ici une fois pour toutes.

Deuxieme regle. Lorsqu'une note, portant accord parfait majeur, monte d'un semi-ton majeur, ou descend d'une tierce majeure sur la note suivante, celle-ci porte l'accord de sixte.

Troisieme regle. Mais lorsque cette même note descend d'un ton sur la suivante, cette derniere porte l'accord de seconde.

Quatrieme regle. Lorsqu'une note, portant accord parfait mineur, descend d'une seconde, ou d'une tierce majeure sur la suivante, celle-ci porte l'accord de sixte.

Cinquieme regle. Quand une note, portant accord de sixte, & tierce mineure, monte d'un semi-ton majeur, ou descend d'une tierce majeure sur une note, celle-ci porte l'accord parfait majeur ou mineur suivant le mode.

Sixieme regle. Mais si cette même note monte d'un ton sur la suivante, cette derniere porte accord de sixte.

Septieme regle. Lorsqu'une note, portant accord de sixte, & tierce majeure, monte ou descend d'un ton sur la suivante, celle-ci porte l'accord de sixte.

Huitieme regle. Mais si elle descend d'une tierce mineure sur la suivante, celle-ci porte l'accord parfait mineur.

Neuvieme regle. Lorsqu'une note, portant accord de sixte majeure & tierce mineure, descend d'un ton sur la suivante, cette derniere porte l'accord parfait majeur ou mineur, suivant le mode.

Dixieme regle. Mais cette même note venant à descendre de tierce mineure, ou à monter d'un semi-ton majeur, d'un ton, ou d'une tierce mineure sur la note suivante, cette derniere porte dans tous ces quatre cas l'accord sixte.

Onzieme regle. Lorsque de deux notes à la tierce majeure ou mineure l'une de l'autre, l'une porte un diese, béquarre ou bémol accidentel, il faut que celui-ci se trouve aussi dans l'accord de l'autre note.

Douzieme regle. Enfin toute note marquée d'un diese ou béquarre qui l'éleve d'un semi-ton mineur, porte l'accord de sixte, quelle que soit sa marche. (*F. D. C.*)

ACCOMPAGNEMENT, se dit *en Peinture*, des objets qui sont ajoutés, ou pour l'ornement, ou pour la vraisemblance. Il est naturel que dans un tableau représentant des chasseurs, on voie des fusils, des chiens, du gibier, & autres équipages de chasse mais il n'est pas nécessaire pour le vraisem-

blable qu'on y en mette de toutes les especes; lorsqu'on les y introduit, ce sont des *accompagnemens* qui ornent toujours beaucoup un tableau. On dit d'un tableau représentant des chasseurs : *il faudroit à ce tableau quelque accompagnement*, comme de fusils, gibier, &c. On dit *de beaux accompagnemens. Cette chose accompagne bien cette partie, ce grouppe*, &c. (*R*)

ACCOMPAGNER, *terme de Soierie*, c'est l'action de passer l'accompagnage. *V.* ACCOMPAGNAGE.

ACCOMPAGNER, (*Musique.*) c'est, en général, jouer les parties d'accompagnement dans l'exécution d'un morceau de musique; c'est, plus particuliérement, sur un instrument convenable, frapper avec chaque note de la basse les accords qu'elle doit porter, & qui s'appellent l'*accompagnement.* J'ai suffisamment expliqué en quoi consiste cet accompagnement : j'ajouterai seulement que ce mot même avertit celui qui *accompagne* dans un concert, qu'il n'est chargé que d'une partie accessoire, qu'il ne doit s'attacher qu'à en faire valoir d'autres; que, si-tôt qu'il a la moindre prétention pour lui-même, il gâte l'exécution, & impatiente à la fois les concertans & les auditeurs. Plus il croit se faire admirer, plus il se rend ridicule. Si-tôt qu'à force de bruit ou d'ornemens déplacés, il détourne à soi l'attention due à la partie principale, tout ce qu'il montre de talent & d'exécution, montre à la fois sa vanité & son mauvais goût. Pour *accompagner* avec intelligence & avec applaudissement, il ne faut songer qu'à soutenir & faire valoir les parties essentielles, & c'est exécuter fort habilement la sienne, que d'en faire sentir l'effet sans la laisser remarquer. (*S*)

ACCOMPLISSEMENT, s. m. signifie l'*exécution*, l'*achevement*, le *succès*, d'une chose qu'on se proposoit de faire ou qu'on a entreprise.

Ce mot vient du Latin *ad* & *complere*, remplir.

L'*accomplissement* des prophéties & de l'ancien Testament dans la personne du Sauveur, démontre assez clairement qu'il étoit le Messie. *Voyez* PROPHÉTIE.

L'*accomplissement* d'une prophétie peut se faire ou directement, ou par accommodation.

Car une même prophétie peut avoir plusieurs *accomplissemens* en différens temps : telle est, par exemple, celle que Jesus-Christ fait touchant la ruine de Jérusalem, laquelle doit avoir un second *accomplissement* dans le temps qui précédera immédiatement le jugement dernier.

Ce principe n'est pas universel; & pourroit même être dangereux à bien des égards, en retombant dans le systême de Grotius sur l'*accomplissement* des prophéties. Il faut donc dire que l'*accomplissement* du sens littéral d'une prophétie est son *accomplissement* direct, & que l'*accomplissement* du sens figuré d'une prophétie est son *accomplissement* par accommodation. Ce n'est qu'entant que les prophéties ont été accomplies à la lettre dans la personne de Jesus-Christ, qu'elles prouvent qu'il est le Messie. Quant à l'*accomplissement* d'accommodation, il ne fait preuve qu'autant qu'il est contenu ou clairement indiqué dans les Ecritures, ou constamment enseigné par la tradition; car on n'ignore pas jusqu'où peut aller sur cette matiere le fanatisme & le déréglement d'imagination, quand on veut interpréter le sens des prophéties, & en fixer l'*accomplissement* à sa fantaisie. Les systêmes extravagans de Joseph Mede & du ministre Jurieu sur celles de l'Apocalypse, & le succès ridicule qu'ont eu leurs visions, devroient bien guérir les Théologiens de cette manie. Ceux qui sont persuadés que l'esprit humain n'est pas plus capable par lui-même de fixer l'*accomplissement* d'une prophétie, que de prédire l'avenir d'une maniere sûre & circonstanciée, s'en tiendront toujours à cette regle : *Omnis prophetia scripturæ propriâ interpretatione non fit. Voyez* SENS LITTÉRAL, SENS FIGURÉ, PROPHÉTIE, SEMAINES, *&c.*

Nous ajoutons cependant qu'il y a des prophéties qui s'accomplissent en partie dans un premier sens, & par rapport à un certain objet, & qui n'ont leur parfait *accomplissement* que dans un autre. Telles sont les prédictions de la ruine de Jérusalem, & quelques-unes de celles de l'Apocalypse. (*G*)

§ ACCON, s. m.) *Marine.* (c'est un

bateau ayant la forme d'un quarré long & à fond plat, dont on ſe ſert dans différens pays, & ſur-tout dans le pays d'Aunis pour aller ſur la vaſe, après que la mer s'eſt retirée. Les *accons* ne ſont point faits pour aller à la voile : ils ſont plus ou moins grands, ſuivant l'uſage auquel on les deſtine. Ces bateaux ſont commodes, en ce qu'ils portent beaucoup ſans avoir un grand tirant d'eau. La raiſon en eſt facile à ſaiſir : un bâtiment de cette conſtruction ne peut point caler, ſans déplacer un volume d'eau conſidérable ; mais auſſi un inconvénient de leur forme, eſt de ne pouvoir naviger que dans les rades, & encore lorſque la mer n'y eſt point trop agitée.

Les *accons* ne ſont point pontés. Ceux dont on ſe ſert à Saint-Domingue pour faire l'eau des vaiſſeaux, & pour le tranſport des denrées du pays ont de longueur au bord inférieur ou portant ſur terre, ... 15 *à* 18 *pieds*.

Au bord ſupérieur ou de tête en tête, 25 *à* 30

De ſorte que leur ſaillie ou quête, eſt à chaque bout de, ... 5 *à* 6

De largeur, environ, ... 12

De hauteur totale ou creux entier, ... 3

De tirant d'eau, ſans être chargé, ... 1 *pied à* 8 *pouces*.

(*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCORD, ſ. m. *en Droit*, ſoit en matiere civile, ſoit en matiere criminelle, ſignifie un accommodement entre les parties conteſtantes, au moyen de ce que l'une des deux parties fait des offres que l'autre accepte. Ainſi l'on dit, *les parties ſont d'accord*, pour dire *qu'elles ſont accommodées. Voyez* TRANSACTION.

ACCORDS au pl. eſt ſynonyme à *accordailles. Voyez ce dernier.* (*H*)

ACCORD, *en Peinture*, ſe dit de l'harmonie qui regne dans la lumiere & les couleurs d'un tableau. On dit un tableau d'un bel *accord*. Il faudroit un peu diminuer cette lumiere pour l'*accorder* avec cette autre ; éteindre la vivacité de la couleur de cette draperie, de ce ciel, qui ne ſe diſtingue pas de telle ou telle partie, *&c.* (*R*)

ACCORD, *en Muſique*, eſt l'union de deux ou pluſieurs ſons entendus à la fois, formant enſemble une harmonie réguliere.

L'harmonie naturelle produite par la réſonance d'un corps ſonore, eſt compoſée de trois ſons différens, ſans compter leurs octaves, leſquels forment entr'eux l'*accord* le plus agréable & le plus parfait que l'on puiſſe entendre, d'où on l'appelle par excellence *accord parfait*. Ainſi, pour rendre l'harmonie complete, il faut que l'*accord* ſoit compoſé de trois ſons ; auſſi les Muſiciens trouvent-ils dans le *trio* la perfection harmonique, ſoit parce qu'ils y emploient les *accords* en entier ; ſoit parce que dans les occaſions où ils ne les emploient pas en entier, ils ont du moins l'art de faire croire le contraire à l'oreille, en lui préſentant les ſons principaux des *accords* : comme dans les conſonnans, la tierce avec l'octave ſous-entendant la quinte, la ſixte avec l'octave ſous-entendant la tierce, *&c.* & dans les diſſonans, la ſeptieme avec la tierce ſous-entendant la quinte, de même la neuvieme, *&c.* dans la grande ſixte, la ſixte avec la quinte ſous-entendant la tierce, la quarte avec la ſeconde ſous-entendant la ſixte, *&c.* Cependant l'octave du ſon principal produiſant de nouveaux rapports & de nouvelles conſonnances par les complémens des intervalles (*Voyez* COMPLÉMENT :) on ajoute ordinairement cette octave pour avoir l'enſemble de toutes les conſonnances dans un même *accord*. De plus, l'addition de la diſſonnance (*Voyez* DISSONNANCE,) produiſant un quatrieme ſon ajouté à l'*accord* parfait, c'eſt une néceſſité, ſi l'on veut remplir l'*accord*, d'avoir une quatrieme partie pour exprimer cette diſſonance. Ainſi quand on veut faire entendre l'harmonie complete, ce ne peut être que par le moyen de quatre parties réunies enſemble.

On diviſe les *accords* en parfaits & imparfaits. L'*accord* parfait eſt celui dont nous venons de parler, qui eſt compoſé du ſon fondamental au grave, de ſa tierce, de ſa quinte, & de ſon octave ; & en général

on appelle quelquefois *parfait* tout *accord*, même dissonant, dont le fondamental est au grave. Les *accords imparfaits* sont ceux où regne la sixte au lieu de la quinte, & en général tous ceux où le son grave n'est pas le fondamental. Ces dénominations qui ont été données avant qu'on connût la basse fondamentale, sont fort mal appliquées. Celles d'*accords* directs ou renversés, sont beaucoup plus convenables dans le même sens. *Voyez* RENVERSEMENT.

Les *accords* se distinguent encore en consonnans & dissonans. Les *accords* consonnans sont l'*accord* parfait & ses dérivés; tout autre *accord* est dissonant. Je vais donner une table des uns & des autres, selon le systême de M. Rameau.

TABLE DE TOUS LES ACCORDS reçus dans l'harmonie.

ACCORDS FONDAMENTAUX.

Accord parfait, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave.

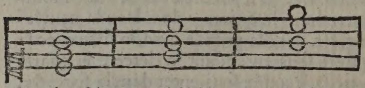

Accord parfait. Accord de sixte. Accord de sixte quarte.

Cet accord constitue le ton, & ne se fait que sur la tonique; sa tierce peut être majeure ou mineure, & c'est ce qui constitue le mode.

Accord sensible ou dominant, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave. Sa septieme au grave.

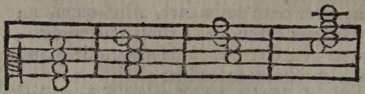

Accord sensible. De fausse quinte. De petite sixte majeure. De triton.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de septieme, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave. Sa septieme au grave.

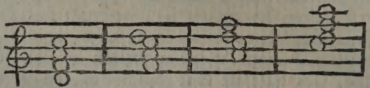

Accord de septieme. De grande sixte. De petite sixte mineure. De seconde.

La tierce, la quinte, & la septieme de cet accord peuvent s'altérer.

Accord de septieme diminuée, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave. Sa septieme au grave.

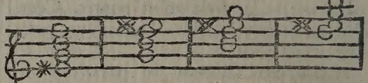

Accord de sept. diminuée. De fausse quinte & sixte maj. De tierce min. & triton. De seconde superflue.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de sixte ajoutée, & ses dérivés.

Le son fondamental au gr. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave. Sa sixte au grave.

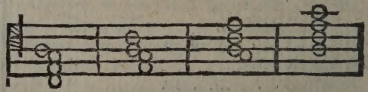

Accord de sixte ajoutée. Accord ajouté de petite sixte. Accord ajouté de seconde. Accord ajouté de septieme.

Je joins ici par-tout le mot *ajouté*, pour distinguer cet *accord* & ses renversés des productions semblables de l'*accord* de septieme.

Ce dernier renversement qui porte le nom d'*accord ajouté de septieme*, est très-bon, & pratiqué par les meilleurs musiciens, même par tel qui le désapprouve; mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet.

Acccord de sixte superflue, &c.

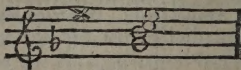

Accord de sixte superflue.

Cet *accord* ne se renverse point, & aucun de ses sons ne peut s'altérer. Ce n'est proprement qu'un *accord* de petite sixte majeure, diésée par accident.

ACCORDS PAR SUPPOSITION.

(*Voyez* SUPPOSITION.)

Accord de neuvieme, & ſes dérivés.

Le ſon ſuppoſé au grave. Le ſon fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa ſeptieme au grave.

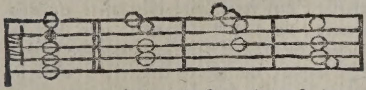

Accord de neuv. De ſeptieme & ſixte. De ſixte quinte & quarte. De ſeptieme & ſeconde.

C'eſt un *accord* de ſeptieme auquel on ajoute un cinquieme ſon d'une tierce au deſſous du fondamental.

On en retranche ordinairement la ſeptieme, c'eſt-à-dire, la quinte, du ſon fondamental, qui eſt ici la note *mi ;* & dans cet état l'*accord* de neuvieme peut ſe renverſer, en retranchant encore de l'accompagnement l'octave de la note qu'on porte à la baſſe.

Accord de quinte ſuperflue.

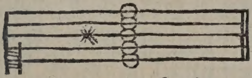

Accord de quinte ſuperflue.

C'eſt l'*accord* dominant d'un ton mineur, au deſſous duquel on fait entendre la médiante ; ainſi c'eſt un véritable *accord* de neuvieme : mais il ne ſe renverſe point, à cauſe de la quarte diminuée que donneroit avec la note ſenſible le ſon ſuppoſé porté à l'aigu, laquelle quarte eſt un intervalle banni de l'harmonie.

Accord de onzieme ou *quarte.*

Le ſon ſuppoſé au grave. Le ſon fondamental au grave. Sa ſeptieme au grave.

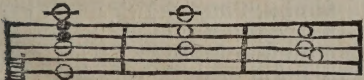

Accord de neuvieme & quarte; ou deux ſons retranchés de quarte ſimplement. Accord de ſeptieme & quarte. Accord de ſeconde & quarte.

C'eſt un *accord* de ſeptieme, au deſſous duquel on ajoute un cinquieme ſon à la quinte du fondamental On ne frappe guere cet *accord* plein à cauſe de ſa dureté, & pour le renverſer on en retranche la neuvieme & la ſeptieme

Accord de ſeptieme ſuperflue.

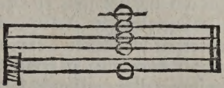

Accord de ſeptieme ſuperflue.

C'eſt l'*accord* dominant ſous lequel la baſſe fait la tonique.

Accord de ſeptieme ſuperflue & ſixte mineure.

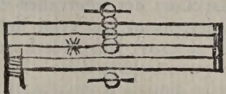

C'eſt l'*accord* de ſeptieme diminuée, ſous lequel la baſſe fait la tonique.

Ces deux derniers *accords* ne ſe renverſent point, parce que la note ſenſible & la tonique s'entendroient enſemble dans les parties ſupérieures, ce qui ne peut ſe tolérer.

Nous parlerons aux mots HARMONIE, BASSE *fondamentale*, MODULATION, COMPOSITION, DISSONANCE, de la maniere d'employer tous ces *accords* pour en former une harmonie réguliere. Nous ajouterons ſeulement ici les obſervations ſuivantes.

1. C'eſt une grande erreur de penſer que le choix des divers renverſemens d'un même *accord* ſoit indifférent pour l'harmonie ou pour l'expreſſion ; il n'y a pas un de ces renverſemens qui n'ait ſon caractere propre. Tout le monde ſent l'oppoſition qui ſe trouve entre la douceur de la fauſſe quinte & l'aigreur du triton ; & cependant l'un de ces intervalles eſt renverſé de l'autre : il en eſt de même de la ſeptieme diminuée & de la ſeconde ſuperflue, de la ſeconde ordinaire, & de la ſeptieme. Qui ne ſait combien la quinte eſt plus ſonore que la quarte ? L'*accord* de grande ſixte & celui de ſixte mineure ſont deux faces du même *accord* : mais de combien l'une n'eſt-elle pas plus harmonieuſe que l'autre ? L'*accord*

de petite sixte majeure au contraire n'est-il pas plus brillant que celui de fausse quinte? Et pour ne parler que du plus simple de tous les *accords*, considérez la majesté de l'*accord* parfait, la douceur de la sixte, & la fadeur de la sixte quarte, tous *accords* composés des mêmes sons. En général les intervalles superflus, les dieses dans le haut, sont propres par leur dureté à exprimer l'emportement & la colere; au contraire les bémols, les intervalles diminués, forment une harmonie plaintive qui attendrit le cœur. C'est une multitude d'observations semblables, lorsqu'on sait s'en prévaloir, qui rend un Musicien intelligent, maître des dispositions de ceux qui l'écoutent.

2. Le choix des intervalles n'est guere moins important que celui des *accords*, pour la place où l'on veut les employer. C'est, par exemple, dans le bas qu'il faut placer les quintes & les octaves; dans le haut, les tierces & les sixtes: transposez cet ordre, vous gâterez l'harmonie en laissant les mêmes *accords*.

3. Enfin on rend encore les *accords* plus harmonieux, en les rapprochant dans de petits intervalles plus convenables à la capacité de l'oreille; c'est ce qu'on appelle *resserrer l'harmonie*, & ce que si peu de Musiciens savent pratiquer dans la composition de leurs chœurs, où souvent l'on entend des parties si éloignées les unes des autres; qu'elles semblent n'avoir plus de rapport entr'elles. (*S*)

Il y a encore nombre d'autres *accords*, dont les grands maîtres se servent & se sont servi. L'*accord* de sixte superflue, par exemple, se renverse très-bien, quoiqu'on dise le contraire ailleurs. J'ai vu dans quelques pieces l'*accord* de tierce diminuée, fausse quinte & petite sixte qui en résulte. Comme les connoissances augmentent journellement en musique, & qu'on a déja commencé à se servir d'*accords* composés de cinq tons différens, par exemple, celui de quinte superflue; un jour viendra, peut-être, où l'on se servira d'*accords* composés de six, sept & plus de tons différens. On ne peut donc pas déterminer au juste le nombre d'*accords* possibles. Ce que je viens de dire paroîtra peut-être surprenant; mais cette surprise disparoîtra, si l'on fait attention que probablement, & plusieurs musiciens, entr'autres M. Rameau, l'ont déja soupçonné, tous les tons de la gamme résonnent avec le corps sonore, mais dans un grand éloignement: c'est dans l'étendue de trois octaves que résonne l'*accord* parfait; ce sera dans la quatrieme qu'on trouvera la gamme. Effectivement le cor-de-chasse, qui représente assez bien le corps sonore, ne donne la gamme que dans la quatrieme octave. Une autre preuve moins équivoque, ou plutôt décisive, c'est le mêlange qu'on fait de différens jeux d'orgue, qui ensemble font résonner, outre le ton principal, sa tierce majeure, sa quarte & sa quinte, mais dispersées dans différentes octaves, & qui alors, loin de blesser l'oreille, renforcent considérablement le son fondamental. (*F. D. C.*)

Accord, (*Musique.*) On appelle encore *accord*, l'état d'un instrument dont les sons fixes sont entr'eux dans toute la justesse qu'ils doivent avoir. On dit, en ce sens, qu'un instrument est d'*accord*, qu'il n'est pas d'*accord*, qu'il garde ou ne garde pas son *accord*. La même expression s'emploie pour deux voix qui chantent ensemble, pour deux sons qui se font entendre à la fois, soit à l'unisson, soit en contre-parties. (*S*)

Accord dissonant, faux Accord, Accord faux, (*Musique.*) sont autant de différentes choses qu'il ne faut pas confondre. *Accord dissonant*, est celui qui contient quelque dissonance; *accord faux*, celui dont les sons sont mal accordés, & ne gardent pas entr'eux la justesse des intervalles; *faux accord*, celui qui choque l'oreille, parce qu'il est mal composé, & que les sons, quoique justes, n'y forment pas un tout harmonique. (*S*)

Accord, (*Musique.*) Ce terme, pris dans un sens général, désigne l'assemblage de divers sons entendus tout-à-la-fois; mais dans le sens propre & ordinaire, c'est l'assemblage de sons réguliérement combinés, qui conviennent au genre de la piece de musique. Dans la musique moderne, chaque piece a une suite réguliere d'*accords* fondamentaux, qui aident à déterminer la mélodie. Les *accords* supposent

une musique à plusieurs parties : delà vient que les anciens n'en ont point parlé.

La premiere & la plus essentielle partie de la composition moderne, roule sur la connoissance de tous les *accords* dont la musique peut faire usage, & sur la maniere la plus avantageuse de les combiner. Nous ne parlerons ici que de la nature des *accords* en particulier; leur combinaison concerne l'article de la MODULATION.

On trouve chez les auteurs qui ont écrit sur la musique, une grande diversité d'opinions, quand il s'agit de déterminer le nombre, l'origine & l'usage des *accords*. Cette matiere est si embrouillée, qu'il semble presque impossible de la traiter méthodiquement. Ce qui paroît le plus probable, c'est que les premieres compositions à trois parties, n'avoient pour base qu'une suite d'*accords* consonnans. Le desir de rendre cette harmonie plus attrayante, aura sans doute engagé les compositeurs à placer par-ci par-là quelques *accords* dissonans entre ces premiers. Ils auront apparemment commencé par des *accords* où il n'entroit qu'un ton discordant ajouté aux consonnances, ou substitué à l'une de celles-ci. Peu-à-peu ils se seront apperçus, peut-être, qu'on pouvoit altérer plus d'un ton, & même tous les tons de l'*accord* consonnant, d'une maniere qui rendoit la musique plus agréable. Par une longue suite d'essais, il s'est enfin introduit un très-grand nombre d'*accords* différens, sur la légitimité & l'usage desquels on dispute encore; & la dispute finit, pour l'ordinaire, par un appel à l'oreille des experts.

Il étoit donc à souhaiter qu'on pût découvrir une méthode sûre de déterminer tous les *accords* admirables. De grands hommes s'en sont occupés; & nous ne pouvons mieux faire ici, que de renvoyer aux ouvrages de MM. Rameau, d'Alembert, Euler, Tartini, Rousseau & Marpurg. Après une étude réfléchie de ces auteurs, voici ce que nous avons à dire de plus clair & de plus simple sur cette matiere.

Nous supposons d'abord que toute piece de musique n'est fondée que sur une suite d'*accords* consonnans, & qu'il s'agit de trouver ces *accords* : ensuite il faut rechercher les raisons qui ont dû introduire les dissonans, & voir si, d'après ces raisons, on peut déterminer la nature & le nombre des *accords* disonans.

Notre supposition n'a rien de forcé : il est plus que probable que les premieres pieces à plusieurs parties n'avoient que des consonnans; & l'on a encore aujourd'hui de bons morceaux de musique sans *accords* dissonans. C'est d'ailleurs une remarque également vraie & essentielle, que, pour qu'une piece de musique soit parfaite, il faut qu'on puisse en effacer toutes les dissonances, & que le reste soit encore un tout bien harmonique. Une partie essentielle de l'art du compositeur, c'est de savoir composer un morceau entier, en n'y faisant entrer que des *accords* de consonnances.

Tous ceux qui ont écrit sur la musique admettent, comme un principe d'expérience, qu'un *accord* consonnant n'est qu'à trois parties. M. Euler croit à la vérité que cet *accord* pourroit admettre un quatrieme ton consonnant. (*Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Berlin, année 1764, page 177 & suivantes.*) Mais comme nous ne parlons ici que de l'usage pratique, cela n'influe point sur notre recherche.

Nous savons de plus, tant par le témoignage de l'oreille, que par l'examen des sources de l'harmonie, que, de tous les *accords* possibles à trois parties, celui qui est composé de la tierce, de la quinte & de l'octave du ton fondamental, produit l'harmonie la plus complete; & c'est par cette raison qu'on appelle l'*accord parfait*.

Or, M. Rameau a observé le premier, & sa remarque a été généralement adoptée, que tous les *accords* consonnans à trois parties naissent de l'*accord* parfait : car pour former un triple *accord*, il faut encore joindre deux tons différens à l'octave du ton fondamental; & ces tons doivent être pris de la suite naturelle des tons de cette octave, qui renferme la seconde, la tierce, la quarte, la quinte, la sixte & la septieme : mais la seconde & la septieme sont exclues, par la raison qu'elles font dissonance avec l'octave du ton fondamental. Il ne reste donc que la tierce, la quarte, la quinte & la sixte. De ces quatre, on ne peut point prendre à la fois deux tons qui se succedent immédiatement, parce que le ton

ſupérieur feroit avec l'inférieur un *accord* diſſonant, celui de ſeconde. Ainſi on ne peut avoir que trois combinaiſons de deux à deux, ſavoir, 3 & 5 ; 3 & 6 ; & 4 & 6. La premiere de ces combinaiſons donne l'*accord* parfait, & les deux autres en ſont les permutations. Il n'y a donc qu'un ſeul *accord* primitif de conſonnance ; & il ſuffira d'en connoître les diverſes eſpeces, pour avoir une connoiſſance complete des *accords* conſonnans. *Voyez ci-après l'article* ACCORD PARFAIT.

La recherche des *accords* diſſonans, ou l'énumération complete de tous ceux qui peuvent être employés, a un peu plus de difficulté : il faut d'abord remonter à l'origine, & à l'uſage des diſſonances. (*Voyez* DISSONANCE.) On trouvera que l'*accord* de ſeptieme eſt l'unique *accord* primitif ou fondamental à quatre parties, qui ſoit de néceſſité abſolue. Il n'y a donc qu'à développer toutes les combinaiſons & les permutations de cet *accord*, pour avoir l'énumération exacte de tous les *accords* de diſſonance eſſentielle.

En conſidérant enfin la ſeconde eſpece de diſſonance, celle que nous nommons *diſſonance accidentelle*, on verra que, pour en trouver tous les *accords* admiſſibles & leurs combinaiſons, on n'a qu'à altérer ſucceſſivement un, deux ou pluſieurs tons de chaque *accord* conſonnant & de chaque *accord* de ſeptieme.

L'*accord complet* eſt celui qui renferme tous les tons qui lui appartiennent originairement. Il eſt *incomplet*, lorſque quelques-uns de ces tons n'y entrent pas. Ainſi l'*accord* complet de ſeptieme, par exemple, eſt compoſé de la tierce, de la quinte, de la ſeptieme & de l'octave; mais quelquefois on omet l'octave, & auſſi l'une des deux autres conſonnantes, & alors c'eſt un *accord* de ſeptieme incomplet. (Cet article eſt tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts de M.* SULZER.)

ACCORDS IMMÉDIATS. Nous appellerons de ce nom, ceux dont les tons ſont ſéparés par des intervalles ſimples; & nous nommerons *accords médiats*, ceux dont les intervalles ſont compoſés.

C'eſt une regle établie dans la théorie des ſons, que tout intervalle compoſé eſt réputé de la nature de l'intervalle ſimple qui lui répond ; c'eſt-à-dire que, dans quelque octave que l'on compte l'intervalle, il eſt cenſé être le même, & conſerver le nom qu'il a dans la premiere. Ainſi, par exemple, le ton *mi* fait avec le ton *ut* une tierce majeure, ſoit qu'on prenne ces deux tons ſur la même octave ou ſur des octaves différentes. Une tierce peut donc être éloignée du ton fondamental, de trois, ou de dix, ou de dix-ſept, ou de vingt-quatre degrés de l'échelle diatonique, ſans ceſſer d'être ſa tierce. Juſques-là il n'y a point de difficulté ; mais, dès qu'il s'agit d'*accords* réels dans un chant à pluſieurs parties, ces intervalles ne ſont plus équivalens, & l'on ſe tromperoit beaucoup, ſi l'on penſoit qu'on pût indifféremment ſubſtituer le ſimple au compoſé ou le compoſé au ſimple, & prendre un *accord* médiat au lieu d'un immédiat : car, pour qu'une muſique produiſe tout l'effet qu'elle peut produire, il faut que les différentes parties dont elle eſt compoſée, ſoient renfermées dans une certaine étendue exactement déterminée, dont elles ne s'écartent ni en ſe rapprochant, ni en s'éloignant davantage. Et il en eſt de même à l'égard des orgues ou du claveſſin qui ſervent d'accompagnement.

La nature ſemble avoir fixé elle-même ces limites, en établiſſant le fondement de l'harmonie. On ſait (*Voyez* CONSONNANCE) qu'en pinçant la plus baſſe corde 1, on fait réſonner les tons $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$, &c. & que c'eſt l'aſſemblage de tous ces tons qui conſtitue proprement le ſon du ton le plus bas. Il réſulte donc de cette obſervation, 1°. que entre le ton le plus bas, c'eſt-à-dire entre le fondamental de la baſſe accompagnante, & ſon octave au-deſſus, il ne doit point y avoir de tons intermédiaires. 2°. Que l'*accord* parfait complet a ſa place naturelle dans la troiſieme octave du ton fondamental, puiſqu'il n'y a que la quinte, ou plutôt la douzieme de ce ton, qui tombe ſur la ſeconde octave. 3°. Que lorſque le ton fondamental eſt dans l'octave la plus baſſe, les tons de l'octave au deſſus ne peuvent guere ſe rapprocher de plus près que de la quarte ; mais que, s'il y avoit encore une baſſe au deſſous, ces tons pourroient être rapprochés à l'intervalle

de

de la tierce. 4°. Que les premiers dessus chantans, soit en concert ou en *solo*, ne doivent pas être accompagnés de sons trop graves; & qu'en général, la basse qui accompagne les voix ne doit descendre qu'à la seconde octave au dessous, ni se rapprocher de ces voix, de plus près qu'à la distance d'une octave. Ce n'est que lorsqu'il y a des tailles, que la basse peut encore descendre d'une octave plus bas au dessous des premiers dessus.

C'est en observant la juste proportion des distances, que chaque partie fait son effet en plein, & que l'ensemble est complétement beau. (Cet article est tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts de M.* SULZER)

ACCORD PARFAIT, (*Musique.*) C'est le nom qu'on donne aux *accords* qui renferment les trois principaux intervalles consonans: savoir, *la tierce, la quinte & l'octave.*

On compte trois especes d'*accords parfaits*, 1°. l'*accord* majeur, qui joint la tierce majeure à l'octave, & à la quinte juste. 2°. L'*accord* mineur, où ces deux intervalles sont accompagnés de la tierce mineure. Et 3°. l'*accord* diminué, composé de l'octave, de la quinte diminuée, & de la tierce mineure.

La premiere espece détermine le mode majeur, ou le ton dur; la seconde détermine le mode mineur, ou le ton mol: la troisieme espece n'établit point de mode particulier, parce que cet *accord* n'a pas, comme les deux autres, son échelle diatonique; il pourroit l'avoir si l'on introduisoit dans la gamme ordinaire la consonance 6, 7, ou la tierce diminuée, que les plus habiles musiciens d'aujourd'hui mettent au rang des consonances. (*Voyez* CONSONANCE.) Si on l'avoit admise dans le systême, il y auroit eu une corde que nous nommerons $^b B$, à placer entre *la* & *si*; elle donneroit avec le ton *sol* la tierce diminuée, & l'*accord* *E*, *G*, $^b B$, seroit l'*accord parfait* de ce nouveau mode. Cet *accord* est très-peu différent des *accords parfaits* qui, dans les modes majeurs, tombent sur la septieme, & dans les modes mineurs sur la seconde de l'échelle diatonique. En effet, l'*accord* *H*, *d*, *f*, ne differe pas sensiblement de l'*accord* diminué, puisque la tierce $d - f = \frac{27}{27}$, ne differe de la tierce diminuée que d'une soixante-quatrieme.

Quelques musiciens sont dans l'idée que tout *accord*, dont les intervalles portent les noms de tierces & de quintes, fait une consonance parfaite. Suivant cette idée il faudroit que l'*accord* de *ut*, *mi*, *sol dicse*, fût parfait, tandis que la quinte superflue *ut*, *sol diese* fait une dissonance désagréable. Les noms ni les lignes des notes ne décident pas de la consonance des *accords* elle résulte de la juste proportion des intervalles.

Par la même raison, bien que la quinte diminuée fasse consonance avec la tierce mineure, on ne peut jamais la joindre dans l'*accord parfait* à la tierce majeure. Car l'une ou l'autre des deux tierces qui résultent de cette jonction, n'appartiendroit pas au mode principal. C'est ce qu'observent tous les bons musiciens, qui, aussi souvent que la tierce majeure est notée accidentellement au dessus de la basse, ne manquent pas d'y joindre la quinte parfaite, quoiqu'elle ne soit indiquée par aucun signe.

On emploie l'*accord parfait*, 1°. d'abord à l'entrée de la piece de musique, & précisément sur la tonique, pour que l'oreille saisisse, dès le commencement, le ton fondamental, & le mode principal. Dans ce seul *accord* l'oreille non seulement discerne les trois tons les plus essentiels de ce mode très-distinctement, mais elle entend encore confusément la quinte de chacun de ces tons, & par conséquent elle connoît déja cinq des sept tons de l'échelle. 2°. A la fin de la piece, parce que cette harmonie fait une conclusion parfaite; à l'ouie de cette cadence l'oreille pleinement satisfaite ne desire plus rien. 3°. Au commencement d'une nouvelle période, lorsque le chant passe dans un mode relatif, afin que l'ouie soit frappée par les principaux tons qui appartiennent à ce mode, & qu'elle se les imprime fortement. Enfin 4°. en terminant une des parties du chant, pour que l'oreille entendant cette cadence de repos sente la conclusion de cette partie du tout.

L'*accord parfait* n'exige pas nécessairement les trois consonances qui le compo-

sent. Il n'y a que la tierce dont il ne peut jamais se passer, parce que c'est elle qui indique le mode, & qui le détermine; l'un des deux autres intervalles peut être omis, & l'on substitue un intervalle double à sa place. Quelquefois même cette omission devient nécessaire pour éviter la répétition vicieuse des quintes & des octaves. Ainsi l'*accord* *UT*, *mi*, *ut*, *mi*, est un *accord parfait* sans la quinte, avec deux tierces; celui de *UT*, *ut*, *mi*, *ut*, est sans la quinte avec deux octaves; celui de *UT*, *mi*, *sol*, *mi*, est sans l'octave avec deux tierces; & celui de *UT*, *sol*, *mi*, *sol*, est sans l'octave avec la quinte redoublée.

Mais il n'est pas indifférent dans les cas particuliers, lequel des deux intervalles on choisisse pour les répéter à la place de celui qu'on veut omettre. Il y faut de la circonspection pour ne pas tomber sur des progressions vicieuses. On ne sauroit, par exemple, redoubler la tierce majeure sur la dominante du mode dans lequel on fait l'*accord*, parce qu'il en résulteroit des octaves défectueuses.

L'*accord parfait* admet une double transposition. Car sans lui faire perdre sa consonance, on peut en mettre la tierce ou la quinte dans la basse; le premier cas produit les *accords* de sixte, & le second donne les *accords* consonans de quarte & sixte.

Comme l'*accord parfait* produit une cadence harmonieuse, l'oreille, qui en est satisfaite, n'a plus d'attente à remplir. On peut par conséquent passer de cet *accord* à d'autres, sans aucune préparation. Mais si l'on passe d'un *accord parfait* à un autre *accord parfait*, c'est comme si l'on faisoit entendre une suite de cadences finales, puisque chaque *accord* fait un repos. On aura une telle suite en montant ou descendant, par exemple, de quarte & de quinte. Mais de telles progressions sont trop uniformes, pour être d'un grand usage. Afin de rendre les repos moins sensibles, on peut redescendre de tierces, on peut même sauter un des *accords* de tierce: & de cette maniere il est quelquefois pratiquable de monter par degrés à l'aide d'une suite d'*accords*. Mais deux *accords* qui, en se succédant immédiatement, feroient monter d'une tierce majeure, ont quelque chose de dur pour l'oreille. (*Cet article est tiré de la Théorie des Beaux Arts de M.* SULZER.)

ACCORD *de l'orgue*. Ce mot a deux significations; premiérement, il signifie la même chose que *partition*. *Voyez* PARTITION. Secondement il signifie l'*accord* respectif de tous les jeux. C'est dans ce sens qu'il est pris dans cet article.

La partition est le fondement de l'*accord*: elle se fait sur le prestant qui tient le milieu entre tous les jeux de l'orgue. Quant au grave & à l'aigu, pour bien accorder, il est nécessaire d'être doué d'une oreille extrêmement fine, ce qui s'appelle parmi les facteurs & les gens de l'art, *avoir de l'oreille*; c'est un don de la nature qu'un maître ne sauroit communiquer.

Après que la partition est faite sur le prestant (ou sur la flûte, s'il n'y a point de prestant à l'orgue) on accorde à l'octave en dessous le *bourdon de quatre piés bouché*. Ensuite on accorde le huitieme pié ouvert à l'unisson du bourdon de quatre piés bouché, & à l'octave au dessous du prestant; on accorde ensuite la montre de seize piés à l'octave en dessous du huitieme pié ouvert, du quatrieme pié bouché, & à la double octave en dessous du prestant: on accorde ensuite le bourdon de seize piés à l'unisson de la montre de seize piés, & à l'octave en dessous du huitieme pié ouvert, du quatrieme pié bouché, & à la double octave en dessous du prestant.

On accorde ensuite le grand cornet composé de cinq tuyaux sur le prestant seul. Il faut remarquer que le grand cornet n'a que deux octaves, & que des cinq tuyaux qui le composent, il n'y a que le dessus de flûte qui s'accorde à l'unisson des tailles & des dessus du prestant; que les autres tuyaux, le dessus du bourdon, le dessus de nazard, le dessus de quarte nazard, & le dessus de tierce, s'accordent à l'unisson des jeux dont ils portent le nom. On accorde ensuite le cornet de récit, & le cornet d'écho sur le prestant, comme on a accordé le grand cornet. On accorde ensuite la flûte sur le prestant seul, à l'unisson de laquelle elle doit être. Ensuite on accorde la double tierce à la tierce au dessus du prestant, & sur tous les fonds de l'orgue. Ce qu'on appelle les *fonds de l'orgue*, sont tous les

jeux de mutation plus graves que le prestant ; comme qui diroit *les basses de l'orgue*, dont le prestant tient le milieu, y ayant autant d'octaves dans l'étendue de l'orgue au dessus & au dessous des quatre dont le prestant est composé. On accorde ensuite le nazard sur les fonds & à la quinte au dessus du prestant. Le gros nazard s'accorde aussi sur les fonds à l'octave au dessous du nazard & à la quarte au dessous du prestant. On accorde ensuite la quarte de nazard sur les fonds & avec la double tierce, & le nazard : ce jeu doit sonner l'octave du prestant. On accorde ensuite la tierce sur les fonds & la double tierce, dont elle doit sonner l'octave, & sur le nazard & la quarte nazard. Ensuite on accorde le larigot sur les fonds accompagnés de la double tierce du nazard, dont il doit sonner l'octave de la quarte nazard, de la tierce. On accorde ensuite la doublette sur tous les fonds : elle doit sonner l'octave au dessus du prestant. Sur la doublette & les fonds on accorde les deux parties du plein jeu, la fourniture & la cimbale, dont on bouche les tuyaux des rangs que l'on n'accorde pas avec des plumes d'oie ou de pigeon, afin de les empêcher de parler & de mieux entendre l'*accord* de ceux qu'on laisse libres. Ensuite quand un rang est accordé, on accorde le rang suivant, dont on ôte les plumes que l'on remet dans le rang accordé, s'il est nécessaire. *Voyez* FOURNITURE & CIMBALE.

La pédale de quarte s'accorde sur les fonds & à l'unisson des basses du prestant.

La pédale de huit ou flûte s'accorde aussi sur les fonds & à l'unisson du huitieme pié ouvert, ou à l'octave au dessous du prestant.

Lorsque tous les jeux de mutation sont accordés, on accorde les jeux d'anche, à commencer par la trompette que l'on accorde à l'octave au dessous du prestant seul. Sur la trompette on accorde le cromorne à l'unisson, à l'octave au dessous de la trompette. On accorde la bombarde à l'octave au dessus de la même trompette ; on accorde le clairon qui sonne l'unisson du prestant. La voix humaine qui sonne l'unisson de la trompette s'accorde à l'octave au dessous du prestant seul, & la voix angélique à l'unisson du même prestant. La trompette de récit qui n'a que deux octaves, sonne l'unisson des dessus de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle a le son plus net.

Les pédales des jeux d'anche s'accordent, savoir, celle de clairon à l'unisson des basses du clairon ; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement descend dans le huitieme pié à l'unisson de la trompette.

La pédale de trompette sonne l'unisson des basses de la trompette ; le ravalement descend dans le seizieme pié à l'unisson de la bombarde.

La pédale de bombarde s'accorde à l'octave au dessous des basses de la trompette, par conséquent elle sonne le seizieme pié ; s'il y a ravalement, il descend dans le trente-deuxieme pié.

On accorde tous les jeux de mutation avec les accordoirs, dont on coëffe les tuyaux ouverts ou à cheminée, pour diminuer l'orifice du tuyau & le faire baisser de ton ; on enfonce au contraire les accordoirs dans les tuyaux, ce qui élargit leur ouverture quand on veut les faire hausser de ton. Dans un orgue bien accordé, la participation de chaque jeu doit être semblable à celle du prestant.

ACCORDAILLES, s. f. pl. *terme de Palais*, consentement à un mariage donné solemnellement par les parens des deux futurs époux assemblés à cet effet. Hors des matieres de Palais, on dit plus ordinairement *accords*. *Accordailles* est antique. (*H*)

ACCORDE, *s'accorde*, terme de commandement qu'on fait à l'équipage d'une chaloupe pour le faire nager ensemble, afin que le mouvement des avirons soit uniforme. *Voyez* CHALOUPE, AVIRON. (*Z*)

ACCORDER *des instrumens*, c'est tendre ou lâcher les cordes, allonger ou raccourcir les tuyaux, jusqu'à ce que toutes les parties de l'instrument soient au ton qu'elles doivent avoir.

Pour *accorder* un instrument, il faut d'abord déterminer un son qui doit servir aux autres de terme de comparaison ; c'est ce qu'on appelle *prendre* ou *donner le ton* : ce son est ordinairement l'*ut* pour l'orgue

& le claveſſin, & le *la* pour le violon & la baſſe, qui ont ce *la* ſur une corde à vuide, & dans un *medium* propre à être aiſément ſaiſi par l'oreille : telle eſt la chanterelle du violoncelle & la ſeconde du violon.

A l'égard des flûtes, hautbois, & autres inſtrumens ſemblables, ils ont leur ton à-peu-près fixe, qu'on ne ſauroit guere changer qu'en changeant quelque piece de l'inſtrument. On peut encore les allonger un peu à l'emboîture des pieces, ce qui baiſſe le ton de quelque choſe : mais il doit néceſſairement réſulter des tons faux de toutes ces variations ; parce que la juſte proportion eſt rompue entre la longueur totale de l'inſtrument, & les intervalles d'un trou à l'autre.

Quand le ton eſt déterminé, on y fait rapporter tous les autres ſons de l'inſtrument, qui doivent être fixés par l'accord ſelon les intervalles qui leur ſont aſſignés. L'orgue & le claveſſin s'accordent par quintes & par octaves ; la baſſe & le violon par quintes ; la viole par quartes & par tierces. En général on choiſit toujours des intervalles conſonans & harmonieux, afin que l'oreille ſoit mieux en état de juger de leur juſteſſe.

On remarque que les inſtrumens dont on tire le ſon par inſpiration, comme la flûte & le hautbois, montent ſenſiblement quand on en a joué quelque temps ; ce qui vient, ſelon quelques-uns, de l'humidité qui, ſortant de la bouche avec l'air, les renfle & les racourcit ; ou plutôt c'eſt que la chaleur & la raréfaction que l'air reçoit pendant l'inſpiration rendent ſes vibrations plus fréquentes, diminuent ſon poids, & augmentant ainſi le poids relatif de l'athmoſphere, rendent le ſon un peu plus aigu, ſuivant la doctrine de M. Euler. Quoi qu'il en ſoit de la cauſe, il faut au moment de l'accord, avoir égard à l'effet, & forcer modérément le vent quand on donne le ton avec ces inſtrumens ; car pour qu'ils reſtent d'accord durant le concert, il faut qu'ils ſoient un peu trop bas en commençant. (*S*)

ACCORDER, (*Marine.*) ſignifie agir enſemble, ſe mouvoir de concert. On ordonne à un patron de faire *accorder* les avirons de ſa chaloupe. Un matelot donne la voix, pour *accorder* l'effort que font ceux qui hallent ſur une manœuvre. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCORDEUR, ſ. m. (*Muſique.*) On appelle *accordeurs* d'orgue ou de claveſſin ceux qui vont dans les égliſes ou les maiſons accommoder ou accorder ces inſtrumens, & qui, pour l'ordinaire, en ſont auſſi les facteurs. (*S*)

ACCORDO, ſ. m. (*Luth.*) Inſtrument des Italiens, du genre des baſſes, mais ayant douze ou quinze cordes. (*D. C.*)

ACCORDOIR, ſ. m. c'eſt un outil ou inſtrument dont les Luthiers & Facteurs ſe ſervent pour mettre d'accord les inſtrumens de Muſique. Cet outil eſt différent ſuivant les différens inſtrumens qu'on veut accorder. L'*accordoir* du claveſſin eſt de fer ; il a la forme d'un petit marteau, dont le manche eſt creuſé de façon à pouvoir y faire entrer la tête des fiches, afin de tendre ou lâcher les cordes de l'inſtrument, & par ce moyen en hauſſer ou baiſſer les tons. *Voyez* ACCORD, ACCORDOIR *d'orgue.*

ACCORDOIRS, ſ. m. pl. ces inſtrumens qui ſervent aux facteurs d'orgue pour accorder les tuyaux d'étain & de plomb de l'eſpece des tuyaux de mutation, ſont des cones de cuivre creux.

ACCORDS *de l'étrave*, *voyez* ÉTRAVE.

§ ACCORE, ſ. m. (*Marine.*) Les *accores* ſont de fortes pieces de bois placées d'une maniere preſque perpendiculaire, & dont l'uſage eſt de ſoutenir & d'appuyer un vaiſſeau, particuliérement lorſqu'on le conſtruit, & lorſqu'on le met dans un baſſin. On diſtingue alors pluſieurs ſortes d'*accores*, qui tous prennent leur nom de l'endroit du vaiſſeau qu'ils appuient : c'eſt ainſi que l'on dit les *accores de l'étrave* & les *accores de l'étambot*. Ceux placés dans la longueur du vaiſſeau prennent de même leur nom, mais on les range avec un certain ordre que voici : chaque couple de levée (ceux de rempliſſage n'en ont point) eſt ſoutenu par trois *accores* de différentes grandeurs. Le plus court, ou le plus près de la quille, porte ſur le fond du vaiſſeau, & ſe nomme *accore de fond* ; le ſecond ſe nomme *ac-*

core du milieu ou *d'entre-deux* ; & le plus élevé, qui porte sur le fort du vaisseau, se nomme *accore de fort.* Tous les bâtimens de guerre ayant ordinairement seize couples, il s'ensuit qu'un grand vaisseau n'est pas soutenu par un plus grand nombre d'*accores* qu'une frégate ; & la différence ne porte que sur leur force. On ne s'assujettit pas à cette regle pour les petits bâtimens. Tous les *accores* de fond doivent être rangés en ordre, & former une ligne qui porte aussi le nom de premier rang d'*accores ;* il en est de même des autres, qui outre le nom de la partie qu'ils appuient, sont aussi désignés par second & troisieme rang d'*accores.* Tous ces *accores* ont leurs bouts assujettis sur le vaisseau & sur le chantier ou le bassin par des taquets, afin qu'ils ne puissent glisser. Les *accores* sont ordinairement faits avec les bois de démolition, ou avec des matériaux qui ne peuvent servir à autre chose. Lorsque le temps vient de border & de calfater le vaisseau, on leve tour-à-tour chaque *accore* pour travailler au dessous de l'endroit où il porte, & on les remet ensuite en place à mesure que l'ouvrage est terminé.

Il y a une autre sorte d'*accore* que l'on nomme *clefs.* (*Voyez ce mot.*)

Accore, adj. (*Marine.*) *côte accore*, c'est une côte dont le fond augmente considérablement dès l'instant où l'on s'en éloigne, & dont l'élévation assez considérable, & presque perpendiculaire au dessus de l'eau, la rend d'un accès très-difficile pour celui qui voudroit descendre ou monter le long de cette côte. Il est difficile de se sauver lorsqu'on échoue à une côte *accore ;* outre la difficulté de s'y accrocher & de la franchir, pour peu qu'il y ait de mer, les vagues poussent & brisent les corps des naufragés contre les rochers qui toujours forment une côte pareille. Ce nom d'*accore* lui est donné par le rapport qu'elle a avec la position presque perpendiculaire des *accores* dont nous avons parlé. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

§ ACCORER, v. a (*Marine.*) signifie appuyer, soutenir, étançonner. On *accore* une chose pour la tenir d'une position qu'elle ne garderoit pas si elle n'étoit point soutenue. On *accore* un vaisseau que l'on a mis dans le bassin. On *accore* les couples d'un vaisseau que l'on construit. On *accore* un poids pour qu'il ne soit point renversé par le roulis. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCORNÉ, adj. *terme de Blason ;* il se dit de tout animal qui est marqué dans l'écu, lorsque ses cornes sont d'autre couleur que l'animal.

Masserton, en Angleterre, de gueules à une licorne passante d'argent, *accornée* & onglée d'or. (*V*)

ACCORRE *de triangle. Voyez* Triangle.

Accorre *droite, terme de Marine*, c'est celle qui appuie sur terre, au lieu que les autres vont appuyer de travers sur les préceintes du vaisseau.

ACCOSTÉ, adj. *terme de Blason*, dont on se sert en parlant de toutes les pieces de longueur mises en pal, c'est-à-dire, occupant le tiers de l'écu de haut en bas par le milieu, ou mises en bandes ; ce qui veut dire occupant diagonalement le tiers de l'écu de droite à gauche, quand elles ont d'autres pieces à leurs côtés. Le pal est dit *accosté de six annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre ; & la bande est dite *accostée*, quand les pieces qui sont à ses côtés sont couchées du même sens, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Lorsqu'on emploie des besans, des tourteaux, des roses, des annelets, qui sont des pieces rondes, on peut dire *accompagné* au lieu d'*accosté. Voyez* Accompagné.

Villeprouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à bande d'argent *accostée* de deux cottices d'or. (*V*)

Nerestang de Gadagne, à Paris, *d'azur à trois bandes d'or, accostées de trois étoiles d'argent ; les étoiles posées entre la premiere & la seconde bande.* (*G. D. L. T.*)

ACCOSTE-ABORD, (*Marine.*) c'est ce qu'on dit pour obliger un petit vaisseau ou une chaloupe à s'approcher d'un plus grand navire.

ACCOSTER, v. a. (*Marine.*) signifie approcher, aller à, mettre côté à côté, ou côte à côte. Un vaisseau craint de trop *accoster* la terre. Un canot *accoste* son vaisseau. Une barque *accoste* le quai.

On ſe ſert aſſez ſouvent de ce verbe à l'impératif ; *accoſte* à bord, *accoſte* ici. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCOSTER *les huniers*, *accoſter les perroquets*; c'eſt faire toucher les coins ou les points des huniers ou des perroquets, à la poulie qu'on place pour cet effet au bout des vergues. *Voyez* HUNIER, PERROQUET, VERGUE.

ACCOTAR, ACCOTARD, ſ. m. *terme de Marine* ; piece d'abordage que l'on endente entre les membres, & que l'on place ſur le haut d'un vaiſſeau pour empêcher que l'eau ne tombe ſur les membres. Les *accotars* d'un vaiſſeau de cent trente-quatre piés de long, doivent avoir un pouce & demi d'épaiſſeur. L'*accotar* eſt poſé ſur le bout des allonges. (*Z*)

ACCOUCHÉ, ÉE, part. *Voyez* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHÉE, ſubſt. fém. *femme qui eſt en couche*. *Voyez* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEMENT, ſ. m. *dans l'économie animale*, action par laquelle la matrice ſe décharge au bout d'un certain temps du fruit de la conception. *Voyez* MATRICE & CONCEPTION

Il s'agit de trouver une cauſe qui au bout de neuf mois nous délivre de la priſon où la nature nous a fait naître : mais malheureuſement en Phyſiologie, comme dans toute autre ſcience, lorſqu'il s'agit des cauſes premieres, l'imagination a toujours beaucoup plus de part dans leur recherche que la vérité ; delà cette diverſité ſi grande dans l'explication de toutes les actions principales des corps animés. C'eſt ainſi que les uns ont prétendu que c'étoit le défaut d'alimens qui faiſoit que le fœtus cherchoit à ſortir : d'autres, que l'enfant ſe détachoit de la matrice par la même raiſon que le fruit ſe détache de l'arbre ; ceux-ci ont avancé que l'âcreté des eaux renfermées dans l'amnios obligeoit l'enfant à ſe mouvoir & à chercher la ſortie ; & ceux-là ont penſé que l'urine & les excrémens formoient une certaine maſſe, que leur âcreté qui incommodoit le fœtus, de concert avec cette peſanteur, le contraignoit à ſe mouvoir ; que par ſes mouvemens la tête ſe tournoit du côté de la matrice, & que le viſage regardoit ordinairement le coccyx ; que dans cette ſituation les inteſtins & la veſſie picotés par l'urine & par les excrémens, cauſoient encore plus d'inquiétude au fœtus dans le baſſin ; que cette action de la mere augmentoit le teneſme, & par conſéquent les efforts : & que le concours de ces cauſes ouvroit la matrice, *&c.*

Pechelin & Bohn, n'ont pas été ſatisfaits de cette opinion ; ils ont cru mieux expliquer le phénomene dont il s'agit, en diſant qu'il réſultoit d'un effort du fœtus pour reſpirer, qui le faiſoit tourner vers l'orifice de la matrice. Bergerus eſt plus porté à croire que la ſituation gênante où ſe trouve le fœtus, eſt la cauſe par laquelle il ſe tourne, & qu'il change de place. Marinus attribue, contre toute vérité anatomique, l'*accouchement* au changement de l'uterus, qui perd de ſon diametre, & devient un ſphéroïde plus allongé & moins étendu.

Toutes ces idées ne ſont que des dépenſes d'eſprit qu'ont fait divers philoſophes, pour éclairer le premier paſſage qui nous a conduit à la lumiere. La premiere cauſe irritante eſt ſans doute, comme l'obſerve le docteur Haller (*Comment. Boerhaav.*) dans le fœtus. En effet, dans les animaux il rompt l'œuf par ſon propre effort, il éclot : cela ſe voit quelquefois dans les quadrupedes, toujours dans les oiſeaux, dans les viperes, & dans les inſectes. Ce fœtus ſe trouve de plus en plus incommodé, tant par ſon méchonium, que par l'anguſtie même du lieu, & par la diminution des eaux ; ce qui produit de plus fréquens froiſſemens contre la matrice, qui naiſſent du mal-aiſe que le fœtus ſent, d'autant plus que le cerveau s'accroît davantage, & que ſes organes ſe perfectionnent : delà tous ces fœtus venus vivans après la mort de la mere, ou ſortis par une chûte de la matrice qui étoit ſans action. Enſuite, il eſt indubitable que l'irritation ſe communique à la matrice proportionnellement aux plus grandes inquiétudes du fœtus, à ſa peſanteur, à ſa force, à la petite quantité d'eaux qui l'enveloppent ; d'ailleurs il paroît que la matrice ne peut s'étendre que juſqu'à un certain point fixe, & il eſt raiſonnable de penſer que la mere ne peut manquer de beaucoup ſouffrir

d'une dilatation forcée par le fœtus. Cette irritation engage d'abord la matrice à se resserrer : mais la cause prochaine efficiente est l'inspiration de la mere qui est énormément augmentée, & qui la délivre d'un fardeau qu'elle ne peut plus supporter ; c'est cette inspiration qui a ici le plus d'efficacité, puisque nous voyons tous les jours des *accouchemens* de fœtus morts, & qu'il est à croire que le fœtus vivant a encore trop peu d'instinct pour pouvoir s'aider, & que l'*accouchement* naturel ne se fait jamais sans des efforts violens : ces trois causes sont jointes par Verheyen. Harvey montre de la sagacité lorsqu'il dit, que si la couche est attendue de l'action du fœtus, il le faut tirer par la tête ; & par les piés, quand on l'attend de l'utérus.

Ces enfans remuent les piés, & en donnent des coups assez forts. Depuis trois ou quatre mois jusqu'à neuf, les mouvemens augmentent sans cesse, de sorte qu'enfin ils excitent efficacement la mere à faire ses efforts pour accoucher ; parce qu'alors ces mouvemens & le poids du fœtus ne peuvent plus être endurés par la matrice : c'est une rêverie d'imaginer que dans un temps plutôt que dans un autre, le fœtus ne puisse plus supporter le défaut d'air qui manque à son sang, & qu'il veuille qu'on le rende à la lumiere qu'il ignore, & que par conséquent il ne peut desirer.

Les sentimens qui précedent ne sont pas les seuls qu'on ait eus sur les causes de l'*accouchement*, & l'opinion de Haller n'est pas la seule vraisemblable. Nous exposerons plus bas celle de M. de Buffon.

La matrice s'éloigne dans la grossesse, de l'orifice externe de la vulve, & sans cesse elle monte dans le bas-ventre, qui lui oppose moins de résistance, & se dilate sur-tout entre les trompes, où il y a plus de sinus. Une matrice pleine d'un fœtus formé, occupe presque tout le bas-ventre, & fait remonter quelquefois le diaphragme dans le thorax. Quelquefois la femme ne paroît guere grosse, quoique prête d'accoucher, & elle accouche d'un gros enfant ; la raison en est que l'utérus est plus dilaté postérieurement qu'antérieurement : mais il est facile, comme on voit, de s'assurer en touchant une femme, si elle est grosse : cet éloignement de l'utérus étant le premier signe de grossesse. (*L*)

Il s'ensuit de tout ce qui précede, qu'on peut considérer la matrice comme un muscle creux, dont la dilatation est passive pendant tout le temps de la grossesse, & qui enfin se met en contraction, & procure la sortie du fœtus. On a vu au commencement de cet article ce qu'il faut penser de divers raisonnemens sur ce qui sert d'aiguillon à cette contraction de la matrice : quoi qu'il en soit de la cause, il est constant que cette contraction est accompagnée de douleurs fort vives, qu'on nomme *douleurs de l'enfantement.* Elles se distinguent des douleurs de colique, en ce que celles-ci se dissipent, ou du moins reçoivent quelque soulagement par l'application des linges chauds sur le bas-ventre, l'usage intérieur de l'huile d'amandes douces, la saignée, les lavemens adoucissans, *&c.* au lieu que tous ces moyens semblent exciter plus fortement les douleurs de l'enfantement. Un autre signe plus distinctif, est le siege de la douleur : dans les coliques venteuses, elle est vague ; dans l'inflammation, elle est fixe, & a pour siege les parties enflammées : mais les douleurs de l'enfantement sont alternatives, répondent au bas, & sont toutes déterminées vers la matrice. Ces signes pourroient néanmoins induire en erreur, car ils sont équivoques, & être produits par un flux de ventre, un tenesme, *&c.* Il faut donc, comme on l'a dit plus haut, toucher l'orifice de la matrice, & son état fournira des notions plus certaines sur la nature des douleurs, & les signes caractéristiques du futur *accouchement.* Lorsque le corps de la matrice agit sur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à surmonter la résistance de l'orifice, qui s'amincit peu-à-peu & se dilate. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on sent qu'il se resserre ; & lorsque la douleur est dissipée, l'orifice se dilate de nouveau. On juge du temps que l'*accouchement* mettra à se terminer par l'augmentation des douleurs, & par le progrès de la dilatation de l'orifice lorsqu'elles sont cessées.

Il est donc naturel de présumer, dit M. de Buffon, que ces douleurs qu'on désigne par le nom d'*heures du travail*, ne pro-

viennent que de la dilatation de l'orifice de la matrice, puiſque cette dilatation eſt le plus sûr moyen pour reconnoître ſi les douleurs que reſſent une femme groſſe ſont en effet les douleurs de l'enfantement : la ſeule choſe qui ſoit embarrante, continue l'auteur que nous venons de citer, eſt cette alternative de repos & de ſouffrance qu'éprouve la mere. Lorſque la premiere douleur eſt paſſée, il s'écoule un temps conſidérable avant que la ſeconde ſe faſſe ſentir; & de même il y a des intervalles ſouvent très-longs entre la ſeconde & la troiſieme, entre la troiſieme & la quatrieme douleur, *&c.* Cette circonſtance de l'effet ne s'accorde pas parfaitement avec la cauſe que nous venons d'indiquer ; car la dilatation d'une ouverture qui ſe fait peu-à-peu, & d'une maniere continue, devroit produire une douleur conſtante & continue, & non pas des douleurs par accès. Je ne ſais donc ſi on ne pourroit pas les attribuer à une autre cauſe qui me paroît plus convenable à l'effet ; cette cauſe ſeroit la ſéparation du placenta : on ſait qu'il tient à la matrice par un certain nombre de mamelons qui pénetrent dans les petites lacunes ou cavités de ce viſcere ; dès-lors ne peut-on pas ſuppoſer que ces mamelons ne ſortent pas de leurs cavités tous en même temps ? Le premier mamelon qui ſe ſéparera de la matrice, produira la premiere douleur ; un autre mamelon qui ſe ſéparera quelque temps après, produira une autre douleur, *&c.* L'effet répond ici parfaitement à la cauſe, & on peut appuyer cette conjecture par une autre obſervation ; c'eſt qu'immédiatement avant l'*accouchement* il ſort une liqueur blanchâtre & viſqueuſe, ſemblable à celle que rendent les mamelons du placenta, lorſqu'on les tire hors des lacunes, où ils ont leur inſertion ; ce qui doit faire penſer que cette liqueur qui ſort alors de la matrice, eſt en effet produite par la ſéparation de quelques mamelons du placenta. M. de Buffon, *Hiſt. nat.* (*I*)

Lorſque le Chirurgien aura reconnu que la femme eſt dans un véritable travail, il lui fera donner quelques lavemens pour vuider le rectum avant que l'enfant ſe trouve au paſſage : il eſt auſſi fort à-propos de faire uriner la femme ou la ſonder, ſi le cou de la veſſie étoit déja comprimé par la tête de l'enfant. Lorſque la femme eſt aſſez forte, on gagne beaucoup à lui faire une ſaignée dans le travail ; la déplétion qu'on occaſionne par ce moyen, relâche toutes les parties & les diſpoſe très-avantageuſement. On prépare enſuite un lit autour duquel on puiſſe tourner commodément. Le Chirurgien touchera la femme de temps en temps, pour voir ſi les membranes qui enveloppent l'enfant ſont prêtes à ſe rompre. Lorſque les eaux ſont percées, on porte le doigt dans l'orifice de la matrice pour reconnoître quelle partie l'enfant préſente ; c'eſt la tête dans l'*accouchement* naturel : on ſent qu'elle eſt dure, groſſe, ronde & égale; les autres parties ont des qualités tactiles différentes dont il eſt aſſez facile de s'appercevoir, même à travers les membranes. Les choſes étant en cet état, les eaux étant percées, il faut faire coucher promptement la femme ſur le lit préparé particuliérement pour l'*accouchement.* Ce lit doit être fait d'un ou de pluſieurs matelas garnis de draps pliés en pluſieurs doubles, pour recevoir le ſang & les eaux qui viendront en abondance. Il ne faut pas que la femme ſoit tout-à-fait couchée, ni aſſiſe tout-à-fait : on lui éleve la poitrine & la tête par des oreillers ; on lui met un traverſin ſous l'os ſacrum pour lui élever le baſſin ; les cuiſſes & les jambes ſeront fléchies, & il eſt bon que les piés puiſſent être appuyés contre quelque choſe qui réſiſte. Chez les perſonnes mal à leur aiſe, où l'on n'a pas la commodité de diſpoſer un lit extraordinaire, on met les femmes au pié de leur lit, qu'on traverſe d'une planche appuyée contre les quenouilles. La femme en travail tiendra quelqu'un par les mains, pour mieux ſe roidir & s'en ſervir de point d'appui dans le temps des douleurs. Il ne faut point preſſer le ventre comme le font quelques ſages-femmes. Le chirurgien oindra ſes mains avec quelque graiſſe, comme ſain-doux, beurre frais, ou avec quelques huiles, afin de lubrifier tout le paſſage. Il mettra enſuite le bout de ſes doigts dans le vagin, en les tenant, autant qu'il le pourra, écartés les uns des autres dans le temps des douleurs.

Quand

Quand la tête de l'enfant commencera à avancer, le Chirurgien se disposera à recevoir l'enfant. Lorsqu'elle sera avancée jusqu'aux oreilles, on tâchera de glisser quelques doigts sur la mâchoire inférieure, & à la premiere douleur un peu forte on tirera l'enfant. Il ne faut pas tirer l'enfant tout droit, mais en vacillant un peu de côté & d'autre, afin de faire passer les épaules. Ces mouvemens se doivent faire sans perdre de temps, de crainte que l'enfant ne soit suffoqué par l'action de l'orifice sur le cou, si cette partie restoit arrêtée trop long-temps au passage. Aussi-tôt que les épaules seront dehors, on coule les doigts sous les aisselles pour tirer le reste du corps.

Dès que l'enfant sera tiré, le Chirurgien le rangera de côté, lui tournant la face de façon qu'il ne puisse être incommodé, ou même étouffé par le sang & les eaux qui sortent immédiatement après, & qui tomberoient dans la bouche & dans le nez du nouveau né s'il étoit couché sur le dos.

Après avoir mis l'enfant dans une position où l'on ne puisse pas craindre ces inconvéniens, on fait deux ligatures au cordon ombilical avec un fil ciré en plusieurs doubles : ces ligatures se font à quatre travers de doigts de distance, & le plus proche de l'enfant, à-peu-près à cet intervalle de son nombril. On coupe le cordon avec des ciseaux ou avec un bistouri entre les deux ligatures, dont l'effet est d'empêcher que la mere ne perde du sang par la veine ombilicale qui le porte à l'enfant, & que l'enfant ne souffre point de l'hémorrhagie des arteres ombilicales qui reportent le sang de l'enfant au placenta.

On entortille alors l'extrêmité du cordon qui sort de la matrice autour de deux doigts, & on le tire doucement après avoir donné de légeres secousses en tous sens pour décoller le placenta, dont la sortie est l'effet de la contraction de la matrice déterminée encore par quelques douleurs. Ce viscere tend à se débarrasser de l'arriere-faix qui deviendroit corps étranger. On doit considérer la sortie du placenta comme un second *accouchement*. Lorsque le cordon ombilical est rompu, ou lorsque le placenta résiste un peu trop à sa séparation de l'intérieur de la matrice, il faut que le Chirurgien y porte la main promptement tandis que l'orifice est encore béant : le délai deviendroit par le resserrement de l'orifice un grand obstacle à l'introduction de la main. Si dans le second cas que nous venons d'exposer, on ne portoit pas la main dans la matrice pour en détacher le placenta, & qu'on s'obstinât à vouloir tirer par le cordon, on pourroit occasioner le renversement de la matrice dont nous parlerons en son lieu. Il faut de même porter la main dans la matrice, lorsqu'après avoir tiré le placenta, on s'apperçoit qu'il n'est pas dans son entier. On débarrasse en même temps dans toutes ces occasions la cavité de cet organe des caillots de sang qui pourroient s'y trouver.

Si après avoir tiré l'enfant on reconnoissoit que le ventre ne se fût point affaissé, comme il le fait ordinairement, & que les douleurs continuassent assez vivement, il faudroit avant que de faire des tentatives pour avoir le placenta, reporter la main dans la matrice, Il y a presque toujours dans cette circonstance un second enfant dont il faudroit accoucher de nouveau la femme, après avoir rompu les membranes qui enveloppent le second enfant ; & il ne faudroit délivrer la mere du placenta du premier enfant qu'après le second *accouchement*, parce que les arriere-faix pouvant être collés l'un à l'autre, on ne pourroit en arracher un sans décoller l'autre, ce qui donneroit lieu à une perte de sang qui pourroit causer la mort à l'enfant qui resteroit, & même être préjudiciable à la mere.

Si un enfant avoit beaucoup souffert au passage, s'il étoit froissé & contus, comme cela arrive dans les *accouchemens* laborieux, on pourroit couper le cordon ombilical après avoir fait une seule ligature, & tiré quelques cuillerées de sang par le bout du cordon qui tient à l'enfant avant que de le lier : cette saignée rempliroit l'indication que demande un pareil état.

L'*accouchement* où l'enfant présente les piés pourroit à la rigueur passer pour *naturel*, puisqu'il sort facilement de cette façon par l'aide d'un Accoucheur, & que c'est ainsi qu'il faut terminer les *accouchemens*

laborieux dans lesquels les enfans présentent quelques autres parties, à moins que ce ne soient les fesses, l'enfant pouvant alors être tiré en double.

Lorsqu'on a été obligé d'aller chercher les piés de l'enfant, on les amene à l'orifice de la matrice: si l'on n'en a pu saisir qu'un, l'autre ne fait point d'obstacle; il faut tirer celui qu'on tient jusqu'à ce qu'on puisse dégager l'autre cuisse. Lorsque l'enfant a la poitrine dans l'orifice de la matrice, il faut, sans cesser de tirer, donner un demi-tour si les doigts des piés regardoient l'os pubis, afin de retourner l'enfant dont le menton pourroit s'accrocher à cet os, si l'on continuoit de le tirer dans cette premiere situation.

Un *accouchement* naturel par rapport à la bonne situation de l'enfant, peut être difficile lorsque la femme n'aura point été aidée à propos, qu'il y aura long-temps que les eaux se seront écoulées, & que les douleurs deviendront languissantes, ou même cesseront tout-à-fait. On peut bien remédier en quelque sorte à la sécheresse de l'*accouchement*, en exposant la femme à la vapeur de l'eau tiede qui relâche les parties: mais rien supplée au défaut des douleurs: les lavemens âcres que quelques auteurs conseillent peuvent irriter le rectum & la matrice par communication; mais cela peut être infructueux & nuisible: le plus court dans ces conjonctures est de se servir du tire-tête, dont nous parlerons *au mot* FORCEPS.

Lorsque le fœtus est mort, & qu'on ne peut pas l'avoir par l'instrument dont nous venons de parler, on est contraint de se servir des moyens extrêmes, & de dépecer l'enfant avec les crochets, pour délivrer la mere de ce fruit infortuné. *V.* CROCHET.

Si toutes choses bien disposées d'ailleurs, il y a une impossibilité physique de tirer l'enfant en vie par les voies ordinaires, en conséquence de la mauvaise conformation des os du bassin de la mere, *&c.* il faut faire l'opération césarienne. *Voyez* CÉSARIENNE.

Mais la nature tend trop efficacement à la conservation des especes, pour avoir rendu les *accouchemens* laborieux les plus fréquens. Au contraire, il arrive quelquefois que le fœtus sort de la matrice sans déchirer les membranes qui l'enveloppent, & par conséquent sans que la liqueur qu'elles contiennent se soit écoulée: cet *accouchement* paroît être le plus naturel, & ressemble à celui de presque tous les animaux; cependant le fœtus humain perce ordinairement ses membranes à l'endroit qui se trouve sur l'orifice de la matrice, par l'effort qu'il fait contre cette ouverture; & il arrive assez souvent que l'amnios, qui est fort mince, ou même le chorion, se déchirent sur les bords de l'orifice de la matrice, & qu'il en reste une partie sur la tête de l'enfant en forme de calotte; c'est ce qu'on appelle *naître coëffé*. Dès que cette membrane est percée ou déchirée, la liqueur qu'elle contient s'écoule: on appelle cet écoulement *le bain* ou *les eaux de la mere*: les bords de l'orifice de la matrice & les parois du vagin en étant humectés, se prêtent plus facilement au passage de l'enfant. Après l'écoulement de cette liqueur, il reste dans la capacité de la matrice un vuide dont les Accoucheurs intelligens savent profiter pour retourner le fœtus, s'il est dans une position désavantageuse pour l'*accouchement*, ou pour le débarrasser des entraves du cordon ombilical qui l'empêchent quelquefois d'avancer. M. de Buffon, *Hist. nat.*

Pour que l'*accouchement* soit naturel, il faut, selon les Médecins, trois conditions: la premiere, que la mere & l'enfant fassent réciproquement leurs efforts, la mere pour mettre au monde l'enfant, & l'enfant pour sortir du ventre de sa mere. La seconde, que l'enfant vienne au monde la tête la premiere, cela étant sa situation naturelle; & la troisieme, que l'*accouchement* soit prompt & facile, sans aucun mauvais accident.

Lorsque l'enfant présente les piés, ou qu'il vient de travers ou double, l'*accouchement* n'est point naturel. Les Latins appelloient les enfans ainsi nés *agrippæ*, comme qui diroit *ægrè parti*. *Voyez* AGRIPPA.

L'*accouchement naturel* est celui qui se fait au terme juste, c'est-à-dire, dans le dixieme mois lunaire: l'*accouchement* n'est point *naturel*, lorsque l'enfant vient au

monde ou plutôt ou plus tard, comme dans le huitieme mois.

Les femmes accouchent au bout de sept, huit, neuf, dix, & onze mois: mais elles ne portent pas plus long-temps, nonobstant que quelques Médecins prétendent qu'un *accouchement* peut être *naturel* dans le quatorzieme mois.

On a remarqué que les *accouchemens* sont plus heureux dans le septieme mois que dans le huitieme, c'est-à-dire, qu'il est plus aisé de sauver l'enfant quand il vient dans le septieme mois que quand il vient dans le huitieme, & que ces premiers vivent plus souvent que les derniers.

Peysonnel, Médecin à Lyon, a écrit un Traité latin du *terme de l'accouchement des femmes*, où il entreprend de concilier toutes les contradictions apparentes d'Hippocrate sur ce sujet. Il prétend que le terme le plus court de l'*accouchement naturel*, suivant Hippocrate, est de cent quatre-vingt-deux jours, ou de six mois entiers & complets; & le plus long, de deux cents quatre-vingt jours, ou de neuf mois complets & dix jours; & que les enfans qui viennent devant ou après ce terme ne vivent point, ou ne sont pas légitimes.

Bartholin a écrit un Livre *de insolitis partûs viis*, des conduits extraordinaires par où sort le fœtus: il rapporte différens exemples d'*accouchemens* fort extraordinaires. Dans les uns le fœtus est sorti par la bouche; dans d'autres par l'anus. *Voyez* Samulthus, *Observ. 94. Cent. III. Transact. philosoph. n°. 416. pag. 435.*

* Il est fait mention dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1702, pag. 235*, d'un fœtus humain tiré du ventre de sa mere par le fondement. Cette espece d'*accouchement* est assez extraordinaire pour trouver place ici. Au mois de Mars 1702, M. Cassini ayant donné avis à l'Académie des Sciences, qu'une femme, sans avoir eu aucun signe de grossesse, avoit rendu par le siege plusieurs os qui sembloient être les os d'un fœtus, la chose parut singuliere, d'autant plus que quelques-uns se souvinrent qu'on avoit autrefois proposé des faits semblables, qui s'étoient trouvés faux par l'examen qu'on en avoit fait; & M. Littre s'offrit à vérifier celui-ci.

Il trouva dans le lit une femme de 31 ans, autrefois fort grasse, alors horriblement décharnée & très-foible. Il y avoit douze ans qu'elle étoit mariée: elle avoit eu trois enfans pendant les six premieres années de son mariage; elle avoit fait quatre fausses couches dans les trois années suivantes; & le 15 du mois d'Août de l'année précédente, elle avoit senti une douleur aiguë à la hanche droite; & cette douleur qui étoit diminuée quelque temps après, avoit entiérement cessé au bout de cinq semaines. Au commencement du mois de Novembre de la même année, elle avoit senti sous le foie une autre douleur, accompagnée d'un grand étouffement; & en appuyant sur la région douloureuse, on y avoit remarqué une tumeur ronde & grosse qui ne paroissoit pas au dehors, & qu'on sentoit au toucher. Environ deux mois après, ce qui faisoit cette tumeur étoit tombé dans le côté droit du bassin de l'hypogastre, & la douleur & l'étouffement avoient cessé sur le champ.

Voyez la suite effrayante des symptomes de cet accident dans le *Mémoire* de M. Littre; la fievre continue pendant quatre mois sans relâche, avec redoublemens par jour, & frissons; l'aversion pour les alimens, les défaillances, les hoquets, le vomissement de sang, un cours de ventre purulent & sanglant qui entraînoit des os, des chairs, des cheveux, &c. les épreintes, les coliques, la toux, le crachement de sang, les insomnies, les délires, &c.

A l'inspection des os rendus, M. Littre s'apperçut qu'ils appartenoient à un fœtus d'environ six mois: cependant cette femme n'avoit jamais eu aucun soupçon de grossesse; son ventre n'avoit jamais sensiblement grossi, & elle n'y avoit point senti remuer d'enfant: mais d'un autre côté elle avoit eu quelques autres signes de grossesse que M. Littre rapporte. M. Littre examina ensuite la matrice & le gros boyau de la malade: la matrice étoit dans son état naturel, & il n'en étoit rien sorti que dans le temps reglé pour les femmes saines qui ne sont pas grosses. Mais le fondement étant bordé d'hémorroïdes, son orifice étoit serré & retiré par une dureté considérable qui en occupoit toute la circonférence; &

en introduisant avec beaucoup de peine de sa part, & de douleur de la part de la malade, le doigt & les instrumens, le rectum lui parut ulcéré & percé en dedans d'un trou large d'environ un pouce & demi. Ce trou situé à la partie postérieure de l'intestin du côté droit, deux pouces & demi au dessus du fondement, ne laissoit plus de doute sur le chemin que les os & les autres matieres étrangeres avoient tenu.

En examinant avec le doigt cette plaie, M. Littre sentit la tête d'un fœtus qui étoit si fortement appliquée, qu'il ne put la déranger; & que depuis trois jours la malade ne rendoit plus de matieres extraordinaires.

L'état de la malade étant constaté, il s'agissoit de la guérir: pour cet effet, M. Littre commença par lui donner des forces, en lui prescrivant les meilleurs alimens & les remedes les plus capables d'affoiblir les symptomes du mal; ensuite il travailla à tirer le reste du fœtus: ce qu'il ne put exécuter qu'avec des précautions infinies, & dans un temps très-considérable. Il tira avec ses doigts tous les petits os & les chairs; il inventa des instrumens à l'aide desquels il coupa les gros os, sans aucun danger pour la femme; & ce traitement commencé au mois de Mars dura cinq mois, au bout desquels la malade se trouva en état de vaquer à ses affaires. Ceux qui le suivront dans tout son détail, douteront si l'art a moins de ressources que la nature, & s'il n'y a pas des cas où le Chirurgien & le Médecin ne font pas plus qu'elle pour notre conservation: cependant on sait qu'elle conserve tout ce qu'elle peut empêcher de périr, & que de tous les moyens qui lui sont possibles, il n'y en a presqu'aucun qu'elle n'emploie.

M. Littre cherche, après avoir fait l'histoire de la guérison, dans quel endroit ou dans quelle partie du ventre de la malade le fœtus étoit contenu pendant qu'il vivoit. On peut d'abord soupçonner quatre endroits différens; la simple capacité du ventre, la matrice, les trompes, & les ovaires.

Il n'étoit pas dans la simple capacité du ventre, parce qu'en pressant la partie inférieure du ventre de haut en bas, on touchoit une espece de poche d'une grandeur à contenir un petit fœtus d'environ six mois, ronde, peu stable dans son assiette, & percée d'un trou. Cette poche n'étoit pas les membranes du fœtus, mais une partie de la mere, car les membranes du fœtus avoient été extraites par l'ouverture du gros boyau.

Il n'étoit pas non plus dans la cavité de la matrice; 1°. parce que la malade a eu réglément ses ordinaires pendant cette grossesse: 2°. que le trou de la poche étoit situé à sa partie latérale gauche: 3°. que trois mois après la sortie du fœtus, cette poche étoit encore grosse: 4°. que pendant le traitement il n'étoit survenu aucune altération aux parties naturelles, aucun écoulement, *&c.* 5°. que la matrice pleine d'un fœtus de six mois ne s'étend point jusqu'aux fausses côtes: 6°. que s'il eût été dans la matrice, il en eût rongé les parois pour en sortir.

D'où M. Littre conclut que c'est donc ou la trompe ou l'ovaire qui avoit servi de matrice au fœtus: mais il ne se décide point pour l'une de ces parties plutôt que pour l'autre; il conjecture seulement que la poche formée par l'une ou l'autre s'est ouverte, & que le fœtus est tombé dans la capacité de l'hypogastre où il est mort.

On a vu par le commencement de cet article, ce qu'il produisit là, & quelles furent les suites de cet accident.

Vers la fin de Septembre la malade fut aussi forte & dans le même embonpoint qu'auparavant. Elle jouissoit d'une parfaite santé lorsque M. Littre faisoit l'histoire de sa maladie.

Le fait précédent est remarquable par la maniere dont une femme s'est débarrassée d'un enfant mort: en voici un autre qui ne l'est guere moins par le nombre des enfans qu'une femme a mis au monde tous vivans. On lit, *Hist. de l'Acad. 1709*, *pag. 22*, que dans la même année la femme d'un Boucher d'Aix étoit accouchée de quatre filles qui paroissoient de différens termes, ensuite d'une masse informe, puis de deux jours en deux jours de nouveaux enfans bien formés, tant garçons que filles, jusqu'au nombre de cinq; de sorte qu'en tout il y en avoit neuf, sans compter la masse: ils étoient tous vivans, & furent

tous baptisés ou ondoyés. On n'avoit point encore ouvert la masse informe, qui apparemment contenoit un autre enfant. Le nombre des enfans, & quelques soupçons de superfétation, sont ici des choses très-dignes d'observation.

Il est vrai que l'histoire de la fameuse Comtesse de Hollande seroit bien plus merveilleuse : mais aussi n'a-t-elle pas l'air d'une histoire.

En 1685, à Leckerkerch, qui est à huit ou dix lieues de la Haye, la femme d'un nommé Chrétien Claes accoucha de cinq enfans. Le premier fut un garçon qui vécut deux mois. Dix-sept heures après la naissance de celui-là, vint un second fils, mais mort. Vingt-quatre heures après cette femme mit au monde un troisieme garçon, qui vécut environ deux heures. Autres vingt-quatre heures après, elle eut un quatrieme mort-né. Elle mourut elle-même en mettant au monde un cinquieme garçon, qui périt dans le travail.

Je terminerai cet article par une question physiologique relative à la méchanique des *accouchemens*. On demande s'il se fait un écartement des os pubis dans cette opération de la nature. Quelques auteurs pensent que ceux qui tiennent l'affirmative le font avec trop de crédulité, & peu d'exactitude : mais il y a des faits très-circonstanciés qui détruisent ces imputations. M. Verdier, célebre Anatomiste, de l'Académie royale de Chirurgie, & Démonstrateur royal des écoles, a traité amplement cette matiere *dans son Traité d'Ostéologie*, à l'article des os du bassin. M. Louis a fait des observations sur un grand nombre de cadavres, à la sollicitation de M. Levret, membre de la même académie ; & tous deux ont vu par le parallele de la jonction des os du bassin des femmes & des hommes, que dans celles-là il y avoit des dispositions très-naturelles à l'écartement non seulement des os pubis, mais encore des iléons avec l'os sacrum ; & l'examen des cadavres des femmes mortes en couche à l'Hôtel-Dieu, que M. Levret a fait avec M. Moreau, Chirurgien major de cette maison en survivance de M. Boudou, confirme que toute la charpente osseuse du bassin prête plus ou moins dans les *accouchemens* les plus naturels.

Les Chirurgiens François ont beaucoup travaillé sur la matiere des *accouchemens* : tels sont *Portail*, *Peu*, *Viardel*, *Amand*, *Moriceau*, *Lamotte*, *Levret*, &c. M. Puzos a donné à l'Académie de Chirurgie plusieurs mémoires sur cette matiere : il y en a un inséré dans le premier volume sur les pertes de sang des femmes *grosses*, digne de la réputation de l'auteur. (*Y*)

A cet excellent article de M. Louis, l'on nous saura gré de joindre des observations du baron de Haler sur le méchanisme & le terme de l'*accouchement*.

Les anciens attribuoient la sortie du fœtus à lui-même. C'est dans cette vue qu'ils n'admettoient d'autre *accouchement* naturel, que celui dans lequel la tête passe la premiere, & qu'ils tentoient de réduire à cette situation les *accouchemens* dans lesquels l'enfant présentoit quelqu'autre partie de son corps. C'est le fœtus qui est l'unique cause de sa propre sortie dans les animaux ovipares.

Dans les animaux vivipares, la nature suit une méthode différente : leur utérus est musculeux ; il est très-irritable, il rampe sur la table de l'anatomiste, quand on l'a arraché au corps de la femelle, & ses mouvemens sont des plus vifs. La plus grande partie de ces animaux a son diaphragme & son enveloppe musculeuse du bas-ventre, capables l'un & l'autre d'un très-grand effet, & dont le travail est visible dans les quadrupedes, & sur-tout dans l'espece humaine.

Les accoucheurs ont remarqué d'ailleurs qu'on n'apperçoit pas dans l'enfant des mouvemens qui puissent concourir à le faire sortir ; que très-souvent il est immobile dans le moment même qu'il va paroître au jour ; que des enfans morts viennent souvent aussi facilement au monde, que des enfans en vie.

On a donc cherché la cause de l'*accouchement* dans la structure musculaire de l'utérus. Les accoucheurs ont attesté qu'ils ont apperçu la contraction de cet organe, & dans l'*accouchement*, & dans l'extraction du placenta ; contraction assez puissante pour endormir la main, & pour rendre l'accoucheur incapable d'agir.

Ruisch ayant parlé avec assurance d'un

mufcle de l'utérus, & les anatomiftes modernes ayant donné un peu plus d'ordre aux fibres de cet organe, un habile anatomifte a élevé un fyftême fur ces fondemens. Les fibres de la matrice s'étendent peu-à-peu avec la matrice même, qui groffit; elles s'épanouiffent fur fon fond; & delà vient la conftance de l'épaiffeur de l'utérus qui, fans ces fibres, devroit s'amincir à proportion de fa dilatation. Par ce même méchanifme, l'orifice interne & le cou de la matrice s'affoibliffent, & l'*accouchement* furvient. Lorfque toutes les fibres de ce cou fe font épanouies, & que les fibres de l'utérus ne peuvent plus prêter, elles commencent alors à fentir l'irritation du fœtus : elles fe contractent, le fond defcend, & l'orifice eft dilaté dans le même temps qu'il s'éleve.

La beauté de ce fyftême nous a frappés; mais la réflexion nous a bientôt privés du plaifir que nous avoit donné la folution d'une énigme, également importante & difficile.

On doit propofer un méchanifme de l'*accouchement*, qui puiffe avoir lieu dans tous les quadrupedes : mais ces animaux n'ont pas la même ftructure que la femelle; leurs petits font logés dans les cornes de l'utérus, qui elles-mêmes n'ont point de fond, fur lequel puiffent s'étendre les fibres de l'orifice ou du cou de la matrice. Dans ces animaux il n'y a que des fibres longitudinales & tranfverfales, comme dans les inteftins. Le méchanifme propofé ne leur eft donc pas applicable.

Dans la femelle même, les fibres longitudinales de l'utérus font trop confondues avec les tranfverfales, pour agir fans elles, & le plus grand nombre de ces fibres nous a paru tranfverfal avec plus ou moins d'obliquité.

Les fibres de l'utérus nous ont donc paru devoir agir comme celles de l'inteftin, en rétreciffant les diametres de cette cavité, & en pouffant devant elles tout ce qui eft contenu dans l'utérus; l'enfant, le placenta, des grumeaux de fang, de l'eau, de l'air même. Cette contraction paroît fe terminer à l'orifice, parce que cette partie cede, & que le fond de l'utérus étant fermé, ne cede point.

Nous ne rejetons pas cependant la facilité qu'apporte à l'*accouchement* l'amin-ciffement fucceffif du cou de la matrice, qui fe confond avec l'utérus; & qui, de cylindrique qu'il étoit, n'eft plus qu'un bourlet de peu d'épaiffeur.

Mais la force avec laquelle l'enfant eft mis au monde, la diftraction des os pubis, & quelquefois des autres os du baffin; la demi-luxation du coccyx, le déchirement de la fourchette & d'une partie du périnée; l'extenfion prodigieufe du vagin & des tégumens; tous ces effets fupérieurs à la force de l'utérus, ne nous permettent pas de le regarder comme la caufe principale de l'*accouchement*. Elle eft évidemment dans la refpiration, & dans les efforts prodigieux que fait la femelle. Ce qu'on appelle travail, eft purement volontaire, & n'eft que la force du diaphragme jointe à celles des mufcles du bas-ventre. Si c'étoit l'utérus qui fît le travail, ce travail ne feroit plus volontaire. La force des mufcles de la refpiration fuffit pour produire les effets que nous avons expofés, & pour défunir des os liés par un cartilage : c'eft la même force qui agit dans l'expulfion des excrémens, lorfqu'ils font durs, & d'un volume fupérieur à celui de l'anus.

L'utérus concourt fans doute dans l'*accouchement*, comme l'inteftin concourt dans l'action que nous venons de nommer; mais il ne joue certainement que le fecond rôle. Si l'enfant avance dans le travail, c'eft que les forces réunies de la refpiration preffent l'utérus de tous côtés, & que les mufcles de l'abdomen le ferrent comme une fangle vivement ferrée.

Peut-être la principale fonction de l'utérus eft-elle d'aider la preffion latérale, d'empêcher que l'utérus ne s'applatiffe, & ne fe dilate par la preffion de fon fond, & de rendre la compreffion univerfelle, & dirigée de toute la furface, perpendiculairement à l'axe de l'utérus. C'eft une conjecture appuyée fur l'exemple du rectum, la preffion du diaphragme eft un fait.

La caufe irritante de l'*accouchement* eft apparemment dans les incommodités de la mere pouffées au plus haut point. Delà les *accouchemens* prefque toujours prématurés des jumeaux; delà les fauffes couches des femmes trop délicates.

On n'a qu'à ſuivre une femme qui accouche, & ſur-tout pour la premiere fois : elle ſent des douleurs qu'elle appelle coliques ; mais ces douleurs augmentent de quart d'heure en quart d'heure, elles deviennent à la fin inſupportables, elles forcent la femme à travailler, à employer toutes ſes forces à ſe délivrer de ſon fardeau ; & plus elle a été ignorante, plus elle a négligé les premieres douleurs ; & mieux elle ſe délivre. Il eſt évident que la marche de la nature n'a été qu'une irritation de l'utérus toujours accroiſſante, qui a forcé à la fin la mere à employer les organes de la reſpiration, pour faire ſortir ce qui l'irritoit au delà de toute patience. C'eſt ordinairement la chûte de la tête dans le baſſin, qui porte l'irritation au degré qu'on appelle les douleurs de l'*accouchement*.

Terme de l'accouchement. Mais le temps de l'*accouchement* a-t-il une époque fixe ? C'eſt une queſtion qui a été agitée avec beaucoup de vivacité en France, & qui a donné lieu à des diſcuſſions utiles.

Il eſt sûr que chaque animal a ſon terme, pour ſe délivrer ; que ce terme eſt trés-exact ; que les grands animaux étant moins ſenſibles, ſe délivrent plus tard, & les petits plus vîte ; que les carnivores ſe délivrent plus vîte que les herbivores ; que les poulets même des oiſeaux ont leur jour fixe pour éclore ; que les œufs de la cigogne écloſent le trentieme jour ; ceux de la poule le vingt & unieme, & ceux du ſerin le treizieme ; que dans la Romagne & en Suiſſe, le jour qu'éclôt le poulet eſt le même.

L'analogie de cette exactitude s'étend ſur toute la nature. Les arbres ont leur temps pour fleurir, on en a formé des faſtes ; & les arbres même, qui d'un pays placé au delà de la ligne ont été tranſportés dans le nôtre, font des efforts pour fleurir en hiver, qui eſt l'été de leur pays natal.

Il y a donc une regle pour le terme de l'*accouchement* ; & bien des femmes, attentives à ce qui ſe paſſe dans l'acte de fécondation, ſavent prédire le jour de leur délivrance.

On ne doit cependant pas exiger de la nature une exactitude mathématique. La chaleur du climat avance de quelques jours le terme de l'excluſion du poulet. Un tempérament chaud & irritable, des incommodités plus fortes, des jumeaux, comme nous venons de le dire, de fortes paſſions, des chûtes précipitent le terme de l'*accouchement* : & pourquoi ces cauſes ne le déplaceroient-elles point du neuvieme mois au huitieme, puiſqu'elles amenent bien ce terme à la ſixieme ſemaine ou à la douzieme ; en d'autres mots, puiſqu'elles ſont aſſez puiſſantes pour produire de fauſſes couches.

Une grande perte de forces quelconques, une longue mélancolie, la foibleſſe ou la mort du fœtus, ou même ſon accroiſſement retardé, ſi viſible dans le poulet renfermé dans l'œuf, peuvent également reculer le terme naturel de la délivrance.

Mais il doit y avoir des bornes à cette irrégularité. Un fœtus de cinq mois eſt trop imparfait pour ſupporter le changement de la température de l'air & de la nourriture, trop foible même pour reſpirer. Nous ſavons que l'irritabilité des muſcles n'eſt produite dans le poulet, qu'à la moitié de ſon ſéjour dans l'œuf : ces mêmes muſcles ne paroiſſent devenir irritables dans le fœtus humain, que dans le courant du cinquieme mois. La poitrine à cet terme eſt trop courte, & le poumon trop petit pour ſuffire à la circulation du ſang. Nous avons vu dans le poulet le poumon ne devenir viſible que le ſixieme jour ; il eſt très-petit encore le treizieme ; qui répond à-peu-près au cinquieme mois du fœtus de l'homme. Dans la brebis, il eſt très-petit le quarante-deuzieme jour. Il eſt aiſé d'ailleurs de reconnoître un fœtus de cinq mois par la petiteſſe de ſa taille, qui n'excede pas de beaucoup un demi-pié, & ne paſſe pas neuf pouces ; la petiteſſe des extrêmités inférieures, l'imperfection de la bouche, l'étendue de l'eſpace entre les os du crâne.

On commence à admettre la poſſibilité d'un enfant capable de vivre avec la fin du ſixieme mois ; c'eſt une regle que nous a laiſſé un auteur, dont les livres ont paſſé pour être de la main d'Hippocrate, & toute l'antiquité en a adopté les idées. Nous n'admettons qu'avec peine ce terme. Si jamais une femme a été délivrée à cent quatre-vingt-deux jours, il doit y avoir dans

la mere des causes suffisantes & apparentes d'un *accouchement* aussi prématuré, & dans le fœtus des marques également manifestes d'imperfection. Les loix naturellement favorables à l'enfant, les législateurs, à qui il répugne de déclarer une mere adultere, ont été plus faciles à admettre ce terme de cent quatre-vingt-deux jours, qu'un physicien guidé par la nature seule des choses, & auquel les suites morales & civiles de sa décision sont indifférentes. Chez les femmes mariées, qu'aucune nécessité ne réduit à des fictions, l'erreur peut être dans la maniere de fixer le terme de la conception. L'interruption d'une évacuation naturelle du sexe admet une latitude de trois semaines: & il n'y a que quelques particuliers qui diminuent cette incertitude. Pour les femmes, qui accouchent trop vîte pour leur réputation, ou qui sont intéressées à trouver un pere à leur fruit, qu'une autre époque pourroit libérer, leurs témoignages ne trouvent pas de crédit chez un homme qui ne cherche que la verité.

Le terme le plus avancé de l'*accouchement* paroît être à la fin du septieme mois. Une Princesse d'une maison royale vient d'accoucher le 24 d'octobre 1769, & le 24 mai 1770. En accordant à l'intervalle nécessaire depuis la délivrance jusqu'à la nouvelle conception, seulement quinze jours, il ne reste que deux cents jours d'intervalle entre la conception & la naissance de la princesse née en 1770. C'est l'exemple le plus décisif que nous ayons trouvé d'un *accouchement* qui dévance la fin du septieme mois. Pour sept mois accomplis, on convient depuis vingt-deux siecles à l'admettre comme le premier terme assuré de l'*accouchement* naturel, & nous avons devant les yeux des citoyens nés à ce terme, sans qu'il y ait lieu de soupçonner de l'erreur.

Plus on avance vers le neuvieme mois, & plus l'*accouchement* est naturel; & il est difficile de trouver la cause de l'erreur des anciens, qui ont regardé les enfans nés à huit mois, comme plus foibles, & moins propres à vivre que ceux du septieme.

Le terme du neuvieme mois est celui de l'*accouchement* le plus naturel. Ce seroit cependant une rigueur peu fondée, que de vouloir refuser à ce terme une certaine latitude. Les grands animaux, la cavale surtout, chez laquelle le jour de la conception est assuré, ne mettent bas les petits qu'avec une latitude d'une dixaine de jours. La femme, beaucoup plus sujette aux maladies & aux accidens, & beaucoup plus irréguliere dans sa nourriture, est sujette à bien des causes capables de reculer de quelques jours au delà de 270^e, le jour de la délivrance.

Mais on a étendu cette latitude jusqu'au onzieme, douzieme & dix-huitieme mois & même au delà, & à des termes triples de la durée ordinaire de la grossesse. Les meres qui accouchent plus de neuf mois après la mort de leurs maris, & les femmes que les maris absens n'ont pas revues plus de neuf mois avant leurs couches, ont donné lieu à une infinité de procès sur la légitimité de ces naissances tardives. Les juges, par un effet de leur humanité, ont étendu ce terme à onze & même à treize mois. Des physiciens se sont opposés à ce relâchement, & toute la France a retenti de cette querelle.

Il n'est pas possible de fixer le terme où doit finir cette latitude, que nous avons adoptée, mais la remarque, déja faite à l'occasion des naissances précoces, revient ici avec plus de force. Il paroît bien plus probable, il est bien plus ordinaire qu'un accident, qu'une violence précipite le terme de la naissance: le retardement ne peut être l'effet que d'une cause lente & continue, & qui empêche ou l'accroissement du fœtus ou l'irritabilité de l'utérus.

La premiere cause existe dans le poulet: nous avons vu très-souvent la poule négligeante refuser des soins trop assidus à ses œufs; le froid les a gagnés, le mouvement du cœur en a été affoibli, & nous avons vu des œufs de neuf jours moins avancés que des œufs de six. Rien n'empêche, que dans la femme une langueur du corps & de l'ame ne cause de même dans le fœtus un retardement proportionné de son accroissement. Toutes choses égales, une femme moins irritable, plongée dans de profonds chagrins, & dans une indifférence pour toute chose, peut également ressentir avec moins de vivacité les mouvemens du fœtus,

&

& ne point se prêter au travail. Les deux causes réunies, la foiblesse & la petitesse du fœtus, & la langueur de la mere, doivent naturellement éloigner le terme de la délivrance.

Mais il doit conster de ces causes, quand la naissance a été retardée d'un mois ou de deux. Il doit y avoir dans la mere cette langueur, ce défaut de sensibilité, & dans le fœtus retardé au delà du terme naturel, des indices d'un endurcissement plus parfait que n'est celui d'un enfant à terme. Les os du crâne doivent être plus rapprochés, les ongles & les poils plus formés, la voix plus forte, les mouvemens plus robustes. Ce n'est qu'avec ces indices que nous pourrions donner de la confiance aux excuses d'une mere.

Ajoutons ici le développement de la génération du pipa. M. Fermin ayant profité de l'occasion favorable pour voir la délivrance de cet animal, s'est convaincu que le mâle ne prêtoit pas son dos aux œufs; que son dos n'a même que de petites verrues, incapables de loger des embryons; que la femelle a ces verrues grandes & enduites d'une viscosité; que le mâle distribue de ses mains les œufs de la femelle sur son dos, & qu'il les arrose ensuite de sa liqueur fécondante. On a cru jusqu'ici que c'étoit le mâle qui recevoit sur son dos les œufs de la femelle.

La grenouille la plus commune aide aussi le mouvement des œufs; elle comprime pendant quarante jours entiers la femelle, & force les œufs épanchés dans le bas-ventre, d'entrer dans le conduit qui les mene hors du corps de l'animal.

ACCOUCHER, v. n. enfanter. *Accoucher heureusement. Elle a accouché en tel endroit. Elle est accouchée. Accoucher à terme. Accoucher d'un enfant mort.* (*L*)

ACCOUCHER, v. act. aider à une femme à accoucher. *C'est cette Sage-femme qui a accouché une telle dame. Elle accouche bien. Un Chirurgien accouche mieux qu'une Sage-femme.*

ACCOUCHEUR, s. m. Chirurgien dont le talent principal est d'accoucher les femmes. Ce Chirurgien est un bon *Accoucheur.*

ACCOUCHEUSE, s. f. femme qui fait profession d'accoucher. *Habile Accoucheuse.* On dit plutôt *Sage-Femme.* (*L*)

* Il y a des maladies, dit Boerhaave, qui viennent de causes toutes particulieres & qu'il faut bien remarquer, parce qu'elles donnent lieu à une mauvaise conformation. Les principales sont l'imagination de la mere, l'imprudence de l'*Accoucheuse*, &c. Il arrive fort souvent, ajoute son commentateur, M. de la Metrie, « que ces » femmes rendent les corps mous des en» fans tout difformes, & qu'elles gâtent » la figure de la tête en la maniant trop » rudement. Delà tant de sots dont la tête » est mal faite, oblongue ou angulaire, » ou de toute autre forme différente de la » naturelle. Il vaudroit mieux pour les » femmes, ajoute M. de la Metrie, qu'il » n'y eût point d'*Accoucheuses.* L'art des » accouchemens ne convient que lorsqu'il » y a quelque obstacle: mais ces femmes » n'attendent pas le temps de la nature; » elles déchirent l'*œuf*, & elles arrachent » l'enfant avant que la femme ait de vraies » douleurs. J'ai vu des enfans dont les » membres ont été luxés dans cette opé» ration; d'autres qui en ont eu un bras » cassé. Lorsqu'un membre a été luxé, l'ac» cident restant inconnu, l'enfant en a pour » le reste de la vie. Lorsqu'il y a fracture, » le raccourcissement du membre l'indique. » Je vous conseille donc, lorsque vous pra» tiquerez, de réprimer ces téméraires » *Accoucheuses.* » *V. Inst. de Boerhaave.*

Je me crois obligé par l'intérêt que tout honnête homme doit prendre à la naissance des citoyens, de déclarer que poussé par une curiosité qui est naturelle à celui qui pense un peu, la curiosité de voir naître l'homme après l'avoir vu mourir tant de fois, je me fis conduire chez une de ces Sages-femmes qui font des éleves & qui reçoivent des jeunes gens qui cherchent à s'instruire de la matiere des accouchemens, & que je vis là des exemples d'inhumanité qui seroient presque incroyables chez des barbares Ces Sages-femmes, dans l'espérance d'attirer chez elles un plus grand nombre de spectateurs & par conséquent de payans, faisoient annoncer par leurs émissaires, qu'elles avoient une femme en travail dont l'enfant viendroit certainement contre na-

ture. On accouroit ; & pour ne pas tromper l'attente, elles retournoient l'enfant dans la matrice, & le faisoient venir par les piés. Je n'oserois pas avancer ce fait si je n'en avois pas été témoin plusieurs fois, & si la Sage-femme elle-même n'avoit eu l'imprudence d'en convenir devant moi, lorsque tous les assistans s'étoient retirés. J'invite donc ceux qui sont chargés de veiller aux désordres qui se passent dans la société, d'avoir les yeux sur celui-là

ACCOUER, v. act. Quand le Véneur court un cerf qui est sur ses fins, & le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarrêt; on dit, le Véneur vient d'*accouer* le cerf, ou le cerf est *accoué*.

* ACCOUPLE, s. f. lien dont on attache les chiens de chasse, ou deux à deux, ou quelquefois trois à trois.

ACCOUPLEMENT, s. m. *jonction du mâle & de la femelle pour la génération.* Les animaux s'accouplent de différentes façons, & il y en a plusieurs qui ne s'accouplent point du tout. M. de Buffon nous donne une idée générale de cette variété de la nature dans le II vol. de l'*Hist. nat. gén. & part. avec la description du cabinet du Roi, pag. 312 & suivantes.* Voici ses propres termes :

« La plus grande partie des animaux se » perpétuent par la copulation; cependant » parmi les animaux qui ont des sexes, il » y en a beaucoup qui ne se joignent pas » par une vraie copulation; il semble que la » plupart des oiseaux ne fassent que com- » primer fortement la femelle, comme le » coq, dont la verge quoique double est » fort courte, les moineaux, les pigeons, » &c. D'autres, à la vérité, comme l'au- » truche, le canard, l'oie, &c. ont un » membre d'une grosseur considérable, & » l'intromission n'est pas équivoque dans » ces especes: les poissons mâles s'appro- » chent de la femelle dans le temps du » frai; il semble même qu'ils se frottent » ventre contre ventre, car le mâle se re- » tourne quelquefois sur le dos pour ren- » contrer le ventre de la femelle, mais » avec cela il n'y a aucune copulation; le » membre nécessaire à cet acte n'existe pas; » & lorsque les poissons mâles s'approchent » de si près de la femelle, ce n'est que » pour répandre la liqueur contenue dans » leurs laites sur les œufs que la femelle » laisse couler alors; il semble que ce soit » les œufs qui les attirent plutôt que la » femelle; car si elle cesse de jeter des » œufs, le mâle l'abandonne, & suit avec » ardeur les œufs que le courant emporte, » ou que le vent disperse: on le voit » passer & repasser cent fois dans tous les » endroits où il y a des œufs: ce n'est » sûrement pas pour l'amour de la mere » qu'il se donne tous ces mouvemens; il » n'est pas à présumer qu'il la connoisse » toujours; car on le voit répandre sa » liqueur sur tous les œufs qu'il rencon- » tre, & souvent avant que d'avoir ren- » contré la femelle.

» Il y a donc des animaux qui ont des » sexes & des parties propres à la copu- » lation, d'autres qui ont aussi des sexes » & qui manquent de parties nécessaires à » la copulation, d'autres comme les lima- » çons, ont des parties propres à la co- » pulation & ont en même temps les deux » sexes; d'autres, comme les pucerons, » n'ont point de sexes, sont également » peres ou meres, & engendrent d'eux- » mêmes & sans copulation, quoiqu'ils » s'accouplent aussi quand il leur plaît, sans » qu'on puisse savoir trop pourquoi, ou » pour mieux dire, sans qu'on puisse savoir » si cet *accouplement* est une conjonction » de sexes, puisqu'ils en paroissent tous » également privés ou également pourvus; » à moins qu'on ne veuille supposer que la » nature a voulu renfermer dans l'individu » de cette petite bête plus de faculté pour la » génération que dans aucune autre espece » d'animal, & qu'elle lui aura accordé non » seulement la puissance de se reproduire » tout seul, mais encore le moyen de pou- » voir aussi se multiplier par la commu- » nication d'un autre individu. »

Et à la page 313. « Presque tous les » animaux, à l'exception de l'homme, ont » chaque année des temps marqués pour » la génération: le printemps est pour » les oiseaux la saison de leurs amours; » celle du frai des carpes & de plusieurs » autres especes de poissons est le temps » de la plus grande chaleur de l'année,

» comme aux mois de Juin & d'Août ; » celle du frai des brochets, des barbeaux » & d'autres especes de poissons, est au » printemps ; les chats se cherchent au mois » de Janvier, au mois de Mai, & au mois » de Septembre ; les chevreuils au mois de » Décembre ; les loups & les renards en » Janvier ; les chevaux en été ; les cerfs » aux mois de Septembre & Octobre ; » presque tous les insectes ne se joignent » qu'en automne, *&c.* Les uns, comme » ces derniers, semblent s'épuiser totale- » ment par l'acte de la génération, & en » effet ils meurent peu de temps après, » comme l'on voit mourir au bout de » quelques jours les papillons qui pro- » duisent les vers à soie ; d'autres ne s'é- » puisent pas jusqu'à l'extinction de la vie, » mais ils deviennent comme les cerfs » d'une maigreur extrême & d'une grande » foiblesse, & il leur faut un temps con- » sidérable pour réparer la perte qu'ils ont » faite de leur substance organique ; d'autres » s'épuisent encore moins & sont en état » d'engendrer plus souvent ; d'autres enfin, » comme l'homme, ne s'épuisent point du » tout, ou du moins sont en état de ré- » parer promptement la perte qu'ils ont » faite, & ils sont aussi en tout temps en » état d'engendrer, cela dépend unique- » ment de la constitution particuliere des » organes de ces animaux : les grandes li- » mites que la nature a mises dans la ma- » niere d'exister, se trouvent toutes aussi » étendues dans la maniere de prendre & » de digérer la nourriture, dans les moyens » de la rendre ou de la garder, dans ceux » de la séparer & d'en tirer les molécules » organiques nécessaires à la reproduction ; » & par-tout nous trouverons toujours que » tout ce qui peut être est. » (*I*).

Pour traiter avec ordre cette partie importante de l'histoire naturelle des animaux, il faut commencer par les animaux les plus simples, & s'élever peu-à-peu aux animaux les plus composés.

Nous n'admettons pas la génération équivoque ; & nous ne croyons pas que des animaux naissent par une simple végétation d'une matiere tombée en pourriture. Nous aurons occasion de nous étendre sur cette question, & de dire nos raisons.

Tous les animaux, autant que nous en connoissons la nature, tirent leur origine d'un animal semblable à eux, ou qui leur a été semblable ; mais la maniere dont le nouvel animal se forme de l'ancien, est très-différente dans les différentes classes d'animaux.

Les animaux les plus simples multiplient à la maniere des plantes. Ils se divisent, & leurs parties se forment & deviennent de nouveaux animaux. Tels sont plusieurs polypes cylindriques, ovales ou en cloche ; ils se partagent en deux, chaque partie se divise encore, & chaque fraction redevient un animal. Tels sont les animaux des infusions, selon M. Needham : telle est apparemment la multiplication du tænia. Ces animaux sont extrêmement simples & similaires ; ils sont tous de la classe aquatique, & leur vie est bornée à l'eau dans laquelle ils nagent, ou du moins dans laquelle ils rampent ; car le polype de Trembley ne nage point.

Ce dernier polype se multiplie à-peu-près de même ; il est vrai qu'il a des bras, mais ces bras sont de la même nature que son tronc. Il ne paroît qu'un intestin, dont la membrane est gélatineuse, irritable & vivante. Il se multiplie par une branche, qui sort de son corps, & qui redevient un animal à plusieurs cornes. Le nouveau polype est attaché pendant quelque temps au corps de sa mere ; plus parfait, il s'en détache, & fait bande à part. Presque toutes les corallines & les plantes de la classe des coraux sont habitées par des animaux de cette espece. Tous ces animaux se refusent à toute distinction de sexe ; chaque individu produit, sans être fécondé par un autre. Ils n'ont point d'œufs. L'œuf differe de l'animal : c'est une enveloppe différente de l'animal, que celui-ci quitte quand il a atteint sa maturité.

Les étoiles marines, les oursins, les glands de mer, paroissent être de la classe des polypes. Ces animaux possedent le privilege de réparer leurs pertes ; mais on ignore jusques ici la maniere dont ils se multiplient.

D'autres animaux microscopiques, & sur-tout le protée, dont M. Joblot a donné tant de figures différentes, & l'animal à

boule de Rœſel, accouchent, d'une maniere un peu différente, de leurs petits. On voit dans l'intérieur de l'animal l'embryon tout formé; au lieu que celui des polypes n'eſt qu'un tubercule, qui ſort de la ſurface. La mere s'ouvre; & des animaux très-ſimples, qui lui ſont parfaitement ſemblables, ſortent de la cavité unique de ſon corps. Ces animaux commencent à ſe rapprocher des ovipares, ou des animaux qui engendrent ſans mâle un animal qui leur eſt ſemblable.

L'animal à roue & quelques polypes font un pas de plus pour atteindre les ovipares; ils multiplient à la vérité par des rejetons, mais ils ont en même temps des œufs. Les ſertulaires ſont de la même claſſe.

Un grand nombre d'animaux marins engendrent de véritables œufs, ſans avoir de mâle, & ſans avoir des organes des deux ſexes. On ne connoît pas d'autre génération aux hydres, à la mentule marine, à pluſieurs coquillages; on trouve à tous les individus des œufs, avec l'embryon qui y eſt enfermé, ſans véſicules ſéminales. Tous ces animaux ſont généralement plus compoſés que les claſſes précédentes; on y diſtingue des muſcles, un eſtomac & des inteſtins; il y en a même dans leſquels on diſtingue le cœur. La puce d'eau, qui eſt couverte d'une écaille, eſt de cette claſſe; & cependant tous les individus ſont femelles & ovipares.

Arrêtons-nous ici un moment. Un vaſte nombre d'animaux, à la vérité tous aquatiques, ſait ſe multiplier ſans le ſecours du mâle. Ce ſexe n'eſt donc pas d'une néceſſité abſolue pour la conſervation de l'eſpece; & la nature ſait l'art de multiplier les animaux en pluſieurs manieres différentes, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'aider le développement des embryons par une liqueur fécondante: c'eſt donc le ſexe féminin qu'elle emploie eſſentiellement à la multiplication des animaux. Nous appellons femelle, l'animal d'où ſort ou l'embryon, ou l'œuf dans lequel l'embryon eſt enfermé.

Les coquillages commencent à donner l'exemple de deux ſexes, réunis à la vérité dans le même animal. La plus grande partie a des œufs, dans leſquels on apperçoit les embryons & même leurs coquilles, mais outre ces œufs, ils ont des véſicules ſéminales, dont la liqueur fécondante peut s'épancher ſur ces œufs: on a même cru voir les animalcules de cette liqueur. Les moules, les huîtres, & pluſieurs coquillages peu mobiles ſont de cette eſpece.

Une nouvelle partie, qui fait dans les claſſes ſuivantes le principal organe de l'*accouplement*, commence à s'introduire dans les animaux dont nous allons parler. C'eſt celle qui caractériſe le mâle; non pas uniquement parce qu'elle eſt le canal de la liqueur fécondante, mais parce qu'elle s'introduit dans une cavité proportionnelle de la femelle, non pour y répandre ſa liqueur, mais ſouvent uniquement pour être l'organe du plaiſir, & pour exciter dans la femelle une émotion néceſſaire pour faire ſortir les œufs de l'ovaire. Mais il eſt eſſentiel, pour qu'un animal puiſſe porter le titre de mâle, que cette liqueur vienne de lui, & que les œufs en ſoient arroſés, ſoit que ce ſoit dans l'ovaire même, ſoit que cette fécondation ne ſe faſſe que ſur des œufs déja ſortis de la mere, ſoit d'ailleurs que cette liqueur paſſe par l'organe de la volupté, ſoit qu'elle s'épanche ſimplement d'un canal ſéminal, qui ne ſorte pas du corps de l'animal.

Il y a bien ſûrement un nombre conſidérable de coquillages & d'animaux hermaphrodites, doués des deux ſexes, jouiſſant des organes femelles d'un autre animal de leur eſpece, dans le temps qu'ils offrent aux organes mâles de ce même animal la jouiſſance de leurs organes femelles: c'eſt ici que commence l'*accouplement*. On en doit la connoiſſance à la patience infatigable de Swammerdam. Les limaçons, les buccins, les nacres de perle, une partie des puces d'eau, pluſieurs coquillages, ſont de cette claſſe.

Il y a parmi cette claſſe, des animaux dont l'*accouplement* eſt très-compoſé, & dont pluſieurs individus ſont attachés entr'eux par les chaînes du plaiſir. Tel eſt le coquillage que M. Adanſon nomme *corel*; tels ſont en partie les buccins. Les animaux placés au milieu du grouppe jouiſſent des deux manieres; les plus extérieurs ſont

moins heureux, & ne ſentent le plaiſir que par un ſeul ſexe.

Le lievre marin eſt androgyne; mais il ne jouit de l'organe mâle, que pour exciter la liqueur ſéminale de l'épididyme, & pour la répandre par l'ovaire.

Bientôt les ſexes ceſſent d'être confondus dans le même individu.

Dans chaque eſpece des animaux dont nous allons parler, il y a des individus qui fourniſſent uniquement la liqueur fécondante, & d'autres individus n'ont que les œufs, qui doivent être fécondés par cette même liqueur. Pluſieurs coquillages, preſque tous les poiſſons, & une partie des quadrupedes à ſang froid, ont des individus abſolument mâles, & d'autres uniquement femelles, mais ſans organe extérieur de plaiſir. Leur liqueur ſéminale s'épanche ſans canal apparent au dehors, & féconde les œufs de la femelle, déja ſortis du corps de la femelle; & ſans ce mêlange, les œufs ne donnent jamais de fœtus. Ces animaux connoiſſent cependant les attraits de l'amour; les poiſſons mâles ſuivent avec fureur les femelles prêtes à répandre leurs œufs; ils s'expoſent à la mort même pour les atteindre, pour ſe frotter contr'elles, & pour arroſer leurs œufs de la liqueur fécondante, que le plaiſir leur a fait répandre, & dont ils étoient remplis. On a prétendu que ces poiſſons ne cherchent point les femelles, & qu'ils ne s'attachent quaux œufs; mais d'autres naturaliſtes ont vu le frottement voluptueux des deux ſexes. Pluſieurs mâles ſuivent certainement la même femelle, & ne la ſuivroient pas, s'ils n'en eſpéroient du plaiſir. Il y a même des poiſſons que la nature a doués d'un organe particulier pour s'attacher à la femelle. Il eſt vrai que dans les poiſſons la force fécondante de la liqueur du mâle ſubſiſte long-temps; & M. de Weltheim eſt parvenu à ſe procurer des ſaumons, en mettant dans un vaſe, rempli d'eau & fourni de ſable, le ſperme du mâle avec les œufs de la femelle. J'en inſiſte d'autant moins ſur l'expérience de M. Sran qui a cru voir dans cet animal l'organe fécondateur.

Il y a pluſieurs remarques à faire ſur cette claſſe. Comme elle a généralement deux ovaires & deux pénis, il arrive aſſez fréquemment que les poiſſons ſoient hermaphrodites, femelles d'un côté, mâles de l'autre.

Il y a d'ailleurs dans les inſectes un ſexe différent de celui des autres claſſes. Différentes eſpeces d'abeilles & les fourmis, tous inſectes ſociables, ont des femelles en très-petit nombre, des mâles un peu plus nombreux, & un peuple entier d'individus ſans ſexe. On a voulu prendre les abeilles ouvrieres pour des femelles imparfaites; on a même cru avoir découvert des manœuvres propres à en aider le développement, à la faveur deſquelles ces ouvrieres ſe perfectionnent & deviennent des femelles. Mais ces procédés n'ont pas réuſſi à des perſonnes intelligentes, & ils manquent de probabilité. L'analogie n'offre aucun exemple de femelle, dont les organes particuliers à ſon ſexe ne paroiſſent pas auſſi-tôt qu'elle eſt née.

Il nous reſte à parler des animaux dont les individus n'ont qu'un ſexe, mais qui l'ont complet. L'organe du plaiſir ſe trouve ici dans tous les mâles. Si dans quelques oiſeaux on a peine à l'appercevoir, c'eſt qu'ils ſont trop petits: il eſt très-viſible dans les grands oiſeaux. Cet organe eſt dans cette claſſe le canal de la liqueur fécondante; il l'introduit dans l'organe de la femelle, fait pour le recevoir, & il la répand dans l'intérieur de cet organe femelle; car on n'eſt pas bien ſûr encore de la place exacte à laquelle cette liqueur peut parvenir. Les animaux s'acquittent de cette fonction ſi néceſſaire avec enthouſiaſme. Une ſageſſe ſupérieure récompenſe une fonction néceſſaire pour la conſervation de l'eſpece, par une volupté ſupérieure à toutes les autres.

Suivons cette action dans quelques-unes de ces variétés. La nature eſt ſage & de ſang froid; ce qui, pour le vulgaire, eſt un objet de badinage, a chez elle une dignité proportionnée à ſon importance.

Dans le mâle, du moins dans le quadrupede, c'eſt la préſence d'une quantité ſuffiſante de liqueur fécondante, qui produit la paſſion avec laquelle il pourſuit & ſubjuge la femelle. Un ſentiment obſcur le force à chercher ce plaiſir, lors même qu'il n'en connoît pas encore la douceur par l'expérience. C'eſt preſque toujours le

mâle qui pourſuit la femelle : cela eſt dans l'ordre. Le mâle ne fournit que la liqueur fécondante ; s'il n'en a pas une quantité ſuffiſante à fournir, l'*accouplement* eſt ſans utilité, & la nature viſe toujours à l'utile. C'eſt donc le mâle ſeul qui ſent ſa force ; il n'attaque la femelle que ſur ce ſentiment. Si c'étoit elle qui pourſuivît le mâle, elle le trouveroit ſouvent hors d'état de la ſatisfaire, & de remplir les vues de la nature. Auſſi la femelle, quoique ſubjuguée elle-même par des deſirs, & par une inflammation dans le vagin, ne ſe prête-t-elle qu'avec quelque peine aux efforts du mâle.

La nature emploie une autre précaution, pour que l'*accouplement* ſoit toujours efficace. Les femelles ne ſentent généralement qu'une fois l'année cette inflammation, qui excite leurs deſirs. C'eſt alors que leur ovaire eſt à ſon point de maturité ; & qu'une ou pluſieurs de ſes véſicules gonflées eſt prête à ſe rompre par l'effort de l'*accouplement*, & à répandre dans la trompe la matiere dont l'embryon ſe forme. Le mâle eſt averti, par la nature, de cet état, le ſeul dans lequel l'*accouplement* répond à ſes deſſeins. Des exhalaiſons remarquées par le mâle de la même eſpece, & ſenſibles à lui ſeul, l'enflamment, & le forcent à chercher la femelle pour l'*accouplement*, dans le moment qu'il ne peut qu'être fécond. Ces exhalaiſons mettent le mâle en fureur ; il expoſe ſa vie pour jouir. Le temps de l'inflammation paſſagere de l'organe de la femelle eſt-il paſſé, le mâle eſt auſſi indifférent pour elle, que pour un animal d'une autre eſpece.

Le deſir de l'*accouplement* ne domine l'animal, que lorſqu'il eſt en état de répondre aux vues de la nature, par la quantité de liqueur ſéminale néceſſaire. La femelle ne ſent ces feux inconnus, qui la forcent à admettre le mâle, que lorſque ſon ovaire eſt dans un état capable de concevoir. Les animaux trop jeunes & trop vieux ne deſirent plus l'*accouplement*. Un ordre exact regne juſques dans les fureurs de l'inſtinct.

Dans les claſſes d'animaux dont les mâles ſurpaſſent le nombre des femelles, c'eſt la femelle qui ſollicite l'*accouplement*. Elle ne pourroit pas ſuffire à ce grand nombre de mâles s'ils avoient la même ardeur qu'ils ont dans les autres claſſes ; elle en ſeroit excédée, & peut-être y perdroit-elle la vie. Elle évite cet inconvénient, en ne recherchant le mâle qu'autant que ſes deſirs, toujours proportionnés à ſes forces, le lui permettent & le lui conſeillent.

Plus un animal eſt lent, & plus ſon *accouplement* a de durée. Les limaçons ſont accouplés pendant pluſieurs heures. Plus l'animal eſt vif, & moins le moment critique dure. Il eſt extrêmement court chez les oiſeaux.

Nous n'entrerons pas dans le détail des moyens dont la nature ſe ſert pour favoriſer l'*accouplement*. Dans la plus grande partie des animaux, les organes des deux ſexes ſont diſpoſés d'une maniere à ſe répondre : quand ils ne ſe répondent pas, elle leur enſeigne la maniere de ſe joindre. La demoiſelle femelle a cet organe placé à la queue, & le mâle à l'extrêmité du corſelet ; mais elle ſe prête & ſe recourbe, juſqu'à ce que les organes puiſſent ſe joindre. Pluſieurs inſectes font ſortir de leur corps l'organe femelle, qui vient s'offrir à celui du mâle. Ariſtote a connu cet excès de facilité dans ces femelles des inſectes. (*H. D. G.*)

ACCOUPLEMENT, s'entend, *en Architecture*, de la maniere d'eſpacer les colonnes le plus près les unes des autres qu'il eſt poſſible, en évitant néanmoins la pénétration des baſes & des chapiteaux, comme au portail des Minimes par Manſard. De tous les ordres, le dorique eſt le plus difficile à accoupler, à cauſe de la diſtribution des métopes, de la friſe, de ſon entablement ; leſquels, ſelon le ſyſtême des anciens, doivent être quarrés, quoique pluſieurs Architectes modernes aient négligé ce précepte, tels que Desbroſſes à St. Gervais & au Luxembourg, & le Mercier au Palais-royal. (*P*)

ACCOUPLER, v. act. apparier enſemble le mâle & la femelle. *Voy.* ACCOUPLEMENT. (*L*)

ACCOUPLER, *terme de riviere*, c'eſt lier pluſieurs bateaux enſemble.

ACCOUPLER, *en terme d'Agriculture*, ſignifie attacher deux bœufs ſous un même

joug à une charrue ou à une charrette. Il faut qu'ils ſoient de même corps & de même force, autrement le plus foible ruineroit le plus fort. Il y a des pays où on les attache par les cornes; en d'autres pays on les attache par le cou : on prétend que cette derniere méthode eſt meilleure, parce que ces animaux ainſi attachés ont plus de force. Ils doivent être *acccouplés* ſerrés, afin qu'ils tirent également. (†)

ACCOUPLER. Ont dit au trictrac *accoupler ſes dames.* C'eſt proprement les diſpoſer deux à deux ſur une fleche. *Voyez* DAMES.

ACCOURCIR *la bride dans ſa main*, c'eſt une action par laquelle le cavalier, après avoir tiré vers lui les rênes de la bride, en les prenant par le bout où eſt le bouton avec la main droite, les reprend enſuite avec la gauche qu'il avoit ouverte tant ſoit peu, pour laiſſer couler les rênes pendant qu'il les tiroit à lui. (*V*)

ACCOURCIR *le trait*, *terme de Chaſſe*, c'eſt le déployer à demi ou tout-à-fait pour tenir le limier.

ACCOURSE, ſ. f. *terme de Marine*, c'eſt le paſſage qu'on laiſſe au fond de cale dans le milieu & des deux côtés du vaiſſeau, pour aller de la poupe à la proue le long du vaiſſeau. (*Z*)

ACCOUTREMENT, ſ. m. vieux mot qui ſignifie *parure*, *ajuſtement.* Il ſignifioit auſſi l'*habillement* & l'*équipage* militaire d'un ſoldat, d'un chevalier, d'un gentilhomme.

Quelques auteurs font venir ce mot de l'Allemand *cuſter*, d'où l'on a fait *coûtre*, qui eſt encore en uſage dans quelques cathédrales de France, & entr'autres dans celle de Bayeux, pour ſignifier un *ſacriſtain* ou *officier* qui a ſoin de parer l'autel ou l'égliſe. D'autres le font venir du mot *acculturare*, qui dans la baſſe latinité équivaut à *culturam dare* ou *ornare.* Quoi qu'il en ſoit, ce terme eſt ſuranné, & n'eſt plus d'uſage que dans la converſation ou dans le ſtyle familier. (*G*)

ACCOUTUMER *un cheval*, c'eſt le ſtyler, le faire à quelque exercice ou à quelque bruit que ce ſoit, pour qu'il n'en ait point peur. (*V*)

ACCRETION, ſ. f. *en Médecine*, *voy.* ACCROISSEMENT.

ACCROCHEMENT, ſ. m. *parmi les Horlogers*, ſignifie un vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Il vient de ce qu'une dent de la roue de rencontre s'appuie ſur une palette avant que ſon oppoſée ait échappé de deſſus l'autre palette. Cet accident arrive aux montres dont l'échappement eſt trop juſte ou mal fait, & à celles dont les trous des pivots du balancier, ceux de la roue de rencontre, & les pointes des dents de cette roue, ont ſouffert beaucoup d'uſure.

On dit qu'une montre a une feinte d'*accrochement*, lorſque les dents oppoſées de ſa roue de rencontre touchent en échappant les deux palettes en même temps, mais ſi légérement qu'elles ne font, pour ainſi dire, que frotter ſur la palette, qui échappe, & que cela n'eſt pas aſſez conſidérable pour la faire arrêter. *Voy.* ECHAPPEMENT. (*T*)

ACCROCHER, v. a. (*Marine.*) c'eſt arrêter, ſaiſir, attacher quelque choſe à un croc ou avec un croc. L'uſage, dans la marine, a fait *crocher*; & le mot *accrocher* ne s'emploie guere que pour exprimer la choſe ſuivante.

Accrocher ſignifie jeter les grappins à bord d'un vaiſſeau ennemi que l'on veut aborder. (*Voyez ci-devant* ABORDAGE.) Les grappins doivent tenir à une chaîne de quelques braſſes de longueur; & l'autre extrêmité de cette chaîne doit ſe terminer par un anneau, ſur lequel on frappe un bon cordage que l'on garnit au cabeſtan, ou que l'on roidit à force de bras, pour faire joindre les vaiſſeaux & les tenir liés enſemble, lorſque les grappins ont ſaiſi quelque choſe de ſolide. On éleve un grappin, ainſi préparé, au bout de chacune des deux baſſes vergues du vaiſſeau, & l'on y tient ſuſpendu par une corde en ſimple, frappée ſur une de ſes pattes, & paſſée dans une des poulies qui ſont à l'extrêmité des vergues. Lorſqu'on veut faire tomber le grappin à bord de l'ennemi, on attend que les vaiſſeaux ſoient abordés & que les vergues ſe croiſent, & on file & bande cette ſeconde corde, qui doit pouvoir ſervir auſſi à rehiſſer le grappin, s'il n'avoit rien accroché. Il n'eſt pas toujours néceſſaire que les vergues ſe croiſent pour *accrocher* l'ennemi; on peut

le faire à l'aide des deux cordes, & du balancement que les gens adroits & au fait ſavent leur donner, quoique jamais on n'aborde, pour peu que la mer ſoit agitée, à cauſe du riſque mutuel que courroient les vaiſſeaux de s'écraſer ou de s'endommager: cependant il y a toujours, en pleine mer, un mouvement dont on peut encore profiter pour l'élancement des grappins.

Le plus ſouvent on ne place des grappins que d'un ſeul bord; mais il faut alors que tout ſoit diſpoſé pour les pouvoir paſſer facilement & promptement d'un bord à l'autre. On doit auſſi en préparer de rechange, pour le cas où les premiers viendroient à manquer. Les deux cordes, telles qu'on vient de les repréſenter, peuvent deſcendre ſur le pont d'une maniere directe à leur ſituation; mais on peut auſſi, ſi l'on craignoit qu'elles ne gênaſſent pour la manœuvre, & pour les expoſer moins à être coupées, les prolonger ſur les vergues, juſqu'au moment d'*accrocher*, & les faire deſcendre le long du grand mât. La plus foible ou celle qui tient le grappin ſuſpendu au bout de la vergue peut même avoir cette poſition à demeure, en paſſant dans une poulie placée vers le milieu de la vergue, & dans laquelle elle eſſuieroit peu de frottement: pour l'autre, elle ne doit tenir ſur la vergue, que par un ſimple amarrage de fil de caret que l'on puiſſe rompre facilement.

Outre ces grappins du bout des vergues, on en place de légers ſur le paſſe-avant & les gaillards, également garnis de chaîne, & faits pour être lancés à la main, à bord & dans les manœuvres de l'ennemi. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCROISSANCE, ſ. f. *Voyez* ACCROISSEMENT.

* ACCROISSEMENT, ſ. m. (*Algebre.*) on appelle *calcul des accroiſſemens* celui où l'on conſidere les rapports des quantités après qu'elles ſont formées, c'eſt-à-dire, où l'on emploie des quantités finies au lieu des quantités infiniment petites. *Dict. de l'Ingen.*

ACCROISSEMENT, *en Droit*, eſt l'adjection & la réunion d'une portion devenue vacante à celle qui eſt déja poſſédée par quelqu'un. *Voyez* ACCESSION.

Dans le droit civil un legs fait à deux perſonnes conjointes, *tam re quàm verbis*, tombe tout entier par droit d'*accroiſſement* à celui des deux légataires qui ſurvit au teſtateur, ſi l'un des deux eſt mort auparavant. L'*alluvion* eſt une autre eſpece d'*accroiſſement. Voyez* ALLUVION. (*H*)

ACCROISSEMENT, *en Phyſique*, ſe dit de l'augmentation d'un corps organiſé qui croît par de nouvelles parties qui s'y ajoutent.

L'*accroiſſement* eſt de deux ſortes: l'un conſiſte dans une ſimple appoſition extérieure de nouvelle matiere; c'eſt ce qu'on nomme autrement *juxta-poſition*, & c'eſt ainſi, ſelon pluſieurs Phyſiciens, que croiſſent les pierres, les coquilles, *&c. Voyez* PIERRE & COQUILLE.

L'autre ſe fait par un fluide qui eſt reçu dans des vaiſſeaux, & qui y étant porté peu-à-peu, s'attache à leurs parois; c'eſt ce qu'on appelle *intus-ſuſception;* & c'eſt ainſi, ſelon les mêmes auteurs, que croiſſent les animaux & les plantes. *Voyez* PLANTE, ANIMAL; *voyez auſſi* VÉGÉTATION & NUTRITION. (*O*)

ACCROISSEMENT, action par laquelle les pertes du corps ſont plus que compenſées par la nutrition. *Voy.* NUTRITION.

§ ACCROISSEMENT, (*Economie animale.*) L'animal commence à croître dès les premiers momens de ſon exiſtence. Le poulet fait partie du jaune dans l'ovaire de ſa mere; il y exiſte en tout temps, puiſque la membrane du jaune ſe continue avec le canal vitellaire, & que ce canal eſt la continuation des inteſtins de l'embryon.

On trouve dans l'ovaire de la poule, des œufs de toute grandeur: les plus gros ont été petits; ils ſe ſont accrus ſans le ſecours du mâle, & dans une poule privée de toute communication avec le coq. Le fœtus, inſéparablement attaché au jaune, s'eſt donc accru avec lui, même avant que le mâle eût répandu dans l'utérus de la poule la liqueur qui force le développement du poulet. Cet embryon étoit abſolument inviſible, & d'une petiteſſe dont nous ne connoiſſons pas le terme, dans l'œuf à peine viſible lui-même: car cet embryon eſt apparemment à l'œuf parvenu à ſa grandeur naturelle

naturelle, dans la même proportion qu'il avoit à l'œuf visible. Ce fait mene à une conséquence importante.

Si le cœur est l'unique agent de l'*accroissement*, comme nous allons le démontrer, le cœur du poulet a donc agi avant les approches du mâle, & dans l'œuf presque invisible renfermé dans l'ovaire de la poule vierge : c'est la pulsation de ce petit cœur qui a porté successivement le fœtus à un *accroissement* proportionné à celui de l'œuf dont il fait partie.

Cet *accroissement* est lent : il devient rapide par l'irritation que la liqueur fécondante cause dans le cœur de l'embryon. Tout combiné, il est extrêmement probable que la partie volatile de la liqueur du mâle est, à l'égard du cœur, le stimulus le plus efficace. Cet organe redouble ses pulsations, quand il est irrité par la chaleur, par l'air, par l'eau même. La force irritante des parties volatiles de la liqueur fécondante du mâle est prouvée, par la force supérieure des animaux entiers, comparés à ceux qu'on a privés des organes qui préparent cette liqueur ; par l'épanouissement des cornes dans plusieurs animaux, & de la barbe dans l'homme ; par l'état de vigueur dans lequel l'abondance de cette liqueur met les parties génitales ; par les phénomenes même de l'amour, toujours physique dans le fond, & dont le premier effet est l'accélération du mouvement du cœur, déja apperçu par Descartes.

L'*accroissement* du fœtus, animé par le secours du mâle, devient très-considérable. Le cœur lui-même, jusqu'ici invisible, commence à paroître depuis l'heure douzieme de l'incubation. Les premieres vingt-quatre heures de cette douce chaleur, portent l'embryon au delà même du quadruple de sa grandeur. On ne sauroit donner plus de quatre centiemes de pouce au fœtus qui n'a pas encore joui des avantages de l'incubation, & il en a dix-huit à la fin des vingt-quatre heures.

Pour donner une idée de l'*accroissement* de l'animal, nous nous servons de celui du poulet, parce que c'est le seul fœtus dont nous ayions les époques & les mesures. On ne découvre que fort tard l'embryon du quadrupede, & on n'a pas encore assez d'observations pour former l'échelle de ses *accroissemens*. Pour l'espece humaine, nous n'avons presque aucune certitude sur ses premiers commencemens : le jour de la conception n'est presque jamais bien connu; & les occasions de fixer les *accroissemens* des premiers trente jours sont si rares, qu'on ne peut donner aucune confiance aux mesures que quelques auteurs ont cru assigner au fœtus dans ces premiers temps de sa vie. Les *accroissemens* de fœtus quadrupede sont très-lents pendant les premiers vingt jours : à peine l'embryon d'une chevre est-il visible le dix-huitieme jour, au lieu que le poulet passe, à cet âge, la longueur de trois pouces. Le vingt & unieme jour le poulet est long de quatre pouces. Si sa premiere longueur a été de quatre centiemes, l'*accroissement* de ces vingt & un jours a donc porté le fœtus à une longueur cent fois plus grande ; & l'*accroissement* entier étant comme le cube de ce nombre, est d'un 1000000 de fois le poids original d'un fœtus qui vient d'être soumis à l'incubation. Cet *accroissement* rapide n'a pas été distribué également ; le plus grand *accroissement* a été celui du premier jour ; il a diminué de vîtesse, à mesure que le poulet s'est approché de sa maturité : l'*accroissement* des premieres vingt-quatre heures a été exactement du quatre-vingt-huituple ; celui des secondes vingt-quatre heures, du quintuple ; & le dernier jour, il n'est plus que de 5 à 6.

Exposé à l'air & privé de la chaleur favorable de l'incubation, le poulet ne grandit plus que lentement ; & l'*accroissement* des premiers quarante jours de sa vie, ne surpasse pas l'*accroissement* moyen d'un seul jour de l'incubation.

Le fœtus humain, évalué à sa conception à $\frac{1}{100}$ de grain, se trouve, le jour de sa naissance, peser 48640 grains, ce qui feroit l'*accroissement* entier de deux cents soixante & dix jours, de 4,864,000 fois la grandeur originale, trois fois moins rapide que l'*accroissement* du poulet, puisque le fœtus humain a eu à-peu-près treize fois plus de temps pour croître.

Ce calcul n'est pas exact & ne sauroit l'être. Il est impossible, d'un côté, de déterminer la grandeur de l'embryon qui vient

d'être conçu ; & de l'autre, le poulet, soumis à l'incubation, a presque toujours été conçu quelques jours auparavant, & a pris une partie de son *accroissement* avant d'être sorti de la poule.

La longueur de l'homme qui vient de naître, peut être mise à 18 pouces. Elle est de 72 pouces dans un jeune homme de vingt-cinq ans d'une taille avantageuse. Ces vingt-cinq années n'ont produit qu'environ le vingtuple du poids, si l'on met celui du nouveau né à 8 livres & celui de l'homme fait à 160. En répartissant cet *accroissement* sur les vingt-cinq années qu'il a exigées, l'*accroissement* moyen d'un jeune homme sera de $\frac{4}{5}$ du poids original. Il est vrai que la nature ne distribue pas cet *accroissement* avec égalité ; l'enfant a 36 pouces à trois ans ; il en a 45 à dix ans, 56 à treize, & 60 à dix-huit. L'*accroissement* devient graduellement plus lent, jusqu'à ce que l'homme ait atteint la taille qu'il ne passe jamais : car nous ne trouvons pas d'exemples d'hommes qui aient grandi après vingt-cinq ans.

Cet *accroissement* est très-inégal dans les parties du corps humain. On peut, sans craindre de l'erreur, se servir, dans les commencemens de l'animal, des expériences faites sur le poulet. Rien n'est plus semblable que l'embryon d'un oiseau & celui du quadrupede ; & si l'homme en differe, c'est uniquement par la grandeur de la tête, par laquelle le poulet lui ressemble plus que le quadrupede.

L'embryon du poulet qui commence à devenir visible, n'est presque que tête & cœur : tout ce qui est sous le cœur ne forme qu'un filet très-mince, quand on le sépare de l'amnios : car les auteurs ont généralement confondu cette partie inférieure du corps du poulet, avec l'amnios qui en fait la gaîne.

Dans l'homme nouveau-né, la tête est au reste du corps comme 1 à 3 ; elle est comme 1 à 8, 9 & 10 dans l'adulte.

L'*accroissement* de la tête du fœtus visible est donc plus petit que celui de l'abdomen, du bassin & des extrêmités : le cœur s'accroît de même moins vîte que le foie ; il est plus grand que lui dans le poulet de 120 heures d'incubation, dans la raison de 4 à 3. Il est trois fois plus petit que le foie dans l'homme adulte. Le cœur, dans le fœtus, est au corps entier comme le cube de 12 à celui de 72, au cœur de l'homme fait comme 12 à 800 ; il est quatre fois plus grand dans le fœtus que dans l'adulte, en comparaison du reste du corps. Cette grandeur supérieure du cœur est une des causes principales de l'*accroissement* rapide du fœtus.

Les yeux sont extrêmement grands dans le fœtus. Le poumon est le plus petit des visceres ; il ne devient visible qu'à 120 heures completes : il n'a alors qu'une ligne de longueur, en y comprenant la membrane qui le renferme, & qu'on n'en distingue pas encore : son *accroissement* est rapide dans la suite ; dès le vingt & unieme jour, la longueur du poumon passe les quatre dixiemes d'un pouce.

Le bassin est très-petit dans le fœtus humain ; aussi l'utérus & la vessie s'élevent-ils considérablement au dessus de ses bords supérieurs. Il s'élargit & s'approfondit incontinent après la naissance, & reçoit, du temps de la puberté, ces visceres dans sa capacité.

Les extrêmités, invisibles dans les trois premiers jours de l'incubation, & dans les embryons des brebis au dessous du vingtieme jour, sont courtes encore dans le fœtus humain qui vient de naître. Leur proportion au reste du corps s'augmente ensuite, & les jambes acquierent la moitié de sa longueur. Dans l'œuf, le fémur passe, depuis le sixieme jour jusqu'au vingt & unieme, de la longueur de 8 centiemes à celle de 75. Il est neuf fois plus grand à la fin de ces quinze jours, dans le temps que les *accroissemens* de la tête & du cœur sont très-médiocres.

Les *accroissemens* des os suivent les mêmes regles que ceux du reste du corps. Ils commencent à paroître le sixieme jour de l'incubation, & le fémur avec le tibia, sont parfaitement formés, quoique dans un état gélatineux, à 125 heures. Le fémur a alors huit centiemes de pouces de longueur : le tibia un peu davantage. Le 21 le fémur en a 83, il est devenu dix fois plus long & mille fois plus pesant dans moins de seize jours. Delà au trente-sixieme jour, après que le poulet est éclos,

le fémur a acquis une longueur de 202 centiemes, ce qui fait pour chaque jour, du poulet éclos, un *accroissement* qui est à celui du temps de l'incubation comme 1 à 50. Le reste de la vie d'une poule triple cette longueur.

La membrane ombilicale du poulet, qu'on a prise autrefois pour l'allantoïde, a des *accroissemens* beaucoup plus rapides. Elle commence à paroître le troisieme jour de l'incubation ; elle ressemble alors à une vessie vasculeuse, soutenue par un péduncule. Son plus grand diametre est alors de 11 centiemes de pouce. Elle a jusqu'à 158 de ces centiemes le sixieme jour. Vers la fin de l'incubation elle occupe l'œuf entier; elle renferme également le blanc & le jaune. Son *accroissement* en longueur est plus grand que celui du fœtus, mais elle n'acquiert pas autant de masse.

La figure veineuse occupe une partie de l'enveloppe du jaune ; elle présente le coup-d'œil le plus agréable, & elle est formée par un réseau de vaisseaux terminé par un orle de cercles veineux. Elle est annoncée par des taches jaunes, qui forment un arc de cercle, & qui ferment un espace dès la trente-sixieme heure de l'incubation : le diametre en est alors de 35 centiemes : elle est rouge & de 52 centiemes à la fin du second jour : à la fin du troisieme jour le grand diametre est de 112 centiemes ; à la fin du huitieme de deux pouces ; sa longueur est alors six fois plus grande qu'à 36 heures. Mais cette membrane a un point de rebroussement. Elle diminue continuellement depuis la fin du huitieme jour, & disparoît presqu'entiérement le vingtieme jour.

Il y a dans l'homme & dans les animaux des *accroissemens* particuliers qui n'ont lieu qu'à certaines époques. Tel est l'*accroissement* de la barbe, celui des cornes du cerf; l'enflure du sein, celle des vésicules de l'ovaire, de l'utérus après la conception, des dents dans les premieres années de l'enfance.

Il y en a d'autres qui n'ont lieu dans l'homme que par une maladie. Les gonflemens des glandes lymphatiques de la gorge, du mésentere, celui de la glande thyroïde dans le goëtre, les tumeurs de toute espece, les squirrhes, les enflures causées par l'air, par une liqueur épanchée, & ces *accroissemens* vicieux étendent peu-à-peu la peau, les membranes, & sur-tout les vaisseaux. Les arteres & les veines d'une tumeur adipeuse deviennent d'un diametre prodigieux.

Après l'énumération des *accroissemens* que nous avons exposés avec beaucoup de réserve & de briéveté, nous allons tâcher de développer les causes & le méchanisme dont elles dépendent.

Parmi les causes, il y en a d'extérieures, & qui n'ont pas leur siege dans l'animal. La chaleur, seul moteur de l'*accroissement* des plantes, précipite celui des animaux. Les animaux croissent plus vîte dans les pays chauds, il y faut moins de jours au poulet pour éclore. Les femmes parviennent plutôt à la puberté, les hommes ont l'esprit formé plus vîte dans l'Amérique septentrionale, dont la chaleur est plus forte & plus constante, que dans les provinces tempérées de l'Europe. La chaleur ranime les insectes au printemps, & elle rend la vie & la circulation aux animaux, qui ont passé l'hiver dans un état d'assoupissement. La chaleur du fumier accélere la mue des oiseaux, & donne de la vivacité aux couleurs de leurs plumes.

Ce n'est cependant pas par elle-même, que la chaleur procure l'*accroissement*. Le poulet doit le sien à des causes plus prochaines. Dès que son cœur a cessé de battre, la même chaleur, qui paroissoit accélérer l'*accroissement* & le développement des parties de l'animal, ne produit plus qu'une infection détestable dans l'œuf couvé ; les liqueurs deviennent d'un verd sale & opaque, & le fœtus demeure tel qu'il a été dans le moment que le cœur a perdu son mouvement, sans avoir augmenté de volume, & sans que la figure veineuse, composée des vaisseaux du fœtus, se soit élargie le moins du monde. Mais le fœtus de la baleine croît sous les glaces du Spitzberg, & dans un froid qui fait du mercure un métal solide : le cœur, dont la force seule reste au baleinon, lui suffit pour résister au froid meurtrier des eaux, pour dilater ses vaisseaux, & pour procurer à son corps les *accroissemens* nécessaires. Otez-lui son cœur, ne touchez rien

au reſte de l'animal, il ne ſera bientôt qu'un glaçon immobile.

Les plantes croiſſent par l'abſorption des ſucs de la terre, & la cauſe la plus prochaine de cette abſorption eſt l'attraction des tuyaux capillaires, dont la racine eſt compoſée. Mais l'animal differe eſſentiellement de la plante, parce qu'il a au dedans de lui-même les tuyaux abſorbans, qui attirent la nourriture, & qui ſont analogues aux racines des plantes. Il y a eu des auteurs modernes qui ont attribué à la vapeur pompée des inteſtins, & portée par ſon propre mouvement au cœur, le mouvement & la vie de l'animal. Mais il eſt aiſé de voir que les inteſtins remplis de chyle, & le méſentere plein de vaiſſeaux lactés, ne donnent aucun mouvement à l'animal dont le cœur eſt devenu immobile.

La forte contraction des élémens des parties ſolides du corps animal, & de la membrane cellulaire en particulier, & l'attraction des vaiſſeaux capilaires peuvent modifier l'*accroiſſement* & diriger la conformation des parties de ce corps : mais ces forces ne ſauroient donner aux humeurs animales une impulſion qui prolonge les vaiſſeaux.

Comme on a tâché d'enlever de nos jours au cœur l'honneur d'être le premier mobile de la machine animale, il ne ſera pas inutile de rapporter les raiſons qui nous ont portés à lui reconnoître ce privilege. Le cœur agit avec une vivacité ſurprenante dans le poulet renfermé dans l'œuf, dès la quarante-deuxieme heure de l'incubation. Rien n'égale ſon irritabilité ; il réſiſte à l'action de l'eau froide ; on l'a vu dans un œuf plongé ſous cet élément, continuer ſes pulſations pendant 12 heures entieres.

Dans le temps que le cœur agit avec tant de vigueur, le reſte du poulet n'eſt qu'une gelée immobile : le cerveau a la fluidité d'une eau un peu troublée : les jambes & les ailes, encore inviſibles, ne ſont long-temps après qu'une gelée : les inteſtins, également inviſibles, ſont ſans irritabilité, ils n'en montrent que pluſieurs jours après. A cette époque il n'y a encore aucun veſtige des autres muſcles, & moins encore du diaphragme, qui, dans les oiſeaux, ne devient, à la vérité, jamais muſculeux. Aucun viſcere ne paroît encore.

Si, dans cet état, il n'y a rien dans l'animal qui ſoit ſuſceptible de mouvement; ſi le reſte de l'animal n'eſt qu'une glu incapable d'en produire ; ſi le cœur ſeul, avec la veine cave, s'agite & pouſſe le ſang dans les arteres ; ſi la chaleur ſans le cœur ne peut rien pour produire de l'*accroiſſement* au fœtus ; ſi l'animal s'accroît dans l'air le plus rigoureux : il paroît que le cœur eſt le ſeul moteur du corps animal.

Dans une brute plus formée, vive & agiſſante, quadrupede, oiſeau, poiſſon ou amphibie, il reſte du mouvement dans les arteres tant que le cœur continue de battre. S'il ne ſuffit plus pour pouſſer le ſang dans les vaiſſeaux éloignés, & s'il ne le fait aller que juſqu'à quelque diſtance, dès-lors tout eſt immobile dans les parties de l'artere, qui ne reçoivent plus le mouvement du cœur ; le microſcope ne découvre plus que des monceaux de globules ſans mouvement.

Quand le mouvement du ſang s'éteint dans l'animal mourant, on le rappelle en irritant le cœur par la chaleur ou par le ſouffle ; il recommencera dans ce moment à battre, & toute la machine reprendra le mouvement. On verra les globules arrêtés enfiler de nouveau les branches des vaiſſeaux, les amas immobiles de ces globules ſe diſſiperont, & tout rentrera dans l'ordre. On n'a rendu cependant à l'animal que le mouvement du cœur. Dans l'homme même qu'on retire de l'eau ſans chaleur & ſans pulſation ; dans une femme qu'une défaillance pourroit avoir privée de la vie, le cœur rappellé au mouvement, ranime lui ſeul la machine entiere, & lui rend la chaleur & la vie.

Quand, au contraire, le mouvement circulaire du ſang ſe fait avec la plus grande promptitude ; quand les globules gliſſent avec aiſance par les veines capilaires, dont un ſeul ſuffit à remplir le diametre ; quand toute la machine joue avec aiſance, on n'a qu'à lier l'aorte, ou qu'à arracher le cœur ; il y aura un moment où le mouvement du ſang ſera renverſé, où le ſang reviendra par les arteres, ſe rendra au cœur ; mais

ce ne ſera qu'un moment, & incontinent après il n'y aura plus de mouvement dans le nombre infini de vaiſſeaux, dans leſquels la circulation offroit le ſpectacle le plus intéreſſant.

Nous n'ignorons pas que le poids du ſang, ſon attraction aux amas des globules, qui ſe font après la mort, ſon rebrouſſement contre l'ouverture d'une veine, rendront un peu de mouvement au ſang. Mais il eſt bien aiſé de diſtinguer ces oſcillations confuſes & momentanées d'avec le mouvement ferme, régulier, conſtant & rapide, que le cœur fait imprimer au ſang.

On a voulu donner au cœur des forces auxiliaires; on a cru en trouver dans les arteres, & ſur-tout dans les arteres capillaires. Mais il eſt démontré, par des expériences déciſives, que ces arteres ſont immobiles, & qu'à la fente la plus fine, faite à l'artere du méſentere de la grenouille, avec la pointe d'une lancette, elle reſtera immobile ſous le microſcope de l'attentif obſervateur, & il n'y appercevra pas le plus petit degré de dilatation, qui devroit être l'effet & la meſure de la force contractive de l'artere.

La chaleur & l'air ne ſauroient être les agens de l'*accroiſſement*; leur action ne ſuit aucune direction, & la dilatation des humeurs, qui feroit leur ſeul effet, réſiſteroit autant au courant du ſang, qu'elle l'aideroit. Si la chaleur accélere l'*accroiſſement*, c'eſt en irritant le cœur que le ſang chaud affecte plus vivement; c'eſt en pouſſant dans l'oreille le ſang, raſſemblé dans le tronc de la veine cave par l'effet du froid, plus puiſſant ſur les vaiſſeaux de la circonférence du corps, & moins fort dans le voiſinage du cœur, ſource de la chaleur de l'animal. Le cœur irrité par une quantité plus abondante de ſang chaud, multiplie ſes contractions dans la proportion du ſtimulus; il bat & plus ſouvent dans un temps donné, & avec plus de force, & toute la circulation s'accélere dans la raiſon du nombre & de la force des battemens de ſon moteur.

Un jeune phyſicien de beaucoup de mérite a cru découvrir dans le poulet ſoumis à l'incubation, une force agiſſante, indépendante du cœur, & qui ſans ſon ſecours, avant même qu'il ſoit formé, prolonge les vaiſſeaux de la figure veineuſe, & qui en arrange les réſeaux & le cercle terminateur.

Il eſt sûr que la couleur de rouille, & bientôt après la couleur rouge paroît dans les veines de la figure veineuſe avant que le cœur ait rougi lui-même. Il exiſte cependant, il eſt même aſſez remarquable, quoique blanc. Il ne pouſſe apparemment encore dans les arteres inviſibles, qu'une liqueur tranſparente; & la rougeur commence par les veines qui paroiſſent pomper une partie du jaune par les branches fines qui regnent le long du tranchant & ſur les côtés des valvules du jaune.

N'eſt-ce pas la grandeur ſupérieure du cœur du fœtus & ſon irritabilité extrême, qui, avec la flexibilité des parties, eſt la cauſe de l'*accroiſſement* rapide du fœtus? Sa force n'eſt-elle pas plus grande dans le fœtus que dans l'adulte, parce que les deux ventricules du cœur concourent à pouſſer le ſang dans l'aorte, au lieu que dans l'adulte, le poumon ſeul emploie la force du ventricule droit?

Nous allons parler dans la ſuite de pluſieurs cauſes particulieres de l'*accroiſſement*, qui ne dépendent pas immédiatement du cœur, mais qui cependant en prennent leur origine plus ou moins éloignée.

Pour celui du fœtus en général, ſon mécaniſme ne paroît pas douteux. Le cœur pouſſe le ſang dans les arteres: elles ſont encore dans un état de gelée, elles cedent aiſément à l'impulſion du cœur, elles s'alongent & s'élargiſſent en même temps. Tel eſt l'effet du ſiphon anatomique ſur les arteres du cadavre.

La force continuée des battemens du cœur paſſe juſques dans les veines naiſſantes, & les étend dans la même proportion.

Mais un embryon, dont l'*accroiſſement* ne feroit qu'une dilatation, ne deviendroit jamais un animal. Ses vaiſſeaux s'affoibliroient à meſure qu'ils ſe prolongeroient, & déja gélatineux par eux-mêmes, ils feroient bientôt incapables de réſiſter à la preſſion des corps qui les environnent, & à l'impulſion même du cœur.

Il n'en eſt pas de même dans l'animal: ſes vaiſſeaux acquierent de la conſiſtance à

mesure qu'ils s'étendent, ils deviennent en même temps plus longs, plus larges, plus épais & plus solides.

Le méchanisme dont se sert la nature, ne peut être que fort simple, puisque l'*accroissement* s'exécute à-peu-près également dans la plante & dans l'animal, & que dans la plante il n'y a que des tuyaux & de la substance cellulaire, sans aucun moteur visible.

En comparant la membrane ombilicale du poulet dans les différentes périodes de son *accroissement*, on est convaincu par le témoignage des yeux, que les vaisseaux sont extrêmement serrés & presque paralleles dans les premiers temps de leur formation, & qu'ensuite les arteres s'épanouissent, s'éloignent les unes des autres, forment des angles plus considérables, & des intervalles qui n'existoient point. Le même changement s'apperçoit dans la figure veineuse.

En jugeant des vaisseaux invisibles par ceux que l'œil ou le microscope distinguent, il arrive dans les vaisseaux les plus fins le même changement; & les élémens même de la substance solide de l'embryon, entraînés par les vaisseaux, s'éloignent les uns des autres & forment des intervalles.

On voit dans la figure veineuse les vaisseaux couverts de cellulosités, & repliés sur eux-mêmes, s'étendre successivement, s'alonger & former des réseaux, dont les angles sont considérables. Le même méchanisme domine dans les parois des vaisseaux, leurs élémens solides s'écartent dans leur alongement en formant des intervalles.

Il naît donc par l'impression du cœur des vuides entre les élémens solides du corps animal; ces vuides remplis d'une liqueur fort atténuée n'opposent aucune résistance à l'exhalation des particules gélatineuses que charient les vaisseaux, & qui, quoique molles & peu consistantes, le sont plus cependant qu'une simple liqueur aqueuse.

Cette exhalation est la sécrétion la plus générale du corps animal. Qu'on pousse une liqueur aqueuse dans une artere quelconque, qu'on y pousse même une huile éthérée ou une graisse fondue un peu fluide; ces liqueurs sueront à travers toute la longueur de l'artere, qui se trouvera enveloppée d'une gaîne de colle de poisson ou de graisse de porc, qui a suinté par les pores de l'artere, & qui s'extravase dans la cellulosité. Si ces liqueurs grossieres trouvent des pores dans les arteres de l'homme adulte, l'humeur gélatineuse atténuée, qui de la mere passe dans le fœtus, trouvera bien plus de facilité encore à passer par les pores de ces vaisseaux, dont la substance est beaucoup moins serrée, & à se répandre dans les intervalles des élémens solides, dans un temps où la proportion de la terre & du solide est encore si petite.

La goutte gélatineuse, qui remplit un petit vuide, s'épaissit & devient solide par le battement des arteres voisines, & par la résorption des parties aqueuses. L'air qui dissipe ce qu'il y a de plus fluide dans les ailes d'un papillon, en forme une membrane solide en peu de minutes; & la soie du bombyx fort liquide des intestins, qui en sont les filieres, pour durcir aussi-tôt que l'air l'a frappée. Dans l'animal, dont l'air ne pénetre pas l'intérieur, de petits vaisseaux pompent ce qu'il y a de plus fluide dans la colle animale, & le reste acquiert à chaque moment un nouveau degré de solidité. C'est ainsi que du suc osseux épanché dans le calus on voit naître, sous les yeux de l'observateur, les noyaux, qui dans un petit nombre de jours, passent de l'état de glu à celui de cartilage & d'os.

La liqueur épanchée autour des vaisseaux, forme par-tout une substance cellulaire. Dans le poulet, & même dans le fœtus humain, on voit la gelée répandue sous les tégumens se prendre, se figer & devenir une cellulosité, que bientôt une graisse encore ambiguë remplit, & dont il naît une membrane adipeuse.

Dans le péricarde & dans la poitrine, l'eau gélatineuse s'épaissit très-souvent & forme des fibres & de petites lames qui attachent le cœur & le poumon à cette membrane.

Pour former ces fibres & ces lames, il suffit que quelques particules de la glu animale aient plus de consistance que le reste; les parties moins solides s'attacheront & formeront des lignes & des lames autour de ces centres, en laissant des vuides entre elles. La matiere glutineuse des plantes se

fige & se forme une cellulosité dans l'intérieur des tiges qui se dessechent.

C'est une liqueur glutineuse qui forme les petits boutons par lesquels la nature répare ses pertes dans les blessures de la dure-mere. Ces bourgeons prennent de la consistance, se forment, & sont bientôt une cellulosité rougeâtre, qui paroît de la chair. Une gelée pareille suinte de chaque extrêmité d'un tendon divisé ; elle devient une cellulosité bleuâtre, qui les réunit.

La cellulosité se prolonge & s'accroît de concert avec les troncs des arteres qui la parcourent. Elle s'étend avec elles, & elle grossit par les parties glutineuses qui suintent des parois de l'artere. Elle se forme en filets ou en lames ; soit par le plus ou le moins de prolongement des arteres ; soit par la figure des pores, qui filtrent la glu dont elle naît : larges, ils donnent des lames ; étroits, ils produisent des fibres.

Le fœtus n'est qu'une glu, même lorsque plusieurs de ses parties sont formées, même quand les os, à la vérité encore gélatineux, ont pris leur forme. Un observateur attentif distingue un fémur & un tibia parfait dans une jambe du poulet renfermé dans l'œuf, lors même que tout y est encore une colle tremblante.

Un degré d'*accroissement* de plus, fait naître des membranes. Elles sont sans exception des tissus cellulaires rapprochés, dont les vuides ont disparu par l'abstraction de ses parties solides, par le battement des arteres, & par la pression des muscles. Le poulet dans les premiers jours ne paroît pas avoir de peau ; une gelée un peu consistante est le seul tégument qu'on y distingue & qui couvre les os. Mais bientôt une cellulosité prend la place de la glu, & sa surface extérieure ne tarde pas à devenir une membrane solide. Dans l'homme adulte même, l'intérieur de la peau dégénere par degrés en tissu cellulaire ; & la partie de la peau, qui paroît la plus solide, redevient cellulaire uniquement par la macération. L'eau s'imbibe dans les intervalles des filets & des lames de la peau ; elle les désunit : elle lui rend l'état primitif de l'embryon.

Cette formation des membranes n'est point une hypothese. On la voit tous les jours dans les membranes qui se forment de la cellulosité & qui font l'enveloppe des kistes, dont le noyau est une humeur épaissie.

On pourroit soupçonner que le méchanisme du corps animal pourroit aller jusqu'à former des vaisseaux. Il s'en forme très-sûrement dans le calus. Il n'est pas hors d'apparence, que l'impulsion de la liqueur poussée par l'orifice d'une artere pourroit s'ouvrir une voie dans le tissu cellulaire, & que cette voie, une fois ébauchée, deviendroit un vaisseau par la compression du tissu cellulaire, battu par la force du cœur, & condensé jusqu'à devenir une membrane. Nous nous ferions pourtant de la peine d'adopter ce méchanisme. Les arteres ont elles-mêmes des vaisseaux, des nerfs, des fibres musculaires, le tout trop proportionné & trop arrangé pour être l'effet d'une pression aveugle.

Les tendons se forment des fibres musculaires, privées de leur liqueur & condensées par la pression des muscles & des arteres. On pourroit même soupçonner qu'ils ne font qu'une cellulosité très-serrée. Il est sûr que le tendon du plantaire se laisse étendre & devient une membrane, large de deux pouces, qui elle-même n'est évidemment qu'une cellulosité fort serrée. Le luisant des tendons naît dans l'animal adulte ; les tendons du fœtus sont mats ; & ce même luisant paroît dans les simples tissus cellulaires des grands animaux.

La continuité des nerfs avec le cerveau, & la grandeur de la tête dans l'embryon le plus tendre, ne permet pas de croire que les nerfs se forment dans les parties & hors du cerveau. Pour leur *accroissement*, ils le tirent, comme le reste des parties du corps humain, des vaisseaux, qui déposent leur humeur gélatineuse dans l'intervalle des élémens solides. Pour leur prolongement, les arteres en peuvent être la cause ; elles sont presque par-tout accompagnées de nerfs qui leur sont attachés par un tissu cellulaire, & l'artere prolongée étend les nerfs avec elle.

Les muscles naissent, comme les membranes, d'une gelée épaissie. Il est aisé de voir dans un poulet les degrés par les-

quels cette gelée se sépare & forme de petites masses qui, peu-à-peu deviennent de véritables muscles. Le terme dans le poulet en est fixé le septieme jour de l'incubation. Il est très-probable cependant que ces muscles ne sont pas l'effet de la pression : ils n'observent aucun rapport avec les troncs des arteres, & les plus gros muscles ne reçoivent ordinairement que des branches de vaisseaux, dont les troncs ont une autre direction. Il est plus probable qu'il y a dans cette gelée apparente des membres de l'embryon, des élémens de muscles, encore invisibles, qui ne deviennent des objets sensibles pour nous que par l'exhalation de l'eau, par le battement des arteres & par l'action même des muscles. Il est sûr que le mouvement gonfle les muscles & les rend apparens & saillans, & que les athletes devoient l'expression marquée de leurs muscles à l'usage fréquent qu'ils en faisoient : comme les femmes conservent la mollesse & la gracilité de leurs extrêmités, parce qu'elles s'en servent avec moins de force. La fille sauvage, qu'on soupçonna être née dans la nation des Esquimaux, & qui se procuroit sa nourriture par la seule force de ses mains, avoit dans le pouce des muscles gonflés à un volume extraordinaire ; rendue aux fonctions sédentaires du sexe, elle perdit cette marque de distinction. On a cru trouver de la probabilité à l'adhésion de la liqueur nerveuse, qui s'attachant aux élémens solides, les gonfle par une répétition fréquente de son impulsion dans la fibre.

Il est bien difficile d'exprimer la naissance de l'irritabilité. Cette qualité est de toute ancienneté l'appanage du cœur ; il est irritable aussi-tôt qu'il est visible. L'estomac, si robuste dans les oiseaux granivores, ne donne des marques d'irritabilité que le quatorzieme jour de l'incubation : les intestins, presque aussi irritables que le cœur dans l'animal adulte, ne le sont que depuis le quinzieme, encore leur contraction est-elle très-lente, & presqu'imperceptible. On voit bien qu'il faut un degré de solidité, pour que la fibre musculaire soit irritable ; peut-être est-il nécessaire que les élémens solides de la fibre soient rapprochés, pour s'attirer. C'est ainsi que l'aimant n'agit plus, quand il est à une trop grande distance du fer : &, selon toutes les apparences, l'attraction des élémens se multiplie dans une raison inverse de leur distance.

Le mouvement des muscles des extrêmités commence à se rendre sensible vers la fin du sixieme jour.

Les visceres paroissent plus tard que le cœur : ils sortent de la main de la nature dans le même temps, mais leur état gélatineux & leur transparence les cache aux yeux de l'observateur.

Le cerveau occupe apparemment, dès les premiers commencemens du fœtus, la même place qui lui est préparée dans la tête, mais il est fluide encore ; ce n'est que le neuvieme jour qu'il acquiert quelque consistance dans le poulet.

Le foie naît plus tard que le cœur, ses commencemens sont transparens, il paroît comme un brouillard mal terminé vers la fin du quatrieme jour ; bientôt, & dès la fin du sixieme jour, des vaisseaux nombreux s'y font appercevoir ; le foie jaunit, il gagne l'ascendant sur le cœur, & en surpasse la grandeur le septieme jour.

L'estomac paroît, mais sous une figure différente & plus semblable à celle de l'estomac du fœtus de l'homme, depuis le quatorzieme jour : il est formé, & ses fibres ont un luisant tendineux le onzieme.

Le rectum se distingue avec ses appendices à la fin du cinquieme jour, & le reste des intestins dans le courant du quatrieme. Les testicules ou les ovaires le treizieme jour, les reins le huitieme, les capsules rénales à la fin du dixieme.

Dès le troisieme jour on distingue les trois grandes arteres qui paroissent sortir du cœur, & qui sont en effet les trois grandes racines de l'aorte. Ces arteres s'épanouissent bientôt après. L'aorte conserve son nom, les deux autres troncs sont les deux conduits artériels, car les oiseaux en ont deux, dont le premier fournit des branches aux poumons qui ne sont visibles que depuis la fin du sixieme jour.

Les cartilages qui vont former les os de la tête, paroissent dans un état membraneux, & ressemblent à des vessies pleines d'eau dans le courant du troisieme jour. Il n'est pas douteux, à leur égard, que

que l'état membraneux ne précede celui de cartilage, comme l'état de cartilage précede celui d'os. Pendant le courant du quatrieme jour, ils ont des vaisseaux rouges répandus sur leur surface. Le neuvieme jour, le bec, qui étoit obtus, est formé, il y a même une partie dure dans sa partie supérieure: le crâne commence à devenir cartilagineux à la fin du dixieme jour, & l'est entiérement le quatorzieme.

Cette formation de crâne mérite d'être exposée avec plus de circonstances, parce qu'elle sert de regle pour la formation de tous les os plats, qui differe assez essentiellement de celle des os ronds.

La membrane, qui sert de base aux fibres osseuses de l'os du front, est différente de la dure-mere & du péricrâne; c'est une partie essentielle de cet os, qui disparoît quand il est entiérement formé.

On commence à appercevoir le quatorzieme jour, de l'incubation, sur cette membrane, des tubercules cartilagineux, séparés par des espaces arrondis ou alongés. Le quinzieme jour ce sont déja des filets plus solides séparés par des fentes. Le seizieme on voit les filets osseux sortir de leur centre, au dessus des yeux: ils sont fort serrés en sortant, mais ils s'épanouissent & se séparent les uns des autres vers la circonférence. Il y a des fentes & des espaces entre ces fibres; on découvre dans ces espaces la membrane sur laquelle les fibres osseuses s'étendent. Elles commencent à s'anastomoser. Ces fibres osseuses sont encore élastiques alors, & elles plient sous le doigt.

Elles sont même encore flexibles le vingtieme jour, mais elles sont plus serrées; les fentes, qui les séparent, sont plus petites, elles ne forment cependant pas encore un réseau: la membrane, qui leur sert de base, ne peut plus être apperçue, & les fibres ne se quittent plus, quand on les alonge. Le vingtieme jour la membrane est disparue, il n'y a plus que de petites lignes & des points entre les fibres, qui cependant ont conservé une partie de leur flexibilité. Les coquilles des animaux testacées se forment comme les os plats, & ont également un tissu cellulaire pour base. On a vu dans les os planes le tissu cellulaire primordial assez lâche encore pour admettre l'air, & pour s'enfler par le souffle.

Les *accroissemens* des os longs different considérablement de ceux des os plats. Ces os n'ont aucune membrane pour base, du moins que l'œil puisse distinguer. La gelée tremblante, qui sera un fémur, est parfaitement formée le sixieme jour, elle a toute la figure, la tête & les condyles du fémur parfait, mais elle est sans aucune dureté encore, elle s'étend sous le doigt qui la presse, & se reprend quand on la rend à elle-même, elle prend toutes les figures & se courbe en cercle. La membrane qui enveloppe cette gelée est alors d'une finesse extrême, elle ne tient que légérement à l'os. Si elle lui est attachée, c'est à l'union du corps de l'os avec l'épiphyse.

Un peu plus de solidité donne à cette gelée le caractere de cartilage qui ne differe de la gelée ordinaire que par la répugnance qu'il montre contre les courbures qu'on voudroit lui faire prendre, & par son retour élastique à sa figure naturelle. Ce cartilage est parfaitement transparent, on n'y distingue ni fibre, ni lame, ni vaisseau.

Pour passer à l'état osseux, le tibia n'a qu'un pas à faire. On distingue dans le milieu, entre les deux extrêmités, un peu d'opacité, une couleur légérement jaunâtre, quelques sillons semés premiérement au hasard, & plus exprimés les jours suivans. Ce centre osseux paroît à la fin du huitieme jour, il s'étend continuellement, l'opacité & les sillons gagnent sur le corps de l'os encore cartilagineux, & s'approchent des deux extrêmités. Pendant que la partie osseuse s'étend, le cartilage prend encore quelque *accroissement*, mais plus lentement.

Elle perd tous les jours de sa proportion à la partie osseuse, elle n'a plus que quatre centiemes de ligne d'épaisseur, le quinzieme jour, & que deux, le vingt-deuxieme.

La dureté, l'opacité & les sillons forment le caractere de l'ossification, & l'accompagnent inséparablement.

Mais les os longs ne sont pas faits d'une seule piece. Les deux extrêmités sont presque toujours des parties séparées, dès les premiers jours de leur nature cartilagineuse. L'œil ne distingue pas de ligne de séparation entre le corps de l'os & l'epiphyse,

mais, dès le huitieme jour, l'os se plie plus aisément à l'endroit de l'épiphyse, elle quitte même avec facilité le corps de l'os, & demeure attachée au périoste; les lignes de ce corps ne s'étendent jamais sur l'épiphyse.

La maniere dont le corps s'ossifie est entiérement différente de celle dont l'épiphyse se change en os. Dans le corps de l'os deux anneaux rouges paroissent vers le quatorzieme jour; ce sont les places par lesquelles les arteres nourricieres entrent dans le tuyau de l'os. Dès le onzieme jour, les sillons de la partie ossifiée paroissent remplis de sang, & le corps de l'os est couvert d'une plaque de gouttes rouges. Ces gouttes sont cachées peu-à-peu par les lames de l'os qui se forment, & qui deviennent opaques; ce sont des vaisseaux innombrables qui parcourent l'os par l'intervalle des lames & des fibres, & qui sont dans de profonds sillons.

Le tuyau médullaire paroît, le huitieme jour, la partie osseuse est légere alors & tendre comme des cocons, spongieuse & pleine de pores. Le tuyau médullaire s'étend, se perfectionne & gagne le voisinage de l'épiphyse. Il est conique, & la pointe du cône est dans le milieu de l'os & dans sa partie la plus épaisse. Lisse au commencement, ce tuyau commence, le treizieme ou le quatorzieme jour, à être sillonné par des lignes qui s'élevent de l'extrêmité du tuyau; les sillons sont bientôt après de véritables lames qui abandonnent le corps de l'os depuis sa partie moyenne, & qui l'aminciffent continuellement en avançant vers l'extrêmité.

Dans l'épiphyse la marche de la nature est toute différente; elle forme, vers le temps auquel le poulet quitte l'œuf, & même le jour d'après, un noyau dans le milieu du cartilage, qu'un autre accompagne bientôt dans l'extrêmité inférieure du tibia. Ce noyau est un os presque rond, extrêmement spongieux, dont la surface est plus solide à mesure qu'elle approche de la surface. Ce noyau s'accroît, il prend sur le cartilage qui l'environne, & s'approche de la ligne par laquelle l'épiphyse est attachée à l'os. Cette ligne s'efface dans la suite, & l'épiphyse se joint inséparablement au corps de l'os. Ce changement ne s'acheve dans l'homme que vers la vingtieme année. De semblables noyaux se forment dans toutes les épiphyses qui terminent les os longs, & ces os sont dans l'animal adulte un composé du corps de l'os ossifié, & soudé aux deux noyaux des deux épiphyses, agrandis & ossifiés. Il ne reste alors d'autre cartilage que la croûte articulaire qui termine l'épiphyse.

Pour lier la cause de la formation de l'os à la cause générale de l'*accroissement*, il faut donner une idée des vaisseaux intérieurs de l'os & du cartilage encore peu connus, parce que les observateurs ne se sont pas assez fixés aux premieres périodes de la formation du fœtus.

Dans les os longs il y a un grand tronc, & quelquefois deux, que nous appellons l'*artere nourriciere*. Dans le poulet enfermé dans l'œuf, elle se distingue, le onzieme jour; ce n'est alors qu'une tache rouge, mais on la reconnoît en suivant son développement. Elle entre dans le tuyau médullaire, une cellulosité sanglante l'y suit. Le quatorzieme jour, on la voit se diviser, elle envoie une branche à chacune des extrêmités de l'os, l'une remonte & l'autre descend.

C'est de ce tronc principal que naissent les vaisseaux du corps de l'os. Il y en a de nombreux dont nous avons parlé, & qui rampent entre les lames osseuses; ces vaisseaux sont presque à découvert, les premiers jours, & se couvrent peu-à-peu de lames osseuses, nées de ce qui étoit cartilage, & dont l'opacité les fait disparoître vers le vingt & unieme jour. Ces vaisseaux donnent à l'os un œil rouge, qui se perd dans la suite. Dans les commencemens du corps de l'os ils ne paroissent que comme des gouttes de sang, mais on n'a qu'à les suivre pour trouver des vaisseaux entiers logés dans leurs sillons entre les lames osseuses.

D'autres branches se rendent à la moëlle du grand tuyau de l'os.

D'autres encore forment un nombre de vaisseaux droits, renfermés dans la cavité, qui s'étendent vers l'extrêmité de l'os, ou sans branches, ou faisant simplement les fourches. Ces vaisseaux forment, sur les limites du cartilage, un cercle vasculeux, qui est très-distinct, le douxieme jour. Ils

ſont plus gros que les vaiſſeaux diſtribués dans les intervalles des lames oſſeuſes. Tous les os longs ont deux cercles vaſculeux, formés comme ceux du tibia, que nous venons de décrire.

Le nombre de ces vaiſſeaux augmente avec les jours de l'incubation. Il y en avoit une quinzaine, le quinzieme jour ; ils paſſent le nombre de quarante, le vingt & un ; ils diminuent enſuite de nombre & de diametre.

Leur extrêmité, arrêtée par le cartilage, forme une maſſue, elle eſt plus groſſe que le tronc ; des enveloppes cellulaires les accompagnent, & bientôt il s'éleve, comme nous avons eu occaſion de le dire, des lames oſſeuſes qui les ſéparent, & qui, recouvertes d'un tiſſu cellulaire ſpongieux, forment la ſubſtance alvéolaire. Cette ſubſtance ſpongieuſe recouvre de plus en plus les vaiſſeaux droits, & paroît en reſſerrer le diametre.

Alors les vaiſſeaux, au lieu de former une circonférence de cercle, rempliſſent l'aire d'un cercle entier, percent l'extrêmité du corps de l'os par des troncs trop nombreux pour être comptés, percent également & en ligne droite la partie encore cartilagineuſe du corps de l'os, & font l'hémiſphere vaſculaire du condyle, ou deux hémiſpheres quand l'extrêmité de l'os eſt diviſée.

Un phénomene inattendu donne, le dix-ſeptieme jour, à cet hémiſphere vaſculeux un prolongement qui ſeroit à peine croyable, ſi le fait n'étoit parfaitement avéré par des recherches multipliées. Nous avons dit que l'épiphyſe eſt ſéparée eſſentiellement de l'os, & qu'elle s'en détache ſans fracture, quand les tubercules engrénés du corps & de l'épiphyſe ſortent de leurs excavations réciproques par une flexion graduée. C'eſt cependant dans cette épiphyſe cartilagineuſeque ſe continuent les vaiſſeaux de l'hémiſphere, ils percent le cartilage terminateur, le diviſent en parallelipipedes, & entrent dans le cartilage de l'épiphyſe. Ils charient du ſang dans le corps de l'os, & ſont très-ſouvent tranſparens dans le cartilage de l'épiphyſe. Dans le poulet plus avancé ils ſont remplis de ſang dans ce cartilage même. Ils s'y partagent, y donnent des branches, & ſe courbent ſouvent en forme d'arc pour donner de leur convexité de nouvelles branches qui s'avancent dans l'épiphyſe, & qui s'approchent du noyau.

L'épiphyſe a cependant des vaiſſeaux qui lui ſont propres, & dont les petits troncs y entrent dans le voiſinage des articulations. Une branche principale pénetre dans le noyau, & bientôt toute la ſurface de ce nouvel os eſt hériſſée de vaiſſeaux qui en ſortent, & qui ſe répandent dans toute la ſubſtance du cartilage de l'épiphyſe. D'autres petites branches de ces troncs articulaires ſe trouvent à la ſurface du cartilage articulaire de l'épiphyſe, y forment des tiſſus réticulaires, & communiquent avec les vaiſſeaux nés de l'hémiſphere vaſculeux.

Ruysh n'a connu que les vaiſſeaux extérieurs du cartilage de l'épiphyſe, n'a jamais vu les vaiſſeaux de l'intérieur, que nous avons découverts, & que depuis nous on a injectés dans les cartilages de l'homme.

Qu'on ſuive à préſent les phénomenes de la formation de l'os, on trouvera par-tout que le cartilage naît de la gelée primordiale, qu'il conſerve ſa nature ſimple & élaſtique pendant tout le temps qu'il eſt ſans vaiſſeaux rouges, que la nature oſſeuſe eſt accompagnée de l'apparence de ces vaiſſeaux, que par-tout où ils ſe font voir la nature cartilagineuſe cede à l'oſſeuſe.

C'eſt la même progreſſion dans l'os qui renaît après une fracture. Le calus paſſe de l'état de gelée à celui de cartilage, il ne devient oſſeux que lorſque la rougeur s'y développe, & la garence lui communique ſa couleur dans le temps même que la nature oſſeuſe y a pris le deſſus. Le noyau paroît dans le calus, le jour même qu'on découvre une artere rouge dans l'épiphyſe. Dans les cartilages du larynx on retrouve la même liaiſon inſéparable de l'oſſification, & des arteres rouges devenues viſibles dans les cellules du larynx.

Sur ces phénomenes nous croyons pouvoir fonder, avec quelque aſſurance, la théorie des cauſes & du méchaniſme de l'*accroiſſement* des os. La gelée primordiale, le cartilage, qui en eſt une coagulation, n'ont point encore de vaiſſeaux viſibles. A meſure que ces vaiſſeaux s'élargiſ-

ſent par l'impulſion du cœur toujours plus agiſſant, des particules plus opaques ſe font jour dans les vaiſſeaux, elles paſſent par les degrés de ſimple opacité, de couleur pâle, de jaune & de rouge. Quand les globules rouges y ſont admis, ces vaiſſeaux ont atteint le diametre qui ne refuſe plus les particules les plus groſſieres de la maſſe du ſang; ce ſont des parties terreſtres & crétacées, elles ſe dépoſent dans les intervalles des petites fibres dont l'os eſt compoſé, & dans les vuides qui naiſſent entre les élémens ſolides, alongés dans toutes les directions. Delà l'oſſification & la liaiſon intime avec la rougeur.

Ces mêmes arteres forment dans les os longs deux branches, dont l'une remonte vers l'épiphyſe ſupérieure, & l'autre deſcend à l'extrêmité inférieure. Ce ſont deux forces qui alongent de deux côtés l'os à chaque battement; & qui, agiſſant ſur des fibres & ſur des lames ſouples, éloignent les extrêmités du centre, & augmentent la longueur de l'os. Dans les expériences du poulet, le cœur moins agiſſant rend l'oſſification plus tardive.

Les arteres, qui rampent entre les lames & les fibres des arteres, ſont la cauſe des ſillons qui annoncent l'oſſification. Deux arteres parelleles s'élevent & ſe dilatent, & l'intervalle fait un long vallon entre deux collines. Les mêmes arteres forment des fibres oſſeuſes, en battant dans toute leur longueur le cartilage qui les ſépare: ces fibres forment des lames, quand un cercle entier de fibres s'eſt formé. Les lames intérieures du tuyau médullaire s'élevent également entre les arteres, & deviennent de petites lames. A meſure que les petites branches des arteres voiſines des épiphyſes ſe dilatent, il ſe forme entr'elles des lames d'une longueur proportionnée, & le corps alvéolaire naît de ce méchaniſme. Dans l'adulte, les vaiſſeaux de cette partie de l'os conſervent leur diametre, & ſont viſibles; au lieu que les vaiſſeaux, qui parcourent les intervalles des fibres & des lames de l'os même, preſſés par une ſubſtance plus dure & plus ſerrée, diſparoiſſent entiérement: ils ſubſiſtent cependant avec des calibres diminués, & le tiſſu cellulaire continue de les accompagner.

Les vaiſſeaux des épiphyſes ſont les branches les plus éloignées du tronc de l'artere nourriciere; ils ſe développent les derniers: mais enfin le ſang s'y ouvre un paſſage, & dès-lors le cartilage de l'épiphyſe recevant des particules plus groſſieres de la maſſe du ſang, s'endurcit & devient oſſeux.

Les os plats ſont un plan unique de fibres, analogue à l'une des lames, dont une ſuite nombreuſe & concentrique forme le corps de l'os. De leur artere nourriciere, comme d'un centre, ſe répandent des branches qui s'étendent entre les filets oſſeux: elles les forment ces filets, en comprimant le cartilage qui les ſépare, & en y répandant un ſuc terreux qui ſuinte de toute leur longueur. Le parenchyme, que M. Heriſſant regarde comme la baſe des os, & qu'il rétablit par la diſſolution des particules crétacées de l'os, n'eſt que le ſyſtême vaſculaire de l'intérieur de l'os, avec toutes les celluloſités qui le ſuivent, rendu viſible par la deſtruction des parties terreuſes, dont ce ſyſtême eſt recouvert.

L'*accroiſſement* & le développement des os eſt ſimple; celui du cœur paroît beaucoup plus compoſé, il ne l'eſt cependant point, dès qu'il eſt bien connu. Nous n'entreprendrons pas de le ſuivre juſques dans les temps fabuleux, dans leſquels il eſt inviſible, & nous n'en commencerons le développement qu'à la trente-huitieme heure: c'eſt alors qu'il paroît ſous la figure d'un corps rond qui ſort de la poitrine.

C'eſt à l'heure quarante-cinquieme qu'on apperçoit deux, & immédiatement après, trois véſicules remplies alternativement de ſang, & entiérement vuides, qui forment le *point ſautillant d'Ariſtote*.

Dans cet état, les parties du cœur ne ſont pas jointes encore; cet organe reſſemble à un laq ou à un huit de chiffre ouvert. L'oreillette unique en fait la premiere cavité: on la diſtingue de la veine cave, à la fin du troiſieme jour, car elle en paroiſſoit faire partie avant cette époque. Mais à l'heure ſoixante & dix & ſoixante & douzieme, la veine cave ſupérieure paroît, & borne l'oreillette contre la veine. L'oreillette unique eſt large alors, & placée tranſverſalement. La ſeconde partie du cœur eſt un canal, qui ſe diſtingue au mi-

lieu du troisieme jour, & qui disparoît dans le cœur devenu plus parfait; c'est le conduit auriculaire, qui de l'oreille se rend par les derrieres dans le ventricule. Il n'y a, à cette époque, qu'un seul ventricule; il est ovale: c'est le ventricule gauche; il pousse son sang dans le bulbe de l'aorte, troisieme cavité du cœur. Ce bulbe formé dès la fin du deuxieme jour, sort du cœur par sa face antérieure: étroit en sortant, il se gonfle bientôt, & forme comme une tête d'oiseau, dont le bec produit les trois racines de l'aorte. Malpighi s'est trompé dans la dénomination des parties du cœur, qu'il a bien vues, mais il a pris le bulbe pour le ventricule gauche, & celui-ci pour le ventricule droit.

Le cœur ne reste pas long-temps dans cet état; ses parties se rapprochent & s'unissent bientôt: à la fin du quatrieme jour, le canal auriculaire s'accourcit, descend entre les chairs du cœur, & s'efface entiérement deux jours après.

Le bulbe de l'aorte se rapproche en même temps du ventricule; il rentre entre ses chairs, & disparoît depuis la fin du cinquieme jour. Les trois grandes racines de l'aorte, qui en sortoient, partent alors immédiatement du cœur même.

Un changement plus surprenant s'offre à l'observateur à la fin du quatrieme jour. Le ventricule gauche existoit seul; une petite bosse commence à paroître à cette époque; elle s'étend toujours davantage après le cinquieme jour; c'est un second ventricule qui s'ajoute au premier: c'est celui qu'on appelle droit. Il n'y avoit qu'une goutte de sang dans ce ventricule unique; il y en a deux à présent, que sépare une ligne blanche.

L'oreillette unique se partage peu-à-peu depuis la fin du quatrieme jour. On commence à y distinguer deux demi-cercles; cette séparation augmente, & on y distingue, à la fin du cinquieme jour, deux gouttes de sang, & deux cornes à l'oreillette qui avoit été unique. L'oreillette gauche est la plus grande pendant presque tout le temps de l'incubation: dans l'animal adulte, c'est la droite qui a le plus de volume.

Un observateur exact ne trouve dans les phases successives du cœur, qu'une attraction continuelle des parties, & un rapprochement des trois vésicules originales. A mesure que les élémens solides se rapprochent, ils s'attirent avec plus de force; & les parties les plus minces font du chemin pour s'unir aux parties plus épaisses: l'oreillette par conséquent, & l'aorte se rapprochent du cœur.

La naissance du ventricule droit paroît plus difficile à expliquer; elle dépend du rétrecissement du trou ovale. Il doit avoir été excessivement ample dans les quatre premiers jours, puisqu'il ne paroissoit encore que l'oreillette gauche. Le sang de la veine cave, sans s'arrêter dans l'oreillette droite, doit avoir passé dans la gauche, & lui avoir donné ce volume si supérieur à celui qu'elle conserve.

La même cause a retardé le développement du ventricule droit. Comme l'oreillette droite ne conservoit pas de sang, il n'en recevoit point.

L'oreillette droite, & le ventricule qui lui répond, se développent par une suite du rétrecissement du trou ovale: le sang n'y passant plus avec la même aisance, dilate l'oreillette droite, & par une suite nécessaire, le ventricule du même côté.

La cause du rétrecissement du trou ovale se trouve dans l'attraction des parties du cœur. Le canal auriculaire disparoît; il faisoit partie de l'oreillette primordiale. Le trou ovale descend vers le cœur avec lui, il devient plus court; & les chairs du cœur, entre lesquelles l'oreillette se retire, serrent son diametre, & en rétrecissent l'ouverture.

Après la naissance du fœtus, le trou ovale disparoît, & ne fournit plus rien à l'oreillette gauche; le poumon s'ouvre; les branches pulmonaires admettent avec facilité le sang du ventricule gauche. Delà vient la supériorité que l'oreillette & le ventricule droits atteignent dans l'adulte. Plus le ventricule offre de facilité au sang de la veine cave, plus il en reçoit, & plus il se dilate.

Dans l'homme, on n'a pas d'observation exacte d'un ventricule & d'une oreillette uniques; mais le trou ovale y diminue certainement de volume, pendant tout le temps que le fœtus est dans le ventre de sa mere.

La même force de l'attraction change entiérement la figure du poulet, & sa situation. Dans ses commencemens, ce petit animal étoit composé de l'animal lui-même, & d'un appendice énorme, qu'on nomme le *jaune*. Ce jaune se vuide peu-à-peu, & par le canal, par lequel il communique avec l'intestin, & par les vaisseaux rouges qui menent au cœur de l'animal la partie séreuse du jaune. A mesure qu'il se désemplit, le jaune se rapproche du poulet, il rentre dans son bas-ventre; il y est absolument renfermé au temps que le poulet sort de l'œuf, & bientôt il n'en reste qu'un petit tubercule.

Un changement considérable dans les intestins de l'homme, a de l'analogie avec ceux que nous avons décrits. Le colon du fœtus est un véritable cône; il se rétrecit, se recourbe & se continue sans aucun intervalle avec l'appendice vermiculaire, qui est l'extrêmité rétrecie & cylindrique du colon.

Cet intestin, d'ailleurs, n'a point encore les trois ligamens qui parcourent sa longueur dans l'adulte. Peu-à-peu ces ligamens se forment, ils relevent le colon; & de conique qu'il étoit, ils en font un cylindre obtus, relevé par trois bosses. Les excrémens qui descendent avec facilité du côté extérieur de l'appendice, & qui ne trouvent pas la même aisance à étendre le colon du côté de l'iléon, dilatent peu-à-peu la partie du colon, qui est à la droite de l'appendice; & cet appendice se trouve à la fin, sortir de l'extrêmité gauche du colon.

Un autre changement considérable se fait dans l'homme: ses testicules sont placés dans la cavité du péritoine, près des reins. Cette membrane est fermée; mais la partie qui répond aux testicules, est rarement ouverte; elle est fermée ordinairement par une cellulosité un peu lâche. Vers la fin de la grossesse, le testicule s'ouvre un passage par cette cellulosité; il y trouve une continuation du péritoine, qui lui offre une gaîne jusqu'au scrotum; il descend le long des lombes, & arrive au scrotum, ou peu de temps avant sa naissance, ou même plus tard encore. La gaîne qui lui a donné le passage, se ferme bientôt après à sa partie supérieure, & il reste à la place, par laquelle le testicule a passé, une trace légere de l'ouverture.

Il seroit trop long de suivre tous les changemens qui se font, pour substituer à la conformation du fœtus, celle de l'homme parfait. Nous avons quelques autres *accroissemens* à examiner, qui se font contre l'ordre de la nature, & nous chercherons ensuite les causes générales qui de l'embryon font un homme.

Il arrive très-souvent des prolongemens très-considérables des tégumens, par l'accumulation d'une humeur extravasée. C'est une espece de gelée dans le fœtus; elle produit des difformités dans son apparence extérieure, qui ont fait comparer un fœtus à un lion, à un crapaud, simplement parce que le visage en étoit élargi, le cou épaissi, & la tête comme attachée aux épaules. Nous avons vu des fœtus couverts de cornes & d'excrescences de toute espece uniquement formées par les tégumens remplis d'une gelée très-abondante.

Dans l'adulte, ce sont des graisses de différente consistance, qui forment des tumeurs. C'est tantôt une graisse un peu liquide, qu'on compare à du miel; tantôt une graisse solide, semblable à du suif; & tantôt une graisse fondue, marbrée de rouge, & qui ressemble à du pus; d'autres fois c'est une graisse figée, dure & mêlée de filets cellulaires, qu'on croit ressembler à de la chair. Quelquefois des grains pierreux se mêlent à ces matieres: elles n'étendent pas uniquement des tégumens; mais elles se forment des enveloppes très-épaisses & très-solides, par le rapprochement des lames cellulaires, comprimées par l'humeur extravasée. Ces membranes deviennent souvent aussi dures que des cartilages.

Dans ces tumeurs, les arteres & les veines se dilatent dans la même proportion. On en voit d'un diametre étonnant dans quelques sarcomes considérables. Il paroît que les tégumens, en prêtant à l'humeur extravasée, prêtent aussi davantage au sang artériel.

Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, ce sont des morceaux osseux, des cheveux tout-à-fait semblables à ceux de la tête, des dents, que l'on trouve dans des tumeurs de cette espece. Les fragmens

offeux fe trouvent par-tout ; ils font moins organifés que les véritables os, & paroiffent être formés par une humeur pâteufe, qui fe fige, & qui devient fucceffivement calleufe, cartilagineufe & offeufe. Nous avons vu cette humeur extravafée entre les membranes des arteres, dans tous ces différens degrés d'endurciffement : ce ne font point des fibres endurcies, ni de véritables membranes offifiées. On trouve quelquefois de ces imitations des véritables os dans des cavités qui ne contiennent aucune membrane, & qui n'ont pu naître que d'une humeur.

La naiffance des cheveux eft plus difficile à expliquer. On en a vu dans des tumeurs de l'omentum, éloignés de tout épiderme, mais toujours dans la graiffe. Ce phénomene n'eft pas encore affez éclairci, & fe concilie difficilement avec l'*accroiffement* & la ftructure des cheveux naturels.

Les dents font bien plus difficiles encore à expliquer. En fuppofant qu'on n'en a trouvé que dans des ovaires, dans les trompes de Fallope, ou dans des tumeurs qui ont fervi d'habitation à des fœtus ; en admettant que ces dents font des reftes d'un fœtus, dont les autres parties font détruites, il refte encore bien des doutes à réfoudre. Ces dents font parfaites, prefque toujours molaires, placées quelquefois dans une mâchoire ; ce ne font pas les dents d'un fœtus qui n'a encore que de petites lames fans épaiffeur, & non pas des dents folides avec leurs racines. Comment faire arriver à une dent ifolée, fans cœur, fans artere la nourriture néceffaire pour lui donner fon *accroiffement*.

Pour trouver la folution de cette difficulté, on peut raffembler quelques faits. Une portion du placenta prend très-fouvent des *accroiffemens* dans l'utérus, fans fœtus & fans arteres : il y en a de fibreux qu'on nomme *moles* ; il y en a de véficulaires : les uns & les autres ne font pas rares. Sans entrer dans un grand détail, il faut néceffairement que l'utérus ait fourni les humeurs néceffaires, pour donner à ces placenta dégénérés un volume fouvent très-confidérable, & qu'en même temps il ait donné à ces mêmes tumeurs l'impulfion néceffaire pour gonfler les vaiffeaux du placenta, & pour en prolonger les fibres cellulaires.

L'utérus fait bien plus : on a plufieurs exemples de fœtus fans cœur, qui font arrivés à un *accroiffement* peu éloigné de la perfection dont les membres fe font formés, & dont plufieurs vifceres, & le cerveau fur-tout, ont reçu leur figure & leur volume naturel. On ne trouve ici que la veine ombilicale, qui ait pu porter dans les vaiffeaux de ces fœtus, & l'humeur nourriciere, & le mouvement.

L'artere d'une dent, ou de plufieurs dents, doit avoir échappé au naufrage général, & s'être inoculée à une branche artérielle de l'utérus ; alors elle aura pu fournir à la dent, & la nourriture, & le mouvement néceffaire pour développer le germe qui y eft caché. Ce n'eft qu'une conjecture ; mais nous n'appercevons rien de mieux.

Une autre irrégularité dans l'*accroiffement*, difficile à expliquer, ce font les *accroiffemens* précipités de quelques perfonnes qui atteignent la puberté à trois, quatre ou cinq ans, & dont la taille & les forces font très-proportionnées, & dont tout le corps gagne en peu d'années la folidité, & l'état qu'il ne devroit atteindre que dans un triple nombre d'années. L'ame ne fe perfectionne ordinairement pas dans la même proportion ; & ces adultes prématurés font des enfans pour l'efprit & pour le jugement. Il nous manque des diffections exactes de ces petits géants : nous nous fouvenons cependant d'avoir vu un jeune homme croître de treize lignes en quarante & un jours. Il mourut : le cœur s'y trouva être d'une grandeur monftrueufe ; il rempliffoit toute la poitrine. On fent bien que la fupériorité des forces du cœur, & le peu de réfiftance des folides, ont pu accélérer l'*accroiffement*.

Il nous refte quelques idées à expofer fur la maniere & les caufes de l'*accroiffement* de ces progrès, & du développement des parties primitives de l'animal.

Nous avons parlé du cœur, & touché l'attraction. La derniere de ces caufes agit fur la gelée animale, principal élément de l'embryon, & fur les élémens folides du corps animal, qui en naiffent. Elles ten-

dent toutes à se rapprocher ; c'est une force qui balance la force expansive qui part du cœur : elle donne en général de la consistance aux parties solides, qui, sans elle, s'affoibliroient en s'étendant : elle agit plus puissamment dans les muscles & dans le tissu cellulaire. C'est l'attraction qui forme de ce tissu les membranes, la peau même ; c'est elle qui réunit les vaisseaux, pour en faire des visceres. On la voit travailler sur le foie ; & d'un systême de rameaux vasculaires, entourés d'une gelée transparente, former un viscere compacte & solide. Cette force réunit également les petits os nombreux, qui font le squelette de l'embryon : elle forme le crâne.

C'est à elle & à ce tissu cellulaire, qu'elle anime d'un mouvement lent & constant, qu'il faut attribuer les courbures de toutes les parties animales, généralement simples & droites, elles sont ramassées par l'attraction, & forment des courbes différentes. C'est d'elle seule que naît la figure de bec d'oiseau, qu'on voit dans la vésicule du fiel, & que proviennent les cellules du cœcum, les plis de la vésicule séminale, les laqs de la carotide.

Les muscles agissent sur les os, ils les courbent. Le fémur de l'homme est arqué ; il étoit droit dans le fœtus. Ces muscles dilatent les petites cavités du diploë, & donnent naissance aux cellules maxillaires ; ils alongent les places de l'os, partout où ils sont attachés ; ils y produisent de petites épines & des tubérosités : c'est leur force supérieure dans notre sexe, qui donne au squelette de l'homme un air plus raboteux, un nombre d'éminences & d'excavations, qui le distinguent de celui de la femme. Les cellules que nous venons de nommer, sont beaucoup plus grandes dans le colporteur, que dans l'homme aisé & oisif.

La précision de ces muscles excave les os, & les rend triangulaires, de cylindriques qu'ils étoient dans le fœtus. Les muscles & les tégumens de la poitrine repoussent le cœur, & lui donnent une direction perpendiculaire, au lieu de la situation transversale qu'il avoit dans le fœtus. Cette pression est très-souvent la cause des ankyloses : c'est elle qui rejoint dans quelques animaux les osselets du métacarpe, qui commence par unir les faces qui se répondent, qui en fait un diaphragme percé de trous, & qui, peu-à-peu, efface ce diaphragme même.

La solidité & l'endurcissement des parties dépend principalement de la pression. Les arteres battent la cellulosité qui les entoure, les muscles & les os : elles font approcher à chaque instant les élémens solides les uns des autres ; elles chassent les élémens fluides ; elles forment des membranes, des parenchymes, des fibres, des lames osseuses. C'est la pression des muscles, qui unit les lames extérieures des os, dans le temps que l'intérieur reste celluleux ; preuve évidente que ce ne sont pas les couches internes qui naissent les premieres, & qui sont recouvertes par les couches du périoste : dans cette hypothese, ce seroit la face intérieure de l'os, qui s'ossifieroit la premiere.

Nous rapportons à la pression les effets surprenans que les parties les plus molles du corps humain font sur les plus dures. Les sinus de la dure-mere, les veines, le cerveau même & la moëlle de l'épine impriment au crâne des routes & des excavations. L'os frontal, qui fait le plafond de l'orbite, est souvent tout rempli de bosses, & de creux qui ne sont que la surface même du cerveau exprimée dans l'os. Ce qui peut surprendre davantage, c'est que ces traces s'excavent, non dans les os du fœtus, dont la surface est toujours unie, mais dans ceux de l'homme adulte. C'est l'effet de la pression d'une partie molle, qu'étendent des humeurs nourricieres, & qui surmonte la résistance des parties dures, dont les vaisseaux sont plus petits & plus comprimés, & dont l'*accroissement* & l'impression des fluides ont moins de force & de vîtesse.

Les hommes ont appris à imiter la nature. Plusieurs nations de l'Amérique pressent la tête encore molle des enfans, avec de l'argile ou même avec des planches : ils réussissent à leur rendre la tête plate, & les os plus minces & plus durs.

La figure du foie & des visceres, en général, est en partie l'effet de la pression que

que ces viſceres éprouvent de la part des os, & même de la part des autres viſceres leurs voiſins.

Une puiſſance, dont la conformation du fœtus dépend en grande partie, c'eſt celle de la dérivation & de la révulſion. Nous appellons *dérivation* l'effet du courant du ſang déterminé dans l'artere principale d'une partie, par une réſiſtance nouvelle, ou par l'abolition d'une branche principale du même tronc.

L'exemple le plus commun, c'eſt l'épanouiſſement & l'*accroiſſement* du baſſin, qui ſuit la naiſſance & qui eſt l'effet de la ligature des arteres ombilicales. Ces grandes branches de l'aorte ne recevant plus de ſang, les arteres fémorales & les hypogaſtriques en reçoivent une nouvelle portion par ce ſurcroît, & les extrêmités inférieures, le baſſin & l'utérus ſe développent. Mais l'utérus ne parvient à ſa maturité que lorſque l'artere fémorale trouve trop de réſiſtance dans les piés formés à la fin, & dans les cartilages endurcis des épiphyſes; cette réſiſtance augmentée, fait refluer le ſang, ſuivant les loix de la dérivation, il ſe porte aux viſceres du baſſin vers la fin de l'*accroiſſement*. Delà les regles.

Dans le fœtus, le ſang de l'aorte ſe porte au commencement de l'incubation par les vaiſſeaux de la membrane du jaune & par la membrane ombilicale; il eſt employé à donner un *accroiſſement* rapide à ces membranes extrêmement vaſculeuſes. Mais quand celle du jaune a atteint le blanc de l'œuf, que les branches ne peuvent plus s'étendre vers le ſeptieme jour, & que la membrane ombilicale s'étant développée ſur toute la ſurface de l'œuf, ne peut plus acquérir de volume, ce qui arrive au neuvieme jour, alors le ſang de l'aorte inférieure, ne trouvant plus la même facilité à étendre des vaiſſeaux qui ne peuvent plus s'alonger, ſe porte au foie, aux autres viſceres du bas-ventre, & aux extrêmités; celles-ci s'étendent à leur tour, le foie ſe remplit de vaiſſeaux rouges, les reins paroiſſent pleins de gros vaiſſeaux qui ſerpentent dans leur ſubſtance, & toutes les parties du fœtus ſe développent.

La révulſion fait un effet contraire. Elle rappelle d'une partie du corps animal le courant du ſang, lorſque cette partie lui réſiſte davantage, & qu'une autre partie du même corps réſiſte moins qu'elle.

La tête eſt formée avant l'abdomen & avant les parties inférieures: elle eſt beaucoup plus grande que toute la partie du fœtus, qui eſt inférieure au cœur. Le cœur eſt également formé avant le reſte des viſceres, il eſt plus grand qu'aucun d'eux; ce cœur & cette tête plus parfaite & plus ſolide, offrent plus de réſiſtance au ſang que les parties inférieures, qui, nébuleuſes le premier jour, ſont plus molles & plus dilatables, par conſéquent, que les parties ſupérieures dont l'*accroiſſement* & la ſolidité les ont devancés. Delà vient la diſproportion de l'*accroiſſement* dans ces parties vers les derniers jours de l'incubation; le volume du cœur cede bientôt à celui du foie, & l'abdomen, preſque inviſible le ſecond jour, ſurpaſſe de beaucoup la tête les derniers jours de la ponte; la raiſon qui change ſes proportions, eſt dans l'*accroiſſement* qui ſe ralentit dans les parties les plus ſolides, & s'accélere dans les parties qui prêtent davantage.

L'inégalité de la nourriture en général a beaucoup d'influence ſur la figure des parties de l'animal. La tête du poulet peut ſervir d'exemple: ſa figure eſt preſque celle d'une maſſue, le premier & le ſecond jour; c'eſt le crâne & le ſiege du cerveau qu'on apperçoit alors; bientôt après, les yeux ſe développent, ils ajoutent à la tête comme deux lobes latéraux. Le bec croît plus vîte que le cerveau, il ſe prolonge & la tête devient alors plus longue. La mâchoire inférieure commence plus tard à croître; elle répare ſa lenteur, & la tête de l'oiſeau devient conique.

La nature de l'aliment peut beaucoup; non ſeulement il détermine très-ſouvent la taille des animaux, & donne aux chevaux friſons, nourris d'une herbe abondante, une ſupériorité conſtante ſur les chevaux de l'Iſlande & des Orcades, élevés ſur une470 lorsque
pelouſe maigre & fine, elle change quelquefois la figure même des parties qu'elle nourrit. On a remarqué que les atriplex du bord de la mer ne ſont que l'eſpece commune, qui par la nourriture ſalée perd peu-à-peu les angles, & dont les dents des

feuilles s'arrondissent & s'épaississent. On sait l'effet que font certaines eaux sur les glandes de la gorge : la nourriture marécageuse des oiseaux amollit les œufs des poules dans les isles du Danube ; l'usage fréquent de l'huile des poissons, rend flasque la gorge des filles Samoïedes ; des pâturages particuliers donnent à la queue des moutons calmouques une graisse excessive.

Nous ne dirons plus qu'un mot des humeurs : leur premier état est d'être parfaitement diaphanes. Les élémens solides, dont la proportion est très-petite dans les commencemens du fœtus, pénétrés d'une eau parfaitement transparente, sont diaphanes comme eux ; le crâne & même le tibia, & le fémur sont transparens. C'est cette transparence qui cache plusieurs parties du poulet, & qui les empêche d'être apperçues, non qu'elles n'aient pas assez de volume pour être visibles, mais parce qu'elles n'ont aucune couleur. Tel est le poumon, tels sont les intestins & le ventricule. Ces parties, en sortant de l'état invisible, ont trop de volume pour avoir été invisibles à cause de leur petitesse un jour auparavant. Les acides donnent de l'opacité aux parties albumineuses ; aussi rendent-ils le cœur, le poumon & les intestins visibles avant le temps prescrit par la nature, & démontrent qu'ils ont existé.

Le blanc est la couleur générale des animaux qui commencent à vivre, il l'est de même dans les végétaux : il succede à la transparence, & précede les couleurs.

Les vaisseaux dilatés par la force du cœur, s'ouvrent bientôt à des particules moins fines, & la blancheur succede à l'opacité. La rougeur commence dans les vaisseaux de la figure veineuse dès l'heure 72, elle est parfaite le troisieme jour.

Le cœur reçoit & donne une goutte de sang dès l'heure 42, successivement les vaisseaux des visceres & des extrêmités se remplissent de sang. Par-tout, les premieres apparences de couleur rouge ne forment que des points ; ils s'étendent bientôt, & deviennent des lignes, & l'humeur transparente primordiale disparoît enfin entiérement. Tout le fœtus devient rouge, quand il est parvenu à sa maturité. Le sang s'ouvre alors un passage aisé dans les plus petites arteres, tendres alors & sans résistance.

Les autres couleurs, le noir des yeux, le jaune du foie, le verd de la bile, naissent beaucoup plus tard ; le noir vers la fin du quatrieme jour ; le jaune le neuvieme, le verd le dixieme ; la bile ne devient amere que le quatorzieme. Les particules colorantes sont plus grossieres que les diaphanes ; les particules, que le goût distingue, sont plus grossieres que les corpuscles colorés, les particules qui sont l'objet de l'odorat, se forment les dernieres, & les excrémens même n'acquierent de l'odeur qu'après la naissance.

Le mouvement est invisible aussi longtemps que regne la transparence. Il se fait appercevoir avec la couleur, non que le cœur n'ait battu pendant qu'il étoit transparent & blanc : l'accroissement de l'embryon prouve qu'il a agi sur les arteres, mais parce qu'un corps transparent n'est apperçu ni dans sa premiere place d'où il part, ni dans la seconde qu'il va occuper. (*H. D. G.*)

« A ces observations de M. le Baron » de Haller, nous allons joindre celles » qui se trouvent dans la premiere édition » de ce Dictionnaire. »

Il y a quelque chose d'assez remarquable dans l'*accroissement* du corps humain : le fœtus dans le sein de la mere croît toujours de plus en plus jusqu'au moment de la naissance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, & arrive en fort peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir pour toujours. Il ne s'agit pas ici du premier temps après la conception, ni de l'*accroissement* qui succede immédiatement à la formation du fœtus ; on prend le fœtus à un mois, lorsque toutes ses parties sont développées, il a un pouce de hauteur alors ; à deux mois, deux pouces un quart ; à trois mois, trois pouces & demi ; à quatre mois, cinq pouces & plus ; à cinq mois, six pouces & demi ou sept pouces ; à six mois, huit pouces & demi ou neuf pouces ; à sept mois, onze pouces & plus ; à huit mois, quatorze pouces ; à neuf mois, dix-huit pouces. Toutes ces mesures varient

beaucoup dans les différens sujets, & ce n'est qu'en prenant les termes moyens qu'on les a déterminées. Par exemple, il naît des enfans de vingt-deux pouces & de quatorze; on a pris dix-huit pouces pour le terme moyen, il en est de même des autres mesures, mais quand il y auroit des variétés dans chaque mesure particuliere, cela seroit indifférent à ce que M. de Buffon, d'où ces observations sont tirées, en veut conclure. Le résultat sera toujours que le fœtus croît de plus en plus en longueur tant qu'il est dans le sein de la mere: mais s'il a dix-huit pouces en naissant, il ne grandira pendant les douze mois suivans que de six ou sept pouces au plus; c'est-à-dire, qu'à la fin de la premiere année il aura vingt-quatre ou vingt-cinq pouces; à deux ans, il n'en aura que vingt-huit ou vingt-neuf; à trois ans, trente ou trente-deux au plus, & ensuite il ne grandira guere que d'un pouce & demi ou deux pouces par an jusqu'à l'âge de puberté: ainsi le fœtus croît plus en un mois sur la fin de son séjour dans la matrice, que l'enfant ne croît en un an jusqu'à cet âge de puberté, où la nature semble faire un effort pour achever de développer & de perfectionner son ouvrage, en le portant, pour ainsi dire, tout-à-coup au dernier degré de son *accroissement.*

Le fœtus n'est dans son principe qu'une goutte de liqueur limpide, comme on le verra ailleurs; un mois après toutes les parties qui dans la suite doivent devenir osseuses, ne sont encore que des cellules remplies d'une espece de colle très-déliée. Le fœtus passe promptement du néant, ou d'un état si petit que la vue la plus fine ne peut rien appercevoir, à un état d'*accroissement* si considérable au moyen de la nourriture qu'il reçoit du suc laiteux, qu'il acquiert dans l'espace de neuf mois la pesanteur de douze livres environ; poids dont le rapport est certainement infini avec celui de son premier état. Au bout de ce terme, exposé à l'air, il croît plus lentement, & il devient dans l'espace de vingt ans environ douze fois plus pesant qu'il n'étoit, & trois ou quatre fois plus grand. Examinons la cause & la vîtesse de cet *accroissement* dans les premiers temps, & pourquoi il n'est pas aussi considérable dans la suite. La facilité surprenante qu'a le fœtus pour être étendu, se concevra si on fait attention à la nature visqueuse & muqueuse des parties qui le composent, au peu de terre qu'elles contiennent, à l'abondance de l'eau dont elles sont chargées, enfin au nombre infini de leurs vaisseaux, que les yeux & l'injection découvrent dans les os, dans les membranes, dans les cartilages, dans les tuniques des vaisseaux, dans la peau, dans les tendons, &c. Au lieu de ces vaisseaux, on n'observe dans l'adulte qu'un tissu cellulaire épais, ou un suc épanché: plus il y a de vaisseaux, plus l'*accroissement* est facile. En effet le cœur alors porte avec une vîtesse beaucoup plus grande les liquides; ceux qui sont épanchés dans le tissu cellulaire s'y meuvent lentement, & ils ont moins de force pour étendre les parties. Il doit cependant y avoir une autre cause; savoir, la plus grande force & le plus grand mouvement du cœur qui soit dans le rapport des fluides & des premiers vaisseaux: ce point saillant déja vivifié dans le temps que tous les autres viscères dans le fœtus, & tous les autres solides, ne sont pas encore sensibles, la fréquence du pouls dans les jeunes animaux, & la nécessité, nous le font voir. Effectivement l'animal pourroit-il croître, si le rapport du cœur du tendre fœtus à ses autres parties, étoit le même que celui du cœur de l'adulte à toutes les siennes? La force inconnue, quelle qu'elle puisse être, qui met les parties des corps animés en mouvement, paroît produire un plus grand effet dans le fœtus que dans l'adulte, dans lequel tous les organes des sensations s'endurcissent, tandis qu'ils sont extrêmement tendres & sensibles dans le fœtus? Telles sont l'œil, l'oreille, la peau, le cerveau même. Ceci ne peut-il pas encore s'expliquer, en ce que le fœtus a la tête plus grosse, par le rapport plus grand des nerfs des jeunes animaux au reste de leurs parties?

Ne doit-il donc pas arriver que le cœur faisant effort contre des vaisseaux muqueux, il les étende aisément; de même que le tissu cellulaire qui les environne, & les fibres musculaires arrosées par des vaisseaux? Or toutes ces parties cedent facilement, parce qu'elles renferment peu de terre, & qu'au

contraire elles ſont chargées de beaucoup de gluten qui s'unit & qui ſe prête aiſément. L'oſſification doit donc ſe faire lorſque le ſuc gélatineux renfermé entre deux vaiſſeaux paralleles, devient oſſeux à la ſuite du battement réitéré de ces vaiſſeaux. Les os s'accroiſſent lorſque les vaiſſeaux placés le long de leurs fibres viennent à être étendus par le cœur ; ces vaiſſeaux en effet entraînent alors avec eux les fibres oſſeuſes, ils les alongent, & elles repouſſent les cartilages qui limitent les os & toutes les autres parties qui, quoique cellulaires, ſont cependant élaſtiques. Ces fibres s'étendent entre leurs épiphyſes, de ſorte qu'elles les rendent plus courtes, mais plus ſolides. Tel eſt le méchaniſme par lequel les parties du corps s'alongent, & par lequel il ſe forme des intervalles entre les fibres oſſeuſes, cellulaires & terreuſes qui ſe ſont alongées. Ces intervalles ſont remplis par les liquides, qui ſont plus viſqueux & plus gélatineux dans les jeunes animaux, que dans les adultes. Ces liquides contractent donc plus facilement des adhérences, & ſe moulent ſur les petites cavités dans leſquelles ils entrent. La ſoupleſſe des os dans le fœtus, la facilité avec laquelle ils ſe conſolident, la plus grande abondance du ſuc glutineux & de l'humeur gélatineuſe dans les membres des jeunes animaux, & le rapport des cartilages aux grands os, font voir que les os dans les jeunes ſujets ſont d'une nature plus viſqueuſe que dans les vieillards : mais plus l'animal approche de l'adoleſcence, & plus l'*accroiſſement* ſe fait lentement. La roideur des parties qui étoient ſouples & flexibles dans le fœtus ; la plus grande partie des os, qui auparavant n'étoient que des cartilages, en ſont des preuves. En effet, pluſieurs vaiſſeaux s'affaiſſant à la ſuite du battement des gros troncs qui leur ſont voiſins, ou dans les membranes deſquels ils ſe diſtribuent, ces vaiſſeaux ſont remplacés par des parties ſolides qui ont beaucoup plus de conſiſtance. Effectivement le ſuc oſſeux s'écoule entre les fibres oſſeuſes ; toutes les membranes & les tuniques des vaiſſeaux ſont formées d'un tiſſu cellulaire plus épais : d'ailleurs une grande quantité d'eau s'évaporant de toutes les parties, les filets cellulaires ſe rapprochent, ils s'attirent avec plus de force, ils s'uniſſent plus étroitement, ils réſiſtent davantage à leur ſéparation ; l'humeur glaireuſe, qui eſt adhérente aux os & aux parties ſolides, ſe ſeche ; la compreſſion des arteres & des muſcles diſſipe le principe aqueux : les parties terreuſes ſont en conſéquence dans un plus grand rapport avec les autres.

Toutes ces choſes ſe paſſent ainſi juſqu'à ce que les forces du cœur ne ſoient plus ſuffiſantes pour étendre les ſolides au delà. Ceci a lieu lorſque les épiphyſes cartilagineuſes dans les os longs, ſe ſont inſenſiblement diminuées au point qu'elles ne peuvent l'être davantage, & que devenues extrêmement minces & très-dures, elles ſe réſiſtent à elles-mêmes, & au cœur en même temps. Or comme la même cauſe agit de même ſur toutes les parties du corps, ſi on en excepte un petit nombre, tout le tiſſu cellulaire, toutes les membranes des arteres, les fibres muſculaires, les nerfs, doivent acquérir inſenſiblement la conſiſtance qu'ils ont par la ſuite, & devenir tels que la force du cœur ne ſoit plus capable de les étendre.

Cependant le tiſſu cellulaire lâche & entrecoupé de pluſieurs cavités, ſe prête dans différens endroits à la graiſſe qui s'y inſinue, & quelquefois au ſang : ce tiſſu ſe gonfle dans différentes parties ; ainſi quoiqu'on ne croiſſe plus, on ne laiſſe pas de groſſir. Il paroît que cela arrive, parce que l'*accroiſſement* n'ayant plus lieu, il ſe ſépare du ſang une plus petite quantité de ſucs nourriciers, il reſte plus de matiere pour les ſecrétions ; la réſiſtance que trouve le ſang dans les plus petits vaiſſeaux, devient plus grande par leur endurciſſement : les ſecrétions lentes doivent alors être plus abondantes, le rapport de la force du cœur étant moindre, puiſque la roideur des parties augmente la réſiſtance, & que d'ailleurs la force du cœur ne paroît pas devenir plus grande. En effet, le cœur eſt un muſcle qui tire principalement ſa force de ſa ſoupleſſe, de la grande quantité du ſuc nerveux qui s'y diſtribue, eu égard à la ſolidité de la partie rouge du ſang, comme nous le dirons ailleurs. Or bien-loin que la vieilleſſe augmente toutes ces choſes, elle les diminue certainement : ainſi le corps humain

n'a point d'état fixe, comme on le pourroit penser. Quelques vaisseaux sont continuellement détruits, & se changent en fibres d'autant plus solides, que la pression du poids des muscles & du cœur a plus de force dans différentes parties : c'est pour cela que les parties dont les ouvriers se servent plus fréquemment se roidissent ; le tissu cellulaire devient aussi continuellement plus épais, plus dur ; l'humeur glutineuse plus seche & plus terreuse ; les os des vieillards deviennent en conséquence roides ; les cartilages s'ossifient. Lorsque le gluten, dont toutes les parties tiennent leur souplesse, vient à être détruit, elles deviennent dures, le tissu cellulaire même du cerveau, du cœur, des arteres, sont dans ce cas ; la pesanteur spécifique des différentes parties du corps devient plus grande & même celle du crystallin : enfin la force attractive des particules glutineuses des liqueurs du corps humain diminue par les alimens salés dont on fait usage, par les boissons inflammables, par les excès de tout genre. Le sang dégénere donc en une masse friable, âcre, & qui n'est point gélatineuse : c'est ce que font voir la lenteur des cicatrices des plaies & des fractures, la mauvaise odeur de l'haleine, de l'urine, la plus grande quantité des sels du sang, la diminution de sa partie aqueuse, & l'opacité des humeurs qui étoient autrefois transparentes.

C'est pourquoi les ligamens intervertébraux venant à se sécher, à se durcir, & à s'ossifier, ils rapprochent insensiblement en devant les vertebres les unes des autres ; on devient plus petit & tout courbé. Les tendons deviennent très-transparens, très-durs & cartilagineux, lorsque le gluten qui étoit dans l'interstice de leurs fibres est presque détruit. Les fibres musculaires, les vaisseaux, & sur-tout les arteres, deviennent plus dures, l'eau qui les rendoit molles étant dissipée : elles s'ossifient même quelquefois. Le tissu cellulaire lâche se contracte, forme des membranes d'une tissure plus serrée : les vaisseaux excréteurs sont en conséquence comprimés de part & d'autre, & leurs petits orifices se ferment : la sécheresse des parties diminue donc les secrétions nécessaires du sang, les parties se roidissent, la température du sang devient plus seche & plus terreuse ; de maniere qu'au lieu de l'humeur que le sang déposoit auparavant dans toutes les parties du corps, il n'y porte plus qu'une vraie terre, comme on le sait par les endurcissemens qui arrivent, par les croûtes osseuses, répandues dans les arteres, dans les membranes, dans la superficie de la plupart des os, sur-tout des vertebres, & quelquefois dans les parties les plus molles, comme on l'a observé dans toutes les parties du corps.

C'est la voie naturelle qui conduit à la mort, & cela doit arriver lorsque le cœur devient plus compacte, que sa force n'augmente pas à proportion des résistances qu'il rencontre ; & que par conséquent il succombe sous la charge. Lorsque le poumon, qui est moins susceptible de dilatation, résiste au ventricule droit du cœur, de même que tout le système des arteres capillaires, qui d'ailleurs font beaucoup de résistance au cœur, le mouvement du sang se ralentit insensiblement, il s'arrête, & le sang s'accumule sur-tout dans le ventricule droit, parce qu'il ne trouve plus de passage libre par le poumon, jusqu'à ce qu'enfin le cœur palpitant pendant quelque temps, le sang s'arrête, se coagule, & le mouvement du cœur cesse.

La nature a presque marqué le terme auquel tous les animaux doivent arriver : on n'en sait pas bien les raisons. L'homme qui vit long-temps vit naturellement deux fois plus que le bœuf & que le cheval, & il s'en est trouvé assez fréquemment qui ont vécu cent ans, & d'autres qui sont parvenus à 150. Les oiseaux vivent plus long-temps que les hommes ; les poissons vivent plus que les oiseaux, parce qu'au lieu d'os ils n'ont que des cartilages, & ils croissent continuellement.

La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque façon par celle du temps de l'*accroissement*. Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son *accroissement*, périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. Dans les animaux comme dans les végétaux, l'*accroissement* en hauteur est celui qui est achevé le premier. Un chêne cesse de grandir long-temps avant qu'il cesse de grossir. L'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit

ans, & cependant le développement entier de toutes les parties de son corps en grosseur, n'est achevé qu'à trente ans. Les chiens prennent en moins d'un an leur *accroissement* en longueur; & ce n'est que dans la seconde année qu'ils achevent de prendre leur grosseur. L'homme qui est trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ans ou cent ans; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze ans: il en est de même de la plupart des autres animaux. Les poissons qui ne cessent de croître qu'au bout d'un très-grand nombre d'années, vivent des siecles, *&c.* comme nous l'avons déja insinué. Cette longue durée de leur vie doit dépendre de la constitution particuliere de leurs arêtes, qui ne prennent jamais autant de solidité que les os des animaux terrestres.

Les animaux qui ne produisent qu'un petit nombre de fœtus, prennent la plus grande partie de leur *accroissement*, & même leur *accroissement* tout entier, avant que d'être en état d'engendrer; au lieu que les animaux qui multiplient beaucoup, engendrent avant même que leur corps ait pris la moitié, ou même le quart de son *accroissement*. L'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le bouc, le belier, ne sont capables d'engendrer que quand ils ont pris la plus grande partie de leur *accroissement*; il en est de même des pigeons & des autres oiseaux qui ne produisent qu'un petit nombre d'œufs: mais ceux qui en produisent un grand nombre, comme les coqs, les poules, les poissons, *&c.* engendrent bien plutôt. Un coq est capable d'engendrer à l'âge de trois mois, & il n'a pas alors pris plus d'un tiers de son *accroissement*; un poisson qui doit au bout de vingt ans peser trente livres, engendre dès la premiere ou la seconde année, & cependant il ne pese peut-être pas alors une demi-livre. Mais il y auroit des observations particulieres à faire sur l'*accroissement* & la durée de la vie des poissons: on peut reconnoître à-peu-près leur âge en examinant avec une loupe ou un microscope les couches annuelles dont sont composées leurs écailles: mais on ignore jusqu'où il peut s'étendre. On voit des carpes chez M. le Comte de Maurepas, dans les fossés de son château de Pontchartrain, qui ont au moins cent cinquante ans bien avérés, & elles paroissent aussi agiles & aussi vives que des carpes ordinaires. Il ne faut pas dire avec Leuwenhoek, que les poissons sont immortels, ou du moins qu'ils ne peuvent mourir de vieillesse. Tout doit périr avec le temps; tout ce qui a eu une origine, une naissance, un commencement, doit arriver à un but, à une mort, à une fin: mais il est vrai que les poissons vivant dans un élément uniforme, & qu'étant à l'abri des grandes vicissitudes, & de toutes les injures de l'air, ils doivent se conserver plus long-temps dans le même état que les autres animaux: & si ces vicissitudes de l'air sont, comme le prétend un grand Philosophe (*le chancelier Bacon, voyez son Traité de la vie & de la mort*) les principales causes de la destruction des êtres vivans, il est certain que les poissons étant de tous les animaux ceux qui y sont les moins exposés, ils doivent durer beaucoup plus long-temps que les autres. Mais ce qui doit contribuer encore plus à la longue durée de leur vie, c'est que leurs os sont d'une substance plus molle que ceux des autres animaux, & qu'ils ne se durcissent pas, & ne changent presque point du tout avec l'âge. Les arêtes des poissons s'alongent, grossissent, & prennent de l'*accroissement* sans prendre plus de solidité, du moins sensiblement; au lieu que les os des autres animaux, aussi-bien que toutes les autres parties solides de leurs corps, prennent toujours plus de dureté & de solidité: & enfin lorsqu'elles sont absolument remplies & obstruées, le mouvement cesse, & la mort suit. Dans les arêtes au contraire, cette augmentation de solidité, cette replétion, cette obstruction qui est la cause de la mort naturelle, ne se trouve pas, ou du moins ne se fait que par degrés beaucoup plus lents & plus insensibles, & il faut peut-être beaucoup de temps pour que les poissons arrivent à la vieillesse.

La mort est donc d'une nécessité indispensable suivant les loix des corps qui nous sont connues, quoique la différente proportion de la force du cœur aux parties solides, la coction des alimens, le caractere

du sang, la chaleur de l'air extérieur, puissent plus ou moins en éloigner le terme. En conséquence de ces loix, les vaisseaux les plus petits devoient être comprimés par les plus gros, le gluten devoit s'épaissir insensiblement, les parties aqueuses s'évaporer, & par conséquent les filets du tissu cellulaire s'approcher de plus en plus. Au reste, un régime de vie tranquille, qui n'est point troublé par les passions de l'ame & par les mouvemens violens du corps; une nourriture tirée des végétaux; la tempérance, & la fraîcheur extérieure, peuvent empêcher les solides de devenir si-tôt roides, suspendre la sécheresse & l'âcreté du sang.

Est-il croyable qu'il naisse ou renaisse de nouvelles parties dans le corps humain? La maniere dont les polypes, & presque toute la famille des testacées se reproduisent; la régénération des vers, des chenilles, des serres, des écrevisses; tous les différens changemens qui arrivent à l'estomac, la réproduction des queues des lésards, & des os qui occupent la place de ceux que l'on a perdus, prouvent-ils qu'il se fait une pareille régénération dans toutes les parties des corps animés? Doit-on lui attribuer la réparation naturelle des cheveux (qui sont des parties organiques,) des ongles, des plumes, la production des nouvelles chairs dans les plaies, celle de la peau, la réduction du scrotum, le cal des os? La question est difficile à décider. Ceci a néanmoins lieu dans les insectes, dont la structure est simple & gélatineuse, & dont les humeurs lentes ne s'écoulent point, mais restent adhérentes aux autres parties du corps. Les membranes dans lesquelles se forment les hydatides dans l'homme, la génération des chairs dans les blessures, le cal qui fortifie non-seulement les os fracturés, mais qui encore tient lieu des os entiers, se forment d'une liqueur gélatineuse rendue compacte par la pulsation des arteres voisines prolongées: on n'a cependant jamais observé que de grandes parties organiques se soient régénérées. La force du cœur dans l'homme, & la tendance que les humeurs qui y séjournent ont à la pourriture, la structure composée du corps, qui est fort différente de celle des insectes, s'opposent à de pareilles régénérations.

Il y a une autre espece d'*accroissement* qui a paru merveilleux quand le hazard l'a découvert: on remarqua en Angleterre que nos corps étoient constamment plus grands le matin que le soir, & que cet *accroissement* montoit à six & sept lignes: on examina ce nouveau phénomene, & on en donna l'explication dans les *Transactions philosophiques*. Un esprit qui n'auroit pu étendre ses vues, que sur des objets déja découverts, auroit vérifié grossiérement ce phénomene, l'auroit étalé aux yeux du public sous une autre forme, l'auroit paré de quelque explication physique mal ajustée, auroit promis de dévoiler de nouvelles merveilles: mais M. l'abbé Desfontaines s'est rendu maître de cette nouvelle découverte; il a laissé si loin ceux qui l'avoient donnée au public, qu'ils n'ont osé publier leurs idées; il est fâcheux que l'ouvrage où il a rassemblé ses observations n'ait pas été imprimé. Nous ne donnerons pas ici le détail de toutes les découvertes qu'il a faites sur cette matiere: mais nous allons donner des principes dont on pourra les déduire. 1°. L'épine est une colonne composée de parties osseuses séparées par des cartilages épais compressibles & élastiques; les autres cartilages qui se trouvent à la tête des os, & dans les jointures, ne paroissent pas avoir la même élasticité. 2°. Tout le poids du tronc, c'est-à-dire, le poids de cent livres au moins, porte sur l'épine; les cartilages qui sont entre les vertebres sont donc comprimés quand le corps est debout: mais quand il est couché, ils ne portent plus le même poids; ils doivent se dilater, & par conséquent éloigner les vertebres; ainsi le tronc doit devenir plus long, mais ce sera là précisément une force élastique qui augmentera le volume des cartilages. Les fluides sont poussés continuellement par le cœur, & ils trouvent moins de résistance dans les cartilages lorsqu'ils ne sont pas comprimés par le poids du tronc; ils doivent donc y entrer en plus grande quantité & dilater les vaisseaux: mais ces vaisseaux ne peuvent se dilater sans augmenter le volume des cartilages, & sans écarter les vertebres: d'abord les cartilages extrême-

ment comprimés se rétablissent avec plus de force ; ensuite cette force diminuera par degrés, comme les bâtons fléchis, qui se restituent ; il est donc évident que l'*accroissement* qui se fait quand on est couché demande un certain espace de temps, parce que les cartilages, toujours pressés, ne peuvent se rétablir dans un instant. De plus, supposons que l'*accroissement* soit de six lignes, chaque ligne d'augmentation ne se fait pas dans le même espace de temps ; les dernieres lignes demanderont un temps beaucoup plus long, parce que les cartilages ont moins de force dans le dernier temps de la restitution ; de même qu'un ressort qui se débande, a moins de force sur la fin de sa détente. 3°. L'*accroissement* dans les cartilages, doit produire une augmentation dans le diametre de la poitrine ; car les côtes en général sont plus éloignées sur l'épine que sur le sternum, ou dans leur marche. Suivant cette idée, prenons en deux du même côté, regardons les comme formant un angle dont une vertebre & un cartilage sont la base. Il est certain que de deux triangles qui ont les côtés égaux & les bases inégales, celui qui a la base plus petite a plus de hauteur perpendiculaire : or la base de l'angle que forment ces deux côtés le soir, est plus petite que la base de l'angle qu'ils forment le matin ; il faut donc que le soir il y ait plus de distance de l'épine au sternum, ou bien il faut que les côtés soient voûtés, & par conséquent la poitrine aura plus de distance le soir que le matin. 4°. Après le repas les vaisseaux sont plus pleins, le cœur pousse le sang & les autres fluides avec plus de force, les vaisseaux agissent donc plus fortement sur les cartilages ; ils doivent donc porter dans leur intérieur plus de fluide, & par conséquent les dilater ; les vertebres doivent donc s'éloigner, & par conséquent il y aura un *accroissement* après le repas, & il se fera en plus ou moins de temps, selon la force des vaisseaux, ou selon la situation du corps ; car si le corps est appuyé sur le dossier d'une chaise, le poids du tronc portera moins sur les cartilages, ils seront donc moins pressés ; l'action des vaisseaux qui arrivent dans les cartilages trouvera donc moins de résistance, elle pourra donc mieux les dilater : mais quand l'action des vaisseaux commencera à diminuer, le décroissement arrivera, parce que la pesanteur du corps l'emportera alors sur l'action des vaisseaux, laquelle ne sera plus aussi vigoureuse quand la digestion sera faite, & quand la transpiration, qui est très-abondante, trois heures après le repas, aura diminué le volume, & par conséquent l'action des vaisseaux, & la chaleur qui porte par-tout la raréfaction. 5°. Il y a un *accroissement* & un décroissement auquel toutes ces causes n'ont pas la même part ; quand on est couché on devient plus long d'un demi-pouce, même davantage : mais cette augmentation disparoît dès qu'on est levé. Deux faits expliqueront ce phénomene. 1°. L'épine est plus droite quand on est couché, que lorsque le corps est sur ses piés. 2°. Le talon se gonfle, & ce gonflement disparoît par le poids du corps ; au reste cet *accroissement* & ce décroissement sont plus considérables dans la jeunesse, que dans l'âge avancé. M. Senac, *Essais de Physique*. (*L*)

Accroissement, se dit *en Médecine*, de l'augmentation d'une maladie. Le temps de l'*accroissement* est un temps fâcheux ; c'est celui où les accidens augmentent en nombre, en durée, & en violence ; si l'on saisit la maladie dès son commencement, on pourra prévenir la force de l'*accroissement*. *Voyez* Maladie. (*N*)

Accroissement, *en Jardinage*, se dit des plantes lorsqu'elles ont fait un grand progrès & de belles pousses. *V.* Végétation. (*K*)

ACCROIT. *Voyez* Accroissement.

ACCROITRE, (*Commerce*) en un sens neutre, se dit d'une chose qui passe à un associé ou co-propriétaire, par droit d'*accroissement*, en conséquence de ce que celui qui possédoit cette portion est mort ou l'a abandonnée. (*G*)

ACCROUPI, adject. *en terme de Blason*, se dit du lion quand il est assis, comme celui de la ville d'Arles, & celui de Venise. On dit la même chose de tous les animaux sauvages qui sont dans cette posture, & des lievres, lapins & conils qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, lorsqu'ils ne courent pas.

Paschal

Paſchal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un ſigne *accroupi* de gueules : quelques-uns de la même famille l'ont porté *rampant*. (*V*)

ACCRUES, (*terme de marchand de filets.*) faire des boucles au lieu de mailles pour accrocher les filets ; c'eſt ce qu'ils appellent *jeter des accrues*.

ACCUBITEUR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier du palais des empereurs de Conſtantinople. C'étoit un chambellan qui couchoit auprès du prince, pour la sûreté de ſa perſonne. (*G*)

ACCUL, ſ. m. *terme de Marine* : les navigateurs de l'Amérique ſe ſervent de ce mot pour déſigner l'enfoncement d'une baie. Le mot de *cul-de-ſac* a parmi eux la même ſignification. Ils diſent l'*accul* du petit Goave, & le *cul-de-ſac* de la Martinique. (*Z*)

ACCULÉ, *terme de Blaſon* : il ſe dit d'un cheval cabré quand il eſt ſur le cul en arriere, & de deux canons oppoſés ſur leurs affuts, comme les deux que le grand-maître de l'Artillerie met au bas de ſes armoiries pour marque de ſa dignité.

Harling en Angleterre, d'argent à la licorne *acculée* de ſable, accornée & onglée d'or. (*V*)

ACCULÉ, ÉE, adj. (*Architect. navale.*) on donne ce nom aux varangues qui ont de l'acculement. *Voyez ci-après* ACCULEMENT. Quoique la maîtreſſe varangue d'un vaiſſeau ait de l'acculement, on ne dit cependant jamais qu'elle eſt *acculée*, à moins qu'on ne la compare à la maîtreſſe varangue d'un autre vaiſſeau ; mais *acculé* s'applique à toutes les autres varangues qui s'éloignent d'elle pour aller ſur l'avant ou ſur l'arriere. La quantité d'acculement des varangues fait modifier ou augmenter l'idée que l'on attache au mot *acculé* : ainſi, l'on appelle *varangues demi-acculées* celles dont les branches forment entr'elles un angle obtus ; les varangues *acculées* ſont celles dont les branches forment un angle aigu, ou même droit ; & la derniere des varangues, tant de l'avant que du derriere du vaiſſeau, ſe nomme *fourcat*, nom qu'elle tire du peu d'ouverture de ſes branches qui lui donne du rapport & de la reſſemblance avec une fourche.

On donne auſſi le nom *acculé* aux genoux qui ſont joints aux varangues *acculées*. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCULEMENT, ſ. m. (*Architecture navale.*) terme de conſtruction qui fixe l'idée ſur la quantité de courbure, que les conſtructeurs donnent aux deux branches de chacune des varangues d'un vaiſſeau. Les varangues ſont appuyées ſur la quille par leur milieu, & les deux branches s'étendent à droite & à gauche d'une maniere ſymmétrique. Vers le milieu du vaiſſeau, ſe place la maîtreſſe varangue, celle de toutes qui eſt la plus plate ou dont les branches ont le moins de courbure. Plus les autres varangues s'éloignent de celle-ci, pour aller ſur l'avant ou ſur l'arriere, & plus leurs branches ſe courbent pour prendre la configuration ou les façons que le conſtructeur a fixées au vaiſſeau.

D'après ces connoiſſances, on peut prendre une idée nette de l'*acculement*, en diſant que c'eſt la diſtance perpendiculaire priſe de l'extrêmité extérieure des varangues, à un plan horizontal, que l'on conçoit paſſer par la ſurface ſupérieure de la quille. Ainſi, l'*acculement* des varangues eſt d'autant plus grand, que cette diſtance eſt plus conſidérable, & cette diſtance elle-même eſt d'autant plus conſidérable, que les branches des varangues ont plus de courbure.

Dans la *fig. 1*, (*d'Architect. nav. Suppl. des planches.*) ſi *A B* eſt conſidéré comme repréſentant la maîtreſſe varangue d'un vaiſſeau, les quantités *A C*, *B D*, qui s'élevent du plan aux extrêmités de la varangue, ſe nomment *acculemens de la maîtreſſe varangue*. Dans la *fig. 2*, *A C*, *B D*, ſont l'*acculement* d'une autre varangue *AB*, priſe du même vaiſſeau, mais placée en arriere de la maîtreſſe varangue.

L'*acculement* de la maîtreſſe varangue eſt ordinairement la vingt-quatrieme partie de ſa longueur, dans les gros vaiſſeaux ; de la dix-huitieme, dans les vaiſſeaux d'une grandeur mitoyenne ; & de la douxieme, dans les petits vaiſſeaux, (il n'eſt ici queſtion que des vaiſſeaux de guerre ;) en ſorte que les gros vaiſſeaux ont moins d'*acculement*, & ſont plus plats pardeſſous que les petits. Ces regles ne ſont cependant point fixes, & même il eſt rare que les

constructeurs s'y conforment. Ils ont quelquefois donné d'*acculement* à la maîtresse varangue jusqu'à la sixieme & même cinquieme partie de sa longueur. (*M. Du LAC.*)

ACCULER, (*Man.*) se dit lorsque le cheval qui manie sur les voltes ne va pas assez en avant à chacun de ses temps & de ses mouvemens; ce qui fait que ses épaules n'embrassent pas assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop près du centre de la volte. *Cheval acculé, votre cheval s'accule & s'entable tout-à-la-fois.* Les chevaux ont naturellement de l'inclination à *s'acculer* en faisant les demi-voltes. Quand les Italiens travaillent les chevaux au *répolon*, ils affectent de les *acculer*. *Acculer* a un autre sens parmi le vulgaire, & se dit d'un cheval qui se jette & s'abandonne sur la croupe en désordre, lorsqu'on l'arrête ou qu'on le tire en arriere. *Voyez* VOLTE, RÉPOLON, *&c.* (*V*)

ACCUMULATION, s. f. *entassement, amas de plusieurs choses ensemble.* Ce mot est fait du Latin *ad*, & *cumulus*, monceau.

ACCUMULATION *ou* CUMULATION, *en Droit*, est la jonction de plusieurs titres avec lesquels un prétendant se présente pour obtenir un héritage ou un bénéfice, qu'un seul de ces titres pourroit lui acquérir. *Voyez* CUMULATION. (*H*)

ACCUSATEUR, s. m. *en Droit*, est celui qui poursuit quelqu'un en justice pour la réparation d'un crime qu'il lui impute. Chez les Romains l'accusation étoit publique, & tout citoyen se pouvoit porter *accusateur*. En France un particulier ne se peut porter *accusateur* qu'entant que le crime lui a apporté personnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles: mais il n'appartient qu'au ministere public, c'est-à-dire, au procureur général ou son substitut, de conclure à des reparations pénales; c'est lui seul qui est chargé de la vindicte publique. Et le particulier qui révele en justice un crime où il n'est point intéressé, n'est point *accusateur*, mais simple dénonciateur, attendu qu'il n'entre pour rien dans la procédure, & n'est point poursuivant concurremment avec le procureur général, comme l'est l'*accusateur* intéressé.

Dans le cas où l'accusé se trouveroit innocent par l'événement du procès, l'*accusateur* privé doit être condamné à des dommages & intérêts, à l'exception d'un petit nombre de cas; au contraire du procureur général, contre lequel l'accusé absous ne peut prétendre de recours pour raison de dommages & intérêts; parce que l'usage de ce recours nuiroit à la recherche des crimes, attendu que les procureurs du roi ne l'entreprendroient qu'en tremblant, s'ils étoient responsables en leur nom de l'événement du procès. Seulement, si au défaut de partie civile il y a un dénonciateur, l'accusé absous pourra s'en prendre à lui pour ses dommages & intérêts.

Accusateur differe de *dénonciateur*, en ce qu'on suppose que le premier est intéressé à la recherche du crime qu'il révele, au contraire du dénonciateur.

ACCUSATIF, s. m. *terme de Grammaire;* c'est ainsi qu'on appelle le quatrieme cas des noms dans les langues qui ont des déclinaisons, c'est-à-dire, dans les langues dont les noms ont des terminaisons particulieres destinées à marquer différens rapports ou vues particulieres, sous lesquelles l'esprit considere le même objet. « Les » cas ont été inventés, dit Varron, afin » que celui qui parle puisse faire connoître, » ou qu'il appelle, ou qu'il donne, ou » qu'il accuse. » *Sunt destinati casus ut qui de altero diceret, distinguere posset, quùm vocaret, quùm daret, quùm accusaret; sic alia quædam discrimina quæ nos & Græcos ad declinandum duxerunt.* Varro, lib. I. de Anal.

Au reste les noms que l'on a donnés aux différens cas ne sont tirés que de quelqu'un de leurs usages, & sur-tout de l'usage le plus fréquent; ce qui n'empêche pas qu'ils n'en aient encore plusieurs autres, & même de tout contraires: car on dit également *donner à quelqu'un*, & *ôter à quelqu'un*, *défendre* & *accuser quelqu'un*; ce qui a porté quelques grammairiens (tel est Scaliger) à rejeter ces dénominations, & à ne donner à chaque cas d'autre nom que celui de *premier*, *second*, & ainsi de suite jusqu'à l'ablatif, qu'ils appellent le *sixieme cas.*

Mais il suffit d'observer que l'usage des cas n'est pas restreint à celui que leur dé-

nomination énonce. Tel eſt un ſeigneur qu'on appelle *duc* ou *marquis d'un tel endroit ;* il n'en eſt pas moins *comte* ou *baron d'un autre.* Ainſi nous croyons que l'on doit conſerver ces anciennes dénominations, pourvu que l'on explique les différens uſages particuliers de chaque cas.

L'*accuſatif* fut donc ainſi appellé, parce qu'il ſervoit à accuſer, *accuſare aliquem :* mais donnons à *accuſer* la ſignification de *déclarer*, ſignification qu'il a même ſouvent en françois, comme quand les négocians diſent *accuſer la réception d'une lettre ;* & les joueurs de piquet, *accuſer le point.* En déterminant enſuite les divers uſages de ces cas, j'en trouve trois qu'il faut bien remarquer.

1. La terminaiſon de l'*accuſatif* ſert à faire connoître le mot qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe ſignifie. *Auguſtus vicit Antonium*, Auguſte vainquit Antoine : *Antonium* eſt le terme de l'action de vaincre ; ainſi *Antonium* eſt à l'*accuſatif*, & détermine l'action de vaincre. *Vocem præcludit metus*, dit Phedre en parlant des grenouilles épouvantées du bruit que fit le ſoliveau que Jupiter jeta dans leur marais ; *la peur leur étouffa la voix : vocem* eſt donc l'action de *præcludit.* Ovide parlant du palais du Soleil, dit que *materiem ſuperabat opus ; materiem* ayant la terminaiſon de l'*accuſatif*, me fait entendre que *le travail ſurpaſſoit la matiere.* Il en eſt de même de tous les verbes actifs tranſitifs, ſans qu'il puiſſe y avoir d'exception, tant que ces verbes ſont préſentés ſous la forme d'actifs tranſitifs.

Le ſecond ſervice de l'*accuſatif*, c'eſt de terminer une de ces propoſitions qu'un uſage arbitraire de la langue Latine détermine par l'*accuſatif.* Une prépoſition n'a par elle-même qu'un ſens appellatif ; elle ne marque qu'une ſorte, une eſpece de rapport particulier ; mais ce rapport eſt enſuite appliqué, & pour ainſi dire individualiſé par le nom qui eſt le complément de la prépoſition : par exemple, *il s'eſt levé avant*, cette prépoſition *avant* marque une priorité. Voilà l'eſpece de rapport : mais ce rapport doit être déterminé. Mon eſprit eſt en ſuſpens juſqu'à ce que vous me diſiez *avant qui* ou *avant quoi. Il s'eſt levé avant le jour*, *ante diem ;* cet accuſatif *diem* détermine, fixe la ſignification de *ante.* J'ai dit qu'en ces occaſions ce n'étoit que par un uſage arbitraire que l'on donnoit au nom déterminant la terminaiſon de l'*accuſatif* ; car au fond ce n'eſt que la valeur du nom qui détermine la prépoſition : & comme les noms latins & les noms grecs ont différentes terminaiſons, il falloit bien qu'alors ils en euſſent une ; or, l'uſage a conſacré la terminaiſon de l'*accuſatif* après certaines prépoſitions, & celle de l'ablatif après d'autres ; & en grec il y a des prépoſitions qui ſe conſtruiſent auſſi avec le génitif.

Le troiſieme uſage de l'*accuſatif* eſt d'être le ſuppôt de l'infinitif, comme le nominatif l'eſt avec les modes finis ; ainſi comme on dit à l'indicatif *Petrus legit*, *Pierre lit*, on dit à l'infinitif *Petrum legere*, *Pierre lire*, ou *Petrum legiſſe*, *Pierre avoir lu.* Ainſi la conſtruction de l'infinitif ſe trouve diſtinguée de la conſtruction d'un nom avec quelqu'un des autres modes ; car avec ces modes le nom ſe met au nominatif.

Que ſi l'on trouve quelquefois au nominatif un nom conſtruit avec un infinitif, comme quand Horace a dit *patiens vocari Cæſaris ultor*, au lieu de *patiens te vocari ultorem ;* c'eſt ou par imitation des Grecs qui conſtruiſent indifféremment l'infinitif, ou avec un nominatif, ou avec un *accuſatif*, ou bien c'eſt par attraction ; car dans ce paſſage d'Horace, *ultor* eſt attiré par *patiens*, qui eſt au même cas que *filius Mariæ :* tout cela ſe fait par le rapport d'identité. *Voyez* CONSTRUCTION.

Pour épargner bien des peines, & pour abréger bien des regles de la méthode ordinaire au ſujet de l'*accuſatif*, obſervez :

1°. Que lorſqu'un *accuſatif* eſt conſtruit avec un infinitif, ces deux mots forment un ſens particulier équivalent à un nom, c'eſt-à-dire, que ce ſens ſeroit exprimé en un ſeul mot par un nom, ſi un tel nom avoit été introduit & autoriſé par l'uſage. Par exemple, pour dire *Herum eſſe ſemper lenem*, mon maître eſt toujours doux, Terence a dit *heri ſemper lenitas.*

2°. D'où il ſuit que comme un nom peut

être le sujet d'une proposition, de même ce sens total exprimé par un *accusatif* avec un infinitif, peut aussi être & est souvent le sujet d'une proposition.

En second lieu, comme un nom est souvent le terme de l'action qu'un verbe actif transitif signifie, de même le sens total énoncé par un nom avec un infinitif est aussi le terme ou l'objet de l'action que ces sortes de verbes expriment. Voici des exemples de l'un & de l'autre, & premiérement du sens total qui est le sujet de la proposition; ce qui, ce me semble, n'est pas assez remarqué. *Humanam rationem præcipitationi & præjudicio esse obnoxiam satis compertum est. Cailly, Phil.* Mot à mot, l'entendement humain être sujet à la précipitation & au préjugé, est une chose assez connue. Ainsi la construction est, *hoc, nempe humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio est* χρῆμα, *seu negotium satis compertum. Humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio*, voilà le sens total qui est le sujet de la proposition; *est satis compertum* en est l'attribut.

Caton dans Lucain, *liv. II. v. 288.* dit que s'il est coupable de prendre le parti de la république, ce sera la faute des dieux. *Crimen erit Superis & me fecisse nocentem. Hoc, nempe deos fecisse me nocentem*, de m'avoir fait coupable; voilà le sujet dont l'attribut est *erit crimen Superis*. Plaute, *Miles gl. act. III. scen. j. v. 109.* dit que c'est une conduite louable pour un homme de condition qui est riche, de prendre soin lui-même de l'éducation de ses enfans; que c'est élever un monument à sa maison & à lui-même. *Laus est magno in genere & in divitiis maximis liberos, hominem educare, generi monumentum & sibi.* Construisez, *hominem constitutum magno in genere & divitiis maximis educare liberos, monumentum generi & sibi; hoc, inquam, est laus*; ainsi *est laus* est l'attribut, & les mots qui précedent font un sens total, qui est le sujet de la proposition.

Il y a en françois & dans toutes les langues un grand nombre d'exemples pareils; on en doit faire la construction suivant le même procédé. *Il est* doux de trouver dans un amant qu'on aime, *un* époux que l'on doit aimer, Quinaut. *Il*, *illud*, à savoir l'*avantage, le bonheur de trouver dans un amant qu'on aime un époux que l'on doit aimer:* voilà un sens total, qui est le sujet de la proposition; on dit de ce sens total, de *ce bonheur*, de ce *il*, qu'*il est doux;* ainsi *est doux*, c'est l'attribut.

Quàm bonum est correptum manifestare pœnitentiam! est negotium quàm bonum. Eccli, c. xx. v. 4. construisez: *hoc, nempe hominem correptum manifestare pœnitentiam, est negotium quàm bonum.* Il est beau pour celui qu'on reprend de quelque faute, de faire connoître son repentir. Il vaut mieux pour un esclave d'être instruit que de parler, *plus scire satius est quàm loqui hominem servum.* Plaute, *act. I. scen. j. v. 57.* construisez: *hoc, nempe hominem servum plus scire, est satius quàm hominem servum loqui. Homines esse amicos Dei, quanta est dignitas!* Qu'il est glorieux pour les hommes, dit Saint Grégoire le Grand, d'être les amis de Dieu! où vous voyez que le sujet de la proposition est ce sens total, *homines esse amicos Dei.* Le même procédé peut faire la construction en françois, & dans quelqu'autre langue que ce puisse être. *Il, illud*, à savoir d'être les amis de Dieu, est combien glorieux pour les hommes! *Mihi semper placuit non rege solùm, sed regno liberari rempublicam.* Lett. VII. de Brutus à Cicéron. *Hoc, scilicet rempublicam liberari non solùm, à rege, sed regno, placuit mihi.* J'ai toujours souhaité que la république fût délivrée non seulement du roi, mais même de l'autorité royale.

Je pourrois rapporter un bien plus grand nombre d'exemples pareils d'*accusatifs* qui forment avec un infinitif un sens qui est le sujet d'une proposition: passons à quelques exemples où le sens formé par un *accusatif* & un infinitif, est le terme de l'action d'un verbe actif transitif.

A l'égard du sens total, qui est le terme de l'action du verbe actif, les exemples en sont plus communs. *Puto te esse doctum;* mot à mot, *je crois toi être savant;* & selon notre construction usuelle, je crois que vous êtes savant. *Sperat se palmam*

esse relaturum; il espere soi être celui qui doit remporter la victoire, il espere qu'il remportera la victoire.

La raison de ces *accusatifs* latins est donc qu'ils forment un sens qui est le terme de l'action d'un verbe actif; c'est donc par l'idiotisme de l'une & de l'autre langue qu'il faut expliquer ces façons de parler; & non par les regles ridicules du *que retranché*.

A l'égard du françois, nous n'avons ni déclinaison ni cas; nous ne faisons usage que de la simple dénomination des noms, qui ne varient leur terminaison que pour distinguer le pluriel du singulier. Les rapports ou vues de l'esprit que les Latins font connoître par la différence de la terminaison d'un même nom, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions. C'est ainsi que nous marquons le rapport de l'*accusatif* en plaçant le nom après le verbe. *Auguste vainquit Antoine, le travail surpassoit la matiere.* Il n'y a sur ce point que quelques observations à faire par rapport aux pronoms. *Voyez* ARTICLE, CAS, CONSTRUCTION. (*F*)

ACCUSATION, s. f. *en Droit*, est la délation d'un crime ou délit, faite en justice, ou par une partie privée, ou par la partie publique, c'est-à-dire, le procureur général ou son substitut. *Voyez* ACTION & INFORMATION. Ce mot vient du latin *accusatio*, qui signifie la même chose.

Chez les Romains il n'y avoit point d'accusateur public pour les crimes publics: chaque particulier, soit qu'il y fût intéressé ou non, en pouvoit poursuivre la vindicte: mais l'*accusation* des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Personne, par exemple, ne pouvoit accuser une femme d'adultere que son mari; & cette loi s'observe encore parmi nous, au moins dans ce cas particulier. *Voyez* ADULTERE.

Le terme d'*accusation* n'avoit lieu même qu'à l'égard des crimes publics: la poursuite d'un crime ou délit particulier s'appelloit simplement *action*. *Voyez* ACTION.

Caton, le plus honnête homme de son siecle, fut accusé quarante-deux fois, & absous autant de fois. *Voyez* ABSOLUTION.

Quand l'accusé accuse son accusateur, cela s'appelle *récrimination*, laquelle n'est point admise que l'accusé n'ait commencé par se purger. *Voyez* RÉCRIMINATION.

Les loix cruelles de l'inquisition exigent de l'accusé qu'il s'accuse lui-même du crime qu'on lui impute. *Voyez* INQUISITION.

C'étoit autrefois la coutume dans quelques parties de l'Europe, lorsque l'*accusation* étoit grave, qu'on la décidât par le combat, ou qu'on obligeât l'accusé à se purger par serment; serment qui néanmoins ne suffisoit pas pour le purger, à moins qu'un certain nombre de ses voisins ou de ses connoissances ne jurassent conjointement avec lui. *Voyez* DUEL, COMBAT, SERMENT, PURGATION, *&c.*

C'est sans doute par une suite de cet usage qui a été long-temps en vigueur en Angleterre, qu'on y appelle encore celui qui s'intéressant à la personne d'un mort, se porte accusateur du meurtrier, *appellant*, & l'accusé *appellé*. (*H*)

ACCUSATION SECRETE, (*Polit.*) est la délation d'un crime ou délit, vrai ou faux, faite à un ministre de la justice, par une partie privée, qui n'a point d'intérêt particulier à la poursuite du crime, & dont on reçoit la délation sans preuves. On sent assez par cette définition, que les *accusations secretes* sont un abus manifeste, quoique consacré chez plusieurs nations. Elles n'y sont nécessaires qu'en conséquence de la foiblesse du gouvernement. Elles rendent les hommes faux & perfides. Celui qui peut soupçonner un délateur dans son concitoyen, y voit bientôt un ennemi: on s'accoutume à masquer ses sentimens, & l'habitude que l'on contracte de les cacher aux autres, fait bientôt qu'on se les cache à soi-même. Malheureux les hommes dans cette triste situation! ils errent sur une vaste mer, occupés uniquement à se sauver des délateurs, comme d'autant de monstres qui les menacent; l'incertitude de l'avenir couvre pour eux d'amertume le moment présent. Privés des plaisirs si doux de la tranquilité & de la sécurité, à peine quelques instans de bonheur répandus çà & là sur leur malheureuse vie, dont ils jouissent à la hâte & dans le trouble, les consolent-ils d'avoir vécu. Est-ce parmi de pareils

hommes que nous trouverons d'intrépides soldats, défenseurs du trône, de la patrie? Y trouverons-nous des magistrats incorruptibles, qui sachent soutenir & développer les véritables intérêts du souverain avec une éloquence libre & patriotique, qui portent au trône avec les tributs, l'amour & les bénédictions de tous les ordres des citoyens, pour en rapporter au palais des grands, & à l'humble toit du pauvre, la sécurité, la paix, l'espérance industrieuse d'améliorer son sort, levain utile de la fermentation & principe de la vie des états?

Qui peut se défendre de la calomnie, quand elle est armée du bouclier impénétrable de la tyrannie, le secret? Quel misérable gouvernement que celui où le souverain soupçonne un ennemi dans chacun de ses sujets, & se croit forcé pour le repos public de troubler celui de chaque citoyen?

Quels sont donc les motifs par lesquels on prétend justifier les *accusations* & les peines secretes? la tranquillité publique, le maintien de la forme du gouvernement? Il faut avouer que c'est une étrange constitution, que celle où le gouvernement, qui a déja pour lui la force & l'opinion, craint encore chaque particulier. La sûreté de l'accusateur? les loix ne le défendent donc pas suffisamment: il y a donc des sujets plus puissans que le souverain & les loix. La nécessité de sauver le délateur de l'infamie? c'est-à-dire, que, dans le même état, la calomnie publique sera punie, & la calomnie secrete autorisée. La nature du délit? si les actions indifférentes, ou même utiles au bien public, sont déférées & punies comme criminelles, on a raison: l'*accusation* & le jugement ne peuvent jamais être assez secrets. Mais peut-il y avoir un crime, c'est-à-dire, une violation des droits de la société, qu'il ne soit pas de l'intérêt de tous de punir publiquement? Je respecte tous les gouvernemens, & je ne parle d'aucun en particulier. Telle est quelquefois la nature des circonstances, que les abus sont inhérens à la constitution d'un état, & qu'on peut croire qu'il n'est pas possible de les extirper sans détruire le corps politique.

M. de Montesquieu a déja dit que les *accusations* publiques sont conformes à la nature du gouvernement républicain, où le zele du bien public doit être la premiere passion des citoyens: & que dans les monarchies, où ce sentiment est plus foible par la nature du gouvernement, c'est un établissement sage que celui des magistrats qui, faisant les fonctions de partie publique, mettent en cause les infracteurs des loix. Mais tout gouvernement, soit républicain, soit monarchique, doit infliger au calomniateur la peine décernée contre le crime dont il se porte accusateur. (*D. F.*)

ACCUSÉ, *en Droit*, est celui qu'on poursuit en justice pour la réparation d'un crime qu'on lui impute. Il est de l'essence de la procédure criminelle, qu'il soit entendu avant que d'être jugé, si ce n'est qu'il soit contumax ou refuse de répondre: auxquels cas, après l'avoir sommé de se représenter ou de répondre, on passe outre au jugement du procès. Il doit répondre présent & en personne, & non pas par procureur, si ce n'est qu'il ne fût pas le François, auquel cas on lui adjoindroit un interprete qui expliqueroit ses réponses au juge. *Voyez* INTERPRETE, MUET, & CONTUMAX.

Il n'est point reçu à user de récrimination, qu'il n'ait purgé l'accusation contre lui intentée.

L'*accusé* meurt *integri statûs*, c'est-à-dire, sans flétrissure, lorsqu'il meurt avant le jugement de son procès, nonobstant que les informations fussent achevées & qu'elles fussent concluantes contre lui; nonobstant même qu'il fût déja condamné par les premiers juges, pourvu que l'appel n'ait point encore été confirmé par des juges souverains, si ce n'est que l'accusation ait pour objet un crime de lese-majesté. Et par conséquent ses biens ne sont pas sujets en ce cas à confiscation: ce qui n'empêche pourtant pas que la partie civile ne puisse répéter ses dommages & intérêts contre les héritiers; lesquels n'ont d'autre moyen de s'en faire décharger, que de purger la mémoire du défunt. *Voyez* MÉMOIRE.

Un ecclésiastique *accusé* ne peut point résigner, quand le crime emporte la privation de son bénéfice. (*H*)

On peut être criminel, sans être *accusé*;

l'on peut de même être *accusé*, sans être criminel. Mais cette derniere considération, qui doit faire trembler tout homme chargé de juger son semblable, lui impose du moins l'obligation indispensable de traiter l'*accusé* avec toutes sortes d'égards, tant qu'il n'est qu'*accusé* ou prévenu ; sans quoi, il seroit dangereux qu'il ne fît supporter à l'innocent des peines qui ne sont dues qu'au coupable. Peut-on se flatter que la procédure criminelle suive toujours cette regle dont l'humanité lui crie de ne s'écarter jamais ?

Ou l'*accusé* est présent, ou il est fugitif. Au dernier cas, la poursuite se fait contre lui par contumace. Si au contraire l'*accusé* n'a pas pris la fuite, l'usage, le croiroit-on, dans un pays où l'on se pique de douceur, de sensibilité, d'amour pour ses semblables, l'usage est de le jeter dans une prison, de le charger de fers, de lui interdire toute communication avec des conseils, d'entendre en secret des témoins dont on lui cache jusqu'au nom, de renvoyer à la fin de l'instruction du procès, l'examen des faits qu'il allegue pour sa défense; de traiter, en un mot, à son insu, de sa fortune, de sa vie, de son honneur, & même de l'honneur de sa famille.

Lorsque le juge a de la sorte accumulé les dépositions & les preuves, il examine ce qui en résulte. S'il n'y voit rien qui charge l'*accusé*, alors il le renvoie quitte & absous; souvent même il lui réserve ses dommages & intérêts, contre l'accusateur. Mais s'il sort des dépositions, d'assez puissans indices pour faire présumer légalement que l'*accusé* est coupable, alors le juge ordonne que les témoins seront ouis de nouveau sur les faits qu'ils ont attestés, & qu'ils seront présentés au prévenu ; c'est ce qui s'appelle *régler la procédure à l'extraordinaire*. Dès ce moment, il y a présomption légale que l'*accusé* est criminel.

C'est aussi dès ce moment seul que la justice est pardonnable d'agir avec rigueur contre lui. Mais jusques-là pourquoi le traiter avec sévérité ? Pourquoi le précipiter dans un cachot où il est confondu avec les plus vils des humains ? Pourquoi l'arracher à ses biens, à son domicile, à ses amis, à une épouse chérie, à des enfans qui ont besoin de ses secours ? c'est-à-dire, pourquoi le punir d'avance par l'endroit le plus sensible de notre être ? Quelque solemnelle que soit ensuite la réparation, si cet *accusé* est déclaré innocent, elle ne lui rendra jamais ce qu'une rigueur précipitée lui a ravi. Par conséquent cette rigueur ne paroît pas juste.

Pour qu'elle fût excusable, il faudroit qu'elle fût nécessaire ; il faudroit conséquemment qu'il n'y eût pas d'autre moyen d'assurer la punition du crime, supposé que le prévenu fût criminel. Mais comment faisoit-on dans Athenes, où les plus grands criminels même jouissoient d'une liberté pleine & entiere pendant tout le temps que duroit l'instruction de leur procès ? Comment faisoit-on à Rome, où nul *accusé* ne cessoit d'être libre, que lorsqu'il étoit convaincu & condamné ? Comment fait-on en Angleterre, où la loi *habeas corpus* défend tout-à-la-fois de tenir un citoyen en prison au delà de vingt-quatre heures sans l'interroger, & veut qu'après cet intervalle on le relâche sous caution, jusqu'à ce que son procès lui soit fait.

L'impératrice de Russie, dans cette belle instruction que la raison semble avoir dictée pour le bonheur de l'humanité, & qui devroit être le manuel des législateurs & des juges, a si bien dit, art. 157 : » C'est une » différence d'arrêter quelqu'un ou de le » mettre en prison...... Il ne faut pas que le » même lieu serve à mettre en sûreté un » homme *accusé* d'un crime avec quelque » vraisemblance, & un homme qui en » est convaincu, *&c.* ».

Il seroit donc à désirer qu'il y eût pour les prévenus un lieu de détention ou de sûreté qui ne fût point la prison ; je voudrois qu'au lieu d'y rencontrer la misere & le déshonneur, ils y trouvassent presque les mêmes commodités que dans leurs domiciles, qu'ils n'y perdissent rien de l'estime publique, qu'on ne les y retînt qu'autant de temps qu'il en faut pour constater leur crime, ou vérifier leur innocence : peut-être même devroit-on les laisser vaquer à leurs fonctions, s'ils fournissoient caution de se représenter lorsque la justice les réclameroit. Il est à propos de réserver la punition, & la prison en est une pour les seuls criminels.

Et même, comme il est n'existe jamais, avant la condamnation, que des présomptions du crime; comme l'*accusé* peut encore prouver son innocence, il faudroit écarter des prisons & de l'instruction des procès criminels, toute sévérité que les circonstances ne rendroient pas nécessaire. Par exemple, à quoi bon les cachots, puisque la détention n'y est pas plus assurée que dans toute autre chambre de la prison? Ou si l'on veut absolument qu'il y en ait, est-il besoin d'y mettre les prisonniers aux fers? Ne suffit-il pas aussi, n'est-ce pas même trop de les y priver de la lumiere, sans leur y faire respirer un air corrompu, *&c.*?

Il est une chose sur-tout qui fait peine aux ames sensibles, c'est qu'un *accusé* soit dénué de conseils; c'est qu'on lui cache le nom & les dépositions des témoins qu'on a rassemblés contre lui. Il ne les voit, on ne lui fait part de ce qu'ils ont dit, qu'au moment où ils lui sont confrontés; moment qui n'est jamais long, & où l'*accusé* ne sauroit jouir de sa présence d'esprit, parce que cette formalité lui annonce que son procès est réglé à l'extraordinaire.

Terrasson, dans son *Histoire de la Jurisprudence Romaine*, observe qu'à Rome on donnoit à l'*accusé* jusqu'à quatre défenseurs; que les dépositions se lisoient tout haut; qu'on laissoit au prévenu le temps d'y répondre, & de se concerter avec les hommes généreux, qui s'étoient chargés du soin de le justifier.

Quel inconvénient trouveroit-on à suivre parmi nous cette procédure noble & franche qui respiroit, comme on l'a si bien dit, toute la magnanimité Romaine, tandis que la nôtre semble n'annoncer que la timidité, la confiance, l'envie de surprendre? D'où vient ne nommeroit-on pas tout de suite les témoins à l'*accusé*, & ne lui donneroit-on pas une copie de leurs dépositions? D'où vient lui seroit-il défendu d'en conférer avec un conseil?

L'article 8 du titre 14 de l'ordonnance de 1670 ne le permet pas, si ce n'est dans le cas du péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, *&c.* Quoi! s'écrie là-dessus » l'illustre auteur du *Commentaire sur le* » *traité des délits & des peines*, votre » loi permet qu'un concussionnaire, un » banqueroutier frauduleux ait recours au » ministere d'un avocat, & très-souvent » un homme d'honneur est privé de ce » secours! S'il peut se trouver une seule » occasion où un innocent seroit justifié » par le ministere d'un avocat, n'est-il » pas clair que la loi qui l'en prive est in- » juste. »

Il faut le dire à la gloire des rédacteurs de l'ordonnance: cet article 8 ne passa point de toutes les voix. Le premier président de Lamoignon le combattit avec une force qui auroit bien dû persuader ses collegues. Les générations les plus reculées ne liront qu'avec attendrissement les réflexions sages qu'il fit contre cet article. « Il » est vrai, disoit-il, que quelques criminels » se sont échappés des mains de leurs juges » & exemptés des peines, par le moyen » de leur conseil. Mais si le conseil a sauvé » quelques coupables, ne peut-il pas arri- » ver aussi que des innocens périssent faute » de conseil? ..... Or il est certain qu'entre » tous les maux qui peuvent arriver dans » la distribution de la justice, aucun n'est » comparable à celui de faire mourir un » innocent; il vaudroit mieux absoudre » mille coupables, *&c.* » *Voyez* le *Procès-verbal de l'Ordonnance.*

Je ne doute point que ces réflexions ne déterminassent le législateur à donner un conseil aux *accusés*, si l'on venoit à réformer aujourd'hui cette ordonnance criminelle qui a tant besoin de réforme. L'impératrice de Russie, dans cette instruction qui doit diriger les rédacteurs de son code, fait une observation digne tout-à-la-fois de Socrate & de Titus. « Sous » un gouvernement modéré, dit-elle, art. » 105, on n'ôte la vie à personne, à » moins que la patrie ne s'éleve contre » lui, & la patrie ne demandera jamais » la vie de personne, sans lui avoir donné » auparavant tous les moyens de se défen- » dire. » Le roi de Sardaigne, dans le code qu'il a publié en 1770, n'a pa hésité à suivre cette route, & à donner aux *accusés* des défenseurs plus propres à éclairer le juge & à tranquilliser sa conscience, qu'à favoriser les coupables. Il y laisse à ceux-ci la liberté de choisir leurs avocats

&

& leurs procureurs ; il y prend même des moyens pour leur en assurer le ministere.

Une disposition pareille tourneroit à la gloire de notre législation. L'honneur & la vie des hommes sont quelque chose d'assez précieux, pour qu'on ne doive les leur ravir qu'après avoir épuisé tous les moyens de les leur conserver. (*A. A.*)

ACCUTS, *terme de Chasse*, se dit des endroits les plus réculés des terriers des renards & des bléreaux ; & aussi des lieux les plus enfoncés, où l'on oblige le gibier de se retirer.

ACCUTS, sont aussi les bouts des forêts & des grands pays de bois.

ACÉ, s. f. (*Géogr. anc.*) ville de Phénicie. *Voyez* PTOLEMAIS.

ACEMELLA *ou* ACMELLA, (*Mat. med. & Bot.*) Cette plante décrite par Vaillant sous le nom de *ceratocephalus ballotes foliis*, *verbesina acmella* par Linné, est originaire de l'isle de Ceylan, d'où elle a été apportée en Europe. Sa tige est parsemée de feuilles opposées deux à deux, légérement dentelées, en fer de lance, portées sur un pédicule qui fournit trois côtes, elles ressemblent aux feuilles de la mélisse ; de l'aisselle de chaque feuille s'éleve un pédicule alongé, qui porte une fleur rayonnée, jaune, & presque conique. Le calice de cette fleur est simple, chaque fleuron qui a cinq petits rayons porte des semences applaties & comme tranchantes sur les deux côtés ; ces côtés sont couverts de cils ou poils, & portent deux petites arêtes très-fines. Rumphius lui avoit donné le nom d'*abécédaria*.

Les éloges qu'on avoit faits de cette plante à la Société royale de Londres, comme étant très-propre à briser ou dissoudre le calcul de la vessie urinaire ou des reins, & les observations multipliées qu'on rapportoit de différens malades qui avoient rendu des morceaux de calcul ou des amas de gravier par les urines après l'usage de cette plante, déterminerent M. Fantini à éprouver quels en seroient les effets sur les malades tourmentés par la présence d'un calcul considérable dans la cavité de la vessie.

Ayant trouvé un malade qui étoit dans ce cas, il filtra son urine à différentes reprises à travers un filtre de papier ; il fit sécher ce filtre, & apperçut, sans l'aide du microscope, à la surface supérieure du filtre, une quantité considérable de tartre ou sédiment amoncelé en partie par pelotons, en partie en lames disposées par couches, & mêlées d'une matiere visqueuse & presque desséchée. Le dessous du filtre ne lui présenta rien de pareil, même à l'aide du microscope. Ayant mis cet homme à l'usage de la plante dont il s'agit, il examina de nouveau son urine trois ou quatre jours après ; il apperçut alors sur le filtre, au moyen du microscope, un sédiment grenu, beaucoup plus fin, dépourvu presque de matiere visqueuse, & le dessous du même filtre lui fit appercevoir de petits grains, friables, trés-blancs & singuliérement disposés.

Ayant donné cette plante à différentes reprises à ce malade, il observa que pendant l'usage de ce remede les douleurs augmentoient considérablement ; mais il se portoit mieux, & souffroit beaucoup moins après l'avoir interrompu qu'avant d'en user. Ce malade vécut encore longtemps dans ces alternatives, sans beaucoup souffrir de son calcul ; & il ne périt dans la suite que par une fievre maligne, alors épidémique dans Bologne.

Le même auteur répéta la même observation sur un pareil malade, & les résultats furent absolument les mêmes.

On est en droit de présumer que, si cette plante n'a pas la vertu de dissoudre entiérement les grosses pierres de la vessie, elle peut tout au moins en empêcher l'accroissement, & préserver ceux qui sont affligés par cette terrible maladie, de l'augmentation successive des douleurs & de la promptitude de la mort.

La simple infusion de l'*acemella* dans de l'eau pure a quelque chose d'astringent & d'amer, qui paroît en constituer la partie médicamenteuse. *De Bononiens. Sc. & Art. Instit. tom. I.* (*Article de* M. LAFOSSE, *docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.*)

ACENSE, s. f. *terme de Coutumes*, est un héritage ou ferme qu'on tient d'un seigneur, moyennant un cens ou autre pa-

reille redevance annuelle à perpétuité ou à longues années, comme en vertu d'un bail emphytéotique où d'un bail à rente. (*H*)

ACENSEMENT, f. m. *terme de Coutumes*, tenue ou tenure d'un fonds ou d'un héritage à titre d'acenfe. *Voyez ci-deffus* ACENSE. (*H*)

ACÉPHALE, f. m. ἀκέφαλος, *qui n'a point de chef ou de tête*, mot formé du Grec, favoir d'ἀ privatif, & de κεφαλὴ *tête*. On l'emploie dans le fens propre pour exprimer des êtres vivans fans tête, s'il en exifte; car il paroît que c'eft fans fondement que les anciens naturaliftes ont avancé qu'il y avoit des peuples entiers agiffans fans cette partie du corps humain. Pline les nomme *les Blemmyes*. Borel, favant médecin, a réfuté cette fable, fur la relation d'un voyageur, fon parent. Mais on trouve fouvent des infectes & des vers qui vivent fans tête *Voyez* VERS.

Acéphale fe dit plus ordinairement dans un fens figuré d'un corps fans chef. Ainfi l'on appelle *acéphales* des prêtres qui fe fouftraient à la difcipline & à la jurifdiction de leur évêque, & des évêques qui refufent de fe foumettre à celle de leur patriarche. *Voyez* EXEMPTION & PRIVILEGE.

On a encore donné ce nom aux monafteres ou chapitres indépendans de la jurifdiction des évêques; fur quoi Geoffroi, abbé de Vendôme, fit cette réponfe au commencement du XII fiecle: « Nous ne » fommes point *acéphales*, puifque nous » avons Jefus-Chrift pour chef, & après » lui le pape. » Raifon illufoire, puifque non feulement tout le clergé, mais encore les laïques auroient pu la prétexter pour fe fouftraire à la jurifdiction des ordinaires. Auffi les conciles & les capitulaires de nos rois prononcent-ils des peines très-grieves contre les clercs *acéphales*.

L'hiftoire eccléfiaftique fait mention de plufieurs fectes défignées par le nom d'*acéphales*. De ce nombre font, 1°. ceux qui ne voulurent adhérer ni à Jean, patriarche d'Antioche, ni à S. Cyrille d'Alexandrie, dans la difpute qu'ils eurent après l'affemblée du concile d'Ephefe: 2°. certains hérétiques du cinquieme fiecle, qui fuivirent d'abord les erreurs de Pierre Mongus, évêque d'Alexandrie, puis l'abandonnerent, parce qu'il avoit feint de foufcrire aux décifions du concile de Chalcedoine; ils foutenoient les erreurs d'Eutychés. (*Voyez* EUTYCHIEN:) 3°. les fectateurs de Severe, évêque d'Antioche, & généralement tous ceux qui refufoient d'admettre le concile de Chalcédoine. *Voyez* SEVERIENS.

Quelques jurifconfultes appellent auffi *acéphales* les pauvres gens qui n'ont aucun feigneur propre, parce qu'ils ne poffedent aucun héritage, à raifon duquel ils puiffent relever du roi, d'un baron, d'un évêque, ou autre feigneur féodal. Ainfi dans les loix d'Henri I, roi d'Angleterre, on entend par *acéphales*, les citoyens qui, ne poffédant aucun domaine, ne relevent d'aucun feigneur en qualité de vaffaux. Du Cange, *Gloffar. latinit.* (*H*)

ACERBE, adj. efpece de faveur mixte qui confifte en un goût fur, avec une pointe piquante & aftringente. *Voyez* GOUT.

Tel eft le goût des poires, du raifin & de la plupart des autres fruits avant leur maturité. *Voyez* FRUIT, &c.

Les Médecins entendent ordinairement par *acerbe* une faveur intermédiare entre l'acide & l'amer. *Voyez* ACIDE & ASTRINGENT.

ACERENZA *ou* CIRENZA, f. (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, capitale de la Bafilicate fur le Branduno, au pié de l'Apennin. *Long.* 33. 40. *latit.* 40. 48.

ACERER, v. act. (*Serrurerie & Taillanderie*) c'eft fouder un morceau d'acier à l'extrêmité d'un morceau de fer; on pratique cette opération dans tous les outils tranchans qui fervent à couper des matieres dures.

On acere de différentes manieres. S'il s'agit d'un marteau, foit de la tête, foit de la panne, on commence par corroyer un morceau d'acier de la largeur & de la forme de la tête du marteau; puis on le foude à un morceau de fer menu de la même forme. Enfuite on fait chauffer la tête du marteau & cette acérure, & on foude le tout enfemble comme il fera dit à l'article SOUDER. On ne pratique l'acérure avec le fer que pour conferver à l'acier

sa qualité. Il y a des ouvriers qui pour s'épargner de la peine, s'en dispensent & n'en font pas mieux. S'il s'agit de la panne, on peut employer la même façon : mais ordinairement on fend le côté de la panne du marteau, & on y insere un morceau d'acier amorcé en forme de coin.

Les deux premieres façons d'acérer s'appellent *acérer à chaude portée*.

Il vaut mieux se servir de la troisieme façon, autant qu'il est possible, parce que la chaude portée est sujette à se dessouder à cause des crasses qui se trouvent souvent prises entre les deux surfaces appliquées, quelque précaution que l'on prenne.

On se sert d'un marteau de tailleur de pierre fendu en pié de biche par son extrêmité supérieure, & prêt à recevoir l'acérure.

On a un morceau d'acier fait en coin, qui s'appelle l'*acérure*. Ce morceau se met dans la fente en pié de biche du marteau, & s'y soude. Alors on dit que *le marteau est acéré* ou *aciéré*.

Pour *acérer* un *tas*, on prend d'abord un morceau d'acier plat ; on le roule ; quand il est roulé, on le soude bien, avec le morceau d'acier qu'on appelle une *mise*. Ainsi la mise se trouve entre le tas & son acérure. *Voyez* TAS.

ACERIDES, est un emplâtre fait sans cire, comme celui qu'on appelle *emplastrum Nurembergense*. Il entre de la cire dans l'emplâtre de Nuremberg de la pharmacopée de Paris, & il n'en entre point dans la véritable recette. (*N*)

§ ACERNO ou ACIERNO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté Citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne. C'est la patrie d'Antoine Agellius, fameux hérétique Novatien. Elle est à sept lieues sud-est de Conza, & cinq nord-est de Salerne. *Long.* 31. 38. *lat.* 40. 35. (*C. A.*)

ACERRA, subst. (*Géogr.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour. *Longit.* 31. 58. *latit.* 40. 55.

ACERRE, s. f. du Latin *acerra*. Chez les Romains c'étoit une espece d'autel dressé près du lit d'un mort sur lequel les parens & les amis du défunt brûloient perpétuellement de l'encens jusqu'au moment des funérailles. (*G*)

ACERSOCOME, adj. pris subst. nom d'Apollon qui veut dire *à longue chevelure*, parce qu'on représente ordinairement ce dieu avec la chevelure d'un jeune homme. (*G*)

ACERURE, s. f. (*Serrurerie & Taillanderie.*) On donne ce nom aux morceaux d'acier préparés pour être soudés à l'extrêmité de morceaux de fer, ou autrement, suivant le besoin, & comme on voit à l'*article* ACÉRER.

ACESCENCE, (*Médecine.*) disposition à l'acidité. On appelle *liqueurs & médicamens ascescens* tous ceux qui affectent les organes du goût d'une aigreur piquante. *Voyez*. ACIDE.

ACESINE, (*Géogr.*) riviere qui se décharge dans le fleuve Indus. On assure qu'il y croissoit des roseaux d'une grosseur si extraordinaire, que leurs entre-nœuds pouvoient servir de canot à ceux qui le vouloient passer. Arrien parle souvent de cette riviere. (*C. A.*)

* ACESIOS, ou *qui rend la santé*, (*Myth.*) surnom de Télesphore, dieu de la Médecine.

ACESTE, (*Mythol.*) roi de Sicile, étoit fils du fleuve Crinisus & d'Egeste, fille d'Hippotas : c'est-à-dire, que ce Crinisus étoit le roi ou le seigneur d'un canton de Sicile où couloit ce fleuve, ou bien qu'il portoit le même nom. *Aceste*, qui étoit originaire de Troye par sa mere, accourut au secours de cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par les Grecs : mais voyant le pays ruiné par la guerre, il retourna en Sicile, & y bâtit quelques villes. (†)

* ACESTIDES, s. f. (*Hist. nat. & Minéral. anc.*) nom que les anciens donnoient aux cheminées des fourneaux à fondre le cuivre. Elles alloient en se rétrecissant du bas au sommet, afin que les vapeurs du métal en fusion s'y attachassent, & que la cadmie s'y formât en plus grande quantité. *Voyez Dioscoride*, *Saumaise*.

ACÉTABULE, s. m. (*Hist. nat.*) On avoit mis l'*acétabule* au rang des plantes marines : mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il est produit

par des insectes de mer. En effet, cette production ne paroît pas analogue aux plantes par sa substanec qui est pierreuse : mais elle en est moins éloignée par sa figure. C'est un petit bassin fait en forme de cône renversé, qui tient par sa pointe à un pédicule fort mince & assez long. Il y a plusieurs de ces pédicules qui semblent sortir d'une pierre, ou d'une coquille, ou d'une autre matiere dure sur laquelle ils sont côllés. Cette apparence jointe à d'autres circonstances avoit induit en erreur sur la nature de l'*acétabule* & de bien d'autres prétendues plantes marines, jusqu'à ce que M. Peyssonel ait découvert qu'elles étoient des productions animales. *Voyez* Polipier de mer, Plantes marines. (*I*)

Acétabule, *en Anatomie*, s'emploie pour désigner dans certains os une cavité profonde destinée à recevoir les grosses têtes d'autres os qui s'y articulent.

C'est ainsi que la cavité de l'os des iles qui reçoit la tête du fémur ou os de la cuisse, est appellée *acétabule*, & quelquefois *cotyle* ou *cavité cotyloide*. *Voyez* Os des Iles, Fémur, Cotyle, *&c.*

L'*acétabule* est revêtu & tapissé d'un cartilage dont le bord circulaire est appellé *sourcil*; au fond de cette cavité est une grosse glande mucilagineuse.

Acétabule est aussi employé par les anatomistes dans le même sens que *cotyledon*. *Voyez* Cotyledon. (*L*)

Acétabule, (*Hist. anc.*) du mot latin *acetabulum*, petit vase ou burette que chez les anciens on mettoit sur la table rempli de quelque sauce ou assaisonnement, & semblable à nos salieres, saucieres, huiliers & vinaigriers. On doit principalement le déterminer à cette derniere espece, puisqu'Agricola, *Traité des mesures Romaines*, tire l'étymologie d'*acetabulum*, d'*acetum*, vinaigre : d'autres prétendent que c'étoit un vase en compartiment, qui contenoit diverses sortes d'épices.

Acétabule, étoit aussi une mesure Romaine dont on se servoit pour les choses liquides, & même pour les seches, particuliérement en Médecine. Cette sorte de mesure contenoit un cyathe, comme le prouve Agricola par deux vers de Fannius, qui, parlantidu cyathe, dit qu'il contient le poids de dix dragmes, & l'oxybaphe ou *acétabule*, celui de quinze :

> *Bis quinque hunc (cyathum) faciunt drachmæ, si appendere tentes :*
> *Oxibaphus fiet, si quinque addantur ad illas.*

Du Pinet, dans son *Traité des mesures antiques*, mis à la tête de sa traduction de Pline, prétend que l'*acétabule* d'huile pesoit deux onces & deux scrupules ; l'*acétabule* de vin, deux onces deux dragmes un grain & un tiers de grain ; l'*acétabule* de miel, trois onces trois dragmes un scrupule & deux siliques ou huit grains.

ACÉTES, (*Mithol.*) étoit un des compagnons de Bacchus, c'est-à-dire, un des partisans de son culte. Dans un voyage qu'il faisoit par mer, les matelots de son vaisseau ayant apperçu sur le rivage un bel enfant qui dormoit, l'enleverent dans le dessein d'en tirer une rançon. *Acétès* s'y opposoit inutilement, lorsque Bacchus, qui étoit caché sous la forme de cet enfant, se fit connoître, & changea tous les matelots en monstres marins. *Acétès* racontoit cette merveille à Penthée, qui s'étoit déclaré ennemi de la divinité de Bacchus, & qui, irrité de la crédulité d'*Acétès*, le fit jeter dans un affreux cachot, pour le faire mourir ensuite ; mais tandis qu'on préparoit les instrumens de son supplice, les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes par la protection de Bacchus, & les chaînes, dont le prisonnier étoit chargé, tomberent au même instant, sans que personne les eût brisées. Ces fables sont du nombre de celles dont on berçoit les adorateurs de Bacchus. (†)

ACETUM radicatum, (*Chym.*) c'est la partie la plus acide du vinaigre, après qu'on en a tiré le phlegme. *Voyez* Vinaigre radical. (*M*)

ACHAB, (*Histoire sacrée.*) roi d'Israël, étoit fils d'Amri, auquel il succéda, signala son regne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épousa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Synodiens, femme cruelle, impérieuse, & tout-à-fait

digne d'un si méchant prince. Elle fut complice & souvent l'instigatrice de tous ses crimes. Il commença par se livrer aux superstitions de l'idolâtrie, fit élever un temple & des autels à Baal, persécuta & fit mourir les prophetes; & pour agrandir ses jardins il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jézrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel fit susciter de faux témoins pour le faire mourir. Enfin ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107.

ACHAIE, s. f. (*Géogr.*) ancienne & grande province de la Grece, située entre la Thessalie, l'Epire, le Péloponese & la mer Egée, & nommée aujourd'hui *Livadie*; c'étoit aussi le nom d'une province du Péloponese, laquelle s'étendoit depuis le golfe de Corinthe ou de Lépante, le long de la mer Ionienne jusqu'à la province de Belvedere, & fait aujourd'hui partie du duché de Clarence. Petrasso y est situé. Les ducs de Savoie portent le titre de *prince d'Achaïe*, depuis le commencement du quatorzieme siecle, que Philippe, comte de Savoie, épousa la fille unique & héritiere de Guillaume, prince d'*Achaïe* & de Morée.

Achaïe, (*Hist. anc.*) contrée du Péloponese, ne tint aucun rang dans la Grece tant qu'elle fut asservie à des rois. Accoutumée aux fers de l'esclavage, elle voyoit sans envie ses voisins jouir de leur indépendance, tandis qu'elle marchoit courbée sous le joug monarchique. L'habitude rend tout supportable, & si ses rois n'eussent abusé de leur pouvoir, les Achéens assoupis auroient toujours été esclaves obéissans. Leur liberté fut l'ouvrage de l'oppression. Ils sentirent la honte de n'avoir pour loix que la volonté d'un maître; & mieux instruits sur les droits de l'humanité avilie par le pouvoir arbitraire, ils oserent être libres comme le reste de la Grece, & les tyrans furent détruits. On ignore combien l'*Achaïe* eut de rois depuis Acheus, qui donna son nom à cette contrée, jusqu'aux fils d'Ogigés, qui furent précipités du trône que leurs ancêtres avoient occupé depuis Oreste.

Après l'expulsion des tyrans, l'*Achaïe* forma une république composée de douze villes, dont chacune fut une république indépendante, qui eut son territoire, sa police & ses magistrats: mais elles eurent toutes le même poids, la même mesure & les mêmes loix; & comme elles avoient les mêmes intérêts à ménager, & les mêmes dangers à craindre, elles adopterent le même esprit & les mêmes maximes: les distinctions, sources de désordres & d'émotions populaires, furent supprimées: le citoyen le plus vertueux & le plus utile, fut le plus noble & le plus respecté: toute la puissance résida dans le peuple assemblé. Les magistrats, à qui l'on confia l'exercice de la loi, furent assez puissans pour en faire respecter la sainteté, & leur autorité fut assez limitée pour ne pouvoir l'enfreindre. Ainsi on ne vit naître aucuns de ces orages que forme la démocratie. L'union de ces villes confédérées fut moins l'ouvrage de la politique que de la nécessité. Les Achéens avoient pour voisins les Etoliens, qui moins hommes qu'animaux farouches, cherchoient sans cesse une proie à dévorer. Sans respect pour les traités & les sermens, ils fouloient aux piés les droits de l'humanité & ne ménageoient les Grecs que quand les barbares n'offroient aucun aliment à leur cupidité. Tant qu'Athenes & Sparte furent redoutables, ils n'exercerent leurs brigandages & leurs pirateries que sur la Macédoine, l'Illyrie & les Isles; mais dès que ces deux villes, affoiblies pas leur rivalité, ne servirent plus de rempart à la Grece, ils porterent la désolation dans le Péloponese, & ce fut la crainte d'être leurs victimes qui cimenta l'union entre toutes les villes de l'*Achaïe*, qui avoient besoin de toutes leurs forces pour les opposer aux incursions d'un peuple de brigands.

Chaque république renonça au privilege de contracter des alliances particulieres avec l'étranger. L'antiquité, la richesse & la population d'une ville ne lui donna aucune prééminence sur les autres moins favorisées de la fortune. Une parfaite égalité prévint les haines & les dissentions qui naissent de la rivalité. On établit un sénat national, où chaque république députoit un nombre égal de magistrats. C'étoit dans

cette assemblée qu'on déliberoit de la paix ou de la guerre, & qu'on réformoit les abus. Ce sénat ne s'assembloit qu'au commencement du printemps & de l'automne; & s'il survenoit, en son absence, quelques affaires imprévues, les deux préteurs, dont l'autorité étoit annuelle, étoient chargés de le convoquer extraordinairement. Ces deux magistrats, quand le sénat n'étoit plus assemblé, tenoient entre leurs mains les destinées publiques; mais comme ils ne pouvoient rien exécuter que du consentement de dix inspecteurs qui veilloient sur eux, ils n'avoient qu'une autorité dont il étoit difficile d'abuser, parce qu'ils auroient eu trop de citoyens à corrompre. C'étoit à la tête des armées qu'ils jouissoient du pouvoir le plus absolu. Leur commandement n'étoit pas assez durable pour écouter les vœux de l'ambition.

Les Achéens ingénieux dans la recherche du bonheur, le trouverent dans leur modération. Ils résisterent avec constance à l'attrait des richesses & aux promesses de l'ambition. Satisfaits d'être libres, ils se firent un devoir de respecter la liberté de leurs voisins, & sans être aussi riches & aussi puissans, ils furent tranquilles & plus fortunés; il leur parut plus beau d'être choisis pour les arbitres des querelles, que d'en être les artisans ou les complices. Le Péloponese & les autres provinces de la Grece, persuadés de leur intégrité & de leur modération, se soumirent avec confiance à leurs décisions. Philippe & Alexandre les laisserent jouir de leur liberté & de leurs privileges, dont ils ne savoient point abuser; mais sous leurs successeurs cette république de sages fut enveloppée dans la ruine de la Grece. Obligée de prendre part aux dissentions qui déchiroient la Macédoine, elle reçut dans son sein des tyrans parés du nom de protecteurs. Le lien qui unissoit les villes fut rompu, & des intérêts divisés préparerent une commune oppression. Le sentiment de leur dégradation réveilla l'amour de la liberté: quatre villes donnerent aux autres un exemple qui fut suivi par les Egéens, qui firent, avec Dyme, Patras, Phare & Tritée, une république, où l'on vit renaître les mœurs, la police & l'union qui avoient fait respecter la premiere. Plusieurs autres villes massacrerent leurs tyrans, & briguerent la faveur d'être admises dans cette association, dont le but étoit de maintenir sa liberté, sans attenter à celle des autres.

La Macédoine seule intéressée à arrêter les progrès de cette république fédérative, étoit agitée de troubles domestiques. Elle étoit trop affoiblie pour supporter le poids des guerres étrangeres. Ainsi les Achéens auroient rendu à la Grece son ancienne splendeur, s'ils avoient eu des préteurs d'un courage assez élevé pour rappeller aux Grecs le souvenir de leur gloire & la honte de leur dégradation actuelle; mais au lieu de former des généraux & de cultiver les vertus militaires, ils n'exercerent que des vertus pacifiques, & firent consister leur gloire à n'être que citoyens. La défiance qu'ils avoient d'eux-mêmes étoit plus propre à inspirer le dédain que l'admiration des Grecs, plus faciles à éblouir par des exploits militaires que par de paisibles vertus. Ils avoient besoin d'un chef qui élevât leur courage, ils le trouverent dans Aratus, qui après avoir affranchi Sycione, sa patrie, du joug des tyrans, la fit entrer dans la confédération. Pour prix de ses services, il n'exigea aucune distinction, ne se réservant que le privilege de donner l'exemple de l'obéissance aux loix. Les Achéens, charmés de sa modération, l'éleverent à la préture, qu'il exerça sans collegue, & qui fut pour lui une magistrature perpétuelle.

C'étoit un spectacle bien respectable qu'un chef sans ambition, qui ne prenoit les armes que pour affranchir les villes du Péloponese de la domination des tyrans, & pour mieux assurer leur indépendance, il les associoit aux privileges de la confédération. Toute la Grece saisie de l'enthousiasme de la liberté, n'alloit plus former qu'une seule république, lorsqu'Athenes & Sparte, qui conservoient leur ancienne fierté sans avoir aucune de leurs anciennes vertus, murmurerent hautement de voir l'*Achaïe* occuper la premiere place qu'ils croyoient usurpée sur eux. Aratus avoit besoin de toutes les ressources de son génie pour conjurer l'orage. Ce grand homme, si propre à gouverner une république, à

manier les paſſions de la multitude, ſi ſage dans ſes projets, ſi actif dans l'exécution, étoit ſans talent pour la guerre; & quoique la Grece fût couverte de ſes trophées, on doit moins attribuer ſes victoires à ſes connoiſſances dans l'art militaire qu'à l'incapacité des généraux qu'il eut à combattre. Convaincu lui-même de la meſure de ſes talens, il n'en fit uſage que pour négocier. Les Achéens avoient un ennemi redoutable dans le roi de Macédoine. Aratus pour ſe faire un rempart contre ſon ambition, rechercha l'alliance des rois d'Egypte & de Syrie, qui ſe regardoient comme les ſucceſſeurs d'Alexandre, quoique les rois de Macédoine prétendiſſent avoir ſeuls des droits à ce riche héritage. Il profita de cette rivalité pour obtenir la protection des rois d'Egypte & de Syrie : l'*Achaïe*, avec un tel appui, fut reſpectée par Antigone & Démétrius ſon fils; mais lorſqu'ils furent attaqués par Cléomene, roi de Sparte, ils éprouverent la différence des deux rois leurs alliés, qui n'avoient intérêt de les défendre que contre les Macédoniens dont ils redoutoient l'agrandiſſement, & non contre les Spartiates, plus belliqueux & plus prompts à défendre la liberté de la Grece, que la ligue des Achéens, qui n'avoient que des inclinations pacifiques. Aratus, convaincu de l'inutilité de leur alliance, fut forcé, par les événemens, à recourir aux Macédoniens. Cléomene étoit ſur les terres des Achéens, & pluſieurs villes étoient déja ſoumiſes à ſa domination. Antigone charmé de l'occaſion de s'immiſcer dans les affaires de la Grece, parut à la tête de vingt mille hommes de pié & de quatorze cents chevaux. Les deux armées en vinrent aux mains près de Sélacie, avec un courage opiniâtre. La phalange Macédoniene s'avançant, piques baiſſées, ſur le Spartiates, les met en déſordre, & de ſix mille Lacédemoniens, il n'y eut que deux cents qui ſe déroberent au carnage. Sparte ouvrit ſes portes aux vainqueurs, qui abolirent les loix établies par Lycurgue. C'étoit trop là punir, puiſqu'on étouffoit le germe de ſes vertus.

Les Achéens triomphans n'eurent point à ſe féliciter de leur victoire : en ſe procurant un allié ſi puiſſant, ils ſe donnerent un maître. Il mit des garniſons dans Corinthe & dans Orchomene, qu'ils furent obligés de ſoudoyer. Les ſtatues des tyrans renverſées par Aratus, furent rétablies par Antigone; la crainte qu'il inſpira les fit deſcendre dans la plus baſſe adulation, & dans le temps qu'ils commençoient à le déteſter, ils ſe dégraderent juſqu'à lui offrir des ſacrifices. Ce fut par cet aviliſſement qu'ils conſerverent leur gouvernement, leurs loix & leurs magiſtrats. S'ils s'étoient montrés plus magnanimes, on auroit moins reſpecté leurs privileges. Les Achéens, épuiſés par la guerre, ne ſongerent qu'à réparer leurs pertes. Les Etoliens, inſtruits de leur foibleſſe, firent des incurſions ſur leurs terres. Ce peuple féroce, après avoir porté la déſolation dans tout le Péloponeſe, taille en pieces les Achéens commandés par Aratus. Philippe, jeune roi de Macédoine, eſt appellé au ſecours de la Grece : il entre dans l'Etolie, où il s'empare de pluſieurs places importantes, & il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi les Etoliens humiliés n'euſſent demandé la paix aux Achéens. Philippe, que tout ſyſtême pacifique rendoit moins puiſſant, auroit bien deſiré continuer la guerre; mais ſes alliés s'étoient épuiſés pour en ſoutenir le poids. Chio, Rhodes & Byſance ſe joignirent aux Achéens pour le faire conſentir à mettre bas les armes. La paix fut conclue, & chaque parti garda les places dont il étoit en poſſeſſion.

Philippe, né avec toutes les qualités qui forment les grands rois, étoit capable de relever de deſſous ſes débris l'empire conquis par Alexandre. Son eſprit naturel étoit orné des plus belles connoiſſances. Ennemi de l'injuſtice, ambitieux de la gloire, il tempéroit par ſes manieres affables & populaires l'envie que fait naître la ſupériorité des talens. Ses alliés n'eurent point d'inquiétudes de la rapidité de ſes ſuccès, parce qu'il ne ſembla vaincre que pour eux. L'aurore de ſa vie fut pure & brillante, mais cet éclat diſparut dans ſon midi. Entouré de lâches corrupteurs, il ſe laiſſa perſuader que celui qui peut tout, a droit de tout enfreindre. L'ivreſſe de la fortune égara ſa raiſon, il s'érigea en tyran de ſes alliés.

Aratus eut l'intrépidité de lui remontrer que si la Grece avoit besoin de lui contre les étrangers, il avoit également besoin d'elle pour assurer sa grandeur, & que s'il persévéroit à la regarder comme sa conquête, il la forceroit d'appeller les barbares pour se venger de son oppression. Les tyrans ne sont jamais plus furieux que quand on leur démontre qu'ils ont tort. Philippe ne vit plus dans Aratus qu'un censeur importun, & pour s'en débarrasser il le fit empoisonner. Les Achéens & les Sycioniens se disputerent la gloire de lui ériger un tombeau, & d'être les dépositaires de ses cendres. On lui fit des funérailles dignes du libérateur de la patrie, & pour mieux honorer sa mémoire, on lui fit des sacrifices. L'édifice que ce grand homme avoit élevé fut soutenu par Philopœmen, le dernier que produisit la Grece qui fût digne d'elle. Formé à l'école d'Arcésilas, il avoit appris que la véritable gloire consistoit à servir son pays. Ses premiers penchans se déclarerent pour la guerre. Les exercices militaires furent les jeux de son enfance, & les momens qu'il leur déroboit étoient consacrés à la chasse & à l'agriculture. Son application à la philosophie n'avoit point pour but de satisfaire une curiosité stérile ; il étudioit les moyens de gouverner une république en lui donnant des mœurs & le goût des talens utiles. Il fit de grands progrès dans la tactique ; & quand dans la suite on l'éleva au commandement, il introduisit un nouvel ordre de bataille & une discipline militaire plus exacte. Le luxe des villes fut réprimé, mais il introduisit dans le camp une certaine magnificence qui sembloit nécessaire dans ces temps orageux où tout citoyen étoit soldat : & persuadé qu'un militaire étoit sans courage sous les livrées de l'indigence, il tourna les penchans vers la pompe de l'équipage de guerre. On vit naître l'émulation d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes. Les cottes furent brodées, & les panaches des casques furent teints de différentes couleurs. Philopœmen, qui avoit pris Epaminondas pour son modele, fut le seul qui conserva la simplicité des mœurs antiques, & c'étoit par ce dédain du luxe qu'on le distinguoit de l'officier subalterne & du soldat. Dès qu'il fut nommé général, il visita les villes, leva des troupes, marcha contre les Spartiates, qu'il vainquit à Mantinée. Cette victoire, qui coûta quatre mille hommes aux vaincus, ne fut point meurtriere pour les Achéens, qui érigerent une statue de bronze à leur général.

Il étoit déshonorant pour les Achéens d'être les artisans de la grandeur de Philippe; être ses alliés, c'étoit se rendre les complices de ses fureurs. Ce prince aigri par ses revers, devint le tyran le plus abhorré & le plus digne de l'être ; cruel dans la victoire, il réduisoit les villes en cendres avec leurs habitans. Les temples étoient profanés & détruits ; les statues des dieux & des bienfaicteurs de la patrie étoient renversées. Les villes qui lui ouvroient leurs portes n'étoient pas plus épargnées que celles qu'il prenoit d'assaut. Il parut indifférent de l'avoir pour ennemi ou pour allié. Abydos, ville située sur l'Hélespont, aujourd'hui les Dardanelles, fut assiégée par terre & par mer. La résistance fut opiniâtre. Les habitans voyant leurs murailles sapées, demandent à capituler. L'inexorable Philippe ne veut les recevoir qu'à discrétion. Les Abydoniens refusent de souscrire à l'arrêt de leur mort, en se soumettant à un vainqueur qui ne savoit pas pardonner. Il leur semble plus doux de mourir les armes à la main. Ils conviennent ensemble qu'aussi-tôt que Philippe seroit maître de l'intérieur de la muraille, cinquante des plus anciens citoyens égorgeroient leurs femmes & leurs enfans dans le temple de Diane; & qu'on consumeroit par les flammes les effets publics, & qu'on jetteroit dans la mer tout l'or & l'argent. Après s'être engagés par serment à ce barbare sacrifice, ils s'arment & montent sur la brêche, résolus de s'ensevelir sous ses ruines ; & tandis qu'ils combattent avec cette intrépidité qu'inspire le désespoir, deux citoyens parjures livrent la ville aux assiégeans. Les habitans s'abandonnant à la férocité, égorgent leurs femmes & leurs enfans. Philippe veut en vain arrêter ce carnage. Tous se tuent aux yeux du vainqueur.

Le désastre de cette ville souleve toute la Grece. Les Achéens honteux d'avoir Philippe pour allié, se détacherent de ses intérêts,

intérêts. Ils s'unirent aux Etoliens & aux Athéniens pour délivrer leur commune patrie de ce fléau de l'humanité. Mais trop foibles pour se soustraire à ses fureurs, ils implorerent l'assistance des Romains, qui saisirent cette occasion d'être les arbitres de la Grece. Philippe, sans amis & sans alliés, succomba sous les coups de tant d'ennemis; & vaincu dans la Thessalie, il fut obligé de souscrire aux conditions que le vainqueur daigna lui imposer. Le général Romain se rendit aux jeux Isthmiques pour en faire publier les articles dont le plus intéressant déclaroit libres toutes les villes de la Grece, & les autorisoit à se gouverner par leurs loix & leurs usages.

Quand le hérault fit sa proclamation, tous les Grecs, saisis de joie, ne savoient si c'étoit un songe ou une réalité. Ils prient le hérault de répéter l'article qui faisoit d'un peuple asservi un peuple libre. Tout retentit alors d'applaudissemens. Les Grecs, toujours extrêmes, font éclater des transports de joie qu'on eût plutôt pris pour les vapeurs de l'ivresse que pour des témoignages de reconnoissance envers le général Romain: chacun s'empressoit de lui baiser la main & de le couronner de fleurs. On ne pouvoit concevoir qu'il y eût un peuple assez généreux pour traverser les mers, pour immoler son repos, & sacrifier ses richesses, sans autre motif que de rendre à l'humanité son indépendance & ses prérogatives naturelles. La même proclamation fut faite aux jeux Néméens. La justice fut réformée dans toutes les villes, les bannis furent rappellés. Cette politique bienfaisante étendoit la gloire des Romains, & préparoit leur puissance. Leur modération s'étendit jusques sur Nabis, tyran de Lacédemone, & sur les Etoliens, également détestés dans la Grece. Mais le systême de la république Romaine, étoit de laisser leurs vices aux peuples qu'elle vouloit asservir; & dans le temps qu'elle donnoit à chaque ville sa liberté, elle leur défendoit de former des alliances ensemble, afin qu'étant divisées par l'intérêt elle pût se servir des unes pour faire la loi aux autres. Rome, enrichie des dépouilles de Carthage, s'en servit pour acheter des traîtres qui devinrent les artisans des fers de leur patrie. Tous les différens furent soumis à la décision de ces fiers tyrans, qui, sous le titre de protecteurs des Grecs, les accoutumoient à les reconnoître pour arbitres. Les Achéens conserverent encore quelque temps une ombre de liberté; mais on craignit qu'en les laissant plus long-temps jouir de leurs prospérités, ils ne fissent souvenir la Grece de son ancienne indépendance, & leur exemple contagieux alarma les Romains, accoutumés à traiter leurs alliés en sujets; comme c'étoit le seul peuple à qui il restât des vertus, il parut suspect. Les Achéens s'apperçurent trop tard que pour se venger d'un ennemi dont ils pouvoient balancer la puissance, ils s'étoient donné un maître à qui il falloit obéir. Persée, monté sur le trône de Macédoine, laissa concevoir à la Grece l'espérance de se relever de sa chûte. Mais ce prince, assez ambitieux pour former de grands projets, & trop foible pour les exécuter, servit d'ornement au triomphe de Paul-Emile. La Macédoine, dominatrice autrefois de l'Asie, fut réduite en province Romaine. Ses habitans dispersés firent craindre aux Grecs une pareille destinée, s'ils osoient réclamer leurs droits. Les Achéens, seuls libres & vertueux, en voulurent user pour réprimer les Spartiates, oppresseurs de leurs alliés. Rome leur ordonna de mettre bas les armes, & de ne plus troubler la tranquillité de la Grece. Cet ordre étoit un attentat contre un peuple libre. Les Achéens aigris par les clameurs séditieuses de Diéus & de Critolaüs, se dissimulerent leur foiblesse, pour n'être sensibles qu'aux atteintes données à leurs privileges. Rome, ayant besoin de toutes ses forces contre Carthage, leur parut peu redoutable. Métellus usa de la plus grande modération pour leur inspirer des sentimens pacifiques. Ils crurent qu'ils étoient craints, parce qu'ils se virent recherchés. Métellus, réduit à la nécessité de combattre, les joint dans la Locride, & leur fait essuyer une honteuse défaite. Critolaüs perdit la vie. Diéus, son collegue, rassemble les débris de son armée, & fait prendre les armes aux esclaves. Mummius, nouveau consul, marcha contre lui. Les Achéens furent taillés en pieces. Diéus, désespéré de sa défaite, s'enfuit avec précipitation à Mégalopolis, sa pa-

trie, & sa femme met le feu à sa maison, & s'empoisonne elle-même. Les Achéens, sans chef, se dispersent & cherchent un asyle; les habitans de Corinthe profitent de l'obscurité de la nuit pour sortir de leur ville qui est livrée au pillage. Le farouche Mummius fait passer au fil de l'épée tout ce qui reste. Ce général, qui avoit l'austérité des premiers Romains, étoit sans goût pour les arts; & tous les monumens, qui embellissoient cette ville superbe, furent ensevelis sous ses débris avec la liberté de la Grece. Toutes les villes, qui s'étoient liguées avec elle furent démantelées. Le gouvernement populaire fut aboli, chaque peuple conserva ses loix & son gouvernement. Mais ce fut Rome qui se réserva le droit de nommer les magistrats. Toute la Grece, devenue province Romaine, fut gouvernée par un préteur annuel. Elle porta le nom de province d'*Achaïe*, parce que les Achéens furent les derniers défenseurs de sa liberté mourante. (*T—N.*)

* ACHAIENS, *ou* ACHÉES, *ou* ACHÉENS, s. m. pl. peuples anciens de l'Achaïe. *Voyez* ACHAÏE.

ACHALALACTLI, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau du Mexique, qu'Eusebe Niéremberg appelle *avis torquata*, *liv. X*, *chap. 47 à 48* de son *Histoire naturelle*. Fernandez le désigne sous le nom d'*achalalactli seu avis piscium vibratrix* (*Hist. nov. Hisp. chap. 3*, *pag. 13*.) Les Mexicains l'appellent encore *michalalactli*, selon ces auteurs, & M. Brisson en donne une description & une bonne figure, sous le nom de *martin-pêcheur hupé* du Mexique : *Ispida cristata*, *supernè cinereo cœrulescens*, *infernè castanea*, *terque albo versùs dorsum in acumen producto ; gutture & maculâ utrinque rostrum inter & oculum candidis ; remigibus minoribus & rectricibus nigricantibus*, *maculis transversis albis notatis*, *exteriùs cinereo cœrulescente marginatis . . . . ispida Mexicana cristata.* (*Ornithologie*, *vol. IV*, *pag. 518*, *planch. XLI*, *fig. 1*.)

Cet oiseau a à-peu-près la grandeur & la forme du pigeon, quinze pouces & demi de longueur du bout du bec à celui de la queue, treize pouces jusqu'au bout des ongles, & deux pouces trois quarts de largeur aux épaules. Son bec est grand à proportion de son corps, ayant une forme pyramidale à quatre angles, trois pouces deux tiers de longueur, & neuf lignes de diametre. Sa queue a quatre pouces & demi de longueur; elle est arrondie, & composée de douze plumes, dont les deux extérieures sont à peine d'un travers de doigt plus courtes que celles de son milieu La longueur de ses ailes, prises des épaules jusqu'à leur extrêmité, est de sept pouces; leur envergeure ou leur vol est de deux piés deux pouces; & lorsqu'elles sont pliées pendant leur repos, elles s'étendent jusqu'au milieu de la longueur de la queue. Sa tête est couverte de plumes étroites, plus longues que les autres, pendantes pour l'ordinaire sur le cou, mais qui se relevent à volonté en forme de hupe ou de bosse hémisphérique.

La hupe de la tête, le dos & le croupion, sont d'une couleur cendré-bleu. La partie inférieure du cou, la poitrine & le ventre, sont d'un rouge brun ou châtain-clair, qui tire sur l'aurore, au dessous du cou. Les plumes qui recouvrent le dessus des ailes sont cendré-bleu, avec une tache noire à leur milieu : celles qui approchent plus des épaules, sont outre cela bordées de jaune; au lieu que celles qui avoisinent le bout de l'aile ont ce même bord blanchâtre. Le bec est brun, excepté à son origine en dessous, qui est rougeâtre. Les côtés de la tête ont une petite ligne blanche au devant des yeux. Le cou, à son origine, a un collier blanc, qui, commençant à la gorge au dessous du menton, va se terminer en pointe au dessous de la hupe. Les deux grandes plumes extérieures de la queue & des ailes sont noires, pendant que les intermédiaires & supérieures sont cendré-bleu, traversées de quatre à cinq bandes blanches. Les plumes qui recouvrent le dessous de la queue sont d'un fauve clair, traversé de raies noires; celles du dessous des ailes sont châtain-brun ou d'un beau marron. Les piés sont rouges & les ongles noirs. La prunelle des yeux est noire, & leur iris blanchâtre.

L'*achalalactli* est un oiseau de passage, qui n'arrive qu'en certain temps au Mexique, où il fréquente les étangs, les marais

& les rivieres bordées d'arbres, du haut desquels il peut plonger sur les petits poissons, dont il fait sa seule nourriture. Suivant Fernandez, cet oiseau se mange, mais sa chair a le mauvais goût huileux de la plupart des oiseaux aquatiques, qui, comme lui, ne vivent que de poisson. Les voyageurs nous apprennent qu'il se trouve à la Martinique; & je puis ajouter qu'il se trouve aussi, mais assez rarement, au Sénégal, dans les Marigots, voisins de l'embouchure du Niger.

Remarque. Niéremberg & Fernandez disent que l'*achalalactli* a le bec noir, la hupe d'un bleu-noir, & le ventre blanc, ainsi que le dessous des ailes. Ne pourroit-on pas soupçonner que l'oiseau que M. Brisson a décrit, & qu'il dit avoir été envoyé de la Martinique à M. l'abbé Aubry, venoit du Sénégal; & que le vrai *achalalactli* du Mexique, est différent de celui qu'il donne sous ce nom? (*M. ADANSON.*)

ACHALANDÉ, ÉE, *qui a des chalands*. Il se dit également du marchand & de la boutique. Un marchand *achalandé*, est celui qui fait un grand débit. Une boutique *achalandée*, est celle où il vient quantité de marchands pour acheter des marchandises. (*G.*)

ACHALANDER, (*Commerce.*) *attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, un magasin en réputation, y faire venir les chalands. V.* CHALAND.

* ACHAM, *ou* AZEN, *ou* ASEM, s. (*Géogr.*) royaume d'Asie, dans la partie septentrionale des états du roi d'Ava.

ACHAMECH, que quelques-uns écrivent *acamech*, d'autres *acemech*, signifie, selon quelques chymistes, *l'écume de l'argent*, ou *la litharge d'argent*. *Voyez* LITHARGE, *&c.* (*M.*)

* ACHANACA, s. f. (*Hist. naturelle, & botan.*) plante qui croît en Afrique, au royaume de Meli, qui a la feuille grande & semblable à celle du chou, mais moins épaisse, & avec une côte plus menue. Elle porte un fruit gros comme un œuf & de couleur jaune, que les naturels du pays nomment *alfar* ou *fach*. Sa feuille & son fruit sont des sudorifiques qu'ils emploient dans les maladies vénériennes. Cette description seroit passable pour des Africains: mais elle est insuffisante & mauvaise pour nous. C'est une réflexion qu'on n'a que trop souvent occasion de faire sur la botanique des plantes étrangeres.

ACHANE, s. f. (*Hist. anc.*) ἄχανη ancienne mesure de blé usitée en Perse, qui contenoit quarante-cinq médimnes attiques. Arbuthn. *Dissert. p. 104.* (*G.*)

ACHARNA, (*Géogr.*) ville d'Attique, à soixante stades ou près de huit milles d'Athenes vers l'occident, du côté d'Eleusis. Les habitans de cette ville gagnoient leur vie à vendre du charbon; ce qui donna lieu au poëte Aristophane de les railler, dans la comédie intitulée de leur nom, *Acharnenses*. On remarquoit aussi que les ânes des environs d'*Acharna* étoient de la plus belle taille, & que les habitans étoient fort grossiers de leur naturel. (*C. A.*)

ACHARNAR, *en Astronomie*, est le nom d'une étoile de la premiere grandeur, à l'extrêmité australe de la constellation appellée *Eridan*. *Voyez* ERIDAN. (*O.*)

ACHARNER, v. act. (*Chasse & Fauconnerie.*) On *acharne* les chiens en leur donnant le goût & l'appétit de la chair. On dit *acharner* l'oiseau sur le tiroir, soit au poing avec le tiroir, ou en attachant le tiroir au leurre. *Voyez* TIROIR & LEURRE.

ACHASSE *ou* ACHASSIA, (*Géogr.*) riviere de France en Vivarais. Elle a sa source dans les montagnes voisines de Viviers, passe à gauche du village de Teil, & va se jeter à quelques milles delà dans le Rhône. (*C. A.*)

ACHAT, s. m. (*Comm.*) C'est l'acquisition d'une chose moyennant le paiement de sa valeur. *Achat* se prend aussi pour la chose achetée. *Vente* est le contraire d'*achat*; & *acheteur* est opposé à *vendeur*.

On appelle *livre d'achat*, un livre particulier dont les marchands se servent pour écrire journellement toutes les marchandises qu'ils achetent. *Voyez* LIVRES. (*G.*)

ACHAT, (*Jurisprud.*) est l'acquisition d'un effet ou mobilier ou immobilier, moyennant une somme à laquelle il a été estimé entre les parties à l'amiable, ou prise judiciairement. Le consentement de

l'acheteur est ce qui rend parfait l'*achat*. L'*achat* & la *vente* ne sont qu'une même sorte de contrat considéré par rapport aux différentes parties contractantes ; car il ne sauroit y avoir d'*achat* sans vente, ni de vente sans *achat*. C'est pourquoi ce contrat est appellé dans le Droit civil, d'un même nom, *emptio-venditio*.

Ce qu'on dit proverbialement qu'*achat passe louage*, signifie que le nouvel acquéreur d'une maison ou autre héritage, est le maître de déposséder le locataire ou le fermier. (*H.*)

ACHATBALUC *ou* ACHBALUCH, *ou* ACHBALUCH-MANGI, *autrement* VILLE-BLANCHE, (*Géographie*) petite ville du royaume de Catay, dans la grande Tartarie. Elle donne son nom au petit pays qui l'environne. (*C. A.*)

ACHATES, (*Géogr. anc.*) riviere de Sicile, qui coule dans la vallée de Noto, & se jette dans la mer, entre Terra-Nova & Camarana. Les anciens ont cru que cette riviere produisoit des pierres précieuses. Pline parle de celle qu'on y trouva, & dont on fit présent à Pyrrhus, roi des Epirotes. On y voyoit gravées naturellement les neuf Muses avec Apollon, qui tenoit sa lyre à la main. Les lithologistes de notre siecle auroient bien de la peine à croire une telle merveille. Cette riviere se nomme aujourd'hui *Drillo* & *Cantara*. C'est la même que Fazel place sous le nom d'*Acesines*, au nord du Mont-Etna. (*C. A.*)

ACHAZ, (*Histoire sacrée.*) roi de Juda, fils & successeur de Joatham, porta la barbarie & la superstition jusqu'à immoler son propre fils aux faux dieux. Il fit lever le siege de Jérusalem à Phacée, roi d'Israël, & à Rasin, roi de Syrie, qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu ensuite par ce même Phacée dans un combat, où il perdit un fils, deux généraux, & cent vingt mille hommes. Après ce désastre, il implora le secours de Theglath-Phalasar, roi d'Assyrie, qui le délivra de tous ses ennemis. *Achaz*, pour reconnoître ce bienfait, lui donna les richesses immenses que renfermoit le temple de Jérusalem, ferma ce temple, & en éleva un autre aux idoles du roi d'Assyrie, son libérateur; il se soumit de plus à payer un tribut à ce monarque. *Achaz* mourut après un regne de seize ans, l'an du monde 3278.

ACHAZIA *ou* OCHOSIAS, s. m. (*Hist. sacr.*) nom propre, qui signifie *celui que l'Eternel a pris*. C'est le nom du fils & successeur d'Achab, roi d'Israël, dont il est parlé au *IV*e *liv. des rois*, *j*. 2. *II. Chron. xxx*. 35. Imitateur de son pere & de sa mere, il rendit un culte à Baal, & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut entreprendre une association de commerce & de navigation avec Josaphat, roi de Juda; mais le prophete Eliéser dénonça à celui-ci que l'entreprise n'auroit aucun succès à cause de la malice de son associé. Dans le temps qu'*Achazia* étoit occupé des moyens de soumettre les Moabites, qui, après avoir été réunis au royaume d'Israël, s'étoient révoltés contre lui, un accident fatal, joint à son imprudence, vint déconcerter ses projets. Le ressentiment d'une chûte qu'il fit d'un endroit élevé de son palais, lui rappella l'idée de la mort; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ses frayeurs, il envoya des messagers à Hekron, chargés de consulter Beelsebuth, & de s'informer si cet accident ne seroit point mortel. Elie eut ordre d'aller au devant de ces messagers, de leur reprocher leur crime à l'égard du Dieu d'Israël, & de leur annoncer la mort de leur maître. Tout ayant été fidélement rapporté à *Achazia*, il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Elie, & il envoya un détachement de cinquante hommes, avec un capitaine, pour le saisir & l'emmener. L'action étoit trop injuste & cruelle, pour n'être pas punie d'une maniere éclatante, telle que l'exigeoit l'endurcissement d'*Achazia*. Elie fit tomber le feu du ciel sur deux troupes de soldats qu'*Achazia* avoit envoyées successivement; & il en eût fait autant envers la troisieme, sans l'humiliation du capitaine, & la révélation de l'ange de l'Eternel, qui lui ordonna de descendre avec cet officier, pour aller parler lui-même au roi. Il répéta à celui-ci ce qu'il avoit déja dit de la part de Dieu aux messagers envoyés à Hekron; & *Achazia* mourut effectivement après deux années de regne, laissant le royaume à son frere Joram. *Voyez*

Flav. Jof. liv. IX. des Antiquités Judaiques.

Il eft fait mention d'un autre *Achazia*, fils de Joram, roi de Juda, & d'Athalie, *IV. Rois, viij. 24. ix. 16. II. Chron. xxij. 1.* qui eft auffi appellé *Jehoachaz*, *III. Chron. xxj. 17.* & *Hazaria*, ℣. 6. Conduit par les mauvais confeils de fa mere, & de ceux de la maifon d'Achab, qui furent fes confeillers après la mort de fon pere, il s'abandonna à l'idolâtrie & à toutes fortes d'excès. Il eut auffi l'imprudence de s'affocier avec Joram, roi d'Ifraël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occafion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, felon le rapport de Jofeph. Bleffé par les Syriens, Joram vint fe faire traiter de fes bleffures à Jifréel; & là il reçut la vifite d'*Achazia* ou Hazaria, qui coûta cher à celui-ci; puifqu'elle fut la caufe de fa ruine entiere, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de fes crimes. *Achazia* en effet partit avec Joram pour aller au devant de Jehu, que l'Eternel avoit choifi pour exterminer la maifon d'Achab, *IV. Rois, ix. 21. 27.* & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jifréelite, ils lui demanderent s'il venoit dans des difpofitions pacifiques; mais Jehu leur apprit bientôt quelles étoient fes intentions, puifqu'il tua Joram de fa main, & fit frapper *Achazia* fur fon chariot, lorfqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montée de Gur, qui eft auprès de Jibleham. Il mourut à Meggiddo de fes bleffures. Il eft dit, *II. Chron. xxij. 8. 9.* que Jehu, après avoir tué ceux qui étoient à la fuite d'*Achazia*, fit chercher celui-ci, qui s'étoit caché à Samarie: & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puiffe fe concilier avec le précédent, fi l'on fuppofe qu'*Achazia*, après s'être féparé de Joram, fe retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de fe réfugier dans un endroit écarté, à la montée de Gur; que là étant faifi, il fut amené à Jehu, qui ordonna de le frapper fur fon char, d'où il fut tranfporté à Meggiddo, où il mourut. (*C. C.*)

ACHE, f. f. eft une plante potagere, qui eft un vrai perfil: on en compte de quatre fortes: l'*ache* ou *perfil* de Macédoine; l'*ache* de jardin ou *perfil* ordinaire; l'*ache* de montagne, qui eft celle qui s'éleve le plus haut; l'*ache* de marais, que d'autres nomment l'*ache royale*.

Cette derniere plante fe cultive dans les jardins. Ses feuilles reffemblent à celles du perfil, & pouffent une tige d'un pié de haut, d'où naiffent des fleurs en Juillet & Août, faites en ombelles, de couleur jaune ou blanche, compofées de cinq feuilles difpofées en rofe. A la place de ces fleurs croît un fruit qui renferme deux graines qui multiplient l'efpece, ainfi que fes racines éclatées, dont on fe fert le plus ordinairement.

Cette plante aime une terre humide & fubftantielle, avec peu de foleil. On mange fes racines crues & cuites.

Il y a encore une *ache* fort cultivée dans les jardins, qui eft appellée *celleri*. *Voyez* Celleri. (*K*)

* *Apium paluftre*, & *apium officinarum*. (C. B. Pin. 254.) Cette plante eft amere, âcre, aromatique: elle contient beaucoup de fel volatil huileux, dont le fel ammoniac n'eft pas entiérement décompofé, mais diffous dans beaucoup de phlegme & uni avec beaucoup de terre. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences.* On en tire par l'analyfe chymique, outre plufieurs liqueurs acides, beaucoup de fouffre, beaucoup de terre, affez d'efprit urineux, & un peu de fel volatil concret: c'eft pourquoi elle eft apéritive, diurétique, fudorifique, fébrifuge, vulnéraire. On fait prendre fix onces du fuc des feuilles dans le commencement du friffon de l'accès des fievres intermittentes: on couvre le malade, & il fue ordinairement.

Un gros d'extrait de feuilles d'*ache* avec deux gros de kinkina, eft un excellent remede contre la fievre quarte, & toutes celles qui naiffent d'obftructions au bas-ventre. On peut fubftituer le fuc d'*ache* à celui de cochléaria, dans le fcorbut, & quand il faut fortifier les gencives & nettoyer les ulceres de la bouche. On en baffine le cancer & les ulceres extérieurs. On emploie la racine d'*ache* en tifane,

dans les bouillons, dans les apozemes & dans les sirops propres à désopiler. C'est une des cinq apéritives. Pour faire passer le lait, faites bouillir égale partie de feuilles d'*ache* & de menthe dans du sain-doux, passez le tout par un tamis; saupoudrez ce qui sera passé avec les semences d'*ache* pulvérisées. Cette plante se trouve le long des fossés & des ruisseaux.

Les semences de cette plante en sont la partie la plus usitée en médecine. Elles sont petites, cannelées, d'une couleur obscure, tirant sur le jaune; leur odeur est vive, & leur goût âcre & aromatique. On en tire, par l'analyse chymique, une huile en partie essentielle ou éthérée, en partie grasse ou onctueuse, quelque peu de substance résineuse, & encore moins de substance gommeuse. Cette derniere substance paroît la moins médicamenteuse; elle n'a point d'odeur, & ne retient qu'une amertume plus ou moins piquante.

La semence d'*ache* est l'une des quatre semences chaudes des pharmacopées. Elle est carminative, apéritive, diurétique. On s'en sert dans les obstructions des visceres, dans les flatuosités, l'asthme pituiteux ou séreux, l'hydropisie ascite, dans le poil des mamelles, &c. On la donne le plus souvent en infusion dans du vin, & quelquefois en poudre, depuis trois grains jusqu'à un scrupule. (*Cet article est de M.* LA FOSSE.)

* ACHÉENNE, adj. pris subst. (*Myth.*) surnom qu'on donna à Cérès à cause de la douleur qu'elle ressentit de l'enlévement de Proserpine sa fille. *Cérès achéenne*, c'est-à-dire, *Cérès la triste* ou *la désolée.*

ACHÉES, s. m. (*Pêche.*) On donne ce nom & celui de *laiche*, à certains vers qui servent à nourrir des oiseaux, ou à faire des appâts pour la pêche; & comme il est quelquefois assez difficile d'en trouver, voici divers moyens pour en avoir presque en toutes les saisons de l'année.

Le premier est de s'en aller dans un pré ou autre lieu rempli d'herbes, où l'on jugera qu'il peut y avoir de cette sorte de vers; là il faut, sans sortir d'une place, danser ou plutôt trépigner des piés environ un demi-quart d'heure sans s'arrêter; vous verrez les vers sortir de terre tour-au-tour de vous; vous les amasserez, non à mesure qu'ils sortiront, mais quand ils seront tous dehors; car si vous vous arrêtez un moment, ils rentreront dans la terre.

Le deuxieme moyen s'emploie lorsqu'il y a des noix vertes sur les noyers: prenez en un quarteron ou deux; ayez un seau plein d'eau, & une brique ou tuile sur laquelle vous raperez la broue de vos noix, tenant la brique & les noix dans le fond de l'eau: lorsque vous aurez tout rapé, l'eau sera amere; répandez cette eau; s'il y a des vers, ils sortiront dans un quart-d'heure.

On fait la même chose avec des feuilles de noyer ou de chanvre qu'on fait bouillir, & on répand sur la terre l'eau dans laquelle les feuilles ont bouilli.

On fait encore bouillir du verd-de-gris dans un peu de vinaigre, & on en arrose la terre.

Enfin vous trouverez des *achées* aisément la nuit, ayant une lanterne sourde, & marchant doucement dans un jardin le long des allées, ou dans un pré où il n'y aura plus d'herbes, quand il aura plu ou après un brouillard. Quand il fait sec, les *achées* ne sortent de leurs trous que dans les lieux humides, & à l'abri du vent & du soleil.

Autre moyen: c'est de planter d'environ un pié un gros bâton dans un endroit d'un pré humide, & de remuer la terre pendant un demi-quart d'heure en agitant le bâton en tout sens: l'ébranlement de la terre fera sortir les vers.

ACHEIROPŒTE, (*Théol. & Hist. mod.*) *qui n'est pas fait avec la main.* C'est le nom d'une image de Jesus-Christ qui est à Rome dans l'église de saint Jean de Latran, & qu'on dit que saint Luc ébaucha & que les anges acheverent.

* ACHELAÉ, n. p. f. (*Mythol.*) nom d'une des harpies. On lui donne pour sœurs Alope & Ocypete.

ACHÉLOUS, (*Mythol.*) fils de l'Océan & de Thétis, combattit contre Hercule pour la possession de Déjanire qui lui avoit été promise en mariage; & voyant que son rival étoit le plus fort, il eut recours à la ruse: d'abord il se transforma en serpent, croyant épouvanter son ennemi par d'horribles sifflemens; mais le vainqueur de l'hydre à cent têtes n'en fit que rire,

& lui ſerra la gorge avec tant de roideur qu'il alloit l'étouffer, lorſqu'*Achéloüs* ſe métamorphoſa en taureau : mais en vain ; Hercule le prit par les cornes, le renverſa, & ne quitta priſe qu'après en avoir arraché une. Les Naïades la ramaſſerent ; & l'ayant remplie de fleurs & de fruits, elle devint la corne d'abondance. Cet *Achéloüs* étoit un fleuve de Grece, qui couloit entre l'Etolie & l'Acarnanie, dont les inondations fréquentes déſoloient les campagnes de Calydon, & portant de la confuſion dans les limites, obligeoient ſouvent les Etoliens & les Acarnaniens de ſe faire la guerre. Hercule, avec le ſecours de ſes troupes, fit faire des digues, & rendit le cours du fleuve ſi uniforme, que les deux peuples n'eurent plus dans la ſuite aucun ſujet de diſpute ſur les bornes de leur territoire. Voilà le combat d'Hercule contre *Achéloüs*. Sa métamorphoſe en ſerpent marquoit ſon cours tortueux, & celle en taureau exprimoit ſes débordemens furieux, & les ravages qu'il cauſoit dans les campagnes. Hercule, après l'avoir vaincu, lui arracha une corne, c'eſt-à-dire qu'il remit dans un ſeul lit les deux bras de ce fleuve ; & cette corne devint une corne d'abondance, parce qu'en effet il porta dans la ſuite l'abondance dans les campagnes. (†)

§. ACHEM *ou* ACHEN, (*Géogr.*) ville capitale d'un royaume de même nom, aux Indes orientales, dans l'iſle de Sumatra. Cette ville, ſituée à la pointe ſeptentrionale de l'iſle, dans une vaſte plaine, au bord d'une riviere, eſt la réſidence du roi du pays, dont le palais même eſt une citadelle, & dont les états s'étendent juſqu'à l'équateur. Ces états obéiſſoient jadis à une reine, & fleuriſſoient par un commerce conſidérable ; mais une révolution arrivée l'an 1700, y changea tout. Un Sayd, prêtre ou prêcheur, aſſez habile pour ſe faire nommer roi d'*Achem*, ne le fut pas aſſez pour en conſerver le luſtre. Soit prévention contre l'uſurpateur, ſoit méfiance inſpirée par ſon caractere, les nations étrangeres n'allerent plus, comme auparavant, aborder ſur ces côtes. On en tiroit de l'or en poudre. C'eſt un des pays où l'extrême ſévérité des loix n'empêche & ne prévient pas les crimes. On en cite pour exemple le larcin, qui, bien que puni avec la derniere rigueur dans *Achem*, ne laiſſe pas d'y être fréquent ; ainſi que le meurtre. A quelques lueurs de mahométiſme & de chriſtianiſme près, que les Indiens, les Anglois & les Hollandois peuvent y avoir jetées comme au haſard, les ténebres du paganiſme couvrent encore *Achem* & le reſte de Sumatra. *Long.* 113. 30. *lat.* 5. 30. (*D. G.*)

* ACHEMENIS, ſ. f. (*Myth.*) plante dont il eſt fait mention dans Pline, à laquelle la fable a attribué la vertu de jeter la terreur parmi les armées, & de les mettre en fuite. C'eſt dommage que ce ſoit là une fable, & que les hommes ne puiſſent pas aller au combat avec des plantes à la main.

ACHEMENS, ſ. m. *terme de Blaſon*, lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le caſque ou l'écu. Ils ſont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. (*V.*)

ACHEMINER *un cheval*, (*Manège.*) c'eſt accoutumer un poulain à marcher droit devant lui. *Voyez* POULAIN. *Cheval acheminé*, eſt celui qui a de la diſpoſition à être dreſſé, qui connoît la bride & répond aux éperons, qui eſt dégourdi & rompu. (*V.*)

* ACHÉRON, ſubſt. maſc. (*Géogr. ancienne & Mythologie.*) fils de Titan & de la Terre, eut tant de peur des géans, qu'il ſe cacha ſous terre, & deſcendit même juſques dans l'enfer, pour ſe dérober à leur fureur. D'autres diſent que Jupiter le précipita dans l'enfer, parce que ſon eau avoit ſervi à étancher la ſoif des géans. Selon Bocace, *Achéron* étoit un dieu qui naquit de Cérès dans l'iſle de Crete, & qui ne pouvant ſoutenir la lumiere du jour, ſe retira aux enfers, & y devint un fleuve infernal. L'*Achéron* étoit un fleuve de la Theſprotie, qui prenoit ſa ſource au marais d'Achéruſe, & ſe déchargeoit près d'Ambracie dans le golphe Adriatique. Son eau étoit amere & mal-ſaine : premiere raiſon pour en faire un fleuve d'enfer. Il demeure long-temps caché ſous terre ; ce qui a fait dire qu'il alloit ſe cacher aux enfers. Le nom d'*A-*

chéron a aussi contribué à la fable, car il veut dire, *angoisse, hurlement.* (†)

* ACHERUSE, s. f. (*Géogr. Hist. anc. & Mythol.*) lac d'Egypte près de Memphis, environné de belles campagnes où les Egyptiens venoient déposer leurs morts. Ils les exposoient d'abord sur les rives du lac; & des juges examinoient la vie qu'ils avoient menée. On écoutoit les accusateurs; & selon ce qu'on alléguoit pour ou contre le vivant, le mort étoit honoré ou privé de la sépulture. Il y avoit dans la même contrée un temple consacré à Hécate la ténébreuse, & deux fleuves appellés *le Cocythe* & *le Léthé*: c'est là dessus que l'imagination des poëtes s'est exercée, & qu'elle a bâti ses enfers & son élysée.

ACHÉRUSIADE, s. f. (*Mythol.*) péninsule près d'Héraclée du Pont, par laquelle Hercule passa pour descendre aux enfers. Xénophon dit qu'on montroit encore de son temps des marques de cette descente. (†)

ACHETER *des marchandises*, (*Commerce.*) ou en faire l'achat, c'est les acquérir pour un prix dont on convient, moyennant quoi on s'en rend le propriétaire: il y a différentes manieres d'*acheter*.

Acheter en gros, c'est enlever une grande quantité de la même marchandise ou denrée, & quelquefois tout ce qu'il y en a à vendre. *Voyez* ENLEVER & MONOPOLE. Par opposition, *acheter en détail*; c'est enlever une portion modique de marchandise.

Acheter comptant, c'est payer sur le champ, en monnoie réelle, les marchandises qu'on vient d'*acheter*.

Acheter au comptant ou *pour comptant*, c'est une maniere de parler des négocians, qui semble signifier qu'on devroit payer comptant; cependant elle peut avoir une autre signification, d'autant que quand on *achete* de cette façon, on a quelquefois jusqu'à trois mois de terme pour payer.

Acheter à crédit ou *à terme*, c'est *acheter* à condition de payer dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant, & partie à temps ou *à crédit*, c'est payer une partie sur le champ, & prendre du temps pour l'autre.

Acheter à crédit pour un temps, à charge d'escompte ou de discompte, ou *à tant pour cent par mois pour le prompt paiement*, c'est une convention par laquelle le vendeur s'oblige de faire une diminution ou rabais sur le paiement des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur veuille les lui payer avant le temps, & cela à proportion de ce qu'il en restera à expirer, à compter du jour du paiement.

Acheter à profit, c'est acheter suivant le livre journal d'achat du vendeur, à tant pour cent de bénéfice.

Acheter pour payer d'une foire à l'autre, ou *pour payer de foire en foire*, c'est proprement acheter à crédit pour un temps.

Acheter pour son compte, c'est acheter pour soi-même; & par opposition, *acheter par commission*, c'est acheter pour le compte d'autrui, moyennant un droit que l'on appelle *de commission*.

Acheter partie comptant, partie en lettres de change, & partie à terme ou à crédit, c'est payer en argent comptant une partie, une autre en lettres de change, & s'obliger de payer l'autre partie dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant, partie en promesses, & partie en troc, c'est payer une partie en monnoie réelle & sur le champ, une autre en promesses ou billets payables dans le temps, & donner pour l'autre des marchandises dont on convient de prix; ce qui s'appelle *marchandise de troc*.

La maniere la plus avantageuse d'*acheter*, est celle qui se fait à crédit pour un temps, à charge d'escompte ou de discompte. *V.* ESCOMPTE & DISCOMPTE. (*G.*)

ACHETEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a fait l'achat, soit d'un immeuble ou d'un effet mobilier; en quoi ce terme differe de celui d'*acquéreur*, qui ne se dit proprement que de l'*acheteur* d'un immeuble. *Voyez* ACHAT & ACQUÉREUR. (*H.*)

ACHETEUR, (*Commerce.*) marchand qui achete des marchandises pour faire son commerce; pour les revendre en gros ou en détail, en magasin, en boutique, en foire, &c. *Acheteur* se dit aussi de toute personne qui achete quelque marchandise ou denrée, pour en faire simplement usage pour elle-même, sans en faire trafic. (*G*)

ACHEVEMENT,

ACHEVEMENT, ſ. m. *terme de Teinturier*; c'eſt l'action de finir une étoffe en noir par un Teinturier du petit teint, lorſqu'elle a été guedée ou paſſée ſur la cuve du bleu par le Teinturier du grand teint. *Voyez* GUEDE, BLEU, & TEINTURE.

ACHEVEMENT, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) Dans la poéſie dramatique, on appelle ainſi la concluſion qui ſuit l'événement par lequel l'intrigue eſt dénouée.

L'art du poëte conſiſte à diſpoſer ſa fable, de façon qu'après le dénouement il n'y ait plus aucun doute, ni ſur les ſuites de l'action, ni ſur le ſort des perſonnages. Dans Rodogune, par exemple, dès que le poiſon agit ſur Cléopatre, tout eſt connu: ce vers,

> *Sauve-moi de l'horreur de mourir à leurs pieds,*

finit tragiquement la piece.

Mais ſouvent il n'en eſt pas ainſi; & la cataſtrophe peut n'être pas aſſez tranchante pour ne laiſſer plus rien attendre.

Britannicus eſt empoiſonné; mais que devient Junie? C'eſt cet éclairciſſement qui alonge & refroidit le cinquieme acte de Britannicus.

L'action des Horaces eſt finie, au retour d'Horace le jeune, & même avant ſa ſcene avec Camille; cette ſcene & tout ce qui ſuit fait une ſeconde action dépendante de la premiere, & qui en eſt l'*achevement.*

L'*achevement* de Phedre & celui de Mérope eſt long; mais il eſt paſſionné, & il ne fait pas duplicité d'action comme celui des Horaces.

Si l'*achevement* a quelque étendue, il faut qu'il ſoit tragique, & qu'il ajoute encore aux mouvemens de terreur ou de pitié que la cataſtrophe a produits.

Œdipe, dans la tragédie de Sophocle, après s'être reconnu pour le meurtrier de ſon pere & pour le mari de ſa mere, & s'être crevé les yeux de déſeſpoir, eſt encore plus malheureux lorſqu'on lui amene ſes enfans.

Le poëte françois n'a pas oſé riſquer ſur notre ſcene ce dernier trait de pathétique: il a fini par des terreurs. Œdipe, les yeux crevés & encore ſanglans, étoit ſouffert ſur un théatre immenſe; ſur nos petits théatres il eût révolté. Le tragique, en s'affoibliſſant, a obſervé les loix de la perſpective; & pour ſavoir juſqu'à quel degré on peut pouſſer le pathétique du ſpectacle, il faut en meſurer le lieu. *Voyez* THÉATRE.

Comme l'*achevement* doit être terrible ou touchant dans la tragédie, il doit être plaiſant dans la comédie & d'une extrême vivacité. Pour peu qu'il ſoit lent, il eſt froid. C'eſt un défaut qu'on reproche à Moliere.

Le poëme épique eſt ſuſceptible d'*achevement*, comme le poëme dramatique; &, comme lui, il peut s'en paſſer.

L'*achevement* de l'Iliade eſt long, & trop long, quoiqu'il renferme le plus beau morceau du poëme, la ſcene de Priam aux pieds d'Achille. L'Enéide finit au moment de la cataſtrophe: dès que Turnus eſt mort, le ſort des Troyens eſt décidé; & l'on ne demande plus rien.

Quelques critiques ont prétendu que l'Enéide étoit tronquée. Ils auroient voulu voir Enée donnant des loix au Latium. Ces critiques ne ſavent pas que lorſqu'on ceſſe de douter & de craindre, on ceſſe de s'intéreſſer, & que l'action doit finir au moment que l'intérêt ceſſe, ſans quoi tout le reſte languit. Rien de plus importun que le faux bel-eſprit, quand il veut juger le génie. *Voyez* DÉNOUEMENT, INTRIGUE, &c. (*M. MARMONTEL.*)

ACHEVER *un cheval*, (*Manége.*) c'eſt achever ſa derniere repriſe au manege. *Cheval achevé*, eſt celui qui eſt bien dreſſé, qui ne manque point à faire un certain manege, qui eſt confirmé dans un air ou un manege particulier. *Voyez* AIR, MANEGE, *&c. Cheval commencé, acheminé & achevé*, ſont des termes dont on ſe ſert pour marquer les différentes diſpoſitions, &, pour ainſi dire, les différentes claſſes d'un cheval qui a de l'école. *V.* ÉCOLE. (*V.*)

ACHEVER, *terme de Potier d'étain*; ce mot ſe dit de ce qui reſte à faire depuis que l'ouvrage eſt tourné, juſqu'à ce qu'il ſoit fini. Ainſi, à l'égard de la vaiſſelle, *achever*, c'eſt la forger, qui eſt ſa derniere façon. *Voyez* FORGER *l'étain.* A l'égard de la poterie ou menuiſerie d'étain, *achever*, c'eſt jeter les anſes ſur la piece, ou les mouler, ou ſouder à la ſoudure legere, &

enfin réparer. *Voyez* Jeter *sur la piece*, Mouler *les anses*, Souder *à la soudure légere*, Réparer.

ACHIA, (*Hist. sacrée.*) fils du grand-prêtre Achitob, lui succéda dans cette dignité, qu'il laissa en mourant à son frere Achimelech.

* Achia, s. f. (*Commerce.*) espece de canne confite en verd dans le vinaigre, le poivre, des épiceries & autres ingrédiens, de la longueur à-peu-près & de la consistance de nos cornichons; d'un jaune pâle & d'un tissu fibreux. Les Hollandois l'apportent des Indes Orientales, dans des urnes de terre.

ACHIAB, (*Hist. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Pendant la maladie de son oncle, il empêcha la reine Alexandra, mere de Marianne, de s'emparer d'une des forteresses de Jérusalem, dont il étoit gouverneur, en faisant avertir à propos le roi de ce qui se tramoit. Il sauva plusieurs fois la vie à Hérode. Un jour, entr'autres, ce prince demanda une pomme, & un couteau pour la peler; mais *Achiab* s'étant apperçu que c'étoit pour se percer, tant la vie lui étoit à charge, lui arracha le couteau, & lui épargna le suicide.

ACHILLE. (*Mytholog.*) étoit fils de Thétis & de Pélée, roi de Thessalie. La déesse, pour éprouver si ses enfans étoient immortels, les mettoit dans une chaudiere d'eau bouillante, on les jetoit dans le feu, & les faisoit tous périr ainsi. *Achille* auroit eu le même sort, si Pélée ne l'eût tiré des mains de sa mere, il n'eut qu'un talon de brûlé. On raconte encore autrement cette fable : Thétis avoit plongé son fils dans l'eau du Styx, & l'avoit rendu invulnérable, excepté au talon par où elle le tenoit. Ces fictions n'ont pour fondement que quelques purifications dont Thétis avoit coutume de se servir.

Achille fut d'abord nommé *Pyrisoüs*, comme qui diroit *sauvé du feu.* Chiron, son gouverneur, lui donna le nom d'*Achille*; & parce que ce nom peut signifier *qui n'a jamais tetté*, on débita la fable qu'il avoit été nourri de moëlle de lion, ce qui avoit aussi rapport à la force & au courage de ce héros.

Lorsque Thétis fut informée qu'on assembloit toute la noblesse de la Grece pour la guerre de Troie, elle envoya secrétement son fils chez Lycomede à Sciros, pour éviter l'accomplissement d'un oracle, qui avoit prédit que cette guerre lui seroit funeste : cet oracle n'étoit peut-être que la crainte maternelle. Pour mieux cacher sa marche, elle le déguisa en fille sous le nom de *Pyrrha*, à cause de ses cheveux blonds. Mais comme une des fatalités de Troie portoit que cette ville ne pouvoit être prise sans la présence d'*Achille* : du moins Calchas imagina ce prétexte pour attirer à cette guerre le jeune prince avec ses troupes, on le fit chercher de tous côtés. Ulysse à la fin découvrit sa retraite, & pour le reconnoître parmi les femmes qui l'environnoient, se servit d'un stratagême qui lui réussit : ce fut de présenter à ces femmes plusieurs bijoux, parmi lesquels étoient de petites armes; *Achille* se jeta aussi-tôt dessus, négligeant tout le reste, & se découvrit par cette mâle inclination. Sa retraite à Sciros est une fiction postérieure à Homere, qui dit que Pélée accorda de bon cœur son fils aux princes grecs.

Achille, à la tête de ses Mirmidons, fit plusieurs belles actions pendant le siege de Troie, prit plusieurs villes de la Troade; mais ayant eu querelle avec Agamemnon au sujet de Briséis, il demeura dans sa tente dans l'inaction pendant près d'un an, & n'en sortit qu'après la mort de son ami Patrocle. Pour le venger, il tua Hector, le plus vaillant des Troyens, & comme il étoit fier & emporté, non content d'avoir ôté la vie à son ennemi, il fit mille indignités à son cadavre, & le vendit ensuite à Priam.

Après la mort d'Hector, les princes Grecs furent appellés chez Agamemnon à un grand festin, dans lequel ils examinerent les moyens qu'ils mettroient en œuvre pour se rendre maîtres de Troie: sur cela *Achille* & Ulysse eurent une grande dispute; le premier voulant qu'on attaquât la ville à force ouverte; Ulysse au contraire qu'on eût recours à la ruse : ce dernier avis prévalut. Mais Agamemnon vit avec plaisir cette dispute entre les deux princes, parce que c'étoit l'accomplissement d'un oracle de Delphes, qui avoit promis que Troie seroit prise, lorsque deux princes, qui surpassoient

tous les autres en valeur & en prudence, seroient en dispute à un festin.

L'amour fit périr *Achille*, suivant Ovide. Amoureux de Polixene, fille de Priam, il accepta un rendez-vous qu'elle lui donna dans un temple d'Apollon, voisin de la ville; mais tandis que Déiphobe l'embrassoit, Pâris le tua en trahison. Il le blessa, dit la fable, au talon, le seul endroit où *Achille* n'étoit pas invulnérable, & Apollon guida le coup; car il falloit bien un dieu pour ôter la vie à un si grand homme. La fleche lui coupa un tendon du pié dont la blessure est très-dangereuse: ce tendon, depuis ce temps-là, porte le nom de *tendon d'Achille.* Homere ne dit rien de cet amour, ni de cette trahison: *Achille*, selon lui, fut blessé en combattant, & les Grecs soutinrent autour de son corps un sanglant combat qui dura tout un jour.

Thétis ayant appris la mort de son fils, sortit du sein des eaux, accompagnée d'une troupe de nymphes, pour venir pleurer sur son corps: les Néréides environnerent le lit funebre en jetant des cris lamentables, & revêtirent le corps d'habits immortels: les neuf Muses firent entendre tour-à-tour des gémissemens & leurs plaintes lugubres. Pendant dix-sept jours les Grecs pleurerent avec les déesses, & le dix-huitieme on mit le corps sur le bûcher. Ses cendres furent enfermées dans une urne d'or, & mêlées avec celles de Patrocle: & après qu'on lui eût élevé un magnifique tombeau sur le rivage de l'Hellespont, au promontoire de Sigée, la déesse sa mere fit exécuter des jeux & des combats par les plus braves de l'armée, autour de ce tombeau.

Achille fut honoré comme un demi-dieu: on lui éleva un temple à Sigée, on institua des fêtes en son honneur, & on lui attribua jusqu'à des prodiges. La mort d'*Achille* fait le sujet de cinq tragédies Françoises, dont la derniere est de Thomas Corneille; il y a aussi un opéra de Campistron qui a pour titre *Achille & Polyxene.* (†)

ACHILLE, *tendon d'Achille*, en latin, *corda Achillis.* C'est un gros tendon formé par l'union des tendons des quatre muscles extenseurs du pié. *Voyez* TENDON & PIÉ.

Il est ainsi nommé, parce que ce fut en cet endroit qu'Achille reçut cette fatale blessure que l'on prétend lui avoir causé la mort. (*L.*)

* ACHILLEA, s. f. (*Géogr. anc.*) isle du Pont-Euxin, ainsi nommée d'Achille, qui y étoit adoré comme un Dieu.

* ACHILLÉES, adj. pris subst. (*Hist. ancienne.*) fêtes instituées en l'honneur d'Achille. Elles se célébroient à Braseis où ce héros avoit un temple. C'est tout ce qu'on en sait.

ACHILLEIDE, (*Belles-Lettres.*) ouvrage en vers, de Stace, dans lequel cet auteur se proposoit de raconter toute la vie & les exploits d'Achille: mais prévenu par la mort, il n'a traité que ce qui concernoit l'enfance & l'éducation de son héros; & cette histoire est demeurée imparfaite.

Nous disons *histoire*, quoique nous n'ignorions pas que des auteurs célebres l'ont appellée *Poëme épique*, & que Jules Scaliger donne à Stace la préférence sur tous les poëtes héroïques Grecs & Romains, (*a*) sans en excepter Homere: mais on est assez généralement d'accord aujourd'hui que Stace a traité son sujet plutôt en historien qu'en poëte, sans s'attacher à ce qui fait l'essence & la constitution d'un véritable poëme épique: & que, quant à la diction & à la versification, en cherchant à s'élever & à paroître grand, il donne dans l'enflure & devient empoulé. Un poëme épique n'est pas l'histoire de la vie entiere d'un héros. *Voyez* ÉPOPÉE *ou* POEME ÉPIQUE. (*G.*)

ACHIMAAS, (*Hist. sacrée.*) fils du grand prêtre Sadoc, succéda à son pere, l'an du monde 3000, sous le regne de Salomon. Pendant la révolte d'Absalom, il informa David des résolutions que ce fils rebelle prenoit contre son pere; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle le jeune ambitieux subit le juste châtiment de ses crimes. *Achimaas* épousa Semach, une des filles de Salomon.

ACHIMBASSI, (*Hist. mod.*) nom d'un

(*a*) Voici les termes de Scaliger dans le sixieme livre de sa Poëtique "*Statius Heroicorum poetarum, si Phœnicem illum nostrum eximas Virgilium, tùm Latinorum, tùm etiam Græcorum facilè princeps.*" Il préféroit donc Virgile à Stace.

office, ou plutôt d'un officier du grand Caire. Il signifie le *chef* ou le *préfet des médecins*. Son office est de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur accorder des privileges. On a fort peu d'égard au mérite & au savoir de celui qu'on honore du titre d'*achimbassi*; car le bacha du Caire en revêt toujours celui qui le paie le mieux. Celui-ci à son tour ne s'embarrasse pas davantage du mérite de ceux qui se présentent pour obtenir leurs licences; & ils en savent toujours assez, pourvu qu'ils ne se présentent pas les mains vuides. (†)

ACHIMELECH, (*Hist. sacrée.*) fils d'Achitob & frere d'Achia, succéda à celui-ci dans la souveraine sacrificature. David, fuyant la colere de Saül, se trouva sans provisions, & en demanda à *Achimelech*, qui ne put lui donner que les pains de proposition. David étoit sans armes: le grand-prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le sut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de sa tribu.

Je remarquerai ici qu'*Achimelech* est appellé *Abiathar* dans l'évangile selon S. Marc, *chap. xj.* ℣. 26.

ACHINTOIR, (*Géogr.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Braid-Albain, sur la riviere de Karfwick, & non loin des montagnes de l'Ochabyr. Quoiqu'elle ne soit pas bien considérable, elle ne laisse pas que de faire un certain commerce. *Long.* 12. 30. *lat.* 57. 10. (*C. A.*)

* ACHIOTL, s. (*Histoire naturelle.*) *Voyez* Roucou.

ACHIS, (*Histoire sacrée.*) roi de Geth, donna retraite à David lorsqu'il fuyoit les poursuites de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant allumée entre les Israëlites & les Philistins, *Achis* voulut engager David dans son parti; mais les princes des Philistins craignant que David ne les trahît dans le combat, porterent le roi à le congédier: ce qu'il fit avec tous les égards dus à une personne de son rang, & de qui il n'avoit qu'à se louer.

* ACHITH, s. m. (*Hist. nat. & bot.*) sorte de vigne de l'isle de Madagascar, qui donne un fruit nommé *Voachit*, de la grosseur d'un raisin verd, qui mûrit en Décembre, Janvier & Février.

ACHITOB, (*Hist. sacrée.*) Les Juifs ont eu deux grands-prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, succéda à son aïeul Heli, l'an du monde 2888, son pere ayant été tué à la bataille où l'arche fut prise par les Philistins; le second, fils d'Amarias, lui succéda dans la même dignité.

ACHITOPHEL, (*Hist. sacrée.*) conseiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant assez lâche, assez infidele à son prince pour se joindre à Absalom dans la conjuration que celui-ci forma à Hébron contre son pere. On croit qu'il y entra par animosité contre le roi, pour venger l'affront qu'il avoit fait à Bethsabée, sa petite-fille. *Voyez ci-après* Bethsabée. Quoi qu'il en soit, il conseilla à Absalom de s'emparer du trône & des femmes de son pere. Il s'offrit même à aller lui-même à la tête de douze cents hommes attaquer David, & le tuer. Mais Chusaï ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conseil d'Absalom, *Achitophel* outré de voir que le sentiment d'un autre fût préféré au sien, alla se pendre de dépit: digne fin d'un ministre qui, dans sa vieillesse, déshonora la sagesse de sa vie passée.

* ACHLADES, s. f. plur. (*Hist. nat. & bot.*) espece de poires sauvages, qui croissent sur les montagnes de Crete. *Ray.*

ACHLAT, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie, en Asie. Elle est située sur le lac d'Acramar ou Van, presque à l'opposite de la ville d'Acramar, sur la côte septentrionale du lac. Cette ville n'est pas fort grande; mais elle est fort importante pour les Turcs, comme frontiere de leur empire. Il y a des fortifications assez bonnes. *Long.* 76. *lat.* 39. (*C. A.*)

* ACHLYS, s. m. (*Myth.*) nom que quelques auteurs Grecs donnent au premier être, dont l'existence précédoit celle du monde, des dieux & du chaos; qui fut seul éternel, & qui engendra les autres dieux. Ce mot vient, selon toute apparence, du mot grec ἀχλὺς *ténebres*.

ACHMETSCHED, (*Géogr.*) petite ville de la presqu'isle de Crimée, au nord-ouest de Caffa, & à quelques milles de la mer. Elle fut bâtie en l'honneur d'Achmet I,

empereur des Turcs, par un prince des petits Tartares du Précop. *Long.* 51. 20. *lat.* 45. (*C. A.*)

* ACHOAVAN *ou* ACHOAVA, s. (*Hist. nat. & bot.*) C'est ainsi qu'on appelle une plante commune en Egypte, mais sur-tout en Sbechie. Elle est moins haute que la camomille, mais elle lui ressemble assez par ses fleurs, & à la matricaire par sa feuille. Prosper Alpin, qui l'a souvent cueillie fraîche, lui a trouvé le goût & l'odeur désagréables. Prosper Alpin étoit assez habile homme pour nous dire de cette plante mieux que cela, s'il eût voulu s'en donner la peine.

ACHOMBENE, (*Géogr.*) ville capitale du royaume d'Axim, sur la côte d'Or en Afrique. Ce n'est proprement qu'un gros village qui est sous le canon d'un fort Hollandois. Elle a par derriere un bois qui s'étend sur le penchant de la montagne. Entre la ville & la mer, le rivage est spacieux & d'un beau sable. Les maisons d'*Achombene* sont séparées par un grand nombre de cocotiers, & d'autres arbres plantés à égale distance. La petite riviere d'Axim, qui vient du pays d'Enguira, traverse la ville. L'air est fort mal-sain, sur-tout dans la saison des pluies. Les Hollandois font presque tout le commerce du pays. *Voyez ci-après*, AXIM. *Long.* 13. 30. *lat.* 5. (*C. A.*)

ACHONRY, (*Géogr.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Letrim, près du lac Aline. Elle n'est considérable que parce qu'elle est épiscopale, dépendante de la métropole de Tuam. *Long.* 12. 30. *lat.* 54. (*C. A.*)

* ACHOR, s. m. (*Myth.*) *Dieu chasse-mouche*, ou *dieu des mouches*. Pline dit que les habitans de Cyrene lui sacrifioient, pour en obtenir la délivrance de ces insectes, qui occasionnoient quelquefois dans leur pays des maladies contagieuses. Cet auteur ajoute qu'elles mouroient aussi-tôt qu'on avoit sacrifié. Un savant moderne remarque que Pline auroit pu se contenter de dire, pour l'honneur de la vérité, que c'étoit l'opinion vulgaire; pour moi, il me semble qu'il ne faut pas exiger une vérité qui peut être dangereuse à dire, d'un auteur qu'on accuse d'avoir menti en tant d'occasions où il eût été véridique sans conséquence; & que Pline, qui vraisemblablement ne croyoit guere à la divinité de Chasse-mouche, mais qui se proposoit de nous instruire du préjugé des habitans de Cyrene, sans exposer sa tranquillité, ne pouvoit s'exprimer autrement. Voilà, je crois, une de ces occasions où l'on ne peut tirer aucune conséquence du témoignage d'un auteur ni contre lui-même, ni pour le fait qu'il atteste.

ACHORE, s. m. (*en Médec.*) est la troisieme espece de teigne, ou le troisieme degré de cette maladie. C'est encore un petit ulcere qui se forme sur la peau de la tête; il en sort par nombre de petits trous dont il est parsemé, une quantité de pus qui est plus épais que l'eau, mais qui n'a pas cependant tout-à-fait la consistance du miel.

Il paroît que les anciens Grecs & les Arabes ont compris sous le nom d'*achore*, les croûtes de lait & la teigne, quoique ces accidens soient différens pour le siege & le danger. Les croûtes de lait attaquent le visage, le cou, & il n'y a guere que les enfans qui tettent, qui y soient sujets, d'où elles ont tiré leur nom. Le siege des croûtes de lait est dans les glandes cutanées de la tête; celui de la teigne est dans la peau même qui en est toute *sillonnée*. *Voyez* CROUTES DE LAIT. *Voyez aussi* TEIGNE. (*N.*)

* ACHOUROU, s. espece de laurier qui croît en Amérique, & que l'on appelle *Bois d'Inde*. Ce bois d'Inde s'éleve beaucoup; il est dur, rouge, & s'emploie aux ouvrages solides. Il a la feuille & le fruit aromatique. La décoction de ses feuilles se prend dans les maladies des nerfs & dans l'hydropisie. Son fruit qui a la figure d'une grappe de raisin, & dont les baies sont plutôt ovales que rondes, est d'un violet foncé, couvert d'une pellicule, menu & plein de suc. Il renferme des semences vertes, violettes, & en forme de rein: les oiseaux qui en mangent, ont la chair violette & amere au goût. *Voyez le Dictionnaire de Médecine.*

ACHRIDA, (*Géogr. anc.*) ville de la province Prévalitaine, & qui fut le lieu où naquit l'empereur Justinien qui la rétablit,

& lui donna le titre de *métropole* sur quelques provinces, au désavantage de Thessalonique. Les évêques Grecs de cette ville prennent aujourd'hui le titre de *métropolitains* de la Bulgarie, de la Servie, de l'Albanie, *&c.* (*C. A.*)

ACHROMATIQUE, adj. (*Optique.*) mot tiré du grec, & qui signifie *sans couleur*. J'ai employé pour la premiere fois ce terme dans mon *Astronomie*, & il a été adopté pour les lunettes, où l'on corrige les iris, ou la différente réfrangibilité des rayons, qui nuisoit beaucoup à la perfection des lunettes. La premiere trace de cette idée ingénieuse se trouve dans un mémoire du célebre M. Euler, (*Acad. de Berlin, tom. III.*) Voici ce qu'il en disoit en 1747. « Il est reconnu parmi les astronomes, que » les verres objectifs, dont on se sert ordinairement dans les lunettes, ont ce » défaut, qu'ils produisent une infinité de » foyers, selon les différens degrés de réfrangibilité des rayons. Les rayons rouges, souffrant la plus petite réfraction » en passant par le verre, forment leurs » foyers à une plus grande distance du » verre, que les rayons violets, dont la » réfraction est la plus grande. Delà vient » que si la lumiere, qui passe par le verre » objectif, est composée de plusieurs sortes » de rayons, ce n'est plus dans un point » que les rayons rompus se rassemblent, » comme on le suppose communément » dans l'optique; mais le foyer sera étendu » sur un espace qui sera d'autant plus considérable, que le foyer sera plus éloigné » du verre objectifs.... M. Newton a » déja soupçonné que des objectifs composés de deux verres, dont l'espace intermédiaire seroit rempli d'eau, pourroient servir à perfectionner les lunettes, » par rapport à l'aberration des rayons » qu'ils souffrent à cause de la figure sphérique des verres. Mais il ne paroît pas » qu'il eût l'idée que, par ce même moyen, » il seroit possible de rétrecir l'espace par » lequel les foyers des divers rayons se » trouvent dispersés. Or, il m'a paru d'abord très-probable, qu'une certaine combinaison de différens corps transparens » pourroit être capable de remédier à cet » inconvénient; & je suis persuadé que, » *dans nos yeux, les différentes humeurs* » *s'y trouvent arrangées en sorte qu'il* » *n'en résulte aucune diffusion du foyer.* » C'est à mon avis un sujet tout nouveau » d'admirer la structure de l'œil; car s'il » n'avoit été question que de représenter » les images des objets, un seul corps transparent y auroit été suffisant, pourvu qu'il » eût eu la figure convenable: mais, pour » rendre cet organe accompli, il y falloit » employer plusieurs différens corps transparens, leur donner la juste figure, & » les joindre selon les regles de la plus » sublime géométrie, pour que la diverse » réfrangibilité des rayons ne troublât point » les représentations. » C'est ainsi que la considération de ce qui se passe dans nos yeux, conduisoit M. Euler à chercher un moyen d'imiter la nature, & lui faisoit espérer d'y parvenir par la combinaison des fluides entre deux verres.

En conséquence, M. Euler chercha les dimensions des objectifs formés de verre & d'eau, de maniere à pouvoir imiter la combinaison qui se fait naturellement dans l'œil; mais toutes les ressources de la plus profonde géométrie ne pouvoient compenser ce qui manquoit alors à nos connoissances, par rapport à l'effet des différentes substances, pour la dispersion des rayons colorés. Les lunettes qui furent exécutées sur ces principes, ne réussirent point.

Dès que le mémoire de M. Euler parut, feu M. Dollond le pere, célebre opticien de Londres, voulut en tirer parti; mais il crut reconnoître que sa théorie ne s'accordoit point avec celle de Newton, ni avec ses expériences, & l'on ne juroit en Angleterre que par Newton. On disputa quelque temps sur cette matiere; mais en 1755, M. Klingenstierna fit remettre à M. Dollond un écrit qui le força de douter de l'expérience de Newton, qu'il avoit si long-temps opposée à M. Euler. Dans cet écrit, qui fut communiqué en 1761 à M. Clairaut, par M. Ferner, digne collegue de M. Klingenstierna, l'expérience de Newton n'est attaquée que par la métaphysique & la géométrie, mais c'est en suivant une route qui montre au premier coup d'œil la légitimité de l'usage que l'auteur en a fait.

La propofition expérimentale de Newton, que l'on trouve *page 145* de fon *Optique, édition françoife in-4°.* eft énoncée ainfi : « toutes les fois que les » rayons de lumiere traverfent deux mi- » lieux de denfité différente, de maniere » que la réfraction de l'un détruife celle » de l'autre, & que par conféquent les » rayons émergens foient paralleles aux » incidens, la lumiere fort toujours blan- » che. » Cette propofition, que l'on foutenoit obftinément en Angleterre, n'eft point vraie ; & c'eft ce qui a long-temps retardé les progrès de la vérité.

M. Dollond voulant reconnoître la vérité ou la fauffeté de cette propofition, en fit l'épreuve de la maniere que Newton indique lui-même : dans un prifme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en bas, il plaça un prifme de verre, dont le tranchant étoit en haut ; & comme il avoit difpofé les plaques de verre, de maniere que leur inclinaifon pût être changée à volonté, il parvint facilement à leur en donner une, telle que les objets regardés au travers de ce double prifme, paruffent à même hauteur que lorfqu'on les regardoit à la vue fimple ; ce qui apprenoit que les deux réfractions s'étoient mutuellement détruites ; cependant, au contraire de ce qu'avançoit Newton, les objets fe trouvoient teints des couleurs de l'iris, comme on fait que le font tous les objets qu'on regarde au travers de prifmes. M. Dollond fit enfuite mouvoir de nouveau les plaques du prifme d'eau, jufqu'à ce qu'il leur trouva une inclinaifon telle que les objets regardés au travers des deux prifmes, fuffent auffi deftitués d'iris que vus à l'œil nu ; & alors leur hauteur apparente n'étoit plus la vraie ; ce qui montroit que les réfractions ne s'étoient point redreffées mutuellement, quoique les différences de réfrangibilité des rayons colorés, fe fuffent corrigées les unes par les autres.

M. Dollond, qui favoit qu'il y a deux fortes de verres bien plus propres les uns que les autres à la netteté des images, conjectura que cette différence de qualité venoit de celle de leurs vertus réfringentes ou difperfives, rélativement aux rayons colorés. Il penfa que tel verre pourroit rendre la différence de réfrangibilité du rouge au violet, beaucoup plus fenfible que tel autre, & caufer par ce moyen des iris beaucoup plus étendus. Quoique la réfraction moyenne ne fût pas fort différente, il en conçut l'efpérance de réuffir mieux dans fon objet, en combinant des lentilles de verres de différentes qualités, qu'en employant du verre & de l'eau, parce que l'eau & le verre, rélativement à leurs réfractions moyennes, ne produifoient pas des différences affez fenfibles dans les réfrangibilités des couleurs. Un verre très-blanc & fort tranfparent, appellé communément *cryftal d'Angleterre*, eft celui qui, fuivant M. Dollond, donne les iris les plus remarquables, & par conféquent celui dans lequel la réfraction du rouge differe le plus de celle du violet. Un verre verdâtre, connu en Angleterre fous le nom de *crownglaff*, & qui reffemble beaucoup en qualité à notre verre commun, eft au contraire celui qui donne la moindre différence dans la réfrangibilité : ce font les deux matieres dont M. Dollond imagina de fe fervir, après avoir mefuré leurs qualités réfringentes ; ce qu'il fit d'une maniere analogue à celle qu'il avoit employée pour le verre & l'eau. Il trouva que le rapport des différentes difperfions étoit celui de trois à deux, en forte que le fpectre coloré, qui, avec un prifme de *crownglaff*, auroit deux pouces de longueur, en a trois avec un prifme de *flint-glaff* ou de cryftal d'Angleterre. (*Mém. Acad. 1756, pag. 386.*)

Les premieres lunettes qui furent exécutées par Dollond, eurent un très-grand fuccès. Les géometres s'exercerent bientôt à chercher les courbures les plus propres à corriger les aberrations de réfrangibilité, & en même temps de fphéricité ; on peut voir fur la théorie de ces lunettes *achromatiques* M. Clairaut, (*Mém. Acad. 1756, page 380 ; 1757, page 524 ; 1762, page 578 ;*) M. Euler, dans fes trois volumes de dioptrique, (*Mém. Acad. 1765, page 555, Mém. de Berlin, tome XXII, page 119 ;*) M. d'Alembert, (*Opufcules math.* d'abord dans le *tome III*, publié en 1764 ; & enfuite dans le *tome IV*, en 1768 ;) M. Klingenftierna dans une piece

qui a remporté le prix de l'académie de Pétersbourg en 1762; M. de Rochon, dans ses *Opuscules* publiées en 1768, *in 8°*; le pere Boscovich, dans les cinq *Dissertations latines* qu'il a publiées à Vienne en 1767, *in-4°*; le pere Pézenas, dans la nouvelle édition de l'*Optique de Smith*, qu'il a donnée à Avignon en 1767; M. Duval le Roi, dans celle qu'il a donnée à Brest la même année; & l'article qui suit. Nous nous contenterons de rapporter ici les dimensions de deux lunettes excellentes, d'environ quarante-trois pouces de foyer, faites par Dollond, & qui surpassent tout ce qu'on avoit fait dans ce genre. L'objectif est composé de trois verres, dont un est de *flintglass*, concave des deux côtés, placé entre deux lentilles, bi-convexe, de verre commun. Les six rayons des courbures, à commencer par celui de la surface extérieure, sont, dans une de ces lunettes, de 315, 450, 235, 315, 320 & 320 lignes. Dans la seconde lunette, les six rayons sont de 315, 400, 238, 290, 316, 316 lignes; cette derniere a 43 pouces 5 lignes de foyer. Ces lunettes grossissent depuis cent jusqu'à deux cents fois, suivant les différens équipages qu'on y applique, & surpassent par conséquent les anciennes lunettes de vingt-cinq à trente pieds. Ces lunettes deviendront encore meilleures, lorsqu'on y emploiera trois especes différentes de verre, au lieu de deux, qui, à la rigueur, ne réunissent que deux sortes de rayons. (Le pere Boscovich, *Dissertation II*, *page 101.*) *Voyez* LUNETTES. (*M.* DE LA LANDE.)

ACHROMATIQUES, (LUNETTES) *Optique.* Personne n'ignore le grand degré de perfection que l'optique a acquis dans ces derniers temps par la construction des lunettes *achromatiques*; on les a nommées ainsi, comme l'on sait, parce que les objectifs de ces lunettes sont formés de plusieurs lentilles de différentes matieres, qui, par leur disposition respective, anéantissent entiérement ou au moins sensiblement les couleurs qui défigureroient trop les images dans un objectif simple. Plusieurs des lunettes qu'on a construites dans cette vue, soit en Angleterre, soit en France, ont eu un effet très-avantageux; mais une de ces lunettes construite en Angleterre, paroît très-supérieure aux autres: elle est d'environ trois pieds & demi de longueur; elle porte trois pouces quatre lignes d'ouverture, & augmente cent cinquante fois le diametre des objectifs. Ainsi cette lunette est très-supérieure à un télescope de même longueur, parce qu'un tel télescope ne porteroit pas une plus grande ouverture, n'augmenteroit pas davantage l'objet, & auroit d'ailleurs moins de champ & beaucoup moins de clarté.

L'objectif de cette lunette est composé de deux lentilles convexes de *crown-glass*, matiere qui a beaucoup de rapport à notre verre commun, & d'une lentille concave de *flintglass* ou crystal d'Angleterre; on ne nous dit point d'ailleurs les dimensions de ces lentilles, qui paroissent même avoir été trouvées par une espece de tâtonnement à la vérité fort heureux.

Dans un mémoire que j'ai lu à l'académie, non seulement j'ai donné les dimensions exactes que doit avoir cet objectif, j'ai fait voir encore qu'on pouvoit se servir, avec le même avantage, d'un autre objectif de forme très-différente, mais toujours composé comme celui-là de deux lentilles de verre commun qui en renferment une de crystal d'Angleterre. J'ai prouvé que l'avantage de ces objectifs consiste, non seulement en ce que les courbures des surfaces y sont beaucoup moins grandes que dans les meilleurs objectifs construits jusqu'à présent avec deux lentilles, mais encore en ce que les erreurs qu'on peut commettre dans la construction des surfaces y produisent, pour la plupart, un effet beaucoup moins considérable que dans les autres objectifs.

Je dis pour la plupart; car il est une erreur dont l'inconvénient est le même dans tous les objectifs de même foyer, composés de tant de lentilles qu'on voudra; & s'il faut l'avouer, cet inconvénient est le plus dangereux de tous pour la perfection de ces objectifs. L'erreur dont je veux parler est celle qu'on peut commettre en mesurant le rapport de la diffusion des couleurs dans les différentes matieres dont l'objectif est formé. Ce rapport, comme l'on sait, se détermine de deux manieres, ou

où en meſurant l'eſpace qu'occupent les couleurs au foyer de deux différentes lentilles formées de ces matieres, ou en meſurant l'angle de deux priſmes adoſſés, dont l'un eſt formé d'une de ces matieres, l'autre de la ſeconde, & à travers leſquels on fait paſſer l'image ſolaire. Or, il eſt viſible qu'on peut ſe tromper aiſément d'une quantité aſſez ſenſible dans ces différentes meſures, 1°. parce que l'image colorée du foyer des lentilles n'eſt pas bien exactement terminée, & qu'il eſt par conſéquent difficile d'en fixer les limites à deux ou trois lignes près; or, comme cette image n'a jamais beaucoup d'étendue (car on ne peut employer commodément à cette expérience des lentilles d'un très-grand foyer,) il eſt clair qu'une erreur de quelques lignes ſur la meſure de l'image, peut être une quantité ſenſible par rapport à l'image totale. Par exemple, ſi l'image eſt d'un pié, ce qui ſuppoſe un foyer de douze piés, & qu'on ſe trompe de trois lignes à chaque extrêmité, l'erreur totale pourra être d'un vingt-quatrieme. 2°. La meſure du rapport de la diffuſion par le moyen des priſmes peut être plus exacte, comme je le trouve par le calcul, qu'en ſe ſervant des lentilles; cependant comme cette méthode exige que les angles des priſmes ſoient petits, & que ces angles ne ſont pas faciles à meſurer avec une grande préciſion, il eſt clair qu'on peut auſſi ſe tromper aiſément d'une petite quantité dans la meſure de ces angles, & par conſéquent d'une quantité qui ſera aſſez ſenſible dans le rapport de cette erreur à l'angle total. Or l'effet de cette erreur devient encore beaucoup plus conſidérable dans le rapport qui en réſulte pour la diffuſion des couleurs; je trouve, par exemple, qu'en comparant la diffuſion du verre commun à celle du cryſtal d'Angleterre, ſi on s'eſt trompé d'une certaine quantité dans le rapport des images des lentilles ou des angles des priſmes, l'erreur qui en réſulte dans la quantité qui exprime le rapport de diffuſion, peut être plus grande que cette premiere erreur, en raiſon de cinq à trois ou même davantage. Ce n'eſt pas tout; l'effet de cette erreur eſt encore beaucoup plus grand dans l'aberration de l'objectif; car je trouve, toujours en comparant le verre commun au cryſtal d'Angleterre, que l'erreur commiſe dans le rapport de diffuſion, eſt encore augmentée dans l'aberration de l'objectif, en raiſon de onze à trois; & cette erreur demeure toujours la même, de quelque maniere qu'on diſpoſe entr'elles les lentilles qui forment l'objectif compoſé, avec cette ſeule différence qu'elle deviendra de ſigne contraire, lorſqu'on donnera aux lentilles une diſpoſition abſolument différente.

Delà il eſt aiſé de conclure qu'une erreur commiſe dans les premieres meſures, augmentera plus de ſix fois dans l'aberration; enſuite que ſi on s'eſt trompé ſeulement de $\frac{1}{30}$ dans ces premieres meſures, ce qui eſt très-facile, l'aberration des couleurs au lieu d'être nulle, comme elle le devroit être dans l'objectif compoſé, ſera encore plus d'un cinquieme de l'aberration d'un objectif ſimple de verre commun. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que la plupart des lunettes *achromatiques* conſtruites juſqu'à préſent, quoique très-ſupérieures aux lunettes ſimples ordinaires & même à pluſieurs égards aux téleſcopes de réflexion, n'ont pas eu encore ſur ces téleſcopes tous les avantages qu'on pouvoit deſirer & même eſpérer. En effet, dans la plupart des objectifs *achromatiques* conſtruits juſqu'à préſent, on a ſuppoſé que la diffuſion des couleurs, cauſée par le cryſtal d'Angleterre, étoit à la diffuſion cauſée par le verre commun, comme trois à deux. Or ſi ce rapport, au lieu d'être de trois à deux, étoit de trente-deux à vingt, ou de huit à cinq, comme d'autres obſervateurs l'ont trouvé; l'aberration d'un objectif conſtruit d'après le rapport de trois à deux, au lieu d'être nulle, ou au moins ſenſible comme la théorie le donne, ne ſeroit guere que le quart de l'aberration d'un objectif ſimple. Ainſi une lunette de trois piés, par exemple, conſtruite avec cet objectif, ne produiroit l'effet que d'une lunette ordinaire d'environ douze piés, tandis qu'un téleſcope de trois piés produit l'effet d'une lunette de cinquante. Pour remédier à cet inconvénient, autant qu'il eſt poſſible, voici, je crois, le moyen le plus ſimple dont on puiſſe faire uſage.

Supposons d'abord que l'erreur qu'on a commise dans la mesure du rapport de diffusion est en moins, c'est-à-dire, que ce rapport est un peu plus grand que celui qu'on a trouvé; on écartera tant soit peu la seconde lentille de la premiere, si on se sert du premier de nos objectifs à trois lentilles, ou la troisieme de la seconde, si on se sert du second objectif; on parviendra par ce moyen à détruire sensiblement l'aberration pour les objets placés dans l'axe. De plus, si après ce premier écartement on écarte encore d'une petite quantité que l'expérience donnera, les deux lentilles qui étoient restées appliquées l'une contre l'autre, on parviendra à détruire l'aberration des couleurs, autant qu'il sera possible, pour les objets même qui ne seront pas placés dans l'axe.

Supposons ensuite que l'erreur commise dans la mesure du rapport de diffusion est en plus, c'est-à-dire, que le rapport trouvé est plus grand que le rapport véritable; en ce cas, on ne sauroit employer le moyen précédent, parce que l'écartement des lentilles ne feroit qu'augmenter encore l'aberration. Mais pour lors, il suffira de donner un peu moins de courbure à la premiere des surfaces de l'objectif, à celle qui est tournée vers l'objet, en laissant d'ailleurs les lentilles appliquées l'une contre l'autre. Il faudroit faire une opération contraire dans le cas où l'erreur seroit en moins, c'est-à-dire, que si on laissoit les lentilles appliquées l'une contre l'autre, il faudroit augmenter la courbure de la premiere des surfaces, ce qui est beaucoup moins aisé à faire que de la diminuer. Ainsi l'on voit que les deux cas d'une erreur en moins ou d'une erreur en plus, fournissent chacun un moyen particulier & fort simple de corriger cette erreur, lequel ne réussiroit pas aussi bien dans le cas opposé.

Cependant il est visible que le moyen de corriger l'erreur quand elle est en moins, se réduisant à un simple écartement des lentilles, est beaucoup plus facile, plus court & plus sûr que le moyen de corriger l'erreur quand elle est en plus, lequel exige qu'on retravaille tant soit peu la surface d'une des lentilles, ou qu'on ait à y substituer une autre lentille un peu moins convexe pardevant. Nous croyons donc qu'en général, lorsqu'on mesure le rapport de diffusion, il faut tâcher que l'erreur, s'il y en a, soit plutôt en moins qu'en plus. Ainsi dans les calculs qu'on fera pour déterminer les rayons des surfaces, il vaudra mieux supposer le rapport de diffusion un peu au dessous de celui que l'expérience a donné que de le prendre au dessus.

Il y a encore un autre avantage à ce que l'erreur, si elle a lieu, soit plutôt en moins qu'en plus. C'est qu'on peut la corriger par le moyen de l'oculaire convexe, adapté à ces sortes d'objectifs; car il se trouve, par une circonstance heureuse, que l'aberration de cet oculaire est alors en sens contraire de l'aberration de l'objectif; d'où il est aisé de voir qu'on peut trouver facilement un oculaire dont l'aberration détruise, au moins presque entiérement, celle qui peut rester dans l'objectif. Il est vrai que si l'erreur étoit en plus, on pourroit employer au même effet un oculaire concave; mais on sait que ces oculaires ont l'inconvénient de diminuer le champ de la lunette. Cependant on pourroit encore, ce me semble, s'en servir avec avantage, sur-tout si la lunette n'étoit pas trop longue.

A l'occasion des oculaires adaptés aux objectifs *achromatiques*, j'ai deux remarques essentielles à faire. La premiere, c'est qu'au lieu de construire ces oculaires de verre commun, on feroit très-bien d'y employer une matiere dans laquelle la diffusion des rayons seroit plus grande, par exemple, une matiere semblable à celle qu'a trouvé M. Zeiher, & qui ayant une réfraction moyenne à-peu-près la même que celle du crystal d'Angleterre, écarte les couleurs environ deux fois davantage que ce crystal, & trois fois plus que le verre commun. Ces oculaires auroient cet avantage, qu'avec un foyer beaucoup plus court que ceux du verre commun, ils représenteroient l'objet aussi nettement; & comme ils permettroient de donner aux objectifs une ouverture plus grande, ils donneroient donc à la fois plus de netteté, de grandeur & de vivacité à l'image.

La seconde remarque que j'ai à proposer, est sur le rapport des courbes qu'on doit

donner aux ſurfaces de ces oculaires, pour que l'aberration qui viendra de leur figure ſphérique ſoit la moindre qu'il ſera poſſible. Les formules données juſqu'ici par les opticiens, aſſignent aiſément ce rapport, mais ces formules ne ſont bonnes que pour les objets placés dans l'axe ; pour peu qu'ils s'en écartent, l'aberration devient plus conſidérable que dans des lentilles d'une autre forme. J'ai donc enviſagé la choſe autrement; j'ai cherché le rapport que doivent avoir les rayons d'une lentille ſimple, pour que l'aberration dans les objets placés hors de l'axe, ne ſoit pas plus grande que celle des objets placés dans l'axe même, ce qui ſe réduit à rendre nulle l'aberration en largeur ; & je trouve que ces ſortes de lentilles ont l'avantage de donner dans l'axe très-peu d'aberration, & l'aberration la moindre qu'il eſt poſſible pour les objets qui ne ſont pas dans l'axe. Je ne doute donc point que ces ſortes de lentilles ne ſoient en effet beaucoup plus avantageuſes que les autres ; le calcul fait voir qu'en employant des oculaires de cette forme, & dont la matiere ſoit de verre commun, le rayon de la ſurface tournée vers l'objet, doit être égal à environ neuf fois la diſtance focale de l'oculaire, & le rayon de l'autre ſurface égal à environ $\frac{3}{7}$ de cette même diſtance focale.

Cette obſervation, ſur le rapport le plus avantageux entre les rayons des ſurfaces, eſt d'autant plus importante, qu'elle a lieu non ſeulement pour les oculaires, mais auſſi pour les objectifs ſimples, lorſqu'on jugera à propos de conſtruire des lunettes avec de tels objectifs. Je trouve, par exemple, que pour qu'un objectif ſimple de verre peu réfringent ait la moindre aberration, le rapport des ſurfaces ne doit pas être de 1 à 6, comme tous les opticiens l'ont cru juſqu'ici ; mais que la premiere ſurface, celle qui eſt tournée vers l'objet, doit avoir un rayon égal à environ $\frac{5}{9}$ de la diſtance focale, & la ſeconde un rayon égal à cinq fois cette même diſtance.

De pareils objectifs convexes de verre commun & d'une ſeule matiere, pourroient, ſi je ne me trompe, être combinés fort avantageuſement avec des oculaires ſimples concaves, formés de la matiere trouvée par M. Zeiher, & conſtruits ſuivant les proportions que nous avons données plus haut pour ces ſortes d'oculaires : on en formeroit d'excellentes lunettes de poche, qui, en augmentant l'objet environ trois fois, ce qui eſt ſuffiſant pour ces ſortes de lunettes, auroient l'avantage d'être exemptes de couleurs, d'avoir d'ailleurs, par la courbure des ſurfaces, le moins d'aberration qu'il ſeroit poſſible, de ſouffrir une grande ouverture de l'objectif, & par conſéquent de donner à l'image beaucoup de netteté & de vivacité.

Revenons aux objectifs compoſés de pluſieurs lentilles. Je n'ai encore parlé juſqu'à préſent que de la combinaiſon d'un ſeul oculaire ſimple avec ces objectifs; mais je trouve qu'en employant deux oculaires, même d'une matiere ſemblable, on peut toujours donner à leurs ſurfaces une telle courbure, que l'aberration qui vient de leur figure ſphérique, ſoit entiérement détruite ; & il eſt évident que ce double oculaire étant ſuppoſé de même foyer que l'oculaire ſimple dont il a été parlé ci-deſſus, aura l'avantage d'anéantir, ou entiérement ou preſque entiérement, toute aberration, tant celle qui vient des couleurs, que celle qui vient de la figure des verres. Ainſi, une lunette conſtruite exactement ſur cette théorie & portant deux oculaires, tels que je viens de les propoſer avec un objectif formé de trois lentilles, ſeroit infailliblement très-ſupérieure aux téleſcopes de réflexion.

On trouvera dans le mémoire dont celui-ci eſt l'extrait, le détail des calculs ſur leſquels eſt fondée toute la théorie que je viens d'établir, avec quelques autres vues utiles pour remédier à l'inconvénient qui réſulte de l'erreur qu'on peut commettre dans le rapport de diffuſion des rayons, erreur dont l'effet eſt celui qu'on doit avoir le plus de ſoin d'éviter. A l'égard des inconvéniens qui naîtront des autres erreurs qu'on peut commettre, ſoit en meſurant le rapport de réfraction dans les deux matieres, ſoit dans la conſtruction des lentilles, d'après les meſures que donne la théorie, non ſeulement ces inconvéniens ſeront beaucoup moins conſidérables, &

auront même très-souvent un effet insensible, mais on peut trouver aisément différens moyens d'y remédier. Ces moyens consistent en général à multiplier les lentilles qui composent l'objectif, & à ne pas donner le même rayon aux surfaces contiguës de ces lentilles. Par-là on aura dans la solution du problême un beaucoup plus grand nombre d'indéterminées, qui mettront à portée de donner aux différentes surfaces, la courbure la plus propre pour anéantir (au moins presque entiérement) l'inconvénient qui naîtroit de ces différentes erreurs. L'expérience fait voir que cette multiplication des lentilles est plus nuisible à la vivacité de l'image, dont elle peut d'ailleurs augmenter beaucoup la netteté : elle a de plus un autre avantage, c'est qu'elle offre un plus grand nombre de combinaisons pour la disposition des lentilles, & par conséquent pour trouver l'arrangement le plus avantageux qu'on puisse leur donner ; car en n'employant que deux matieres à la formation de l'objectif, il est aisé de voir que les lentilles qui le composent, peuvent être combinées en deux façons seulement, s'il n'y en a que deux ; au lieu qu'elles peuvent l'être en six, s'il y en a trois ; en douze, s'il y en a quatre ; en vingt, s'il y en a cinq, & ainsi du reste, suivant une progression croissante, dont la différence est la progression arithmétique, 2, 4, 6, 8, *&c.* Il est vrai que ces différentes combinaisons exigeront d'assez longs calculs pour trouver celles qui seroient les plus avantageuses ; mais on en sera dédommagé par l'avantage qu'elles produiront pour la perfection des objectifs.

Cette perfection, ou plutôt l'effet avantageux qui en résultera, pourra encore augmenter beaucoup, si on s'applique ensuite à perfectionner sur le même plan, la théorie du rapport des ouvertures avec les oculaires. J'ai déja fait voir dans le troisieme volume de mes *Opuscules*, combien la théorie donnée jusqu'ici par les opticiens pour assigner ce rapport, étoit fautive & imparfaite, & j'y ai substitué des formules beaucoup plus exactes, au moyen desquelles on pourra déterminer ce rapport d'une maniere bien plus sûre & plus avantageuse. Je ne doute pas que par ces différens moyens on ne parvienne à donner aux lunettes *achromatiques*, de nouveaux dégrés de perfection très-considérables, & peut-être jusqu'à un point dont on n'auroit osé se flatter. Je sais qu'un grand géometre a paru douter qu'il soit possible de porter ces lunettes à un grand degré de perfection. La raison principale qu'il en apporte, c'est que le *crownglass* étant verdâtre, & par conséquent, selon lui, ne laissant passer sensiblement que les rayons verds, il n'est pas étonnant qu'il paroisse moins écarter les rayons colorés que le *flintglass* ou crystal d'Angleterre, d'où notre savant conclut que la mesure du rapport de diffusion qu'on trouve entre ces deux matieres, par le moyen de l'expérience, est illusoire & fautive, & par conséquent, aussi la théorie qui en résulte pour les objectifs *achromatiques*. Il est facile de répondre à cette objection par l'expérience, qui fait voir que les objectifs déja construits, d'après la théorie, sont excellens, ce qui ne laisse point douter qu'ils ne puissent le devenir encore davantage. D'ailleurs, quand le *crownglass* auroit l'inconvénient, par sa couleur verdâtre, d'absorber quelque partie des rayons rouges ou violets, cet inconvénient n'auroit pas lieu en se servant de notre verre commun qui est blanc, & qui par conséquent laisse passer tous les rayons. Je crois par cette raison que notre verre commun doit être encore plus avantageux que le *crownglass*, dans la construction des objectifs *achromatiques*. (*Cet article est de M. d'*ALEMBERT, *& a déja été inséré dans un journal peu répandu, d'où nous l'avons tiré.*)

ACHRONIQUE, adj. m. *terme d'Astronomie*, qui se dit du lever ou du coucher d'une étoile, lorsqu'il se fait au moment où le soleil se couche ou se leve. On écrit aussi *acronique* ; l'orthographe de ce mot dépend de l'étymologie qu'on lui donne, & c'est sur quoi on n'est point entiérement d'accord. *Voyez* ACRONIQUE. (*O.*)

* ACHSTEDE, *ou* AKSTEDE, s. (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brem, sur le Lun.

ACHTELING, s. (*Commerce.*) mesure de liqueur dont on se sert en Allemagne : il faut trente-deux *achtelings* pour un

heémer. Quatre ſchiltems ſont un *achteling.* (*G.*)

ACHTENDEELEN, *ou* ACHTELING, ſ. (*Commerce.*) meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits de Hollande. Deux hoeds de Gormiheng font cinq *achtendeelens.* Vingt-huit *achtendeelens* d'Aſpeſen en font trente-deux de Roterdam, mais il n'en faut que vingt-ſix de ceux de Worcum; ving-neuf *achtendeelens* de Delft font douze viertels d'Anvers, quatre *achtendeelens* $\frac{24}{35}$ de Delft, font le hoed de Bruges. *Voyez* VIERTEL & HOED. (*G.*)

* ACHYR, ACHYAI, ſ. (*Géogr.*) ville & château de l'Ukraine ou Volnie intérieure ſur le Vorsklo, aux Ruſſiens. *Long.* 53. 34. *lat.* 49. 32.

* ACIDALE, f. (*Myth.*) fontaine de Béotie, d'où Vénus fut appellée *Acidalie. Voyez.* ACIDALIE.

* ACIDALIE *ou* ACIDALIENNE, (*Myth.*) c'eſt ainſi que les Grecs appelloient quelquefois Vénus, d'*Acidale*, fontaine de Béotie où les Graces alloient ſe baigner avec elle.

ACIDE, adj. qui ſe prend quelquefois ſubſt. (*Ord. encyclop. Entend. Science de la nat. Chym.*) ce qui pique la langue & lui cauſe en même temps un ſentiment d'aigreur. *Voyez* GOUT, ACIDITÉ.

On diviſe ordinairement les *acides* en *manifeſtes* & *cachés.*

Les *acides manifeſtes* ſont ceux que nous venons de définir, ſavoir ceux qui cauſent une impreſſion ſenſible. Tels ſont le vinaigre, & l'eſprit de vinaigre; les ſucs de pomme ſauvage, de citrons, d'oranges, de limons, d'épine-vinette, de tamarins, & des fruits qui ne ſont pas mûrs: l'eſprit d'alun, l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſoufre, tiré par la cloche, l'eſprit de ſel, *&c.* ſont autant d'*acides* manifeſtes. *Voyez* VINAIGRE, NITRE, VITRIOL, ALUN, SOUFRE, *&c.*

Les *acides cachés* ſont ceux qui n'ont pas aſſez d'acidité pour ſe faire ſentir au goût, mais qui reſſemblent aux *acides* manifeſtes par d'autres propriétés ſuffiſantes pour les mettre au rang des *acides.*

Il paroît par-là qu'il y a des caracteres d'acidité plus généraux que celui d'un goût aigre, quoique l'on conſidere principalement ce goût, en parlant des *acides.*

La grande marque, ou la marque générale à laquelle on reconnoît les *acides*, c'eſt l'effervefcence qui ſe fait lorſqu'on les mêle avec une autre ſorte de corps appellés *alkalis. V.* EFFERVESCENCE & ALKALI.

Cependant il ne faut pas toujours s'arrêter à cette ſeule propriété pour déterminer qu'une ſubſtance eſt *acide*, parce que tout *acide* ne fait pas effervefcence, ou ne fermente pas avec tout alkali; il eſt des *acides* que le goût ſeul fait connoître mieux qu'aucune autre épreuve. Les *acides* ſe reconnoiſſent encore à quelques changemens de couleur qu'ils cauſent à certains corps. Par exemple, pour éprcuver un *acide* caché, mettez le avec une teinture bleue de quelque végétal, comme ſera une infuſion, ou du ſirop de violettes délayé dans de l'eau; ſi la teinture bleue devient rouge par ce mêlange, c'eſt une marque d'acidité; & la teinture bleue deviendra plus ou moins rouge, ſelon que le corps qu'on éprouvera par ſon moyen ſera plus ou moins *acide.* Si au contraire la teinture bleue devenoit verte, c'eſt une preuve d'alkalicité.

Tout ce qui eſt *acide* eſt ſel, ou ce qui fait l'acidité de tout corps *acide* ou aigre, eſt ſel. On peut même dire que l'*acide* fait l'eſſence de tout ſel, non ſeulement de tout ſel *acide*, comme on le comprend aiſément, mais encore de tout ſel moyen, & même, ce qui paroîtra d'abord extraordinaire, de tout ſel alkali. Les ſels moyens ne ſont ſels que par leur *acide*, joint à une terre particuliere qui l'a adouci; ce qui forme une matiere qui n'eſt ni *acide* ni alkaline, & qu'on nomme pour cette raiſon, *ſel moyen*, ou *neutre.*

Les alkalis ne ſont ſels, que par un peu d'*acide* concentré par la fuſion dans beaucoup de terre abſorbante, qui par ce mêlange intime avec l'*acide*, eſt diſſoluble, & a de la ſaveur, en un mot eſt ſaline.

Les *acides* ſont ou minéraux, comme eſt celui du ſel commun; ou végétaux, comme eſt le vinaigre; ou animaux, comme eſt l'*acide* des fourmis.

Il y a trois eſpeces différentes d'*acides* minéraux; ſavoir, l'*acide* vitriolique, l'*acide* du nitre, & l'*acide* du ſel commun.

L'*acide* vitriolique se trouve dans les vitriols, dans l'alun, dans le soufre minéral, *&c.* l'*acide* vitriolique joint à un fer dissous ou mêlé avec de l'eau & un peu de terre, forme le vitriol verd, ferrugineux, comme est le vitriol d'Angleterre, celui de Liege, *&c.*

Lorsque *l'acide* vitriolique est joint de même à du cuivre, il en résulte un vitriol bleu, tel qu'est la couperose bleue, ou vitriol de Chypre.

On croit que la base métallique du vitriol blanc est le zinc; & je soupçonne que le peu de terre qui entre dans la composition des ventriols, est alkaline, & de la nature de la base du sel commun; c'est ce qui fait qu'il y a un peu de sel commun dans le vitriol. *Voyez* VITRIOL, COUPEROSE.

L'*acide* vitriolique incorporé avec une terre de la nature de la craie, mêlée avec un peu de la base du sel commun, & avec une très-petite quantité de bitume, fait l'alun. *Voyez* ALUN.

L'*acide* vitriolique combiné avec un peu de bitume, donne le soufre minéral. Il faut très-peu de bitume pour ôter à l'*acide* vitriolique sa fluidité, & pour lui donner une consistance de corps solide, telle qu'est celle du soufre. Il faut bien peu de ce soufre aussi pour faire perdre au mercure sa fluidité, & pour le fixer en quelque sorte, ce qui fait le cinnabre. *Voyez* SOUFRE, CINNABRE.

On peut dire la même chose de l'*acide* du sel commun: il donne différens sels. *Voyez l'analyse des eaux de Plombieres dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, de l'année 1746.*

L'*acide* du sel commun, incorporé naturellement avec une terre alkaline de la nature de la soude, constitue le sel gemme, qui se trouve en especes de carriere ou de mines en différentes parties du globe terrestre; ce qui fait les fontaines & les puits salés lorsque l'eau traverse des terres salées. *Voyez* SALINES.

L'*acide* du sel commun joint ainsi à cette terre alkaline, & de plus intimement mêlé avec des matieres grasses qui résultent du bitume & de la pourriture des plantes & des animaux qui vivent & meurent dans la mer, forme le sel marin.

L'*acide* marin incorporé à une grande quantité de matiere bitumineuse & très-peu de terre alkaline, donne un petit sel grenu, qu'il est impossible de mettre en crystaux distincts. *Voyez* SEL COMMUN.

L'*acide* nitreux, qui est l'eau forte ou l'esprit de nitre, joint à une terre alkaline semblable au sel alkali du tartre, forme le nitre, qu'on nomme vulgairement *salpêtre*; & cette sorte de nitre est différente encore selon différentes combinaisons: quoiqu'en général le salpêtre de houssage, le nitre fossile des mines & notre nitre, ne different pas entr'eux essentiellement, ils ne sont cependant pas absolument les mêmes.

L'*acide* nitreux est naturellement combiné avec un principe gras, qui donne à l'esprit de nitre lorsqu'il est en vapeurs dans le balon pendant la distillation, une couleur rouge orangée, qui le distingue dans la distillation de tous les autres *acides* & esprits. Cette couleur rouge des vapeurs de l'esprit de nitre lui a fait donner par les Alchymistes le nom de *sang de la salamandre Voyez* NITRE.

C'est aussi l'*acide* qui fait l'essence saline des sels des végétaux. Les sels de la terre dissous dans l'eau, que les plantes en tirent pour leur accroissement & pour leur entretien, deviennent propres à la plante qui les reçoit. Ce qui forme les sels de la terre, sont les *acides* minéraux dont nous venons de parler. Les plantes tirent l'un ou l'autre de ces sels, suivant qu'ils se trouvent plus dans la terre où elles sont plantées, & selon les différentes especes de plantes; c'est pourquoi il y a des plantes dont on tire du tartre vitriolé, comme sont les plantes aromatiques, le romarin, *&c.* d'autres desquelles on tire un sel nitreux, comme sont les plantes rafraîchissantes, la pariétaire, *&c.* Il y a des plantes qui donnent beaucoup de sel commun; ce sont les plantes marines, comme est le kali.

Comme les végétaux tirent leur salure de la terre où ils sont plantés, les animaux s'approprient les sels des plantes dont ils se nourrissent: c'est pourquoi il y a dans les animaux de l'*acide* vitriolique, de l'*acide* nitreux, & de l'*acide* du sel commun. *Voyez la Chymie médicinale, Partie II. chap. j.*

On ne doit pas révoquer en doute qu'il y a de l'*acide* dans les animaux: les ſages Médecins reconnoiſſent avec Hippocrate qu'il y a dans l'homme du doux, de l'amer, du ſalé, de l'*acide*, & de l'âcre. Tant que ces choſes, qui ſont de qualités différentes, ne ſont point à part, en dépôt, & qu'elles ſont proportionnées entr'elles, & dans un mouvement naturel, elles font la ſanté: ſi au contraire elles dominent ſenſiblement les unes ſur les autres, qu'elles reſtent en repos, & qu'elles ſoient dans un trop grand mouvement, elles produiſent la maladie, & l'eſpece de la maladie eſt différente, ſelon la différente nature de ce qui domine, & ſelon la différente partie où il ſe porte.

Il y a dans les animaux plus ou moins de ſalure, & par conſéquent plus ou moins d'*acide*, comme le prouvent pluſieurs opérations de Chymie, & particuliérement celle du phoſphore; & cette ſalure eſt différente dans les différentes eſpeces d'animaux: elle eſt dans la plupart de la nature du ſel ammoniac, ou de celle du nitre. Il y a auſſi des animaux dont la ſalure approche plus de l'acidité, & cette acidité eſt volatile, comme on peut le reconnoître dans les fourmis.

Les *acides* ſont ou fixes, comme eſt l'*acide* du vitriol, le tartre; ou volatils, comme ſont les eſprits ſulfureux, les eſprits fumans, & l'eſprit de fourmis.

En général, les *acides* ſont plus peſans que ne ſont les ſels neutres & les alkalis.

Les *acides* ſont fort utiles en Médecine, comme eſt celui du citron, de l'épine-vinette, de la groſeille, & du vinaigre; on peu mettre au nombre des remedes *acides*, l'eau de Rebel, l'eſprit de nitre dulcifié, & l'eſprit de ſel dulcifié, qui ſont d'un bon uſage pour la guériſon de pluſieurs maladies.

Les *acides* coagulent les liqueurs animales, comme on le voit arriver au lait quand on y mêle quelque *acide*: c'eſt pourquoi on ſe ſert des *acides* pour prévenir la diſſolution du ſang ſur la fin des fievres ardentes, lorſqu'il s'eſt formé dans les humeurs du malade un âcre urineux qui viſe à l'alkali. C'eſt pourquoi Hippocrate recommandoit les *acides* dans ces cas.

Les *acides* temperent l'effervesſcence de la bile & du ſang; c'eſt ce qui les rend utiles à ceux qui ont le viſage rouge par trop de chaleur: & au contraire les *acides* ſont nuiſibles à ceux qui ne ſont point ainſi échauffés, ou qui ont des ſentimens de froid dans les chairs, & qui ont le viſage pâle.

Dans certains cas les *acides* ſont atténuans & apéritifs, comme lorſqu'il y a des humeurs glaireuſes ou couenneuſes avec chaleur; alors les *acides* agiſſant ſur les fibres, ſont des remedes toniques qui les excitent à briſer les liqueurs viſqueuſes.

Les *acides* ſont les corps les plus pénétrans par rapport au tiſſu & à la forme de leurs parties, comme les fluides ſont auſſi les corps les plus pénétrans par rapport à la petiteſſe & à la mobilité de leurs parties; de ſorte que des *acides* en liqueur ſont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à diſſoudre: c'eſt pourquoi on eſt quelquefois obligé d'ajouter de l'eau aux eaux-fortes dont on ſe ſert pour diſſoudre les métaux, non pas pour affoiblir ces eaux-fortes, comme on le dit ordinairement; au contraire, c'eſt pour les rendre plus fortes, en leur donnant plus de fluidité.

Les *acides* minéraux ſont des diſſolvans plus forts que les *acides* végétaux, & les *acides* végétaux plus forts que les *acides* animaux.

Cela eſt vrai en général, mais ſouffre des exceptions particulieres par rapport à différens corps qui ſe diſſolvent plus aiſément par des *acides* plus foibles, c'eſt-à-dire, qui ſont réputés plus foibles, parce qu'ils diſſolvent moins de corps, & les diſſolvent moins fortement que ne les diſſolvent les *acides* plus forts, comme ſont les *acides* minéraux, qui ſont nommés pour cela *eaux-fortes*.

Les autres *acides*, même les *acides* animaux, ſont plus forts pour diſſoudre certains corps, que ne le ſont les eaux-fortes. On a un exemple de cela dans la diſſolution de l'ivoire par le petit-lait. Le petit-lait aigre diſſout les os, les dents, & l'ivoire.

Nous avons expliqué plus haut comment les *acides* les plus forts, comme ſont les eaux-fortes, perdent leur force & s'adouciſſent par les alkalis, en devenant ſimplement des corps ſalés. Nous devons ajouter

ici que les *acides* s'adouciſſent encore davantage par les corps huileux, comme eſt l'eſprit-de-vin : les *acides* ainſi joints à une matiere graſſe, font des ſavons *acides*, comme les alkalis joints à des matieres graſſes, font les ſavons alkalis, qui ſont les ſavons ordinaires.

Les *acides* dulcifiés ſont des liqueurs fort agréables. L'eſprit de nitre ou l'eau-forte qui a une odeur inſupportable, devient très-agréable lorſque cet *acide* eſt mêlé avec un peu d'eſprit-de-vin ; & l'odeur qui en réſulte ne tient ni de celle de l'eau-forte, ni de celle de l'eſprit-de-vin.

Les liqueurs les plus douces, comme ſont les différens laits, & les plus agréables, comme ſont les différens vins, ſont des *acides* adoucis.

C'eſt ſur-tout des différentes proportions de l'*acide* & de l'huile, & de leurs différentes combinaiſons, que dépendent les différentes qualités des vins. (*M.*)

Acides, adj. pris ſubſt. (*Médecine.*) Les *acides* ſont regardés avec raiſon par les Médecins comme une des cauſes générales des maladies. Les *acides* occaſionnent divers accidens, ſelon les parties qu'ils occupent. Tant qu'ils ſont contenus dans le ventricule, ils cauſent des rapports aigres, un ſentiment de faim, des picotemens douloureux, qui produiſent même la cardialgie : parvenus aux inteſtins, dans le duodenum, ils diminuent l'action de la bile; dans les autres ils produiſent la paſſion iliaque, les ſpaſmes ; en reſſerrant l'orifice des vaiſſeaux lactées, ils donnent naiſſance à des diarrhées chroniques, qui ſouvent ſe terminent en dyſſenteries : lorſqu'ils ſe mêlent avec le ſang, ils en alterent la qualité, y produiſent un épaiſſiſſement, auquel la lymphe qui doit ſervir de matiere aux ſecrétions, ſe trouve auſſi ſujette : delà naiſſent les obſtructions dans les glandes du méſentere, maladie commune aux enfans; les fibres dont leurs parties ſont compoſées, étant encore trop molles pour émouſſer les pointes des *acides* qui ſe rencontrent dans la plupart des alimens qu'ils prennent. Les gens ſédentaires & qui travaillent beaucoup dans le cabinet, ſe trouvent ſouvent attaqués des maladies que produit l'acrimonie *acide*; la diſſipation & l'exercice étant très-néceſſaires pour prévenir ces maladies, en augmentant la tranſpiration. Les pâles couleurs auxquelles les filles ſont ſi ſujettes lorſque leurs regles n'ont point encore paru, ou ont été ſupprimées par quelque accident, ſont auſſi des ſuites de l'acrimonie *acide* ; ce qui leur occaſionne l'appétit dépravé qu'elles ont pour le charbon, la craie, le plâtre, & autres matieres de cette eſpece, qui ſont toutes abſorbantes, & contraires aux *acides*.

On vient à bout de détruire les *acides*, & d'arrêter le ravage qu'ils peuvent faire, lorſque l'on s'apperçoit de bonne heure de leur exiſtence dans l'eſtomac, en les évacuant en partie par le moyen des émétiques, auxquels on fait ſuccéder l'uſage des abſorbans, les remedes apéritifs & martiaux, qui ſont tous très-propres pour donner du reſſort aux parties ſolides, & de la fluidité aux liqueurs ; enfin en mettant en uſage les remedes, qui fermentant promptement avec les *acides*, forment des ſels d'une nature particuliere, & qui ont une vertu ſtimulante, diaphorétique, & capable de réſoudre les obſtructions.

Tous ces remedes doivent être adminiſtrés avec ſoin, & l'on doit toujours avoir égard aux forces, à l'âge, au tempérament, & au ſexe des malades. (*N.*)

ACIDITÉ, ſ. f. (*Chymie.*) qualité qui conſtitue un corps acide, c'eſt-à-dire, ce ſentiment d'aigreur, ce goût qu'excitent les acides en piquant la langue. *Voyez* Acide, Gout, *&c.*

Un peu d'acide de vitriol communique à l'eau une agréable *acidité*. Le vinaigre & le verjus ont une différente ſorte d'*acidité*.

On empêche que les *acidités* ne prédominent dans les corps & ne viennent à coaguler le ſang, ſoit en les corrigeant & les émouſſant par des ſels alkalis, ou par des matieres abſorbantes, ſoit en les enveloppant dans des matieres graſſes : ainſi le lait, l'huile, ou les alkalis, émouſſent les acides du ſublimé corroſif, qui eſt un poiſon corrodant, par les acides du ſel marin, dont l'action eſt augmentée par le mercure qui y eſt joint. Le ſublimé corroſif eſt un mercure réduit en forme ſeche & ſaline par l'acide du ſel commun. *Voyez* Sublimé corrosif.

C'eſt

C'est ainsi que le minium détruit l'*acidité* de l'esprit de vinaigre ; la pierre calaminaire, celle de l'esprit de sel, *&c. Voyez* ABSORBANT, *&c.* (*M.*)

ACIDULE, adj. (*Pharmacie.*) c'est en général tout ce à quoi l'on a mêlé quelque suc acide, afin de rendre d'un goût agréable certaines liqueurs rafraîchissantes, comme la limonnade, les eaux de groseille, de verjus, les sucs de berberis, les teintures de roses où l'on a ajouté quelques gouttes d'esprit de vitriol jusqu'à une agréable acidité ; les esprits minéraux dulcifiés par l'esprit-de-vin, doivent trouver ici leur place, tels que l'esprit de vitriol, de nitre, & de sel marin. *Voyez* ACIDE. (*N.*)

Ce nom convient aussi aux eaux minérales froides. On les a ainsi nommées pour les distinguer des thermales, qui sont les eaux chaudes.

* ACIERIE, s. f. (*Métallurgie.*) c'est l'usine où l'on transporte les plaques de fer fondu au sortir de la fonte ou forge, pour y continuer le travail qui doit les transformer en acier, soit naturel, soit artificiel. *V.* pour le détail de ces opérations, ACIER.

* ACIER, s. m. (*Entend. Scienc. de la Nat. Chym. Métallurg.*) Ce mot, selon Ménage, vient d'*aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Espagnols *azero* : mais *aciarium*, *acciaro*, & *azero*, viennent tous d'*acies*, dont Pline s'est servi pour le mot *chalybs*. Les Latins l'appelloient *chalybs*, parce que le premier *acier* qui ait été en réputation parmi eux venoit, dit-on, d'Espagne, où il y avoit un fleuve nommé *chalybs*, dont l'eau étoit la plus propre que l'on connût pour la bonne trempe de l'*acier*.

De tous les métaux l'*acier* est celui qui est susceptible de la plus grande dureté, quand il est bien trempé : c'est pourquoi l'on en fait beaucoup d'usage pour les outils & les instrumens tranchans de toute espece. *Voyez* TREMPER.

C'étoit une opinion généralement reçue jusqu'à ces derniers temps, que l'*acier* étoit un fer plus pur que le fer ordinaire ; que ce n'étoit que la substance même du fer affiné par le feu ; en un mot, que l'*acier* le plus fin & le plus exquis n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. Ce sentiment est très-ancien : mais on jugera par ce qui suit s'il en est pour cela plus vrai.

On entend par un *fer pur*, ou par de l'*acier*, un métal dégagé des parties hétérogenes qui l'embarrassent, & qui lui nuisent ; un métal plus plein des parties métalliques qui constituent son être, sous un même volume. Si telle étoit la seule différence de l'*acier* & du fer ; si l'*acier* n'étoit qu'un fer qui contînt sous un même volume une plus grande quantité de parties métalliques, la définition précédente de l'*acier* seroit exacte : il s'ensuivroit même delà une méthode de convertir le fer en *acier*, qui seroit fort simple ; car elle consisteroit à le battre à grands coups sur l'enclume, & à resserrer ses parties. Mais si ce fer pur ou l'*acier* est moins dépouillé de parties étrangeres, que les fers d'une autre espece qui ne sont point de l'*acier* ; s'il a même besoin de parties hétérogenes pour le devenir ; & si le fer forgé a besoin d'en être dénué, il ne sera pas vrai que l'*acier* ne soit que du fer plus pur, du fer plus compacte, & contenant sous un même volume plus de parties métalliques. Or je démontrerai par ce que je dirai sur la nature du fer & de l'*acier*, que l'*acier* naturel est un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé ; que lorsque l'on pousse le fer de fonte au feu, (j'entends celui que la nature a destiné à devenir *acier* naurel,) il devient *acier* avant que d'être fer forgé. Ce dernier état est lá perfection de l'art, c'est-à-dire, du feu & du travail ; au delà de cet état, il n'y a plus que de la destruction.

Si l'on veut donc définir exactement l'*acier*, il faut d'abord en distinguer deux especes ; un *acier* naturel, & un *acier* factice ou artificiel. Qu'est-ce que l'*acier* naturel ? c'est celui où l'art n'a eu d'autre part que de détruire par le feu l'excès des parties salines & sulfureuses, & autres dont le fer de fonte est trop plein. J'ajoute *& autres* ; car qui est-ce qui peut s'assurer que les sels & les soufres soient les seuls élémens détruits dans la fusion ? La Chymie est loin de la perfection, si on la considere de ce côté, & je ne pense pas qu'elle ait encore des preuves équivalentes à une démonstration, qu'il n'y eût dans un corps,

quel qu'il soit avant son analyse, d'autres élémens que ceux qu'elle en a tirés en l'analysant. L'*acier* artificiel est un fer à qui l'art a restitué, par le secours des matieres étrangeres, les mêmes parties dont il étoit trop dénué. Enfin si l'on desire une notion générale & qui convienne aux deux fers, il faut dire que l'*acier* est un fer dans lequel les mêlanges des parties métalliques, avec les parties salines sulfureuses & autres, a été amené à un point de précision qui constitue cette substance métallique qui nous est connue sous le nom d'*acier*. Ainsi l'*acier* consiste dans un certain rapport qu'ont entr'elles les parties précédentes qu'on nous donne pour ses élémens.

La nature nous présente le fer plus ou moins mêlangé de ces parties, mais presque toujours trop grossiérement mêlangé; c'est-à-dire, presque jamais contenant les parties dont il est composé, dans le vrai rapport qui conviendroit pour nous en procurer les avantages que nous en devons retirer. C'est ici que l'art doit réformer la nature. Le fer de fonte ou la mine qui vient d'être fondue, est dure, cassante, intraitable; la lime, les ciseaux, les marteaux, n'ont aucune prise sur elle. Quand on lui donne une forme déterminée dans un moule, il faut qu'elle la garde; aussi ne l'emploie-t-on qu'en bombes, boulets, poëles, contre-cœurs de cheminées. *Voyez* Forge. La raison de sa dureté, de son aigreur, & de son cassant, c'est, dit-on, l'excès des parties sulfureuses & terrestres dont elle est trop pleine: si vous l'en dépouillez, elle deviendra ductile, molle, & susceptible de toutes sortes de formes, non par la fusion, mais sous le marteau. C'est donc à épurer le fer de ces matieres étrangeres que consistent les deux arts de faire l'*acier* naturel & l'*acier* artificiel.

Le seul agent que nous ayions & qui soit capable de séparer les parties métalliques des parties salines, sulfureuses & terrestres, c'est le feu. Le feu fait fondre & vitrifier les terrestres. Ces parties étant plus légeres que les parties métalliques, surnagent le métal en fusion, & on les enleve sous le nom de *crasses* ou *scories*. Cependant le feu brûle & détruit les soufres & les sels. On croiroit d'abord que si l'on pouvoit pousser au dernier point la destruction des parties terrestres, sulfureuses & salines, la matiere métallique qui resteroit, seroit absolument pure. Mais l'expérience ne confirme pas cette idée, & l'on éprouve que le feu ne peut séparer totalement les parties étrangeres d'avec la matiere métallique, sans l'appauvrir au point qu'elle n'est plus bonne à rien.

L'art se réduit donc à ne priver le fer de ses parties hétérogenes, qu'autant qu'il est nécessaire pour détruire le vice de l'excès, & pour n'y en laisser que ce qu'il lui en faut pour qu'il soit ou de l'*acier* ou du *fer forgé*, suivant les mines & leur qualité.

Pour cet effet on travaille & la mine qui doit donner du fer & celle qui doit donner de l'*acier*, à-peu-près de la même maniere, jusqu'à ce qu'elles soient l'une & l'autre en gueuse, (*voyez* pour ces préparations bitumineuses l'*article* Forge;) on la pêtrit sous des marteaux d'un poids énorme, & à force de la ronger & de la tourmenter plus ou moins, suivant que l'expérience l'indique, on change la nature de la fonte; & d'une matiere dure, aigre, & cassante, on en fait une matiere molle & flexible, qui est ou de l'*acier* ou du *fer forgé*, selon la mine.

La nature nous donne deux especes de mines; les unes, telles sont celles de France, contiennent un soufre peu adhérent qui s'exhale & s'échappe aisément dans les premieres opérations du feu, ou qui peut-être n'y est pas en assez grande quantité, même avant la fusion; d'où il arrive que la matiere métallique qui en est facilement dépouillée, reste telle qu'elle doit être pour devenir un fer forgé: les autres mines, telles sont celles qui sont propres à donner de l'*acier* naturel, & qu'on appelle en Allemagne *mines* ou *veines d'acier*, contiennent un soufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. Il faudroit réitérer bien des fois sur elles, & avec une augmentation considérable de dépense, le travail qui amene les premieres à l'état de fer forgé; ce que l'on n'a garde de faire, car avant que d'acquérir cette derniere qualité de *fer forgé*, elles sont *acier*. L'*acier* naturel est donc, comme j'avois promis de le démontrer, un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé: l'*acier* est donc,

s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur le passage de l'un à l'autre.

Mais, pourroit-on objecter contre ce systême, si l'état de la matiere métallique, sans lequel elle est *acier*, est sur le passage de son premier état de mine à celui où elle seroit fer forgé, il semble qu'on pourroit pousser la mine qui donne l'*acier* naturel, depuis son premier état, jusqu'à l'état de fer forgé; & il ne paroît pas qu'on obtienne du fer forgé & de l'*acier* de la même qualité de mine. La seule chose qu'on nous apprenne, c'est que si on y réussissoit, on feroit sortir les matieres d'un état où elles valent depus 7, 8, 9, jusqu'à 15 & 16 f. la livre, pour les faire arriver, à grands frais, à un autre où elles ne vaudroient que 3 à 4 f.

En un mot, on nous apprend bien qu'avec de la fonte, on fait ou du fer forgé ou de l'*acier* naturel, & cela en suivant à-peu-près le même procédé: mais on ne nous apprend point, si en réitérant ou variant le procédé, la mine qui donne de l'*acier* naturel, donneroit du fer forgé; ce qui ne seroit pourtant pas inutile à la confirmation du systême précédent sur la différence des deux mines de fer. Quoi qu'il en soit, il faut avouer qu'en chauffant & forgeant les fontes de Stirie, Carinthie, Tirol, Alsace, & de quelques autres lieux, on fait de l'*acier*; & qu'en faisant les mêmes opérations sur les mines de France, d'Angleterre & d'ailleurs, on ne fait que du fer forgé.

Mais avant que d'entrer dans le détail des procédés par lesquels on parvient à convertir le fer de fonte en *acier* naturel, nous allons parler des manieres différentes dont on s'est servi pour composer avec le fer forgé, de l'*acier* artificiel, tant chez les anciens que parmi les modernes.

M. Martin Lister pense qu'il y avoit dans le procédé que les anciens suivoient pour convertir le fer en *acier*, quelque particularité qui nous est maintenant inconnue; & il prononce avec trop de sévérité peut-être, que la maniere dont on exécute aujourd'hui cette transformation chez la plupart des nations, est moins une méthode d'obtenir du véritable *acier*, que celle d'empoisonner le fer par des sels. Quoi qu'il en soit du sentiment de M. Lister, Aristote nous apprend, *Meteor. liv. IV. c. vj.* « Que le fer forgé, travaillé même, » peut se liquéfier derechef, & derechef » se durcir, & que c'est par la réitération » de ce procédé, qu'on le conduit à l'état » d'*acier*. Les scories du fer se précipitent, » ajoute-t-il, dans la fusion; elles restent » au fond des fourneaux; & les fers qui » en sont débarrassés de cette maniere, » prennent le nom d'*acier*. Il ne faut pas » pousser trop loin cet affinage, parce » que la matiere qu'on traite ainsi, se dé- » truit, & perd considérablement de son » poids. Mais il n'en est pas moins vrai, » que moins il reste d'impuretés, plus l'*acier* » est parfait. »

Il y a beaucoup à desirer dans cette description d'Aristote, & il n'est pas facile de la concilier avec les principes que nous avons posés ci-devant. Il est vrai que le fer même travaillé peut être remis en fusion, & qu'à chaque fois qu'il se purge, il perd de son poids. Mais fondez, purgez tant qu'il vous plaira de certains fers, vous n'en ferez jamais ainsi de l'*acier*. Cependant c'est avec du fer ainsi purgé, qu'on fait incontestablement le meilleur *acier*, continue M. Lister: il y a donc quelque circonstance essentielle omise dans le procédé d'Aristote.

Voici la maniere dont Agricola dit qu'on fait avec le fer de l'*acier* artificiel; & le P. Kircher assure que c'est celle qu'on suivoit dans l'isle d'Ilva, lieu fameux pour cette fabrication, depuis le temps des Romains jusqu'à son temps.

« Prenez, dit Agricola, du fer disposé » à la fusion, cependant dur, & facile à » travailler sous le marteau; car quoique » le fer fait de mine vitriolique puisse » toujours se fondre, cependant il est ou » doux, ou cassant, ou aigre. Prenez un » morceau de ce fer; faites le chauffer » rouge; coupez le par parcelles; mêlez » les avec la sorte de pierre qui se fond » facilement. Placez dans une forge de Ser- » rurier ou dans un fourneau, un creuset » d'un pié & demi de diametre & d'un pié » de profondeur; remplissez le de bon char- » bon; environnez le de briques, qui for- » ment autour du creuset une cavité qui » puisse contenir le mêlange de pierre fu- » sible & de parcelles de fer coupé.

» Lorſque le charbon contenu dans le » creuſet ſera bien allumé, & le creuſet » rouge ; soufflez & jetez dedans peu-à-» peu le mêlange de pierre & de parcelles » de fer.

» Lorſque ce mêlange ſera en fuſion, » jetez dans le milieu trois ou quatre mor-» ceaux de fer ; pouſſez le feu pendant » cinq ou ſix heures ; prenez un ringard ; » remuez bien le mêlange fondu, afin que » les morceaux de fer que vous avez jetés » dedans, s'impregnent fortement des » particules de ce mêlange : ces particules » conſumeront & diviſeront les parties » groſſieres des morceaux de fer auxquels » elles s'attacheront ; & ce ſera, s'il eſt » permis de parler ainſi, une ſorte de » ferment qui les amollira.

» Tirez alors un des morceaux de fer » hors du feu ; portez le ſous un grand » marteau ; faites le tirer en barre & tour-» menter ; & ſans le faire chauffer plus » qu'il ne l'eſt, plongez le dans l'eau » froide.

» Quand vous l'aurez trempé, caſſez le ; » conſidérez ſon grain, & voyez s'il eſt » entiérement *acier*, ou s'il contient enco-» re des parties ferrugineuſes.

» Cela fait, reduiſez tous les morceaux » de fer en barre ; ſoufflez de nouveau ; » rechauffez le creuſet & le mêlange ; aug-» mentez la quantité du mélange, & rafraî-» chiſſez de cette maniere ce que les pre-» miers morceaux n'ont pas bu ; remettez-y » ou de nouveaux morceaux de fer, ſi vous » êtes content de la transformation des » premiers, ou les mêmes, s'ils vous pa-» roiſſent ferrugineux ; & continuez com-» me nous avons dit ci-deſſus. »

Voici ce que nous liſons dans Pline ſur la maniere de convertir le fer en acier : *fornacum maxima differentia eſt ; in iis equidem nucleus ferri excoquitur ad indurandam aciem, alioque modo ad denſandas incudes malleorumque raſtra.* Il ſembleroit par ce paſſage, que les anciens avoient une maniere de faire au fourneau de l'*acier* avec le fer, & de durcir ou tremper leurs enclumes & autres outils. Cette obſervation eſt de M. Liſter, qui ne me paroît pas avoir regardé l'endroit de Pline aſſez attentivement. Pline parle de deux opérations qui n'ont rien de commun, la trempe & l'aciérie. Quant au *nucleus ferri*, au noyau de fer, il eſt à préſumer que c'eſt une maſſe de fer affiné, qu'ils traitoient comme nous l'avons lu dans Ariſtote, dont la deſcription dit quelque choſe de plus que celle de Pline. Mais toutes les deux ſont inſuffiſantes.

Pline ajoute dans le chapitre ſuivant : *Ferrum accenſum igni, niſi duretur ictibus, corrumpitur* : & ailleurs, *aquarum ſumma differentia eſt quibus immergitur* ; ce qui rapproche un peu la maniere de convertir le fer en *acier* du temps de Pline, de celle qui étoit en uſage chez les Grecs, du temps d'Ariſtote.

Venons maintenant à celui des modernes, qui s'eſt le plus fait de réputation par ſes recherches dans cette matiere ; c'eſt M. de Réaumur, célebre par un grand nombre d'ouvrages, ou imprimés ſéparément, ou répandus dans les Mémoires de l'Académie des Sciences ; mais ſur-tout par celui où il expoſe la maniere de convertir le fer forgé en *acier*. Son ouvrage parut en 1722 avec ce titre : l'*Art de convertir le fer forgé en* acier, *& l'Art d'adoucir le fer fondu ou de faire des ouvrages de fer fondu auſſi finis que le fer forgé.* Il eſt partagé en différens mémoires, parce qu'effectivement il avoit été lu à l'Académie ſous cette forme, pendant le cours de trois ans.

M. de Réaumur, après avoir reconnu que l'*acier* ne differe du fer forgé, qu'en ce qu'il a plus de ſoufre & de ſel, en conclut : 1°. que la fonte qui ne differe auſſi du fer forgé, que par ce même endroit, peut être de l'*acier* : 2°. que changer le fer forgé en *acier*, c'eſt lui donner de nouveaux ſoufres & de nouveaux ſels.

Après un grand nombre d'eſſais, M. de Réaumur s'eſt déterminé, pour les matieres ſulfureuſes, au charbon pur & à la ſuie de cheminée ; & pour les matieres ſalines, au ſel marin ſeul, le tout mêlé avec de la cendre pour intermede. Il faut que ces matieres ſoient à une certaine doſe entr'elles, & la quantité de leur mêlange dans un certain rapport avec la quantité de fer à convertir ; il faut même avoir égard à ſa qualité.

Si la compoſition qui doit changer le

fer en *acier* eſt trop forte ; ſi le feu a été trop long, le fer ſera trop *acier*; trop de parties ſulfureuſes & ſalines introduites entre les métalliques, les écarteront trop les unes des autres, & en empêcheront la liaiſon au point que le tout ne ſoutiendra pas le marteau. M. de Réaumur a donné d'excellens préceptes pour prévenir cet inconvénient ; & ceux qu'il preſcrit pour faire uſage de l'*acier*, quand par malheur il eſt devenu trop *acier* par ſa méthode, ne ſont pas moins bons. Il avoit trop de ſoufres & de ſels, il ne s'agit que de lui en ôter. Pour cet effet, il ne faut que l'envelopper de matieres alkalines, avides de ſoufres & de ſels. Celles qui lui ont paru les plus propres, ſont la chaux d'os & la craie ; ces matieres avec certaine durée du feu, remettent le mauvais *acier*, l'*acier* trop *acier*, au point qu'il faut pour être bon. On voit qu'en s'y prenant ainſi, on pourroit ramener l'*acier* à être entiérement fer, & l'arrêter dans tel degré & moyen qu'on voudroit. *L'art de M. de Réaumur*, dit très-ingénieuſement M. de Fontenelle dans l'hiſtoire de l'Académie, *ſemble ſe jouer de ce métal.* Voilà pour le fer forgé converti en *acier*. *Voyez*, quant à l'art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu auſſi finis que du fer de forge, les *articles* FER & FONTE. Nous rapporterons ſeulement ici un de ces faits ſinguliers que fournit le haſard, mais que le raiſonnement & les réflexions mettent à profit : M. de Réaumur adouciſſoit un marteau de porte cochere aſſez orné ; quand il le retira du fourneau, il le trouva extrêmement diminué de poids ; & en effet, ſes deux groſſes branches, de maſſives qu'elles devoient être, étoient devenues creuſes, en conſervant leur forme ; il s'y étoit fait au bas un petit trou par où s'étoit écoulé le métal qui étoit fondu au dedans, & pour ainſi dire, ſous une croûte extérieure. *Voyez* les inductions fines que M. de Réaumur a tirées de ce phénomene : tout tourne à profit entre les mains d'un habile homme ; il s'inſtruit par les accidens, & le public s'enrichit par ſes ſuccès.

Voici une autre deſcription de la maniere de convertir le fer en *acier*, tirée de Geoffroy, *Mat. méd. tome I. pag. 495.* « Si » le fer eſt excellent, on le fond dans un » fourneau, & lorſqu'il eſt fondu, on y » jette de temps en temps un mêlange fait » de parties égales de ſel de tartre, de ſel » alkali, de limaille de plomb, de raclure » de corne de bœuf, remuant de temps » en temps ; on obtient ainſi une maſſe » qu'on bat à coups de marteau, & qu'on » met en barre.

» Si le fer ne peut ſupporter une nou» velle fuſion, on fait une autre opération : » on prend des verges de fer de la groſſeur » du doigt ; on les place dans un vaiſſeau » de terre fait exprès, alternativement, lit » ſur lit, avec un mêlange fait de parties » égales de ſuie, de poudre de charbon, » de râpure de corne de bœuf ou de poil » de vache. Quand le vaiſſeau eſt rempli, » on le couvre ; on l'enduit exactement de » lut, & on le place dans un fourneau de » réverbere. Alors on allume le feu, & » on l'augmente par degré, juſqu'à ce » que le vaiſſeau ſoit ardent ; ſept ou huit » heures après, on retire les verges de fer » changées en *acier*, ce que l'on connoît » en les rompant. S'il y paroît des pailles » métalliques brillantes, très-petites & » très-ſerrées, c'eſt un très-bon *acier* : ſi » elles ſont peu ſerrées, mais parſemées » de grands pores, il eſt moins bon : quel» quefois les paillettes qui ſont à l'exté» rieur ſont ſerrées, & celles qui ſont à » l'intérieur ne le ſont pas ; ce qui marque » que l'*acier* n'a pas été ſuffiſamment cal» ciné. Alors il faut remettre lit ſur lit, » & calciner de nouveau. » Il faut ſubſtituer dans cette deſcription le mot de *lames*, à celui de *paillettes*, parce que celui-ci ſe prend toujours en mauvaiſe part, & que tout *acier* pailleux eſt défectueux.

Voilà pour l'artificiel : voici maintenant pour l'*acier* naturel. Avant que d'entrer dans la deſcription du travail de l'*acier* naturel, il eſt à propos d'avertir qu'on ne ſauroit diſcerner à l'œil, par aucun ſigne extérieur, une mine de fer, d'avec une mine d'*acier*. Elles ſe reſſemblent toutes, ou pour mieux dire, elles ſont toutes ſi prodigieuſement variées, que l'on n'a pu juſqu'à préſent aſſigner aucun caractere qui ſoit particulier à l'une ou à l'autre. Ce n'eſt qu'à la premiere fonte qu'on peut commencer à conjecturer;

& ce n'eſt qu'après avoir pouſſé un eſſai à ſon plus grand point de perfection, que l'on s'aſſure de la bonté ou de la médiocrité de la mine.

La nature a tellement deſtiné certaines mines, plutôt que d'autres, à être *acier*, que dans quelques manufactures de France, où l'on fait de l'*acier* naturel, on trouve dans la même fonte un aſſemblage des deux mines bien marqué; elles ſe tiennent ſéparées dans le même bloc. Il y en a d'autres où l'*acier* ſurnage le fer dans la fonte. Cette eſpece donne même de l'*acier* excellent & à très-bon compte: mais on en tire peu. Voici un fait arrivé dans une mine d'Alſace, & qui prouvera que plus les mines tendent à être *acier*, ou *acier* plus pur, moins elles ont de diſpoſitions à ſe mêler avec celles qui ſont deſtinées à être fer forgé, ou *acier* moins pur. Le Mineur ayant trouvé un filon qui par ſes caracteres extérieurs lui parut d'une qualité différente de l'arbre de la mine; il en préſenta au Fondeur, qui de ſon chef en mit fondre avec la mine ordinaire; mais quand il vint à percer ſon fourneau, les deux mines ſortirent enſemble, ſans ſe mêler; la meilleure portée par la moins bonne; d'où il s'enſuit que plus une mine eſt voiſine de la qualité de l'*acier*, plus elle eſt légere.

Lorſqu'on a trouvé une mine de fer, & qu'on s'eſt aſſuré par les épreuves, qu'elle eſt propre à être convertie en *acier* naturel, la premiere opération eſt de fondre cette mine. La ſeule différence qu'il y a dans cette fonte des aciéries, & celle des forges où l'on travaille le fer, c'eſt que dans les forges on coule le fer en gueuſe (*voyez* Forge,) & que dans les aciéries on le coule en plaques minces, & cela afin de pouvoir le briſer plus facilement. Chaque pays, & preſque chaque forge & chaque aciérie, a ſes conſtructions de fourneaux, ſes poſitions différentes de ſoufflets, ſes fondans particuliers, ſes charbons, ſes bois; mais ces variétés de manœuvres ne changent rien au fond des procédés.

Dans les aciéries de Dalécarlie, on fait rougir la premiere fonte; on la forge, & on la fond une ſeconde fois. On fait la même choſe à Quvarnbaka: mais ici on jette ſur cette fonte des cendres mêlées de vitriol & d'alun. En Alſace & ailleurs, on ſupprime la ſeconde fonte. A Saltzbourg où l'on fait d'excellent *acier*, on le chauffe juſqu'au rouge blanc; on met du ſel marin dans de l'eau froide, & on l'y trempe. En Carinthie, en Stirie, on ne tient pas le fer rouge, & au lieu de ſel, c'eſt de l'argile que l'on détrempe dans l'eau. Ailleurs, on frappe le fer rouge long-temps avant que de le tremper; en ſorte que quand on le plonge dans l'eau, il eſt d'un rouge éteint.

Dans preſque toutes les aciéries, on jette des craſſes ou ſcories ſur la fonte, pendant qu'elle eſt en fuſion; on a ſoin de l'en tenir couverte, pour empêcher qu'elle ne ſe brûle. En Suede, c'eſt du ſable de riviere. En Carinthie, Tirol & Stirie, on emploie au même uſage des pierres à fuſil pulvériſées. En Stirie, on ne fond que quarante à cinquante livres peſant de fer à la fois; ailleurs, on fond juſqu'à cent & cent vingt-cinq livres à la fois. Ici l'orifice de la tuyere eſt en demi-cercle; ailleurs il eſt ovale. On regarde dans un endroit la chaux comme un mauvais fondant; ce fondant réuſſit bien en Alſace. Les fontes de Saltzbourg ſont épaiſſes dans la fuſion; dans d'autres endroits on ne peut les avoir trop limpides & trop coulantes. Là on agite la fonte, & on fait bien, ici on fait bien de la laiſſer tranquille. Quelques-uns ne veulent couler que ſur des lits de ſable de riviere fin & pur, & ils prétendent que l'*acier* en vaudra mieux; en Alſace, on ſe contente d'un ſable tiré de la terre, & l'*acier* n'en vaut peut-être pas moins.

Il faut attribuer toutes ces différences preſqu'autant au préjugé & à l'entêtement des ouvriers, qu'à la nature des mines.

Après avoir inſtruit le lecteur de toutes ces petites différences qui s'obſervent dans la fonte de l'*acier* naturel, afin qu'il puiſſe les eſſayer toutes, & s'en tenir à ce qui lui paroîtra le mieux, relativement à la nature de la mine qu'il aura à employer; nous allons reprendre ce travail, tel qu'il ſe fait à Dambach à ſept lieues de Strasbourg, & le ſuivre juſqu'à la fin.

A mi-côte d'une des montagnes de Voſges, on ouvrit une mine de fer qui avoit tous les caracteres d'une mine abondante & riche. Elle rendoit en 1737 par la fuſion

cinquante ſur cent ; les filons en étoient larges de quatre à cinq piés, & on leur trouvoit juſqu'à vingt à trente toiſes de profondeur. Ils couroient dans des entre-deux de rochers extrêmement écartés ; ils jetoient de tous côtés des branches auſſi groſſes que le tronc, & que l'on ſuivoit par des galeries. La mine étoit couleur d'ardoiſe, compoſée d'un grain ferrugineux très-fin, enveloppée d'une terre graſſe, qui, diſſoute dans l'eau, prenoit une aſſez belle couleur d'un brun violet. Quoiqu'on la pulveriſât, la pierre d'aimant ne paroiſſoit point y faire la moindre impreſſion ; l'aiguile aimante n'en reſſentoit point non plus à ſon approche : mais lorſqu'on l'avoit fait rôtir, & qu'on avoit dépouillé la terre graſſe de ſon humidité viſqueuſe, l'aimant commençoit à s'y attacher.

Il eſt étonnant que les corps les plus compactes, comme l'or & l'argent, mis entre le fer & l'aimant, n'arrêtent en aucune façon l'action magnétique, & qu'elle ſoit ſuſpendue par la ſeule terre graſſe qui enveloppe la mine.

On tiroit cette mine en la caſſant avec des coins, comme on fend les rochers, & on la voituroit dans un fourneau à fondre. Là on la couloit ſur un lit de ſable fin, qui lui donnoit la forme d'une planche de cinq à ſix piés de long ſur un pié ou un pié & demi de largeur, & deux ou trois doigts d'épaiſſeur. Long-temps avant que de couler, on remuoit ſouvent avec des ringards, afin de mêler les deux eſpeces de mines qui ſeroient reſtées ſéparées, même en fuſion, ſans cette précaution. Il eût été peut-être mieux de ne les point mêler du tout, & de ne faire couler que la partie ſupérieure, qui contenoit l'*acier* le plus pur. C'eſt aux entrepreneurs à le tenter.

Après cette fonte, qui eſt la même que celle du fer, & qu'on verra à l'art. Forge, dans le dernier détail, on tranſportoit les planches de fonte ou les gâteaux, dans une autre uſine, qu'on appelle proprement *aciérie*. C'eſt là que la fonte recevoit ſa premiere qualité d'*acier*.

Pour parvenir à cette opération, on caſſoit les plaques, ou gueuſes froides, en morceaux de vingt-cinq à trente livres peſant ; on faiſoit rougir quelques-uns de ces morceaux, & on les portoit ſous le marteau qui les diviſoit en fragmens de la groſſeur du poing. On poſoit ces derniers morceaux ſur le bord d'un creuſet qu'on rempliſſoit de charbon de hêtre : lorſque le feu étoit vif, on y jetoit ces fragmens les uns après les autres, comme ſi on eût voulu les fondre.

C'eſt ici une des opérations les plus délicates de l'art. Le degré de feu doit être ménagé de façon que ces morceaux de fonte ſe tiennent ſimplement mous pendant un temps très-notable. On a ſoin alors de les raſſembler au milieu du foyer avec des ringards, afin qu'en ſe touchant, ils ſe prennent & ſe ſoudent les uns aux autres.

Pendant ce temps les matieres étrangeres ſe fondent, & on leur procure l'écoulement par un trou fait au bas du creuſet. Pour les morceaux réunis & ſoudés les uns aux autres, on en forme une maſſe qu'on appelle *loupe*. Le Forgeron ſouleve la loupe de temps en temps avec ſon ringard pour la mettre au deſſus de la ſphere du vent, & l'empêcher de tomber au fond du creuſet. En la ſoulevant, il donne encore moyen au charbon de remplir le fond du creuſet, & de ſervir d'appui à la loupe élevée. Cette loupe reſte cinq à ſix heures dans le feu, tant à ſe former qu'à ſe cuire. Quand on la retire du feu, on remarque que c'eſt une maſſe de fer toute bourſoufflée, ſpongieuſe, pleine de charbons & de matiere vitrifiée. On la porte toute rouge ſous le martinet, par le moyen duquel on la coupe en quatre groſſes parts, chacune comme la tête d'un enfant. Si on caſſe une de ces loupes à froid, ſon intérieur préſente des lames aſſez larges & très-brillantes, comme on en voit au bon fer forgé.

On rapporte une des quatre parts de la loupe au même feu, on la poſe ſur les charbons, on la recouvre d'autres charbons ; elle eſt placée un peu au deſſus de la tuyere. On la fait rougir fortement pendant trois ou quatre heures. On la porte enſuite ſous le martinet ; on la bat, & on lui donne une forme quarrée. On la remet encore au feu aſſujettie dans une tenaille qui ſert à la gouverner, & à l'empêcher de prendre dans le creuſet, des places qui ne lui conviendroient pas. Après une demi-heure elle eſt toute

pénétrée de feu. On la pouſſe juſqu'au rouge-blanc ; on la retire, on la roule dans le ſable, on lui donne quelques coups de marteau à main, puis on la porte ſous le martinet. On forge toute la partie qui eſt hors de la tenaille ; on lui donne une forme quarrée de deux pouces de diametre, ſur trois ou quatre de long ; & on la reprend, par ce bout forgé, avec les mêmes tenailles pour faire une ſemblable opération ſur la partie qui étoit enfermée dans les tenailles. Cette manœuvre ſe réitere trois ou quatre fois, juſqu'à ce que le forgeron ſente que ſa matiere ſe forge aiſément, ſans ſe fendre ni caſſer. Toute cette opération demande encore une grande expérience de main & d'œil pour ménager le fer en le forgeant, & juger, à la couleur, du degré de chaleur qu'il doit avoir pour être forgé.

Après toutes ces opérations, on le forge fortement ſous le martinet. Il eſt en état de n'être plus ménagé : on l'alonge en une barre de deux piés & demi ou trois piés, qu'on coupe encore en deux parties, & qu'on remet enſemble au même feu, ſaiſies chacune dans une tenaille différente ; on les pouſſe juſqu'au rouge-blanc, & on les alonge encore en barres plus longues & plus menues, qu'on jette auſſi-tôt dans l'eau pour les tremper.

Juſques là ce n'eſt encore que de l'*acier* brut, bon pour des inſtrumens groſſiers, comme bêches ; ſocs de charrues, pioches, *&c.* Dans cet état il a le grain gros, & eſt encore mêlé de fer. On apporte ces barres d'*acier* brut dans une autre uſine, qu'on appelle *affinerie*. Quand elles y ſont arrivées, on les caſſe en morceaux de la longueur de cinq à ſix pouces ; on remplit alors le creuſet de charbon de terre juſqu'un peu au deſſus de la tuyere, obſervant de ne la pas boucher. On tape le charbon pour le preſſer & en faire un lit ſolide ſur lequel on arrange ces derniers morceaux en forme de grillage, poſés les uns ſur les autres par leurs extrêmités, ſans que les côtés ſe touchent ; on en met juſqu'à quatre ou cinq rangs en hauteur, ce qui forme un priſme ; puis on environne le tout de charbon de terre pilé & mouillé, ce qui forme une croûte ou calotte au tour de ce petit édifice. Cette croûte dure autant que le reſte de l'opération, parce qu'on a ſoin de l'entretenir & de la renouveller à meſure que le feu la détruit. Son uſage eſt de concentrer la chaleur, & de donner un feu de réverbere. Après trois ou quatre heures, les morceaux ſont ſuffiſamment chauds ; on les porte les uns après les autres ſous le martinet, où on les alonge en lames plates, que l'on trempe auſſi-tôt qu'elles ſortent de deſſous le martinet. On obſerve cependant d'en tirer deux plus fortes & plus épaiſſes que les autres, auxquelles on donne une légere courbure, & que l'on ne trempe point. Le grain de ces lames eſt un peu plus fin que celui de l'*acier* brut.

Ces lames ſont encore briſées en morceaux de toutes longueurs ; il n'y a que les deux fortes qui reſtent comme elles ſont. On raſſemble tous les autres fragmens ; on les rejoint bout à bout & plat contre plat, & on les enchâſſe entre les deux longues lames non trempées. Le tout eſt ſaiſi dans des tenailles, & porté à un feu de charbon de terre comme le précédent. On pouſſe cette matiere à grand feu; & quand on juge qu'elle y a demeuré aſſez long-temps, on la porte ſous le martinet. On ne lui fait ſupporter d'abord que des coups légers, qui ſont précédés de quelques coups de marteau à main. Il n'eſt alors queſtion que de rapprocher les fragmens les uns des autres, & de les ſouder. On reporte cette pince au feu, on la pouſſe encore au rouge-blanc, on la reporte ſous le martinet ; on la frappe un peu plus fort que la premiere fois ; on alonge les parties des fragmens qui ſaillent hors de la pince ; on leur fait prendre par le bout la figure d'un priſme quarré. On retire cette maſſe avec des pinces ; on la ſaiſit avec une tenaille par le priſme quarré, & l'on fait ſouffrir au reſte le même travail : c'eſt ainſi que l'on s'y prend pour faire du tout une longue barre que l'on replie encore une fois ſur elle-même pour la ſouder de rechef ; du nouveau priſme qui en provient, on forme des barres d'un pouce ou d'un demi-pouce d'équarriſſage, que l'on trempe & qui ſont converties en *acier* parfait. La perfection de l'*acier* dépend, en grande partie, de la derniere opération. Le fer, ou plutôt l'étoffe faite de petits fragmens, veut être tenue dans un feu violent, arroſée ſouvent

d'argile

d'argille pulvérisée, pour l'empêcher de brûler, & mise fréquemment sous le marteau, & du marteau au feu. Le prisme est tiré en barres pour la derniere fois par le moyen du martinet.

Voilà la fabrication de l'*acier* naturel dans son plus grand détail. Nous n'avons omis que les choses que le discours ne peut rendre, & que l'expérience seule apprend. De ces choses, voici les principales.

Il faut 1°. savoir gouverner le feu ; tenir les loupes entre la fusion & la non fusion. 2°. Conduire avec ménagement le vent des soufflets ; le forcer & le ralentir à propos. 3°. Manier comme il convient la matiere sous le martinet, sans quoi elle sera mise en pieces. Ajoutez à cela une infinité d'autres notions, comme celles de la trempe, de l'épaisseur des barres, des chaudes, de la couleur de la matiere en feu, *&c.*

Après toutes ces opérations, on ne conçoit pas comment l'*acier* peut être à si bon marché : mais il faut savoir qu'elles se font avec une vîtesse extrême, & que le travail est infiniment abrégé pour les hommes, par les machines qu'ils emploient. L'eau & le feu les soulagent à tout moment ; le feu qui amollit la matiere, l'eau qui meut le martinet qui la bat. Les ouvriers n'ont presque que la peine de diriger ces agens : c'en est encore bien assez.

Il y a d'autres manieres de fabriquer l'*acier* naturel, dont nous allons faire mention le plus briévement qu'il nous sera possible. Proche d'Hedmore, dans la Dalécarlie, on trouve une très-belle aciérie. La veine est noire, peu compacte & formée de grains ferrugineux. On la réduit aisément en poudre sous les doigts ; elle est lourde & donne un fer tenace & fibreux. Après la premiere fonte, on la remet dans une autre usine après l'avoir brisée en morceaux. On trouve dans cette usine une forge à-peu-près comme celle des Ouvriers en fer, mais plus grande. Son foyer est un creuset de quatorze doigts de diametre sur un peu plus de hauteur. Les parois & le fond de ce creuset sont revêtus de lames de fer. Il y a à la partie antérieure une ouverture oblongue pour retirer les scories. Quant à la tuyere, elle est à une telle distance du fond, que la lame de fer sur laquelle elle est posée; quoiqu'un peu inclinée, ne rencontreroit pas, en la prolongeant, l'extrêmité des lames qui revêtent le fond. Depuis la levre inférieure de la tuyere jusqu'au fond, il y a une hauteur de six doigts & demi. Les deux canaux des soufflets se réunissent dans la tuyere qui est de cuivre. Il est nécessaire, pour réussir, que toutes ces pieces soient bien ajustées. On fait trois ou quatre cuites par jour.

Chaque matin, lorsqu'on commence l'ouvrage, on jette dans le creuset des scories, du charbon & de la poudre de charbon pêle-mêle, puis on met dessus la fonte en morceaux; on la recouvre de charbon. On tient les morceaux dans le feu jusqu'à ce qu'ils soient d'un rouge-blanc, ce qu'on appelle *blanc de lune*. Quand ils sont bien pénétrés de feu, on les porte en masse sous le marteau, & cette masse se divise là en parties de trois ou quatre livres chacune. Si le fer est tenace quand il est rouge, & fragile quand il est froid, on en bat davantage la masse avant que de la diviser. Si elle se met en gros fragmens, on reporte ces fragmens sur l'enclume pour être subdivisés.

Cela fait, on prend ces morceaux & on les range dans la forge autour du creuset. On en jette d'abord quelques-uns dans le creuset ; on les y enfonce & ensevelit sous le charbon, puis on ralentit le vent, & on les laisse fondre. Pendant ce temps on sonde avec un fer pointu, & l'on examine si la matiere, prête à entrer en fusion, ne se répand point sur les coins, & hors de la sphere du vent. Si on trouve des morceaux écartés, on les met sous le vent ; & quand tout est fondu, pour entretenir la fusion, on force le vent. La fusion est à son point lorsque les étincelles des scories & de la matiere s'échappent avec vivacité à travers les charbons, & lorsque la flamme, qui étoit d'abord d'un rouge-noir, devient blanche quand les scories sont enlevées.

Quand le fer a été assez long-temps en fonte, & qu'il est nettoyé de ses crasses, la chaleur se ralentit, & la masse se prend : alors on y ajoute les autres morceaux rangés autour du creuset; ils se fondent comme les précédens. On emplit ainsi le creuset

dans l'intervalle de quatre heures: les morceaux de fer ont été jetés pendant ces quatre heures à quatre reprises différentes. Quand la masse a souffert suffisamment le feu, on y fiche un fer pointu, on la laisse prendre, & on l'enleve hors du creuset. On la porte sous le marteau, on en diminue le volume en la pêtrissant, puis avec un coin de fer on la partage en trois, ou quatre, ou cinq.

Il est bon de savoir que si la tuyere est mal placée, & le vent inégal, ou qu'il survienne quelque accident, il ne se forme point de scories, le fer brûle, les lames du fond du creuset ne résistent pas, *&c.* & qu'il n'y a de remede à cela que de jeter sur la fonte une pelletée ou deux de sable de riviere.

On remet au feu les quatre parties coupées: on commence par en faire chauffer deux, dont l'une est pourtant plus près du vent que l'autre. Lorsque la premiere est suffisamment rouge, on la met en barre sur l'enclume; pendant ce travail on tient la seconde sous le vent, & on l'étend de même quand elle est assez rouge. On en fait autant aux deux restantes. On leur donne à toutes une forme quarrée, d'un doigt & un quart d'épaisseur, & de quatre à cinq piés de long. On appelle cet acier *acier de forge* ou *de fonte*. On le forge à coups pressés, & on le jette dans une eau courante: quand il y est éteint, on l'en retire & on le remet en morceaux.

On porte ces morceaux dans une autre usine, où l'on trouve une autre forge qui differe de la premiere en ce que la tuyere est plus grande; & qu'au lieu d'être semi-circulaire, elle est ovale: qu'il n'y a de sa forme ou levre jusqu'au bas du creuset, que deux à trois doigts de profondeur, & que le creuset a dix à onze pouces de large, sur quatorze à seize de long. Les morceaux d'*acier* sont rangés là par lits dans le foyer de la forge. Ces lits sont en forme de grillage, & les morceaux ne se touchent qu'en deux endroits. On couvre cette espece de pyramide de charbon choisi, on y met le feu, & on souffle. Le grillage est sous le vent. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de feu, les morceaux d'*acier* sont d'un rouge de lune: alors on arrête le vent, & on les retire l'un après l'autre, en commençant par ceux d'en haut: on les porte sous le martinet pour être forgés & mis en barre. Deux ouvriers, dont l'un tient le morceau par un bout & l'autre par l'autre, le font aller & venir dans sa longueur sous le martinet: l'enclume est entre deux. C'est ainsi qu'ils mettent tous les fragmens ou morceaux pris sur la pile ou pyramide & portés sous le martinet, en lames qu'ils jettent à mesure dans une eau courante & froide. Les deux derniers morceaux de la pile, ceux qui la soutenoient, & qui sont plus grands que les autres, servent à l'usage suivant: on casse toutes les lames, & on en fait une étoffe entre ces deux gros morceaux qui n'ont point été trempés. On prend le tout dans des pinces, on remet cette espece d'étoffe au feu, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'elle soit d'un rouge blanc. Cette masse rouge blanche se roule sur de l'argile seche & pulvérisée; ce qui l'aide à se souder. On la remet au feu, on l'en retire; on la frappe de quelques coups avec un marteau à main, pour en faire tomber les scories, & aider les lames à prendre. Quand la soudure est assez poussée, on porte la masse sous le martinet, on l'étend & on la met en barres. Ces barres ont neuf à dix piés de long, & sont d'un *acier* égal, sinon préférable à celui de Carinthie & de Stirie.

Il faut se servir dans toutes ces opérations de charbon de hêtre & de chêne, ou de pin & de bouleau. Les charbons récens & secs sont les meilleurs. Il en faut bien séparer la terre & les pierres. La houille ou le charbon de terre est très-bon.

Il faut trois leviers aux soufflets pour élever leurs feuilles, & non un ou deux comme aux soufflets de forges, car on a besoin ici d'un plus grand feu.

Quant à ce qui concerne la diminution du fer, il a perdu presque la moitié de son poids avant que d'être en *acier*: de vingt-six livres de fer crud, on n'en retire que treize d'*acier*; quelquefois quatorze, si l'ouvrier est très-habile. En général, la diminution est de vingt-quatre livres sur soixante ou soixante-quatre, dans le premier feu: le restant perd encore huit livres au second.

Il faut ménager le feu avec soin : le fer trop chauffé se brûle ; pas assez, il ne donne point d'*acier*.

Pour obtenir un *acier* pur & exempt de scories, il faut fondre trois fois ; & sur la fin de la troisieme fonte, jeter dessus une petite partie de fer crud frisé, & mêlé avec du charbon, mais plus de charbon que de fer.

Pour fabriquer un cent pesant d'*acier*, ou selon la façon de compter des Suédois, pour huit grandes tonnes, il faut trente tonnes de charbon.

La manufacture d'*acier* de Quvarnbaka est établie depuis le temps de Gustave Adolphe. Il y a deux fourneaux, ils sont si grands qu'un homme y peut tenir de toute sa hauteur : ni les murs ni le fond ne sont point revêtus de lames de fer ; c'est une pierre qui approche du talc qui les garantit. On jette chaque fois dans le feu dix grandes livres de fer. Le fer s'y cuit bien, & comme dans les forges. Il en faut souvent tirer les scories, afin que la masse fonde seche. Lorsque le fer est en fonte, on jette dessus des cendres mêlées de vitriol & d'alun. On estime que cette mixtion ajoute à la qualité.

Quand le fer est fondu, il est porté & divisé sous un marteau, & les fragmens mis en barres ; les barres partagées en moindres parties, sont mises à chauffer, disposées en grillage ; chaudes, on les étend de nouveau ; & l'on réitere cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait un bon *acier*.

L'*acier* en barril de Suede est fait avec celui dont nous venons de donner la fabrication ; on se contente après son premier recuit de le mettre en barres & de le tremper. L'*acier* pour les épées, qui est celui dont la qualité est exactement au dessus de l'*acier* en barril, est mis quatre fois en lames, autant de fois chauffé au grillage, & mis autant de fois sous le marteau. L'*acier* excellent, ou celui qui est au dessus du précédent, est façonné & trempé huit fois.

On met des marques à l'*acier* pour distinguer de quel genre il est : mais les habiles ouvriers ne se trompent pas au grain.

On fait chaque semaine quatorze cents pesans d'*acier* en barril, douze cents d'*acier* à épée, & huit cents d'*acier* à ressorts. Le cent pesant est de huit grandes barres de Suede, ou de cent soixante petites livres du même pays.

Pour le cent pesant du meilleur *acier*, de l'*acier* à ressorts, il faut treize grandes livres & demi de fer crud, & vingt-six tonnes de charbon : dix grandes livres de fer crud, & 24 tonnes de charbon pour l'*acier* à épées ; & la même quantité de fer crud & neuf tonnes de charbon pour l'*acier* en barril.

Lorsque la mine de fer est mise pour la premiere fois en fusion dans les fourneaux à fondre & destinés au fer forgé, on lui voit quelquefois surnager de petites masses ou morceaux d'*acier* qui ne vont point dans les angles, & qui ne se précipitent point au fond, mais qui tiennent le milieu du bain. Leur superficie extérieure est inégale & informe ; celle qui est enfoncée dans la matiere fluide est ronde : c'est du véritable *acier* qui ne se mêlera avec le reste que par la violence du vent. Ces masses donnent depuis six jusqu'à dix & quinze livres d'*acier*. Les ouvriers Suédois qui ont soin de recueillir cet *acier* qu'ils estiment, disent que le reste de la fonte n'y perd ni n'y gagne.

Dans la Dalécarlie on tire encore d'une mine marécageuse un fer qu'on transforme de la maniere suivante en un *acier* qu'on emploie aux ouvrages qui n'ont pas besoin d'être retrempés : on tient ce fer au dessus d'une flamme vive jusqu'à ce qu'il fonde & qu'il coule au fond du creuset : quand il est bien liquide, on redouble le feu ; on retire ensuite les charbons, & on le laisse refroidir : on met cette matiere froide en morceaux ; on prend les parties du centre, & l'on rejette celles qui sont à la circonférence : on les remet plusieurs fois au feu. On commence par un feu qui ne soit pas de fonte : quand cela arrive, on arrête le vent, & on donne le temps à la matiere fondue de s'épaissir. On jette dessus des scories ; on la remet en fusion, & l'on en sépare l'*acier*. Toute cette manœuvre mériteroit bien un plus long détail : mais outre qu'il nous manque, il alongeroit trop cet article. Si le fer de marais ne se fond pas, & qu'il reste gras & épais, on

le retourne, & on l'expose au feu de l'autre face.

Dans le Dauphiné, près de l'Allévard & de la montagne de Vanche, il y a des mines de fer. Le fer crud qui en vient est porté dans un feu qu'on appelle l'*affinerie*. Le vent des soufflets donne sur la masse, qui se fond par ce moyen peu-à-peu. Le foyer du creuset est garni de lames de fer; il est très-profond. On laisse ici le bain tranquille jusqu'à ce que le creuset soit plein; alors on arrête le vent, & on débouche le trou; la fonte coule dans des moules où elle se met en petites masses. On enleve de la surface de ces masses, des scories qui cachent le fer. On porte le reste sous le marteau, & on le met en barres. On porte ces barres dans un feu voisin qu'on appelle *chaufferie*: là, on les pousse jusqu'au blanc. On les roule dans le sable pour tempérer la chaleur, & on les forge pour les durcir & convertir en *acier*. Mais il faut observer qu'entre ces deux opérations, après l'avoir poussé jusqu'au rouge blanc, on le trempe.

A Saltzbourg, on choisit les meilleures veines: ce sont les brunes & jaunes. On calcine; on fond; on met en masses, qui pesent jusqu'à quatre cents dans la premiere fonte. On tient la matiere en fusion pendant douze heures; on retire les crasses; on remue; on laisse figer; on met en morceaux; on plonge dans l'eau chaque morceau encore chaud: on le remet au feu; on l'y laisse pendant six heures qu'on pousse le feu avec la derniere violence: on ôte les scories; on refend & l'on trempe. Ces opérations réitérées donnent à l'*acier* une grande dureté: cependant on y revient une troisieme fois; on remet les morceaux au feu pendant six heures; on les forme en barres que l'on trempe. Ces barres plus épaisses que les premieres sont remises en morceaux, & forgées en petites barres quarrées d'un demi-doigt d'équarrissage. A chaque fois qu'on les trempe, on a soin qu'elles soient chaudes jusqu'au blanc, & l'on met du sel marin dans l'eau pour rendre la fraîcheur plus vive. Cet *acier* est extrêmement estimé. On en fait des paquets qui pesent vingt-cinq livres. Cet *acier* s'appelle *bisson*.

De quatre cents pesant de fer crud, on tire environ deux cents livres & demie de bisson: le reste s'en va en scories, crasses & fumées. On y emploie moitié charbons mous, moitié charbons durs. On en consomme à recuire six sacs. Trois hommes peuvent faire quinze à seize cents de cet *acier* par semaine. L'*acier* qui porte le nom de *Stirie*, se fait en Carinthie suivant cette méthode.

Il y a dans la Carinthie, la Stirie & le Tirol, des forges de fer & d'*acier*. Leurs fourneaux sont construits comme en Saxe; la tuyere entre assez avant dans le creuset. Ils fondent quatre cents & demi à chaque fonte. On tient la matiere en fusion pendant trois ou quatre heures: pendant ce temps on ne cesse de l'agiter avec des ringards; & à chaque renouvellement de matiere, on jette dessus de la pierre à fusil calcinée & pulvérisée. On dit que cette poudre aide les scories à se détacher. Lorsque la matiere a été en fusion pendant quatre heures, on retire les scories: on en laisse cependant quelques-unes qu'on a reconnues pour une matiere ferrugineuse. On enleve cette matiere en lames; on la forge en barres, & l'on a du fer forgé. Quant au reste de la matiere en fusion, on le retire. On le porte sous le marteau, on le partage en quatre parties qu'on jette dans l'eau froide. On refond de nouveau comme auparavant: ont réitere ces opérations trois ou quatre fois, selon la nature de la matiere. Quand on est assuré qu'elle est convertie en bon *acier*, on l'étend sous le marteau en barres de la longueur de trois piés. On la trempe à chaque barre dans une eau où l'on a fait dissoudre de l'argille; puis on en fait des tonneaux de deux cents & demi pesant.

De quatre cents & demi de fer, on retire un demi-cent de fer pur, le reste est *acier*. Trois hommes font un millier par semaine.

On suit presque cette méthode de faire l'*acier* en Champagne, dans le Nivernois, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Limosin, le Périgord, & même la Normandie.

Enfin à Fordinberg & autres lieux, dans le Roussillon & le pays de Foix, on fond la mine de fer dans un fourneau; on lui laisse prendre la forme d'un creuset ou d'un pain rond pardessous, & plat dessus, qu'on

appelle *un maſſet*. Cette maſſe tirée du feu ſe diviſe en cinq ou ſix parties qu'on remet au feu, & qu'on alonge enſuite en barres. Un côté de ces barres eſt quelquefois fer, & l'autre *acier*.

Il ſuit de tout ce qui précede, qu'il ne faut point ſuppoſer que les étrangers aient des méthodes de convertir le fer en *acier* dont ils faſſent des ſecrets : que le ſeul moyen de faire d'excellent *acier* naturel, c'eſt d'avoir une mine que la nature ait formée pour cela ; & que quant à la maniere d'obtenir de l'autre mine un *acier* artificiel, ſi celle de M. de Réaumur n'eſt pas la vraie, elle reſte encore à trouver.

L'*acier* mis ſur un petit feu de charbon, prend différentes couleurs. Une lame prend d'abord du blanc ; 2°. un jaune léger comme un nuage ; 3°. ce jaune augmente juſqu'à la couleur d'or ; 4°. la couleur d'or diſparoît, & le pourpre lui ſuccede ; 5°. le pourpre ſe cache comme dans un nuage, & ſe change en violet ; 6°. le violet ſe change en un bleu élevé ; 7°. le bleu ſe diſſipe & s'éclaircit ; 8°. les reſtes de toutes ces couleurs ſe diſſipent, & font place à la couleur d'eau. On prétend que pour que ces couleurs ſoient bien ſenſibles, il faut que l'*acier* mis ſur les charbons ait été bien poli, & graiſſé d'huile ou de ſuif.

Nos meilleurs *aciers* ſe tirent d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Angleterre eſt le plus eſtimé, par ſa fineſſe de grain & ſa netteté : on lui trouve rarement des veines & des pailles. L'*acier* eſt pailleux quand il a été mal ſoudé ; les pailles paroiſſent en écailles à ſa ſurface : les veines ſont de ſimples traces longitudinales. L'*acier* d'Allemagne au contraire eſt veneux, pailleux, cendreux, & piqué de nuances pâles qu'on apperçoit quand il eſt émoulu & poli. Les cendrures ſont de petites veines tortueuſes : mais les piquures ſont de petits trous vuides que les particules d'*acier* laiſſent entr'elles quand leur tiſſu n'eſt pas aſſez compacte.

Les pailles & les veines rendent l'ouvrage mal-propre, & le tranchant des inſtrumens inégal, foible, mou. Les cendrures & les piquures le mettent en ſcie.

Pour diſtinguer le bon *acier* du mauvais, prenez le morceau que vous deſtinez à l'ouvrage dans des tenailles, mettez le dans un feu de terre ou de charbon, ſelon le pays ; faites le chauffer doucement, comme ſi vous vous propoſiez de le ſouder : prenez garde de le ſurchauffer ; il vaut mieux lui donner deux chaudes qu'une ; l'*acier* ſurchauffé ſe pique, & le tranchant qu'on en fait eſt en ſcie, & par conſéquent rude à la coupe ; ne ſurchauffez donc pas. Quand votre *acier* ſera ſuffiſamment chaud, portez le ſur l'enclume ; prenez un marteau proportionné au morceau d'*acier* que vous éprouvez ; un marteau trop gros écraſera, & empêchera de ſouder : trop petit, il ne fera ſouder qu'à la ſurface, & laiſſera le cœur intact ; le grain ſera donc inégal : frappez doucement votre marteau d'*acier*, juſqu'à ce qu'il ait perdu la couleur de ceriſe ; remettez le au feu : faites le rougir un peu plus que ceriſe ; plongez le dans l'eau fraîche ; laiſſez le refroidir ; émoulez le & le poliſſez ; eſſayez le enſuite & le conſidérez : s'il a des pailles, des cendrures, des veines, des piquures, vous les appercevrez. Il arrivera quelquefois qu'un, deux, trois, ou même tous les côtés du morceau éprouvé ſeront parfaits : s'il n'y en a qu'un de bon, faites-en le tranchant de votre ouvrage ; par ce moyen les imperfections de l'*acier* ſe trouveront au dos de la piece : mais il y a des pieces à deux tranchans. L'*acier* ne ſauroit alors être trop bon ni trop ſcrupuleuſement choiſi : il faut qu'il ſoit pur & net par ſes quatre faces & au cœur.

L'*acier* d'Allemagne vient en barrils d'environ deux piés de haut, & du poids de cent cinquante livres. Il étoit autrefois très-bon : mais il a dégénéré.

L'étoffe de Pont vient en barres de différentes groſſeurs : c'eſt le meilleur *acier* pour les gros inſtrumens, comme ciſeaux, forces, ſerpes, haches, *&c.* pour aciérer les enclumes, les bigornes, *&c.*

L'*acier* de Hongrie eſt à-peu-près de la même qualité que l'étoffe de Pont, & on peut l'employer aux mêmes uſages.

L'*acier* de rive ſe fait aux environs de Lyon, & n'eſt pas mauvais : mais il veut être choiſi par un connoiſſeur, & n'eſt propre qu'à de gros tranchans ; encore lui préfere-t-on l'étoffe de Pont, & l'on a

raison. C'est cependant le seul qu'on emploie à Saint Etienne & à Thiers.

L'*acier* de Nevers est très-inférieur à l'*acier* de rive : il n'est bon pour aucun tranchant : on n'en peut faire que des socs de charrue.

Mais le bon acier est propre à toutes sortes d'ouvrages entre les mains d'un ouvrier qui sait l'employer. On fait tout ce qu'on veut avec l'*acier* d'Angleterre. *Il est étonnant qu'en France*, ajoute l'artiste de qui je tiens les jugemens qui précedent sur la qualité des *aciers* (c'est M. Foucou, ci-devant coutelier,) *on ne soit pas encore parvenu à faire de bon acier, quoique ce royaume soit le plus riche en fer & en habiles ouvriers.* J'ai bien de la peine à croire que ce ne soit pas plutôt défaut d'intelligence dans ceux qui conduisent ces manufactures, que défaut dans les matieres & mines qu'ils ont à travailler. Il sort du royaume près de trois millions par an pour l'*acier* qui y entre. Cet objet est assez considérable pour qu'on y fît plus d'attention, qu'on éprouvât nos fers avec plus de soin, & qu'on tâchât enfin d'en obtenir ou de l'*acier* naturel, ou de l'*acier* artificiel, qui nous dispensât de nous en fournir auprès de l'étranger. Mais pour réussir dans cet examen, des chymistes, sur-tout en petit, des contemplatifs systématiques ne suffisent pas : il faut des ouvriers, & des gens pourvûs d'un grand nombre de connoissances expérimentales sur les mines avant que de les mettre en fer, & sur l'emploi du fer au sortir des forges. Il faut des hommes de forges intelligens qui aient opéré, mais qui n'aient pas opéré comme des automates, & qui aient eu pendant vingt à trente ans le marteau à la main. Mais on ne fait pas assez de cas de ces hommes pour les employer : cependant ils sont rares, & ce sont peut-être les seuls dont on puisse attendre quelque découverte solide.

Outre les *aciers* dont nous avons fait mention, il y a encore les *aciers* de Piémont, de Clamecy, l'*acier* de Carme, qui vient de Kernant en Allemagne ; on l'appelle aussi *acier à la double marque* ; il est assez bon. L'*acier* à la rose, ainsi nommé d'une tache qu'on voit au cœur quand on le casse. L'*acier* de grain de Motte, de Mondragon, qui vient d'Espagne ; il est en masses ou pains plats de dix-huit pouces de diametre, sur deux, trois, quatre, cinq d'épaisseur. Il ne faut pas oublier l'*acier* de Damas, si vanté par les sabres qu'on en faisoit : mais il est inutile de s'étendre sur ces *aciers*, dont l'usage est moins ordinaire ici.

On a trouvé depuis quelques années une maniere particuliere d'aimanter l'*acier* : *voyez* là-dessus l'*article* AIMANT : *voyez* aussi l'*article* FER sur les propriétés médicinales de l'*acier*. Nous les renvoyons à cet article, parce que ces propriétés leur sont communes ; & l'on croit que pour l'usage de la médecine le fer vaut mieux que l'*acier*. *Voyez* Geoffroy, *Mat. médic. pag.* 500.

Nous finirons cet article *acier* par le problême proposé aux physiciens & aux chymistes sur quelques effets qui naissent de la propriété qu'a l'*acier* de produire des étincelles, en frappant contre un caillou, & résolu par M. de Réaumur. On s'étoit apperçu au microscope que les étincelles qui sortent de ce choc sont autant de petits globes sphériques. Cette observation a donné lieu à M. Kemp de Kerrwik de demander, 1°. laquelle des deux substances, ou du caillou ou de l'*acier*, est employée à la production des petits globes ; 2°. de quelle maniere cela se fait ou doit se faire ; 3°. pourquoi, si l'on emploie le fer au lieu d'*acier*, n'y a-t-il presque plus d'étincelles scorifiées.

M. de Réaumur commence la solution de ces questions par quelques maximes si sages, que nous ne pouvons mieux faire que de les rapporter ici. Ces questions ayant été inutilement proposées à la Société royale de Londres plus d'un an avant que de parvenir à M. de Réaumur, il dit qu'on auroit souvent tort d'en croire des questions plus difficiles parce que de très-habiles gens à qui on les a proposées n'en ont pas donné la solution ; qu'il faudroit être bien sûr auparavant qu'ils l'ont cherchée, & que quelqu'un qui est parvenu à se faire connoître par son travail, n'auroit qu'à renoncer à tout ouvrage suivi, s'il avoit la facilité de se livrer à tous les éclaircissemens qui lui seroient demandés.

M. de Réaumur laiſſe à d'autres à expliquer comment le choc de l'*acier* contre le caillou produit des étincelles brillantes ; & il répond aux autres queſtions, que le fer & l'*acier* ſont pénétrés d'une matiere inflammable à laquelle ils doivent leur ductilité ; matiere qu'ils n'ont pas plutôt perdue, qu'ils deviennent friables, & qu'ils ſont réduits en ſcories, qu'il ne faut qu'un inſtant pour allumer la matiere inflammable des grains de fer & d'*acier* très-petits, peut-être moins, ou auſſi peu de temps que pour allumer des grains de ſciures de bois ; que ſi la matiere inflammable d'un petit grain d'*acier* eſt allumée ſubitement, ſi elle eſt toute allumée preſqu'à la fois, cela ſuffit pour mettre le grain en fuſion ; que les petits grains d'*acier* détachés par le caillou ſont auſſi embraſés ſoudainement ; que le caillou lui-même aide peut-être par la matiere ſulfureuſe qu'il fournit dans l'inſtant du choc à celle qui eſt propre au grain d'*acier* ; que ce grain d'*acier* rendu liquide s'arrondit pendant ſa chûte ; qu'il devient une boule, mais creuſe, friable, ſpongieuſe, parce que ſa matiere huileuſe & inflammable a été brûlée & brûle avec éruption ; que ce temps ſuffit pour brûler celle d'un grain qui eſt dans l'air libre : enfin que l'*acier* plus dur que le fer, imbibé d'une plus grande quantité de matiere inflammable & mieux diſtribué, doit donner plus d'étincelles. On peut voir dans le Mémoire même de M. de Réaumur, *Recueil de l'Académie des Sc. année 1736*, les preuves des ſuppoſitions ſur leſquelles la ſolution que nous venons de rapporter eſt appuyée : ces preuves y ſont expoſées avec toute la clarté, l'ordre, & l'étendue qu'elles méritent, *depuis la page 391 juſqu'à 403*.

ACIER *tiré*, *terme d'Horlogerie. Voyez* FIL DE PIGNON.

ACINIFORME, adj. ou *acinoſa tunica* (*en Anatomie.*) c'eſt une membrane de l'œil appellée auſſi *uvée. Voyez* UVÉE. (*L*)

* ACIOCA *ou* ACCIOCA, herbe qui croît au Pérou, & qu'on ſubſtitue à l'herbe du Paraguai, dont on lui croit les propriétés. *Voyez* PARAGUAI.

ACIS, (*Myth.*) devoit le jour à Faune & à la nymphe Symethe. A l'âge de ſeize ans il s'attacha à la belle Galatée, & en fut aimé ; mais il eut pour rival le terrible Polypheme, qui l'ayant ſurpris un jour avec ſa nymphe, déracina un rocher énorme, & le jeta ſur cet amant infortuné, qui en fut écraſé : les dieux, à la priere de Galatée, le changerent en une divinité des eaux. Campiſtron & la Fontaine ont donné chacun un opéra des amours d'*Acis* & de Galatée. *Acis* étoit un jeune Sicilien, qui ne pouvant poſſéder Galatée, ou quelque belle dont il étoit amoureux, ſe jeta de déſeſpoir dans un fleuve, qui porta ſon nom dans la ſuite. Le fleuve *Acis*, en Sicile, ſortoit du Mont Etna. La rapidité de ſes eaux lui fit donner le nom d'*Acis*, qui ſignifie la *pointe d'une fleche*, parce que ſon cours reſſemble à une fleche, dit Hérodote. (†)

ACKEN, *ou* ACHEN, ſ. (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, ſur l'Elbe.

ACLASTE, adj. (*Optique.*) Leipnitz ſe ſert de ce mot (*Actes de Leipſick, pour le mois de ſept. 1692.*) pour exprimer les figures qui ont les propriétés requiſes pour rompre les rayons de lumiere, & qui cependant les laiſſent paſſer ſans aucune réfraction. (*J. D. C.*)

ACME, ſ. (*Médec.*) vient du Grec ἀκμὴ, *pointe* ; il eſt particuliérement en uſage pour ſignifier le plus haut point ou le fort d'une maladie ; car quelques-uns diviſent les maladies en quatre états ou périodes ; 1°. l'*arché* qui eſt le commencement ou la premiere attaque ; 2°. l'*anabaſis*, du Grec ἀνάβασις, qui eſt l'augmentation du mal ; 3°. l'*acme* qui eſt le plus haut point ; 4°. le *paracme* qui en eſt le déclin.

Cette diviſion mérite attention dans les maladies aiguës où elle a ſur-tout lieu, comme dans la fievre continue, dans la fievre maligne, dans les inflammations. Les maladies ſuivent tous ces périodes ſelon le bon ou le mauvais traitement qu'on y apporte, ou ſelon la cauſe, le degré de malignité de la maladie, l'épuiſement ou les forces actuelles du malade. (*N*)

ACME, (*Hiſt. anc.*) fille d'une grande diſtinction, de la race des Juifs. Etant à

Rome, elle fut si bien plaire à la femme d'Auguste, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune personne rendit de grands services à Antipater, fils du grand Hérode; entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contrefit l'écriture de l'impératrice dans une lettre à Hérode, contre sa sœur Salomé; la fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort.

* ACMELLA. *Voyez* ACEMELLA.

ACMODES, (*Géogr. anc.*) isles de la mer Calidonienne, reconnues pour les isles de Schetland du royaume d'Ecosse, dans la mer de Deucalidon, aujourd'hui le canal de Saint-George. Pline a parlé de ces isles: on a cru long-temps que c'étoient les Hebrides. Mainland en est la principale. (*C. A.*)

ACMON, (*Hist. anc.* & *Myth.*) dont l'histoire est confondue avec la fable, est regardé comme le patriarche des Cunbréens ou Saques, sans qu'on en donne des preuves bien convaincantes: on le fait antérieur de deux siecles à Abraham. *Acmon*, dont on ignore l'origine, fut un héros aventurier, qui, à la tête d'une troupe de brigands, forma des établissemens vers le Pont-Euxin, sur les bords de l'Iris & du Thermodon: la terre alors étoit le domaine commun de tous ses habitans; & celui qui savoit le mieux piller, étoit le plus riche possesseur. *Acmon* avoit un frere, qui faisoit auprès de lui les fonctions de prophete; & c'étoit l'instrument qu'il employoit pour justifier tous ses brigandages. Ce frere, nommé *Doëas*, avoit la réputation de pénétrer dans l'abyme de l'avenir; son nom, en langue Celtique, signifie *dieu* ou *homme divin*. Tous les illustres brigands de ces siecles barbares avoient toujours un devin, qu'ils avoient soin de consulter avant d'entreprendre quelque chose d'important; & comme il y a toujours eu des hommes intéressés à tromper, & d'autres qui se font un devoir de l'être, les ambitieux n'ont jamais manqué d'agens pour justifier leurs crimes. *Acmon* ne pouvoit mieux choisir pour complice de ses impostures que son frere, intéressé à ses prospérités. Il avoit la force en main, & le peuple, séduit par Doëas, le regarda bientôt comme un dieu. Il parcourut la Cappadoce Pontique, qui fut appellée *Acmonie*. On donna aussi son nom à un bocage sacré, où il fut adoré comme un dieu ou comme un héros. Les plaines de Phrygie furent aussi appellées *Doëantiennes*.

Ces deux freres virent plusieurs nations se prosterner devant eux; mais tous les peuples ne furent point entraînés dans la séduction: les plus barbares furent les plus crédules. Ceux qui eurent à se plaindre de leurs vexations, leur donnerent le nom de *Saques*, qui signifie *voleurs* ou *méchans*, dont la signification s'est conservée dans notre langue; & c'est delà qu'on dérive le mot *sac* ou *saccager*. Après avoir parcouru différentes provinces, ils se fixerent sur les bords de l'Euxin, où leur postérité devint la plus belliqueuse nation de toute la Scythie: c'est du moins l'idée que nous en donne Strabon. Les peuples qu'ils chasserent de leurs possessions, formerent la nation des Parthes, qui signifie *dispersés*. *Acmon*, possesseur d'une vaste contrée, se livra aux amusemens de la chasse, qui étoit alors un art de nécessité, puisqu'elle fournissoit tout aux besoins de l'homme, & qu'elle accoutumoit à supporter les fatigues de la guerre, dans un temps où tous les hommes s'égorgeoient & se pilloient avec gloire. *Acmon*, épuisé de fatigues, termina une vie laborieuse par une maladie qu'il gagna à la chasse. Ses enfans lui décernerent les honneurs divins; mais les peuples qu'il avoit opprimés détesterent sa mémoire. (*T—N.*)

* ACO, s. m. poisson dont Aldrovande fait mention, & qu'il dit être fort commun dans l'Epyre, la Lombardie, le lac Como, & d'une nourriture excellente. Cherchez maintenant ce que c'est que l'*aco*.

ACŒMETES, du Latin *acœmetæ* ou *acœmeti*, pour *insomnii*, s. m. pl. (*Théol.*) nom de certains religieux fort célebres dans les premiers siecles de l'Eglise, sur-tout dans l'Orient, appellés ainsi, non qu'ils eussent les yeux toujours ouverts sans dormir un seul moment, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais parce qu'ils observoient dans leurs églises une psalmodie perpétuelle, sans l'interrompre ni jour ni nuit. Ce mot est Grec, ἀκοίμητος, composé d'ἀ privatif, & de κοιμάω, dormir.

Les

Les *Acœmetes* étoient partagés en trois bandes, dont chacune pſalmodioit à ſon tour & relevoit les autres; de ſorte que cet exercice duroit ſans interruption pendant toutes les heures du jour & de la nuit. Suivant ce partage, chaque *Acœmete* conſacroit religieuſement, tous les jours, huit heures entieres au chant des Pſeaumes, à quoi ils joignoient la vie la plus exemplaire & la plus édifiante: auſſi ont-ils illuſtré l'égliſe Orientale par un grand nombre de ſaints, d'évêques & de particuliers.

Nicéphore donne pour fondateur aux *Acœmetes* un nommé *Marcellus*, que quelques écrivains modernes appellent *Marcellus d'Apamée*, mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, antérieur de pluſieurs années à Marcellus. Suivant Bollandus, celui-là mourut vers l'an 430. Il fut remplacé dans le gouvernement des *Acœmetes* par Jean Calybe, & celui-ci par Marcellus.

On lit dans S. Grégoire de Tours, & pluſieurs autres écrivains, que Sigiſmond, roi de Bourgogne, inconſolable d'avoir, à l'inſtigation d'une méchante princeſſe qu'il avoit épouſée en ſecondes noces, & qui étoit fille de Théodoric, roi d'Italie, fait périr Géſeric ſon fils, prince qu'il avoit eu de ſa premiere femme, ſe retira dans le monaſtere de S. Maurice, connu autrefois ſous le nom d'*Agaune*, & y établit les *Acœmetes*, pour laiſſer dans l'Egliſe un monument durable de ſa douleur & de ſa pénitence.

Il n'en fallut pas davantage pour que le nom d'*Acœmetes* & la pſalmodie perpétuelle fût miſe en vogue dans l'Occident, & ſur-tout dans la France, dont pluſieurs monaſteres, entr'autres celui de Saint-Denys, ſuivirent preſqu'en même temps l'exemple de celui de Saint-Maurice: quelques monaſteres de filles ſe conformerent à la même regle. Il paroît par l'abrégé des actes de ſainte Saleberge, recueillis dans un manuſcrit de Compiegne cité par le P. Ménard, que cette ſainte après avoir fait bâtir un vaſte monaſtere, & y avoir raſſemblé trois cents religieuſes, les partagea en pluſieurs chœurs différens, de maniere qu'elles puſſent faire retentir nuit & jour leur égliſe du chant des Pſeaumes.

On pourroit encore donner aujourd'hui le nom d'*Acœmetes* à quelques maiſons religieuſes, où l'adoration perpétuelle du ſaint Sacrement fait partie de la regle, en ſorte qu'il y a, jour & nuit, quelques perſonnes de la communauté occupées de ce pieux exercice. *Voyez* SACREMENT & ADORATION.

On a quelquefois appellé les Stylites *Acœmetes*, & les *Acœmetes*, *Studites*. *Voyez* STYLITE & STUDITE. (*G*)

ACOCATS, ſ. m. pl. (*Soierie.*) Ce ſont deux liteaux de deux piés de longueur environ, & d'un pouce d'épaiſſeur, taillés en dents faites en V à leur partie ſupérieure: ils ſervent à porter un bâton rond auquel le battant eſt ſuſpendu; & au moyen des entailles qui ſont dans leur longueur, on peut avancer ou reculer le battant, ſelon que le travail l'exige. Les *acocats* ſont attachés au dedans du métier aux deux eſtaſes, parallélement l'un à l'autre. Les dents en V des *acocats* aident ſuffiſamment à fixer le battant dans l'endroit où il eſt placé, pour qu'on ne craigne pas qu'il ſe dérange en travaillant. *Voyez* VELOURS *ciſelé*, & *l'explication du métier à velours ciſelé*.

* ACOLALAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) punaiſe de l'iſle Madagaſcar qui devient groſſe comme le pouce, & qui prend alors des ailes: elle ronge tout, mais ſur-tout les étoffes.

ACOLCHI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de troupial du Mexique, qu'Euſebe Nieremberg appelle *pterophœnicus Indiarum. Hiſtor. exotic. liv. X, chap. 59.* Les Eſpagnols l'appellent *commendadoza*, & les Mexicains *acolchichi*, ſelon Fernandez, *acolchichi ſeu avis rubeorum humerorum*, *Hiſt. nov. Hiſpan. chap. 4, pag. 14.* C'eſt l'étourneau à ailes rouges de Catesby, qui en a donné une figure enluminée aſſez exacte, *vol. I. planch. XIII.* Albin l'a auſſi gravé ſous le nom d'*étourneau rouge-aile* (*vol. I, pag. 33, pl. XXXVIII.*) mais ſa figure eſt enluminée avec moins de vérité. M. Briſſon l'appelle *troupiale à ailes rouges: icterus niger* (*griſeo admixto in fœminâ*) *tectricibus alarum minoribus coccineis..... icterus Phœniceus* (*Ornitholog. vol. II, pag. 97.*) M. Linné l'appelle *oriolus phœniceus, niger alarum tectricibus*

fulvis. (*Syftem. nat. edit.* 12, *pag.* 161, *n°.* 5.)

Il égale en grandeur l'étourneau. Sa longueur totale du bout du bec à celui de la queue, eft de huit pouces & demi, & jufqu'au bout des ongles de fept bons pouces. Son bec a onze lignes de longueur, fa queue trois pouces & demi, & le plus long de fes doigts, jufqu'au bout de l'ongle, onze lignes. Ses ailes, lorfqu'elles font pliées, s'étendent prefque jufqu'aux deux tiers de la longueur de la queue ; leur vol, quand elles font bien ouvertes, eft de treize pouces & demi.

Sa couleur générale eft un noir luftré. Ses épaules feulement font d'un beau rouge, qui n'eft que fauve dans fa jeuneffe, & qui par la fuite devient d'un bel écarlate. L'iris de fes yeux eft blanc, & la prunelle noire.

L'*acolchi* eft fi commun au Mexique, à la Louifiane, à la Virginie & à la Caroline, qu'il en devient incommode, parce qu'il s'affemble par troupes, fond fur les campagnes cultivées, & en dévafte les grains, fur-tout vers les côtes maritimes, qu'il fréquente plus volontiers. Ainfi raffemblés par nuages, ils craignent peu les hommes & les épouvantails qu'ils font pour les chaffer. Ils fe familiarifent aifément, & font leurs nids fur les arbres fort proches des habitations. Ils chantent & gazouillent agréablement, apprennent à parler, répetent nombre de mots, & font jouans & careffans ; de forte qu'on les met volontiers en cage. Comme ils vivent de grains, on n'a pas de peine à les nourrir : ils mangent prefque tout ce qu'on leur donne, fur-tout du pain & du maïs. Les Efpagnols leur ont donné le beau nom de *commendadoza*, c'eft-à-dire, *commandeur*, à caufe de la marque rouge qu'ils portent fur les épaules, qui imite affez les marques de diftinction que portent les chevaliers, appellés *commandeurs.*

Remarques. M. Briffon dit que cet oifeau fait fon nid dans les joncs, au deffus de l'eau, & que la femelle differe du mâle, en ce qu'elle eft plus petite ; que fa couleur noire eft mêlée de gris, & que le rouge de fes ailes n'eft pas auffi vif. Mais certainement il a été trompé ; car Fernandez remarque, comme on a vu, qu'il niche fur les arbres, & que ce ne font que les jeunes qui font ainfi fouettés de couleurs foibles, qui n'acquierent toute leur vivacité qu'à la feconde mue. (*M.* ADANSON.)

ACOLIN, f. m. (*Hift. nat. Ornitholog.*) nom que les Mexicains donnent, felon Nieremberg, (*Hift. exoticor. lib. X, cap.* 22.) à une efpece de courlis qui a la grandeur d'une caille, le bec long & courbé en deffous, les piés longs, qui vole rarement, mais qui court avec une vîteffe furprenante au bord des eaux.

Cet oifeau eft commun autour du lac du Mexique, où il fe nourrit de petits poiffons, & fans doute auffi de vermiffeaux. (*M.* ADANSON.)

ACOLYTHE, f. m. (*Théolog. Hift. anc. & mod.*) chez les anciens, fignifioit *une perfonne ferme & inébranlable dans fes fentimens.* C'eft pourquoi l'on donna ce nom à certains Stoïciens qui fe piquoient de cette fermeté.

Ce nom eft originairement grec, ἀκόλουθος. Quelques-uns le compofent d'ἀ privatif, & de κολεύθος, *via*, voie, chemin ; & pris en ce fens il fignifie à la lettre, *qui perfifte toujours dans la même voie, qui ne s'en écarte jamais.* D'autres écrivent *acolyte* fans *h*, & le dérivent d'ἀκόλυτος, *acolytus*, formé d'ἀ négatif & de κολύω, *arceo*, *impedio* ; d'autres enfin prétendent qu'il fignifie à la lettre *un fuivant, un fervant.*

C'eft en ce dernier fens que dans les auteurs eccléfiaftiques on trouve ce terme fpécialement appliqué aux jeunes clercs qui afpiroient au faint miniftere, & tenoient dans le clergé le premier rang après les fous-diacres. L'églife Grecque n'avoit point d'*acolythes*, au moins les plus anciens monumens n'en font-ils aucune mention : mais l'églife Latine en a eu dès le iij fiecle ; S. Cyprien & le pape Corneille en parlent dans leurs épîtres, & le IV concile de Carthage prefcrit la maniere de les ordonner.

Les *acolythes* étoient de jeunes hommes entre 20 & 30 ans, deftinés à fuivre toujours l'évêque, & à être fous fa main. Leurs principales fonctions dans les premiers fiecles de l'Eglife étoient de porter aux évêques les lettres que les églifes étoient en ufage de s'écrire mutuellement, lorf-

qu'elles avoient quelque affaire importante à consulter; ce qui, dans les temps de persécution où les Gentils épioient toutes les occasions de profaner nos mysteres, exigeoit un secret inviolable & une fidélité à toute épreuve; ces qualités leur firent donner le nom d'*acolythes*, aussi-bien que leur assiduité auprès de l'évêque, qu'ils étoient obligés d'accompagner & de servir. Ils faisoient ses messages, portoient les eulogies, c'est-à-dire, les pains-bénits, que l'on envoyoit en signe de communion: ils portoient même l'eucharistie dans les premiers temps; ils servoient à l'autel sous les diacres, & avant qu'il y eût des sous-diacres, ils en tenoient la place. Le Martyrologe marque qu'ils tenoient autrefois à la messe la patene enveloppée, ce que font à présent les sous-diacres; & il est dit dans d'autres endroits qu'ils tenoient aussi le chalumeau qui servoit à la communion du calice. Enfin ils servoient encore les évêques & les officians en leur présentant les ornemens sacerdotaux. Leurs fonctions ont changé; le pontifical ne leur en assigne point d'autre, que de porter les chandeliers, allumer les cierges & de préparer le vin & l'eau pour le sacrifice: ils servent aussi l'encens, & c'est l'ordre que les jeunes clercs exercent le plus. Thomass. *Discipl. de l'Eglise.* Fleury, *Instit. au Droit ecclés. tome I. part. I. chap. vj.*

Dans l'église Romaine il y avoit trois sortes d'*acolythes*: ceux qui servoient le pape dans son palais, & qu'on nommoit *palatins*: les *stationnaires*, qui servoient dans les églises, & les *régionnaires*, qui aidoient les diacres dans les fonctions qu'ils exerçoient dans les divers quartiers de la ville.

Le nom d'*acolythe* a encore été donné à des officiers laïques attachés à la personne des empereurs de Constantinople; & dans les Liturgies des Grecs, le mot ἀκολουθία signifie *la suite*, *la continuation de l'office*, *les cérémonies de sacremens*, *& les prieres.* (*G*)

* ACOMA, f. (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, au nouveau Mexique: elle est capitale de la province. *Long. 269. lat. 35.*

ACOMAC, (*Géogr.*) province de la Virginie, dans l'Amérique septentrionale. C'est une presqu'isle, bornée au nord par le Maryland, à l'orient & au midi par l'océan, & à l'occident par la baie de Checsepeak. La nouvelle Oxford, qui est du Maryland, est située à sa base au septentrion, & le cap Charles est à sa pointe méridionale. Il y a deux petites villes dans cette presqu'isle, Somer & Chingoteok. *Long. 51. 30. lat. 39.* (*C. A.*)

* ACOMAS, f. m. (*Hist. nat.*) grand & gros arbre de l'Amérique, dont la feuille est large, le fruit en olive, d'une couleur jaune, & d'un goût amer. On emploie cet arbre dans la construction des navires, & on tire des poutres de dix-huit pouces de diametre, sur soixante piés de longueur.

ACONIT, f. m. (*Hist. nat.*) en Latin *aconitum*, herbe à fleur irréguliere composée de plusieurs feuilles, & dont le pistil devient un fruit à plusieurs loges ou capsules. La fleur de cette plante a cinq feuilles qui sont toutes différentes entr'elles, & qui représentent en quelque façon la tête d'un homme revêtu d'un heaume ou d'un capuchon. La feuille supérieure tient lieu de casque ou capuchon; les deux feuilles inférieures sont à la place de la mentonniere, & celles des côtés peuvent être comparées à des oreillettes. Il sort du milieu de la fleur deux crosses qui sont cachées sous la feuille de dessus; il en sort aussi le pistil, qui devient un fruit composé de gaînes membraneuses, qui sont disposées en maniere de tête, & qui renferment ordinairement des semences anguleuses & ridées. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

§ ACONIT, (*Mat. Méd.*) Parmi les différentes especes d'*aconist*, il en est trois qui sont connues en médecine: la premiere est le napel, (*aconitum nappellus* C. B. & Lin.) la seconde le tue-loup (*aconitum licoctonum luteum.* C. B.) & la troisieme *aconitum salutiferum*, *seu anthora.*

La premiere espece ou le napel, regardé jusqu'à nos jours comme un des plus violens poisons sur les assertions de Dioscoride, Mathiole, Wepfer, Mead, a été mis en usage par M. Storck, médecin de Vienne, dont les observations prouvent qu'il est un puissant sudorifique, très-utile contre toutes les maladies dont la cause peut être expulsée par les voies de la transpiration & de la sueur. Sprœgel & Von-

liné s'étoient déja convaincus que cette plante étoit moins venimeuse qu'on l'avoit cru. Storck emploie la tige & les feuilles de cette plante en extrait ou en poudre, avec 60 parties de sucre blanc en poudre, contre une partie de cette plante; on ne voit pas la raison de ce mêlange singulier, & l'auteur ne paroît pas avoir éprouvé ce qu'auroit produit intérieurement une petite dose d'extrait seul.

La dose de ce mêlange est depuis dix jusqu'à vingt grains, plusieurs fois par jour & pendant long-temps.

Le tue-loup regardé vulgairement comme un poison aussi actif que l'espece précédente, est recommandé, dans quelques pharmacopées comme utile en fomentation ou dans quelques onguens contre la gale & pour faire mourir les poux. *Licoctonum*, de λυκος, *lupus*; & κτεὶνω, *occido*.

La troisieme espece ou *aconitum salutiferum*, n'est pas exempte de danger, comme l'observe M. Crantz. Une tradition très-ancienne fait regarder celle-ci comme le contre-poison des autres, & l'auteur de l'article *aconit* (*dans la premiere édition de l'Encycl.*) ne balance pas à regarder cette espece comme alexitere, cordiale, stomachale, & bonne pour la colique venteuse; le napel, ajoute-t-il, *coagule le sang*, & *l'aconit salutaire agit en divisant les humeurs*. Cette explication qui n'est que copiée de tant de recueils triviaux, copiés eux-mêmes des écrits des plus crédules naturalistes, seroit démentie formellement par les observations de M. Storck sur le napel, si l'on ne savoit d'ailleurs qu'il importe de ne pas croire sur parole tout ce que la seule observation a droit de confirmer. (*Article de M.* LAFOSSE, *docteur en Médecine.*)

ACONIT, (*l'*) *Jardinage*, vient de semence sur couche, & aussi de brins sans racine. Il y a un *aconit* d'été & un autre d'hiver. (K)

ACONTIAS, s. m. (*Hist. nat.*) serpent qui s'élance comme un trait décoché, ce qui lui a fait donner le nom de *javélot*. *Voyez* JAVELOT. (*I*)

ACONTIAS, s. m. (*Physique.*) nom employé par quelques auteurs pour désigner une *comete*, ou plutôt un *météore*, qui paroît avoir une tête ronde ou oblongue; & une queue longue & menue, à peu près de la forme d'un javelot. *Voyez* COMETE & MÉTÉORE. (*O*)

ACOPIS, s. (*Hist. nat.*) pierre précieuse transparente comme le verre, avec des taches de couleur d'or. On l'a appellé *acopis*, parce que l'huile dans laquelle on la fait bouillir passe pour un remede contre les lassitudes. *Pline. Constant.* Il faut attendre pour savoir à laquelle de nos pierres rapporter celle-ci, & beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la suite, que M. Daubenton, de l'Académie royale des Sciences de Paris, ait fait usage de sa découverte ingénieuse sur la maniere de transmettre à nos descendans la maniere d'appliquer, sans erreur, nos noms de pierres, aux pierres mêmes auxquelles nous les avons donnés, & de trouver quel est celui de nos noms de pierres qui répond à tel ou tel nom des anciens.

* ACOPOS, s. (*Hist. nat.*) plante dont il est fait mention dans Pline, & que l'on prétend être l'*anagyris* de Dioscoride, que Gérard regarde comme une espece de *trifolium*.

* AÇORES, s. (*Géogr.*) isles de l'Amérique qui appartiennent aux Portugais; elles sont au nombre de neuf. C'est au pié des *Açores* que les Portugais placent leur premier méridien. L'isle de Saint-Michel est célebre par la bataille navale que le marquis de Sancta-Cruz y gagna en 1582, sur don Antoine, qui disputoit la couronne de Portugal à Philippe II, roi d'Espagne.

Ces isles sont commodément situées pour la navigation des Indes Orientales & du Bresil: on en tire principalement des bleds, des vins & du pastel: mais cette derniere denrée est le principal du négoce. Les batates entrent dans la cargaison des Hollandois. Les *Acores* donnent encore des citrons, des limons, des confitures, dont le fayal est la plus estimée. On y porte des toiles, de l'huile, du sel, des vins de Canarie & de Madere; des taffetas; des rubans, des droguets de soie, des draps, des futaines, des bas de soie, du riz, du papier, des chapeaux, & quelques étoffes de laine. On a en retour de la monnoie d'or du Bresil, des sucres blancs, des moscouades, du bois

de Jacaranda, du cacao, du girofle. Les Anglois y paſſent auſſi des étoffes, des laines, du fer, des harengs, des ſardines, du fromage, du beurre, & des chairs ſalées. *Long.* 346. 354. *lat.* 39.

* ACORNA, ſ. (*Hiſt. nat. & bot.*) eſpece de chardon dont il eſt parlé dans Théophraſte. Il a, dit cet auteur, la tige & la feuille velues & piquantes; ce qui convient non ſeulement à l'actilis, mais à un grand nombre d'autres plantes.

L'*acorna* eſt, ſelon Pline, une eſpece de chêne verd, ſemblable aux houx ou au genevrier.

* ACORUS, ſ. m. (*Hiſt. natur.*) On donne aujourd'hui le nom d'*acorus* à trois racines différentes; le *vrai acorus*, l'*acorus des Indes*, & le *faux acorus*.

Le *vrai acorus* eſt une racine longue, genouillée, de la groſſeur du doigt, un peu plate, d'un blanc verdâtre au dehors; quand elle eſt nouvelle, rouſſeâtre; quand elle eſt deſſéchée, blanche au dedans; ſpongieuſe, âcre, amere, aromatique au goût, & agréable à l'odorat. Des racines de cette plante rampante s'élevent des feuilles d'une coudée & demie, de la figure de l'iris à feuille étroite, applaties, pointues, d'un verd agréable, liſſes, larges de 4 à 5 lignes, âcres, aromatiques, un peu ameres, & odorantes quand on les froiſſe. Quant à ſes fleurs, elles ſont ſans pétales, compoſées de ſix étamines rangées en épis ſerrés, entre leſquels croiſſent des embryons environnés de petites feuilles applaties ou écaillées. Chaque embryon devient un fruit triangulaire & à trois loges; & toutes ces parties ſont attachées à un poinçon aſſez gros, & forment un épi conique qui naît à une feuille ſillonnée & plus épaiſſe que les autres. Cet *acorus* vient dans les lieux humides de la Lithuanie, de la Tartarie, & en Flandre, en Angleterre le long des ruiſſeaux. Sa racine diſtillée, donne beaucoup d'huile eſſentielle, & un peu d'eſprit volatil urineux. D'où il s'enſuit qu'elle eſt pleine de ſel volatil, aromatique, huileux. On le recommande pour fortifier l'eſtomac, chaſſer les vents, appaiſer les tranchées, lever les obſtructions de la matrice & de la rate, provoquer les regles, augmenter le mouvement du ſang. Il paſſe auſſi pour alexipharmaque.

L'*acorus des Indes* eſt une racine ſemblable au vrai *acorus*, mais un peu plus menue, d'une odeur plus agréable, amere & piquante au goût. Il vient des Indes Orientales & Occidentales. Celui du Breſil eſt aſſez ſemblable à celui de l'Europe. On l'ordonne ſeul ou avec d'autres remedes contre les humeurs viſqueuſes & les poiſons.

Le troiſieme *acorus* eſt une racine noueuſe, rouge intérieurement & extérieurement, ſans odeur, ſur-tout quand elle eſt verte, d'un goût très-foible d'abord, mais qui devient bientôt d'une grande acrimonie. Dodonée dit qu'elle eſt bonne dans les dyſſenteries, les flux de ventre, & toute hémorrhagie. On le prend ou en décoction ou de quelqu'autre maniere.

Le vrai *acorus*, dont nous venons de donner la deſcription, eſt une eſpece de jonc odorant. (*calamus aromaticus.*) Sa racine a une odeur très-vive & aſſez agréable lorſqu'elle eſt récente. Sa ſaveur eſt âcre, aromatique & amere. Elle abonde en principe ſpiritueux, aſſez volatil, & contient auſſi une grande quantité de matiere fixe d'une nature gommeuſe, mêlée à un peu de ſubſtance réſineuſe. C'eſt à la partie ſpiritueuſe qu'il faut attribuer l'odeur de la racine. Sa ſaveur amere appartient principalement à la partie gommeuſe plus abondante, & l'âcreté paroît dépendre de la partie réſineuſe qui lui eſt mêlée, mais en moindre quantité, ſelon l'examen de M. Cartheuſer. Cette racine contient d'ailleurs très-peu d'huile eſſentielle.

L'infuſion aqueuſe de cette racine eſt d'une odeur pénétrante & ſa ſaveur eſt très-amere. Cette infuſion évaporée perd preſque toute ſon odeur, mais le réſidu conſerve toute ſon amertume. La teinture ſpiritueuſe de cette racine n'a d'autre odeur que celle de l'eſprit-de-vin, mais ſa ſaveur eſt très-âcre, très-piquante, & mêlée le plus ſouvent d'un peu d'amer.

La racine trop récente a quelque choſe de virulent mêlé à ſon odeur qui la rend plus déſagréable que celle qui eſt deſſéchée; on s'en ſert dans toutes les foibleſſes d'eſtomac ou des organes digeſtifs qui dépendent, comme on dit, de frigilité,

laxité ou inertie. On l'emploie avec succès dans les dérangemens des menstrues qui dépendent des mêmes causes, dans la leucophlegmatie, les différentes especes d'hydropisie, dans les maladies venteuses, l'asthme pituiteux, les fluxions catharrales, le scorbut. Fallope assure avoir guéri plusieurs suppressions d'urine, par la décoction d'*acorus* dans du vin. Mayerne vante ce remede comme un spécifique contre le vertige qui dépend d'inertie ou de relâchement des nerfs ; on l'a même regardé comme aphrodisiaque, ce qui lui a fait donner le nom de *radix venerea* par quelques-uns.

Cette racine est utile pour corriger la mauvaise halaine lorsqu'on la mâche ; on l'emploie aussi dans les affections soporeuses : son suc, selon Dioscoride, exprimé dans les yeux, guérit la suffusion.

On la regarde encore comme alexipharmaque : s'il faut en croire Clusius, les habitans des confins de la Lithuanie, ont appris des Tartares à porter sur soi la racine d'*acorus*, & à ne boire d'eau qu'après y avoir fait macérer cette racine durant quelque temps. Il seroit sans doute utile, selon le précepte de Simon Pauli, de ne jamais boire d'eau bourbeuse dans les camps, qu'après avoir usé du même expédient que les Tartares : peut-être même est-ce par ces considérations qu'on a donné à cette même racine le nom de *radix nautica*, soit parce qu'elle corrige les qualités pernicieuses que l'eau, trop long-temps gardée, peut contracter, soit parce qu'elle prévient en partie le vomissement habituel qu'éprouvent ceux qui se mettent en mer pour la premiere fois.

On fait avec cette racine une espece de confection qu'on appelle *calamus aromaticus confit*, dont les propriétés sont fort au dessous de celles de la racine elle-même ; on en fait aussi l'électuaire diacorus, on en tire un extrait & une huile distilée ; quant aux sels qu'on en retire par l'incinération, il est absurde de prétendre qu'ils participent aux propriétés de la plante.

Observons en passant que la plante connue sous le nom d'*acorus verus* ou *vrai acorus*, n'est point la même que les anciens avoient décrite sous le nom de *calamus aromaticus*, & dont Prosper Alpin nous a laissé la description dans son traité *de plantis exoticis, lib. II. cap. 7*. Il paroît même que les anciens ne se servoient point d'une racine, mais d'une petite tige dont les propriétés étoient néanmoins très-analogues. (*Article de M.* LAFOSSE, *docteur en Médecine.*)

ACOTOIR, s. m. *en Architecture*, c'est le derriere d'un banc de pierre ou de bois qui sert à s'appuyer en arriere. (*P*)

ACOUDOIR, s. m. (*Architect.*) s'entend de tous murs à hauteur d'appui, dont l'élévation est proportionnée à la grandeur humaine. *Voyez* APPUI & BALUSTRADE. (*P*)

* ACOUSMATIQUES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) Pour entendre ce que c'étoit que les *Acousmatiques*, il faut savoir que les disciples de Pythagore étoient distribués en deux classes séparées dans son école par un voile ; ceux de la premiere classe, de la classe la plus avancée, qui ayant pardevers eux cinq ans de silence passés sans avoir vu leur maître en chaire, car il avoit toujours été séparé d'eux pendant tout ce temps par un voile, étoient enfin admis dans l'espece de sanctuaire d'où il s'étoit seulement fait entendre, & le voyoient face à face ; on les appelloit les *Esotériques*. Les autres qui restoient derriere le voile & qui ne s'étoient pas encore tus assez long-temps pour mériter d'approcher & de voir parler Pythagore, s'appelloient *Exotériques* & *Acousmatiques* ou *Acoustiques*. *Voyez* PYTHAGORICIEN. Mais cette distinction n'étoit pas la seule qu'il y eût entre les *Esotériques* & les *Exotériques*. Il paroît que Pythagore disoit seulement les choses emblématiquement à ceux-ci ; mais qu'il les révéloit aux autres telles qu'elles étoient sans nuage, & qu'il leur en donnoit les raisons. On disoit pour toute réponse aux objections des *Acoustiques*, ἄυτος ἔφα *Pythagore l'a dit* : mais Pythagore lui-même résolvoit les objections aux *Esotériques*.

ACOUSTIQUE, s. f. est la doctrine ou la théorie des sons. *Voyez* SON. Ce mot vient du Grec ἀκούω, *j'entends*.

L'*Acoustique* est proprement la partie théorique de la Musique. C'est elle qui

donne les raiſons plus ou moins ſatisfaiſantes du plaiſir que nous fait l'harmonie, qui détermine les affections ou propriétés des cordes vibrantes, *&c. V.* SON, HARMONIE, CORDE.

L'*Acouſtique* eſt la même ſcience qu'on a autrement appellée *Phonique. Voyez* PHONIQUE.

ACOUSTIQUES, adj. pris ſubſt. On dit *les acouſtiques* pour les remedes acouſtiques. Ce ſont ceux qu'on emploie contre les défauts & les maladies de l'oreille ou du ſens de l'*ouie. Voyez* OREILLE *&* OUIE. On dit auſſi *maladies acouſtiques* & *inſtrumens acouſtiques* dans le même ſens que *remedes acouſtiques. Acouſtique* ſe dit principalement des inſtrumens par leſquels ceux qui ont l'ouie dure remédient à ce défaut. *Voyez* CORNET, PORTE-VOIX.

Le docteur Hook prétend qu'il n'eſt pas impoſſible d'entendre à la diſtance d'une ſtade le plus petit bruit qu'une perſonne puiſſe faire en parlant, & qu'il ſait un moyen d'entendre quelqu'un à travers une muraille de pierre épaiſſe de trois piés. *V.* ECHO, CABINETS SECRETS *&* PORTE-VOIX. (*O*)

* ACOUSTIQUES, ſ. m. *Voyez* ACOUSMATIQUES.

ACOUTREUR, ſ. m. *terme de Tireur d'or* ; c'eſt l'ouvrier qui reſſerre & polit le trou du fer ou de la filiere dans laquelle paſſe le trait, lorſqu'il s'agit de le tirer fin. *Voyez* TIREUR-D'OR.

ACOUTUMANCE, ſ. f. (*Architect.* ſe dit, d'après Vitruve, pour exprimer l'habitude que l'on a de ſuivre un précepte, un auteur, ou un genre de bâtiment, ſelon l'uſage du climat, du lieu, *&c.* C'eſt proprement de cette *acoutumance* ou habitude que ſe ſont formées les regles du goût pour l'art de bâtir ſelon l'eſprit de chaque nation, & que ſont nées les architectures Italienne, Françoiſe, Moreſque, Chinoiſe, *&c.* (*P*)

ACOUTY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede des Antilles. Il eſt de la groſſeur du lapin ou du lievre ; il a deux dents dans la mâchoire ſupérieure, & deux autres dans la mâchoire inférieure, ſemblables à celles du lievre, & il eſt fort agile ; ſa tête eſt approchante de celle du rat ; ſon muſeau eſt pointu, ſes oreilles ſont courtes & arondies ; il eſt couvert d'un poil rouſſeâtre comme le cerf, & quelquefois brun, tirant ſur le noir, rude & clair comme celui d'un cochon de trois mois ; il a la queue plus courte que celle d'un lievre ; elle eſt dégarnie de poils, de même que les jambes de derriere : les quatre jambes ſont courtes & menues ; le pié de celles de devant eſt diviſé en cinq doigts terminés par des ongles, tandis que les piés de derriere n'ont que quatre doigts. Cet animal ſe retire dans les creux des arbres : la femelle porte deux ou trois fois l'année, avant que de mettre bas elle prépare ſous un buiſſon, un petit lit d'herbes & de mouſſe, pour y dépoſer ſes petits, qui ne ſont jamais que deux ; elle les alaite dans cet endroit pendant deux ou trois jours, & enſuite elle les tranſporte dans des creux d'arbre où elle les ſoigne juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſe paſſer d'elle. L'*acouty* ſe nourrit de racines, & il mange avec ſes pattes de devant comme les écureuils ; il n'eſt jamais gras à moins qu'il ne ſe trouve aſſez près des habitations, pour avoir des fruits de manioc & des patates ; alors il s'engraiſſe ; mais en quelque état qu'il ſoit, il a toujours un goût de venaiſon, & ſa chair eſt dure ; cependant il y a beaucoup de gens qui l'aiment autant que celle du lapin. Au commencement que l'iſle de la Guadeloupe fut habitée, on n'y vivoit preſque d'autre choſe. On chaſſe ces animaux avec des chiens qui les réduiſent dans les creux des arbres qu'ils habitent : là on les enfume comme les renards, & ils n'en ſortent qu'après avoir beaucoup crié. Lorſque cet animal eſt irrité, il hériſſe le poil de ſon dos, il frappe la terre de ſes pattes de derriere comme les lapins ; il crie, il ſiffle & il mord ; on peut pourtant l'apprivoiſer. Les Sauvages ſe ſervent des dents de l'*acouty*, qui ſont fort tranchantes, pour ſe déchirer la peau dans leurs cérémonies. *Hiſt. des Antilles, par le P. du Tertre ; Hiſt. nat. & mor. des Antilles de l'Amérique*, &c. (*I*)

§ ACQS, (*Géogr.*) jolie petite ville de France, en Languedoc, dans le gouvernement de Foix. Elle eſt au pié des Pyrénées, ſur une petite riviere, au ſud de Taraſcon. Son nom lui vient des eaux

chaudes qui sont dans son voisinage, & dont l'usage est très-salutaire pour ceux qui en prennent les bains. *Long.* 19. 20. *lat.* 42. 40. (*C. A.*)

* Acqs, s. (*Géogr.*) *Voyez* Dax.

ACQUA, (*Géogr.*) bourg d'Italie, au grand duché de Toscane, où il y a des bains chauds que l'on vante. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 45. (*D. G.*)

Acqua che favella, (*Géogr.*) fontaine d'Italie, dans la Calabre citérieure, au royaume de Naples, près de l'embouchure de la riviere de Crata, & des ruines appellées *Sibari ruinata.* On a cru que ceux qui se baignoient dans ses eaux devenoient plus beaux & plus sains. (*C. A.*)

§ ACQUAPENDENTE, (*Géogr.*) ville d'Italie, dans la province d'Orviette, sur l'état Ecclésiastique. Elle est située sur un rocher d'où tombe une cascade naturelle que l'on entend en approchant de la ville. Cette cascade lui a fait donner le nom d'*acquapendente.* Près de la ville passe la riviere de Baglia. On trouve, dans cette chétive cité, un évêché & seize couvens qui en occupent plus de la moitié. Elle est à 23 lieues nord-ouest de Rome. *Long.* 29. 28. *latit.* 42. 43. (*C. A.*)

† ACQUARIA, s. (*Géogr.*) ville d'Italie, dans le duché de Modene, près de la Sultena.

ACQUÉREUR, s. m. *en Droit*, est la personne à qui l'on a transporté la propriété d'une chose, par vente, cession, échange, ou autrement. Il se dit singuliérement de celui qui a fait l'acquisition d'un meuble (*H*)

ACQUET, s. m. (*Jurisprud.*) est un bien immeuble qu'on n'a pas eu par succession, mais qu'on a acquis par achat, par donation, ou autrement. *Voyez* Immeuble. Ce mot vient du latin *acquirere*, acquérir, gagner.

Nos coutumes mettent beaucoup de différence entre les *acquêts* & les propres: le Droit civil ne fait pas cette distinction. *Voyez* Propre, & Patrimonial, &c.

Legs, ou donation faite à l'héritier présomptif en ligne collatérale, est *acquêt* en sa personne: mais ce qu'il recueille à titre de succession, lui devient *propre.* En ligne directe, tout héritage une fois parvenu aux enfans, même par legs ou donation, prend en leurs mains la qualité de *propre*, quand il ne l'auroit pas eue précédemment.

Les *acquêts* faits par le mari ou la femme avant le mariage, n'entrent point en communauté, quand même le prix n'en auroit été payé que depuis le mariage: mais dans ce second cas, la moitié du prix appartient à l'autre conjoint.

Des *acquêts* faits dans une coutume qui ne porte point communauté; ne laissent pas d'être communs, si les conjoints ont contracté mariage dans une coutume qui porte communauté, sans y déroger, ou s'ils l'ont expressément stipulée.

Acquets (*nouveaux*) *terme de finances*, est un droit que paient au roi les roturiers pour raison de l'acquisition & tenure de fiefs, dont autrement ils seroient obligés de vuider leurs mains, comme n'étant point de condition à posséder telle sorte de biens. Cependant les bourgeois de Paris, & de quelques autres villes, quoique roturiers, peuvent posséder des fiefs, sans être sujets à ce droit. (*H*)

§ ACQUI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au duché de Montferrat, avec un évêché suffragant de Milan. Les anciens la nommoient *Aquæ statiellæ*, à cause de ses bains d'eau chaude qu'ils estimoient beaucoup & dont on fait encore usage aujourd'hui au mois de Mai & de Septembre. Quoique les eaux en soient bouillantes, l'herbe de son bassin s'y conserve très-verte. Les Espagnols prirent cette ville en 1745; les Piémontois la reprirent en 1746, M. de Maillebois la reprit ensuite, & l'abandonna après en avoir fait sauter les fortifications. C'est la patrie de Georges Merula. Elle est sur la rive septentrionale de la Bormia, à dix lieues nord-ouest de Gênes. *Long.* 26. 5. *lat.* 44. 40. (*C. A.*)

ACQUIESCEMENT, s. m. *terme de Droit*, est l'adhésion d'une des parties contractantes ou collitigantes, ou de toutes deux, à un acte ou un jugement. Ainsi *acquiescer* à une condition, à une clause, c'est l'accepter: *acquiescer à un jugement*, c'est en passer par ce qu'il ordonne. (*H*)

Acquiescement, (*Commerce.*) consentement

consentement qu'un négociant ou autre personne donne à l'exécution d'une sentence arbitrale, d'une sentence des consuls, ou autre acte fait en justice. On ne peut revenir contre un jugement, après un *acquiescement*; l'exécution d'un jugement passe pour *acquiescement*. (G)

ACQUIESCER, *demeurer d'accord d'une chose, en convenir*. Ce marchand a été obligé d'*acquiescer* à la sentence arbitrale rendue contre lui. (G)

ACQUISITION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action par laquelle on se procure la propriété d'une chose. Il se dit aussi de la chose même acquise. Ainsi l'on dit en ce sens : il a fait une mauvaise ou une bonne *acquisition*. Il se dit singuliérement d'un immeuble.

Les *acquisitions* faites par l'un des conjoints survivans, avant la confection d'inventaire, appartiennent à la communauté qui étoit entre lui & le prédécédé. *Voyez* COMMUNAUTÉ & CONTINUATION *de communauté*. (H)

ACQUIT, s. m. *terme de Pratique*, synonyme à *quittance* ou *décharge*. *Voyez l'une & l'autre*.

ACQUIT *à caution, terme de finances*, se dit d'un billet que les commis de bureau d'entrée du royaume délivrent à un particulier, qui se rend caution qu'une balle de marchandise sera vue & visitée à la douane du lieu pour lequel elle est destinée ; sur le dos duquel billet les commis de la douane, après avoir fait leur visite, en donnent leur certificat, qui sert de décharge à celui qui s'est porté caution.

ACQUIT *à caution de transit, autre terme de finances*. Ce terme regarde certaines marchandises ou choses servant aux ouvrages & fabrication d'icelles, qui sont exemptes des droits d'entrée & de sortie du royaume, même des péages, octrois, & autres droits.

ACQUIT (l') ou *certificat de franchise*, concerne l'exemption des droits de sortie des marchandises destinées pour envoyer hors le royaume, lesquelles sont achetées & enlevées pendant le temps des franchises des foires.

ACQUIT *de paiement*, est un terme usité dans les bureaux des cinq grosses fermes. Quand on paie les droits d'entrée & de sortie, le receveur du bureau fournit un *acquit* sur papier timbré, qu'on nomme *acquit de paiement*, & qui sert de quittance & de décharge.

ACQUIT *de comptant*, sont des lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal pour certaines sommes remises comptant entre les mains du roi. Les *acquits* de comptant ne sont point libellés : ce sont des lettres de validation qui regardent certaines sommes données manuellement au roi, & que sa majesté veut que la chambre des comptes passe en dépense, sans qu'il soit fait mention des emplois à quoi elles ont été destinées, imposant, sur ce, silence à ses procureurs généraux. (G)

ACQUIT, s. m. (*Commerce*) parmi des négocians, signifie encore *quittance, reçu*, ou *récépissé* : payé à un tel par *acquit* du tel jour, c'est-à-dire, sur sa quittance, reçu, *ou* récépissé.

Quand un banquier ou une autre personne donne une lettte de change échue, pour en aller recevoir le paiement, il l'endosse en blanc, afin que le garçon puisse mettre le reçu au dessus de sa signature. Il faut observer toujours en faisant ces sortes d'endossemens en blanc, de mettre au dessous de sa signature ces mots *pour acquit*, & cela afin qu'on ne puisse pas remplir le blanc d'un ordre payable à un autre. (G)

ACQUIT, s. m. (*terme de jeu.*) au billard ; c'est le coup que celui qui a le devant donne à jouer sur sa bille à celui qui est le dernier.

ACQUITTER, v. a. signifie payer des droits pour des marchandises aux entrées & sorties du royaume, aux entrées des villes, & dans les bureaux du roi. Il signifie aussi *payer ses dettes*. On dit *acquitter des lettres & billets de change, des promesses, des obligations*, pour dire *les payer*. (G)

ACQUITTER, v. a. (*Jurisp*) *acquitter* une promesse, un engagement, c'est le remplir. *Acquitter* ses dettes, ou celles d'un autre, c'est les payer ; *acquitter* quelqu'un de quelque chose, c'est l'en affranchir en la faisant pour lui, ou empêchant

qu'il ne soit poursuivi pour raison de ce. Si, par exemple, un seigneur qui releve lui-même d'un autre, a des vassaux sur qui le Seigneur suzerain prétende des droits, c'est à lui à les en *acquitter* ; car ils ne doivent le service qu'à leur seigneur immédiat. (*H*)

ACQUITPATENT, s. m. (*terme de finances.*) est une ordonnance ou mandement du roi, en vertu de laquelle les trésoriers ou receveurs des domaines de sa majesté sont obligés de payer au porteur d'icelle, quand elle est en bonne forme, la somme contenue en l'*acquitpatent*. Or, la forme requise pour un *acquitpatent* valide, est qu'il soit signé, contre-signé, vérifié à la chambre du trésor, controlé, *&c.* (*H*)

ACRA, (*Géogr.*) ville d'Afrique, sur la côte de Guinée. Les Anglois, les Danois & les Hollandois, maîtres conjoints de cette ville, l'ont munie chacun d'un bon fort, & ont donné un village à chacun de ses forts pour dépendance particuliere. *Long.* 17. 33. *lat.* 5. (*D. G.*)

§ ACRAMAR, *ou* ACTMAR, *ou* ARCISSA, *ou* ABACMAS, *ou* VAN. (*Géogr.*) ville de la grande Arménie en Asie, & capitale du gouvernement de Van. Elle est située au pié des montagnes du Diarbekir sur le bord d'un grand lac qui lui donne son nom, au nord-ouest du pays d'Aderbijan & au sud-est d'Erzerom. Sémiramis en fut, dit-on, la fondatrice, & la fit appeller *Semiramocerta*. Cette ville est grande, marchande & assez peuplée. Il y réside un bacha. Comme elle est voisine des frontieres de Perse, elle est souvent exposée au sort des armes, & voit alternativement dans ses murs, les Turcs & les Persans ; son château est très-fort. Son lac a deux petites isles habitées par des religieux Arméniens ; il reçoit une petite riviere, nommée *Bendmachi*, qui fournit une grande quantité de poissons d'une espece plus grande que le pélamide fort estimé en Perse. *Long.* 62. *lat.* 36. 30. (*C. A.*)

* ACRATISME, s. m. (*Hist. anc.*) Les Grecs faisoient quatre repas ; le déjeûner, qu'ils appelloient *acratisma*, ou *dianestisismos* ; le dîner, *ariston*, ou *dorpiston* ; un petit repas entre le dîner & le souper, *hesperisma*, ce qu'on appelle en Latin *merenda* ; & le souper, *dipnon*, & quelquefois *epidorpis*.

* ACRATOPHORE, ou *qui donne le vin pur*, (*Myth.*) nom qu'on donna à Bacchus, à Phigalie, ville d'Arcadie, où ce Dieu étoit principalement honoré.

ACRATOPOTES, (*Mythol.*) c'est le nom d'un héros de la Grece, qui étoit honoré, selon Athénée, à Munichia, un des bourgs de l'Attique. (†)

* ACRATUS, (*Myth.*) génie de la suite de Bacchus.

* ACRE, SAINT-JEAN D'ACRE, ACRA, ACCARON, PTOLEMAÏDE, ACCA, ACCO, (*Géogr.*) cette ville connue sous tous ces différens noms, & célebre dans l'antiquité, fut engloutie en 1762, pendant un affreux tremblement de terre. Elle étoit située dans la Palestine, sur les côtes de la Syrie, & avoit un bon port de mer. Les croisades lui donnerent de la réputation : prise & reprise par les Croisés & par les Mahométans, elle resta aux Soudans d'Egypte à qui les Turcs l'enleverent ensuite. Un marais infect occupe la place où on la voyoit autrefois. *Long.* 57. *lat.* 32. 40. (*C. A.*)

ACRE, s. f. (*Commerce.*) mesure de terre, différente selon les différens pays. *Voyez* MESURE, VERGE & PERCHE.

Ce mot vient du Saxon *acere*, ou de l'Allemand *acker*, lequel vraisemblablement est formé d'*acer*, & signifie la même chose. Saumaise cependant le fait venir d'*acra*, qui a été dit pour *akena*, & signifioit chez les anciens une mesure de terre de dix piés.

L'*acre* en Normandie est de 160 perches quarrées. L'*acre* Romaine étoit proprement la même chose que le *jugerum*. *Voyez* ARPENT.

Il y a en Angleterre une taille réelle imposée par Charles II, à raison du nombre d'*acres* que possedent les habitans.

Le chevalier Petty a calculé dans l'*Arithmétique politique*, que l'Angleterre contient 39038500 *acres* ; les Provinces-Unies 4382000, *&c.*

ACRE, s. m. (*Arpentage.*) mesure d'Angleterre, pour le terrain qui contient

43560 piés anglois quarrés, ou 1135 toises quarrées de superficie, mesure de Paris ; d'où l'on voit son rapport avec l'arpent de Paris, qui est de 900 toises quarrées ; & avec celui des eaux & forêts, qui est de $1344\frac{4}{9}$ dans tout le royaume, suivant l'ordonnance des eaux & forêts. Voici une table des subdivisions de l'*âcre* d'Angleterre.

pouces.						
144	*piés.*					
1296	9	*Yards*				
3600	25	$2\frac{7}{9}$	*Paces.*			
39204	$272\frac{1}{4}$	$30\frac{1}{4}$	10,89	*Poles*		
1568160	10890	1210	435,6	40	*Rood.*	
6272640	43560	4840	1743,6	160	4	*Acre*

c'est-à-dire que l'*âcre* contient 4 roods, le rool 40 poles, & 1210 yards ou brasses chacune de trois piés. Le pié d'Angleterre, suivant les dernieres vérifications que M. Maskelyne, astronome royal d'Angleterre, en a faites sur les toises que je lui avois envoyées, est de 11 pouces 3 lignes & 1154 dix milliemes de ligne, pié de Paris, pris sur la toise de l'académie, qui sert actuellement de regle dans le royaume. (*M.* DE LA LANDE.)

L'*âcre* des bois est de quatre vergées, c'est-à-dire, 960 piés. *Voyez* VERGÉE. (*E.* & *G.*

ACRE, adj. (*Chymie.*) se dit de ce qui est piquant, mordicant, & d'un goût désagréable. Tout excès & toute dépravation de salure fait l'*âcre*. C'est en Médecine qu'on emploie plus communément ce terme.

Il y a autant de différentes especes d'*âcres* que de différentes especes de sels. Il y a des *âcres aigres*, des *âcres alkalis*, & des *âcres moyens*, qui tiennent de l'acide & de l'akali en différentes proportions ; & on peut éprouver les *âcres* pour en connoître l'espece, comme on éprouve les sels pour savoir s'ils sont acides ou alkalis, ou neutres. *Voyez* SELS.

On peut aussi distinguer les *âcres* en *âcre scorbutique*, *âcre vérolique*, &c. Lorsque les différens sels qui sont naturellement dans les liqueurs du corps, sont en quantité disproportionnée, ou lorsque la dépuration de ces liqueurs est troublée, & leur chaleur naturelle augmentée, il se fait des *âcres* de différentes especes. Certaines gangrenes font voir que les liqueurs du corps humain peuvent devenir si *âcres*, qu'elles en sont caustiques. les alkalis urineux qui se forment naturellement dans les corps vivans, sont dissolvans des parties animales, non seulement des humeurs & des chairs, mais aussi des nerfs & des cartilages ; & les *âcres* acides des animaux, comme est l'acide du lait, amollissent & dissolvent les os les plus durs. On peut en faire l'expérience avec du lait aigre ; on verra qu'il dissout jusqu'à l'ivoire.

Souvent un *âcre* contre nature se trouve confondu dans les humeurs, & ne produit point de mal sensible tant qu'il n'y est pas en assez grande quantité, ou qu'il est plus foible que ne le sont les liqueurs qui n'ont qu'une salure naturelle. On a vu souvent des personnes qui portant un levain de vérole dans leurs humeurs, paroissoient se bien porter tant que le virus n'avoit pas fait assez de progrès pour se rendre sensible. il y a des goutteux qui se portent bien dans les intervalles des accès de goutte ; quoiqu'ils aient dans eux de l'humeur *âcre* de la goutte : c'est pour cette raison-là que les Médecins sages & habiles ont égard à la cause de la goutte dans toutes les maladies qui arrivent aux goutteux, comme aux autres hommes.

Des charbons de peste ont sorti tout d'un coup à des personnes qui paroissoient être en parfaite santé, & lorsque ces charbons pestilentiels sortent de quelque partie intérieure du corps, ceux à qui ce malheur arrive meurent sans garder le lit ; & quelquefois même ils tombent morts dans les rues en allant à leurs affaires, ce qui prouve bien qu'on peut porter dans soi pendant quelque tems un levain de maladie, & d'une maladie très-dangereuse, sans s'en appercevoir C'est ce qu'ont peine à comprendre ceux qui ayant la vérole conservent cependant toutes les apparences d'une bonne santé, n'ont rien communiqué, & ont des enfans sains.

Souvent des personnes sont prêtes d'avoir la petite vérole, & semblent se porter bien ; cependant elles ont en elles le levain de cette maladie, qui quelques jours après

les couvrira de boutons & d'ulceres. Ces choses sont approfondies & clairement expliquées dans la Chymie médicinale. (*M*)

* ACREMENT, s. m. (*Commerce.*) nom qu'on donne à Constantinople à des peaux assez semblables à celles qu'on appelle *premiers cousteaux*. Ces peaux sont de bœufs & de vaches, & sont apportées des environs de la mer noire.

ACRIDOPHAGES, s. m. plur. *dans l'hist. ancienne*, a été le nom d'un peuple qui, disoit-on, vivoit de sauterelles ; ce que veut dire le mot *acridophages*, formé de *ἀκρὶς*, *sauterelles*, *φάγω*, *manger*.

On plaçoit les *Acridophages* dans l'Etiopie proche des déserts. Dans le printemps ils faisoient une grande provision de sauterelles qu'ils saloient & gardoient pour tout le reste de l'année. Ils vivoient jusqu'à 40 ans, & mouroient à cet âge de vers ailés qui s'engendroient dans leur corps. *Voyez* S. Jerôme contre Jovinien ; & sur S. Jean, *cap. iv.* Diodore de Sicile, *lib. III. cap. iij. & xxix.* & Strabon, *lib. XVI.* Pline met aussi des *Acridophages* dans le pays des Parthes, & S. Jerôme dans la Lybie.

Quoiqu'on raconte de ces peuples des circonstances capables de faire passer tout ce qu'on en dit pour fabuleux, il peut bien y avoir eu des *Acridophages* : & même encore à présent il y a quelques endroits du Levant où l'on dit qu'on mange des sauterelles. Et l'Evangile nous apprend que S. Jean mangeoit dans le désert des sauterelles, *ἄκριδες*, y ajoutant du miel sauvage. Matth. *cap. iij. v.* 4.

Il est vrai que tous les savans ne sont pas d'accord sur la traduction de *ἄκριδες*, & ne conviennent pas qu'il faille le rendre par *sauterelles*. Isidore de Peluse entr'autres, dans sa 132e. Epître, parlant de cette nourriture de S. Jean, dit que ce n'étoit point des animaux, mais des pointes d'herbes, & taxe d'ignorance ceux qui ont entendu ce mot autrement. Mais S. Augustin, Bede, Ludolphe & autres, ne sont pas de son avis. Aussi les Jésuites d'Anvers rejettent-ils l'opinion des Ebionites, qui à *ἄκριδες* substituent *ἔγκριδες*, qui étoit un mets délicieux, préparé avec du miel & de l'huile ; celle de quelques autres qui lisent *ἀχάριδες* ou *χάριδες*, *des écrevisses de mer* ; & celle de Beze qui lit *ἄχαδις*, *poires sauvages*.

* ACRIMONIE, ACRETÉ, synonymes. *Acrimonie* est un terme scientifique qui désigne une qualité active & mordicante, qui ne s'applique guere qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, & dont la nature se manifeste plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en sont affectées, que par aucune sensation bien distincte.

Acreté est d'un usage commun, par conséquent plus fréquent : il convient aussi à plus de sortes de choses. C'est non seulement une qualité piquante, capable d'être, ainsi que l'*acrimonie*, une cause active d'altération dans les parties vivantes du corps animal ; c'est encore une sorte de saveur que le goût distingue & démêle des autres par une sensation propre & particuliere que produit le sujet affecté de cette qualité. On dit l'*acrimonie* des humeurs, & l'*âcreté* de l'humeur.

* ACRIMONIE, s. f. (*Chymie & Physiq.*) considérée dans le corps âcre, consiste dans quelque chose de spiritueux & qui tient de la nature du feu. Si on dépouille le poivre de son huile essentielle, & cette huile essentielle de son esprit recteur, le reste est fade, & ce reste est une si grande partie du tout, qu'à peine l'analyse donne-t-elle quelques grains d'âcre sur une livre de poivre. Ce qui est âcre dans les aromatiques est donc un esprit & un esprit fort subtil. Si un homme mange de la canelle pendant quelques années, il est sûr de perdre ses dents : cependant les aromatiques pris en petite quantité peuvent être remedes, mais leur abondance nuit. Le docteur de Bontekoc dit que les parfums sont les mains des dieux ; & le commentateur de Boerhaave a ajouté avec autant de vérité que d'esprit, que si cela étoit, ils auroient tué bien des hommes avec ces mains.

L'*acrimonie*, sensation, est l'action de cet esprit uni à d'autres élémens sur nos organes. Cette action est suivie de la soif, du desséchement, de chaleur, d'ardeur, d'irritation, d'accélération dans les fluides, de dissipation de ces parties, & des autres effets analogues.

Acrimonie dans les humeurs, eſt une qualité maligne qu'elles contractent par un grand nombre de cauſes, telles que le croupiſſement, le trop d'agitation, *&c.* Cette qualité conſiſte dans le développement des ſels & quelque tendance à l'alkaliſation, en conſéquence de la diſſipation extrême du véhicule aqueux qui les enveloppe; d'où l'on voit combien la longue abſtinence peut être nuiſible dans la plupart des tempéramens.

ACRISIE, ſ. f. (*Médecine.*) *acriſia*, d'*α* privatif & de *κρίνω*, *juger* ou *ſéparer*. On ſe ſert de ce mot pour déſigner l'état de crudité des humeurs, qui empêche la ſéparation de la matiere morbifique & ſon expulſion hors du corps, ce qui eſt tout le contraire de la criſe. Il ſignifie, ſuivant Galien, un défaut de criſe, ou une criſe qui ne ſe fait qu'avec difficulté & qui n'apporte aucun ſoulagement au malade, le malade ſe trouvant plus mal après qu'elle eſt arrivée, qu'il ne l'étoit auparavant. Il faut ſinguliérement faire attention aux maladies qui n'ont aucunes criſes bien décidées; car ſi, ſuivant l'idée d'Hippocrate, les maladies qui ont été jugées imparfaitement, donnent ſouvent naiſſance à des récidives, *quæ poſt criſim relinquuntur, recidivas facere ſolent*, à plus forte raiſon doit-on craindre pour l'état d'un malade chez lequel on n'a apperçu aucune eſpece de criſe. Pour l'ordinaire les maladies qui ont paru ſe terminer ſans criſes marquées, ſont ſuivies d'une convaleſcence longue, difficile, laborieuſe; un médecin éclairé doit alors être ſur le *qui vive;* & pour parer à toute eſpece d'accidens, il chargera l'art de faire ce que la nature auroit dû faire, il fera les frais d'une criſe. C'eſt ainſi que l'application des véſicatoires, dans ces cas, ſera ſuivie du plus grand ſuccès. (*A. & L. P.*)

ACRISIUS, (*Mythol.*) roi d'Argos, pere de Danaë, ayant été détrôné par ſon frere Proëtus, fut rétabli par ſon petit-fils Perſée, qui le tua enſuite par un malheureux accident. Perſée voulant un jour faire preuve de ſon adreſſe au jeu de palet, en préſence de ſon grand-pere, le malheur voulut qu'ayant jeté ſon palet de toute ſa force, il atteignit *Acriſius*, & le tua ſur la place. Ainſi s'accomplit la prédiction qui lui avoit été faite, qu'un jour ſon petit-fils lui raviroit la couronne & la vie, ſans que les rigueurs qu'il avoit exercées contre ſa fille l'en euſſent pu garantir. (†)

ACRISTIA, (*Géographie.*) gros bourg de Sicile, bâti ſur les ruines de l'ancienne ville de *Schritea*. Diodore fait mention de ce bourg, mais il ne dit rien de ſatisfaiſant ſur la ville de *Schritea*, qui a dû être fort conſidérable dans l'antiquité, ſuivant quelques hiſtoriens géographes. (*C. A.*)

ACROAMA, (*Muſique des anciens.*) nom que les Romains donnoient aux muſiciens qui jouoient d'un inſtrument, pour les diſtinguer de ceux qui chantoient. On prétend auſſi qu'ils appelloient *acroama* la muſique inſtrumentale, & ſur-tout celle qui étoit gaie. (*F. D. C.*)

ACROBATES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de danſeurs de corde. Il y en avoit de quatre ſortes: les premiers ſe ſuſpendant à une corde par le pié ou par le cou voltigeoient autour, comme une roue tourne ſur ſon aiſſieu; les autres voloient de haut en bas ſur la corde, les bras & les jambes étendus, appuyés ſimplement ſur l'eſtomac; la troiſieme eſpece étoient ceux qui couroient ſur une corde tendue obliquement, ou du haut en bas; & les derniers, ceux qui non ſeulement marchoient ſur la corde tendue horizontalement, mais encore faiſoient quantité de ſauts & de tours, comme auroit fait un danſeur ſur la terre. Nicéphore, Grégoras, Manilius, Nicétas, Vopiſcus, Sympoſius, font mention de toutes ces différentes eſpeces de danſeurs de corde. (*G*)

ACROBATIQUE, adj. pris ſubſ. (*Architecture.*) premier genre de machine dont les Grecs ſe ſervoient pour monter des fardeaux. Ils la nommoient *acrobaticon*. (*P*)

* ACROCENAUNES, (*Géogr. anc. & mod.*) nom qu'on a donné à pluſieurs hautes montagnes de différentes contrées: mais ce ſont proprement celles qui ſont en Epire, qui donnent leur nom à un promontoire de la mer Adriatique.

* ACRŒA, adj. f. (*Myth.*) ſurnom de Junon & de la Fortune. Ce ſurnom leur venoit des temples qu'elles avoient dans des lieux élevés: on n'immoloit que des

chevres dans celui que Junon avoit dans la citadelle de Corinthe.

* ACRŒUS, adj. m. (*Myth.*) surnom que les habitans de Smyrne donnerent à Jupiter, comme & par la même raison que Junon & la Fortune furent surnommées *acrææ* par les habitans de Corinthe. *Voyez* ACRÆA.

ACROCHIRISME, (*Hist. anc.*) espece de danse joyeuse & de lutte avec les mains seulement ; ceux qui s'exerçoient ainsi s'appelloient *acrochiristes*, & ne faisoient que se toucher du bout des doigts. (*L*)

ACROCHORDON, (*Médecine.*) d'ἄκρος, *extrémité*, & de χορδὴ, *cordon.* C'est une excroissance ronde sur la peau, avec une base mince. Gal. *Def. Médic.*

Les Grecs donnent le nom d'*acrochordon* à toute excroissance qui se forme sur la peau, qui en a la couleur, dont la superficie a quelque chose de rude, & qui s'élargit à mesure qu'elle s'éloigne de sa base. Sa grosseur excede rarement celle d'une feve. Il n'est jamais seul ; mais il en paroît plusieurs à la fois ; quelquefois il disparoît subitement ; d'autres fois il excite une légere inflammation, & souvent il suppure. Etant coupé, il ne laisse aucune racine, ce qui fait qu'il n'est pas sujet à renaître. Celse, *liv. IV. chap. xxviij.*

On voit par-là que l'*acrochordon* est cette espece de verrue que Wiseman appelle *pensile.* On l'extirpe ordinairement lorsqu'elle commence à devenir incommode, soit en y faisant une ligature, soit en la coupant. (†)

ACROCHORINTHE, (*Géogr. anc.*) montagne près de la ville de Corinthe, & au bas de laquelle cette ville étoit située, dans une belle plaine. Elle avoit sur son sommet un temple de Vénus qui étoit très-célebre. Strabon dit que cette montagne étoit entourée d'une muraille, & qu'elle servoit de forteresse à cette ville. Pline la nomme aussi la *citadelle de Corinthe.* (*C. A.*)

ACROCOMES, (*Géogr. & Hist. anc.*) peuples de Thrace ainsi nommés, parce qu'ils avoient les cheveux longs pardevant, à la mode des femmes, au contraire des Abantes qui ne les portoient longs que par derriere. Ce nom vient de ces deux mots grecs ἄκρος, *haut* ou *long*, & κόμη, *cheveux.* (*C. A.*)

ACROLITHOS, f. (*Hist. anc.*) statue colossale que le roi Mausole fit placer au haut du temple de Mars en la ville d'Halicarnasse : cette statue fut faite par l'excellent ouvrier Telochares, ou comme quelques-uns estiment, par Timothée. (*G*)

ACROMION ou ACROMIUM, f. *en Anatomie* est une apophyse de l'omoplate produite par une éminence appellée *épine. Voyez* OMOPLATE.

Ce mot vient d'ἄκρος, *extrême*, & d'ὦμος, *épaule*, comme qui diroit, l'*extrémité de l'épaule*, & non pas d'*anchora*, à raison de quelque ressemblance de figure de l'*acromion* avec une ancre, comme Dionis s'est imaginé.

Quelques-uns ont cru que l'*acromion* étoit d'une nature différente des autres os, parce que durant l'enfance il ne paroît que comme un cartilage qui s'ossifie peu-à-peu, & qui vers l'âge de vingt ans devient dur, ferme & continu avec l'omoplate. *Voyez* EPIPHISE, OSSIFICATION. (*L*)

* ACRON, f. (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or de Guinée. Il est divisé en deux parties ; l'une qu'on appelle le *petit Acron*, & l'autre le *grand Acron.*

ACRONYQUE, adj. *en Astronomie*, se dit du lever d'une étoile au dessus de l'horizon lorsque le soleil y entre ; ou de son coucher, lorsque le soleil en sort. *Voy.* LEVER & COUCHER.

La plupart écrivent *achronique*, faisant venir ce mot de ἀ privatif & χρόνος, *temps*, en quoi ils se trompent ; car c'est un mot francisé du Grec ἀκρόνυχος composé de ἄκρον, *extrêmité*, & νὺξ, *nuit : ideò acronychum quòd circa ἄκρον τῆς νύκτος* ; aussi quelques auteurs écrivent-ils même *acronyctal* au lieu d'*acronycus* ; & cette façon de l'écrire est en effet très-conforme à l'étymologie, mais contraire à l'usage.

Lever ou coucher *acronyque* est opposé à lever ou coucher *cosmique* & *héliaque.*

Comme dans la premiere antiquité la plupart des peuples n'avoient pas tout-à-fait réglé la grandeur de l'année, parce qu'ils ne connoissoient pas encore assez le mouvement apparent du soleil, il est évident que si on eût fixé à certains jours du mois quelque événement remarquable, on auroit eu trop de peine à découvrir dans la

ſuite préciſément le temps de l'année auquel cela devoit répondre. On ſe ſervoit donc de la méthode uſitée parmi les gens qui vivoient à la campagne ; car ceux-ci ne pouvoient ſe régler ſur le calendrier civil, puiſque les mêmes jours du mois civil ne répondoient jamais aux mêmes ſaiſons de l'année, & qu'ainſi il falloit avoir recours à d'autres ſignes pour diſtinguer les temps & les ſaiſons. Or les laboureurs, les hiſtoriens, & les poëtes, y ont employé le lever & le coucher des aſtres. Pour cet effet ils diſtinguerent trois ſortes de lever & de coucher des aſtres, qu'ils ont nommé *acronyque*, *coſmique*, & *héliaque*. *Voyez* Cosmique & Héliaque. *Inſtr. Aſtr. de M.* le Monnier. (*O*)

ACROSTICHE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) ſorte de poéſie dont les vers ſont diſpoſés de maniere que chacun commence par une des lettres du nom d'une perſonne, d'une deviſe, ou tout autre mot arbitraire. *Voy.* Poeme, Poésie. Ce mot vient du Grec ἄκρος, *ſummus*, *extremus*, qui eſt à une des extrêmités, & στίχος, *vers.*

A. N. L'*acroſtiche* eſt une piece de vers ordinairement aſſez courte, dans laquelle le nom ou de la perſonne, ou de la choſe qui en eſt le ſujet ſe trouve placé, de maniere que chacune des lettres qui la compoſent eſt la lettre initiale de chaque vers. L'*acroſtiche* ſuivant, qui ſervira d'exemple, fut fait à l'éloge d'un homme qu'on nommoit Ariſtote.

Aſſez de poëtes frivoles,
Rimant ſans l'aveu d'Apollon,
Iront te fatiguer de leurs vaines paroles,
Sans que j'aille groſſir l'ennuyeux Eſcadron;
Tu verras mon reſpect t'honorer du ſilence
Où l'on ſe tient devant les rois.
Ton mérite en dit plus que toute l'éloquence,
Et ton nom ſeul plus que ma voix.

Nos premiers Poëtes François avoient tellement pris goût pour les *acroſtiches*, qu'ils avoient tenté tous les moyens imaginables d'en multiplier les difficultés. On en trouve dont les vers non ſeulement commencent, mais encore finiſſent par la lettre donnée ; d'autres où l'*acroſtiche* eſt marqué au commencement des vers, & à l'hémiſtiche. Quelques-uns vont à rebours, commençant par la derniere lettre du dernier vers, & remontant ainſi de ſuite juſqu'au premier. On a même eu des ſonnets *pentacroſtiches*, c'eſt-à-dire, où le même *acroſtiche* répété juſqu'à cinq fois formoit comme cinq différentes colonnes. *Voyez* Pentacrostiche.

Acrostiche, eſt auſſi le nom que donnent quelques auteurs à deux épigrammes de l'Anthologie, dont l'une eſt en l'honneur de Bacchus, & l'autre en l'honneur d'Apollon : chacune conſiſte en vingt-cinq vers, dont le premier eſt le précis de toute la piece ; & les vingt-quatre autres ſont remplis d'épithetes commençant toutes dans chaque vers par la même lettre de l'alphabet, c'eſt-à-dire par α dans le ſecond vers, par β dans le troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'à Ω ; ce qui fait pour chaque dieu quatre-vingt-ſeize épithetes. *Voyez* Anthologie.

Il y a beaucoup d'apparence qu'à la renaiſſance des lettres ſous François I, nos poëtes, qui ſe piquoient beaucoup d'imiter les Grecs, prirent de cette forme de poëſie le deſſein des *acroſtiches*, qu'on trouve ſi répandus dans les écrits, & dans ceux des rimeurs qui les ont ſuivis juſqu'au regne de Louis XIV. C'étoit affecter d'impoſer de nouvelles entraves à l'imagination déja ſuffiſamment reſſerrée par la contrainte du vers, & chercher un mérite imaginaire dans des difficultés qu'on regarde aujourd'hui, & avec raiſon, comme puériles.

On ſe ſervoit auſſi dans la cabale des lettres d'un mot pour en faire les initiales d'autant de mots différens ; & ſaint Jérôme dit que David employa contre Semeï, un terme dont chaque lettre ſignifioit un nouveau terme injurieux, ce qui revient à nos *acroſtiches*. *Mém. de l'Académ. tom. IX.* (*G*)

Acrostiche, ſ. m. *en Droit*, s'eſt dit pour *cens*. *Voyez* Cens.

* ACROSTOLION *ou* CORYMBE, ſubſt. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit l'extrêmité de la proue des vaiſſeaux anciens. Le *roſtrum* ou *l'éperon* étoit plus bas, & à fleur d'eau.

ACROTERES, ſ. f. (*Architecture.*) Quelques-uns confondent ce terme avec

amortiſſement, *couronnement*, &c. à cauſe qu'il vient du Grec ἀκρωτήριον, qui ſignifie *extrémité* ou *pointe* : auſſi Vitruve nomme-t-il *acroteres* de petits piedeſtaux ſans baſe, & ſouvent ſans corniche, que les anciens deſtinoient à recevoir les figures qu'ils plaçoient aux extrêmités triangulaires de leurs frontons : mais dans l'architecture Françoiſe, ce terme exprime les petits murs ou doſſerets que l'on place à côté des piedeſtaux, entre le ſocle & la tablette des baluſtrades. Ces *acroteres* ſont deſtinées à ſoutenir la tablette continue d'un piedeſtal à l'autre, & font l'office des demi-baluſtres, que quelques architectes affectent dans leur décoration, ce qu'il faut éviter. *Voyez* BALUSTRADES. (*P*)

* ACROTERIA, (*Hiſt. anc.*) ce ſont, dans les médailles, les ſignes d'une victoire, ou l'emblême d'une ville maritime; ils conſiſtoient en un ornement de vaiſſeau recourbé.

ACRU, (*Maneg.*) On dit *monter à cru*. *Voyez* MONTER.

ACTE, ſ. m. (*Bell. Lett.*) partie d'un poëme dramatique, ſéparée d'une autre partie par un intermede.

Ce mot vient du Latin *actus*, qui dans ſon origine veut dire la même choſe que le δρᾶμα des Grecs; ces deux mots venant des verbes *ago* & δράω, qui ſignifient *faire* & *agir*. Le mot δρᾶμα convient à toute une piece de théatre; au lieu que celui d'*actus* en Latin, & d'*acte* en François, a été reſtraint, & ne s'entend que d'une ſeule partie du poëme dramatique.

L'*acte* eſt une partie conſidérable de l'action dramatique, à la fin de laquelle tous les acteurs quittent la ſcene. La nature de l'action n'exige pas néceſſairement qu'elle ſoit interrompue, ni que le lieu où elle ſe paſſe reſte vuide pendant un certain temps. On ne ſauroit donc déterminer ni les *actes* en eux-mêmes, ni leur nombre, par l'eſſence du drame. Il eſt probable que les *actes* tirent leur origine d'une cauſe purement accidentelle. S'il eſt vrai qu'originairement les ſpectacles dramatiques n'étoient que des chœurs, & que dans la ſuite on introduiſit une action entre ces chœurs, comme Ariſtote & preſque tous les anciens l'ont dit; il en faut conclure que les chœurs étoient l'eſſentiel du ſpectacle, & que l'action n'en étoit que l'acceſſoire : delà vient qu'on nommoit *épiſodes* tout ce qui ſe diſoit ſur la ſcene dans l'intervalle des chœurs. C'eſt donc delà qu'il faut dériver l'origine de la diviſion du drame en divers actes. Il eſt vrai que les anciens auteurs, en rapportant cette circonſtance, ne l'affirment poſitivement que de la tragédie; mais il eſt néanmoins probable qu'elle eſt encore vraie relativement à la comédie. Ce genre avoit originairement auſſi des chœurs; on les ſupprima dans la ſuite, parce qu'on s'apperçut que les ſpectateurs, ennuyés d'une trop longue interruption, ſortoient du ſpectacle pendant les chœurs. On leur ſubſtitua un ſimple entr'acte; mais cet intervalle oiſif entre les actes fut enfin auſſi aboli; delà vient que dans les comédies latines les actes ſe ſuccedent immédiatement, & qu'il eſt ſouvent mal-aiſé de les diſtinguer.

Ce ſeroit donc en vain qu'on ſe tourmenteroit à chercher, dans la nature même du drame, le fondement de la fameuſe regle d'Horace, qui exige cinq *actes*, ni plus ni moins, pour chaque piece de théatre. C'étoit aſſez la méthode des anciens, comme on peut l'obſerver dans plus d'une occaſion, d'établir pour regle invariable, ce que les premiers inventeurs n'avoient adopté que par accident. Toutes les pieces dramatiques des anciens ſont effectivement de cinq *actes*. Dans les tragédies il y a conſtamment un intervalle d'un *acte* à l'autre, qui étoit rempli par les chants du chœur. Cet intervalle manque dans quelques comédies latines. On danſoit au commencement dans les entr'actes des pieces comiques; mais cet uſage n'a pas toujours été obſervé. La différence eſſentielle entre la pratique des anciens & la nôtre à cet égard, eſt que chez eux l'action n'avançoit que peu ou point, durant l'intervalle d'un *acte* à l'autre. Pour l'ordinaire l'*acte* ſuivant, dans les pieces anciennes, reprend l'action au même point où le précédent l'avoit laiſſée. On a des tragédies qui ne contiendroient manifeſtement qu'un *acte*, ſi l'on retranchoit les chœurs. Chez les modernes, au contraire, il ſe paſſe bien des événemens derriere la ſcene pendant l'entr'acte.

Cet

Cet usage n'étoit cependant pas entiérement inconnu aux anciens, & l'on en trouve des exemples dans les *Suppliantes* d'Euripide: Thésée convoque le peuple d'Athenes, entre le second & le troisieme *actes*, & l'on forme dans cette assemblée la résolution de faire la guerre aux Thébains, au cas que ceux-ci refusent de laisser enlever les corps des Argiens qui avoient été tués, & qu'on vouloit ensevelir.

Sans insister sur l'usage de diviser le drame en trois ou en cinq *actes*, on peut alléguer diverses raisons de la nécessité & de l'utilité des *actes*. Il faut considérer d'abord, qu'une représentation suivie, dès qu'elle est un peu longue, peut fatiguer le spectateur. Or comme il est essentiel que l'attention ne se relâche point, on doit aussi recourir à des moyens artificiels de la soutenir dans toute sa vivacité; c'est ce qu'une petite interruption peut produire, d'autant mieux que chaque entr'acte, sur-tout quand l'*acte* a fini par un nœud embrouillé, forme une suspension dont l'effet est de réveiller & d'exciter l'attention du spectateur.

Ensuite le but des spectacles exige que le spectateur ait de loin en loin le temps de rassembler sous un point de vue général tout ce qu'il a déja vu, & de réfléchir sur chaque partie de l'action qui a précédé. L'entr'acte lui en fournit l'occasion. Les chœurs des Grecs servoient à ce double usage; & l'on s'apperçoit clairement que la plupart ont été composés dans cette vue. Ce sont des repos qui servent à arranger & à affermir les impressions reçues; aussi rien de plus mal imaginé que de remplir ces intervalles par des danses, ou des concerts de musique, qui ne sont propres qu'à distraire l'attention. *Voyez* ENTR'ACTE.

Dans certains cas enfin, l'interruption est nécessaire à l'action du drame. Il arrive souvent que le poëte est obligé de faire paroître un personnage sur la scene, qui doit y venir seul; dans ce cas, il faut qu'il y ait eu une interruption de scenes. D'un autre côté, si l'acteur, qui est resté seul au théatre, est obligé de quitter la scene, pour que l'action puisse avancer; lorsqu'il est question, par exemple d'aller prendre ailleurs quelque éclaircissement indispensable, la scene se trouve nécessairement vuide. Quelquefois encore le progrès de l'action dépend des choses qui ne peuvent point être mises sur la scene, en ce cas-là l'interruption devient inévitable. Le dénouement de la tragédie des sept capitaines devant Thebes, dépend, par exemple, du combat entre les deux freres ennemis; après que tout a été amené jusqu'à ce point, il faut de nécessité que l'action reste suspendue jusqu'à la fin du combat. Si le poëte avoit voulu remplir cet intervalle, par des dialogues sur quelques lieux communs de morale, comme on en trouve dans des pieces modernes, il auroit ennuyé.

C'est de ces considérations que le poëte dragmatique doit tirer la distribution de ses *actes*. L'action doit toujours être interrompue de maniere que la suspension soit fondée sur l'un ou l'autre des motifs que nous venons d'énoncer. La nature n'avoue point la regle arbitraire, & l'usage établi chez quelques modernes de faire tous les *actes* d'une étendue à peu près égale. Les anciens n'y ont jamais songé. Un même drame, chez eux, contient des *actes* fort longs & des *actes* très-courts.

Quoique le nombre de cinq soit généralement celui des *actes* chez les anciens, on ne pêchera contre aucune regle bien établie, si, dans la disposition d'une piece de théatre, on reduit les *actes* à un moindre nombre. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

Vossius, en marquant la division d'une piece de théatre en cinq *actes*, nous dit que dans le premier on expose, que dans le second on développe l'intrigue, que le troisieme doit être rempli d'incidens qui forment le nœud, que le quatrieme prépare les moyens du dénouement, auquel le cinquieme doit être uniquement employé.

Et si la fable est telle, qu'une scene l'expose, & qu'un mot la dénoue, comme il arrive quelquefois, que devient la division de Vossius?

Quelle est la tragédie, la comédie bien composée, dont le nœud ne commence qu'au troisieme *acte*, & dont le cinquieme *acte*, en entier, soit employé à dénouer?

Le nœud est la partie de l'intrigue qui doit occuper le plus d'espace. C'est comme

un labyrinthe ; dont l'exposition fait l'entrée, & le dénouement la sortie.

Les poëtes habiles dans leur art commencent le nœud le plutôt possible, & le prolongent de même, en le serrant de plus en plus. (*Voyez* INTRIGUE.)

Avant la fin du premier *acte* de l'Iphigénie en Aulide, la situation a changé deux fois, en devenant toujours plus tragique :

Non, tu ne mourras point, je n'y puis consentir....
Et si ma fille vient, je consens qu'on l'immole....
Je cede, & laisse aux dieux opprimer l'innocence....

Iphigénie est arrivée, Achille demande sa main, & Calchas demande son sang: voilà déja le nœud formé. C'est le modele des gradations que le péril, le malheur, la crainte, la pitié, l'intrigue, en un mot, doit avoir.

Et en effet, qu'est-ce qu'un *acte* ? son nom l'exprime : un degré, un pas de l'action. C'est par cette division de l'action totale en degrés que doit commencer le travail du poëte, soit dans la tragédie, soit dans la comédie, lorsqu'il en médite le plan.

Il s'agit, par exemple, de démasquer Tartuffe, ou de le voir maître de la maison, diviser le fils & le pere, dépouiller l'un, amener l'autre à lui donner tout son bien & la main de sa fille. Que fait Moliere dans son premier *acte* ? il met sous nos yeux le tableau de cet intérieur domestique. L'ascendant que Tartuffe a sur l'esprit d'Orgon, la prévention aveugle de celui-ci & de sa sœur en faveur d'un fourbe hypocrite, & la mauvaise opinion qu'a de lui tout le reste de la famille, se manifestent dès la premiere scene : le combat s'engage ; l'action commence avec chaleur.

Dès le second *acte*, après avoir tiré de la bouche d'Orgon lui-même, l'aveu de son aveuglement pour le fourbe qui le détache de ses enfans & de sa femme, & qui, d'un homme foible & bon, fait un homme dénaturé, Moliere lui fait déclarer que Tartuffe est l'époux qu'il destine à sa fille ; celle-ci n'ose refuser ; & delà l'incident comique qui fait la querelle des deux amans.

Dans le troisieme *acte* au moment que Damis croit pouvoir confondre Tartuffe, & que l'on touche au dénouement, l'adresse du fourbe, & la simplicité d'Orgon resserrent le nœud de l'intrigue, & l'intérêt redouble par la résolution que vient de prendre Orgon, pour punir ses enfans, de donner son bien à Tartuffe.

Dans le quatrieme *acte*, Tartuffe est enfin démasqué & confondu aux yeux d'Orgon ; mais tout-à-coup le fourbe s'arme contre son bienfaicteur des bienfaits même qu'il en a reçus ; & par ses menaces, fondées sur un abus de confiance, il met l'alarme dans la maison.

Dans le cinquieme *acte*, le trouble & l'inquiétude augmentent jusqu'au moment de la révolution, & s'il y a quelque chose à desirer, c'est un peu moins de négligence dans les détails des dernieres scenes, & un peu plus de développement & de vraisemblance dans les moyens.

Les misérables critiques, en déprimant le dénouement du Tartuffe, ne cessent de rappeller ce vers :

Remettez-vous, monsieur, d'une alarme si chaude ;

& ils oublient qu'ils parlent avec dérision du chef-d'œuvre du théatre comique, d'une piece à laquelle tous les siecles n'ont rien à comparer, & qui sera peut-être trois mille ans sans rivale, comme elle a été sans modele.

L'analyse de cette piece, relativement aux progrès de l'action, suffit pour indiquer les degrés qu'on doit pratiquer d'*acte* en *acte* & de scene en scene. Si l'action se repose deux scenes de suite dans le même point, elle se refroidit. Il faut qu'elle chemine comme l'aiguille d'une pendule. Le dialogue marque les secondes, les scenes marquent les minutes, les *actes* répondent aux heures. C'est pour n'avoir pas observé ce progrès sensible & continu, que l'on s'est si souvent trouvé à froid. On espere remplir les vuides par des détails ingénieux ; mais l'intérêt languit ; & l'on peut dire de l'intérêt, ce qu'un poëte

célebre a dit de l'ame : que *c'est un feu qu'il faut nourrir, & qui s'éteint s'il ne s'augmente.*

L'usage établi de donner cinq *actes* à la tragédie, n'est ni assez fondé pour faire loi, ni assez dénué de raison pour être banni du théatre. Quand le sujet peut les fournir, cinq *actes* donnent à l'action une étendue avantageuse : de grands événemens y trouvent place, de grands intérêts & de grands caracteres s'y développent en liberté ; les situations s'amenent, les incidens s'annoncent, les sentimens n'ont rien de brusque & de heurté, le mouvement des passions a tout le temps de s'accélérer & l'intérêt de croître jusqu'au dernier degré de pathétique & de chaleur. On a éprouvé que l'ame des spectateurs peut suffire à l'attention, à l'illusion, à l'émotion que produit un spectacle de cette durée ; & si l'action de la comédie semble très-bien s'accommoder de la division en trois *actes*, l'action de la tragédie semble préférer la division en cinq *actes*, à cause de sa majesté, & des vastes ressorts qu'elle veut pouvoir faire agir.

Mais le sujet peut être naturellement tel que, ne donnant lieu qu'à deux ou trois repos, il ne soit susceptible aussi que de deux ou trois situations assez fortes pour établir les degrés de l'action. Alors faut-il abandonner ce sujet, s'il est pathétique, intéressant & fécond en beautés ? ou faut-il le charger d'incidens & de scenes épisodiques ? Ni l'un ni l'autre. Il faut donner à l'action sa juste étendue, suivre la loi de la nature préférable à celle de l'art ; & le public qui se plaindroit qu'on s'est éloigné de l'usage, seroit le tyran du génie & l'ennemi de ses propres plaisirs.

Il en est de même de la division en deux *actes* pour de petites comédies ? elle n'est pas bien favorable ; mais la nature du sujet, heureux d'ailleurs, peut l'exiger ; & rien de ce qui peut plaire ne doit être interdit aux arts.

Eschyle, l'inventeur de la tragédie, avoit négligé de la diviser en *actes*. Il y a bien dans ses pieces des intervalles occupés par le cœur, mais sans divisions symmétriques, & lorsqu'on a voulu y en mettre, on a coupé l'action dans des endroits où évidemment elle étoit continue, comme du quatrieme au cinquieme *acte* de *Prométhée*. Dans la suite les poëtes grecs se sont prescrit la division en cinq *actes* ; mais on voit que les intermedes étoient occupés par le chœur ; & si l'on baissoit la toile à la fin des *actes*, ce n'étoit guere que dans les cas où le changement de lieu exigeoit un changement de décoration.

Pendant les intervalles qui se rencontrent entre les *actes*, le théatre reste vacant, & il ne se passe aucune action sous les yeux des spectateurs ; mais on suppose qu'il s'en passe hors de la portée de leur vue quelqu'une relative à la piece, & dont les *actes* suivans les informeront.

Quant à la durée, il suffit qu'il n'y ait pas d'un *acte* à l'autre une inégalité trop sensible ; & l'étendue de chacun se trouve ainsi proportionnée à celle de la piece, qui, chez nous, peut aller de douze à dix-huit cents vers. *Voyez* ENTR'ACTE, (*article de M.* MARMONTEL.)

§ ACTE, (*Musique.*) partie d'un opéra séparée d'une autre dans la représentation, par un espace appellé entr'acte. *Voyez* ENTR'ACTE. (*Musique.*)

L'unité de temps & de lieu doit être aussi rigoureusement observée dans un *acte* d'opéra que dans une tragédie entiere du genre ordinaire, & même plus à certains égards ; car le poëte ne doit point donner à un *acte* d'opéra une durée hypothétique plus longue que celle qu'il a réellement, parce qu'on ne peut supposer que ce qui se passe sous nos yeux dure plus long-temps que nous ne le voyons durer en effet ; mais il dépend du musicien de précipiter ou ralentir l'action j'usqu'à un certain point pour augmenter la vraisemblance ou l'intérêt : liberté qui l'oblige à bien étudier la gradation des passions théatrales, le temps qu'il faut pour les développer, celui où le progrès est au plus haut point, où il convient de s'arrêter, pour prévenir l'inattention, la langueur, l'épuisement du spectateur. Il n'est pas non plus permis de changer de décoration & de faire sauter le théatre d'un lieu à un autre au milieu d'un *acte*, même dans le genre merveilleux, parce qu'un pareil saut choque la raison, la vraisemblance & détruit l'illu-

fion, que la premiere loi du théatre eſt de favoriſer en tout. Quand donc l'action eſt interrompue par de tels changemens, le muſicien ne peut ſavoir ici comment il les doit marquer, ni ce qu'il doit faire de ſon orcheſtre pendant qu'ils durent, à moins que d'y repréſenter le même chaos qui regne alors ſur la ſcene.

Quelquefois le premier *acte* d'un opéra ne tient point à l'action principale & ne lui ſert que d'introduction, alors il l'appelle *prologue*. Voyez ce mot. (*Muſique*) Comme le prologue ne fait pas partie de la piece, on ne le compte point dans le nombre des *actes* qu'elle contient, & qui eſt ſouvent de cinq dans les opéra François, mais toujours de trois dans les Italiens. *V.* OPÉRA. (*Muſiq.*) (*S.*)

ACTE de cadence, (*Muſique.*) eſt un mouvement dans une des parties, & ſurtout dans la baſſe, qui oblige toutes les autres parties à concourir à former une cadence, ou à l'éviter expreſſément. *V.* CADENCE, EVITER. (*Muſique.*) (*S.*)

ACTE DE FOI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans les pays d'inquiſition en Eſpagne, *auto da fé*, eſt un jour ſolemnel que l'inquiſition aſſigne pour la punition des hérétiques, ou pour l'abſolution des accuſés reconnus innocens. *Voyez* INQUISITION.

L'*auto* ſe fait ordinairement un jour de grande fête, afin que l'exécution ſe faſſe avec plus de ſolemnité & de publicité: on choiſit ordinairement un dimanche.

D'abord les criminels ſont amenés à l'égliſe, où on leur lit leur ſentence ou de condamnation ou d'abſolution. Les condamnés à mort ſont livrés au juge ſéculier par les inquiſiteurs, qui le prient que tout ſe paſſe ſans effuſion de ſang; s'ils perſéverent dans leurs erreurs, ils ſont brûlés vifs. (*G*)

ACTE, ſubſ. m. (*Droit & Hiſt. mod.*) ſignifie *déclaration*, *convention*, ou *ſtipulation*, faite par ou entre des parties, en préſence & par le miniſtere d'officiers publics, ou ſans leur miniſtere, & hors de leur préſence.

En Angleterre l'expédition des *actes* ſe fait de deux manieres différentes: ou l'expédition eſt dentelée, ou elle ne l'eſt pas.

L'*expédition dentelée*, eſt celle dont le bord d'en-haut ou du côté eſt découpé par crans, & qui eſt ſcellée du cachet de chacune des parties contractantes; au moyen de quoi, en la rapprochant de la portion de papier ou de parchemin dont elle a été ſéparée, il eſt aiſé de voir ſi c'eſt elle-même qui a été délivrée, ou ſi elle n'a point été contrefaite.

L'*expédition non dentelée* eſt celle qui eſt unique, comme dans le cas où il n'eſt pas beſoin que les deux parties aient une expédition chacune. *Voyez* MIPARTI.

Les *actes* ſont ou publics ou particuliers; ceux-là ſont de juriſdiction volontaire, ou de juriſdiction contentieuſe.

Les *actes* de juriſdiction volontaire, qu'on appelle auſſi *actes authentiques*, ſont tous les contrats, obligations, tranſactions, ou décharges, paſſés pardevant notaires.

Les *actes* de juriſdiction contentieuſe ſont tous ceux qui ſe font en juſtice, pour intenter une action, & la pourſuivre juſqu'au jugement définitif.

Les *actes* privés, ſont ceux qui ſe paſſent de particulier à particulier, ſans le miniſtere d'officiers publics, tels que les billets, quittances, baux, ou tous autres faits ſous ſimple ſignature privée.

Acte d'appel, eſt celui par lequel une partie qui ſe plaint d'un jugement, déclare qu'elle s'en porte appellante.

Acte d'héritier, eſt toute démarche ou action, par laquelle il paroît que quelqu'un eſt dans la diſpoſition de ſe porter héritier d'un défunt.

Acte de notoriété. Voyez NOTORIÉTÉ.

Acte du parlement, en terme de Juriſprudence Angloiſe, eſt ſynonyme à *Ordonnance*. Cependant les juriſconſultes du pays mettent quelque différence entre ces deux termes. *Voyez la* au mot ORDONNANCE. (*H*)

ACTE, ſubſt. m. *en terme de Palais*; ſignifie *atteſtation* donnée par les juges pour conſtater quelque circonſtance de fait ou de procédure. Ainſi l'une des parties, par exemple, qui a mis ſon inventaire de production au greffe, en demande *acte*. Un avocat dans ſes écritures ou dans ſon plaidoyer demande *acte* de quelque aveu fait en juſtice par ſa partie adverſe, &

favorable à la sienne ; mais il faut observer que ce terme n'est d'usage qu'au parlement : dans les justices inférieures on ne dit pas demander *acte*, mais demander *lettres*. *Voyez* LETTRES.

On appelle aussi *acte* au palais, l'attention que donne un greffier, ou autre personne ayant caractere en justice, qu'une partie s'est présentée, ou a satisfait à telle ou telle formalité ou procédure. C'est en ce sens qu'on dit *un acte de comparution*, pour l'attestation qu'une partie a comparu ; *un acte de voyage*, pour l'attestation qu'une partie s'est transportée de tel lieu en tel autre, à l'effet de poursuivre son droit, ou de défendre à la demande contr'elle formée. C'est dans ce sens aussi qu'on appelle *acte de célébration de Mariage*, le certificat par lequel le curé atteste qu'il a été célébré entre tel & telle. (*H*)

ACTES, s. m. plur. se dit quelquefois en matiere de Sciences, des mémoires ou journaux faits par une société de gens de lettres. On appelle les *actes* de la société royale de Londres, *transactions* ; ceux de l'académie royale des sciences de Paris, *mémoires* ; ceux de Leipsick sont nommés simplement *actes*, ou *acta eruditorum*, &c. *Voyez* SOCIÉTÉ ROYALE, ACADÉMIE, JOURNAUX. (*O*)

ACTES DES APÔTRES, s. m. pl. (*Théol.*) Livre sacré du Nouveau Testament, qui contient l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de 29 ou 30 ans, depuis l'Ascension de N. S. Jesus-Christ, jusqu'à l'année 63 de l'ere chrétienne. S. Luc est l'auteur de cet ouvrage, au commencement duquel il se nomme, & il l'adresse à Théophile, auquel il avoit déja adressé son évangile. Il y rapporte les actions des apôtres, & presque toujours comme témoin oculaire : delà vient que dans le texte Grec, ce livre est intitulé πράξεις, *actes*. On y voit l'accomplissement de plusieurs promesses de J. C. son Ascension, la descente du S. Esprit, les premieres prédications des apôtres, & les prodiges par lesquels elles furent confirmées, un tableau admirable des mœurs des premiers chrétiens ; enfin tout ce qui se passa dans l'Eglise jusqu'à la dispersion des apôtres, qui se partagerent pour porter l'évangile dans tout le monde. Depuis le point de cette séparation, S. Luc abandonna l'histoire des autres apôtres, dont il étoit trop éloigné, pour s'attacher particuliérement à celle de S. Paul, qui l'avoit choisi pour son disciple & pour compagnon de ses travaux. Il suit cet apôtre dans toutes ses missions, & jusqu'à Rome même, où il paroît que les *actes* ont été publiés la seconde année du séjour qu'y fit S. Paul, c'est-à-dire, la 63^e^ année de l'ere chrétienne, & la 9^e^ & 10^e^ de l'empire de Néron. Au reste le style de cet ouvrage, qui a été composé en Grec, est plus pur que celui des autres écrivains canoniques ; & l'on remarque que S. Luc qui possédoit beaucoup mieux la langue Grecque que l'Hébraïque, s'y sert toujours de la version des Septante dans les citations de l'Ecriture. Le concile de Laodicée met les *actes* des apôtres au nombre des livres canoniques, & toutes les églises l'ont toujours sans contestation reconnu comme tel.

Il y a dans l'antiquité un grand nombre d'ouvrages supposés, & la plupart par des hérétiques, sous le nom d'*actes des apôtres*. Le premier livre de cette nature qu'on vit paroître, & qui fut intitulé *Actes de Paul & de Thecle*, avoit pour auteur un prêtre, disciple de S. Paul. Son imposture fut découverte par S. Jean ; & quoique ce prêtre ne se fût porté à composer cet ouvrage que par un faux zele pour son maître, il ne laissa pas d'être dégradé du sacerdoce. Ces *actes* ont été rejetés comme apocryphes par le pape Gélase. Depuis, les Manichéens supposerent des *actes de S. Pierre & S. Paul*, où ils semerent leurs erreurs. On vit ensuite les *actes de S. André, de S. Jean, & des apôtres* en général, supposés par les mêmes hérétiques, selon S. Epiphane, S. Augustin, & Philastre ; les *actes des apôtres* faits par les Ebionites ; le *voyage de S. Pierre* faussement attribué à S. Clément ; l'*enlévement* ou le *ravissement de S. Paul*, composé par les Gasanites, & dont les Gnostiques se servoient aussi ; les *actes de S. Philippe & de S. Thomas*, forgés par les Encratiques & les Apostoliques ; la *mémoire des apôtres*, composée par les Priscillianistes ; l'*itinéraire des apôtres*, qui fut rejeté dans le concile de Nicée ; & divers autres dont nous fe-

rons mention sous le nom des sectes qui les ont fabriqués. *Act. apostol.* Hieronim. *de Viris illust. c. vij.* Chrysostom. *in Act.* Dupin, *Dissert. prélim. sur le Nouv. Test.* Tertull. *de Baptism.* Epiphan. *heres. VIII. n°. 47 & 61.* Saint Augustin, *de fide contr. Manich. & tract. in Joann.* Philastr. *heres.* 48. Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclés. des trois premiers siecles.*

* ACTEA, s. f. (*Bot. Hist nat.*) herbe dont Pline fait mention, & que Ray prend pour l'*aconitum racemosum* ou l'*herbe de saint Christophe.* Tous les botanistes regardent le suc de la christophorienne comme un poison; cependant Pline dit qu'on en peut donner le quart d'une pinte dans les maladies internes des femmes. Il faut donc ou que l'*actea* ne soit pas la même plante que la christophorienne; ou que la christophorienne ne soit pas un poison; ou que ce soit une preuve des réflexions que j'ai faites à l'article *acmella. Voyez* ACMELLA.

* ACTEA, n. p. (*Myth.*) une des cinquante Néréides.

* ACTÉON, n. p. (*Myth.*) un des chevaux qui conduisoient le char du soleil dans la chûte de Phaéton. *Actéon* signifie *lumineux.* Les autres chevaux compagnons d'Actéon s'appellent *Erythreus*, *Lampos*, & *Philogeus* ou *Aerson*, *Pyrois*, *Eous*, & *Phlégon*, selon qu'on en voudra croire, ou le poëte Ovide, ou Fulgence le Mythologue. Ovide appelle celui-ci *Æthon.*

ACTÉON, (*Myth.*) fils du célebre Aristée & d'Autonoë, fille de Cadmus: étant à la chasse dans le territoire de Mégare, il trouva Diane qui se baignoit avec ses Nymphes, & s'en approcha, attiré par la nouveauté du spectacle. La Déesse, pour le punir de sa témérité, jeta sur cet audacieux de l'eau qui le métamorphosa sur le champ en cerf, & ses propres chiens le dévorerent. Peut-être qu'*Actéon* fut réellement dévoré par ses chiens devenus enragés. Peut-être aussi veut-on faire entendre que la passion de la chasse avoit ruiné la santé de ce prince, ou avoit épuisé ses biens par les dépenses excessives qu'il avoit faites. Diodore dit qu'*Actéon* fut regardé & traité comme un impie, parce qu'il avoit marqué du mépris pour Diane & pour son culte, & qu'il avoit voulu manger des viandes qui lui avoient été offertes en sacrifice. Selon Euripide, *Actéon* fut dévoré par les chiens de Diane, parce qu'il avoit eu la vanité de se dire plus habile qu'elle dans l'art de chasser. Ce malheureux prince fut pourtant reconnu, après sa mort, pour un héros, par les Orchoméniens, qui lui éleverent des monumens héroïques. (†)

ACTEUR se dit de tout homme qui agit. *Voyez* ACTE, ACTION, AVOCAT.

ACTEUR, en parlant du *Théatre*, signifie *un homme qui joue un rôle dans une piece, qui y représente quelque personnage ou caractere.* Les femmes se nomment *actrices*, & tous sont compris sous le nom général d'*acteurs.*

Le Drame originairement ne consistoit qu'en un simple chœur qui chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, de sorte que les premiers acteurs n'étoient que des chanteurs & des musiciens. *V.* PERSONNAGE, TRAGÉDIE, CARACTERE, CHŒUR.

Thespis fut le premier qui à ce chœur très-informe mêla, pour le soulager, un déclamateur qui récitoit quelqu'autre aventure héroïque ou comique. Eschyle à qui ce personnage seul parut ennuyeux, tenta d'en introduire un second, & convertit les anciens récits en dialogues. Avant lui, les *Acteurs* barbouillés de lie, & traînés sur un tombereau, amusoient les passans: il donna la premiere idée des théatres, & à ces *acteurs* des habillemens plus majestueux, & une chaussure avantageuse qu'on nomma *brodequins* ou *cothurne. Voyez* BRODEQUIN.

Sophocle ajouta un troisieme *acteur*, & les Grecs se bornerent à ce nombre; c'est-à-dire, qu'on regarda comme une regle du poëme dramatique de n'admettre jamais sur la scene plus de trois interlocuteurs à la fois: regle qu'Horace a exprimée dans ce vers,

Nec quarta loqui persona laboret.

Ce qui n'empêchoit pas que les troupes de comédies ne fussent plus nombreuses: mais selon Vossius, le nombre de tous les *acteurs* nécessaires dans une piece ne devoit pas excéder celui de quatorze. Avant l'ouverture de la piece, on les nommoit en plein théatre, & l'on avertissoit du rôle que

chacun d'eux avoit à remplir. Les Modernes ont quelquefois mis ſur le théatre un plus grand nombre *d'acteurs* pour augmenter l'intérêt par la variété des perſonnages : mais il en a ſouvent réſulté de la confuſion dans la conduite de la piece.

Horace parle d'une eſpece *d'acteurs ſecondaires* en uſage de ſon temps, & dont le rôle conſiſtoit à imiter les *acteurs* du premier ordre, & à donner à ceux-ci le plus de luſtre qu'ils pouvoient en contrefaiſant les Nains. Au reſte on ſait peu qu'elles étoient leurs fonctions.

Les anciens *acteurs* déclamoient ſous le maſque, & étoient obligés de pouſſer extrêmement leur voix pour ſe faire entendre à un peuple innombrable qui rempliſſoit les amphithéatres : ils étoient accompagnés d'un joueur de flûte qui préludoit, leur donnoit le ton, & jouoit pendant qu'ils déclamoient.

Autant les *acteurs* étoient en honneur à Athenes, où on les chargeoit quelquefois d'ambaſſades & de négociations, autant étoient-ils mépriſés à Rome : non ſeulement ils n'avoient pas rang parmi les citoyens, mais même lorſque quelque citoyen montoit ſur le théatre, il étoit chaſſé de ſa tribu, & privé du droit de ſuffrage par les Cenſeurs. C'eſt ce que dit expreſſément Scipion dans Cicéron cité par Saint Auguſtin, liv. II de la cité de Dieu, chap. xiij : *cùm artem ludicram ſcenamque totam probro ducerent, genus id hominum, non modo honore reliquorum civium, ſed etiam tribu moveri notatione cenſoriâ voluerunt* ; & l'exemple de Roſcius dont Cicéron faiſoit tant de cas, ne prouve point le contraire. L'orateur eſtime à la vérité les talens du comédien : mais il fait encore plus de cas de ſes vertus, qui le diſtinguoient tellement de ceux de ſa profeſſion, qu'elles ſembloient devoir l'exclure du théatre. Nous avons à cet égard à-peu-près les mêmes idées que les Romains : & les Anglois paroiſſent avoir en partie adopté celles des Grecs. (*G*)

ACTEUR, Actrice, (*Muſique.*) chanteur ou chanteuſe, qui fait un rôle dans la repréſentation d'un opéra. Outre toutes les qualités qui doivent lui être communes avec l'*acteur* dramatique, il doit en avoir beaucoup de particulieres pour réuſſir dans ſon art, ainſi il ne ſuffit pas qu'il ait un bel organe pour la parole, s'il ne l'a tout auſſi beau pour le chant ; car il n'y a pas une telle liaiſon entre la voix parlante & la voix chantante, que la beauté de l'une ſuppoſe toujours celle de l'autre. Si l'on pardonne à un *acteur* le défaut de quelque qualité qu'il a pu ſe flatter d'acquérir, on ne peut lui pardonner d'oſer ſe deſtiner au théatre, deſtitué des qualités naturelles qui y ſont néceſſaires ; telles entr'autres que la voix dans un chanteur. Mais par ce mot *voix* j'entends moins la force du timbre que l'étendue, la juſteſſe & la flexibilité. Je penſe qu'un théatre, dont l'objet eſt d'émouvoir les cœurs par les chants, doit être interdit à ces voix dures & bruyantes qui ne font qu'étourdir les oreilles, & que quelque peu de voix que puiſſe avoir un *acteur*, s'il l'a juſte, touchante, facile, & ſuffiſamment étendue, il en a tout autant qu'il faut : il ſaura toujours bien ſe faire entendre, s'il ſait ſe faire écouter.

Avec une voix convenable l'*acteur* doit l'avoir cultivée par l'art, & quand ſa voix n'en auroit pas beſoin, il en auroit beſoin lui-même pour ſaiſir & rendre avec intelligence la partie muſicale de ſes rôles. Rien n'eſt plus inſupportable & plus dégoûtant que de voir un héros dans les tranſports des paſſions les plus vives, contraint & gêné dans ſon rôle, peiner & s'aſſujettir en écolier qui répete mal ſa leçon, montrer au lieu des combats de l'amour & de la vertu, ceux d'un mauvais chanteur avec la meſure & l'orcheſtre, & plus incertain ſur le ton que ſur le parti qu'il doit prendre. Il n'y a ni chaleur ni grace ſans facilité, & l'*acteur* dont le rôle lui coûte, ne le rendra jamais bien.

Il ne ſuffit pas à l'*acteur* d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'eſt pas un excellent pantomime, car il ne doit pas ſeulement faire ſentir ce qu'il dit lui-même, mais auſſi ce qu'il laiſſe dire à la ſymphonie. L'orcheſtre ne rend pas un ſentiment qui ne doive ſortir de ſon ame, ſes pas, ſes regards, ſon geſte, tout doit s'accorder ſans ceſſe avec la muſique, ſans pourtant qu'il paroiſſe y ſonger ; il doit intéreſſer toujours, même en gardant le ſilence, & quoiqu'occupé

d'un rôle difficile, s'il laisse un instant oublier le personnage pour s'occuper du chanteur, ce n'est qu'un musicien sur la scene, il n'est plus *acteur*. Tel excelle dans les autres parties qui s'est fait siffler pour avoir négligé celle-ci; il n'y a point d'*acteur* à qui l'on ne puisse à cet égard donner le célebre *Chassé* pour modele; cet excellent pantomime, en mettant toujours son art au dessus de lui, & s'efforçant toujours d'y exceller, s'est ainsi mis lui-même fort au dessus des ses confreres: *acteur* unique, & homme estimable, il laissera l'admiration & le regret de ses talens aux amateurs de son théatre, & un souvenir honorable de sa personne à tous les honnêtes gens. (*S.*)

ACTIAQUES, adj. (*Hist. ant.*) ont été des jeux qu'Auguste institua, ou selon d'autres, renouvella en mémoire de sa fameuse victoire qu'il avoit remportée sur Marc-Antoine auprès d'Actium. *V.* Jeu.

Stephanus & quelques autres après lui ont prétendu qu'on les célébroit tous les trois ans: mais la plus commune opinion, fondée sur le témoignage de Strabon, qui vivoit du temps d'Auguste, & que ce n'étoit que tous les cinq ans, & qu'on les célébroit en l'honneur d'Apollon surnommé *Actius*.

C'est donc une étrange bévue que de s'imaginer, comme ont fait quelques auteurs, que Virgile a eu intention d'insinuer qu'ils avoient été institués par Enée, dans ce passage de l'Enéide, liv. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus littora ludis.

Il est vrai que le poëte en cet endroit fait allusion aux jeux *Actiatiques*: mais il ne le fait que pour flatter Auguste, en attribuant au héros de qui cet empereur descendoit, ce que cet empereur lui-même avoit fait comme le remarque Servius.

Actiaques, (*années*) sont la suite d'années que l'on commença à compter depuis l'ere ou époque de la bataille d'Actium; qu'on appella aussi *ere d'Auguste*. *Voyez* Année & Epoque. (*G*)

ACTIF, *active*, terme de Grammaire; un mot est *actif* quand il exprime une action. *Actif* est opposé à *passif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. Le feu brûle, le bois est brûlé; ainsi *brûle* est un terme *actif*, & *brûlé* est *passif*. Les verbes réguliers ont un participe *actif* comme *lisant*, & un participe *passif*, comme *lu*.

Je ne suis point battant *de peur d'être* battu,
& l'humeur débonnaire est ma grande vertu.) Mol.)

Il y a des verbes *actifs* & des verbes *passifs*. Les verbes *actifs* marquent que le sujet de la proposition fait l'action, *j'enseigne*; le verbe *passif* au contraire marque que le sujet de la proposition reçoit l'action, qu'il est le terme ou l'objet de l'action d'un autre, *je suis enseigné*, &c.

On dit que les verbes ont une voix *active* & une voix *passive*, c'est-à-dire, qu'ils ont une suite de terminaisons qui exprime un sens *actif*, & une autre suite de désinances qui marque un sens *passif*, ce qui est vrai, sur-tout en Latin & en Grec; car en François, & dans la plupart des langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix *active*, & ce n'est que par le secours d'une périphrase, & non par une terminaison propre que nous exprimons le sens *passif*. Ainsi en Latin *amor*, *amaris*, *amatur*, & en grec φιλέομαι, φιλέῃ, φιλέεται, veulent dire *je suis aimé* ou *aimée*, *tu es aimé* ou *aimée*, *il est aimé* ou *elle est aimée*.

Au lieu de dire *voix active* ou *voix passive*, on dit à l'*actif*, au *passif*, & alors *actif* & *passif* se prennent substantivement, ou bien on sous-entend *sens*: ce verbe est à l'*actif*, c'est-à-dire, qu'il marque un sens *actif*.

Les véritables verbes *actifs* ont une voix *active* & une voix *passive*: on les appelle aussi *actifs transitifs*, parce que l'action qu'ils signifient passe de l'agent sur un patient, qui est le terme de l'action, comme *battre*, *instruire*, &c.

Il y a des verbes qui marquent des actions qui ne passent point sur un autre objet, comme *aller*, *venir*, *dormir*, &c. ceux-là sont appellés *actifs intransitifs*, & plus ordinairement *neutres*, c'est-à-dire, qui ne sont ni *actifs transitifs*, *ni passifs*; car *neutre* vient du latin *neuter*, qui signifie *ni l'un ni l'autre*: c'est ainsi qu'on dit d'un nom qu'il est *neutre*, c'est-à-dire, qu'il n'est ni *masculin ni féminin*. *Voy.* Verbe. (*F*)

ACTIF, adj. ce qui communique le mouvement ou l'action à un autre. *Voyez* ACTION.

Dans ce sens le mot d'*actif* est opposé à *passif*. *Voyez* PASSIF.

C'est ainsi que l'on dit *une cause active*, *des principes actifs*, &c. *Voyez* CAUSE, PRINCIPES, *&c.*

Newton prétend que la quantité du mouvement dans l'univers devroit toujours diminuer en vertu des chocs contraires, *&c.* de sorte qu'il est nécessaire qu'elle soit conservée par certains principes *actifs*.

Il met au nombre de ces principes *actifs* la cause de la gravité ou l'attraction, & celle de la fermentation, & il ajoute qu'on voit peu de mouvement dans l'univers qui ne provienne de ces principes. La cause de l'attraction toujours subsistante, & qui ne s'affoiblit point en s'exerçant, est, selon ce philosophe, une ressource perpétuelle d'action & de vie.

Encore pourroit-il arriver que les effets de cette vertu vinssent à se combiner de façon que le systême de l'univers se dérangeroit, & qu'il demanderoit, selon Newton, *une main qui y retouchât: emendatricem manum desideraret. V.* MOUVEMENT, GRAVITÉ, FERMENTATION, ATTRACTION. (*O*)

ACTIF, adj. *en terme de Pratique*, se dit des dettes du côté du créancier: considérées par rapport au débiteur, on les appelle *dettes passives*.

On appelle dans les élections *voix active*, la faculté de donner son suffrage pour le choix d'un sujet; & *voix passive*, l'habileté à être élu soi-même. (*H*)

ACTIFS, *principes actifs*, *en Chymie*, sont ceux que l'on suppose agir d'eux-mêmes, sans avoir besoin d'être mis en action par d'autres. *Voyez* PRINCIPE.

La plupart des livres de Chymie distinguent les principes chymiques des corps en principes *actifs* & en principes *passifs*. Les principes *actifs* sont, selon eux, l'esprit, l'huile, & le sel; & ils regardent comme principes *passifs* l'eau & la terre. Nous n'admettons point cette distinction, parce que ces choses sont relatives: tel principe qui est *actif* à quelques égards, est *passif* à d'autres. L'eau ne paroît pas devoir être mise au nombre des principes *passifs*. M. Homberg & quelques Chymistes modernes après lui, ne font qu'un seul principe *actif*; savoir le soufre ou le feu qu'ils prétendent être la source de toute action & de tout événement dans l'univers. *Voyez* SOUFRE & FEU.

Le terme de *principes actifs*, dit le docteur Quincy, a été employé pour exprimer certaines divisions de la matiere, qui par quelques modifications particulieres sont *actives*, respectivement à d'autres, comme l'esprit, l'huile & le sel, dont les parties sont plus propres au mouvement que celles de la terre & de l'eau: mais l'on voit assez combien ce terme est employé improprement. *Voyez la Chymie Physique.* (*M*)

ACTIF, (*Médecine.*) nom que l'on donne aux remedes, dont l'action est prompte & vive, de même qu'à ceux dont l'action est grande & subite. Tels sont les émétiques, les purgatifs violens, les alexitaires, les cordiaux. Ces derniers méritent sur-tout le nom d'*actifs*. (*N*)

ACTINIA - SOCIATA *ou* ANIMAL-FLEUR, (*Hist. nat.*) ce zoophyte qu'Aldrovande, Jonston, & d'autres appellent *ortie de mer*, & auquel les Anglois ont donné le nom d'*animal-fleur*, semble réellement unir la forme d'une fleur à la structure & aux organes d'un animal, & démontrer d'une maniere bien sensible que l'auteur de la nature en organisant la matiere se joue de nos systêmes & de nos définitions. Cet *animal-fleur* n'a qu'une seule ouverture qui est sa bouche, située au sommet de la partie supérieure de son corps, qu'on peut regarder pour cela comme la tête de l'animal. Autour de cette bouche sont disposés ses bras qu'il alonge ou retire comme les cornes d'un limaçon. Avec ces bras il saisit avidement sa nourriture, des crabres, des huîtres, *&c.* qu'il avale; sa bouche ayant la faculté de se dilater suffisamment pour engloutir des corps de deux & trois pouces de diametre; & lorsque l'animal en a sucé ou mangé la chair, il rejette les écailles par la même ouverture. M. Ellis soupçonne que l'*animal-fleur* produit par cette même bouche, ses petits vivans, & garnis de petits bras qu'ils étendent pour chercher leur nourriture, dès qu'ils se sont attachés au rocher, ou à quel-

que ſubſtance dure, car ils ne flottent point ſur l'eau, mais dès qu'ils ſont nés, ils ſe fixent à quelque corps ſolide par leur pied ou tige, qui eſt un tube alongé. Cette multiplication n'auroit peut-être rien de bien étrange; mais elle n'eſt pas trouvée. Il eſt plus ſûr que l'animal, attaché au rocher par ſa tige, pouſſe un tube rampant ſur le même rocher, d'où naiſſent d'autres zoophytes ſemblables les uns à côté des autres. Je ne ſerois donc guere porté à croire la premiere maniere de multiplier par la bouche. Quoi qu'il en ſoit, l'*actinia-ſociata* eſt d'une ſubſtance charnue, tendre, formée de pluſieurs tubes qui s'enflent ou groſſiſſent à meſure qu'ils s'élevent vers la partie ſupérieure de l'animal, où ils ſe terminent en une bulbe au haut de laquelle la bouche qu'entoure un ſeul rang de bras, ou de griffes ou de pinces, ſi l'on aime mieux leur donner ce nom.

ACTION, ACTE, (*Grammaire.*) *Action* ſe dit généralement de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire. *Acte* ne ſe dit que de ce qu'on fait de remarquable. Cette *action* eſt bonne ou mauvaiſe; c'eſt un *acte* héroïque. C'eſt une bonne *action* que de ſoulager les malheureux, c'eſt un *acte* généreux que de ſe retrancher du néceſſaire pour eux. Le ſage ſe propoſe dans toutes ſes *actions* une fin honnête. Le prince doit marquer tous les jours de ſa vie par des *actes* de grandeur. On dit auſſi une *action vertueuſe* & un *acte de vertu*.

Un petit acceſſoire de ſens phyſique ou hiſtorique, dit M. l'abbé Girard, diſtingue encore ces deux mots: celui d'*action* a plus de rapport à la puiſſance qui agit, & celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit, ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre. Ainſi on pourroit dire: conſervez la préſence d'eſprit dans vos *actions*, & faites qu'elles ſoient toutes des *actes* d'équité. *Voy. les Synonymes de M. l'abbé Girard.*

ACTION, ſ. f. (*Morale.*) Les *actions morales* ne ſont autre choſe que *les actions volontaires de l'homme, conſidérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune.* Par *action volontaire*, nous entendons celles qui dépendent tellement de la volonté humaine, comme d'une cauſe libre, que ſans ſa détermination, produite par quelqu'un de ſes actes immédiats, & précédée de la connoiſſance de l'entendement, elles ne ſe feroient point, & dont par conſéquent l'exiſtence, ou la non-exiſtence, eſt au pouvoir de chacun.

Toute *action* volontaire renferme deux choſes: l'une que l'on peut regarder comme la *matiere* de l'*action*; & l'autre comme la *forme*. La premiere, c'eſt le mouvement même de la faculté naturelle, ou l'uſage actuel de cette faculté conſidéré préciſément en lui-même. L'autre, c'eſt la dépendance où eſt ce mouvement d'un décret de la volonté, en vertu de quoi on conçoit l'*action* comme ordonnée par une cauſe libre & capable de ſe déterminer elle-même. L'uſage actuel de la faculté, conſidéré préciſément en lui-même, s'appelle plutôt une *action de la volonté*, qu'une *action volontaire*, car ce dernier titre eſt affecté ſeulement au mouvement des facultés enviſagé comme dépendant d'une libre détermination de la volonté: mais on conſidere encore les *actions volontaires* ou abſolument, & en elles-mêmes, comme des mouvemens phyſiques produits pourtant par un décret de la volonté, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. Lorſque les *actions* volontaires renferment dans leur idée cette vue réfléchie, on les appelle des *actions humaines*: & comme on paſſe pour bien ou mal morigené, ſelon que ces ſortes d'*actions* ſont bien ou mal exécutées, c'eſt-à-dire, ſelon qu'elles conviennent ou ne conviennent pas avec la loi qui eſt leur regle, & que les diſpoſitions même de l'ame, qui réſultent de pluſieurs actes réitérés, s'appellent *mœurs*; les *actions* humaines, à cauſe de cela, portent auſſi le titre d'*actions morales*.

Les *actions* morales, conſidérées au dernier égard, renferment dans leur eſſence deux idées: l'une qui en eſt comme la *matiere*, & l'autre comme la *forme*.

La matiere comprend diverſes choſes. 1°. Le mouvement phyſique de quelqu'une des facultés naturelles: par exemple, de la faculté motrice de l'appétit ſenſitif, des ſens extérieurs & intérieurs, &c. On peut auſſi mettre en ce même rang les actes mêmes de la volonté conſidérés purement & ſimplement dans leur être naturel, en tant

que ce sont des effets produits par une faculté physique comme telle. 2°. Le défaut de quelque mouvement physique qu'on étoit capable de produire ou en lui-même ou dans sa cause ; car on ne se rend pas moins punissable par les péchés d'omission, que par ceux de commission. 3°. Ce ne sont pas seulement nos propres mouvemens, nos propres habitudes & l'absence des uns & des autres en notre propre personne, qui peuvent constituer la matiere de nos *actions* morales ; mais encore les mouvemens, les habitudes & leur absence qui se trouvent immédiatement en autrui, pourvu que tout cela puisse & doive être dirigé par notre propre volonté : ainsi à Lacédemone on répondoit des fautes d'un jeune homme qu'on avoit pris en amitié. (*Voyez* IMPUTATION.) 4°. Il n'est pas jusqu'aux *actions* des bêtes brutes, ou aux opérations des végétaux & des choses inanimées en général, qui ne puissent fournir la matiere de quelque *action* morale, lorsque ces sortes d'êtres sont susceptibles d'une direction de notre volonté : d'où vient que selon la loi même de Dieu, le propriétaire d'un bœuf qui frappe des cornes (*V. Exod. XXI. 29.*) est tenu du dommage que fait cette bête, s'il en connoissoit auparavant le défaut : ainsi on peut s'en prendre à un vigneron lorsque, par sa négligence, la vigne qu'il cultive n'a été fertile qu'en sarmens. 5°. Enfin les *actions* d'autrui, dont on est le sujet passif, peuvent être le sujet d'une *action* morale, en tant que par sa propre faute, on a donné lieu de les commetre : ainsi une femme qui a été violée passe pour coupable, en partie, lorsqu'elle s'est exposée imprudemment à aller dans les lieux où elle pouvoit prévoir qu'elle courroit risque d'être forcée. La forme des *actions* morales consiste dans l'*imputabilité*, si j'ose désigner ainsi cette qualité, par laquelle les effets d'une *action* volontaire peuvent être imputés à l'agent, c'est-à-dire, être censés lui appartenir proprement comme à leur auteur ; & c'est cette forme des *actions* qui fait appeller l'agent *cause morale*. *Voyez* IMPUTATION *&* MORALITÉ *des actions.* (X)

ACTION est un terme dont on se sert en *Méchanique*, pour désigner quelquefois l'effort que fait un corps ou une puissance contre un autre corps ou une autre puissance, quelquefois l'effet même qui résulte de cet effort.

C'est pour nous conformer au langage commun des Méchaniciens & des Physiciens, que nous donnons cette double définition. Car si on nous demande ce qu'on doit entendre par *action*, en n'attachant à ce terme que des idées claires, nous répondrons que c'est le mouvement qu'un corps produit réellement, ou qu'il tend à produire dans un autre, c'est-à-dire, qu'il y produiroit si rien ne l'empêchoit. *Voyez* MOUVEMENT.

En effet, toute puissance n'est autre chose qu'un corps qui est actuellement en mouvement, ou qui tend à se mouvoir, c'est-à-dire, qui se mouvroit si rien ne l'en empêchoit. *Voyez* PUISSANCE. Or dans un corps, ou actuellement mu, ou qui tend à se mouvoir, nous ne voyons clairement que le mouvement qu'il a, ou qu'il auroit s'il n'y avoit point d'obstacle : donc l'*action* d'un corps ne se manifeste à nous que par ce mouvement : donc nous ne devons pas attacher une autre idée au mot *action* que celle d'un mouvement actuel, ou de simple tendance ; & c'est embrouiller cette idée que d'y joindre celle de je ne sais quel être métaphysique, qu'on imagine résider dans le corps, & dont personne ne sauroit avoir de notion claire & distincte. C'est à ce même mal-entendu qu'on doit la fameuse question des forces vives, qui, selon les apparences, n'auroit jamais été un objet de dispute, si on avoit bien voulu observer que la seule notion précise & distincte qu'on puisse donner du mot de *force* se reduit à *son effet*, c'est-à-dire, au mouvement qu'elle produit ou tend à produire. *Voyez* FORCE.

Quantité d'action, est le nom que donne M. de Maupertuis, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris 1744, & dans ceux de l'Académie de Berlin 1746, au produit de la masse d'un corps par l'espace qu'il parcourt & par sa vîtesse. M. de Maupertuis a découvert cette loi générale, que dans les changemens qui se font dans l'état du corps, la quantité d'action nécessaire pour produire ce changement, est la moin-

dre qu'il eſt poſſible. Il a appliqué heureuſement ce principe à la recherche des loix de la réfraction, des loix du choc, des loix de l'équilibre, &c. & s'eſt même élevé à des conſéquences plus ſublimes ſur l'exiſtence d'un premier être. Les deux ouvrages de M. de Maupertuis que nous venons de citer, méritent toute l'attention des Philoſophes; & nous les exhortons à cette lecture : ils y verront que l'auteur a ſu allier la métaphyſique des cauſes finales (*Voyez* CAUSES FINALES) avec les vérités fondamentales de la méchanique; faire dépendre d'une même loi le choc des corps élaſtiques & celui des corps durs, qui juſqu'ici avoient eu des loix ſéparées, & réduire à un même principe les loix du mouvement & celles de l'équilibre.

Le premier Mémoire où M. de Maupertuis a donné l'idée de ſon principe, eſt du 15 Avril 1744; & à la fin de la même année, M. le Profeſſeur Euler publia ſon excellent Livre : *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes.* Dans le ſupplément qui y avoit été ajouté, cet illuſtre Géometre démontre que dans les trajectoires que des corps décrivent par des forces centrales, la vîteſſe multipliée par l'élément de la courbe, fait toujours un *minimum.* Ce théorême eſt une belle application du principe de M. de Maupertuis au mouvement des planetes.

Par le Mémoire du 15 Avril 1744 que nous venons de citer, on voit que les réflexions de M. de Maupertuis ſur les loix de la réfraction, l'ont conduit au théorême dont il s'agit. On ſait le principe que M. de Fermat, & après lui M Leibnitz, ont employé pour expliquer les loix de la réfraction. Ces grands Géometres ont prétendu qu'un corpuſcule de lumiere qui va d'un point à un autre en traverſant deux milieux différens, dans chacun deſquels il a une vîteſſe différente, doit y aller *dans le temps le plus court* qu'il eſt poſſible; & d'après ce principe, ils ont démontré géométriquement que ce corpuſcule ne doit pas aller d'un point à un autre en ligne droite, mais qu'étant arrivé ſur la ſurface qui ſépare les deux milieux, il doit changer de direction de maniere que le ſinus de ſon incidence ſoit au ſinus de ſa réfraction, comme ſa vîteſſe dans le premier milieu eſt à ſa vîteſſe dans le ſecond; d'où ils ont déduit la loi ſi connue du rapport conſtant des ſinus. *Voyez* SINUS, RÉFRACTION, &c.

Cette expédition, quoique fort ingénieuſe, eſt ſujette à une grande difficulté; c'eſt qu'il faudroit que le corpuſcule s'approchât de la perpendiculaire dans les milieux où ſa vîteſſe eſt moindre, & qui par conſéquent lui réſiſtent davantage : ce qui paroît contraire à toutes les explications méchaniques qu'on a données juſqu'à préſent de la réfraction des corps, & en particulier de la réfraction de la lumiere.

L'explication entr'autres qu'a imaginé M. Newton, la plus ſatisfaiſante de toutes celles qui ont été données juſqu'ici, rend parfaitement raiſon du rapport conſtant des ſinus, en attribuant la réfraction des rayons à la force attractive des milieux; d'où il s'en ſuit que les milieux plus denſes, dont l'attraction eſt plus forte, doivent approcher le rayon de la perpendiculaire : ce qui eſt en effet confirmé par l'expérience. Or l'attraction du milieu ne ſauroit approcher le rayon de la perpendiculaire ſans augmenter ſa vîteſſe, comme on peut le démontrer aiſément : ainſi, ſuivant M. Newton, la réfraction doit ſe faire en s'approchant de la perpendiculaire lorſque la vîteſſe augmente; ce qui eſt contraire à la loi de MM. Fermat & Leibnitz.

M. de Maupertuis a cherché à concilier l'explication de M. Newton avec les principes métaphyſiques. Au lieu de ſuppoſer avec MM. de Fermat & Leibnitz qu'un corpuſcule de lumiere va d'un point à un autre dans le plus court temps poſſible, il ſuppoſe qu'un corpuſcule de lumiere va d'un point à un autre, de maniere que la quantité d'*action* ſoit la moindre qu'il eſt poſſible. Cette quantité d'*action*, dit-il, eſt la vraie dépenſe que la nature ménage. Par ce principe philoſophique, il trouve que non ſeulement les ſinus ſont en raiſon conſtante, mais qu'ils ſont en raiſon inverſe des vîteſſes (ce qui s'accorde avec l'explication de M. Newton), & non pas en raiſon directe, comme le prétendoient MM. de Fermat & Leibnitz.

Il eſt ſingulier que tant de Philoſophes qui ont écrit ſur la réfraction, n'aient pas

imaginé une maniere si simple de concilier la métaphysique avec la méchanique; il ne falloit pour cela que faire un assez léger changement au calcul fondé sur le principe de M. de Fermat. En effet, suivant ce principe, le temps, c'est-à-dire l'espace divisé par la vîtesse, doit être un *minimum*: de sorte que si l'on appelle *E* l'espace parcouru dans le premier milieu avec la vîtesse *V*, & *e* l'espace parcouru dans le second milieu avec la vîtesse *v*, on aura $\frac{E}{V} + \frac{e}{v} =$ à un *minimum*, c'est-à-dire, $\frac{dE}{V} + \frac{de}{v} = o$. Or il est facile de voir que les sinus d'incidence & de réfraction sont entr'eux comme dE à $-de$; d'où il s'ensuit que ces sinus sont en raison directe des vîtesses *V v*, & c'est ce que prétend M. de Fermat. Mais pour que ces sinus fussent en raison inverse de vîtesses, il n'y auroit qu'à supposer $V\,dE + d\,e = o$; ce qui donne $E \times V + e \times =$ à un *minimum*: & c'est le principe de M. de Maupertuis. *Voyez* MINIMUM.

On peut voir dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, que nous avons déja cités, toutes les autres applications qu'il a faites de ce même principe, qu'on doit regarder comme un des plus généraux de la méchanique.

Quelque parti qu'on prenne sur la Métaphysique qui lui sert de base, ainsi que sur la notion que M. de Maupertuis a donnée de la quantité d*action*, il n'en sera pas moins vrai que le produit de l'espace par la vîtesse est un *minimum* dans les loix les plus générales de la nature. Cette vérité géométrique due à M. de Maupertuis, subsistera toujours; & on pourra, si l'on veut, ne prendre le mot de *quantité d'action*, que pour une maniere abrégée d'exprimer le produit de l'espace par la vîtesse. (*O*)

ACTION, (*Belles-Lettres.*) en matiere d'éloquence, se dit de tout l'extérieur de l'Orateur, de sa contenance, de sa voix, de son geste, qu'il doit assortir au sujet qu'il traite.

L'*action*, dit Cicéron, est pour ainsi dire l'éloquence du corps: elle a deux parties, la voix & le geste. L'un frappe l'oreille, l'autre les yeux; deux sens, dit Quintilien, par lesquels nous faisons passer nos sentimens & nos passions dans l'ame des auditeurs. Chaque passion a un ton de voix, un air, un geste qui lui sont propres; il en est de même des pensées, le même ton ne convient pas à toutes les expressions qui servent à les rendre.

Les anciens entendoient la même chose par *prononciation*, à laquelle Demosthene donnoit le premier, le second & le troisieme rang dans l'éloquence, c'est-à-dire, pour réduire sa pensée à sa juste valeur, qu'un discours médiocre soutenu de toutes les forces & de toutes les graces de l'*action*, fera plus d'effet que le plus éloquent discours qui sera dépourvu de ce charme puissant.

La premiere chose qu'il faut observer, c'est d'avoir la tête droite, comme Cicéron le recommande. La tête trop élevée donne un air d'arrogance; si elle est baissée ou négligemment penchée, c'est une marque de timidité ou d'insolence. La prudence la mettra dans sa véritable situation. Le visage est ce qui domine le plus dans l'*action*. Il n'y a, dit Quintilien, point de mouvemens ni de passions qu'il n'exprime: il menace, il caresse, il supplie, il est triste, il est gai, il est humble, il marque la fierté, il fait entendre une infinité de choses. Notre ame se manifeste aussi par les yeux. La joie leur donne de l'éclat; la tristesse les couvre d'une espece de nuage: ils sont vifs, étincelans dans l'indignation, baissés dans la honte, tendres & baignés de larmes dans la pitié.

Au reste l'*action* des anciens étoit beaucoup plus véhémente que celle de nos orateurs. Cléon, général Athénien, qui avoit une sorte d'éloquence impétueuse, fut le premier chez les Grecs qui donna l'exemple d'aller & de venir sur la tribune en haranguant. Il y avoit à Rome des orateurs qui avoient ce défaut; ce qui faisoit demander par un certain Virgilius à un Rhéteur qui se promenoit de la sorte, combien de milles il avoit parcouru en déclamant en Italie. Les prédicateurs tiennent encore quelque chose de cette coutume. L'*action* des nôtres, quoique plus modérée que celle des Italiens, est infiniment plus vive que celle des Anglois,

dont les sermons se réduisent à lire froidement une dissertation théologique sur quelque point de l'écriture, sans aucun mouvement. *Voyez* Déclamation, Geste, Prononciation. (*G*)

L'*action* finale d'un poëme est un événement à produire; l'*action* continue est le combat des causes & des obstacles qui tendent réciproquement, les unes à produire l'événement, & les autres à l'empêcher, ou à produire eux-mêmes un événement contraire.

Dans la tragédie de Britannicus, la mort de ce prince est l'*action* finale. La jalousie de Néron, son mauvais naturel, sa passion pour Junie, la scélératesse de Narcisse en sont les causes. La vertu de Burrhus, l'autorité d'Agripine, un reste de respect pour elle, & de crainte pour les Romains, l'horreur d'un premier crime, en sont les obstacles; & le combat se passe dans l'ame de Néron.

Ainsi l'*action* d'un poëme peut se considérer comme une sorte de problême, dont le dénouement fait la solution.

Dans ce problême, tantôt l'alternative se réduit à réussir, ou à manquer l'entreprise; comme dans l'*Enéide*. Tantot le sort est en balance entre deux événemens, tous les deux funestes, comme dans l'Œdipe, ou l'un heureux, & l'autre malheureux, comme dans l'*Odissée* & l'*Iphigénie en Tauride*. Ceci demande à être développé.

Les Troyens s'établiront-ils, ou ne s'établiront-ils pas en Italie? Voilà le problême de l'*Enéide*. On voit que, du côté d'Enée, le mauvais succès se réduit à abandonner un pays qui n'est pas le sien. La destinée des Troyens ne seroit pas remplie, Rome ne seroit pas fondée; mais ce malheur n'a jamais pu intéresser vivement que les Romains. La situation du côté de Turnus, est d'un intérêt plus universel & plus fort; il s'agit pour lui de vaincre, ou de périr, ou de subir la honte de se voir enlever sa femme, & les états de son beau-pere: aussi les vœux sont-ils en faveur de Turnus.

Dans l'*Odissée*, il ne s'agit pas seulement qu'Ulysse retourne à Itaque, ou qu'il périsse dans ses voyages, ou qu'il soit retenu dans l'isle de Circé, ou dans celle de Calypso; cet intérêt, personnel à un héros froidement sage, nous toucheroit foiblement. Mais son fils, jeune encore, est sous le glaive; sa femme est exposée aux violences des prétendans; son pere est au bord du tombeau, incapable de s'opposer à leur criminelle insolence; son isle est dévastée, son palais saccagé, son peuple & sa famille en proie à des tyrans. Si Ulysse revient, il peut tout sauver; tout est perdu, s'il ne revient pas: voilà tous les grands intérêts du cœur humain réunis en un seul; & c'est le plus parfait modele de l'action dans l'épopée.

Dans l'Iphigénie en Tauride, Oreste poursuivi par les furies, en sera-t-il délivré ou non? Sera-t-il reconnu par sa sœur, avant d'être immolé? ou l'immolera-t-elle avant de le connoître? Enlevera-t-il la statue de Diane, ou sera-t-il égorgé au pié de ses autels? L'événement peut être heureux ou malheureux; & plus l'alternative en est pressante, plus elle est susceptible des grands mouvemens de la crainte & de la pitié.

Dans l'Œdipe, la peste achevera-t-elle de désoler les états de Laïus; ou le meurtrier de ce Roi sera-t-il reconnu dans son fils & dans le mari de sa femme? Voilà les deux extrêmités les plus effroyables, & l'alternative la plus tragique qu'il soit possible d'imaginer. Le défaut de cette Fable, s'il y en a un, c'est de ne laisser voir aucun milieu entre ces deux malheurs extrêmes, & de ne pas permettre à l'espérance de se mêler avec la terreur.

Je laisse à balancer les avantages de cette fable terrible & touchante d'un bout à l'autre, sans aucune espece de soulagement pour l'ame des spectateurs, avec la fable de l'Iphigénie en Tauride; où quelques rayons incertains d'une espérance consolante brillent par intervalles, & laissent entrevoir une ressource dans les malheurs & les dangers dont on frémit: je veux seulement faire voir que tout se réduit à ces deux problêmes; l'un simple, & l'autre compliqué. Celui-ci, en faisant passer l'ame des spectateurs par de continuelles vicissitudes, varie sans cesse les mouvemens de la terreur & de la pitié; l'autre les soutient & les presse, en faisant faire à l'intérêt le même progrès qu'au malheur.

De cette définition de l'*action* confidérée comme un problême, il fuit d'abord qu'il eft de fon effence d'être douteufe & incertaine, & de l'être jufqu'à la fin ; car fi l'action eft telle qu'il n'y ait pas deux façons de la terminer, & que l'événement qui fe préfente naturellement à la prévoyance des fpectateurs, foit le feul moralement poffible ; il n'y a plus d'alternative, & par conféquent plus de balancement entre la crainte & l'efpérance : tout fe paffe comme on l'a prévu ; & s'il arrive une révolution, ou elle a befoin d'une caufe furnaturelle, comme dans le Philoctete de Sophocle, ou elle manque de vraifemblance, comme dans le Cid. C'eft un effort de l'art qu'on n'a pas affez admiré dans le Télémaque, d'avoir par la feule force de l'éloquence d'Ulyffe, rendu naturel & vraifemblable le retour de Philoctete, que Sophocle avoit jugé lui-même impoffible fans l'apparition d'Hercule. A l'égard du Cid, Corneille n'a fu d'autre moyen d'en terminer l'intrigue, que de ne pas la dénouer.

D'un autre côté, fi, dans les poffibles, l'*action* avoit deux iffues, mais que par la mal-adreffe du poëte, & la préyovance des fpectateurs, le problême fût réfolu dans leur opinion avant le dénouement, il n'y auroit plus d'inquiétude ; & il ne faut pas croire que l'art de rendre l'événement douteux, & de laiffer le fpectateur dans ce doute, ne foit utile qu'une fois. L'illufion théatrale confifte à faire oublier ce qu'on fait, pour ne penfer qu'à ce qu'on voit. J'ai lu Corneille, je fais par cœur le cinquieme acte de Rodogune ; mais j'en oublie le dénouement : & à mefure que la coupe empoifonnée approche des levres d'Antiochus, je frémis, comme fi je ne favois pas que Timagene arrive. Ayez feulement foin que, dans l'*action* même, rien ne trahiffe le fecret de la derniere révolution : j'aurai beau le favoir d'ailleurs, je me le diffimulerai, pour me laiffer jouir du plaifir d'être ému ; effet inexplicable, & pourtant bien réel, de l'illufion théatrale. Mais autant la folution doit être cachée, autant les termes oppofés, où l'*action* peut aboutir, doivent être marqués & mis en évidence. Je n'en excepte qu'une forte de fable ; c'eft lorfqu'entre deux malheurs, dont il femble que l'un & l'autre doive arriver inévitablement, il y a pourtant un moyen de les éviter tous les deux, & qu'on a deffein de tirer par cette heureufe révolution les perfonnages intéreffans du double péril qui les preffe. Ce moyen doit être caché comme l'iffue du labyrinthe : mais tout ce qu'il y a de funefte à craindre, doit être connu, & le plutôt poffible. Que, dès le premier acte d'Œdipe, par exemple, le fpectateur fût inftruit qu'Œdipe eft l'affaffin de fon pere & le mari de fa mere, dès ce moment tous les efforts de ce malheureux prince, pour découvrir le meurtrier de Laïus, feroient frémir ; & l'approche des incidens, qui ameneroient les reconnoiffances, rempliroit les efprits de compaffion & de terreur. On peut rendre raifon par-là de ce qui arrive affez fouvent, qu'une piece fait plus d'impreffion la feconde fois que la premiere.

De notre définition, il fuit encore que plus les événemens oppofés font extrêmes, plus l'alternative de l'un à l'autre a d'importance & d'intérêt. Si, d'un côté, il y va de l'excès du bonheur, & de l'autre de l'excès du malheur, comme dans l'Iphigénie en Tauride & dans la Mérope, la folution du problême eft bien plus intéreffante, que lorfqu'il ne s'agit que d'un malheur peu fenfible, ou d'un bonheur foiblement fouhaité. Par exemple, dans Polieucte, fuppofons que Pauline fut paffionnément amoureufe de fon époux, le problême feroit bien plus terrible, & la fituation de Pauline bien plus cruelle & plus touchante. Corneille, en la faifant amoureufe de Sévere, a évidemment préféré l'intérêt de l'admiration à celui de la terreur & de la pitié ; en quoi il a obéi à fon génie, & compofé une fable plus étonnante & moins tragique.

Dans la comédie, même alternative, l'intérêt confifte 1°. à faire fouhaiter que le ridicule puni par lui-même, foit à la fin livré à la rifée & au mépris ; 2°. à faire naître une curiofité inquiete, & une vive impatience de voir par quel moyen ce qu'on fouhaite arrivera. L'Avare époufera-t-il Marianne, ou la cédera-t-il à fon fils ? Tartuffe fera-t-il confondu & démafqué aux yeux d'Orgon, ou jouira-t-il de fa fourberie ? Voilà le problême à réfoudre. Au lieu du

trouble, & du danger qui regne dans la tragédie, c'eſt l'agitation des querelles domeſtiques : au lieu des revers, ce ſont les mépriſes ; au lieu du pathétique, c'eſt le ridicule : mais le combat des intérêts, le choc des incidens eſt le même dans les deux genres, pour amener en ſens contraires deux événemens oppoſés. Obſervons ſeulement que, dans le comique, ſi le malheur eſt grave, il ne doit être craint que par les perſonnages ; les ſpectateurs doivent au moins ſe douter qu'il n'en ſera rien. C'eſt une différence eſſentielle entre les deux genres, & peut-être le ſeul artifice qui manque à l'intrigue du Tartuffe, dont le dénouement n'eût rien perdu à être un peu plus annoncé.

L'intérêt du Poëte, en effet, n'eſt pas, dans le comique, de tenir les ſpectateurs en peine, mais bien les perſonnages ; car il s'agit de divertir les témoins aux dépens des acteurs ; & à moins d'être de la confidence, il n'eſt guere poſſible de ſe divertir d'une ſituation auſſi déſolante que celle qui précede la révolution du cinquieme acte du Tartuffe. Peut-être Moliere a-t-il voulu que le ſpectateur, ſaiſi de crainte, fût ſérieuſement indigné contre le fourbe hypocrite : mais ce trait de force, placé dans une piece où le vice le plus odieux eſt démaſqué, ne tire point à conſéquence ; & en général, dans le vrai comique, un danger qui feroit frémir, s'il étoit réel, ne doit pas être ſérieux : il faut au moins laiſſer prévoir que celui qui en eſt menacé, en ſera quitte pour la peur.

Si la définition que je viens de donner de l'*action*, ſoit épique, ſoit dramatique, eſt juſte, comme je le crois, on a eu tort de dire que l'*action* du poëme de Lucain manque d'unité ; on a eu plus grand tort de dire que les poëmes d'Homere n'ont que l'importance des perſonnages, & non pas celle de l'*action*.

Il n'y a pas de problême plus ſimple que celui-ci : *A qui reſtera l'empire du monde ? Sera-ce au parti de Pompée & du Sénat ? Sera-ce au parti de Céſar ?* Or, dans le poëme de la Pharſale, tout ſe réduit à cette alternative ; & jamais action n'a tendu plus directement à ſon but. On a déja vu qu'un modele admirable de l'*action* épique, eſt le ſujet de l'Odiſſée. Celui de l'Iliade eſt moins intéreſſant ; mais par ſon influence, & comme événement, il eſt d'une extrême importance. La colere d'Achille va-t-elle ſauver Troie, & forcer les Grecs à lever le ſiege, & à s'en retourner honteuſement dans leur pays ? ou, par quelque révolution imprévue, Achille appaiſé & rendu à la Grece, va-t-il précipiter la perte des Troyens & la vengeance des Atrides ? Voilà le problême de l'Iliade ; & la mort de Patrocle en eſt la ſolution.

Qu'eſt-ce donc qu'on a voulu dire, en reprochant à l'*action* de ce poëme, & à celle de l'Odiſſée, de manquer d'importance ? Et qu'a-t-on voulu dire encore, en donnant pour des différences, entre l'*action* épique & l'*action* dramatique, ce qui convient également à toutes les deux ? *La ſolution des obſtacles eſt*, dit-on, *ce qui fait le dénouement ; & le dénouement peut ſe pratiquer de deux manieres : ou par une reconnoiſſance, ou ſans reconnoiſſance ; ce qui n'a lieu que dans la tragédie* : & pourquoi pas dans le poëme épique ? Celui-ci, comme l'a très-bien vu Ariſtote, n'eſt que la tragédie en récit.

L'*action* de l'épopée *eſt*, ſans doute, *un exemple*, mais non pas un exemple à ſuivre ; &, comme celle de la tragédie, elle eſt, tantôt l'exemple du malheur attaché au crime, à l'imprudence, aux paſſions humaines ; tantôt l'exemple des vertus, & du ſuccès qui les couronne, ou de la gloire qui les ſuit.

L'épopée eſt une tragédie, dont l'*action* ſe paſſe dans l'imagination du lecteur. Ainſi, tout ce qui, dans la tragédie, eſt préſent aux yeux, doit être préſent à l'eſprit dans l'épopée. Le poëte eſt lui-même le décorateur & le machiniſte ; & non ſeulement il doit retracer dans ſes vers le lieu de la ſcene, mais le tableau, le mouvement, la pantomime de l'*action*, en un mot tout ce qui tomberoit ſous les ſens, ſi le poëme étoit dramatique.

Il y a ſans doute, pour cette imitation en récit, du déſavantage du côté de la chaleur & de la vérité ; mais il y a de l'avantage du côté de la grandeur & de la magnificence du ſpectacle, du côté de l'étendue & de la durée de l'*action*, du côté de

l'abondance

l'abondance & de la variété des incidens & des peintures.

Dans la tragédie, le lieu physique du spectacle oppose ses limites à l'essor de l'imagination, elle y est comme emprisonnée; dans le poëme épique, la pensée du lecteur s'étend au gré du génie du poëte, & embrasse tout ce qu'il peint. Mille tableaux qui se succedent dans les descriptions de Virgile, se succedent aussi dans ma pensée; & en les lisant, je les vois.

Le poëte épique, à cet égard, est bien plus heureux que le poëte tragique. Combien celui-ci ne se trouve-t-il pas resserré sur le théâtre même le plus vaste, lorsqu'il se compare à son rival, qui n'a d'autres bornes que celles de la nature, qu'il franchit même quand il lui plaît.

Un autre avantage de l'épopée sur la tragédie, c'est l'espace de temps fictif qu'elle peut donner à son *action*. Dans un spectacle qui ne doit durer que deux ou trois heures; dans une intrigue, dont la chaleur doit sans cesse aller en croissant, parce qu'elle a pour mobile des passions sans relâche, & pour objet une émotion qu'il ne faut pas laisser languir, le temps fictif ne peut guere s'étendre avec vraisemblance au delà d'une révolution du soleil. Mais le temps de l'épopée n'a de bornes que celles de son *action*, naturellement plus ou moins rapide, selon que le mouvement qui l'anime, est plus violent ou plus doux. Voilà donc le génie du poëte épique en liberté, soit pour le temps, soit pour les lieux, tandis que celui du poëte tragique est à la gêne.

La tragédie est obligée de commencer dans le fort de l'*action*, & assez près du dénouement, pour laisser dans l'avant-scene tout ce qui suppose de longs intervalles. Son mouvement accéléré d'acte en acte, est si continu, si rapide; l'inquiétude qu'elle répand est si vive, & l'intérêt de la crainte & de la pitié si pressant, que ce qu'on appelle épisodes, c'est-à-dire, les circonstances & les moyens de l'action, s'y réduisent presque à l'étroit besoin; sans rien donner à l'agrément; au lieu que dans l'épopée, la chaîne de l'*action* étant plus longue, & le dessein plus étendu, les incidens que je regarde comme la trame du tissu de la fable, peuvent l'orner, & l'enrichir de mille couleurs différentes. Faut-il, pour me faire entendre, une image plus sensible encore? La tragédie est un torrent qui brise ou franchit les obstacles; l'épopée est un fleuve majestueux qui suit sa pente, mais dont la course vagabonde se prolonge par mille détours. On voit donc que la tragédie l'emporte sur l'épopée par la rapidité, la chaleur, le pathétique de l'*action*; mais que l'épopée l'emporte sur la tragédie par la variété, la richesse, la grandeur & la majesté.

Tout sujet qui convient à l'épopée, doit convenir à la tragédie, c'est-à-dire, être capable d'exciter en nous l'inquiétude, la terreur & la pitié; car s'il n'étoit pas assez intéressant pour la scene, il le seroit bien moins encore pour le récit, qui n'est jamais aussi animé. C'est dans ce sens-là qu'Aristote a dit, que le fond des deux poëmes étoit le même. « Il faut, dit-il, en parlant de l'épopée, en dresser la fable, de maniere » qu'elle soit dramatique, & qu'elle ren- » ferme une seule *action* qui soit entiere, » parfaite & achevée. Il y a, dit-il encore, autant de sortes d'épopées, qu'il » y a d'especes de tragédies; car l'épopée » peut être simple ou implexe, morale ou » pathétique: » il ajoute que » l'épopée a » les mêmes parties que la tragédie; car » elle a ses péripéties, ses reconnoissances, » ses passions; » d'ou il conclut que « l'é- » popée ne differe de la tragédie que par » son étendue, & par la forme de ses » vers: » & il en donne pour exemple, d'un côté le sujet de l'Odissée dénué de ses épisodes, & tel qu'Homere l'eût conçu, s'il eût voulu le mettre au théatre; de l'autre, celui d'Iphigénie en Tauride, avant d'être accommodé au théâtre, & tel qu'il dépendoit d'Euripide d'en faire un poëme épique, ou un poëme dramatique, à son choix.

En suivant son idée pour la développer, essayons de disposer le sujet d'Iphigénie, comme Euripide l'eût disposé lui-même, s'il en eût voulu faire un poëme en récit.

Oreste couvert du sang de sa mere, & poursuivi par les Euménides, cherche un refuge dans le temple d'Apollon, de ce dieu qui l'a poussé au crime. Il embrasse son autel, l'implore, lui offre un sacrifice; & l'oracle

intéressé lui ordonne pour expiation, d'aller enlever la statue de Diane profanée dans la Tauride.

Oreste prend congé d'Electre : il ne veut pas que Pilade le suive; Pilade ne veut point l'abandonner : ce jeune prince quitte un pere accablé de vieillesse, dont il est l'appui, une mere tendre dont il fait les délices, & qui tous deux l'encouragent, en le baignant de larmes, à suivre un ami malheureux. Oreste, présent à leurs adieux, se sent déchirer le cœur aux noms de fils, de pere & de mere.

Il s'embarque avec son ami; & si le petit voyage d'Ulysse & d'Enée est traversé par tant d'obstacles, quelles ressources n'a pas ici le poëte pour varier celui d'Oreste ? Qu'on s'imagine seulement qu'il parcourt la mer Egée, où son pere & tous les héros de la Grece ont été si long-temps le jouet des ondes; qu'il la parcourt à la vue de Scyros, où l'on avoit caché le jeune Achille; à la vue de Lemnos, où Philoctete avoit été abandonné; à la vue de Lesbos, où les Grecs avoient commencé de signaler leur vengeance; à la vue du rivage de Troie, dont la cendre fume encore; qu'il a l'Hellespont, la Propontide & l'Euxin à traverser, pour arriver dans la Tauride. Quelle carriere pour le génie du poëte !

Aux incidens naturels qui peuvent retarder tour-à-tour & favoriser l'entreprise d'Oreste, ajoutez la haine des Dieux, ennemis du sang d'Agamemnon, la faveur des Dieux qui le protegent, les furies attachées aux pas d'Oreste, & qui viennent l'agiter toutes les fois qu'il veut s'oublier dans les plaisirs ou dans le repos. Tous ces agens surnaturels vont mêler à l'*action* du poëme un merveilleux déja fondé sur la vérité relative, & adopté par l'opinion.

Cependant Thoas épouvanté par la voix des Dieux, qui lui présage qu'un étranger lui arrachera le sceptre & la vie, Thoas ordonne que tous ceux que leur mauvais sort ou leur mauvais dessein ameneront dans la Tauride, soient immolés sur l'autel de Diane. Iphigénie en est la prêtresse; elle a horreur de ces sacrifices; & après avoir employé tout ce que l'humanité a de plus tendre, & la religion de plus touchant pour fléchir l'ame du tyran : « Non, lui » dit-elle, Diane n'est point une divinité » sanguinaire, & qui le sait mieux que moi? » Alors elle lui raconte comment destinée elle-même à être immolée sur son autel, elle a été enlevée par cette divinité bienfaisante. « Jugez, conclut Iphigénie, si » Diane se plairoit à voir couler un sang » qu'elle ne demande pas, puisqu'elle n'a » pu voir répandre le sang qu'elle avoit » demandé par la voix même des oracles. » Le tyran persiste. Oreste & Pylade abordent dans ses états; ils sont arrêtés, conduits à l'autel, & le poëme est terminé par la tragédie d'*Euripide*, dont je n'ai fait jusqu'ici que développer l'avant-scene.

On voit par ce exemple, que l'*action* de l'épopée n'est que l'*action* de la tragédie plus étendue & prise de plus loin.

Le Tasse ne pensoit pas ainsi. *Il poëma heroïco*, dit-il, *e una imitatione de attione illustre, grande e perfetta, fatta narrando con altissimo verso, affine di mover gli animi con la maraviglia, e di giovar dilettando.* Il regarde le merveilleux comme la source du pathétique de l'épopée; & laissant à la tragédie la terreur & la pitié, il réduit le poëme héroïque à l'admiration, le plus froid des sentimens de l'ame. S'il eût mis sa théorie en pratique, son poëme n'auroit pas tant de charmes. Quelque admiration qu'inspire l'héroïsme, quelque surprise que nous cause le merveilleux répandu dans les fables d'Homere, de Virgile & du Tasse lui-même, l'intérêt en seroit bien foible sans les épisodes terribles & touchans qui le raniment par intervalle, & ces poëtes l'ont si bien senti, qu'ils ont eu recours à chaque instant à quelque nouvelle scene tragique. Retranchez de l'Iliade les adieux d'Andromaque & d'Hector, la douleur d'Achille sur la mort de Patrocle, & son entrevue avec le vieux Priam; retranchez de l'Enéide les épisodes de Laocoon & de ses enfans, de Didon, de Marcellus, d'Euriale, & de Pallas; retranchez de la Jérusalem la mort de Dudon, celle de Clorinde, l'amour & la douleur d'Armide, & voyez ce que devient l'intérêt de l'*action* principale, réduite à l'admiration que peut causer le merveilleux des faits ou la beauté des caracteres. On se lasse bientôt d'admirer

des héros que l'on ne plaint pas : on ne se lasse jamais de plaindre des héros qu'on admire & qu'on aime. L'aliment de l'intérêt, soit épique, soit dramatique, est donc la crainte & la pitié. Il est vrai que la beauté des caracteres y contribue, mais elle n'y suffit pas : *Concorre la miseria delle attioni insieme con la bontà di costumi.*

La regle la plus sûre dans le choix du sujet de l'épopée, est donc de le supposer au théatre, & de voir l'effet qu'il y produiroit. S'il est vraiment tragique & théatral, son intérêt se répandra sur les épisodes ; au lieu que, s'il n'avoit rien de pathétique par lui-même, en vain les épisodes seroient intéressans, chacun d'eux ne communiqueroit à l'action qu'une chaleur accidentelle, qui s'éteindroit à chaque instant, & qu'on seroit obligé de ranimer sans cesse par quelque épisode nouveau.

C'est, direz-vous, donner à l'épopée des bornes trop étroites que de la réduire aux sujets tragiques. Mais l'on verra que sans compter la tragédie Grecque, celle, dis-je, où tout se conduit par la fatalité, j'en ai distingué trois genres, dans lesquels sont compris, je crois, tous les intérêts du cœur humain. Si ce n'est pas l'homme en proie à ses passions, ce sera l'innocence ou la vertu éprouvée par le malheur, ou poursuivie par le crime ; ce sera la bonté mêlée de foiblesse, entourée des pieges du plaisir & du vice, & obligée d'immoler sans cesse de doux penchans à de tristes devoirs. Or il y a peu de sujets intéressans qui ne reviennent à l'une de ces trois situations, ou mieux encore à quelqu'une de celles qui résultent de leur mêlange.

L'*action* de la tragédie doit être importante & mémorable ; de même & plus essentiellement encore celle de l'épopée. Or cette importance consiste dans la grandeur des motifs, & dans l'utilité de l'exemple.

Mais il faut bien se souvenir que l'intérêt commun ne nous attache que par des affections personnelles ; & dans une *action* publique, quelque importante qu'elle soit, il est plus avantageux qu'on ne pense d'introduire quelquefois des épisodes pris dans la classe des hommes obscurs : leur simplicité noblement exprimée a quelque chose de plus touchant que la dignité des mœurs héroïques. Qu'un héros fasse de grandes choses, on s'y attendoit, on n'en est point surpris. Mais que d'une ame vulgaire naissent des sentimens sublimes, la nature qui les produit seule, s'en applaudit davantage, & l'humilité se complaît dans ces exemples qui l'honorent.

Le moment le plus pathétique de la conjuration de Portugal, n'est pas celui où tout un peuple, armé dans un instant, se souleve & brise ses chaînes ; mais celui où une femme obscure paroît tout-à-coup, avec ses deux fils, au milieu de l'assemblée des conjurés, tire deux poignards de sous sa robe, les remet à ses deux enfans, & leur dit : « Ne me les rapportez que teints du » sang des Espagnols. » Combien de traits plus courageux, plus honorables, plus touchans que ceux que consacre l'Histoire, demeurent plongés dans l'oubli ! & quel trésor pour la poésie, si elle avoit soin de les recueillir !

Indépendamment de ces exemples répandus dans l'épopée, l'*action* principale doit se terminer à une moralité, dont elle soit le développement ; & plus cette vérité morale aura de poids, plus la fable aura d'importance. *Voyez* MORALITÉ. (*M. MARMONTEL.*)

Dans la variété d'objets que les Beaux-Arts savent peindre, il n'y en a point de plus remarquable que l'homme, lorsque son activité est excitée par quelque sujet intéressant. L'artiste qui sait pénétrer jusqu'au fond du cœur humain, & qui, à cet esprit d'observation, joint, comme Homere, l'art de tout peindre des couleurs les plus vives, saura mettre sous nos yeux les hommes déployant leur activité, de maniere que dans leur *action* nous lisons distinctement leur génie, leur façon de penser, leur force, leur foiblesse, en un mot tout ce qui tient à leur caractere. C'est ainsi que, graces aux talens d'Homere, nous connoissons aussi bien les plus célebres héros de la Grece & de la Phrygie, que si nous avions vécu de leur temps, & que nous eussions été les témoins de leurs exploits. Entre tous les ouvrages de l'art, le premier rang est dû à ceux qui représentent l'homme en *action*. Delà vient que les deux grands critiques, Aristote, & Horace, s'attachent

principalement aux ouvrages de ce genre, lorsqu'ils traitent de l'art poétique.

L'importance de ces ouvrages dépend en partie du caractere & du génie des personnes qu'on fait agir, & en partie aussi de l'*action* dans laquelle elles sont impliquées. Nous rapporterons ici quelques remarques sur la nature & les qualités de l'*action*, qui pourront donner lieu à des recherches ultérieures de la part de l'artiste.

La fable fournit le sujet de l'*action*. L'*action* elle-même est ce qui donne à la fable une existence réelle. La fable, qui fait le sujet de l'Iliade, peut être énoncée en deux mots: « Pendant le siege de Troie, la » dissention s'éleve entre Agamemnon & » Achille, avec tant d'aigreur, que ce » dernier est prêt à retourner dans sa pa- » trie, & qu'il quitte l'armée. Les assié- » geans, affoiblis par cette retraite, crai- » gnent d'être réduits à lever le siege. On » tente inutilement de fléchir Achille, » lorsqu'un événement particulier le rame- » ne tout-à-coup à l'armée, & anime » son courage invincible d'une nouvelle » ardeur. Ce retour coûte la vie à Hector; » & la mort de ce héros, le plus ferme » appui de Troie, facilite la prise de cette » ville. » Voilà la fable de l'Iliade. L'*action* c'est tout ce qui se passe, tout ce qui donne de la réalité à cette fable; la dispute entre Achille & Agamemnon; la retraite d'Achille, &c. Nous avons trois tragédies Grecques sur une même fable; c'est « Oreste » qui, après une longue absence, revient » dans la maison paternelle, & venge la » mort de son pere, par le meurtre d'Egiste » & de Clytemnestre, » mais l'*action* est différente dans toutes ces trois pieces.

Les critiques ne distinguent pas toujours assez exactement les deux idées de la fable & de l'*action*. On exige souvent de celle-ci ce qui n'appartient qu'à l'autre. La fable est proprement l'événement même dont l'artiste se représente dans l'ordre successif, le commencement, le progrès & la fin. L'*action* est ce qui rend la fable possible, ce qui lui donne son commencement, son progrès & sa fin. Nous bornerons ici nos remarques à ce qui concerne l'*action*.

C'est proprement l'*action*, & non la fable, qui donne à un ouvrage de la grandeur & du prix. Ce qui rend l'Iliade un poëme grand & intéressant; ce n'est pas le sujet en lui-même, ce n'est pas la brouillerie d'Agamemnon & d'Achille, &c. mais c'est que les choses soient arrivées comme le poëte les décrit; c'est que l'*action* soit telle qu'elle est. Aucune des trois tragédies dont nous avons parlé, n'est remarquable du côté du sujet; le même fait auroit pû être représenté de maniere à n'intéresser personne. Mais l'*action*, ce qui réalise le fait, la façon de le réaliser, c'est ce qui donne de l'intérêt à ces tragédies.

La premiere qualité de l'*action*, & la plus indispensable, c'est d'être vraisemblable & naturelle; que chaque événement ait sa cause dans ce qui a précédé; que les faits soient liés entr'eux d'une maniere intelligible, & qui n'exige aucune supposition forcée. Si la piece est en défaut à cet égard, l'attention se perd, & l'intérêt cesse. On juge, ou que l'artiste veut nous en imposer, ou que c'est un visionnaire dont l'imagination est déréglée. Il faut donc que dans toute la durée de l'*action*, il ne se passe rien qui ne soit fondé sur le caractere des personnages, & sur la situation du moment. Cela suppose sans doute dans l'artiste, une profonde connoissance de l'homme. L'imagination la plus vive, & l'entousiasme le plus fort, n'y sauroient suppléer. La vérité de l'*action* est une affaire de l'entendement & des lumieres de l'esprit. L'histoire fournit pour l'ordinaire le sujet, ou la fable, à l'artiste, ou bien celui-ci l'a imaginée & disposée dans sa tête avant de songer à l'*action*. Mais s'il n'a ni le génie ni le jugement requis pour traiter son sujet de maniere que sa fable, telle qu'il l'a conçue, se développe naturellement, & se déduise intelligiblement des causes actuelles; il aura fait une horloge qui paroîtra avoir toutes ses pieces, & qui néanmoins manquera de mouvement.

Dans toute *action*, & dans chaque partie de l'*action*, il y a des forces; c'est-à-dire, des causes qui agissent, & des effets qui doivent leur être exactement proportionnés. On ne doit pas rassembler d'énormes forces pour opérer de petits effets, mais il ne faut pas non plus faire résulter de grands effets d'une petite force. Il est vrai que dans l'Iliade

l'abſence d'un ſeul homme expoſe l'armée des Grecs au danger d'une perte totale; mais cet homme c'eſt Achille. Si le poëte n'avoit pas eu aſſez de génie pour peindre ce héros auſſi grand qu'il nous le montre, tout étoit manqué; l'*action* de l'Iliade ceſſoit d'être naturelle.

La ſeconde qualité qu'on exige de l'*action*, c'eſt qu'elle ſoit intéreſſante; il faut que l'eſprit & le cœur de celui qui y aſſiſte ſoient dans une activité ſoutenue, que rien n'interrompe. Il y a plus d'un moyen d'obtenir cet effet. L'affaire qui eſt agitée peut être ſi importante par elle-même, que les perſonnages qu'on y fait agir en acquierent néceſſairement le plus haut degré d'activité; comme lors, par exemple, qu'il ſeroit queſtion des grands intérêts d'une nation entiere; ou bien le ſujet peut devenir important, par rapport aux perſonnages qui s'y trouvent intéreſſés, & qui attirent notre attention, ſoit par leur rang ou par leur caractere; enfin des cauſes accidentelles peuvent exciter la curioſité pour un ſujet peu intéreſſant par lui-même; il ſuffit pour cet effet d'un obſtacle imprévu, d'une intrigue ſinguliere, ou de quelques incidens remarquables.

Des *actions*, qui par elles-mêmes ſembleroient peu dignes d'attention, deviennent très-intéreſſantes, graces à l'heureux génie de l'artiſte. Quelques fugitifs de Troie s'embarquent pour aller chercher un nouvel établiſſement ailleurs: ce n'eſt là qu'une *action* très-peu conſidérable en ſoi; mais dans le point de vue d'où Virgile l'enviſage, il la rend infiniment grande & importante. Ce petit nombre d'aventuriers compoſe les ancêtres d'une nation future, qui va dominer ſur tout l'univers; qui arrachera un jour l'empire du monde à un autre peuple alors floriſſant, & jouiſſant de la protection ſinguliere de quelques divinités. Conſidérée de ce côté-là, l'*action* de l'Enéide acquiert une grandeur qui étonne, mais à laquelle le poëte, dont le génie étoit plutôt beau que grand, n'a pas ſu atteindre. Que n'eût pas été l'Enéide ſous la plume d'un Milton ou d'un Klopſtock!

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'utilité des Beaux arts, qu'un habile homme prît la peine de rechercher par combien de divers artifices les grands artiſtes ont ſu rendre intéreſſantes des *actions* en elles-mêmes très-peu conſidérables; car c'eſt là où le génie ſe montre dans ſon plus beau jour. Combien d'*actions* très-ordinaires le génie créateur de Shakeſpear n'a-t-il pas ſu préſenter ſous le point de vue le plus intéreſſant? Des artiſtes bornés tâchent ordinairement d'intéreſſer à force de complications & d'intrigues. Ce ſont de très-foibles reſſources; elles peuvent, à la vérité, ſervir à occuper l'imagination; mais elles laiſſent dans une inaction totale les forces les plus eſſentielles de l'ame, l'entendement & le cœur. Ce n'eſt pas dans les hors-d'œuvre de l'*action*, c'eſt dans l'eſprit & dans le caractere interne du ſujet, qu'il faut placer l'intérêt. Si l'on examine avec ſoin les ouvrages les plus célebres de l'art chez les anciens & chez les modernes, & ſur-tout les ouvrages dramatiques, on trouvera que les meilleurs ſont préciſément ceux où l'*action* eſt la plus ſimple.

Une troiſieme qualité eſſentielle de l'*action*, c'eſt qu'elle ſoit entiere & complete. On doit pouvoir y obſerver diſtinctement le commencement précis; connoître les motifs qui font agir les perſonnages; ſentir le vrai point de vue où il faut ſe placer pour ſuivre l'*action*; en remarquer clairement le progrès; & enfin en voir ſi évidemment la cataſtrophe qu'on n'ait plus à s'attendre à rien au delà. Il faut qu'on ſente qu'aucun des acteurs n'a plus rien à faire à cet égard. Cela n'eſt pas aiſé; & les grands maîtres eux-mêmes n'ont pas toujours réuſſi à terminer complétement l'*action*. *Voyez* CATASTROPHE.

Enfin l'*action* doit être une. Cette unité d'*action* dans un ouvrage de quelque étendue qu'il puiſſe être, eſt une qualité ſi évidemment néceſſaire, qu'il ſeroit ſuperflu d'y inſiſter, ſi les auteurs dramatiques ne péchoient ſi ſouvent contre cette regle. Ce n'eſt pas même aſſez pour qu'un dragme ſoit parfait que l'*action* ſoit exactement une; il faudroit encore qu'il n'y entrât point d'épiſodes: les petites *actions* épiſodiques, quelque bien liées qu'elles puiſſent être avec l'*action* principale, ne laiſſent pas de nuire ſenſiblement au tout. Les ouvrages les plus parfaits ſont ſans contredit ceux où l'atten-

tion demeure fixée depuis le commencement jusqu'à la fin sur un seul objet, sans en être distraite par aucun incident étranger. C'est en quoi les tragédies anciennes ont une supériorité bien décidée sur la plupart des pieces modernes; l'œil y est attaché dès l'entrée sur un objet, qu'il ne perd plus de vue, & dont rien ne le détourne, pas même un instant. De même qu'un peintre intelligent distribue les jours de maniere que l'œil ne s'attache qu'aux personnages principaux; il faut que dans chaque *action*, tout ce qui ne tient pas à l'objet principal soit placé dans l'ombre, en sorte qu'il ne puisse être apperçu qu'autant qu'il contribue à faire ressortir l'ensemble.

On dit d'un ouvrage, qu'il y entre peu d'*action*, quand il remue plus l'imagination que le cœur; car rien n'est proprement *action* que ce qui agit sur le cœur. On pourroit transformer l'Iliade en une narration, où tout ce qui est *action* disparoîtroit. Quand on n'observe que ce qui se passe, on ne voit point l'*action*, le jeu des forces; on ne voit que l'événement qui en résulte. Mais quand nous entrons dans la situation d'esprit des personnages qui agissent, nous sentons leurs desirs, leurs espérances, leurs agitations, leurs efforts, c'est alors seulement que nous les voyons agir.

Les beaux arts nous offrent plusieurs manieres différentes d'exprimer une *action*; & chaque maniere a ses regles particulieres à l'égard de la grandeur, de la forme & de l'arrangement total de l'*action*. Le poëme épique, le dragme, l'apologue, la peinture, le ballet, ont chacun une maniere propre de traiter l'*action*. *Voyez* EPIQUE, DRAME. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des beaux arts, de M.* SULZER.)

ACTION, *dans l'Économie animale*, c'est un mouvement ou un changement produit dans tout le corps ou dans quelque partie, & qui differe de la fonction en ce que celle-ci n'est qu'une faculté de produire, au lieu que l'*action* est la faculté réduite en acte. *Boerhaave.*

On distingue les *actions* de même que les fonctions, en *vitales*, *naturelles*, & *animales*. Les *actions vitales* sont celles qui sont d'une nécessité absolue pour la vie; telles sont le mouvement du cœur, la respiration, &c. Les *actions naturelles* sont celles par le secours desquelles le corps est conservé tel qu'il est; telles sont la digestion, les secrétions, la nutrition, &c. Les *actions animales* sont celles qui produisent sur l'ame un certain changement, & sur lesquelles l'ame a quelque pouvoir; telles sont le mouvement des muscles soumis à la volonté, les sensations, &c. *Voyez* FONCTION, ANIMAL, NATUREL, & VITAL. (*L*)

ACTION, se dit *en Médecine*, dans le même sens que *fonction*; c'est pourquoi l'on dit: l'*action du ventricule* sur les alimens est de les diviser, & de les mêler intimement ensemble. Un médecin doit connoître l'*action* de toutes les parties du corps humain, pour distinguer la cause, le siege & les différences des maladies. Cette connoissance le met en état de prononcer sûrement du danger que court un malade, ou de la proximité de sa convalescence. *Voyez* FONCTION.

Action se dit encore médicinalement pour *force*. On augmente l'*action* d'un purgatif en y ajoutant quelque chose, c'est-à-dire, qu'on lui donne plus de force. *Voyez* FORCE. (*N*)

ACTION, *dans l'Art militaire*, est un combat qui se donne entre deux armées, ou entre différens corps de troupes qui en dépendent. Ce mot s'emploie aussi pour signifier quelque fait mémorable d'un officier ou d'un commandant d'un corps de troupes. (*Q*)

ACTION, *en Droit*, est une demande judiciaire fondée sur un titre ou sur la loi, par laquelle le demandeur somme celui qu'il appelle en justice, de satisfaire à ce à quoi il est obligé en vertu de l'un ou de l'autre, à faute de quoi il requiert qu'il y soit condamné par le juge.

Les *actions* sont divisées par Justinien en deux especes générales; en *réelles*, c'est-à-dire, dirigées contre la chose; & en *personnelles*, c'est-à-dire, dirigées contre la personne: car lorsque quelqu'un exerce une *action*, ou il la dirige contre un homme qui lui fait tort, soit parce qu'il manque à sa convention, soit parce qu'il lui a fait quelque offense, auquel cas il a *action* contre la personne; ou il l'exerce

contre un homme qui ne lui fait pas de tort, mais cependant avec qui il a quelque démêle sur quelque matiere; comme si *Caius* tient un champ, que *Julius* réclame comme lui appartenant, & qu'il intente son *action* afin qu'on le lui restitue; auquel cas l'*action* a pour objet la chose même. *Voyez les Instit. liv. IV. tit. iv.* où l'on expose sommairement les principales *actions* introduites par la loi romaine.

Il y a une troisieme *action*, que l'on appelle *action mixte*, & qui tient des deux classes d'*actions* réelles & personnelles.

L'*action réelle* est celle par laquelle le demandeur réclame le droit qu'il a sur des terres ou héritages, des rentes, ou autres redevances, *&c. Voyez* RÉEL.

Celle-ci est de deux sortes; ou possessoire ou pétitoire. *Voyez* POSSESSOIRE *ou* RÉINTEGRANDE, *&* PÉTITOIRE.

Une *action* n'est purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la chose, & que le détenteur est quitte en l'abandonnant: mais s'il est personnellement obligé à la restitution des fruits ou des intérêts, dès-lors elle est mixte.

L'*action personnelle* est celle que l'on a contre un autre, en conséquence d'un contrat ou quasi-contrat par lequel il s'est obligé de payer ou faire quelque chose, ou pour raison d'une offense qu'il a faite, ou par lui-même, ou par quelqu'autre personne dont il est responsable. *Voyez* PERSONNEL.

Dans le premier cas l'*action* est civile; dans l'autre elle est ou peut être criminelle. *Voyez* CIVIL *&* CRIMINEL.

L'*action mixte*, est celle que l'on intente contre le détenteur d'une chose, tant en cette qualité que comme personnellement obligé. On l'appelle ainsi à cause qu'elle a un rapport composé, tant à la chose qu'à la personne.

On assigne communément trois sortes d'actions mixtes; l'*action de partage* entre co-héritiers, *de division* entre des associés, & *de bornage* entre des voisins. *V.* PARTAGE *&* BORNAGE.

Les *actions* se divisent aussi en *civiles* & en *pénales* ou *criminelles*. L'*action civile* est celle qui ne tend qu'à recouvrer ce qui appartient à un homme, en vertu d'un contrat ou d'une autre cause semblable; comme si quelqu'un cherche à recouvrer par voie d'*action* une somme d'argent qu'il a prêtée, *&c. V.* CIVIL.

L'*action pénale* ou *criminelle* tend à faire punir la personne accusée ou poursuivie, soit corporellement, soit pécuniairement. *Voyez* PEINE, AMENDE, *&c.*

En France il n'y a pas proprement d'*actions pénales*, ou du moins elles ne sont point déférées aux particuliers, lesquels dans les procès criminels ne peuvent poursuivre que leur intérêt civil. Ce sont les gens du roi qui poursuivent la vindicte publique. *Voyez* CRIME.

On distingue aussi les *actions mobiliaires* & *immobiliaires. Voyez ces deux termes.*

L'*action* se divise encore en *action préjudiciaire* ou *incidente*, que l'on appelle aussi *préparatoire*; & en *action principale*.

L'*action préjudiciaire* est celle qui vient de quelque point ou question douteuse, qui n'est qu'accessoire au principal; comme si un homme poursuivoit son jeune frere pour des terres qui lui sont venues de son pere, & que l'on opposât qu'il est bâtard: il faut que l'on décide cette derniere question avant que de procéder au fond de la cause; c'est pourquoi cette action est qualifiée de *prejudicialis*, *quia priùs judicanda est.*

L'*action* se divise aussi en *perpétuelle* & en *temporelle.*

L'*action perpétuelle* est celle dont la force n'est déterminée par aucun période ou par aucun terme de temps.

De cette espece étoient toutes les *actions* civiles chez les anciens Romains; savoir, celles qui venoient des loix, des décrets du sénat & des constitutions des empereurs; au lieu que les *actions* accordées par le prêteur ne passoient pas l'année.

On a aussi en Angleterre des *actions* perpétuelles & des *actions* temporelles; toutes les *actions* qui ne sont pas expressément limitées étant perpétuelles.

Il y a plusieurs statuts qui donnent des

actions, à condition qu'on les pourſuive dans le temps preſcrit.

Mais comme par le droit civil il n'y avoit par d'*actions* ſi perpétuelles que le temps ne rendît ſujettes à preſcription; ainſi, dans le droit d'Angleterre, quoique quelques *actions* ſoient appellées *perpétúelles*, en comparaiſon de celles qui ſont expreſſément limitées par ſtatuts, il y a néanmoins un moyen qui les éteint; ſavoir, la preſcription. *V.* PRESCRIPTION.

On diviſe encore l'*action* en *directe* & *contraire*. *V.* DIRECTE & CONTRAIRE.

Dans le droit Romain le nombre des *actions* étoit limité, & chaque *action* avoit ſa formule particuliere qu'il falloit obſerver exactement. Mais parmi nous les *actions* ſont plus libres. On a *action* toutes les fois qu'on a un intérêt effectif à pourſuivre, & il n'y a point de formule particuliere pour chaque nature d'affaire. (*H*)

ACTION, *dans le Commerce*, ſignifie quelquefois *les effets mobiliaires;* & l'on dit que les créanciers d'un marchand ſe ſont ſaiſis de toutes ſes *actions*, pour dire qu'ils ſe ſont mis en poſſeſſion & ſe ſont rendus maîtres de toutes ſes dettes actives.

ACTION *de Compagnie*: c'eſt une partie ou égale portion d'intérêt, dont pluſieurs jointes enſemble compoſent le fonds capital d'une compagnie de commerce. Ainſi une compagnie qui a trois cents *actions* de mille livres chacune, doit avoir un fonds de trois cents mille livres: ce qui s'entend à proportion ſi les *actions* ſont réglées ou plus haut ou plus bas.

On dit qu'une perſonne a quatre ou ſix *actions* dans une compagnie, quand il contribue au fonds capital, & qu'il y eſt intéreſſé pour quatre ou ſi mille livres, ſi chaque *action* eſt de mille livres, comme on vient de le ſuppoſer.

Un actionnaire ne peut avoir voix délibérative dans les aſſemblées de la compagnie, qu'il n'ait un certain nombre d'*actions* fixé par les lettres patentes de l'établiſſement de la compagnie; & il ne peut être directeur qu'il n'en ait encore une plus grande quantité. *Voyez* COMPAGNIE.

Action s'entend auſſi des obligations, contrats & reconnoiſſances que les directeurs des compagnies de commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers a la caiſſe, & qui y ſont intéreſſés. Ainſi *délivrer une action*, c'eſt donner & expédier en forme le titre qui rend un actionnaire propriétaire de l'*action* qu'il a priſe.

Les *actions* des compagnies de commerce hauſſent ou baiſſent ſuivant que ces compagnies prennent faveur ou perdent de leur crédit. Peu de choſe cauſe quelquefois cette augmentation ou cette diminution du prix des *actions*. Le bruit incertain d'une rupture avec des puiſſances voiſines, ou l'eſpérance d'une paix prochaine, ſuffiſent pour faire baiſſer on hauſſer conſidérablement les *actions*. On ſe rappelle avec étonnement, & la poſtérité aura peine à croire comment en 1719 les *actions* de la compagnie d'Occident, connue depuis ſous le nom de *Compagnie des Indes*, monterent en moins de ſix mois juſqu'à 1900 pour cent.

Le commerce des *actions* eſt un des plus importans qui ſe faſſe à la bourſe d'Amſterdam & des autres villes des Provinces-Unies où il y a des chambres de la compagnie des Indes Orientales. Ce qui rend ce commerce ſouvent très-lucratif en Hollande, c'eſt qu'il ſe peut faire ſans un grand fonds d'argent comptant, & que pour ainſi dire, il ne conſiſte que dans une viciſſitude continuelle d'achats & de reventes d'*actions* qu'on acquiert quand elles baiſſent, & dont on ſe défait quand elles hauſſent.

On ſe ſert preſque toujours d'un courtier lorſqu'on veut acheter ou vendre des *actions* de la compagnie Hollandoiſe; & quand on eſt convenu de prix, le vendeur en fait le tranſport & en ſigne la quittance en préſence d'un des directeurs qui les fait enrégiſtrer par le ſecretaire ou greffier; ce qui ſuffit pour tranſporter la propriété des parties vendues du vendeur à l'acheteur. Les droits de courtier pour ſa négociation ſe paient ordinairement à raiſon de ſix florins pour chaque *action* de cinq cents livres de gros, moitié par l'acheteur & motié par le vendeur.

Ce commerce eſt très-policé. Il n'en étoit pas de même de celui qui s'étoit établi en 1719 dans la rue Quinquempoix ſans

ſans autorité, & qui a plus ruiné de familles qu'il n'en a enrichi. Aujourd'hui la compagnie des indes a donné parmi nous une forme réguliere au commerce des *actions*.

Les *actions* Françoiſes ſont préſentement de trois ſortes; ſavoir, des *actions ſimples*, des *actions rentieres*, & des *actions intéreſſées*.

Les *actions ſimples* ſont celles qui ont part à tous les profits de la compagnie, mais qui en doivent auſſi ſupporter toutes les pertes, n'ayant d'autre caution que le ſeul fonds de la compagnie même.

Les *actions rentieres* ſont celles qui ont un profit sûr de deux pour cent, dont le roi s'eſt rendu garant, comme il l'étoit autrefois des rentes ſur la ville, mais qui n'ont point de part aux répartitions ou dividendes.

Les *actions intéreſſées* tiennent pour ainſi dire le milieu entre les deux; elles ont deux pour cent de revenu fixe, avec la garantie du roi, comme les *actions* rentieres, & outre cela elles doivent partager l'excédant du dividende avec les *actions* ſimples. Ces dernieres *actions* ont été créées en faveur des communautés eccléſiaſtiques qui pouvoient avoir des remplacemens de deniers à faire.

Il y a quelques termes établis & propres au négoce des *actions*, comme ceux de *dividend* ou *dividende*, *action nourrie*, *nourrir une action*, *fondre une action*, qu'il eſt bon d'exprimer.

Nourrir une action, c'eſt payer exactement à leur échéance les diverſes ſommes pour leſquelles on a fait ſa ſoumiſſion à la caiſſe de la compagnie, ſuivant qu'il a été réglé par les arrêts du conſeil donnés pour la création des nouvelles *actions*.

Fondre des actions, c'eſt les vendre & s'en défaire ſuivant les beſoins qu'on a de ſes fonds, ſoit pour nourrir d'autres *actions*, ſoit pour ſes autres affaires.

Une action nourrie eſt celle dont tous les paiemens ſont faits, & qui eſt en état d'avoir part aux dividendes ou répartitions des profits de la compagnie. Juſqu'à cet entier & parfait paiement, ce n'eſt pas proprement une *action*, mais ſeulement une ſoumiſſion. *Voyez* SOUMISSION.

Dividend, *ou dividende*, c'eſt ce qu'on nomme autrement *répartition*, c'eſt-à-dire, la part qui revient à chaque actionnaire dans les profits d'une compagnie, juſqu'au prorata de ce qu'il y a d'*actions*. *Voyez* ACTIONNAIRE & RÉPARTITION.

En Angleterre les *actions* les plus anciennes, & qui ſe ſoutiennent le mieux, ſont celles du Sud, celles des Indes, & celles de la Banque. Il ſe forma à Londres vers 1719 une compagnie d'aſſurances dont les *actions* furent d'abord très-brillantes, & tomberent totalement ſur la fin de 1720. On peut voir dans le Dictionnaire de Commerce les différentes révolutions qu'a éprouvé le négoce des *actions* depuis 1719, juſqu'à 1721, tant en Angleterre que dans diverſes nouvelles compagnies de Hollande. (*G*)

ACTION *du Foreſtaller*, en Angleterre, conſiſte à acheter ſur les chemins les grains, les beſtiaux, ou toute autre marchandiſe avant qu'elle arrive au marché ou à la foire où elle devoit être vendue, ou à l'acheter lorſqu'elle vient d'au dela des mers & qu'elle eſt en route pour quelque ville, port, havre, baie, ou quai du royaume d'Angleterre, dans le deſſein d'en tirer avantage, en la revendant beaucoup plus cher qu'elle n'auroit été vendue. *Voyez* FRIPIER *ou* REGRATIER. Fleta dit que ce mot ſignifie *obſtructionem viæ, vel impedimentum tranſitûs & fugæ averiorum.*

On ſe ſert particuliérement de ce mot dans le pays de Crompton, pour exprimer l'*action* de celui qui arrête une bête fauve égarée de la forêt, & qui l'empêche de s'y retirer; ou l'*action* de celui qui ſe met entre cette bête & la forêt, préciſément dans le chemin par où la bête doit y retourner.

ACTION, (*Manege.*) *cheval toujours en action*, *bouche toujours en action*, ſe dit d'un cheval qui mâche ſon mord, qui jette beaucoup d'écume, & qui par-là ſe tient la bouche toujours fraîche; c'eſt un indice de beaucoup de feu & de vigueur. M. de Neucaſtle a dit auſſi *les actions des jambes*. (*V*)

ACTION, *en Peinture & en Sculpture*, eſt l'attitude ou la poſition des parties du

visage & du corps des figures représentées, qui fait juger qu'elles sont agitées de passions. On dit : cette figure exprime bien par son *action* les passions dont elle est agitée : cette *action* est bien d'un homme effrayé. On se sert également de ce terme pour les animaux ; l'on dit voilà un chien dont l'*action* exprime bien la fureur ; d'un cerf aux abois, voilà un cerf qui par son *action* exprime sa douleur, *&c.* (*R*)

§ ACTIONNAIRE, s. m. ou ACTIONISTE, s. m. (*Commerce.*) On confond mal-à-propos ces deux substantifs qui ne sont rien moins que synonimes ; on entend par un *actionnaire* le propriétaire d'une action, celui qui possede une action ou une part, soit dans les fonds publics, soit dans le capital d'une compagnie particuliere, pour jouir de la rente de cette action. Mais un *actioniste* est une espece d'agioteur qui commerce en actions par des achats & des ventes à termes, & par des primes.

Quelques âuteurs politiques ont regardé les *actionnaires* & les *actionistes* comme de mauvais citoyens, vivant dans l'oisiveté aux dépens des gens laborieux. Un Anglois appelle les possesseurs des fonds publics, des gens à porte-feuille, des frêlons qui dévorent le miel des abeilles, une race ennemie de la charrue & des propriétaires en fonds de terre, race qui, dans un état, est toujours une peste publique, qui ne cherche nuit & jour qu'à accumuler son or pour en grossir son porte-feuille & augmenter le fardeau de l'état. Ceux qui sont dans ces principes, prétendent que le jeu d'actions ou agiotage, fomente l'esprit de paresse, & nuit à toute autre espece de commerce. D'autres écrivains politiques sont bien éloignés d'admettre ces plaintes comme légitimes : ils soutiennent, au contraire, qu'un intérêt dans les fonds publics est plus capable d'attacher les cœurs à la patrie que de les en éloigner, plus capable d'entretenir le patriotisme que de l'éteindre, en unissant intimement l'intérêt particulier à la cause publique, & en obligeant les possesseurs d'actions à soutenir & favoriser le crédit national, dont leur fortune dépend. Pour ce qui est des *actionistes*, il est aisé de faire voir qu'ils produisent plus de bien que de mal. Ce sont les leviers qui font mouvoir la machine. Sans eux il n'y auroit point de circulation. C'est leur jeu d'actions qui a mis l'Angleterre en état de faire des emprunts énormes sans s'écraser. Les *Actionistes* seuls ont l'art de faire sortir tout l'argent des coffres, & de le mettre en circulation pour le service du gouvernement. La facilité de vendre son fonds à terme, & de donner & prendre des primes sur ce même fonds, engage beaucoup de gens à placer ainsi leur argent, ce qu'ils ne feroient pas sans ces avantages. Il y a un grand nombre de gens pécunieux, tant en Angleterre qu'en Hollande, qui ne veulent pas placer définitivement leur argent dans les nouveaux fonds, pour ne point en courir les risques pendant la guerre. Que font-ils ? ils placent pour dix, quinze, ou vingt mille livres sterlings en annuités, qu'ils vendent à terme aux agioteurs, au moyen de quoi ils tirent un gros intérêt de leur argent, sans être sujets aux variantes qui sont pour le compte de l'agioteur. Ce manege se continue pendant plusieurs années, & pour plusieurs millions : c'est ce qui a mis le gouvernement d'Angleterre en état de faire des emprunts qui, sans le jeu d'actions & les moyens ingénieux que les agioteurs ont mis en usage, auroient été absolument impossibles. De sorte que le gouvernement d'Angleterre a, par ce jeu-là, balayé non seulement l'argent de ceux qui vouloient de ces fonds, mais encore tout l'argent de ceux qui n'en vouloient pas. L'avantage qu'il a tiré des *Actionistes* est donc considérable. *Voyez* le Traité de la Circulation & du Crédit *d'où cet article est extrait.*

ACTISANES, (*Histoire d'Egypte.*) Les Egyptiens gémissant sous la tyrannie d'Aménophis, soupiroient après un libérateur. *Actisanès*, roi d'Ethiopie, fut touché du malheur de ses voisins, & voulant venger la cause des rois sur un monstre qui avilissoit la trône, il entra dans l'Egypte, moins par l'ambition de la conquérir que par le gloire d'essuyer les larmes d'une nation infortunée. Ses succès furent aussi brillans que ses motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconnoissance publique plaça sur le trône *Actisanès*. Il justifia le choix de la nation par la maniere dont il la gouverna : mo-

deste dans la fortune, il ne mit sa gloire qu'à jouir du bonheur de ses sujets. L'Egypte & l'Ethiopie, gouvernées par un roi pere & citoyen, furent purgées d'un essaim de brigands qui troubloient la tranquillité publique; & voulant rendre les châtimens utiles, il ne décerna point des peines de mort contre les coupables, il leur imprima une flétrissure qui les distinguoit des autres citoyens, & après leur avoir fait mutiler le nez, il les relégua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déserts arides. La stérilité du sol qui refusoit tout à leurs besoins, les rendit industrieux. La nécessité, féconde en découvertes, y fit germer l'abondance, & leurs marécages devinrent des plaines couronnées de moissons. *Actisanès*, après avoir fait le bonheur de son peuple pendant son regne, eut la noble ambition d'être après sa mort le bienfaicteur de la génération suivante : il pouvoit choisir dans sa famille un héritier; mais persuadé qu'une nation est toujours la plus éclairée sur ses intérêts, il laissa aux Egyptiens la liberté de lui donner un successeur. (*T — N.*)

ACTIVITÉ, subst. fém. (*Physique.*) *vertu d'agir* ou *faculté active*. *Voyez* FACULTÉ, *&c.*

L'*activité* du feu surpasse toute imagination. On dit l'*activité* d'un acide, d'un poison, *&c.* Les corps, selon M. Newton, tirent leur *activité* du principe d'attraction. *Voyez* ATTRACTION.

Sphere d'activité d'un corps se dit d'un espace qui environne ce corps, & qui s'étend aussi loin que sa vertu ou son efficacité peut produire quelque effet sensible. Ainsi on dit *la sphere d'activité* d'une pierre d'aimant, d'un corps électrique, *&c. Voyez* SPHERE, ÉCOULEMENT, *&c.* (*O*)

* ACTIUM, s. m. (*Géogr.*) promontoire d'Epire, fameux par le combat où Auguste & Antoine se disputerent l'empire du monde.

* ACTIUS, adj. (*Myth.*) Apollon fut ainsi surnommé d'*Actium* où il étoit honoré.

ACTON, (*Médecine.*) Les eaux minérales d'*Acton* sont les plus énergiques entre les eaux purgatives des environs de Londres. Elles causent à ceux qui les prennent des douleurs au fondement & dans les intestins; ce que l'on attribue à la grande quantité de sels qu'elles chassent du corps, & qui réunis à ceux dont ces eaux sont chargées, en deviennent plus actifs & plus piquans. (*N*)

ACTUAIRES, (*Hist. anc.*) *vaisseaux pour l'action*. C'est ainsi que les anciens appelloient une sorte de longs vaisseaux, que l'on avoit construits particuliérement d'une forme agile & propre aux expéditions; ils reviennent à ce que l'on appelle en France des *brigantins*. *Voyez* VAISSEAU & BRIGANTIN.

Cicéron dans une épître à Atticus appelle une chaloupe *decem scalmorum*, c'est-à-dire, à cinq rames de chaque bord, *actuariola*; ce qui fait présumer que les bâtimens nommés *actuariæ naves* ne pouvoient contenir ni un nombreux équipage, ni une nombreuse chiourme telle que celle des vaisseaux de haut-bord & à plusieurs rangs de rames. (*G*)

ACTUEL, adj. *terme de Théologie*, se dit d'un attribut qui détermine la nature de quelque sujet & le distingue d'un autre, mais non pas toujours dans le même sens ni de la même maniere. *Voyez* ATTRIBUT, SUJET.

Ainsi les théologiens scholastiques disent *grace actuelle* par apposition à la *grace habituelle*. *Voyez* HABITUEL.

Ils disent aussi *péché actuel* par opposition à *péché originel*.

La *grace actuelle* est celle qui nous est accordée par maniere d'acte ou de motion passagere. *Voyez* ACTE & MOTION. On pourroit la définir plus clairement, *celle que Dieu nous donne pour nous mettre en état de pouvoir, d'agir, ou de faire quelque action*. C'est de cette grace que parle S. Paul, quand il dit *aux Philippiens, chap. j.* « Il vous a été donné non » seulement de croire en Jesus-Christ, » mais encore de souffrir pour lui. » Saint Augustin a démontré contre les Pélagiens, que la grace *actuelle* est absolument nécessaire pour toute action méritoire dans l'ordre du salut.

La *grace habituelle* est celle qui nous est donnée par maniere d'habitude, de qualité fixe & permanente, inhérente à l'ame, qui nous rend agréables à Dieu, & dignes des récompenses éternelles. Telle

est la grace du baptême dans les enfans. *Voyez* GRACE.

Le *péché actuel* est celui que commet par sa propre volonté & avec pleine connoissance une personne qui est parvenue à l'âge de discrétion. Le *péché originel* est celui que nous contractons en venant au monde, parce que nous sommes les enfans d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ. Le péché actuel se subdivise en *péché mortel* & *péché véniel*. *Voyez* MORTEL & VÉNIEL. (*G*)

ACTUEL, adj. s'applique dans la pratique de Médecine aux maladies, à leur accès, & à la façon de les traiter. Ainsi on dit *douleur actuelle*, pour signifier la présence de la douleur; *accès actuel*, dans une fievre, signifie l'état du malade présentement affligé d'une fievre continue, ou intermittente, ou d'un redoublement.

La cure *actuelle* est celle qui convient à l'accès même de la maladie.

ACTUEL, (*en Chirugie.*) se dit d'une des sortes de *cauteres*. *Voyez* CAUTERE. (*N*)

ACTUS, *terme qu'on trouve dans les anciens Architectes*; c'est selon eux un espace de 120 piés. Vitruve, *p.* 266. (*P*)

* ACUDIA, s. m. (*Hist. nat.*) animal de l'Amérique, de la grosseur & de la forme de l'escargot, qui jette, dit-on, de la lumiere par quatre taches luisantes, dont deux sont à côté de ses yeux, & deux sous ses ailes. On ajoute que si l'on se frotte le visage de l'humidité de ces taches luisantes ou étoiles, on paroît resplendissant de lumiere tant qu'elle dure; & que cette humidité éclairoit les Américains pendant la nuit avant l'arrivée des Espagnols.

ACUITZEHUARIRA, *ou* ZOZOTAQUAM, *ou* CHIPAHUARZIL, (*Hist. nat. Bot.*) s. m. plante de Méchoacan, province de l'Amérique. Sa racine est ronde, blanche en dedans, & jaune en dehors. On en tire une eau que les Espagnols appellent l'*ennemie des venins*, contre lesquels elle est apparemment un antidote.

ACUTANGLE, adj. Un triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont aigus. *Voyez* TRIANGLE.

ACUTANGULAIRE, *section acutangulaire d'un cône*. (*Géométrie.*) est la section d'un cône qui fait un angle avec l'axe du cône. *Voyez* AIGU. (*E*)

Les premiers géometres qui considérerent les sections coniques, ne firent attention qu'au cône droit, tel que le cône défini par Euclide. (*Définition 18. livre XI*;) & ils s'attacherent uniquement aux sections formées par un plan perpendiculaire à un des côtés du cône. Il est manifeste qu'une pareille section est une ellipse, si le cône est acutangle; une parabole, s'il est rectangle; & une hyperbole, s'il est obtusangle, parce que, dans le premier cas, le plan coupant rencontre le côté opposé du cône; dans le second cas, le plan est parallele au côté opposé; & dans le troisieme cas, le plan rencontre le cône opposé par le sommet au cône coupé. Aussi Archimede ne parle que de la section du cône acutangle, de celle du cône rectangle, & de celle du cône obtusangle. Les noms d'*ellipse*, de *parabole* & d'*hyperbole* se trouvent pour la premiere fois dans Apollonius, qui fut probablement le premier à considérer le cône scalene & les sections obtusangles. *Voyez* Wallis *Oper. tom. I, page 293*. (*J. D. C.*)

A D

AD, (*Gram.*) préposition latine qui signifie *a*, *auprès*, *pour*, *vers*, *devant*. Cette préposition entre aussi dans la composition de plusieurs mots, tant en Latin qu'en François, *amare*, aimer; *adamare*, aimer fort; *addition*, *donner*, *adonner*; on écrivoit autrefois *addonner*, *s'appliquer à*, *s'attacher*, *se livrer*: *cet homme est adonné au vin, au jeu*, &c.

Quelquefois le *d* est supprimé, comme dans *aligner*, *aguerrir*, *améliorer*, *anéantir*; on conserve le *d* lorsque le simple commence par une voyelle, selon les étymologies; *adopter*, *adoption*, *adhérer*, *adhésion*, *adapter*; & dans les mots qui commencent par *m*, *admettre*, *admirer*, *administrer*, *administration*; & encore dans ceux qui commencent par les consonnes *j* & *v*; *adjacent*, *adjectif*, *adverbe*, *adversaire*, *adjoint*; autrefois on prononçoit *advent*, *advis*, *advocat*; mais depuis qu'on ne prononce plus le *d* dans ces trois

derniers mots, on le supprime aussi dans l'écriture.

Le méchanisme des organes de la parole a fait que le *d* se change en la lettre qui commence le mot simple, selon l'étymologie; ainsi on dit *accumuler*, *affirmer*, *affaire* (*ad faciendum*,) *affamer*, *aggréger*, *annexer*, *annexe*, *applanir*, *arroger*, *arriver*, *associer*, *attribuer*. Par la même méchanique le *d* étoit changé en *c* dans *acquérir*, *acquiescer*, parce que dans ces deux mots le *q* est le *c* dur; mais aujourd'hui on prononce *aquérir*, *aquiescer*. (*F*)

* ADA, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie Asiatique, sur la route de Constantinople à Hispahan, & la riviere de Zacarat.

ADACA, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) Plante annuelle des indes, appellée *adacamanjen.* dans l'*Hortus Malabaricus*, qui en donne une trés-bonne figure quoiqu'incomplete, *vol. X*, *page 85*, *pl. 43*. Les Brames la nomment *mundi*. Elle est du genre de celles que M. Vaillant crut pouvoir appeller *sphœranthus*, c'est-à-dire, *fleur en tête* & *boulette*, dont il donne le caractere & la figure des fleurs dans les *Mém. de l'Acad. pour l'année 1719*, *page 382*, *pl. 20*. M. Linné la désigne sous le nom de *sphœranthus indicus foliis decurrentibus lanceolatis serratis*, *pedunculis crispatis. Systema nat.* édition 12, page 581, n°. 1. Mais ce nom de *spheranthus*, *fleur en tête*, *fleur en boule* ou *boulette*, pouvant convenir à deux cents autres plantes fort différentes, qui portent ainsi leurs fleurs rassemblées en tête, nous croyons devoir conserver à cette plante son nom de pays, *adaca*, plutôt que de le changer en un autre beaucoup moins propre ou trop général.

Cette plante croît en abondance dans les sables humides & maritimes de la côte du Malaba, où elle s'éleve à la hauteur de deux piés ou environ, sous la forme d'un buisson ovoïde, qui a à-peu-près le port de l'échinope. Ses racines forment un faisceau de fibres blanches longues de cinq à six pouces, dont les plus grosses ne passent guere le diametre de deux lignes. Sa tige, qui est nue & cylindrique à son origine, a quatre lignes de diametre, & se divise du bas en haut en plusieurs branches alternes médiocrement serrées, qui s'écartent sous un angle de quarante-cinq degrés, & qui sont ailées, c'est-à-dire garnies dans toute leur longueur, de membranes velues, dentelées, crépues, de deux lignes de largeur, qui sont le prolongement des feuilles. Celles-ci sont alternes, fort serrées, & rapprochées à un demi-pouce de distance les unes des autres, elliptiques, pointues aux deux bouts, longues des deux pouces, une fois moins larges, ondées, crenelées irréguliérement & crépues, molles cependant, velues, visqueuses au point qu'elles se collent ensemble lorsqu'elles se touchent, relevées d'une grosse nervure sur les deux faces, & attachées sans aucun pédicule sur les tiges, le long desquelles leurs côtés membraneux se prolongent pour y former des ailerons, comme il a été dit.

Les extrêmités des branches sont terminées par un bouton sphéroïde de neuf lignes environ de diametre, porté sur un pédicule à peine de cette longueur, ailé de trois à cinq membranes comme les branches. Ce bouton n'est autre chose qu'un calice commun, qu'une enveloppe composée d'environ cent écailles ou feuilles molles elliptiques, obtuses, fort courtes, imbricées ou tuilées sur cinq à six rangs, qui contiennent autant de paquets de fleurs purpurines foncées. Chaque paquet est composé de six à huit fleurs, portées sur un petit pédicule entouré de douze à quinze écailles; & de ces six à huit fleurs de chaque tubercule, les trois ou quatre du centre sont hermaphrodites stériles, pendant que les trois ou quatre autres du contour sont femelles & fertiles. Ces fleurs sont toutes en fleuron, c'est-à-dire en tube fort menu & long, d'une seule piece, marqué seulement de cinq dents à son extrêmité, qui porte, dans les fleurons stériles seulement, autant d'antheres alternes avec elles, & cachées dans son intérieur. Chaque fleuron surmonte un ovaire cylindrique fort petit, qui porte un style à un seul stigmate dans les fleurons stériles, & à deux stigmates dans les fleurons femelles; il n'y a que ceux-ci qui soient fertiles; c'est-à-dire qui parviennent à maturité, & qui deviennent autant de semences ovoïdes, oblongues, rousses.

Qualités. Toute cette plante a une saveur âcre & une odeur pénétrante, mais agréa-

ble dans toutes ses parties, racines, feuilles & fleurs.

Usages. Ses feuilles se mangent dans les maux d'estomac & les coliques ; mais, pour les guérir, on se sert plus volontiers de la poudre de ses racines séchées au soleil. On boit aussi la décoction de ses tiges, feuilles & fleurs dans les coliques venteuses, en faisant en même temps des frictions sur le bas-ventre avec la poudre de cumin. La même décoction avec le miel se boit dans les toux violentes. On l'emploie aussi intérieurement en topique, en formant avec sa poudre & l'huile, un onguent contre la galle & les autres maladies de la peau. L'écorce de sa racine, broyée avec le petit-lait, s'applique avec succès sur les hémorrhoïdes.

Remarques. L'*adaca* méritoit, comme l'on voit, de faire un genre nouveau voisin de l'akoub & de l'échinope dans la famille des plantes composées, c'est-à-dire à fleurs rassemblées en têtes. Jean Commelin avoit assez bien désigné cette espece, sous le nom de *planta indica, alato caule, folio crenato & viscoso, flore glomerato purpureo.* J. Commel, *Hortus Malabaricus, volume X, page 86, dans les notes* ; & il remarque fort à propos que le belutta adeca manjen, que Van Rheede, auteur de l'*Hortus Malabaricus*, disoit être une seconde espece de l'*adaca*, est fort différente, & appartient à la famille des amaranthes.

Deuxieme espece.

Il croît encore dans les Indes une seconde espece d'*adaca*, que M. Linné & M. Burmann ont cru pouvoir confondre avec la précédente ; c'est celle que Plukenet appelle *scabiosa indica major, caule & pediculis foliosis, ex oris Coromandel.* (*Almagest. p. 335.*) & dont il donne une figure très-médiocre, *planche 312, n°. 6.* M. Burmann en a fait graver une figure un peu plus exacte, quoiqu'incomplete, sous la dénomination de *sphæranthos purpurea, alata, serrata. Thesaurus Zeylanicus, page 220, planche 94, n°. 3.*

Celle-ci se voit aussi, selon M. Burmann, dans l'isle de Ceylan, où elle s'éleve rarement au delà d'un pied de hauteur. Sa tige ordinairement simple, sans ramifications, a une ligne ou une ligne & demie au plus de diametre. Ses feuilles, [illegible] rapprochées que dans l'*adaca*, sont beaucoup plus petites, plus alongées, plus étroites, longues d'un pouce & demi, trois fois moins larges, dentelées plus finement, plus également, velues légérement, sans viscosité, sans aucune crispation. Elles se prolongent pareillement le long des tiges, sur lesquelles elles forment des ailerons, mais peu élevés, à peine d'une ligne de hauteur & sans crispations. Les têtes de fleurs ont à peine six lignes de diametre, & sont portées sur un pédicule ailé, mais une à deux fois plus long qu'elles.

Remarques. On jugera facilement par ces différences notables & constantes, que cette espece n'est pas une variété de la premiere : & que M. Burmann s'est laissé trop légérement entraîner par le jugement de Petiver, qui regardoit non seulement ces deux especes, mais encore la suivante, comme trois variétés de la même plante figurée dans ses différens âges, la premiere dans sa jeunesse, la seconde dans le moyen âge, & la troisieme dans sa maturité. *Voy.* Petiver, *Transactions philosophiques, n°. 244, page 332* ; & Ray, *Historia universalis plantarum, vol. III, p. 235.* En pensant ainsi, ces trois auteurs & M. Linné n'étoient pas entrés dans les détails que nous a permis l'examen de ces plantes vivantes, qui les eût fait changer de sentiment.

Troisieme espece.

Voici la troisieme espece que Petiver croyoit n'être que l'*adaca* parvenu à sa maturité. Mais MM. Linné & Burmann ont reconnu depuis, que ce botaniste s'étoit trompé. Vaillant la nommoit *sphæranthus folio oblongo minor.* (*Mém. de l'Acad. pour l'année 1719, page 347.*) Plukenet en a donné une figure assez médiocre & incomplete, sous le nom de *scabiosa minor, alato caule, maderaspatana.* (*Almageste, page 335, planche 108, figure 7.*) M. Linné l'appelle *sphæranthus africanus foliis decurrentibus ovatis, serratis, pedunculis teretibus. Systema naturæ, édition 12, page 481, n°. 2* ; & M. Burmann l'a figurée sous la même dénomination. *Indic. plant. page 58, n°. 1.*

La différence la plus grande qui se remarque entre cette espece & les deux précédentes, consiste en ce que le pédicule qui porte les têtes de ses fleurs est nu, sans aucun aileron, à-peu-près d'égale longueur avec elles, & que ses feuilles sont comme celles de la seconde espece, mais plus courtes & plus larges à proportion, ayant à peine deux fois moins de largeur que de longueur.

Remarques. Nous avons observé encore quelques autres especes de ce genre au Sénégal; nous en donnerons l'histoire & la figure en son temps. *M.* ADANSON.)

ADAD *ou* ADAB, (*Hist. sac.*) c'est le nom de plusieurs rois de Syrie & de Damas, qui se succéderent les uns aux autres de pere en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint assiéger Samarie sous le regne d'Achab, fut obligé de lever le siege, & fut fait prisonnier l'année suivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. *Adad* libre recommença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appellé *Benadad*, assiégea Joram dans sa capitale, & le réduit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à se rendre ou à mourir de faim, si Dieu n'eût envoyé une terreur panique dans le camp des Syriens, qui leur fit lever le siege. Benadad en tomba malade de désespoir, & fut étouffé par Hazaël son fils qui lui succéda.

§ ADAD *ou* ADOD, (*Mythol.*) nom que les Phéniciens donnoient au soleil, comme Bochart l'a prouvé dans son *Chanaan, liv. II, chap. 8.*

ADAGE, s. m. (*Belles-Lettres.*) c'est un proverbe ou une sentence populaire que l'on dit communément. *Voyez* PROVERBE, &c. Ce mot vient de *ad* & *agor*, suivant Scaliger, *quod agatur ad aliud signandum*, parce que l'on s'en sert pour signifier autre chose.

Erasme a fait une vaste & précieuse collection des *adages* Grecs & Latins, qu'il a tirés de leurs Poëtes, Orateurs, Philosophes, &c.

Adage, *proverbe*, & *parœmia*, signifient la même chose : mais l'*adage* est différent du *gnome*, de la *sentence* ou de l'*apophthegme*. *Voyez* SENTENCE & APOPHTHEGME, &c. (G)

ADAGIO, *terme de Musique.* Ce mot écrit à la tête d'un air désigne le premier & le plus lent des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la Musique Italienne. *Adagio* est un adverbe Italien, qui signifie *a l'aise*, *posément*; & c'est aussi de cette maniere qu'il faut battre la mesure des airs auxquels il s'applique. *Voyez* MOUVEMENT.

Le nom d'*adagio* se transporte assez communément par métonymie aux morceaux de Musique dont il détermine le mouvement; & il en est de même des autres mots semblables. Ainsi l'on dira *un adagio de Tartini*, *un andante de S. Martino*, *un allegro de Locatelli*, &c. *Voyez* ALLEGRO, ANDANTE. (*S*)

ADAKODIEN, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) Nouvelle espece d'asclépias ou domte-venin, qui n'est indiquée nulle part que dans l'*Hortus Malabaricus*, où elle est assez bien représentée sous ce nom, *vol. IX, page 9, planche 7*, Jean Commelin l'appelle *apocynum scandens, flore variegato, siliquis ericu similibus*; ibid. *page 10*, dans les notes.

Cette plante est grimpante, de huit à dix piés de hauteur, à branches cylindriques, noueuses, vertes, de deux lignes de diametre, à bois blanc, qui s'appuient sans se tortiller sur les plantes voisines, en y recourbant seulement assez légérement le pédicule de ses feuilles, qui y forme une espece de crochet ou d'anse. Le long de ces branches sortent, à trois ou quatre pouces de distance, des feuilles opposées deux à deux en croix, taillées en cœur, alongées de quatre pouces de longueur, une fois moins larges, molles, lisses dessus & d'un verd clair, brunes dessous à grosses nervures, & portées sur un pédicule cylindrique sinueux, de moitié plus court qu'elles.

A côté de l'aisselle des feuilles intermédiaires sort alternativement un corymbe, presque sessil, de trois à cinq fleurs en bouton sphéroïde ou conique, de six à sept lignes de diametre, portés chacun sur un péduncule de même longueur. Chaque fleur est composée d'un calice monophyle, découpé jusqu'à son origine en cinq portions

égales ; qui ſont ſtriées en bas de pluſieurs veines rouges, arquées, qui accompagnent l'ovaire preſque juſqu'à ſa maturité, & d'une corolle deux fois plus longue, d'une ſeule piece en ſoucoupe ouverte en hémiſphere d'un pouce de diametre, & découpée juſqu'aux trois quarts, en cinq pétales égaux, triangulaires, concaves, blanc-verdâtres extérieurement, d'un verd-jaune au dedans, avec une raie purpurine au milieu, & une autre tout autour. De l'origine du tube de la corolle s'élevent cinq cornets, que M. Linné appelle improprement *des nectaires ;* ce ſont les filets mêmes des étamines réunies enſemble en un cylindre pentagone, qui enveloppe l'ovaire, & qui porte, entre les ſommets noirs de chacun de ſes angles, une anthere creuſée de deux loges ou foſſettes ovoïdes, remplies par une petite lame elliptique, compoſée de petites molécules, ovoïdes, blanchâtres, tranſparentes, réunies enſemble, & qui ſont la pouſſiere ſéminale. Le centre du calice porte un diſque aſſez élevé, ſur lequel ſont deux ovaires un peu diſtans de la corolle, mais rapprochés entr'eux & contigus, ayant chacun un ſtyle qui enfile le cylindre des étamines, au deſſus duquel ils ſont couronnés par un ſtigmate commun en diſque pentagone qui leur ſert de couvercle. De ces deux ovaires, il en avorte communément un ; l'autre, en mûriſſant, devient une capſule ou ſilique ovoïde, enflée, molle, membraneuſe, aſſez ſemblable à celle du beidelſar ou de l'éricu, longue de quatre à cinq pouces, preſqu'une fois & demie plus étroite, un peu plus ventrue ſur ſa face intérieure, qui eſt tranchante ou relevée de trois côtes ou nervures longitudinales : c'eſt par cette côte du milieu qu'elle s'ouvre ou ſe fend ſeulement de ce côté ; en laiſſant ſortir un placenta cylindrique, qui étoit attaché dans toute ſa longueur à ſes bords, & qui eſt couvert tout autour de quatre ou cinq cents graines tuilées, elliptiques, minces, d'abord verd-jaunes, enſuite rougeâtres, longues de quatre lignes, couronnées d'une aigrette d'un millier de poils ſoyeux blanc-argentins, luiſans, longs d'un pouce, par leſquels elles pendent, attachées par étages autour du placenta. Chaque graine eſt une eſpece de pepin à deux enveloppes, dont l'extérieure eſt une membrane appliquée immédiatement ſur un corps charnu qui renferme l'embryon : celui-ci eſt droit, à deux cotyledons ou lobes elliptiques très-minces, & à leur extrêmité ſupérieure une radicule conique qui pointe vers le ciel.

Qualités. Toutes les parties de l'*adakodien* étant coupées, rendent un ſuc laiteaux très-abondant. Elle n'ont nulle odeur, non plus que les fleurs. Leur ſaveur eſt fade & ſauvage; ſa racine eſt fibreuſe, blanche, avec un filet ligneux au centre.

Uſages. La principale vertu de cette plante eſt ophtalmique. Pour diſſiper le nuage & autres maladies des yeux, on mange ſa racine cuite dans le beurre, ou avec les feuilles du figuier d'enfer, & la racine du talu-dama cuite d'abord dans de l'eau que l'on rejette, enſuite dans du lait de vache mêlé avec du ſucre. On emploie auſſi en topique la même racine, en répandant ſa poudre ſur les yeux, ou bien en la réduiſant à la conſiſtance d'un onguent cérat par une décoction à feu lent, faite avec le beurre frais, un oignon, la racine du palmier ſauvage & du ſcelengu pilés, auxquels on ajoute un peu de ſantal & de jiribeli noir, pour l'appliquer ainſi en emplâtre. Sa poudre mêlée avec le ſantal citrin & le ſucre, ſe réduit encore en pillules que l'on fait prendre dans toutes les douleurs des yeux qui proviennent de l'abondance de la bile.

Remarque. Si M. Linné eût ſuivi ſes principes, il eut dû placer ce genre de plante dans la claſſe 19 de la *ſyngéneſie monogamie.* (*M.* ADANSON.)

ADALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botanique.*) plante de la famille des verveines, & du même genre que celui que Houſton & M. Linné ont appellé du nom de lippi, *lippia.* Cette eſpece n'a encore été décrite ni figurée que dans l'*Hortus Malabaricus*, *volume X*, *planche 47*, *page 93*, où elle eſt déſignée ſous ſon nom malabare *anacoluppa*, & ſous celui d'*adali* que lui donnent les Brames, & que nous adoptons, comme plus court & plus facile à retenir, d'autant plus que le nom d'*anacoluppa* indique chez les Malabares une affinité entre cette plante & le coluppa, qui n'y a pas

le moindre rapport, étant de la famille des amaranthes. Voyez nos *Familles des plantes, page 268.* Jean Commelin désigne l'*adali* sous la dénomination suivante; *ranunculi affinis, planta indica, floribus purpureis.* Elle croît dans les sables du Malabar.

C'est une herbe vivace, longue de deux à trois piés, à tige cylindrique de deux lignes de diametre, rampante dans presque toute sa longueur, & produisant à des intervalles de deux à quatre pouces, des nœuds d'où sortent des feuilles opposées deux à deux, en croix, & au dessous d'elles un faisceau de racines fibreuses, capillaires, d'un pouce environ de longueur. Les feuilles sont elliptiques, longues d'un pouce: moitié moins larges, rudes au toucher, verd-brun ou rougeâtres, obtuses à leur extrêmité supérieure, qui est crenelée ou marquée de cinq à sept dentelures, & pointues à leur extrêmité inférieure, par laquelle elles sont attachées à la tige, en se réunissant pour former autour d'elle une espece de petite gaîne sans aucun pédicule. De leur aisselle il sort ordinairement quatre feuilles plus petites, qui les font paroître comme verticillées ou étagées, & une branche d'un côté, & une tête de fleurs de l'aurte, de sorte que les branches & les têtes de fleurs se trouvent disposées alternativement: on voit aussi de ces têtes de fleurs au bout de certaines branches, sur-tout lorsqu'elles sortent dans le temps où la seve commence à s'arrêter. Avant leur développement les feuilles sont pliées en deux, & ainsi opposées par leur tranchant.

Les têtes de fleurs sont d'abord hémisphériques ou sphéroïdes, de trois lignes de diametre, lorsque leurs premieres fleurs, c'est-à-dire celles d'en bas, commencent à s'épanouir; puis elles s'alongent jusqu'à huit lignes, sous la forme d'un épi ovoïde obtus aux deux bouts, du même diametre de trois à trois lignes & demie: le péduncule qui les porte est cylindrique, & n'a guere que cette longueur. Chaque tête est formée de l'assemblage de cent fleurs ou environ, purpurines, tuilées, sessiles, contiguës, extrêmement serrées, accompagnées chacune d'une écaille tuilée, & qui s'ouvrent dix à douze en même temps, par étages en anneau successivement. Le calice de chaque fleur forme un tube court à deux divisions, qui enveloppe une corolle à tube court, dont le bord évasé est crenelé de cinq divisions irrégulieres, & qui porte à son milieu quatre étamines très-courtes, dont deux sont plus hautes. Au centre du calice est un disque orbiculaire, qui supporte un ovaire sphéroïde surmonté d'un style & d'un stigmate orbiculaire, qui lui est implanté non pas sur le milieu, mais sur le côté & obliquement. Cet ovaire, en grandissant, devient sphéroïde un peu comprimé, d'abord verd-clair, ensuite blanchâtre au moment de la maturité, avec un sillon longitudinal au milieu; par lequel il se sépare en deux capsules hémisphériques, qui ne contiennent chacune qu'une seule graine de même forme.

Qualités. Toute la plante a une saveur amere qui est âcre dans les racines & aqueuse dans les feuilles. Ses fleurs n'ont aucune odeur.

Usages. Les Indiens regardent son suc comme l'antidote le plus souverain contre la morsure du serpent cobra-capella, pour laquelle ils le font boire avec un peu de poivre en poudre.

Remarque. Le nom du feu M. Lippi n'étant point connu dans l'Inde, nous croyons que les Botanistes nous sauront gré d'avoir rendu à cette plante son nom *adali*, sous lequel les Brames & autres Indiens seront à portée de les entendre, & de la leur procurer dans le besoin; nous réservant la faculté de donner le nom de M. Lippi, qui a bien mérité de la botanique, à quelqu'autre plante qui n'aura jamais encore été baptisée; car on ne sauroit trop éviter la multiplicité des noms dans une science aussi étendue que la botanique. (*M.* ADANSON.)

ADALIDES, s. m. plur. (*Hist. mod.*) Dans le gouvernement d'Espagne ce sont des Officiers de Justice qui connoissent de toutes les matieres concernant les forces militaires.

Dans les loix du Roi Alphonse, il est parlé des *Adalides* comme des magistrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller sur elles en temps de guerre. Lopez les représente comme une sorte de

juges qui connoissoient des différents nés à l'occasion des incursions, du partage du butin, des contributions, *&c.* peut-être étoit-ce la même chose que nos Intendans d'armée, ou nos Commissaires des Guerres. (*G*)

ADAM, s. (*Théol.*) nom du premier homme que Dieu créa, & qui fut la tige de tout le genre-humain, selon l'Ecriture.

Ce n'est pas précisément comme nom propre, mais comme nom appellatif, que nous plaçons dans ce Dictionnaire le nom d'*Adam*, qui désigne tout homme en général, & répond au Grec ἄντρωπος; en particulier le nom Hébreu אדם, répond au Grec πυῤῥὸς, & au Latin *refus*, à cause de la couleur roussâtre de la terre, dont, selon les Interpretes, *Adam* avoit été tiré.

On peut voir dans la Genese, *chap. 1, 2, 3 & 4*, toute l'histoire d'*Adam*; comment il fut formé du limon, & placé dans le paradis terrestre, & institué chef & roi de la terre, & des animaux créés pour son usage; & quelle fut sa premiere innocence & sa justice originelle; par quelle désobéissance il en déchut, & quels châtimens il attira sur lui-même & sur sa postérité. Il faut nécessairement en revenir à ce double état de félicité & de misere, de foiblesse & de grandeur, pour concevoir comment l'homme, même dans l'état présent, est un composé si étrange de vices & de vertus, si vivement porté vers le souverain bien, si souvent entraîné vers le mal, & sujet à tant de maux qui paroissent à la raison seule les châtimens d'un crime commis anciennement. Les Païens même avoient entrevu les ombres de cette vérité, & elle est la base fondamentale de leur métempsycose, & la clef unique de tout le systême du Christianisme.

Quoique tous les Peres aient regardé ces deux différents états d'*Adam* comme le premier anneau auquel tient essentiellement toute la chaîne de la révélation, on peut dire cependant que S. Augustin est le premier qui les ait développés à fond, & prouvé solidement l'un & l'autre dans ses écrits contre les Manichéens & les Pélagiens; persuadé que pour combattre avec succès ces deux Sectes opposées, il ne pouvoit trop insister sur l'extrême différence de ces deux états, relevant contre les Manichéens le pouvoir du libre arbitre dans l'homme innocent, & après sa chûte la force toute-puissante de la grace pour combattre les maximes des Pélagiens: mais il n'anéantit jamais dans l'un & l'autre état ni la nécessité de la grace, ni la coopération du libre arbitre.

Les Interpretes & les Rabbins ont formé diverses questions relatives à *Adam*, que nous allons parcourir; parce qu'on les trouve traitées avec étendue, soit dans le Dictionnaire de Bayle, soit dans le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet.

On demande, 1°. combien de temps *Adam* & *Eve* demeurerent dans le jardin de délices. Quelques-uns les y laissent plusieurs années, d'autres quelques jours, d'autres seulement quelques heures. Dom Calmet pense qu'ils y purent demeurer dix ou douze jours, & qu'ils en sortirent vierges.

2°. Plusieurs auteurs Juifs ont prétendu que l'homme & la femme avoient été créés ensemble & collés par les épaules ayant quatre piés, quatre mains & deux têtes, semblables en tout, hors le sexe, & que Dieu leur ayant envoyé un profond sommeil, les sépara & en forma deux personnes: idée qui a beaucoup de rapport aux Androgynes de Platon. *Voyez* ANDROGYNE. Eugubin, *in Cosmopœa*, veut qu'ils aient été unis, non par le dos, mais par les côtés; en sorte que Dieu, selon l'Ecriture, tira la femme du côté d'*Adam*: mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de Moyse, dans lequel on trouveroit encore moins de traces de la vision extravagante de la fameuse Antoinette Bourignon, qui prétendoit qu'*Adam* avoit été créé hermaphrodite, & qu'avant sa chûte il avoit engendré seul le corps de Jesus-Christ.

3°. On n'a pas moins débité de fables sur la beauté & la taille d'*Adam*. On a avancé qu'il étoit le plus bel homme qui ait jamais été, & que Dieu, pour le former, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau. D'autres ont dit qu'il étoit le plus grand géant qui eût jamais été, & ont prétendu prouver cette opinion par ces paroles de la Vulgate, *Josué, ch. xiv. Nomen Hebron ante vocabatur Cariat-arbe*, Adam *maxi-*

mus ibi inter Enachim situs est : mais dans le passage le mot *Adam* n'est pas le nom propre du premier homme, mais un nom appellatif qui a rapport à *Arbé*; en sorte que le sens de ce passage est: *cet homme* (*Arbé*) *étoit le plus grand ou le pere des Enachims.* Sur ce fondement, & d'autres semblables, les Rabbins ont enseigné que le premier homme étoit d'une taille si prodigieuse, qu'il s'étendoit d'un bout du monde jusqu'à l'autre, & qu'il passa des isles Atlantiques dans notre continent sans avoir au milieu de l'Océan de l'eau plus haut que la ceinture : mais que depuis son péché Dieu appesantit sa main sur lui, & le réduisit à la mesure de cent aunes. D'autres lui laissent la hauteur de neuf cents coudées, c'est-à-dire, de plus de mille trois cents piés, & disent que ce fut à la priere des Anges effrayés de la premiere hauteur d'*Adam*, que Dieu le réduisit à celle-ci.

4°. On dispute encore aujourd'hui, dans les écoles, sur la science infuse d'*Adam.* Il est pourtant difficile d'en fixer l'étendue. Le nom qu'il a donné aux animaux prouve qu'il en connoissoit les propriétés, si dans leur origine tous les noms sont significatifs, comme quelques-uns le prétendent. Dieu l'ayant créé parfait, on ne peut douter qu'il ne lui ait donné un esprit vaste & éclairé : mais cette science spéculative n'est pas incompatible avec l'ignorance expérimentale des choses qui ne s'apprennent que par l'usage & par la réflexion. C'est donc sans fondement qu'on lui attribue l'invention des lettres hébraïques, le pseaume XCI, & quelques ouvrages supposés par les Gnostiques & d'autres Novateurs.

5°. Quoique la certitude du salut d'*Adam* ne soit pas un fait clairement révélé, les Peres, fondés sur ces mots du Livre de la Sagesse, *ch. x. v. 2. custodivit & eduxit illum à delicto suo*, ont enseigné qu'il fit une solide pénitence. C'est aussi le sentiment des Rabbins, & l'Eglise a condamné l'opinion contraire dans Tatien & dans les Encratites. *Adam* mourut âgé de neuf cents trente ans, & fut enterré à Hébron, selon quelques-uns qui s'appuient du passage de Josué, que nous avons déja cité. D'autres, en plus grand nombre, soutiennent qu'il fut enterré sur le Calvaire; en sorte que le pié de la Croix de Jesus-Chist répondoit à l'endroit même où reposoit le crâne du premier homme, afin, disent-ils, que le sang du Sauveur coulant d'abord sur le chef de ce premier coupable, purifiât la nature humaine comme dans sa source, & que l'homme nouveau fût enté sur l'ancien. Mais S. Jerôme remarque que cette opinion, qui est assez propre à flatter les oreilles des peuples, n'en est pas plus certaine pour cela : *favorabilis opinio, & mulcens aurem populi, nec tamen vera.* In Matth. *cap. xxvij.*

Le terme d'*Adam*, en matiere de morale & de spiritualité, a des significations fort différentes selon les divers noms adjectifs avec lesquels il se trouve joint. Quand il accompagne ceux-ci, *premier*, *vieil*, & *ancien*, il se prend quelquefois dans un sens littéral, & alors il signifie le premier homme considéré après sa chûte, comme l'exemple & la cause de la foiblesse humaine : quelquefois dans un sens figuré, pour les vices, les passions déréglées, tout ce qui part de la cupidité & de la nature dépravée par le péché d'*Adam.* Quand il est joint aux adjectifs *nouveau* ou *second*, il se prend toujours dans un sens figuré, & le plus souvent il signifie Jesus-Christ, comme l'homme Dieu, saint par essence, par l'opposition à l'homme pécheur, ou la justice d'une ame véritablement chrétienne, & en général toute vertu ou sainteté exprimée sur celle de Jesus-Christ, & produite par sa grace. (*G*)

* ADAMA, (*Géogr. anc.*) ville de la Pentapole, qui étoit voisine de Gomorrhe & de Sodome, & qui fut consumée avec elles.

* ADAMANTIS, s. (*Hist. nat.*) nom d'une plante qui croît en Arménie & dans la Cappadoce, & à laquelle Pline attribue la vertu de terrasser les lions & de leur ôter leur férocité. *Voyez le liv. XXIV. ch. xvij.*

ADAMARAM, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante qui vient naturellement dans la famille des *elæagnus*, c'est-à-dire dans la famille des plantes qui ont le calice & les étamines sur le fruit, sans aucune corolle. L'*Hortus Malabaricus* en a donné une assez bonne figure, quoique incomplete, *vol. IV, page 5, planche 3*, sous son nom malabare, *adamaram*,

que les François ont corrompu & changé en celui de *badamier*. Son auteur, Van Rheede, nous apprend que les Malabares l'appellent aussi *saros*, les Brames *chibe* ou *jibe*, les Portugais *pinha*, les Hollandois *hatappes*, d'après les habitans de Java & de Malacca. Rumphe l'a décrit & figuré un peu mieux au premier volume de son *Herbarium Amboinicum*, sous le nom de *carappa*, *page 174*; *planche 68*. Selon ce dernier, les Malays appellent cet arbre *catappan*, les habitans de l'isle Ternate *ngussu* & *nussu*, ceux de Banda *teley* & *teleyo*. M. Linné, qui paroît se plaire à changer les noms les plus généralement reçus, a substitué à celui-ci celui de *terminalia*, dont il nous donnera peut-être un jour l'explication, ainsi que de beaucoup d'autres aussi impropres, *voyez* son *Systema naturæ*, *edit. 12*, *p. 674*; mais quelques raisons qu'il s'efforce de donner pour appuyer sa nouvelle philosophie, on est persuadé que l'usage & les naturalistes lettrés conservent toujours aux productions de la nature leurs noms de pays, sur-tout à celles qui, comme l'*adamaram*, sont trop connues & d'un usage journalier. Rumphe en distingue trois especes que nous allons décrire.

Premiere espece. ADAMARAM *ou* CATAPPA.

L'*adamaram* proprement dit, le badamier ou catappa, est un très-grand & très-bel arbre, de quatre-vingt pieds de hauteur, dont la forme pyramide est comparable à celle du sapin, ou plutôt du panja ou ceiba, étant composé de même de branches rayonnantes ou disposées circulairement par étages, & étendues presque horizontalement, de sorte que son diametre est au moins de quarante à cinquante piés. Son tronc n'a guere plus de quinze piés de hauteur, sur trois à quatre piés de diametre. Ses jeunes branches sont cylindriques, vertes & velues; mais les vieilles, ainsi que le tronc, sont d'un bois très-dur, recouvert d'une écorce rouge au dedans, lisse & cendrée au dehors. Sa racine est cendrée intérieurement, & couverte d'une écorce rougeâtre.

Le long des jeunes branches, à des distances de cinq à six pouces, les feuilles sont opposées, étagées ou verticillées & rayonnantes au nombre de deux à six à chaque étage, elliptiques, longues de cinq pouces sur les vieilles branches, de douze pouces sur les jeunes, une fois moins larges, assez molles, lisses & verd-gai dessus, velues, d'un verd-jaune dessous, & relevées de grosses nervures, plus larges à leur extrêmité supérieure qu'à l'extrêmité inférieure, où elles sont un peu échancrées en cœur; leurs bords se recouvrant, ainsi que le pédicule cylindrique assez court qui les porte & qui est rouge & velu. Lorsqu'elles sont vieilles, elles rougissent & prennent une couleur à-peu-près semblable à celle de l'écrevisse quand elle est cuite.

De l'extrêmité de chaque branche, il sort deux épis pendans comme deux grappes de groseilles, à-peu-près de la longueur des feuilles, composé chacun d'une trentaine de fleurs, disposées d'une maniere assez lâche, & comme opposées deux à deux en croix depuis leur extrêmité supérieure jusqu'aux trois quarts de leur longueur, & portées chacune sur un pédicule presqu'égal à elles: l'axe de ces épis est rouge & velu. Ces fleurs sont hermaphrodites, mais le plus grand nombre est stérile & tombe; il n'en mûrit communément que deux ou trois sur chaque épi, ce sont les inférieures. Elles ne sont accompagnées d'aucune écaille, néanmoins on voit au bas de l'épi deux à trois folioles caduques, dont l'inférieure semble former une sorte de gaîne.

Chaque fleur consiste en un calice à cinq divisions ouvertes en étoile, elliptiques, une fois plus longues que larges, vertes au dehors, blanches au dedans, faisant corps avec l'ovaire au sommet duquel elles portent. Les étamines, au nombre de dix, sortent du sommet du même ovaire, disposées sur deux rangs, de maniere que cinq sont épanouies horizontalement entre ses cinq feuilles du calice avec lesquelles elles font l'alternative & qu'elles égalent en longueur, pendant que les cinq autres s'élevent droit autour du style de l'ovaire: toutes sont couronnées d'une anthere blanche sphéroïde. Le style, qui part du centre de l'ovaire, est verd & velu, de la longueur des étamines, & terminé par un stigmate simple & tronqué.

L'ovaire, qui ſe trouve au deſſous de la fleur, devient en mûriſſant une écorce d'abord verte, liſſe, luiſante, puis rougeâtre ou incarnat, ſtriée de jaune, ſemblable à l'amande ou à la mangue; ou mieux encore, à un bateau ou un œuf coupé en deux, long de trois pouces, une fois moins large & deux fois moins profond, convexe en deſſous, applati en deſſus, où il eſt marqué de deux ſillons, par leſquels il s'ouvre de lui-même en une loge à deux battans inégaux, épais chacun de cinq à ſix lignes, charnus, rouges de ceriſe, recouverts d'une pellicule ſous laquelle ils ſont velus. Ces deux battans, en s'ouvrant, laiſſent tomber un noyau ovoïde, liſſe, luiſant, brun ou marron, long de deux pouces, deux à trois fois moins large, très-dur, à une loge qui ne s'ouvre point à moins qu'on ne le caſſe, & qui contient une amande blanche ovoïde, de même forme, compoſée de deux cotyledons orbiculaires roulés l'un ſur l'autre en ſpirale, le côté droit de l'un embraſſant le côté gauche de l'autre, la radicule étant logée dans une petite crenelure pratiquée à leur extrêmité ſupérieure, de maniere que l'embryon eſt ſoutenu pendant par cette radicule dans le fruit.

Qualités. L'*adamaram* eſt inſipide & ſans odeur dans toutes ſes parties, excepté dans ſes feuilles qui ſont ameres, & ſon fruit qui répand une odeur aſſez agréable, lorſqu'on l'ouvre récemment cueilli.

Uſages. Ses amandes ſe mangent crues, & ſe ſervent ſur toutes les meilleures tables dans toute l'Inde, où les Européens les eſtiment plus que celles du Nanari, pour faire des gâteaux d'amandes; quoiqu'elles ne ſoient pas auſſi huileuſes, & même Rumphe aſſure qu'on n'en peut pas tirer d'huile; néanmoins Rheede dit qu'on en tire par expreſſion une huile ſemblable à celle de l'olive, mais qui a la bonne qualité de ne rancir jamais. On en fait auſſi des émulſions, comme avec nos amandes. Suivant Rheede, les Indiens font avec ſes feuilles de petits gâteaux qu'ils mangent auſſi. Ils les emploient encore dans pluſieurs maladies, par exemple, ils en boivent le ſuc tiré par expreſſion, & mêlé avec l'eau de riz, ou l'infuſion de riz, pour modérer la colique, l'ardeur de la bile, & les migraines qui ont pour cauſe de mauvaiſes digeſtions. Les mêmes feuilles frottées d'huile de palmier s'appliquent en topique ſur les tumeurs de la gorge; & avec les plus tendres unies au lait de la noix d'Inde, c'eſt-à-dire du coco, on prépare un onguent ſouverain contre la galle, la lepre & ſemblables maladies de la peau.

Culture. L'*adamaram* croît naturellement dans les forêts du Malabar, ſur-tout dans les terrains ſablonneux; mais l'utilité que les Indiens tirent de ſon amande & de ſon vaſte ombrage, & ſa belle forme, font qu'ils le cultivent dans leurs jardins & autour de leurs habitations, où ils le plantent avec ſymmétrie & par allées pour jouir de ſon ombrage. Ils placent au deſſous des bancs & des ſieges, où ils vont ſe repoſer & prendre le frais. Cet arbre croît auſſi à Banda, à Java, à Baleya, & dans quelques autres iſles adjacentes des Moluques, mais non pas à Amboine, où il a été tranſporté de l'iſle Baleya, où les rois en ont ordonné de tout temps des plantations régulieres comparables à celles de nos jardins de l'Europe. Il leur tient lieu de nos amandes & de nos noiſettes, car il porte du fruit trois fois l'an, & à chaque fois qu'il fleurit, il pouſſe de nouvelles feuilles; dès que celles-ci ſont développées, il quitte les vieilles qui alors ſont d'un rouge très-agréable à la vue. Il fleurit dès la troiſieme année, & continue ainſi communément pendant 80 ans.

Remarques. Il ſeroit important pour les Botaniſtes, & nous deſirerions ſavoir, pour les progrès de l'Hiſtoire naturelle, ſous quelle autorité M. Linné a avancé que l'*adamaram* a des fleurs mâles, ſans ovaires quelconques, mêlées avec des fleurs hermaphrodites, qui l'ont déterminé à placer cet arbre dans la 23^{e}. claſſe de la polygamie monœcie entre l'érable, l'arroche & la pariétaire, avec leſquels il n'a pas plus de rapport que l'éléphant n'en a avec l'aï, ou le pareſſeux & le tatou. Ce n'eſt certainement pas ce qu'en diſent Rheede & Rumphe, les ſeuls auteurs qu'il cite & qu'il ſemble avoir ſuivis; car de ce que nombre de fleurs avortent, il ne s'enſuit pas néceſſairement que ces fleurs ſoient des fleurs

mâles, & qu'elles n'aient que des étamines ſans ovaires, puiſqu'il n'y a preſque pas d'arbres à fruits un peu gros qui ne perdent ainſi le plus grand nombre de leurs fleurs, quoiqu'hermaphrodites bien complettes.

Seconde eſpece. SAROS.

L'*Hortus Malabaricus* donne encore à la *planche 4, du vol. IV*, ſans aucune deſcription, la figure d'une autre eſpece d'*adamaram* bien différente de la premiere, & qui pourroit bien être celle qu'il nous apprend que les Malabares appellent *ſaros*. Voici les principales différences qui ſont exprimées dans cette figure. Les jeunes branches ſont plus fortes, à-peu-près de la groſſeur du doigt; les feuilles plus petites, environ de ſix à ſept pouces de longueur, ſinueuſes ou marquées de chaque côté de deux ou trois ſinuoſités, qui leur donnent parfaitement la figure de celles d'un chêne, & ſeſſiles ſans aucune apparence de pédicule, l'épi de fleurs plus ſerré, deux fois plus court que les feuilles; l'écorce du fruit moins longue & plus large à proportion, preſque hémiſphérique, ayant un de ſes battans preſque orbiculaire & ſemblable à un couvercle; le noyau ou l'oſſelet plus petit & plus étroit à proportion de ſa longueur.

Tant de différences nous paroiſſent ſuffiſantes pour diſtinguer le ſaros de l'*adamaram* comme une autre eſpece.

Troiſieme eſpece. SALISSA.

La ſeconde eſpece d'*adamaram* de Rumphe, qui eſt notre troiſieme, eſt décrite dans cet auteur, *vol. Ier, page 175*, ſans aucune figure, ſous le nom de *catappa littorea*, d'après le nom Malays, *catappa-laut*, qui exprime la même idée. Les habitans d'Amboine l'appellent *ſaliſſa*, nom que nous avons adopté; ceux de Macaſſar, *taliſſa*; & ceux de Banda *talyobatu*, parce qu'il croît ſur les rivages pierreux.

En effet, cet arbre ſe plaît particuliérement aux bords de la mer, entre les rochers eſcarpés, d'où il affecte, pour ainſi dire, de ſe pencher & d'étendre ſes branches au loin ſur ſes eaux, comme pour les ombrager. Lorſqu'il ſe trouve dans une bonne terre franche, il s'éleve plus haut que l'*adamaram*, & étend ſes branches, en les inclinant, comme le chêne autour d'un tronc fort épais; mais ſur les rivages, où il croît plus communément, il a beaucoup moins de régularité; quoique ſes branches ſoient oppoſées de même que celles de l'*adamaram*, elles s'inclinent & ſe courbent ſous vent, de maniere qu'une partie plonge ſous les eaux. Leur écorce, ainſi que celle du tronc, eſt unie, égale, arrondie, d'un verd-gai, à-peu-près comme celle du platane ou du frêne. Son bois récemment coupé, eſt blanc-rougeâtre, mais en ſéchant il devient cendré; il eſt compoſé de fibres groſſieres, qui forment des anneaux quelquefois réguliers, quelquefois obliques & ſinueux.

Ses feuilles ſont étagées au nombre de cinq à ſix autour des branches, comme dans l'*adamaram*, mais un peu plus longues, plus étroites à proportion, plus velues, plus chargées de nervures paralleles le long de la côte principale. Ses fruits ſont plus petits, conſervent plus long-temps leur couleur verte, & contiennent un noyau plus arrondi à ſes extrêmités.

Uſages. On fait peu d'uſage des amandes du ſaliſſa, quoiqu'elles ſoient aſſez douces & du goût de la noiſette, parce qu'elles ne ſont pas auſſi tendres que celles de l'*adamaram*, & qu'elles reſtent entre les dents; on les néglige auſſi à cauſe de leur petiteſſe, d'où il arrive que le rivage eſt quelquefois tout couvert de celles que la mer y rejette. Son bois, qui eſt léger & durable dans l'eau de mer, eſt fort recherché pour la conſtruction des vaiſſeaux.

Remarques. Cet arbre eſt très-commun dans toutes les iſles orientales des Moluques, ſur-tout à l'iſle Célebe, où les habitans le regardent comme une ſimple variété de l'*adamaram*, ſelon Rumphe; mais combien d'eſpeces de plantes qui n'ont pas entr'elles autant de différences?

Quatrieme eſpece. LALIA.

Dans les mêmes iſles, on rencontre auſſi, mais moins fréquemment, une autre eſpece d'*adamaram*, que Rumphe appelle *catappa ſylveſtris*, d'après le nom Malays, *catappa-ætan*, & que les habitans d'Amboine nomment *lalia*, ſur-tout dans le

quartier d'Hitoë. Elle ne s'obſerve que loin de la mer, dans les forêts, en plaines & le long des rivieres.

Les principales différences du ſaliſſa conſiſtent en ce que ſes feuilles ſont plus longues, plus étroites, plus veinées, plus nerveuſes, rangées avec moins d'ordre, & plus ſerrées ſur le bout des jeunes branches, qui ſont couvertes, ainſi que leur pédicule & leur face inférieure, d'un duvet roux. Ses fruits ſont plus petits, plus ronds, d'un verd-jaune de pomme mêlé d'un peu de rouge; & leur amande ne ſe mange pas plus que la précédente, ſeulement parce qu'elle a trop peu de chair, & qu'on ne veut pas ſe donner la peine de caſſer ſon noyau pour l'en tirer. Son tronc n'eſt pas incliné, mais droit, & répand ſes branches en paraſol.

Uſages. Le bois du lalia reſſemble à celui du ſaliſſa, mais il eſt plus ſec, & a des veines plus grandes; il ſert aux mêmes uſages. Ses feuilles ſont ſi grandes, que ſouvent les habitans s'en ſervent comme de nappes, de ſerviettes & de plats, lorſqu'ils ſont obligés de manger dans les forêts pendant leurs voyages. Elles ont, auſſi-bien que leur écorce, la propriété de teindre en noir, & ils s'en ſervent, ſur-tout de leurs écorces, pour procurer à leurs dents une couleur noire & pour faire leur encre. (*M* ADANSON.)

ADAMBOE, ſ. m. (*Hiſt. nat. botaniq.*) genre de plante, de la famille des myrtes, c'eſt-à-dire des plantes qui ont, comme le myrte un, calice & une corolle polypétale poſés ſur le fruit, & plus de douze étamines. Van Rheede en diſtingue deux eſpeces qui toutes deux croiſſent au Malabar.

premiere eſpece. ADAMBOE.

La premiere eſpece eſt appellée *adamboe* par les Malabares, & figurée aſſez bien ſous ce nom dans l'*Hortus Malabaricus*, *vol. IV*, *page 45*, *planches 20 & 21*. Les Malabares l'appellent encore *cadeli poea*, les Brames *ſolutari*, les Portugais *catupinacada - ſerra*, & les Hollandois *baak-rooſen*.

C'eſt un arbriſſeau de ſept piés de hauteur, toujours verd, qui vit long-temps, & qui croît en abondance à Mangatte & à Cranganor, ſur la côte du Malabar, ſur-tout au bord des rivieres, dans les terrains ſablonneux & pierreux, où il fleurit en juillet & août, & porte ſes fruits mûrs en novembre & décembre. Sa forme eſt à-peu-près ſphérique par la diſpoſition de ſes branches qui ſe répandent autour de lui circulairement depuis la cime juſqu'à la racine. Celle-ci a le bois blanc, recouvert d'une écorce cendrée. L'écorce des branches eſt rude, d'abord verte, enſuite rouſſeâtre.

Le long des branches les feuilles ſortent alternativement ſans ordre, fort rapprochées les unes des autres, portées ſur un pédicule cylindrique aſſez court, renflé, ouvertes à peine ſous un angle de quarante-cinq degrés, & diſpoſées ſur les branches de maniere qu'elles forment un feuillage applati en éventail. Elles ſont elliptiques, à-peu-près de la forme de celles du neflier, longues de ſept pouces, preſque deux fois moins larges, liſſes, verd-noires deſſus, verd-rouſſeâtres deſſous, rudes au toucher par les côtes & nervures blanchâtres qui les traverſent.

Chaque branche eſt terminée par une panicule de vingt à trente fleurs purpurines, luiſantes, ſemblables à des roſes de deux pouces & demi de diametre, diſpoſées pour l'ordinaire trois à trois au bout de chacune des ramifications de la panicule, qui ſemblent oppoſées, & portent à leur origine deux petites feuilles en écaille oppoſées. Chaque fleur, avant ſon épanouiſſement, repréſente un bouton turbiné ou conique renverſé, arrondi en deſſus, long de ſix lignes un peu moins large, porté ſur un pédicule un peu plus court: & relevé de douze côtes longitudinales, dont ſix correſpondent au deſſous du milieu des ſix feuilles ou diviſions du calice, pendant que les ſix autres correſpondent à leurs inciſions. Le calice couronne entiérement l'ovaire avec lequel il fait corps, & au ſommet duquel il ſe partage en ſix feuilles égales à ſa longueur, triangulaire, équilatérales, vertes, qui ſubſiſtent juſqu'à ſa maturité. ſix pétales orbiculaires concaves, mous, un peu crépus, purpurins, d'un pouce un quart de longueur ſur un pouce de largeur, & qui tombent de bonne heure, ſortent des bords du calice, ſitués alterna-

tivement entre ſes diviſions ; viennent enſuite cinquante à ſoixante étamines de grandeur inégale, relevées, une fois plus courtes que la corolle, blanches à leur origine, rougeâtres vers leur extrêmité qui eſt couronnée par des antheres ovoïdes, applaties, jaunâtres & luiſantes. L'ovaire, qui fait corps avec le calice ſans le déborder d'abord, & qui eſt terminé par un ſtyle rougeâtre, en bas, verd en haut, avec un ſtigmate conique de la hauteur des étamines, le déborde enſuite de moitié en grandiſſant, & devient une capſule ovoïde longue d'un pouce, moitié moins large, verd-brune, luiſante, partagée intérieurement en ſix loges pleines d'une chair blanche, & qui en ſéchant s'ouvre juſqu'au calice ſeulement, en ſix battans cartilagineux partagés, comme ceux du kermia ou du pariti, chacun dans leur milieu par une cloiſon membraneuſe aux bords de laquelle ſont attachées de chaque côté ſix à huit graines ou pepins ovoïdes pointus, longs de deux lignes ſur une ligne de largeur.

Qualités. Toutes les parties de l'*adamboe* ont une ſaveur aſtringente ſans odeur, excepté ſes racines qui ont une odeur forte, ſauvage, & une ſaveur onctueuſe.

Uſages. La décoction de ſa racine dans l'eau ſert en gargariſme pour les aphtes & autres ulceres de la bouche ; du palais & du goſier. On la fait bouillir encore, puis on la pile pour l'appliquer en cataplaſme ſur les tumeurs que l'on veut amollir & amener à ſuppuration. La décoction de l'écorce du tronc & des branches, avec ſes feuilles & fleurs dans l'eau, fournit une boiſſon très-apéritive & diurétique, qui ſoulage beaucoup les hydropiques, & qui diſſipe les obſtructions du foie, de la rate & des autres viſceres. Sa ſemence porte à la tête, comme celle de la coriandre, & y cauſe des vertiges & une eſpece d'ivreſſe.

Seconde eſpece. KATOU-ADAMBOE.

Le *katou-adamboe* eſt une ſeconde eſpece d'*adamboe*, ſelon Rheede, qui en donne une bonne figure dans ſon *Hortus Malabaricus, volume IV, page 47, planche 22.* Selon cet auteur, les Malabares l'appellent encore *katou-cadeli-poea*, les Brames *davaſoculari*, les Portugais *catupinacabrava*, les Hollandois *wilde-baak-rooſen.*

Il croît pareillement au Malabar, mais dans les montagnes des provinces de Mala & Poiga, où il fleurit en mai, juin & juillet, & fructifie en décembre ; il differe particuliérement de l'*adamboe*, en ce que, 1°. il eſt plus grand, ayant juſqu'à neuf ou dix piés de hauteur ; 2°. ſes branches ſont velues, ainſi que ſes feuilles qui ont juſqu'à huit pouces de longueur ; 3°. ſes fleurs ſont portées ſur des pédicules plus longs & ſans écailles ; 4°. le calice & la corolle ont ſept feuilles au lieu de ſix, & les pétales, au lieu d'être ronds ou orbiculaires, ſont elliptiques, pointus, de moitié plus longs que larges : 5°. la capſule eſt ſphéroïde, longue d'un pouce un quart, large de près d'un pouce, s'ouvrant en ſept battans & toute hériſſée de poils.

Uſages. Ses feuilles pilées avec l'amande du coco forment un emplâtre, qui s'applique avec ſuccès ſur les bubons vénériens & autres tumeurs glanduleuſes.

Remarques. Nous n'avons tenu aucun compte de la remarque de Rheede ſur le ſtyle de cette eſpece, qu'il dit être blanc, fourchu en deux, & ſur ſes étamines qu'il prétend être au nombre de cinq ſeulement au milieu de la cavité de la fleur, & blanches, à ſommets rouges ; nous attribuons cette ſingularité, contre l'eſſence des caracteres communs aux plantes de la famille de l'*adamboe*, à une infinité d'obſervations de la part de Rheede. C'eſt avec auſſi peu de fondement que Jean Commelin, dans ſes notes, dit que ces deux plantes peuvent être rapportées au genre du pariti, qui eſt de la famille des mauves. (*M.* ADANSON.)

* ADAMIQUE, (*terre.*) *adamica terra*, (*Hiſt. nat.*) Le fond de la mer eſt induit d'un limon ſalé, gluant, gras, mucilagineux & ſemblable à de la gelée ; on le découvre aiſément après le reflux des eaux. Ce limon rend les lieux qu'elles ont abandonnés, ſi gliſſans qu'on n'y avance qu'avec peine. Il paroît que c'eſt un dépôt de ce que les eaux de la mer ont de plus glaireux & de plus huileux, qui ſe précipitant continuellement de même que le ſédiment que les eaux douces laiſſent tomber inſenſiblement au fond de

des vaisseaux qui les renferment, forme une espece de vase qu'on appelle *terra adamica*. On conjecture qu'outre la grande quantité de poissons & de plantes qui meurent continuellement, & qui se pourrissent dans la mer, l'air contribue encore de quelque chose à l'augmentation du limon dont il s'agit; car on observe que la *terre adamique* se trouve en plus grande quantité dans les vaisseaux que l'on a couverts simplement d'un linge, que dans ceux qui ont été scellés hermétiquement. *Mémoires de l'Académie, année 1700, pag. 29.*

ADAMITES *ou* ADAMIENS, s. m. pl. (*Théolog.*) *Adamistæ & Adamiani*, secte d'anciens hérétiques, qu'on croit avoir été un rejeton des Basilidiens & des Carpocratiens.

S. Epiphane, après lui S. Augustin, & ensuite Theodoret, font mention des *Adamites*: mais les critiques sont partagés sur la véritable origine de cette secte, & sur le nom de son auteur. Ceux qui pensent qu'elle doit sa naissance à Prodicus, disciple de Carpocrate, la font commencer au milieu du II^e^ siecle de l'Eglise: mais il paroît par Tertullien & par saint Clément d'Alexandrie, que les sectateurs de Prodicus ne porterent jamais le nom d'*Adamites*, quoique dans le fond ils professassent les mêmes erreurs que ceux-ci. Saint Epiphane est le premier qui parle des *Adamites*, sans dire qu'ils étoient disciples de Prodicus: il les place dans son catalogue des Hérétiques après les Montanistes & avant les Théodotiens, c'est-à-dire, sur la fin du II^e^ siecle.

Quoi qu'il en soit, ils prirent, selon ce pere, le nom d'*Adamites*, parce qu'ils prétendoient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de sa création, & par conséquent devoir imiter sa nudité. Ils détestoient le mariage, soutenant que l'union conjugale n'auroit jamais eu lieu sur la terre sans le péché, & regardoient la jouissance des femmes en commun comme un privilege de leur prétendu rétablissement dans la justice originelle. Quelque incompatibles que fussent ces dogmes infames avec une vie chaste, quelques-uns d'eux ne laissoient pas que de se vanter d'être continens, & assuroient que si quelqu'un des leurs tomboit dans le péché de la chair, ils le chassoient de leur assemblée, comme Adam & Eve avoient été chassés du paradis terrestre pour avoir mangé du fruit défendu; qu'ils se regardoient comme Adam & Eve, & leur temple comme le paradis. Ce temple après tout n'étoit qu'un souterrain, une caverne obscure, ou un poële dans lequel ils entroient tout nus, hommes & femmes; & là tout leur étoit permis, jusqu'à l'adultere & à l'inceste, dès que l'ancien ou le chef de leur société avoit prononcé ces paroles de la Genese, *chap. j, v. 22. Crescite & multiplicamini.* Théodoret ajoute que, pour commettre de pareilles actions, ils n'avoient pas même d'égard à l'honnêteté publique, & imitoient l'impudence des Cyniques du paganisme. Tertullien assure qu'ils nioient avec Valentin l'unité de Dieu, la nécessité de la priere, & traitoient le martyre de folie & d'extravagance. Saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils se vantoient d'avoir des livres secrets de Zoroastre, ce qui a fait conjecturer à M. de Tillemont qu'ils étoient adonnés à la magie. Epiph. *hæres. 52.* Théodoret, *liv. I. hæreticar. fabular.* Tertull. *contr. Prax. c. iij. & in Scorpiac. c. xv.* Clem. Alex. *Strom. lib. I.* Tillemont, *tome II. page 280.*

Tels furent les anciens *Adamites*. Leur secte obscure & détestée ne subsista pas apparemment long-temps, puisque saint Epiphane doute qu'il y en eût encore, lorsqu'il écrivoit: mais elle fut renouvellée dans le xij siecle par un certain *Tandeme* connu encore sous le nom de *Tanchelin*, qui sema ses erreurs à Anvers sous le regne de l'empereur Henri V. Les principales étoient qu'il n'y avoit point de distinction entre les prêtres & les laïques, & que la fornication & l'adultere étoient des actions saintes & méritoires. Accompagné de trois mille scélérats armés, il accrédita cette doctrine par son éloquence & par ses exemples; sa secte lui survécut peu, & fut éteinte par le zele de saint Norbert.

D'autres *Adamites* reparurent encore dans le xiv siecle sous le nom de *Turlupins* & *de pauvres Freres*, dans le Dauphiné & la Savoie. Ils soutenoient que l'homme arrivé à un certain état de perfection, étoit affranchi de la loi des passions, & que bien,

loin que la liberté de l'homme sage consistât à n'être pas soumis à leur empire, elle consistoit au contraire à secouer le joug des loix divines. Ils alloient tout nus, & commettoient en plein jour les actions les plus brutales. Le roi Charles V secondé par le zele de Jacques de Mora, Dominicain & inquisiteur à Bourges, en fit périr plusieurs par les flammes; on brûla aussi quelques-uns de leurs livres à Paris dans la place du marché aux pourceaux, hors la rue saint Honoré.

Un fanatique nommé *Picard*, natif de Flandre, ayant pénétré en Allemagne & en Boheme au commencement du XV siecle, renouvella ces erreurs, & les répandit surtout dans l'armée du fameux Zisca malgré la sévérité de ce général. Picard trompoit les peuples par ses prestiges, & se qualifioit *fils de Dieu*: il prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé dans le monde pour y rétablir la loi de nature, qu'il faisoit sur-tout consister dans la nudité de toutes les parties du corps, & dans la communauté des femmes. Il ordonnoit à ses disciples d'aller nus par les rues & les places publiques, moins réservé à cet égard que les anciens *Adamites*, qui ne se permettoient cette licence que dans leurs assemblées. Quelques Anabaptistes tenterent en Hollande d'augmenter le nombre des sectateurs de Picard: mais la sévérité du gourvernement les eut bientôt dissipés. Cette secte a aussi trouvé des partisans en Pologne & en Angleterre: ils s'assemblent la nuit; & l'on prétend qu'une des maximes fondamentales de leur société est contenue dans ce vers:

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Quelques savans sont dans l'opinion que l'origine des *Adamites* remonte beaucoup plus haut que l'établissement du Christianisme: ils se fondent sur ce que Maacha mere d'Asa, roi de Juda, étoit grande prêtresse de Priape, & que dans les sacrifices nocturnes que les femmes faisoient à cette idole obscene, elles paroissoient toutes nues. Le motif des *Adamites* n'étoit pas le même que celui des adorateurs de Priape; & l'on a vu par leur Théologie qu'ils n'avoient pris du paganisme que l'esprit de débauche, & non le culte de Priape. *Voyez* PRIAPE. (G)

* ADAM'S PIC en Anglois, ou *Pic d'Adam* en François, (*Géogr.*) la plus haute montagne de Ceylan dans l'isle de Colombo. Elle a deux lieues de hauteur, & à son sommet une plaine de deux cents pas de diametre. *Long. 98. 25. lat. 5. 55.*

* ADANA, ADENA, subst. (*Géogr.*) ville de la Natolie sur la riviere de Choquen. *Long. 54. lat. 38. 10.*

ADANE, s. m. (*Hist. nat.*) *en Italien*, ADELLO *ou* ADENO; *en Latin*, *ATTILUS*, poisson qui ne se trouve que dans le fleuve du Pô. Il a cinq rangs de grandes écailles rudes & piquantes, deux de chaque côté, & l'autre au milieu du dos; celui-ci finit en approchant de la nageoire, qui est près de la queue; cette nageoire est seule sur le dos: il y en a deux sous le ventre & deux près des nageoires; la queue est pointue. Ce poisson seroit assez ressemblant à l'esturgeon, sur-tout par ses grandes écailles: mais il les quitte avec le temps; l'esturgeon au contraire ne perd jamais les siennes. Quand l'*adane* a quitté ses écailles, ce qui arrive lorsqu'il a un certain âge, il est fort doux au toucher. Ce poisson a la tête fort grosse, les yeux petits, la bouche ouverte, grande & ronde: il n'a point de dents; lorsque la bouche est fermée, les levres ne sont pas en ligne droite, elles forment des sinuosités. Il a deux barbillons charnus & mous; ses ouies sont couvertes, & son dos est blanchâtre. Ce poisson est si grand & si gros, qu'il pese jusqu'à mille livres, au rapport de Pline, ce qui est fort étonnant pour un poisson de riviere. On le pêche avec un hameçon attaché à une chaîne de fer; & il faut deux bœufs pour le traîner lorsqu'il est pris. Pline assure qu'on ne trouve ce poisson que dans le Pô. En effet, on n'en a jamais vu dans l'Océan ni dans la Méditerranée. Quelque gros qu'il puisse être, ce n'est pas une raison pour croire qu'il ne soit pas de riviere: car l'étendue & la profondeur du Pô sont plus que suffisantes dans de certains endroits pour de pareils poissons; celui-ci habite les lieux où il y a le plus de poisson, & il s'en nourrit; il se retire pendant l'hiver dans les endroits les plus profonds. La chair de l'*adane* est

molle, mais de bon goût, selon Rondelet. Aldrovande prétend qu'elle n'est pas trop bonne en comparaison de l'esturgeon. *Voy. ces deux auteurs & le mot* POISSON. (*I*)

* ADAOUS *ou* QUAQUA, (*Géogr.*) peuple d'Afrique dans la Guinée propre, au royaume de Saccao.

ADAPTER, v. act. *Adapter* en Chymie, c'est ajuster un récipient au bec du chapiteau d'un alambic ou au bec d'une cornue, pour faire des distillations ou des sublimations. Il vaut mieux se servir du terme *ajuster*, parce qu'il sera mieux entendu de tout le monde. (*M*)

ADAPTER, *terme d'Architecture*, c'est ajouter après coup par encastrement ou assemblage, un membre saillant d'Architecture ou de Sculpture, à quelque corps d'ouvrage, soit de maçonnerie, de menuiserie, *&c.* (*P*)

ADAQUESA, (*Géogr.*) jolie petite ville d'Espagne, en Aragon, au diocese de Balbastro. Elle est près de la rive occidentale du Vero, au nord de Balbastro & à l'ouest de Graus. *Long.* 9. 50. *lat.* 41. 58. (*C. A.*)

ADAR, s. m. (*Hist. anc. & Théolog.*) douzieme mois de l'année sainte des Hébreux, & le sixieme de leur année civile. Il n'a que vingt-neuf jours, & répond à *Février*; quelquefois il entre dans le mois de Mars, selon le cours de la lune.

Le septieme jour de ce mois, les Juifs célebrent un jeûne à cause de la mort de Moyse.

Le treizieme jour ils célebrent le jeûne qu'ils nomment d'*Esther*, à cause de celui d'Esther, de Mardochée, & des Juifs de Suses, pour détourner les malheurs dont ils étoient menacés par Aman.

Le quatorzieme, ils célebrent la fête de *Purim* ou *des sorts*, à cause de leur délivrance de la cruauté d'Aman. *Esther, IX. 17.*

Le vingt-cinquieme, ils font mémoire de Jechonias, roi de Juda, élevé par Evilmerodach au dessus des autres rois qui étoient à sa cour, ainsi qu'il est rapporté dans Jérémie; *c. lij. v.* 31 & 32.

Comme l'année lunaire que les Juifs suivent dans leur calcul, est plus courte que l'année solaire d'onze jours, lesquels au bout de trois ans font un mois, ils intercalent alors un treizieme mois qu'ils appellent *Véadar* ou *le second adar*; qui a vingt-neuf jours. *Voyez* INTERCALER, *Diction. de la Bibl. tom. I. pag.* 55.

* ADARCE, s. m. (*Hist. nat.*) espece d'écume salée qui s'engendre dans les lieux humides & marécageux, qui s'attache aux roseaux & à l'herbe, & qui s'y endurcit en temps sec. On la trouve dans la glatie: elle est de la couleur de la poudre la plus fine de la terre Assienne. Sa substance est lâche & poreuse, comme celle de l'éponge bâtarde, en sorte qu'on pourroit l'appeller l'*éponge bâtarde des marais*.

Elle passe pour déterfive, pénétrante, résolutive, propre pour dissiper les dartres, les rousseurs, & autres affections cutanées: elle est aussi attractive, & l'on en peut user dans la sciatique. *Dioscor. lib. V. ch. cxxxvij.*

ADARCON, (*Hist. anc.*) *Adarcon* étoit une espece de monnoie qui avoit cours du temps de David & de Darius l'ancien, quelques-uns la confondent avec la Daride; d'autres prétendent que l'*adarcon* étoit un simple morceau d'or ou d'argent, sans figure & sans nom. Il est impossible d'éclaircir cette question, puisqu'il ne reste dans le cabinet des curieux aucune monnoie des Lydiens ni des Perses, & que les plus anciennes médailles qui sont toutes grecques, n'ont été frappées que sous le regne d'Amyntas, pere de Philippe de Macédoine. (*T-N.*)

* ADARGATIS *ou* ADERGATIS, *ou* ATERGATIS, (*Mythol.*) divinité des Syriens, femme du dieu Adad. Selden prétend qu'*Adargatis* vient de *Dagon* par corruption. C'est presqu'ici le cas de l'épigramme: *Mais il faut avouer aussi qu'en venant delà jusqu'ici elle a bien changé sur la route.* Elle est évidemment la même que la *Derceto* des Bayiloniens. *V.* DERCETO.

Suivant Antipater, philosophe stoïcien de Tarse, auteur d'un Traité de la superstition, *Atergatis* étoit un mot composé d'ἄτερ, qui signifie *sans*, & du nom propre *Gatis*, qui étoit, disoit-il, celui d'une reine Syrienne, qui aimant extraordinairement le poisson, défendit à ses sujets d'en manger sans elle, Ἄτερ Γάτιδος

Adargatis, *Adergatis*, *Atergatis*, *Adirdaga*, *Argatis*, *Athara*, &c. *sunt ab Europæis depravata Dagonis nomina. Dagon in Deam demigravit.* Voyez Selden *de diis Syriis*, *syntag.* 2. (*Lettres sur l'Encyclopédie.*)

* ADARIGE, (*Chymie.*) *Voyez* SEL AMMONIAC, qu'Harris dit que quelques Chymistes nomment ainsi.

* ADARME, s. (*Commerce.*) petit poids d'Espagne dont on se sert à Buénos-Aires & dans l'Amérique Espagnole. C'est la seizieme partie de notre once, qui est celle de Madrid comme cent est à quatre-vingt-treize.

* ADATIS, s. m. (*Commerce.*) c'est le nom qu'on donne à des mousselines qui viennent des Indes Orientales. Les plus beaux se font à Bengale; ils portent trois quarts de large.

* ADÆQUAT *ou* TOTAL, adject. (*Logique.*) se dit de l'objet d'une science. L'objet *adæquat* d'une science est la complexion de ces deux objets, *matériel* & *formel*.

L'*objet matériel* d'une science est la partie qui lui est commune avec d'autres sciences.

L'*objet formel* est la partie qui lui est propre.

Exemple. Le corps humain en tant qu'il peut être guéri, est l'*objet adæquat* ou *total* de la médecine. Le corps humain en est l'*objet matériel* : en tant qu'il peut être guéri, il en est l'*objet formel*.

ADÆQUATE *ou* TOTALE, se dit *en Métaphysique* de l'*idée*. L'*idée totale* ou *adæquate* est une vue de l'esprit occupé d'une partie d'un objet entier : l'*idée partielle* ou *inadæquate* est une vue de l'esprit occupé d'une partie d'un objet. *Exemple* : La vue de Dieu est une *idée totale*. La vue de sa toute-puissance est une *idée partielle*.

* ADDA, (*Géogr.*) riviere de Suisse & d'Italie, qui a sa source au mont Braulis dans le pays des Grisons, & se jette dans le Pô auprès de Crémone.

* ADDAD, s. m. (*Bot.*) nom que les Arabes donnent à une racine d'herbe qui croît dans la Numidie & dans l'Afrique. Elle est très-amere, & c'est un poison si violent, que trente ou quarante gouttes de son eau distillée font mourir en peu de temps. *Ablanc. trad. de Marmol. liv. VII. ch. j.*

ADDEXTRÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit des pieces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion sur le flanc droit, seroit dit *addextré de ce lion.*

Thomassin en Provence, de sable semé de faulx d'or, le manche en haut, *addextré* & senestré de même. (*V*)

ADDICTION, s. f. (*Jurisprud.*) dans la Loi Romaine, c'est l'action de faire passer ou transférer des biens à un autre, soit par sentence d'une cour, soit par voie de vente à celui qui en offre le plus. *Voyez* ALIÉNATION.

Ce mot est opposé au terme *abdictio* ou *abdicatio*. *Voyez* ABDICATION.

Il est formé d'*addico*, un des mots déterminés à l'usage des juges romains, quand ils permettoient la délivrance de la chose ou de la personne, sur laquelle on avoit passé jugement.

C'est pourquoi les biens adjugés de cette maniere par le préteur au véritable propriétaire, étoient appellés *bona addicta*; & les débiteurs livrés par cette même voie à leurs créanciers pour s'acquitter de leurs dettes, s'appelloient *servi addicti*.

Addictio in diem, signifioit l'*adjudication d'une chose à une personne pour un certain prix*, à moins qu'à un jour déterminé le propriétaire ou quelque autre personne n'en donnât ou n'en offrît davantage. (*H*)

ADDITION, *en Arithmétique*, c'est la premiere des quatre regles ou opérations fondamentales de cette science. *V.* ARITHMÉTIQUE.

L'*addition* consiste à trouver le total ou la somme de plusieurs nombres que l'on ajoute successivement l'un à l'autre. *Voyez* NOMBRE, SOMME *ou* TOTAL.

Dans l'Algebre le caractere de l'*addition* est le signe +, que l'on énonce ordinairement par le mot *plus* : ainsi $3 + 4$ signifie la somme de 3 & de 4; & en lisant on dit trois *plus* quatre. *Voyez* CARACTERE.

L'*addition* des nombres simples, c'est-à-dire, composés d'un seul chiffre, est fort

aisée. Par exemple, on apperçoit d'abord que 7 & 9, ou 7 + 9 font 16.

Dans les nombres composés, l'*addition* s'exécute en écrivant les nombres donnés par colonnes verticales, c'est-à-dire, en mettant directement les unités sous les unités, les dixaines sous les dixaines, &c. après quoi l'on prend séparément la somme de toutes ces colonnes.

Mais pour rendre cela bien intelligible par des exemples, supposons que l'on propose de faire l'*addition* des nombres 1357 & 172 : après les avoir écrits l'un sous l'autre, comme on le voit,

1357
172

1529 ... *somme* ou *total.*

on commence par l'*addition* des unités, en disant, 7 & 2 font 9, qu'il faut écrire sous la colonne des unités; passant ensuite à la colonne des dixaines, on dira 5 & 7 font 12 (dixaines) qui valent 1 cent & 2 dixaines, on posera donc 2 dixaines sous la colonne des dixaines, & l'on retiendra 1 cent que l'on doit porter à la colonne des cents, où l'on continuera de dire 1 (cent qui a été retenu) & 3 font 4, & 1 font 5 (cents;) on écrira 5 sous la colonne des cents: passant enfin à la colonne des mille où il n'y a qu'un, on l'écrira sous cette colonne, & la somme ou le total de tous ces nombres réunis, sera 1529.

En sorte que pour faire cette opération, il faut réunir ou ajouter toutes les unités de la premiere colonne, en commençant de la droite vers la gauche, & si la somme de ces unités ne surpasse pas 9, on écrira cette somme entiere sous la colonne des unités : mais si elle est plus grande, on retiendra le nombre des dixaines contenues dans cette somme pour l'ajouter à la colonne suivante des dixaines; & dans le cas où il y aura quelques unités, outre ce nombre de dixaines, on les écrira sous la colonne des unités; quand il n'y en aura pas, on mettra o, ce qui signifiera qu'il n'y a point d'unités, mais simplement des dixaines, que l'on ajoutera à la colonne suivante des dixaines, où l'on observera précisément les même loix qu'à la précédente; parce que dix unités valent 1 dixaine; 10 dixaines valent 1 cent; 10 cents valent 1 mille, &c.

Ainsi pour faire l'*addition* des nombres 87899 + 13403 + 1920 + 885, on les disposera comme dans l'exemple précédent :

87899
13403
1920
885

104107 ... *total.*

Et après avoir tiré une ligne sous ces nombres ainsi disposés, on dira 9 & 3 font 12, & 5 font 17, où il y a une dixaine & 7 unités; on écrira donc 7 sous la colonne des unités, & l'on retiendra 1 (dixaine) que l'on portera à la colonne des dizaines, où l'on dira 1 (dixaine retenue) & 9 font 10, & 2 font 12, (le o ne se compte point) & 8 font 20 (dixaines) qui valent précisément 2 cents, puisque 10 dixaines valent 1 cent; on écrira donc o sous la colonne des dixaines pour marquer qu'il n'y a point de dixaine, & l'on portera les 2 cents à la colonne des cents, où il faudra poursuivre l'opération, en disant 2 (cents retenus) & 8 font 10, & 4 font 14, & 9 font 23, & 8 font 31 cents, qui valent 3 mille & 1 cent; on posera donc 1 sous la colonne des cents, & l'on portera les 3 (mille) à celle des mille, où l'on dira 3 (mille retenus) & 7 font 10, & 3 font 13, & 1 font 14 mille, qui valent 1 (dixaine) de mille, & 4 (mille); ainsi l'on écrira 4 (mille) sous la colonne des mille, & l'on portera 1 (dixaine de mille) à la colonne des dixaines de mille, où l'on dira 1 (dixaine de mille retenue) & 8 font 9, & 1 font 10 (dizaines de mille,) qui valent précisément 1 centaine de mille; ainsi l'on écrira o sous la colonne des dixaines de mille, pour marquer qu'il n'y a point de pareilles dixaines, & l'on placera en avant 1 (centaine de mille,) ce qui achevera l'opération, dont la somme ou le total sera 104107.

Quand les nombres ont différentes dénominations; par exemple, quand ils com-

tiennent des livres, des sous, & des deniers, ou des toises, des piés, des pouces, &c. on aura attention de placer les deniers sous les deniers, les sous sous les sous, les livres, &c. & l'on opérera comme ci-dessus. Supposons pour cela que l'on propose d'ajouter les nombres suivans, 120 l. 15 f. 9 d. + 65 l. 12 f. 5 d. + 9 l. 8 f. 0 d. (le signe l. signifie des livres; celui-ci f. des sous, & celui-là d. des deniers,) on les disposera comme on le voit dans cet exemple :

120 l.	15 f.	9 d.
65	12	5
9	8	0
195 l.	16 f.	2 d. *somme.*

Et après avoir tiré une ligne, on commencera par les deniers, en disant 9 & 5 font 14 deniers, qui valent 1 sou & 2 deniers (puisque 1 sou vaut 12 deniers); on écrira donc 2 deniers sous la colonne des deniers, & l'on portera 1 sou à la colonne des sous, où l'on dira 1 (sou retenu) & 5 font 6, & 2 font 8, & 8 font 16 sous, qui valent 6 sous & 1 dixaine de sous; ainsi l'on écrira 6 sous sous les unités de sous, & l'on retiendra 1 dixaine de sous pour le porter à la colonne des dixaines de sous, où l'on dira 1 (dixaine retenue) & 1 font 2, & 1 font 3 dixaines de sous, qui valent 30 sous ou 1 livre & 1 dixaine de sous; car 1 livre vaut 20 sous : on écrira donc 1 dixaine de sous sous la colonne des dixaines de sous; & retenant 1 livre, on la portera à la colonne des unités de livres, où continuant d'opérer à l'ordinaire, on trouvera que le total est 195 l. 16 f. 2 d.

L'*addition* des *décimales* se fait de la même maniere que celle des nombres entiers; ainsi qu'on peut le voir dans l'exemple suivant :

$$
\begin{array}{r}
630 \,.\, 953 \\
51 \,.\, 0807 \\
305 \,.\, 27 \\
\hline
\textit{Somme}\ 987 \,.\, 3037
\end{array}
$$

Voyez encore le mot DÉCIMAL. (*E*)

L'*addition*, en algebre, c'est-à-dire, l'*addition* des quantités indéterminées, désignées par les lettres de l'alphabet, se fait en joignant ces quantités avec leurs propres signes, & réduisant celles qui sont susceptibles de réduction; savoir, les grandeurs semblables. *Voyez* SEMBLABLE & ALGÉBRE.

Ainsi a ajouté à la quantité b, donne $a + b$; & a joint avec $-b$ fait $a - b$; $-a$ & $-b$, font $-a - b$; $7a$ & $9a$ font $7a + 9a = 16a$; car $7a$ & $9a$ sont des grandeurs semblables.

Si les grandeurs algébriques, dont on propose de faire l'*addition*, étoient composées de plusieurs termes où il y en a de semblables; par exemple, si l'on avoit le polynome $3a^2b^3 - 5cs^4 - 4dr + 2s$ qu'il fallût ajouter au polynome $-s + 4cs^4 - a^2b^3 + 4dr$ l'on écriroit d'abord l'un de ces polynomes, tel qu'il est donné, comme on le voit :

$$
\begin{array}{lllll}
3a^2b^3 & -5cs^4 & -4dr & +2s & \\
-a^2b^3 & +4cs^4 & +4dr & -s & \\
\hline
2a_2b^3 & -cs_4 & * & +s & \text{..Total.}
\end{array}
$$

On disposeroit ensuite l'autre polynome sous celui que l'on vient d'écrire, de maniere que les termes semblables fussent directement les uns sous les autres : on tireroit une ligne sous ces polynomes ainsi disposés; & réduisant successivement les termes semblables à leur plus simple expression, on trouveroit que la somme de ces deux polynomes est $2a^2b^3 - cs^4 + s$, en mettant une petite étoile ou un zero sous les termes qui se détruisent totalement.

Remarquez que l'on appelle *grandeurs semblables*, en Algebre, celles qui ont les mêmes lettres & précisément le même nombre de lettres; ainsi $5abd$ & $2abd$ sont des grandeurs semblables; la premiere signifie que la grandeur abd est prise cinq fois, & la seconde qu'elle est prise deux fois; elle est donc prise en tout sept fois; l'on doit donc écrire $7abd$ au lieu de $5abd + 2abd$; & comme l'expression $7abd$ est plus simple que $5abd + 2abd$,

c'est la raison pour laquelle on dit en ce cas que l'*on réduit à la plus simple expression.*

Pour reconnoître facilement les quantités algébriques semblables, on ne doit point faire attention à leur coefficient ; mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quoique $2\,bad$ soit la même chose que $2\,abd$ ou $2\,dba$, cependant on aura une grande attention de ne point renverser l'ordre de l'alphabet, & d'écrire $2\,abd$, au lieu de $2\,bad$ ou de bda : cela sert à rendre le calcul plus clair ; $5\,abd$ & $2\,abd$ paroissent plutôt des grandeurs semblables que $5\,bad$ & $2\,bda$, qui sont pourtant la même chose que les précédentes. Les quantités $3\,b^2\,c$ & $4\,b^2 c$ sont aussi des grandeurs semblables : mais les grandeurs $4\,a^3\,f$ & $2\,a^3$ ne sont pas semblables, quoiqu'elles aient de commun le quantité a^3 ; parce qu'il est essentiel aux grandeurs *semblables* d'avoir les mêmes lettres & le même nombre de lettres.

On observera encore que les quantités positives ou affectées du signe $+$ sont directement opposées aux quantités négatives ou précédées du signe $-$; ainsi quand les grandeurs dont on propose l'addition sont semblables & affectées de signes contraires, elles se détruisent en tout ou en partie ; c'est-à-dire, que dans le cas où l'une est plus grande que l'autre, il se détruit dans la plus grande une partie égale à la plus petite, & le reste est la différence de la plus grande à la plus petite, affectée du signe de la plus grande.

Or cette opération ou réduction tombe toujours sur les coefficiens : il est évident que $5\,df$ & $-\,3\,df$ se réduisent à $+\,2\,df$; puisque $+\,5\,df$ montre que la quantité df est prise 5 fois, & $-\,3\,df$ fait connoître que la même quantité af est retranchée 3 fois : mais une même quantité prise 5 fois & ôtée 3 fois se réduit à n'être prise que 2 fois.

Pareillement $+\,5\,fm$ & $-\,6\,fm$ se réduisent à $-\,1\,fm$ ou simplement à $-\,fm$; car $-\,6\,fm$ est la quantité fm ôtée 6 fois & $+\,5\,fm$ est la même quantité fm remise 5 fois ; la quantité fm reste donc négative encore une fois, & par conséquent $-\,fm$. *Voyez* NÉGATIF.

Il n'y a point de grandeurs algébriques, dont on ne puisse faire l'addition, en tenant la conduite que l'on a indiquée ci-dessus : ainsi $\frac{3a}{c}+\frac{5a}{c}=\frac{8a}{c}$, $2\sqrt{ac}$, $+\,7\sqrt{ac}=9\sqrt{ac}$ $6\sqrt{ac-xx}$ $+\,7\sqrt{ab-xx}=13\sqrt{ac-xx}$. De même $6\sqrt{3}+7\sqrt{3}=13\sqrt{3}$. On a encore $a\sqrt{ac}+b\sqrt{ac}=(a+b)\sqrt{ac}$, en ajoutant ensemble les grandeurs a, b, qui multiplient la quantité $\sqrt{ac}$.

Pareillement $\frac{\overline{2a+3c}\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}+\frac{\overline{3a}\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}=\frac{\overline{5a+3c}\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}$, puisque $2a+3c+3a=5a+3c$.

On fait l'*addition* des fractions positives ou affirmatives, qui ont le même dénominateur, en ajoutant ensemble leur numérateur, & mettant sous cette somme le dénominateur commun ainsi $\frac{1}{5}+\frac{2}{5}=\frac{3}{5}$; $\frac{2ax}{b}+\frac{3ax}{b}=\frac{5ax}{b}$. $\frac{8a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}}+\frac{17a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}}=\frac{25a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}}$; & $\frac{aa}{c}+\frac{bx}{c}=\frac{aa+bx}{c}$ V. FRACTION.

On fait l'*addition* des quantités négatives de la même maniere précisément que celle des quantités affirmatives : ainsi $-\,2$ & $-\,3=-\,5$; $-\frac{4ax}{b}$ & $-\frac{11ax}{b}=-\frac{15ax}{b}$; $-\,\overline{a}\sqrt{ax}$ & $-\,b\sqrt{ax}=\overline{-a-b}\sqrt{ax}$.

quand il faut ajouter une quantité négative à une quantité affirmative, l'affirmative doit être diminuée par la négative, ou la négative par l'affirmative : ainsi $+\,3-2=1$; $\frac{11ax}{b}$ & $-\frac{4ax}{b}=\frac{7ax}{b}$; $-\,a\sqrt{ac}$ & $+\,b\sqrt{ac}=\overline{b-a}\sqrt{ac}$; pareillement $=2-3$; $=-\,1$; $-\frac{11ax}{b}$ & $+\frac{4ax}{b}=-\frac{7ax}{b}$; de même $+\,2\sqrt{ac}$ & $-\,7\sqrt{ac}=-\,5\sqrt{ac}$.

S'il s'agit d'ajouter des irrationels ; quand ils n'auront pas la même dénomination, on

leur donnera. En ce cas, s'ils sont commensurables entr'eux, on ajoutera les quantités rationnelles sans les lier par aucun signe, & après leur somme on écrira le signe radical : ainsi $\sqrt{8} + \sqrt{18} = \sqrt{4 \times 2} + \sqrt{9 \times 2} = 2\sqrt{2} + 3\sqrt{2} = 5\sqrt{2} = \sqrt{50}$. Au contraire $\sqrt{5}$ & $\sqrt{7}$ étant incommensurables, leur somme sera $\sqrt{7} + \sqrt{5}$. *Voyez* SOURD & INCOMMENSURABLE. *Voyez aussi* ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE. (*O*)

ADDITION, s. f. *en terme de Pratique*, est synonyme à *supplément* : ainsi une *addition* d'enquête ou d'information est une nouvelle audition de témoins à l'effet de constater davantage un fait dont la preuve n'étoit pas complete par l'enquête ou information précédemment faite. (*H*)

ADDITIONS, s. f pl. *dans l'art de l'Imprimerie*, sont de petites lignes placées en marge, dont le caractere est pour l'ordinaire de deux corps plus minuté que celui de la matiere. Elles doivent être placées à côté de la ligne à laquelle ils ont rapport, sinon on les indique par une étoile, ou par les lettres *a*, *b*, *c*, &c. On y porte les dates, les citations d'auteurs, le sommaire de l'article à côté duquel elles se trouvent. Quand les lignes d'*additions* par leur abondance excedent la colonne qui leur est destinée, & qu'on ne veut pas en transporter le restant à la page suivante, pour lors on fait son addition hachée, c'est-à-dire, que l'on raccourcit autant de lignes de la matiere, qu'il en est nécessaire pour y substituer le reste ou la suite des *additions* ; dans ce cas, ces dernieres lignes comprennent la largeur de la page & celle de l'*addition*.

ADDUCTEUR, s. m. pris adj. *en Anatomie*, est le nom qu'on donne à différens muscles destinés à approcher les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser les corps en deux parties égales & symmétriques, & de la partie avec laquelle on les compare ; ce sont les antagonistes des adducteurs. *Voyez* MUSCLE & ANTAGONISTE.

Ce mot vient des mots latins, *ad*, vers, & *ducere*, mener.

ADDUCTEUR (l') *de l'œil*, est un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé, parce qu'il fait avancer la prunelle vers le nez. *Voyez* ŒIL & DROIT.

On le nomme aussi *buveur*, parce que quand on boit, il tourne l'œil du côté du verre. *Voyez* BUVEUR.

L'*adducteur du pouce* est un muscle du pouce, qui vient de la face de l'os du métacarpe, qui soutient le doigt index tourné du côté du pouce, & monte obliquement vers la partie supérieure de la premiere phalange du pouce, où il se termine par une large insertion ; c'est le mésothénar de *Witil. exp. anc.* & l'anti-thenar de quelques autres Anatomistes. *Voyez* DOIGT.

Adducteur du gros orteil, appellé aussi *anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

L'*adducteur du doigt indice*, est un muscle du doigt indice, qui vient de la partie interne de la premiere phalange du pouce, & se termine à la premiere phalange du doigt indice qu'il approche du pouce.

Adducteur propre de l'index.
Adducteur du doigt du milieu.
Adducteur du doigt annulaire. } *Voyez* INTEROSSEUX.

L'*adducteur du petit doigt*, ou metacarpien, vient du ligament annulaire interne de l'os pisiforme ou crochu, & se termine tout le long de la partie interne & concave de l'os du métacarpe du doigt auriculaire.

Les adducteurs de la cuisse. Voyez TRICEPS.

L'adducteur de la jambe. Voyez COUTURIER.

Adducteur du pié. Voyez JAMBIER.

Adducteurs des doigts du pié. Voyez INTEROSSEUX. *Voyez les planches d'Anatomie & leur explication.* (*L*)

ADDUCTION, s. f. nom dont se servent les Anatomistes pour exprimer l'action par laquelle les muscles adducteurs approchent une partie d'un plan qu'ils supposent diviser le corps humain dans toute sa longueur en deux parties égales symmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. (*L*)

ADEA ou ADDÉE, (*Géogr.*), petit royaume d'Afrique, sur la côte d'Ajan, borné au nord par celui d'Adel, à l'occident par celui d'Alaba, au midi par celui de

de Madagoxoet, & à l'orient par la mer des Indes. Ce royaume eſt peu conſidérable, il n'a environ que 20 lieues d'étendue ſur la côte. Il n'y a de remarquable que le village d'Adée, qui eſt le lieu principal du royaume. On y fait quelque commerce de poivre & d'encens. Le pays produit auſſi du millet & du froment. *Long.* 60. 64. *lat.* 4. 5. (*C. A.*)

§ ADEL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, ſur la côte d'Ajan, à la pointe de Guarda-foui. Il eſt borné au nord par le détroit de Babelmandel, à l'occident par l'Abiſſinie, au midi par le royaume d'Adea, & à l'orient par la mer des Indes. Sa capitale eſt Zeila ; ſes autres villes ſont Adel, Arat, Aucagurel & Barbara, qui ſont toutes des places de commerce. Quoiqu'il ne pleuve preſque jamais dans ce pays, il ne laiſſe pas d'être fertile à cauſe des rivieres dont il eſt arroſé ; la principale de ces rivieres eſt la Harraſe. Le ſol produit du millet, de l'encens & du poivre. Il y a des brebis dont la queue peſe juſqu'à vingt-cinq livres. Ce royaume eſt gouverné par un roi Mahométan. Quelques géographes modernes croient que ce pays eſt l'Aczania de Ptolémée. *Longitude* 63. 69. *latit.* 5. 11. (*C. A.*)

* ADELBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le Duché de Wirtemberg.

ADELITES, & ALMOGANENS, *Adelitti*, & *Almoganeni*, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom que les Eſpagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiſeaux, par la rencontre des bêtes ſauvages & de pluſieurs autres choſes ſemblables, devinoient à point nommé tout ce qui doit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conſervent ſoigneuſement parmi eux des livres qui traitent de cette eſpece de ſcience, où ils trouvent des regles pour toutes ſortes de pronoſtics & de prédictions. Les devins ſont diviſés en deux claſſes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de diſciples ou d'aſpirans. On leur attribue encore une autre ſorte de connoiſſance, c'eſt d'indiquer non ſeulement par où ont paſſé des chevaux ou autres bêtes de ſomme, mais auſſi le chemin qu'auront tenu un ou pluſieurs hommes ; juſqu'à ſpécifier la nature ou la forme du terrain par où ils auront fait leur route, ſi c'eſt une terre dure ou molle, couverte de ſable ou d'herbe, ſi c'eſt un grand chemin pavé ou ſablé, ou quelque ſentier détourné, s'ils ont paſſé entre des roches, en ſorte qu'ils pouvoient dire au juſte le nombre des paſſans, & dans le beſoin les ſuivre à la piſte. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuſes, a négligé de nous apprendre dans quelle Province d'Eſpagne & dans quel temps vivoient ces devins. (G)

ADELODAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) arbriſſeau de la famille des perſonées, c'eſt-à-dire des plantes qui ont, comme la digitale ou la linaire ou l'orobanche, les fleurs d'une ſeule piece, irrégulieres, en gueule, avec un fruit qui renferme des ſemences. Rheede en a fait graver une figure fort bonne, quoiqu'incomplete dans ſon *Hortus Malabaricus*, *volume IX*, *planche* 43, *page* 81, ſous ſon nom malabare *adel-odagam* ; les Brames l'appellent *adulaſſo*.

Cet arbriſſeau croît dans les terrains ſablonneux du Malabar où il s'éleve à la hauteur de cinq à ſix piés. Il a la forme d'un buiſſon hémiſphérique de cinq à ſix piés de touffe ou d'épaiſſeur, qui produit de ſa racine pluſieurs tiges cylindriques, noueuſes, cendrées, dont le bois eſt blanc. Ses branches ſont oppoſées, en croix, diſtantes de deux à quatre pouces, quarrées d'abord & vertes dans leur jeuneſſe, & divergentes ſous un angle de 45 degrés. Ses feuilles ſont pareillement oppoſées deux à deux, en croix, elliptiques, pointues, longues de trois à cinq pouces, trois à quatre fois moins larges, crenelées légérement ſur leurs bords, liſſes, plates, molles, d'un verd-brun avec une côte élevée en deſſous, & portées ſur un pédicule aſſez court, creuſé d'un ſillon en deſſus.

De l'aiſſelle de chacune des feuilles ſupérieures qui terminent les branches, ſort une fleur blanche, longue d'un pouce environ, portée ſur un péduncule deux ou trois fois plus court, verd, ſtrié. Le calice eſt verd-clair, d'une ſeule piece, diviſé juſqu'à ſon origine en cinq portions elliptiques, pointues, aſſez égales, deux à trois fois plus longues que larges. Il contient une

corolle blanche d'une seule piece, cylindrique, trois ou quatre fois plus longue que lui, partagée jusqu'à son milieu en quatre découpures très-inégales, qui forment deux levres, de maniere que la levre inférieure consiste en une seule de ces découpures qui est triangulaire, fort grande, pendant que la levre supérieure est quarrée & découpée de trois crenelures rondes assez courtes : ces deux levres sont striées ou veinées en travers, crispées & transparentes. Du bas du tube de la corolle s'élevent deux étamines appliquées sous la levre supérieure, presqu'aussi longues qu'elle, blanches, terminées chacune par une grande anthere, verte, triangulaire en fer de fleche à trois pointes. L'ovaire sort d'un petit disque orbiculaire qui fait corps avec lui sur le fond du calice : il est ovoïde verd, une fois plus court que le calice, & terminé par un style blanc, dont le sommet est fendu en deux stigmates cylindriques de la hauteur des étamines. Cet ovaire devient en mûrissant une capsule à deux loges qui s'ouvre en deux battans & répand plusieurs semences.

Qualités. Cette plante n'a point d'odeur, mais une saveur amere.

Usages. On tire, par expression, de ses feuilles & racines mortifiées sur le feu, un suc recommandé pour l'asthme. La décoction de ses feuilles se boit dans la toux, le crachement de sang & le marasme qui provient des maladies de la poitrine. On les emploie aussi en fumigation dans la goutte, ou bien on les applique en cataplasme après les avoir fait amortir & flétrir sur le feu.

Remarques. Quoique Rheede n'ait point vu les fruits mûrs de l'*adelodagam*, nous savons qu'ils sont semblables à ceux de l'adhatoda, dont cette plante est une espece, & par conséquent elle appartient à la section des véroniques, c'est-à-dire, des plantes qui n'ont que deux étamines dans la famille des personnées. (*M.* ADANSON.)

ADELSTAN, (*Hist. d'Angleterre.*) Ce ne fut point l'éclat de sa naissance, ce fut encore moins à la légitimité de ses droits qu'*Adelstan* dut la couronne d'Angleterre. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Edouard dont le fils légitime eût dû, suivant les loix & les usages établis, recueillir la succession: mais cet héritier présomptif étoit encore dans l'enfance, & l'Angleterre subjuguée en partie par les Danois, menacée par les Northumbres, agitée par la division des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occasion de rallumer les feux mal éteints de la guerre civile, avoient besoin d'un prince actif, connu par sa valeur, & dont les triomphes passés inspirassent à la nation la plus entiere confiance, & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le sage Edouard, craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité, s'étoit déterminé à préférer son fils naturel à son fils légitime. L'événement justifia cette conduite, injuste en apparence. A peine *Adelstan* fut monté sur le trône, que les Danois recommencerent leurs hostilités. Ces anciens oppresseurs de l'Angleterre se rendirent alors d'autant plus redoutables, qu'ils s'étoient secrétement ligués avec Alfred, l'un des plus puissans seigneurs Anglois, jeune, ambitieux, qui, mécontent du choix qu'avoit fait Edouard, ne craignoit point de conspirer contre son souverain, & mourut, *par permission divine*, disent les écrivains de ce temps, pour avoir porté l'impiété jusqu'à jurer aux piés du Pape Jean, qu'il n'étoit point coupable du crime dont on l'accusoit. Délivré des complots d'Alfred, *Adelstan* se hâta d'aller à la rencontre de ses ennemis; il les joignit dans le Northumberland, les combattit, remporta la victoire, les dispersa & subjugua les Northumbres: mais à l'inquiétude naturelle des habitans de cette province, jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug anglois, il en donna le gouvernement, avec le titre de roi, à Sithric, seigneur Danois, qu'il crut s'attacher encore davantage, en lui faisant épouser sa sœur Editha. Sithric ne trompa point les espérances d'*Adelstan*, mais il mourut un an après, & ses deux fils, Anlaf & Godfrid, nés d'un premier mariage, persuadés, ou feignant de l'être, qu'ils avoient des droits à la souveraineté, s'en emparerent, sans daigner même demander le consentement d'*Adelstan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contre eux, les renversa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf se retira d'abord en Irlande; il se

joignit ensuite à quelques pirates Danois, & , ne pouvant régner, il se mit à écumer les mers. Gooſtfrid s'enfuit en Ecosse auprès de Constantin, qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea sa fuite. Goodfrid n'ayant plus ni sceptre ni ressource, fit aussi le métier de pirate & mourut peu de temps après. Constantin méritoit l'estime d'*Adelstan* pour avoir refusé de trahir un prince malheureux ; mais soit que le roi d'Angleterre manquât de générosité, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Ecosse à main armée, ravagea ce royaume, & n'accorda la paix qu'aux plus dures conditions. Aussi-tôt que Constantin crut pouvoir se venger, il se ligua avec Anlaf qui infestoit la mer suivi d'un nombre très-considérable de pirates Danois : il se ligua aussi avec quelques princes Gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelstan* ne leur laissa ni le temps, ni la liberté de poursuivre le cours de leurs dévastations ; il rassembla toutes ses forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta sur eux une victoire éclatante, que les anciennes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre ; car on sait que dans ce temps, il n'y avoit point de place éminente, civile ou ecclésiastique qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Constantin, & l'humiliation des princes Gallois, laisserent jouir *Adelstan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent sa valeur & respecterent sa puissance. Il ne songeoit qu'à rendre ses sujets heureux, & ses vues eussent été remplies, s'il eût eu assez de temps pour exécuter les projets que sa sagesse avoit médités ; un événement cruel, un crime affreux que sa jalouse méfiance, irritée par l'imposture de quelques dénonciateurs, lui fit commettre, l'empêcha de suivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui persuada qu'Edwin, son frere, conspiroit contre lui ; & sur les rapports infideles des détracteurs d'Edwin, il fit exposer ce jeune prince sur un petit navire, sans voiles, sans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelstan* ne tarda point à reconnoître l'innocence de son frere, & fut déchiré de remords : il crut les appaiser par les largesses qu'il fit au Monastere. Mais le souvenir du malheureux Edwin, le poursuivant toujours, il ne put se pardonner l'excès de sa barbarie : il mourut accablé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il se fût d'ailleurs couvert de gloire : il desiroit la mort qui exauça ses vœux en 941, âgé de 46 ans, après en avoir régné 16. On ignore s'il fut marié, mais on sait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laissa à Edmond & Edred, qui lui succéderent, de grands exemples à imiter. (*L. C.*)

ADELUS *ou* ADILSE, (*Histoire de Suede & de Dan.*) roi de Suede. Il étoit fils d'Othar qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refuserent les honneurs de la sépulture. Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, se hâterent de placer sa couronne sur la tête de son fils en 560 ; ils l'exciterent à venger la mort de son pere : il n'avoit pas besoin qu'on lui mît les armes à la main pour une si belle cause. Il étoit dans cet âge, où l'on n'éprouve point de sentimens modérés, & où l'on ne doute jamais du succès d'une entreprise ; le jeune prince équipa une flotte & se mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck : il la rencontra bientôt ; le combat dura trois jours, la mer fut couverte de cadavres & des débris des vaisseaux ; cependant la victoire demeura indécise. On négocia en pleine mer. La paix fut conclue ; & pour la mieux cimenter, Jarméric épousa Swavilda, sœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accusa d'aldultere, & la fit fouler aux piés des chevaux. Tous les anciens historiens se réunissent pour attester son innocence. *Adelus* résolut de venger sa sœur, & descendit sur les côtes de Danemarck avec une puissante armée. Le peuple ne s'opposa point à sa marche triomphante : Jarméric lui étoit odieux ; la compassion que lui avoit inspiré la mort de Swavilda, redoubloit encore sa haine. Il regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur, que comme un ennemi. Jarméric abandonné par ses sujets, se retira avec ses gardes dans un château que sa politique sombre & défiante avoit fait bâtir, pour se défendre

contre eux. La place fut emportée: Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laissa cependant la couronne de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repassa en Suede. Il voulut offrir aux dieux un sacrifice solemnel, pour leur rendre graces du succès de ses armes. Mais on prétend qu'en faisant le tour du temple d'Upsal, son cheval s'abattit, & qu'il mourut de cette chûte. (*M. de Sacy.*)

ADEMPTION, s. f. *en terme de Droit Civil*, est la révocation d'un privilege, d'une donation, ou autre acte semblable.

L'*ademption* ou la privation d'un legs peut être expresse, comme quand le testateur déclare en forme qu'il révoque ce qu'il avoit légué; ou tacite, comme quand il fait cette révocation seulement d'une maniere indirecte ou implicite. *Voyez* Révocation. (*H*)

ADEN, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans l'Yemen ou Arabie Heureuse, avec un bon port sur le détroit de Babelmandel, au sud-est de Moka, & au nord-ouest du Cap de Guardafoui. C'est une des plus belles villes de l'Arabie. Sa situation au pié des montagnes, en rend l'aspect charmant, & le séjour délicieux; elle est entourée de murailles du côté de la mer, & défendue par trois ou quatre châteaux forts qui sont sur le sommet des monts voisins. On lui donne cinq ou six mille maisons, & un superbe aqueduc construit à un quart de lieue de la ville, qui lui fournit de très-bonne eau. Les marchands s'y assemblent durant la nuit, pour éviter les excessives chaleurs. Les Turcs se rendirent maîtres de cette ville en 1539, sous la conduite de Soliman Bacha; mais ils furent depuis contraints de l'abandonner aux princes Arabes qui la possedent aujourd'hui. Il vient tous les ans dans son port plusieurs vaisseaux des Indes avec leur cargaison d'épices, que l'on transporte delà au grand Caire. *Long.* 63, 20. *lat.* 13. (*C. A.*)

Aden, (*Géogr.*) est aussi une montagne dans le royaume de Fez.

* ADENA. *Voyez* Adana.

* ADENBOURG, *ou* ALDENBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, cercle de Westphalie, duché de Berg. *Long.* 25. *lat.* 51. 2.

ADENERER, v. act. (*Jurisprud.*) est un ancien terme de Pratique, qui signifioit *estimer*, *mettre à prix*. (*H*)

ADENOGRAPHIE, s. f. *en Anatomie*, *description des glandes*. Ce mot est composé du Grec ἀδὴν, *glande*, & γραφὴ, *description*.

Nous avons un livre de Warthon, intitulé *Adenographia*, *in*-12. à Londres 1656; & de Nuck un ouvrage *in*-8°. imprimé à Leyde en 1691 & en 1722. (*L*)

* ADENOIDES, adj. pl. *en Anatom. glanduleux*, *glandiformes*, épithete que l'on donne aux prostates.

ADENO-PHARYNGIEN, adj. pris s. *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui sont formés par un paquet de fibres qui se détache de la glande thyroïde, & s'unit de chaque côté avec le thyropharyngien. *Winslow*. *Voyez* Glandes thyroides, Thyropharyngien. *Voyez les Planches d'Anatomie & leur explication*. (*L*)

* ADENOS, s. m. ou *coton de Marine*, vient d'Alep par la voie de Marseille.

* ADENT, s. m. (*Charpent. & Menuis.*) ce sont des entailles ou assemblages où les pieces assemblées ont la forme de dents. On donne quelquefois ce nom à des mortoises, qui ont la même figure; & l'on dit *mortoises*, *assemblages en adent*.

* ADEONE, s. f. (*Myth.*) Déesse dont S. Augustin dit *dans la Cité de Dieu*, *L. IV. chap. xxij.* qu'elle étoit invoquée par les Romains quand ils alloient en voyage.

* ADEPHAGIE, s. f. (*Myth.*) déesse de la gourmandise à laquelle les Siciliens rendirent un culte religieux: ils lui avoient élevé un Temple où cette statue étoit placée à côté de celle de Cérès.

* ADEPHAGUS, adj. (*Myth.*) surnom d'Hercule; c'est-à-dire *Hercule le vorace*.

* ADEPTES, adj. pris subs. (*Philos.*) C'est le nom qu'on donnoit jadis à ceux qui s'occupoient de l'art de transformer les métaux en or, & de la recherche d'un remede universel. Il faut, selon Paracelse, attendre la découverte de l'un & de l'autre immédiatement du Ciel: elle ne peut, selon

lui, paſſer d'un homme à un autre. Mais Paracelſe étoit apparemment dans l'enthouſiaſme lorſqu'il faiſoit ainſi l'éloge de cette ſorte de philoſophie, pour laquelle il avoit un extrême penchant: car dans des momens où ſon eſprit étoit plus tranquille, il convenoit qu'on pouvoit l'apprendre de ceux qui la poſſédoient. Nous parlerons plus au long de ces viſionnaires à l'article *Alchymie*. *Voyez* ALCHYMIE.

ADEQUAT, adj. (*Logique.*) *Voyez* ADÆQUAT.

* ADERBIJAN, (*Géogr. moderne.*) grande Province de Perſe. *Long.* 60. 66. *lat.* 36. 39.

ADERBOGH, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, cercle de haute Saxe, Duché de Poméranie. Elle appartient au roi de Pruſſe.

* ADERNO, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile dans la vallée de Démone.

* ADES, ſ. (*Myth.*) ou *Pluton*. *V y.* PLUTON.

ADESSENAIRES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom formé par Pratéolus du verbe latin *adeſſe*, être préſent, & employé pour déſigner les Hérétiques du xvj ſiecle, qui reconnoiſſoient la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, mais dans un ſens différent de celui des Catholiques. *Voyez* PRÉSENCE, EUCHARISTIE.

Ce mot au reſte eſt peu uſité, & ces hérétiques ſont plus connus ſous le nom d'*Impanateurs*, *Impanatores*: leur ſecte étoit diviſée en quatre branches; les uns ſoutenant que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le pain, d'autres qu'il eſt à l'entour du pain, d'autres qu'il eſt ſur le pain, & les derniers qu'il eſt ſous le pain. *Voyez* IMPANATION. (*G*)

* ADGISTES, (*Myth.*) *Génie hermaphrodite.*

ADHATODA, ſ. (*Hiſt. nat.*) herbe à fleur d'une ſeule feuille irréguliere, en forme de tuyau évaſé en gueule à deux levres, dont la ſupérieure eſt repliée en bas dans quelques eſpeces, ou renverſée en arriere dans quelques autres; la levre inférieure eſt découpée en trois parties; il ſort du calice un piſtil qui eſt fiché comme un clou dans la partie ſupérieure de la fleur; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit aſſez ſemblable à une maſſue, qui eſt diviſé dans ſa longueur en deux loges, & qui ſe partage en deux pieces; il renferme des ſemences qui ſont ordinairement plates & échancrées en forme de cœur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

* On lui attribue la vertu d'expulſer le fœtus mort; & c'eſt delà que lui vient le nom d'*athatoda*, dans la langue de Ceylan.

ADHÉRENCE *ou* ADHÉSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'état de deux corps qui ſont joints & tiennent l'un à l'autre, ſoit par leur propre action, ſoit par la compreſſion des corps extérieurs. Ce mot eſt composé de la prépoſition latine *ad*, & *hærere*, être attaché

Les Anatomiſtes obſervent quelquefois des proſphyſes ou adhérences des poumons aux parois du thorax, à la plevre ou au diaphragme, qui donnent occaſion à différentes maladies. *Voyez* POUMON, PLEVRE, PLEURESIE, PHTHISIE, PÉRIPNEUMONIE, *&c.*

L'*adhérence* de deux ſurfaces polies & de deux moitiés de boules, ſont des phénomenes qui prouvent la peſanteur & la preſſion de l'air. *Voyez* AIR.

M. Muſſchenbroek, dans ſon eſſai de Phyſique, donne beaucoup de remarques ſur l'*adhérence* des corps: il y fait mention de différentes expériences qu'il a faites ſur cette matiere, & dont les principales ſont la réſiſtance que font différents corps à la rupture, en vertu de l'*adhérence* de leurs parties. Il attribue l'*adhérence* des parties des corps principalement à leur attraction mutuelle. L'*adhérence* mutuelle des parties de l'eau entr'elles & aux corps qu'elle touche, eſt prouvée par les expériences les plus communes. Il en eſt de même de l'*adhérence* des parties de l'air, ſur laquelle on trouvera un Mémoire de M. Petit le Médecin, parmi ceux de l'Académie des Sciences de 1731. *Voyez* COHÉSION.

Quelques auteurs paroiſſent peu portés à croire que l'*adhérence* des parties de l'eau, & en général de tous les corps, vienne de l'attraction de leurs parties. Voici la raiſon qu'ils en apportent. Imaginez une petite particule d'eau, ſuppoſant que l'attraction agiſſe, par exemple à une ligne de

diſtance, décrivez autour de cette petite particule d'eau un cercle dont le rayon ſoit d'une ligne, la particule d'eau ne ſera attirée que par les particules qui ſeront dans ce cercle; & comme ces particules agiſſent en ſens contraires, leurs effets mutuels ſe détruiront & l'attraction de la particule ſera nulle, puiſqu'elle n'aura pas plus de tendance vers un côté que vers un autre. (*O*)

ADHÉRENT, adj. (*Juriſpr.*) ſignifie *celui qui eſt dans le même parti, la même intrigue, le même complot;* car ce terme ſe prend pour l'ordinaire en mauvaiſe part. Il eſt ſynonime à *complice*: mais il en differe en ce que ce dernier ſe dit de celui qui a part à un crime, quel que ſoit ce crime: au lieu que le mot d'*adhérent* ne s'emploie guere que dans le cas de crime d'Etat, comme rebellion, trahiſon, félonnie, &c. (*H*)

* ADHÉRENT, *attaché*, *annexé*. Une choſe eſt *adhérente* à une autre par l'union que la nature a produite, ou par celle que le tiſſu & la continuité ont miſe entr'elles. Elle eſt *attachée* par des liens arbitraires, mais qui la fixent réellement dans la place ou dans la ſituation où l'on veut qu'elle demeure: elle eſt *annexée* par un effet de la volonté & par une loi d'inſtitution, & cette ſorte de réunion eſt morale.

Les branches ſont *adhérentes* au tronc, & la ſtatue l'eſt à ſon piedeſtal, lorſque le tout eſt fondu d'un ſeul jet: mais les voiles ſont *attachées* au mât, les idées aux mots, & les tapiſſeries aux murs. Il y a des emplois & des bénéfices *annexés* à d'autres.

Adhérent eſt du reſſort de la nature, & quelquefois de l'art; & preſque toujours il eſt pris dans le ſens littéral & phyſique: *attaché* eſt preſque toujours de l'art, & ſe prend aſſez communément au figuré: *annexé* eſt du ſtyle de la légiſlation, & peut paſſer du littéral au figuré.

Les excroiſſances qui ſe forment ſur les parties du corps animal, ſont plus ou moins *adhérentes*, ſelon la profondeur de leurs racines & la nature des parties. Il n'eſt pas encore décidé que l'un ſoit plus fortement *attaché* par les liens de l'amitié que par les liens de l'intérêt ſi vils & ſi mépriſés, les inconſtans n'étant pas moins communs que les ingrats. Il ſemble que l'air fanfaron ſoit *annexé* à la fauſſe bravoure, & la modeſtie au vrai mérite.

ADHÉSION, *en Logique*. Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de certitude: l'une de ſpéculation, qui naît de l'évidence de la choſe; & l'autre d'*adhéſion* ou d'intérêt, qui ne naît pas de l'évidence, mais de l'importance de la choſe, & de l'intérêt qu'on y a. *Voyez* CERTITUDE, TÉMOIGNAGE, VÉRITÉ, ÉVIDENCE.

Adhéſion ſe prend auſſi ſimplement pour le conſentement qu'on donne à une choſe, & dans lequel on perſiſte conſtamment. (*X*)

ADHÉSION, ſubſt. *en Phyſique*, eſt la même choſe qu'*adhérence*. *Voyez* ADHÉRENCE. (*O*)

* ADJA *ou* AGGA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique dans la Guinée, ſur la côte de Fantin proche d'Anemabo.

* ADIABENE, ſ. f. (*Géogr.*) contrée d'Aſie à l'Orient du Tigre; d'où l'on a fait Adiabenien, habitant de l'Adiabene.

ADJACENT, adj. (*Géom.*) *ce qui eſt immédiatement à côté d'un autre*. On dit qu'un angle eſt *adjacent* à un autre angle, quand l'un eſt immédiatement contigu à l'autre; de ſorte que les deux angles ont un côté commun. On ſe ſert même plus particuliérement de ce mot, lorſque les deux angles ont non ſeulement un côté commun, mais encore lorſque les deux autres côtés forment une même ligne droite. *Voyez* ANGLE & CÔTÉ.

Ce mot eſt compoſé de *ad*, à, & *jacere*, être ſitué.

ADJACENT, adj. m. On dit ſouvent en Phyſique, *les corps adjacens à un autre corps pour dire les* corps *voiſins*. (*O*)

ADIANTE, *Voyez* CAPILAIRE. (*N*)

ADIAPHORISTES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom formé du Grec ἀδιάφορος, *indifférent*, compoſé d'ἀ privatif & de διάφορος, *différent*.

On donna ce titre dans le xvj ſiecle aux Luthériens mitigés qui adhéroient aux ſentimens de Melanchton dont le caractere pacifique ne s'accommodoit point de l'extrême vivacité de Luther. Depuis en 1548, on appella encore *adiaphoriſtes* les Luthériens qui ſouſcrivirent à l'*interim* que l'empereur Charles V avoit fait publier à la

diete d'Ausbourg. *Sponde A. C. an. de J. C. 1525 & en 1548. Voyez* LUTHÉRIEN. (*G*)

* ADIAZZO, ADIAZZE *ou* AJACCIO, (*Géogr. mod.*) ville, port, & château d'Italie sur la côte occidentale de l'isle de Corse. *Long.* 26. 28. *lat.* 41. 54.

ADJECTIF, *terme de Gramm. Adject.* vient du latin *adjectus*, *ajouté*, parce qu'en effet le nom *adjectif* est toujours ajouté à un nom substantif qui est ou exprimé ou sous-entendu. L'*adjectif* est un mot qui donne une qualification au substantif; il en désigne la qualité ou maniere d'être. Or comme toute qualité suppose la substance dont elle est qualité, il est évident que tout *adjectif* suppose un substantif; car il faut être, pour être tel. Que si nous disons, *le beau vous touche, le vrai doit être l'objet de nos recherches, le bon est préférable au beau*, &c. il est évident que nous ne considérons même alors ces qualités qu'en tant qu'elles sont attachées à quelque substance ou suppôt; *le beau*, c'est-à dire, *ce qui est beau; le vrai*, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, &c. En ces exemples, *le beau*, *le vrai*, &c. ne sont pas de purs *adjectifs*; ce sont des *adjectifs* pris substantivement qui désignent un suppôt quelconque, en tant qu'il est ou beau, ou vrai, ou bon, *&c.* Ces mots sont donc alors en même temps *adjectifs* & substantifs: ils sont substantifs, puisqu'ils désignent un suppôt, *le*... ils sont *adjectifs*, puisqu'ils désignent ce suppôt en tant qu'il est tel.

Il y a autant de sortes d'*adjectifs* qu'il y a de sortes de qualités, de manieres & de relations que notre esprit peut considérer dans les objets.

Nous ne connoissons point les substances en elles-mêmes, nous ne les connoissons que par les impressions qu'elles font sur nos sens, & alors nous disons que les objets sont *tels*, selon le sens que ces impressions affectent. Si ce sont les yeux qui sont affectés, nous disons que l'objet est coloré, qu'il est ou blanc, ou noir, ou rouge, ou bleu, *&c.* Si c'est le goût, le corps est ou doux, ou amer, ou aigre, ou fade, *&c.* Si c'est le tact, l'objet est ou rude, ou poli, ou dur, ou mou; gras, huileux, ou sec, *&c.*

Ainsi ces mots *blanc*, *noir*, *rouge*, *bleu*, *doux*, *amer*, *aigre*, *fade*, &c. sont autant de qualifications que nous donnons aux objets, & sont par conséquent autant de noms *adjectifs*. Et parce que ce sont les impressions que les objets physiques font sur nos sens, qui nous font donner à ces objets les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces sortes d'*adjectifs*, *adjectifs physiques*.

Remarquez qu'il n'y a rien dans les objets qui soit semblable au sentiment qu'ils excitent en nous. Seulement les objets sont tels qu'ils excitent en nous telle sensation, ou tel sentiment, selon la disposition de nos organes, & selon les loix du méchanisme universel. Une aiguille est telle que si la pointe de cette aiguille est enfoncée dans ma peau, j'aurai un sentiment de douleur: mais ce sentiment ne sera qu'en moi, & nullement dans l'aiguille. On doit en dire autant de toutes les autres sensations.

Outre les *adjectifs* physiques, il y a encore les *adjectifs métaphysiques*, qui sont en très-grand nombre, & dont on pourroit faire autant de classes différentes qu'il y a de sortes de vues sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques & les êtres métaphysiques.

Comme nous sommes accoutumés à qualifier les êtres physiques, en conséquence des impressions immédiates qu'ils font sur nous, nous qualifions aussi les êtres métaphysiques & abstraits, en conséquence de quelque considération de notre esprit à leur égard. Les *adjectifs* qui expriment ces sortes de vues ou considérations, sont ceux que j'appelle *adjectifs métaphysiques*, ce qui s'entendra mieux par des exemples.

Supposons une allée d'arbres au milieu d'une vaste plaine: deux hommes arrivent à cette allée, l'un par un bout, l'autre par le bout opposé; chacun de ces hommes regardant les arbres de cette allée dit, *voilà le premier*; de sorte que l'arbre que chacun de ces hommes appelle *le premier* est le dernier par rapport à l'autre homme. Ainsi, *premier*, *dernier*, & les autres noms de nombre ordinal, ne sont que des *adjectifs* métaphysiques. Ce sont des *adjectifs* de relation & de rapport numéral.

Les noms de nombre cardinal, tels que *deux*, *trois*, &c. sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui qualifient une collection d'individus.

Mon, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, &c. sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui désignent un rapport d'appartenance ou de propriété, & non une qualité physique & permanente des objets.

Grand & *petit* sont encore des *adjectifs* métaphysiques : car un corps, quel qu'il soit, n'est ni grand ni petit en lui-même ; il n'est appellé *tel* que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand* a fait en nous une impression différente de celle que ce que nous appellons *petit* nous a faite ; c'est la perception de cette différence qui nous a donné lieu d'inventer les noms de *grand*, de *petit*, de *moindre*, &c.

Différent, *pareil*, *semblable*, sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui qualifient les noms substantifs en conséquence de certaines vues particulieres de l'esprit. *Différent* qualifie un nom précisément en tant que je sens que la chose n'a pas fait en moi des impressions pareilles à celles qu'un autre y a faites. Deux objets tels que j'apperçois que l'un n'est pas l'autre, font pourtant en moi des impressions pareilles en certains points : je dis qu'ils sont semblables en ces points-là, parce que je me sens affecté à cet égard de la même maniere ; ainsi *semblable* est un *adjectif* métaphysique.

Je me promene tout autour de cette ville de guerre, que je vois enfermée dans ses remparts : j'apperçois cette campagne bornée d'un côté par une riviere & d'un autre par une forêt : je vois ce tableau enfermé dans son cadre, dont je puis même mesurer l'étendue & dont je vois les bornes : je mets sur ma table un livre, un écu ; je vois qu'ils n'occupent qu'une petite étendue de ma table ; que ma table même ne remplit qu'un petit espace de ma chambre, & que ma chambre est renfermée par des murailles ; enfin tout corps me paroît borné par d'autres corps, & je vois une étendue au delà. Je dis donc que ces corps sont *bornés*, *terminés*, *finis* ; ainsi *borné*, *terminé*, *fini*, ne supposent que des bornes & la connoissance d'une étendue ultérieure.

D'un autre côté, si je me mets à compter quelque nombre que ce puisse être, fût-ce le nombre des grains de sable de la mer & des feuilles de tous les arbres qui sont sur la surface de la terre, je trouve que je puis encore y ajouter, tant qu'enfin, las de ces additions toujours possibles, je dis que ce nombre est *infini*, c'est-à-dire, qu'il est tel, que je n'en apperçois pas les bornes, & que je puis toujours en augmenter la somme totale. J'en dis autant de tout corps étendu, dont notre imagination peut toujours écarter les bornes, & venir enfin à l'étendue infinie. Ainsi *infini* n'est qu'un *adjectif* métaphysique.

Parfait est encore un *adjectif* métaphysique. L'usage de la vie nous fait voir qu'il y a des êtres qui ont des avantages que d'autres n'ont pas : nous trouvons qu'à cet égard ceux-ci valent mieux que ceux-là. Les plantes, les fleurs, les arbres, valent mieux que les pierres. Les animaux ont encore des qualités préférables à celles des plantes, & l'homme a des connoissances qui l'élevent au dessus des animaux. D'ailleurs ne sentons-nous pas tous les jours qu'il vaut mieux avoir que de n'avoir pas ? Si l'on nous montre deux portraits de la même personne, & qu'il y en ait un qui nous rappelle avec plus d'exactitude & de vérité l'image de cette personne, nous disons que *le portrait est parlant*, qu'*il est parfait*, c'est-à-dire qu'il est tel qu'il doit être.

Tout ce qui nous paroît tel que nous n'appercevons pas qu'il puisse avoir un degré de bonté & d'excellence au delà, nous l'appellons *parfait*.

Ce qui est parfait par rapport à certaines personnes, ne l'est pas par rapport à d'autres, qui ont acquis des idées plus justes & plus étendues.

Nous acquérons ces idées insensiblement par l'usage de la vie ; car dès notre enfance, à mesure que nous vivons, nous appercevons des *plus* ou des *moins*, des *bien* & des *mieux*, des *mal* & des *pis* : mais dans ces premiers temps nous ne sommes pas en état de réfléchir sur la maniere dont ces idées se forment par degrés dans notre esprit ;

esprit ; & dans la suite, comme l'on trouve ces connoissances toutes formées, quelques Philosophes se sont imaginé qu'elles naissoient avec nous : ce qui veut dire qu'en venant au monde nous savons ce que c'est que l'infini, le beau, le parfait, *&c.* ce qui est également contraire à l'expérience & à la raison. Toutes ces idées abstraites supposent un grand nombre d'idées particulieres que ces mêmes Philosophes comptent parmi les idées acquises : par exemple, comment peut-on savoir qu'*il faut rendre à chacun ce qui lui est dû*, si l'on ne sait pas encore ce que c'est que *rendre*, ce que c'est que *chacun* & qu'il y a des biens & des choses particulieres, qui, en vertu des loix de la société, appartiennent aux uns plutôt qu'aux autres ? Cependant sans ces connoissances particulieres, que ces Philosophes même comptent parmi les idées acquises, peut-on comprendre le principe général ?

Voici encore d'autres *adjectifs* métaphysiques qui demandent de l'attention.

Un nom est *adjectif* quand il qualifie un nom substantif : or *qualifier un nom substantif*, ce n'est pas seulement dire qu'il est *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit*, c'est en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la restreindre, en sorte pourtant que toujours l'*adjectif* & le substantif, pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit ; au lieu que si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la signification de *liber* : mais ces deux mots présentent à l'esprit deux objets différens, dont l'un n'est pas l'autre ; au contraire, quand je dis *le beau livre*, il n'y a là qu'un *objet réel*, mais dont j'énonce qu'il est beau. Ainsi tout mot qui fixe l'acception du substantif, qui en étend ou qui en restreint la valeur, & qui ne présente que le même objet à l'esprit, est un véritable *adjectif*. Ainsi *nécessaire*, *accidentel*, *possible*, *impossible*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *certain*, *ce*, *cet*, *cette*, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *vos*, *votre*, *notre*, & même *le*, *la*, *les*, sont de véritables *adjectifs* métaphysiques puisqu'ils modifient des substantifs, & les font regarder sous des points de vue particuliers. *Tout homme* présente *homme* dans un sens général affirmatif : *nul homme* l'annonce dans un sens général négatif : *quelque homme* présente un sens particulier indéterminé : *son*, *sa*, *ses*, *vos*, &c. font considérer le substantif sous un sens d'appartenance & de propriété ; car quand je dis *meus ensis*, *meus* est autant simple *adjectif* qu'*Evandrius*, dans ce vers de Virgile :

> *Nam tibi, Timbre, caput Evandrius abstulit ensis.*
>
> Æn. Liv. X. v. 394.

meus marque l'appartenance par rapport à moi, & *Evandrius* la marque par rapport à *Evandre.*

Il faut ici observer que les mots changent de valeur selon les différentes vues que l'usage leur donne à exprimer ; *boire*, *manger*, sont des verbes ; mais quand on dit *le boire*, *le manger*, &c. alors *boire* & *manger* sont des noms. *Aimer* est un verbe actif : mais dans ce vers de l'opéra d'Atys,

> *J'aime, c'est mon destin d'aimer toute ma vie.*

aimer est pris dans un sens neutre. *Mien*, *tien*, *sien*, étoient autrefois *adjectifs* ; on disoit *sien frere*, *un mien ami* : aujourd'hui, en ce sens, il n'y a que *mon*, *ton*, *son*, qui soient *adjectifs* ; *mien*, *tien*, *sien*, sont de vrais substantifs de la classe des pronoms, *le mien*, *le tien*, *le sien.* La discorde, dit la Fontaine, vint,

> Avec *Que si-que non*, son frere ;
> Avec *Le tien-le mien*, son pere.

Nos, *vos*, sont toujours *adjectifs :* mais *votre*, *notre*, sont souvent *adjectifs*, & souvent pronoms, *le vôtre*, *le nôtre. Vous & les vôtres ; voilà le vôtre, voici le sien & le mien :* ces pronoms indiquent alors des objets certains dont on a déja parlé. *Voyez* PRONOM.

Ces réflexions servent à décider si ces mots *Pere*, *Roi*, & autres semblables, sont *adjectifs* ou substantifs. Qualifient-ils? ils sont *adjectifs. Louis XVI est Roi*, *Roi* qualifie Louis XVI ; donc *Roi* est-là *adjectif. Le Roi est à l'armée : le Roi* désigne alors un individu : il est donc substantif. Ainsi ces mots sont pris tantôt adjective-

ment, tantôt substantivement; cela dépend de leur service, c'est-à-dire de la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait.

Il reste à parler de la syntaxe des *adjectifs*. Ce qu'on peut dire à ce sujet, se réduit à deux points.

1. La terminaison de l'*adjectif*. 2. La position de l'*adjectif*.

1°. A l'égard du premier point, il faut se rappeller ce principe dont nous avons parlé ci-dessus, que l'*adjectif* & le substantif mis ensemble en construction, ne présentent à l'esprit qu'un seul & même individu, ou physique, ou métaphysique. Ainsi l'*adjectif* n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualification que l'*adjectif* énonce, ils doivent avoir l'un & l'autre les mêmes signes de vues particulieres sous lesquelles l'esprit considere la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier ? l'*adjectif* doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle *masculin ?* l'*adjectif* doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin y a-t-il dans une Langue une maniere établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle *cas ?* l'*adjectif* doit encore se conformer ici au substantif : en un mot il doit énoncer les mêmes rapports, & se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que les Grammairiens appellent *la concordance de l'adjectif avec le substantif*, qui n'est fondée que sur l'identité physique de l'*adjectif* avec le substantif.

2°. A l'égard de la position de l'*adjectif*, c'est-à-dire, s'il faut le placer avant ou après le substantif, s'il doit être au commencement ou à la fin de la phrase, s'il peut être séparé du substantif par d'autres mots : je réponds que dans les langues qui ont des cas, c'est-à-dire, qui marquent par des terminaisons les rapports que les mots ont entre eux, la position n'est d'aucun usage pour faire connoître l'identité de l'*adjectif* avec son substantif : c'est l'ouvrage, ou plutôt la destination de la terminaison, elle seule a ce privilege. Et dans ces Langues on consulte seulement l'oreille pour la position de l'*adjectif*, qui même peut être séparé de son substantif par d'autres mots.

Mais dans les Langues qui n'ont point de cas, comme le François, l'*adjectif* n'est pas séparé de son substantif. La position supplée en défaut des cas.

> *Parve, nec invideo, sine me, Liber, ibis in urbem.*
>
> Ovid. I. Trist. j. 1.

Mon petit Livre, dit Ovide, tu iras donc à Rome sans moi; Remarquez qu'en François l'*adjectif* est joint au substantif, *mon petit livre ;* au lieu qu'en Latin *parve* qui est l'*adjectif* de *liber*, en est séparé, même par plusieurs mots : mais *parve* a la terminaison convenable pour faire connoître qu'il est le qualificatif de *liber*.

Au reste, il ne faut pas croire que dans les Langues qui ont des cas, il soit nécessaire de séparer l'*adjectif* du substantif; car d'un côté les terminaisons les rapprochent toujours l'un de l'autre, & les présentent à l'esprit, selon la syntaxe des vues de l'esprit qui ne peut jamais les séparer. D'ailleurs si l'armonie ou le jeu de l'imagination les sépare quelquefois, souvent aussi elle les rapproche. Ovide, qui dans l'exemple ci-dessus sépare *parve* de *liber*, joint ailleurs ce même *adjectif* avec son substantif.

> *Tuque cadis, patriâ, parve Learche, manu.*
>
> Ovid. IV. Fast. v. 490.

En François l'*adjectif* n'est séparé du substantif que lorsque l'*adjectif* est attribut; comme *Louis est juste*, *Phébus est sourd*, *Pégase est rétif :* & encore avec *rendre*, *devenir*, *paroître*, &c.

> *Un vers étoit trop foible, & vous le rendez dur.*
> *J'évite d'être long, & je deviens obscur.*
>
> Despréaux, Art. Poét. c. j.

Dans les phrases, telles que celle qui suit, les *adjectifs* qui paroissent isolés, forment seuls par ellipse une proposition particuliere.

> *Heureux, qui peut voir du rivage*
> *Le terrible Océan par les vents agité.*

Il y a là deux propoſitions grammaticales : celui (*qui peut voir du rivage le terrible Océan par les vents agité*) eſt heureux, où vous voyez que *heureux* eſt l'attribut de la propoſition principale.

Il n'eſt pas indifférent en François, ſelon la ſyntaxe élégante & d'uſage, d'énoncer le ſubſtantif avant l'*adjectif* ou l'*adjectif* avant le ſubſtantif. Il eſt vrai que pour faire entendre le ſens, il eſt égal de dire *bonnet blanc* ou *blanc bonnet* : mais par rapport à l'élocution & à la ſyntaxe d'uſage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons ſur ce point d'autre regle que l'oreille exercée, c'eſt-à-dire, accoutumée au commerce des perſonnes de la nation qui font le bon uſage. Ainſi je me contenterai de donner ici des exemples qui pourront ſervir de guide dans les occaſions analogues. On dit *habit rouge*, ainſi dites *habit bleu*, *habit gris*, & non *bleu habit*, *gris habit*. On dit *mon livre*, ainſi dites *ton livre*, *ſon livre*, *leur livre*. Vous verrez dans la liſte ſuivante *zone torride*, ainſi dites par analogie *zone tempérée* & *zone glaciale* ; ainſi des autres exemples.

LISTE DE PLUSIEURS ADJECTIFS qui ne vont qu'après leurs ſubſtantifs dans les exemples qu'on en donne ici.

Accent Gaſcon. Action baſſe. Air indolent. Air modeſte. Ange gardien. Beauté parfaite. Beauté Romaine. Bien réel. Bonnet blanc. Cas direct. Cas oblique. Chapeau noir. Chemin raboteux. Chemiſe blanche. Contrat clandeſtin. Couleur jaune. Coutume abuſive. Diable boiteux. Dîme royale. Dîner propre. Diſcours concis. Empire Ottoman. Eſprit inviſible. Etat Eccléſiaſtique. Etoiles fixes. Expreſſion littérale. Fables choiſies. Figure ronde. Forme ovale. Canif aiguiſé. Gage touché. Génie ſupérieur. Gomme arabique. Grammaire raiſonnée. Hommage rendu. Homme inſtruit. Homme juſte. Iſle déſerte. Ivoire blanc. Ivoire jaune. Laine blanche. Lettre anonyme. Lieu inacceſſible. Faites une ligne droite. Livres choiſis. Mal néceſſaire. Matiere combuſtible. Méthode latine. Mode françoiſe. Morue fraiche. Mot expreſſif. Muſique Italienne. Nom ſubſtantif. Oraiſon dominicale. Oraiſon funebre. Oraiſon mentale. Péché mortel. Peine inutile. Penſée recherchée. Perle contrefaite. Perle orientale. Pié fourchu. Plans deſſinés. Plans plantés. Point mathématique. Poiſſon ſalé. Politique angloiſe. Principe obſcur. Qualité occulte. Qualité ſenſible. Queſtion métaphyſique. Raiſins ſecs. Raiſon déciſive. Raiſon péremptoire. Raiſonnement recherché. Régime abſolu. Les Sciences exactes. Sens figuré. Subſtantif maſculin. Tableau original. Terme abſtrait. Terme obſcur. Terminaiſon féminine. Terre labourée. Terreur panique. Ton dur. Trait piquant. Urbanité romaine. Urne fatale. Uſage abuſif. Verbe actif. Verre concave. Verre convexe. Vers ïambe. Viande tendre. Vin blanc. Vin cuit. Vin verd. Voix harmonieuſe. Vue courte. Vue baſſe. Des yeux noirs. Des yeux fendus. Zone torride, &c.

Il y a au contraire des *adjectifs* qui précedent toujours les ſubſtantifs qu'ils qualifient ; comme

Certaines gens. Grand général. Grand capitaine. Mauvaiſe habitude. Brave ſoldat. Belle ſituation. Juſte défenſe. Beau jardin. Beau garçon. Bon ouvrier. Gros arbre. Saint religieux. Sainte Théreſe. Petit animal. Profond reſpect. Jeune homme. Vieux pécheur. Cher ami. Réduit à la derniere miſere. Tiers-Ordre. Triple alliance, &c.

Je n'ai pas prétendu inſérer dans ces liſtes tous les *adjectifs* qui ſe placent les uns devant les ſubſtantifs, & les autres après : j'ai voulu ſeulement faire voir que cette poſition n'étoit pas arbitraire.

Les *adjectifs* métaphyſiques comme *le*, *la*, *les*, *ce*, *cet*, *quelque*, *un*, *tout*, *chaque*, *tel*, *quel*, *ſon*, *ſa*, *ſes*, *votre*, *nos*, *leur*, ſe placent toujours avant les ſubſtantifs qu'ils qualifient.

Les *adjectifs* de nombre précedent auſſi les ſubſtantifs appellatifs, & ſuivent les noms propres : *le premier homme*, *François premier*, *quatre perſonnes*, *Henri quatre*, *pour quatrieme* : mais en parlant du nombre de nos rois, nous diſons dans un ſens appellatif, qu'*il y a eu quinze Louis*, *& que nous en ſommes au ſeizieme*. On dit auſſi, dans les citations, *livre premier*,

chapitre ſecond ; hors delà, on dit *le premier livre*, *le ſecond livre.*

D'autres enfin ſe placent également bien devant ou après leurs ſubſtantifs, *c'eſt un ſavant homme*, *c'eſt un homme ſavant ; c'eſt un habile avocat* ou *un avocat habile ;* & encore mieux, *c'eſt un homme fort ſavant*, *c'eſt un avocat fort habile :* mais on ne dit point : *c'eſt un expérimenté avocat*, au lieu qu'on dit, *c'eſt un avocat expérimenté*, ou *fort expérimenté ; c'eſt un beau livre*, *c'eſt un livre fort beau ; ami véritable*, *véritable ami ; de tendres regards*, *des regards tendres : l'intelligence ſuprême*, *la ſuprême intelligence ; ſavoir profond*, *profond ſavoir ; affaire malheureuſe*, *malheureuſe affaire*, &c.

Voilà des pratiques que le ſeul bon uſage peut apprend ; & ce ſont-là de ces fineſſes qui nous échappent dans les langues mortes, & qui étoient ſans doute très-ſenſibles à ceux qui parloient ces langues dans le temps qu'elles étoient vivantes.

La poéſie, où les tranſpoſitions ſont permiſes, & même où elles ont quelquefois des graces, a ſur ce point plus de liberté que la proſe.

Cette poſition de l'*adjectif* devant ou après le ſubſtantif eſt ſi peu indifférente, qu'elle change quelquefois entiérement la valeur du ſubſtantif : en voici des exemples bien ſenſibles.

C'eſt une nouvelle certaine, *c'eſt une choſe certaine*, c'eſt-à-dire, *aſſurée*, *véritable*, *conſtante. J'ai appris certaine nouvelle* ou *certaines choſes ;* alors *certaine* répond au *quidam* des Latins, & fait prendre le ſubſtantif dans un ſens vague & indéterminé.

Un *honnête-homme* eſt un homme qui a des mœurs, de la probité & de la droiture. Un *homme honnête* eſt un homme poli, qui a envie de plaire : *les honnêtes gens* d'une ville, ce ſont les perſonnes de la ville qui ſont au deſſus du peuple, qui ont du bien, une réputation integre, une naiſſance honnête, & qui ont eu de l'éducation : ce ſont ceux dont Horace dit, *quibus eſt equus & pater & res.*

Une *ſage-femme* eſt une femme qui eſt appellée pour aſſiſter les femmes qui ſont en travail d'enfant. Une *femme ſage* eſt une femme qui a de la vertu & de la conduite.

Vrai a un ſens différent, ſelon qu'il eſt placé, avant ou après un ſubſtantif : *Gilles eſt un vrai charlatan*, c'eſt-à-dire, *qu'il eſt réellement charlatan ; c'eſt un homme vrai*, c'eſt-à-dire, *véridique ; c'eſt une nouvelle vraie*, c'eſt-à-dire, *véritable.*

Gentilhomme eſt un homme d'extraction noble ; *un homme gentil* eſt un homme gai, vif, joli, mignon.

Petit-maître, n'eſt pas un *maître petit ; c'eſt un pauvre homme*, ſe dit par mépris d'un homme qui n'a pas une ſorte de mérite, d'un homme qui néglige ou qui eſt incapable de faire ce qu'on attend de lui ; & ce *pauvre homme* peut être *riche*, au lieu qu'*un homme pauvre* eſt un homme ſans bien.

Un *homme galant* n'eſt pas toujours *un galant-homme :* le premier eſt un homme qui cherche à plaire aux dames, qui leur rend de petits ſoins : au lieu qu'*un galant-homme* eſt un *honnête-homme*, qui n'a que des procédés ſimples.

Un homme plaiſant eſt un homme *enjoué*, *folâtre*, qui fait rire ; *un plaiſant homme* ſe prend toujours en mauvaiſe part ; c'eſt un homme ridicule, bizarre, ſingulier, digne de mépris. *Une femme groſſe*, c'eſt une femme qui eſt enceinte. *Une groſſe femme* eſt celle dont le corps occupe un grand volume, qui eſt graſſe & replete. Il ne ſeroit pas difficile de trouver encore de pareils exemples.

A l'égard du genre, il faut obſerver qu'en Grec & en Latin, il y a des *adjectifs* qui ont au nominatif trois terminaiſons : καλός, καλή, καλόν, *bonus*, *bona*, *bonum ;* d'autres n'ont que deux terminaiſons dont la premiere ſert pour le maſculin & le féminin, & la ſeconde eſt conſacrée au genre neutre, ὁ καὶ ἡ εὐδαίμων, τὸ εὔδαιμον, *heureux ;* & en latin, *hic*, & *hæc fortis* & *hoc forte*, fort. Clenard & le commun des Grammairiens Grecs diſent qu'il y a auſſi en Grec des *adjectifs* qui n'ont qu'une terminaiſon pour les trois genres : mais la ſavante méthode Grecque de P. R. aſſure que les Grecs n'ont point de ces *adjectifs*, *Liv. I*, *ch. ix*, *regle XIX*, *avertiſſement.* Les Latins

en ont un grand nombre, *prudens*, *felix*, *ferax*, *tenax*, &c.

En François nos *adjectifs* sont terminés : 1°. ou par un *e* muet, comme *sage*, *fidele*, *utile*, *facile*, *habile*, *timide*, *riche*, *aimable*, *volage*, *troisieme*, *quatrieme*, &c. alors l'*adjectif* sert également pour le masculin & pour le féminin ; un *amant fidele*, une *femme fidele*. Ceux qui écrivent *fidel*, *util*, font la même faute que s'ils écrivoient *sag* au lieu de *sage*, qui se dit également pour les deux genres.

2°. Si l'*adjectif* est terminé dans sa premiere dénomination par quelqu'autre lettre que par un *e* muet, alors cette premiere terminaison sert pour le genre masculin : *pur*, *dur*, *brun*, *savant*, *fort*, *bon*.

A l'égard du genre féminin, il faut distinguer : ou l'*adjectif* finit au masculin par une voyelle, ou il est terminé par une consonne.

Si l'*adjectif* masculin finit par toute autre voyelle que par un *e* muet, ajoutez seulement l'*e* muet après cette voyelle, vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *sensé*, *sensée* ; *joli*, *jolie* ; *bourru*, *bourrue*.

Si l'*adjectif* masculin finit par une consonne, détachez cette consonne de la lettre qui la précede, & ajoutez un *e* muet à cette consonne détachée, vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *pur*, *pu-re* ; *saint*, *sain-te* ; *sain*, *sai-ne* ; *grand*, *gran-de* ; *sot*, *sot-te* ; *bon*, *bon-ne*.

Je sais bien que les maîtres à écrire, pour multiplier les jambes dont la suite rend l'écriture plus unie & plus agréable à la vue, ont introduit une seconde *n* dans *bo-ne*, comme ils ont introduit une *m* dans *ho-me* : ainsi on écrit communément *bonne*, *homme*, *honneur*, &c. mais ces lettres redoublées sont contraires à l'analogie, & ne servent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers & pour les gens qui apprennent à lire.

Il y a quelques *adjectifs* qui s'écartent de la regle : en voici le détail.

On disoit autrefois au masculin *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*, & au féminin selon la regle, *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle* ; ces féminins se sont conservés : mais les masculins ne sont en usage que devant une voyelle ; *un bel homme*, *un nouvel amant*, *un fol amour* : ainsi *beau*, *nouveau*, *fou*, *mou*, ne forment point de féminin : mais *Espagnol* est en usage, d'où vient *Espagnole* ; selon la regle générale, *blanc* fait *blanche* ; *franc*, *franche* ; *long* fait *longue* ; ce qui fait voir que le *g* de *long* est le *g* fort que les modernes appellent *gue* ; il est bon dans ces occasions d'avoir recours à l'analogie qu'il y a entre l'*adjectif* & le substantif abstrait : par exemple, *longueur*, *long*, *longue* ; *douceur*, *doux douce* ; *jalousie*, *jaloux*, *jalouse* ; *fraîcheur*, *frais*, *fraîche* ; *sécheresse*, *sec*, *seche*.

Le *f* & le *v* sont au fond la même lettre divisée en forte & en foible ; le *f* est la forte, & le *v* est la foible : delà *naïf*, *naïve* ; *abusif*, *abusive* ; *chétif*, *chétive* ; *défensif*, *défensive* ; *passif*, *passive* ; *négatif*, *négative* ; *purgatif*, *purgative*, &c.

On dit *mon*, *ma* ; *ton*, *ta* ; *son*, *sa* : mais devant une voyelle on dit également au féminin *mon*, *ton*, *son* ; *mon ame*, *ton ardeur*, *son épée* : ce que le méchanisme des organes de la parole a introduit pour éviter le bâillement qui se feroit à la rencontre des deux voyelles, *ma ame*, *ta épée*, *sa épouse* ; en ces occasions, *son*, *ton*, *mon*, sont féminins, de la même maniere que *mes*, *tes*, *ses*, *les*, le sont au pluriel, quand on dit, *mes filles*, *les femmes*, &c.

Nous avons dit que l'*adjectif* doit avoir la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif : sur quoi on doit faire une remarque singuliere, sur le mot *gens* ; on donne la terminaison féminine à l'*adjectif* qui précede ce mot, & la masculine à celle qui le suit, fût-ce dans la même phrase : *il y a de certaines gens qui sont bien sots*.

A l'égard de la formation du plurier, nos anciens grammairiens disent qu'ajoutant *s* au singulier, nous formons le pluriel, *bon*, *bons*. (*Acheminement à la Langue Françoise par Jean Masset.*) Le même auteur observe que les noms de nombre qui marquent pluralité, tels que *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, &c. *ne reçoivent point* s, *excepté vingt & cent, qui ont un pluriel : quatre-vingts ans*, *quatre cents hommes*.

Telle est aussi la regle de nos modernes : ainsi on écrit au singulier *bon*, & au pluriel

bons; *fort* au ſingulier, *forts* au pluriel; par conſéquent puiſqu'on écrit au ſingulier *gâté*, *gâtée*, on doit écrire au pluriel *gâtés*, *gâtées*, ajoutant ſimplement l'*s* au pluriel maſculin, comme on l'ajoute au féminin. Cela me paroît plus analogue que d'ôter l'accent aigu au maſculin, & ajouter un *z*, *gâtez* : je ne vois pas que le *z* ait plutôt que l'*s* le privilege de marquer que l'*e* qui le précede eſt un *e* fermé: pour moi je ne fais uſage du *z* après l'*e* fermé, que pour la ſeconde perſonne plurielle du verbe, *vous aimez*, ce qui diſtingue le verbe du participe & de l'*adjectif*; *vous êtes aimés, les perdreaux ſont gâtés, vous gâtez ce Livre.*

Les *adjectifs* terminés au ſingulier par une *s*, ſervent aux deux nombres: *il eſt gros & gras; ils ſont gros & gras.*

Il y a quelques *adjectifs* qu'il a plu aux Maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu des *s*, qui finiſſant en dedans ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'il appellent *traits*; il faut regarder cet *x* comme une véritable *s*; ainſi on dit: *il eſt jaloux*, & *ils ſont jaloux*; *il eſt doux*, & *ils ſont doux*; *l'époux*, *les époux*, &c. L'*l* final ſe change en *aux*, qu'on feroit mieux d'écrire *aus*: *égal*, *égaus*; *verbal*, *verbaus*; *féodal*, *féodaus*; *nuptial*, *nuptiaus*, &c.

A l'égard des *adjectifs* qui finiſſent par *ent* ou *ant* au ſingulier, on forme leur pluriel en ajoutant *s*, ſelon la regle générale, & alors on peut laiſſer ou rejeter le *t*: cependant lorſque le *t* ſert au féminin, l'analogie demande qu'on le garde: *excellent*, *excellente*; *excellents*, *excellentes.*

Outre le genre, le nombre, & le cas, dont nous venons de parler, les *adjectifs* ſont encore ſujets à un autre accident, qu'on appelle *les degrés de comparaiſon*, & qu'on devroit plutôt appeller *degrés de qualification*, car la qualification eſt ſuſceptible de plus & de moins: *bon*, *meilleur*, *excellent*; *ſavant*, *plus ſavant*, *très-ſavant*. Le premier de ces degrés eſt appellé *poſitif*, le ſecond *comparatif*, & le troiſieme *ſuperlatif*: nous en parlerons en leur lieu.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter ici deux obſervations: la premiere, c'eſt que les *adjectifs* ſe prennent ſouvent adverbialement. *Facile & difficile*, dit Donat, *quæ adverbia ponuntur, nomina potiùs dicenda ſunt, pro adverbiis poſita: ut eſt, torvùm clamat; horrendùm reſonat*: & dans Horace, *turbidùm lætatur* (*Liv. II. Od. xix. v. 6.*) ſe réjouit tumultueuſement, reſſent les ſaillies d'une joie agitée & confuſe: *perfidùm ridens Venus* (*Liv. III. xxvij. v. 67.*) Vénus avec un ſourire malin. Et même *primò*, *ſecundò*, *tertiò*, *poſtremò*, *ſerò*, *optatò*, ne ſont que des *adjectifs* pris adverbialement. Il eſt vrai qu'au fond l'*adjectif* conſerve toujours ſa nature, & qu'en ces occaſions même il faut toujours ſous-entendre une prépoſition & un nom ſubſtantif, à quoi tout adverbe eſt réductible: ainſi, *turbidùm lætatur*, id eſt, *lætatur juxta negotium* ou *modum turbidum*: *primò*, *ſecundò*, id eſt, *in primo vel ſecundo loco*; *optatò advenis*, id eſt, *in tempore optato*, &c.

A l'imitation de cette façon de parler latine, nos *adjectifs* ſont ſouvent pris adverbialement; *parler haut*, *parler bas*, *ſentir mauvais*, *voir clair*, *chanter faux*, *chanter juſte*, &c. on peut en ces occaſions ſous-entendre une prépoſition & un nom ſubſtantif: *parler d'un ton haut*, *ſentir un mauvais goût*, *voir d'un œil clair*, *chanter d'un ton faux*: mais quand il ſeroit vrai qu'on ne pourroit point trouver de nom ſubſtantif convenable & uſité, la façon de parler n'en ſeroit pas moins elliptique; on y ſous-entendroit l'idée de *choſe* ou *d'être*, dans un ſens neutre. *Voyez* ELLIPSE.

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il ne faut pas confondre l'*adjectif* avec le nom ſubſtantif qui énonce une qualité, comme *blancheur*, *étendue*; l'*adjectif* qualifie un ſubſtantif, c'eſt le ſubſtantif même conſidéré comme étant tel, *Magiſtrat équitable*; ainſi l'*adjectif* n'exiſte dans le diſcours que relativement au ſubſtantif qui eſt le ſuppôt, & auquel il ſe rapporte par l'identité, au lieu que le ſubſtantif qui exprime une qualité, eſt un terme abſtrait & métaphyſique, qui énonce un concept particulier de l'eſprit, qui conſidere la qualité indépendamment de toute application particuliere, & comme ſi le mot étoit le nom d'un être réel & ſubſiſtant par lui-même: tels ſont *couleur*, *étendue*, *équité*, &c. ce ſont des noms

ſubſtantifs par imitation. *Voyez* ABSTRACTION.

Au reſte les *adjectifs* ſont d'un grand uſage, ſur-tout en Poéſie, où ils ſervent à faire des images & à donner de l'énergie : mais il faut toujours que l'Orateur ou le Poëte aient l'art d'en uſer à propos, & que l'*adjectif* n'ajoute jamais au ſubſtantif une idée acceſſoire, inutile, vaine, ou déplacée. (*F*)

ADJECTIFS, (*Logique.*) Les *adjectifs* étant deſtinés par leur nature à qualifier les dénominations, on en peut diſtinguer principalement de quatre ſortes; ſavoir les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux*, & les *pronominaux.*

Les *adjectifs nominaux* ſont ceux qui qualifient par un attribut d'eſpece, c'eſt-à-dire par une qualité inhérente & permanente, ſoit qu'elle naiſſe de la nature de la choſe, de ſa forme, de ſa ſituation ou de ſon état; tels que *bon*, *noir*, *ſimple*, *beau*, *rond*, *externe*, *autre*, *pareil*, *ſemblable.*

Les *adjectifs verbaux* qualifient par un attribut d'événement, c'eſt-à-dire par une qualité accidentelle & ſurvenue, qui paroît être l'effet d'une action qui ſe paſſe ou qui s'eſt paſſée dans la choſe; tels ſont *rampant*, *dominant*, *liant*, *careſſant*, *bonifié*, *ſimplifié*, *noirci*, *embelli.* Ils tirent leur origine des verbes, les uns du gérondif, & les autres du participe : mais il ne faut pas les confondre avec les participes & les gérondifs dont ils ſont tirés. Ce qui conſtitue la nature des *adjectifs*, c'eſt de qualifier les dénominations; au lieu que celle des participes & des gérondifs conſiſte dans une certaine maniere de repréſenter l'action & l'événement. Par conſéquent lorſqu'on voit le mot qui eſt participe, être dans une autre occaſion ſimplement employé à qualifier, il faut conclure que c'eſt ou par tranſport de ſervice, ou par voie de formation & de dérivation, dont les Langues ſe ſervent pour tirer d'une eſpece les mots dont elles ont beſoin dans une autre où elles les placent, & dès-lors en établiſſent la différence. Au reſte il n'importe pas que dans la maniere de les tirer de leur ſource, il n'y ait aucun changement quant au matériel : les mots formés n'en ſeront pas moins diſtingués de ceux à qui ils doivent leur origine. Ces différences vont devenir ſenſibles dans les exemples que je vais citer.

Un eſprit rampant *ne parvient jamais au ſublime. Tels vont* rampant *devant les Grands pour devenir inſolens avec leurs égaux. Une perſonne* obligeante *ſe fait aimer de tous ceux qui la connoiſſent. Cette dame eſt bonne,* obligeant *toujours quand elle le peut. L'ame n'a guere de vigueur dans un corps* fatigué. *Il eſt juſte de ſe repoſer après avoir* fatigué.

Qui ne voit que *rampant* dans le premier exemple eſt une ſimple qualification, & que dans le ſecond il repréſente une action? Je dis la même choſe des mots *obligeante* & *obligeant*, & de ceux-ci, un corps *fatigué*, & avoir *fatigué.*

Les *adjectifs numéraux* ſont, comme leur nom le déclare, ceux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral, tels que *premier*, *dernier*, *ſecond*, *deuxieme*, *troiſieme*, *cinquieme.*

Les *adjectifs pronominaux* qualifient par un attribut de déſignation individuelle, c'eſt-à-dire par une qualité qui ne tenant ni de l'eſpece ni de l'action, ni de l'arrangement, n'eſt qu'une pure indication de certains individus; ces *adjectifs* ſont, ou une qualification de rapport perſonnel, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *ſon*, *leur*, *mien*, *tien*, *ſien*; ou une qualification de quotité vague & non déterminée, tels que *quelqu'un*, *pluſieurs*, *tout*, *nul*, *aucun*; ou enfin une qualification de ſimple préſentation, comme les ſuivans, *ce*, *cet*, *chaque*, *quel*, *tel*, *certain.*

La qualification exprimée par les *adjectifs* eſt ſuſceptible de divers degrés : c'eſt ce que l'art nomme *degrés de comparaiſon*, qu'il a réduits à trois, ſous les noms de *poſitif*, *comparatif*, & *ſuperlatif.*

Le *poſitif* conſiſte dans la ſimple qualification faite ſans aucun rapport au plus ni au moins. Le *comparatif* eſt une qualification faite en augmentation ou en diminution, relativement à un autre degré de la même qualité. Le *ſuperlatif* qualifie dans le plus haut degré, c'eſt-à-dire dans celui qui eſt au deſſus de tous; au lieu que le *comparatif* n'eſt ſupérieur qu'à un des degrés de la qualité : celui-ci n'exprime qu'une com-

paraiſon particuliere ; & l'autre en exprime une univerſelle.

Les *adjectifs verbaux* & *nominaux* ſont auſſi appellés *concrets*. *Voyez ces termes*. (*X*)

ADIEU-TOUT, *parmi les Tireurs d'or*, eſt une maniere de parler dont ils ſe ſervent pour avertir ceux qui tournent le moulinet que la main eſt placée ſûrement, & qu'ils n'ont plus qu'à marcher.

ADIEU-VA, *terme de Marine ;* c'eſt un terme dont on ſe ſert lorſque voulant faire venir le vaiſſeau pour changer de route, on en avertit l'équipage pour qu'il ſe tienne prêt à obéir au commandement. (*Z*)

* ADIGE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie qui prend ſa ſource au midi du lac glacé dans les Alpes, & ſe jette dans le golfe de Veniſe.

* ADIMAIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) on dit que c'eſt un animal privé, aſſez ſemblable à un mouton, à laine courte & fine, dont il n'y a que la femelle qui porte cornes, qui a l'oreille longue & pendante ; qu'il eſt de la groſſeur d'un veau ; qu'il ſe laiſſe monter par les enfans ; qu'il peut les porter à une lieue, & qu'il compoſe la plus grande partie des troupeaux des habitans des déſerts de Libye. *Marm. trad. par Ablanc.*

* ADIMIAN, (*Jardinage.*) c'eſt le nom que les Fleuriſtes donnent à une tulipe amaranthe, panachée de rouge & de blanc.

ADJOINDRE, v. act. (*Juriſpr.*) c'eſt donner à quelqu'un un collegue, lui aſſocier un ſecond. *Voyez* ADJOINT. (*H*)

ADJOINT, *terme de Grammaire*. Les Grammairiens qui font la conſtruction des mots de la phraſe, relativement au rapport que les mots ont entr'eux dans la propoſition que ces mots forment, appellent *adjoint* ou *adjoints* les mots ajoutés à la propoſition, & qui n'entrent pas dans la compoſition de la propoſition : par exemple, les interjections *hélas*, *ha !* & les vocatifs.

> *Hélas*, *petits moutons*, *que vous êtes heureux !*

Que vous êtes heureux ſont les mots qui forment le ſens de la propoſition ; *que* y entre comme adverbe de quantité, de maniere, & d'admiration ; *quantùm*, *combien*, à quel point. *Vous* eſt le ſujet, *êtes heureux* eſt l'attribut, dont *êtes* eſt le verbe, c'eſt-à-dire le mot qui marque que c'eſt de vous que l'on dit *êtes heureux ;* & *heureux* marque ce que l'on dit que *vous êtes*, & ſe rapporte à vous par un rapport d'identité. Voilà la propoſition complete. *Hélas* & *petits moutons* ne ſont que des *adjoints*. *Voyez* SUJET, ATTRIBUT. (*F*)

ADJOINTS, (*Belles-lettres.*) ſont au nombre de ſept, qu'on appelle auſſi *circonſtances*, exprimées par ce vers :

> *Quis*, *quid*, *ubi*, *quibus auxiliis*, *cur*, *quomodo*, *quando*.

Les argumens qui ſe tirent des *adjoints*, ſont des adminicules des preuves qui naiſſent des circonſtances particulieres du fait. *Voyez* PREUVE & CIRCONSTANCE.

En Rhétorique, les adjoints, *adjuncta*, forment un lieu commun d'où l'on tire des argumens pour ou contre preſque dans toutes les matieres, parce qu'il en eſt peu qui ne ſoient accompagnées de circonſtances favorables ou défavorables ; la choſe eſt ſi claire, qu'il ſeroit inutile d'en donner des exemples. (*G*)

ADJOINT, adj. pris ſubſt. On appelle ainſi une ſorte d'aſſocié, de collegue ou de coadjuteur qu'on donne à quelqu'un qui eſt en place, ou pour le ſoulager dans ſes fonctions, ou pour rendre compte de ſa vigilance & de ſa fidélité.

Quelques-uns prononcent & écrivent *ajoints* ; mais ils prononcent & écrivent mal. (*H*)

ADJOINT de l'Académie des Sciences. *Voyez* ACADÉMIE.

ADJOINT, *Officier de la Librairie ;* c'eſt un Libraire élu à la pluralité des voix dans l'aſſemblée générale des anciens, & de ſeize mandés dans le nombre des modernes, qui ſont ceux qui ont au moins dix ans de réception ; prépoſé conjointement avec le ſyndic pour régir les affaires de la Communauté, & veiller à l'obſervation des réglemens donnés par nos Rois ſur le fait de la Librairie & de l'Imprimerie. Il y en a quatre qui avec le ſyndic forment ce qu'on appelle les *Officiers de la Librairie*.

Leurs principales fonctions ſont de viſiter en la Chambre Syndicale de la Librairie les livres

livres qui arrivent à Paris, soit des provinces du royaume, soit des pays étrangers; de faire des visites chez les Libraires & chez les Imprimeurs, pour voir s'il ne s'y passe rien contre le bon ordre; & dans le cas de contravention, en rendre compte à M. le Chancelier. Ils sont encore chargés de faire la visite des bibliotheques ou cabinets de livres à vendre, afin de veiller à ce qu'il ne se débite, par aucunes voies, des livres proscrits, & délivrent un certificat sur lequel le Lieutenant de Police accorde la permission de vendre & d'afficher la vente. *Voyez* SYNDIC, CHAMBRE SYNDICALE.

ADJONCTION, s. f. *terme de style du Palais*, qu'on emploie dans les plaintes en matiere criminelle, où l'on demande l'intervention ou *adjonction* de M. le Procureur Général, ou de son Substitut, ou du Procureur fiscal, si la plainte n'est point portée devant une Justice royale. Or demander l'*adjonction* du ministere public, c'est demander qu'il se porte accusateur, & poursuivre l'accusé en son nom concurremment avec la partie civile. (*H*)

ADJOURNEMENT, s. m. (*Jurispr.*) est une assignation à comparoître à certain jour nommé pour procéder pardevant une Cour de Justice ou un Juge aux fins & conclusions de l'exploit d'assignation, c'est-à-dire, les contester ou y déférer. *Voyez* ASSIGNATION.

Menage dérive ce mot de *adjurnare*, comme qui diroit *diem dicere*, qu'on trouve en ce sens dans les capitulaires.

L'*adjournement* en Cour ecclésiastique s'appelle *citation*.

L'assignation n'emporte pas toujours *adjournement*; par exemple, les témoins qu'on assigne à venir déposer ne sont pas adjournés: l'assignation n'emporte *adjournement* que quand la partie est assignée à comparoître en Justice.

Les *adjournemens* doivent être libellés, c'est-à-dire contenir les conclusions & les moyens de la demande. *Voyez* LIBELLÉ.

Les *adjournemens* pardevant les Juges inférieurs se donnent sans commissions: *secùs* ès Cours supérieures: par exemple, on ne peut donner *adjournement* aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *committimus* dont sera laissé copie avec l'exploit, si ce n'est qu'il y eût déja instance liée ou retenue en cette Cour, auquel cas il ne seroit pas besoin de lettres: on ne le peut non plus ès Cours supérieures, telles que le Parlement, ou autres, qu'en vertu d'une Lettre de Chancellerie, Commission particuliere, ou Arrêt: on ne le peut non plus au Conseil, ni même aux Requêtes de l'Hôtel, lorsqu'il s'agit de juger au Souverain, qu'en vertu d'Arrêt du Conseil ou Commission du grand Sceau.

Les exploits d'adjournement doivent contenir le nom du procureur du demandeur en tous sieges & matiere où le ministere des procureurs est nécessaire. *Voyez le titre II de l'ordonnance de 1667.*

L'*adjournement personnel* est une assignation en matiere criminelle, par laquelle l'accusé est sommé de comparoître en personne. Il se décerne contre l'accusé, lorsque le crime n'est pas capital, & qu'il n'échet point de peine afflictive, ni même infamante; ou contre une partie assignée simplement pour être ouie, laquelle a négligé de comparoître. Il emporte interdiction contre un Officier de judicature. *Voyez* DECRET.

Un *adjournement à trois briefs jours* est une sommation faite à cri public au son de trompe, après qu'on a fait perquisition de la personne de l'accusé, à ce qu'il ait à comparoître dans les trois jours en justice, à faute de quoi on lui fera son procès comme contumax.

ADJOURNEMENT se dit en Angleterre d'une espece de prorogation, par laquelle on remet la séance du parlement à un autre temps, toutes choses demeurant en état. *Voyez* PROROGATION. (*H*)

ADIPEUSES, *cellules*. *V.* CELLULES *adipeuses*.

§ ADIPEUX, EUSE, adj. (*Anatom.*) Les conduits *adipeux* ne sont fondés que sur une conjecture de Malpighi qui a cru que l'analogie demandoit pour la graisse des conduits excrétoires, comme toutes les autres humeurs en ont à elles. Mais la graisse est trop visqueuse; elle a trop de peine à couler, pour que des vaisseaux étroits d'une certaine longueur puissent lui convenir. Elle suinte certainement de toute la longueur des arteres; l'injection imite cette sécré-

tion, & le suif injecté se trouve disposé dans la même proportion, & le long du tronc de l'artere, & à l'extrémité de ses branches. Si la graisse naissoit uniquement de cette extrémité, il seroit bien difficile d'empêcher, visqueuse comme elle est, qu'elle ne s'accumulât pas autour de ces branches, & qu'elle n'y fût beaucoup plus copieuse que le long des arteres. Malpighi a lui-même laissé appercevoir dans ses ouvrages posthumes, qu'il n'étoit pas persuadé de l'existence de ses vaisseaux.

La membrane *adipeuse* n'est que la cellulaire, dont nous donnerons un article. Le tissu de la surface intérieure de la peau devient plus lâche, vers l'intérieur; les petites lames, dont elle est composée, laissent des espaces où il se trouve de la graisse peu copieuse, immédiatement sous la peau, & presque par-tout plus abondante à mesure que la *cellulosité* approche des muscles. Il y a un peu de graisse sous la peau du front, & entre cette peau & le muscle frontal. La membrane commune des muscles n'est qu'une cellulosité. (*H. D. G.*)

ADIRE, adj. *vieux terme de Pratique*, qui est encore usité au palais. Il est synonyme à *égarer*, & se dit singuliérement des pieces d'un procès qui ne se trouvent plus: ainsi l'on dira, par exemple, la meilleure piece de mon sac s'est trouvée *adirée*. Ce même terme signifie aussi quelquefois *rayé* ou *biffé*. (*H*)

ADIRER *ou* ADHIRER. *V.* ADIRÉ.

Lorsqu'une lettre de change payable à un particulier, & non au porteur, ou à ordre, est *adirée*, le paiement en peut être poursuivi & fait en vertu d'une seconde lettre, sans donner caution, en faisant mention que c'est une seconde lettre, & que la premiere ou autre précédente demeurera nulle.

Et au cas que la lettre *adirée* fût payable au porteur ou à ordre, le paiement n'en doit être fait que par ordonnance de justice, en baillant caution de garantir le paiement qui en sera fait. *V. l'ordonnance de 1673, tit. V.* (*G*)

* ADIRES, s. m. pl. (*Hist. nat.*) on appelle en Espagne *adires*, une sorte de petits chiens de Barbarie, fins, rusés, mais voraces, qu'on prend dans les maisons, quand ils y sont jetés par la faim. Il y en a de Perse qui sont plus grands que ceux de Barbarie; les chiens n'osent attaquer ceux-ci, ils sont pourtant presque de la même couleur les uns & les autres: les jardiniers de ces contrées disent qu'ils se mêlent avec les chiens ordinaires. Il est parlé dans d'autres auteurs, sous le nom d'*adire*, d'un animal qu'on trouve en Afrique, de la grandeur du renard, & qui en a la finesse. Cette description & la précédente sont si différentes qu'on ne peut assurer qu'elles soient l'une & l'autre du même animal.

ADITION, s. f. *terme de Jurisprudence*, qui ne s'emploie qu'avec le mot *hérédité*. *Adition d'hérédité* est la déclaration que fait l'héritier institué formellement ou tacitement, qu'il accepte l'hérédité qui lui est déférée. Dans le droit civil ce terme ne s'employoit qu'en parlant d'un héritier étranger appellé à la succession par le testament du défunt. Quand l'héritier naturel, ou héritier du sang acceptoit l'hérédité, cela s'appelloit *s'immiscer*, & l'acceptation *immixtion*. Mais nous ne faisons point cette distinction, & l'*adition* se prend en général pour l'acte par lequel l'héritier, soit naturel ou institué, prend qualité.

Un simple acte de l'héritier naturel ou institué, par lequel il s'est comporté comme héritier, opere l'*adition* d'hérédité, & lui ôte la faculté de renoncer ou de jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* RÉNONCIATION, BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

ADJUDICATAIRE, s. m. *terme de Palais*, est celui au profit de qui est faite une adjudication. *Voyez* ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATIF, adj. *terme de Palais*, qui se dit d'un arrêt ou d'une sentence qui porte adjudication au profit du plus offrant, d'un bien vendu par autorité de Justice, ou qui défere au moins demandant une entreprise de travaux ordonnés judiciairement. *Voyez* ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action d'adjuger. *Voyez* ADJUGER.

L'effet de l'*adjudication* par décret est de purger les dettes & les hypotheques dont étoit affectée la chose vendue: elle ne purge pas cependant le douaire lorsqu'il

n'eſt point ouvert. Pour entendre ce que ſignifient ces expreſſions, *purger le douaire*, *les dettes*, *les hypotheques*, *voyez au mot* Purger. (*H*)

ADJUGER, v. a. (*Juriſprud.*) c'eſt juger en faveur de quelqu'un, conformément à ſes prétentions. Il ſignifie auſſi donner la préférence dans une vente publique au plus offrant & dernier enchériſſeur; & dans une proclamation d'ouvrages ou entrepriſes au rabais, à celui qui demande moins. (*H*)

ADJURATION, ſ. f. (*Théol.*) commandement ou injonction qu'on fait au démon de la part de Dieu, de ſortir du corps d'un poſſédé, ou de déclarer quelque choſe.

Ce mot eſt dérivé du Latin *adjurare*, conjurer, ſolliciter avec inſtance; & l'on a ainſi nommé ces formules d'exorciſme, parce qu'elles ſont preſque toutes conçues en ces termes: *adjuro te*, *ſpiritus immunde*, *per Deum vivum*, *ut*, &c. *V.* Exorcisme, Possession, *&c.* (G)

ADJUTORIUM, ſ. eſt le nom qu'on donne *en Anatomie*, à l'os du bras, ou à l'humerus. *Voyez* Humerus. (*L*)

ADMETE, (*Myth.*) roi de Pheres en Theſſalie, fut un des Argonautes, & un des chaſſeurs de Calydon; il étoit couſin de Jaſon. Apollon ayant été chaſſé du ciel, fut contraint de ſe mettre au ſervice de ce prince, pour avoir ſoin de ſes troupeaux. Le bon accueil que lui fit le roi, l'engagea dans la ſuite à devenir le dieu tutélaire de ſa maiſon. *Admete* étant menacé de la mort, Apollon trompa les Parques, & le déroba à leurs coups; mais il fut dit que quelqu'autre prendroit ſa place au tombeau. Le roi eut beau ſonder ſes amis ou ſes proches, même ſon pere & ſa mere qui étoient très-vieux, perſonne, excepté ſon épouſe Alceſte, ne voulut ſacrifier ſes jours pour ſauver ceux d'*Admete*. (†)

Admete, (*Myth.*) fille d'Euriſthée, inſpira à ſon pere l'ordre qu'il donna à Hercule de lui apporter la ceinture de la reine des Amazones, parce que cette fameuſe ceinture avoit tenté *Admete*. Athénée raconte de cette princeſſe une hiſtoire ſinguliere. *Admete* s'étant enfui d'Argos, aborda à Samos, & croyant devoir l'heureux ſuccès de ſa fuite à Junon, elle voulut prendre ſoin de ſon temple. Les Argiens irrités de ſa fuite, promirent à des corſaires Tyrréniens une bonne ſomme d'argent, s'ils pouvoient enlever du Temple de Samos la ſtatue de Junon, eſpérant de faire porter à *Admete* la peine de ce vol, & d'en tirer vengeance par les mains des Samiens. Ces corſaires volerent la ſtatue, l'emporterent ſur leur vaiſſeau, & leverent l'ancre pour ſe retirer au plus vîte, en ramant d'une grande force; mais quelque effort qu'ils puſſent faire, ils n'avançoient point, & demeuroient toujours en même place; croyant que c'étoit une punition divine, ils mirent la ſtatue à terre, faiſant quelques cérémonies autour d'elle pour appaiſer la déeſſe. *Admete* s'apperçut au point du jour que la ſtatue manquoit, en donna avis aux Samiens, qui l'allerent chercher de tous côtés, & la trouverent enfin ſur le bord de la mer. Ils crurent que Junon, de ſon propre mouvement, avoit voulu s'enfuir au pays des Cariens, & de peur qu'elle ne prît une ſeconde fois la fuite, ils la lierent avec des branches d'arbres. *Admete* vint enſuite, délia la ſtatue, expia le crime des Samiens, & remit Junon en ſa place ordinaire. Depuis ce temps-là les Samiens portoient tous les ans la ſtatue de Junon au bord de la mer, la lioient comme la premiere fois, & célébroient une fête qu'ils appelloient *Tenea*, parce qu'ils avoient tendu des branches d'arbres autour de la ſtatue. (†)

* ADMETTRE, RECEVOIR. On *admet* quelqu'un dans une ſociété particuliere; on le *reçoit* à une charge, dans une Académie: il ſuffit pour être *admis* d'avoir l'entrée libre; il faut pour être *reçu* du cérémonial. Le premier eſt une faveur accordée par les perſonnes qui compoſent la ſociété, en conſéquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs deſſeins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amuſement ou leur plaiſir. Le ſecond eſt une opération par laquelle on acheve de vous donner une entiere poſſeſſion, & de vous inſtaler dans la place que vous devez occuper en conſéquence d'un droit acquis, ſoit par bienfait, ſoit par élection, ſoit par ſtipulation.

Ces deux mots ont encore dans un uſage plus ordinaire, une idée commune qui les

rend synonymes. Il ne faut pas alors chercher de différence entr'eux, qu'en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime & plus de choix ; & que *recevoir* paroît exprimer quelque chose de plus extérieur & de moins libre. C'est par cette raison qu'on pourroit dire que l'on est *admis* à l'Académie Françoise, & qu'on est *reçu* dans les autres Académies. On *admet* dans sa familiarité & dans sa confidence ceux qu'on en juge dignes ; on *reçoit* dans les maisons & dans les cercles ceux qu'on y présente ; où l'on voit que *recevoir* dans ce sens n'emporte pas une idée de précaution qui est attachée à *admettre*. Le ministre étranger est *admis* à l'audience du prince, & le Seigneur qui voyage est *reçu* à sa cour.

Mieux l'on veut que les sociétés soient composées, plus l'on doit être attentif à en bannir les esprits aigres, inquiets, & turbulens, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs ; à n'y *admettre* que des gens d'un caractere doux & liant. Quoique la probité & la sagesse fassent estimer, elles ne font pas *recevoir* dans le monde ; c'est la prérogative des talens aimables & de l'esprit d'agrément.

ADMINICULE, s. m. *en Droit*, est ce qui forme un commencement de preuve, ou une preuve imparfaite ; une circonstance ou une conjecture qui tend à former ou à fortifier une preuve.

Ce mot vient du Latin *adminiculum*, qui signifie *appui*, *échalas*.

Les Antiquaires se servent du mot *adminicules*, pour signifier les attributs ou ornemens avec lesquels Junon est représentée sur les médailles. *Voyez* ATTRIBUT & SYMBOLE. (*H*)

ADMINISTRATEUR, s. m. (*Jurisp.*) est celui qui régit un bien comme un tuteur, curateur, exécuteur testamentaire. *Voyez* ADMINISTRATION, EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. Les peres sont *administrateurs* nés de leurs enfans.

On appelle singuliérement *administrateurs*, ceux qui régissent les biens des Hôpitaux. *Voyez* HÔPITAL.

Si une femme est chargée d'une administration, on l'appelle *administratrice*, & elle est obligée à rendre compte comme le feroit l'*administrateur*. (*H*)

ADMINISTRATION, s. f. (*Jurisp.*) est la gestion des affaires de quelque particulier ou communauté, ou la régie d'un bien. *Voyez* GOUVERNEMENT, RÉGIE.

Les Princes indolens confient l'*administration* des affaires publiques à leurs ministres. Les guerres civiles ont ordinairement pour prétexte la mauvaise *administration*, ou les abus commis dans l'exercice de la Justice, *&c.*

Administration se dit singuliérement de la direction des biens d'un mineur ; ou d'un interdit pour fureur, imbécillité, ou autre cause, & de ceux d'un Hôpital, par un tuteur, un curateur, ou un administrateur. *Voyez* MINEUR, PUPILLE, TUTEUR, CURATEUR, ADMINISTRATEUR, *&c.*

Administration se dit aussi des fonctions ecclésiastiques. C'est au Curé qu'appartient exclusivement à tout autre, l'*administration* des Sacremens dans sa paroisse. *V.* CURÉ, PAROISSE, *&c.* On doit refuser l'*administration* des Sacremens aux excommuniés. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

En matiere bénéficiale, on distingue deux sortes d'*administration*, l'une au temporel, & l'autre au spirituel. Celle-ci consiste dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conférer les bénéfices : l'autre dans l'exercice des droits & prérogatives attachées au bénéfice. *Voyez* TEMPORALITÉ.

Administration s'emploie aussi au Palais comme synonyme à *fournissement* : ainsi l'on dit *administrer* des témoins, des moyens, des titres, des preuves. (*H*)

ADMIRABLE, adject. (*Médecine.*) épithete que des Chymistes ont donnée, par hyperbole, à quelques-unes de leurs compositions ; tel est le sel *admirable* de Glauber. On l'a appliquée généralement à toutes les pierres factices & médicinales : en voici une dont M. Lemeri donne la description à cause de ses grandes qualités.

Pulvérisez, mêlez ensemble du vitriol blanc, 18 onces ; du sucre fin, du salpetre, de chacun 9 onces ; de l'alun, 2 onces ; du sel ammoniac, 8 gros ; du camphre, 2 onces. Mettez le mêlange dans un pot de terre vernissé ; humectez le en consistance de miel avec de l'huile d'olive ; puis mettez sur un petit feu, faites dessécher doucement la matiere jusqu'à ce qu'elle ait

pris la dureté d'une pierre ; gardez-la couverte, car elle s'humecte aisément.

On observera de modérer le feu dans cette opération, à cause de la volatilité du camphre : mais quelque soin que l'on y apporte, il s'en dissipe toujours une grande quantité. On en ajoutera à cause de cela quelques grains dans la pierre, lorsqu'on s'en servira.

Cette pierre est déterſive, vulnéraire, astringente : elle résiste à la grangrene, arrête le sang, étant appliquée seche ou dissoute : on l'emploie dans les cataractes en collyre, contre les ulceres scorbutiques. On ne s'en sert qu'à l'extérieur. (*N*)

ADMIRATIF, adj. m. (*Gramm.*) comme quand on dit *un ton admiratif*, *un geste admiratif* ; c'est-à-dire *un ton*, *un geste*, qui marque de la surprise, de l'admiration ou une exclamation. En terme de Grammaire, on dit *un point admiratif*, on dit aussi *un point d'admiration.* Quelques-uns disent *un point exclamatif* ; ce point se marque ainsi !. Les Imprimeurs l'appellent simplement *admiratif*, & alors ce mot est substantif masculin, ou adjectif pris substantivement, en sous-entendant *point.*

On met le *point admiratif*, après le dernier mot de la phrase qui exprime l'admiration : *que je suis à plaindre !* Mais si la phrase commence par une interjection, *ah*, *ou ha*, *hélas*, quelle doit être alors la ponctuation ? Communément on met le *point admiratif* d'abord aprés l'interjection : *hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux. Ha ! mon Dieu que je souffre :* mais comme le sens *admiratif* ou exclamatif ne finit qu'avec la phrase, je ne voudrois mettre le *point admiratif* qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration. *Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux ! Ha, mon Dieu, que je souffre ! Voyez* PONCTUATION. (*F*)

* ADMIRATION, s. f. (*Morale.*) c'est ce sentiment qu'excite en nous la présence d'un objet, quel qu'il soit, intellectuel ou physique, auquel nous attachons quelques perfections. Si l'objet est vraiment beau, l'*admiration* dure ; si la beauté n'étoit qu'apparente, l'*admiration* s'évanouit par la réflexion ; si l'objet est tel, que plus nous l'examinons, plus nous y découvrons de perfection, l'*admiration* augmente. Nous n'admirons guere que ce qui est au dessus de nos forces ou de nos connoissances. Ainsi l'*admiration* est fille tantôt de notre ignorance, tantôt de notre incapacité : ces principes sont si vrais, que ce qui est admirable pour l'un, n'attire seulement pas l'attention d'un autre. Il ne faut pas confondre *la surprise* avec l'*admiration*. Une chose laide ou belle, pourvu qu'elle ne soit pas ordinaire dans son genre, nous cause de la surprise ; mais il n'est donné qu'aux belles de produire en nous la surprise & l'*admiration* : ces deux sentimens peuvent aller ensemble & séparément. Saint-Evremont dit que l'*admiration* est la marque d'un petit esprit : cette pensée est fausse ; il eût fallu dire, pour la rendre juste, que l'*admiration* d'une chose commune est la marque de peu d'esprit : mais il y a des occasions où l'étendue de l'*admiration* est, pour ainsi dire, la mesure de la beauté de l'ame & de la grandeur de l'esprit. Plus un être créé & pensant voit loin dans la nature, plus il a de discernement, & plus il admire. Au reste il faut un peu être en garde contre ce premier mouvement de notre ame à la présence des objets, & ne s'y livrer que quand on est assuré par ses connoissances, & sur-tout par des modeles auxquels on puisse rapporter l'objet qui nous est présent. Il faut que ces modeles soient d'une beauté universellement convenue. Il y a des esprits qu'il est extrêmement difficile d'étonner ; ce sont ceux que la Métaphysique a élevés au dessus des choses faites ; qui rapportent tout ce qu'ils voient, entendent, *&c.* au possible, & qui ont en eux-mêmes un modele idéal au dessous duquel les êtres créés restent toujours.

ADMIRATION, (*Beaux-arts.*) c'est un sentiment vif qui s'éleve dans l'ame à la contemplation d'un objet qui surpasse notre attente. Si l'on y réfléchit bien, on s'appercevra que l'*admiration* est toujours accompagnée d'une contention d'esprit, qui s'efforce de pénétrer la raison de la chose que nous admirons. Plus cette raison paroît cachée, plus l'*admiration* redouble ; elle monte au plus haut degré, lorsque ce que nous voyons, semble être contraire à nos

conceptions. Si l'on veut diſtinguer avec M. Hume deux eſpeces différentes d'*admiration*, on peut nommer *étonnement*, le ſentiment que produit en nous un événement contraire à notre attente, & reſtreindre l'*admiration* au ſentiment qui naît de la conſidération d'une force extraordinaire & inconnue. Dans ce ſens, l'*admiration* pourroit être nommée une paſſion de l'eſprit; car elle a ceci de commun avec les paſſions, qu'elle eſt accompagnée d'un effort inquiet, qui tend à élever nos conceptions à la hauteur de l'objet qui nous occupe. C'eſt par cette conſidération ſans doute, que Deſcartes a mis l'*admiration* dans la claſſe des paſſions. Wolf, au contraire, l'en a exclue, par la raiſon que ce ſentiment, malgré ſa vivacité, n'eſt accompagné ni de deſir, ni d'averſion pour l'objet qu'on admire, bien qu'il ſemble qu'on éprouve quelque choſe d'analogue.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt inconteſtable que l'*admiration* eſt un ſentiment très-vif, & qui par conſéquent peut être du plus grand uſage pour porter l'homme au bien, & le détourner du mal. A cet égard, c'eſt un des ſentimens que les beaux-arts doivent ſavoir exciter. Le mal porté à un certain degré, eſt auſſi propre que le bien, à produire ce mouvement. La méchanceté extraordinaire du ſatan de Milton & de Klopſtock, ou celle de certains perſonnages tragiques de Shakeſpear, excitent en nous une *admiration* toute auſſi forte, que le caractere le plus ſublime d'un héros vertueux pourroit le faire. La ſeule différence eſt dans l'effet; nous abhorrons & déteſtons les premiers, nous reſpectons & nous nous efforçons d'imiter celui-ci.

La regle qui réſulte de ce que nous venons d'obſerver, c'eſt que l'artiſte ne doit jamais négliger l'occaſion d'exciter ce ſentiment. Les occaſions s'en offrent toutes les fois qu'on a lieu de repréſenter de grands caracteres & de grandes actions: dans le poëme épique, dans la tragédie, dans l'ode, dans les tableaux d'hiſtoire, dans les portraits, ſoit au pinceau, ſoit au ciſeau, & même dans la muſique d'un genre grave & ſérieux. Nous avons décrit ailleurs les diverſes ſources du merveilleux. *Voyez* l'article MERVEILLEUX.

Il ne ſuffit pas, au reſte, pour qu'un artiſte puiſſe exciter l'*admiration*, qu'il connoiſſe les ſources du merveilleux; il faut encore qu'il ſache lui-même penſer & ſentir dans le grand. Celui à qui la nature n'a pas accordé la grandeur d'ame, entreprendroit inutilement de nous inſpirer de l'*admiration*. Ceux pour qui toute la nature rit & badine; ceux qui ne voient dans les actions des hommes, & dans les événemens du monde, que le côté burleſque; ceux qui veulent mettre par-tout de l'eſprit, de la fineſſe, & des jeux d'imagination; ceux enfin qu'une jolie fleur, ou une contrée agréable touche plus qu'une onde bruyante, ou qu'un déſert hériſſé de rochers, ne réuſſiront jamais à exciter nos raviſſemens. Ce don n'eſt réſervé qu'à un artiſte que la nature a doué d'une grande ame, qui a profondément médité ſur les grands objets de la nature & de la vie civile; qui s'eſt beaucoup exercé à ramener tout à de grands points de vue, & qui a fortifié ſes talens par le commerce des perſonnes à grands ſentimens, & par une étude ſérieuſe & ſoutenue des ouvrages les plus ſublimes de l'art. (*Cet article eſt tiré de la théorie générale des Beaux Arts de M.* SULZER.)

ADMISSIBLE, adj. (*en Droit.*) qui mérite l'admiſſion. *Voyez ci-deſſous* ADMISSION.

ADMISSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) action par laquelle quelqu'un eſt admis à une place ou dignité.

Ce terme ſe dit ſpécialement de la *réception* aux ordres, ou à quelque degré dans une faculté; & le billet des examinateurs en faveur du Candidat, s'appelle *admittatur*, parce que l'*admiſſion* eſt exprimée par ce terme latin. *Voyez* CANDIDAT.

ADMISSION ſe dit auſſi au Palais, des preuves & des moyens, qui ſont reçus comme concluans & pertinens. (*H*)

* *ADMITTATUR*, *terme latin*, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) billet qu'on accorde après les examens ordonnés à ceux qui ſe préſentent aux ordres, à certaines dignités, aux degrés d'une Faculté, *&c.* lorſqu'ils ont été trouvés dignes d'y être admis.

ADMODIATEUR *ou* AMODIATEUR, ſubſt. m. (*Juriſprud.*) Fermier qui tient un bien à titre d'ad-

modiation. *Voyez ci-dessous* ADMODIATION.

ADMODIATION *ou* AMODIATION, s. f. (*Jurisprud.*) *terme de Coutumes*, usité en quelques provinces pour signifier un *bail*, dont le prix se paie en fruits par le Fermier, lequel en retient moitié, ou plus, ou moins, pour son exploitation. *Amodiation* est aussi synonyme en quelques endroits à *bail à ferme*, & se dit du bail même, dont le prix se paie en argent.

ADMONESTER, v. act. *terme de palais*, c'est faire une légere correction verbale en matiere de délit. *Voyez* ADMONITION.

ADMONITION, s. f. *terme de Palais*, est une remontrance que fait le Juge en matiere de délit au délinquant, à qui il remontre sa faute, & l'avertit d'être plus circonspect à l'avenir.

L'*admonition* est moindre que *le blâme*, & n'est pas flétrissante, si ce n'est qu'elle soit suivie d'amende; elle se joint le plus ordinairement avec l'aumône, & se fait à huis clos.

Le terme d'*admonition* s'emploie aussi en matiere ecclésiastique, & alors il est synonyme à *monition Voyez* ce dernier. (*H*)

ADNATA, adj. f. pris subst. en *Anatomie*, est une membrane épaisse & blanche qui enveloppe le globe de l'œil, & en forme la tunique externe. On l'appelle en françois *conjonctive. Voyez* TUNIQUE & CONJONCTIVE. (*L*(

ADNOTATION (*Hist. anc.*) chez les Romains étoit un rescrit du prince, signé de sa propre main, & que l'officier de l'empire, appellé *magister memoriæ*, écrivoit. Ce rescrit ne se donnoit guere que pour accorder le pardon d'un crime, & n'étoit autre chose que ce que nous appellons, *lettres de grace*. (*L*)

ADOLESCENCE, s. f. (*Physiolog.*) est le temps de l'accroissement dans la jeunesse, ou l'âge qui suit l'enfance, & qui se termine à celui où un homme est formé. *Voyez* ACCROISSEMENT & AGE. Ce mot vient du latin *adolescere*, croître.

L'état d'*adolescence* dure tant que les fibres continuent de croître & d'acquérir de la consistance. *Voyez* FIBRE.

Ce temps se compte ordinairement depuis quatorze ou quinze ans jusqu'à vingt-cinq, quoique, selon les différentes constitutions, il uisse durer plus ou moins.

Les Romains l'appliquoient indistinctement aux garçons & aux filles, & le comptoient depuis douze ans jusqu'à vingt-cinq pour les uns, & depuis douze jusqu'à vingt & un pour les autres. *Voyez* PUBERTÉ, &c.

Souvent même leurs écrivains employoient indifféremment les termes de *juvenis* & *adolescens* pour toutes sortes de personnes en deçà de quarante-cinq ans.

Lorsque les fibres sont arrivées à un degré de consistance & de tension suffisant pour soutenir les parties, la matiere de la nutrition devient incapable de les étendre davantage, & par conséquent elles ne sauroient plus croître. *Voyez* MORT. (*H*)

ADOLIA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante du Malabar, ainsi nommée par les Brames, & dont Rheede a publié une figure assez bonne, mais incomplete, dans son *Hortus Malabaricus*, *volume V. pag. 61*, *planche 31*, sous son nom Malabare *kalvetadagou*: les Brames l'appellent *adolia*, les Portugais *nanida serta*, & les Hollandois *berg craam bessen*.

C'est un arbrisseau toujours verd, qui croît à la hauteur de six piés, entre les rochers des montagnes de Teckencour, sur la côte de Malabar, où il fleurit une fois l'an, en février, & fructifie en mars.

Sa racine est fibreuse, d'un blanc roussâtre.

Il n'a presque point de tronc, ou pour parler plus exactement, son tronc qui n'a pas deux pouces de diametre, est garni, presque dès la racine, de branches alternes, cylindriques, écartées horizontalement, très-étendues, menues, assez souples, disposées à-peu-près sur un même plan en éventail, ce qui lui donne un peu l'air d'un jujubier ou d'un nerprun. Les vieilles branches sont, ainsi que le tronc, un peu creuses à leur centre, couvertes d'une écorce cendrée ou blancheâtre, qui est d'un verd rougeâtre & lisse dans les jeunes. Ce sont celles-ci seulement qui portent les feuilles; elles y sont disposées fort serrées alternativement sur un même plan, de maniere que le feuillage est applati comme dans le jujubier; par leur forme elles ress-

semblent assez à celles de l'alaterne ou du nerprun, étant élliptiques, pointues aux deux bouts, longues d'un pouce, de moitié moins larges, épaisses, & cependant molles, lisses, luisantes en dessus, ternes en dessous, relevées de nervures, entieres dans leur contour, & portées sur un pédicule assez court, demi-cylindrique, plat en dessus.

De l'aisselle des feuilles, ou à leur côté, & quelquefois à leur opposé, sortent tantôt une, tantôt deux, & rarement trois fleurs rougeâtres, fort petites, ouvertes en étoile de deux lignes à deux lignes & demie de diametre, portées sur un pédicule de même longueur. Chaque fleur est composée d'un calice d'une seule piece, ouvert en étoile, & partagé jusqu'à son milieu en cinq dents triangulaires, équilatérales. Il accompagne l'ovaire jusqu'à sa maturité. Celui-ci est fort petit & peu sensible au centre du calice; il devient en mûrissant une baie sphéroïde de trois lignes de diametre, jaune-orangé, à cinq loges qui contiennent chacune un osselet triangulaire alongé, à dos convexe, long d'une ligne & demie, blanc d'abord, ensuite rougeâtre, enfin noir.

Qualités. Toute la plante est sans odeur, mais ses feuilles sont ameres, & ses fruits ont de l'acidité

Usages. De ses feuilles pilées & cuites avec l'huile de Sesame, on fait un liniment dont on frotte le ventre des femmes qui ont de la difficulté à accoucher, & on prétend que ce liniment les délivre de l'arriere-faix.

Remarques. Van Rheede nous a laissé ignorer si l'*adolia* a une corolle, le nombre de ses étamines & des styles ou stigmates de son ovaire; néanmoins, soit qu'elle ait cinq pétales comme l'alaterne, soit qu'elle n'en ait point, comme le nerprun, *ramnus*, il est facile de voir par tous ses autres caracteres, que cet arbrisseau est de la famille des jujubiers, & qu'il forme un genre particulier voisin de ces deux genres.

Deuxieme espece. VÉTADAGOU.

Le *vétadagou* est une autre espece d'*adolia*, figurée pareillement dans l'*Hortus Malabaricus*, à la *planche 30 du cinquieme volume*, *page 59*. Les Brames l'appellent *polti*, les Portugais *nani*, les Hollandois *craam-bessen*.

Il différe du précédent en ce qu'il est plus grand dans toutes ses parties. Il a sept piés de hauteur; les feuilles plus arrondies, longues d'un pouce & demi; les fleurs blanches un peu plus grandes, de trois lignes de diametre, à divisions rondes & non pas triangulaires, les raies pourpre-noirâtres, du diametre de quatre lignes.

On le rencontre dans divers lieux de la côte du malabar mais particuliérement à Angiecaimal; il fleurit deux fois l'an, & porte ses fruits en mars & en septembre.

Du reste il ressemble parfaitement à l'*adolia* par ses vertus & ses usages. (*M.* ADANSON.)

ADOLPHE, ou ADOLFE de Nassau, (*Histoire d'Allemagne.*) vingtieme roi ou empereur depuis Conrad I, fils de Walleram, comte de Nassau, & d'Adélaïde de Kadzen Elenbogen, est élu le 6 janvier 1292, & meurt le 2 juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, son prédécesseur: il dut la couronne au peu de crédit de sa famille & à sa valeur. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit distingué dans plusieurs batailles: on le savoit capable de soutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puissant pour l'asservir. Heiss attribue l'élection d'*Adolphe* au stratagême de l'archevêque de Mayence, qui, se flattant de régner sous son nom, avoit extorqué les suffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aîné de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le sentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient divisés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au prince qu'ils ne croyoient pouvoir exclure, lui donnerent leur voix. Albert, le voyant préféré, prêta serment & se retira en Autriche, après en avoir reçu l'investiture. Mais son ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter sur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une somme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des

secours

secours contre Philippe-le-Bel, lui ouvrit une voie facile. *Adolphe* s'étoit servi de cet argent pour acheter le Landgraviat de Turinge, qu'Albert, *le dénaturé*, gendre de Fréderic II, prétendoit aliéner, moins par nécessité que pour en priver ses fils légitimes & faire un sort à un de ses fils naturels. Les princes dépouillés réclamerent les loix qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuissant, ils prirent les armes & trouverent des partisans: l'empereur éprouva même une défaite. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* soulevoient les esprits, fit une ligue avec Winceslas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Mayence, qui trouvoit moins de complaisance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les desseins des ducs rebelles & promit de les seconder. Des bruits malignement semés rendirent *Adolphe* odieux. On l'accusoit d'avoir blessé la majesté de l'empire, en se rendant le pensionnaire d'un roi étranger pour dépouiller, contre les loix, une illustre famille. Philippe-le-Bel ne laissa pas échapper cette occasion de se venger contre l'empereur de l'alliance qu'il avoit faite avec le roi d'Angleterre: il appuya les rebelles & leur fit passer des sommes considérables. Alors ils déployerent l'étendard de la guerre civile, & firent déposer l'empereur dans une diete. *Adolphe* marcha contre eux aussi-tôt, mais la colere qui le transportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs nécessaires, il fut vaincu près de Gellem, & perdit le trône & la vie. Il avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laisserent aucune postérité; Gerlac, le cinquieme, est regardé comme la tige des princes de Nassau-Usingen, de Saabruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille qu'épousa Rodolphe, comte Palatin. On croit que ce fut sous son regne que les villes impériales eurent part pour la premiere fois aux délibérations publiques. (*M—y*.)

Adolphe, (*Histoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holstein & duc de Slewigh. Il n'avoit que trois ans lorsque son pere marcha contre les Dythmarses, & perdit la bataille & la vie: il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans lui, dès sa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejeta, avec une espece d'horreur, une chaîne de perles dont Marguerite, reine de Danemarck, vouloit enrichir sa parure. Cette princesse regarda comme un symptôme de haine, & le présage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant, que l'effet d'une sagesse prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Christophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'investiture du duché de Slewigh. Il s'occupa du bonheur de ses sujets, étouffa peu-à-peu l'esprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux loix, presque oubliées, leur premiere vigueur; estimé de ses contemporains, il fut peu connu des siecles suivans. Tous les historiens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions, & parce qu'*Adolphe*, adonné tout entier au gouvernement de ses états, ne songea point à troubler ceux de ses voisins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoît qu'un trait de sa vie; mais ce trait seul vaut l'histoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Christophe III, la couronne de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refusa, en disant que ce fardeau étoit au dessus de ses forces. Ce fut par ses conseils qu'on la mit sur la tête de Christiern I, son neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy*.)

§ ADOM *ou* ADON, (*Géogr.*) petit royaume de la Côte d'Or, en Guinée. Il est borné à l'ouest par Taben, au sud par Guasso, au nord par Vassabs, & à l'est-nord-est par Abrambo. Il s'étend en droite ligne au long de la riviere de Sehama, & contient plusieurs isles ornées de belles villes & de villages. Son gouvernement consiste dans un conseil de cinq ou six des principaux de la contrée, dont l'un est néanmoins aussi puissant qu'un roi. Le pays abonde en grain, en fruit. Les rivieres y sont remplies de poissons; on y voit des animaux farouches & privés, & on y trouve des mines d'or & d'argent. Les habitans font le commerce avec Axim & Boutro, & quelquefois avec le petit Comendo. *Long.* 18. 19. *lat.* 7. 8. (*C. A.*)

* ADONAI, s. m. (*Théol.*) est, parmi

les Hébreux, un des noms de Dieu, & signifie *Seigneur*. Les Massoretes ont mis sous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux consonnes du mot *Adonaï*, parce qu'il étoit défendu chez les Juifs de prononcer le nom propre de *Dieu*, & qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût ce privilege, lorsqu'il entroit dans le Sanctuaire. Les Grecs ont aussi mis le mot *Adonaï* à tous les endroits où se trouve le nom de *Dieu*. Le mot *Adonaï* est dérivé d'une racine qui signifie *base* & *fondement*, & convient à Dieu, en ce qu'il est le soutien de toutes les créatures, & qu'il les gouverne. Les Grecs l'ont traduit par *κύριος*, & les Latins par *Dominus*. Il s'est dit aussi quelquefois des hommes, comme dans ce verset du Pseaume 104. *Constituit eum Dominum domûs suæ*, en parlant des honneurs auxquels Pharaon éleva Joseph, où le texte hébreu porte : *Adonaï*. Genebrard, le Clerc, Cappel, *de nomine Dei Tetragramm.* (*G.*)

* ADONÉE, (*Myth.*) nom que les Arabes donnoient au Soleil & à Bacchus, qu'ils adoroient. Ils offroient au premier tous les jours de l'encens & des parfums.

§ ADONER, *ou* ADONNER, verbe neutre, (*Marine.*) ne s'emploie qu'en parlant du vent lorsqu'on est à la voile : il signifie devenir moins contraire, ou même tout-à-fait favorable. Le vent *adonne* toutes les fois qu'il quitte la direction qu'il avoit, pour en prendre une nouvelle qui permette au vaisseau de marcher d'une maniere plus directe & plus favorable, relativement à la route qu'il veut faire. On ne s'en sert guere cependant lorsque le vent étant déja grand-largue, passe tout-à-fait de l'arriere. La raison en vient peut-être de ce qu'alors le vent est rarement plus avantageux, & qu'*adonner* présente avec lui une idée de gain & d'avantage. On dit : « le vent nous a *adonné* de quatre » quarts, ce qui nous a permis de mettre » en route. Si le vent continue à *adonner*, » nous pouvons appuyer les bras du vent. » (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ADONIAS *ou* ADONIJA, (*Histoire sacrée.*) nom propre qui signifie le *Seigneur éternel*. C'est le nom du quatrieme fils que David eut de Haggith, *II. Rois*, *iij*, 4. Imitateur de l'ambitieux Absalom, il voulut se faire proclamer successeur de son pere du vivant de celui-ci. Il crut réussir en faisant un festin où il invita tous ses freres excepté Salomon. Mais le prophete Nathan instruisit Bathzebah de ce complot, & par ses conseils elle se présenta devant David, pour lui rappeller la promesse solemnelle qu'il lui avoit faite de laisser le trône à son fils. Cette démarche, jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour appuyer la demande de Bathzebah, décida le roi à faire proclamer Salomon pour son successeur. *Adonija*, craignant le ressentiment de celui-ci, se réfugia auprès de l'autel; mais Salomon le fit appeller pour lui accorder son pardon. La témérité qu'il eut de demander Abisag pour femme lui coûta la vie; *III. Rois j. ij.*

Il est parlé d'un autre *Adonija*, que le pieux Josaphat envoya dans les villes de Juda pour enseigner le peuple; *II. Chron. xvij*. Il y eut aussi un *Adonija* parmi ceux qui signerent l'alliance; *Néh. x. 16.* C'est le même qui est appellé ADONIKAM, c'est-à-dire, le *Seigneur s'est élevé*; *Néh. viij. Esdr. ij. 13. viij. 13.* (*CC.*)

ADONI-BESECH, (*Hist. anc.*) roi de la ville de *Besech* en Chanaan, fut un prince féroce qui ayant fait prisonniers soixante & dix rois, leur fit couper les extrêmités des piés & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nourriture que ce qu'ils pouvoient ramasser avec la bouche des restes qu'il leur jetoit de sa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le battirent, lui tuerent dix mille hommes, le firent prisonnier, & le traiterent comme il avoit traité les soixante & dix rois ses captifs.

ADONIE, (*Musique des anciens.*) air que les Lacédémoniens jouoient sur des flûtes appellées *ambatériennes*, quand ils alloient au combat. *Voy.* EMBATÉRIENNE. (*Musiq. instr. anc.*) (*F. D. C.*)

ADONIES *ou* FÊTES ADONIENNES, subst. f. (*Myth.*) qu'on célébroit anciennement en l'honneur d'Adonis, favori de Vénus, qui fut tué à la chasse par un sanglier dans les forêts du mont Liban. Ces fêtes prirent naissance en Phénicie, & passerent

delà en Grece. On en faisoit de semblables en Egypte en mémoire d'Osiris. Voici ce que dit Lucien de celles de Byblos en Phénicie: « Toute la ville au jour marqué pour » la solemnité, commençoit à prendre le » deuil, & à donner des marques publiques » de douleur & d'affliction; on n'entendoit » de tous côtés que des pleurs & des gé- » missemens; les femmes qui étoient les » ministres de ce culte, étoient obligées » de se raser la tête, & de se battre la » poitrine en courant les rues. L'impie su- » perstition obligeoit celles qui refusoient » d'assister à cette cérémonie, à se prosti- » tuer pendant un jour, pour employer au » culte du nouveau Dieu, l'argent qu'elles » gagnoient à cet infame commerce. Au » dernier jour de la fête, le deuil se chan- » geoit en joie, & chacun la témoignoit » comme si Adonis eût été ressuscité: la » premiere partie de cette solemnité s'ap- » pelloit ἀφανισμὸς, pendant laquelle on » pleuroit le Prince mort; & la deuxieme » ἕυρεσις, *le retour*, où la joie succédoit à » la tristesse. Cette cérémonie duroit huit » jours, & elle étoit célébrée en même » temps dans la basse Egypte. Alors, dit » encore Lucien qui en avoit été témoin, » les Egyptiens exposoient sur la mer un » panier d'osier, qui étant poussé par un » vent favorable, arrivoit de lui-même » sur les côtes de Phénicie, où les femmes » de Byblos qui l'attendoient avec impa- » tience, l'emportoient dans la ville, & » c'étoit alors que l'affliction publique fai- » soit place à une joie universelle. » Saint Cyrille dit qu'il y avoit dans ce petit vaisseau des lettres par lesquelles les Egyptiens exhortoient les Phéniciens à se réjouir, parce qu'on avoit retrouvé le Dieu qu'on pleuroit. Meursius a prétendu que ces deux différentes cérémonies faisoient deux fêtes distinctes qui se célébroient à différens temps de l'année, & à six mois l'une de l'autre, parce qu'on croyoit qu'Adonis passoit la moitié de l'année avec Proserpine, & l'autre moitié avec Vénus. Les Juifs voisins de la Phénicie & de l'Egypte, & enclins à l'idolâtrie, adopterent aussi ce culte d'Adonis. La vision du Prophete Ezéchiel, où Dieu lui montre des femmes voluptueuses assises dans le temple, & qui pleuroient Adonis, *& ecce ibi sedebant mulieres plangentes Adonidem*, ne permet pas de douter qu'ils ne fussent adonnés à cette superstition. *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres.* (*G*)

ADONIQUE ou ADONIEN, adject. (*Poës.*) sorte de vers fort court, usité dans la poësie Grecque & Latine. Il n'est composé que de deux piés, dont le premier est dactyle, & le second un spondée ou trochée, comme *rara juventus.*

On croit que son nom vient d'Adonis, favori de Vénus, parce que l'on faisoit grand usage de ces sortes de vers dans les lamentations ou fêtes lugubres qu'on célébroit en l'honneur d'Adonis. *Voyez* ADONIS ou ADONIENNES. Ordinairement on en met un à la fin de chaque strophe de vers saphiques, comme dans celle-ci.

Scandit æratas vitiosa naves
Cura, nec turmas equitum relinquit,
Ocyor cervis & agente nimbos
Ocyor euro. Horat.

Aristophane en entremêloit aussi dans ses comédies avec des vers anapestes. *Voyez* ANAPESTE & SAPHIQUE. (*G*)

ADONIS, (*Myth.*) fruit de l'inceste de Cyniras avec sa propre fille Myrrha, fut la divinité de plusieurs nations. La princesse, pour cacher sa honte, se retira dans l'Arabie, où elle mit au monde *Adonis.* L'enfant fut élevé dans des antres, & les femmes les plus distinguées du pays, attendries sur son sort, prirent soin de son éducation. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, il se rendit à la cour de Byblos, en Phénicie, dont il fit toutes les délices. Les femmes, éprises de sa beauté, briguerent à l'envi sa conquête, & ce fut Astarté qui subjugua sa fierté, & à qui il s'unit par le mariage. Vénus, lui donnant la préférence sur tous les dieux, abandonna le séjour du Ciel, de Paphos, d'Amathonte & de Cythere, pour le suivre à la chasse dans les forêts du mont Liban. Il y fut blessé par un sanglier; & Asterté, craignant que sa blessure ne fût mortelle, fit retentir le pays de ses gémissemens. L'Egypte partagea ses alarmes, & il y eut un deiul public dans toute la Phénicie. Sa guérison fit succéder la joie à la tristesse; on institua une fête annuelle, où,

après l'avoir pleuré mort, on se livroit aux transports de la plus vive alégresse, comme s'il fût ressuscité. Arsinoë, sœur & femme de Ptolomée Philadelphe, donna dans Alexandrie le spectacle d'une de ces fêtes; le premier jour elle parut sous la forme de Vénus pleurant son amant. Le second, elle célébra son retour à la vie, & le troisieme, qui termina la solemnité, elle se montra sur un char, traîné par des cygnes. On faisoit des processions où les femmes portoient les représentations de cadavre, ressemblant à un jeune homme. D'autres tenoient dans leurs mains du bled nouvellement germé, des fleurs nouvelles, des herbes naissantes, symbole d'un jeune prince moissonné dans son printemps. Phurnutus, Lactance & Macrobe, expliquent cette fable en disant que la mort d'*Adonis* marquoit l'éloignement du soleil pendant l'hiver, & son retour au bout de six mois vers le pôle du septentrion. D'autres prétendent qu'*Adonis* désigne la semence renfermée pendant six mois dans les entrailles de la terre, & qui, parvenant ensuite à sa maturité, produit de riches moissons. Son culte ne fut pas le même chez les différentes nations. On lui préparoit des festins devant les portes & sur les toits & dans les places publiques. Ce culte dégénéra en licence, & servit de modele aux saturnales des Romains. (*T — N.*)

Adonis, (*Géogr. Mythol.*) fleuve de Phénicie, appellé, par ceux du pays, *Nahar-alcab*, *fleuve du chien*. Il prend sa source vers le mont Liban, & va se rendre dans la mer de Syrie, près de la ville de Giblet, autrefois nommée *Byblos*. Il est ainsi appellé d'*Adonis* fils de Cyniras, roi de Chypre, & favori de Vénus, auquel on avoit bâti un temple sur le bord de ce fleuve, où l'on célébroit tous les ans la mémoire de sa mort avec des lamentations publiques. Lucien rapporte que le jour de cette fête, les eaux de cette riviere paroissoient rouges comme du sang; parce qu'à tel jour on y avoit lavé la plaie d'*Adonis*. Ce qui donnoit lieu à cette fable, c'est que l'eau en devenoit rouge par les sables que le vent y poussoit du mont Liban dans certaine saison de l'année. Ce fleuve divisoit le royaume & le patriarchat de Jérusalem du côté de Tripoli & du patriarchat d'Antioche. Il y a près de son embouchure de hautes montagnes escarpées, que les géographes appellent *chinox*, & qui s'élevent les unes sur les autres. L'empereur Antonin y fit couper un petit passage large de deux coudées, & long de quatre stades que l'on nomme le *pas du chien*; à cause du fleuve *Adonis* ou *fleuve du chien*, qui se jette en cet endroit dans la Méditerranée. (*C. A.*)

* Adonis, s. f. (*Jardinage.*) sorte de renoncule, qui a la feuille de la camomille; sa fleur est en rose, ses semences sont renfermées dans des capsules oblongues. On en distingue deux especes.

Ray attribue à la graine d'*adonis hortensis, flore minore, atro, rubente*, la vertu de soulager dans la pierre & dans la colique.

Et mêlée à l'*adonis ellebori radice, buphthalmi flore*, de tenir la place de l'ellébore, même dans les compositions médicinales.

ADONISEDECH, (*Hist. sacrée.*) roi de Jérusalem, fut défait par Josué avec les rois ses alliés, dans cette fameuse journée où Dieu arrêta le soleil à la priere de Josué, pour lui donner le temps de compléter sa victoire.

ADONY, (*Géogr.*) très-jolie ville de la Transilvanie Hongroise. Elle est au pié des montagnes, sur la riviere de Beretio, dans une situation très-agréable & dans un pays fertile. *Long.* 45, 18. *lat.* 47, 12. (*C. A.*)

ADOPTIENS, s. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques du huitieme siecle, qui prétendoient que Jesus-Christ, en tant qu'homme, n'étoit pas fils propre ou fils naturel de Dieu, mais seulement son fils adoptif.

Cette secte s'éleva sous l'empire de Charlemagne vers l'an 783. A cette occasion, Elipand, archevêque de Tolede, ayant consulté Felix, évêque d'Urgel, sur la filiation de Jesus Christ, celui-ci répondit que Jesus-Christ, en tant que Dieu, est véritablement & proprement fils de Dieu, engendré naturellement par le Pere; mais que Jesus-Christ, en tant qu'homme ou fils de Marie, n'est que fils adoptif de Dieu; décision à laquelle Elipand souscrivit.

On tint en 791 un Concile à Narbonne, où la cause des deux Evêques Espagnols fut

discutée, mais non décidée. Felix ensuite se rétracta, puis revint à ses erreurs ; & Elipand de son côté ayant envoyé à Charlemagne une profession de foi, qui n'étoit pas orthodoxe, ce Prince fit assembler un Concile nombreux à Francfort en 794, où la doctrine de Felix & d'Elipand fut condamnée, de même que dans celui de Forli de l'an 795, & peu de temps encore après dans le Concile tenu à Rome sous le Pape Leon III.

Felix d'Urgel passa sa vie dans une alternative continuelle d'abjurations & de rechûtes, & la termina dans l'héréfie ; il n'en fut pas de même d'Elipand.

Geoffroi de Clairvaux impute la même erreur à Gilbert de la Porée ; & Scot & Durand semblent ne s'être pas tout-à-fait assez éloignés de cette opinion. Wuitassé, *traité de l'Incarn. part. II. quest. viij. art. 1. pag. 216. & suiv.* (G)

ADOPTIF, adj. (*Jurisprud.*) est la personne adoptée par une autre. *Voyez* ADOPTION.

Les enfans *adoptifs*, chez les Romains, étoient considérés sur le même pié que les enfans ordinaires, & ils entroient dans tous les droits que la naissance donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'est pourquoi il falloit qu'ils fussent institués héritiers ou nommément déshérités par le pere, autrement le testament étoit nul.

L'Empereur Adrien préféroit les enfans *adoptifs* aux enfans ordinaires, par la raison, disoit-il, que c'est le hazard qui nous donne ceux-ci, au lieu que c'est notre propre choix qui nous donne les autres.

M. Menage a publié un livre d'éloges ou de vers adressés à lui-même, intitulé *Liber adoptivus*, auquel il a joint quelques autres ouvrages. Heinsius & Furstemberg de Munster ont aussi publié des livres *adoptifs*. (H)

ADOPTION, s. f. (*Jurisprud. Hist. anc. mod.*) est un acte par lequel un homme en fait entrer un autre dans sa famille, comme son propre fils, & lui donne droit à sa succession en cette qualité.

Ce mot vient de *adoptare* qui signifie la même chose en latin ; d'où on a fait dans la basse latinité *adobare*, qui signifie faire quelqu'un chevalier, lui ceindre l'épée ; d'où est venu aussi qu'on appelloit *miles adobatus* un chevalier nouvellement fait, parce que celui qui l'avoit fait chevalier étoit censé en quelque façon l'avoir adopté. *V.* CHEVALIER.

Parmi les Hébreux on ne voit pas que l'*adoption* proprement dite ait été en usage. Moyse n'en dit rien dans ses loix ; & l'*adoption* que Jacob fit de ses deux petits-fils Ephraïm & Manassé, n'est pas proprement une *adoption*, mais une espece de substitution par laquelle il veut que les deux fils de Joseph aient chacun leur lot dans Israël, comme s'ils étoient ses propres fils, *Vos deux fils, dit-il, seront à moi ; Ephraïm & Manassé seront réputés comme Ruben & Simeon* : mais comme il ne donne point de partage à Joseph leur frere, toute la grace qu'il lui fait, c'est qu'au lieu d'une part qu'il auroit eu à partager entre Ephraïm & Manassé, il lui en donne deux ; l'effet de cette *adoption* ne tomboit que sur l'accroissement de biens & de partage entre les enfans de Joseph. *Genese xlviij. 5.* Une autre espece d'*adoption* usitée dans Israël, consistoit en ce que le frere étoit obligé d'épouser la veuve de son frere décédé sans enfans, en sorte que les enfans qui naissoient de ce mariage étoient censés appartenir au frere défunt, & portoient son nom, pratique qui étoit en usage avant la loi, ainsi qu'on le voit dans l'histoire de Thamar. Mais ce n'étoit pas encore la maniere d'adopter connue parmi les Grecs & les Romains. *Deut. xxv. 5. Ruth. iv. Matth. xxij. 24. Gen. xviij.* La fille de Pharaon adopta le jeune Moyse, & Mardochée adopta Esther pour sa fille. On ignore les cérémonies qui se pratiquoient dans ces occasions, & jusqu'où s'étendoient les droits de l'*adoption* : mais il est à présumer qu'ils étoient les mêmes que nous voyons dans les loix romaines ; c'est-à-dire que les enfans adoptifs partageoient & succédoient avec les enfans naturels ; qu'ils prenoient le nom de celui qui les adoptoit, & passoient sous la puissance paternelle de celui qui les recevoit dans sa famille. *Exode ij. 10. Esther. ij. 7. 15.*

Par la passion du Sauveur, & par la communication des mérites de sa mort qui nous sont appliqués par le baptême, nous deve-

nons les enfans adoptifs de Dieu, & nous avons part à l'héritage céleste. C'est ce que S. Paul nous enseigne en plusieurs endroits. *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit* d'adoption *des enfans par lequel vous criez, mon pere, mon pere.* Et: *Nous attendons l'*adoption *des enfans de Dieu.* Et encore: *Dieu nous a envoyé son fils pour racheter ceux qui étoient sous la loi, afin que nous recevions l'*adoption *des enfans.* Rom. viij. 15. & 23. Galat. iv. 4. & 5.

Parmi les Musulmans la cérémonie de l'*adoption* se fait en faisant passer celui qui est adopté pardedans la chemise de celui qui l'adopte. C'est pourquoi pour dire *adopter* en Turc, on dit *faire passer quelqu'un par sa chemise;* & parmi eux un enfant adoptif est appellé *ahiet-ogli*, fils de l'autre vie, parce qu'il n'a pas été engendré en celle-ci. On remarque parmi les Hébreux quelque chose d'approchant. Elie adopte le Prophete Elisée, & lui communique le don de prophétie, en le revêtant de son manteau, *Elias misit pallium suum super illum:* & quand Elie fut enlevé dans un chariot de feu, il laissa tomber son manteau, qui fut enlevé par Elisée son disciple, son fils spirituel & son successeur dans la fonction de Prophete. D'Herbelot, *Bibliot. orient. page 47. III. Reg. xix. 19. IV. Reg. xj. 15.*

Moyse revêt Eléasar des habits sacrés d'Aaron, lorsque ce grand-prêtre est prêt de se réunir à ses peres, pour montrer qu'Eléasar lui succédoit dans les fonctions du Sacerdoce, & qu'il l'adoptoit en quelque sorte pour l'exercice de cette dignité. Le Seigneur dit à Sobna capitaine du temple, qu'il le dépouillera de sa dignité, & en revêtira Eliacim fils d'Helcias. *Je le revêtirai de votre tunique*, dit le Seigneur, *& je le ceindrai de votre ceinture, & je mettrai votre puissance dans sa main.* S. Paul en plusieurs endroits dit que les Chrétiens *se sont revêtus de Jesus-Christ, qu'ils se sont revêtus de l'homme nouveau*, pour marquer l'*adoption* des enfans de Dieu dont ils sont revêtus dans le baptême; ce qui a rapport à la pratique actuelle des Orientaux. *num. xx. 26. Isaie xxij. 21. Rom. xiij. Galat. iij. 26. Ephes. iv. 24. Coloss. iij. 10.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome I. lettre A. pag. 62.* (G)

La coutume d'*adopter* étoit très-commune chez les anciens Romains, qui avoient une formule expresse pour cet acte: elle leur étoit venue des Grecs, qui l'appelloient υἱωσις, *filiation.* *Voyez* Adoptif.

Comme l'*adoption* étoit une espece d'imitation de la nature, inventée pour la consolation de ceux qui n'avoient point d'enfans, il n'étoit pas permis aux Eunuques d'adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuissance actuelle d'avoir des enfans. *Voyez* Eunuque.

Il n'étoit pas permis non plus d'adopter plus âgé que soi; parce que c'eût été renverser l'ordre de la nature: il falloit même que celui qui adoptoit eût au moins dix-huit ans de plus que celui qu'il adoptoit, afin qu'il y eût du moins possibilité qu'il fût son pere naturel.

Les Romains avoient deux sortes d'*adoptions;* l'une qui se faisoit devant le Préteur; l'autre par l'assemblée du peuple, dans le temps de la république; & dans la suite par un rescrit de l'empereur.

Pour la premiere, qui étoit celle d'un fils de famille, son pere naturel s'adressoit au préteur, devant lequel il déclaroit qu'il émancipoit son fils, se dépouilloit de l'autorité paternelle qu'il avoit sur lui, & consentoit qu'il passât dans la famille de celui qui l'adoptoit. *Voyez* Emancipation.

L'autre sorte d'*adoption* étoit celle d'une personne qui n'étoit plus sous la puissance paternelle, & s'appelloit *adrogation.* *V.* Adrogation.

La personne adoptée changeoit de nom & prenoit le prénom, le nom, & le surnom de la personne qui l'adoptoit. *V.* Nom.

L'*adoption* ne se pratique pas en France. Seulement il y a quelque chose qui y ressemble, & qu'on pourroit appeller une *adoption* honoraire: c'est l'institution d'un héritier universel, à la charge de porter le nom & les armes de sa famille.

Les Romains avoient aussi cette *adoption* testamentaire: mais elle n'avoit de force qu'autant qu'elle étoit confirmée par le peuple. *Voyez* Testament.

Dans la suite il s'introduisit une autre sorte d'*adoption*, qui se faisoit en coupant

quelques cheveux à la personne, & les donnant à celui qui l'adoptoit.

Ce fut de cette maniere que le Pape Jean VIII adopta Boson, Roi d'Arles; exemple unique, peut-être, dans l'histoire, d'une *adoption* faite par un ecclésiastique; l'usage de l'*adoption* établi à l'imitation de la nature, ne paroissant pas l'autoriser dans les personnes à qui ce seroit un crime d'engendrer naturellement des enfans.

M. Boussac, dans ses *Noctes Théologicæ*, nous donne plusieurs formes modernes d'*adoption*, dont quelques-unes se faisoient au baptême, d'autres par l'épée. (*H*)

La demande en *adoption* nommée *adrogatio*, étoit conçue en ces termes: *Velitis, jubeatis uti L. Valerius Lucio Ticio tam lege jureque filius sibi fiet, quàm si ex eo patre matreque familias ejus natus esset; utique ei vitæ necisque in eum potestas fiet uti pariundo filio est. Hoc ità, ut dixi, ità vos, Quirites, rogo.* Dans les derniers temps les *adoptions* se faisoient par la concession des empereurs. Elles se pratiquoient encore par testament. *In imá cerá C. Octavium in familiam nomenque adoptavit.* Les fils adoptifs prenoient le nom & le surnom de celui qui les adoptoit; & comme ils abandonnoient en quelque sorte la famille dont ils étoient nés, les Magistrats étoient chargés du soin des dieux pénates de celui qui quittoit ainsi sa famille pour entrer dans une autre. Comme l'*adoption* faisoit suivre à l'enfant adoptif la condition de celui qui l'adoptoit, elle donnoit aussi droit au pere adoptif sur toute la famille de l'enfant adopté. Le Sénat au rapport de Tacite condamna & défendit les *adoptions* feintes dont ceux qui prétendoient aux charges avoient introduit l'abus, afin de multiplier leurs cliens & de se faire élire avec plus de facilité. L'*adoption* étoit absolument interdite à Athenes en faveur des Magistrats avant qu'ils eussent rendu leurs comptes en sortant de charge. (*G.* & *H.*)

* § Adoption, (*Hist. mod.*) L'adoption est fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur est pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné; mais, pour éviter qu'ils n'aillent grossir le trésor du grand-seigneur, quand ils se voient sans espoir de lignée, ils choisissent dans une famille du commun, quelque bel enfant de l'un ou de l'autre sexe, le menent au cadi, & là, en présence & du consentement de ses parens, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur enfant. En même temps les pere & mere renoncent à tous leurs droits sur lui, & les remettent à celui qui l'adopte: on passe un contrat en bonne forme, & dès-lors l'enfant ainsi adopté ne peut être déshérité. Milady Montaguë, qui rapporte cette forme d'adoption dans ses lettres, dit avoir vu plus d'un mendiant refuser de livrer ainsi leurs enfans à de riches Grecs, tant la nature a de pouvoir sur le cœur d'un pere & d'une mere, quoique les peres adoptifs aient en général beaucoup de tendresse pour ces enfans, qu'ils appellent *enfans de leurs ames*. Cette coutume seroit beaucoup plus de mon goût, ajoute cette judicieuse Angloise, que l'usage absurde où nous sommes de nous attacher à notre nom. Faire le bonheur d'un enfant que j'éleve à ma maniere, ou (pour parler turc) *sur mes genoux*, que j'ai accoutumé à me respecter comme son pere, est, selon moi, plus conforme à la raison, que d'enrichir quelqu'un qui tient, des lettres qui composent son nom, tout son mérite & toute son affinité.

Adoption par les armes, (*Hist. milit.*) L'*adoption* militaire a pris naissance chez quelques peuples du nord, ou parmi les Germains; ce qui est a-peu-près la même chose, les uns & les autres ayant une même origine. Ces peuples rapportoient tout à la guerre, & ils ne quittoient point leurs armes. C'étoit dans une assemblée publique que l'un des chefs de la nation, le pere ou quelque parent, armoit pour la premiere fois l'enfant parvenu à l'âge de puberté. C'étoit cette cérémonie, dit Tacite, qui en faisoit un citoyen, & elle tenoit lieu de l'acte par lequel les Romains prenoient au même âge la robe virile.

Cette cérémonie a les caracteres d'une *adoption* militaire, par laquelle les Germains étoient reconnus enfans de la république; mais on y voit cette différence, qu'ici c'est une permission de porter les armes; au lieu que les *adoptions* militaires étoient une récompense pour les avoir portées avec gloire.

C'eſt dans l'hiſtoire des Goths & des Lombards qui s'établirent ſucceſſivement en Italie, qu'il eſt plus ſouvent fait mention de cette *adoption* militaire, dont l'uſage a pu paſſer par eux à la cour des empereurs Romains. Procope eſt le premier qui en ait parlé.

Cebades, roi de Perſe, voulant placer ſur le trône Coſroës, le plus jeune de ſes trois fils, ſongea à lui procurer l'appui de l'empereur d'Orient, Juſtin. Il propoſa à ce prince, contre lequel il étoit en guerre, d'adopter Coſroës. Juſtin auroit ſaiſi avec joie cette occaſion de terminer une guerre fâcheuſe, ſi on ne lui eût fait obſerver que l'*adoption* juridique des Romains donneroit à Coſroës des droits ſur l'empire. On propoſa au Perſan de l'adopter par les armes à la maniere des Barbares; ce que Coſroës refuſa avec mépris, & la guerre continua.

Les *adoptions* militaires ſe faiſoient par la tradition des armes, en donnant ou envoyant à celui qu'on adoptoit, différentes ſortes d'armes ou d'inſtrumens de guerre, & quelquefois en le revêtant ou le faiſant revêtir par des Ambaſſadeurs, d'une armure complete; car les *adoptions* n'étoient en uſage que chez les ſouverains. Elles étoient ordinairement accompagnées de préſens plus ou moins conſidérables, ſuivant la circonſpection ou les perſonnes.

Elles donnoient les noms de pere & de fils, comme l'*adoption* romaine, & l'on ſe faiſoit un honneur de prendre ces noms dans les ſouſcriptions des lettres, & dans les actes publics. Telle étoit l'idée qu'on avoit chez les Goths & chez les Lombards de cette *adoption*. Elle étoit regardée comme le premier degré d'honneur de la milice. Leurs rois n'admettoient point leurs fils à leur table, qu'ils n'euſſent été adoptés par quelque prince étranger; & ceux-ci alloient chercher cet honneur juſques chez les princes ennemis.

C'eſt ce que fit Alboin, fils d'Audoin, roi des Lombards; il alla ſe faire adopter par le roi des Gepides, & devint ſon fils par la tradition des armes. L'uſage de cette *adoption* chez les Lombards a fini avec leur monarchie, détruite par Charlemagne; mais depuis ce temps on en trouve encore des traces chez les empereurs d'Orient.

Godefroi, duc de la baſſe Lorraine, conduiſant en 1096 à la Terre-Sainte une armée de croiſés, ſe rendit au palais des Blaquernes près Conſtantinople, où l'empereur Alexis, pour l'attacher à ſes intérêts, l'adopta pour ſon fils, en le faiſant revêtir des habits impériaux avec toute la ſolemnité & la coutume du pays. La valeur de Godefroi, l'uſage des empereurs d'Orient d'adopter ainſi les princes étrangers, les circonſtances de l'entrepriſe de la Croiſade, tout annonce une cérémonie guerriere.

Le prince d'Edeſſe adoptant de cette maniere Baudoin, frere du même Godefroi, le fit entrer nu ſous ſa chemiſe, & le ſerra fortement entre ſes bras, pour ſignifier qu'il le tenoit comme ſorti de lui. Mais il n'eſt pas facile de décider ſi quelques rois des premieres races ont été adoptés par les armes, par quelqu'autre prince, s'ils ont fait uſage de cette *adoption*, & s'ils ont adopté eux-mêmes des princes de leur ſang ou des étrangers. On trouve différens monumens hiſtoriques qui conſtatent que les rois de France ont été adoptés par des princes étrangers. On trouve une *adoption* militaire de Théodebert par Juſtinien, dans une médaille du premier.

A l'égard des *adoptions* faites par les rois de France, les hiſtoriens parlent diſtinctement de deux ſortes d'*adoptions* dont ils firent uſage, l'une par la barbe, l'autre par les cheveux. L'*adoption* par la barbe ſe faiſoit en touchant la barbe de celui qu'on adoptoit, ou en en coupant l'extrêmité.

Par un traité de paix entre Clovis & Alaric, il fut conclu qu'Alaric toucheroit la barbe de Clovis, & deviendroit par-là ſon parrain, ou ſon pere adoptif. Cet accommodement n'eut point lieu, parce que les Goths vinrent armés à la conférence, & Clovis continua la guerre. Ceci ſe paſſa à la bataille de Vouillé.

Les *adoptions par les armes* doivent leur origine aux Goths ou aux Lombards: l'uſage en a ceſſé en Italie à la deſtruction de leur monarchie: & il a duré en Orient juſqu'au temps où commencerent les ordres de chevalerie. (†)

* ADOR & ADOREA, (*Myth.*) gâteaux faits avec de la farine & du ſel, qu'on offroit en ſacrifice; & les ſacrifices s'appelloient *adorea ſacrificia*.

ADORATION,

ADORATION, s. f. (*Théol.*) l'*action de rendre à un être les honneurs divins. Voyez* Dieu.

Ce mot est formé de la préposition Latine *ad* & de *os*, la bouche; ainsi *adorare* dans sa plus étroite signification veut dire approcher sa main de sa bouche, *manum ad os admovere*, comme pour la baiser; parce qu'en effet dans tout l'Orient ce geste est une des plus grandes marques de respect & de soumission.

Le terme d'*adoration* est équivoque, & dans plusieurs endroits de l'écriture, il est pris pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes; comme en cet endroit où il est parlé de la Sunamite dont Elisée ressuscita le fils. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit super terram.* Reg. IV. cap. iv. v. 37.

Mais dans son sens propre, *adoration* signifie le culte de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu. *Voyez* Culte & Latrie. Celle qu'on prodigue aux idoles s'appelle *idolâtrie. Voyez* Idolatrie.

C'est une expression consacrée dans l'église catholique, que de nommer *adoration* le culte qu'on rend, soit à la vraie croix, soit aux croix formées à l'image de la vraie croix. Les Protestans ont censuré cette expression avec un acharnement que ne méritoit pas l'opinion des Catholiques bien entendue. Car, suivant la doctrine de l'Eglise Romaine, l'*adoration* qu'on rend à la vraie croix, & à celles qui la représentent, n'est que relative à Jesus-Christ l'Homme-Dieu; elle ne se borne ni à la matiere, ni à la figure de la croix. C'est une marque de vénération singuliere & plus distinguée pour l'instrument de notre rédemption, que celle qu'on rend aux autres images, ou aux reliques des saints. Mais il est visible que cette *adoration* est d'un genre bien différent, & d'un degré inférieur à celle qu'on rend à Dieu. On peut voir sur cette matiere l'*exposition de la foi*, par M. Bossuet, & décider si l'accusation des Protestans n'est pas sans fondement. *V.* Latrie, Croix, Saint, Image, Relique.

Adoration, (*Hist. mod.*) maniere d'élire les Papes, mais qui n'est pas ordinaire. L'élection par *adoration* se fait lorsque les cardinaux vont subitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Il y a lieu de craindre dans cette sorte d'élection que les premiers qui s'élevent n'entraînent les autres, & ne soient cause de l'élection d'un sujet auquel on n'auroit pas pensé. D'ailleurs quand on ne seroit point entraîné sans réflexion, on se joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que si l'élection prévaut, on n'encoure la colere de l'élu. Lorsque le Pape est élu, on le place sur l'autel, & les Cardinaux se prosternent devant lui, ce qu'on appelle aussi l'*adoration du Pape*, quoique ce terme soit fort impropre, l'action des Cardinaux n'étant qu'une action de respect.

ADORER, v. a. (*Théol.*) Ce terme pris selon sa signification littérale & étymologique tirée du Latin, signifie proprement porter à sa bouche, baiser sa main, ou baiser quelque chose: mais dans un sentiment de vénération & de culte: *si j'ai vu le soleil dans son état, & la lune dans sa clarté, & si j'ai baisé ma main, ce qui est un très-grand péché*, c'est-à-dire *si je les ai adorés en baisant ma main à leur aspect.* Et dans les livres des Rois: *Je me réserverai sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, & toutes les bouches qui n'ont pas baisé leurs mains pour l'adorer.* Minutius Felix dit que Cécilius passant devant la statue de Séraphis baisa la main, comme c'est la coutume du peuple superstitieux. Ceux qui *adorent*, dit S. Jérôme, ont accoutumé de baiser la main, & de baisser la tête; & les Hébreux, suivant la propriété de leur langue, mettent le baiser pour l'adoration: d'où vient qu'il est dit: *baisez le fils, de peur qu'il ne s'irrite, & que vous ne perissiez de la voie de justice*, c'est-à-dire *adorez-le*, & soumettez-vous à son empire. Et Pharaon parlant à Joseph: *tout mon peuple baisera la main à votre commandement*, il recevra vos ordres comme ceux de Dieu ou du roi. Dans l'écriture le terme d'*adorer* se prend non seulement pour l'adoration & le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais aussi pour les marques de respect extérieures que l'on rend aux rois, aux grands, aux

personnes ſupérieures. Dans l'une & dans l'autre ſorte d'adoration, on s'inclinoit profondément, & ſouvent on ſe proſternoit juſqu'en terre pour marquer ſon reſpect. Abraham *adore* proſterné juſqu'en terre les trois anges qui lui apparoiſſent ſous une forme humaine à Manbré. Loth les *adore* de même à leur arrivée à Sodome. Il y a beaucoup d'apparence que l'un & l'autre ne les prit d'abord que pour des hommes. Abraham *adore* le peuple d'Hébron: *adoravit populum terræ*. Il ſe proſterna en ſa préſence pour lui demander qu'il lui fît vendre un ſépulcre pour enterrer Sara. Les Iſraëlites ayant appris que Moyſe étoit envoyé de Dieu pour les délivrer de la ſervitude des Egyptiens, ſe proſternerent & *adorerent* le Seigneur. Il eſt inutile d'entaſſer des exemples de ces manieres de parler: ils ſe trouvent à chaque pas dans l'écriture. *Job. xxxj. 26. 27. III. Reg. xix. 18. Minut. in octav.* Hier. *contr. Rufin. L. I. Pſ. xj. 12. Geneſ. xlj. 40. Geneſ. xviij. 2. xix. 7. Exod. iv. 31.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tom. I. lett.* A. *pag. 63.*

* Adorer, *honorer*, *révérer*; ces trois verbes s'emploient également pour le culte de religion & pour le culte civil. Dans le culte de religion, on *adore* Dieu, on *honore* les Saints, on *révere* les reliques & les images. Dans le culte civil, on *adore* une maîtreſſe, on *honore* les honnêtes gens, on *révere* les perſonnes illuſtres & celles d'un mérite diſtingué. En fait de religion, *adorer* c'eſt rendre à l'être ſuprême un culte de dépendance & d'obéiſſance: *honorer*, c'eſt rendre aux êtres ſubalternes, mais ſpirituels, un culte d'invocation: *révérer*, c'eſt rendre un culte extérieur de reſpect & de ſoin à des êtres matériels, en mémoire des êtres ſpirituels auxquels ils ont appartenu.

Dans le ſtyle profane, on *adore* en ſe dévouant entiérement au ſervice de ce qu'on aime, & en admirant juſqu'à ſes défauts: on *honore* par les attentions, les égards, & les politeſſes: on *révere* en donnant des marques d'une haute eſtime & d'une conſidération au deſſus du commun.

La maniere d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raiſon; parce que Dieu eſt l'auteur de la raiſon, & qu'il a voulu qu'on s'en ſervît même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire à ſon égard. (*) On n'*honoroit* peut-être pas les Saints, ni on ne *révéroit* peut-être pas leurs images & leurs reliques dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, comme on a fait depuis, par l'averſion qu'on portoit à l'idolâtrie, & la circonſpection qu'on avoit ſur un culte dont le principe n'étoit pas aſſez formel.

La beauté ne ſe fait *adorer* que quand elle eſt ſoutenue des graces; ce culte ne peut preſque jamais être juſtifié, parce que le caprice & l'injuſtice ſont très-ſouvent les compagnes de la beauté.

L'éducation du peuple ſe borne à le faire vivre en paix & familiérement avec ſes égaux. Le peuple ne ſait ce que c'eſt que s'*honorer* réciproquement; ce ſentiment eſt d'un état plus haut. La vertu mérite d'être *révérée*: mais qui la connoît? Cependant ſa place eſt par-tout.

ADORIAN, (*Géogr.*) petite ville de la Tranſilvanie hongroiſe près du fleuve d'Eer. Elle eſt au nord-oueſt du grand Varadin; & dans un fort beau pays. *Long. 44, 40. lat. 47, 18.*

ADOS, (*Jardinage.*) eſt une terre élevée en talut le long d'un mur à l'expoſition du midi, afin d'avancer promptement les pois, les feves, & les autres graines qu'on y ſeme. Ce moyen eſt infiniment plus court que de les ſemer en pleine terre. (*K*)

Nous ajouterons ici une forme d'*ados* qui va de pair, à peu de choſe près, avec les chaſſis vitrés pour les pois de primeur & pour les fraiſiers, ainſi que pour quantité de nouveautés. En voici la conſtruction telle que nous la liſons dans le *Dictionnaire pour la théorie & la pratique du Jardinage*, &c. par M. l'Abbé Roger Schabol.

« Au lieu d'élever ſon *ados* de quatre, cinq à ſix pouces de haut, comme on a coutume, il faut l'exhauſſer d'un pié & même de

* Dieu a pu révéler, & en effet a révélé à l'homme qu'il exigeoit de lui un culte ſurnaturel: l'homme dès qu'il connoît ſa volonté, doit s'y ſoumettre, & la raiſon le conduit juſqu'à la révélation qui devient ſon guide. *Requiſitoire de M. Omer Joly de Fleury*, 23 *Janvier* 1759.

quinze pouces parderriere, venant en mourant pardevant, & même creuſant ſur le devant, pour charger d'autant ſur le derriere. Au moyen de cette pente précipitée, deux effets ont lieu : le premier, de jouir durant l'hiver, lorſque le ſoleil eſt bas, des moindres de ſes regards ; le ſecond, de n'avoir jamais, lors des gelées & des frimas, aucune humidité nuiſible ; toutes tombent de toute néceſſité, & vont ſe perdre dans le bas.

Cette ſorte d'*ados* ſe pratique à l'expoſition ſur-tout du midi, le long d'une platebande ; mais on a un eſpalier à ménager, & voici pour cet effet comme on s'y prend. On laiſſe entre le mur & l'*ados* dix-huit pouces de ſentier ; ces dix-huit pouces ſuffiſent pour aller travailler les arbres. Il faut, pendant quelques jours, avant que de ſemer les pois, laiſſer la terre ſe plomber tant ſoit peu.

Au lieu de faire en long ſes rigoles pour ſemer, les pratiquer en travers du haut en bas de l'*ados*, puis ſemer, après quoi garnir de terreau les rigoles & les remplir.

Lorſqu'arrivent des gelées fortes, des neiges, &c. garnir avec grande litiere & paillaſſons pardeſſus, qu'on ôte & qu'on remet ſuivant le beſoin.

Pour les fraiſiers, on en a ou en pots ou en mottes, que l'on met là en échiquier, en amphithéatre. Ceux en pots, les dépoter ſans endommager aucunement ni offenſer la motte : il faut bien ſe garder de couper tout autour & en deſſous les filets blancs qui tapiſſent le pourtour de cette motte, comme il ſe pratique dans le jardinage ; c'eſt ce que les jardiniers appellent *châtrer la motte*, vilain terme, procédé plus nuiſible, puiſqu'en retranchant tous ces filets blancs, on fait autant de plaies par leſquelles, de toute néceſſité, la ſeve flue, & qu'il faut que la nature guériſſe. Il faut inſtruire les jardiniers à ce ſujet, & leur apprendre que ces filets blancs qu'ils coupent prennent leur direction naturelle vers la terre, & qu'ils ſe détachent de cette motte pour darder dans terre & s'y enfoncer. Laiſſons, autant qu'il eſt poſſible, la nature faire à ſon gré ; elle en fait plus que nous : ne nous mêlons de ſes affaires que quand elle nous requiert. Quant aux fraiſiers en pleine terre à mettre ſur ces *ados*, on ne peut non plus prendre trop de précaution pour les lever ſcrupuleuſement en motte, les ménager dans le tranſport & dans la tranſplantation.

Cette ſorte d'*ados* a un autre avantage ; ſavoir, de renouveller tous les ans la platebande, & d'en faire une terre neuve. Quand on a ôté les pois, on rabat la terre & on la met à plat, comme elle étoit, enſuite on y ſeme des haricots nains, qui y viennent à foiſon, ou tout autre plant convenable, ſans que la terre ſe laſſe.

Ces *ados* pratiqués de la ſorte, doivent être faits dans les derniers jours d'octobre, & ſemés au commencement de novembre. On eſt sûr, par ce moyen, d'avoir des pois & des fraiſes quinze jours ou trois ſemaines plutôt que les autres. C'eſt ainſi qu'avec peu & ſans frais on fait beaucoup. »

ADOSSÉ, adj. *terme de Blaſon*, ſe dit de deux animaux rampans qui ont le dos l'un contre l'autre, *lions adoſſés* : on le dit généralement de tout ce qui eſt de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, *&c. Clefs adoſſées*, c'eſt-à-dire qui ont leurs pannetons tournés en dehors, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. *Haches adoſſées*, *marteaux adoſſés*.

Deſcordes en Hainaut, d'or à deux lions *adoſſés* de gueules. (*V*)

ADOUBLER, v. a. *terme de Jeu*, ſe dit au jeu de trictrac, aux dames, aux échets, pour faire connoître qu'on ne touche une piece que pour l'arranger en ſa place, & non pas pour la jouer.

* ADOUCIR, *mitiger*. Le premier diminue la rigueur de la regle par la diſpenſe d'une partie de ce qu'elle preſcrit, & par la tolérance des légeres inobſervations ; il n'a rapport qu'aux choſes paſſageres & particulieres. Le ſecond diminue la rigueur de la regle par la réforme de ce qu'elle a de rude ou de trop difficile. C'eſt une conſtitution, ſinon conſtante, du moins autoriſée pour un temps.

Adoucir dépend de la facilité ou de la bonté d'un ſupérieur : *mitiger* eſt l'effet de la réunion des volontés ou de la convention des membres d'un corps, ou de la loi d'un maître, ſelon le gouvernement.

Adoucir & *mitiger* ont encore une légere

différence qui n'eſt pas renfermée évidemment dans la diſtinction qui précede. Exemple : on *adoucit* les peines d'un ami : on *mitige* le châtiment d'un coupable.

Adoucir, *en Peinture*, c'eſt mêler ou fondre deux ou pluſieurs couleurs enſemble avec le pinceau, de façon que le paſſage de l'une à l'autre paroiſſe inſenſible.

On *adoucit* ou fond la couleur avec toutes ſortes de pinceaux, mais particuliérement avec ceux qui ne ſe terminent pas en pointe ; ils ſont de poil de putois, de bléreau, de chien, *&c.*

On ſe ſert encore au même uſage d'une autre eſpece de pinceau qu'on nomme *broſſe*, & qui eſt de poil de porc.

On *adoucit* auſſi les deſſins lavés & faits avec la plume, en affoibliſſant la teinte, c'eſt-à-dire, en rendant ſes extrêmités moins noires. On *adoucit* encore les traits d'un viſage en les marquant moins.

Adoucir, *dans l'Architecture*, c'eſt l'art de laver un deſſin de maniere que les ombres expriment diſtinctement les corps ſphériques d'avec les quadrangulaires, ceux qui donnent ſur ces derniers ne devant jamais être *adoucis*, malgré l'habitude qu'ont la plupart de nos Deſſinateurs de fondre indiſtinctement leurs ombres ; inadvertence qu'il faut éviter abſolument, devant ſuppoſer que le bâtiment qu'on veut repréſenter, reçoit ſa lumiere du ſoleil, & non du jour : car toutes les ombres ſuppoſées du jour & non du ſoleil, n'étant pas décidées, paroiſſent foibles, incertaines, ôtent l'effet du deſſin, mettent l'artiſte dans la néceſſité de les *adoucir* & de négliger les reflets, ſans leſquels un deſſin géométral ne donne qu'une idée imparfaite de l'exécution. (*P*)

Adoucir, (*en terme d'Epingletier-Aiguilletier.*) s'entend de l'action d'ôter les traits de la groſſe lime avec une plus fine, pour pouvoir polir l'ouvrage plus aiſément & plus exactement. *Voyez* Polir. Il faut obſerver en *adouciſſant*, d'applatir tant ſoit peu la place du chas.

Le même terme s'emploie auſſi dans le même ſens parmi les *Cloutiers Faiſeurs d'aiguilles* courbes, lorſqu'ils poliſſent l'aiguille avec une lime taillée en fin.

Adoucir, *en terme d'Orfévrerie*, c'eſt l'action de rendre l'or plus facile à être mis en œuvre, en l'épurant des matieres étrangeres qui le rendoient aigre & caſſant. On *adoucit* l'or en le fondant à diverſes repriſes, juſqu'à ce que l'on voie qu'il ne travaille plus : & qu'il eſt tranquille dans le creuſet : c'eſt la marque à laquelle on connoît qu'il eſt doux.

Adoucir, (*en terme de Diamantaire.*) c'eſt ôter les traits que la poudre a faits ſur le diamant en le changeant de place & de ſens, ſur la roue de fer.

Adoucir, *en terme de Doreur ſur bois*, c'eſt polir le banc dont la piece eſt enduite ; & enlever les parties excédantes en l'humectant modérément avec une broſſe, & la frottant d'abord d'une pierre-ponce avec une peau de chien fort douce, & enfin avec un bâton de ſoufre.

Adoucir, *terme d'Horlogerie ;* il ſignifie rendre une piece plus douce, ſoit en la limant avec une lime plus douce, ſoit en l'uſant avec différens corps.

Pour *adoucir* le laiton, les Horlogers ſe ſervent ordinairement de ponce de pierres douces, & de petites pierres bleues ou d'Angleterre.

Pour l'acier trempé ou non trempé, ils emploient l'éméril, & la pierre à l'huile broyée. *Voyez* Emeril, Pierre *a l'huile broyée*, &c.

La différence entre un corps *poli* & *adouci*, c'eſt que le premier eſt brillant ; au lieu que le ſecond a un air mat, quoique celui-ci ait ſouvent bien moins de traits que le premier. (*T*)

Adoucir, *en terme de Fondeurs de plomb*, c'eſt polir le plomb dans le moulin. *Voyez* Rouler.

* Adoucir, (*Teint.*) c'eſt réduire des couleurs trop vives à d'autres de la même eſpece qui le ſoient moins *Voyez l'article* Teinture.

ADOUCISSEMENT, ſ. m. ſe dit, *en Peinture*, de l'action par laquelle les couleurs ont été fondues, & marque que les traits ne ſont point tranchés, & qu'il n'y a point de dureté dans l'ouvrage. L'*adouciſſement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus moëlleuſe. Les Peintres diſent plus volontiers *la fonte des couleurs* que l'*adouciſſement*.

Adoucissement; *terme d'Architecture*, c'est la liaison d'un corps avec un autre corps formé par un congé, comme Palladio a uni la plinthe de ses bases Doriques, Ioniques, & Corinthiennes, avec la corniche de leurs piedestaux. Ordinairement toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nu des murs par un *adoucissement*, lorsque l'on veut éviter des retraites qui marquent le fruit que doivent avoir les murs à chaque étage d'un édifice; quelquefois aussi on ne pratique qu'un talut, glacis, ou chanfrein, pour faire écouler l'eau, qui séjourneroit sur la saillie horizontale des plinthes, corniches, impostes, *&c.* (*P*)

ADOUÉE, adj. (*Fauconnerie.*) on dit *une perdrix adouée*, pour *une perdrix appariée, accouplée.*

* ADOUR, (*Géogr. mod.*) riviere de France qui prend sa source aux montagnes de Bigorre, & se jette dans la mer par le Boucaut neuf. Il y a en Gascogne deux autres petites rivieres de même nom qui se jettent dans la premiere.

* ADOUX, *venir adoux.* (*Teinture.*) Il se dit des fleurs bleues que jette le pastel mis dans la cuve. *Voyez* Teint. Le réglement de 1669 veut que la teinture des draps noirs se fasse avec de fort guede, & qu'on y mêle six livres d'indigo tout apprêté avec chaque balle de pastel, quand la cuve sera en *adoux*.

ADRA, (*Géogr. mod.*) petite ville maritime, & château fort au royaume de Grenade. *Long.* 16. 25. *lat.* 36. Il y a encore d'autres villes de ce nom.

* ADRACHNE, s. f. (*Botaniq.*) plante commune dans la Candie sur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Elle ressemble plus à un buisson qu'à un arbre: elle est toujours verte; la feuille ressemble à celle du laurier. On ne peut l'en distinguer qu'à l'odorat; celle de l'*adrachne* ne sent rien. L'écorce du tronc & des branches est si douce, si éclatante, si rouge, qu'on la prendroit pour du corail. En été elle se fend & tombe en morceaux; alors l'arbrisseau perd sa couleur rouge, & en reprend une autre qui tient du rouge & du cendré: il fleurit, & porte fruit deux fois l'an. Ce fruit est tout-à-fait semblable à celui de l'arbousier: il est bon à manger; il vient en grappe, & il est de la couleur & de la grosseur de la framboise.

* ADRAGANT, *la gomme*, (*Hist. nat. Med. & Chym.*) c'est un suc gommeux qui est tantôt en filets longs, cylindriques, entortillés de différente maniere, semblables à de petits vers ou à des bandes roulées & repliées de différente maniere, tantôt en grumeaux blancs, transparens, jaunâtres ou noirâtres, secs, sans goût, sans odeur, un peu gluans. Elle vient de Crete, d'Asie, & de Grece. La bonne est en vermisseaux, blanche comme de la colle de poisson, sans ordures. Elle découle, ou d'elle-même, ou par incision, du tronc & des branches d'une plante appellée *tragacantha exotica flore parvo, texis purpureis striato. Voyez* Tragacantha. La gomme *adragant* analysée donne du flegme liquide, sans odeur & sans goût, une liqueur flegmatique, roussâtre, d'une odeur empyréumatique, d'un goût un peu acide, un peu amer, comme des noyaux de pêche, & donnant des marques d'un acide violent; une liqueur légérement roussâtre, soit acide, soit urineuse alkaline; une huile roussâtre, soit subtile, soit épaisse: la masse noire restée au fond de la cornue étoit compacte comme du charbon, & calcinée pendant vingt-huit heures, elle a laissé des cendres grises dont on a tiré par lixiviation du sel alkali fixe. Ainsi la gomme *adragant* a les mêmes principes & presqu'en même rapport, que la gomme arabique. *V.* Gomme Arabique. Elle contient cependant un peu plus de sel acide, moins d'huile & plus de terre: elle ne se dissout ni dans l'huile ni dans l'esprit-de-vin. Elle s'enfle macérée dans l'eau; elle se raréfie, & se met en un mucilage dense, épais, & se dissolvant à peine dans une grande quantité d'eau; aussi s'en sert-on pour faire des poudres, & pour réduire le sucre en trochisques, pilules rotules, gâteaux, tablettes. Elle épaissit les humeurs, diminue le mouvement, enduit de mucosité les parties excoriées, & adoucit par conséquent les humeurs. On l'emploie dans les toux seches & âcres, dans l'enrouement, dans les maladies de poitrine causées par l'âcreté de la lymphe, dans celles qui viennent de l'acrimonie des urines, dans la

dyſurie, la ſtrangurie, l'ulcération des reins. On en unit la poudre avec des incraſſans & des adouciſſans, & on la réduit en mucilage avec l'eau-roſe, l'eau de fleur d'orange; on s'en ſert rarement à l'extérieur.

ADRAMMELEC, (*Mythol. Hiſt. ſacrée.*) Ce nom eſt dérivé, ſuivant Reland, *de vet. ling. Perſ. c. ix*, du Perſan, & ſignifie *feu royal;* ſelon d'autres il eſt abſolument hébreu, & déſigne un *roi magnifique.* Il ſe prend dans l'écriture pour une divinité aſſyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie, après la tranſplantation des Cuthéens, & qui fut particuliérement honorée par les habitans de Sepharvajim, *IV. Rois. xvij. 32.*

Les rabins Kimchi, Jarchi Abarbabanel, lui ont donné la figure d'un mulet; les thalmudiſtes Babyloniens, celle d'un paon. Mais leur ſentiment n'eſt pas de grand poids, lorſqu'il s'agit de caractériſer les divinités des païens, & ſur-tout celles des Samaritains, parce qu'ils ſe plaiſoient à les charger de traits ridicules & groteſques.

Les ſavans conviennent aſſez généralement que les dieux *Adrammelec* & Hanamelec, dont il eſt parlé au même endroit, étoient la même divinité que Moloch, dieu des Ammonites & des Moabites; & ils le prouvent premiérement par les noms mêmes; car *Melec*, *Molec*, *Milcom*, ſignifient également *roi;* & les additions *adra* ou *adar* & *hana*, ne ſont que des adjectifs deſtinés à relever les attributs de cette divinité. Ainſi *adrammelec* ſignifie *roi magnifique* & *puiſſant* du mot אהר, & *Hanamelec*, *roi exauçant*, du verbe ענה, *répondre.* On tire une ſeconde preuve du culte même de ces divinités, qui conſiſtoit, comme celui qu'on rendoit à Moloch, à faire paſſer ſes enfans par le feu. Conſultez Voſſius, *de Idolol. Gentil.* Pfeiffer, *dub. vex. c. iij.* Jurieu, *Hiſt. des dogmes*, *page 569.* Budæi, *Hiſt. Eccl. V. T. t. ij*, *page 529.* Selden, *de Diis Syris. L. II. c. ix.* (*C. C.*)

ADRAMMELECH, fils de Sennacherib. Lui & Sarazar ſon frere tuerent leur pere à ſon retour de Jéruſalem, où l'ange exterminateur lui avoit tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Leur frere Aſar-addon s'empara du trône, & les deux parricides ſe réfugierent dans l'Arménie.

* ADRANUS, ſ. m. (*Myth.*) Dieu particulier à la Sicile, & à la ville d'Adran qui portoit ſon nom. On l'adoroit dans toute l'iſle, mais ſpécialement à Adran.

ADRASTE, (*Hiſt. anc. Mythol.*) fut un des ces infortunés qui vivent déchirés de remords, ſans s'être rendus coupables. Il tua par imprudence ſon frere; & quoique ce meurtre fût involontaire, il fut banni par ſon pere Gordius, roi de Phrygie, & fils de Midas. Après avoir long-temps erré ſans patrie, il ſe réfugia à la cour de Créſus, roi de Lydie, qui le reçut comme le fils d'un roi, dont il étoit l'allié & l'ami; mais il n'exerça envers lui l'hoſpitalité, qu'après qu'il ſe fût ſoumis aux purifications uſitées en Lydie par les meurtriers qui vouloient ſe faire abſoudre. Un ſanglier monſtrueux déſoloit alors le territoire d'Olympe, & les plus intrépides chaſſeurs n'oſoient eſſayer contre lui leurs traits. Les habitans conſternés firent ſupplier Créſus de leur envoyer ſon fils à la tête d'une jeuneſſe courageuſe, pour les délivrer de ce fléau. Le monarque effrayé par un ſonge où il avoit vu ſon fils Atis percé d'un dard, conſentit avec répugnance à leur demande. Il fit appeller *Adraſte* qui, depuis ſon malheur, s'étoit condamné à vivre ſans gloire & ſans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choiſi pour accompagner ſon fils avec une troupe d'élite, & tout ſon équipage de chaſſe. Dès qu'il furent arrivés ſur le mont Olympe, ils pourſuivirent ſans relâche l'animal furieux. *Adraſte* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis, qu'il ne voyoit pas. Créſus inconſolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il ſe plaint au dieu de l'hoſpitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans ſa maiſon, & qu'il venoit d'abſoudre. *Adraſte*, plus affligé que ce pere, ſe préſente devant lui, & le ſollicite de le faire égorger ſur la tombe de ſon fils. Créſus touché de ſa douleur & de ſon déſeſpoir, fut aſſez généreux pour lui pardonner. *Adraſte* honteux de ſurvivre à ſon frere, & au fils de ſon bienfaicteur, ne voulut pas que ſes meurtres reſtaſſent impunis. Il aſſiſte à la pompe funebre

d'Atis ; & à la fin de la cérémonie, il s'élance sur la tombe qu'il arrose de ses larmes, & se plonge un poignard dans le sein. (*T-N.*)

ADRASTE, (*Hist. anc.*) roi d'Argos, étoit fils de Talaüs, & petit-fils par sa mere de Polibe, roi de Sicione. Ce fut dans la guerre de Thebes qu'il fit son apprentissage militaire ; & de tant de chefs qui embrasserent la querelle des deux freres, il fut le seul qui ne périt pas. Quoique sa valeur lui donnât une place parmi les héros de son siecle, il étoit plus estimé encore par la sagesse de son administration. La mort de son pere & de son beau-pere fit passer dans ses mains les sceptres d'Argos & de Sicione. Alors la royauté ne lui parut point une stérile décoration ; & pour être grand roi, il voulut être citoyen. La félicité dont il fit jouir ses sujets, lui mérita les honneurs de l'apothéose : on lui érigea un temple & des autels. Le culte qu'on lui rendit, subsista jusqu'au temps de Clistene, tyran de Sicione, qui l'abolit, parce que le souvenir des vertus de ce prince étoit une censure de la dureté de son gouvernement. *Adraste* avoit deux filles qu'il ne voulut point marier, sans avoir consulté l'oracle. La réponse qu'il en reçut, alarma sa tendresse. Le prêtre répondit que l'une épouseroit un sanglier, & l'autre un lion. Quelque temps aprés Polynice le Thébain parut à la cour de Sicione, couvert de la peau d'un lion ; vêtement d'Hercule, dont il se disoit descendu. Sur ces entrefaites le prince de Calidon arriva vêtu d'une peau de sanglier que son frere Méléagre avoit tué. *Adraste* leur donna ses filles, persuadé que c'étoient les deux époux que l'oracle avoit désignés. Le cheval d'*Adraste*, nommé *Arion*, a joué un grand rôle dans le pays des fables. On lui donne une origine miraculeuse, en assurant que Neptune, d'un coup de trident, le fit sortir de la terre, auprès d'Athenes. D'autres le disent fils du Zéphyre, pour marquer sa légéreté, ou peut-être pour accréditer l'opinion que les jumens deviennent fécondes, en se tournant du côté du vent. On ajoute qu'il avoit l'intelligence & la parole humaine : hyperbole qui se réduit à le faire regarder comme un cheval docile & bien dressé. (*T-N.*)

ADRASTÉE, s. f. (*Myth.*) une des Melisses ou Nymphes qui nourrirent Jupiter dans l'antre de Dicté. *V.* MELISSES.

* ADRASTÉE *ou* ADRASTIE, s. f. (*Myth.*) divinité autrement appellée *Némésis*, fille de Jupiter & de la Nécessité, ou selon Hésiode, de la Nuit : c'étoit la vengeresse des crimes. Elle examinoit les coupables du haut de la sphere de la lune où les Egyptiens l'avoient reléguée.

* ADRASTÉE *ou* ADRASTIE, (*Géogr. anc.*) étoit encore le nom d'une ville de la Troade, bâtie par Adraste fils de Mérops.

* ADRESSE, *souplesse*, *finesse*, *ruse*, *artifice*, considérées comme synonymes.

Adresse, art de conduire ses entreprises de maniere à réussir. *Souplesse*, disposition à s'accommoder aux conjonctures. *Finesse*, façon d'agir secrete & cachée. *Ruse*, voie oblique d'aller à ses fins. *Artifice*, moyen injuste, recherché, & plein de combinaison, d'exécuter un dessein : les trois premiers se prennent souvent en bonne part ; les deux autres toujours en mauvaise. L'*adresse* emploie les moyens ; la *souplesse* évite les obstacles ; la *finesse* s'insinue imperceptiblement ; la *ruse* trompe ; l'*artifice* surprend. Le négociateur est *adroit* ; le courtisan *souple* ; l'espion *rusé* ; le flatteur & le fourbe *artificieux*. Maniez les affaires difficiles avec *adresse* : usez de *souplesse* avec les grands : soyez *fin* à la cour : ne soyez *rusé* qu'en guerre : laissez l'*artifice* aux méchans.

ADRESSE, s. f. (*Hist. mod.*) expression singuliérement usitée en Angleterre, où elle signifie *placet*, *requête* ou *remontrance* présentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ses sentimens de joie, de satisfaction, *&c.* dans quelque occasion extraordinaire. Ce mot est François : il est formé du verbe *adresser*, *envoyer quelque chose à une personne.*

On dit en Angleterre, l'*adresse des Lords*, l'*adresse des communes*. Ces *adresses* commencerent à avoir lieu sous l'administration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & se débitent les gazettes est appellé *Bureau d'adresse*. (*H*)

ADRESSE, s. f. (*Comm.*) suscription qu'on met sur le dos d'une lettre missive pour la faire tenir, ou par la poste ou

autrement, à la perſonne à qui elle eſt adreſſée.

Cette *adreſſe* ou ſuſcription doit contenir les noms, demeure & qualité de celui à qui elle doit être rendue, avec les noms de la province, de la ville & du lieu où l'on veut envoyer la lettre.

Adreſſe ſe dit plus ordinairement dans le commerce de ce qu'on écrit & met ſur les balles, ballots, bannes, mannes & futailles remplies de marchandiſes, qu'on envoie au loin par des voituriers. Ces *adreſſes* doivent contenir à-peu-près les mêmes choſes que les ſuſcriptions des lettres. Il y a néanmoins des occaſions où il faut ajouter d'autres circonſtances qui leur ſont propres. *Voyez* EMBALLAGE & EMBALLEUR.

Adreſſe eſt encore un terme qui a pluſieurs autres ſignifications dans le commerce. On dit, *mon adreſſe eſt à Lyon chez un tel*, pour marquer que c'eſt-là qu'on doit envoyer ce qu'on veut qui me ſoit rendu. *J'ai accepté une lettre de change payable à l'adreſſe de M. Nicolas* ; ce qui ſert comme d'élection de domicile pour le paiement de cette lettre, ou pour les pourſuites que le porteur pourroit être obligé de faire, faute d'être acceptée ou payée. *Cette lettre de change eſt à l'adreſſe du ſieur Simon*, pour dire qu'elle eſt tirée ſur lui.

ADRESSER, *en terme de Commerce*, ſignifie envoyer des marchandiſes en quelque lieu ou à quelque perſonne : par exemple, *je viens d'adreſſer quatre balles de poivre à Lyon*, &c. (G)

* ADRIA, (*Géogr.*) Cette ancienne ville d'Italie, dans le Poleſin de Rovigo, appellée par les Latins *Atria*, donna ſon nom à tout le golfe, que l'on nomma *mer Atriatique*, *Hadriatique*, & enfin *Adriatique*, & auſſi *golfe de Veniſe*. C'eſt une ville épiſcopale ; & quelques-uns croient que l'évêché en eſt fort ancien. Mais un auteur, qui a fait des recherches exactes à ce ſujet, dit n'avoir trouvé aucun de ſes évêques avant le concile de Latran, ſous le pape Martin. Cette ville étoit compriſe dans la Flaminie : il n'en exiſte plus que des ruines, au milieu deſquelles habitent quelques pêcheurs. Les inondations l'ont miſe en cet état. L'éveque d'*Adria* réſide à Rovigo. Strabon nous apprend que de ſon temps, cette ville étoit peu conſidérable, mais qu'elle avoit été autrefois très-puiſſante. C'étoit une colonie Toſcane. Les reſtes d'un théatre trouvé ſous les fondemens d'une égliſe, prouvent ſon ancienne ſplendeur.

* ADRIANE, ſ. f. (*Géogr.*) ville de la province de Cyrene en Afrique ; ainſi nommée d'Adrien, empereur.

ADRIANISTES, ſ. m. plur. (*Théol.*) Théodoret met les *Adrianiſtes* au nombre des hérétiques qui ſortirent de ſecte de Simon le Magicien : mais aucun autre auteur ne parle de ces hérétiques. Théodor. *liv. I. Fable hérétiq.*

Les ſectateurs d'Adrien Hamſtedius, un des novateurs du xvj ſiecle, furent appellés de ce nom. Il enſeigna premiérement dans la Zélande, & puis en Angleterre, qu'il étoit libre de garder les enfans durant quelques années ſans leur conférer le baptême ; que Jeſus-Chriſt avoit été formé de la ſemence de la femme, & qu'il n'avoit fondé la religion Chrétienne que dans certaines circonſtances. Outre ces erreurs, & quelques-autres pleines de blaſphêmes, il ſouſcrivoit à toutes celles des Anabaptiſtes. *Pratéole*, *Sponde*, *Lidan.* (G)

ADRIANO A SIERRA, (*Géogr.*) montagne de Guipuſcoa dans la Biſcaye. C'eſt une des plus hautes des Pyrénées. On la paſſe pour aller de la Biſcaye à Alaba & dans la Caſtille vieille. Pour cet effet, il a fallu y tailler dans le roc un chemin fort ſombre, de quarante à cinquante pas. On ne rencontre ſur cette montagne que quelques cabanes de bergers. (*C. A.*)

§ ADRIATIQUE (MER,) (*Géogr.*) La mer *Adriatique*, qu'on nomme auſſi le *golfe de Veniſe*, eſt une partie de la mer Méditerranée, qui s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt depuis le quarantieme degré de latitude juſqu'au quarante-cinquieme degré cinquante-cinq minutes. La bouche de ce golfe entre la Canina & Orrante peut avoir quatorze lieues communes d'ouverture.

* ADRIEN, (S.) (*Géogr. mod.*) petite ville des Pays-Bas en Flandre ; ſur la Dendre.

ADRIEN (ŒLIUS,) *Hiſt. rom.* fils adoptif, & ſucceſſeur de Trajan, ſortoit d'une famille illuſtre, qui s'étant anciennement tranſplantée en Eſpagne, étoit retournée

TABLE DE LA MER ADRIATIQUE.

Pays qui confinent à la mer *Adriatique*.	L'Albanie, La Dalmatie, La Croatie,	dans la Turquie en Europe.	De l'est au sud par le nord.
	L'Istrie,	dans l'Etat de Venise.	
	La Carniole,	en Allemagne, dans le cercle d'Autriche.	
	La Seigneurie de Venise, L'Etat de l'Eglise, Le Royaume de Naples,	en Italie.	

Principales isles de ce golfe.	Fanu, Merlere,	à l'entrée.	De l'est au sud par le nord.
	Pélagosa,	vers le milieu.	
	Méleda, Agusta, Curzola, Cazzola, Cazza, Saint-André, Lissa, Lesina, Brassa, Bua, Solta, Grossa, Mélade, Scardo, Pago, Arbe,	dans la mer de Dalmatie.	
	Ossero, Cherso, Veglia,	dans le golfe de Quarner.	
	Grado,	au fond du golfe.	
	Les soixante & douze isles où Venise est bâtie.		
	Les isles de Tremiti.		

Petits golfes particuliers qui s'y trouvent.	Les golfes de	Drin. Cattaro. Narenza. Quarner. Trieste. Manfredonia.	De l'est au sud par le nord.

Plusieurs mers qui prennent leur nom des pays voisins.	Les mers	d'Albanie. de Dalmatie. de Quarner. d'Istrie. de Puglia.	De l'est au sud par le nord.

Principales villes & forteresses de ce golfe.		*situées*
	Venise,	au fond du golfe.
	Chiosa,	dans l'Etat de Venise, dans une petite isle près des Lagunes.
	Pola,	dans l'Istrie.
	Spalato,	dans l'Etat de Venise.
	Curzola,	dans l'isle de ce nom.
	Zara,	en Dalmatie, sujette aux Vénitiens.
	Antivari,	entre les golfes de Drin & de Cattaro.
	Budua,	en Dalmatie, sujette aux Vénitiens.
	Cattaro,	au fond du golfe de ce nom.
	Trau,	en Dalmatie, sujette aux Vénitiens.
	Sebenico,	en Dalmatie, sujette aux Vénitiens.
	Castel-Nuovo,	en Dalmatie, sur le golfe de Cattaro, sujette aux Vénitiens.
	Raguse,	dans les Etats de la République de ce nom.
	Docigno,	dans l'Albanie.
	Castelli del Porto di Malamocco,	en l'isle de même nom, dans l'Etat de Venise, au Dogat.
	Segna,	dans la Morlaquie, en Croatie.
	Liesina *ou* Lesina,	dans l'isle de ce nom.
	Ancone,	dans la Marche d'Ancone.
	Fano *ou* Fanu,	dans l'isle du même nom.
	Marano,	dans l'Etat de Venise, dans le Frioul.
	Sinigaglia,	dans l'Etat de Venise, au Dogat.
	Castel del Porto di San-Nicolo,	dans l'isle de ce nom.
	Ravenne,	dans l'Etat de l'Eglise.

retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flatteurs prétendoient que ses ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon; & son pere, en mourant, le mit sous la tutelle de Trajan qui, dans la suite, lui fit épouser sa petite niece. Il étoit à la tête des armées d'Orient lorsqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inspiré un amour adultere. Trajan avoit long-temps refusé de l'avoir pour successeur, & ce ne fut que par complaisance pour sa femme, qu'il consentit à ce choix. Plusieurs rivaux lui disputerent l'empire; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant présenté pour obtenir son pardon: le voilà, répondit-il, en l'embrassant. Quoiqu'il se proposât Trajan pour modele, il étoit en secret envieux de sa gloire. Ce fut par un motif aussi bas, qu'il rendit aux Parthes l'Assyrie, la Mésopotamie & l'Arménie, qui étoient les conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût les barrieres de l'empire: il se proposoit aussi d'abandonner la Dacie; mais il n'exécuta point cette résolution imprudente, sur les remontrances qu'on lui fit que ce seroit livrer les citoyens Romains à la discrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province de colonies Romaines, à qui il avoit donné les terres & les villes. A l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il résida dans Rome, son palais fut le temple des sciences & des arts. Les gens de lettres perfectionnoient leur goût avec lui, & les savans trouvoient à s'instruire dans sa conversation. Le philosophe Favorin disputoit souvent avec lui; & quoiqu'il eût souvent raison, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprocherent cette basse complaisance; le philosophe leur répondit: *Il est dangereux d'avoir raison avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens.* La persécution contre les chrétiens ne fut que passagere. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Aristide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs. On prétend qu'il forma le dessein de bâtir un temple au Dieu des chrétiens, & de l'admettre parmi les autres dieux. Il conçut une passion criminelle pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, se noya dans le Nil. *Adrien* inconsolable l'honora de l'apothéose: il bâtit sur le bord du fleuve une ville qui porta son nom; il eut un temple, & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut sous son regne que le Juif Barchochebas sema sa doctrine, & prétendit être le messie. Les Juifs se rangerent en foule sous ses enseignes. Cette révolte fut éteinte dans le sang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pié dans Jérusalem; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre sur la porte qui regardoit Bethléem. Cette ville sainte étoit également respectée des chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une statue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit ressuscité; une de Vénus, dans le lieu où il étoit né. Le calvaire fut planté d'un bois qui fut consacré à Adonis; & ce fut dans la caverne où le Sauveur étoit né, qu'on célébra ses mysteres licencieux. Les fatigues de ses longs voyages le firent tomber dans le dépérissement. Les souffrances lui rendirent la vie importune; il s'en seroit débarrassé, si ses domestiques, qui veilloient auprès de lui, n'eussent empêché qu'il n'attentât sur lui-même. Les vers qu'il fit dans les derniers momens de sa vie, prouvent qu'il vit sans émotion sa fin prochaine. Sa femme Sabine, vivement soupçonnée d'adultere, le fut également d'avoir hâté sa mort par le poison. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C. à l'âge de soixante-deux ans. (*T-N.*)

ADRIEN, (*Géogr.*) petite ville de la Transylvanie hongroise, sur la riviere de Sebeskeres, & au pié des montagnes de Vedra. Elle est au nord-est du grand Varadin. Cette ville & ses environs n'ont rien de remarquable. *Long. 45, 25, lat. 47, 9.* (*C. A.*)

ADROGATION, s. f. *terme de Droit civil*, étoit une sorte d'adoption, qui ne différoit de l'adoption simplement dite, qu'en ce qu'il falloit que le sujet adopté par l'*adrogation*, fût affranchi de la puissance paternelle, soit par la mort de son pere naturel, soit par l'émancipation. Elle demandoit aussi un peu plus de solemnité, &

ne se pouvoit faire, du temps que la république subsistoit, que dans l'assemblée du peuple, & depuis, par un rescrit de l'empereur. Quant aux effets, ils étoient précisément les mêmes que ceux de l'adoption. *Voyez* Adoption.

Adrogation se disoit aussi chez les Romains de l'association d'un Patricien dans l'ordre des Plébéiens, où il se faisoit agréger, soit pour gagner l'affection du peuple, soit pour parvenir au tribunal. (*H*)

ADROIT, adject. (*Manege.*) se dit d'un cheval qui choisit bien l'endroit où il met son pié en marchant dans un terrain raboteux & difficile. Il y a des chevaux *très-mal-adroits*, & qui font souvent un faux pas dans ces sortes d'occasions, quoiqu'ils aient la jambe très-bonne. (*V.*)

* ADRUMETE, s. f. (*Géogr. anc. & mod.*) ancienne ville d'Afrique, que les Arabes appellent aujourd'hui *Hamametha*; elle étoit capitale de la province de Bizance.

* ADVENANT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est la portion légitime des héritages & patrimoine en laquelle une fille peut succéder *ab intestat*. La quatrieme partie de l'*advenant* est le plus que l'*advenant* dont les peres & meres peuvent disposer avant le mariage de leur fils ainé, en faveur de leur fille ainée ou autre fille mariée la premiere, soit en forme de dot, ou par autre don de noces. *Ragueau.*

ADVENEMENT, s. m. *ou* Avenement, (*Hist. mod.*) se dit de l'élévation d'un prince sur le trône, d'un pape à la souveraine prélature.

ADVENTICE *ou* ADVENTIF, adj. m. *terme de Jurisprudence*, se disent de ce qui arrive ou accroît à quelqu'un ou à quelque chose du dehors. *Voyez* Accrétion, *&c.*

Ainsi matiere *adventive* est celle qui n'appartient pas proprement à un corps, mais qui est jointe fortuitement.

Adventice se dit aussi des biens qui viennent à quelqu'un comme un présent de la fortune, ou par la libéralité d'un étranger, ou par succession collatérale, & non pas par succession directe. *V.* Biens.

En ce sens *adventice* est opposé à *profectice*, qui se dit des biens qui viennent en ligne directe du pere on de la mere au fils. *Voyez* Profectice. (*H*)

Adventice, adj. (*terme de Logiq.*) ce qui n'est pas naturellement dans une chose, ce qui y survient de dehors. Quelques philosophes ayant considéré toutes nos idées, relativement à leur origine, les ont divisées en idées innées, idées *adventices*, idées factices. Ils entendent par idées *adventices*, celles qui viennent des sens, de façon que, sans les impressions faites sur nos organes, nous ne saurions les avoir dans l'état présent des choses: telles sont toutes celles qui entrent dans notre esprit par la vue, par l'ouie, par le goût, par l'odorat, par l'attouchement. Elles sont *adventices* en ce qu'elles sont produites, ou occasionées en nous par les objets extérieurs. (†)

Adventice, *terme de Jardinier.* Les plantes *adventices* sont celles qui croissent sans avoir été semées: telles sont les mauvaises herbes, & les bonnes qui viennent de Dieu grace, comme on dit vulgairement. Les racines *adventices* sont celles qui se forment après coup aux arbres, dont les jardiniers mal-adroits ont inhumainement coupé les racines primordiales qu'ils auroient dû respecter. Ces racines *adventices* ne sont jamais aussi franches que les autres; c'est pourquoi on ne sauroit trop ménager celles-ci.

ADVERBE, s. m. *terme de Grammaire*: ce mot est formé de la préposition latine *ad*, vers, auprès, & du mot *verbe*: parce que l'*adverbe* se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque modification ou circonstance: *il aime constamment, il parle bien, il écrit mal.* Les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent; or le service le plus ordinaire des *adverbes* est de modifier l'action que le verbe signifie, & par conséquent de n'en être pas éloignés; & voilà pourquoi on les a appellés *adverbes*, c'est-à-dire *mots joints au verbe*; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des *adverbes* qui se rapportent aussi au nom adjectif, au participe & à des noms qualificatifs, tels que *roi*, *pere*, &c. car on dit, *il m'a paru* fort *changé*; *c'est une femme* extrêmement *sage & fort aimable*; *il est* véritablement *roi.*

En faisant l'énumération des différentes

sortes de mots qui entrent dans le discours, je place l'*adverbe* après la préposition, parce qu'il me paroît que ce qui distingue l'*adverbe* des autres especes de mots, c'est que l'*adverbe* vaut autant qu'une préposition & un nom ; il a la valeur d'une préposition avec son complément ; c'est un mot qui abrege ; par exemple, *sagement* vaut autant que *avec sagesse*.

Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition & un nom, est un *adverbe* ; par conséquent ce mot *y*, quand on dit *il y est*, ce mot, dis-je, est un *adverbe* qui vient du latin *ibi ;* car *il y est*, est comme si l'on disoit, *il est dans ce lieu-là*, *dans la maison*, *dans la chambre*, &c.

Où est encore un *adverbe* qui vient du latin, *ubi*, que l'on prononçoit *oubi*, où est-il ? c'est-à-dire, *en quel lieu*.

Si, quand il n'est pas conjonction conditionelle, est aussi *adverbe*, comme quand on dit, *elle est si sage*, *il est si savant ;* alors *si* vient du latin *sic*, c'est-à-dire, *à ce point*, *au point que*, &c. c'est la valeur ou signification du mot, & non le nombre des syllabes, qui doit faire mettre un mot en telle classe plutôt qu'en telle autre ; ainsi *a* est préposition quand il a le sens de la préposition latine *à* ou celui de *ad* ; au lieu que *a* est mis au rang des verbes quand il signifie *habet*, & alors nos peres écrivoient *ha*.

Puisque l'*adverbe* emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, & que chaque préposition marque une espece de maniere d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particuliere ; il est évident que l'*adverbe* doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie ; par exemple, *il a été reçu avec politesse* ou *poliment*.

Il suit encore delà que l'*adverbe* n'a pas besoin lui-même de complément ; c'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, & qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif & la préposition ; car si je dis du roi *qu'il a donné*, on me demandera *quoi* & *à qui*. Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit *avec*, ou *par*, ou *sans*, ces prépositions font attendre leur complément ; au lieu que si je dis, *il s'est conduit prudemment*, &c. l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à *prudemment :* je puis bien à la vérité demander en quoi a consisté cette prudence ; mais ce n'est plus là le sens nécessaire & grammatical.

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut observer que toute proposition qui forme un sens complet est composée de divers sens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entr'eux, forment l'ensemble ou sens complet.

Ces divers sens particuliers, qui sont comme les pierres du bâtiment, ont aussi leur *ensemble*. Quand je dis *le soleil est levé*, voilà un sens complet : mais ce sens complet est composé de deux concepts particuliers : j'ai le concept de *soleil*, & le concept de *est levé :* or, remarquez que ce dernier concept est composé de deux mots *est* & *levé*, & que ce dernier suppose le premier. *Pierre dort :* voilà deux concepts énoncés par deux mots : mais si je dis, *Pierre bat*, ce mot *bat* n'est qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la personne ou la chose que *Pierre bat : Pierre bat Paul ;* alors *Paul* est le complément de *bat : bat Paul* est le concept entier, mais concept partiel de la proposition *Pierre bat Paul*.

De même si je dis Pierre est *avec*, *sur*, ou *dans*, ces mots *avec*, *sur*, ou *dans* ne sont que des parties de concept, & ont besoin chacun d'un complément ; or, ces mots joints à un complément font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'*adverbe*, qui, en tant que concept particulier & tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier.

Selon cette notion de l'*adverbe*, il est évident que les mots qui ne peuvent pas être réduits à une préposition suivie de son complément, sont ou des conjonctions ou des particules qui ont des usages particuliers : mais ces mots ne doivent point être mis dans la classe des *adverbes ;* ainsi je ne mets pas *non*, ni *oui* parmi les *adverbes ; non*, *ne*, sont des particules négatives.

A l'égard de *oui*, je crois que c'est le participe passif du verbe *ouir*, & que nous

disons *oui* par ellipse, *cela est oui*, *cela est entendu* : c'est dans le même sens que les Latins disoient, *Dictum puto*. Ter. *Andr. act. I. sc. 1.*

Il y a donc autant de sortes d'*adverbes* qu'il y a d'especes de manieres d'être qui peuvent être énoncées par une préposition & son complément, on peut les réduire à certaines classes.

Adverbes de temps. Il y a deux questions de temps, qui se font par des *adverbes*, & auxquelles on répond ou par des *adverbes* ou par des prépositions avec un complément.

1. *Quando*, quand viendrez-vous? demain, dans trois jours.

2. *Quandiu*, combien de temps? *tandiu*, si long-temps que, autant de temps que.

D. Combien de temps Jesus-Christ a-t-il vêcu?

R. Trente-trois ans : on sous-entend *pendant.*

Voici encore quelques *adverbes* de temps: *donec* jusqu'à ce que; *quotidie* tous les jours: on sous-entend la préposition pendant, *per: nunc* maintenant, présentement, alors, c'est-à-dire, à l'heure.

Auparavant : ce mot étant *adverbe* ne doit point avoir de complément; ainsi c'est une faute de dire *auparavant cela ;* il faut dire *avant cela*, *autrefois*, *derniérement.*

Hodie, aujourd'hui, c'est-à-dire, *au jour de hui*, au jour présent; on disoit autrefois simplement *hui*, *je n'irai hui.* Nicod. *Hui* est encore en usage dans nos provinces méridionales; *heri*, hier, *cras*, demain; *olim*, *quondam*, *aliàs*, autrefois, un jour, pour le passé & pour l'avenir.

Aliquando, quelquefois; *pridie*, le jour de devant; *postridie*, *quasi posterâ die*, le jour d'après, *perindie*, après demain; *mane*, le matin; *vespere* & *vesperi*, le soir; *sero*, tard; *nudius-tertius*, avant-hier, c'est-à-dire, *nunc est dies tertius*, *quartus*, *quintus*, &c. il y a trois, quatre, cinq jours, *&c. unquam*, quelques jours, avec affirmation; *nunquam*, jamais, avec négation; *jam*, déja; *nuper*, il n'y a pas long-temps.

Diu, long-temps; *recens* & *recenter*, depuis peu; *jam-dudum*, il y a long-temps; *quando*, quand; *antehac*, ci-devant; *posthac*, ci-après; *dehinc*, *deinceps*, à l'avenir; *antea*, *priùs*, auparavant; *antequam*, *priusquam*, avant que; *quoad*, *donec*, jusqu'à ce que; *dum*, tandis que; *mox*, bientôt; *statim*, d'abord, tout-à-l'heure; *tum*, *tunc*, alors; *etiam-nunc*, ou *etiam-num*, encore maintenant; *jam-tum*, dès-lors; *prope-diem*, dans peu de temps; *tandem*, *demum*, *denique*, enfin; *deinceps*, à l'avenir, *plerumque*, *crebrò*, *frequenter*, ordinairement, d'ordinaire.

Adverbe de lieu. Il y a quatre manieres d'envisager le lieu : on peut le regarder 1°. comme étant le lieu où l'on est, où l'on demeure; 2°. comme étant le lieu où l'on va; 3°. comme étant le lieu par où l'on passe; 4°. comme étant le lieu d'où l'on vient. C'est ce que les Grammairiens appellent *in loco*, *ad locum*, *per locum*, *de loco ;* ou autrement, *ubi*, *quò*, *quà*, *unde.*

1. *In loco*, ou *ubi*, où est-il? il est là, *où* & *là*, sont *adverbes*; car on peut dire *en quel lieu ?* R. *en ce lieu ; hic*, ici, où je suis; *istic*, où vous êtes, *illic*, & *ibi*, là où il est.

2. *Ad locum*, ou *quò*; ce mot pris aujourd'hui adverbialement, est un ancien accusatif neutre, comme *duo* & *ambo*; il s'est conservé en *quocirca*, c'est pourquoi, c'est pour cette raison : *quò vadis*, où allez-vous? R. *Huc*, ici; *istuc*, là où vous êtes; *illuc*, là, où il est; *eò*, là.

3. *Quà? quà ibo?* là, où irai-je? R. *hac*, par ici : *istac*, par là où vous êtes; *illac*, par là où il est,

4. *Unde? unde venis?* D'où venez-vous? *hinc*, d'ici; *istinc*, de-là; *illinc*, de-là; *inde*, de-là.

Voici encore quelques *adverbes* de lieu ou de situation; *y*, il y est, *ailleurs*, *devant*, *derriere*, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, *par-tout*, *autour.*

De quantité : *quantum*, combien; *multum*, beaucoup, qui vient de *bella copia*, ou selon un beau coup; *parum*, peu; *minimum*, fort peu; *plus*, ou *ad plus*, davantage; *plurimum*, très-fort; *aliquantulum*, un peu; *modicè*, médiocrement; *largè*, amplement; *affatim*,

abundanter, *abundè*, *copiosè*, *ubertim*, en abondance, à foiſon, largement.

De qualité : *doctè*, ſavamment; *piè*, pieuſement; *ardenter*, ardemment; *ſapienter*, ſagement; *alacriter*, gaiement; *benè*, bien; *malè*, mal; *feliciter*, heureuſement; & grand nombre d'autres formés des adjectifs, qui qualifient leurs ſubſtantifs.

De maniere : celeriter, promptement; *ſubitò*, tout d'un coup; *lentè*, lentement; *feſtinanter*, *properè*, *properanter*, à la hâte; *ſenſim*, peu-à-peu; *promiſcuè*, confuſément; *protervè*, inſolemment; *multifariam*, de diverſes manieres; *bifariam*, en deux manieres: racine; *bis* & *viam*, ou *faciem*, &c.

Utinam peut être regardé comme une interjection, ou comme un *adverbe* de deſir, qui vient de *ut*, *uti*, & de la particule explétive *nam :* nous rendons ce mot par une périphraſe, *plût à Dieu que.*

Il y a des *adverbes* qui ſervent à marquer le rapport, ou la relation de reſſemblance : *ita ut*, ainſi que; *quaſi*, *ceu*, par un *c*, *ut*, *uti*, *velut*, *veluti*, *ſic*, *ſicut*, comme, de la même maniere que; *tanquam*, de même que.

D'autres au contraire marquent diverſité; *aliter*, autrement; *alioquin*, *cœteroquin*, d'ailleurs, autrement.

D'autres *adverbes* ſervent à compter combien de fois : *ſemel*, une fois; *bis*, deux fois; *ter*, trois fois, *&c.* en François, nous ſous-entendons ici quelques prépoſitions, *pendant*, *pour*, *par* trois fois; *quoties*, combien de fois; *aliquoties*, quelquefois; *quinquies*, cinq fois; *centies*, cent fois; *millies*, mille fois; *iterum*, *denuò*, encore; *ſæpè*, *crebrò*, ſouvent; *rarò*, rarement.

D'autres ſont *adverbes* de nombre ordinal, *primò*, premiérement, *ſecundò*, ſecondement, en ſecond lieu : ainſi des autres.

D'interrogation: quare, c'eſt-à-dire, *quâ de re*, & par abréviation, *cur*, *quamobrem*, *ob quam rem*, *quapropter*, pourquoi, pour quel ſujet; *quomodò*, comment. Il y a auſſi des particules qui ſervent à l'interrogation, *an*, *anne*, *num*, *nunquid*, *nonne*, *ne*, joint à un mot; *vides-ne ;* voyez-vous; *ec* joint à certains mots, *ecquando*, quand ? *ecquis*, qui ? *ecqua mulier* (Cic.) quelle femme ?

D'affirmation : etiam, *ita*, ainſi; *certè*, certainement; *ſanè*, vraiment, oui, ſans doute: les anciens diſoient auſſi *Hercle*, c'eſt-à-dire, par Hercule : *Pol*, *Ædepol*, par Pollux, *Nœceſtor*, ou *Mecaſtor*, par Caſtor, *&c.*

De négation : nullatenus, en aucune maniere; *nequaquam*, *haudquaquam*, *neutiquam*, *minimè*, nullement, point du tout; *nuſquam*, nulle part, en aucun endroit.

De diminution : fermè, *ferè*, *penè*, *propè*, preſque; *tantum non*, peu s'en faut.

De doute : fors, *fortè*, *forſan*, *forſitan*, *fortaſſe*, peut-être.

Il y a auſſi des *adverbes* qui ſervent dans le raiſonnement, comme *quia*, que nous rendons par une prépoſition & un pronom, ſuivi du relatif *que*, *parce que*, *propter illud quod eſt ; atque ita*, ainſi; *atqui*, or; *ergo*, par conſéquent.

Il y a auſſi des *adverbes* qui marquent aſſemblage : *unà*, *ſimul*, enſemble; *conjunctim*, conjointement, *pariter*, *juxta*, pareillement : d'autres diviſion : *ſeorſim*, *ſeorſum*, *privatim*, à part, en particulier, ſéparément; *ſigillatim*, en détail, l'un après l'autre.

D'exception : tantum, *tantummodo*, *ſolum*, *ſolummodo*, *duntaxat*, ſeulement.

Il y a auſſi des mots qui ſervent dans les comparaiſons pour augmenter la ſignification des adjectifs : par exemple on dit au poſitif *pius*, pieux, *magis pius*, plus pieux : *maximè pius*, très-pieux, ou fort pieux. Ces mots *plus*, *magis*, *très-fort*, ſont auſſi conſidérés comme des *adverbes : fort*, c'eſt-à-dire *fortement*, *extrêmement ; très*, vient de *ter*, trois fois; *plus*, c'eſt-à-dire, *ad plus*, ſelon une plus grande valeur, *&c. minus*, moins, eſt encore un *adverbe* qui ſert auſſi à la comparaiſon.

Il y a des *adverbes* qui ſe comparent, ſur-tout les *adverbes* de qualité, ou qui expriment ce qui eſt ſuſceptible de plus ou de moins : comme *diu*, long-temps; *diutiùs*, plus long-temps : *doctè*, ſavam-

ment : *doctiùs*, plus ſavamment ; *doctiſſimè*, très-ſavamment ; *fortiter*, vaillamment, *fortiùs*, plus vaillamment ; *fortiſſimè*, très-vaillamment.

Il y a des mots que certains Grammairiens placent avec les conjonctions, & que d'autres mettent avec les *adverbes* : mais ſi ces mots renferment la valeur d'une prépoſition & de ſon complément, comme *quia*, parce que ; *quapropter*, c'eſt pourquoi, *&c.* ils ſont *adverbes* ; & s'ils font de plus l'office de conjonction, nous dirons que ce ſont des *adverbes* conjonctifs.

Il y a pluſieurs adjectifs en Latin & en François qui ſont pris adverbialement, *tranſverſa tuentibus hircis*, où *tranſverſa* eſt pour *tranſversè*, de travers ; *il ſent bon*, *il ſent mauvais*, *il voit clair*, *il chante juſte*, *parlez bas*, *parlez haut*, *frappez fort.* (*F*)

ADVERBIAL, ALE, adjectif, *terme de Grammaire* ; par exemple, marcher à tâtons, *iter prætentare baculo*, ou *dubio manuum conjectu* : *à tâtons*, eſt une expreſſion *adverbiale* ; c'eſt-à-dire qui eſt équivalente à un adverbe. Si l'uſage avoit établi un ſeul mot pour exprimer le même ſens, ce mot ſeroit un adverbe ; mais comme ce ſens eſt énoncé en deux mots, on dit que c'eſt une *expreſſion adverbiale*. Il en eſt de même de *vis-à-vis*, & *tout-d'un-coup*, *tout-à-coup*, *à coup-ſur*, qu'on exprime en latin en un ſeul mot par des adverbes particuliers, *improvisè*, *ſubitò*, *certò*, & tout-de-bon, *ſeriò*, *&c.*

ADVERBIALEMENT, adv. c'eſt-à-dire, *à la maniere des adverbes*. Par exemple, dans ces façons de parler, *tenir bon*, *tenir ferme* ; *bon* & *ferme* ſont pris *adverbialement*, *conſtanter perſtare* ; ſentir *bon*, ſentir *mauvais* ; *bon* & *mauvais* ſont encore pris *adverbialement*, *benè*, ou *jucundè olere*, *malè olere*.

ADVERSAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) *Voyez* ANTAGONISTE, OPPOSANT, COMBAT, DUEL, *&c.*

Ce mot eſt formé de la prépoſition latine *adverſùs*, contre, compoſée de *ad*, vers, & *vertere*, tourner. Il ſignifie au Palais la partie adverſe de celui qui eſt engagé dans un procès.

ADVERSATIF, IVE, adj. *terme de Grammaire*, qui ſe dit d'une conjonction qui marque quelque différence, quelque reſtriction ou oppoſition, entre ce qui ſuit & ce qui précede. Ce mot vient du latin *adverſus*, contraire, oppoſé.

Mais eſt une conjonction *adverſative* : il voudroit ſavoir, *mais* il n'aime pas l'étude. *Cependant*, *néanmoins*, *pourtant*, ſont des adverbes qui font auſſi l'office de conjonction *adverſative*.

Il y a cette différence entre les conjonctions *adverſatives* & les *disjonctives*, que dans les *adverſatives* le premier ſens peut ſubſiſter ſans le ſecond qui lui eſt oppoſé ; au lieu qu'avec les *disjonctives*, l'eſprit conſidere d'abord les deux membres enſemble, & enſuite les diviſe en donnant l'alternative, en les partageant & les diſtinguant, *c'eſt le ſoleil ou la terre qui tourne. C'eſt vous ou moi. Soit que vous mangiez, ſoit que vous buviez.* En un mot, l'*adverſative* reſtraint ou contrarie, au lieu que la *disjonctive* ſépare ou diviſe. (*F*)

ADVERSE, adj. (*Partie*) *terme de Palais*, ſignifie la partie avec laquelle on eſt en procès. *Voyez* ADVERSAIRE.

* ADVERSITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) Ce mot, au ſingulier, ſignifie un état d'infortune ou de malheur qu'éprouve l'homme par un ou pluſieurs accidens fâcheux ; les *adverſités* ſont des accidens malheureux ; l'*adverſité* une continuité de malheurs.

* ADVERSITÉ, (*Morale.*) « La raiſon veut que l'on ſupporte patiemment l'*adverſité*, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles ; qu'on n'eſtime pas les choſes humaines au delà de leur prix ; qu'on n'épuiſe pas à pleurer ſes maux, les forces qu'on a pour les adoucir ; & qu'enfin l'on ſonge quelquefois qu'il eſt impoſſible à l'homme de prévoir l'avenir, & de ſe connoître aſſez lui-même pour ſavoir ſi ce qui lui arrive eſt un bien ou un mal pour lui. C'eſt ainſi que ſe comportera l'homme judicieux & tempérant, en proie à la mauvaiſe fortune. Il tâchera de mettre à profit ſes revers même, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le haſard lui amene ; & ſans ſe lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il ſaura porter, s'il le faut, un fer ſalutaire à

ſa bleſſure, & la faire ſaigner pour la guérir. » *Voyez ci-après* Affliction.

ADVERTISSEMENT, ſ. m. *terme de Palais*, pieces d'écritures que fait l'avocat dans un procès appointé en premiere inſtance, pour établir l'état de la queſtion, & les moyens tant de fait que de droit.

ADVEU & DÉNOMBREMENT, ſ. m. *terme de Juriſprudence féodale*, eſt un acte que le nouveau vaſſal eſt obligé de donner à ſon ſeigneur dans les quarante jours après avoir fait la foi & hommage; portant qu'il reconnoît tenir de lui tels & tels héritages, dont l'acte doit contenir la deſcription, ſi ce ne ſont des fiefs, par tenans & aboutiſſans. On appelle cet acte *adveu*, parce qu'il emporte reconnoiſſance que ſon fief releve du ſeigneur à qui il préſente l'*adveu*.

L'*adveu* eſt oppoſé au *déſaveu*. *Voyez ce dernier*.

Après le fourniſſement dudit *adveu & dénombrement*, le ſeigneur a quarante jours pour le blâmer; leſquels expirés, le vaſſal le peut retirer d'entre les mains du ſeigneur: & alors ſi le ſeigneur ne l'a pas blâmé, il eſt tenu pour reçu. *Voyez* Blame.

Les *adveux & dénombremens* ne ſauroient nuire à un tiers: ſoit que ce tiers ſoit un autre ſeigneur prétendant la directe ſur les héritages mentionnés en *l'adveu*, ou ſur partie d'iceux; ſoit que ce fût un autre vaſſal qui prétendît droit de propriété ſur une portion de ces mêmes héritages ou ſur la totalité.

Si l'*adveu* eſt blâmé par le ſeigneur, le vaſſal peut être contraint de le réformer par ſaiſie de ſon fief. Ainſi jugé au parlement de Paris par arrêt du 24 janvier 1642.

L'*adveu & dénombrement* n'eſt pas dû comme la foi & hommage à chaque mutation de la part du fief dominant. Cependant ſi le nouveau ſeigneur l'exige, le vaſſal eſt obligé de le fournir, quoiqu'il l'ait déja fourni précédemment; mais ce ſera aux frais du Seigneur.

Les coutumes ſont différentes ſur le ſujet du *dénombrement*, tant pour le délai, que pour la peine du vaſſal qui ne l'a pas fourni à temps. Dans celle de Paris, il a quarante jours, à compter de celui qu'il a été reçu en foi & hommage, au bout deſquels, s'il n'y a pas ſatisfait, le Seigneur peut ſaiſir le fief: mais il ne fait pas les fruits ſiens; il doit établir des commiſſaires, qui en rendent compte au vaſſal, après qu'il a ſatisfait à la coutume.

ADVIS, ſ. m. *en terme de Palais*, ſignifie le ſuffrage des juges ou conſeillers ſéans pour déciſion d'un procès.

Advis ſignifie encore, *en terme de Pratique*, le réſultat des délibérations de perſonnes commiſes par la juſtice pour examiner une affaire, & en dire leur ſentiment. C'eſt en ce ſens qu'on dit *un advis de parens*. (*H*)

ADULA, (*Géogr.*) nom d'une contrée des Alpes, qui eſt entre les Griſons, les Suiſſes & les Valéſiens. Elle comprend le Criſport & le Vogelsberg, où ſont les ſources du Rhin & du Ruſſi. Elle renferme le mont S. Gothard, & celui de la Fourche, d'où ſortent le Rhône, le Magia & le Teſſin; & elle contient le mont *Adula* qui lui donne ſon nom, & d'où ſort la ſource méridionale du Rhin. Toutes ces ſources montrent que c'eſt un pays très-élevé, & peut-être le plus élevé de l'Europe. (*C. A.*)

ADULTE, ſ. m. *en Anatomie*, ſe dit des corps animés, dont toutes les parties ſont parvenues à leur dernier état de perfection.

On peut conſidérer tout ce qui eſt relatif aux corps animés, ou dans un ſujet *adulte*, ou dans un corps qui ne commence qu'à ſe former. Tout ce que nous avons de connoiſſances ſur le fœtus, nous le devons à l'analogie, ou à la comparaiſon que nous avons faite des viſceres & des vaiſſeaux des jeunes ſujets, avec les parties de l'*adulte*. (*L*)

Adulte, (*Juriſprud.*) eſt une perſonne arrivée à l'âge de diſcrétion, ou à l'âge d'adoleſcence, & qui eſt aſſez grande & aſſez âgée pour avoir des ſentimens & du diſcernement. *Voyez* Age & Puberté.

Ce mot eſt formé du participe du verbe latin *adoleſcere*, croître. C'eſt comme qui diroit *crû*. *Voyez* Adolescence. (*H*)

Il y a bien de la différence entre les proportions d'un enfant & celle d'un *adulte*. Un homme fait comme un fœtus, ſeroit un monſtre, & n'auroit preſque pas figure

humaine, comme l'a obſervé M. Dodart. *Voyez* Fœtus & Embryon.

Les Anabaptiſtes ne donnent le baptême qu'aux *adultes*. *Voyez* Bapteme & Anabaptiste.

ADULTÉRATION, ſ. f. *terme de Droit*, eſt l'action de dépraver & gâter quelque choſe qui eſt pur, en y mêlant d'autres choſes qui ne le ſont pas. Ce mot vient du latin *adulterare*, qui ſignifie la même choſe. Ce n'eſt pas un mot reçu dans le langage ordinaire : on dit plutôt *altération*.

Il y a des loix qui défendent l'*adultération* du café, du thé, du tabac, ſoit en bout, ſoit en poudre; du vin, de la cire, de la poudre à poudrer les cheveux.

C'eſt un crime capital dans tous les pays d'*adultérer* la monnoie courante. Les anciens le puniſſoient avec une grande ſévérité : les Egyptiens faiſoient couper les deux mains aux coupables ; le droit civil les condamnoit à être expoſés aux bêtes ; l'empereur Tacite ordonna qu'ils ſeroient punis de mort ; & Conſtantin, qu'ils ſeroient réputés criminels de leſe-majeſté. Parmi nous, l'*adultération* des monnoies eſt un cas pendable. *V.* Monnoie, Espece. (*H*)

Adultération, (*Pharmacie.*) eſt l'action de falſifier un médicament, en y ajoutant quelque choſe qui en diminue la vertu, ou en le mêlant avec quelqu'autre qui, ayant la même couleur, n'eſt pas auſſi chere. Les poudres ſont ſujettes à *adultération* par la difficulté que l'on a à s'en appercevoir à l'inſpection.

Il eſt d'une conſéquence infinie pour les malades de ne point acheter les médicamens des coureurs de pays, qui les vendent adultérés. (*N*)

ADULTERE, eſt l'infidélité d'une perſonne mariée, qui au mépris de la foi conjugale qu'elle a jurée, a un commerce charnel avec quelqu'autre que ſon épouſe ou ſon époux ; ou le crime d'une perſonne libre avec une autre qui eſt mariée. *Voyez* Fornication, Mariage. (*H*)

Adultere, (*Morale.*) Je ne mettrai pas ici en queſtion ſi l'*adultere* eſt un crime, & s'il défigure la ſociété. Il n'y a perſonne qui ne ſente en ſa conſcience que ce n'eſt pas là une queſtion à faire, s'il n'affecte de s'étourdir par des raiſonnemens qui ne ſont autres que les ſubtilités de l'amour propre. Mais une autre queſtion bien digne d'être diſcutée, & dont la ſolution emporte auſſi celle de la précédente, ſeroit de ſavoir lequel des deux fait le plus de tort à la ſociété, ou de celui qui débauche la femme d'autrui, ou de celui qui voit une perſonne libre, & qui évite d'aſſurer l'état des enfans par un engagement régulier.

Nous jugeons avec raiſon, & conformément au ſentiment de toutes les nations, que l'*adultere* eſt, après l'homicide, le plus puniſſable de tous les crimes, parce qu'il eſt de tous les vols le plus cruel, & un outrage capable d'occaſionner les meurtres & les excès les plus déplorables.

L'autre eſpece de conjonction illégitime ne donne pas lieu communément aux mêmes éclats que l'*adultere* Les maux qu'elle fait à la ſociété ne ſont pas ſi apparens : mais ils ne ſont pas moins réels, & quoique dans un moindre degré d'énormité, ils ſont peut-être beaucoup plus grands par leurs ſuites.

L'*adultere*, il eſt vrai, eſt l'union de deux cœurs corrompus & pleins d'injuſtice, qui devroient être un objet d'horreur l'un pour l'autre, par la raiſon que deux voleurs s'eſtiment d'autant moins qu'ils ſe connoiſſent mieux. L'*adultere* peut extrêmement nuire aux enfans qui en proviennent, parce qu'il ne faut attendre pour eux, ni les effets de la tendreſſe maternelle, de la part d'une femme qui ne voit en eux que des ſujets d'inquiétude, ou des reproches d'infidélité ; ni aucune vigilance ſur leurs mœurs, de la part d'une mere qui n'a plus de mœurs, & qui a perdu le goût de l'innocence. Mais quoique ce ſoient-là de grands déſordres, tant que le mal eſt ſecret, la ſociété en ſouffre peu en apparence ; les enfans ſont nourris, & reçoivent même une ſorte d'éducation honnête. Il n'en eſt pas de même de l'union paſſagere des perſonnes qui ſont ſans engagement.

Les plaiſirs que Dieu a voulu attacher à la ſociété conjugale, tendent à faire croître le genre humain ; & l'effet ſuit l'inſtitution de

de la providence, quand ces plaisirs sont assujettis à une regle: mais la ruine de la fécondité & l'opprobre de la société sont les suites infaillibles des liaisons irrégulieres.

D'abord elles sont la ruine de la fécondité: les femmes qui ne connoissent point de devoirs, aiment peu la qualité de mere, & s'y trouvent trop exposées; ou si elles le deviennent, elles ne redoutent rien tant que le fruit de leur commerce. On ne voit qu'avec dépit ces malheureux enfans arriver à la lumiere: il semble qu'ils n'y aient point de droit, & l'on prévient leur naissance par des remedes meurtriers; ou on les tue après qu'ils ont vu le jour, ou l'on s'en délivre en les exposant. Il se forme de cet amas d'enfans dispersés à l'aventure, une vile populace sans éducation, sans biens, sans profession. L'extrême liberté dans laquelle ils ont toujours vécu, les laisse nécessairement sans principe, sans regle & sans retenue. Souvent le dépit & la rage les saisissent, & pour se vanger de l'abandon où ils se voient, ils se portent aux excès les plus funestes.

Le moindre des maux que puissent causer ces amours illégitimes, c'est de couvrir la terre de citoyens infortunés, qui périssent sans pouvoir s'allier, & qui n'ont causé que du mal à cette société, où on ne les a vus qu'avec mépris.

Rien n'est donc plus contraire à l'accroissement & au repos de la société, que la doctrine & le célibat infame de ces faux Philosophes, qu'on écoute dans le monde, & qui ne nous parlent que du bien de la société, pendant qu'ils en ruinent en effet les véritables fondemens. D'une autre part, rien de si salutaire à un état, que la doctrine & le zele de l'Eglise, puisqu'elle n'honore le célibat que dans l'intention de voir ceux qui l'embrassent en devenir plus parfaits, & plus utiles aux autres; qu'elle s'applique à inculquer aux grands comme aux petits, la dignité du mariage, pour les fixer tous dans une sainte & honorable société: puisqu'enfin c'est elle qui travaille avec inquiétude à recouvrer, à nourrir, & à instruire ces enfans, qu'une philosophie toute bestiale avoit abandonnés. (*X*)

Les anciens Romains n'avoient point de loi formelle contre l'*adultere*; l'accusation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguste fut le premier qui en fit une, qu'il eut le malheur de voir exécuter dans la personne de ses propres enfans: ce fut la loi *Julia*, qui portoit peine de mort contre les coupables: mais quoiqu'en vertu de cette loi, l'accusation du crime d'*adultere* fût publique & permise à tout le monde, il est certain néanmoins que l'*adultere* a toujours été considéré plutôt comme un crime domestique & privé, que comme un crime public; en sorte qu'on permettoit rarement aux étrangers d'en poursuivre la vengeance, sur-tout si le mariage étoit paisible, & que le mari ne se plaignît point

Aussi quelques-uns des empereurs qui suivirent, abrogerent-ils cette loi qui permettoit aux étrangers l'accusation d'*adultere*; parce que cette accusation ne pouvoit être intentée sans mettre la division entre le mari & la femme, sans mettre l'état des enfans dans l'incertitude, & sans attirer sur le mari le mépris & la risée; car comme le mari est le principal intéressé à examiner les actions de sa femme, il est à supposer qu'il les examine avec plus de circonspection que personne; de sorte que quand il ne dit mot, personne n'est en droit de parler. *Voyez* ACCUSATION.

Voilà pourquoi la loi en certains cas a établi le mari juge & exécuteur en sa propre cause, & lui a permis de se venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite, en surprenant dans l'action même les deux coupables qui lui ravissoient l'honneur. Il est vrai que quand le mari faisoit un commerce infame de la débauche de sa femme, ou que témoin de son désordre, il le dissimuloit & le souffroit; alors l'*adultere* devenoit un crime public, & la loi *Julia* décernoit des peines contre le mari même aussi-bien que contre la femme.

A présent, dans la plupart des contrées de l'Europe, l'*adultere* n'est point réputé crime public; il n'y a que le mari seul qui puisse accuser sa femme: le ministere public même ne le pourroit pas, à moins qu'il n'y eût un grand scandale.

De plus, quoique le mari qui viole la

foi conjugale soit coupable aussi-bien que la femme, il n'est pourtant point permis à celle-ci de l'en accuser, ni de le poursuivre pour raison de ce crime. *Voyez* MARI, *&c.*

Socrate rapporte que sous l'empereur Théodose, en l'année 380, une femme convaincue d'*adultere*, fut livrée pour punition, à la brutalité de quiconque voulut l'outrager.

Lycurgue punissoit un homme convaincu d'*adultere* comme un parricide; les Locriens lui crevoient les yeux; & la plupart des peuples orientaux punissent ce crime très-sévérement.

Les Saxons anciennement brûloient la femme *adultere*; & sur ses cendres ils élevoient un gibet où ils étrangloient le complice. En Angleterre le roi Edmond punissoit l'*adultere* comme le meurtre; mais Canut ordonna que la punition de l'homme seroit d'être banni, & celle de la femme d'avoir le nez & les oreilles coupés.

En Espagne on punissoit le coupable par le retranchement des parties qui avoient été l'instrument du crime.

En Pologne, avant que le Christianisme y fût établi, on punissoit l'*adultere* & la fornication d'une façon bien singuliere On conduisoit le criminel dans la place publique; là on l'attachoit avec un crochet par les testicules, lui laissant un rasoir à sa portée; de sorte qu'il falloit de toute nécessité qu'il se mutilât lui-même pour se dégager, à moins qu'il n'aimât mieux périr dans cet état.

Le Droit civil, réformé par Justinien, qui sur les remontrances de sa femme Théodora modéra la rigueur de la loi *Julia*, portoit que la femme fût fouettée & enfermée dans un couvent pour deux ans: & si durant ce temps le mari ne vouloit point se résoudre à la reprendre, on lui coupoit les cheveux & on l'enfermoit pour toute sa vie. C'est-là qu'on appella *authentique*, parce que la loi qui contenoit ces dispositions étoit une authentique ou novelle. *Voyez* AUTHENTIQUE & AUTHENTIQUER.

Les loix concernant l'*adultere* sont à présent bien mitigées. Toute la peine qu'on inflige à la femme convaincue d'*adultere*, c'est de la priver de sa dot & de toutes ses conventions matrimoniales, & de la reléguer dans un monastere. On ne la fouette même pas, de peur que si le mari se trouvoit disposé à la reprendre, cet affront public ne l'en détournât.

Cependant les héritiers ne seroient pas reçus à intenter contre la veuve l'action d'*adultere*, à l'effet de la priver de ses conventions matrimoniales. Ils pourroient seulement demander qu'elle en fût déchue, si l'action avoit été intentée par la mari: mais il leur est permis de faire preuve de son impudicité pendant l'an de deuil, à l'effet de la priver de son douaire. *Voyez* DEUIL.

La femme condamnée pour *adultere*, ne cesse pas pour cela d'être sous la puissance du mari.

Il y eut un temps où les Lacédémoniens, loin de punir l'*adultere*, le permettoient, ou au moins le toléroient, à ce que nous dit Plutarque.

L'*adultere* rend le mariage illicite entre les deux coupables, & forme ce que les Théologiens appellent *impedimentum criminis*.

Les Grecs & quelques autres Chrétiens d'Orient sont dans le sentiment que l'*adultere* rompt le lien du mariage; en sorte que le mari peut sans autre formalité épouser une autre femme. Mais le concile de Trente, *session XXIV. can. 7.* condamne ce sentiment, & anathématise en quelque sorte ceux qui le soutiennent.

En Angleterre, si une femme mariée abandonne son mari pour vivre avec un *adultere*, elle perd son douaire, & ne pourra pas obliger son mari à lui donner quelqu'autre pension.

Sponte virum mulier fugiens, & adultera facta,
Dote suâ careat, nisi sponso sponte retracta. (*H*)

* Quelques astronomes appellent *adultere* les éclipses du soleil & de la lune, lorsqu'elles arrivent d'une maniere insolite, & qu'il leur plaît de trouver irréguliere; telles que sont les éclipses horizontales: car quoique le soleil & la lune soient diamétralement opposés alors, ils ne laissent pas de

paroître tous deux au dessus de l'horizon ; ce mot n'est plus usité. *Voyez* ÉCLIPSE, RÉFRACTION, *&c.*

ADULTÉRIN, adj. *terme de droit*, se dit des enfans provenus d'un adultere. *V.* ADULTERE.

Les enfans *adultérins* sont plus odieux que ceux qui sont nés de personnes libres. Les Romains leur refusoient même la qualité d'enfans naturels, comme si la nature les désavouoit. *Voyez* BATARDS.

Les bâtards *adultérins* sont incapables de bénéfice, s'ils ne sont légitimés ; & il y a des exemples de pareilles *légitimations*. *Voyez* LÉGITIMATION.

Le mariage subséquent, s'il devient possible par la dissolution de celui du pere ou de la mere de l'enfant *adultérin*, ou de tous les deux, n'opere point la légitimation ; c'est au contraire un nouveau crime, les loix canoniques défendant le mariage entre les adulteres, sur-tout s'ils se sont promis l'un à l'autre de le contracter lors de leur adultere. *V.* ADULTERE. (*H*)

ADVOATEUR *ou* ADVOUATEUR, s. m. terme usité dans quelques coutumes pour signifier celui qui, autorisé par la loi du pays, s'empare des bestiaux qu'il trouve endommageant ses terres ; ou celui qui réclame & reconnoît pour sien du bétail qui a été pris endommageant les terres d'autrui. (*H*)

ADVOCAT *ou* AVOCAT, parmi nous, est un licencié ès droits immatriculé au parlement, dont la fonction est de défendre de vive voix ou par écrit les parties qui ont besoin de son assistance.

Ce mot est composé de la préposition latine *ad*, à, & *vocare*, appeller, comme qui diroit appellé au secours des parties.

Les *Avocats* à Rome, quant à la plaidoierie, faisoient la même fonction que nos *Avocats* font au barreau ; car pour les conseils ils ne s'en mêloient point : c'étoit l'affaire des jurisconsultes.

Les Romains faisoient un grand cas de la profession d'*Avocat* ; les sieges du barreau de Rome étoient remplis de consuls & de sénateurs, qui se tenoient honorés de la qualité d'*Avocats*. Ces mêmes bouches qui commandoient au peuple étoient aussi employées à le défendre.

On les appelloit *Comites*, *Honorati*, *Clarissimi*, & même *Patroni* ; parce qu'on supposoit que leurs cliens ne leur avoient pas de moindres obligations que les esclaves en avoient aux maîtres qui les avoient affranchis. *Voyez* PATRON & CLIENT.

Mais alors les *Avocats* ne vendoient point leurs services. Ceux qui aspiroient aux honneurs & aux charges se jetoient dans cette carriere pour gagner l'affection du peuple : & toujours ils plaidoient gratuitement : mais lorsque le luxe se fut introduit à Rome, & que la faveur populaire ne servit plus à parvenir aux dignités, leurs talens n'étant plus récompensés par des honneurs ni des emplois, ils devinrent mercenaires par nécessité. La profession d'*Avocat* devint un métier lucratif ; & quelques-uns pousserent même si loin l'avidité du gain, que le Tribun Cincius, pour y pourvoir, fit une loi appellée de son nom *Cincia*, par laquelle il étoit expressément défendu aux *Avocats* de prendre de l'argent de leurs cliens. Frédéric Brummerus a fait un ample commentaire sur cette loi.

Il avoit déja été défendu aux *Avocats* de recevoir aucuns présens pour leurs plaidoyers : l'empereur Auguste y ajouta une peine : mais nonobstant toutes ces mesures, le mal étoit tellement enraciné, que l'empereur Claudius crut avoir fait beaucoup que de leur défendre de prendre plus de dix grands sesterces pour chaque cause ; ce qui revient à 437 liv. 10 s. de notre monnoie.

Il y avoit à Rome deux sortes d'*Avocats* ; les plaidans & les jurisconsultes : distinction que nous faisons aussi au palais entre nos *Avocats*, dont les uns s'appliquent à la plaidoierie, & les autres se renferment dans la consultation. Il y avoit seulement cette différence, que la fonction des Jurisconsultes qui donnoient simplement leurs conseils, étoit distincte de celle des *Avocats* plaidans, qu'on appelloit simplement *Avocats*, puisqu'on n'en connoissoit point d'autres. Les Jurisconsultes ne plaidoient point : c'étoit une espece de magistrature privée & perpétuelle, principalement sous les premiers empereurs. D'une autre part, les *Avocats* ne devenoient jamais jurisconsultes ; au lieu qu'en France les

Avocats deviennent jurifconfultes ; c'eft-à-dire qu'ayant acquis de l'expérience & de la réputation au barreau, & ne pouvant plus en foutenir le tumulte & la fatigue, ils deviennent *Avocats* confultans.

Avocat *général* eft un officier de cour fouveraine, à qui les parties communiquent les caufes où le roi, le public, l'églife, des communautés ou des mineurs font intéreffés ; & qui après avoir réfumé à l'audience les moyens des *Avocats*, donne lui-même fon avis, & prend des conclufions en faveur de l'une des parties.

L'Avocat *Fifcal* des empereurs, officier inftitué par Adrien, avoit quelque rapport avec nos *Avocats* généraux ; car il étoit auffi l'*Avocat* du prince, mais fpécialement dans les caufes concernant le fifc, & ne fe mêloit point de celles des particuliers.

Avocat *confiftorial*, eft un officier de cour de Rome, dont la fonction eft entr'autres de plaider fur les oppofitions aux provifions des bénéfices en cette cour : ils font au nombre de douze. *Voyez* Provision.

Avocat *d'une cité ou d'une ville* : c'eft dans plufieurs endroits d'Allemagne un magiftrat établi pour l'adminiftration de la juftice dans la ville, au nom de l'empereur. *Voyez* Advoué.

Avocat, fe prend auffi dans un fens particulier dans l'hiftoire eccléfiaftique, pour une perfonne dont la fonction étoit de défendre les droits & les revenus de l'églife & des communautés religieufes, tant par armes qu'en juftice. *V.* Défenseur, Vidame.

Pris en ce fens, c'eft la même chofe qu'*Avoué*, *Défenfeur*, *Confervateur*, *Econome*, *Caufidicus*, *Mundiburdus*, *Tuteur*, *Acteur*, *Pafteur lai*, *Vidame*, *Scholaftique*, &c. *Voyez* Advoué, Econome, *&c.*

Il a été employé pour fynonyme à *Patron* ; c'eft-à-dire celui qui a l'advouerie ou le droit de préfenter en fon propre nom. *Voy.* Patron, Advouerie, Présentation, *&c.*

Les abbés & monafteres ont auffi des *Avocats* ou advoués. *Voyez* Abbé, *&c.* (*H*)

ADVOUÉ, adj. (*Jurifprud.*) fignifioit anciennement l'*Avocat*, ceft-à-dire le patron ou protecteur d'une églife ou communauté religieufe.

Ce mot vient, ou du latin *Advocatus*, appellé à l'aide, ou de *advotare*, donner fon fuffrage pour une chofe.

Les cathédrales, les abbayes, les monafteres, & autres communautés eccléfiaftiques, avoient leurs *Advoués*. Ainfi Charlemagne prenoit le titre d'*Advoué* de Saint Pierre ; le roi Hugues, de Saint Riquier : & Bollandus fait mention de quelques lettres du Pape Nicolas, par lefquelles il établiffoit le faint roi Edouard & fes fucceffeurs *Advoués* du monaftere de Weftminfter, & de toutes les églifes d'Angleterre.

Ces *Advoués* étoient les gardiens, les protecteurs, & en quelque forte les adminiftrateurs du temporel des églifes ; & c'étoit fous leur autorité que fe faifoient tous les contrats concernant ces églifes. *V.* Défenseur, *&c.*

Il paroît même par d'anciennes chartres, que les donations qu'on faifoit aux églifes étoient conférées en la perfonne des *Advoués*.

C'étoient eux qui fe préfentoient en jugement pour les églifes dans toutes leurs caufes, & qui rendoient la juftice pour elles dans tous les lieux où elles avoient jurifdiction.

C'étoient eux qui commandoient les troupes des églifes en guerre, & qui leur fervoient de champions & de duelliftes. *Voyez* Combat, Duel, Champion.

On prétend que cet office fut introduit dès le temps de Stilicon dans le iv. fiecle : mais les Bénédictins n'en font remonter l'origine qu'au viij. *Act. S. Bened. S. iij. P. I. Præf. p. 9. &c.*

Dans la fuite, les plus grands feigneurs même firent les fonctions d'*Advoués*, & en prirent la qualité, lorfqu'il fallut défendre les églifes par leurs armes, & les protéger par leur autorité. Ceux de quelques monafteres prenoient le titre de confervateurs : mais ce n'étoit autre chofe que des *Advoués* fous un autre nom. *Voyez* Conservateur.

Il y eut auffi quelquefois plufieurs *fous-*

advoués ou sous-avocats dans chaque monastere, ce qui néanmoins fit grand tort aux monasteres, ces officiers inférieurs y introduisant de dangereux abus; aussi furent-ils supprimés au concile de Rheims en 1148.

A l'exemple de ces *Advoués* de l'église, on appella aussi du même nom les maris, les tuteurs, ou autres personnes en général qui prenoient en main la défense d'un autre. Plusieurs villes ont eu aussi leurs *Advoués*. On trouve dans l'histoire les *Advoués* d'Ausbourg, d'Arras, *&c.*

Les Vidames prenoient aussi la qualité d'*Advoués*; & c'est ce qui fait que plusieurs historiens du viij siecle confondent ces deux qualités. *Voyez* VIDAME.

Et c'est aussi pourquoi plusieurs grands seigneurs d'Allemagne, quoique séculiers, portent des mitres en cimier sur leur écu, parce que leurs peres ont porté la qualité d'*Advoués* de grandes églises. *V.* MITRE & CIMIER.

Spelman distingue deux sortes d'*Advoués* ecclésiastiques en Angleterre : les uns pour les causes ou procès, qu'il appelle *Advocati causarum*; & les autres pour l'administration des domaines, qu'il appelle *Advocati soli*.

Les premiers étoient nommés par le roi, & étoient ordinairement des avocats de profession, intelligens dans les matieres ecclésiastiques.

Les autres qui subsistent encore, & qu'on appelle quelquefois de leur nom primitif *Advoués*, mais plus souvent *Patrons*, étoient & sont encore héréditaires, étant ceux mêmes qui avoient fondé des églises, ou leurs héritiers. *Voyez* PATRONS.

Il y a eu aussi des femmes qui ont porté la qualité d'*Advoués*, *Advocatissæ*; & en effet le droit canonique fait mention de quelques-unes qui avoient même droit de présentation dans leurs églises que les *Advoués*; & même encore à présent, si le droit de patronage leur est transmis par succession, elles l'exercent comme les mâles.

Dans un édit d'Edouard III, roi d'Angleterre, on trouve le terme d'*Advoué en chef*, c'est-à-dire patron souverain, qui s'entend du roi; qualité qu'il prend encore à présent, comme le roi de France la prend dans ses états.

Il y a eu aussi des *Advoués* de contrées & de provinces. Dans une chartre de 1187, Berthold duc de Zeringhem est appellé *Advoué* de Thuringe; & dans la notice des églises Belgiques publiée par Miræus, le comte de Louvain est qualifié *Advoué* de Brabant. Dans l'onzieme & douzieme siecle, on trouve aussi des *Advoués* d'Alsace, de Souabe, *&c.*

Raymond d'Agiles rapporte qu'après qu'on eut repris Jérusalem sur les Sarrasins, sur la proposition qu'on fit d'élire un roi, les évêques soutinrent, « qu'on ne devoit » pas créer un roi pour une ville où un » Dieu avoit souffert & avoit été cou- » ronné », *non debere ibi eligi Regem ubi Deus & coronatus est*, &c. « que c'étoit » assez d'élire un *Advoué* pour gouverner » la place, *&c.* » Et en effet, Dodechin, abbé Allemand, qui a écrit le voyage à la terre-sainte du xij. siecle, appelle Godefroy de Bouillon, *Advoué du saint Sépulcre.* (*H*)

ADVOUERIE, s. f. (*Jurisprud.*) qualité d'advoué. *Voyez* ADVOUÉ.

ADVOUERIE signifie entr'autres choses le droit de présenter à un bénéfice vacant. *Voyez* PRÉSENTATION.

En ce sens, il est synonyme à *patronage*. *Voyez* PATRONAGE.

La raison pourquoi on a donné au patronage le nom d'*advouerie*, c'est qu'anciennement ceux qui avoient droit de présenter à une église, en étoient les protecteurs & les bienfaicteurs, ce qu'on exprimoit par le mot advoué, *Advocati*.

Advouerie pris pour synonyme à *patronage*, est le droit qu'a un évêque, un Doyen, ou un chapitre, ou un patron laïque, de présenter qui ils veulent à un bénéfice vacant. *Voyez* VACANCE & BÉNÉFICE, *&c.*

L'*advouerie* est de deux sortes; ou personnelle, ou réelle; personnelle, quand elle suit la personne & est transmissible à ses enfans & à sa famille, sans être annexée à aucun fonds; réelle, quand elle est attachée à la glebe & à un certain héritage.

On acquiert l'*advouerie* ou *patronage*, en bâtissant une église, ou en la dotant,

Lorſque c'eſt un laïque qui la bâtit ou la dote, elle eſt en patronage laïque. Si c'eſt un eccléſiaſtique, il faut encore diſtinguer ; car s'il l'a fondée ou dotée de ſon propre patrimoine, c'eſt un patronage laïque, mais ſi c'eſt du bien de l'égliſe qu'elle a été fondée, c'eſt un patronage eccléſiaſtique.

Si la famille du fondateur eſt éteinte, le patronage en appartient au roi, comme patron de tous les bénéfices de ſes états, ſi ce n'eſt les cures, & autres bénéfices à charge d'ames qui tombent dans la nomination de l'ordinaire.

Si le patron eſt retranché de l'égliſe, ou par l'excommunication, ou par l'héréſie, le patronage dort & n'eſt pas perdu pour le patron, qui recommencera à en exercer les droits dès qu'il ſera rentré dans le ſein de l'égliſe. En attendant, c'eſt le roi ou l'ordinaire qui pourvoit aux bénéfices vacans à ſa préſentation. *Voyez* PATRON.

ADUSTE, adj. *en médecine*, s'applique aux humeurs qui, pour avoir été long-temps échauffées, ſont devenues comme brûlées. Ce mot vient du latin *aduſtus*, brûlé. On met la bile au rang de ces humeurs *aduſtes ;* & la mélancolie n'eſt, à ce que l'on croit, qu'une bile noire & *aduſte. Voyez* BILE, MÉLANCOLIE, *&c.*

On dit que le ſang eſt *aduſte*, lorſqu'ayant été extraordinairement échauffé, ſes parties les plus ſubtiles ſe ſont diſſipées, & n'ont laiſſé que les plus groſſieres à demi-brûlées pour ainſi dire, & avec toutes leurs impuretés : la chaleur raréfiant le ſang, ſes parties aqueuſes & ſéreuſes s'atténuent & s'envolent, & il ne reſte que la partie fibreuſe avec la globuleuſe, concentrée & dépouillée de ſon véhicule ; c'eſt alors que ſe forme tantôt cette couenne, tantôt ce rouge brillant que l'on remarque au ſang qui eſt dans une palette. Cet état des humeurs ſe rencontre dans les fievres & les inflammations, & demande par conſéquent que l'on ôte la cauſe en reſtituant au ſang le véhicule dont il a beſoin pour circuler. Le remede le plus efficace alors eſt l'uſage des délayans ou aqueux, tempérés par les adouciſſans. *Voyez* SANG & HUMEUR, *&c.* (*N*)

* ADY. *Voyez* PALMIER.

ADYTUM, ἄδυτον, (*Hiſt. anc.*) terme dont les anciens ſe ſervoient pour déſigner un endroit au fond de leurs temples, où il n'étoit permis qu'aux prêtres d'entrer ; c'étoit le lieu d'où partoient les oracles.

Ce mot eſt Grec d'origine, & ſignifie *inacceſſible ;* il eſt compoſé d'ἀ privatif, & de δύω ou δύνω, *entrer.*

Parmi les Juifs, le tabernacle où repoſoit l'arche d'alliance, & dans le temple de Salomon *le ſaint des ſaints*, étoient les lieux où Dieu manifeſtoit particuliérement ſa volonté : il n'étoit permis qu'au grand-prêtre d'y entrer, & cela une ſeule fois l'année. (*G*)

Æ A E

Æ. (*Gramm.*) Cette figure n'eſt aujourd'hui qu'une diphthongue aux yeux, parce que quoiqu'elle ſoit compoſée de *a* & de *e*, on ne lui donne dans la prononciation que le ſon de l'*e* ſimple ou commun, & même on ne l'a pas conſervée dans l'orthographe Françoiſe : ainſi on écrit *Céſar*, *Enée*, *Enéide*, *Equateur*, *Equinoxe*, *Ecole*, *Préfet*, *Prépoſition*, &c.

Comme on ne fait point entendre dans la prononciation le ſon de l'*a* & de l'*e* en une ſeule ſyllabe, on ne doit pas dire que cette figure ſoit une diphthongue.

On prononce *a-éré*, expoſé à l'air, & de même *a-érien* : ainſi *a-é* ne ſont point une diphthongue en ces mots, puiſque l'*a* & l'*e* y ſont prononcés chacun ſéparément en ſyllabes particulieres.

Nos anciens auteurs ont écrit par *æ* le ſon de l'*ai* prononcé comme un *é* ouvert : ainſi on trouve dans pluſieurs anciens poëtes l'*ær* au lieu de l'*air*, *aer*, & de même *æles* pour *ailes ;* ce qui eſt bien plus raiſonnable que la pratique de ceux qui écrivent par *ai* le ſon de l'*é* ouvert, *français*, *connaître.* On a écrit *connoître* dans le temps que l'on prononçoit *connoître :* la prononciation a changé, l'orthographe eſt demeurée dans les livres ; ſi vous voulez réformer cette orthographe & la rapprocher de la prononciation préſente, ne réformez pas un abus par un autre encore plus grand : car *ai* n'eſt point fait pour repréſenter *é*. Par

exemple, l'interjection *hai*, *hai*, *hai!* *bail*, *mail*, &c. est la prononciation du Grec ταῖς, μοῦσαις.

Que si on prononce par *é* la diphthongue oculaire *ai* en *palais*, &c. c'est qu'autrefois on prononçoit l'*a* & l'*i* en ces mots-là; usage qui se conserve encore dans nos provinces méridionales: de sorte que je ne vois pas plus de raison de réformer *François* par *Français*, qu'il y en auroit a réformer *palais* par *palois*.

En latin *æ* & *ai* étoient de véritables dirphthongues, où l'*a* conservoit toujours un son plein & entier, comme Plutarque l'a remarqué dans son *traité des festins*, ainsi que nous entendons le son de l'*a* dans notre interjection, *hai*, *hai*, *hai!* Le son de l'*e* ou de l'*i* étoit alors très-foible; & c'est à cause de cela qu'on écrivoit autrefois par *ai* ce que depuis on a écrit par *æ*, *Musai* ensuite *Musæ*, *Kaisar* & *Cæsar*. *Voyez la méthode latine de P. R.* (*F*)

ÆDES, s. (*Hist. anc.*) chez les anciens Romains, pris dans un sens général, signifioit *un bâtiment*, *une maison*, *l'intérieur du logis*, *l'endroit* même *où l'on mangeoit*, si l'on adopte cette étymologie de Valafridus Strabon: *potest enim fieri ut ædes ad edendum in eis, ut cænacula ad cænandum primò sint factæ.*

Le même mot dans un sens plus étroit, signifie *une chapelle* ou sorte de temple du second ordre, non consacré par les augures comme l'étoient les grands édifices proprement appellés *temples*. On trouve dans les anciennes descriptions de Rome, & dans les auteurs de la pure latinité: *Ædes fortunæ*, *Ædes Herculis*, *Ædes Juturnæ*. Peut-être ces temples n'étoient-ils affectés qu'aux dieux du second ordre ou demi dieux. Le fond des temples où se rencontroit l'autel & la statue du dieu, se nommoit proprement *Ædicula*, diminutif d'*Ædes*.

ÆGIBOLIUM, (*Hist. des Relig.*) l'*Ægibolium*, le *Taurobolium*, le *Criobolium* étoient des sacrifices expiatoires dont il n'est pas fait mention avant le second siecle. Les cérémonies qui se pratiquoient dans ces expiations, nous ont été transmises par le poëte Prudence. C'est lui qui nous apprend que les prêtres du paganisme creusoient une fosse où descendoit le souverain Pontife, revêtu des attributs de sa dignité. On couvroit ensuite l'ouverture avec des planches percées en divers endroits, afin que le sang du taureau ou du bélier qu'on immoloit, pût tomber sur le souverain pontife, qui, après cette effusion, sortoit tout fumant du sang de la victime. Dès qu'il s'étoit ainsi sanctifié, il conservoit le plus long-temps qu'il lui étoit possible ses habits dégouttans, pour assurer l'efficacité du sacrifice; ensuite il les suspendoit dans le temple, afin de communiquer leur vertu sanctifiante à ceux qui auroient le bonheur de les toucher.

Le souverain pontife n'étoit pas le seul qui offroit ce sacrifice expiatoire. Tous ceux qui se faisoient initier aux mysteres, immoloient un taureau, ou un bélier, ou une chevre, dont ils faisoient dégoutter le sang sur leurs habits. Quiconque, par ces expiations, ambitionnoit une renaissance mystique, devoit se soumettre aux épreuves les plus douloureuses; & ceux qui les soutenoient avec persévérance & fermeté, étoient admis aux initiations. On exigeoit d'eux une continuité de vertus sans mélange de foiblesses, des austérités qui maîtrisoient leurs sens, & qui les rendoient comme impassibles. Leurs habits, teints du sang précieux de la victime, inspiroient la plus profonde vénération; ils les conservoient, & les portoient long-temps, parce que plus ils tomboient en lambeaux, plus ils imprimoient de respect. Quand enfin ils étoient absolument usés, on les attachoit aux colonnes du temple. Ces sacrifices se renouvelloient tous les vingt ans, & alors on recommençoit les supplices du noviciat. On en comptoit quatre-vingts especes différentes, avant que d'être initié aux mysteres du dieu Mythra.

Lorsque les Césars, pour mieux faire respecter leur autorité, eurent mis dans leurs mains l'encensoir avec le sceptre, ils dédaignerent la décoration de ces robes teintes de sang. Ce fut pour n'être point assujettis à ces cérémonies sales & dégoûtantes, qu'ils établirent des pontifes subalternes qui rampoient dans tous les détails de la religion. Les premiers empereurs chrétiens ne dédaignerent point la robe pontificale. Gratien fut le premier qui se dépouilla

des livrées du paganiſme, & ne conſerva que le titre de ſouverain pontife, dont il ne remplit jamais les fonctions. (*T-* N.)

ÆGILOPS, *terme de chirurgie*, ſignifie un *ulcere au grand angle de l'œil*. La cauſe de cette maladie eſt une tumeur inflammatoire qui a ſuppuré & qui s'eſt ouverte d'elle-même. On confond mal-à-propos l'*ægilops* avec la fiſtule lacrymale. L'*ægilops* n'attaquant point le ſac ou réſervoir des larmes, n'eſt point une maladie lacrymale. *Voyez* ANCHILOPS.

La cure de l'*ægilops* ne differe point de celle des ulceres. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

* ÆGILOPS. *Voyez* YEUSE.

* ÆGIUCHUS, (*Myth.*) ſurnom de Jupiter, ſous lequel les Romains l'honoroient quelquefois en mémoire de ce qu'il avoit été nourri par une chevre.

* ÆGOCEROS, (*Myth.*) Pan mis par le dieux au rang des aſtres, ſe métamorphoſa lui-même en chevre, ce qui le fit ſurnommer *ægoceros*.

ÆGOLETHRON, plante décrite par Pline. Il paroît que c'eſt celle que Tournefort a décrite ſous le nom de *chamærododendros Pontica maxima meſpili folio, flore luteo*.

Cette plante croît dans la Colchide, & les abeilles ſuccent ſa fleur : mais le miel qu'elles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent, comme il arriva à l'armée des dix mille à l'approche de Trebiſonde, au rapport de Xenophon : ces ſoldats ayant mangé de ce miel, il leur prit un vomiſſement & une diarrhée ſuivis de rêveries ; de ſorte que les moins malades reſſembloient à des ivrognes ou à des furieux, & les autres à des moribonds : cependant perſonne n'en mourut, quoique la terre parût jonchée de corps comme après une bataille ; & le mal ceſſa le lendemain, environ à l'heure qu'il avoit commencé ; de ſorte que les ſoldats ſe leverent le troiſieme & le quatrieme jour, mais en l'état que l'on eſt après avoir pris une forte médecine. La fleur de cet arbriſſeau eſt comme celle du chevrefeuille, mais bien plus forte, au rapport du pere Lamberti, Miſſionnaire Théatin. *Mémoire de l'académie royale des ſciences*, 1704. (*N*)

* Voici les caracteres de cette plante. Elle s'éleve à cinq ou ſix piés ; ſon tronc eſt accompagné de pluſieurs tiges menues, diviſées en branches inégales, foibles & caſſantes, blanches en dedans, couvertes d'une écorce griſâtre & liſſe, excepté à leurs extrêmités où elles ſont velues. Elles portent des touffes de feuilles aſſez ſemblables à celles du néflier des bois. Ces feuilles ſont longues de quatre pouces, ſur un pouce & demi de largeur vers le milieu, aiguës par les deux bouts, mais ſur-tout par celui d'en-bas, de couleur verd gai, & légérement velues, excepté ſur les bords où leurs poils forment une eſpece de ſourcil. Elles ont la côte aſſez forte, & cette côte ſe diſtribue en nervures ſur toute leur ſurface. Elle n'eſt qu'un prolongement de la queue des feuilles, qui n'a le plus ſouvent que trois ou quatre lignes de longueur ſur une ligne d'épaiſſeur. Les fleurs naiſſent raſſemblées au nombre de dix-huit ou vingt. Elles forment des bouquets à l'extrêmité des branches, où elles ſont ſoutenues par des pédicules d'un pouce de long, velus & naiſſans des aiſſelles de petites feuilles membraneuſes, blanchâtres, longues de ſept à huit lignes ſur trois de large. Chaque fleur eſt un tube de deux lignes & demie de diametre, légérement cannelé, velu, jaune, tirant ſur le verd. Il s'évaſe au delà d'un pouce de diametre, & ſe diviſe en cinq portions dont celle du milieu a plus d'un pouce de long ſur preſqu'autant de largeur : elle eſt refleurie en arriere ainſi que les autres, & terminée en arcade gothique. Sa couleur eſt le jaune pâle, doré vers le milieu ; les autres portions ſont plus étroites & plus courtes, mais pareillement jaunes-pâles. La fleur entiere eſt ouverte par derriere, & s'articule avec un piſtil pyramidal, cannelé, long de deux lignes, verd blanchâtre, légérement velu, garni d'un filet courbe, long de deux pouces, & terminé par un bouton verd-pâle. Des environs de l'ouverture de la fleur ſortent cinq étamines plus courtes que le piſtil, inégales, courbes, chargées de ſommets longs d'une ligne & demie, & chargés d'une pouſſiere jaunâtre. Les étamines ſont auſſi de cette couleur : elles ſont velues depuis leur origine juſques vers leur milieu, & toutes les fleurs ſont inclinées comme celles de la fraxinelle.

Le piſtil devient dans la ſuite un fruit d'environ quinze lignes de long, ſur ſix ou ſept lignes de diametre. Il eſt relevé de cinq côtés, dur, brun & pointu. Il s'ouvre de l'une à l'autre extrêmité en ſept ou huit endroits creuſés en gouttieres ; ces gouttieres vont ſe terminer ſur un axe qui traverſe le fruit dont il occupe le milieu ; cet axe eſt cannelé & diſtribue l'intérieur du fruit en autant de loges qu'il y a de gouttieres à l'extérieur.

C'eſt ainſi que M. Tournefort caractériſe cette plante, dont les anciens ont connu les propriétés dangereuſes.

* ÆGOPHAGE, (*Myth.*) Junon fut ainſi ſurnommée des chevres qu'on lui ſacrifioit.

ÆGYPTE. *Voyez* ÉGYPTE.

* ÆGYPTIAC, ſ. m. (*Mat. medic. Pharmac.*) eſpece de compoſition, dont Meſué paſſe pour l'inventeur. On ne lui donne pas le nom d'*onguent*, parce qu'il n'y entre ni huile, ni graiſſe, ſuivant cette formule tirée du dernier *Codex* de la Faculté de Médecine de Paris.

Prenez. *De miel blanc, quatorze onces.*
De vinaigre très-fort, ſept onces.
De verd-de-gris pulvériſé, cinq onces.

Mêlez le tout & le faites cuire ſur un feu modéré, en remuant ſans ceſſe avec une ſpatule de bois, juſqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge, & qu'il ceſſe de ſe gonfler. Il faut le conſerver dans un lieu ſec.

Uſage. C'eſt un excellent déterſif, & fort recommandé pour emporter les excroiſſances fongueuſes. On peut le rendre plus ou moins actif, en augmentant ou diminuant la doſe de verd-de-gris. *Dictionn. de Chirurgie.*

* ÆLURUS, (*Myth.*) Dieu des chats. Il eſt repréſenté dans les antiquités Egyptiennes, tantôt en chat, tantôt en homme à tête de chat.

AEM *ou* AM, (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert à Amſterdam pour les liquides. L'*aem* eſt de quatre ankers, l'anker de deux ſtekans ou trente-deux mingles ou mingelles, & le mingle revient à deux pintes, meſure de Paris. Six *aems* font un tonneau de quatre barriques de Bordeaux, dont chaque barrique rend à Amſterdam douze ſtekans & demi, ce qui fait 50 ſtekans le tonneau, ou 800 mingles vin & lie, ce qui peut revenir à 1600 pintes de Paris ; & par conſéquent l'*aem* revient à 250 ou 260 pintes de Paris.

Aem, Am *ou* Ame. (*Comm.*) Cette meſure pour les liqueurs qui eſt en uſage dans preſque toute l'Allemagne, n'eſt pourtant pas la même que celle d'Amſterdam, quoiqu'elle en porte le nom, ou un approchant ; & elle n'eſt pas même ſemblable dans toutes les villes d'Allemagne. L'*ame* communément eſt de 20 vertels, ou de 80 maſſes. A Heydelberg elle eſt de 12 vertels, & le vertel de 4 maſſes, ce qui réduit l'*ame* à 48 maſſes. Et dans le Wirtemberg l'*ame* eſt de 16 yunes, & l'yune de 10 maſſes, ce qui fait monter l'*ame* juſqu'à 160 maſſes. (*G*)

* ÆON, (*Myth.*) la premiere femme créée, dans le ſyſtême des Phéniciens. Elle apprit à ſes enfans à prendre des fruits pour leur nourriture, à ce que dit Sanchoniathon.

* ÆORA *ou* GESTATION, (*Hiſt. anc. gymnaſt.*) *Voyez* Gestation.

* ÆREA, (*Myth.*) Diane fut ainſi ſurnommée d'une montagne de l'Argolide où on lui rendoit un culte particulier.

* AÉRER, v. act. (*Archit.*) donner de l'air à un bâtiment. *Il a fait percer ſa galerie des deux côtés pour l'aérer davantage.* Ce terme eſt de peu d'uſage ; & l'on dit plutôt *mettre en bel air.*

Aérer, (*Chaſſe.*) ſe dit des oiſeaux de proie qui font leurs aires ou leurs nids ſur les rochers.

AÉRIA, (*Muſiq.*) mot qu'on a formé des voyelles du mot *alleluia*, comme *evovae* de *ſæculorum amen.* (*F. D. C.*)

AÉRIEN, adj. *qui eſt d'air ou qui concerne l'air. Voyez* Air.

Les Eſſeniens qui étoient chez les Juifs, la ſecte la plus ſubtile & la plus raiſonnable, tenoient que l'ame humaine étoit une ſubſtance *aérienne Voyez* Esseniens.

Les bons ou les mauvais Anges qui apparoiſſoient autrefois aux hommes, prenoient, dit-on, un corps *aérien* pour ſe rendre ſenſibles. *Voyez* Ange.

Porphyre & Jamblique admettoient une sor-e de démons *aériens* à qui ils donnoient différens noms. *V.* DÉMON, GÉNIE, *&c.*

Les Rosecroix, ou confreres de la Rosecroix, autres Visionnaires, peuplent toute l'athmosphere d'habitans *aériens. V.* ROSECROIX, GNOME, *&c.* (*G*)

* AÉRIENNE, (*Myth.*) surnom donné à Junon, qui passoit pour la Déesse des airs.

AÉRIENNE, (PERSPECTIVE) *Optique.* Illusion d'optique qui change l'apparence des couleurs, des jours & des ombres dans les objets, suivant les différens degrés de leur éloignement. Voici comment la décrit le comte Algaroti, grand connoisseur, parlant des objets vus dans la chambre obscure. (*Saggio sopra la Pittura, nel tom. II. delle sue opere p.* 153, 154. *édit. de Livourne* 1764.) « Le tableau que nous offre la chambre obscure, » différencie à merveille les figures qui sont » plus près ou plus loin du spectateur. Non » seulement la grandeur des objets y diminue à mesure qu'ils s'éloignent de » l'œil, mais aussi leurs couleurs & leur » lumiere s'affoiblissent, & leurs parties se » confondent. Plus l'éloignement est considérable, moins les objets sont colorés, » moins on distingue leurs contours, &, » le jour étant plus foible ou plus éloigné, » les ombres sont moins fortes. Au contraire, lorsque les objets sont plus près » de l'œil & plus grands, les contours sont » plus précis, les ombres plus vives, & les » couleurs plus éclatantes. C'est en cela que » consiste la perspective qu'on nomme *aérienne.* » La perspective linéaire consiste dans le changement du contour. *Voyez* PERSPECTIVE. (*J. D. C.*)

AÉRIENS, adj. pris subst. (*Théol.*) Sectaires du iv siecle qui furent ainsi appellés d'*Aérius*, prêtre d'Arménie, leur chef. Les *Aériens* avoient à-peu-près les mêmes sentimens sur la Trinité que les Ariens : mais ils avoient de plus quelques dogmes qui leur étoient propres & particuliers : par exemple, que l'épiscopat est l'extension du caractere sacerdotal (*a*) pour pouvoir exercer certaines fonctions particulieres que les simples prêtres ne peuvent exercer. *V.* ÉVÊQUE, PRÊTRE, *&c.* Ils fondoient ce sentiment sur plusieurs passages de S. Paul, & singuliérement sur celui de la premiere épître à Timothée, *chap. iv. v.* 14. où l'apôtre l'exhorte *à ne pas négliger le don qu'il a reçu par l'imposition des mains des prêtres.* Sur quoi *Aérius* observe qu'il n'est pas là question d'évêques, & qu'il est clair par ce passage que Timothée reçut l'ordination des prêtres. *Voyez* ORDINATION.

S. Epiphane, *Héres.* 75, s'éleve avec force contre les *Aériens* en faveur de la supériorité des évêques. Il observe judicieusement que le mot *Presbyteri*, dans S. Paul, renferme les deux ordres d'évêques & de prêtres, tout le sénat, toute l'assemblée des ecclésiastiques d'un même endroit, & que c'étoit dans une pareille assemblée que Timothée avoit été ordonné, *Voyez* PRESBYTERE.

Les disciples d'Aérius soutenoit encore après leur maître, que la priere pour les morts étoit inutile, que les jeûnes établis par l'église, sur-tout ceux du mercredi, du vendredi, & du carême, étoient superstitieux; qu'il falloit plutôt jeûner le dimanche que les autres jours, & qu'on ne devoit plus célébrer la pâque. Ils appelloient par mépris *antiquaires* les fideles attachés aux cérémonies prescrites par l'église & aux traditions ecclésiastiques. Les Ariens se réunirent aux catholiques pour combattre les rêveries de cette secte, qui ne subsista pas long-temps. S. Epiphane, *Hæres.* 758. Onuphre, *in Chronic. ad ann. Christ.* 349. Tillemont, *Hist. Ecclésiastique, tome IX.* (*G*)

AÉROLOGIE, s. f. (*Méd.*) traité ou raisonnement sur l'air, ses propriétés, & ses bonnes ou mauvaises qualités. On ne peut réussir dans la pratique de la médecine sans la connoissance de l'*aérologie*; c'est par elle qu'on s'instruit des impressions de l'air & de ses différens effets sur le corps humain. *Voyez* AIR. (*N*).

(*a*) regarder l'épiscopat comme une extention du caractere sacerdotal, & peut-être une fausseté, mais n'est pas une hérésie, » *Scholastici veteres*, dit Juenin, *contenderunt episcopatum esse meram sacerdotii extensionem.* »

AÉROMANTIE, ſ. f. (*Divin. Hiſtoire ancienne*) ſorte de divination qui ſe faiſoit par le moyen de l'air & par l'inſpection des phénomenes qui y arrivoient. Ariſtophane en parle dans ſa comédie des Nuées. Elle ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon Delrio. Celle qui ſe fait par l'obſervation des météores, comme le tonnerre, la foudre, les éclairs, ſe rapporte aux augures. Elle fait partie de l'aſtrologie, quand elle s'attache aux aſpects heureux ou malheureux des planettes; & à la *Tératoſcopie*, quand elle tire des préſages de l'apparition de quelques ſpectres qu'on a vus dans les airs, tels que des armées, des cavaliers, & autres prodiges dont parlent les hiſtoriens. L'*aéromantie* proprement dite étoit celle où l'on conjuroit l'air pour en tirer des préſages. Cardan a écrit ſur cette matiere. *Voyez* Delrio, *diſquiſit. magicar. lib. IV. cap. ij. quæſt. vj. ſect. 4. pag.* 547.

Ce mot eſt formé du Grec ἀὴρ, *air*, & μαντεία, *divination.* (*G*)

AÉROMETRIE. *V.* AIROMÉTRIE.

AÉROPHOBIE, ſ. f. (*Med.*) *crainte de l'air*, ſymptomes de phrénéſie. *Voyez* PHRÉNÉSIE. (*N*)

§ AERSCHOT, (*Géogr.*) ville forte des Pays-bas Autrichiens dans le Brabant, avec titre de duché. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Démer à l'orient de Malines, & au nord de Louvain. La France l'abandonna aux alliés quelque temps après en avoir forcé les lignes en 1705. Elle fut encore priſe par le roi en 1746. Elle appartient aujourd'hui à la maiſon d'Aremberg. On y trouve une égliſe collégiale, & quatre couvens. *Long.* 26. 10. *lat.* 51. 5. (*C. A.*)

* ÆS, ÆSCULANUS ÆRES, (*Myth.*) nom de la divinité qui préſidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. On la repréſentoit debout avec l'habillement ordinaire aux déeſſes, la main gauche ſur la haſte pure; dans la main droite une balance. *Æſculanus* étoit, diſoit-on, pere du dieu Argentin.

* *ÆS USTUM ou* CUIVRE BRULÉ, *préparation de Chymie médicinale.* Mettez dans un vaiſſeau de terre de vieilles lames de cuivre, du ſouffre & du ſel commun en parties égales; arrangez-les couche ſur couche; couvrez le vaiſſeau; lutez la jointure du couvercle avec le vaiſſeau, ne laiſſant qu'un petit ſoupirail; faites du feu autour & calcinez la matiere. Ou, faites rougir une lame de cuivre, éteignez-la dans du vinaigre, réitérez ſept fois la même opération; broyez le cuivre brulé; réduiſez-le en poudre fine que vous laverez légérement dans de l'eau, & vous aurez *l'æs-uſtum.* On recommande ce remede pour les luxations, les fractures & les contuſions. On le fait prendre dans du vin: mais l'uſage interne en eſt ſuſpect. C'eſt à l'extérieur un bon déterſif.

ÆTHER *des Chymiſtes*, & ÆTHERE, *Voyez* ETHER & ETHERÉ.

* ÆTHON, (*Myth.*) un des quatre chevaux du ſoleil qui précipiterent Phaéton, ſelon Ovide. Claudien donne le même nom à un des chevaux de Pluton. Le premier vient d'αἴθειν, *brûler*; & l'autre vient d'αἴθος, *noir.*

AETIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) hérétiques du iv ſiecle, ainſi nommés d'*Aétius* leur chef ſurnommé l'*Impie* ou l'*Athée*, natif de la Céléſyrie aux environs d'Antioche, ou d'Antioche même. Il joignoit à la plus vile extraction les mœurs les plus débordées: fils d'un pere qui périt par une mort infame, il fut dans ſes premieres années eſclaves de la femme d'un vigneron: ſorti de ſervitude, il apprit le métier de forgeron ou d'orfevre, puis exerça celui de Sophiſtes; delà ſucceſſivement médecin, ou plutôt charlatan; diacre & dépoſé du diaconat; déteſté de Conſtance & flétri par pluſieurs exils; enfin chéri de Gallus & rappellé par Julien l'Apoſtat, ſous le regne duquel il fut ordonné évêque. Il fut d'abord ſectateur d'Arius, & ſe fit enſuite chef de parti. Tillemont, *tom. VI. art. lxv. page* 405. *& ſuiv.*

Les Aétiens imbus de ſes erreurs, étoient une branche d'Ariens plus outrés que les autres, & ſoutenoient que le Fils & le Saint-Eſprit étoient en tout différens du Pere. Ils furent encore appellés *Eunoméens* d'*Eunome* un des principaux diſciples d'*Aétius*; *Hétérouſiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes* ou *Troglodytes*, *Exocionites & purs Ariens. Voyez tous ces mots ſous leurs titres.* (*G*)

AETITE, AETITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*)

minéral connu communément sous le nom de *Pierre d'aigle.* *Voyez* PIERRE D'AIGLE. (*I*)

AÉTIUS, (*Hist. de l'empire d'Orient.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de son temps, fut le fléau d'Attila, qui, lui-même, se faisoit appeller le fléau de Dieu & des hommes, étoit fils de Gaudentius, un des plus distingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée sous la domination des Romains. Sa mere, née dans l'Italie, étoit issue d'une famille opulente & illustrée par les plus nobles emplois, ce qui fraya le chemin des honneurs à son fils, qui, au sortir de l'enfance, servit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour ôtage au roi Alaric, & ensuite aux Huns, dont il étudia les mœurs & la discipline militaire. Ce fut l'an quatre cent vingt-cinq qu'il obtint le gouvernement des Gaules dévastées par les Visigots. Le bruit de son arrivée releva les courages abattus. Arles assiégée alloit par sa destinée décider de celle de toutes les provinces. *Aétius* se met en mouvement pour la délivrer, les Visigots levent le siege, & sont attaqués dans leur retraite par un général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares, les mit dans l'impuissance d'étendre leurs conquêtes. Les Gaules auroient été bientôt pacifiées, si *Aétius* n'eût été chargé de chasser les Juthunges de la Norique, & de faire rentrer les habitans de cette province dans l'obéissance dont ils s'étoient écartés. Cette expédition eut tout le succès qu'on devoit attendre de la sagesse d'un général expérimenté. *Aétius*, après avoir fait de l'Espagne le théatre de sa gloire, délivra Metz & Toul, de l'oppression des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maîtres. On ignore s'il employa les armes ou la négociation.

L'an quatre cent vingt-huit, les Francs se répandirent dans les Gaules, où ils prétendoient vivre libres & indépendans comme dans leur pays, mais *Aétius* les obligea de repasser le Rhin. Ses services furent récompensés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans les mains de celui qui en étoit revêtu. Sa fortune suscita l'envie; il se forma une conspiration contre sa vie; & il en fit assassiner les auteurs. Cet abus d'autorité n'eût pas resté impuni, si l'éclat de son mérite ne lui eût point acquis autant de partisans. Placidie, qui gouvernoit l'empire, aima mieux fermer les yeux sur son attentat, que de s'exposer au danger de le punir. Leur réconciliation ne fut qu'extérieure. *Aétius*, devenu coupable par ambition, sema les troubles dans tout l'empire, en accusant Boniface de vouloir envahir l'Afrique. La perfidie de sa délation fut découverte, & il fut dépouillé de la dignité de maître de la milice, qui fut conférée à Boniface.

Aétius, au lieu de souscrire à sa dégradation, aima mieux être rebelle. On négocia un accommodement, & il fut stipulé qu'il se retireroit sur ses terres, pour y mener une vie privée. Il y fut informé qu'on avoit formé des desseins contre sa vie. Alarmé du péril, il fut chercher une retraite chez les Huns qui le chérissoient, parce qu'il avoit été nourri dans leur camp; & ce fut sous le prétexte de le venger qu'ils fondirent sur l'Italie, privée alors de ses plus braves défenseurs. L'empire, menacé d'une guerre sanglante, prévint sa chûte par une paix humiliante. *Aétius* fut nommé patrice, dignité que lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le consul n'étoient pas. Il signala son retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, & après leur avoir accordé une paix simulée, il les fit exterminer par les Huns. Après qu'il eut vaincu les Visigots & réprimé la rébellion des Armoriques, il se rendit à la cour de Valentinien, où l'on devoit discuter les intérêts de ces deux peuples. Pendant son absence, les Scythes auxiliaires, qui servoient dans son armée, exciterent des troubles qui ne furent appaisés que par la réduction d'Orléans. Sa politique étoit de diviser ses ennemis, il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'affoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traversa les Ardennes, se rendit maître de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui est entre ces villes & la Somme. Les garnisons Romaines furent passées au fil de l'épée. *Aétius* se mit en mouvement pour

l'arrêter dans ses conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Hesdin, sans être décisif, réduisit les François à quitter les bords de la Somme pour se retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à soutenir contre Attila mit le comble à sa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Metz fut sa premiere conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua à la nouvelle qu'*Aétius* s'avançoit pour le combattre, & tandis qu'il veut regagner les bords du Rhin, il est attaqué par *Aétius*. Jamais on n'avoit vu deux armées si nombreuses se disputer l'honneur de vaincre. Attila vaincu fit sa retraite à la faveur des ténebres. Sa ruine eût suivi sa défaite, si *Aétius*, que la guerre rendoit nécessaire, n'eût favorisé sa retraite pour lui laisser le temps de lever une nouvelle armée : ce fut par une suite de cette politique criminelle que, chargé de s'opposer à une nouvelle irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint suspecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas respecté de ses maîtres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec son sujet comme avec un égal ; il usa d'artifice pour mieux assurer sa vengeance, il lui accorda tout ce qui pouvoit flatter un cœur ambitieux. Séduit par des démonstrations affectueuses, il se présenta devant son maître, qui ne vit en lui que le rival de son pouvoir ; & dès qu'il l'eut en sa puissance, il le fit massacrer. Ce fut lui qui donna le premier coup de poignard. Boéce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut assassiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été son ami ; les précautions dont la cour de Ravenne usa pour justifier ce meurtre, l'apologie que l'empereur envoya dans toutes les cours, de sa conduite, montrent combien ce général étoit puissant & respecté. Occylla, né Barbare & ami d'*Aétius*, vengea sa mort sur Valentinien, qu'il massacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. (*T-N.*)

AFF

* AFFABLE, adj. m. & f. (*Gramm.*) Un homme *affable* est celui qui reçoit & écoute avec douceur, honnêteté, bonté & affection quiconque a affaire à lui. Il y a une certaine relation entre les qualités, *affable*, honnête, civil, poli & gracieux. Les manieres *affables* sont une insinuation de bienveillance ; les honnêtes sont une marque d'attention ; les civiles sont un témoignage de respect ; les polies sont une démonstration d'estime ; les gracieuses sont une preuve d'humanité. Nous sommes *affables* par un abord doux & facile à nos inférieurs, quand ils ont à nous parler ; nous sommes honnêtes par l'observation des bienséances & des usages de la société ; nous sommes civils par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre ; nous sommes polis par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation, & dans la conduite pour les personnes avec qui nous vivons ; nous sommes gracieux par des airs prévenans pour ceux qui s'adressent à nous. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFABLEMENT, adv. peu usité : d'une maniere affable, avec affabilité.

* AFFADIR, v. a. (*Gramm.*) rendre fade ou insipide au goût. Ce verbe s'emploie au figuré en parlant d'ouvrages d'esprit, de propos, de louanges. Votre langage m'*affadit* le cœur. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFADISSEMENT, s. m. C'est l'action d'affadir ou de rendre fade, ou plutôt l'effet que produit la fadeur : il ne se dit qu'au propre. J'ai un grand *affadissement* d'estomac.

§ AFFAIRE, s. f. (*Droit naturel.*) lorsque l'on fait les affaires d'un homme absent, sans un ordre de sa part, & à son insu, il résulte delà une convention tacite, en vertu de laquelle, après s'être employé utilement à ménager ses intérêts, on a droit d'exiger qu'il nous paie notre peine, & qu'il nous rembourse les frais qu'il a fallu faire. Car on présume que, s'il savoit ce qui se passe, il donneroit une approbation formelle aux soins dont on s'est chargé pour lui.

Dans le préjugé où étoient les Jurisconsultes Romains, qu'il n'y a point d'obligation envers autrui qui ne soit fondée sur le consentement de celui qui y est astreint,

lorſqu'il ne paroiſſoit aucune ombre de conſentement en certaines choſes, auxquelles néanmoins ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'on ne fût tenu, ils le ſuppoſoient; & c'eſt ce qu'ils appelloient *quaſi contrat*. C'eſt là-deſſus qu'ils fondoient *la geſtion des affaires d'autrui ſans commiſſion: le maniement d'affaires communes ſans ſociété; l'adminiſtration d'une tutele; l'addition* ou *l'acceptation d'une hérédité; le paiement d'une choſe qui n'étoit pas due*. Mais en tous ces cas-là l'obligation vient, ou d'une convention tacite, proprement ainſi nommée, ou d'une loi poſitive, ou des maximes toutes ſeules de l'équité naturelle; de ſorte qu'ici, ou il y a un vrai conſentement, tacite, & alors il n'eſt pas beſoin de le feindre, ou le conſentement, ni exprès, ni tacite, n'eſt nullement néceſſaire, l'autorité de la loi ou la nature ſeule de l'affaire ſuffiſant pour établir l'obligation; & ainſi on n'a que faire de ſuppoſer un conſentement que celui qui ignoroit la choſe dont il s'agit, ne pouvoit pas donner en aucune façon. Voyez *Inſtitutionum*, *lib. III, tit. XXVIII, De obligationibus quæ quaſi ex contractu naſcuntur*. (*D. F.*)

AFFAIRE, ſ. f. (*Juriſprud.*) en terme de pratique eſt ſynonyme à *procès*. *Voyez* PROCÈS. (*H*)

AFFAIRE, (*Commerce*) terme qui dans le commerce a pluſieurs ſignifications.

Quelquefois il ſe prend pour *marché*; *achat*, *traité*, *convention*, mais également en bonne & en mauvaiſe part, ſuivant ce qu'on y ajoute pour en fixer le ſens, ainſi ſelon qu'un marché eſt avantageux ou déſavantageux, on dit qu'un marchand a fait *une bonne* ou *mauvaiſe affaire*.

Quelquefois *affaires* ſe prend pour la fortune d'un marchand; & ſelon qu'il fait des gains ou des pertes conſidérables, qu'il eſt riche, ſans dettes, ou endetté, on dit qu'il eſt bien ou mal dans ſes *affaires*.

Entendre ſes affaires, c'eſt ce bien conduire dans ſon négoce: *entendre les affaires*, c'eſt entendre la chicane, la conduite d'un procès; *mettre ordre à ſes affaires*, c'eſt les régler, payer ſes dettes, *&c.* On dit en proverbe que *qui fait ſes affaires par procureur, va en perſonne à l'hôpital*. Savari, *Dict. du Comm. tome I. page* 579. (*G*)

AFFAIRE, *terme de Fauconnerie;* on dit *c'eſt un oiſeau de bonne affaire*, pour dire, *c'eſt un oiſeau bien dreſſé pour le vol, bien duit à la volerie*.

* AFFAIRÉ, ÉE, adj. (*Gramm.*) ſignifie en terme familier, occupé, embarraſſé, qui a beaucoup d'affaires. *Il eſt toujours affairé*.

* AFFAISSAGE *ou* AFFAITAGE, ſ. m. (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt le ſoin que l'on prend de l'oiſeau pour le rendre de bonne affaire, c'eſt-à-dire, pour l'apprivoiſer, le dreſſer.

AFFAISSÉ, adj. *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment eſt *affaiſſé*, lorſqu'étant fondé ſur un terrein de mauvaiſe conſiſtance, ſon poids l'a fait baiſſer inégalement, ou qu'étant vieux, il menace ruine.

On dit auſſi qu'un plancher eſt *affaiſſé*, lorſqu'il n'eſt plus de niveau; on en dit autant d'un pié droit, d'une jambe ſous poutre, lorſque ſa charge ou ſa vétuſté l'a miſe hors d'à-plomb; *&c. Voyez* NIVEAU. (*P*)

* AFFAISSEMENT, ſ. m. (*Med.*) maladie. Boerhaave diſtingue cinq eſpeces de maladies, relatives aux cavités rétrecies, & l'*affaiſſement* en eſt une. « Il faut » rapporter ici, dit ce grand médecin, » l'*affaiſſement* des vaiſſeaux produit par » leur inanition, ce qui détruit leur cavité. » N'oublions pas, ajoute-t-il, ce qui peut » arriver à ceux qui trop détendus par une » matiere morbifique, ſe vuident tout-à- » coup par une trop grande évacuation. » Rapportons encore ici la trop grande » contraction occaſionnée par l'action ex- » ceſſive des fibres orbiculaires »; ce qui ſubdiviſe l'*affaiſſement* en trois branches différentes. Exemple de l'*affaiſſement* de la ſeconde ſorte: ſi quelqu'un eſt attaqué d'une hydropiſie anaſarque, la maladie a ſon ſiege dans le panicule adipeux, que l'eau épanchée diſtend au point d'augmenter le volume des membres dix fois plus que dans l'état de ſanté. Si dans cet état on ſe brûle les jambes, il s'écoulera une grande quantité d'eau qui étoit en ſtagnation; cette eau s'écoulant, il s'enſuivra l'*affaiſſement*, les parties deviendront ſi flaſques, que les parties

du bas-ventre en pourront contracter des adhérences, comme il eſt arrivé quelquefois. Cet *affaiſſement* ſuppoſe donc toujours diſtenſion. *Voyez inſtit. Med.* de Boerhaave *en François*, & *comment.*

Affaissement *des terres.* Quelquefois une portion conſidérable de terre, au deſſous de laquelle il y a une eſpace vuide, s'enfonce tout d'un coup, ce qu'onappelle *s'affaiſſer*; cela arrive ſur-tout dans les montagnes. *Voyez* Caverne. (*O*)

Affaissement, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant des terres rapportées qui viennent à s'abaiſſer; ainſi que d'une couche dont on n'a pas eu ſoin de bien fouler le fumier. (*K*)

AFFAISSER, *s'abaiſſer*, (*Jardinage.*) Lorſque les terres ne ſont pas aſſez ſolides, ou que les eaux paſſent pardeſſus les bords d'un baſſin, ſouvent le niveau *s'affaiſſe*, & le baſſin s'écroule. (*K*)

Affaisser, v. a. *terme de Faucon.* c'eſt dreſſer des oiſeaux de proie à voler & revenir ſur le poing ou au leurre; c'eſt auſſi les rendre plus familiers, & les tenir en ſanté, en leur ôtant le trop d'embonpoint. On dit dans le premier ſens, l'*affaiſſage eſt plus difficile qu'on ne penſe.*

* Affaisser, (*terme d'Architecture.*) Un bâtiment *s'affaiſſe*, lorſque manquant par les fondemens il s'abaiſſe par ſon propre poids; un mur *s'affaiſſe*, lorſqu'il ſort d'à-plomb; un plancher *s'affaiſſe*, quand il perd ſon niveau, ſoit par une trop grande charge ou autrement.

* AFFAITER, v. a. (*terme de Fauconnerie.* (ſignifie la même choſe qu'*affaiſſer. Voyez* ce mot.

Affaiter, (*terme de Tanneur.*) *Affaiter* des peaux, c'eſt les façonner à la tannerie.

Affaiter, (*terme d'Architecture.*) *Affaiter* un bâtiment c'eſt en réparer le faîte.

AFFALE, terme de commandement, (*Marine.*) il eſt ſynonyme à *fais baiſſer.* On dit *affale les cargue-fonds. Voyez* Cargue-fond. (*Z*)

AFFALÉ, *être affale ſur la côte*, (*Marine.*) c'eſt-à-dire, que la force du vent ou des courans porte le vaiſſeau près de terre, d'où il ne peut s'éloigner & courir au large, ſoit par l'obſtacle du vent, ſoit par l'obſtacle des courans, ce qui le met en danger d'échouer ſur la côte, & de périr.

§ AFFALER, v. a. (*terme de Marine.*) c'eſt peſer ou généralement faire effort ſur une choſe pour vaincre le frottement qui la retient. C'eſt en ce ſens que ſe ſervant de ce verbe à l'impératif on dit: *affale* telle manœuvre.

On eſt preſque toujours obligé d'*affaler* les cargue-fonds des voiles, lorſqu'elles ſont carguées, & qu'on veut les orienter; parce que le poids de la voile n'eſt pas ſuffiſant pour vaincre la réſiſtance qu'éprouvent ces cargue-fonds à gliſſer dans leurs poulies & dans le frottement des différentes choſes qu'elles rencontrent & qu'elles touchent. Pour les *affaler*, il faut donc que des matelots paſſent ſur les vergues ou aux endroits convenables, & faſſent effort avec les mains ſur les manœuvres, afin de les obliger de céder. On *affale* de même, & pour les mêmes raiſons les caliornes, *&c.* & généralement tout ce qui eſt retenu par le frottement qu'il a à vaincre.

On dit d'un matelot qui, au lieu de peſer ſur un manœuvre avec les ſeules mains pour l'*affaler*, la ſaiſit & ſe laiſſe deſcendre avec elle, qu'il *s'affale* avec cette manœuvre, & par extenſion; on dit auſſi qu'il *s'affale* le long d'une manœuvre, lorſqu'il ſe laiſſe gliſſer le long d'une manœuvre fixe.

Affaler (S') v. a. (*terme de Marine.*) c'eſt s'approcher trop d'une côte, dont on court riſque de ne pouvoir enſuite s'éloigner. Ce vaiſſeau va *s'affaler*, s'il continue à courir encore quelque temps comme il fait. J'avois bien prévu que ce vaiſſeau alloit être *affalé.*

Être *affalé*, eſt une ſituation dangereuſe ou tout au moins fort inquiétante; & que conſéquemment il faut avoir le plus grand ſoin de juger & de prévenir. On peut donner comme une regle générale de ne jamais s'approcher d'une côte s'il n'y a de l'utilité à le faire, & encore doit-on combiner l'avantage ſur le temps & ſur les riſques. La force du vent, ou celle des courans ou même le calme, font *affaler* un vaiſſeau malgré lui; alors on doit avoir recours à

ce que l'expérience & les connoiſſances doivent avoir appris ; & employer les manœuvres qu'elles dictent pour ſe tirer de cette poſition. Les ancres ſont une reſſource, ſur-tout quand ce n'eſt point un coup de vent qui charge ainſi en côté : en mouillant on peut attendre que le temps change & permette de s'éloigner. C'eſt-là cependant le dernier moyen à employer ; & on n'en doit faire uſage qu'au cas ſeulement où toute autre manœuvre ſeroit inutile, & qu'en reſtant ſous voile on s'approcheroit toujours de la côte : car mouiller, n'apporte point un changement réel à la ſituation du vaiſſeau.

Il ſemble qu'*être affalé* s'emploie plus particuliérement pour déſigner que c'eſt le vent qui charge en côté : lorſque le vaiſſeau y eſt porté par les courans ou par le calme, on emploie plus ordinairement d'autres termes : on dit être porté à terre ; être jeté, être droſſé, termes tous, à la vérité, ſynonymes.

Des vaiſſeaux *affalés* ont quelquefois été forcés de ſe jeter à la côte, choiſiſſant un endroit commode, d'où l'équipage pût gagner la terre. On ſent bien qu'un parti pareil ne peut être autoriſé que par l'impoſſibilité totale de ſe relever ; & la certitude de périr corps & biens, ſi l'on s'échouoit dans tout autre inſtant. (*M. le Chevalier* DE LA *Coudraye.*)

* AFFAMÉ, ÉE, adj. & part. paſſif ; (*Gramm.*) preſſé par la faim. *Un loup affamé.* Prov. *ventre affamé n'a point d'oreilles ;* c'eſt-à-dire, celui que la faim preſſe n'écoute guere ce qu'on lui dit : l'éloquence a peu de force pour appaiſer les murmures d'un peuple qui ſouffre de la famine.

* AFFAMER, v. a. faire ſouffrir la faim, en ôtant ou coupant les vivres. On *affame* une province par l'exportation des bleds ; on *affame* une armée en lui coupant les vivres.

* AFFANURES, ſ. f. pl. (*Agricult.*) c'eſt la quantité de bled que l'on accorde dans quelques provinces aux moiſſonneurs & aux batteurs en grange, pour le prix de leur journée. Cette maniere de payer n'a plus lieu aujourd'hui, que quand le fermier manque d'argent, & que les ouvriers veulent être payés ſur le champ.

AFFÉAGER, v. act. *terme de Coutumes ;* c'eſt donner à féage, c'eſt-à-dire, démembrer une partie de ſon fief pour le donner à tenir en fief ou en roture. *Voyez* FÉAGE. (H)

AFFECTATION, ſ. f. Ce mot qui vient du latin *affectare*, rechercher avec ſoin, s'applique à différentes choſes. *Affectation* dans une perſonne, eſt proprement une maniere d'être actuelle, qui eſt ou qui paroît recherchée, & qui forme un contraſte choquant, avec la maniere d'être habituelle de cette perſonne, ou avec la maniere d'être ordinaire des autres hommes. L'*affectation* eſt donc ſouvent un terme relatif & de comparaiſon, de maniere que ce qui eſt *affectation* dans une perſonne, relativement à ſon caractere ou à ſa maniere de vivre, ne l'eſt pas dans une autre perſonne d'un caractere différent ou oppoſé ; ainſi la douceur eſt ſouvent *affectée* dans un homme colere, la profuſion dans un avare, *&c.*

La démarche d'un maître à danſer & de la plupart de ceux qu'on appelle *petits maîtres*, eſt une démarche *affectée ;* parce qu'elle differe de la démarche ordinaire des hommes, & qu'elle paroît recherchée dans ceux qui l'ont, quoique par la longue habitude elle leur ſoit devenue ordinaire & comme naturelle.

Des diſcours pleins de grandeur d'ame & de philoſophie, ſont *affectation* dans un homme qui, après avoir fait ſa cour aux grands, fait le philoſophe avec ſes égaux. En effet rien n'eſt plus contraire aux maximes philoſophiques, qu'une conduite dans laquelle on eſt ſouvent forcé d'en pratiquer de contraires.

Les grands complimenteurs ſont ordinairement pleins d'*affectation*, ſur-tout lorſque leurs complimens s'adreſſent à des gens médiocres ; tant parce qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils penſent en effet tout le bien qu'ils en diſent, que parce que leur viſage dément ſouvent leurs diſcours ; de maniere qu'ils feroient très-bien de ne parler qu'avec un maſque.

AFFECTATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) maniere trop étudiée, trop recherchée de s'exprimer, vice ordinaire aux gens qu'on appelle *Beaux-parleurs*.

L'*affectation* est dans la pensée ; dans l'expression, dans le choix des mots, des tours ou des images. Quand on a l'idée de l'*affectation* dans la contenance, dans la démarche, dans la parure, on a l'idée de l'*affectation* dans le style.

L'*affectation* est quelquefois jusques dans le soin trop marqué d'être naturel, dans la familiarité, dans la négligence.

L'*affectation* de Pline, de Voiture, de Balzac, de le Maitre, de Fontenelle, de la Motte, de Marivaux, n'est pas la même.

Voiture, en parlant d'une expression recherchée de Pline le jeune, « ne m'avouerez-» vous pas, dit-il, que cela est d'un petit » esprit, de refuser un mot qui se présente, » & qui est le meilleur, pour en aller cher-» cher, avec soin, un moins bon, & plus » éloigné ?

Cette critique semble annoncer l'homme du monde le plus naturel dans sa façon de penser & d'écrire. C'est pourtant ce même Voiture qui, écrivant à mademoiselle Paulet, qu'il s'est embarqué sur un navire chargé de sucre, lui dit que s'il vient à bon port, il arrivera *confit*, & que si d'aventure il fait naufrage, il aura du moins la consolation de mourir *en eau douce*. Le maréchal de Vivonne disoit à son cheval, au passage du Rhin, *Jean le Blanc*, ne souffrez pas qu'un général des Galeres soit noyé dans l'eau douce : mais ceci est de meilleur goût.

C'est ce même Voiture qui écrit à une femme, *je crois que vous savez la source du Nil ; & celle d'où vous tirez toutes les choses que vous dites, est beaucoup plus cachée & plus inconnue.*

C'est lui qui dit de Balzac, *il a inventé un potage que j'estime plus que le panégyrique de Pline, & que la plus longue harangue d'Isocrate.*

C'est lui qui, félicitant Godeau des *fleurs* qui naissent dans son esprit, lui dit qu'il en a reçu *un bouquet sur des bords où il ne croît pas un brin d'herbe :* Et il ajoute : *l'Afrique ne m'a rien fait voir de plus nouveau que vos ouvrages : en les lisant à l'ombre de ses palmes, je vous les ai toutes souhaitées ; & en même temps que je me considérois avoir été plus avant qu'Hercule, je me suis vu bien loin derriere vous.*

C'est ce même Voiture qui écrivoit à Costard, qu'il vouloit s'abstenir de recevoir de ses lettres, à cause qu'on étoit en carême, & que, pour un temps de pénitence, *c'étoient de trop grands festins. Pour vous, vous pouvez sans scrupule recevoir ce que je vous envoie*, ajoutoit-il, *à peine ai-je de quoi vous faire une légere collation...... Je ne vous servirai que des légumes ;* & dans le même sens figuré, *vous faites des sauces avec lesquelles on mangeroit des cailloux.*

Comment le même homme qui, dans son style, emploie des tours si recherchés, des jeux de mots si étudiés, les rapports si singuliers & si faux entre les idées, en un mot une plaisanterie si peu naturelle & si froide, comment peut-il être blessé de l'*affectation* de Pline le jeune, mille fois moins affecté que lui ? en voici la raison.

L'*affectation* de Voiture n'étoit pas celle qu'il reprochoit à Pline. Il ne voyoit dans celui-ci que la recherche de l'expression, sans même être blessé du tour antithétique & artificiellement compassé que Pline avoit dans son éloquence. Mais si Pline avoit lu Voiture, il eût été blessé de même du rapport forcé des idées & des images qu'il emploie, & sur-tout de la peine qu'il se donne, pour traiter familiérement les grands sujets, & plaisamment les choses les plus graves.

Balzac, dont l'*affectation* est encore d'une autre sorte, car elle consiste dans la recherche d'un style périodique & soutenu avec dignité, ou, comme il l'a dit de lui-même, dans *une gravité tendue & composée*, ou, comme Boileau en a jugé, *à ne savoir dire simplement les choses, ni descendre de sa hauteur ;* Balzac ne laisse pas de donner aussi quelquefois dans le faux bel esprit de Voiture.

Il écrit à un homme affligé, *votre éloquence rend votre douleur vraiment contagieuse ; & quelle glace, je ne dis pas de Lorraine, mais de Norvege & de Moscovie, ne fondroit à la chaleur de vos belles larmes ?* Ce n'est point là de la froide plaisanterie comme dans Voiture, mais un sérieux du plus mauvais goût.

Lorsque Balzac veut être plaisant, il est encore plus forcé que Voiture. Il écrit à

madame de Rambouillet qui lui a envoyé des gants : « quoique la grêle & la gelée aient » vandangé nos vignes au mois de mai ; » quoique les bleds n'aient pas tenu ce » qu'ils promettoient ; & que la belle ef- » pérance des moiſſons ſe trouve fauſſe » dans la récolte ; quoique les avenues de » l'épargne ſe ſoient rendues extrêmement » difficiles, &c. tous ces malheurs ne me » touchent point ; & vous êtes cauſe que » je ne me plains, ni de l'inclémence du » ciel ni de la ſtérilité de la terre, ni » de l'avarice de l'état. Par votre moyen, » madame, jamais année ne me fut meil- » leure ni plus heureuſe que celle-ci. » C'eſt dire avec bien de l'emphaſe qu'on eſt flatté d'avoir reçu des gants ; & il faut avouer que le ſtyle de Charleval, d'Hamilton, de M. de Voltaire, dans le genre léger, eſt de meilleur goût que tout cela.

Le faux bel eſprit n'étoit naturel ni à Balzac ni a Voiture. Balzac en prenoit le ton par complaiſance, Voiture par contagion, par vanité, par habitude. L'hôtel de Rambouillet l'avoit gâté. On dit qu'une lettre leur coûtoit ſouvent quinze jours de travail, ils auroient mieux fait en un quart d'heure ; s'ils avoient bien voulu s'abandonner à leur génie.

Balzac, ſtoïcien par humeur & par principes, avoit de l'élévation dans l'eſprit & dans l'ame. On trouve dans ſes lettres des mots dignes de Montagne.

Vous m'avouerez, dit-il, à madame des Loges, *que l'abſence qui ſépare ceux qui vivent de ceux qui ne vivent plus, eſt trop courte pour mériter une longue plainte.*

Cela peut-être mis à côté de ce grand mot cité par lui-même : *il n'y a que la premiere mort, non plus que la premiere nuit ; qui ait mérité de l'étonnement & de la triſteſſe.*

Il ne manquoit à Voiture qu'une ſociété moins gâtée du côté du goût, pour faire de lui un excellent écrivain. Voyez ſa lettre ſur la priſe de Corbie, où d'un ſtyle véhément & ſimple, en donnant au cardinal de Richelieu de grandes louanges, il lui donne encore de plus grandes leçons. Qu'elle diſtance de cette lettre à ce qu'on admiroit de lui dans le cercle de Rambouillet !

C'eſt le mauvais goût de ce temps-là que Moliere a tourné en ridicule dans les *Précieuſes* & dans les *Femmes Savantes*, & dont il a dit dans le *Miſanthrope* :

> *Ce n'eſt que jeux de mots, qu'affectation pure ;*
> *Et ce n'eſt point ainſi que parle la nature.*

L'*affectation* eſt un Prothée dont les métamorphoſes ſe varient à l'infini. Celle de l'avocat le Maitre & des orateurs de ſon temps, conſiſtoit à aller chercher, le plus loin qu'il étoit poſſible de leur ſujet, des figures & des exemples. Le Maitre, dans ſon plaidoyer, *pour une fille déſavouée* ; dit que *ſon pere a été pour elle un ciel d'airain, & ſa mere une terre de fer. Prendra-t-on*, dit-il encore, en parlant de la jalouſie du pere, *pour un aſtre du ciel cette funeſte comete de l'air, ſi féconde en maux & en déſordres ?* Il dit, en parlant des larmes que la mere laiſſa échapper en déſavouant ſa fille, *cette partie ſi tendre* (le cœur) *étant bleſſée, pouſſe des larmes comme le ſang de ſa plaie.* Il dit de la jeune fille, que *le ſoleil de la providence s'eſt levé ſur elle ; que ſes rayons, qui ſont comme les mains de Dieu, l'ont conduite* ; il dit à propos des moyens qu'avoit employé un clerc pour ſéduire une ſervante, *qui ne ſait que l'amour eſt le pere des inventions ; qu'il anime dans l'Iliade toutes les actions merveilleuſes des héros ; que Sapho l'appelloit le grand architecte des paroles, & le premier maître de rhétorique ; qu'Agathon le ſurnommoit le plus ſavant des dieux, & ſoutenoit qu'il n'étoit pas ſeulement poëte, mais qu'il rendoit les amoureux capables de faire des vers, que Platon a remarqué qu'Apollon n'a montré aux hommes à tirer de l'arc qu'à cauſe qu'il étoit bleſſé de la fleche de l'amour, ni enſeigné la médecine qu'étant agité de cette violente maladie, ni inventé la divination que dans l'excès du même tranſport ?* (*Voyez* BARREAU.)

L'*affectation* de Marivaux ne reſſemble ni à celle de Pline, ni à celle de Voiture, ni à celle de Balzac, ni à celle de le Maitre. Elle conſiſte, du côté de la penſée, dans des efforts continuels de diſcernement pour ſaiſir des traits fugitifs, ou des ſingularités

imperceptibles de la nature ; & du côté de l'expression, dans une attention curieuse à donner aux termes les plus communs une place nouvelle & un sens imprévu, souvent aussi dans une continuité de métaphores familieres & recherchées où tout est personnifié jusqu'à un *oui* qui a la *phisionomie* d'un *non*. C'est un abus continuel de la finesse & de la sagacité de l'esprit.

On a été trop sévere lorsqu'on a dit de Marivaux, qu'*il s'occupoit à peser des riens dans des balances de toile d'araignée ;* mais lorsqu'on a dit de lui *qu'en observant la nature avec un microscope, il faisoit voir des écailles sur la peau*, on n'a dit que la vérité, & on l'a dite de la maniere la plus ingénieuse. Pour bien peindre la nature aux yeux des autres, il faut ne la voir qu'avec ses yeux, ni de trop près, ni de trop loin. C'est avoir beaucoup d'esprit, sans doute, que d'en avoir trop, mais c'est n'en pas avoir assez.

L'*affectation* de Fontenelle, la plus séduisante de toutes, consiste à rechercher des tours ingénieux & singuliers, qui donnent à la pensée un air de fausseté, afin qu'elle ait plus de finesse. Ce mot de lui, pour exprimer la ressemblance du portrait d'un homme taciturne, *on diroit qu'il se tait*, & celui-ci au cardinal Dubois : *vous avez travaillé dix ans à vous rendre inutile ;* & celui-ci, en louant la Fontaine, *il étoit si bête qu'il ne savoit pas qu'il valoit mieux qu'Esope & Phedre*, font sentir ce que je veux dire. Le mot de Charillus à un Ilote, *si je n'étois pas en colere, je te ferai mourir sur l'heure*, & celui d'un autre Lacédémonien qui revenoit d'Athenes, & à qui on demandoit comment tout y alloit, *le mieux du monde, tout y est honnête ;* & ce mot de Pyrrhus, après avoir battu deux fois les Romains, & perdu ses meilleurs capitaines, *si nous gagnons encore une bataille, nous sommes perdus*, sont des mots dignes de Fontenelle. On lui a reproché en général le soin d'aiguiser ses pensées & de brillanter ses discours : en ménageant pour la fin des périodes un trait saillant & inattendu. Mais cette *affectation*, qui n'en étoit plus une, tant l'habitude lui avoit rendu ce tour d'esprit familier & facile, ne peut pas être celle de tout le monde : Marivaux, avec bien de l'esprit, s'étoit perdu le goût en voulant l'imiter.

Ce que Fontenelle paroît avoir recherché avec tant de soin, c'est cette simplicité délicate & fine qu'on attribuoit à Simonide, & à propos de laquelle M. le Fevre a dit : *il faut vieillir dans le métier pour arriver à cette admirable, à cette bienheureuse & divine facilité. Ni Hermogene, ni Longin, ni Quintilien, ni Denis encore ne feront cette grande affaire. Il faut que le ciel s'en mêle, & que la nature commence ce que l'art achevera peut-être un jour.*

La Motte étoit moins étudié que Fontenelle dans sa prose ; mais dans ces fables toutes les fois qu'il a voulu être naïf, il a été maniéré ; c'est que la naïveté ne lui étoit pas naturelle, & que tout l'esprit du monde ne peut suppléer au talent. *Voyez* FABLE, (*M.* MARMONTEL.)

Comme ce qui est écrit doit être naturellement un peu plus soigné que ce que l'on dit, il s'ensuit que ce qui est *affectation* dans le langage ne l'est pas toujours dans le style. L'*affectation* dans le style est à l'*affectation* dans le langage ce qu'est l'*affectation* d'un grand seigneur à celle d'un homme ordinaire. (*O*)

* AFFECTATION, AFFÉTERIE. Elles appartiennent toutes les deux à la maniere extérieure de se comporter, & consistent également dans l'éloignement du naturel, avec cette différence que l'*affectation* a pour objet les pensées ; les sentiments, le goût dont on fait parade, & que l'*afféterie* ne regarde que les petites manieres par lesquelles on croit plaire.

L'*affectation* est souvent contraire à la sincérité ; alors elle tend à décevoir ; & quand elle n'est pas hors de la vérité, elle déplaît encore par la trop grande attention à faire paroître ou remarquer cet avantage. L'*afféterie* est toujours opposée au simple & au naïf ; elle a quelque chose de recherché qui déplaît sur-tout aux partisans de la franchise : on la passe plus aisément aux femmes qu'aux hommes. On tombe dans l'*affectation* en courant après l'esprit, & dans l'*afféterie* en recherchant les graces. L'*affectation* & l'*afféterie* sont deux défauts que certains caracteres bien tournés ne peuvent jamais prendre, & que ceux qui les ont

pris ne peuvent presque jamais perdre. La singularité & l'*affectation* se font également remarquer : mais il y a cette différence entr'elles, qu'on contracte celle-ci, & qu'on naît avec l'autre. Il n'y a guere de petits maîtres sans *affectation*, ni de petites maîtresses sans *afféterie*.

Affectation, *terme de pratique*, signifie l'imposition d'une charge ou hypotheque sur un fonds, qu'on assigne pour sûreté d'une dette, d'un legs, d'une fondation, ou autre obligation quelconque.

Affectation, *en Droit canonique*, est telle exception ou réservation que ce soit, qui empêche que le collateur n'en puisse pourvoir à la premiere vacance qui arrivera ; comme lorsqu'il est chargé de quelque mandat, indult, nomination ou réservation du pape. *Voyez* Mandat, Indult, Nomination, & Réservation.

L'*affectation* des Bénéfices n'a pas lieu en France ; où les réservations papales sont regardées comme abusives. (*H*).

AFFECTÉ. *Équation affectée*, *en Algebre*, est une équation dans laquelle la quantité inconnue monte à deux ou à plusieurs degrés différens. Telle est, par exemple, l'équation $x^3 - p\,x^2 + q\,x = a^2\,b$, dans laquelle il y a trois différentes puissances de x ; savoir x^3 x^2, & x^1 ou x. *Voyez* Équation.

Affecté se dit aussi quelquefois en Algebre, en parlant des quantités qui ont des coefficiens : par exemple, dans la quantité $2\,a$, a est *affecté* du coefficient 2. *Voyez* Coefficient.

On dit aussi qu'une quantité algébrique est *affectée* du signe + ou du signe —, ou d'un signe radical, pour dire qu'elle a le signe + ou le signe —, ou qu'elle renferme un signe radical. *V.* Radical, &c. (*O*)

* AFFECTER, v. a. (*Gramm.*) Ce verbe a plusieurs significations. *Affecter* quelqu'un, c'est lui marquer de la prédilection, un attachement particulier, c'est-à-dire que, dans ce sens, il signifie presque la même chose qu'*affectionner*. *Affecter* des vertus ou des sentimens qu'on n'a pas, c'est en faire une vaine parade. *Affecter* des manieres ridicules, un air de dignité, un langage particulier, c'est emprunter tout cela, ou s'en servir avec affectation. *Affecter* signifie encore émouvoir, intéresser ; cette tragédie m'a beauconp *affecté*. *S'affecter* signifie être sensible ; elle s'*affecte* trop aisément des moindres choses, elle y est trop sensible. *Affecter* une dignité, c'est la briguer, la rechercher avec ambition.

Affecter, *feindre*. Il *affectoit* de penser comme vous ; il *affectoit* d'admirer vos sentimens & d'exalter vos talens.

Affecter, signifie encore la disposition des corps à prendre certaines formes. L'eau en se gelant, *affecte* la forme triangulaire : les crystaux de la glace sont de petits triangles.

Affecter, *terme de Médecine*, faire une impression fâcheuse, attaquer. La goutte *affecte* les articulations.

Affecter, *terme de Jurisprudence*, hypothéquer, engager, obliger. Il a *affecté* cette terre au paiement de ses dettes.

Affecter, (*Gramm.*) annexer, attacher. On a *affecté* de beaux privileges à cette dignité.

* AFFECTIF, ive, adj. (*Gramm.*) signifie à-peu-près la même chose qu'*affectueux*, & ne s'emploie qu'en parlant des choses pieuses : une priere, une dévotion *affective*. *Voyez* Affectueux.

AFFECTION, s. f. pris dans sa signification naturelle & littérale, signifie simplement un attribut particulier à quelque sujet, & qui naît de l'idée que nous avons de son essence. *Voyez* Attribut.

Ce mot vient du verbe latin *afficere*, affecter, l'attribut étant supposé affecter en quelque sorte le sujet par la modification qu'il y apporte.

Affection en ce sens est synonyme à *propriété*, ou à ce qu'on appelle dans les écoles *proprium quarto modo*. *Voyez* Propriété, &c.

Les philosophes ne sont pas d'accord sur le nombre de classes des différentes *affections* qu'on doit reconnoître.

Selon Aristote, elles sont, ou *subordonnantes* ou *subordonnées*. Dans la premiere classe est le mode tout seul ; & dans la seconde, le lieu, le temps, & les bornes du sujet.

Le plus grand nombre des Péripatéticiens partagent les *affections* en internes, telles

que le mouvement & les bornes ; & externes, telles que la place & le temps. Selon Sperlingius, il est mieux de diviser les *affections* en simples ou unies, & en séparées ou désunies. Dans la premiere classe, il range la *quantité*, la *qualité*, la *place* & le *temps* ; & dans l'autre, le *mouvement* & le *repos*.

Sperlingius paroît rejeter les *bornes* du nombre des *affections*, & Aristote & les Péripatéticiens, la quantité & qualité : mais il n'est pas impossible de concilier cette différence, puisque Sperlingius ne nie pas que le corps ne soit fini ou borné ; ni Aristote & ses sectateurs, qu'il n'ait le *quantum* & le *quale*. Ils ne different donc qu'en ce que l'un n'a pas donné de rang propre & spécial à quelques *affections* à qui l'autre en a donné.

On distingue aussi les *affections* en *affections* du corps & *affections* de l'ame.

Les *affections* du corps sont certaines modifications qui sont occasionnées ou causées par le mouvement en vertu duquel un corps est disposé de telle ou telle maniere. *V.* Corps, Matiere, Mouvement, Modification, *&c.*

On subdivise quelquefois les *affections* du corps en premieres & secondaires.

Les *affections* premieres sont celles qui naissent de l'idée de la matiere, comme la quantité & la figure ; ou de celle de la forme, comme la qualité & la puissance ; ou de l'une & l'autre, comme le mouvement, le lieu, & le temps. *V.* Quantité, Figure, Qualité, Puissance, Mouvement, Lieu, Temps.

Les secondaires ou dérivatives sont celles qui naissent de quelqu'une des premieres, comme la divisibilité, la continuité, la contiguité, les bornes, l'impénétrabilité, qui naissent de la quantité, la régularité & l'irrégularité qui naissent de la figure, la force & la santé qui naissent de la qualité, *&c. Voyez* Divisibilité.

Les *affections* de l'ame sont ce qu'on appelle plus ordinairement *passion. Voyez* Passion.

Les *affections* méchaniques. (Cet article se trouvera traduit au mot Méchaniques Affections qu'il faudra rapporter ici.)

Affection, terme qu'on employoit autrefois en Géométrie, pour désigner une propriété de quelque courbe. *Cette courbe a telle affection*, est la même chose que *cette courbe a telle propriété. Voyez* Courbe. (*O*)

* Affection, (*Physiol.*) se peut prendre en général pour l'impression que les êtres qui sont ou au dedans de nous, ou hors de nous, exercent sur notre ame. Mais l'*affection* se prend plus communément pour ce sentiment vif de plaisir ou d'aversion que les objets, quels qu'ils soient, occasionnent en nous ; on dit d'un tableau qui représente des êtres qui dans la nature offensent les sens, qu'on en est *affecté* désagréablement. On dit d'une action héroïque, ou plutôt de son récit, qu'on en est *affecté* délicieusement.

Telle est notre construction qu'à l'occasion de cet état de l'ame, dans lequel elle ressent de l'amour ou de la haine, ou du goût ou de l'aversion, il se fait dans le corps des mouvemens musculaires, d'où, selon toute apparence, dépend l'intensité, ou la rémission de ces sentimens. La joie n'est jamais sans une grande dilatation du cœur, le pouls s'éleve, le cœur palpite, jusqu'à se faire sentir ; la transpiration est si forte, qu'elle peut être suivie de la défaillance & même de la mort. La colere suspend ou augmente tous les mouvemens, sur-tout la circulation du sang ; ce qui rend le corps chaud, rouge, tremblant, *&c.*...... or, il est évident que ces symptômes seront plus ou moins violens, selon la disposition des parties & le méchanisme du corps. Le méchanisme est rarement tel, que la liberté de l'ame en soit suspendue à l'occasion des impressions. Mais on ne peut douter que cela n'arrive quelquefois : c'est dans le méchanisme du corps qu'il faut chercher la cause de la différence de sensibilité dans différens hommes, à l'occasion du même objet. Nous ressemblons en cela à des instrumens de musique dont les cordes sont diversement tendues ; les objets extérieurs font la fonction d'archets sur ces cordes, & nous rendons tous des sons plus ou moins aigus. Une piquure d'épingle fait jeter des cris à une femme mollement élevée ; un coup de bâton rompt la

jambe à Epictete sans presque l'émouvoir. Notre constitution, notre éducation, nos principes, nos systêmes, nos préjugés, tout modifie nos *affections*, & les mouvemens du corps qui en sont les suites. Le commencement de l'*affection* peut être si vif, que la loi qui le qualifie de premier mouvement, en traite les effets comme des actes non libres. Mais il est évident par ce qui précede, que le premier mouvement est plus ou moins durable, selon la différence des constitutions, & d'une infinité d'autres circonstances. Soyons donc bien réservé à juger les actions occasionnées par les passions violentes. Il vaut mieux être trop indulgent que trop févere ; supposer de la foiblesse dans les hommes que de la méchanceté, & pouvoir rapporter sa circonspection au premier de ces sentimens plutôt qu'au second ; on a pitié des foibles ; on déteste les méchans, & il me semble que l'état de la commisération est préférable à celui de la haine.

AFFECTION, *en Médecine*, signifie la même chose que *maladie.* Dans ce sens, on appelle une maladie hystérique *une affection hystérique*, une maladie mélancholique ou hypocondriaque, *une affection mélancholique* ou *hypocondriaque. Voyez* HYSTÉRIQUE, MÉLANCHOLIQUE, *&c.* (*N*)

* AFFECTIONNÉ, ÉE, adj. & part. passif. (*Gramm.*) signifie dévoué, attaché, qui a de la bienveillance, de l'amour, pour quelqu'un ou pour quelque chose. C'est un jeune homme fort *affectionné* à ses devoirs. C'est un domestique fort *affectionné* à son maître. J'avois un protecteur qui m'étoit fort *affectionné*, qui avoit beaucoup de bienveillance pour moi.

* AFFECTIONNEMENT, s. m. terme surranné. *Voyez* AFFECTION.

* AFFECTIONNER, v. a. avoir de l'*affection*, de l'attachement, de la bienveillance, du zele pour quelqu'un ou quelque chose. Ce ministre *affectionnoit* singuliérement notre famille. Il *affectionnoit* cette belle & grande entreprise. Un cœur sensible & humain *affectionne* les malheureux.

* AFFECTUEUSEMENT, adverbe. (*Grammaire.*) avec affection, d'une maniere affectueuse. Parlez-lui *affectueusement*, vous en ferez tout ce que vous voudrez.

* AFFECTUEUX, EUSE, adj. (*Grammaire.* (plein d'affection, qui marque beaucoup d'affection. Un prédicateur pathétique & *affectueux.* Un discours *affectueux ;* une dévotion *affectueuse.*

* AFFENIQUE *ou* AFFENICUM, (*Chymie.*) c'est, suivant Johnson, le nom que les chymistes donnent à l'ame des choses.

* AFFEOS *ou* AFFROS, (*Chymie.*) écume. Ce mot est corrompu du Grec ἄφρος, Delà se forme l'adjectif *affroton*, écumeux.

AFFÉRENT, adj. *terme de Pratique*, qui n'est usité qu'au féminin avec le mot *part* : *la part afférente* dans une succession est celle qui appartient & revient de droit à chacun des cohéritiers. (*H*)

AFFERMER, v. act. *terme de Pratique*, qui signifie prendre ou donner, mais plus souvent donner à ferme une terre, métairie, ou autre domaine, moyennant certain prix ou redevance que le preneur ou fermier s'oblige de payer annuellement *Voyez* FERME. (*H*)

AFFERMIR *la bouche d'un cheval*, v. act. (*Manege.*) ou l'*affermir dans la main & sur les hanches ;* c'est continuer les leçons qu'on lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride, & à avoir les hanches basses. *Voyez* ASSURER. (*V*)

AFFERTEMENT, s. m. (*Marine.*) on se sert de ce terme sur l'Océan pour marquer le prix qu'on paie pour le louage de quelque vaisseau. Sur la Méditerranée, on dit *nalissement* : l'accord qui se fait entre le propriétaire du navire & celui qui charge ses marchandises, s'appelle *contrat d'affertement.*

AFFERTER, v. act. (*Marine.*) c'est louer un vaisseau sur l'Océan. (*Z*)

AFFERTEUR, s. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne au marchand qui loue un vaisseau, qui en paie tant par mois, par voyage, ou par tonneau, au propriétaire pour le fret.

Le roi défend de donner aucun de ses bâtimens de mer à fret, que l'*afferteur* ne paie comptant au moins la

dixieme partie du fret dont on sera convenu. (*Z*)

AFFETTUOSO, adj. pris adverbialement (*Musique.*) Ce mot écrit à la tête d'un air, indique un mouvement moyen entre l'andante & l'adagio; & dans le caractere du chant, une expression affectueuse & douce. (*S*)

AFFEURAGE, s. *terme de Coutumes. Voy.* AFFORAGE, qui est la même chose.

AFFEURER, (*Commerce.*) vieux mot de commerce qui signifie, *mettre les marchandises & les denrées qui s'apportent dans les marchés à un certain prix, les taxer, les estimer. V.* AFFORAGE. (*G*)

AFFICHER, v. a. est l'action d'appliquer une affiche. *Voyez* AFFICHEUR.

* AFFICHER, v. a. (*Gramm.*) se dit aussi au figuré, & signifie, publier, divulguer, rendre public, faire parade. *J'afficherai* par-tout vos procédés indignes à mon égard. Il a *affiché* sa honte. Ergaste *affiche* le bel esprit. Julie *s'affiche* pour une femme galante.

* AFFICHER, (*terme de Cordonnier.*) *Afficher* des semelles, c'est en couper les extrêmités avec le tranchoir, lorsqu'elles sont étendues sur la forme.

AFFICHES, s. f. pl. *terme de Palais*, sont des placards que l'huissier procédant à une saisie réelle, est obligé d'apposer en certains endroits lors des criées qu'il fait de quatorzaine en quatorzaine de l'immeuble saisi. V*oyez* CRIÉE, & SAISIE RÉELLE.

Ces *affiches* doivent contenir aussi-bien que le procès verbal de criées, les noms, qualités, & domiciles du poursuivant & du débiteur, la description des biens saisis, par tenans & aboutissans, si ce n'est que ce soit un fief; auquel cas il suffit de le désigner par son principal manoir, dépendances & appartenances.

Elles doivent être marquées aux armes du roi, & non à celles d'aucun autre seigneur, à peine de nullité, & apposées à la principale porte de l'église paroissiale sur laquelle est situé l'immeuble saisi; à celle de la paroisse du débiteur, & à celle de la paroisse du siege dans lequel se poursuit la saisie réelle. (*H*)

AFFICHE, *en librairie*, est un placard ou feuille de papier que l'on applique ordinairement au coin des rues pour annoncer quelque chose avec publicité, comme jugemens rendus, effets à vendre, meubles perdus, livres imprimés nouvellement ou réimprimés, *&c.* Toute *affiche* à Paris doit être revêtue d'une permission du lieutenant de police.

Il est une feuille périodique que l'on appelle AFFICHES DE PARIS; c'est un assemblage exact de toutes les *affiches*, ou au moins des plus intéressantes: elle renferme les biens de toute espece à vendre ou à louer, les effets perdus ou trouvés; elle annonce les découvertes nouvelles, les spectacles, les morts, le cours & le change des effets commerçables *&c.* Cette feuille se publie réguliérement toutes les semaines.

AFFICHEUR, s. m. nom de celui qui fait métier d'afficher. Il est tenu de savoir lire & écrire, & doit être enrégistré à la chambre royale & syndicale des libraires & imprimeurs, avec indication de sa demeure. Il fait corps avec les colporteurs, & doit comme eux porter au devant de son habit une plaque de cuivre, sur laquelle soit écrit AFFICHEUR. Il lui est défendu de rien afficher sans la permission du lieutenant de police.

* AFFIDÉ, ÉE, adj. (*Gramm.*) Une personne *affidée* est celle à qui l'on a donné sa confiance. On dit aussi substantivement un *affidé* pour signifier un homme *affidé*.

Les académiciens de Pavie prennent le nom d'*affidés*.

* AFFILÉ, adj. (*Agricult.*) Les laboureurs désignent par ce terme l'état des bleds, lorsque les gelées du mois de mars les ont fait souffrir en altérant les fibres de la fane qui est encore tendre, & qui cesse par cet accident de prendre son accroissement en longueur & en diametre.

* AFFILER, v. a. (*Jardinage,*) c'est planter à la ligne. *Voyez* ALIGNER.

AFFILER, (*terme de tireurs-d'or.*) c'est disposer l'extrêmité d'un fil d'or à passer dans une filiere plus menue. *V.* TIREUR-D'OR.

AFFILER, (*terme commun à presque tous les arts où l'on use d'outils tranchans, & à presque tous les ouvriers qui les font.*) Ainsi les graveurs *affilent* leurs burins; les

couteliers *affilent* leurs rasoirs, leurs couteaux, ciseaux & lancettes.

Ce terme se prend en deux sens fort différens : 1°. *affiler*, c'est donner à un instrument tranchant, tel qu'un couteau, une lancette, &c. la derniere façon, en enlevant après qu'il est poli, cette barbe menue & très-coupante qui le borde d'un bout à l'autre, que les ouvriers appellent *morfil* : 2°. *affiler*, c'est passer sur la pierre à *affiler* un instrument dont le tranchant veut être réparé, soit qu'il y ait breche, soit qu'à force de travailler il soit émoussé; en un mot un tranchant qui ne coupe plus assez facilement. Il y a généralement trois sortes de pierres à *affiler* : une grosse pierre bleue, couleur d'ardoise, & qui n'en est qu'un morceau, sur laquelle on ôte le morfil aux couteaux quand ils sont neufs, & sur laquelle on répare leur tranchant quand ils ne coupent plus. Cette pierre ne sert guere qu'à *affiler* les instrumens dont il n'est pas nécessaire que le tranchant soit extrêmement fin. Pour les instrumens dont le tranchant ne peut être trop fin, comme les rasoirs, on a une autre pierre blanchâtre plus tendre & d'un grain plus fin que la premiere, qui se trouve en Lorraine; celle-ci sert à deux usages. Le premier, c'est d'enlever le morfil : le second, c'est en usant peu-à-peu les grains de l'acier, à rendre le tranchant plus fin qu'il n'a pû l'être au sortir de dessus la polissoire; aussi la pierre d'ardoise n'a-t-elle pas plutôt enlevé le morfil des couteaux & des autres instrumens auxquels elle sert, que les instrumens sont *affilés*. Il n'en est pas de même du rasoir, ni des autres outils qui veulent être passés sur la seconde pierre blanche, qu'on appelle *pierre à rasoir*. L'ouvrier fait encore aller & venir doucement son rasoir sur cette pierre long-temps après que le morfil est emporté. Il y a une troisieme pierre qu'on appelle *pierre du levant*, dont la couleur est ordinairement d'un verd très-obscur, très-sale, & tirant par endroits sur le blanchâtre; son grain est fin, & elle est ordinairement très-dure : mais pour qu'elle soit bonne, on veut qu'elle soit tendre. C'est une trouvaille pour un ouvrier, qu'une pierre du levant d'une bonne qualité. Cette pierre est à l'usage des graveurs; ils *affilent* sur elle leurs burins; elle sert aux couteliers qui *affilent* sur elle les lancettes : en général elle paroît par la finesse du grain, propre pour les petits outils & autres dont le tranchant doit être fort vif, & à qui on peut & on doit donner cette finesse de tranchant, parce qu'ils ont été faits d'un acier fort fin & à grain très-petit, & qu'ils sont destinés à couper promptement & nettement. Il y a une quatrieme pierre du levant d'un tout-à-fait beau verd, sur laquelle on repasse aussi les petits outils, tels que les lancettes, & dont les ouvriers font grand cas quand elle est bonne.

Pour repasser un couteau, on tient la pierre de la main gauche, & l'on appuie dessus la lame du couteau qui fait avec la pierre un angle assez considérable : de cette maniere, la lame prend sur la pierre & perd son morfil. On fait aller & venir quatre à cinq fois le tranchant sur la pierre, depuis le talon jusqu'à la pointe, sur un des plats en allant, & sur l'autre plat en revenant; la pierre est à sec. Le rasoir s'*affile* entiérement à plat; & la pierre à rasoir est arrosée d'huile. Mais comme le morfil du rasoir est fin, que le grain de la pierre est fin, & que la lame du rasoir va & vient à plat sur la pierre, il pourroit arriver que le morfil seroit long-temps à se détacher. Pour prévenir cet inconvénient, l'ouvrier passe légérement le tranchant du rasoir perpendiculairement sur l'ongle du pouce : de cette maniere le morfil est renversé d'un ou d'autre côté, & la pierre l'enleve plus facilement. La lancette ne s'*affile* pas tout-à-fait tant à plat que le rasoir; la pierre du levant est aussi arrosée d'huile d'olive, & la lancette n'est censée bien *affilée* par l'ouvrier, que quand elle entre par son propre poids & celui de sa chasse, & sans faire le moindre bruit, sur un morceau de canepin fort fin que l'ouvrier tient tendu entre les doigts de la main gauche. Il y a des instrumens qu'on ne passe point sur la pierre à *affiler*, mais sur lesquels au contraire on appuie la pierre. C'est la longueur de l'instrument, & la forme qu'on veut donner au tranchant, qui déterminent cette maniere d'*affiler*.

AFFILIATION, s. f. (*Jurisprud.*) s'est dit par les écrivains du moyen âge pour *adoption*. *Voyez* ADOPTION.

Chez

Chez les anciens Gaulois l'*affiliation* étoit une adoption qui se pratiquoit seulement parmi les grands. Elle se faisoit avec des cérémonies militaires. Le pere présentoit une hache de combat à celui qu'il vouloit adopter pour fils, comme pour lui faire entendre que c'étoit par les armes qu'il devoit se conserver la succession à laquelle il lui donnoit droit. (*H*)

* AFFINAGE, s. m. (*Arts méchaniques.*) se dit en général de toute manœuvre par laquelle on fait passer une portion de matiere, solide sur-tout, quelle qu'elle soit d'ailleurs, d'un état à un autre, où elle est plus dégagée de parties hétérogenes, & plus propre aux usages qu'on s'en promet. Le sucre s'*affine;* le fer s'*affine;* le cuivre s'*affine*, &c. Je dis *une portion de matiere solide*, parce que l'*affinage* ne se dit pas des fluides : on les clarifie, on les purifie, *&c.* mais on ne les *affine* pas.

L'AFFINAGE *des métaux.* (*Chimie.*) se pratique différemment en différens pays, & selon les différentes vues de ceux qui *affinent*. Il y a pour l'argent l'*affinage* au plomb, qui se fait avec une coupelle bien seche qu'on fait rougir dans un fourneau de réverbere ; ensuite on y met du plomb. La quantité du plomb qu'on emploie n'est pas la même par-tout. On emploie plus ou moins de plomb, selon que l'argent qu'on veut coupeller est soupçonné d'avoir plus ou moins d'alliage. Pour savoir la quantité de plomb qu'on doit employer, on met une petite partie d'argent avec deux parties de plomb dans la coupelle ; & si l'on voit que le bouton d'argent n'est pas bien net, on ajoute peu-à-peu du plomb jusqu'à ce qu'on en ait mis suffisamment ; ensuite on suppute la quantité de plomb qu'on a employée, & on sait ainsi combien il en faut pour affiner l'argent ; on laisse fondre le plomb avant que de mettre l'argent, & même il faut que la litharge qui se forme sur le plomb fondu, soit fondue aussi : c'est ce qu'on appelle en terme d'art, *le plomb découvert* ou *en nappe*. Si on y mettoit l'argent plutôt, on risqueroit de faire sauter de la matiere ; si au contraire on tardoit plus qu'il ne faut pour que le plomb soit découvert ; on gâteroit l'opération ; parce que le plomb seroit trop diminué par la calcination.

Le plomb étant découvert, on y met l'argent. Si on enveloppe l'argent, il vaut mieux l'envelopper dans une lame de plomb, que dans une feuille de papier ; parce qu'il seroit à craindre que le papier ne s'arrêtât à la coupelle.

L'argent dans la coupelle se fond, & tourne sans cesse de bas en haut & de haut en bas, formant des globules qui grossissent de plus en plus à mesure que la masse diminue ; & enfin ces globules, que quelques-uns nomment *fleurs*, diminuent en nombre, & deviennent si gros, qu'ils se réduisent à un qui couvre toute la matiere, en faisant une corruscation en éclair, & reste immobile. Lorsque l'argent est dans cet état, on dit qu'*il fait l'opale*, & pendant ce temps il paroît tourner. Enfin on ne le voit plus remuer ; il paroît rouge ; il blanchit, & on a peine à le distinguer de la coupelle ; & dans cet état il ne tourne plus. Si on le tire trop vîte pendant qu'il tourne encore, l'air le saisissant, il végete, & il se met en spirale ou en masse hérissée, & quelquefois il en sort de la coupelle.

Il y a quelques différences entre la façon de coupeller en petit, & celle de coupeller en grand : par exemple, lorsqu'on coupelle en grand, on souffle sur la coupelle pendant que l'argent tourne, pour le dégager de la litharge ; on présente à la litharge un écoulement, en pratiquant une échancrure au bord de la coupelle, & on retire la litharge avec un rateau ; ce qui fait que lorsque l'ouvrier ne travaille pas bien, on trouve du plomb dans la litharge, & quelquefois de l'argent ; ce qui n'arrive pas, & ce qu'on ne fait pas lorsqu'on coupelle en petit. Il faut dans cette opération compter sur seize parties de plomb pour chaque partie d'alliage.

L*affinage* de l'argent au salpêtre, se fait en faisant fondre de l'argent dans un creuset dans un fourneau à vent ; lorsque l'argent est fondu, c'est ce qu'on appelle *la matiere est en bain* : l'argent étant dans cet état, on jette dans le creuset du salpetre, & on laisse bien fondre le tout ensemble ; ce qu'on appelle *braser bien la matiere en bain.*

On retire le creuset du feu, & on verse

par inclination dans un baquet plein d'eau où l'argent se met en grenaille, pourvu qu'on remue l'eau avec un balai ou autrement : si l'eau est en repos, l'argent tombe en masse.

On fond aussi l'argent trois fois, en y mettant du salpêtre & un peu de borax chaque fois ; & la troisieme fois, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, & on le verse dans une lingotiere ; ensuite on le casse, & on y trouve un culot d'argent fin : les scories qui sont dessus, sont composées du salpêtre & de l'alliage qui étoit dans l'argent.

Deux onces de salpêtre & un gros de borax calciné, par marc d'argent, ce qu'on reitere tant que les scories ont de la couleur.

On peut affiner l'or par le nitre, comme on affine par ce moyen l'argent, si ce n'est qu'il ne faut pas y employer le borax, parce qu'il gâte la couleur de l'or : l'or mêlé d'argent ne peut s'affiner par le salpêtre.

L'*affinage* de l'or se fait en mettant fondre de l'or dans un creuset & on y ajoute peu-à-peu, lorsque l'or est fondu, quatre fois autant d'antimoine : lorsque le tout sera dans une fonte parfaite, on versera la matiere dans un culot, & lorsqu'elle sera refroidie, on séparera les scories du métal ; ensuite on fera fondre ce métal à feu ouvert pour en dissiper l'antimoine en soufflant ; ou pour avoir plutôt fait, on y jettera à différentes reprises du salpêtre.

L'antimoine n'est meilleur que le plomb pour affiner l'or, que parce qu'il emporte l'argent, au lieu que le plomb le laisse, & même en donne.

Il y a l'*affinage* de l'or par l'inquart qui se fait par le moyen de l'esprit de nitre, qui dissout l'alliage de l'or & l'en sépare. Cet *affinage* ne se peut faire que lorsque l'alliage surpasse de beaucoup en quantité l'or ; il faut qu'il y ait le quart d'or : il se peut faire lorsqu'il y en a plus ; il ne se fait pas si bien lorsqu'il y en a moins.

On affine aussi l'or par la cimentation, en mettant couche sur couche des lames d'or & du ciment composé avec de la brique en poudre, du sel ammoniac & du sel commun, & on calcine le tout au feu : il y en a qui mettent du vitriol, d'autres du verd-de-gris, *&c.*

Affiner, v. a. *rendre plus pur : affiner* l'argent, c'est purifier ce métal de tous les métaux qui peuvent lui être unis, en les séparant entiérement de lui.

Affiner est aussi neutre : on peut dire *l'or s'affine*, &c.

Affineur, s. m. *celui qui affine l'or & l'argent*, &c.

Affinerie, s. f. lieu où l'on rend plus purs les métaux, le sucre, *&c. Affinerie* se dit aussi du fer *affiné*. On peut dire, *j'ai acheté tant de milliers d'affinerie.*

Il y en a qui disent *raffiner*, *raffinement*, *raffineur*, & *raffiné* : mais ces mots sont plus propres dans le moral que dans le physique. *Voyez sur ces différentes affineries les articles des métaux.* (*M*)

Affinage, *terme de filassier. Voyez* Chanvre & Affiner.

* Affinage, (*terme de manufacture de lainage.*) L'*affinage* des draps est la derniere tonture qu'on peut leur donner. Le réglement de 1708 ordonne que les draps de Languedoc, de Provence, *&c.* destinés pour le Levant, seront tondus d'*affinage* avant que d'être envoyés à la teinture, en donnant pour le moins trois façons aux plus fins, & deux aux communs.

Affinage *des aiguilles.* Les aiguilliers entendent par-là la derniere façon que l'on donne aux aiguilles ; elle consiste à en adouci la pointe sur une pierre d'éméril que l'on fait tourner par le moyen d'un rouet.

AFFINER, v. neut. *terme de marine.* On dit *le temps affiné* : c'est-à-dire, qu'il n'est plus si sombre ni si chargé, & que l'air commence à s'éclaircir. *Le temps s'étant affiné, nous découvrîmes deux vaisseaux qui étoient sous le vent à nous, auxquels nous donnâmes chasse jusqu'au soir. Voyez* Temps. (*Z*)

Affiner, *en terme de cloutier d'épingle*, c'est faire la pointe au clou, en le faisant passer sur la meule. *Voyez* Meule.

Affiner, c'est la derniere façon que les *filassiers* donnent au chanvre pour le rendre assez fin & assez menu, pour en pouvoir faire du fil propre à toutes sortes d'ouvrages. *Voyez* Chanvre.

* Affiner, v. a. (*Agriculture.*) Les labours multipliés *affinent* la terre.

AFFINERIE : on donne le nom d'*affi-*

nerie, aux bâtimens, ou les ouvriers affineurs travaillent. Par conséquent il y a des bâtimens d'*affinerie* de sucre, des *affineries* de fer, des *affineries* de cuivre, *&c.* *V.* FER, SUCRE, FORGE, *&c.* & en général les articles qui portent le nom des différentes matieres à affiner, la maniere dont on s'y prend pour les affiner, avec la description des outils & des bâtimens appellés *affineries*.

* AFFINEUR, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne en général à tout ouvrier entre les mains duquel une substance solide, quelle qu'elle soit, passe pour recevoir une nouvelle modification qui la rende plus propre aux usages qu'on en tirera. Ainsi les sucreries ont leurs *affineurs* & leurs affineries. Il en est de même des forges, & de toutes les manufactures où l'on travaille des métaux & d'autres substances solides qui ne reçoivent pas toute leur perfection de la premiere main-d'œuvre.

AFFINEUR, *à la monnoie*, appellé plus communément *essayeur*. *Voyez* ESSAYEUR.

AFFINITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est la liaison qui se contracte par mariage entre l'un des conjoints, & les parents de l'autre.

Ce mot est composé de la préposition latine *ad* & de *fines*, bornes, confins, limites; c'est comme si l'on disoit que l'*affinité* confond ensemble les bornes, qui séparoient deux familles, pour n'en faire plus qu'une; ou du moins faire qu'elles soient unies ensemble.

Affinité est différent de *consanguinité*. *V.* CONSANGUINITÉ.

Dans la loi de Moyse il y avoit plusieurs degrés d'*affinité* qui formoient des empêchemens au mariage, lesquels ne semblent pas y faire obstacle en ne suivant que la loi de nature. Par exemple, il étoit défendu (*Levit. c. xviij. v. 16.*) d'épouser la veuve de son frere, à moins qu'il ne fût mort sans enfans, auquel cas le mariage étoit non seulement permis mais ordonné. De même il étoit défendu à un mari d'épouser la sœur de sa femme, lorsque celle-ci étoit encore vivante; ce qui néanmoins étoit permis avant la prohibition portée par la loi; comme il paroît par l'exemple de Jacob.

Les anciens Romains n'avoient rien dit sur des mariages; & Papinien est le premier qui en ait parlé à l'occasion du mariage de Caracalla. Les jurisconsultes qui vinrent ensuite étendirent si loin les liaisons de l'*affinité* qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. *Voyez* ADOPTION.

L'*affinité*, suivant les canonistes modernes, est un empêchement au mariage jusqu'au quatrieme degré inclusivement; mais seulement en ligne directe, & non pas en ligne collatérale, *Affinis mei affinis non est affinis meus*. *V.* DEGRÉ, DIRECT, COLLATÉRAL.

Il est à remarquer que cet empêchement ne résulte pas seulement d'une *affinité* contractée par mariage légitime, mais aussi de celle qui l'est par un commerce illicite, avec cette différence pourtant que celle-ci ne s'étend qu'aux deuxieme degré inclusivement, au lieu que l'autre, comme on l'a observé, s'étend jusqu'au quatrieme. *Voyez* ADULTERE, CONCUBINE, *&c.*

Les canonistes distinguent trois sortes d'*affinité*: la premiere est celle que nous avons définie, & celle qui se contracte entre le mari & les parens de sa femme, & entre la femme & les parens du mari.

La seconde, entre le mari & les alliés de la femme, & entre la femme & les alliés du mari.

La troisieme, entre le mari & les alliés des alliés de sa femme, & entre la femme, & les alliés des alliés du mari.

Mais le quatrieme concile de Latran, tenu en 1213, jugea qu'il n'y avoit que l'*affinité* du premier genre qui produisît une véritable alliance, & que les deux autres especes d'*affinité* n'étoient que des rafinemens qu'il falloit abroger. *C. non debet, tit. de consanguin. & affin.*

Les degrés d'*affinité* se comptent comme ceux de parenté; & conséquemment autrement dans le droit canon que dans le droit civil. *Voyez* DEGRÉ,

Il y a encore une *affinité* ou cognation spirituelle, qui est celle qui se contracte par le sacrement de baptême & de confirmation. En conséquence de cette *affinité* le parrain ne peut pas épouser sa filleule sans dispense. *Voyez* PARRAIN, BAPTÊME, *&c.*

Affinité, s. f. (*Chymie.*) Ce terme n'a eu long-temps qu'un sens vague & indéterminé, qui indiquoit une sorte de sympathie, une véritable propriété occulte, par laquelle les différens corps s'unissoient plus ou moins facilement, il exprime aujourd'hui l'action que les parties constituantes de ces corps exercent les unes sur les autres. Ainsi il y a *affinité* toutes les fois qu'en mettant ensemble deux substances dans l'état qui favorise l'exercice de cette action, les parties constituantes de l'une, attirent les parties constituantes de l'autre, & contractent réciproquement une force d'adhérence; cet effet cessant, il n'y a point d'*affinité*, ou pour parler plus exactement, il n'y a point d'*affinité* connue, c'est-à-dire, que l'on n'est pas parvenu à produire les circonstances dans lesquelles cette action seroit sensible; car, comme nous faisons dépendre les *affinités* d'une propriété générale de la matiere, il suit nécessairement que tous les corps ont entr'eux une certaine *affinité*.

On a dit: toutes les fois qu'on met ensemble deux substances dans l'état qui favorise l'action de l'*affinité*, cet état est l'équipondérance qui suppose elle-même la présence d'un fluide, ces conditions seront développées à l'*article* Dissolution.

L'*affinité* & l'agrégation reconnoissent bien sûrement la même cause, mais, comme il importe d'avoir des dénominations propres & exactes, il faut conserver soigneusement la distinction établie entre ces deux effets. L'agrégation n'est que l'union de plusieurs parties d'un corps semblable sans décomposition, & que l'on nomme en conséquence *parties intégrantes*. Deux gouttes d'eau qui se réunissent, forment une agrégation. L'*affinité*, au contraire, compose un nouveau corps des parties constituantes de deux ou de plusieurs corps différens, & sous ce point de vue, la réunion de deux parties de sel marin, par exemple, pour en former un seul cube, de deux parties de métal pour en former un seul lingot, n'est pas une simple agrégation, parce que cela ne peut se faire que par l'interposition d'un fluide dissolvant, & à raison de son *affinité*. *Voyez* Dissolution.

L'*affinité* ne se borne pas à unir deux corps simples, comme un acide & un alkali; si l'une des substances que l'on présente à l'autre dans l'état qui favorise la dissolution, est elle-même déja composée, il arrive, ou que la substance simple a une *affinité* égale avec chacune des parties constituantes de la substance composée, ou qu'elle a une *affinité* plus forte avec une de ses parties qu'avec l'autre, ou que le corps simple a moins d'*affinité* avec chacune des parties constituantes du corps composé, qu'elles n'en ont entr'elles. Dans le premier cas, il y a combinaison des trois parties constituantes; c'est ainsi que se forment le foie & le soufre & une infinité de sels encore peu connus. *Voyez* Hépar. Dans le second cas, le corps simple se combine avec l'une des parties constituantes du corps composé, tandis que l'autre se sépare, tombe ou s'éleve suivant sa pesanteur spécifique; l'alkali, par exemple, s'empare de l'acide d'un sel métallique. *Voyez* Précipitation. Dans le troisieme enfin, il ne résulte qu'une simple mixtion sans nouvelle composition, & par conséquent sans *affinité*.

Il est aisé de juger par-là de ce qui doit arriver lorsque l'on met des substances composées à portée d'exercer leur *affinité*, ou, pour mieux dire, les *affinités* de leurs parties constituantes; il en résultera de nouvelles combinaisons par une sorte d'échange, & c'est ce que l'on nomme *affinité double*. Mais il faut bien prendre garde que cette dénomination n'est point exacte, lorsqu'on l'approprie aux *affinités* qui ne se manifestent que dans le concours de plusieurs parties constituantes, par exemple, dans la formation du bleu de Prusse. L'erreur est précisément la même que quand on dit que l'on produit une *affinité* par intermede; en effet, ou la substance qui sert d'intermede entre dans la nouvelle combinaison, ou elle n'y entre pas; si elle y entre, ce n'est point une *affinité* double, c'est un concours de plusieurs *affinités*; si elle n'y entre pas, il est évident qu'elle ne produit que la circonstance qui manquoit pour que l'*affinité* se rendît sensible, & non pas l'*affinité même*.

Tout ceci suppose, comme l'on voit, différens degrés d'*affinité* entre les diffé-

rens corps; on les a nommés *rapports*, & l'on trouvera ſous ce mot le réſultat des obſervations d'après leſquelles on a eſſayé de les réduire en table. Cette inégalité qui produit tant d'êtres divers, non-ſeulement dans le laboratoire du chymiſte, mais encore dans celui de la nature, n'a pas peu contribué ſans doute à accréditer le ſyſtême des cauſes occultes, par l'impoſſibilité où l'on étoit d'en aſſigner le principe; mais des hommes de génie ont peu-à-peu ſoulevé le voile, & il nous eſt du moins poſſible aujourd'hui de concevoir ce méchaniſme admirable qui échappera toujours à nos ſens

L'utilité de la recherche des cauſes méchaniques des *affinités*, a été long-temps elle-même un problême; on peut compter au nombre de ceux qui l'ont révoquée en doute, Staal, Boerhaave, Hoffman, & en dernier lieu M. Spielman; d'autre part, Freind, Keil, Barchuſen, Lémery, Bohn, *&c.* ont travaillé à découvrir ces cauſes dans les loix de l'attraction newtonienne, & quoiqu'ils n'aient pas atteint le but, leurs efforts n'ont pas été tout-à-fait infructueux. L'académie de Rouen avoit demandé en 1748, une explication méchanique des *affinités*, elle couronna deux diſſertations dont les principes étoient bien différens; dans l'une M. le Sage élevoit ſon ſyſtême ſur l'hypotheſe des corpuſcules ultramondains, ſur le plus ou moins de facilité ou d'obſtacles que les diſpoſitions, figures & grandeurs des pores, préſentent aux courans de ces corpuſcules. M. Jean-Philippe de Limbourg, auteur de la ſeconde, nia formellement la réalité des cauſes méchaniques demandées, & n'obtint ſans doute les ſuffrages qu'à la faveur d'une nouvelle table de rapports, fondée ſur pluſieurs obſervations nouvelles; mais quand on examine ſa théorie, on eſt étonné de voir qu'il revient malgré lui à l'explication méchanique, puiſqu'il dit expreſſément, que les *affinités* ont lieu quand les matieres qui s'attirent ont des parties ou des pores relatifs, en quoi il eſt certain qu'il ſe rapprochoit beaucoup plus de la vérité que M. le Sage.

M. Macquer eſt un de ceux qui ont le plus avancé à cet égard nos connoiſſances, non ſeulement en ajoutant à la ſomme des faits, mais encore en rapprochant & généraliſant leur théorie; il a ſaiſi une circonſtance bien importante, circonſtance qui forme réellement la condition eſſentielle des diſſolutions, des fuſions, des cryſtalliſations, en un mot de tous les phénomenes qui appartiennent au ſyſtême des *affinités*, lorſqu'il a ſoupçonné que, vu la petiteſſe preſque infinie des molécules élémentaires, & la diſtance infiniment petite à laquelle elles peuvent s'approcher entr'elles, il falloit conſidérer comme nulle leur peſanteur vers le centre de la terre. Il lui a été facile après cela de concevoir combien l'attraction prochaine réciproque devenoit puiſſante dans cette hypotheſe, & bientôt l'action diſſolvante lui a paru un effet néceſſaire de cette loi, & le point de ſaturation, un véritable équilibre. *Dictionnaire de Chymie*, au mot *Peſanteur*.

On ne peut donc s'empêcher de reconnoître aujourd'hui que « les loix d'*affinité* » ſont les mêmes que la loi générale, par » laquelle les corps céleſtes agiſſent les uns » ſur les autres, que ces attractions par- » ticulieres ne varient que par l'effet des » figures des parties conſtituantes, parce » que cette figure entre comme élément » dans la diſtance. » C'eſt à M. de Buffon que l'on doit cette belle idée qui démontre en quelque ſorte ce qu'elle explique, qui indique la route à ſuivre pour parvenir à calculer les *affinités* comme la marche des aſtres, qui ouvre une carriere immenſe de connoiſſances nouvelles dans la détermination des figures des parties conſtituantes. L'auteur de cet article s'eſt attaché à rapporter à cette théorie lumineuſe, tous les phénomenes de la diſſolution & de la cryſtalliſation dans un *eſſai phiſico-chymique* ſur ces opérations.

Les Newtoniens rejettent avec raiſon l'attraction comme qualité qui réſulte des formes particulieres de certains corps. *V.* ATTRACTION. Mais il faut bien prendre garde que dans l'hypotheſe de M. de Buffon, la forme ou la figure ne produit qu'une variété de diſtance & non pas une qualité diſtincte; qu'ainſi, bien-loin d'exclure la propriété générale & proportionnelle à la maſſe, elle a, au contraire, l'avantage de ſimplifier le

ſiſtême des loix primordiales de la nature, en rendant la loi du quarré applicable à la force du contact & de cohéſion, en faiſant ceſſer la néceſſité de changer ce terme en une puiſſance plus élevée, & levant ainſi tous les doutes, terminant toutes les célebres conteſtations qui ſe ſont élevées à ce ſujet depuis que Newton a enſeigné que cette eſpece d'attraction décroiſſoit plus qu'en raiſon inverſe du quarré de la diſtance. *Voyez mémoires de l'académie royale des ſciences, année* 1745, & ATTRACTION, (*Cet article eſt de M.* DE MORVEAU.)

AFFINOIR. Les *filaſſiers* donnent ce nom au ſeran qui, plus fin que tous les autres, ſert à donner la derniere façon à la filaſſe pour la rendre en état d'être filée.

AFFINS, *terme de droit*, vieilli: ce mot avoit été franciſé, & étoit ſynonyme à *alliés*, ce qui ſe dit des perſonnes de deux familles diſtinctes; mais attachées ſeulement l'une à l'autre par les liens de l'*affinité*. (*H*)

AFFIRMATIF, IVE, adj. Il y a *en Algebre* des quantités *affirmatives* ou poſitives. Ces deux mots reviennent au même. *Voyez* QUANTITÉ & POSITIF.

Le ſigne ou le caractere *affirmatif* eſt +. (*O*)

AFFIRMATIF, adj. (*Théol.*) ſe dit ſpécialement à l'inquiſition, des hérétiques qui avouent les ſentiments erronés qu'on leur impute, & qui à leurs interrogatoires les défendent & les ſoutiennent avec force. *V.* INQUISITION & HÉRÉTIQUE. (*G*)

AFFIRMATIF, IVE, adj. qui affirme. *Raiſonnement affirmatif*, (*Logique.*) celui par lequel on prouve qu'une idée, qui eſt l'attribut, eſt renfermée dans une autre qui eſt le ſujet, en faiſant voir que cette premiere eſt renfermée dans une autre idée, qui elle-même eſt renfermée dans le ſujet. *A*, qui déſigne l'attribut, eſt contenu dans *B*; *B* avec tout ce qu'il contient, eſt renfermé dans *C*, qui eſt le ſujet: donc *A* eſt contenu dans *C*; c'eſt ce qu'il falloit prouver. Ne pas punir les innocens, eſt une idée renfermée dans l'idée de juſte; l'idée de juſte eſt renfermée dans l'idée de Dieu: donc l'idée de Dieu renferme l'idée d'un être qui ne punit pas les innocens. Le raiſonnement *affirmatif* peut être univerſel ou particulier, & c'eſt la concluſion qui détermine à cet égard le caractere du raiſonnement, qui eſt univerſel ſi la concluſion eſt univerſelle; & particulier, ſi la concluſion eſt particuliere.

Tout animal eſt ſujet à la mort, tout homme eſt un animal, donc tout homme eſt ſujet à la mort, eſt un raiſonnement *affirmatif* univerſel.

Tout être doué de raiſon eſt comptable de ſes actions, Pierre eſt doué de raiſon, donc Pierre eſt comptable de ſes actions, eſt un raiſonnement *affirmatif* particulier.

Comme un raiſonnement eſt un aſſemblage de propoſition, tout ce que nous dirons ci-deſſous au mot *propoſition affirmative*, doit s'appliquer ici aux raiſonnemens.

Pour que le raiſonnement *affirmatif* ſoit bon, il faut qu'il porte les caracteres énoncés dans la définition que nous en avons donnée, c'eſt-à-dire, que l'attribut ſoit renfermé dans l'idée moyenne, & l'idée moyenne dans le ſujet; & ſe ſouvenir qu'il ne dépend pas de notre volonté, ni des termes que nous aſſemblons pour exprimer un raiſonnement, que ces idées ſoient renfermées les unes dans les autres; mais que cela dépend uniquement de la nature même des choſes; & que raiſonner, ainſi que juger, c'eſt voir que les choſes ſont réellement telles. (*G. M.*)

Propoſition affirmative, (*Logique.*) c'eſt une phraſe qui exprime un jugement *affirmatif*, ou une affirmation. Comme dans toute affirmation il y a au moins deux idées qui s'offrent à l'ame, & qu'elle diſtingue; quoiqu'elles ſe préſentent à elle comme ne faiſant qu'un ſeul & unique tout, l'une étant renfermée dans l'autre, avec tout ce qu'elle renferme elle-même, il faut auſſi, pour l'exprimer, que la propoſition ait au moins deux expreſſions pour nommer, & les idées qui ſont contenues & celle qui les contient: il faut de plus un troiſieme terme qui indique cette liaiſon, cette union intime des deux idées qui les identifie en quelque ſorte, & ce terme qu'on nomme la copule *affirmative*, doit être exprimé ou au moins tellement ſous-entendu, que l'on ne puiſſe pas ne le point appercevoir. De ces deux termes d'une

propoſition, l'un qui ſe nomme le *ſujet*, déſigne toujours l'objet, dont l'idée que nous en avons renferme l'idée de l'autre : le ſecond terme, qui ſe nomme l'*attribut*, déſigne l'idée qui s'offre à l'ame comme renfermée & contenue dans celle du ſujet : Dieu eſt juſte, Dieu eſt le ſujet; juſte eſt l'attribut; le verbe eſt, ſert à indiquer affirmativement l'union des deux idées : dire, Dieu eſt juſte, c'eſt dire, je vois en Dieu tout ce qu'on nomme *juſtice*, ou l'idée que j'ai de Dieu renferme l'idée que j'ai de la juſtice; je ne ſaurois avoir l'idée de Dieu, ſans avoir l'idée d'un être juſte.

Il eſt, au ſujet des propoſitions *affirmatives*, quelques obſervations à faire pour en déterminer le ſens : nous avons cru devoir les inſérer ici.

Les propoſitions *affirmatives* peuvent être générales, comme quand je dis, tout vrai chrétien eſt un honnête homme; ou particulieres, comme quand je dis, quelque honnête homme n'eſt pas chrétien.

Si dans une propoſition *affirmative* générale on fait entrer une négation, la propoſition devient alors négative particuliere : tout chrétien eſt honnête homme, eſt une propoſition générale *affirmative*; en y mettant la négation, j'en fais une négation particuliere, tout chrétien n'eſt pas honnête homme, qui ne ſignifie autre choſe ſinon quelque chrétien n'eſt pas honnête homme. De même, tous ceux qui me diſent, ſeigneur, n'entrons pas au royaume des cieux, ſignifie : quelques perſonnes qui me diſent, ſeigneur, n'entrons pas au royaume des cieux.

Dans toute propoſition *affirmative*, l'attribut eſt pris dans toute ſa compréhenſion, c'eſt-à-dire, que je regarde le ſujet comme contenant tout ce que ſignifie l'attribut, toutes les idées eſſentielles qui ſont renfermées dans celle de l'attribut, & qui la conſtituent. Ainſi quand je dis : le vrai chrétien eſt honnête homme, j'attribue au chrétien tout ce qui entre dans l'idée d'honnête homme. Sera-t-il néceſſaire d'obſerver ici qu'il ne faut pas, dans ce cas, confondre l'étendue de l'idée avec ſa compréhenſion? Car, dans ce dernier exemple, je n'ai pas voulu dire qu'un chrétien étoit tout honnête homme qui exiſte, mais qu'il étoit tout ce qui conſtitue un honnête homme!

Mais le ſujet différant en cela de l'attribut eſt pris dans la propoſition *affirmative*, ſelon toute l'extenſion qu'il a dans la propoſition. Si je dis : tout homme eſt mortel, je veux dire, tout être qui eſt homme renferme toutes les idées qui conſtituent celle d'un être mortel.

L'extenſion de l'attribut eſt reſſerrée par celle du ſujet, & n'en doit pas avoir davantage. Si je dis : les hommes ſont des animaux, le terme *animaux* ne déſignent pas tous les êtres qui ſont animaux, mais ſeulement les animaux qui ſont hommes.

Il ſuit de ces obſervations, ſur les propoſitions *affirmatives*, combien il importe de ſe faire une juſte idée de la compréhenſion & de l'extenſion de nos idées; & de pouſſer cette connoiſſance, ſur chaque ſujet dont nous parlons, auſſi loin que nous en ſommes capables. Car ſouvent, faute d'avoir bien ſaiſi la compréhenſion entiere de nos idées, ou leur extenſion complette, nous attribuons à un être une qualité qui ne lui convient qu'en partie; ou bien, nous attribuons une qualité à toute une claſſe d'êtres, tandis qu'elle n'exiſte réellement que dans quelques-uns. (*G. M.*)

AFFIRMATION, ſ. f. *au palais*, eſt la déclaration que fait en juſtice avec ſerment l'une des parties litigante. *Voyez* SERMENT.

L'*affirmation* eſt de deux ſortes : celle qui ſe fait en matiere civile, & celle qui ſe fait en matiere criminelle. C'eſt une maxime de notre droit, que l'*affirmation* ne ſauroit être diviſée; c'eſt-à-dire, qu'il faut faire droit ſur toutes les parties de la déclaration, & non pas avoir égard à une partie & rejeter l'autre. Si, par exemple, une partie à qui on défere le ſerment en juſtice ſur la queſtion de ſavoir ſi elle a reçu un dépôt qu'on lui demande, répond qu'elle l'a reçu, mais qu'elle l'a reſtitué depuis : on ne pourra pas, en conſéquence de l'aveu qu'elle fait de l'avoir reçu, la condamner à reſtituer : il faudra au contraire la décharger de la demande à fin de reſtitution, en conſéquence de ce qu'elle affirme avoir reſtitué; mais cette maxime ne s'obſerve qu'en matiere civile. En matiere criminelle, comme

l'*affirmation* ne suffit pas pour purger l'accusé, on se sert contre lui de ses aveux pour opérer sa conviction, sans avoir toujours égard à ce qu'il dit à sa décharge. Si, par exemple, un homme accusé de meurtre, avoue avoir menacé la personne qui depuis s'est trouvée tuée, quoiqu'il affirme que ce n'est pas lui qui l'a tuée, la présomption qui résulte de sa menace, ne laissera pas d'être regardée comme un adminicule ou commencement de preuve, nonobstant ce qu'il ajoute à sa décharge.

Et même en matiere civile, lorsque l'*affirmation* n'est pas litis-décisoire, comme sont les déclarations que fait une partie dans ses défenses sans prestation de serment, ou même celles précédées de prestation de serment dans une interrogatoire sur faits & articles, le juge y aura seulement tel égard que de raison.

En Angleterre on se contente d'une simple *affirmation*, sans serment de la part des *Quacres*, qui soutiennent que le serment est absolument contraire à la loi de Dieu. *Voyez* QUACRE & SERMENT.

Cette secte y causa beaucoup de trouble par son opposition déclarée à toutes sortes de sermens, & spécialement par le refus qu'ils firent de prêter le serment de fidélité exigé par Charles II jusqu'à ce qu'en 1689, le parlement fit un acte qui portoit que leur déclaration solemnelle d'obéissance & de fidélité vaudroit le serment ordinaire. *V.* DÉCLARATION & FIDÉLITÉ.

En 1695, ils obtinrent pour un temps limité un autre acte, portant que leur *affirmation* solemnelle vaudroit serment dans tous les cas où le serment est solemnellement prescrit par la loi : excepté dans les matieres criminelles, pour posséder des charges de judicature, des postes de confiance, & des emplois lucratifs : laquelle *affirmation* devoit être conçue en cette forme : « Je N. en présence de Dieu tout-» puissant, témoin de la vérité de ce que » j'atteste ; déclare que, *&c.* »

Dans la suite cet acte fut renouvellé & confirmé pour toujours : mais la formule de cette *affirmation* n'étant pas encore à leur gré, comme contenant en substance tout ce qui fait l'essence du serment ; ils solliciterent le parlement d'y faire quelques changemens, à quoi ils parvinrent en 1721 ; qu'on le rectifia de la maniere qui suit, à la satisfaction universelle de tous les Quacres : « Je N. déclare & affirme sincére-» ment, solemnellement & avec vérité ». A présent on se contente à leur égard de cette formule, de la maniere pourtant, & en exceptant les cas qu'on vient de dire, en parlant de la formule de 1695. Et celui qui, après une pareille *affirmation* déposeroit faux, seroit réputé coupable de parjure, & punissable comme tel. *Voyez* PARJURE.

AFFIRMATION, *en terme de bureaux*, est la déclaration qu'un comptable met à la tête de son compte, pour le certifier véritable. Selon l'usage des bureaux, l'*affirmation* se met en haut de la premiere page du compte, & à la marge en forme d'apostille.

Ce terme se dit aussi du serment que fait le comptable, lorsqu'il présente son compte à la chambre des comptes en personne, & qu'il affirme que toutes les parties en sont véritables. *Voyez* INTERROGATOIRE. (*H*)

AFFIRMATION, s. f. (*Logiq. Psychol.*) terme abstrait qui, étant employé pour exprimer ce qui se passe dans l'ame, doit désigner l'état de l'ame qui voit & qui sent qu'elle voit, qu'une idée est renfermée dans une autre idée ; que l'idée de bonté, par exemple, est renfermée dans l'idée de Dieu ; que l'idée de désordre moral, est renfermée dans l'idée de mensonge ; c'est-là precisément ce qui fait l'essence de l'*affirmation :* elle n'est pas une action, un mouvement volontaire de l'ame, mais elle en est un sentiment, qui, dans son essence, emporte aussi peu un acte de l'ame, que la connoissance, l'idée, la perception d'une chose qui lui est présente, ou le sentiment de ce qui se passe en elle. Une boule de cire, parfaitement blanche & exactement ronde, s'offre à ma vue, je la vois blanche, je la vois ronde ; je sens que je la vois telle, j'y découvre ces deux propriétés, ou autrement je sens qu'elles font sur moi une impression qui me prouve leur existence. Dans le fond, c'est-là ce qui s'appelle *un jugement affirmatif*, tant que par ces mots je veux désigner uniquement ce qui se passe dans mon ame. Un jugement affirmatif, ou

ou une *affirmation*, n'eſt donc dans mon ame qu'une connoiſſance intuitive, ou un ſentiment clair de l'exiſtence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. La négation ou le jugement négatif pris dans le même ſens, ne ſera donc que la connoiſſance intuitive, ou le ſentiment clair de l'abſence ou non-exiſtence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. Je vois, je connois, je ſens que la droiture n'eſt pas dans la trahiſon, que l'idée d'équité n'eſt pas renfermée dans l'idée de larcin, que l'objet de l'idée d'étendue n'eſt pas renfermé dans l'objet de l'idée de penſée.

L'*affirmation*, ſous ce point de vue, n'eſt connue que de moi ſeul, je veux la faire connoître aux autres, je dois l'exprimer par des mots qui indiquent aux autres ce que je vois, ce que je connois, ce que je ſens; les mots par leſquels je l'exprime, forment ce qu'on nomme une *propoſition* qui eſt affirmative, ſi je vois une idée renfermée dans une autre idée; négative au contraire, ſi je vois une idée abſente d'une autre idée, & non renfermée en elle. Le jugement affirmatif exprimé, ou cette *affirmation* manifeſtée au dehors par la parole, n'emporte d'autre action de l'ame que celle qui met en mouvement les organes de la parole, pour prononcer ce que je viens de nommer une propoſition.

A certain égard cependant, l'*affirmation*, auſſi-bien que la négation, c'eſt-à-dire, tout jugement peut dépendre de la volonté, & exiger, pour avoir lieu, un acte libre & volontaire de l'ame: mais c'eſt uniquement dans des cas où ni l'une, ni l'autre idée ne s'eſt offerte aſſez clairement à l'eſprit, pour qu'il ait vu d'abord ce qui en étoit; dans ce cas, il peut dépendre de ma volonté d'examiner mieux chacune de ces idées, juſqu'à ce que je voie, que je connoiſſe, que je ſente réellement que telle idée en renferme une autre: mais dès qu'une fois j'ai vu, connu & ſenti, j'ai auſſi jugé & affirmé; l'*affirmation*, le jugement & la vue ne ſont ainſi dans mon ame qu'une ſeule & unique choſe, à laquelle, mal-à-propos, on a donné différens noms. L'*affirmation* exprimée dépend alors de la volonté; je puis dire, ou ne pas dire, ce que je vois être, ſelon que je le veux; mais ma volonté ne change rien à ce que je vois réellement. J'ai fait un crime digne de châtiment, en vain je dis, j'affirme qu'il eſt injuſte de me punir, mon ame confirme le contraire, c'eſt-à-dire, voir l'idée de juſtice renfermée dans l'idée de ma punition, & il ne dépend pas de moi de ne le point voir.

On ne doit pas définir l'*affirmation* un acte de l'ame qui juge, mais l'état de l'ame qui voit que telle choſe eſt. Dans ce ſens, il vaudroit mieux employer le mot de *jugement*, & ſe ſouvenir que juger ce n'eſt pas agir, mais ſentir & voir, & que la volonté n'y a d'autre part que de nous faire examiner avec attention les choſes ſur leſquelles il nous importe de voir la vérité.

Dans le raiſonnement, l'*affirmation* eſt, tout comme dans le jugement, la vue réelle ou crue telle, la connoiſſance, le ſentiment intime qu'une idée eſt renfermée dans une autre, avec cette différence, que dans ce dernier en voyant l'une on voit l'autre la contenir, ou y être contenue; au lieu que dans le raiſonnement, je vois la troiſieme dans la ſeconde, & la ſeconde dans la premiere. La ſeconde ſert à l'ame de moyen de voir la troiſieme idée dans la premiere; je vois l'idée de la figure ſphérique renfermée dans l'idée d'une ſurface dont tous les points ſont également éloignés du centre, & je vois l'idée de tous les points de la ſurface également éloignés du centre dans une maſſe de cire: je vois donc l'idée de la figure ſphérique renfermée dans la maſſe de cire en queſtion; ſi-tôt que ce rapport eſt mis devant mes yeux, qu'on l'a fait connoître à mon ame, je n'ai pu m'empêcher de voir que cette maſſe de cire étoit ſphérique. Je dirai donc ici du raiſonnement ce que j'ai dit plus haut ſur le jugement; l'*affirmation* en elle-même eſt un état, une vue, une connoiſſance, un ſentiment involontaire de l'ame qui voit le vrai. Exprimer un raiſonnement ne ſera qu'indiquer le rapport que l'ame voit, & la maniere par le ſecours de laquelle l'ame voit le rapport entre trois idées dont la troiſieme eſt contenue dans la ſeconde, & celle-ci conte-

nant la troisieme, est comprise dans la premiere.

Il ne faut donc pas parler de l'*affirmation* comme d'une action libre de l'ame, mais comme d'un état de l'ame, qu'elle peut, si elle veut, manifester au dehors, ou déguiser par un discours qui l'exprime, ou qui ne le représente pas. Je n'ajoute plus sur ce sujet qu'une remarque : c'est que par la définition même de l'*affirmation*, elle ne peut avoir lieu qu'autant que nous avons au moins deux idées dans l'esprit, dont l'une renferme l'autre, & que nous voyons ou croyons voir l'une renfermée dans l'autre, pour ne faire ensemble, par rapport à l'ame, qu'un seul tout, un seul objet d'idée composée ; tandis que pour les sens qui voient le jugement écrit ou qui l'entendent prononcer, elles forment un assemblage de pieces séparées, mais liées ensemble par une copule. (*G. M.*)

AFFIRMATIVE, adject. pris substant. (*Gramm.*) on sous-entend dans l'usage de ce mot le substantif *proposition*. Je me détermine pour l'*affirmative*, pour la négative, &c. (*C. C.*)

AFFIRMER, v. a. (*en Philos.*) c'est exprimer la connoissance & le sentiment que l'on a, ou que l'on fait semblant d'avoir, qu'une telle idée est renfermée dans telle autre idée. Dans la morale & dans le discours ordinaire, c'est dire d'une maniere positive qu'une chose est.

On *affirme* ou simplement, en disant que la chose est de cette maniere, ou par serment, en demandant que Dieu, qui fait tout & qui déteste le mensonge, nous punisse comme il le jugera à propos, si le fait n'est pas tel que nous le disons être.

Dans l'un & dans l'autre cas, celui qui *affirme*, pour être innocent dans son affirmation, doit être bien instruit de ce dont il parle, en sorte que chacune des circonstances dont il fait mention, lui soit connue telle qu'il la décrit : en second lieu, que son affirmation ne porte absolument que sur cela seul qui lui est réellement connu : en troisieme lieu, qu'il soit bien convaincu que ce qu'il *affirme* est exactement conforme a ce qu'il connoît.

AFFLEURÉ, ÉE. *V.* AFFLEURER, qui suit.

* AFFLEURER, v. a. (*Arts méchaniques.* C'est réduire deux corps contigus à un même nivau, Quand, au défaut de pierres assez grandes on est obligé d'en mettre plusieurs les unes sur les autres, pour former une colonne, il faut avoir soin de les biens *affleurer*.

* AFFLICTIF IVE, adj. *Terme de palais.* Une peine *afflictive* est toute sorte de peine corporelle. En France, les gens du roi ou des seigneurs, ont seuls caractere pour conclure à peine *afflictive* contre les accusés comme dépositaires de la vindicte publique. Ces sortes de peines, toujours diffamantes, ne doivent s'infliger qu'avec beaucoup de circonspection, & que sur des preuves bien constantes. *Le grand Vocabulaire François.*

AFFLICTION, s. f. (*Med.*) passion de l'ame qui influe beaucoup sur les corps. L'*affliction* produit ordinairement les maladies chroniques. La phthisie est souvent la suite d'une grande *affliction*. *V.* CHAGRIN. (*N*)

* AFFLICTION, CHAGRIN, PEINE, synonymes. L'*affliction* est au *chagrin*, ce que l'habitude est à l'acte. La mort d'un pere nous *afflige* ; la perte d'un procès nous donne du *chagrin* ; le malheur d'une personne de connoissance nous donne de la *peine*. L'*affliction* abat ; le *chagrin* donne de l'humeur ; la *peine* attriste pour un moment l'*affliction* est cet état de tristesse & d'abattement où nous jette un grand accident, & dans lequel la mémoire de cet accident nous entretient. Les affligés ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux ; les personnes chagrines, de personnes gaies qui leur donnent des distractions, & ceux qui ont une peine, d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet.

Il y a des *afflictions* qui nous sont dispensées par la main de Dieu, comme des épreuves salutaires ; il en est d'autres qui sont une suite naturelle de nos péchés, ou qui peuvent être envisagées comme de justes châtimens que Dieu nous inflige. Les unes & les autres n'ont rien qui ne soit exactement d'accord avec les perfections de Dieu, & la fin générale qu'il se propose

dans cet univers, c'est-à-dire, la manifestation de sa gloire, & le plus grand bien de toutes les créatures intelligentes.

On n'est point surpris que des pécheurs, qui persévèrent volontairement dans l'habitude du crime, soient exposés à diverses *afflictions*, qui sont la juste rétribution de leur conduite vicieuse. Mais on trouve étrange que les gens de bien, que les fideles qui ne pechent que par surprise, par inadvertence, & qui se relevent bientôt de leur péché par la repentance; on trouve, dis-je, étrange qu'ils soient aussi exposés à des *afflictions*, souvent même plus sensibles que celles dont les méchans sont visités. J'avoue que ce phénomene seroit absolument inexplicable, si nous étions réduits à en chercher la solution dans un systême purement mondain, qui ne présente que de mauvais côtés dans les souffrances de cette vie. Mais le systême de l'évangile, d'accord avec les lumieres de la philosophie la plus pure, en nous faisant considérer notre intérêt spirituel & éternel, ou le salut de notre ame, comme notre grande fin à laquelle toute autre chose doit être subordonnée, nous découvre dans les *afflictions* une source d'avantages inestimables, qui compensent biens les disgraces passageres qui les accompagnent.

Je ne nierai pas que les maux ne soient des maux. Si cependant un mal quelconque a des suites, ou produit des effets capables de dédommager avec avantage de ce qu'il a fait souffrir, on ne niera pas qu'il ne puisse & ne doive être envisagé comme un bien réel, & que tout homme raisonnable n'aimât mieux l'avoir que de ne l'avoir pas.

Mais les *afflictions* peuvent avoir des suites de cette nature, parce qu'une prospérité constante endort les hommes; une chaîne de plaisirs qui se suivent sans interruption, rendent l'ame inaccessible à toute pensée sérieuse; un état opposé les fait rentrer en eux-mêmes, les dispose à penser, & leur dicte même en quelque sorte les sujets sur lesquels ils doivent arrêter leurs réflexions.

Un homme qui souffre & qui sent ses maux, doit tout naturellement penser aux moyens de s'en délivrer, parce qu'il s'aime lui-même. Ce desir l'obligera de méditer sur la source & les causes de ses disgraces. Si ses maux sont du genre de ceux qui sont une suite naturelle, une production nécessaire des fautes qu'on a commises, ne doit-il pas se dire, pourquoi Dieu, qui est un être plein de bonté, a-t-il disposé les choses, de maniere que le péché porte avec soi sa propre punition? N'est-ce pas pour en éloigner les hommes? Mon sort fournit une preuve que Dieu ne voit pas leur conduite d'un œil indifférent: & quand ces maux ne seroient pas un effet naturel & nécessaire de la conduite qu'on a tenue, un homme qui croit une providence, viendra aux mêmes conclusions; il se verra comme forcé de réfléchir sur ses actions; & cet examen pourra dicter d'utiles réflexions, & inspirer de bonnes résolutions.

Quoiqu'en général toutes les *afflictions* disposent à réfléchir, elles ne donnent pas précisément les mêmes leçons. La perte de nos biens doit nous dire que ces avantages si recherchés sont de nature à ne pouvoir s'y fier: & comme les pensées naissent les unes des autres, cette premiere réflexion devroit donner lieu à cette autre. N'est-il donc aucun bien solide, & qui mérite qu'on s'y attache? L'homme veut être heureux, ce desir ne le quitte jamais: s'il ne trouve pas ce bonheur si desiré dans de certains objets, il s'attache à d'autres; & n'est-il pas naturel qu'en faisant les réflexions qu'on vient de proposer, on se dise tout de suite: il faut donc chercher en Dieu ce que ses créatures me refusent; le ciel me fournira ce que je ne trouve pas sur la terre.

Les maladies, comme toute autre *affliction*, ont de quoi humilier. Mais elles ont ceci de propre, qu'elles rappellent une idée qu'on cherche à éloigner, c'est celle de la mort: & quels bons effets n'en devroit-on pas attendre? *Voyez Ps. XC.* 12. *Ecclésiastique*, *VII.* 37. *Ecclésiaste*, *VII.* 2.

Les *afflictions*, en général, rendent l'homme compatissant. Celui qui n'a jamais connu de disgraces, est peu touché de celles d'autrui: l'homme qui en a éprouvé, à la vue des malheureux, se rappelle ce qu'il a souffert lui-même; il souffre à cet aspect; c'est une espece de soulagement pour lui

que d'adoucir leur misere. Rien de mieux pensé que cette réflexion tant de fois citée, que Virgile met dans la bouche de Didon :

Non ignara mali miseris succurrere disco.

Il semble aussi qu'un homme guéri de quelque vice par ses *afflictions*, doit l'être plus radicalement, & plus à l'abri des rechûtes, que s'il l'eût été de quelqu'autre maniere. Son état lui donne, & même d'une maniere si intelligible, cette leçon qui se lit, *Jean*, *v.* 14, qu'il semble impossible qu'elle ne produise quelque effet. Ce qu'il a souffert, doit le rendre circonspect, précautionné.

In pace ut sapiens aptabit idonea bello.

Hor. *Sat.* 2, *Liv. II.*

Elles donnent lieu encore de pratiquer plusieurs vertus, dont l'exercice ne sauroit avoir lieu dans la prospérité. Ici l'on pourra me dire, je l'avoue, que, comme on n'est pas coupable, en ne faisant pas ce qu'on n'a pas occasion de faire ; il seroit plus heureux de n'avoir pas à courir le danger de ces épreuves : mais on ne pense pas qu'un homme de bien pour mériter ce titre, doit être en état de remplir la généralité de ses devoirs, & disposé à faire, s'il le falloit, les choses les plus difficiles, si Dieu exigeoit de lui ce témoignage de son amour. Et l'homme peut-il se connoître avant que d'avoir été éprouvé ? Après tout, si l'on s'en tire honorablement, la satisfaction que fait goûter une semblable victoire, est un riche dédommagement, & l'on sera d'ailleurs glorieusement récompensé dans le siecle à venir. *Jacq. j.* 12.

Je sais qu'elles ne produisent pas toujours ces bons effets. Quelquefois elles hébêtent, & empêchent ceux qu'elles attaquent, de s'occuper de quoique ce soit, que du sentiment de leurs maux. D'autres fois elles sollicitent l'homme au murmure : d'autres sont tentés à employer des moyens illégitimes, pour rendre leur condition meilleure. En pareil cas, elles sont encore plus nuisibles qu'elles ne le paroissent ; mais il suffit qu'elles puissent être utiles, & contribuer à notre bonheur, pour ôter tout prétexte d'accuser les voies de Dieu. On pourra appliquer ici la pensée d'un ancien qui fait dire à Jupiter : les hommes sont bien injustes à notre égard ; ils nous imputent tous les maux qui leur arrivent, lors même qu'ils ne souffrent que par leur folie :

Σφῆσιν ἀτασθαλιῆσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγεα πάχει

Ἔργα καὶ ἡμέραι. Hes.

Il seroit bon d'écouter ceux qui ont passé par cet état, & qui ont su le mettre à profit. David, loin de se plaindre, en bénissoit Dieu, *Ps. CXIX*, *v.* 67. *I. Pier. iv.* 12, 13 *& suivans.* (*C. C.*)

AFFLIGÉ, FACHÉ, (*Gramm. Synonymes.*) On est *affligé* de ce qui est triste ; on est *fâché* de ce qui blesse. Je suis *affligé* du malheur qui vous est arrivé, & *fâché* que vous ne m'en ayiez point fait part.

Dans un autre sens, *fâché* dit moins qu'*affligé*. Je suis *fâché* d'avoir perdu mon chien, & *affligé* de la mort de mon ami. (*O*)

* AFFLIGEANT, EANTE, adjectif. (*Gramm.*) qui afflige, qui cause du chagrin, de la tristesse. Voilà une nouvelle bien *affligeante*.

* AFFLIGER, v. a. (*Gramm.*) causer du chagrin ou de la tristesse. Cette nouvelle m'*afflige*.

AFFLIGER, (s') v. réciproque. Ressentir du chagrin, du déplaisir, de la tristesse. Le sage ne s'*afflige* point des sottises d'autrui.

AFFLUENT, adj. *terme de riviere*, se dit d'une riviere qui tombe dans une autre. La riviere de Marne *afflue* dans la Seine. *Conffluent* se dit des deux rivieres, & *affluent* de l'une ou de l'autre. Au *conffluent* de la Marne & de la Seine. A l'*affluent* de la Marne dans la Seine.

AFFLUENTE, *matiere affluente.* (*Physique.*) Le célebre abbé Nollet distingue dans l'électricité la *matiere affluente* de l'*effluente*. La premiere est celle qui se rend de toutes parts au corps électrisé,

& la seconde, celle qui en sort. *Voyez* Feu électrique. (*J. D. C.*)

* AFFLUER, v. n. (*Gramm.*) se dit au propre des eaux qui vont se rendre dans un même endroit : un grand nombre de fleuves *affluent* dans la Méditerranée ; & signifie au figuré, survenir en abondance, arriver en grand nombre : les denrées *affluoient* aux marchés ; les étrangers *affluent* à Paris.

* AFFOIBLI, ie, part. passif du verbe *affoiblir* qui suit.

* AFFOIBLIR, v. a. (*Gramm.*) diminuer ou abattre les forces, énerver, rendre foible. Ce verbe se dit au propre & au figuré. Les débauches *affoiblissent* le corps & l'esprit.

Affoiblir la monnoie, c'est en diminuer la valeur, soit au titre ou au poids. *Voyez* ci-après Affoiblissement *des monnoies*.

Affoiblir *une piece de charpente*, c'est en diminuer l'épaisseur ou la grosseur.

Affoiblir, v. n. & s'affoiblir, v. réfl. (*Gramm.*) devenir foible. Ce parti *affoiblit*, ou s'*affoiblit* tous les jours.

* AFFOIBLISSANT, ante, adject. (*Gramm.*) qui affoiblit, qui abat ou ôte les forces. La saignée est naturellement *affoiblissante*.

* AFFOIBLISSEMENT, s. m. (*Gram.*) diminution de force & de vigueur, au propre & au figuré. L'*affoiblissement* du corps & de l'esprit ont souvent leur cause dans les débauches d'une jeunesse imprudente. L'*affoiblissement* de l'autorité vient quelquefois de la violence des moyens qu'on emploie pour la maintenir.

Affoiblissement *des monnoies*, c'est la diminution de leur valeur, soit au titre, soit au poids. Il y a plusieurs moyens d'affoiblir la monnoie. 1°. En diminuant le poids ou la bonté de la matiere; 2°. en augmentant le prix de l'espece ; 3°. en changeant la proportion des métaux; 4°. en chargeant les especes d'une forte traite, laquelle ne devroit être que suffisante pour payer les frais de fabrication ; 5°. en augmentant les remedes de poids & de loi ; 6°. en faisant fabriquer une si grande quantité de basbillon & de cuivre, hors de la proportion observée entre l'or & l'argent, que ces especes, qui ne sont faites que pour payer les menues denrées, entrent dans le grand commerce, & soient reçues en nombre au lieu des bonnes especes d'or & d'argent.

Les grands inconvénients qui naissent, & qui sont inséparables des *affoiblissemens* des monnoies, sont que les souverains perdent plus que les peuples ; qu'ils occasionnent les guerres en appauvrissant les états, donnent lieu à la fonte des bonnes especes, & à l'enchérissement des marchandises : les étrangers ne commercent plus, & n'apportent plus leur argent ; c'est une taille que le prince leve sur ses sujets.

Par les *affoiblissemens* des monnoies, qui se font par un excès de traite, le prince invite l'étranger & le faux monnoyeur à contrefaire les especes.

Quant aux *affoiblissemens* qui se font par la différence de proportion, le naturel, le billonneur & l'étranger transportent impunément celles des especes d'or & d'argent qui sont le moins prisées dans leur état.

Quant à ceux qui se font par la diminution du poids de la bonté intérieure, & par le surhaussement du prix des especes, le prince en donne le profit à ceux de ses sujets qui ont le plus de ces especes, & lequel ils reçoivent, lors de l'exposition d'icelles.

Le prince ne doit jamais affoiblir ses monnoies pendant la guerre, les troubles, ou mouvemens civils qui se font dans son état, parce que, pendant ce temps, le prince laisse la liberté de fabriquer de semblables especes, & par ce moyen de retirer le profit qu'il croit recevoir seul par cet *affoiblissement*.

Affoiblir les especes d'or, sans affoiblir les especes d'argent, *& vice versâ*, c'est de même que si le prince affoiblissoit les especes d'or & d'argent, puisqu'il est au choix du débiteur ou du payeur, de payer en especes d'or ou d'argent.

Quand le prince a affoibli les monnoies, dès qu'il peut revenir à la bonne & premiere monnoie, il y profite plus qu'aucun de ses sujets. (+)

AFFOLCÉE, boussole, aiguille *affolcée*, (*Marine.*) C'est l'épithete de toute aiguille défectueuse, touchée d'un aimant qui ne l'anime pas assez, ou qui ne lui donne pas

la véritable direction, indiquant mal le nord, & ayant d'autres défauts. *Voyez* Boussole. (*Z*)

AFFOLÉ, ée, adj. & part. passif, (*Marine.*) On qualifie ainsi l'aiguille d'une boussole qui est lente à prendre sa direction, ou qui a beaucoup de mouvement d'oscillation. *Affolée*, en ce sens, signifie *être dérangée être folle.*

Avoir été mal aimantée, ou avoir perdu sa vertu magnétique, sont des raisons suffisantes pour *affoler* une aiguille. On prétend que certains parages, qu'un orage violent peuvent produire le même effet : je ne le nie point ; mais jamais, malgré mes informations, je n'ai trouvé personne qui m'eût dit en avoir été témoin. Prenons garde que ce fait, qui passe pour assez constant, ne soit cependant que l'enfant d'une imagination épouvantée, & ne se soutienne qu'à la faveur d'une tradition jamais approfondie.

Quoiqu'il en soit, on doit avoir attention de ne point se servir de boussole dont l'aiguille est *affolée*, on sent combien cela pourroit influer sur l'estimation de la route du vaisseau. Si l'on vouloit se contenter de faire aimanter de nouveau l'aiguille pour lui rendre sa premiere qualité, je conseillerois, avant de s'en servir, de la comparer soigneusement avec une autre de la bonté de laquelle on seroit sûr : nous connoissons en effet trop peu la cause de la propriété de l'aimant, pour n'être pas fort défiant sur tout ce qui paroît s'écarter de la coutume. D'ailleurs une aiguille peut être *affolée*, parce qu'elle ne tourne pas librement sur son pivot. *Voyez ci-après* Aiguille. (*M. le chevalier* de la Coudraye.)

* AFFOLER, v. a. (*Gramm.*) rendre passionné à l'excès & jusqu'à la folie. On dit en style familier; cet officier *affole* cette jeune personne.

Affoler *une aiguille.* Voyez ci-dessus Affolé.

AFFORAGE, s. *terme de droit*, qui se prend dans deux significations différentes; dans les coutumes où il est employé, il signifie un droit qu'on paie au seigneur, pour avoir droit de vendre du vin, du cidre; ou autre liqueur, dans l'étendue de sa seigneurie, suivant le prix qui y a été mis par ses officiers ; & dans l'ordonnance de la ville du mois de décembre 1672, il signifie le tarif même de ces sortes de marchandises fixé par les échevins.

Ce terme paroît venir du mot latin *forum*, qui signifie *marché.*

* AFFORER, v. a. *terme de Coutume*, qui signifie la même chose qu'*affeurer*, Voyez ce dernier mot.

AFFOUAGE, s. *terme de coutume*, qui signifie le droit de couper du bois dans une forêt, pour son usage & celui de sa famille. Ce mot est dérivé de *feu.*

AFFOUAGEMENT, s. m. *terme de coutume*, usité dans la Provence, & en quelques endroits où les tailles sont réelles: il signifie l'état ou la liste du nombre des feux de chaque paroisse, qu'on dresse à l'effet d'asseoir la taille avec équité & proportion. Ce mot est dérivé du précédent. (*H*)

* AFFOURAGÉ, ée, part. passif. *V. ci-après*, Affourager.

* AFFOURAGEMENT, s. m. (*Econ. rust.*) c'est l'action de donner du fourage, de la paille, du foin au bétail.

* AFFOURAGER, v. n. (*Econ. rust.*) *Affourager* les bœufs, les vaches, les brebis, c'est leur donner du fourage, de la paille, du foin.

§ AFFOURCHE, (*Marine*), *ancre d'affourche*, c'est celle qui sert à affourcher le vaisseau. (*V. ci-après* Affourcher.) Il y en a une particuliérement destinée à cet usage, qui porte le nom d'*ancre d'affourche.* L'ancre d'*affourche* est la plus petite des grosses ancres du vaisseau : elle pese, ainsi que les autres ancres, environ la moitié du poids du cable auquel elle tient. L'ancre d'*affourche* est une des deux ancres des bossoirs : elle est placée à babord : lorsque la premiere ancre est placée à tribord ; & elle est placée à tribord, lorsque la premiere ancre est placée à babord. Si les vaisseaux ne placent pas tous l'ancre d'*affourche* du même côté, cela vient de la différence des rades qu'ils sont le plus en usage de fréquenter. A Brest, par exemple, où l'on *affourche* E. S. E. ou O. N. O., où il est avantageux d'avoir la premiere ancre mouillée dans l'O. N. O. (*V.* Affourcher).

& où les vents ſont le plus communément de la partie du S. O., on place toujours l'ancre d'*affourche* à bord. Un vaiſſeau en effet dans cette rade, a ſouvent le cap au S. O.; ſi ſon ancre d'*affourche* mouillée à l'E. S. E., c'eſt-à-dire, à babord de lui, paſſoit dans l'écubier de tribord, il faudroit que le cable d'*affourche* fût croiſé ſur le taille-mer. Il en ſeroit de même alors de la premiere ancre, dont le cable ſe croiſeroit également ſur l'éperon, & avec le cable d'*affourche*, frottement qui ſeroit nuiſible, & qu'il eſt très-bon d'éviter.

AFFOURCHE, *cable d'affourche*, c'eſt le cable qui tient l'ancre d'*affourche*. Il y en a un particuliérement deſtiné à cela dans les vaiſſeaux, qui porte le nom de *cable d'affourche*. Le cable d'*affourche* a toujours un pouce de moins de circonférence que les autres cables. On diminue ainſi ſa circonférence pour le rendre plus facile à manier lorſqu'on a beſoin de dépaſſer les cables. Le cable d'*affourche* a cent vingt braſſes de long; il eſt étalingué à l'organeau de l'ancre d'*affourche*, paſſe dans l'écubier le plus près de l'étrave, & va s'amarrer aux bites. On le fourre à l'endroit de l'écubier, juſqu'à quelques braſſes en dehors du vaiſſeau pour le garantir du frottement qu'il peut éprouver ſur le couſſin d'écubier, ſur le taille-mer & avec les autres cables. On le fourre également à ſon étalingure. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

* AFFOURCHER, (*Char. & Menuiſ.*) *Affourcher* deux pieces de bois, c'eſt les joindre par un double aſſemblage avec languette & rainure de l'une dans l'autre.

§ AFFOURCHER, v. a. (*Marine.*) c'eſt mouiller une ſeconde ancre, de ſorte que les deux ancres mouillées & le vaiſſeau lui-même forment une ligne droite dont les ancres ſoient les extrêmités, afin que le vaiſſeau, tenu par deux cables qui ont des directions oppoſées, ne change preſque point de place aux changemens du vent & de la marée. La direction de cette ligne donne le nom à la maniere dont on eſt *affourché*; ainſi, ſi la direction de cette ligne eſt Eſt & Oueſt, on dit que l'on eſt *affourché* E. & O. Il y a une ancre particuliérement deſtiné à *affourcher*, qui porte le nom d'*ancre d'affourche*: cependant lorſque l'on eſt dans un endroit pour peu de temps, & que l'on a rien à craindre de la force du vent ni de la marée, on ſe contente quelquefois d'*affourcher* avec une ancre à jet, à cauſe de la facilité beaucoup plus grande que l'on a à la mouiller & à la lever. *affourcher* eſt une opération preſque néceſſaire pour peu que l'on ſéjourne dans une rade, & ſur-tout lorſque cette rade eſt ſujette aux marées, qui feroient fréquemment changer de place à un vaiſſeau. Car des vaiſſeaux qui, aux changemens de marée, n'éviteroient pas du même côté, ou ne le feroient pas en même temps, courroient riſque de s'aborder, à moins qu'ils ne gardaſſent une diſtance conſidérable entr'eux; de plus, le vaiſſeau que la marée fait ainſi changer de place, traîne ſon cable après lui ſur le fond, & peut l'endommager: ce cable peut faire une demi-clef ſur la patte ſupérieure de l'angle, & peut s'y couper ou faire déraper l'ancre. Si le vaiſſeau, dans ſon mouvement, parcourt une ligne droite en paſſant perpendiculairement au deſſus de ſon ancre, alors il viendra à faire force ſur l'ancre dans un ſens diamétralement oppoſé à la premiere force, & il tiendra conſéquemment à ſoulever la verge dans une ſituation perpendiculaire; inconvénient dont il doit réſulter, ou de faire cabaner l'ancre, ou d'en caſſer la patte. Enfin un des avantages d'*affourcher*, eſt de le faire de façon que l'on ſe trouve retenu par les deux ancres, lorſque les vents viennent de la partie où ils ſont le plus à craindre. C'eſt ce que nous verrons en parlant de la maniere d'*affourcher*.

Malgré ces avantages, il y a des cas où l'on doit ne pas *affourcher*. Il eſt bon de ne le pas faire, par exemple, en temps de guerre, dans une rade foraine d'où un ennemi ſupérieur peut vous contraindre à fuir précipitamment, & à couper les cables; ou dans une rade dont le mouillage eſt mauvais, & de laquelle il faut être prêt à partir dès l'inſtant qu'il vient à y venter un peu frais. Toutes les fois que l'on n'eſt point *affourché*, il faut avoir grande attention à ſe tenir éloignés les uns des autres, pour pouvoir éviter ſans crainte de s'aborder; & l'on doit, toutes les fois que l'on évite, empêcher le vaiſſeau de courir au

deſſus ſon ancre, en tenant toujours le cable tendu à l'aide de l'artimon & du perroquet de fougue, ou à l'aide des canots & chaloupe, s'il fait calme.

La maniere d'*affourcher* n'eſt point indifférente ; & la regle générale eſt d'*affourcher* de façon qu'une ligne droite tirée d'une ancre à l'autre, ſoit perpendiculaire à l'air de vent qui eſt le plus à craindre dans la rade où l'on eſt, afin qu'alors les deux cables travaillent en même temps à retenir le vaiſſeau. C'eſt de cette poſition que ſont venus les mots *affourche* & *affourcher* ; car quoique j'aie dit, en définiſſant le mot *affourcher*, qu'un vaiſſeau *affourché* formoit avec ſes deux ancres une ligne droite dont elles étoient les extrêmités, cependant cela n'eſt point exactement vrai, à cauſe du mou qu'ont les cables, & qui permet au vaiſſeau de s'écarter. Alors, en appellant ſur ces deux cables, il forme avec eux un angle dont ils ſont les côtés ; c'eſt cet angle qu'il a plu de comparer à une fourche, & qui a fait dire qu'un vaiſſeau étoit *affourché*. Cette méthode générale d'*affourcher* ne peut cependant pas être ſuivie partout ; & dans le pays où il y a marée, c'eſt la marée qui détermine la façon dont on doit *affourcher*. On *affourche* alors d'une maniere directe à la maniere, c'eſt-à-dire, que ſi la marée court E. & O., on mouille les deux ancres l'une par rapport à l'autre, dans une ligne E. & O. Ce qui oblige à ſuivre ainſi la direction de la marée, eſt la vibration qu'éprouveroient les cables par la percuſſion continuelle du courant, s'ils étoient en travers à la marée ; vibration qui, en les faiſant frotter ſur le fond, ne tarderoit pas à les ronger & à les couper. Lorſque les vents les plus à craindre s'approchent de la direction de la marée, on *affourche* cependant un peu de biais, c'eſt-à-dire, que ſi la marée court E. & O., & que les vents de O. S. O. ſoient les plus violens, on *affourche alors* E. S. E. & O. N. O.

Preſque toujours la marée ſuit la direction de l'entrée de la rade ; ainſi on *affourche* preſque toujours ſuivant la direction de l'entrée de la rade. L'ancre qui tient le vaiſſeau contre le flot s'appelle *ancre de flot* ; & celle qui le retient contre le juſant s'appelle *ancre de juſant*. Ordinairement c'eſt la premiere ancre ou ancre de poſte qui ſert d'ancre de flot, parce qu'elle eſt alors mouillée du côté du large, d'où ordinairement les vents ſont les plus forts. Ce ſeroit au contraire l'ancre d'affourche qu'on mouilleroit pour ancre de flot, ſi les vents du large étoient les moins à craindre La raiſon pour laquelle on mouille toujours l'ancre de poſte du côté d'où les vents ont le plus de force, même lorſqu'on *affourche* avec une groſſe ancre, vient de ce que l'ancre d'affourche n'eſt jamais auſſi forte que l'ancre de poſte ; & que, ſi l'on craignoit de chaſſer, on pourroit d'ailleurs filer une plus grande quantité de cable de celui qui tient l'ancre de poſte.

On peut donc *affourcher*, ſoit avec une petite ancre, ſoit avec une groſſe ancre. Quelquefois on ſe ſert de ſa chaloupe pour porter l'ancre d'*affourche* où elle doit être mouillée, quelquefois on la porte avec le vaiſſeau. Lorſqu'on veut *affourcher* avec une petite ancre à l'aide de la chaloupe, on embarque cette ancre dans la chaloupe ; & pour cet effet, on frappe une herſe ſur la verge à toucher le jas contre lequel on la ſaiſit avec un raban ; & on met une autre herſe ſur la croiſée de l'ancre. On croche la caliorne du mât de mizaine ſur la herſe du jas, & le palan d'étai ſur celle de la croiſée. Cela fait, on largue les ſerre-boſſes qui tiennent l'ancre ſur le bord du vaiſſeau, & on l'amene doucement ſur l'arriere de la chaloupe dont on a démonté le gouvernail. L'ancre doit être poſée de façon que le jas ſoit en dehors de l'arriere de la chaloupe dans une poſition verticale ; que la verge porte ſur le rouet qui eſt ſur l'arriere de la chaloupe, & que les pattes ſoient poſées horizontalement ſur les caiſſons de la chambre de la chaloupe, ſur leſquels on met un banc de la chaloupe ou une forte planche pour empêcher l'ancre de les enfoncer. Lorſque l'ancre eſt appuyée ſur la chaloupe, on ôte les herſes, & on étalingue à l'organeau un grêlin que l'on écüille dans la chaloupe. Au bout de ce grêlin, on en ajuſte un ſecond par le moyen de deux ou trois amarrages que l'on fait ſur les deux bouts des grêlins qui ſe replient ſur eux-mêmes ; mais on garde à bord du vaiſſeau

ce

ce second grêlin afin de ne pas trop charger la chaloupe ; & c'est du bord qu'on le file, en observant de le filer le premier. On a soin de frapper l'orin sur l'ancre ; & tout étant ainsi préparé, la chaloupe nage vers l'endroit où elle doit mouiller l'ancre. On dirige la marche de la chaloupe avec un compas de route, & lorsqu'elle est rendue dans l'air de vent & à la distance convenable, elle laisse tomber son ancre qu'elle jette à la mer à force de bras. Dès qu'elle est mouillée, la chaloupe revient au vaisseau, & on vire le grêlin au cabestan du gaillard d'avant pour le roidir. On l'amarre ensuite avec plusieurs génopes en le laissant tout garni au cabestan.

Lorsque c'est avec une grosse ancre que l'on veut *affourcher*, il faut mouiller une petite ancre comme si c'étoit avec elle que l'on dût *affourcher*, & on s'y prend de la même maniere, observant seulement de la porter un peu plus loin que l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche. La nécessité de mouiller une petite ancre vient de l'impossibilité où seroit la chaloupe de se rendre avec ses avirons à l'endroit où elle doit laisser tomber l'ancre d'affourche, surchargée comme elle l'est par le poids de cette ancre, & traînant après elle un cable qui, quoiqu'on le file du vaisseau, offre une résistance considérable à vaincre. Il faut donc un point d'appui, & un moyen de s'y rendre, & c'est-là l'office de la petite ancre sur laquelle la chaloupe se halle le long du grêlin, soit à force de bras, en s'aidant de palans que l'on frappe sur ce grêlin. Lorsque la petite ancre est mouillée, la chaloupe revient au vaisseau, & va se présenter sur le bossoire pour recevoir l'ancre d'affourche à laquelle le cable est déja étalingué. L'ancre d'affourche se pose non pas en dedans de la chaloupe, mais de l'arriere & en dehors, de la maniere suivante : l'ancre doit être suspendue au bossoir par la bosse-debout & le capon ; & la chaloupe doit présenter l'arriere pour la recevoir, de sorte que lorsqu'on a filé du capon & de la bosse-debout elle touche presque la verge de l'ancre. Lorsque le jas de l'ancre est encore un peu au dessus de l'arriere de la chaloupe, on passe autour de la verge un fort cordage que l'on appelle *cravate*, on prend aussi l'orin & on laisse descendre l'ancre en douceur jusqu'à ce que le jas soit au ras de la partie supérieure de l'arriere de la chaloupe, sa longueur étant parallele à la largeur de la chaloupe ; alors on roidit & on amarre solidement la cravate & l'orin aux bancs de la chaloupe, & on largue entiérement le capon & la bosse-debout. Par ce moyen l'ancre se trouve suspendue à l'arriere de la chaloupe par la cravate & l'orin qui doivent porter sur le rouet qui est sur l'arriere de la chaloupe & que l'on doit avoir attention de faire travailler également. On met le reste de l'orin dans la chaloupe, & on laisse la bouée à la mer en la saisissant par son aiguillette à un toulet. Tout étant ainsi disposé, on file le cable d'affourche du vaisseau, & la chaloupe se halle tout le long du grêlin jusqu'à l'endroit où elle doit laisser tomber l'ancre. Pour faciliter le chemin à la chaloupe, on envoie un canot qui, lorsqu'on a filé une partie du cable, le saisit avec une garcette, & le tient ainsi soulagé jusqu'à ce que la chaloupe soit rendue. Alors elle avertit le canot de se tenir prêt à laisser aller le cable ; & larguant d'abord la cravate & ensuite l'orin, l'ancre tombe & le vaisseau est *affourché*. On a ses raisons pour larguer la cravate avant l'orin, & si l'on a bien suivi la méthode, on verra que moyennant cette précaution, il est presque impossible que l'ancre en coulant engage son jas ou ses pattes avec le cable. La chaloupe va tout de suite lever la petite ancre, & on vire dans le vaisseau sur le cable d'affourche pour le roidir. Lorsque la petite ancre est levée, on vire au petit cabestan sur le grêlin, & on amene ainsi à bord & la petite ancre & la chaloupe qui la tient : plus ordinairement, cependant les gens de la chaloupe, après avoir détalingué le grêlin de la petite ancre, reviennent à bord avec les avirons, & le grêlin se halle du vaisseau à force de bras.

Il reste encore à parler de la façon d'*affourcher* avec le vaisseau, lorsqu'on n'a point de chaloupe, ou lorsqu'un gros temps empêche de s'en servir. Il faut que le vaisseau ait fort peu d'air lorsqu'on laisse tomber la premiere ancre ; puis en filant du cable il faut continuer à gouverner à très-petites voiles sur l'endroit où on veut mouiller l'an-

cre d'affourche. Lorſqu'on y eſt rendu, il faut amortir entiérement l'air du vaiſſeau avant de la laiſſer tomber & border enſuite l'artimon pour venir vent debout. L'ancre d'affourche mouillée, on doit faire tête deſſus & filer du cable pour cela s'il eſt néceſſaire, enſuite on vire ſur la premiere ancre ; & filant à meſure du cable d'affourche, on met le vaiſſeau dans le poſte qu'il doit occuper. Cette maniere d'*affourcher*, eſt très-bonne, & elle abrege le travail; cependant elle a ſes inconvéniens : il eſt à craindre, par exemple, que l'épiſſure qui joint les cables, ne s'arrête à l'écubier, & ne faſſe traverſer le vaiſſeau. C'eſt pour cette raiſon que l'on garde fort peu de voile en allant mouiller l'ancre d'affourche, dans la crainte que le cable ne puiſſe ſe filer aſſez promptement. On n'auroit point cela à craindre ſi le vent ou la marée portoit à l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche; car alors après avoir mouillé comme à l'ordinaire la premiere ancre & fait tête deſſus, on fileroit du cable, & on ſe laiſſeroit culer ſur cet endroit pour y laiſſer tomber l'ancre d'affourche. On pourroit même dans ce dernier cas attendre que la marée eût changé de direction avant de virer ſur le premier cable, parce qu'alors il n'y auroit plus qu'à filer le cable d'*affourche*, & à virer ſans peine ſur le premier cable. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRAICHIR *ou* AFFRAICHER, v. n. (*Marine.*) Ce mot ne s'emploie qu'en parlant du vent, il ſignifie devenir plus frais ou plus fort. On ne ſe ſert plus guere de ce mot, & il eſt remplacé par celui de fraîchir. On l'emploie encore cependant à l'impératif, & on dit *affraiche*, pour témoigner le deſir que l'on a que le vent augmente. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRANCHI, en latin *libertinus*, ſ. m. (*Théol.*) Ce terme ſignifie proprement un eſclave mis en liberté. Dans les actes des apôtres il eſt parlé de la ſynagogue des *affranchis*, qui s'éleverent contre ſaint Etienne, qui diſputerent contre lui, & qui témoignerent beaucoup de chaleur à le faire mourir. Les interpretes ſont fort partagés ſur ces libertins ou *affranchis* : les uns croient que le texte Grec qui porte *libertini*, eſt fautif, & qu'il faut lire *Libyſtini*, les Juifs de la Libye voiſine de l'Egypte. Le nom de *libertini* n'eſt pas grec; & les noms auxquels il eſt joint dans les actes, font juger que S. Luc a voulu déſigner des peuples voiſins des Cyrénéens & des Alexandrins : mais cette conjecture n'eſt appuyée ſur aucun manuſcrit ni ſur aucune verſion que l'on ſache. *Joan. Druſ. Cornel. à lapid. Mill.*

D'autres croient que les *affranchis* dont parlent les actes, étoient des Juifs que Pompée & Soſius avoient emmenés captifs de la Paleſtine en Italie, leſquels ayant obtenu la liberté, s'établirent à Rome, & y demeurerent juſqu'au temps de Tibere, qui les en chaſſa, ſous prétexte de ſuperſtitions étrangeres, qu'il vouloit bannir de Rome & de l'Italie. Ces *affranchis* purent ſe retirer en aſſez grand nombre dans la Judée, & avoir une ſynagogue à Jéruſalem, où ils étoient lorſque S. Etienne fut lapidé. Les rabins enſeignent qu'il y avoit dans Jéruſalem juſqu'à 400 ſynagogues, ſans compter le temple. *Œcumenius Lyran.* &c. Tacite, *Annal. lib. II.* Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome I. lett. A. p. 71.* (*G*)

AFFRANCHI, adj. pris ſub. *dans le Droit Romain*, étoit un nouveau citoyen parvenu à la qualité d'homme libre, par l'affranchiſſement ou manumiſſion. *Voyez l'un & l'autre de ces deux mots.*

L'*affranchi*, quoique ſorti de l'eſclavage par la manumiſſion, n'étoit pas exempt de tous devoirs envers ſon ancien maître, devenu ſon patron. En général, il étoit obligé à la reconnoiſſance, non ſeulement par la loi naturelle qui l'exige ſans diſtinction pour toute ſorte de bienfait, mais auſſi par la loi civile qui lui en faiſoit un devoir indiſpenſable, à peine de rentrer dans la ſervitude : ſi, par exemple, ſon patron ou le pere ou la mere de ſon patron étoient tombés dans l'indigence, il étoit obligé de fournir à leur ſubſiſtance, ſelon ſes facultés, ſous peine de rentrer dans les fers. Il encouroit la même peine s'il avoit maltraité ſon patron, ou qu'il eût ſuborné des témoins contre lui en juſtice.

L'honneur que l'*affranchi* devoit à ſon

patron empêchoit qu'il ne pût épouser sa mere, sa veuve ou sa fille.

Le fils de l'*affranchi* n'étoit pas réputé *affranchi*, & étoit pleinement libre à tous égards. *Voyez* LIBERTIN.

Quelques auteurs mettent de la différence entre *libertus* & *libertinus*, & veulent que *libertus* signifie celui même qui a été tiré de l'état de servitude, & *libertinus*, le fils de l'*affranchi* : mais dans l'usage tous les deux signifient un *affranchi*. L'acte par lequel un esclave étoit mis en liberté s'appelloit en Droit *manumissio*, comme qui diroit *dimissio de manu*, « affranchissement » de l'autorité d'un maître. » *Voyez* AFFRANCHISSSEMENT.

Les *affranchis* conservoient leur nom, & le joignoient au nom & au prénom de leur maître ; c'est ainsi que le poëte Andronicus, *affranchi* de M. Livius Salinator, fut appellé *M. Livius Andronicus*. Les *affranchis* portoient aussi quelquefois le prénom de la personne à la recommandation de laquelle ils avoient obtenu la liberté. Ces nouveaux citoyens étoient distribués dans les tribus de la ville qui étoient les moins honorables ; on ne les a placés que très-rarement dans les tribus de la campagne.

Dès l'instant de l'affranchissement les esclaves se coupoient les cheveux, comme pour chercher dans cette offrande une juste compensation du don précieux de la liberté qu'ils recevoient des dieux, cette dépouille passant dans toute l'antiquité païenne pour un présent extrêmement agréable à la divinité.

C'étoit un des privileges des esclaves devenus libres par leur affranchissement, que de ne pouvoir plus être appliqués à la question dans un affaire où leur maître se seroit trouvé impliqué. Milon, accusé du meurtre de Clodius, se servit de cette précaution pour détourner des dépositions qui ne lui auroient pas été favorables. Il aima mieux donner la liberté à des esclaves témoins du fait, que de s'exposer à être chargé par des gens d'autant moins capables de résister à la torture, qu'ils étoient presque tous délateurs nés de leurs maîtres. La condition d'*affranchis* étoit comme mitoyenne entre celle des citoyens par droit de naissance ; & celle des esclaves, plus libre que celle-ci, mais toutefois moins indépendante que la premiere. (*G* & *H*.)

* AFFRANCHIR, v. a. (*Gramm.*) au propre donner la liberté : *affranchir* un esclave : s'*affranchir* du pouvoir d'un tyran ; par extension, exempter ; on l'a *affranchi* de la taille ; au figuré, délivrer : la mort nous *affranchit* de bien des miseres.

* AFFRANCHIR *un tonneau*, (*terme de marchand de vin*) c'est lui ôter un mauvais goût qu'il a.

* AFFRANCHIR *la pompe*. (*Marine.*) La pompe est dite *affranchie* ou *franche*, quand ayant jeté plus d'eau hors du vaisseau qu'il n'y en entre, elle cesse de travailler. *Voyez* FRANCHE & FRANCHIR.

AFFRANCHISSEMENT, subst. masc. (*Jusrifpr.*) est l'acte par lequel on fait passer un esclave de l'état de servitude à celui de liberté. *Voyez*, pour les différentes manieres dont on procédoit à l'*affranchissement* d'un esclave chez les Romains, le *mot* MANUMISSION.

Affranchissement, dans notre Droit, est la concession d'immunités & d'exemptions d'impôts & de charges publiques, faite à une ville, une communauté, ou à des particuliers.

On le prend en Angleterre dans un sens analogue à celui-ci, pour l'agrégation d'un particulier dans une société ou dans un corps politique, au moyen de laquelle il acquiert certains privileges & certaines prérogatives.

Ainsi on dit en Angleterre qu'un homme est *affranchi*, quand il a obtenu des lettres de naturalisation, au moyen desquelles il est réputé regnicole, ou des patentes qui le déclarent bourgeois de Londres, ou de quelqu'autre ville. *Voyez* AUBAIN & NATURALISATION. (*H*)

* AFFRETÉ, ÉE, adj. & part. passif, (*terme de Marine.*) Une tartane *affretée*, est une tartane laissée à louage.

AFFRETEMENT, s. m. (*terme de Marine.*) c'est l'action d'affreter, ou le prix que paie au propriétaire celui qui se sert d'un navire qui ne lui appartient pas. Sur la Méditerranée on dit *nolissement* pour *affretement*. *Nolis* est synonyme de *fret*. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRETER, v. a. (*terme de Marine.*) c'eſt convenir d'un prix avec le propriétaire d'un navire pour ſe ſervir de ce bâtiment, & l'employer à ſon uſage. On *affrete* ordinairement à tant par tonneau, par mois ou par voyage.

Il ne faut pas confondre *affreter* avec *freter*; & c'eſt à tort qu'on emploie aſſez ſouvent ces deux mots l'un pour l'autre. *Affreter*, c'eſt ſe ſervir d'un navire appartenant à un autre. *Freter* au contraire, c'eſt être payé pour prêter le vaiſſeau à celui qui veut s'en ſervir. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRETEUR, ſ. m. (*terme de Marine.*) c'eſt le nom que l'on donne à celui qui paie pour ſe ſervir d'un navire qui ne lui appartient pas. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRIANDER, v. act. (*Chaſſe.*) *Affriander l'oiſeau*, en Fauconnerie, c'eſt le faire revenir ſur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

* AFFRICHER, v. n. (*terme d'Agriculture.*) Laiſſer une terre *affricher*, c'eſt négliger de lui donner des labours convenables.

* AFFRONT, ſ. m. (*Gramm.*) injure, outrage par paroles ou voies de fait. Faire ou recevoir un *affront*. Boire un *affront*, le ſouffrir, le ſupporter patiemment. On a de la peine à digérer un *affront*; ou à ne pas s'en venger.

L'*affront*, dit l'abbé Girard, eſt un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins; il pique & mortifie ceux qui ſont ſenſibles à l'honneur. L'inſulte eſt une attaque faite avec inſolence; on la repouſſe ordinairement avec vivacité. L'outrage ajoute à l'inſulte un excès de violence qui irrite. L'avanie eſt un traitement humiliant qui expoſe au mépris & à la moquerie du public.

Ce n'eſt pas réparer ſon honneur que de plaider pour un *affront* reçu. Les honnêtes gens ne font d'inſulte à perſonne. Il eſt difficile de décider en quelle occaſion l'outrage eſt plus grand; ou de ravir aux dames par violence ce qu'elles refuſent, ou de rejeter avec dedain ce qu'elles offrent. Quand on eſt en butte au peuple, il faut s'attendre aux avanies, ou ne ſe point montrer.

AFFRONTAILLES, ſ. fém. pl. (*terme de Pratique*) uſité en quelques endroits pour ſignifier les bornes de pluſieurs héritages aboutiſſantes à celles d'un autre fonds. (*H*)

AFFRONTÉ, (*terme de Blaſon*;) c'eſt le contraire d'*adoſſé*; il ſe dit de deux choſes oppoſées de front, comme deux lions, ou deux autres animaux.

Gonac en Vivarais; de gueules à deux levrettes *affrontées* d'argent, accollées de ſable, clouées d'or. (*V*)

* AFFRONTER, v. a. (*Gramm.*) attaquer avec hardieſſe & intrépidité : *affronter* l'ennemi, *affronter* une armée entiere avec peu de monde; au figuré, s'expoſer hardiment : *affronter* la mort, les dangers.

AFFRONTER, tromper, duper, ſe dit ſur-tout des marchands qui vendent une marchandiſe fardée.

* AFFRONTEUR, AFFRONTEUSE, adj. & ſubſt. (*Gramm.*) ſe dit du marchand ou d'une marchande qui trompe les gens en leur vendant une marchandiſe qui, avec de l'apparence, ne vaut rien.

* AFFUBLÉ, ÉE, part. paſſif. *Voyez ci-après* AFFUBLER.

AFFUBLEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) terme familier qui ſignifie toute eſpece de voile ou d'habillement ſingulier qui couvre & enveloppe la tête, le viſage & le corps.

* AFFUBLER, v. a. (*Gramm.*) Envelopper la tête, le viſage & le corps de quelque vêtement ou habillement. Qui vous a *affublé* de la ſorte? *S'affubler* d'un manteau.

AFFURAGE *ou* AFFEURÉS. *Voyez* AFFORAGE.

AFFUSION, ſ. f. (*Pharmacie.*) L'*affuſion* conſiſte à verſer une liqueur chaude ou froide ſur certains médicamens. Il y a des ſubſtances dont les infuſions & les préparations doivent ſe faire de cette façon pour n'en pas diſſiper les parties volatiles : telles ſont les infuſions de creſſon, de cochléaria, de beccabunga, des plantes labiées, & de la plupart des plantes aromatiques, comme l'abſynthe, la taneſine, la ſantoline, l'aurone, *&c.*

Sans cette précaution, on ſe prive de l'huile eſſentielle & de l'eſprit érecteur ou

incoercible, qui fait toute l'énergie de ces plantes. (*N*)

AFFUSTAGE, ſ. m. *terme de Chapelier ;* c'eſt ainſi qu'on appelle les façons que l'on donne aux vieux chapeaux en les remettant à la teinture, en leur rendant le luſtre, ou en les redreſſant ſous les plombs, & ſur-tout quand on les retourne, & qu'on leur donne une nouvelle colle.

* AFFUSTAGE, (*Menuiſiers*, *Charpentiers*, *& autres ouvriers qui ſe ſervent d'outils en fer.*) c'eſt raccommoder la pointe ou le taillant d'un outil émouſſé, ou ſur la meule, ou ſur la pierre à repaſſer.

* AFFUSTAGE, (*Métier.*) ſe dit auſſi de l'aſſortiment des outils néceſſaires à ce métier. Il eſt mal ou bien *affuſté.* Cette boutique eſt bien ou mal *affuſtée.* Je ne ſuis pas *affuſté* ici pour cet ouvrage.

AFFUT, ſubſt. m. eſt un aſſemblage de charpente ſur lequel on monte le canon, & qu'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. Il ſert à tenir le canon dans une ſituation convenable pour faire aiſément ſon ſervice.

L'*Affut* eſt composé de deux longues pieces de bois *HI*, *KL*, (*Pl. VI de l'Art militaire fig. 4.*) qu'on nomme ſes *flaſques*. Elles ſont chacune une eſpece de ligne courbée, dont une des extrêmités *I* eſt immédiatement poſée à terre, & l'autre *H* eſt appuyée ſur l'axe ou l'aiſſieu des roues, qu'elle déborde d'environ un pié. Les flaſques ſont jointes l'une à l'autre par quatre pieces de bois appellées *entretoiſes.* La premiere *A* eſt appellée *entretoiſe de volée ;* la ſeconde *C*, *entretoiſe de touche ;* la troiſieme *D*, *entretoiſe de mire ;* & la quatrieme *G*, qui occupe tout l'intervalle de la partie des flaſques qui touche à terre, ſe nomme *entretoiſe de lunette.* On pratique dans les flaſques entre la partie qui répond à l'entretoiſe de volée, & celle qui répond à l'aiſſieu des roues de l'*affut*, des entailles dans leſquelles on place les tourillons du canon. On poſe ſur les trois premieres entretoiſes *A*, *C*, *D*, une piece de bois fort épaiſſe, ſur laquelle poſe la culaſſe du canon. Cette piece ſe nomme *la ſemelle de l'affut.*

La fig. 2. de la Planche VI de l'Art milit. fait voir le canon monté ſur ſon *affut. La fig. 3. de la même Planche* repréſente le profil de l'*affut* dont *A B* eſt une des flaſques ; & *la fig.* 4 le plan du même *affut.*

Lorſqu'on veut mener le canon en campagne, ou le tranſporter d'un lieu à un autre, on attache un avant-train à la partie de ces flaſques où eſt l'entretoiſe de lunette, comme on le voit, *Pl. VI. Art milit. fig. 5.* La *figure 2. de la Planche VII.* fait voir le plan de l'avant-train, & de l'*affut* qui y eſt joint ou attaché.

Outre l'*affut* qu'on vient de faire connoître, qui eſt le plus ordinaire, & qui ſe nomme *affut à rouage*, il y a des *affuts de place*, des *marins*, & des *bâtards*, leſquels, au lieu des roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines qui ſuffiſent pour faire mouvoir le canon ſur un rempart ou ſur de petits eſpaces.

Le mortier a auſſi un *affut* pour la facilité du ſervice, & pour le faire tenir plus ſolidement dans telle ſituation qu'on veut.

L'*affut* du mortier n'a point de roues, attendu qu'on ne tranſporte point le mortier ſur ſon *affut*, comme on y tranſporte le canon. On a imaginé différentes ſortes d'*affuts* de mortiers ; il y en a de fer, il y en a eu de fonte : mais nous ne parlerons ici que du plus ordinaire. Il eſt composé de deux pieces de bois plus ou moins fortes & longues, ſuivant la groſſeur du mortier : on les appelle *flaſques*, comme dans le canon ; elles ſont jointes par des entretoiſes fort épaiſſes. Sur la partie ſupérieure du milieu des flaſques, il y a une entaille pour recevoir les tourillons du mortier ; pardeſſus chaque entaille, ſe poſe une forte bande de fer appellée *ſus-bande*, dont le milieu eſt courbé en demi-cercle pour encaſtrer les tourillons, & les tenir fortement joints ou attachés aux flaſques de l'*affut.* Dans l'intérieur de chaque entaille eſt une pareille bande de fer appellée, à cauſe de ſa poſition, *ſous-bande.* Ces bandes ſont attachées aux flaſques par de longues & fortes chevilles de fer ; quelquefois la ſus-bande eſt attachée aux flaſques par une autre bande de fer, qui couvre chacune de ſes extrêmités. Il y a ſur le devant & ſur le derriere des flaſques, des eſpeces de barres de

fer arrondies qui les traverſent de part & d'autre, & qui ſervent à les ſerrer exactement avec les entretoiſes; c'eſt ce qu'on appelle des *boulons*. Sur le devant des flaſques ou de l'*affut*, il y a quatre chevilles de fer élevées perpendiculairement, entre leſquelles eſt un morceau de bois ſur lequel s'appuie le ventre du mortier, ou ſa partie qui contient la chambre. Ce morceau de bois ſert à ſoutenir le mortier lorſqu'on veut le faire tirer; il eſt appellé *couſſinet*. Au lieu de chevilles pour le tenir, il eſt quelquefois encaſtré dans une entaille que l'on fait exprès vers l'extrêmité des flaſques. Lorſqu'on veut relever le mortier, & diminuer ſon inclinaiſon ſur le couſſinet, on introduit entre le mortier & le couſſinet un coin de mire, à-peu-près comme celui qui ſert à pointer le canon. On voit, *Planche VII de Fortification*, *fig. 8.* un mortier *A* monté ſur ſon *affut X*. *Traité d'Artillerie par M.* le Blond. (*Q*)

Affut *des nouvelles pieces de campagne* ou *de bataille*, (*art militaire*, *nouvelle artillerie.*) L'*affut* des nouvelles pieces de campagne ou de bataille, differe autant des anciens, que les pieces même different de celles auxquelles elles ont ſuccédé. (*Voyez* Artillerie & Canon *de bataille.*) L'objet principal a été de rendre les nouveaux *affuts* beaucoup plus légers que les anciens, & on en a diminué en conſéquence toutes les dimenſions. Cette diminution ne pouvant pas ſe concilier avec la ſolidité qui leur eſt néceſſaire, on les a couverts & preſqu'enveloppés de ferrures, en ſorte qu'ils peſent plus que les anciens, à l'exception de celui de la piece de quatre, & n'en ont ni la ſolidité, ni la ſimplicité: car plus les flaſques ſont minces, plus les alternatives de ſéchereſſe & d'humidité doivent les altérer: la préciſion & la propreté des ferrures qui les couvrent & les chargent, exigent de l'intelligence & des ſoins de la part des ouvriers, dont tous ne ſont pas capables; d'où naît la difficulté des radoubs dans les occaſions où, n'ayant pas d'excellens ouvriers à portée de ſoi, on eſt obligé d'employer ceux qu'on trouve ſous ſa main. Ils ſont donc moins ſimples, plus fragiles que les anciens, & coûtent davantage.

Les aiſſieux de fer ne ſont pas d'un ſervice auſſi commode que ceux de bois, auxquels on les a ſubſtitués: les aiſſieux de bois ſe ſuppléent aiſément, au lieu que ceux de fer caſſant dans des marches, dans des affaires, ne peuvent pas ſe réparer ſur le champ, & la piece eſt hors de combat. Si l'on ſe propoſe d'en porter une grande quantité de rechange, on perd de vue la premiere intention, qui étoit d'alléger beaucoup les équipages d'artillerie.

L'encaſtrement de route *f*, où ſe logent les tourillons de la piece, lorſqu'on eſt en marche, eſt pris des étrangers, & ſert à répartir le poids de la piece de l'*affut* & l'avant-train, & à rendre par-là la voiture plus roulante; mais il eſt inutile dans les momens où le charroi eſt le plus vif, le plus embarraſſant & le plus difficile, c'eſt-à-dire, à portée de l'ennemi. En effet, lorſque la piece tire & qu'il eſt queſtion de la porter avec célérité, dans une autre poſition, auroit-on le temps de faire *nager* la piece, entre les flaſques, pour faire occuper ce ſecond encaſtrement par les tourillons, & de la ramener, étant arrivée ſur ſon terrain, dans les encaſtremens *e*, où les tourillons doivent être placés lorſque la piece eſt en action?

Les flaſques arrondis à leur extrêmité inférieure, en forme de traîneau, ont moins de frottement ſur la terre, & donnent plus de facilité aux canonniers pour tenir la croſſe élevée, par le moyen des leviers qu'ils paſſent dans les anneaux de manœuvre *m*, lorſqu'il faut aller en avant ou en arriere; mais cette coupe de la croſſe contribue à augmenter le recul, auſſi-bien que les boîtes de fonte, placées dans les moyeux des roues.

Le coffret *s* contient cinquante coups tout faits, à boulets ou à cartouche: il ſe place dans les marches, entre le flaſque *w*, & ſur l'avant-train, lorſque la piece eſt en action.

La charge de poudre de ces coups tout faits, eſt renfermée dans un ſac ou gargouſſe de ſerge ou de camelot, lequel eſt attaché & fixé à un culot de bois, ſur lequel poſe le boulet ou la boîte de fer-blanc qui contient la mitraille. Ces coups tout préparés ont, comme toutes les

choses de ce monde, leur avantage & leur inconvénient. Ils sont avantageux en ce qu'ils rendent le service très-prompt & très-sûr ; très-prompt, puisque la poudre & le boulet ou la cartouche, se mettent en un seul temps dans la piece ; très-sûr, parce que la poudre étant enfermée dans un sac, il ne s'en répand point, & on évite par-là les inconvéniens des traînées de poudre, qui peuvent s'allumer, porter le feu aux barils & occasionner de grands accidens : mais d'un autre côté, les gargousses fournissent toujours une charge égale pour toutes les circonstances, & il en est où il seroit avantageux de la diminuer, lorsqu'il seroit utile, par exemple, de tirer à ricochet.

Les roues plus basses des anciens avant-trains étoient préférables aux roues hautes des nouveaux, pour tourner fort court dans certains chemins qui ne permettent pas de faire autrement. Le long timon substitué aux limonnieres, est également nuisible dans ce cas, & il se présente souvent dans le cours d'une campagne ; il est d'ailleurs difficile de remettre l'*affut* sur l'avant-train, tiraillé à droite & à gauche, par deux chevaux attelés de front : ce qui s'exécute aisément avec un avant-train à limonniere & un seul cheval, que le charretier fait avancer & reculer aisément & qu'il conduit avec facilité dans tous les cas. Cette maniere d'atteler avec des timons & des chevaux de front, est très-bonne pour les grandes routes, mais elle est impraticable dans les chemins de traverse, serrés & difficiles. Tout officier d'artillerie conviendra, écrivoit M. de Mouy, lieutenant général des armées du roi, officier d'artillerie, d'une expérience consommée, dans le compte qu'il rendoit de ces nouveautés, " que l'avant-train à » timon seroit très-embarrassant pour con- » duire du canon en batterie dans un » siege, où le charretier se couvre de » son limonnier contre le feu de l'assiégé, » ce qu'il ne peut faire avec un avant- » train à timon, puisqu'il faut qu'il monte » à cheval. Qu'on ne dise pas que l'équi- » page de campagne est indépendant de » celui de siege ; nous pouvons citer les » campagnes terminées par la paix d'Aix- » la-Chapelle, où les sieges ont été extrê- » mement fréquens, & ne furent exécutés » qu'avec les chevaux attachés à l'équi- » page de campagne. On n'en seroit pas » venu à bout, si on n'avoit eu des limon- » nieres harnachées convenablement, pour » conduire les pieces de canons en batte- » rie, avec des avant-trains à limonniere » & des charretes, pour y transporter la » poudre & les balles ; lesquelles on ne » peut espérer de faire décharger à la main, » sous le feu, souvent très-vif, qui part » de la place. Le seul bien du service & » notre longue expérience, ajoutoit ce » respectable militaire, nous forcent à » insister sur ce point. »

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur les *affuts* du nouveau système d'artillerie. La *planche II* représente celui de la piece de douze avec la plus exacte précision ; ceux de huit & de quatre n'en different que dans leurs proportions. La légende qui suit, rapporte le nom de toutes les pieces qui les composent, & les dimensions des principales sont indiquées dans la table que nous y ajoutons.

A. Flasques de l'*affut*.
B. Entretoise de volée.
C. Entretoise de support.
D. Entretoise de lunette.
E. Semelle de pointage.
F. Moyeux des roues.
G. Rais des roues.
H. Jantes couvertes de leur bandage.
I. Armons.
K. Sassoire.
L. Petite sassoire, couverte d'une bande de fer.
M. Volée.
N. Paloniers.
O. Timon.
P. Volée du devant, placée au bout du timon, pour atteler quatre chevaux.
Q. Coffret portant les munitions de la piece.
R. Le même coffret, vu intérieurement.
S. Le même coffret fermé, il est couvert de tôle.
T. Bras du coffret, servant à le placer sur l'*affut* dans les marches, & sur l'avant-train, lorsque la piece est en action.

V. Délardement des flaſques ou encaſtrément pour loger le coffret.

Ferrures.

X. Boulons rivés pour empêcher les flaſques de ſe fendre.

Y. Boulons d'aſſemblage qui reſſerrent les flaſques & concourent avec les entretoiſes à empêcher leur écartement.

Z. Crochets où les canonniers attachent leurs traits, pour aller en avant. *Voyez planche III des manœuvres.*

&. Doubles crochets où les canonniers attachent alternativement leurs traits, pour aller en avant & en arriere. *Voyez planche III.*

a. Roſette ſervant de contre-rivure aux boulons, leſquels ſont à écrou.

b. Tête de l'*affut*.

c. Bouts d'*affuts*.

d. Recouvrement du talut des flaſques.

e. Sous-bandes pour l'encaſtrement des tourillons, lorſque la piece tire.

f. Sous-bandes pour l'encaſtrement des tourillons, dans les routes.

g. Chevilles à tête plate.

h. Chevilles à mantonnet; elles ſervent à contenir la ſous-bande par une de ſes extrêmités, la tête plate entre dans l'autre, & une clavette la fixe; les ſous-bandes couvrent les tourillons.

i. Liens des flaſques.

k. Lunette; la contre-lunette eſt en deſſous.

l. Anneaux d'embrelage.

m. Anneaux de pointage pour paſſer des leviers, afin de diriger la piece à la volonté du canonnier qui pointe. *Voyez planche III.*

n. Anneaux quarrés de manœuvre, où les canonniers paſſent deux leviers, pour ſoutenir & élever la croſſe, lorſque la piece va en avant ou en arriere. *Voyez planche III.*

o. Deux plaques de fer, pour préſerver l'*affut* du frottement des roues & de la ſaſſoire.

p. Ecrou de cuivre pour la vis de pointage, vu de plan & de profil; cet écrou eſt ſoutenu par deux crapaudines pratiquées dans les flaſques.

q. Vis de pointage.

r. Manivelle pour tourner la vis de pointage.

s. Plaque de fer qui couvre la ſemelle, laquelle ſoutient la culaſſe de la piece.

t. Bandeau de la ſemelle; il y a au deſſous de la ſemelle une calotte, pour recevoir la tête de la vis de pointage.

u. Charniere de la ſemelle, au moyen de laquelle on éleve ou on abaiſſe la volée de la piece, avec la vis de pointage.

x. Aiſſieu de fer; il eſt encaſtré dans les flaſques, qu'il ne déborde que de trois lignes, & eſt ſoutenu par deux bandes de fer, fixées ſous les flaſques, avec des écrous.

z. Flottes à crochet, placées aux bouts de l'aiſſieu, auxquelles les canonniers attachent leurs traits pour marcher en avant. *Voyez planche III.*

&. Eſſe.

w. Selette qui couvre l'aiſſieu de fer de l'avant-train; cet aiſſieu eſt encaſtré dans un faux aiſſieu de bois, ſur lequel poſe la ſelette.

1. Cordon du moyeu des roues.

2. Frettes.

3. Bandages des roues.

Nota. Les roues des *affuts* & des avant-trains, ſont garnies de boîtes de cuivre.

4. Charnieres avec leurs branches, pour le couvercle du coffret.

5. Equerres de tôle, pour garantir les angles du coffret.

6. Etrier tenant l'aiſſieu & la ſelette.

7. Coëffe de la ſelette.

8. Cheville ouvriere.

9. Chaîne d'embrelage.

10. Tirans de volée.

11. Plaques d'armon.

12. Plaquettes de volée.

13. Plaquettes de palonniers.

14. Anneaux joignant les plaquettes de palonniers & de volée.

15. Frettes de tête d'armon.

16. Boulon de la tête des armons, traverſant la tête du timon.

17. Happe à virole & à crochet, pour le bout du timon.

18. Seau rempli d'eau, où le canonnier plonge ſon écouvillon, pour laver & rafraîchir la piece.

DIMENSIONS DES *AFFUTS* DE CAMPAGNE, DES CALIBRES DE 12, 8 ET 4.

	LONGUEUR DES FLASQUES.	ÉPAISSEUR DES FLASQUES.	CINTRE DES FLASQUES.	HAUTEUR DES FLASQUES DANS LE TRACÉ. à la tête.	HAUTEUR DES FLASQUES DANS LE TRACÉ. au cintre de mire.	HAUTEUR DES FLASQUES DANS LE TRACÉ. au cintre de crosse.	HAUTEUR DES FLASQUES DANS LE TRACÉ. derriere l'entretoise de lunette.	ÉPAISSEUR DES ENTRETOISES.	LARGEUR DES ENTRETOISES. de volée.	LARGEUR DES ENTRETOISES. de support.	LARGEUR DES ENTRETOISES. de lunette.	DISTANCE DU CENTRE DE L'AISSIEU A LA TÊTE.	HAUTEUR DES ROUES.	OUVERTURE DES BOITES AU GROS BOUT.
CALIBRES...	*pieds. pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pouces. lign*	*pouces. lign*	*pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pouces. lign*	*pouces. lign*	*pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pieds. pouces.*	*pouces. lign.*
De douze...	9. - 3. 6.	4.	5.	14.	12.	10.	9.	4.	8.	8.	14. 8.	19.	4. 6.	3. 3.
De huit......	8. 9. 6.	3. 6.	5.	13.	11.	9.	8.	3. 6.	7.	7.	13. 9.	19.	4. 6.	3.
De quatre...	7. 3.	3.	4.	11.	9.	8.	7.	3.	6.	6.	11. 10.	14. 9.	4. 2.	2. 6.

	de 12.	de 8.	de 4.	
Poids des nouveaux *affuts* de bataille, avec leurs avant-trains.	1954 l.	1727 l.	1219 l.	
Poids des *affuts* des anciennes pieces, avec leurs avant-trains.	1766 l.	1479 l.	1288 l.	*(AA.)*

Nous allons transcrire les corrections & additions faites à cet article par *le corps royal d'Artillerie.*

A. N. Chaque arsenal avoit autrefois pour les constructions de l'artillerie des proportions qui lui étoient particulieres. La voie du charroi de l'un, n'étoit point celle de l'autre. Roues, aissieux, avant-trains, tout étoit différent: de-là, l'embarras des rechanges; chaque équipage d'artillerie avoit les siens, qui ne pouvoient servir à un autre, & qui n'étant pas même asservis entr'eux à des dimensions précises, alloient mal à la premiere présentation & demandoient toujours le secours d'un ouvrier pour les retoucher & les ajuster. Il falloit mettre des reperts aux pieces qui devoient s'assembler: pour trouver ces reperts, il falloit manier une infinité de pieces; souvent celles dont on avoit besoin ne se trouvoient pas. Etoit-on forcé de réunir un équipage de Strasbourg à un autre de Metz ou de Douay, c'étoit une confusion inextricable: une pareille constitution faisoit perdre dans les marches un temps toujours si précieux à la guerre, les ralentissoit, multiplioit les frais de radoubs, & nuisoit tellement à la facilité des rechanges & à la célérité de leur remplacement, que le moindre accident dans des retraites précipitées, pouvoit amener la nécessité d'abandonner à l'ennemi les attirails de l'artillerie. Tel étoit trop réellement l'état des constructions de l'ancienne artillerie, dont la solidité d'ailleurs n'étoit que le résultat de la masse la plus incommode.

La nouvelle artillerie a corrigé ces défauts, contre lesquels ce qu'il y avoit alors d'officiers instruits, s'étoient élevés depuis long-temps. La voie est aujourd'hui la même pour tout le charroi de l'artillerie. Les roues de tous les avant-trains & des *affuts* & caissons de 4 ont la même hauteur, les mêmes boîtes & la même longueur de moyeu; les grandes roues de chariot & de caisson ont la même hauteur entr'elles & les mêmes boîtes; les roues des *affuts* de 8 & 12 sont aussi les mêmes; tous les aissieux des arriere-trains de tous les caissons, chariots & autres voitures, ainsi que ceux de tous les avant-trains sans exception, ont les mêmes dimensions, & peuvent se suppléer réciproquement, excepté ceux des *affuts* de 8 & 12 qui different entr'eux de trois lignes. On peut juger d'après le soin qu'on a eu de réunir tant d'objets différens sous les mêmes proportions, quelle doit être aujourd'hui la facilité des rechanges.

L'uniformité dans chaque espece de construction a été portée au point qu'une jante, un rais, une entretoise, un boulon, une sous-bande, une partie quelconque d'un *affut*, d'un caisson, d'un chariot construit à Auxonne, s'assemble juste & convient à l'attirail de même espece construit à la Fere. Chaque arsenal a les dessins de toutes les constructions, & ces dessins sont exactement les mêmes; on y trouve aussi une table de toutes les dimensions déterminées jusqu'à $\frac{1}{4}$ de ligne, & ces tables sont les mêmes dans tous les arsenaux; en conséquence on a dressé & donné aux ouvriers des patrons qui assurent la plus parfaite uniformité dans les constructions en bois, des mandrins qui ont déterminé invariablement la forme des concavités des lunettes, celle des convexités des calibres de toute espece pour fixer les longueur, épaisseur & largeur de chaque piece. Les ouvriers, aidés par tous ces modeles, sont parvenus sans peine à donner à leurs ouvrages une précision surprenante, & de cette précision sont dérivées, non seulement une uniformité & une solidité produites par la régularité des assemblages, mais encore une propreté, un fini dans l'exécution qu'on ne recherchoit pas, mais qu'elle devoit naturellement amener; au moyen de ces facilités qu'on a prodiguées à l'ouvrier, & de ces patrons qui le guident à chaque pas qu'il fait, il exécute ses ouvrages en beaucoup moins de temps qu'il ne lui en falloit autrefois pour construire en tâtonnant un ouvrage imparfait & grossier, & c'est par cette économie de son temps qu'on est parvenu à ne pas rendre les constructions nouvelles plus cheres que les anciennes, malgré la supériorité de leur exécution & de leur bonté.

C'est donc une chose évidente que la nouvelle artillerie a créé l'uniformité qui manquoit à l'ancienne, que ses *affuts* sont plus solides, plus légers & plus mobiles.

Les écrivains qui ont désapprouvé qu'on les ait couverts de ferrures, n'ont pas songé que c'étoit le seul moyen d'éviter qu'ils ne fussent détruits en aussi peu de temps que l'étoient les anciens dont les ferrures mal appliquées & encastrées sans précision, laissoient un passage à l'eau qui s'insinuoit sous ces ferrures & pourrissoit leur bois; mais ce qui est tout autrement important, ils ont oublié de dire que toutes les ferrures modernes d'un *affût* de 4, par exemple, étant parfaitement égales à celle de tout autre *affût* de 4, s'enlevent lorsque le bois est hors de service & se replacent sur un bois neuf; que ces ferrures peuvent user ainsi trois *affûts*, tandis que dans l'ancienne artillerie on jetoit l'*affût* au feu pour en détacher la ferrure qu'on en retiroit très-altérée, & qui ne pouvant servir à un autre étoit le plus souvent revendue comme ferraille : ils n'ont pas remarqué que ces abus, forçant à renouveller les ferrures des *affûts* aussi souvent que leurs bois, doubloient les dépenses qu'exigent les constructions de l'artillerie.

La solidité des attirails de la nouvelle artillerie, n'est plus le résultat de leur masse, mais celui d'une distribution de matiere mieux entendue.

Les aissieux de fer ont paru d'un meilleur service que ceux de bois, & leur ont été préférés parce qu'ils facilitent le charroi; parce qu'ils durent plus; parce qu'ils épargnent l'embarras & la dépense très-considérable d'un graissage trop fréquent; parce que s'ils cassent, n'étant arrêtés que par deux bandes, il ne faut que quelques minutes pour dévisser deux écrous & les remplacer; parce que, pour souder ceux qui casseroient, il faut moins de temps que pour préparer un aissieu de bois, forger & encastrer ses équignons, ses anneaux à happe, ses heurtequins, ses brabans, & l'assujettir dans ses étriers de support. Si l'un ou l'autre casse dans une affaire, celui de fer offre la facilité d'être remplacé par un faux aissieu comme ceux de bois, & la commodité d'un rechange plus prompt, puisque le caisson qui fournit les munitions en porte un, toujours prêt à subvenir au besoin.

L'encastrement de route semble approuvé par nos censeurs, au moins pour l'utilité dont il est dans les marches. Ce suffrage quoique restreint suffit, puisqu'à portée de l'ennemi la piece sera & marchera dans son encastrement de tir : quoique la manœuvre nécessaire pour changer d'encastrement soit si facile & si prompte qu'on pourroit l'exécuter devant l'ennemi.

La coupe de la crosse des *affuts* modernes a beaucoup d'avantages : en effet elle facilite le recul, & l'on a fait voir combien ce recul étoit, en bataille, une chose peu importante, vu les inégalités & la différente nature des terrains.

Si les coups tout faits rendent, comme on en convient, le service plus prompt & plus sûr, que faut-il de plus ? ils ne peuvent nuire au tir à ricochet : si par un cas extraordinaire on étoit obligé de tirer à ricochet en bataille, on le feroit avec des coups tout faits, en égorgeant quelques cartouches & en variant sur l'élévation : on y peut tirer avec des coups tout faits; il n'est question alors que de varier l'élévation de la piece. Heureusement voilà nos censeurs satisfaits & nous aussi, & nos gargousses & cartouches pleinement adoptées.

L'attelage à timon ou à limonniere est depuis long-temps une question très-débattue. La régie des vivres l'avoit résolue à l'armée en faveur des timons. L'armée du Haut-Rhin, dans la derniere guerre, quitta les limonnieres avec lesquelles elle avoit abandonné son artillerie dans les plaines de l'électorat d'Hannovre, pour prendre les timons avec lesquels elle la conserva dans les montagnes du pays de Hesse. La grande raison qui a déterminé Mrs. les Maréchaux à prononcer sur cette question en faveur des timons, est que l'artillerie de bataille se trouveroit souvent obligée de trotter & même de galopper; ce qu'elle ne pourroit faire avec les limonnieres qu'on a conservées à l'artillerie de siege. Ainsi les objections contre les timons qu'on déduit du service de l'artillerie dans les sieges, n'ayant point d'objet, ne méritent aucune réponse; enfin on a construit des limonnieres à têtard qui s'adaptent à l'avant-train des *affuts* modernes, afin de pouvoir s'en servir, si le théatre de la guerre se trouvant dans un pays très-coupé, forçoit d'y avoir recours. La sagesse est de ne point embrasser d'opi-

nion trop exclufive, & de proportionner fes moyens aux diverfes fituations : c'eft ce principe qui a dirigé les inftituteurs du nouveau fyftême d'artillerie qui n'ont admis aucune innovation qu'après des expériences & l'examen le plus févere & le plus fcrupuleux pour conftater fon utilité. Le fuffrage de M. de Mouy en faveur des limonnieres eft fans doute très-impofant; mais lorfqu'un auteur difcute une opinion, il me forceroit de prendre une mauvaife idée de fa caufe, s'il entreprenoit de l'étayer plutôt de l'autorité d'un homme que de celle des raifons qui doivent l'appuyer, parce qu'un homme peut fe tromper & qu'une bonne raifon eft la vérité même. » *Cet article de M. de Pommereul eft* » *avoué de Mrs. les Officiers généraux de* » *l'artillerie.*

AFFUT, *terme de Chaffe ;* c'eft un lieu caché où l'on fe met avec un fufil prêt à tirer ; & où l'on attend le foir le gibier à la fortie d'un bois. On dit, il fait bon aller ce foir à l'*affut ;* on va le matin à la *rentrée.*

* AFFUTAGE ; f. m. (*Artillerie.*) Ce canonnier entend bien l'*affutage*, c'eft-à-dire, qu'il fait bien affuter un canon, le pointer, le mettre en mire, en un mot le difpofer à tirer.

* AFFUTER, v. a. (*terme d'Artillerie.*) *affuter* un canon, c'eft le pointer, le mettre en mire & le difpofer à tirer.

AFFUTER, *parmi les Graveurs, les Sculpteurs, & autres ouvriers*, eft fynonyme à *aiguifer.* On dit, *affuter les outils*, pour *aiguifer les outils. Voyez* AIGUISER.

Les Peintres & les Deffinateurs difent *affuter les crayons*, pour dire *aiguifer les crayons.*

Pour *affuter* comme il faut les burins, il fuffit feulement de les aiguifer fur trois faces, & fur le bifeau. Il y a cette différence entre *aiguifer* & *affuter*, qu'*affuter* fe dit plus ordinairement du bois & des crayons que des métaux, & qu'on *aiguife* un inftrument neuf & un inftrument qui a déja fervi, au lieu qu'on n'*affute* guere que l'inftrument qui a fervi. *Aiguifer* défigne indiftinctement l'action de donner la forme convenable à l'extrêmité d'un inftrument qui doit être aigu ; au lieu qu'*affuter* défigne la réparation de la même forme altérée par l'ufage.

AFILIATION, *Voyez* AFFILIATION.

AFIN, (*Gramm.*) conjonction *caufale* ou *motivale*, c'eft-à-dire, qui défigne le motif, la caufe ou la raifon pourquoi on fait une chofe. Elle régit la prépofition *de* ou le *que* conjonctif. *J'étudie afin de m'inftruire*, ou *afin que je m'inftruife.*

* AFIOURME, f. m. (*Commerce, Manuf.*) on nomme ainfi une forte de lin qu'on tire du levant par la voie de Marfeille.

AFLEURER, v. act. *terme d'Architecture*, c'eft réduire deux corps faillans l'un fur l'autre à une même furface : *défafleurer*, c'eft le contraire. On dit : cette porte, cette croifée *défafleure* le nu du mur, lorfque l'une des deux fait reffaut de quelques lignes, & qu'alors il faut approfondir leurs feuillures ou ôter de leur épaiffeur pour détruire ce *défafleurement.* (*P*)

* AFRICAINE. *Voyez* ŒILLET-D'INDE.

§ AFRIQUE, (*Géogr. anc. & mod.*) l'une des quatre parties de notre globe, la plus grande après l'Amérique & l'Afie. Elle eft en forme de pyramide dont la bafe fait face à l'Europe, & dont le fommet avance dans l'Océan méridional au délà du folftice d'hiver. Ce continent ne tient aux deux autres, l'Europe & l'Afie, que par l'ifthme de Suez qui le joint à l'Afie. Il forme une péninfule environnée & bornée de toutes parts par des mers : au nord par la Méditerranée, à l'occident par la mer Atlantique, au midi par celle des Indes, & à l'orient par la mer Rouge en partie. Son étendue n'eft pas la même partout ; il a depuis Tanger jufqu'à Suez, environ 800 lieues, depuis le cap Verd jufqu'au cap de Guardafui, fur la côte d'Ajan 1420; & du cap de Bonne-Efpérance jufqu'à Bonne 1450. *Long. 1. 71. lat. mérid. 1. 35. lat. 7. 1. 37. 30.*

Quelques-uns veulent que l'*Afrique* ait tiré fon nom d'Ophres, petit-fils d'Abraham & de Cethura, d'autres qu'il vienne du mot hebreu עפר, *aphar*, pouffiere ; le favant Bochart le fait dériver du mot arabe *phérick*, qui fignifie *épi de bled ;* tous ces

mots peuvent être étymologiques & avoir contribué à nous transmettre le nom de cette partie du globe, sous la dénomination qu'elle a aujourd'hui parmi nous ; ce seroit donc une chose inutile, & tout-à-fait extravagante de chercher à prouver lequel de ces trois mots a l'avantage exclusif.

L'*Afrique* a été connue en partie par les anciens ; les Romains y ont fait la guerre & en ont conquis une portion. Les Vandales s'en emparerent après eux ; mais ils en furent chassés par les troupes de Bélisaire, sous le regne de Justinien. Les Arabes & les Sarrasins s'en rendirent ensuite les maîtres, & possedent encore le pays qui avoit été soumis aux Romains. Pline, *livre V. de son Histoire naturelle*, nous apprend que Scipion Emilien, faisant la guerre en *Afrique*, confia à Polybe, l'historien, une flotte pour côtoyer l'*Afrique*, à l'occident. Il parle aussi d'un Hannon, Carthaginois, qui fut chargé de faire le tour de l'*Afrique* & donna des mémoires qui furent copiés par les Grecs & par les Romains. Il ajoute, en parlant de ces mémoires, qu'ils sont pleins de choses fabuleuses, & qu'ils font mention de villes & d'autres choses dont on ne trouvoit nulle trace. Les Nunes & les Dias furent certainement les premiers qui de cap en cap parvinrent jusqu'à celui de Bonne-Espérance ; & le tour ou le périple de l'*Afrique* ne fut jamais fait avant Vasco de Gama, Portugais, qui, en 1497, doubla ce cap, ouvrit par ce moyen une nouvelle route au commerce des Indes & fit tomber celui qui se faisoit par Alexandrie. Cependant cette grande région n'est encore guere connue que sur les côtes, & il seroit assez difficile de déterminer très-positivement quelles sont les parties de l'*Afrique* moderne qui répondent aux divisions & aux dénominations des anciens.

Quelques géographes terminoient l'*Afrique* au Nil : à ce compte l'Egypte étoit pour eux partie en Asie, partie en *Afrique* ; ils n'avoient apparemment pu pénétrer plus loin : car, s'ils eussent été bien instruits, il leur eût paru bien plus raisonnable d'établir pour limites de l'*Afrique* la mer Rouge & l'isthme de Suez.

L'Egypte étoit le pays le mieux connu & celui sur lequel il n'y a pas d'équivoque. On lui donnoit pour bornes ce qu'on nommoit *Cathabatenus*, c'est-à-dire, la descente qui conduisoit depuis la Lybie en Egypte. On distinguoit les contrées voisines sous le nom de *Lybie Ammonienne* & *Carthaginoise*. Celle qui étoit contiguë à l'Egypte du côté d'occident se nommoit *Marmorique*, & suivoit la *Cyrénaïque*, ainsi nommée à cause des cinq villes qu'on y voyoit, Bérenice, Arsinoë, Ptolemaïs, Apollonie & Cyrene. Ce pays étoit terminé par l'*Afrique* propre ou la petite *Afrique* commençant vis-à-vis de la grande Syrte, bornée au midi par des montagnes qui la séparoient des Gétules, & au nord par la mer. Elle contenoit divers peuples, les Nasamones, les Psylles, & entr'autres la fameuse ville de Carthage. Au midi de la petite *Afrique* étoient les déserts de la Lybie, au delà les Troglodytes & les Garamantes.

Plus avant, du même côté, on trouvoit la Numidie, puis la Mauritanie, bornée au nord par la Méditerranée & le détroit de Gibraltar, & au midi par le petit Atlas qui la séparoit des Gétules, ou la divisoit en deux parties, la Mauritanie Césarienne & la Mauritanie Tingitane. Les Gétules qui s'étendoient jusqu'au mont Atlas, étoient au midi des pays dont on vient de parler. Au delà étoit la Lybie intérieure qui s'étendoit jusqu'au fleuve Niger. Tout ce qui étoit au delà portoit le nom d'*Ethiopie*. Au reste tout ce que les anciens en ont dit n'est pas entiérement exact.

On divise aujourd'hui l'*Afrique* en deux parties générales qui sont le pays des blancs ou basanés, & le pays des noirs.

Le pays des blancs comprend l'Egypte & la Barbarie, divisée en six parties, qui sont la province de Barca, les royaumes de Tunis où Tripoli est compris, celui de Tremence où est Alger, celui de Fez, de Maroc & de Dara. On met encore dans cette partie le Biledulgerid & le Zaara ou Désert.

Les provinces du pays des noirs, situées sur les côtes, sont la Nigritie, la Guinée, le Congo, la Cafrérie, la côte de Sofala, celle d'Abex, d'Ajan & de Zanguebar. Les pays au dedans des terres sont la Nubie,

l'Ethiopie ou Abyssinie le Monoémugi & le Monomotapa.

Les deux plus grands fleuves de l'*Afrique* sont le Nil & le Niger. Les rivieres les plus considérables sont le Sénégal, le Zaire, la riviere de Gambra ou Gambie, celles de Camarones, de Coanza, de Guboro sur la côte occidentale, & celles du Saint-Esprit & de Zambese sur la côte orientale.

Ses montagnes les plus célebres sont le mont Atlas & les montagnes de la lune. Le premier s'étend d'occident en orient, depuis la mer Atlantique jusqu'à l'Egypte, bordant toute la Barbarie à 60, 70, & 80 lieues de la mer. *Varénius*, *Géogr. c. x.* Sa cime est toujours couverte de neige. Les montagnes de la lune environnent presque le Monomotapa, & s'étendent fort loin au midi; elles sont aussi couvertes de neige, quoique dans la zone torride. Dans la Guinée on voit celles de Sierra-Léona. La pointe méridionale de l'*Afrique* est aussi toute couverte de montagnes, dont les plus remarquables sont celles qui forment le cap de Bonne-Espérance, nommées la *montagne de la Table*, la *montagne du Diable*, la *montagne du Lion*. Il s'y forme fréquemment d'affreux orages.

Entre les isles de l'*Afrique*, dans la Méditerranée, on compte Pantalarée, Lampadosa, Linosa & Zerbe.

Dans la mer Atlantique on trouve les Açores ou Terceres, qui dépendent de l'*Afrique* & non de l'Amérique, comme l'ont prétendu certains géographes; ensuite les Canaries, les isles du cap Verd, celles de la Guinée qui sont l'isle de Ferdinand Po: l'isle du Prince, l'isle de Saint-Thomas, celles de Saint-Matthieu, de l'Ascension & de Sainte-Hélene. Dans la mer des Indes, vi-à-vis de la côte orientale, il y a l'isle de Madagascar, l'isle de Bourbon ou Mascarigne, l'isle Maurice, Zocotora, & les isles de l'Amirante.

Quoique l'*Afrique* soit en grande partie sous la zone torride & qu'en général le climat y soit fort chaud par-tout, la température y est cependant telle que du tropique du cancer à celui du capricorne, l'intérieur du pays & les côtes ne laissent pas d'être assez peuplés; on en peut conclure delà que cette chaleur excessive n'est point contraire aux indigenes; qu'elle peut l'être tout au plus pour des étrangers fatigués d'un long voyage & dont la santé est mal disposée.

Le terroir de l'*Afrique* n'est pas également bon par-tout; il y a des quartiers extrêmement fertiles en bleds, en fruits excellens, en plantes merveilleuses, en vins délicieux & en pâturages qui nourrissent des animaux d'une chair exquise; il y en a d'autres qui ne sont que des vastes déserts entiérement arides dont les sables brûlans punissent l'avide voyageur, à qui la soif de l'or fait affronter le danger.

Cette partie du monde nourrit les mêmes animaux que l'Europe, & beaucoup d'autres que l'on ne voit point dans cette derniere. On y trouve des éléphans, des lions, des tigres, des léopards, des onces, des pantheres, des rhinocéros, des chameaux, des giraffes ou cameléopards, des zebres, des gazelles de différentes especes, des singes, des autruches, des chevaux marins, des ânes sauvages, des crocodiles, & quantité de serpens dont quelques-uns sont d'une grandeur énorme. La Barbarie produit d'excellens chevaux dont nous estimons la race au dessus de toutes les races connues.

Il y a dans le pays des mines d'or, d'argent & de sel. Le Monomotapa & le Monoémugi abondent sur-tout en or. La côte de Sofala à l'orient de l'Afrique vis-à-vis de Madagascar & qui, au jugement du savant M. Huet, est la même chose que le pays d'Ophir où Salomon envoyoit des flottes, produit aussi une grande quantité de ce métal.

La religion n'y est pas la même par-tout: il y a des chrétiens en Egypte & dans l'Abyssinie; le Mahométisme regne en plusieurs endroits; une autre partie est plongée dans l'idolâtrie; on prétend même qu'il y a dans la Cafrérie & dans le royaume d'Ardra des peuples qui n'ont aucune idée de religion & dont toutes les vues se bornent à la vie présente sans aucun soupçon d'un état futur; mais si on les connoissoit mieux, on verroit peut-être le contraire.

Le gouvernement y est presque par-tout bizarre, despotique & entiérement dépendant des passions & des caprices du souve-

rain. Ces peuples n'ont, pour ainsi dire, que des idées d'un jour, leurs loix n'ont d'autres principes que ceux d'une morale avortée, & d'autre consistance que dans une habitude indolente & aveugle. On les accuse de férocité, de cruauté, de perfidie, de lâcheté, de paresse. Cette accusation n'est peut-être que trop vraie : l'ignorance profonde où la plupart sont ensévelis, l'éducation barbare & militaire qu'ils ont presque tous reçue, en voilà suffisamment pour étouffer ou intervertir chez eux les moindres idées de droit naturel. Sur quoi fonder avec eux un commerce social ? Sur leur foiblesse & sur leur sotte cupidité : il n'y a que ce moyen.

Les Européens n'ont guere commencé le commerce d'*Afrique* que vers le milieu du quatorzieme siecle. Ce commerce ne se fait presque que sur les côtes ; & il y en a peu depuis les royaumes de Maroc & de Fez, jusqu'aux environs du cap Verd. La plupart des établissemens sont vers ce cap & entre la riviere de Sénégal & de Serrelione. Il n'y a que les Anglois & les Portugais qui soient établis sur la côte de Serrelione, mais les quatre nations commerçantes peuvent y aborder. Les Anglois seuls résident près du cap de Miserado. Les François font quelque commerce sur les côtes de Malaguette ou de Greve ; ils en font davantage au petit Dieppe & au grand Sestre. La côte d'Ivoire ou des Dents est fréquentée par tous les Européens : ils ont presque tous aussi des habitations & des forts à la côte d'Or. Le cap Corse est le principal établissement des Anglois. On tire de Benin & d'Angola beaucoup de Negres. On ne fait rien dans la Cafrérie. Les Portugais sont établis à Sofala, à Mosambique & à Madagascar. Ils font aussi le commerce de Mélinde. Les principales choses que l'on tire de l'Afrique, sont le bled, les dattes & autres fruits de Barbarie, la malvoisie de Madere, les vins des Canaries, de Constance, du cap Verd, la gomme & le miel du Sénégal, la poudre d'or, l'ivoire & les épiceries de la Guinée, du Congo, de Mélinde & de l'Abyssinie. *Voyez* tous ces différens articles où nous traitons plus au long de leur commerce particulier.

Il nous reste à parler d'un autre commerce qui se fait seulement en Afrique, & dont les hommes n'ont point encore rougi. Les Européens y achetent un nombre infini d'esclaves qu'ils transportent dans leurs colonies d'Amérique où ils les occupent aux plus rudes travaux. Nous ne porterons ici aucun jugement sur cette espece de trafic. (*C. A.*)

* Nous ajouterons à cet article une table figurée contenant la division générale de l'*Afrique*, où le lecteur peut voir d'un coup-d'œil les différens pays que contient cette partie de notre globe.

* AFRIQUE, (*Géogr.*) port & ville de Barbarie au royaume de Tunis en Afrique.

* AFRIQUE, (*Géogr. moderne.*) petite ville de France en Gascogne, généralité de Montauban.

AFSLAGERS, s. m. (*Commerce.*) On nomme ainsi à Amsterdam les personnes établies par les bourg-mestres pour présider aux ventes publiques qui se font dans la ville, y recevoir les encheres, & faire l'adjudication des cavelins ou partie de marchandises au plus offrant & dernier enchérisseur. L'*afslager* doit toujours être accompagné d'un clerc de la secrétairerie pour tenir une note de la vente.

Les commissaires se nomment aussi *vendu meester*, ou maîtres de la vente ; & c'est ainsi qu'on les appelle le plus ordinairement. *Voyez* VENDU MEESTER. (*G*)

A G A

AGA, s. m. (*Hist. mod.*) dans le langage du Mogol, est un grand seigneur ou un commandant.

Les Turcs se servent de ce mot dans ce dernier sens ; ainsi chez eux l'*aga* des Janissaires est le colonel de cette troupe. Le *capi-aga* est le capitaine de la porte du serrail. *Voyez* JANISSAIRE, CAPI-AGA.

Ils donnent aussi quelquefois le titre d'*aga* par politesse à des personnes de distinction, sans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais aux personnes revêtues du titre d'*aga*, par honneur & par respect pour leur dignité, on emploie le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui est singulier. Ainsi parmi nous, au lieu de *vous*, nous disons à certaines per-

DIVISION GÉNÉRALE
DE L'AFRIQUE.

AFRIQUE.

- DANS LE CONTINENT.
  - LE PAYS DES BLANCS.
    - La Barbarie. — Les Royaumes de:
      - Maroc. Fez. Alger. Tunis. Tripoli. Barca. — De l'Ouest à l'Est.
    - L'Égypte.
      - L'Érise ou la basse Égypte. La Province de Bechria, ou le milieu de l'Égypte. — Au Nord.
      - Sabid ou l'Égypte supérieure. Les Côtes de la Mer-Rouge. — Au Midi.
    - La Numidie ou le Biledulgerid. — Les Provinces de:
      - Tesset. Dahra. Tafilet. Segelmesse. Tegorarin. Zel. Biledulgerid proprement dit. Désert de Barca. — De l'Ouest à l'Est.
    - Zaara ou le Désert. — Les Déserts de:
      - Targa. Gaoga. Borno. Berdoa. Lempta. Zuenziga. Zanhaga. — De l'Est à l'Ouest.
  - LE PAYS DES NOIRS.
    - La Nigritie.
      - Les Provinces de:
        - Gualata. Genehoa. Tombut. Agades. Cano. Cassena. — Au Nord du Niger, de l'Ouest à l'Est.
        - Guangara. Melli. Mandingua. Gago. Guber. Zegzeg. Zanfara. — Sur le bord méridional du Niger, de l'Ouest à l'Est.
      - Les Pays des:
        - Jalofes. Casangas. Bijagos. Biafares. — A l'embouchure du Niger.
    - La Guinée. — De l'Ouest à l'Est.
      - Les Côtes de Malaguette.
      - La Guinée proprement dite: La Côte d'Ivoire. La Côte de Quaqua. La Côte d'Or.
      - Le Royaume de Benin.
    - La Nubie.
      - Septentrionale.
      - Méridionale.
  - L'ÉTHIOPIE.
    - La haute Ethiopie ou l'Abyssinie. — Les Provinces de:
      - Barnagasso. Tigremahon. Dobassar. Fatigar. Angore. — Du Nord au Sud.
      - Amara. Beleguanze. Bagamedri. — Du Sud au Nord.
    - La basse Ethiopie.
      - Le Congo: Le Congo. Angola. Biafara. Loango, &c. — Du Nord au Midi, du côté occidental du Royaume des Abyssins.
      - Le Monomotapa: Le Monomotapa. Le Monoémugi. — Du Nord au Sud, du côté méridional du Royaume des Abyssins.
      - La Cafrerie, ou Côte des Cafres: Les Cafres. Zophala, &c. — Du Sud au Nord, du côté oriental du Royaume des Abyssins.
      - Le Zanguebar: La Côte de Zanguebar. Celle d'Ajan. Celle d'Abex. — Du Sud au Nord, du côté oriental du Royaume des Abyssins.
- DANS LA MER...
  - L'ISLE DE MADAGASCAR ou de SAINT-LAURENT.
  - LES ISLES DU CAP-VERD.
    - Saint-Antoine. Saint-Vincent. Sainte-Lucie. Saint-Nicolas. L'Isle de Sel. — De l'Est à l'Ouest.
    - Bona-Vista. Mago. San-Jago. L'Isle de Feu. Brava. — Du Nord-Est au Sud-Ouest.
  - LES ISLES CANARIES.
    - Lancelotte. Forteventura. Canarie. Ténériffe. Gomera. L'Isle de Fer. Palma. — De l'Est à l'Ouest.
  - L'ISLE DE MADERE.
  - L'ISLE DE ZOCOTERA.
  - Les AÇORES dont Tercere est la principale.
  - Les Isles de COMORE; les Isles de SAINT-THOMAS; l'Isle PRINCESSE; ANNOBON; SAINTE-HELENE; l'Isle de l'ASCENSION; quelques Isles dans la Méditerranée; &c. &c.

ſonnes *votre grandeur*; & au lieu de *je*, un miniſtre ou officier général écrit *nous*, &c.

En quelques occaſions, au lieu d'*aga*, ils diſent *agaſi* ou *agaſſi*: ainſi ils appellent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie, *ſpahilar agaſſi*. *Voyez* PAGE, ODA, SPAHI, *&c.*

AGA *des Janiſſaires*, *voyez* JANISSAIRE-AGA.

AGA *de Spahis*. *V.* SPAHILAR-AGA. (*G*)

AGABUS, (*Hiſt. Sacr.*) nom propre, que l'on croit d'origine hébraïque *Eſdr. ij*, 45, 46, & tiré du verbe עגב, *aimer*, ſynonyme avec celui de *philette*, qui ſignifie *aimé*. C'eſt le nom d'un de ces prophetes, c'eſt-à-dire, de ces chrétiens honorés du don de prophétie alors répandu dans l'égliſe, *Act. xiij*, qui vinrent de Jéruſalem à Antioche, lorſque S. Paul y étoit avec S. Barnabé, ſur la fin de l'empire de Caligula, ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus*, que les Grecs prétendent avoir été un des ſoixante & dix diſciples, « prédit par l'eſprit, ſelon le rapport » de S. Luc, qu'il y auroit une grande fa» mine par toute la terre habitable », comme elle arriva ſous l'empereur Claude, *Act. xj*. 28.

Joſephe, *ant. xx*. 2, Suétone, *in Claud. c. xviij*, Tacite, *ann. xij*, 43, parlent bien de deux grandes famines ſurvenues du temps de l'empereur Claude; mais Uſſerius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire Romain, & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus*, a été omiſe par ces hiſtoriens. Il croit que celle-ci doit être rapportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa, ou la quatrieme de l'empire de Claude; parce que l'auteur ſacré, *Act. xij*, inſinue qu'il y eut une grande diſette cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitzius ne paroît pas ſatisfait de leurs raiſons, & il préfere d'entendre par cette famine, cette diſette de vivres qui ſe fit ſentir ſucceſſivement dans toutes les provinces de l'empire romain pendant tout le temps de l'empire de Claude, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de quatorze ans. *Meletem Leydens*, *page* 42.

Il eſt bon de remarquer que l'écriture ſainte entend par *la terre habitable*, quelquefois l'empire Romain, d'autres fois ſeulement la Judée, *Luc. ij*. 1. *Agabus* auroit fort bien pu avoir en vue ce dernier ſens: & ce qui eſt dit des ſecours que les fideles envoyerent en Judée, ſemble le ſuppoſer. *Conſultez* Volfii, *Cur. Philolog.*

On prétend que c'eſt le même *Agabus* qui vint de Judée à Céſarée pour viſiter S. Paul, & lui prédire par le Saint-Eſprit, qu'à ſon arrivée à Jéruſalem, il ſeroit pris par les Juifs, & livré aux Gentils; ce qui arriva effectivement. *Act. xxj*. 10, 11.

Les Grecs diſent qu'*Agabus* ſouffrit le martyre à Antioche, & ils ont fixé la fête de ce ſaint au 8 mars. (*C. C.*)

* AGAÇANT, ANTE, adject. & part. actif, (*Gramm.*) qui agace, qui excite, qui provoque. Un coup d'œil *agaçant*.

AGACE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) oiſeau plus connu ſous le nom de *pie*. *Voyez* PIE. (*I*)

* AGACEMENT, ſ. m. (*Phyſique.*) c'eſt une impreſſion déſagréable que les acides, comme les fruits verds, & autres ſemblables, produiſent ſur les dents. L'*agacement* ſe fait plutôt dans les gencives, que dans les dents mêmes: ſi l'on frotte les gencives avec quelques acides, on éprouve le même ſentiment déſagréable.

* AGACER, v. a. (*Gramm. Phyſiq.*) au propre c'eſt produire une impreſſion déſagréable ſur les dents, comme font les acides, le vinaigre, les fruits verds que l'on mange: cette pomme m'a *agacé* les dents. Ce mot, au figuré, ſignifie exciter, irriter, attaquer, provoquer: il ne faut pas *agacer* un homme de mauvaiſe humeur. Cette jeune fille entend bien l'art d'*agacer* un amant.

* AGACERIE, ſ. fém. (*Gramm.*) ce mot ſignifie les petites mignardiſes, manieres ou paroles qu'une femme met en uſage, pour intéreſſer ceux qui lui plaiſent, & pour s'attirer leur attention: ces petits mots étoient autant d'*agaceries*.

AGADES, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, avec une ville capitale du même nom. Il eſt borné au nord par les monts Terga & Lemta, au ſud par la riviere de Guien ou Niger, & à l'eſt par le royaume de Bournon. Le roi eſt tributaire de celui de Tombut: on y recueille de la manne & du très-bon ſéné. (*C. A.*)

* Agades, Agdes, & selon les Arabes Andegast, (*Géogr.*) ville capitale du royaume de ce nom en Afrique. Le roi y fait sa résidence. *Long. 20, 20 : latit. 19, 10.*

Agag, *ou* Agaga, (*Géograph.*) royaume d'Afrique, qui dépend de l'empire du Monomotapa ; il est borné à l'est par le pays des Negres, & à l'ouest par le royaume de Tacua. Les habitans de cette contrée adorent plusieurs dieux, dont le principal se nomme *Atuno* ; ils ont aussi beaucoup de vénération pour une vierge nommée Peru. Ils ont des monasteres de filles.

* Agag, (*Géogr.*) ville capitale du royaume de même nom en Afrique.

Agag, (*Histoire des Juifs.*) roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit ordonné de ne faire grace à personne de ce peuple proscrit, de passer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes ; enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*,, étoit donc un crime, dont le prophete Samuël lui fit un reproche amer, & qu'il expia en massacrant en sa présence, à coup de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné.

* AGAI, (*Géogr.*) petit port de France, à deux lieues de la ville de Fréjus.

* AGALARI, s. m. (*Hist. mod.*) Un *agalari* est un page du premier rang chez le grand-seigneur : il sert la persanne du prince. Ces *agalaris* savent quelquefois mériter les bonnes graces & la confiance de leur maître, & s'élever ainsi aux premieres places de l'empire.

* AGALASSES, s. pl. (*Histoire anc.*) peuple qui habitoit vers les sources du Nil, au rapport de Diodore de Sicile, & fut subjugué par Alexandre.

* AGALLA, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu de Ruben, qu'Alexandre Janneus, premier du nom, roi des Juifs, prit sur Arétas ; roi des Arabes, avec plusieurs autres villes. Mais Hircan, fils d'Alexandre, la rendit aux Arabes, en reconnoissance de ce qu'ils l'avoient secouru contre son frere Aristobule qui lui disputoit la royauté & le pontificat.

AGAMASKA, *ou* Viners, (*Géogr.*) isle de la baie de James, dans l'Amérique septentrionale. Elle n'est pas loin de la côte occidentale du Canada : elle appartient, comme tout le reste du pays, aux Anglois, depuis la derniere paix. (*C. A.*)

AGAMEDE, (*Myth.*) frere du célebre Trophonius, fut un habile architecte ; c'est lui qui bâtit avec son frere le temple d'Apollon à Delphes ; c'est pour cela qu'on l'a regardé comme un héros, & qu'on lui a élevé dans la Grece des monumens héroïques. Plutarque, après Pindate, dit que lorsque le temple fut achevé, les deux freres demanderent leur récompense au dieu, qui leur ordonna d'attendre huit jours, & cependant de faire bonne chere ; mais qu'au bout de ce terme ils furent trouvés morts. Pausanias raconte autrement la mort d'*Agamede*. La terre s'étant entr'ouverte sous ses piés, l'engloutit tout vivant dans une fosse que l'on nomma depuis la fosse d'*Agamede*, qui étoit dans le bois sacré de Lébadée : elle se voyoit encore du temps de Pausanias, avec une colonne que l'on avoit élevée au dessus. Pausanias raconte une friponnerie des deux freres, qui étoit indigne de héros. *Voyez* Trophonius. (+)

AGAMEMNON, (*Hist. anc. Myth.*) Ce prince vivoit dans des temps trop éloignés, pour que nous prétendions garantir les fragmens qui nous restent de son histoire. On rapporte son regne à l'an du monde 2839, 1196 ans avant Jesus-Christ. Les historiens varient sur son origine. Homere le fait fils d'Atrée & de Mérope : Hérodote & Clément d'Alexandrie lui donnent Plistene pour pere, & Atrée pour aïeul. Il est certain que sa püissance étoit illustre, puisqu'il fut préféré à tous les princes Grecs qui concoururent pour le commandement dans la guerre contre les Troyens. Les Poëtes le représentent comme un prince moins brave qu'artificieux. Il étoit galant ; mais il fut souvent trompé dans ses amours. Quoiqu'il eût la prééminence sur tous les chefs ses alliés, Homere ne lui fait pas jouer le premier rôle. *Agamemnon* n'avoit ni la valeur d'Archille, ni la dextérité d'Ulysse. La prophétesse Cassandre, qui lui échut en partage des captives faites au siege

siege de Troie, lui prédit qu'il mourroit aussi-tôt après son retour à Micenes, capitale de son état. On sait qu'il étoit de la destinée de cette prophéteße de ne se tromper jamais, & de n'inspirer aucune croyance. *Agamemnon* entendit ses prophéties, avec cette indifférence qui avoit causé la perte des Troyens. Ce prince ne put éviter la sienne: il eut à peine mis le pié dans ses états, qu'il fut assassiné par Egisthe, amant de Clytemnestre sa femme, ou, suivant d'autres, par Plistene. C'est ainsi qu'*Agamemnon* termina son regne & sa vie, vers l'an du monde 2852. Outre Oreste qui fut son vengeur, il eut deux filles de la perfide Clytemnestre; savoir, Electre & Iphigénie. Suivant Pausanias, ce prince reçut les honneurs divins de la part des habitans de Clazomenes. *Hom. Thuc. Plutar. Denis d'Halicarnasse*, &c.

AGAMI, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau de Caïenne, de la famille des vanneaux, c'est-à-dire, de ceux qui ont le bas des cuisses, ou plutôt des jambes, nu, sans plumes, & quatre doigts, dont le postérieur est un peu plus haut que les trois antérieurs, qui sont réunis à leur origine, seulement par une membrane lâche assez courte.

Il a à-peu-près la grandeur de la poule, le cou & les jambes assez longues, comme dans le courlis & la bécassine, le bec de la poule, un cercle de peau nue autour des yeux, la queue très-couverte, & les ailes de même longueur.

Sa couleur dominante est le noir; son bec tire sur le bleu, & son poitrail est d'un violet changeant comme le cou de pigeon. Il porte sur le dos une large bande transversale jaune, qui s'étend d'une épaule à l'autre. De cette bande jusqu'à la queue, le dos ou le croupion est cendré-gris. Le cercle de peau nue qui entoure les yeux, est rouge, ainsi que les piés.

L'*agami* forme, comme l'on voit, dans la famille des vanneaux, un genre intermédiaire entre le jacana & le kamichi; & il ne faut pas le confondre, comme a fait M. Brisson, avec le Macucagua du Bresil, qu'il appelle grosse perdrix du Bresil. *Ornithologie*, *volume I*, *page 227*, *n°.* 4. (*M.* ADANSON.)

* AGAN, PAGAN *ou* PAGON, (*Geogr.*) isle d'Asie dans l'Archipel de Saint-Lazare, entre l'isle Chemocoan & celle de Guaguan. Elle est célebre par le meurtre commis dans la personne de Magellan qui y fut assassiné, lorsqu'il alloit chercher les isles Moluques.

* AGANIPPIDES, (*Myth.*) les Muses furent ainsi surnommées de la fontaine *Aganippe* qui leur étoit consacrée.

AGANTE, (*Marine.*) terme qui n'est employé que par quelques matelots pour *prends*. (*Z*)

AGANTER *ou* ENGANTER, v. act. (*Marine.*) terme vieux & trivial, mais encore en usage parmi les matelots, qui signifie aller plus vîte, joindre. Nous *agantons* ce vaisseau main sur main, c'est-à-dire, nous joignons ce vaisseau, comme s'il tenoit à un cordage que nous tirassions à nous main sur main. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AGAPES, s. f. *terme de l'Hist. eccl.* Ce mot est tiré du grec ἀγαπὴ, *amour*, & on l'employoit pour signifier ces repas de charité que faisoit entr'eux les premiers Chrétiens dans les églises, pour cimenter de plus en plus la concorde & l'union mutuelle des membres du même corps.

Dans les commencemens ces *agapes* se passoient sans désordre & sans scandale, au moins les en bannissoit-on sévérement, comme il paroît par ce que S. Paul en écrivit aux Corinthiens, *Epit. I. ch. xj.* Les Païens qui n'en connoissoient ni la police ni la fin, en prirent occasion de faire aux premiers fideles les reproches les plus odieux. Quelque peu fondés qu'ils fussent, les pasteurs, pour en bannir toute ombre de licence, défendirent que le baiser de paix par où finissoit cette assemblée se donnât entre les personnes de sexe différent, ni qu'on dressât des lits dans les églises pour y manger plus commodément: mais divers autres abus engagerent insensiblement à supprimer les *agapes*. S. Ambroise & S. Augustin y travaillerent si efficacement, que dans l'église de Milan l'usage en cessa entiérement, & que dans celle d'Afrique, il ne subsista plus qu'en faveur des clercs, & pour exercer l'hospitalité envers les étrangers, comme il paroît par le troisieme con-

cile de Carthage. Thomaff. *Difcipl. de l'églife, part. III. chap. xlvij. n°. 1.*

Quelques critiques penfent, & avec raifon que c'eft de ces *agapes* que parle S. Paul dans l'endroit que nous avons déja cité. Ce qu'ils ajoutent n'eft pas moins vrai; favoir, que la perception de l'euchariftie ne fe faifoit pas dans les *agapes* mêmes, mais immédiatement après, & qu'on les faifoit en mémoire de la derniere cene que Jefus-Chrift célébra avec fes apôtres, & dans laquelle il inftitua l'euchariftie: mais depuis qu'on eut réglé qu'on recevroit ce facrement à jeun, les *agapes* précéderent la communion.

D'autres écrivains prétendent que ces *agapes* n'étoient point une commémoration de la derniere cene de Jefus-Chrift, mais une coutume que les nouveaux Chrétiens avoient empruntée du paganifme. *Mos verò ille, ut referunt*, dit Sédulius fur le chap. xj. de la premiere Epit. aux Corinth. *de gentili adhuc fuperftitione veniebat.* Et S. Auguftin rapporte que Faufte le Manichéen reprochoit aux fideles qu'ils avoient converti les facrifices des Païens en *agapes*: *Chriftianos facrificia paganorum convertiffe in agapas.*

Mais outre que le témoignage de Faufte, ennemi des Catholiques, n'eft pas d'un grand poids, fon objection & celle de Sédulius ne font d'aucune force, dès qu'on fait attention que les Juifs étoient dans l'ufage de manger des victimes qu'ils immoloient au vrai Dieu, & qu'en ces occafions ils raffembloient leurs parens & leurs amis. Le Chriftianifme qui avoit pris naiffance parmi eux, en prit cette coutume, indifférente en elle-même, mais bonne & louable par le motif qui la dirigeoit. Les premiers fideles, d'abord en petit nombre, fe confidéroient comme une famille de freres, vivoient en commun; l'efprit de charité inftitua ces repas, où régnoit la tempérance: multipliés par la fuite, ils voulurent conferver cet ufage des premiers temps; les abus s'y glifferent, & l'églife fut obligée de les interdire.

On trouve dans les épîtres de S. Grégoire le grand, que ce pape permit aux Anglois nouvellement convertis de faire des feftins fous des tentes ou des feuillages, au jour de la dédicace de leurs églifes ou des fêtes des Matyrs, auprès des églifes, mais non pas dans leur enceinte. On rencontre auffi quelques traces des *agapes* dans l'ufage où font plufieurs églifes cathédrales & collégiales, de faire le jeudi-faint, après le lavement des piés & celui des autels, une collation dans le chapitre, le veftiaire, & même dans l'églife. Tertull. *orig. Clem. Alex. Minut. Felix.* S. Aug. S. Chryfoft. S. Grég. *Ep.* 71. *L. IX.* Baronius, *ad ann.* 57. 377. 384. Fleury, *Hift. eccléfiaft. tome I. page* 94. *Liv. I.*

AGAPETES, f. f. *terme de l'hiftoire eccléfiaftique*, c'étoient dans la primitive églife des vierges qui vivoient en communauté, & qui fervoient les eccléfiaftiques par pur motif de piété & de charité.

Ce mot fignifie *bien aimées*, & comme le précédent il eft dérivé du Grec ἀγαπάω.

Dans la premiere ferveur de l'églife naiffante, ces pieufes fociétés, loin d'avoir rien de criminel, étoient néceffaires à bien des égards. Car le petit nombre de vierges qui faifoient avec la mere du fauveur partie de l'églife, & dont la plupart étoient parentes de Jefus-Chrift ou de fes apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fideles. Il en fut de même de celles que quelques apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'évangile aux nations; outre qu'elles étoient probablement leurs proches parentes, & d'ailleurs d'un âge & d'une vertu hors de tout foupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs perfonnes que pour le feul intérêt de l'évangile, afin de pouvoir par leur moyen, comme dit faint Clement d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maifons, dont l'accès n'étoit permis qu'aux femmes; car on fait que chez les Grecs fur-tout, le gynecée ou appartement des femmes étoit féparé, & qu'elles avoient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même chofe des vierges dont le pere étoit promu aux ordres facrés, comme des quatre filles de faint Philippe, diacre, & de plufieurs autres: mais hors de ces cas privilégiés & de néceffité, il ne paroît pas que l'églife ait jamais fouffert que des vierges, fous quelque prétexte que ce fût, véculfent avec des eccléfiaftiques autre que

leurs plus proches parens. On voit par ses plus anciens monumens qu'elle a toujours interdit ces sortes de sociétés. Car Tertullien, dans son livre sur le voile des vierges, peint leur état comme un engagement indispensable à vivre éloignées des regards des hommes ; à plus forte raison, à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien, dans une de ses épîtres, assure aux vierges de son temps, que l'église ne sauroit souffrir non seulement qu'on les vît loger sous le même toit avec des hommes, mais encore manger à la même table : *nec pati virgines cum masculis habitare, non dico simul dormire, sed nec simul vivere.* Le même saint évêque, instruit qu'un de ses collegues venoit d'excommunier un diacre pour avoir logé plusieurs fois avec une vierge, félicite ce prélat de cette action comme d'un trait digne de la prudence & de la fermeté épiscopale : *consultè & cum vigore fecisti, abstinendo diaconum qui cum virgine sæpè mansit.* Enfin les peres du concile de Nicée défendent expressément à tout ecclésiastique d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelloit *sub-introductæ*, si ce n'étoit leur mere, leur sœur ou leur tante paternelle ; à l'égard desquelles, disent-ils, ce seroit une horreur de penser que des ministres du Seigneur fussent capables de violer les loix de la nature, *de quibus nominibus nefas est aliud quàm natura constituit suspicari.*

Par cette doctrine des peres, & par les précautions prises par le concile de Nicée, il est probable que la fréquentation des *agapetes* & des ecclésiastiques avoit occasionné des désordres & des scandales. Et c'est ce que semble insinuer saint Jérôme, quand il demande avec une sorte d'indignation : *unde agapetarum pestis in ecclesiâ introiit ?* C'est à cette même fin que saint Jean Chrysostome, après sa promotion au siege de Constantinople, écrivit deux petits traités sur le danger de ces sociétés ; & enfin le concile général de Latran, sous Innocent III en 1139, les abolit entiérement.

M. Chambers avoit brouillé tout cet article, confondu les diaconesses avec les *agapetes*, donné une même cause à la suppression des unes & des autres, & autorisé par des faits mal exposés le concubinage des prêtres. Il est certain que l'église n'a jamais toléré cet abus en tolérant les *agapetes*, & il n'est pas moins certain que ce n'est point à raison des désordres, qu'elle a aboli les fonctions de diaconesses. *Voyez* DIACONESSE. (*G*)

AGAPITUS. *Voyez* METICUS.

AGAR, (*Hist. sacrée.*) Egyptienne de nation, fut d'abord servante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci voyant qu'elle étoit stérile, la donna elle-même à son mari pour femme du second ordre, afin qu'il en eût des enfans. *Agar*, en effet, devenue enceinte, s'énorgueillit tellement de cet avantage qu'elle avoit sur Sara, que celle-ci la chassa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant elle obtint son pardon & revint dans la maison d'Abraham, où elle accoucha d'un fils nommé Ismaël. Dans la suite Sara devint mere d'Isaac ; & les deux enfans ne pouvant s'accorder, Abraham congédia *Agar* avec son fils. Elle traversa le désert où elle seroit morte de faim & de soif, sans le secours d'un ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine, & vint se fixer en Arabie où elle maria Ismaël.

§ AGARAFFO *ou* AXARAFFE, (*Géogr.*) petit pays d'Espagne, dans l'Andalousie. Il est borné à l'occident par la riviere de Guadiamar, au nord par des montagnes, à l'est & au midi par le Guadalquivir. Il est extrêmement fertile & agréable. La ville principale de son district est San-Lucar la Mayor, érigée en duché par Philippe IV, en faveur du comte d'Olivarez. *Longit.* 12. 30. *latit.* 37. 50. (*C. A.*)

* AGARÉENS, (*Géogr. Hist. anc.*) peuples ainsi nommés d'Agar mere d'Ismaël, dont ils descendoient ; & depuis appellés *Sarrasins.*

AGARÉNIENS, s. m. pl. (*Géogr.*) peuples de l'Arabie Heureuse : ils se firent renommer sous Trajan par la vigoureuse résistance qu'ils opposerent à cet empereur, qui fut obligé de lever le siege d'*Agarena* ou *Agarenum* leur ville. (*C*)

AGARIC, *minéral* (*Hist. nat.*) matiere de la nature des pierres à chaux, qui se trouve dans les carrieres de ces pierres.

L'*agaric* minéral eſt mieux nommé *moëlle de pierre. V.* Moelle de Pierre. (*I*)

Agaric, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) en latin *agaricus*, herbe, dit M. Tournefort, dont on ne connoît ni les fleurs ni les graines, qui croît ordinairement contre le tronc des arbres, & qui reſſemble en quelque façon au champignon. Tournefort, *Inſt. rei. herb. Voyez* Plante.

Mais M. Micheli prétend avoir vu des fleurs dans l'*agaric* ; & conſéquemment voici comment il décrit ce genre. « L'*agaric* eſt un genre de plante dont les » caracteres dépendent principalement de » la forme de ſes différentes feuilles ; elles » ſont compoſées de deux parties diffé- » rentes : il y en a qui ſont poreuſes en » deſſous, d'autres ſont dentelées en forme » de peigne, d'autres ſont en lames, d'au- » tres enfin ſont unies. Leurs fleurs ſont » ſans pétales, & n'ont qu'un ſeul filet ; » elles ſont ſtériles, elles n'ont ni calice, » ni piſtil, ni étamines. Elles naiſſent dans » des enfoncemens, ou à l'orifice de cer- » tains petits trous. Les ſemences ſont » rondes ou arrondies ; elles ſont placées » dans différens endroits comme il eſt ex- » pliqué dans les ſubdiviſions de ce genre, » & dans le détail des eſpeces qu'a donné » M. Micheli. » *Nova plant. genera, page 117. & ſuivantes. Voyez* Plante. (*I*)

* M. Boulduc, continuant l'hiſtoire des purgatifs, répandue dans les mémoires de l'Académie, en eſt venu à l'*agaric*, & il lui paroît (*mém. 1714. p. 27.*) que ce purgatif a été fort eſtimé des anciens, quoiqu'il le ſoit peu aujourd'hui & avec raiſon ; car il eſt très-lent dans ſon opération, & par le long ſéjour qu'il fait dans l'eſtomac, il excite les vomiſſemens ou tout au moins des nauſées inſupportables, ſuivies de ſueurs, de ſyncopes, & de langueurs qui durent beaucoup ; il laiſſe auſſi un long dégoût pour les alimens. Les anciens qui n'avoient pas tant de purgatifs à choiſir que nous, n'y étoient apparemment pas ſi délicats ; ou bien, auroit pu ajouter M. Boulduc, l'*agaric* n'a plus les mêmes propriétés qu'il avoit.

C'eſt, dit cet académicien, une eſpece de champignon qui vient ſur le larix ou meleſe. Quelques-uns croient que c'eſt une excroiſſance, une tumeur produite par une maladie de l'arbre : mais M. Tournefort le range ſans difficulté parmi les plantes & avec les autres champignons. On croit que celui qui nous eſt apporté du Levant, vient de la Tartarie, & qu'il eſt le meilleur. Il en vient auſſi des Alpes & des montagnes du Dauphiné & de Trentin. Il y a un mauvais *agaric* qui ne croît pas ſur le larix, mais ſur les vieux chênes, les hêtres, *&c.* dont l'uſage feroit très-pernicieux.

On diviſe l'*agaric* en mâle & femelle ; le premier a la ſuperficie rude & raboteuſe, & la ſubſtance intérieure fibreuſe, ligneuſe, difficile à diviſer, de diverſes couleurs, hormis la blanche ; il eſt peſant. Le ſecond au contraire a la ſuperficie fine, liſſe, brune ; il eſt intérieurement blanc, friable, & ſe met aiſément en farine & par conſéquent il eſt léger : tous deux ſe font d'abord ſentir au goût ſur la langue, & enſuite ils ſont amers & âcres ; mais le mâle a plus d'amertume & d'âcreté. Celui-ci ne s'emploie point en médecine, & peut-être eſt-ce le même que celui qui ne croît pas ſur le larix.

M. Boulduc a employé ſur l'*agaric* les deux grandes eſpeces de diſſolvans, les ſulfureux & les aqueux. Il a tiré par l'eſprit-de-vin une teinture réſineuſe d'un goût & d'une odeur inſupportable : une goutte miſe ſur la langue faiſoit vomir, & donnoit un dégoût pour toute la journée entiere. De deux onces d'*agaric*, il eſt venu ſix dragmes & demie de teinture : le marc qui ne peſoit plus que neuf dragmes, ne contenoit plus rien, & n'étoit qu'un mucilage ou une eſpece de boue.

Sur cela, M. Boulduc ſoupçonna que ce mucilage inutile qui étoit en ſi grande quantité, pouvoit venir de la partie farineuſe de l'*agaric*, détrempée & amollie ; & la teinture réſineuſe, de la ſeule partie ſuperficielle ou corticale. Il s'en aſſura par l'expérience ; car ayant ſéparé les deux parties, il ne tira de la teinture que de l'extérieur, & preſque point de l'intérieur ; ce qui fait voir que la premiere eſt la ſeule purgative, & la ſeule à employer, ſi cependant on l'emploie ; car elle eſt toujours très-déſagréable, & cauſe beaucoup de nauſées & de dégoût. Pour diminuer ſes mauvais

effets, il faudroit la mêler avec d'autres purgatifs.

Les diſſolvans aqueux n'ont pas non plus trop bien réuſſi ſur l'*agaric;* l'eau ſeule n'en tire rien : on n'a par ſon moyen qu'un mucilage épais, une boue, & nul extrait. L'eau aidée du ſel de tartre, parce que les ſels alkalis des plantes diſſolvent ordinairement les parties réſineuſes, donne encore un mucilage dont, après quelques jours de repos, la partie ſupérieure eſt tranſparente, en forme de gelée, & fort différente du fond, qui eſt très-épais. De cette partie ſupérieure ſéparée de l'autre, M. Boulduc a tiré par évaporation à chaleur lente un extrait d'aſſez bonne conſiſtance, qui devoit contenir la partie réſineuſe & la partie ſaline de l'*agaric*, l'une tirée par le ſel de tartre, l'autre par l'eau. Deux onces d'*agaric* avec une demi-once de ſel de tartre, avoient donné une once & demi-dragme de cet extrait; il purge très-bien, ſans nauſées, & beaucoup plus doucement que la teinture réſineuſe tirée avec l'eſprit-de-vin. Quand à la partie inférieure du mucilage, elle ne purge point du tout, ce n'eſt que la terre de l'*agaric.*

M. Boulduc ayant employé le vinaigre diſtillé au lieu de ſel de tartre, & de la même maniere, il a eu un extrait tout pareil à l'autre, & de la même vertu, mais en moindre quantité.

La diſtillation de l'*agaric* a donné à M. Boulduc aſſez de ſel volatil, & un peu de ſel eſſentiel; il y a très-peu de ſel fixe dans la terre morte.

L'*agaric* mâle, que M. Boulduc appelle *faux agaric*, & qu'il n'a travaillé que pour ne rien oublier ſur cette matiere, a peu de parties réſineuſes, & moins encore de ſel volatil ou de ſel eſſentiel. Auſſi ne vient-il que ſur de vieux arbres pourris, dans leſquels il s'eſt fait une réſolution ou une diſſipation des principes actifs. L'infuſion de cet *agaric* faite dans l'eau, devient noire comme de l'encre, lorſqu'on la mêle avec la ſolution de vitriol : auſſi l'*agaric* mâle eſt-il employé pour teindre en noir. On voit par-là qu'il a beaucoup de conformité avec la noix de galle, qui eſt une excroiſſance d'arbres.

AGARISTE, (*Hiſtoire anc.* (fille de Cliſtene qui chaſſa d'Athenes le tyran Hippias. Cette jeune athénienne étoit ſi belle que les jeunes grecs les plus beaux donnerent ſouvent des jeux publics pour lui plaire & gagner ſes bonnes graces en célébrant ainſi ſa beauté.

* AGARISTIE, (*Hiſt. anc.*) mere du fameux Périclès. On rapporte qu'étant enceinte, elle ſongea qu'elle accouchoit d'un lion.

AGARON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliologie.*) coquillage du genre de la porcelaine, c'eſt-à-dire, des limaçons univalves, ou qui n'ont pas d'opercule ou de couvercle à leur coquille, & dont l'animal a, comme la pourpre, les yeux placés ſur les côtés-extérieurs des cornes, un peu au deſſus de leur origine; la bouche en forme de langue armée d'une tariere, & le canal de la reſpiration formé en tuyau qui joue ſur le dos vers la gauche.

La coquille de l'*agaron* a la forme de celles qu'on appelle *olives*, mais ſon ouverture eſt plus large, plus évaſée & moins longue, ſeulement triple de ſa largeur; & à peine deux fois plus longue que le ſommet. Sa longueur totale eſt de quinze lignes, & ſa largeur une fois & demie moindre. La levre droite de ſon ouverture eſt plus aiguë & moins épaiſſe que dans les coquilles appellées *olives;* la gauche eſt unie ſans dents, mais pliſſée ou marquée à ſa partie ſupérieure de quatre à cinq plis fort rapprochés & qui y forment un cordon aſſez relevé. Son extrêmité ſupérieure porte vers le dos une échancrure conſidérable.

Cette coquille varie beaucoup dans ſes couleurs. Son fond eſt blanc ou gris, extrêmement luiſant, quelquefois ſans mêlange, & quelquefois coupé par une ou deux bandes jaunes ou de couleur d'agate, marbrées de brun. Son intérieur eſt ordinairement brun comme les plis de la levre gauche, & quelquefois ce brun tire ſur le violet.

L'*agaron* eſt aſſez rare dans les ſables de l'embouchure du fleuve Niger, où il vit enfoncé à deux pouces de profondeur ſans en jamais ſortir. Il a été figuré par Liſter ſous le nom de *rhombus parvus, tenuis, rictu patente, ipſâ columellâ fuſcâ, claviculâ productiore acutâ.* Conchyliologie,

page 719, *fig.* 17. Par Petiver sous le nom de *cylindrus Brasiliensis albus fasciatus*. Gazofilaci. *Volum. II, catalogorum* 578, *planche* LXIX, *fig.* 3. Par Barrelier sous le nom de *strombus labro exteriore crasso & veluti pulvinato. Observat. p.* 132. *Icon.* 1322, *fig.* 17, & par beaucoup d'autres auteurs que j'ai cités dans mon *Histoire naturelle des coquillages du Sénégal*, *p.* 64, où l'on peut voir la figure que j'en ai fait graver d'après nature, en m'attachant sur-tout à en rendre tous les détails avec la derniere exactitude. (*M.* ADANSON.)

AGASICLÈS, (*Histoire anc.*) roi de Lacédémone, pere d'Ariston. Sa sagesse & sa prudence surent maintenir ses sujets en paix pendant tout son regne. S'il ne fut ni guerrier ni conquérant, il fut beaucoup plus : il mérita d'être mis au rang des rois philosophes. Un jour qu'il s'entretenoit avec quelques philosophes sur les moyens les plus propres qu'un prince doit employer pour s'assurer la possession tranquille de ses états, n'osa se proposer pour exemple ; mais il dit qu'il falloit qu'un roi traitât ses sujets, comme un pere traite ses enfans : maxime sublime qu'il mettoit lui-même en pratique, & qui devroit être gravée dans le cœur de tous les monarques.

* AGATE, (*terme de Fleuriste.*) On donne ce nom à plusieurs tulipes dont nous donnerons ici un catalogue alphabétique d'après le *Grand vocabulaire François*.

Agate amirale : ses couleurs sont gris de lin, siamette, rouge-vif & blanc.

Agate armand : ses couleurs sont gris de lin sale, gorge de pigeon, & blanc.

Agate d'arquelaine : elle est de couleur gorge de pigeon obscure & blanche.

Agate d'aste : ses couleurs sont rouge, blanc & pourpre-rose seche.

Agate barbansonne : ses couleurs sont rouge-obscur, gorge de pigeon claire, & blanc-obscur.

Agate brillet : ses couleurs sont gorge de pigeon, & blanc.

Agate brosset : ses couleurs sont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate brune : ses couleurs sont rouge sur brun, & gorge de pigeon claire.

Agate castelain : ses couleurs sont gorge de pigeon rouge, pâle & blanc.

Agate chapelle : ses couleurs sont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate chou : ses couleurs sont gorge de pigeon, & citron terni.

Agate de cointe : ses couleurs sont gorge de pigeon, obscure & claire, & blanc terni.

Agate coste : ses couleurs sont gris de lin chargé, rouge-vin & blanc de satin.

Agate datte : ses couleurs sont gris-lavandé, & pourpre-cramoisi.

Agate dentelée : ses couleurs sont gorge de pigeon, rouge & blanc.

Agate de dru, est couleur de rose mêlée d'incarnat, de gorge de pigeon, de couleur de citron, & de blanc terni.

Agate d'épine, est d'un blanc de lait, tacheté de rouge cramoisi clair.

Agate ferrans, est d'un pourpre foncé, mêlé de blanc.

Agate gobelet : ses couleurs sont rouge cramoisi, gorge de pigeon, blanc & jaune.

Agate gobelin, est ornée de cinq couleurs, d'incarnat, de rouge, de jaune, & de lacque chargée de chamois.

Agate gorle, est d'un rouge sang de bœuf, mêlé de blanc.

Agate gorion : ses couleurs sont rouge obscur, gorge de pigeon & citron.

Agate la déserte, est de couleur gorge de pigeon mêlée de blanc.

Agate lyonnoise, est de couleur de brique, gorge de pigeon, & blanche.

Agate minime, a quatre couleurs assez distinctes, savoir gris de lin, jaune, amarante & rouge.

Agate molard : ses couleurs sont gorge de pigeon obscure, gris-lavandé & blanc.

Agate mole, est couleur gorge de pigeon claire & blanche.

Agate morin, a du rouge & du gris sale dans beaucoup de blanc.

Agate pernichot, est panachée de gris de lin & de blanc.

Agate picot : ses couleurs sont gorge de pigeon obscure & claire, & blanc terni.

Agate la picmande : ses couleurs sont gris de lin, gorge de pigeon rouge, & blanc.

Agate proserpine, est d'un jaune de citron terni.

Agate de quibly : ses couleurs sont gris de lin, gorge de pigeon obscure & claire.

Agate riviere : ses couleurs sont rouge brûlé, gorge de pigeon obscure, & un peu de blanc terni.

Agate robain, a du pourpre, du rouge & du blanc; & quoique ce soient les couleurs de l'*agate royale*, elle en differe cependant beaucoup par la maniere dont elles sont distribuées.

Agate romaine, est gorge de pigeon mêlée d'un peu de blanc.

Agate roussi : ses couleurs sont rouge-brun, blanc & gorge de pigeon.

Agate royale, n'a que trois couleurs, mais très-bien distribuées. C'est du pourpre clair, avec du rouge qui s'étend en panaches dans beaucoup de blanc. Cette tulipe est une des plus belles que l'on ait.

Agate saint-Marc : ses couleurs sont gris de lin, incarnat & blanc.

Agate sans pareille : ses couleurs sont rouge-cramoisi, blanc & gorge de pigeon.

Agate saunier : ses couleurs sont gris de lin clair, & gorge de pigeon.

Agate sauvage : ses couleurs sont violet, pourpre foncé, & blanc.

Agate du vasseur : ses couleurs sont du gris violet, du blanc & d'un peu d'incarnat.

AGATE. Les Tireurs-d'or apellent ainsi un instrument dans le milieu duquel est enchâssée une *agate* qui sert à rebrunir l'or.

AGATE, *achates*, s. f. (*Hist. nat.*) pierre fine que les auteurs d'histoire naturelle ont mise dans la classe des pierres fines demi-transparentes. *Voyez* PIERRE FINE.

On croit que le nom de l'*agate* vient de celui du fleuve *Achates* dans la vallée de Noto en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui *le Drillo ;* & on prétend que les premieres pierres d'*agate* furent trouvées sur les bords de ce fleuve.

La substance de l'*agate* est la même que celle du caillou, que l'on appelle communément *pierre à fusil :* toute la différence que l'on peut mettre entre l'une & l'autre, est dans les couleurs ou dans la transparence. Ainsi l'*agate* brute, l'*agate* imparfaite, par rapport à la couleur & à la transparence, n'est pas différente du caillou; & lorsque la matiere du caillou a un certain degré de transparence ou des couleurs marquées, on la nomme *agate*.

On distingue deux sortes d'*agates* par rapport à la transparence : savoir, l'*agate orientale* & l'*agate occidentale :* la premiere vient ordinairement des pays orientaux, comme son nom le désigne; & on trouve la seconde dans les pays occidentaux, en Allemagne, en Boheme, *&c.* On reconnoît l'*agate* orientale à la netteté, à la transparence, & à la beauté du poli; au contraire l'*agate* occidentale est obscure, sa transparence est offusquée, & son poliment n'est pas aussi beau que celui des *agates* orientales. Toutes les *agates* que l'on trouve en orient n'ont pas les qualités qu'on leur attribue ordinairement, & on rencontre quelquefois des *agates* en occident que l'on pourroit comparer aux orientales.

La matiere ou la pâte de l'*agate* orientale, comme disent les lapidaires, est un caillou demi-transparent, pur & net : mais dès qu'un tel caillou a une teinte de couleur, il retient rarement le nom d'*agate*. Si la couleur naturelle du caillou est laiteuse & mêlée de jaune ou de bleu, c'est une chalcédoine; si le caillou est de couleur orangée, c'est une sardoine; s'il est rouge, c'est une cornaline. *Voyez* CAILLOU, CHALCEDOINE, CORNALINE, SARDOINE. On voit par cette distinction qu'il y a peu de variété dans la couleur des *agates* orientales; elles sont blanches, ou plutôt elles n'ont point de couleur. Au contraire l'*agate* occidentale a plusieurs couleurs & différentes nuances dans chaque couleur; il y en a même de jaunes & de rouges, que l'on ne peut pas confondre avec les sardoines ni les cornalines, parce que le jaune de l'*agate* occidentale, quoique mêlé de rouge n'est jamais aussi vif & aussi net que l'orangé de la sardoine. De même le rouge de l'*agate* occidentale semble être lavé & éteint en comparaison du rouge de la cornaline, c'est la couleur du minium comparée à celle du vermillon.

La matiere de l'*agate*, occidentale est un caillou, dont la transparence est plus qu'à demi-offusquée, & dont les couleurs n'ont ni éclat ni netteté.

Il est plus difficile de distinguer l'*agate*

des autres pierres demi-transparentes, telles que la chalcedoine, la sardoine, & la cornaline, que de la reconnoître parmi les pierres opaques, telles que le jaspe & le jade; cependant on voit souvent la matiere demi-transparente de l'*agate* mêlée dans un même morceau de pierre avec une matiere opaque, telle que le jaspe; & dans ce cas on donne à la pierre le nom d'*agate jaspée*, si la matiere d'*agate* en fait la plus grande partie; & on l'appelle *jaspe agatée*, si c'est le jaspe qui domine.

L'arrangement des taches & l'opposition des couleurs dans les couches, dont l'*agate* est composée, sont des caracteres pour distinguer différentes especes, qui sont l'*agate simplement dite*, l'*agate onyce*, l'*agate œillée*, & l'*agate herborisée*.

L'*agate simplement dite* est d'une seule couleur ou de plusieurs, qui ne forment que des taches irrégulieres posées sans ordre & confondues les unes avec les autres. Les teintes & les nuances des couleurs peuvent varier presqu'à l'infini; de sorte que dans ce mêlange & dans cette confusion il s'y rencontre des hasards aussi singuliers que bizarres. Il semble quelquefois qu'on y voit des gazons, des ruisseaux & des paysages, souvent même des animaux & des figures d'hommes; & pour peu que l'imagination y contribue, on y apperçoit des tableaux en entier: telle étoit la fameuse *agate* de Pyrrhus, roi d'Albanie, sur laquelle ou prétendoit voir, au rapport de Pline, Apollon avec sa lyre, & les neuf Muses, chacune avec ses attributs: ou l'*agate* dont Boece de Boot fait mention; elle n'étoit que de la grandeur de l'ongle, & on y voyoit un évêque avec sa mitre: & en retournant un peu la pierre, le tableau changeant, il y paroissoit un homme & une tête de femme. On pourroit citer quantité d'autres exemples, ou plutôt il n'y a qu'à entendre la plupart des gens qui jettent les yeux sur certaines *agates*, ils y distinguent quantité de choses que d'autres ne peuvent pas même entrevoir. C'est pousser le merveilleux trop loin; les jeux de la nature n'ont jamais produit sur les *agates* que quelques traits toujours trop imparfaits, même pour faire une esquisse.

L'*agate onyce* est de plusieurs couleurs; mais ces couleurs, au lieu de former des taches irrégulieres, comme dans l'*agate* simplement dite, forment des bandes ou des zones qui représentent les différentes couches dont l'*agate* est composée. La couleur de l'une des bandes n'anticipe pas sur les bandes voisines. Chacune est terminée par un trait net & distinct. Plus les couleurs sont opposées & tranchées l'une par rapport à l'autre, plus l'*agate onyce* est belle. Mais l'*agate* est rarement susceptible de ce genre de beauté, parce que ses couleurs n'ont pas une grande vivacité. *Voyez* ONYCE.

L'*agate œillée* est une espece d'*agate* onyce dont les couches sont circulaires. Ces couches forment quelquefois plusieurs cercles concentriques sur la surface de la pierre, elles peuvent être plus épaisses les unes que les autres, mais l'épaisseur de chacune en particulier est presqu'égale dans toute son étendue, ces couches ou plutôt ces cercles ont quelquefois une tache à leur centre commun, alors la pierre ressemble en quelque façon à un œil; c'est pourquoi on les a nommées *agates œillées*. Il y a souvent plusieurs de ces yeux sur une même pierre; c'est un assemblage de plusieurs caillous qui se sont formés les uns contre les autres; & confondus ensemble en grossissant. *V.* CAILLOU. On monte en bagues les *agates* œillées, & le plus souvent on les travaille pour les rendre plus ressemblantes à des yeux. Pour cela on diminue l'épaisseur de la pierre dans certains endroits, & on met dessous une feuille couleur d'or; alors les endroits les plus minces paroissent enflammés, tandis que la feuille ne fait aucun effet sur les endroits de la pierre qui sont les plus épais. On ne manque pas aussi de faire une tache noire au centre de la pierre en dessous, pour représenter la prunelle de l'œil, si la nature n'a pas fait cette tache.

On donne à l'*agate* le nom d'*herborisée* ou de *dendrite*, (*Voyez* DENDRITE), lorsqu'on y voit des ramifications qui représentent des plantes telles que des mousses, & même des buissons & des arbres. Les traits sont si délicats, le dessein est quelquefois si bien conduit, qu'un peintre pourroit à peine copier une belle *agate* herborisée: mais elles ne sont pas toutes aussi parfaites les

les unes que les autres. On en voit qui n'ont que quelques taches informes ; d'autres sont parsemées de traits qui semblent imiter les premieres productions de la végétation, mais qui n'ont aucun rapport les uns aux autres. Ces traits, quoique liés ensemble, ne forment que des rameaux imparfaits & mal dessinés. Enfin, les belles *agates* herborisées présentent des images qui imitent parfaitement les herbes & les arbres ; le dessein de ces especes de peinture est si régulier, que l'on peut y distinguer parfaitement les troncs, les branches, les rameaux, & même les feuilles : on est allé plus loin ; on a cru y voir des fleurs. En effet ; il y a des dendrites dans lesquelles les extrêmités des ramifications sont d'une belle couleur jaune, ou d'un rouge vif. *V.* CORNALINE *herborisée*, SARDOINE *herborisée*.

Les ramifications des *agates* herborisées sont d'une couleur brune ou noire, sur un fond dont la couleur dépend de la qualité de la pierre ; il est net & transparent, si l'*agate* est orientale ; si au contraire elle est occidentale, ce fond est sujet à toutes les imperfections de cette sorte de pierre. *V.* CAILLOU. (*I*)

* Les *agates* & les jaspes se peuvent facilement teindre ; mais celles de ces pierres qui sont unies naturellement, sont par cette même raison, composées de tant de parties hétérogenes, que la couleur ne sauroit y prendre uniformément : ainsi, on n'y peut faire que des taches, pour perfectionner la régularité de celles qui s'y rencontrent ; mais non pas les faire changer entiérement de couleur, comme on fait à l'*agate* blanchâtre nommée *chalcedoine*.

Si l'on met, sur un morceau d'*agate* chalcedoine, de la dissolution d'argent dans de l'esprit de nitre & qu'on l'expose au soleil, on la trouvera teinte au bout de quelques heures, d'une couleur brune tirant sur le rouge. Si l'on y met de nouvelle dissolution, on l'aura plus foncée, & la teinture la pénétrera plus avant, & même entiérement ; si l'*agate* n'a qu'une ou deux lignes d'épaisseur, & qu'on mette de la dissolution des deux côtés, cette teinture n'agit pas uniformément. Il y a dans cette sorte d'*agate*, & dans la plupart des autres, pierres dures, des veines presqu'imperceptibles, qui en sont plus facilement pénétrées que le reste, en sorte qu'elles deviennent plus foncées, & forment de très-agréables variétés qu'on ne voyoit point auparavant.

Si l'on joint à la dissolution d'argent le quart de son poids, ou environ, de suie & de tartre rouge mêlés ensemble, la couleur sera brune tirant sur le gris.

Au lieu de suie & de tartre, si on met la même quantité d'alun de plume, la couleur sera d'un violet forcé tirant sur le noir.

La dissolution d'or ne donne à l'*agate* qu'une légere couleur brune qui pénetre très-peu ; celle du bismuth la teint d'une couleur qui paroît blanchâtre & opaque, lorsque la lumiere frappe dessus, & brune, quand on la regarde à travers le jour. Les autres dissolutions de métaux & de minéraux, employées de la même maniere, n'ont donné aucune sorte de teinture.

Pour réussir à cette opération, il est nécessaire d'exposer l'*agate* au soleil : M. Dufay en a mis sous une moufle ; mais elles n'ont pris que très-peu de couleur, & elle ne pénétroit pas si avant. Il a même remarqué plusieurs fois que celles qu'il avoit exposées au soleil ont pris moins de couleur dans tout le cours de la premiere journée, qu'en une demi-heure du second jour, même sans y remettre de nouvelle dissolution. Cela lui a fait soupçonner que peut-être l'humidité de l'air étoit très-propre à faire pénétrer les parties métalliques. En effet, il a fait colorer des *agates* très-promptement, en les portant dans un lieu humide aussi-tôt que le soleil avoit fait sécher la dissolution, & les exposant derechef au soleil.

Pour tracer sur la chalcedoine des figures qui aient quelque sorte de régularité, la maniere qui réussit le mieux est de prendre la dissolution d'argent avec une plume, ou un petit bâton fendu, & de suivre les contours avec une épingle : si l'*agate* est dépolie, le trait n'est jamais bien fin, parce que la dissolution s'étend en très-peu de temps : mais si elle est bien chargée d'argent, & qu'elle se puisse crystalliser promptement au soleil, elle ne court

plus risque de s'épancher, & les traits en seront assez délicats. Ils n'approcheront cependant jamais du trait de la plume, & par conséquent de ces petits arbres qu'on voit si délicatement formés par les dendrites.

Supposé pourtant qu'on parvînt à les imiter, voici deux moyens de distinguer celles qui sont naturelles d'avec les factices. 1°. En chauffant l'*agate* colorée artificiellement, elle perd une grande partie de sa couleur, & on ne peut la lui faire reprendre qu'en remettant dessus de nouvelle dissolution d'argent. La seconde maniere, qui est plus facile & plus simple, est de mettre sur l'*agate* colorée un peu d'eau forte ou d'esprit de nitre, sans l'exposer au soleil; il ne faut qu'une nuit pour la déteindre entiérement. Lorsque l'épreuve sera faite, on lui restituera, si l'on veut, toute sa couleur, en l'exposant au soleil plusieurs jours de suite : mais il ne faut pas trop compter sur ce moyen, comme on verra par ce qui suit.

On sait que par le moyen du feu, on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines; c'est ainsi qu'on fait les saphirs blancs, les améthistes blanches. On met ces pierres dans un creuset, & on les entoure de sable ou de limaille de fer; elles perdent leur couleur à mesure qu'elles s'échauffent; on les retire quelquefois fort blanches. Si l'on chauffe de même la chalcedoine ordinaire, elle devient d'un blanc opaque; & si l'on fait des taches avec de la dissolution d'argent, ces taches seront d'un jaune citron, auquel l'eau-forte n'apporte plus aucun changement. La dissolution d'argent mise sur la chalcedoine ainsi blanchie & exposée au soleil plusieurs jours de suite, y fait des taches brunes.

La dissolution d'argent donne à l'*agate* orientale une couleur plus noire qu'à la chalcedoine commune. Sur une *agate* parsemée de taches jaunes, elle a donné une couleur de pourpre. *Voyez mém. de l'acad. ann. 1728, par* M. Dufay. Nous avons dit dans l'endroit où l'on propose le moyen de reconnoître l'*agate* teinte d'avec l'*agate* naturelle, qu'il ne falloit pas trop compter sur l'eau forte. En effet, M. de la Condamine ayant mis deux dendrites naturelles dans de l'eau forte pendant trois ou quatre jours, il n'y eut point de changement. Les dendrites mises en expérience, ayant été oubliées sur une fenêtre pendant quinze jours d'un temps humide & pluvieux, il se mêla un peu d'eau de pluie dans l'eau-forte, & l'*agate*, où les arbrisseaux étoient très-fins, se déteignit entiérement : le même sort arriva à l'autre, du moins pour la partie qui trempoit dans l'eau-forte; il fallut pour cette expérience, de l'oubli, au lieu de soin & d'attention.

Agate, (*Mat. Méd.*) on attribue de grandes vertus à l'*agate*, de même qu'à d'autres pierres précieuses : mais elles sont toutes imaginaires. *Geoffroy*. (*N*)

L'Agate, *en architecture*, sert à l'embellissement des tabernacles, des cabinets, de pieces de rapport de marqueterie, *&c.* (*P*)

* Agate, (*Sainte*) *Géogr.* petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la province ultérieure. *Longit.* 32-8. *latit.* 40-55.

Agate, Gatte, Jatte (*Marine.*) *Voyez* Gatte. (*Z*)

* AGATHYRSES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de la Sarmatie d'Europe, dont Hérodote, S. Jerôme, & Virgile, ont fait mention. Virgile a dit qu'ils se peignoient; S. Jérôme, qu'ils étoient riches sans être avares; & Hérodote, qu'ils étoient efféminés.

* AGATIS *ou* Agastis, s. m. (*terme de coutume.*) c'est le dommage causé par un animal quelconque dans un champ, une vigne, un verger, un jardin. Ce dommage champêtre doit être réparé par le propriétaire du bétail qui l'a fait; & dès qu'il est apparent, constaté & sur-tout établi par un procès-verbal, on peut intenter action d'*agatis*. Cette action se prescrit pourtant plus ou moins tard, suivant les usages des lieux. Il y a aussi des coutumes qui permettent (contre la défense du droit civil) de tuer le bétail qui fait dommage, comme porcs, oies, *&c.* sous prétexte qu'il est difficile de prendre ces animaux. Alors toute action est déniée à celui qui s'est fait justice par lui-même.

AGATOCLE, (*Hist. de Syracuse.*) A peine Timoléon avoit affranchi sa patrie

du joug des Denis qu'*Agatocle*, jeune ambitieux, envahit le pouvoir ſuprême dans Syracuſe. Ce fut par le ſang des principaux citoyens qu'il affermit ſa puiſſance uſurpée. Tous ceux qui ne furent pas ſes complices, furent traités en coupables; les femmes & les enfans furent enveloppés dans le meurtre des peres & des époux. Ce ne fut pas le ſeul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays eſt déchiré de factions, ſes voiſins, ſous le titre impoſant de *pacificateurs*, profitent de ſes diviſions pour l'aſſervir. C'étoit en paroiſſant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient uſurpé la domination. Toute l'iſle étoit ſous leur puiſſance, & il n'y avoit que Syracuſe qui eût réſiſté à leurs armes & à leurs promeſſes. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ſes murs; les extrêmités où elle ſe vit réduite, n'ébranlerent point la conſtance de ſes habitans. *Agatocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de tranſporter en Afrique le théatre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combattre qu'à calculer. Il équipe ſecrétement une petite flotte, où il embarque treize mille hommes auſſi audacieux que lui : quoique Syracuſe fût étroitement inveſtie par terre & par mer, il a le ſecret de tromper la vigilance des aſſiégeans, & d'arriver ſans obſtacle en Afrique qu'il trouva ſans défenſeurs. Carthage, ſur le bruit de ſes proſpérités en Sicile, n'avoit pu prévoir que l'ennemi qui devoit n'implorer que ſa clémence, viendroit l'inſulter dans ſes murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans fugitifs abandonnerent leurs richeſſes & leurs troupeaux pour ſe réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois ſans force & ſans courage trembloient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occuperent plus à faire des conquêtes; & alarmés pour leur propres foyers, ils rappellerent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, eſt toujours tremblant à l'aſpect du raviſſeur. La levée du ſiege de Syracuſe fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agatocle* fut le libérateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combattu dans cette iſle, vinrent à leur tour défendre leur patrie : les deux armées en vinrent aux mains, & la victoire ſe déclara pour les Siciliens. Mais leurs ſuccès multipliés ne faiſoit qu'épuiſer leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangere : *Agatocle*, trop clairvoyant pour compter ſur des ſuccès durables, conſentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuſe, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur ſtipula pour les intérêts de l'humanité, puiſqu'il exigea des Carthaginois le ſerment de ne plus immoler des victimes humaines; *Agatocle* revint triomphant à Syracuſe, où il auroit été reçu comme le libérateur de ſa patrie, ſi l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracuſains ſouvent courbés ſous le joug, n'avoient jamais pu ſe familiariſer avec l'eſclavage. Un pays où il s'éleve ſans ceſſe des hommes aſſez ambitieux pour envahir le pouvoir extrême, prouve qu'il renferme beaucoup de citoyens fatigués de l'obéiſſance. L'eſprit républicain eſt quelquefois un eſprit de tyrannie; & celui qui préfere la liberté à tous les autres avantages, a ſouvent dans lui le germe d'ambition qui n'attend qu'un temps favorable pour aſſervir les autres. *Agatocle* reconnut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainſi dans le temps qu'il croyoit jouir de ſa gloire, il ſe vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris; alors abandonné des anciens adorateurs de ſa fortune, il perdit tout eſpoir; & ne pouvant ſurvivre à ſa dégradation, il aima mieux ſe donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laiſſa la réputation d'avoir été un grand politique, un intrépide guerrier & un mauvais citoyen. (*T-N.*)

AGATTON *ou* GATTON, (*Géogr.*) ville d'Afrique ſur la côte de Guinée, vers l'embouchure de la riviere de Benne, à une grande journée de la ville de Benin. Elle eſt ſituée ſur une petite éminence qui forme une iſle dans la riviere, mais fort près de

la rive. L'air y eſt plus ſain que dans aucune autre partie de la contrée, & le pays aux environs eſt rempli de toutes ſortes d'arbres fruitiers. Cette ville étoit autrefois fort conſidérable; mais les guerres l'ont détruite en partie. Elle dépend du grand Benin. *Long.* 23. 30. *lat.* 6. 30. (*C. A.*)

*AGATY, (*Hiſtoire naturelle bot.*) arbre du Malabar qui a quatre à cinq fois la hauteur de l'homme, & dont le tronc a environ ſix piés de circonférence. Ses branches partent de ſon milieu & de ſon ſommet, & s'étendent beaucoup plus en hauteur ou verticalement qu'horizontalement. Il croît dans les lieux ſablonneux. Sa racine eſt noire, aſtringente au goût, & pouſſe des fibres à une grande diſtance. Le bois d'*agaty* eſt tendre, & d'autant plus tendre, qu'on le prend plus voiſin du cœur. Si l'on fait une inciſion à l'écorce, il en ſort une liqueur claire & aqueuſe, qui s'épaiſſit, & devient gommeuſe peu après ſa ſortie. Ses feuilles ſont ailées; elles ont un empan & demi de long; elles ſont formées de deux lobes principaux, unis à une maîtreſſe côte, & oppoſées directement. Leur pédicule eſt fort court, & courbé en devant. Leurs petits lobes ſont oblongs & arrondis par les bords. Ils ont environ un pouce & demi de longueur, & un travers de doigt de largeur. Cette largeur eſt la même à leur ſommet qu'à leur baſe. Leur tiſſu eſt extrêmement compacte & uni, d'un verd éclatant en deſſus, pâle en deſſous, & d'une odeur qu'ont les feves quand on les broie. De la groſſe côte partent les ramifications déliées, qui tapiſſent toute la ſurface des feuilles. Ces feuilles ſe ferment pendant la nuit, c'eſt-à-dire, que leurs lobes s'approchent.

Les fleurs ſont papilionacées, ſans odeur, naiſſent quatre à quatre ou cinq à cinq, ou même en plus grand nombre, ſur une petite tige qui ſort d'entre les ailes des feuilles. Elles ſont compoſées de quatre pétales, dont un s'éleve au deſſus des autres. Les latéraux forment un angle, ſont épais, blancs, & ſtriés par des veines, blanches, d'abord, puis jaunes & enſuite rouges. Les étamines des fleurs forment un angle, & ſe diſtribuent à leur extrêmité en deux filamens qui portent deux ſommets jaunes & oblongs. Le calice qui environne la baſe des pétales eſt profond, compoſé de quatre portions ou feuilles courtes, arrondies, & d'un verd pâle.

Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des coſſes longues de quatre palmes, & larges d'un travers de doigt, droites, un peu arrondies, vertes & épaiſſes. Ces coſſes contiennent des feves oblongues, arrondies, placées chacune dans une loge ſéparée d'une autre loge par une cloiſon charnue qui regne tout le long de la coſſe; les feves ont le goût des nôtres, & leur reſſemblent excepté qu'elles ſont beaucoup plus petites. Elles blanchiſſent à meſure qu'elles mûriſſent. On peut en manger. Si les temps ſont pluvieux, cet arbre portera des fruits trois ou quatre fois l'année.

Sa racine broyée dans de l'urine de vache, diſſipe les tumeurs. Le ſuc tiré de l'écorce, mêlé avec le miel & pris en gargariſme, eſt bon dans l'eſquinancie, & les aphthes de la bouche. Je pourrois encore rapporter d'autres propriétés des différentes parties de cet arbre: mais elles n'en feroient pas plus réelles, & mon témoignage n'ajouteroit rien à celui de Ray, d'où la deſcription précédente eſt tirée.

AGAUNE, *Agaunium*, (*Géogr. anc.*) dans la vallée Pennine, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, où la légion Thébenne ſe laiſſa décimer plutôt que de renoncer au Chriſtianiſme. Grégoire de Tours appelle ces martyrs *ſanctos Agaunenſes*. Sigiſmond, roi de bourgogne, y conſtruiſit en 515 un monaſtere devenu célebre.

* AGDE, (*Géogr.*) ville épiſcopale, ſituée ſur la riviere d'Eraut, à une demi-lieue de ſon embouchure dans le golf de Lyon, près d'une branche du canal royal. L'évêché d'*Agde*, fort riche, n'a pourtant que dix-neuf paroiſſes & deux abbayes. Son évêque eſt ſuffragant de l'archevêque de Narbonne.

Agde, nommée *Agate* (bonne fortune) par Timoſthene, contemporain d'Alexandre le Grand, fut fondée par une colonie de Maſſiliens ou Marſeillois. Il s'y tint un concile en 506, ſous le regne d'Alaric. Son territoire produit du vin, du bled, de l'huile, de la ſoie, de belles laines, & le

falicot, herbe qui se seme, & dont les cendres sont de la soude, qui sert à faire du verre & du savon. *Agde* est à 4 lieues de Beziers, 7 de Narbonne, 12 de Montpellier, & 150 sud-est de Paris. (*C*)

AGDERUINE, (*Géogr.*) petite ville de l'isle Minorque, dans la Méditerranée. Elle est située près d'une montagne, au nord-ouest de la ville de Fornelle & au sud-est du cap Bajolis. Cette ville n'a rien de remarquable. *Longit.* 22. *latit.* 40. 15. (*C. A.*)

AGE, (*Médecine légale.*) Le temps qui s'écoule depuis la conception jusqu'à la mort, est ce qu'on appelle l'*âge* ou la *vie* de l'homme en général. La vie de l'enfant dans l'utérus, depuis l'instant de la conception jusqu'à celui de sa sortie, constitue le premier *âge* de l'espece humaine; le second ne commence qu'à l'instant de la naissance, & se termine à la fin de la vie prolongée jusqu'au terme le plus ordinaire.

Le premier *âge*, plus court & moins soumis à l'examen que le second, présente beaucoup plus d'obscurités lorsqu'on veut en découvrir les gradations ou les périodes.

Un voile jusqu'à présent impénétrable couvre les mysteres de la génération; nous n'avons que quelques faits épars & presque tous fournis par l'analogie, pour nous éclairer sur la formation de notre être dans le sein de nos meres; & des systêmes plus ou moins ingénieux, bâtis sur d'aussi frêles fondemens, sont la seule ressource qui nous reste contre ce chaos. Il est utile sans doute à l'homme qui explique ou qui veut expliquer, de recourir à des causes premieres ou formatrices pour fixer son imagination, mais que nous importe une hypothese quelque complette qu'elle soit, tant qu'elle n'a rien qui tombe sous les sens? L'homme formé par le mêlange de deux semences, ou par la fécondation d'un œuf préexistant, n'offre dans les premiers momens après la conception, qu'un point organisé nageant dans une liqueur renfermée ou circonscrite par des membranes; cette espece d'œuf parvenu ou logé dans la matrice, dont la cavité est très-petite, s'applique contre ses parois, les vaisseaux se développent sur les membranes; principalement vers le point de contact, ils se lient ou s'abouchent avec les lacunes de l'utérus, ils en pompent les sucs, les transmettent à l'embryon, & c'est dans ces momens que commence le méchanisme de la nutrition ou du développement.

En considérant le premier état comme le commencement de la vie, l'analogie du poulet & des autres animaux répand quelque clarté sur la formation successive des organes. Le point organisé, peu auparavant informe & sans action, commence à jouir d'une vie qui lui est propre: son battement devient sensible, il s'étend peu-à-peu, & le spectacle varie presque à chaque instant par l'addition des nouvelles couches ou les prolongemens de celles qui étoient formées. On distingue bientôt les parties hétérogenes dans tout ce qui n'étoit qu'uniforme; le sang se porte par des canaux vers les différentes parties, il prend sa couleur ordinaire, les membranes s'étendent & se renforcent, les chairs auparavant gélatineuses acquierent plus de consistance & s'appliquent sur les points qui passent successivement par l'état de gelée, de membrane, de cartilage & d'os. Nous ignorons par quel méchanisme le principe de vie qui met tout en mouvement dans cette petite machine, arrange les parties sans les confondre; comment il se transporte en des lieux différens avec sa même activité; comment il s'accroît lui-même à proportion de son ouvrage; en un mot, comment une cause peut s'augmenter ou acquérir plus d'énergie, à mesure qu'elle rencontre plus d'obstacles.

Cet accroissement est très-rapide, si on le compare à celui des temps qui doivent suivre. Les organes devenus plus forts & plus distincts, sont eux-mêmes d'autres centres de vie, dout les effets se répandent & concourent au même but. Il s'établit entre eux une correspondance immédiate & réciproque dont l'accord constitue la vie générale & la santé de l'individu; & cette correspondance d'actions annonce alors un être distinct & qui a vie. Le fœtus prend de sa mere les sucs propres à fortifier ou à nourrir ses parties; son extrême délicatesse exigeoit un abri qui garantît ses organes à peine formés, des impressions violentes des corps extérieurs: il végete encore dans l'utérus durant quelque temps, jusqu'à ce

qu'ayant acquis le volume suffisant & ses membres la force requise, il abandonne sa premiere demeure pour commencer un nouvel ordre de vie.

Ce premier *âge*, dont je viens de faire le tableau succinct, présente des gradations bien tranchantes lorsqu'on compare les termes les plus éloignés. On trouve que le fœtus parvenu au neuvieme mois, ressemble moins à l'embryon qui vient d'être conçu, que le vieillard décrépit ne ressemble à l'enfant qui vient de naître : ce court intervalle de neuf mois a donc différens périodes qui ont aussi leur temps préfix. Un examen un peu réfléchi sur les accroissemens du fœtus, & la connoissance des observations anatomiques faites par les auteurs qui ont traité de l'Ostéogénie, annoncent qu'il y a dans la vie du fœtus des révolutions semblables à celles de l'*âge* de puberté & de la vieillesse; on s'apperçoit encore qu'après des efforts rapides pour développer ou former des organes, il s'écoule un temps quelquefois assez long, pendant lequel le principe de vie semble s'assoupir ou reprendre des forces pour opérer de nouveaux changemens. Ces différens périodes sont trop peu observés pour leur assigner des termes invariables; mais il paroît que le troisieme & le sixieme mois sont à-peu-près le temps marqué pour les changemens les plus considérables. L'expérience annonce que le fœtus de trois mois, quoique vivant & bien organisé, ne donne encore aucune preuve de sentiment: cette singularité a fait penser à quelques auteurs, qu'il devoit alors être regardé comme un être purement végétal & sans ame, & qu'il ne devenoit en tout semblable à l'homme que dans l'instant où il exécutoit quelque mouvement & donnoit des marques de sensibilité; ils ont même avancé, d'après cette distinction, qu'il n'y avoit point de crime à faire avorter un fœtus inanimé. Cette conclusion détestable porte sur un faux principe; car enfin suffit-il que le corps soit sans sentiment ou sans mouvement, du moins sensible, pour conclure qu'il n'y a point d'ame? Voyons-nous avec évidence qu'ils soient liés à ce principe pensant comme une cause à son effet? Ne reconnoît-on pas d'autres cause de sentiment & de mouvement? Sans citer l'exemple des animaux qui sentent & se meuvent indépendamment de ce principe, ne sait-on pas que même après la mort il est des parties qui se meuvent ou qui paroissent sentir, & sont susceptibles d'irritation dans tous les hommes? Ne sait-on pas encore que durant la vie il est des momens où tous les sens sont assoupis, & tous les organes dans l'inaction? Tant de contradictions apparentes suffisent sans doute pour indiquer que nous sommes bien éloignés de saisir le véritable point de vue sous lequel ces difficultés doivent être considérées.

L'irritabilité des parties du corps est un mode ou une aptitude de la matiere organisée, qui n'a son effet, que lorsqu'elle réunit les conditions requises pour être mise en acte: ces conditions sont la souplesse, l'élasticité; &c. & je ne vois d'autre terme à cette irritabilité d'une partie animale après sa mort, que la congélation de la graisse, par l'absence de la chaleur, ou le racornissement des fibres par la sécheresse.

L'irritabilité, qui produit la plupart des mouvemens, & qui essentiellement requise pour la sensation, pourroit bien ne se trouver dans l'animal, que sous certaines conditions, & après que les organes auroient acquis quelque consistance, comme au bout de trois mois; mais on sent bien que cette mobilité ou sensibilité des fibres est distincte de la vie, & sur-tout du principe intelligent qui anime l'homme.

L'enfant qui vient de naître, commence ce qu'on peut appeller la vie sociale; il vit sous la protection des loix, qui le défendent des insultes, ou des surprises auxquelles sa foiblesse & son peu de connoissance ne l'expose que trop. Elles ont prévu que, par défaut d'expérience, il pouvoit faire des démarches dont il auroit à se repentir dans un *âge* plus mûr : dans cette vue, elles annullent tout contrat, ou transaction passée avant l'*âge* nécessaire; & cet *âge* est celui qui suffit à développer dans chaque individu la raison ou la science de se bien conduire.

Les différens devoirs à remplir dans la société, exigeoient encore différens degrés de perfection, ou dans le physique, ou dans le moral de chaque particulier; la gradation des connoissances & de l'accroisse-

ment du corps, étant à-peu-près la même dans tous les individus, on a distingué la durée de la vie en différens périodes appellés *âges*; & ces époques fixées ont été autorisées par les loix, & regardées comme une preuve de l'aptitude du sujet à exercer ou à remplir telle ou telle fonction.

Il résulte sans doute une foule d'inconvéniens de la fixation uniforme de ces termes: chaque climat produit sur les sujets qui l'habitent, des variétés qui lui sont propres; on sait la disproportion qu'il y a entre les habitans des pays méridionaux, & ceux qui vivent sous la zone glaciale, pour l'*âge* de puberté; la menstruation, la vieillesse, &c. L'éducation, le genre de vie, le caractere font encore varier à ce sujet ceux-mêmes qui éprouvent à la fois l'influence des mêmes causes physiques; mais il seroit peut-être plus dangereux de laisser ces termes arbitraires.

Le terme général de la vie humaine n'excede pas la quatre-vingtieme année; il seroit même beaucoup au dessous, s'il falloit prendre le terme moyen entre ceux qui vivent plus long-temps, & ceux qui meurent avant. Il est pourtant des cas où la loi a eu égard à la possibilité d'une vie prolongée au delà; & comme on voit des hommes parvenir jusqu'à la centieme année, très-rarement au delà, on a regardé le siecle entier comme le terme le plus long de la vie humaine. Ainsi, lorsqu'un homme absent, dont on ignore le sort, ne paroît pas, ou ne donne aucune marque d'existence après la centieme année de son *âge*, la loi le déclare mort, & accorde la propriété de ses biens à ceux qui héritent légitimement de lui. Toutes les nations n'ont pas été d'un accord unanime sur le terme d'un siecle, plusieurs l'ont diminué, quelques-uns l'ont augmenté à cause de quelques cas extraordinaires, qui prouvoient que la vie humaine pouvoit se prolonger au delà.

Cette suite d'années, qui s'écoule depuis la naissance, jusqu'à la mort naturelle qui dépend de l'affoiblissement, ou du défaut d'action dans les organes, présente trois divisions bien marquées; l'accroissement, la maturité & le décroissement. On a même subdivisé chacun de ces périodes en deux ou trois autres.

La force & le développement du fœtus, & de ses membres, est le seul moyen que l'on ait pour juger de son *âge*; dans l'homme, au contraire, qui jouit de la lumiere, on considere également les progrès de l'esprit, ou le développemenr de ses facultés morales.

Tout le monde connoît les divisions de la vie humaine en enfance, *âge* de puberté, adolescence, *âge* viril, vieillesse & décrépitude. On sait encore que virilité & la vieillesse, dont l'étendue est plus considérable que celle des premieres divisions, ont leurs subdivisions particulieres, moins caractérisées à la vérité que celles de l'accroissement.

La chûte des premieres dents distingue assez bien l'enfance, du second *âge*: elle arrive pour l'ordinaire vers la septieme année. Avant ce terme, l'homme sans expérience, foible encore, & privé de l'avantage de communiquer ses idées, ou de pénétrer dans celles des autres par la parole, ne jouit point des privileges particuliers à l'espece humaine; mais, à mesure que ses organes se fortifient, qu'il éprouve l'impression des corps extérieurs, & qu'il s'accoutume à en saisir les rapports, son entendement ou ses facultés se développent. Vers la treizieme ou quatorzieme année, un nouveau phénomene s'opere en lui: ce qui auparavant étoit employé au seul accroissement de son individu, se partage, pour ainsi dire, en deux parties, dont l'une est toujours destinée aux réparations & à l'accroissement de son corps; l'autre, au contraire, sert à la propagation de son espece. Il semble qu'après l'enfance, la nature médite ce nouveau changement dans un profond silence, & qu'elle accumule ses forces pour le produire. Les os se durcissent, la chaleur interne augmente, les épiphyses se collent au corps des os, la voix devient plus forte & plus rauque; la menstruation commence, & les mamelles se gonflent dans les filles: dans les hommes, la barbe croît; plusieurs parties du corps, auparavant privées de poil, commencent à s'en garnir, & l'aptitude à la génération s'annonce principalement par une pente naturelle, qui rapproche les individus d'un sexe différent.

Ces signes de l'*âge* de puberté, dont l'apparition est assez rapide, se renforcent à mesure que l'adolescence succede. La vigueur se développe jusqu'à la vingt & unieme année, où commence le premier terme de la virilité. On voit alors les membres qui, auparavant, n'avoient pas acquis toute la consistance requise, devenir plus forts, plus souples, les muscles plus vigoureux & mieux exprimés, la forme extérieure mieux déterminée, les connoissances plus étendues, l'imagination plus soutenue, plus vive, plus brillante, le courage plus mâle & plus éclairé : en un mot tout annonce l'état le plus florissant de la vie. Cette perfection du corps & de l'esprit augmente par gradations peu sensibles, jusqu'à la trentieme année; elle se soutient jusqu'à la quarante-neuvieme ou cinquantieme; & peu-à-peu la souplesse ou la flexibilité des organes diminue; l'imagination devient moins vive, un jugement plus rectifié lui succede. Ce décroissement, léger encore jusqu'à soixante ou soixante-cinq ans, annonce la vieillesse; les organes s'usent ensuite, deviennent moins sensibles, moins irritables, leurs opérations plus lentes & moins complettes jusqu'à soixante-dix ou soixante-quinze ans, temps auquel la machine, comme affaissée sous le poids, semble ne vivre qu'à demi; l'imagination s'éteint en entier, le jugement devient confus, la mémoire infidelle; toute l'action semble se borner alors à soutenir les fonctions ou facultés physiques qui deviennent pénibles; les vaisseaux s'ossifient, les articulations perdent leur mobilité, les sens s'émoussent; enfin le dépérissement successif des organes s'étend sur les agens principaux, & l'homme succombe. Ce dernier temps de sa vie imite, par la rapidité du décroissement, le premier période de la jeunesse, où l'accroissement est si prompt.

Cette gradation successive des *âges* ou des temps de la vie, dont je viens de parler, n'est pas essentiellement bornée aux termes prescrits; les circonstances différentes, les hommes différens les font varier. Outre la variété que les climats ou le genre de vie peuvent causer, on voit encore les différens sujets de tous les sexes, qui sont soumis à la fois à l'influence des mêmes causes physiques, présenter quelquefois des différences étonnantes, il est inutile de compiler à ce sujet des observations communes, & dont les exemples se multiplient tous les jours. On auroit donc tort de juger constamment du degré de perfection du corps & de l'esprit d'un homme, par le nombre précis de ses années : il est plus sûr de n'en juger que par l'examen du corps.

La perfection du corps s'annonce à l'extérieur par des signes sensibles qui ne peuvent tromper; celle de l'esprit, moins faite pour tomber sous les sens, est ordinairement relative à celle du corps; & l'on ne peut assigner de regle plus exacte, pour juger de la perfection de l'entendement & de ses facultés, que la perfection même physique. On sent bien que ce que je dis ici, ne concerne que le même individu pris séparément, & que ce rapport ne s'étend point sur des individus différens. En effet, on n'est pas en droit de dire qu'un homme, dont le corps est parvenu à son dernier degré de perfection, doit aussi surpasser par les facultés intellectuelles, un autre homme qui n'auroit pas atteint cette perfection physique. Il suit seulement de ce que je dis, que chaque individu, parvenu au terme de l'accroissement de son corps, est aussi parvenu au terme de l'accroissement de son esprit. Il ne fait que rectifier ses connoissances dans la suite; il saisit beaucoup plus de rapports par une expérience multipliée, à-peu-près comme les organes acquierent la force, la souplesse, l'activité, la facilité : mais l'imagination, la mémoire, le jugement sont déja venus à cet *âge*, ou ne doivent jamais venir. Je sais qu'on a vu des enfans, dont l'esprit paroissoit infiniment au dessus du développement des facultés physiques; mais cette exception si rare ne contredit point un principe général puisé dans la nature : on voyoit aussi dans ces enfans l'accroissement du corps se faire moins rapidement, qu'il ne se fait d'ordinaire. Le développement précoce de leur esprit n'étoit pas toujours soutenu, & le terme en arrivoit plutôt; ils vieillissoient avant l'*âge*, ils devenoient infirmes, ou étoient exténués; il sembloit que ces connoissances prématurées fussent acquises aux dépens de la perfection corporelle. On a aussi des exemples du contraire : on

on vit dans le diocese d'Alais un enfant nommé Viala, qui donna des marques évidentes de virilité à l'*âge* de cinq ans; sa voix mua, la barbe lui crut, sa taille égala à cet *âge* celle des enfans de quatorze ou quinze ans; mais sa raison étoit inférieure à celle des enfans de son *âge*, il devint rachitique & contrefait vers la dixieme année, il n'augmenta jamais de jugement: il sembloit enfin que la nature se fût entiérement épuisée sur lui, lorsqu'il étoit enfant, & le terme de son accroissement se borna à ce premier & singulier effort.

Les femmes sont en général plus précoces que les hommes; la menstruation, qui indique chez elles l'aptitude à la génération, paroît un peu avant l'*âge* de puberté des mâles; mais aussi cette aptitude à concevoir, se termine plutôt. Il est rare de voir des femmes devenir enceintes au delà de cinquante ans, & rien de plus commun que les hommes qui sont peres à cinquante ou soixante.

La vieillesse est relative jusqu'à un certain point; on a vu des exemples de vies prolongées bien au delà du terme ordinaire. Le nommé Annibal mourut à Marseille dans ces derniers temps, à l'*âge* de cent vingt-cinq ans; Thomas Parr n'est mort en Angleterre qu'à cent cinquante-deux; & il y a quelques années qu'on vit mourir en Hongrie un nommé Pierre Czartan à l'*âge* de cent quatre-vingt-cinq ans. Ces exemples sont extrêmement rares, & ne suffisent pas pour rendre inutiles les regles établies sur le terme de la vie humaine.

L'accroissement des facultés intellectuelles étant à-peu-près le même que celui du corps, & leur perfection ayant aussi le même terme, les sages loix qui président à la société, ont statué sur le moral de l'homme, d'après cette vue importante. Elles ne le soumettent aux devoirs réfléchis, que lorsqu'il est en état de faire usage de sa raison, & de se rendre compte de sa conduite; elles attendent toujours le temps prescrit, pour lui permettre des démarches qui pourroient lui devenir préjudiciables, si elle n'étoient libres & raisonnées; elles annullent enfin toutes celles que la bouillante jeunesse fait avec précipitation, lorsqu'elles exigent une raison au dessus de son *âge*. Ces loix fondées sur l'expérience de tous les siecles, sont une barriere qui s'oppose à la fougue & à l'imprudence des passions; elles rendent l'homme à lui-même, & lui conservent l'entiere propriété de tout ce qu'il a droit de posséder, contre les violences ou suggestions possibles. (*Article de M.* LA FOSSE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.*)

* AGE *du monde*, (*Chronologie.*) Nous ajouterons ici un détail des sept *âges* du monde, suivant le texte Grec, avec les preuves abrégées d'après le systême de M. Boivin l'ainé, qui avoit travaillé pendant plus de cinquante ans, avec une application constante, à débrouiller cette ancienne chronologie.

	ans.
I. *Age.* Depuis la création jusqu'au déluge, a duré	2262
II. *Age.* Depuis le déluge jusqu'aux langues.	738
III. *Age.* Depuis les langues jusqu'à la vocation d'Abraham.	460
IV. *Age.* { Delà, jusqu'à l'entrée de Jacob en Egypte.	215
IV. *Age.* { Delà, jusqu'à la sortie d'Egypte.	430
V. *Age.* Delà jusqu'à Saül.	774
VI. *Age.* Depuis Saül jusqu'à Cyrus.	583
VII. *Age.* Depuis Cyrus jusqu'à l'ere vulgaire des chrétiens.	538
TOTAL	6000

Premier âge, 2262 ans.

Depuis la création d'Adam jusqu'à la naissance de Seth, (*Bible Grecque, Genese, ch. v. vers. 3. Cedrenus, pag. 6.*)	230
Delà à la naissance d'Enos, (*Gen. Gr. v. 6.*)	205
Delà à la naiss. de Caïnan I. (*Gen. Gr. v. 9.*)	190
Delà à la naiss. de Malaleel, (*Gen. Gr. v. 12.*)	170
Delà à la naiss. de Jared, (*Gen. Gr. v. 15.*)	165
Delà à la naiss. d'Enoch, (*Gen. Gr. v. 18.*)	162

Delà à la naiff. de Mathufala, (*Gen. Gr. v. 21.*)	165
Delà à la naiff. de Lamech, (*Gen. vulg. v. 25.*)	187
Delà à la naiff. de Noé, (*Gen. Gr. v. 28.*)	188
Delà au déluge inclufivement, (*Gen. vij. 6. 11.*)	600
TOTAL fuivant la bonne leçon des Septante,	2262

Ces 2262 ans font atteftés par Jule Africain, dans *Syncelle, pages 20, 53, 83*; par S. Epiphane, aux *Héréfies, p. 5*; par S. Auguftin, *Cité de Dieu, liv. xv. chap. 13 & chap. 20*, & fur la *Genèfe, q. 2.* C'eft fuivant cinq exemplaires; favoir, trois Grecs, un Latin & un Syriaque; par le Pafchalion, ou chronique d'Alexandrie; par Gotfroi de Viterbe; par Honoré d'Autun; par tous les recueils des diverfes leçons fur les Septante.

Nota. Les 167 ans de Mathufala, pour la naiffance de Lamech, au lieu de 187, font une faute de copifte dans les Bibles Grecques ordinaires. Cette faute ne fe trouve point dans les éditions Grecques de Bâle & de Strafbourg: d'ailleurs elle eft corrigée par l'Hébreu, par la Vulgate, par Jofeph. Suivant cette mauvaife leçon, le déluge feroit arrivé l'an du monde 2242. Ainfi Mathufala, qui a vécu, felon toutes les Bibles & Jofeph, 969 ans, feroit mort 14 ans après le déluge: au lieu que, fuivant la bonne leçon, il eft mort 6 ans avant le déluge. S. Auguftin, *Cité de Dieu, xv. 13.* à la fin.

Second âge, 738 ans.

Depuis le déluge exclufivement, jufqu'à la naiffance d'Aphraxad, . . ans	12
(Jofeph, *j. 7*, non 2 ans; Aphraxad eft le troifieme fils de Sem.)	
Delà à la naiff. de Caïnan II. (*Gen. au Grec xj. 12.*) . . .	135
Delà à la naiff. de Salé, (*Gen. Gr. xj. 13.*)	130
Delà à la naiff. d'Heber, (*Gen. Gr. xj. 14.*).	130
Delà à la naiff. de Phaleg, (*Gen. Gr. xj. 16.*)	134
Delà à la naiff. de Reü, (*Gen. Gr. xj. 18.*)	120
Delà à la confufion des langues, qui eft l'an du monde 3000, felon tous les anciens. . . .	67
TOTAL	728

Troifieme âge, 460 ans.

Delà à la naiff. de Sarug, (*Gen. Gr. xj. 20.*) l'an 132 de Reü. . .	65
Delà à la naiff. de Nachor, (*Gen. Gr. xj. 22.*)	130
Delà à la naiff. de Tharé, (*Jofeph, j. 7.*)	120
Les Bibles difent 28, 29, 79, 179; mais ces nombres ne font point cadrer Abraham avec Amraphel, (*Gen. xiv. 1.*)	
Delà à la naiff. d'Abraham, (*Gen. xj. 26.* Jofeph, *j. 7.*) . . .	70
Delà à la vocation d'Abraham, (*Gen. xij. 4.*)	75
TOTAL.	460

Nota. Abraham fut appellé l'an de la mort de Tharé. Tharé n'a donc vécu que 145 ans, comme le porte le *Texte Samaritain*, qui eft l'Hébreu Mofaïque. Ainfi les 205 ans des autres Textes font une faute de copifte, qui met la Bible en contradiction. Car Abraham, né l'an 70 de Tharé, auroit eu 135 ans à la mort de fon pere, & non pas 75, comme le difent tous les textes.

Quatrieme âge, 645 ans.

Depuis la vocation d'Abraham, jufqu'à la naiffance d'Ifaac, (*Gen. xxj. 5. 17.*)	ans. 25
Delà à la naiff. de Jacob, (*Gen. xxv. 24. 26.*)	60
Delà au voyage de Jacob en Méfopotamie, (*Gen. xxxj. 38. 41.*) .	71
Delà à fon retour en Cananée, (*Gen. xxx. 25. & xxxj. 38. 41.*) . .	20
Delà à fon entrée en Egypte, à l'*âge* de 130 ans, (*Gen. xlv. 6. 11. & xlvij. 7. 9.*)	39
TOTAL	215

Séjour en Egypte, 340 *ans*, *Exod. xij.* 40. *Judith*, *v.* 9.

Pasteurs à Gessen.

Jacob Israël à Gessen en Egypte, (*Gen. xxvij.* 28.) . . .	17
Joseph Psontomphanec, âgé de 56 ans, regne à Gessen. . .	54
TOTAL	71

Les descendans de Joseph.

Hicsos ou rois pasteurs, selon Manethon dans Joseph, *Apologie j.* 5.

	ans.	mois.
Ephaïm ou Salatis. . .	19	
Beria ou Beon. . . .	44	
Rapha ou Apachnas. . .	36	7
Reseph ou Apophis. . .	61	
Thalé ou Janias. . . .	50	1
Thaan ou Assis. . . .	49	2
TOTAL	259	10

Hascos ou captifs pasteurs.

Laadan.	40	
Ammiud.	40	
Elisama jusqu'à la quatre-vingtieme année de Moyse, quand il sortit d'Egypte. .	19	2
TOTAL	99	2

	ans.	mois.
Voyez *Gen. xv.* 13.	215	
	71	
	259	10
	99	2

TOTAL 645 ans pous les quatre parties du quatrieme *âge*.

Cinquieme âge, 774 *ans.*

	ans.
Depuis l'an 80 de Moyse, jusqu'à sa mort, ou à Josué. . .	40
Josué.	47
Aristocratie des vieillards, puis anarchie, I. idolâtrie. . . .	18
I. servitude, (*Jug. iij.* 8. 10.) . .	8
Othoniel, (*Jug. iij.* 11.) . . .	40
II. idolâtrie & anarchie. . . .	30
II. servitude, (*Jug. iij.* 14.) sous Eglon Moabite.	18
Aod, (*Jug. iij.* 30.) . . .	80
III. servitude, (*Jug. iv.* 3.) sous Jabin Cananéen.	20
Debora & Barac, (*Jug. v.* 32.) ans	40

A. du M. av. N. S. 4418. 1581. { ere antique par le Marbre Parien.

IV. servitude, (*Jug. vj.* 1.) sous les Madianites, Amalécites, Ismaëlites.	7
Gédéon Jéroboal, (*Jug. vj.* 8. 11. 21. 25. 32. & *viij.* 28.) . . .	40
Abimélech Tiran, (*Jug. ix.* 22.) .	3
Thola, (*Jug. x.* 2.) . . .	23
Badan, (*I. Rois*, *xij.* 2. & Cl. Alex. *p.* 238.)	14
Boleas, (Cl. Alex. *p.* 338.) . .	23
Jaïr, (*Jug. x.* 3.)	22
V. servitude, (*Jug. x.* 8.) sous les Ammonites.	18
Jephté, (*Jug. xij.* 7.) . . .	6
Abesan, (*Jug. xij.* 9.) . . .	7
Ebrom, (Cl. Alex. *p.* 324.) . .	40
Ahialon, (*Jug. xij.* 11.) . .	10
Abdon, (*Jug. xij.* 14.) . . .	8
VI. servitude, (*Jug. xiij.* 1.) sous les Philistins.	40
Samsom, (*Jug. xv.* 20. & *xvj.* 31.) .	20
Anarchie sous les pontifes (Saint Théoph. d'Antioche, *liv. III. page* 134. Jule l'Africain, dans *Syncelle*, *pag.* 174 & 176; *tradition Hebraïque dans Ledren*, *pag.* 69 *ou* 84, *l'an du monde* 4725, *l'an avant N. S.* 1275. *Les Argonautes.*)	40
Semera, Semeï, Semegar, Simmichar, Samané, (Saint Théoph. d'Ant. *liv. III. p.* 13.) . . .	1
Anarchie, sous Joseph, Pontife, Eléazaride, (*Joseph*, *viij.* 1. Jule Africain, dans *Syncelle*, *p.* 174. Jule Hilarion, *Ledren.*) . .	30
Heli I. souverain pontife. Ithamaride est juge, (*I. Rois liv.* 18. *Ledr.* 49.)	40

L'an du monde 4791, *avant*

N. S. 1209. Sac de Troie.	
VII. servitude sous les Philistins, Achitob étant souverain pontife	21
Samuel, juge & prophete.	40
TOTAL	794

Sixieme âge, sous les Rois, 583 ans.

Sous Saül, (*Act. xiij. 21.*)	40
David, (*II. Rois, iij. 4.*)	40
Du commencement du regne de Salomon, à la fondation du temple.	3
De-là à la destruction du temple, suivant le détail du regne de Juda.	330
Captivité en Babylonie, (Jérem. *xxv. 12. & xxix. 10.* & Daniel, *ix. 2.*)	70
TOTAL	483

Septieme âge, 538 ans, suivant le Canon Mathématique.

Depuis Cyrus à Babylone, jusqu'à Alexandre le grand à Babylone.	206
Delà jusqu'à Ptolomée, fils de Lagus.	27
Delà à Auguste.	275
Delà à notre ere vulgaire, l'an de Rome 754.	30
TOTAL	538

* AGE, (*Myth.*) Les poëtes ont distribué le temps qui suivit la formation de l'homme en quatre *âges*. L'*âge d'or*, sous le regne de Saturne au ciel, & sous celui de l'innocence & de la justice en terre. La terre produisoit alors sans culture, & des fleuves de miel & de lait couloient de toutes parts. L'*âge d'argent*, sous lequel ces hommes commencerent à être moins justes & moins heureux. L'*âge d'airain*, où le bonheur des hommes diminua encore avec leur vertu ; & l'*âge de fer*, sous lequel, plus méchans que sous l'*âge d'airain*, ils furent plus malheureux. On trouvera tout ce systême exposé plus au long dans l'ouvrage d'Hésiode, intitulé *Opera & dies* ; ce poëte fait à son frere l'histoire des siecles écoulés, & lui montre le malheur constamment attaché à l'injustice, afin de le détourner d'être méchant. Cette allégorie des *âges* est très-phylosophique & très-instructive elle étoit très-propre à apprendre aux peuples à estimer la vertu ce qu'elle vaut.

AGE, *en terme de Jurisprudence*, se dit de certains périodes de la vie auxquels un citoyen devient habile à tels ou tels actes, à posséder telles ou telles dignités, tels ou tels emplois : mais ce qu'on appelle purement & simplement en Droit *être en âge*, c'est être majeur. *Voyez* MAJEUR & MAJORITÉ.

Dans la coutume de Paris on est en *âge*, pour tester de ses meubles & acquêts, à vingt ans : mais on ne peut disposer de ses immeubles qu'à vingt-cinq.

On ne peut être reçu conseiller ès parlemens & présidiaux, maître, correcteur ou auditeur des comptes, avocat ou procureur du roi, bailli, sénéchal, vicomte, prévôt, lieutenant général, civil criminel ou particulier ès sieges qui ne ressortissent pas nuement au parlement, ni avocat ou procureur du roi esdits sieges, avant l'*âge*, de vingt-sept ans accomplis ; ni avocat ou procureur général, bailli, sénéchal, lieutenant général & particulier, civil ou criminel, ou président d'un présidial, qu'on n'ait atteint l'*âge* de trente ans ; ni maître des requêtes de l'hôtel avant trente-sept ans ; ni président ès cours souveraines avant quarante. Mais le roi, quand il le juge à propos, accorde des dispenses, moyennant finance, à l'effet de rendre habiles à ces charges ceux qui n'ont pas atteint l'*âge* prescrit par les édits. *Voyez* DISPENSE.

Et quant aux dignités ecclésiastiques, on ne peut être promu à l'épiscopat avant vingt-sept ans ; à une abbaye, aux dignités, personnats, cures & prieurés claustraux, ayant charge d'ames, avant vingt-cinq ans. Si cependant la cure attachée au prieuré claustral est exercée par un vicaire perpétuel, vingt ans suffisent. On peut même en France posséder des prieurés électifs à charge d'ames à vingt-trois ans, & ceux qui n'ont point charge d'ames à vingt-deux commencées ; & c'est de cette maniere qu'il faut entendre l'*âge* requis pour tous les bénéfices que nous venons de dire ; car c'est une maxime en Droit canonique,

que l'année commencée ſe compte comme ſi elle étoit accomplie.

Pour les bénéfices ſimples, ou bénéfices à ſimple tonſure, tels que les chapelles ou chapellenies, les prieurés qu'on appelle *ruraux*, & qui n'ont rien qui tienne de ce qu'on appelle *rectorerie*, on les peut poſſéder à ſept ans, mais accomplis. Il en faut quatorze auſſi complets pour poſſéder les bénéfices ſimples, qui ſont des eſpeces de rectoreries, & pour les canonicats des cathédrales & des métropoles, ſi ce n'eſt qu'ils vaquent en régales, car alors ſept ans ſuffiſent. Mais le droit commun eſt qu'on ne puiſſe être pourvu d'aucun bénéfice, même ſimple, avant quatorze ans.

Age, (*Lettres de bénéfice d'*) eſt ſynonyme à *Lettres d'émancipation. V.* Émancipation.

Age, (*diſpenſe d'*) eſt une permiſſion que le roi accorde, & qui s'expédie en chancellerie, pour être reçu à exercer une charge avant l'*âge* requis par les ordonnances.

Age *du bois*, *en ſtyle d'eaux & forêts*, eſt le temps qu'il y a qu'un taillis n'a été coupé. *Voyez* Taillis.

Age *nubile*, (*Juriſprud.*) dans les auteurs du palais, eſt l'*âge* auquel une fille devient capable de mariage, lequel eſt fixé à douze ans. (*H*)

Age *de la Lune*, (*en Aſtronomie.*) ſe dit du nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. Ainſi trouver l'*âge de la Lune*, c'eſt trouver le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. *Voyez* Lune (*O*)

Age, (*Jardinage.*) On dit l'*âge* d'un bois, d'une graine, d'un arbre : *ce bois à neuf ans demande à être coupé ; cette graine à deux ou trois ans, eſt trop vieille pour être bonne* à ſemer : on en doit choiſir de plus *jeune. Cet arbre doit avoir tant d'années ; il y a tant d'années qu'il eſt planté. Voyez* Arbre.

L'*âge* d'un arbre ſe compte par les cercles ligneux qu'on remarque ſur ſon tronc coupé ou ſcié horizontalement. Chaque année le tronc & les branches d'un arbre reçoivent une augmentation qui ſe fait par un cercle ligneux, ou par une nouvelle enveloppe extérieure de fibres & de trachées. (*K*)

Age, *en terme de Manege*, ſe dit du temps qu'il y a qu'un cheval eſt né, & des ſignes qui l'indiquent. *Voyez* Cheval.

Il y a pluſieurs marques qui font connoître l'*âge* du cheval dans ſa jeuneſſe : telles ſont les dents, le ſabot, le poil, la queue & les yeux. *Voyez* Dent, Sabot, *&c.*

La premiere année, il a ſes dents de lait ; qui ne ſont que ſes mâchelieres & ſes pinces ou dents de devant ; la ſeconde année, ſes pinces bruniſſent & groſſiſſent ; la troiſieme, il lui tombe une partie de ſes dents de lait, dont il ne lui reſte plus que deux de chaque côté en haut & en bas ; la quatrieme, il lui tombe encore la moitié de ce qui lui reſtoit de dents de lait, en ſorte qu'il ne lui en reſte plus qu'une de chaque côté en haut & en bas. A cinq ans, toutes ſes dents de devant ſont renouvellées, & ſes crochets complets des deux côtés. Celles qui ont remplacé les dernieres dents de lait, à ſavoir les coins, ſont creuſes, & ont une petite tache au milieu, qu'on appelle *marque* ou *feve* dans la bouche d'un cheval. *Voyez* Marque. A ſix ans, il pouſſe de nouveaux crochets, qui ſont entourés vers la racine d'un petit bourlet de chair, du reſte blancs, menus, courts, & pointus. A ſept ans, ſes dents ſont au bout de leur croiſſance ; & c'eſt alors que la marque ou feve eſt la plus apparente. A huit ans, toutes les dents ſont plaines, unies & polies au deſſus, & la marque ne ſe diſtingue preſque plus : ſes crochets ſont alors jaunâtres. A neuf ans, les dents de devant ou les pinces paroiſſent plus longues, plus jaunes, & moins nettes qu'auparavant ; & la pointe de ſes crochets eſt un peu émouſſée. A dix ans, on ne ſent plus de creux en dedans des crochets ſupérieurs, comme on l'avoit ſenti juſqu'alors, & ſes tempes commencent à ſe creuſer & à s'enfoncer. A onze ans, ſes dents ſont fort longues, jaunes, noires, & ſales : mais celles de ſes deux mâchoires ſe répondent encore, & portent les unes ſur les autres. A douze ans, les ſupérieures croiſſent ſur les inférieures. A treize ans,

si le cheval a beaucoup travaillé, ses crochets sont presque perdus dans la gencive; sinon ils en sortent noirs, sales & longs.

2°. Quant au sabot, s'il est poli, humide, creux, & qu'il sonne, c'est un signe de jeunesse: si au contraire il a des aspérités, des avalures les unes sur les autres, s'il est sec, sale, & mat, c'est une marque de vieillesse.

3°. Quant à la queue, en la tâtant vers le haut, si l'on sent l'endroit de la jointure plus gros & plus saillant que le reste, le cheval n'a pas dix ans: si au contraire les jointures sont unies & égales au reste, il faut que le cheval ait quinze ans.

4°. S'il a les yeux ronds, pleins, & assurés, que la paupiere supérieure soit bien remplie, unie, & de nivau avec les tempes, qu'il n'ait point de rides ni au dessus de l'œil, ni au dessous; c'est une marque de jeunesse.

5°. Si lorsqu'on lui pince la peau, & qu'on la lâche ensuite, elle se rétablit aussitôt sans laisser de rides; c'est une preuve que le cheval est jeune.

6°. Si à un cheval de poil brun, il pousse du poil grisâtre aux paupieres ou à sa criniere; ou qu'un cheval blanchâtre devienne ou tout blanc, ou tout brun, c'est une marque indubitable de vieillesse.

Enfin lorsqu'un cheval est jeune, les barres de la bouche sont tendres & élevées; s'il est vieux, elles sont basses, & nont presque pas de sentiment. *Voyez* BARRES.

Il y a une sorte de chevaux appellés *bégaux*, qui ont à tout *âge* du noir à la dent; ce qui peut tromper ceux qui ne s'y connoissent pas.

AGE, ou discernement qu'on fait des bêtes noires, comme *marcassins*, *bêtes de compagnies*, *ragot*, *sanglier en son tieran*, *sanglier en son quartant*, *vieux sanglier miré* & *laie*.

Age, ou discernement qu'on fait des cerfs; on dit *jeune cerf*, *cerf de dix cors jeunement*, *cerf de dix cors* & *vieil cerf*.

Age, ou discernement qu'on fait des lievres; on dit *levrauts*, *lievres* & *hazes*.

Age, ou discernement qu'on fait des chevreuils; on dit *faons*, *chevrotins*, *jeune chevreuil*, *vieil chevreuil* & *chevrette*.

Age des loups, on dit *louveteaux*, *jeunes loups*, *vieux loup* & *louve*.

Age des renards; on dit *renardeaux*, *jeunes renards*, *vieux renards* & *renardes*.

AGE, (*Littérature. Beaux-Arts.*) Les quatre *âges* ou *les quatre siecles de la littérature*, sont ceux où les lettres sont parvenues à un haut degré de perfection.

Le premier commença dix ans avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le Grand: alors l'éloquence & la poésie déployerent toute leur magnificence.

La tribune & le théatre d'Athenes virent paroître des Démosthenes, des Sophocles, & la Grece devint l'école de l'univers.

Le second *âge* de la littérature fut celui d'Auguste & de César son prédécesseur. Une foule de grands écrivains se disputerent l'honneur d'immortaliser leur siecle. Horace devint le modele du genre lyrique chez les Latins, & offrit dans ses cinq Livres d'Odes, la délicatesse d'Anacréon, & la chaleur de Sapho, & l'impétuosité de Pindare. La justesse de ses pensées empruntoit une nouvelle grace de celle de ses expressions. En charmant par la variété de ses images, il ne fatigue jamais par leur multitude. Riche sans faste, brillant sans éblouir, tendre sans fadeur, il ne dit jamais ni trop ni trop peu, & il mérite l'éloge que lui donne le chancelier Daguesseau.

« Plus on goûtera Horace, dit ce grand » homme, plus on aura fait de progrès » dans les letrres. »

Dans ses épîtres, tour-à-tour brillant, profond, délicat; il change de ton selon les sujets.

Dans sa Poétique, il excite l'attention par la délicatesse du style, & soulage la mémoire par la précision des préceptes. Ils peuvent être comparés à ces élixirs qui gagnent en esprits ce qu'ils perdent en quantité, ou à ces métaux dont la superficie ne peut s'étendre sans que leur profondeur ne diminue: personne n'a mieux suivi qu'Horace le précepte qu'il a lui-même donné. *Quidquid præcipies, esto brevis.*

Ce poëte étoit bien propre à illustrer le siecle qui l'a vu naître: avouons le cependant, le nom de Virgile est encore

plus connu que celui d'Horace. Ce poëte épique, a eu la gloire de surpasser son modele, & d'être cité comme un modele inimitable. On peut dire avec M. de Voltaire, que *si Homere a fait Virgile, Virgile est le plus bel ouvrage d'Homere.*

Nous ne pouvons parler ici ni de Catulle, ni de Tibulle, ni d'Ovide, ni d'une infinité de poëtes traduits dans toutes les langues & connus de tous les peuples qui cultivent les terres. L'éloquence, dans cet *âge* brillant, ne le céda point à la poésie. La nature prodigua à Cicéron tous les dons nécessaires à un orateur : imagination riche, esprit vif & pénétrant, cœur sensible, figure agréable & majestueuse; elle lui donna tout ce qui peut assurer un ascendant sur les cœurs & les esprits.

Fatiguée d'avoir donné le jour à tant d'hommes immortels, la nature se repose pendant plusieurs siecles.

Le troisieme *âge* de la littérature & des arts ne commença que sous Jule II & Léon X. Ce dernier recueillit les débris des lettres chassées de Constantinople, par la barbarie Turque. Il anima les génies dans tous les arts par ses bienfaits & par son accueil plus séduisant encore. Le style barbare de la Daterie fut aboli, & fit place à l'éloquence douce & pure des Cardinaux Bembe & Sadolet. Par ses ordres, on fouilla dans les Bibliotheques, on déterra les anciens manuscrits & l'on procura des éditions exactes des meilleurs auteurs de l'antiquité. Les poëtes étoient sur-tout l'objet de sa complaisance. Il aimoit les vers & en faisoit de très-jolis. Il poussa l'enthousiasme si loin, qu'il donna une Bulle en faveur des poésies de l'Arioste.

Dans ce siecle, qu'on appella celui des Médicis, le Triffin dans son *Italie délivrée* fit entrevoir une espece d'imitation d'Homere. Le Tasse qui vint après donna le plus bel ouvrage qui soit sortit de l'Italie. Fracastor fit imprimer sa Syphilis, ouvrage dans le goût des Géorgiques de Virgile; la littérature enfin sortit des ténebres.

Le quatrieme *âge* est celui qu'on nomme le siecle de Louis XIV, & c'est peut-être celui des quatre qui approche le plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus faits en certains genres que les trois ensemble. Tous les arts à la vérité n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste & les Alexandre; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. La saine philosophie n'a été connue que dans ce temps: & il est vrai de dire, qu'à commencer depuis les dernieres années du cardinal de Richelieu, jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuse influence ne s'est pas même arrêtée en France; elle s'est étendue en Angleterre; elle a excité l'émulation dont avoit alors besoin cette nation spirituelle & profonde; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences en Russie; elle a même ranimé l'Italie qui languissoit, & l'Europe a dû sa politesse & l'esprit de société à la Cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces siecles aient été exempts de malheurs & de crimes. Tous les siecles se ressemblent par la méchanceté des hommes; mais il n'est que ces quatre siecles distingués par les grands talens.

Avant le siecle que nous appellons de Louis XIV, & qui commence à-peu-près à l'établissement de l'Académie Françoise, les Italiens appelloient tous les ultramontains du nom de Barbares: il faut avouer que les François méritoient en quelque sorte cette injure. Leurs peres joignoient la galanterie romanesque des Maures à la grossiéreté gothique; ils n'avoient presque aucun des arts aimables; ce qui prouve que les arts utiles étoient négligés : car lorsqu'on a perfectionné ce qui est nécessaire, on trouve bientôt le beau & l'agréable; & il n'est pas étonnant que la Peinture, la Sculpture, la Poésie, l'éloquence, la Philosophie, fussent presque inconnues à une nation, qui ayant des ports sur l'Océan & sur la Méditerranée, n'avoit pourtant point de flotte, & qui aimant le luxe à l'excès, avoit à peine quelques manufactures grossieres.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens

les Portugais, les Flamands, les Hollandois les Anglois firent tour-à-tour le commerce de la France, qui en ignoroit les principes. Louis XIII, à son avénement à la couronne, n'avoit pas un vaisseau; Paris ne contenoit pas quatre cents mille hommes, & n'étoit pas décoré de quatre beaux édifices; les autres villes du royaume ressembloient à ces bourgs qu'on voit au de-là de la Loire. Toute la noblesse cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de fossés, opprimoit ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étoient presque impraticables; les villes étoient sans police, l'état sans argent, & le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangeres.

Louis IX fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité & la gloire de la nation. *François premier* fit naître le commerce, la navigation, les lettres & tous les arts; mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, & tous périrent avec lui. *Henri le Grand* alloit retirer la France des calamités & de la barbarie où trente ans de discorde l'avoient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençoit à faire le bonheur. Le cardinal de *Richelieu*, occupé d'abaisser la Maison d'Autriche, le Calvinisme & les Grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

La postérité la plus reculée se rappellera le nom de ce Corneil qui a fait surnommer son siecle, le siecle du génie, qui exalta les esprits, éleva les ames & imprima sur ses concitoyens le sceau de sa sublimité. Ce qu'Eschyle fut pour Sophocle, Corneille le fut pour Racine, & le créateur de notre théatre assez semblable pour ses beautés & pour ses défauts à l'auteur des *Euménides*, a comme lui préparé le triomphe de la Tragédie. La Comédie lui doit aussi le sien. Son frere averti par le succès du *Menteur*, de la route qu'il falloit suivre, composa les *Engagemens du hasard*.

Ce Moliere qui sut allier le naturel avec le singulier, le naïf avec le piquant, la délicatesse de Térence avec l'enjouement de Plaute, fit paroître ses Comédies qui ont été traduites & jouées sur presque tous les théatres des nations policées. La France eut des poëtes dans tous les genres. Tant qu'on aura parmi nous l'idée de la poésie & le goût des véritables beautés, Rousseau sera regardé à juste titre comme le modele des Lyriques. Dans l'Ode, cette épreuve des grands talents, il a laissé derriere lui tous ceux qui l'ont précédé ou suivi dans la même carriere: force & fécondité, naturel & sublime, l'art supérieur d'exciter la surprise & entretenir l'admiration, il a tout ce qui décele le grand génie poétique.

Le siecle dont nous parlons s'est illustré par l'éloquence comme par la poésie. Pendant que le sublime Bossuet, le tendre Fenelon, le nerveux Bourdaloue, le touchant Massillon, l'élégant Fléchier, l'impétueux La Rue, se distinguoient dans l'éloquence de la chaire; les Patru, les Daguesseau les Cochin, les Erard, les Laverdi, offroient dans le Barreau un Bouclier à l'innocence, intimidoient nos modernes Verrès, citoient la tyrannie des subalternes au tribunal des loix, & prouvoient que l'éloquence peut avoir dans une monarchie autant d'élévation&d'énergie que dans une république. Les Romains eurent leur Sallufte & leur Tite-Live: ce siecle se félicitera d'avoir vu naître les Rollin, les Daniel, les Vertot, les d'Orléans, les Fleuri.

La musique a compté parmi ses grands maîtres les Lulli, les Colasse, les Campra, les Destouches; *la peinture*, les Poussin, les Le Sueur, les Bourdon, les Le Valentin, les Le Brun, les Mignard, les Parossel, les Vateau, les Le Moine; *la sculpture*, les Sarrasin, les Puget, les Le Gros, les Théodon, les Girardon, les Coisevaux & les Coustoux; *la gravure*, *l'architecture*, *le commerce*, & tous les arts enfin ont fourni des modeles achevés, dans une foule d'hommes de génie que l'histoire immortalisera, & dont elle transmettra les noms à la postérité la plus reculée.

AGÉ, adj. *en terme de Jurisprudence*, est celui qui a l'âge compétent & requis par les loix, pour exercer certains actes civils, ou posséder certains emplois ou dignités. *Voyez* AGE. (*H*)

* AGELAROU : au haut de la ſeconde planche du pavé du temple de la fortune de Paleſtrine, on apperçoit un animal avec l'inſcription *agelarou*. Cet animal a beaucoup de reſſemblance avec le ſinge d'Angola. Des Ethiopiens vont l'attaquer ; les uns ont des boucliers, d'autres des fleches : c'eſt-là le ſeul endroit où il en ſoit fait mention. *Voyez les antiquités du pere de Montfaucon, ſupplément, tome IV. page 163.*

AGEMOGLANS, ſ. m. *ou* AGIAMOGLANS, *ou* AZAMOGLANS, (*Hiſt. mod.*) ſont des jeunes enfans que le grand ſeigneur achete des Tartares, ou qu'il prend en guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Arétiens ſoumis à ſa domination.

Ce mot dans la langue originale ſignifie *enfant de barbare* ; c'eſt-à-dire, ſuivant la maniere de s'exprimer des Muſulmans, né de parens qui ne ſont pas Turcs. Il eſt compoſé des deux mots arabes אגם, *agem*, qui ſignifie parmi les Turcs la même choſe que *barbare* parmi les Grecs ; les Turcs diſtinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les diviſoient en Grecs & en Barbares ; l'autre mot eſt ײלאם, *oglan*, qui ſignifie *enfant*.

La plupart de ces enfans ſont des enfans de chrétiens que le ſultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui ſont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un ſur trois, & ont ſoin de choiſir ceux qui leur paroiſſent les mieux faits & les plus adroits.

On les mene auſſi-tôt à Gallipoli, ou à Conſtantinople, où on commence par les faire circoncire ; enſuite on les inſtruit dans la religion Mahométane ; on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de guerre, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de porter les armes, & c'eſt de cette école qu'on tire les Janiſſaires. *Voyez* JANISSAIRES.

Ceux qu'on ne trouve pas propres à proter les armes, on les emploie aux offices les plus bas & les plus abjects du ſerrail, comme à la cuiſine, aux écuries, aux jardins, ſous le nom de *Boſtongis*, *Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits à moins qu'ils ne ſoient avancés à quelque petite charge, & alors même leurs appointemens ſont très-médiocres, & ne montent qu'a ſept aſpres & demi par jour, ce qui revient à environ trois ſous & demi de notre monnoie. (*G*)

AGEN, (*Géog.*) belle ville de France dans la Guienne, capitale de l'Agenois. Elle eſt ſituée ſur la rive droite de la Garonne, au nord-eſt de Condom, & au ſud-eſt de Bordeaux, dans un beau pays. Elle eſt très-ancienne, & fut autrefois la capitale de ces anciens Nitiobriges qui étoient ſi conſidérables parmi les Gaulois. Il y a aujourd'hui un évêque ſuffragant de Bordeaux, dont le dioceſe contient 373 paroiſſes, un préſidial, une ſénéchauſſée & une élection. Il y a auſſi un college, fondé par la reine Marguerite, ducheſſe de Valois, comteſſe d'Agénois. Cette ville prit le parti de la ligue en 1584, mais elle fut ſoumiſe au Roi en 1591. C'eſt la patrie de Joſeph-Jules Scaliger. (*C. A.*)

* AGENCE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt la charge ou l'emploi d'un agent, de celui qui fait les affaires d'autrui ; quoiqu'il ne ſoit guere uſité qu'en parlant des agens du clergé. L'*agence* de cet abbé a été brillante.

* AGENCÉ, ÉE, adj. & part. paſſif. *Voyez* ci-après le verbe AGENCER.

* AGENCEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) arrangement, ordre, diſpoſition des choſes. L'*agencement* fait tout le prix de certaines choſes.

AGENCEMENT, (*terme de Peinture.*) ſe dit de l'enchaînement des grouppes dans une compoſition, & de l'arrangement ou diſpoſition des figures dans un grouppe. L'*agencement* le plus naturel eſt toujours le plus heureux.

* AGENCER, v. a. (*Gramm.*) arranger, diſpoſer, mettre en ordre. Ce mot eſt du ſtyle familier.

AGENDA, adj. pris ſubſt. (*Comm.*) tablette ou livret de papier ſur lequel les marchands écrivent tous ce qu'ils doivent faire pendant le jour pour s'en ſouvenir, ſoit lorqu'ils ſont chez eux, ſoit lorſqu'ils vont par la ville.

Ce mot eſt originairement latin, *agenda*, les choſes qu'il faut faire, dérivé du verbe *ago* ; mais nous l'avons franciſé.

L'*agenda* eſt très-néceſſaire aux négocians, particuliérement à ceux qui ont peu ou point de mémoire, ou qui ſont chargés de trop grandes affaires, parce qu'il ſert à leur rappeller des occaſions importantes, ſoit pour l'achat, ſoit pour la vente, ſoit pour des négociations de lettres de change, *&c.*

On appelle auſſi *agenda* un petit almanach de poche que les marchands ont coutume de porter ſur eux pour s'aſſurer des dates, jours de rendez-vous, *&c.* (*G*)

§ AGENOIS, (*Géog.*) pays de France dans la Guienne, avec titre de comté. Il eſt entre le Quercy, le Périgord, le Bazadois & le pays d'Auſch. Agen eſt ſa ville capitale. *Voyez* AGEN. Il contient outre cela douze autres villes & bourgades. Il eſt arroſé de la Garonne, de la Dordogne, du Lot & du Lez. C'eſt de toutes les parties de la Guienne la plus belle & la plus fertile. Les anciens Nitiobriges, dont parle Céſar, étoient ſes habitans. Il fit partie du Royaume d'Aquitaine, & fut enſuite poſſédé par les comtes de Toulouſes, & ſucceſſivement par les François & les Anglois; il appartient aujourd'hui au roi. (*C. A.*)

AGENORIA, (*Myth.*) c'étoit la déeſſe du courage & de l'induſtrie. On lui oppoſoit Vacuna, déeſſe de la pareſſe.

AGENS *de change & de banque*, ſ. m. pl. (*Comm.*) ſont des officiers établis dans les villes commerçantes de la France pour négocier entre les banquiers & commerçans les affaires du change & l'achat ou la vente des marchandiſes & autres effets. A Paris & à Lyon on les nomme *agens de change*; en Provence on les appelle *conſuls*; ailleurs on les appelle *courtiers*. *Voyez* COURTIER & CHANGE.

A Paris, il y a trente *agens* de change & courtiers de marchandiſes, de draps, de ſoie, de laine, de toile, *&c.* qui furent créés en titre d'office par Charles IX, en Juin 1572, & le nombre en fut fixé par Henri IV, en 1592. Ce nombre a fort varié depuis; car d'abord il n'y avoit que huit *agens* de change pour la ville de Paris de la création d'Henri IV; leur nombre fut augmenté juſqu'à vingt en 1634, & porté à trente par un édit du mois de Décembre 1638. En 1645, Louis XIV créa ſix nouveaux offices, & les choſes demeurerent en cet état juſqu'en 1705, que tous les offices d'*agens* de change ou de banque ayant été ſupprimés dans toute l'étendue du royaume, à la réſerve de ceux de Marſeille & de Bordeaux, le roi créa en leur place cent ſeize nouveaux offices pour être diſtribués dans les principales villes du royaume avec la qualité *de conſeillers du roi, agens de banque, change, commerce & finance.* Ces nouvelles charges furent encore ſupprimées en 1708 pour Paris, & au lieu de vingt *agens* de change qu'y établiſſoit l'édit de 1705, celui de 1708 en porta le nombre à quarante; & en 1714, le roi y en ajouta encore vingt autres pour la ville de Paris. Mais le titre de ces *agens* fut encore ſupprimé en 1720, & ſoixante autres *agens* par commiſſion furent établis pour faire leurs fonctions. Ceux-ci furent à leurs tour ſupprimés, & d'autres créés en leur place en titre d'office par édit du mois de Janvier 1723. Ainſi il y a actuellement ſoixante *agens* de change à Paris; ils font un corps qui élit des ſyndics. Ils ne prennent plus la qualité de courtiers, mais celle d'*agens de change* depuis l'arrêt du Conſeil de 1639; & par l'édit de 1705, ils ont auſſi le titre de *conſeillers du roi*. *Voyez* COURTIER. Leur droit eſt un quart pour cent, dont la moitié eſt payable par celui qui donne ſon argent, & l'autre par celui qui le reçoit ou qui en fournit la valeur en lettres de change ou autres effets. Dans la négociation du papier qui perd beaucoup comme par exemple, des contrats ſur l'hôtel de ville, &c. dont l'acheteur ne paie pas la moitié de la ſomme totale portée dans le contrat à cauſe de la variation du cours de ces effets, l'*agent* de change prend ſon droit ſur le papier, c'eſt-à-dire, ſur la ſomme qu'il valoit autrefois, & non ſur l'argent qu'on le paie ſelon le cours de la place. Dans les villes où les *agens* ne ſont pas établis en titre d'office, ils ſont choiſis par les conſuls, maires, & échevins devant leſquels ils prêtent le ſerment. Les *agens de change* ne peuvent être banquiers, & porter bilan ſur la place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un conſul, coté & numéroté par l'ordonnance de 1673. On peut voir dans le *Dictionnaire du*

Commerce de Savary, les divers réglemens faits pour le corps des *agens de change*, & sur-tout ceux qui sont portés par l'arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724.

Agens généraux du Clergé : ce sont ceux qui sont chargés des affaires du Clergé de l'église gallicane. Il y en a deux qui font ou poursuivent au Conseil toutes les affaires de l'Église : on les change de cinq en cinq ans, & même à chaque assemblée du Clergé, si elle le juge à propos. Les assemblées du Clergé ayant été réglées sous Charles IX, on laissoit à la suite de la cour, après qu'elles étoient finies, des personnes qui prenoient soin des affaires, à qui on donnoit le nom de *syndics* : mais en 1595 on établit des *agens* fixes, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & on régla 1°. leurs gages ; 2°. qu'ils seroient nommés alternativement par les provinces ecclésiastiques ; savoir, l'un par celles de Lyon, Sens, Embrun, Rheims, Vienne, Rouen, Tours ; & l'autre par celles d'Auche, Arles, Narbonne, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix ; 3°. que ceux que l'on nommeroit seroient actuellement prêtres, qu'ils posséderoient un bénéfice payant décimes dans la province. Les *agens généraux* ont droit de *committimus*. Cette place est remplie par MM. les abbés de la Rochefoucaud & de Garentes, en la présente année 1777.

AGENT, adj. pris subst. se dit *en Méchanique* & *en Physique*, d'un corps, ou en général, d'une puissance qui produit ou qui tend à produire quelque effet par son mouvement actuel, ou par sa tendance au mouvement. *Voyez* les mots Puissance & Action.

Agent & Patient, (*Jurisprud.*) se dit dans le Droit coutumier d'Angleterre : de celui ou de celle qui se fait ou qui se donne quelque chose à soi-même ; de sorte qu'il est tout à la fois & celui qui fait ou qui donne la chose, & celui à qui elle est donnée, ou à qui elle est faite. Telle est, par exemple, une femme quand elle s'assigne à elle-même sa dot sur partie de l'héritage de son mari. (*H*)

Agent se dit aussi de celui qui est commis pour avoir soin des affaires d'un prince, ou de quelque corps, ou d'un particulier. Dans ce sens *agent* est la même chose que *député*, *procureur*, *syndic*, *facteur*. *Voyez* Députés, Syndic, *&c.*

En Angleterre, parmi les officiers de l'échiquier, il y a quatre *agens* pour les taxes & impôts. *Voyez* les mots Taxe, Echiquier.

Agent, *en terme de Négociation*, est une personne au service d'un prince ou d'une république, qui veille sur les affaires de son maître afin qu'elles soient expédiées. Les *agens* n'ont point de lettres de créance, mais simplement de recommandation ; on ne leur donne pas audience comme aux envoyés & aux résidens : mais il faut qu'ils s'adressent à un secrétaire d'état ou tel autre ministre chargé de quelque département. Ils ne jouissent pas non plus des privileges que le droit des gens donne aux ambassadeurs, aux envoyés & aux résidens. *Dict. de* Furetiere.

AGÉOMÉTRIE, défaut ou ignorance de Géométrie qui fait qu'on s'écarte dans quelque chose des principes & des regles de cette science. *Voyez* Géométrie.

On l'appelle autrement *agéométrésie*. Ces deux mots sont purement Grecs ἀγεωμετρησία & ἀγεωμετρία. Les Anglois & quelques écrivains les ont conservés tels qu'ils sont. (*O*)

AGER ou Aguer, (*Géog.*) petite ville d'Espagne en Catalogne, avec titre de vicomté. Elle est située près de la riviere de Segre au nord de Lérida & à vingt-cinq lieues ouest de Barcelone. *Long.* 18. 30. *lat.* 41. 50. (*C. A.*)

AGERATE, *ageratum*, (*Hist. nat.*) plante dont la fleur est monopétale, légumineuse, en forme de tuyau par le bas, & divisée par le haut en deux levres, dont la supérieure est découpée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil qui sort du calice devient un fruit oblong, membraneux, partagé en deux loges, & rempli de petites semences attachées au placenta. Tournefort, *inst. rei herb. appendix*. *Voyez* Plante.

AGERATOIDE, en latin *ageratoides*, (*Hist. nat.*) genre de plante qui porte ses fleurs sur une petite tête faite en forme de demi globe. Ces fleurs sont composées de fleurons d'une seule feuille ; les semences qu'elles produisent sont couronnées par un anneau membraneux, & tiennent au fond

d'un calice qui est à nu. *Pontederæ dissert. VIII. Voyez* Plante. (*I*)

* AGERONIA ou ANGERONE, (*Myth.*) déesse du silence : elle présidoit aux conseils. On avoit placé sa statue dans le temple de la Volupté. Elle est représentée dans les monumens avec un doigt sur la bouche. Sa fête se célébroit le 21 Décembre.

AGERU, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) espece d'héliotrope du Malabar, ainsi nommée par les Brames. L'*Hortus Malabaricus* en donne une bonne figure sous le nom Malabare *bena-patsja, volume X, planche 48, page 95.*

Cette plante est annuelle, & croît dans les lieux humides à la hauteur d'un à deux piés. Sa racine est fibreuse, blanche, longue de cinq à six pouces, de quatre à cinq lignes de diametre, hérissée de longs poils blancs, roides, assez épais ; garnie depuis le bas de branches semblables, opposées deux à deux. De ces branches les feuilles naissent opposées deux à deux en croix ; elles sont élliptiques, obtuses ou arrondies, comparables à celles de la bourrache, longues de quatre à cinq pouces, de moitié moins larges, ondées ou crenelées irrégulierement dans leur contour, molles, charnues, foibles, marquées des deux côtés de nervures plus grosses en dessous, hérissées, comme les tiges, de poils blancs, qui sont très-rudes & piquans lorsqu'elles sont vieilles, d'un verd obscur, mat, terne, & portées sur un pénicule long, quoiqu'une fois plus court qu'elles, demi-cylindrique, plat en dessus, verd, sur les côtés duquel elles se prolongent de maniere qu'il paroît un peu ailé.

De chaque paire de feuilles, non pas de leur aisselle, mais à leur côté & de la tige même ou des branches près de leur extrêmités, sort un épi de fleurs roulé en spirale, long de trois pouces, qui porte sur un seul côté, ordinairement en dessus, une centaine de fleurs hermaphrodites, sessiles, disposées sur deux rangs, fort serrées, blanches, fort petites, longues à peine d'une ligne & demie. Elles consistent en un calice à cinq divisions très-profondes, persistantes, qui contient une corolle monopétale en tube cylindrique à bord évasé, découpé en cinq crenelures égales, rondes, plissées entre leurs incisions, & relevées d'une strie ou d'un tubercule velu qui en bouche l'entrée ; c'est au dessous de ces cinq tubercules que sont cachées autant d'étamines, égales, blanches, très-courtes, attachées au tube de la corolle un peu au dessous de son milieu à une égale hauteur. Du centre du calice s'éleve un petit disque jaunâtre qui supporte l'ovaire & fait corps avec lui : celui-ci est sphéroïde, verd-noir, surmonté d'un style partagé en deux stigmates coniques, légérement velus à leur face interne, & de la hauteur des étamines.

L'ovaire, en grandissant, devient un fruit sphéroïde, d'une ligne & demie de diametre, couvert d'un peu de chair verd-brune, luisante, vitrée ou transparente, marquée de deux sillons longitudinaux, par lesquels elle se partage dans la maturité, après s'être desséchée, en deux portions ou capsules hémisphériques crustacées, divisées intérieurement chacune en deux loges qui contiennent chacune une graine pendante, ovoïde, pointue à son extrêmité supérieure, qui est d'un brun-roux & un peu rude ou chagrinée. L'embryon, renfermé dans chaque graine, à deux cotyledons plats, & une radicule conique qui pointe vers le ciel.

Qualités. Les feuilles de l'*ageru* ont une odeur fade ou peu agréable. Ses fleurs sont sans odeur, & sa racine a une saveur un peu âcre & nitreuse.

Usages. Sur la côte du Malabar on emploie en topique toute la plante cuite dans l'huile de coco, pour sécher les pustules de la maladie appellée *pitao*, & sur les morsures vénimeuses du grand renard, que les Hollandois appellent *jakhalsen*,

Remarques. L'*ageru* du Malabar est donc une espece d'héliotrope, & conséquemment une plante qui vient naturellement dans la famille des bourraches, & qui en a toutes les propriétés. (*M.* Adanson.)

AGESILAS, roi de Sparte. (*Hist. de Lacédém.*) Toute l'antiquité s'est réunie pour placer *Agésilas* au rang des plus grands capitaines de la Grece. Elevé dans la discipline de Licurgue, il n'eut point cette dureté de mœurs qui caractérisoit ses concitoyens. Comme il avoit appris à obéir avant de commander, il fut humain &

populaire ; & interprete de la loi, il la fit asseoir sur le trône avec lui. Ce fut en régnant par elle qu'il rendit l'obéissance moins pénible. Agis, son frere, laissa un fils nommé Léotichide, qu'il ne voulut point reconnoître pendant sa vie, il ne l'avoua qu'au moment de sa mort. Le trône lui appartenoit, mais comme on le soupçonnoit d'être le fruit d'un amour adultere d'Alcibiade avec sa mere, les Spartiates le priverent de l'héritage de ses ancêtres, & *Agésilas*, son oncle, lui fut substitué dans la puissance suprême. Son affabilité lui gagna tous les cœurs ; mais ennemi de l'adulation, il dédaignoit les éloges qu'il ambitionnoit de mériter. Les peuples, dont il fut le protecteur, voulurent lui élever des statues, mais il répondit que ses actions étoient les plus beaux monumens de sa gloire. Quoiqu'il fût ambitieux & d'une petite taille, son corps contenoit l'ame d'un héros. La vivacité de son esprit, la flexibilité de son caractere égal & prévenant, lui acquirent un si grand ascendant sur les esprits, que les éphores, juges & censeurs de leurs rois, le condamnerent à une amende en vertu de leur pouvoir. Contempteur des richesses, il ne profita point de la condamnation de son neveu Léotichide déclaré bâtard, & par-là privé de la succession d'Agis. Son désintéressement lui mérita l'estime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grece, & c'étoit sur Sparte qu'il devoit frapper les premiers coups. *Agésilas* représenta qu'il seroit plus avantageux de porter la guerre en Asie que de la soutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition, & il arriva dans les provinces de la Perse avant qu'on soupçonnât qu'il eût quitté la Grece. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée, il dicta des loix à Tisapherne qui consentit à laisser la liberté à toutes les villes grecques de l'Asie, à condition qu'il n'exerceroit aucune hostilité dans sa province. Ce n'étoit que pour se préparer à la guerre que Tisapherne faisoit un si grand sacrifice. Dès qu'il eut rassemblé ses forces, il prit le ton de vainqueur, & fit dire à *Agésilas* qu'il eût à s'éloigner de l'Asie, s'il ne vouloit pas éprouver ses vengeances. Le Spartiate indigné de cette perfidie, fit semblant de tourner ses armes contre la Carie où le Satrape avoit de grandes possessions. Tisapherne pour les conserver, y porta toutes ses forces ; alors *Agésilas* se jeta dans la Phrygie, qu'il trouva sans défenseurs. Il fit un butin immense qu'il abandonna à son armée. S'étant retiré à Ephese, il institua des jeux, & proposa des prix pour animer l'émulation du soldat & pour entretenir la discipline militaire. *Agésilas* qui avoit trompé le Satrape par un faux bruit, le trompa par une vérité la campagne suivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lidie, & comme il déclaroit hautement son dessein, on crut qu'il en vouloit réellement à la Carie. Tisapherne y envoya l'élite de ses troupes, & *Agésilas* profita de son erreur pour marcher à Sardes dont il forma le siege. Tisapherne tente de délivrer cette place, il engage un combat où il est vaincu. Ce Satrape malheureux fut traité en coupable. Il fut arrêté dans le bain, on lui coupa la tête qui fut envoyée à la cour de Perse. Son successeur fit des propositions de paix, mais *Agésilas* répondit qu'il ne pouvoit rien conclure sans y être autorisé par un ordre de Sparte. Il sortit de l'Asie mineure pour se jeter dans la Phrygie, où il se rendit maître de plusieurs villes. Mais tandis qu'il étendoit ses conquêtes, Sparte fut attaquée par Thebes, Argos & Corinthe. *Agésilas* rappellé au secours de sa patrie, se plaignit d'être arraché de l'Asie par trente mille archers, faisant allusion aux dariques, pieces d'or où la figure d'un archer étoit représentée, & qu'on avoit employées à corrompre les Grecs : mais il crut que l'obéissance aux ordres de la patrie lui seroit plus glorieuse que la conquête de toute l'Asie. Il usa de tant de célérité qu'il traversa en trente jours l'étendue de pays que Xercès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens oserent l'attaquer dans sa marche, ils en vinrent aux mains dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Ceux qui survécurent à cette défaite, se réfugierent dans un temple de Minerve ; & quoiqu'une blessure reçue dans le combat dût lui inspirer du ressentiment, il défendit de souiller le sanctuaire de la divinité, & cet asyle sauva la vie à une multitude d'infortunés. Il fut chargé de marcher contre

les Corinthiens, & les ayant vaincus, il lui étoit facile de se rendre maître de leur ville : mais attendri sur le sort de la Grece déchirée par ses propres enfans, il dit à ceux qui lui proposoient de détruire cette ville, qu'il vouloit laisser aux habitans le temps du repentir, & qu'il lui seroit honteux de priver la Grece de ses remparts, en détruisant les villes qui servoient de barrieres aux barbares. Il ne se trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipsa pour jamais la splendeur de sa patrie. Il sembla qu'il en présageoit le funeste événement. L'armée victorieuse se présenta devant Sparte sans murailles, mais *Agésilas* fut son rempart. Les richesses qu'il avoit enlevées de la Perse, avoient été versées dans le trésor public, & il s'étoit fait un scrupule d'en réserver rien pour lui. Ce fut la ressource de Sparte dans ses revers. Quoiqu'il eût fait une guerre heureuse dans un pays où le faste & la mollesse en imposoient à la multitude, il ne renonça jamais à l'austérité de la discipline de Licurgue. Sobre & frugal, les mets qu'on lui servoit étoient sans apprêt, & l'appétit excité par les exercices du corps, leur tenoit lieu d'assaisonnement. Il conserva l'antique simplicité dans ses habits, & ce fut par l'innocence de ses mœurs qu'il ambitionna la supériorité sur le reste des hommes. Quelqu'un donnant en sa présence le nom de grand roi au monarque Persan, il n'est pas, dit-il, plus grand que moi, s'il n'est pas plus vertueux. Quoiqu'il eût pu choisir un superbe palais, il préféra une antique chaumiere qui avoit été habitée par Euristene, l'un de ses ancêtres. On n'y remarquoit aucun de ces ornemens inventés par le luxe & la mollesse. Tout y retraçoit la pauvreté & le dédain des commodités. On l'eût plutôt prise pour la cabane d'une Ilote, que pour la demeure d'un grand roi.

La nature en l'enrichissant de toutes les vertus, avoit été pour lui une mere bienfaisante ; mais aussi elle sembloit n'être qu'une marâtre impitoyable en renfermant son ame dans un corps aussi difforme. Son extérieur rebutant lui attiroit le mépris des étrangers. Il en fit l'expérience en Egypte où il commanda une armée de Grecs mercenaires pour soutenir Tachos attaqué par les Perses. Il parut à la cour d'Alexandrie paré de ses seules vertus. La pauvreté de ses habits, sa suite & son équipage ne laisserent appercevoir dans le héros de la Grece, qu'un vieillard pauvre & décrépit. Les courtisans énervés par le luxe, ne virent qu'un censeur importun de leur mollesse ; & le roi lui-même choqué d'un extérieur qui n'annonçoit qu'un homme vulgaire, lui ôta le commandement pour le déférer à l'Athénien Chabrias qui avoit toute la souplesse d'un courtisan délicat. Les yeux fascinés par le luxe ne pouvoient appercevoir l'homme supérieur dans celui qui n'avoit d'autre lit que la paille ou un peu de gazon, qui se nourrissoit de mets dédaignés, qui rejetoit les couronnes & les parfums. Le monarque persan lui envoya des provisions abondantes & choisies, il lui fit présent d'étoffes précieuses pour le distinguer de ses soldats ; le Spartiate dédaigneux fit distribuer le tout à ses esclaves. Tachos porta la guerre dans la Phénicie ; en vain *Agésilas* réduit à commander un corps de mercenaires, lui représenta de quitter ses états ; un conseil aussi sage ne fut point écouté. Dès que Tachos fut éloigné, ses sujets remuans & séditieux leverent l'étendard de la rébellion, & son parent Nectanebe fut proclamé roi. *Agésilas* pour se venger des dédains qu'il avoit essuyés fut le premier à le reconnoître. L'usurpateur eut bientôt un concurrent dans Mutus, citoyen de Mendès, qui lui disputa l'empire. *Agésilas* lui conseilla de marcher contre ce rebelle pour ne pas lui laisser le temps de rassembler ses forces. Nectanebe eut lieu de se repentir d'avoir dédaigné ce conseil. Mutus, actif & vigilant, le contraignit de se retirer dans une ville dont il forma le siege. *Agésilas* fut sollicité de fondre sur les assiégeans, mais il attendit que leurs forces fussent divisées pour faire une sortie qui eut un plein succès. *Agésilas*, couvert de gloire, fut élevé au commandement général de l'armée. Mutus battu dans plusieurs rencontres, tomba au pouvoir du vainqueur. L'Egypte paisible reconnut *Agésilas* pour son libérateur. Il mourut chargé de gloire & d'années dans la ville de Ménelas, située entre la Circanique & l'Egypte. Son corps embaumé fut transporté à Sparte, glorieuse de posséder ses cendres. (*T—N.*)

Agésilas, éphore de Sparte, fut un des principaux instrumens dont le troisieme Agis se servit pour faire revivre la discipline de Lycurgue. Sa vie jusqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tissu de débauche, & il ne favorisa le projet de la réformation que pour s'affranchir du fardeau accablant des dettes, contractées pour assouvir ses passions. L'histoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette éloquence naturelle qui domine sur les esprits; sans frein dans ses penchans, audacieux dans ses projets, téméraire dans l'exécution; partisan hypocrite d'une réforme qui faisoit la censure du scandale de sa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui proposa au peuple de rendre aux loix leur vigueur, & aux mœurs leur premiere innocence. Il se rend à l'assemblée où il conjure les Spartiates de ne plus souffrir que la majesté de la patrie fût violée par les avares exactions de quelques citoyens avides, tandis que ses vrais enfans rampant dans la misere, éprouvoient une existence douloureuse. Il fait ensuite parler la religion qui commande l'égalité, il cite d'anciens oracles, & fait valoir la réponse récente du prêtre de Pasiphaé, qui leur assuroit que s'ils faisoient revivre leurs anciennes institutions, ils seroient triomphans & respectés comme autrefois. Son éloquence fut appuyée par le sacrifice qu'Agis & sa famille firent de tous leurs biens. Le peuple saisi d'admiration, applaudit à un si généreux désintéressement; on procéda à l'abolition des dettes, toutes les obligations pécuniaires furent apportées dans le forum, où elles furent brûlées aux yeux du créancier dépouillé de son titre. *Agésilas* témoin de cet incendie s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Après cette opération il travailla sourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever. Il étoit le plus considérable de l'état par l'étendue de ses possessions; mais épuisé par ses débauches & ses profusions, il avoit contracté plus de dettes qu'il n'avoit de fonds. L'abolition des dettes le débarrassa de l'importunité de ses créanciers, & le remit dans la jouissance de ses domaines. Il étoit trop intéressé au partage des terres, pour consentir à une égalité qui le mettoit au dessous de ses besoins. Il en retarda l'exécution sous prétexte de ne point entreprendre deux choses à la fois, de peur d'ébranler l'état par des secousses trop violentes. La guerre occupa Agis d'autres soins, & pendant son absence, *Agésilas* devint le tyran d'un peuple dont il se disoit le protecteur. Ses vexations devinrent les crimes de deux rois. Agis fut arraché du temple qui lui servoit d'asyle, pour être conduit à la mort. *Agésilas* seul coupable, se sauva par la fuite; il revint quelque temps après dans sa patrie, où revêtu de la charge d'éphore, il exerça une domination tyrannique. *Voyez* Agis III. (*T-N.*)

AGESIPOLIS, (*Hist. de Lacédémone.*) fils de Pausanias, roi de Lacédémone, perdit son pere dans un âge trop foible encore pour gouverner lui même les rênes de l'état. Les Corinthiens se flatterent que le temps de sa minorité leur seroit favorable pour abaisser l'orgueil altier de Sparte qui, depuis long-temps insultoit à la foiblesse du reste de la Grece; ils en furent punis par une sanglante défaite, & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puissance des Lacédémoniens. *Agésipolis* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de sa dignité, voulut se montrer digne de commander à une nation belliqueuse. Il tourna ses armes contre l'Argolide qui étoit la contrée de tout le Péloponese, dont Sparte avoit le plus sujet de se plaindre. Les Argiens abandonnés de leurs alliés se sentirent trop foibles pour lui résister. Leur fierté s'abaissa à demander la paix; leurs députés n'essuyerent que des mépris & pour toute réponse *Agésipolis* porta la désolation dans tout leur territoire. Tout lui en présageoit la conquête, lorsque des tremblemens de terre, qui sembloient annoncer la dissolution du globe, répandirent la consternation dans son armée. Les Spartiates étoient trop ignorans & trop grossiers pour n'être point superstitieux, & lorsque quelque phénomene extraordinaire frappoit leurs sens, ils le regardoient comme un avertissement du ciel qui condamnoit leur entreprise. Alors le peuple le plus intrépide devenoit le plus pusillanime, il méconnoissoit la voix de ses chefs pour aller interroger ses prêtres & ses devins. Plusieurs soldats devinrent sourds par le

bruit des tonnerres, & d'autres furent aveuglés par le feu des éclairs. Si quelque ministre de l'autel un peu ambitieux savoit profiter de ces momens de terreur, il lui seroit facile de causer une révolution *Agésipolis* s'élevant au dessus des terreurs populaires, n'en fut pas moins ardent à presser le siege; mais il fut mal secondé par des soldats dont la superstition avoit glacé le courage. Il fallut céder à l'importunité de leurs murmures, pour éviter l'éclat d'une révolte. La prise de Mantinée le consola de cette disgrace. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis, dont les eaux baignoient les murs de cette ville: & cette opération simple & facile, lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les Olinthiens éprouverent ensuite l'effort de ses armes. Plusieurs de leurs villes furent prises d'assaut, & la sévérité dont il usa détermina les autres à prévenir leur ruine par une prompte soumission. Olinthe fut la seule qui osa lui opposer de la résistance. Les fatigues qu'il essuya devant cette place, l'enleverent au milieu de sa carriere, & comme il ne laissa point de postérité. Cléombrote son frere fut son successeur, (*T--N.*)

* AGESILAUS, (*Myth.*) premier nom de Pluton.

* AGETORION, (*Myth.*) fête des Grecs dont il est fait mention dans Hesychius, mais où l'on n'en apprend que le nom.

AGEY, *Ageium*, (*Géog.*) village de Bourgogne, bailliage d'Arnai-le-Duc, diocese de Dijon, à 1 lieue de Sombernon, à trois quarts de lieue de la grande route de Dijon à Paris; la comtesse de Rochechouart qui en est dame, distinguée par son goût pour sa physique, & son amour pour les beaux arts, y a formé un cabinet d'histoire naturelle, le plus riche & le plus complet de la province; le beau cabinet des coraux & pétrifications, est tout pavé de marbre de Bourgogne; il y en a trente-cinq sortes: elle a aussi un cabinet curieux d'instrumens de physique & de musique. *Mém. pris sur les lieux par l'auteur.* (*C*)

AGGÉE, (*Hist. Sainte.*) le dixieme des douze petits prophetes, naquit pendant la captivité des juifs à Babylone; & après leur retour il exhorta vivement Zorobabel, prince de Juda, le Grand-Prêtre Jesus, fils de Josedech & tout le peuple, au rétablissement du temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce second temple plus illustre & plus glorieux que le premier, non par l'abondance de l'or & de l'argent, mais par la présence du Messie.

* AGGERHUS, (*Géog.*) gouvernement de Norvege, dont Anslo est la capitale.

* AGGLESTION, (*Hist. antiq. Cérém. superstitieuses.*) c'est-à-dire, pierre sacrée, ou idole de pierre, monument singulier de la superstition des anciens Bretons, est une pierre monstrueuse. Elle se voit dans l'isle, ou plutôt dans la presqu'isle de Purbeck, en la province Dorcester, en Angleterre. Elle est sur une élévation, ou espece de dune d'un sable rouge. Sa forme est celle d'un cône renversé, tel que la figure le fait voir. Sa circonférence est de soixante piés en bas, de quatre-vingts au milieu, & de quatre-vingt-dix à la surface supérieure. Sa plus grande largeur en haut est de trente-six piés sur dix-huit, & en bas de dix-huit sur quatorze. Il y a sur la surface supérieure trois cavités.

AGGLUTINANS, adj. pris s. (*Méd.*) Les *agglutinans* sont la plupart d'une nature visqueuse, c'est-à-dire, qu'ils se réduisent facilement en gelée, & prennent une consistance gommeuse, d'où leur vient le nom d'*agglutinans* qui est formé d'*ad*, à, & *gluten*, glu. *Voyez* Glu & Agglutination.

De toutes les hypotheses, la plus arbitraire & la moins raisonnable, est celle qui suppose que les *agglutinans* sont des remedes fortifians, & dont l'effet est de réparer promptement les pertes, en empâtant les fluides, & en s'attachant aux solides du corps. Ce seroit sans doute un abus évident des expressions & des étymologies que d'attacher aux *agglutinans* la propriété de fortifier, sous quelque aspect qu'on les considérât; mais l'idée d'un corps qui empâte les particules âcres de nos fluides, en émousse la pointe & change ainsi leur consistance, est trop vuide de sens & de vérité pour trouver place dans

cet ouvrage. Nous rangeons ce genre d'action dans la classe de celles qu'un jargon, (malheureusement trop répandu dans les écoles & dans le monde) a fait inventer pour la consolation de l'ignorance qui rougit de s'avouer.

Il est pourtant un genre de remedes *agglutinans*, mis en usage par la chirurgie moderne, auxquels on suppose la propriété de réunir les parties solides du corps qui ont été séparées ou divisées. Les térébenthines, la sarcocolle, l'ichtyocolle, les poix, la fameuse boule de Nancy, les baumes des charlatans, du Commandeur, d'André de la Croix, l'eau de Rabel, &c. n'ont & ne peuvent avoir d'autre effet, comme *agglutinans*, que de tenir les parties rapprochées comme le feroit une bande ou toute autre cause méchanique.

On connoît l'histoire de l'eau de Rabel, comparée à l'eau du puits des Invalides. Une plaie fraîche, saignante & tranchée net, n'a guere besoin de cette multitude de secours pour être bientôt guérie. C'est ici que la nature fait tout, l'art n'a pas même la gloire de faciliter ses opérations. (*Article de M. La Fosse, docteur en médecine.*)

AGGLUTINATION, s. m. (*Méd.*) action de réunir les parties du corps séparées par une plaie, coupure, &c. delà vient que l'on donne à certains topiques qui produisent cet effet, le nom d'*agglutinans*.

Mais ce terme ne peut convenir aux remedes intérieurs agglutinans & incrassans, qui empâtant de leur naturel les particules âcres de nos fluides, émoussent leur pointe, & changeant ainsi leur consistance, les rendent plus propres à fournir un suc nourricier louable, & capable de réparer les parties.

La nutrition ne remplit tous ces termes qu'au moyen de cette *agglutination*; & c'est à son défaut que nous attribuons le desséchement de nos solides, la fonte de nos humeurs, & les flux colliquatifs qui détruisent les fluides & corrodent les solides, &c. *Voyez* NUTRITION, ATROPHIE, CONSOMPTION, AGGLUTINANS. (*N*)

* AGGOUED-BUND, (*Soierie.*) Il y a différentes sortes de soie qui se recueillent au Mogol: l'*aggoued-bund* est la meilleure.

AGGRAVANT, adj. (*Gramm.*) du latin *aggravare*, de *gravis*, pesant, grave; se dit en Physique, des forces ou des poids ajoutés à d'autres qui exercent déja leur moment, & en morale des circonstances qui augmentent la quantité morale ou le degré du péché ou de la faute. (+)

AGGRAVATION, s. f. (*Jurisprud.*) dans le sens de son verbe d'où il est formé, devroit signifier l'action de rendre une faute plus criminelle, ou d'en augmenter le châtiment; car c'est-là la signification d'*aggraver*: mais il n'est pas françois en ce sens.

Aggravation ou *aggrave*, est un terme de Droit canonique par où l'on entend une censure ecclésiastique, une menace d'excommunication après trois monitions faites sans fruit. *Voyez* CENSURE.

Après l'*aggravation* on procede à la réaggravation ou réaggrave, qui est l'excommunication définitive: le reste jusqu'alors n'avoit été que comminatoire. *V.* EXCOMMUNICATION & RÉAGGRAVATION, &c.

L'*aggravation* & réaggravation ne peuvent être ordonnées sans la permission du juge laïque.

AGGRAVE, s. m. *terme de Droit canonique*, est la même chose qu'*aggravation*. *Voyez suprà.* (*H*)

AGGRÉGATION, s. f. *en Physique*, se dit quelquefois de l'assemblage & union de plusieurs choses qui composent un seul tout, sans qu'avant cet assemblage les unes ni les autres eussent aucune dépendance ou liaison quelconque ensemble.

Ce mot vient de la préposition latine *ad*, & *grex*, troupeau. En ce sens un monceau de sable, un tas de décombres, sont des corps par *aggrégation*. (*O*)

AGGRÉGATION. *Voyez* CHYMIE. Cet objet est tellement lié au fond même de la doctrine chymique générale, qu'il paroît plus naturel de le traiter dans l'article CHYMIE, que d'en faire un article particulier.

AGGRÉGATION, (*Jurispr.*) se dit aussi dans l'usage ordinaire pour *association*. *Voyez* ASSOCIATION.

Ainsi l'on dit qu'une personne est d'une compagnie ou communauté par *aggrégation*, *une aggrégation* de docteurs aux écoles de Droit. En Italie on fait fréquemment des

aggrégations de plusieurs familles ou maisons, au moyen de quoi elles portent les mêmes noms & les mêmes armes. *(H)*

AGGREGÉ, adj. pris f. *dans les écoles de Droit :* on appelle *aggrégés en Droit*, ou simplement *aggrégés*, des docteurs attachés à la faculté, & dont les fonctions sont de donner des leçons de Droit, privées & domestiques, pour disposer les étudians à leurs examens & theses publiques; de les présenter à ces examens & theses comme suffisamment préparés, & de venir interroger ou argumenter les récipiendaires lors de ces examens ou de ces theses.

Ces places se donnent au concours, c'est-à-dire, à celui des compétiteurs qui en est réputé le plus digne, après avoir soutenu des theses publiques sur toutes les matieres de Droit. Il faut pour être habile à ces pl ces être déja docteur en Droit ; on ne l'exige pas de ceux qui disputent une chaire, quoique le titre de *professeur* soit au dessus de celui d'*aggrégé*. La raison qu'on en rend, est que le titre de *professeur* emporte éminemment celui de *docteur*. *(H)*

AGGRÉGÉ pris comme substantif, est la réunion ou le résultat de plusieurs choses jointes & unies ensemble. Ce mot n'est presque plus en usage ; il vient du latin *aggregatum*, qui signifie la même chose ; & on dit souvent l'*aggrégat* au lieu de l'*aggrégé* : mais ce dernier mot ne s'emploie guere. *Voyez* AGGRÉGATION & SOMME. Il a la même origine qu'*aggrégation*.

Les corps naturels sont des *aggrégés* ou assemblages de particules ou corpuscules unis ensemble par le principe de l'attraction. *Voyez* CORPS, PARTICULE, &c. On disoit aussi anciennement en Arithmétique, l'*aggrégé* ou l'*aggrégat* de plusieurs quantités, pour dire *la somme* de ces mêmes quantités. *(O)*

AGGRESSEUR, f. m. *en terme de Droit*, est celui de deux contendans ou accusés qui a commencé la dispute ou la querelle : il est censé le plus coupable.

En matiere criminelle, on commence par informer qui des deux a été l'*aggresseur*.

AGGRESSION, f. f. *terme de Pratique*, est l'action par laquelle quelqu'un se constitue *aggresseur* dans une querelle ou une batterie. *(H)*

* AGHAIS, *terme de Coutume*, marché à *aghais* ou fait à terme de paiement & de livraison, & qui oblige celui qui veut en profiter à ne point laisser passer le jour convenu au d'*aghais*, sans livrer ou payer, ou sans consigner & faire assigner au refus de la partie. *Voyez* Galland, *Traité du franc-aleu.*

AGHRIN, *(Géog.)* petite place d'Irlande, au comté de Wicklou, dans la province de Leinster. Elle n'est remarquable que par le combat qui s'y donna en 1691, entre Guillaume III & Jacques II, & qui décida de la couronne. *(C. A.)*

AGIATIS, femme du troisieme roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grece, & ce fut le moindre des titres qui la rendirent un des ornemens de sa patrie. Après qu'Agis, son premier époux, eut expiré sous le fer des bourreaux, l'avare Léonida qui dévoroit ses richesses, lui fit épouser son fils Cléomene. Cette union formée par la politique, ne produisit pas l'effet que le tyran s'en étoit promis. Le souvenir de son premier époux lui arrachoit souvent de larmes. Cléomene voulut en savoir la cause, elle ne lui répondoit qu'en faisant l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Le récit des motifs qui avoient fait agir ce prince, inspirerent à Cléomene l'émulation de l'imiter, & ce fut en s'abandonnant aux conseils d'une épouse si vertueuse qu'il entreprit le grand ouvrage de la réformation de soi-même. *Voyez* CLÉOMENE, *(T--N.)*

* AGIDIES, *(Myth.) joueurs de gobelets, faiseurs de tours de passe-passe :* c'étoit l'épithete que les païens mêmes donnoient aux prêtres de Cybele.

AGILA, *roi des Visigoths, (Histoire d'Espagne.)* Le poignard éleva cet homme cruel sur le trône, & le poignard l'en fit tomber ; il fut indigne de régner, même sur des barbares ; il périt malheureusement, & mérita son sort. Théodiscle, son prédécesseur, avoit irrité la nation par l'excès de ses débauches & l'atrocité de ses proscriptions ; quelques-uns de ses courtisans qu'il avoit invités à un festin, conspirerent contre lui, & lui arracherent la vie à la fin du repas qu'il leur donnoit. A peine ils se furent baignés dans son sang, qu'afin de prévenir

les troubles que la vacance du trône pourroit susciter, ils proclamerent roi l'un d'entr'eux, *Agila* qui, aux vices de Théodiscle, joignoit une ambition outrée, un caractere inconséquent, un cœur féroce & vil. Cette élection précipitée mécontenta les grands qui n'avoient point été complices du meurtre de Théodiscle. *Agila* peu sensible à leurs plaintes, monta sur le trône en 549, & ne tarda point à justifier par sa conduite tyrannique l'idée qu'on avoit de ses mauvaises qualités. Une partie du royaume se souleva; la ville de Cordoue refusa de reconnoître le nouveau souverain, qui, furieux d'éprouver de la résistance, s'avança à la tête d'une armée considérable vers les murs de Cordoue, résolu de l'assiéger, d'en châtier les habitans, & d'inspirer par un acte de sévérité, de la terreur au reste des villes révoltées. Il se trompa dans ses vues; les Cordouans se défendirent avec un courage héroïque, repousserent *Agila*, disperserent son armée, & l'obligerent lui-même de se retirer en désordre, après avoir vu périr son fils. Cet échec le rendit méprisable; le nombre de rebelles s'accrut. Athanagilde, l'un des plus illustres seigneurs d'entre les Goths, se mit à la tête des mécontens qui le proclamerent roi. Afin de parvenir plutôt au trône que son concurrent occupoit, l'impatient Athanagilde implora le secours de l'empereur Justinien, & lui offrit de vastes établissemens sur les côtes d'Espagne. Justinien, qui desiroit depuis long-temps d'étendre sa puissance sur ces fertiles contrées, écouta favorablement les propositions d'Athanagilde, & lui envoya une armée commandée par Liberius, général déja fort célebre par l'éclat & l'importance des victoires qu'il avoit remportées. Liberius prit possession des terres offertes à l'empereur, & les Romains s'établirent depuis Gibraltar jusqu'aux frontieres du royaume de Valence. Secondé par de tels alliés, Athanagilde marcha contre *Agila*, qui s'avançoit lui-même. Les deux armées se rencontrerent aux environs de Séville, & à peine le signal du combat fut donné, que les troupes d'*Agila* furent mises en déroute: un petit nombre de grands, qui jusqu'alors lui étoient restés fideles, pénétrés des malheurs que cette guerre cruelle attiroit à leurs concitoyens, & révoltés des menaces d'*Agila* qui, quoique vaincu, ne cessoit de parler & d'agir en tyran, résolurent de délivrer la patrie du prince qui l'opprimoit, & des horreurs de la guerre civile qui en dévastoit les provinces. Ils formerent, dans cette vue, le complot d'ôter la vie au concurrent d'Athanagilde, &, dès le jour même qu'ils eurent concerté le plan de la conjuration, ils allerent trouver *Agila*, se jeterent sur lui, le percerent de mille coups de poignard, se réunirent avec l'armée du tyran immolé aux troupes de Liberius, & jurerent de rester fideles à l'heureux Athanagilde. Ce coup de violence termina le regne & la vie du coupable *Agila* vers la fin de l'année 554, après une possession orageuse du sceptre des Visigoths pendant environ cinq années. Ses sujets eussent peut-être oublié l'atrocité du crime qui l'avoit couronné, si, à force de bienfaits, il eût su réparer le vice de son élévation; car il avoit assez de courage pour captiver l'estime de la nation guerriere qu'il avoit entrepris de gouverner: mais il n'avoit de la bravoure que comme les hyenes ont de la férocité; il aimoit par instinct à répandre le sang; il n'avoit d'ailleurs ni prudence, ni droiture, ni justice: il fut ambitieux, mais mal-adroit & scélérat: s'il n'eût pas péri sur le trône, il eût dû mourir sur l'échafaud. *(L. C.)*

* AGILE, adj. *(Gramm.)* léger, dispos, qui se meut aisément.

* AGILEMENT, adv. *(Gramm.)* d'une maniere agile, avec agilité, avec souplesse.

* AGILITÉ, s. f. *(Gramm.)* légéreté, souplesse, facilité à se mouvoir, à agir.

AGILITÉ, SOUPLESSE, s. f. *(Physiol.)* disposition au mouvement dans les membres ou parties destinées à être mues. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE. *(L)*

AGIO, s. m. *terme de Commerce* usité principalement en Hollande & à Venise, pour signifier ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant; excédant qui est assez ordinairement de cinq pour cent. Ce mot vient de l'Italien *agio*, qui signifie *aider*.

Si un marchand, dit Savary *dans son Dictionnaire du Commerce*, en vendant sa

marchandise stipule le paiement, ou seulement cent livres en argent de banque, ou cent cinq en argent de caisse; en ce cas on dit que l'*agio est de cinq pour cent.*

L'*agio* de banque, ajoute le même auteur, est variable dans presque toutes les places à Amsterdam. Il est ordinairement d'environ trois ou quatre pour cent; à Rome de près de vingt-cinq sur quinze cents; à Venise, de vingt pour cent fixe.

Agio se dit aussi pour exprimer le profit qui revient d'une avance faite pour quelqu'un; & en ce sens les noms d'*agio* & d'*avance* sont synonymes. On se sert du premier parmi les marchands & négocians, pour faire entendre que ce n'est point un intérêt, mais un profit pour avance faite dans le commerce: ce profit se compte ordinairement sur le pié de demi pour cent par mois, c'est-à-dire, à raison de six pour cent par an. On lui donne quelquefois, mais improprement le nom de *change*. Savary, *Dictionnaire du Comm. tome I. page 606.*

Agio se dit encore, mais improprement, du change d'une somme négociée, soit avec perte, soit avec profit.

Quelques-uns appellent *agio d'assurance*, ce que d'autres nomment *prime* ou *coût d'assurance. Voyez Prime. Id. ibid.* (G)

AGIOGRAPHE, *pieux, utile*, qui a écrit des choses saintes, & qu'on peut lire avec édification. Ce mot vient de ἅγιος, *saint, sacré*, & de γράφω, j'écris. C'est le nom que l'on donne communément aux livres qui ne sont pas compris au nombre des livres sacrés, qu'on nomme *apocryphes*; mais dont l'Eglise a cependant jugé la lecture utile aux fideles, & propre à leur édification. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

AGIOSIMANDRE, s. m. (*Hist. Eccl.*) terme tiré de deux mots grecs, ἅγιος, *saint*, σημαίνω, *indiquer*, comme qui diroit ce qui sert à indiquer les saints, ou à leur notifier quelque chose. C'est le nom d'un instrument de bois (ou plutôt d'un fer, sur lequel on frappe avec un marteau; on le nomme aussi *agiosidere* ou *agiosidire*), dont les Chrétiens grecs se servent au lieu de cloches. Celles-ci leur sont défendues par les Turcs qui n'en ont point eux-mêmes, de peur qu'elles ne servent de signal pour la révolte. (*C. C.*)

* AGIOTAGE, s. m. (*Commerce, jeu d'actions.*) c'est le commerce de celui qui, pour un intérêt quelconque, convertit en argent des billets, promesses, rescriptions ou contrats, qui joue en actions, qui prend des effets commerçables à un tel prix dans l'espérance d'y faire un certain profit. *V.* ACTIONS (JEU *ou* COMMERCE D'.)

* AGIOTER, v. a. (*Commerce.*) *agioter* des actions, c'est les acheter, ou les vendre, en un mot, en faire commerce pour en tirer un certain profit.

AGIOTEUR, s. m. (*Comm.*) C'est le nom qu'on donne à celui qui fait valoir son argent à gros intérêt, & qui prend du public des effets de commerce sur un pié très-bas, pour le faire rentrer ensuite dans le public sur un pié très-haut. Ce terme n'est pas ancien; il fut, je crois, employé pour la premiere fois, ou lors du fameux systême, ou peu de temps après. (*G.*)

AGIR, v. a. (*Morale.*) Qu'est-ce qu'*agir*? c'est, dit-on, exercer une puissance ou faculté; & qu'est-ce que *puissance* ou *faculté*? c'est, dit-on, le *pouvoir d'agir*: mais le moyen d'entendre ce que c'est que *pouvoir d'agir*, quand on ne sait pas encore ce que c'est qu'*agir* ou *action*? On ne dit donc rien ici, si ce n'est un mot pour un autre: l'un obscur, & qui est l'état de la question, pour un autre obscur, & qui est également l'état de la question.

Il en est de même de tous les autres termes qu'on a coutume d'employer à ce sujet. Si l'on dit qu'*agir*, c'est produire un effet, & en être la cause efficiente & proprement dite: je demande 1°. ce que c'est que *produire*; 2°. ce que c'est que l'*effet*; 3°. ce que c'est que *cause*; 4°. ce que c'est que *cause efficiente*, & proprement dite.

Il est vrai que dans les choses matérielles & en certaines circonstances, je puis me donner une idée assez juste de ce que c'est que *produire* quelque chose & en être la cause efficiente, en me disant que c'est *communiquer de sa propre substance à un être censé nouveau.* Ainsi la terre produit de l'herbe qui n'est que la substance de la terre, avec un surcroît ou changement de modifications pour la figure, la couleur, la flexibilité, &c.

En ce ſens-là je comprends ce que c'eſt que *produire ;* j'entendrai avec la même facilité ce que c'eſt qu'*effet ,* en diſant que c'eſt l'être dont la ſubſtance a été tirée de celle d'un autre avec de nouvelles modifications ou circonſtances ; car s'il ne ſurvenoit point de nouvelles modifications , la ſubſtance communiquée ne différeroit plus de celle qui communique.

Quand une ſubſtance communique ainſi à une autre quelque choſe de ce qu'elle eſt , nous diſons qu'elle *agit :* mais nous ne laiſſons pas de dire qu'un être *agit* en bien d'autres conjonctures , où nous ne voyons point qu'une ſubſtance communique rien de ce qu'elle eſt.

Qu'une pierre ſe détache du haut d'un rocher , & que dans ſa chûte elle pouſſe une autre pierre qui commence de la ſorte à deſcendre , nous diſons que la premiere pierre *agit* ſur la ſeconde : lui a-t-elle pour cela rien communiqué de ſa propre ſubſtance ? C'eſt , dira-t-on le mouvement de la premiere qui s'eſt communiqué à la ſeconde ; & c'eſt par cette communication de mouvement que la premiere pierre eſt dite *agir.* Voilà encore de ces diſcours où l'on croit s'entendre , & où certainement on ne s'entend point aſſez ; car enfin comment le mouvement de la premiere pierre ſe communique-t-il à la ſeconde , s'il ne ſe communique rien de la ſubſtance de la pierre ? c'eſt comme ſi l'on diſoit que la rondeur d'un globe peut ſe communiquer à une autre ſubſtance , ſans qu'il ſe communique rien de la ſubſtance du globe. Le mouvement eſt-il autre choſe qu'un pur mode ? & un mode eſt-il réellement & phyſiquement autre choſe que la ſubſtance même dont il eſt mode ?

De plus , quand ce que j'appelle en moi mon ame ou mon eſprit ; de non penſant ou de non voulant à l'égard de tel objet , devient penſant ou voulant à l'égard de cet objet ; alors d'une commune voix il eſt dit *agir.* Cependant & la penſée & la volition n'étant que les modes de mon eſprit , n'en ſont pas une ſubſtance diſtinguée : & par cet endroit encore *agir* , n'eſt point communiquer une partie de ce qu'eſt une ſubſtance à une autre ſubſtance.

De même encore ſi nous conſidérons Dieu en tant qu'ayant été éternellement le ſeul être , il ſe trouva par ſa volonté avec d'autres êtres que lui , qui furent nommés *créatures* ; nous diſons encore par-là que Dieu a *agi :* dans cette action ce n'eſt point non plus la ſubſtance de Dieu qui devint partie de la ſubſtance des créatures. On voit par ces différens exemples que le mot *agir* forme des idées entiérement différentes : ce qui eſt très-remarquable.

Dans le premier , *agir* ſignifie ſeulement ce qui ſe paſſe quand un corps en mouvement rencontre un ſecond corps , lequel à cette occaſion eſt mis en mouvement , ou dans un plus grand mouvement , tandis que le premier ceſſe d'être en mouvement , ou dans un ſi grand mouvement.

Dans le ſecond , *agir* ſignifie ce qui ſe paſſe en moi , quand mon ame prend une des deux modifications dont je ſens par expérience qu'elle eſt ſuſceptible , & qui s'appellent *penſée* ou *volition.*

Dans le troiſieme , *agir* ſignifie ce qui arrive , quand en conſéquence de la volonté de Dieu il ſe fait quelque choſe hors de lui. Or en ces trois exemples , le mot *agir* exprime trois idées tellement différentes , qu'il ne s'y trouve aucun rapport , ſinon vague & indéterminé , comme il eſt aiſé de le voir.

Certainement les Philoſophes , & en particulier les Métaphyſiciens , demeurent ici en beau chemin. Je ne les vois parler ou diſputer que d'*agir* & d'*action ;* & dans aucun d'eux , pas même dans M. Locke , qui a voulu pénétrer juſqu'aux derniers replis de l'entendement humain , je ne trouve point qu'ils aient penſé nulle part à expoſer ce que c'eſt qu'*agir.*

Pour réſultat des diſcuſſions précédentes , diſons ce que l'on peut répondre d'intelligible à la queſtion. Qu'eſt-ce qu'*agir* ? je dis que par rapport aux créatures , *agir* eſt , en général , *la diſpoſition d'un être en tant que par ſon entremiſe il arrive actuellement quelque changement ;* car il eſt impoſſible de concevoir qu'il arrive naturellement du changement dans la nature , que ce ne ſoit par un être qui agiſſe ; & nul être créé n'*agit* , qu'il n'arrive du changement , ou dans lui-même , ou au dehors.

On dira qu'il s'enſuivroit que la plume

dont j'écris actuellement devroit être censée *agir*, puisque c'est par son entremise qu'il se fait du changement sur ce papier qui de non écrit devient écrit. A quoi je réponds que c'est de quoi le torrent même des Philosophes doivent convenir, dès qu'ils donnent à ma plume en certaine occasion le nom de *cause instrumentale ;* car si elle est cause, elle a un effet ; & tout ce qui a un effet, *agit.*

Je dis plus : ma plume en cette occasion *agit* aussi réellement & aussi formellement qu'un feu souterrain qui produit un tremblement de terre; car ce tremblement n'est autre chose que le mouvement des parties de la terre excité par le mouvement des parties du feu, comme les traces formées actuellement sur ce papier ne sont que de l'encre mue par ma plume, qui elle-même est mue par ma main : il n'y a donc de différence, sinon que la cause prochaine du mouvement de la terre est plus imperceptible, mais elle n'en est pas moins réelle.

Notre définition convient encore mieux à ce qui est dit *agir* à l'égard des esprits, soit au dedans d'eux-mêmes par leurs pensées & volitions, soit au dehors par le mouvement qu'ils impriment à quelque corps ; chacune de ces choses étant un changement qui arrive par l'entremise de l'ame.

La même définition peut convenir également bien à l'action de Dieu dans ce que nous en pouvons concevoir. Nous concevons qu'il *agit* en tant qu'il produit quelque chose hors de lui ; car alors c'est un changement qui se fait par le moyen d'un être existant par lui-même. Mais avant que Dieu eût rien produit hors de lui, n'*agissoit-il* point, & auroit-il été de toute éternité sans action ? question incompréhensible. Si, pour y répondre, il faut pénétrer l'essence de Dieu impénétrable dans ce qu'elle est par elle-même, les savans auront beau nous dire sur ce sujet que Dieu de toute éternité *agit par un acte simple, immanent & permanent ;* grand discours, & si l'on veut respectable, mais sous lequel nous ne pouvons avoir des idées claires.

Pour moi qui, comme le dit expressément l'apôtre saint Paul, ne connois naturellement le Créateur que par les créatures, je ne puis avoir d'idée de lui naturellement qu'autant qu'elles m'en fournissent ; & elles ne m'en fournissent point sur ce qu'est Dieu, sans aucun rapport à elles. Je vois bien qu'un être intelligent, comme l'auteur des créatures, a pensé de toute éternité. Si l'on veut appeller *agir* à l'égard de Dieu, ce qui est simplement *penser* ou *vouloir*, sans qu'il lui survienne nulle modification, nul changement, je ne m'y oppose pas; & si la religion s'accorde mieux de ce terme *agir*, j'y serai encore plus inviolablement attaché : mais au fond la question ne sera toujours que de nom ; puisque par rapport aux créatures je comprends ce que c'est qu'*agir*, & que c'est ce même mot qu'on veut appliquer à Dieu, pour exprimer en lui ce que nous ne comprenons point.

Au reste je ne comprends pas même la vertu & le principe d'*agir* dans les créatures ; j'en tombe d'accord. Je sais qu'il y a dans mon ame un principe qui fait mouvoir mon corps ; je ne comprends pas quel en est le ressort : mais c'est aussi ce que je n'entreprends point d'expliquer. La vraie Philosophie se trouvera fort abrégée, si tous les Philosophes veulent bien, comme moi, s'abstenir de parler de ce qui manifestement est incompréhensible.

Pour finir cet article, expliquons quelques termes familiers dans le sujet qui fait celui de ce même article.

1°. *Agir*, comme j'ai dit, est en général, par rapport aux créatures, ce qui se passe dans un être par le moyen duquel il arrive quelque changement.

2°. Ce qui survient par ce changement s'appelle *effet ;* ainsi *agir* & *produire un effet*, c'est la même chose.

3°. L'être considéré en tant que c'est par lui qu'arrive le changement, je l'appelle *cause.*

4°. Le changement considéré au moment même où il arrive, s'appelle par rapport à la cause, *action.*

5°. L'action en tant que mise ou reçue dans quelque être, s'appelle *passion ;* & en tant que reçue dans un être intelligent, qui lui-même l'a produite, elle s'appelle *acte ;* de sorte que dans les êtres spirituels on dit d'ordinaire que l'*acte* est le terme

de la faculté agissante, & l'*action* l'exercice de cette faculté.

6°. La cause considérée au même temps, par rapport à l'action & à l'acte, je l'appelle *causalité*. La cause considérée en tant que capable de cette *causalité*, je l'appelle *puissance* ou *faculté*. *(X)*

AGIR est d'usage *en Méchanique & en Physique* : on dit qu'un corps *agit* pour produire tel ou tel effet. *Voyez* ACTION. On dit aussi qu'un corps *agit* sur un autre, lorsqu'il le pousse ou tend à le pousser. *Voyez* PERCUSSION. *(O)*

AGIR, *en terme de Pratique*, signifie poursuivre une demande ou action en justice. *Voyez* les articles ACTION & DEMANDE.

AGIRA, *(Géog.)* petit pays de l'isle de Corfou, sur la côte occidentale. C'étoit jadis la contrée de Corcyra. Il contient environ vingt villages, du nombre desquels on remarque le château Saint-Ange, & le couvent nommé *Paleo Castrizza*. Les habitans de ce district peuvent monter à huit mille personnes. *(C. A.)*

AGIS I, *(Histoire de Lacédémone.)* *Agis* qui donna son nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euristene, descendant d'Hercule, dont la postérité, après avoir long-temps erré sans éclat dans le Péloponese, se rassembla dans la Laconie où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cens ans.

AGIS II, roi de Sparte, vainquit les Athéniens & les Argiens, & se distingua dans la guerre du Péloponese. On lui attribue une sentence très-triviale, mais très-vraie : *Les envieux sont bien à plaindre d'être tourmentés par la félicité des autres, autant que par leurs propres malheurs.* On rapporte qu'il dit à un Orateur qui lui demandoit une réponse pour ceux qui l'avoient envoyé : *Dis leur que tu as eu bien de la peine à finir, & moi à t'entendre.* C'étoit parler en Lacédémonien, mais non pas en homme poli. Il mourut environ l'an 397 avant J. C.

AGIS III, roi de Sparte, célebre par ses vertus & par sa mort. A peine fut-il roi, qu'il pensa à faire revivre l'ancienne discipline de Lacédémone, à abolir les dettes, & à rendre les biens communs. Cette réforme digne de *Licurgue*, déplut aux riches & aux femmes, qui s'étoient accoutumées à une vie toute opposée aux loix qu'on vouloit leur prescrire. *Léonidas*, indigne collegue d'*Agis*, fit rejeter de concert avec eux tous ces sages projets. *Agis* malgré les services qu'il avoit rendus à sa patrie, fut mis en prison & étranglé par ordre d'un Ephore ; vers l'an 241 avant J. C. Ce n'est pas le seul Prince qui ait passé du trône à l'échafaud, pour avoir voulu réformer des abus. Avant que de rendre l'ame, il dit à quelqu'un qui pleuroit : *Essuyez vos larmes, car puisque c'est l'injustice qui me fait mourir, je mérite moins d'être plaint que les auteurs de ma mort.*

AGIS IV n'est célebre que par sa jalousie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les prospérités ; il souleva le Péloponese, & avec l'argent de la Perse il leva une armée qui fut défaite & dissipée par les lieutenans du héros Macédonien. *(T-N.)*

AGITATEURS, s. m. *(Hist. mod.)* nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du siecle passé à certains agens ou solliciteurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se ligua avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencerent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuerent plus que tous les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté : mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire casser. *(G)*

AGITATION, s. f. *(Physiq.)* signifie le secouement, le cahotage ou la vacillation d'un corps en différents sens. *Voyez* MOUVEMENT.

Les Prophetes, les Pythies étoient sujets à de violentes *agitations* de corps, *&c.* & aujourd'hui les *Quakres* ou *Trembleurs* en ont de semblables en Angleterre. *Voyez* PROPHETE, PYTHIE, *&c.*

Les Physiciens appliquent quelquefois ce mot à l'espece de tremblement de terre qu'ils appellent *tremor* & *arietatio*. *Voyez* TREMBLEMENT *de terre*.

Les Philosophes l'emploient principale-

ment pour signifier l'ébranlement intestin des parties d'un corps naturel. *Voyez* INTESTIN.

Ainsi on dit que le feu agite les plus subtiles parties des corps. *Voyez* FEU. La fermentation & l'effervescence ne se font pas sans une vive *agitation* des particules du corps fermentant. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE & PARTICULE. (O)

AGITATION *de la mer*, (*Marine.*) La mer, ainsi que tout corps gravitant, est naturellement dans un état tranquille; & l'*agitation* plus ou moins forte, mais continuelle dans laquelle elle est, provient de causes qui lui sont étrangeres. Entre ces causes on peut en distinguer deux principales; l'une agite la masse entiere des eaux, & la remue dans toute leur étendue & dans toute leur profondeur, & c'est à la combinaison des forces de l'attraction de la lune & du soleil, qu'il semble qu'on doit l'attribuer. Cette *agitation* ou ce mouvement de la mer, s'appelle *flux & reflux.* (*Voyez* FLUX & REFLUX.) L'autre cause de l'*agitation* de la mer est l'effort du vent ou la pression du vent sur sa surface; *agitation* qui se trouve réduite à la seule partie de la mer où cet effort se fait sentir.

La premiere de ces causes agissant sur toute la masse des eaux en même temps & d'une maniere douce & progressive, ne produit aucune marque sensible à leur surface (j'en excepte cependant les courans qui sont bien une *agitation* dépendante du flux & reflux, mais dépendante aussi de la combinaison d'une autre cause, & qui n'occasionent d'ailleurs aucune *agitation* à la mer dans le sens où je la considere, c'est-à-dire une *agitation* de haut & de bas, ou d'inégalité perpendiculaire.) Mais la seconde des causes agite violemment la mer, la sillonne, la rend raboteuse & inégale, & produit ce qu'on appelle *houle*, *lame vague*, & *lame sourde*. Lame & vague sont des mots synonymes, mais la houle & la lame sourde en different, & different entre elles. La lame ou vague est occasionée par la pression du vent & est conséquemment proportionnelle à sa force, compensation faite toutefois des circonstances qui l'accompagnent comme la pluie qui peut, en frappant continuellement l'eau, l'unir ou empêcher plus long-temps sa surface de s'altérer.

Lorsque les vents ont régné long-temps d'une même partie, les vagues qui se succedent les unes aux autres, ont acquis un mouvement dans ce sens, qu'elles conservent long-temps encore après la cessation de ce vent. Souvent même un vent opposé ne peut détruire cette ondulation de la mer, & on éprouve alors deux lames en sens contraire: l'une plus nouvelle & plus à la surface est la lame du vent régnant; & l'autre plus ancienne & plus creuse est ce qu'on appelle la *lame sourde*.

Le long des côtes, la lame élevée & poussée par le vent s'étend sur les plages à une distance où elle n'atteindroit pas naturellement, & d'où son propre poids la fait refluer avec d'autant plus de vîtesse que la pente de cette plage est plus rapide. Il se forme donc alors un conflit des mouvements en sens opposés qui se font sentir à une certaine distance, & forment une inégalité dans la prolongation des lames, qui caractérise la houle & la différencie. Sur les accores d'un banc à une différence subite de profondeur d'eau, sur un fond inégal & coupé de roches, en des endroits battus en peu de temps par différens vents, la mer y est houleuse ou patouilleuse. Le même effet se fait sentir aussi dans les mers resserrées, & qui ont conséquemment proportionnellement plus de côtes. La mer houleuse fatigue beaucoup davantage les vaisseaux, parce qu'elle leur communique des mouvemens plus vifs & plus irréguliers.

Il est utile de distinguer ces différentes sortes d'*agitation*, & même d'établir des nuances entre la grosseur de la vague. A la mer où les choses dépendent si souvent de l'élément sur lequel le vaisseau est porté, comment juger d'une relation, avec quelque sorte de certitude, si l'on ne fixe pas les idées sur l'état de la mer, & s'il n'y a point de mots propres à les y attacher, & à en déterminer la valeur? C'est ce qui m'a porté à faire cet article, & à parler sous un même mot des différens états de l'*agitation* de la mer.

Outre la mer houleuse & la mer battue

de

de lame sourde dont j'ai parlé, je voudrois donc que l'on convînt encore de distinguer plusieurs degrès dans l'*agitation* de la mer appellée *vague* ou *lame*, & causée par le vent régnant. Cinq classes seroient, je crois, suffisantes pour cette division sous les noms de *mer agitée* ou *mâle*, *mer mauvaise*, *mer grosse*, *mer très-grosse* & *mer horrible*.

Comme la grosseur de la vague est presque toujours proportionnelle à l'état du vent, excepté dans quelques circonstances particulieres qui ne doivent point faire regle, je me servirai également de l'idée que l'on a de la force du vent ou de la grosseur de la lame, pour me faire entendre, & pour déterminer les occasions où on doit appliquer ces différentes dénominations.

Mer agitée ou mâle, seroit celle où un vaisseau de guerre ne peut point porter ses perroquets.

Mer mauvaise, seroit celle où le vaisseau de guerre prend ses ris.

Mer grosse, seroit celle où le vaisseau de guerre ne peut point se servir de sa premiere batterie.

Mer très-grosse, seroit celle où le vaisseau de guerre ne peut pas même démarrer ses canons.

Et enfin la mer horrible, seroit celle où le vaisseau battu par la tempête, ne peut, sans souffrir, ni tenir le côté en travers, ni courir vent-arriere pour fuir la lame.

On sent bien que je parle ici des vaisseaux de guerre ordinaires, & non de ceux qui ont des qualités ou supérieures ou inférieures. On doit sentir de même que je ne veux point prendre mes exemples dans ces positions contraintes, où il faut qu'un vaisseau s'efforce ou succombe. *M. le Chevalier de La Coudraye.)*

* AGITER, v. a. *(Gramm.)* au sens propre, remuer, ébranler, secouer; le vent *agite* les feuilles des arbres; au figuré, troubler, jeter dans le désordre & la confusion: *les passions agitent l'ame*: cette révolution *agita* long-temps l'Europe; ou bien, débattre, discuter: voici la question qu'on *agita*.

AGITO, qu'on nomme aussi *gito*, *(Comm.)* petit poids dont on se sert dans le royaume de Pegu. Deux *agito* font une demi-biza; la biza pese cent reccalis, c'est-à-dire deux livres cinq onces poids fort, ou trois livres neuf onces poids léger de Venise. Savari, *Dictionn. du Commerce, tome I. page 606.*

* AGLAIA, *(Myth.)* nom de la plus jeune des trois Graces, qu'on donne pour épouse à Vulcain. « Elle présidoit aux yeux » qu'elle rendoit vifs & brillants ou tendres » & touchants. On la représente tenant » en main un bouton de rose. » On la nomme aussi Aglaé. *Voyez* Graces.

* AGLAOPHEME, *(Myth.)* une des Sirenes, fille de l'Océan & d'Amphitrite. *Voyez* Sirenes.

* AGLATIA. Tout ce que nous savons de l'*aglatia*, c'est que c'est un fruit dont les Egyptiens faisoient la récolte en Février, & qui dans les caracteres symboliques dont ils se servoient pour désigner leurs mois, servoit pour indiquer celui de sa récolte. *Voyez le tome II du Supplément des Antiquités du pere* Montfaucon.

* AGLAUS, *(Hist. anc.)* berger d'Arcadie qui, content du léger héritage que ses peres lui avoient laissé, le cultivoit de ses mains, & vivoit heureux. Gigès, roi de Lydie (ou Crésus, suivant Pausanias) fier de ses richesses & de sa puissance, osa, par une espece de défi, consulter l'oracle d'Apollon, pour savoir, s'il y avoit sur la terre un mortel plus heureux que lui. Le dieu répondit que l'heureuse médiocrité dont *Aglaus* jouissoit sous un toit rustique, étoit préférable à la fausse félicité du trône.

* AGLIBOLUS, *(Myth.)* dieu des Palmyréniens. Ils adoroient le soleil sous ce nom; ils le représentoient sous la figure d'un jeune homme vêtu d'une tunique relevée par la ceinture, & qui ne lui descendoit que jusqu'au genou, & ayant à sa main gauche un petit bâton en forme de rouleau; ou selon Hérodien, sous la forme d'une grosse pierre ronde par en bas, & finissant en pointe; ou sous la forme d'un homme fait, avec les cheveux frisés, la figure de la lune sur l'épaule, des cothurnes aux piés, & un javelot à la main.

* AGMAT *ou* AGMET, *(Géog.)* ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province & sur la riviere de même nom. *Long. 11. 20. latit. 30. 35.*

* AGNACAT, (*Hist. nat. bot.*) Ray fait mention de cet arbre, qu'on trouve, dit-il, dans une contrée de l'Amérique voisine de l'isthme de Darien : il est de la grandeur & de la figure du poirier ; ses feuilles sont d'un beau verd, & ne tombent point. Il porte un fruit semblable à la poire, verd lors même qu'il est mûr. Sa pulpe est aussi verte, douce, grasse, & a le goût de beurre. Il passe pour un puissant érotique.

* AGNADEL, (*Géogr.*) village du Milanez dans la terre de Crémone, sur un canal entre l'Adda & Serio. *Long. 27. lat. 45. 10.*

* AGNANIE *ou* ANAGNI, (*Géog.*) ville d'Italie dans la campagne de Rome. *Long. 30. 41. lat. 41. 45.*

§ AGNANO, (*Géog.*) lac d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, sur le chemin de Naples à Pouzole. Ce lac est singulier en ce qu'il paroît quelquefois bouillonner sur ses bords, principalement quand il y a beaucoup d'eau. Ce bouillonnement semblable à celui de l'*Aqua Zolfa* de la campagne de Rome, ne vient que de l'air & des vapeurs qui se font jour au travers de l'eau ; il n'y a point de chaleur sensible dans le lac. On n'y remarque rien de corrosif. On prétend qu'il est dangereux de s'y baigner, parce qu'il y a un insecte qui s'attache aux nageurs, & dont on ne peut se débarrasser ; mais ce pourroit être un conte semblable à celui du remora. Le plus grand danger de ce lac, est celui du mauvais air en été. La plupart des habitans se retirent alors vers la montagne de Camaldules pour éviter la puanteur & l'infection. Sur le bord de ce lac, sont les étuves de St. Germain, & près delà est la fameuse grotte du chien. *Voyage d'un François en Italie.* (*C. A.*)

AGNANS, s. m. pl. *terme de riviere*, sortes de morceaux de fer en triangle, percés par le milieu, qui servent à river les clous à clains qui entrent dans la composition d'un bateau foncet.

* AGNANTHUS, (*Hist. nat. bot.*) plante dont Vaillant fait mention : ses fleurs sont placées aux extrêmités des tiges & des branches en bouquets : elles ressemblent beaucoup à celles de l'*agnus castus*. C'est un petit tube dont le bord antérieur est découpé en portions inégales : de ces portions les trois supérieures forment un trefle ; des trois inférieures, celle du milieu est la plus grande des six, & ses deux latérales les plus petites de toutes. L'ovaire naît du fond d'un calice découpé : cet ovaire tient à l'extrêmité du tube qui forme la fleur. Quand la fleur tombe, il se change, à ce que rapporte Plumier, en une baie qui contient une seule semence : il n'y en a qu'une espece. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences 1722.*

AGNATION, s. f. *terme de Droit Romain*, qui signifie le lien de parenté ou de consanguinité entre les descendans par mâles d'un même pere. *Voyez* l'article AGNATS.

L'étymologie de ce mot est la préposition Latine *ad*, & *nasci*, naître.

L'*agnation* differe de la *cognation* en ce que celle-ci étoit le nom universel sous lequel toute la famille & même les agnats étoient renfermés ; au lieu que l'*agnation* n'étoit qu'une sorte particuliere de cognation, qui ne comprenoit que les descendans par mâles. Une autre différence est que l'*agnation* tire ses droits & sa distinction du droit civil, & que la cognation au contraire tire les siens de la loi naturelle & du sang. *Voyez* COGNATION.

Par la loi des douze tables, les femmes étoient appellées à la succession avec les mâles, suivant leur degré de proximité, & sans distinction de sexe. Mais la jurisprudence changea dans la suite ; & par la loi *Voconia* les femmes furent exclues du privilege de l'*agnation*, excepté celles qui étoient dans le degré même de consanguinité, c'est-à-dire les sœurs de celui qui étoit mort *intestat* : & voilà d'où vint la différence entre les agnats & les cognats.

Mais cette distinction fut dans la suite abolie par Justinien, *Institut. iij. 10.* & les femmes furent rétablies dans les droits de l'*agnation* ; en sorte que tous les descendans paternels, soit mâles ou femelles, furent admis indistinctement à lui succéder suivant le degré de proximité.

Par-là le mot de *cognation* rentra dans la signification naturelle, & signifia tous les parens, tant du côté du pere que du

côté de la mere ; & *agnation* signifia seulement les parens du côté paternel.

Les enfans adoptifs jouissoient aussi des privileges de *l'agnation*, que l'on appelloit à leur égard *civile*, par opposition à l'autre qui étoit naturelle.

AGNATS, *terme de Droit Romain*, les descendans mâles d'un même pere. *Voyez* AGNATION.

Agnats se dit par opposition à *cognats*, terme plus générique, qui comprend aussi la descendance féminine du même pere. *Voyez* COGNATS, COGNATION & AGNATION. *(H)*

AGNEAU, *(Théol.)* L'*agneau Paschal* est l'agneau que les Juifs immoloient & mangeoient, lorsqu'ils célébroient la fête de Pâque. *Voyez* PAQUE.

* AGNEAU, s. m. *(Econom. rustiq.)* c'est le petit de la brebis & du belier. Aussi-tôt qu'il est né on le leve, on le met sur ses piés, on l'accoutume à teter : s'il refuse, on lui frotte les levres avec du beurre & du sain doux, & on y met du lait. On aura le soin de tirer le premier lait de la brebis, parce qu'il est pernicieux : on enfermera l'*agneau* avec sa mere pendant deux jours, afin qu'elle le tienne chaudement & qu'il apprenne à la connoître. Au bout de quatre jours on menera la mere aux champs, mais sans son petit ; il se passera du temps avant qu'il soit assez fort pour l'y suivre. En attendant on le laissera sortir le matin & le soir, & teter sa mere avant que de s'en séparer. Pendant le jour on lui donnera du son & du meilleur foin pour l'empêcher de bêler. Il faut avoir un lieu particulier dans la bergerie pour les *agneaux* : ils y passeront la nuit séparés des meres par une cloison. Outre le lait de la mere, il y en a qui leur donnent encore de la vesce moulue, de l'avoine, du sainfoin, des feuilles, de la farine d'orge ; tous ces alimens sont bons : on les leur exposera dans de petites auges & de petits rateliers : on pourra leur donner aussi des pois qu'on fera cuire modérément, & qu'on mettra ensuite dans du lait de vache ou de chevre. Ils font quelquefois difficulté de prendre cette nourriture ; mais on les y contraint, en leur trempant le bout du museau dans l'auget, & en les faisant avaler avec le doigt. Comme on fait saillir les brebis au mois de Septembre, on a des *agneaux* en Février : on ne garde que les plus forts, on envoie les autres à la boucherie : on ne conduit les premiers aux champs qu'en Avril, & on les sevre sur la fin de ce mois. La brebis n'allaite son petit que sept à huit semaines au plus, si on le lui laisse : mais on a coutume de le lui ôter au bout d'un mois. On dit qu'un *agneau* ne s'adresse jamais à une autre qu'à sa mere, qu'il reconnoît au bêlement, quelque nombreux que soit un troupeau. Le sainfoin, les raves, les navets, &c. donneront beaucoup de lait aux brebis, & les *agneaux* ne s'en trouveront que mieux. Ceux qui font du fromage de brebis, les tirent le matin & le soir, & n'en laissent approcher les *agneaux* que pour se nourrir de ce qui reste de lait dans les pis ; & cela leur suffit, avec l'autre nourriture, pour les engraisser. On vend tous les *agneaux* de la premiere portée, parce qu'ils sont foibles. Entre tous, on préfere les plus chargés de laine, & entre les plus chargés de laine, les blancs, parce que la laine blanche vaut mieux que la noire. Il ne doit y avoir dans un troupeau bien composé qu'un mouton noir contre dix blancs. Vous châtrerez vos *agneaux* à cinq ou six mois, par un temps qui ne soit ni froid ni chaud. S'ils restoient beliers, ils s'entre-détruiroient, & la chair en seroit moins bonne. On les châtre en leur faisant tomber les testicules par une incision faite à la bourse, ou en les prenant dans le lacs d'un cordeau qu'on serre jusqu'à ce que le lacs les ait détachés. Pour prévenir l'enflure qui suivroit, on frotte la partie malade avec du sain-doux, & on soulage l'*agneau* en le nourrissant avec du foin haché dans du son, pendant deux ou trois jours. On appelle *agneaux primes* ceux qu'on a d'une brebis mise en chaleur, & couverte dans le temps requis : ces *agneaux* sont plus beaux, & se vendent un tiers & quelquefois moitié plus que les autres. Ces petits animaux sont sujets à la fievre & à la gratelle. Aussi-tôt qu'ils sont malades, il faut les séparer de leur mere. Pour la fievre, on leur donne du lait de leur mere coupé avec de l'eau : quant à la gratelle qu'ils gagnent au menton, pour avoir, à ce qu'on dit, brouté de l'herbe qui n'a point

encore été humectée par la rosée, on les en guérit en leur frottant le museau, la langue & le palais, avec du sel broyé & mêlé avec l'hysope; en leur lavant les parties malades avec du vinaigre, les frottant ensuite avec du sain-doux & de la poix-résine fondue ensemble. On s'appercevra que les *agneaux* sont malades, aux mêmes symptomes qu'on le reconnoît dans les brebis. Outre les remedes précédens pour la gratelle, d'autres se servent encore de verd-de-gris & de vieux oing, deux parties de vieux oing contre une de verd-de-gris; on en frotte la gratelle à froid: il y en a qui font macérer des feuilles de cyprès broyées dans de l'eau, & ils en lavent l'endroit du mal.

AGNEAU, (*Cuisine.*) Tout ce qui se mange de l'*agneau* est délicat. On met la tête & les piés en potage: on les échaude, on les assaisonne avec le petit-lard, le sel, le poivre, les clous de girofle, & les fines herbes: on frit la cervelle après l'avoir bien saupoudrée de mie de pain: on met la fressure au pot, ou dépecée en morceaux on la fricasse. On sert la poitrine frite: on la coupe par morceaux; on la fait tremper dans le verjus, le vinaigre, le sel, le poivre, le clou de girofle, le laurier, pendant quatre heures: on fait une pâte claire de farine, jaune d'œufs & vin blanc: on a une poele de beurre ou de sain-doux toute prête sur le feu, & l'on y jette les morceaux d'*agneau*, après qu'on les a tournés & retournés dans la pâte claire; mais il faut pour cela que le beurre fondu soit assez chaud. On peut faire une entrée avec la tête & les piés; les piés sur-tout seront excellens, si on en ôte les grands os, qu'on en remplisse le dedans d'une farce grasse de blanc de volaille, de perdrix, de riz, avec truffes, champignons, moelle, lard blanchi & haché, fines herbes, sel, poivre, clou, creme, & jaunes d'œufs. On partage l'*agneau* par quartiers, & on le met à la broche; c'est un très-bon rôti. Voilà la vieille cuisine, celle de nos peres. Il n'est pas possible de suivre la nouvelle dans tous ses rafinemens: il vaudroit autant se proposer l'histoire des modes, ou celle des combinaisons de l'alchymie. Tous les articles de la Cuisine ne seront pas faits autrement. Nous ne nous sommes pas proposé de décrire les manieres différentes de dénaturer les mets, mais bien celle de les assaisonner.

Question de Jurisprudence. Les *agneaux* sont-ils compris dans un legs fait sous le nom d'*oves*? Non, il faut les en séparer. Mais à quel âge un *agneau* est-il mis au nombre des brebis? A un an dans quelques endroits; à la premiere tonte de laine dans d'autres.

La chair des *agneaux* trop jeunes passe pour gluante, visqueuse, & mauvaise nourriture.

Dans des temps de mortalité de bestiaux, on a quelquefois défendu de tuer des *agneaux*. On lit dans un réglement de Charles IX du 28 janvier 1563, art. 39: *Inhibons & défendons de tuer ni manger* agneaux, *de ce jour en un an, sous peine de dix livres d'amende.* Différens anciens réglemens restreignent le temps du commerce des *agneaux* au temps seul compris depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte. Il y en eut aussi qui fixerent l'âge auquel ils pouvoient être vendus; & il ne fut permis de tuer que les *agneaux* d'un mois, de six semaines, & de deux mois au plus. Le temps de la vente des *agneaux* s'étendit dans la suite depuis le premier Janvier jusqu'après la Pentecôte.

Il y eut un arrêt en 1701, qui ne permit de vendre & tuer des *agneaux* que dans l'étendue de dix lieues aux environs de Paris, & que depuis Noel jusqu'à la Pentecôte. Si l'on fait attention à l'importance qu'il y a d'avoir des laines en quantité, on conviendra de la sagesse de ces loix & de celles du gouvernement, qui n'a presque pas perdu de vue un seul des objets qui pourroient intéresser notre bien-être. Nous avons un nombre infini d'occasions de faire cette réflexion, & nous ne nous lasserons point de la répéter, afin que les peuples apprennent à aimer la société dans laquelle ils vivent, & les puissances qui les gouvernent.

AGNEAU, (*Mat. méd.*) On emploie plusieurs de ses parties en Médecine. Hippocrate dans son traité *de superfœtatione*, ordonne d'appliquer une peau d'*agneau* toute chaude sur le ventre des filles qui sont incommodées par une suppression de

regles, dans le dessein de relâcher les vaisseaux de l'utérus & d'en diminuer la tension.

M. Freind *dans son Emmenalogie* recommande des fomentations émollientes pour le même effet: mais la chaleur balsamique de la peau d'un *agneau* nouvellement tué, me paroît plus propre qu'aucune autre chaleur artificielle à relâcher les vaisseaux.

Ses poumons sont bons dans les maladies de la poitrine; son fiel est propre contre l'épilepsie, la dose en est depuis deux gouttes jusqu'à huit. La caillette qui se trouve au fond de son estomac, est regardée comme un antidote contre les poisons. Les poumons de cet animal brûlés & réduits en poudre guérissent les meurtrissures que causent les souliers trop étroits.

L'*agneau* contient une grande quantité d'huile & de sel volatil. Les parties de l'*agneau* les meilleures & les plus légeres sont, suivant Celse, la tête & les piés. Il donne un suc gluant.

L'*agneau* est humectant, rafraîchissant; il nourrit beaucoup & adoucit les humeurs âcres & picotantes: quand il est trop jeune & qu'il n'est pas assez cuit, il est indigeste. Il convient dans les temps chauds aux jeunes gens bilieux: mais les personnes d'un tempérament froid & phlegmatique, doivent s'en abstenir & en user modérément. (*N*)

La peau d'*agneau* garnie de son poil & préparée par les Pelletiers-Fourreurs ou par les Mégissiers, s'emploie à de fort bonnes fourrures qu'on appelle *fourrure d'agnelins*.

Ces mêmes peaux dépouillées de la laine, se passent aussi en mégie, & on en fabrique des marchandises de ganterie. A l'égard de la laine que fournissent les *agneaux*, elle entre dans la fabrique des chapeaux, & on en fait aussi plusieurs sortes d'étoffes & de marchandises de bonneterie.

AGNEAUX *de Perse*, (*Comm.*) Les fourrures de ces *agneaux* sont encore préférées en Moscovie à celles de Tartarie: elles sont grises & d'une frisure plus petite & plus belle: mais elles sont si cheres, qu'on n'en garnit que les retroussis des vêtemens.

* AGNEAUX *de Tartarie*, (*Comm.*) *agneaux* dont la fourrure est précieuse en Moscovie: elle vient de la Tartarie & des bords du Volga. La peau est trois fois plus chere que l'animal sans elle. La laine en est noire, fortement frisée, courte, douce & éclatante. Les grands de Moscovie en fourrent leurs robes & leurs bonnets, quoiqu'ils pussent employer à cet usage les martres zibelines, si communes dans ce pays.

AGNEAU *de Scythie. Voyez* AGNUS SCYTHICUS.

AGNEAU, s. m. (*terme de Blason.*) meuble qui entre dans plusieurs écus.

Agneau paschal, est celui qui tient un pénonceau chargé d'une croisette.

L'*agneau* est l'hiéroglyphe de la douceur, de la bonté & de la franchise.

Emé de Marcieu, en Dauphiné: *d'azur à un agneau passant d'argent; au chef d'or chargé de trois rencontres de bœufs de sable.*

De Vougny, à Paris: *de gueules à l'agneau paschal d'or, cousu au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (*G. D. L. T.*)

* AGNEL ou AIGNEL, ancienne monnoie d'or qui fut battue sous S. Louis, & qui porte un agneau ou mouton. On lit dans le Blanc que l'*agnel* étoit d'or fin, & de 59 $\frac{1}{2}$ au marc sous S. Louis, & valoit 12 sous 6 deniers tournois. Ces sous étoient d'argent & presque du poids de l'*agnel*. La valeur de l'*agnel* est encore fixée par le même auteur à 3 deniers 5 grains trébuchans. Le roi Jean en fit faire qui étoient de 10 à 12 grains plus pesans. Ceux de Charles VI & de Charles VII, ne pesoient que 2 deniers, & n'étoient pas or fin.

* AGNELINS, (*terme de Mégisserie.*) peaux passées d'un côté, qui ont la laine de l'autre côté.

Nous avons expliqué à l'article AGNEAU, l'usage que les Mégissiers, les Chapeliers, les Pelletiers-Fourreurs, & plusieurs autres ouvriers font de la peau de cet animal.

Agnelins se dit encore de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, & qui se leve pour la premiere fois au sortir des abattis des Bouchers ou des boutiques des Rôtisseurs.

Agnelins se dit en général de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, soit qu'on la coupe sur leur corps, ou qu'on

l'enleve de deſſus leurs peaux après qu'ils ont été tués.

AGNESTIN, (*Géog.*) ville de Tranſilvanie, ſur la riviere d'Hoſpach. *Long.* 43. 12. *lat.* 46. 45.

AGNIUS, (*Hiſt. de Suede.*) fils de Dager, roi de Suede, ſuccéda à ſon pere en 172. Sa paſſion pour la guerre lui fit quitter bientôt les rênes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient ſignalés ſous le regne de ſon pere, par de fréquentes révoltes. Il les ſoumit & les força de lui donner, pour ôtage de leur fidélité, Sehialvia, fille de Froton, dont la beauté faiſoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de ſa captive que dès qu'il fut abordé au port de Stok-Sund, il fit dreſſer ſous un arbre une tente ſuperbe, épouſa la princeſſe en préſence de ſes officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendreſſe pour tendreſſe; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que ſon patriotiſme ne peut excuſer. Tandis que ſon époux étoit plongé dans le ſommeil léthargique qui ſuit l'ivreſſe, elle l'étrangla, le ſuſpendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande: on la pourſuivit en vain. *Agnius* fut enterré au pié de l'arbre même; & c'eſt-là que fut bâtie depuis la ville de Stockolm. Heureuſement pour l'honneur du beau ſexe, le peu de vraiſemblance de cette aventure affoiblit beaucoup la croyance que les habitans du nord ont accordée long-temps à l'hiſtoire de leur prétendue Judith. (*M. de* Sacy.)

AGNOITES *ou* AGNOETES, ſ. m. pl. (*Théol.*) ſecte d'hérétiques qui ſuivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce, lequel ſoutenoit que la ſcience de Dieu par laquelle il prévoit les choſes futures, connoît les préſentes & ſe ſouvient des choſes paſſées, n'eſt pas la même, ce qu'il tâchoit de prouver par quelques paſſages de l'Ecriture. Les Eunomiens ne pouvant ſouffrir cette erreur, le chaſſerent de leur communion; & il ſe fit chef d'une ſecte, à laquelle on donna le nom d'*Eunomiſphroniens*. Socrate, Sozomene & Nicéphore qui parlent de ces hérétiques, ajoutent qu'ils changerent auſſi la forme du baptême uſitée dans l'Egliſe, ne baptiſant plus au nom de la Trinité, mais au nom de la mort de Jeſus-Chriſt. *Voyez* Baptême & Forme. Cette ſecte commença ſous l'empire de Valens, vers l'an du ſalut 370.

Agnoites *ou* Agnoetes, ſecte d'Eutychiens dont Thémeſtius fut l'auteur dans le vi. ſiecle. Ils ſoutenoient que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ignoroit certaines choſes, & particuliérement le jour du jugement dernier.

Ce mot vient du Grec ἀγνόηται, *ignorant*, dérivé d'ἀγνοεῖν, *ignorer*.

Eulogius, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit contre les *Agnoïtes* ſur la fin du vi. ſiecle, attribue cette erreur à quelques Solitaires qui habitoient dans le voiſinage de Jéruſalem, & qui pour la défendre alléguoient différens textes du Nouveau Teſtament, & entre autres celui de S. Marc, *ch. xiij. v.* 32. que *nul homme ſur la terre ne ſait ni le jour, ni l'heure du jugement, ni les Anges qui ſont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Pere ſeul.*

Il faut avouer qu'avant l'héréſie des Ariens qui tiroient avantage de ce texte contre la divinité de Jeſus-Chriſt, les Peres s'étoient contentés de leur répondre que ces paroles devoient s'entendre de Jeſus-Chriſt comme homme. Mais depuis l'Arianiſme & les diſputes des *Agnoites*, les Théologiens Catholiques répondent que Jeſus-Chriſt, même comme homme, n'ignoroit pas le jour du jugement, puiſqu'il en avoit prédit l'heure en S. Luc, *c. xvij. v.* 31. le lieu en S. Matthieu, *c. xxiv. v.* 28. les ſignes & les cauſes en S. Luc, *c. xxj. v.* 25. ce qui fait dire à S. Ambroiſe, *lib. V. de fide, cap. xvj. n°.* 204. *Quomodo neſcivit judicii diem, qui & horam prædixit, & locum & ſigna expreſſit ac cauſas?* mais que par ces paroles le Sauveur avoit voulu réprimer la curioſité indiſcrete de ſes diſciples, en leur faiſant entendre qu'il n'étoit pas à-propos qu'il leur révélât ce ſecret: & enfin, que ces mots, *le Pere ſeul*, n'excluent que les créatures & non le Verbe incarné, qui connoiſſoit bien l'heure & le jour du jugement en tant qu'homme, mais non par la nature de ſon humanité quelque excellente qu'elle fût, dit S. Gré-

goire : *in naturâ quidem humanitatis novit diem & horam, non ex naturâ humanitatis novit. Ideò scientiam, quam ex naturâ humanâ non habuit, in quâ cum angelis creaturâ fuit, hanc se cum angelis habere denegavit. Lib. I. epist. xlij.* Wuitaff. *tract. de Trinit. part. I. qu. Iv. art. 2. sect. iij. p. 408. & seq. (G)*

* AGNONE *ou* ANGLONE, *(Géog.)* ville considérable du royaume de Naples dans l'Abruzze, près du Mont-Marel.

AGNUS CASTUS, (*Botanique.*) en latin *vitex*, en anglois, *chaste tree*, arbre chaste; en allemand *reuschbaum.*

Caractere générique.

Le calice de la fleur est semblable à un petit gobelet divisé par son bord en cinq petites dentelures, la fleur est monopétale & labiée; c'est un tube un peu plus enflé en bas qu'en haut. Ce tube est évasé & échancré en quatre parties, dont celle d'en bas, c'est-à-dire la levre inférieure est la plus large & la plus longue; celled'en haut, ou la levre supérieure, est recoupée en deux parties aiguës, & les deux du milieu qui sont disposées en croisillon, sont petites & entieres : cette fleur est pourvue de quatre étamines capillaires, terminées par des sommets mobiles, semblables à de petits croissans. Deux de ces étamines sont plus courtes que les deux autres. Au fond du calice se trouve un embryon arrondi qui supporte un style délié, couronné par deux stigmates alongés, en forme d'alêne; l'embryon devient ensuite une coque cylindrique à quatre cellules dont chacune contient une petite semence ovale.

Especes.

1. *Agnus castus* à feuilles digitées & entieres, à fleurs verticillées, ou *agnus castus* commun.

Vitex foliis digitatis, spicis verticillatis. Linn. sp. pl. 938.

Chaste tree with fingered leaves and rohorled spikes of flowers, or, *common chaste tree.*

2. *Agnus castus* à feuilles digitées & dentelées, à épis en panicules, ou *agnus castus* à feuilles larges & dentelées.

Vitex foliis digitatis, serratis, spicis paniculatis. Mill.

Chaste tree with fingered sawed leaves and spikes in panicles; chaste tree with a broader sawed leaf.

3. *Agnus castus* à trois & cinq folioles, & à fleurs en panicules partant des divisions des branches.

Vitex foliis ternatis quinatisve, paniculis dichotomis. Lin. sp. pl. 938.

Chaste tree with trifoliate and quinate leaves and panicles of flowers rising from the divisions of the branches. Or *smaller indian chaste tree.*

4. *Agnus castus* à trois ou cinq folioles découpées en ailes; à épi terminal, composé de fleurs verticillées.

Vitex foliis ternatis quinatisve pinnato incisis, spicis verticillatis terminalibus. Mill.

Chaste tree with ternate and quinate leaves, which are cut like wings and whorled spikes of flowers terminating the branches.

Le n°. 1. s'éleve à la hauteur d'environ douze piés sur une tige ligneuse tout le long de laquelle naissent des branches opposées, quadrangulaires, flexibles & recouvertes d'une écorce olivâtre. Les feuilles sont pour la plupart opposées & composées de cinq, six ou sept folioles dont les cinq principales sont disposées comme les doigts d'une main étendue, & se réunissent sur un genou qui termine le pédicule commun. Ce genou se recourbe en en-haut, & éleve ces folioles. Au dessus du pédicule commun & au bas de ces cinq folioles, il s'en trouve une ou deux très-petites. Toutes sont entieres, lisses, étroites, lancéolées, très-alongées & terminées par une longue pointe un peu émoussée. Elles sont d'un verd-obscur en dessus, & d'un glauque blanchâtre en dessous. Des épis composés qui naissent à l'extrêmité & à l'aisselle des branches, portent les fleurs qui sont attachées autour des maîtres pédicules d'une telle maniere qu'elles ressemblent à de petites couronnes enfilées à une certaine distance les unes au dessus des autres; dans les provinces septentrionales de la France, elles s'épanouissent en septembre & durent une partie d'octobre

lorsque le temps est doux ; elles sont gracieuses & très-parfumées ; mais ce qui en rehausse le prix, c'est qu'il n'y a plus du tout d'arbustes en fleurs dans ce premier mois d'automne qui n'offre même qu'un très-petit nombre de plantes à fleurs inodores.

Les fleurs de cet arbuste sont originairement bleues, mais on en a deux variétés, l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs rouges. Le blanc fleurit le premier, le bleu le second, & le rouge le dernier. Tous trois sont d'un très-bel effet, entremélés dans les bosquets d'été & d'automne, où l'on doit les planter en quatrieme ou cinquieme ligne.

L'*agnus castus* croît le long des rivieres de Sicile & des environs de Naples, & dans les terrains aquatiques de l'Archipel; ainsi il demande une terre légere & humide: & comme ces contrées sont situées sous un climat chaud, il convient, dans les températures moins heureuses, de le protéger un peu contre la gelée. Que l'on plaque donc, à la fin de l'automne, de la litiere autour de son pié & qu'on l'empaille même, tant qu'il est jeune, à la maniere détaillée ci-après *art.* ALATERNE. Il pousse fort tard dans l'automne ; ses jeunes branches sont encore herbacées à l'entrée de l'hiver, aussi périssent-elles en partie par l'effet de la gelée : mais en usant de la précaution que nous venons d'indiquer, du moins ne seront-elles pas prises si bas ; le tronc se durcira peu-à-peu, les maîtresses branches prendront de la consistance ; par la suite les pertes qu'il aura essuyées pendant l'hiver seront peu sensibles, & d'autant moins qu'il ne porte ses fleurs que sur les pousses de l'année.

Cet arbrisseau se multiplie de graines, mais cette voie est fort longue ; celle des marcottes & des boutures est plus courte & plus certaine.

Nous nous sommes très-bien trouvés de faire les marcottes en juillet : au printemps on n'est pas sûr de trouver du bois vif. Nous détachons les boutures à la fin d'octobre, nous les plantons dans des pots que nous mettons l'hiver sous des chassis : au printemps nous enterrons ces pots dans une couche tempérée dont la chaleur assure la reprise & favorise la croissance des boutures, qu'on peut planter à demeure dès le printemps suivant. Cet arbuste, ainsi que tous ceux qui sont un peu sensibles à la gelée, parce qu'ils poussent tard, ne doivent point être plantés en automne, lorsque c'est pour les établir en pleine terre.

Toutes les parties de l'*agnus castus* exhalent une odeur de camphre, qui a sans doute donné l'idée de la propriété qu'on lui attribue d'entretenir la chasteté ; mais on doit plutôt attendre cette vertu privative de la force de l'ame que de celle d'une plante.

Le n°. 2 est indigene de la France méridionale : il part de son pié plusieurs branches moins rameuses que celles de l'espece précédente, & qui ne s'élevent guere qu'à deux coudées : son écorce est plus blanchâtre, les folioles ne sont pas si longues, elles sont moins fermes, & leur bord est dentelé. Les fleurs sont disposées en panicules qui sortent vers le bout des branches ; les panicules sont plus courts, les fleurs plus petites, plus précoces, & ordinairement bleues. La culture est la même que celle du n°. 1.

Le n°. 3 nous vient des deux Indes ; c'est un arbre de serre chaude.

Le n°. 4 a été apporté de la Chine par nos missionnaires. C'est un arbuste de serre. Tous deux se multiplient de boutures & de marcottes, & demandent le traitement convenable aux arbres de serre & de serre chaude. Le dernier ne verdoie que fort tard : avant la pousse ses branches ressemblent si fort à du bois sec, que plusieurs l'ont arraché des pots, le croyant mort. (*M. le Baron* DE TSCHOUDY.)

AGNUS-CASTUS, (*Mat. méd.*) on se sert de sa feuille, de sa fleur, & sur-tout de sa semence, pour résoudre, pour atténuer, pour exciter l'urine & les mois aux femmes, pour ramollir les duretés de la rate, pour chasser les vents ; on en prend en poudre & en décoction ; on l'applique aussi extérieurement. (*N*)

AGNUS Dei, (*Théol.*) est un nom que l'on donne aux pains de cire empreints de la figure d'un agneau portant l'étendard de la croix, & que le pape bénit solemnellement

lement le dimanche *in albis* après sa consécration, & ensuite de sept ans en sept ans, pour être distribué au peuple.

Ce mot est purement Latin, & signifie *agneau de Dieu*, nom qu'on lui a donné à cause de l'empreinte qu'il porte.

L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne dans l'église de Rome. On prenoit autrefois le dimanche *in albis*, le reste du cierge paschal béni le jour du samedi-saint, & on le distribuoit au peuple par morceaux. Chacun les brûloit dans sa maison, dans les champs, les vignes, *&c.* comme un préservatif contre les prestiges du démon, & contre les tempêtes & les orages. Cela se pratiquoit ainsi hors de Rome: mais dans la ville, l'archidiacre au lieu du cierge paschal, prenoit d'autre cire sur laquelle il versoit de l'huile, & en faisant divers morceaux en figures d'agneaux, il les bénissoit & les distribuoit au peuple. Telle est l'origine des *agnus Dei* que les papes ont depuis bénits avec plus de cérémonies. Le sacriste les prépare long-temps avant la bénédiction. Le pape revêtu de ses habits pontificaux, les trempe dans l'eau bénite & les bénit. Après qu'on les en a retirés, on les met dans une boîte qu'un sous-diacre apporte au pape à la messe après l'*agnus Dei*, & les lui présente en répétant trois fois ces paroles: *ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'*alleluia; *voilà qu'ils viennent à la fontaine pleins de charité*, alleluia. Ensuite le pape les distribue aux cardinaux, évêques, prélats, *&c.* On croit qu'il n'y a que ceux qui sont dans les ordres sacrés qui puissent les toucher; c'est pourquoi on les couvre de morceaux d'étoffe proprement travaillés, pour les donner aux laïques. Quelques écrivains en rendent bien des raisons mystiques, & leur attribuent plusieurs effets. *L'ordre Romain. Amalarius*, *Valafrid Strabon*, *Sirmond dans ses notes sur Ennodius; Théophile*, *Raynaud.*

Agnus Dei, partie de la Liturgie de l'Eglise Romaine, ou priere de la messe entre le *pater* & la communion. C'est l'endroit de la messe où le prêtre se frappant trois fois la poitrine, répete autant de fois à voix intelligible, la priere qui commence par ces deux mots *agnus Dei. (G)*

AGNUS SCYTHICUS, (*Hist. nat. bot.*) Kircher (*a*) est le premier qui ait parlé de cette plante. Je vais d'abord rapporter ce qu'a dit Scaliger pour faire connoître ce que c'est que l'*agnus scythicus*, puis Kempfer & le savant Hans Sloane nous apprendront ce qu'il en faut penser. « Rien, dit » Jules César Scaliger, n'est comparable à » l'admirable arbrisseau de Scythie. Il croît » principalement dans le Zaccolham, aussi » célebre par son antiquité que par le cou» ra ge de ses habitans. On seme dans cette » contrée une graine presque semblable à » celle du melon, excepté qu'elle est moins » oblongue. Cette graine produit une plante » d'environ trois piés de haut, qu'on appelle » *boramets*, ou *agneau*, parce qu'elle res» semble parfaitement à cet animal par les » piés, les ongles, les oreilles & la tête; il » ne lui manque que les cornes, à la place » desquelles elle a une touffe de poil. Elle » est couverte d'une peau légere dont les » habitans font des bonnets. On dit que sa » pulpe ressemble à la chair de l'écrevisse » de mer, qu'il en sort du sang quand on y » fait une incision, & qu'elle est d'un goût » extrêmement doux. La racine de la plante » s'étend fort loin dans la terre: ce qui » ajoute au prodige, c'est qu'elle tire sa » nourriture des arbrisseaux circonvoisins, » & qu'elle périt lorsqu'ils meurent ou qu'on » vient à les arracher. Le hasard n'a point » de part à cet accident: on lui a causé la » mort toutes les fois qu'on l'a privée de la » nourriture qu'elle tire des plantes voisi» nes. Autre merveille, c'est que les loups » sont les seuls animaux carnassiers qui en » soient avides. (Cela ne pouvoit manquer » d'être.) On voit par la suite que Scaliger » n'ignoroit sur cette plante que la maniere » dont les piés étoient produits & sortoient » du tronc. »

Voilà l'histoire de l'*agnus scythicus*, ou de la plante merveilleuse de Scaliger, de

(a) *Kircher est né en* 1598, *il est donc moins ancien que Hesberetein, Surius, Bacon,* &c. *Long-temps avant lui, Guillaume Postel & Jérôme Cardan avoient parlé de l'*Agnus Scythicus.

Kircher, de Sigismond, d'Hesberetein, d'Hayton Arménien, de Surius, du chancelier Bacon (*du chancelier Bacon*, notez bien ce témoignage), de Fortunius Licetus, d'André Lebarrus, d'Eusebe de Niéremberg, d'Adam Olearius, d'Olaüs Vormius, & d'une infinité d'autres Botanistes.

Seroit-il bien possible qu'après tant d'autorités qui attestent l'existence de l'agneau de Scythie, après le détail de Scaliger, à qui il ne restoit plus qu'à savoir comment les piés se formoient, l'agneau de Scythie fût une fable? Que croire en histoire naturelle, si cela est?

Kempfer, qui n'étoit pas moins versé dans l'histoire naturelle que dans la Médecine, s'est donné tous les soins possibles pour trouver cet agneau dans la Tartarie, sans avoir pu y réussir. « On ne connoît » ici, dit cet auteur, ni chez le menu » peuple ni chez les Botanistes, aucun » zoophite qui broute; & je n'ai retiré de » mes recherches que la honte d'avoir été » trop crédule ». Il ajoute que ce qui a donné lieu à ce conte, dont il s'est laissé bercer comme tant d'autres, c'est l'usage que l'on fait en Tartarie de la peau de certains agneaux dont on prévient la naissance, & dont on tue la mere avant qu'elle les mette bas, afin d'avoir leur laine plus fine. On borde avec ces peaux d'agneaux des manteaux, des robes & des turbans. Les voyageurs, ou trompés sur la nature de ces peaux par ignorance de la langue du pays, ou par quelqu'autre cause, en ont ensuite imposé à leurs compatriotes, en leur donnant pour la peau d'une plante la peau d'un animal.

M. Hans Sloane dit que l'*agnus scythicus* est une racine longue de plus d'un pié, qui a des tubérosités, des extrêmités desquelles sortent quelques tiges longues d'environ trois à quatre pouces, & assez semblables à celles de la fougere, & qu'une grande partie de sa surface est couverte d'un duvet noir jaunâtre, aussi luisant que la soie, long d'un quart de pouce, & qu'on emploie pour le crachement de sang. Il ajoute qu'on trouve à la Jamaïque plusieurs plantes de fougere qui deviennent aussi grosses qu'un arbre, & qui sont couvertes d'une espece de duvet pareil à celui qu'on remarque sur nos plantes capillaires; & qu'au reste il semble qu'on ait employé l'art pour leur donner la figure d'un agneau, car les racines ressemblent au corps, & les tiges aux jambes de cet animal.

Voilà donc tout le merveilleux de l'agneau de Scythie réduit à rien, ou du moins à fort peu de chose, à une racine velue à laquelle on donne la figure, ou à-peu-près, d'un agneau en la contournant.

Cet article nous fournira des réflexions plus utiles contre la superstition & le préjugé, que le duvet de l'agneau de Scythie contre le crachement de sang. Kircher, & après Kircher, Jules César Scaliger, écrivent une fable merveilleuse; & ils l'écrivent avec ce ton de gravité & de persuasion qui ne manque jamais d'en imposer. Ce sont des gens dont les lumieres & la probité ne sont pas suspectes: tout dépose en leur faveur: ils sont crus; & par qui? par les premiers génies de leur temps; & voilà tout d'un coup une nuée de témoignages plus puissans que le leur qui le fortifient, & qui forment pour ceux qui viendront un poids d'autorité auquel ils n'auront ni la force ni le courage de résister, & l'agneau de Scythie passera pour un être réel.

Il faut distinguer les faits en deux classes; en faits simples & ordinaires, & en faits extraordinaires & prodigieux. Les témoignages de quelques personnes instruites & véridiques suffisent pour les faits simples; les autres demandent, pour l'homme qui pense, des autorités plus fortes. Il faut en général que les autorités soient en raison inverse de la vraisemblance des faits; c'est-à-dire, d'autant plus nombreuses & plus grandes, que la vraisemblance est moindre.

Il faut subdiviser les faits, tant simples qu'extraordinaires, en transitoires & permanens. Les transitoires, ce sont ceux qui n'ont existé que l'instant de leur durée; les permanens, ce sont ceux qui existent toujours, & dont on peut s'assurer en tout temps. On voit que ces derniers sont moins difficiles à croire que les premiers, & que la facilité que chacun a de s'assurer de la vérité ou de la fausseté des témoignages, doit rendre les témoins circonspects, & disposer les autres hommes à les croire.

Il faut distribuer les faits transitoires en faits qui se sont passés dans un siecle éclairé,

& en faits qui se sont passés dans des temps de ténebres & d'ignorance ; & les faits permanens, en faits permanens dans un lieu accessible ou dans un lieu inaccessible.

Il faut considérer les témoignages en eux-mêmes, puis les comparer entr'eux : les considérer en eux-mêmes, pour voir s'ils n'impliquent aucune contradiction, & s'ils sont de gens éclairés & instruits : les comparer entr'eux, pour découvrir s'ils ne sont point calqués les uns sur les autres, & si toute cette foule d'autorités de Kircher, de Scaliger, de Bacon, de Libarius, de Licetus, d'Eusebe, *&c.* ne se réduiroit pas par hasard à rien, ou à l'autorité d'un seul homme.

Il faut considérer si les témoins sont oculaires ou non ; ce qu'ils ont risqué pour se faire croire ; quelle crainte ou quelles espérances ils avoient en annonçant aux autres des faits dont ils se disoient témoins oculaires : s'ils avoient exposé leur vie pour soutenir leur déposition, il faut convenir qu'elle acquerroit une grande force ; que seroit-ce donc s'ils l'avoient sacrifiée & perdue?

Il ne faut pas non plus confondre les faits qui se sont passés à la face de tout un peuple, avec ceux qui n'ont eu pour spectateurs qu'un petit nombre de personnes. Les faits clandestins, pour peu qu'ils soient merveilleux, ne méritent presque pas d'être crus : les faits publics, contre lesquels on n'a point réclamé dans le temps, ou contre lesquels il n'y a eu de réclamation que de la part de gens peu nombreux & mal-intentionnés ou mal instruits, ne peuvent presque pas être contredits.

Voilà une partie des principes d'après lesquels on accordera ou l'on refusera sa croyance, si l'on ne veut pas donner dans des rêveries, & si l'on aime sincérement la vérité. *Voyez* CERTITUDE, PROBABILITÉ, *&c.*

* AGOBEL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Ea en Barbarie.

AGOGÉ, (*Musique ancien.*) une des subdivisions de l'ancienne mélopée, laquelle donne les regles de la marche du chant par degrés, alternativement conjoints ou disjoints, soit en montant, soit en descendant. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

Martianus Capella donne, après Aristide Quintilien, au mot *agogé*, un autre sens que j'expose au mot TIRADE, (*Musique.*) (*S*)

AGOL, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la haute Éthiopie, vers le mont Amara. Duval & Sanson, deux célebres géographes, qui nous parlent de cette ville, ne nous apprennent rien de plus à son sujet ; ils se sont contentés de la tracer sur leurs cartes géographiques. (*C. A.*)

AGON, s. m. (*Hist. anc.*) chez les anciens étoit une dispute ou combat pour la supériorité dans quelque exercice du corps ou de l'esprit.

Il y avoit de ces combats dans la plupart des fêtes anciennes en l'honneur des dieux ou des héros. *Voyez* FÊTE, JEU.

Il y en avoit aussi d'institués exprès, & qui ne se célébroient pas simplement pour rendre quelque fête plus solemnelle. Telles étoient à Athenes l'*agon gymnicus*, l'*agon nemeus*, institué par les Argiens dans la 53^e^ olympiade ; l'*agon olympius*, institué par Hercule 430 ans avant la premiere olympiade. *Voyez* NÉMÉEN, OLYMPIQUE, *&c.*

Les Romains, à l'imitation des Grecs, instituerent aussi de ces sortes de combats. L'empereur Aurélien en établit un sous le nom d'*agon solis*, combat du soleil ; Dioclétien un autre, sous le nom d'*agon capitolinus*, qui se célébroit tous les quatre ans à la maniere des jeux olympiques. C'est pourquoi au lieu de compter les années par lustres, les Romains les ont quelquefois comptées par *agones*.

Agon se disoit aussi du ministre dans les sacrifices, dont la fonction étoit de frapper la victime. *Voyez* SACRIFICE, VICTIME.

On croit que ce nom lui est venu de ce que se tenant prêt à porter le coup, il demandoit, *agon*, ou *agone*, frapperai-je?

L'*agon* en ce sens s'appelloit aussi *popa cultrarius* & *victimarius*. (*G*)

AGONALES, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes que les Romains célébroient à l'honneur du Dieu Janus, ou, à ce que d'autres prétendent, à l'honneur du Dieu Agonius, que les Romains avoient coutume d'invoquer lorsqu'ils entreprenoient quelque chose d'important. *Voyez* FÊTE.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur

l'étymologie de ce mot. Quelques-uns le font venir du mont *Agonus*, qui depuis fut nommé *Quirinal*, où se faisoit cette solennité. D'autres le dérivent de la cérémonie qui se pratiquoit en cette fête, où le prêtre tenant un couteau dégaîné, & prêt à frapper la victime qui étoit un belier, demandoit, *agone*, ferai-je? C'est le sentiment d'Ovide. *Fast. Liv. I. v. 319. Voyez* SACRIFICE.

AGONALES. On nommoit encore ainsi des jeux publics consistant en combats & en luttes, tant d'hommes que d'animaux. Ces jeux se donnoient dans l'amphithéatre dédié à Mars & à Minerve.

AGONAUX, jours ou fêtes agonales célébrées chez les Romains au commencement du mois de Janvier. Elles paroissent avoir été en usage dès le temps des rois de Rome, puisque Varron rapporte que dans ces jours, le prince immoloit une victime dans son palais. Ovide, après d'autres auteurs, rapporte l'origine de ce nom à plusieurs étymologies : mais la plus vraisemblable, & celle à laquelle il s'en tient, est celle-ci :

Fas etiam fieri solitis ætate priorum
Nomina de ludis Græca tulisse diem.
Et prius antiquus dicebat Agonia sermo;
Veraque judicio est ultima causa meo.

D'autres prétendent que ces sacrifices se nommoient *agonalia*, parce qu'ils se faisoient sur les montagnes nommées par les anciens Latins *agones* : au moins appelloient-ils le mont Quirinal *mons agonus*; & la porte Colline, *porta agonensis*.

AGONAUX, adj. pris subst. *(Hist. anc.)* surnom que l'on donnoit aux Saliens, prêtres que Numa Pompilius avoit institués pour le service du dieu Mars, surnommé *Gradivus. Voyez* SALIENS.

On les appelloit aussi *quirinaux*, du mont Quirinal où ils faisoient leurs fonctions. Rosinus les appelle *agonenses salii. (G)*

* AGONIE, *(Médec.)* mot formé du Grec ἀγωνία, qui signifie *le dernier combat de la nature contre la mort*, *l'état d'un homme mourant.*

AGONIENS, *(Myth.)* c'étoient les dieux qu'on invoquoit lorsqu'on vouloit entreprendre quelque chose d'important. Ce mot vient du verbe *ago.*

AGONIOS, *(Myth.)* nom donné à Mercure parce qu'il présidoit aux jeux agonaux, dont on lui attribuoit l'invention.

* AGONISANT, ANTE, adj. & subst. *(Gramm.)* qui est à l'agonie.

* AGONISER, v. n. *(Gramm.)* être à l'agonie, à l'extrêmité, sur le point de mourir.

* AGONISTARQUE, *(Hist. anc.)* c'est le nom que l'on donnoit à un officier chargé du soin de faire exercer les athletes avant qu'ils combattissent.

AGONISTIQUE, adj. fém. pris subst. *(Hist. anc.)* la science des exercices du corps usités dans les spectacles des anciens, ainsi nommée à cause des jeux publics, ἀγῶνες, qui en étoient le principal objet, & à l'institution desquels est dû l'établissement de la profession d'athlete. On en apprenoit les statuts avec un soin extrême, & ils n'étoient pas exécutés avec moins de sévérité. Nous avons de Pierre Dufaur un traité d'*agonistique* plein d'érudition, mais confus & sans méthode.

AGONISTIQUES, *(Théol.)* du Grec ἀγὼν, *combat*, nom par lequel Donat & les Donatistes désignoient les prédicateurs qu'ils envoyoient dans les villes & les campagnes pour répandre leur doctrine, & qu'ils regardoient comme autant de combattans propres à leur conquérir des disciples. On les appelloit ailleurs *circuiteurs*, *circellions*, *circumcellions*, *catropites*, *coropites*, & à Rome *montenses*. L'histoire ecclésiastique est pleine des violences qu'ils exerçoient contre les Catholiques. *Voyez* CIRCONCELLIONS, DONATISTES, *&c. (G)*

AGONIUS, *(Myth.)* surnom donné à Janus dans les fêtes agonales qu'on célébroit en son honneur. *Janus Agonali luce piandus erit. (G)*

AGONOTHETE, s. m. *(Hist. anc.)* chez les Grecs, étoit un magistrat qui faisoit la fonction de directeur, de président, & de juge des combats ou jeux publics, qu'on appelloit *agons.* C'étoit lui qui en ordonnoit les préparatifs, & qui adjugeoit le prix aux vainqueurs. *Voyez* JEU, COMBAT, *&c.*

Ce mot est composé d'ἀγὼν, *combat*, & de τίθημι, *mettre*, *disposer*.

Les Romains appelloient *designator* & *numerarius*, l'officier qui faisoit chez eux la fonction de l'*agonothete*.

On appelloit encore *athlothetes & hellanodiques*, ceux qui présidoient aux jeux, dont voici les principales fonctions. Ils écrivoient sur un regiltre le nom & le pays des athletes qui s'enrôloient, pour ainsi dire; & à l'ouverture des jeux, un héraut proclamoit publiquement ces noms. L'*agonothete* leur faisoit prêter serment qu'ils observeroient très-religieusement toutes les loix prescrites pour chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien ni directement ni indirectement contre l'ordre & la police établie dans les jeux. Il faisoit punir sur le champ les contrevenans par des officiers ou licteurs armés de verges, & nommés *mastophores*. Enfin pour régler le rang de ceux qui devoient disputer le prix dans chaque espece de combat, ils les faisoient tirer au sort, & décidoient des contestations qui pouvoient s'élever entr'eux. C'est sur ce modele qu'on avoit établi dans nos anciens tournois des juges de barriere.

Les *agonothetes* placés au bout ou à l'un des côtés du stade, distribuoient les couronnes aux athletes victorieux; des javelots élevés devant eux, étoient le symbole de leur autorité, qui n'étoit point subordonnée à celle des amphyctions; car quoique ceux-ci fissent l'office de juges aux jeux Pythiens, on appelloit de leurs décisions à l'*agonothete*, ou intendant des jeux, & de celui-ci à l'empereur.

AGONYCLYTES, s. m. pl. (*Théol.*) hérétiques du viij siecle, qui avoient pour maxime de ne prier jamais à genou, mais debout.

Ce mot est composé d'ἀ privatif, de γόνυ, *genou*, & du verbe κλίνω, *incliner*, *plier*, *courber*. *Voyez* l'article GÉNUFLEXION.

AGORANOME, s. m. (*Histoire anc.*) étoit un magistrat, chez les Athéniens, établi pour maintenir le bon ordre & la police dans les marchés, mettre le prix aux denrées, juger des contestations qui s'élevoient entre le vendeur & l'acheteur, & examiner les poids & mesures.

Ce mot est composé du Grec ἀγορὰ, *marché*, & νέμω, *distribuer*.

L'*agoranome* étoit à-peu-près chez les Grecs, ce qu'étoit un édile curule chez les Romains. *Voyez* EDILE.

Aristote distingue deux sortes de magistrats: les *agoranomes*, qui avoient inspection sur les marchés; & les astynomes, ἀστυνόμοι, qui l'avoient sur les bâtimens, ou sur la construction des cités, ἄστεα.

Les Romains n'ont méconnu ni le nom ni les fonctions de ce magistrat, comme il paroît par ces vers de Plaute:

> *Euge pe! edictiones ædilitias hic habet quidem*
> *Mirumque adeo est, ni hunc fecere sibi ætoli*
> *Agoranomum.* Captiv.

L'*agoranome* avoit princiaplement inspection sur les poids & sur les mesures des denrées. Ainsi il n'avoit pas des fonctions si étendues que celles des édiles chez les Romains. (*G*)

* AGOREUS, (*Myth.*) surnom donné à Mercure, d'une statue qu'il avoit sur le marché de Lacédémone. *Mercure Agoreus* est synonyme à *Mercure du marché*. On le nomme *Argoreus* par corruption.

§ AGOSTA *ou* AGOUSTE *ou* AUGUSTA, (*Géog.*) petite ville de Sicile, sur la côte orientale de cette isle, dans une presqu'isle, au sud du golfe de Catania & au nord-ouest de l'isola de *li monghisi*. Elle fut bâtie par l'empereur Fréderic, en 1229, au lieu où étoit l'ancienne Xiphonie. Ce prince y fit ensuite faire une citadelle, en 1232; elle a un port fort vaste où les vaisseaux sont en assurance, & ce port est défendu par trois châteaux bâtis sur des écueils au milieu de la mer. Les François s'en rendirent maîtres en 1675: elle a été entiérement abymée par un violent tremblement de terre arrivé au mois de Janvier 1693; il n'y reste plus que des ruines. *Long.* 37. 20. *lat.* 36. 45. (*C. A.*)

AGOUNA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or en Guinée. Il commence près du cap *Monte del Diabolo*; delà il s'étend à l'est au long du rivage jusqu'au pays d'Aquambo ou d'Akra. Au nord, il borde le pays de Sonquay, &

l'océan au ſud. Son étendue ſur la côte eſt d'environ quinze lieues ; il a pluſieurs villes & villages : ſa capitale eſt Barku. Les habitans du pays ſont tous pêcheurs & guerriers ; ils ont beaucoup d'adreſſe à contrefaire l'or & l'argent, pour duper les marchands Européens. Les Anglois y ont un fort à quatre lieues environ de Barku. *Long. 16. 45. lat. 5. 6. (C. A.)*

AGOUT, (*Géog.*) riviere de France en Languedoc, qui a ſa ſource dans les montagnes de la Caune aux Cevennes ; elle paſſe à Fraiſſe, à Braſſac, à Roquecourbe, à Caſtres, à Lavaur, à Damiate ; & ayant reçu le Caudet, le Toret, Durenque, Dadou & quelques autres petits ruiſſeaux, elle ſe décharge dans le Tarn au deſſous de Rabaſteins près de Montauban. *(C. A.)*

AGOUTY, ſ. m. (*Hiſtoire natur.*) animal quadrupede de l'Amérique. *Voyez* ACOUTY. *(I)*

§ AGRA, (*Géog.*) grande ville d'Aſie, capitale de l'empire du Grand Mogol : elle eſt ſituée ſur le Gemini, qui eſt un bras du Gange, & bâtie en forme de demi-lune, avec un mur de pierres rouges & un foſſé de cent piés de large qui regne tout autour. On y compte plus de cinq cents mille habitans ; on y voit ſoixante caravanſerais, huit cents privilégiés, & grand nombre de places publiques & de moſquées. On y admire le mauſolée de Tadgemchal, femme de Mogol Cha-géan, qui employa vingt ans à le faire bâtir. Mais ce qui eſt ſur-tout d'une magnificence unique, c'eſt le palais des empereurs mogols, ſitué à l'extrêmité de la ville, qui s'éleve en forme de château au centre de vingt autres palais de ſeigneurs : il eſt entouré d'un mur extremêment haut, & il renferme trois vaſtes cours ornées de portiques & de galeries. C'eſt-là qu'on voit ce trône & ces tréſors fameux & cette treille dont il y a quelques ceps d'or, avec les feuilles émaillées de leurs couleurs naturelles, & chargés de grappes d'émeraudes, de rubis & de grenats, ſuivant Tavernier ; du reſte, les maiſons d'*Agra* ſont petites & aſſez mal bâties. Les environs de la ville ſont très-ſablonneux, & les chaleurs de l'été fort incommodes. Le peuple y eſt d'un caractere fort doux & très-porté à l'amour & à la volupté, ce qui rend ſes mœurs diſſolues & inconſéquentes. On y ſuit, comme par-tout ailleurs, la religion du prince, qui eſt le Mahométiſme ; il y a quelques Omhras & Rajas qui ſont idolâtres, mais cela ne les empêche point de vivre en freres avec les Mahométans. *Long. 95. lat. 26. 40. (C. A.)*

Le commerce s'y fait par des caravanes qui partent d'Amadabath, de Surate & d'ailleurs, ſur des chameaux dont ſe ſervent les François, les Anglois, les Hollandois, les Maures, les Turcs, les Arabes, les Perſans, *&c.* On en tire d'excellent indigo, des étoffes & des toiles. On dit qu'il n'y a point de confiſcation pour avoir fait ſortir ou entrer des marchandiſes en fraude, mais qu'on paie le double du droit.

* AGRA, (*Hiſt. nat.*) bois de ſenteur qui vient de l'iſle de Hainan à la Chine. On en diſtingue de trois ſortes, dont on fait le prix : mais on ne nous apprend rien ſur la nature de ce bois, ni de la plante qui le fournit. On dit que le plus fin s'achete à Haynan 80 taels le pié, & ſe vend à Canton 90. *Voyez* TAELS.

* AGRA-CARAMBA, autre bois de ſenteur qui vient pareillement de Haynan, mais ſur lequel on ne nous inſtruit pas davantage que ſur l'agra ſimple. On dit qu'il coûte 60 taels le cati, & ſe vend à Canton 80 ſous, qu'il eſt purgatif, & que les Japonois en font cas.

AGRAFE, ſ. f. *terme d'Architect.* on entend par ce nom tout ornement de ſculpture qui ſemble unir pluſieurs membres d'architecture les uns avec les autres, comme le haut de la bordure d'une glace, avec celle du tableau au deſſus, ou cette derniere avec la corniche qui regne à l'extrêmité ſupérieure d'un ſallon, d'une galerie, *&c.* mais en général, *agrafe* exprime la décoration qu'on peut affecter ſur le parement extérieur de la clef d'une croiſée ou arcade plein cintre, bombée, ou anſe de panier ; c'eſt dans cette eſpece de ſculpture qu'il faut être circonſpect. Nos ſculpteurs modernes ont pris des licences à cet égard qu'il faut éviter, plaçant des ornemens chimériques de travers, & de formes variées, qui ne ſont point du reſſort de

la décoration de la clef d'une arcade, qui représente expressément la solidité que cette clef donne à tous les voussoirs, qu'elle seule tient dans un équilibre parfait. D'ailleurs, les ornemens de pierre en général doivent être d'une composition grave ; la beauté des formes en doit faire tous les frais, & sur-tout celle de ce genre-ci. Sa forme doit indiquer son nom ; c'est-à-dire, qu'il faut qu'elle paroisse agrafer l'archivolte, le chambranle ou bandeau, avec le claveau, sommier, plinthe, ou corniche de dessus. *Voyez la figure. (P)*

AGRAFE, (*Jardinage.*) est un ornement qui sert à lier deux figures dans un parterre ; alors il peut se prendre pour un nœud : on peut encore entendre par le mot d'*agrafe*, un ornement qu'on attache & que l'on colle à la plate-bande d'un parterre, pour n'en faire paroître que la moitié, qui se lie & forme un tout avec le reste de la broderie. *(K)*

AGRAFE, (*Serrurerie.*) c'est un terme générique pour tout morceau de fer qui sert à suspendre, à accrocher ou à joindre, *&c.* Dans les espagnolettes, par exemple, l'*agrafe* est le morceau de fer évidé & large qui s'applique sur l'un des guichets des croisées, & dans lequel passe le panneton de l'espagnolette, qui va se renfermer sur le guichet opposé. *Voyez* SERRURERIE.

* AGRAHALID, (*Histoire nat. bot.*) plante d'Egypte & d'Ethiopie, à laquelle Ray donne le nom suivant *lycio affinis Ægyptiaca.* C'est, selon Lemery, un arbre grand comme un poirier sauvage, peu branchu, épineux, ressemblant au *lycium.* Sa feuille ne differe guere de celle du buis ; elle est seulement plus large & plus rare. Il a peu de fleurs. Elles sont blanches, semblables à celles de l'hyacinthe, mais plus petites. Il leur succede de petits fruits noirs, approchant de ceux de l'hieble, & d'un goût styptique amer. Ses feuilles aigrelettes & astringentes donnent une décoction qui tue les vers.

AGRAIRE, *(Hist. anc.) terme de Jurisprudence Romaine*, dénomination qu'on donnoit aux loix concernant le partage des terres prises sur les ennemis. *Voyez* LOI. Ce mot vient du Latin *ager*, champ. Il y en a eu quinze ou vingt, dont les principales furent la loi *Cassia*, de l'an 267 de Rome ; la loi *Licinia*, de l'an 377 ; la loi *Flaminia*, de l'an 525 ; les deux loix *Sempronia*, en 620 ; la loi *Apuleia*, en 653 ; la loi *Bœbia ;* la loi *Cornelia*, en 673 ; la loi *Servilia*, en 690 ; la loi *Flavia;* la loi *Julia*, en 691 ; la loi *Ælia Licinia ;* la loi *Livia ;* la loi *Marcia ;* la loi *Roscia*, après la destruction de Carthage ; la loi *Floria*, & la loi *Titia.*

Mais lorsqu'on dit simplement la *loi agraire*, cette dénomination s'entend toujours de la loi *Cassia*, publiée par Spurius Cassius, pour le partage égal des terres conquises entre tous les citoyens, & pour régler la quantité d'acres ou arpens que chacun pourroit posséder. Les deux autres loix *agraires* dont il est fait mention dans le Digeste, & dont l'une fut publiée par César & l'autre par Nerva, n'ont pour objet que les limites ou bornes des terres, & n'ont aucun rapport avec la loi *Cassia.*

Nous avons quelques oraisons de Cicéron avec le titre *de lege agraria :* elles sont contre Rullus, tribun du peuple, qui vouloit que les terres conquises fussent vendues à l'encan, & non distribuées aux citoyens. L'exorde de la seconde est admirable. *(H)*

AGRAMONT, (*Géog.*) petite ville d'Espagne en Catalogne, sur la Segre, entre Lerida & Solsona. C'est le chef-lieu d'une jurisdiction ; du reste elle est peu considérable. *Long. 18. 50. lat. 41 30. (C. A.)*

AGRANIES, AGRIANIES, *ou* AGRIONIES, (*Hist. anc. Myth.*) fêtes instituées à Argos en l'honneur d'une fille de Proëtus. Plutarque décrit ainsi cette fête. Les femmes y cherchent Bacchus, & ne le trouvant pas, elles cessent leurs poursuites, disant qu'il s'est retiré près des Muses. Elles soupent ensemble, & après le repas elles se proposent des énigmes ; mystere qui signifioit que l'érudition & les Muses doivent accompagner la bonne chere ; & si l'ivresse y survient, sa fureur est cachée par les Muses, qui la retiennent chez elles, c'est-à-dire, qui en répriment l'excès. On célébroit ces fêtes pendant la nuit, & l'on y portoit des ceintures & des couronnes de lierre, arbuste consacré à Bacchus & aux Muses.

AGRAULE *ou* AGLAURE, (*Myth.*) fille de Cécrops, fut changée en rocher pour avoir eu l'indiſcrétion d'ouvrir la corbeille où Minerve avoit renfermé Erichthonius. Elle eut pourtant un temple après ſa mort.

AGRAULIES, *ou* AGLAURIES, (*Hiſt. anc. Myth.*) fêtes ainſi nommées parce qu'elles devoient leur inſtitution aux Agraules, peuples de l'Attique de la tribu Erertheïde, qui avoient pris leur nom d'*Agraule* ou *Aglaure*, fille du roi Cécrops. On en ignore les cérémonies, & l'on ſait ſeulement qu'elles ſe faiſoient en honneur de Minerve. (*G*)

* AGRÉABLE, GRACIEUX, *conſidérés grammaticalement.* L'air & les manieres, dit M. l'abbé Girard, rendent *gracieux.* L'eſprit & l'humeur rendent *agréable.* On aime la rencontre d'un homme *gracieux*; il plaît. On recherche la compagnie d'un homme *agréable*; il amuſe. Les perſonnes polies ſont toujours *gracieuſes.* Les perſonnes enjouées ſont ordinairement *agréables.* Ce n'eſt pas aſſez pour la ſociété d'être d'un abord *gracieux*, & d'un commerce *agréable.* On fait une réception *gracieuſe.* On a la converſation *agréable.* Il ſemble que les hommes ſont *gracieux* par l'air, & les femmes par les manieres.

Le *gracieux* & l'*agréable* ne ſignifient pas toujours des qualités perſonnelles. Le *gracieux* ſe dit quelquefois de ce qui flatte les ſens & l'amour propre; & l'*agréable*, de ce qui convient au goût & à l'eſprit. Il eſt *gracieux* d'avoir de beaux objets devant ſoi; rien n'eſt plus *agréable* que la bonne compagnie. Il peut être dangereux d'approcher de ce qui eſt *gracieux*, & d'uſer de ce qui eſt *agréable.* On naît *gracieux*, l'on fait l'*agréable.*

AGRÉABLE, ſ. m. (*Beaux-Arts.*) Tout le monde répete que l'*agréable* eſt le but de toutes les productions des beaux-arts. Cela eſt vrai dans le même ſens où l'on diroit que l'harmonie eſt le but de la Muſique ou de la Poéſie. Tout ouvrage des beaux-arts doit être *agréable* ſans doute, puiſque s'il ne l'étoit pas, il n'attireroit l'attention de perſonne : mais cette qualité ne conſtitue pas ſon eſſence; elle eſt requiſe dans les ouvrages de l'art, comme la propreté & l'agrément ſont requis dans un bâtiment, dont l'eſſence conſiſte en toute autre choſe.

Pour que l'artiſte ne donne pas dans des écarts par une fauſſe notion ſur l'eſſence des beaux-arts, il faut qu'il conſulte la nature, cette grande inſtitutrice des artiſtes, & qu'il obſerve l'uſage qu'elle fait faire de l'*agréable.* La nature, dans tous ſes ouvrages, tend conſtamment à la perfection; mais elle a ſoin de lui donner l'*agréable* pour compagne inſéparable. Chacune de ſes productions eſt parfaite en ſon eſpece, c'eſt par-là qu'elle eſt ce qu'elle a dû être, mais elle eſt *agréable* en même temps, & c'eſt ce qui excite l'attention des ſens. Il en doit être de même de chaque production des beaux-arts; puiſque ceux-ci ne doivent leur origine qu'au mélange de l'*agréable* à l'utile. *Voyez* l'article BEAUX-ARTS.

Il faut que tout ouvrage de l'art conſerve encore de l'importance, après qu'on l'aura dépouillé de tout l'agrément que l'art y a ſu mettre. Un poëme auquel il ne reſtera rien d'intéreſſant, après qu'on l'aura dépouillé de l'harmonie du vers, de la beauté de l'expreſſion, & de l'ornement des images, n'eſt point un ouvrage digne d'éloges.

Voilà le vrai point de vue ſous lequel tout artiſte doit enviſager l'*agréable.* Qu'il commence par déterminer en homme ſage & judicieux l'eſſentiel de ſon ouvrage, & qu'enſuite il recherche l'*agréable*, pour en orner l'utile. A-t-il trouvé un ſujet aſſez important pour occuper l'attention des perſonnes intelligentes, qu'il tâche de le revêtir de tous les agrémens qui peuvent charmer l'imagination. C'eſt-là le procédé de la nature. Elle a formé chaque partie du corps humain d'une maniere parfaitement adaptée à ſa deſtination, & avec tant d'art, que l'enſemble pût produire cette machine merveilleuſe qui devoit ſervir aux beſoins de l'eſprit; elle a enſuite réuni toutes ces parties ſous une forme *agréable*; elle les a revêtues d'une peau qui couvre & unit gracieuſement tous les joints; & cette peau même elle l'a parſemée de couleurs agréables, & de charmes variés.

L'étude & la connoiſſance exacte de ce qui

qui conſtitue l'*agréable*, ſont donc une partie eſſentielle de l'art, mais non la partie unique. On doit exiger d'abord de l'artiſte, qu'il ſoit judicieux, éclairé & honnête homme; mais enſuite il eſt également néceſſaire qu'il ſoit homme de goût. Il a deux voies à ſuivre pour arriver à la connoiſſance de l'*agréable*; & il doit les ſuivre toutes deux. Il commencera par s'inſtruire de tout ce que les critiques les plus fins ont obſervé depuis Ariſtote juſqu'à nous, ſur ce qui eſt *agréable* ou déſagréable; il y joindra ſa propre expérience; enſuite il tâchera de ſe faire une théorie de l'*agréable*, à laquelle il puiſſe recourir dans les cas où les obſervations paroiſſent chancelantes ou oppoſées entr'elles; & qui ſerve à autoriſer ſes doutes, ou à les réſoudre.

Il poſera pour baſe de cette théorie, qu'un objet pour devenir *agréable*, doit exciter l'activité de l'ame; & qu'il y a deux moyens d'obtenir cet effet; l'un d'agir ſur l'imagination, l'autre d'inſpirer des deſirs. Une recherche plus détaillée de ces deux genres d'activité lui indiquera les diverſes eſpeces de propriétés requiſes dans les objets, pour que ces objets puiſſent plaire. Par cette analyſe il trouvera que ce qui excite l'imagination, c'eſt la perfection, l'ordre, la perſpicuité, la vérité, la beauté, la nouveauté, & diverſes autres qualités eſthétiques, il reconnoîtra que le deſir naît du paſſionné, du tendre, du touchant, du pompeux, du grand, du merveilleux, du ſublime, & d'autres propriétés de cette nature, dont on traitera plus particuliérement ſous leurs articles ſéparés. L'aſſemblage de tous ces chefs forme la théorie de l'*agréable*; mais il faut avouer qu'elle eſt encore très-imparfaite. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des beaux-arts de M.* SULZER.)

* AGRÉAGE, (*Comm.*) on nomme ainſi à Bordeaux, ce qu'ailleurs on appelle *courtage*. *Voyez* COURTAGE.

AGREDA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. *Long.* 15. 54. *lat.* 41. 53.

* AGREDA, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, au royaume de Popaïan.

AGRÉER, v. act. (*Marine.*) on dit *agréer un vaiſſeau*; c'eſt l'équiper de ſes manœuvres, cordages, toiles, poulies, vergues, ancres, cables, en un mot de tout ce qui eſt néceſſaire pour le mettre en état de naviger.

AGRÉEUR, ſubſt. m. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celui qui agrée le vaiſſeau, qui paſſe le funin, frappe les poulies, oriente les vergues, & met tout en bon ordre, & en état de faire manœuvre.

AGREILS, AGREZ, AGREZILS, ſ. m. pl. (*Marine.*) On entend par ce mot les cordages, poulies, vergues, voiles, caps de mouton, cables, ancres, & tout ce qui eſt néceſſaire pour naviger. Sur la méditerranée, quelques-uns ſe ſervent du mot *ſortil*. On dit rarement *agrezils*. (Z)

AGRÉMENS, ſ. m. pl. (*Gramm. Syn.*) on le prend dans un ſens général pour ſignifier tout ce qui eſt capable de plaire: les *agrémens* de la campagne, les *agrémens* d'un ſéjour, les *agrémens* de l'eſprit & du corps; mais dans le ſtyle exact & bien nuancé, les *agrémens* ſont proprement une qualité de l'eſprit, & on les diſtingue des graces que l'on attribue au corps. On dit d'une perſonne qu'elle marche, danſe, chante avec grace, & que ſa converſation eſt pleine d'*agrémens*. Les graces naiſſent de l'aiſance dans les mouvemens, & d'une politeſſe naturelle accompagnée d'une noble liberté. C'eſt un vernis qui ſe répand ſur tout l'extérieur, & qui fait qu'on plaît juſques dans les moindres choſes; les *agrémens* dépendent beaucoup plus de l'humeur & du tour d'eſprit; il eſt bien plus difficile d'acquérir des *agrémens* que des graces. Les *agrémens* ne ſont pas auſſi vîte apperçus que les graces; mais ils attirent davantage. Que peut deſirer un homme dans une femme, que de trouver au delà d'un extérieur formé de graces & d'*agrémens*, un intérieur compoſé de ce qu'il y a de plus ſolide dans l'eſprit, & de plus délicat dans les ſentimens? En eſt-il de ce caractere? *Voyez Syn.* de l'abbé Girard. (C. C.)

AGRÉMENS DU CHANT, (*Muſique.*) on appelle ainſi dans la muſique françoiſe, certains tours de goſier, & autres ornemens affectés aux notes qui ſont dans telle ou telle poſition, ſelon les regles preſ-

crites par le goût du chant. *Voyez* GOUT DU CHANT.

Les principaux de ces *agrémens* font l'accent, le coulé, le flatté, le martellement, la cadence pleine, la cadence brifée, & le port-de-voix. (*S*)

Quelques organiftes François entendent auffi par *agrémens*, un tril, ou un pincé en particulier. (*F. D. C.*)

AGRÉMENS, f. m. (*Paffement.*) On comprend fous ce nom tous les ouvrages de mode qui fervent à l'ornement des robes des dames; ces ouvrages font momentanés, c'eft-à dire fujets à des variations infinies, qui dépendent fouvent ou du goût des femmes, ou de la fantaifie du fabricant. C'eft pourquoi il n'eft guere poffible de donner une idée parfaite & détaillée de tous ces ouvrages; ils feroient hors de mode avant que le détail en fût achevé: on en dira feulement le plus effentiel & le moins fujet au changement. On doit l'origine de ces fortes d'*agrémens* au feul métier de Rubannerie, qui eft l'unique en poffeffion du bas métier: cet ouvrage a été connu feulement dans fon principe fous le nom de *foucis d'hannetons*, dont la fabrique a été d'abord fort fimple, & eft aujourd'hui extrêmement étendue. Nous allons en détailler une partie qui fera connoître l'importance de ce feul objet: premiérement, c'eft fur le bas métier annoncé plus haut, que s'operent toutes les petites merveilles dont nous rendons compte: ce bas métier eft une fimple planche bien corroyée, longue de deux piés & demi fur un pié de large. Vers les deux extrêmités de cette planche font deux trous dans lefquels entrent deux montans, fur l'un defquels eft placée une pointe aiguë & polie, qui fervira à la tenfion de l'ouvrage à faire; c'eft fur l'autre que font mifes les foies à employer: enfin on peut dire qu'il reffemble parfaitement au métier des Perruquiers, & peut, comme lui, être placé fur les genoux. Les foies font tendues fur ce métier, & elles y font l'effet de la chaîne des autres ouvrages; on tient ces foies ouvertes par le moyen d'un fufeau de buis qu'on y introduit, & dont la tête empêche fa fortie à travers d'elles; ce fufeau, outre qu'il tient ces foies ouvertes, leur fert encore de contrepoids dans le cas où les montans, par leur mouvement, occafioneroient du lâche. C'eft par les différens paffages & entrelacemens des foies contenues fur le petit canon qui fert de navette, paffages & entrelacemens qui font l'office de la trame, que font formés différens nœuds, dans divers efpaces variés à l'infini, & dont on fera l'ufage qui fera décrit ci-après. Quand une longueur contenue entre les deux montans dont on a parlé plus haut, fe trouve ainfi remplie de nœuds, elle eft enroulée fur le montant à pointe, & fait place à une autre longueur qui fera fixée comme celle-ci fur cette pointe; ce premier ouvrage ainfi fait jufqu'au bout, eft enfuite coupé entre le milieu de deux nœuds, pour être de nouveau employé à l'ufage qu'on lui deftine. Ces nœuds ainfi coupés font appellés *nœuds fimples*, & forment deux efpeces de petites touffes de foie, dont le nœud fait la jonction. De ces nœuds font formés, toujours à l'aide de la chaîne, d'autres ouvrages d'abord un peu plus étendus, appellés *travers*; puis d'autres encore plus étendus appellés *quadrille*: cette quantité d'opérations tendent toutes à donner la perfection à chaque partie & au tout qu'on en formera. C'eft du génie & du goût de l'ouvrier que dépendent les différens arrangemens des parties dont on vient de parler: c'eft à lui à faire valoir le tout par la variété des deffins, par la diverfité des couleurs artiftement unies, par l'imitation des fleurs naturelles, & d'autres objets agréables. Ces ouvrages regardés fouvent avec trop d'indifférence, forment cependant des effets très-galans, & ornent parfaitement les habillemens des dames: on les emploie encore fur des veftes; on en forme des aigrettes, pompons, bouquets à mettre dans les cheveux, bouquets de côté, braffelets, ornemens de coëffures & de bonnets, *&c.* On y peut employer la chenille, le cordonnet, la milanefe & autres. Quant à la matiere, l'or, l'argent, les perles, la foie, peuvent y entrer lorfqu'il eft queftion d'en former des franges. La derniere main d'œuvre s'opere fur le haut métier à baffes liffes & à plate navette, & par le fecours d'une nouvelle & derniere chaîne. Il y a de ces *agrémens* appellés *fougere*, parce qu'ils repréfentent cette plante;

il y a presqu'autant de noms que d'ouvrages différens; comme on le verra à leurs articles.

AGRÉMENT, s. m. AMÉNITÉ, s. f. (*Beaux Arts.*) C'est la qualité d'un objet qui le rend propre à donner à l'esprit un contentement doux & tranquille : on dira dans ce sens qu'un beau jour de printemps a de l'*agrément*. Il y a de très-beaux objets dont on ne pourroit pas en dire autant. Tout ce qui remplit l'esprit d'un plaisir trop vif, ou d'admiration, ou de desirs, n'a plus cette qualité. L'*agrément* semble, comme M. de Hagendorn l'a déja observé, tenir à ce qu'on nomme les *graces*. Il gagne les cœurs & leur inspire un penchant doux & qui n'a que du plaisir pour les objets où l'*agrément* se trouve.

Il semble que l'*agrément* résulte de ces beautés qui se confondent entr'elles, parce qu'il n'y en a aucune qui se distingue supérieurement : elles s'entremêlent pour ne former qu'un tout harmonique. C'est ainsi qu'en peinture on nomme *agréable* un coloris, quand les jours & les ombres ne sont point trop fortes, & que plusieurs couleurs claires & agréables harmonient gracieusement entr'elles. Le Correge a porté l'*agrément* au plus haut degré dans la peinture, il peut être regardé comme le plus grand maître à cet égard; ainsi que Raphaël l'est du côté de l'expression. Parmi les poëtes, le même rapport, à très-peu-près, se trouve entre Virgile pour l'*agrément*, & Homere pour l'expression.

Il y a donc un beau agréable, qui par ce caractere se distingue du beau sublime, du beau majestueux, du beau ravissant. L'*agrément* plaît à tous les esprits, mais principalement aux esprits doux & tranquilles, qui n'aiment pas à être trop fortement remués.

Nul artiste n'atteindra à l'*agrément*, s'il n'a reçu de la nature une ame douce & complaisante. Ce ne sont pas les plus grands artistes, mais ceux dont le caractere est le plus aimable, qui sauront donner de l'*agrément* à leurs ouvrages. Tels ont été en poésie & en éloquence, Virgile & Adisson ; en peinture, le Correge & Claude le Lorrain ; en musique, Graun, dont l'aménité de l'ame perce même dans le moment qu'il veut exprimer la colere. (*Cet article est pris de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.*)

AGRÉMENT, s. m. *en Droit*, signifie *consentement* ou *ratification*; *consentement*, lorsqu'on adhere à un acte ou contrat d'avance, ou dans le temps même qu'il se fait; *ratification*, lorsqu'on y adhere après coup. (*H*)

* AGRERE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Vivarais, au pié des Monts.

§ AGRIA, (*Géog.*) ville épiscopale de la haute Hongrie, dans le comté de Barzod, sur la riviere d'*Agria*. Les Allemands la nomment *Eger*, & les Hongrois *Erlau*. Elle est à quinze lieues nord-est de Bude, & à vingt-deux sud-est de Cassovie. Le roi St. Etienne en jeta les fondemens dans l'onzieme siecle. Cette ville a été de tout temps une place forte & importante. Les Turcs l'ayant assiégée en 1552 avec 70000 hommes, furent obligés de lever le siege, après avoir perdu en un seul jour jusqu'à 8000 hommes, quoique la garnison ne fût composée que de 2000 Hongrois. Etant sommés de rendre la place après quarante jours d'attaque, ils firent voir un cercueil sur les creneaux des murailles, pour montrer la résolution où ils étoient de mourir plutôt que de se rendre. Les femmes Hongroises firent paroître en cette occasion une intrépidité extraordinaire. Mahomet III la prit cependant en 1596; mais en 1687, l'empereur la reprit sur les Turcs, & depuis ce temps, elle est restée à la maison d'Autriche. (*C. A.*)

AGRICULTURE, s. f. (*Ordre encycl. Histoire de la Nature. Philos. Science de la Nat. Botan. Agricult.*) L'*agriculture* est, comme le mot le fait assez entendre, l'art de cultiver la terre. Cet art est le premier, le plus utile, le plus étendu, & peut-être le plus essentiel des arts. Les Egyptiens faisoient honneur de son invention à Osiris ; les Grecs à Cerès & à Triptoleme son fils; les Italiens à Saturne ou à Janus leur roi, qu'ils placerent au rang des dieux en reconnoissance de ce bienfait. L'*agriculture* fut presque l'unique emploi des patriarches, les plus respectables de tous les hommes par la simplicité de leurs mœurs, la bonté de leur ame, & l'élévation de leurs senti-

mens. Elle a fait les délices des plus grands hommes chez les autres peuples anciens. Cyrus le jeune avoit planté lui-même la plupart des arbres de ses jardins, & daignoit les cultiver ; & Lisandre de Lacédémone, & l'un des chefs de la République, s'écrioit à la vue des jardins de Cyrus : *O prince, que tous les hommes vous doivent estimer heureux, d'avoir su joindre ainsi la vertu à tant de grandeur & de dignité!* Lisandre dit *la vertu*, comme si l'on eût pensé dans ces temps qu'un monarque agriculteur ne pouvoit manquer d'être un homme vertueux ; & il est constant du moins qu'il doit avoir le goût des choses utiles & des occupations innocentes. Hiéron de Syracuse, Attalus, Philopator de Pergame, Archelaüs de Macédoine, & une infinité d'autres, sont loués par Pline & par Xenophon, qui ne louoient pas sans connoissance, & qui n'étoient pas leurs sujets, de l'amour qu'ils ont eu pour les champs & pour les travaux de la campagne. La culture des champs fut le premier objet du législateur des Romains ; & pour en donner à ses sujets la haute idée qu'il en avoit lui-même, la fonction des premiers prêtres qu'il institua, fut d'offrir aux dieux les prémices de la terre, & de leur demander des récoltes abondantes. Ces prêtres étoient au nombre de douze ; ils étoient appellés *Arvales*, de *arva*, champs, terres labourables. Un d'entr'eux étant mort, Romulus lui-même prit sa place ; & dans la suite on n'accorda cette dignité qu'à ceux qui pouvoient prouver une naissance illustre. Dans ces premiers temps, chacun faisoit valoir son héritage, & en tiroit sa subsistance. Les consuls trouverent les choses dans cet état, & n'y firent aucun changement. Toute la campagne de Rome fut cultivée par les vainqueurs des nations. On vit pendant plusieurs siecles, les plus célebres d'entre les Romains, passer de la campagne aux premiers emplois de la république, &, ce qui est infiniment plus digne d'être observé, revenir des premiers emplois de la république aux occupations de la campagne. Ce n'étoit point indolence ; ce n'étoit point dégoût des grandeurs, ou éloignement des affaires publiques : on retrouvoit dans les besoins de l'état nos illustres agriculteurs, toujours prêts à devenir les défenseurs de la patrie. Serranus semoit son champ, quand on l'appella à la tête de l'armée Romaine : Quintius Cincinnatus labouroit une piece de terre qu'il possédoit au delà du Tibre, quand il reçut ses provisions de dictateur ; Quintius Cincinnatus quitta ce tranquille exercice ; prit le commandement des armées, vainquit les ennemis, fit passer les captifs sous le joug, reçut les honneurs du triomphe, & fut à son champ au bout de seize jours. Tout dans les premiers temps de la république & les plus beaux jours de Rome, marqua la haute estime qu'on y faisoit de l'*agriculture* : les gens riches, *locupletes*, n'étoient autre chose que ce que nous appellerions aujourd'hui *de gros laboureurs* & de *riches fermiers*. La premiere monnoie, *pecunia à pecu*, porta l'empreinte d'un mouton ou d'un bœuf, comme symboles principaux de l'opulence : les registres des questeurs & des censeurs s'appelloient *pascua*. Dans la distinction des citoyens Romains, les premiers & les plus considérables furent ceux qui formoient les tribus rustiques, *rusticæ tribus* : c'étoit une grande ignominie d'être réduit, par le défaut d'une bonne & sage économie de ses champs, au nombre des habitans de la ville & de leurs tribus, *in tribu urbana*. On prit d'assaut la ville de Carthage : tous les livres qui remplissoient ses bibliotheques furent donnés en présent à des princes amis de Rome ; elle ne se réserva pour elle que les vingt-huit livres d'*agriculture* du capitaine Magon. Decius Syllanus fut chargé de les traduire ; & l'on conserva l'original & la traduction avec un très-grand soin. Le vieux Caton étudia la culture des champs, & en écrivit : Cicéron la recommande à son fils, & en fait un très-bel éloge : *Omnium rerum*, lui dit-il, *ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.* « De tout ce qui peut être entrepris ou recherché, rien au monde n'est meilleur, plus utile, plus doux, enfin plus digne d'un homme libre, que l'*agriculture* ». Mais cet éloge n'est pas encore de la force de celui de Xénophon. L'*agriculture* naquit avec les loix & la société ; elle est contemporaine de la division des

terres. Les fruits de la terre furent la premiere richesse : les hommes n'en connurent point d'autres, tant qu'ils furent plus jaloux d'augmenter leur félicité dans le coin de terre qu'ils occupoient, que de se transplanter en différens endroits pour s'instruire du bonheur ou du malheur des autres : mais aussi-tôt que l'esprit de conquête eut aggrandi les sociétés & enfanté le luxe, le commerce, & toutes les autres marques éclatantes de la grandeur & de la méchanceté des peuples, les métaux devinrent la représentation de la richesse, l'*agriculture* perdit de ses premiers honneurs, & les travaux de la campagne abandonnés à des hommes subalternes, ne conserverent leur ancienne dignité que dans les chants des Poëtes. Les beaux esprits des siecles de corruption, ne trouvant rien dans les villes qui prêtât aux images & à la peinture, se répandirent encore en imagination dans les campagnes, & se plurent à retracer les mœurs anciennes, cruelle satyre de celles de leur temps : mais la terre sembla se venger elle-même du mépris qu'on faisoit de sa culture. « Elle nous donnoit autrefois, dit » Pline, ses fruits avec abondance ; elle » prenoit, pour ainsi dire, plaisir d'être » cultivée par des charrues couronnées, par » des mains triomphantes ; & pour correspondre à cet honneur, elle multiplioit de » tout son pouvoir ses productions. Il n'en » est plus de même aujourd'hui ; nous l'avons abandonnée à des fermiers mercenaires ; nous la faisons cultiver par des » esclaves ou par des forçats ; & l'on feroit » tenté de croire qu'elle a ressenti cet affront. » Je ne sais quel est l'état de l'*agriculture* à la Chine : mais le pere du Halde nous apprend que l'empereur, pour en inspirer le goût à ses sujets, met la main à la charrue tous les ans une fois ; qu'il trace quelques sillons ; & que les plus distingués de sa cour lui succedent tour-à-tour au même travail & à la même charrue.

Ceux qui s'occupent de la culture des terres sont compris sous les noms de *laboureurs*, de *laboureurs fermiers*, *sequestres*, *économes*, & chacune de ces dénominations convient à tout seigneur qui fait valoir ses terres par ses mains, & qui cultive son champ. Les prérogatives qui ont été accordées de tout temps à ceux qui se sont livrés à la culture des terres, leur sont communes à tous. Ils sont soumis aux mêmes loix, & ces loix leur ont été favorables de tout temps ; elles se sont même quelquefois étendues jusqu'aux animaux qui partageoient avec les hommes les travaux de la campagne. Il étoit défendu par une loi des Athéniens, de tuer le bœuf qui sert à la charrue ; il n'étoit pas même permis de l'immoler en sacrifice. « Celui qui com» mettra cette faute, ou qui volera quel» ques outils d'*agriculture*, sera puni de » mort. » Un jeune Romain accusé & convaincu d'avoir tué un bœuf, pour satisfaire à la bizarrerie d'un ami, fut condamné au bannissement, comme s'il eût tué son propre métayer, ajoute Pline.

Mais ce n'étoit pas assez que de protéger par des loix les choses nécessaires au labourage, il falloit encore veiller à la tranquillité & à la sûreté du laboureur & de tout ce qui lui appartient. Ce fut par cette raison que Constantin le Grand défendit à tout créancier de saisir pour dettes civiles les esclaves, les bœufs, & tous les instrumens du labour. « S'il arrive aux créanciers, aux » cautions, aux juges mêmes, d'enfreindre » cette loi, ils subiront une peine arbitraire » à laquelle ils seront condamnés par un » juge supérieur. » Le même prince étendit cette défense par une autre loi, & enjoignit aux receveurs de ses deniers, sous peine de mort, de laisser en paix le laboureur indigent. Il concevoit que les obstacles qu'on apporteroit à l'*agriculture* diminueroient l'abondance des vivres & du commerce, & par contre-coup l'étendue de ses droits. Il y eut un temps où l'habitant des provinces étoit tenu de fournir des chevaux de poste aux couriers, & des bœufs aux voitures publiques ; Constantin eut l'attention d'excepter de ces corvées le cheval & le bœuf servant au labour. « Vous punirez sévérement, » dit ce prince à ceux à qui il en avoit » confié l'autorité, quiconque contrevien» dra à ma loi. Si c'est un homme d'un rang » qui ne permette pas de sévir contre lui, » dénoncez le moi, & j'y pourvoirai : s'il » n'y a point de chevaux ou de bœufs que » ceux qui travaillent aux terres, que les » voitures & les couriers attendent. » Les

campagnes de l'Illyrie étoient désolées par de petits seigneurs de villages qui mettoient le laboureur à contribution, & le contraignoient à des corvées nuisibles à la culture des terres : les empereurs Valens & Valentinien instruits de ces désordres, les arrêterent par une loi qui porte exil perpétuel & confiscation de tous biens contre ceux qui oseront à l'avenir exercer cette tyrannie.

Mais les loix qui protegent la terre, le laboureur & le bœuf, ont veillé à ce que le laboureur remplît son devoir. L'empereur Pertinax voulut que le champ laissé en friche appartînt à celui qui le cultiveroit ; que celui qui le défricheroit fût exempt d'imposition pendant dix ans ; & s'il étoit esclave, qu'il devînt libre. Aurélien ordonna aux magistrats municipaux des villes d'appeller d'autres citoyens à la culture des terres abandonnées de leur domaine, & il accorda trois ans d'immunité à ceux qui s'en chargeroient. Une loi de Valentinien, de Théodose & d'Arcade, met le premier occupant en possession des terres abandonnées, & les lui accorde sans retour, si dans l'espace de deux ans personne ne les réclame : mais les ordonnances de nos rois ne sont pas moins favorables à l'*agriculture* que les loix Romaines.

Henri III, Charles IX, Henri IV, se sont plu à favoriser par des réglemens les habitans de la campagne. Ils ont tous fait défenses de saisir les meubles, les harnois, les instrumens & les bestiaux du Laboureur. Louis XIII & Louis XIV les ont confirmés. Cet article n'auroit point de fin, si nous nous proposions de rapporter toutes les ordonnances relatives à la conservation des grains depuis la semaille jusqu'à la récolte. Mais ne sont-elles pas toutes bien justes ? Est-il quelqu'un qui voulût se donner les fatigues & faire toutes les dépenses nécessaires à l'*agriculture*, & disperser sur la terre le grain qui charge son grenier, s'il n'attendoit la récompense d'une heureuse moisson ?

La loi de Dieu donna l'exemple. Elle dit : « Si l'homme fait du dégât dans un » champ ou dans une vigne en y laissant » aller sa bête, il réparera ce dommage aux » dépens de son bien le meilleur. Si le feu » prend à des épines & gagne un amas de » gerbes, celui qui aura allumé ce feu sup» portera la perte. » La loi des hommes ajouta : « Si quelque voleur de nuit dé» pouille un champ qui n'est pas à lui, il » sera pendu, s'il a plus de quatorze ans ; » il sera battu de verges, s'il est plus jeune, » & livré au propriétaire du champ, pour » être son esclave jusqu'à ce qu'il ait réparé » le dommage, suivant la taxe du préteur. » Celui qui mettra le feu à un tas de blé, » sera fouetté & brûlé vif. Si le feu y prend » par sa négligence, il paiera le dommage, » ou sera battu de verges, à la discrétion » du préteur. »

Nos princes n'ont pas été plus indulgens sur le dégât des champs. Ils ont prétendu qu'il fût seulement réparé, quand il étoit accidentel ; & réparé & puni, quand il étoit médité. « Si les bestiaux se répandent dans » les blés, ils seront saisis, & le berger sera » châtié. » Il est défendu, même aux gentilshommes, de chasser dans les vignes, dans les blés, dans les terres ensemencées. *Voyez l'Edit d'Henri IV à Follembray, 12 Janvier 1599. Voyez ceux de Louis XIV, Août 1689 & 20 Mai 1704.* Ils ont encore favorisé la récolte en permettant d'y travailler même les jours de fêtes. Mais nous renvoyons à l'*article* GRAIN & à d'*autres articles*, ce qui a rapport à la récolte, à la vente, au commerce, au transport, à la police des grains, & nous passons à la culture des terres.

Pour cultiver les terres avec avantage, il importe d'en connoître la nature : telle terre demande une façon, telle autre une autre ; celle-ci une espece de grains, celle-là une autre espece. On trouvera à l'*article* TERRE & TERROIR en général ce qui y a rapport, & aux *plantes différentes* le terroir & la culture qu'elles demandent : nous ne réserverons ici que ce qui concerne l'*agriculture* en général, ou le labour.

1. Proportionnez vos bêtes & vos ustensiles, le nombre, la profondeur, la figure, la saison des labours & des repos, à la qualité de vos terres & à la nature de votre climat.

2. Si votre domaine est de quelque étendue, divisez le en trois parties égales ou à-peu-près ; c'est ce qu'on appelle *mettre ses terres en soles*.

Semez l'une de ces trois parties en blé, l'autre en avoine & menus grains qu'on appelle *mars*, & laissez la troisieme en *jachere*.

3. L'année suivante, semez la *jachere* en blé : changez en avoine celle qui étoit en blé, & mettez en jachere celle qui étoit en avoine.

Cette distribution rendra le tribut des années, le repos & le travail des terres à-peu-près égaux, si l'on combine la bonté des terres avec leur étendue. Mais le laboureur prudent, qui ne veut rien laisser au hasard, aura plus d'égard à la qualité des terres, qu'à la peine de les cultiver ; & la crainte de la disette le déterminera plutôt à fatiguer considérablement une année, afin de cultiver une grande étendue des terres ingrates, & égaliser ses années en revenus, que d'avoir des revenus inégaux en égalisant l'étendue de ses labours ; & il ne se mettra que le moins qu'il pourra dans le cas de dire, *ma sole de blé est forte ou foible cette année.*

4. Ne dessolez point vos terres, parce que cela vous est défendu, & que vous ne trouveriez pas votre avantage à les faire porter plus que l'usage & un bon labourage ne le permettent.

5. Vous volerez votre maître, si vous êtes fermier, & que vous décompotiez contre sa volonté, & contre votre bail. *Voyez* DÉCOMPOTER.

Terres à blé. Vous donnerez trois façons à vos terres à blé avant que de les ensemencer, soit de froment, soit de méteil, soit de seigle : ces trois façons vous les donnerez pendant l'année de jachere. La premiere aux environs de la Saint-Martin, ou après la semaille des menus grains vers Pâque : mais elle est plus avantageuse & plus d'usage en automne. Elle consiste à ouvrir la terre & à en détruire les mauvaises herbes : cela s'appelle faire *la cassaille*, ou *sombrer*, ou *égerer*, ou *jacherer*, ou *lever le guéret*, ou *guerter*, ou *mouvoir*, ou *casser*, *tourner*, *froisser les jacheres*. Ce premier labour n'est guere que de quatre doigts de profondeur, & les sillons en sont serrés : il y a pourtant des provinces où l'on croit trouver son avantage à le donner profond. Chacun a ses raisons. On retourne en terre par cette façon le chaume de la dépouille précédente, à moins qu'on n'aime mieux y mettre le feu. Si on y a mis le feu, on laboure sur la cendre, ou bien on brûle le chaume, comme nous venons de dire, ou on l'arrache pour en faire des meules, & l'employer ensuite à différens usages ; ou on le retourne, en écorchant légérement la terre. Dans ce dernier cas, on lui donne le temps de pourrir, & au mois de Décembre on retourne au champ avec la charrue, & on lui donne le premier des trois véritables labours : ce labour est profond, & s'appelle *labour en plante.* Il est suivi de l'émottage qui se fait avec la casse-motte, mais plus souvent avec une forte herse garnie de fortes dents de fer. Il faut encore avoir soin d'ôter les pierres ou d'épierrer, d'ôter les souches ou d'essarter les ronces, les épines, *&c.*

Le second labour s'appelle *binage ;* quand on a donné la premiere façon avant l'hiver, on bine à la fin de l'hiver ; si on n'a donné la premiere façon qu'après l'hiver, on bine six semaines ou un mois après. On avance ou on recule ce travail, suivant la température de l'air ou la force des terres. Il faut que ce labour soit profond.

Le troisieme labour s'appelle ou *tierçage* ou *rebinage*. On fume les terres avant que de le donner, si on n'y a pas travaillé plutôt. Il doit être profond quand on ne donne que trois façons ; on le donne quand l'herbe commence à monter sur le guéret, & qu'on est prêt à l'emblaver, & tout au plus huit à quinze jours avant.

Comme il faut qu'il y ait toujours un labour avant la semaille, il y a bien des terres qui demandent plus de trois labours. On donne jusqu'à quatre à cinq labours aux terres fortes, à mesure que les herbes y viennent ; quand la semaille est précédée d'un quatrieme labour, ce labour est léger ; il s'appelle *traverser*. On ne traverse point les terres glaiseuses, enfoncées, & autres d'où les eaux s'écoulent difficilement. Quand on donne plus de trois labours, on n'en fait guere que deux ou trois pleins ; deux l'hiver, un avant la semaille : les autres ne sont proprement que des demi-labours qui se font avec le soc simple, sans coutre & sans oreilles.

Terres à menus grains. On ne laisse

reposer ces terres depuis le mois de Juillet ou d'Août qu'elles ont été dépouillées de blé, que jusqu'en Mars qu'on les ensemence de menus grains. On ne leur donne qu'un ou deux labours, l'un avant l'hiver, l'autre avant de semer. Ceux qui veulent amender ces terres y laissent le chaume, ou le brûlent: ils donnent le premiet labour aux environs de la Saint-Martin, & le second vers le mois de Mars.

On n'emploie en France que des chevaux ou des bœufs. Le bœuf laboure plus profondément, commence plutôt, finit plus tard, est moins maladif, coûte moins en nourriture & en harnois, & se vend quand il est vieux: il faut les accoupler serrés, afin qu'ils tirent également. On se sert de buffles en Italie, d'ânes en Sicile; il faut prendre ces animaux jeunes, gras, vigoureux, *&c.*

1. N'allez point aux champs sans connoître le fonds, sans que vos bêtes soient en bon état, & sans quelque outil tranchant. La terre n'est bonne que quand elle a dix-huit pouces de profondeur.

2. Choisissez un temps convenable; ne labourez ni trop tôt ni trop tard; c'est la premiere façon qui décidera des autres quant aux terres.

3. Ne labourez point quand la terre est trop seche: ou vous ne feriez que l'égratigner par un labour superficiel, ou vous dissiperiez sa substance par un labour profond. Le labour fait dans les grandes chaleurs doit être suivi d'un demi-labour avant la semaille.

4. Si vous labourez par un temps trop mou, la terre chargée d'eau se mettra en mortier; en sorte que ne devenant jamais meuble, la semence s'y porteroit mal. Prenez le temps que la terre est adoucie, après les pluies ou les brouillards.

5. Renouvellez les labours quand les herbes commencent à pointer, & donnez le dernier peu de temps avant la semaille.

6. Labourez fortement les terres grasses, humides & fortes, & les novales: légérement les terres sablonneuses, seches, & légeres, & non à vive jauge.

7. Ne poussez point vos sillons trop loin, vos bêtes auront trop à tirer d'une traite. On dit qu'il seroit bon que les terres fussent partagées en quartiers, chacun de quarante perches de long au plus pour les chevaux, & de cent cinquante piés au plus pour les bœufs; ne les faites reposer qu'au bout de la raie.

8. Si vous labourez sur une colline, labourez horizontalement, & non verticalement.

9. Labourez à plat & uniment dans les pays où vos terres auront besoin de l'arrosement des pluies. Labourez en talus, à dos d'âne, & en sillons hauts, les terres argilleuses & humides. On laisse dans ces derniers cas un grand sillon aux deux côtés du champ pour recevoir & décharger les eaux.

10. Que vos sillons soient moins larges, moins unis & plus élevés dans les terres humides que dans les autres. Si vos sillons sont étroits, & qu'ils n'aient que quatorze à quinze pouces de largeur sur treize à quatorze de hauteur, labourez du midi au nord, afin que vos grains aient le soleil des deux côtés. Cette attention est moins nécessaire si vos sillons sont plats. Si vous labourez à plat & en planches des terres humides, n'oubliez pas de pratiquer au milieu de la planche un sillon plus profond que les autres, qui reçoive les eaux. Il y a des terres qu'on laboure à uni, sans sillons ni planches, & où l'on se contente de verser toutes les raies du même côté, en ne prenant la terre qu'avec l'oreille de la charrue; en sorte qu'après le labour on n'apperçoit point d'*enrue*; on se sert alors d'une charrue à tourne-oreille.

11. Sachez que les sillons porte-eaux ne sont permis que quand ils ne font point de tort aux voisins, & qu'ils sont absolument nécessaires.

12. Donnez le troisieme labour de travers, afin que votre terre émottée en tout sens se nettoie plus facilement de pierres, & s'imbibe plus aisément des eaux de pluie.

13. Que votre dernier labour soit toujours plus profond que le précédent; que vos sillons soient pressés. Changez rarement de soc: ne donnez point à la même terre deux fois de suite la même sorte de grains: ne faites point labourer à prix d'argent; si vous y êtes forcé, veillez à ce que votre ouvrage se fasse bien.

14. Ayez une bonne charrue. *Voyez à l'article* CHARRUE, *une casse-motte, une herse, des pioches*, &c.

Voulez-vous connoître le travail de votre année? le voici.

En Janvier. Dépouillez les gros légumes; retournez les jacheres; mettez en œuvre les chanvres & lins; nettoyez, raccommodez vos charrettes, tombereaux, & apprêtez des échalas & des osiers; coupez les saules & les peupliers; relevez les fossés; façonnez les haies; remuez les terres des vignes; fumez ceux des arbres fruitiers qui languiront; émondez les autres; essartez les prés; battez les grains; retournez le fumier; labourez les terres légeres & sabloneuses qui ne l'ont pas été à la Saint-Martin: quand il fera doux, vous recommencerez à planter dans les vallées. Entez les arbres & arbrisseaux hâtifs; enterrez les cormes, amendes, noix, &c. faites teiller le chanvre & filer; faites faire des fagots & du menu bois; faites couver les poules qui demanderont: marquez les agneaux que vous garderez; salez le cochon. Si vous êtes en pays chaud, rompez les guérets; préparez les terres pour la semaille de Mars, &c.

En Février. Continuez les ouvrages précédens; plantez la vigne; curez, taillez, échaladez les vignes plantées; fumez les arbres, les champs, les prés, les jardins, & les couches; habillez les prairies; élaguez les arbres; nettoyez les de feuilles mortes, de vers, de mousse, d'ordure, &c. donnez la façon aux terres que vous semerez en Mars, sur-tout à celles qui sont en côteaux: vous semerez l'avoine, si vous écoutez le proverbe. Semez les lentilles, les pois chiches, le chanvre, le lin, le pastel; préparez les terres à sainfoin; visitez vos vins s'ils sont délicats; plantez les bois, les taillis, les rejetons; nettoyez le colombier, le poulaillier, &c. repeuplez la garenne; raccommodez les terriers; achetez des ruches & des mouches. Si votre climat est chaud, liez la vigne à l'échalas; rechaussez les piés des arbres; donnez le verrat aux truies, sinon attendez.

En Mars. Semez les petits bleds, le lin, les avoines, & les mars; achevez de tailler & d'échalader les vignes; donnez tout le premier labour; faites les fagots de sarmens; soutirez les vins; donnez la seconde façon aux jacheres; sarclez les bleds; semez les olives, & autres fruits à noyau; dressez des pépinieres; greffez les arbres avant qu'ils bourgeonnent; mettez vos jardins en état; semez la lie d'olive sur les oliviers languissans; défrichez les prés; achetez des bœufs, des veaux, des genisses, des poulains, des taureaux, &c.

En Avril. Continuez de semer les mars & le sainfoin; labourez les vignes & les terres qui ne l'ont pas encore été; greffez les arbres fruitiers; plantez les oliviers; greffez les autres; taillez la vigne nouvelle; donnez à manger aux pigeons, car ils ne trouveront plus rien; donnez l'étalon aux cavales, aux ânesses, & aux brebis; nourrissez bien les vaches qui vêlent ordinairement dans ce temps; achetez des mouches; cherchez en dans les bois; nettoyez les ruches, & faites la chasse aux papillons.

En Mai. Semez le lin, le chanvre, la navette, le colsa, le millet, & le panis, si vous êtes en pays froid; plantez le safran; labourez les jacheres; sarclez les bleds; donnez le second labour & les soins nécessaires à la vigne; ôtez les pampres & les sarmens sans fruits; coupez les chênes & les aunes pour qu'ils pelent; émondez & entez les oliviers; soignez les mouches à miel, & plus encore les vers à soie; tondez les brebis; faites beurre & fromage; remplissez vos vins; châtrez vos veaux; allez chercher dans les forêts du jeune feuillage pour vos bestiaux.

En Juin. Continuez les labours & les semailles des mois précédens: ébourgeonnez & liez la vigne; continuez de soigner les mouches, & de châtrer les veaux; faites provision de beurre & de fromage. Si vous êtes en pays froid, tondez vos brebis; donnez le deuxieme labour aux jacheres; charriez les fumiers & la marne; préparez & nettoyez l'aire de la grange; châtrez les mouches à miel, tenez leurs ruches nettes; fauchez les prés, & autres verdages; fanez le foin; recueillez les légumes qui sont en maturité; sciez sur la fin du mois vos orges quarrés. En Italie, vous commencerez à dépouiller vos fromens; par tout vous vous disposerez à la moisson; battez du bled pour

la femaille ; dépouillez les cerifiers ; amaffez des claies, & parquez les beftiaux.

En Juillet. Achevez de biner les jacheres ; continuez de porter les fumiers ; dépouillez les orges de primeur, les navettes, colfas, lins, vers à foie, récoltes, les légumes d'été ; ferrez ceux d'hiver ; donnez le troifieme labour à la vigne ; ôtez le chiendent ; uniffez la terre pour conferver les racines ; déchargez les pommiers & les poiriers des fruits gâtés & fuperflus ; ramaffez ceux que les vents auront abattus, & faites-en du cidre de primeur ; faites couvrir vos vaches ; vifitez vos troupeaux ; coupez les foins ; vuidez & nettoyez vos granges ; retenez des moiffonneurs : en climat chaud, achetez à vos brebis des beliers, & rechauffez les arbres qui font en plein vent.

En Août. Achevez la moiffon, arrachez le chanvre ; faites le verjus ; en pays froid, effeuillez les ceps tardifs ; en pays chaud, ombragez les ; commencez à donner le troifieme labour aux jacheres ; battez le feigle pour la femaille prochaine, continuez de fumer les terres ; cherchez des fources, s'il vous en faut, vous aurez de l'eau toute l'année, quand vous en trouverez en Août ; faites la chaffe aux guêpes ; mettez le feu dans les patis pour en confumer les mauvaifes herbes ; préparez vos preffoirs, vos cuves, vos tonneaux, & le refte de l'attirail de la vendange.

En Septembre. Achevez de dépouiller les grains & les chanvres, & de labourer les jacheres ; fumez les terres ; retournez le fumier ; fauchez la deuxieme coupe des prés ; cueillez le houblon, le fenevé, les pommes, les poires, les noix, & autres fruits d'automne ; ramaffez le chaume pour couvrir vos étables ; commencez à femer les feigles, le méteil & même le froment ; coupez les riz & les millets ; cueillez & préparez le paftel & la garence ; vendangez fur la fin du mois. En pays chaud, femez les pois, la vefce, le fénegré, la dragée, &c. caffez les terres pour le fainfoin ; faites de nouveaux prés ; raccommodez les vieux ; femez les lupins, & autres grains de la même nature ; & faites amas de cochons maigres pour la glandée.

En Octobre. Achevez votre vendange & vos vins, & la femaille des bleds ; recueillez le miel & la cire ; nettoyez les ruches ; achevez la récolte du fafran : ferrez les orangers ; femez les lupins, l'orge quarré, les pois, les féverolles, l'hivernache ; faites le cidre & le raifiné ; plantez les oliviers ; déchauffez ceux qui font en pié ; confifez les olives blanches ; commencez fur la fin de ce mois à provigner la vigne, à la rueller, fi c'eft l'ufage ; veillez aux vins nouveaux ; commencez à abattre les bois, à tirer la marne & à planter. En pays chaud, depuis le 10 jufqu'au 23, vous femerez le froment ras & barbu, & même le lin qu'on ne met ici en terre qu'au printemps.

En Novembre. Continuez les cidres ; abattez les bois ; plantez ; provignez & déchauffez la vigne ; amaffez les olives quand elles commencent à changer de couleur ; tirez-en les premieres huiles ; plantez les oliviers ; taillez les autres ; femez de nouveaux piés ; récoltez les marrons & chataignes, la garence & les ofiers ; ferrez les fruits d'automne & d'hiver ; amaffez du gland pour le cochon, ferrez les raves ; ramaffez & faites fécher des herbes pour les beftiaux ; charriez les fumiers & la marne ; liez les vignes ; rapportez & ferrez les échalas ; coupez les branches de faules ; taillez les ou fendez les ; faites l'huile de noix ; commencez à tailler la vigne ; émondez les arbres ; coupez les bois à bâtir & à chauffer ; nettoyez les ruches, & vifitez vos ferres & vos fruiteries. On a dans un climat chaud des moutons de ce mois ; on lâche le bouc aux chevres ; on feme le bled ras & barbu, les orges, les feves & le lin. En pays froid & tempéré, cette femaille ne fe fait qu'en Mars.

En Décembre. Défrichez les bois ; coupez-en pour bâtir & chauffer ; fumez & marnez vos terres ; battez votre bled ; faites des échalas, des paniers de jonc & d'ofier, des rateaux, des manches ; préparez vos outils ; raccommodez vos harnois & vos uftenfiles ; tuez & falez le cochon ; couvrez de fumier les piés des arbres & les légumes que vous voulez garder jufqu'au printemps ; vifitez vos terres ; étêtez vos peupliers & vos autres arbres, fi vous voulez

qu'ils pouſſent fortement au printemps ; tendez des rets & des pieges, & recommencez votre année. *Voyez le détail de chacune de ces opérations à leurs articles.*

Voilà l'année, le travail, & la maniere de travailler de nos laboureurs. Mais un auteur Anglois a propoſé un nouveau ſyſtême d'*agriculture* que nous allons expliquer, d'après la traduction que M. Duhamel nous a donnée de l'ouvrage Anglois, enrichie de ſes propres découvertes.

M. Tull diſtingue les racines, en pivotantes qui s'enfoncent verticalement dans la terre, & qui ſoutiennent les grandes plantes, comme les chênes & les noyers ; & en rampantes, qui s'étendent paralléle-ment à la ſurface de la terre. Il prétend que celles-ci ſont beaucoup plus propres à recueillir les ſucs nourriciers que celles-là. Il démontre enſuite que les feuilles ſont des organes très-néceſſaires à la ſanté des plantes, & nous rapporterons à l'article FEUILLE les preuves qu'il en donne : d'où il conclut que c'eſt faire un tort conſidérable aux luſernes & aux ſainfoins, que de les faire paître trop ſouvent par le bétail, & qu'il pourroit bien n'être pas auſſi avantageux qu'on ſe l'imagine, de mettre les troupeaux dans les bleds quand ils ſont trop forts.

Après avoir examiné les organes de la vie des plantes, la racine & la feuille, M. Tull paſſe à leur nourriture : il penſe que ce n'eſt autre choſe qu'une poudre très-fine, ce qui n'eſt pas ſans vraiſemblance, ni ſans difficulté ; car il paroît que les ſubſtances intégrantes de la terre doivent être diſſolubles dans l'eau ; & les molécules de terre ne ſemblent pas avoir cette propriété : c'eſt l'obſervation de M. Duhamel. M. Tull ſe fait enſuite une queſtion très-embarraſſante ; il ſe demande ſi toutes les plantes ſe nourriſſent d'un même ſuc ; il le penſe : mais pluſieurs auteurs ne ſont pas de ſon avis ; & ils remarquent très-bien que telle terre eſt épuiſée pour une plante, qui ne l'eſt pas pour une autre plante ; que des arbres plantés dans une terre où il y a eu beaucoup & long-temps de la même eſpece, n'y viennent pas ſi bien que d'autres arbres ; que les ſucs dont l'orge ſe nourrit, étant plus analogues à ceux qui nourriſſent le bled, la terre en eſt plus épuiſée qu'elle ne l'eût été par l'avoine ; & par conſéquent que tout étant égal d'ailleurs, le bled ſuccede mieux à l'avoine dans une terre qu'à l'orge. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, ſur laquelle les Botaniſtes peuvent encore s'exercer, M. Duhamel prouve qu'un des principaux avantages qu'on ſe procure en laiſſant les terres ſans les enſemencer pendant l'année de jachere, conſiſte à avoir aſſez de temps pour multiplier les labours autant qu'il eſt néceſſaire pour détruire les mauvaiſes herbes, pour ameublir & ſoulever la terre, en un mot pour la diſpoſer à recevoir le plus précieux & le plus délicat de tous les grains, le froment : d'où il s'enſuit qu'on auroit beau multiplier les labours dans une terre ; ſi on ne laiſſoit des intervalles convenables entre ces labours, on ne lui procureroit pas un grand avantage. Quand on a renverſé le chaume & l'herbe, il faut laiſſer pourrir ces matieres, laiſſer la terre s'imprégner des qualités qu'elle peut recevoir des météores, ſinon s'expoſer par un travail précipité à la remettre dans ſon premier état. Voilà donc deux conditions ; la multiplicité des labours, ſans laquelle les racines ne s'étendant pas facilement dans les terres, n'en tireroient pas beaucoup de ſucs ; les intervalles convenables entre ces labours, ſans leſquels les qualités de la terre ne ſe renouvelleroient point. A ces conditions il en faut ajouter deux autres : la deſtruction des mauvaiſes herbes, ce qu'on obtient par les labours fréquens ; & le juſte rapport entre la quantité de plantes & la faculté qu'a la terre pour les nourrir.

Le but des labours fréquens, c'eſt de diviſer les molécules de la terre, d'en multiplier les pores, & d'approcher des plantes plus de nourriture : mais on peut encore obtenir cette diviſion par la calcination & par les fumiers. Les fumiers alterent toujours un peu la qualité des productions ; d'ailleurs on n'a pas du fumier autant & comme on veut, au lieu qu'on peut multiplier les labours à diſcrétion ſans altérer la qualité des fruits. Les fumiers peuvent bien fournir à la terre quelque ſubſtance ; mais les labours réitérés expoſent ſucceſſivement différentes parties de la terre aux influences de l'air, du ſoleil &

des pluies, ce qui les rend propres à la végétation.

Mais les terres qui ont resté long-temps sans être ensemencées, doivent être labourées avec des précautions particulieres, dont on est dispensé quand il s'agit des terres qui ont été cultivées sans interruption. M. Tull fait quatre classes de ces terres; 1°. celles qui sont en bois; 2°. celles qui sont en landes; 3°. celles qui sont en friche; 4°. celles qui sont trop humides. M. Tull remarque que quand la rareté du bois n'auroit pas fait cesser la coutume de mettre le feu à celles qui étoient en bois pour les convertir en terres labourables, il faudroit s'en départir, parce que la fouille des terres qu'on est obligé de faire pour enlever les souches, est une excellente façon que la terre en reçoit, & que l'engrais des terres par les cendres est sinon imaginaire, du moins peu efficace. 2°. Il faut, selon lui, brûler toutes les mauvaises productions des landes vers la fin de l'été, quand les herbes sont desséchées, & recourir aux fréquens labours. 3°. Quant aux terres en friche, ce qui comprend les sainfoins, les lusernes, les trefles, & généralement tous les prés avec quelques terres qu'on ne laboure que tous les huit ou dix ans; il ne faut pas se contenter d'un labour pour les prés; il faut avec une forte charrue à versoir commencer par en mettre la terre en grosses mottes, attendre que les pluies d'automne aient brisé ces mottes, que l'hiver ait achevé de les détruire, & donner un second labour, un troisieme, *&c.* en un mot ne confier du froment à cette terre que quand les labours l'auront assez affinée. On brûle les terres qui ne se labourent que tous les dix ans; & voici comme on s'y prend: on coupe toute la surface en pieces les plus régulieres qu'on peut, de huit à dix pouces en quarré sur deux à trois doigts d'épaisseur: on les dresse ensuite les unes contre les autres; quand le temps est beau, trois jours suffisent pour les dessécher, on en fait alors des fourneaux. Pour former ces fourneaux, on commence par élever une petite tour cylindrique, d'un pié de diametre. Comme la muraille de la petite tour est faite avec des gazons, son épaisseur est limitée par celle des gazons. On observe de mettre l'herbe en dedans, & d'ouvrir une porte d'un pié de largeur, du côté que souffle le vent. On place au dessus de cette porte un gros morceau de bois qui sert de linteau. On remplit la capote de la tour de bois sec mêlé de paille, & l'on acheve le fourneau avec les mêmes gazons en dôme. Avant que la voûte soit entiérement fermée, on allume le bois, puis on ferme bien vîte la porte, fermant aussi avec des gazons les crevasses par où la fumée sort trop abondamment.

On veille aux fourneaux jusqu'à ce que la terre paroisse embrasée; on étouffe le feu avec des gazons, si par hasard il s'est formé des ouvertures, & l'on rétablit le fourneau. Au bout de 24 à 28 heures, le feu s'éteint & les mottes sont en poudre, excepté celles de dessus qui restent quelquefois crues, parce qu'elles n'ont pas senti le feu. Pour éviter cet inconvénient, il n'y a qu'à faire les fourneaux petits: on attend que le temps soit à la pluie, & alors on répand la terre cuite le plus uniformément qu'on peut, excepté aux endroits où étoient les fourneaux. On donne sur le champ un labour fort léger; on pique davantage les labours suivans; si l'on peut donner le premier labour en Juin, & s'il est survenu de la pluie, on pourra tout d'un coup retirer quelque profit de la terre, en y semant du millet, des raves, *&c.* ce qui n'empêchera pas de semer du seigle ou du bled l'automne suivante. Il y en a qui ne répandent leur terre brûlée qu'immédiatement avant le dernier labour. M. Tull blâme cette méthode, malgré les soins qu'on prend pour la faire réussir, parce qu'il est très-avantageux de bien mêler la terre brûlée avec le terrain. 4°. On égouttera les terres humides par un fossé qui sera pratiqué sur les côtés, ou qui la refendra. M. Tull expose ensuite les différentes manieres de labourer: elles ne different pas de celles dont nous avons parlé plus haut: mais voici où son systeme va s'éloigner le plus du systême commun. Je propose, dit M. Tull, de labourer la terre pendant que les plantes annuelles croissent, comme on cultive la vigne & les autres plantes vivaces. Commencez par un labour

de huit à dix pouces de profondeur; servez-vous pour cela d'une charrue à quatre coutres & d'un soc fort large : quand votre terre sera bien préparée, semez : mais au lieu de jeter la graine à la main & sans précaution, distribuez la par rangées, suffisamment écartées les unes des autres. Pour cet effet, ayez mon semoir. Nous donnerons à l'article SEMOIR la description de cet instrument. A mesure que les plantes croissent, labourez la terre entre les rangées; servez-vous d'une charrue légere. *Voyez à l'article* CHARRUE la description de celle-ci. M. Tull se demande ensuite s'il faut plus de grains dans les terres grasses que dans les terres maigres, & son avis est qu'il en faut moins où les plantes deviennent plus vigoureuses.

Quant au choix des semences, il préfere le nouveau froment au vieux. Nos fermiers trempent leurs bleds dans l'eau de chaux : il faut attendre des expériences nouvelles pour savoir s'ils ont tort ou raison; & M. Duhamel nous les a promises. On estime qu'il est avantageux de changer de temps en temps de semence, & l'expérience justifie cet usage. Les autres auteurs prétendent qu'il faut mettre dans un terrain maigre des semences produites par un terrain gras, & alternativement. M. Tull pense au contraire, que toute semence doit être tirée des meilleurs terrains; opinion, dit M. Duhamel, agitée, mais non démontrée dans son ouvrage. Il ne faut pas penser, comme quelques-uns, que les grains changent au point que le froment devienne seigle ou ivraie. Voilà les principes généraux d'*agriculture* de M. Tull, qui different des autres dans la maniere de semer, dans les labours fréquens, & dans les labours entre les plantes. C'est au temps & aux essais à décider, à moins qu'on en veuille croire l'auteur sur ceux qu'il a faits. Nous en rapporterons les effets aux *articles* BLED, FROMENT, SAINFOIN, *&c.* & ici nous nous contenterons de donner le jugement qu'en porte M. Duhamel, à qui l'on peut s'en rapporter quand on sait combien il est bon observateur.

Il ne faut pas considérer, dit M. Duhamel, si les grains de bled qu'on met en terre en produisent un plus grand nombre, lorsquon suit les principes de M. Tull; cette comparaison lui seroit trop favorable. Il ne faut pas non plus se contenter d'examiner si un arpent de terre cultivé suivant ses principes, produit plus qu'une même quantité de terre cultivée à l'ordinaire; dans ce second point de vue, la nouvelle culture pourroit bien n'avoir pas un grand avantage sur l'ancienne.

Ce qu'il faut examiner, c'est 1°. si toutes les terres d'une ferme cultivées suivant les principes de M. Tull, produisent plus de grain que les mêmes terres n'en produiroient cultivées à l'ordinaire; 2°. si la nouvelle culture n'exige pas plus de frais que l'ancienne, & si l'accroissement de profit excede l'accroissement de dépense; 3°. si l'on est moins exposé aux accidens qui frustrent l'espérance du laboureur, suivant la nouvelle méthode que suivant l'ancienne.

A la premiere question, M. Tull répond qu'un arpent produira plus de grain cultivé suivant ses principes, que suivant la maniere commune. Distribuez, dit-il, les tuyaux qui sont sur les planches dans l'étendue des plates-bandes, & toute la superficie de la terre se trouvera aussi garnie qu'à l'ordinaire : mais mes épis seront plus longs, les grains en seront plus gros, & ma récolte sera meilleure.

On aura peine à croire que trois rangées de froment placées au milieu d'un espace de six pieds de largeur, puissent par leur fécondité suppléer à tout ce qui n'est pas couvert; & peut-être, dit M. Duhamel, M. Tull exagere-t-il : mais il faut considérer que dans l'usage ordinaire il y a un tiers des terres en jacheres, un tiers en menus grains, & un tiers en froment; au lieu que suivant la nouvelle méthode, on met toutes les terres en bled : mais comme sur six piés de largeur on n'en emploie que deux, il n'y a non plus que le tiers des terres occupées par le froment. Reste à savoir si les rangées de bled sont assez vigoureuses, & donnent assez de froment, non seulement pour indemniser de la récolte des avoines, estimée dans les fermages le tiers de la récolte du froment, mais encore pour augmenter le profit du laboureur.

A la seconde question, M. Tull répond

qu'il en coûte moins pour cultiver ses terres, & cela est vrai, si l'on compare une même quantité de terre cultivée par l'une & l'autre méthode. Mais comme, suivant la nouvelle, il faut cultiver toutes les terres d'une ferme, & que, suivant l'ancienne, on en laisse reposer un tiers, qu'on ne donne qu'une culture au tiers des avoines, & qu'il n'y a que le tiers qui est en bled qui demande une culture entiere, il n'est pas possible de prouver en faveur de M. Tull; reste à savoir si le profit compensera l'excès de dépense.

C'est la troisieme question; M. Tull répond que des accidens qui peuvent arriver aux bleds, il y en a que rien ne peut prévenir, comme la grêle, les vents, les pluies & les gelées excessives, certaines gelées accidentelles, les brouillards secs, *&* mais que quant aux causes qui rendent le bled petit & retrait, chardonné, *&c.* sa méthode y obvie.

Mais voici quelque chose de plus précis: supposez deux fermes de 300 arpens, cultivées l'une par une méthode, l'autre par l'autre, le fermier qui suivra la route commune divisera sa terre en trois soles, & il aura une sole de cent arpens en froment, une de même quantité en orge, en avoine, en pois, *&c.* & la troisieme sole en repos.

Il donnera un ou deux labours au lot des menus grains, trois ou quatre labours au lot qui doit rester en jachere, & le reste occupé par le froment ne sera point labouré. C'est donc six labours pour deux cents arpens qui composent les deux soles en valeur; ou ce qui revient au même, son travail se réduit à labourer une fois tous les ans quatre ou six cents arpens.

On paie communément six francs pour labourer un arpent; ainsi suivant la quantité de labours que le fermier doit donner à ses terres, il déboursera 2400 ou 3600 liv.

Il faut au moins deux mines & demie de bled, mesure de Petiviers, la mine pesant quatre-vingts livres, pour ensemencer un arpent. Quand ce bled est chotté, il se renfle, & il remplit trois mines; c'est pourquoi, l'on dit qu'on seme trois mines par arpent. Nous le supposerons aussi, parce que le bled de semence étant le plus beau & le plus cher, il en résulte une compensation. Sans faire de différence entre le prix du bled de récolte & celui de semence, nous estimons l'un & l'autre quatre livres la mine; ainsi il en coûtera 1200 liv. pour les cent arpens.

Il n'y a point de frais pour ensemencer & herser les terres, parce que le laboureur qui a été payé des façons met le bled en terre *gratis*.

On donne pour scier & voiturer le bled dans la grange, six livres par arpent; ce qui fait pour les cent arpens, 600 liv.

Ce qu'il en coûte pour arracher les herbes ou sarcler, varie suivant les années; on peut l'évaluer à une livre dix sous par arpent, ce qui fera 150 liv.

Il faut autant d'avoine ou d'orge que de bled pour ensemencer le lot qui produira ces menus grains: mais comme ils sont à meilleur marché, les fermiers ne les estiment que le tiers du froment, 400 liv.

Les frais de semaille se bornent au roulage, qui se paie à raison de dix sous l'arpent, 50 liv.

Les frais de récolte se montent à 200 liv. le tiers des frais de récolte du bled, 200 liv.

Nous ne tiendrons pas compte des fumiers: 1°. parce que les fermiers n'en achetent pas; ils se contentent du produit de leur fourrage: 2°. Ils s'emploient dans les deux méthodes, avec cette seule différence que dans la nouvelle méthode on fume une fois plus de terre que dans l'ancienne.

Les frais de fermage sont les mêmes de part & d'autre, ainsi que les impôts: ainsi la dépense du fermier qui cultive trois cents arpens de terre à l'ordinaire, se monte à 5000 liv. s'il ne donne que trois façons à ses bleds, & une à ses avoines; ou à 6200 liv. s'il donne quatre façons à ses bleds, & deux à ses avoines.

Voyons ce que la dépouille de ses terres lui donnera. Les bonnes terres produisant environ cinq fois la semence; il aura donc quinze cents mines, ou 6000 liv.

La récolte des avoines étant le tiers du froment, lui donnera 2000 liv.

Et sa récolte totale sera de 8000 liv. ôtez 5000 liv. de frais, reste 3000 liv. sur quoi il faudroit encore ôter 1200 liv. s'il avoit donné à ses terres plus de quatre façons.

On suppose que la terre a été cultivée pendant plusieurs années à la maniere de M. Tull, dans le calcul suivant : cela supposé, on doit donner un bon labour aux plates-bandes après la moisson, un labour léger avant de semer, un labour pendant l'hiver, un au printemps, un quand le froment monte en tuyau, & un enfin quand il épie. C'est six labours à donner aux trois cents arpens de terre. Les trois cents arpens doivent être cultivés & ensemencés en bled : ce seroit donc 1800 arpens à labourer une fois tous les ans. Mais comme à chaque labour il y a un tiers de la terre qu'on ne remue pas, ces 1800 arpens seront réduits à 1200 ou à 1000 ; ce qui coûtera, à raison de six liv., 6000 ou 7200 liv.

On ne consume qu'un tiers de la semence qu'on a coutume d'employer ; ainsi cette dépense sera la même pour les 300 arpens que pour les 100 arpens du calcul précédent, 1200 liv.

Supposons que les frais de semence & de récolte soient les mêmes pour chaque arpent que dans l'hypothese précédente, c'est mettre les choses au plus fort, ce seroit pour les 300 arpens, 1800 liv.

Le sarclage ne sera pas pour chaque arpent le tiers de ce que nous l'avons supposé dans l'hypothese précédente ; ainsi nous mettons pour les trois cents arpens, 150 liv.

Toutes ces sommes réunies font 10350 l. que le fermier sera obligé de dépenser, & cette dépense excede la dépense de l'autre culture de 5350 liv.

On suppose, contre le témoignage de M. Tull, que chaque arpent ne produira pas plus de froment qu'un arpent cultivé à l'ordinaire. J'ai mis quinze mines par arpent ; c'est 4500 mines pour les trois cents arpens, à raison de quatre livres la mine, 18000 liv. ; mais si l'on ôte de 18000 liv. la dépense de 10350 liv. restera à l'avantage de la nouvelle culture sur l'ancienne, 4650 liv.

D'où il s'ensuit que quand deux arpens cultivés suivant les principes de M. Tull, ne donneroient que ce quon tire d'un seul cultivé à l'ordinaire, la nouvelle culture donneroit encore 1650 livres par trois cents arpens de plus que l'ancienne. Mais un avantage qu'on n'a pas fait entrer en calcul, & qui est très-considérable, c'est que les récoltes sont moins incertaines.

Nous nous sommes étendus sur cet objet, parce qu'il importe beaucoup aux hommes. Nous invitons ceux à qui leurs grands biens permettent de tenter des expériences coûteuses, sans succès certain & sans aucun dérangement de fortune, de se livrer à celles-ci, d'ajouter au parallele & aux conjectures de M. Duhamel, les essais. Cet habile académicien a bien senti qu'une légere tentative feroit plus d'effet sur les hommes que des raisonnemens fort justes ; mais que la plupart ne peuvent suivre, & dont un grand nombre qui ne les suit qu'avec peine, se méfie toujours. Aussi avoit-il fait labourer une piece quarrée oblongue de terre, dont il avoit fait semer la moitié à l'ordinaire, & l'autre par rangées éloignées les unes des autres d'environ quatre piés. Les grains étoient dans les rangées à six pouces les uns des autres. Ce petit champ fut semé vers la fin de Décembre. Au mois de Mars, M. Duhamel fit labourer à la bêche la terre comprise entre les rangées : quand le bled des rangées montoit en tuyau, il fit donner un second labour, enfin un troisieme avant la fleur. Lorsque ce bled fut en maturité, les grains du milieu de la partie cultivée à l'ordinaire n'avoient produit qu'un, deux, trois, quatre, quelquefois cinq, & rarement six tuyaux ; au lieu que ceux des rangées avoient produit depuis dix-huit jusqu'à quarante tuyaux ; & les épis en étoient encore plus longs & plus fournis de grains. Mais malheureusement, ajoute M. Duhamel, les oiseaux dévorerent le grain avant sa maturité, & l'on ne put comparer les produits.

M. Beguillet a joint à cet article, une histoire abrégée de l'*agriculture*, dans laquelle il examine ce qui concerne la France en particulier. Nous allons transcrire ses observations.

On ne peut douter que l'*Agriculture* ne fût en honneur chez les Gaulois, long-temps avant l'arrivée des Romains. Cette partie de l'Europe étoit divisée en trois ; la Belgique au nord, l'Aquitanique à l'occident mé-

ridional, & la Celtique, ou Gaule proprement dite, la plus étendue des trois, & qui s'étendoit depuis le Rhin & les monts des Vosges, jusqu'à la Garonne & l'Océan d'une part, & de l'autre jusqu'à la Méditerranée, puisqu'elle comprenoit la Province Romaine & la Narbonnoise. C'est dans la Celtique méridionale que les Phocéens vinrent fonder Marseille, & apporterent avec eux des plants de vignes & d'oliviers, qu'ils multiplierent dans le pays. Ils firent connoître, selon quelques-uns, la culture de la vigne aux Gaulois, dans un temps où il n'y avoit que de la vigne sauvage en Italie. Mais j'ai fait voir dans mon *Œnologie*, (*imprimée à Dijon, chez* Defay, *en 1770*), *chap. j.*, que l'art de faire le vin avec le fruit de la vigne étoit en usage dans les Gaules long-temps avant l'arrivée des Phocéens, puisque, selon Athenée, *liv. XIII*, lors du mariage d'Euxenus, chef des Phocéens, avec Petta, fille de Nannus, roi des Saliens, peuple Celte qui habitoit les côtes de Provence, cette princesse présenta, *selon l'usage du pays, une coupe où il y avoit de l'eau & du vin*, à celui qu'elle vouloit se choisir pour époux. On voit par-là l'erreur de ceux qui ne mettent que sous l'empereur Probus les commencemens de la culture de la vigne dans les Gaules. Cicéron, dans sa belle oraison pour Fonteius, parle du grand commerce de vin qui se faisoit dans l'intérieur des Gaules. Les Gaulois étoient même plus instruits que les autres nations dans cette partie de l'*Agriculture*. On leur doit l'invention des tonneaux. Ils mettoient fermenter dans le vin des bois de senteur, comme l'aloës &c. pour le rendre plus odoriférant, & en avoir un plus grand débit. Dès le temps de Caton l'Ancien, on transportoit en Italie des plants de vigne des Gaules. L'espece appellée *biturica*, parce qu'elle avoit été portée du Berry en Italie, est fort louée par les *Auctores rei rusticæ*, parce que ce plant étoit robuste, & multiplioit beaucoup. Dans les tombeaux des anciens Gaulois, trouvés en Bourgogne, on voit qu'ils avoient des gobelets à la main. Le Pere Montfaucon dit que c'est pour nous apprendre que le pays étoit dès-lors abondant en excellent vin. *V. l'Œnologie.*

Si la culture de la vigne étoit en si grand honneur dans les Gaules avant l'arrivée des Romains, celle des grains ne devoit pas y être négligée, puisque c'est à cette derniere que les Gaules devoient une population presqu'incroyable. Selon D. Martin, dans son histoire des Gaules, c'est la Celtique qui a peuplé l'Allemagne, l'Italie & l'Espagne. On trouve des Celtes jusqu'en Asie. C'est l'éloignement de ces colonies, qui avoient cessé toute relation avec leurs métropoles, qui a engagé M. Pelloutier & les historiens qui l'ont suivi, à faire venir les Celtes d'ailleurs, au lieu qu'ils sont tous sortis de la Gaule proprement dite, comme des essaims vigoureux, trop resserrés dans l'enceinte de la ruche où ils sont nés. La plus fameuse de ces émigrations est celle qui fut faite sous Ambigat, roi de Bourges. Ses neveux Sigovese & Bellovese conduisirent des troupes de Gaulois, le premier dans la forêt Hercinie, où il s'établit avec les Boïens, & le second dans l'Italie supérieure, qui prit le nom de Gaule Cisalpine, de tous ces peuples qui y fonderent des villes.

Les Gaulois étoient originairement sans bourgs & sans villes; leurs habitations étoient éparses dans la campagne, sur le fonds de terre qu'ils cultivoient. Ceux d'une même famille demeuroient au voisinage les uns des autres, & s'étendoient à mesure que les lignées devenoient nombreuses; ce qui forma par la suite trois ou quatre cents peuples différens les uns des autres, quoique réunis par les mœurs, les usages, la même forme de gouvernement, *&c.* Les auteurs font mention d'environ quatre cents peuples resserrés & comme entassés les uns sur les autres dans les Gaules.

Une population aussi nombreuse ne peut être due qu'à l'*Agriculture*, puisque les Gaulois n'avoient pas les ressources du commerce extérieur ni les manufactures; c'étoit principalement les terres arrosées par la Saône qui étoient d'un plus grand rapport: *ager Sequanicus totius Galliæ optimus*, dit César. Aussi les Æduens qui habitoient le bord occidental de la Saône, & les Sequanois qui occupoient le bord oriental, étoient les peuples les plus puissans des Gaulois, & se disputoient la souveraineté des

des Gaules long-temps avant que les Romains eussent pensé à s'en rendre maîtres. Ces derniers venoient même dans les Gaules pour y faire le commerce des grains, & ils avoient des comptoirs à Châlons-sur-Saône.

Ce fut par l'*Agriculture*, unique mobile de l'aisance, dit un auteur moderne, que César, ce génie vaste & profond, trouva le moyen de faire subsister de nombreuses armées dans les Gaules, & qu'il vint à bout de les soumettre. Ses premiers successeurs se plurent à embellir cette précieuse conquête par des travaux immenses, & elle devint la plus fertile & la plus belle province de l'empire.

Les Romains étoient particuliérement intéressés aux progrès de la culture dans les Gaules. L'Italie couverte des superbes & vastes maisons de plaisance des grands de Rome, remplie d'un peuple immense, ne jouissoit que d'une subsistance précaire; elle se vit forcée de tirer des provinces les denrées de premiere nécessité, ses champs ne suffisant plus à nourrir ses habitans. Amollis par le luxe, il fallut recourir aux approvisionnemens & à la ressource des greniers publics, que les récoltes des Gaules servoient à remplir. Toutes les provinces payoient leurs contributions en grains; & il paroît constant que cette imposition en nature étoit la dixieme partie des récoltes. Le gouvernement seul se mêloit du transport de ces grains, de leur versement dans les lieux où la distribution en étoit nécessaire, & de la vente du superflu au profit du fisc, à qui ce commerce exclusif étoit réservé, & produisoit un énorme revenu. Le fisc avoit des greniers publics dans toutes les provinces pour la conservation des grains, & le préfet de l'annone avoit l'œil sur tous les officiers chargés de la collecte des redevances en bled; il veilloit à la conduite de cette immense quantité de grains, tant par terre que par eau, & à leur décharge dans les greniers, dans les ports ou dans les villes; il avoit droit d'en reconnoître la bonne ou la mauvaise qualité, de commettre des gardiens sûrs & fideles à leur conservation; enfin il présidoit à la distribution.

Lorsque l'empire devint la proie des essaims de Barbares sortis du Nord, la dépopulation des provinces, causée par ces invasions destructives, fut aussi fatale à l'*Agriculture* qu'au reste des arts & des sciences. Ces conquérans barbares, plus féroces que guerriers, inonderent nos contrées florissantes; ils égorgerent ou mirent aux fers des hommes moins forts qu'eux, mais plus utiles à la société. Plus avides que prudens, ils ravagerent, ils dévasterent ces fertiles & riantes campagnes où ils venoient chercher leur subsistance. Ils étoient pasteurs ou chasseurs, comme le sont aujourd'hui les Tartares & les Sauvages de l'Amérique, & ils se contentoient de jouir sans peine, sans travail, des vastes déserts de leurs conquêtes: ils abandonnerent à des esclaves la culture superficielle d'une partie du terrain à portée de leur habitation; le reste inculte étoit réservé pour leurs troupeaux. Un commerce nécessaire avec les vaincus leur donna cependant peu-à-peu des mœurs plus douces. Les Bourguignons, les moins féroces de tous ces barbares, avoient embrassé le christianisme, si propre à adoucir les mœurs, & à ramener l'homme à sa destination primitive, qui est le travail de la terre. Le christianisme passa des Bourguignons aux Francs par le mariage de Clotilde avec Clovis, le fondateur de la monarchie françoise; mais il resta toujours à ces derniers peuples un fonds de barbarie que plusieurs siecles ont eu peine à bannir. Les successeurs de Clovis avoient trop de guerres à soutenir dans les foibles commencemens d'une monarchie encore chancelante, pour s'occuper de l'*Agriculture*, & des moyens de procurer l'abondance dans leurs états (*Voyez ci-dessus* ABONDANCE.) Cependant les moines firent de grands défrichemens: on leur donna des terres incultes qu'ils mirent en valeur, & ils acquirent par cet art simple & naturel, des richesses qui auroient fait ombrage à leurs propres bienfaicteurs, si on n'avoit eu soin, de temps en temps, de les leur enlever par parcelles.

La France prit une nouvelle forme sous Charlemagne. Les arts renaissans, le commerce étendu avoient augmenté peu-à-peu le nombre des habitans. Il se forma de nouvelles villes. Le bétail & la chasse ne

ſuffiſant plus à nourrir les peuples ſi nombreux, on ſe vit forcé de revenir à la culture des terres, d'éclaircir les forêts, de défricher les landes : ces vaſtes ſolitudes, ces déſerts affreux commencerent à être cultivés; mais cette culture ſe reſſentoit de l'ignorance des ſiecles groſſiers; elle n'étoit fondée que ſur des connoiſſances bornées de la nature, ſur une routine aveugle & incertaine. La phyſique & l'hiſtoire naturelle, qui étoient inconnues alors, étoient ſeules capables de faire appercevoir l'inſuffiſance de ces méthodes. Lorſque les champs ne produiſoient que des bleds ſtériles ou charbonnés, par le défaut du choix ou de la préparation des ſemences, on accuſoit les démons d'avoir mangé les grains dans l'épi, ou de les avoir brûlés & convertis en charbons. D'ailleurs le maître ne veilloit pas à ſes héritages; des mains mercenaires, les ſerfs ſeuls étoient chargés de ce ſoin; &, parce que les vues de ces eſpeces d'hommes ſont toujours bornées, il y eut peu de progrès. On étoit encore bien loin du vrai, lorſque les Normands en firent perdre juſqu'à l'idée. Ce fut un torrent affreux qui inonda la France; & ces nouveaux barbares n'épargnerent que ce qui fut inacceſſible à leur goût deſtructeur. Le régime féodal qui s'introduiſit dans ce temps, acheva de détruire ce que la fureur des Normands avoit épargné : tout fut replongé dans le chaos & l'ignorance; & c'étoit fait de la France, ſi la Bourgogne n'eût nourri dans ſon ſein une nouvelle race de rois, qui réparerent les pertes de la monarchie, & lui donnerent un nouveau luſtre qu'elle n'avoit pas eu juſqu'alors.

Pluſieurs cauſes retardoient les progrès de l'*Agriculture* & des Arts : dans les commencemens de la troiſieme race, le royaume n'étoit gouverné que comme un grand fief tout composé de hauts barons, de petits ſeigneurs & d'eſclaves. Parmi les reſtes gothiques d'un gouvernement militaire, on ne faiſoit cas que des talens propres à la guerre. La France hériſſée de forteresses n'offroit par-tout qu'un aſpect menaçant; les arts néceſſaires pour s'oppoſer à la violence, étoient preſque les ſeuls en vigueur. L'*Agriculture* découragée par l'incertitude des poſſeſſions, par la difficulté des exploitations, par la foibleſſe des récoltes, languiſſoit ou n'avoit qu'une exiſtence éphémere; la terre ombragée par des forêts immenſes, préſentoit preſque par-tout des plaines incultes, des landes ſtériles, des côteaux arides & des prairies couvertes de buiſſons. Elle ſe refuſoit ſouvent à nourrir les habitans; l'indigence extrême de la plupart des François les obligeoit à ſe contenter des alimens de la plus mauvaiſe qualité, pris plus ſouvent dans le regne animal, que dans le regne végétal : des viandes froides ſalées ou boucanées; des poiſſons, du fromage, du lait, & quelques légumes groſſiers étoient les principaux alimens. Toute police étoit méconnue; on n'avoit pour objet que de ſe précautionner contre les ennemis du dehors. Forcé, pour défendre ſa vie contre les attaques imprévues des ambitieux ou des injuſtes, de ſe renfermer dans des châteaux forts, ou dans des villes, le François étoit obligé d'abandonner la culture des campagnes, & voyoit ſe multiplier autour de lui les cauſes de mort. Des murs très-élevés rendoient ſon habitation preſque impénétrable à l'air; des foſſés bourbeux, des marais & des terres inondées rempliſſoient continuellement l'athmoſphere de vapeurs infectes. Dans les villes, des rues étroites & non pavées, augmentoient encore l'infection d'un air qui ne pouvoit pas être renouvellé. Auſſi les peſtes & les épidémies étoient-elles très-fréquentes. La lepre, les maladies cutanées, le feu ſacré, le mal des ardents, le ſcorbut, *&c.* ravageoient le royaume, de concert avec les famines que l'on éprouvoit ſouvent. On compte dix famines dans le dixieme ſiecle, & vingt-ſix dans le onzieme; & ces famines étoient aſſez cruelles pour obliger à manger de la chair humaine, pour forcer, dans l'intention d'aſſouvir ſa faim, à déterrer les morts, à donner la chaſſe aux vivans, *&c.* (*Voyez* le diſcours de M. Morret couronné à Amiens en 1771.) Malgré tous ces fléaux, les préjugés de la nation contre l'*Agriculture*, qui pouvoit ſeule mettre fin à tant de maux, étoient à leur comble. La culture des terres étoit abandonnée à une eſpece d'eſclaves avilis; & tout l'aviliſſe-

ment retomboit sur les occupations qu'ils exerçoient. Le roturier, *ruptuarius glebæ*, & le vilain, *villanus*, sont encore parmi nous des mots de reproches qui annoncent l'infamie dont étoient alors couverts ces hommes si utiles, qui faisoient subsister les tyrans pour qui ils cultivoient la terre : mais cette partie si intéressante de la nation recouvra peu-à-peu ses droits & sa liberté, par les affranchissements, & les privileges accordés par nos rois, qui donnerent le droit de commune aux villes, & qui déclarerent qu'il ne devoit point y avoir de serfs en France. Les croisades, qui exciterent l'avidité des seigneurs & des guerriers, sous l'appât du zele, affoiblirent la France par des émigrations fréquentes; mais les rois en devinrent plus puissans pour le bonheur des sujets.

La condition des cultivateurs, sous le despotisme féodal, avoit mis des entraves à l'avancement de l'*Agriculture*, dont les influences funestes subsisterent long-temps après la suppression de la cause. La classe des cultivateurs, nouvellement affranchie, supporta presque seule toutes les charges de l'état : la liberté leur fut presque toujours vendue par les seigneurs, à titre onéreux ; & ceux qui n'ont pu la payer, sont demeurés esclaves. Tels sont encore les mainmortables en Bourgogne, en Franche-Comté, & dans plusieurs autres provinces. L'accablement & l'avilissement furent long-temps le partage des cultivateurs, malgré les établissemens de Saint Louis, & ses efforts pour changer leur condition malheureuse. Charles V, par des loix sages, prit les moyens de mettre ses peuples dans l'abondance ; mais il vécut trop peu pour le bonheur des sujets. Les fureurs de Charles VI, les querelles des maisons de Bourgogne & d'Orléans, & l'invasion des Anglois, firent voir par-tout les horreurs de la guerre, tels que le commerce interrompu, les terres abandonnées; & tout resta dans un état de langueur & de misere jusqu'à Louis XII. Il fut le pere de son peuple, il fit tous ses efforts pour le rendre heureux ; mais des entreprises téméraires, des guerres éloignées firent qu'aucun génie bienfaisant n'enseigna la vraie source des richesses. François I son successeur, aima les savans, les protégea, les encouragea par des récompenses ; mais ces savans n'enseignerent pas l'art de rendre les princes plus riches, les peuples plus aisés;ils ignoroient les vraies ressources d'un royaume. C'étoit beaucoup néanmoins que d'ouvrir la porte aux sciences ; l'esprit humain n'avance que lentement dans ses découvertes ; il ne parvient que par degré, & le premier pas est toujours le plus difficile à franchir.

L'hérésie & les guerres civiles, qui commencerent après la mort de Henri II, arrêterent encore nos progrès, & faillirent à nous replonger dans le chaos. On disputa, on se battit, on s'égorgea ; & l'esprit de fureur rendoit comme impossible le goût d'une vie douce & tranquille. Cependant l'attention du gouvernement à protéger l'*Agriculture* dans ces temps malheureux, éclate dans les ordonnances de nos rois, aussi favorables à ce premier de tous les arts, que les loix des Romains & des autres peuples. François premier, ordonnance de 1580 ; Charles IX, ordonnance du 8 octobre 1571 ; Henri II, ordonnance du 16 mars 1585 ; Henri IV, édit du 12 janvier 1599, ont successivement encouragé les habitans de la campagne par des réglemens avantageux. Tous ont fait défense de saisir les meubles, les bestiaux & les instrumens du laboureur : loix qui ont été confirmées par leurs successeurs. Au milieu des horreurs des guerres civiles, le fameux chancelier de l'Hôpital, génie né pour le bonheur des François, s'ils eussent été plus vertueux, vouloit garantir pour jamais la nation des disettes & de la famine, en obligeant toutes les villes & les communautés à avoir des approvisionnemens & des greniers d'abondance. *Voyez* ce dernier mot.

Un Dijonnois fut l'un des principaux auteurs du rétablissement de l'*Agriculture*, sous le ministere du grand Sully, par les excellens préceptes sur l'*Agriculture*, qu'il donna dans sa *Maison Rustique*. Jean Liebault, né à Dijon, médecin de la faculté de Paris, étudioit dans cette capitale, lorsque Charles Etienne lui trouva assez de mérite, pour lui donner en mariage Nicole Etienne sa fille, distinguée par sa science. Liebault travailla avec son beau-

pere à faire connoître les ouvrages des *Autores rei rusticæ*, & il donna de concert avec lui, le livre suivant : l'*Agriculture & Maison rustique* de MM. Charles Etienne & Jean Liebault, docteur en médecine, 1572, *in-4°*. Liebault augmenta considérablement dans la suite la *Maison Rustique*, qui a été traduite en Allemand, en Anglois & en Flamand.

Dans le même temps, un paysan de Saintonge, nommé Bernard Palissy, qui savoit à peine lire, comme il nous l'apprend lui-même, donna deux ouvrages d'*Agriculture*, si naturellement éloquens, si forts de raisons & d'expérience, qu'ils auroient dû servir de modeles à ceux qui, de nos jours, ont parlé de labourage : le premier est intitulé : *Recette véritable, par laquelle tous les hommes de France peuvent apprendre à multiplier & augmenter leurs trésors*; la Rochelle, Berton, 1563, *in-4°*. Le second est un *Discours sur la nature des eaux*, & un *Traité de la marne*; Paris, Martin, 1586, *in-8°*. Ce paysan, qui étoit vraiment un grand-homme, vint à Paris sur la fin de ses jours. Lacroix Dumaine dit qu'il y donnoit des leçons de sa science & profession ; il l'appelle *Philosophe naturel*, & *homme d'un esprit merveilleusement prompt & aigu*.

Le royaume ne tarda pas à se ressentir sous le ministere du grand Sully, des encouragemens qu'un bon roi & un ministre éclairé donnerent à l'*Agriculture*, après la fameuse paix de Vervins. Est-il quelqu'un qui n'ait versé des larmes sur la mémoire de ce bon roi, qui vouloit, disoit-il, voir un jour ses paysans en état de mettre une poule au pot les jours de fête. Mot célebre & annobli par l'humanité & la tendresse, dont il étoit l'expression simple & peu recherchée. Le récit des dix dernieres années de Henri IV, & de tous les établissemens faits sous son regne, en faveur de l'*Agriculture*, seroient peut-être le morceau le plus touchant de notre histoire, s'il étoit fait de main de maître. On peut juger des progrès de l'*Agriculture* dans ce court intervalle, par la situation de la France à sa mort, & par l'état brillant des finances & de la population. Le *Théatre d'Agriculture*, qu'Olivier de Serres, sire de Pradines, dédia au Roi en 1606, est encore une preuve des progrès de l'*Agriculture* en ce siecle. Ce livre est encore le meilleur, & le plus complet de ceux qu'on a faits sur le même sujet, depuis qu'il a paru; il dit au roi dans son épître : « Sire, » parler d'*Agriculture* à votre majesté, » c'est l'entretenir de ses propres affaires, » parce que votre royaume étant terre » sujette à culture, mérite d'être cultivé » avec art & industrie, pour lui faire re- » prendre son ancien lustre & splendeur, » que les guerres civiles lui ont ravis... » Il est dit dans l'écriture que *le roi con-* » *siste quand le champ est labouré*; d'où » s'ensuit que, procurant la culture de la » terre, je ferai le service de mon prince; » ce que rien tant je ne desire, afin qu'en » abondance de prospérités, votre majesté » demeure long-temps en ce monde, & » que par ce moyen, son peuple demeure en » sûreté publique sous son figuier, culti- » vant sa terre, comme à vos pieds, à » l'abri de votre majesté qui a à ses côtés » la justice & la paix. » J'ai cru devoir citer quelques passages de cette épître, comme des traits de la véritable éloquence du cœur, indépendante de tous ces ornemens de style, qui lui sont souvent étrangers. J'ai aussi voulu, en citant ces anciens ouvrages, où l'on retrouve la plupart des observations que l'on a voulu donner de nos jours comme nouvelles, détromper ceux qui pourroient croire que nos ancêtres étoient aussi ignorans sur l'art de l'*Agriculture*, qu'on le leur reproche dans les ouvrages modernes. Il faut cependant convenir que les progrès de cet art étoient bien médiocres, en comparaison du point de perfection où on les a portés sous le regne de Louis le bien-aimé, comme on le verra plus bas.

Les guerres civiles, qui recommencerent sous Louis XIII, & au commencement du regne de Louis XIV, mirent de nouveaux obstacles aux progrès que l'*Agriculture* avoit faits sous Sully. Le cardinal de Richelieu, cet homme si dur, étoit-il fait pour favoriser l'*Agriculture*, lui qui pensoit que *la disposition à l'obéissance naissoit de l'accablement du peuple*; principe affreux, qui, pour l'honneur & l'amour de l'huma-

nité, ne devoit pas être mis en avant, quand même il seroit vrai (dit l'illustre Montesquieu), & qui doit encore moins y être mis, lorsqu'il est faux. Enfin le beau siecle de Louis XIV épura nos mœurs & notre goût, tout y atteignit la perfection, & fut l'époque de notre gloire. Le roi fit plusieurs réglemens en faveur des laboureurs; il renouvella la loi de ses prédécesseurs, qu'on ne pourroit saisir les bestiaux & les instrumens du labourage (ordonnance de 1667). Il accorda des privileges & des exemptions pour les défrichemens & les desséchemens des marais du royaume. A l'exemple de Pertinax, qui avoit ordonné que le champ laissé en friche appartiendroit à celui qui le cultiveroit; que ce cultivateur seroit exempt d'impositions pendant dix ans; & que s'il étoit esclave, il deviendroit libre, Louis XIV, animé du même amour pour l'*Agriculture*, permit de mettre en valeur les terres abandonnées, sans être tenu de rembourser le propriétaire; il infligea de grandes peines à ceux qui feroient du dégât dans les terres, ou qui voleroient les grains & les fruits, &c. *Voyez* l'édit de juillet 1656, & la belle ordonnance du 11 juin 1709, qui fut donnée dans un temps de disette & de malheurs, dont on verra l'affreux tableau au *mot* DISETTE.

Ces réglemens ne produisirent pas alors tout le bien qu'on en pouvoit attendre; il régnoit encore en France de trop grands préjugés contre l'*Agriculture*. Du temps d'une cour polie, le goût faussement délicat d'un courtisan plongé dans la mollesse, méprisoit tout ce qui n'avoit point l'empreinte de ce luxe fin qui faisoit le caractere du siecle; rien n'étoit plus ridicule qu'un campagnard; rien n'effrayoit plus la noblesse, que la triste nécessité de se retirer à la campagne, pour y planter des choux. On ignoroit encore alors que le travail de la terre est l'occupation la plus noble, puisque c'est la plus utile.

Il en est de même dans les sciences où l'on a cherché le brillant, l'agréable & l'extraordinaire avant que de songer à l'utile. Ce n'est que depuis environ un siecle, disent les Auteurs du Journal Encyclopédique, que la Physique, la Chymie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, &c. se sont rapidement développées, & que quelques-unes d'entr'elles ont été portées à leur plus haut degré de perfection, graces aux expériences multipliées & rendues publiques, ainsi qu'à la justesse & à la multiplicité des observations. Il restoit encore une science & la plus utile de toutes à affranchir des entraves que l'ignorance lui avoit imposées, une science abandonnée à des méthodes sans principe, à une vicieuse pratique étayée d'une vielle routine, à des hommes privés presque de toute intelligence, remplis de préjugés, rejetés dans la derniere classe des citoyens & découragés par leur état d'abjection autant qu'ils étoient rebutés par l'indigence & la misere dans laquelle on les laissoit languir. L'*Agriculture*, en un mot, étoit entiérement négligée; & si elle produisoit encore la subsistance des propriétaires ingrats, ce n'étoit plus que par la fertilité du sol, que la plus mauvaise des cultures n'avoit pu totalement éteindre: mais ces temps d'ignorance & de préjugés sont passés. On a senti enfin combien il importoit de porter la lumiere dans le sein des ténebres que tant de siecles avoient si fort épaissies; aussi n'est-ce que depuis environ quinze années, du moins en France, que l'*Agriculture* trop long-temps négligée, est sortie de la langueur & de l'espece d'oppression dans lesquelles elle étoit retenue: & depuis cette heureuse époque, elle a fait tant de progrès, qu'on diroit qu'elle touche presque à son plus haut degré de perfection: ce n'est plus aux soins mercenaires de quelques laboureurs sans intelligence qu'elle est confiée; ce sont les Botanistes, les Physiciens, les Chymistes, les Observateurs & les Naturalistes; ce sont les sociétés établies uniquement pour cet objet; ce sont enfin les sociétés littéraires & les académies qui s'empressent de concourir à éclairer les pratiques de l'art de cultiver la terre: art heureux, dont l'étude agréable, utile & curieuse fait la plus grande occupation, & les délices même de la plupart des citoyens instruits.

Ce n'est donc que sous le regne de Louis le Bien-Aimé, & depuis environ une quinzaine d'années, que le public éclairé par les excellens ouvrages sur l'*Agriculture*, parut

revenir de ses injustes préventions contre l'*Agriculture* ; les philosophes s'occupent de l'*Agriculture*, & les grands favorisent leurs recherches aidées d'ailleurs par les nouvelles découvertes faites dans ce siecle en Physique, en Botanique & en Histoire naturelle. S'il étoit permis de se citer soi-même, je pourrois renvoyer le lecteur à un petit ouvrage latin, imprimé à Dijon en 1768, *sur les principes physiques de l'Agriculture & de la végétation.* On y verroit l'utilité de la Physique & de la Botanique appliquées à l'*Agriculture*; on le sentiroit encore mieux dans le grand ouvrage latin dont celui-là n'est que le précis, & dans lequel tous les nouveaux systêmes d'*Agriculture* sont appréciés, ainsi que les découvertes des modernes. Mais je n'oserois risquer la publicité d'un ouvrage écrit dans une langue presque inconnue de nos jours : on en verra quelques passages traduits au *mot* BLEDS, & dans tous ceux qui traiteront de l'*Agriculture* ; si mon état me donne le loisir de remplir mes engagemens à cet égard, & si je n'étois pas arrêté par l'espece de ridicule qu'on commence à répandre à pleines mains sur les *Agriculteurs* de cabinet. On a même écrit des *préservatifs contre l'agromanie*, pour empêcher sans doute la multiplicité d'ouvrages en ce genre dont on est accablé ; mais c'est ici que l'on peut assurer que l'abondance n'est jamais nuisible, & qu'il y a toujours à profiter dans le plus médiocre ouvrage d'*Agriculture*, à plus forte raison dans ceux où l'on prend la physique & l'observation pour guide, & dans la composition desquels on ne cite que des auteurs accrédités.

Malgré les écrits sans nombre qui ont paru dans ces derniers temps sur l'*Agriculture* & l'économie champêtre, on peut dire qu'il nous manque encore *un corps complet d'Agriculture.* Les autres nations jouissent de cet avantage. Le corps complet d'*Agriculture* d'Espagne a été fait par Jean Ferrera, par ordre du cardinal Ximenès : cet habile écrivain y a joint un recueil considérable d'objets importans, concernant l'*Agriculture*, qu'il a puisés dans tous les ouvrages anciens & modernes. Ses observations particulieres & les expériences qu'il avoit répétées depuis long-temps, y ont également eu place. L'Etat de Venise a adopté les ouvrages de Camillo Tarello sur l'*Agriculture*, & a magnifiquement récompensé cet auteur & sa postérité. Les mémoires de Stockholm seront un monument éternel de l'esprit patriotique de tout ce qu'il y a de grand & d'illustre parmi cette nation magnanime. L'ouvrage immortel de Vallerius, *Agriculturæ fundamenta chemica*, est un chef-d'œuvre en ce genre ; il eût été à souhaiter que l'auteur lui eût donné plus d'étendue. Les *Mémoires de la société économique de Berne*, renferment tout ce qu'il y a de plus important & de plus curieux sur les détails immenses de l'économie rurale ; & jamais on n'a fait un plus beau présent à la république des lettres que la publication de ces mémoires en françois. Le *Corps complet d'Agriculture de l'Angleterre* a été publié en 1750, par une société de personnes célebres en France ; l'ouvrage intitulé : le *Gentilhomme cultivateur*, contient la traduction d'une partie de ce corps d'*Agriculture.* Mais malheureusement le traducteur, au lieu de publier cet ouvrage excellent dans son genre tout simplement, a cru devoir y faire entrer différentes observations & mémoires qui ont embrouillé si fortement ce même ouvrage anglois, qu'il n'est plus possible d'y puiser ce qu'on avoit établi d'utile & d'admirable dans l'original. Une société de gens de lettres a voulu nous donner, sous le titre d'*Agronomie*, un corps complet d'*Agriculture* & d'industrie. Le plan de cet ouvrage, excellent d'ailleurs, étoit trop vaste pour être fidellement rempli dans toutes ses parties. On a voulu y donner les principes d'*Agriculture*, du commerce & des arts : entreprise immense qui exigeoit un nombre infini de volumes ; ceux qu'on nous a donnés, sont remplis de la physique la plus abstruse ; ces principes commencent par le débrouillement du chaos. Nous avons encore en France le *Journal économique*, livre qui eût été utile si l'auteur eût rempli son titre, & s'il n'eût pas fait d'excursions sur toutes sortes de matieres étrangeres, pour remplir un livre qui doit paroître réguliérement tous les mois. J'ai donc eu raison d'avancer qu'il nous manque encore un corps d'*Agriculture*, réduit & approprié

au climat de la France. J'ai osé risquer cette entreprise sous le titre d'*elementa Agriculturæ physico-botanica*, &c. en latin & en françois. J'y ai joint un calendrier d'*Agriculture*, tant pour les laboureurs que pour les vignerons, dans lequel j'ai rassemblé tous les préceptes de pratique des anciens & des modernes les plus accrédités. On en verra plusieurs morceaux isolés sous cet article, & dans ceux qui auront rapport à l'économie champêtre.

Pour revenir à ce qui concerne l'histoire de l'*Agriculture* en France, depuis le dernier regne jusqu'à présent, l'exemple des Anglois, les travaux multipliés de nos auteurs économiques, les encouragemens d'un ministere éclairé, les nouvelles découvertes qu'on a faites en physique & dans l'histoire naturelle, des circonstances heureuses qu'il seroit long & peut-être dangereux de développer, paroissent enfin avoir décidé notre nation du côté de l'*Agriculture*. Les préjugés contre un art si noble & si avili, sont enfin dissipés, grace à la philosophie dont la voix a appris aux hommes qu'ils sont égaux dans l'ordre de la nature, & que la disproportion conventionnelle que la différence des rangs met entr'eux, ne sauroit détruire cette égalité; les grands s'étant accoutumés à regarder comme pouvant être d'une espece semblable à la leur, ceux qui sont nécessaires à leurs plaisirs, leur raison a fait un pas, & ils en sont venus à regarder de même ceux qui sont nécessaires à leur soutien. Toutes les causes d'engourdissement sont enfin dissipées sous un monarque qui veut mériter le titre de *Bienfaisant*, en s'occupant sans cesse de notre bonheur, & qui sait que la gloire d'un souverain est d'avoir des sujets heureux.

Depuis long-temps la sagesse attentive de Louis XV, avoit déja empêché la destruction des bestiaux; un arrêt du conseil du 4 avril 1720, défend de vendre, d'acheter ou de tuer aucune vache encore en état de porter des veaux; un autre arrêt du 14 mars 1745, confirmatif du premier, porte trois cents livres d'amende contre les bouchers qui tueront des vaches au dessous de dix ans: les réglemens sur les haras ont assuré la conservation des chevaux. Les établissemens des écoles vétérinaires à Lyon & à Alfort; les ouvrages lumineux qui sont sortis de ces écoles, un excellent traité des bêtes à laine, imprimé par les ordres du ministere & par les soins de M. Parent, *&c.* assurent à jamais au royaume l'état permanent d'une florissante *Agriculture*, puisque les animaux en sont la base & le soutien.

Hiéron enseigna lui-même à ses sujets l'art de cultiver la terre; aussi fut-il le plus grand roi de son temps, & il surpassa, par sa magnificence, les plus puissans monarques. Louis le Bien-aimé n'a pas dédaigné d'entrer dans les mêmes détails d'*Agriculture*; des expériences faites à Trianon, sous ses yeux & par ses ordres, nous ont appris les causes des maladies contagieuses qui détruisoient les espérances de nos moissons, & les moyens d'y remédier; une charrue faite par son ordre & conservée au château de Trianon; une charrue, dis-je, soutenue par des mains royales, est un événement qui annoblit pour toujours un instrument si vil autrefois, & un art si injustement méprisé. Nous avons vu célébrer de nos jours une fête pareille à celles qui sont si fameuses à la Chine, où l'empereur trace chaque année un sillon à la vue de tout son peuple, afin de rendre respectable, par son exemple, un art qui est le soutien de son empire. L'exemple a paru insuffisant à l'amour de notre monarque pour ses sujets, il a voulu leur procurer des secours plus réels: un arrêt du conseil du 16 août 1761, pour encourager les défrichemens, suivi de plusieurs loix sur le même objet, ont occasioné une espece de révolution. Le sieur Despommiers, connu par son excellent ouvrage sur le sainfoin, dont la préface m'a fourni une partie de cet article, ainsi que celle de l'agronomie, a été employé par le gouvernement pour l'amélioration de l'*Agriculture*. Cet auteur ayant imaginé une charrue à grandes roues, propre pour les défrichemens, a été envoyé en Guienne, en Berry, en Poitou, en Touraine, en Bretagne, *&c.* pour en faire l'essai sur les landes qui occupent une grande partie de ces pays: les landes sont des terres incultes remplies de genêts & de bruyeres, plantes fortes dont les racines tranchantes & vivaces résistent aux moyens de défrichement ordinaires. On peut voir, dans la seconde

édition de son ouvrage imprimé à Paris, chez *Guillyn*, en 1771, ses expériences & ses succès dans ces diverses provinces.

De nouvelles loix ont encore excité partout le zele de la culture & des défrichemens, en permettant l'exportation des grains. Plusieurs arrêts du conseil, pour l'exportation de province en province, a levé les obstacles qui gênoient la circulation intérieure, & qui opéroient l'avilissement des grains dans les lieux d'où ils ne pouvoient sortir. On avoit aussi permis l'exportation à l'étranger dans les mêmes vues d'animer le cultivateur par le puissant motif de l'intérêt; mais on n'avoit pas prévu que ce même intérêt nous aveugleroit au point de nous priver de notre propre substance pour le convertir en or & qu'il exposeroit le peuple à mourir de faim. D'autres loix ont cru prévenir les funestes effets de la cupidité, en défendant de vendre les bleds ailleurs que dans les marchés publics & sur les ports. Des loix plus récentes ont levé cette défense, & la liberté de la vente n'a plus d'entraves. Peut-être on feroit jouir le royaume de tous les avantages puissans de l'exportation à l'étranger, sans compromettre la vie du pauvre & de l'artisan, en établissant par-tout des *greniers d'abondance*. Ce moyen si simple qui nous assureroit le nécessaire, nous permettroit de disposer du superflu en faveur de l'étranger. Le récit de tout ce qui est arrivé au sujet de l'exportation, fait une partie considérable de l'histoire de l'*Agriculture*, mais il seroit trop long pour l'insérer ici (*Voyez le mot* EXPORTATION.)

Si l'exportation des grains à l'étranger est si utile, lorsqu'elle sera exactement restrainte au superflu, & que l'on aura trouvé des moyens sûrs pour empêcher le *monopole*, l'exportation des farines seroit encore bien plus avantageuse, en ce qu'elle laisseroit dans le royaume les profits de la main-d'œuvre, les issues des grains pour la nourriture des bestiaux; d'un autre côté les grains ne pouvant se moudre à profit que lorsqu'ils ont sué & qu'ils sont secs, l'exportation des farines ne se feroit jamais que vers le temps de la récolte suivante : par ce moyen si simple on auroit toujours une année d'avance, & le peuple n'auroit plus de crainte d'être affamé par l'exportation; le même moyen épargneroit aussi la dépense des greniers publics qui seule peut tranquilliser dans le cas de la libre exportation des grains. D'ailleurs l'exportation des farines est bien plus sûre, moins embarrassante, moins coûteuse & moins risquante que celle des grains, sur-tout lorsqu'elles sont bien purgées du son qui les fait fermenter, & qu'elles ont été préparées suivant les nouveaux procédés de la *Mouture économique*.

Les pertes considérables que l'on fait dans les provinces sur la mouture des grains, selon les méthodes ordinaires, ont engagé un ministere attentif à tout ce qui peut intéresser l'humanité, à éclairer cette partie intéressante de l'économie sur l'emploi des grains. Par tout le royaume on croyoit moudre suffisamment les grains, en les faisant passer une seule fois sous des meules grossiérement piquées, qui le plus souvent ne font que partager les grains, & qui sont peu propres à repasser les gruaux, ou ces petites parties des grains concassés qu'on nomme ailleurs *recoupes* ou *son dur*. Il est aisé de voir combien une mouture aussi grossiere doit occasioner de perte sur la denrée la plus nécessaire. On voit dans les essais du commissaire Lamare, *Traité de la Police*, qu'un setier de bled pesant 240 livres, rendoit autrefois à peine la moitié de son poids en pain, qui souvent étoit de mauvaise qualité. Les Romains avoient une mouture bien plus économique, parce qu'ils faisoient remoudre à plusieurs reprises les divers produits du grain, pour en tirer diverses sortes de farines; savoir, la fleur, *similago*; la farine de bled, *farina tritici*; la farine de gruau, *pollen*; celle de second gruau, *secundarii panis*; de troisieme gruau, *cibarii panis*. Sur une mine de bled pesant 108 à 114 livres, ils n'avoient que trois livres de son de rebut, & le froment leur rendoit en pain un tiers plus que son poids (Voyez l'excellent *Essai sur les monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.) L'art de la mouture étoit donc dégénéré, comme celui de l'*Agriculture*, pendant les siecles de barbarie, où toute l'Europe a été enveloppée dans les ténebres de l'ignorance. Ce ne fut qu'en 1760 que le sieur

Maliſſet, célebre boulanger, dont M. Malouin a employé les mémoires dans l'*Art de la Boulangerie & de la Meûnerie*, propoſa une nouvelle maniere de moudre les grains, qui devoit épargner une quantité conſidérable ſur la conſommation, & donner du pain bien ſupérieur en qualité. Cette méthode conſiſte à adapter une double bluterie au moulage, dont la ſupérieure ſépare la fleur, & l'inférieure les gruaux, que l'on fait remoudre à pluſieurs repriſes, ce qui exige dans les meules une piquure en rayons, & beaucoup plus fine que celle des meules ordinaires. Depuis, on a encore perfectionné cette méthode.

M. Bertin, miniſtre, ayant été informé de tous les avantages de la mouture économique, prit des meſures pour la faire répandre dans les provinces. On envoya un meûnier intelligent à Lyon, à Bordeaux, en Périgord, en Bourgogne, en Normandie & en Champagne, afin d'y établir la mouture économique, après avoir conſtaté l'utilité par des procès verbaux de comparaiſon entre les deux moutures, dreſſés en préſence des magiſtrats.

Ce n'étoit point aſſez pour le zele du Miniſtre, d'avoir fait ces établiſſemens utiles: il falloit répandre ces connoiſſances pour les rendre d'une utilité plus générale, & les faire adopter par-tout, contre les oppoſitions du préjugé, de l'ignorance, ou de l'intérêt mal entendu. M. Bertin, inſtruit que j'avois envoyé en 1768 à l'académie de Lyon, des mémoires ſur la conſtruction des moulins & ſur la mouture économique, me fit la grace de jeter les yeux ſur moi pour rédiger les mémoires que le gouvernement vouloit faire publier ſur la mouture économique. Je me rendis à Paris dans cette vue, & je trouvai les plus riches matériaux dans les meilleures mains. Secondé par un citoyen auſſi inſtruit que zélé, & que ſon attachement à M. Bertin, ſon déſintéreſſement & ſa modeſtie, ſi conformes aux ſentimens de ce Miniſtre, feront ſuffiſamment connoître, nous avons rédigé de concert le *Traité de la Mouture par économie*, contenant tout ce qui concerne la meilleure conſtruction des différentes ſortes de moulins & de toutes les pieces qui les compoſent, l'hiſtoire de l'art de la meûnerie, l'état actuel des moutures dans les provinces, tout le détail des procédés de la mouture économique, ſes avantages, ceux du commerce des farines, &c. Ce volume, accompagné de planches & de figures exactement deſſinées & enluminées, ſera précédé d'un autre volume ſur la connoiſſance des grains, leurs différentes eſpeces, leurs maladies, les inſectes qui les dévorent, les moyens d'y remédier, l'achat des grains, leur conſervation dans les greniers publics & particuliers, l'hiſtoire des greniers d'abondance chez tous les peuples, ceux de la Chine, enfin un tableau des récoltes & du commerce des grains en France & en Angleterre, d'après lequel on ſera en état de donner la ſolution du fameux problême ſur l'exportation. Tel eſt cet ouvrage annoncé pluſieurs fois dans le *Journal des Savans*, & dont l'impreſſion fort avancée nous fait eſpérer de le voir bientôt paroître. Rien n'eſt plus propre à exciter l'amour de la reconnoiſſance des peuples pour un miniſtre auſſi eſſentiellement occupé de leur bonheur.

On aura ſans doute été ſurpris de ce que j'ai dit plus haut que, du temps de Pline, le froment rendoit en pain un tiers plus que ſon poids en bled, ſur-tout ſi on compare ce réſultat avec les produits actuels, & avec les eſſais faits dans les villes, pour parvenir à faire des taux ou tarifs propres à régler le prix du pain. Il s'enſuivroit d'ailleurs qu'en ſuppoſant qu'on pût tirer en pain un produit excédant le poids du bled, & en abandonnant cet excédant pour les frais de boulangerie, la livre de pain ne devroit pas plus coûter que la livre de bled; cependant, preſque par-tout, le pain vaut la moitié, les trois quarts & quelquefois le double du prix de la livre de bled. En 1770 je fus nommé par le parlement de Bourgogne, pour faire faire des eſſais dans l'abbaye de Cîteaux, en préſence de quatre conſeillers-commiſſaires de la cour. Par le ſecond de ces eſſais, un quintal de froment a produit 91 livres 14 onces de pain blanc & 40 livres de pain bis, en tout 131 liv. 14 onces de pain, ce qui fait, comme du temps de Pline, le tiers en ſus du poids du bled, & cela ſans autre précaution que d'avoir fait remoudre une ſeconde fois les ſons gras,

séparés par le blutage de ce quintal de bled réduit en farine. On peut voir les procès verbaux qui constatent ces essais & expériences, imprimés par ordre du parlement à Dijon ; chez Causse, 1771. Ces procès verbaux sont précédés d'une dissertation curieuse & savante, qui est le fruit du travail de l'un de MM. les commissaires présens à ces essais, de laquelle il résulte que cent livres de bled doivent toujours produire plus de cent livres de pain, même dans les méthodes ordinaires, & sans faire remoudre les sons gras.

On me pardonnera aisément d'avoir parlé dans une histoire de l'*Agriculture*, de l'art de moudre les grains ; le rapport entre la classe des laboureurs qui font venir les grains, & la profession de ceux qui les réduisent en farine pour notre usage, est sensible ; & le plus indispensable des travaux après l'*Agriculture*, est celui qui prépare le bled pour la nourriture des hommes. Plus l'épargne sera considérable dans cette préparation, plus la terre sera utile au propriétaire. Cette partie tient d'ailleurs nécessairement à l'exposé fidele de ce qu'a fait un ministre bienfaisant en faveur de l'*Agriculture*. Un seul trait servira à faire connoître jusqu'où s'étendent ses soins paternels, qui ne dédaignent pas d'entrer dans les plus petits détails sur tout ce qui peut intéresser l'*Agriculture* & la nourriture des hommes.

Il y avoit en Bourgogne beaucoup de bleds ergotés dans la récolte de 1771. On venoit de publier dans le *Journal encyclopédique* une dissertation de M. Schleger, où l'on prétendoit prouver par quelques expériences, que l'ergot des grains ne produisoit aucun mauvais effet sur ceux qui en mangent dans le pain. J'avois parlé dans le *Traité de la Mouture*, des suites funestes de l'usage des bleds ergotés, & je me crus obligé d'appuyer mon sentiment par de nouvelles recherches : je fis un petit ouvrage sur les maladies des grains, procédant du mauvais choix des semences, & en particulier sur les causes physiques de l'ergot, sur le danger de ce poison, & sur les moyens d'en prévenir l'effet. M. Maret, médecin à Dijon, qui en avoit eu communication, crut devoir y ajouter un mémoire sur le traitement de la gangrene seche, occasionée par l'ergot. M. Amelot, alors intendant de Bourgogne, informé de cet essai, le fit imprimer, la même année, à Dijon, pour le faire distribuer gratuitement dans la province.

Dans le même temps, M. Read, médecin à Metz, fit paroître un excellent traité du seigle ergoté avec cette épigraphe, *fugite hinc, latet anguis in herba*. Cet habile homme me fit l'honneur de m'écrire qu'il avoit lu ma dissertation, & que, quoique nous différassions de sentimens sur les causes de l'ergot, nous étions d'accord sur ses effets, dont il lui paroissoit absurde de vouloir révoquer en doute les influences nuisibles. Le charbon des bleds n'a pas des effets moins funestes que l'ergot, comme on le verra au mot CHARBON. C'est, quand on voit les *poisons mêlés aux alimens & produits par les plantes céréales*, d'où nous tirons notre nourriture journaliere, qu'on peut douter avec Pline, si la nature n'est pas plutôt une marâtre cruelle qu'une tendre mere pour les hommes auxquels elle fait payer si cher ses bienfaits : *hominis causâ videtur cuncta alia natura genuisse magnâ & sævâ mercede contra tanta sua munera, ut non sit satis æstimare parens melior homini an tristior noverca fuerit.* Liv. VII. préf.

L'histoire des maladies des grains n'est sans doute pas étrangere à celle de l'*Agriculture*, & je ferai à cet effet une remarque bien honorable pour les auteurs du *Journal encyclopédique*. Trompés par les expériences prétendues de M. Schleger, ces savans avoient affecté de jeter une espece de ridicule sur ceux qui avoient donné les moyens de se garantir des funestes effets de l'ergot ou bled cornu ; mais à peine l'ouvrage de M. Read eut-il paru que les auteurs du *Journal* ne craignirent pas de se rétracter. « C'est l'humanité même, disent-ils, qui a dicté cet utile traité du » seigle ergoté ; nous venons de le recevoir, & nous nous empressons d'autant » plus d'en parler, que M. Read y démontre la fausseté des assertions, & l'insuffisance des observations & des expériences » faites par M. Schleger, conseiller aulique, que nous rapportâmes dans la vue

» de tranquillifer nos lecteurs fur les effets » finiftres attribués à l'ufage du pain fait de » feigle ergoté ; nous eûmes tort alors, & » la terreur qu'infpire ce comeftible véné- » neux n'eft malheureufement que trop » fondée ; la pefte, quelque meurtriere » qu'elle puiffe être, n'exerce point des » ravages plus violens que ceux qui font » occafionés par le feigle ergoté, parce » que du moins ce fléau deftructeur n'eft » que paffager & rare, au lieu que chaque » année l'ergot enleve dans diverfes con- » trées une foule confidérable de citoyens » utiles, de laboureurs fur-tout, que l'in- » digence oblige d'ufer fans précaution de » ce grain infecté. L'ergot eft un poifon » par lui-même, mais terrible dans fes » effets, *&c* ». On verra à l'*article* ERGOT les mefures prifes par le gouvernement, pour en garantir les fujets dans les pays qui y font les plus expofés, comme la Sologne & l'Orléanois.

Un autre exemple de la follicitude d'un gouvernement paternel pour entrer jufques dans les plus petits détails utiles aux progrès de l'*Agriculture*, c'eft qu'il a fait diftribuer dans les provinces, où les mulots dévorerent une partie des femences en 1767, des foufflets propres à les faire périr par la vapeur du foufre, imaginés par le fieur Gaffelin, laboureur à Puzeau, en Picardie. On pourroit encore citer plufieurs autres traits femblables.

Telle eft aujourd'hui la condition politique de l'*Agriculture* en France; quand à fa condition phyfique, la France eft un pays agricole par fa nature, par la bonté & la fertilité de fon fol, fufceptible de toutes fortes de cultures & de productions, & par le génie facile de fes habitans, laborieux, éclairés par les bons ouvrages d'*Agriculture*, dont je vais donner une courte notice, & par des fociétés uniquement occupées de ce travail : on fent que l'accroiffement de nos lumieres doit influer fur la perfection de l'*Agriculture*. Après Liébault, Etienne, Paliffy, Deferres, & autres auteurs anciens, dont j'ai parlé plus haut, Louis Liger, Bourguignon, mort le fix Novembre 1717, eft le premier qui ait contribué aux progrès de l'*Agriculture* en ce fiecle par fon *économie générale de la campagne, ou nouvelle Maifon ruftique*, dont il y a eu plufieurs éditions confidérablement augmentées. Il eft auffi l'auteur d'une infinité d'autres bons ouvrages fur l'*Agriculture*, dont on peut voir le long détail dans la bibliotheque des auteurs de Bourgogne, par M. l'abbé Papillon; M. l'abbé Joly de Dijon, connu par fes *Remarques fur le Dictionnaire de Bayle*, a une excellente critique manufcrite de la *nouvelle Maifon Ruftique*, qui mériteroit de voir le jour. L'auteur de cette critique eft inconnu, il dit feulement qu'il a cultivé pendant trente ans, & qu'il joint à l'étude une longue expérience. M. Chomel, curé de Saint-Vincent de Lyon, petit-neveu du fameux Delorme, médecin de Henri IV, fit paroître fur la fin du regne de Louis XIV, fon *Dictionnaire Economique*, contenant divers moyens d'augmenter fon bien, & de conferver fa fanté. Ce refpectable curé, éleve du fameux Laquintinie & ami de l'abbé de Vallemont, entendoit parfaitement tous les détails de l'économie champêtre, parce qu'étant au féminaire de Saint-Sulpice, il avoit été choifi pour adminiftrer les biens dépendans près du château d'Avron de Vincennes, à une lieue de Paris. La vogue qu'a eu fon dictionnaire & les différentes éditions qu'on en a faites, prouvent l'utilité de cet ouvrage & le goût du public pour ces fortes de dictionnaires, où l'on puife fans peine & fans travail les premieres notions du premier de tous les arts.

Il n'y avoit pas affez de faine phyfique dans les ouvrages de Liger & de Chomel, pour fatisfaire un fiecle où la Phyfique, la Chymie, la Botanique & l'Hiftoire naturelle ont prefque été portées à la perfection : Tournefort, Vaillant, Linneus, MM. de Juffieu & Adanfon ont, pour ainfi dire, donné l'être à la Botanique; on trouve dans leurs ouvrages la defcription exacte des plantes, leur nomenclature, la fynonymie des auteurs qui en ont parlé, les ufages & les vertus des plantes, *&c.* Les chymiftes nous ont donné leur analyfe, & même celle des terres, comme l'excellent ouvrage de M. Baumé fur l'argile. Malpighi, Grew & Bonnet nous ont donné l'anatomie des plantes, leurs développemens fucceffifs, leur reproduction; leurs ouvrages en ce

genre sont autant de chefs-d'œuvre. Les physiciens, tels que Rohault, l'Abbé Pluche, M. Nollet, *&c.* n'ont pas laissé échapper l'occasion de parler de l'*Agriculture*, & d'en expliquer les principaux phénomenes, comme les causes de la fécondité de la terre, de la reproduction des grains, *&c.* suivant les regles de la saine physique. L'histoire naturelle de M. de Buffon, la traduction de Pline par M. Poinsinet de Sivry, & les ouvrages des naturalistes sont encore des sources pures, où les agriculteurs physiciens & éclairés peuvent puiser une infinité de connoissances utiles. Mais, parmi les physiciens, botanistes & naturalistes, aucun n'a plus contribué aux progrès de l'*agriculture* en France, que le célebre M. Duhamel du Monceau; ce docte académicien s'est, pour ainsi dire, consacré à cette partie, & il est le premier qui ait réveillé le goût de l'*agriculture* en ces derniers temps, & qui ait engagé, par son exemple, les savans à diriger toutes leurs recherches de ce côté. Il a commencé par nous donner la traduction du nouveau systême d'*agriculture* de M. Tull, Anglois. Il a démontré l'utilité des prairies artificielles, & les moyens d'en faire par-tout; il a enrichi le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Des élémens d'*agriculture* & du labourage, aussi clairs que précis, plusieurs traités sur la conservation des grains, & sur les insectes qui les dévorent, un traité des arbres & arbustes qu'on peut naturaliser en France, une physique des arbres, plusieurs volumes sur les semis, les plantations, l'exploitation des forêts, tous enrichis d'expériences exactes & détaillées, & de figures bien dessinées, rendront sa mémoire immortelle, & lui attireront la reconnoissance de la postérité.

L'exemple de M. Duhamel occasiona, pour ainsi dire, une espece de révolution: tous les savans dirigerent leurs études de ce côté. Le Journal économique, la Gazette d'*agriculture*, le Journal du commerce, *&c.* ont rendu compte de tous les ouvrages qui ont paru sur ce sujet, depuis le renouvellement de l'*agriculture* en ces derniers temps: mais, parmi cette multitude d'ouvrages enfantés souvent par le desir d'être à la mode, & quelquefois multipliés par la cupidité des libraires, il ne faut pas confondre l'excellent *Essai sur l'amélioration des terres*, par M. Patullo; les *Prairies artificielles*, par M. de la Salle; la *Pratique des défrichemens*, par M. le Marquis de Turbilly; l'*Usage du semoir*, par M. l'abbé Soumilles; les utiles & savantes Dissertations de M. Tillet, *sur les maladies des grains*; l'*art de s'enrichir par l'agriculture*, de M. Pommier; la traduction Françoise des *Auctores rei rusticæ*; l'*Agriculture expérimentale* de M. Sarcey de Sutieres, &c. &c. &c. fruits précieux du patriotisme, & du zele éclairé de leurs savans auteurs. On peut mettre au même rang la plus grande partie des articles sur l'*agriculture*, insérés dans ce *Dict.* qui rendent cette immense collection si précieuse.

Une société de patriotes connus sous le nom d'*économistes*, & dont feu M. le Docteur Quesnay, auteur du *Tableau économique*, & M. le Marquis de Mirabeau, qui a mérité le nom d'*ami des hommes*, que porte son ouvrage, sont regardés comme les fondateurs, s'est spécialement attachée à regarder l'*agriculture* & la population par leur côté politique. Cette société a donné naissance à une science nouvelle, distinguée par le nom de *Science économique*. On en peut étudier les principes dans la *Physiocratie*, & dans les *Elémens de la Philosophie rurale*. Tous les ouvrages mis au jour par cette société de philanthropes, forment un corps de doctrine déterminé & complet, qui expose avec évidence le droit naturel des hommes, l'ordre naturel de la société, & les loix naturelles les plus avantageuses possibles aux hommes réunis en société. Si la philosophie, sur le trône, vouloit un jour donner un code de bonheur à l'humanité, c'est là qu'elle devroit puiser sa législation: un code particulier d'*agriculture* seroit du moins nécessaire, pour en rendre l'état fixe & permanent en France, & pour déterminer une nation légere, ruinée par le luxe destructeur, à quitter les arts frivoles & agréables, pour ceux qui sont utiles, & qui peuvent assurer son bonheur & son aisance. Si l'on veut connoître les ouvrages utiles de la société des économistes, il faut lire les *Ephémérides du Citoyen*, qui, interrompus par le malheur

des temps, viennent de recommencer sous de meilleurs auspices, pour l'instruction de la nation. Les économistes sont hommes & peuvent se tromper sur quelques points; mais en doit-on moins chérir & respecter les grandes vérités qu'ils ont mises au jour? Doit-on combattre leurs ouvrages estimables avec le fiel & l'aigreur qui déshonorent quelques-uns de leurs critiques? *Voyez* l'article EXPORTATION.

Tant de secours & de lumieres procurés à l'*agriculture* par les savans, les physiciens & les naturalistes, étoient dus sans doute au goût pour les Sciences, que l'établissement des académies multipliées en France par Louis XIV & son successeur, avoient fait naître. Les *mémoires* de l'académie royale des Sciences prouvent que les membres de cette savante société ne dédaignoient pas de s'appliquer à divers objets d'*agriculture*. La *Description des arts & métiers* fournit encore la preuve de cette vérité; mais étoit-ce dans ces énormes & trop savans recueils, que des cultivateurs mal-aisés, & peu instruits, pouvoient puiser des connoissances relatives à leur art, & noyés parmi un grand nombre de mémoires & de dissertations inintelligibles pour eux? L'utilité que l'on retiroit des académies établies par Louis XIV, fut donc concentrée dans les murs de Paris. Néanmoins plusieurs autres villes de France, excitées par les avantages que retiroit la capitale des établissemens littéraires formés dans son sein, ont sollicité & obtenu les permissions d'en faire de semblables, sous le nom d'*Académie royale des Sciences & Belles-lettres*. Villefranche avoit son académie dès 1667; Arles en 1669; Soissons en 1674; Nîmes en 1682; Angers en 1685; Lyon en 1700 & 1713; Caen en 1705; Montpellier en 1706; Pau en 1720; Blois & Beziers en 1723; Marseille en 1726; Montauban en 1730; la Rochelle en 1732; Arras en 1737; Dijon en 1740; Rouen en 1744; Clermont-Ferrand en 1747; Auxerre en 1749; Amiens & Châlons-sur-Marne, & Nancy en 1750; Besançon en 1752; Orléans, Toulon, Bordeaux, &c. &c. L'académie de Lyon, & quelques autres ne laissoient pas de proposer, de temps à autres, des questions relatives à l'*agriculture*: mais ce n'étoit, pour ainsi dire, qu'en passant, & sans en faire un objet d'étude particuliere, quoique souvent c'eût été le vœu des fondateurs, comme on le voit expressément recommandé dans le testament de M. Poussier, fondateur de l'académie de Dijon: il falloit donc établir d'autres sociétés qui, en laissant aux académies le soin de faire fructifier les Sciences & les beaux-Arts, donnassent toute leur application à des objets aussi utiles, & même plus immédiatement nécessaires.

On avoit sous les yeux l'exemple des étrangers. Les Anglois, auxquels on doit le rétablissement de l'*agriculture* en Europe, comprirent les premiers que l'art qui étoit le fondement de tous les autres, l'*agriculture*, étoit le pivot sur lequel devoit rouler le commerce: ce peuple commença le premier à appercevoir, dit M. de Mirabeau, que l'*agriculture* est la seule manufacture où le travail d'un seul ouvrier fournit la substance d'un grand nombre d'autres qui peuvent vaquer à d'autres emplois; que c'est la seule pour laquelle la nature travaille nuit & jour, dans le temps même du repos de ceux qui ont déterminé son action vers l'objet de leurs travaux, & que le commerce ne peut être qu'un trafic toujours dépendant de ceux qui achetent pour leur usage, s'il n'a pour base une production forte, continuelle, & dont les fruits, sans cesse renaissans, assurent un utile changement: les Anglois regarderent donc comme indispensable l'établissement des sociétés particulieres, dont les travaux eussent pour but unique la recherche de la meilleure culture, & des moyens d'animer le commerce & les arts; alors on vit établir à Dublin & à Clark en Irlande, deux sociétés d'*agriculture*, qui font la richesse de cette isle; Edimbourg, capitale de l'Ecosse, & Londres enfin virent naître dans leur sein des sociétés du même genre. Des patriotes zélés pour le bien public, cherchant en même tems à procurer l'avancement de l'*agriculture* & des arts méchaniques, ont aussi formé entr'eux des sociétés particulieres, & chaque membre s'est efforcé de s'y distinguer par les inventions, les recherches & les expériences. Un citoyen nommé Fairchild, a donné à l'église de S.

Jean de Londres une ſomme conſidérable, pour faire prononcer tous les ans un diſcours *ſur la Dignité de la profeſſion de cultivateur.* Enfin les ſavans ont détruit les préjugés & les mauvaiſes routines des cultivateurs, en introduiſant de meilleures méthodes; le gouvernement a établi une police extrêmement favorable au cultivateur. C'eſt depuis cette époque qu'on peut dater la grandeur, la richeſſe & la puiſſance de l'Angleterre, qui a long-temps nourri la France, à la honte de notre nation.

Georges II, voyant l'*agriculture*, le commerce & les arts, faire de ſi grands progrès dans ſon royaume, ſongea à employer les mêmes moyens, pour les faire fleurir dans ſes états héréditaires: ce furent ces motifs qui le déterminerent en 1751, à établir la ſociété des Arts & des Sciences à Gottingen, électorat d'Hanovre, dont les membres s'appliquent auſſi aux objets de la culture, & l'on diſtribue tous les ſix mois un prix pour une queſtion économique. Dans pluſieurs univerſités d'Allemagne, on enſeignoit l'économie, & le roi de Sardaigne y envoyoit ſa jeune nobleſſe pour s'y inſtruire. L'Impératrice Reine a fondé des chaires d'économie dans ſes états héréditaires: toute l'Allemagne retentit de projets économiques, & la plupart de ſes ſouverains ont établi une police favorable aux projets de la culture. On a vu, il y a environ un ſiecle, un prince d'Allemagne, qui changea tout-à-fait la face de ſes états, en faiſant inſtruire ſon peuple par un abrégé de connoiſſances utiles, qu'il preſcrivit aux écoles des villages; il fit apprendre aux payſans juſqu'au deſſin & à la muſique; & quoique ces inſtructions ne ſubſiſtent plus dans leur premiere vigueur, on eſt ſurpris de la différence des lumieres entre les habitans de ce pays, & leurs voiſins. La Suiſſe, pays ingrat & ſtérile, mais ſéjour de paix & de liberté, a, pour ainſi dire, changé la nature de ſon ſol, depuis l'établiſſement de ſes ſociétés économiques. C'eſt pour de pareils motifs que le roi de Sardaigne a établi à Turin un college d'*agriculture.* Il y avoit de pareils colleges en Suede, en Danemarck & en Norwege. En 1753, un particulier de Florence ne crut pouvoir mieux faire, que de ſacrifier ſa fortune pour l'établiſſement d'une académie d'*agriculture*, ſous le nom de *Georgofili.* L'Eſpagne ne crut pas que le code d'*agriculture*, que lui avoit donné Ximenès, fût ſuffiſant pour hâter les progrès de ce premier des arts, ſans inſtruction journaliere. Linneus y fut appellé, pour être mis à la tête d'une nouvelle académie deſtinée à cultiver l'hiſtoire naturelle, & l'on y a établi pluſieurs ſociétés économiques.

La France s'apperçut enfin, & de l'erreur dans laquelle elle étoit plongée, & de la néceſſité de la réparer, à l'exemple de ſes voiſins. Les malheurs des temps, l'ignorance, les préjugés, & la miſere des cultivateurs ſembloient avoir changé ſes terres labourées en landes & en forêts, ſes prairies en marécages, & ſes fermes en maſures. (*Voyez* les voyages de M. de Pommier en diverſes provinces, pour le rétabliſſement de l'*agriculture.*) Le cultivateur & l'artiſte, à force de gênes & de ſurcharges, étoient ſans aiſance. On voyoit le nombre de ces deux eſpeces précieuſes de citoyens, ſenſiblement diminué; & ce qu'il en reſtoit, croupiſſoit dans l'inaction, découragé par la miſere, qui abâtardit l'activité naturelle à notre nation. La Bretagne, plus voiſine de l'Angleterre, & témoin des progrès que l'*agriculture* encouragée & éclairée par ſes ſociétés, avoit faits dans ce royaume, ſoupira la premiere après de tels changemens. C'eſt au zele des états de cette province, & aux écrits de M. Montaudoin, qu'eſt dû l'honneur d'avoir formé la premiere ſociété d'*agriculture* en France.

S'il eſt viſible que la Bretagne a poſé, d'une maniere ſtable, la premiere pierre de ſon bonheur, en formant une ſociété d'*agriculture* dans ſon ſein, il étoit naturel qu'on multipliât dans les autres provinces des établiſſemens ſi utiles. M. Bertin, alors contrôleur général, au milieu des opérations importantes & pénibles qu'il exécutoit pour le bonheur des ſujets, ne laiſſa pas échapper cette occaſion de faire le bien. Ce miniſtre éclairé, dont le bien public, & l'amour de ſon Roi déterminent tous les ſentimens, engagea notre auguſte prince à ordonner dans les différentes provinces du royaume l'établiſſement de ſociétés royales

d'*agriculture*. Celle de Paris, dont M. le Marquis de Turbilly donna le plan, fut établie par arrêt du premier mars 1761; & des arrêts suivans en ont établi dans la même année à Tours, au Mans & Angers, à Bourges, à Ryom, à Orléans, à Limoges, à Soissons, à Caen, &c. Il y a toute apparence que de semblables établissemens se feront successivement dans les autres provinces du royaume. Je le souhaite du moins pour la Bourgogne, cette province si fertile, & si renommée pour ses vins, & où l'*Agriculture*, victime des entraves & des préjugés, est si fort négligée, malgré la fertilité du sol, que les terres n'y rendent communément que trois à quatre pour un, & souvent moins.

Les corps d'observations que nous devons à plusieurs de ces sociétés d'*agriculture*, dont les auteurs de l'agronomie, où j'ai puisé ces détails, nous ont donné un recueil, & l'état florissant où se trouvent l'*agriculture*, le commerce & les arts, dans les lieux où de pareilles sociétés ont été établies, annoncent également leur utilité, & la nécessité de les multiplier par-tout: il n'y a plus qu'un pas à faire pour la perfection, c'est que le patriotisme procure un jour à ces sociétés des terres, des fonds & des avances, pour faire des expériences, & pour mettre ces corps respectables en état de donner des leçons publiques & gratuites d'*agriculture* & d'économie. De quelle utilité peuvent être des sociétés d'*agriculture*, qui n'ont ni terrain ni argent pour faire des essais? Les expériences d'*agriculture* sont lentes & coûteuses: un essai emporte quelquefois le revenu d'une terre pour plusieurs années; tous ceux qui ont le desir, & qui seroient en état de faire de bonnes expériences, ne possedent pas toujours des terres; il faudroit donc destiner des fonds suffisans pour la dépense, & un terrain assez vaste, assez varié pour le succès des essais; il faudroit mettre ces sociétés en état de donner des leçons gratuites. Tant de citoyens se sont signalés en fondant des colleges, des chaires d'études pour les Sciences, des académies, des prix, *&c.* ceux qui feroient de pareilles fondations, en faveur des sociétés d'*agriculture*, s'immortaliseroient sans doute, parce que leur bienfaisance porteroit sur des objets de la plus grande utilité. Peut-on douter que de pareilles fondations n'eussent l'approbation d'un roi, pere de ses peuples, qui s'est choisi des ministres dignes de lui, empressés à favoriser les travaux des sociétés d'*agriculture*, pour faire revivre & donner une nouvelle force à ce nerf de l'état?

Enfin le même ministre, dont j'ai tant de fois parlé, en rendant compte des progrès de l'*agriculture* en France, & des secours qu'elle avoit reçus sous ses auspices, sentant la nécessité de l'instruction gratuite pour les laboureurs, a couronné tous les actes de sa bienfaisance par un nouvel établissement, véritablement royal, formé à l'exemple de l'école vétérinaire. Il a fondé dans la terre d'Annel, près Compiegne, une école d'*agriculture*, sous la direction de M. Sarcey de Sutieres, connu par ses ouvrages, & son expérience dans la culture. On y instruit chaque année douze laboureurs, dans la théorie nécessaire à leur art, & on leur fait faire avec soin les opérations sur le terrain, afin de joindre l'exemple & l'exercice de la pratique aux préceptes & aux leçons de l'école. Après l'année d'instruction, on les renvoie chacun dans leur province, avec des certificats, & les instrumens de leur art, que le roi accorde en pur don à ceux qui, par leur application & leur bonne conduite, ont mérité cette faveur. *Voyez* l'article INSTITUTION D'AGRICULTURE, *au mot* INSTITUTION. Peut-être verrons-nous, quelques jours, de semblables écoles se multiplier dans tous les lieux où il y a des sociétés d'*agriculture*, lorsque le patriotisme des citoyens aura procuré à ces mêmes sociétés des fonds pour l'instruction gratuite, à l'exemple des colleges de Sciences, qui sont sans doute trop multipliés.

Depuis que l'on regarde l'*agriculture* comme la base de la population, du commerce & de la puissance des états, on en étudie les différentes branches, une seule exceptée, que l'on néglige, soit qu'on la croie assez florissante, soit qu'on pense qu'il n'y ait rien à changer aux anciennes méthodes, ou qu'on croie qu'elles ne puissent être ni changées, ni rectifiées, ni améliorées. Il s'en faut pourtant bien que

l'art de cultiver la vigne, & celui de faire les vins, les eaux de vie, soient connus, que leurs principes soient bien développés; & il seroit d'autant plus important de donner à cette partie de l'*agriculture* toute la perfection dont elle est susceptible, & qu'elle est bien éloignée d'avoir acquise encore, que la vigne est sur-tout en France d'un produit proportionnellement plus considérable que les terres à froment. Le premier ouvrage important qu'on nous ait donné en françois sur la vigne, après ce qu'en disent Olivier de Serre dans son *Théatre d'Agriculture*, & les auteurs de la *Maison rustique*, est le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Quelques années après, M. Maupin fit quelques expériences à Triel, à Poissy, dont il rendit compte dans une petite brochure qui eut beaucoup de vogue. Dans mon *Traité latin sur les principes physiques de l'Agriculture & de la végétation*, imprimé en 1768, je promis de donner un traité complet de la vigne & des vins de Bourgogne : ce fut pour acquitter ma promesse, que je remis la même année à un libraire de Lyon la premiere partie de cet ouvrage, que M. l'abbé Rozier, mon ami, connu par ses mémoires couronnés sur les eaux de vie & sur les vins de Provence, & par son excellent journal, devoit revoir. Les occupations de ce savant ne lui ayant pas permis de veiller à l'impression, cet ouvrage n'a point paru : mais j'en donnai un précis en 1770, sous le titre d'*Œnologie*, dont M. le duc de la Vrilliere voulut bien agréer la dédicace. On peut consulter l'annonce qui en a été faite dans le *Journal Encyclopédique* de Novembre 1772. Je n'abandonnai point mon plan de donner un traité complet de la vigne, sous le titre d'*Histoire naturelle de la vigne & des vins* : je priai MM. les intendans de me faire parvenir des renseignemens sur tous les vignobles de leurs départemens, sur les especes de raisins qu'on y cultivoit, sur la diversité des coutumes locales, sur les qualités des vins des meilleurs crus, *&c. &c.* Ils ont eu la bonté d'acquiescer à mes demandes, & de favoriser une entreprise qui peut être utile, aidée de ces secours, & de ceux que je reçois des diverses sociétés d'*agriculture*, & des académies dont j'ai l'honneur d'être membre. J'ai rassemblé une infinité de matériaux utiles, propres à composer une histoire complete de la vigne & des vins de France. L'académie de Marseille voulant concourir au même but, a nommé M. l'abbé de Luminy, l'un de ses membres, pour travailler avec moi à cet ouvrage. Ce zélé confrere rassemble de son côté tout ce qui concerne les vins de Provence & les vins étrangers; nous ferons notre possible en travaillant conjointement à cet ouvrage utile, pour répondre à l'espérance qu'on a bien voulu concevoir de nos recherches.

Il est à croire que le ministere, qui a donné de si grands encouragemens à la culture des terres, sera également disposé à favoriser notre travail, puisqu'il vient de montrer combien il s'intéressoit à la bonification des vins de France, en faisant répéter sous ses yeux les nouvelles expériences de M. Maupin, tendantes à ce but. Ces expériences ne peuvent au reste concerner que les vins verds de la Brie, & des autres vignobles au nord de la France; elles ne peuvent convenir aux vins de Bourgogne, & des autres meilleurs crus du royaume, dont les procédés sont inconnus ailleurs. C'est d'après le tableau général des diverses coutumes locales des vignobles de toutes les provinces, qu'on pourra résumer par comparaison, des préceptes généraux & plus étendus que tout ce que l'on a donné jusqu'ici sur l'art du vigneron, & sur la meilleure méthode de faire le vin.

AGRIER, s. m. *terme de Coutume*, est un droit ou redevance seigneuriale, qu'on appelle en d'autres coutumes *terrage*. *V.* TERRAGE. *(H)*

§ AGRIGAN ou AGRIGNON, *(Géog.)* une des isles Mariannes ou des Larrons, dans la grande mer du sud. Elle est entre celle de Pagon & celle de Sanson. On lui donne environ seize lieues de tour. *Long. 160. lat. 19. 4. (C. A.)*

AGRIGENTE, *Agrigentum*, (*Géog.*) ville de Sicile, fondée par les habitans de Gela, vers la quatrieme olympiade, 579 ans avant J. C. & environ cent ans avant que Pindare composât le bel éloge du roi Théron

Théron. Cette ville s'appelloit en grec *Acragas*, non du mont sur lequel elle étoit située en partie, mais du fleuve qui couloit le long de ses murs. Au reste, la ville, le fleuve & la montagne, s'appelloient *Acragas*, à cause de la bonté de leur terroir, dit Étienne de Byzance, de deux mots grecs qui signifient le *sommet*, la *tête de la terre* : à peu près dans le même sens qu'en Bourgogne on donne le nom de *tête des vins*, à ceux qui, par leur excellence sont au dessus de tous les autres. Le terroir d'*Agrigente* étant si fertile, il ne faut pas s'étonner qu'en moins d'un siecle elle fut devenue une des plus riches & des plus magnifiques villes du monde. Cette contrée, au rapport de Diodore de Sicile, regorgeoit de toute sorte de biens. On y voyoit des vignobles plus grands & plus beaux qu'en aucun autre lieu de la terre. Elle produisoit aussi des oliviers en abondance. Ces fruits excellens faisoient son commerce avec Carthage; car il n'y avoit point alors de plants en Afrique, & les Agrigentins gagnerent des richesses immenses par leur trafic. La magnificence & la solidité des bâtimens répondoient à ces richesses : le luxe qui les accompagne toujours, se faisoit remarquer dans leurs habits précieux, les ornemens, les meubles d'or & d'argent, & dans leur vie molle & efféminée. Un lac de sept stades de tour, & de vingt piés de profondeur, creusé auprès de la ville, fournissoit abondamment à leurs tables le poisson & les oiseaux aquatiques. Ils avoient mis dans ce vivier un grand nombre de cygnes & d'autres oiseaux de toutes couleurs, qui, par la variété de leur plumage, faisoient aux yeux un spectacle charmant; ils eurent encore soin d'y jeter une multitude prodigieuse de poissons de toute espece, sur-tout de ceux qui peuvent le plus flatter le goût.

Enfin, soit dans leurs maisons, soit dans leurs repas, ils portoient le raffinement du plaisir à un tel excès, que Platon qui pouvoit parler savamment des délices de la Sicile, disoit d'eux : *ils bâtissent comme s'ils devoient toujours vivre; & ils mangent comme s'ils alloient toujours mourir, & que la volupté fût sur le point de leur échapper pour jamais.*

On peut juger de la splendeur & de la magnificence de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile, du triomphe d'Exenete, lorsqu'après avoir remporté le prix de la course dans les jeux olympiques, la troisieme année de la quatre-vingt-treizieme olympiade, il entra dans la ville monté sur un char, suivi de trois cens chars, traînés par deux chevaux blancs : ce qu'il rapporte encore des noces de la fille d'Antisthene, ne nous en donne pas une moindre idée; car Antisthene régala tous les citoyens, chacun dans les quartiers de la ville qu'ils habitoient. Plus de huit cents chars à deux chevaux, sans compter les cavaliers de la ville & des environs qui étoient invités aux noces, ornoient la pompe & composoient le cortege de la mariée.

Mais rien ne fait mieux connoître le luxe & la mollesse des Agrigentins, que la défense qu'on fut obligé de faire à ceux qui étoient commandés la nuit pour défendre la ville contre les attaques des Carthaginois : cette défense portoit que chaque homme n'auroit pour se coucher qu'une peau de chameau, un pavillon, une couverture de laine & deux oreillers. Les Agrigentins trouverent ce décret très-dur : & on peut juger par-là, dit Diodore, quelles étoient leurs mœurs.

Cet auteur remarque cependant que parmi ces citoyens livrés au luxe, il y avoit d'honnêtes gens qui faisoient un bon usage de leurs richesses. Tel étoit ce Gélias qui avoit fait bâtir plusieurs appartemens dans sa maison pour y recevoir les étrangers. Il y avoit aux portes de la ville, des hommes qui invitoient de sa part ceux qui arrivoient, à venir loger chez lui : il reçut en un seul jour cinq cents cavaliers de Gela, auxquels il fit présent d'habits. Plusieurs citoyens suivirent son exemple : ce qui fit dire à Empedocles, ravi de voir renouveller les mœurs & les coutumes des premiers hommes, » que la ville d'*Agrigente* » étoit un port assuré où les étrangers » étoient reçus avec honneur & avec » bonté ».

Tels étoient les Agrigentins, parmi lesquels demeuroit Empedocles, philosophe pythagoricien, poëte, historien, médecin & théologien, qui a fait tant d'honneur à

ſa patrie. L'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur ſes concitoyens ne lui fit pas naître le deſir de dominer ſur eux ; & la vénération où il étoit à *Agrigente* ne lui ſervit qu'à y faire régner, autant qu'il étoit en lui, la paix & le bon ordre. On lui offrit l'autorité ſuprême qu'il refuſa. Ennemi déclaré de la tyrannie, il faiſoit punir ſans miſéricorde quiconque oſoit faire paroître dans ſa conduite qu'il y tendoit. Un Agrigentin l'avoit invité à manger chez lui; l'heure du repas étant venue, il demanda pourquoi on ne ſervoit pas ? C'eſt, dit le maître de la maiſon, qu'on attend le miniſtre du conſeil. Cet officier arriva en effet quelque temps après, & on le fit roi du feſtin. Il ſe comporta d'une maniere ſi inſolente pendant le repas, qu'Empedocles ſoupçonna qu'il y avoit entre ce roi du feſtin & celui qui l'avoit invité, quelque complot pour rétablir la tyrannie. Il falloit que le ſoupçon fût bien fondé, puiſque le philoſophe qui n'avoit rien dit pendant tout le repas, ayant fait appeller ces deux hommes devant le conſeil, ils furent condamnés à mort.

Son mérite fixa ſur lui les yeux de la Grece entiere. Ses vers furent chantés aux jeux olympiques, avec ceux d'Homere & d'Héſiode. On croit que ce philoſophe extrêmement âgé, tomba dans la mer & ſe noya, 440 ans avant J. C.

On comptoit à *Agrigente*, ſelon Diogene Laërce, huit cents mille habitans, ce qu'il ne faut pas entendre de la ville ſeule, mais encore de ſon territoire ; car Diodore de Sicile, qui l'a décrite telle qu'elle étoit dans le temps qu'elle fut ruinée par les Carthaginois, c'eſt-à-dire, quelques années après la mort d'Empedocles, n'y comptoit que deux cents vingt mille hommes.

Après tout ce que nous avons dit de cette ancienne ville, il n'y a point d'exagération poétique dans ce que Pindare en rapporte dans un endroit de ſes odes, où il apoſtrophe *Agrigente* en ces termes ; » ville célebre, amie de la magnificence, » la plus belle de toutes les villes de la » terre, ſacré ſéjour de Proſerpine ; vous » à qui un fleuve fertile nourrit en tout » temps de nombreux troupeaux ; vous » dont les pompeux édifices s'élevent en » amphithéatre ſur une charmante colline ! » reine des cités, *&c.* »

Agrigente a bien changé depuis le temps où cette deſcription fut faite ; mais quoique déchue de ſon ancienne ſplendeur, elle ne laiſſe pas d'être encore conſidérable : ſon nom moderne eſt *Gergenti.* Cette ville illuſtre par la naiſſance des deux Empedocles ; de Caſtinus, poëte ; d'Acron, médecin ; de Métellus, muſicien, ſouffrit beaucoup des courſes des Sarraſins en Sicile. *Voyez Mém. acad. Inſc. 7. 8. & 14. in-12 (C.)*

AGRIMENSATION, ſ. fém. *terme de Droit* par où l'on entend l'arpentage des terres. *Voyez* ARPENTAGE. *(H)*

AGRIMONOIDES, ſ. fém. en Latin *agrimonoides, (Hiſt. nat.)* genre d'herbe dont la fleur eſt en roſe, & dont le calice devient un fruit ſec. Cette fleur eſt compoſée de pluſieurs feuilles qui ſont diſpoſées en rond, & qui ſortent des échancrures du calice. La fleur & le calice ſont renfermés dans un autre calice découpé. Le premier calice devient un fruit ovale & pointu, qui eſt enveloppé dans le ſecond calice, & qui ne contient ordinairement qu'une ſeule ſemence. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

AGRIMONTE, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans la Baſilicate. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Sino, qui coule dans le *laco negro.* Son territoire eſt très-fertile & ſes environs fort agréables. *Long. 40. 20. lat. 40. 25. (C. A.)*

* AGRIONNIES, ſub. pl. f. *(Myth.)* fêtes que l'on célébroit en Béotie, en l'honneur du Dieu Bacchus. Ce ſont peut-être les mêmes que d'autres nomment AGRANIES. *Voyez* ce mot.

AGRIPAUME, ſ. f. en Latin *cardiaca, (Hiſtoire natur.)* herbe à fleur compoſée d'une ſeule feuille, & labiée : la levre ſupérieure eſt pliée en gouttiere, & beaucoup plus longue que l'inférieure qui eſt diviſée en trois parties. Il ſort du calice un piſtil qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou, & qui eſt environné de quatre embryons ; ils deviennent enſuite autant de ſemences anguleuſes, qui rempliſſent preſque toute la cavité de la capſule

qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

* Elle donne dans l'analyse chymique de ses feuilles & de ses sommités fleuries & fraîches, une liqueur limpide, d'une odeur & d'une saveur d'herbe un peu acide; une liqueur manifestement acide, puis austere; une liqueur rousse, imprégnée de beaucoup de sel volatil urineux; de l'huile. La masse noire restée dans la cornue laisse après la calcination & la lixiviation des cendres, un sel fixe purement alkali. Cette plante contient un sel essentiel tartareux, uni avec beaucoup de soufre subtil & grossier. Elle a plus de réputation, selon M. Geoffroy, qu'elle n'en mérite. On l'appelle *cardiaca*, de l'erreur du peuple qui prend les maladies d'estomac pour des maladies de cœur. Le cataplasme de ses feuilles pilées & cuites, résout les humeurs visqueuses, & soulage le gonflement & la distention des hypocondres qui occasionent la cardialgie des enfans. On lui attribue quelques propriétés contre les convulsions, les obstructions des visceres, les vers plats, & les lombrics; & l'on dit que prise en poudre dans du vin elle excite les urines & les regles, & provoque l'accouchement. Ray parle de la décoction d'*agripaume* ou de sa poudre seche mêlée avec du sucre, comme d'un remede merveilleux dans les palpitations, dans les maladies de la rate, & les maladies hystériques. Il y a des maladies des chevaux & des bœufs, dans lesquelles les maquignons & les maréchaux l'emploient avec succès.

AGRIPPA, *(Hist. anc.)* nom que l'on donnoit anciennement aux enfans qui étoient venus au monde dans une attitude autre que celle qui est ordinaire & naturelle, & spécialement à ceux qui étoient venus les piés en devant. *Voyez* DÉLIVRANCE, ACCOUCHEMENT.

Ils ont été ainsi appellés, selon Pline, parce qu'ils étoient *ægrè parti*, venus au monde avec peine.

De savans critiques rejettent cette étymologie, parce qu'ils rencontrent ce nom dans d'anciens auteurs Grecs, & ils le dérivent d'ἀγρεῖν, *chasser*, & de ἵππος, *cheval*, c'est-à-dire *chasseur à cheval:* quoi qu'il en soit, ce mot a été à Rome un nom, puis un surnom d'homme, qu'on a féminisé en *Agrippina. (G)*

AGRIPPA, MÉNÉNIUS, *(Histoire romaine)* fut moins recommandable par les guerres qu'il soutint avec gloire pendant son consulat, que par sa dextérité à manier les esprits. Après l'expulsion des Tarquins, le sénat qui avoit éprouvé ce que peut le peuple réuni, engloutit tout le pouvoir. Les Plébéiens s'apperçurent qu'en brisant le joug des rois ils s'étoient donné trois cents tyrans qui les traitoient en esclaves. Les soldats abandonnerent les Consuls & reconnurent pour chef Sicinius, officier, capable de leur commander, puisqu'il étoit élu par eux: les rebelles se camperent sur une éminence, qui depuis a toujours été appellée le *mont sacré* ou la *montagne sainte*. Rome consternée ressembloit à une ville prise d'assaut & menacée du pillage. Les députés du Sénat devenus moins superbes, furent reçus & renvoyés avec mépris. Au milieu de cette consternation générale, on jeta les yeux sur Ménénius *Agrippa*, respectable par son intégrité & par la connoissance des vrais principes du gouvernement, également ennemi de la tyrannie du sénat & de la licence du peuple. Il partit chargé d'un plein pouvoir, il parla aux rebelles sans orgueil & sans bassesse. Ils demanderent & obtinrent cinq magistrats chargés de défendre les droits & la personne de chaque citoyen, qui furent appellés tribuns du peuple. On fit une loi qui rendit leur personne sacrée. L'élection de ces magistrats, arrivée dix-sept ans après l'expulsion des rois, est l'époque d'où l'on doit dater la liberté du peuple romain, & cette révolution fut l'ouvrage de Ménénius *Agrippa*. Tous les états de l'Italie étoient alors soumis à un gouvernement aristocratique, qui ne laissoit au peuple que l'ombre de la liberté, & ce fut de l'excès de l'oppression que naquit le zele républicain. *T—N.)*

AGRIPPA (VIPSANIUS) *Hist. Rom.* qui fut le plus grand capitaine & le plus habile homme de mer de son temps, fit son apprentissage de guerre sous le premier des Césars. Il fut heureux pour lui d'avoir à combattre sous un général qui savoit démêler les talens, & qui se faisoit un

devoir de les récompenser. Il eût vieilli subalterne sous un Claudius, il apprit sous César à jeter les fondemens de sa grandeur future. La famille de Vipsanius, dont il étoit sorti, n'avoit jeté aucun éclat avant lui. *Agrippa*, véritablement né pour la guerre, applanit tous les obstacles que le vice d'une naissance obscure opposoit à son élévation : artisan de sa fortune & de sa gloire, la reconnoissance lui fit embrasser le parti d'Auguste qui lui fut redevable de l'empire & de ses victoires. Les Romains lui attribuerent tout l'honneur de la bataille d'Actium. Octavien lui pardonna sa gloire qui éclipsoit la sienne. Il est vrai qu'*Agrippa*, simple & modeste, tempéroit, par sa modération, l'envie attachée aux talens supérieurs ; & loin de se livrer à l'ivresse insolente qui souvent égare les favoris de la fortune, il se déroboit aux applaudissemens publics avec le même empressement que les ambitieux en montrent pour les solliciter. Octavien, reconnoissant de ses services, ne crut mieux le récompenser qu'en le choisissant pour son gendre ; il lui fit épouser sa fille unique, Julie, veuve du jeune Marcellus. Cette union, qui assuroit à sa famille l'empire du monde, fut la source féconde des maux qui empoisonnerent sa vie. Il eut de son mariage cinq enfans, savoir Lucius César, & Caïus César, qui moururent jeunes, Julie Agrippine, femme de Germanicus César, Julia Vipsania, femme de l'empereur Flavius, & Marcus Julius César *Agrippa* posthumus, que le farouche Tibere immola à ses soupçons. *Agrippa*, après avoir été trois fois consul, mourut dans la Campanie à son retour d'une expédition contre les Pannoniens. Son mérite lui procura tout ce que l'ambition offre de plus éblouissant. Mais tandis qu'il jouissoit du fantôme du bonheur, il étoit dévoré de chagrins domestiques, & comme l'on est plus souvent vis-à-vis de soi-même, que dans la représentation, il acheta, au prix de sa tranquillité, le malheureux bonheur d'être le mari de Julie. (*T-N.*)

* AGRIS, (*Géog.*) bourg de France dans la généralité de Limoges.

AGROPOLI, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle est située sur la partie orientale du golfe de Salerne, au nord-est du cap del Abate. *Long.* 39. 10. *lat.* 40. 40. (*C. A.*)

* AGROTERE, adj. (*Myth.*) nom de Diane, ainsi appellée, parce qu'elle habitoit perpétuellement les forêts & les campagnes. On immoloit tous les ans à Athenes cinq cents chevres à Diane *Agrotere*. Xénophon dit que ce sacrifice se faisoit en mémoire de la défaite des Perses, & qu'on fut obligé de réduire, par un décret du sénat, le nombre des chevres à cinq cents par an ; car le vœu des Athéniens ayant été de sacrifier à Diane *Agrotere* autant de chevres qu'ils tueroient de Perses, il y eut tant de Perses tués, que toutes les chevres de l'Attique n'auroient pas suffi à satisfaire au vœu. On prit le parti de payer en plusieurs fois ce qu'on avoit promis en une, & de transiger avec la déesse à cinq cents chevres par an.

* AGROTES, s. m. (*Myth.*) divinité des Phéniciens, qu'on promenoit en procession le jour de sa fête, dans une niche couverte, sur un charriot traîné par différens animaux.

AGUA DE PAO, *ou* ALAGOA, *ou* AQUA DE PALO, (*Géog.*) petite ville de l'isle Saint-Michel aux açores, dans la mer Atlantique. Elle a près de 600 maisons, & deux églises paroissiales. Son territoire produit toutes sortes d'excellents fruits, & sur-tout les plus beaux cédrats des isles Terceres. *Long.* 6. 10. *lat.* 38. 20. (*C. A.*)

* AGUAPA, s. m. (*Hist. nat. bot.*) arbre qui croît aux Indes occidentales, dont on dit que l'ombre fait mourir ceux qui s'y endorment nus, & qu'elle fait enfler les autres d'une maniere prodigieuse. Si les habitans du pays ne le connoissent pas mieux qu'il ne nous est désigné par cette description, ils sont en grand danger.

AGUAPECA, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) genre d'oiseau de la famille des vanneaux, ainsi nommé au Brésil selon Marcgrave. *Jacanæ alia species, Brasiliensibus Aguapeca dicta. Histor. Brasilien. page* 191. Les habitans de la Guiane l'appellent *Rapoua*, selon Barrere, & les François *Poule d'eau*. M. Brisson le désigne sous le nom de Jacana armé, ou Chirur-

gien. *Jacana nigro-viridans, alis ad fuscum vergentibus armatis, rectricibus nigro-viridantibus.... Jacana armata. Ornithologie, volume V, page 123.*

L'*aguapeca* a la grosseur du pigeon, le bec droit, cylindrique, médiocrement long, renflé vers le bout, le cou assez long, la queue courte, ainsi que les ailes, les doigts & leurs ongles très-longs, & même plus que les jambes qui sont en partie sans plumes, & sur chaque épaule un éperon conique de corne jaune, avec lequel il se bat & se défend. Il est par-tout d'un verd noir, excepté ses ailes qui tirent sur le brun. Son séjour ordinaire est autour des marais au Brésil. *(M. ADANSON.)*

* AGUARA PONDA, s. m. *Brasilianis Maggravii, Ruttensteert Belgis, id est myosuros, viola spicata Brasiliana, (Hist. nat. bot.)* plante haute d'un pié & demi & plus, à tige lisse, ronde, verte & noueuse. Il sort de chaque nœud quatre ou cinq feuilles étroites, crenelées, pointues, vertes & inégales. Le sommet de sa tige est chargé d'un épi long d'un pouce & plus, uni & couvert de fleurs d'un bleu violet, & formées de cinq feuilles rondes. Elle ressemble à la violette, & en a l'odeur. Sa racine est droite, d'une médiocre grosseur, & divisée en branches filamenteuses.

Il y en a une autre espece qui differe de la précédente par la largeur de ses feuilles. Elle est marquée au sommet de ses tiges d'un cube creux, qui forme une espece de casque verd; de ce creux sortent des fleurs bleues semblables aux premieres.

* AGUAS, *(Géog.)* peuple considérable de l'Amérique méridionale, sur le bord du fleuve des Amazones. Ce sont, dit-on dans l'excellent Dictionnaire portatif de M. Vosgien, les plus raisonnables des Indiens: ils serrent la tête entre deux planches à leurs enfans aussi-tôt qu'ils sont nés.

* AGUATULCO *ou* AQUATULCO *ou* GUATULCO, *(Géog.)* ville & port de la nouvelle Espagne, en Amérique, sur la mer du sud. *Long. 279. latit. 15. 10.*

* AGUAXIMA, *(Hist. nat. bot.)* plante du Brésil & des isles de l'Amérique méridionale. Voilà tout ce qu'on nous en dit; & je demanderois volontiers pour qui de pareilles descriptions sont faites. Ce ne peut être pour les naturels du pays, qui vraisemblablement connoissent plus de caracteres de l'*aguaxima*, que cette description n'en renferme, & à qui on n'a pas besoin d'apprendre que l'*aguaxima* naît dans leur pays; c'est, comme si l'on disoit à un François, que le poirier est un arbre qui croît en France, en Allemagne, *&c.* Ce n'est pas non plus pour nous; car que nous importe qu'il y ait au Brésil un arbre appellé *aguaxima*, si nous n'en savons que ce nom? à quoi sert ce nom? Il laisse les ignorans tels qu'ils sont; il n'apprend rien aux autres: s'il m'arrive donc de faire mention de cette plante, & de plusieurs autres aussi mal caractérisées, c'est par condescendance pour certains lecteurs, qui aiment mieux ne rien trouver dans un article de Dictionnaire, ou même n'y trouver qu'une sottise, que de ne point trouver l'article du tout.

§ AGUEDA, *(Géog.)* petite ville de Portugal, dans la province de Beyra. Elle est située dans un fort joli pays, sur un bras de la riviere de Vouga, au nord & à six lieues environ de Coimbre. *Long. 9. 4. lat. 40. 36.*

Il y a une riviere de ce nom dans le royaume de Léon, qui passe à la Ciudad Rodrigo. *(C. A.)*

§ AGUER, *(Géog.)* ville d'Afrique, située au pié du mont Atlas, sur un promontoire qui se nommoit anciennement *Visugre.* Les Portugais la prirent dans le seizieme siecle. Mais le chérif Mahamet la reprit, & passa au fil de l'épée tous ceux qui se trouverent dans la place. Elle dépend maintenant de l'empire de Maroc. *(C. A.)*

AGUERRE, (CHRÉTIENNE D') comtesse de Sault. *(Hist. moderne.) Chrétienne d'Aguerre*, fille de Claude d'*Aguerre*, avoit épousé en secondes noces François-Louis d'Agoust, comte de Sault. C'étoit une de ces femmes dont l'histoire peut consoler ses pareilles de l'avilissante obscurité où nous les tenons captives. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'ascendant de son génie que par le pouvoir de ses charmes, elle avoit dans les affaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Sensible, mais jamais esclave

du ſentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impoſſible, elle réſolut de faire époque & réuſſit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laiſſé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui ſa haute naiſſance donnoit beaucoup d'autorité ſur les Provençaux, lui oppoſa ſa faction. Celle de la comteſſe alloit ſuccomber lorſqu'elle appella un protecteur puiſſant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les ſuffrages pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Deligny, vendu à ce prince, lui cherchoit des créatures, flattoit les mécontens, & leur prodiguoit des promeſſes dont un ambaſſadeur n'eſt jamais avare, ſur-tout lorſqu'il les fait au nom de ſon maître. Il s'adreſſa au brave & vieux Saint-Marc. « Penſes-tu, dit le guerrier en » montrant ſes cheveux blancs, qu'après » avoir blanchi au ſervice du roi de France, » je veuille donner à un autre ce ſouffle » de vie qui me reſte? » Enfin la comteſſe appuie de toute ſon autorité les négociations de Deligny, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte cabale contre elle, le Parlement d'Aix balance entre les deux partis; tandis qu'il délibere, la comteſſe paroît à la tête d'une troupe de ſéditieux, l'aſſemblée ſe diſſipe, & le palais eſt livré au pillage. La comteſſe députe vers le duc de Savoie pour le prier de venir ſecourir à main armée la foi catholique contre les proteſtans. Ce prince fit de grands préparatifs, temporiſa, afin de donner à la révolution le temps de s'affermir, obſerva de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & ſe montra lorſqu'il crut ne plus trouver de réſiſtance. Il entend par-tout retentir ſur ſon paſſage les cris de *vive ſon alteſſe, vive la meſſe*, & y répond en verſant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Caſtellar, créature de la comteſſe, ignorant magiſtrat, citoyen turbulent, brave ſoldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & pluſieurs autres places. Le duc aſſiege Salon, un pan de muraille s'écroule, les prêtres catholiques comparent le duc à Joſué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait le miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuiſées. Il alla chercher des ſecours en Eſpagne. Jeannin l'accompagnoit, Jeannin, magiſtrat integre, négociateur profond, ligueur ſans fanatiſme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita ſon eſtime & devint ſon ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille ſoldats, quinze galeres, & lui fit pour l'avenir les plus belles promeſſes. Le duc entra en triomphe dans le port de Marſeille, mais en mettant pié à terre, il apprend que ſes troupes ont été battues par le célebre Leſdiguieres. Impatient de venger ſa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un ſiege opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comteſſe de Sault pour un de ſes favoris. C'étoit Louis-Honoré de Caſtellane, ſieur de Beſaudun, brave officier, eſprit orné par les lettres, qui ſavoit nouer des intrigues, faire des chanſons, & gagner des batailles. Le duc manqua à ſa parole; la comteſſe dévora ſon reſſentiment, & attendit l'inſtant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie ſecrete tous les malheurs du duc de Savoie, lui ſuſcita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne ſongea plus qu'à le chaſſer de la Provence. Le duc étoit trop clairvoyant pour ne pas ſoupçonner ces menées. Il chercha à gagner l'eſtime des Provençaux par des traits d'équité frappans. Pierre Biord, lieutenant dans Arles, homme ſans talens, ſans courage, ſans vertus, qui croyoit ſa vie menacée par tout ce qui l'environnoit, barbare par foibleſſe, odieux au peuple, à ſes créatures, à lui-même, immoloit ſans pitié tous les objets de ſes puſillanimes ſoupçons. Leſdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comteſſe, qui voit que le prince, par une juſte ſévérité, va ſe concilier l'affection du peuple, fait jouer mille reſſorts pour ſurprendre ſa marche, & pour le rappeller. Mais déja le duc eſt dans Arles, & Biord eſt dans les fers. Le prince ne diſſimule plus alors l'indignation que lui cauſent les procédés de la comteſſe de Sault. Il tonne, il menace, il croit n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut ſéduire par la politique, ou intimider par l'appareil

des armes. Il court à Aix, entend crier de tous côtés *fouero Savoyard*, voit la colere peinte à son aspect dans tous les yeux, & reconnoît l'effet des intrigues de la comtesse; ses partisans courent à l'hôtel de son ennemie, enfoncent les portes, pénetrent jusques dans son appartement pour se saisir, disoient-ils, des séditieux dont il étoit l'asyle. La comtesse se présente l'air calme, avec une indignation tranquille. « Voilà » donc, dit-elle, le prix des services que » j'ai rendus au duc de Savoie, qu'il trem» ble, qu'il tremble! l'ingratitude ne de» meure jamais impunie: les mains viles » & mercenaires qu'il arme aujourd'hui » contre moi, s'armeront un jour contre » lui ». Comme elle finissoit, elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots, *qu'attendons-nous? que n'exécutons-nous notre ordre?* « Frappez, leur dit la com» tesse, je n'ai point le cœur assez bas » pour demander la vie. Tous les cœurs » ne sont pas encore glacés pour moi: » ma mort trouvera des vengeurs. Et vous, » dit-elle, en s'adressant à quelques ma» gistrats qui étoient entrés, vous peres de » la patrie, vous dépositaires de l'autorité » suprême, vous souffrez qu'un audacieux » étranger s'éleve un trône au milieu de » la Provence. » Ce discours étonne, subjugue les esprits. Les assassins tremblent, reculent & disparoissent. Revenus de cette premiere surprise, ils rentrent chez la comtesse, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de sa suite poussée par un zele héroïque, trompe les surveillans, se met dans le lit de la comtesse, & détourne par des accens plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrétienne d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & touffue, s'évade avec son fils déguisé en paysan. Les Marseillois ouvrent les bras à ces illustres fugitifs, & prennent les armes contre une troupe de commissaires & d'huissiers, espece de magistrature militante, que le duc avoit envoyée pour se saisir de sa personne.

Depuis cet instant le duc perdit par degrés son crédit & ses conquêtes. Il voulut faire un dernier effort pour ramener la fortune. Il présenta la bataille à la Vallette. Les deux partis formoient à peu-près huit mille hommes; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, divisés de même, observer le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança long-temps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ses soldats. La Vallette survécut peu à sa victoire. Il périt quelques jours après à l'attaque du village de Roque-Brune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui divisoient la France, avoit plus consulté son cœur que ses intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la seconder dans ses projets ambitieux. Il rejeta cette proposition avec beaucoup de noblesse, mais sans faste comme sans détours.

Après sa mort la comtesse de Sault s'empara des affaires & des esprits, elle se présenta dans les principales villes, persuada au peuple qu'elle avoit été séduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle éteignit peu-à-peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & passa le reste de sa vie adorée dans sa faction, respectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ses plus hauts projets, n'avoit paru être que le ministre de l'ambition d'une femme. *(M. DE SACY.)*

AGUI, s. m. *(Marine.)* L'*agui* est un cordage préparé de la façon suivante: à un de ses bouts on fait une gance suffisamment grande pour qu'un homme puisse y passer le corps & s'y asseoir. Le nœud qui arrête la gance doit être double, & fait de façon qu'il ne puisse glisser: on l'appelle *nœud d'agui*. Ce nœud doit se trouver devant l'estomac du matelot qui se place dans la gance. L'usage de l'*agui* est de suspendre un matelot le long du bord du vaisseau, ou de le hisser le long des mâts auxquels on veut travailler, à l'aide d'une poulie élevée, dans laquelle on fait passer l'autre bout de l'*agui*. Quelquefois on fait l'*agui* double, c'est-à-dire qu'outre la gance dont on vient de parler, on en fait une seconde plus élevée & plus petite qui passe sous les aisselles, & qui par-là soutient mieux & donne plus de facilité à celui qui travaille. Quelquefois encore on fait la gance avec une sangle, & elle en vaut mieux; car une

corde ſimple & arrondie gêneroit dans ſon travail & feroit mal au travailleur, qui doit être ſuſpendu quelque temps de ſuite. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AGUIAS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Alentejo, à l'oueſt d'Elvas & à l'eſt de Lisbonne. Elle eſt ſur la riviere d'Odivor, dans une ſituation charmante. Ses environs produiſent beaucoup de grains, & abondent en orangers. *Long. 11. 5. lat. 38. 50.* (*C. A.*)

* AGUIATE *ou* AGUÉE, (*Myth.*) *qui eſt dans les rues.* Les Grecs donnoient cette épithete à Apollon, parce qu'il avoit des ſtatues dans les rues.

* AGUILA *ou* AGLE, (*Géog.*) ville de la province de Habat, au royaume de Fez en Afrique, ſur la riviere d'Erguila.

AGUI L'AN NEUF, (*Hiſt. mod.*) quête que l'on faiſoit en quelques dioceſes, le premier jour de l'an, pour les cierges de l'égliſe. Il paroît que cette cérémonie inſtituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra enſuite en abus. Cette quête ſe faiſoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe : ils choiſiſſoient un chef qu'ils appelloient leur *follet*, ſous la conduite duquel ils commettoient, même dans les égliſes, des extravagances qui approchoient fort de la fête des Fous. *V.* FÊTE DES FOUS.

Cette coutume fut abolie dans le dioceſe d'Angers en 1595 par une ordonnance ſynodale : mais on la pratiqua encore hors des égliſes ; ce qui obligea un autre ſynode en 1668 de défendre cette quête qui ſe faiſoit dans les maiſons avec beaucoup de licence & de ſcandale, les garçons & les filles y danſant & chantant des chanſons diſſolues. On y donnoit auſſi le nom de *bacheletes* à cette folle réjouiſſance, peut-être à cauſe des filles qui s'y aſſembloient, & qu'en langage du vieux temps on appelloit *bacheletes*. Thiers, *Traité des Jeux.*

AU GUI L'AN NEUF, (*Hiſt. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorſqu'ayant cueilli le gui de chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe ſoit dans les villes, ſoit dans les campagnes voiſines de leurs forêts. On cueilloit ce gui avec beaucoup de cérémonies, dans le mois de Décembre ; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le diſtribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remede à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, &c. On en trouvoit dans toutes les maiſons & dans les temples. (*G*)

* AGUILAR DEL CAMPO, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille.

* AGUILLES, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le nom des toiles de coton qui ſe font à Alep.

* AGUITRAN, ſ. m. *poix molle. Voyez* POIX.

* AGUL, (*Hiſt. nat. botan.*) c'eſt un petit arbriſſeau fort épineux, dont les feuilles ſont longuettes, & ſemblables à celles de la ſanguinaire. Il a beaucoup de fleurs rougeâtres, auxquelles ſuccedent des gouſſes. Sa racine eſt longue & purpurine : il ſe trouve en Arabie, en Perſe, & en Méſopotamie. Ses feuilles ſont chargées, le matin, de manne groſſe comme des grains de coriandre ; cette manne a le goût & la ſaveur de la nôtre ; mais ſi on laiſſe paſſer le ſoleil deſſus, elle ſe fond & ſe diſſipe. Les feuilles de l'*agul* paſſent pour purgatives. Lemery. *Voyez* ALHAGI.

* AGUTIGUEPA, (*Hiſt. nat. bot.*) plante du Bréſil, à racine ronde par le haut, d'un rouge foncé, & bonne à manger ; à tige droite, longue depuis trois piés juſqu'à cinq, groſſe comme le doigt, portant ſans ordre ſur des pédicules qui ont ſix travers de doigt de longueur, des feuilles longues depuis un pié juſqu'à deux, larges de quatre travers de doigt, pointues, d'un beau verd, luiſantes, ſemblables aux feuilles du *paco-eira*, relevées dans toute leur longueur d'une côte & d'une infinité de veines qui rampent obliquement ſur toute la ſurface, & bordées tout autour d'un trait rouge. Du ſommet de la tige s'éleve une fleur ſemblable au lis, de couleur de feu, compoſée de trois ou quatre feuilles : chaque fleur a trois ou quatre étamines, de même couleur, & faites en défenſes de ſanglier. On dit que ſa racine pilée, guérit, mondifie, &c. les ulceres. Dans des temps de diſette, on la fait bouillir ou griller, & on la mange.

* AGUTY TREVA *ou* AGOUTI TREVA, plante des iſles Mariannes ;

ſa feuille eſt ſemblable à celles de l'oranger, mais plus mince; ſa fleur eſt couverte d'une eſpece de roſée; ſon fruit eſt gros, couvert d'une écorce rougeâtre, & contient des ſemences ſemblables à celles de la grenade, tranſparentes, douces & agréables au goût. *Ray.*

* AGYNNIENS, (*Théol.*) hérétiques qui parurent environ l'an de J. C. 694. Ils ne prenoient point de femmes, & prétendoient que Dieu n'étoit pas auteur du mariage. Ce mot vient d'α privatif, & de γυνὴ, *femme*, *Prateol.* (G)

* AGYRTES, joueurs de gobelets, farceurs, faiſeurs de tours de paſſe-paſſe; voilà ce que ſignifie *agyrte*, & c'étoit le nom que portoient, & que méritoient bien les Galles, prêtres de Cybele.

A H

AH-AH, (*Jardinage.*) CLAIRE VOIE *ou* SALUT DE LOUP. On entend par ces mots une ouverture de mur ſans grille, & à niveau des allées avec un foſſé au pié, ce qui étonne & fait crier *ah-ah.* On prétend que c'eſt Monſeigneur, fils de Louis XIV, qui a inventé ce terme, en ſe promenant dans les jardins de Meudon. (K)

* AHATE *de Pauncho Recchi*, (*Hiſt. nat. bot.*) arbre d'une groſſeur médiocre, d'environ vingt piés de haut. Son écorce eſt fongueuſe & rouge en dedans. Son bois blanc & dur. Ses branches en petit nombre & couvertes d'une écorce verte & cendrée. Sa racine jaunâtre, d'une odeur forte, & d'un goût onctueux. Sa feuille oblongue & ſemblable à celle du malacatijambou; froiſſée dans la main, elle rend une huile ſans odeur. Sa fleur eſt attachée par des pédicules aux plus petites feuilles. Elle a trois feuilles triangulaires, épaiſſes comme du cuir, blanches en dedans, vertes en deſſus, & rendant l'odeur du cuir brûlé, quand on les met au feu.

Le fruit ſort des étamines de la fleur. Il eſt, dans ſa maturité, de la groſſeur d'un citron ordinaire, verd & ſtrié par dehors, blanc en dedans, & plein d'une pulpe ſucculente, d'un goût & d'une odeur agréable. Ses ſemences ſont oblongues, unies, luiſantes & enfermées dans des coſſes. On le cueille avant qu'il ſoit mûr, & il devient comme la nefle dans la ſerre où on le met. Cet arbre a été apporté des Indes aux iſles Philippines (*a*). Il aime les climats chauds. Il fleurit deux fois l'an, la premiere fois en Avril. Ray lui attribue différentes propriétés, ainſi qu'aux feuilles & aux autres parties de l'arbre.

* AHILE, (*Géog.*) bourg de France dans la généralité de Tours.

AHOUAI eſt un genre de plante à fleur, compoſée d'une ſeule feuille en forme d'entonnoir & découpée. Il ſort du fond du calice un piſtil qui eſt attaché au bas de la fleur comme un clou, & qui devient dans la ſuite un fruit charnu en forme de poire, qui renferme un noyau preſque triangulaire, dans lequel il y a une amande. Tournefort. *Inſt. rei herb. app. Voyez* PLANTE. (I)

*AHOVAI, *Theveti Cluſii*, (*Hiſt. nat. botan.*) fruit du Bréſil de la groſſeur de la châtaigne, blanc, & de la figure à peu-près des trufes d'eau. Il croît ſur un arbre grand comme le porier, dont l'écorce eſt blanche, piquante & ſucculente; la feuille longue de deux ou trois pouces, large de deux, toujours verte; & la fleur monopétale, en entonnoir, découpée en pluſieurs parties; & du calice s'éleve un piſtil qui devient le fruit. Ce fruit eſt un poiſon. *Lemery.*

Millet en diſtingue un autre, qui croît pareillement en Amérique, & qui n'eſt pas moins dangereux; on dit que l'arbre qui le porte répand une odeur déſagréable quand on l'inciſe.

* AHUN, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute-Marche, généralité de Moulins. *Long.* 19. 38. *lat.* 49. 5.

* AHUS *ou* AHUIS, (*Géog.*) ville maritime de Suede, principauté de Gothlande & terre de Bleckingie; elle eſt ſituée proche la mer Baltique. *Long.* 32. 14. *lat.* 56.

(*a*) *Le Dictionnaire de médecine dit que c'eſt des iſles Philippines que l'*Ahate *a été tranſporté dans les Indes.*

AIA AJA

AIA, (*Géog.*) petit fleuve d'Italie qui se décharge dans le Tibre, près d'un château nommé *Monte rotundo*, dans l'état ecclésiastique. Les Latins l'appelloient *allia*. Il est célebre dans l'histoire, par la défaite des deux cents Fabiens qui y périrent dans le combat qu'ils donnerent seuls contre les Véiens. Ce fut aussi sur les bords de ce même fleuve que les Romains furent défaits par les Gaulois Senonois, conduits par Brennus. (*C. A.*)

AJACCIO, (*Géogr. Hist. de Corse.*) ou, selon d'autres, ADJAZZO, ADJAZZE, ou AYASSO, *long.* 26. 28. *lat.* 41. 54, est pour la population & l'étendue la seconde ville de Corse; pour la beauté c'est la premiere. Bâtie sur une plage bien unie, au bord du golfe qui porte son nom, elle offre des rues bien percées & de belles maisons. Le maréchal de Termes l'entoura de fortifications. Leur date annonce ce qu'elles doivent être aujourd'hui; une maniere de fort, qu'on décore du nom de citadelle, quoiqu'il n'ait que 50 toises de diametre, ne rend pas Ajaccio fort redoutable. Au nord de cette ville est un fauxbourg très-peuplé. Les Grecs établis en Corse habitent Ajaccio, & leurs femmes qui sont d'un très-beau sang contribuent à en embellir le séjour: « *Cet article est de M. de Pommereul, qui l'a substitué à celui que l'on avoit déja imprimé, & qui n'est point assez détaillé* ». Nous lui devons ceux qui regardent la Corse, & des détails nouveaux & précieux sur l'Artillerie.

AJALON ou HELON, (*Géog.*) nom propre d'une ville de Judée. Elle étoit lévitique & située dans la tribu de Dan, près de la vallée du Térebinte. Ce fut dans la vallée d'*Ajalon* que Josué combattant contre les cinq rois qui étoient venus assiéger Gabaon, commanda au soleil de s'arrêter. (*C. A.*)

* § AJAN, (*Géog.*) nom général de la côte d'Afrique.

AJAN, la côte d'*Ajan* ou d'*Ayan* est en Afrique, dans la haute Ethiopie. Elle est divisée en trois royaumes, d'*Adel*, d'*Adea*, de *Mandagano*, & de la république de *Brava*.

AIAS, (*Géog.*) petite ville d'Asie dans la Natolie: elle n'est remarquable que par des eaux minérales, très-chaudes & très-résolutives qui sont dans son voisinage; c'étoit anciennement *Therma*. Il y a encore une petite ville de ce nom dans l'Arabie Heureuse, à deux journées d'Aden, sise entre deux collines, au milieu desquelles est un beau vallon où l'on tient les marchés & les foires. (*C. A.*)

AÏAS, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Caramanie, sur un golfe qui porte le même nom & que l'on appelloit anciennement *sinus issicus*. C'est-là qu'Alexandre le grand battit Darius pour la seconde fois & qu'il fit sa famille prisonniere. Cette ville du temps des Croisades, a appartenu successivement aux Chrétiens, aux Sarrasins & aux Turcs, à qui elle est restée. (*C. A.*)

AJAX, (*Hist. poet.*) roi de Salamine & le rival d'Achille, étoit fils de Thelamon. Ce prince se distingua par sa valeur & son impiété qui lui faisoit défier le ciel; entr'autres preuves de son adresse, de sa force & de son courage, il soutint contre Hector, le plus brave des princes Troyens, un combat qui dura tout un jour. Ces deux héros pleins d'estime l'un pour l'autre, finirent par se faire des présens réciproques. Hector donna une épée à *Ajax*, & en reçut un baudrier. Ce fut ce baudrier funeste qui servit à le traîner autour des murs de Troie & du tombeau de Patrocle. C'est ainsi que le bouillant Achille vengeoit la mort de son ami. L'épée d'Hector fut également fatale à *Ajax*: ce héros s'étant présenté après la mort d'Achille pour disputer ses armes, l'artificieux Ulisse obtint la préférence. Indigné de ce que les Grecs estimoient plus les conseils & l'éloquence de son concurrent, que son courage & sa force, il se jeta pendant la nuit dans le camp d'Ulisse & ne se retira que quand il crut l'avoir immolé à sa vengeance. Le jour ayant éclairé son erreur, il se tua de désespoir avec cette même épée qu'il avoit reçue comme un témoignage de sa valeur. Il fut inhumé sur le promontoire de Bethée, où son tombeau se voyoit encore du temps d'Alexandre qui le visita, ainsi que celui d'Achille placé sur la même montagne. *Hom. Plut. in sympos.* (*T-N.*)

AJAX, (*Hist. poét.*) fils d'Oïlée, roi de Locres, & l'un des héros qui furent au siege de Troie. Homere nous le représente comme le plus fier de tous les Grecs, adroit à tirer de l'arc & à lancer le javelot; il avoit encore l'avantage de surpasser tous ceux qui lui disputoient le prix de la course. Sa naissance étoit illustre, & jamais ses ancêtres n'avoient rendu aucune sorte d'hommage aux rois de Micenes, ni à ceux d'Argos appellés ordinairement les *grands rois;* dans l'armée même d'Agamemnon, il prétendoit marcher son égal. Troie ayant été prise, il entra dans le temple de Minerve, & de ses mains encore fumantes de Carnage, il enleva Cassandre, prêtresse de la déesse. On a prétendu que ne pouvant résister à la passion que le seul aspect de la prêtresse lui inspira, il la viola sur l'autel même. Jaloux de sa conquête, il l'emporta dans sa tente; mais Agamemnon l'ayant apperçue, la lui enleva, ne pouvant résister à tant de charmes, & pour la posséder sans troubles, il accusa son rival d'avoir commis un sacrilege que la mort seule pouvoit expier; il entendoit sans doute l'injure faite à Minerve. *Ajax* craignant les suites de l'accusation, prit la fuite; mais son navire n'ayant pu résister à la tempête, échoua au passage des isles d'Androsce & de Tenoscontre; on dit qu'après avoir vu couler son vaisseau, *Ajax* luttoit contre sa destinée, & se tenoit attaché à la pointe d'un rocher, lorsque la foudre en détacha une partie, & l'entraîna dans la mer. *Ajax* fut honoré des regrets de tous les peuples de la Grece, qui, pour éterniser sa mémoire, firent vœu d'offrir chaque année un sacrifice au dieu de la mer. Les aventures d'*Ajax* nous ont été conservées par Homere, qui les a revêtues des charmes de la poésie; & Virgile en a fait le sujet d'un épisode dans son premier livre de l'Enéide. (*T—N.*)

* AJAXTIES, fêtes qu'on célébroit à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Telamon. C'est tout ce qu'on en sait.

AIBAN-KESRA, (*Géog.*) vieux château de l'ancienne Babylonie, situé au bord du Tigre, dans le gouvernement moderne de Bagdad. Plusieurs savans ont conjecturé, d'après sa dénomination & le lieu de sa situation, qu'il fut la demeure de Cosroës & d'autres rois Persans. *Long.* 55. *latit.* 34. (*C. A.*)

* AICH, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Par. *Long.* 28. 50. *lat.* 48. 30.

* AICHEERA, un des sept dieux célestes que les Arabes adoroient, selon M. d'Herbelot.

* AICHSTAT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur la riviere Altmul. *Long.* 28. 45. *lat.* 49.

AIDE signifie *assistance, secours qu'on prête à quelqu'un.* Il signifie aussi quelquefois la personne même qui prête ce secours ou cette assistance; ainsi dans ce dernier sens, on dit *aide de camp. Voyez* AIDE DE CAMP. *Aide-Major. V.* AIDE-MAJOR.

AIDE, se dit aussi en général de quiconque est adjoint à un autre en second pour l'aider au besoin; ainsi l'on dit en ce sens *aide des cérémonies*, d'un officier qui assiste le grand-maître, & tient sa place s'il est absent. On appelle aussi *aides* les garçons qu'un Chirurgien mene avec lui pour lui prêter la main dans quelque opération de conséquence. On appelle *aide-de-cuisine* un cuisinier en second, ou un garçon qui sert à la cuisine.

AIDE, *en Droit Canon*, ou *église succursale*, est une église bâtie pour la commodité des paroissiens, quand l'église paroissiale est trop éloignée, ou trop petite pour les contenir tous.

AIDE, dans les anciennes coutumes, signifie *un subside en argent*, que les vassaux ou censitaires étoient obligés de payer à leur seigneur en certaines occasions particulieres.

Aide differe de *taxe* en ce que la taxe s'impose dans quelque besoin extraordinaire & pressant; au lieu que l'*aide* n'est exigible qu'autant qu'elle est établie par la coutume, & dans le cas marqué par la coutume; de cette espece sont les *aides* de relief & de chevel. *Voyez aide-relief* & *aide-chevel.*

On payoit une *aide* au seigneur quand il vouloit acheter une terre. Mais il n'en pouvoit exiger une semblable qu'une fois en sa vie.

Ces *aides*, dans l'origine, étoient libres

& volontaires ; c'eſt pourquoi on les appelloit *droits de complaiſance.*

Il paroît que les ſeigneurs ont impoſé cette marque de ſervitude ſur leurs vaſſaux, à l'exemple des patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des préſens de leurs cliens & de leurs affranchis, en certaines occaſions, comme pour doter leurs filles, ou en certains jours ſolemnels, comme le jour de leur naiſſance. *Voyez* PATRON & CLIENT. *(G).*

AIDES, *en terme de Juriſprudence féodale*, ſont des ſecours auxquels les vaſſaux, ſoit gentilshommes ou roturiers, ſont tenus envers leur ſeigneur dans quelques occaſions particulieres, comme lorſqu'il marie ſa fille ou fait recevoir ſon fils chevalier, ou qu'il eſt priſonnier de guerre ; ce qui fait trois ſortes d'*aides*, *l'aide de mariage*, *l'aide de chevalerie*, & *l'aide de rançon.*

On appelle d'un nom commun ces trois ſortes d'*aides*, *aide-chevel*, *quia capitali domino debentur.*

L'*aide de rançon* s'appelloit auſſi *aides loyaux*, parce qu'elle étoit due indiſpenſablement. On appella auſſi *aides loyaux*, ſous Louis VII, une contribution qui fut impoſée ſur tous les ſujets ſans diſtinction, pour le voyage d'outre-mer ou la croiſade ; & on appelloit ainſi en général toutes celles qui étoient dues en vertu d'une loi.

On appelloit au contraire *aides libres* ou *gracieuſes*, celles qui étoient offertes volontairement par les ſujets ou vaſſaux.

L'*aide chevel* eſt le double des devoirs que le ſujet doit ordinairement, chaque année, pourvu qu'ils n'excedent pas vingt-cinq ſous. Si le ſujet ne doit point de devoirs, il paiera ſeulement vingt-cinq ſous. Le ſeigneur ne peut exiger cette *aide* qu'une fois en ſa vie pour chaque cas.

Aides raiſonnables, étoient celles que les vaſſaux étoient obligés de fournir au ſeigneur dans de certaines néceſſités imprévues, & pour raiſon deſquelles on les taxoit au *prorata* de leurs facultés ; telles étoient par exemple, en particulier, celles qu'on appelloit *aides de l'oſt & de chevauchée*, qui étoient des ſubſides dus au ſeigneur pour l'aider à ſubvenir aux frais d'une guerre, comme qui diroit de nos jours, *le dixieme denier du revenu des biens.*

Aide-relief, eſt un droit dû en certaines provinces par les vaſſaux aux héritiers de leur ſeigneur immédiat, pour leur fournir la ſomme dont ils ont beſoin pour payer le relief du fief qui leur échet par la mort de leur parent.

On trouve auſſi dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique des *aides* levées par des évêques dans des occaſions qui les obligeoient à des dépenſes extraordinaires ; comme lors de leur ſacre ou joyeux avénement, lorſqu'ils reçoivent les rois chez eux, lorſqu'ils partoient pour un concile, ou qu'ils alloient à la cour du pape.

Ces *aides* s'appelloient autrement *coutumes épiſcopales* ou *ſynodales*, ou *denier de Pâque.*

Les archidiacres en levoient auſſi chacun dans leur archidiaconé.

Il eſt encore d'uſage & d'obligation de leur payer un droit lorſqu'ils font leur viſite ; droit qui leur eſt dû par toutes les égliſes paroiſſiales, même celles qui ſont deſſervies par des religieux.

AIDE ſe joint auſſi à pluſieurs mots, avec leſquels il ne fait proprement qu'un ſeul nom ſubſtantif.

AIDES, *en termes de Finance*, ſignifie les impôts qui ſe levent, à quelque titre que ce ſoit, par le ſouverain ſur les denrées & les marchandiſes qui ſe vendent dans le royaume. Ce droit répond à ce que les Romains appelloient *vectigal, à vehendo ;* parce qu'il ſe levoit, comme parmi nous à titre de péage, d'entrée ou de ſortie ſur les marchandiſes qui étoient tranſportées d'un lieu à un autre. Le *vectigal* étoit oppoſé à *tributum*, lequel ſe levoit par tête ſur les perſonnes, comme parmi nous les *aides* ſont oppoſées à la *taille* ou *capitation*, qui ſont auſſi des taxes perſonnelles.

On a appellé les *aides* de ce nom, parce que c'étoient originairement des ſubſides volontaires & paſſagers, que les ſujets fourniſſoient au prince dans des beſoins preſſans, & ſans tirer à conſéquence pour la ſuite. Mais enfin elles ont été converties en impoſitions obligatoires & perpétuelles.

On croit que ces *aides* furent établies ſous le regne de Charles V, vers l'an 1370, & qu'elles n'étoient qu'à raiſon d'un ſou pour livre du prix des denrées. Les be-

ſoins de l'état les ont fait monter ſucceſſivement à des droits beaucoup plus forts. (*H*)

La Cour des Aides eſt une cour ſouveraine établie en pluſieurs provinces du royaume pour connoître de ces ſortes d'impoſitions & de toutes les matieres qui y ont rapport : elle connoît, par exemple, des prétendus titres de nobleſſe, à l'effet de décharger ceux qui les alleguent des impoſitions roturieres, s'ils ſont véritablement nobles, ou de les y ſoumettre s'ils ne le ſont pas.

Dans pluſieurs provinces, telles que la Provence, la Bourgogne, & le Languedoc, la *Cour des Aides* eſt unie à la Chambre des Comptes.

Il y a en France douze *Cours des Aides*, comme douze Parlemens ; ſavoir à Paris, à Rouen, à Nantes, à Bordeaux, à Pau, à Montpellier, à Montauban, à Grenoble, à Aix, à Dijon, à Châlons, & à Metz.

Avant l'érection des *Cours des aides*, il y avoit des généraux des *aides* pour la perception & la régie des droits, & une autre ſorte de généraux pour le jugement des conteſtations en cette matiere ; & ce furent ces généraux des *aides*, ſur le fait de la juſtice, qui réunis en corps par François premier, commencerent à former un tribunal en matiere d'*aides*, qu'on appella par cette raiſon *la cour des aides.*

AIDES, ſ. f. (*Manege.*) ſe dit des ſecours & des ſoutiens que le cavalier tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaule, du ſon de la voix, du mouvement des jambes, des cuiſſes, & du talon, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. On emploie les *aides* pour prévenir les châtimens qu'il faut ſouvent employer pour dreſſer un cheval. Il y a auſſi les *aides* ſecretes du corps du cavalier ; elles doivent être fort douces. Ainſi on dit : ce cheval connoît les *aides*, obéit, répond aux *aides*, prend les *aides* avec beaucoup de facilité & de vigueur. On dit auſſi : ce cavalier donne les *aides* extrêmement fines, pour exprimer qu'il manie le cheval à propos, & lui fait marquer avec juſteſſe ſes temps & ſes mouvemens. Lorſqu'un cheval n'obéit pas aux *aides* du gras des jambes, on fait venir l'éperon au ſecours, en pinçant de l'un ou des deux. Si l'on ne ſe ſert pas avec diſcrétion des *aides* du caveçon, elles deviennent un châtiment qui rebute peu-à-peu le cheval ſauteur, qui va haut & juſte en ſes ſauts & ſans aucune *aide*. *Voyez* SAUTEUR. Un cheval qui a les *aides* bien fines ſe brouille ou s'empêche de bien manier, pour peu qu'on ſerre trop les cuiſſes, ou qu'on laiſſe échapper les jambes.

Aides du dedans, *aides du dehors* : façons de parler relatives au côté ſur lequel le cheval manie ſur les voltes, ou travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Les *aides* dont on ſe ſert pour faire aller un cheval par airs, & celles dont on ſe ſert pour le faire aller ſur le terrain, ſont fort différentes. Il y a trois *aides* diſtinguées qui ſe font ayant les rênes du dedans du caveçon à la main. La premiere eſt de mettre l'épaule de dehors du cheval de dedans ; la ſeconde eſt de lui mettre auſſi l'épaule de dedans en dedans ; & la troiſieme eſt de lui arrêter les épaules. On dit : répondre, obéir aux *aides* ; tenir dans la ſujétion des *aides*. *Voyez* RÉPONDRE, OBÉIR, & SUJÉTION. (*V*)

AIDES, ſ. f. pl. (*Architect.*) pieces où les *aides* de cuiſine & d'office font leur ſervice ; c'eſt proprement la décharge des cuiſines, où l'on épluche, lave & prépare tout ce qui ſe ſert ſur la table, après avoir été ordonné par le maître-d'hôtel. Ces *aides* doivent être voiſines des cuiſines, avoir des tables, une cheminée, des fourneaux, & de l'eau abondamment. (*P*)

AIDE-DE-CAMP, ſ. m. On appelle ainſi en France de jeunes volontaires qui s'attachent à des officiers généraux pour porter leurs ordres par-tout où il eſt beſoin, principalement dans une bataille. Ils doivent les bien comprendre, & les déclarer très-exactement & très-juſte.

Le Roi entretient quatre *aides-de-camp* à un général en campagne ; deux à chaque lieutenant général, & un à chaque maréchal de camp.

* AIDE-MAJOR, ſ. m. eſt un officier qui ſeconde le major d'un régiment dans ſes fonctions. *Voyez* MAJOR. Ils roulent avec les lieutenans : ils commandent du jour de leur brevet d'*aide-major*, ou du

jour de leurs lettres de lieutenans, s'ils l'ont été, dans le régiment où ils servent.

Les *aides-majors* d'infanterie marchent avec les colonels réformés attachés à leur régiment, pour quelque service que ces colonels soient commandés, & avec leurs lieutenans colonels.

Les *aides-majors* ont pour les aider des *sous-aides-majors*, ou *garçons-majors*, qui exécutent les ordres qu'ils leur donnent. Ils sont à cheval dans le combat comme le major, afin de pouvoir se transporter facilement & promptement dans tous les endroits où il est nécessaire pour bien faire manœuvrer le régiment.

Il y a aussi des *aides-majors* des places. Ce sont des officiers qui remplissent toutes les fonctions des majors en leur absence: ils doivent précéder & commander à tous les enseignes; & lorsqu'il ne se trouve dans les places ni gouverneur, ni lieutenant de roi, ni major, ni capitaines des régimens, ils doivent y commander préférablement aux lieutenans d'infanterie qui se trouveront avoir été reçus lieutenans depuis que les *aides-majors* auront été reçus en ladite charge d'*aide-major*. Briquet, *Code milit.* (*Q*)

AIDE-MAJOR, (*Marine.*) a les mêmes fonctions que le major en son absence. *Voyez* MAJOR.

Le major & l'*aide-major* s'embarquent sur le vaisseau du commandant: mais s'il y a plusieurs *aides-majors* dans une armée navale, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du major, l'*aide-major* a les mêmes fonctions; & quand le major a reçu l'ordre du commandant dans le port, & qu'il le porte lui-même au lieutenant général, à l'intendant & aux chefs d'escadre, l'*aide-major* le porte en même temps au commissaire général & au capitaine des gardes. (*Z*)

* AIDE-BOUT-AVANT, s. m. c'est, *dans les Salines*, le nom qu'on donne à celui qui aide dans ses fonctions celui qui est chargé de remplir le vaxel avec les pelles destinées à cet usage, & de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniforme, afin de conserver le poids & l'égalité dans les mesurages. *Voyez* VAXEL & BOUT-AVANT.

* AIDE-LEVIER, s. m. *en Anatomie*; ce mot est synonyme à *point d'appui* en méchanique: tel est le grand trocanter au muscle fessier; le sinus de l'os des isles; la rotule pour les extenseurs du tibia. *Voyez* APPUI, POINT D'APPUI.

AIDE-MAÇON; c'est le nom qu'on donne à ceux qui portent aux maçons & aux couvreurs les matériaux dont ils ont besoin; métier dur & dangereux, qui donne à peine du pain: heureusement ceux qui le font, sont heureux quand ils n'en manquent pas.

* AIDE-MAITRE DE PONT, autrement *Chableur*, est le titre qu'on donne à des officiers de ville qui aident les bateaux à passer dans les endroits difficiles de la riviere, comme sous les arches des ponts.

* AIDE-MOULEUR, se dit d'officiers de ville, commis par le prévôt & les échevins pour emplir les membrures, corder, mettre dans la chaîne les bois à brûler qui doivent y être mesurés, & soulager les marchands de bois dans toutes leurs fonctions; ils sont aux ordres de ces derniers.

AIDER *un cheval*, (*Manege.*) c'est se servir, pour avertir un cheval, d'une ou de plusieurs aides ensemble, comme appeller de la langue, approcher les jambes, donner des coups de gaule ou d'éperon. *Voyez* AIDES, GAULE, EPERON, *&c.* (*V*)

AJELLO, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure, avec une bonne forteresse. Elle appartient aujourd'hui à titre de duché, au prince héréditaire de Modene. *Long.* 32. 55. *lat.* 41. 40. (*C. A.*)

AIEREBA, s. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) genre de raie ainsi nommé au Brésil, où elle est commune dans la mer, & dont Margrave a donné une figure assez mauvaise, *hist. Brasil. liv. IV*, *chap. xvj*, laquelle a été copiée par Jonston & Ruysch, *hist. nat. de piscibus, page 144, planche XXXVIII, figure 6.*

Son corps est discoïde ou assez exactement rond, d'un pié & demi à trois piés de diametre, ayant deux grands trous derriere les yeux, & une incision circulaire fort grande de chaque côté vers la queue. Celle-

ci a huit piés de longueur dans les plus grands qui ont trois piés de diametre sur le milieu du dos qui est plus renflé. L'*aiereba* porte beaucoup de petits tubercules noirs lisses. En dessous on voit sa bouche dont l'ouverture forme une parabole qui n'est pas fort grande, & qui est comme pavée de dents, plates, grenues & unies. De chaque côté de la bouche, un peu en arriere, on voit cinq trous ou fentes transversales qui sont les ouvertures des ouies. Ses nageoires sont au nombre de six, dont deux très-grandes, demi-circulaires, entourant tout le contour du ventre ou du corps, dont les bords sont très-minces, deux médiocres ventrales ou plutôt près de l'anus & de l'origine de la queue, toutes cartilagineuses, molles, articulées, & deux longues vers le milieu de la queue en forme d'épine conique épaisse, dentelée en arriere; le bout de la queue n'a aucune espece de nageoire & ressemble à un filet cylindrique.

Ce poisson a la peau très-lisse & très-luisante, couleur de rouille en dessus, tachée de noir au milieu par ses tubercules qui ont cette couleur. Le dessous de son corps est entiérement blanc. Sa chair ne se mange point, étant fade & très-coriace. Lorsqu'on le suspend en l'air par ses ouies, il releve brusquement sa queue en arc sur son dos, en la sanglant comme un fouet, pour tenter de piquer avec les deux pointes dont son milieu est armé.

L'*aiereba* differe, comme on voit, de la raie par plusieurs endroits; d'abord par sa queue qui n'a point de nageoire comme la sienne à son extrêmité, ensuite par les deux épines qu'elle porte au lieu de deux nageoires molles; enfin par sa peau lisse & les tubercules de son dos, qui sont lisses au lieu qu'ils sont épineux ainsi que la peau dans la raie: il forme donc un genre particulier dans la nombreuse famille des raies. (*M. Adanson.*)

AIGLANTIER, s. m. (*Hist. nat.*) espece de rosier, mieux nommé *églantier.* *Voyez* Rosier, *pour la description du genre.* (*I*)

AIGLE, s. m. (*Hist. nat.*) très-grand oiseau de proie qui va le jour: c'est le plus courageux de tous; son bec est recourbé sur toute sa longueur, ce qui peut le faire distinguer du faucon, dont le bec n'est crochu qu'à l'extrêmité. On a distingué six especes principales d'*aigles*; savoir 1°. l'*aigle royal*, qui a été appellé *chrysaëtos*, ou *asterias*, sans doute parce que ses plumes sont rousses ou de couleur d'or, & qu'elles sont parsemées de taches dont on a comparé la blancheur à celle des étoiles: 2°. l'orfraie, *aigle* de mer, *haliætos.* (*Voyez* Orfraie:) 3°. le petit *aigle* noir, *melanææetos*, ou *valeria*: 4°. l'*aigle* à queue blanche, *pygargus*: 5°. le huard, *morphnos*, ou *clanga.* (*Voyez* Huard): 6°. le percnoptere, *pernopteros.* *Voyez* Percnoptere.

Aigle-royal. On trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, la description suivante de deux *aigles* que l'on a rapportés à l'espece de l'*aigle royal*; l'un étoit mâle, & l'autre femelle: ils ne pesoient chacun guere plus de huit livres, parce qu'ils étoient jeunes. Le bec étoit noir par le bout, jaune vers sa naissance, & bleuâtre par le milieu: l'œil étoit enfoncé dans l'orbite, & couvert par une saillie de l'os du front qui faisoit comme un sourcil avancé; il étoit de couleur isabelle fort vive, & ayant l'éclat d'une topase; les paupieres étoient grandes, chacune étant capable de couvrir tout l'œil; outre les paupieres supérieures & inférieures, il y en avoit une interne qui étoit relevée dans le grand coin de l'œil, & qui étant étendue vers le petit, couvroit entiérement la cornée: le plumage étoit de trois couleurs, de châtain brun, roux, & blanc; le dessus de la tête étoit mêlé de châtain & de roux; la gorge & le ventre étoient mêlés de blanc, de roux & de châtain, peu de roux, & encore moins de blanc. Les tuyaux des grandes plumes des ailes avoient neuf lignes de tour; les plumes de la queue étoient fort brunes vers l'extrêmité, ayant quelque peu de blanc vers leur origine: les cuisses, les jambes, & le haut des piés, jusqu'au commencement des doigts, étoient couverts de plumes moitié blanches & moitié rousses; chaque plume étant rousse par le bout, & blanche vers son origine. Outre les grandes plumes qui couvroient le corps, il y avoit à leur racine un duvet fort blanc & fort fin, de la longueur d'un pouce: les

autres plumes qui couvroient le dos & le ventre, avoient quatre ou cinq pouces de long ; celles qui couvroient les jambes en dehors, avoient jusqu'à six pouces, & elles descendoient de trois pouces au dessous de la partie qui tient lieu de tarse & de métatarse. Les plumes qui garnissoient la gorge & le ventre, avoient sept pouces de long & trois de large à la femelle, & elles étoient rangées les unes sur les autres comme des écailles. Au mâle, elles étoient molles, n'ayant des deux côtés du tuyau qu'un long duvet, dont les fibres n'étoient point accrochées ensemble, comme elles sont ordinairement aux plumes fermes arrangées en écailles. Ces plumes étoient doubles ; car chaque tuyau après être sorti de la peau de la longueur d'environ deux lignes & demie, jetoit deux tiges inégales, l'une étant une fois plus grande que l'autre. Les doigts des piés étoient jaunes, couverts d'écailles de différentes grandeurs ; celles de dessus étoient grandes & en table, principalement vers l'extrêmité, les autres étant fort petites : les ongles étoient noirs, crochus, & fort grands, sur-tout celui du doigt de derriere, qui étoit presque une fois plus grand que les autres. *Descript. des Anim. vol. III. part. II. pag. 89. & suiv.*

Joignons à cette description d'un jeune *aigle* quelque chose de ce qu'Aldrovande a dit d'un *aigle royal*, qui avoit pris tout son accroissement ; il pesoit douze livres ; il avoit trois piés neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, qui n'excédoit les pattes étendues que d'environ quatre pouces ; l'envergure étoit de six piés, le bec avoit une palme & un pouce de longueur, & deux pouces de largeur au milieu ; l'extrêmité crochue de la partie supérieure du bec étoit longue d'un pouce & de couleur noire ; le reste étoit de couleur de corne, tirant sur le bleu pâle, taché de brun ; la langue ressembloit assez à celle de l'homme ; les yeux étoient fort enfoncés sous une prééminence de l'os du front ; l'iris brilloit comme du feu, & étoit légérement teinte de verd ; la prunelle étoit fort noire ; les plumes du cou étoient fermes & de couleur de fer ; les ailes & la queue étoient brunes, & cette couleur étoit d'autant plus foncée, que les plumes étoient plus grandes ; les petites plumes du reste du corps étoient d'un brun roux ou châtain, & parsemées de taches blanches, plus fréquentes sur le dos que sur le ventre de l'oiseau. Toutes ces plumes étoient blanches à leur racine ; il y avoit six grandes plumes dans chaque aile : les tuyaux étoient forts, plus courts que ceux des plumes d'oie, & très-bons pour écrire. Les jambes étoient revêtues de plumes jusqu'aux piés, dont la couleur étoit jaunâtre ; les doigts étoient couverts d'écailles ; les griffes avoient depuis deux jusqu'à six pouces de longueur.

Willughby a vu trois *aigles* dont la queue étoit blanche en partie, & il les rapporte à l'espece de l'*aigle royal. Chrysææ-tos*, *Ornit. pag. 28.*

Petit Aigle noir : Willughby a décrit un *aigle* de cette espece, qui étoit de moitié plus gros que le corbeau, mais plus petit que l'*aigle* à queue blanche ; il avoit les mâchoires & les paupieres dégarnies de plumes & rougeâtres : la tête, le cou, & la poitrine étoient noirs ; on voyoit au milieu du dos, ou plutôt entre les épaules, une grande tache de figure triangulaire, & d'un blanc roussâtre ; le croupion étoit roux ; les petites plumes des ailes étoient de la couleur de la buse ; les grandes plumes étoient traversées par une bande noire qui joignoit une autre bande blanche : enfin ce qui restoit des plumes jusqu'à leur extrêmité étoit d'une couleur cendrée très-foncée ; le bec étoit moins gros que celui de l'*aigle* blanc ; sa pointe étoit noire, & le gros bout de couleur jaunâtre, auprès de la peau qui étoit rouge vers les narines ; l'iris des yeux étoit de couleur de noisette ; il y avoit des plumes qui couvroient le dessus des pattes, qui étoient rouges au dessous des plumes : enfin les ongles étoient fort longs.

Aigle a queue blanche. Cet oiseau tire son nom de la couleur blanche qu'il a sur la queue, selon la description que Willughby a faite d'un mâle de cette espece dans son *Ornithologie*, *page 31*. Il pese huit livres & demie ; il a environ deux piés & demi depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & seulement vingt-six à vingt-sept pouces si on ne prend la longueur

longueur que jusqu'au bout des pattes; l'envergure est de six piés quatre pouces. Le bec a presque deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'aux narines, & trois jusqu'aux angles de la bouche, & presque trois jusqu'aux yeux. Le bec a près d'un pouce un quart de largeur; l'extrêmité crochue de la partie supérieure du bec excede presque d'un pouce la partie inférieure: l'ouverture des narines est longue d'un demi-pouce, & se trouve dans une direction oblique. Le bec est d'un jaune clair, de même que la peau qui recouvre sa base & qui environne les narines. La langue est large, charnue, & noire par le bout; son impression est marquée sur le palais par une cavité; il a de grands yeux enfoncés sous une prééminence de l'os du front. Ses yeux sont de couleur de noisette pâle. Willughby en avoit vu d'autres de la même espece avec des yeux jaunes & rouges; celui-ci a les piés d'une couleur jaune claire avec de grands ongles crochus: celui de derriere, qui est le plus grand, a un pouce de longueur, le doigt du milieu a deux pouces. La tête de l'oiseau est blanchâtre, la côte des petites plumes pointues est noire: il n'y a point de plumes entre les yeux & les narines, mais cet espace est couvert de soies cotoneuses par le bas. Les plumes du cou sont fort étroites, & les premieres un peu roussâtres. Le croupion est noirâtre, & tout le reste du corps de couleur de fer. Il y a environ vingt-sept grandes plumes dans chaque aile, qui sont très-bonnes pour écrire; la troisieme & la quatrieme sont les plus longues; la seconde a un demi-pouce de moins que la troisieme, & la premiere environ trois pouces & demi moins que la seconde. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres, & les plus petites sont de couleur cendrée par le bord. Les ailes repliées ne vont pas jusqu'au bout de la queue. La queue est composée de douze plumes, & longue de près de onze pouces; la partie supérieure des plumes est blanchâtre, & l'inférieure noire. Willughby avoit vu un autre oiseau de cette espece, dont la queue étoit blanche à son origine, & noire par le bout. Dans celui-ci les plumes extérieures de la queue sont moins longues que celles du milieu, & leur longueur diminue par degrés à mesure qu'elles en sont éloignées.

Willughby trouva cet *aigle* à Venise, & il le rapporta à l'espece dont il s'agit à cause du blanc de la queue. La couleur de la tête & du bec de cet oiseau suffit, selon l'auteur qui vient d'être cité, pour le distinguer de l'*aigle royal*, dont la queue est traversée par une bande blanche.

Cette description de l'*aigle* à queue blanche, n'est pas d'accord avec celle d'Aldrovande dans son *Ornithologie*, *liv. II. ch. v.*

Il y a des *aigles* sur le mont Caucase, sur le Taurus, au Pérou, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Suede, en Danemarck, en Prusse, en Russie, & en général dans tout le Septentrion, où ils trouvent des oiseaux aquatiques qui sont aisés à prendre parce qu'ils volent difficilement, & quantité d'animaux, *&c.* Ils habitent les rochers les plus escarpés, & les arbres les plus élevés. Ils se plaisent dans les lieux les plus reculés & les plus solitaires, fuyant non seulement les hommes & leurs habitations, mais aussi le voisinage des autres oiseaux de proie. Il y a deux especes d'*aigles* qui semblent être plus familiers: l'*aigle à queue blanche*, qui approche des villes & qui séjourne dans les bois & dans les plaines; & le *huard* qui reste sur les lacs & les étangs. En général ils se nourrissent de la chair des poissons, des crabes, des tortues, des serpens, des oiseaux, tels que les pigeons, les oies, les cygnes, les poules, & beaucoup d'autres. Ils n'épargnent pas même ceux de leur espece, lorsqu'ils sont affamés. Ils enlevent les lievres; ils attaquent & ils déchirent les brebis, les daims, les chevres, les cerfs, & même les taureaux; enfin ils tombent sur toute sorte d'animaux, & quelquefois le berger n'est pas en sûreté contre eux auprès de son troupeau. L'*aigle* est très-chaud. On a prétendu qu'il s'approchoit jusqu'à trente fois au moins de sa femelle en un seul jour; & on a ajouté que la femelle ne refusoit jamais le mâle même après l'avoir reçu tant de fois. Les *aigles* font leur aire sur les rochers les plus escarpés ou sur le sommet des arbres les plus élevés. Quelquefois les bâtons dont l'aire est composée tiennent d'un côté à un

rocher, & de l'autre à des arbres. On a vu des aires qui avoient jusqu'à six piés en quarré ; elles sont revêtues de morceaux de peaux de renard ou de lievre & d'autres pelleteries pour tenir les œufs chauds. La ponte est ordinairement de deux œufs, & rarement de trois : ils les couvrent pendant vingt ou trente jours ; la chaleur de l'incubation est très-grande : on croit qu'il n'éclôt ordinairement qu'un seul aiglon ; le pere & la mere ont grand soin de leurs petits ; ils leur apportent dans leur bec le sang des animaux qu'ils ont tués, & ils leur fournissent des alimens en abondance, souvent même des animaux, comme des lievres, ou des agneaux encore vivans, sur lesquels les aiglons commencent à exercer leur férocité naturelle. Lorsqu'on peut aborder une aire, on y trouve différentes parties d'animaux, & même des animaux entiers bons à manger, du gibier, des oiseaux, *&c.* On les enleve à mesure que l'*aigle* les apporte, & on retient l'aiglon en l'enchaînant pour faire durer cet approvisionnement : mais il faut éviter la présence de l'*aigle* ; cet oiseau seroit furieux, & on auroit beaucoup à craindre de sa rencontre ; car on dit que sans être irrité, il attaque les enfans. On dit aussi que l'*aigle* porte son petit sur ses ailes, & que lorsqu'il est assez fort pour se soutenir, il l'éprouve en l'abandonnant en l'air, mais qu'il le soutient à l'instant que les forces lui manquent. On ajoute que dès qu'il peut se passer de secours étrangers, le pere & la mere le chassent au loin, & ne le souffrent pas dans leur voisinage non plus qu'aucun autre oiseau de proie. Mais la plupart de ces faits n'ont peut-être jamais été bien observés ; il faudroit au moins tâcher de les confirmer. Je ne parlerai pas de ceux qui sont démentis par l'expérience, ou absurdes par eux-mêmes : par exemple, la pierre d'*aigle* qui tempere la chaleur de l'incubation, & qui fait éclore les petits : *Voyez* PIERRE D'AIGLE : l'épreuve qu'ils font de leurs petits en les exposant aux rayons du soleil, & en les abandonnant s'ils ferment la paupiere : la maniere dont les vieux *aigles* se rajeunissent ; & tant d'autres faits qu'il est inutile de rapporter.

Les Naturalistes assurent que l'*aigle* vit long-temps, & peut-être plus qu'aucun autre oiseau. On prétend que lorsqu'il est bien vieux, son bec se courbe au point qu'il ne peut plus prendre de nourriture. Cet oiseau est un des plus rapides au vol & des plus forts pour saisir sa proie. Il est doué à un degré éminent de qualités, qui lui sont communes avec les autres oiseaux de proie, comme la vue perçante, la férocité, la voracité, la force du bec & des serres, *&c.* *Voyez* OISEAU DE PROIE. (*I*)

L'AIGLE est un oiseau consacré à Jupiter, du jour où ce dieu ayant consulté les augures dans l'isle de Naxos, sur le succès de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Titans, il parut un *aigle* qui lui fut d'un heureux présage. On dit encore que l'*aigle* lui fournit de l'ambroisie pendant son enfance, & que ce fut pour le récompenser de ce soin qu'il le plaça dans la suite parmi les astres. L'*aigle* se voit dans les images de Jupiter, tantôt aux piés du dieu, tantôt à ses côtés, & presque toujours portant la foudre entre ses serres. Il y a bien de l'apparence que toute cette fable n'est fondée que sur l'observation du vol de l'*aigle* qui aime à s'élever dans les nuages les plus hauts, & à se retirer dans la région du tonnerre. C'en fut là tout autant qu'il en falloit pour en faire l'oiseau du dieu du ciel & des airs, & pour lui donner la foudre à porter. Il n'y avoit qu'à mettre les Païens en train, quand il falloit honorer leurs dieux : la superstition imagine plutôt les visions les plus extravagantes & les plus grossieres, que de rester en repos. Ces visions sont ensuite consacrées par le temps & la crédulité des peuples ; & malheur à celui qui sans être appellé par Dieu au grand & périlleux état de missionnaire, aimera assez peu son repos & connoîtra assez peu les hommes, pour se charger de les instruire. Si vous introduisez un rayon de lumiere dans un nid de hibous, vous ne ferez que blesser leurs yeux & exciter leurs cris. Heureux cent fois le peuple à qui la religion ne propose à croire que des choses vraies, sublimes & saintes, & à imiter que des actions vertueuses ; telle est la nôtre, où le Philosophe n'a qu'à suivre sa raison pour arriver aux piés de nos autels.

AIGLE, s. m. *en Astronomie*, c'est le nom d'une des constellations de l'hémis-

phere septentrional; son aile droite touche à la ligne équinoctiale; son aile gauche est voisine de la tête du serpent; son bec est séparé du reste du corps par le cercle qui va du cancer au capricorne.

L'*aigle* & Antinoüs ne font communément qu'une même constellation. *Voyez* CONSTELLATION.

Ptolomée dans son catalogue ne compte que 15 étoiles dans la constellation de l'*aigle* & d'Antinoüs, Tycho-Brahé en compte 17: le catalogue Britannique en compte 70. Hevelius a donné les longitudes, latitudes, grandeurs, *&c.* des étoiles qui sont nommées par les deux premiers auteurs; on peut voir le calcul du catalogue Britannique sur cette constellation dans l'*Histoire Céleste* de Flamstéed. *(O)*

AIGLE, s. f. *en Blason*, est le symbole de la royauté, parce qu'il est, selon Philostrate, le roi des oiseaux; c'est aussi la raison pour laquelle les anciens l'avoient dédié à Jupiter.

L'empereur, le roi de Pologne, *&c.* portent l'*aigle* dans leurs armes: on l'estime une des parties les plus nobles du Blason; & suivant les connoisseurs dans cet art, elle ne devroit jamais être donnée qu'en récompense d'une bravoure ou d'une générosité extraordinaire. Dans ces occasions, on peut permettre de porter ou une *aigle* entiere, ou une *aigle* naissante, ou bien seulement une tête d'*aigle*.

On représente l'*aigle* quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvertes & étendues, & en ce cas on dit qu'elle est *éployée*: telle est l'*aigle* de l'Empire, qu'on blasonne ainsi; une *aigle éployée de sable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules*.

La raison pour laquelle on a coutume de donner dans le Blason des *aigles* avec les ailes ouvertes & étendues, est que dans cette attitude elles remplissent mieux l'écusson, & qu'on s'imagine que cette attitude est naturelle à l'*aigle* lorsqu'elle arrange son plumage, ou qu'elle regarde le soleil. On voit cependant dans les armoiries, des *aigles* dans d'autres attitudes; il y en a de monstrueuses, à tête d'homme, de loup, *&c.*

Les auteurs modernes se servent du mot *éployée*, pour désigner une *aigle* qui a deux têtes, & l'appellent simplement *aigle*, sans ajouter d'épithete, lorsqu'elle n'en a qu'une. Le royaume de Pologne porte *gueles, une aigle argent, couronnée & membrée, or.*

L'*aigle* a servi d'étendard à plusieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée en leurs enseignes sont les Perses, selon le témoignage de Xénophon. Les Romains, après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêterent enfin à l'*aigle*, la seconde année du consulat de Marius: avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards, & des *aigles*, selon la fantaisie de celui qui les commandoit. *V.* ETENDARD.

Plusieurs d'entre les savans soutiennent que les Romains emprunterent l'*aigle* de Jupiter, qui l'avoit prise pour sa devise, parce que cet oiseau lui avoit fourni du nectar pendant qu'il se tenoit caché dans l'isle de Crete, de peur que son pere Saturne ne le dévorât. D'autres disent qu'ils la tiennent des Toscans, & d'autres enfin des habitans de l'Epire.

Il est bon de remarquer que ces *aigles* romaines n'étoient point des *aigles* peintes sur des drapeaux; c'étoit des figures en relief d'or ou d'argent, au haut d'une pique; elles avoient les ailes étendues, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs serres. *V.* l'*Histoire de Dion*, *liv. XI.* Au dessous de l'*aigle* on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes. *Voyez* Feschius, *Dissert. de insignibus*. Et Lipse, *de Militiâ Romanâ, liv. IV. Dialogue 5.*

On dit que Constantin fut le premier qui introduisit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire semblât divisé, ce n'étoit néanmoins qu'un même corps. D'autres disent que ce fut Charlemagne, qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enseigne des Romains, & qu'il y ajouta une seconde tête. Mais cette opinion est détruite par une *aigle* à deux têtes, que Lipse a observée dans la colonne Antonine, & parce qu'on ne voit qu'une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV, qui est opposé à la bulle d'or. Ainsi il y a plus d'apparence à la conjecture du pere Menestrier, qui dit que de

même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux fur le trône, marquoient leurs monnoies d'une croix à double traverfe, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le fymbole des Chrétiens; auffi firent-ils la même chofe de l'*aigle* dans leurs enfeignes, & au lieu de doubler leurs *aigles*, ils les joignirent & les repréfenterent avec deux têtes: en quoi les Empereurs d'Occident fuivirent bientôt leur exemple.

Le pere Papebrock demande que la conjecture du pere Meneftrier foit prouvée par d'anciennes monnoies, fans quoi il doute fi l'ufage de l'*aigle* à deux têtes n'a point été purement arbitraire; cependant il convient qu'il eft probable que cet ufage s'eft introduit à l'occafion de deux Empereurs qui avoient été en même temps fur le trône: il ajoute que depuis l'*aigle* à deux têtes de la colonne Antonine, on n'en trouve plus jufqu'au quatorzieme fiecle fous l'empereur Jean Paléologue.

Un prince de la maifon de Saxe (1) étant empereur, donna aux armes de l'empire les émaux de fes armoiries, précédemment les empereurs portoient d'*azur à l'aigle d'or*.

Lorfqu'une *aigle* a deux têtes & qu'elle eft de fable, on la nomme *aigle de l'empire*.

Il y a des *aigles* dont les ailes font repliées, en forte que les bouts tendent vers le bas de l'écu, alors on dit qu'elles font *au vol abaiffé*.

On dit de l'*aigle; languée*, de fa langue; *membrée*, de fes jambes; *armée*, de fes griffes; lorfqu'elles font d'un autre émail que fon corps.

Si l'*aigle* a un petit cercle fur la tête, ou fur chacune de fes têtes, on dit qu'elle eft *diademée*.

L'empire; d'*or, à une aigle à deux têtes de fable, diademées, languées, membrées de gueules. (G. D. L. T.)*

Selon M. Spanheim, l'*aigle* fur les médailles eft un fymbole de la divinité & de la providence: mais tous les autres antiquaires difent que c'eft le fymbole de la fouveraineté ou de l'Empire; les princes fur les médailles defquels on la trouve le plus fouvent, font les Ptolemées & les Seleucides de Syrie: une *aigle* avec le mot *confecratio* dénote l'apothéofe d'un Empereur. *(V)*

§ AIGLE BLANC (2), f. m. (*terme de l'Art Héraldique* par rapport aux ornemens extérieurs de l'écu) ordre de chevalerie de Pologne.

L'ordre de l'*aigle blanc* fut inftitué en 1325, par Uladiflas V, lorfqu'il maria fon fils Cafimir avec la fille du grand duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit fur l'eftomac un *aigle* d'argent couronné.

Fréderic-Augufte, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvella l'ordre de l'*aigle blanc* en 1705, afin de s'attacher, par cette diftinction, les principaux feigneurs de fa cour, dont plufieurs penchoient pour l'élection du roi Staniflas.

La marque de cet ordre, eft une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre de cette croix, eft un *aigle* couronné d'argent ayant fur l'eftomac une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier eft une chaîne ornée d'*aigles* couronnés, le tout d'argent; la croix y eft attachée par un chaînon qui joint une couronne royale, enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu fur l'épaule gauche.

§ AIGLE NOIR, f. m. ordre de chevalerie de Pruffe, inftitué le 18 janvier 1701, par Fréderic, électeur de Brandebourg, peu après qu'il eut été couronné roi de Pruffe.

La marque de l'ordre eft une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant quatre *aigles* de fable dans les angles; au centre de cette croix font les lettres *F. R.* en chiffre qui fignifient *Fredericus rex.*

Le collier eft fait d'une chaîne d'or, fournant des cercles de même, chacun écartelé avec *F.* & un *R.* en chaque écartelure, des couronnes électorales fur les cercles

(1) Saxe: *fafcé d'or & de fable de huit pieces.*

(2) *L'*Aigle, *quoique toujours féminin dans l'art héraldique pour l'intérieur de l'écu, eft du genre mafculin aux ornemens extérieurs; l'ufage étant de dire l'*ordre de l'Aigle blanc, *celui de l'*Aigle noir.

extérieurement : entre ces cercles des *aigles* de sable ; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent sur l'épaule gauche un ruban orangé. (*G. D. L. T.*)

* AIGLE, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Normandie, à onze lieues d'Evreux & dix-neuf de Rouen.

AIGLE, (*Géog.*) riviere de France, qui arrose une partie du gouvernement de l'Orléanois. Elle prend sa source dans la Beauce, & elle a son embouchure dans la Loire. (*C. A.*)

AIGLE *ou* IGLE, (*Géog.*) petite ville du duché de Luxembourg, dans la prévôté de Grevemakeren, sur la Moselle, au confluent de la Saare, & au sud-est de Treves. On y voit une pyramide quarrée qui paroît avoir pour date l'intervalle du regne de Dioclétien à celui de Constantin le grand. Elle a soixante & quatorze piés de hauteur, & elle est ornée de plusieurs figures. Son inscription porte que deux freres nommés *Secundini*, l'érigerent en l'honneur de leur pere & de leur mere. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 40. (*C. A.*)

AIGLE, (*en Architecture.*) c'est la représentation de cet oiseau qui servoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dédiés à Jupiter. On s'en sert encore pour orner quelques chapiteaux, comme à l'ionique de l'église des PP. Barnabites de Paris. (*P*)

AIGLE CELESTE, se dit figurément par les Alchymistes en parlant du sel ammoniac, parce que ce sel volatilise & emporte avec lui des matieres naturellement très-pesantes ; c'est pourquoi on se sert en Chymie de sel ammoniac pour diviser & volatiliser les minéraux & les métaux même : c'est ainsi qu'on fait les fleurs de pierre hæmatite. *Voyez* SEL AMMONIAC. (*M*)

AIGLETTE, f. f. *terme dont on se sert dans le Blason*, lorsqu'il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent becquées & membrées d'une autre couleur, ou d'un autre métal que le gros du corps. (*V*)

AIGLURES, f. f. pl. (*Fauconnerie.*) ce sont des taches rousses qui bigarrent le dessus du corps de l'oiseau. Le lanier plus que tous les autres est bigarré d'*aiglures*, qu'on appelle aussi *bigarrures*.

§ AIGNAI-LE-DUC *ou plutôt* AIGNEY-LE-DUC, (*Géog.*) n'est pas une petite ville, mais seulement un bourg où les ducs de Bourgogne, de la premiere race, avoient un château : ce lieu est remarquable par son commerce de toile & ses blanchisseries. Henri de Brancion vendit en 1271, au duc Hugues, sa terre d'*Aigney*. Eudes IV en aimoit le séjour. Il y fit son testament le 20 janvier 1348. Ce bourg est à deux lieues de Baigneux, cinq de Châtillon & douze de Dijon. (*C.*)

AIGNAN (SAINT), (*Géog.*) ville de France dans le Berry sur le Cher.

AIGRE, (*Méd.*) ce mot exprime ce goût piquant accompagné d'astringence que l'on trouve dans les fruits qui ne sont pas encore mûrs : c'est une bonne qualité dans ces fruits considérés comme remedes acides. *Voyez* ACIDE. (*N*)

* AIGRE-DE-CEDRE, f. m. (*Econ. domest.*) on donne ce nom à une espece de breuvage fait avec du citron ou du cédrat & un peu de sucre.

AIGREDON, f. m. (*Hist. nat.*) espece de duvet mieux nommé *édredon*. *Voyez* EDREDON. (*I*)

* AIGRE-DOUX, adj. (*Econ. domest.*) se dit des saveurs mêlées de doux & d'aigre, telles que celles de quelques fruits, & de certaines sauces piquantes.

AIGREFIN, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer mieux connu sous le nom d'*égrefin*. *V.* EGREFIN. (*I*)

AIGREMOINE, sub. f. (*Hist. nat. bot.*) en Latin *agrimonia*, herbe dont la fleur est composée de plusieurs feuilles disposées en rose & soutenues par le calice. Lorsque la fleur est passée, le calice devient un fruit oblong pour l'ordinaire, hérissé de piquans, & renfermant une ou deux semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb. V.* PLANTE. (*I*)

AIGREMOINE, ou *Eupatorium*, *Græcorum offic.* (*Mat. med.*) Quelques auteurs prétendent qu'on a donné à cette plante le nom d'*Eupatorium*, *quasi Hepatorium*, parce qu'elle est bonne contre les maladies du foie. D'autres veulent qu'elle tire son nom de Mythridate Eupator, qui, selon Pline, découvrit le premier les vertus de cette plante.

L'*aigremoine* a une odeur très-agréable ; on la met en infusion dans du vin jusqu'à ce qu'elle lui ait communiqué son odeur ; elle passe pour un remede souverain dans la mélancholie. Elle est un excellent vulnéraire, & quoique corroborative & astringente, elle est fort bonne dans les inflammations ; elle est aussi salutaire dans les maladies qui viennent du relâchement des fibres, dans le flux de sang, & dans les obstructions que la foiblesse des fibres cause dans les visceres. Sa vertu est admirable contre le flux hépatique, la diarrhée, la dyssenterie, le scorbut, la pourriture des gencives, la consomption, le crachement du sang, l'hydropisie, & la langueur que cause la fievre. On emploie extérieurement les feuilles de l'*aigremoine* bouillies dans du vin éventé avec du son, en forme de cataplasme, pour les luxations & les descentes de matrice. Elle est d'une grande utilité, lorsqu'il est question de fortifier & de ranimer les esprits ; on peut en user en forme de thé, & mettre un peu de miel dans l'infusion pour la rendre moins astringente : on veut qu'elle soit propre au foie. parce qu'étant mise en infusion dans du vin ou du petit lait, elle dégage les intestins des matieres qui y séjournent, & les fortifie ensuite ; ce qui est fort avantageux au foie. Elle est d'un usage admirable dans les pays froids.

† Les gargarismes les plus ordinaires se font avec sa décoction, l'orge & le sirop de mûres. L'*aigremoine* contient de l'huile, du sel essentiel & du phlegme. *(N)*

* AIGREMONT-LE-DUC, *(Géog.)* ville de France en Bourgogne, généralité de Dijon.

AIGREMORE, s. m. *(Artificier.)* Les Artificiers déguisent sous ce nom toutes sortes de charbons de bois tendres propres aux feux d'artifices, comme sont ceux de bois de bourdaine ou purine, de saule, de coudre, de tilleul, & autres semblables, lorsqu'ils sont écrasés & tamisés.

AIGRETTE, s. f. *(Hist. nat.) Ardea alba minor*, oiseau qui pese près d'une livre, & qui a environ vingt-deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & trente pouces, si on prend la longueur jusqu'au bout des pattes. Tout son corps est d'un beau blanc ; il a une petite aigrette qui lui prend derriere la tête. On lui voit un espace auprès des yeux, dégarni de plumes & de couleur verte ; le bec est noirâtre & long d'environ quatre pouces ; l'iris des yeux est d'un jaune pâle ; la langue est courte ; les pattes sont de couleur verte, & couvertes d'espace en espace d'une corne noirâtre qu'on peut lever en écaille. Le bas des jambes est dégarni de plumes ; la premiere phalange du doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane.

Willughby croit que cet oiseau est le même que celui que Gesner & Aldrovande ont décrit sous le nom d'*ardea alba minor*, ou *garzetta*, & que Bellon appelle en françois *aigrette*, quoique les descriptions soient un peu différentes.

Gesner dit que les plumes de l'*aigrette* sont très-longues & d'un grand prix ; mais Bellon & Aldrovande prétendent que les plumes dont les grands ornent leur tête, & qui se vendent à un si haut prix en Turquie, ne sont pas des plumes de la tête de cet oiseau, mais qu'elles viennent sur le dos, à côté des ailes. *Willughby.*

Cet auteur avoit acheté à Venise l'*aigrette* qu'il a décrite ; elle n'avoit pas les plumes d'*aigrette* ; il soupçonne qu'on les avoit arrachées avant que de vendre l'oiseau. *Voyez* OISEAU.

AIGRETTE, s. f. en Latin *pappus*, *terme de Botanique*, c'est une espece de brosse ou de pinceau de poil délié qui se trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion, des asters, & de plusieurs autres plantes. Ces graines se soutiennent aisément en l'air au moyen de leurs *aigrettes*, de sorte que le moindre vent les disperse & les porte au loin. Ces *aigrettes* sont un caractere par lequel on distingue plusieurs genres de plantes. *Voyez* PLANTE. *(I)*

* AIGRETTE, s. f. partie du casque connu dans les anciens auteurs sous le nom de *juba* ou *crista*. C'étoit une boîte quarrée fixée sur le devant d'où sortoient de grandes plumes ; ce qui faisoit un assez bel ornement de tête.

AIGRETTE, *en terme de Metteur en œuvre*, c'est un petit bouquet de pierres précieuses serties & assemblées, dont les dames décorent leurs coëffures. On y distin-

gue sa queue, ses branches, ses feuillages, & ses fleurs voltigeantes. Au reste il y a des *aigrettes* de toutes sortes de formes, de rondes, d'ovales, de longues, de ramassées, d'étalées, à branches, sans branches, &c.

AIGRETTE *de verre*, autre sorte d'ornement ou parure des femmes, & composé de fils de verre aussi fins que des cheveux. *Voyez à l'article* EMAIL la maniere de tirer le fil de verre dont on forme des *aigrettes*. On lie ensemble par un bout un faisceau de ces fils au moyen d'un fil de laiton très-fin & recuit pour qu'il soit plus flexible. On coupe ensuite tous les fils d'une même longueur, & l'*aigrette* est achevée.

Les fils des petites *aigrettes*, après être liés, sont soudés ensemble au moyen de la flamme que le chalumeau de la lampe d'Emailleur porte sur leurs extrémités.

AIGRETTE se prend aussi communément par *les Plumassiers* pour le bouquet entier des lits & des dais; quoique l'*aigrette* ne fasse que le terminer par en haut, & que le bas du bouquet soit composé de plumes d'autruche.

AIGRETTE, (*Artific.*) espece d'artifice dont le flux d'étincelles imite un peu les *aigrettes* de verre. On n'en parle guere que lorsqu'il sert de porte-feu à un pot qui jette quantité d'autres artifices sous le nom de *pot aigrette*.

AIGRETTES, s. f. pl. *ardeolæ cristæ*, (*Hist. nat.*) plumes qui ont fait donner le nom d'*aigrette* à l'oiseau qui les porte. *V.* AIGRETTE, *oiseau*. Ces plumes servent d'ornement de tête chez les nations qui ont des turbans ou des bonnets, comme les Turcs, les Perses, les Polonois, &c. On les apporte du Levant par la voie de Marseille. (*I*)

AIGRETTES, (*terme de Physiq. mod.*) on donne le nom d'*aigrettes lumineuses* à ces amas de rayons enflammés qui s'élancent en forme de bouquet ou d'*aigrette*, d'un corps électrisé. (*J. D. C.*)

AIGREUR, s. f. se dit, *en Médecine*, des rapports acides qui viennent des premieres voies. Ces rapports sont produits par les alimens qui prennent dans l'estomac, ou reçoivent de ce viscere une qualité acide à laquelle ils sont quelquefois enclins de leur nature. La foiblesse des organes de la digestion est la cause principale des *aigreurs*. Aussi les enfans, les femmes, les vaporeux & les convalescens y sont-ils plus sujets que d'autres. On y remédie par des évacuans, les amers absorbans, les remedes toniques, l'exercice, la diete restaurante, &c. (*N*)

AIGREUR, s. f. *terme relatif au sens du goût:* c'est cette qualité dans une substance, ou la sensation excitée sur les organes du goût par cette qualité, que nous reconnoissons dans les citrons, l'épine vignette, & autres. Exprimer l'aigre du citron, c'est en tirer le jus. (*N*)

* AIGREUR, (*en terme de graveur.*) se dit des touches noires & trop profondes qui proviennent de l'inégalité des tailles. Ceux qui gravent à l'eau forte, & qui, pour tracer les endroits où elle doit mordre, se servent d'une pointe coupante, sont sujets à mettre des *aigreurs* dans leurs ouvrages, parce que sans s'en appercevoir, ils appuient plus la pointe qu'il ne faut, & que l'eau forte, entrant ensuite trop profondément dans le cuivre, y mord avec excès & fait une gravure opposée à ce repos qui doit régner dans les masses. *Le grand Vocab. Franç.*

AIGRIR, v. n. c'est contracter par quelque cause que ce soit, cette qualité relative au goût que nous remarquons dans certains fruits, & qui leur est naturelle. *Voyez* AIGRE.

Les confitures prennent cette qualité par l'humidité des fruits, quand on n'a pas soin de leur faire rendre ou leur eau naturelle, ou celle dont ils ont été imbibés en blanchissant; elle décuit le suc, & occasione la moisissure.

AIGU, POINTU, *ou* TRANCHANT, adj. m. ce qui se termine en pointe ou en tranchant, dont la forme est propre à percer ou à couper.

Ce mot pris en ce sens est ordinairement opposé à ce que l'on appelle *obtus*. *Voyez* OBTUS.

Angle aigu en Géométrie, est celui qui est plus petit qu'un angle droit, ou qui n'est pas assez grand pour être mesuré par un arc de 90 degrés. *Voyez* ANGLE. Tel est l'angle *A E C*. (*Pl. Géom. fig. 86.*)

Le triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont *aigus*; on l'appelle aussi

triangle oxygone. *Voyez* TRIANGLE. Tel eſt le triangle *A C B*. (*Pl. Géom. fig.* 68.)

Section acutangulaire d'un cône. C'eſt une expreſſion dont les anciens Géometres ſe ſervoient pour déſigner l'ellipſe. *Voyez* ELLIPSE & CONE. (*E*)

Aigu, *en terme de Muſique*, ſe dit d'un ſon ou d'un ton perçant ou élevé, par rapport à quelqu'autre ton. *Voyez* SON.

En ce ſens ce mot eſt oppoſé au mot *grave*.

Les ſons conſidérés en tant qu'*aigus* & *graves*, c'eſt-à-dire ſous les rapports d'*aigu* & de *grave*, ſont un des fondemens de l'harmonie. *Voyez* TON, ACCORD & HARMONIE. (*S*)

* AIGU, *accent aigu*, terme de Grammaire. *Voyez* ACCENT.

AIGU, adj. *vaiſſeau aigu*, *aigu par l'avant*, *aigu par l'arriere*; c'eſt un vaiſſeau qui eſt étroit en ſon deſſous, ou par les façons. (*Z*)

AIGUADE, ſ. f. c'eſt le lieu où les vaiſſeaux envoient l'équipage pour faire de l'eau, c'eſt-à-dire, pour renouveller leur proviſion d'eau douce. *On trouve dans cette rade une aiguade excellente; c'eſt un ruiſſeau qui deſcend des montagnes voiſines*, &c.

On entend auſſi par ce mot la proviſion d'eau douce qu'on fait pour le vaiſſeau. On dit, *nous fîmes aiguade à cette iſle*: mais cette expreſſion n'eſt plus guere en uſage, &c. On dit plus communément *nous fîmes de l'eau*. (*Z*)

AIGUAILLE, ſ. f. *terme de chaſſe*; c'eſt la roſée qui tombe le matin dans la campagne: on dit, *les chiens d'aiguaille ne valent rien le haut du jour*.

AIGUEBELLE, (*Géog.*) groſſe bourgade du duché de Savoie, ſur la riviere d'Arche. Les Eſpagnols la prirent en 1742, après un combat de deux heures, contre les ennemis qui s'étoient retranchés. Il y a une autre bourgade de ce nom en Dauphiné, dans le dioceſe de St. Paul-Trois-Châteaux, avec une abbaye de l'ordre de Ciſteaux, qui vaut trois mille livres de rente. (*C. A.*)

AIGUE-MARINE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *aqua marina* des Italiens, pierre précieuſe d'une couleur mêlée de verd & de bleu, à-peu-près comme la couleur de l'eau de mer, d'où vient le nom d'*aigue-marine*, que les modernes ont donné à cette pierre. Il y a très-grande apparence que les anciens la connoiſſoient ſous le nom de *beril*; les plus beaux berils, dit Pline, ſont ceux qui imitent la couleur de l'eau de la mer; il diſtingue pluſieurs eſpeces de beril (*voyez* BERIL), auxquels il feroit très-difficile de rapporter nos *aigues-marines*; par exemple, les chryſo-berils qui avoient de la couleur d'or. Je ſuppoſe que cette couleur d'or ſoit ſur un fond verd, c'eſt notre peridot (*voyez* PERIDOT); mais on ne peut avoir à préſent que des préſomptions ſur la vraie ſignification des anciennes dénominations de la plupart des pierres précieuſes. Quoi qu'il en ſoit du nom ancien de l'*aigue-marine*, tâchons de donner un moyen sûr pour diſtinguer cette pierre précieuſe de toute autre. L'*aigue-marine* étant d'une couleur verte mêlée de bleu, on ne peut la confondre qu'avec les pierres vertes & les pierres bleues qui ſont les émeraudes & les ſaphirs (*voyez* ÉMERAUDE, SAPHIR): mais ſi on fait attention que l'émeraude doit être purement verte ſans aucune teinte de bleu, & le ſaphir purement bleu ou indigo, & toujours ſans aucune teinte de verd, on reconnoîtra aiſément que toute pierre teinte de verd & de bleu mêlés enſemble, n'eſt ni une émeraude ni un ſaphir. Ce mélange de la couleur de l'émeraude & de celle du ſaphir, c'eſt-à-dire du verd & du bleu, caractériſe ſi bien l'*aigue-marine*, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre. Il y a des *aigues-marines* où le verd domine plus que le bleu; il y en a où le bleu domine plus que le verd. Quel que ſoit le mélange de ces deux couleurs, la teinte en peut être plus ou moins foncée. Ces pierres different encore entr'elles par la dureté; les unes ſont orientales, les autres ſont occidentales; les premieres ſont les plus dures, leur poli eſt le plus fin; elles ſont par conſéquent plus belles, plus rares & plus cheres que les *aigues-marines* occidentales. On peut diſtinguer toutes ces différentes eſpeces, comme il ſera expliqué au mot PIERRE PRÉCIEUSE. Les plus belles *aigues-marines* viennent des Indes orientales; on dit qu'on en trouve ſur les bords de l'Euphrate

& au pié du mont Taurus. Les *aigues-marines* occidentales viennent de Boheme, d'Allemagne, de Sicile, de l'isle d'Elbe, *&c.* On assûre qu'il y en a sur quelques côtes de la mer Océane. (*I*)

AIGUES, adj. plur. pris subst. (*Musique des anciens.*) quelques auteurs entendent par-là les cordes du tetracorde hyperboleon, qu'ils appellent tetracorde des *aiguës*, nommant les cordes qui sont encore plus hautes, *suraiguës* (*F. D. C.*)

AIGUES CAUDES, (*Géog.*) source d'eaux minérales dans le gouvernement de Guienne, au bailliage d'Oléron. Ces eaux sont tiedes, huileuses, savonneuses & spiritueuses. On les recommande pour les plaies, les ulceres & plusieurs maladies chroniques. (*C. A.*)

AIGUES-MORTES, (*Géog.*) petite ville de France dans le bas-Languedoc, au diocese de Nîmes. Elle est entourée de marais qui la rendroient très-propre à être fortifiée & qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Il y a un bureau d'amirauté, une viguerie, un présidial & un bureau des fermes. On y voit aussi une grosse tour appellée la *tour Carbonniere* où l'on logeoit volontiers les Protestans dans le temps que l'intolérance & le fanatisme étoient plus à la mode en France. Cette ville avoit jadis un port où s'embarqua S. Louis en 1248 pour l'Afrique; elle n'en a plus aujourd'hui, car la mer s'en est éloignée d'environ 2000 toises. (*C. A.*)

§ AIGUE-PERSE, (*Géog.*) petite ville de France dans la basse-Auvergne, au duché de Montpensier. Elle est sur la riviere de Luzon dans une belle plaine très-fertile, & près d'une fontaine dont l'eau bouillonne & ne laisse pas d'être froide au toucher. Cette source est funeste aux animaux qui en boivent. Le célebre chancelier de l'Hôpital étoit né dans cette ville. Elle est à huit lieues nord de Clermont, & à quatre-vingt-trois de Paris. (*C. A.*)

AIGUILLAT, s. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer, mieux connu sous le nom de *chien de mer. Voyez* CHIEN DE MER. (*I*)

AIGUILLE, (L') (*Géog.*) célebre montagne de France dans le Dauphiné, à deux lieues de Die & à six de Grenoble. On l'appelle la *montagne inaccessible.* Elle passe pour la deuxieme merveille du Dauphiné; mais c'est une fort petite merveille. (*C. A.*)

AIGUILLE, s. f. (*Hist. nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poisson de mer que l'on appelle *aiguille*, parce que leurs mâchoires sont si fort alongées, qu'elles ressemblent en quelque façon à de longues *aiguilles;* la premiere espece dont il est question dans cet article, retient simplement le nom d'*aiguille;* l'autre est appellée *aiguille d'Aristote. Voyez* AIGUILLE D'ARISTOTE.

L'*aiguille* est nommée en Latin *acus* ou *aculeatus;* en Normandie on lui donne le nom d'*arphye.* Ce poisson n'est pas gluant comme la plupart des autres poissons; il est long & lisse, les deux mâchoires sont fort menues & fort alongées; celle du dessous avance plus que celle du dessus, elle est molle à son extrêmité; toutes les deux sont garnies de petites dents posées fort près les unes des autres. La tête est de couleur verte & de figure triangulaire: les yeux sont grands, ronds & jaunes, il se trouve deux trous devant les yeux. Ce poisson a quatre ouies doubles de chaque côté, deux nageoires près des ouies, deux autres petites sous le ventre, & deux autres plus grandes près de la queue, l'une en dessous & l'autre au dessus: ces deux nageoires sont garnies d'aiguillons jusqu'à la queue, qui est courte & terminée par deux petites nageoires qui la rendent fourchue. L'*aiguille* a le ventre plat, son corps paroît quarré, à cause d'une suite d'écailles qui va depuis la tête jusqu'à la queue; le reste est lisse & sans écailles. L'épine du dos est verte, le dos bleu, & le ventre blanc. Toutes les parties intérieures sont alongées comme la figure de ce poisson. En été son ventre est rempli d'œufs. Sa chair est dure, seche, & indigeste. Rondelet, *Voyez* POISSON. (*I*)

AIGUILLE d'*Aristote*, s. f. (*Hist. nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poissons de mer, appellés *aiguilles*, dont l'une retient simplement le nom d'*aiguille. V.* AIGUILLE. L'autre, dont il est ici question, est appellée *aiguille d'Aristote*, parce que c'est l'espece dont l'auteur a fait mention en plusieurs endroits de ses ouvrages. On lui donne en Languedoc le nom de *trompette.* Il y a plusieurs de ces poissons qui sont

de la longueur d'une coudée : mais ils ne sont tous pas plus gros que le doigt. L'extrémité de la tête de ce poisson est en forme de tuyau, ce qui lui a fait donner le nom de *trompette :* son corps a six faces depuis la tête jusqu'à l'anus, & dans le reste il n'y a que quatre faces ; il n'est pas couvert d'écailles, mais d'une sorte d'écorce dure & gravée ; l'anus est placé presque au milieu du corps. On voit derriere l'anus une fente longue, dans laquelle on trouve des œufs, & quelquefois des petits nouvellement éclos, de différentes grandeurs. Ce poisson a deux petites nageoires auprès des ouies, & une autre fort petite sur le dos, qui n'est bien apparente que lorsque le poisson s'agite dans l'eau ; la queue est terminée par une seule nageoire fort menue. L'*aiguille* d'Aristote a un conduit long qui communique de la bouche à l'estomac, qui est petit & alongé. Le foie est grand, les boyaux sont étroits & droits ; ce poisson n'a pour ainsi dire point de chair. Rondelet, *V.* POISSON.

AIGUILLE DE BERGER, *scandix*, (*Hist. nat.*) ou *pecten Veneris*, genre de plante, plus connu sous le nom de *peigne de Vénus. Voyez* PEIGNE DE VÉNUS. (*I*)

AIGUILLE, *dans l'Artillerie*, est un outil à mineur qui sert à travailler dans le roc, pour y pratiquer de petits logemens de poudre propres à faire sauter des roches, accommoder des chemins, *&c. Voyez* MINE. (*Q*)

AIGUILLE, s. f. c'est, *en Horlogerie*, la piece qui marque les heures ou les minutes, *&c.* sur le cadran de toutes sortes d'horloges. Pour que des *aiguilles* soient bien faites, il faut qu'elles soient légeres, sans cependant être trop foibles, & que celles qui sont fort longues, ou qui tournent fort vîte, soient bien de pesanteur, de façon qu'un bout ne l'emporte pas sur l'autre ; sans cela, dans différentes situations elles accéléreroient ou retarderoient le mouvement de l'horloge. On doit encore tâcher que leur couleur soit telle qu'elle ne se confonde point avec celle du cadran, afin qu'on les distingue facilement & de loin. Ces *aiguilles* se fondent d'abord, si elles sont d'or ou d'argent, & s'achevent ensuite à la lime, au foret, *&c.* ... Quant à la maniere de les fondre, elle n'a rien de particulier. (*T*)

AIGUILLE, (*Marine.*) on donne ce nom à une grosse piece de bois en arc-boutant, avec laquelle les charpentiers appuient les mâts d'un vaisseau qu'on met sur le côté pour lui donner carene. Les ordonnances du Roi veulent que lorsqu'on carene un vaisseau, le maître de l'équipage ait soin que les *aiguilles* soient bien présentées & bien saisies ; les ponts bien étançonnés aux endroits où ils portent ; les caliornes bien étropées & bien garnies ; & que les pontons soient aussi garnis de caliornes, franc-funins, barres, & cabestans.

On donne encore le nom d'*aiguilles* à diverses pieces de bois posées à plomb, qui servent à fermer les pertuis des rivieres pour arrêter l'eau. On les leve, lorsqu'on veut faire passer des bateaux.

On appelle aussi *aiguilles*, des petits bateaux de pêcheurs des rivieres de Garonne & Dordogne. (*Z*)

AIGUILLE AIMANTÉE, est une lame d'acier longue & mince, mobile sur un pivot par son centre de gravité, & qui a reçu d'une pierre d'aimant la propriété de diriger ses deux bouts vers les poles du monde. *Voyez* AIMANT.

Les meilleures *aiguilles* ont environ six pouces de longueur, deux lignes & demie de largeur vers le milieu, & deux lignes vers les extrémités ; l'épaisseur doit être d'environ un sixieme de ligne.

On donne ordinairement aux *aiguilles aimantées* la figure d'une fleche, & on fait en sorte que ce soit la pointe qui se tourne du côté du nord. *Voyez pl. de physique, fig. 47.* Mais il est plus avantageux que ces extrémités se terminent en une pointe qui ne soit point trop aigue, comme on voit dans la *fig. 48.* & il sera facile de désigner par les lettres *N* & *S*, qu'on gravera sur ces extrêmités, les pointes qui doivent se diriger au nord & au sud. La chappe *C* doit être de laiton, soudée sur le milieu de l'*aiguille*, & creusée d'une forme conique, dont l'axe soit bien perpendiculaire à l'*aiguille*, & passe par son centre de gravité. Le style *F* qui doit servir de pivot, doit être d'acier bien trempé, exactement droit, délié & fixé perpendiculaire-

ment ſur la baſe *B*. Enfin la pointe de ce ſtyle doit être extrêmement polie & terminée en une pointe un peu mouſſe.

Comme il eſt difficile de bien placer la chappe dans le centre de gravité, on tâchera de la mettre dans cette ſituation le plus exactement qu'il ſera poſſible ; & l'ayant miſe enſuite ſur ſon pivot, ſi on remarque qu'elle ne ſoit pas en équilibre, on en ôtera un peu du côté qui paroîtra le plus peſant.

Quoique la plupart des lames d'acier qu'on emploie à cet uſage, aient naturellement la propriété de ſe diriger vers les poles du monde, & qu'on puiſſe aider cette propriété naturelle en les trempant dans l'eau froide après les avoir fait rougir, & les faiſant recuire peu-à-peu, il n'eſt cependant pas douteux qu'on ne doit compter que ſur les *aiguilles* qui auront été aimantées par un bon aimant.

La meilleure maniere d'aimanter une *aiguille*, eſt de la fixer ſur une table, & de poſer ſur ſon milieu de chaque côté de la chappe, le pole boréal d'un bon aimant, & le pole auſtral d'un autre, de maniere cependant que le pole boréal de l'aimant ſoit poſé ſur la partie de l'*aiguille* qui doit ſe tourner au ſud, & le pole auſtral de l'autre aimant ſur la partie qui doit ſe tourner vers le nord. Enſuite on coulera chacun de ces poles en appuyant fortement du milieu vers la pointe, & on réïtérera cette opération quinze ou vingt fois, en obſervant d'éloigner un peu les pierres avant que de les approcher de la chappe; alors l'*aiguille* ſera aimantée, & la partie qui aura été touchée par le pole auſtral de la pierre, ſe dirigera conſtamment vers le nord, & avec vivacité.

L'excellence de l'aimant avec lequel on touche l'*aiguille*, & la grande vertu magnétique qu'elle reçoit dans toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, font qu'elle obéit plus facilement aux impreſſions magnétiques, & que les obſtacles du frottement & de la réſiſtance de l'air deviennent comme nuls : mais elle ne prend pas une meilleure direction que ſi elle eût été moins bien aimantée. En effet on obſerve que la direction des *aiguilles* qui n'ont jamais touché à l'aimant, ou qui ont été trempées après avoir été rougies, celles de toutes les eſpeces d'*aiguilles aimantées* ſur différentes pierres, de figures & de qualités différentes, & dans quelque partie du monde que ce ſoit ; on obſerve, dis-je, que la direction de toutes ces *aiguilles* ſe fait uniformément ſuivant le même méridien magnétique particulier à chaque lieu. *Voyez fig. 35. n°. 2.*

Il eſt arrivé quelquefois que le tonnerre tombé auprès d'une *aiguille aimantée*, en a changé la direction, & même qu'il lui en a donné une directement contraire : mais ces accidens ſont aſſez rares, & ne doivent point être comptés parmi ceux qui agiſſent ſur l'*aiguille aimantée*, & qui en changent conſtamment la direction.

On ſeroit bien plus porté à croire que les mines de fer, dans le voiſinage deſquelles ſe trouveroit une *aiguille aimantée*, pourroient altérer ſa vertu directive : on s'eſt aſſuré du contraire en mettant une *aiguille* très-mobile auprès d'un morceau d'excellente mine de fer, qui rendoit 23 livres de fer par chaque quintal (110 livres), ſans que l'*aiguille* en ait été ſenſiblement dérangée. Mais il y a d'autres cauſes inconnues, dépendantes ſans doute des météores, qui dérangent ſenſiblement l'*aiguille aimantée* : par exemple, à la latitude de 41^d 10' du nord & à 28^d 0' de longitude du cap Henri en Virginie, le 2 Septembre 1724, l'*aiguille aimantée* devint d'une agitation ſi grande, qu'il fut impoſſible de ſe ſervir de la bouſſole pour faire la route ; & on eut beau mettre pluſieurs *aiguilles* en différens endroits du vaiſſeau, & en aimanter quelques-unes de nouveau, la même agitation continua & dura pendant plus d'une heure, après quoi elle ſe calma, & l'*aiguille* ſe dirigea comme à l'ordinaire.

Il y a quelque apparence que le grand froid détruit, ou du moins ſuſpend la vertu directive de l'*aiguille aimantée*. Le capitaine Ellis rapporte dans ſon voyage à la baie d'Hudſon, qu'un jour que ſon vaiſſeau étoit environné de beaucoup de glace, ſes *aiguilles aimantées* perdirent entiérement leur vertu directive ; que pendant que l'une ſuivoit une certaine direction, l'autre en marquoit une toute différente, & que pas une ne reſta long-temps dans la même direction ; qu'il tâcha de remédier à ces accidens, en touchant ſes *aiguilles* à un aimant

artificiel : mais qu'il y perdit ses peines, & qu'elles perdoient en un moment la vertu qu'elles acquéroient par ce moyen ; & qu'il fut bien convaincu après plusieurs essais, que ce dérangement des *aiguilles* ne pouvoit être corrigé par l'attouchement de l'aimant ; que le moyen qui lui réussit le mieux pour rémedier à cet accident, fut de placer ses *aiguilles* dans un lieu chaud, où elles reprirent effectivement leur activité, & pointerent juste comme à l'ordinaire : d'où il conclut que le froid excessif causé par les montagnes de glace dont il étoit environné, en resserrant trop les pores des *aiguilles*, empêchoit les écoulemens de la matiere magnétique de les traverser, & que la chaleur dilatant ces mêmes pores, rendoit la liberté au passage de cette même matiere.

Lorsqu'on place une *aiguille aimantée* sur une bonne méridienne, en sorte que son pivot soit bien perpendiculaire & dans le plan de cette méridienne, & qu'on la laisse ensuite se diriger d'elle-même suivant son méridien magnétique, on observe qu'elle ne se dirige pas exactement vers les poles du monde, mais qu'elle en *décline* de quelques degrés, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest, suivant les différens lieux, & en différens temps dans le même lieu.

La découverte de cette *déclinaison* de l'*aiguille aimantée*, a suivi de peu de temps celle de sa direction. Il étoit naturel de chercher à approfondir les circonstances de cette vertu directive ; & en la mettant si souvent sur la ligne méridienne, on se sera bientôt apperçu qu'elle déclinoit. Thevenot assure dans ses voyages avoir vu une lettre de *Pierre Adsiger*, écrite en 1269, dans laquelle il est dit que l'*aiguille aimantée* déclinoit de cinq degrés : & M. du Lisle le Géographe possédoit un manuscrit d'un pilote de Dieppe nommé *Crignon*, dédié en 1534 à *Sebastien Chabot*, Vénitien, dans lequel on fait mention de la déclinaison de l'*aiguille aimantée* ; cependant on fait honneur de cette découverte à Chabot lui-même, à *Gonzales de Oviedo*, à *Robert Normann*, à *Dalencé*, & autres.

Il paroît au reste que cette découverte étoit très-connue dans le xvj siecle ; car *Hartmann* l'a observée en Allemagne de 10^{d} 15' en l'année 1536. Dans le commencement on attribuoit cette déclinaison de l'*aiguille* à ce qu'elle avoit été mal aimantée, ou à ce que la vertu magnétique s'affoiblissoit, mais les observations réitérées ont mis cette vérité hors de doute.

La variation de la *déclinaison*, c'est-à-dire, ce mouvement continuel dans l'*aiguille aimantée*, qui fait que dans une même année, dans le même mois, & même à toutes les heures du jour, elle se tourne vers différens points de l'horizon ; cette variation, dis-je, paroît avoir été connue de bonne heure en France. Les plus anciennes observations sont celles qui ont été faites en 1550 à Paris ; l'*aiguille* déclinoit alors de 8^{d} vers l'est, en 1580 de 11^{d} 30' vers l'est, en 1710 de 8^{d} 0' vers l'est, jusqu'à ce qu'en 1625 Gellibrand a fait en Angleterre des observations très-exactes sur cette variation.

(*) *Nous joignons ici la Table des différens Degrés de Déclinaison de l'*Aiguille aimantée, *faits à Paris, sur-tout à l'Observatoire royal.*

(*) *Table des différens Degrés de Déclinaison de l'Aiguille aimantée, observés à Paris.*

ANNÉES.	DÉCLINAISON. Degrés.	DÉCLINAISON. Minutes.		ANNÉES.	DÉCLINAISON. Degrés.	DÉCLINAISON. Minutes.	
1550	8	0	Vers l'Est.	1716	12	20	Vers l'Ouest.
1580	11	30		1717	12	45	
1610	8	0		1718	12	30	
1640	3	0		1719	12	30	
1664	0	40		1720	13	0	
1666	0	0	Vers l'Ouest.	1721	13	0	
1670	1	30		1722	13	0	
1680	2	40		1723	13	0	
1681	2	30		1724	13	0	
1683	3	50		1725	13	15	
1684	4	10		1726	13	45	
1685	4	10		1727	14	0	
1686	4	30		1728	14	0	
1692	5	50		1729	14	10	
1693	6	20		1730	14	25	
1695	6	48		1731	14	45	
1696	7	8		1732	15	15	
1698	7	40		1733	15	45	
1699	8	10		1734	15	45	
1700	8	12		1735	15	40	
1701	8	25		1736	15	0	
1702	8	48		1737	14	45	
1703	9	6		1738	15	10	
1704	9	20		1739	15	20	
1705	9	35		1740	15	45	
1706	9	48		1741	15	40	
1707	10	10		1742	15	40	
1708	10	15		1743	25	10	
1709	10	15		1744	16	15	
1710	10	50		1745	16	15	
1711	10	50		1746	16	15	
1712	11	15		1747	16	30	
1713	11	12		1748	16	15	
1714	11	30		1749	16	30	
1715	11	10		1750	17	15	

Pour observer commodément la déclinaison de l'*aiguille aimantée*, il faut tracer d'abord une ligne méridienne bien exacte sur un plan horizontal, dans un endroit qui soit éloigné des murs, ou des autres endroits où il pourroit y avoir du fer ; ensuite on placera sur cette ligne la boîte graduée d'une *aiguille* bien suspendue sur son axe, en sorte que le point *O* de la graduation soit tourné & posé bien exactement sur la méridienne du côté du nord. On aura soin que la boîte soit bien horizontale sur le plan, & que rien n'empêche la liberté des vibrations de l'*aiguille* ; alors l'extrêmité *B* de l'*aiguille* marquera sa déclinaison, qui sera exprimée par l'arc compris depuis *O* jusqu'à l'endroit vis-à-vis duquel l'*aiguille* est arrêtée. *Voyez fig. 37 n°. 2.*

Les observations qu'on a faites sur la déclinaison de l'*aiguille aimantée*, ont mis à portée de découvrir son *inclinaison*, c'est-à-dire, cette propriété qu'elle a de s'incliner vers un des poles du monde plutôt que vers un autre. En effet, si on construit une *aiguille* qui soit parfaitement en équilibre sur son pivot avant que d'être aimantée, c'est-à-dire, que son plan soit bien parallele à l'horizon, dès qu'elle aura été aimantée, elle cessera d'être en équilibre, s'inclinera dans notre hémisphere vers le pole boréal & vers le pole austral dans l'hémisphere méridional de notre globe.

Cette inclinaison est d'autant plus considérable, que l'*aiguille* est plus proche des poles du monde, & d'autant moindre qu'elle est proche de l'équateur, en sorte que sous la ligne l'*aiguille* est parfaitement horizontale. Cette inclinaison, au reste, varie dans tous les lieux de la terre comme la déclinaison ; elle varie aussi dans tous les temps de l'année & dans les différentes heures du jour : & il paroît que les variations de cette inclinaison sont plus considérables que celles de la déclinaison ; & pour ainsi dire, indépendantes l'une de l'autre. On peut voir dans la *figure 35 n°. 3.* de quelle maniere on dispose l'*aiguille* pour observer son inclinaison. Mais on n'a pas été long-temps à s'appercevoir qu'une grande partie de cette variation dépendoit du frottement de l'axe sur lequel l'*aiguille* devoit tourner pour se mettre en équilibre ; car en examinant la quantité des degrés d'inclinaison d'une *aiguille* mise en mouvement & revenue à son point de repos, on la trouvoit tout-à-fait variable, quoique l'expérience fut faite dans les mêmes circonstances, dans la même heure, & avec la même *aiguille* : d'ailleurs on a fait différentes *aiguilles* avec tout le soin imaginable ; on les a faites de même longueur & épaisseur, du même acier ; on les a frottées toutes également & de la même maniere sur un bon aimant ; ç'a été par hasard quand deux se sont accordées à donner la même inclinaison ; ces inégalités ont été quelquefois à 10 ou 12 degrés : en sorte qu'il a fallu absolument chercher une méthode de construire des *aiguilles* d'inclinaison exemptes de ces inégalités. Ce problême a été un de ceux que l'académie des sciences a jugé digne d'être proposé aux plus habiles Physiciens de l'Europe ; & voici les regles que prescrit M. *Dan. Bernoulli* qu'elle a couronné.

1°. On doit faire en sorte que l'axe des *aiguilles* soit bien perpendiculaire à leur longueur, & qu'il passe exactement par leur centre de gravité.

2°. Que les tourillons de cet axe soient exactement ronds & polis, & du plus petit diametre que le permettra la pesanteur de l'*aiguille*.

3°. Que cet axe roule sur deux tablettes qui soient dans un même plan bien horizontal, très-dur & très poli. Mais comme l'inflexion de l'*aiguille*, & la difficulté de placer cet axe exactement dans le centre de gravité, peut causer des erreurs sensibles dans l'inclinaison de l'*aiguille aimantée* : voici la construction d'une nouvelle *aiguille*.

On en choisira une d'une bonne longueur, à laquelle on ajustera un axe perpendiculaire, & dans le centre de gravité le mieux qu'il sera possible ; on aura un petit poids mobile, comme de 10 grains, pour une *aiguille* qui en pese 6000, & on approchera ce petit poids auprès des tourillons jusqu'à environ la 20^e^ partie de la longueur d'une des moitiés ; ensuite on mettra l'*aiguille* en équilibre horizontalement avec toute l'attention possible ; &

lorsqu'elle sera en cette situation, on marquera le lieu du petit poids : alors on l'éloignera des tourillons vers l'extrémité de l'*aiguille* jusqu'à ce qu'elle ait pris une inclinaison de 5 degrés. On marquera encore sur l'*aiguille* le lieu du petit poids, & on le reculera jusqu'à ce que l'inclinaison soit de 10 degrés, & ainsi de suite, en marquant le lieu du petit poids de cinq en cinq degrés. Après ces préparations on aimantera l'*aiguille*, en observant que le côté auquel est attaché le petit poids, devienne le pole boréal pour les pays où la pointe méridionale de l'*aiguille* s'éleve, & qu'il soit au contraire le côté méridional pour les pays où la pointe méridionale s'éleve au dessus de l'horizon.

La maniere de se servir de cette boussole d'inclinaison, consiste à mettre d'abord le petit poids à la place qu'on présumera convenir à-peu-près à la véritable inclinaison de l'*aiguille* ; après quoi on l'avancera ou reculera jusqu'à ce que l'inclinaison marquée par l'*aiguille* s'accorde avec celle que marque le petit poids, & de cette maniere l'inclinaison de l'*aiguille* sera la véritable inclinaison.

L'action de l'aimant, du fer, & des autres corps magnétiques, mis dans le voisinage d'une *aiguille aimantée*, est capable de déranger beaucoup sa direction : il faut bien se souvenir que l'*aiguille aimantée* est un véritable aimant qui attire ou est attiré par le fer & les corps magnétiques, suivant cette loi uniforme & constante, que les poles de différens noms s'attirent mutuellement, & ceux de même nom se repoussent : c'est pourquoi si on présente une *aiguille aimantée* à une pierre d'aimant, son extrémité boréale sera attirée par le pole du sud de l'aimant, & la pointe australe par le pole du nord ; au contraire le pole du nord repoussera la pointe boréale, & le pole du sud repoussera pareillement la pointe australe. La même chose arrivera avec une barre de fer aimantée, ou simplement avec une barre de fer tenue verticalement, dont l'extrémité supérieure est toujours un pole austral, & l'extrémité inférieure un pole boréal. Mais ce dernier cas souffre quelques exceptions, parce que les poles d'une barre de fer verticale ne sont pas les mêmes par toute la terre, & qu'ils varient beaucoup en cette sorte.

Dans tous les lieux qui sont sous le cercle polaire boréal & le 10^e degré de latitude nord, le pole boréal de l'*aiguille aimantée* sera toujours attiré par la partie supérieure de la barre, & la pointe du sud par la partie inférieure ; & on aura beau renverser la barre, la pointe boréale de l'*aiguille* sera toujours attirée par le bout supérieur quel qu'il soit, pourvu que la barre soit tenue bien verticalement. A la latitude de 9^d 42' N. la pointe australe de l'*aiguille* étoit fortement attirée par l'extrêmité inférieure de la barre : mais la pointe boréale n'étoit pas si fortement attirée par la partie supérieure qu'auparavant.

A 4^d 33' de latitude N. & 5^d 18' de longitude du cap Lésard, la pointe boréale commençoit à s'éloigner de la partie supérieure de la barre, & la pointe australe étoit encore plus vivement attirée par le bas de la barre.

A 0^d 52' de latitude méridionale, & 11^d 52' à l'occident du cap Lésard, la pointe boréale de l'*aiguille* n'étoit plus attirée par le haut de la barre, non plus que par sa partie inférieure ; la pointe australe se tournoit toujours vers la partie inférieure, mais moins fortement.

A la latitude de 5^d 17' méridionale, & 15^d 9' de longitude du cap Lésard, la pointe méridionale se tournoit vers l'extrêmité inférieure de la barre d'environ deux points; & lorsqu'on éloignoit la barre, l'*aiguille* reprenoit sa direction naturelle après quelques oscillations : mais le même pole de l'*aiguille* ne se tournoit point du tout vers le bord supérieur de la barre, & la pointe septentrionale n'étoit attirée ni par le bord supérieur, ni par l'inférieur ; seulement en mettant la barre dans une situation horizontale & dans le plan du méridien, le pole boréal de l'*aiguille* se dirigeoit vers l'extrêmité tournée au sud, & la pointe australe vers le bout de la barre tourné du côté du nord, en sorte que l'*aiguille* s'écartoit de sa direction naturelle de 5 ou 6 points de la boussole, & non davantage : mais en remettant la barre dans sa situation perpendiculaire, & mettant son

milieu vis-à-vis de l'*aiguille*, elle suivoit sa direction naturelle comme si la barre n'y eût point été.

A la latitude de 8^d $17'$ N. & à 17^d $35'$ ouest du cap Lésard, la pointe boréale de l'*aiguille* ne se tournoit plus vers la partie supérieure de la barre, au contraire elle la fuyoit: mais le pole austral se détournoit un peu vers le bord inférieur, & changeoit sa position naturelle d'environ deux points: mais en mettant la barre dans une situation inclinée, de maniere que le bout supérieur fût tourné vers la pointe australe de l'*aiguille*, & le bout inférieur vers sa pointe boréale, celle-ci étoit attirée par le bout inférieur: mais lorsqu'on mettoit le bout supérieur vers le nord, & le bout inférieur vers le sud, la pointe boréale fuyoit celui-ci; & si on tenoit la barre tout-à-fait horizontalement, il arrivoit la même chose que dans les observations précédentes.

A 15^d $0'$ de latitude du sud, & 20^d $0'$ de longitude occidentale du cap Lésard, le pole austral de l'*aiguille* a commencé à regarder le bout supérieur de la barre, & la pointe boréale s'est tournée vers le bout inférieur d'environ un point de la boussole: mais en tenant la barre horizontalement, le pole boréal s'est tourné vers le bout de la barre qui regardoit le sud, *& vice versâ*.

A 20^d $20'$ de latitude sud, & 19^d $20'$ de longitude occidentale du cap Lésard, la pointe australe de l'*aiguille* s'est tournée vers le haut bout de la barre, & la pointe boréale vers le bout inférieur, & assez vivement; en sorte que l'aiguille s'est dérangée de sa direction naturelle d'environ quatre points.

Enfin à 29^d $25'$ de latitude méridionale, & 13^d $10'$ de longitude occidentale du méridien du cap Lésard, les mêmes choses sont arrivées plus vivement, & cette direction a continué d'être réguliere jusqu'à une plus grande latitude méridionale.

Il paroît donc que la vertu polaire d'une barre de fer que l'on tient verticalement, n'est pas constante par toute la terre comme celle de l'aimant ou d'un corps aimanté; qu'elle s'affoiblit considérablement entre les deux tropiques, & devient presque nulle sous la ligne; & que les poles sont changés réciproquement d'une hémisphere à l'autre. Cet article nous a été fourni par M. le Monnier, médecin, de l'Académie royale des Sciences. *Voyez* AIMANT.

AIGUILLE, *en Archit.* c'est une pyramide de charpente établie sur la tour d'un clocher ou le comble d'une église pour lui servir de couronnement. Une *aiguille* est composée d'une plate-forme qui lui sert d'empattement. Cette plate-forme qui porte sur la maçonnerie de la tour est traversée par plusieurs entraits qui se croisent au centre du clocher. Sur le point de réunion de ces entraits est élevé verticalement un poinçon que l'on appelle proprement *aiguille*. Il est soutenu en cette situation par plusieurs arbalêtriers emmortoisés dans le poinçon & les entraits, & entouré de chevrons dont toutes les extrémités supérieures se réunissent près de son sommet. Les chevrons sont emmortoisés par en bas dans la plate-forme, & soutenus dans différens points de leur longueur par de petits entraits qui s'assemblent avec les chevrons & le poinçon, autour duquel ils sont placés. On latte sur les chevrons, & on couvre le tout de plomb ou d'ardoise.

Les *aiguilles* que l'on pratique sur les combles des églises sont construites de la même façon, à cette différence près, qu'elles n'ont point pour empattement une maçonnerie, mais le haut de la cage du clocher qui est de charpente, lequel leur sert de *plate-forme*.

AIGUILLE; *voyez* OBÉLISQUE.

AIGUILLE *ou* POINÇON, (*Charpent.*) piece de bois debout dans un cintre, entretenue par deux arbalêtriers qui sont quelquefois courbes, pour porter les dosses d'un pont.

AIGUILLE, s. f. petit instrument d'acier trempé, délié, poli, & ordinairement pointu par un bout, & percé d'une ouverture longitudinale par l'autre bout. Je dis *ordinairement*, & non pas toujours percé & pointu, parce qu'entre les instrumens qui portent le nom d'*aiguille*, & à qui on a donné ce nom, à cause de l'usage qu'on en a fait, il y en a qui sont pointus & non percés; d'autres qui sont percés & non pointus, & d'autres encore qui ne sont ni pointus ni percés. De toutes les manieres d'attacher l'un à l'autre deux corps flexibles,

flexibles, celle qui se pratique avec l'*aiguille* est une des plus étendues. Aussi distingue-t-on un grand nombre d'*aiguilles* différentes. On a les *aiguilles* à coudre ou de tailleur, les *aiguilles* de chirurgie, d'artillerie, de bonnetier, ou faiseur de bas au métier, d'horloger, de cirier, de drapier, de gaînier, de perruquier, de coëffeuse, de faiseuse de coëffes à perruque, de piqueur d'étuis, tabatieres, & autres semblables ouvrages, de sellier, d'ouvrier en soie, de brodeur, de tapissier, de chandelier, d'embaleur, à matelas, à empointer, à tricoter, à enfiler, à presser, à brocher, à relier, à nater, à boussole ou aimantée, *&c.* sans compter les machines qu'on appelle du nom d'*aiguille*, par le rapport de leur forme avec celle de l'*aiguille* à coudre. *Voyez* AIGUILLE, *Architecture.*

Aiguille de tailleur ou à coudre. Cette *aiguille* qui semble avoir donné son nom à toutes les autres sortes, se fabrique avec de l'acier d'Allemagne ou de Hongrie, mais sur-tout de Hongrie; car celui d'Allemagne commence à dégénérer. *Voyez l'article* ACIER.

Pour s'en servir comme il faut, on lui fait subir diverses épreuves sur le martinet, on lui ôte ses angles, on l'étire & on l'arrondit dès qu'il n'est plus en état de supporter le martinet, on continue de l'étirer & de l'arrondir au marteau.

Dès que cette opération est faite, on prend une filiere à différens trous, dont chacun est proportionné au degré de finesse qu'on veut donner aux aiguilles. On fait chauffer le fil d'acier pour le tréfiler, c'est-à-dire, pour le dégrossir à la filiere, & on lui donne jusqu'à trois tréfilages successifs, pour l'amener au point que l'on veut.

Il sembleroit que pour rendre le tréfilage plus aisé, on devroit se servir d'un acier ductile & doux, au lieu d'un acier fin, & par conséquent cassant, qu'exige l'usage des aiguilles. Mais lorsque les ouvriers entendent bien leurs intérêts, qu'ils ne veulent rien épargner pour rendre leur ouvrage aussi bon qu'il doit l'être, ils font leurs aiguilles de façon qu'elles ne sont ni molles ni cassantes; pour cet effet ils graissent leur fil de lard à chaque tréfilage, afin qu'il soit moins revêche & plus facile à passer par les trous de la filiere, & qu'il acquiere la dureté qui lui convient.

L'acier suffisamment tréfilé ou dégrossi, on le coupe par brins, à-peu-près d'égale longueur; on le donne ensuite à un second ouvrier qui les palme, c'est-à-dire, qui les prend de quatre en quatre par le bout où doit être la pointe pour applatir sur l'enclume l'autre bout, qui doit faire le cul de l'aiguille.

L'applatissement fait, on passe toutes les aiguilles palmées par le feu, on les laisse refroidir, & un autre ouvrier, assis devant un billot à trois piés, frappe d'un poinçon à percer sur une des faces applaties de l'aiguille, & la perce.

On transporte ensuite ces aiguilles percées sur un bloc de plomb, où un ouvrier, qu'on nomme le *troqueur*, ôte, à l'aide d'un autre poinçon, le petit morceau d'acier qui est resté dans l'œil de l'aiguille. Cette manœuvre s'appelle *troquer les aiguilles.*

Les *aiguilles* troquées passent entre les mains d'un autre ouvrier qui les évide, c'est-à-dire, qui pratique à la lime la petite rainure qu'on apperçoit des deux côtés du trou & dans sa direction.

Les *aiguilles* évidées, leur rainure faite, & leur cul arrondi, ce qui est du district de l'évideur, on pointe l'aiguille, c'est-à-dire qu'on forme la pointe à la lime: la même manœuvre sert à en former le corps, ce qu'on appelle dresser l'aiguille.

Dès qu'on a pointé & dressé les aiguilles, on les range sur un fer long, plat, étroit & courbé par le bout; on les fait rougir à un feu de charbon, & lorsqu'elles sont bien rouges, on les laisse tomber dans un bassin d'eau froide pour les tremper.

Cette derniere opération est la plus essentielle & la plus délicate de toutes, parce que c'est d'elle que dépend la bonne qualité d'une aiguille; trop de chaleur la brûle & la rend cassante, trop peu la laisse molle & pliante. C'est donc au coup d'œil d'un ouvrier expérimenté à juger par la couleur de l'aiguille quand il est temps de la tremper.

Après la trempe on fait le recuit, c'est-à-dire qu'on met les aiguilles dans un poêle de fer sur un feu plus ou moins vif, selon que les aiguilles sont plus ou moins

fortes. Lorſque trop de chaleur ne détruit pas la trempe, ou que trop peu ne laiſſe pas les aiguilles inflexibles & caſſantes, l'effet du recuit eſt de les empêcher de ſe caſſer facilement, pourvu que l'ouvrier ait attention à ne leur donner que le degré de chaleur qu'il leur faut.

Lorſqu'on jette les aiguilles dans l'eau pour les faire tremper, il leur arrive quelfois de ſe courber, de ſe tordre & de ſe défigurer. Pour remédier à ces défauts, on les fait recuire, & on les redreſſe avec le marteau.

On travaille enſuite à les polir, & pour cet effet on prend douze à quinze mille aiguilles, on les range en petit tas les unes auprès des autres ſur un morceau de treillis neuf, couvert de poudre d'émeril. Dès qu'elles ſont rangées, on répand par deſſus de la poudre d'émeril ſur laquelle on jette un peu d'huile; on roule le treillis, on en fait une eſpece de bourſe oblongue, on la ſerre fortement par les deux bouts avec des cordes; on la porte ſur la table à polir, ſur laquelle on met une planche épaiſſe, chargée d'un poids proportionné, ſuſpendue par deux cordes. Un ou deux ouvriers font aller & venir cette charge ſur le rouleau ou bourſe pendant un jour & demi ou deux de ſuite, & pour lors les aiguilles, enduites d'émeril, ſe poliſſent inſenſiblement, ſelon leur longueur, par le frottement continuel des unes contre les autres.

Lorſqu'il y a pluſieurs ouvriers à polir, le poids eſt ſuſpendu par quatre cordes égales, & la table eſt poſée horizontalement. Lorſqu'on n'emploie qu'un ouvrier, le poids n'eſt ſuſpendu que par deux cordes, & pour lors la table eſt inclinée. En Allemagne, on ſe ſert de moulins à eau pour faire agir les poliſſoires.

Les *aiguilles* étant polies, on les leſſive, c'eſt-à-dire qu'on les jette dans l'eau chaude & du ſavon pour en détacher le cambouis qui s'eſt formé par l'huile & les particules d'acier & d'émeril dont les aiguilles étoient enduites.

Après la leſſive, on étale du ſon ſur lequel on étend les aiguilles encore humides; elles s'en couvrent en les remuant un peu, & lorſqu'elles en ſont chargées, on les met avec ce ſon dans une boîte ronde, ſuſpendue en l'air par une corde, & qu'on agite juſqu'à ce qu'on juge que le ſon & les aiguilles ont perdu leur humidité. On ſe ſert encore mieux d'une boîte quarrée, traverſée par un axe, à une des extrêmités duquel eſt une manivelle qui ſert à mettre en mouvement la boîte, les aiguilles & le ſon: c'eſt ce qu'on appelle vanner les aiguilles.

Après avoir fait deux ou trois fois cette opération avec deux ou trois ſons différens, on tire les aiguilles du van, on les met dans des vaſes de bois; & comme il n'eſt pas poſſible qu'il n'y en ait pluſieurs dont la pointe ou le cul ne ſe ſoient caſſés dans la poliſſoire & dans le van, on les trie en ſéparant les bonnes des mauvaiſes.

En les triant on leur met à toutes la pointe du même côté, ce qu'on appelle détourner les aiguilles. Il ne s'agit plus que de les empointer pour les finir; c'eſt ce qu'un ouvrier exécute en faiſant rouler la pointe des aiguilles ſur une pierre d'émeril qui eſt en mouvement au moyen d'une roue à main.

L'affinage étant fait, on les eſſuie avec des linges mollets & ſecs; on fait des paquets qu'on diſtingue par numéro: la groſſeur des aiguilles va toujours en diminuant depuis le premier numéro juſqu'au numéro vingt-deux.

Chaque paquet doit porter le nom & la marque de l'ouvrier, être couvert de gros papier blanc, plié en ſix ou ſept doubles, ficelé, & enſuite recouvert de deux veſſies de cochon; on le ficelle encore, & on l'enveloppe d'une groſſe toile d'emballage, pour que les aiguilles ne puiſſent point ſe courber.

L'*aiguille* à mêche, dont ſe ſervent les chandeliers pour fabriquer des chandelles moulées, eſt un fil de fer, long d'un pié, qui a un petit crochet à un bout & une eſpece d'anneau à l'autre. On s'en ſert pour paſſer la mêche dans le moule en la tirant vers le haut par l'ouverture d'en bas. Les chandeliers ont encore une ſeconde aiguille pour enfiler les chandelles avec des pennes & les mettre en linures. Ces pennes ſont les bouts de fil qui reſtent de la chaîne des toiles après que les tiſſerands ont levé leur ouvrage de deſſus le métier. Cette ſeconde

aiguille, longue d'un pié, ressemble à l'aiguille de rembourrage.

L'*aiguille* à relier est une longue aiguille d'acier, recourbée vers la pointe, & qui a plus ou moins de longueur, suivant le format des livres. Elle sert aussi aux plieuses & couseuses pour porter d'une nervure à l'autre le fil qui traverse le milieu de chaque cahier, & qui l'arrête aux ficelles qui sont placées perpendiculairement sur le *cousoir*.

Les *aiguilles* à sellier ont quatre quarres, &, selon les divers ouvrages, elles sont grosses, moyennes ou fines.

Les *aiguilles* à empointer sont des especes de carrelets beaucoup plus longs & plus forts que ceux des selliers. Les marchands drapiers, merciers & manufacturiers s'en servent pour arrêter, avec de la ficelle ou du gros fil, les plis des pieces d'étoffe, ce qui s'appelle les empointer.

L'*aiguille* à tête ou à cheveux est un morceau d'acier, de fer, de laiton poli, d'argent ou d'or, long d'environ quatre pouces, ayant d'un côté une tête plate, trouée en longueur, & de l'autre une pointe peu piquante. Elle sert à séparer & passer les cheveux des dames quand elles se coeffent.

L'*aiguille* à réseau est un petit morceau d'acier ou de fer, fendu par les deux bouts, dont on fait les réseaux sur lesquels les perruquiers cousent les tresses des cheveux dont ils forment les perruques.

L'*aiguille* à emballer est une grosse aiguille de fer ou d'acier, longue de cinq à six pouces, ronde du côté de la tête, triangulaire & tranchante du côté de la pointe qui est fort évidée.

Quoique les chirurgiens se servent d'aiguilles ordinaires pour coudre les bandes & autres pieces d'appareils, ils en ont de particulieres pour les différentes opérations dont nous allons parler, & qui seront représentées aux planches III & XXIII de Chirurgie.

Celles qu'ils emploient pour la réunion des plaies, ou pour la ligature des vaisseaux, sont tellement courbes, que tout le corps de l'aiguille contribue à former un arc. La tête dont le volume est moindre que le corps, est percée d'une ouverture longuette, entre deux rainures latérales, plus ou moins profondes, selon la dimension de l'aiguille. Le corps de l'aiguille commence où finissent les rainures; il doit être rond & commencer un triangle en approchant de la pointe. Cette pointe, qui est la partie la plus large de l'aiguille, doit en comprendre le tiers & former un triangle dont la base est plate en dehors, & les angles qui terminent sa surface, tranchants & très-aigus; large dans son commencement, cette pointe doit diminuer insensiblement en allant vers sa fin, afin que son extrêmité soit assez fine pour faire le moins de douleur qu'il est possible, & qu'en même temps elle soit assez solide pour ne point s'émousser en perçant le tissu de la peau. Ces aiguilles different de grandeur & de degrés de courbure selon qu'on en a besoin pour la profondeur des plaies.

Les *aiguilles* pour la suture des tendons ont le corps rond; & leur pointe, plate sur leur extrêmité, ne coupe point sur les côtés.

Les *aiguilles* pour le bec de lievre sont droites; leur corps est extrêmement cylindrique; elles n'ont point d'œil; leur pointe applatie est tranchante sur les côtés, & a la forme d'une langue de vipere, pour couper en perçant, & faire une plus grande ouverture au reste de l'aiguille. Il y a des praticiens qui les font faire en or afin qu'elles ne se rouillent pas dans les plaies.

L'*aiguille* pour la ligature de l'artere intercostale, dont l'invention est due à M. Goulard, chirurgien de Montpellier, & de la société royale des sciences de cette ville, ressemble à une petite algalie ou sonde creuse; a la tête en forme de plaque; son corps cylindrique a trois pouces de longueur; sa pointe, tranchante sur les côtés & percée de deux trous, a, à son extrêmité, un demi-cercle capable d'embrasser une côte.

Les *aiguilles* pour abatre la cataracte sont longues de trois pouces, droites, ont la pointe en langue de serpent bien tranchante, doivent être d'un acier pur & bien trempé, & sont montées sur un manche d'ivoire, de bois ou de métal.

L'*aiguille* à anévrisme, qui est une humeur molle qui s'engendre du sang & d'esprit répandus sous la chair par la relaxation

ou la dilatation d'une artere, a le corps rond, la tête en forme de petite palette pour pouvoir la tenir avec plus de sûreté, a une grande courbure, & forme une panſe pour donner plus de jeu à l'inſtrument. Sa pointe n'eſt point triangulaire comme celle des autres aiguilles; elle l'a en forme de cylindre applati, dont les côtés ſont obtus. M. Petit en a imaginé une autre pour la même opération; elle eſt plate, large, & un peu courbée en S.

L'*aiguille* pour l'opération de la fiſtule à l'anus doit être d'un argent mou & fort pliant; elle a ſept pouces de longueur, une demi-ligne d'épaiſſeur, deux lignes de largeur à l'endroit de ſa tête, & en diminuant peu à peu elle ſe termine en pointe.

L'*aiguille* à ſetons eſt un ſtylet d'argent, boutonné par une de ſes extrêmités, & ayant à l'autre un œil ou chas propre à porter une bandelette de linge effilé qu'on nomme ſeton, afin d'entretenir la communication de deux plaies.

L'*aiguille* des ciriers eſt un morceau de fer long, dont les blanchiſſeurs de cire ſe ſervent pour déboucher le trou de la grêloire lorſque la cire s'y arrête.

L'*aiguille* des gaîniers, longue d'un pouce, ſert à faire les trous dans les ouvrages où l'on a beſoin de mettre des petits clous d'ornements; elle eſt pointue par un bout & n'eſt point ouverte par l'autre.

L'*aiguille* des gantiers eſt petite; ſon cul n'eſt ni rond ni long; ſa pointe eſt faite de façon qu'une de ſes trois faces eſt plus large que les deux autres, afin que dans la couture des peaux extrêmement fines, les points ſoient imperceptibles, & qu'en fendant plutôt la peau qu'en la trouant, on puiſſe y faire une couture auſſi fine qu'on le veut.

L'*aiguille* à matelas a douze ou quinze pouces de longueur, les tapiſſiers s'en ſervent pour piquer de ficelles les matelas & autres ouvrages.

L'*aiguille* à faire les filets eſt faite avec du bois pour les ouvrages à grandes mailles; pour les petites elle eſt de fer: par une de ſes extrêmités elle eſt terminée en pointe obtuſe, & par l'autre en fourchette, ſur laquelle on met la ficelle ou le fil dont on veut faire le filet.

Les *aiguilles* des piqueurs d'étuis ou de tabatieres ſont une eſpece de petit poinçon dont on ſe ſert pour forer les pieces qu'on veut piquer.

L'*aguille* de chaſſe eſt un morceau de fer dont on ſoutient la chaſſe ou battant des métiers de drap, quand on veut la hauſſer ou baiſſer, l'avancer ou reculer ſuivant le beſoin. Cette aiguille ouverte a un pié de longueur, & elle eſt taraudée de l'autre de la même longueur.

Les *aiguilles* à preſſer ſont de groſſes aiguilles de fer, longues de quelques pouces & triangulaires par leur pointe. Elles ſervent aux ouvriers en tapiſſerie, pour arranger, ſéparer, preſſer les ſoies & les laines qu'ils ont placées entre les fils de laine pour former plus parfaitement les contours du deſſin qu'ils ont à exécuter.

Les *aiguilles* à tricoter ſont de fils de fer, de laiton ou d'argent, longs, menus, polis & arrondis par les boutons, pour faire des bas, des gants, & autres ouvrages en fils, laine ou coton.

Les *aiguilles* d'enſuble ſont des pointes d'aiguilles caſſées, dont on remplit l'enſuble de devant des métiers à velours ciſelé, & autres petits velours, pour les arrêter à meſure qu'on les fabrique, & en même temps pour contribuer à une égale tenſion de la chaîne.

Il y a de trois ſortes d'aiguilles à brodeur, les aiguilles à paſſer, à ſoie, à friſure ou à barillon. La premiere a le trou oblong, au lieu que l'aiguille à coudre l'a quarré. La ſeconde eſt plus menue; la troiſieme l'eſt davantage. Les brodeurs ont encore des aiguilles à enlever qu'ils nomment aiguilles à liſiere, & d'autres extrêmement menues qui leur ſervent à faire le petit point.

Les *aiguilles* à tapiſſerie en laine ſont groſſes, fortes, & ont l'œil large & oblong.

Les *aiguilles* de faiſeurs de bas au métier, & celles des bonnetiers, ſont plates par un bout, aiguës & recourbées par l'autre.

Les *aiguilles* à perruquier ſont très-fortes, aiguës par un bout & percées par l'autre: elles ſont plus longues que les aiguilles ordinaires.

Les voiliers ſe ſervent de trois eſpeces d'aiguilles, d'aiguilles à couture, d'aiguilles

à œillets, & d'aiguilles de ralingue. Les premieres servent pour coudre les voiles ; les secondes pour faire des boucles de certaines cordes, & les appliquent sur des troncs qu'on appelle œillets, où l'on passe des garcettes. Les troisiemes, qui sont doubles ou simples selon le besoin, sont employées à coudre & à appliquer les cordes dont on fait des ourlets aux voiles.

Il n'est pas étonnant qu'un métier dont les ouvrages demandent autant de préparation que l'aiguille à coudre, se soit soutenu peu de temps dans une ville capitale comme Paris, où on les donne à aussi bon marché, & où les vivres sont aussi chers. Aussi ce corps d'artisans, qui formoit autrefois une communauté, dont les statuts datoient du 15 Septembre 1599, ayant de la peine à subsister, a été obligé vers la fin du dernier siecle de se réunir à celle des maîtres épingliers, en vertu des lettres-patentes de 1695.

Après avoir fait quelques changements dans leurs statuts, on réduisit les jurés des deux communautés au nombre de trois, dont deux furent pris du corps des aiguilliers, & le troisieme de celui des épingliers.

Par leurs statuts ils sont qualifiés de maîtres aiguilliers, alêniers, faiseurs de burins, carrelets, &c.

On ne peut être reçu maître qu'à l'âge de vingt ans, après avoir été apprentif pendant cinq ans, & après avoir servi un maître pendant trois ans en qualité de compagnon.

Les fils de maîtres sont reçus après un seul examen, & sont exempts de chef-d'œuvre.

Chaque maître doit avoir sa marque particuliere, dont l'empreinte est mise à une table de plomb, & déposée chez le procureur du roi du Châtelet.

Le négoce des aiguilles est considérable ; la plus grande quantité vient de Rouen, d'Evreux, & sur-tout d'Aix-la-Chapelle.

On ne fabrique guere plus à Paris que de grandes aiguilles à broder, pour la tapisserie, pour les métiers à bas ; en un mot, celles qui se font à peu de frais, & qui se vendent cher.

* AIGUILLE, (*Hydraul.*) est une piece de bois arrondie, assez menue, & longue de six piés, retenue en tête par la brise, & portant par le pié sur le seuil d'un pertuis. Cette pierre sert, en la fermant, à faire hausser l'eau. (*K*)

AIGUILLE, (*Fauconn.*) maladie des faucons, causée par de petits vers courts qui s'engendrent dans leur chair. Ces vers sont plus petits & plus dangereux que les filandres.

AIGUILLE, (*Chasse.*) on tuoit autrefois les loups avec des *aiguilles* : on en avoit deux ; elles étoient pointues par les deux bouts ; on les mettoit en croix, & on les attachoit l'une sur l'autre avec un crin de cheval qui tendoit à les séparer. On les replioit avec effort pour les enfoncer dans un morceau de viande. On exposoit aux loups cette viande ainsi préparée : les loups avaloient les *aiguilles* & la viande goulument ; & quand la viande étoit digérée, les *aiguilles* reprenant leur premiere situation, en vertu de l'effort du crin de cheval, revenoient en croix, piquoient les intestins, & faisoient mourir ces animaux.

Aiguilles, sont aussi des fils ou lardons que les valets de chiens pour sanglier doivent porter pour panser & recoudre les chiens que les défenses du sanglier auroient blessés.

AIGUILLES *de l'éperon*. C'est la partie de l'éperon d'un vaisseau, qui est comprise entre la gorgere & les porte-vergues, c'est-à-dire la partie qui fait une grande saillie en mer. *Voyez* FLECHE, *& la figur. marine, Planche IV, n°.* 184, *& Planche V, fig.* 2.

Les *aiguilles* sont deux pieces de bois qu'on proportionne au relevement qu'ont les préceintes, pour les y joindre bien juste, & leur donner en même temps une belle rondeur, afin que l'éperon ne baisse pas, & ne paroisse pas comme se détacher du bâtiment, ce qui est extrêmement laid. On place la frise entre les deux *aiguilles*. L'*aiguille* inférieure d'un vaisseau de 134 piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir 22 piés de long, 17 pouces de large, & 14 pouces d'épaisseur à son arriere, c'est-à-dire, au bout qui joint l'avant du vaisseau. Sa courbure doit être de plus de 20 pouces pour donner plus de grace. A 5 piés de son arriere, l'*aiguille* doit avoir 12 pouces de large ; à 9 piés elle doit avoir 11 pouces ; & à 2 piés de son extrêmité, au bout de devant ;

elle n'a que cinq pouces, c'est-à-dire en son dessus. L'*aiguille* supérieure est moins forte que l'inférieure, elle doit avoir un pié de large à son arriere, & 5 pouces en avant; son épaisseur doit être de 12 pouces à son arriere, & 9 en devant. (*Z.*)

AIGUILLES *de carene*, (*Marine.*) Les *aiguilles de carene* sont des pieces de bois fortes & saines, dont l'usage est de soutenir la mâture des vaisseaux que l'on veut abattre. On en place ordinairement deux à chacun des deux grands mâts: dans les vaisseaux de 80 canons, on en place quelquefois une aussi au mât d'artimon; & dans les vaisseaux à trois ponts, on en a quelquefois placé jusqu'à trois à chacun des deux grands mâts, & un aussi au mât d'artimon. On hisse les *aiguilles* dans le vaisseau avec des palans de caliorne, dont celui qui doit hisser les *aiguilles* du grand mât a une de ses poulies aiguilletée au ton du grand mât, & dont celui qui doit hisser les *aiguilles* du mât de misaine a une de ses poulies aiguilletée au ton du mât de misaine. Les deux *aiguilles* qui doivent servir à chacun des mâts, ne sont point d'égale longueur; toutes les deux portent sur le second pont, mais l'une va s'appuyer sur le mât à cinq ou six pieds au dessous des jottereaux, & l'autre auprès des jottereaux même. Elles sont toutes les deux taillées en sifflet à la tête pour s'appliquer sur le mât, & y être facilement & sûrement assujetties. Pour qu'elles puissent porter sur le second pont, on a ménagé un panneau sur les gaillards devant & derriere vis-à-vis le grand mât & le mât de misaine, lesquels se levent & se referment quand on veut. On appuie les *aiguilles* sur le second pont, parce que les gaillards ne seroient pas assez forts pour les porter; & on a bien soin encore d'épontiller ou étançonner le second pont au dessous de l'endroit où elles portent. Comme la rondeur du pont, à l'endroit qui joint le côté du vaisseau, pourroit leur permettre de glisser lorsqu'elles sont forcées, on place entre elles & le côté du vaisseau, un ou plusieurs bordages de can, contre lesquels on appuie leurs pieds, & qui leur ôtent toute liberté à cet égard.

On commence par mettre en place la plus petite *aiguille*. Son pié doit être un peu en avant du travers du mât; & à l'endroit où doit porter sa tête, on garnit le mât d'une fourrure de toile, pardessus laquelle on met un bout de jumelle qui s'appelle *savate*, concave & gougée de façon à bien emboîter le mât. On fait ensuite une rosture autour de la tête de l'*aiguille* & du mât, ou même deux dans les gros vaisseaux, de dix-huit à vingt tours chacune. Pour mieux resserrer encore ces rostures, on place entr'elles & les *aiguilles* des coins que l'on nomme *languets*, & dont on garnit la tête avec de l'étoupe & du bitord, pour empêcher les cordages qui peuvent frotter dessus, de se manger. On place ensuite la seconde *aiguille*, dont le pié doit être un peu en arriere du travers du mât & également appuyé contre les bordages placés de can. On prend d'ailleurs les mêmes précautions pour assujettir sa tête.

On met ensuite le pataras ou faux-haubans qui sont des grêlins qui ont déja servi pour qu'ils soient moins sujets à s'alonger. On les plie en double, & passant ce double dans une herse qui embrasse le mât & la tête de l'*aiguille*, on l'y arrête avec un burin, ou bien on aiguillete ce double du grêlin avec la herse. Les deux branches de chaque pataras descendent dans les sabords de la premiere batterie du côté qui doit être découvert, que l'on appelle côté-du-vent, & on leur fait faire plusieurs tours d'un sabord à l'autre. On observe de laisser entre les deux branches quelques sabords de distance, parce que cette distance sert à les roidir quand on veut, en frappant un palan dessus pour les faire approcher l'une de l'autre. Il y a des pataras à chaque *aiguille*, & comme ils empêcheroient les mantelets des sabords de se fermer, on fait de faux mantelets aux sabords par où ils passent.

La maniere de placer ces pataras, ainsi que celle de placer les *aiguilles*, ayant pour même objet le soutien des mâts, j'ai cru devoir les joindre ensemble à cet article de préférence au mot ABATTRE, déja fort long, & je vais continuer à donner le détail de tout ce qu'on fait dans cette même vue. On largue les rides des haubans du vent, & on saisit ces haubans contre le mât, auprès de la tête de la plus longue *aiguille*, par une lieure de vingt vingt-cinq tours, faite

avec toute la précaution possible ; on appelle cette lieure, *lieure de haubans.* L'usage de lieure est de faire qu'en ridant ensuite ces mêmes haubans, leur appel vienne de la lieure, & qu'ils soutiennent ainsi directement le mât, non plus par sa tête, mais à l'endroit de la lieure, parce que c'est-là où se trouvent les poulies de franc-funin. On procede ensuite à rider & pataras & haubans, en commençant à rider par l'avant, puis ridant à une seconde reprise en commençant par l'arriere. Pendant que l'on ride ses haubans du vent, ceux de sous le vent doivent être largues, cependant il est bon de ne point larguer les deux premiers de l'avant ; parce qu'ils contretiennent le mât pour l'empêcher de prendre un tour sur l'arriere, & qu'ils l'obligent à céder à la force des haubans du vent dans toute sa longueur à la fois. En même temps que l'on ride, on doit buriner les *aiguilles*, c'est-à-dire pousser des coins sous leur pié avec le burin pour resserrer le tout & faire toucher le mât à l'étambraie du côté du vent. Lorsque cela est fait, on soutient les *aiguilles* dans la position qu'elles ont acquise, avec des crics appuyés sur le pont & sur des entailles, faites aux *aiguilles*, afin de pouvoir substituer un bordage aux coins que l'on avoit burinés sous leur pié ; puis on ôte les crics & on cloue des taquets aux côtés des *aiguilles*, pour les empêcher de glisser sur l'avant ou sur l'arriere.

Par toutes ces précautions, les *aiguilles* font corps avec le mât ; & elles le soutiennent si bien, que lorsqu'on abât le vaisseau, ce sont elles sur qui se fait tout l'effort.

Pour empêcher l'eau de tomber dans le vaisseau par les panneaux des gaillards où passent les *aiguilles*, on met autour d'elles une toile goudronnée qui monte à quelques piés de hauteur sur les *aiguilles*, & qui est élevée sur le pont. On fait traverser une garcette aux clous pour mieux assujettir la toile & ne la point déchirer, & elle est arrêtée autour des *aiguilles* par une lieure de bitord. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLES *à voile*, (*Marine.*) ce sont les *aiguilles* dont se servent les voiliers pour coudre, non seulement les voiles, mais tout ce qui est relatif aux voiles, comme les cordes qui servent de ralingue, c'est-à-dire de bordure ou d'ourlet aux voiles ; les bagues qui forment les œillets pour passer les garcettes de vis, &c. Les voiliers ont des *aiguilles* plus ou moins longues & fortes suivant l'emploi qu'ils en veulent faire. Ils se servent de sept especes différentes qu'ils distinguent par les noms d'*aiguilles* à 2, à 4, à 6, à 8, à 10, à 12 & à 14 fils. Celle à 2 fils, est celle où un fil simple passe dans le chas de l'*aiguille*, parce que ce fil se replie sur lui-même, & que les voiliers emploient toujours le fil ainsi plié & formant un double : la grosseur du fil à voile est d'ailleurs constamment la même.

L'*aiguille* la plus courte & la plus foible, est celle à 2 fils qui a 33 lignes de longueur : celle à 14 fils en a 55. Cette derniere a jusqu'à quatre lignes de diametre à sa plus grande largeur : les autres ont proportionnellement une largeur égale. Toutes ont le tiers ou la moitié de leur longueur totale triangulaire ; & c'est la partie qui se termine en pointe qui a cette forme. Les angles en sont assez aigus pour diviser facilement sans couper cependant. C'est vers la moitié de la partie triangulaire que l'on donne la plus grande largeur à l'*aiguille* qui surpasse la grosseur totale des fils, afin de leur ménager un passage facile. Le reste de l'*aiguille* est arrondi, percé à la tête d'une ouverture longitudinale pour recevoir le fil, fait en un mot, sur le modele des *aiguilles* à coudre ordinaires.

Pour faire percer ces *aiguilles*, les voiliers se servent d'un instrument qui se nomme *pomelle*, & qui leur tient lieu de dé. Ils ont aussi un autre instrument qu'ils nomment un *poinçon*, & qui leur sert à préparer un passage à l'*aiguille* entre les torons des ralingues, lorsque ces ralingues cedent avec trop de difficulté.

Outre ces *aiguilles*, les voiliers en connoissent une autre sous le nom d'*aiguille à merliner*, faite sur la forme de toutes les autres, mais longue de cinq pouces, & de deux lignes seulement de plus fort diametre : elle sert à passer du merlin. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.

* AIGUILLES, (*Hist. anc.*) *acus discriminales* & *crinales*. Les premieres ou les *discriminales* servoient aux femmes mariées

à séparer en deux leurs cheveux sur le devant; & cette raie pratiquée entre leurs cheveux ainsi séparés, les distinguoit des filles. En effet presque toutes les têtes antiques de femmes qu'on trouve dans le P. Montfauçon, ont les cheveux séparés: les autres les ont frisées sur le devant du front, à l'exception de quelques-unes: mais il n'y a rien d'étonnant à cela; les modes varioient chez les Romains ainsi que parmi nous, & les coëffures ont rechangé à Rome jusqu'à quatre fois en vingt ans. Les *aiguilles crinales* servoient seulement à tenir les boucles des cheveux frisés.

AIGUILLES, (LE CAP DES) (*Géog.*) Il est à l'extrêmité la plus méridionale de l'Afrique, au trente-cinquieme degré de latitude méridionale. Il y a devant un grand banc de sable qu'on appelle le *banc du cap des Aiguilles*. Il est fort dangereux, & les vaisseaux qui partent du cap de Bonne-Espérance pour la mer des Indes, l'évitent avec grand soin. (*C. A.*)

*AIGUILLÉ, ÉE, adj. (*Mineralogie. Chymie.*) composé de parties semblables à des aiguilles. Les sels alkalis dont on se sert pour absorber les sels acides du souffre commun, réduisent l'argent en masse brune & *aiguillée*. *Mem. de l'Academ. Royale des Sciences de Paris*, *ann.* 1700 *Dictionn. de Trévoux.*

*AIGUILLÉE, s. f. (*Arts méchaniq. Lingere*, *Couturiere*, *Tailleur*, *Cordonnier*, *&c.*) certaine longueur de fil, de soie ou de laine, qu'on passe dans une aiguille.

*AIGUILLER, v. a. (*terme de manufacture de soierie.*) *aiguiller* la soie, c'est la nettoyer avec des aiguilles ou autres instrumens semblables, c'est-à-dire en tirer les petites parties étrangeres qui pourroient y être restées. Cette opération est très-délicate; si l'on n'y apporte pas la plus grande attention, on risque d'érailler la soie & de la détordre.

AIGUILLETTER, v. a. (*Marine.*) c'est joindre bout-à-bout, faire communiquer, lier une chose avec une autre, à l'aide d'un cordage plus ou moins gros & plus ou moins long, suivant les forces des deux objets qu'il doit réunir: ce cordage se nomme *aiguillette*. Le mot *aiguilletter* ne s'applique que dans les circonstances où les deux objets que l'aiguilette embrasse ne se croisent point; quelquefois même ces deux objets sont éloignés l'un de l'autre, & l'aiguillette peut-être regardée alors comme un supplément à leur longueur, comme une prolongation necessaire pour leur réunion. Pour plus de commodité on a soin de ménager un œillet aux choses que l'on veut *aiguilletter*, à moins qu'arrondies ou repliées sur elles-mêmes, elles n'offrent déjà l'équivalent d'un œillet: & on fait faire plusieurs tours à l'*aiguillette* successivement d'un des objets sur l'autre.

On *aiguillette* une poulie ou plutôt la herse d'une poulie à un piton. On *aiguilette* une cosse sur une vergue. On *aiguillette* les pataras avec la herse qui embrasse le mât d'un vaisseau que l'on veut abattre. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLETIER, s. m. est à Paris un ouvrier qui fait & vend des lacets & autres ustensiles ferrés de cette espece. Il peut vendre encore des nœuds d'épaule, & toutes sortes de menue mercerie, comme cordons de cannes, de chapeaux, lisieres d'enfans, jarretieres, *&c.* Les *Aiguilletiers* font à Paris un corps de communauté, mais peu nombreux. Le plus beau de leur privilege est de vendre, sans aucuns fers, toutes les marchandises qu'ils peuvent ferrer.

AIGUILLETTE, s. fem. (*Marine.*) L'*aiguillette* est un cordage qui sert à aiguilletter, c'est-à-dire à joindre par leurs extrémités, à faire communiquer, à lier ensemble deux choses qui ne se croisent point, & qui quelquefois même restent éloignées l'une de l'autre. L'*aiguillette* est de luzin, de merlin, de ligne ou de tout autre cordage, suivant l'effort qu'elle doit supporter: c'est aussi sur cet effort qu'on regle sa longueur, pour qu'elle fasse un plus grand nombre de tours sur les objets qu'elle doit réunir & qu'elle embrasse. L'*aiguillette* est cependant toujours un cordage choisi & de bonne qualité.

Au cul des poulies on établit quelquefois une gance de merlin ou de petite ligne, de quatre ou cinq pouces de longueur, & frappée sur la herse de la poulie, qui porte le nom d'*aiguillette*. Cette *aiguillette* sert pour y frapper le dormant d'une manœuvre qui

qui doit revenir passer dans la poulie sur laquelle cette *aiguillette* est placée. On voit que cette *aiguillette* a alors le même usage, de joindre & de faire communiquer le dormant de la manœuvre avec la poulie.

AIGUILLETTE, (*Canonage.*) Les canonniers ont un cordage depuis un pouce & demi jusqu'à deux pouces & demi de circonférence, & depuis dix jusqu'à quinze brasses de longueur, qu'ils nomment *aiguillette*. L'usage de cette *aiguillette* est de brider les deux branches de la brague, afin de les roidir, & de les faire travailler à la retenue des canons lorsqu'ils sont à la serre. Il y a conséquemment une *aiguillette* pour chaque canon. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLETTE, s. f. (*Mercerie.*) est un morceau de tresse, tissu ou cordon plat ou rond, ferré par les deux bouts, dont on se sert pour mettre sur l'épaule ou pour attacher quelque chose. Les *aiguillettes* sont du commerce des marchands Merciers : mais ce sont les Passementiers-Boutonniers qui les fabriquent, & ont droit de les vendre, pourvu qu'elles soient faites de tresses rondes ou plates. On fait des *aiguillettes* de fil d'or & d'argent, de soie, de fil, *&c.* Les *aiguillettes* ont eu le sort de bien d'autres ajustemens; elles sont hors de mode. On n'en voit plus guere qu'aux domestiques, & aux cavali ers de certains régimens. On dit aujourd'hui *nœud d'épaule*.

AIGUILLETTE, (*Manege.*) *nouer l'aiguillette*, espece de proverbe qui signifie cinq ou six sauts ou ruades consécutives & violentes qu'un cheval fait tout-à-coup par gaieté, ou pour démonter son cavalier. *Voyez* SAUT, RUADE. (*V.*)

* AIGUILLETTES *de mahot*, petites cordes faites avec l'écorce du mahot filée: on s'en sert dans les isles Françoises Américaines à attacher les plantes de tabac aux gaulettes, quand on veut les faire sécher à la pente.

AIGUILLETTES, sont *parmi les Aiguilletiers*, des rubans de fil ou de soie ferrés à l'ordinaire, dont les dames & les enfans se servent pour soutenir leurs juppes.

AIGUILLIER, *artisan qui fait & vend des aiguilles, des alênes*, &c. *Voyez les articles* EPINGLIER & AIGUILLE.

AIGUILLON, s. m. (*Hist. nat.*) *aculeus*, partie du corps de plusieurs insectes. Par exemple, l'abeille a un *aiguillon* qui est placé à la partie postérieure de son corps; c'est avec cet *aiguillon* qu'elle pique. *Voyez* ABEILLE, INSECTE. On a donné le nom d'*aiguillon*, *aculeus*, aux parties osseuses & pointues qui sont dans les nageoires & sur d'autres parties du corps de la plupart des poissons. *Voyez* POISSON. On entend aussi quelquefois par le mot *aiguillon*, *aculeus*, *spina*, les pointes, les piquans des hérissons, des porc-épics, des oursins, *&c. Voyez* HÉRISSON, PORC-ÉPIC, OURSIN. (*I.*)

AIGUILLON, (*Manege.*) *Voyez* VALET.

AIGUILLON, instrument de la campagne; c'est un bâton de neuf à dix piés de longueur, d'un bon pouce de diametre, armé d'une douille pointue par le bout, ou simplement aiguisée & durcie au feu: on s'en sert pour piquer les bœufs & les exciter au travail.

AIGUILLON, (*Chasse.*) se dit de la pointe qui termine les fumées des bêtes fauves. *Les fumées ont des aiguillons, c'est une bête fauve qui a passé.*

AIGUILLON *ou* EGUILLON, (*Géogr.*) petite ville de l'Agenois au gouvernement de Guienne, diocese d'Agen, parlement de Bordeaux; située au confluent du Lot & de la Garonne, dans une vallée très-fertile. Elle est à cinq lieues d'Agen, 22 de Bordeaux, 13 de Nérac, & une de Tonneins.

Elle fut érigée en duché pairie en faveur de Henri de Lorraine, fils du fameux duc de Mayenne, en 1599: mais ce titre s'éteignit après lui. Il fut rétabli pour Antoine de Lage, seigneur de Puy-Laurens, en 1634: il s'éteignit encore après la mort de ce favori de Monsieur, frere du roi. Louis XIII le fit revivre en 1638 pour Magdelaine de Vignerolt, veuve d'Antoine de Combalet, avec cette clause singuliere; *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers & successeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir.* En vertu de cette clause elle appella, par son testament en 1674, au duché d'*Aiguillon*, Marie-Thérese, sa niece, qui mourut religieuse en 1705, à laquelle il substitua son petit-

neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'*Aiguillon*, par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France. Emmanuel-Louis, son fils unique, né en 1720, devint duc d'*Aiguillon* par démission en 1740.

Cette ville, qui a un château remarquable, soutint quatorze jours de siege en 1346, contre Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, qui fut obligé de le lever. On prétend qu'on se servit à ce siege du canon pour la premiere fois. (*C.*)

AIGUILLONNE, adj. (*Chasse.*) se dit des fumées qui portent un aiguillon quand elles sont en nœuds, ce qui marque ordinairement que les cerfs ont eu quelque ennui.

AIGUISE, adj. *en terme de Blason*, se dit d'une croix, d'une fasce, d'un pal, dont les bouts sont taillés en pointe, mais de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguisé* differe du *fiché* en ce que celui-ci s'appetissant depuis le haut, se termine par le bas en une pointe aiguë; au lieu que la pointe de l'*aiguisé* ne prend que tout au bas.

Chandos, d'argent au pal *aiguisé* de gueules. (*V.*)

AIGUISER *la pierre;* on entend par cette expression dans les usines où l'on travaille la pierre calaminaire & le cuivre, détacher l'enduit qui couvre les faces intérieures des moules dans lesquels on coule les tables, lorsque cet enduit ne peut plus supporter de fonte. *Voyez le détail de cette opération à l'article* CALAMINE.

AIGURANDE, (*Géog.*) ville de France dans la Marche, sur les confins du Berry. *Long.* 19. 35. *lat.* 46. 25.

AIL, en Latin *alium*, s. m. (*Hist. nat.*) herbe dont la fleur approche en quelque maniere de celle du lis: elle est composée de six feuilles; le pistil en occupe le milieu & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges remplies de semences presque rondes. Ajoutez au caractere de ce genre les fleurs qui naissent en bouquets sphériques, les racines composées de tuniques qui enveloppent plusieurs tubercules charnus, & les feuilles de la plante qui ne sont point en tuyau comme celles de l'oignon. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

AIL, (*Jardinage.*) rien n'est si fort que l'odeur de cette plante; elle rend l'appétit aux animaux dégoûtés, & il y a des pays où l'on en met dans les viandes à rôtir. On enfonce les cayeux en terre de trois ou quatre pouces à la fin de février, & à autant de distance l'un de l'autre. On les sort de terre à la fin de juillet pour les faire sécher dans un lieu convenable, & les garder d'une année à l'autre. (*K.*)

* AIL, (*Matiere méd.*) on tire des gousses de l'*ail* dans l'analyse chymique un phlegme limpide, qui a le goût & l'odeur de l'*ail*, d'abord un peu acide & salé, puis moins salé & fort acide; une liqueur limpide fort acide & enfin acerbe; une liqueur limpide roussâtre, soit un peu acide, soit alkaline urineuse & pleine de sel volatil urineux; un sel volatil urineux concret; une huile épaisse, & de la consistance d'extrait.

La masse noire restée dans la cornue, calcinée pendant neuf heures au feu de réverbere, a donné des cendres dont on a tiré par lixiviation du sel fixe salé. Ainsi l'ail est composé d'un sel ammoniac uni avec beaucoup d'huile, soit subtile, soit grossiere, âcre, mais capable d'une grande expansion.

Il contient des parties subtiles, actives, âcres & un peu caustiques: *actives*, si on en met à la plante des piés en emplâtre, l'haleine sentira l'*ail*: *âcres*, cette qualité se discerne au goût: *caustiques*, c'est une suite de l'analyse chymique & d'autres expériences.

* AILAH & ELANA, (*Géog.*) petite & ancienne ville d'Asie dans l'Arabie Pétrée, sur la mer Rouge: c'est l'ancienne Elath dont parle l'écriture. *Long.* 53. 10. *lat.* 29. 20.

AILE, s. f. (*Ecrivain.*) Les Ecrivains entendent par l'*aile d'une plume* la partie supérieure & barbue d'une plume: ils y distinguent le dessus & le dessous; la partie cannelée qu'ils nomment l'*aile intérieure* ou le *dedans de l'aile*, & la partie lisse qu'ils appellent l'*extérieure* ou *le dessus*.

AILE, *ala*. Les Hébreux sous le nom d'*aile* entendent non seulement les *ailes* des oiseaux, mais aussi le pan des habits,

l'extrêmité d'un pays, les *ailes* d'une armée; & dans le sens figuré & métaphorique, la protection, la défense. Dieu dit qu'il a porté son peuple *sur les ailes des aigles ;* c'est-à-dire, qu'il les a tirés de l'Egypte comme un aigle porte ses petits sous ses ailes. Le Prophete prie Dieu de le protéger sous ses ailes : il dit que les enfans des hommes esperent dans la protection de ses ailes, *in tegmine alarum tuarum sperabunt.* Ruth prie Boos d'étendre sur elle l'*aile* de son habit : *expande pallium tuum* (Hébreu) *alam tuam super famulam tuam.* Dans Jérémie ij. 34, *le sang s'est trouvé dans vos ailes, dans le pan de vos habits.* Isaïe parlant à l'armée du Roi d'Israël & de Syrie, qui devoit venir sur les terres de Juda, dit : *l'étendue de ses ailes remplira toute votre terre, ô Emmanuel!* Le même Prophete nomme les sistres des Egyptiens *cymbalum alarum*, apparemment à cause des baguettes qui jouoient dans les trous du sistre. *Exod. xix. 4. Deut. xxxij. 11. Psal. xxj. 9. xxv. 8. Ruth. iij. Is. viij. 8 & xviij.*

Ailleurs il nomme l'*aile de la terre* l'extrêmité du pays. *Isaïe xjv. 16.* Nous avons oui les louanges du juste de l'extrêmité de la terre : *à finibus terræ*, (l'Hébreu) *ab aliis terræ. Voyez* aussi Job xxxviij. 13. *Tenuisti extrema terræ.* Malach. vj. 2. On donne aux rayons du soleil le nom d'*ailes : orietur vobis sol justitiæ, & sanitas in pennis ejus :* ou plutôt on nous représente le soleil comme ayant des *ailes*, à cause de la rapidité de sa course. Les poëtes donnent quelquefois des *ailes* aux animaux qui traînent le char d'Apollon : ils en donnent aussi à Mithras, qui est le soleil. Osée iv. 19. parlant du vent, nous le représente avec des *ailes : ligavit eum spiritus in alis suis.* Calmet, *Dict. de la Bib. tom. I. lett. A, p. 88.* (G)

Aile, *en Anatomie*, se dit de différentes parties, comme des inférieures du nez, des deux lames osseuses de l'apophyse ptérigoïde, des quatre apophyses de l'os sphénoïde, dont deux sont appellées *les grandes ailes*, & deux *les petites ailes. V.* Ptérigoïde, Sphénoïde, Nez, *&c. Voyez Pl. I. Anatom. fig. 2. 5. HIKVX* 4 l'os sphénoïde, *XV* 4 les grandes *ailes. H* l'*aile* externe. *I* l'*aile* interne. *K* le petit crochet qui s'observe à l'extrêmité de l'*aile* interne. (*L*)

Aile, partie du corps des oiseaux qui est double, & qui correspond à nos bras & aux jambes de devant des quadrupedes. C'est par le moyen des *ailes* que les oiseaux se soutiennent en l'air & volent. Tout animal qui peut voler a des *ailes* ou des parties de son corps qui ressemblent à des *ailes* pour la figure & pour le mouvement, comme on le voit dans plusieurs insectes, tels que les mouches, les papillons, les scarabés, *&c.* On trouve même des animaux bien différens des insectes & des oiseaux, qui sont cependant conformés de façon qu'ils peuvent voler ; tels sont les chauve-souris & l'écureuil volant. Aussi y a-t-il beaucoup de différence entre toutes ces sortes d'*ailes ;* les unes sont membraneuses, les autres sont cutanées. *Voyez* Insecte, Chauve-souris, Ecureuil. Les *ailes* des oiseaux sont couvertes de plumes, ou pour mieux dire les plumes sont la principale partie des *ailes* des oiseaux. Cette conformation paroît la plus favorable pour le vol : cependant il y a des oiseaux qui ne peuvent pas voler, quoiqu'ils aient des *ailes ;* tels sont le pingoin, l'émeu & l'autruche.

Il ne sera ici question que des *ailes* des oiseaux. Voici ce que dit à ce sujet M. Formey, secretaire de l'Académie royale des Sciences de Berlin, dans un manuscrit qu'il nous a remis.

« *Ailes*, parties du corps des oiseaux, » qui sont les instrumens du vol, & qui sont » façonnées pour cet effet avec beaucoup » d'art, placées à l'endroit le plus com» mode du corps, & le plus propre à le » tenir dans un exact équilibre au milieu » d'un fluide aussi subtil que l'air. En géné» ral, toute la structure des *ailes* est par» faitement convenable à leur méchanisme.

» *Elles sont façonnées avec beaucoup » d'art.* Cet art incomparable brille dans » la construction de chaque plume. Le tuyau » en est extrêmement roide & creux par le » bas, ce qui le rend en même temps fort » & léger. Vers le haut il n'est pas moins » dur, & il est rempli d'une espece de pa» renchyme ou de moëlle, ce qui contribue

» aussi beaucoup à sa force & à sa légéreté. » La barbe des plumes est rangée réguliére-» ment des deux côtés, large d'un côté & » étroite de l'autre. On ne sauroit assez » admirer l'exactitude du sage Auteur de » la nature, dans le soin exact qu'il a pris » d'une partie aussi peu considérable que le » paroît cette barbe des plumes qui sont » aux *ailes*. On y peut observer entre au-» tres ces deux choses. 1°. Que les bords » des filets extérieurs & étroits de la barbe » se courbent en bas, au lieu que ceux des » intérieurs & plus larges se courbent en » haut : par ce moyen les filets tiennent » fortement ensemble ; ils sont clos & ser-» rés, lorsque l'*aile* est étendue, de sorte » qu'aucune plume ne perd rien de la force » ou de l'impression qu'elle fait sur l'air. » 2°. On peut remarquer une adresse & » une exactitude qui ne sont pas moins » grandes, dans la maniere dont les plu-» mes sont coupées à leur bord. Les inté-» rieures vont en se retrécissant, & se ter-» minent en pointe vers la partie supérieure » de l'*aile*. Les extérieures se retrécissent » d'un sens contraire, de la partie supé-» rieure de l'*aile* vers le corps, du moins » en beaucoup d'oiseaux. Celles du milieu » de l'*aile* ayant une barbe par-tout égale, » ne sont guere coupées de biais ; de sorte » que l'*aile*, soit étendue, soit resserrée, » est toujours façonnée & taillée aussi exac-» tement que si elle avoit été coupée avec » des ciseaux. Mais pour revenir à la tissure » même de cette barbe dont nous avons » entrepris l'examen, elle est composée de » filets si artistement travaillés, entrelacés » d'une maniere si curieuse, que la vue » n'en peut qu'exciter l'admiration, sur-» tout lorsqu'on les regarde avec des mi-» croscopes. Cette barbe ne consiste pas » dans une seule membrane continue ; car » alors cette membrane étant une fois » rompue, ne se remettroit en ordre qu'a-» vec beaucoup de peine : mais elle est » composée de quantité de petites lames » ou de filets minces & roides, qui tien-» nent un peu de la nature d'un petit tuyau » de plume. Vers la tige ou le tuyau, » sur-tout dans les grosses plumes de l'*aile*, » ces petites lames sont plus larges & creu-» sées dans leur largeur en demi-cercle ; ce » qui contribue beaucoup à leur force, & » à serrer davantage ces lames les unes sur » les autres, lorsque l'*aile* fait ses batte-» mens sur l'air. Vers le bord ou la partie » extérieure de la plume, ces lames de-» viennent très-minces, & se terminent » presqu'en pointe ; en dessous elles sont » minces & polies, mais en dessus leur » extrêmité se divise en deux parties, gar-» nies de petits poils, chaque côté ayant » une différente sorte de poils. Ces poils sont » larges à leur base ; leur moitié supérieure » est plus menue, & barbue.

» *Les ailes sont placées à l'endroit le* » *plus commode du corps*. Il est constant » que dans tous les oiseaux qui ont le plus » d'occasion de voler, les *ailes* sont pla-» cées à l'endroit le plus propre à balancer » le corps dans l'air, & à lui donner un » mouvement progressif aussi rapide que les » *ailes* & le corps sont capables d'en rece-» voir : sans cela nous verrions les oiseaux » chanceler à tout moment, & voler d'une » maniere inconstante & peu ferme ; » comme cela arrive lorsqu'on trouble l'é-» quilibre de leur corps, en coupant le » bout d'une de leurs *ailes*, ou en suspen-» dant un poids à une des extrêmités du » corps. Quant à ceux qui nagent & qui » volent, les *ailes* pour cet effet sont atta-» chées au corps hors du centre de gravité ; » & pour ceux qui se plongent plus souvent » qu'ils ne volent, leurs jambes sont plus » reculées vers le derriere, & leurs *ailes* » plus avancées vers le devant du corps.

» *Structure des ailes*. La maniere dont » les plumes sont rangées dans chaque *aile* » est fort étonnante. Elles sont placées dans » un ordre qui s'accorde exactement avec » la longueur & la force de chaque plume : » les grosses servent d'appui aux moindres ; » elles sont si bien bordées, couvertes & » défendues par les plus petites, que l'air » ne sauroit passer à travers ; par-là leurs » impulsions sur ce fluide sont rendues très-» fortes. Enfin pour finir cet article, qui » mériteroit que nous nous y arrêtassions » plus long-temps, quel appareil d'os très-» forts, mais sur-tout légers, & formés » avec une adresse incomparable ! quelles » jointures qui s'ouvrent, se ferment, ou » se meuvent de quelque côté que l'occa-

» ſion le demande, ſoit pour étendre les » *ailes*, ſoit pour les reſſerrer vers le corps! » en un mot, quelle diverſité de muſcles, » parmi leſquels la force ſinguliere des » muſcles pectoraux mérite ſur-tout l'at- » tention, parce qu'ils ſont beaucoup plus » forts & plus robuſtes dans les oiſeaux que » dans l'homme, que dans tout autre ani- » mal qui n'a pas été fait pour voler. Pla- » çons ici la remarque de Borellie à cet » égard : *Pectorales muſculi hominis » flectentes humeros, parvi & parum car- » noſi ſunt, non æquant quinquageſimam » aut ſeptuageſimam partem omnium muſ- » culorum hominis : contra in avibus pec- » torales muſculi validiſſimi ſunt, & » æquànt, imo excedunt, & magis pen- » dent quàm reliqui omnes muſculi ejuſ- » dem avis ſimul ſumpti*. De motu animal. » vol. I. prop. 184. M. Willughby après » avoir fait la même remarque, ajoute la » réflexion ſuivante : *c'eſt par cette raiſon » que s'il étoit poſſible à l'homme de voler, » ceux qui ont conſidéré le plus attentive- » ment ce ſujet, croient que pour entre- » prendre une pareille choſe avec eſpérance » de ſuccès, on doit tellement ajuſter & » ménager les ailes, que pour les diriger » on ſe ſerve des jambes & non des bras*, » parce que les muſcles des jambes ſont » beaucoup plus robuſtes, comme il l'ob- » ſerve très-bien. Willughby, *Ornitol. » Liv. I. c. 1. §. 19. apud Derham Theol. » Phyſ. pag. 474.* » Ici finit le manuſcrit de M. Formey pour le mot *aile*.

Je n'ajouterai à cet article qu'une énumé ration des principales parties de l'*aile*. « Tous les oiſeaux, dit Willughby, ont à » l'extrêmité de l'*aile* une ſorte d'appendice » en forme de doigt, qu'il appelle *l'aile ſe- » condaire extérieure*, ou *la fauſſe aile » extérieure*; elle n'eſt compoſée que de » quatre ou cinq plumes. Quelques oiſeaux » ont un rang de plumes ſur la partie inté- » rieure de l'*aile*; c'eſt ce qu'on appelle *la » fauſſe aile intérieure*. Ces plumes ſont or- » dinairement blanches. On diſtingue dans » les *ailes* deux ſortes de plumes : les gran- » des, qui ſont celles qui ſervent le plus » pour le vol; c'eſt pourquoi on les appelle » *alarum remiges*, comme ſi on diſoit, » *les rameurs* ou *les rames de l'aile*; les » autres plumes ſont les plus petites, elles » recouvrent la partie inférieure des gran- » des, ce qui leur a fait donner le nom de » *remigum tegetes*. On diſtingue celles qui » ſont ſur la face extérieure de l'*aile*, & » celles qui ſont ſur la face intérieure. Ces » plumes ſont diſpoſées ſur l'une & ſur » l'autre face par rangs qui ſuivent la lon- » gueur de l'*aile*, & qui ſe ſurmontent les » uns les autres. Les plumes qui ſe trouvent » ſur la côte de l'*aile* ſont les plus petites; » les autres ſont plus grandes à meſure » qu'elles approchent des grandes plumes » de l'*aile*. On les a appellées *alarum veſti- » trices*, parce qu'elles revêtent les *ailes* » en deſſus & en deſſous. » (*I*)

Aile s'emploie auſſi *en Fauconnerie;* on dit *monter ſur l'aile, donner du bec & des pennes*, pour exprimer les différentes manieres de voler. *Monter ſur l'aile*, c'eſt s'incliner ſur une des *ailes*, & s'élever principalement par le mouvement de l'autre. *Donner du bec & des pennes*, c'eſt accélérer le vol par l'agitation redoublée de la tête & de l'extrêmité des *ailes*.

Aile, *terme de Botanique*. Les *ailes* des fleurs légumineuſes ſont les deux pétales qui ſe trouvent placés entre ceux que l'on a nommés *le pavillon* & *la carene;* ce ſont les mêmes pétales qui repréſentent les *ailes* de papillons dans ces mêmes fleurs auxquelles on a auſſi donné le nom de *papillonacées* à cauſe de cette reſſemblance. On entend auſſi quelquefois par le mot d'*ailes*, de petites branches qui ſortent de la tige ou du tronc des plantes. On ne doit pas prendre le mot d'*aile* pour celui d'*aiſſelle*, qui eſt l'angle que la feuille forme avec ſa tige. *Voyez* Aisselle *des plantes*. On donne le nom d'*aile* à la petite membrane qui fait partie de certaines graines, par exemple, de celles de l'érable; on appelle ces graines *ſemences ailées*. On dit auſſi *tige ailée*, lorſqu'il y a de ces ſortes de membranes qui s'étendent le long d'une tige. (*I*)

Aile, *terme d'Architecture*. Les anciens comprennent généralement ſous ce nom le portique & toutes les colonnes qui ſont autour d'un temple, c'eſt-à-dire, celles des faces auſſi-bien que celles des côtés. Ils appelloient *péripteres* les temples qui avoient

des *ailes* tout à l'entour ; & par conséquent les colonnes des faces de devant & de derriere étoient, selon eux, des *ailes*. *Voyez* Péripterе.

Aile se dit par métaphore d'un des côtés en retour d'angle qui tient au corps du milieu d'un bâtiment.

On dit *aile droite* & *aile gauche* par rapport au bâtiment où elles tiennent, & non pas à la personne qui le regarde ; ainsi la grande galerie du Louvre, en regardant le château du côté de la grande cour, est l'*aile droite* du palais des Tuileries.

On donne encore ce nom aux bas-côtés d'une église.

Ailes de mur, *voyez* Mur *en ailes*.

Ailes de cheminée ; ce sont les deux côtés de mur dans l'étendue d'un pié, qui touchent au manteau & tuyau d'une cheminée, & dans lesquels on scelle les boulins pour échafauder.

Ailes de pavé ; ce sont les deux côtés ou pente de la chaussée d'un pavé depuis le tas droit jusqu'aux bordures.

Aile se dit aussi des deux plus petits côtés d'un vestibule. Vitruve, *liv*, *VI*. *p*. 212. (*P*)

Aile, espece de biere très-commune en Angleterre & en France. M. James, Anglois, & qui doit savoir par conséquent ce que c'est que l'*aile*, dit qu'elle est jaunâtre, claire, transparente, & fort piquante ; qu'elle prend au nez ; qu'elle est apéritive & agréable au goût ; qu'il n'y entre ni houblon ni autres plantes ameres ; & que sa grande force vient d'une fermentation extraordinaire qu'on y a excitée par quelques ingrédiens âcres & piquans.

Nos Brasseurs au contraire entendent par *aile*, la même chose que par *métiers*, une liqueur sans houblon ; la premiere dissolution de la farine dans l'eau chaude, qu'on fait ensuite bouillir & dont on obtient, sans autre préparation, une liqueur doucereuse, même sucrée, mais jusqu'à la fadeur, & qui n'est pas de garde.

§ AILE de Saint Michel, s. f. ordre de chevalerie. Alphonse-Henri, premier roi de Portugal, institua cet ordre en 1171, en mémoire d'une victoire qu'il remporta sur le roi de Séville & les Sarrasins, dont il crut être redevable à *saint Michel*, qu'il avoit invoqué dans cette guerre contre les infideles. Cet ordre ne subsiste plus.

Les chevaliers suivoient la regle de Saint Benoît ; ils faisoient vœu de défendre la religion chrétienne, de veiller aux limites du royaume, de protéger les veuves & les orphelins.

La marque des chevaliers étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre*, le bout en bas sur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées & aiguisées en sautoir ; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante.

Ils portoient cette marque sur l'estomac & avoient pour devise, *quis ut Deus*, qui est en latin la signification du mot hebreu *Michel*. (*G. D. L. T.*)

Ailes, s. f. pl. *en terme de Guerre*, sont les deux extrêmités d'une armée rangée en bataille : on les distingue en *aile droite* & en *aile gauche*. *Voyez* Armée, Bataillon, &c. La cavalerie est ordinairement portée sur les *ailes*, c'est-à-dire, sur les flancs, à la droite & à la gauche de chaque ligne ; on la place ainsi afin de couvrir l'infanterie qui est au milieu. *Voyez* Ligne & Flanc.

Pan, l'un des capitaines de Bacchus, est regardé comme le premier inventeur de cette maniere de ranger une armée en bataille ; & c'est là la cause, à ce qu'on prétend, pourquoi les anciens, qui nommoient *cornua*, ce que nous appellons *ailes* aujourd'hui, représentoient Pan avec des cornes à la tête. *Voyez* Panique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette maniere de ranger les armées est très-ancienne. On sait que les Romains donnoient le nom d'*ailes* à deux corps de troupes de leurs armées, qui étoient placés l'un à droite & l'autre à gauche, & qui consistoient l'un & l'autre dans 400 chevaux & 4200 fantassins. Ces *ailes* étoient ordinairement de troupes alliées, & leur usage étoit de couvrir l'armée Romaine, comme les *ailes* d'un oiseau servent à lui couvrir le corps. Les troupes des *ailes* étoient appellées *alares*, & *alares copiæ*.

Aujourd'hui les armées sont divisées en *aile* droite, *aile* gauche & centre.

Ailes signifient aussi les deux files qui terminent la droite & la gauche d'un bataillon

ou d'un escadron. Du temps qu'on avoit des piquiers, on les plaçoit dans le milieu & les mousquetaires aux *ailes*. (Q)

AILES, *dans la Fortification*, sont les côtés ou les branches des ouvrages à corne, à couronne, & autres ouvrages extérieurs. *Voyez* OUVRAGE A CORNE, *&c.*

Les *ailes* ou côtés doivent être flanqués ou par le corps de la place, lorsqu'elles n'en sont pas trop éloignées, ou du moins par des redoutes, ou par des traverses faites dans leur fossé. Celles des ouvrages à corne placés vis-à-vis les courtines, sont flanquées ou des demi-lunes collatérales, ou des faces des bastions. Il en est de même des ouvrages à corne placés vis-à-vis des bastions, & des ouvrages à couronne.

Il faut observer que si l'on veut que ces *ailes* soient exactement défendues, leur extrêmité vers la campagne ne doit être éloignée des parties qui les défendent que de la portée du fusil, c'est-à-dire, de 120 ou 140 toises. Il faut aussi que la défense n'en soit pas trop oblique; autrement elle devient très-foible, & d'un très-léger obstacle à l'ennemi. (Q)

AILES (*les*) *du nez*; *voyez* NEZ. (L)

AILES de chauve-souris, *vespertilionum alæ*, en Anatomie, sont deux ligamens fort larges & membraneux, qui tiennent le fond de la matrice attaché aux os de l'ilium; leur nom vient de la ressemblance qu'elles ont avec les ailes d'une chauve-souris. (N)

AILES, nom que les *Horlogers* donnent aux dents d'un pignon. *Voyez* DENT, PIGNON.

Pour que la roue mene uniformément le pignon; lorsque la dent rencontre l'*aile* dans la ligne des centres, il faut que la face de cette *aile* soit une ligne droite tendante au centre. *Voyez* ROUE, ENGRENAGE. (T)

AILES, se dit, *en Jardinage*, des arbres ou des plantes, qui poussant des branches à côté les unes des autres, forment des especes d'*ailes*. On voit aux artichaux, des pommes à côté du principal montant & sur la même tige; ces pommes sont appellées *les ailes d'un pié d'artichaux*. (K)

AILES, *terme de Tourneur*; ce sont deux pieces de bois plates & triangulaires qu'on attache en travers à une des poupées du tour, pour lui servir de support, quand on veut tourner des quadres ronds.

AILES *ou* AILERONS, *en terme de Vitrier*, sont les extrêmités les plus minces du plomb qui entretiennent les pieces de verre dont un panneau de vitre est composé, & qui recouvrant de part & d'autre ces mêmes pieces, empêchent que le vent ni la pluie ne passent entre le plomb & le verre. *Voyez* LINGOTIERE.

AILES, (*Manege*.) Les *ailes* de la lance sont les pieces de bois qui forment l'endroit le plus large de la lance au dessus de la poignée. *Voyez* LANCE. (V)

AILES, *en Blason*, se portent quelquefois simples & quelquefois doubles; on appelle ces dernieres, *ailes conjointes*. Quand les pointes sont tournées vers le bas de l'écusson, on les nomme *ailes renversées*; & *ailes élevées*, quand les pointes sont en haut. *Voyez* VOL. (V)

AILES, *terme de riviere*, sont deux planches formant arrondissement, de trois pouces d'épaisseur, que l'on met au bout des semelles d'un bateau foncet en avant & en arriere.

AILE, *partie du moulin à vent*. *Voyez* MOULIN.

AILE DE FICHE *ou* COUPLET; c'est la partie de ces ouvrages de serrurerie qui s'attache sur le bois, & qui est entraînée dans le mouvement d'une porte, d'une fenêtre, d'un volet brisé; en un mot, on donne le nom d'*aile* à tout ce qui n'est pas la charniere.

AILE, se dit de la partie des lardoires à l'usage *des Cuisiniers & Rôtisseurs*, qui est fendue en plusieurs parties, & évasée autant qu'il le faut pour recevoir le lard, dont on veut piquer une viande.

AILE, adjectif, *terme de Blason*; il se dit de toutes les pieces auxquelles on donne des ailes contre leur nature, comme d'un lion, d'un léopard, *&c.* Il se dit encore de tous les animaux volatiles qui ont des ailes d'un autre émail ou couleur que le reste de leur corps. D'azur au taureau *ailé* & élancé d'or; de gueules au griffon d'or *ailé* d'argent.

Manuel en Espagne, de gueules à une

main de carnation *ailée* d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or. (*V*)

AILERON, ſ. m. *terme d'Architecture*, c'eſt une eſpece de conſole renverſée, de pierre ou de bois, revêtue de plomb, dont on orne les côtés d'une lucarne, comme on en voit au devant des combles de la place de Vendôme à Paris, ou à côté d'un ſecond ordre du portail d'une égliſe, comme à Saint Roch, aux Barnabites, aux Petits Peres, &c. Ces conſoles renverſées ſont ainſi pratiquées ſur le devant d'un portail pour cacher les arcs-boutans élevés ſur les bas côtés d'une égliſe, & ſervant à ſoutenir les murs de la nef. (*P*)

AILERON, c'eſt le nom que l'on donne dans les carrieres d'ardoiſe à une petite piece qui ſert de ſupport à la partie du ſeau qu'on appelle *le chapeau. Voyez à l'article* ARDOISE & ENGIN.

* AILERON, ſ. m. (*Econ. dom. Cuiſin.*) c'eſt l'extrêmité de l'aile des oiſeaux, à laquelle tiennent les grandes plumes. On mange les ailerons en terrine, en tourte.

AILERONS, ſe dit des nageoires de certains poiſſons, comme de la carpe.

AILERONS *d'une roue de moulin à eau*, (*Méchaniq.*) ce ſont les petits ais ou petites planches ſur leſquelles tombe l'eau, dont l'action & le poids font tourner les moulins.

AILERONS *du nez. Voyez* NEZ.

AILESBURY, (*Géog.*) jolie petite ville d'Angleterre dans le Buckinghamshire, ſituée ſur un bras de la Tamiſe, au nord-oueſt & à 12 lieues de Londres. Elle a le titre de comté, & elle envoie deux députés au parlement. On y fait de très-belles dentelles. Près d'*Ailesbury* eſt une longue & fertile vallée qui porte ſon nom. *Long.* 16. 49. *lat.* 52. (*C. A.*)

AILETTES *ou* ALETTES, ſ. f. *terme de Cordonnerie*; ce ſont deux morceaux de cuir minces, parés dans leur pourtour, que les Cordonniers couſent aux parties latérales internes de l'empeigne du ſoulier, pour la renforcer en cet endroit. Les *ailettes* ſont couſues comme l'empeigne avec les ſemelles. Elles s'étendent depuis le paton juſqu'à l'origine du quartier. Elles ſont priſes en devant entre l'empeigne & le paton. On doit obſerver de bien parer toutes ces pieces, puiſque la moindre inégalité dans l'intérieur du ſoulier eſt capable d'incommoder le pié, dont les parties latérales ſont celles qui s'appliquent aux *ailettes*.

* AILLADE, ſ. f. (*Cuiſine.*) c'eſt une ſauce à l'ail.

* AILLEURS, adv. (*Gramm.*) ſignifie autre part, dans un autre endroit. Je n'irai pas là; j'irai *ailleurs*.

AILLEURS (D') conj. (*Gramm.*) ſignifie de plus, outre cela, encore, d'un autre côté. *D'ailleurs* vous devez avoir égard à ſes longs ſervices.

AILURES, ILOIRES, ſ. f. ce ſont deux ſoliveaux que l'on place ſur le pont du vaiſſeau, portés ſur les barrots, faiſant un quarré avec ces barrots, & ce quarré eſt l'ouverture nommée *écoutille. Voyez* ILOIRES. (*Z*)

AIMABLE *Orphée*, c'eſt, *en terme de Fleuriſte*, un œillet panaché de cramoiſi & de blanc, qui vient de l'Ille. Sa fleur n'eſt pas bien large, mais elle eſt bien tranchée. Sa feuille & ſa tige ſont d'un beau verd: il abonde en marcottes.

AIMANT. *Voyez* MAGNÉTISME.

* AIMARGUES, (*Géog.*) petite ville de France en Languedoc, au dioceſe de Nîmes, avec titre de Baronie, ſituée ſur la riviere de Viſtre. *Long.* 20. 50. *lat.* 44. 5.

* AIMORROUS, ſ. m. (*Hiſt. nat.* ſerpent qu'on trouvoit autrefois & qu'on trouve même encore aujourd'hui en Afrique. L'effet de ſa morſure eſt très-extraordinaire; c'eſt de faire ſortir le ſang tout pur des poumons. M. de la Métrie dans ſon commentaire ſur Boerhaave, cite ce fait ſur l'endroit des inſtitutions où ſon auteur dit des venins, qu'il y en a qui nuiſent par une qualité occulte, & qui exigent de ces remedes merveilleux appellés *ſpécifiques*, dont la découverte ne ſe peut faire que par haſard. On ne connoît la vertu de l'*aimorrous*, que par l'expérience, ajoute M. de la Métrie; l'expérience ſeule peut mener à la découverte des remedes.

AIN, (*Gramm. Géog.*) particule initiale de pluſieurs noms Arabes, qui veut dire *fontaine*, comme *ain el muſe*, fontaine de Moyſe. (*C. A.*)

AIN, (*Géog.*) riviere de France qui ſépare la Breſſe du Bugey. Elle ſort du

Val-de-Neige au mont Jura, dans le bailliage de Salins en Franche-Comté, au-dessus de la célebre fontaine de Seros. Elle passe à Château-Vilain, la Chaux, Monsaugeon, Condes, Constens, Poncin, le Pont d'Ain, Varambon, Chascy & Loyettes, où elle se jette dans le Rhône vers le Pont-d'Anton, après avoir reçu l'Arbélaine & d'autres ruisseaux. On pêche dans cette riviere d'excellens petits poissons appelés *ombres*. (*C. A.*)

AINAI, (*Géog. Hist.*) ancienne abbaye dans la ville de Lyon, au confluent du Rhône & de la Saône. Elle fut bâtie sur les ruines d'un temple érigé en l'honneur d'Auguste, par les soixante nations des Gaules. Ce temple avoit été aussi une célebre académie d'éloquence nommée *Athenæum*, d'où est dérivé le nom d'*Ainai*. Ce fut dans cette académie, instituée par Caligula, que ce monstre obligeoit les concurrens malheureux d'effacer leur écriture avec la langue, & les faisoit jeter dans le Rhône s'ils refusoient de se soumettre à cette punition ignominieuse. (*C. A.*)

AIN-CHAREM, (*Géog.*) petit village de Judée à deux lieues de Jérusalem & à une lieue du désert de Saint Jean. On le montre aux voyageurs comme la demeure de Saint Zacharie & de Sainte Elisabeth. On croit que c'étoit une des six villes sacerdotales; mais on n'a que des conjectures assez incertaines là-dessus. (*C. A.*)

§ AINE *ou* AISNE, (*Géog.*) riviere de France qui prend sa source à Sainte-Menehould en Champagne, & après avoir traversé cette province, va baigner les murs de Rhétel & de Soissons, & se jette ensuite dans l'Oise à Compiegne. Elle devient navigable à Château-Porcien. César parle souvent de cette riviere dans ses Commentaires, & il la nomme *Axonia*.

AINE, s. f. bâton qu'on passe à travers la tête des harengs, pour les mettre sorer à la fumée.

AINE, *terme d'Anatomie*, c'est la partie du corps qui s'étend depuis le haut de la cuisse jusqu'au dessus des parties génitales.

Ce mot est purement latin, & dérivé, selon quelques-uns, d'*unguen*, onguent; parce qu'on oint souvent ces parties: d'autres le dérivent d'*ango*, à cause qu'on sent souvent des douleurs dans cet endroit: d'autres d'*ingenero*, à cause que les parties de la génération y sont placées. (*L*)

AINÉ, adj. pris subst. *en Droit*, est le plus âgé des enfans mâles, & à qui ce titre échet dans la succession de ses pere & mere, une portion plus considérable qu'à chacun de ses freres ou sœurs. *Voyez* PRÉCIPUT.

Je dis *des enfans mâles*, parce que l'ainesse ne se considere qu'entre mâles, & qu'il n'y a pas de droit d'ainesse entre filles, si ce n'est dans quelques coutumes particulieres, dans lesquelles au défaut d'enfans mâles, l'ainée des filles a un préciput. *Voyez ci-dessous* AINESSE.

L'ainé ne se considere qu'au jour du décès; ensorte néanmoins que les enfans de l'ainé, quoique ce soit des filles, représentent leur pere au droit d'ainesse.

Il n'est tenu des dettes pour raison de son préciput, & si son fief ou préciput est saisi & vendu pour les biens de la succession, il doit être récompensé sur les autres biens.

L'ainé a les mêmes prérogatives du préciput & de la portion avantageuse dans les terres tenues en franc-aleu noble, que dans les fiefs. *Voyez* ALEU & FIEF. (*H*)

AIN-EL-CALU, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémécen, au royaume de Fez. On prétend qu'elle a été bâtie par les Romains. (*C. A.*)

AINES & DEMI-AINES, subst. fém. (*Orgue.*) ce sont les premieres des pieces de peau de mouton de forme de losange, & les secondes des pieces de la même étoffe, qui sont triangulaires; elles servent à joindre les éclisses & les têtieres des soufflets d'orgue. *V.* SOUFFLET D'ORGUE.

AINESSE, s. f. *en Droit*, priorité de naissance ou d'âge entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens possédés noblement, pour raison de laquelle le plus âgé des mâles emporte de la succession de son pere ou de sa mere, une portion plus considérable que celle de chacun de ses freres ou sœurs en particulier. *Voyez* AINÉ.

J'ai dit *entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens possédés noblement*, par rapport à la coutume de Paris, & plusieurs autres semblables: mais il y a des coutumes où le droit d'ainesse a lieu

même entre roturiers, & pour des biens de roture.

Le droit d'*ainesse* étoit inconnu aux Romains : il a été introduit singuliérement en France, pour perpétuer le lustre des familles en même temps que leurs noms.

Dans la coutume de Paris, le droit d'*ainesse* consiste 1°. dans un préciput, c'est-à-dire, une portion que l'ainé préleve sur la masse de la succession avant que d'entrer en partage avec ses freres & sœurs : & ce préciput consiste dans le château ou principal manoir, la basse-cour attenant & contigue audit manoir ; & en outre un arpent dans l'enclos ou jardin joignant ledit manoir ; le corps du moulin, four & pressoir banaux, étant dans l'enclos du préciput de l'ainé, lui appartiennent aussi ; mais le revenu en doit être partagé entre les puinés, en contribuant par eux à l'entretenement desdits moulin, four, ou pressoir. Peut toutefois l'ainé garder pour lui seul le profit qui en revient, en récompensant ses freres.

2°. Le préciput prélevé, voici comme se partage le reste des biens : s'il n'y a que deux enfans, l'ainé des deux prend les deux tiers des biens restans, & le cadet l'autre tiers : s'il y a plus de deux enfans, l'ainé de tous prend la moitié pour lui seul, & le reste se partage également entre tous les autres enfans.

S'il n'y avoit pour tout bien dans la succession qu'un manoir, l'ainé le garderoit : mais les puînés pourroient prendre sur icelui leur légitime, ou droit de douaire coutumier ou préfixe ; si mieux n'aimoit l'ainé, pour ne point voir démembrer son fief, leur bailler récompense en argent.

Si au contraire il n'y avoit dans la succession que des terres sans manoir, l'ainé prendroit pour son préciput un arpent avant partage.

S'il y a des fiefs dans différentes coutumes, l'ainé peut prendre un préciput dans chaque coutume selon la coutume d'icelle ; en sorte que le principal manoir que l'ainé aura pris pour son préciput dans un fief situé dans la coutume de Paris, n'empêche pas qu'il ne prenne un autre manoir dans un fief situé dans une autre coutume, qui attribuera le manoir à l'ainé pour son préciput.

Ce droit est si favorable, que les pere & mere n'y sauroient préjudicier en aucune façon, soit par derniere volonté, ou par actes entre-vifs, par constitution de dot ou donation en avancement d'hoirie ; au profit des autres enfans.

Ce droit se prend sur les biens substitués, même par un étranger ; mais il ne se prend pas sur les biens échus à titre de douaire, & ne marche qu'après la légitime ou le douaire.

Voyez sur cette matiere la coutume de Paris, article xiij, xiv, &c. jusqu'à xix inclusivement. C'est sur cette coutume que se reglent toutes celles qui n'ont pas de dispositions contraires.

Le droit d'*ainesse* ne peut être ôté par le pere au premier né, & transporté au cadet, même du consentement de l'ainé : mais l'ainé peut de son propre mouvement & sans contrainte, renoncer validement à son droit : & si la renonciation est faite avant l'ouverture de la succession, elle opere le transport du droit d'*ainesse* sur le puîné ; *secus*, si elle est faite après l'ouverture de la succession : auquel cas elle accroît au profit de tous les enfans, à moins qu'il n'en ait fait cession expresse à l'un d'eux.

Les filles n'ont jamais de droit d'*ainesse*, à moins qu'il ne leur soit donné expressément par la coutume.

La représentation a lieu pour le droit d'*ainesse* dans la plupart des coutumes, & spécialement dans celle de Paris, où les enfans de l'ainé, soit mâles ou femelles, prennent tout l'avantage que leur pere auroit eu.

Observez néanmoins que les filles ne représentent leur pere au droit d'*ainesse*, que lorsque le défunt n'a pas laissé de frere : seulement elles prennent à ce titre la part qu'auroit eu un enfant mâle, laquelle est double de celle qui revient à une fille.

Quoique la plupart des coutumes se servent indifféremment du mot de *préciput*, en parlant du principal manoir, & de la moitié ou des deux tiers que l'ainé prend dans les fiefs, néanmoins ce qu'on appelle proprement le *préciput*, c'est le manoir,

la basse-cour ou le vol du chapon ; le reste s'appelle communément *la portion avantageuse. Voyez* PORTION *avantageuse*.

Il y a cette différence de l'un à l'autre, que quand il y auroit dix terres en fief toutes bâties, dans une même succession & dans une même coutume, l'ainé ne peut avoir qu'un château tel qu'il veut choisir pour son préciput, au lieu qu'il prend la portion avantageuse dans tous les fiefs. (*H*)

AIN-PARITI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante malvacée du Malabar, gravée sous ce nom dans l'*Horus Malabaricus, volume VI, planche xliij, page 73*. Les Brames l'appellent *desura* & *kaprasila* ; les Portugais *futa do sapato macho* ; les Hollandois *enkelde-schoen-roos*. Bontius, dans son *Histoire naturelle & médicinale des Indes, livre VI, chap. xlvj*, l'appelle *rosa batavico-indica inodora, seu malva frutescens*.

C'est un arbrisseau de cinq à six piés de hauteur, qui vit huit à dix ans sous la forme d'un buisson ovoïde, garni d'un bout à l'autre de branches cylindriques, assez serrées, écartées sous un angle de quarante-cinq degrés. Sa racine est blanche & fibreuse. Son tronc, qui prend jusqu'à cinq ou six pouces de diametre près de la racine, est moëlleux & couvert d'une écorce cendrée extérieurement & verte au dedans. Ses feuilles sortent alternativement à de grands intervalles le long des branches : elles sont assez semblables à celles du ketmia de Syrie, mais taillées un peu plus en cœur alongé, c'est-à-dire, qu'elles sont plus larges à leur origine, longues de quatre à cinq pouces, presque une fois moins larges ; marquées sur leurs bords de six à douze grandes dentelures de chaque côté, depuis leur pointe jusqu'à leur milieu & au delà ; minces, molles, lisses, luisantes ; d'un verd-clair d'abord, qui noircit ensuite & jaunit dans leur vieillesse ; relevées en dessous de trois à cinq grosses nervures, & portées sur un pédicule cylindrique trois à quatre fois plus court qu'elles, & accompagné à son origine de deux stipules triangulaires, trois fois plus longues que larges, & qui tombent avant lui.

De l'aisselle de chaque feuille, au bout des branches seulement, sort une seule fleur d'une belle couleur de rose, longue & large de quatre à cinq pouces lorsqu'elle est bien épanouie, & portée sur un pédunculecylindrique presque une fois plus court. Son calice est double, verd & velu ; l'un extérieur composé de huit feuilles linéaires étroites, cinq à six fois plus longues que larges, ouvertes & écartées en étoile ; l'intérieur une fois plus long, forme un tube cylindrique une fois plus long que large, divisé jusqu'à son milieu en cinq portions triangulaires assez égales, deux fois plus longues que larges. La corolle consiste en cinq grands pétales égaux, à-peu-près triangulaires, arrondis à leur extrémité qui est un peu crispée ou ondée, minces, tendres, nerveux, ou marqués de beaucoup de nervures, plus étroits en bas, & terminés par un onglet en forme de pédicule qui les attache pardessous autour du fond du calice auquel ils touchent, & en dedans au cylindre des étamines, de sorte qu'ils paroissent ne former qu'un seul pétale, quoiqu'ils soient réellement distincts les uns des autres, & entiérement séparés par leur face extérieure ; ils sont alternes avec les divisions du calice, & tombent peu après leur épanouissement ; lorsqu'ils sont épanouis, ils se recouvrent toujours en grande partie les uns les autres, soit le côté droit, soit le côté gauche, selon la situation qu'affecte la fleur relativement aux branches & à l'aspect du soleil. Les étamines, au nombre de trente ou environ, sont réunies au sommet d'un tube cylindrique, aussi long que la corolle à laquelle il est attaché par sa base, & percé ou enfilé dans toute sa longueur par le style du pistil qui se partage à son extrémité en cinq branches cylindriques, terminées chacune par un stigmate sphérique violet ou purpurin, velu comme une houppe. L'ovaire, en mûrissant, devient une capsule ovoïde à cinq loges, qui s'ouvrent du haut en bas en cinq valves ou battans, partagés chacun dans leur milieu par une cloison longitudinale qui porte de chaque côté un rang de plusieurs graines velues en forme de rein qui y sont attachées.

Qualités. L'*ain-pariti* croît par toute l'Inde dans les terrains sablonneux voisins

des eaux. Il n'a point d'odeur. Toutes ses parties ont une saveur mucilagineuse.

Usages. Le suc exprimé de ses racines ou de ses feuilles, bu incorporé avec de l'huile ou du beurre, arrête les pertes de sang des femmes. On le fait aussi boire dans l'eau avec un peu de sucre pour tempérer l'ardeur intérieure de la fievre dans les maladies du foie & dans la petite vérole dont il diminue la trop grande éruption. Ses feuilles pilées & mêlées avec du beurre frais, s'appliquent en forme d'onguent pour faire aboutir les tumeurs. Lorsqu'on les mêle avec les feuilles du cara-schulli & l'huile, elles forment alors un onguent propre à appliquer sur les blessures. Les Indiens prétendent que la décoction des boutons de ses fleurs rend les femmes stériles; qu'en bain sur les yeux, elle guérit les ophthalmies, & que les pétales de ses fleurs pilées avec le beurre, s'appliquent avec succès sur les brûlures.

Remarque. Il n'est pas douteux que l'*ain-pariti* ne soit une espece du kermia de Syrie. Rhéede prétend que lorsque cet arbrisseau vieillit seulement de huit ou dix ans, ses fleurs, de simples qu'elles étoient, deviennent doubles ou multiples; mais c'est une erreur. On sait qu'il double aisément par la culture & qu'il forme une monstruosité très-recherchée dans les Indes, où on la regarde comme une autre espece. Il y en a aussi une variété, tant simple que double, qui a les fleurs blanc-jaune ou souffré à fond purpurin.

Deuxieme espece. SCHEM-PARITI.

Quoique le schem-pariti ne soit qu'une monstruosité à fleur pleine de l'*ain-pariti*, cependant Rhéede le distingue comme les Indiens, & en donne une assez bonne figure sous son nom Malabare *schem-pariti*, dans son *Hortus Malabaricus*, *volume II*, *page* 25, *planche xvij.* Breyn en donne pareillement la figure sous le nom d'*alcæa javanica arborescens*, *flore pleno*; *centur. I*, *planche lvj.* Rumphe l'a fait graver aussi sous le nom de *flos festalis*, dans son *Herbarium Amboinicum*, *volume IV*, *planche viij.* Les Malays l'appellent *bonga raja.*

Il ne differe de l'*ain-pariti* qu'en ce qu'il a les pétales de sa corolle multipliés aux dépens des étamines, qui, en avortant, sont cause que les fruits non-fécondés, avortent aussi. Ses fleurs devenues ainsi multiples, durent beaucoup plus que les fleurs simples, & comme elles sont d'une belle couleur de rose foncée, & d'une belle grandeur qui va jusqu'à quatre ou cinq pouces, on estime fort cet arbrisseau dans les Indes, & on le cultive comme un ornement dans les jardins. Les Indiens emploient aussi ses fleurs dans plusieurs cérémonies. Ils lui procurent par la taille, tantôt une tige, tantôt une forme différente de celle qui lui est naturelle. Il fleurit toute l'année, & se multiplie par boutures.

Remarque. M. Linné appelle cette plante *hibiscus, rosa sinensis, foliis ovatis acuminatis serratis, caule arboreo. Syst. nat. ed.* 12. *p.* 463. *n.* 6. Mais ces deux dénominations nous paroissent également impropres; car 1°. le nom de *hibiscus* n'a jamais été donné par les Grecs & les Latins à aucune plante des Indes, telle que celle-ci; mais seulement à l'*abutilon* annuel qui croît naturellement & se seme de lui-même dans toute l'Italie, la Grece & le nord de l'Afrique, & que Virgile a voulu désigner en disant *oves.... viridi compellere hibisco.* 2°. Il ne faut que lire les ouvrages des voyageurs dans les Indes, & tous nos bons auteurs de botanique, Kœmfer, Rumphe, Rhéede, Ferrari, *&c.* pour s'assurer que cette plante n'est point la rose de Chine, mais celle qui est représentée dans l'*Hortus Malabaricus*, *tome VI*, *planches* 38, 39, 40 *&* 41, sous le nom de *hina-pariti.* Si M. Linné a voulu confondre & changer dans ce genre les noms Indiens, on peut dire qu'il a réussi aussi bien qu'il a déja fait à l'égard de nos plantes de l'Europe. (*M.* ADANSON.)

AINZA, (*Géog.*) petite ville du royaume d'Aragon en Espagne. Elle est au confluent de l'Ara & de la Cinga. C'est la capitale du petit pays de Sobrarbe, qui eut autrefois le titre de royaume. Quelques-uns prennent *Ainza* pour l'ancienne *Succosa*, que d'autres placent à Sara de Surta, bourg d'Aragon sur le véro, au dessus de Balbastro. (*C. A.*)

AIN-ZAMIL, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, à douze lieues de cette capitale & à vingt de Bugie. Elle fut bâtie par les rois de Tunis, & placée au lieu où elle est, à cause de la bonté du territoire qui demeuroit sans culture faute d'habitans. (*C. A.*)

AIOL, *scarus varius*, s. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer appelé en grec αἰόλος, à cause de ses différentes couleurs, d'où sont venus les noms d'*aiol* & d'*auriol*. On a aussi appelé ce poisson *rochau*; parce qu'il vit au milieu des rochers, comme les autres poissons que l'on appelle *saxatiles*: celui-ci a les yeux & le bas du ventre où se trouve l'anus, de couleur de pourpre, la queue de couleur bleue, & le reste du corps en partie verd & en partie noir-bleuâtre; les écailles sont parsemées de taches obscures. La bouche est petite, les dents larges; celles de la mâchoire supérieure sont serrées, & celle de la mâchoire inférieure sont éloignées les unes des autres, & pointues. Ce poisson a sur le dos, presque jusqu'auprès de la queue, des aiguillons posés à des distances égales, & qui tiennent à une membrane mince qui est entr'eux. Il y a aussi à la pointe de chaque aiguillon une autre petite membrane qui flotte comme un étendard. Les nageoires qui sont auprès des ouies, sont larges & presque ovales. Il y a deux taches de couleur de pourpre sur le milieu du ventre. Ce poisson est un des plus beaux que l'on puisse voir; sa chair est tendre & délicate: on en trouve à Marseille & à Antibes. *Rondelet. Voyez* POISSON. (*I*)

AJOMAMA, (*Géog.*) petite ville de Macédoine, dans la Romélie; elle est au bord du golfe auquel elle donne son nom. (*C. A.*)

AJOURÉE, adj. *terme de Blason*; il se prend pour une couverture du chef, de quelque forme qu'elle soit, ronde, quarrée, en croissant, &c. pourvu qu'elle touche le bout de l'écu. Il se dit encore des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Viry en Bourgogne, de sable à la croix ancrée d'argent, *ajourée* en cœur, en quarré, c'est-à-dire, ouverte au milieu: ce sont des croix de fer de moulin. (*V.*)

AJOURNEMENT, *voyez* ADJOURNEMENT.

AJOUTÉE *ou* ACQUISE, adj. pris subst. c'est, *dans la musique des Grecs*, la corde ou le son qu'ils appeloient *proslambanomenos*. Voyez *ce mot*.

Sixte ajoutée, *voyez* SIXTE. (*S*)

* AJOUTER, AUGMENTER. On *ajoute* une chose à une autre: on *augmente* la même. *Ajouter* laisse une perception distincte des choses *ajoutées*: lorsque j'ai *ajouté* une somme connue à une autre somme connue, j'en vois deux. *Augmenter* ne laisse pas cette perception; on n'a que l'idée du tout, lorsqu'on augmente l'eau contenue dans un bassin. Aussi M. l'abbé Girard a-t-il dit très-heureusement, *Syn. franc.* bien des gens ne font point scrupule; pour *augmenter* leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui. *Ajouter* est toujours actif; *augmenter* est quelquefois neutre. Notre ambition *augmente* avec notre fortune; à peine avons-nous une dignité: que nous pensons à y en *ajouter* une autre. *Voyez Syn. franc.* L'*addition* est de parties connues & déterminées; l'*augmentation*, de parties indéterminées.

AJOUX, s. m. se dit, *parmi les Tireurs d'or*, de deux lames de fer entre lesquelles sont retenues les filieres & les précatons. *Voyez* FILIERES & PRECATONS.

AIPIMIXIRA, s. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson de mer de la grandeur d'une perche, gravé par Margrave, *Histoire naturelle du Brésil*, *liv. IV*, *chap. iij.* & dont Jonston a copié la figure, *Histoire naturelle des poissons*, *page 124*, *planche 32*, *fig. 2.* Les habitans du Brésil l'appellent encore *retimixira*, & les Portugais *pudiano vermelho* ou *bodiano*.

Sa forme est comprimée, très-approchante de celle de la perche, de maniere que son corps a trois fois plus de longueur que de profondeur. Il est couvert d'écailles fort petites, si serrées & si unies qu'il paroît au toucher en manquer absolument. Sa tête est petite ainsi que sa bouche qui a beaucoup de petites dents, entre lesquelles on en voit trois sur le devant de chaque mâchoire, un peu plus grandes. Ses nageoires sont au nombre de sept, dont deux épineuses, savoir deux ventrales médiocres

au dessous de deux pectorales, qui sont pareillement médiocres & composées de rayons mous & articulés; une derriere l'anus plus profonde que longue, avec un rayon épineux; une fort longue sur le dos à rayons antérieurs épineux & plus courts que les postérieurs; enfin une à la queue qui est fourchue presque jusqu'à son milieu. Ce poisson a les yeux un peu saillans, à prunelle noire, avec une iris jaune devant & blanche derriere.

La couleur générale de son corps est un jaune mêlé d'or; mais le dessus de sa tête & de son dos, jusques vers le bout de la nageoire dorsale, est d'une belle couleur pourpre mêlée de lacque. Le bout de sa nageoire anale est aussi purpurin, le reste en est jaune d'or comme le corps. L'extrémité postérieure de sa nageoire dorsale, & la nageoire de la queue sont pareillement jaunes.

L'*aipimixira* est commun dans les rochers de la mer du Brésil. On le mange. Sa chair est de très-bon gout.

Remarques. Ce poisson, d'après cette description, est du genre de l'acara, & vient comme lui dans la famille des spares, c'est-à-dire, des poissons qui ont sept nageoires, dont deux ventrales placées sous les pectorales, une dorsale & la queue fourchue. (*M. Adanson.*)

AIR, s. m. est un corps léger, fluide, transparent, capable de compression & de dilatation, qui couvre le globe terrestre jusqu'à une hauteur considérable. *Voyez* TERRE & TERRESTRE. Ce mot vient du grec ἀὴρ, qui signifie la même chose.

Quelques anciens ont considéré l'*air* comme un élément; mais ils ne prenoient pas le mot *élément* dans le même sens que nous. *Voyez* ÉLÉMENT.

Il est certain que l'*air* pris dans sa signification ordinaire, est très-éloigné de la simplicité d'une substance élémentaire, quoiqu'il puisse avoir des parties qui méritent cette dénomination; c'est pourquoi on peut distinguer l'*air* en *air vulgaire* ou *hétérogene*, & en *propre* ou *élémentaire*.

L'*air vulgaire* ou *hétérogene* est un assemblage de corpuscules de différentes sortes, qui toutes ensemble constituent une masse fluide dans laquelle nous vivons & nous nous mouvons, & que nous inspirons & expirons alternativement. Cette masse totale est ce que nous appelons *athmosphere*. *V.* ATHMOSPHERE.

A la hauteur où finit cet *air* ou athmosphere, commence l'éther, selon quelques philosophes. *V.* ETHER & RÉFRACTION.

Les substances hétérogenes dont l'*air* est composé, peuvent se réduire à deux sortes, savoir, 1°. la matiere de la lumiere ou du feu qui émane perpétuellement des corps célestes. *Voyez* FEU. A quoi quelques physiciens ajoutent les émanations magnétiques de la terre, vraies ou prétendues. *Voyez* MAGNÉTISME.

2°. Ce nombre infini de particules qui s'élevent en forme de vapeurs ou d'exhalaisons seches de la terre, de l'eau, des minéraux, des végétaux, des animaux, *&c.* soit par la chaleur du soleil, ou par celle des feux souterrains; ou par celle des foyers. *Voyez* VAPEUR & EXHALAISON.

L'*air élémentaire*, ou *air* proprement dit, est une matiere subtile, homogene & élastique, qui est la base, pour ainsi dire, & l'ingrédient fondamental de tout l'*air* de l'athmosphere, & qui lui donne son nom.

On peut reconnoître l'*air* proprement dit, à une infinité de caracteres; nous en allons ici exposer quelques-uns.

1°. Lorsqu'on renferme l'*air* dans quelque vaisseau de métal ou dans un verre, il y reste sans qu'il lui arrive aucun changement, & toujours sous la forme d'*air*: mais il n'en est pas de même des vapeurs; car dès qu'elles deviennent froides, elles perdent toute leur élasticité, & vont s'attacher tout au tour des parois internes du verre, d'où elles dégouttent & tombent ensuite en bas; de sorte que ses verres & les vaisseaux, qui auparavant étoient remplis de vapeurs élastiques, se trouvent ensuite comme vuides. Il en est à-peu-près de même des exhalaisons des autres corps, qui se dissipent avec le temps, & se perdent en quelque maniere, lorsque leurs parties, après avoir perdu l'élasticité qu'elles avoient, viennent à se réunir & à ne faire qu'un corps. Cela paroît par plusieurs expériences qui ont été faites par M. Boyle avec l'*air* que l'on tire des raisins, de la pâte de farine, de la chair, & de plusieurs

autres corps. Cela se confirme aussi par les expériences dont M. Hales a donné la description dans son ouvrage intitulé *la Statique des végétaux, & l'analyse de l'air.*

2°. Une autre propriété de l'*air*, c'est que par son moyen les corps terrestres qui sont en feu, continuent de brûler jusqu'à ce que toutes les parties qui peuvent contenir du feu, soient consumées; au contraire les vapeurs & les exhalaisons éteignent dans l'instant le feu le plus vif, de même que l'éclat des charbons & du feu ardent. Ces mêmes vapeurs, bien loin d'être nécessaires à la respiration, comme l'*air*, y nuisent souvent, & quelquefois suffoquent; témoin l'effet du soufre allumé, & celui de la grotte d'Italie, où un chien est suffoqué en un clin d'œil.

3°. Si l'*air* n'est pas un fluide différent des vapeurs & des exhalaisons, pourquoi reste-t-il tel qu'il étoit auparavant; après une grosse pluie mêlée d'éclairs & de tonnerre? En effet, lorsqu'il fait des éclairs, les exhalaisons se mettent en feu, & tombent sur la terre en forme de pluie avec les vapeurs; mais après la pluie on ne remarque pas qu'il soit arrivé aucun changement à l'*air*, si ce n'est qu'il se trouve purifié: il doit donc être différent des exhalaisons terrestres. Musch. *Essai de Phys.*

Quant à la nature & la substance de l'*air*, nous n'en savons que bien peu de chose, ce que les auteurs en ont dit jusqu'à présent n'étant que de pures conjectures. Il n'y a pas moyen d'examiner l'*air* seul & épuré de toutes les matieres qui y sont mêlées; & par conséquent on ne peut pas dire quelle est sa nature particuliere, abstraction faite de toutes les matieres hétérogenes parmi lesquelles il est confondu.

Le docteur Hook veut que ce ne soit rien autre chose que l'éther même, ou cette matiere fluide & active répandue dans tout l'espace des régions célestes; ce qui répond au *medium subtile*, ou milieu subtil de Newton. *V. les articles* ETHER, MILIEU.

Considéré comme tel, on en fait une substance *sui generis*, qui ne dérive d'aucune autre, qui ne peut être engendrée, qui est incorruptible, immuable, présente en tous lieux, dans tous les corps, *&c.* D'autres s'attachent à son élasticité, qu'ils regardent comme son caractere essentiel & distinctif; ils supposent qu'il peut être produit & engendré, & que ce n'est autre chose que la matiere des autres corps, devenue par les changemens qui s'y sont faits, susceptible d'une élasticité permanente. M. Boyle nous rapporte plusieurs expériences qu'il a lui-même faites sur la production de l'*air*. Ce philosophe appelle *produire de l'air*, tirer une quantité d'*air* sensible de corps où il ne paroissoit pas y en avoir du tout, du moins où il paroissoit y en avoir moins que ce qui en a été tiré. Il observe que parmi les différentes méthodes propres à cet effet, les meilleures sont la fermentation, la corrosion, la dissolution, la décomposition, l'ébullition de l'eau & des autres fluides, & l'action réciproque des corps, sur-tout des corps salins, les uns sur les autres. *Hist. de l'air.* Il ajoute que les différens corps solides & minéraux, dans les parties desquels on ne soupçonneroit pas la moindre élasticité, étant plongés dans des menstrues corrosifs, qui ne soient point élastiques non plus, on aura cependant, au moyen de l'atténuation des parties, causée par leur froissement, une quantité considérable d'*air* élastique. *Voyez ibid.*

Newton est du même sentiment. Selon ce philosophe, les particules d'une substance dense, compacte & fixe, adhérentes les unes aux autres par une puissante force attractive, ne peuvent être séparées que par une chaleur violente, & peut-être jamais sans fermentation; & ces corps raréfiés à la fin par la chaleur ou la fermentation, se transforment en un *air* vraiment élastique. *Voyez l'*OPTIQUE *de Newton.* Sur ce principe il ajoute que la poudre à canon produit de l'*air* par son explosion. *Ibid.*

Voilà donc non-seulement des matériaux pour produire de l'*air*, mais aussi la méthode d'y procéder; en conséquence de quoi on divise l'*air* en *réel* ou *permanent*, & en *apparence* ou *passage.* Car, pour se convaincre que tout ce qui paroît *air* ne l'est pas pour cela, il ne faut que l'exemple de

l'éolipyle, où l'eau étant suffisamment raréfiée par le feu, sort avec un sifflement aigu, sous la forme d'une matiere parfaitement semblable à l'*air ;* mais bientôt après perd cette ressemblance, sur-tout au froid, & redevient eau par la condensation, telle qu'elle étoit originairement. On peut observer la même chose dans l'esprit-de-vin, & autres esprits subtils & fugitifs qu'on obtient par la distillation ; au lieu que l'*air* réel ne se peut réduire ni par la compression, ni par la condensation ou autre voie, en aucune autre substance que de l'*air*. *Voyez* EOLIPYLE.

On peut donc faire prendre à l'eau pour quelque temps l'apparence de l'*air ;* mais elle reprend bientôt la sienne. Il en est de même des autres fluides ; la plus grande subtilisation qu'on y puisse produire, est de les réduire en vapeurs, lesquelles consistent en un fluide extrêmement raréfié, & agité d'un mouvement fort vif : car, pour qu'une substance soit propre à devenir un *air* permanent, il faut, dit-on, qu'elle soit d'une nature fixe, autrement elle ne sauroit subir la transmutation qu'il faudroit qu'il s'y fît ; mais elle s'envole & se dissipe trop vîte. Ainsi la différence entre l'*air* passager & l'*air* permanent, répond à celle qui est entre les vapeurs & les exhalaisons, qui consiste en ce que celles-ci sont seches, & celles-là humides, *&c. Voyez* VAPEUR & EXHALAISON.

La plupart des philosophes font consister l'élasticité de l'*air* dans la figure de ses particules. Quelques-uns veulent que ce soit de petits flocons semblables à des touffes de laine ; d'autres les imaginent tournées en rond comme des cerceaux, ou roulées en spirale comme des fils d'archal, des copeaux de bois, ou le ressort d'une montre, & faisant effort pour se rétablir en vertu de leur contexture ; de sorte que pour produire de l'*air*, il faut, selon eux, produire des particules disposées de cette maniere ; & qu'il n'y a de corps propres à en produire, que ceux qui sont susceptibles de cette disposition ; or c'est de quoi, ajoutent-ils, les fluides ne sont pas susceptibles, à cause du poli, de la rondeur, & de la lubricité de leurs parties.

Mais Newton (*Opt. p. 371.*) propose un systême différent ; il ne trouve pas cette contexture des parties suffisante pour rendre raison de l'élasticité surprenante qu'on observe dans l'*air*, qui peut être raréfié au point d'occuper un espace un million de fois plus grand que celui qu'il occupoit avant sa raréfaction : or, comme il prétend que tous les corps ont un pouvoir attractif & répulsif, & que ces deux qualités sont d'autant plus fortes dans les corps, qu'ils sont plus denses, plus solides, & plus compactes, il en conclut que quand par la chaleur, ou par l'effet de quelqu'autre agent, la force attrative est surmontée, & les particules du corps écartées au point de n'être plus dans la sphere d'attraction, la force répulsive commençant à agir, les fait éloigner les unes des autres avec d'autant plus de force, qu'elles étoient plus étroitement adhérentes entr'elles, & ainsi il s'en forme un *air* permanent. C'est pourquoi, dit le même auteur, comme les particules d'*air* permanent sont plus grossieres, & formées de corps plus denses que celles de l'*air* passager ou des vapeurs, le véritable *air* est plus pesant que les vapeurs, & l'athmosphere humide plus légere que l'athmosphere seche. *V.* ATTRACTION, RÉPULSION, *&c.*

Mais, après tout, il y a encore lieu de douter si la matiere ainsi extraite des corps solides a toutes les propriétés de l'*air ;* si cet *air* n'est pas passager, ou si l'*air* permanent qu'on tire des corps n'y existoit pas déja. M. Boyle prouve par une expérience faite dans la machine pneumatique avec une meche allumée, que cette fumée subtile que le feu éleve même des corps secs, n'a pas autant de ressort que l'*air*, puisqu'elle ne sauroit empêcher l'expansion d'un peu d'*air* enfermé dans une vessie qu'elle environne. *Physiq. méchan. exper.* Néanmoins dans quelques expériences postérieures, en dissolvant du fer dans l'huile de vitriol & de l'eau, ou dans de l'eau forte, il a formé une grosse bulle d'*air* qui avoit un véritable ressort, & qui en conséquence de son ressort, empêchoit que la liqueur voisine ne prît sa place ; lorsqu'on y appliqua la main toute chaude, elle se dilata aisément comme tout autre *air*, & se sépara dans la liqueur même en plusieurs bulles,

bulles, dont quelques-unes s'éleverent hors de la liqueur en plein *air*. *Ibid.*

Le même Physicien nous assure avoir tiré une substance vraiment élastique de plusieurs autres corps; comme du pain, du raisin, de la biere, des pommes, des pois, du bœuf, *&c.* & de quelques corps, en les brûlant dans le vuide, & singuliérement du papier, de la corne de cerf; mais cependant cette substance, à l'examiner de près, étoit si éloignée de la nature d'un *air* pur, que les animaux qu'on y enfermoit, non seulement ne pouvoient respirer qu'avec peine, mais même y mouroient plus vîte que dans un vuide, où il n'y auroit point eu d'*air* du tout. *Physic. méchan. expér.*

Nous pouvons ajouter ici une observation de l'académie royale des Sciences, qui est que l'élasticité est si éloignée d'être la qualité constitutive de l'*air*, qu'au contraire s'il se joint à l'*air* quelques matieres hétérogenes, il devient plus élastique qu'il ne l'étoit dans toute sa pureté. Ainsi M. de Fontenelle assure, en conséquence de quelques expériences faites à Paris par M. de la Hire, & à Boulogne par M. Stancari, que l'*air* rendu humide par le mélange des vapeurs, est beaucoup plus élastique & plus capable d'expansion que quand il est pur: & M. de la Hire le juge huit fois plus élastique que l'*air* sec. *Hist. de l'acad. an. 1708.*

Mais il est bon d'observer aussi que M. Jurin explique ces expériences d'une autre maniere, & prétend que la conséquence qu'on en tire, n'en est pas une suite nécessaire. *Append. ad Varen Géogr.*

Tout ce que nous venons de dire s'entend de l'*air* considéré en lui-même: mais, comme nous l'avons remarqué, cet *air* n'existe nulle part pur de tout mélange. Or ces substances hétérogenes des propriétés & des effets desquels nous avons à traiter ici sont, selon M. Boyle, d'une nature toute différente de celle de l'*air* pur. Boerhaave même fait voir que c'est un chaos & un assemblage de toutes les especes de corps créés. Tout ce que le feu peut volatiliser s'éleve dans l'*air*: or il n'y a point de corps qui puisse résister à l'action du feu. *Voyez* FEU, VOLATIL, *&c.*

Par exemple, il doit s'y trouver 1°. des particules de toutes les substances qui appartiennent au regne minéral: car toutes ces substances, telles que les sels, les soufres, les pierres, les métaux, *&c.* peuvent être converties en fumée, & par conséquent prendre place parmi les substances aériennes. L'or même, le plus fixe de tous les corps naturels, se trouve dans les mines fortement adhérent au soufre, & peut conséquemment être élevé avec ce minéral. *Voyez* OR, *&c.*

2°. Il faut aussi qu'il y ait dans l'*air* des particules de toutes les substances qui appartiennent au regne animal. Car les émanations abondantes qui sortent perpétuellement des corps des animaux par la transpiration qu'opere sans cesse la chaleur vitale, portent dans l'*air* pendant le cours entier de la vie d'un animal plus de particules de la substance qu'il n'en faudroit pour recomposer plusieurs corps semblables. *Voyez* TRANSPIRATION, EMANATION, *&c.*

De plus, quand un animal mort reste exposé à l'*air*, toutes ses parties s'évaporent & se dissipent bientôt; de sortent que la substance dont étoit composé un animal, un homme par exemple, un bœuf ou tout autre, se trouve presque toute convertie en *air*.

Voici une preuve entre mille autres, qui fait bien voir que l'*air* se charge d'une infinité de particules excrémenteuses; on dit qu'à Madrid, on n'est point dans l'usage d'avoir des privés dans les maisons; que les rues en servent la nuit: que cependant l'*air* enleve si promptement les particules fétides, qu'il n'en reste aucune odeur le jour.

3°. Il est également certain que l'*air* est aussi chargé de végétaux; car on sait que toutes les substances végétales deviennent volatiles par la putréfaction, sans même en excepter ce qu'il y a de terreux & de vasculaire qui s'échappe à son tour. *Voyez* VÉGÉTAL, PLANTE, *&c.*

De toutes ces émanations qui flottent dans le vaste océan de l'athmosphere, les principales sont celles qui consistent en parties salines. La plupart des auteurs imaginent qu'elles sont d'une espece nitreuse: mais il n'y a pas à douter qu'il n'y en ait de toutes sortes; du vitriol, de l'alun, du sel

marin, & une infinité d'autres. *Voyez* Sel, Nitre, *&c.*

M. Boyle observe même qu'il peut y avoir dans l'*air* quantité de sels composés qui ne sont point sur terre, formés par la rencontre fortuite & le mêlange de différens esprits salins. Ainsi l'on voit des vitrages d'anciens bâtimens, corrodés comme s'ils avoient été rongés par des vers, quoique aucun des sels que nous connoissons en particulier, ne fût capable de produire cet effet.

Les soufres sont sans doute une partie considérable de la substance aérienne, à cause du grand nombre de volcans, de grottes, de cavernes, & de soupiraux; d'où il sort une quantité considérable de soufre qui se répand dans l'athmosphere. *Voyez* Soufre, Volcan, *&c.*

Et l'on peut regarder les agrégations, les séparations, les frottemens, les dissolutions, & les autres opérations d'une matiere sur une autre, comme les sources d'une infinité de substances neutres & anonymes qui ne nous sont pas connues.

L'*air*, pris dans cette acception générale, est un des agens les plus considérables & les plus universels qu'il y ait dans la nature, tant pour la conservation de la vie des animaux, que pour la production des plus importans phénomenes qui arrivent sur la terre. Ses propriétés & ses effets ayant été les principaux objets des recherches & des découvertes des philosophes modernes, ils les ont réduits à des loix & des démonstrations précises qui font partie des branches des Mathématiques qu'on appelle *Pneumatique* & *Airométrie*. *Voyez* Respiration, Pneumatique & Airométrie, *&c.*

Parmi les propriétés & les effets méchaniques de l'*air*, les principaux sont *sa fluidité, sa pesanteur* & *son élasticité*. 1°. Commençons par *la fluidité*. Cette propriété de l'*air* est constante par la facilité qu'ont les corps à le traverser, par la propagation des sons, des odeurs & émanations de toutes sortes qui s'échappent des corps car ces effets désignent un corps dont les parties cedent au plus léger effort, & en y cédant se meuvent elles-mêmes avec beaucoup de facilité : or voilà précisément ce qui constitue le fluide. L'*air* ne perd jamais cette propriété, soit qu'on le garde plusieurs années dans une bouteille fermée, soit qu'on l'expose au plus grand froid naturel ou artificiel, soit qu'on le condense en le comprimant fortement. On n'a jamais remarqué dans aucun de ces cas qu'il se soit réduit en parties solides? Cela vient de sa rareté, de sa mobilité, & de la figure de ses parties. *M. Formey. Voyez* Fluide & Son, *&c.*

Ceux qui, suivant le sentiment de Descartes, font consister la fluidité dans un mouvement perpétuel & inteftin des parties, trouveront ce caractere dans l'*air*. Ainsi dans une chambre obscure où les représentations des objets extérieurs ne sont introduites que par un seul rayon, on voit les corpuscules dont l'*air* est rempli dans une fluctuation perpétuelle; & les meilleurs thermometres ne sont jamais dans un parfait repos. *Voyez* Thermometre.

Quelques philosophes modernes attribuent la cause de la fluidité de l'*air*, au feu qui y est entremêlé, sans lequel toute l'athmosphere, selon eux, se durciroit en une masse solide & impénétrable; & en effet, plus le degré de feu y est considérable, plus elle est fluide, mobile & perméable, & selon que les différentes positions du soleil augmentent ou diminuent ce degré de feu, l'*air* en reçoit toujours une température proportionnée. *Voyez* Feu.

C'est là, sans doute en grande partie, ce qui fait que sur les sommets des plus hautes montagnes, les sensations de l'ouie, de l'odorat, & les autres, se trouvent plus foibles. *Voyez* Montagne.

Comme l'*air* est un fluide, il presse dans toutes sortes de directions avec la même force, c'est-à dire, en haut, en bas, latéralement, obliquement, ainsi que l'expérience le démontre dans tous les fluides. On prouve que la pression latérale de l'*air* est égale à la pression perpendiculaire par l'expérience suivante, qui est de M. Mariotte. On prend une bouteille haute, percée vers son milieu d'un petit trou; lorsque cette bouteille est pleine d'eau, on y plonge un tuyau de verre ouvert de chaque côté, dont l'extrémité inférieure descend plus bas que le petit trou fait à la bouteille. On bouche

le cou de la bouteille avec de la cire ou de la poix, dont on a soin de bien envelopper le tuyau, ensorte qu'il ne puisse point du tout entrer d'*air* entre le tuyau & le cou: lors donc que le tuyau se trouve rempli d'eau & que le trou latéral de la bouteille vient à s'ouvrir, l'eau s'écoule en partie du tuyau, mais elle s'arrête proche de l'extrémité inférieure du tuyau à la hauteur du trou, & toute la bouteille reste pleine. Or si la pression perpendiculaire de l'*air* l'emportoit sur la pression latérale, toute l'eau devroit être poussée hors du tuyau, & ne manqueroit pas de s'écouler; c'est pourtant ce qui n'arrive pas, parce que l'*air* presse latéralement avec tant de force contre le trou, que l'eau ne se peut échapper de la bouteille. *Mussch. ess. de Phys.*

II. *La pesanteur ou la gravité.* Cette propriété de l'*air* est peut-être une suite de ce qu'il est une substance corporelle; la pesanteur étant ou une propriété essentielle de la matiere, ou du moins une propriété qui se rencontre dans tous les corps. *V.* Attraction, Pesanteur, Gravité.

Nous avons une infinité de preuves de cette propriété par les expériences. La pesanteur de l'*air* paroît d'abord en ce qu'il n'abandonne point le centre de la terre. Si on pompe l'*air* d'un verre, & qu'on ouvre ensuite ce verre en haut, l'*air* se précipitera sur le champ dans le verre par l'ouverture, & le remplira. Toutes les expériences de la machine pneumatique prouvent cette qualité de l'*air*. *Voyez* Pneumatique. Qu'on applique la main sur l'orifice d'un vaisseau vuide d'*air*, on sent bientôt le poids de l'athmosphere qui la comprime. Des vaisseaux de verre dont on a pompé l'*air*, sont aisément brisés par la pesanteur de l'*air* qui les comprime en dehors. Si l'on joint bien exactement deux moitiés d'une sphere creuse, & qu'on en pompe l'*air*, elles seront pressées l'une contre l'autre par le poids de l'*air* voisin, avec une force égale à celle d'un poids de cent livres.

Lorsqu'on pose sur un récipient de machine pneumatique un disque mince & plat de plomb ou de verre, & qu'on pompe ensuite l'*air* du récipient, l'*air* extérieur presse alors par sa pesanteur le disque de plomb dans le récipient, où il brise en pieces avec beaucoup de violence le verre en le poussant en dedans. Si on enveloppe un cylindre ouvert par en haut, d'une vessie de cochon bien mince, dès qu'on aura pompé l'*air* de ce cylindre, la vessie sera déchirée avec beaucoup de violence. Lorsqu'on pose sur la plaque de la machine pneumatique des verres ou vases sphériques dont on pompe l'*air*, ils se trouvent d'abord pressés avec beaucoup de force contre cette plaque, par la pesanteur de l'*air* extérieur qui les comprime; de sorte qu'on ne peut les en retirer ensuite qu'avec beaucoup de force.

Autre expérience: Prenez un tuyau fermé par un bout, emplissez-le de mercure, plongez-le par le bout ouvert dans un bassin plein du même fluide, & le tenez droit; le mercure sera suspendu dans le tuyau à la hauteur d'environ 27 à 28 pouces, au dessus de la surface du mercure qui est dans le bassin. La raison de cette suspension est, que le mercure du tuyau ne sauroit descendre plus bas sans faire monter celui qui est dans le bassin, lequel étant pressé par le poids de l'athmosphere qu'il supporte, ne permet pas à celui du tuyau de descendre, à moins que le poids de ce dernier n'excede celui de l'*air* qui presse sur le bassin. Ce qui prouve que c'est là la cause de cette suspension, c'est que si lon met le bassin & le tuyau sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure que l'on pompera l'*air*, le mercure du tuyau baissera; & réciproquement à mesure que l'on laissera rentrer l'*air*, le mercure remontera à sa premiere hauteur. C'est là ce qu'on appelle l'*expérience de Torricelli.*

C'est aussi à la pesanteur de l'*air* qu'on doit attribuer l'effet des pompes. Car supposons un tuyau de verre ouvert de chaque côté, & qu'on pousse dedans jusqu'en bas un piston attaché à un manche, qu'on mette ce tuyau dans un petit bassin de mercure, & qu'on tire le piston en haut, qu'en arrivera-t-il? Comme il n'y a pas d'*air* & par conséquent point de résistance ni aucune cause qui agisse par la pression, entre le piston & le mercure qui est dans le petit bassin, placé à l'ouverture du tuyau, il faut que le mercure du bassin étant pressé par

l'*air* supérieur & extérieur monte dans le tuyau & suive le piston ; & lorsque le piston est arrivé à la hauteur de 28 pouces environ, & qu'on continue de le tirer, il faut que le mercure abandonne le piston, & qu'il reste suspendu dans le tuyau à la hauteur de 28 pouces. Car le poids de l'*air* extérieur n'a pas la force de l'élever davantage. Si on prend de l'eau au lieu du mercure, comme elle est environ 14 fois plus légere, l'*air* la fera aussi monter plus haut, c'est-à-dire, jusqu'à environ 32 piés.

L'action des enfans qui tettent ne differe pas beaucoup de celle d'une pompe ; car un enfant qui tette, avale l'*air* qui est dans sa bouche ; il bouche les narines par derriere dans le gosier, & prend le mammelon qu'il serre tout autour avec ses levres. Il gonfle ensuite ses joues & produit de cette maniere un vuide dans sa bouche. L'*air* presse par sa pesanteur sur les mammelles, & pousse le lait vers le mammelon, & delà dans la bouche.

On peut aussi expliquer l'action des ventouses par le même principe. Car la partie de la peau qui est enfermée sous la ventouse, se trouve sous un vase dont on a pompé l'*air* ; de sorte que les humeurs du corps sont poussées vers cette partie par l'action de l'*air* extérieur : ce qui fait que la peau & ses vaisseaux se gonflent & se levent sous la ventouse. *Mussch.*

Enfin on peut peser l'*air* ; car si l'on met un vaisseau plein d'*air* commun dans une balance bien juste, on le trouvera plus pesant que si l'*air* en avoit été retiré ; & le poids sera encore bien plus sensible, si l'on pese ce même vaisseau rempli d'*air* condensé sous un récipient d'où on aura pompé l'*air*. *V.* BALANCE HYDROSTATIQUE.

Quelques personnes douteront peut-être que l'*air* soit pesant de lui-même, & croiront que sa pesanteur peut venir des vapeurs & des exhalaisons dont il est rempli. Il n'y a aucun lieu de douter que la pesanteur de l'*air* ne dépende effectivement en partie des vapeurs, comme on peut l'expérimenter, en prenant une boule de verre pleine d'*air*, qu'on pompera ensuite fort exactement. Pour cet effet on mettra en haut sur l'ouverture par laquelle l'*air* devra rentrer dans la boule, un entonnoir fait exprès, qui aura une cloison percée de petits trous ; on mettra ensuite dessus de la potasse fort seche, ou du sel de tartre, & on laissera entrer l'*air* lentement à travers ces sels dans la boule. On attendra assez long-temps afin que la boule se remplisse d'*air*, & qu'elle ne se trouve pas plus chaude que l'*air* extérieur, en cas qu'il puisse s'échauffer par quelque fermentation en passant à travers les sels. Si l'*air* de l'athmosphere est sec, on trouve que l'*air* qui avoit auparavant rempli la boule, étoit de même pesanteur que celui qui y est entré en traversant les sels ; & s'il fait un temps humide, on trouvera que l'*air* qui a passé à travers les sels, est plus léger que celui qui auparavant avoit rempli la boule. Mais quoique cette expérience prouve que la pesanteur de l'*air* dépende en partie des vapeurs qui y nagent, on ne peut s'empêcher de reconnoître que l'*air* est pesant de lui-même ; car autrement il ne seroit pas possible de concevoir comment les nuées qui pesent beaucoup pourroient y rester suspendues, ne faisant le plus souvent que flotter dans l'*air* avec lequel elles sont en équilibre. Otez cet équilibre, & vous les verrez bientôt se précipiter en bas. *Mussch.*

Le poids de l'*air* varie perpétuellement, selon les différens degrés de chaleur & de froid. Riccioli estime que sa pesanteur est à celle de l'eau, comme un est à 1000 : Marsene, comme un est à 1300, ou à 1356 : Galilée, comme un est à 400 : M. Boyle, par une expérience plus exacte, trouve ce rapport aux environs de Londres, comme un est à 938, & pense que tout bien considéré, la proportion de un à 1000 doit être regardée comme sa pesanteur respective moyenne ; car on n'en sauroit fixer une précise, attendu que le poids de l'*air*, aussi bien que celui de l'eau même, varie à chaque instant : ajoutez que les mêmes expériences varient en différens pays, selon la différente hauteur des lieux, & le plus ou le moins de densité de l'*air*, qui résulte de cette différente hauteur. Boyle, *Phys. méchan. expér.*

Il faut ajouter cependant que par des expériences faites depuis en présence de la société royale de Londres, la proportion du poids de l'*air* à celui de l'eau s'est trou-

vée être de un à 840; dans une expérience postérieure, comme un est à 852; & dans une troisieme, comme un est à 860, *Trans. Phil. n°. 181*; & enfin en dernier lieu, par une expérience fort simple & fort exacte, faite par M. Hawksbée, comme un est à 885. *Phys. méch. expér.* Mais toutes ces expériences ayant été faites en été, le docteur Jurin est d'avis qu'il faut choisir un temps entre le froid & le chaud, & qu'alors la proportion de la pesanteur de l'*air* à celle de l'eau sera de un à 800.

M. Musschenbroek dit avoir quelquefois trouvé que la pesanteur de l'*air* étoit à celle de l'eau comme 1 à 606, lorsque l'*air* étoit fort pesant. Il ajoute qu'en faisant cette expérience en différentes années & dans des saisons différentes, il a observé une différence continuelle dans cette proportion de pesanteur, de sorte que, suivant les expériences faites en divers endroits de l'Europe, il croit que le rapport de la pesanteur de l'*air* à celle de l'eau doit être réduit à certaines bornes, qui sont comme un à 606, & delà jusqu'à 1000.

L'*air* une fois reconnu pesant & fluide, les loix de sa gravitation & de sa pression doivent être les mêmes que celles des autres fluides; & conséquemment sa pression doit être proportionnelle à sa hauteur perpendiculaire. *Voyez* FLUIDE.

D'ailleurs cette conséquence est confirmée par les expériences. Car si l'on porte le tube de Torricelli en un lieu plus élevé, où par conséquent la colonne d'*air* sera plus courte, la colonne de mercure soutenue sera moins haute, & baissera d'un quart de pouce lorsqu'on aura porté le tube à cent piés plus haut, ainsi de cent piés en cent piés à mesure qu'on montera.

De ce principe dépend la structure & l'usage du barometre. *V.* BAROMETRE.

De ce même principe il s'ensuit aussi que l'*air*, comme tous les autres fluides, presse également de toutes parts. C'est ce que nous avons déja démontré ci-dessus, & dont on voit encore la preuve, si l'on fait attention que les substances molles en soutiennent la pression sans que leur forme en soit changée, & les corps fragiles sans en être brisés, quoique la pression de la colonne d'*air* sur ces corps soit égale à celle d'une colonne de mercure de 30 pouces, ou d'une colonne d'eau de 32 piés. Ce qui fait que la figure de ces corps n'est point altérée, c'est la pression égale de l'*air* qui fait qu'autant il presse d'un côté, autant il résiste du côté opposé. C'est pourquoi si l'on ôte ou si l'on diminue la pression seulement d'un côté, l'effet de la pression sur le côté opposé se sentira bientôt.

De la gravité & la fluidité considérées conjointement, s'ensuivent plusieurs usages & plusieurs effets de l'*air*. 1°. Au moyen de ces deux qualités conjointes, il enveloppe la terre avec les corps qui sont dessus, les presse, & les unit avec une force considérable. Pour le prouver, nous observerons que dès qu'on connoît la pesanteur spécifique de l'*air*; on peut savoir d'abord combien pese un pié cube d'*air*; car si un pié cube d'eau pese 64 livres, un pié cube d'*air* pesera environ la 800^e^ partie de 64 livres: delà on pourra conclure quel est le poids d'une certaine quantité d'*air*. On peut aussi déterminer quelle est la force avec laquelle l'*air* comprime tous les corps terrestres. Car il est évident que cette pression est la même que si tout notre globe étoit couvert d'eau à la hauteur de 32 piés environ. Or un pié cube d'eau pesant 64 livres, 32 piés peseront 32 fois 64 livres, ou environ 2048 livres; & comme la surface de la terre contient à peu près 5547800000000000 piés quarrés, il faudra prendre 2048 fois ce grand nombre pour avoir à peu près le poids réduit en livres avec lequel l'*air* comprime notre globe. Or on voit aisément que l'effet d'une telle pression doit être fort considérable. Par exemple elle empêche les vaisseaux artériels des plantes & des animaux d'être excessivement distendus par l'impétuosité des sucs qui y circulent, ou par la force élastique de l'*air* dont il y a une quantité considérable dans le sang. Ainsi nous ne devons plus être surpris que par l'application des ventouses, la pression de l'*air* étant diminuée sur une partie du corps, cette partie s'enfle; ce qui cause nécessairement un changement à la circulation des fluides dans les vaisseaux capillaires, &c.

Cette même cause empêche les fluides de transpirer & de s'échapper à travers les

pores des vaisseaux qui les contiennent. C'est ce qu'éprouvent les voyageurs à mesure qu'ils montent des montagnes élevées: ils se sentent lâches de plus en plus à mesure qu'ils avancent vers le haut; & à la longue, il leur vient un crachement de sang ou d'autres hémorrhagies; & cela parce que l'*air* ne presse pas suffisamment sur les vaisseaux des poumons. On voit la même chose arriver aux animaux enfermés sous le récipient de la machine pneumatique : à mesure qu'on en pompe l'*air*, ils s'enflent; vomissent, bavent, suent, lâchent leur urine & leurs autres excrémens, *&c. Voyez* VUIDE.

2°. C'est à ces deux mêmes qualités de l'*air*, la pesanteur & la fluidité, qu'est dû le mêlange des corps contigus les uns aux autres, & singuliérement des fluides. Ainsi plusieurs liquides, comme les huiles & les sels qui dans l'*air* se mêlent promptement & d'eux-mêmes, ne se mêleront point s'ils sont dans le vuide.

3°. En conséquence de ces deux mêmes qualités, l'*air* détermine l'action d'un corps sur un autre. Ainsi le feu qui brûle du bois s'éteint, & la flamme se dissipe si l'on retire l'*air* ; parce qu'alors il n'y a plus rien qui puisse appliquer les corpuscules du feu contre ceux de la substance combustible, & empêcher la dissipation de la flamme. La même chose arrive à l'or en dissolution dans l'eau régale. Ce menstrue cesse d'agir sur le métal dès qu'on a retiré l'*air* ; & c'est en conséquence de cette faculté déterminante de l'*air*, que Papin a imaginé le *digestoire* qui porte son nom. *Voyez* DIGESTOIRE.

C'est aussi pour cela que sur les sommets des plus hautes montagnes, comme sur le pic de Ténerife, les substances qui ont le plus de saveur, comme le poivre, le gingembre, le sel, l'esprit-de-vin, sont presque insipides ; car faute d'un agent suffisant qui applique leurs particules sur la langue, & qui les fasse entrer dans ses pores, elles sont chassées & dissipées par la chaleur même de la bouche. La seule substance qui y retienne sa saveur est le vin de Canarie, ce qui vient de sa qualité onctueuse qui le fait adhérer fortement au palais, & empêche qu'il n'en puisse être écarté aisément.

Ce même principe de gravité produit aussi en partie les vents, qui ne sont autre chose qu'un *air* mis en mouvement par quelque altération dans son équilibre. *Voy.* VENT.

III. Une autre qualité de l'*air* d'où résultent un grand nombre de ses effets, & dont nous avons déja parlé, est son *élasticité* par laquelle il cede à l'impression des autres corps en rétrecissant son volume, & se rétablit ensuite dans la même forme & la même étendue, en écartant ou affoiblissant la cause qui l'avoit resserré. Cette force élastique & une des propriétés distinctives de l'*air* ; les deux autres propriétés dont nous avons parlé plus haut, lui étant communes avec les autres fluides.

Une infinité de preuves nous convainquent que l'*air* a cette faculté. Si par exemple on presse avec la main une vessie soufflée, on trouve une résistance sensible dans l'*air* qui y est enfermé ; & si l'on cesse de la comprimer, la partie qui étoit comprimée se tend & se remplit aussitôt.

C'est de cette propriété de l'*air* que dépend la structure & l'usage de la machine pneumatique. *Voyez* MACHINE PNEUMATIQUE.

Chaque particule d'*air* fait un continuel effort pour se dilater, & ainsi lutte contre les particules voisines qui en font aussi un semblable ; mais si la résistance vient à cesser ou à s'affoiblir, à l'instant la particule dégagée se raréfie prodigieusement. C'est ce qui fait que si l'on enferme sous le récipient de la machine pneumatique de petites balles de verre minces, ou des vessies pleines d'*air* & bien enfermées, & qu'ensuite on pompe l'*air*, elles y crevent par la force de l'*air* qu'elles contiennent. Si l'on met sous le récipient une vessie toute flasque, qui ne contienne que très-peu d'*air* ; lorsqu'on vient à pomper l'*air*, elle s'y enfle & paroît toute pleine. La même chose arrivera si l'on porte une vessie flasque sur le sommet d'une haute montagne.

Cette même expérience fait voir d'une maniere évidente, que l'élasticité des corps solides est fort différente de la vertu élastique de l'*air*, & que les corps solides & élastiques se dilatent tout autrement que l'*air*. En effet, lorsque l'*air* cesse d'être comprimé, non seulement il se dilate, mais il

occupe alors un plus grand espace, & reparoît sous un plus grand volume qu'auparavant ; ce qu'on ne remarque pas dans les corps solides & élastiques, qui reprennent seulement la figure qu'ils avoient avant que d'être comprimés.

L'*air* tel qu'il est tout proche de notre globe, se raréfie de telle maniere que son volume est toujours en raison inverse des poids qui le compriment, c'est-à-dire, que si l'air pressé par un certain poids occupe un certain espace, ce même *air* pressé par un poids qui ne soit que la moitié du précédent, occupera une espace double de celui qu'il occupoit dans le premier cas. M. Boyle & M. Mariotte ont établi cette regle par des expériences. La même regle a lieu lorsqu'on comprime l'*air*, comme M. Mariotte l'a fait voir aussi. Cependant il ne faut pas regarder cette regle comme parfaitement exacte ; car en comprimant l'*air* bien fortement, & le réduisant à un volume quatre fois plus petit, l'effet ne répond plus à la regle donnée par M. Mariotte, cet *air* commence alors à faire plus de résistance, & a besoin pour être comprimé davantage, d'un poids plus grand que la regle ne l'exige. En effet, pour peu qu'on y fasse attention, on verra qu'il est impossible que la regle soit exactement vraie : car lorsque l'*air* sera si fort comprimé que toutes ses parties se toucheront & ne formeront qu'une seule masse solide, il n'y aura plus moyen de comprimer davantage cette masse, puisque les corps sont impénétrables. Il n'est pas moins évident que l'air ne sauroit se raréfier à l'infini, & que sa raréfaction a des bornes ; d'où il s'ensuit que la regle des raréfactions en raison inverse des poids comprimans, n'est pas non plus entiérement exacte : car il faudroit suivant cette regle, qu'à un degré quelconque de raréfaction de l'*air*, on trouvât un poids correspondant qui empêcheroit cette raréfaction d'être plus grande. Or, lorsque l'*air* est raréfié le plus qu'il est possible, il n'est alors chargé d'aucun poids, & il occupe cependant un certain espace.

On ne sauroit assigner des bornes précises à l'élasticité de l'*air*, ni la détruire ou altérer aucunement. M. Boyle a fait plusieurs expériences, pour voir s'il pourroit affoiblir le ressort d'un *air* extrêmement raréfié dans la machine pneumatique, en le tenant long-temps comprimé par un poids dont il est étonnant qu'il soutînt la force pendant un seul instant : & après tout ce temps il n'a point vu de diminution sensible dans son élasticité. M. de Roberval ayant laissé un fusil à vent chargé pendant seize ans d'*air* condensé, cet *air* mis enfin en liberté, poussa une balle avec autant de force qu'auroit pu faire un *air* tout récemment condensé.

Cependant M. Hawksbée a prétendu prouver par une expérience qu'il a faite depuis, que le ressort de l'*air* peut être tellement dérangé par une violente pression, qu'il ne puisse plus se rétablir qu'au bout de quelque temps. Il prit pour cet effet un vaisseau de cuivre bien fort, dans lequel il versa d'abord une demi-pinte d'eau ; il y comprima ensuite trois ou quatre fois plus d'*air* qu'il n'y en avoit eu auparavant : une heure après il ouvrit le vase, & en laissa sortir l'*air* en y serrant avec une vis un tuyau ouvert, dont l'un des bouts étoit plongé dans l'eau : il trouva peu de temps après que l'eau s'étoit élevée d'un pié dans le tuyau, & qu'elle venoit jusqu'à la hauteur de 16 pouces. Il conclut delà, que la force élastique de l'*air* avoit été affoiblie pendant quelque temps ; car si elle fût restée la même qu'elle étoit auparavant, tout l'*air* n'eût pas manqué de s'échapper du vase après qu'il eût été ouvert : d'où il s'ensuit, selon M. Hawksbée, que cet air étant resté dans le vase, il s'y étoit ensuite raréfié, & avoit fait monter l'eau dans le tuyau. Cependant on pourroit soupçonner qu'il seroit peut-être entré une plus grande quantité d'*air* dans l'eau, parce que l'*air* qui reposoit dessus, se trouvoit trois ou quatre fois plus comprimé, & que l'*air* n'auroit été en état de se dégager de l'eau qu'après un certain temps ; en sorte que celui qui avoit pu s'échapper librement, seroit en effet sorti du vase, tandis que celui qui avoit pénétré l'eau en trop grande quantité, auroit eu besoin de temps pour en sortir. M. Musschenbroek ayant versé du mercure dans un tuyau de 8 piés de long, dont un des bouts étoit recourbé, & ayant de cette maniere comprimé l'*air* dans le bout

recourbé, scella ensuite l'autre bout hermétiquement, & marqua le degré de chaleur que l'*air* avoit alors. Depuis ce temps il dit avoir toujours observé que le mercure se tenoit à la même hauteur dans le tuyau, lorsque l'*air* avoit le même degré de chaleur qu'au commencement de l'expérience. Au contraire lorsque l'*air* devenoit plus chaud, le mercure montoit dans le tuyau; d'où il paroîtroit s'ensuivre que la compression de l'*air* ne lui fait point perdre son élasticité. On ne sauroit cependant nier que l'*air* ne puisse perdre de sa force élastique, puisque M. Hales a prouvé que la chose étoit possible, en mettant le feu à du soufre dans un verre plein d'*air*: & peut-être y a-t-il un plus grand nombre d'exhalaisons qui produisent le même effet. *Mussch.*

Il est visible que le poids ou la pression de l'*air* ne dépend pas de son élasticité, & qu'il ne seroit ni plus ni moins pesant, quand il ne seroit pas élastique. Mais de ce qu'il est élastique, il s'ensuit qu'il doit être susceptible d'une impression qui le réduise à un tel espace, que son élasticité qui réagit contre le poids qui le comprime, soit égale à ce poids.

En effet, la loi de l'élasticité est qu'elle augmente à proportion de la densité de l'*air*, & que sa densité augmente à proportion des forces qui le compriment. Or il faut qu'il y ait une égalité entre l'action & la réaction; c'est-à-dire, que la gravité de l'*air* qui opere sa compression, & l'élasticité de l'*air* qui le fait tendre à sa dilatation, soient égales. *Voyez* DENSITÉ, RÉACTION, *&c.*

Aussi l'élasticité augmentant ou diminuant généralement à proportion que la densité de l'*air* augmente ou diminue, c'est-à-dire, à proportion que l'espace entre ses particules diminue ou augmente, il n'importe que l'*air* soit comprimé & retenu dans un certain espace par le poids de l'athmosphere, ou par quelque autre cause; il suffit qu'il tende à se dilater avec une action égale à celle de la cause qui le comprime. C'est pourquoi si l'*air* voisin de la terre est enfermé dans un vaisseau, de maniere qu'il n'ait plus du tout de communication avec l'*air* extérieur, la pression de cet *air* enfermé ne laissera pas d'être égale au poids de l'atmosphere. Aussi voyons-nous que l'*air* d'une chambre bien fermée soutient le mercure dans le barometre, par sa force élastique, à la même hauteur que feroit le poids de toute l'athmosphere. *Voyez l'article* ELASTICITÉ.

Suivant ce principe, on peut par de certaines méthodes condenser l'air. *Voyez* CONDENSATION.

C'est sur ce même principe qu'est fondée la structure de l'arquebuse-à-vent. *Voyez* ARQUEBUSE-A-VENT.

L'*air* peut donc être condensé: mais jusqu'à quel point le peut-il être, ou à quel volume est-il possible de le réduire en le comprimant? Nous n'en connoissons point encore les bornes. M. Boyle a trouvé le moyen de rendre l'*air* treize fois plus dense en le comprimant: d'autres prétendent l'avoir vu réduit à un volume soixante fois plus petit. M. Hales l'a rendu trente-huit fois plus dense à l'aide d'une presse; mais en faisant geler de l'eau dans une grenade ou boulet de fer, il a réduit l'*air* en un volume 1838 fois plus petit, de sorte qu'il doit avoir été plus de deux fois plus pesant que l'eau; ainsi, comme l'eau ne peut être comprimée, il s'ensuit delà que les parties aériennes doivent être d'une nature bien différente de celles de l'eau: car autrement on n'auroit pu réduire l'*air* qu'à un volume 800 fois plus petit; il auroit alors été précisément aussi dense que l'eau, & il auroit résisté à toutes sortes de pressions avec une force égale à celle que l'on remarque dans l'eau. *Mussch.*

M. Halley assure dans les *Transactions philosophiques*, en conséquence d'expériences faites à Londres, & d'autres faites à Florence dans l'académie *del Cimento*, qu'on peut en toute sûreté décider qu'il n'y a pas de force capable de réduire l'*air* à un espace 800 fois plus petit que celui qu'il occupe naturellement sur la surface de notre terre. Et M. Amontons combattant le sentiment de M. Halley, soutient *dans les Mémoires de l'académie royale des Sciences*, qu'on ne peut point assigner de bornes précises à la condensation de l'*air*; que plus on le chargera, plus on le condensera; qu'il n'est élastique qu'en vertu du

du feu qu'il contient ; & que comme il est impossible d'en tirer tout le feu qui y est, il est également impossible de le condenser à un point au delà duquel on ne puisse plus aller.

L'expérience que nous venons de rapporter de M. Hales, prouve du moins que l'*air* peut être plus condensé que ne l'a prétendu M. Halley. C'est à l'élasticité de l'*air* qu'on doit attribuer les effets de la fontaine de Héron, & de ces petits plongeons de verre, qui étant enfermés dans un vase plein d'eau, descendent au fond, remontent ensuite, & se tiennent suspendus au milieu de l'eau, se tournent & se meuvent comme on le veut. C'est encore à cette élasticité que l'on doit l'action des pompes à feu. *Voyez* FONTAINE & POMPE.

L'*air*, en vertu de sa force élastique, se dilate à un point qui est surprenant ; le feu a la propriété de le raréfier considérablement. L'*air* produit par cette dilatation le même effet que si sa force élastique augmentoit ; d'où il arrive qu'il fait effort pour s'étendre de tous côtés. Il se condense au contraire par le froid ; de sorte qu'on diroit alors qu'il a perdu une partie de sa force élastique. On éprouve la force de l'*air* échauffé, lorsqu'on l'enferme dans une phiole mince, scellée hermétiquement, & qu'on met ensuite sur le feu ; l'*air* se raréfie avec tant de force, qu'il met la phiole en pieces avec un bruit considérable. Si on tient sur le feu une vessie à demi soufflée, bien liée & bien fermée, non seulement elle se gonflera par la raréfaction de l'*air* intérieur, mais même elle crevera. M. Amontons a trouvé que l'*air* rendu aussi chaud que l'eau bouillante, acquéroit une force qui est au poids de l'athmosphere, comme 10 à 33, ou même comme 10 à 35, & que la chose réussissoit également, soit qu'on employât pour cette expérience une plus grande ou une plus petite quantité d'*air*. M. Hawksbée a observé en Angleterre, qu'une portion d'*air* enfermée dans un tuyau de verre lorsqu'il commençoit à geler, formoit un volume qui étoit à celui de la même quantité d'*air* dans la plus grande chaleur de l'été comme 6 à 7.

Lorsque l'*air* se trouve en liberté & délivré de la cause qui le comprimoit, il prend toujours une figure sphérique dans les interstices des fluides où il se loge, & dans lesquels il vient à se dilater. Cela se voit lorsqu'on met des fluides sous un récipient dont on pompe l'*air* : car on voit d'abord paroître une quantité prodigieuse de bulles d'*air* d'une petitesse extraordinaire, & semblables à des grains de sable fort menus, lesquelles se dispersent dans toute la masse du fluide & s'élevent en haut. Lorsqu'on tire du récipient une plus grande quantité d'*air*, ces bulles se dilatent davantage, & leur volume augmente à mesure qu'elles s'élevent, jusqu'à ce qu'elles sortent de la liqueur ; & qu'elles s'étendent librement dans le récipient.

Mais ce qu'il y a sur-tout de remarquable, c'est que dans tout le trajet que font alors ces bulles d'*air*, elles paroissent toujours sous la forme de petites spheres.

Lorsqu'on met dans la liqueur une plaque de métal, & qu'on commence à pomper, on voit la surface de cette plaque couverte de petites bulles ; ces bulles ne sont autre chose que l'*air* qui étoit adhérent à la surface de la plaque, & qui s'en détache peu-à-peu. *Voyez* ADHÉRENCE & COHÉSION.

On n'a rien négligé pour découvrir jusqu'à quel point l'*air* peut se dilater lorsqu'il est entiérement libre, & qu'il ne se trouve comprimé par aucune force extérieure. Cette recherche est sujette à de grandes difficultés, parce que notre athmosphere est composée de divers fluides élastiques, qui n'ont pas tous la même force ; par conséquent, si l'on demandoit combien l'*air* pur & sans aucun mêlange peut se dilater, il faudroit pour répondre à cette question, avoir premiérement un *air* bien pur ; or c'est ce qui ne paroît pas facile. Il faut ensuite savoir dans quel vase & comment on placera cet *air*, pour faire ensorte que ses parties soient séparées, & qu'elles n'agissent pas les unes sur les autres. Aussi plusieurs physiciens habiles désesperent-ils de pouvoir arriver à la solution de ce problême. On peut néanmoins conclure, selon M. Musschenbroek, de quelques expériences assez grossieres, que l'*air* qui est proche

de notre globe, peut se dilater jusqu'à occuper un espace 4000 fois plus grand que celui qu'il occupoit. *Mussch.*

M. Boyle, dans plusieurs expériences, l'a dilaté une premiere fois jusqu'à lui faire occuper un volume neuf fois plus considérable qu'auparavant; ensuite il lui a fait occuper un espace 31 fois plus grand; après cela il l'a dilaté 60 fois davantage; puis 150 fois; enfin il prétend l'avoir dilaté 8000 fois davantage, ensuite 10000 fois, & en dernier lieu 13679 fois, & cela par sa seule vertu expansive, & sans avoir recours au feu. *V.* RARÉFACTION.

C'est sur ce principe que se regle la construction & l'usage du manometre. *V.* MANOMETRE.

Il conclut delà que l'*air* que nous respirons près de la surface de la terre, est condensé par la compression de la colonne supérieure en un espace au moins 13679 fois plus petit que celui qu'il occuperoit dans le vuide. Mais si ce même *air* est condensé par art, l'espace qu'il occupera lorsqu'il le sera autant qu'il peut l'être, sera à celui qu'il occupoit dans ce premier état de condensation, comme 550000 est à 1. *V.* DILATATION.

On voit par ces différentes expériences, qu'Aristote se trompe lorsqu'il prétend que l'*air* rendu dix fois plus rare qu'auparavant, change de nature & devient feu.

M. Amontons & d'autres, comme nous l'avons déja observé, font dépendre la raréfaction de l'*air* du feu qu'il contient: ainsi en augmentant le degré de chaleur, la raréfaction sera portée bien plus loin qu'elle ne pourroit l'être par une dilatation spontanée. *V.* CHALEUR.

De ce principe se déduit la construction & l'usage du thermometre. *V.* THERMOMETRE.

M. Amontons, est le premier qui ait découvert que plus l'*air* est dense, plus avec un même degré de chaleur il se dilatera. *V.* DENSITÉ.

En conséquence de cette découverte, cet habile académicien a fait un discours pour prouver que " le ressort & le poids ,, de l'*air* joints à un degré de chaleur ,, modéré, peuvent suffire pour produire ,, même des tremblemens de terre, & d'autres commotions très-violentes dans la ,, nature. ,,

Suivant les expériences de cet auteur, & celles de M. de la Hire, une colonne d'*air* sur la surface de la terre, de la hauteur de 36 toises, est égale au poids de trois lignes de mercure; & des quantités égales d'*air* occupent des espaces proportionnels aux poids qui les compriment. Ainsi le poids de l'*air* qui rempliroit tout l'espace occupé par le globe terrestre, seroit égal à celui d'un cylindre de mercure, dont la base égaleroit la surface de la terre, & qui auroit en hauteur autant de fois trois lignes que toute l'athmosphere contient d'orbes égaux en poids à celui que nous avons supposé haut de 36 toises. Donc, en prenant le plus dense de tous les corps, l'or, par exemple, dont la gravité est environ 14630 fois plus grande que celle de l'*air* que nous respirons, il est aisé de trouver par le calcul que cet *air* seroit réduit à la même densité que l'or, s'il étoit pressé par une colonne de mercure qui eût 14630 fois 28 pouces de haut, c'est-à-dire, 409640 pouces; puisque les densités de l'*air* en ce cas seroient en raison réciproque des poids par lesquels elles seroient pressées. Donc 409640 pouces expriment la hauteur à laquelle le barometre devroit être dans un endroit où l'*air* seroit aussi pesant que l'or, & $2\,\frac{51532}{409640}$ lignes, l'épaisseur à laquelle seroit réduite dans ce même endroit notre colonne d'*air* de 36 toises.

Or nous savons que 409640 pouces ou 43528 toises ne sont que la 74^e^. partie du demi diametre de la terre. Donc si, au lieu de notre globe terrestre, on suppose un globe de même rayon, dont la partie extérieure soit de mercure à la hauteur de 43538^t^. & l'intérieure pleine d'*air*, tout le reste de la sphere dont le diametre sera de 6451538^t^. sera rempli d'un *air* dense plus lourd par degré que les corps les plus pesans que nous ayions. Conséquemment, comme il est prouvé que plus l'*air* est comprimé, plus le même degré de feu augmente la force de son ressort & le rend capable d'un effet d'autant plus grand; & que, par exemple, la chaleur de l'eau bouillante augmente le ressort de notre *air* au delà de

sa force ordinaire d'une quantité égale au tiers du poids avec lequel il est comprimé ; nous en pouvons inférer qu'un degré de chaleur qui dans notre orbe ne produiroit qu'un effet modéré, en produiroit un beaucoup plus violent dans un orbe inférieur ; & que comme il peut y avoir dans la nature bien des degrés de chaleur au delà de celle de l'eau bouillante, il peut y en avoir dont la violence secondée du poids de l'*air* intérieur soit capable de mettre en pieces tout le globe terrestre. *Mém. de l'Acad. royale des Sc. ann.* 1703. *Voyez* TREMBLEMENT *de terre.*

La force élastique de l'*air* est encore une autre source très-féconde des effets de ce fluide. C'est en vertu de cette propriété qu'il s'insinue dans les pores des corps, y portant avec lui cette faculté prodigieuse qu'il a de se dilater, qui opere si facilement ; conséquemment il ne sauroit manquer de causer des oscillations perpétuelles dans les particules du corps auxquelles il se mêle. En effet le degré de chaleur, la gravité & la densité de l'*air*, & conséquemment son élasticité & son expansion ne restant jamais les mêmes pendant deux minutes de suite, il faut nécessairement qu'il se fasse dans tous les corps une vibration, ou une dilatation & contraction perpétuelles. *Voy.* VIBRATION, OSCILLATION, *&c.*

On observe ce mouvement alternatif dans une infinité de corps différens, & singuliérement dans les plantes dont les trachées des vaisseaux à *air* font l'office de poumons : car l'*air* qui y est contenu se dilatant & se resserrant alternativement à mesure que la chaleur augmente ou diminue, contracte & relâche tour-à-tour les vaisseaux, & procure ainsi la circulation des fluides. *Voyez* VÉGÉTAL, CIRCULATION *&c.*

Aussi la végétation & la germination ne se feroient-elles point dans le vuide. Il est bien vrai qu'on a vu des feves s'y gonfler un peu ; & quelques-uns ont cru qu'elles y végétoient : mais cette prétendue végétation n'étoit que l'effet de la dilatation de l'*air* qu'elles contenoient. *Voyez* VÉGÉTATION, *&c.*

C'est par la même raison que l'*air* contenu en bulles dans la glace, la rompt par son action continuelle ; ce qui fait que souvent les vaisseaux cassent quand la liqueur qu'ils contiennent est gelée. Quelquefois des blocs de marbre tout entiers se cassent en hiver, à cause de quelque petite bulle d'*air* qui y est enfermée, & qui a acquis un accroissement d'élasticité.

C'est le même principe qui produit la putréfaction & la fermentation : car rien ne fermentera ni ne pourrira dans le vuide, quelque disposition qu'il ait à l'un ou à l'autre. *Voyez* PUTRÉFACTION & FERMENTATION.

L'*air* est le principal instrument de la nature dans toutes ses opérations sur la surface de la terre & dans son intérieur. Aucun végétal ni animal terrestre ou aquatique ne peut être produit, vivre ou croître sans *air*. Les œufs ne sauroient éclorre dans le vuide. L'*air* entre dans la composition de tous les fluides, comme le prouvent les grandes quantités d'*air* qui en sortent. Le chêne en fournit un tiers de son poids ; les pois autant ; le bled de Turquie, un quart, *&c. Voyez la Statique des végétaux de M. Hales.*

L'*air* produit en particulier divers effets sur le corps humain, suivant qu'il est chargé d'exhalaisons, & qu'il est chaud, froid ou humide. En effet, comme l'usage de l'*air* est inévitable, il est certain qu'il agit à chaque instant sur la disposition de nos corps. C'est ce qui a été reconnu par Hippocrate, & par Sydenham l'Hippocrate moderne, qui nous a laissé des épidémies écrites sur le modele de celles du prince de la Médecine, contenant une histoire des maladies aigues, en tant qu'elles dépendent de la température de l'*air*. Quelques savans médecins d'Italie & d'Allemagne ont marché sur les traces de Sydenham ; & une société de médecins d'Edimbourg suit actuellement le même plan. Le célebre M. Clifton nous a donné l'histoire des maladies épidémiques, avec un journal de la température de l'*air* par rapport à la ville d'Yorck, depuis 1715 jusqu'en 1725. A ces ouvrages il faut joindre l'essai sur les effets de l'*air*, par M. Jean Arbuthnot, docteur en Médecine, & traduit de l'Anglois par M. Boyer. *Paris*, 1740. *in-12. M. Formey.*

L'*air* rempli d'exhalaifons animales, particuliérement de celles qui font corrompues, a fouvent caufé des fievres peftilentielles. Les exhalaifons du corps humain font fujettes à la corruption. L'eau où l'on s'eft baigné acquiert par le féjour une odeur cadavéreufe. Il eft démontré que moins de 3000 hommes placés dans l'étendue d'un arpent de terre, y formeroient de leur propre tranfpiration dans 34 jours une athmofphere d'environ 71 piés de hauteur, laquelle n'étant point diffipée par les vents, deviendroit peftilentielle en un moment. D'où l'on peut inférer que la premiere attention en bâtiffant des villes, eft qu'elles foient bien ouvertes, les maifons point trop hautes, & les rues bien larges. Des conftitutions peftilentielles de l'*air* ont été quelquefois précédées de grands calmes. L'*air* des prifons caufe fouvent des maladies mortelles : auffi le principal foin de ceux qui fervent dans les hôpitaux, doit être de donner un libre paffage à l'*air*. Les parties corruptibles des cadavres enfévelis fous terre, font emportées, quoique lentement, dans l'*air* ; & il feroit à fouhaiter qu'on s'abftint d'enfévelir dans les églifes, & que tous les cimetieres fuffent hors des villes en plein *air*. On peut juger delà que dans les lieux où il y a beaucoup de monde affemblé, comme aux fpectacles, l'*air* s'y remplit en peu de temps de quantité d'exhalaifons animales très-dangereufes par leur prompte corruption. Au bout d'une heure on ne refpire plus que des exhalaifons humaines ; on admet dans fes poumons un *air* infecté forti de mille poitrines, & rendu avec tous les corpufcules qu'il a pu entraîner de l'intérieur de toutes ces poitrines, fouvent corrompues & puantes. *M. Formey.*

L'*air* extrêmement chaud peut réduire les fubftances animales à un état de putréfaction. Cet *air* eft particuliérement nuifible aux poumons. Lorfque l'*air* extérieur eft de plufieurs degrés plus chaud que la fubftance du poumon, il faut néceffairement qu'il détruife & corrompe les fluides & les folides, comme l'expérience le vérifie. Dans une rafinerie de fucre, où la chaleur étoit de 146 degrés, c'eft-à-dire, de 54 au-delà de celle du corps humain, un moineau mourut dans 2 minutes, & un chien en 28. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eft que le chien jeta une falive corrompue, rouge & puante. En général, perfonne ne peut vivre long-temps dans un *air* plus chaud que fon propre corps. *M. Formey.*

Le froid condenfe l'*air* proportionnellement à fes degrés. Il contracte les fibres animales & les fluides, auffi loin qu'il les pénetre ; ce qui eft démontré par les dimenfions des animaux, réellement moindres dans le froid que dans le chaud. Le froid extrême agit fur le corps en maniere d'aiguillon, produifant d'abord un picotement, & enfuite un léger degré d'inflammation, caufé par l'irritation & le refferrement des fibres. Ces effets font bien plus confidérables fur le poumon, où le fang eft beaucoup plus chaud & les membranes très-minces. Le contact de l'*air* froid entrant dans ce vifcere, feroit infupportable, fi l'*air* chaud en étoit entiérement chaffé par l'expiration. L'*air* froid refferre les fibres de la peau ; & refroidiffant trop le fang dans les vaiffeaux, arrête quelques-unes des parties groffieres de la tranfpiration, & empêche quantité de fels du corps de s'évaporer. Faut-il s'étonner que le froid caufe tant de maladies ? Il produit le fcorbut avec les plus terribles fymptomes, par l'irritation & l'inflammation des parties qu'il refferre. Le fcorbut eft la maladie des pays froids ; comme on le peut voir dans les journaux de ceux qui ont paffé l'hiver dans le Groenland & dans d'autres régions froides. On lit dans les voyages de Martens & du capitaine Wood, que les Anglois ayant paffé l'hiver en Groenland, eurent le corps ulcéré & rempli de veffies ; que leurs montres s'arrêterent ; que les liqueurs les plus fortes fe gelerent, & que tout fe glaçoit même au coin du feu. *M. Formey.*

L'*air* humide produit le relâchement dans les fibres animales & végétales. L'eau qui s'infinue par les pores du corps, en augmente les dimenfions ; c'eft ce qui fait qu'une corde de violon mouillée baiffe en peu de temps. L'humidité produit le même effet fur les fibres des animaux. Un nageur eft plus abattu par le relâchement des fibres de fon corps, que par fon exercice. L'humidité facilite le paffage de l'*air* dans les

pores. L'*air* paſſe aiſément dans une veſſie mouillée. L'humidité affoiblit l'élaſticité de l'*air* ; ce qui cauſe le relâchement des fibres en temps de pluie. L'*air* ſec produit le contraire. Le relâchement des fibres dans les endroits où la circulation du ſang eſt imparfaite, comme dans les cicatrices & dans les parties luxées ou contuſes, cauſe de grandes douleurs. *M. Formey*.

Un des exemples de l'efficacité merveilleuſe de l'*air*, c'eſt qu'il peut changer les deux regnes, l'animal & le végétal, l'un en l'autre. *Voyez* ANIMAL, *&c.*

En effet, il paroît que c'eſt de l'*air* que procede toute la corruption naturelle & l'altération des ſubſtances ; & les métaux, & ſinguliérement l'or, ne ſont durables & incorruptibles que parce que l'*air* ne les ſauroit pénétrer. C'eſt la raiſon pourquoi on a vu des noms écrits dans le ſable ou dans la pouſſiere ſur de hautes montagnes, ſe lire encore bien diſtinctement au bout de quarante ans, ſans avoir été aucunement défigurés ou effacés. *Voyez* CORRUPTION, ALTÉRATION, *&c.*

Quoique l'*air* ſoit un fluide fort délié, il ne pénetre pourtant pas toutes ſortes de corps. Il ne pénetre pas, comme nous venons de dire, les métaux : il en eſt même quelques-uns qu'il ne pénetre pas, quoique leur épaiſſeur ne ſoit que de $\frac{1}{24}$ de pouce ; il paſſeroit à travers le plomb, s'il n'étoit battu à coups de marteau : il ne traverſe pas non plus le verre, ni les pierres dures & ſolides, ni la cire, ni la poix, la réſine, le ſuif & la graiſſe ; mais il s'inſinue dans toutes ſortes de bois, quelque durs qu'ils puiſſent être. Il paſſe à travers le cuir ſec de brebis, de veau, le parchemin ſec, la toile ſeche, le papier blanc, bleu ou gris, & une veſſie de cochon tournée à l'envers ; mais lorſque le cuir, le parchemin ou la veſſie ſe trouvent pénétrés d'eau, ou imbibés d'huile ou de graiſſe, l'*air* ne paſſe plus alors à travers : il pénetre auſſi bien plus facilement le bois ſec que celui qui eſt encore verd ou humide. Cependant lorſque l'*air* eſt dilaté juſqu'à un certain point, il ne paſſe plus alors à travers les pores de toutes ſortes de bois. *Muſſch.*

Venons aux effets que les différentes ſubſtances mêlées dans l'*air* produiſent ſur les corps inanimés. L'*air* n'agit pas uniquement en conſéquence de ſa peſanteur & de ſon élaſticité ; il a encore une infinité d'autres effets, qui réſultent des différens ingrédiens qui y ſont confondus.

Ainſi, 1°. non ſeulement il diſſout & atténue les corps par ſa preſſion & ſon froiſſement, mais auſſi comme étant un chaos qui contient toutes ſortes de menſtrues, & qui conſéquemment trouve partout à diſſoudre quelque ſorte de corps. *V.* DISSOLUTION.

On ſait que le fer & le cuivre ſe diſſolvent aiſément & ſe rouillent à l'*air*, à moins qu'on ne les garantiſſe en les enduiſant d'huile. Boerhaave aſſure avoir vu des barres de fer tellement rongées par l'*air*, qu'on les pouvoit mettre en poudre ſous les doigts. Pour le cuivre, il ſe convertit à l'*air* en une ſubſtance à peu près ſemblable au verd-de-gris qu'on fait avec le vinaigre. *Voyez* FER, CUIVRE, VERD-DE-GRIS, ROUILLE, *&c.*

M. Boyle rapporte que dans les régions méridionales de l'Angleterre les canons ſe rouillent ſi promptement, qu'au bout de quelques années qu'ils ſont reſtés expoſés à l'*air*, on enleve une quantité conſidérable de crocus de Mars.

Acoſta ajoute que dans le Pérou l'*air* diſſout le plomb, & le rend beaucoup plus lourd ; cependant l'or paſſe généralement pour ne pouvoir être diſſous par l'*air*, parce qu'il ne contracte jamais de rouille, quelque long-temps qu'on l'y laiſſe expoſé. La raiſon en eſt que le ſel marin, qui eſt le ſel menſtrue capable d'agir ſur l'or, étant très-difficile à volatiliſer, il n'y en a qu'une très-petite quantité dans l'*air*, à proportion des autres ſubſtances. Dans les laboratoires de chymie, où l'on prépare l'eau régale, l'*air* étant imprégné d'une grande quantité de ce ſel, l'or y contracte de la rouille comme les autres métaux. *Voyez* OR, *&c.*

Les pierres même ſubiſſent le ſort commun aux métaux : ainſi en Angleterre on voit s'amollir & tomber en pouſſiere la pierre de purbec, dont eſt bâtie la cathédrale de Saliſbury ; & M. Boyle dit la même choſe de la pierre de Blacaington. *Voyez* PIERRE.

Il ajoute que l'*air* travaille conſidérable-

ment sur le vitriol, même lorsque le feu n'a plus à y mordre. Le même auteur a trouvé que les fumées d'une liqueur corrosive agissoient plus promptement & plus manifestement sur un métal exposé à l'*air*, que ne faisoit la liqueur elle-même sur le même métail, qui n'étoit pas en plein *air*.

2°. L'*air* volatilise les corps fixes : par exemple, si l'on calcine du sel, & qu'on le fonde ensuite, qu'on le seche & qu'on le refonde encore, & ainsi de suite plusieurs fois, à la fin il se trouvera tout-à-fait évaporé, & il ne restera au fond du vase qu'un peu de terre. *Voyez* VOLATIL, VOLATILISATION, *&c.*

Van-Helmont fait un grand secret de chymie de volatiliser le sel fixe de tartre ; mais l'*air* tout seul suffit pour cela : car si l'on expose un peu de ce sel à l'*air* dans un endroit rempli de vapeurs acides, le sel tire à lui tout l'acide ; & quand il s'en est *soulé*, il le volatilise. *Voyez* TARTRE, *&c.*

3°. L'*air* fixe aussi les corps volatils : ainsi quoique le nitre ou l'eau-forte s'évaporent promptement au feu, cependant s'il y a près du feu de l'urine putréfiée, l'esprit volatil se fixera & tombera au fond.

4°. Ajoutez que l'air met en action les corps qui sont en repos, c'est-à-dire, qu'il excite leurs facultés cachées. Si donc il se répand dans l'*air* une vapeur acide, tous les corps dont cette vapeur est le menstrue en étant dissous, sont mis dans un état propre à l'action. *Voyez* ACIDE, *&c.*

En chymie il n'est point du tout indifférent qu'un procédé se fasse à l'*air* ou hors de l'*air*, ou même à un *air* ouvert, ou à un *air* enfermé. Ainsi le camphre brûlé dans un vaisseau fermé, se met tout en sels ; au lieu que si, pendant le procédé on découvre le vaisseau, & qu'on en approche une bougie, il se dissipera tout en fumée. De même pour faire du soufre inflammable, il faut un *air* libre. Dans une cucurbite fermée on pourroit le sublimer jusqu'à mille fois sans qu'il prît feu. Si l'on met du soufre sous une cloche de verre avec du feu dessous, il s'y élevera un esprit de soufre ; mais s'il y a la moindre fente à la cloche par où l'air enfermé puisse avoir communication avec l'*air* extérieur, le soufre s'enflammera aussitôt. Une once de charbon de bois enfermée dans un creuset bien luté, y restera sans déchet pendant quatorze ou quinze jours à la chaleur d'un fourneau toujours au feu ; tandis que la millieme partie du feu qu'on y a consumé, l'auroit mis en cendres dans un *air* libre. Van-Helmont ajoute que pendant tout ce temps-là le charbon ne perd pas même sa couleur noire, mais que s'il s'y introduit un peu d'*air*, il tombe aussitôt en cendres blanches. Il faut dire la même chose de toutes les substances animales & végétales, qu'on ne sauroit calciner qu'à feu ouvert, & qui dans des vaisseaux fermés ne peuvent être réduits qu'en charbons noirs.

L'*air* peut produire une infinité de changemens dans les substances, non-seulement par rapport à ses propriétés méchaniques, sa gravité, sa densité, *&c.* mais aussi à cause des substances hétérogenes qui y sont mêlées. Par exemple, dans un endroit où il y a beaucoup de marcassites, l'*air* est imprégné d'un sel vitriolique mordicant, qui gâte tout ce qui est sur terre en cet endroit, & se voit souvent à terre en forme d'efflorescence blanchâtre. A Fahlun en Suede, ville connue par ses mines de cuivre, qui lui ont fait aussi donner le nom de Copperberg, les exhalaisons minérales affectent l'*air* si sensiblement, que la monnoie d'argent & de cuivre qu'on a dans la poche en change de couleur. M. Boyle apprit d'un bourgeois qui avoit du bien dans cet endroit, qu'au dessus des veines de métaux & de minéraux qui y sont, on voyoit souvent s'élever des especes de colonnes de fumée, dont quelques-unes n'avoient point du tout d'odeur, d'autres en avoient une très-mauvaise, & quelques-unes en avoient une agréable. Dans la Carniole, & ailleurs, où il y a des mines, l'*air* devient de temps en temps fort mal sain, d'où il arrive de fréquentes maladies épidémiques, *&c.* Ajoutons que les mines qui sont voisines du cap de Bonne-Espérance, envoient de si horribles vapeurs d'arsenic dont il y a quantité, qu'aucun animal ne sauroit vivre dans le voisinage ; & que dès qu'on les a tenues quelques temps ouvertes, on est obligé de les refermer.

On observe la même chose dans les végétaux : ainsi lorsque les Hollandois eurent

fait abattre tous les girofliers dont l'isle de Ternate étoit toute remplie, afin de porter plus haut le prix des clous de girofle, il en résulta un changement dans l'*air* qui fit bien voir combien étoient salutaires dans cette isle les corpuscules qui s'échappoient de l'arbre & de ses fleurs : car aussi-tôt après que les girofliers eurent été coupés, on ne vit plus que maladies dans toute l'isle. Un médecin qui étoit sur les lieux, & qui a rapporté ce fait à M. Boyle, attribue ces maladies aux exhalaisons nuisibles d'un volcan qui est dans cette isle, lesquelles vraisemblablement étoient corrigées par les corpuscules aromatiques que répandoient dans l'*air* les girofliers.

L'*air* contribue aussi aux changemens qui arrivent d'une saison à l'autre dans le cours de l'année. Ainsi dans l'hiver la terre n'envoie guere d'émanations au dessus de sa surface, par la raison que ses pores sont bouchés par la gelée ou couverts de neige. Or, pendant tout ce temps la chaleur souterraine ne laisse pas d'agir au dedans, & d'y faire un fond dont elle se décharge au printemps. C'est pour cela que la même graine semée dans l'automne & dans le printemps, dans un même sol & par un temps également chaud, viendra pourtant tout différemment. C'est encore pour cette raison que l'eau de la pluie, ramassée dans le printemps, a une vertu particuliere pour le froment, qui y ayant trempé, en produit une beaucoup plus grande quantité qu'il n'auroit fait sans cela. C'est aussi pourquoi il arrive d'ordinaire, comme on l'observe assez constamment, qu'un hiver rude est suivi d'un printemps humide & d'un bon été.

De plus; depuis le solstice d'hiver jusqu'à celui d'été, les rayons du soleil donnant toujours de plus en plus perpendiculairement, leur action sur la surface de la terre acquiert de jour en jour une nouvelle force, au moyen de laquelle ils relâchent, amollissent & putréfient de plus en plus la glebe ou le sol, jusqu'à ce que le soleil soit arrivé au tropique, où avec la force d'un agent chymique, il résout les parties superficielles de la terre en leurs principes, c'est-à-dire, en eau, en huile, en sels, *&c.* qui s'élevent dans l'athmosphere. *V.* CHALEUR.

Voilà comme se forment les météores qui ne sont que des émanations de ces corpuscules répandus dans l'*air*. *Voyez* MÉTÉORE.

Ces météores ont des effets très-considérables sur l'*air*. Ainsi, comme on sait, le tonnerre fait fermenter les liqueurs. *Voyez* TONNERRE, FERMENTATION, *&c.*

En effet tout ce qui produit du changement dans le degré de chaleur de l'athmosphere, doit aussi en produire dans la matiere de l'*air*. M. Boyle va plus loin sur cet article, & prétend que les sels & autres substances mêlées dans l'*air*, sont maintenus par le chaud dans un état de fluidité, qui fait qu'étant mêlés ensemble ils agissent conjointement; & par le froid ils perdent leur fluidité & leur mouvement, se mettent en crystaux, & se séparent les uns des autres. Si les colonnes d'*air* sont plus ou moins hautes, cette différence peut causer aussi des changemens, y ayant peu d'exhalaisons qui s'élévent au dessus des plus hautes montagnes. On en a eu la preuve par certaines maladies pestilentielles, qui ont emporté tous les habitans qui peuploient un côté d'une montagne, sans que ceux qui peuploient l'autre côté s'en soient aucunement sentis.

On ne sauroit nier non plus que la sécheresse & l'humidité ne produisent de grands changemens dans l'athmosphere. En Guinée la chaleur, jointe à l'humidité, cause une telle putréfaction, que les meilleures drogues perdent en peu de temps toutes leurs vertus, & que les vers s'y mettent. Dans l'isle de Saint-Jago, on est obligé d'exposer le jour les confitures au soleil, pour en faire exhaler l'humidité qu'elles ont contractée pendant la nuit, sans quoi elles seroient bientot gâtées.

C'est sur ce principe que sont fondés la construction & l'usage de l'hygrometre. *V.* HYGROMETRE.

Ces différences dans l'*air* ont aussi une grande influence sur les expériences des philosophes, des Chymistes, & autres.

Par exemple, il est difficile de tirer l'huile du soufre, *per campanam*, dans un *air* clair & sec, parce qu'alors il est très-

faciles aux particules de ce minéral de s'échapper dans l'*air* : mais dans un *air* grossier & humide, elle vient en abondance. Ainsi tous les sels se mêlent plus aisément, & étant fondus agissent avec plus de force dans un *air* épais & humide ; toutes les séparations de substances s'en font aussi beaucoup mieux. Si le sel de tartre est exposé dans un endroit où il y ait dans l'*air* quelque esprit acide flottant, il s'en imprégnera, & de fixe deviendra volatil. De même les expériences faites sur des sels à Londres, où l'*air* est abondamment imprégné du soufre qui s'exhale du charbon de terre qu'on y brûle, réussissent tout autrement que dans les autres endroits du royaume où l'on brûle du bois, de la tourbe ou autres matieres. C'est aussi pourquoi les ustensiles de métal se rouillent plus vîte ailleurs qu'à Londres, où il y a moins de corpuscules acides & corrosifs dans l'*air*, & pourquoi la fermentation qui est facile à exciter dans un lieu où il n'y a point de soufre, est impraticable dans ceux qui abondent en exhalaisons sulfureuses. Si du vin tiré au clair après qu'il a bien fermenté, est transporté dans un endroit où l'*air* soit imprégné des fumées d'un vin nouveau qui fermente actuellement, il recommencera à fermenter. Ainsi le sel de tartre s'enfle comme s'il fermentoit, si on le met dans un endroit où l'on prépare de l'esprit de nitre, du vitriol ou d'un sel marin. Les Brasseurs, les Distillateurs & les Vinaigriers font une remarque qui mérite bien d'avoir place ici ; c'est qu'il n'y a pas de meilleur temps pour la fermentation des sucs des plantes, que celui où ces plantes sont en fleurs. Ajoutez que les taches faites par les sucs des substances végétales ne s'enlevent jamais mieux de dessus les étoffes, que quand les plantes d'où ils proviennent sont dans leur primeur. M. Boyle dit qu'on en a fait l'expérience sur des taches de jus de coing, de houblon, & d'autres végétaux ; & que singuliérement une qui étoit de jus de houblon, & qu'on n'avoit pas pu emporter, quelque chose qu'on y fît, s'en étoit allée d'elle-même dans la saison du houblon.

Outre tout ce que nous venons de dire de l'*air*, quelques naturalistes curieux & pénétrans ont encore observé d'autres effets de ce fluide, qu'on ne peut déduire d'aucune des propriétés dont nous venons de parler. C'est pour cela que M. Boyle a composé un traité exprès, intitulé *Conjectures sur quelques propriétés de l'air encore inconnues*. Les phénomenes de la flamme & du feu dans le vuide portent à croire, selon cet auteur, qu'il y a dans l'air une substance vitale & singuliere, que nous ne connoissons pas, en conséquence de laquelle ce fluide est si nécessaire à la nutrition de la flamme. Mais quelle que soit cette substance, il paroît en examinant l'air qui en est dépouillé, & dans lequel conséquemment la flamme ne peut plus subsister, qu'elle y est en bien petite quantité en comparaison du volume d'air qui en est imprégné, puisqu'on ne trouve aucune altération sensible dans les propriétés de cet air. *Voyez* FLAMME.

D'autres exemples qui servent à entretenir ces conjectures, sont les sels qui paroissent & qui s'accroissent dans certains corps, qui ne produiroient point du tout, ou en produiroient beaucoup moins s'ils n'étoient pas exposés à l'*air*. M. Boyle parle de quelques marcassites tirées de dessous terre, qui étant gardées dans un endroit sec, se couvroient assez vîte d'une efflorescence vitriolique, & s'égrugeoient en peu de temps en une poudre qui contenoit une quantité considérable de couperose, quoique vraisemblablement elles fussent restées en terre plusieurs siecles sans se dissoudre. Ainsi la terre ou la mine d'alun & de quantité d'autres minéraux, dépouillée de ses métaux & autres substances, les recouvre avec le temps. On observe la même chose du frasil dans les forges. *Voyez* MINE, FER, &c.

M. Boyle ajoute, que sur des enduits de chaux de vieilles murailles, il s'amasse avec le temps une efflorescence copieuse d'une qualité nitreuse dont on tire du salpetre. Le colcothar de vitriol n'est point naturellement corrosif, & n'a de lui-même aucun sel : mais si on le laisse quelque temps exposé à l'*air*, il donne du sel, & beaucoup. *Voyez* COLCOTHAR.

Autre preuve qui constate ces propriétés cachées de l'*air* ; c'est que ce fluide, introduit

introduit dans les médicamens antimoniaux, les rend émétiques, propres à causer des foiblesses de cœur & des brûlemens d'entrailles; & qu'il gâte & pourrit en peu de temps des arbres déracinés qui s'étoient conservés sains & entiers pendant plusieurs siecles qu'ils étoient restés sur pied. *V.* ANTIMOINE.

Enfin les soies dans la Jamaïque se gâtent bientôt, si on les laisse exposées à l'air, quoiqu'elles ne perdent pas toujours leur couleur; au lieu que quand on ne les y expose pas, elles conservent leur force & leur teinture. Le taffetas jaune porté au Brésil y devient en peu de jours gris-de-fer, si on le laisse exposé à l'air; au lieu que dans les boutiques il conserve sa couleur. A quelques lieues au-delà du Paraguai, les hommes blancs deviennent tannés: mais dès qu'ils quittent cette contrée, ils redeviennent blancs. Ces exemples, outre une infinité d'autres que nous ne rapportons point ici, suffisent pour nous convaincre que nonobstant toutes les découvertes qu'on a faites jusqu'ici sur l'air, il reste encore un vaste champ pour en faire de nouvelles.

Par les observations qu'on a faites sur ce qui arrive, lorsqu'après avoir été saigné dans des rhumatismes on vient à prendre du froid, il est avéré que l'air peut s'insinuer dans le corps avec toutes ses qualités, & vicier toute la masse du sang & des autres humeurs. *Voyez* SANG.

Par les paralysies, les vertiges & autres affections nerveuses que causent les mines, les lieux humides & autres, il est évident que l'air chargé des qualités qu'il a dans ces lieux, peut relâcher & obstruer tout le systême nerveux. *V.* HUMIDITÉ, *&c.* Et les coliques, les fluxions, les toux, & les consomptions que produit un air humide, aqueux & nitreux, font bien voir qu'un tel air est capable de gâter & de dépraver les parties nobles, *&c. Voyez l'article* ATHMOSPHERE.

M. Desaguliers a imaginé une machine pour changer l'air de la chambre d'une personne malade en chassant l'air impur, & en y introduisant du frais par le moyen d'une roue qu'il appelle *roue centrifuge*, sans qu'il soit besoin d'ouvrir ni porte, ni fenêtre, expédient qui seroit d'une grande utilité dans les mines, dans les hôpitaux, & autres lieux semblables, où l'air ne circule pas. On a déja pratiqué quelque chose de semblable à Londres, pour évacuer de ces lieux l'air échauffé par les lumieres & par l'haleine & la sueur d'un grand nombre de personnes, ce qui est très-incommode, sur-tout dans les grandes chaleurs. *Voyez Transactions philos. n°. 437. pag. 41.*

M. Hales a imaginé depuis peu une machine très-propre à renouveller l'air. Il appelle cette machine le *Ventilateur.* Il en a donné la description dans un ouvrage qui a été traduit en François par M. de Mours, docteur en médecine, & imprimé à Paris il y a peu d'années. *Voyez* VENTILATEUR.

AIR *inné*, est une substance aërienne extrêmement subtile, que les Anatomistes supposent être enfermée dans le labyrinthe de l'oreille interne, & qui sert, selon eux, à transmettre les sons au *sensorium commune. Voyez* LABYRINTHE, SON, OUIE.

Mais par les questions agitées dans ces derniers temps au sujet de l'existence de cet *air inné*, il commence à être fort vraisemblable que cet *air* n'existe pas réellement.

Machine à pomper l'air. Voyez MACHINE PNEUMATIQUE. (*O*)

§ AIR, (*Phys. Chym.*) Boerhaave dit qu'en réfléchissant sur la prodigieuse quantité de force que l'on pourroit communiquer à l'eau qui seroit au centre de la terre, il avoit trouvé, en suivant le calcul de Mariotte, qu'à la profondeur de 409640 toises, le poids de l'*air* seroit égal à celui de l'or. *Traité du Feu.*

On a observé que le thermometre placé sous le récipient de la machine pneumatique descendoit de deux ou trois degrés lorsqu'on faisoit le vuide; & MM. Galéati & Cygna pensent que cet effet est dû à la dilatation du verre, lorsqu'il cesse d'être comprimé par l'*air. Observations de Phys.* de M. l'abbé Roziers.

Plusieurs physiciens, d'après M. Hales, ont soutenu que le feu consommoit l'*air* comme son aliment, ce qu'ils fondoient principalement sur ce qu'une bougie allumée, enfermée sous une cloche de verre, y laissoit un vuide après son extinction; mais l'auteur de cet article a fait voir par

plusieurs expériences contre l'hypothese de l'absorption de l'*air* de M. Hales; 1°. que le vuide n'étoit dû qu'à l'état différent de raréfaction & de condensation du volume d'*air* enfermé sous la cloche, au moment où il a été séparé du reste de l'athmosphere, & au moment où il a cessé d'être dilaté par la flamme de la bougie; tout de même que le vuide qui se trouve dans le vase où on a enfermé un animal vivant dès que le mouvement vital a cessé d'en raréfier l'*air*. 2°. Que l'extinction n'étoit pas due au défaut d'*air*, ni même au défaut d'*air* suffisamment condensé, mais au contraire à la cessation du mouvement oscillatoire, mouvement nécessaire pour retenir la flamme sur son aliment, & favoriser l'expansion des matieres qu'elle détache: lequel est insensiblement gêné & détruit soit par le reflux des vapeurs fuligineuses, soit parce que le fluide environnant devient trop dense, au moyen de ce que l'effort de raréfaction dans un espace borné, équi vaut à densité. *Mémoires de l'académie de Dijon, tome I.* C'est par le même principe que l'auteur explique le phénomene du charbon qui ne se consume pas dans les vaisseaux clos, à quelque feu qu'on les expose. *Voyez* COMBUSTION.

AIR FIXE, on entend par-là, l'*air* que l'on croit entrer comme partie constituante dans la composition des corps les plus solides; qui y est dans un état de combinaison, qui ne laisse appercevoir aucune de ses propriétés ordinaires, & qui redevient élastique lorsqu'il en est dégagé par la combustion, la dissolution & la fermentation. Newton paroît avoir mis les physiciens sur la voie de reconnoître le principe, lorsqu'il a dit que les corps raréfiés par la chaleur & la fermentation se transformoient en un *air* vraiment élastique, & qu'ainsi la poudre à canon produisoit de l'*air* par son explosion. *Voyez* AIR. On peut consulter à ce sujet les expériences de MM. Boyle & Hales, de ce dernier sur-tout, qui dans sa *Statique des végétaux*, indique les circonstances où l'*air* est absorbé ou produit, c'est-à-dire, où il passe de l'état élastique à l'état fixe, & réciproquement, & donne les moyens de mesurer la quantité d'*air* élastique qui s'échappe de telle ou telle substance lors de sa décomposition.

Au moyen de cette propriété de l'*air*, on a vu la raison probable de plusieurs phénomenes qui manquoient d'explication, & l'on s'est empressé d'adopter & d'étendre ce systême.

Suivant le docteur Black & M. Macbride, la chaux n'est que la pierre calcaire privée par le feu de l'*air fixe* qui cimentoit ses parties; comme en cet état, elle en est fort avide, elle agit en conséquence sur tous les corps qui en sont pourvus, & principalement sur les alkalis, qu'elle rend caustiques. *Voyez* CAUSTICITÉ.

Le docteur Pringle, M. Macbride, & d'après eux, plusieurs médecins & physiciens ont regardé la putréfaction comme l'effet de la dissipation de l'*air fixe*. Leur opinion n'est pas seulement fondée sur l'analyse, ils sont parvenus à rétablir des matieres putréfiées en leur restituant le principe qui porte ce nom.

La découverte de l'*air fixe* a encore servi pour la théorie de la fermentation dans laquelle on a soupçonné que l'absorption ou la dissipation de l'*air fixe*, jouoit le rôle principal.

Enfin on s'est convaincu que la saveur & l'action médicamenteuse des eaux minérales, gazeuses, & acidules étoient dues à l'*air fixe*, pourquoi on les a nommées *aërées*. M. Venel est le premier qui ait annoncé cette observation. *Voyez* MINÉRALES, & même la maniere d'imiter ces eaux, en transportant dans une eau pure l'esprit élastique qui se dégage d'une dissolution chymique. M. Prieltley a fait voir depuis que la simple agitation suffisoit pour opérer sa combinaison.

Dans toutes ces opérations de la nature & de l'art, il paroît qu'il faut distinguer, l'action & la nature de la substance qui produit ces divers phénomenes: l'action est démontrée par tant de procédés ingénieux, par tant de résultats sensibles, qu'il n'est plus permis de la révoquer en doute, mais il n'en est pas de même de la nature du principe qui exerce cette action. Avant que de pouvoir assurer que c'est de l'*air* & de l'*air* pur, il faut examiner si ce fluide est dans cet état essentiellement volatil & élastique; il faut concilier la solution

de cette question avec les expériences, dont MM. de la Hire & Stancari ont conclu que l'air chargé de matieres hétérogenes est plus élastique, plus capable d'expansion que quand il est pur; ce ne sera point encore assez si l'on n'indique les caracteres qui constatent son identité par-tout où il existe, si l'on ne parvient à le distinguer sûrement des autres principes qui sont également volatils & élastiques; & de-là la nécessité d'étendre ou de circonscrire ses effets, de prouver, par exemple, ou que l'*air* pur est nuisible, ou que cet élément n'entre pour rien dans les vapeurs de cette qualité, ou qu'il ne s'éleve pas toujours pur en passant de l'état fixe à l'état élastique; ainsi l'on sera forcé, ou de supposer que les métaux perdent aussi de l'*air fixe* dans la calcination, ou d'expliquer pourquoi en cet état, ils reprennent aussi celui des alkalis. On ne peut se flatter enfin de connoître la nature de ce principe, que quand une suite d'expériences ultérieures aura déterminé le systême de ses affinités propres & exclusives. *Voyez* CAUSTICITÉ, HÉPAR & PHLOGISTIQUE. *Cet article est de M.* DE MORVEAU.

AIR, (*Théolog.*) L'*air* est souvent désigné dans l'Ecriture sous le nom de *ciel*; *les oiseaux du ciel* pour *les oiseaux de l'air. Dieu fit pleuvoir du ciel sur Sodome le soufre & le feu*; c'est-à-dire *il fit pleuvoir de l'air. Que le feu descendu du ciel*, c'est-à-dire *de l'air.* Moyse menace les Israélites des effets de la colere de Dieu, de les faire périr par un *air* corrompu: *percutiat te Dominus aere corrupto*; ou peut-être par un vent brûlant qui cause des maladies mortelles, ou par une sécheresse qui fait périr les moissons. *Battre l'air*, *parler en l'air*, sont des manieres de parler usitées même en notre langue, pour dire *parler sans jugement*, *sans intelligence*, *se fatiguer en vain. Les puissances de l'air*, (Ephes. xj. 2.) sont les démons qui exercent principalement leur puissance dans l'*air*, en y excitant des tempêtes, des vents, & des orages. *Gen. xiv. 24. IV. Reg. j. 10. Deut. xxij. 22. I. Cor. ix. 24. xiv. 9. Dictionnaire de la Bible du* Pere Calmet, *tome I. A. page* 89. (*G*)

* AIR. Les Grecs adoroient l'*air*, tantôt sous le nom de *Jupiter*, tantôt sous celui de *Junon.* Jupiter régnoit dans la partie supérieure de l'athmosphere, Junon dans sa partie inférieure. L'*air* est aussi quelquefois une divinité qui avoit la lune pour femme & la rosée pour fille. Il y avoit des divinations par le moyen de l'*air*; elles consistoient ou à observer le vol & le cri des oiseaux, ou à tirer des conjectures des météores & des cometes, ou à lire les événements dans les nues ou dans la direction du tonnerre. Ménelas dans Iphigénie atteste l'*air* témoin des paroles d'Agamemnon: mais Aristophane traite d'impiété ce serment d'Euripide. Plus on considere la religion des Payens, plus on la trouve favorable à la poésie; tout est animé, tout respire, tout est en image; on ne peut faire un pas sans rencontrer des choses divines & des dieux, & une foule de cérémonies agréables à peindre, mais peu conformes à la raison.

* AIR, MANIERES, *considérés grammaticalement.* L'*air* semble être né avec nous; il frappe à la premiere vue. Les *manieres* sont d'éducation. On plaît par l'*air*; on se distingue par les *manieres.* L'*air* prévient, les *manieres* engagent. Tel vous déplaît & vous éloigne par son *air*, qui vous retient & vous charme ensuite par ses *manieres.* On se donne un *air*; on affecte ses *manieres.* On compose son *air*; on étudie des *manieres. Voyez les Synonymes François.* On ne peut être un fat sans savoir se donner un *air* & affecter des *manieres*; pas même peut-être un bon comédien. Si l'on ne sait composer son *air* & étudier ses *manieres*, on est un mauvais courtisan; & l'on doit s'éloigner de tous les états où l'on est obligé de paroître différent de ce qu'on est.

AIR, se dit *en Peinture*, de l'impression que fait un tableau, à la vue duquel on semble réellement respirer l'*air* qui regne dans la nature suivant les différentes heures du jour: frais, si c'est un soleil levant qu'il représente; chaud, si c'est un couchant. On dit encore qu'il y a de l'*air* dans un tableau, pour exprimer que la couleur du fond & des objets y est diminuée selon les divers degrés de leur éloignement: cette diminution s'appelle la *perspective aérienne.*

On dit aussi *air de tête* : tel fait de beaux *airs* de tête. On dit encore attraper, saisir l'*air* d'un visage, c'est-à-dire le faire parfaitement ressembler. En ce cas l'*air* sembleroit moins dépendre de la configuration des parties, que de ce qu'on pourroit appeller le *geste du visage*. (*R*)

AIR, *en Musique*, est proprement le chant qu'on adapte aux paroles d'une chanson ou d'une petite piece de poésie propre à être chantée; & par extension on appelle *air* la chanson même. Dans les opéra on donne le nom d'*airs* à tous les morceaux de musique mesurés, pour les distinguer du récitatif qui ne l'est pas; & généralement on appelle *air* tout morceau de musique, soit vocale, soit instrumentale, qui a son commencement & sa fin. Si le sujet est divisé entre deux parties, l'*air* s'appelle *duo*; si entre trois, *trio*, &c.

Saumaise croit que ce mot vient du Latin *æra*; & M. Burette est de son opinion, quoique Ménage combatte ce sentiment dans son étymologie de la langue françoise.

Les Romains avoient leurs signes pour le rhythme, ainsi que les Grecs avoient les leurs; & ces signes, tirés aussi de leurs caracteres numériques, se nommoient non seulement *numerus*, mais encore *æra*, c'est-à-dire nombre, ou la marque du nombre; *numeri nota*, dit Nonius Marcellus. c'est en ce sens qu'il se trouve employé dans ce vers de Lucile:

> *Hæc est ratio? perversa æra? summa subducta improbè?*

Et Sextus Rufus s'en est servi de même. Or quoique ce mot *æra* ne se prît originairement parmi les Musiciens que pour le nombre ou la mesure du chant, dans la suite on en fit le même usage qu'on avoit fait du mot *numerus*; & l'on se servoit d'*æra* pour désigner le chant même : d'où est venu le mot françois *air*, & l'italien *aria* pris dans le même sens.

Les Grecs avoient plusieurs sortes d'*airs* qu'ils appelloient *nomes*, qui avoient chacun leur caractere, & dont plusieurs étoient propres à quelques instruments particuliers, à-peu-près comme ce que nous appellons aujourd'hui *pieces* ou *sonates*.

La musique moderne a diverses especes d'*airs* qui conviennent chacune à quelque espece de danse dont ils portent le nom. *Voy*. MENUET, GAVOTTE, MUSETTE, PASSEPIÉ, CHANSON, *&c*. (*S*)

AIR, s. m. (*Littérature. Poésie Lyrique.*) en lisant & relisant l'*Essai sur l'union de la poésie & de la musique*, je me suis si bien pénétré des idées dont cet excellent ouvrage est rempli; & depuis, mes réflexions & les lumieres que l'expérience a pu me donner, se sont si parfaitement accordées avec les principes de l'auteur de l'*Essai*, qu'en écrivant sur la poésie destinée à être mise en chant, il ne me seroit plus possible de distinguer ce qui est de lui ou de moi, & qu'il vaut mieux tout d'un coup lui attribuer, soit que je le copie ou non, tout ce que je dirai sur l'objet qu'il a si bien approfondi.

L'*air* est une période musicale qui a son motif, son dessin, son ensemble, son unité, sa symmétrie, & souvent aussi son retour sur elle-même.

Ainsi l'*air* est à la musique ce que la période est à l'éloquence, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus régulier, de plus fini, de plus satisfaisant pour l'oreille; & l'interdire au chant théatral, ce seroit retrancher du spectacle lyrique le plus sensible de ses plaisirs. C'est sur-tout le charme de l'*air* qui dédommage les Italiens de la monotonie de leur récitatif, & de la froideur de leurs scenes épisodiques; & c'est ce qui manque à l'opéra françois pour en dissiper la langueur, & pour le ranimer par des impressions plus vives & plus sensibles que celles de la danse, qui semble être aujourd'hui à ce spectacle la seule ressource contre l'ennui.

Mais si l'*air* doit être admis dans la musique théatrale, il doit y être aussi naturellement amené; & l'art de le placer à propos n'a pas été assez connu.

La musique vocale a trois procédés différens: le récitatif simple, le récitatif obligé, & l'*air*, ou le chant périodique & suivi. Le premier s'emploie à tout ce que la scene a de tranquille & de rapide; le second a lieu dans les situations plus vives; il exprime le choc des passions, les mouvemens interrompus de l'ame, l'égarement de la raison, les irrésolutions de la pensée, & tout ce qui se passe de tumultueux & d'en-

trecoupé sur la scene. (*Voyez* le mot RECITATIF.

Quelle est donc la place de l'*air*? la voici. Il des moments où la situation de l'ame est déterminée, & son mouvement décidé, ou par une passion simple, ou par deux passions qui se succedent, ou par deux passions qui se combattent & qui l'emportent tour-à-tour. Si l'affection de l'ame est simple, l'*air* doit être simple comme elle; il est alors l'expression d'un mouvement plus lent ou plus rapide, plus violent ou plus doux, mais qui n'est point contrarié; & l'*air* en prend le caractere. Si l'affection de l'ame est implexe, & qu'elle se trouve agitée par deux mouvements opposés, l'*air* exprimera l'un & l'autre; mais avec cette différence, que tantôt il n'y aura qu'une succession directe, un passage comme de l'abattement au transport, de la douleur au désespoir; & alors le premier sentiment doit être en contraste avec le second, & celui-ci former sa période particulier : c'est-là ce qu'on appelle un *air* à deux motifs, mais sans retour de l'un à l'autre; tantôt il y aura un retour de l'ame sur elle-même, & comme une espece de révulsion du second mouvement au premier, & alors l'*air* prendra la forme du rondeau : il commencera par la colere, à laquelle succedera un mouvement de pitié, qu'un nouveau mouvement de dépit fera disparoître, en ramenant avec plus de violence le premier de ces sentiments. Par cet exemple, on voit que l'*air* en rondeau peut commencer par le sentiment le plus vif, dont la seconde partie soit le relâche, & qui se réveille à la fin avec plus de chaleur & de rapidité : c'est quelquefois l'amour que le devoir retient, mais qui lui échappe & s'abandonne à toute l'ardeur de ses desirs; c'est la joie que la crainte modere, & qu'un nouveau rayon d'espérance ranime; c'est la colere que ralentit un mouvement de générosité, mais que le ressentiment de l'injure vient ranimer encore avec plus de fureur.

Il peut arriver cependant que la premiere partie de l'*air*, quoique la plus douce, ait un caractere si sensible, si gracieux ou si touchant, qu'elle se fasse desirer à l'oreille, & alors c'est au poëte à prendre soin que le mouvement de l'ame l'y ramene : l'oreille qui demande & qui attend ce retour, seroit désagréablement trompée si on lui en déroboit le plaisir.

Enfin les révolutions de l'ame ou ses oscillations d'un mouvement à l'autre, peuvent être naturellement redoublées, & par conséquent le retour de la premiere partie de l'*air* peut avoir lieu plus d'une fois.

La marche & la coupe de l'*air* est donc prise dans la nature, soit qu'il exprime un simple mouvement de l'ame, une seule affection développée & variée par ses nuances; soit qu'il exprime le balancement & l'agitation de l'ame entre deux ou plusieurs sentiments opposés; soit qu'il exprime le passage unique d'un sentiment plus modéré à un sentiment plus rapide, & *vice versâ* : car tout cela est conforme aux loix des mouvements du cœur humain; & demander alors que la déclamation musicale ne soit pas un *air*, mais un simple récitatif, rompu dans ses modulations, sans dessin & sans unité, c'est non seulement vouloir que l'art soit dépouillé d'un de ses ornemens, mais que la nature ellemême soit contrariée dans l'expression qu'elle indique. Un sentiment simple & continu demande un chant dont le cercle l'embrasse, & dont l'étendue circonscrite le développe & le termine; deux sentiments qui se succedent l'un à l'autre, ou qui se balancent dans l'ame, demandent un chant composé dont les dessins soient en contraste; la reprise même de l'*air* a son modele dans la nature, car il arrive assez souvent à la réflexion tranquille, & plus encore à la passion, de ramener l'ame à l'idée ou au sentiment qu'elle a quitté. Il y a donc autant de vérité dans le *da-capo* en musique, que dans ces répétitions de Moliere, *le pauvre homme! qu'alloit-il faire dans cette galere? ma cassette, ma chere cassette!* &c.

Mais pour que l'*air* soit naturellement placé, il faut saisir avec justesse le moment où la vérité de l'expression le sollicite; l'*air* dans un moment vuide ou froid, sera toujours un ornement postiche. C'est le moment le plus vif de la scene qu'il faut choisir pour y attacher l'expression la plus saillante; & cette expression doit être

prise elle-même dans la nature. Ce n'est ni une image tirée de loin, ni une comparaison forcée, ni un madrigal artificiellement aiguisé, ni une antithese curieusement arrangée : qui doit être le sujet de l'*air*; l'expression la plus simple de ce qui affecte l'ame, est ce qui lui convient le mieux, parce que c'est-là ce qui donne lieu aux accens les plus sensibles de la parole, & par imitation aux accens les plus touchants de la musique.

Quant à la forme que le poëte doit donner à la période destinée à former un *air*: elle seroit difficile à prescrire : on doit observer seulement que chaque partie de l'*air* soit simple, c'est-à-dire que les idées ou sentimens qu'elle réunit, soient analogues & susceptibles d'unité dans l'expression qui les embrasse. C'est cette unité d'expression qu'on appelle motif ou dessin, & qui fait le charme de l'*air*.

Un talent sans lequel il est impossible de bien écrire dans ce genre, c'est le pressentiment du chant, c'est-à-dire du caractere que l'*air* doit avoir, de l'étendue qu'il demande, & du mouvement qui lui est propre.

On a prétendu que la symmétrie des vers étoit inutile au musicien, & l'on fait dire à celui-ci : « composez à votre fantaisie : le » metre, le rhythme, la phrase, le style » concis ou périodique, tout m'est égal, » je trouverai toujours le moyen de faire » du chant ». Oui du chant rompu, mutilé, sans dessin & sans suite, qui tâchera d'être expressif, mais qui n'étant point mélodieux, n'aura ni la vérité de la nature, ni l'agrément de l'art. L'Italie a deux poëtes célebres, Zeno & Métastase : Zeno est dramatique, il a de la chaleur, de l'intérêt, du mouvement dans la scene ; mais ses *airs* sont mal composés ; nul rapport, nulle intelligence dans la coupe des vers & dans le choix du rhythme ; les musiciens l'ont abandonné. Métastase au contraire a disposé les phrases, les repos, les nombres, & toutes les parties de l'*air*, comme s'il l'eût chanté lui-même ; tous les musiciens se sont donnés à lui.

Ce n'est pas qu'un musicien ne tire quelquefois parti d'une irrégularité, comme un lapidaire habile sait profiter de l'accident d'une agate ; mais ce sont les hasards du génie, & les hasards sont sans conséquence.

Dans un opéra de Rameau n'a-t-on pas vu ce mauvais vers.

Brillant soleil, jamais nos yeux dans
ta carriere,

produire un beau dessin de chœur ? L'homme sans talent se fait des regles de toutes les exceptions, pour excuser ses mal-adresses & se déguiser à lui-même l'impuissance où il est de faire mieux.

Du reste ce n'est point telle forme de vers, ni leur égalité apparente qui les rend favorables à un chant mesuré ; ce sont les nombres qui les composent ; c'est l'arrangement symmétrique de ces nombres dans les différentes parties de la période ; c'est la facilité qu'ils donnent à la musique d'être fidelle en même temps à la mesure & à la prosodie, de varier le rhythme sans altérer le mouvement ; c'est l'attention à placer les repos, à mesurer les espaces, à ménager les suspensions ou les cadences au gré de l'oreille, & plus encore au gré du sentiment qui est le juge de l'expression.

Prenez la plus harmonieuse des odes de Malherbe ou de Rousseau, vous n'y trouverez pas quatre vers de suite favorablement disposés pour une phrase de chant: c'est bien le même nombre de syllabes, mais nulle correspondance, nulle symmétrie, nulle rondeur, nulle assimilation entre les membres de la période, nulle aptitude enfin à recevoir un chant périodique & mélodieux ; le mouvement donné par le premier vers est contrarié par le second ; la coupe de l'*air* indiquée par ces deux vers, ne peut plus aller aux deux autres ; ici la phrase est trop concise, & là elle est trop prolongée ; d'où il arrive que le musicien est obligé de faire sur ces vers un chant qui n'a point d'unité, de motif & de caractere ; ou de n'avoir aucun égard à la prosodie & au sens.

On fait le même reproche aux vers de Quinault, les plus harmonieux peut-être qui soient dans notre langue, & sur lesquels il est impossible de faire un *air* : ce

qui prouve bien que l'harmonie poétique n'eſt pas l'harmonie muſicale. Quinault a fait le mieux poſſible pour l'eſpece de chant auquel ſes vers étoient deſtinés, mais le chant périodique dont il s'agit ici n'étoit pas connu de ſon temps; il ne l'étoit pas même en Italie. On ſait que le fameux Corelli n'en avoit pas l'idée, & Lulli, ſon contemporain, l'ignoroit comme lui.

L'invention de l'*air*, ou de la période muſicale, eſt regardée par les Italiens comme la plus précieuſe découverte qu'on ait faite en muſique; la gloire en eſt due à Vinci. Les Italiens en ont abuſé, comme on abuſe de tous les plaiſirs; ils ont, ſans doute, trop négligé la vraiſemblance & l'analogie qui fait le charme de l'expreſſion, ſur-tout dans ces *arts* de bravoure où l'on a briſé la langue, & dénaturé le ſentiment; ſacrifié la vraiſemblance & l'intérêt même au plaiſir d'entendre une voix brillante badiner ſur une roulade ou ſur un paſſage léger. Mais il y a long-temps qu'on a dit que l'abus des bonnes choſes ne prouve pas qu'elles ſoient mauvaiſes. Il faut prendre des Italiens ce qu'un goût pur & ſain, ce qu'un ſentiment juſte & délicat approuve; leur laiſſer le luxe & l'abus, ſe garantir de l'excès, & tâcher de faire comme ils ont fait ſouvent, c'eſt-à-dire le mieux poſſible.

L'art d'arrondir & de ſymmétriſer la période muſicale, a été juſqu'ici peu connu des François, ſi ce n'eſt dans leurs vaudevilles, où la phraſe d'un chant donné a preſcrit le rhythme des vers. Mais par les eſſais que j'en ai faits moi-même au gré d'un muſicien habile, j'oſe aſſurer que notre langue s'accommode facilement à cette formule de chant. On commence à le reconnoître, on commence même à ſentir que le charme de l'*air*, phraſé à l'italienne, manque à la ſcène de l'opéra françois pour l'animer & l'embellir; & lorſqu'on ſaura l'y employer avec intelligence & avec avantage, ainſi que le *duo* & le récitatif obligé, il en réſultera, pour l'opéra françois ſur l'opéra italien, une ſupériorité que je ne crains pas de prédire.

Mais on aura toujours à regretter que les chefs-d'œuvre de Quinault ſoient privés de cet ornement: & celui qui réuſſiroit à les en rendre ſuſceptibles, en conſervant à ces poëmes leurs inimitables beautés, feroit plus qu'on ne ſauroit croire, pour les progrès de la muſique en France; & pour la gloire d'un théatre où Quinault doit toujours régner.

Quelque mérite que l'on ſuppoſe à Lulli, la facilité, la nobleſſe, le naturel de ſon récitatif peuvent être imités; & dans tout le reſte il n'eſt pas difficile d'être ſupérieur à lui. Mais rien peut-être ne remplacera jamais les poëmes de Theſée, de Roland & d'Armide; & toute nouveauté qui les bannira du théatre nous laiſſera de longs regrets.

Le moyen le plus infaillible de nous rendre tout-à-coup paſſionnés pour une muſique nouvelle, ce ſeroit donc de l'adapter à ces poëmes enchanteurs; & ce n'eſt pas ſans y avoir réfléchi que je crois cela très-poſſible.

J'ai dit que l'égalité des vers n'étoit pas eſſentielle à la ſymmétrie du chant, ſoit parce que deux vers inégaux peuvent avoir des meſures égales, & que le ſpondée, par exemple, qui n'a que deux ſyllabes eſt l'équivalent du dactyle qui en a trois; ſoit qu'il arrive auſſi que le muſicien, par des ſilences ou par des prolations, ſupplée au pied qui manque à un vers, pour égaler la longueur d'un autre; ſoit enfin parce que les phraſes de chant qui ne ſont pas correſpondantes, n'ont pas beſoin d'avoir entre elles une parfaite égalité. Mais entre les membres ſymmétriquement oppoſés d'une période, c'eſt une choſe précieuſe que l'égalité du metre, & que l'identité des nombres, & l'auteur qui me ſert de guide, en fait, avec raiſon, un mérite à Métaſtaſe à l'excluſion d'Apoſtolo Zeno; voici l'exemple qu'il en cite, & cet exemple eſt une leçon.

L'onda che mormora
Tra ſponda e ſponda,
L'aura che tremola
Tra fronda e fronda,
E meno inſtabile
Del veſtro cor.

Par l'alme ſimplici
Dei folli amanti
Sol per voi ſpargono
Soſpiri e pianti,
E da voi ſperano
Fede in amor.

Notre langue, il faut l'avouer, n'eſt pas aſſez dactylique pour imiter une pareille harmonie; mais avec une oreille juſte, & long-temps exercée aux formules du chant, un poëte françois qui voudra bien ſe donner un peu de peine en compoſant les paroles d'un *air*, y obſervera un rhythme aſſez ſenſible, une correſpondance aſſez marquée d'un nombre à l'autre, dans les parties ſymmétriques, & aſſez d'analogie entre le mouvement du vers & le caractere du ſentiment ou de l'image, pour donner lieu au muſicien de concilier dans ſon chant l'unité du deſſin, la vérité de l'expreſſion, la préciſion des mouvements, & cette juſteſſe des rapports qui dans les ſons plaît à l'oreille, comme dans les idées elle plaît à l'eſprit.

Je ne dois pourtant pas diſſimuler, l'avantage que les Italiens ont ſur nous à cet égard; & le voici: plus une nation eſt paſſionnée pour un art, plus elle lui donne de licences: de-là vient que la muſique italienne fait de la langue tout ce qu'elle veut; qu'elle combine les paroles d'un *air* comme bon lui ſemble, & les répete tant qu'il lui plaît. Notre langue eſt moins indulgente, & le ſentiment de la mélodie n'a pas encore tellement ſéduit & préoccupé nos oreilles, que tout le reſte y ſoit ſacrifié; nous voulons que la proſodie & le ſens ſoient reſpectés dans le plus bel *air*: une ſyncope, une prolation, une inverſion forcée alterent en nous l'impreſſion de la muſique la plus touchante; & des paroles trop répétées nous fatiguent, quelque facilité qu'elles donnent aux modulations du chant. Delà vient que l'*air* françois, dans un petit cercle de paroles, peut difficilement avoir la même liberté, la même variété, la même étendue que l'*air* italien. Que faire donc? laiſſer la muſique à la gêne dans l'étroit eſpace de huit petits vers, à la ſimple expreſſion deſquels le chant ſera ſervilement réduit? C'eſt lui ôter beaucoup trop & de ſa force & de ſa grace. La muſique, pour émouvoir profondément l'oreille & l'ame, a beſoin, comme l'éloquence, de graduer, de redoubler, de graver ſes impreſſions: à la premiere, ce n'eſt ſouvent qu'une émotion légere; à la ſeconde, l'ame & l'oreille plus attentives, ſeront auſſi plus vivement émues; à la troiſieme, leur ſenſibilité, déja fortement ébranlée, produit l'ivreſſe & le tranſport. Voilà pourquoi dans les ſymphonies, comme dans la muſique vocale, le retour du motif a tant de charme & de pouvoir. Le vrai moyen de ſuppléer à la liberté que les Italiens donnent au chant de ſe jouer des paroles, eſt donc de lui donner dans les paroles mêmes des deſſins variés à ſuivre, & des détours à parcourir. L'art du poëte conſiſte alors à faire de toutes les parties de l'*air*, par leur liaiſon, leur enchaînement, leur mutuelle dépendance, & par la facilité des progreſſions, des paſſages & des retours, à faire, dis-je, de tout cela, un enſemble bien aſſorti.

Les exemples que j'ai donnés de l'alternative des paſſions dans un *air* à pluſieurs deſſins, font entendre ce que je veux dire.

Il eſt à craindre, je l'avoue, qu'un pareil chant, au milieu de la ſcène, interrompant le dialogue, ne ralentiſſe l'action & ne refroidiſſe l'intérêt; & c'eſt pour cela que les italiens l'ont preſque toujours relegué ou à la fin des ſcènes, ou dans les monologues: c'eſt communément là qu'un perſonnage livré à lui-même peut donner plus de développement à la paſſion qui l'agite, au ſentiment dont il eſt occupé.

Mais au milieu même de la ſcène la plus vive & la plus rapidement dialoguée, il eſt des circonſtances où ces élans impétueux de l'ame, cette eſpece d'exploſion des mouvemens qu'elle a réprimés trouvent place, & loin de refroidir la ſituation, y répandent plus de chaleur. Que devient alors, demandera-t-on, l'interlocuteur à côté duquel on chante? Ce qu'il devient dans une ſcène tragique, lorſqu'emporté par une paſſion violente, le perſonnage qui eſt en

en ſcene avec lui, l'oublie & ſe livre à ſes mouvements : que devient Œnone pendant le délire de Phedre ? Que devient Electre ou Pilade, pendant les accès de fureur où tombe Oreſte ? Que devient Néoptoleme, à côté de Philoctete rugiſſant de douleur ? Tout perſonnage vivement intéreſſé à l'action ne ſauroit être froid ni ſans contenance ſur la ſcene ; ſoit que ſon interlocuteur parle ou chante, il le met en jeu en l'affectant lui-même des paſſions dont il eſt ému ; & s'il ne fait que faire alors, c'eſt qu'il manque d'ame ou d'intelligence.

Ce qui nuit le plus réellement à la chaleur de l'action, ce ſont ces longs préludes & ces longs épilogues de ſymphonie, qu'on nomme *ritournelles*. Quelquefois elles ſont placées pour annoncer les mouvements de l'ame qui précedent l'*air*, ou pour exprimer un reſte d'agitation dans le ſilence qui le ſuit. Mais en général ces libertés que ſe donne le muſicien pour briller aux dépens du poëte, font une longueur importune, & le muſicien ne ſauroit être trop ménager de cette eſpece d'ornements. *Voyez* DUO, RÉCITATIF. (*M. MARMONTEL.*)

AIR, (*Jard.*) On dit d'un arbre qu'il eſt planté en plein vent ou en plein *air*, ce qui eſt ſynonyme. *Voyez* AIR. (*K*)

AIR, *en Fauconnerie*; on dit l'oiſeau prend l'*air*, c'eſt-à-dire qu'il s'éleve beaucoup.

* AIR *ou* AYR, (*Géog.*) ville d'Ecoſſe à l'embouchure de la riviere de ſon nom. *Long.* 14. 40. *lat.* 56. 21.

AIR, (*Géog.*) montagne de l'Arabie heureuſe, proche de Médine, & au ſud de cette ville. Elle borne de ce côté-là les états du chérif de Médine. On trouve ſur cette montagne une grande quantité de ces arbres qui portent l'encens. (*C. A.*)

AIR, (*Marine.*) L'*air* conſidéré comme néceſſaire à la vie, mérite l'attention particuliere des marins. Rien n'eſt plus propre à en convaincre, qu'un mémoire fait par M. le vicomte de Morogues, aujourd'hui chef d'eſcadre des armées navales, & imprimé dans le premier volume des mémoires préſentés à l'académie des ſciences, par les ſavants étrangers. Cet excellent mémoire a été tranſmis & étendu par M. Duhamel du Monceau, dans un ouvrage intitulé : *Moyens de conſerver la ſanté aux équipages des vaiſſeaux*, livre plein d'excellentes idées, & que je conſeille à tout marin de lire.

Ecoutons M. de Morogues lui-même : ce ſont des paſſages de ſon mémoire que je vais citer. « Peut-être que l'*air* qui couvre la ſurface de la mer eſt le plus naturel & le plus ſain qu'on puiſſe reſpirer. Il eſt d'expérience que les évaporations ſulfureuſes & minérales, qui ſont nuiſibles à la ſanté, s'abſorbent dans l'eau, *&c.* Les ſels qui ſont mêlés avec l'eau, ſont tellement fixes, qu'ils ne peuvent même être élevés par la chaleur de l'eau bouillante, *&c.* Pourquoi les équipages, qui traverſent un vaſte eſpace d'un *air* auſſi pur que nous l'avons dit, ſont-ils ſujets à tant de maladies ? C'eſt que les vaiſſeaux ont, pour ainſi dire, leur athmoſphere particuliere, & qu'ils portent dans eux le principe de la corruption de l'*air* que les équipages ſont obligés de reſpirer. L'*air* des cales a peu de circulation, & il eſt fort chargé de vapeurs. Les vivres s'y échauffent, & par une fermentation très-ſenſible, ils répandent une exhalaiſon dangereuſe. D'un autre côté, les beſtiaux placés dans l'entrepont, contribuent à altérer l'*air* par leur fumier, par la mauvaiſe odeur de leur laine graſſe, par leur tranſpiration & leur reſpiration. La mal-propreté, & le grand nombre de gens qui couchent dans ce même entrepont avec leurs habits, ſouvent pénétrés d'humidité ou de ſueur, ſont des cauſes encore plus réelles de la corruption de l'*air*, *&c.* Il ſe mêle dans l'*air* des vaiſſeaux une vapeur très-pernicieuſe, dont on n'a pas encore parlé, c'eſt celle qui s'éleve de l'eau qui ſe corrompt, & qui croupit en ſéjournant dans le fond des vaiſſeaux, *&c.* La quantité des vapeurs augmente journellement, puiſque les parties les plus groſſieres après s'être élevées dans l'*air*, & avoir flotté quelque temps dans ce fluide, s'attachent & s'embarraſſent dans les pores qui ſont à la ſurface des corps qu'elles touchent. Souvent même ces vapeurs les pénétrent aſſez profondément, & c'eſt de-là que vient cette odeur forte, & ſi difficile à ſe diſſiper, que contrac-

tent les vêtements, & tout ce qui a été embarqué, &c. »

Après cet exposé, M. le vicomte de Morogues détermine le rapport du volume des vapeurs, avec celui de l'*air* de la cale & de l'entrepont; il compte le nombre de respirations & la quantité d'*air* qu'un homme aspire pendant les douze heures qu'il passe dans l'entrepont: il montre la perte de l'élasticité de l'*air*; & fixant à-peu-près à un quart de l'*air* total de la cale, la quantité de vapeurs qui s'y trouvent, & à un huitieme au moins celle qui est dans l'entrepont, il prouve d'une maniere incontestable, combien est pernicieux le liquide empoisonné que l'on y respire, & qui se mêle dans le sang & abreuve les poumons.

Le résultat des connoissances sur le danger de l'air que l'on respire dans les vaisseaux, conduit naturellement à désirer d'y remédier: c'est ce dont traite aussi l'ouvrage que j'ai cité. On peut voir les machines, & les différents moyens qu'il conseille pour renouveller l'*air* de l'entrepont & des cales, & pour y introduire l'*air* extérieur, aux mots MANCHE & VENTILATEUR. En finissant cet article, je dois rappeller que veiller sur la conservation des équipages, intéresse l'humanité, le bon citoyen, & est une obligation directe & un devoir essentiel pour l'officier de la marine. *M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.

AIR *de vent*, (*Marine.*) la boussole est divisée par les marins en trente-deux parties, & chaque pont de cette division s'appelle *air de vent*. Les trente-deux *airs de vent*, ont chacun leur nom particulier, qui dérive de celui des quatre principaux *airs de vent*, connus de tout le monde; le *nord*, le *sud*, l'*est* & l'*ouest*. La boussole représente l'horizon, & est aussi divisée comme lui en 360°: conséquemment, entre deux *airs de vent*, il y a 12° 15'. Cette seconde division est nécessaire pour l'estimation de la route d'un vaisseau; car dans une route longue sur-tout, il est bien différent d'avoir couru à l'est, ou entre l'est & l'est-quart-sud-est. Dans ce cas, pour exprimer l'*air de vent* où l'on a couru, on dit avoir couru à l'est 5° 30' sud.

Si l'on pouvoit estimer avec exactitude à la mer l'*air de vent* où un vaisseau a porté, l'observation de la latitude seroit alors suffisante, pour connoître aussi la longitude, c'est-à-dire, pour savoir avec précision la route qu'a fait le vaisseau, & le point où il se trouve au moment de l'observation (excepté dans le seul cas où il auroit couru directement dans l'est ou dans l'ouest; exception de peu d'importance); mais malheureusement cette estimation ne peut se faire, parce qu'un vaisseau ne parcourt jamais la ligne droite qui conduit à l'*air de vent*, où il présente le cap: les vagues, la dérive, &c. l'en détournent; & ces causes ne peuvent être appréciées.

Voici l'ordre qu'on a suivi dans la nomination des trente-deux *airs de vent*. Entre le nord & l'est, il y a huit fois 11° 15' & conséquemment sept *airs de vent*; celui du milieu, ou le quatrieme, soit en commençant à compter par le nord, soit en commençant à compter par l'est, s'est nommé, du nom des deux, *nord-est*. Cette division faite entre le nord-est, & chacun des airs principaux, le nord & l'est, il restoit quatre fois 11° 15' & trois *airs de vent*; celui du milieu a pris également le nom des deux *airs de vent* contre lesquels il se trouvoit; ainsi entre le nord & le nord-est, on a dit *nord-nord-est*; & entre l'est & le nord-est, on a dit *est-nord-est*.

Pour nommer chacun des *airs de vent* qui s'entremêlent avec ceux dont nous venons de parler, on leur a donné le nom de l'*air de vent* principal ou du principal composé, auprès duquel ils se trouvoient, en ajoutant qu'il s'en éloignoit d'un quart, c'est-à-dire, du quart de la distance qui est entre un *air de vent* principal, & un principal composé); ainsi les deux *airs de vent*, qui sont auprès du nord-est, se nomment *nord-est* comme lui; mais on ajoute un quart vers le nord à celui qui s'incline vers le nord, & un quart vers l'est à celui qui s'incline vers l'est. Il en est de même des deux *airs de vent* qui sont auprès du nord, dont un s'appelle *nord un quart vers le nord-est*, & l'autre *nord un quart vers le nord*.

On écrit ces noms par abréviation, & même on les prononce par abréviation: au lieu du nord un quart vers le nord-est, on dit *Nord-quart-nord-est*, & on écrit

N¼ne; on dit *nord-eſt-quart de nord*, *nord-eſt-quart-d'eſt*; & on écrit *Ne¼n*, *Ne¼e*, &c.

Conſéquemment à ce que nous venons de dire, la *figure 3 de la planche I*, (*Architecture nav.*), offre un quart de la bouſſole, qu'il ſeroit facile d'achever, d'après les mêmes principes, avec la légere obſervation de nommer l'*air de vent* principal avec le principal compoſé, & de mettre dans la prononciation la particule *de* aux *airs de vent*, qui portent le nom de quart, lorſqu'ils paſſent d'un des quatre principaux compoſés à un des quatre *airs de vent* principaux; & de ne point l'ajouter au contraire, lorſqu'ils paſſent d'un des quatre principaux à un des quatre principaux compoſés. Ainſi l'on dit *E. N-e.* & non pas *N-e. E*, & l'on prononce *N-e¼ de N*, & non pas *N-e¼n*, quoique l'on prononce *N¼N-e*, & non pas *N¼ de N-e*.

L'uſage a auſſi corrompu la prononciation de ces mots, qui ne s'expriment point comme on les écrit. Nord-eſt ſe prononce *nordès*, comme *procès*; ſud-eſt ſe prononce de même *ſuès*: ſud-oueſt ſe prononce *ſuroua*; & nord-oueſt, *noroua*. (*M. le Chevalier de la* COUDRAYE.)

AIR *ou* AIRE (*Marine*) acquérir de l'*air* ou de l'*aire*, ſe dit d'un vaiſſeau qui paſſe de l'état de non-mouvement à celui d'une certaine vîteſſe quelconque. Doit-on dire *air* ou *aire*? C'eſt une queſtion. *Aire* me paroîtroit mieux dit: *Air* ſemble être ſeul en uſage. Dans le premier ſens, acquérir de l'*air* ſeroit acquérir ou parcourir de l'eſpace: dans le ſecond, acquérir de l'*air* doit ſignifier parcourir ou rencontrer une plus grande quantité d'*air*. « On dit qu'un vaiſſeau a beaucoup d'*air*, pour dire qu'il fait un grand ſillage. On dit donner de l'*air* au bâtiment, en parlant d'un vaiſſeau qui eſt au plus près du vent, pour dire faire porter un peu largue, afin que le vent, frappant les voiles d'une maniere plus directe, donne plus de vîteſſe au vaiſſeau. »

Air ſe prend auſſi pour la vîteſſe que conſerve un bâtiment, après que la force qui lui a communiqué cette vîteſſe, a ceſſé. » Une chaloupe qui veut aborder à une cale, ceſſe de faire uſage de ſes avirons, à une certaine diſtance de cette cale, parce que ſon *air* ſuffit pour la lui faire accoſter. » On dit que l'*air* d'un vaiſſeau eſt amorti, pour dire que la forcequ'il conſervoit, & qui le faiſoit mouvoir dans un certain ſens, a été détruite, & n'a plus lieu. »

Plus un vaiſſeau a de maſſe, & plus long-temps proportionnellement conſerve-t-il la vîteſſe communiquée après l'anéantiſſement de la puiſſance communicative. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIRAIN *ou* CUIVRE JAUNE, ſ. m. (*Chym.*) c'eſt un métal factice compoſé de cuivre fondu avec la pierre de calamine qui lui communique la dureté & la couleur jaune. *Voyez* MÉTAL, CUIVRE.

On dit que les Allemands ont poſſédé long-temps le ſecret de faire ce métal. Voici préſentement comment on le prépare. On mêle avec du charbon de terre de la pierre calamine calcinée & réduite en poudre: on incorpore ces deux ſubſtances en une ſeule maſſe par le moyen de l'eau; enſuite quand cela eſt ainſi préparé, on met environ ſept livres de calamine dans un vaſe à fondre qui doit contenir environ quatre pintes, & on y joint à-peu-près cinq livres de cuivre: on met le vaſe dans une fournaiſe à vent de huit pieds de profondeur, & on l'y laiſſe environ onze heures, au bout duquel temps l'*airain* eſt formé. Quand il eſt fondu, on le jette en maſſes ou en bandes. Quarante-cinq livres de calamine crue, trente livres étant brûlée ou calcinée, & ſoixante livres de cuivre, font avec la calamine cent livres d'*airain*. Du temps d'Erker, fameux Métallurgiſte, ſoixante & quatre livres de cuivre ne donnoient par le moyen de la calamine, que quatre-vingt-dix livres d'*airain*.

Airain, qui autrefois ne ſignifioit que le *cuivre* & dont on ſe ſert préſentement plus particuliérement pour ſignifier le *cuivre jaune*, ſe dit encore du métal dont on fait des cloches, & qu'on nomme auſſi *bronze*. Ce métal ſe fait le plus communément avec dix parties de cuivre rouge & une partie d'étain; on y ajoute auſſi un peu de zinc.

L'*airain* de Corinthe a eu beaucoup de réputation parmi les anciens. Le conſul Mummius ayant ſaccagé & brûlé Corinthe 146 ans avant J. C. on dit que ce précieux métal fut

formé de la prodigieuse quantité d'or, d'argent & de cuivre dont cette ville étoit remplie, & qui se fondirent ensemble dans cet incendie. Les statues, les vases, &c. qui étoient faits de ce métal, étoient d'un prix inestimable. Ceux qui entrent dans un plus grand détail, le distinguent en trois sortes : l'or étoit le métal dominant de la premiere espece : l'argent de la seconde; & dans le troisieme, l'or, l'argent, & le cuivre, étoient en égale quantité.

Il y a pourtant une difficulté au sujet du cuivre de Corinthe; c'est que quelques auteurs disent que ce métal étoit fort recherché avant le sac de Corinthe par les Romains; ce qui prouveroit que le cuivre de Corinthe n'étoit point le produit des métaux fondus confusément dans l'incendie de cette ville, & que les Corinthiens avoient possédé particuliérement l'art de composer un métal où le cuivre dominoit, & qu'on nommoit pour cela *cuivre de Corinthe*. *Voyez* CUIVRE.

L'*airain* ou *cuivre jaune* est moins sujet à verdir que le cuivre rouge : il est aussi plus dur, c'est de tous les métaux le plus dur; c'est ce qui a fait qu'on s'en est servi pour exprimer la dureté : on dit *un siecle d'airain*, *un front d'airain*, &c. Les limes qui ne peuvent plus servir à l'*airain* sont encore bonnes pour limer le fer; ce qui prouve que le fer est moins dur que l'*airain*. (*M*)

AIRE, *area* s. f. Une *aire* est proprement une surface plane sur laquelle on marche. *Voyez* PLAN.

Le mot latin *area*, d'où vient *aire*, signifie proprement le lieu où l'on bat le bled; il est dérivé de *arere*, être sec.

AIRE, *en Géométire*, est la surface d'une figure rectiligne, curviligne, ou mixtiligne, c'est-à-dire l'espace que cette figure renferme. *Voyez* SURFACE, FIGURE, &c.

Si une *aire*, par exemple un champ, a la figure d'un quarré dont le côté soit de 40 pieds, cette *aire* aura 1600 pieds quarrés, ou contiendra 1600 petits quarrés dont le côté sera d'un pied. *V.* QUARRÉ, MESURE.

Ainsi, trouver l'*aire* ou la surface d'un triangle, d'un quarré, d'un parallélogramme, d'un rectangle, d'un trapeze, d'un rhombe, d'un polygone, d'un cercle, ou d'une autre figure, c'est trouver combien cette *aire* contient de pieds, de pouces, & de lignes quarrées. Quant à la maniere de faire cette réduction d'une surface en surfaces partielles quarrées, *voyez* TRIANGLE.

Pour mesurer un champ, un jardin, un lieu entouré de murs, fermé de haies, ou terminé par des lignes, il faut prendre les angles qui se trouvent dans le contour de ce lieu, les porter sur le papier, & réduire ensuite l'*aire* comprise entre ces angles & leurs côtés en arpens, &c. en suivant les méthodes prescrites pour la mesure des figures planes en général. *Voyez* FAIRE *ou* LEVER UN PLAN. (*E*)

Si du centre du Soleil on conçoit une ligne tirée au centre d'une planete, cette ligne engendrera autour du Soleil des *aires* elliptiques proportionnelles au temps. Telle est la loi que suivent les planetes dans leur mouvement autour du Soleil; ainsi le Soleil étant supposé en *S*, & une planete en *A*, (*Planche d'Astronom. fig.* 61 n°. 2.) si cette planete parvient en *B* dans un temps quelconque donné; le rayon vecteur *AS* aura formé dans ce mouvement l'*aire ASB* : soit ensuite la même planete parvenue en *P*, & soit pris le point de *D*, tel que l'*aire PSD* soit égale à l'*aire ASB*; il est certain par la proposition précédente, qu'elle aura parcouru les arcs *PD* & *AB* dans des temps égaux. *Voyez* PLANETE & ELLIPSE.

Le célebre Newton a démontré que tout corps qui dans son mouvement autour d'un autre suit la loi dont nous venons de parler, c'est-à-dire, que tout corps qui décrit autour d'un autre corps des *aires* proportionnelles au temps, gravité ou tend vers ce corps. *Voyez* GRAVITATION & PHILOSOPHIE NEWTONNIENNE. (*O*)

AIRE, *terme d'Architecture*, est une place ou superficie plane & horizontale, par laquelle l'on trace un plan, une épure, &c. *Voyez* EPURE.

Il se dit encore d'un enduit de plâtre dressé de niveau, pour tracer une épure ou quelque dessin.

AIRE *de plancher*, se dit de la charge qu'on met sur les solives d'un plancher, d'une couche de plâtre pur pour recevoir le carreau.

AIRE *de moilon*, c'eſt une petite fondation au raiz-de-chauſſée, ſur laquelle on poſe des lambourdes, du carreau de pierre, de marbre, ou dalles de pierre: c'eſt ce que Vitruve entend par *ſtatumen*.

AIRE *de chaux & de ciment*, c'eſt un maſſif en maniere de chape, pour conſerver le deſſus des voûtes qui ſont à l'air, comme il en a été fait ſur l'orangerie de Verſailles.

AIRE *de recoupes*; c'eſt une épaiſſeur d'environ huit à neuf pouces de recoupes de pierre, pour affermir les allées des jardins. *(P)*

AIRE *de pont*; c'eſt le deſſus d'un pont ſur lequel on marche, pavé ou non pavé.

AIRE *d'un baſſin*; c'eſt un maſſif d'environ un pied d'épaiſſeur, fait de chaux & de ciment avec des caillous ou un corroi de glaiſe pavé par-deſſus, ce qui fait le fond du baſſin. Cette *aire* ſe conſerve long-temps, pourvu que la ſuperficie de l'eau s'écoule aiſément, quand le tuyau de décharge eſt trop menu, l'eau ſuperflue regorgeant ſur les bords, délaie le terrein ſur lequel eſt aſſis le baſſin, & le fait périr. (K)

AIRE, c'eſt, *en Economie ruſtique*, le nom que l'on donne à la ſurface des granges, des poulaillers, des colombiers, des toîts à porc, des bergeries, des vinées, *&c.* ſur laquelle on marche.

L'*aire* de la grange d'une grande ferme eſt percée d'une porte charretiere au moins, quelquefois de deux. Pour faire l'*aire*, on commence par labourer le terrein, on enleve un demi-pied de terre; on lui ſubſtitue de la glaiſe pétrie & rendue ferme; on étend bien cette glaiſe; on a ſoin que ſa ſurface garde le niveau.

On laiſſe eſſuyer la terre; on la bat à trois ou quatre repriſes avec une batte de jardinier. *Voyez* BATTE. On n'y laiſſe point de fentes; on l'applanit bien avec un gros cylindre de pierre fort peſant. On ne prend pas toujours cette précaution. C'eſt ſur cette *aire* qu'on bat le bled.

Pour l'*aire* des bergeries, il ne faut pas la faire de niveau; il faut qu'elle ſoit un peu en pente, afin d'avoir la commodité de la nettoyer; du reſte ſans pierre & bien battue.

Celle des toîts à porc doit être pavée, ſans quoi les cochons la fouilleront.

AIRE, (*Jardinage*) eſt un terrein plein & uni ſur lequel on ſe promene, tel que ſeroit la place d'un parterre, d'un potager, le fond d'un boulingrin, & autres. (*K*)

AIRE, ſ. f. *nidus*, eſt le nid ou l'endroit qu'habitent les grands oiſeaux de proie, tel que l'aigle, le faucon, l'autour, *&c.* Ces oiſeaux ſe retirent & élevent leurs petits dans les rochers les plus eſcarpés, ou ſur les arbres les plus élevés; ils y conſtruiſent des *aires* qui ont juſqu'à une toiſe quarrée d'étendue, & qui ſont faites avec des bâtons aſſez gros, & des peaux des animaux qu'ils ont dévorés. *Voyez* AIGLE. (*I*)

Article 8 de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'Août 1669, (*Chaſſe.*) il eſt dit: » Défendons à toutes perſonnes de prendre » dans nos forêts, garennes, buiſſons, & » plaiſirs, aucunes *aires* d'oiſeaux de quelque eſpece que ce ſoit; & en tout autre » lieu les œufs de cailles, perdrix & faiſans, à peine de 100 livres pour la premiere fois, 200 livres pour la ſeconde, » & du fouet & banniſſement à ſix lieues » de la forêt pendant cinq ans, pour la » troiſieme ».

AIRE, *en terme de Vannier*, c'eſt un endroit plein dans un ouvrage de faiſſerie, qui commence à la torche & monte juſqu'à une certaine diſtance; ce qui ſe fait en tournant un brin d'oſier autour de chaque pé. *Voyez* FAISSERIE, TORCHE, PÉ.

§ AIRE-EN-ARTOIS, (*Géog.*) on eſt parvenu en 1750, à vaincre tous les obſtacles pour avoir de l'eau dans cette ville. On y a percé une fontaine à 137 pieds de profondeur, ſur la grande place de la ville. Cette ſource donne une eau abondante & ſalutaire qui eſt un très-grand ſoulagement pour les habitans & pour la garniſon. Un particulier a fait l'inſcription ſuivante pour placer au frontiſpice de l'ouvrage que l'on a conſtruit pour garantir cette fontaine:

PACE LEVAMEN,

OBSIDIONE SALUS.

M. Chevalier, ingénieur en chef de la Place, & commandant du fort Saint-

François, y a aussi percé une fontaine qui fait les délices des militaires qui habitent ce fort voisin de la ville. On y a fait à ce sujet ces deux vers suivants :

Quam formidandis cinxisti mœnibus arcem,

Fontibus hanc recreas ingeniosa manus.

avec cette inscription :

AN. 1751.

LUD. XV, PACATORE ORBIS REGNANTE,

BELLI MINISTRO D'ARGENSON,

ARCIS PRÆFECTO CHEVALIER,

SOLATIUM MARTIS. (*C.*)

§ AIRE, (*Géog.*) ville de France en Gascogne sur l'Adour. Elle est située sur la pente d'une montagne à treize lieues Est de Dax, & à quinze environ Ouest de Condom. Elle fut autrefois le séjour des rois Visigoths; on y voit encore sur le bord de l'Adour les ruines du palais d'Alaric, qui fit publier dans cette ville, en 506, le code Théodosien. Aujourd'hui cette ville est peu considérable, parce qu'elle souffrit beaucoup du temps de la ligue. Il y a cependant un évêque suffragant de celui d'Auch, qui a deux cents quarante paroisses dans son diocèse. (*C, A.*)

§ AIRELLE *ou* MIRTILLE, (*Hist. nat. Botaniq.*) en latin *vitis idæa* dans Tournefort; *vaccinium* dans Linnæus; en Anglois *bill-berry*, *wortle-berry*, *cran-berry*, en allemand *heidelbceren*.

Caractere générique.

D'un petit calice permanent, quelquefois découpé en quatre parties & qui renferme l'embryon, s'éleve au-dessus de huit étamines à sommets fourchus, un style couronné d'un stigmate obtus. Ces parties sont situées dans un grelot monopétal, dont le bord est renversé & ordinairement découpé en quatre petites échancrures. L'embryon devient une baie succulente, terminée par un ombilic, & divisée en quatre cellules, où se trouvent quelques semences menues.

Ce genre ne differe de l'arbousier qu'en ce que la fleur de ce dernier porte dix étamines, & que son fruit est divisé en cinq cellules : & à cela près que l'oxyccocus ou canneberge de Tournefort, produit une fleur polypétale, il ressemble fort à l'*airelle*.

La premiere espece d'oxyccocus de Tournefort, est la vaccinia de Jean Bauhin : de ce mot Linnæus a fait celui de *vaccinium* qu'il a attribué aux *vitis idæa*, auxquels il a joint les oxyccocus en changeant en *cocos* la désinence de ce mot; aux traits généraux de ressemblance de ces trois genres, se joint encore celle de la disposition commune de leurs espèces à croître dans les marais. Il n'y a que les arbousiers droits & polyspermes qui habitent les lieux secs.

Especes.

1. *Airelle* à fleurs uniques sur les pédicules, à feuilles ovales, dentelées, vernales, à tige anguleuse.

Vaccinium pedunculis unifloris, foliis ovatis, serratis, deciduis, caule angulato. Flor. Lapp. 143.

Wortle-berry with an angular stalk.

2. *Airelle* à bouquet de fleurs terminal & incliné, à feuilles entieres, recourbées, ponctuées par le dessous.

Vaccinium racemis terminalibus nutantibus, foliis obovatis, revolutis, integerrimis, subtùs punctatis. Linn. *sp. pl.* 351.

Dwarf box-like red fruited wortle-berry.

3. *Airelle* à feuilles ovales & pointues, à fleurs inclinées sortant de l'aisselle des branches.

Vaccinium foliis ovatis mucronatis, floribus alaribus nutantibus. Mill.

Wortle-berry with oval pointed leaves, and nodding flowers proceeding from the wings of the stalks.

4. *Airelle* à feuilles entieres, ovales, recourbées, à tiges grêles, rampantes, garnies de poils rigides.

Vaccinium foliis integerrimis, revolu-

tis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, hispidis. Linn. *sp. pl.* 353.

Wortle-berry with oval entire leaves, turning back, and a slender creeping, bristly stalk.

5. *Airelle* à feuilles entieres, recourbées, ovales, à tiges grêles, traînantes & nues.

Vaccinium foliis integerrimis, revolutis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, nudis. Linn. *sp. pl.* 351.

Moss-berries, moor-berries, cranberries.

Linnæus rapporte jusqu'à douze especes d'*airelle.* Voyez *Species plantarum, Octandria, Monogynia.* Mais comme on ne peut guere élever ces plantes dans les jardins, nous craignons d'en avoir déjà trop transcrit.

L'espece n°. 1. s'éleve sur nombre de tiges grêles & droites, à la hauteur d'environ deux piés: elle est commune en Allemagne, en Angleterre, dans les montagnes de Lorraine, aux lieux moussus & ombragés où elle s'étend en tapis: nous en avions enlevé une masse cousidérable avec la mousse & la terre après leurs racines, & nous avions plaqué ce gazon dans un bosquet nouvellement planté; ces arbustes y ont subsisté cinq ans, mais en déclinant toujours: ils ont fleuri pourtant, mais ils n'ont pas fructifié: ils n'avoient presque plus de vie, lorsqu'ils ont été étouffés par l'épaisseur de l'ombrage.

Le fruit de cette *airelle* est plein d'un jus assez insipide, mais il est rafraîchissant; on le mange avec de la crême & du lait & sur la pâte; il est d'un pourpre glacé, d'une fleur bleuâtre qu'efface la plus légere impression.

La seconde espece ressemble si fort au buis nain ou d'Artois, par ses feuilles & par son rapport, qu'un homme habile dans la connoissance des plantes, a peine à l'en distinguer lorsqu'elle est dépourvue de fleurs & de ses baies. Elle a langui quatre ans dans nos jardins sans produire aucun fruit. Ses baies sont d'un beau rouge & d'un goût plus revelé que celles de l'espece n°. 1. Les peuples septentrionaux en font un grand cas. On trouve cet arbuste jusques dans le Groenland; il paroît que le nord est son élément; dans les Alpes & dans la

Voge, on ne le rencontre qu'à l'exposition la plus froide; en Suede, on s'en sert, dit Miller, comme du buis, pour faire des bordures qui réussissent très-bien. Nous avons remarqué, tandis qu'il vivotoit dans nos jardins, que le chaud le contrarioit beaucoup.

L'*airelle* n°. 3. est aussi un très-petit abrisseau, qui croît naturellement en Virginie & dans d'autres contrées de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles qu'il ne perd pas, ressemblent beaucoup à celles des myrthes.

L'espece n°. 4. croît dans les terres marécageuses de l'Amérique septentrionale. Ses baies sont rouges & fort grosses, ses tiges sont grêles & écailleuses, & les écailles en sont pointues & piquantes.

La derniere espece a des tiges capillaires qui se traînent sur la mousse, dont certains marais sont couverts: ses très-petites feuilles qui ressemblent à celles du myrthe, sont d'un verd reluisant pardessus, & blanchâtre pardessous. Les fleurs & les fruits de cette *airelle* sont rouges; mais le fruit est moucheté. Il est d'une saveur acidule assez relevée, & par-là même fort estimé dans les environs des lieux où il se rencontre. On l'emploie aux mêmes usages que le fruit de l'espece n°. 1.

On apporte à Londres, tous les hivers, un assez gros fruit qui a la propriété de se conserver très-long-temps sans nulle précaution: il fait grand plaisir dans une saison où les fruits acides ne sont pas communs. On l'emploie sur la pâte. M. Duhamel parle d'un fruit semblable qui lui est venu de la Louisiane; mais il croit qu'il est produit par une sorte de Canneberge.

Il paroît qu'on est parvenu à faire subsister en Angleterre, les especes d'*airelle* indigenes de l'Amérique. Il y a apparence que pour les élever on pratique de petits endroits marécageux avec des mousses qu'on imbibe continuellement: mais quelque soin que les Anglois puissent apporter dans leur culture, ils n'ont point encore pu cueillir des fruits mûrs sur ces arbustes; peut-être qu'ils réussiroient mieux si on les plantoit dans de véritables marais qui pourroient se trouver dans l'enceinte d'un jardin à l'angloise.

En général les baies des *airelles*, des

arbousiers nains & traînans, & des canneberges, sont un bon présent de la nature; elles sont aussi salubres que les exhalaisons des marais où croissent ces plantes, sont nuisibles. On sait que les acides préviennent l'alkalisation des humeurs & la dissolution du sang, qu'il temperent l'ardeur de la bile, & deviennent dans d'autres cas un très-bon tonique. (*M. le baron de* TSCHOUDI.)

* AIRES, s. f. ce sont dans les marais salans, le nom qu'on donne aux plus petits des bassins quarrés dans lesquels le fond de ces marais est distribué. Les *aires* ou *œillettes*, car on leur donne encore ce dernier nom, ont chacune 10 à 12 piés de largeur sur 15 de longueur ou environ: elles sont séparées par de petites digues de treize à quatorze pouces de large; & on retire dix-huit à vingt livres de sel par an d'une *aire* ou *œillette*, tous frais faits.

AIRES, (*Manege.*) *Voyez* AIRS.

AIRES, (*Mythol.*) fête qu'on célébroit à Athenes en l'honneur de Cerès & de Bacchus, en leur offrant les prémices de la récolte du bled & du vin, *festum arearum*. Elle se nommoit aussi *Aloes*. *Voyez* ALOES.

AIROMETRIE, s. f. est la science des propriétés de l'air. *Voyez* AIR. Ce mot est composé d'ἀὴρ, *air*, & de μέτρειν, *mesurer*.

L'*airométrie* comprend les loix du mouvement, de la pesanteur, de la pression, de l'élasticité, de la raréfaction, de la condensation, &c. de l'air. *Voyez* ELASTICITÉ, RARÉFACTION, &c.

Le mot d'*airométrie* n'est pas fort en usage; & on appelle ordinairement cette branche de la Physique la *Pneumatique*. *Voyez* PNEUMATIQUE.

M. Wolf, professeur de Mathématique à Hall, ayant réduit en démonstrations géométriques plusieurs des propriétés de l'air, publia le premier à Leipsick en 1709, les élémens de l'*Airométrie* en allemand, & ensuite plus amplement en latin; & ces élémens d'*Airométrie* ont depuis été insérés dans le cours de Mathématiques de cet auteur, en cinq volumes *in*-4°. à Geneve. (*G*)

AIRS, s. m. pl. *en terme de Manege*, sont tous les mouvemens, allures, & exercices qu'on apprend au cheval de manege. *Voyez* les articles MANEGE, ACADEMIE, CHEVAL.

Le pas naturel d'un cheval, le trot, & le galop, ne sont point comptés au nombre des *airs* de manege, qui sont les balotades, les croupades, les caprioles, les courbettes & demi courbettes, les falcades, le galop gaillard, le demi-air ou mesair, le pas, le saut, les passades, les pesades, les pirouettes, le répolon, le terre-à-terre, les voltes & demi-voltes. *Voyez les explications de tous ces airs à leurs lettres respectives.*

Quelques auteurs prennent les *airs* dans un sens plus étendu, & les divisent en *bas* & *relevés*: les *airs bas* sont la démarche naturelle du cheval, telle que le pas, le trot, le galop, & le terre-à-terre: les *airs élevés* sont ceux par lesquels le cheval s'éleve davantage de terre. Un cheval qui n'a point d'*air* naturel, est celui qui plie fort peu les jambes en galopant. On dit: ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval, & il manie bien terre-à-terre: ce cheval prend l'*air* des courbettes, se présente bien à l'*air* des caprioles, pour dire qu'il a de la disposition à ces sortes d'*airs*. Les courbettes & les *airs* mettent parfaitement bien un cheval dans la main, le rendent léger du dedans, le mettent sur les hanches. Ces *airs* le font arrêter sur les hanches, le font aller par sauts, & l'assurent dans la main. Il faut ménager un cheval qui se présente de lui-même aux *airs* relevés, parce qu'ils le mettent en colere quand on le presse trop. (*V*)

AIS, s. m. (*Menuis. Charpent.*) planche de chêne ou de sapin à l'usage de la Menuiserie: on nomme les ais, *entrevouts*, lorsqu'ils servent à couvrir les espaces des solives, & qu'ils en ont la longueur sur neuf ou dix pouces de large, & un pouce d'épaisseur. Cette maniere de couvrir les entrevouts étoit fort en usage autrefois; mais on se sert à présent de lattes que l'on ourdit de plâtre dessus & dessous; cela rend les planchers plus sourds, & empêche la poussiere de pénétrer; ce qu'il est presque impossible d'éviter dans l'usage des *ais* de planches, qui sont sujets à se fendre ou gercer: ces entrevouts de plâtre ne servent même aujourd'hui que pour les chambres

en galetas : on plafonne presque toutes celles habitées par les maîtres ; ce qui occasione la ruine des planchers, les Charpentiers trouvant par-là occasion d'employer du bois verd rempli de flaches & d'aubier ; au lieu qu'on voit presque tous les planchers des bâtimens des derniers siecles subsister sans affaissement ; le bois étant apparent, ayant une portée suffisante, étant bien équarri, quarderonné sur les arêtes & les entrevoux, garni d'*ais* bien dressés & corroyés, ornés de peintures & sculptures, ainsi que sont celles de la grande galerie de Luxembourg à Paris.

AIS *de bois de bateau* ; ce sont des planches de chêne ou de sapin qu'on tire des débris des bateaux déchirés, & qui servent à faire des cloisons légeres, lambrissées de plâtre des deux côtés pour empêcher le bruit & le vent, pour ménager la place & la charge dans les lieux qui ont peu de hauteur de plancher. *Voyez* CLOISON *à claire voie*. *(P)*

AIS, *outil de fondeur en sable* ; c'est une planche de bois de chêne d'environ un pouce d'épaisseur : cette planche sert aux Fondeurs pour poser les chassis dans lesquels ils font le moule. *Voyez* FONDEUR EN SABLE.

AIS, *ustensiles d'Imprimerie* ; c'est une planche de bois de chêne de deux piés de long sur un pié & demi de large, & de huit à dix lignes d'épaisseur, unie d'un côté, & traversée de l'autre de deux barres de bois posées à deux ou trois pouces de chaque extrémité. On se sert d'*ais* pour tremper le papier, pour le remanier, pour le charger après l'avoir imprimé. Il y a à chaque presse deux *ais* ; un sur lequel est posé le papier préparé pour l'impression, & l'autre pour recevoir chaque feuille imprimée.

Les Compositeurs ont aussi des *ais* pour desserrer leurs formes à distribuer & mettre leurs lettres. *Voyez* FORME. Mais le plus souvent ils ne se servent que de *demi-ais* : deux de ces *demi-ais* sont de la grandeur d'un *grand ais*.

AIS, *terme de Paumier* ; c'est une planche maçonnée dans le mur à l'extrêmité d'un tripot ou jeu de paume, qu'on appelle *quarré*. L'*ais* est placé précisément dans l'angle du jeu de paume qui touche à la galerie, & dans la partie du tripot où est placé le serveur. Les tripots ou jeux de paume qu'on appelle des *dedans*, n'ont point d'*ais*. Quand la balle va frapper de volée dans l'*ais*, ce qui se connoît par le son de la planche, le joueur qui l'a poussée gagne un quinze. *Voyez* JEU DE PAUME.

AIS *à presser* ou mettre les livres en presse, *outils de Relieurs* ; ils doivent être de bois de poirier. Il en faut de différente grandeur, c'est-à-dire pour *in-folio*, *in-4°. in-8°. in-12*, & *in-18*.

Quand on ne trouve point de poirier, on prend du bois de hêtre.

Ais à endosser ; ce sont de petites planches de hêtre bien polies, dont un des côtés dans la largeur est rond, l'autre est quarré. On met une de ces planches entre chacun des volumes, qui sont tous tournés du même sens, lorsqu'ils sont couchés & qu'on se prépare à les mettre en presse pour y faire le dos, le côté quarré de la planche tout joignant le bout des ficelles de la couture ; en sorte que ces planches pressant un peu plus le bord des livres, servent à faire sortir le dos en rond. Il y en a pour toutes les formes de livres.

Ais à fouetter ; il y a des planches toutes semblables pour fouetter, mais plus larges que les précédentes. On dit *ais à fouetter*.

Ais à rogner ; ce sont de petites planches qui servent aux Relieurs à maintenir les livres qu'ils veulent rogner dans la presse. *Voyez* ROGNER, FOUETTER, & ENDOSSER.

AIS *feuillé*, en *terme de Vitrerie*, ou *Planche à la soudure*, est un *ais* qui sert à couler l'étain pour souder.

AIS *du corps*, partie du bois du *métier des étoffes en soie*. Ce sont deux petites planches oblongues percées d'autant de trous que l'exige le nombre des mailles du corps, ou des maillons ou des aiguilles.

Elles ont 400 trous chacune pour les métiers de 400 cordes, & 600 trous pour les métiers de 600 cordes : il y a huit trous dans la largeur pour les métiers de 400, & il y en a 10 pour les métiers de 600. Leur usage est de tenir les mailles de corps & les arcades dans la direction qu'elles doivent avoir.

AIS *en Serrurerie* ; c'est un outil à l'usage de la Serrurerie en ornement. Sa forme

eſt bien ſimple ; ce n'eſt proprement qu'un morceau de bois, d'un pouce ou un pouce & demi d'épaiſſeur, oblong, porté ſur deux piés, percé à ſa ſurface de trous ronds & concaves, qui ſervent à l'ouvrier pour emboutir des demi-boules.

AIS *à coller*, bout de planche d'un bois léger & uni, qui a la forme de la moitié d'un cercle dont on auroit enlevé un petit ſegment, en ſorte que les deux arcs terminés par la corde de ce ſegment & par le diametre fuſſent égaux de part & d'autre. Ces *ais* ſont à l'uſage de ceux qui peignent en éventail ; c'eſt là-deſſus qu'ils collent leurs papiers ou peaux ; ces papiers ou peaux ne ſont collés que ſur les bords de l'*ais*.

AISANCE, ſ. f. *en terme de pratique*, ſe dit d'un ſervice ou d'une commodité qu'un voiſin retire d'un autre, en vertu de titre ou de poſſeſſion immémoriale, ſans qu'il en revienne aucun fruit à cet autre voiſin ; comme la ſouffrance d'un paſſage ſur ſes terres, d'un égoût, *&c.* Ce terme eſt ſynonyme à *ſervitude*. *Voyez* SERVITUDE. *(H)*

AISANCE, ſ. f. (*Architecture.*) ſiege de commodité propre & commode, que l'on place attenant une chambre à coucher, une ſalle de compagnie, cabinet, *&c.* à la faveur d'une ſoupape que l'on y pratique aujourd'hui, ce qui leur a fait donner le nom d'*aiſance* ou de *lieux à ſoupape*, auſſi-bien qu'à la piece qui contient ce ſiege ; il s'en fait de marbre & de pierre de lierre que l'on revêt de menuiſerie ou de marqueterie, orné de bronze, tels qu'on en voit aux hôtels de Talmont, de Villars, de Villeroy, & ailleurs.

Ces ſortes de pieces font partie des garde-robes ; & lorſque l'on ne peut, faute d'eau, y pratiquer des ſoupapes, on y tient ſeulement des chaiſes percées.

On donne le nom de *latrines* aux lieux domeſtiques. *Voyez* LATRINES. *(P)*

AISAY-LE-DUC, (*Géogr.*) petit bourg de France, avec châtellenie royale du bailliage de la montagne ſur la Seine, au dioceſe de Langres. On y voit encore les ruines d'un château des ducs de Bourgogne de la premiere race.

AISEMENT, *garde-robe*, ſ. m. (*Mar.*) L'éperon ſert d'*aiſement* aux matelots, mais on en fait dans les galeres & ailleurs pour les officiers. *(Z)*

AISNAY-LE-CHATEAU, (*Géogr.*) ville de France, dans la généralité de Bourges.

AISNE, (*Géogr.*) riviere de France, qui a ſa ſource en Champagne, & ſe joint à l'Oiſe vers Compiegne.

AISSADE *de poupe*, (*Marine.*) c'eſt l'endroit où la poupe commence à ſe rétrecir, & où ſont auſſi les radiers. *Voyez* POUPE & RADIER. *(Z)*

* AISSANTES, ſ. f. plur. *ou* AISSIS *ou* BARDEAUX, ſ. m. plur. c'eſt le nom que les couvreurs donnent à de très-petits ais faits de douves, ou d'autres bouts de planches minces dont on couvre les chaumieres à la campagne. Cette couverture eſt légere. On s'en ſert auſſi pour les hangards, ſur-tout quand la tuile eſt rare. Il faut que les *aiſſantes* ſoient ſans aubier, ſans quoi elles ſe pourriront. Elles demandent beaucoup de clous. Il ne ſeroit pas mal de les peindre. On regagne toutes ces petites dépenſes ſur la groſſe charpente qui peut être moins forte.

AISSELLE, ſ. f. (*Anatom.*) cavité qui eſt ſous la partie la plus élevée du bras. *V.* BRAS. Ce mot eſt un diminutif d'*axis*, & ſignifie *petit axe*. *Voyez* AXE.

Les abcès dans les *aiſſelles* ſont ordinairement dangereux, à cauſe de la quantité des vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, & des nerfs qui forment beaucoup de plexus autour de cette partie. Les anciennes loix ordonnoient de pendre les criminels impuberes pardeſſous les *aiſſelles*. *Voyez* PUBERTÉ, *&c.* *(L)*

Il y a des perſonnes en qui la ſueur ou la tranſpiration des *aiſſelles*, de même que celle des aines, eſt puante : on en peut corriger la puanteur, ſelon Paul Eginette, de cette façon : prenez alun liquide, deux parties ; myrrhe, une partie diſſoute dans du vin : lavez ſouvent les *aiſſelles* avec ce mélange.

Ou bien prenez de la litharge calcinée & éteinte dans du vin odoriférant, & battez-la en y ajoutant un peu de myrrhe, juſqu'à ce qu'elle ait acquis la conſiſtance du miel.

Ou bien prenez litharge d'argent, ſix

gros ; myrrhe , deux gros ; amome , un gros , que vous arroserez avec du vin.

Enfin , prenez alun liquide , huit gros ; amome , myrrhe, lavande , de chacun quatre gros ; broyez-les avec du vin. Paul Eginette , *ch. xxxvj. lib. III. (N)*

AISSELLE , *(Jardinage.)* se dit encore des tiges qui s'élevent & qui sortent des côtés du maître brin , en se fourchant & se subdivisant en d'autres branches qui sont moindres ; elles produisent à leur extrémité des boutons foibles qu'il faut retrancher , afin de laisser toute la seve au maître brin qui en devient plus beau ; coupez ces branches avec l'ongle , ou aux ciseaux , au dessous du fourchon , sans l'écarter. *(K)*

AISSELLE DES PLANTES , *ala ,* s. f. *(Hist. nat. botan.)* c'est le petit espace creux qui se trouve à la jonction des feuilles ou des rameaux avec la branche ou la tige ; il en sort de nouvelles poussées, & quelquefois des fleurs. Dans ce cas , on dit que les fleurs naissent dans les *aisselles* des feuilles. *(I)*

AISSELIER , s. m. chez les *Charpentiers ;* on entend par un *aisselier* une piece de bois ou droite ou arcuée , terminée par deux tenons, dont l'un a la mortoise dans une des deux pieces de bois assemblées de maniere qu'elles forment un angle à l'endroit de leur assemblage , & dont l'autre tenon a sa mortoise dans l'autre de ces deux pieces de bois. Ainsi les deux pieces & l'*aisselier* forment un triangle dont l'*aisselier* est la base , & dont les parties supérieures des pieces assemblées forment les côtés. L'*aisselier* est employé pour fortifier l'assemblage des deux pieces , & pour empêcher que celle qui est horizontale ne se sépare de celle qui est perpendiculaire , ou verticale , soit par son propre poids , soit par les poids dont elle sera chargée.

AISSELIERS ; on donne aussi le nom d'*aisseliers* aux bras d'une roue , lorsqu'ils excedent la circonférence de cette roue , de maniere que la puissance appliquée à ces bras , fait mouvoir la roue plus facilement.

AISSES. *Voyez* ESSES.

AISSIEU *d'ancre. Voyez* JAS. *Voyez aussi* ESSIEU.

AIT ACTE *expression de Palais,* est une ordonnance qui se met au bas des requêtes présentées par les parties , lorsqu'elles demandent acte de l'emploi qu'elles font d'icelles pour quelques écritures. Par exemple, dans une requête d'emploi pour griefs , l'appellant demande acte que pour griefs il emploie la présente requête , & le rapporteur met au bas d'icelle , *ait acte & soit signifié. (H)*

* AIMAT , nom que les Arabes donnent à l'antimoine.

* AJUBATIPITA *Brasilienstum ,* nom d'un arbrisseau du Brésil , qui a cinq ou six palmes de haut , & dont le fruit est semblable à l'amande , excepté qu'il est noir. On en tire une huile de la même couleur , dont les Sauvages se servent pour fortifier les articulations.

AJUDANT , s. m. terme dont on se sert dans quelques pays étrangers , pour signifier ce que nous appellons *aide-de-camp. Voyez* AIDE-DE-CAMP. *(Z)*

AJUS , s. m. *(Marine.)* est un certain nœud dont on se sert pour lier ensemble deux cordages qui doivent faire force & se roidir. L'entrelacement des deux cordes dans l'*ajus ,* est tel que le nœud peut ensuite se défaire facilement , & c'est ce qui en fait l'avantage. *La figure 4 de la premiere planche d'architecture navale ,* offre la forme de ce nœud , des deux demi-clefs A , que l'on fait faire aux bouts des cordages après le nœud fait , & de l'amarrage B qui les retient , toutes choses dépendantes de l'*ajus,* & qui contribuent à empêcher le nœud de se souquer. *(M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE. *)*

* AIUS-LOCUTIUS, *dieu de la parole,* que les Romains honoroient sous ce nom extraordinaire : mais comme il faut savoir se taire , ils avoient aussi le dieu du silence. Lorsque les Gaulois furent sur le point d'entrer en Italie , on entendit sortir du bois de Vesta une voix qui crioit : *si vous ne relevez les murs de la ville , elle sera prise.* On négligea cet avis , les Gaulois arriverent , & Rome fut prise. Après leur retraite on se rappella l'oracle , & on lui éleva un autel sous le nom dont nous parlons. Il eut ensuite un temple à Rome , dans l'endroit même où il s'étoit fait entendre la premiere fois. Cicéron dit au deuxieme livre *de la Divination ,* que

quand ce dieu n'étoit connu de personne ; il parloit : mais qu'il s'étoit tû depuis qu'il avoit un temple & des autels, & que le dieu de la parole étoit devenu muet aussitôt qu'il avoit été adoré. Il est difficile d'accorder la vénération singuliere que les païens avoient pour leurs dieux, avec la patience qu'ils ont eue pour les discours de certains philosophes : ces Chrétiens qu'ils ont tant persécutés disoient-ils rien de plus fort que ce qu'on lit dans Cicéron? Les livres de la Divination ne sont que des traités d'irréligion. Mais quelle impression devoient faire sur les peuples ces morceaux d'éloquence où les dieux sont pris à témoin, & sont invoqués ; où leurs menaces sont rappellées, en un mot, où leur existence est supposée ; quand ces morceaux étoient prononcés par des gens dont on avoit une foule d'écrits philosophiques, où les dieux & la religion étoient traités de fables ? Ne trouveroit-on pas la solution de toutes ces difficultés dans la rareté des manuscrits du temps des anciens ? Alors le peuple ne lisoit guere : il entendoit les discours de ses orateurs, & ces discours étoient toujours remplis de piété envers les dieux : mais il ignoroit ce que l'orateur en pensoit & en écrivoit dans son cabinet ; ses ouvrages n'étoient qu'à l'usage de ses amis. Dans l'impossibilité où l'on sera toujours d'empêcher les hommes de penser & d'écrire, ne seroit-il pas à desirer qu'il en fût parmi nous comme chez les anciens ? Les productions de l'incrédulité ne sont à craindre que pour le peuple & que pour la foi des simples. Ceux qui pensent bien savent à quoi s'en tenir ; & ce ne sera pas une brochure qui les écartera d'un sentier qu'ils ont choisi avec examen, & qu'ils suivent par goût. Ce ne sont pas de petits raisonnemens absurdes qui persuadent à un philosophe d'abandonner son Dieu : l'impiété n'est donc à craindre que pour ceux qui se laissent conduire. Mais un moyen d'accorder le respect que l'on doit à la croyance d'un peuple, & au culte national, avec la liberté de penser, qui est si fort à souhaiter pour la découverte de la vérité, & avec la tranquillité publique, sans laquelle il n'y a point de bonheur ni pour le philosophe, ni pour le peuple ; ce seroit de défendre tout écrit contre le gouvernement & la religion en langue vulgaire ; de laisser oublier ceux qui écriroient dans une langue savante, & d'en poursuivre les seuls traducteurs. Il me semble qu'en s'y prenant ainsi, les absurdités écrites par les auteurs, ne feroient de mal à personne. Au reste, la liberté qu'on obtiendroit par ce moyen, est la plus grande, à mon avis, qu'on puisse accorder dans une société bien policée. Ainsi par-tout où l'on n'en jouira pas jusqu'à ce point-là, on n'en sera peut-être pas moins bien gouverné ; mais à coup sûr il y aura un vice dans le gouvernement par-tout où cette liberté sera plus étendue. C'est-là, je crois, le cas des Anglois & des Hollandois : il semble qu'on pense dans ces contrées, qu'on ne soit pas libre, si l'on ne peut être impunément effréné. *(a)*

AJUSTE, *voyez* AVUSTE.

AJUSTEMENT, s. m. se dit en général de tout ce qui orne le corps humain en le couvrant ; il s'entend *en Peinture*, non seulement des draperies ou vêtemens de mode & de fantaisie, mais encore de la façon d'orner les figures, soit en les ceignant de chaînes d'or, ou d'autres riches ceintures, soit en les habillant de légeres étoffes, en les coeffant de diadêmes de belle forme, ou de voiles singuliérement liés avec des rubans, en relevant leurs cheveux, ou les laissant pendre galamment ; enfin en les ornant de colliers, de brasselets, *&c.* *(R)*

AJUSTER, *voyez* AVUSTER.

AJUSTER *un œillet*, (*Jardinage.*) c'est arranger à la main ses feuilles, de maniere qu'elles se trouvent si bien disposées que l'œillet en paroisse plus large. On fait ce travail quand la fleur est toute épanouie. (*K*)

AJUSTER *un cheval*, (*Manege.*) c'est lui apprendre son exercice en lui donnant la grace nécessaire.

(a) *Si cet article ne paroît point exact, contre l'intention des auteurs, qu'on lise l'article* Casuiste *où leur pensée est expliquée d'une maniere qui doit satisfaire tout le monde.*

AJUSTER *un fer*, (*Maréchallerie.*) c'eſt le rendre propre au pié du cheval. (*V*)

AJUSTER, *en terme de Balancier*, c'eſt rendre les poids conformes aux poids étalonnés ou à l'étalon.

AJUSTER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt remplir les vuides d'une piece, tabatiere ou autre, de morceaux de pierres fines, de cailloux, de coquillages, *&c.* & pour ainſi dire la marqueter.

AJUSTER *carreaux*, *terme d'ancien Monnoyage*; c'étoit couper avec des ciſoires les angles ou pointes des pieces de métal qui alors étoient préparées en quarré, pour être enſuite arrondies.

AJUSTER, *dans les Manufactures de ſoie*, ſe dit des liſſes qui ne doivent être ni plus élevées ni plus baſſes que l'ouvrage ne le comporte. *Ajuſter*, c'eſt leur donner cette diſpoſition. Il eſt impoſſible de faire de bel ouvrage quand les liſſes ſont mal *ajuſtées*, parce qu'alors les parties de la chaîne ſe ſéparent mal. Il n'eſt même pas poſſible de travailler quand elles ſont très-mal *ajuſtées*. *Voyez* LISSE.

AJUSTER, v. a. (*Marine.*) c'eſt faire un ajus. *Voyez ci-deſſus* AJUS. On dit *ajuſter* deux grêlins bout-à-bout. *Ajuſter* une auſſiere ſur un grêlin. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AJUSTÉES, (*Muſique des anciens.*) on trouve dans quelques auteurs, *tétracorde des ajuſtées*, au lieu de *tétracorde ſynnéménon*. *Voyez ce mot.* (*D. C.*)

AJUSTEURS, *à la Monnoie*, ne peuvent, non plus que les Monnoyeurs, être reçus s'ils ne ſont d'eſtoc & de ligne. Leur fonction eſt de donner aux flancs le poids qu'ils doivent avoir; leur droit, de deux ſous pour l'or, un ſou pour l'argent & le billon, lequel droit ils partagent entr'eux.

AJUSTOIRE, ſ. m. *à la Monnoie*, eſt une balance qui ſert aux ajuſteurs à déterminer ſi le flanc à monnoyer eſt du poids fixé, s'il eſt fort ou foible: les flancs qui ſont d'un poids au deſſous ſont ciſaillés pour enſuite être remis à la fonte; ceux qui ſont trop forts ſont limés & diminués par leur ſurface avec une écouane. *Voyez* FLANC, CISAILLE, ECOUANE.

AJUTAGE *ou* AJOUTOIR, ſ. m. (*Fontainier.*) Les *ajutages* ou *ajoutoirs* ſont des cylindres de fer-blanc ou de cuivre percés de pluſieurs façons, leſquels ſe viſſent ſur leur écrou que l'on ſoude au bout d'un tuyau montant appellé *ſouche*.

Il y a deux ſortes d'*ajutages*, les *ſimples* & les *compoſés*; les *ſimples* ſont ordinairement élevés en cône, & percés d'un ſeul trou.

Les *compoſés* ſont applatis en deſſus, & percés ſur la platine de pluſieurs trous, de fentes ou d'un faiſceau de tuyaux qui forment des gerbes & des girandoles.

Parmi les *ajutages compoſés*, il y en a dont le milieu de la ſuperficie eſt tout rempli, & qui ne ſont couverts que d'une zone qui les entoure: on les appelle *ajoutoirs à l'épargne*, parce qu'on prétend qu'ils dépenſent moins d'eau, & que le jet en paroît plus gros. On fait prendre aux *ajoutoirs* pluſieurs figures, comme de gerbes, de pluies, d'éventails, ſoleils, girandoles, bouillons. *Voyez* PLUIES, EVENTAILS, GIRANDOLES, BOUILLONS, SOUCHE. (*K*)

Il s'enſuit de ce qui précede, que c'eſt la différence des *ajutages* qui met de la différence dans les jets. Ainſi le même tuyau d'eau peut fournir autant de jets différens qu'on y place de différens *ajutages*.

Si on veut ſavoir quels *ajutages* ſont les meilleurs, Mariotte aſſure, conformément à l'expérience, qu'un trou rond, égal & poli, à l'extrêmité d'un tube, donne un jet plus élevé que ne feroit un *ajutage* cylindrique, ou même conique; mais que des deux derniers le conique eſt le meilleur. *Voyez Traité du mouvement des Eaux*, *part. IV. Tranſact. Philoſoph. n°. 181. p. 121.* *Voyez* auſſi dans les œuvres de M. Mariotte le Traité intitulé; *Regles pour les jets-d'eau*, qui eſt ſéparé de ſon *Traité du mouvement des Eaux*, & dans lequel on trouve toutes les tables pour les dépenſes d'eaux par différens *ajutages*, pour les *ajutages* répondans aux différens réſervoirs, *&c.* Voici une des tables qu'il nous donne ſur cela.

Table des dépenſes d'eau pendant une minute par différens ajutages *ronds*, *l'eau du réſervoir étant à 12 piés en hauteur.*

Pour l'*ajutage* d'une ligne de diametre, . . 1 pinte $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{18}$.

Pour 2 lignes, . . 6 pintes $\frac{2}{9}$

Pour 3 lignes, . . 14 pintes.

Pour 4 lignes, . . 25 pintes à-peu-près.

Pour 5 lignes, . . 39 pintes à-peu-près.

Pour 6 lignes, . . 56 pintes.

Pour 7 lignes, . . 76 pintes $\frac{1}{4}$.

Pour 8 lignes, . 110 pintes $\frac{2}{3}$.

Pour 9 lignes, . 126 pintes.

Si on divise ces nombres par 14, le quotient donnera les pouces d'eau : ainsi 126 divisés par 14 font 9 pouces, *&c.* (*O*)

AJUTANT *ou* ADJUTANT & AJUTANT CANONNIER ; c'est-à-dire, *en terme de Marine*, aide-pilote & aide-canonnier. On se sert rarement de ce terme, & l'on préfere celui d'*aide*. (*Z*)

§ AIX, (*Géogr.*) petite isle de France dans le golfe de Gascogne, entre Oléron & la terre ferme. Les anglois y détruisirent un fort en 1757, lors de leur expédition infructueuse contre le port & la ville de Rochefort. (*C. A.*)

§ AIX, (*Géogr.*) très-jolie ville de France, capitale de la Provence. Elle est située dans une belle plaine toute plantée d'oliviers, à cinq lieues nord de Marseille, & à cent soixante-trois lieues sud-est de Paris. On en attribue la fondation à C. Sextius Calvinus, consul romain, qui en fit une colonie romaine, en 630, & qui lui donna le nom d'*Aquæ Sextiæ*, à cause des eaux thermales que l'on trouva dans l'emplacement. Cette ville a essuyé, comme bien d'autres, divers changemens. Après les Romains, elle a vu les Lombards & les Sarrasins dans ses murs. Les comtes de Provence l'ont ensuite possédée & embellie. Aujourd'hui c'est une des plus considérables villes du royaume ; elle n'est pas fort grande, mais elle est très-peuplée ; ses rues sont alignées & bien pavées, ses maisons, pour la plupart, sont bien bâties ; il y a sur-tout au milieu de la ville un très-beau cours nommé *Orbitelle*, formé de trois grandes allées & orné de belles fontaines, qui fait une promenade très-agréable. Le palais & l'hôtel-de-ville sont des édifices remarquables. La cathédrale est un bâtiment gothique. Il n'y a que deux colleges, une bibliotheque, & dix-huit couvents. Cette ville est encore le siege d'un parlement, d'une chambre des comptes & des aides, d'une sénéchaussée, d'une intendance & d'un archevêché. Son archevêque, président né des états de Provence, a cinq évêques pour suffragans, & quatre-vingts paroisses dans son diocese ; il jouit de trente-deux mille livres de rente. *Aix* devient ordinairement en hiver le séjour de la noblesse provençale, & en tout temps il est celui de nombre de gens de lettres. Cette ville s'honore d'avoir vu naître le célebre Joseph Piton de Tournefort. On fabrique à *Aix* différentes étoffes. Il croît dans ses environs de bons vins, mais ses huiles excellentes font son principal commerce. *Long.* 23, 6, 34. *lat.* 43, 31, 35. (*C. A.*)

§ AIX, (*Géogr.*) petite ville de Savoie sur le lac de Bourget avec titre de marquisat. Elle est entre Chambery, Annecy & Rumilly. Il y a des bains auxquels l'empereur Gratian a donné son nom. On les distingue en *bains du roi*, *bains soufrés* & *bains d'alun*. L'usage en est gratuit. On y voit aussi les restes d'un arc de triomphe à la romaine, qui annonce que cette ville a dû être anciennement considérable. (*C. A.*)

§ AIX-LA-CHAPELLE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au duché de Juliers. Cette ville nommée en latin *Aquis-Granum*, *Aquæ*, *urbs Aquensis*, & en allemand *Aachen*, *Acken*, *Aach*, tient à la Diete de Ratisbonne, & dans les assemblées du cercle de Westphalie, le second rang sur le banc du Rhin, dans l'ordre des villes libres & impériales. On lui donne même quelquefois la dénomination de *ville impériale* par excellence, attendu qu'ayant été la résidence de plusieurs empereurs d'Allemagne, elle a passé long-temps pour la capitale de leur empire, & qu'aujourd'hui même encore elle est dépositaire de l'épée, du baudrier & du livre d'évangiles, qui servent au couronnement des empereurs. Cette épée & ce baudrier ont été ceux de Charlemagne, qui fut toute sa vie plein d'affection pour *Aix-la-Chapelle* ; il y mourut & y fut enseveli. C'est à ce prince aussi qu'elle doit la plupart de ses prérogatives, & son église cathédrale, dont tout empereur régnant est chanoine. Quant à son église de S. Adelbert, ce fut

l'empereur Henri II, qui la fonda. La religion catholique domine dans cette ville, & n'y souffre pas moins de vingt-deux maisons religieuses des deux sexes. Les protestans y sont soufferts aussi, mais uniquement pour l'habitation & le commerce: toute part au gouvernement leur est interdite, & tout culte extérieur leur est défendu; ils vont à Vaëls, à une lieue d'*Aix*, dans le duché de Limbourg, faire leurs exercices de religion. Un bourgmestre, des échevins & des conseillers, composent la régence de cette ville. L'électeur palatin, comme duc de Juliers, s'en dit protecteur & grand maire; & l'évêque de Liege y déploie son autorité ecclésiastique. *Aix* est assez souvent en contestation avec le duc, mais rarement avec l'évêque; c'est que l'autorité de celui-ci est tempérée par le synode de la ville; au lieu que le pouvoir de celui-là n'est pas toujours susceptible de certaines modifications. *Aix-la Chapelle* a un territoire où l'on compte environ trois mille sujets, qui tous, sans exception, nobles ou roturiers, sont soumis à sa jurisdiction: ce territoire, bien que de peu d'étendue, porte le nom magnifique d'empire. Le nom des choses est d'importance à l'oreille des gens d'*Aix*, & la surface des choses l'est sans doute de même à leurs yeux. On n'y montre au peuple que tous les sept ans une fois les joyaux de l'empire, & les autres grandes reliques de la cathédrale; cette cérémonie ne doit même avoir lieu qu'en présence de tous les membres du chapitre, & de tous ceux du grand conseil. Il y a moins d'habitans dans cette ville qu'elle ne pourroit en contenir; & c'est au nombre de ses maisons religieuses, qu'il faut apparemment s'en prendre: cependant elle fait un assez bon commerce de draps & d'ouvrages en cuivre. Ses bains chauds, & ses eaux minérales sont célebres: une foule d'étrangers vont les prendre ou s'y divertir; *Aix* y gagne beaucoup. D'ailleurs elle a vu plus d'un concile assemblé dans ses murs, dans le huitieme & dans le neuvieme siecles, & deux traités de paix s'y sont conclus. Un incendie la consuma presque en entier, l'an 1656, & elle souffrit au tremblement de terre de 1756. Ses mois romains ne sont que de cent florins, & sa contribution à la chambre impériale n'est que de 155 rixdallers, & 50 creutzers. (*D. G.*)

* AIZOON, plante aquatique qui ressemble à l'aloës ordinaire, sinon qu'elle a la feuille plus petite & épineuse par le bord; il s'éleve du milieu des especes de tuyaux ou gaînes disposées en pattes d'écrevisse, qui s'ouvrent & laissent paroître des fleurs blanches à trois feuilles, qui ont en leur milieu de petits poils jaunes. Sa racine est fibreuse, longue, ronde, blanche, semblable à des vers. Elle croît dans les marais: elle contient beaucoup d'huile & de flegme, peu de sel. Elle rafraîchit & épaissit les humeurs. On s'en sert en application extérieure.

AKA

AKALZIRE *ou* AKELSKA, (*Géogr.*) ville forte de la Turquie Asiatique, dans le gouvernement de Curdistan. Elle est au pié du mont Caucase, non loin du fleuve de Kur. Ses fortifications consistent en un double mur & un double fossé qui l'environnent; mais elle est dominée des hauteurs voisines. Les Turcs en firent la conquête vers la fin du seizieme siecle, & y mirent un bacha, qui gouverne en même temps la partie de la Géorgie qui dépend de l'empire Ottoman. *Long.* 60. *lat.* 42. (*C. A.*)

AKANSA *ou* AKANSIS, (*Géogr.*) ville de l'Amérique Septentrionale, dans la Caroline méridionale. Elle est située sur la riviere de Missisipi, non loin d'une autre riviere qui porte aussi le nom d'*Akansa*. C'est une des plus anciennes du pays, & des plus considérables de l'intérieur des terres. *Long.* 72. *lat.* 36. (*C. A.*)

AKAS, (*Géogr.*) petite ville de la Transilvanie Hongroise. Elle est dans une plaine entre la riviere de Carasna, & un bras de cette riviere, au nord de Zatmar. Cette ville n'a rien de remarquable. *Long.* 45, 20, *lat.* 47, 36. (*C. A.*)

AKERKUF, (*Géogr.*) montagne de la Turquie Asiatique, à l'orient de l'Euphrate, dans le gouvernement de Bagdad. Plusieurs voyageurs en parlent. Texeira la nomme

Karkuf; Otter prétend qu'elle renferme les tombeaux des anciens rois du pays, & Tavernier, qui l'appelle *Ogarkuf*, la place à une distance égale des bords de l'Euphrate, & de ceux du Tibre, & raconte que les ruines d'un ancien bâtiment que l'on y voit encore, pourroient bien être celles de la tour de Babel. (*C. A.*)

* AKERMAN, BIELGOROD, TSCHETATE-ALBA, (*Géogr.*) Cette ville est nommée *Bialogrod*. Voyez ce nom.

* AKERSUND, (*Géogr.*) isle du Categat, sur la côte méridionale de Norwege, entre les villes de Friderištad & de Tousberg.

AKILL *ou* ACHILL, (*Géogr.*) petite isle d'Irlande, à l'occident de ce royaume. Elle est près de la côte de la province de Connaugth, & vis-à-vis du comté de Mayo. C'est la plus considérable de toutes les islotes qui bordent cette côte. *Long.* 7, 5, *lat.* 54, 5. (*C. A.*)

* AKISSAR *ou* AK-HISSAR, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Natolie, sur la riviere Hermus. *Long.* 46. *lat.* 38. 50.

AKOND, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relations*, officier de justice en Perse qui juge des causes des veuves & des orphelins, des contrats & autres affaires civiles. Il est le grand-maître de l'école de Droit, & c'est lui qui en fait leçon aux officiers subalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume; & ce sont ces députés, assistés d'un sadra, qui font tous les contrats. (*G*)

§ AKRA, petit royaume d'Afrique, sur la côte d'or, entre la riviere de la Volta & St. George de Mina.

AKRA-LE-GRAND, (*Géogr.*) capitale du royaume dont nous venons de parler.

Elle est à quatre lieues de la côte, au pié d'un canton montagneux, qui se découvre fort loin en mer. Les murs de son enceinte sont bâtis de terre, & les toits des maisons sont couverts de paille. Les habitans sont assez riches, parce qu'ils se contentent de quelques vêtemens très-grossiers : leurs besoins sont renfermés dans des bornes très-étroites. C'est la résidence du roi. *Long.* 19, 35. *Lat.* 5. (*C. A.*)

AKSA *ou* AKZA, (*Géogr.*) riviere d'Asie, dans la Géorgie ou le Gurgistan. Elle se jette dans la mer Caspienne, auprès de la ville de Zitrach ou Tereck, dans la province de Zuire. (*C. A.*)

AK-SCHEHER *ou* ESKICHER, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, au district de Konie. Elle est située à l'extrémité méridionale d'une grande plaine, & sur une belle riviere qui vient du lac de Ladik, au sud-est de Burse. Pocok la prend pour l'ancienne Euménie de Phrygie, & rapporte qu'elle est aujourd'hui la résidence d'un bacha. On y trouve un grand nombre d'inscriptions latines & grecques. *Long.* 48. *lat.* 39, 20. (*C. A.*)

AK-SERAI, (*Géogr.*) petite ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, entre Nikdé & Konie. Elle a un district subalterne qui dépend de celui de Konie : du reste elle n'a rien de remarquable. (*C. A.*)

AKURA, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, dans le gouvernement de Tarabuc ou Tripoli de Syrie. Elle est à sept ou huit lieues du mont Liban, & passe pour fort ancienne. Il y a un évêque Maronite. (*C. A.*)

Fin du premier Volume.